215

Munster

H. C. Murphy

b/os/n

42.00

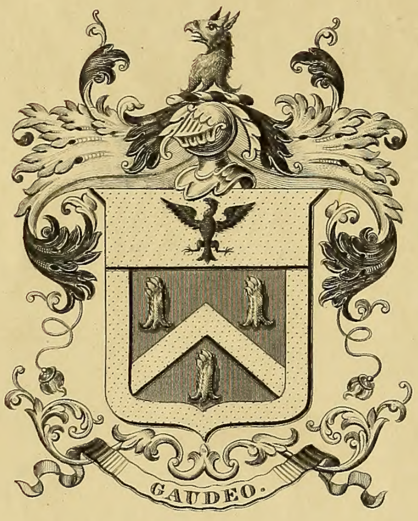

John Carter Brown.

Harold Brown.

c

Tome premier de

LA COSMOGRAPHIE VNIVERSELLE DE TOVT LE MONDE.

En laquelle, ſuiuant les auteurs plus dignes de foy, ſont au vray deſcriptes toutes les parties habitables, & non habitables de la Terre, & de la Mer, leurs aſſiettes & choſes qu'elles produiſent: puis la deſcription & peincture Topographique des regions, la difference de l'air de chacun pays, d'où aduient la diuerſité tant de la complexion des hommes que des figures des beſtes brutes. Et encor l'origine, noms ou appellations tant modernes qu'anciennes, & deſcription de pluſieurs villes, citez & Iſles, auec leurs plantz, & pourtraictz, & ſur tout de la FRANCE, non encor iuſques à preſent veus ny imprimez. S'y voyent auſſi d'auantage, les origines, accroiſſemens, & changemens des Monarchies, Empires, Royaumes, Eſtatz, & Republiques: enſemble les mœurs, façons de viure, loix, couſtumes, & religion de tous les peuples, & natiõs du monde: & la ſucceſſion des Papes, Cardinaux, Archeueſques, & Eueſques, chacun en leur Dioceſe, tant anciens que modernes: Auec pluſieurs autres choſes, le ſommaire deſquelles ſe void en la page ſuiuante.

Auteur en partie MVNSTER, *mais beaucoup plus augmentée, ornée & enrichie, par* FRANCOIS DE BELLE-FOREST, *Comingeois, tant de ſes recerches, comme de l'aide de pluſieurs memoires enuoyez de diuerſes Villes de France, par hommes amateurs de l'hiſtoire & de leur patrie.*

Auec trois Tables, l'vne des plantz, & pourtraictz des Iſles, & des Villes. La ſeconde, des tiltres & chapitres. Et la troiſieſme, de tous les noms propres, & des matieres cõpriſes en tout l'œuure.

DIA VIS NES
CONCOR
CIA VINCI

A PARIS,
Chez Nicolas Cheſneau, rue S. Iaques,
au Cheſne Verd.
M. D. LXXV.
AVEC PRIVILEGE DV ROY, ET DE LA COVR.

Sommaire de ce qui eſt encor traicté en cet œuure, outre le tiltre precedent.

LE CATALOGVE DES LEGISLATEVRS, PHILOSOPHES, Poëtes, Orateurs, Hiſtoriographes, Nymphes, Muſes, Sybilles, & Fables Poëtiques, Oracles, Sacrifices, Idoles, Preſtiges, & autres choſes prodigieuſes ſurpaſſans nature, tant és eaux que dedans, & deſſus la terre. Semblablement les noms des inuenteurs de pluſieurs arts, & premiers profeſſeurs d'ordres, & religions eccleſiaſtiques, qui ont eſté depuis le commencement du monde, iuſques à preſent: les noms des montaignes, promontoires, mines, carrieres, fontaines, fleuues, riuieres, lacs, mers, goulphes, gouffres, & abyſmes: le tout bien & diſtinctement ordonné & diſpoſé, ſelon la Chronologie, Topographie, & Proſopographie des choſes, & matieres ſubiettes au preſent œuure.

A TRESILLVSTRE, ET TRESGENEREVX PRINCE CHARLES MONSEIGNEVR, PROTHENOTAIRE DE *la maiſon de Bourbon.*

MONSEIGNEVR, ſi iamais ie receus eſtonnement pour me voir charge offerte excedant mes forces, il faut que ie confeſſe que i'en ay eſté ſaiſy en cet endroit, qu'il m'a fallu faire double eſſay, & de deſcrire l'vniuers, & rond de la terre, & d'aller querir les ſources les plus anciẽnes des origines des choſes, & des perſonnes : & ce qui le plus m'a donné d'effroy, que pour mon ſupport i'aye eu beſoin d'auoir recours à ceux, deſquels parle le Pſalmiſte, I'ay dit vous eſtes Dieux, à ſçauoir aux grands, & à ceux qui ont origine dés la premiere fontaine de la nobleſſe de France. La premiere cauſe de mon eſtonnement ſuffiſoit à me faire perdre cœur dés que i'entray en lice, puis que le monde, & non vne petite partie d'iceluy m'eſtoit repreſentee à deſcrire: & que le ſecond mõde, à ſçauoir l'homme, auquel reluit l'image de Dieu, & auquel giſt la perfection compriſe és qualitez des quatre premieres cõſiderations du grand monde, failloit que fut par moy deſchiffré par, & ſelon ſes couleurs, en chacun de ſes genres : choſe ſi difficile, que ſi l'œuure n'eut eſté par autres esbauché, i'ay belle peur que dés le commencement le cœur me manquãt, ie n'euſſe quicté la partie. Car ce n'eſt aux petits de toucher les grãdeurs, ny aux hommes de manier les choſes celeſtes : comme auſſi il n'apartient aux ignorants de ſouiller la virginité excellente des Muſes. Et la ſeconde cauſe eſtoit aſſes ſuffiſante encor de me retarder du cours de mes entrepriſes, entant que vous choiſiſſant pour le patron, garant, & ſupport de mes eſſays, & pour le ſouſtien de ce mien monde, ie ne voioy rien en mon œuure digne de vous, ne qui correſpondoit à celle treſilluſtre, & treſancienne tige de France, de laquelle la ſainte famille de Bourbon a pris ſa premiere origine : ie ne voioy (dis-ie) rien qui peut recommander mon liure, que le nom de Charles de Bourbon, & la gloire, la vertu, le luſtre, la preudommie, excellence, pieté, & generoſité de ceſte famille, que vous meſme, & que voſtre ſeule courtoiſie. Car ie n'ignore pas quelle maieſté a la face d'vn Prince, & auec quelle reuerence les petitz ſe doiuent preſenter deuant ceux qui tiennent les premiers rancs en la republique: ie ſçay auſſi que la douceur des grands doibt donner plus d'occaſion aux petitz de ſ'humilier & de recognoiſtre la debonnaireté de ceux, auſquels ils ne peuuent approcher par merite, ains par humble ſeruice, & obiſſance, eu eſgard à ce qui eſt de ſacre au nom de Prince. Ainſi (Monſeigneur) n'ayant que voſtre courtoiſie pour me donner accez, c'eſt d'elle auſſi que ie me cœuure,comme d'vn voile, à fin que ſous l'eſle d'icelle, ie coule, & poſe deuant vos yeux vn liure tel que ie l'oſe dire digne de vous, à cauſe qu'il vous eſt dedié, & digne de la poſterité, pour l'eſgard du ſuiet qu'il traite : qui n'eſt pas ſimplement la Geographie, ains la vraye hiſtoire des temps ,des nations,royaumes,empires,potentats,republiques, & eſtats de la police mondaine:n'eſt pas ſimplement vne deſcription des choſes concernantes,ce qui eſt de prophane en la narration des faits,ains encor y verrez l'ordre eccleſiaſtique,& ſelon la ſucceſſion des temps,n'y ſont oubliez les traits de la Hierarchie : à fin que vous y aprenez (eſtant encor en l'aage, auquel vous deuez autant croiſtre en ſçauoir,& vertu qu'en grandeurs,eſtats,& richeſſe) quels ont eſté ceux qui vous ont precedé en celle vocation que par la grace de Dieu, & bons conſeils de Monſeigneur le Cardinal voſtre treshonoré oncle,vous eſtes appellé. Par cet œuure vous aprendrez combien il y a d'aſſeurāce aux grandeurs de ce siecle,& que la vraye Egliſe eſt celle qui de tout temps,& d'aage en aage a fructifié,& ſenty ſon accroiſſement plus és perſecutions, que lors que elle a veſcu en repos,ſans nulle ſecouſſe,ſoit des tyrans,ſoit des heretiques. Et d'autant que la varieté plaiſt aux eſprits qui ſont gentils,ſubtils, & genereux tel que ie voy eſtre le voſtre, vous n'aurez faute d'y contempler les mets auſſi diuerſifiez, que les tables y ſont diuerſement offertes,ſoit pour vn banquet public de toute vne partie du monde, ſoit pour vn feſtin particulier en paignant quelque region,cité,ville,ou maiſon,ſoit de France, ou autre quelle Prouince que ce ſoit de la terre. C'eſt à vous Monſeigneur,qu'a iuſte occaſion ie fais preſent de la plus belle, & riche piece qui ſortit onc de mon cabinet, à vous ie la dedie, eſperant que comme vous eſtes heritier du nom de Monſeigneur l'illuſtriſſime, & treſloüable Cardinal voſtre oncle,vous le ſerez des vertus,& integrité, de ſa religion,pieté,douceur,excellence,& reputation telle,que les enuieux ne peuuent blecer, & les ennemys ne treuuent en elle que reprendre : & qu'eſtant eſguillonné par les hauts faits de vos predeceſſeurs iſſus de tant de Roys, & portans la marque ſur le front,& du ſang de Charles le grand,& des Capets, & ſur tout de ſaint Loys(vraye ſouche de voſtre ſang du coſté maſculin)vous ne ferez choſe degenerant,ou qui forligne du ſentier loüable de la vertu heroïque de vos anceſtres:en quoy vous auez les miroirs domeſtiques qui vous ſemonnent à ce faire,& les eſguillons de vos alliez qui vous pouſſent, & conuient à continuer cette vertu hereditaire,& à la rendre encor plus parfaite,ſ'il eſt poſſible que rien manque à ſon accompliſſemēt. A quoy (outre voſtre bon naturel,& la ſemence vertueuſe decoulee de pere en fils ſur ceux de voſtre maiſon) aidera voſtre precepteur le Seigneur Iean Touchard, qui formera ce tableau d'attente, & y poſera,& tracera de ſi viues idees, & impreſſions de vertu, qu'à iamais vous vous en ſentant la France en ſera, & à vous, & à luy redeuable: à l'vn pour ſes bons conſeils, & inſtructions, & à l'autre pour auoir eu l'ame non ſeulement capable de vertu,mais qui de ſoy,& franchement,a embraſſé la pieté, & la doctrine, qui aprenez, & commencez à pratiquer ce que le poëte Claudian chante en ſon Panegirique à Stilicon,lors qu'il dit ainſi:

Iuſtitia vtilibus rectum præponere ſuadet,
Communéſque ſequi leges, iniuſtáque nunquam
Largiri ſocijs. Durum patientia corpus
Inſtruit, vt nulli cupiat ceſſiſſe labori.
Temperies vt caſta petas: Prudentia, ne quid
Inſconſultus agas: Conſtantia, futile ne quid,
Infirmúmque geras: procul importuna fugantur
Numina, monſtriferis quæ Tartarus ædidit antris.
At primam ſcelerum matrem, quæ ſemper habendo
Plus ſitiens patulis rimatur faucibus aurum,
Trudis Auaritiam: cuius fœdiſſima nutrix
Ambitio, quæ veſtibulis, foribúſque potentum
Excubat, & precijs commercia poſcit honorum,
Pulſa ſimul. Nec te gurges corruptior æui
Traxit ad exemplum, quod iam firmauerit annis
Crimen, & in legem rapiendi verterit vſum.

Car & ces vertus ſont, & ſeront par voſtre excellence ſuyuies, & les vices ſusnommez fuys, & dechaſſez, cõme autant indignes d'vn Prince, tel que vous, que les vertus meritent d'eſtre & careſſees, & embraſſees, & pour le ſeul eſgard deſquelles les Roys ſont admirez, & les Princes loüez par les plumes de ceux qui ſont pluſtoſt eſmeus à eſcrire pouſſez de la verité, que non attirez par le prouffit, ou pour chatouiller l'oreille des grands. A vous donc eſt offerte ceſte Geographie, & hiſtoire vniuerſelle, à fin que comme vn Prince eſt l'image poſé à la veüe de tous, qu'auſſi vous ſçachiez parler de toutes choſes: ie vous en fais preſent, pour vous donner vn certain, & aſſeuré teſmoignage de la bonne, & deuotieuſe affection que i'ay de faire treshumble ſeruice à toute la maiſon treſ-illuſtre, & royale de Bourbon, à ceſte branche de tant de Roys, & nommément à ce Charles de Bourbon, auquel ie ſouhaite, auec les longs ans, l'accompliſſement de celle vertu, qui reluit & en ſa face & en ſes actions: Priant Dieu le createur de toutes choſes,

MONSEIGNEVR, vous donner ſa ſaincte benediction, bienheurer voſtre enfance, & vous conſeruer en longue ſanté & heureuſe vie. De Paris ce 23. de Decembre, 1574.

Voſtre treshumble, & treſobeiſſant ſeruiteur.
F. DE BELLEFOREST.

PREFACE DE CEST OEVVRE AV LECTEVR.

CEVX qui verront le frontiſpice de cet œuure, & luy ourront porter le titre & ſuperbe, & magnifique de Coſmographie, y requerrõt auſsi les parties propres & neceſſaires, & qui puiſſent conuenir à la dignité d'vn tel tiltre: en quoy ie confeſſe qu'ils auront raiſon, comme d'autre part ie dis qu'il ſeroit impoſsible de ſatisfaire, & à leur deſir, & à ce qui iuſtement eſt requis en cet endroit, & pour correſpondre au nom attribué à ce liure. Veu que le mot emporte la deſcription, non ſimplemẽt de la terre, ains de tout ce qui eſt compris au rond de l'vniuers, & de ce qui eſt appellé le monde, les parties duquel ſont auſsi bien les cieux, l'air, & les eaux, que pourroit eſtre la terre: la parfaite deſcription deſquels ie ne ſçay s'il y a homme qui oſaſt entreprendre de donner, ou en la puiſſance duquel il ſoit de la nous communiquer. Ie laiſſe à part ce qui eſt de haut, & ſurpaſſant toute cõtemplation qui conſiſte és demonſtrations Mathematiques, qui eſt plus embraſſé par foy que par aucune cognoiſſance qui tombe, ou puiſſe tomber en l'eſprit de l'homme: pour voir ce qui eſt compris par art, & giſt ſous les reigles imaginees de nos Mathematiciens, & Aſtronomes, entre leſquels on voit l'accord ſi diſcordant iuſques à preſent, que ie ne ſçay ſi on doibt plus ſ'arreſter à ceux qui reiectẽt cet art, qu'aux autres qui en font profeſsion: les vns croyans d'vne façon, & les autres d'vne autre: tellement qu'en cette diuerſité on ne peut aſſoir iugement ſolide, ny s'arreſter que bien à point ſur les promeſſes de ceux qui ſe vantent d'ouurir les paſſages, où les anciens ont choppé, & d'eclercir les matieres qui iadis furent doubteuſes, & deſquelles ie n'ay encore veu aucun qui ayt parlé auec telle facilité, & eclairciſſement qu'on nous fait entendre. Ie laiſſe à part les diſputes tant demenees ſur la figure de la terre, ſi elle eſt du tout globeuſe, ou ſi ſa rondeur eſt plate, & ſans eſgalle proportion de rotondité, ainſi que quelques vns l'ont eſtimee, ne pouuans receuoir l'opinion des Antipodes: ou ſi elle eſt toute ronde en ſa circonferẽce, ainſi que nous la tenons, tant par raiſon que par l'experience de ceux qui de noſtre temps ont fait les voiages ſur mer, & qui ont viſité preſque tout l'enceint de ce qui eſt habitable, & de couuert de tout le globe celeſte. Ie laiſſe encor ceux qui tiennent que cette figure n'eſt point ſi ronde, qu'elle ne face vne pointe toute telle qu'on voit eſtre la figure d'vne poire, la ſentẽce deſquels ie reiecte auec touts les ſçauants, quoy que Chriſtophle Colomb en ſoit l'auteur, auquel ie garde ſon honneur en touts autres endroits, mais icy il faut que ie blaſme ſon aduis par trop paradoxe, & ſ'eſloignant de l'autorité de touts les auteurs tant ſacres que prophanes, & de la meſme experience & pratique des plus accorts, & ſages pilotes: & de la rondeur ou forme ſpherique du globe diſpute bien au long, & treſdoctemẽt le tresfameux Seigneur Nicolas de Cuſe Cardinal du ſainct ſiege, aux liures duquel ie renuoye les plus curieux, & contemplatifs, qui auront deſir de ſe reſouldre ſur ceſt article, & ſcrupule: entant que là il monſtre la neceſsité de telle figure en l'eſtre du monde, lequel a en ſoy (dit-il) vne rotondité inuiſible, à cauſe qu'il n'y a rien ſi rond, qui puiſſe venir à la parfaite rotondité de ce qui ſ'appelle l'vniuers: & quoy que le monde corporel ſoit rond, ſi eſt-ce que ſa rondeur eſt inuiſible, entant que ce qui eſt offert à la veüe, n'eſt que comme vn atome, ou partie indiuiſible de la rotondité du monde: mais ie laiſſe ces conſiderations, aſſeuré qu'il n'y a preſque perſonne qui doubte en choſe ſi certaine. Ie ne veux auſsi pourſuiure ce qui eſt de la fermeté & ſtabilité de la terre, voiant que l'eſcriture ſaincte meſme nous la fait hors de mouuement, & encloſe ſous la concauité, & voulte admirable des cieux: & ne veux mettre en auant l'opinion fantaſtique, & trop gaillarde de Copernique, qui pour ſe monſtrer des plus habiles, a voulu contredire à tous les philoſophes, & prouuer que la terre eſt mobile, & par conſequent elle a ſes mouuemẽs qui vont ſuiuant celle cadence & harmonie admirable des parties du monde qui la ceignent & entourent, & reçoit par ce moien plus à ſon aiſe les influences des corps celeſtes: ie laiſſe (dis-ie) ces opinions comme eſloignees du ſens commun & tirees d'vn eſprit plein de gaillardes penſees, lequel en contrediſant à chacun ie ne croy pas qu'il eſtimaſt la choſe eſtre telle qu'il la dit, ains que ſeulement il vouloit par ce moien tirer la verité, & forcer les plus ſçauans d'ouurir le threſor de leurs raiſons, pour oſter tout moien & argument de doubte en choſe qui y peut eſtre reuoquee, quelques cauſes, & argumens qu'il puiſſe amener, & leſquels ie ne deduis, renuoyant les ſçauans aux liures de ceſt auteur: & quand aux ignorans, ou moins auancez aux lettres, ie leur conſeille de ne ſ'acouſtumer, ny plaire en telles, & ſi vaines, & peu neceſſaires curioſitez, à cauſe qu'elles ſont bien ſouuent cauſes de grandes folies, & qu'elles precipitent les hommes en des abiſmes d'erreur, & de deſuoyement, deſquels puis apres ils ne peuuent ſe retirer, entant que l'eſprit ſe plaiſant à contredire, perſiſte en fin, & deuient du tout opiniaſtre. Ce donc que les plus raiſonnables requerront en ceſt œuure, eſt non la conſideration ſeule du ſit des prouinces ſous quelle que ce ſoit des regions du ciel, ou des ſignes qui regnent ſur icelles, quoy que cela ſoit vne des dependances de la Coſmographie, & en quoy on iuge, & cognoit au plus pres les mœurs, & façons de viure de chacun peuple, entant qu'on en peut diſcerner par les raiſons aſtronomiques, & que les influences d'enhaut ont ne ſçay quoy de puiſſance, & effect ſur les

Nicolas de Cuſal .1 de Ludo globi.

corps inferieurs ſuyuant les ſecrets de la meſme nature cogneuz par ceux qui ſont bien verſez en icelle. Ils ne demanderont pas (dis-ie) cette conſideration, ains vne autre qui ſemble eſtre beaucoup plus neceſſaire, à ſçauoir la vraye aſſiette, & contemplation des degrez tant de longitude, que de latitude, & les Meridionaux, à cauſe que ce que deſſus ne peut eſtre bien fondé ſans cette premiere cognoiſſance, comme auſſi on peut faillir beaucoup ignorant le parfait cours du Soleil, & ce qui eſt de contemplable en ſes reuolutions, courſes, aſcendants, & retrogradations. Mais i'ay obmis cecy, & pource que Munſter ſ'en paſſe du tout, quoy qu'il ayt eſté de ſon temps des premiers recogneuz entre ceux qui entendoyent cette ſcience Aſtronomique: & d'autant que la choſe eſt ſi obſcure, difficile, & incertaine, qu'il n'y a eu encor aucun qui en ayt oſé donner vne vraye, & aſſeuree reigle. Car de ſ'arreſter aux graduations, & iugement des eleuations donné par Ptolomee, & autres, ou plus anciẽs, ou plus modernes de quelque ſiecle, c'eſt s'abuſer grandement, eu eſgard que touts Aſtronomes me confeſſeront que depuis tant de centaines d'ans qu'il y a que Ptolomee viuoit, y ayant eu diuers Eclipſes, & autres accidents remarquez par les reigles Aſtrales, il a faillu auſſi que le cours ſolaire ayt eſté retardé, & par conſequent les degrez limitez par ſa courſe, & ſur tout ceux de longitude, le iugement deſquels ſe fait par le zodiaque. Parainſi i'ay mieux aymé ſurſeoir du tout ce poinct en cet œuure, que le diſcourir ſans raiſon, & auec ne ſçay quelle obſcurité, & incertitude, qui ſeroit plus à blaſmer qu'elle ne porteroit de proufit, & cognoiſſance au lecteur. Car bien qu'és degrez de latitude, & eleuation du pole, nos pilotes vſent de quelque reigle qui approche de la verité, ſi eſt-ce qu'encor ſont ils differents en leurs nombres de degrez, & que nul d'eux a touché à ce qui cõcerne le fait des latitudes: qui me fait deporter encor en cet endroit de paſſer outre, attendant que quelque rare, & inſigne Coſmometre nous ayt limité au vray, & cõme à preſent ſe porte la diſpoſition celeſte, & les vns & les autres nombres: car lors on pourra, & conſiderer les ans en leur perfection, & corriger les Coſmographies, & Geographies, & ſur tout les Chronologies, eſquelles on voit vne eſtrange varieté, cauſee par deffaut de ceſte ſusalleguee cognoiſſance: & pour l'eſgard de laquelle iadis Iule Ceſar reforma le Calendier Romain, tout different à celuy des anciens, à cauſe du retardemẽt aduenu en la courſe du Soleil. Voila donc la cauſe de mon obmiſſion, laquelle ie penſe auoir eſté celle qui a empeſché que Munſter n'a mis les degrez, pour n'eſtre encor reformé l'eſtat de la conſideration de cette ſciẽce en cet endroit: & ſi ie nomme cet œuure Coſmographie, ce n'eſt ſans raiſon, prenãt la partie pour le tout, & à cauſe que la terre eſt embraſſee des autres parties qui font la perfection du globe du monde. Au reſte ie me contente de faire en ce liure, ce que Denys Aphre ſe dit faire en ſon opuſcule du ſit de la terre, diſant ainſi:

Denys Aphre du ſit du monde

Naturæ genitor, quæ mundum continet omnem,
Annue rex cœli, poſitum telluris, & vndæ,
In quas imperium mortalibus ipſe dediſti,
Materiæ tantæ me promere carmine digno,
Incipiens terræ tractus, pontique meatus,
Et fluuios canere, atque vrbes, populóſque per orbem
Diſcretos: latè refluum memorare parabo
Oceanum, tellus quo cingitur æquore tota.

Et ce qui ſ'enſuit en ſon œuure: car il me ſuffit de vous declairer le ſit des regions, leur aſſiette, limites, & eſtendues, les peuples y viuants, les loix qu'ils ſuyuent, la religion qu'ils embraſſent, leurs origines, courſes, guerres, migrations, conqueſtes, changements, & ruines: & autant en pourſuiure des villes où ils ſe tiennent, de leurs fondations, ſuccez, police, & alteration, ſ'il y en eſt aduenue: comme auſſi ie n'oublie l'eſtat des Royaumes, leur gloire, & en fin la deſcheute des plus excellents de toute la terre. Et bien que Munſter eut traité pluſieurs choſes dignes de memoire, ſi auoit il oublié tant de raretez que i'ay eſté contraint de l'augmenter de plus de moitié, & ſur tout en ce qui concerne le fait de noſtre France, laquelle ie penſe auoir illuſtree plus que iamais elle ne fut, non du mien, à fin qu'on ne m'eſtime temeraire vſurpateur du bien d'autruy: ains tant des anciẽs que modernes, & des vieux Documents des Egliſes les plus anciennes de ce Royaume, ainſi que le diligent lecteur pourra iuger par ce qui s'enſuyura, lequel ie prie d'excuſer ce qu'il y verra de faute, & au reſte de me fauoriſer de memoires qui puiſſent ſeruir, & à l'ornement de cet œuure, & au bien, & proufit de la poſterité, à laquelle nous ſommes touts obligez, comme redeuables à ceux qui nous ont donné cognoiſſance des choſes paſſees. A Dieu Lecteur, & voy que mon trauail eſt preſque inſupportable, & te ſouuiẽne qu'encor ie n'ay ceſſé de te dõner dequoy te repaiſtre, à fin de te plaire, & qui pour telle deuotion ne merite de ſeruir de riſee, ayant & tant trauaillé, & tant fait d'ouuerture aux recerches plus rares & ſegnalees de l'antiquité.

IOANNIS TOCHARDI IN HOC COSMOGRAPHICVM OPVS EXIMIVM, ET FRANCISCI BELLEFORESTII auctoris commendationem hendecaſyllabi.

Verſum nomen.

FRANCISCVS BELLEFORESTIVS
VSV FLORENS, FACTIS CELEBRIS.

HAnc rerum tibi machinam mouere
Cordi ſi fuerit, polóque mundum
Libratum gemino, manu rotare:
Vt quondam rutilos niualis orbes
Dorſo ſuſtinuit reniſus Atlas:
Si quæris liquido videre quicquid
Demerſum Oceano, laténſque ponto
Nutrit cæruleus, fouétque frater:
Et quodcunque alio ſub axe Phœbus
Illuſtrans radio micante cuncta
Surgendo videt, aut videt cadendo:
Seu quicquid tegit obuoluta tellus:
Seu quicquid tegit inuolutus aër:
Hac volumina ſume, volue, verſa,
Quæ dat Belleforeſtius peritus,
Docto quem gremio Minerua pauit
Succis ambroſiæque, nectaríſque:
Os cui ſuada lepore tinxit omni,
Plusquam Cecropio fauens Pericli.
Quem tam Pallas amat, nouémque Muſæ,
Vt credas ſtudio, labore, cura,
Illum non ſine virgula ſuperna
Totos Caſtalidum bibiſſe fontes.
Si vis Armenios quietus, Argos,
Mauros, Sauromatas, Dacos, Suenos,
Parthos, Vtopios, Getas, Boëmos,
Indos, Peruuios, Goaccióſque,
Quos curſu nimium periculoſo
Longum per mare Pyzarus ſuperbus
Inuiſit Didaco comes ſuperbo,
Perluſtrare animo, minore ſumptu:
Hæc volumina ſume, volue, verſa,

Quæ nunc Belleforeſtius peritus
Profert, gloria temporum ſuorum.
Si nigri cupias locos Auerni,
Si mox Elyſij petas vireta
Campi cernere, quicquid & tulerunt
Omni tempora ſæculo, tenere:
Si quæris Scythicas feras videre,
Si quæris Libycas feras videre,
Si quæris Pharias feras videre:
Si ritus varios, nouóſque mores
Viuendi, vario colore pictos,
Et leges varias, nouáſque noſſe:
Si formas varias, venuſtuláſque,
Si raras ſpecies velis videre
Serpentum, volucrum, & recentiorum
Terrarúmque, hominúmque, fructuúmque:
  Hæc volumina ſume, volue, verſa,
Quæ dat Belleforeſtius peritus,
Qui FACTIS CELEBRIS *pijs, &* VSV
FLORENS *Aonio, virente fama*
Totam nomine Galliam repleuit.

EPIGRAMMA
IN EIVSDEM OPERIS COMMENDATIONEM, AD ILLVSTRISSIMVM PRINCIPEM CAROLVM BORBONIVM, optimæ ſpei adoleſcentem, eiuſdem Tochardi præceptoris anagrammata.

CAROLVS BORBONIVS

SOL BONVS ORBI CVRA.

LAC BONO, ROBVR SVIS.

Quòd ſatus es Regum diuino ſtemmate, clarum
Nomen, at æternum pietas dat, & vnica virtus:
Quando Deum, ſuperos, Regémq; colis, nec Apollinis artes
Spernis, ſuſpiciens quos Pallas docta beauit:
Qualis in Aonijs eſt Belleforeſtius aruis,
Cuius Gallorum ſplendeſcit lingua lepore,
IS FRANCIS VSV CELEBER FLOS, *dat tibi flores*
Orbis quos peperit ſtudio, virtute, labore,
Qui ſi non puero, ſunt certè principe digni,
Quem patriæ natum nil non vidiſſe iuuabit.
Ergo, quod nomen ſonat, vt ſis, SOL BONVS ORBI
CVRA, *tot menti lucem monumenta miniſtrant:*
Volue, BONO LAC *fit* ROBVR *que* SVIS, *qui in arena*
Muſarum retulit claros virtute triumphos.

LOVANGES
DE LVY MESME A L'AVTEVR,
SONET.

PVIS que la France ingrate à tant de bons eſpris
N'a point, Belle-Foreſt, donné, comme ie penſe,
A tes doctes labeurs la deüe recompenſe:
Pourquoy de tant eſcrire es tu ſi fort eſpris?
N'eſtoit ce pas aſſes de luy auoir appris
Plus qu'homme de ce temps, de parfaicte ſcience,
En tous rares ſubiects, & donné iouiſſance
De ce qu'auoit la langue eſtrangere de pris:
Sans luy faire venir de long & de trauers
Tout ce qui eſt enclos dedans ceſt vniuers.
Si bien que ſi ce monde eſtoit vne perſonne,
Apelles n'en eut peu faire mieux le pourtraict.
Dont vn chacun dira, comme on voit à ton traict,
Ce que Munſter promect, BELLE-FOREST le donne.

CE QVE DIEV TOVCHE ARD.

IN FRANCISSI BELLOFORESTI, VIRI DE LATINA Gallicáque lingua meritiſſimi, Coſmographicam hiſtoriam commendatio,

AD LECTOREM.

FOECVNDAM Meliten, ſterilem & (res mira) Coſyram,
Vicinas Libyci verberat vnda freti:
Sic campo, breuior dirimit quæ terminus, eodem
Lætum ac triſte ſolum cernere quiſque poteſt.
Eiuſdem generis, fructum mala deneget arbos:
Eiuſdem generis poma legenda dabit.
Argumenta eadem ſcriptis mandantibus ijſdem:
Squalidus hic auctor, pexus at ille venit.
Mandârunt hæc iſta priùs formiſque typiſque:
Pluribus haud quorum gloria viſa leuis.
Vtqúe peregrinæ eſt ſectatrix Gallia gentis:
Sæpe alienigenam craſſa caterua probat.
Si bene diſpicias: ſcriptis vacat attamen illis
Laudandæ genti portio quanta ſuæ?
Detrahe Munſteri chartis, Germania quanta eſt:
Codice de vaſtro penè libellus erit.
Futilibus tibi vis commenta ſimillima libris,
Grande quibus ſcriptor nomen habere cupit?
Vela repleturos Ithaci perniciter, vtre
Aſtræos fratres clauſerat Hippotades.
Vincla leuant comites, aurum dum rentur: at illi
Carbaſa Neritij deſtituêre ducis.
Vtque Semiramium voluit reſerare ſepulchrum,
Perſicus ac populis ſanna Daræus erit:
Sic facit & fucos Lectori ignobilis auctor.
Ergo eat, & fumos glutiat ipſe ſuos.
Non ita, noſtra tulit quem Gallia, Belloforeſtus:
Coſmographo cuius codice ſcripta legis.
Non auidum vano Lectorem pauerit Euro:
Nec tituli ſalſis luſerit ipſe dolis.
Clarus vt eſt gentis Franciſcus imagine multa:
Ingenio, ſcriptis claret & ille ſuis.

DE L'AVTHEVR.

Arboreos fœtus ſpatioſo carpere ſepto,
Doctrinæq́ue legens ire fluenta putes.
Sic antiqua nouis quàmplurima copulat: vt qui
Promit ab antiquo flaua metalla ſpecu.
Vtque triumphato dicta eſt vrbs Romula mundo,
Et ſpolium & mundi totius exuuiæ:
Huc tibi diuitias Noſter bene contulit orbis:
Eſtq́ue ingens, Lector, gaza refoſſa tibi.
Tam bona cunctarum congeſtâ huc copia rerum,
Nil vt Amalthæam præpoſuiſſe velis.
Denique multiplici tam ſunt hæc ſtructa paratu,
Solis vt è menſa dixeris hauſta dari.
Vtere propoſitis: quáque indole protulit auctor
Sedulus, ex verbis accine pauca meis.
Noſter ô qui ſcriptis cómples inſignibus orbem,
Compleat hunc nomen Belloforeſte tuum.
Neu ſua virtuti cum laude ſalaria deſint:
Reddita ſint operæ præmia digna tuæ.

M. PIGNERON.

IN EANDEM COSMOGRAPHIAM DOMINI BELLOFORESTI.

HIſtoriam immenſam Lector queritaris onuſtus:
Materia breuior cùm ſit vbique ſua.
Ne pigeat geſtâſſe grauem, ac legiſſe probandam:
Complures vnus ſuggerit iſte liber.
Si modò te totum geſtare putaueris orbem,
Sarcina mox fiet viribus æqua tuis.

REDDITION FRANCOISE.

Au Lecteur.

Du pezant faiz de ceſte hiſtoire immenſe
Te dis chargé: quoy que ſi lon y penſe,
(Lecteur) en tout par trop brieue elle ſoit,
Veu le ſubiect qui long diſcours conçoit.
N'aiez deſdain la porter ſoubs l'aiſſelle,
Encores moins lire choſe tant belle:
Autres pluſieurs fournit ſeul largement
Ce liure cy. Que ſi tant ſeulement
Tu crois porter l'vniuers grand & large,
Lors ne diras trop peſante la charge.

M. PIGNERON.

PRIVILEGE DV ROY.

CHARLES par la grace de Dieu Roy de France. A noz ames & feaux Conſeillers, les gens tenans noz Cours de Parlemẽt, Preuoſt de Paris, Seneſchaux de Lyon, Tholouſe, Prouence, & à tous noz autres iuſticiers & officiers, ou leurs lieutenans ſalut. Nos bien amez Nicolas Cheſneau & Michel Sonnius marchands Libraires iurez en noſtre Vniuerſité de Paris, nous ont fait remonſtrer, que Sebaſtien Munſter par ſa Coſmographie Vniuerſelle, a principalemẽt ſingulariſé ſon pays d'Alemaigne, & qu'apres luy auſſi le ſieur du Binet l'auroit commencé à vouloir continuer par vn ſien œuure intitule: Les plants & portraits des villes, imprimé en noſtre ville de Lyon, en l'an mil cinq cens ſoixante quatre. Ce neantmoins, ledict œuure auoir eſté delaiſſé imparfaict & manque de pluſieurs deſcriptions de pays & villes, nomméement d'vne ſi belle partie qu'eſt noſtre Royaume de France auec ſes ſingularitez : & qu'à ces cauſes deſirans l'illuſtrer ils auroient entrepris de rimprimer ladicte Coſmographie de Munſter, tant en François qu'en Latin, corrigee & enrichie de diuerſes recollections de tous les pays, regions, peuples, nations, leurs loix, religion, façons & couſtumes, tant de la Frãce, Italie que d'Eſpaigne, par François de Belle-Foreſt Comingeois, & nomméement de la deſcription des citez, & villes principales, auec leur plant & allignement. Pourquoy faire, leur auroit eſté neceſſaire, & eſt encores requis de recouurer plãtz, & deſcriptiõs de pluſieurs villes & places de noſtre Royaume, auec vn ſommaire des choſes plus rares & remarquables qui ſont en elles, ainſi qu'ils en ont ia pluſieurs, tant d'Italie, d'Eſpaigne, d'Angleterre, que de Flandres, & autres: à quoy faire, leur a eſté beſoing, & ſera encores, expoſer & auancer grands deniers, tant audit recouuremẽt, qu'à les faire pourtraire, tailler & engrauer. Mais d'autant qu'ils craignent que ſi toſt qu'ils auront imprimé, & expoſé en vente, & fait grandes & exceſſiues deſpences, quelques Libraires, marchans, ou autres la vouluſſent imprimer, contrefaire, & pocher les plants & pourtraits deſdittes villes, de noſtre Royaume principalement, qu'ils ont recouuerts, & recouuriront à grans frais, comme dit eſt, auec les cartes & deſcriptions des pays : & par ce moien les fruſtrer de leurs peines & frais ſi grans qu'ils y ont fait & ferõt encores, pour le paracheuemẽt dudit œuure, ſi par nous ne leur eſtoit ſur ce pourueu, requerant humblement nos lettres de permiſſion, & defenſes à ce requiſes. NOVS A CES CAVSES, & pour autres conſiderations à ce nous mouuans, auõs permis & octroyé de noſtre certaine ſciẽce, grace ſpeciale, plaine puiſſance & authorité Royale, permettons & octroyons, voulons, & nous plaiſt, par ces preſentes, qu'il ſoit loiſible & permis auſdits Cheſneau & Sonnius, d'imprimer tant en François qu'en Latin & expoſer en vente, & diſtribuer la ditte Coſmographie, & auons inhibé, & deffendu, inhibons, & defendõs à tous Libraires, Imprimeurs, marchands & autres de noſtre Royaume, n'en imprimer, vendre ou diſtribuer en cettuy noſtre Royaume, tant en Latin qu'en Françoys, ſoit par eux ou autres perſonnes interpoſees, ſinon de celles qu'ils auront imprimees, ou fait imprimer, ſoit en François ou en Latin, ny faire tailler, engrauer, contrefaire ou pocher aucuns deſdits plants des villes, places, cartes & deſcriptions y contenues, ſoit en bois, cuiure, ou autre metal, au burin (que lon dit) taille doulce, ny moins engrauer en eauë forte, pour les vendre à part, ou en autre œuure, faire additions & interpretations en fraude, ny deſguyſer en autre langage & termes, le narré des hiſtoires & choſes memorables d'vne chacune ville, ou autre choſe y contenue, non encores imprimee & miſe en lumiere, ſoit du labeur, inuention ou recollection dudict de Belle-Foreſt ou des memoires y inſerez, à luy & eux enuoyees d'vne chacune ville, prouince, ou perſonne particuliere : & ce ſur peine de confiſcation de tous les liures, figures, cartes & deſcriptions contrefaictes & vendues au contraire, & d'amende arbitraire, tant enuers nous qu'enuers leſdits Cheſneau & Sonnius, & de leurs pertes, dommages & intereſts, iuſques au temps & terme de dix ans conſecutifs finis & accomplis, à compter du iour & datte de l'acheuement de la premiere impreſſion par eux faicte. Si donnons en mandement par ces preſentes, à tous nos amez & feaux les gens tenans nos cours de parlement, Preuoſt de Paris, Baillifs, Seneſchaux, & à tous nos autres iuſticiers & officiers, ou leurs Lieutenans, & à chacun d'eux ainſi comme à luy apartiendra, que de nos preſens, priuilege, permiſſion, inionctions, inhibitions & defenſes, & de tout le contenu en ces preſentes, ils facent iouïr & vſer leſdits Cheſneau & Sonnius, & icelles garder & obſeruer de poinct en poinct ſelon leur forme & teneur, comme nos Edicts, & Ordonnances: procedant contre les infracteurs de ces dictes preſentes, comme tranſgreſſeurs de noſdictes Ordonnances. Et pource que de ces preſentes on pourra auoir affaire en pluſieurs & diuers lieux, nous voulons qu'au vidimus d'icelles, fait ſoubs ſeel Royal, ou ſeing de l'vn de nos amez & feaux Secretaires, foy ſoit adiouſtee comme au preſent original. Auquel en teſmoing de ce nous auons faict mettre noſtre ſeel.

Donné à Paris le 22. iour de May, l'an de grace mil cinq cens ſoixante & douze, & de noſtre regne, le douzieſme.

Par le Roy à voſtre relation,

Signé,

MORE'.

EXTRAICT DES REGISTRES DE PARLEMENT.

VEVES par la Cour les lettres patentes du Roy donnees à Paris, le vingt deuxieſme iour de May, mil cinq cens ſoixante & douze,ſignees,par le Roy,à voſtre relation, Moré. Par leſquelles, & pour les cauſes y contenues, ledit Seigneur permect & octroye a Nicolas Cheſneau & Michel Sonnius,marchands libraires Iurez en l'Vniuerſité de Paris,pouuoir imprimer, vendre,& debiter la Coſmographie de Munſter,tant en Latin qu'en Frãçoys,enrichie de diuerſes recollections de tous les pays,regions, peuples, nations, leurs loix,religion,façons, & couſtumes, tant de la France, Italie, qu'Eſpaigne, & nommeement de la deſcription des citez,villes principales auec leurs plants & allignemens. Auec defences à tous autres Libraires & Imprimeurs de les faire imprimer,vẽdre, ou debiter par le temps de dix ans,ſans leur gré,ſur les peines contenues par leſdittes lettres. Autres lettres patentes dudit Seigneur donnees à Paris le dixſeptieſme iour de Septembre dernier, ſignees, par le Roy en ſon Conſeil, De Hanyuel, contenant mandement a laditte Cour de proceder à la verification de ſes lettres, nonobſtant qu'elles ſoient ſurannees: les concluſions,& conſentement ſur ce du Procureur general du Roy,auquel par ordõnance de laditte Cour, leſdittes lettres ont eſté communiquees, & tout conſideré: laditte Cour en entherinant leſdittes lettres patentes, à ordonné que leſdits Cheſneau & Sonnius impetrans, ioyront de l'effect du contenu en icelles, fait en Parlement le ſeptieſme iour de Decembre, l'an mil cinq cens ſoixante & treze.

ſigné,

DV TILLET.

TABLE DES TILTRES ET SOMMAIRES DV PREMIER TOME DE LA COSMOGRAPHIE, SELON L'ORdre des diſcours & narrations des matieres.

Notez, qu'en ces deux Tables des villes portraictes & ſommaires, il faut obſeruer le contenu en l'aduertiſſement prefix deuant la grande Table des noms, & matieres de ce premier Tome.

DE la creation du monde, & diſpoſition que Dieu feit de la terre, & de la mer 5.6
De la diuiſion de la mer, & de la ſource des fleuues 8
Des Iſles 9
Que la terre eſt vn element tresfertil, & plein de fort grandes richeſſes 10
Des effects diuers de la terre, & des premieres cauſes d'iceux 11
Des mines, des baings 13
Du feu, qui ard és entrailles de la terre 15
Des metaux, & principalement de l'or 16
De l'argent 17
De l'airain 19
Du fer 19
Des mixtions des metaux 20
En quels lieux le metal a eſté fouy autrefois en l'Europe, & en quel lieu il ſe fouit auiourd'huy 21
Des engins, dont vſent ceux, qui fouyſſent les metaux és mines, & des eſprits ou diables, qui y conuerſent 23
De la grandeur de la terre 24
De la premiere diuiſion de toute la terre, en Europe, Afrique, & Aſie 25
Que c'eſt, qui eſt ſignifié és Tables des regions, par les cercles & les lignes, principalemēt en la Table qui contient la deſcription vniuerſelle: & premierement du cercle meridian 28
Des cercles paralleles 31
De la longitude des iours par tous les pays du monde 35
Briefue ſomme du premier liure de la Coſmographie de Ptolomee 37
Pour trouuer les diſtances de trois lieux diſtincts 42
Vne autre forme, ſelon laquelle la longitude eſt meſuree en plan 48
Que c'eſt que Ptolomee traicte au 3. & 4. cha. de ſon premier liure de la Coſmographie 53
Que c'eſt que Ptol. annote au 5. chap. & autres du premier liure de ſa Coſmographie 55
Que c'eſt que Ptolomee traicte au 20. chapitre & autres ſuiuans 58
Que c'eſt que Ptol. aſſigne au 14. & dernier cha. du premier liure de ſa Coſmographie 60
De la nauigation de la mer 63
De la premiere habitation de la terre 66
Du paradis terreſtre 67
De la mutation & alteration des citez 74
Comment les Monarchies ſe ſont leuees au monde, & depuis ont eſté aneanties 76
L'explication des deux premieres Tables generales, eſ-quelles la figure de toute la terre habitable eſt deſignee 79
De l'Europe, qui comprend de noſtre temps la Chreſtienté, & auſſi quelque choſe de la ſeigneurie du Turc 81
De la portion de l'Europe en ſes regions particulieres 83
Des dix tables, eſquelles Ptolomee a diuiſé toute la terre 84
Des Iſles de Bretagne, la grande Albion qui eſt Angleterre, & Hirlande, & de leurs citez en general 85
d'Albion, qui eſt auiourd'huy Angleterre 87
De la nouuelle Hirlande, & de ſa ſituation 88
Du Royaume d'Angleterre, & de ſa ſituation, & fertilité d'iceluy 91
des Roys d'Angleterre 95
Catalogue des Roys d'Angleterre 99

Comment Angleterre a eſté premierement cognuë 99
D'Eſcoſſe 100
De la fertilité d'Angleterre,& d'Eſcoſſe 100.101
Des mœurs & façons des Anglois & Eſcoſſois 101
Des fleuues,citez,& Vniuerſitez d'Angleterre,& d'Eſcoſſe 102
D'Eimbourg 104
La genealogie des Roys d'Eſcoſſe 110
La deſcription d'Eſpagne, & ſes Royaumes, Prouinces, & regions, ſelon qu'à preſent ſe comportent,& des façons de viure des Eſpagnols,tant anciens que modernes 117
Le commencement du Royaume de Caſtille 137
Des Royaumes de Nauarre, & Aragon, quel a eſté le commencement, & par qui ils ont eſté gouuernez iuſques à preſent 145
Du Royaume de Luſitanie ou Portugal,& la ſucceſſion des roys d'iceluy 147
La genealogie des Roys de Portugal 147
Des Eueſchez,principautez,& vniuerſitez d'Eſpagne 149
De Seneque Eſpagnol 155
De Quintilian Rheteur ou Rhetoricien 156
Des deux Iſles Baleares,à ſçauoir, Maiorque,& Minorque,faiſans auiourd'huy vn Royaume à part 156
De la Gaule,& de la ſituation d'icelle: Item de ſa diuiſion, peuples, villes, montagnes, fleues,& cet. 159
Diuiſion de la Gaule Françoiſe,ſelon que maintenant elle ſe comporte 161
Comme les Gaules furent iadis diuiſees, leurs Prouinces, & comme à preſent cette diuiſion eſt conſideree 164
De la venue des François en Gaule,quelles gens c'eſtoient,& d'où eſt leur origine 166
Des courſes des François és Gaules par pluſieurs fois,& cōme ils ſ'en feirēt Seigneurs 169
Comme la Gaule a eſté diuiſee depuis que les François l'ont conquiſe & ſubiuguee 171
De la grande,excellente,& ancienne cité de Paris,chef du Royaume de France 175
De la police des Pariſiens,& inſtitution du Parlement à Paris 181
De l'Vniuerſité de Paris,inſtitution,loix,fondation,& priuileges d'icelle 187
De la fondation des Egliſes tant cathedrales, collegiales,que clauſtrales,qui ſont à Paris,& ce qui eſt de rare en icelles 202
Du reſte des baſtimens publics, & autres choſes remarquables en la grande ville, & cité de Paris 228
Du Palais de Paris,& nombre des Roys,qui ont regné en France,& des officiers de la couronne,& de la maiſon du Roy,& de leurs charges 231
De la ſeconde ligne des Roys de France,commenceant à Pepin iuſques à Hue Capet 241
Des Roys de France ſortis du ſang d'Anjou,& des Comtes de Paris 246
De la ſucceſſion, & genealogie des Roys de France, depuis Philippe de Valois iuſques à noſtre temps 252
De la maiſon Royale, & officiers de la couronne de France 262
Des Pairs de France,ordre de ſaint Michel, & du departement des Prouinces du reſſort de Paris 272
De la Preuoſté,& Vicomté de Paris,& villes qui y ſont encloſes,& choſes remarquables en icelles 277
Du reſte des villes compriſes en la Preuoſté,& Vicomté,& reſſort du Chaſtellet de Paris 295
De la ville de Chartres,& ſes antiquitez, & pays Chartrain,& ce qui eſt en iceux remarquable 301
Des autres villes, & contrees, qui ſont compriſes ſoubs le nom & inriſdiction ancienne du terroir Chartrain 308
De ce qui reſte en la deſcription du pays Chartrain, de la ville de Vendoſme,& autres raretez des contrees voiſines 315
De la ville, bailliage, terroir, & duché d'Orleans, antiquité d'icelle, mœurs du peuple, & des Princes, qui y ont commandé iuſques à preſent 323
Du bailliage de Melun,& pays de Gaſtinois,& de la ville de Sens, & Prouince Senonoiſe, & Auxerrois 332

Du pays de Champagne, bailliage, & Comté d'iceluy, & choſes ſegnalees, qui y ſont, & de l'antiquité du peuple Champenois 340
Du reſte des villes, & citez de Brie, & Champagne, tant celles qui ſont en la terre des Celtes, que celles qui ſont en la Gaule Belgique 354
Des citez, & Eueſchez, qui dependẽt de l'Archeueſché, & Metropolitaine ville de Rheims, & autres places de la Prouince des Rhemois 364
Deſcription du reſte du reſſort de Paris en la Gaule Celtique 388
Du reſte de ce qui eſt compris en la Gaule Celtique, qui eſt du reſſort de Paris, ſelon la diuiſion des fleuues ſeparans les Prouinces 392
Du pays de Berry, antiquité d'iceluy, de la cité de Bourges, & cet. 395
Du pays de Touraine, & antiquitez de la ville & cité de Tours, & des Seigneurs qui ont commandé en elle, & Eueſques dudit lieu, & terroir, & finages, Seigneuries, villes, & iuriſdiction du Duché de Touraine 2.13
Du pays du Maine, cauſe du nom des Cenomans, ou Manceaux, & de l'antiquité d'iceux, & fondation de leur ville 2.42
Du pays d'Anjou, & ſingularitez d'iceluy, de l'antiquité, & excellence de la ville d'Angers, Eueſques, & Princes qui y ont commandé, & des mœurs des Angeuins 2.53
Deſcription de la Normandie, & parties d'icelle, des Normans, & de quel pays ils ſont venus en Gaule, & des villes, pays, & peuples Neuſtriens comprins ſoubs les Ducs Normands, faits Seigneurs de la Neuſtrie 2.79
Diuiſion des regions Normandes, ſuiuant la Seigneurie ſpirituelle, & ſes bailliages ſubiets au parlement de Roüen, & l'antiquité de cette ville capitale de Neuſtrie 2.90
Des bailliages ſubiets au parlement de Roüen, & Eueſchez, qui dependent du Metropolitain dudit lieu 2.102
Deſcription de l'ancienne Prouince Armorique ores Bretagne, de l'erection d'icelle en Royaume, Comté, & puis Duché, & des villes, & peuples qui ſont en icelle 2.131
Du pays de Poitou, villes en iceluy compriſes, de ſon eſtendue, & limites, & de la cauſe de ſon nom, & origine des Poiteuins 2.153
Des pays de Saintonge, & Angoulmois, antiquité des villes de Saintes, & la Rochelle, ſainct Iean d'Angely, & Engouleſme, & ce qui eſt de rare, & ancien en icelles 2.166
Diſcours de la ville, & Comté d'Engouleſme, & de ſon eſtat tant auant la venue des François en Gaule, que depuis qu'il en acquirent la Monarchie iuſqu'à preſent 2.181
De l'ancienne cité de Perigueux, deſcription, & origine d'icelle, du pays Perigourdin, & peuple contenu en iceluy, & ce qui eſt rare en toute la contree 2.194
Du pays de Limoſin, & eſtendue d'iceluy, villes & Seigneuries, qui y ſont compriſes: & de la cité, & Vicomté de Limoges, & ancienneté de celle ville 2.207
De l'ancienne, & fameuſe Prouince d'Auuergne, des citez & villes d'icelles, & leurs antiquitez, & ce qui eſt de rare tant en la Limagne, qu'autres contrees de cette region 2.220
Des pays de Bourbonnois, Foreſts, & adiacens iuſques à la Bourgongne Duché, & du Royaume ancien d'icelle 2.239
Du pays de l'ancien Royaume d'Auſtraſie, & ſur tout des villes de Treues, & Mets 2.246
Deſcription du Royaume ancien de Bourgongne, puis nommé Arles, & en fin conuerty en Duché, de l'antiquité des villes d'iceluy, & du ſuccez des affaires 2.265
Deſcription particuliere des citez, & villes du Duché de Bourgongne, & choſes ſingulieres & plus remarquables en icelles 2.278
Du reſte des villes, & contrees du pays Bourguignon, & nommément de l'Auxois, Chalonois, & Maconois, & choſes remarquables en ces contrees 2.295
Du pays de Lyonnois, & l'origine, & antiquité de Lyon, membre iadis du Royaume ancien de Bourgongne 2.312
De la Prouince, qui iadis fut habitee par les Allobroges, & qui ores porte le nom de Daufiné, & cet. 2,318
De la ville d'Arles 396
De la ville d'Auignon 396
Des Allobroges, qui ſont auiourd'huy appellez Sauoiſiens, faiſans iadis vne Comté, & auiourd'huy vne Duché 397
Deſcription de la ville de Geneue 405

De l'antique,illuſtre,& imperiale cité de Beſançon 408
Des regions, & riuieres de la Gaule,comment elles ſont appellees de noſtre temps 410
De la fertilité des regions de Gaule 414
Des mœurs,& couſtumes des Gaulois anciens 415
Du Parlement & Vniuerſité de Paris 417
Quels gouuerneurs,& adminiſtrateurs,la Gaule a eu anciennement 417
Le catalogue des Papes,Empereurs,& Roys de France 426
La genealogie du Roy Capet,& de ſes ſucceſſeurs iuſques à noſtre temps 429
De Lorraine,& Brabant 433
Du Royaume de Bourgongne 434
Les Ducs & Comtes de Lorraine,& de Brabant 436
La genealogie des Ducs de Lorraine modernes,ſortis par femme de l'eſtoc de France 437
De la Comté de Flandre 439
Des Iſles de Flandre 440
De la ville de Gand 441
De la ville de Bruges 442
De la ville d'Hypre 443
De la grandeur,& fertilité de Flandre 444
Du pays d'Artois,& antiquité d'Arras 446
Du pays de Cambreſy,de la cité de Cambray 450
De la cité de Tournay,& de ſon antiquité 452
Du pays de Haynaut 455
En quel danger ſont les Flamans, à cauſe du regorgement de la mer, & de ſon impetuoſité furieuſe 457
De la region de Lucembourg 472
Deſcription de Thyonuille 474
Articles de l'accord entre monſ.de Guyſe & le Seig.de Capderebre,touchāt Thyōuille 478
La guerre de Bourgongne 488
De la Duché de Lembourg 479
De la terre,& Comté de Hollande 479
De la Comté de Louuain 481
De Bretagne 481
Aucunes briefues hiſtoires,& choſes aduenues au Royaume de France depuis le temps des Hunnois iuſques à noſtre temps 482
La deſcription d'Italie,ſelon les diuers peuples,villes,riuieres, mœurs,& mutations d'icelle, & cet. 491
Comment l'Italie a eſté premierement faite le ſeiour,ou la demeure des hommes, & d'où elle a ce nom 495
Des peuples,& moindres regions d'Italie, comme Lombardie, Ligurie, Ethrurie,la Pouille,& autres 498
L'Italie diuiſee en quinze Prouinces 500
Villes,& lieux principaux de la Toſcane 502
d'Vmbrie,troiſieſme region de l'Italie 505
La Campagne de Rome Colitte,en Latin Latium,la quatrieſme partie d'Italie 506
Campagne heureuſe,ou terre de Labour,cinquieſme region d'Italie 507
Lucanie ſixieſme partie d'Italie,ores appellee Baſilicate 508
De la Calabre,ſeptieſme region d'Italie 509
De la grande Grece,partie de Calabre,apellee l'Abreuzze 510
Terre d'Otrante,du nom de la ville,chef de tout le pays 511
De la Pouille,dixieſme region d'Italie 512
De la Pouille plaine,onzieſme region d'Italie 513
Quels peuples anciens comprent l'Abruzze 514
Du Piſentin,trezieſme region d'Italie 519
De la Flaminie,ou Gaule Toguee,quatorzieſme region d'Italie 519
De la Lombardie Ciſalpine,& Gaule Ciſapennine,quinzieſme region d'Italie 521
De la Lombardie de delà le Pò,ou Tranſpadane,ſeizieſme region d'Italie 523

De la Marche Treuigiane, iadis le pays des Euganees, dixſeptieſme region d'Italie 529
Du pays de Frioly, l'vn des quatre Duchez iadis des Lõbars, dixhuitiéme regiõ d'Italie 531
D'Hiſtrie iadis Iapigie, dixneuuieſme region d'Italie 532.533
Des montaignes, riuieres, & lacs, qui ſe trouuent en Italie 534
Du Pò, l'vn des plus renommez, & excellens fleuues d'Italie 536
Des villes d'Italie 537
De Rome, ville capitale de l'Italie, & iadis le chef de tout le monde 538
Comment la ville de Rome a eſté aggrandie 541
Vn threſor trouué à Rome 549
Du premier gouuernement de la ville de Rome 550
De Viterbe cité 557
De la cité de Nerni, ditte anciennement Nequium 558
Du port d'Oſtie 560
Des liures des Sibylles 564
Catalogue des Papes, & ſouuerains Eueſques de Rome 568
De Tyoli, ville fort ancienne, edifiee trois cens ans auant Rome, iadis appellee Tybur 573
De la cité, & peuples des Venitiens 576
Des Ducs, & Magiſtrats de Veniſe 578
De la Seigneurie, puiſſance, & richeſſes des Venitiens 581
L'origine, & accroiſſement de la ville de Milan 595
D'où les Milanois ont eſté appellez Lombards 598
De pluſieurs deſtructions de la cité de Milan 600
Explication plus claire de la ſuſditte genealogie des Ducs de Milan 607
Combien de cruelles guerres ont eſté depuis Franciſque Sforce, qui a occupé par violence la Duché de Milan 613
De Genes, cité de Ligurie: Item du Duche d'icelle, & de l'aſpreté du pays 625
De Turin, ville de Piedmont 640
De Pauie, iadis nommee Ticinum 641
De la cité de Vigenan, & origine d'icelle 646
De la cité de Nauarre 647
De la cité d'Angleterre, de laquelle fut iadis Seigneur Rolãd, neueu de Charles le grãd 649
De la cité de Vercel en Piedmont 652
De la cité de Plaiſance 654
De la cité de Cremone, excellence, & antiquitez d'icelle 658
De la cité de Breſſe, & de ſon origine 661
De la cité de Cazai, ſaint Euaz, & du Marquiſat de Montferrat 664
Deſcription de la forte ville de la Mirandole 669
Deſcription de la noble cité de Parme 681
d'Alexandrie la neuue 682
De la cite de Modoetie, ou Montſchent 683
De la ville de Verone 688
De l'Amphitheatre de Verone 689
De l'adminiſtration de la republique de Verone 691
De Mantoüe 697
De Ferrare 698
De la cité de Modene 700
De la cité de Rhege, de Lepide, & de ſa fondation, & origine 703
De la cité de Tortone en Lombardie 706
De l'anciẽne cité de Bergame, aſſiſe en la Gaule, outre le Pò, ou Lõbardie Trãſpadane 707
De la cité de Lode 710
De l'ancienne cité de Come, de laquelle le lac porte le nom 712
De la ville de Creme, iadis Paraſie 713
De la cité de Vicenne, en la Marche Treuiſienne 714
De la ville de Bologne en Italie 715
De Forlin 717
De la cité de Treuiſe, chef du pays appellé Marche Treuiſiane 718

De Rauenne 719
d'Ariminum, qu'on appelle auiourd'huy Rimin 719
d'Vrbin, ancienne cité d'Italie 720
d'Ancone, cité d'Italie 720
De la ville de Florence 723
De Piſe 726
De Lucques 733
De la region des Latins, appellee Latium 735
De la Campagne, & de ſes citez 536
De la Calabre 737
De la fertilité de toute la region d'Italie 738
Du mont Veſuue 740
De quelques oiſeaux d'Italie, & principalement de l'Aigle 741
Du Vautour 742
Des meurs & facons des Italiens 742
Quel a eſté l'eſtat & gouuernemẽt au tẽps paſſé en Italie ſous les roys, cõſuls & Emp. 746
Des nõs, & le nombre des Empereurs, qui ont Seigneurie en Italie depuis Iules Ceſar 751
De l'Empire Romain enuahy par les tyrans 777
Des Lombards, qui occupent l'Italie 778
Hiſtoires dignes de memoire des choſes aduenues en Italie auparauant, & depuis la natiuité de Ieſus Chriſt 781
De la premiere guerre de Carthage 782
De la guerre des Germains, appellez Cimbres 786
Des Gots, qui gaſterent l'Italie 789
Des Huns, qui gaſterent l'Italie 791
Des Vandales, qui gaſterent l'Italie 792
Des Gots, qui affligerent de rechef l'Italie 793
Du deluge aduenu en Italie 794
Du Turc, qui vint en Italie par vn deſtroit de mer 795
De la cruelle guerre eſmeüe contre les Venitiens 796
De Rome priſe par les gens de l'Empereur 797
Deſcription de la Pouille: Item du commencemẽt du Royaume de Naples, & de plusieurs guerres, qui ont eſté faites, à cauſe d'iceluy 799
De la mort de Conradin, dernier Duc de Suobe 810
Des Aragonois, qui obtenoient le royaume de Sicile 812
De pluſieurs, qui debatent le royaume de Naples 814
Nouuelle contẽtion pour le royaume de Naples 815
La genealogie des Roys de Naples 817
De la cité de Capoüe 819
De la cité de Nole 822
Briefue hiſtoire, & deſcription de Sardaigne 823
De la terre de Sardaigne, & l'abondance des choſes, qui y ſont, de l'air mal ſain, & autres choſes dignes de memoire 823
Des anciens mots de Sardaigne, & des gouuerneurs de leur rep. ancienne, & moderne 827
Des citez de Sardaigne 829
De Calari, cité Metropolitaine de Sardine 831
Du langage des Sardes 834
Des Magiſtrats de Sardaigne, & de la nature des habitans, meurs, loix, & religion 835
De l'Iſle de Corſe 838
De l'Iſle Capraria 840
De l'Iſle Elbe 840
Deſcription de l'Iſle de Sicile, & de tout le royaume d'icelle, ſelon qu'elle ſe cõporte 845
De Panorme, cité Metropolitaine, vulgairement Palerme 848
De Syracuſe, cité royale 849
De Catane 853
d'Agrigente 854

De Meſſine
Du mont Ethne 755
De l'adminiſtration de la rep. de Sicile, depuis les temps anciens iuſques auiourd'huy 857
Deſcription de la nation Germanique, ou d'Alemagne 860
Des Goths, & de leur cruauté 865
Des Hunnois, nation treſcruelle 867
Des Vandales 872
Des Chreſtiens vagabonds par le monde, qu'on appelle Egyptiens, ou Sarraſins, de leur bonne aduenture 876
De quels noms la Germanie a eſté anciennement appellee 878
De la ſituation, & des limites de la Germanie 881
Des peuples anciens de la Germanie, & comment elle a eſté diuiſee en diuerſes ſortes 884
Des riuieres & fleuues d'Alemagne 888
Comment les Empereurs ont fait guerre aux Alemans, apres Iules Ceſar 893
Comment les Alemans ont veſcu deuant, & quelques annees apres la natiuité de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt 899
De la fertilité de l'ancienne Germanie 905
De la diuiſion de l'ancienne, & nouuelle Germanie 911
Quand, & comment l'Empire a eſté tranſporté aux Germains ou Alemans 917
Des Roys Chreſtiẽs, qui ont dominé deuãt Charlem. en France, & en partie en Germ. 918
Rolle du nombre des Roys Chreſtiens de France 920
Le catalogue, & ſucceſſion de touts les Empereurs, qui ont eſté depuis Charlemaigne, iuſques à Charles le quint 921
La genealogie des Emp. depuis Charlemagne iuſques à Henry cinquieſme de ce nom 923
Des principautez, & Seigneuries inſtituees entre les Alemans par ſucceſſion de temps 931
Comment les villes, & les vallees imperiales ont eſté priuilegees 973
Quelles ordõnãces ont eſté faites en l'Empire depuis, qu'il a eſté trãſporté aux Alemãs 975
Comment depuis trois cens ans en çà de tous les degrez, & villes de l'Empire Romain, aucuns ont receu vne particuliere dignité, & offices: & tous ont eſté reduits au nombre de quatre, à fin que l'Empire peuſt demeurer en plus grande fermeté 976
Les princes ſpirituels de l'Empire 979
Les noms des villes imperiales 981
Quand, & par qui la Germanie à eſté conuertie à la foy de Ieſus Chriſt 981
Des mœurs, & couſtumes des Alemans, qui ſont de noſtre temps 985
Comment les villes de Germanie ont eſté baſties par ſucceſſion de temps 988
Du païs de Heluetie, qui eſt auiourd'huy la region des Suyſſes, ou des Ligues, & la premiere Prouince de toute la nation Germanique du coſté d'Occident, & d'Orient: laquelle touche la Gaule, & l'Italie 992
Comment les Cimbriens ſont venuz en Germanie au pays des Heluetiens, deuant la naiſſance de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt 994
Des Valeſiens, qui eſtoyent anciennement appellez Sedunois; & eſtoyent voiſins des Heluetiens, ou Suyſſes 995
Des montagnes les plus renommees du pays de Valais 997
Des peuples de Valais 1002
Du magiſtrat, & gouuernement de la republique du pays de Valais 1004
De la ville de Syon, & autres villes du pays de Valais 1006
De Saincte Maurice, autrement appellee Agaunum 1007
D'Octodur, qui eſt auiourd'huy appellee Martinach 1013
De Gradetch, & l'ancien Syder 1013
De Syder, & Leuck 1014
De Raren, & Viſp 1014
De Brig, Naters, & Moril 1014
Des glaces endurcies, leſquelles les Suyſſes appellent Gletſcheren 1014
De la fertilité du pays de Valais 1015
Des arbres, herbes, & racines du pays de Valais 1017
Des mines, & metaux du pays de Valais 1018
1019

Des

Des baings chaux de Valais,& des vertus ſalutaires d'iceux 1020
Des baings de Leuck 1021
Des beſtes ſauuages,oiſeaux,& autres beſtes diuerſes, leſquelles nõ ſeulemẽt on trouue au pays de Valais,mais auſſi par toutes les Alpes,iuſques à la regiõ Atheſine,ou Etſchlan 1024
Des Capricornes,ou boucs ſauuages,& des Chamois 1024
Du rat de montagne 1021
Des gelinottes,& faiſans 1022
Le lac Leman,autrement de Lauſanne,ou de Geneue 1027
Des Bourguignons,Nuichtoniens,à preſent Nunchtlandois 1028
D'aucuns Alemans,qui ſe ſont arreſtez au pays des Suyſſes pour y demeurer 1030
Comment les Vites ſont entrez en Heluetie,ou Suyſſe 1033
Comment les Suyſſes ſe ſont portez enuers les Empereurs,auant qu'ils fuſſent alliez, & confederez enſemble 1033
De Raoul,Comte de Habſpourg 1035
Du Comté de Kibourg 1036
De Haibourg en Suyſſe 1039
Des terres d'Vri,Suuitz,& Vnderuualden,auãt qu'elles fuſſent cõfederees enſemble 1040
Des gouuerneurs, ou baillifs, qui furent donnez à ces trois pays, ou vallees au nom de l'Empire 1042
Des choſes, qui ſont aduenuees au pays des Suyſſes du temps des Empereurs Henry de Lucembourg,& Loys de Bauiere 1043
La premiere alliance des Suyſſes 1046
Des guerres eſmeües entre les Ducs d'Auſtriche,& les ligues,ou cantõs des Suyſſes 1047
De Lucerne,ville des Heluetiens,ou Suyſſes 1051
De la cité de Zurich 1054.1055
De la ville de Soleurre 1058
De la ville de Fribourg,qui eſt en la contree de Nuchilant,auiourd'huy Vchtland 1065
De la ville de Berne,& du commencement d'icelle 1066
Du Comté de Gruyere,& du monaſtere Ocre 1070
De la contree d'Auenches,vulgairement Vuiſelſpurgergouu 1071
Des regions,citez,chaſteaux, & des plus renommez monaſteres, qui ſont au pays des Heluetiens,ſituez du coſté du Rhin 1071
Du monaſtere Pfæuers,appellé en Latin Fabarium,ou monaſterium apud Fauarias 1071
Saruneganza,vulgairement appellee Sargans 1074
De Glarone,vulgairement Glaris 1074
De l'abbaye des Hermites en la Foreſt obſcure,appellee vulgairement Einſidlen 1075
De la ville de ſaint Gal,& de l'abbé d'icelle,& d'Appentzel 1076
De la ville de Schaff hauſe 1079
De la ville de Bade,vulgairement Oberbaden,c'eſt à dire,les hauts baings 1081
De Vindoniſſe,en langage Germanique,Vindiſce 1087
De Kunigſfelden 1088
De Zofingen en la iuriſdiction des Bernois 1088
De Conſtance en Germanie 1089
De l'Eueſché de Conſtance 1090
De la renommee ville de Baſle 1100
De la petite Baſle 1102
De l'Eueſché de Baſle 1104
Des tremblemens de terre aduenuz à Baſle 1105
L'appareil de guerre de ceux de Baſle contre les premiers Anglois 1106
L'appareil de guerre de ceux de Baſle contre les derniers Anglois 1107
De la ſedition faite à Baſle 1108
Le commencement de guerre entre ceux de Baſle,& les Duchs d'Auſtriche,l'an 1409. 1109
Du concile de Baſle 1109
De la bataille des Armignacs,ou du Daufin,donnee aupres de Baſle 1111
De la montagne Iura 1115
D'aucunes guerres faites par les Suyſſes confederez depuis cent ans en ça 1117

De la guerre entre les Suyſſes confederez,& la maiſon d'Auſtriche 1118
Le commencemēt de la guerre de Bourgongne contre le duc Charles,& les Suyſſes 1119
De la priſe d'Elicourt 1122
De la bataille donnee aupres de la ville de Gromſon 1124
De la bataille aupres de Morat 1125
De la ville de Nançy aſſiegee par le Duc de Bourgongne 1126
De la guerre entre les Suyſſes,& les Souabes faite l'an de ſalut 1199. 1127
D'aucuns Iacobins,qui furent bruſlez à Berne 1131
Des guerres entre le Roy de France,& les Suyſſes 1132
Du pays de Sōnggouu,& de la Comté de Pfirt ou Ferrette, qui ſont auiourd'huy au haut pays d'Alſace 1134
De la ville de Than 1135
De la Comté de Montbeliard 1136
De la ville de Mulhauſen 1136
De la ville d'Otmarſen 1137
De la noble region d'Alſace 1137
Des mines, tant d'argent qu'autre metaux,leſquelles on trouue en la Germanie 1140
De la verge deuinatoire,pour trouuer les metaux 1141
De la mine d'argent de Leberthal 1142
Du pays d'Alſace,& de ſa Seigneurie 1144
Des citez,chaſteaux,enſemble de quelques fondations d'Alſace 1144
De la ville d'Einſheim 1144
Du monaſtere Mo urbach 1144
De la ville de Gebuuiler 1146
De Lutembabh, & Ma rbach 1146
Deſcription de Rufach, ville du haut pays d'Alſace 1146
De Haſtat le haut 1152
De Egiſheim 1152
Munſter,ou le monaſtere en la vallee ſaint George 1153
De Rapoltſtein 1153
Des nobles,qui tiennent le pays d'Alſace en ſubiection 1154
De la cité de Colmar 1157
De Seleſtad 1159
D'Andlauu 1160
Du mont S.Ottile,& du Langrauiat d'Alſace 1160
d'Argentine,vulgairement apellee Strabourg 1161
De l'Eueſché d'Argentine 1164
De Haſle 1165
Taberne d'Alſace,vulgairement Elſas Zabern 1166
De Maurſmunſter,& Stephanſfeld 1167
Saint Vualtpourg à Neuuembourg 1169
d'Aguenouu 1168
Deſcription de la ligne Occidentale du Rhin, depuis le bas pays d'Alſace iuſques à Mayence 1168
De Vueſtrich,c'eſt à dire,le Royaume d'Occident 1169
De Lutzelſtein 1170
Du Vuaſgouu 1170
D'Vuiſſembourg 1171.& de ſon monaſtere 1172
Double pont,vulgairement appellé Zumeybruck,& de la Comté de Bitſch 1173
De Saleto,vulgairement Selts,& de Schuuartzach 1174
De Taberne de la montagne,ou Bergzabcren 1174
De Landauu 1175
De Nemetes,vulgairement Spire 1175
De l'Eueſché de Spire 1179
Haulterine,vulgairement Altrip 1182
De Ceſarea,vulgairement Keiſers Lautern 1182

Deſcription de la cité des Vangions, qu'on appelle Vuormes 1182
De quelques hiſtoires dignes de memoire, des choſes aduenues à Vuormes par ſucceſſion de temps 1186
Du monaſtere de Franckenthal 1186
De l'Eueſché d'Vuormes 1186
De Predeshein 1193
De la region, ou du pays d'Altzheim 1194
De Treues, & de Mets 1195
De Mayence, vulgairement Ments 1196
De l'Eueſché de Mayence 1198
De l'inſolence d'vn certain abbé à vne iournee de Mayence 1201
De l'art d'imprimerie trouuee à Mayence 1202
De l'inuention de l'artillerie en Alemagne 1207
De Mayence priſe d'emblee 1209
Des baings de Vuiſebaden 1211
D'Ingelheim, vallee du Sacre Empire Romain 1211
De Binge 1213
De la cité de Creutznach 1215
De la garniſon des Huns, qu'on appelle le pays d'Hundſruck 1216
Du pays d'Eyfalie 1216
Des citez & villes ſituees iouxte le Rhin, depuis Binge iuſques à Coloigne 1218
De la ville de Bachrach 1218
De la cité Boparde, & la haute Veſalie, ou Vueſel 1218
De S. Goare, vulgairement S. Geuuerre 1219
Deſcription de la ville de Confluence 1220
D'Andernach 1221
De la ville de Bonne 1221
D'Agrippine 1222
De Diuitenſe munimentum, vulgairement Teutſch 1229
Marcodurum, vulgairement Duern 1229
De la Duché, ou Comté de Limbourg 1230
De la ville de Nuſſie, ou Nouſſ. 1230
De la Duché de Brabant, & des principales villes d'icelle 1231
De Brabant, & ſes ſingularitez, villes, & richeſſes 1231
De la ville de Louuain, & ſingularitez d'icelle 1237
De la ville de Bruſſelles 1241
De Boſleduc 1243
d'Aix, ou Ach, ville de Brabant 145
De la ville de Malines 1247
De la ville de Tungres 1249
De la Duché de Gueldres, & d'aucuns faits aduenuz en icelle 1249
La genealogie des Ducs de Gueldres 1249
Des Menapiens, & Cicambriens, qui ſont les Gueldrois, & Cleuois, & ceux qui habitent entre le Rhin vers Vueſtphalie 1249
Du pays de Iuilliers, appellé Gulch en Vulgaire Allemand 1247
De la Duché de Mont, ou de Berge 1248
De la Duché de Cleues 1249
De la Comté de Holande, & de l'Eueſché du Traict, ou Vtrecht 1250
La genealogie des Comtes de Holande 1251
De Batauie, appellee Holande 1254
De la ville du Traict, ou Vtrecht 1256
Des Alpes, & hautes montaignes, deſquelles le Rhin ſort, les habitans deſquelles ſont appellez les Griſons 1258
De Curie, ou Choures, la principale ville des Rhetiens, ou Griſons 1260
De la court, ou Egliſe cathedrale de la ville de Curie, ou Choures 1261
De l'Eueſché de Curie, ou Choures 1261

Des trois ligues des Rhetiens,ou Griſons
De la vallee du Rhin,ſoubs la ville de Choures,ou Curie 1265
De la ville,& Comté de Veldkirph 1265
De la region du Pretegauu 1266
Du lac Podamique,ou lac de Conſtance,& de la terre,qui eſt à l'entour,principalement du coſté de la Germanie 1269
D'Vberlinguen 1269
De l'Iſle appellee Augia Maior, vulgairement Richiauu,c'eſt à dire,la riche Iſle 1277
De Seckingen 1278
De Roetellen 1283
De Neuubourg 1283
Ce Briſgauu,& des particulieres Seigneuries,villes,chaſteaux,& monaſteres d'iceluy 1283
De Briſac 1284
De Zeringen 1284
La genealogie des Comtes,& des Ducs de Zeringen 1285
La genealogie des Comtes de Fribourg 1285
de Fribourg 1289
Des Ducs de Zeringen 1289
Du Marquiſac d'Hochberg 1293
La genealogie des Marquis d'Hochberg, & des Comtes de Hochberg, Horb,& Haigerloch 1295
D'Vualdktirch 1296
De S.Trupert 1297
De Schnebourg 1297
La genealogie des Marquis de Barden 1298
Deſcription du pays d'Algeuu 1298.1299
Des citez,villes,& chaſteaux en Algœuu 1299
Le monaſtere de Kuingarten 1302
Ordre,& denombrement des abbez d'Vunigarten,ou des vignes 1302
De Rauenſpourg 1303
d'Vuangen 1303
L'origine,& ſucceſſion des nobles Eſcuyers tranchans de Vualdpourg, qu'on appelle en Alemand les Truchecheſſ 1303
D'Yſne 1304
Denombrement,& noms des Abbez d'Yſne 1307
De Kempten 1308
De Memmingen 1309
De Mindelheim 1311
De Burgauu 1312
Des regions de Vinſtgouu,Finſtermintz,Inthal,& Etſchland 1313
De Schuuatz 1314
De Suobe,& des principales citez,villes, & pays d'icelle,auſſi de la fertilité de la terre 1316
De l'aſſiette du pays de Suobc,& de leur diuerſe ſituation 1316
De quelques contrees de la nation de Suobe, leſquelles toutesfois ont de noſtre temps vn autte nom,qu'elles n'ont eu au temps iadis 1318
De la contree d'Albe,communément Alb 1319
De la contree de Scher 1319
De la region d'Allach 1319
De la contree Hamenkam,vulgairement Creſte de coq 1320
De la contree d'Hertenfeld,c'eſt à dire,Durcham 1320
De Kochental,qui ſignifie la vallee de Kochar 1321
De Hal en Kochental 1321
Du ſel de Halle 1321
Halle,lieu ordonné pour mettre au combat ceux,qui le demandent l'vn contre l'autre 1322
1322
De la contree de Viragrund 1324

Le

Le monaſtere d'Elbuuangen 1324
De la region,& de la riuiere d'vuernitz 1325
Deſcription de la ville de Nordlingen 1325
De la fertilité de Rhetie de Nordlingen 1330
De Rheinethal 1331
De Nagoltelthar,c'eſt à dire,la vallee de Nagolt 1332
Des meurs,& couſtumes des anciens,& nouueaux Souabes 1332
Du royaume,& Duché de Souabe 1334
La genealogie des Ducs de Souabe 1339
La foreſt noire,iadis vne partie de celle d'Hircinia 1341
De la vallee du Danube 1345
Les monaſteres,qui ſont en la foreſt noire 1346
De Villingen 1350
De Zimbern 1350
Du pays de vuirtemberg,de l'origine des princes,& villes d'iceluy 1351
De la genealogie des comtes,& Ducs d'vuirtemberg 1354
Des guerres,& ſeditiõs,qui ſont aduenues au pays,& ſeigneurie d'Vuirtemberg,depuis 300 ans en ça 1354
Des villes du pays d'Vuirtemberg 1358
De Tubingen 1358
De Stutgarde 1359
De Rheuthlingen,Eſſlingen,& Hailpruu 1360
Des baings ſauuages,vulgairement Vuildebad,& des baings de Celle 1360
De Rottemberg ioignant la riuiere de Neccar 1361
De la Duché de Teck 1361
Zollern,vulgairement Hohen Zorn 1362
De Geppingen 1362
De Veringen 1362
d'Vuimpina,vulgairement vuimpffen 1363
d'Vlme 1363
Des villes de Geiſlingen,Gundelphingen,& vuord 1365
Des monaſteres d'Eſchingen,Lorch Kaiſhein,& autres 1365
Deſcription de la ville d'Augſpourg 1366
Des Eueſques d'Augſpourg 1370
Du val de Lic 1377
La bataille entre les Chreſtiens,& les Hongrois infideles,donnee aupres d'Augſpourg,où les Chreſtiens obtindrent la victoire 1378
Du Palatinat du Rhin,& quand & comment il print commencement 1379
Des villes,& villages,& chaſteaux du Palatinat 1381
d'Heidelberg 1382
De Ladembourg,Schtieſſen,& Vinhein 1385
De Lauriſſa,vulgairement Lorſch 1385
De Lindelſfels,Gaub,& quelques autres villes 1385
De Bruxelle en Brurein 1386
La genealogie de comtes Palatins du Rhin 1386
De la fertilité du Palatinat 1393
D'aucunes guerres faictes au Palatinat 1394
La foreſt Othenique 1397
Le monaſtere d'Amorbach 1398
De Niclas Hauſen 1398
De Baioarie,appellee Bauiere,& pourquoy ainſi nommee 1399
De la fertilité de Bauiere 1400
Des Roys,& Ducs de Bauiere 1401
Comment,& quand les Bouariens ont cogneu Ieſus Chriſt par la predication de l'Euangile 1402
D'aucunes villes de la Duché de Bauiere 1415

***

De Ratiſponne,ou Regenſpourg
De Paſſauu 1415
De Saltzbourg 1416
Le catalogue des Eueſques de Satzbourg 1417
Friginſen,iadis Fruximum 1418
d'Eyſtett, ville Epiſcopale 1422
De Munchen 1429
De Landſſut 1430
d'Ingolſtad 1430
De quelques autres villes de Bauiere 1431
Du pays de Nortgœnu 1431
Du Landgrauiat de Luchtemberg 1431
De Nuremberg 1432
Comment & quand le Burggrauiat de Nuremberg à prins ſon commencement 1432.1433
De la France Orientale,qu'on appelle en Germanie, Franconie 1434
D'où ſont premierement venuz les Franconiens 1436
La genealogie des ducs de la France Orientale 1436
De la ſituation,& fertilité du pays de Franconie 1437
La France Orientale a cinq principales ſeigneuries 1439
Catalogue des Eueſques de Vuircebourg,ou Herbipolis 1439
Du nom,fondateurs,ſituation, habitans,& temples de la ville de Herbipolis, dicte Vuircebourg 1440
Du treſpas des Eueſques d'Vuirtzbourg,& des ceremonies,qu'on obſerue en leur mort 1451 1455
Des antiquitez d'Vuircetzbourg
Des Saxons menez,& tranſportez en la France Orientale 1457
De Sale fleuue de France 1457
Des faicts dignes de memoire,qui ſont aduenuz à Vuirtzbourg 1457
De Suinfurt,ou Suinfort,ville de la France Orientale 1458
Des antiquitez de la cité de Suinford 1461
Du monaſtere de l'ordre de ſainct Benoiſt en Suinfort,changé en l'ordre des Theutoniques 1462
1462
Deſcription ſuccincte de la cité de Suinford
De Rotembourg,cité imperialle,pres du fleuue Tuber 1463
De la vallee de Tuber,& des villes,qui y ſont 1464
De Francfort iouxte le Mein 1464
d'Vuerthein 1465
De Hennemberg 1466
De Bamberg, ou Babemberg 1369
De la haute Pannonie,qui eſt à preſent nommee Aſtriche,& des autres ſeigneuries, & pays qui luy ſont ſubiects 1369
Des villes,chaſteaux,villages,& monaſteres ſituez en Auſtriche iouxte le Danube 1471
Vienne,cité metropolitaine d'Auſtriche 1473
Briefue deſcription de Vienne 1474
De Stirie 1474
De Carinthie 1485
Du comté de Tyrol 1486
Comment l'on forge la monnoye d'or,& d'argent 1487
De Carnie, vulgairement Irrain 1490
D'Iſtrie 1491
Des citez d'Iſtrie 1491
La genealogie des Marquis,& Dues d'Auſtriche 1492
Pluſieurs Princes debatẽt pour la duché d'Auſtriche,pour ce qu'il n'y auoit nul maſle hoir 1492
1496
La genealogie de Rodolphe d'Habſpourg,& de toute ſa poſterité
Deſcription du pays de Heſſen, appellé de noſtre temps, Landgrauiat de Heſſen 1499
Explication de quelques lieux particuliers de la ville de Martpourg 1503
1505

De la ſeigneurie de Heſſe 1550
La genealogie des Landgrauiat de Heſſe 156
Deſcription de Buchonie,& de Fulde,cité metropolitaine 1506.1507
Catalogue des abbez de Fulde 1509.1510
De la region de Thuringe 1511
D'Erdford 1511
De la Marche de Miſie,ou Miſne 1513
De la ville de Miſen,ou Miſne 1513
De la ville de Friberg 1520
De Lipſie 1518
La genealogie des Princes de Miſne 1518
Les Miſnes,ou Miſeniens ont eſté iadis appellez Hermandrois 1519
La genealogie des Marquis de Miſne,qui regnent à preſent 1523
Des montagnes de Boheme 1524
De la vallee de Ioachin 1525
Par quelle occaſion les mines des metaux ont eſté trouuees és mons de Miſne 1535
De Saxe tant ancienne, que nouuelle,& de l'origine des Saxons 1526
Les Saxons ont eſté affligez par guerre des Roys de France,à cauſe de la foy 1527
Des meurs,& façons des Saxes,& de la fertilité de leur pays 1529
Des metaux des Saxons 1531
De la diuiſion du pays de Saxe,comme il eſt à preſent 1532
Des Ducs de Saxe,& de leur origine 1533
La genealogie d'Vuedekind Duc de Saxe 1533
De la ſeigneurie,& duché de Brunſuuik 1539.1540
De la cité de Brunſuuik 1545
De Lunebourg 1546
La genealogie des Ducs de Lunebourg 1544
L'hiſtoire de la cité,& des Ducs de Lunebourg 1545
De Lubec,l'vne des plus belles citez maritimes 1547
De Magdebourg 1551
Du Burggrauiad de Magdebourg 1553.1554
De Goſlard 1554
D'Aldembourg, ou Oldembourg 1554
D'Halberſtad 1559
De la cité de Minde 1560
De la cruaulté des Vuandales en Saxe 1560
D'vuitemberg,ville de la haute Saxe 1561
Quand & comment le tournoy commencea en Saxe 1561.1562
Où,quand,& par quels princes,& gentilshommes les tournois ont eſté celebrez 1564
De la grande,& horrible guerre,qui fut iadis en Saxe,ſoubs Henry quatrieſme 1566
D'Vueſtphalie 1567
D'Oſnabourg 1569
De Suſat 1569
De Munſter,monaſtere renommé 1570
De Breme,cité Epiſcopale 1572
Deſcription de la Friſe Orientale 1572
de Friſe 1572
Du Marquiſat de Brandembourg 1574
Des villes du Marquiſat de Brandembourg 1575
Deſcription de la ville de Francford,aſſiſe ſur la riuiere d'Odere 1575
De la ſucceſſion des Marquis de Brandembourg 1577
La genealogie des Marquis de Brandembourg 1578
Du Duché de Mekelbourg 1578.1579
De la region de Pomeran 1586
De la fertilité de la terre de Pomeran 1590
Des citez renommees de Pomeran 1590

De Gripſimald 1591
De Iulin, maintenant appellé Vuolin 1591
De Stralſund 1592
D vuinette 1592
De l'iſle de Rugie 1592
La genealogie des Princes de Rugie 1593
De l'Eueſché de Pomeran 1599
Les noms d'aucuns excellens, & ſçauans perſonnages, qui ont eſté, & ſont encore au pays de Pomeran 1601
De Prutenie, ou Pruſſie, appellee par aucuns Boruſſe 1601
Comme la Pruſſie, eſtant encore payenne, fut aſſaillie, & oppugnee ſoubs l'Empereur Frideric ſecond 1602
Le denombrement des grands maiſtres de l'ordre des freres Theutoniens, & ce qu'vn chacun d'eux a faict, ou pour ſubiuguer, & conqueſter les terres des infideles, & les dompter, ou pour les retenir en bride 1604
De l'accord faict entre le Roy de Pologne, & le grand maiſtre de Pruſſe 1610.1611
De l'Ambre qu'on cueille en Pruſſe 1612
Des beſtes, qu'on trouue en Pruſſe 1614
Des freres Porteglaiues 1617
De Gdan, vulgairement Dantz, où ſont les plus riches foires de Pruſſe 1617
De Liuonie 1618
De la fertilité de Liuonie, & des mœurs des habitans d'icelle 1618
Des villes de Liuonie, & des couſtumes d'icelles 1619
Deſcription du royaume de Boheme dedans, & dehors la cloſture de la foreſt Hercynie 1623
Des villes de Boheme 1625
De la ville d'Eger, & de la region circonuoiſine, & de la montagne portant les Pins, & l'Or & de Voytland 1625
En quel temps Boheme a eſté erigee en royaume 1632
De la diuiſion de la religion en ſectes entre les Bohemiens 1633
Comment les Bohemiens furent appellez au Concile de Conſtance 1635
La genealogie des ducs, & rois de Boheme 1638
De Morauie 1654
De Sehleſe, ou Sileſie 1655
D'Vratiſlauie, ville capitale de Schleſe 1657
Deſcription du royaume de Danemarch, & de ſa ſituation 1658.1659
De l'origine du royaume de Danemarch 1660
Des rois de Danemarch, qui ont eſté apres la natiuité de Ieſus Chriſt 1662
De l'origine des Lombards, yſſuz des regiõs Septẽtrionales, & de la cauſe de leur ſaillie 1663
Des rois de Danemarch, qui ont dominé apres que les Lombards furent chaſſez 1664
Quand le Marquiſat de Schleſuit fut inſtitué 1665
Comment tout le pays de Danemarch receut la religion Chreſtienne 1667
Hiſtoire d'vn grand diſcord, qui fut entre deux rois de Danemarch 1669
D'Vualdemar le grand roy de Danemarch 1671
Des rois, qui ont gouuerné Danemarch apres Vualdemar le grand 1673
D'vne femme royne de trois royaumes 1676
Des guerres entre Danemarch, & Holſace 1677
D'vn nouueau trouble, qui ſe leua contre le roy de Danemarch en Sueſſe 1679.1680
Comment Chriſtofle, Duc de Bauiere, fut faict roy de Danemarch 1681
Comment Chreſtien, Comte d'Aldembourg, fut faict roy de Danemarch, & de Norduuergue 1681
De la Comté d'Holſatie 1682
Des faicts de Chreſtierne premier 1683
Les faicts de Iehan Roy de Danemarch fils de Chreſtien ou Chriſtierne 1685
La deſcription de Gotthie, ou Gottlande 1687
Du royaume de Norduuergue 1690

Des monſtres qui ſont en Norduuergue 1690
Des iſles, & villes de Norduuergue 1691
Des rois de Norduuergue, ou Normanie, & des courſes de guerre des Normans 1692
Des rois de Norduuergue, qui ont dominé depuis que ceſte ordure de Normans ſortit hors, & ſ'eſpancha ſur les peuples voyſins 1694
Du floriſſant royaume de Sueſſe, qui eſt auiourd'huy ſoubs Guſtaue, roy fort renõmé 1695
Des Roys de Sueſſe 1699
Des rois, qui ont tenu le royaume de Sueſſe apres Charlemagne 1701
Des faicts de Chriſtierne ſecond, au royaume de Sueſſe 1706
Comment le Prince Goſtaue ſortit hors de captiuité, où il eſtoit: & comment il deliura le pays de Sueſſe de la tyrannie des Danois 1709
Comme le noble Prince Goſtaue, tuteur du pays, fut eſleu roy de Sueſſe 1710.1711
De la fertilité de Sueſſe 1712
De Finlande 1712
L'Oraiſon Dominicale en language des Lapponiens, & Finnoniens 1713
D'Iſlande 1715
De L'apponie (∴) 1717
De Grunlande 1719
Explication des monſtres, qui ſont icy figurez, tant de l'eau que de la terre 1720
Deſcription vniuerſelle de Hongrie, & de toutes les parties d'icelle 1724
Comment Hongrie eſtoit anciennement le fort, & habitation des Hunois 1726
Comment, & quand les Hongres occuperent la baſſe Pannonie 1727
Comment Attile fut eſleu roy de Hongrie 1729
La bataille d'Attile en la Champagne de Chalons en France (∴) 1731
Comment Attile entra en Italie, & gaſta tout le pays 1733
La mort d'Attile, roy des Huns 1737
Comment les Lombards ſubiuguerent le pays de Hongrie 1737
Comment les Hongres, apres la mort de Charlemagne. gaſterẽt, & affligerent l'Empire Romain 1740
Quand, & par qui le pays de Hongrie receut les enſeignemens de la foy Chreſtienne 1742
Du degaſt faict en Hongrie par les Tartares 1743
Des villes de Hongrie 1744
De Bude, appellee Offen, qui eſt la royale, & principale ville de Hongrie 1746
D'Agria Caſſiouie 1745
Du piſon, Druntheim, & Camaron 1746
Peute, & Syrmie 1746
D'Albe Greque, qui eſt auſſi appellee Belgrade, & Taurum, & ſelon les autres Taurinie 1747
D'Albe royale 1749
La genealogie des rois de Hongrie (∴) 1749
La guerre malheureuſe de Sigiſmund contre les Turcs 1763
De la mort de Sigiſmund 1765
Comment Vladiſlas, Duc de Lithuanie, frere du Roy de Pologne, fut couronné roy de Hongrie 1767
Comment Ladiſlas eſtant venu en aage, fut receu roy de tous les Hongres 1768
Du Mariage, & de la mort du roy Ladiſlas 1772
Mathias, roy de Hongrie, hors la ligne de la genealogie 1772
D'Vladiſlas, roy de Hongrie 1773
De Loys, roy de Hongrie 1774
De la mort de Loys, roy de Hongrie, & du ſiege de Vienne en Auſtriche 1775
Deſcription du royaume de Pologne, & des petites prouinces, qui ſont à l'enuiron 1778
Des Palatins de Pologne 1780
De l'election de Gracche, qui feit baſtir Graccouie 1780
De la poſterité de Gracche 1781
Quel gouuernement il y a au royaume de Pologne, apres que la race de Gracche fut eſteincte 1783

Les Ducs,& les rois,qui ont ſuccedé apres le Prince Pyaſt au royaume de Pologne 1786
La genealogie des roys,& Princes de Pologne,à commencer par Pyaſt homme Ruſtique 1787
La pourſuite de l'hiſtoire de Pologne depuis le Duc Pyaſt iuſques à ceux,qui luy ont ſuccedé 1789
Comment,& quand Pologne fut erigee en royaume 1791
De Caſiniere troiſieſme,roy de Pologne,& de ſes enfans 1793
Comment le royaume de Pologne fut reduict en Duché 1794
Comment Boleſlas le Creſpelu fut eſleu du ſouuerain de Pologne 1799
Du voyage des Ducs de Pologne,contre les Pruſſiens,ou Pruteniens 1800
Quand,& comment la mine de ſel a eſté trouuee au royaume de Pologne 1804
Comment la Duché de Graccouie a eſté maniee diuerſement entre les Princes de Pologne 1805
Comment la Duché de Pologne fut derechef erigee en royaume 1806
Comment Pologne,& Hongrie ont eſté reduictes ſoubs vn roy 1809
La genealogie des Princes Lithuaniens,qui ont eſté de deuant cent ans 1810
Comment le Duc de Lithuanie,eſtant encore Payen Paruint au royaume de Pologne,& ſe feit baptizer auec tous ſes gens 1810
Des rois de Pologne,qui de noſtre temps ont gouuerné le royaume 1812
Les noms des villes Epiſcopales,& autres lieux des prouinces,qui ſont en Pologne 1813
La figure d'vn monſtre,nay en Graccouie 1814
De Lithuanie 1815
De Samogetie 1817
D'aucunes villes de Lithuanie 1819
De Ruſſie 1821
De Moſcouie 1822
De l'Illirie,& terres,qui luy ſont adiacentes,leſquelles on appelle auiourdhuy d'vn mot general,Eſclauonie 1828
De Darie,Ruſſie, Sueuie,&c. 1833
De Bulgarie 1834
D'Vualachie 1835
De la Tranſſyluanie,prouince du Royaume de Hongrie 1935
Des Citez & villes de la Tranſſyluanie 1836
De la fertilité de la Tranſſyluanie 1937
Du gouuernement de la Tranſſyluanie 1838

Fin de la Table des Sommaires du premier Tome

TABLE DV SOMMAIRE DES CHAPITRES DE CE SECOND TOME DE LA COSMOGRAPHIE, SELON L'ORDRE que les matieres ſont deduictes & narrees.

AMY Lecteur, pource qu'en ce ſecond Tome les nombres depuis cent iuſques à deux cens, ſont repetez & continuez deux fois, ſi les matieres marquees par tels nõbres repetez, ne ſe trouuent au premier centenaire, ſe trouuerront au ſecond: & ce tant pour la grande table des noms & matieres, que celles des villes pourtraictes & des ſommaires.

De la Grece en general, laquelle a eſté vne des principales, & inſignes regions de l'vniuers 2
De ſeins & goulphes, qui arrouſent la Grece 8
De la deſcription, ſit & aſſiette de la Grece en general 14
Des noms de Grece, & cauſe d'iceux, & du changement des langues 17
Des lettres, langage, & mœurs des Grecs (.·.) 20
Des païs de Macedone, & prouinces, qui luy ſont ſubiectes 26
Des villes & citez de Macedone & de Theſſalie 36
Des iſles voiſines de Macedone 50
Des pays d'Epire, à preſent Albanie, de ſon aſſiette & noms, & des princes en iceluy 54
Des montagnes & riuieres du païs d'Epire 58
Des villes du païs d'Albanie ou Epire 65
Des iſles voiſines au païs d'Epire, à ſçauoir Corfou, Leucas, Chephalonie, & Aſterie 78
De la ſucceſſion des roys anciens de Macedone, & Epire 90
Du païs d'Achaïe, & regions contenües en iceluy 100
Des noms d'Achaïe (.·.) 113
Des riuieres, qui arrouſent le pays d'Achaïe 121
Des villes & citez d'Achaïe 127
Des iſles d'Achaïe, d'Attique: & du flux & reflux admirable de l'Euripe 186
De l'iſle d'Euboee, à preſent Negrepont 191
De l'iſle d'Helene, à preſent Macroniſe 106
De l'iſle de Belbine, à preſent Elbene 112
De la prouince de la Moree, iadis nommee Peloponeſe, ſon aſſiette, noms, & regions compriſes en icelle 117.118
Deſcription particuliere des regions compriſes au Peloponeſe 123
Des montagnes de la Moree ou Peloponeſe 132
Des riuieres de la Moree (·.·) 145
Des villes & citez de la Moree (·.·) 154
Villes Mediterranees du païs de Laconie 200
De la cité de Lacedemone, à preſent Miſithra 204
Des villes du pays dict proprement Achaye en la Moree (·.·) 243
Des villes qui ſont en la region de Sicyonie 260.261
Des villes d'Arcadie 271
Des iſles du Peloponeſe, ou Duché *de la Moree* 284
De l'iſle de Crete à preſent Candie 293
Des premiers roys de Crete, & des Loix de Minos, changement d'eſtat du pays, & cõme ceſte iſle eſt tombee és mains des Venitiens 307
Des iſles de l'Archipelague ou mer Egee 113,114
Deſcription du pays & royaume de Thrace, appellé par les Turcs, Romeli 341
Du Boſphore de Thrace, & du pont Euxin, & mer Maiour 354
Des mœurs & façons de viure des anciens Thraciens 360
Des mœurs d'aucuns peuples de Grece & leur particulier, & comme à preſent tous ſe comportent 368
De l'ancienne grande, & royale cité de Conſtantinoble 381
De la ville de Pere, iadis Galate, & des Empereurs, qui ont commandé à Conſtantinoble 394
Des Empereurs de Grece, iuſques au Turc Mahometh 398
De la Sarmatie de l'Europe & Cherſoneſſe Taurique, ores le pays de la Tane 473
Du nom & eſtendue generale de l'Aſie 488

TABLE DV SOMMAIRE DES CHAPITRES

De l'Aſie en particulier,& des regiõs,de Põt & Bithynie,à preſent royaume de Burſe & Natolie 493
La genealogie des roys de Bithynie 508
La genealogie des Roys de Pont, & du Boſphore en Aſie 512
De l'origine des Turcs,& de leur venüe en la petite Aſie 521
D'où eſt ſortie la race des Ottomans,le ſuccez d'icelle,& l'ordre des roys de Turquie 527
De la religion,& police des Turcs 582
Des Preſtres& Moynes d'entre les Turcs,de leurs mariages,eſcholes,pelerinages, ceremonies, des obſeques & funerailles des treſpaſſez 592
De la porte du grand Seigneur: officiers d'icelle pour la police 604
Des officiers de la porte du grand Turc,qui ſont pour le faict de la guerre 613
Des officiers particuliers de la maiſon & ſerrail du grand Roy de Turquie (∴) 624
De l'Aſie dicte proprement Aſie Mineur,& l'aßiette,& prouinces d'icelle 636
De la region Troade,ſource du ſang Troien, rois de Troie,fondation,& ruine d'icelle 648
Du reſte du pays de Troade,& Aſie proprement dicte Mineur 659
Du pays & region de Lydie,& roys qui y ont regnè 673
Du pays & region de Carie,& ſes villes (∴) 683
Des prouinces de Phrigie la grande,& de Lycie 693
Des pays & regions de Gallogrece ou Galate,& de ſes villes 703
Des,iſles,qui reſtent à deſcrire en la mer Mediterranee à ſçauoir Tenedos & Rhodes, 718.719
Des Guerres des Mahometans contre l'iſle de Rhodes,& comme à la fin les Turcs l'ont priſe 731
Derniere guerre des Turcs contre la cité de Rhodes,& la priſe d'icelle 741
Comme Rhodes fut rendüe aux Turcs,& quels furent les articles de la paix 353
Deſcription de l'iſle de Chipre, villes d'icelle,& le ſuccez de ſon eſtat 760
De la police, & royaume des Cypriots des le commencement (∴) 770
Par quel moyen les Venitiens ſont paruenuz au royaume de Chipre 774
De la perte de Chipre,& cõme les Turcs l'ont priſe de noſtre temps:& qui a eſté cauſe de ceſte guerre 784
Du pays de Pamphilie,ſon aßiette,& choſes ſingulieres qu'on y trouue 795
De la prouince de Cappadoce,ou empire de Trapezonde,à preſent Genech,villes, riuieres,montagnes, & peuple d'icelle 802.803
De la grande,& ancienne citè de Trapezonde,fondation,& Empire d'icelle 812
De ce qui reſte de Cappadoce en la prouince de Genech ou Trapezonde 817.818
De l'Armenie Mineur auoiſinant la Cappadoce,ſon aßiette,& paiſage 826
De la region de Cilicie,à preſent dicte Caramanie (∴) 932
De la Sarmatie Aſiatique 847
Des Circaſſes,peuple Aſiatique en la Sarmatie,& leur facon de viure (∴) 852
Des autres peuples de la Sarmatie d'Aſie apres les Circaſſes 859
Des Tartares,de leur venüe & vſurpation des terres de la Sarmatie 868
Du pays Colchique,& regions voiſines,& de la mer Caſpie (∴) 974
Des prouinces d'Iberie,ores Georgianie,& Albanie,à preſent Zitrachà ou Gargene,& ce qui eſt cõtenu en icelles 884
De l'Armenie Mineur, ſon aßiette,limites,eſtendue, & peuples d'icelle 896
Des montaignes d'Armenie,& du reſte des lieux compris en ceſte prouince 904.905
Des roys d'Armenie,leur ſuitte,& malheurs,comme les Armenians furent Chreſtiens, & quelle eſt leur facon de Croire,& de viure 613
De la region de Syrie,& parties contenües en icelle,de ſon aßiette,& limites 928
De la Syrie Mediterranee,& ſelon le mont Liban iuſques au pays de la Paleſtine 946.947
Des roys de Syrie,de leur ſource,ſuccez& fin de leur puiſſance 961
Des la Paleſtine,& regions contenües en icelle 974
Des villes & citez des regions contenües en la Paleſtine (∴) 980
De ce qui reſte de la Paleſtine & du lac Aſphaltite,& mer Morte 992
Du pays proprement dict Iudee,& ſingularitez en iceluy contenües 998
De la ſaincte cité de Hieruſalem,deſcription, & antiquitè d'icelle & du temple apellé de Salomon 1006
Du commencement,ſuccez,& ruine du royaume de Hieruſalem iuſques aux Machabees 1012
Quelle a eſté la condition de la principauté de Hieruſalem, iuſques à ce que les Romains en ont eſtè les ſeigneurs 1022

Des

Des Magiſtrats d'entre les Iuifs,& des trois ſectes ayans vigueur en leur Republique 1032
De l'eſtat de la cité de Hieruſalem dés ſa ruine iuſques à noſtre temps 1039
Qu'eſt-ce que Hieruſalem ſouffrit ſoubs les Turcs,& du paſſage des Latins en la terre Saincte 1046
De la decheute du royaume de Hieruſalem d'entre les mains des Chreſtiens & François 1071
De ce qui eſt aduenu au royaume de Hieruſalem apres la priſe de la Saincte Cité 1080
Du voyage du Roy ſainct Loys en la terre Saincte, & des ſuccez derniers des Chreſtiens en icelle 1093
Des ordres des Cheualiers croiſez inſtituez en la terre Saincte,depuis que les Latins en eurent faict la conqueſte 1100
De l'origine,ſuccez,conqueſtes,& ordres des Freres & Cheualiers de Sainct Iehan de Hieruſalem 1108
Des grãds Maiſtres,qui ont cõmandè ſur l'Hoſpital & Cheualiers de Sainct Iean de Hieruſalem 1114
De la reigle,ſtatuts,ordonnences,& façon de viure,& des Prieurs,Baillifs,& autres officiers, & dignitez de l'ordre de S.Iean de Hieruſalem 1125
De l'Arabie Petree auoiſinant la terre Saincte 1146
Des Arabies deſerte & heureuſe,& choſes en elles contenües 1154
Du reſte des villes,& pays,qui ſont en l'Arabie heureuſe 1164
Des Saraſins,& leur origine,& des courſes, qu'ils ont faictes preſque par tout le monde 1176.1177
De la vie,mœurs,ſecte,doctrine & loix de l'Impoſteur Mahometh,faux prophete des Arabes 1193
Recueil en ſommaire de tout ce qui eſt contenu en l'Alcoran de Mahometh 1205.1206
Du pays de Meſopotamie,villes,montagnes,& peuple d'iceluy 1232
De la region & prouinces de Babylone 1245
Des mœurs,& façons de viure des anciens Babyloniens & des Chaldeens 1253
De l'Aſie ſoubs la Monarchie du Roy de Perſe,& du Cham de Tartarie,& diſtribution de ſes prouinces, & premierement de l'Aſſyrie,& roys,qui ont tenu ce grand royaume 1260
Des roys,& ſucceſſion,& ruine de la Monarchie des Babyloniens,& d'Aſſyrie 1267.1268
Continuation de la principautè Aſſyrienne,en la ſeconde famille des Roys 1278
Du païs,regions,villes & citez de l'encienne prouince des Medes 1287.1288
Des Roys,& Monarques des Medes,& de leur ſucceſſion,& ruine 1304.1305
De la prouince Suſiane,à preſent Chuſiſtan,& villes en icelle contenües 1311
Du pays,& Royaume ancien,qui proprement eſtoit dict Perſe & à preſent Farſi 1318
Des mœurs,loix,& façons de viure des Perſans 1326
De la monarchie,& Roys de Perſe,ſucceſſion d'iceux, & cõme leur ſeigneurie a ſouuent eſté changee de famille à autre 1334
Comme le Royaume de Perſe fut remis ſus,& par qui,& en quel temps,& la ſucceſſion d'iceluy 1347
De l'eſtat de Perſe le Royaume eſtant tombé és mains des Mahometans 1365
De l'iſle du Royaume D'Ormus,grandeur & richeſſes d'iceluy,& des iſles, qui ſont au goulphe de Perſe 1367
Des iſles,qui ſont en la Mer Rouge,& au goulphe de Perſe,& hors le deſtroit de Balſorà 1387
Deſcription du païs & royaume des Parthes,la region deſquels ſe nomme à preſent Lexd,ou Arach par les Barbares 1367.1368
Origine,ſucceſſion,conqueſtes,& fin des Rois,& Royaume des Parthes,dict des Arſacides 1407
Des deux regions iadis Carmanies,à preſent Chirman,& des choſes notables en icelles 1424
Des païs,& prouinces de Hyrcanie,ores Diargument, & autres voiſines compriſes ſoubs le nom de Zagatees 1428
De l'empire du grand Tartare:& premierement des prouinces Margiane, & Bactriane, & ce qui eſt contenu en icelles 1438
Hiſtoire du grand Tamerlan,ſuccez, conqueſtes,grandeur,& Empire 1449
Des regions des Sogdians,& des Saces les derniers d'entre les Zagatees 1464.1465
De la Scythie en general,& de celle, qui proprement eſt maintenant appellee Tartarie, & d'où luy eſt venu ce nom 1470
Des Tartares,leurs mœurs,origine,religion,& conqueſtes 1482.1483
Des Rois,& grands Monarques des Tartares,de leur origine,& cõme ils ont agrandi leur Empire 1498
De la magnificence, & grandeur de la Court du grand Empereur des Tartares 1508
De la police obſeruee par les Tartares du grand Champ, pour les tenir en paix & deuoir 1517
Du pays de Scythie aſſiſe au dedans le mont Imaë,dict ores Delanguer,& Vſonte,ou Altaj 1523
Du Royaume de Cataj,& grãde citè de Cambalu,Chef d'iceluy,des peuples & mœurs des Cattains 1529

Du reſte des royaumes, regions du Cataj, & des peuples d'icelles, mœurs, & façons de viure 1539

Des regions de Cardandan, Thebet, Cainſu, Tenduc, & autres du grand royaume de Cataj 1550.1551

Des païs de Drangiane, Arie, Paropaniſe, Aracoſie, & Gedroſie, & villes en iceux contenües 1561

Deſcription generale des Indes & dedans & dehors le Gangé, & des peuples y habitans 1575

De l'Inde qui eſt dedans le Gangé, & prouinces contenües en icelle 1592

Des royaumes qui ſont le long de la mer depuis Cambaia iuſques en Calecut 1599

De la prouince & ſeigneurie de Goa, & comme les Portugais, ſ'en feirent ſeigneurs 1607.1608

Des royaumes de Canarin, Baticala, Cananor & Mangalor, & choſes plus rares en iceux, & des peuples, qui y habitent 1614.1615

Du royaume de Calecut, la magnificence de ſon Roy, & façon de viure du peuple 1628

Des païs, Royaumes, & citez de Cochin, Coulan, Trauancor, & Comori 1642

De la ſeconde Inde ſelon la deſcription moderne, comprenant les royaumes, qui ſont au Goulphe de Bangala, &c. 1650

De l'autre partie de la ſeconde, contenant le royaume de Narſinga, & prouince d'iceluy 1660.1661

Du royaume de Tarnaſſari, mœurs, & façons de viure du peuple, & des roys qui y commandent 1670

De l'Inde troiſieſme ſelon les modernes, & iadis nommee Inde outre le Gangé & du fleuue Gangé 1680

De la prouince & grand Royaume de Bengala, & choſes rares, qui ſont en iceluy, & rois qui y commandent 1686

Des royaumes de Pegu, Siam, & Malaca, en la contree que iadis on nommoit Cherſoneſſe doree, & des peuples, qui y habitent 1693

Des royaumes de Camboia, Campaa, & Cachuchina 1703

Quelles ſont les mœurs des Indiens en general, que lle leur religion, ou pluſtoſt Idololatrie 1710

De la treſnoble, & puiſſante prouince, & royaume de Mangi, païs, contree villes, & peuples contenus en icelle 1715.1716

Des villes de la coſte de la mer de Cin, & de la treſexcellente cité de Quinſay 1720

De la grande iſle de Iapan regions d'icelle, peuples qui y habitent, mœurs, loix, & religion des Iapaniens 1728

Des iſles de l'Archipelague Oriental, dict par les modernes de ſainct Lazare 1745

Des iſles tant renommees des Moluques, d'où vient la plus part des eſpiceries, peuples y habitans & de leurs façons de faire 1752

Des deux iſles de Giaue, grande & petite, & autres voiſines, des habitans en elles, & des mœurs & religions, qu'ils ſuiuent 1761

De la grande, & riche iſle de Sumatra, iadis Trapobane, conſideration d'icelle, & des rois & peuples qui y habitent 1766

De l'iſle de Zeilan par ceux du pays nommee Tenariſſin, & choſes ſingulieres, peuples, & mœurs, & richeſſes d'icelle 1772

Des Elephans, & leur hiſtoire, comme ils ſont prins en Zeilan & ailleurs, & comme on les appriuoiſe 1778

Des iſles de Maldiuar, & autres de la mer Indienne 1781

De l'Afrique, miſe entre les quatre parties de la terre, conſideration, plant, eſtendue, & limites d'icelle, & des peuples diuers qui y habitent, & des mœurs de chacun d'iceux en particulier 1786

Deſcription, & diuiſion d'Afrique, ſelon, les modernes: origine des Africains, partage des peuples, & leurs façons de faire en general 1795.

De l'origine, mœurs, & language ancien des Africains, & comme les Arabes vindrent en leur prouince 1799

Des nations, qui ont faict courſes en Afrique, & comme les Vuandales l'oſterent aux Romains & comme depuis les Arabes & Mahometans ſ'en feirent les maiſtres 1807

Des deux Mauritanies, Ceſaree & Tingitane, compriſes ſoubs le nom de Barbarie, & des peuples qui ſont en icelles 1820

De la grande, & riche cité de Fex, chef, à preſent de toute la Mauritanie 1827

Des autres prouinces du Royaume de Fex, des villes, peuples, & choſes rares qui ſont en icelles 1842

Du grand Royaume de Maroc, des prouinces à luy ſubiettes, & des peuples qui y habitent, comprins en la Mauritanie Tingitane 1855

De la Mauritanie Ceſaree, à preſent Royaume de Telenſin ou Tremiſſen, & peuples habitans en icelle 1863

DV SECOND TOME.

Du royaume proprement dict Afrique, & auſsi Cartaginois, embraſſant ores la principauté de Tunes, des peuples, citez prouinces, & autres choſes en iceluy ſegnalees 1868
Du reſte des villes de Barbarie iuſques en Egypte 1875
De la ſucceſsion des Roys Mores, & Mahometans, & comme ils ont commandé en Eſpagne 1882
De la ſeconde famille royale, qui apres la ruine du royaume de Cordoüe, a commandé ſur les Eſpagnols, dicte la maiſon de Tolede 1892
Des Rois de Grenade, & de Valence, & Murcie, & du ſuccez de ceux de Maroc iuſques à noſtre temps 1897
Du reſte des Roys de Grenade depuis ce Mahometh iuſques à noſtre temps, que le Roy Catholique Ferdinand les a chaſſez des Eſpagnes 1902
De la Numidie, à preſent Bildulgerid, & des terres des Negres & peuples habitans en icelles, leurs mœurs, & façons de viure 1907
Des façons de viure, & de la religion en general des Negres, & en particulier des prouinces & peuples de chacun royaume 1916
Des royaumes de Senega, Budomel, Guber, Cano, Mely, Guinee & autres: des peuples y habitans, & de leurs mœurs & façons de viure 1922
Des royaumes de la Guinee Benin, Melegethe, & autres le long de la mer Oceane, tant deça que delà l'Equateur 1928
Du Cap de Bõne eſperãce & royaumes de Cefala, Moſambic, & autres de l'Ethiopie plus Orientale 1936
Des royaumes de Moſambic, Quilloa, Mombaſa, & Melinde: des peuples, mœurs, richeſſes & choſes rares qui ſe treuuent en iceux 1945
De l'Ethiopie voiſine d'Egypte peuples d'icelle, & mœurs & loix qu'ils obſeruent, & des richeſſes tant du Roy que des ſubiets, & de leur antiquité 1954
Des prouinces & regions ſubiectes au Prete-ian au milieu de l'Ethiopie, & de l'iſle de Meroé 1960
Du païs de Cyrene, ores Barcha, & peuples qui y habitent 1973
De l'ancien, & riche royaume d'Egypte tant ſelon que iadis il ſe comportoit, que ſuyuant la deſcription des mœurs du peuple, qui y habite 1976
Pourſuite de la deſcription des villes, & payſage d'Egypte, & du cours du Nil, & conſideration du croiſt, & decroiſt d'icelle riuiere 1986
De la grande cité du Caire, ſa fondation, & grandeur de la Colonne du Nil, pour cognoiſtre la fertilité de l'annee, & des qualitez du peuple, & païs d'Egypte 2000
De la principauté Egyptienne, & des ſucceſsions des rois, qui ont regné en Egypte 2006
De toutes les iſles, qui ſont ſur les coſtes d'Ethiopie tant en Leuant qu'en Ponent: & premierement des iſles de Penda, Munfiá, Zenzibar, & Madagaſcar, à preſent iſle de ſainct Laurens, & autres Ethiopiques 2011
Des iſles, qui ſont depuis le Cap de Bonne eſperance iuſques au fleuue de Senegà, & choſes plus ſegnalees en icelles 2016
Des iſles de Cap de Verd, des Canaries ou Fortunees, & de Madere, & de leur deſcouuerte, & peuples qui y habitent 2023
Des terres deſcouuertes de noſtre temps, auſquelles on a donné le nom de nouueau Monde, & d'Indes Occidentales, ou Amerique. Et premierement pourquoy on les a appellees Indes, & ſi iuſtement le nom leur eſt approprié 2034.2035
Des regions plus Auſtrales de l'Amerique iuſques à la riuiere de Plate, peuples y contenus, & choſes plus ſegnalees en icelles, & tout comprins ſoubs le nom de Cuſcò 2040
Des prouinces de Cuſcò, & Quito, & autres du Peru, peuples d'icelles, & mœurs, & religiõ, & autres choſes remarquables en ces royaumes 2049
Du grand fleuue de Maragnon, & des peuples dicts Caribes ou Canibales, & façons de viure 2062
Des royaumes de Paria, Benzuela, Saincte Marthe, Caſtille d'or, Vrabo, & Darien, & des peuples qui y habitent, & leurs façons de faire 2074
Des mœurs & façons de faire des Indiens Occidentaux de terre ferme iuſques au païs de Mexique 2080
De la façon, que les Indiens baſtiſſent leurs maiſons, des beſtes, & oyſeaux ordinaires en leurs païs, & de quelques ſimples 2095
Des prouinces cõpriſes ſoubs la nouuelle Eſpagne outre l'Iſthme d'Vrabà vers le Septentrion: & premierement du païs de Iucatan, & regions voiſines, des peuples y habitãs, & de leurs façons de faire 2114
De la grande, & riche Monarchie du Mexique, & prouinces compriſes en icelle, peuples & nations, y encloſes & de leurs façons de viure 2121

TABLE DV SOMMAIRE DES CHAPITRES.

Des prouinces du Mexique, qui ſont ſelon la mer de Sur ou Pacifique, & autres conſiderations faiſans à ce propos 2131

De la grande, riche, & populeuſe cité de Temiſtan, capitale du royaume de Mexique, & ores de tout le païs de la nouuelle Eſpagne: des mœurs, loix, façons de viure, & religion des habitans d'icelle 2137

De la religieuſe ſuperſtition, foy, ceremonies, & ſacrifices, & du reſte des mœurs des Mexiquains 2146

De la magnificence, & richeſſe du Roy de Mexique, quelle eſtoit iadis ſa ſuite, & comme la cité de Temiſtan fut priſe par les Chreſtiens. 2155

Du païs de Ceuola, à preſent dict de Grenade, regions, & peuples y contenus, & de leurs mœurs, & façons de faire 2167

Des autres terres Septentrionales compriſes ſoubs les noms de nouuelle France la Floride,, Hochelagà, Canadà, Baccaleos, & Labrador, & choſes en icelles contenues, & plus remarquables 2174

Des terres de Canadà, Saguenaj, Hochelagà, & la Floride, & autres compriſes en la nouuelle France & des mœurs des peuples habitans en icelles 2184

Des iſles, qui ſont és Indes Occidentales tant en la mer Pacifique, qu'en celle du Nord, & du Goulphe Mexicain, & premierement de celles, qui ſont en la mer de Su, du coſté de Mechuacan 2199

Des iſles de Cuba, & Iamaica, par qui deſcouuertes, & conquiſes, de ce qui eſt de rare en icelles, des peuples y habitans, & de leurs mœurs & façons de viure 2210

Des iſles de Iamaica, Boriquen, ou S. Iean, Gadalupe, & Lucaià, des peuples, & raretez d'icelles, & des façons de viure des Inſulaires 2218

De l'iſle de Cubacuà, & autres, qui luy ſont autour en la mer de Nord, & le long de la coſte de Caribana comme elles furent conquiſes, des peuples y habitans, & des choſes qui y abondent 2227

Fin de la Table du Sommaire des Chapitres de ce Second Tome.

CATALOGVE DES REGIONS, ISLES, ET VILLES POVRTRAICTES AV PREMIER

Tome de la Coſmographie, ſelon l'ordre Alphabetic.

ABbaye & egliſe de S.Denys en France 285
Aix en Prouẽce, *ville* 2. 344
Allemagne, *region.* 886
Ambrun, *ville* 2. 330
Angleterre, *royaume & iſle* 85
Anuers, *ville* 1236.1237
Auchs, *ville* 2. 374
Augſpourg, *ville* 1368.1369
Auignon, *ville* 347
Authun, *ville* 2. 293
Auxerre, *ville* 337.338
Bade, *ville* 1080.1081
Baulme, *deſert*, en Prouence 2. 341
Beauuays, *ville* 374
Beaulne, *ville* 2. 290
Berne, *ville* 1060.1061
Biſons de Sueſſe 1699
Blois, *ville* 313.314
Bolduc, *ville* 1244.1245
Bourdeaux, *ville* 2. 381
Bourges, *ville* 2. 1
Bruſſelles, *ville* 1240.1241
le *Chaſteau* de Bude 1745
Caen, *ville* 2. 121
Calari, *ville* 831
Carthe gallicane 161
Carthe vniuerſelle de tout le mõde 1
Chalon ſur ſaone, *ville* 2. 302
Chartres, *ville* 301302
Chaſteaudun, *ville* 311.312
Chaumont en Baſſigny, *ville* 344
Choures, *ville* 1264.1265
Clermont en Auuergne, *Ville* 2. 226
Colmar, *ville* 1156.1157
Cologne Agripine, *ville* 1228.1229
Confluence, *ville* 1220.1221
Corſe, *iſle* 837
S.Denys en France, *ville* 281
Et Labbaye, oũ Egliſe 285
Dieppe, *ville* 2. 105
Dijon, *ville* 2. 280
Edimbourg, *ville* 103
Elbe, *iſle* 839
Engouleſme, *ville* 2. 183
Erdford, *ville* 1512.1513
Europe, *region* 1
Florence, *ville* 728.729
France, *Carthe* 161
Francfort iouxte le Rhin, *ville* 1468.1469
Francfort ſur Odere, *ville* 1576.1577
Fribourg, *ville* 1292.1293
Frigingen, *ville* 1428.1429
Gaule, *region* 160
Genes, *ville* 160
Genéue, *ville*, 404.405
Grenoble, *ville* 2. 321
Haure de Grace, *ville* 2. 111
Heidelberg, *ville* 1384.1385
Hirlande, *iſle* 85
Ioinuille, *ville* 348
Landauu, *ville* 1178.1179
bains de Leuck 1021
Limaigne d'Auuergne, *region* 2. 223
Lindauu, *ville* 1276

Loches,*ville* & *Chaſteau* 2. 29
Londres,*Ville* 102
Louuain,*ville* 1236.1237
Lubec,*ville* 1548.1549
Lucerne,*ville* 1051
Lnnebourg,*ville* 1544.1545
Lyon,*ville* (?:?) 2. 314
Malines,*ville* 1248.1249
Marſeille,*ville* 2. 337
Martpourg,*ville* 1505
Maſcon,*ville* 2. 311
Mets,*ville* 2. 253
Milan,*Ville* (?:?) 594
Mirandole,*ville* 664.665
Moiſſac,*ville* 2. 362
Monſtres marins & terreſtres, de diuerſes ſortes 1722.1723
Montpellier,*ville* 2. 351
Naples,*royaume* (?:?) 799
Naples,*ville* 800.801
Neuers auec ſon Chaſteau,*ville* 303
Nice en Prouence,*ville* 2. 334
Niſmes,*ville* 2. 357
Mordlingen,*ville* 1328.1329
Offen,*Chaſteau* 1745
S.Omer,*ville* (?:?) 383.384
Orleans,*ville* 323
le Paradis terreſtre 70
Paris,*ville* 174
Parme,*ville* (?:?) 676.677
Pauie,*ville* 643.644
Paulmy,*Chaſteuau* 2. 36.37
Perigueux,*ville* (?:?) 2. 201
Poictiers,*ville* 2. 158.159
Prouence,*region* (∵) 2. 334
Reualie,*ville* 1620
Rig,*ville* 1619
Romams,*ville* (∵) 2. 324
Rome,*ville* 544.545
Roüen,*ville* 2. 99
Rufac,*Ville* 1148.1149
S.Denys en France,*ville* 281.*Abbaye* 285
Saragoce,ou Syracuſe,*ville* 851.852
Sardaigne,*region* 825.826
Seleſtat,*ville* 1160.1161
Semur,*ville* (∵) 2. 296
les Sibylles 564
Seneſcey,*Chaſteau* (∵) 2. 307
Syon,*ville* 1007.1008
Tarbate,*ville* 1620
Thionuille,*ville* 473
Tours,*ville* (∵) 2. 15
Treues,*ville* 2. 249
Valais,*region* 999
Valence,*ville* 2. 327
Vaſſy,*ville* (∵) 352
Veniſe,*ville* 584.585
le Theatre de Verone 692.693
Vienne,*ville* 1484.1485
Vigne cloſe de teſtes de morts 788
Vuirceboug,*ville* 1453
Vuiſſembourg,*ville* 1172.1173
Vuorme,*ville* 1184.1185
Zurich,*Ville* 1053

Fin du Catalogue des Pourtraicts du premier Tome.

CATALOGVE

CATALOGVE DES REGIONS, *ISLES ET VILLES POVRTRAICTES en ce ſecond Tome de la Coſmographie, ſelon l'ordre Alphabetic.*

ADem, *ville* 1394
Arzilla, *ville* 1845
Affrique, *Carthe* 1999
Caire, *ville* 1869
Calecut, *ville* 1627
Candie ou Crete, *iſle.* 294
Canonor, *royaume* 1620
Cefala, *royaume* 1945
Chipre, *iſle* 760
Corfou, *iſle* 77
Coron, *Ville* 221.222
Cuſcò, *ville* 2059
Diu, *ville* 1571
Durazze, *ville* 67
Goa, *ville* & *royaume* 1609
Hieruſalem, *ville* 1006
Malthe, *iſle* 1877
Mambaza, *ville* 1953
Modon, *ville* 224
la Moree, ou le Peloponeſe, *peinſ.* 117
Napoli de la Moree, *ville* 173
Nauarin, *ville* 221.222
Negrepont, *iſle* 892
Ormus, *ville* & *royaume* 1378
Quiloa, *ville* & , *royaume* 1949
Rhodes, *iſle* 724
Rhodes, *ville* 752
Sala, *ville* 1825
Septa, *ville* 1849
Temiſtan, *ville* 2139
le Tripied du temple d'Apollo 140
la Valone, *ville* 63

Aduertiſſement.

NOTE (Lecteur) que tout ce que trouueras en ce premier Tome diuiſé en deux volumes, marqué en teſte a tel ſigne, » eſt ce qu'auons adiouſté chacun en ſon lieu oultre ce qu'en a eſcript Munſter: Auſsi y auons nous adiouſté la deſcription de toute la France, commençant a la page 161. & finiſſant a 390.

[illegible]

abyſme
eaux
ellé O-
n.

S ORB
SEPT
Groclant
Estotilant
Noua
Fr an
cia.
Canada
Saguenay
Hangne da
Gebdi S Lorenzo
Roquelai
Norombega
Hontoga nos
Terra de Bacalaos
Debretan
Arreci da
Clandia
Ipedra
Mocano
La Bermuda
Santana
Flori da.
La Emperadada
Lucaio
Limana
TROPICVS CANCRI
Cuba
Boriquen
Iamaica
Guadalupe
MAR DEL NORT
y de S.B.
Caribana.
Caribes
Aoripana
Nevua
Quito
S.Paulo
Chirmo
de las amazones

Ceſte Carte ſe doit mettre au cõmencement du premier tome, deuant le premier fueillet.

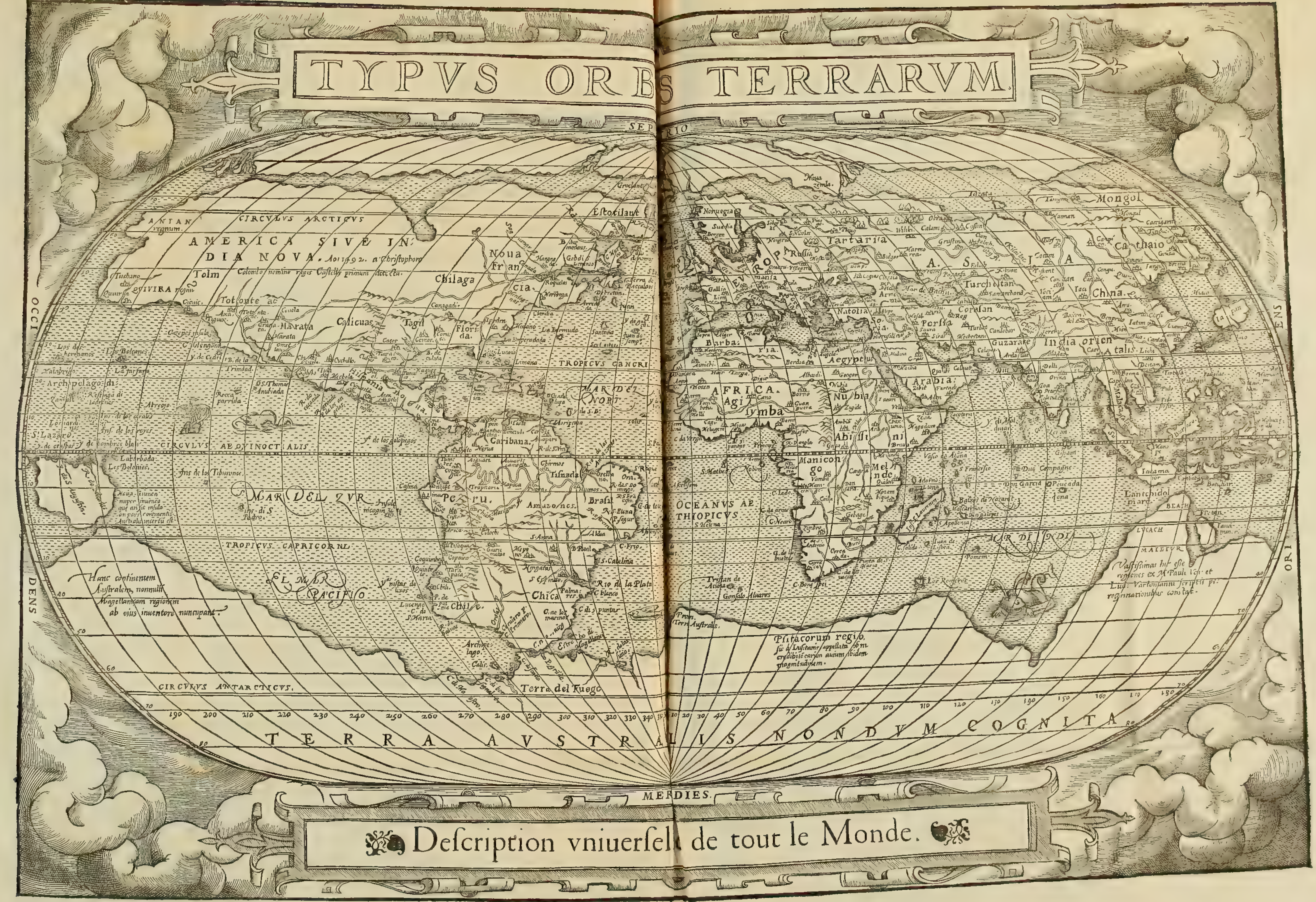

TYPVS ORBIS TERRARVM
SEPTENTRIO
MERIDIES
OCCIDENS
ORIENS
Deſcription vniuerſelle de tout le Monde.
AMERICA SIVE INDIA NOVA. Ao 1492. a Chriſtophoro Colonno nomine regis Caſtellæ primum detecta.
CIRCVLVS ARCTICVS
TROPICVS CANCRI
CIRCVLVS AEQVINOCTIALIS
TROPICVS CAPRICORNI
CIRCVLVS ANTARCTICVS
MAR DEL NORT
MAR DEL ZVR
EL MAR PACIFICO
OCEANVS AETHIOPICVS
MAR DI INDIA
TERRA AVSTRALIS NONDVM COGNITA
Terra del Fuego
Hanc continentem Auſtralem, nonnulli Magellanicam regionem ab eius inuentore nuncupant.
Pſitacorum regio, ſic à Luſitanis appellata ob incredibilem earum auium ibidem magnitudinem.
Vaſtiſſimas hic eſſe regiones ex M. Pauli Ven. et Lud. Vartomanni ſcriptis peregrinationibus conſtat.
Noua Guinea nuper inuenta, que an ſit inſula an pars continentis Auſtralis incertũ eſt.
Noua Francia
Florida
Chilaga
Quivira
Tolm
Peru
Chile
Braſil
Caribana
Chica
Rio de la Plata
Eſtotilant
Groclant
Nova zemla
EVROPA
Tartaria
Mongol
Cathaio
China
ASIA
India orientalis
Perſia
Arabia
Natolia
Barbaria
Aegyptus
AFRICA
Agiſymba
Nubia
Abiſſini
Manicongo
Melinde
Zanzibar
Iapan
Iaua
Sumatra
Lucach
Beach
Maletur

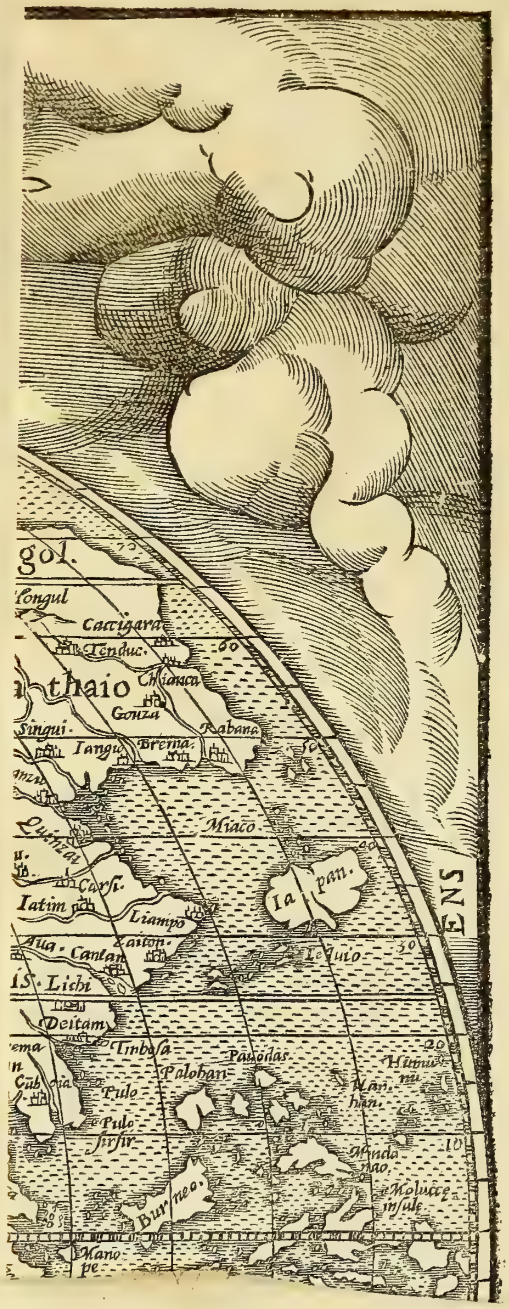
gol.
longul
Cattigara
Tenduc.
thaio
Chianca
Gouza
Singui.
Iangui
Brema.
Rabana
Quinzai
Carsi.
Iatim
Liampo
Zaiton.
Canlan
IS. Lichi
Deitam
Tinbosa
Pagodas
Palohan
Pulo
Pulo sirsir
Burneo.
Mano pe
Miaco
Ia pan.
Tequio
Humunu
Manhan.
Mindanao.
Molucce insule
70
60
50
40
30
20
10
ENS

Ceſte Carte ſe doit mettre au cõmencement du liure, deuãt le fueillet a.

LA CAR D'EVROPE.

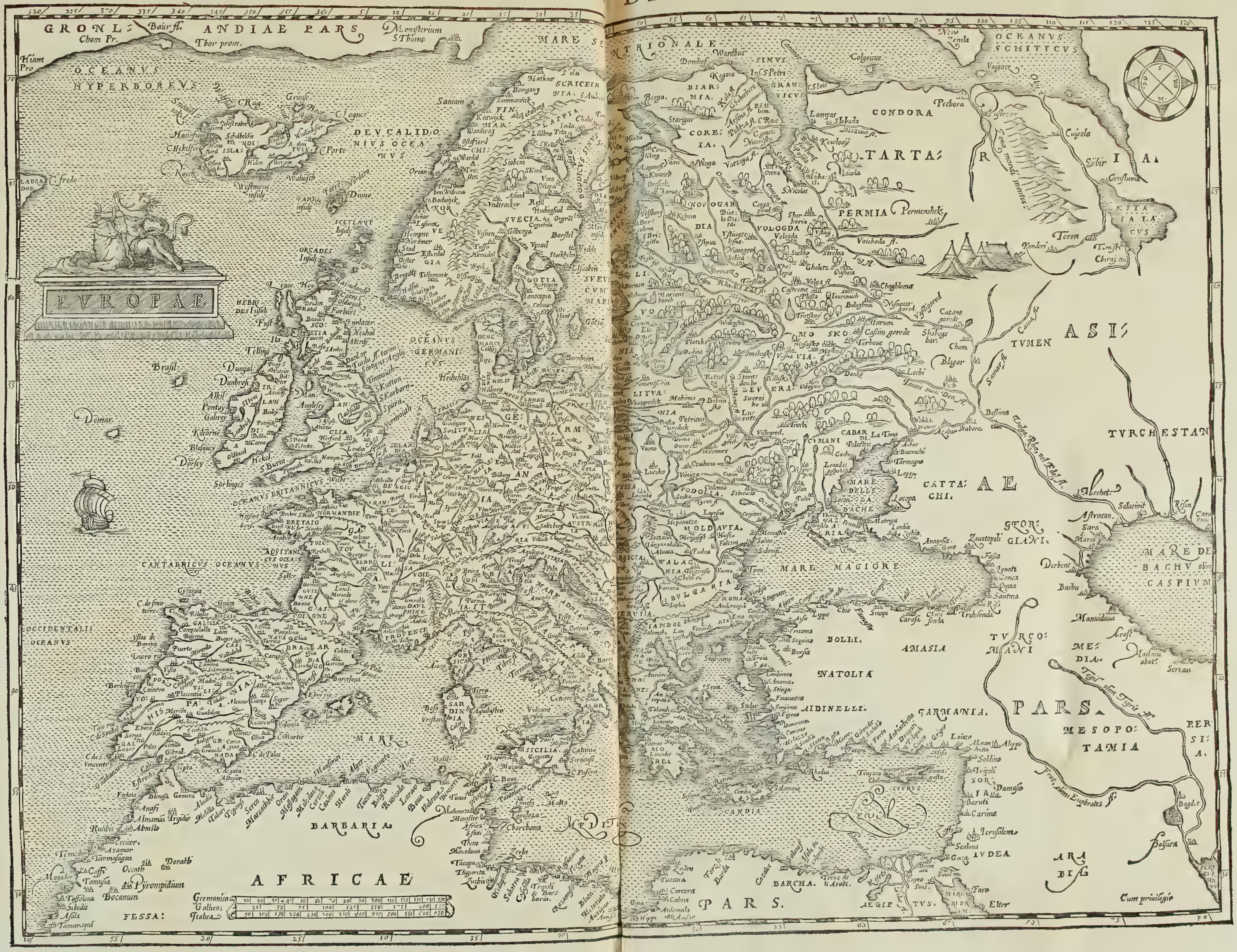
GRONLANDIAE PARS
OCEANVS HYPERBOREVS
MARE SEPTENTRIONALE
OCEANVS SCHITICVS
DEVCALIDONIVS OCEANVS
EVROPAE
OCEANVS GERMANICVS
OCEANVS BRITANNICVS
CANTABRICVS OCEANVS
OCCIDENTALIS OCEANVS
CONDORA
TARTARIA
PERMIA
MOSKOVIA
ASIAE
TVMEN
TVRCHESTAN
CATTACHI
GEORGIANI
MARE DE BACHV olim CASPIVM
MARE MAGIORE
MARE DELLE ZABACHE
NATOLIA
AMASIA
BOLLI
AIDINELLI
CARMANIA
TVRCOMANI
MEDIA
PARS
MESOPOTAMIA
PERSIA
ARABIA
IVDEA
SVECIA
GOTIA
LITVANIA
MOLDAVIA
WALACHIA
BVLGARIA
HISPANIA
GALLIA
ITALIA
SICILIA
SARDINIA
CANDIA
CYPRVS
BARBARIA
AFRICAE PARS
BARCHA
AEGIPTVS
FESSA
MARE
Germanica
Gallica
Italica
Cum priuilegio

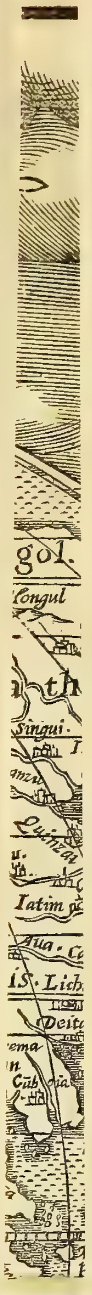
gol.
Longul
th
Singui.
Iatim
Aua.
15. Lich
Deit
Cub

LA COSMOGRAPHIE VNIVERSELLE, RECVEILLIE DE CHASQVE BON AVTHEVR

& approuué, tant des hiſtoriens, comme de ceux qui
ont deſcrit les lieux particuliers, par
Sebaſtien Munſter.

Reueüe de nouueau, & augmentee tant d'additions aux marges, que de diuerſes recollections de tous les pays, regions, peuples & nations: leurs loix, religion, façons & couſtumes. Et nommément de la deſcription des citez & villes principales, auec leurs plants & allignemens, tant de la France, Italie, que d'Eſpagne, par François de Belle-Foreſt, Comingeois.

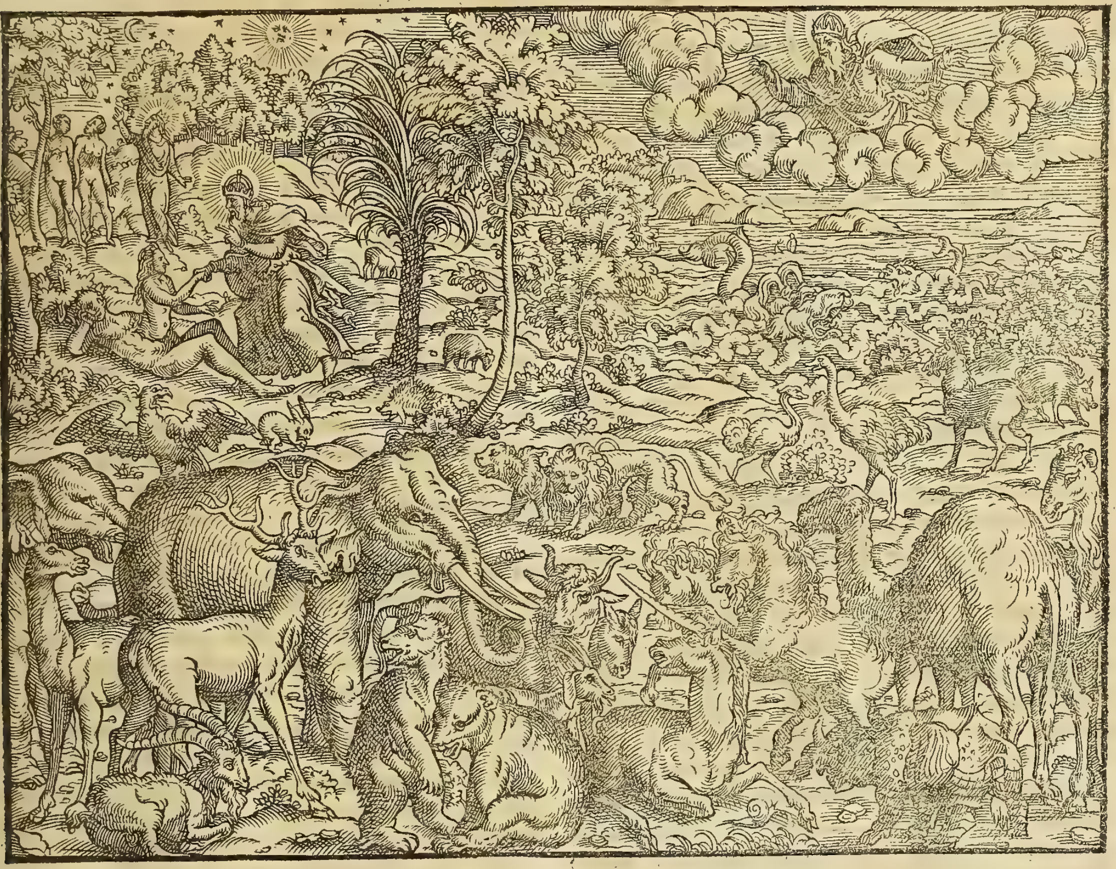

De la creation du monde, & diſpoſition que Dieu feit de la terre, & de la mer.

CHAPITRE I.

PAR le diſcours des ſainctes lettres, & de l'hiſtoire de Moyſe, on void que la terre au cõmencement de ſa creation eſtoit toute couuerte & encloſe de l'eſtendüe des eaux, iuſqu'à ce qu'elles ſe retirerent, partie ſur la terre ſ'eſpandant, laiſſant neantmoins place commode aux hõmes & animaux terreſtres pour leur demeure, & aux plantes qui deuoyent ſeruir de paſture & ſouſtien à tout ce qui a vie: afin qu'il y euſt vn ſolide fondement qui fuſt le propre domicile de toutes ces choſes. La mer donc des ce iour n'eut point ſa ſituation naturelle, ains eſtant retiree en la partie oppoſite de ceſte maſſe terreſtre, a autant redoublé ſa profondeur, comme elle a deſcouuert de la terre. Ceſte profondeur ſ'appelle Ocean, la ſaincte Eſcriture la nomme תְּהוֹם רַבָּה c'eſt à dire, grand' abyſme: à ſçauoir, où il y a infinie aſſemblee d'eaux, & profondeur telle qu'on ne

L'abyſme des eaux appellé Ocean.

la peut ſonder : comme elle ſe trouue communement outre les Eſpagnes, Irlande, & Eſcoſſe, és extremitez d'Afrique & en Indie, où la mer eſt ſi profonde, qu'il n'eſt poſſible par moyen humain d'en trouuer le fond. Car ſi ſelon la tradition des Philoſophes, vn element excede l'autre de dix fois autant, non pas ſeulement en perſpicuité & rarité, mais auſſi en grãdeur, & que la terre en ſa circõferẽce cõtient 5400. lieuës d'Allemaigne, à prendre quinze lieuës pour chacun degré. Voyez cõbien la mer eſtoit grande, quand elle tenoit encores ſa ſituation naturelle, quand ſa face cauee a eſté conioincte à la face courbe de la terre, & ſa face courbe eſtenduë bien loing ſur la terre, s'inſinuoit en la face cauee de l'air, & maintenant toute ceſte maſſe là ſoit aſſemblee en vn abyſme, & que celle qui auparauant de ſa grandeur ſurmõtoit de toutes parts la terre, maintenant ſoit aſſemblee en vn lieu, combien pẽſez-vous qu'elle ait fait grand amas d'eaux? Il eſt dit és ſainctes lettres, que les eaux du deluge eſtoyent hautes par deſſus les plus grandes montagnes de quinze coudees, non pas qu'elles ayent tenu & rempli leur lieu naturel, mais autant leur a eſté permis du Createur, de retourner en leur place naïfue, que les meſchans auec tous les animaux qui eſtoyent creez pour les hommes, fuſſent effacez de ſur la terre. Or il eſt tout notoire que les montagnes ſont eſleuees en la region moyenne de l'air: ce que monſtrẽt aſſez les neiges, qui ſont continuellement au ſommet d'icelles, & au deluge les eaux ont eſté encores de beaucoup plus hautes que nul homme ne trouuaſt ſous le ciel lieu où ſe retirer. Et toutesfois elles n'ont point tenu leur ſituation naturelle, attendu que la terre deuoit eſtre derechef habitee, & remplie d'hommes & beſtes.

[CESTE ſituation ne peut porter nom de naturelle, veu que dés le commencement elle fut miſe en l'ordre qu'elle eſt maintenant : entant que Moyſe le plus ſçauant & veritable d'entre les Philoſophes, apres auoir propoſé en general la creation du monde, il ſpecifie chacune choſe, & les reduit au nombre de ſix iours en leur production : & fait que le troiſieme iour eſt celuy auquel le ſec (c'eſt à dire la terre) apparut, & que les eaux qui eſtoyent ſouz le ciel furẽt en vn lieu aſſemblees. Au reſte, ſemble que l'Autheur ſe contrediſe, diſant ores la mer tenir ſon aſſiete naturelle, & ſoudain nier ce qu'auparauant il auoit propoſé, diſant que les eaux eſpanduës ſur la face de l'vniuers tenoyent leur place naturelle, comme ainſi ſoit que leur ſiege naturel eſt celuy qui leur fut donné de Dieu, lors qu'il dit au Geneſe: Que les eaux qui ſont ſouz le ciel ſoyent aſſemblees en vn lieu, & que le ſec apparoiſſe: Et Dieu appella le ſec, la terre: & mer, ces aſſemblees grandes des eaux. Et afin que ie ne parle ſans teſmoing, & qu'on voye que quelque naturelle ſituation qu'eut ceſte confuſe eſtendue d'eaux, ſi eſtoit-elle d'vne nature imparfaite: oyez ce qu'en dit Philon Iuif, duquel telles ſont les parolles: Apres cecy, d'autant que toute l'eau couuroit vniuerſellement la terre, & auoit penetré toutes ſes parties, tout ainſi qu'vne eſponge hume, & attire à ſoy l'humeur, & que comme vne paluz & mareſcage boüeux fut confonduë par la mixtion des elements, & en cauſaſt vne informe & imparfaite nature, Dieu, oſtant ceſte imperfection, commanda que la ſeparation en fut faite, & ce qui ſ'enſuit au texte: monſtrant que la vraye & plus naturelle ſituation des eaux eſt ceſte-cy que nous voyons, & faite depuis la creation, que non l'autre, où eſtoit encor apparent ceſt ordre confuz du meſlange des elements, cognu & par les anciens philoſophes, & iuſques aux Poëtes.]

Geneſe 1.

Philon liu. de la creation du monde.

Ouide 1. Metamor.

De la diuiſion de la mer, & de la ſource des fleuues.

CHAP. 2.

COmme ainſi ſoit que l'Eſcriture diſe que les eaux du deluge creurent, & ſe eſleuerent grãdement par deſſus la terre, & que l'arche flottoit ſur la face des eaux, & ce pẽdant que le Seigneur Dieu a tranſporté le vent ſur ceſte inondation, afin que les eaux par le ſouffle d'iceluy ſ'en retournaſſent de deſſus la terre, iuſques à ce qu'elle fut ſeichee, il n'y a point de doute que ceſte impetuoſité d'eaux, à flotter & reflotter, n'ait fait beaucoup de cauernes, d'ouuertures & de goulphes en la terre: & là où auparauant le deluge il n'y auoit nulle mer, deſia nouuelle mer y eſt venue: par meſme raiſon, beaucoup de montagnes & de vallees ſe ſont faictes par le cours des eaux, là où la terre eſtoit auparauant toute plane. Ce qui peut eſtre prouué par beaucoup de raiſons, & cy apres en ſon lieu nous ne l'omettrons point. Et meſmes beaucoup de grãds fleuues, comme ſont le Danube, le Rhein, le Rhoſne, & autres, pour la plus grand' part, ont prins leur origine au deluge, quand les fontaines du grand abyſme ſe ſont ouuertes: Dieu pouruoyant ainſi à l'homme qui deuoit eſtre eſpars par toute la terre, afin que les hommes & les pays ſe peuſſent mutuellement aider l'vn l'autre. D'auantage, il faut ſçauoir que ceſte grand' mer qui enuironne la circõference de la terre, eſt appellee d'vn nom general, Ocean. Les lieux courbes & arcs des riuages que la mer a fait autresfois, ou meſmes fait encores auiourd'huy en la terre, en ſont appellez goulphes, & prennent leur denomination des terres qu'elle bat & mouille: comme eſt le goulphe d'Adrie, le goulphe de Perſe, le goulphe d'Arabie, le goulphe d'Indie & autres ſẽblables. Mais ceſte grãd' mer qui ſepare l'Affrique d'Europe, eſt appellee la mer Mediterranee: pource que vers les Eſpaignes en Occidẽt, elle entre au milieu de la terre, par vn cõduict bien eſtroict, mais puis apres elle ſe cõmence à eſpandre, tellement que deuant la Gaule appellee Narbonoiſe, & coſte de Prouence & de Languedoc, elle eſt bien fort large, ce que diray auſſi en ſon lieu. Il y a vne autre mer en Aſie, laquelle eſt encloſe de terre ferme de tous coſtez, & pour ceſte cauſe ne ſ'eſpand point aux autres mers, & n'eſt auſſi ſouſtenue d'autre mer, mais pluſieurs fleuues ſe deſchargent en icelle, & eſt appellee la mer Hircane & Caſpie.

Comment ſe ſont faits les monts.

Les ſeins de la mer que nous appellons communement goulphes.

La mer Mediterranee.

[Laquelle à preſent eſt mieux cognue par le nom de mer de Baccu que de Caſpie, ou Hircanie, l'vſage, & le changement des peuples, ayant auſſi changé le langage.]

De la mer rouge, i'en diray quelque choſe, quãd ie ſeray venu au paſſage. Au reſte, la mer qui eſt ſouz le pol Arctique, item celle qui eſt ſouz le pol Antarctique, eſt appellee communement la mer glacee: pource qu'elle eſt gelee en tout temps, à cauſe de la diſtance du ſoleil, & que les rayons d'iceluy n'y donnent en eſté qu'obliquement, & qu'on n'y peut nauiger, & n'y a point d'habitation conuenable aux hommes.

[En la pourſuite du liure, il faudra que l'autheur meſme ſe deſmente ſur ce paſſage, qu'en l'Arctique ny Antarctique n'y aye point habitation quelconque d'hõmes, comme ainſi ſoit que Magellan deſcouurant les terres Auſtrales, expoſees directement à l'Ourſe, & ſeruant d'vn des aiſſieux du monde, ont eſté trouuees habitables & peuplees, & la mer nauigable: & les deux Eueſques d'Vpſale en Gothie, en leur deſcription nous font foy, qu'en l'Arctique, & és pays les plus froids, les terres y ſont bien peuplees, ainſi que nous auons touché en noſtre hiſtoire vniuerſelle du monde.]

Ieã le grãd, Olæ le grãd en l'hiſtoire Septētr.

Et afin que tu entendes ces choſes clairement, il te faut auoir és mains vne table vniuerſelle de la deſcription du monde, laquelle eſtant deuant tes yeux, te monſtrera tout cecy, auec la diuerſe diſpoſition qui eſt en la mer & en la terre. Tu vois là cõment l'Ocean eſpandu en maints goulphes, fait de telles approches & abboye de ſi pres les mers qui ſont encloſes entre les terres, que le goulphe d'Arabie n'eſt diſtãt de la mer d'Egypte, que de 115. mille pas. Le goulphe Caſpie du Pontique de 375. mille, Iceluy meſme entre & ſe meſle par autant de mers, que l'Afrique, Europe & Aſie en ſont departies. Que l'on compte combien elle occupe de terre, auſſi quelle eſt la meſure de tant de fleuues, de tant de mareſts, qu'on adiouſte auſſi les lacs & eſtangs, & toutes ces choſes n'ont aucuns habitans. Ie ne dy riẽ de ce que la terre en beaucoup de lieux eſt eſleuee iuſques au ciel, qu'elle a les ſommets ſi hauts à regarder: tant de foreſts, tãt de vallees rompues, tant de deſerts, & autres lieux qui ne ſont point habitez pour mille cauſes, & toutesfois c'eſt icy que giſt le ſuiect de noſtre gloire. Nous auons icy les honneurs, nous y exerçons les empires, nous y demandons les richeſſes. Icy les hõmes ſont troublez & eſmeuz. Nous recommençons icy les guerres ciuiles, & faiſons en nous entretuãt que la terre eſt plus vague & moins habitee, pour auoir vn empire ayant vne ſeule heure de duree. O quelle folie!

Des Iſles. Chap. 3.

Iſle eſt vne terre enuironnee d'eaux de toutes parts. De là vient que toute region qui n'eſt point ioincte auec l'vne des trois parties du monde, comme Europe, Aſie, ou Affrique, à laquelle on n'y peut aller à pied, eſt appellee Iſle. Dont y en a pluſieurs, comme Angleterre, Zelande, Sicille, Candie, &c. Il y en a eu beaucoup de celles-cy crees dés le commencement du monde, auſſi y en a-il eu beaucoup, leſquelles par ſucceſſion de temps ſont ſuruenues en la mer, à ſçauoir, Delos, Rhodes, Alone, Thera, Sicille, Theraſie, & autres, & ce pour diuerſes cauſes. L'vne, que quand vn tréblement de terre ſe iette en la mer, il ſe fait en icelle vn grand amaz de terre, laquelle par ſucceſſion de temps, ſe lie & vniſt enſemble, & puis y commencét à croiſtre des herbes & des arbres, & la face d'icelle ſ'endurciſſant, ſ'approprie pour eſtre habitee des hõmes. Tout ainſi cõme quand les grands fleuues entrent en la mer, & emmenẽt auec eux grande quantité de ſablon, de laquelle ſe fait auec le temps vne Iſle habitable. Auſſi quand la mer furieuſe fremit continuellemẽt pres de la terre, il aduiẽt quelquefois qu'elle fait vne interruption, & que de la portion qu'elle a arrachee de la terre, ſ'en fait vne Iſle. Ce que les Hiſtoriẽs & Coſmographes ont eſcrit de Sicille, qui a eſté ſeparee d'Italie: Cypre, de Syrie, & Eubœe de Bœotie. Et certainement nous voyons icy vne merueilleuſe puiſſance de Dieu, en ce qu'on trouue cõmunement tant de petites Iſles, en ceſte grand' mer, leſquelles ſouſtiennent les tempeſtes & grands flots d'icelle, & toutesfois ne bougent de leur place, & ne ſont point noyees de ſon inõdation. Mais le Seigneur Dieu luy a mis ſes bornes, dit le Prophete, leſquelles elle ne peut paſſer. Car comme la mer par la puiſſance de Dieu, eſt gardee en vn lieu, afin qu'elle ne retourne, & inonde la terre: auſſi és limites de la terre, elle obeit au commandement de Dieu, pour n'outrepaſſer point la borne du riuage qui luy eſt eſtablie, ſinon que Dieu l'en diſpenſe. Ce qui eſt aduenu, cõme nous ſçauõs par certain rapport, il n'y a pas long temps en aucũs quartiers de la baſſe Allemagne, là où beaucoup de paroiſſes ont eſté noyees en vn iour, cõme ie le mõſtreray cy apres en ſon lieu. Cela toutefois pouuoit bien aduenir par mouuement de terre, cõme de fait il eſt aduenu ailleurs, principallement en la Grece, ce qui ſera auſſi declaré cy apres.

Cõme ont eſté faites les Iſles.

La terre eſt vn element tres-fertile, & plein de fort grãdes richeſſes. Chap. 4.

Comme le ciel eſt l'habitation de Dieu, auſſi la terre eſt le domicile des hõmes, & des animaux, & mere treſbenigne d'iceux. Car elle nous reçoit apres que nous ſommes naiz, elle nous nourrit, & nous ſouſtient touſiours, ce pendant que nous ſommes au monde: à la fin elle embraſſe en ſon ſein, & garde iuſques au iour de la reſurrection noſtre corps, qui doit eſtre tranſporté au ciel auec l'ame, pourueu que ſelon ſa capacité il ait icy recognu & ſerui ſon Createur & Redẽpteur. Ceſt elemẽt, dy ie, de la terre, & benigne mere fait touiours ſon office enuers l'homme, & ne ſe marriſt iamais contre luy. Les eaux viennent en pluyes impetueuſes, ſ'endurciſſent en greſles, ſ'enflent en flots, ſeruẽt en torrents. L'air ſ'eſpeſſit denuees, & ſe tempeſte furieuſement. Mais la terre chãbriere des hommes, qu'eſt-ce qu'elle ne produict? qu'eſt-ce qu'elle n'eſpand volontairement? quelles odeurs & ſaueurs? quels ſucs? quelles couleurs? & auec quelle foy rẽdelle ce qu'on luy aura cõmis? Qui eſt-ce qui pourra expliquer ſes richeſſes? combien ſa fertilité eſt grande? & principalement ſi tu prens garde cõbien de metaux & diuers ont eſté tirez d'icelle, deuãt & apres la natiuité de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & iuſques à ceſte heure-cy ſans ceſſe aucune on fouille profondément, & en beaucoup de lieux ſes plus

Les mines.

ſecrets lieux ſont rēpliz d'hōmes, qui inceſſammēt & ſans ſe laſſer ſont apres ſes veines:ils cerchent les richeſſes és enfers,ils guettent apres l'or &l'argent, & autres metaux de moindre eſtimation . Combiē pēſez-vous qu'on ait tiré de la terre d'or & d'argēt, de plomb,& de fer, qui a eſté apres cōſumé par vſage,ou aneanti par le feu,ou perdu? Cōbien en eſt-il peri auec les villes qui ont eſté ruinees?Cōbien eſt-ce que la mer en a englouti és nauires qui ſont peries en icelle?Cōbien eſt-ce que l'auarice des hommes en a fouy en la terre , où il eſt reduict à neant? Combien eſt-ce qu'il y en a de cōſumé par les hommes pleins devanité?Et afin que ie viēne aux autres richeſſes de la terre,combien penſez-vous qu'elle a de diuerſes & precieuſes pierres , & de belle couleur,encloſes en ſes entrailles?Combien de ſources chaudes & froides, propres à la ſanté,ſortent d'icelle?Combien de flammes horribles ſaillent d'elle en diuers lieux ? Cōbien y a-il de diuerſes vapeurs que elle iette,chaudes,ſeiches,humides, ſaines & aucunesfois peſtilentes?Que diray-ie du ſel qu'on fouyt en icelle,de la Cadmie,de l'Aſur, de la ceruſe, alun, nitre,vermillon,galena, ſel de nitre,de l'antimoine l'ochrapyrites,ſtibi, & autres tels fruicts que la terre à au dedans. Combien penſes-tu que la vertu de la terre ſoit grande,laquelle en ſa face engēdre telle quantité de froment, de vin, & de fruictages, dont les hommes & les animaux ſont ſuſtentez ? Certainement c'eſt vne benediction (laquelle ne ſe peut exprimer) de Dieu viuant,qui ouure ſa main,& par le moyen de la terre donne viāde à toute chair. Qui ſera-ce donc qui pourra ſuffiſamment declarer les grands threſors qui ſont cachez en la terre,leſquels ſans relaſche,voire ſans defaut, ſont offers naturellement à l'homme ? Et combien que la terre ait eſté au commencemēt aſſuiettie à malediction , à cauſe du peché de l'homme , toutesfois ſa force n'eſt pas pour cela abolie : mais ceſte malediction retourne ſur l'homme , & ſur ſon labeur , l'Eſcriture diſant, Maudicte ſera la terre en ton œuure.

Les pierres precieuſes.

Cadmia eſt appellee vulgairemēt tuthie.

Des effects diuers de la terre, & des premieres cauſes d'iceux.

CHAP. 5.

LES choſes que nature engendre és canaux de la terre , & au ſein quel qu'il ſoit ou giron d'icelle , ſe iettent en l'air par leur vertu, comme ſont l'humeur,l'air enclos,vapeur,feu,exhalations,&c. Dōt ſe font choſes merueilleuſes en la terre,&meſmes en l'air , en partie ſont cuictes au ventre de la terre,comme ſont quelques terres excellentes , vn ſuc endurci,pierres precieuſes, metaux,&c. auſq̄ls agguettent ceux qui fouillēt les metaux & renuerſent les montagnes . Il ny a point ſur la terre ny en l'air tant d'operatiōs merueilleuſes de nature, qu'il ne ſe face encores continuellement de plus admirables tranſmutations,cōcoctions,& effects és entrailles de la terre . Car cōme ainſi ſoit que nature ait en horreur toute vuidange, & que la terre n'eſt pas maſſiue par tout,mais eſt laſche & deſſerree en pluſieurs lieux & pierreuſe, & qu'és ioinctures des pierres & rochiers, & veines & fillets y ſoyent laiſſees des cauernes , la mer amoittit la terre par ſa liqueur, & entre en quelques lieux par des cauernes deſſouz terre,& penetre autre part ailleurs par des veines: d'auantage eſlargiſt de ſes eaux par des fontaines maritimes:item l'air encloz és cauernes que la terre iette,ſ'eſchauffe aucunesfois &ſ'agite,auſſi ſe refroidit ſouuent , & demeure cōme immobile, & pour ceſte cauſe eſt cōuerti en eaux. L'air eſt biē de ſa nature chaud & humide , mais tout incontinent q̄ la froidure a ſurmonté la chaleur,il ſe tourne neceſſairement en eau. Or nous entendōs combien de grādes cauernes ſont & ſe font en la terre, de ce que nous trouuons par eſcrit,qu'aucunesfois les chāps,les villes,les montagnes ſont deſcendues en icelles,& les petites cauernes ne peuuēt pas cōtenir tant de vēt,qu'il puiſſe pouſſer en l'air, & ietter hors les rochers de ſi grand' peſanteur , tertres, coſtaux,montagnes, comme ſouuēt en eſt aduenu en Sicile pres le Mōgibel, & faire ſi grands & horribles trēblemens, que les villes en ſoyent ruinees & englouties. De ceſte calamité & des bruſlemens qui ſont enſuyuis,Puteole a eſté ces annees paſſees en partie rompue & affligee.

Merueilles qui ſe font és entrailles de la terre.

D'où viennent les trē blemens de terre.

[Puzzol eſt vne cité aſſiſe ſur la mer au pays dict terre de labour , & où iadis habiterēt les Cumans, au royaume de Naples , & le goulphe de la mer a prins le nom de ceſte ville , ſ'appellant le ſein Puteolan. Et quoy q̄ iadis le port de Puzzol fut loué entre les plus beaux d'Italie , ſi eſt-ce qu'à preſent on en void peu d'apparence , ayant eſté ruiné des ondes de la mer , comme pluſieurs autres edifices celebrez par les eſcrits des anciens. Et d'autant que Munſter fait icy mention des bruſlemens de Puzzol,faut noter que tirant de Puzzol à Naples,vous trouuez vne place nommee la Solfatarie , que les Latins anciens appellerent *Forum Vulcani* , qui eſt vn champ tout encloz de hautes leuees,&qui bruſle inceſſammēt cōme vne fournaiſe, iettant & vomiſſant de grandes exhalations & fumee, non ſans ouyr des bruits & ſons effroyables , ainſi que des eſclats de tonnerres. Auſſi eſt ce lieu tout paué de ſoulphre, produit là naturellement: ſur lequel cheminant , à cauſe qu'il eſt cauerneux, toute la place retentit,ainſi que vous oyez reſonner les lieux vuides & creux és concauitez de la terre . Et afin que la nature n'y oublie rien de ce qui ſerue à la merueille, aupres de ce champ,que les anciens ont appellé Phlegrean , on void vne foſſe , & comme lac fait en rond, & plein d'vne eau fort noire & eſpeſſe, & laquelle boult inceſſamment , auec grandes vapeurs & exhalations , & autour de laquelle on void vne infinité de petits trouz & ſouſpiraux, deſquels ſortent des fumees ſulphurees , auec vne chaleur vehemente . Ce n'eſt aſſez, car encor y a-il vne colline toute ſeche & ſterile , qui iadis vomiſſoit feu & fumee , le tout cauſé des veines du ſoulphre qui ſont là,& par tout ce pays : & pource ne faut ſ'eſbahir ſi la matiere ſ'exhalant & eſtant cuicte où le vent ſ'enfermant en ces concauitez , cauſe , & les tremblemens hideux que ſouuent on y a experimentez . Et ſi les feux ont occaſionné de ſi eſtranges ruines , veu que comme dit eſt , tout le pays d'alentour eſt ſulphuré & creuacé , ſi bien que ſi vous y allez à cheual , vous ſentez tout autour de vous la terre trembler & ſ'eſbranler , tout ainſi que ſi vous marchiez en quelque lieu mareſcageux , où le limon fut à demi deſſeché par les chaleurs.

Puzzol lieu pres de Naples.

Strabon. liur. 5.

Pline hiſt. natur. liu.2. Silie italiq. liur. 8.

chaleurs. Mais i'eſpere q̃ noſtre hiſtoire du monde vous deduira plus à plein ces merueilles, & de Puzzol, & des lieux qui l'auoiſinent.]

D'ou vie-
ẽt les ſucs
e la terre.

SEMBLABLEMENT auſſi l'impetuoſité de l'eau, quand les caneaulx par leſquels elle à eu ſon cours ſont bouchez ou delaiſſes, ou elle faict continuellemẽt ouuerture de nouueau, ou elle en deſtouppe quelques vieux: & ceſt ordre eſt obſerué en tous aages perpetuellement. Or les canaux ſont eſtouppez par le limon, ou par ruine: ils ſont delaiſſes quand l'eau de ſa force faict ouuerture par quelque autre canal. Au reſte le ſuc qui eſt diſtingué des eaues par l'eſpeſſeur, eſt engendré en diuerſes ſortes. Car quand la chaleur meſle vne choſe ſeiche auec l'humide, & cuit la mixtion, ou quand les eaues humans & attirans la terre ſont aucunement eſpeſſies, & par ce moyen le ſuc eſt faict ſallé & amer, ou quand l'humeur enclos s'eſcoule alentour d'vne matiere de metal, & principallement d'ærain, & là va minant, & rongeant, & par ce moyen ſe faict vn ſuc, duquel eſt engendré *chryſocolla*, c'eſt à dire, verdeur de montagne ou de rocher, en Allemand dit, berggrien. Semblablement, quand l'humeur à rongé vne pierre nommee Pyrites, en Allemand, kyſs, & peut eſtre pulueriſé, il ſe faict vn ſuc aſpre, duquel eſt faict l'ancre dont vſent les cordonniers, qu'on appelle du teinct, & l'alun liquide, ou finallement les ſucs ſont exprimez des terres, par force de chaleur. Et ſi ceſte force eſt grande, le ſuc ſort & coulle de la terre, comme la poix decoulle des pins bruſlez. Si elle neſt pas grande ils degoutent du ſuc de la terre, comme la reſine du ſapin, & des autres arbres de ce meſme genre. Et en ceſte ſorte toutes eſpeces de bitumen s'engendrent auſſi en la terre.

oy Ioſe-
e de la
erre Iu-
ique li.5.
a.5. par-
t du Bi-
me &
rabon li.

Des mines des baingz.

CHAP. 6.

umen ſe
peile des
ecz aſ-
a' õ vul-
ement
cus dæ-
ü, ceſt
ire, mer-
du dia-
, ſource
'il a vne
eut bien
arte: ce
ſt pas ſeu
nent
oye com
aucuns
xpoſent,
is vne
aiſſe que
recueil
ſur les
z & ma-
z dõt on
ct le feu
egois.

LES plus ſçauants d'entre ceux qui ont cerché de pres les ſecrets de nature, ne nyẽt pas que la matiere par laquelle courent les eaux ne leur dõne & departe odeur, gouſt, & auſſi beaucoup de vertuz, & toutesfois ils n'accordent point que le ſoulphre, la croye, ou autre choſe qui eſt aiſeemét allumee au feu, puiſſe eſchauffer les eaux, pource que le feu n'eſt point caché en icelles, comme il eſt en la chaulx-viue, lequel s'allume incõtinẽt que l'eau eſt eſpãdue deſſus & l'eſchauffe. Parquoy ne l'ardeur du ſoleil, ne le vent, ne le mouuemẽt, ne la chaleur interieure de la terre, ne la matiere par laquelle coulent les eaux, peut eſtre cauſe de les faire chauldes, mais le feu meſme, duquel la propre vertu eſt de mettre les choſes au plus haut degré de chaleur. Le Bitume ard es eaux, & non pas le ſouphre: de la viẽt que ſi tu eſpandz de l'eau ſur le bitume ardent, le feu ne s'eſteindra pas, mais s'augmentera.

rabon.li.

[L'AVTEVR deuoit mieux eſplucher ſon dire, & nous parlant de Bitume bruſlant, interpreter duquel il pretend parler, veu qu'il en y a de deux ſortes, de ſec, c'eſt aſçauoir, & de liquide: & afin que ie ne vous ſemble vouloir paiſtre de parolles ſorties de mon cerueau, oyez ce qu'en dit Strabon auteur approué, & ancien, & de grande recherche parlant de ceſte matiere, & des lieux où elle eſt procrée: en Babylone encor croiſt abondance de Bitume, duquel dit Eratoſtene que le liquide, nommé Naphte, naiſt au champ Suſilin, & le ſec qui peut ſe geler, & cailler, à ſa ſource en Babilone pres celuy de la Naphte, puis aiouſte: le ſec vaut, & ſert pour les edifices, & pour calfeuſtrer les nauires, mais le liquide, qu'on appelle auſſi Napthe, on dit qu'il eſt d'vne condition eſtrange, & naturel merueilleux, car ietté ſur le feu il l'eſtaint: & ſi vous approchez du feu vn corps oinct, & frotté de ceſte matiere, ſoudain il eſt bruſlé, & n'y a eau aucune qui le puiſſe eſteindre, ny amortir, ains bruſle d'auantage & fault que ce ſoit auec de la boue, du vinaigre, Alun, & de lagluz meſlez auec l'eau que ce feu ſoit amorty. Et continuant, il dit, Poſſidonie teſmoigne que d'entre les fontaines de Babilonne les vnes iettent le Bitume noir, & d'autres blanc. Et que d'iceluy les vns ſont comme de ſoulphre liquide, & fondu, a ſçauoir le Bitume qui eſt blanc, & eſt celuy, que ſi toſt que les flãmes ſaiſiſſent: & celuy qui eſt noir n'eſt ainſi combuſtible; trop bien ſert il comme d'huile es lampes pour eſclairer. Et plus bas, lors qu'il parle du pays de Iudée, & mentionnant l'Aſphalte & Bitume voiſin de Hierico, il vſe de telles parolles: Le Bitume eſt vne terre glueuſe laquelle diſſoute du ſoleil ſ'eſpand, & amollit, & de rechef eſt conuertie par l'eau froide en une glace treſdure, de ſorte que pour en auoir il la faut rompre, & briſer a force. Et ceſte matiere eſtant en ſon lac y va touſiours deſſus, ſans que iamais elle puiſſe aller a fõds, a cauſe du naturel des ingrediẽs en icelle. Et par la vous voyez lequel Bitume eſt celuy, qui ard és eaux, afin que liſant Munſter vous ſoyez aduerty clerement de ce qui eſt de la proprieté des choſes dõt il eſt fait mẽtion. De la Naphte parle encor Pline en ceſte ſorte, ayant fait mention de certain limon nommé Malthe: Semblable eſt le naturel de la Naphte, ainſi ſ'apelle ceſte terre és enuirons de Babylonne, & qui eſt comme du Bitume fondu, & liquide: laquelle à grande affinité auec le feu qui d'auſſi loing que la ſent, ne faut de ſe prendre à ceſte matiere. Et par le moyen d'icelle on eſtime que Medée iadis bruſla celle Creuſe que Iaſon auoit eſpouſée, lors que ſaprochant de l'Autel pour y ſacrifier, ſa couronne fut ſaiſie du feu, laquelle eſtoit oingte de ceſte eſpece de Bitume. Meſme force à le Putrolie qui naiſt en Italie pres de Modene, qu'on nõme huile de pierre, & lequel eſt auſſi attractif que pourroit eſtre ce Naphte ou Bitume noir & liquide.]

Deux ſorte de Bitume.

Comme ſe eſtaint la Naphte eſtant embraſee.

D'ou ſe crée le Bitume.

Pline. hiſt. Nat. liu. 2. cha.5.

Mathiol. ſur Dioſcori. li.1. cha. 85.

Parquoy les baingz ont bitumen pour leur entretenement, & non pas le ſoulphre, & en ceſte maniere l'eau chaude eſt engendree en la terre. La tiede ſe faict, ou quand (apres auoir eſté eſchauffee au ſein interieur de la terre) elle coule plus loing par des canaulx deuant qu'elle ſorte d'iceux, ou quand y a ſi grande affluence d'eau, que le feu ne la peut tant eſchauffer, qu'il la face boulir. Que ſi la chaude s'eſcoule bien fort loing, elle ſe refroidit bien, mais elle retient vne mauuaiſe ſaueur, vne odeur puante, vne couleur corrompue qui luy demeure. Autant nous en fault il eſtimer des eaux a-

D'ou viennent les eaux ameres.

ameres,aigres,ſallees,& allumineuſes, dont noſtre Allemagne ietté grande quantite en diuers lieux. Car attendu que les eaux de fontaine & tous ſucs s'engendrent dedans la terre, ce n'eſt point choſe eſlongnee de raiſon ne d'experience,que toutes ſaueurs auſſi s'engendrent en la terre. Car les eaux aſpres ſe font quand elles paſſent par des lieux alumineux : les ſallees par des lieux ſalles : les ameres par où il y a du nitre : celles qui ont mauuaiſe ſaueur,par où il y a ſoulphre & croye. Et toutes fois nous ne diſons point que l'eau ſoit aſpre ou auſtere, pource que cela eſt propre aux fruicts & aux plantes, mais pluſtoſt qu'elle eſt douce, graſſe,ſallee,amere,aigre, & approchant de l'aigre, comme elle ſe trouue à Elbogen,ville de Boheme.

Auſterité eſt propre aux fruicts.

Du feu qui ard és entrailles de la terre.

CHAP. 7.

Le mont Hecla.

IL n'y a point de doute qu'en ce monde vniuerſel les monts & campagnes n'ayent eſté ards, & qu'il ny en ait encores auiourd'huy d'ardoyants: comme pour exemple en Hyrlande, le mont Hecla iette hors par certains temps de groſſes pierres, vomiſt le ſoulphre, eſpard les cendres bien loing ça & là, tellement que cinq lieuës à l'entour on ne peut cultiuer la terre. Mais où les mõtagnes bruſlent continuellement,nous entendons que les conduicts ne ſont nullement eſtouppez, par leſquels le feu iette comme vne riuiere,maintenãt de flamme, & maintenant de fumee. Et s'il croiſt par interualles, pource que les conduicts ſont eſtouppez, il ne laiſſe point d'ardre au dedans, combien qu'és parties d'enhaut, il ceſſe pour vn temps, à cauſe qu'il n'y a point de matiere pour bruſler. Mais quand de rechef le ſouffle vehement ſort par grand force comme de ſa priſon, ouurant les conduicts meſmes,ou autres,& iette les cendres, le ſable,le ſoulphre,les ponces,les maſſes qui ont eſpece de fer, cailloux & autres matieres, & non ſans grand dommage du pays circonuoiſin. Dont nous auons vn grand exemple au bruſlement de la montagne d'Etna, qui eſt aduenu depuis peu d'annees.

Thucydid. li.4. de la guer. Pelop

Conflagration du Montigbel l'an.1536.

[DES feux vomis iadis par ceſte montagne par-
le ainſi Thucydide, Durant le meſme Printemps
vint & ſe deſgorgea vne bouffee & fluz de feu du
» mont d'Ethne, qui eſt le plus grand de toute l'iſle
» de Sicile, ainſi que d'autresfois il eſtoit aduenu:
» & gaſta quelques terres du terroir de Catane, qui
» eſt és enuirons d'icelle montagne. Mais le bruſle-
» ment duquel parle icy Munſter, aduint l'an de
» noſtre ſalut 1536. au mois de Mars, que commen-
çant à ſe monſtrer en la bouche de l'abyſme d'i-
celle montagne, il ſ'eſpandit en plusieurs lieux du
pied & racine du mont, & voyoit-on couler cõ-
» me de grandes riuieres toutes flamboyantes, qui
» bruſlerent vne grande eſtendue du pays, auec les
» edifices,bourgs & villages qui y eſtoyent dreſſez.Et
» comme il ſemblaſt que ce feu menaçaſt encor la ci-
» té de Catane, comme d'autre fois il auoit fait, les
» Catanéens eurent recours aux prieres de la glo-
» rieuſe vierge ſaincte Agathe, les ſaincts oſſemens
« de laquelle repoſent en la dicte ville, & les porte-
» rent contre ledict feu, qui donna tout ſoudain
» lieu aux ſainctes reliques. Ie ne diſcourray ny des
cauſes de ces vomiſſement de feu en ce mont Si- «
cilien, ny ailleurs, ny de l'occaſion pour laquelle «
il ſe repoſe vn long temps ſans bruſler, & que «
puis apres ſi ſoudainement on ſente ſes efforts & «
vehemence : car i'eſpere,& ailleurs, & en mon hi- «
ſtoire vniuerſelle, d'en diſcourir les raiſons au lõg, «
autant qu'il me ſera poſſible.] «

Des metaux, & principalement de l'or.

CHAP. 8.

Des me- taux purs qui ſe tro- uent en t re.

LE metal qu'on fouyt, eſt de ſa nature,ou liquide comme l'argent vif, ou dur : mais il peut fondre par l'ardeur du feu, comme l'or,l'argẽt,l'airain,& toute eſpece de plomb,ou amollir,cõme le fer. Or on trouue des metaux és veines, les vns purs, les autres meſlez auec de la terre, & des pierres. Auiourd'huy en Allemagne il ſe tire beaucoup d'argent pur, ſemblablement auſſi de l'erain & du plomb. Combien que Pline nie que l'argent naiſſe tout pur, mais afferme que l'or ſeulement ſe trouue en la terre ayant des eſtincelles luyſantes. Et ſi nous conſiderons la façon dont on vſe auiourd'huy pour faire l'or, nous pourrons facilement arguer qu'il s'eſt touſiours plus trouué de pur or, qu'il ne ſ'en trouué de meſlé auec terre & pierre. Comme monſtrent aſſez tant de riuieres qui ſont renommées pour les raclures d'or qu'on y trouue. Gange d'Inde, Pactol de Lydie, Hebre de Thrace, Tague d'Eſpagne. Le Po d'Italie, Albis,& le Rhein d'Allemagne. Auſſi tant de maſſes,d'or qui ont eſté trouuees en Eſpagne,grandes & petites, entre leſquelles y en auoit qui paſſoyent dix liures. Et de noſtre temps, és Iſles nouuellement trouuees, où on a auſſi trouué de grandes maſſes. Or ces maſſes icy,ſe trouuent ou ſeparees des rochers, ou adherentes à iceux. Mais les fueilles bien tenues & ſimples lames qui luyſent comme eſtincelles, & qui touſiours embraſſent le marbre, les cailloux, les rocs, & pierres precieuſes, d'où la force de l'eau les raſe ſouuentesfois, (& qui cauſe que ſont appellees raclures) ſont auſſi par l'eau conduictes és fleuues & ruiſſeaux. L'or donc lequel n'a point de beſoing d'eſtre mis en la fournaiſe, eſt appellé par les Grecz apyron, c'eſt à dire,n'ayant point experimenté le feu. Au contraire,celuy qui a beſoing d'eſtre recuit iuſques à ce que l'argent en ſoit ſeparé ils l'appellent *apephthon*, les autres *obriſum*. Mais quand l'or eſt reſolu par le feu, tant s'en faut qu'il ſoit conſumé par iceluy,que c'eſt celuy des metaux lequel ne perd rien de quantité. Mais d'autant plus ſouuent & plus long temps qu'il ſera au feu, d'autant en eſt il meilleur,& plus excellent,& pour ceſte cauſe a eſté tenu le plus precieux de tous. Meſmes ſon poids n'eſt point diminué ne rongé par choſes aigres,comme par ſel nitre,vinaigre,verius: & n'eſt point gaſté par rouilleure, ne les mains en le touchant n'en ſont point ſouillees comme des autres metaux,& toutes ces choſes le rendent precieux par deſſus les autres. Toutesfois il eſt plus mol que l'argent,mais pour cela il n'eſt pas fragile. Parquoy eſtant duict ſouz le marteau, eſt tellement eſlargy, que de chacun denier d'or, on en peut faire cinquãte fueilles ou plus: chacune fueille l'arge de ſix doigts, dont vſent les orfeures.

Pline.li. chap.6.

Les fleuu qui port l'or.

De l'or q n'a point ſte au fe nommé pyron.

Pourqu l'or eſt pl noble qu tous les a tres meta

D'auantage

D'auātage on l'atenuie ſi fort qu'on en faict des fillets, qu'on met maintenant auec la ſoye, & maintenant ſans ſoye. Il donne à l'homme grand vſage, & ornement. Car on en faict des anneaux, des bracelets, boucles, oreilletes, carquants, coronnes, chaines, &c. Item des gobelets, des taſſes, des baſſins: Meſmes Heliogabale (choſe deshōneſte à dire) en a faict des baſſins de chambre, & s'eſt mōſtré en cela le plus vilain d'entre tous les hommes.

De diuers
ges que
a de l'or

De l'argent. CHAP. 9.

LEs anciens ont ignoré que l'argent ſe trouuaſt pur, & toutesfois nous experimentons auiourd'huy le contraire. Car Schnéberg, Anneberg, & Gair, produiſent argent pur. Pareillement la Vallée de Ioachim & d'Aberthan, en produict és montagnes de Boheme. Auſſi le mont Voſege és fins de Lorraine, & la Vallée de Leber, produict argent, mais non pas du tout ſi pur comme les autres. Entre les mines de Boheme & de Miſne, il y en a deux qui tiennent le premier lieu: l'vne eſt de Schnéberg, qui a nom George, & eſt plus renommee que mine que nous liſions auoir onques eſté. Et combien que toute la veine n'ait pas eſté toute de pur argent, toutesfois elle l'a donné tel pour la plus grand part. L'autre mine eſt de Aberthan, nommee Laurens & Theodore, dont vn grand threſor d'argent pur a eſté tiré, & non moins de non pur. Il y a eu de grandes maſſes d'argent pur, tirees d'aucunes mines: l'vne de la mine de Schnéberg, appellee George, dont Albert prince de Saxe eſtant deſcendu en la mine pour la veoir, s'en ſeruit auec les gens de ſa garde au lieu de table, & diſt telles parolles, comme lon recite, L'empereur Frideric eſt puiſſant & riche, mais il n'a point auiourd'huy vne telle table. Semblablement vne autre belle maſſe ces ans paſſez a eſté fouye en la vallée de Ioachim, de la mine que l'on nomme Stelle & Suicere, peſant dix talens Attiques. Pluſieurs auſſi ont eſté tirees du Theodore d'Aberthan du poix d'vn ou deux talents Attiques. Ainſi és canaux des rochiers où on trouue des maſſes d'argent pur, item de petites maſſes ſeparees des pierres, marbres, & cailloux ou iointes a iceux, ou des fueilles bien tenues & menues qui les embraſſent. Qui plus eſt, nature forme l'argent pur en figures, maintenant d'arbres, maintenant de vergettes, maintenant de cheueux, &c. Or l'argent eſt d'vne bonté la plus prochaine qui ſoit à l'or, aſçauoir celuy qui a la couleur blanche, & eſt de telle nature qu'il ſe peut fondre & liquefier par le feu. Si les metaux ſont mis pres de l'argent à la fonte, ils ſont aucunement changez, mais l'argent demeure pur. Toutesfois quand il a longuement ards, il s'en perd quelque choſe par le feu: & puis les choſes aigres le rongent, il eſt donc plus vil que l'or, mais plus dur qu'iceluy. Et d'autant qu'il ſera plus mol, autant ſera plus excellent. Car il eſt moins fragile, & pourtant il ſe peut eſtēdre plus au large par le marteau: toutesfois il s'eſtent moins & eſt auſſi moins peſant que l'or. Et pour la dureré qu'il a, ſoit qu'on le frappe, ou qu'on le iette, il rend vn ſon: & d'iceluy ſe font pareils ouurages que de l'or, mais plus en nombre.

nnéberg,
ne excel-
te.

rgent eſt
plus no-
metal a
s l'or.

Du vif argent. CHAP. 10.

LEs anciens eſcriuains n'ont point faict mention d'aucunes mines d'argent vif, mais ſeullement de trois de vermillon, de la veine duquel on auoit accouſtumé de le faire. Premierement, le vermillon a eſté en Eſpagne, d'où on l'apportoit à Rome: l'autre en la regiō Attique, le troiſieſme en Ionie ſur Epheſe. Mais auiourd'huy il y a en Eſcoſſe des nouuelles veines d'argent vif. En Allemagne ſont les premiers en Landſperg, en la region de Vueſterich, c'eſt a ſçauoir au pays d'Auſtraſie, & auſſi a Creutznach. Item en la grād Allemagne, premierement à Schonbach, ville ſituee és montagnes de Suobe, leſquelles ſeparent Voitland de Boheme: apres à Beraune, au deſſus de Prage, qui eſt la ville metropolitaine de Boheme. Duquel lieu de Beraune, n'eſt pas loing le troiſieſme qu'on appelle Camerane. Mais ceſtuy-cy eſt vitieux, pource qu'il eſt meſlé auec vne veine de fer. La quatrieſme ſe fouyt maintenāt en la France orientale aupres d'vn lieu nomme kunigſtein. L'argent vif eſt ſemblable de couleur à l'argent, mais il ne s'arreſte pas comme iceluy: car il eſt liquide, & coule tout ainſi comme eau. Il y en a de deux ſortes. L'vn eſt pur, & l'autre non. Le pur eſt trouue és metaux: celuy qui n'eſt pas pur, eſt trouué au vermeillon. Le pur, és foſſes, quand les eaux qui degouſtent les veines les aurōt par trop amoities. Et de là viēt, que eſtāt ſeché, il reuiēt à la forme de vermeillō. Mais les veines ſeches n'engendrent point l'argent vif. Et comme ainſi ſoit que l'argent vif eſt liquide de ſa nature, il s'eſcoule quand on l'eſpand ſur vne table plaine, & toutesfois ne la rend point humide, comme les autres liqueurs, à cauſe de ſa ſiccité qui tempere l'humidité & ne permet point qu'il ſe tienne à la table. Il eſt amy de l'or. Car tous les autres metaux nagent par deſſus luy, & l'or ſe noye dedans. Car ſur deux talentz de vif argent, vn talent de fer nagera: mais vn ſeul denier d'or ſera noyé. Le vif argent ſe ioint aiſément aux eſpeces de plomb, à peine auec l'argent, à plus grand peine auec l'airain, & à tres grand peine auec le fer. Dioſcoride dict que le bruuage en eſt mortel, d'autant que de ſa peſanteur il ronge les entrailles.

Où enfouyt l'argent

Deux ſortes d'arget vif.

L'or s'enfōcé & ſe noye dedans l'argent vif.

[Matheol ſur Dioſcoride diſputant & diſcourant,
fort gentiment ſur ceſte matiere, ie ne feray tort à
perſonne, ſi ie dy deux ou trois mots de ſes pa- “
rolles, qui ſont telles: L'argent vif eſtant cognu “
de chacun, eſt vn corps mineral, qui ſ'eſcoule com- “
me eau, & eſt de couleur d'argent, fort luiſant, & “
tirant ſur l'oliuaſtre: & eſt compoſé d'vne ſub- “
ſtance viſqueuſe, ſubtile, fort froide & humide: “
qui eſt cauſe que luy eſtant ainſi temperé (ſelon “
l'aduis des plus experts Alchimiſtes) il eſt gran- “
dement propre pour de ſoy engendrer toutes ſor- “
tes de metaux: & la raiſon de cecy en eſt adiou- “
ſtee, entant que toutes choſes qui ſe rapportent “
& ſymboliſent enſemble, aiſément auſſi ſe con- “
uertiſſent l'vne en l'autre. Ie ne vueil diſputer ſi “
l'argent vif eſt naturel, ou fait artificiellement, “
ainſi qu'aucuns tiennent: tāt y a que & Anciens & “
Modernes le recognoiſſent pour mineral, & di- “
ſent qu'il eſt tiré d'vne certaine pierre pluſtoſt “
freſle & tendre que dure, noiraſtre, & tirant ſur l'e- “

Dioſcor. li. 5. cha. 70.

ſcarlatin, laquelle peſe comme plomb, & iette de toutes parts ce metal. Et quand à ce que l'Autheur (ſuyuant Dioſcoride) dit que l'argent vif ronge les entrailles: Matheol monſtre le contraire par l'experience qu'il en a veuë, & conclud que non la qualité, ains la quantité eſt celle qui nuit, en la façon de le corriger, ainſi qu'on iuge auſſi de l'Antimoine. Et toutesfois Pline l'appelle le poiſon, & venin de toutes choſes, comme celuy qui ronge, gaſte & corromp tout ce qui luy eſt adioint, & vſe d'vne eſtrange corroſion au corps de l'homme, ainſi que on peut voir és oignemens, eſquels entre ce metal ſi rongeur & maling.]

Pline hiſt. Natur. liur. 33. chap. 6

De l'airain. CHAP. 11.

L'Airain eſt appellé des Grecs *chalcos*. Il n'eſt pas ſeulement trouué pur en ſes veines propres, mais auſſi en celles d'argent. Mais quand on le trouué meſlé auec la ſubſtance de la pierre, il eſt purifié par la fornaiſe. Les fueilles bien menues d'iceluy, ſe tiennent aux rochers, & l'airain qu'on fouyt en terre, a ſouuēt auec ſoy quelque peu d'argent. Il eſt rouge à ſa mode, & ſi ceſte couleur eſt cuicte dedans ſes veines, on iuge que c'eſt le plus excellēt. L'autre airain eſt rouge, comme au mont Carpate, qu'on appelle d'Hongrie: en Boheme, Cottemberg, Nortuege, &c. L'autre eſt plus brun, cōme en Miſne. Celuy qui eſt meilleur peut eſtre auſſi eſtendu au marteau, & ne ſe fond pas ſeulement, l'autre ſe fond & ne ſe peut eſtendre, comme eſt celuy que l'on fouyt en la vallee de Leber, aupres de Seleſtat. On luy baille auſſi par artifice la couleur d'or, & eſt appellé des Grecs orichalcon. car eſtant teinct de cadmie qu'on fouyt en terre, & eſt appellé vulgairement tuthie, il prend la couleur d'or. On le teinct auſſi de l'aymand, & ſe change en couleur blanche: il eſt gaſté d'vne rouillure qu'on appelle d'iceluy *erugo*, principalement quand il a touché quelque liqueur aigre. Ainſi l'art change la nature, & teinct l'airain. Car ayant beu la tuthie, il ſe fait du leton: & ce par tel moyen. On met en des longs pots des pieces d'airain rompues, & auſſi de la tuthie, l'vne apres l'autre: leſquelles eſtans ainſi rempliz d'airain & de tuthie, ſont mis ſouz des fournaiſes creuſes, & on allume le feu, comme en des conduits de mine. Ainſi eſtans fonduz enſemble, l'airain teinct de la couleur d'or, eſt changé en leton, & eſt la commune maniere de le faire. Les autres vſent de diuerſe façon, mais c'eſt touſiours en y adiouſtant de la tuthie. Semblablement l'airain blanc eſt fait en y adiouſtant de l'Arſenic blanc, du ſel de nitre, du vif argent ſublime, de la lie ſeiche de vin, &c.

L'erain rouge & brun.

Orichalcō que nous diſons en François, leton. Cadmia appellee vulgairement tuthie.

Du fer. CHAP. 12.

LEs Anciens n'ont eſcrit nulle part, que le fer ſe trouuaſt pur, mais qu'il a beaucoup de limon auec ſoy, & quand on le cuict, ſa veine ſe rend liquide & ſe peut fondre: & apres qu'il eſt refroidi & que les excremens en ſont oſtez, il s'allume tout par le feu, & ſamollit, tellement qu'il peut eſtre duict au marteau, & eſtendu en fueille: mais il ne peut plus eſtre fondu, ſinō que derechef il ſoit remis en telles fournaiſes. L'vn eſt fort tenant, & eſt le meilleur, comme celuy de Suebe, de Nortuegue, le Norique.

[Celuy qui a traduict Munſter, quicōque il ſoit, a ſi peu fait, tant pour l'honneur de l'Auteur, que profit du Lecteur, qu'il eut mieux fait de le laiſſer en Latin, que l'obſcurcir, le penſant rendre intelligible: veu que ſur les noms propres, eſquels faut aduertir les ignorans, il y a eſté ſi peu diligent, que ie ſuis marri que iamais on ſe ſoit amuſé à mettre ſa traduction en lumiere. Or quand au mot de Norique, qu'il nomme Norc, c'eſt celle region Alemande, qui eſt encloſe entre le mont de Calemberg, & le fleuue Ene. Et eſt contenue dans le pays de Bauiere, voyez Rhenan, & Auentin, & ailleurs (peut eſtre) nous en deduirons plus longuement. Pareille faute fait-il en ce mot Suebe, qui eſt la region de Suede, ou Suece, en la mer Balthee, & des anciennes appartenances du royaume des Goths: & eſt ce pays comprins en celle grande eſtendue de terre nommee Scandie, ou Scandinauie, qu'aucuns ont eſtimé eſtre vne Iſle, iaçoit que (comme nous auōs mōſtré en noſtre deſcription vniuerſelle) c'eſt terre continente, & le pourrez encor mieux apprendre par les eſcrits des deux Eueſques d'Vpſale Olae & Iean, qui en ont diſcouru fort doctement l'hiſtoire. Et ne me ſoucie ſi Ptolomee luy donne le tiltre inſulaire, puis que i'ay des autheurs anciens tel qu'eſt Iornandez Goth naturel, & les deux Eueſques ſuſnommez de meſme nation, qui en parlent comme ſçauants: & comme ceux qui ont arpenté le pays, comme vne prouince la plus grande de l'vniuers, & de laquelle ſont ſortiz tant de peuples qu'ailleurs nous auons dit, tels qu'ont eſté les Goths, Lombards, Normands, & autres: & le teſmoignage deſquels eſt plus à receuoir, que de ceux qui en parlent par vn ſeul auoir ouy dire: ioint que Pline, lequel en matiere de geographie, i'oſe eſtimer vn des plus diligēs qui onc eſcriuirēt, quoy q̄ mette ceſte region parmi les Iſles, ſi vſe-il de ces parolles: La plus illuſtre & fameuſe de toutes, eſt Scandinauie, d'vne grandeur & eſtendue non encor cognue iuſques auiourd'huy, & n'en y a qu'vne partie de deſcouuert, à ſçauoir, des Helleniens, peuples habitans par des bourgs & hameaux, qui l'appellent vn autre monde. Et ainſi ceux qui l'ont eue en opinion d'Iſle, ſe ſont auſſi bien trompez, que ceux qui de noſtre temps ont eſtimé & la Floride & la Mexique eſtre Iſles, n'ayant encor penetré ſi auāt pour en iuger ſelon que la choſe le requeroit.]

Ptolom liu. 2. ch 11. tabl. 4 d'Europ

Hiſt. vni uerſelle l 3. chap. 6

Pline hiſ Natur. li 4. chap. 1

L'autre eſt moyen, comme celuy de Miſne & de Norcique, qui eſt aupres du Danube. Le troiſieme eſt fragile & tient de l'airain. Le fer eſt gaſté par vn vice, qu'on appelle *ferrugo & rubigo*, c'eſt à dire, rouillure, & cela ſe fait principalement quand il eſt touché d'humeur, & meſmes de ſang humain. Toutesfois les eaux de la mer ont bien viſtement effacé ce vice, & d'autres choſes auſſi dont on le peut oindre, comme vermillon, plaſtre, croye, bitume, poix liquide.

Rouillur

Des mixtions des metaux.

CHAP. 13.

NAture meſle aucunesfois trois metaux enſemble, comme l'or, l'argent, & l'airain: aucunes-

fois

Electrum eſt faict de la mixtiõ des metaux.

fois quatre,argent,airain,plomb blanc, & cendre. Quand la cinquieſme portion d'argẽt eſt adiouſtée à l'or,ceſte mixtion eſt appellée electrum. Apres il il y a vne autre mixtion pour faire bombardes, & grands canons: On adiouſte à vingt liures d'airain vne liure de plomb blãc ou eſtaing. Apres il y a vne autre temperature, quand à ſix liures de plomb blanc,on adiouſte demie liure de plomb cendré, afin qu'il reſonne:& de ceſte temperature ſe font les platz, eſcuelles, & tranchouers. En la quatrieſme temperature,il y a deux parties de plomb noir,& la troiſieſme de plomb blanc.dont les anciens conioingnoient & affermiſſoient les tuyaux.

Les mon- oyes qui ont moins l'or ou d'ar gent.

Les orfeures auſſi & monnoyeurs ont certaines mixtions à battre l'argent: & pluſieurs auiourd'huy trãſgreſſent tellement les loix ordonnees, qu'il y a eu beaucoup d'eſcus & de monnoyes qui ont eſté reprouuees, pource qu'il y a moins d'or & d'argent qu'il n'appartient.

En quels lieux le metal a eſté fouy autresfois en Europe, & en quel lieu il ſe fouyt auiourd'huy.

CHAP. 14

Angleter- e & Eſdoſ- é.

CEux qui conſiderent les regiõs d'Europe, deſquelles beaucoup de metaux ont eſté fouys autresfois,dõnent premier lieu à l'Eſpaigne, à le ſecõd Thrace, le tiers aux Bretaignes. Le quatrieme aux Gaules, en les definiſſant ſelon les limites anciẽnes: c'eſt à ſçauoir en cõioignant la haute Allemagne,& la baſſe de deça le Rhein, qui cõtient Euphalie & la garniſon des Huns,les extremitez de Lorraine. Leſquels lieux nous apportent au iourd'huy beaucoup d'argent,d'erain,de plomb,& de fer. Le cinquieme, à la Grece. Mais Pline eſcrit de l'Italie, qu'elle n'a cedé à nulle autre,quand aux metaux d'or,d'argent, ad'airain,de fer,ce pãdant qu'on s'y eſt voulu addõner.

L'Italie a ien de l'ar ent.

I'ay toutesfois entendu que le Pape Clement depuis vingt ans en ça, a faict venir quelques gens de Schuuatz, bien entendus és affaires des metaux, pour fouyr & recuire quelques veines d'Italie: leſquels apres auoir ſi diligemment faict, dirent bien que les veines n'eſtoient pas ſans metaux,mais qu'il n'y en auoit point tant qu'ils peuſſent eſgallement ſatisfaire à la deſpéce, & que d'iceux perſonne n'en pourroit bien gaigner. Les Eſpagnols de noſtre temps fouyſſent de l'argẽt à Pampelune: en Gaule, les Normans:les Eſcoſſois, au fleuue Tuid.

“ [LE bon homme Munſter s'eſt icy laiſſé em-
“ brayer,diſant qu'en Gaule,& en la partie d'icelle nõ-
“ mee Normandie, on y deſentraille l'argent des
“ cachots de la terre : non que ie vueille nier, qu'il
“ ne ſe trouue des metaux, & là, & en d'autres en-
“ droits de la France, veu qu'en Limoſin pres vne
“ petite ville nommee Nontron, on a trouué des
“ mineraux d'argent mais où la matiere eſtoit groſ-
“ ſiere, neantmoins la mine du fer y abondant, & de
“ la meilleure qu'on ſçauroit trouuer: mais de dire
“ qu'on y aye veu ny là, ny ailleurs de ce royaume
“ des fontes, ou carrieres, rien moins: entant que
“ les frais (ainſi qu'il dit de l'Italie) ſeroyent beau-
“ coup plus grands que le prouffit qu'on tireroit de
“ la mine.]

LES Allemans auſſi en fouiſſent en pluſieurs lieux,es mons d'Euphalie,en la vallee de Leber, l'aquelle cõfine au pais de Lorraine: en Valeſie,en Saxe à Cellefeld, en la montagne de Meliboc, & autres lieux circonuoiſins: en Miſnie, & Boheme qui eſt apres, laquelle ne cede point à Miſnie, quand à fertilité d'argent, en Norc,aupres de Schuuatz, au mont Carpate en Suece. On fouyt auſſi de l'argent pres de Baſle, en la foreſt qu'on appelle Noire, en vn lieu qui ſe nomme Dottnau.

L'argẽt vif.

Schombach en Boheme, ſitué aupres du fleuue Egra, eſt fertil en argent vif. Meliboc & Carpate, raportent quantitê d'erain. Aldeberg & Iberdoff en Miſnie, a force plomb blanc & eſtaing, & Schlachefeld en Boheme. Mais le mont Ramel pres Groſlard dõne beaucoup de plõb noir:& Leber pres Seleſtad & Schneberg en Miſnie du plomb cendré. Quand au fer, il s'en trouue en tant de lieux, qu'on ne le ſçauroit nombrer. L'or ſe trouue de noſtre temps à Granphur en Angleterre: item en Normandie, en Allemagne auſſi, aſçauoir à Cobarch en Vueſtpalie, & au pays de Heſt.

Li.3. cha.4.

Albert Krãz en la preface de l'hiſt. de Noruage

[POVR oſter le lecteur de doubte, qui oyant
parler de Normandie, pourroit penſer que ce fut “
celle Prouince Gauloiſe,qui iadis ſ'appelloit Neu- “
ſtrie, il faut que ie luy rafreſchiſſe la memoire de “
ce que i'ay recueilly de tant de bons autheurs en “
mon hiſtoire vniuerſelle, & nommément l'auto- “
rité d'Albert Krantz en l'hiſtoire des pays Septen- “
trionaux, qui monſtre que la Normandie ancien- “
ne eſt la region la plus Boreale d'entre toutes cel- “
les qui ſont compriſes en Sceindimie, & la ville “
capitale de laquelle ſe nomme à preſent Nidro- “
ſie,& iadis Trandenne, aſſiſe en vn pays fort ſterile
entre le pays de Narduege, Bothnie, & Suece. Or
que ce pays abonde en mines d'or, & d'argent ie
m'en raporte à Olae le grand en ſon hiſtoire Sep- “
tẽtrionale, me ſuffiſant d'eſclaircir au lecteur les “
varietez des motz, affin qu'il ne ſ'y abuſe prenant “
les vns pour les aultres.] “

En quelle partie d'Allemagne on trouue l'or.

LE fleuue Oder raporte des raclures d'or: en France Oriẽtale,à Goldcranach, à & Steinheih,qui n'eſt pas loing de Nurnberg.

[FRANCE Orientale, ſ'appelle encor à preſent
Franconie,à cauſe qu'en icelle ont premierement “
regné les Françoys que venir faire leurs courſes “
en Gaule, ainſi que verrons cy apres, & en ſon lieu “
propre.] “

AVSSI es Lyges qui ſont voyſins de Boheme, il y a des ruiſſeaux qui coulent à Goldeberg & Riſegrund, qui ſont renommez pour les veines d'or qui y ſont. Es Allemans de Sibebourg, autrement appellez,les ſept chaſteaux,où ilz habitent le mont Carpath,il y a du metal d'or pres la ville Schlott & Aldeberg, & de ces lieux là on tire de l'or pur de la groſſeur d'vne noiſette. Il y a auſſi au pays Norique deux mines d'or, Gaſtein & Rauris, & là meſme le fleuue Liſare porte des raclures d'or. En la montagne de Carpath eſt vn lieu nommé Neuſole,où il y a vn metal d'airain fort renõmé. Les Fourggers baillent de reuenu tous les ans au roy vingt mille eſcuz d'Hongrie,pour les reuenuz d'iceluy,item à Cepus qui eſt vne partie de ladicte montagne de Carpath, y a trois mines d'airain,aſçauoir,Golniz, Roſta, & Smoiniz,là où ſe faict l'encre des couroyeux, qu'on appelle communement vitriol.

Des engins dont vſent ceux qui fouyſſent les metaux és mines, & des eſpritz ou diables, qui y conuerſent.

CHAP. 15.

TOut ce qui eſt tiré, & foſſoyé de veine & de la montagne, eſt tiré auec des machines par vn engin que deux hommes tournent en rond : & puis ce qui a eſté tiré, eſt porté à chariotz amoucelant le tout & faiſant des tas de la terre qu'y eſt iettee de la mine. Il y a apres pluſieurs engins & merueilleux, qui ont eſté inuentez par les hommes de noſtre temps, qui ſurmontent grandement en artifice ceux des anciens, & ſont fort differentz d'iceux. Il y a des puis à Cottemberg en Boheme qui ont plus de 500. pas de haulteur. Aucuns ſont du tout ſecz, & n'ont pas ſi grand beſoing de telles machines, & les autres contiennent tant d'eaue, que Thalé Mileſien pourroit prouuer que ceſte terre là, nage ſur l'eaue : & là fault auoir ſans ceſſe vn labeur grand & continuel, pour puiſer l'eaue qui touſiours y abõde. Et c'eſt la ſeule cauſe, pourquoy tant de diuers & ſi merueilleux inſtrumens & engins ont eſté inuentez, & s'inuentent encores auiourd'huy, pour puiſer l'eaue qui ſourd de toutes pars, d'vne telle profondeur, par des cõduictz deſſoubz terre. Et apres que le metal eſt trenché & tiré, ſi la veine eſt pure, il eſt ſerré en boiſtes, & eſt battu & pilé de pilons ferrez, qui ſont menez par vne roüe que l'eaue faict tourner, & puis auec vn crible perſé bien menu, on l'eſliſt: ce qui eſt ſallé, eſt moulu : ce que ne paſſe point, eſt encores ietté ſoubz la pile, & eſt battu d'auantage. Si la veine eſt meſlee auec des pierres, premierement on la diminue au marteau, & puis on la laue és foſſettes, & apres on la meine en l'eaue courante auec des leuiers, & puis on la crible. Tant fault prendre de peine deuant que la matiere du metal paſſe par le feu, & s'y cuyſe. On eſtime que les veines qui ſont eſtendues au long par le rocher d'vne montagne, ſont les meilleures : & auſſi celles qui s'eſtendent d'orient en occident par le coſtau de la montagne, pourueu toutesfois que le dos d'icelles ſoit vers midy, & que ta deſcente decline vers Septentrion : & d'autant que la veine eſt eſloignee de là, d'autant la veine eſt moins fertile en argent.

Quelles ſõt les meilleures veines.

Olae le grand liu.6. cha.2.

[TOVTE ceſte diſpute, & diſcours des mineraux eſt comprins d'Olaë le grãd, Eueſque d'Vp-
“ ſale liure ſixieſme, de l'hiſtoire Septentrionale, &
“ lequel vſe de ceſte meſme ſimilitude du corps
“ humain, de ſes veines, & arteres auec les cõduits
“ des mines ſouterraines : & penſe que le ſuſdict la
“ pris de noſtre autheur, quoy qu'il en parle bien
“ au long, deſchifrant les mines de ſon pays Bo-
“ real, & les perils & difficultez, qui ſont en icel-
les.]

Que ſignifie Pendente & Couchee, és mines.

AVSSI chaſcune veine a vne portion d'icelle pendente, & l'autre couchee. La couchee, eſt celle en laquelle la veine eſt comme ſe repoſant. La pendente, eſt celle qui luy eſt au deſſus comme ſa couuerture. Et ainſi le chef de la veine doibt eſtre iugé ſelon celle qui eſt au deſſous, & en couche. Et comme le corps d'vn animal a de grandes veines, deſquelles en deriuent d'autres qui ſont plus petites, ainſi les veines des metaux ont leurs petites branches ou fillets, ſi tu les ayme mieux ainſi appeller, & icelles de diuerſe ſorte. Auſſi il y à diuers offices entre ceux qui beſongnent és metaux, ils ont des loix & ordonnãces, & meſmes c'eſt vne eſpece de republique bien ordonnee. Il a eſté auſſi trouué qu'en d'aucunes mines y conuerſe vne eſpece de diables, dont les vns n'apportent nul dommage aux ouuriers, mais vaguent dedans les puis, & ſemble que ils s'exercent à la beſoigne, pource qu'ils n'ont que faire, maintenant cauant vne veine, maintenant iettant dedans les meſures ce qui eſt fouy, maintenant tournant la roue à tirer, maintenant irritant les ouuriers : & font telles choſes principalement es cauernes deſquelles on tire beaucoup d'argent, ou bien là où il y a grãde eſperance d'en trouuer. Les autres ſont merueilleuſement dommageables, comme celuy lequel depuis peu d'annees faiſoit telle nuyſance à la mine d'Anneberg, qu'on appelle Coronne de roſes, qu'il tua douze ouuriers, & pour ceſte cauſe la mine fut delaiſſee, combien qu'elle fut grandement riche en argent. Ie tiens toutes ces choſes de George Agricola hõme treſſçauant, & grand philoſophe. Les Romains autresfois euſſent deſtiné ceux qui eſtoient cõndamnez à mort, d'aller en telles croutes, oû les diables font ces illuſions.

Des diable qui conuer ſent és pui dont on tire le metal

Olae liur.6 cha.10.

[DE ces illuſions quoy qu'Olaë en face vn long
diſcours en ſon hiſtoire, ſi eſt ce que des Demons
metaliques il en parle expres plus qu'ailleurs au “
ſixieſme liure, duquel i'ay adiouſté les parolles: “
On recueille ſommairemẽt qu'és terres, & Royau- “
mes Septentrionaux (ainſi que dit eſt au liure.2. “
chap.22.) on voit d'eſtranges, & diuers exercices, “
& fantoſmes des malins eſprits leſquels, font ſerui- “
ce en pluſieurs endroicts & lieux habitans d'icelle “
region. Mais ſur tout ſe communiquent ils par “
les eſtables, bergeries, & minieres pluſtoſt qu'en “
autre part : & en ces mines, ils rompent, & briſent “
les rochers, fouiſſent, & creuſent la terre, & en “
choiſiſſent les metaux qu'ils mettent en des cru- “
ches, & ſeaux, puis les tirẽt à mont auec les roües, “
& machines propres à ce faire, auec vn grand “
ſoing & diligence. Puis ſe monſtrent viſiblement “
auec l'ombre de telle figure que bon leur ſemble “
aux manouuriers, & foſſoyans, leur faiſant mille “
petis ieux, & dreſſant infinies riſeés qui redon- “
dent puis apres au malheur, & preiudice de ces “
miſerables : leſquels ſouuent ils acablent ou rom- “
pant les colonnes qui ſouſtiennent le lieu caué “
des mines, ou les eſchelles par leſquelles il faut “
monter & deſcendre, ou ſuſcitant des vents, & “
odeurs vaporeuſes, & puantes, afin que faiſant “
deſpiter & maugréer les ouuriers, & par meſme “
moien les cõduiſant à la mort, ils en tryomphẽt, “
& en ayent les ames. De ſorte que pluſieurs mi- “
nes par ce moyen ſont à preſent delaiſſées, à cauſe “
qu'on tient qu'il y a ſix eſpeces de diables pires “
les vns que les autres, qui par leur nuiſance, illu- “
ſion, & effrois font periller eſtrangement ceux qui “
trauaillent aux mines.] “

De la grandeur de la terre.

CHAP. 16.

IL pourra ſembler aux gens ſimples, que c'eſt choſe vaine de ce que i'eſcri icy de la grandeur de

La terre eſt vn corps rõd & maſſif,

terre,& meſure d'icelle,à ceux dy-ie,qui n'ont nulle cognoiſſãce des mathematiques:mais ce me ſera aſſez q̃ ces choſes trouuẽt entre les gẽs de ſçauoir non ſeulemẽt foy, ains encor ſoyent receuës pour certaines & aſſeurees. Leſquels ſçauẽt que la terre eſt vn globe grand & rond: meſmes il n'y a œil qui ne puiſſe iuger, que la forme du ciel ne ſoit ronde, & conſequemment que tous les elemens qui ſont ſouz iceluy, n'ayent vne telle figure, combien que ce ſoit differemment. Car les cieux & les trois elemens d'enhaut,ſont proprement rondeaux qu'ont l'vne l'autre face:à ſçauoir,courbe & cauee,en contenant les cieux qui ſont au deſſouz, & les elemens ſuiects & diſpoſez par ordre. Mais la terre ne cõtient nul autre corps inferieur,pource qu'il n'y en a point qui ſoit plus bas, & n'eſt point auſſi creuſe ne cauee, mais eſt vn corps ſpherique & maſſif, ne ayant qu'vne ſeule face, à ſçauoir courbe, & eſt eſtendu & rempli par tout de matiere terreſtre, ſinon qu'on trouue çà & là des cauernes & conduicts deſſouz terre, mais ce n'eſt rien ſi nous auons eſgard à tout le globe de la terre. Meſmes l'enfer, qu'on dict eſtre au milieu de la terre, n'eſt rien en comparaiſon d'icelle, veu qu'on definiſt que ce point là eſt fort eſloigné du ciel. C'eſt bien vne grande cauerne,& qui peut cõtenir beauboup de mille des corps des damnez. Mais ce n'eſt rien, comme nous auons dict,ſi on la compare à la terre,combien qu'elle contient de longueur,largeur & hauteur, deux ou trois mille lieuës d'Allemagne: comme auſſi les montagnes bien hautes, où les cauernes qui ſont cauees par les flots de la mer n'empeſchent point que la terre ne ſoit ronde. Car iaçoit que les montagnes ſoyent eſleuees au ciel de deux ou trois lieuës, & que la mer ait caué vne foſſe auſſi grande en la face de la terre: que ſera-ce en comparaiſon de toute la terre, laquelle en ſa circonference a 5400.lieuës d'Allemagne? Du tour de ceſte circonference on recueille plus outre que l'eſpeſſeur ou diametre de la terre à 1718.lieuës d'Allemagne,& deux vnzieſme d'vne lieuë. Partiſſez ce nombre icy en deux parties eſgalles,&vous trouuerez combien on compte de lieuës depuis la face de la terre iuſques au centre d'icelle, à ſçauoir,859. S'il y auoit vne ouuerture en la terre de trois ou quatre lieuës droicte vers le centre, qui eſt-ce qui ne ſeroit eſtonné de voir vne telle profondeur?Et que ſeroit-ce de ceſte profondeur au priz de celle de 800.lieuës? Veux-tu ſçauoir de cecy combien de temps il te faudroit employer, ſi tu voulois aller à l'entour de toute la terre, & circuir la face d'icelle: pourueu qu'il fut poſſible,& que les montagnes,deſerts, & mers profondes ne te donnaſſent nul empeſchement,& que tu fiſſes tous les iours quatre lieuës d'Allemagne, qui eſt la iournee moyenne d'vn courier:diuiſe 5400. par 4.& tu trouueras en la quote part 1350.iours, qu'il te faudroit à paracheuer le chemin à pied pour faire le circuit de la terre.Or 1350.iours font trois ans & 260. iours. Mais pource que la terre depuis Occident iuſques en Orient,n'eſt pas beaucoup deſcouuerte plus de la moitié: & depuis le Midy vers Septentrion,à grand' peine la tierce partie eſt-elle vuide d'eaux, il eſt impoſſible de circuir la terre par nul de ces coſtez.Au reſte, pour ſçauoir la grandeur de la terre, nous appuyons ſur ce fondement.La terre tient preciſement le milieu des cieux,& de tout le monde. Parquoy quand i'obſerue icy à Baſle de nuict quelque eſtoille, en la ligne de minuict eſleuee par deſſus l'horizon de Baſle de 30.degrez, & que ie change le lieu vers Septentrion de ſoixante lieues:& que là derechef i'obſerue l'eſtoille ſuiecte, eſtant en la ligne de minuict, ie la trouue eſleuee ſur l'horizon de 34. degrez, dont ie collige que quinze lieuës d'Allemagne en la terre, reſpondent à vn degré au ciel.Or le cercle du ciel eſt diuiſé en 360.degrez,leſquels multipliez par 15. mõſtrent que le cercle de la terre contient 5400.lieuës.Et par la regle de geometrie,quand on a,& cognoit la circonference d'vn cercle,il eſt bien aiſé d'auoir le diametre d'iceluy.

De l'enfer au cẽtre de la terre.

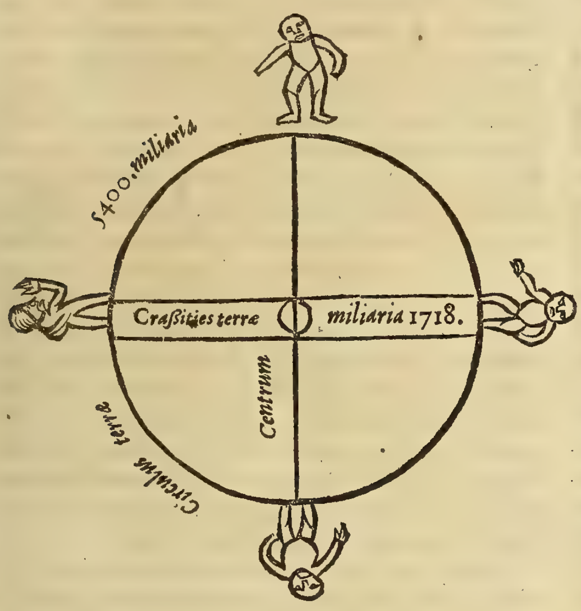

Combien eſt grand le circuit de la terre.

Preuue de la grãdeur de la terre.

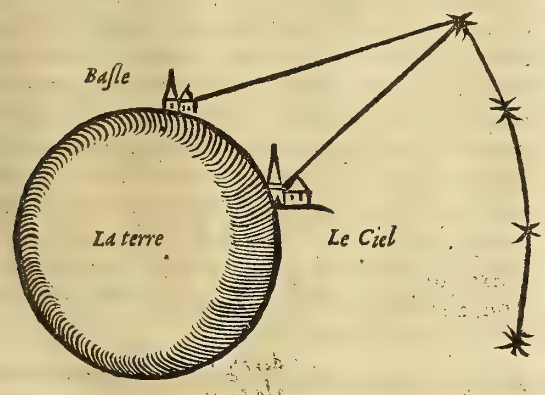

De la premiere diuiſion de toute la terre en Europe Afrique & Aſie.

Chap. 17.

DE long temps les hommes ſçauans & experts ont diuiſé toute la terre en trois parties,combien qu'elles ne ſoyent pas eſgalles. Ils ont appellé l'vne Europe,l'autre Afrique, & la troiſieme Aſie. De ces trois, Europe eſt tenue pour la plus petite, & Aſie pour la plus grãde. On met Indie auec l'Aſie. On dit que l'Europe & Aſie ont eu leurs noms de deux femmes,qui eſtoyent ainſi appelees. Et diſent qu'Europe eſtoit fille du roy Agenor, laquelle Iupiter eſtant en forme de bœuf ou de veau, amena en Crete, & qu'Aſie eſtoit Royne de la terre ainſi nommee, & fut fille d'Ocean & de Thetis. Les autres ſuyuent opinion diuerſe : à ſçauoir, que ce nom-là eſt deduict d'Aſius, qui fut fils de Manee & Lide.

[Quand à ce mot d'Aſie, il eſt aſſez vray-ſemblable, qu'il aye eu ſa ſource, ou de la fille de l'Ocean, & Thetis, & femme de Iapet, & mere de Premethé: & par conſequent verrons qu'elle a ſa denomination dés incontinent apres le deluge, entant que ce roy Ocean, fut l'vn des enfans de Noé, ſi nous croyons & Beroſe, & ceux qui ont commenté ſur ſes liures. Car de vouloir attribuer cecy à ceſt Ocean, qui fut Dinaſte, & gouuerneur d'Egypte, & qui donna le nom au Nil, il n'eſt aucunement conuenable, eu eſgard au temps, & que deſia l'Aſie eſtoit honoree de ce titre : ioint que par ce moyen l'Egypte ſeroit Aſiatique, comme ainſi ſoit que la plus part ſoit de l'Afrique, ainſi qu'ailleurs nous auons monſtré. Quand à l'Europe, c'eſt tout fabuleux, que ce qu'on dit de celle dame Tyrienne, que ón dit auoir eſté rauie par Iupiter: car ce ſeroit vne trop grande abſurdité, de donner le nom de ceſtecy au pays Europien, veu qu'elle n'y fut onc: ains ſi ſes voyages ſont veritables (cõme ie penſe, non ſur le doz du thaureau, comme diſent les fables, ains par nauire) elle paſſa de Pheniſſe en Candie, & de là en Egypte: Et de cela eſt teſmoing Herodote.]

Herodot. liur.4.

Or Afrique ſelon aucuns, a ſon nom d'Afer, qui fut fils d'Abraham & de Cetura, & ſubiugua Lybie, & miſt là ſon ſiege, apres auoir eu victoire de ſes ennemis. Les autres amenent vne autre raiſon de ce nom, à ſçauoir, qu'elle eſt ainſi nommee, pource que ceſte region-là n'a point de froidures, d'autant qu'en Grec α, eſt comme vne negatiue, & φρίκη ſignifie friſſon. Parquoy Afrique vaudra autant à dire, comme ſans froid ou ſans friſſon. Mais il ne faut point icy diſputer des mots, puis que la choſe eſt aſſez notoire.

[Ie m'eſtonne qu'vn ſi grand homme que Munſter, ſe ſoit arreſté en l'opinion des Anciens, touchant la diuiſion de la terre, veu que ſi mal proportionnément ils l'ont iadis diuiſee en ces trois parties, meſme par eux cognue : & ſi ceſtuy n'auoit eſté de noſtre temps, & à luy n'eſtoit paruenue la cognoiſſance de ce qui a eſté deſcouuert, outre la mer Atlantique, ie ne diroy rien : mais ayant gouſté la verité des voyages non incognuz preſque à homme qui viue, il faut que ie l'accuſe de ſ'eſtre trop aheurté à l'opinion des Anciens, & voulant ſembler trop bon & ſubtil Methematicien (que pour certain il eſtoit) il n'a voulu auſſi ſortir des limites de ceux ſouz leſquels il auoit fait ſon apprentiſſage. Et toutesfois pourſuyuant de lire ſon liure, vous verrez que luy-meſme deſcrit ce nouueau monde, qui ne peut en ſorte aucune eſtre compris ſouz pas vne des trois parties mentionnees de la terre, eu eſgard au grand abyſme d'eaux, qui les ſepare d'auec ceſte nouuellement deſcouuerte, & d'autre conſequence que n'eſt le deſtroit de Gibraltar, ſeparãt l'Europe de l'Afrique, ou que le Nil ſeruant de borne à l'Aſie & Afrique, ou que la terre à le Boſphore de Thrace ſeruãs de borne à l'Europe & Aſie. Mais de cecy nous en parlerons ailleurs, & me ſemble l'auoir aſſez bien deduit, en la preface de mõ quatrieme liure de l'hiſtoire vniuerſelle du monde.

Afin donc que tu ayes en memoire la diſpoſition de la terre, & des parties d'icelle, regarde la table ou figure du monde vniuerſel, & prens premierement garde à l'Europe, en laquelle nous conuerſons, qui eſt ſeparee de l'Afrique par la mer mediterranee, & en partie auſſi de l'Aſie. Car ceſte mer-là ſe retourne en Septentrion, là où elle obtient diuers noms, à ſçauoir, en l'extremité d'Aquilon, & eſt appellee Pont Euxin, ou mer maieur, où vient tomber ce beau fleuue Tanais, & ſepare l'Aſie de l'Europe és parties d'Orient. Icy tu peux facilement recueillir, que ſi le Pont Euxin paruenoit iuſques en la mer de Septentrion, Europe ſeroit vne Iſle enuironnee de mer de tous coſtez. Apres tu vois auſſi qu'Europe eſt plus petite, que toutes les autres parties, ſi tu regardes les grãdeurs des trois: mais pourtãt elle n'eſt pas moindre que les autres en abõdance de toutes choſes: & pource qu'elle eſt naturellement temperee, elle a vne fertilité excellente, & d'autant qu'elle a l'air plus doux & plus bening pour les froments, vins, & fruictages. Elle n'a quaſi point de deſerts, elle eſt par tout propre à eſtre cultiuee, tous ſes lieux ſont ornez de belles citez, fortereſſes, villes & chaſteaux: auec ce, les hommes naiz & nourriz en ceſte partie de la terre, ſe trouuent beaucoup plus robuſtes que ceux d'Afrique & d'Aſie, & le mõſtreray cy apres, en combien de regions particulieres elle eſt diuiſee. Au reſte tu pourras auſſi cognoiſtre en la figure vniuerſelle du monde, commẽt Afrique eſt ſequeſtree des autres parties. Car elle eſt enuirõnee de mer vers Orient, où la mer rouge la ſepare d'auec l'Aſie.

Europe.

La fertilité d'Europe.

[Voicy encor vne autre choſe digne qu'on eſpluche, car ceſtuy-cy ſuit l'erreur de pluſieurs, qui eſtiment l'Afrique eſtre ſeparee par la mer rouge, cõme ainſi ſoit que Strabon & Pline ſoyẽt d'opinion contraire : Voicy comme Pline en parle, en la deſcription d'Aſie, ayant diſcouru de l'Affrique : L'Aſie, dit-il, luy eſt contiguë, & la plus prochaine partie d'icelle Afrique, eſt l'Egypte, qui eſt diuiſee par le Nil, qui les ſepare par ſes embraſſemens d'vn coſté & d'autre, ayant le ſein Canopique (c'eſt Roſette) vers l'Afrique, & vers l'Aſie la bouche Peluſiaque, où eſt aſſiſe la cité de Damiatte. Et au dixieme chapitre, il dit franchement, que la cité d'Alexandrie eſt poſee en l'Aſie, & laquelle on ſçait eſtre baſtie entre les deux bouches renõmees de Damiatte & de Roſette : vne preuue encor plus grande de cecy peut eſtre veuë en Paul Oroſe liure premier ſecond chapitre, qui declare au long quelles parties d'Egypte ſont en Aſie, & quelles en Afrique, afin qu'il ne ſemble que tout l'Egypte iuſqu'à la mer rouge ſoit Africain : ce qui eſt auſſi maintenu par Pũponie Mele en ſa geographie, qui fait la ſeparation d'Afrique d'auec l'Aſie par le Nil, ainſi que deſia nous auons monſtré.

Strabon liure 3. 16. & 17.
Pline hiſt. natur. liu. 5. chap. 19.
Oroſe liur. 1. chap. 2.
Pomponie Mele liu. 3.

Que c'eſt qui eſt ſignifié és tables des regions, par les cercles & les lignes, principalement en la table qui contient la deſcription vniuerſelle du monde: & premierement ſera expoſé le cercle Meridien.

CHAP. 18.

TOut ainſi comme le ciel eſt diuiſé en 360. degrez par des cercles maieurs, leſquels ſ'entrecroiſent

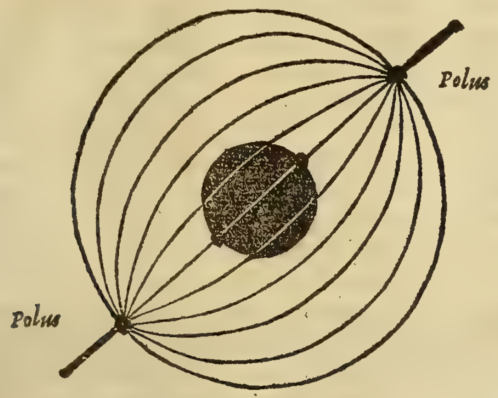

croiſent obliquement ou directement, dont les vns ſont tirez d'vn pole à l'autre, comme ſont les Meridiens: les autres paſſent d'Occidẽt en Orient: auſſi en la diuiſion de la terre nous vſons de ceſte meſme partition: & principalement, pource qu'il eſt trouué pour certain que la terre eſt aſſiſe au centre du monde, & qu'elle n'encline ne d'vn coſté ne d'autre. Par les deux poles, il te faut entendre deux poincts qui ſont mis à l'oppoſite l'vn de l'autre, eſquels le ciel fait vne fois ſon tour en 24. heures. Et icy te faut imaginer vne ligne, ou ſi tu veux vn poinçon de fer qui paſſe depuis vn pole iuſques à l'autre: ceſtuy-là auſſi paſſera au trauers du centre de la terre, & ſur la face d'icelle, par ſon entree & iſſue, il denotera deux poincts, qui ſeront droictement ſuppoſez aux poles du ciel, & ſeront appelez les poles de la terre. L'vn eſt en Septentrion, & l'autre à Midy. Par ces deux poles, on tire beaucoup de lignes circulaires, cõme la figure qui eſt icy miſe le monſtre (& tu as auſſi en la carte vniuerſelle de ſemblables traicts, & ainſi figurez) & ces lignes ſont appellees Meridiãs, pource que toutes citez & regions qui ſont aſſiſes ſouz vn cercle Meridian, combien qu'il y ait longue diſtance entr'elles, de latitude, c'eſt à dire, que l'vne ſoit en Septẽtrion, & l'autre en midy: toutesfois elles ont enſemblémẽt & ſemblablement leur midy: elles ont auſſi les Eclipſes, les coniõctions & oppoſitiõs des luminaires à vne meſme heure. Et pour le bien entẽdre, regarde la figure vniuerſelle du mõde, & t'eſliz vn certain cercle Meridian, & qu'il ſoit de 30. ou 40. degrez, c'eſt tout vn, & prẽs garde au traict d'iceluy, depuis Europe iuſq̃s en Afrique, par la mer, & toutes les citez que tu verras ſuppoſees à iceluy, aurõt vn meſme Meridian, c'eſt à dire, en vn meſme moment de temps, quand il eſt midy icy à Baſle, pareillement il ſera midy és autres citez qui ſont ſouz le meridian de Baſle, encores qu'elles ſoyẽt diſtantes d'icelle de mille lieuës vers Midy ou Septẽtrion. Par ainſi, allant vers Septẽtrion ceux de Straſboug, de Speir, de Munſter en Vueſtphalie, de Gronigen en Friſe, ont vn meſme midy auec ceux de Baſle. Si tu regardes vers Midy, ceux qui habitent en Piedmont, en Sardaigne, en Numidie & Afrique la mineur, cõmuniqueront auec nous au my iour, & à la mynuict. Mais quand deux citez ſont aſſiſes ſouz deux diuers cercles meridians, les habitans d'icelles n'ont pas vn meſme midy: mais le midy de l'vne anticipe, & celuy de l'autre eſt plus tard, ſelon que les cercles ſont diſtants l'vn de l'autre. Pour exẽple, regarde la ſecõde table generale, qui eſt ſelon Ptolomee, là où tu trouueras l'Allemagne aſſiſe en Europe, entre le 30. & 40. cercle meridian: mais Syrie, où eſt la terre ſaincte, tu la trouueras entre le 60. & 70. meridian, non pas loing de la mer rouge. Parquoy ces deux regiõs ne ſont pas ſuiettes à vn meſme meridian, mais y a trois cercles entredeux, & pour ceſte raiſon ceux de Hieruſalem ont biẽ pluſtoſt midy que les Allemans, & preuiẽnent noſtre midy de trois heures. Car quand il eſt midy en Hieruſalem, nous qui ſommes ſur les parties du Rhin, auõs encores trois heures iuſques au noſtre. On peut amener tout pareil exemple des eclipſes du ſoleil & de la lune, item de la conionction & de l'oppoſition. Car quand il aduient eclipſe ou oppoſition des luminaires en noſtre region, enuirõ la minuict, ceſte eclypſe-là ſe void en Hieruſalẽ à trois heures apres minuict. Car le momẽt du tẽps qui repreſente vers nous la moitié de la nuict, eſt en Syrie ou Paleſtine quaſi l'heure troiſieme apres la minuict. Sẽblablement tu noteras icy, qu'és deux premieres tables vniuerſelles, vn chacun meridian eſt diſtãt de l'autre de 10. degrez, & vne heure correſpond à 15. degrez, 4. heures à 60. & ainſi conſequẽment. Et pource q̃ la terre ſaincte eſt diſtãte de l'Allemagne inferieure enuiron de 40. degrez, tu pourras aiſémẽt iuger que le midy de Hieruſalẽ precede celuy d'Allemagne de 2. heures & demie auec quelques minutes. Si tu paſſes plus outre, à ſçauoir, iuſques en Inde, & que tu prenne garde au meridian, au 120. degré, tu trouueras qu'Inde eſt differente d'Allemagne de 6. heures: c'eſt à dire, quand ceux du Rhein ont midy, le ſoleil ſe couche à ceux de Calecut en Inde. Car ces deux regiõs ſont diſtantes en longitude de 90. degrez, ou de la 4. partie d'vn cercle. Car le nõbre de 15. ſe trouue 6. fois en 90. Si tu vas plus outre en Orient, iuſques au 200. meridian, tu trouueras que les Indians de ceſte terre-là, ſont diſtans des parties du Rhein de 12. heures. Et icy nous pouuõs bien raiſonner de diuerſes choſes. Car quand le iour nous cõmence, il leur finit: quãd nous auõs midy, ils ont minuict. Quãd au dimẽche le iour nous cõmẽce à poindre au matin, la iournee leur eſt deſia paſſee: quãd nous veillõs ſur le iour, & ſõmes apres l'œuure, eux auſſi à leur tour ſõt en tenebres, & repoſẽt: Quãd le ſoleil ſe leue au matĩ ſur nous, il ſe couche à eux: & d'autrepart quand il ſe couche à nous, il ſe leue à eux, & noſtre veſpre leur eſt l'aube du iour. Item quãd l'eclypſe de lune nous apparoiſt, ils ne la ſçauroyẽt voir, d'autãt q̃ alors ils ont le iour, & ceſte eclypſe ne ſe peut voir ſinõ la nuict. Le cõtraire ſe fait en l'eclipſe du ſoleil. D'auãtage, il faut noter qu'en la carte vniuerſelle eſt rep̃ſenté vn globe ou ſphere entiere, coupée par le milieu, & tellemẽt deſcrite en plat, q̃ les deux derniers cercles, à ſçauoir, d'Orient, iouxte lequel vous voyez le nombre de 260. ſigné: & d'Occident, où eſt la marque de 270. ſõt vn meſme cercle: ſi la mappe eſt tournee en globe & courbee. Parquoy ſ'il me falloit aller d'Europe, en l'iſle de Zipangi ou Giapan, que tu vois aſſiſe à dextre, vn peu plus outre que le meridien, de 230. il me faudroit prẽdre mon chemin par Aſie & Inde, & apres trauerſer la mer iuſques à ceſte Iſle-là: mais i'auroy' bien le chemin plus prochain vers Occident. Car en trauerſant la mer d'Eſpagne, ou la grand mer d'Occident, & venant iuſques

Que c'eſt que les Meridiãs à chacune cité.

Les citez differentes de longitude.

La lõgitude des regiõs qu'on peut cognoiſtre aux eclipſe,

La ſphere reduicte en figure plate.

au dernier meridien occidental, i'ay deſia le meridien Oriental, duquel reſtent encores 24. degrez iuſques à ladicte Iſle. Ce que tu entendras facilement, ſi tu conſideres la mappe reduicte en globe, & ayant la figure ronde & ſperique: Il faut entendre le ſemblable de toutes les mappes vniuerſelles, grandes & petites, leſquelles contiennent le tour de la terre tout entier.

Des Cercles paralleles. CHAP. 19.

Que ceſt que Paralleles.

L'office d'equateur.

OVLTRE les cercles meridians il y a auſſi en la *mappe* vniuerſelle des cercles trauerſans qui ſont tirez d'occident en orient. Et combien que les lignes droictes ſoient en plat, & qu'icelles meſmes en aucunes figures vniuerſelles ſoint courbées, toutesfois ſi la *mappe* eſt plyée en ſphere, ces lignes droictes ſe feront rondes & circulaires. Or ces cercles ſont appellez paralleles, pource qu'ils ſont par tout eſgallement diſtants l'vn de l'autre, & iamais ne ſe rendent à vn poinct comme les meridians. Mais il y en a trois principaux entre les autres, qui ſont de grande conſideration en l'Aſtronomie & † † Coſmographie, à ſçauoir l'equinoctial, le tropique de Cãcer, & le tropique de Capricorne. L'equinoctial, trenche le monde en deux parties eſgalles, & pour cela il s'appelle equinoctial, d'autant que les iours & les nuicts ſont eſgales, quand le Soleil paſſe par iceluy ce qui ſe faict deux fois en l'année, à ſçauoir en l'equinocce du printemps, & en l'equinocce d'autonne. Le tropique de Cancer ou cercle de l'eſté, eſt ainſi appellé, pource que le Soleil ne peut point approcher plus pres de Septentrion: mais quand il eſt paruenu à ce parallele, tous les hommes qui habitent hors de l'æquateur vers le pol Artique, ont le plus long iour, & eſt le ſolſtice d'eſté. Et le tropique de Capricorne eſt ainſi appellé, pource que quand le Soleil eſt paruenu iuſques là au temps d'hyuer, il ne decline point plus bas, mais tourne de rechef ſon cours vers Septentrion, & lors le iour eſt le plus brief és parties de Septentriõ. D'auantage on remarque auſſi deux autres cercles de renõ, d'ont l'vn eſt appelle Arctique, & l'autre Antarctique, qui ſont deſcrits par la reuolution des Poles du zodiaque, laquelle ils reçoyuent du premier mouuant. Ceux-cy ne ſeruent de rien à noſtre entreprinſe, & pour tant nous les omettons. Mais l'equateur, le tropicque d'eſté, & le tropicque d'hyuer, ſont de grand importance en la Coſmographie, & pourtant doyuent eſtre diligemment conſiderez. Car le Soleil eſt touſiours entre deux tropicques, & iamais n'extrauague plus loing, ne vers midy ne vers Septentrion, mais tout incontinent qu'il eſt paruenu à l'vn de ces cercles, il s'en retourne en la region oppoſite. De là aduient que les hommes qui habitent ſous l'equateur, ou aupres, ont touſiours l'eſté, & iamais l'hyuer, & eſt leur region fort chaude: le Soleil y bruſle tellement le ſang des hommes, qu'ils ſont noirs par tout le corps, & principalement la face & les mains qui ſont expoſees a l'ardeur d'iceluy. Et combien que le Soleil au milieu de l'eſté & de l'hyuer ſe diuertiſſe d'eux de 23. degrez, il eſt toutesfois encores plus prochain d'eux, qu'il n'eſt de nous au plus haut de l'eſté. De là vient que l'eſpace qui eſt entre les deux tropiques, eſt appellé zone torride, pource que les Maures, Nigrites, Troglodytes, & autres habitans de ceſte terre là, ſont comme roſtis & ars de l'ardeur du Soleil trop vehemẽte. Outre plus il faut noter, que ceſte allée & venue du Soleil maintenant en midy, maintenãt en Septentrion, ſe tournãt & retournãt par vne teneur reguliere & perpetuelle, faict que quãd nous qui ſõmes en la partie de Septentriõ auons l'eſté, ceux qui habitẽt outre le tropicque de Capricorne, ont lors l'hyuer: & au contraire, quand nous auons l'hyuer, que ceux là ont l'eſté, & comme le tropique de Cancer nous eſt le cercle d'eſté, auſſi le tropique de Capricorne leur eſt le cercle de l'eſté. Car le Pole Antartique eſt eſleué ſur leur horizon, comme le Pole Arctique eſt eſleué ſur le noſtre: de là ce faict que leur horizon eſt bien fort diuers du noſtre, & que toutes choſes aduiennent tout à l'oppoſite à eux & à nous, en ce qui concerne l'eleuation des eſtoilles & des luminaires, & aux effects qui s'enſuyuent d'iceux. Car Dieu a voulu par ſa ſageſſe infinie pourueoir à toutes les creatures & parties du monde, afin que toutes euſſent fruition du regard & effect ſalutaire des luminaires: ce qui n'a peu eſtre faict en la figure ſpherique du monde, ſinon que le Soleil & les autres planettes euſſent faict leur mouuement par cercles obliques, maintenant vers midy, maintenant vers Septentrion. Que ſi le Soleil ſe mouuoit ſeullemẽt en la partie du midy ou de Septentri õ, tout incõtinẽt ceſte partie là dont le Soleil ne bougeroit ſeroit bruſlee par les ardeurs continuelles d'iceluy, & la partie oppoſite de la terre roidiroit & defaudroit pour le froid continuel, & ſeroit inutile à produire fruicts. Ce que Dieu preuoiant, a tellement moderé toutes choſes par le cours & recours du Soleil, que tant ceux du midy que ceux de Septentrion, chaſcun à ſon tour, euſſent les chaleurs & les froidures, & que durant le froid, la terre & ce qui ſort d'icelle euſſent repos, & au temps de chaleur fuſſent preſſez de porter fruit.

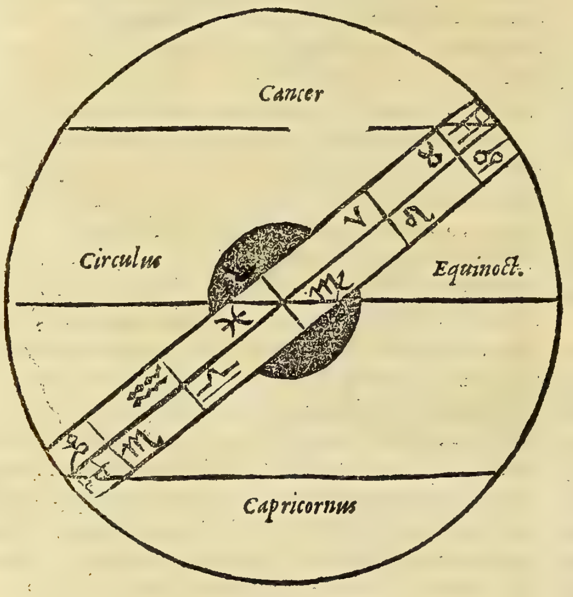

Les tropiques.

LeSoleil eſt touſiours entre les deux tropiques.

zona torida ceinture ardente, ou qui rotiſt.

L'hyuer & l'eſte tout en vn meſme temps & enſemblement au monde.

Le Soleil tourne par toutes les parts du monde.

D'ou procede l'accroiſt ou de croiſt des iours.

OR quant le Soleil ſe meut d'vn tropique à l'autre, il deſcrit tous les iours vn nouueau parallele, & celuy qui vient apres, eſt touſiours plus grand ou plus petit que celuyqui à precedé, & de là dependent

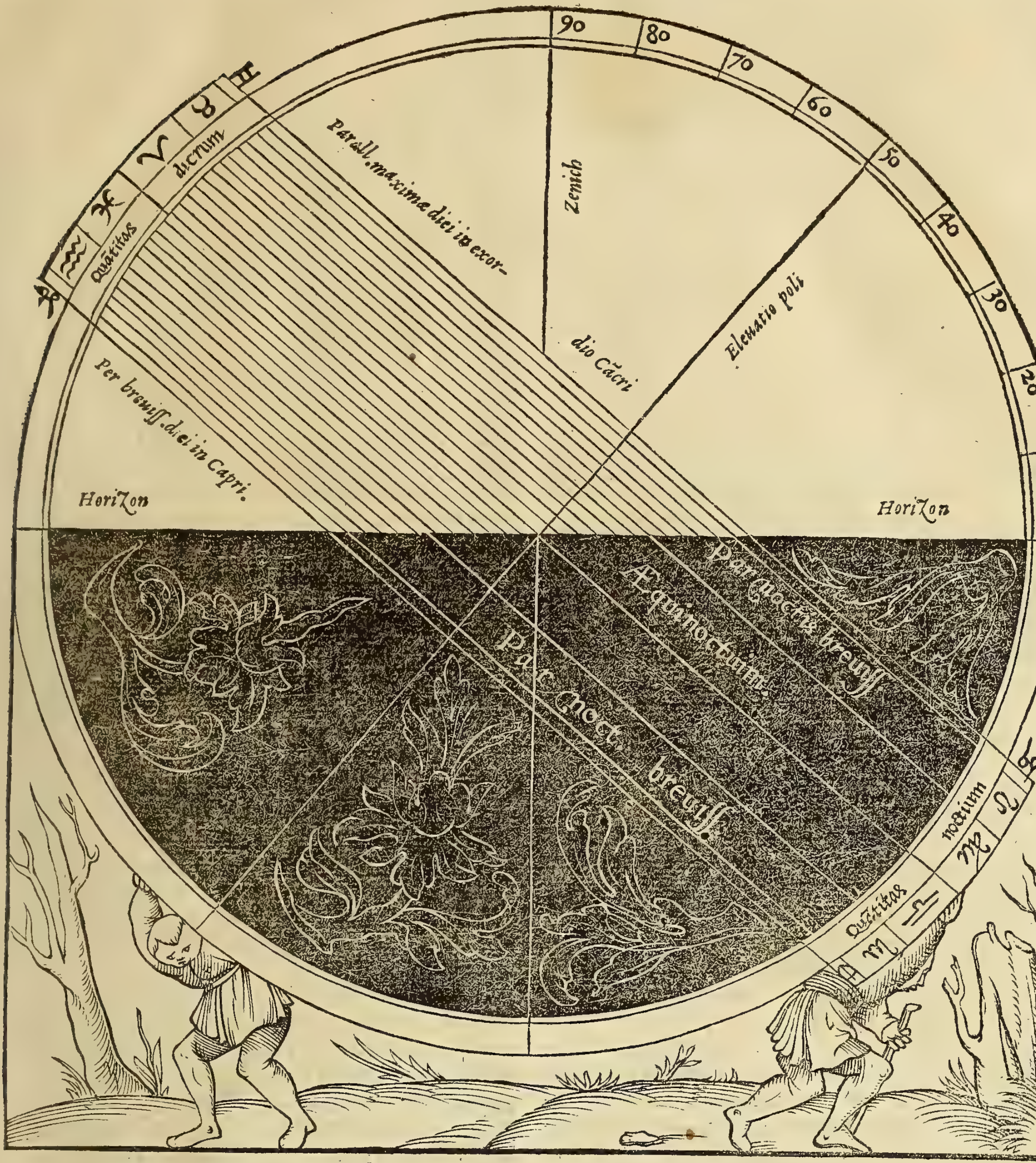

s cites
i com-
uniquent
latitude.

latitude
vne re-
on, &
leuation
Pol tout
:

dent les accroiſſemens ou decroiſſemens des iours & des nuicts, & iouxte cela ces paralleles cy ſont parties par le cercle de l'horizon en inegalitez ou plus grandes ou plus petites, outrel'equateur, & deça. Auſſi toutes les cites qui ſont ſous vn parallele, ont touſiours les iours & les nuicts eſgalles, quand le Soleil a vne meſme eleuation en icelles ſur l'horizon. Pour exemple nous pouuons prendre la cité de Mayence aſſize ſur le Rhein. Car tout ainſi comme elle a ſon plus grand iour d'eſté de 16. heures, & le plus grād iour d'hyuer de 8. heures, auſſi tous les lieux, par leſquels paſſe ce parellele, ne ſont point differents de Mayence, en longitude de iours & de nuicts, comme Treues, Herbipole, Hamberg, Cracouie, &c. Leſquelles communiquent auec Mayence, & ſont loing de l'equateur au cinquantieſme parallele, ſi on compte les paralleles de degré en degré. Et ce nombre icy eſt appellé en la Coſmographie, la latitude des regions, laquelle eſt touſiours conforme auec l'eleuation du Pole, ſinon que la hauteur du Pole eſt comptée en aquilon depuis la face de l'horizon iuſques au Pole, & la latitude eſt comptée depuis l'equateur iuſques au parallele, qui paſſe par le poinct qui eſt deſſus noſtre teſte, qu'on appelle d'vn nom Arabique, Zenith. Et comme il y a deux Poles, l'vn en Septentrion, l'autte en midy, & d'autant que l'vn nous eſt eſleué, l'autre nous eſt baiſſé & comme noyé, ainſi on remarque deux latitudes de regions, l'vne de l'equateur vers Septentrion, l'autre de l'equateur vers midy. Le Pole de midy eſt eminent & apparoiſt à ceux qui ſont en la latitude de midy, & le Pol de la biſe leur eſt deprimé : le contraire ſe faict en la latitude de Septentrion, où nous ſommes. Or ceux qui habitent ſous vne meſme parallele ou meſme climat, s'appellent *Periœci*, c'eſt à dire, habitans à l'entour & ceux cy ne peuuent eſtre Antœci ou Antipodes, combien qu'ils habitēt en lieux oppoſites au parallele. Il n'y a que ceux qui habitent ſous l'equateur, qui puiſſent auoir Antipodes, ſi tu as eſgard au parallele. Si tu regarde les cercles meridians, il n'y a habitation en latitude de Septentrion qui n'ait des

Antipodes.

Antipodes en la latitude de Midy, à ſçauoir où la terre eſt deſcouuerte des eaux. Car antipodes ſont ceux qui ont les plantes des pieds droict a l'oppoſite des noſtres. Mais periœci n'ont pas les plãtes ainſi oppoſées, attendu que la ligne menée au trauers n'eſt point vn diametre, mais vne corde diuiſant le cercle en deux parties inegalles.

De la longitude des iours par tous les pays du monde.

CHAP. 20.

AFIN que tu ayes en ſomme les longitudes des iours, & variations d'iceux, ſelon les vns & les autres paralleles, ſemblablement les arcs & plus grands, & moindres des iours, nous auons icy ordonné vne table, en laquelle on peut veoir les eleuations diuerſes du Pol, les changemẽs & accroiſſemens des iours d'eſté. Car d'autant plus que le Pole du monde eſt eſleué, d'autant l'equateur & les paralleles qui ſont tirés d'iceluy au tropicque de Cãcer (qui ſont les arcs des iours) entrecroiſẽt plus obliquemẽt l'horizon, & laiſſent plus grands arcs des iours ſur noſtre hemiſphere, que ne ſont les arcs des nuicts qui ſont ſoubs l'hemiſphere, quand le Soleil faict ſon cours par les ſignes de Septentrion. Le contraire aduient, quand le Soleil vague en la moitié oppoſite. Ceux qui habitẽt ſous l'equateur, qui eſt le premier parallele, ont les iours perpetuellement eſgaulx aux nuicts. Mais ceux qui habitent ſous le Pole, c'eſt à dire, qui ont le Pole pour leur zenith (à tout le moins ſi ce lieu là peut eſtre habité à cauſe des froids par trop grands, & continuelles glaces) ceux là ont le Soleil ſur leur hemiſphere ſix moys entiers, & les autes ſix moys il eſt caché ſous leur horizon. Toutesfois ils n'ont point de profondes tenebres, ſinon par trois ou quatre moys. Car le Soleil eſtãt en Libra & en Piſces, ne ſe retire pas loing de l'horizon d'enhaut, & donne quelque ſplendeur aux habitans, tout ainſi comme à nous le matin & le veſpre deuant que le Soleil ſe leue & ſe couche, il donne quelque demye heure de petite lumiere, laquelle eſt appellée en l'aſtrolabe, *Diluculum* ou *Crepuſculũ*, c'eſt à dire, le poinct du iour, ou l'aube, en marquant ſous l'horizon vne ligne diſtante d'iceluy de 18. degrez, à laquelle le Soleil eſtant paruenu il ne laiſſe point vne ſeule trace de ſa lueur.

Le poinct du iour l'aube

Le Septen. trion glacé plein d'habitations d'hommes.

„ [Ie ne voy point plus de raiſon de penſer que ce
„ lieu froidureux ſoit inhabitable à cauſe de ſes gla-
„ ces, & froidures perpetuelles, que celuy où le Soleil
„ lance la plus grande ardeur de ſes rayons, comme
„ ainſi ſoit que plus facilement peut on remedier a là
„ vehemence du froid, qu'aux flammes bruſlantes
„ d'vne extreme chaleur: & toutesfois appert-il, &
„ que la zone ardente de l'equateur eſt habitée non
„ ſeulement par les Ethiopiens naturels du pays, ains
„ encor par les Européens qui ont faict la deſcouuer
„ te des terres iadis incogneués, & que le pole An-
„ tartique eſt bien peuplé d'hommes, ſelon que nous
font foy ceux, qui ont voyagé auec celuy Magellã
qui donna nom au deſtroit qui va des parties au- “
ſtrales à la mer pacifique, & double vers l'occident “
pour aller aux Moluques, & faire tout le circuit du “
globe terreſtre. Quand au pays qui eſt ſous le pole “
Artique, il me ſemble que Munſter qui eſtoit Alle- “
mant, & cognoiſſoit quelles nations Septentriona
les, & Scandinaniennes ſont ſituées tout droitemẽt
ſouz le piuot de l'Ourſe, & leſquelles, nonobſtant
les rigueurs & eſtrãges vehemences du froid, ſont
en grande & infinie multitude, ne deuoit doubter “
ſi ce pays là eſt habitable, cõme ainſi ſoit que partie “
du pays de Noruege, & toute la Scricfinie, & pays “
des Lappos, & de Biarmie ſont & ſous le cercle Ar- “
tique, & ſemblent paſſer outre ce piuot imagi- “
né par les Aſtronomes: & exceder le degré 90. (ſ'il “
eſt poſſible qu'il y aye terre outre ce nombre limi- “
té) & eſt ſans nulle doubte que où la mer eſt eſtran- “
gemẽt glacée on n'y a point pourtãt faute d'hom- “
mes ſecourus par le benefice de la nature auſſi biẽ “
cõtre le froid, que ceux qui ſont és pays chauts, ſõt “
ſouſtenuz contre la vehemence eſtiuale. Et afin “
que ie ne vous en detienne longuemẽt, ie ſuis d'ad- “
uis que liſez & l'hiſtoire des Moſcouites de Sigiſ- “
mond, & celle des parties de Septentrion des deux “
Eueſques d'Vſpale Iean, & Olaë, qui vous feront “
veoir à l'œil qu'elle multitude d'hommes vit a- “
yant le Pole artiq̃ pour zenith & poinct vertical, “
& ſ'il eſt impoſſible que les glaces continuelles “
ſoyent habitées: comme ainſi ſoit qu'en la meſme “
Lethuanie on tient les foires & marchez ſur les gla- “
ces, & que ſouuent les batailles ſe donnent ſur les “
fleuues tous glacez en pluſieurs endroicts des pays “
voiſins de la Germanie. Mais encor de cecy i'eſpere “
en diſcourir en noſtre hiſtoire vniuerſelle que “
(Dieu aidant) nous pretendons en brief amplifier, “
& faire ſortir portant face de parfaite deſcription ”
de la terre.] ”

En allant depuis l'Equateur vers Septentrion, les iours reçoyuent accroiſſement plus tard, iuſques au cinquãtieſme parallele de latitude, qui eſt auſſi le 50. degré de l'eleuation du Pole, où le plus grand iour eſt de 16. heures. Mais depuis là vers le pole, à bien peu de diſtance, le iour eſt augmenté ſenſiblement, pour ce que le dernier parallele du zodiaque, qui eſt le tropiq̃ de Cãcer, entrecroiſe & diuiſe ſans ceſſe l'horizon plus obliquement, iuſques à ce que à la fin ſa circonference attouche la circonference de l'horizon, où le iour eſt de 24. heures, & ce ſoubs l'eleuatiõ du Pole 66. degrez ou peu pres. Or entre les paralleles qu'on nombre depuis l'equateur vers le Pole Artique, il y en a d'aucuns plus renommez que les autres, par leſquels les anciens ont faict les diſtinctions des climats & cõme mis les limites, à ſçauoir l'eſpace qui eſt compris entre deux paralleles qu'ils appellent climat, là ou le changement du plus haut iour d'vne parallele à l'autre eſt de demye heure.

Les climats

12	45	Le premier climat par Meroe	12	45
13	15	Le ſecond climat par Siene	20	30
13	45	Le troiſieme climat par Alexandrie	27	30
14	15	Le quatrieme climat par Rhodes	33	40
14	45	Le cinquieme climat par Rome	39	0

15	15	Le ſixieme climat par Boriſthenes	43	30
15	15	Le ſeptieme climat par les mons Riphees	47	15
16	45		47	15
H	m̄		Deg.	m̄

Le plus grand iour

L'eleuation du pol

La latitude des regions ou parallele	a le plus grand iour de
52	16 heures & demie
54	17 heures
56	17 heures & demie
58	18 heures
61	19 heures
63	20 heures
64	21 heures
65	22 heures
66 1	23 heures
—	24 heures
67 2	d'vn mois
68	de deux mois
70	

Au parallele qui paſſe par 72. le plus grand iour eſt de trois mois, quand le Soleil vague du milieu de Taurus au milieu de Leo. Et ainſi les iours croiſſent petit à petit, iuſq̃ ce que on paruienne au pole. Car ſouz iceluy on laiſſe touſiours la moitié de la ſphere du mõde pardeſſus l'horizõ, & l'equinoctial s'accorde auec l'horizon, & le Pole eſt au lieu du Zenith. No⁹ auõs mis icy vne figure verifiee à l'eleuation du Pole de la biſe 50. degrez, là où chaſque parallele entier comprend 24. heures, de iour & de nuict, mais la ligne de l'horizon retrenche les portions de la nuict d'auec le iour, & autãt que la nuict accroiſt, le iour decroiſt: & au contraire le ſeul equinoctial eſt diuiſé en deux portions eſgalles. Tu pourras icy facillemẽt imaginer, ou pluſtoſt vëoir de tes yeux comme tout le zodiacque ou tout le contenu des paralleles, que l'aiſſeau des poles couppe par le milieu faiſant les anglets droicts du coſté de l'horizon, accroiſt, & decroiſt, & eſt eſleué vers les iours d'eſté, quãd les iours croiſſent continuellement, & les nuicts decroiſſent. Mais du coſté des iours d'hyuer, toutes ces choſes ſe font au cõtraire & par ordre. Mets puis apres le cas, que l'aiſſeau ſoit eſleué iuſques à 90. degrez, ou ſi tu aimes mieux, deſcris le zodiacque, duquel l'equateur ſoit couché en la ligne de l'horizon, & tu verras que le Soleil vague deſſus l'horizon, par les ſix ſignes de biſe, c'eſt à dire, la moitié de l'an, & quãd Libra ſe ſera cachee ſous l'horizon, encores ſes rayons donneront quelque temps vn peu de clarté au deſſus, ſinon que l'eſpeſſeur de l'air & les brouillars l'empeſchent.

Briefue ſomme du premier liure de la Coſmographie de Ptolomee. CHAP. 21.

COMME ainſi ſoit que ce volume imite aucunemẽt la Coſmographie de Ptolomee, i'ay pẽſé que ce ſeroit choſe profitable de faire mention en ce premier liure du premier liure de Ptolomee, & mõſtrer aux plus rudes que c'eſt qui y eſt traicté. Il diſtingue ce premier liure-là en 24. chapitres. au premier chapitre, il met difference là qui eſt entre Geographie & Chorographie. Car la Geographie monſtre vne terre continuelle & cogneüe, comment elle ſe comporte de nature & d'aſſiette, & traicte ſeulement les deſcriptions qui ſe peuuẽt apprehender plus aiſément, comme des goulphes, des grandes citez, des nations, & des fleuues, & auſſi les choſes qui ſont les plus excellentes, chacune en ſon eſpece. Mais la Chorographie diuiſe & trenche les lieux par parties, & conſtitue vn chacun d'iceux à part, & deſcrit quaſi toutes choſes, voire les plus petites, comme ports, bourgades, peuples, & choſes eſgarees des principaux fleuues, & autres cas ſemblables. Il exprime ceſte difference à l'exẽple & comparaiſon de l'art des peinctres, leſquels pour figurer les images des corps, pourtrayent premieremẽt les mẽbres les plus grãds, cõme la teſte, les bras, les mains, la poictrine, le ventre, les cuiſſes, les iambes, les pieds. Apres il repreſente par leurs lineaments & couleurs propres, les petis membres qui ſont comprins és plus grands, comme les yeux, le nez, la bouche, &c. Semblablemẽt auſſi la Geographie repreſente par deſcription les plus grands lieux, comme les citez plus renommees, les prouinces entieres, & les plus grãds fleuues. Mais la Chorographie taſche d'explicquer au plus pres qu'elle peut par, couleurs bien conuenables les plus petis lieux, comme villages, fortereſſes, ports, ruiſſeaux, prez, & foreſts, &c. Au ſecond chapitre il monſtre

Geographie.
Chorographie.

Le geographe fait cõme le paintre.

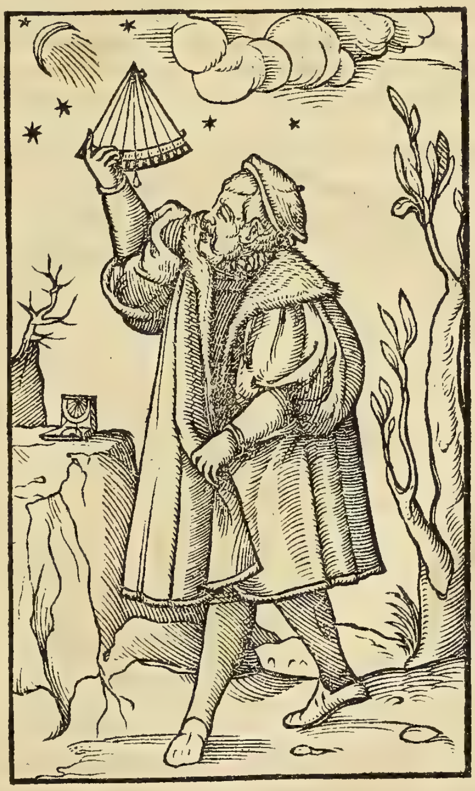

les choſes qui ſont neceſſaires à la Geographie. Mais l'hiſtoire ſur tout precede, les voyages, & les memoriaux des lettres, baillez par ceux qui ont obſerué beaucoup de lieux en la terre & en la mer, par certaines differences de longitudes & latitudes. Car ſans auoir veu & viſité les regions, perſonne ne pourroit droictement deſcrire vne prouince. Il eſt neceſſaire que i'aye veu le pays, que i'ay deliberé de deſcrire, ou que i'enſuyue les eſcrits d'vn autre qui l'aura viſité. Or il faut principalement obſeruer deux choſes és regions, à ſçauoir, la longitude & la latitude. On prend la longitude d'Occident en Orient, & la latitude de Midy vers Septentrion. Deux citez ont vne meſme longitude, quand elles ont vn meſme midy, à ſçauoir, quãd l'vne eſt vers midy, & l'autre droictement aſſiſe vers Septentrion, comme ſont Baſle, Straſbourg, Conſtance, & Stukgard. Ceſte longitude ſe peut comprendre par la bouſſole & eſguille d'aymand, quand on peut voir d'vn lieu à l'autre, ou qu'on peut auoir certain indice du lieu abſent, cõme eſt la fumee de iour, ou le feu de nuict. Toutesfois on a encores plus certain argument du ciel, & principalement des eclipſes des luminaires, ce qui eſt fort neceſſaire és lieux où il y a mõtagnes, & quãd deux lieux ſont loing l'vn de l'autre par grande diſtance de longitude. Au reſte, deux lieux ſ'accordent en latitude, quand ils ſont ſituez ſouz vn meſme parallele, & que l'vn ſe trouue aſſis en Occident, & l'autre en Orient, comme ſont Baſle, Monac, Mayence, & Bamberg, Cologne, & Vratiſlaue. On peut trouuer facilement la latitude par chacun iour, quand le ciel eſt ſerain, à ſçauoir, de l'eleuation du pole. Or comment l'eleuation du pole eſt trouuee en chacun lieu, par les rayons du ſoleil, il ne ſe peut pas icy monſtrer en peu de parolles. Il faut auoir à certain iour le degré du ſoleil & la declaration d'iceluy de l'equateur, & au troiſieme l'eleuatiõ d'iceluy au midy ſur l'horizon, & † adiouſter la declinaiſon à ſon eleuation, ſi le ſoleil eſt au ſigne de midy: & viendra l'eleuation de l'equateur, laquelle tu retireras de 90. degrez, & ce que demourera de reſte, te monſtrera l'altitude du pole. Et ſi le ſoleil eſt és ſignes de la biſe, il faudra oſter la declinaiſon du ſoleil de l'eleuation de midy, & reſtera l'altitude de l'equateur ſur l'horizon, laquelle conſequemment te monſtrera l'eleuation du pole. Quand au lieu du ſoleil & ſa declinaiſon, tu la trouueras és Ephemerides & autres lieux des planettes. Il y en a qui cherchent de nuict l'altitude du pole, par l'obſeruation de l'eſtoille d'iceluy. Es tables de Ptolomee, & autres tables nouuelles, les latitudes des lieux ſont marquees à dextre & à ſeneſtre. Quand donc vne telle table te ſera offerte, & que tu veux ſçauoir d'icelle quelles citez ont vne meſme latitude, tire vn filet au trauers de la table, par deux nombres de meſme denomination, & les lieux par leſquels le fillet paſſera auront tous vne meſme latitude ou eleuation du pole. La longitude des regions & citez ne ſe cherche point par autre moyen és tables de Ptolomee, ſinon que le fillet eſt tiré du nombre qui eſt au deſſus de la table à ſemblable nombre qui eſt ſigné au deſſouz, & autant de lieux particuliers qui tomberont ſouz ceſte ligne, auront tous vne meſme longitude, vn meſme midy, & auront en meſmes moments de temps & d'heure leurs oppoſitions & conionctions. De noſtre temps, que les hommes ne ſont pas ſi ſtudieux des mathematiques, & que pluſieurs meſpriſent ceſte noble ſcience, on a inuenté vn inſtrumẽt d'aymand, appellé vulgairement compas, dont vſent les voyageurs & nautonniers, & addreſſent leur chemin ſelon l'addreſſe de la languette mobile qui eſt accouſtree & guidee par l'aymand, & lalaquelle ſans erreur notable monſtre la ligne meridiane. Ceſte ligne trouuee, on a bien aiſément la ligne du matin ou du veſpre, laquelle trenche la ligne meridiane en anglets eſgaux.

La lõgitude des regions.

La latitude des regiõs.

L'eleuation du pole.

De la ver
& vtilité
de l'aymã

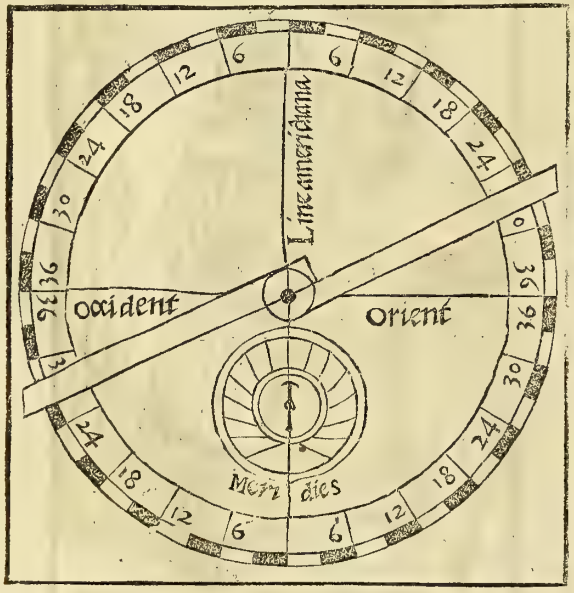

Or on peut par le moyen du compas premieremẽt trouuer vn lieu, region, ou iſle incognue: apres quelqu'vn peut par le meſme inſtrument eſtre mené au lieu dont il ne ſçait pas le chemin, & tiercement par iceluy meſme peut trouuer l'eſpace qui eſt entre deux ou trois citez, qui ne ſont pas ſouz vne meſme ligne meridiane. Et afin que l'vſage d'iceluy ſoit plus commode en ceſt affaire, il eſt neceſſaire qu'il ſoit encloz de quelque cercle, auquel ſoit approprié la regle mobile, & que le cercle meſme ſoit diſtribué en certains degrez. La forme qui eſt icy ſignee me plaiſt bien, & en ay vſé iuſques à ceſte heure pour obſeruer les regions & les lieux. Or l'inſtrumẽt preparé en ceſte maniere, ſi tu te mets en chemin pour aller en quelque lieu, dont l'aſſiete te ſoit incognue, & que tu ne ſçais quel chemin il faut prendre pour y aller, tu feras en ceſte ſorte. Interrogue quelqu'vn qui ſçache la ſituation du lieu où tu veux aller, & à ſa demonſtration mets ton inſtrument voyager, à ſçauoir, que premierement la langue mobile ſoit droictement miſe ſur l'immobile, comme ſi tu voulois rouuer l'heure du ſoleil, & que l'inſtrument demeure en ceſt eſtat ſans mouuoir, iuſques à ce que la regle mobile ſe tourne preciſément vers le lieu auquel tu pretens d'aller, & le monſtre comme au doigt. Cela fait tu verras ſ'il te faut aller en Septentrion, ou Orient, ou Occident, ou Midy, ou autre degré qui ſoit moyen entre Septentrion ou Orient, ou entre Orient & Midy, &c. Tu obſerueras donc la region en laquelle tombe la regle & degré que elle trenche. Car ceſte-là ſera l'addreſſe de ton chemin,

Pour ne
faillir d
guerres
chemin.

min. Parquoy ſ'il aduient qu'en champs ou foreſts tu te fouruoyes, & que tu ne trouues perſonne qui te raddreſſe, tire ton inſtrument, & le mets en ceſt eſtat qu'il a eſté au parauant, quand il a repreſenté la ligne pour demander le lieu, & la regle te monſtrera comme au doigt, la voye par laquelle tu dois aller, & ſeras par icelle mené au lieu pretendu. Que ſi le lieu auquel tu pretens aller, eſtoit fort diſtant de celuy dont tu es parti : comme ſi tu veux aller de Baſle à Monac, qui eſt diſtant de Baſle enuiron 40. lieuës d'Allemagne, il eſt neceſſaire que tu addreſſes ton inſtrument voyager, aux citez qui ſont entre deux plus prochaines. A ſçauoir, premierement à Schaffhuſe, ou Conſtance, dont la ſituation eſt aſſez cognuë à ceux de Baſle: & puis que tu cherches la ligne droicte depuis Conſtance vers Rauenſpurg, de Rauenſpurg vers Meminguen, & de là vers Auguſte, & d'Auguſte vers Monac. Les pillotes qui ſont auiourd'huy les plus renommez, vſent de ceſte experience en la mer. Meſmes ceux qui ſondent les metaux qui ſont cachez és entrailles de la terre, ceux qui font les grottes & códuicts bien longs par deſſouz terre ſouz les montagnes, ne peuuent rien faire ſans ceſt inſtrument, mais trauaillent és lieux cachez ſeló les heures. Car ils parlent ainſi quand ils veulent exprimer les places. Semblablement tu noteras icy, que quand tu voudras aller d'vn lieu à l'autre ſelon les tables des regions, ce qui ſe peut faire bien aiſément, vſe d'vne cautele. Prepare en vn papier vn demi cercle, & le diſtribue en deux fois 36. portions, comme tu vois la figure qui eſt icy eſcrite deuant toy, & le coupe bien diligemment en la circonference. Cela fait approprie le centre d'iceluy au lieu de ta cité dont tu veux ſortir, & mets le demi diametre en ligne de midy. Tire auſſi le fillet du centre à ceſte cité là où tu veux aller, & regarde bien par quelle place & quelle portion ce fillet paſſe, & il te ſera pour vn treſcertain demonſtrateur. Car iouxte ceſte aſſiette-là tu ordonneras ton inſtrument voyager, toutes & quantesfois qu'il t'aduiendra de t'eſgarer au chemin. Parauenture que tu demanderas exemple. Ie te le propoſe tel. Es-tu en deliberation d'aller de Baſle en Nurnberg, pren-moy la carte de Sueue & de Bauiere, laquelle tu trouueras cy apres entre les tables nouuelles, en laquelle trouueras auſſi Baſle marquee à la dextre iouxte le Rhein, & Nurnberg au milieu de la table iouxte le fleuue Pegnis. Mets donc le cētre du demi cercle qui eſt en la figure, ſur la marque de la cité de Baſle, & le demi diametre approprié à la ligne meridiane, tire le fillet ou ligne à la marque de la cité de Nurnberg, & tu verras que la ligne tombe en la quarte partie qui eſt entre la ligne de Septentrion & d'Orient, & verras qu'en ceſte carte ſont coupez 19. degrez ou portions, à l'adreſſe deſquels il te faudra vſer de ton voyager, ſinon d'autant qu'il te faudroit aucunefois deſtourner de la droicte ligne, à cauſe des montagnes & vallees où il n'y a point de chemin, des fleuues & mareſts qui ſe peuuent rencontrer.

ur aller
r terre
on les
rtes.

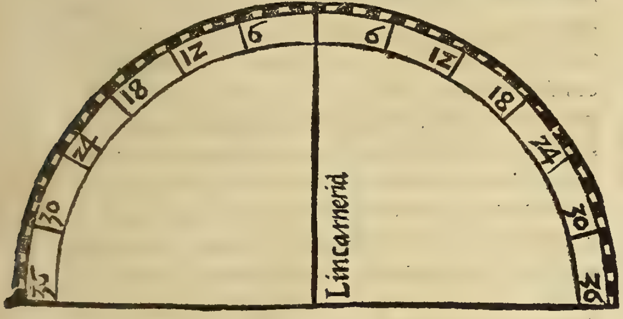

Centrum

Pour trouuer les diſtances de trois lieux diſtinctz.

CHAP. 22.

IAy dit cy deſſus que par le moyen du compas voyager par raiſon ſubtile on peut paruenir à la cognoiſſance de la diſtance de trois citez differentes de lōgitude & latitude, & ce en la maniere qui ſ'enſuit. Quand trois cites ont telle aſſiette qu'elles ne ſe rencontrent point en vne ligne droicte, il ſe peuuent aiſéement reduire en vn triangle eſgal de tous coſtez ou ineſgal. Or ayant cogneu vn coſté du triangle, les deux autres auſſi peuuent eſtre facilement cogneuz par iceluy. Comme pour exemple, ſi ie ſçay combiē de pieds a le coſté du triangle AB, ie puis recueillir combiē de pieds a le coſté AB, & le coſté BC, principalement ſi i'applicque ce triangle à la terre, cōme ie ſuis en quelque cité, & ie voy deux autres lieux diſtincts, il ne ſera pas difficile de ſçauoir la diſtance qui eſt entre mon lieu & ces deux autres là. Cōme ſi mon œil eſt en l'anglet C, & ie voy l'anglet A & l'anglet B, ie veux ſçauoir de combien A eſt diſtant de moy, & auſſi B, item de combiē B eſt diſtant de A. Ie le trouueray par tel moyen. Ayant prins l'inſtrumēt voyager, ie contemple du lieu de mon obſeruation ces deux lieux qui ſont diſtants de moy de quelques lieues, ou à tout le moins i'obſerue la iuſte aſſiette d'iceux, ſi les montagnes qui ſont entre deux ou les bois empeſchent ma veuë qu'elle puiſſe paruenir iuſques à ces lieux là, & ie prés garde en quelle place tombe la ligne, & quel degré elle couppe. Ce faict, ie trouue deux lignes concurrentes en vn anglet, leſquelles ie tranſporteray diligemment ſur vn papier ou autre face plaine, iuſques à ce que i'aye trouué la troiſieſme, laquelle cloſt l'anglet. La rencontre de ces deux lignes eſt le lieu de mon obſeruation. Les autres deux lieux doiuent eſtre marquez és deux lignes eſtendues, mais où il n'eſt pas encores cogneu. Et afin que tu n'heſites point en cecy comment tu dois tranſporter en quelque lieu plain les lignes que tu as prinſes, où il faut deſcrire vn triangle, ie te monſtreray en paſſant comment tu le dois parfaire. Prens quelque carte, & tire par le milieu d'icelle vne ligne droite au lieu de la ligne meridiane, & au milieu de la ligne fais vn point C. ſur C. eſcris Midy, & deſſous Septētrion. Et puis applicque au centre C vn demy cercle de carte lequel nous t'auons enſeigné cy deſſus d'accouſtrer

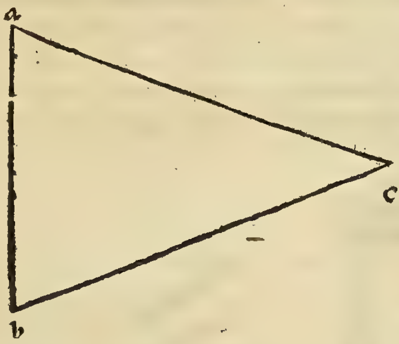

pour cognoiſtre le chemin par les tables, & iouxte les deux obſeruations là faictes, marque en ce lieu plat deux lignes qui s'entretouchent au centre C, lequel attouchement nous auons dit que c'eſtoit la note de ta cité, en laquelle tu as fait deux obſeruations. Ce fait procede a l'inuention de la troiſieſme ligne qui te montrera la diſtance de tous ces trois lieux. Mais tu ne la pourras poinct trouuer ſi tu ne te tranſportes de ton lieu à l'vn des lieux ſuſdicts, & que tu meſures vn coſté du triangle, c'eſt tout vn, lequel à ſçauoir par combien d'heures ou de iours tu auras faict ce chemin ou à pied ou à cheual. Si tu as certaines heures, ſigne les auec le compas en la ligne par laquelle tu as cheminé, à ſçauoir en eſlargiſſant le compas du large d'vn doigt, & imprimant les notes en la ligne, commençant du centre C, & là où finit le nombre des heures, en la ligne, là ſera l'aſſiette de l'autre lieu, duquel tu as meſuré combien il eſtoit diſtant du tien. Tu pourras auſſi inſerer en la ligne le nombre des lieues, & imprimer les notes. Tu marqueras l'aſſiette de ce ſecond lieu de la terre A. Et apres auoir trouué ce coſté du triãgle, tu trouueras en ceſte maniere ſans cheminer plus outre à pied les deux autres coſtez. Obſerue par l'inſtrument voyager au ſecond lieu le troiſieſme, & prens diligemment garde à la ligne de ta viſee, en quelle partie du monde elle chet, & combien de degrez elle couppe, & la tranſporte en plat, là où ſont deſcrites les deux lignes du triangle à ſçauoir mettant le centre du demy cercle en la note du ſecond lieu A, où tu as faict ceſte obſeruation ſeconde, & tirãt de là ceſte ligne qui couppe l'autre ligne, & monſtre en icelle l'aſſiette du troiſieſme lieu, il le faut ſigner de la note B. Et quãd tu voudras inſcrire au triangle ceſte ligne, il faut que tu marques la ligne meridiane au poinct A, auquel tu applicques le demy cercle, comme auſſi nous t'auons admoneſté en la premiere operation. Apres que tu auras trouué & ſigné les ttois lignes, tu pourras aiſéement meſurer les deux autres coſtez, à ſçauoir en partiſſant les deux lignes ſelon les diuiſions de la premiere, c'eſt à dire ſelon la diſtance des heures, ou des lieues de la premiere ligne, tu replieras le compas en ces lignes cy, & imprimeras les notes, ſelon leſquelles tu prendras les noms des heures ou des lieues. Mais la choſe ſera plus claire en adiouſtant l'exemple. Ie ſuis icy à Baſle, & veux ſçauoir de combien de lieues ceſte cité eſt loing de Dann ville de Sungau, item de la ville imperiale d'Offenbourg, & tiercement de combien Dann eſt loing d'Offenbourg. Or on peut veoir Dann de ceſte ville de Baſle, quand le ciel eſt ſerain, où la montagne au pied de laquelle la ville eſt ſituée. Mais on ne ſçauroit veoir Offenbourg, on peut bien monſtrer ſa ſituation, i'ordonne mon inſtrument voyager, & trouue la regle qui repreſente Dann en la quarte ou terminent les lignes d'Occident & d'Orient au 22 degré. Et ie trouue Offenbourg, où ſon aſſiette en la quarte de Septentrion & d'orient, au 4. degré. Ie tranſporte ces deux lignes Viſuales en plat, moyennant la ligne meridiane, & ſeront ainſi que monſtre la figure icy adiouſtée. Et pource que ie n'ay cõgnoiſſance de nulle diſtance de ces lieux (car ie poſe le cas que ie n'en ſçache rien, pour donner exemple, ie m'en vay de Baſle à Dann, & trouue que ceſte diſtance eſt de cinq lieuës, ie note ces lieuës auec le compas eſtendu d'vn trauers de doigt en la ligne qui paſſe de Baſle à Dann, & la redouble du meſme eſpace par cinq fois. D'autre part à Dann i'obſerue l'aſſiette d'Offenbourg, & ie trouue la regle qui tombe en la quarte de Septentrion, & d'Orient, & couppe 14. degrez. Apres ceſte ligne trouuée, & que la ligne meridiane eſt deſignée en la notequi repreſẽte Dann qui ſoit parallele auec le meridian de Baſle, ie tranſporte la ligne trouuée moyẽnant le demy cercle applicqué au demy de Dann, aux autres deux lignes, & elle fera le triangle a b c, Baſle ſera en c, Dann en a, & Offenbourg en b. Et puis ayant pris auec le compas la diſtance d'vne lieuë en la ligne paſſant de Baſle à Dann. item en la ligne paſſant de Dann à Offenbourg, & ie trouue de combien de lieuës Offenbourg eſt diſtant de Baſle, à ſçauoir de 12. lieuës, item de combien Dann eſt diſtant d'Offenbourg, à ſçauoir de 11. & ne ſuis point contrainct de meſurer à pied le chemin de Dann à Offenbourg, ne de Baſle à Offenbourg. Et quaſi par vn meſme moyen, & par vn meſme inſtrument on pourra meſurer toute eſpace ou de cent pieds, ou de deux cens, ou trois cens, &c. Cõme ſi tu veux ſçauoir la l'argeur d'vn fleuue ou d'vn lac, ou autre diſtãce en lieu plain, ou veux tu ietter vn boulet

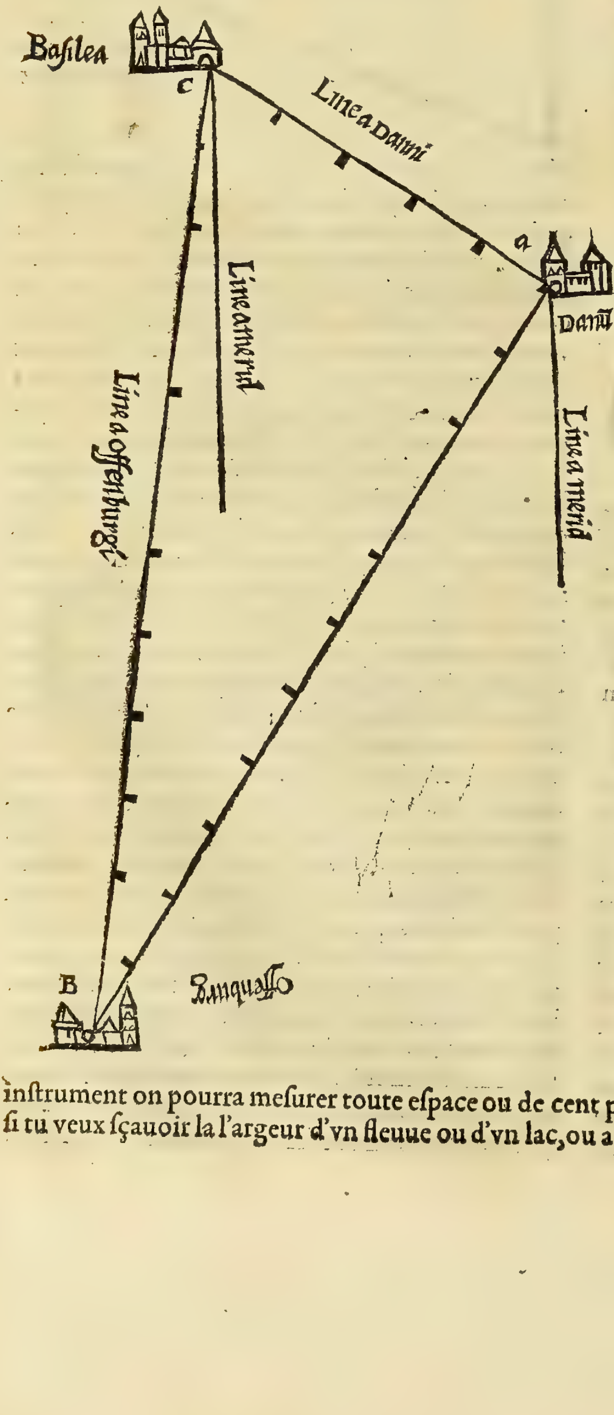

let d'artillerie iuſques à vn certain lieu, duquel tu ne ſçais la diſtance, &c. Tu trouueras la diſtance en ceſte maniere. Peincts en vne table ou papier, ou autre lieu plan quelque grand cercle, duquel le demi diametre ait vn eſpand ou vn pied, tu diuiſeras le cercle en tant de parties qu'en a l'inſtrument voyager, dont nous auons parlé cy deſſus. D'auantage, mets deux fois vn des diametres de la ligne meridiane, & l'autre qui paſſera au trauers, repreſentera l'Orient & l'Occident. Ce la fait, tu procederas en ton operation en ceſte ſorte: Mets ton voyager iouxte l'aſſiette naturelle du compas, tout ainſi comme ſi tu voulois obſeruer l'heure du iour, & en ceſte aſſiette poſe la regle à ce lieu-là duquel tu veux ſçauoir la diſtance entre toy & iceluy, & prens garde en quelle quarte il tombe, & combien de degrez il coupe, ou de combien de poincts il eſt diſtant de la ligne du midy, ou de la ligne de la minuict, & tranſporte ceſte ligne auec ſa declination preciſément au cercle qui eſt fait en papier à part, en tirant icelle du centre du cercle par ceſte quarte & ſection, en laquelle tu l'as trouuee en l'inſtrumēt meſme. Apres l'inſtrument demourant en ſa premiere aſſiette, poſe la regle à coſté dextre ou ſeneſtre, comme il ſera plus commode (c'eſt tout vn) à quelque certain ſigne, auquel tu pourras aller à pied, & lequel ſoit diſtant de quelques pieds ou pas de la premiere ſtation, & voy en quelle part & ſection la regle tombe, & tranſporte ceſte ligne comme deuant au cercle du papier, ayant diligemment obſerué la partie du monde, comme l'aymand l'aura monſtré, & ceſte ligne pour exemple, ſera appellee ſecōde ou trāſuerſe. Cela fait, meſure aux pieds ou aux pas ceſte ſeconde obſeruation, depuis la trace de la premiere ſtation iuſques à la ſeconde, & † † autant de pieds ou pas que tu auras trouué entre ces deux limites, tu diuiſeras en autant de parts la ligne ſeconde qui eſt tiree au trauers du papier, comme ſi l'eſpace qui eſt entredeux à 60. pas, tu feras en la ligne qui eſt à coſté auec le compas, autant de ſections eſgales, c'eſt à dire, tu diuiſeras la ligne depuis le cētre du cercle, iuſques à ſa circōference en autant de portions, ou ſi la grandeur de la carte le porte, tu pourras eſtendre la diſtribution outre le cercle deſcrit, pourueu que les parties ſoyent eſgales. Or il faut double ſtation. Car il eſt difficile de meſurer quelque longitude par vne ſtation, c'eſt autre choſe de l'altitude. Parainſi ayant marqué deux lignes, il reſte de trouuer la tierce, qui conſtitue vn triangle auec les deux premieres. Car toutes les dimenſions ſe font par triangle. Or tu feras ainſi: Obſerue auec ton inſtrument voyager, en la ſeconde ſtation ce lieu-là, duquel tu veux ſçauoir la diſtance, en la maniere cōme il a eſté declaré cy deſſus, & tranſporte la ligne par la regle que tu auras trouuee, au cercle de la quarte, & ſera le point de la ſeconde ſtatiō ſignee au papier, le centre ou le commencement de ceſte troiſieme ligne, à ſçauoir, de là où elle eſt tiree vers le lieu qui eſt diſtant de toy, & qu'il faut meſurer ſelon l'obſeruation du voyager, attendu que la premiere cloſt le triangle, & monſtre par ſa ſection en la premiere ligne, la vraye diſtance qui eſt entre la premiere ſtation en ce lieu obſerué de loing. Car les ſections faites en la ſeconde ligne de ſa premiere ſtation à la ſeconde, ſi elles ſont transferees & repreſentees en la premiere ligne, autant de fois qu'elles ſe peuuēt repeter, monſtreront de combien de pieds ou pas la choſe veuë & obſeruee de loing, ſera diſtante de toy. Mais la figure qui eſt icy adiouſtee, te rendra toutes ces choſes plus claires. Et ce moyen de meſurer la longitude en plat, n'eſt pas fort different de celuy par lequel nous meſurons les choſes hautes en double ſtation. Que ſi ceſte maniere te ſemble ſi difficile, que tu ne puiſſes paruenir à la practiq̄, ie t'enſeigneray par vn moyen plus facile. Aduiſe ſeulement de faire ton inſtrument propre, ſelō la forme q̄ tu vois icy exprimee. Veux-tu ſçauoir cōbien vne tour ou chaſteau ou autre choſe eſt diſtante de toy, ou quelle latitude il y a de quelque eau courante, fais ainſi: Mets l'inſtrument ſur quelque pierre ou bois, & le remue iuſques à ce que tu voyes par les pinnules B A la choſe dont tu veux cercher la diſtance, & l'inſtrument demeurant en ceſte aſſiette, tu regarderas à dextre ou à ſeneſtre, & t'eſliras quelque ſigne, auquel tu puiſſes aller commodément, & qui ſoit diſtant de toy par quelques pas, à ſçauoir trente ou quarante, ou plus, c'eſt tout vn, & vers ce ſigne-là tu addreſ-

Toutes dimēſions ſe font par le triangle.

L'vſage de l'inſtrumēt.

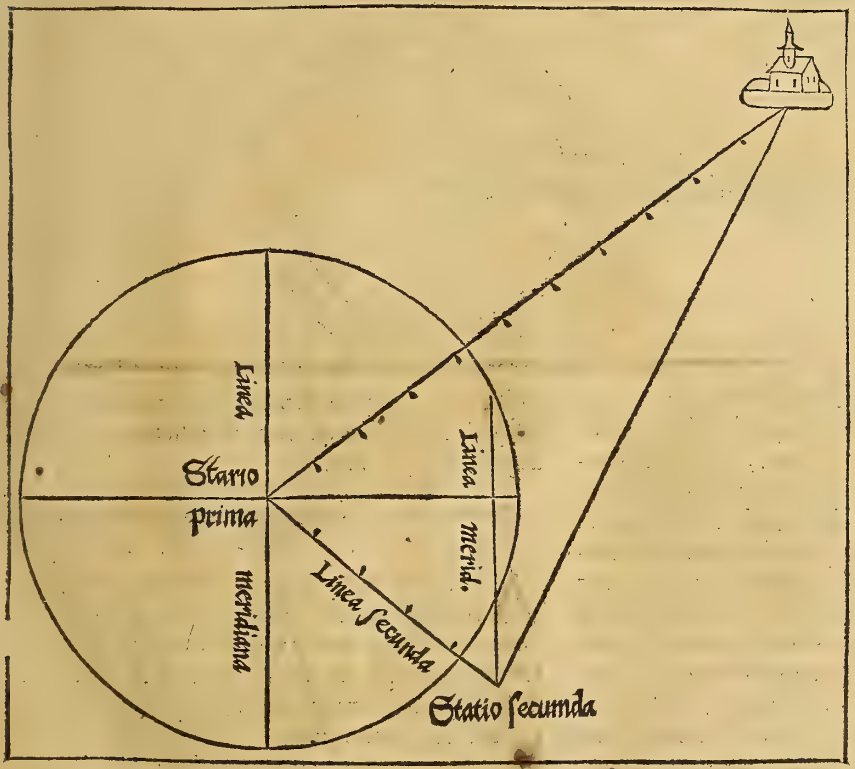

ſeras la regle B C, iuſques à ce que tu voyes ce ſigne-là par le pertuis de la pinnule B, & la poincte dreſſee en C. Tu prẽdras auſſi garde en quelle quarte du cercle ceſte regle tõbe, & q̃l degré de quarte elle coupe, pource qu'il faut que ceſte regle ait auſſi ſon aſſiette en la ſeconde ſtation. Et deuant que tu remues l'inſtrument de ſon lieu, mets le compas ſur iceluy, en appliquãt le coſté meridian d'iceluy à la ligne de l'inſtrument A B, & tu verras q̃lle heure touche la lãgue mobile du cõpas, ou autre poinct entre les diuiſions des heures, ou ſi le ſoleil reluiſt, regarde quelle heure touche l'ombre de la broche, & tu garderas diligẽment ce poinct là, car il te faut mettre encores l'inſtrument en ceſte aſſiette, obſeruant le ſigne qui eſt à coſté, ce que tu ne peux faire ſans l'inſtruction du compas. Ceſte premiere ſtation expediee, tu paſſeras au ſigne obſerué, qui eſt à coſté, là où ſera la ſeconde ſtation, & en allant tu compteras auec les pieds ou tes pas, l'eſpace qui eſt entredeux, & ſigneras diligemment le nombre des pieds ou des pas. Or quand tu ſeras paruenu au ſigne que tu as obſerué en la premiere ſtation, tu mettras l'inſtrument ſur quelque choſe eſleuee de terre, & appliquant le compas, tu mettras iceluy compas en l'aſſiette qu'il a euë en la premiere ſtation. Et puis apres tu n'auras que faire de compas. Tu ficheras auſſi vne regle B C en ceſte aſſiette que elle a euë en la premiere ſtation. Cela fait, remue la regle D A, ſur la regle B C, iuſques à ce que tu voyes par les pinnules la choſe de laquelle tu cherches la diſtance, & obſerue combien de poincts ſont coupez en la regle B C, par la regle D A, item cõbien † †de poĩcts ſont coupez en la regle D A, par la regle B C, & tu auras le triangle, tu auras auſſi la diuiſion de trois lignes par poincts eſgaux. Apres tu beſongneras par la regle de trois en ceſte maniere: Mets premierement les poincts de la regle B C, apres le nõbre des pieds ou des pas, depuis la premiere-ſtation iuſques à la choſe veuë. Que ſi tu veux auoir ceſte diſtance-là, qui eſt depuis la ſeconde ſtation iuſques à la choſe veuë, mets le nõbre des poincts de la regle D A, que coupe la regle B C au tiers lieu, & beſongne comme deſſus. Exemple, I'ay meſuré icy à Baſle iouxte la grand' Egliſe la latitude du Rhein depuis le circuit du Palais, iuſques à la muraille de deuant le petit Baſle, que le Rhein touche quand il ſ'enfle, & i'ay trouué 609. pieds, qui ſont la latitude du Rhein, quand il eſt plein iouxte le temple de Baſle, ſinon que depuis le circuit du Palais, iuſques au riuage du Rhein, il y a enuirõ 40. pieds, leſquels ſe retirans de 609. delaiſſent le vray canal, à ſçauoir, 569. pieds.

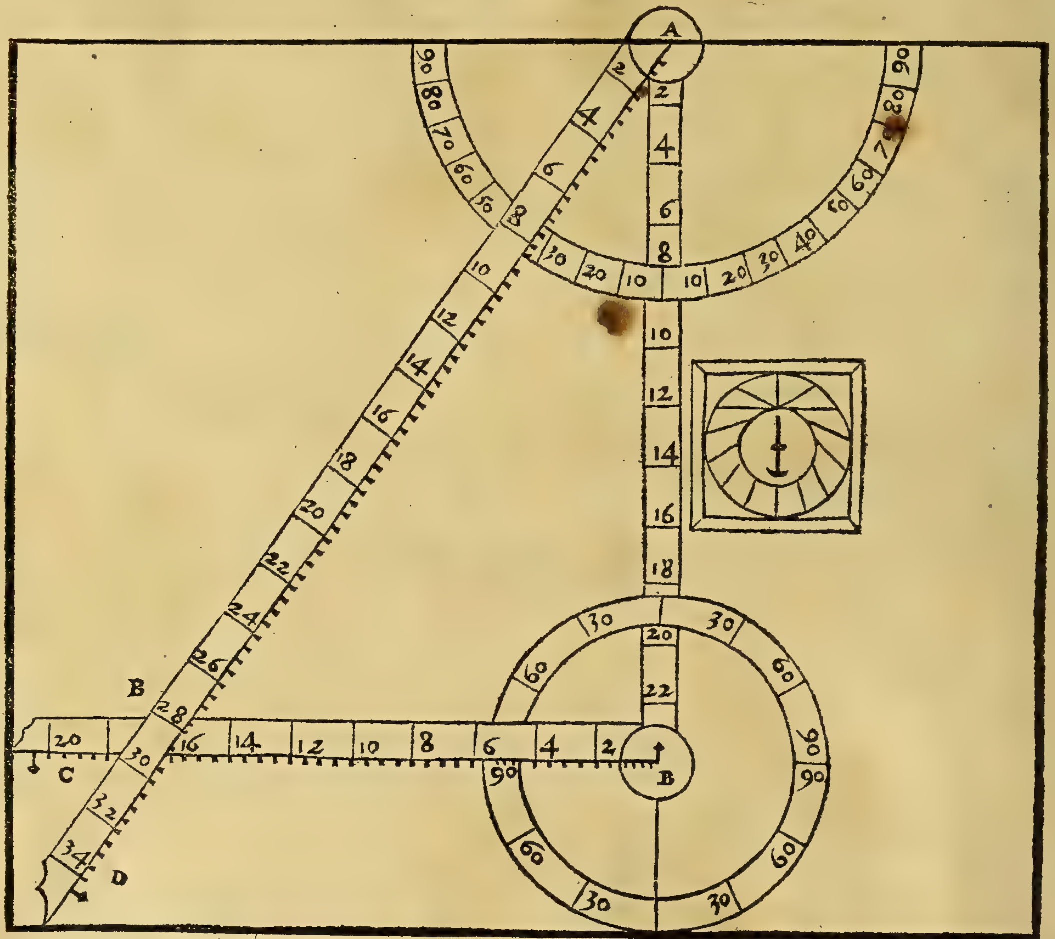

Vne autre forme ſelon laquelle la longitude eſt meſuree en plan. CHAP. 23.

A Meſurer vne plaine, il eſt beſoin de double ſtation, mais il n'en faut qu'vne à vne choſe haute, au moins où il y a aſſez d'eſpace. La raiſon eſt, pource que ce qui eſt eſleué à le tenant real, & le ſuppoſant imaginaire: mais vn triãgle en plan, a toutes ſes trois lignes imaginaires, ſinõ que quelque mur, ou pont, ou autre choſe baſſe dont tu voudrois meſurer la longitude, tint le lieu du tenant. Car alors il y auoit accez par le ſoubaſſement au tenant. Item és choſes dreſſees nous cherchons par le ſoubaſſement le tenant qui eſt vn coſté du carré, mais en plan nous marquons vn tenant imaginaire, & puis nous retirant du tenant par le ſoubaſſement, nous marquons le ſuppoſant, qui eſt le diametre du carré, qui eſt demonſtré par la racine du nombre carré, tiré de la ſomme des nõbres du ſoubaſſement multiplié en ſoy, & du tenant reduict en ſoy & aſſemblez enſemble, c'eſt à dire, des deux lignes du triangle à l'anglet droict, tiree des lignes qui ſe touchent l'vne l'autre, faiſant ledict anglet droict: & reduicts en elles-meſme & miſes enſemble. Car tout triangle ayant l'anglet droict, eſt la moitié d'vn carré clouant le diametre. Apres pour meſurer la longitude, tu pourras vſer de l'eſchelle à hautes meſures en ceſte maniere: Aduiſe par les pinnules ſignees au tenant, la choſe dont tu veux ſçauoir la diſtance, & ſigne la ligne auec le compas, à ſçauoir, en quelle part elle regarde, & note le lieu de ta ſtation. Apres va t'en* *de ta ſtation premiere, par vn chemin au droict anglet, iuſques à vingt ou trente pas, & mets encore l'eſchelle à hautes meſures, comme elle auoit eſté miſe auparauant: c'eſt à dire, que ſon tenant ſoit parallele au premier tenant (ce que tu pourras faire par le compas) & regarde par le diametre mobile ſigné des pinnules qui tient le lieu du ſuppoſant, le lieu qui eſt eſloigné de toy, & obſerue auparauant en la premiere ſtation, & vois cõbien de degrez de l'ombre droicte ſont coupez en l'eſchelle, & auec iceux nombrant les pas, fais proportion à 12. & tu trouueras la diſtance. Si tu as ſix poincts, qui ſont la moitié de 12. double les pas nombrez, & tu auras toute la diſtance. Si le diametre à coupé des poincts, qui ſont deux tierces parties de douze, tu adiouſteras à tes pas la tierce partie, c'eſt à dire, dix pas, ſi tu en as parauant nombré 20. & tu auras encore la diſtance. Mais ſi le ſouſtenant attou† †che la fin du douzieme poinct, le ſoubaſſemẽt ſera eſgal au tenant. Mais tu chercheras la longueur du ſuppoſant, & tu la trouueras, ſi tu reduicts le tenant & le ſoubaſſement en eux-meſmes à part, & que tu conioignes enſemble les ſommes produictes, & que tu tires de la ſomme totale la racine du nombre carré. Nous t'auons icy mis le nombre & la figure de ceſte choſe. Que ſi en ton operation l'eſpace du ſoubaſſement eſt plus grand que le tenant meſmes, & que le diametre de l'eſchelle ſoit tombé du coſté de l'ombre tournee & verſee, tu trouueras les poincts de l'ombre verſee és poincts de l'ombre droite, & conſidereras en quelle proportion les poincts prouenants outre 22. excederont ledict nombre. Car en ceſte proportion l'eſpace de terre meſuree par toy, ſurmontera le tenãt. Or les poincts de l'ombre verſee ſont tournez és poincts de l'ombre droicte, ſi on diuiſe 144. par les poincts de l'ombre verſee. Exemple, Le diametre tõbe en ton obſeruation preciſément en 8. poincts de l'ombre verſee, donc tu diuiſeras le nombre de 144. par 8. & tu trouueras au quotient 18: qui contiẽnent vne fois 12. & la moitié de 12. Parquoy l'eſpace du ſoubaſſement aura proportion vne & demie auec le tenant. Et ſi tu veux euiter ce labeur, tu prepareras vne eſchelle q̃ n'ait nuls autres poincts q̃ de l'ombre droicte, & ce en la maniere qui s'enſuit. Eſtends le ſoubaſſement, ou la ligne de l'om-

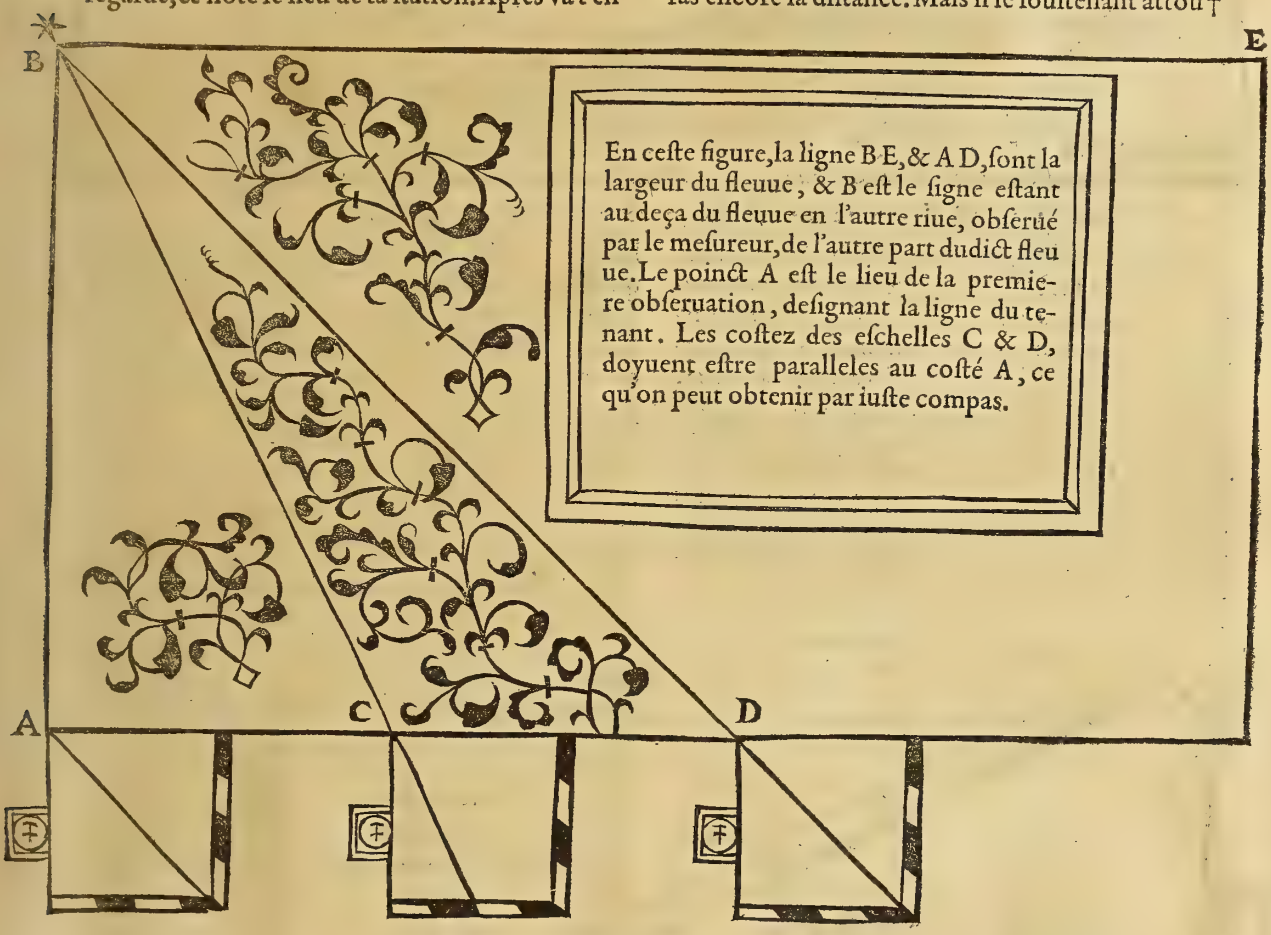

En ceſte figure, la ligne B E, & A D, ſont la largeur du fleuue, & B eſt le ſigne eſtant au deça du fleuue en l'autre riue, obſerué par le meſureur, de l'autre part dudict fleuue. Le poinct A eſt le lieu de la premiere obſeruation, deſignant la ligne du tenant. Les coſtez des eſchelles C & D, doyuent eſtre paralleles au coſté A, ce qu'on peut obtenir par iuſte compas.

ſeras la regle B C, iuſques à ce que tu voyes ce ſigne-là par le pertuis de la pinnule B, & la poincte dreſſee en C. Tu prẽdras auſſi garde en quelle quarte du cercle ceſte regle tõbe, & q̃l degré de quarte elle coupe, pource qu'il faut que ceſte regle ait auſſi ſon aſſiette en la ſeconde ſtation. Et deuant que tu remues l'inſtrument de ſon lieu, mets le compas ſur iceluy, en appliquãt le coſté meridian d'iceluy à la ligne de l'inſtrument A B, & tu verras q̃lle heure touche la lãgue mobile du cõpas, ou autre poinct entre les diuiſions des heures, ou ſi le ſoleil reluiſt, regarde quelle heure touche l'ombre de la broche, & tu garderas diligẽment ce poinct là, car il te faut mettre encores l'inſtrument en ceſte aſſiette, obſeruant le ſigne qui eſt à coſté, ce que tu ne peux faire ſans l'inſtruction du compas. Ceſte premiere ſtation expediee, tu paſſeras au ſigne obſerué, qui eſt à coſté, là où ſera la ſeconde ſtation, & en allant tu compteras auec les pieds ou tes pas, l'eſpace qui eſt entredeux, & ſigneras diligemment le nombre des pieds ou des pas. Or quand tu ſeras paruenu au ſigne que tu as obſerué en la premiere ſtation, tu mettras l'inſtrument ſur quelque choſe eſleuee de terre, & appliquant le compas, tu mettras iceluy compas en l'aſſiette qu'il a euë en la premiere ſtation. Et puis apres tu n'auras que faire de compas. Tu ficheras auſſi vne regle B C en ceſte aſſiette que elle a euë en la premiere ſtation. Cela fait, remue la regle D A, ſur la regle B C, iuſques à ce que tu voyes par les pinnules la choſe de laquelle tu cherches la diſtance, & obſerue combien de poincts ſont coupez en la regle B C, par la regle D A, item cõbien † †de poĩcts ſont coupez en la regle D A, par la regle B C, & tu auras le triangle, tu auras auſſi la diuiſion de trois lignes par poincts eſgaux. Apres tu beſongneras par la regle de trois en ceſte maniere: Mets premierement les poincts de la regle B C, apres le nõbre des pieds ou des pas, depuis la premiere ſtation iuſques à la choſe veuë. Que ſi tu veux auoir ceſte diſtance-là, qui eſt depuis la ſeconde ſtation iuſques à la choſe veuë, mets le nõbre des poincts de la regle D A, que coupe la regle B C au tiers lieu, & beſongne comme deſſus. Exemple, I'ay meſuré icy à Baſle iouxte la grand' Egliſe la latitude du Rhein depuis le circuit du Palais, iuſques à la muraille de deuant le petit Baſle, que le Rhein touche quand il ſ'enfle, & i'ay trouué 609. pieds, qui ſont la latitude du Rhein, quand il eſt plein iouxte le temple de Baſle, ſinon que depuis le circuit du Palais, iuſques au riuage du Rhein, il y a enuirõ 40. pieds, leſquels ſe retirans de 609. delaiſſent le vray canal, à ſçauoir, 569. pieds.

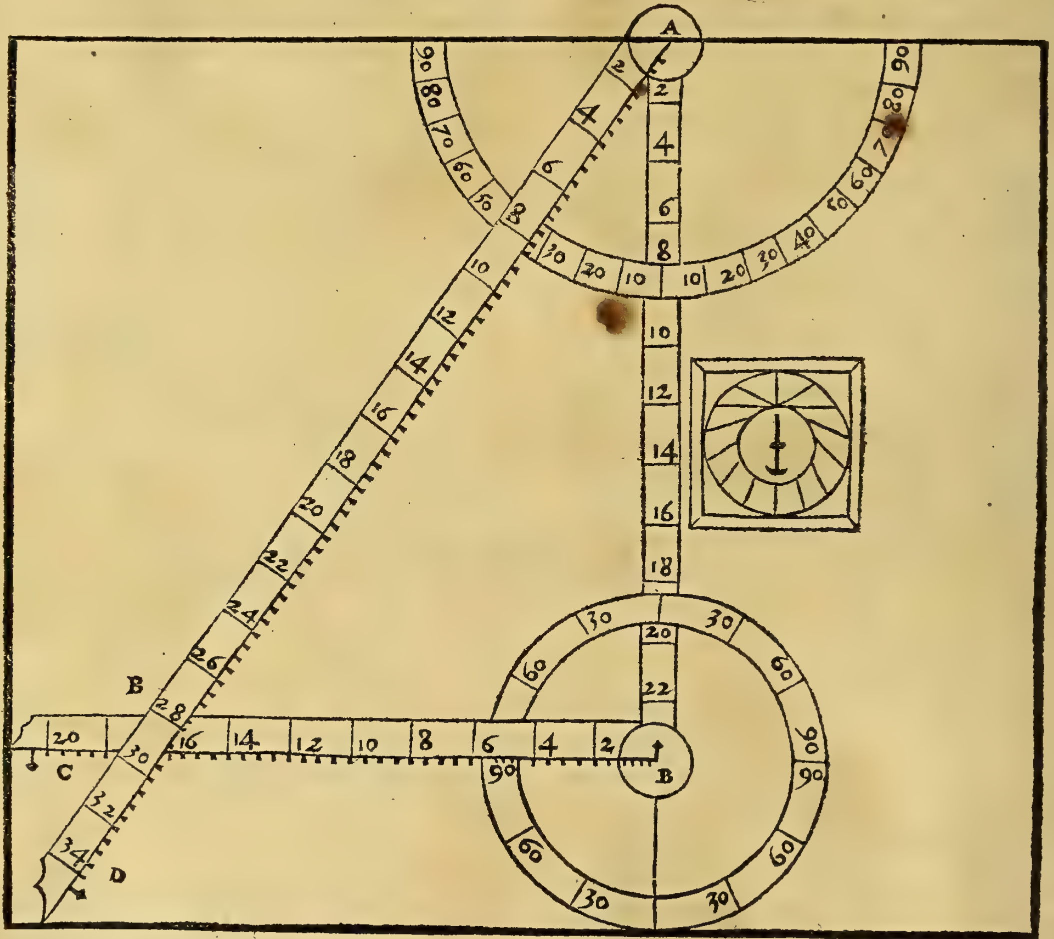

Vne autre forme ſelon laquelle la longitude eſt meſuree en plan. CHAP. 23.

A Meſurer vne plaine, il eſt beſoin de double ſtation, mais il n'en faut qu'vne à vne choſe haute, au moins où il y a aſſez d'eſpace. La raiſon eſt, pource que ce qui eſt eſleué à le tenant real, & le ſuppoſant imaginaire: mais vn triãgle en plan, a toutes ſes trois lignes imaginaires, ſinõ que quelque mur, ou pont, ou autre choſe baſſe dont tu voudrois meſurer la longitude, tint le lieu du tenant. Car alors il y auoit accez par le ſoubaſſement au tenant. Item és choſes dreſſees nous cherchons par le ſoubaſſement le tenant qui eſt vn coſté du carré,mais en plan nous marquons vn tenant imaginaire, & puis nous retirant du tenant par le ſoubaſſement, nous marquons le ſuppoſant, qui eſt le diametre du carré, qui eſt demonſtré par la racine du nombre carré, tiré de la ſomme des nõbres du ſoubaſſement multiplié en ſoy, & du tenant reduict en ſoy & aſſemblez enſemble,c'eſt à dire,des deux lignes du triangle à l'anglet droict, tiree des lignes qui ſe touchent l'vne l'autre, faiſant ledict anglet droict: & reduicts en elles-meſme & miſes enſemble. Car tout triangle ayant l'anglet droict, eſt la moitié d'vn carré clouant le diametre. Apres pour meſurer la longitude, tu pourras vſer de l'eſchelle à hautes meſures en ceſte maniere: Aduiſe par les pinnules ſignees au tenant, la choſe dont tu veux ſçauoir la diſtance, & ſigne la ligne auec le compas,à ſçauoir, en quelle part elle regarde,& note le lieu de ta ſtation. Apres va t'en de ta ſtation premiere, par vn chemin au droict anglet,iuſques à vingt ou trente pas,& mets encore l'eſchelle à hautes meſures, comme elle auoit eſté miſe auparauant:c'eſt à dire,que ſon tenant ſoit parallele au premier tenant (ce que tu pourras faire par le compas) & regarde par le diametre mobile ſigné des pinnules qui tient le lieu du ſuppoſant,le lieu qui eſt eſloigné de toy, & obſerue auparauant en la premiere ſtation, & vois cõbien de degrez de l'ombre droicte ſont coupez en l'eſchelle,& auec iceux nombrant les pas,fais proportion à 12.& tu trouueras la diſtance.Si tu as ſix poincts, qui ſont la moitié de 12. double les pas nombrez, & tu auras toute la diſtance. Si le diametre à coupé des poincts,qui ſont deux tierces parties de douze,tu adiouſteras à tes pas la tierce partie,c'eſt à dire,dix pas,ſi tu en as parauant nombré 20.& tu auras encore la diſtance. Mais ſi le ſouſtenant attouche la fin du douzieme poinct,le ſoubaſſemẽt ſera eſgal au tenant. Mais tu chercheras la longueur du ſuppoſant, & tu la trouueras,ſi tu reduicts le tenant & le ſoubaſſement en eux-meſmes à part, & que tu conioignes enſemble les ſommes produictes, & que tu tires de la ſomme totale la racine du nombre carré. Nous t'auons icy mis le nombre & la figure de ceſte choſe.Que ſi en ton operation l'eſpace du ſoubaſſement eſt plus grand que le tenant meſmes, & que le diametre de l'eſchelle ſoit tombé du coſté de l'ombre tournee & verſee, tu trouueras les poincts de l'ombre verſee és poincts de l'ombre droite, & conſidereras en quelle proportion les poincts prouenants outre 22. excederont ledict nombre. Car en ceſte proportion l'eſpace de terre meſuree par toy,ſurmontera le tenãt. Or les poincts de l'ombre verſee ſont tournez és poincts de l'ombre droicte, ſi on diuiſe 144.par les poincts de l'ombre verſee. Exemple, Le diametre tõbe en ton obſeruation preciſément en 8.poincts de l'ombre verſee, donc tu diuiſeras le nombre de 144.par 8.& tu trouueras au quotient 18. qui contiẽnent vne fois 12.& la moitié de 12.Parquoy l'eſpace du ſoubaſſement aura proportion vne & demie auec le tenant.Et ſi tu veux euiter ce labeur,tu prepareras vne eſchelle q̃ n'ait nuls autres poincts q̃ de l'ombre droicte, & ce en la maniere qui s'enſuit. Eſtends le ſoubaſſement, ou la ligne de l'om-

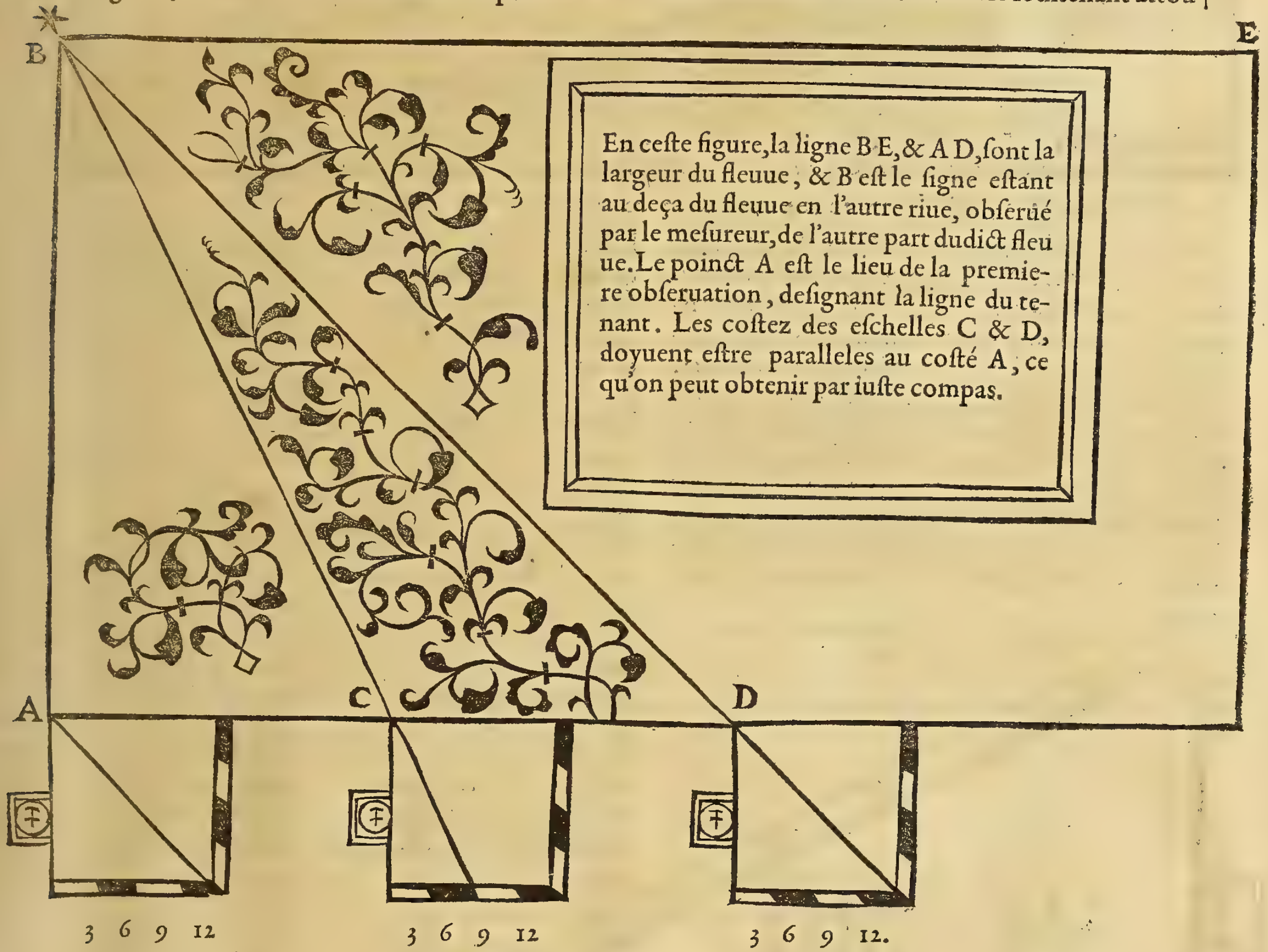

En ceſte figure,la ligne B E,& A D,ſont la largeur du fleuue, & B eſt le ſigne eſtant au deça du fleuue en l'autre riue, obſerué par le meſureur,de l'autre part dudict fleuue.Le poinct A eſt le lieu de la premiere obſeruation, deſignant la ligne du tenant. Les coſtez des eſchelles C & D, doyuent eſtre paralleles au coſté A, ce qu'on peut obtenir par iuſte compas.

La premiere ſtation, *La ſeconde ſtation,* *La troiſieme ſtation.*

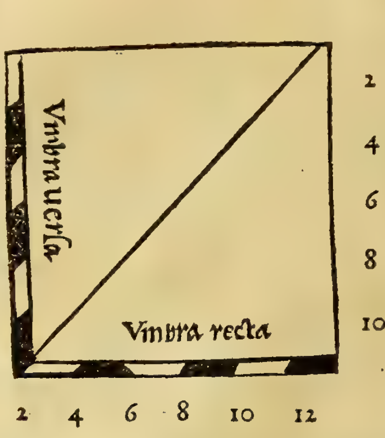

bre droicte tãt que tu pourras outre 12. & replie quelq̃sfois en icelle la ligne de l'õbre droicte, & la diuiſe en meſmes diuiſions qu'elle a, & à chacune ſection eſcris 12. outre les † †nombres ſuyuans 13 14 15 16, &c. Apres mets la regle d'vne part au centre ou anglet dont le diametre eſt tiré, & mets l'autre partie d'iceluy ſur le poinct de 13, & fais la note en la ligne de l'ombre verſee, laquelle tu ſigneras auſſi du nombre de 13. Apres, la regle demourant en l'anglet du diametre, remue l'autre extremité d'iceluy en ſa ſection de 14. & imprime vn poinct en la ligne de l'ombre verſee, & ainſi feras conſequemment, iuſques à ce que tu ayes reduict la ligne de l'ombre verſee du tout, ou pour la plus grande partie, aux ſections de l'ombre droicte. Exemple, En vn grand inſtrumẽt il faut mettre diſtinctement vn chacun poinct, &

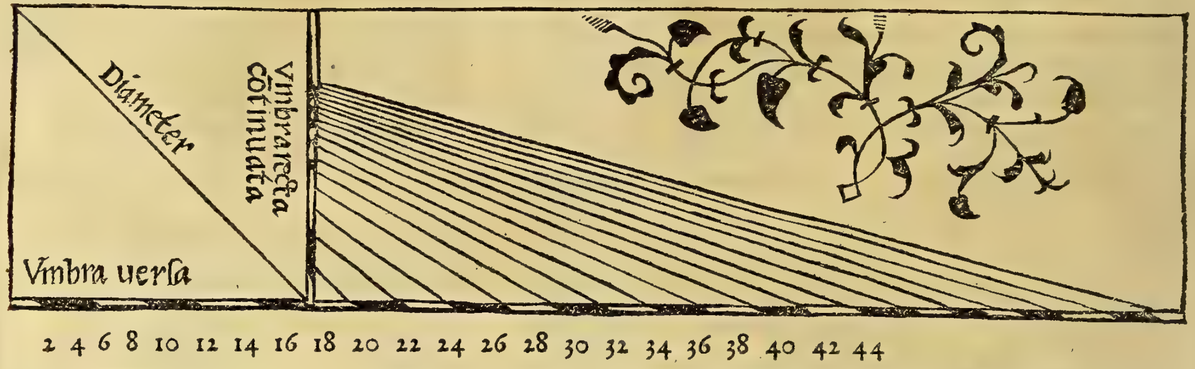

apres auoir noté les poincts en l'eſchelle, montant à la dextre, il faut retrencher ce qui eſt hors le carré, & les nombres 14 16 18, &c. doyuent eſtre ſignez montant aux degrez. Car ainſi la continuatiõ des poincts de l'ombre droicte ſe fera apres 12. Que ſi tu ne peux garder preciſémẽt en ton operation l'anglet droict par l'eſchelle à hautes meſures, & qu'il ſe faille deſtourner hors de la ligne du ſoubaſſement, & faire l'anglet aigu ou mouſſe, tu feras le ſoubaſſement de l'ombre droict mobile au centre, c'eſt à dire, à la rencontre du tenant & du ſoubaſſement. Sẽblablement tu feras le diametre mobile en ſon cẽtre, & le diuiſeras par meſmes ſectiõs qu'a le ſoubaſſement, mais en pluſieurs. Car où le ſoubaſſement a douze poincts, le diamette a preciſément dixſept poincts ou notee de diuiſion, & encores quelque peu d'auãtage, mais en cela n'y peut pas auoir grand' faute. Et pource qu'il aduient ſouuent que le ſoubaſſement eſt plus long que le tenant, tu pourras eſtendre le ſoubaſſemẽt iuſques en la proportion double, c'eſt à dire, à 24. notes des ſections (car nous auons icy laiſſé l'eſchelle de l'ombre verſee(comme auſſi tu augmẽteras le diametre de quelques ſections, adiouſtant les pinnules à chacune ligne, & ſera quaſi vn meſme inſtrument auec celuy que nous auons mis au cõmencement, ſinon que la proportion du ſoubaſſement & du tenant, eſt faite icy au nõbre 12. à la maniere d'vne eſchelle à hautes meſures. Tu as la figure pour exemple, que on ne pourroit faire plus facile à meſurer vne plaine, quand du ſoubaſſement meſuré on a le tenant & le ſuppoſant. Quand 12. au ſoubaſſement, & 17. au diametre ſe rencontrent, tu as l'anglet droict. Si

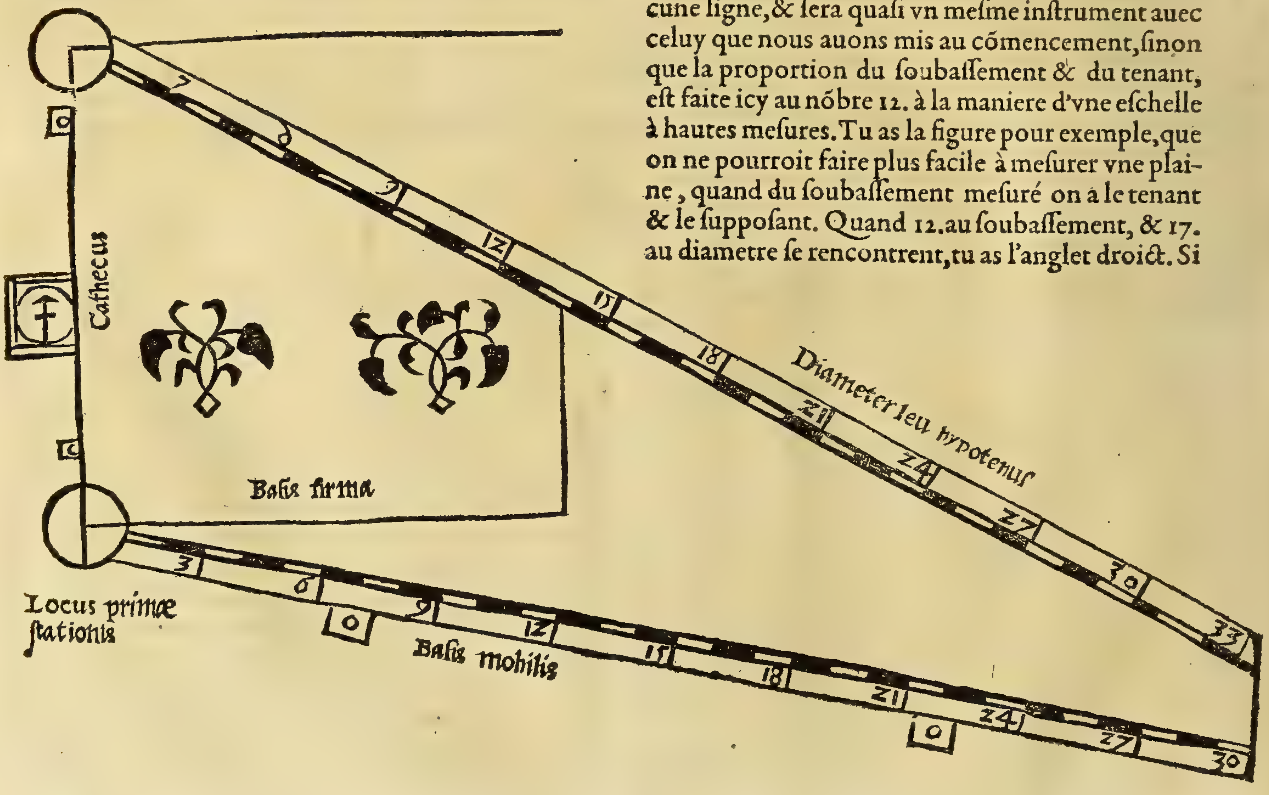

On coupe moins de 17. poincts au diametre par le ſoubaſſement, l'anglet du tenãt & du ſoubaſſemẽt ſera aigu, pourueu que le diametre ſoit en la ligne de l'ombre verſee. L'anglet demeure mouſſe, quãd la ligne du ſoubaſſement deſcẽd d'vn ſoubaſſemẽt carré: quãd donc tu voudras meſurer quelque choſe, ayes ſoing de faire l'autre ſtation, au lieu où le diametre coupe le nombre qui a certaine proportion à 12. Car l'operation ſera alors plus facile, cõme s'il en coupe au ſoubaſſement 6. on trouue que l'eſpace entre les deux ſtations eſt double à l'eſpace meſuré, comme 6. ſont en double proportion à 12. S'il en coupe 8. l'eſpace meſuré à l'eſpace qui eſt à meſurer ſera triple, cõme eſt 3. à 12. donc la moitié de l'eſpace meſuré, qui eſt la tierce partie de 12. doit eſtre adiouſtee au meſme eſpace, afin qu'on ait l'eſpace qui eſt à meſurer, qui eſt le tenant. Quand le diametre tombe ſur la fin de 12. l'eſpace meſuré eſt eſgal auec celuy qui eſt à meſurer. Mais ſ'il tõbe ſur le quinzieme poinct, l'eſpace meſuré excede celuy qui eſt à meſurer de trois, qui ſont la quatrieme partie de 12. S'il tombe au 16. poinct, l'eſpace meſuree excede celuy qui eſt à meſurer de la tierce partie. Mais quand le diametre coupe le 18. poinct, l'eſpace meſuré ſera en proportion vne & demie à celuy qui eſt à meſurer: c'eſt à dire, qu'il le comprẽd tout entier auec la moitié d'icelny. Ces choſes ſe peuuẽt aiſément cognoiſtre par la regle de Trois. Huict poincts font en l'eſpace meſuré 30. pas, combien de pas feront douze poincts? Beſongne ſelon la regle, & tu trouueras 45. pas.

Que c'eſt que Ptolomee traicte au 3. & 4. chap. de ſon premier liure de la Coſmographie

Chap. 24.

'inuẽtion
es longi-
ı des re-
ions eſt.

AV troiſieſme chap. Ptolom. enſeigne commẽt par les degrez celeſtes on pourra trouuer les ſtades où lieuës qui enuironnent la terre, & combien de lieuës correſpondent à vn degré, dequoy auſſi nous auons dit quelque choſe cy deſſus, & pour ceſte cauſe n'en voulons plus icy rien eſcrire. Au. 5. chap. Ptolo. enſeigne que celuy qui veut deſcrire quelque region, mette le fondement iuſte, & qu'il deſleigne des regions plus renommées iouxte les regles de Coſmographie, qu'il cerche la longitude des regions par les eclipſes du Soleil ou de la lune, & qu'il cherche la latitude par les inſtrumẽts propres par leſquels on trouue auſſi l'altitude du pole. En tant que touche la latitude ou altitude du pole, car c'eſt tout vn il n'a point de difficulté, d'autant qu'elle ſe peut trouuer facilemẽt en tout lieu, quand le Soleil raye. Mais il n'eſt pas ſi facile de trouuer par le ciel la longitude entre deux citez, pource que le ciel eſt en continuel mouuement. Autrement il ſeroit plus facile de l'auoir que la latitude. Car ſi ſeullement les cieux des planettes ſe mouuoient, & que le ciel eſtellé demouraſt immobile, on pourroit icy à Baſle obſeruer vne eſtoillé qui ſeroit en la partie d'Orient, & on pourroit auſſi à Conſtantinoble par l'inſtrument obſeruer ſon altitude ſus l'horizon, & de combien de degrez elle ſeroit plus haute à Conſtantinoble qu'a Baſle, & autant y auroit il de difference de la longitude entre Baſle & ladicte ville qui eſt en Thrace. Le ſemblable ſe pourroit auſſi faire, quand le ciel eſt en continuel mouuement, ſi on pouuoit bailler le ſigne de l'obſeruation, comme ſi moy eſtant icy à Baſle, & vn autre eſtant à Conſtantinoble obſeruions en vn meſme moment de temps l'eleuation d'vne certaine eſtoille, & puis que nous regardiſſions a la difference des deux obſeruations. Or on ne peut dõner autre ſigne commun que de l'eclipſe de lune, laquelle ſe fait icy & par tout l'horizon en vn meſme moment, combien qu'il y pourroit auoir quelque erreur, non pas grand, en l'obſeruatiõ du commencement, où de l'entier obcurciſſement. Car la lune n'eſt pas ſi ſoudainement venue toute en tenebres, qu'on puiſſe preciſſement obſeruer le moment de l'obſcurciſſement total. Et n'y a point d'autre moyen d'obſeruer la longitude des regions: combien que M. Pierre Appian, quand ie parlay à luy à Augſpourg l'an 1546, me conta qu'il auoit trouué vn autre moyẽ de prendre la longitude des regions, & auons eſperance qu'il ne le communiquera pas ſeullement à l'Empereur, ains à tout le monde. Mais retournons au propos dont tous ſommes ſortiz. Quand tu dreſſes quelque carte ſur vne region, & que tu inſcris iuſtement en icelle certaines citez ſelon la largeur & longueur, on peut auſſi inſerer ſans difficulté quelques autres villes & citez, ayant regard aux racines des citez inſcrites. Ainſi quand ie deſcriuois Alſace, & Briſgoie, premierement ie mis pour le fondement Baſle, Straſbourg, Offenbourg, Fribourg, Briſac, Colmar, & Dan, & puis ie regarday aux villes qui ſe trouuent ſituées à lẽtour de ceſte ville, ou ceſte la deſquelles la ſituatiõ ſe trouue entre les citez qui ſont ſigneés. Tout conſiſte preſque en cecy, d'ordonner les meridians iuſtes, & eſt neceſſaire de le faire ainſi. Prenons deux citez differentes de latitude, pour exemple l'vne ſera Baſle aſſiſé en la haute Alſace, ou ſi tu ayme mieux en Sunggoie, l'autre ſoit Groning ville metropolitaine de Friſe, ie veux ſçauoir commẽt ſont ces deux citez en la ligne meridiane, ſi elles ont

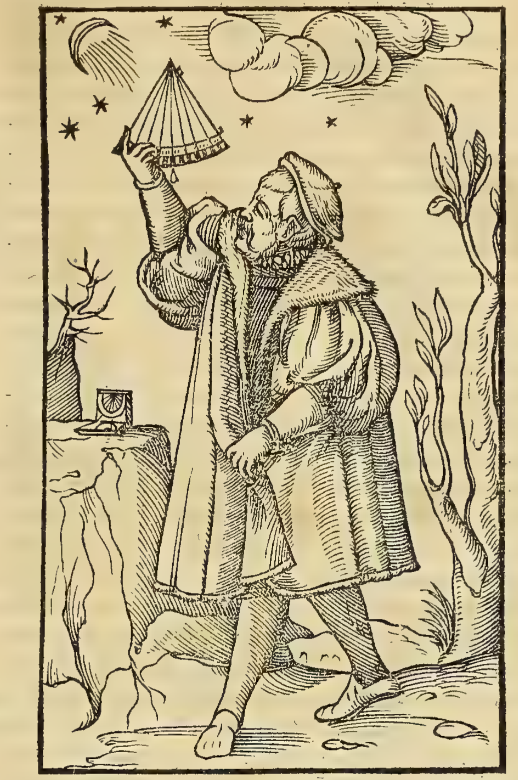

vne meſme midy, ou diuers, & combien vn midy eſt different de l'autre. Celà ne peut eſtre cogneu par autre moyen que par l'eclypſe, non pas du Soleil, mais de la lune, laquelle eſt plus certaine que l'eclipſe du Soleil, à cauſe du diuers aſpect i'ordonneray donc quelcun qui obſeruevne meſme eclypſe à Groning, que moy icy à Baſle, & eſt neceſſaire que l'horologe en tous les deux lieux ne ſoit point different ou mouuement du Soleil d'vne ſeule minute. Cela pourueu, nous attendrons tous deux l'eclypſe qui doit eſtre vne certaine nuict, prenãt bien diligemment garde au point auquel la lune eclypſera toute, & perdra du tout ſa ſplendeut, ou quand elle commence à ſortir des tenebres, & recouurer la lumiere qu'elle auoit perdue. Si l'obſeruation de tous les deux a vn meſme moment de temps, pourueu qu'on ayt gardé les conditions ſuſdictes comme ſi la lune s'obſcurciſt toute icy à Baſle preciſément à la nuict, & que le meſme ſe face à Groning, ce ſera vn ſigne indubitable que Baſle & Groning ont vne meſme longitude, & qu'elles ſont ſituees ſoubz vn meſme meridian. Et ſi ceſte eclypſe là anticipe de deux minutes le temps de l'obſeruation faicte à Baſle, Groning ſera plus orientale que Baſle de quatre lieuës d'Allemagne, & ſera leur difference en la longitude, ou quatre lieuës ſelon le lieu, où deux minutes ſelon le temps, qui eſt tout vn. Que ſi vne eclypſe preuient l'heure de Baſle de 4. minutes, la difference de la longitude de ces deux citez ſera de 8. lieuës d' Allemagne. Car en noſtre climat deux lieuës d'Allemagne font vne minute de tẽps en longueur. Et de là vient que les Ephemerides & iournaulx faicts au meridian de Viẽne ou de Nurnberg ne conuiennent point auec le meridian de Baſle, ſi non qu'on oſte d'iceux quelques minutes du temps és conionctions & oppoſitions, d'autant que ceux d'Orient ont pluſtoſt midy en leur horizon, que n'ont ceux d'Occident au leur. Or le tẽps de l'oppoſition & le temps de là my eclypſe de la meſme oppoſition ont preciſément vn meſme moment de temps. Mais il n'eſt pas ainſi de la conionction des luminaires auec l'eclypſe du Solail, qui auient ſeulement à la nouuelle lvne, attendu que la diuerſité des aſpects fait icy double conionction vraye & viſible. La vraye regarde le cẽtre de la terre, la viſible regarde la face d'icelle meſme. C'eſt auſſi vn erreur auiourd'huy qui n'eſt pas petit au calcul conionctions & oppoſitions, aſçauoir que les conionctions & oppoſitions vrayes preuiennent celles qui ſont eſcrites & obſeruées au calcul quaſi de 40. minutes. Et de moy ie ne me puis aſſez eſmerueiller qu'auiourd'huy il y a tant & de ſi grands perſonnages treſçauants en aſtronomie, qui ne veullent point apperceuoir c'eſt erreur ſi groſſier.

La longitude ſe trouue par l'eclypſe de la lune.

Deux liües ne font que vne minute de temps, ou de mouuement.

Que c'eſt que Ptol. annote au 5. chap. & autres du premier liure de ſa Coſmographie.

CHAP. 25.

PTOLOMEE enſeigne au 5. chap. que par ſucceſſion de temps il faut changer les tables des regions. Car ia ſoit que la terre demeure touſiours vne, & en la meſme forme & diſpoſition, & que quelques royaumes & territoires ſe comportent auſſi auiourd'huy, comme autresfois, neantmoins il aduient de grandes mutations par ſucceſſion de temps, és royaumes, territoires, peuples & citez. Car les royaumes ſont aucunesfois aboliz ou trãſferez, & en ſourd de nouueaux. Ainſi beaucoup de nations ſont reduites en vne, ou vne eſt diſſipée & ſeparée en pluſieurs, & les deſerts ſont faicts habitables, les lieux habitez ſont reduicts en deſers, les foreſts iadis renõmees ont eſté couppees, & les hõmes y ont fait leur habitation, les grãdes citez, ont eſté abolies, & d'autres nouuelles ſont ſuruenues. Voicy la principale raiſon, pourquoy auiourd'huy on adiouſte aux tables de Ptolomee les cartes nouuelles appropriées à noſtre temps, pource que depuis le temps d'iceluy iuſques au noſtre, il y a beaucoup de grande mutations. Ce qu'on peut veoir clairement en noſtre Allemagne, en laquelle, au temps d'iceluy, n'y a pas eu beaucoup de citez, fortereſſes, & autres habitations munies, ie ne parle point des principautez. Duchez, Landgraues, & Marquiſatz, le mot d'Alſace n'eſtoit point alors en nature, ne de France, Heſſe, Turinge. Saxe, & autres mots particuliers des regiõs de Germanie, leſquels ſont depuis ſuruenus à cauſe de l'habitation des peuples. Pologne à eſté de ſon temps vne grande foreſt & auiourd'huy c'eſt vn grand royaume, Cõſtantinoble & toute la Turcquie à eſté de ſon tẽps ſubiecte aux Romains, & auiourd'huy à grãde peine ont les Romains aſſés de force pour ſe defendre contre le Turc. Tu veois combien il eſt neceſſaire auiourd'huy qu'on face des tables nouuelles pour la deſcription des lieux & des places, veu qu'en la face de la terre telle mutation eſt aduenue, & que la diuiſion des terres eſt auiourd'huy ſi diuerſe de celle, que les anciens ont faicte és royaumes & autres prouinces. Au ſixieſme chapitre Ptolomee monſtre comment il a eſté plus aiſé au temps paſſé qu'il n'eſt a preſent de faire deſcription du monde, pource qu'alors les empires eſtoient bien loing eſtenduz, & les gens ſçauants eſtoient renommes entre toutes nations, & meſmes entre les Barbares, & pour ceſte cauſe ils ont peu facillement deſcrire vne region. D'auantage il y a eu beaucoup de ſçauans perſonnages deuant Ptolomée qui ont eſſayé d'eſcrire le monde, entre leſquels on recommande principallement Marin, comme celuy qui a le plus diligemment eſcrit en la Geographie: combien que ſes eſcrits ne ſoient point en quelques endroicts hors de reprehenſion. Car aucunes fois il ſ'embrouille tellement ſoy-meſme, qu'il met la longitude pour la latitude, & la latitude pour la longitude. Apres il n'a point enſeigné comment la deſcription du monde ſe doit faire en plan, & tiercement il fait la longitude & aucunesfois la latitude plus grande qu'il n'appartient à l'art. Ptol. s'efforce de corriger ces trois choſes en Marin. Au ſeptieſme chapitre Ptolomee amene la faute que Marin a faicte en mettant la longitude & latitude du monde habitable, & l'examine & amende. Marin à compté la latitude du monde habitable au deux coſtez de l'equinoctial preſque de 87. degrez, & s'efforce de prouuer cela par les ſignes qui apparoiſſent au ciel, par les voiages de terre & de mer. Les ſignes celeſtes que Marin amene ſont quelques eſtoilles, à ſçauoir

Les tables nouuelles en Ptol.

Les gẽs ſçauents eſtimez au tẽps iadis.

xtremi-
d'Affri-
e eſt au-
rd'huy
gnue.

uoir l'ourſe maieur & mineur, Orion, la pouſſiniere, Canobus, le chien maicur, Algomeſe,&c. Au chapit.8.Ptolomee enſeigne comment Marin s'efforce ineptement de monſtrer,que la latitude de la terre de midy finiſt ſous le tropicque brumal, & de le prouuer par deux voiages, l'vn par terre, & l'autre par mer. Certainemēt nous auons auiourd'huy plus vraye notice de la latitude de la terre vers le midy,que n'eurent iadis ne Marin ne Ptolomee,attendu qu'on nauige de noſtre temps tout alentour de la terre,& principallement qu'on à trouué la nauigation d'Eſpagne en Orient par le Midy, de laquelle nous ferons cy apres vn chapitre à part. Au 19.chap. Ptolomee reprend les voiages de la mer, deſquels Marin a penſé que la fin de toute la latitude du midy ſoit ſubiecte au tropicque brumal. Au 19. chap. Ptolomee mect ſon opinion de la fin de la latitude vniuerſelle, concluant que la latitude vniuerſelle du monde qui eſt cogneue, n'eſt pas de 78.degrez,comme Marin à cuidé, mais de 80,ſeullement. En l'vnzieſme chap. Ptolomee corrige la longitude du mõde cogneue, que Marin auoit miſe de 12. degrez depuis les Iſles fortunees iuſques à Seres, & reduict toute ceſte longitude en l'eſpace de 22.heures,c'eſt à dire,en 180.degrez. Au 12.chap. Ptolomee recueille les longitudes par les diſtances particulieres des lieux, & trouue que Marin n'a point mal ſupputé la longitude depuis les Iſles Canaries iuſques au fleuue d'Euphrate, mais qu'il s'eſt bien deceu depuis l'Euphrate iuſques en Indie par les diſtances des lieux particuliers, ce qu'il prouue aux chapitres ſuyuant 13. & 14. par quelques nauigations qui ont paſſé iuſques au promontoire de Cory & à la cité de Curure. Au 15.& 16.chap.Ptolomee monſtre comment Marin n'a pas ſeullemēt erré en la deſcription de la ſphere terreſtre, mais auſſi qu'en diuers opuſcules qu'il a eſcrits de la Geographie,il a des opinions contraires, & du tout erré en la longitude & latitude des lieux particuliers. Car il a mis en vn meſme parallele les lieux oppoſites,c'eſt à dire, qui ſont ſituez en vn meſme meridian,& au contraire. Ainſi on trouue qu'il a erré és limites des regions,en mettant vne region à l'occident de l'autre, laquelle toutesfois regardoit à la biſe. Il met les exemples de ceſte nonchallance au 16.chap. Au 17.chap.il monſtre que Marin n'accorde poinct auec les hiſtoires & narrations des nauigations, leſquelles ont eſté declarees par ceux qui les auoient certainement cogneues de ſon temps, principalement des choſes qui ſe font par le riuage de Indie iuſques à Seres, ville metropolitaine des Seriens, & de là iuſques à la terre incogneue. Ceux qui ont certainemeut cogneu ces choſes, ont eſté les marchans d'Arabie l'heureuſe, qui ont tranſuerſé en Indie, & depuis ont nauigé d'Aromates vers midy au promontoire de Praſſe. Au 18. chap. Marin eſt reprins de Ptolomee,à cauſe d'inepte deſcription des lieux tant en la ſphere comme en plan, principalement pource qu'il n'a baillé nul precepte propre de la deſcription en plan. Car celle qu'il a baillee eſt ſi obſcure,qu'il eſt difficile d'ordonner iouxte icelle la vraye deſcription du monde en plan,pour le repreſenter au long. Au 19.Ptolomee afferme,qu'il a amendé la geographie de Marin, & qu'il a eu double peine. L'vne a eſté,qu'il a diſcerné des choſes leſquelles n'eſtoyent point aſſez amendees, de celles qui l'eſtoyent iuſtement. L'autre, pource qu'il adiouſte les nõbres de latitude & longitude, par amendement conuenable aux ſituatiõs des lieux virifiez,afin que les lieux fuſſent plus certainement diſpoſez és tables & deſcriptiõs des terres,& fuſſent plus apres aux inſcriptions conuenables inſcrites. Il recite d'auantage,qu'il a poſé les limites à chacune prouince deſquels elles ſont cloſes aux quatre coings du monde,& qu'il a baillé les ſituations plus accomplies que n'a fait Marin des citez plus renommee,fleuues,goulphes,& montagnes,tant en la longitude qu'en la latitude.

Que c'eſt que Ptolomee traicte au 20.chap.& autres ſuyuans. CHAP. 26.

AV 20.chapitre Marin eſt reprins de la deſcription inepte du monde en plan,& eſt propoſee double figure du monde habitable, l'vne qui eſt faite en face ſpherique, & ceſte-là n'eſt pas fort artificielle: combien qu'on ne puiſſe pas aiſément dreſſer vne ſphere de telle grandeur, qui puiſſe contenir toutes choſes, qui doyuent eſtre neceſſairement miſes en icelle. Et auſſi noſtre aſpect ne peut à vne fois comprendre toutes les parties de la deſcription ſpherique, ſinon que l'aſpect ſe tourne, ou meſmes la ſphere. Mais la figure du monde qui ſe fait en face plaine demourant immobile, offre toutes ſes parties à noſtre eſgard. Et Marin s'eſt bien efforcé d'en donner precepte, par lequel la repreſentation du monde peut eſtre formee ſemblable & conforme à la deſcription ſpherique, mais il n'attouche pas au poinct. Car il a mis les diſtances ſans proportion,ordonnant pour tous paralleles & meridiãs qui ſont cercles en ſphere,les lignes droictes, & faiſant les paralleles quaſi eſgaux aux meridians. Au 12. chap. Ptolomee fait mētion de qnelque mode ſelon laquelle deſcriptiõ du mõde ſe faict en plan,à ſçauoir,ſi pour les meridians on tire droict les lignes, & que pour les paralleles on deſcriue les pieces du cercle ſur vn meſme centre. Au 22. chap. Ptolemee enſeigne comment la ſphere doit eſtre dreſſee pour inſcrire l'habitation du monde cogneu. Et pource qu'on a cogneu que de ſon temps il n'y auoit que la moitié du monde habitée, il enſeigne en ce chapitre de deſcrire ſeullemēt vn hemiſphere, mais par la meſme art de la quelle toute la ſphere peut eſtre deſcrite. Or d'autant que le corps de la ſphere ſera plus grand, d'auant plus de lieux, montagnes,fleuues, & nations s'y peuuent inſcrire par leurs noms. Or nous auons mis la moitié de la ſphere du Ptolomee entre les tables des regions, & eſt au ſecond ordre. Elle monſtre combien le circuit de la terre a eſte cogneu tant au long comme au large au tēps de Ptolomee. Au 23.chap. Ptolomee met,20. paralleles principaux, par leſquels les grandes longitudes des iours ſont prinſes en l'année. Or ces paralleles ſont tellement ordonnez, qu'ils croiſſent de temps d'vn quart d'heure à l'autre, ou d'vne demie heure à vne heure entiere. Entre leſquels il y en a d'aucuns qui ont leurs noms particuliers, qu'ils ſont prins des villes renommées, ou de quelque grand fleuue, ou de quelque principale montagne par où ils ſont tirez. Mais le dernier parallele vers midy qui finiſt la terre cogneue, eſt autant diſtant de l'equinoctial comme le parallele qui paſſe par Meroe vers Septentrion. Mais de noſtre temps que toute l'Afrique & ſes riuages ſont cogneuz, il faut ordonner plus de paralleles vers midy que que Ptolomee n'en a marqué. Aucuns mettent les climats entre les paralleles, & le climat cõprend l'eſpace de terre qui eſt entre deux paralleles, auquel le changement du plus grand iour depuis le commencement du climat iuſques à la fin eſt de demie heure, eſtãt prins en ceſt eſpace de terre qui eſt du midy vers Septentrion où le pole ſeptentrional le plus eſleué eſt de 50. degrez & 30. minutes, & le plus bas eſt de 22. degrez, & 45. minutes. Climat eſt bien autre choſe que parallele, combien que tous deux enuironnent la circonference de la terre, & ſont tirez d'Occident en Orient. Parallele eſt vn cercle nud, tiré par le circuit de la terre diſtant eſgallement de l'equateur. Mais climat eſt vne face compriſe entre deux paralleles, enuironnant le circuit de la terre. Or on aſſigne à vn chacun climat trois paralleles, l'vn au commencemẽt, l'autre au milieu, & le tiers à la fin. Et tous les climats ſont plus eſtroicts en latitude ſelon qu'ils ſe retirent plus de l'equateur. Car tout ainſi que les paralleles vers Septentrion ſont incontinent eſtroiſſiz, & au contraire, les iours ſont agrandis, auſſi pareillement les climats qui ſont enclots és paralleles enſuyuent la nature d'iceux. Premierement vn climat commence du parallele, duquel le iour le plus long eſt de 12. heures & 45. minutes. Vn parallele paſſe par le milieu de ce climat, duquel le iour plus long a 15. heures, & eſt denommé de Meroe par où il paſſe. Mais le parallele auquel finit le premier climat & dont commence le ſecond, a le plus long † † iour 13. heures, & 15. minutes. Où finiſt le ſecõd climat, là cõmence le troiſieſme, & a le plus lõg iour de 13. heures & 45. minu. & le paralle du milieu a 13. heures & 30. minu. & s'appelle Diaſyene. Or Syẽne eſt vne ville de l'Egypte interieure, en l'extremité ou fin du 3. climat: le parallele qui eſt mis à létour a le plus long iour de 14. heures & 15. minu. & le parallele du milieu, qui eſt dit d'Allexandrie a preciſſement 14. heures. En la fin du quatrieſme climat, le parallele a le plus long iour de 14. heures & 45. minutes, & le parallele du milieu, qui eſt denõmé de Rhodes a le plus long iour 14. heures & 30. minutes. Or le dernier parallele du cinquieſme climat dit Byzantin ou de Conſtantinoble, a le plus long iour de 15. heures & 15. minutes, & celuy du milieu, dit Romain a 15. heures. Car le plus long iour, qu'ayent les Romains & tous ceux qui ſont ſous ce parallele, eſt de 15. heures. Où le ſixieſme climat finiſt vers Septentrion, là le parallele a le plus grand iour de 15. heures & 46. minutes, & ce parallele paſſe par les Suyſſes, où commence le ſeptieſme climat, & finiſt au parallele où le plus long iour d'eſté a 16. heures & 15. minutes. Et ſous ce parallele eſt Cologne, Martpurg, Erdfourd, Lipſſe &c. Outre ces climats les anciens n'ont mis nuls, mais ſeulement ont ordonné des paralleles, pource que la latitude des climats decroiſtroit grandement, quand le iour s'augmenteroit ſenſiblement vers le pole a bien petite diſtance. Car d'autant plus que le pole du monde eſt eſleué ſur l'horizon, d'autant le zodiaque & les paralleles tirez par les degrez d'iceluy, qui ſont les longitudes du iour, couppent l'horizon plus obliquement, & laiſſent plus grãds arcs des iours ſur noſtre hemiſphere, que ne ſont les arcs des nuicts qui demeurent ſous noſtre hemiſphere, quand le Soleil paſſe par les ſignes de Septentrion.

Que c'eſt qu'vn parallele.

Que c'eſt qu'vn climat.

Meroe eſt vne Iſle du Nile.

Parallele par Rhodes.

Le dernier climat où finit Germanie.

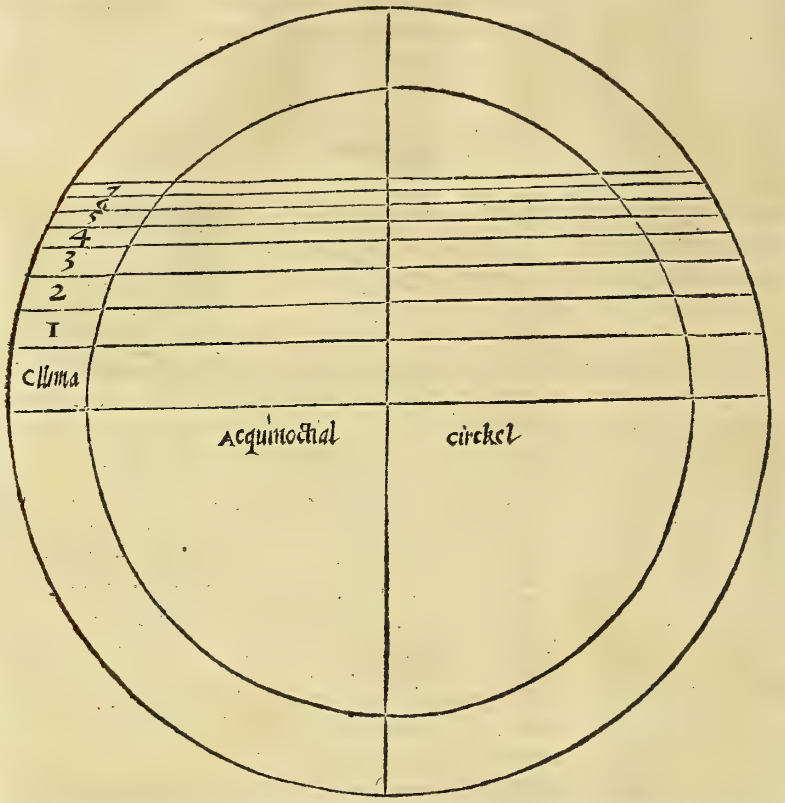

Que c'eſt que Ptolomee a ſigne au 14. & dernier chap. du premier liure de ſa Coſmographie.

CHAP. 27.

PTOLOMEE enſeigne au dernier chapitre du premier liure de ſa Coſmographie qu'il y a double deſcription du monde en plan. Il a trouué la premiere par l'aſpect de ſphere meue ou reuolüe, où les meridians ſont droictes lignes, iouxte l'apparence veue de la ſphere reuolüe. Et en l'autre, il enſeigne de la former par le regard de la ſphere repoſante. La premiere deſcription eſt telle. Qu'on face vne ſuperficie quadrãgulaire rectãgulaire. ABCD, dont le coſté A B ſoit double au coſté A C, & que ceſte ſuperficie quadrangulaire rectangulaire ſoit diuiſee en deux parties eſgalles par la ligne E F, & ceſte meſme ligne par la tierce partie d'elle meſmes, ou qu'elle ſoit d'auantage eſtendue outre E, afin que E G ait 34. telles parties, comme elles ſont par la ligne F G 131. & vne tierce. Ce que tu feras plus certainement ainſi, à ſçauoir, ſi tu diuiſes la ligne

gne F E à part en 97.parties & vne tierce:c'eſt à dire 20.minutes,& d'iceux en prendras 34.parties,& compteras depuis E en haut, & à la fin d'icelles feras vn poinct G, repreſentant le pole du monde ſeptentrional,& qui eſt le centre des paralleles, à ſçauoir,de l'equateur, & du parallele paſſant par Rhodes,& de celuy qui paſſe par Thyle. Celuy qui paſſe par Rhodes, eſt diſtant du centre G de 79. degrez, & celuy qui paſſe par Thyle, de 52. degrez. L'equinoctial eſt diſtant de 115.degrez,& celuy qui luy eſt oppoſite qui paſſe par Meroe,de 131.degrez. Or tu inſcriras en ceſte façon les meridians. Comprens auec le compas l'eſpace de 40. degrez, comme ils ſont ſignez au reglement,& mets le cōpas ainſi eſtédu ſur le parallele de Rhodes, & diuiſe ceſte eſpace en cinq parties eſgalles,& diuiſe en ceſte maniere tout le parallele : & diuiſeras auſſi l'equinoctial en 18. parties eſgalles, & tire les lignes droictes par les poincts correſpondans, depuis l'equateur iuſques au parallele paſſant par Thyle, & les meridians ſeront diſtans par 10.degrez. Finalement fiche le reglement au poinct G, & tu auras le nombre de la longitude & latitude, pour inſcrire les regions & citez. La longitude des citez eſt ſupputee ſelon le nombre ſigné iouxte l'equinoctial, & la latitude ſe compte au reglement, qui eſt affiché au centre G. Apres Ptolomee met en ce dernier chapitre, vne autre deſcription du monde en plan, laquelle eſt faite de l'aſpect de la ſphere repoſante, & eſt plus ſemblable à la figure ſpherique que la premiere. Car les lignes meridionales ſont formees iouxte l'apparence des lignes meridianes,qui ſont,eſcrites en la face ſpherique. Ceſte apparence ſe fait, ſi la ſphere eſt miſe ferme, & ſe repoſe, & que l'aiſſeau des regards, ou de la viſiere, ſoit conſtitué en droicte ligne,qui eſt mené du centre de la ſphere au poinct de la ſection commune du meridian, qui trenche la longirude de la terre en deux parties eſgales, & du parallele qui ſepare en deux parties la latitude de la meſme terre cognue: c'eſt à dire,que l'œil ſoit moyen entre le centre du meridian & du parallele,qui ſ'entretrenchent au milieu de la terre habitable. Au reſte, tu feras ainſi le proiet,de la terre habitable en plan, ſelon les lignes faites en arc tant meridianes que paralleles, deſcrits en plan deux quadrãgles, ayans les anglets droicts & les coſtez eſgaux, A C E F, & E F B D. Diuiſe à part la ligne E F en 90-parties eſgalles. D'auantage eſtends la ligne E F outre E ſelon la quantité de la ligne E F,à laquelle tu adiouſteras vne partie & 50. minutes de la ligne diuiſee à part,& tu auras le centre L,lequel ſera le centre de tous les paralleles qui ſont inſcrits en ceſte façon: Cōpte depuis le poinct F vers E 16.parties & 25.minutes, & à la fin de ceſtuy-cy mets le pied du compas, & eſtends le reſte au centre L, & deſcris l'equinoctial. D'autrepart depuis l'equinoctial compte 23. parties & 50. minutes, & mettant le pied du compas en la fin d'iceluy, & eſtendant l'autre en L, paincts le tropique de Cancer. De rechef depuis l'equinoctial vers E, compte 63.parties, & deſcris comme vn parallele paſſant par Thyle. Apres pour inſcrire les meridiãs diſtans par 5.degrez, procedes-y ainſi : Prens auec le compas en la ligne diuiſee, la diſtance de deux degrez & 15. minutes, laquelle tu redoubleras de coſté & d'autre dixhuict fois au parallele qui paſſe par Thyle, commençant à la ligne E F. Tu feras le ſemblable auſſi au parallele paſſant pat Siene, prenant la diſtance de 4. degrez & 35. minutes. De rechef prens la diſtance de 4. degrez & 50. minutes, & paincts 18. poincts d'vn coſté & d'autre au parallele oppoſite par Meroe. Ces choſes ſignees, cherche auec le compas le centre de trois poincts, diſtans eſgalement en ces trois paralleles du meridian droict E F, & apres que l'auras trouué, tire vn arc par ces trois poincts: ainſi feras en tous les poincts ternaires, de trois en trois. Et ſi tu veux

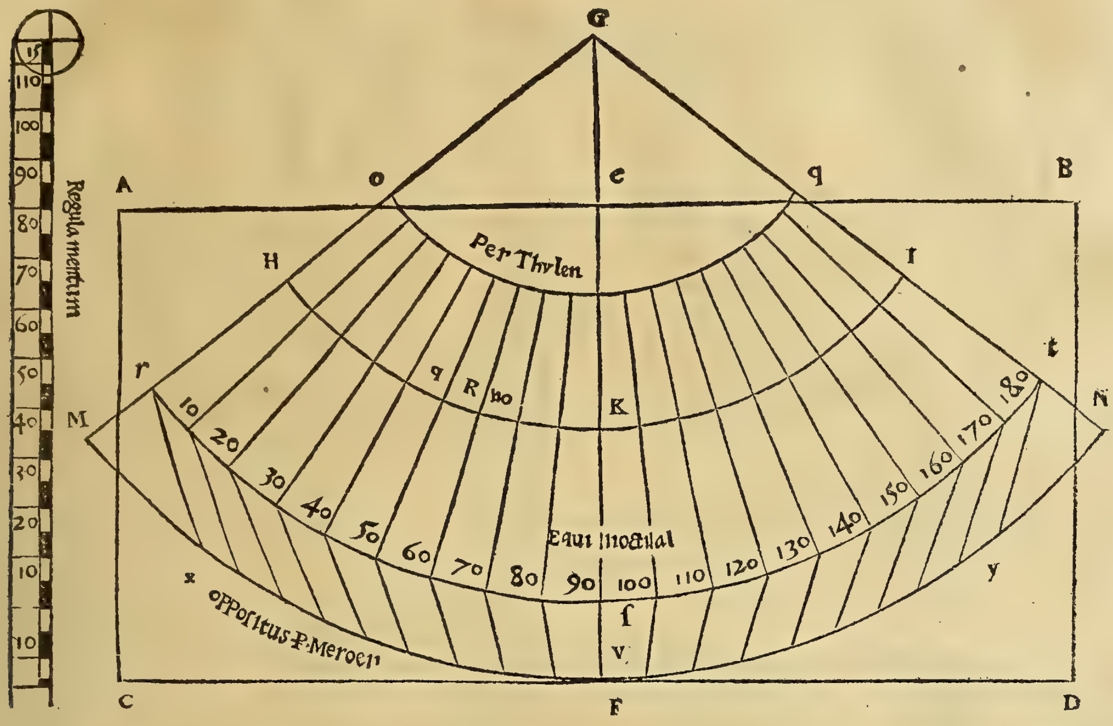

10
20
30
40
50
60
70
80
90

eſtendre la figure de la terre outre l'inuention de Ptolomee, deſcris premierement vn parallele diſtant de l'equinoctial de 30. degrez, lequel tu diuiſeras, comme celuy qui luy eſt oppoſite vers Aquilon. Secondement deſcris vn parallele diſtant de l'equinoctial de 40. degrez, lequel tu diuiſeras cōme ſon oppoſite, apres tu cercheras les centres d'vn coſté & d'autre, & rempliras les meridians precedens. Tu as donc en ſomme ce que Ptol. traicte au premier liure de ſa Geohraphie par chacun chapitre auec noſtre declaration és lieux où la matiere le requeroit.

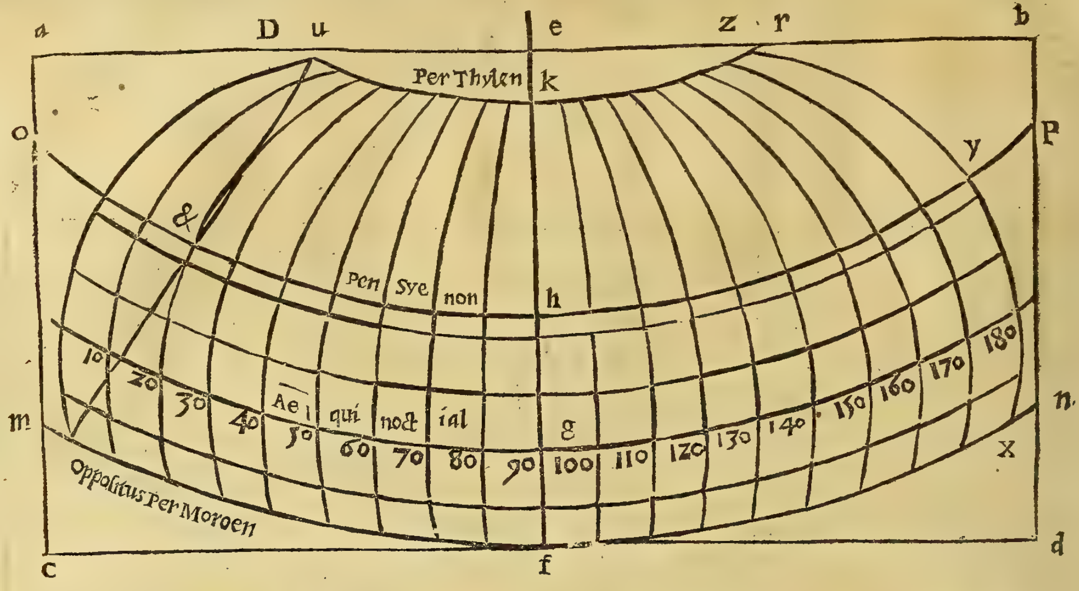

De la nauigation de la mer.

Chap. 28.

COMBIEN qu'anciennement on aye fait de grandes nauigations en la mer, & que les hōmes ſe ſoient mis de coſté & d'autre en beaucoup de grands dangers, toutesfois il ne ſe trouue nulle part, qu'on y ait fait de ſi longs voyages comme ils ſe fōt de noſtre tēps, auquel il n'y a coing qui n'ait eſté bien viſité. Ptolomee a beaucoup ſondé de choſes, & a deſcrit la plus grande partie de la terre, mais il a ignoré beaucoup de choſes qui ont eſté cogneues de mon aage depuis 30. ou 40. ans. L'extremité du midy, que tu veois en la deſcription vniuerſelle du monde eſtendue outre le tropique brumal, qu'on appelle auiourd'huy le cap de bonne eſperance, eſt de noſtre temps certainement cogneue, & n'empeſche point qu'il y en ayt vn ou deux deuant la natiuité de Chriſt, qui ont nauigé à lentour des riuages d'Afrique. Car ce pendant ceſte nauigation là a eſté delaiſſée iuſques à noſtre temps, & a eſté du tout incogneue des noſtres, & maintenant elle eſt frequentee ſans ceſſe.

„ [POVR ne laiſſer le lecteur en doute, qui ſont
„ ceux, qui iadis ont viſité ſi loing les riuages d'Afri-
Pline liure que, vous trouuerez que Pline en ſon hiſtoire na-
6.chap.31. turelle, fait mention des Iſles des Gorgones, vers
” leſquelles vint Hannon capitaine Carthaginois: &
“ que de là il paſſa iuſqu'aux Iſles Heſperides: & que
“ auſſi le roy Iuba feit vn ſemblable voiage, & que
“ du temps de Scipion, Polibe, ſon precepteur eſtant
“ auec luy paſſé à Carthage, ayant ouy diſcourir de
“ cecy, eut deſir de ſ'en faire ſage par la veüe, & equi-
“ pa quelques vaiſſeaux, pour faire le meſme voiage.
“ Or quelles ſont ces Iſles Gorgones, quelles auſſi
“ les Heſperides, i'eſpere vous le dire en ſon lieu, &
“ par l'autorité, & teſmoignage de ceux, qui ont ar-
“ penté les ſillans de la mer, & qui curieuſement ſe
“ auoir monſtré les premiers qui ont trouué nauiga-
ſont enquis des moyens pour eſclercir les ſecrez de “
la Geographie, me ſuffiſant pour le preſent de vous “
auoir monſtré les premiers qui ont trouué nauiga- “
ble, ce qu'on eſtimoit impoſſible d'eſtre ſeulement “
abordé: quoy que Strabon ne vueille conſentir à Strabon
ces nauigations, ſuyuant l'erreur commun d'alors 2.
ſur l'impoſſibilité de ces voiages.] “

QVE diray-ie de ces grandes Iſles. Amerique, Parie, Cube, Heſpagnole, Zipangre, Franciſque, & pluſieurs autres, qui ont eſté du tout incogneues aux anciens, comme auſſi la plus grand partie de l'extremité d'Indie?

[MVNSTER eſt icy excuſable, entant que des la
premiere fois qu'Americ Veſpucce deſcouurit ce- “
ſte eſtendue de pays, qui de luy a pris le nom, on “
pēſoit que ce fut vne Iſle, à cauſe que Colamb n'a- “
uoit encor que touché aux Iſles de Cubà, & Eſpai- “
gnole, mais depuis on a cogneu que c'eſt terre fer- “
me, & plus ſpacieuſe beaucoup, que ne ſont l'Euro- “
pe, & l'Afriq: & par ainſi ne faut ſ'eſbahir ſi nous la “
diſons (& à bon droict) eſtre la 4. partie du mōde.] “

QVI plus eſt la renommée de la terre de Callicuth eſt venue auiourd'huy à nous, laquelle toutesfois a eſté touſiours cogneue, & frequentee des nations voiſines, comme des habitans d'Arabie, Taprobane, autres terres au milieu deſquelles elle eſt ſituee comme l'on peut veoir en la premiere table generale. Mais auiourd'huy par la nauigation nouuelle, qui ſe fait d'Eſpagne en Orient, ce lieu marchant nous eſt apparu comme vne nouuelle terre, & toutesfois les gens inexperimentez la tiennent pour vne Iſle nagueres trouuée. Deuant quarante ans il n'y a point eu de plus grandes nauigations en Europe, que celles, qui ont eſté faites depuis Eſpagne (qui eſt la fin d'Europe vers Occidēt) en la mer mediterranée. Vers la terre ſaincte, ou de Brabant ou d'Angleterre en Eſpagne, item de Veniſe en Afrique & Egypte. Les Egyptiens auſſi ont nauigé par la mer Rouge iuſques en Callicuth & autres regions orientales, dont ils ont amené des eſpices aromatiques pour toute l'Europe. Et de noſtre temps on trouue vn autre chemin, qui mene en Callicuth & en la partie orientale. Car ils partent de Portugal, & vont auec les nauires à l'entour de toute l'Affrique, & tournent le voile en orient. Et premierement ils trenchent la mer par long chemin droict vers midy, iuſques à ce qu'ils ſoyent paruenuz aux fins de la terre d'Affrique, & puis en tournant quelque temps le nauire, ſelon que le riuage eſt courbe en Septétrion, ils paruiennent iuſques en la mer Rouge, & de là en Orient premierement en Callicuth, & de là aux autres terres & Iſles eſquelles on traffique & exerce marchandiſes. D'auantage il ſe fait des nauigations depuis Eſpagne vers Occident aux Iſles neuues, trouuees deuaut trente ans. A ſçauoir, à l'Amerique, l'Eſpagnolle, la Catane, & pluſieurs autres Iſles, deſquelles la diſtance eſt tiree par l'Ocean, depuis Eſpagne quaſi iuſques en Orient. Car ils ſont loing d'Eſpagne enuiron de mille lieuës. * Mais depuis l'Europe vers le pole ſeptentrional, il n'y apparoiſt point de chemin nauigable, par lequel la terre puiſſe eſtre circuye, comme on nauige à lentour depuis le midy, pource que la terre eſt eſtendue depuis ſeptentrion quaſi iuſques au pole, là où il n'y a perſonne qui y puiſſe habiter, à cauſe du grand froid continuel, & l'air eſpez & trouble: comme auſſi les nauigations vers le pole Auſtral ne ſe peuuent faire ſans peril, ce que les nauires du roy de Portugal *Emanuel ont experimenté, leſquelles tomberent en peril extreme, quand elles furent entrees bien auant au midy, pour chercher les Iſles neuues en la haute & large mer. Et de cela nous en dirons quelque choſe cy apres, quãd nous aurons monſtré l'inuention dés Iſles neuues.

Bellefor.
us auõs
nſtré le
raire en
tre hi-
re vni-
ſelle, li-
4.

a fut
gellon,
quel le
troict
te le nõ.

De la premiere habitation de la terre.

CHAP. 29.

IL n'y a homme mortel, qui puiſſe ſçauoir combien l'habitation du genre humain a eſté eſtendue loing en la terre deuant le deluge, quels edifices on a baſty, & en quelles terres & villes ils ont demouré: car alors la face de la terre a eſté autre que maintenant, & n'y a doute qu'il n'y ait eu autres riuages de la mer, autres conduicts des fleuues, & parauenture autres montagnes & vallees, mais que pour la violẽce du deluge qui eſt ſuruenu, toutes choſes ont eſté confuſes & changees, les edifices ruinez, & les limites des regions effacez. Il n'y a point de doute, que les premiers peres, à cauſe de leur long aage, n'ayent baſty des edifices magnifiques & ſomptueux, attẽdu qu'ils viuoyent iuſques à 800. & 900. ans, & que cependant ont eſté les geans, qui eſtoyent hommes de grande ſtature, & pourtant n'euſſent ſceu loger en petites cabanes. Au 4.5.6. chap. de Geueſe, l'Eſcriture fait mention de leur vie. Et auſſi ceux qui ont eſté ſauuez dedans l'arche, ont racõté à leurs ſucceſſeurs, quelle eſtoit la face du monde auparauant du deluge, dequoy auſſi Beroſe, hiſtorien gentil (lequel a veſcu en Babylone au temps d'Alexãdre le grand) a noté quelque choſe. Or il a eſcrit en ceſte maniere: Auparauant la defaicte tant renõmee qui eſt aduenue par les eaux, par laquelle tout le mõde perit, beaucoup de ſiecles ſont paſſez, qui ont eſté fidelement gardez par nos Chaldeens. Ils eſcriuent que de ce tẽps là, il y a eu enuiron le Liban vne bien grande ville nõmee Enos, où habitoyent des Geans, qui auoyẽt domination ſur tout le monde, depuis ſoleil couchant iuſques au leuant. Ceux-cy ſe confians de la grãdeur de leurs corps & leurs forces, ayans trouué les armes, opprimoyent tout le monde, & ſeruans

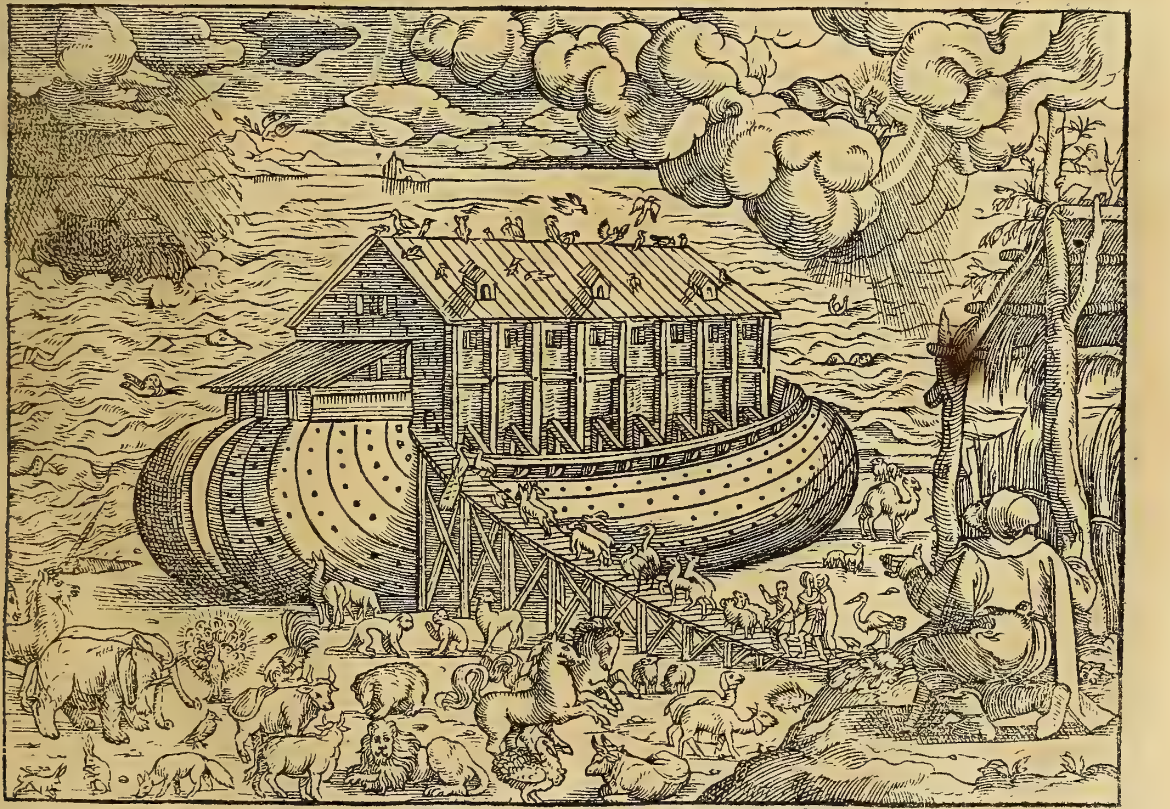

aux appetits deſordõnez, trouuerẽt les pauillõs, les inſtrumens de muſique, & toutes delices : ils mangeoyent les hõmes, ils faiſoyẽt auorter les femmes, & appreſtoyẽt cela en viande, ils ſe meſloient auec les maſles, leurs filles, ſœurs, & auec les beſtes n'y auoit meſchanceté qu'ils ne cõmiſſent. Ils eſtoient contempteurs de la religion des dieux. Mais apres que le monde, qui auoit eſté noyé par les eaux, fut de rechef ſeiché, il ne demoura que viij. hommes en Sage d'Armenie, par l'eſquels tout le gẽre humain a eſté ſemé en la terre, en ceſte maniere. Quand la nauire ſe repoſa és eaux ſur le couppet de la mõtagne de Gordie en armenie, & que la terre fut de ſeichee, Noé auec ſa famille, dſecendit de la mõtagne en la cãpagne, qui eſtoit pleine de corps morts, & pour ceſte cauſe a eſté appellee iuſques à ceſte heure, Methe Adam, c'eſt à dire, hommes morts. Ayant cogneu leurs femmes, elles enfantoient touſiours des gemeaux maſle & femelle, leſquels eſtants deuenuz grands ſe marioient enſemble, & engendroient ſemblablement des gemeaux d'vne ventree. Car Dieu & nature n'ont iamais défailly en la neceſſité des choſes, quãt au peuplemẽt du mõde. Et ainſi apres que le gẽre humain fut grandement augmenté en peu de temps, & que l'armenie fut remplie d'hommes, beaucoup de gens eſtoient contraincts de partir de là, pour cercher habitation nouuelle. *Et Ianus* (car Beroſe nomme ainſi Noé) admoneſtoit les princes, qui deuoiẽt partir de ſe pourueoir de nouuelle habitation, & d'hordonner entre les hommes vne façon de viure ciuile & politique, & de baſtir les villes & citez. Il leur deſigna les trois parties du monde, Aſie, Afriq̃, & Europe, cõme il les auoit veües deuant le deluge, & attribua à chaſque prince, ſa prouince pour y aller demourer auec leurs peuples. Et ordonna Nembroth roy en la regiõ de Babylone, leq̃l allant au chãp Sẽnaar, feiſt là baſtir vne cité, & dreſſa vne tour de ſi grande hauteur, qu'elle ſurmontoit les couppeaux des montagnes, en ſigne que le peuple de Babylone eſtoit le premier du monde. Il enuoia auſſi Cham en Egypte, & Triton en Libye & Cirene, & Iaphet en l'autre partie d'Afrique, lequel eut auec l'Afrique la plus grande partie de l'Europe. Il enuoia Ganges en Aſie Orientale, duquel vn grand fleuue a eſte ainſi nommé. Il deſtina Tuiſcon en Europe, duquel la domination s'eſtendoit depuis le fleuue Tanaïs iuſques au Rhein. Et finalement *Ianus* eſt ſorty d'Armenie, pour enſeigner aux hommes, par tout le monde, la façon de viure & de baſtir. Iuſques icy eſt le ſens des parolles de Beroſe. Et n'y a point de doute, que le dit Beroſe n'ait eu ces choſes des eſcrits de ſes predeceſſeurs, qui ont eſté delaiſſez par Noé, ou par les enfans d'iceluy, qui ont veu les deux mondes: à ſçauoir celuy qui a precedé le deluge, & celuy qui eſt enſuiuy. Ceux là ſans doubte ont raconté à leurs ſucceſſeurs, de quelle face eſtoit le monde deuant le deluge, & demoura apres leur mort quelque bruict, ou eſcrit du premier monde. Et afin que tu entendes bien les mots de Beroſe, tu regardras à la table d'Aſie, & verras en icelle l'aſſiette d'Armenie & de Babylone. Quant à Cyrene & Ægypte tu les cercheras en Afrique Par les mots ſuſdicts de Beroſe, il appert, que nous Tudeſques auons eſté ainſi appellez de Tuton, duquel nous parlerons plus à plain, quand nous ſerons venuz à l'Alemagne.

Ianus appellé Noé.

Du Paradis terreſtre.

CHAP. 30.

POVRCE que nous auons propoſé d'eſcrire en ce liure le circuit de toute la terre, les regions habitees, & non habitees, & que Paradis a vn certain lieu en icelle, ce ne ſera poinr ſans raiſõ, que nous façions mention d'iceluy au commencement de noſtre liure: ſçauoir où ceſt, que ce iardin de delices a eſté au temps de nos premiers peres, & s'il eſt encores en nature. En cecy il y a diuerſes opinions entre les ſçauans, & n'y a celuy, qui n'amene quelque choſe de ſa propre fantaſie. Car il y en a qui aſſeurent, que Paradis eſt ſitué en Orient hors le tropique de Capricorne, & hors le tropique de Cancer. Les autres vuellent qu'il ſoit aſſis ſous le cercle equinoctial en quelque region temperee. D'autrepart il y en a d'autres, qui feignent, qu'il eſt mis en vn lieu bien haut, eſcarté loing de noſtre monde, touchant iuſques au cercle de la lune, hors de toute tẽpeſte de l'air, là où il n'y a vent ne nuées, qui puiſſent paruenir, & afferment qu'Enoch & Elie ſont là corporellement. Quartement il y en a qui eſcriuent, que ce iardin deuant le deluge a comprins quelques regions bien fertiles, comme Syrie, Damas, Arabie, Egypte, &c. & que le circuit d'iceluy a eſté fort ample, & a duré iuſques au deluge, & eſt muny de la garde des anges, comme il eſt en la ſaincte eſcriture. Mais quand tout le monde fut pery par le deluge, que ce iardin auſſi eſt pery, tellement qu'il n'eſt pas demouré vne ſeule trace d'iceluy, ne de ſon circuit. Car s'il fut demouré iuſques auiourd'huy, penſe tu qu'il fut ſi caché, qu'il ne fut trouué par les hommes, leſquels n'ont pas laiſſé vn coing de la terre, qu'ils n'ayent bien viſité ? Il a comprins la meilleure partie de la terre, & a eſté orné des plus nobles arbres & plantes que la reſte de la terre, dont l'homme deuoit cueillir bons fruicts, & nourriſſement ſubtil & ſans corruption pour la conſeruation de ſa vie. Entre beaucoup d'arbres tresbons, il y en auoit vn en ce iardin, qui eſtoit nommé l'arbre de vie, dont le fruict euſt eſté comme vn remede bien ſalutaire a l'homme, & l'euſt conſerué en ieuneſſe perpetuelle, tellement qu'il ne fut iamais vieilly & n'euſt point ſenty les incõmoditez de vieilleſſe, mais ſes membres fuſſent demourez vigoureux, iuſques à ce qu'il euſt eſté tranſporté de la vie corporelle ſans mort à la vie celeſte & perdurable, tant en corps comme en l'ame. L'homme euſt bien eu en Paradis terreſtre quelques labeurs, mais ils euſſent eſté tels qu'il les euſt facillement ſupportez ſans debilitation de ſes forces corporelles : ſans ſuer ne ſe faſcher. La terre euſt produict d'elle meſme non ſeulement les choſes neceſſaires, mais auſſi delectables & plaiſantes, l'homme ſe fuſt pourmené entre les biens, qui fuſſent venuz d'eux meſmes a troys ſaiſons, & euſt compoſé & ordonné toutes choſes à ſon plaiſir, & ce labeur luy euſt plus eſté vne recreation

Les opiniõs diuerſes touchant le paradis terreſtre.

L'arbre de vie.

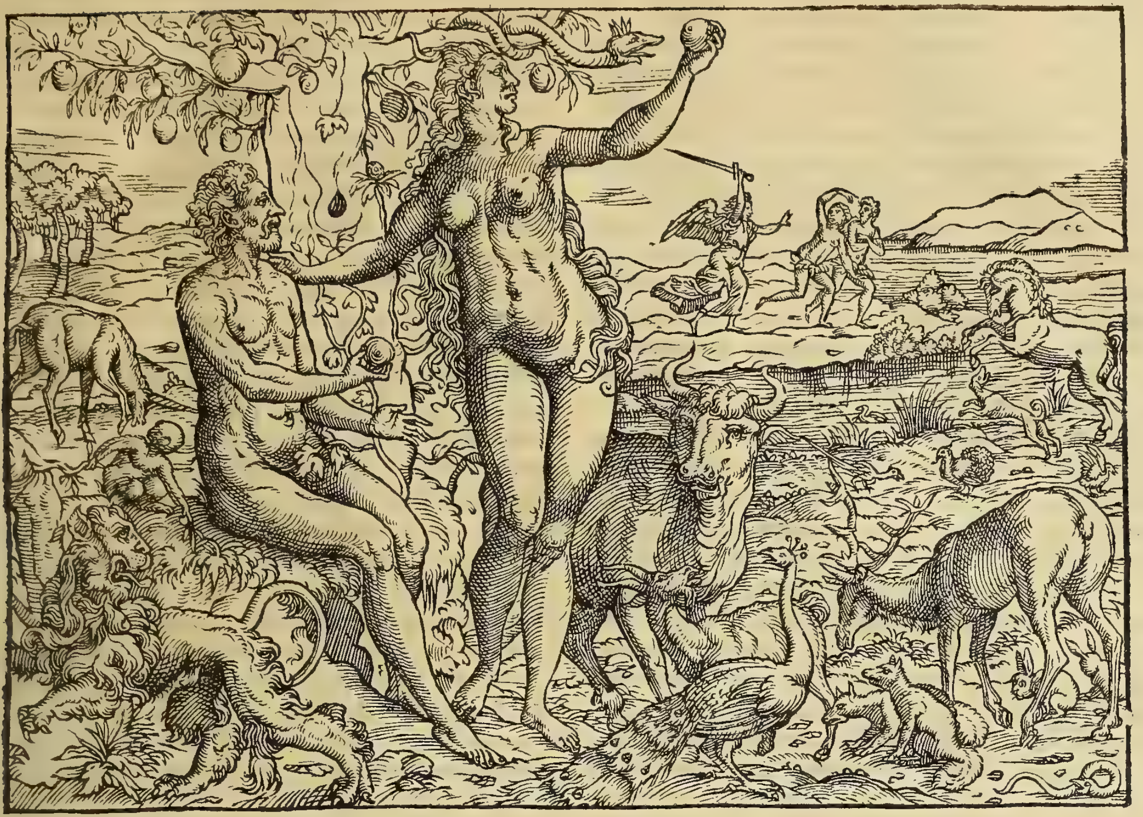

tion & admiration des benefices que Dieu luy euſt donné, que faſcherie. La terre n'eſtoit point encores ſuiecte à malediction, & pourtant ne fuſt creüe nulle yuraye entre les bõnes plantes. Les Iuifs ont auſſi leurs cogitations quant au paradis terreſtre, mais ce ſont folies pleines de menſonges. Ils eſcriuent en certain liure, que le paradis terreſtre eſt encores auiourd'huy, & qu'en iceluy y a beaucoup de gens en corps & en ame. Mais principalement ils eſcriuent vne fable, de ce grand perſonnage & renommé en preud'hommie, Rabbi Ioſué, comment Dieu luy enuoya l'Ange de mort, quand l'heure de ſa mort approchoit, pour l'interroguer que c'eſt qu'il vouloit demander à Dieu deuant que mourir. Et il demanda, que le lieu de ſa demourance luy fuſt monſtré en Gan-Eden, c'eſt à dire, Paradis. Et quand le Seigneur luy euſt accordé ſa demande, & qu'il fut mené par l'Ange au pourpris de paradis, pour voir dedans, mais non pas pour y entrer, ſe coulant des mains de l'Ange de mort, incontinent ſe ietta en paradis. Luy donc ſe pourmenant par ce lieu de delices, & viſitant toutes ces habitations, y trouua ſept manſions, deſquelles chacune auoit en longitudes cent mille lieuës, & en latitude dix mil le. En la premiere manſion eſtoyent les Payens, leſquels ayans renoncé au paganiſme, auoyent eſté conuertis à la loy de Dieu. En la ſeconde, eſtoyent les repentans: en la troiſieme, Abraham, Iſaac, & Iacob, & tous les enfans d'Iſrael qui eſtoyent ſortiz d'Egypte, & ſont morts au deſert. En la quatrieme, il n'y auoit perſonne: mais en la cinquieme eſtoit le Meſſias, fils de Dauid & Elie. En la ſixieme ceux qui ſont paſſez de ce monde en dueil & en triſteſſe. Et en la ſeptieme, ceux qui ſont morts au monde par maladie ou ſupplice. Les poures Iuifs eſcriuent ces folies, & les ſimples les croyent, combien qu'on n'amene vn ſeul poinct de l'Eſcriture.

les opi-
ns des
ts, tou-
t le pa-
is ter-
re.

Mais quelqu'vn dira, Comment eſt-ce que Ieſus Chriſt diſt en la croix, Tu ſeras auiourd'uy auec moy en paradis? Telles parolles n'afferment-elles point, que paradis eſt encores en la terre? Ie reſpon que ce paſſage de l'Euangile ſ'expoſe ſoy-meſme. Car quand le larron eut prié, Seigneur, aye pitié de moy, quand tu ſeras venu en ton Royaume. Chriſt reſpondit, Tu ſeras auiourd'huy en Paradis auec moy, c'eſt à dire, en mon Royaume. Or le royaume de Ieſus Chriſt n'eſt pas de ce monde, comme il a teſmoigné deuant Pilate.

[Ie ſeroy' marri, ſi ce lieu ſ'en alloit ſi legerement d'entre nos mains, ſans que nous ne l'ayons vn peu mieux eſpluché, non ſelon noſtre fantaſie, ains vous en tranſcriuant preſque mot à mot, ce qu'en a dit vn qui a eſcrit le ſupplément du Pape Pie ſecõd, en ſa deſcription de la terre, duquel ſont telles les parolles, ſur la fin de ſon liure: Il ſembloit trop peu cõuenable, ayant diſcouru des parties de la terre, ſi le paradis terreſtre y euſt eſté obmis, veu que ie n'euſſe point par ce moyen ſatisfait à mon deſir. Et quoy que ie ſçache bien, que de treſbons & gentils eſprits ſe ſoyent employez ſur ceſte recherche, ſi ne preten-ie dire rien du mien, afin que on ne me l'impute à temerité, ains ſuis deliberé de ſuyure le teſmoignage de l'Eſcriture ſaincte, car c'eſt ainſi que ſe maintient & recerche la modeſtie du Chreſtien. Or dit Moyſe au Geneſe: Le Seigneur Dieu auoit planté le Paradis en Edem dés le commencement, dedans lequel il miſt l'homme, qu'il auoit creé. Et peu apres il adiouſte: Noſtre Dieu & Seigneur donc priſt l'homme, & le miſt au paradis de delices, afin qu'il le cultiuaſt, & gardaſt. Et ſur la fin du troiſieme chapitre, parlant d'Adam, qui deſia eſtoit tombé en faute, il dit: Il tira l'homme du paradis de delices, afin qu'il labouraſt la terre, de laquelle il auoit eſté formé, & ayant chaſſé

Fauſte longian liur. 3. de la deſcription du monde.

Geneſe chapit. 2. & 3.

Adam, Dieu miſt vn Cherubin deuãt le paradis de delices,tenant vn glaiue flamboyant, & voltigeãt, pour garder la voye de l'arbre de vie. Ces paſſages monſtrent clairemẽt,que le paradis terreſtre eſtoit ce iardin, auquel furent mis noz premiers parens, & ce en lieu certain & particulier:En Edem,c'eſt à dire, en lieux delicieux & plaiſant, ainſi que l'expoſe ſainct Hieroſme.

Hieroſme.

Et pource il eſt vray ſemblable, eu eſgard à cecy que Moyſe a dit auſſi, que Dieu produit l'arbre de vie au milieu d'iceluy paradis, & celuy de la ſcience du bien & du mal, & que la vn fleuue departant ſes canaux arrouſoyent tout le iardin : ou toutes les parolles ſont cleres & euidentes, meſme ou il eſt dit,que l'homme fut dechaſſé du paradis en terre,afin qu'il la cultiuaſt & y veſquit à la ſueur de ſon viſage:& que le paradis fut clos, & gardé, afin que nul mortel y eut de la en auant entrée.

Geneſe.13.

Et en vn autre paſſage le terroir de Sodome, & de Gomorrhe eſt comparé, à cauſe de ſa fertilité au paradis, & iardin du ſeigneur dieu,afin qu'on entende que ce lieu n'eſt point faut ou imaginé,ains que vraiement il eſt en quelque part de la terre.

S. Auguſtin 8. ſur le Geneſe.

Les anciens ont eſté meuz diuerſement touchant l'interpretation de ces paſſages du Geneſe quand au paradis terreſtre: (car les aucuns,) comme dit ſainct Auguſtin) entendent ce lieu delicieux allegoriquement, d'autres ſuyuent le ſens nud de l'hiſtoire,ſans y meſler figure,ny allegorie quelconque. D'autres maintiennent bien, que le lieu eſt, mais ne regettent les ſens myſtiques & figures cõpriſes ſous ce paradis. Tellemnt q̃ le meſme ſainct Anguſtin, tient que Dieu n'a point mis le premier homme en ce lieu delicieux, ſans qu'en ces choſes corporelles il ne repreſentaſt quelque myſtere des ſpirituelles:& qu'és arbres de Vie, & de ſcience de bien, & de mal, ne giſoit n'y vie,n'y cognoiſſance, ains que c'eſtoit vn ſecret & ſacrement d'icelles: neantmoinsque ſans mentir & en effect ces arbres eſtoyent au iardin poſſedeés des le commencemẽt par Adam, & par Eue, que Dieu y auoit mis auant qu'ils pechaſſent, & d'où il les chaſſa, apres qu'ils l'eurent offencé. Sainct Hieroſme ſur Daniel condamne la ſottiſe de ceux, qui embraſſẽt l'ombre au lieu de la choſe meſme, & leſquels auec leurs allegories taſchent d'aneantir les arbres, & les riuieres de ce paradis : &quoy que ſainct Ambroiſe prenne grand plaiſir aux allegories, ſi eſt-ce qu'il ſ'arreſte auſſi en la foy aſſeurée de l'hiſtoire. Mais cõme indubitablement on tienne que ce lieu eſt, ſi eſt-ce que la queſtion & doubte giſt, à ſçauoir où eſt ce qu'eſt ce paradis terreſtre.

Lactance li.2. cha.13.

Lactance Firmien tient, que Dieu planta ce iardin tresfertil, treſamene, & plaiſant és parties orientales, &l'embellit de toute eſpece de boys, & d'arbres : & eſt eſmeu d'eſcrire ainſi, pource qu'il eſt dit au Geneſe,que Noſtre ſeigneur Dieu auoit planté le paradis de delices en Orient:& c'eſt ainſi que ſainct Hieroſme dit,qu'on liſoit ce paſſage meſme de ſon temps vulgairement partout.

S. Auguſtin à Oroſe.

Le meſme dit ſainct Auguſtin eſcriuant à Oroſe,ſinon qu'il ſepare le paradis terreſtre, de la terre, & de l'ocean, & fait qu'il paruient iuſqu'au cercle de la lune,qui eſt cauſe qu'en ceſt endroit on doubte que ce ſainct hõme ſuit l'opinion de Platõ & autres Philoſophes.

Platon au Phedon.

Comme ainſi ſoit, que Platon en ſon dialogue du Phedon introduit Socrate deya empriſonné diſputant de l'immortalité de l'ame, l'ors qu'il eſtoit preſt à humer la poiſon par la ſentence des iuges : car en ſes diſcours il met en auant vne terre haut poſée,& ſurpaſſant les Elemẽs, tresbelle,treſplaiſante & fertile,& vers laquelle ſ'acheminent les ames des iuſtes, ſortãs de ce monde, où elles iouiſſent d'vne vie treſlongue, & tresheureuſe.

S. Augnſt
aymoit P
ton,&ſa
ctrine.

Sainct Auguſtin fauoriſoit fort à la doctrine Platonique, & admiroit les opinions de Platon, comme celuy, qu'il preferoit à tout autre des anciens, & confeſſe d'auoir traduit pluſieurs choſes dudict Platon,qui n'eſtoiẽt point eſloignées du Chriſtianiſme & eſt vrayſemblable, que ceſte diſpute de Socrate fut agreable à vn tel,& ſi excellent hõme,qu'à eſté ſainct Auguſtin. Auſſi tiẽt on pour tout vray & aſſeuré,que Platon auoit gouſté & leu les liures de Moyſe,& des Rabins Hebrieux: ce qui eſt confirmé par Euſebe en ſes liures de la preparation Euangelique.

Euſeb.de
preparat.
uan. liur.
& 12.

Tertulian auſſi auteur treſanciẽ, dit que les Philoſophes du temps iadis & Ethniques, ayant dit quelque cas de bon, ils l'ont tiré,& cueilly des liures des Prophetes, mais qu'ils en ont gaſté & corrompu la plus part : & nommément il fait mention du paradis celeſte, ſur l'amenité duquel les Gentils deſcriuirent les champs Eliſeens, pour le ſiege des Eſprits bien heureux. Le meſme eſt confermé par Euſebe auteur Grec,diſant que les Gentils ont emprunté pluſieurs choſes de nos liures ſacrez,mais qu'ils les ont peruerties & deſtournées vitieuſement. Des parolles d'vn tel auteur que Tertulian,qui, excepté Irenée,eſt le plus ancien de l'Egliſe, on peut conclure, que Socrate auoit peu tirer ce qu'il dit,à ſa mort, de noſtre ſaincte eſcriture, parlant de la terre celeſte, de laquelle Tertulian fait mention & non du iardin de delices, où furent mis au commencement Adam, & Eue.

Opinion d
Tertulian
ſur le Para
dis des iuſtes.

Car il deſcrit vn lieu deſtiné pour les ames biẽheureuſes,ſeparé de ce monde auec vne ceinture & cloſture de feu,par iceluy entendant le feu elemantaire : que ſi ſainct Auguſtin l'euſt pris en ce ſens il eut auſſi ſemblé, qu'il euſt ſuiuy, & imité les opinions & de Tertulian,& de Socrate. Bede, inuitant (comme ie penſe) ſainct Auguſtin, dit que le paradis terreſtre, eſgaloit en hauteur le cercle de la lune: ce qui ſembla fort abſurd à ſainct Thomas d'Aquin, lequel adoucit ainſi les parolles de Bede, qu'il diſoit cecy cõme par ſimilitude à cauſe de la ſerenité, tẽperie, & douceur de l'air qui eſt par deſſus les Elements, nõ qu'il faille ainſi l'entendre,qu'il y ait lieu aucun de terre qui penetre, ſi auãt q̃ les cercles de la lune.

Paſſage de
Bede inter
preté par S
Thomas.

Pierre Lombard Eueſque de Paris, qui viuoit du temps de Federic premier,quelques 470.ans,apres Bede, diſpute fort gentiment du paradis terreſtre en ſes ſentences, là où les interpreteurs diſcordans l'vn de l'autre, le mettent l'vn en Orient,l'autre en Occident, ceſtuy en la zone torride, & celuy ſur la moienne region de l'air.

Diſtinctio
17.& 29.

Il en y a qui ſ'offencent de la ſource de ces quatre fleuues eſloignez l'vn de l'autre,par vn ſi grand interualle:& leſquels ſuyuẽt le teſmoignage de l'eſcriture, ſortent neantmoins du paradis terreſtre. D'autres ſont en ſuſpens, à cauſe de l'arbre de vie, & pour ce que nul y peut aborder,à cauſe du Cherubin & du glaiue flamboyant : & en ces contournemens & diuerſité d'opinions,les plus doctes n'ont autre refuge,que de dire auec ſainct Auguſtin: que Dieu peut cecy & d'autres plus grands effects, auſquels l'humaine capacité ne ſçauroit paruenir, ny les comprendre. Tous neantmoins ſont d'accord (ainſi que i'ay peu cognoiſtre & recueillir par leurs liures) que ce paradis eſt vn lieu particulier, duquel aucun des mortels n'a cognoiſſance quelconque. Auſſi ſemble-il que Moyſe ſoit de ce meſme aduis, ainſi qu'auõs dit cy deuant. Or cõme nous voyons que ceſte grãde machine du monde, nous rend certain & euident teſmoignage, de la puiſſance, maieſté, ſageſſe, & gloire de Dieu, qui en eſt l'auteur & facteur: auſſi faut-il eſtimer, qu'il y a vne fin certaine en l'hõme, creé à l'image & ſemblance de Dieu, & que tout le reſte de ce qui eſt ça bas, a eſté fait & produit pour ſon vſage & benefice. Dequoy fait foy Moyſe, lors que tout ayant eſté mis en eſtre, & Dieu ayant creé l'homme à ſon image, il dit: afin qu'il ait domination ſur les poiſſons de la mer, & ſur les oiſeaux du ciel, & ſur les beſtes, & ſur toute la terre, & ſur tout reptile remuant & ſe trainant ſur terre. Dieu donc crea l'homme & la femme, les beniſt, & leur diſt: Croiſſez, & multipliez, & rempliſſez la terre, & l'aſſuiettiſſez, & ayez ſeigneurie ſur les poiſſons de la mer, & ſur les oiſeaux du ciel, & ſur tous animaux ſe trainans ſur terre. Puis Dieu dit: Voicy, ie vous ay donné toute herbe portãt ſemence, qui eſt ſur toute la terre, & tout arbre ayant en ſoy fruict, afin qu'ils vous ſoyent pour viande. Meſme auſſi tous animaux de la terre, & tous oiſeaux du ciel, & tout ce qui meut ſur la terre, & a en ſoy ame viuante. Par ces parolles, Moyſe donne bien à entendre, que tout a eſté creé pour le bien & ſeruice de l'homme, & que luy ſeul eſt creé à l'image & ſemblance de Dieu: voulant monſtrer que ſans comparaiſon plus parfaite eſt la condition de l'homme, que de tous les autres animaux, veu que ceux-cy ont eſté faits pour le ſeul reſpect du dernier formé, qui eſt l'homme: lequel pour ſon excellence, a eſté ordonné par le Createur de toutes choſes, le prince, ſeigneur, & dominateur de tout ce qui vit, a eſtre & mouuement ſur toute la face de la terre. Cecy nous fait voir, que toute la terre, ayant à eſtre le ſiege & domicile de l'homme, & le iardin d'Adam & de ſa poſterité, cecy eſt mieux cõfirmé par le texte du Geneſe, où vous liſez, que Dieu ayant mis Adam au paradis terreſtre, luy fiſt venir deuãt toute eſpece d'animaux, afin qu'il donnaſt à chacun ſon nom propre. Et ainſi ce iardin de delices contenoit en ſoy toutes ſortes d'animaux, qui declare que le lieu n'eſtoit point ſeparé du reſte de la terre: quoy que i'eſtime que la place où Adam eſtoit auant la tranſgreſſion, fut-il ſeul ou en la compagnie de ſa femme, fuſt caché & incogneu au reſte des hommes. Or de vouloir aſſeurer, où eſt-ce que ce iardin ſe trouue, ie penſe qu'il n'y a homme ſi hors de ſon ſens, qui vueille preſumer de le monſtrer par raiſon probable: comme ainſi ſoit que la ſacree hiſtoire du Geneſe, ne fait mention de lieu particulier quelconque, dés la creation du monde iuſqu'à Noé, ſi ce n'eſt de la cité d'Enos baſtie par Cain, & d'Edem, à ſçauoir, de ce iardin, où les premiers parens Adam & Eue, habiterent premierement. Ie ſçay bien, qn'il en y a d'aucuns, qui ont eſté hardiz iuſqu'à là, q̃ de dire, qu'ils monſtreroyent où fut iadis fondee celle cité d'Enoz: mais ils parlent ſans teſmoignage ny aſſeurãce quelconque, & les auteurs qu'ils alleguẽt, ſont ſans aucune autorité, & indignes qu'on adiouſte foy à leur dire. D'autres penſent q̃ ceſte cité ſoit non gueres eſloignee de Damaz, & de laquelle font mention Põponie, Pline, & Strabõ, qu'ils diſent auoir eſté nõmee Paradis. Les Iuifs tiennent (ſelon que recite S. Hieroſme (qu'Hebron, autrement nõmee Cariatarbé, eſt celle cité d'Enoz, entant que les quatre peres Adam, Eue, Iſaac, & Iacob, y ont eſté mis en ſepulture. Mais encor q̃ cela fuſt vray, ſi eſt-ce que pourtant cecy ne donne aucune aſſeurance du lieu où eſtoit le paradis terreſtre: veu qu'Adam en ayant eſté chaſſé, alla habiter ailleurs, & ayãt veſcu ſi long eſpace de tẽps, & par tant de ſiecles, il eſt vray-ſemblable que luy & ſes ſucceſſeurs & enfans, ont chãgé d'habitation & demeure. Outre ce peut on croire, que le lieu d'Eden donné à noz premiers parẽs, eſtoit de treſgrande eſtendue, & tour treſample, eu eſgard & à l'infinie multitude des animaux qui y eſtoyent nourriz, & à l'aſſiette & ſource des quatre riuieres qui l'arrouſoyent: Le Nil, c'eſt à ſçauoir, qui va par l'Ethiopie & Egypte: le Gange, ayant cours le long de l'eſtendue treſlongue des Indes: le Tigre, & l'Eufrate, qui ſans aucun doute, lauent & engraiſſent les terres d'Armenie, Meſopotamie, Syrie, Arabie, & Aſsyrie. Et en la grande Armenie outre le Tigre & Eufrate, ſont encor le Cire & Araxe, deux riuieres fort belles & fameuſes, n'ayant leur ſource guere eſloignee des deux precedentes, deſquels ſi le Prophete euſt entendu, c'eſt ſans doute, que le lieu du iardin des delices euſt eſté d'vne bien grande eſtendue. Et peut eſtre que deuant le deluge, il y auoit quelque ſource propre & determinee, d'où ſourdoyent les quatre ſuſdicts fleuues: ou que ceſte fontaine eſtoit le meſme Ocean, qui, tout ainſi que par des canaux ſecrets & ſouterrains, enuoye ſes eaux & ſources en la mer Caſpie (à preſent de Baccuc) comme les Anciens l'ont en opinion: auſſi il communiquoit ſa liqueur à ces quatre riuieres, & c'eſt ainſi que l'eſtime Iean Damaſcene. Et pour dire en peu de parolles, le paradis terreſtre n'eſt point ſeparé des autres terres, ny encor eſt en place haut eſleuee outre la couſtume & naturel de ce, que la terre peut auoir de preeminence: ains eſt vne partie de ce qui eſt hors de l'innondation de l'Ocean, ainſi qu'eſt toute terre ferme, & que ſont les Iſles faites pour la reſidence & demeure des humains. Et ne peut eſtre que ce lieu n'ait eſté en Orient, veu que les fleuues y nommez en la ſaincte Eſcriture, ſont orientaux: mais que le deluge ayant noyé tout ce qui eſtoit ſur la face de la terre, aura auſſi englouti ce lieu, ſelon que Moyſe dit au Geneſe, que tout alla ſouz les eaux du deluge, voire iuſques aux plus hautes mõtagnes de toute la terre ferme (ſans rien excepter) ayant eſté diſſipee & gaſtee.

eneſe 1.

Geneſe 2.

Pomponie liure 1.
Pline liure 5. chap. 23.
Strabon liure 16.

Geneſe 7.

De la mutation & alteration des citez.

CHAP. 31.

LE ſage Salomon eſcrit au premier de l'Eccleſiaſte qu'vne generation s'en va, & l'autre reuient & que la terre demeure touſiours, comme s'il diſoit, ce que Dieu a faict,eſt touſiours ferme , mais ce qui eſt faict par l'hõme,s'en va à neant auec iceluy.Il y a eu autresfois au monde de grandes villes & floriſſantes, & ſi tu les cerchois maintenant, tu n'en trouuerois pas ſeulement les ruines, qui plus eſt,on n'en pourroit pas trouuer,ne monſtrer la ſituation,& encores qu'on la monſtraſt,tu ne pourrois point penſer, que les hommes euſſent autresfois là demouré, tant eſt anneantie la pompe & gloire des hommes. Ce que teſmoigne aſſez Troie la grande,Alexie en Bourgoigne, Tyr en Paleſtiue, Corinthe en Peloponneſe, Babylone en Sennaar, Athenes en Attique, & autres villes renommees, qui ont eſté miſes en deſert il y a lõg temps.Et toutesfois, comme eſcrit Strabon,l'homme appete de veoir les lieux & les ruines,où telles villes tant magnifiques ont eſté ſituees, comme nous viſitons volontiers les ſepulchres, où repoſent les os des grands & excellens perſonnages. Mais tu demanderas, dont vient que meſmes les ruines de quelques citez n'apparoiſſent plus. On reſpond facilement à cela, que les anciens n'ont point eſté ſi exceſſifz en baſtimens comme ceux d'auiourd'huy. Autrement ſi Auguſte des Rauraques euſt eu autant de maiſons baſties de pierres de taille,comme a auiourd'huy Baſle, on y verroit bien d'autres apparences que ruines. Les baſtimẽs de bois ſont facilement reduicts à neant par le feu, là où ceux de pierre laiſſent touſiours leurs marques. D'auantage,il y a eu autresfois quelques regions, qui ſe ſont augmentees en puiſſance, & ont eſlargy & eſtendu leurs royaumes,qui ont eſté du tout abbatus de noſtre temps, ou tellement humiliez, qu'ils n'ont ne bruict ne renom. Ce que teſmoignent Babylone, Perſe,la terre ſaincte, & meſmes l'Italie, Macedoine,& pluſieurs autres regions, leſquelles de noſtre temps ſont aſſuiecties à d'autres royaumes. Au contraire, où n'y a eu autresfois nul empire ne puiſſance,là de noſtre temps ſe trouuent les principautez & puiſſances de ſouueraine autorité.Voila comment toutes choſes vont haut & bas en ce monde, & n'a rien qui ſoit perpetuel ne ſtable ſous le Soleil ne la lune. Les royaumes ſont tournez en prouinces, vne ville monte en honneur & en richeſſes, & l'autre deſcend: les peuples ſont transferez de region en region,vne prouince floriſſante eſt gaſtee, l'autre endure quelque aduerſité, tant de changemens,tant de desfaictes & de calamitez auiennent par le monde que perſonne ne les pourroit compter,& ce qui eſt encores plus miſerable, nous periſſons auec le monde,& ſommes deffaits quant & luy.Si nous ne ſommes buſches de bois ou hors du ſens,nous deuons bien eſtre admõneſtez par cecy, de ne mettre point noſtre cueur aux choſes caduques & periſſables, mais de cercher l'habitacle de noſtre ſeigneur Ieſus Chriſt, qui eſt fondé ſur la pierre ferme, où nous ne pourrons iamais eſtre en danger. Or la perdition & deſolation des citez & regions auiennent aucunesfois par la violance des ennemis, aucunesfois par feu, ou autre moyen qui eſt enuoyé de Dieu, aucunesfois auſſi elles tombẽt par trẽblemẽt de terre, ou par autres cauſes ſecrettes,cõme les hiſtoires enſeignent,que beaucoup de gẽs en ont eſté accablez. Nous liſons auſſi,que par trẽblemens de terre quelques Iſles ont eſté cõioinctes à la terre ferme,& d'autres en ont eſté ſeparees cõme il apert de Sicile,Eubee à preſent Negropont & quelques autres, dõt il ſera parlé cy apres de chacune en ſon lieu. Les hiſtoires enſeignent, qu'il y a eu quelques plaines champeſtres tournees en lacs, ce que monſtrent auſſi les ſainctes hiſtoires de Geneſe,de la mer morte.Item en quelques regions y a eu des choſes naturelles, qui ont ceſſé, & au contraire des autres ſont ſorties de terre,dont on auoit defaut au parauant. Tu pourras auoir pour exemple le baume, qui croiſſoit iadis ſeulement en Iericho,& depuis la deſtruction de Ieruſalem,il a ceſſé de croiſtre,comme auſſi Ioſephe teſmoigne. Ceſte mutation des choſes naturelles auient ſouuent d'vne nouuelle habitude des corps celeſtes, ou d'vne autre cauſe incogneue. De là vient que de noſtre temps le vin croiſt en quelques terres, d'où autresfois on ne l'euſt ſceu aracher par labeur quelconque.Ainſi auiourd'huy en quelques lieux on trouue des mines d'argent, & de metal, où autresfois on n'a rien peu trouuer de ces choſes. La raiſon de tout cecy eſt que les influences celeſtes,dont la terre eſt rendue fœcunde & comme engroſſie, pour produire diuerſes choſes,ſont changees par continuel mouuement en autre façon & habitude. Et le tranſport des peuples d'vne terre en autre aduient ſouuent pour l'vne de ces cauſes. Car quand quelque terre eſt emplie d'hõmes, en plus grand nombre qu'elle n'en peut entretenir de ſes reuenus,il eſt neceſſaire,que d'aucunes s'en voyſent & cerchent nouuelle demourance, comme autresfois ont fait les Goths, Cimbres, & Lombards. Apres il y a vn fond de terre,qui eſt beaucoup plus fertile que l'autre, & cela a eſmeu ſouuent les nations de laiſſer leur terre ſterile,pour en vſurper vne autre plus fertile, & y entrer par force. Car les anciens Coſmographes ont ainſi eſcrit, que les Heluetiens ont autresfois habité en la terre, qui eſt iouxte la ſource du Danube, & on appelle leur habitation le deſert des Heluetiens, & de noſtre temps ils habitent és montagnes des Alpes. Les guerres auſſi ont eſté quelques fois cauſe, que les hommes laiſſants leur propre pays,ſ'en ſont allez ailleurs,ou ont eſté trãſportez en autre pays, ce que pluſieurs eſcriuent eſtre auenu aux Saxons,qui ont eſté menez en Tranſyluanie.

Des troys dernieres en voit on encor les ruines aſſes apparantes: & ſur tout de Babylone qui eſt belle,& grãde cité.

D'où vient la deſtruction des regions.

La mer morte eſt où iadis furent Sodome & Gomorre.

Des peuples qui deſlogẽt pour cercher nouuelle demourance.

Comment les Monarchies ſe ſont leuees au monde, & depuis ont eſté anneanties.

CHAP. 31.

NOVS auons deſia dit comment toutes choſes humaines ſont muables,& n'ont point de fermeté,ſont ſuiectes à perir, tout ainſi que l'homme. Car tout ainſi que l'hõme n'eſt rien deuant ſa conception,& eſtãt conceu il cõmence d'eſtre,& naiſt petit & denué de toutes choſes en la terre,& croiſt peu à peu, iuſques à ce qu'il ſoit paruenu à la iuſte meſure de ſon aage,& puis d'autre part il cõmence à diminuer & defaillir de ſes forces,& comme languir nõ de corps ſeulemẽt, mais auſſi en ſon eſprit, tant qu'il eſt du tout reduict à la mort, autant en auiẽt-il aux regnes,monarchies,& grãdes principautez. Car ils ont ſouuẽteſfois les cõmencemẽs bien petis,mais peu à peu ils s'augmẽtent & accroiſſent, ils ſe fortifient & dilatent,& mõtent à leur feſte,& perfection

Similitude.

La monarchie des Aſſyriens.

a proſpe-
ité d'Ale-
andre.

es Ro-
ains ob-
ennent
Empire.

perfection comme par degrez. Et combien qu'ils ſoyent confermez par armes, loix, conſeils, pour quelque temps: toutesfois ils vieilliſſent, & finalement ſe ruinent du tout. La monarchie des Aſſyriens eſt de bien ancienne memoire, & a eſté fort ample, & duré long temps: mais eſtant ſuiette à mutation, a eſté à la fin du tout abbatue. On liſt és auteurs bien approuuez, que la ſucceſſion des roys d'Aſſyrie, a duré par 1300. ans. Apres la monarchie a eſté tranſportee en Mede, & apres auoir eſté là par 150. ans, eſt allee aux Perſes. Or les Perſes ont auſſi experimenté ce changement. Car apres auoir vſurpé par quelques annees la ſouueraine dignitè du monde, vint Alexandre Macedonien, qui ſubiugua toute l'Aſie, auec tous ſes royaumes, prouinces & peuples: & vſa de ſi grande dexterité au faict de la guerre, que iamais ne decheut de ſes entrepriſes, combien que rois, princes, & villes puiſſantes, auec toutes leurs forces, allaſſent au deuant pour luy reſiſter, ce que nous dirons en ſon lieu. Mais de pareille viſteſſe qu'il a obtenu la ſouueraineté, il en a eſté auſſi deſueſtu. Car ayant paiſiblement dominé en toute l'Aſie, par l'eſpace de douze ans, eſtendu ſa domination iuſques en Indie, il fut empoiſonné en Babylone, & mourut, & au lieu de luy ſe leuerent ſept roys, qui partirent entr'eux les pays conquis. En ce meſme temps commencerent les Carthaginois en Affrique, les Romains en Italie, de ſe faire puiſſans, ſubiuguãt beaucoup de royaumes eſtranges. Mais les Romains portans enuie à la diligence des Carthaginois, ne peurent porter leur proſperité, c'eſt à ſçauoir, qu'eux & les autres fuſſent en eſgalle puiſſance à eux, & beaucoup moins qu'ils fuſſent plus grands. Parquoy les aſſaillants par trois horribles batailles, à la fin les vainquirẽt, non ſans grand' perte de leurs gens, & mirẽt leur ville à feu, & la raſerent du tout: afin qu'eux tout ſeuls euſſent la domination, & fuſſent le chef du monde, & en cela ils ne furent pas trompez. Car ils eſlargirent tellement leur empire, qu'ils mirent en leur ſuiettion, l'Europe, l'Affrique, & vne bonne partie de l'Aſie, iuſques en Perſe, Medie & Hircanie, comme nous dirons en ſon lieu, quand nous ſerons à l'Italie. Mais nonobſtãt cela, Rome meſme a ſenty que c'eſt de l'inconſtance des choſes, & a eu continuels changemens. Car tout ainſi qu'elle a dompté les autres nations, auſſi elle a eſté domptee des Goths, pillee & bruſlee. Voila donc des quatre empires & monarchies du monde, qui ont eſté: à ſçauoir, des Aſſyriens, des Medes, des Perſes, & des Romains. Mais nul d'iceux n'a eſté eſleué en telle hauteſſe, qu'il ait ſubiugué tout le mõde. Car on ne lit point que les Romains ayent dompté les Ethiopiens, qui ſont les plus bas en toute l'Affrique, ou l'Indie, qui eſt la plus orientale & beaucoup d'Iſles: & qui plus eſt, iamais ces regions-là ne furent cognuës des Romains. Mais de noſtre temps, l'empire Romain eſt tellement attenué, qu'à grand' peine en reſte-il ſeulement l'ombre, & y a bien grand danger qu'vn iour il ne tombe du tout. Car nous voyons comment les autres empires croiſſent, quand ceſtuy-cy defaut, comme celuy du Souldam, du Tartare, du Turc. Or comme l'empire de Rome a eſté tranſporté en Grece ſouz l'Empereur Conſtantin. & puis apres l'Empire noueau a eſté inſtitué par Charlemagne en Germanie, & que l'aigle de Rome a eu deux teſtes, nous le dirons icy bas, quand nous ſerons venuz en Alemagne. Et icy nous mettrons fin à noſtre premier liure de la Coſmographie.

Nulle monarchie a eu l'Empire vniuerſel du mõde.

Fin du premier liure.

LE SECOND LIVRE DE LA COSMOGRAPHIE VNIVERSELLE,

recueil lie des autheurs approuuez en vn,
par vn Sebaſtien Munſter.

CE LIVRE EXPOSE LES PREMIERES Prouinces de l'Europe, à ſçauoir, les Iſles de Bretagne, l'Eſpagne, la Gaule, & l'Italie.

L'explication des deux premieres tables generales, eſquelles la figure de toute, la terre habitable eſt deſignee.

L'Exercice des tables d'Europe, Afrique, & Aſie, requiert cognoiſſance de l'aſſiete & diſpoſition de tout le monde, à ſçauoir que tu ayes en ton eſprit la forme, que la terre repreſente eſtant imaginée ſur la cloſture des eaux de la mer: Car elle n'eſt point deſcouuerte d'icelles par vne certaine figure, cõme circulaire carree, ou triangulaire, mais s'eſtend en vn lieu dedãs la mer, & faict comme vne Iſle. Autrepart la mer faict en la terre de grans goulphes, & aucunesfois de grandes portions de terre ſe trouuent enuironnees d'eau. Leſquelles rendent la figure du monde admirable: & eſt neceſſaire, que celuy qui veut eſtudier heureuſement en la Coſmographie, la contemple en ſoymeſme, comme s'il auoit deuant ſes yeux. Or ceſte figure eſt exprimee par la premiere & ſeconde table generale, comme de noſtre temps toute la terre a eſté viſitee par nauigations de mer, & voiages par terre, par leſquels & montagnes, & fleuues notables, Iſles, preſque Iſles les meridians, paralleles, &c. ont eſté trouuez. La premiere table generale explique tout le globe de la terre proietté en plan, & la ſeconde la moitié du globe, comme du temps de Ptolomee le monde inferieur a eſté deſcrit: combien que Ptolomee meſme ne l'ait point deſcrit entierement, pource qu'il n'a point cogneu vne bonne partie de la terre meridionale, qui a eſté trouuée de noſtre temps par les Portugois, & à eſté adiouſtee aux tables de Ptolomee, ce qu'on peut veoir en la ſeconde table generale, qui eſt proprement d'iceluy. Parquoy le lecteur ſimple notera, que tout le mõde inferieur eſt diuiſé par les anciés en trois parties ineſgales, à ſçauoir Europe, Aſie, & Afrique. Tu veois l'Europe bien diſtinguee d'Afrique par la mer mediterranee, & ce en l'autre table generale, & tu veois auſſi qu'elle eſt ſeparee d'Aſie par le fleuue Tanaïs, qui tombe auec grande impetuoſité en la mer Euxine, Europe ainſi diſtinguee d'Afrique & d'Aſie, eſt conſequemment diuiſee par Ptolomee en dix tables des regions particulieres, comme nous mõſtrerons plus a plain en ſon lieu. Or la terre, qui s'eſtend outre la mer Mediterranee au midy, eſt attribuee à Afrique, & va en Orient iuſques au fleuue du Nile, ou comme les autres veulent, iuſques à la mer Rouge. En la premiere table generale eſt deſignée la longitude de la terre par nombres, iouxte le cercle du Capricorne, & la latitude à la ſeneſtre en l'extremire de la table La longitude du monde commence outre Eſpagne, & Mauritanie en Occident, & eſt eſtẽdue en Orient, & là où elle finiſt Orient, là de rechef elle commence en Occident, ce pourras tu aperceuoir par les chiffres aſſignez. La latitude cõmence de l'equateur, & eſt eſtendue vers le midy & Septentrion. Et en l'autre table generale, qui contient ſeullement le demy globe de la terre, la longitude eſt ſignee deſſus & deſſous, & la latitude à dextre, où il y a ſept climats notez, & les paralleles notez auec leurs nombres & noms ſignez à ſeneſtre. Par ainſi, ſi tu compares vn general auec l'autre, tu verras combien de noſtre temps on a certainement cogneu de la maſſe de la terre outre Ptolomée & les autres Coſmographes. Tu pourras auſſi veoir en la premiere carte generale, comment les Eſpagnols tendent droit en Occident, quand ils dreſſent leurs voiages aux Iſles neuues, & quel circuit ils prennent par les extremitez d'Afrique, quand ils font voile en Orient pour aller en Callicuth. On peut auſſi veoir, que toute la terre eſt cõme vne grand Iſle, qui nage en grande & ſpacieuſe mer. Item il appert au regard de la figure, qu'Euro-

pe.

Peniſule ou preſqu'Iſle.

La longitu de du mon de,

La latitude

pe n'eſt qu'vne petite portion, ſi on la compare à toute la maſſe de la terre, & que peu s'en faut, que ce ne ſoit vne grande Iſle enuironnee d'eau de tous coſtez. Seulemẽt elle eſt ioincte à l'Aſie aupres du fleuue Tanaïs, autrement elle eſt enuironnee de mer de toutes parts. Les regions qui s'eſtendent vers Septentrion outre le 63. degré, ont eſté incogneues à Ptolomee, & de noſtre temps elles ſont toutes viſitees & cogneues. Nous en deſcrirons cy apres des tables propres en leur lieu, & monſtrerons leurs ſituations & leurs limites.

De l'Europe qui comprend de noſtre temps la Chreſtienté, & auſsi quelque choſe de la ſeigneurie du Turc.

COmbien que l'Europe, qui eſt la premiere partie du monde, ſoit moindre que l'Affrique & que l'Aſie, ſi nous auons eſgard à la longitude & latitude: toutesfois ſi nous la conſiderons quelle elle eſt en ſoy, c'eſt vne region bien ample. Car au long elle ſ'eſtend depuis les extremitez d'Eſpagne, iuſques à Conſtantinoble, terme oriental de la Grece enuiron de 550. lieuës d'Alemagne, ſelon la ſupputation de Ptolomee. Mais en la latitude elle eſt vn peu plus eſtroicte, comme lon peut voir en toutes les deux tables generales, & en la nouuelle deſcription de l'Europe. Toutesfois ſi nous comptons comme il appartient, les regions ſeptentrionales, qui ſont bien plus amples, comme Suecie, Noruege, Gothie, & celles qui ſont encores plus outre, elles n'ont iamais eſté bien cognues.

» [Ceux qui verront de quelle eſtendue eſt celle
» grande & ſpacieuſe region de Scandinauie, que ia-
» mais les anciens ne cognurẽt que par ſonges, quoy
» que Pline l'appelle (comme auons dit) vne autre
» monde: Ils dirõt, peut eſtre, que l'Afrique n'a point
» guere grãd auãtage ſur noſtre Europe: & tout cõſi-
» deré, ne ſçay ſi ceſte-cy luy ſera eſgale, ayant eſgard
» aux meſmes proportions de longitude & de latitu-
» de, quelque part qu'on les vueille meſurer, & ſ'il
» eſt ainſi que Thyle Iſle extremement ſeptentrio-
» nale, ſoit (comme elle eſt) des dependances de l'Eu-
» rope, & que l'Europe aille eſtendre ſes cornes iuſ-
» ques à ces fins de la terre, qui regardent les terres
» de l'Abradour, & de Bacaleez, & pays deſcouuerts
» de noſtre aage: ſans qu'encore aucun nous ait eſ-
» clarci au vray, ſi l'Europe eſt ſeparee de ces terres
» là par aucun goulphe de mer, ou ſi elle leur eſt con
» ioincte, ou ſi quelque grande riuiere en fait la ſepa-
» ration, ainſi que la Tane fait de l'Aſie, & Europe en
» la Scythie, & vers le goulphe de Capha. Ceux en-
» cor qui conſidereront les grands deſerts qui ſont
» és pays Moſcouites, & l'eſtendue des prouinces
» qui vont iuſqu'aux monts Riphees, non touchees
» encor d'aucun, ie penſe que (ſi la veriſimilitude a
» lieu) ils coniectureront l'eſpace preſque infiny de
» l'Europe vers le Nord, ou Septẽtrion: non moins
» impoſſible à deſcouurir, qu'a eſté de noſtre temps
» ce reſte d'Afrique, que iamais les anciens n'auoyẽt
» peu ny ſceu viſiter vers les ſources du Nil, & ſur les
» limites des terres Auſtrales, au Cap de bonne eſpe-
» rance. Et ainſi l'Europe ne ſera point de ſi peu d'eſtendue qu'on la fait, ſi on ne meſure l'eſpace par ce «
qui a ſeulement eſté deſcouuert, & non par la ve- «
rité des meſures du globe, & l'eſtendue qu'elle a «
vers le haut d'iceluy, tirant à noſtre pole Artique. «
Non que ie vueille (en faiſant teſte aux anciens) di- «
re, que ceſte partie ſoit du tout à conferer à l'Afri- «
que, car de l'Aſie n'y a aucune proportion, veu l'in- «
nombrable eſpace d'icelle: mais ie dis qu'elle n'eſt «
ſi petite qu'aucuns l'ont eſtimee, ignorans ſa gran- «
deur, & eſtimans les prouinces d'icelle moindres «
que ne ſont, & ne faiſans ſon cours ſi grand qu'il «
eſt vers le Septentrion, en la terre continente par «
eux incognue, ou bien ne la voulans croire auoir «
telle grandeur. «

Europe donc eſt la region du monde qui eſt moindre que les autres, mais treſ-populeuſe, treſfertile, & bien cultiuee, & ne cede en rien à l'Afrique, combien qu'elle ſoit plus longue & plus large. Car on ne trouue pas en Europe de tels deſerts, ne ſi grands, tant de ſablons ſteriles, ne ſi grande chaleur qui bruſle tout, comme en Afrique. Il n'y a lieu ou region en Europe tant abiecte, en laquelle les hommes ne ſe ſoyent fait habitation, & où ils ne puiſſent commodémeut procurer les choſes, qui ſont neceſſaires pour la vie. Qui euſt iadis creu, que les hautes Alpes & aſpres montagnes, qui ſont touſiours blanches de neige, & qui ſeparent l'Italie d'Alemagne, deuoiẽt eſtre habitees des hommes, & qu'on y deuſt viure commodément, & y auoir doux pays? Si donc les mõts pleins de neige adminiſtrent à ſi grande multitude de gens paſture gratieuſe & ſuffiſante, on peut de là facilement coniecturer, combien les autres regions d'Europe ſont fertiles, leſquelles n'ont n'y les montagnes blanches de neige, ne les rochers aſpres. Apres ſi tu veux veoir tant d'Iſles de la mer qui ſont en Europe, tu trouueras qu'elle en eſt ornee tout ainſi qu'eſt vne couronne d'or de pierres precieuſes, & principalement ces Iſles là, qui ont leur ſituation vers le midy. Certainement Rome en Italie & Carthage en Afrique n'euſſent pas autresfois mené ſi grand guerre à cauſe de Sicille & Sardaine, ſ'ils n'euſſent eſperé grand gain de ces Iſles là. Ie ne feray point icy mẽtion d'Eubee à preſent Negrepont de la Morée, & Candie, & autres Iſles, combien elles ſont nobles, & combien de cõmoditez elles rendent à leurs ſeigneurs, mais ie differeray la louenge d'icelles en leur lieu. Toute l'Europe donc eſt habitable, & n'y a qu'vne petite portion d'icelle, qui ne ſe puiſſe habiter à cauſe du grand froid, qui eſt prochaine à Tanaïs, & à ceux, qui habitent en des chariots à l'entour du palud Meotide. Mais quand aux regions habitables, celles qui ſont ſuiettes à grand froict, ou montagneuſes, ſont habitees auec grande peine. Mais quand à ces lieux là, elles ſont plus aiſéement habitees, & comme adoucies, quand elles ſont pourueues de bons curateurs. Comme les Romains receuants ſous leur charge beaucoup de nations, qui eſtoient inhumaines de nature & habitoient és lieux aſpres & froids où il n'y auoit nul accez, ou qui eſtoyent mal habitez pour autre cauſe, gens qui n'auoient nulle ſocieté entre eux, ils les ont vniz enſemble en y meſlant pluſieurs gens des leurs. Et ont enſeigné ceux qui eſtoient les plus durs & les plus agre-

La terre eſt rendue fertile par l'habitatiõ des hommes.

ſtes à viure ciuilement. Tout ce qui eſt en plaine en l'Europe, & naturellement temperee ſert beaucoup à cecy, car ce qui eſt en region fertile, eſt adonné à paix, & ce qui eſt en region maigre & triſte, eſt virile & adonné à la guerre, tellement que ces gens icy reçoyuent quelque benefice mutuellement l'vn de l'autre. Car les vns aydent les autres par armes, & les autres les aydent de leurs fruicts, d'artifices & de doctrine de meurs. Europe donc a aſſez dequoy pour s'entretenir & en paix & en guerre. Car elle a grande multitude de gens propres au combat, & d'autres qui cultiuent les terres, & d'autres auſſi qui entretiennent les villes. Elle eſt excellente, & rapporte tresbons fruicts neceſſaires à la vie, & auſſi les metaux autant qu'il en faut pour noſtre vſage. Semblablement elle a grande quantité de beſtail. Mais elle a peu de beſtes ſauuages & cruelles.

» [Ne deſplaiſe aux ombres de Munſter ſi en ce
» lieu ie l'accuſe de peu de diligence, & d'eſgard du
» pays duquel il parle, comme ainſi ſoit que les Pa-
» lus Meotides, qui ſont de grande eſtendue, & con-
» tiennent vn beau & grand royaume tant ſ'en faut
» qu'il y ait rien d'inhabitable, que les Turcs qui les
» ſeigneurient à preſent en tirent de grandes forces,
» & ce ſont ces Tartares, & ceux de Precapt & Mal-
» danie qui viennent au ſeruice du Turc ſur les Chre-
» ſtiens, & nõ les ſuietz du Moſcouite comme quel-
» ques vns eſtiment, qui eſt plus conſcientieux en
» ceſt endroict que pluſieurs des Chreſtiens de l'E-
» gliſe Latine. Et quand aux froidures Meotides, le
» pays eſt plus Oriental que la Limonie laquelle eſt
» habitee, & par conſequẽt n'eſt vray-ſemblable que
» il n'y a point d'habitatiõ, & ce qui plus le fait croi-
» re eſt le peuple qui en ſort ordinairement : ioinct
q̃ l'auteur ſe coupe luy meſme la gorge de ſon cou-
teau, diſant qu'ils habitent ſur des chariots, comme
ſ'il ignoroit que c'eſt l'ancienne couſtume des Scy-
» thes, deſquels ils ſont deſcenduz, & que les Tarta-
» res Orientaux meſmes ſe tiennent és chariots, & y
» font leur petit meſnage, quoy que le pays ne ſoit
» froid aucunement.]

Lis Sigiſmond liur. de l'iſtoire Moſcouite.

De la portion de l'Europe, en ſes regions particulieres.

Nous auons dit quelques fois que les anciẽs ont commencé l'Europe en Occident, & ont conſtitué ſes bornes en Oriẽt, iouxte le fleuue Tanaïs, qui ſe deſcharge és paludz Meotides & du coſté de midy finit à la mer mediterranee, & vers Aquilon comprend toutes les regions qui ſont en ce quartier là. Mais ſes regions particulieres ſont en grand nombre, comme Bretagne la grand, Hirlande, Eſpagne, la Gaule, qui a eſté long temps depuis appellee France, Alemagne, Italie, Sarmatie, ceſt à dire Pologne. Lituanie, Hongrie, Valachie, & la Grece. Ptolomee auſſi a faict de quelques Iſles (cõme tu verras apres) des tables & deſcriptions particulieres.

Comme il faut ſe gouuerner conſiderant les tables d'Europe.

Il eſt beſoing que tu regarde ſouuent la table de Europe, à fin qu'au regard frequent d'icelle tu aprẽnes, & mettes en ta memoire en quel quartier ceſte region icy, où ceſte là, eſt ſituee, en la conferãt auec celle où tu és. Auſſi tu apprendras de cecy cõme quelqu'vn mõtant ſur l'eau ou à Baſle, où à Mayence peut paruenir iuſques en Compoſtelle de Gallice, ou Liſbõne de Portugal, ſans aller par terre. Car il pourra deſcendre par le Rhein iuſques à la mer, & puis entrer en Angleterre, Flandres & Normandie & trauerſer aux riuages d'Eſpagne, cõme on veoit à l'œil en toute la table d'Europe. Et ſi tu veux paſſer outre depuis ſainct Iacques vers Rome par la mer, tu verras en la table comment cela ſe peut commodément faire : à ſçauoir en nauigeãt par l'Occean iouxte le riuage de Portugal iuſques à Gades, maintenãt appellé Gadix, & puits de l'Occean on paſſe par le deſtroict de Gibraltar en la mer mediterranee aux riuages de Grenade, dont on veoit le chemin pour aller aux Iſles de Sardaigne & de Corſe, & de là à Rome. De ceſte nauigation là tu pourras facilement cognoiſtre, comment on peut venir par nauires aux lieux maritimes, comme ſi quelqu'vn veut aller de Veniſe à Conſtãtinoble par mer, il faut qu'il ſillonne la mer Adriatique, que on appelle auiourd'huy Goulphe de Veniſe, & puis que la nauire ſoit menee iouxte la Moree en Septẽtrion par la mer Egee, à preſent Archipelague. Helleſpont, & Propontide, iuſques à Conſtantinoble. Car ceſt vne ville maritime, comme il apert par la table d'Europe. Toutesfois on y peut bien nauiger plus commodément & par vn chemin plus brief par le Danube, qui coule droict vers Orient, ſinon que ſes yſſues tendent vn peu plus vers ſeptentrion que ladicte ville. Parquoy celuy qui mõte ſur l'eau à Vlme ou à Ratiſpone peut venir aiſéement à la mer Euxine, & de là au deſtroit appellé Boſphore Thraciẽ, au riuage duquel eſt aſſiſe Conſtãtinoble. Et ſi tu veux aller d'Alemagne en quelque region loingtaine par terre, la table auſſi t'enſeignera où & par quelz lieux il te faut aller. Exemple : Tu demoures à Mayence, & as quelque affaire en l'Iſle de Sicile, & és en doubte du chemin pour y paruenir, va à la table d'Europe, & la ſoudain tu verras Sicile au midy, ayant regard au lieu de ta demourance, & comme il te faut aller par Italie iuſques en Calabre, & la trauerſer le droict. Autant en feras ſi tu veux aller de Compoſtelle en Eſpaigne. Car ayant veu la table d'Europe, tu verras la Gaule qu'il te faut paſſer & puis les monts Pyrenees qu'il faut monter, &c.

Le voyag de Conſtã tinoble pa mer.

Des dix tables eſquelles Ptolomee à diuiſé toute l'Europe.

Evrope, qui eſt la premiere partie & principale, & toutesfois moindre des trois parties de la terre, eſt diuiſee par Ptolomee en dix regions particulieres, à ſçauoir en Albion, ceſt la grand' Bretagne, Eſpagne, Gaule, Alemagne, Rhetie, ceſt le pays des Griſons, & Vindelicie, Sardaignie & Sicilie, Sarmatie, Dace: & Miſie, & finalemẽt la Grece. Nous conſiderons toutes ces regions, chacune à part l'vne apres l'autre, & eſplucherons le tout ſelon ce que les anciens & les nouueaux en ont dict: nous adiouſterons auſſi quelques nouuelles tables & peinctures des regions & citez, & principalement en Alemagne, & és parties de Septentrion.

Des

DES ISLES DE BRETAGNE, LA GRAND' ALBION,
qui eſt Angletetre, & Hirlande, & de leurs citez en general.

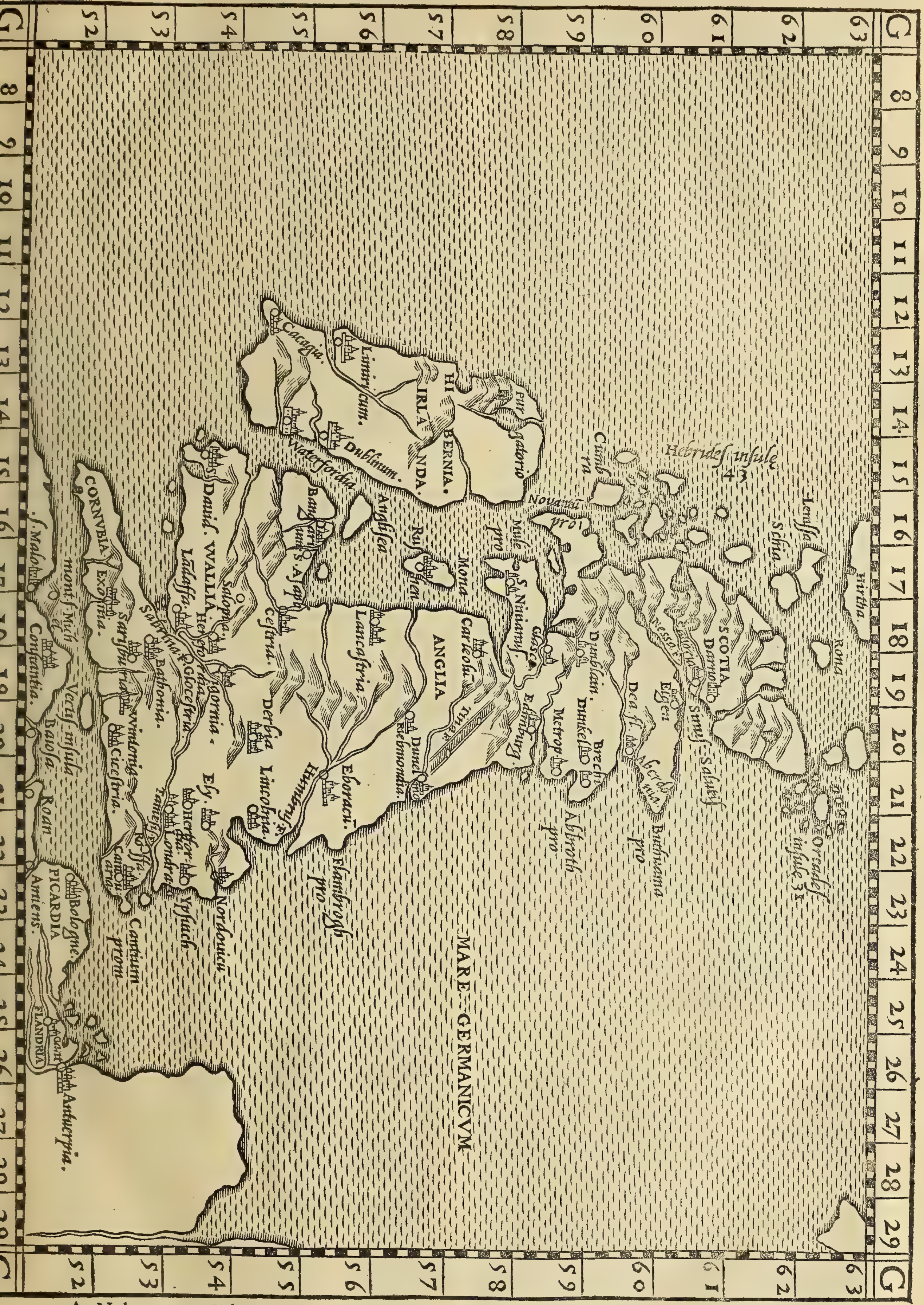
HIBERNIA.
IRLANDA.
Dublinum.
Waterfordia
Limiricum.
WALLIA
CORNVBIA
ANGLIA
Lancaſtria
Eboraci.
Londra
SCOTIA
Edinburg.
Hebrides insule 43
Orcades insule 31
PICARDIA
FLANDRIA
Antuerpia.
MARE GERMANICVM

Angleterre, & Hirlande, ont iadis eſté appellees Iſles de Bretagne, car Ptolomee les appelle ainſi: & Angleterre a eſté premierement dicte Albion, ou Albanie, à cauſe des rochers blancs, qui

La diſtance de Calais à Douures.

La fertilité de la grand Bretagne.

apparoiſſent de prime face à ceux qui y nauigent, dont on nous rapporte des pierres de croye, deſquelles on vſe ſur les tables à compter. Depuis Bretagne a eſté ainſi appellee de Brutus, fils de Siluie Poſthume roy des Latins, Capitaine de quelques Troyens, leſquels vindrent en ceſte Iſle auec bon nombre de nauires, quarante ans apres la deſtruction de Troye, & mirẽt à mort tous les Aborigenes qui habitoyent en icelle. Mais Beda natif d'Angleterre eſcrit, qu'elle a eſté appellee Bretagne des Bretons qui habitoyẽt iadis en la Gaule. Or Bretagne eſt vne iſle de l'Oceã, laq̃lle a pluſieurs anglets, & eſt ſeparee de tous coſtez par mer de la terre ferme. Le deſtroit qui eſt entre Calais & Douures, eſt de trente mille pas (c'eſt à dire, quinze lieuës) & ſe peut trauerſer en l'eſpace de deux heures, ſi on a bon vent. Les anciẽs ont dit que la Bretagne eſtoit ſterile, & qu'il ne ſe trouuoit pas en icelle vn ſcrupule d'or, d'argent, ne d'airain : mais le contraire ſe void bien auiourd'huy. Car elle eſt abondante en minieres d'or, és fins de Cranford, d'argent en Eſcoſſe, d'airain & de fer en beaucoup de lieux. Elle a de la terre ſoulphree, bitumineuſe, fort propre au feu. La terre produict bleds, froments, poiz, & autres grains, autant qu'il eſt neceſſaire pour ſes habitans. Ceſte Iſle a de noſtre temps deux Royaumes, à ſçauoir, Angleterre, & Eſcoſſe : l'vn eſt diuiſé de l'autre vers Occident par vn petit deſtroit de mer, ou par le fleuue Suluay, où le ſable eſt dangereux: du coſté d'Orient par le fleuue Tuede, & au milieu par les monts d'Ordoluc, qu'on appelle vulgairement Cheuiet.

Hirlande, Hibernie, Iuernie.

Celle que nous appellons de noſtre temps Hirlande, a eſté appellee Hibernie, & Iuernie: & Iuernie a eſté cogneue du temps de Ptolomee, & par les autres lieux particuliers qui ont eſté deſcrits, & n'y a eu gueres de noms de peuples, villes & fleuues, qui ayent eſté changez iuſques auiourd'huy. Ptolomee met deux principales villes en Hirlãde, à ſçauoir, Rhebe & Ibernim, dont l'Iſle meſme a eſté nommee Iuernie, ou Ibernie. La premiere a en lõgitude 12. degrez, minute 0. En latitude 59. degrez & 45. minutes. Iuernim a 11. degrez en longitude, & en latitude 58. degrez & 19. minutes. Le plus long iour d'eſté audict lieu d'Iuernim a 18. heures, minute 0. A Rhebe le plus long iour a 18. heures, minutes 30. Selon Polomee il y a beaucoup de fleuues qui arrouſent Hirlande. Il raconte Vidne, Argutæ, Rauion, Libnion, Auſobe, Senom, Dur, Iermon, Dabrone, Birgom, Medonom, Oboce, Bubinde, Vnideriom, Logie.

D'ALBION QVI EST AVIOURD'HUY *Angleterre.*

AFin que nous retournions à l'Angleterre, tu noteras qu'il y eut iadis en icelle vne foreſt renõmee, qu'on appelloit Caledonie, de laquelle l'Iſle a eu auſſi premierement le nom, & puis a eſté dicte Albanie, & puis Angleterre & Eſcoſſe. Ptol. deſcrit en icelle beaucoup de fleuues, beaucoup de citez, beaucoup de peuples, beaucoup de ports de mer, & beaucoup de petites Iſles qui ſont ſituees à l'enuiron. Les noms des peuples ſont recitez és tables de Ptolomee : entre leſquels il y en a quelque peu qui n'ont point eſté changez. Comme Caint, Londres, Iorc, Douures, où eſt le paſſage d'Angleterre à Calais. Dauantage Angleterre a au doz, c'eſt à dire, vers Septentrion, l'iſle de Thyle, qu'on eſtime eſtre Irlande, & eſt ſuiette au roy de Dannemarch, de laquelle nous dirons beaucoup de choſes cy apres. On trouue auſſi en ce quartier-là les Iſles Orcades, qui ſont trente en nombre, entre leſquelles la principale eſt appellee Hetlande, de laquelle nous dirons quelque choſe en ſon lieu.

Thyle ou Thuſe.

Pline liu.

chap. 16.

Hiſt. vniu ſelle, liur. chap. 44.

Polydore Virg. liur de l'hiſtoi Angloiſe.

Bede hiſt. Eccleſiaſt. liu. 1. cha.

Gildas liu de l'origi des Breto Inſulaires

[Ce nom Albion fut iadis donné à ceſte iſle, par les premiers y habitans, à cauſe, comme on dit, des rochers blencs qui paroiſſent à ceux, qui nauigent celle coſte de la Gaule auãt: mais ſi ceſte region a eſté habitee dés le cõmencement, comme il eſt auſſi bien à croire q̃ du reſte des autres, ie ne voy raiſon pour laquelle la blãcheur luy aye dõné ce nom, veu que ceux qui l'ont habitee en ſon origine, ne parloyẽt point Latin, d'où ce mot Albion & Albanie ſemble auoir ſa ſource, & ce nonobſtãt l'iſle auoit ce nom entre les Grecs & Latins tout cõmun, cõme ainſi ſoit (ſelõ le teſmoignage de Pline) que toutes les iſles voiſines, telles que ſot les Orcades, Hebrides, & autres, portoyent le nom de Bretagne. Ie laiſſe à part les fables Troyẽnes de celuy, qui nous baſtit vn ie ne ſçay quel Brute ſorti de la cuiſſe de Priam, à cauſe que i'en ay parlé en mon hiſtoire vniuerſelle, & q̃ le ſeigneur de Neuf-bourg Anglois monſtre auſſi cõbien la forbe eſt à reietter. Qui en voudra voir dauãtage, liſe Polydore Virgile, & ledict Guillaume de Neuf-bourg, qui ont traicté plus veritablement ceſte hiſtoire: Et le venerable Bede, qui ſinceremẽt parle de ceſte origine. Au reſte, le mot d'Albanie cy mis par Mũſter, quoy qu'il l'attribuaſt à toute l'Iſle, ſi eſt-ce qu'il eſt particulier à vne partie d'Eſcoſſe, qui en porte le nõ pour le iourd'huy. Et quant au nom de Bretagne, aucuns le recueillans de Gildas ancien auteur, diſent que les Bretons furent nommez de Bruto, autres diſent Bruton petit fils de Noé, & ſorti de ſa fille Araxe, & d'Iſicome: que ſi cela eſt vray, à Dieu les Troyẽs, auec leur Brute, & ſonges de ſon paſſage en l'Iſle Albionne. On tient que ceſte Iſle receut la foy par la predication de Ioſeph d'Arimathie : mais tout y eſtãt gaſté, & les Anglois l'enuahiſſans, qui eſtoyẽt idolatres, ſainct Auguſtin enuoyé par le ſainct Pape Gregoire le grand, fut conuertie, & depuis repurgee de l'hereſie Pelagienne par ſainct Germain, Eueſque d'Auxerre, & par ſainct Loup digne paſteur de l'Egliſe de Troye.]

Voyez Bede en l'hi Eccleſiaſt

DE LA NOVVELLE HIRlande *& de ſa ſituation.*

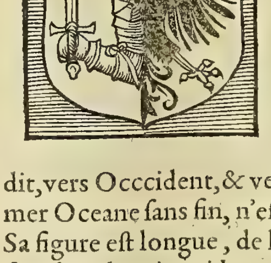

HIrlande eſt vne Iſle en la mer Oceane, ſituee entre Angleterre & Eſpagne, ayant la grãd' Bretaigne vers le leuant, prochaine de la nauigation d'vn iour, & la Gaule vers le midy, l'Eſpagne voiſine de la nauigation de trois iours, comme on dit, vers Occcident, & vers Septentrion, de la grãd mer Oceane ſans fin, n'eſt pas fort loing d'Eſcoſſe. Sa figure eſt longue, de la ſemblance d'vn œuf, eſtendue depuis midy vers le Septentrion. On ne ſçait

D'où eſt ommee Hibernie.

ſçait point certainement d'où elle a eu ce nom. Les vns diſent que c'eſt de la cité d'Iuernin, les autres d'vn capitaine Eſpagnol,nommé Hybere, qui l'occupa premierement, auec grand force d'hommes qu'il auoit aſſemblez. Les autres du fleuue Iberos, qui eſt le plus renommé d'Eſpagne:pource que les habitans d'entour ce fleuue-là y allerent premierement demourer, ou de tēps d'hyuer, pource que elle tend vers Occident.Mais le plus vray-ſemblable eſt, qu'elle a eſté appellee du nom du capitaine Eſpagnol, ou du fleuue Hiberus, d'autant que les Hirlādois ne ſont pas fort differés en leurs mœurs & façons de viure des Eſpagnols,qui leur ſont plus prochains voiſins. Elle ne peut auoir ſon nom de l'hyuer:autrement Noruege & Suece par vne meſme raiſon,pourroyēt eſtre dictes Hibernies,attendu que l'hyuer de ces regions-là, n'eſt pas moindre q̃ celuy d'Hirlāde.

De quelle rādeur eſt Hirlande.

L'eſtendue d'Hirlāde,eſt la moitié moindre que celle de Bretagne. Car elle n'a pas plus de 70.lieuës d'Allemagne en longitude,& 23. en latitude. Au reſte,la terre & l'air de ceſte Iſle,ne ſont pas beaucoup differēt de celuy d'Angleterre, ſinon qu'Hirlande eſt plus montagneuſe, & plus abondante en eaux. Car meſmes aux plus hautes, elle a des eſtangs & des paluz. L'air y eſt merueilleuſement temperé,la fertilité de la terre y eſt grande,cōbien que les Hirlandois ne ſ'addonnent gueres à la cultiuer. Elle n'engendre point de beſtial veneneux, & ſi on en apporte d'ailleurs, elle ne le peut nourrir. Elle a le loup & le renard qui luy ſont nuiſance. Toutes les autres beſtes ſont douces,& de plus petite corporance qu'ailleurs.

omponie Mele liur.3.

[Ceſte Iſle eſt nommee par Pomponie Mele,Iuerne, parlant en ceſte maniere: Au deſſus de la
” grand' Bretagne eſt Iuuerne,ayant preſque vn meſ-
” me eſpace,mais eſgale de tous coſtez:longue pour
” l'eſgard du traict des haures,ayant le ciel contraire
” pour la maturité des ſemences: mais ſi abondante
” en herbages, que le beſtail y eſt ſaoul ne paiſſant
” qu'vne petite partie du iour: & ſi on ne le chaſſoit
” du lieu de ſa paſture, il ſe creueroit de manger. Et
” de meſme opinion eſt Solin,en ſon liure de l'aſſiette du monde.

olin en polyhiſt. ap.25.

es quatre rties de Hirlande.

Toute l'Hibernie eſt diuiſee en quatre parties, dont l'vne qui tend vers le midy, eſt appellee Momonie:l'autre qui eſt vers la biſe,Hultonie: la troiſieme,qui eſt vers ſoleil leuant,Laginie:la quatrieme, qui eſt vers l'Occident, Connacie. Et pource qu'elles ſont ſubiettes à l'Anglois, ils ſ'accouſtument à plus honneſtes mœurs, que parauant. Le fleuue Suere qui fait vn port à Vatfort, où eſt le paſſage d'Angleterre le plus court, ſepare Momonie de Laginie,& Sinne la ſepare de Connacie,dont la principale cité és limites d'Occident, eſt Limric, aupres de laquelle paſſe le fleuue Sinne, qui eſt le plus grand de tous les fleuues d'Hirlande. L'an de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt 433.Celeſtin Pape enuoya de Tours ſainct Patrice Eueſque, qui eſtoit fils de la ſœur ſainct de Martin, ſainct en Hirlande, afin de preſcher Ieſus Chriſt & la foy en icelle.

” [Vadian homme rare de noſtre aage,& Suyſſe de
” nation, a eſté plus reuerend vers la memoire de ce
” grand perſonnage & Apoſtre digne des Irlandois,
” ſainct Patrice,que le traducteur de Munſter, com-
” me ainſi ſoit que ceſtuy-cy a oſté du latin de l'au-
teur les mots *ſanctum Epiſcopum* le ſainct Eueſque “
Patrice,car c'eſt ainſi que Munſter y auoit mis, afin “
qu'és autres lieux où lon verra le texte Frāçois,ſ'eſ- “
loigner du ſens de l'Egliſe Catholique, qu'on voye “
auſſi que c'eſt le traict de quelque impoſteur here- “
tique, qui ne peut ſouffrir, que les liures ſortent a- “
uec leur ſincerité,en lumiere. Vadian donc parlant “
Vadian ſur Mele liur.3.
des Irlandois,dit ainſi: A ceſte cauſe Solin dit, que
les Hibernois mettent en meſme degré l'equité & “
l'iniuſtice:ce qu'ils ne feroyent point, ſ'ils auoyent “
en eux quelque pieté. Mais auiourd'huy ils viuent “
d'vne autre ſorte,& cōme dit Vualafride, où le pe- “
ché abondoit iadis,à preſent y ſurabonde la grace: “
car ce peuple eſt Chreſtien, renommé pour auoir “
eſté conuerty par le treſſainct homme Patrice, en- “
uoyé par le ſouuerain chef de l'Egliſe. Mais quoy q̃ “
ceſte opinion ſoit la plus cōmune, & que preſque “
tous la ſuyuēt, ſi eſt-ce que l'hiſtorien Eſcoſſois en “
parle diuerſement, duquel telles ſont les parolles: “
On dit qu'en ce temps (à ſçauoir,l'an de grace 358.) “
le pays d'Hibernie (duquel les Eſcoſſois ont prins “
leur origine) receut la foy & religion de noſtre Sei “
gneur Ieſus Chriſt. La choſe qui eut ſource d'vn pe “
Hector Boece liure 7. hiſt. Eſcoſſ.
tit cōmencement, vint en accroiſſement par mira-
cles,ainſi que pluſieurs des noſtres le recitent. Vne
dame qui auoit embraſſé la pieté Chreſtienne (les
annales d'Eſcoſſe la diſent auoir eſté du ſang des Pi-
ctes)ſ'eſtant introduicte en la maiſon de la Royne. “
luy aprit ſi biē l'hiſtoire de Ieſus Chriſt,& la crain- “
te de Dieu, que la Royne ne douta de l'annōcer au “
Roy:lequel embraſſant ceſte doctrine,en fiſt parti- “
cipant tous ſes ſuiects. Ie ne veux deſdire l'hiſtoire, “
veu q̃ faits ſemblables ſont aduenuz,& qu'vne fem “
me eſclaue (ainſi q̃ recite l'hiſtoire Eccleſiaſtique) “
conuertit les Iberiens en Aſie: mais ſi cela eſtoit “
S. Patrice viuoir l'an de grace 440. Vſuard.
vray, le bon hōme Bede ne l'eut iamais mis en ou-
bli, non plus qu'il a teu la vie ſainct Patrice, lequel
fut Eueſque d'Irlāde l'eſpace de 40.ans.& eſtoit en
ceſte Iſle,du meſme temps que S. Germain paſſa en
la grande Bretagne,contre les Pelagiēs, qui de leur
venin & hereſie,auoyent gaſté toute la contree. Et “
Voy Iean Maioris liure 2. de l'hiſtoire Eſcoſſoiſe.
duquel temps auſſi,S.Colōban fut enuoyé par Ce-
leſtin 1.du nom,en Eſcoſſe, pour y eſtre le premier
Eueſque:& ainſi, peut eſtre, que ceſte femme don-
na quelque cōmencement de religion en Irlande,
mais que ſainct Patrice y planta viuement la do- “
ctrine,ainſi que le tient toute l'Egliſe. “

La fertilité d'Hirlāde.

Hirlande produict beaucoup de cheuaux, qui amblent bien doucement, & ſemble que de faict à penſee, leſdicts cheuaux ſ'eſtudient à adoucir leur pas,pour ne moleſter celuy qui eſt ſur eux. La terre de ceſte Iſle eſt de ſi grāde paſture, que le beſtial en eſt en dāger, ſi en eſté on ne le met hors des paſturages.Elle n'engendre nulle beſte nuiſante,non pas vne araine,n'vne grenouille,& encores qu'elle ſoit apportee d'ailleurs,elle ne la peut nourrir. Elle tue toute beſte nuiſante, qui eſt apportee d'autre pays, quand on la iette en la poudre.

[On tient que par la priere de ſainct Patrice ce- “
ſte Iſle a eſté preſeruee de ceſte vermine nuiſible,& “
de toute beſte rauiſſante. “

On ne trouue point en icelle de mouches à miel: l'air y eſt merueilleuſement tēperé,& la terre fertile. Toutesfois c'eſt vne gent, qui ne recueille pas volontiers les eſtrāgers,cruelle,& qui n'a pas beaucoup de ciuilité, & pour ceſte cauſe eſt aſſez propre à la guerre. Elle met honneur ſouuerain aux armes & affaires de la guerre. La mer, qui eſt entre Angleterre & Hirlāde, eſt quaſi touſiours en tēpeſte, tellemēt qu'on ne la peut paſſer, ſinō par certains iours. Il y a auſſi beaucoup d'Iſles entre Hirlāde & Eſcoſſe, dont la plus grand, qui eſt meridionale eſt Mone, & eſt longue de quinze lieües, laquelle fut ſubiuguee par Iule Agricole & adiointe à l'empire Romain.

[C'EST Iſle eſt à preſent appellee Allan, & eſt le lieu, où iadis les Druides tenoient leur ſouuerain conſeil, & le ſiege principal des deuins & Sacrificateurs, à l'imitation des Druides des Gaules. Mone iadis n'eſtoit eſloignee de guere plus d'vn mille, de la grande Iſle Angloiſe, la où à preſent elle en eſt ſeparee plus de 25. mille, ainſi que Polydore Virgile le recite l'ayant recueilly de Cornille Tacite.

Voy Tacite en la vie de Agricole.

Polydore Virg. liu. 1. de l'hiſt. Auſt.

CONATIE Honel de noſtre temps a gouuerné la mailleure partie d'Hibernie, lequel mena en bataille 4000. hommes à cheual & 12000. pietons contre Hauard Anglois, mais puis apres eſtant attiré par l'amitié des Anglois, eut auec eux paix, apres la mort duquel Thomas Girald fut gouuerneur d'Hybernie, lequel oiant, que ſon pere auoit eſté tué par le roy d'Angleterre, il eſmeut ſedition, & arma 40000. hommes ou à pied, ou à cheual, mais la choſe fut aſſopie par quelques conditions au dommage & peril des Hibernois.

Du royaume d'Angleterre, & de la ſituation, & fertilité d'iceluy.

D'ouuiēt le nom d'Angleterre.

Voy Bede hiſt. eccle. liur. 1. cha. 14. & 15.

NOVS auons deſia dict, qu'Angleterre & Eſcoſſe ne ſont qu'vne Iſle, & qu'elles ſont diuiſees vers l'Occident par vn petit deſtroict, & vers l'Orient par le fleuue de Tuede, au milieu par les mōts d'Ordoluc, qu'on appelle Cheulet. Il y a diuerſes opinions entre les hiſtoriens d'où eſt venu ce mot d'Angleterre. Les vns penſent qu'il ſoit deduict d'vn mot Alemand, angel, qui ſignifie gond & Angle pource qu'Angleterre eſt cōme le gond ou anglet de noſtre monde. Les autres diſent, qu'elle a eſté ainſi nōmee d'vne royne, qu'on appelloit Angele, Mais Iehan Maieur aux geſtes des Eſcoſſois eſcrit en ceſte maniere. L'an de la natiuité de Ieſus Chriſt 449. cōme les Bretōs eſtoiēt preſſez des ennemys, Vortiger, leur roy fut cōtrainct de cercher ayde hors du païs, à ſçauoir aux Saxōs, leſquels venās auec grāde multitude, deliurerent le roy aſſiegé des ennemis. Engeſt leur duc circōuenant le roy par fraude, tua beaucoup de nobles des Bretons, & finalement obtint le royaume de Bretagne: Parquoy ſuccedant à Vortiger en empire, ne voulut plus que le royaume fut appellé Bretagne, mais qu'il fut denōmé vulgairemēt de luy Engiſtlād, laquelle voix par ſucceſſiō de tēps a eſté corrōpue, & en oſtant vne ſyllabe, on a dict, Engelād. Aucuns auſſi eſcriuēt, que ledict Engeſt demāda au roy, pour le ſeruice qu'il luy auoit fait, quelq̄ ſeigneurie au royaume, lequel luy pleut tellement, qu'on ne l'en peut iamais chaſſer. Et pource que le Roy luy refuſa, il demanda de rechef auſſi grand eſpace de terre comme vne courroye en pourroit enuironner, là ou il baſtiroit quelque edifice à ſon plaiſir. Cela obtenu du roy, il print le cuir d'vn bœuf, dont il feit vne bien longue courroye, & s'en alla au lieu, qu'il auoit eſleu auparauāt, & embraſſa vne grande eſpace de terre, où il baſtit vn chaſteau, & l'appella Courroye. Albert Crantz eſcrit vn peu autrement ceſte hiſtoire, & eſt d'vne meſme opinion auec Beda, en ceſte maniere: Comme les Bretons eſtoyent preſſez des Pictes & des Eſcoſſois, & ne pouuoient obtenir aide des Romains, qui eſtoient empeſchez par autre grād guerre, ils ſe defendirent eux meſmes quelque temps, mais pource qu'ils ne ſembloient point eſgaux à leurs ennemis, ils appellerent des prochains riuages d'Alemagne les Saxons, leſquels ils ſoudoyerent, afin d'eſtre defenduz par eux contre leurs ennemis. Leſquels Saxons, ſurnommez Anglois, entrans en l'Iſle auec leur capitaine Vortiger, repouſſerent les Pictes & Eſcoſſois. Mais ſes Saxons ſoudoyez furent menez d'ambition, & feirent plus de nuyſance aux Bretons que les Pictes & Eſcoſſois leurs ennemis n'auoient fait. Car ils feirent mourir en diuerſes façons les citoyens Romains, & les principaux des Bretons, pour la plus grand part. Et des ce temps là commencerent les Saxons Anglois à dominer ſur la Bretagne. Or en ce temps là les Eſcoſſois habitoient Hirlande, & les Pictes eſtoiēt venus de Scythie, ainſi qu'on eſtime communément, d'où auſſi auparauant les Eſcoſſois eſtoient venus, & s'efforçoient d'enuahir Hirlande & l'approprier à eux: Mais les Eſcoſſois donnerent vn autre conſeil aux Pictes, à ſçauoir d'occuper en Bretagne ce quartier là, qui n'eſtoit point cultiué à faute d'habitans. Cela fut fait enuiron l'annee de Ieſus Chriſt 449.

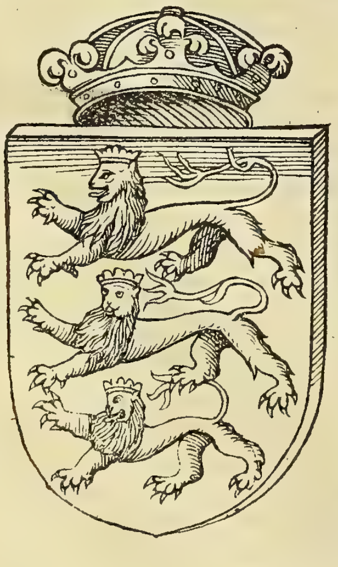

[LES annales d'Eſcoſſe tiennent (ainſi que chaſcune ſe penſe anoblir allant querir loing ſon origine) que la ſource de ceſte nation vient d'Egipte, & de Grece, & qu'vn certain Gathele fils de Cecrops, ou d'Arge roy Egiptien, en fut le premier auteur, & la ils faignent auoir eſpouſé la fille de celuy Pharamon, ſous lequel Moiſe ſ'en fuit ayant occis l'Egiptien, & laquelle ils nomment Scote: & qu'il ſ'en alla en Eſpagne, & de la paſſa en Hirlande, & à la fin ſes ſucceſſeurs vindrent en la grande Bretagne, & habiterent celle partie, qui à preſent porte le nom d'Eſcoſſe. Mais ceſte fiction ne me plaiſt point, qui ne peut y veoir aucune apparence, comme ainſi ſoit que nul ignore que les bonnes gens du temps paſſé ne ſe ſont guere arreſter à faire eſcrire leurs ſources, & que nul des anciens à mentionné ceſte race Egyptienne: ioint que Bede auteur croyable, parlant des courſes des Pictes, & Eſcoſſois en la grande Bretagne, dit que les Pictes vindrent des parties Septentrionales de Scythie, & les Eſcoſſois de

Voy Hector Boece liur. 1. de l'hiſt. Eſcoſſ.

Ieā Maieur liu. 1. chap. 9. de l'hiſt. deſcoſſ.

Bede hiſt. Eccle. liu. 1. chap. 1.

» de l'iſle d'Hibernie ſans paſſer plus outre,cõme laiſ
» ſant ce qui eſtoit en doubte: quoy que ie voudroy'
» reietter qu'ils ne fuſſent deſcẽduz des Iberiens d'Eſ
» pagne, cõme ainſi ſoit que le nauigage n'eſt guere
» long à venir d'Eſpagne iuſques en Irlande: mais Be
» de ne dit point que les Eſcoſſois vinſſent de Scy-
» thie,& moins fait-il mention d'Egypte.

xons An-
ois.

Ainſi les Saxons Anglois eſtãs appellez en aide, ont eſté eux-meſmes ennemis du pays, & ont trauaillé par embuſches pour obtenir vne treſbonne terre, & n'ont point eſté fruſtrez de leur deſir. Car apres eſtre faits forts peu à peu au pays, ils tuerent le Roy auec tout ſon conſeil, & cõmencerẽt à brigander, & mettre tout à feu & à ſang: de ſorte que les habitãs du pays furẽt contraints de ſ'enfuyr aux foreſts & aux mõtagnes. Pluſieurs auſſi trauerſans la mer entrerent en la Gaule, & occupans quelque region par force, mirent là leur ſiege, & a eſté ceſte terre-là appellee d'eux, la Bretagne.

Breta-
e Galli-
e.

» [Ceſte inuaſion eſt cõtre verité,cõme ainſi ſoit q̃
» les auteurs Eſcoſſois, ſuyuãs l'autorité de Bede,tiẽ-
» nent que la grand' Bretagne print le nom des Bre-
» tons Armoriques,qui ſont les Bretõs bretõnans en
» noſtre Gaule.Et voicy les mots de Bede:Dés le cõ-
mencement,dit-il, ceſte Iſle auoit pour habitãs ſeu
» lement les Bretons,qui paſſans le deſtroit de la mer
» Armorique, vindrent occuper les parties auſtrales
» de ceſte Iſle.Et ne me ſoucie du iugement d'vn cer-
tain Iean Balee Anglois, qui reiettant la ſentẽce de
Bede, & de tous les hiſtoriẽs de nom, comme ſont
Bœthie,Maior,Polydore Virgile,& autres,ſ'arreſte
» aux fables que ceux-cy reiettent: mais ne faut ſ'en
» eſtonner, veu q̃ ſ'eſtant retiré de l'vnité de l'Egliſe,
» & ayant embraſſé le Pſeud'Euangile de Luther, ce
» n'eſt rien de nouueau,ſi les fables luy plaiſent,& ſ'il
» deteſte ceux qui aimẽt la purité de l'hiſtoire.Au re-
» ſte,partie de ces Bretons inſulaires aſſaillis des An-
» glois, ſe retirerent en la petite Bretagne, d'où ils a-
» uoyẽt prins origine,comme teſmoigne George du
» Liz Anglois en ſa chronique des rois d'Angleterre.

de liur.1.
ap.1.

n Balee
la pre-
e de la
cẽturie.

Or les Saxõs Anglois ayans obtenu la grãd' Bretagne, demourerent en icelle,& depuis l'appellerẽt Angleterre. Auparauant qu'ils euſſent ſubiugué la Bretagne, ils habiterent en vne region, laquelle depuis leur partement a eſté nommee Angrie, & iuſques auiourd'huy les ducs de Saxe vſent du tiltre du duché d'Angrie(vulgairement dict Engen)& de Vueſtphalie. Auſſi l'Archeueſque de Cologne, depuis le iour q̃ Henry Lern fut deſtitué, entre autres tiltres vſurpa à ſoy celuy d'Angrie. Polydore, qui a eſcrit de noſtre tẽps l'hiſtoire des Anglois, a diuiſé toute l'Iſle en trois parties, à ſçauoir, Angleterre, Gales & Eſcoſſe. Or le pays de Gales, qu'on appelle auſſi Cambrie, eſt ſubdiuiſé en Cornubie ou Cornuaille, Norgales, Surgales,& Vueſtgales. Ceux de Norgalles ſõt ainſi appellez, pource qu'ils ſont vers Septentrion: ceux de Surgalles, habitẽt au coſté de Midy: & de Vueſtgalles, en Occident. Vn Roy domine ſur Angleterre & Gales, & ſur Eſcoſſe vn autre. Les façons & mœurs des Anglois & des Eſcoſſois, ſont preſques toutes ſemblables, & ne ſont differens en gueres de choſes. Leurs eſprits ſont ſubtils, prompts à vengeãce, fiers & hardiz. Les Eſcoſſois ſont forts à la guerre, & endurent aiſément la faim, le froid, les veilles. Ils ſont gens de belle forme, mais aſſez negligens en leurs accouſtremens: enuieux de nature, & meſpriſeurs des autres: ils ſe vãtent plus qu'aſſez de leur nobleſſe, tellemẽt que en leur extreme poureté, ils ne laiſſent point d'eſtre couſins de leur Roy, auſſi ils ſ'eſtiment pour ſçauoir des ſubtilitez de dialectique. Le charbon de pierre leur eſt en vſage ſi commun, que ceux qui mendient, en demãdent par aumoſne aux paſſans. Les habitans de ceſte Iſle afferment, que la region eſt plus temperee que la Gaule, & a les froidures & les chaleurs plus moderees. Elle eſt bonne pour les bleds & pour les arbres, propre à nourrir le beſtail & les cheuaux, dont il y en a grand nombre,& principalement de brebis, d'autant qu'il n'y a point de loups. Elle ne produiſoit iadis point de vin, mais elle a maintenant des vignes en pluſieurs lieux. Elle a de l'argent, du fer, du plõb, de l'eſtaing,& du charbon en abondãce. On apporte de là des peaux, auſſi des chiens qui ſont fort bons à la chaſſe. Elle a de grands fleuues abondans en poiſſons, leſquels deſcendent & remõtent tous les iours deux fois, à cauſe du flot de la mer, qui regorge contre iceux. Auſſi elle a des fontaines de ſel,& des fontaines chaudes, des pierres precieuſes, des perles, & vne pierre nõmee Agate, en grand nombre & treſbonne.

les.

mœurs
Eſcoſ-
.

La fertilité de la grand Bretagne.

[De ceſte pierre bitumineuſe parle Pline en ſon «
hiſtoire naturelle liure 36.chap.19. & Matheol ſur «
Dioſcoride liure 5. chap. 103. & Bede hiſtoire Ec- «
cleſiaſtique d'Angleterre liure 1.chap.1. «

Combien que ceſte pierre ſemble rude & vile, neantmoins elle a ie ne ſçay quoy de diuin en ſoy. Car elle nourrit le feu en l'eau, qui ne ſe peut eſteindre ſinon par huile. Et ſi quelqu'vn ayãt perdu ſon pucelage, a beu de leau auec quelques miettes de ceſte pierre, incõtinent il piſſe & ne peut tenir ſon vrine: Et ſ'il eſt puceau, il n'eſt point contraint de piſſer. Le plus lõg iour en Eſcoſſe eſt de 19.heures, & en eſté les nuicts y ſont claires. La langue Angloiſe eſt meſlee de beaucoup de langues, & principalement de l'Alemande & Françoiſe.

La vertu de l'Agate.

Du lãgage Anglois.

[La langue Françoiſe y fut introduite par Guil-
laume le cõquerant duc de Normandie, lors q̃ chaſ
ſant les Danois, il ſe feit roy de l'Iſle de la race, du-
quel ſont deſcenduz ceux qui encor regnẽt en An-
gleterre: car y conduiſant Normans & François, il «
fut cauſe que la lãgue y fut auſſi meſlee, ainſi qu'on «
peut voir és liures des loix par luy eſtablies. Quãd à «
la langue Alemãde, elle leur eſt naturelle, comme à «
ceux qui ſont deſcẽduz des Saxons: quoy que ceſte «
cy ſoit encor corrompue pour eſtre meſlee de l'an- «
cien Breton du Frãçois, & du langage Danois, veu «
les courſes q̃ les Danois ont fait ſouuẽt en ceſt' iſle. «

Voy Polydore Virg. liur 9. hiſt. Angl.

Elle fut iadis pure Alemande, cõme on peut co- «
gnoiſtre de Beda, qui eſtoit natif d'Angleterre. Car au liure qu'il a fait des tẽps, il eſcrit en ceſte ſorte: Les anciẽs Anglois ont cõpté les mois ſelõ le cours de la lune, & ont appellé la lune Mona, c'eſt à dire, mois ſacré, & Apuril Eoſter monath, c. mois de Paſques, & ce du nom d'vne deeſſe, à laq̃lle les Tudeſques au tẽps qu'ils eſtoyent Payens, ſacrifioyẽt audict mois d'Auril. Ils appelloyent May Trimelci, c. trois traictes de laict, pource qu'audict mois, ils tiroyẽt leur beſtail trois fois le iour. Ce paſſage ne ſe trouue pas aiſément és liures imprimez, mais ie l'ay trouué en vn liure eſcrit à la main, que Glarean me

enuoya de Negreſelue,icy à Baſle, l'an 1545. En ceſte Iſle les Eſcoſſois ſauuages, & habitans és Iſles, vſent d'vne autre langue, qui eſt ſemblable à celle des Hirlandois. Les autres Eſcoſſois plus humains vſent de l'Angloiſe. La 3. langue eſt cellede Gales.

Des roys d'Angleterre.

RAphael Volaterran eſcrit des roys d'Angleterre en ceſte maniere: L'an de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt 156. le premier roy d'Angleterre Chreſtien, fut Lucie, duquel les ſucceſſeurs ſe retirerent ſouuent de la foy. Apres luy regna Carent, Coel, Octauie, Codan, au temps duquel Cornouaille eut ſon propre duc. Apres luy regna Conſtance, Vortigem, au temps duquel les Saxons ſe fourrerent en Angleterre, comme nous auons dit cy deſſus, & furēt deux roys en Angleterre, depuis l'an de Ieſ⁹ Chriſt 467. Toutesfois en cecy les hiſtoriēs ne ſ'accordent point. Ce que nous laiſſons à eſplucher aux autres. Apres Vortiger regna Aurele, Vther, Artus, qui mena grād' guerre cōtre les Saxōs, les Noruegois, Danois, Hirlandois, Eſcoſſois, &c. qui ſ'efforçoyent d'approprier la Bretagne à eux.

» [Ceſt Artus regnoit l'an 501. du temps de Clo-
» uis le gtand, roy de France: & eſt celuy duquel les
» Anglois chantent tant de fables, lors qu'ils magni-
» fient ſes monſtrueuſes prouëſſes, & les conqueſtes
» incroyables de luy, & de ſes cheualiers de la table
» ronde: Et ſur tous ſ'y eſt arreſté vn certain bour-
» deur nommé Ganfride, Artus auteur de l'hiſtoire
Angloiſe, duquel chacun a reietté les eſcrits, com-
me indignes qu'on les liſe: & à ceſtuy ſ'accorde en-
cor aucunement Iean Maior Eſcoſſois, parlant de
ce baſtard Artus, & ayant fait mention du ſorcier
» Merlin, non qu'il approuue les cōqueſtes que l'au-
» tre luy attribue, veu l'impoſſibilité des choſes, & le
» peu de moyen de ce Roy, qui auoit vn cōpetiteur
» en ſon Royaume, & qui oncq ne peut ſe preualoir
» des ſeules forces des Danois, aſſaillās la Bretagne.]
» Et comme Lucie capitaine Romain, fut venu
l'an 543. auec grande armee, Artus les tua tous iuſ-
ques à vn. Apres Artus, beaucoup de princes ont
regné en Angleterre, à ſçauoir, Conſtance, Au-
rele, Carent, Etelberd, qui feit ſa reſidence à Can-
torbie. Au temps de ceſtuy-cy S. Gregoire enuoya
des preſcheurs de l'Euangile en Angleterre. Apres
Etelberd, regnerent Codman, Atelſtan, Echenard,
Sycobert, Egbert, Lotaire, Edric, Vared, qui veſcut
enuiron l'an de noſtre Seigñr 710. Egbert, Etelbert,
Egfrid, Cudred, Vadred, au tēps duquel les Saxons
occuperent le royaume de Cātorbie, & le poſſede-
rent par quelque tēps, l'an de noſtre Seigneur 800.

Voy Maior en l'hiſt. Eſcoſſ. liur. 2. chap. 6.

S. Gregoire enuoya des preſcheurs de l'Euāgile en Angleterre.

Voy Bede en ſon hiſtoire Eccleſiaſt.

» [Bgbrut ſ'appelle Ecbert, lequel fut celuy, qui fai
» ſant le voyage de Rome l'an 847. feit l'Iſle Angloi-
» ſe tributaire au ſainct ſiege de Rome, & ordonna
» le denier S. Pierre ſur toutes les maiſons Angloi-
» ſes, qui a eſté payé, iuſqu'à ce q̃ de noſtre tēps, Hen-
» ry 8. ſ'eſt declaré chef de l'egliſe Gallicane, & a oſté
» ce droit à la ſaincte primauté du chef vniuerſel des
» Chreſtiēs. Ceſt Egbert auoit receu les ſaicts ordres
de ſouzdiacre, mais il fut diſpēſé par le Pape Leō 3.]

Egbrut Vueſt Saxon, amplifia grandement le royaume des Saxons en Angleterre, & ce au temps de Charlemagne, & permiſt que d'autres roys regnaſſent ſouz luy. Mais ſon fils Edelnuph reſtitua tout ce que le pere auoit occupé.

[Ceſtuy eſt appellé Alurede par les hiſtoriēs An- «
glois, lequel regnoit en l'an de noſtre Seigñr 873. & «
l'an 24. de ſon regne, il inſtitua l'vniuerſité de la vil «
le d'Oxēford, à ſçauoir, l'an de grace 895. par la ſol- «
licitation d'vn treſdocte religieux nōmé Neote, &
vne autre à Cantabrige auoit eſté dreſſee par Sigiſ-
bert roy des Saxons, Anglois oriētaux, en l'an 630.

Voy George du Liz en ſon chronicon.

Apres luy regna Alfred, qui inſtitua l'vniuerſité d'Oxēfort, auq̃l ſucceda Edouard ſō fils, qui chaſſa d'Angleterre les Danois, leſquels auoyent fort endommagé ladicte Iſle. Apres Edouard, regnerent ſucceſſiuement beaucoup de roys iuſques au roy Cunton, qui eut ſon palais royal à Londres: & ceſtuy-cy reduit à ſon obeiſſance toute Angleterre, Eſcoſſe, Dannemarch, & Noruege, l'an de Ieſus Chriſt 1000. & crea ſon fils roy de Noruege, & ſon autre fils de Dannemarch.

Polydor. Virgil. liur. 3. hiſt. Angl.

L'vniuerſité d'Oxeafort.

[Ie ne ſçay où ceſtuy-cy peſche ces noms, car ce- «
luy qu'il nōme Cunton, eſt appellé par les annnali- «
ſtes tant Anglois q̃ Danois, Canut, & en y eut deux «
les premiers qui vindrēt de Dānemarch, l'vn qui re «
gna l'an 1017. & le fils duquel à nom Herald, & le «
2. fut ſurnōmé le hardy: & c'eſt ceſtuy-cy qui vniſt «
tous ces royaumes deſquels fait mention Munſter. »
Apres ceſtuy furēt chaſſez les Danois de l'iſle, & fut »
rappellé Edouard 3. fils du roy Etheldrede, par le ſe- »
cours de Guillaume duc de Normādie. Ce bon roy «
fut de ſaincte vie, & ordonna des loix q̃ les Anglois «
appelloyent cōmunes, & pour leſquelles rauoir, ils «
ont ſouuentesfois depuis fait des plaintifs aux roys «
deſcēduz de la race de Guillaume le cōquerant. De «
ce roy Edouard print cōmencement l'vſage & cou
ſtume qu'auoyent les roys d'Angleterre, de faire be
nir ſolēnellement des anneaux qu'ils dōnoyent au
peuple tous les ans, leſquels gueriſſoyēt les mēbres «
contraints, & allegeoyēt ceux qui ſe ſentoyēt aſſail «
lis de haut mal, & eſtoyēt ces anneaux, beniz le iour «
du vendredi ſainct. A ceſt Edouard ſucceda Harald
ſecond, lequel fut chaſſé de ſon royaume par Guil-
laume le cōquerant duc de Normādie. Du tēps du-
quel, les roys Anglois n'auoyēt aucunes armoiries «
particulieres, ains en prenoit chacun à ſa fantaſie: «
mais ce Normand fut le premier qui dōna l'eſcuſ-
ſon auec les trois lyons à la maiſon d'Angleterre,
enuiron l'an de noſtre Seigneur 1067.

Polydore Virgil. hiſt. Angl. liu. 8.

Agneaux gueriſſans du haut mal.

Le premier qui ordōna les armoiries des roys d'Angleterre.

En Angleterre regna Edouard 3. lequel mourut ſans hoir. Et pourtant Guillaume Normād, fils du duc Robert, qui eſtoit du ſang dudict Edouard, fut fait Roy. Apres la mort dudit Guillaume, l'an 1085. regna ſon fils Guillaume, & apres iceluy Hēry premier de ce nom ſon frere: lequel eut en mariage la fille du roy d'Eſcoſſe, nommee Maltide.

[Ce Guillaume fut ſurnōmé le Roux, hōme fier «
& tyran, lequel abuſant des biēs eccleſiaſtiques, & «
ayāt chaſſé le bon prelat S. Anſelme, à cauſe qu'il le «
reprenoit de ſa tyrannie, fut occis l'an 13. de ſon re- «
gne, par vn ſien ſeruiteur, eſtāt à la chaſſe, Dieu ven «
geant l'iniure faite à ſes ſeruiteurs, & dōnant exem- «
ple aux Roys de ſe mōſtrer conſeruateurs des liber «
tez de l'Egliſe, il mourut le 1. iour d'Aouſt, l'an de «
grace 1100. L'an 14. du regne de ce Henry premier, «
qui fut de grace l'an 1114. fut eſtabli en Angleterre «
le premier Conſeil, nōmé Parlement, à l'imitation «
Françoiſe, eu eſgard au mot, qui eſt purement Fran «

çois, & que deſia de long temps en France, le parlement ambulatoire y eſtoit inſtitué, ainſi que i'eſpere monſtrer en noſtre deſcription vniuerſelle.

Au temps d'iceux veſcut ſainct Anſelme, eueſque de Cantorbie. Les pays d'Eſcoſſe & de Gales furent pour quelque temps obeiſſans audict Henry. Apres luy regna Henry ſecond, qui adiouſta au Royaume, Hirlande, & les Iſles Orchades, Normandie, Aquitaine & Gaſcogne. C'eſt celuy à qui on imputoit la mort de ſainct Thomas, archeueſque de Cantorbie. Richard ſon fils luy ſucceda, & c'eſt celuy qui alla à la terre ſaincte, auec Philippes roy de France, & autres princes, l'an 1181. Et retournant de la terre de promiſſion, fut prins en chemin par les ducs d'Auſtriche, & rançõné de grand' ſomme d'argent, tellement qu'il fallut vendre les calices, & les moines furent contraints de vendre leurs liures. Tu auras l'hiſtoite en la deſcription d'Auſtriche, ſouz le tiltre de Guidon Roy. Eſtant retourné au Royaume, & rongé de triſteſſe, il mourut bien toſt apres. Le roy Iean ſon frere regna pour luy: auquel Loys roy de France fiſt groſſe guerre, tellement que ſe deffians de ſa force, il feit paix auec Pandulphe ambaſſadeur du Pape, & rappella les Eueſques qui auoyent eſté chaſſez: & rendit Angleterre & Hirlande tributaires au Pape, & promiſt de payer vne grande ſomme, à ſçauoir, 70. marcs d'or, ou de deux mille nobles, comme eſcrit Iean Maieur. Les autres eſcriuent de cecy en ceſte ſorte: Quand Philippe roy de Gaule, feit ſes efforts pour ſe venger de l'Anglois, l'Anglois redoubtant la puiſſance d'iceluy, ſe retira vers le Pape, & luy feit offre de tout ſon Royaume, auec Hirlande & tout ſon droict: & en feit hommage à Innocent troiſieme, afin que par apres les roys d'Angleterre les tinſſẽt de l'egliſe Romaine, adiouſtãt que pour tout hommage deſdicts royaumes, ils luy en payeroyent tous les ans cent marcs d'or, ce qui n'eſtoit point noùueau. Car Adolphe premier monarque des Anglois, rendit long temps auparauant le royaume tributaire à Leon quatrieme, & à l'egliſe Romaine: apres lequel le roy Henry, à cauſe de la mort de ſainct Thomas de Cantorbie, recognut ſon royaume en fief du ſainct ſiege Apoſtolique, pour luy & ſes ſucceſſeurs. Au reſte, il y eut vn moine qui feit mourir le roy Iean par vn bruuage de biere qu'il auoit empoiſonné, pource qu'il auoit entendu, que ledict Iean vouloit amener vne grande cherté, au dommage de toute la choſe publique. L'an 1208. Henry troiſieme fils de Iean, commença à regner, auquel ſucceda Edouard quatrieme ſon fils, lequel dompta les Eſcoſſois qui eſtoyent rebelles, l'an 1272. & en tua 70. mille. Et de luy, il en perdit de ſon oſt ſeulement ſept mille. Auſſi de ſon regne les Iuifs furent tous dechaſſez d'Angleterre. Edouard cinquieme ſon fils, luy ſucceda au Royaume. Et audict Edouard, ſucceda Edouard ſixieme, lequel ſurmonta Philippes roy de France, l'an 1308. ſur la mer pres de Flandres, où il y eut grande deffaicte du coſté des François. Et depuis print le roy Iean priſonnier aupres de Poictiers, lequel mourut à Londres. Audict Edouard ſucceda Richard, qui fut vn tyran, & puis Henry quatrieme duc d'Herford, & puis Henry ſixieme, qui feit guerre contre les Normãs, & print Rouen & la pilla, à l'aide de Charles roy de France, duquel il eſpouſa la fille, l'an 1424. Or apres que le roy Henry fut mort à Paris, Henry ſixieme regna en ſon lieu, lequel derechef perdit la Normandie, que ſon pere auoit acquiſe. Et ſes enuieux firent Edouard heritier du duc d'Iorc Roy, l'an 1459. lequel fut ſuyuy de tout le peuple, & Henry deſchaſſé du royaume: lequel neantmoins fut depuis rappellé par les Anglois, & prins par Edouard, qui l'empriſonna. Or Charles de Bourgoigne enuoya ſecours à Edouard, pource qu'il auoit prins la ſœur d'iceluy en mariage. Et les Anglois conſpirerẽt cõtre Edouard, & deliurerent Henry de priſon, & le remirẽt en ſon ſiege. Edouard ayant eu ſecours du duc de Bourgoigne ſon beau frere, va en Angleterre, & apres auoir donné la bataille, print encores Henry, & le miſt en priſon, où il le laiſſa mourir. Edouard eut trois fils & deux filles, eſtant pres de la mort, il recommanda le royaume à Richard ſon frere, le priant d'inueſtir du royaume le plus grand de ſes enfans. Mais Richard apres la mort de ſon frere, aſpirant à la couronne, cõmãda qu'on miſt à mort les enfans de ſondict frere. Ce que voyans les Anglois, ils rappellerent Henry ſeptieme, frere de Henry ſixieme de par la mere, qui eſtoit en exil, & tuerent ledict Richard en guerre. Or ce Henry print à femme la fille premiere nee dudict roy Edouard, & fut fait Roy l'an 1474. Et Henry huictieme luy ſucceda, & a regné de noſtre temps: Il eut en mariage premierement Catharine fille de Ferdinand roy d'Eſpagne, laquelle il repudia, & puis en eſpouſa d'autres, des nobles d'Angleterre: de l'vne il eut vn fils nommé Edouard, & mourut enfant. Il feit decoller l'autre, ie ne ſçay pour quelle cauſe, ſinon qu'elle fut accuſee par aucuns d'adultere. Apres il eſpouſa la ſœur du duc de Cleues, laquelle il n'aima pas longuement. Il ne voulut plus eſtre aſſuietti au Pape, comme ſes predeceſſeurs.

chard
s en Au-
iche.

gleterre
butaire
Pape.

Iean roy
de France
prins.

CATALOGVE DES ROYS D'ANGLEterre, commençant à Henry ſecond, au temps duquel fut tué ſainct Thomas l'Archeueſque.

Il faut noter, que l'auteur n'a pas ſuyui la façon des mẽbres, que tiẽnent auiourd'huy les Anglois. Car ils cõptent leurs roys depuis Guillaume le conquerant, dont la lignee dure iuſques auiourd'huy.

1 Henry ſecond.
2 Richard, qui alla à la terre ſaincte.
3 Iean qui ſe ſubmit au Pape.
4 Henry troiſieme.
5 Edouard quatrieme, qui dompta les Eſcoſſois.
6 Edouard cinquieme.
7 Edouard ſixieme, qui vainquit le roy de France.
8 Henry quatrieme duc de Herford.
9 Hẽry cinquieme qui vainquit les Normãs.
10 Hẽry ſixieme, qui fut chaſſé du Royaume par ſes ſubiects.
11 Edouard ſeptieme, qui combatit longuement pour recouurer le royaume, duq̃l le frere Richard ſucceda au Royaume par le parricide de ſes neueux.
12 Henry ſeptieme, frere de Henry ſixieme, recouura le Royaume, qui luy eſcheut par le grand pere.
13 Henry 8. qui reuoqua le vœu faict au Pape. Il a eu ſix femmes, & a engendré de

Catharine d'Eſpagne	15	Marie qui mourut l'an de ſon aage 42. de grace 1158.
Anne Bolene	16	Eliſabeth, qui fut prononcee Royne l'an 1562. de ſon aage 23.
Ieanne Semerie	14	Edouard 6. qui mourut l'an de ſon aage 17. de grace 1551. de ſon regne 6.
Anne de Cleues	Nul	
Catharine Hauard	Nul	
Catharine Paiar	Nul	

Et ſelon l dict nõbr Edouard qui regne auiourd'huy, eſt l ſixieme. Autrement on y trouuera beaucoup plus d'Edouarts ſi on cõpt depuis le commencement.

Mais Edouard 6. ſentant la mort approcher, conſtitua heritiere Ieanne Greye, niepce de Henry 8. femme premierement de Ghilford de Dudleie, fils du comte de Norduic, & puis apres du duc de Northumbre, laquelle eſtant menee à Londres, fut par le ſenat du royaume, declaree Royne (combien que le peuple ſ'y oppoſaſt & reclamaſt à ce) l'an 1553. le 9. de Iuillet à 4. heures. Mais Marie fille de Henry 8. & de Catharine, fille de Ferdinand roy d'Eſpagne, ſœur d'Edouard, fut ſubſtituee heritiere par ſon pere, audict Edouard, ſ'il mouroit deuant qu'elle: à Marie fut ſubſtituee Eliſabeth fille dudict Henry 8. d'Anne Bolonie: & à Eliſabeth, fut Ieanne ſubſtituee: à ceſte cauſe Marie ayant aſſemblé ſes forces, ſ'efforça de pourſuyure ſon droict. Iean duc de Northumbrie, ayant amaſſé des genſd'armes, les mena à l'encontre de ſon ennemi: mais le peuple delinant és parties de Marie, Ieanne fut chaſſee, & Marie fut dicte Royne, tant par le conſentement de tous, comme par la voix du trompette, l'an 1553. le 19. iour de Iuillet, à Londres: laquelle ayant changé & remis les affaires de la religion au premier eſtre, ſelon la religion Romaine & Catholique, print à mari Philippe fils de l'empereur Charles 5. parquoy il fallut venir aux couſteaux, mais la victoire demoura du coſté de Marie, & le duc de Northumbrie auec ſes enfans, & Ieanne auſſi, eurent la teſte coupee, le 12. de Feurier 1554.

Comment Angleterre a eſté premierement cognue.

APres que les Romains eurent commencé de aſſuiectir le monde à eux, & obtenir ſeigneurie ſur toutes gens, le peuple d'Angleterre a eſté longuement incognu, enſemble la ſituation, ſinon que le bruit eſtoit, que ceſte Iſle eſtoit habitee des Geans. Mais quand Iules Ceſar eut commencé d'aſſuiettir aux Romains les extremitez de Gaule, il ſe efforça pareillement de rendre l'Iſle de Bretagne, qui eſtoit voiſine, obeiſſante. Et en cela il luy ſucceda aſſez bien. Car ayant obtenu victoire, il fiſt ouuerture aux eſtrangers, pour traffiquer auec les Bretons. Deuant Iules, ladicte Iſle n'auoit iamais eſté ſuiette à prince eſtrange, mais viuoit à ſa mode, & ne recognoiſſoit autres princes que les iuges du pays. Or il eſt incertain quel Duc ou peuple eſt allé premier, pour occuper ceſte prouince. On en recite bien des fables, que les Geans y habitoyent, auparauant que Brute fils de Syluie roy des Latins & capitaine des Troyens, y entra auec grandes nauires, apres la guerre de Troye: [Mais il n'y a aucun certain auteur qui en face foy, & ſuis aſſeuré que ſi cela eſtoit vray, Tite Liue, qui eſt le baſtiſſeur des races Troyennes, n'euſt oublié encor ceſte leur conqueſte.]

Iules Ceſar ſubiugua les Bretõs.

D'Eſcoſſe.

NOus auons deſia dit, q̃ l'Eſcoſſe & l'Angleterre furent iadis appellees d'vn nom Bretagne, & qu'il n'y auoit nulle diſtinction, iuſques à la venue des Pictes & des Eſcoſſois, qui ſe ruerent au pays, ſ'efforçans de chaſſer les Bretons meſmes: mais furent repouſſez à l'aide des Saxons, & occuperent la derniere partie de l'Iſle, c'eſt à dire, le pays qui eſt vers Septentrion, lequel a eſté depuis nommé d'eux Eſcoſſe.

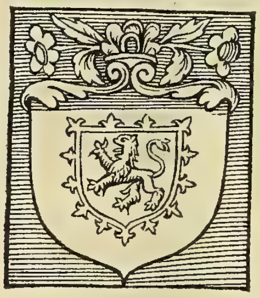

On dit que ces Eſcoſſois vindrent d'Hirlãde, comme auſſi nous auons dit cy deſſus, & auiourd'huy pour la plus part ils vſent du language des Hirlandois. Or eſtãs multipliez par ſucceſſion de temps, ils ſe ſont tellement augmentez, qu'ils ont fait vn Royaume à part, qui eſt diuiſé de l'Angleterre par deux petits fleuues: l'vn ſ'appelle Tuede, & tend vers Orient: l'autre qui tend vers Occident, ſ'appelle Suluay. Il y en a qui eſtiment, que les Eſcoſſois ſont ainſi appellez, d'vn mot Grec qui ſignifie obſcurité, pource qu'ils auoyent accouſtumé de paindre leurs corps de couleur obſcure, & les figurer de painctures horribles à voir, & principalement

ment aux bras & à la poictrine, afin d'effrayer leurs ennemis.

„ [Et ceſte raiſon me ſemble vray-ſemblable, à
„ cauſe que quelques Scythes en vſoyent ainſi iadis,
„ & que meſme du temps de Ceſar, ceux de la grand
„ Bretagne obſeruoyent ceſte façon de faire. L'Eſ-
„ coſſe fuſt inſtruite en la foy par ſainct Colomb
„ du meſme temps que ſainct Patrice monſtra la
„ voye de verité aux Hirlandois, & eſt l'Apoſtre de
celle nation, ainſi que recite Bede en ſon hiſtoire
Eccleſiaſtique.]

ede liu. 3.
ap.4.

De la grande fertilité d'Angleterre & d'Eſcoſſe.

COmbien que l'Angleterre ne ſoit gueres loing de Flandres, & qu'il n'y a qu'vn deſtroict de mer, qui la diuiſe d'icelle qui eſt aupres de Calais: & n'eſt point plus large que de trente mille pas, c'eſt à dire, quinze petites lieuës, qu'on peut trauerſer en deux heures, ſi on a bon vent: toutesfois elle eſt beaucoup plus fertile que n'eſt pas Flandres. Car elle produict diuers metaux. L'or ſe troue à Grantfurd. Et on fouyt l'argent, le mercure, le fer, le plomb, & cuyure en grand' quantité en Eſcoſſe.

La terre produit quelques pierres precieuſes, & principalement la Gagate qui bruſle és eaux, & eſt eſtainte par huille. La terre en Eſcoſſe eſt pour la plus part ſulphuree & viſqueuſe, & pour ceſte cauſe eſt propre à bruſler, principalement où il y a faute de bois. Il croiſt du froment en tous les deux Royaumes, autant qu'il eſt beſoing pour le viure des habitans. Toutesfois il ne croit point de blé en beaucoup de lieux. Mais les habitans y font du pain moyen d'auoine, & meſmes les payſans de Gales & d'Eſcoſſe. Les paſturages ſont fort bons en tous les deux Royaumes. Et de là vient qu'il ne ſe trouue point de meilleure laine, ne plus deliee, en autre part. Les foreſts ſont pleines de beſtes ſauuages, meſmes de cerfs & daims, & de cheutes ſauuages. Et n'y a lieu où il ſe trouue autant de conils cōme en Angleterre: De porcs ſangliers, il ne ſ'y en trouue point, & ſi on y en porte d'ailleurs, ils n'y peuuent eſtre longuement entretenuz. L'Eſcoſſe n'eſt pas eſgale en fertilité à Angleterre, ſinon qu'elle a des poiſſons d'auātage, & plus de beſtes blanches, pource que ſes ports ſont bien ſeurs, & les eaux de la mer y entrent plus aiſément: auſſi les lacs, paluds, fleuues & fontaines, y ſont pleines de poiſſons, tellement que les ſaumons ſ'y trouuēt ſi grands, que la piece ſe vend vn eſcu. En beaucoup de lieux elle eſt montagneuſe, & au haut des montagnes y a vne campagne eſgale, qui donne abondante paſture au beſtiail. Iouxte la cité d'Aberdon, on trouue beaucoup de foreſts, & penſe-lon que ce ſoit la foreſt Calidonie, dont Ptolomee fait mention, & commence deux lieuës pres d'Edimbourg, où eſt le palais du roy d'Eſcoſſe. Outre Eſcoſſe, vers Septentrion ſont les Iſles Orchades, leſquelles ſont toutes habitees de noſtre temps, & y croiſt de l'auoine & de l'orge, mais point de bled. Elles ont fort bonnes paſtures, & beaucoup de beſtial blanc. Il n'y a point de loups en Angleterre, & ſi on y en porte, ils ne ſ'y entretiennent point, & pource le beſtial y eſt en ſeurté, & n'a beſoing de grand' garde. Les brebis y ſont cornues, qui eſt outre la forme de celles de tous les autres pays. On trouue des arbres en Eſcoſſe, qui produiſent le fruict enueloppé dedans les fueilles, & quand il tombe dedans l'eau en temps conuenable, il prend vie, & ſe tourne en vn oiſeau viuant, qu'ils appellent vn oiſon d'arbre. Ceſt arbre croiſt en l'Iſle de Pomonie, qui n'eſt pas loing d'Eſcoſſe, vers Aquilon. Auſſi les anciens Coſmographes, & principalement Saxon Grammarien, font mention de ceſt arbre: afin que tu ne penſes que ce ſoit vne choſe inuentee par les noueaux eſcriuains. Toutesfois Enee Syluie eſcrit de ceſt arbre en ceſte maniere: Nous auons autresfois entendu, qu'en Eſcoſſe il y auoit vn arbre, lequel eſtant creu ſur le riuage d'vne riuiere, produiſoit des fruicts qui auoyent la forme de cannes, & qu'eſtans pres de meurir, ils tomboyent d'eux-meſmes, les vns en terre, les autres en l'eau, & que ceux qui tomboyent en terre pourriſſoyent: ceux qui eſtoyent tombez en l'eau prenans vie, nageoyent ſouz les eaux, & ſ'enuolloeynt auec plumes & aiſles en l'air. De laquelle choſe, comme nous eſtans en Eſcoſſe, nous enquerions vers Iaques Roy, homme bien quarré & chargé de graiſſe, nous appriſmes que les merueilles ſ'enfuyent touſiours plus loing: & que ceſt arbre tant renommé ne ſe trouue pas en Eſcoſſe, mais aux Iſles Orchades.

'Eſcoſſe
ondante
lus en poiſ
n, qu'An-
leterre.

es Iſles
rchades.

Des oiſeaux qui croiſſēt aux arbres.

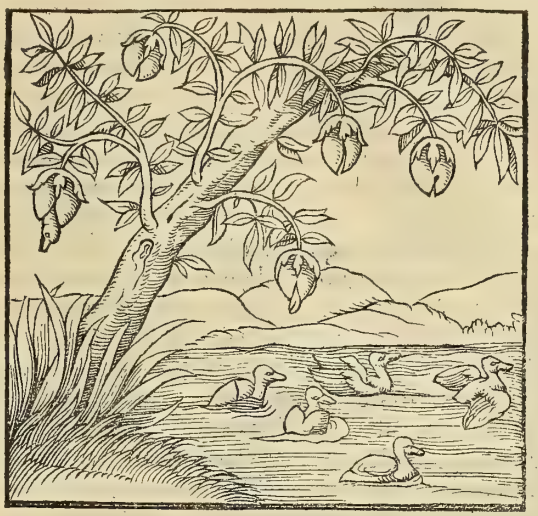

[Ie ne vueil taire ce que de ces oiſeaux dit Boethie Eſcoſſois, duquel telles ſont les parolles: Or il reſte à parler de ces oyes, que les Eſcoſſois appellent communement Clakis, & leſquelles fauſſement on eſtime & croit, qu'elles naiſſent en ces Iſ-
les des fueilles de quelques arbres: & i'en diray ce "
que par long temps i'en ay recerché, eſtant fort cu- "
rieux, & deſirāt de ſçauoir la verité de ceſte choſe. "
Car la force de ceſte production, ie l'oſe plus attri- "
buer à la mer, qu'à autre choſe quelle que ce ſoit: "
auſſi en auons-nous veu en mer ſouuent l'effect, & "
diuerſemēt. Car ſi vous iettez en celle mer vne pie- "
ce de bois, vous y verrez par trait de tēps, premier "
des vers y naiſſans & rongeans le bois, deſquels ſe "
formēt peu à peu, la teſte, les pieds, & les aiſles: à la "
fin la plume leur croiſt, & viēnent à la iuſte grādeur "
& proportion d'vne oye, & lors ils ſe prenent à vo "
ler par l'air, ainſi q̄ fait le reſte des oiſeaux. Et apres "

Hector Beothie en la deſcription d'Eſcoſſe.

» que ce bon homme a raconté quelques exẽples &
» preuues de cecy, qu'il confeſſe auoir veu, il adiouſte :
» Par ce moyen,ie penſe eſtre aſſez euident, que
» les ſemences de ces vers & oiſeaux ne prouiennent
» point de la naturelle vigueur du tronc, arbre, &
» fruict: ains que cela procede de la force generante
» de l'Oceã,qu'Homere & Virgile ont(à bon droict)
appellé pere des choſes qui viuent. Le reſte vous le
pourrez voir en ceſt auteur, car il me ſuffit de vous
» en donner ſommairement le gouſt, & vous faire
» voir quelle eſt la verité de la choſe propoſee. Pour
» grande merueille vous amene-ie, ce que le meſme
» auteur dit,qu'en la prouince Lẽnoz voiſine de l'Ocean,
» il y a vn grand lac, dedans lequel ſont cõprinſes
» 30.Iſlettes habitees,& entre autres, vne propre
pour la paſture du beſtail : mais laquelle eſt portee,
& va flottãte,ainſi qu'il plaiſt au vent de la remuer:
» ce qui me ſemble non ſeulement dur à croire,mais
» du tout impoſſible, & qui ſe raporte aux fables
» poëtiques, parlãs de l'iſle Delienne nageãt en mer.
» Et eſt moins difficile à croire, & plus approchãt de
» la raiſõ naturelle,ce qu'il dit de la riuiere Neſſe,laquelle
» ne croiſt iamais,ſoit par le flux de la mer, ou
» par pluye quelconque, & laquelle ne gele point,
ains encor ſi on y met choſe aucune glacee, ſoudain
elle ſe fond : & ſert ceſte eau aux beſtes ſ'y retirãs,
aſſaillies de la rigueur extreme des froidures.

Ocean pere des choſes viuantes.

Iſle vogante.

Riuiere ne glaçãt poĩt au meſme Septẽtrion.

Des mœurs & façons des Anglois & Eſcoſſois.

Trois langues en Angleterre.

IL y a trois langues en Angleterre : La premiere & principale, eſt celle dont vſent cõmunément les Anglois & les Eſcoſſois, qui ont quelque ciuilité plus que les autres. L'autre eſt celle des Hirlandois, dont vſent les payſans en Eſcoſſe. La troiſieme eſt celle de Gales, & c'eſt la propre langue des Bretons. Entre les Anglois & Eſcoſſois, il y a querelle perpetuelle,& n'y a point d'eſperance de concorde,ſinon que ces deux royaumes ſoyẽt vniz par mariage royal. Les femmes d'Angleterre ſont blanches,& de belle forme. Le commun eſt inhumain & inexperimenté. Mais les gentils-hommes ſont plus ciuils & plus humains enuers les eſtrãgers. Ils ſaluẽt ceux qui les vont voir à teſte nue & genouil ployé, & ſi c'eſt vne femme on preſente le baiſer. En guerre ils ne ſ'amuſẽt pas au pillage, mais à tout deſtruire. Quand iadis Iules Ceſar entra en Bretagne,les habitans, & meſmes le commun, viuoyent de laict & de chair ſans pain,&ſe veſtoyẽt de peaux de beſtes. Vne femme auoit quelques fois dix mariz,& ne faiſoyent nulle doubte de ſe marier à leur frere & à leur pere. Les Eſcoſſois ne ſont auiourd'huy differens en mœurs des Hirlandois, dont ils ont prins leur origine, comme nous auons dit cy deſſus,& n'a pas grande diſtãce entr'eux. Car quãd le ciel eſt ſerain,on peut voir d'Eſcoſſe l'Hirlande. D'auantage, leur langue,leurs mœurs, & leurs veſtemens,ſont ſemblables. Ils ont bon eſprit, ce que declare aſſez leur doctrine. Car à quelque choſe qu'ils ſ'appliquent,ils y profitent aiſément. Ils ſont fiers, & prompts à vengeance. Forts en guerre, & endurans la faim,la ſoif,& les veilles. Ceux qui habient en la partie de midy,qui eſt la meilleure,ſont bien morigerez, & comme plus humains que les autres, vſent du langage Anglois. Pour ce qu'il n'y a là gueres de foreſts, ils font du feu de pierre noire,laquelle ils tirent hors de terre. En l'autre partie qui eſt Septentrionale & montagneuſe,habite vne maniere de gẽt bien plus dure & plus aſpre, qui eſt appellee ſauuage. Ceux-cy ſont veſtuz de tels ſayõs & telles chemiſes teinctes de ſaffran, comme les Hirlandois, & cheminent les iambes nues iuſques au genoil. Leurs armes ſont l'arc & les fleches, auec l'eſpee fort large, & le poignard, qui ne tranche que d'vn coſté. Les Eſcoſſois ſont differens des Anglois, en leurs loix & gouuernemens. Car ils vſent du droict ciuil, comme les autres nations, & ceux-cy n'ont que leurs ſtatuts & couſtumes. Les Anglois furent premierement conuertiz à la foy Chreſtienne,du temps de Marc Antonin Vere Empereur, comme Lucie leur Roy le demandoit à Eleuthere Pape par vne miſſiue. Et quand la grande perſecution vint ſouz Diocletian, que les Chreſtiẽs eſtoyẽt par tout menez à la mort, il y en eut auſſi beaucoup en Angleterre qui ſouffrirent pour le nom de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt. Mais quãd les Saxons Anglois vinrent en la prouince, & dechaſſerent ceux du pays, la foy Chreſtienne fut eſtaincte, iuſques au temps de ſainct Gregoire, lequel d'auẽture voyant à Rome les enfans des Anglois que lon vendoit, rencontrant ſur le nom de leur pays, dit : Ils ſont bien appellez Anglois, car leur viſage luiſt comme d'Anges. Il leur faut auſſi adminiſtrer la voye de ſalut.

Les Eſcoſſois ne ſont gueres differents des Hirlãdois.

Voy Bed hiſt. Ecc ſiaſt. liur 1.chap.2

[L'Eſcoſſois viuant aux champs,baſtit fort pourement :
& la raiſon, à cauſe que tous ſont fer- «
miers, n'ayãs q̃ les lieux que pour quatre ou cinq «
ans,qui eſt le moyẽ qu'ils ne baſtiſſent, ny dreſſent «
haye pour le bien du fonds,ny amendent les terres, «
craignans qu'vn autre ioüiſſe de leur peine : & ſur «
cecy, oyez ce qu'en dit Maior en ſon hiſtoire Eſcoſſoiſe.
Et cecy eſt vn grand dommage & deshonneur
à tout le royaume : car ſi les ſeigneurs don- «
noyent leurs terres à rente perpetuelle, outre ce «
qu'ils en tireroyẽt trois fois plus de reuenu qu'ils «
ne font,encore les payſans cultiueroyẽt beaucoup «
mieux la terre,& deuiẽdroyẽt plus riches,& baſti- «
royent des maiſons, qui ſeruiroyent d'ornement «
& de luſtre à tout le Royaume, & ne ſ'en enſuy- «
uroyent les meurtres qui ſ'y font, lors que les fer- «
miers y ſont changez : car ſi vn ſeigneur baille ſa «
ferme à vn autre, le premier qui y eſtoit, eſtant «
homme de cœur,ne faillira de maſſacrer celuy qui «
l'aura depoſſedé. Et ainſi vous voyez,d'où procede «
la principale raiſon de la poureté du pays d'Eſcoſ- «
ſe, qui eſt pource qu'il eſt mal cultiué, & non du «
defaut de la terre,ainſi que quelques vns eſtiment. «
«

Iean Mai liu.1. cha.

Des fleuues, citez, & vniuerſitez d'Angleterre & d'Eſcoſſe.

IL y a deux riuieres, à ſçauoir, Tuede & Suluay, qui ſeparent Angletetre d'Eſcoſſe, comme nous auons dit. Il y a apres vn autre grand fleuue en Angleterre, nommé Sabrine, vulgairement Habern, qui prend ſon origine en Hales, & apres beaucoup de circuits tombe en la mer, pres de Briſto. Il y a auſſi deux autres fleuues renommez : dont l'vn eſt appellé Humbre, & prend ſon cours vers Iorc, dedans lequel tombe Trente & D'vne : l'au-

Ceſte Ville ſe doit
mettre apres le
fueillet 102.

LA VILLE LONDRES.

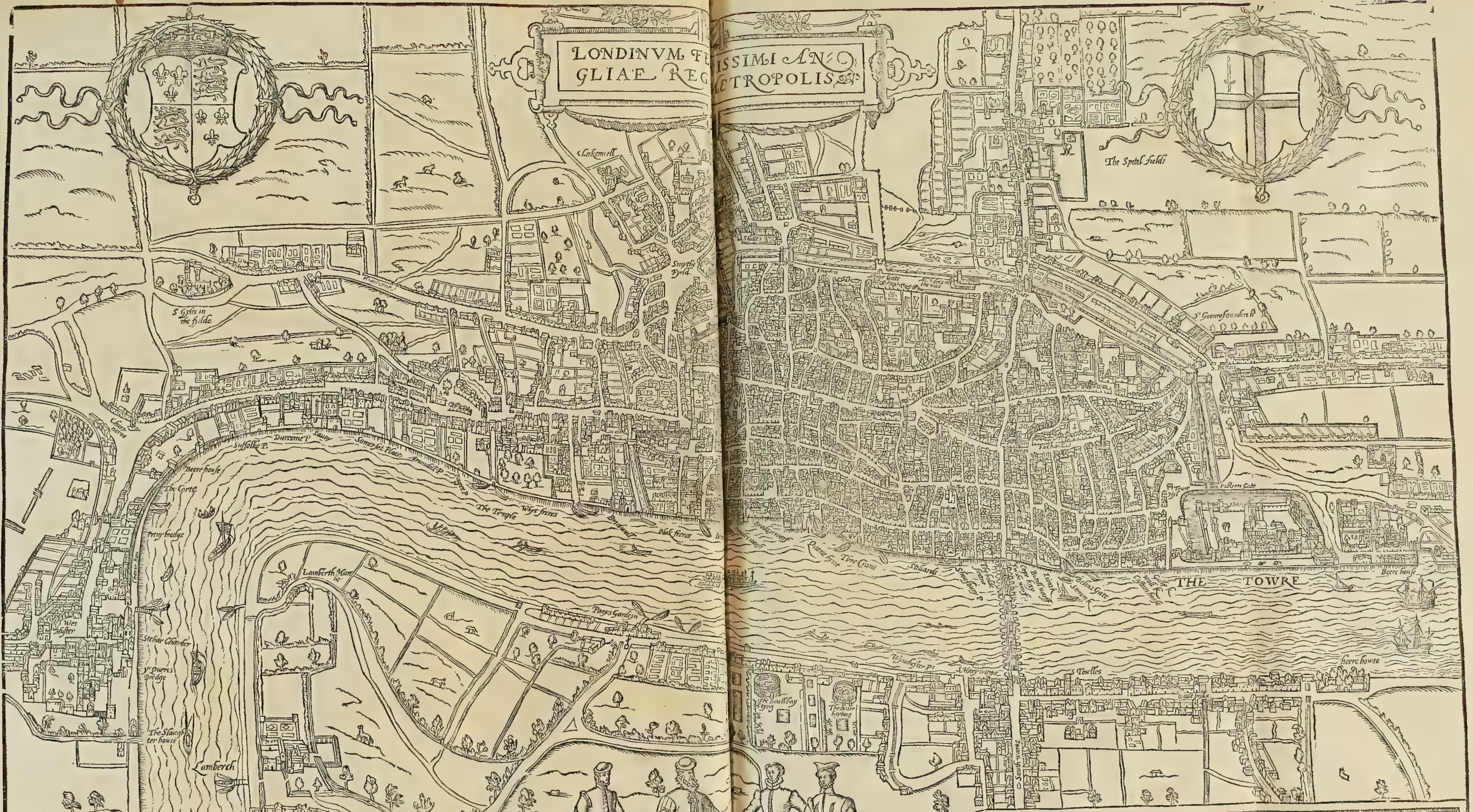
LONDINVM FE ISSIMI AN
GLIAE REG ETROPOLIS
Clerkenwell
The Spittel fielde
Smythe fyeld
S Gyles in the fielde
Charing crosse
Suffolke P.
Duresme P.
Sauoy
Somerſet Place
Arundell P.
Beere house
The Corte
The Temple
Whyt freres
Bridewell
Blak freres
Priuy bredge
Lamberth Marsh
Westmuster
Stehaw Chamber
yͤ Queres Bredge
The Slaughter house
Lamberch
Parys Gardeyn
Quene hythe
Thre Crane
Stiliards
Billins Gate
Custum house
Tower Hyl
Postern Gate
THE TOWRE
Beere house
Wynchester P.
S Mary overys
S Towlles
South warke
The Bowll bayting
The beare bayting
beere house

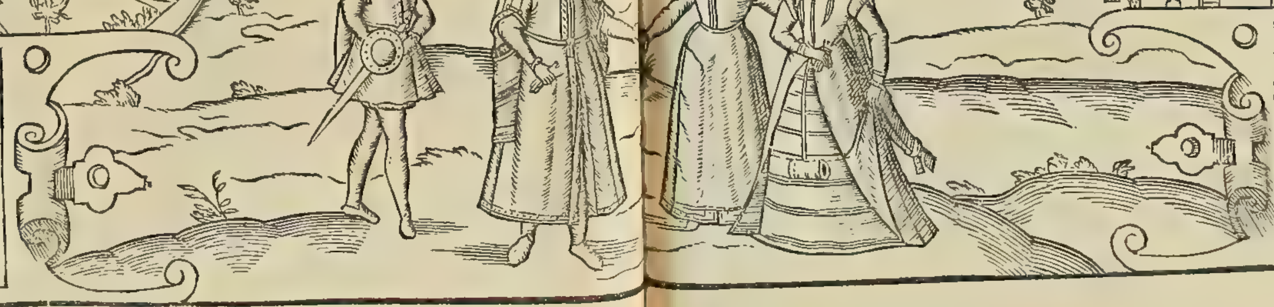

Ceste cy eſt la royale Cité de Londres, Capitalle de tout le royaume d'Angleterre, aſſiſe ſur la riuiere de Thamiſe, qui eſt la meſme, ainſi qu'on cuide, & le Ternouant de Ceſar: ennoblie pour le commerce de pluſieurs natiõs, bien peuplée de maiſons, ornée de Temples, magnifique en Palais, illuſtrée pour les bõs eſpritz y nourriz.

y nourriz. Et les hommes douéz de toutes ſciences, & diſciplines: Et en laquelle tout abonde ſeruãt à la vie humaine, a cauſe de l'abord de toutes nations par le moyen du Fleuue & de la mer: & ayant alliance auec pluſieurs Princes, & communautez pour la liberté du trafic de la marchandiſe, s'exerçant par mer en ceſte Iſle.

Ocean per
des choſes
viuantes.

Iſle vo-
gante.

Riuiere ne
glaçãt poĩ
au meſme
Septẽtrion

Trois lan-
gues en An-
gleterre.

Les Eſcoſ-
ſois ne ſon
gueres dif-
ferents de
Hirlãdois.

tre eſt appellé Tamiſe, au riuage duquel eſt aſſiſe la cité royalle de Londres, qui fut Londres iadiz appellee Trinouants. Et de noſtre temps ceſt vne ville bien marchande, ayant grand apport, car les grandes nauires peuuent eſtre menees iuſques au dedans. A demy lieue de la ville eſt Vueuſt mõſter, ceſt à dire monſtier de Occidẽt, ioignant la Tamiſe, où eſt le palais Royal, enſemble la ſepulture des roys d'Angleterre. A vne lieue & demye de Londres iouxte ledit fleuue, vers Orient, eſt Grenennich, où ſe retirent communément les roys d'Angleterre. Là montent les nauires iuſques à Londres, & n'eſt beſoing de les tirer à cheuaux, mais ſõt pouſſees du vent, ou menees par la maree qui monte & deſcend deux fois tous les iours. Il ſe trouue ſur la Tamiſe trois ou quatre mille cignes domeſtiques. L'autre plus renommee ville d'Angleterre ceſt Iorc, ou Yorck qui a fort grãd circuit, mais elle n'eſt pas ſi peuplee ne ſi riche. La troiſieſme ceſt Noruich, & eſt eueſché. Outreplus Angleterre à deux vniuerſitez, l'vne à Oxenfurt, & l'autre à Cambrigige. Elle a deux archeueſchez, l'vn a Iorc, l'autre a Cantorbery. La ville royalle & metropolitaine d'Eſcoſſe ceſt Edinbourg, autres fois † † appellee Hetburg, & n'eſt pas loing de la mer. Il y a vn port de mer bien cõmode, appellé Lethe, ou les Eſcoiſſois trafiquent, qui eſt diſtant d'Edinburg d'vn quart de lieue. Depuis cent ans les roys d'Eſcoſſe reſident touſiours en ceſte ville là. Andere ville d'Eſcoſſe renommee, eſt appellee Beruuick, & eſt aſſiſe ſur l'vn des fleuues, qui ſeparent l'Eſcoſſe d'Angleterre. Item il y a trois archeueſchez, & trois vniuerſitez en Eſcoſſe. A ſçauoir S. Andre, Glaſqueu, & Aberdon ou Aberdein, ou il y a vn fort bon port de mer, & y arriue beaucoup de marchans. Il y a auſſi vne autre place marchande iouxte la mer, nommee Dunde, & eſt aupres de ſainct Iean, au lieu de Montres, où il y a auſſi eueſché. La ville de ſainct Iean eſt appellee d'vn autre nom Breth, & eſt ſeule bourgade muree entre celles d'Eſcoſſe. Aupres d'Aberdon ſont les Alpes d'Eſcoſſe, qui ſont inacceſſibles, aux gens de cheual. Aux piedz des montagnes il y a de grandes foreſts, ou on penſe que autresfois a eſté la foreſt de Calidonie, & y a és dictes foreſts vne multitude incroyable de cerfs & dains. Aberdon a eſté autresfois la cité royale des Eſcoſſois, mais auiourd'huy ceſt Edinbourg.

ondres.

inburg.

Alexandre Aleſie Eſcoſſois, d'Edinbourg.

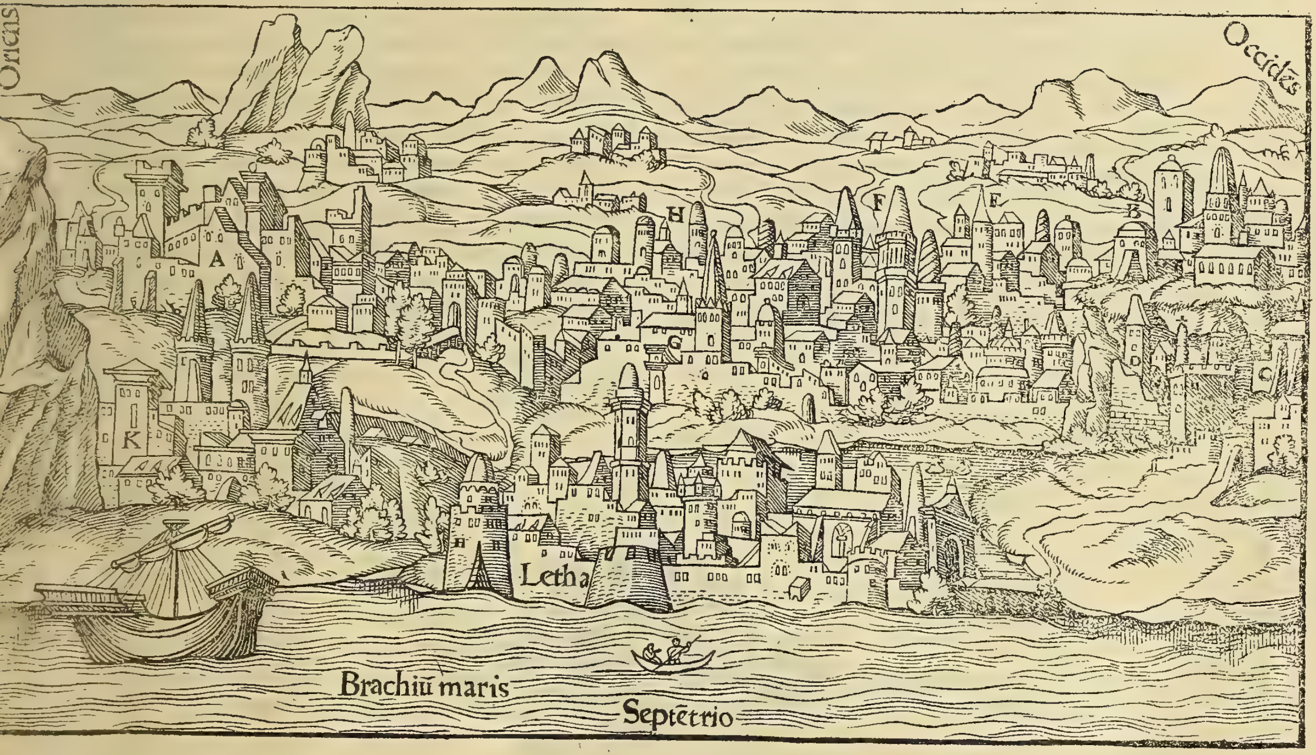

A Le palais du roy.
B La tour des filles.
C L'Egliſe S. Cubert.
D L'Egliſe S. Gilles.
E Les freres mineurs.
F L'Egliſe S. Marie au champ.
G Le college de la royne.
H Les freres preſcheurs.
K Le monaſtere S. Croix.

EDINBOVRG eſt ſitué en la prouince de Laudon vers midy, diſtant d'vne demie lieue d'vn bras de mer, où ſe iette le fleuue de Forthe, lequel vient d'Occident.

» [CESTE cité ſe nommoit iadis le chaſteau aux
» pucelles, à cauſe que c'eſtoit là, que les filles roya-
» les & des meilleures maiſons d'entre les Pictes e-
» ſtoyent nourries, & y apprenoient les meſtiers
propres aux dames, y eſtans ſoigneuſement, & e- «
ſtroictement gardees, iuſqu'à ce qu'elles eſtoient «
en aage pour auoir mary: & la auſſi fut iadis le ſie-
ge royal d'Artus, roy en partie de la grande Breta-
gne. Mais depuis, perdant ce lieu le nom de Cha- «
ſteau aux filles, ou aux pucelles, il fut nommé Etin- «
bourg du nom d'Ethon roy des Pictes, ainſi que
font foy les annales d'Eſcoſſe.] «

Hector Bœthie liu.i.

Iean Maior li.1.c.1.3

De ceſte chaire lys Iean Maior linre 2. chap.6.

Ceste cité a deux montagnes en Orient. Celle qui tend plus au midy s'appelle la chaire d'Arthure & celle qui regarde l'Aquilon, le mont du ſanglier. Les champs tout à l'enuiron y ſont fort fertilles, les praiz fort plaiſans, les petits bois, les lacz, les ruyſſeaux, & plus de cent tours au tour de la ville, dedans vne lieue d'Alemagne. Vers Septentrion, en l'eſpace de demye lieue, comme nous auons dit, eſt vn bras de mer, iouxte lequel eſt aſſiſe la ville de Lethe, au milieu de laquelle eſt vn portique, auquel on peut veoir cent groſſes nauires enſemble. Elle a le bras de mer en ce lieu là, vers la biſe, large de ſept mille. Il y a auſſi de l'autre coſté de la biſe vne nouuelle ville, & vn portique nouuellement baſty. Or Edinbourg eſt ſitué en vne montagne comme Prage, & en la longitude vn mil d'Italie, & en la latitude deux mil. La longitude ſe prend d'Occident en Orient. Du coſté d'Occident s'eſleue vne montagne & haute roche, en laquelle eſt vne tour, ſoubz laquelle eſt de tous coſtez vne vallee profonde, ſinon du coſté qui regarde la ville. Parquoy la tour eſt imprenable, ſi ce n'eſt de ce coſté là, & n'y a homme, qui puiſſe monter meſmes par eſchelles, tant eſt dur & droit le rocher, les autours y font leurs nits, & les ieunes gẽs, qui ſont les plus audacieux, ſe font aualler de la tour dedans des corbeilles, pour aller deſrober ces oyſeaux. Ceſte tour eſt appellee le chaſteau des filles, & cloſt la ville du coſté d'Occident. Au reſte vers Orient eſt le monaſtere de S. Croix fort magnifique, qui a le palais royal annexé, & les iardins fort plaiſans, qui ſont fermez du lac au fond de la montagne appellee la chaire d'Arthure. On trouue en ceſte montagne des pierres precieuſes, qui rayẽt en plain iour, & ſurpaſſent les diamans. Il y a deux grandes rues en ceſte ville, depuis le chaſteau des filles iuſques audict monaſtere & palais royal, leſquelles ſont pauees de pierres eſcarrees, & principallement la royale. Il y a vn faux-bourg en Occident, qui eſt long de demy mil, & eſt appellé le chemin ſainct Cuthbert. Auſſi y a en ladicte ville beaucoup de monaſteres & de temples, cõme des Cordeliers, de Iacobins, l'egliſe S. Marie du champ collegiale, & vne autre auſſi collegiale de la Trinité, L'hoſpital S. Thomas. La ville n'eſt point edifiee de bricques, mais de pierres naturelles & quarrees, tellement que chacune maiſon peut eſtre comparee à vn palais. Au milieu de la ville eſt vn Capitole, & l'egliſe collegiale de S. Gilles. Les Eueſques, ducz, comptes, barons, & grand ſeigneurs de tout le royaume, ont leurs palais dedans la ville, quand ils ſont appellez aux aſſemblees. Le palais du roy eſt ſitué au deſſus du monaſtere, & eſt ample & treſ riche, & y a vne place continuelle, qui s'eſtent depuis là iuſques au chaſteau des filles, qu'on applle la rue royale, mais elle eſt plus large pres ledit chaſteau, & plus eſtroicte pres du monaſtere. Et ceſte voye royale a des deux coſtez de fort belles maiſõs, baſties de pierre de taille. Il y a vne autre rue longue, appellee la rue des chanoines, qui eſt plus eſtroicte, & eſt ſeparee de la voye royale, de murailles, de porte & de tours, & eſt reputee par vn faux-bourg. Depuis la voye royale entre midy & la biſe il y a infinies ruelles, leſqueles ſont ornees de hautes maiſons, comme auſſi la rue des vaches, ou demourent les ſenateurs & conſeilliers de la ville, ou ſont les palais des princes du royaume, où il n'a rien de ruſtique ne abiect, mais tout y eſt magnifique. Entre les plus grandes Egliſes d'Edinbourg, apres la royale egliſe du monaſtere, l'egliſe collegiale S. Gilles tiẽt le premier lieu, & eſt baſtie au milieu de la voye royale. Apres en la rue qui diuiſe Edĩbourg de la rue & faux bourg des chanoines, Il y a vne egliſe magnifiq̃, appellee le college de la royne, entre les murailles. Itẽ entre le monaſtere des Cordeliers & des preſcheurs eſt l'egliſe S. Marie du chãp, où il y a college de preſtres. Et ſous la roche du chaſteau des filles, Il y a vne nouuelle paroiſſe de S. Cuthbert.

La genealogie

LA GENEALOGIE *DES ROYS D'ESCOSSE* DES LE COMMENCEMENT iuſqu'à ceux que Munſter mentionne en ſon liure.

CE ſeroit priuer le lecteur d'vne grande cõmodité, ſi l'auteur recitant les roys qui ont regné ſur l'Eſcoſſe de la memoire de noz peres, & omettãt les premiers noms, ne le releuiõs de ceſte peine, & n'allions eſplucher les ſiecles plus anciens pour veoir qui & quelz furent ceux qui premierement commanderent ſur ceſte nation, & cecy enſuyuant les hiſtoriens qui ont deſchiffré les geſtes des Princes Inſulaires, & cecy le plus brieuement, qu'il nous ſera poſſible.

1 En l'an du monde donc. 48 69. Et auant la venue de Ieſus Chriſt au monde. 330. Ferguz fut le premier qui porta le nom de roy des Eſcoſſois en Ibernie, & vainquit Cœl roy des Bretõs, & regna 25. ans, & mourant fut enterré ſur vn Eſcueil de mer, qui encore porte le tiltre de Cragferguz de ſon nom.

2 A ceſtui ſucceda Feritare ſon frere, qui ayant regné. 15. ans fut traiſtreuſement occis par Ferlege ſon neueu, & fils du deffunt roy Ferguz.

3 De ceſtuy fut ſucceſſeur Maine le plus petit des enfans de Ferguz, qui imitant vn roy Romain Pompile, ne ſ'adonna qu'a la religion de ſes dieux, vſant des ceremonies d'Egypte, & mourut ayant regné 29. ans plus preſſé de vieilleſſe que accablé de maladie.

4 Apres ceſtuy regna ſon fils nommé Darnadille. lequel ſe plaiſant fort à la chaſſe, feit auſſi des loix de venerie, & mourut l'an 28. de ſon regne.

5 Nothate frere de Dornadille fut le cinquieme roy des Eſcoſſois, lequel, ayant aboly les loix, aneanty toute equité & iuſtice tyraniſant ſur ſes ſubiects fut occis par conſpiration, ayant regné 20. ans ſur les Eſcoſſois.

6 Reuthere fils de Dorãdille fut mis au lieu de ce tyran, & ayant mis ſon ſiege en Eſcoſſe, en fut chaſſé par le peuple Britanique tellement qu'il ſ'en fuit en Irlande: mais depuis rentrant en ſes terres, il vainquit ſes ennemys en vn lieu nommé de luy Reutherdail: & gouuerna l'Eſcoſſe 26. ans, puis laiſſa ce ſiecle.

7 Succeſſeur du precedent fut ſon fils Reuthe, qui le premier monſtra quelque vſage de medecine à ſes ſuiectz, & n'ayant encor de monnoye marquee entre eux, ordonna que le ſalaire des artiſans fut payé auec du fourment, ou auec de la chair de Boeuf: ceſtuy en l'an. 14. de ſon regne, ſe demit de ſa dignité pour viure à ſon aiſe, & en ſon particulier.

8 Therée frere de Rhonte luy ſuccedãt, mais non en la vertu, fut ſi vicieux que le peuple ſe mutinant contre luy, il fut contraint de ſ'en fuyr, & mourut (ayant regné. 12. ans) à Forch, plein de vices, & chargé d'aage.

9 Ioſine ſon frere luy ſucceda qui regna heureuſement, & iuſtement par l'eſpace de 34. ans, & mourut à Berigonie.

10 Ceſtuy eut pour ſucceſſeur ſon fils Fimam hõme iuſte, & deuotieux à ſes Dieux, lequel donna l'Iſle de Man aux Druydes, où il voulut que fut le principal ſiege de leur preſtriſe, & mourut ayant regné. 30. ans.

11 A Finnam ſucceda Durſte, lequel eſtant inutile, & fai-neant fut occis par la conſpiration de toute la nobleſſe, apres qu'il eut regné. 9. ans.

12 Euene. 1. du nom couſin du ſuſdict venant à la courõne, ſecourut les Pictes contre les Bretons, leſquels il vainquit pres les mons nommez de Pithlandie, & baſtit le fort qu'à preſent on dit Dounſtafage, & ayant regné. 19. ans il fina heureuſement ſa vie.

13 Son baſtard nommé Gille taſcha de ſe faire roy tyraniquement, & d'exterminer la race de Durſte, & pour ce faire il feit mourir pluſieurs de la nobleſſe & quatre enfãs princes du ſang royal: mais Doual le chaſſa, & luy ſ'enfuyant fut occis en Irlande, apres que par l'eſpace de 2. ans il eut tenu le royaume d'Eſcoſſe.

14 Euene. 2. du nom & neueu du roy Finnam, vint à la couronne, & apaiſa les troubles ſ'eſmouuans és Iſles Orcades & ce fut luy qui baſtit en Mauraine la ville de Euernez, & Enuerlothe en Loquhabrie, qui eſt à preſent ruinee, & ayant regné paiſiblement. 17. ans. paſſa de ce ſiecle.

15 Il laiſſa la ſeigneurie à Edere petit fils du roy Durſte, lequel ſecourut Caſſibellan roy de la grande Bretagne contre Iule Ceſar, & regna. 48. ans, duquel temps ceſte Iſle fut faite tributaire aux Romains.

16 Son fils Euene. 3. du nom forligna des vertus de ſon pere, comme celuy, qui ayant regné. 7. ans, fut maſſacré de la nobleſſe, pour eſtre le plus vicieux de tous les hommes.

17 Mais le plus modeſte de tous regnoit du temps que noſtre Sauueur Ieſuſchriſt vint au monde: ce fut Metellan roy paiſible comme celuy, qui tint 39. ans ſon pays en repos, puis paſſa de ce ſiecle.

18 Le neueu de Metellan fut Caratace qui ayant long temps bataillé contre les Romains diuerſement, fut vaincu à la fin, & conduit à Rome, mais depuis il fut deliuré, & renuoyé en ſon pays il mourut l'an de grace. 54. & de ſon regne le vingt-ieme.

De ce Caratace Voy Tacite liu. 12. des Annales.

19 Corbrede frere de Caratace fut eſleu apres la mort de ſon frere qui ayant eu la paix des Romains, finit ſes iours, ayant regné 18. ans, & de noſtre ſalut le. 71.

20 Dardan arriere neueu de Metellan ſucceda à Corbrede, mais pource qu'il eſtoit tout confit en vices, il fut occis l'an 4. de ſon regne par les principaux du pays l'an 74. de noſtre ſalut.

21 Cothrede Galde fils de Corbred ayant deffaict les Romains en trois batailles, fort cruelles, les chaſſa en fin de toutes les terres des Pictes, & Eſcoſſois, & mourut l'an 35. de ſa principauté, & de noſtre ſalut. 103.

22 A ceſtuy ſucceda ſon fils nommé Luchtach homme vicieux, & addonné à toute infamie &

pource eſtant en pleine aſſemblee des eſtatz du pays,il fut maſſacré du peuple l'an 3.de ſon regne.

23 Mogalle luy ſucceda,qui auſſi fut occis à cauſe de ſon extreme, & vilaine paillardiſe, quoy qu'au commencement il ſe fut monſtré le meilleur prince du monde & regna. 36. ans:mourut l'an de grace.148.

24 Conare ſon fils imitant l'auarice de ſon pere,fut le premier qu'entre les Eſcoſſois impoſa tailles & tribuz, pource fut mis en priſon, où il mourut miſerablement ayant regné.14.ans.

25 A ceſtuy ſucceda Ethodie.1.du nom.

26 Et apres Ethodie regna Sathrahel tyran & maſſacré pour ſes cruautez, là où Ethodie fut bon Prince, mais occis & eſtranglé de nuict traiſtreuſement.

27 A ce tyran ſucceda Donalde. 1. du nom, & frere d'Ethodie, prince pour vray vertueux lequel fut le premier d'entre les Eſcoſſois qui feit profeſſion de la religion Chreſtienne, & qui auſſi feit battre mõnoye d'or & d'argent en Eſcoſſe, & mourut apres auoir regné.21.an:& de noſtre ſalut.216.

28 A ceſtuy ſucceda Ethodie ſecond.

29 Et à luy ſon fils Athirce, le pere fut occis, & le fils pour ne l'eſtre de la main d'autruy ſ'occiſt ſoy-meſme.

30 Et moins n'en eut leur ſucceſſeur Nathaloce tyran fort deteſtable, qui mourut l'an de noſtre Seigneur 253.

31 Apres ceux cy regnerent Findoce dix ans,qui fut occis.

32 Donald ſecond du nom.1.an,occis auſſi.

33 Comme fut Donad. 3. qui eut pour ſucceſſeur,

34 Crathinthe,& ceſtuy eut pour heritier,

35 Fincormache,

36 Et le 36. fut Romache lequel fut occis à cauſe de ſa tyrannie.

37 Mais ſon ſucceſſeur Anguſan fut tué en la guerre contre les Pictes, par les ruſes, & embuſches duquel paſſa encor,

38 Fetelmache eſtant eſtranglé de nuict,

39 Et Eugene.1.du nom, faiſant guerre aux Pictes fut tué en la bataille l'an. 3. de ſon regne, & de noſtre ſalut.379.Maxime enuoyé par les Empereurs,& depuis ſe faiſant tyran, ſ'inueſtit de toute l'Iſle de la grande Bretagne, en chaſſant les Pictes,& Eſcoſſois, qui furent ſans roy 44.ans, & iuſqu'en l'an de grace.422.

Voyez Ammian Marcelin li. 30. & 31.

40 Ferguz ſecond neueu d'Eugene reſtitua le royaume,mais il fut occis en bataille cõtre les Romains l'an de grace 430.ayant regné.4.ans.

41 Mais Eugene.2. ſon fils entrant à main forte en la grande Bretagne la rauagea toute,& ſe la feit tributaire,& mourut l'an 461.

42 Et Dongard ſon frere luy ſuccedant, fut occis en bataille par Conſtantin roy des Bretons.

43 Conſtantin frere de Dongard homme vicieux, & corrompu, ayant violé la fille d'vn gentilhõme,fut maſſacré par le pere de la fille.

44 Et à iceluy ſucceda Congal fils de Dongard,qui regna vingt ans, mourant l'an de noſtre ſeigneur.501.

45 Conran frere de Congal fut roy apres, & l'Occirent traiſtreuſement les ſiens,l'an. 513.& le 35. de ſon regne.

46 Eugene.3. luy ſucceda, & ſe trouua en celle bataille en laquelle Artuz fut occis par Mordred roy des Pictes.

47 Conual ſon frere tint le royaume apres luy,qui fut bon Chreſtien, & mourut l'an de noſtre ſalut 578.

48 Rimatille ſon frere le ſuiuit en la ſucceſſion, & en la pieté de la religion,

49 Comme auſſi feit Aidan fils de Conran ayant vaincu les Saxons,& regné 27.ans,il mourut de noſtre ſalut l'an. 606.

50 A ceſtuy ſucceda Kenneth keir fils de Conual, & apres luy fut roy,

51 Eugene.4. lequel ayant eſté heureux en ſon adminiſtratiõ, fut infortuné en heritier entãt que,

52 Ferguhard ſon fils fut mis en priſon pour ſes meſchancetez, où il ſ'occiſt ſoymeſme l'an de noſtre ſalut 632.& de ſon regne le 13.

53 Doneuard 4.fils d'Eugene ſe noya, ayant regné 15.ans l'an de grace 646,

54 Apres Doneuald regna Ferquhard ſon neueu, & apres ceſtuy ſuceda,

55 Malduin fils de Doneuald, lequel fut occis par les moiens, & trahiſon de ſa femme, laquelle il ſoupçonnoit,l'an.684.de noſtre ſalut.

56 Eugene.5.ſon fils luy ſucceda,& à iceluy,

57 Eugene. 6. lequel eut guerre continuelle contre les Pictes par l'eſpace de dix ans & mourant laiſſa vn heritier indigne d'vn tel pere,áſçauoir,

58 Ambirkelet homme effeminé,& gourmand lequel fut occis en ſon camp d'vne ſaiette, ſans qu'on ſceut l'auteur de ce meurtre: & apres luy vint à la couronne,

59 Eugene ſon frere. 7. du nom prince vraiement ſaint & religieux, lequel mourut l'an de noſtre ſeigneur.716.A ceſt Eugene ſucceda,

60 Mordac roy paiſible, iuſte, deuotieux & debonnaire & fils du ſuſdit Ambirkelet.

61 Apres Mordac fut Roy Ethfin fils d'Eugene.7. homme auſſi de ſaincte vie, laquelle ayant paſſee ſainctement,laiſſa ſucceſſeur,

62 Eugene 8. qui pour ſes meſchancetez fut occis par les ſiens à coups de dague en pleine court, & tenant le conſeil: & luy ſucceda le fils d'Ethfin nommé.

63 Ferguz.3. du nom, lequel ſa femme propre feit maſſacrez.

64 Soluathie fils d'Eugene. 8. tint le royaume apres Ferguz, & luy mort vint a la dignité,

65 Acheüe,lequel fut le premier,qui ſ'allia des Frãçois du temps de Charles le grand, & mourut l'an de grace. 820.

66 Congal ſon couſin luy ſucceda,

67 Et à ceſtuy Dongal,qui mourut dreſſant armee contre les Pictes,& contre,

68 Alpin,qui luy ſucceda comme vray heritier, ceſtuy eut la teſte trenchee par les Pictes qui le prindrent en guerre.

69 Apres luy vint a la couronne Remeth ſon fils qui feit de belles ordonnances, & abolit du tout la race des Pictes, laiſſant pour ſucceſſeur,

70 Donad. 5.homme adonné extremement a paillardiſe, & pource empriſonné par ſes ſuietz,

ſ'occiſt de ſa main propre l'an 860.

71 Conſtantin. 2. luy ſucceda qui fut occis par les Danois.

72 Ethe ſon fils vint apres luy au royaume, qui pour ſa fai-neantiſe, fut mis en priſon, où miſerablement il fina ſa vie.

73 A ceſtuy ſucceda Gregoire fils de Ferguz.3.prince treſchreſtien,qui donna de grandes franchiſes à l'Egliſe, qui recouura ce que Donald auoit perdu,& feit de grandes conqueſtes & mourut ayant regné 22.ans de grace l'an 893.

74 Donald 6.du nom luy ſucceda,qui fut maſſacré par les coniurations des ſiens meſmes.

75 Conſtantin. 3. vint en ranc apres luy, qui l'an 40.de ſon regne ſe feit moyne.

76 A ceſtuy ſucceda Malcome. 1. du nom, lequel quoy que bon & vaillant prince, fut neantmoins traiſtreuſement occis, par ſes propres ſeruiteurs.

77 Comme auſſi fut ſon fils Duffe,iuſte & debonnaire maſſacré par la trahiſon d'vn certain Donenal.

78 Au ſainct roy Duffe ſucceda Culen fils du roy Indulphe hõme d'vne vie infame, & meſchãte, & pource fut occis ayant rauy la fille d'vn ſeigneur,qui ſe vengea en le tuant.

79 A ceſtuy ſucceda Kemeth.3. & fut maſſacré par les ruſes d'vne femme l'an de grace.1000.

80 Et eut pour ſucceſſeur Cõſtantin.4. qui fut occis en vne ſeditiõ domeſtique ayãt regné.3. ans.

81 Apres ceſtuy vint Grinne nepueu du bon roy Duffé mais il fut occis par,

82 Malcolme. 2. qui luy ſucceda, qui ayant fait de grãdes cõqueſtes,&.apres auoir enrichis les Barons du pays,cõme il deuint cruel ſur ſes vieux iours, il fut occis par quelques vns de nuict, l'an.31.de ſon regne & de noſtre ſalut 1040.

83 A Malconne ſucceda ſon neueu Duncan, qui ſurmonta les Danois, mais il fut occis par les trahiſons de ſon couſin.

84 Macahee qui tiraniquement ſ'empara du royaume,mais il fut recompencé de ſa felonie,car

85 Malcome Camnoir,qui luy ſucceda,& eſtoit le legitime heritier,l'occit.Ce Malcolme.3. eſpouſa ſainte Marguerite fille d'Edouard roy Anglois, & ayant eu d'elle vne belle troupe d'enfans, il fut auſſi occis par les ruſes d'vn cheualier Anglois l'an 30. de ſon regne, & de noſtre ſalut 1097.

86 Donald.7.occupa le royaume ſur ſes neueux.

87 Mais Duncan l'en chaſſa: & en fin tous deux moururent miſerablement.

88 Et regna Ethgar fils de Malcolme 3.

89 C'eſt Ethgard fut le premier entre les roys d'Eſcoſſe qui ſe feit ſacrer par onction ſaincte ainſi qu'en vſent les Empereurs,& les roys de France Ce roy fut ſi paiſible eſtant venu a la couronne que de ſon temps les Eſcoſſois n'eurent guerre à homme viuant, & lequel le craignoient, & aymoient à cauſe de ſa vertu & grãde iuſtice.

90 A ceſtuy ſucceda Alexandre ſurnommé faiz, c'eſt a dire le fort, ſon frere, à cauſe qu'il ſ'eſtoit mõſtré vaillant à la pourſuite des brigãdz,& fut fort religieux.Et qui feit baſtir pluſieurs ſaincts lieux en Eſcoſſe,& enrichit les Egliſes de rentes & patrimoine. Il mourut ſans hoirs de ſon corps.

91 Et ainſi Dauid ſon frere vint à la couronne hõme ſage & bon iuſticier,comme celuy, qui luymeſme oioit les cauſes & plaĩtes de ſes ſuietz& leur adminiſtroit iuſtice,& feit baſtir vn grand nombre de monaſteres & abbayes en ſes terres. Il eut de grandes guerres contre les Anglois,à cauſe des ligues qui eſtoyent ſur le diuorce & querelles des Princes Anglois, pour reſpect de la couronne d'Angleterre.Ce bon, & grand Prince eſtant mort, luy ſucceda.

92 Malcolme. 5. fils non de Dauid, ains ſon neueu,& fils de Henry, laiſné des enfans de Dauid,qui deceda long temps auant ſon pere. Ce roy Malcolme fut ſurnõmé le Vierge, & chaſte, à cauſe que non ſeullement il ne ſe maria point,ains encor tient on qu'il garda ſon corps ſans ſouilleure iuſqu'à la mort.

93 A ceſtuy ſucceda Guillaume ſurnõmé le Lyon, ſon frere germain:ce Guillaume fut pris par les Anglois en bataille, mais en fin deliuré en quictant quelques terres, & payant vne grande ſomme de deniers aux Anglois. Il mourut,ayãt regné.49.ans l'an de grace.1204.

94 Et eut pour ſucceſſeur Alexandre 2.du nom ceſtuy enuoya à Rome preſenter l'obeiſſance au ſaint ſiege pour ſoy & tout ſon royaume & ayant regné 38. ans laiſſa ce ſiecle & vn fils aagé ſeullement de huict ans pour ſucceſſeur qui eut nom

95 Alexandre 3. quoy que pluſieurs refuſaſſent de le receuoir à cauſe de l'aage,& pource qu'encor il n'eſtoit pas cheualier:il eſpouſa la fille de Hẽry.3.Roy d'Angleterre: il eut guerre contre Achon roy de Noruege, qui vint faire des courſes iuſqu'en Eſcoſſe & le deffit auec toute ſon armee.Ce roy Alexandre mourut d'vne cheute de cheual, laiſſant le royaume d'Eſcoſſe en vn eſtat treſmiſerable pour n'auoir aucun hoir de ſon corps,ſi bien que le pays, fut gouuerné par ſix hommes, attendant que les differens ſur la ſucceſſion fuſſent vuidez, entant que Iean Baliot &Robert Bruis pere du roy deffunct querellaſſent,la couronne:Robert eſtoit,ſorty d'vne fille nommee Iſabeau fille du roy Dauid: & Iean Baliot auſſi d'vne autre fille du roy Dauid meſme.

96 A la fin à cauſe que Iean eſtoit venu de l'aiſnee, & qu'il ſe ſoumit laſchement à l'hommage de l'Anglois il fut fait roy d'Eſcoſſe, quoy que cõtre la volonté des ſeigneurs, du pays. Or l'Anglois ayant fait longue guerre aux Eſcoſſois, & conduit leur roy comme ſon priſonnier en Angleterre, le pays fut gouuerné par des Regents à la deuotion de l'Anglois.

97 A la fin Robert Bruis fut appellé au royaume Eſcoſſois, mais peu honoré, & reſpecté des ſiens, à cauſe q̃ des l'entree de ſon regne il auoit eſté vaincu par les Anglois,mais en fin il vſa de ſi ſage conduicte, qu'il reconquit ſon royaume & deffit en vne bataille le roy Edouard. 3. le faiſant paiſible poſſeſſeur de l'Eſcoſſe. Du temps

de ce roy commença la maiſon, des Hamettons en Eſcoſſe, d'vn gentilhomme Anglois ſe retirant d'Angleterre pour vn meurtre qu'il y auoit commis.

98 Robert Bruis mourant, laiſſa heritier du royaume Dauid ſon fils tiers enfant : les aiſes duquel furent empeſchez par Edouard fils de Iean Baillot, appellé par aucuns ſeditieux & ennemy du deffunct roy Robert: ſi bien que Dauid fut contraint de ſ'enfuyr en France, où il ſe tint vn fort long temps pour auoir ſecours du roy Philippe de Vallois : en ce pendant Edouard Baillol fut roy d'Eſcoſſe, & receut les foys & hommages des ſeigneurs & des villes, quoy qu'il ne ſoit point conté au nombre des roys legitimes: auſſi l'Eſcoſſe eſtoit gouuernee par Robert Stuart au nom du roy Dauid. 2. lequel feit de grandes vaillances pour ſon ſeruice iuſqu'à tant que ſon roy reuint de France pour iouir en paix de ſon heritage. Ceſtuy mourãt ſans hoirs, l'Eſcoſſe eſtoit encor pour voir des diſcordes pour la ſucceſſion, ſi les eſtatz n'y euſſẽt mis la main.

99 Eſliſantz Robert Stuart neueu du roy Dauid dernier & fils de la ſœur d'iceluy, & de Robert gouuerneur d'Eſcoſſe durant l'abſence du roy ſuſnommé, & ainſi la courõne tomba és mains & famille des Stuards iuſques au iour preſent.

100 A Robert ſucceda Iean ſon fils naturel, car auant que Robert eſpouſaſt Eufemie ſa femme, il auoit accointé, ſoit par & ſous promeſſe de mariage, ou autrement, Eliſabeth fille d'Ademuir cheualier, de laq̃lle il eut. 3. enfans maſles à ſçauoir Iean, Robert & Alexandre, & deux filles: comme ainſi ſoit que de ſon eſpouſe il eut deux fils à ſçauoir Gautier, & Dauid, & vne fille nommee Eufemie, mariee au Conte de Donylus. Ce roy Iean, laiſſant ſon propre nom print celuy de ſon pere, & voulut eſtre appelle Robert: ceſtuy feit mourir ſon fils Dauid en priſon a cauſe de ſes laſchetez, paillardiſes, & rapts licentieux, & deteſtables, quoy que aucũs dient que il fut occis par la malice du gouuerneur d'Edinbourg : & pour deliurer l'autre ſon fils nommé Iaques Stuard de telle calamité, il enuoya en France pour y eſtre nourry : mais eſtant pris ſur mer par les Anglois, le Pere en mourut de triſteſſe, laiſſant ſon royaume en cõbuſtion pour la priſon du vray heritier, & diſcorde des princes du ſang chaſcun voulant ou gouuerner, ou empieter la couronne, mais le Duc d'Albanie fut en fin eſleu regent de tout le royaume.

101 Iaques. 1. de retour en Eſcoſſe, pourſuiuy par la haine des ſiens, fut occis malheureuſement, leſquels en feurent punis depuis, comme ceux qui auoyent maſſacré Dauid en priſon.

102 A Iaques premier ſucceda Iaques. 2. & à ceſtuy

103 Iaques. 3. qui vint à la couronne à l'aage de ſept ans, & l'an de grace. 1463. A Iaques 3. ſucceda

104 Iaques. 4. lequel fut occis en bataille, & comme aucuns diſent en pourſuiuãt la proie ſur les ennemys.

105 Auquel ſucceda Iaques cinquieme, celuy qui en premieres nopces eſpouſa Magdelaine de France fille du roy Françoys. 1. du nom & depuis la fille du duc de Guiſe, & de ceſtuy cy eſt ſortie

106 Marie à preſent royne d'Eſcoſſe : & laquelle eut pour mary premierement Françoys. 2. roy de France, & d'Eſcoſſe, lequel mort,

107 Et elle retiree en ſon pays Eſcoſſois, eſpouſa le fils du Cõmte de Lenoz, duquel elle à eu vn fils, qui eſt orés appellé Prince d'Eſcoſſe, le pays eſtant en trouble, & gouuerné par regens durant la prinſon de leur legitime Princeſſe.

La deſcription.

LA DESCRIPTION D'ESPAIGNE ET SES ROYAVMES, PROVINCES, ET REGIONS, SELON QV'A PREſent ſe comportent & des façons de viure des Eſpaignols tant anciens que modernes.

SVyuāt la deſcription que Strabon fait de l'Eſpaigne, ce païs eſt ſemblable en ſon eſtendue à vn cuir de vache, & fault poſer la teſte vers la France d'où elle eſt ſeparee par les monts Pyrenees, & le reſte eſtant de tous coſtez ceint & enuironné de la mer: ayant à ſon orient les meſmes monts Pyrenees, leſquels courent & ſ'eſtendẽt depuis Fonterrabie qui eſt en la Prouince de Guipuſcoa iuſques à Cap de Creus, qui eſt au commencement de Cataloïgne entre Roſes & Colibre. Au midy luy giſt la mer mediterranee, que communement on nomme la mer de leuant qui cõmence entre l'Eſpaigne & l'Afrique. Et depuis ſe ioinct à l'Ocean depuis le deſtroit de Gibraltar, iuſques au Cap de ſainct Vincẽt iadis nommé ſacré Promontoire: A l'Occident luy eſt la mer Oceane, depuis ce Cap de ſainct Vincent iuſqu'à celuy qui eſt dit Cap de Fin de terre: & au Nord ou Septentrion. la meſme mer l'encloſt depuis Cap de fin de terre iuſques à Fonterrabie. Les monts Pyrenees, qu'aucuns veulent dire auoir pris leur nom du feu, qui conſomme les boſcages & mineraux d'iceluy, y pris fortuitement, ne ſont eſtendus d'vn droit fil autour de l'Eſpaigne, ains ont leur cours tortu, & comme faiſant vne figure entortillante, de ſorte que le chemin par les Eſpaignes de l'vn bout de ces monts à l'autre ſeroit de pluſieurs iournees. Là où du coſté de la Gaule il n'eſt pas ſi grand, ny à moitié tant faſcheux & difficile. Et courent ces monts ſi fameux par Nauarre, & Ronceuaux le long du val de Salazar, & val de Roncal iuſqu'à Hiſaua, qui eſt la derniere borne du royaume Nauarrois: puis paſſent en Aragon, par les monts de Iaca, iuſques au deſtroict de Catheloigne, & puis courent iuſqu'à la pointe de Cap de Creus, où ils prennent fin en la mer mediterranee, y ayant depuis Fonterrabie iuſqu'à ce cap quelque octante lieues peu, ou moins, d'interualle, quel le circuit de l'Eſpaigne. Cap de Creus iuſqu'à Cap ſainct Vincent eſt la plus grande eſtendue d'Eſpaigne, ayant d'eſpace plus ou moins de 275 lieues: tellement que toute l'Eſpaigne peut contenir en ſon circuit ſix cens vingt lieues Eſpagnolles & fort grandes, comprenans chacune 4 milles Italiens, & leſquelles viennent à la concurrence de deux mille, quatre cens octante milles Italiens: mais i'entens que ce chemin ſe feit par terre, d'autant que par mer il ſ'en faudroit beaucoup qu'il y eut vn ſi grand eſpace. Ceſte grãde Prouince eut iadis diuers noms eſtant appellee Heſperie, à cauſe qu'à l'eſgard des Grecs elle tend vers l'occident, & de ce nom a eſté dicte auſſi d'Italie: En fin (ſuyuant Beroſe & tous les auteurs Eſpagnols) elle fut nommee Eſpaigne Hiſpan fils du Roy Hiſpale, qui baſtit & dõna nom à la cité de Hiſpalis, a preſent Seuille, ſortis du ſang du grand Hercule Ægyptien, qui paſſa en Eſpaigne & y dompta les tyrans qui la tyranniſoyent: & fut par les Hebrieux nommee Sepharad, lequel mot contient preſque les meſmes lettres que le nom deſpende, & cecy eſt retiré d'vn docteur Eſpaignol appellé Benoiſt Arias montant de l'ordre de ſainct Iaques, ainſi que recite l'Annaliſte d'Eſpaigne. Ainſi ſçachans l'origine du nom d'Eſpaigne, & comme ce fut Tubal petit fils de Noë qui la peupla, & comme elle fut auſſi nommee Iberie, non des Iberiens Aſiatiques, qui ſe tiennent le long de la mer Caſpie, ains de leur Roy Iberie, fils de Tubal, il faut ſçauoir quelle eſt la diuiſion d'icelle, à fin de cognoiſtre comme les Royaumes ſe comportent ores & en quelle ſorte ils ſont conſiderez. Iadis donc toute l'Eſpaigne fut partie en trois, à ſçauoir en Betique, Luſitanie & Tarragone, ou Tarraſcone, qui a vne cité qui encore porte ce nom, ayant ce pays l'Ocean Cantabrien au Septẽtrion, à l'Occident le meſme Ocean depuis Cap de fin de terre, iuſques à l'embouchcure du fleuue Guadiane en la mer: au midy luy eſt la Luſitanie, & au leuant les monts Pyrenees. Et comprent ceſte Prouince Tarraconoiſe les Royaumes de Murcie, Valence, Aragon, Nauarre, & les Prouinces de Guipuſcoa, Biſcaie, Alare, les deux Aſturies, les Comtez de Santillane, & Ouieds, les païs de Gallice, & Caſtille dicte la vieille, & ce qui eſt en Portugal entre les fleuues de Duere, & de Minem. La Betique renommee du fleuue Betis, à preſent dict Goadalquiuir, a ce fleuue au Nord, & à l'Occident la mer qui court depuis ceſte riuiere iuſqu'au deſtroit de Hercule: au midy luy eſt la mer Balearique dés Gibraltar iuſqu'à Cap de Gale, & dés ce Cap tend à l'Orient, ayant la mer qui la laue le long de la Catalone, ſelon les monts iuſqu'au fleuue de Goadalquiuir: & en ceſte Prouince entrent les Royaumes de Seuille, Cordue, Grenade tiennent autres terres. La Luſitanie fut nommee ainſi de Luſe Roy ancien d'Eſpaigne, car ie ne peux receuoir la fable que Bacchus paſſaſt onc en Eſpaigne auec ſes trouppes yurongneſſes: & a le Duere au Septentrion, à l'Occident celle partie de l'Ocean qui eſt entre les bouches des fleuues de Guadiane & du Duere: au midy luy giſt la Betique, & à l'Orient la Tarraconoiſe: & ſous ce departement ſont compriſes les prouinces de Leon, Portugal, Caſtille la nouuelle, les terres d'Eſtremadure, ſuyuant l'ancienne Oretanie, la meilleure partie de laquelle ſont les contrees d'Vbede, & de Calatraue, & pais tirant à Simancas. Mais tous ces Royaumes eſtans à preſent vnis, & obeiſſans à vn ſeul ſeigneur, ſauf le Portugal, qui a ſon Roy particulier, ſont auſſi preſque compris ſous vn meſme nom d'Eſpaigne, quoy qu'on par-

Eſteuan. de Garibi liu. 4. de l'hiſt. d'Eſpaig. c. 14.

Quelle l'ancienne diuiſiõ des Eſpaignes.

Limites du pays Taraconois.

Limites du pays Betique.

Limites anciens de la Luſitanie.

ticulariſe encor les noms de Caſtille, Aragon, Catheloigne, Valēce, Leon, Tolete, Andaluſie, & autres, & chacū deſdits Royaumes ayāt ſes armoiries particulieres, ainſi que les pouuez icy voir effigiees.

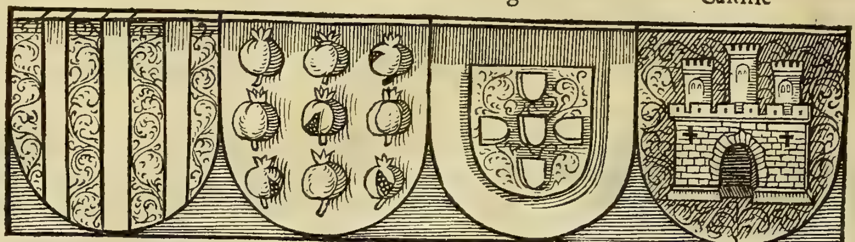

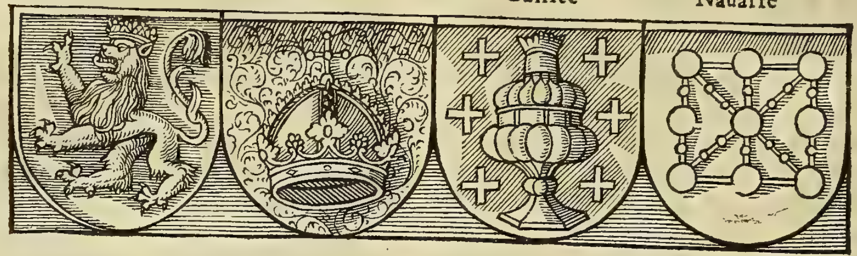

Premiere diuiſion d'Eſpaigne quelle.

Or lors que l'Eſpaigne commença d'eſtre ſommiſe aux Romains, elle ne fut partie qu'en deux ſeules Prouinces citerieure, & vlterieure, à ſçauoir la plus proche ou la plus eſloignee des terres de l'Empire Romain, & cecy pource qu'il eſtoit impoſſible qu'vn gouuerneur fut il Proconſul, ou Preteur conſulaire, ne ſuffiſoit pour tenir l'œil ſur vne Prouince de telle eſtendue. Ainſi l'Eſpaigne citerieure eſtoit celle qui eſt depuis le fleuue Ebre, ou Ibere iuſques aux monts Pyrenees, & le reſte tirant au deſtroit de Gibraltar, eſtoit l'Eſpaigne vlterieure. Mais comme ils commencerent à mettre le pied plus auant, & à conquerir terres, auſſi fallut il qu'ils feiſſent vn autre departement tel qu'auons dit cy deſſus, à ſçauoir d'Eſpaigne Betique, Tarraconoiſe, & de Luſitanie. Apres cecy fut ce pays diuiſé, & party en quatorze audiences, ou Cantons, ou (comme diſent les Eſpaignols) Chancelleries ordonnees pour la iuſtice qu'on dit diſtributiue, deſquelles il en auoit ſept en la Prouince Tarraconoiſe, comme la plus grande des autres, leſquelles eſtoient aſſiſes comme ſieges preſidiaux en ces ſept citez Tarragone, Sarragoſſe. Carthagene, Aſtorgue, Lugo, Braga, & Cruñe. Laquelle ſouloit eſtre où apreſent eſt l'Egliſe de noſtre Dame de Caſtre, où encor on voit les antiquitez, & vieilles maſures qui font foy quelle fut iadis ſa grandeur. En la Luſitanie n'y auoit que trois de ces ſieges, ou Bailliages, à ſçauoir Meride, Badaios, & Sanctaren, qui le temps paſſé ſ'appelloit Scallabis, & eſt ceſte contree ores en Portugal. Et en la Betique auoit quatre ſieges Proconſulaires, ou imperiaux, aſſis és villes qui ſ'enſuiuent, à Calis pres le deſtroit de Gibraltar, à Cordoue, Ecipee, & à Hiſpalis, qui ores ſe nomme Seuille, eſquelles audiences ſeules ſe faiſoyēt les deſpeſches de tous les affaires d'Eſpaigne.

2. Departemens des Eſpaignes.

Audiences ou ſieges de iuſtice comme departis iadis en Eſpaigne.

Eſpaigne peuplé par les Carthaginois.

Il n'eſt ia beſoing de reciter icy l'ordre des Roys premiers qui furent tout auſſi toſt apres le deluge, & par leſquels l'Eſpaigne fut peuplee, & moins me veux-ie arreſter ſur les conqueſtes des Carthaginois ſur l'Eſpaigne, ainſi qu'il ſe peut voir par la fondation de Carthagene, qui encore porte le nom ancien, baſtie par Hamilcar, conduiſant vne Colonie Africaine en Europe, comme auſſi ie ne pretens vous alleguer les courſes des Grecs en ceſte Prouince tels que furent les Phoceens en Europe, & les Tyriens, & Sidoniens en Aſie, & moins iray-ie recourir aux temps hors preſques de la memoire des eſcrits, eſquels on dit que le fort Hercule le Libyen paſſa en Eſpaigne, & y vainquit les trois freres Gerions, ſoit pour leur cruauté, ou à cauſe de leurs richeſſes, deſquelles il eſtoit glouton & deſireux, ainſi qu'il fourrageoit par ſa violence tout le monde. Et quand aux Romains il n'eſt ia beſoing de diſcourir leurs conqueſtes, victoires, trauaux, & peines ſouffertes en Eſpaigne, à cauſe que les hiſtoriens Grecs & Latins qui ont manié l'hiſtoire Romaine n'ont rien oublié de ce qui ſe peut dire ſur ceſt affaire : ſeulement diray-ie comme en paſſant, que du temps que Stilcon general de l'armee Romaine, voulant ruiner ſon maiſtre l'Empereur Honorie, pour donner l'Empire à ſon propre fils Encherie, feit tāt que les Vvandales, les Alans, & les Sueues, & autres nations entrerent furieuſement és terres de l'Empire, & cecy tandis que les Goths, & les Romains combatoyent obſtinément les vns contre les autres. Ainſi les Vvandales auant que de paſſer en Eſpaigne, ayants penetré outre le Rhin ſe ruerent ſur la Gaule, & y feirent de piteux maſſacres, & de grandes demolitions, non en vn lieu, ains par tout, entant qu'auec le nombre de plus de 200000. hommes ils trauerſerent la Gaule depuis le Rhin, iuſques aux monts Pyrenees: mais ils n'y furent trop long temps, à cauſe que les Goths ayants fait le degaſt en l'Italie, pour l'infidelité de laquelle Stilcon auoit vſé en leur endroit & pillé la cité de Rome, ils ſe reſolurent de paſſer outre, & de conquerir les Gaules, puis de ſuyure les Sueues, Alans, & Vvandales ia arreſtez outre les monts Pyrenees, & leſquels ſ'eſtoyent partagé entre eux les Eſpaignes, deſquelles les les Goths les enchaſſerent ainſi vous voyez

Hercule Libyen a eſté en E paigne.

Trahiſon de Stilco voy Paul diacre.

Vvandale en Eſpaigne, Hiſt d'Eſpaigne, liu. 7 chap. 58.

Vvandales quictent l'Eſpaigne & paſſent en Afrique.

que la nation Gothique ſe ſaiſit des Eſpagnes en chaſſant les garniſons Romaines, les Vandales auoyent deja couru le pays Betique, & les Sueues ſ'eſtoyent faiz ſeigneurs de la Luſitanie : mais ſouz le roy Goth Athamaric & l'an de noſtre ſalut 343. Les Eſpagnes changerent de maiſtre, toutesfois Theodoſe le grand les en chaſſa, lequel eſtoit Eſpagnol : & non obſtant les racines demourerent ſi fermes, qu'en fin l'Eſpagne fut comme le patrimoine, & heritage des Gothz, afin que ie me paſſe de leger de choſe qu'ailleur i'eſpere deduire plus au long. Vatie roy Goth chaſſa les Vvandales, d'Eſpagne, apres la mort de Genſeric roy Vvandale qui ſ'eſtoit fait monarque d'Afrique : Theodoric 2. du nom oſta la Luſitanie aux Sueues, ayant occis Rhetiaire prince Sueuien, & par meſme moyen fut chaſſee la race des Alans de la Celtiberie, & celle partie meridionale, qu'a preſent nous appellons Cathologne. Tout cecy ay-ie deduit pour celle ſeule occaſion, que ie me ſuis propoſé de dire la cauſe des noms d'auiourd'huy ſinon de tant, aumoins de ceux, deſquelz i'ay aſſeuré teſmoignage : & pource que i'ay parlé premierement des Vvandales, leſquels occuperent iadis la Betique, ie dis que le pays fut auſſi appellé Vvandalie, non tout, autant que vne belle eſtendue de l'ancienne Vvandalie eſt comprinſe ſouz la Prouince Taraconoiſe, & en ſomme ce qu'auiourd'huy on nomme corrompuement Andaluſie, eſt la Vandalie, comme qui diroit Vvandaluſie. Quand au royaume de Leon il retient le nom ancien des Legions Romaines, qui y demouroyent en garniſon : comme auſſi feit celuy de Caſtille, du Chaſteau chef iadis de la Prouince, & qui encor eſt effigié és armoiries du roy d'icelle Prouince. Grenade eſt mot nouueau & eſtoit comprins le plus ſouz la Betique, ou Vvandalie : & Catholoigne eſt mot corrompu, & compoſé enſemble de ces deux, Goth, & Alain eſtans ces deux peuples ceux qui le conquirent, & par ainſi ſe deuroit dire Gothalanie, quoy qu'en fin les Gothz, chaſſerent les Alains, & ceux cy ſ'en fuirent en Galice, pays ayant ſon nom des Gaulois ainſi, que i'ay eſcrit ailleurs. De Nauarre ie confeſſe ne ſçauoir la cauſe de ce nom, bien ſçay que le royaume eſt compris ſous l'ancienne appellation des Vvaſcons, au moins ſi nous adiouſtons foy aux eſcrits de Nebriſſe. Quand au pays d'Aragon, il y a vn certain Sicilien, qui à eſcrit l'hiſtoire des roys d'Aragõ, qui voulant faire le ſuffiſant, & nous monſtrer d'ou vient ce mot Aragon, nous baſtiſt des Fables parlant ainſi : Il me ſouuient auoir leu en quelques anciennes hiſtoires Greques, que Hercule paſſant en Eſpagne, ayant conquis le pays, & en iceluy baſty pluſieurs citez, vaincu les Cantabres, les Vaſques, & Celtiberiens, en memoire de ſa conqueſte, il dreſſa des ieux, & ſacrifices aupres de certaine riuiere. Or entre autres paſſe-temps, ils celebrent les ieux, que les Grecs nomment Agonaux, & duquel nom il eſtrena la riuiere voiſine, nommee Magrada l'appellant Aragonie, mot compoſé d'Ara, qui ſignifie autel en Latin, & des ieux Agonaux. Ie vous prie voyez la beſtiſe de ce Sicilien, qui nous forge icy des motz non receuables, & donne vne telle antiquité à ce mot Aragon, comme ainſi ſoit que iamais les Romains : (qui furent long temps apres Hercule, & qui auoyent ce dieu faux en reuerence) n'appellerent iamais ce pays, que du nom de Celtiberie, ou de Prouince Taraconaiſe. Mieux, & plus veritablement à parlé Nebriſſe, quand il dit : & ne faut ouyr, ny croire ceux, qui pouſſez de fureur, ou qui penſent eſtablir, comme choſe veritable ce, qu'ils ont reſué en ſongeant, lors qu'ils diſent, q̃ ce pays eſt dit ainſi de ne ſçay quel fleuue appellé Aragon, & que Hercul venant en Eſpagne, luy donna ce nom y ſacrifiant, & celebrent les Agonales : ce qui eſt beau à dire, ſ'il y auoit auteur approuué, qui nous en donnaſt teſmoignage. Donc ce mot Aragon eſt le meſme, que l'ancien Taracon, ſauf qu'on l'à corrompu, ainſi que la plus part des autres, & comme vous voyez que legion, apporte a preſent le tiltre de Leon, & pluſieurs autres ſe ſentent de ce changement, à cauſe de la diuerſité des peuples, qui ſont venuz habiter nouuellement, & en la deſchute de l'Empire en chaſcune Prouince. Et voila quand aux noms des Royaumes contenuz en Eſpagne ſauf Portugal, duquel ſera parlé cy apres.

el Ri-
i. des
d'Eſ-

riſſe en
ſcrip-
l'Eſpa.
rig. E-
ue en
iu. vni
ca. 96.

e legiõ
elloit
tieſme
nani-

omee
.cha. 6.
l.2.

ie *Ma-*
Sicilien
hroni-
s d'A-
on.

Nebriſſe,

Aragon meſme que Tarracon mot anciẽ.

D'aucunes citez & regions d'Eſpagne.

CARTHAGENE iadis noble, puiſſante, plaiſãte & belle cité en Grenade fut premierement edifiee par Haſdrubal duc & prince de la cité de Carthage en Afrique, quand il commençoit eſtendre la domination de ſa cité, laquelle les Romains auoient quaſi eſtaincte, & fut appellee Carthage la neufue. Ceſte Carthagene a payé aux Romains deux mille cinq cens eſcuz de tribut par chacun iour comme Strabo a eſcrit. Pallance, Numance, Ceſar Auguſte, on dit vulgairement Saragoſſe, ſont citez renommees en Caſtille.

[Ie ne ſçay ou Munſter ſongeoit, quand il eſcriuit, que Saragoſſe eſt en Caſtille, ſans exprimer en laquelle des Caſtilles, veu que puis, qu'il eſtoit ſi diligent feilleteur des liures de Ptolomee, il y deuoit auoir leu ces motz lors, qu'il parle des Celtiberiens, qui ſont ſans faillir les Cathalans, & Aragonois, car voicy comme il en parle : Les plus Orientaux des Buſtilans & Celtiberiens ſont les Edetans, & les citez de terre ferme ſont Ceſar Auguſte, qui eſt à preſent Saragoce, & moins n'en fait Pomponie Mele Eſpagnol naturel, & Strabõ, accorde à leur ſentence, & qui plus eſt, Saragoce eſt la cité Metropolitaine, & chef de tout le royaume d'Aragon.

Faute de Munſter.

Ptolomee liur. 2. ca. 6. Tabl. 2. d'Eſpagne.
Pomponie. liur. 2.
Strabon. li. 3.

En Grenade celles cy ſurpaſſent les autres. Hiſpalis, qu'on dit Sibille & Cordube. En Luſitanie & Portugal à eſté autresfois Emerite ville de grand renom, qui s'appelle auiourd'huy Meride Targone ou Tarracon, ſituee en Catalogne iouxte la mer, n'eſt pas auiourd'huy de moindre eſtime que Carthage la neufue, & eſt metropolitaine entre beaucoup de citez qui ſont ſituees à l'entour.

Iberie eſt vne region entre le fleuue Ebre & les mons Pyrenees. Liſbone ou Vlixbone eſt metropolitaine en Portugal, comme Grenade en Betique, Pampelune en Nauarre, & Barcelonne en Catheloigne. Legion qu'on dit vulgairement Leon ou Lyon, eſt metropolitaine en Caſtille.

„ [Leon, iadis lieu de la garniſon Romaine, fut eri-
„ gé en Royaume les Goths eſtant chaſſez d'Eſpa-
„ gne. Et quoy qu'il ſoit voiſin de la Caſtille, ſi n'eſt
„ il pas compris ſous la diſtribution Caſtillane, &
„ moins eſt chef de Caſtille, ains en eſt donné le til-
tre, & honneur à la cité royale de Tolède.]

Algarbe eſt vne partie du royaume de portugal, & eſt appellé d'vn autre nom le Cap de ſaint Vincent, autresfois Golimbrique, & là eſt la fin de la terre, tout ainſi comme Nerion promontoire en Gallice.

Vtique à preſent eſt Biſerte.

Gades eſt en l'Iſle de Gadire aupres de Grenade, qui a eſté autresfois baſtie des Tyriens, qui ont auſſi edifié Vtique en Afrique. Les Tyriens ont eſté autresfois puiſſants ſur la mer comme † †auſſi leur cité y a eſté ſituee, & n'eſtoit pas loing de Ieruſalem, comme nous le verrons quand nous traicterons de l'Aſie.

Sagonte a eſté iadis vne belle cité en Tarragone. Comme elle cherchoit l'amitié des Romains, Hannibal grand capitaine des Carthaginois en eut dueil. & la print d'aſſaut, & la deſtruit. Au lieu dicelle a ſuccedé *Mornetre*. Tu as en Silie en la fin du liure ſecond, comment ceux de Sagonte bruſlerent tous leurs biens au milieu de la ville, & puis ſe tuerent l'vn l'autre, & ainſi les Carthaginois trouuerent la ville vuide, & y entrerent ſans reſiſtance. Il y a auſſi beaucoup de citez en Eſpagne, deſquelles les noms ont eſté du tout abolis, & d'autres nouueaux leur ont eſté baillez: Cõme.

Morniedre elle eſt ruinee.

1		1	2		2	3		3
Lucus Auguſti		Oluca	*Complutum*		Alcala	*Ilerda*		Lenda
Aquæ calidæ		Vich	*Valeria*		Concha	*Vellica*		Victorie
Brigœtium		Ouiedo	*Hiſpalis*		Seuille	*Pompelon à Pompeio*		Pampilone
Pintia		Valladolit	*Cæſar Auguſta*		Saragoſſe	*Gadira*		Gades & galitz
Barcinon		Barcelone	*Pallantia*		Palentie	*Olioſipon*		Lisbone
Oſca		Gueſque	*Ana flu.*		Guadiane	*Flauium Brigãtium*		Compoſtelle
Illipula	Vulgairement	Ilipa	*Betis flu.*	Vulgairement	Gualdalqueuir	*Iber fluuius*	Vulgairement	Ebro
Bælon		Tariffe	*Calpe mons*		Gibraltar	*Idubeda mons*		Iubalde
Abdera		Almerie	*Ilurgis*		Mora	*Tagus fluuius*		Taio
Doria flu.		Duero	*Illiberis*		Granade	*Algarben finis terræ*		Finſter ſtern
Alone		Alicante	*Segortia*		Segouie	*Numantia*		Sorie
Nouium		Noie	*Brauium*		Burgos	*Dertorſa*		Tortoſe
Vxama		Oſmes	*Pax Iulia*		Pacenſis, Pace	*Cantabri*		Bieſcaie
Gallica flaua		Fraga				*Iulia regia*		Baene.

Eſpagne a ſept archeueſchez, dont les ſieges ſont en ces citez cy. Ceſt à ſçauoir, en Tartagonne, en Sarrgoſſe, Tolette, Compoſtelle, Brachare, qu'on dit communement Brague, Vlixbonne, & Grenade. Les autres en mettent neuf. Soubs icelles il y a beaucoup de citez epiſcopales, comme, Barcelonne, Gironne, Leride, Tortoſe, Valence, Maiorque, Oſtie, Galagiere, Segonte, Bourgues, Palance, Salamanque, Cordube, Leon, Carthagene Colimbrie, Luque, Aſtorique, Almarie, Sibille, &c.

La Ville

La Ville de Parpignan.

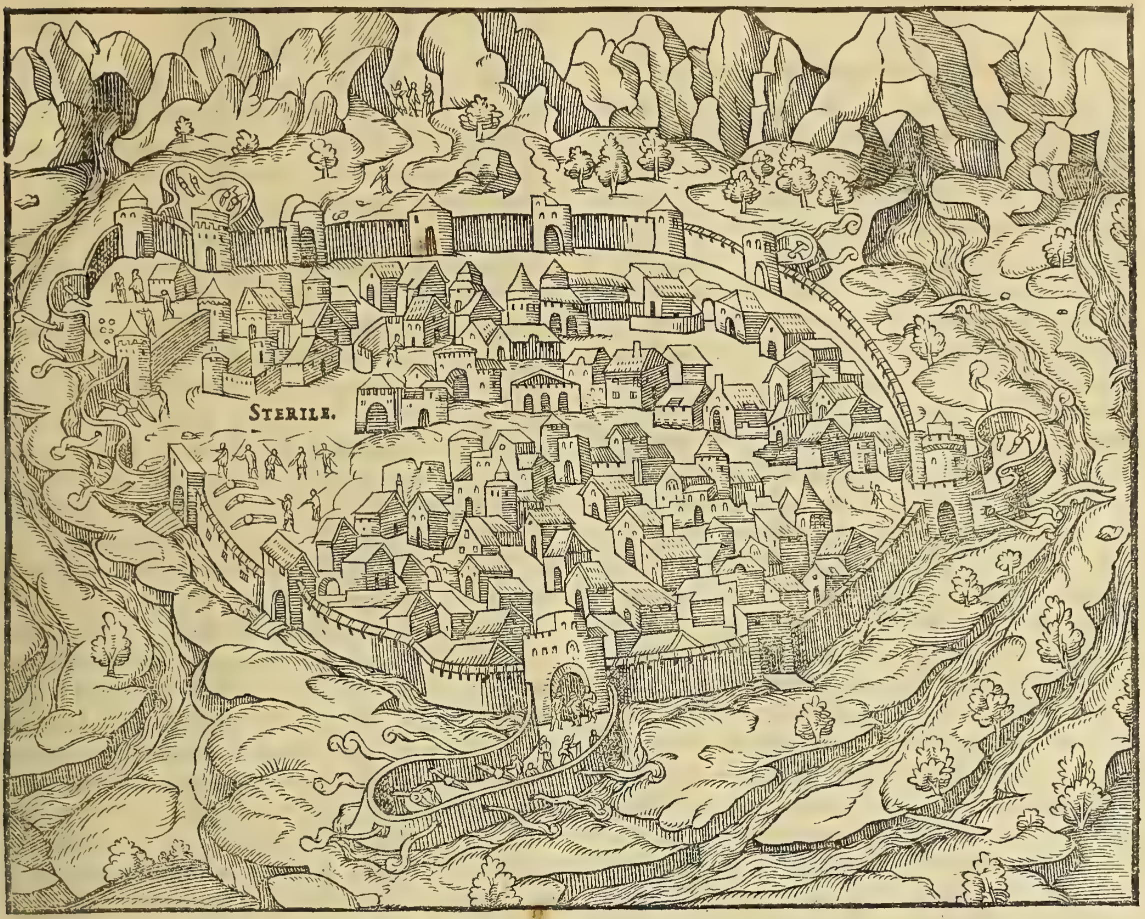

PArpignan dit anciennement Ruſcino, ville capitale de la Comté de Rouſſillon, limitrophe des Eſpagnes, eſt aſſiſe en terroir fecond & delicieux, pour la ſeurté du pays adiacent. Le Roy des Eſpagnes la tient touſiours munie de bon nombre de Soldats, & renforcee de munitions belliques, comme clef de ſon Royaume. Et pource que rien pour le preſent ne nous eſt plus amplement teſmoigné de ſon eſtre, nous reſeruerons ſa deſcription en ſaiſon plus opportune.

De l'entree de la mer en la terre de Grenade & des Colomnes d'Hercules.

e temple Hercules

GRenade & Mauritanie ſont diſtantes l'vne de l'autre de bien petit eſpace. Car là l'ocean entre par vn petit deſtroit, qu'on appelle le deſtroit. Hercules ou de Seuille. Les riuages de Mauritanie & de Grenade ne ſont diſtans l'vne de l'autre que de 70. pas, & là ſont eſleuees deux montagnes au ciel, dont l'vne eſt nommee Abila, qui eſt en Mauritanie, & l'autre qui eſt en Eſpagne, Calpe, & ſont appellees par aucuns les colomne d'Hercules, & penſent que c'à eſté autresfois vne montagne ou rocher qui ait eſté continuel & conioint, que Hercules ait rompu par ſa force, & ait fait entrer par là l'Ocean dedans la terre. Il y en a auſſi d'autres qui afferment que où eſt l'Iſle de Gades, ont eſté les colomnes d'Hercules. Et les tiers diſent que le temple d'Hercules à eſté en Gades de la hauteur de huit coudees, eſquelles a eſté marquee la deſpence faicte pour le baſtiment du dit temple, & les mariniers, leſquels iadis eſtoiẽt heureuſement abordés à ce lieu là, y payoient leurs voeuz & faiſoient ſacrifices. Car ſelon l'opinion des anciens, c'a eſté la fin du monde. Et iamais ne Hercules ne autres n'ont oſé auancer leurs nauires plus loing ſans danger de leur vie.

C'a eſté auſſi iadis la couſtume des grands perſonnages d'eſleuer des autels ou des colomnes és extremitez de leurs voyages. Ce que nous liſons principalement auoir eſté fait par Alexandre le grand en beaucoup de lieux d'Aſie la maieur, ou il a conſtitué des portes ou des autels en certains lieux auſquels il eſt paruenu. Et combien que ces lieux là ayent eſté ruynez par ſucceſſion de temps, neantmoins le nom leur eſt touſiours demouré. Cela eſt aſſez prouué par le Coloſſe qui eſtoit à Rhodes, & par les colomnes d'Hercules qui ont eſté en Eſpagne, dont la memoire dure iuſques auiourd'huy, combien que perſonne ne ſçait, ſi ç'ont eſté colomnes faictes à la main, ou quelques montagnes eminentes.

L'Iſle de Gadim.

Ceux qui en ont eſcrit, diſent que Hannibal auſſi feit ſes voeuz & ſacrifices à ce temple de Gades, quand il vouloit paſſer les monts pour cõbatre les Romains. Il faut auſſi noter que Gadim qu'on appelle auſſi Erythree eſt vne petite Iſle, aucuns en mettent deux: & a les paſturages ſi grans, qu'on ne ſepare point le maigue d'auec le lait, mais on eſt contraint d'y eſpandre de l'eau, quand on veut faire le fourmage. Le beſtail ſ'y meurt en trente iours, ſinon qu'on luy tire quelque peu de ſang. L'herbe de laquelle viuent les brebis, eſt ſeiche, mais elle engendre vne graiſſe incroyable au lait & en la chair.

De la fertilité de toute l'Eſpagne.

L'Eſpagne en beaucoup de lieux n'eſt point cultiuee, à cauſe du fond qui eſt pierreux, ou pour les ſolitudes mal plaiſantes : toutesfois ſi on la compare auec l'Affrique elle eſt beaucoup plus fertile, pource qu'elle n'a pas ſi grãdes chaleurs. Eſpagne, en pluſieurs lieux rapporte aſſez de tout ce qui eſt neceſſaire à l'homme, comme froment, vin, fruictz, huille, beſtail, lin, fer, & metaux, miel, cire, eaux nourriſſantes le poiſſon, & autres choſes ſemblables. Il ne cuyſent point le ſel, mais le fouiſſent de terre. Elle n'eſt pas moleſtee du tout de ventz cõme la Gaule, & ſi l'air n'eſt infecté des paluds & brouillards peſtilens. L'or, l'argẽt, le fer bon & approuué ne ſe trouue point en autre lieu en telle abondance comme en Eſpagne. On ne fouyt pas tãt ſeulement l'or és mines, mais auſſi quand les fleuues enflent par les pluyes, ils produyſent du ſable d'or, & principallement le fleuue Tage. Dõt les anciens ont auſſi eſcrit & teſmogné, qu'elle abonde en or, argent, cuyure, eſtaing, plomb, & fer, & tous autres metaux, & auſſi qu'elle a force ſel & vif argent. On a trouué autresfois en Eſpagne des fragments de pur or, de la quãtité de demye liure. Voila pourquoy aucuns ont dit, que les enfers n'eſtoient point ſoubz ceſte terre là, mais bien Pluton. Il y a en diuers lieux de ceſte region des fontaines chauldes & froides, qui ont vne vertu admirable pour guarir diuerſes maladies. Il n'y a point faute de beſtial en Eſpagne, mais il y en a grande quantité, & non ſeullement de beſtes priuees, auſſi ſauuages. Mais ſur tout, elle eſt eſtimee pour les cheuaux qu'elle produit, qui ſont de grand viſteſſe, tellement qu'on penſe qu'ils ſoient engendrez du vent. Elle n'a pas beaucoup de beſtes nuyſantes, ſi non les cõnils qui fouyſſent la terre, & gaſtent les racines des plantes, & font beaucoup d'autres nuyſances, comme ie raconteray cy apres, quand ie ſeray venu à la deſcription des Iſles Baleares. Les fleuues, qui ſont en Eſpagne coulent tout doucement, parquoy ils ne gaſtent point les terres par leur impetuoſité. Ils ont auſſi abondance de poiſſon, d'autant que la mer en enuoye beaucoup par iceux.

Gallice.

Gallice eſt louee pour les mines qu'elle nourriſt. Car elle eſt abondante en plomb, & en vermillon. Il aduient auſſi qu'en ceſte region le ſoc de la charrue fouyt des pieces d'or. La langue commune d'Eſpagne n'eſt gueres differente de l'Italienne, de laquelle ils l'ont prinſe quand ils ont eſté aſſuiectis aux Romains. On ne ſçait pas pour certain, qu'elle langue ils ont eu auparauant. Il y en a qui eſtiment que la langue Germanique a eſté autres fois commune aux Gaulois & aux Eſpagnols, comme elle eſt auiourd'huy à toutes les nations qui ſont vers la biſe. Ce que nous monſtrerons cy apres, quand nous ferons mention de Dannemarch. Car tout ainſi que la langue Sarmatique eſt commune aux Sclauons, Bohemes, Polonnois, Moſcouites, Ruſſites, Bulgares, Valaches, Dalmates, Illiriques, Lituanes, & pluſieurs autres peuples conioncts à ces nations cy, ſinon d'autant qu'elle eſt confundue auiourd'huy par l'enuahiſſement du Turc, & fut iadiz confuſe par la venue des Hongres: auſſi ont eſtimé, que les autres nations d'Europe qui ſont vers Occident, ont vſé d'vne meſme langue, deuant que l'empire des Romains fut eſtendu, à ſçauoir de la langue Germanique, qui euſt auſſi eſté changee en langue Romaine, ſi les Romains euſſent auſſi facilemẽt peu ſurmõter ceſte nation la, cõme l'Eſpagne & la Gaule, & y enuoyer de nouueaux habitans. Ie confeſſe bien que l'Eſcoſſois, le Danois, ou pluſtoſt le Hirlandois eſt fort different de l'Alemant ou du Souiſſe, mais ils conuiennent aux fondemens, ce que prouuent aſſez beaucoup de parolles qui ſont communes à toutes les deux nations. La Gaule auſſi a encores quelques traict de ſa langue. Et ſi on ne me veut croire, Glarean le monſtre par beaucoup de mots.

La langue Germanique s'eſt autres fois eſtendue biẽ loing.

Liu. 3. cha. 28.

[Si ie n'auoy ſatisfait aſſés amplement en mon hiſtoire vniuerſelle à ceſte vanterie, & trop groſſiere louange des Alemans, voulant eſtablir & leur langue, & leur ſang, & leur puiſſance par tout le monde, ie reſpondray icy à Munſter ſur ce qu'il dit de la Gaule, & pource luy diray vn mot ſeulement de l'Eſpagne, afin que ceux, qui lyront deſormais ſon œuure cognoiſſent combien il ſ'en eſt fait à croire, ſans qu'il nous ayt donné aucun aucteur, qui fut aduocat, & defenſeur de ſon dire. Pource que ie n'ay guere acouſtumé de parler par cœur, ie prieray le lecteur de feilleter les liures anciens, & notamment Polybe, & Tite Liue, & Apian Alexandrin, leſquels monſtrent, qu'auant que les Germains euſſent fait cognoiſtre leur puiſſance & qu'ils fuſſent en reputation aucune, de ia les Carthaginois ſ'eſtoyent fais ſeigneurs des Eſpagnes, leſquelles ils poſſederent vn fort long temps. Ie dis cecy pour vous faire penſer quelle raiſon à ceſt homme excellant, de flater tant les Alemans, que de dire que les Eſpagnolz ont parlé leur langue : comme ainſi ſoit, que des le commencement les Grecz, & Pheniſſiens penetrerent iuſques en Eſpagne. Et de cecy parle, fort amplement Strabon. Et comme ils y euſſent demeuré pluſieurs ſiecles il eſt auſſi vray-ſemblable, que leur langage y prit racine, & que les Eſpagnolz l'eurent en vſage : Ie laiſſe les courſes de Hercul, quoy que veritables, mais pource qu'elles ſont de trop longue antiquité, & ſur leſquelles ſ'il failloit aſſeoir iugement, puis qu'il dreſſa ſon voiage d'Egypte auant, & que la il arma ſes galeres, auſſi introduit il les Egyptiens, & Libyens en Eſpagne. Mais laiſſant tous les ſuſdiz, les Romains y venans & conquerans tout le pays, auſſi y eut il changement & du Grec, & Pheniſſien, & Libyen langage, & tous ſ'accouſtumerent à parler Latin, ſans qu'encor aucune hiſtoire nous apprenne, que les Alemans y euſſent planté leur langue, ny memoire. A la fin les Goth (que ie ne cõfeſſeray iamais eſtre Germains, ou Alemans, puis qu'eux-meſmes refuſent ce tiltre) ſe ſaiſirent des Eſpagnes, leſquels y planterent auſſi leur langage: mais icy ie confeſſe, que les Alemans voyagerent en Eſpagne, les Sueues c'eſt à ſçauoir, & qu'ils tindrent quelque temps celle partie dudict pays, qui à preſent porte

Strabon. li. 3.

Procopie. Iornandez.

” le nom de Portugal: & eſtás vaincus par les Goths,
” ce qui reſta fut meſlé auec les Romains & Goths,
” & ainſi le langage fut composé d'vn diuers meſlan-
” ge: & de cecy outre Iornandez Alain de nation, &
” fort ancien auteur, i'ay pour teſmoing Volphang
Lazie, homme bien verſé en l'hiſtoire. Et ſuruenás
les Mores & Sarrazins, encor fut la langue des Eſ-
» pagnols plus corrompue, ayant des mots anciens,
» des vocables Romains, des dictions Gothiques &
» Syreniennes : & de la Barbarie, des Alarbes, ou Al-
» garbes, deſquels la memoire y eſt encore emprain-
» te. Et voila en peu de mots, ce qui touche quant à
» la langue Eſpagnole, de laquelle on vſoit iadis, &
» celle qui à preſent eſt en vſage.

e des rations e 8.

La comparaiſon de l'Eſpagne auec la Gaule: Et des mœurs des Eſpagnols.

L'Eſpagne eſt ſurmõtee de la Gaule en quantité de froments & de chairs, mais elle ſurmonte la Gaule en bonté & ſaueur. Car Villanouan Eſpagnol en eſcrit ainſi : La Gaule eſt feconde pour la multitude des pluyes : & l'Eſpagne vſe d'arrouſemens, en tirant les eaux des grands fleuues par foſſez. Elle n'eſt point moleſtee des vents, & froids de Septentrion, comme la Gaule: & pourtant l'huyle, le miel, la cire, le ſafran, la guarence, le riz, le vermillon, l'eſcarlate, le ſucre, l'eſparte, le roſmarin, les limons, capres, dactes, citrons, grenades, & autres fruicts aromatiques, y ſont en plus grande abondance : tellement qu'elle enuoye toutes ces choſes en Gaule, & meſmement quelques cent mille charges de laine, & des vins de pluſieurs ſortes qu'elle enuoye en la Gaule Belgique, des raiſins de paſſe, des prunes auſſi, des amandes, chaſtaignes, graines de laurier, balaine ſallee, &c. leſquelles choſes ſont portees tous les ans és nauires d'Eſpagne, en Italie & Flandres.

La temperature des Eſpagnols eſt plus chaude & plus ſeiche, & la couleur plus obſcure : celle des François eſt plus froide & plus humide, la chair plus molle, & la couleur plus blãchaſtre. La fecondité des femmes Gauloiſes eſt plus grande, que des Eſpagnoles. Les Gaulois ſont fourniz de membres corporels plus grands : les Eſpagnols les ont plus durs, & le corps greſle vers la ceincture. Les Gaulois combattent plus de hardieſſe & fureur, que d'art, & ont plus de force que de conſeil en la guerre : les Eſpagnols au contraire. L'Eſpagne a touſiours eſté louee, à cauſe des geneſts qui courent de grande viſteſſe, & ſont brauement cheuauchez par gens armez à la legere, qui trouſſent les iãbes bien court. Ils exercent les ieux de la hache & de tous autres harnois, plus que les Gaulois : toutesfois les cheualiers des Gaulois armez de pied en cap, auec les cheuaux bardez, ſont en grãd' eſtime. Les Gaulois ont la bouche plus à commandement, & les Eſpagnols parlent moins, & ſçauent mieux diſſimuler. Les Gaulois ſont ioyeux & alaigres, prõpts aux banquets, & fuyent tant qu'ils peuuent ceſte grauité, que les Eſpagnols gardẽt à leur mode. Car les Eſpagnols ne ſont point ſi cõpagnables à boire & à manger, & ſont ceremonieux, & affectent vne ſeuerité dont il ne chaut gueres aux Gaulois. Les Gaulois boyuent le vin pur, & les Eſpagnols meſlent beaucoup d'eau. Les eſtrangers ſont recueilliz fort humainement és hoſtelleries des Gaulois : on ne leur denie rien, toutes choſes leur ſont incontinent appreſtees pour leur viure: Il n'eſt pas ainſi en Eſpagne. La cauſe eſt, pource qu'on n'y voyage pas ſi ſouuent. Le langage Eſpagnol eſt plus graue, le Gaulois plus doux. Les Caſtilans qui ont grand' eſtendue, ont plus beau langage que les autres : & en Gaule on ne ſçait quelle ville parle mieux, tellement que le bon langage, eſt plus chez les courtiſans & les nobles, qu'en vn certain lieu. L'Eſpagnol auſſi approche plus du Latin. Le pays d'Eſpagne eſt de plus grande eſtendue, mais il n'eſt pas ſi peuplé. Il eſt plus riche d'or, mais non pas de marchãdiſes, & ſi on n'en recueille pas tant de reuenuz comme de la Gaule. Il n'y a preſque rien en la terre de Gaule qui ſoit innutile: & en Eſpagne il y a beaucoup de terre deſerte & non cultiuee. Damian en rend la raiſon, diſant qu'au plus grand cercle de l'annee, c'eſt au temps d'eſté: le commun peut viure bien ioliment des fruicts ſauuages, comme de miel & d'herbes, & cela eſt cauſe qu'ils ne ſont pas ſi prompts à l'agriculture. Et puis il faut adiouſter les guerres, auſquelles les Eſpagnols ſont plus addonnez qu'à la charrue. La chaſſe & la venerie ſont plus grandes en la Gaule: & y en a pluſieurs qui viuent de volaille, combien qu'elles couſtent cher. Les marchans apportent d'Eſpagne en Gaule les draps de ſoye, & de toutes ſortes, laines, ſafran, ſucre, riz, huyle, alun, pierres precieuſes, & choſes aromatiques, qu'ils prennent des Indes. De Gaule, principalement du coſté d'Arles, on porte en Eſpagne le froment, les toilles de lin, les liures, & autres menues marchandiſes, comme couſteaux, miroirs, eſguilles, &c. En Eſpagne, il y a grand nombre de grands ſeigneurs, comme Ducs, Comtes, Marquis, Barons : En Gaule il y a beaucoup de nobles, mais peu de princes de grande dignité. Et cela augmente la richeſſe du prince, qui poſſede tout. On compte en Eſpagne vingt Ducs, qui ont de rente annuelle de cinquante à ſoixante mille ducats. Vingt Marquis, qui ont preſque autant de reuenu. Soixante Comtes, qui ont de dix à vingt mille ducats de rentes, & aucuns plus de cinquante. Les autres, Vicomtes, Barons, & chefs de prouinces, qu'ils appellent Adelantades, Viceroys, Gouuerneurs, Mareſchaux, Alcaldes, & autres ſeigneurs, ne me ſont pas cognuz. Il y a des grands maiſtres de l'ordre des cheualiers, cõme de ſainct Iaques, à Alcantar, à Calatrau, des Rhodiens, de ſainct Iean à Monteſe, des cheualiers qu'on appelle de Chriſt, & d'autres du ſurnom de Dauis. Le reuenu de chacun de ceux-cy eſt de mille cinq cens ducats, & plus. Quant aux dignitez Eccleſiaſtiques, la Gaule ſurmonte en nombre. Car elle a douze Archeueſchez, ſoixante ſix Eueſques : Eſpagne a neuf Archeueſchez, & quarante ſix Eueſques. Des Cardinaux, le nombre y eſt pareil, à ſçauoir, huict. Ie trouue és autres ſeulemẽt ſept Archeueſchez, que i'ay raconté cy deſſus. Ils ont plus grands reuenuz en Eſpagne, comme l'Egliſe de Tolette toute ſeule, a deux cens mille ducats tous les ans, & l'Archeueſque luy ſeul en a octante mille. Au lieux des Parlemens qui ſont en la Gaule, elle a quatre aſſemblees iuridiques, en Caſtille, Grenade, Gallice & Nauarre. Au reſte, de legiſtes & aduocats, il y en a bien vu plus grãd nom-

La langue Eſpagnole & Françoiſe.

Des nobles d'Eſpagne, & de la Gaule.

Ordre des cheualiers.

Grands reuenus de l'Egliſe.

Ces iuriſdictions ſont nommees *Conſejos.*

bre en France. Ceux qu'ils appellent inquiſiteurs de la foy, contre les Marranes, heretiques & Sarrazins, ont en Eſpagne grand' autorité, & vſent de punition rigoureuſe. Il y a vne autre façon de iuſtice merueilleuſe, qu'ils appellent Hermãdad. Car c'eſt vne fraternité iuree entre les citoyens, qu'au ſon de la cloche, beaucoup de mille hommes armez ſortent de chacune ville en campagne, & pourſuyuẽt par toute la prouince celuy qui aura delinqué, enuoyans des poſtes deuant à toutes les autres citez, tellement qu'il eſt impoſſible d'eſchapper. Et quãd le malfaicteur eſt prins, on le lie tout vif à vn pal, où il eſt executé à coups de fleſches iuſqs à la mort.

La Pompe des Eſpagnoles. Ces cercles ſont les vaſquines, ou vertugalles

Il ſemble barbare aux François, que les femmes Eſpagnoles percent le bout de l'oreille auec vne verge d'or ou d'argent, y pendent pour la plus part quelque pierre precieuſe. Auſſi ils ſ'enuirõnent au deſſouz du ventre d'vn cercle de bois, pour marcher à grand pas plus pompeuſement. Et ne ſortẽt point de la maiſon ſans compagnee de ſeruiteurs, qui voiſent deuant, & de chambrieres qui ſuyuent apres: Et les Frãçoiſes vont ſimplemẽt, ayant à grand' peine vne ſimple ſeruante apres elles. Cela eſt bien à louer és Eſpagnoles, qu'elles ſ'abſtiennent de vin, tout ainſi que les femmes Romaines: mais cela eſt à vituperer, qu'elles ſe deffigurent de collyres, de vermillon, de ceruſe, pource qu'elles n'ont pas le tainct ſi nayf comme les Françoiſes.

[Mal donné à entẽdre ont ceux-là, qui ont rap-
” porté à Munſter, que les Eſpagnoles ne boyuent
” non plus vin, que faiſoyent les anciennes dames de
” Rome, comme ainſi ſoit que nous auons veu l'ex-
” perience au contraire en pluſieurs endroits. Bien
” eſt vray, que les maris ignorent la plus part de leurs
” beuuettes, & que ſouuent l'argent qu'ils leur don-
” nent pour acheter du fard pour ſ'embellir, ſert à a-
” uoir du vin pour ſ'enuermillonner la face.
”

Les Eſpagnols ont acquis grand renom depuis quelque temps par proüeſſes de guerre, obtenants pluſieurs victoires de leurs ennemis, d'autant qu'ils endurẽt la peine, la faim & la ſoif en guerre, & ſont fort ruſez & cauteleux en faits d'armes, agiles de corps, tellement qu'ils fuyent aiſément & pourſuyuent leurs ennemis. Ils viuent eſcharcement comme les Italiens, & ne deſpendent pas tant à boire & à manger, comme les François & Alemans, ſinon qu'ils ſoyent conuiez. Car alors ils font grand chere, & pource qu'ils n'ont pas ſouuent des banquets, ils y vont de plus grãd appetit. Ils ont acquis vn grand bruit pour les nauigations qu'ils ont faites par l'Ocean, és regions incognues. Ce ſont les premiers qui ont nauigé à lentour des limites d'Afrique, iuſques en Calicuth & autres Iſles d'Oriẽt: qui eſt le chemin que tiennent proprement ceux de Portugal. Les Caſtillans ſont allez vers Occident, apres vne multitude d'Iſles qui ſont riches en or, qu'ils ont trouuees & aſſuietties à eux: Ils ſont paruenuz iuſques en la terre ferme d'Indie orientale, où ils perſiſtent de plus en plus à rechercher le pays. Auſſi ils ont eu n'agueres la cognoiſſance des regiõs, qui ſont ſouz le pole auſtral. Or quant aux mœurs & façons de faire des anciens Eſpagnols, Strabon & Poſſidonie en eſcriuẽt merueilles. Car les hommes qui ont habité és monts de Portugal, viuoyent les deux parties de l'annee de gland, lequel ayant fait ſeicher, rompoyent & moulloyẽt, & puis en faiſoyent du pain, & le gardoyent pour vn temps. Ils vſoyent de vin d'orge: Car ils auoyẽt faute de vignes: Ils lapidoyent celuy qui eſtoit iugé à mort. Ils mettoyent ſelon la façon ancienne les malades, par les chemins çà & là, pour eſtre aidez des paſſans, ou afin de receuoir pour le moins conſeil de ceux qui auoyent eu ſemblable maladie, & eſtoyent venuz en conualeſcence. Poſſidonie raconte, qu'ils eſtoyent ſi durs & ſi patiens à la peine, que les femmes meſmes apres l'enfantemẽt, ne giſoyent point au lict: & eſtoit vne telle hiſtoire. En quelques temps y eut vn Maſſilien, qui loa des hommes & des femmes pour labourer ſon champ: l'vne de ces femmes, commença à ſentir les douleurs de l'enfantement: laiſſant ſon labeur, elle ſe retire vn peu hors du champ, & apres auoir enfanté, ſ'en retourne au labeur, afin de ne perdre rien de ſon ſalaire. Et quand le maiſtre du champ veid qu'elle ne ſe pouuoit bõnement acquitter de ſon deuoir, ne ſçachant point ce qui luy eſtoit aduenu, l'interrogua, pour ſçauoir ce qu'elle auoit. Ayant cognu la cauſe, il luy compta ſon ſalaire, & l'enuoya. Elle prenant ſon enfant, le laue en l'eau de la fontaine, & l'ayant enueloppé de bandelettes, le porte à la maiſon ſain & ſauf. C'a eſté auſſi vne couſtume des anciens Eſpagnols, de dormir ſur la terre, ſans autre couche. En Biſcaye, quand, on eſtoit preſſé de guerre, les meres tuoyent leurs propres enfans, & les mangeoyent, de peur qu'ils ne tombaſſent és mains de leurs ennemis. On liſt auſſi qu'il y eut vn enfant, qui tua pere & mere, & freres, eſtans captiſs, & ce par le commandement du pere, qui luy bailla le couſteau pour ce faire. Les anciens Eſpagnols ont eſté fort belliqueux, & ont mieux aimé la guerre que la paix. Et quand ils n'auoyent nuls ennemis eſtranges, euxmeſmes ſemoyent quelque occaſion de guerre & diſcorde. Ils priſoyent plus leurs cheuaux d'armes, & leurs harnois de guerre, que leur propre vie. Les femmes ſe meſloyent des choſes domeſtiques & du labourage, & les hommes ſ'adonnoyent aux armes & au pillage.

Les nauigations des Eſpagnolz.

Les meur des ancien Eſpagnolz

Les, Eſpagnols dur à la peine.

Tout cecy eſt de Strabon.liu.3.

Les Eſpagnolz ont touſiours e ſté belliqueux.

Quelles guerres ont eſté faites en Eſpagne pour la foy.

APres que les Goths eurent fourragé & gaſté beaucoup de lieux en noz pays, à la fin ils allerent en Eſpagne, là où brigandant à leur couſtume, obtindrẽt quelque Royaume, mais ils furẽt vn peu apres conuertis de l'hereſie Arriane à la foy Catholique par Leandre eueſque de Seuille, à ſçauoir l'an de noſtre Seigneur 600.

[Ils ne furent pas ſi peu de temps en Eſpagne ſuy- “
uant l'Arrianiſme que pres de cent ans ne ſ'eſcou- “
laſſent, car ils auoyent humé ceſte poiſon des le “
tẽps de Valent emp. Arrian, ainſi que le recite Ro- “
drigne Archeueſque de Tolete, diſant ainſi, qu'a- ”
yant Guidile Eueſque Goth, inſtruit ceux de ſa na “
tion, les Gothz enuoyerent vers ce meſchãt Emp. “
pour auoir des docteurs, qui leur enſeignaſſent, & “
leur interpretaſſent la foy de l'Euangile. Mais va-
lent, qui eſtoit aduerſaire à la verité Catholique, &
abreuué de la peruerſité heretique des Arriens, des “
qu'il entendit, que les Goths auoyent receu la foy “
Chreſtienne, il leur en ſceut bon gré, mais enuoyãt “
des

Rodragne Toletans liu.2. cha.1

» des miniſtres imbuz de ſon erreur,il abbreuua auſ-
» ſi ceſte bragarde nation, du peſtifere venin de leur
» doctrine. Ainſi l'hereſie receuë par les Goths, de-
» meura ferme parmi eux, iuſqu'au 3.Concile cele-
» bré à Tolede, ſouz le bon roy Recarede. Voyez donc quel temps il y a, veu que Valens commença à regner l'an de grace 368. & tint 14. ans l'Empire. Les Goths entrerent en Eſpagne l'an 432. & laiſſe-
» rent l'Arrianiſme, l'an 7.du regne de Recarede,qui
» fut de noſtre ſalut 593.

ecarede Roy ca- olique ; Goths.

Apres enuiron l'an 720.Muca roy des Sarrazins, trauerſant la mer d'Afrique en Eſpagne, auec vne grande multitude d'hommes,& mettant à mort la nobleſſe des Goths, aſſuiettit l'Eſpagne par fer,feu & famine. Et le reſte des Chreſtiens qui eſtoyent demourez, creerent vn nouueau Roy, & feirent plusieurs guerres auec eux,& en tuerent beaucoup par ſucceſſion de temps, iuſques à ce que Charlemagne dompta leur cruauté à force d'armes.

; Sarra- s enua- ent l'Eſ- ne.

L'an 778.leur ayant donné la bataille en Gaſcogne,il perdit de ſon armee quarāte mille Chreſtiēs:
» [C'eſt celle memorable bataille de Ronceuaux,
» laquelle Nauclere met en l'an 779. mais ce ſeroit
» contredire à celuy meſme qui y aſſiſta, à ſçauoir, à
» Turpin archeueſque de Reims, & à l'hiſtoire meſme, entant que Charles le grand, ne veſquit que deux ans apres ceſte grande deffaite: & ainſi il faut
» qu'elle aduint l'an de grace 812. car l'Empereur
» mourut l'an 814.

uclere eration

Parquoy retournant en France,& redreſſant ſon armee de genſdarmes Alemans & François, aſſaillit derechef l'ennemi infidele,& combatir ſi aigremēt,qu'il les rua ius,& miſt les deux roys en fuyte. Toutesfois il ne les peuſt du tout eſtaindre, mais les Chreſtiens ont eu auec eux continuelle guerre, iuſques en l'an de noſtre Seigneur 1100. Alors le roy Ramire ſecond de ce nom, mit à mort octante mille infideles. Or la cité de Leon, eſtoit alors le ſiege & la reſidence de leur Roy: & de là ils ont moleſté par leurs courſes, non ſeulemēt l'Eſpagne, mais auſſi les autres pays. Mais par ſucceſſion de temps, ils ont eſté cōtraints de ſe tenir à la maiſon. Car l'an 1216.comme le roy des Sarrazins, nommé Miramolin, ayant aſſemblé grand' armee, gaſtoit non ſeulement les limites d'Eſpagne, mais eſtoit ſorti iuſques en Auignon, & ruinoit beaucoup de places des Chreſtiens: quatre roys Chreſtiēs,à ſçauoir,de Caſtille, de Portugal, d'Aragon, & de Nauarre, ſ'aſſemblerent, & allerent au deuant de ce tyran,& obtindrent la victoire:& recouurerent le royaume de Leon,auec toutes les autres places des infideles, fors le royaume de Grenade, auquel ce roy infidele ſe retira. Les hiſtoires auſſi recitent, que l'an 1147. quand ſainct Bernard ſolicita l'Empereur Conrad, & les autres roys Chreſtiens à faire guerre: & y auoit vne grand' armee aſſemblee à Coulogne,pour recouurer la terre ſaincte, & de là venant par mer en Eſpagne, il ne la voulurēt point paſſer, ſans viſiter les reliques de ſainct Iaques en Gallice. Et le roy de Gallice eſtant bien ioyeux de leur venue, les pria de leur donner ſecours contre la cité de Liſbone.là où ſe retiroyent les Sarrazins, & faiſoyent beaucoup de faſcheries aux Chreſtiēs. Les genſd'armes eſtrangers acquieſcerent à la volonté du Roy, & aſſaillirent la ville du coſté de la mer, & le roy de Gallice l'aſſiegea du coſté de la terre,& ne ceſſerēt de preſſer ladicte ville,iuſques à ce qu'ils l'euſſent priſe par force. Et depuis qu'elle fut priſe, les Chreſtiens l'ont touſiours tenue iuſques auiourd'huy. De ceſte ville-là on nauige ſouuēt en Indie, d'où les eſpices aromatiques & autres marchandiſes ſont apportees: ce qui n'a point eſté ouy des anciēs,leſquels ne l'ont iamais oſé entreprēdre.

n cité oyau-

Lisbone repriſe par force des Chreſtiens.

L'an de noſtre Seigneur 1233.le roy Alfonſe ſurnommé Catholique, occit deux cens mille Sarrazins. Apres l'an 1480.Ferdinand roy d'Eſpagne, de Aragon & de Nauarre, ayeul maternel de Charles le quint Empereur, eſmeu de zele Chreſtien, feit guerre contre le roy de Grenade,appellé Melen,ſix ans entiers, tant par mer que par terre, & print beaucoup de citez, tant qu'en l'annee 1492. eſtant preſſé de tous coſtez il ſe rendit: & alors la domination des Sarrazins ou Mores, qui eſtoit en Eſpagne, print fin, & fut tout le pays rengé à la foy catholique,& iuſques auiourd'huy les deſloyaux Mahumetiſtes, n'ont plus oſé ſe ietter en Eſpagne. Ils auoyent occupé Grenade par 800.ans, deuant que on les en ait peu chaſſer. Ceſte annee meſme que le roy des Sarrazins fut chaſſé, les Iuifs auſſi furent chaſſez d'Eſpagne en grand nombre, à ſçauoir, de cent vingtquatre mille: cela fut fait l'an de la creation du mōde, ſelon la ſupputation des Iuifs, 5238. Car les Iuifs comptent depuis le commencement du monde,comme nous comptons depuis la natiuité de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt:Et en ceſte annee 1547.que i'eſcri ces choſes,ils comptent depuis le commencement du monde 5307. L'Eſpagne a touſiours eu des Iuifs ſçauans à leur mode,qui ont eſté auteurs de pluſieurs liures.Ce qu'on peut voir és trois Kimhi, en Aben Ezra, & Rabbi Abraham, qui eſt autheur du liure Zeror Hammor,&c.

De cecy faut lire Nebriſſe en la 2. decade de ſon hiſtoire d'Eſpagne.

Grenade priſe par force.

Les Iuifs chaſſez de Eſpagne.

Ainſi l'an de noſtre Seigneur 1492. furent chaſſez cent vingtquatre mille des familles des Iuifs par l'edict du Roy, auec deffences de n'emporter or,ne pierre precieuſe du Royaume, mais q̄ par eſchange de leurs biens, ils emportaſſent marchandiſes & autres choſes, comme drap, vin, & autres ſemblables, auec deuë eſtimation: & chaſque Iuif en ſortant, fut contraint de payer deux ducats au Roy,& fut publié par edict,que celuy des Iuifs qui ne ſ'en iroit dedans le terme prefix, perdroit corps & biens.Il y eut deux galees qui ne tinrent compte de partir au temps ordonné: parquoy le bien fut confiſqué, & les hōmes venduz & mis en ſeruage.

L'an 1506. ſuruint à Vlixbone en Portugal grād trouble des citoyens, à cauſe de la perſecution des Iuifs,qui auoyent eſté nouuellement baptizez. Car en cachette ils ſ'addonnoyent aux ceremonies des Iuifs,& ſe monſtroyent Chreſtiēs de bouche,mais non pas de cœur, celebroyent la Paſque, & mangeoyent la chair auec les Iuifs. Ce qu'apperceuās les Chreſtiens, ils les accuſerent au Roy, & y en eut ſeize qui furent prins par le commandement du Roy, mais ils furent apres relachez ſans punition. Les citoyens voyans cela, conſpirerent contre le Roy & les gouuerneurs, ſe mutinans contre les Iuifs & les faux Chreſtiens, les mettans à mort, autant qu'ils en pouuoyent rencontrer par la cité, & tuerent des nouueaux Chreſtiens & des Iuifs, en nombre cent, & les bruſlerent. Ceſte perſecution

Les Iuifs baptizez ne ſōt pas ſouuent bons Chreſtiens.

des Iuifs ſ'eſtendoit hors les murailles de la ville par les villages. En ſomme, on compte qu'il fut tué tant dedans la ville que dehors, 1530. Le Roy, qui eſtoit pour lors abſent, oyant ces nouuelles, fut grãdement courroucé, & en miſt pluſieurs en priſon, dont les vns furent bruſlez, les autres decapitez, les autres penduz, les autres priuez de leurs biens, enuoyez en exil & bannis. L'an de noſtre Seigneur 1531. le 26. iour de Ianuier, le pays de Portugal fut preſque tout eſbranlé de tremblemẽt de terre, tellement qu'à Liſbone tomberent comme lon recite 1050. maiſons, & enuiron 600. qui tendoyent bien pres de ruine. Ce tremblement de terre dura huict iours, & retournoit par interualles tous les iours, de ſorte que ſept ou huict fois le iour, les habitans furent ſuiets à ce danger. Parquoy furent cõtraints de laiſſer la ville, & ſ'en aller par les champs loger ſouz le ciel.

Horrible trẽblement de terre.

La genealogie des roys d'Eſpagne.

DEuant que les Romains paruinſſent au haut degré de leur empire, l'Eſpagne eſtoit ſuiette aux Carthaginois, & cela dura iuſques à la ſeconde guerre d'Afrique, à laquelle les Romains les dechaſſerent, & furent faits ſeigneurs d'Eſpagne. Or la diuiſant en la Betique, & la Tarracone, ils ordonnerent en icelle douze iuriſdictions : & demoura ce gouuernemẽt iuſques à Attile. Alors l'Eſpagne fut diuiſee en autãt de roys, & puis en cinq royaumes, à ſçauoir, Caſtille, Aragon, Nauarre, Portugal & Betique. Les Sarrazins & Maures ont mis leur ſiege en Betique ou Grenade, quaſi iuſques à noſtre temps. Quant aux roys de Caſtille, il y a ia beaucoup de centaines d'annees, qu'ils ont receu la foy Chreſtienne. Car quand les Goths furent deiettez de l'Italie, apres l'auoir fort endommagee ſouz Alarie & Atulphe, ils ſ'enfuyrent en Eſpagne auec leur Roy, qui ſ'appelloit Sigeric.

Cecy eſt pris de Michel Rittie liu. des roys d'Eſpagne.

La ſucceßion des roys Goths, en tout le royaume d'Eſpagne.

1 Singeric ou Segeric.
2 Vallias, & ſelon les autres Valia.
3 Theoderic, & ſelon les autres Roderic, qui fut fait Roy l'an 491.
4 Thoriſmond, duquel les freres furent Theoderic, & Henry.
5 Alaric fils du roy Henry. Ceſtuy-cy eut premierement ſon habitation royalle à Tholoſe, mais il fut chaſſé en Eſpagne par Clouis roy de Frãce.
6 Tendie fils d'Alaric, qui fut tué.
7 Tendoſil, les autres Theodegoſil. Ceſtuy-cy fut tué, pource qu'il ſ'efforçoit de polluer les femmes honneſtes par paillardiſe.
8 Agla. Ceſtuy-cy mourut en guerre.
9 Atanagild. Ceſtuy-cy fut tué aupres de Tolete.
10 Lenogild qui auoit Luida ſon frere pour compagnon. Ceſtuy-cy fut Arian, & tous ſes predeceſſeurs, & aſſuiettit Sicille au royaume de Caſtille. Il perſecuta auſſi ſon fils Hermogild, & le tua, l'an 572. pource qu'il eſtoit vray Chreſtien.
11 Rechared fils de Lenogild bon Chreſtien auſſi, qui aſſiſta au concile de Tolette, où fut condamnee la doctrine Ariane. Ceſtuy Rechared fut conuerti par ſainct Leandre.
12 Luibe & Victeric.
13 Gundamir, qui dompta les Gaſcons.
14 Siſebut, bon Chreſtien auſſi, ſeruant purement à Ieſus Chriſt, au temps duquel veſquit Iſidore Eueſque de Sibille. La ſeigneurie de ceſtuy-cy s'eſtendoit par toute l'Eſpagne.
15 Rechared ſecond de ce nom.
16 Suitille qui auoit eſté grand capitaine de guerre à Siſebut, deuant que de prendre le royaume.
17 Siſenand, aucuns mettent deuãt luy Rachimir.
18 Suitille, ſecond de ce nom.
19 Tulgue.
20 Vinde, que les autres appellent Videſuind.
21 Recenſuind, bon & ſainct Roy.
22 Bambe. Ceſtuy-cy feit vne grande deſconfiture des Maures, qui trauerſoyent en Eſpagne pour y habiter. Son ſucceſſeur luy bailla vn breuuage, par lequel il perdit toute la vertu de ſa memoire: parquoy delaiſſant la charge du Royaume, entra en vn monaſtere.
23 Hering, qui eut Egic ſon gẽdre pour cõpagnõ.
24 Vitize. Ceſtuy-cy creua les yeux à Theodebert fils de Recéſuind, auquel le Royaume eſcheoit, comme il eſtoit encores enfant. Luy eſtant aueugle, ſe maria, & engendra Roderic, lequel eſtant fait Roy, ſe vengea contre Vitize & ſes enfans, de l'iniure faite à ſon pere.
25 Rodecic. En ceſtuy-cy defailloit la lignee Gothique & royalle, en ceſte maniere : Il y eut vn Comte nommé Iulian, que le roy Roderic auoit conſtitué Preuoſt en Tingitane de Mauritanie. Les autres eſcriuent qu'il y fut enuoyé en ambaſſade, ce qui eſt plus vray-ſemblable. Cependant que le Comte eſtoit abſent, le Roy viola la fille d'iceluy. Le pere entendant la violence faite à la fille, eſt ſollicité de grand douleur à ſ'en venger, ayant auſſi la commodité du lieu, duquel il feit venir occultement les Sarrazins d'Afrique, leſquels entrerent en Eſpagne par le deſtroit de Gibraltar, l'an 714. ſouz la conduite de Muza, enuoyé par Miramolin leur roy, & l'occuperent preſque toute en l'eſpace de deux ans, excepté les Aſtures, qui ſont munis par la nature du lieu. On dit qu'en ceſte eſpace de temps, moururent enuiron ſeptante mille hommes, tant d'vn coſté que d'autre. Les Sarrazins ayans vne telle domination, apres auoir tout gaſté à feu & à ſang, conſtituerent entr'eux pluſieurs Royaumes. Premierement à Cordube, qu'ils appellerent le royaume Abenalibetique: l'autre à Sibille: le troiſieme, à Carthage la neuue. Et ont perſeueré en ceſte puiſſance, iuſques à Ferdinand roy, troiſieme de ce nom : lequel à la fin ayant recouuert Tolette & Cordube, & pluſieurs autres places l'an 1216. & dechaſſé les Sarrazins pour la plus part, il les ietta en Grenade & Malacque, qui eſtoyent auparauant ſouz le royaume de Cordube, où ils ont demouré iuſques à noſtre temps, à ſçauoir, en l'an 1480. d'où ils ont eſté n'agueres chaſſez, par la bonté de Dieu, & la vertu du roy Ferdinand. Or les Chreſtiens qui reſtoyent de l'armee deſcõfite, ſe retirerent és Aſtures, auec leur prince Pelagie. Car les Aſtures ſont muniz par les monts de Gallice, & par la nature du lieu

Les Sarrazins occupent toute l'Eſpagne.

Voy Rodrigue Toletan liur. 3. chap. 18. & 19.

„ & là demourerent ſaufs: ie deduiray briefuement
„ ce que les Chreſtiens y ont fait depuis, & ce qu'a-
„ uec le temps leur eſt aduenu, apres ſ'eſtre retirez
és Aſtures, pour ſe voir ſi cruellement perſecutez
par les Sarraſins, ou Mahometiſtes.

LE COMMENCEMENT DV ROYAVME DE CASTILLE.

1 PELAGIE fut oncle paternel
„ de Roderic: ceſtuy ſ'enfuyt
„ vers le pays des Cantabres,
„ voyant que Vitiza auoit cre-
„ ué les yeux à Theodebert ſon
„ frere: & fut là vn long temps
„ qu'il n'oſoit ſe monſtrer, à
ſçauoir iuſqu'à ce que les
„ Mahometans, ne voulans plus auoir aucun qui à
„ l'aduenir peut leur quereller le royaume Eſpai-
„ gnol, vſerent auſſi de toute eſpece de cruauté fai-
„ ſans mourir tous les Chreſtiens qu'ils pouuoyent
„ rencontrer, pour ſe faire ſeuls poſſeſſeurs, & oſter
„ aux Goths toute puiſſance, voire tout moyen de ia-
„ mais ſe preualoir. Ce fut cauſe que Pelagie prenant
„ auec luy ce qui reſtoit de la Nobleſſe Gotthe-Eſ-
„ paignolle, & du peuple Chreſtien, ſe ſauua au pays
„ ſusnommé des Aſtures, & en Gallice, pour le voir
„ montaigneux, & d'accez aſſez difficile, où aiſé-
„ ment il ſe pourroit deffendre & tirer ſecours d'ail-
„ leur, & fut eſleu Roy par ceux de ſa troupe. Le
„ premier coup deſſay qu'il feit, fut de prendre par
„ force ſur les Arabes la cité de Leon, où il regna
„ l'Eſpace de vingt ans, recouurant petit à petit ores
„ vne piece, tantoſt vne autre, & ſe gouuerna ſi ſage-
„ ment, qu'il ſembloit que les paures Chreſtiens
„ accablez repriſſent quelque peu de force. Ceſte
„ conqueſte a eſté cauſe que depuis ce pays a eſté ap-
„ pellé Caſtille la nouuelle, à la difference de l'an-
„ cienne qui eſtoit voiſine de Cordoue & de Seuil-
„ le, entant que c'eſt ainſi que les Eſpagnols appel-
„ lent la maiſon royale, & la forteresse qui l'accom-
„ gne. Et ce fut lors que les roys ceſſerent de por-
„ ter le nom de Goths, ou Oſtrogoths, & porte-
„ rent le tiltre de Roys d'Eſpaigne, ou de Caſtille, ſe
2 fortifians de iour en iour, & gaignans terre ſur
„ leurs ennemys, faiſans de grands faicts d'armes
„ pour reparer la faute aduenue par ceux de leur
3 propre nation. A Pelagie ſucceda Faſille ſon fils,
„ lequel plus ſoigneux de la chaſſe, que de la guerre,
„ fut auſſi payé de ſa fayneantiſe, car pourſuiuant
„ opiniaſtrement vn ours, il fut aſſailly de la beſte,
„ & en fin malheureuſement deſchiré en pieces: ſer-
„ uant d'exemple à ceux qui vſent de la chaſſe plus
„ que l'exercice ne leur octroye, & qui en ou-
„ blient leurs affaires pour y paſſer leur temps. Fa-
„ ſille eut vne fille mariee à Alphons premier ſur-
nommé Catholique, qui viuoit ſous les Roys de „
France Childeric, & Pepin: & porta ce nom glo- „
rieux & honorable de Catholique, pour ce qu'il „
extermina l'Arrianiſme qui commençoit à repren- „
dre force en Eſpaigne. Il eſtoit fils d'vn Seigneur „
Goth appellé Pierre, qui commandoit ſur les Baſ- „
ques, car la nobleſſe ſ'eſtoit ſauuee és monts Pyre- „
nees: & gaigna vaillamment pluſieurs villes ſur les „
Mahometiſtes. Froille ſon fils luy ſucceda en l'an 4
ſept cens ſoixante & vn, lequel deffit les Sarraſins „
en Gallice, & en tua en vn conflit pres de 5000. „
mais le pauure Prince fut circonuenu par ſon pro- „
pre frere deſireux de regner, lequel l'occiſt trai- „
ſtreuſement, & regna apres luy ſix ans, & mourut 5
ſans hoir de ſon corps, & pource appellant à la „
ſucceſſion Veremond fils d'Aurelle, ce que tou- „
tesfois ne ſucceda, ains fut Roy apres luy Silon „
gendre d'Alphons, qui chaſſa Veremond ſon beau- 6
frere. A ceſtuy fut donné ſucceſſeur Muregat fils „
baſtard d'Alphons premier du nom, lequel com- 7
me eſtoit illegitime, contre raiſon auſſi, & auec le „
ſecours des Sarraſins il obtint la couronne, auſ- „
quels il donnoit tribut annuel de quelque nombre „
de filles vierges, & par ce moyen degenerant de la „
vertu de ſes anceſtres. A ce baſtard ſucceda Vere- „
mond fils de Silmar, & petit fils d'Alphōs cinquie- 8
me, il eſtoit diacre venant à la couronne, & pource „
(comme il fut homme vertueux & de bonne con- „
ſcience) il quicta le monde & ſe feit moyne, & „
donna le Royaume à Alphons ſurnommé le Cha- „
ſte fils d'Alphons premier du nom: auquel à bon „
droit on donna ce tiltre de Chaſte, d'autant que „
iamais il n'eut affaire à femme: il viuoit du temps 9
de Charles le grand, par le ſecours duquel il eut de „
grandes victoires contre les Sarraſins, & auquel „
temps fut trouué le corps & ſepulchre du ſainct & „
glorieux Apoſtre Iacques le maieur patron & de- „
fenſeur des Eſpaignes. Ce Roy fonda pluſieurs vil- „
les, & les feit eriger en Eueſchez, ainſi que pouuez „
recueillir des annales d'Eſpaigne: Ramire fut Roy „
apres Alphons, fils de Veremond, ou Bermond 10
(comme les Eſpaignols le prononcent) ceſtuy de- „
feit les Normands qui courroyent auec grandes „
forces toute la coſte de Gallice: mais les Sarraſins „
coururent tout le traict maritime de Barcelone, & „
Geronde, pillans, & ſaccageans tout, & emmenans „

„ les Chreſtiens captifs, pour en faire leurs eſclaues.
„ Ordonie fut fils de Ramire, & luy ſucceda ayant
„ cinq fils, l'aiſné deſquels fut nommé Alphons le
11 grand & troiſieme du nom, homme vaillant en
„ guerre, & qui feit de grandes entrepriſes, & gaigna
„ pluſieurs batailles ſur les infidelles: eſt auſſi
12 loué de grande pieté & deuotion, à cauſe qu'il baſtit(ainſi
„ que pluſieurs tiennent) l'Egliſe de ſainct
„ Iacques en Gallice, & qu'il erigea la ville d'Ouiede
„ en Eueſché : mais d'alleur on le blaſme de
„ grande cruauté, à cauſe que pour vn ſimple ſoupçon
„ qu'il eut que ſes freres conſpiroient contre
„ luy, & ſon eſtat, il leur feit creuer les yeux ſans
„ nul eſgard, ou conſideration de parenté, & ſans
„ penſer que c'eſtoyent ſes heritiers legitimes, au cas
„ qu'il vint à deceder ſans hoirs. Son fils Garſie fut
13 Roy apres luy en l'an huict cens octante ſept, qui
„ batailla les Mahometans, & prit leur Roy en bataille:
„ & mourant ſans hoir, ſon frere Ordonie
„ vint à la couronne: ceſtuy feit magnifiquement baſtit
14 l'Egliſe de Leon, la dota & enrichit grandement:
„ mais il fut peu heureux en guerre, y perdant
„ pluſieurs hommes, & ſur tout des Eueſques les
„ plus ſaincts de ſon Royaume, & pource qu'il y eut
„ quatre Comtes qui refuſerent de venir à la guerre,
„ il les enuoya querir auec aſſeurance de ne leur meſfaire:
„ & toutesfois les feit il mourir, dont il ſ'acquit
„ tellement la haine du peuple que les Caſtillans
„ ſe reuolterent contre luy, & ſe feirent des Iuges
„ & gouuerneurs, deſquels ſont depuis deſcendus
15 les Roys de Caſtille. Auquel ſucceda Fruille le
„ Cruel deuxiéme du nom, lequel priua ſes neueus de
„ la couronne, & feit mourir pluſieurs de la nobleſſe,
16 & en fin luy meſme mourut ladre. Apres la
„ mort de ceſtuy fut Roy Alphons quatriéme du
„ nom, & fils d'Ordonie, homme de peu d'eſprit, &
„ conſideration, lequel ayant regné quelque moys,
„ fut ſaiſy d'vne ſoudaine, mais peu eſchaufee deuotion
„ de ſe rendre moyne, pource feit venir ſon frere
17 Ramire, qui eſtoit en Portugal, & luy tranſporta
la couronne(qui eſt cauſe que ie ne compte ces
„ deux icy que pour vn) mais auſſi toſt qu'il eut vn
„ peu gouſté des aſpretez de la ſolitude, ſentant la
„ difference des delices de court auec la diſcipline
„ monaſtique, il voulut recouurer ſon Royaume:
„ Ramire ſe faſchant de laſcher priſe, vous empoigne
„ monſieur le moyne ſon frere, & luy fait creuer
„ les yeux, affin qu'il eut plus de moyen de contempler
„ ſpirituellement eſtant en ſa ſolitude. A ce Ramire
„ ſucceda Sanche premier du nom frere des
18 ſuſdits Alphons & Ramire, homme ſi chargé de
„ graiſſe que quelque remede qu'il y donnaſt, ſi ne
„ fut onc poſſible de ſe deſcharger d'vn fardeau ſi
„ faſcheux: & comme ſottement il ſe fiaſt aux medecins
„ de ſon ennemy reconcilié le Roy de Cordoue,
„ & reçeut quelque drogue de leurs mains pour oſter
„ ſa graiſſe, il en mourut pour la vehemence,
„ ou venin du medicament. A ceſtuy Sanche le gras
„ ſucceda en l'an neuf cens vingt trois. Ramire ſon
„ fils, du regne duquel les Sarraſins ſe prindrent à
„ guerroyer les Chreſtiens, rompans celle paix qu'ils
„ auoyent faicte auec Sanche: & pource que ce Roy
„ eſtoit trop ieune, les Eſpaignols le meſpriſans, comme
„ ſe diſans auoir affaire d'vn Roy qui peut, &
ſçeut les guider, & gouuerner, feirent leur Roy vn
Veremond, ou Bermond fils du Roy Ordonie, lequel „
pource qu'il regna ſous l'aueu de Ramire ſecond, „
on ne compte les deux que pour vn, quoy „
qu'il me ſemble qu'on en deut vſer autrement, eu „
eſgard que vn Roy depoſé n'eſt plus à compter entre „
les Roys, ſ'il n'eſt remis en ſa place : ioinct que „
les ſucceſſeurs de Veremond furent ceux qui vindrent „
à la couronne. Au reſte du temps de ce Veremond, „
Manſor Roy Sarraſin affligea les Eſpaignes, „
feit fuir le Roy iuſques aux Aſtures, prit la „
cité de Leon, & pilla l'Egliſe de ſainct Iaques en „
Gallice. Veremond en fin reprit cœur & raſſembla „
ſes forces auec Garſie Comte de Caſtille (car les „
Caſtillans n'auoyent plus de Roy) il feit teſte au „
Sarraſin quelque vaillant, & grand Prince, qu'il „
peut eſtre, & luy oſta pluſieurs terres qu'il auoit 19
conquiſes ſur les Chreſtiens. Ce Veremond deuxieme „
eut vn fils appellé Alphons, qui luy ſucceda, & „
fut cinquieme du nom, lequel penſant amadouer „
les Mahometans en prenant leur alliance, donna ſa „
ſœur (contre les ordonnances de l'Egliſe) en mariage „
à Abdala Roy de Tolede, à fin que ceſtuy le „
ſecourut contre le Roy de Cordoue: mais la ſaincte „
Dame ne voulut onc ſouffrir que l'infidelle eut „
ſon acointance: ains (qui plus eſt) le Sarraſin eſtant „
decedé, Tareſie (ainſi ſe nommoit ceſte Princeſſe) „
ſe rendit religieuſe: & ſon frere Alphons eſtant au „
ſiege d'vne ville fut blecé d'vn coup de fleſche, duquel „
coup il mourut: & fut Roy apres luy ſon fils „
Veremond troiſieme du nom, lequel pour eſtre venu „
ieune à la couronne, mourut ſans hoirs de ſon 20
corps, & par ainſi le Royaume eſcheut à ſa ſœur, „
laquelle fut eſpouſe de Ferdinand premier du nom, „
fils de Sanche Comte de Caſtille, & ainſi les Caſtillans, 21
qui auoyent reduit leur païs ſous la main „
de gouuerneurs appellez Comtes, virent en premier „
lieu ces Comtes hereditaires, & en fin leur „
païs ſouſmis aux Roys, & les Royaumes de Leon, & „
de Caſtille vnis enſemble, ce qui aduint en l'an de „
grace mil vingt cinq, d'autres dient mil dix ſept, entant „
que iuſqu'alors il n'y auoit que le pays de Leon „
qui portaſt tiltre de Royaume, depuis le tẽps que les „
Mahometans mirent le pied en Eſpaigne. Ce Roy „
Ferdinand ſe feit auſſi Prince de Nauarre, vſurpant „
le pays ſuſdit apres auoir fait mourir Dom Garſie „
ſon frere: & appuyé ainſi il reconquit ſur les infidelles „
la ville de Coimbre & preſque toute la Luſitanie, „
& mourut l'an quarante de ſon regne, & de „
noſtre ſalut mil ſoixante quatre. D'autres parlent „
diuerſement du royaume de Nauarre, & auſquels „
ie donne ma voix, & dient, que comme les Mahometans „
affligeaſſent les Chreſtiens en Eſpaigne, „
ceux de Nauarre ſe creérent & feirent vn Roy appellé „
Enec homme vaillant, & qui commandoit „
ſur le pays, & Comte de Bigorre en la Gaſcoigne, „
lequel auoit exploité de grands faicts d'armes ſur „
les infidelles. De ceſt Enec Bigordan vint Garſie, à „
ceſtuy ſucceda Sanche, à ceſtuy Garſie, & à luy Sanche „
le grãd qui fut Comte de Caſtille, & pere de ce „
Fernand duquel auons parlé, & dit qu'il auoit vnis „
tant de Royaumes, lequel en l'an mil trois cens prit „
la cité de Valẽce, par le moyen de ce vaillant & renommé „
Capitaine Roderic Cic ſon fidelle ſeruiteur, „
par la ſageſſe, & diligence duquel il chaſſa le „
Sarraſin de ſes terres.

22 Sanƈtie & ſon frere Alfonſe ſixieme de ce nom, furent fils de Ferdinand, & ordonnez roys tous deux. Toutesfois Sanƈtie pouſſa hors ſon frere, de peur qu'il ne regnaſt. Pour ceſte cauſe Alphonſe ſ'enfuyt, & ſe retira vers le roy de Tolette, qui eſtoit infidele, iuſques à ce qu'apres la mort de ſon frere, le peuple l'eut rappellé pour ſucceder au royaume. Neantmoins ce Roy infidele ne le voulut iamais laiſſer aller, qu'il ne luy eut affermé par ſerment, qu'il luy ſeroit perpetuellement amy: Ce qu'il ne luy garda pas. Car eſtant entré en poſſeſſion de ſon Royaume, il recouurit tout auſſi toſt Tolette, & en chaſſa ce Sarrazin. Or il ne laiſſa qu'vne fille, nommee Viraca, laquelle Raymond comte de Barcelonne eut en mariage, & eut d'elle vn fils nommé Alphonſe ſeptieme, qui ſucceda au Royaume apres ſon grand pere.

23 Alphonſe ſeptieme
- Sanƈtie roy de Caſtille.
- Alphōſe huiƈtieme fils de Sanƈtie.
- Ferdinand, roy de Leon.
- Alphonſe neufieme.
- Beatrix, mariee au roy Loys de France.

Ceſtuy Alphonſe ſeptieme, a eſté eſtimé plus puiſſant que tous ſes predeceſſeurs. Et pour ceſte cauſe il fut appellé Empereur d'Eſpagne. Il recouura Cordube, Armenie & Bayonne, & mourut lors que Frideric premier eſtoit Empereur.

24 Sanƈtie troiſieme de ce nom, roy de Caſtille, eſpouſa Blanche, fille de Garſias roy de Nauarre: & eut d'elle Alphonſe huiƈtieme.

25 Alphonſe huiƈtieme, eſpouſa la fille du roy Richard d'Angleterre, & eut pluſieurs enfans d'elle.

Alphonſe huiƈtieme.
- Henry premier de ce nom, roy de Caſtille.
- Blanche, mere de ſainƈt Loys, roy de France.
- Berēgaria, femme d'Alphonſe roy de Leon.
- Hieraca ou Viraca, femme du roy de Portugal.
- Elionor femme du roy d'Aragon.

Ceſtuy Alphonſe feit vne merueilleuſe deſconfiture des Sarrazins, & en tua preſque deux cens mille. Il mourut l'an 1160.

26 Alphonſe neufieme, fils de Ferdinand roy de Leon, ſucceda au Royaume apres Alphonſe huiƈtieme, & engendra Ferdinand troiſieme de ce nom.

27 Henry fils d'Alphonſe huiƈtieme, ne regna pas deux ans entiers. Il mourut bien ieune, ſe iouant auec ſes enfans.

28 Ferdinand troiſieme, fils d'Alphonſe neufieme fut fait roy de Leon & de Caſtille. Ceſtuy-cy eut des heureuſes viƈtoires contre les Sarrazins. Car il ſ'aſſuiettit toute l'Eſpagne, excepté Betique ou Grenade: en laquelle il contraignit les Sarrazins de ſe retirer comme en vn petit coing, & les rendit tributaires. Du temps de ce Roy, à ſçauoir, l'an 1252. Iaques roy d'Aragon conqueſta les iſles Baleares, & les aſſuiettit à la foy Catholique, & ce par le moyen de l'aide que luy donna ce Ferdinand.

29 Alphonſe dixieme, fut fils de Ferdinand troiſieme. Il eſpouſa Violante, fille de Iaques roy d'Aragon, laquelle il aima grandement. Mais d'autant qu'il ne pouuoit auoir lignee d'elle, penſant à la repudier, il demanda à femme Chreſtienne fille du roy de Dannemarch, qui eſtoit fort belle. Eſtant en chemin, accompagnee de pluſieurs gentils-hommes, & deſia arriuee à Seuille, voicy on apperceut que la royne Violante eſtoit enceinƈte, contre l'eſperance de tous. Le Roy tout honteux, commença à penſer auec grand ſouci, comment il cacheroit ſa legereté. Ce pendant Philippes frere du Roy, Abbé de la Vauſolide, & eſleu Eueſque de l'Egliſe de Seuille, laiſſant ſes benefices, ſe preſenta pour eſpouſer Chreſtienne. Cecy pleut grandement à Alphonſe: & luy donna pour douaire des villes & chaſteaux. Par ce moyen eſtāt deliuré de ce ſoucy, il eut de Violante ſa femme bien-aimee, Berenguele, Ferdinand, Sanƈtie 4, Iean, Leonor, & Beatrix: laquelle le roy de Portugal eut pour femme, mere du roy de Portugal, laquelle pour ſon douaire apporta auec ſoy le royaume d'Algarbie, auec chaſteaux & villes. Pour laquelle choſe les roys de Portugal, ſe ſont puis apres intitulez roys d'Algarbie. Ceſtuy Alphonſe eſtoit homme excellent, & de grande renommee, & fort ſçauant en Aſtronomie, à laquelle il eſtoit enclin de nature, & ſe deleƈtoit fort en icelle, en ſorte qu'on l'appelloit communement Aſtrologue. Or il feit quelques liures, à ſçauoir, l'hiſtoire du monde: vn liure des mouuemens des cieux & eſtoilles, intitulé, Les canons & tables d'Alphonſe. Toutesfois il y en a aucuns qui penſent, que quelque autre ait composé ces liures, & ont eſté mis en lumiere ſouz le nom d'Alphonſe. Il fut auſſi eſleu roy des Romains, par aucuns Eleƈteurs, à l'encontre de Richard roy d'Angleterre: & les Eueſques de Spire & Conſtance, & l'Abbé de Gal luy furent enuoyez à Burges, luy preſentans l'eleƈtion. Luy, oyant la diſſention des Princes, quitta ſon droiƈt à Richard. Mais apres la mort d'iceluy, Alphonſe laiſſant ſon royaume à Sanƈtie ſon fils, fut fait Empereur. Mais cōme on eſtoit apres à luy perſuader qu'il quittaſt l'Empire à Rodolphe de Habſbourg, qui eſtoit roy eſleu des Romains: il y acquieſſa, & ſ'en retourna en Eſpagne. Vn bien peu de temps apres, eſtant abbatu de triſteſſe, il mourut en Seuille, deſpouillé de l'Empire & du royaume d'Eſpagne. Car ſon fils ne luy voulut point quitter la place.

Alphōſe 10
- Sanƈtie.
  - Ferdinād quatrieme.
  - Pierre.
  - Philippes.
  - Henry.
- Iean.
- Iaques.
- Pierre.
- Berenguele.
- Beatrix.

30 Sanƈtie quatrieme, ſucceda à ſon pere au Roy-

aume, & fut heureux en guerre contre les Sarrazins. Il print d'aſſault la ville de Tariffa, laquelle eſtoit iadis appellee Carteia : Il eut auſſi victoire ſur la mer, contre Mahumet roy de Fez en Afrique. Il eſtoit homme cruel de nature, il ne voulut point receuoir ſon pere à ſon retour d'Alemaigne, mais il ſe ſaiſit du Royaume : il commanda de mettre à mort quatre mille hommes aupres de Paceiule, d'autant qu'en vne ſedition qui ſ'eſtoit leuee, ils auoyent appellé Alphonſe fils de ſon frere Roy.

31 Ferdinand quatrieme de ce nom, roy de Caſtille & de Leon, eut de la fille du roy de Portugal, nommee Conſtance, Alphonſe vnzieme, & Elionor, laquelle Alphonſe roy d'Aragon print à femme.

32 Alphonſe vnzieme roy de Caſtille, engendra Pierre, Alphonſe, Telie, Sanctie, Henry ſecond. Ceſtuy Henry engendra Iean premier, & Elionor royne de Nauarre.

33 Pierre regna apres ſon pere : c'eſtoit vn mauuais homme, car il feit meurtrir ſans cauſe pluſieurs excellents perſonnages. Il vouloit exercer vne telle cruauté contre ſon frere Henry, mais iceluy ſ'enfuyt au roy d'Aragon. Il luy demanda ſecours, & l'ayant obtenu, il aſſiegea Tolette, & print ſon frere Pierre, & luy coupa la gorge : & fut fait Roy luy-meſme l'an de ſalut 1379.

[Ce fut ce roy Pierre, contre lequel Bertrand
de Gueſclin, qui fut Conneſtable de France, alla
» pour le ſecours de Henry, Comte & frere baſtard
» dudict Pierre : lequel Henry, par le moyen des
» François, obtint le royaume de Caſtille, ayant fait
» mourir ſon frere, lequel on trouua apres la mort
» eſtre circoncis, comme celuy qui auoit alliance &
» amitié auec les Mores : Voy ce que nous en auons
» traité en l'hiſtoire de noz neuf Charles.]

*H*iſt. des Charles liu. 8.

34 Henry deuxieme de ce nom, fut fils d'Alphonſe vnzieme.

35 Iean premier de ce nom, fut Roy apres. Ceſtuycy print à femme Elionor, fille de Pierre roy d'Aragon : Il eut deux grandes guerres & difficiles, l'vne contre les Luſitaniens ou Portugalois, d'autant qu'apres la mort de Ferdinand ſon beau-pere, il luy vouloit ſucceder à cauſe de ſa femme : & eux y vouloyent mettre vn certain baſtard, nommé Iean cheualier, & eſtant du ſang Royal : & pour cette cauſe reſiſterent contre Iean. Il feit l'autre guerre contre les Angloys, qui taſchoyent à le ietter hors du royaume de Caſtille & de Leon. Car le fils du roy d'Angleterre, qui auoit eſpouſé la fille de Pierre roy d'Aragon, demandoit le royaume de Caſtille & de Leon, diſant luy appartenir à cauſe de ſa femme. Toutesfois ceſte guerre fut appaiſee, moyennant quelque mariage. Ie mettray donc maintenant toute la generation qui eſt deſcẽdue de ce Iean, iuſques à ceux qui y ſont auiourd'huy.

Iean roy de Caſtille, & ſa femme Elionor, fille du roy d'Aragon, eurent deux enfans, à ſçauoir, Henry roy de Caſtille & de Leon, & Ferdinand roy d'Aragon. Ceſtuy Henry eut deux enfans, Iean roy de Caſtille, & Marie royne de Aragon : lequel Iean eut Eliſabeth, & Henry roy de Caſtille : lequel Henry eut vne fille ſuppoſee, nommee Eliſabeth. Venons maintenant au ſecond fils, à ſçauoir, Ferdinand roy de Aragon. Il eut quatre enfans, Alphonſe roy d'Aragon & de Sicille : Iean, qui fut Roy apres ſon frere : Marie, royne de Caſtille : & Ieanne, royne de Portugal. Ce Iean qui fut roy apres ſon frere, eut Ferdinand, roy d'Aragon & de Caſtille. De ce Ferdinand ſont ſortiz, Iean qui eſpouſa Marguerite fille de Maximilien, Ieanne qui eſpouſa Philippes archiduc d'Auſtriche, & Catherine royne d'Angleterre. De cette Ieanne ſont iſſuz, Charles Empereur, Ferdinand archiduc d'Auſtriche, Leonor femme d'Emanuel roy de Portugal, Marie royne de Hungrie, Yſabeau royne de Dannemarch, & Catharine femme de Iean roy de Portugal. Charles l'Empereur eut vn fils nommé Philippes, roy d'Eſpaigne.

36 Henry troiſieme de ce nom, a ſuccedé à ſon pere, l'an 1290. Et ſon frere Ferdinand fut fait roy d'Aragon, apres que martin roy d'Aragon fut allé de vie à treſpas ſans hoirs. Car ſa mere auoit eſté femme de Pierre roy d'Aragon. Ceſtuy Henry auſſi donna ſa fille Marie en mariage au fils de ſon frere, à ſçauoir, Alphonſe : laquelle gouuerna le royaume d'Aragon vingt cinq ans, ce pendant que ſon mary eſtoit abſent & empeſché en Italie, à cauſe du royaume de Sicile.

37 Iean ſecond, fut roy de Caſtille apres ſon pere, & eut Henry quatrieme, de ſa femme Marie fille du roy Ferdinand. Il feit auſſi de la faſcherie à ſon beau-pere, ou pour mieux dire à ſon oncle paternel, à cauſe du royaume d'Aragon, mais il n'y profita de rien. A la perſuaſion d'vn certain Iacobin, nommé Vincent, il chaſſa tous les Iuifs de ſon Royaume, & leurs biens furent gardez en Eſpagne. Alors il y eut pluſieurs Iuifs, qui de peur de perdre leurs biens, ſe feirent baptizer : mais ces malheureuſes gens faiſoyent des ſynagogues ſecrettes, vſans de leurs ceremonies anciennes. Ce ſont ceux qu'on appelle auiourd'huy Marranes.

38 Henry quatrieme de ce nom, ſucceda à ſon pere l'an de ſalut 1454. Ceſtuy-cy occupa par force aucunes villes des Sarrazins. Puis apres il conqueſta par armes le royaume de Nauarre, par la mort de Charles fils de Iean d'Aragon. Il n'eut point d'enfans, d'autant que le bruit eſtoit commun, qu'il n'eſtoit point habile à engendrer. Il auoit inſtitué vne fille baſtarde heritiere du Royaume, laquelle il ſ'eſtoit perſuadé eſtre ſienne, ſi les principaux du Royaume ne euſſent mis empeſchement, qui y reſiſterent de toute leur puiſſance, preferans Eliſabeth la ſœur d'iceluy Henry, laquelle ils donnerent en mariage à Ferdinand ſixieme de ce nom, fils de Iean roy d'Aragon, qui eſtoit auſſi du ſang, & fut ſucceſſeur des royaumes de Caſtille & d'Aragon. Ainſi ceſte fille ſuppoſee, nomme auſſi Eliſabeth, fut reiettee.

39 Ferdinand ſixieme, prince magnanime & Catholique fut Roy apres. L'an 1454. il chaſſa d'Eſpagne & principalement de Grenade, par grande force & vertu, tous les Sarrazins qui y eſtoyent, & qui auoyent deſia occupé l'Eſpagne pres de 700. ans. Il chaſſa auſſi les Marranes hors de ſon Royaume, & les moines non reformez. Or ie diray cy apres comment il obtint les royaumes de Naples & de Sicile, quãd ce viendra à faire mention de ces terres. Il eut ſeulement vn fils, qui fut marié à Marguerite d'Auſtriche: mais il mourut deuant ſon pere ſans hoir, qui luy peuſt ſucceder au Royaume. Alors le roy Ferdinand print pour fils adoptif, Philippes, Archiduc d'Auſtriche, luy donnant ſa fille Ieãne, de laquelle ſont venuz l'empereur Charles, & le roy Ferdinand. I'ay tiré tout cecy de Raphael Volaterran, & de Michel Ritie: parquoy ie m'excuſeray ſ'il y a quelque choſe mal obſeruee en ceſte genealogie. Ie ſçay qu'il y a beaucoup de choſes à deſirer és hiſtoires, & qu'il n'y a perſonne qui y puiſſe voir aſſez clair.

Des royaumes de Nauarre & Aragon, quel a eſté leur commencement, & par qui ils ont eſté gouuernez iuſques à preſent.

LE royaume de Nauarre, lequel en partie eſt comprins entre les Gaſcons, en partie entre les Cantabriens, print ſon commencement enuiron l'an 961. par vn certain comte de Bigorre, nommé *Enecus*. Iceluy deſcendant auec ſon armee des monts Pirenees, à la plaine voiſine de Nauarre, deliura toute ceſte region-là des Sarrazins, & pour ſes merites, il fut appellé le premier Roy en ce lieu-là.

ecus eſt
mmé en
pagnol
igo
Ce nom
nctie eſt
ct Sau-
e en Eſ-
gnol.

1 *Enecus*, premier roy de Nauarre.
2 *Garſias* ſon fils.
3 Sanctie, ſurnommé *Abarca*.
4 *Garſias*, qui eſtoit tremblant.
5 Sanctie le grand, lequel eſpouſa Eluirie, fille du comte de Caſtille, & à cauſe d'elle fut fait roy de Caſtille. Il engendra Ferdinand roy de Caſtille, *Garſias* roy de Nauarre, & Ramire baſtard, roy de Aragon. Or ce Ramire fut fait roy d'Aragon l'an de ſalut 1016. duquel ſont iſſuz ceux qui ſ'enſuyuent, qui ont eſté roys d'Aragon.

oy Marin
cilien, en
chroniq.
Arag.

[Ce Ramire n'eſt point nommé baſtard, par le
" Sicilien Marin en ſa chronique Aragonnoiſe: il eut
" pour femme Hermiſande, ou autrement madame
" Gilbilde, fille du comte d'Armignag & de Bigorre.]

ucie Ma-
n liure 1.
hroniq.
Aragon.

Le premier, Ramire: le ſecond, Sanctie, lequel eut trois enfans: Pierre, qui fut le troiſieme: apres Ramire, qui fut le quatrieme, & Alphonſe: la cinquieme, fut *Viraca*, laquelle eut pour mari Raymond comte de Barcelonne: le ſixieme, fut Iaques: le ſeptieme, Pierre roy de Naples, Ceſtuy-cy eut trois enfans: Iaques, qui fut le huictieme: Eleonor royne de Caſtille, & Frideric. De ce Iaques eſt deſcendu Martin, qui fut le neufieme.

Sanctie fils de Ramire mourut, eſtant frappé d'vne fleſche deuant vne ville, qu'il tenoit aſſiegee. Pierre ſon fils luy ſucceda, & augmenta le royaume d'Aragon d'aucunes villes. Or il mourut ſans enfans maſles, & ſon frere Alphonſe auſſi: & pourtant les ſuiets eſleurent Ramire qui eſtoit moine, & l'ordonnerent Roy. Il eut vne fille vnique de ſa femme, laquelle il donna en mariage à Raymond comte de Barcelonne, lequel ſucceda au Royaume apres ſon beau-pere, & aggrandit le Royaume de la ville de Barcelone. L'an de grace 1250. Iaques fut fait Roy, lequel fut beau-pere d'Alfonſe 10. roy de Caſtille. Il print par force les iſles Baleares, & adiouſta à ſon Royaume la ville de Valence. Apres luy, Pierre ſon fils fut fait roy d'Aragon, auquel le Pape Nicolas donna le royaume de Naples. Mais les François luy fermerent tous les chemins, afin qu'on n'entraſt en ce Royaume: & luy frappé d'vn coup de traict ſur la mer, en mourut. Lors Iaques ſon fils print poſſeſſion du Royaume, lequel toutesfois bailla la Sicile à ſon frere Frideric, & luy ſe en alla en Aragon, & mourut là, ayant laiſſé vn fils nommé Martin: lequel laiſſa vne fille vnique, laquelle fut mariee au roy de Caſtille. Au reſte, apres la mort du roy Martin, il y eut vne grande contention touchant le royaume d'Aragon. Mais la victoire demoura à Ferdinand 5. de ce nom, frere de Henry roy de Caſtille. Cela fut l'an 1407. Et fut declaré Roy, d'autant que ſa mere, nommee Elionor, eſtoit fille de Pierre, roy d'Aragon.

Ferdinand, premier roy d'Aragon: Alfonſe, le ſecõd, qui fut auſſi roy de Sicile, & eut vn fils baſtard nõmé Ferdinãd roy de Sicille: le troiſieme, fut Iean apres la mort de ſon frere Alfonſe, Ceſtuy-cy eut deux fils, Ferdinand quatrieme roy d'Aragon, qui fut roy de Sicile, & Charles roy de Nauarre. Ce Ferdinand quatrieme roy, eut trois enfans, Iean cinquieme roy d'Aragon, mary de Marguerite ducheſſe d'Auſtriche, Ieanne qui eſpouſa Philippes duc d'Auſtriche, & Catherine royne d'Angleterre. De ce Philippes & Ieanne ſa femme, ſont iſſuz Charles l'empereur: le roy Ferdinand: Leonor royne de Portugal, & depuis de France: Marie royne de Hongrie, Yſabeau royne de Dannemarch, & Catherine royne de Portugal. L'empereur Charles a eu deux enfans, Philippes & Ferdinand: le roy ſon frere en a eu trois, Maximilian, Charles, & Ferdinand.

Or quant aux hiſtoires des roys de Nauarre, leſquelles i'ay veuës, elles ſont ſi obſcures & embrouillees, que ie ne m'en ſçauroye pas bien deſueloper. Touchant Ferdinand baſtard d'Alphonſe, eomment il eſt paruenu au royaume de Sicile, nous en parlerons cy apres, quand nous viendrons à traicter de l'iſle de Sicile. Il faut auſſi noter en ceſt endroit, qu'Aragon eſt auſſi nommee Cathaloigne: laquelle toutesfois (comme aucuns ont eſcrit) deuoit pluſtoſt eſtre appellee Gathaloigne, comme ſ'il y auoit vne compoſition faite de ces deux mots, *Gothia & Alania*.

Du royaume de Luſitanie ou Portugal, & de la ſucceßion des roys d'icelay.

LE royaume de Portugal, commença enuiron l'an 1110. & en ceſte façon, Henry comte de Lorraine, retournant de France, feit de grans faits d'armes contre les Sarrazins. A cauſe de cela Alphonſe 6. roy de Caſtille, luy donna en mariage ſa fille baſtarde, nommee Tireſia, & luy aſſigna pour douaire ceſte partie de Gallice, qui eſt comprinſe en la region de Luſitanie ou Portugal. De ce mariage naſquit Alphõſe, qui fut appellé premier roy de Portugal. Ce fut le premier auſſi, qui oſta Vlixbõne aux Sarrazĩs. Il vainquit en vne bataille cinq roys enſemble, & pour ceſte cauſe il porte cinq eſcuſſons en ſes armoiries, qui ſont encores auiourd'huy les armoiries des roys de Portugal ſes ſucceſſeurs. Mais il a ſouillé & pollu ceſte gloire, par la cruauté de laquelle il vſa enuers ſa mere, laquelle il feit mettre en priſon, d'autãt qu'elle ſ'eſtoit remariee apres la mort de ſon premier mary. Et combien que le Pape luy eut enuoyé vn ambaſſadeur, toutesfois il ne le peuſt induire par aucun moyen, ne par excommunication meſme, à la mettre hors de priſon. Parquoy l'indignation & maudiſſon de ſa mere, fut cauſe qu'il fut prins de ſes ennemis. Eſtãt prins des infideles, il laiſſa ſon fils Sanctie au Royaume.

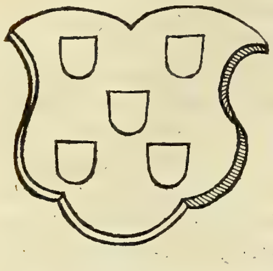

Liure 3. ch. 43. [I'ay monſtré aſſez (ce me ſemble) en ma deſcription vniuerſelle, q̃ ce comte Henry n'eſtoit point
» ſeigneur de Lorraine: & m'eſtonne q̃ Munſter, qui
» n'ignore point les ſucceſſiõs, ny ceux qui ſont ſor-
» tis de l'eſtat Lorrain, appelle ceſtuy-cy comte de
» Lorraine, & qu'il ſe ſoit amuſé pluſtoſt à François
» Taraphe hiſtorien Eſpagnol, qu'à la verité de la
» choſe, comme ainſi ſoit que Lorraine ne fut onc
» erigee en Comté: & que du temps de ce Henry,
» Godefroy de Bouillon fut inueſti par l'Empereur
» Henry 4. du nom, du duché de Lorraine. Mais quel
» eſtoit ce Henry, ſouche du ſang royal de Portugal,
» de laquelle maiſon, & comme il fut marié en Eſpa-
Rodrigue Toletan, li .6. ch. 21. gne: liſez Rodrigue eueſque de Tolede, qui vous en eſclarcira tout le doubte. Henry n'eut que le
» tiltre de comte de Portugal, & Alphonſe ſon fils
» porta le nom de Duc, & en fin fut le premier Roy
» de celle prouince.

La genealogie des roys de Portugal.

1 Alphonſe, 2 Sanctie, 3 Alphonſe, 4 Sanctie,
5 Alphonſe, 6 Denys, 7 Alphonſe, 8 Pierre,
9 Ferdinand, 10 Iean: Ceſtuy-cy eut pluſieurs enfãs, Edouard qui fut 11. roy de Portugal, lequel eut vne fille Leonor, qui fut imperatrice, Ferdinand, Iean, Pierre qui eut deux fils, Pierre & Iean, & Henry l'enfant.

Iean 10. Roy eſtoit Baſtard, & pourtant il fut excluz du gouuernemẽt du Royaume. Eſtãt appellé à l'eſtat de gẽd'arme, il ſe monſtra hõme de grãd courage, & de ceſt eſtat il fut appellé au Royaume, où il feit de grandes choſes. Il recouura par force d'entre les mains des Sarrazins, la ville de Septene. Il a eu belle lignee, il eut entre les autres Ferdinand, hõme de grande abſtinence & fort grãde religion, & pour ceſte cauſe les Portugalois le mettẽt au nombre des ſaincts. Car eſtant prins en la guerre contre les Sarrazins, il vſa en ſa captiuité & detention d'vne ſi grande patiẽce, qu'il aidoit à tourner la meule auec ſon ſeruiteur (car il eſtoit contraint de gaigner ainſi ſa vie) combien que ſon ſeruiteur fut ſuffiſant luy tout ſeul de ce faire. Henry l'enfant trouua le premier les Iſles neuues en la mer Atlantique, & de cela nous en traiterons quand il en ſera temps. Ceſtuy-cy eſtoit ſçauãt en Mathematique, & à cauſe de l'eſtude qu'il vouloit faire en Aſtrologie, il ſ'abſtint de mariage, & vſa ſa vie ſur vn tertre, qui eſt appellé le cap ſainct Vincent: & choiſit ce lieu-là, pource que le ciel y eſt bien peu ſouuent trouble. Il mourut l'an 1460.

Edouard fils aiſné de ce Iean eſtant fait Roy, aggrandit le Royaume de trois villes: Zela, Tige, & Alcazar, leſquelles ſont en Afrique, & le print par force. Or il eut deux filles, les autres diſent deux ſœurs, à ſçauoir, Ieanne & Eleonor. La premiere fut donnee en mariage au roy de Caſtille, l'autre à Frideric 3. Empereur, de laquelle eſt venu l'empereur Maximilian. Ceſtuy Edouard 11. roy de Portugal eut trois enfans, Ferdinand, Alphonſe, qui ſucceda au Royaume, & fut le douzieme Roy, & Leonor Imperatrice. Alphonſe eut deux fils, Iean qui fut le treizieme Roy, & Emanuel qui fut le 14. Iean tomba de ſon cheual, & mourut. Emanuel eut pluſieurs enfans, Iean qui eſpouſa Catherine ſœur de Charles cinquieme Empereur, Louys l'enfant, Yſabeau femme de l'empereur Charles cinquieme: & vne autre fille, qui fut mariee à Charles duc de Sauoye.

Ceſtuy Emanuel roy 14. a eu depuis vne autre femme, Leonor, ſœur de l'Emp. Charles 5. laquelle fut depuis mariee à François roy de France. Venõs maintenant à l'enfant Henry. Henry frere du roy Edouard, eſtoit hõme de grand courage. Ce fut le premier, qui de noſtre temps oſa entreprẽdre d'aller par mer aux terres incognues. Il arriua premieremẽt à l'iſle de Madere, laquelle eſtoit preſque toute inhabitee, combien qu'elle eut vn fond propre pour porter toutes ſortes de fruicts, & principalement le ſucre, lequel a eſté lors planté en ceſte Iſle, & ſurmonte en bonté tous les ſucres de l'Europe. De Madere, il vint par mer aux iſles de Canarie, autrement nommees Iſles fortunees, & là nauigeãt à l'entour de la region meridionale, c'eſt à ſçauoir, l'Afrique meſme, il y trouua des choſes merueilleuſes. Apres quelques annees, le roy Emanuel equippa grande quãtité de nauires, & l'an 1500. il en enuoya vne partie en Occident, l'autre vers le Midy, l'autre en Orient: en laquelle nauigation il deſcouurit des choſes, deſquelles on n'auoit iamais ouy parler. Il trouua le chemin par mer à vne regiõ nouuelle & incognue, laquelle on appelle les Iſles neuues. Il trouua auſſi vn autre chemin nauigable depuis

puis l'Occidẽt iuſques en Orient, par lequel on và de Portugal en Indie, d'où on porte diuerſes ſortes d'eſpiceries, ce q̃ Emanuel luy-meſme a ſignifié par lettres au Pape Leon 10. ſe glorifiant de cela. Toutesfois on a apperçeu q̃ ceſte nauigation eſt grãdement dõmageable à ceux qui habitẽt en Europe, & principalemẽt à ceux q̃ ſont vers Occidẽt. Et pour ceſte cauſe, Paule Ioue afferme, que les nauigatiõs des Portugalois, non ſeulement ferment les paſſages aux autres natiõs pour aller en Indie, mais auſſi ils vendent à Vlixbonne toutes les drogues & eſpiceries qu'ils ont là achetees, & en font vn grand & merueilleux profit: ils gardent les bõnes pour eux, & mettent en vente celles qui ſont gaſtees & corrompues. Ils font leur profit, dit-il, ſouz ceſte couuerture, qu'ils veulẽt amplifier la religion: pource qu'ils font de grands fraiz en leurs nauigations, ils veulent vendre auſſi les eſpices plus cherement. Toutesfois Damien reiette la faute de cecy aux facteurs, reuendeurs & merciers, leſquels n'eſtiment rien eſtre ſainct, ſ'il n'y a du gaing & du profit. Mais il les faudroit punir. Car à la verité, il n'y a marchãdiſe qu'ils ne corrompent & gaſtent.

auigatiõ
sPortug.
õmagea-
e aux Eu-
peens.

e Damiẽ
ſnrnõ-
é Goez,
ti a fait la
ſcription
s pays
ouuelle-
ent deſ-
uuerts.

Des Eueſchez, Principautez, & Vniuerſitez d'Eſpagne.

Chacune des Eſpagnes a ſes regions & royaumes ſeparez, Aragon, c'eſt à ſcauoir, d'vn coſté, & Nauarre de l'autre, & ce que chacune de ces prouinces auoit ſouz ſa puiſſance.

Catheloigne, Valence, & Murtie.

Le royaume de Caſtille & Portugal, cõtenoyẽt l'Eſpagne pl⁹ lointaine, c'eſt à dire (excepté Grenade) les pays de Seuille, Cuenca, & Cordoue, Cubeterre, & Tolede.

Le pays de Grenade auoit ſon propre Roy, iuſqu'à ce que les royaumes de Caſtille, Grenade, Nauarre & Aragon, vindrent ſouz vne meſme famille, & que les Aragonnois y commanderent: de ſorte qu'à preſent, toute l'Eſpagne, le Portugal excepté, eſtoit aux princes de la maiſon d'Auſtriche, apres qu'ils ſe furent alliez par mariage aux filles d'Arragon.

Le pays d'Andalouzie, que iadis on appelloit Bethique, contient à preſent ces citez.

Guadix.
Palus.
Capizo.
Gragne.
Chipie.
Xerice.
Saulucar.
Baramede.
Rote.
Chipiode.
Conil.
Barbate.
Algezire.
Gebraltar.
Tariphe.
Medine Sydonie.
Cordoüe.
Valene.
Caprey.
Baeca.
Alcana Real.
Antique.
Oſſune.
Stepen.
Acca.
Loren.
Palme.
Caſglon.
Peacen.
Iaen.
Seuille.
Oſſe.
Horte.
Guadalquiuir.
Conſtance.
Alain.
Calzadille.
Marzauille.
Veas.
Guadalcazar.
Luque.
Vbede.
Carmone.
Vterne.
Molar.
Carail.
Alcàla de los gazules.
Guadiane.
Spera.
Arcos.
Ecije.
Marchene.
Mairene.
Montillan.
Aquilar.
Cabral.
Monte maior.
Coſterane.
Andugajar.
Archidone.
Caneten.
Oliuar.
Ferian.
Belalcagar.

Les villes & villages de Grenade ſout ceux qui ſ'enſuyuent.

Malacà.
Velez malagà.
Abdere.
Ronde.
Baſtie.
Guadixe.
Berie.
Heſcar.
Babelle.
Loſch.
Athene.
Almaguezier.
Porcelle.

Les villages de la region ſont ceux-cy,

Beletz blanc.
Belezaux.
Mixacar.
Cueue.
Cathanie.
Albex.
Ferez.
Luzar.
Belzig.
Nixar.
Teſern.
Sergà.
Bacor.
Gorab.
Iaez.
Iataiea.
Edeir.
Alcata.
Algocaſa.
Caſtel boneta.
Alore.
Carthanee.
Alourie.
Alſaguin.
Forrine.
Gucuaià.

Et autres infinis, qui ſeroyent trop long à raconter, & les noms deſquels reſſentẽt bien, qui & quels ont eſté, ceux qui ont eſté cauſe de telle denomination. Mais quant aux prouinces d'Aragon, Catheloigne, & Carthagene, les villes, citez & places principales, ſont ainſi nommees.

Saragoſſe, dicte en Latin, *Cæſar auguſta*, Oſque, Taraſcon Daroc, ſaincte Marie Albichine, Barlaſtre, Agouzõ, Saduane, Magudone, Lamude, ſainct Eſtienne liter. Moſquette, Segure, Arande, Tameri, Mont real, & Terrace. Celles de Cathaloigne ſont, qui iadis fut le ſiege des Goths-Alans, deſquels elle porte le nom de Gothalanie, quoy qu'on l'aye corrompu, en l'appellant Catheloigne par tranſpoſition de noms.

Barcelone.
Leride.
Tortoſe.
Girone.
Vegeln.
Vic.
Elre.
Minareſſe.
Parpignan.
Saulces.
Empuries.
Cardone.

Martorelle.
Villefranque.
Salſone.
Pallare.
Ceruore.
Granille.
Ville maiour.
S.Pierre d'or.
Vilfruchz.
Capcare.
Mont ſerrat.
Moncade.
Columbre.
Figueres.
Argueres.
Torelle.
Matan.

Camyredon.
Marzille.
Andazille.
Sainct Adrian.
Miralcamy.
Calayſe.
Ceriale.
Pincerde.
Ynſe.
Poblite.
Redone.
Frias.
Eſcar.
Bigueſque.
Saincte foy.
S. Laurent.
Lerme.

Quintauille.
Pera ſane.
Mednie Pomar.
S.Dominique.
Naiore.
Nauarrete.
Logro.
Calagore.
Onnate.
Brione.
Blanos.
Palamos.
Sainct Syle.
Ballaguer.
Guitaloy.
Scalader.
Et Cormaille.

En Nauarre vous auez pour ville capitale,

Pampelune, Victoire, Colne, Sauueterre, Peyraltte, Biel, Laraga, Medigorça, Mirande, Tafalle & Pont de Reine : à quoy nous ioindrons les Aſtures & Biſcaye, qui regardent d'vn coſté les monts Pyrenees, & de l'autre le pays de Gallice. En la Biſcaye, ſont les villes de Ronceuaux tant renommee par la deffaite des anciẽs Paladins de France: ſainct Ieã de pied de port, & Tholouſette, & Vilbae. Aux Aſtures, ſont Sãtilane, & Ouiede, Villar, ſainct Vincent, & Eſpinoſe: ſans vn nombre infini de villages qui ſeroyent fort longs à raconter, eſtant le pays fort peuplé, & la vraye retraite de l'ancienne nobleſſe d'Eſpagne.

Ce qu'anciennment on appelloit Luſitanie, ores Portugal, embraſſoit Gallice außi, & le royaume de Tolede ayant les villes qui s'enſuyuent,

Liſbonne.
Lamegre.
Auere.
Guimare.
Ebore.
Matuſine.
Braca.
Coimbres.
Guadiane.
Villucoint.
Pont lune.
Trancoſe.
Tolede.
Guadalaira.
Redondele.
Vilbonne.
Medine de rioſec.
Villan. Frumeſte.
Santaren.
Bragantzin.
Vilregal.
Valdixa.
Spadecinte.
Portalegre.
Tomare.
Ebore montane.
Theſbe.
Almede.
Montfort.

Tauile.
Syluis.
Alcana de Hennares
Vzede.
Mont real.
Zamore.
Vibrax.
Caſtromarin.
Sainct Vincent.
Viſee.
Port marin.
Alcohuſa.
Leire.
Areole.
Portil.
Stratmuzen.
Borbe.
Ville del zoſe.
Camp maior.
Alruſtare.
Madrid.
S. Marie fin de terre.
Compoſtelle.
Tordezille.
Burges.
Belorate.
Emeride.
Guadaluge.
Belhite. †

† Almare.
Albuquenque.
Abile.
Barce.
Salamanque.
Vailledolit.
Medine del camp.
Tuelle.

Almagro.
Valdemore.
Cambados.
Thuy. Tour cremate.
Palenze.
Benauent.
Caſtel Ceſar. Leon.
Melgar. Balmaſede.

Or les richeſſes d'Eſpagne ſont de triple conſideration, ou elles appartiennent au Roy, ou aux Eueſques, ou aux princes & ſeigneurs : & chacune deſquelles peut eſtre eſgalee à ſa compagne. Il y a neuf Archeueſchez auec leurs Dioceſes, le reuenu deſquels eſt ainſi conſideré. L'Archeueſque de Tarragon, 8000. ducats tous les ans.

Les Eueſchez à luy ſuiets, ſont	Barcelonne	5000	ducats.
	Geronde	4000	
	Vicq.	25000	
	Ilerde.	5000	
	Vrgel.	7000	
	Dertoſe.	8000	

L'Archeueſché de Saragoſſe, valant 20000. ducats.

Et a ſouz ſoy les Eueſques de	Hiuez	3000
	Tiraſce	5000
	Pampelune	6000
	Calathere	12000
	Segobie	3000

Entre les principaux princes d'Eſpagne, & qui a le plus d'autorité apres le Roy, eſt l'Archeueſque Tolede, comme primat d'Eſpagne, & Chancelier de Caſtille, ayant 24000. ducats de reuenu, ſouz lequel ſont les Eueſques de

Moruedre	20000
Vuiede	6000
Burges	2000
Plaiſance	13000
Luence	16000
Segonie	14000
Curie	8090
Cordoue	12000

Le reuenu de l'Archeueſque de ſainct Iaques en Gallice, qu'on a iadis appellé Pattiarche, eſt eſtimé à 20000. ducats. Et a ſouz ſoy les Eueſques qui ſ'enſuyuent, à ſçauoir,

d'Auile	8000
Palence	15000
Salmanque	1000
Ebore	20000
Corie	8000

L'Archeueſché de Liſbonne valant 16000. ducats, a ſouz ſoy iuriſdiction ces Dioceſes.

Leon,	8000.
Vbede	6000.
Zamore	12000.
Diuidat	4000.
Lerie	8500.
Badajoz	6000.

Et ſouz l'Archeueſque de Braca, qui eſt en Portugal, & vn des plus anciens ſieges d'Eſpagne, valant de reuenu 12000. ducats, ſont les Eueſchez de

Colimbre	12000
Lamece	6000.
Viſe	8000.
Almore	3000.

Columbre

Tide	2000.	
Luge	15000.	
Aſtorge	4000.	
Montuedie	15000.	

A l'archeueſché de Seuille, valant 4000.*ducatz, reſpondent les Dioceſes de.*

Ian	1500.
Carthagene	5000.
Calix	8500.
Sylue	6000.

Les Archeueſques de Valence, & de Grenade ſont ſans auoir aucun Eueſché qui leur ſoyt ſuiect, iouiſſantz du droit du manteau, & à celuy de Valence.13000.ducatz de reuenu, & l'autre dix mille.

Il y a encore des Eueſchez, qui reſſortent ſans aucun moien en court de Rome, tels que ſont ceux de

Oſne	1000.	
Malagù	1000.	
Guadix	2000.	
Almerque	1500.	ducatz.
Orenſe	3000.	
Pace	4000.	
Et Cunarie	8000.	

Et en Caſtille ſe trouuent à preſent quatre ordres treſriches & treſpuiſſantz de Cheualerie, inſtituez pour la defence de la foy contre les Infideles tels que ſont celuy de

Sainct Iacques, le grand maiſtre duquel iouiſt de 60000.*ducatz d'annuel reuenu.*

Alcantara	45000.
Carlatrane	40000.
Saint Iean	40000.

Et quoy que les roys, ou Empereurs ne ſoyent onc Grandz maiſtres de ſes ordres, & qu'ils ne ſ'attribuent l'autorité de les eſlire à tout le moins celuy de ſainct Iean, ſi eſt ce qu'il y a peu de Royaumes, où il n'y ayt des commandeurs de ces compagnies en fort grand nõbre: En Portugal encor il y a quelques ordres, comme des Freres de Ieſu Chriſt, de ſaint Iaques, & de Dauid, fondez ſont richemẽt, & pour pareil effect & intention que les autres.

L'Eſpagne ayant diuerſes Prouinces, elles ſont auſſi comparties de leurs dignitez, Loix, & priuileges toutz particuliers à chaſcune, & en icelles des dignitez hereditaires, leſqnelles tiennẽt le premier apres les Roys. Comme en Aragon vous auez le Conte de Lerme Coneſtable de Nauarre ſorty de La famille d'vramont riche de 8000. ducatz de rente.

Le duc de Lune,,de la maiſon d'Aragon. 20000.

Le duc de Cardone, Conte de Galede 30000.

Le duc de Segobrie Conte des Empuries. Aragonois. 17000.

Le duc de Candie, des Borgies 12000.

Le Marquis de Deine. 14000.

Les ſeigneurs de Caſtille auec les dignitez hereditaires à leurs maiſons ſont ceux qui ſ'enſuyuent.

Le Coneſtable, qui auſſi eſt grand Chãbellan du Roy duc de Frie, & Comte de Fay de la race des Velaſques fort ancienne & de grande Nobleſſe, ayant de reuenu 60000.ducatz.

L'Admiral de Caſtille, & Grenade de la famille des Henrriquez Comte de Modique, ſeign. de Medine Rioſec & Palencol. 50000.

Le Duc d'Albe de la maiſon de Tolede, Marquis de Caure & Compte de Sauueterre. 50000.

Le Duc de l'Infantaſque de maiſon de Mãdoſſe, & de la Vegu. Marquis de Santillanne, & Comte de Monſtreal. 100000.

Le Duc de Bidone. Compte de Neblen, des Guſmans. 55000.

Le Duc de Bejare, Marqnis de Belmare, & ſeigneur de Bargille, Preſident de Caſtille. 40000.

Le Duc de Naiare, Compte de Treniſne 30000.

Le Duc de Medine celi, Compte de Portlende. 30000.

Le Duc d'Alinquerque Compte de Ledeſme de la famille de la Cueue. 250000.

Le Duc de Mandagne, Gouuerneur de Grenade, de la maiſon de Candone. 30000.

Le Duc d'Alene, Marquis de Vilane, de Moie Cõte de S.Eſtienne, famille des Paciecoz. 60000.

Les Marquis.

De Seſſe, & Torneue Compte de Capne, de la maiſon de Cordonne renté de 60000. ducatz.

Le Marquis d'Aſtorge Compte de Tranſemar 25000.

M. d'Aglarie. Compte de Caſtenet, des Manriques 12000.

De Zanten, du ſang des Mandoſſes. 30000.

De Ville Franque Toletan. 20000.

De Plice Compte de Verie, & figuera. 40000.

D'Almonde. Compte de Benalzar, de Sotomaior 30000.

De Tariphe, Adelantado de Grenade, de la maiſon des Henrriquez 30000.

Mondeiar Compte de Tendel, de la famille de Mondezle. 15000.

Les Comptes ſont ceux cy.

Le Compte de Beneuent, ſeig. de Villalon, & Portalon. 60000.

D'Vrene ſeigneur de Pene, de la maiſon de Gironde. 20000.

D'Oſorne, du ſang des Mauriquez. 12000.

De Parte, du ſang auſſi des Manrriquez. 12000.

De Mirande 20000.

De Caſtre, & Aſtudelle, du ſang des Mandoſſes. 12000.

Le Comte de Cifont grãd Gonfalonier du Royaume & de la maiſon de Syluere 10000.ducatz.

Andelantado eſt nom de dignité, qui emporte iudicature.

Fuenſalade Catalan. 5000.

De Ribaden Adelantado de Gallice, & du ſang de Mandoſſe. 8000.

Et quand aux ſeigneurs temporels de Portugal en voicy les principaux, & premierement quand aux Ducs.

Le Duc de Brigue de la maiſon de Barcelone. 40000.ducatz.

Le Duc de Coimbre, Marquis de Turenoue. 30000.

Duc de Ville Real. Comte d'Alcondet 15000.

De Marialbe 12000.

De Penible 4000.

De Portal grien grand Maiſtre de Portugal, de la maiſon de Syluere 5000.

De Venſoſe grand Theſorier 5000.

Les Comtes.

»	De Mouſantin	5000. ducatz
»	De Prat	3000.
»	De Totagas	8000.
»	De Ronden	5000.
»	De Brane	5000.
»	Et celuy de Lunae	3000.

Vniuerſitez d'Eſpagne quelles.

Les Vniuerſitez plus fameuſes d'Eſpagne ſont
ſept en nombre, & eſquelles a fort grand apport
» d'Eſcoliers, telles que ſont Salmanque : Alcala de
» Henares, Colimbre, Vailledolit, Sigonte, Oſte, &
» Leride : eſquelles l'exercice eſt aſſez bon pour les
» gens doctes qui y abordent, iadis Tolede y eſtoit
» compriſe: mais le temps, ou le naturel des hom-
» mes du pays en a deſtourné les eſcoliers. Les gens
» ſçauãtz qui ont flory en Eſpagne, où qui en ſont ſor
» tis, pour ſeruir de luſtre aux autres nations, furent
» Fulgence: Iſidore Eueſque de Seuille : Paul Oroſe:
» Paul de Burgos: Alphonſe roy, grand Aſtrologue:
» Columelle: Iſigine: Sedulie poete. Seneque : Pom-
» ponie Mele Geographe: Iuſtin hiſtorien: Quinti-
» lien orateur: Raimond Iullie: Louys Viues Rodri-
» gue Archeueſque de Tolede: & vne infinité de no-
» ſtre temps cõme les Goueaz, & Maldonat Ieſuiſte,
» que i'oſe dire des plus excellens hommes de no-
» ſtre ſiecle. Et entre les Iuifz, & Arabes qui y ont de-
» meuré ſous les roys Mahometans, ſont recogneuz
» Aben éz van: Dauid, & Moſes Kimbi, Auicene, A-
» uerroïs, deux grandes lumieres, & Philoſophes de
» leur temps: Raſis, Meſſalac, Albumaſar, & vne infi-
» nité d'autres, qui ſeroyent longs à racompter.

De Seneque L'Eſpagnol.

SEneque autremẽt appellé Lucie Annee, fut philoſophe de la Secte des Stoiques, natif de Cordube. Il fut precepteur de l'empereur Neron, de grande reputation à Rome. Il fut oncle du poëte Lucain. Sainct Hieroſme faiſant mention de Seneque, dit que c'eſtoit vn homme de grande ſobrieté & abſtinence, & pour ceſte cauſe il le met au catalogue des Saincts, ſingulierement d'autant qu'il eſcriuoit ſouuent à ſainct Paul, & Sainct Paul auſſi à luy. Or combien qu'il fut precepteur de Neron, & de grande autorité en ce temps là: toutesfois il diſoit qu'il eut bien deſiré eſtre tel entre les ſiens, que ſainct Paul eſtoit entre les Chreſtiens. Entre les autres benefices que Dieu luy auoit conferees, il auoit vne ſi grande memoire, qu'il recitoit deux mille noms tout par ordre comme on luy auoit recitez, voire tout incontinent apres, & ne failloit à dire entierement deux cens vers recitez par deux cens eſcoliers, commençant au dernier, & finiſſant au premier. Finalement (comme on liſt de luy) deux ans deuant que S. Pierre & S. Paul euſſent eſté occis pour le nom de Ieſus Chriſt, Neron diſciple treſcruel, pour toute recompẽſe le feit mourir. Car Seneque eſtant fort vieil, Neron reduiſant en memoire qu'il l'auoit battu en ſa ieuneſſe, ſe deſpita en ſoy-meſme, & luy ſignifia par vn centenier qu'il choiſit de quelle mort il voudroit mourir. Lors Seneque cognoiſſant la volonté de Neron, requiſt d'eſtre mis en vne eau tiede, & qu'en icelle toute les veines luy fuſſent ouuertes, iuſques à ce qu'il rendiſt l'eſprit, penſant que ce fuſt vne douce mort de mourir ainſi par l'inciſion des veines. Et ainſi il finiſt ſes iours.

De Quintilien Rheteur, ou Rhetoricien.

IL y eut auſſi en Eſpagne vn Rheteur & Philoſophe de grande renommee & eſtimation, nõmé Quintilien. Galbe l'empereur l'amena à Rome, où tenant les eſcoles, il eut grand bruit: car il eſtoit homme fort ſçauant & graue. Entre autres liures il en a compoſé 8. de l'inſtitution de l'art d'oratoire. Il en a fait auſſi vn fort vtile des cauſes. Nous auõs de luy ceſte ſentence digne de memoire. A la mienne volonté, que nous ne corrompiſſions point nous meſme les meurs de nos enfans. Car nous rẽdons les enfans molz & effeminez par delices: d'autant que la nourriture delicate, qui eſt vn trop grãd abandõ, rompt les nerfs tant de l'eſprit q̃ du corps. Le liure qu'il feit de l'inſtitution de l'art d'oratoire, fut tout perdu l'eſpace pres de 600. ans. Depuis Poge Florentin le trouua entier au Concile de Conſtance en vn monaſtere, & apres l'auoir fait copier & corriger, il l'apporta en Italie.

Des deux Iſles Baleares à ſçauoir Maiorque & Minorque, faiſans auiourd'huy vn royaume à part.

CEs deux Iſles ont eſté anciennement appellees les Iſles Gymneſies & Baleariques, l'vne Baleare la Maieur, & l'autre la Mineur, & ont touſiours eſté toutes deux fertiles & fort bien cultiuees, à ſçauoir depuis que les Romains les eurent ſubiuguees.

Diodore Sicil. liu. 8 chap. 5.

[On à obmis icy la raiſon des noms tant de Gyn-
neſies que Baleares : que nous auons recueilly de «
Diodore Silicien, qui dit que Gymneſies furent el- «
les nommees, à cauſe que les habitanz du pays al- «
loyent tous nuds, ſans ſe hontoyer de choſe quel-
conque, tant ils eſtoyent Barbares, tout ainſi que
font encore les Canibales, & la plus part de ceux, «
qui habitent celle region, qu'à preſent (eſtant nou- «
uellement deſcouuerte) on appelle l'Amerique. Ba- «
leare eurent ils à nom du mot Grec βαλεῖν, qui ſi- «
gnifie ruer, d'autant qu'au iect de la fonde ont eſté «
les plus droits viſeurs de tout l'vniuers.] «

Auparauant, les habitans d'icelles gaſtoyent les mers, eſcumans tout ce qu'ils rencontroyent, & eſtoyent hommes cruels & ſauuages, qui habitoyẽt aux rochers, n'ayans autre ſoing que d'Eſpier ceux qui voyageoyent ſur mer. Ils auoyent de petites nauires mal polies, leſquelles eſtoyent legieres, & bien ſouuent ils ſurprenoyent ceux qui paſſoyent leur courant ſus & les eſtonnant. Quelquesfois ils apperceurent de loing l'armee des Romains, & pẽſans que ce fut quelque proye, ils oſerent bien aller au deuant d'eux, & de premiere abordee ils couurirent les nauires & galleres de pierres & cailloux. Mais ce combat n'eſtonna pas long temps les Romains. Car apres que ce vint à combatre main à main, ces pirates commencerent à ſentir les coups des iauelots & les piquans qui eſtoyent és prores des galeres, & lors commencerent à braire comme beſtes, & s'enfuyoyent aux riuages, & ſe ruerent ſur quelques terres qui eſtoyent là prochaines, où les Romains les allerent trouuer pout les ſaccager. La Minorque regarde l'Orient. Il y a là grãde nourriture

riture de beſtail, & principalement des mulets qui ſont fors grans, & font grand bruyt. Toutes deux ſont bien peuplees, car plus de trentre mil hommes y habitent. Ils habitent dedans les rochiers creux, & apres des pierres qui pendent en bas. Ils n'vſoyent point anciennement de monoye d'or ne d'argent. Ils ayment fort les femmes, en ſorte, que quant les eſcumeurs ont prins vne femme d'entre eux, ils la racheterẽt de trois hõmes, iadis ils guerroyerent pour les Carthaginois, & pour leur recõpence & gages ils n'en rapporterent que des femmes & du vin acheté. Ils vſoẽyt de fondes en guerre, & l'ançoyent ſi puiſſamment les pierres, qu'ils ſembloit que ce fut vn coup de hacquebute ou arbaleſte. Et tiroyent ſi droit, que preſque touſiours ils atteignoient vn homme où ils le vouloyẽt frapper, à quoy ils s'eſtoyent accouſtumez & duits des leurs enfance, & meſme leurs meres les contraignoyent à ſe combatre ainſi. Car il mettoyent ſur vn baſton dreſſé de bout vn pain pour marque & enſeigne, contre lequel ils iettoyent des pierres, & ne prenoyent point leur repas iuſques à ce qu'ils euſſent abbatu ce pain, & apres l'auoir abbatu la mere leur donnoit congé de manger.

s connilz
ıt dom-
ge aux
es.

y Stra-
n.liu.3.

En ces Iſles il n'y a aucune beſte portant dommage, combien qu'ils ayent beaucoup de connils, qui font grand dommage aux Iſles. Toutesfois il n'y ont pas touſiours eſté des le commencement de la creation, mais vne fois on y en porta deux, leſquels multiplierent ſi fort qu'ils remplirent toute la terre, & depuis ont tellement endommagé les champs & maiſons, que les habitans furent contraints d'aller demander conſeil aux Romains, comment ils remediroyent aux faſcheries que ces petites beſtes leur faiſoyent. On leur donna conſeil de mener des chats ſauuages d'Afrique, & qu'ils les miſſent dedans les taſnieres & clappiers des connilz auec des laqs tenduz, & par ce moyen il aduiendroit, ou qu'ils les tireroyent dehors par leurs ongles, ou les feroyent ſortir par vn autre pertuys, & ainſi ils les pourroyent prendre. Ce qu'ils feirent. De noſtre temps ces Iſles ont vn royaume à part, lequel eſt appellé le royaume de Maiorque & Minorque, & comprend ces deux Iſles, & vne autre troiſieſme, nommee Ebuſſe laquelle ils appellent vulgairemẽt Eiuiſſe, & eſt plus petite que les autres, n'ayant ſeulement qu'vn village, qui eſt ſitué ſur vne montaigne.

ſle de Ei
ſe pro-
ıſt du ſel

Or on leue tous les ans grande quantité de ſel en ceſte Iſle là. Car il y a vn certain temps que la mer regorge iuſques ſur leurs terres, & puis ils ferment le paſſage par où entre l'eau, & ainſi l'eau s'amaſſe ſur la terre, & la laiſſe on là ſans troubler, & lors ſe font de ſi grans monceaux de ſel, que non ſeulement Maiorque & Minorque en ſont pourueues, mais auſſi on en porte de grandes nauires chargees en Italie, q̃ en fourniſſẽt pluſieurs villes.

y Blond
l'inct. de
mpire.

[C'eſt choſe aſſeuree, que les Goths ſe ſaiſiſſant des Eſpagnes, ne faillirent auſſi de ſe faire ſeigneurs des Iſles voiſines, & ſur tout de Maiorque & Minorque, Sardaigne, & autres ſeruans pour le ſeruice des Eſpagnes : mais pour tour certain eſt il que lors que les Mores, que vulgairement les hiſtoriẽs appellẽt Saraſins, ayant rauagé les terres Eſpagnoles, n'oublierent les Iſles, teſmoing la deffaite des noſtres ſur la conqueſte de Corſe, & de Sardaigne du temps de Charles le grand, lors que le Comte d'Ampuries Nauarrois y fut occis, & la mort duquel fut vangee par Bouchard Coneſtable de France, qui reconquit ſur les Mores les Iſles ſuſdictes. Or les Africains ayant ainſi occupé tout, ils tindrẽt les Baleares iuſqu'enuiron l'an de noſtre ſeigneur 1240. que Ferdinand.3. roy de Caſtille ayant bataille contre les Mores, qui auoyent couru l'Eſpagne, Miramolin leur roy, les chaſſa premierement de Maiorque, & de la ville de Valence : mais les infidelles ſ'y eſtãs encor vn coup reiettez dedãs, fallut que Iaques d'Aragõ, (fils de ce roy Pierre, qui fut tué deuant Muret, ſouſtenant le party des Albigeois heretiques) y allaſt auec forces, lequel ſecouru encor par le ſuſdit Ferdinand, feit ſi bien qu'à la fin les Infidelles en furent chaſſez, & luy fut le premier, qui porta le tiltre de roy Maiorque & de Minorque, & cecy fut l'an de noſtre ſeigneur 1240. comme i'ay deia dit :

Voy l'hiſt. des Albigeois.

Ritie lin.3. des roys d'Eſpagne.

De cecy fait foy Michel Ritie, diſant. Il feit de grandes choſes (il parle de Ferdinand de Caſtille 3. du nom) & ſe porta fort vaillamment, comme celuy qui chaſſa les Mores de preſque touts les limites d'Eſpagne, ſauf du royaume de Grenade, le roy duquel encore il ſe rendit tributaire. Et au meſme temps Iaques roy d'Aragon feit que les Iſles Baleares receurent le vray & pur ſeruice de Dieu, & reprindrent la religion Chreſtienne :

Marin Sici. liu.3. des Chroniq. d'Aragon.

& Marin Sicilien és Chroniques d'Aragon en parle en ceſte ſorte : A la fin, ayant fait vne grande aſſemblee des Cheualiers de ſes terres, & ſeigneuries, tant d'Aragon que de Barcelone, il paſſa és Iſles de Maiorque & de Minorque, où en pluſieurs batailles : qu'il eut contre les Mores, il fut touſiours le vainqueur. Tellement que les Mores ſouuent batuz, & vaincuz, n'ayant plus le moyen de ſe preualoir contre luy, fallut qu'ils ſe rendiſſent : & ainſi il entra en la cité de Maiorque audict an, le dernier iour du moys de Ianuier. Et voyla depuis quand les roys d'Aragon tiennent ces Iſles, & quel droit ils y ont : qui eſt le plus iuſte du monde. La mere de ce roy Iaques, appelle Marie, fille du Comte de Montpellier, auoit eſpouſé en premieres nopces Bernard Comte de Cominge, lequel mourut l'an 1225.

Bons fourmages.

Quant aux autres deux Iſles Maiorque & Minorque, il y croiſt de fort bonnes huylles, leſquelles on porte de la à Valance, en Flandre, & Italie. On fait auſſi là de fort bons formages, leſquels ſurmontent en bonté tous ceux qu'on vend à Rome & en Eſpagne. Dauantage les habitans d'icelles font vn grand fait de Marchandiſe de gros draps de laine, & les portent de tous couſtez à l'enuiron, voire iuſques en Sicile. Ces Iſles (comme nous auons dit) n'ont point de beſtes dõmageables, mais il y a grand abondance de cerfs & connils, & il y croiſt du vin excellant & aſſez bonne quantité de froument. La Maiorque a du coſte d'Orient vne belle ville, qui eſt auſſi appellee Maiorque, & a vn port fort bon, & eſt la principale & capitale ville de toutes ces Iſles. Elle eſtoit anciennement appellee Palme, & auiourd'huy il y a vne bonne vniuerſité, en laquelle Raymond Lulle eſt en grande reputation, pource qu'il a eſté nay & nourry là, & iuſques à ce iourd'huy on entretient là à grans gages quelque homme ſçauant, pour enſeigner publiquement la doctrine de ce Lulle. Vn homme

Vniuerſité de Maiorque.

docte, nommé Antoine Lulle, m'a rapporté cela, lequel eſt natif de Maiorque, & eſt de la maiſon de Lulle: Il y a auſſy vne autre ville en ceſte Iſle, nommee Bolence, & ils l'appellent là vulgairement Pollence. Elle regarde le midy, comme Maiorque eſt du coſté de Septentrion. Or ceſte Iſle eſt grãdement fertile aupres des riuages de la mer, mais au milieu elle eſt monteuſe & infructueuſe. Les Mores de Barbarie font de grands dommages aux habitans. Ils trauerſent ſans ceſſe, partans d'Afrique, & emmenent des hommes, leſquels ils rendent eſclaues, ou les vendent. Parquoy ils amaſſent des aumoſnes aux iours de feſte pour racheter les paures captifs. Ceſte Iſle eſt vis à vis des bouches du fleuue Ebre: & il y a vn chemin nauigable, par lequel on vient d'Eſpagne en icelle, qui eſt vn chemin ſeulemẽt de quatre ou cinq heures. Mais pour aller en Argiere, qui eſt aux Mores, il y faut bien l'eſpace de deux ou trois iours. Au reſte l'autre Iſle Minorque n'a nulle cité qui vaille le parler, mais elle a beaucoup de villages, & au riuage de la mer † † elle eſt enuironnee de hautes montagnes, & fort garnies d'arbres eſpez. Quant à ce que l'empereur Charles 5. paſſa l'an 1541. de ces Iſles iuſques en Afrique pour aſſaillir Argiere qui eſt la ville royalle, i'en traiteray quand il ſera temps, apres que i'auray donné la deſcription de la nouuelle Afrique. Au reſte l'an 1550. Dragut Rays, lequel les autres appellent Dragut eſcumeur de mer renommé, Turc, nay de bas & obſcur lieu (pource qu'il ſurmontoyt en vertu tous ceux qui eſtoyent ſous ſa charge) fut faict capitaine de l'armee de mer d'Othoman par Barberouſſe puis apres eſtant prinſe l'Iſle de Menige & Aphrodiſie, & qu'il tachoit d'occuper l'empire d'Afrique & Moritane, ayant amaſſé quaranteſept nauires pour le dommage de la Chreſtienté, & tirant du coſté des Iſles Baleares, il aſſaillit au deſporueu Polence cité de la grand Iſle. Les citoyens à demy nuds, n'ayant point oublié la force de leurs anceſtres, apres qu'il y en eut beaucoup de tuez, ils chaſſerent les Turcs iuſques en leurs nauires, leur ayãt oſté beaucoup de proye.

DE LA GAVLE ET DE LA SITVATION d'icelle, item de la diuiſion, peuples, villes, montagnes, fleuues, &c.

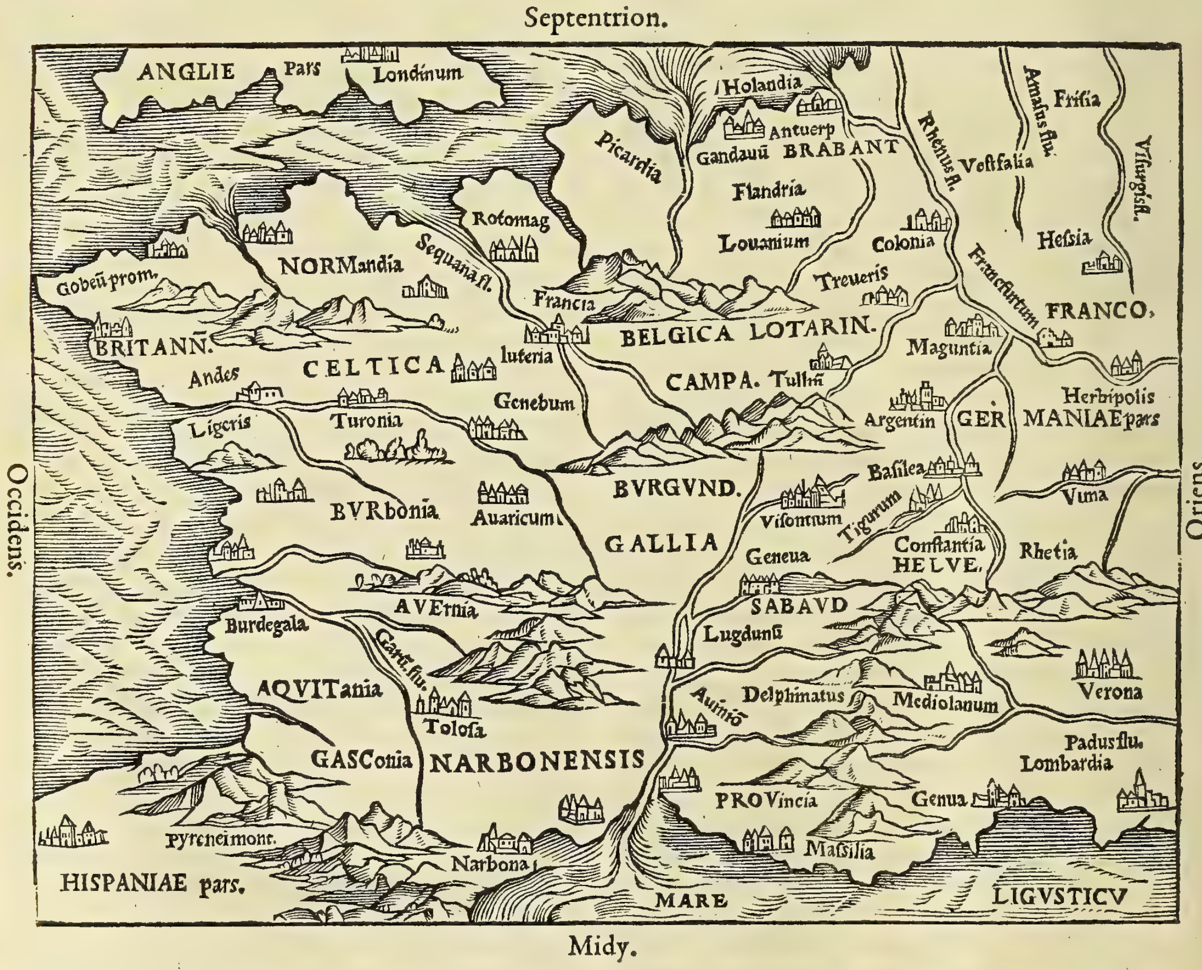
Septentrion.
ANGLIE Pars
Londinum
Holandia
Antuerp
Gandauũ
BRABANT
Rhenus fl.
Amaſus flu.
Friſia
Viſurgis fl.
Veſtfalia
Picardia
Flandria
Rotomag
Louanium
Colonia
Heſsia
Gobeũ prom.
NORMandia
Sequana fl.
Francia
Treueris
Francfurtum
FRANCO.
BRITANN.
BELGICA LOTARIN.
Maguntia
Andes
CELTICA
luteria
CAMPA.
Tullũ
Herbipolis
Ligeris
Turonia
Genebum
Argentin
GER MANIAE pars
BVRbonia
Auaricum
BVRGVND.
Baſilea
Vlma
Viſontium
Tigurum
Conſtantia
HELVE.
GALLIA
Geneua
Rhetia
SABAVD
AVErnia
Burdegala
Lugdunũ
Garũ flu.
AQVITania
Tolosa
Auinio
Delphinatus
Mediolanum
Verona
GASConia
NARBONENSIS
Padus flu.
Lombardia
PROVincia
Genua
Pyreneimont.
Maſsilia
Narbona
HISPANIAE pars.
MARE
LIGVSTICV
Occidens.
Oriens.
Midy.

LA Gaule, qui eſt la 3. region de l'Europe, eſt toute enuironnee d'eau, excepté que là où ſont les monts Pyrenees & les Alpes, a prins ſon nõ de Galatez fils de Hercule l'Egyptien. Ceſtuy Hercule vint en la region de Gaule deuãt la deſtruction de Troye & baſtit en la Gaule Celtique vne ville nommee Alexie, laquelle auiourd'huy on appelle Aleſie, laquelle Iules Ceſar deſtruiſit long temps apres, & là il engẽdra Galatez: & apres qu'il fut venu en aage, Ceſte deſcription ſe doit mettre aps le fueil. 160.

DESCRIPTION GENERAL TOVTE LA FRANCE.

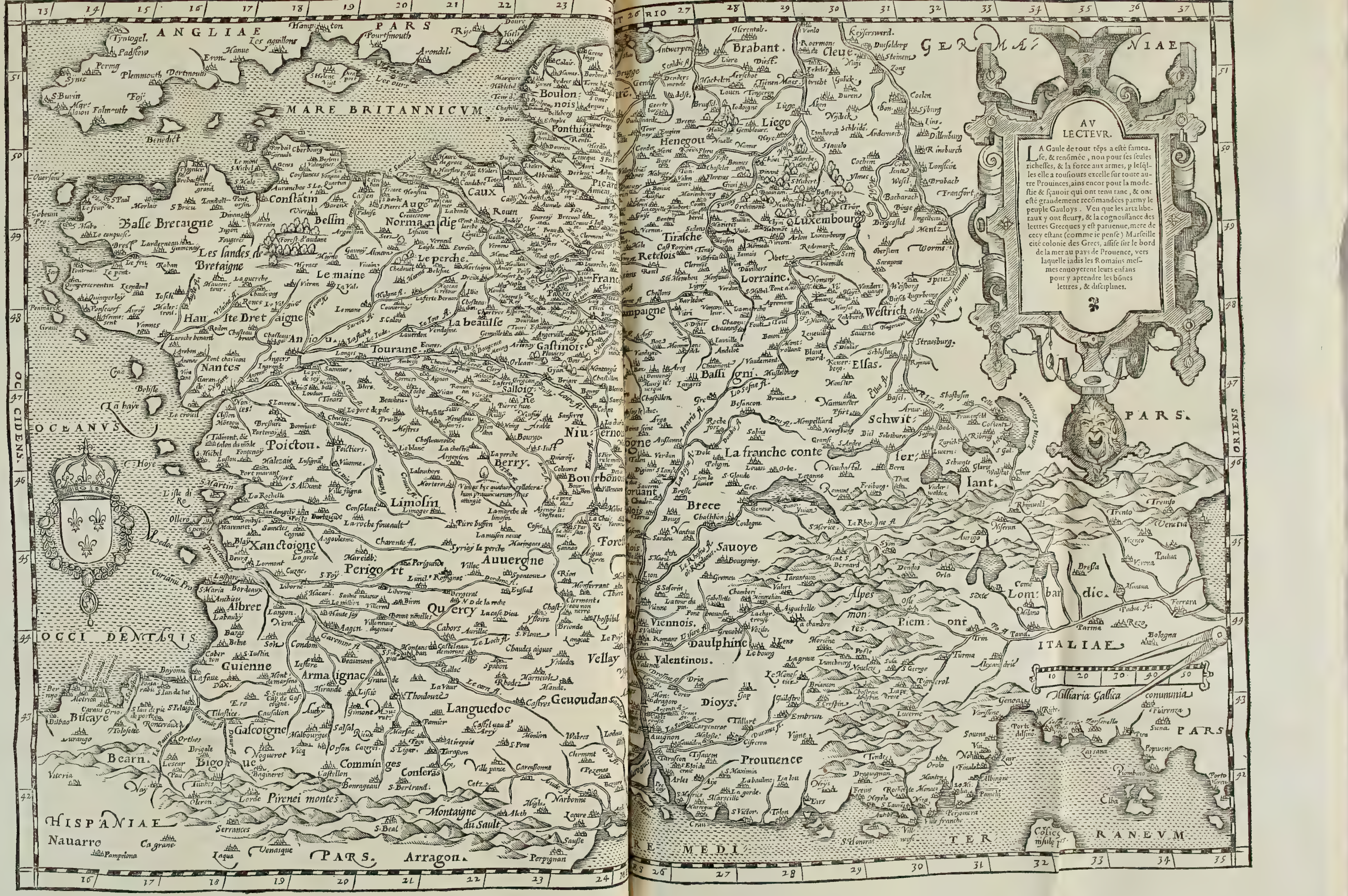
ANGLIAE PARS
MARE BRITANNICVM
GERMANIAE
OCEANVS OCCIDENTALIS
OCCIDENS
ORIENS
HISPANIAE PARS
ITALIAE PARS
MARE MEDITERRANEVM
Balle Bretaigne
Les landes de Bretaigne
Haute Bretaigne
Normandie
Caux
Picardie
Boulonnois
Ponthieu
Brabant
Cleue
Liege
Henegou
Luxembourg
Tirache
Retelois
Lorraine
Campaigne
Westrich
Ellas
Le perche
Le maine
La beaulse
Gastinois
Touraine
Anjou
Salloigne
Poictou
Berry
Niuernois
Bourbonois
Limosin
Xanctoigne
Perigort
Auuergne
Forest
Albret
Guienne
Quercy
Armaignac
Gascoigne
Bigorre
Bearn
Comminges
Conserans
Languedoc
Geuoudans
Vellay
Lyonnois
Bourgogne
Balligni
La franche conte
Schwitzerlant
Brece
Sauoye
Viennois
Dalphine
Valentinois
Dioys
Prouuence
Alpes montes
Piemont
Lombardie
Pirenei montes
Montaigne du Sault
Nauarro
Arragon
Milliaria Gallica communia
10 20 30 40 50

AV LECTEVR.

LA Gaule de tout tẽps a eſté fameuſe, & renõmée, non pour ſes ſeules richeſſes, & la force aux armes, ꝑ leſq̄lles elle a touſiours excelle ſur toute autre Prouinces, ains encor pour la modeſtie & ſçauoir qui ont tenu ranc, & ont eſté grandement recõmandées parmy le peuple Gauloys. Veu que les artz liberaux y ont fleury, & la cognoiſſance des lettres Grecques y eſt paruenue, mere de cecy eſtant (comme ie penſe) Marſeille cité colonie des Grecs, aſſiſe ſur le bord de la mer au pays de Prouence, vers laquelle iadis les Romains meſmes enuoyerent leurs enfans pour y aprendre les bõnes lettres, & diſciplines.

DIVISION DE LA GAVle Francoyſe, ſelon que maintenant elle ſe comporte,& ſuiuant l'ordre qu'on y obſerue au departement des regions,& Prouinces.

SELON le changement des choſes, ſucces des affaires,cõtinuation des puiſſances, & heur des peuples,on a auſſi de couſtume de tout temps de changer, ou conſeruer les nõs des pays,& Prouinces,& d'en eſtablir, ou remuer les bornes, & limites. De cecy me ferõt foy les Grecs,deſquels verrõs en ſon lieu les migrations, & comme les païs au parauant Barbares ont depuis eſté honorez,& de la langue,& du nom de Grece, ſi comme les Macedoniens,leſquels on ſçait qu'au commencement ſe reſſentoyent des humeurs de Thrace, & les meſmes Thraciens poſez entre les plus farouches,ont par ſucceſſion de temps eſté receuz parmi les peuples,de la nation Gregeoiſe,en ſigne dequoy depuis la grande cité de Conſtantinople a porté le titre de chef de toute la Grece. Ie ne dis cecy ſans grande occaſion,eſtãt tombé ſur le diſcours de noſtre Gaule,laquelle ſelon qu'elle a eſté ſoumiſe,elle a auſſi retenu ſes bornes, en vne autre: bien que le nom de la generalité luy ſoit touſiours demouré iuſqu'à tant que les Françoys, & Bourguignons y ſoyent entrez, leſquels n'ont encor ſceu tant faire que le nom de Gaule ne nous reſte entier,& que les nations eſtrangeres ne nous cognoiſſent plus ſous le titre de Gauloys,que de Françoys, ayans eſgard a noſtre ſouche, origine, & ſource premiere, de laquelle,auant que partir la Gaule,ie veux vn peu diſcourir, comme ſuyuant l'ordre naturel, en ce que chacun ſçait qu'auant que de nommer vn pays, il faut qu'il y ait du peuple, duquel il puiſſe prendre le nom, & par lequel les bornes en ſoyent poſees. Toute l'Antiquité eſt donc reſolue en cecy,que les premiers fondements de la Gaule (i'entens tout le pays, qui eſt depuis les Alpes iuſqu'à la mer, & dés le Rhin iuſqu'au mont Pyrenee, qui eſt l'ancienne eſtendue, car la Gaule, outre les monts fut long tẽps apres ainſi appellee) furent poſez par Gomer, & ſes enfants, de ſorte que de cette premiere poſee les Gaulois eſtans Indigenes,il ne ſe lyt point qu'ils ayent eſté depoſſedez de leur terre iuſqu'à ce que les Romains leur coururent ſus, & qu'auec leurs propres forces ils les vainquirent, & dompterent, car autrement ils n'en fuſſent iamais venus a bout. Et de ce Gomer,furent ils long temps appelez Gomerites,quoy que Beroſe ſurnomme le meſme Gomer Gauloys,& die que de luy les Gomerites commencerent a porter le nom de Gauloys,Noé viuãt encore, & par conſequent la region où ils ſe tenoyent portant le titre de Gaule. Que ſi cecy a lieu, ie voy vne incommodité grande pour l'opinion de ceux qui tiennent que les Grecs nous ont donné le nom de Gauloys,à cauſe de la blancheur naturelle des habitans de la Gaule,ou de Galathé fils de Hercule, ſur quoy ie ne veux aſſeoir iugement pour ne condemner l'antiquité:bien diray que Ioſephe ſ'eſtant contenté de dire que les Gauloys ſont ſortis de Gomer,& qu'ils furent appellez Gomerites, ne dit point que le ſurnom de ce Gomer fut Galle, ny Gauloys, & ne ſe lyt que long temps apres le titre de Galle fut donné a ce peuple, qui me fait penſer que quelcun a aiouſté le mot de Galle en Beroſe,où il eſt dit que Gomer en fut illuſtré incontinẽt preſque apres le deluge:comme ainſi ſoit que Pauſanie dit que tard nous auons eſté appellez Gauloys, & que nous meſmes auparauant nous donnions le nom de Celtes,mais d'où le nom eſt procedé,il n'en dit vne ſeule parole,non plus que Strabon,lequel a party la Gaule autant diligemment que doctemẽt, ſurſeant toutesfois la cauſe du nom,& la ſource du peuple d'icelle. De laquelle il y a pluſieurs opinions outre la ſuſditte de Ioſephe,car Appian Alexandrin les fait ſortir de ne ſçay quels Polypheme,& Galathee,ayants trois fils,à ſçauoir Celte,Illyric,& Galle,leſquels donnerent nom aux Illyriens, Celtes,& Gauloys:mais ſa raiſon eſt fort froide,comme ainſi ſoit que les Grecs ont touts conuenu en cecy, que d'appeller les Gauloys Celtes, & n'en faire qu'vn meſme peuple. Mais Ammian Marcellin, abreuué de l'opinion des Gauloys meſmes,auec leſquels il a conuerſé du temps que Iulian l'Apoſtat ſe tenoit en Gaule,en parle en cette ſorte. Les anciẽs auteurs eſtãs en doute ſur l'origine premiere des Gauloys, en ont auſſi laiſſé la cognoiſſance a demy pleine d'affaires,& de doubtes: toutesfois Timagene hõme Grec,& par diligence, & par langue, recueillit de pluſieurs liures ce que long tẽps on auoit ignoré,la foy duquel ſuyuãs,en ayant oſté tout doubte, & obſcurité,nous l'enſeignerõs auſſi, & cleremẽt, & auec bon ordre. Aucuns dient que dés le commencement on a veu en ces terres des Aborigines (c'eſt a dire des naturels qui ſ'y tenoyent dés toute

où de-
nd le
igemẽt
s limi-
des Pro
ces.

nom de
ule a
ſiours
mouré
elque
nqueſte
e ſoit
uenue.

mer
ef,& pe-
des Gau
ys.
ſep. ant.
.ch.6.

Pauſa. li.1. és Attiques

Strab. li.4.

Appian Alexandrin en ſon Illyrique.

Am. Marc. li.15.

Origine des Gauloys.

Galates,& Gauloys eſtvn meſme vocable.

anciéneté,& ainſi eſt confirmee l'opinion des Gomerites) leſquels furent depuis appellez Celtes du nom d'vn leur Roy,qu'ils aymoyent,& Galates du nom de la mere de ce Roy, car c'eſt ainſi que les Grecs appellent les Gauloys. D'autres ſont d'aduis que les Doriens ſuyuants Hercule l'ancien,peuplerent les terres voiſines de l'Ocean, les autres tiennent que pour vray partie de ce peuple eſt Indigene,& naturelle de cette terre, d'autres qu'ils y ſont venus des Iſles loingtaines, & d'outre le Rhin, y pouſſez,& par le deſbord des eaux, & par la continue des guerres. Quelcuns dient,que ce pays eſtant vuide d'habitans,il y eut quelque troupe de Grecs, apres la ruine de Troie,leſquels fuyās,& vagabōds, ſ'arreſterēt icy. Mais (pourſuit Ammiā) les habitans du pays, aſſeurent, ce qui eſt le plus croyable que toute autre opinion, & que nous auōs leu en leurs eſcrits, & memoires (pleut a Dieu que ces liures fuſſent en lumiere) que Hercule eſtant paſſé pour dompter,& accabler les Tyrans Geryon,& Tauriſque,l'vn deſquels affligeoit par ces cruautez,& violences l'Eſpaigne, & l'autre les Gaules, apres les auoir vaincus,& occis, il ſe donna du bon temps,& acointa des Dames les plus illuſtres des nations ſuſdittes, deſquelles il eut pluſieurs enfants, qui donnerent nom aux Prouinces ſur leſquelles ils commanderent.

Ceſar.li.6. des Comētaires.

Ce ſont les parolles d'Ammian,& ce n'eſt pas luy qui dit que les Gauloys ſe vantent d'eſtre ſortis de Dis, ou Pluton (ainſi que quelqu'vn a dit, n'ayant point bien feuilleté les liures de cet auteur) ains c'eſt Ceſar en ſes Comentaires, auſquels ie renuoye ceux qui en voudront auoir plus ample inſtruction,& ſur quoy ie ne fais grande inſtance,puis que ce Dis, ou Pluton eſt le meſme Samothé le plus ſage des enfans de Noé (i'entends ſorty des enfants de ce Patriarche) lequel tous anciens dient auoir donné ſource aux Gauloys auec Gomer, & qui le premier y planta les lettres, & de l'eſcole duquel ſortirent les Bardes Poëtes les plus anciens d'entre les Gauloys : car (comme i'ay dit) la Gaule receut le ſçauoir auſſi toſt que les hōmes qui la peuplerēt,veu que ce Samothé fut celuy qui y conduit des colonies.

Strab.li 4.

Troys gēres de Philoſophes jadis en Gaule.

Mais de ces Poëtes, & ſçauans hommes qui eſtoyent anciennement en Gaule,Strabon teſmoigne diſant ainſi. Parmy touts les Gauloys il y a trois ſortes d'hommes honorez ſingulierement de tout le reſte:à ſçauoir les Bardes,les Vaticinateurs,& les Druides:les Bardes chātent des hymnes,& ſont Poetes:les Vaticinateurs ont charge des ſacrifices,ſ'arreſtent ſur la contemplation de la nature des choſes. Les Druides outre la nature, ils traitent auſſi ce qui conſiſte en la ſcience des mœurs,& bienſeante action de la vie des hommes.

Am.Marc. 15.

Auec Strabon conſent Ammian Marcellin, vſant de ces paroles. Apres ce,comme les habitans de ces lieux furent arreſtez, & eurent baſty, & cultiué la terre,commencerent auſſi a ſ'exercer és bonnes lettres,& louables diſciplines,a quoy les ſolliciterent les Bardes,Eubages,& les Druydes. Les Bardes chātoyent ſur les accords doux de la Lyre, en vers heroïque,les geſtes,& faits valeureux des hommes illuſtres. Les Eubages arreſtez en la conſideration des cauſes naturelles,ſ'efforçoyent d'en deſcouurir les ſecrets,& les Druydes,comme de plus gentil eſprit,& haut entendement, imitans la façon de faire de Pythagore,ſe tenoyent eſgarez des autres, viuants en communauté, & haucez és contemplations,& queſtions des choſes cachees, & diuines, & meſpriſans les humaines, aprindrent, & publierent a leurs concitoyens Gauloys,que les ames des hommes ſont diuines, & immortelles. Ainſi vous voyez que noz Gauloys ſont de longue main en cette terre,& que quelque courſe qu'y aye fait Hercule, ſoit ce l'ancien, & ſurnommé le Libyen, ſoit ce le Grec,& dit l'Amphytrionié:ſi eſt-ce que deſia les Gomerites y eſtoyent comme naturels, & Indigenes,ainſi que Tite Liue,traitant ſes fables ſur l'eſtabliſſement de Rome, a eſté contraint de confeſſer, que le pays Latial eſtoit peuplé, auant que les fuyards de Troye y abordaſſent:& que les Gomerites perdāt leur premier nō,prindrēt celuy des Princes qu'ils ſouffrirent regner entre eux.

Lettres pluſtoſt Gaule q en Grec

Au reſte eſt a voir, puis que de ſi long tēps nous auons les lettres en Gaule,par la confeſſion meſme des Grecs,& des Latins,que nous les deuançons en antiquité de cognoiſſance,& de ſçauoir,& que les vers Heroics ne ſont point de l'inuention des Grecs, puis que noz Bardes les vſoyent,leſquels furent en Gaule auant que Muſee, Line, Orphee, ny Homere fuſſent nais au monde.

Barden' point no de ſtupic té.

Et a cette cauſe les Latins ont fait grand tort aux Gauloys, comme en pluſieurs autres choſes,d'attribuer le nom de barde aux groſſiers, lourdauts,& hebetez de leur entendement, à cauſe que tels ils eſtimoyent nos Poëtes,leſquels eſtoient biē peu accorts, & ſpirituels, ſi n'eſgaloyent les plus anciens de leur langue,comme de noſtre tēps nous en auons, qui ne doiuent guere a ceux deſquels ils font ſi grand compte. Ayant trouué cette origine,à laquelle on ne peut rien amener (aumoins ſans faillir lourdement) qui luy ſoit contraire,ſuyuant que les anciens en ont eſcrit.

Ceſar. li. de la gu re Galli

Quant a ce que d'aucuns chatouillez du paſſage de Ceſar qui dit que pluſieurs eſtiment que les Gauloys ſoyent deſcenduz des Germains, allichez iadis de la fertilité du pays, & que Ceſar eut telles inſtructions par ceux de Rheins:il n'y a raiſon qui puiſſe nous y faire aſſeoir iugemēt,veu que Ceſar ne l'afferme point,& quād il l'affermeroit,encor ne luy aiouſterions nous foy, ſ'il n'auoit preuues plus euidentes que de ſon dire, veu qu'il n'eſtoit naturel du pays,& n'a leu hiſtoire aucune des anciens Gauloys, & qu'il n'y auoit que vn ſeul peuple qui luy aye fait vn tel raport, ioint que il parle ſeulement d'aucuns Belges, & non du reſte de la Gaule,pour eſtre voiſins de la Germanie.

Ceſar.li. de la gue re Galli

Mais en autre paſſage,il dit que les Germains eſtans naturellement barbares,& farouches, ſ'eſtoyent adoucis en leurs façōs de faire pour eſtre voiſins des Gauloys,& qu'auec eux ils faiſoyent trafic de marchandiſe:ce qui eſt aiſé pour en recueillir que pluſtoſt il failloit que les Gauloys (ſ'ils eſtoyent colonies Germaines) apprinſſent la ciuilité de leurs majeurs,que non pas que leurs peres vinſſent faire l'aprentiſſage en Gaule. Et d'autant qu'il n'y a aucun qui aye plus diligemment le temps paſſé eſpluché la Germanie que Cornille Tacite, il me ſemble neceſſaire de dire ce qu'il eſt d'opinion ſur cet affaire, a fin qu'il ne ſemble aux amoureux de la race Alemande, que ie ſuis trop entier,& ſeuere ſur l'accord des Gauloys, & Germains, & que ie vueille nier, qu'il y ayt nation Gauloyſe quelconque qui ſoit ſortie du ſang des Germains, ſur quoy on ſe trõpe par trop, & verra lon cy apres, que i'accorde plus (auec la verité, & les eſcrits des bons auteurs) aux Germains, que ne font la plus part de ceux qui les eſgratignent en penſant les oindre, & careſſer. Cornille donc confeſſe que iadis les Gauloys ont penetré iuſques bien auant en Alemaigne (ie prens ce nom pour toute la Germanie) de maniere que pluſieurs nations Germaines ſont ſorties des peuples de Gaule, ainſi que i'ay marqué en mon hiſtoire vniuerſelle : mais puis apres il monſtre que ceux de Treues ſont trop affectez a ſe glorifier eſtre ſortis des Germains, comme ſi par cette conſanguinité ils pouuoyent eſtre lauez de la ſeruitude en laquelle eſtoit tombee la Gaule par ſa fai-neantiſe : apres ce il recite quelques peuples qui ſont deça le Rhin, & au pays Belgique, leſquels il dit eſtre de la contribution Germanique, c'eſt a dire ſortis du ſang Germain, pour accorder auec ce qui eſt dit en Ceſar, de quelques Belges, qu'on luy dit eſtre deſcendus des Germains paſſez en Gaule pour y habiter : mais c'eſt trop nous arreſter ſur ces origines, eu eſgard au peu de certitude, & que le malheur des temps n'a voulu que ſi noz anceſtres ont eſcrit quelque cas, ſoit de leurs faits, conqueſtes, & origines, comme il eſt impoſſible qu'ils ſ'en ſoyent paſſez, que ces liures ſoyent paruenuz iuſqu'à nous. D'autant que les Romains ialoux de la vaillance, & gloire de noz anceſtres, n'ont l'aiſſé courir telles memoires, ains pour couurir, & obſcurcir noſtre nom les auroient bruſlees, ſ'aidans ſeulement du nom pour chanter leurs trophees, ſi ce n'eſt où la choſe eſtant trop euidente ils ont eſté contraints auſſi d'en faire quelque recit, ainſi qu'il appert de la priſe de Rome, & ſac d'icelle. Et autant en peux-ie dire des Grecs, leſquels bien qu'ayent ſceu, qu'en deſpit d'eux, les Gauloys trauerſerent leur pays, le pillerent, & le rauagerent, & qu'ils furent planter leurs enſeignes, & leur nom en Aſie, neantmoins font ils la choſe ſi petite qu'on diroit que nos Gauloys ont obtenu en Aſie par priere, ce qu'ils y ont obtenu par leur force, & vaillance. Ie pilleroy volontiers patience ayant affaire a ces eſtrangers vaincuz par nous, & voulans couurir leur honte, ſi la louange de la gloire Gauloiſe, ne nous eſtoit rauie par les Alemans qui dient que, & Bellouefe, & Segoueſe, & Brenne eſtoyent de leur nation, quoy que, & Grecs, & Latins auec nous chantent du contraire : voire y a il eu des Angloys, leſquels impudemment ont oſé faire Brenne ſorty de leur Iſle Britannique. Mais leur menſonge en cet endroit eſt ſeruie ſi a deſcouuert, que il n'y a aucun ſi peu cler voyant, qui ne cognoiſſe que par trop ils ſe chatouillent, puis que ſans raiſon, ny autorité, ils ſ'attribuent ce qui ne doibt, & ne peut leur eſtre accordé : comme ainſi ſoit que les Alemans ne ſçauroyent me monſtrer que les Boies, Tectoſages, Senonois, & autres infinis peuples de Gaule, ayent iamais pris iſſue de la Germanie, & ſ'ils dient que les chefs de ce peuple eſtoyent Germains (ce qu'ils ne me ſçauroyent prouuer que par l'alluſion des noms, qui ont eſté corrompuz par le laps de temps de tant de ſiecles) encor n'eſt-ce aſſez pour preuue que les Gauloys ne ſoyent ceux qui ont fait tant de conqueſtes. Et quant aux Anglois, ou Albions, c'eſt ſimplicité que de ſ'attribuer cecy, veu que il n'y a hiſtoire qui face foy de leurs courſes iuſqu'à tant que les Anglo-Saxons, & Danoys, ont vſurpé leur Iſle ſuiette aux vſurpations de preſque toutes les nations de la terre : eſtant auſſi vray que les anciens Inſulaires de la grande Bretaigne, fuſſent ceux que conduit Brenne contre les Romains, comme l'hiſtoire eſt veritable, laquelle fait Artus monarque de toutes les Gaules, comme ainſi ſoit que le pauure Prince eut aſſes a faire de ſe deffendre des Saxons, & Danoys, qui de iour a autre luy vſurpoyent ſes Seigneuries, ainſi que portent les annales d'Angleterre. Au reſte ie ſçay Tite Liue ſi amoureux de blaſonner les Gauloys (quoy que vueille il ou nom, ſa Padoüe ſoit vne colonie de Gaule) que ſ'il eut peu oſter la gloire de la conqueſte de Rome a ce peuple, il n'eut failly de ce faire. Par ainſi, puis qu'en choſes de telle conſequence, noz modernes vont a taſtons, & n'y voyent guere, ie vous laiſſe a penſer quelles fables ils baſtiſſent ſur les origines, eſquelles on marche plus par veriſimilitude que par preuue aſſeuree qu'on aye des choſes. Ie n'auroy pas honte que le Gauloys ſortit d'vn ſi braue, & vaillant peuple que l'Alemant, mais de le dire, ſans qu'il ſoit vray, ie ne veux tomber au vice d'vne flagorneuſe, & trop foible narration, veu que la Gaule eſt auſſi habitee, & a eſté plus peuplee du commencement que la Germanie. Et d'autant que cy deſſus i'ay alleguez les Boies qui ſont ceux qui ont donné nom au pays de Bauiere, ie m'eſbahis qu'Irenique (auteur veritablement diligent, & de grande erudition) oſe attribuer aux Boies Germains la conqueſte du pays Italien, comme ainſi ſoit que les Italiens meſme l'accordent aux Gauloys, & qu'encore le pays en porte le nom de Gaule Tranſpadane. Et non content d'vne faute, il tombe en la ſeconde, lors qu'il dit que par le teſmoignage de Iuſtin l'Aſie fut par les Germains peuplee, faiſant les Galates ſortis de la Germanie : là où Iuſtin parle vn langage tout diuers, & appelle, & Belgie, & Brenne Gauloys, & leurs troupes Gauloiſes. Mais ie voy ce qui a enhardy tant Irenique que d'autres Alemans, a vſurper tant deſſus la nation Gauloiſe, a ſçauoir que les Françoys ne ſe ſoucians plus de leur ſouche ancienne, ne faiſoyent auſſi eſtat non plus de leur hiſtoire que ſi elle ne leur eut touché aucunement : auſſi n'auons nous veu pas vn des noſtres faire teſte a ces compteurs de bourdes, & falſificateurs des liures anciens, leſquels prenans cœur pour ſe voir quitter le champ, nous ont rauy tout ce que iamais noz predeceſſeurs feirent de conqueſtes : & toutesfois n'ont ils peu tant faire que touts les auteurs ne chantent que les Gauloys furent ceux qui dompterent tant de nations, & en Europe, & en Aſie : & quand bien les Germains, ou Albions les auroyent accompagnez, comme il ſe peut faire, ſi eſt il vraiſemblable que le plus grand nombre eſtoit des Gauloys, & que les chefs furent de cette nation, puis que les pays que ils conquirent porterent nom, & de Gaule en

Fable des conqueſtes du Roy Artus.

Boies ſelõ Strabon. 5. Gauloys, chaſſez d'Italie, conquirent les Tauriſques.

Irenique li 3. de ſa Germanie ch. 2.

Iuſtin l. 24

Vvolphãg Lazie li.1. & 2. des migrations.

La langue Gauloiſe diuerſe de la Germanique.

Ceſar li. 1. de la guer. Galliq.

Auſone li. des citez illuſtres.

Italie, & de Galatie, ou Gallogrece en Aſie: & en cecy n'a eſté ſi enuieux du nom Gauloys Vvolphand Lazie, veu qu'en ſes migrations des peuples, il accorde ces courſes aux Gauloys ſans y meſlanger les Germains, mais il les fait deſcendre de meſme ſouche, à ſçauoir de Gomer, ce en quoy ie ne me romps pas beaucoup la teſte, eſtant aſſeuré que nous ſommes touts enfans de celuy qui au deluge fut ſauué en l'Arche. Et quant a ceux qui dient que les Gauloys parloyent vn meſme langage que les Germains, ils ſe trompent plus que de iuſte pris, comme ainſi ſoit que Ceſar en ſes commentaires monſtre le contraire lors qu'il dit qu'Ariouiſte, pour auoir longuement conuerſé en Gaule, parloit auſſi quelque peu le langage Gauloys. Et non tant ſeulement eſtoit differente la langue entre ces deux nations, ains entre les Gauloys meſme, ainſi qu'encore vous en voyez l'experience, ce qu'a marqué le meſme Ceſar, & apres luy Auſone Poëte Bourdeloys aux vers qu'il a faits en la louange de Narbonne, ainſi que nous verrons eſtans ſur la Prouince Romaine, & ancien domaine des Tectoſages. Mais d'autant que la diuerſité des diuiſions des peuples, à cauſé de grandes obſcuritez en l'hiſtoire, il nous faut voir comme la Gaule a eſté diuiſee iadis, & puis apres nous la partirons, comme a preſent elle eſt conſideree: veu que (comme i'ay propoſé dés le commencement) le changement des Royaumes, les partages, les inuaſions, & autres accidents, cauſent auſſi que les limites ſont changez, & que l'ordre des iuriſdictions eſt alteré ſelon la volonté de ceux qui commandent, ainſi que l'Italie l'a experimenté depuis la deſcheute de l'Empire.

Comme les Gaules furent iadis diuiſees, & quelles ſes Prouinces, & comme a preſent cette diuiſion eſt conſideree.

SVyuant (comme dit eſt) les aages, & monarchies, noſtre Gaule a auſſi eſté diuiſee, & le premier departement, & le plus ancien eſt celuy qui comprend la generalité de ce qui eſt en toutes les Prouinces qui furent onc ſoubs le nom de Gaule, tant deça que delà les Alpes: tellement que apres que Sigoueſe, & Bellioueſe auec les Inſubres, Boies, & Senonois, & Cenomanes, qui ſont les Manceaux, & Angeuins eurent conquis l'Italie, & ruiné la grandeur du Royaume Toſcan, on appella cette conqueſte la Gaule Ciſalpine a l'endroit des Italiens, & la noſtre fut ditte Tranſalpine: là où en noſtre endroit il faut parler au contraire, & nommer Tranſalpine celle qui nous eſt outre les Alpes, & Ciſalpine celle en laquelle nous habitons. La ſeconde diuiſion fut faite par les Gauloys meſmes en noſtre Gaule Ciſalpine, ſans que lon conſideraſt encor ces departements de Belge, Celte, ny Aquitanic, ains tout le conſeil, & monarchie Gauloyſe dés l'Ocean iuſques au Rhin eſtoit party comme en deux Cantons, l'vn eſtant de la contribution des Auuergnaz, & Berruyers, & l'autre de celle des Heduens, ou Autunoys: ce qui eſt teſmoigné par Ceſar diſant: Diuitiac Heduen parlant pour eux reſpondit, qu'en la Gaule n'y auoit que deux factions, de l'vne deſquelles eſtoyent chefs les Heduens, & les Auuergnas des autres: & ceux cy eſtans en controuerſe ſur le fait de la principauté par vn long temps, il eſtoit aduenu que les Sequanois, & Auuergnas appellerent les Alemans a leur ſecours auec promeſſe de les bien appointer. Par lequel paſſage vous voyez deux poincts eſclercis, & que la Gaule eſtoit partie en deux ſeules parties (non qu'il faille oſter les noms de Belge, Celte, & Aquitaine) auſquelles tout le reſte accordoit, & chacune ſe diſant la ſoueraine: & que ce n'eſt d'auiourd'huy, ains de pluſieurs ſiecles en ça, que les Germains vendent leur chair au plus offrant, & dernier encheriſſeur, pour ſ'offrir a qui plus leur donne a la guerre. Toutesfois ne trouuez vous point que les Garonnois, & ceux qui ſont outre la Garonne vers les monts Pyrenees fuſſent compris en cette ligue, à quoy faut conſiderer que du temps de Ceſar, la plus part de la Guienne eſtoit en l'obeiſſance des Romains: ainſi que vous trouuez qu'vn Piſon Aquitanien Prince vaillant, eſtoit faiſant ſon deuoir contre les Gauloys pour les Romains. Auſſi Craſſe y auoit fait des courſes, mais auant luy Pompee allant contre Sertoire, tellement que ce pays, ſoit par cette premiere conqueſte, ou pour la hantiſe des Tholouſains, & Prouençaux, ne ſe ioignit point a la ligue des autres peuples de la Gaule. Et cecy eſt cauſe qu'au departement ſuſdit des regions, il eſt fait mention du reſte des Gaules, contenuz aux Belges, & partie de la Celtique, & encor de l'Aquitanique ſelon que depuis on en a fait la diuiſion. La troiſieſme diuiſion des Gaules a eſté conſideree du temps que les Romains les conquirent, leſquels les partirent en quatre cantons, ſelon qu'ils trouuerent deſia les pays appellez, à ſçauoir en Gaule Belgique, Celtique, & Aquitanique: car la Narbonnoiſe, auoit iadis eſté ſoubs les Celtes, & neantmoins eſt elle compriſe entre les quatre premieres, mais ça eſté depuis que les Romains en ont eſté Seigneurs, & que les Narbonnois eſtoyent comme citoyens de Rome. La Prouince Belgique (ainſi que pluſieurs eſtiment) a pris ſon nom d'vn Roy commandant en ce coſté de la Gaule plus deux cens ans auant que la Troie fut gouuernee par Priam (ſi iamais ce Prince fut commandant en Phrygie) ie dis cecy pour autant qu'il y a eu d'hommes au reſte excellents, & de noſtre temps, & des anciens, leſquels nous ont paint vn ne ſçay quel Belgie deſcendu d'vn autre ne ſçay quel Bauon couſin germain de Priam de Troie, & baſtiſſent leur hiſtoire ſur quelques vers auſſi groſſiers que le recit eſt lourd, leſquels Richard de Vaſſebourg allegue en ſa Gaule Belgique, & que ie ſuis content de vous mettre icy pour le plaiſir des bons Poëtes Latins, or diſent il en cette ſorte.

Premiere diuiſion des Gaules

Seconde diuiſion des Gaules.

Ceſar li de la gu Galliq.

Piſon Ac tanië m rut au ſ uice des Romain

Ceſar li. de la gue Galliq.

Troiſiém diuiſion des Gaul

Gaule Na bonnoiſe n'eſt de l diuiſion de Ceſar. Voy les c ment. li.

Richard de Vvaſſeb. en la diuiſion de la Gaule.

Rex fuit immenſus quondam qui nomine dictus
Bauo, de genere regis Priami fuit ille.

Troiæ poſt miſeros luctus, ignéſque ſecundos,
Per maria a ſocijs Aſiæ tranſuectus in oris,
Venit in extremis, vbi ſol ſe mergit in vndis.

Mais ſi ce pays eſt a nommer de quelque homme, i'ayme mieux le rapporter a cet ancien Belge, veu que Beroſe le mentionne, quoy qu'il l'appelle Beligie, & les peuples Beligiens, mais il n'y a difference que d'vne lettre, que d'aſſeoir mon dire ſur les reſueries de ceux qui font les Troiens comme les peres de toutes preſque les nations de la terre: ce que ie ne trouueroy inconuenient, ſi auant que iamais fuſſent les Troiens, la Gaule n'eut eſté autant bien, ou mieux peuplee que la Phrygie. Que ſ'il faut ſ'en rapporter a ce qu'on dit que le pays Belgien a pris ſon nom d'vne ville nommee Belgie, ce que ie ne trouue que trop raiſonnable, en eſtant aduenu de meſme a pluſieurs autres Prouinces, ſi eſt-ce que ie ne peux receuoir ce Bauon Troien, ſ'arreſtant en Hainaut, tenant pour trop ſuſpecte cette hiſtoire: pource vaut il mieux dire que cette cité Belgie, baſtie par ce Roy Gauloys, qui eſtoit auant que Dardan donnaſt commencement, & aux murs, & au ſang des Troiens, eſt la meſme qui a cauſé le nom de tout le trait du pays attribué aux Belges, de laquelle cité nous parlerons en ſon lieu, & ay fait ce diſcours ſeulement pour reietter ces fables Troiennes, ſinon en ce qu'on en pourra tirer vn vray ſens pour l'hiſtoire. Ce pays Belgique eſt limité du Rhin au Leuant, de l'Ocean a l'Occident, comme auſſi au Septentrion la mer Oceane luy ſert de borne, & au Midy la riuiere de Seine: ayant pluſieurs regions encloſes en ſon enceint (i'entends ſelon la conſideration ancienne) & ſont celles cy le propre terroir des Luteriens, & ce qu'on appelle l'Iſle de France, la Picardie, Flandre, Brabant, & pays limitrophes, Holande, Champaigne, Lorraine, Bar, Luxembourg, la franche Comté, & tout le pays, qui ores eſt compris ſoubs le nom Alemant deça le Rhin, qui fut de l'ancien Royaume d'Auſtraſie. La Gaule Celtique fut nommee de Celté Roy des Gauloys, d'où aduint que de tout temps les Grecs ont nommé Celtes ceux de noſtre Gaule pluſtoſt que Galates: & eſt limitee par la Seine qui luy eſt au Leuant, l'Ocean au Ponent, au Midy la Garonne: & derechef l'Ocean au Septentrion, contenant auſſi pluſieurs regions, iuſques a ſ'enclauer en l'Aquitanique, & iadis embraſſant preſque toute celle Gaule qu'on a nommé Narbonnoiſe. Quant a celle qu'on nomme Aquitaine, bien que n'ayons auteur approuué diſant la cauſe de ſon nom, ſi eſt-ce, que touts ceux de noz anciens Gauloys ont eſtimé qu'elle eſt ainſi ditte pour l'abondance des eaux qui ſont par toute l'eſtendue d'icelle Prouince: & y en a qui tiennent que la cité de Dax, qui en Latin porte le nom d'Aquenſis, eſt celle qui luy a cauſé ce titre: mais comme que c'en ſoit, on voit bien que le mot Aquitaine reſſent quelque cas des eaux, ſ'il a ſource Latine, que ſi non, ie ne ſçay où le puiſer, aſſeuré que nos Aquitaniens auant que les Romains y veinſſent, ne parloyent, & ne ſçauoyent rien de Latin pour ſe baptiſer des noms Latins: & ſ'ils eſtoyent nommez Aquitans, c'eſtoit pour autre conſideration que pour les eaux, laquelle n'eſt venue iuſques a noſtre cognoiſſance, car ie n'eſtime point nos anceſtres ſi peu curieux de leur memoire, qu'ils n'euſſent des noms, leſquels les Romains ont depuis corrompus, ſoubs pretexte d'adoucir noſtre langue qui leur ſembloit trop rude, & groſſiere. L'eſtendue de ce pays eſt grande commençant dés les monts d'Auuergne, qui luy ſont au Leuant, l'Ocean a l'Occident, la Garonne au Septentrion, & au Midy les monts Pyrenees, ſelon que maintenant on la deſcrit & meſure, & ainſi on feroit la Celtique empoigner la plus part de l'Aquitaine, laquelle ſuyuant les anciennes bornes vient iuſques au Loire, ainſi que nous vous ferons voir cy apres. Depuis la Gaule a eſté partie ſelon le departement qu'en feirent les Romains apres les conqueſtes de Iule Ceſar, entant qu'Auguſte diuiſa celles regions qui auoiſinent noſtre Aquitaine vers le Leuant, à ſçauoir Languedoc, & Prouence, & le Lyonnois, de ſorte que pour troys Gaules qu'on auoit du temps de Iule Ceſar, on en veit cinq, y eſtans aiouſtees les Lyonnoiſe, & Narbonnoiſe. Mais ie ne ſçauroy mieux vous deduire cecy que ceux qui viuoyent du meſme temps que ces partages auoyent force, & que par iceux les gouuernements eſtoyent diſtribuez: i'ameneroy bien le voiager, ou guide des chemins attribué a Antonin Auguſte, n'eſtoit qu'il y a des hommes ſi chatouilleux, qu'ils ne trouuent viande qui leur puiſſe plaire, ſ'ils n'en ſont eux meſmes les cuiſiniers, & leſquels veulent auoir la cenſure ſur les liures, & approuuer ceux que bon leur ſemble, & reiecter les autres qui ne leur viennent a gré: non que pour l'eſgard de ce liure Imperial, qui porte titre d'Itineraire, ie ne fuſſe preſque de leur aduis, ſ'il y auoit quelque raiſon qui me monſtraſt, que les Metropolitaines ne fuſſent ainſi conſiderees du temps de ce Monarque. Or donc iaçoit que pour mon eſgard ie ne trouue point mauuais, & ne tienne pour ſuſpect de nom ſuppoſé ce liure, ſi eſt-ce qu'en cecy i'ayme mieux alleguer Ammian Marcellin, qui parle de ce qui eſtoit de ſon temps, & duquel ie voys vous deſchiffrer les parolles au plus pres du ſens, qu'il me ſera poſſible. Le temps paſſé (dit il) ces contrees eſtants incogneuës (il parle des Alpes, & pays de la Gaule qui les auoiſine) comme barbares, on eſtime que les Gaules furent parties en troys, à ſçauoir és Celtes, iceux meſmes nommez Gauloys, Aquitaniens, & Belges: touts differents les vns des autres en langage, loix, & façons de viure. Au reſte les Gauloys (qui ſont les Celtes) ſont ſeparez de l'Aquitaine par la riuiere de Garonne, ayant ſa ſource és monts Pyrenees, & laquelle apres auoir couru pluſieurs villes, va ſe cacher en l'Ocean. Le meſme peuple Celtique eſt ſeparé des Belges par les riuieres de Seine, & de Marne, deux grands fleuues, leſquels paſſans le long de la Lyonnoiſe, & fait leur enceint, viennent ſe ioindre prés le chaſteau des

oſe l. 5. de flo- ions.

nites pays igique.

uleCel- ue, & limites

où lon nle que Aquitai- ſoit ie. ommee.

Limites de la Gaule Aquitanique.

Quatrieſme diuiſiõ des Gaules

Am. Marc. li. 15.

Celtes proprement dits Gauloys.

Pariſiens appellé Lutece, & de là ſ'en vont lancer en la mer aux camps Conſtantiens. Apres cecy il parle des Belges, & Aquitaniens, & leurs façons de faire : puis continue ſa premiere deſcription diſant. Toutes les Gaules eſtoyent iadis diuiſees en quatre parties apres qu'elles eurent eſté domptees par Iule Ceſar Dictateur : entre leſquelles eſtoit la Narbonnoiſe, comprenant ſoubs ſoy le Viennois, & Lyonnois : & l'autre qui commandoit ſur touts les Aquitaniques : & deux iuriſdictions en ce temps contenoyent la premiere Germanie, & les Belges. Ces mots pourroyent donner de grands appuys a noz introniſeurs d'Alemans en Gaule, ſi ces Germaines citez n'eſtoyent miſes comme commandans ſur pays outre-Rhenans, ainſi qu'elles ſont encore, bien que proprement elles ſoyent en Gaule : car ſi elles eſtoyent hors d'icelle, Ammian ne ſeroit ſi eſtourdy, ny l'Empereur Antonin auant luy, de mettre ces deux Germaniques au denombrement des Gaules : or pourſuit il en cette ſorte. Mais a preſent en tout le circuit des Gaules ſont nombrees ces Prouinces, la ſeconde Germanie commença a l'Orient, & embellie des citez grandes, & populeuſes Coloigne, & Tongres : apres la premiere Germanie, là où entre les autres villes ſont Magonce, Vvormes, Spire, & Francfort aſſes cogneuë pour les Barbares qui y ont eſté deffaits. Apres celles cy eſt la premiere Belgique qui ſ'eſtend iuſqu'aux Mediomatrices, & Treues illuſtre demeure, & domicile des Princes : à laquelle eſt iointe la ſeconde Belgique, en laquelle ſont Amiens la plus excellente des citez de celle contree, Chaalons, & Rheins : Entre les Sequanois nous auons veus les Bezançons, & Baſleens qui ont leurs villes plus grandes, & remarquees que les autres. La premiere Lyonnoiſe eſt illuſtree par la cité de Lyon, & Chaalons, & Sens, & Bourges, & l'ancienne grandeur des murailles d'Autun : car en la ſeconde Lyonnoiſe eſt Rouen, & le Milan des Taurins, & les Tricaſtins (qui ſont ceux dés entours d'Arles en Prouence) les Alpes Graies, & Penines, entre leſquelles eſt Auentique, laquelle bien que ſoit deſerte, & ruinee, ſi eſt-ce qu'elle ne fut a meſpriſer iadis, ainſi qu'encore le monſtrent ſes edifices a demy demolis. Et celles cy ſont les Prouinces, & citez plus illuſtres, & magnifiques des Gaules. L'Aquitaine eſt celle qui regarde les monts Pirenees, & celle partie de l'Ocean qui appartient a l'Eſpaigne. La premiere Prouince Aquitanique eſt treſbien ornee de grandes citez, deſquelles laiſſant pluſieurs autres, les principales, & plus excellentes ſont Bordeaux, & Auuergne, Xaintes, & Poitiers (il fait au contraire d'Antonin, qui met Bourges la premiere Aquitanique, & cettuy me ſemble faire plus raiſonnablement pour eſtre Bourges trop eſloignee du vray corps de l'Aquitaine.) Ceux d'Auchs ſont recommandez pour auoir Neuf-peuples ſoubs leur iuriſdiction & parmy ceux cy ſont les Baſadois. En la Narbonnoiſe ſont compriſes Narbonne, & Tholouſe, leſquelles ſont chefz de toutes les autres citez : la Gaule Viennoiſe ſ'eſiouit en la beauté de pluſieurs citez, entre leſquelles ſont Vienne meſme, Arles, & Valence, auſquelles eſt coniointe Marſeille, par la ſocieté, & forces de laquelle nous lyſons que Rome a quelquefois eſté ſoulagee en ſes plus grandes neceſſitez, & vrgence de perils. Et c'eſt ainſi qu'Ammian departit noſtre Gaule, auquel (comme auons dit) accorde l'Itineraire d'Antonin, ſauf en quelques choſes qui ne ſont a obmettre, & pource (quoy que i'euſſe deliberé de ne le vous propoſer) les vous mettray-ie en auant : & voicy comme il parle. Les Prouinces de Gaule ſont la Narbonnoiſe premiere, & Narbonnoiſe ſeconde : Aquitanique premiere, & Aquitanique ſeconde : Neuf-populaine, les Alpes maritimes, Belgique premiere, & Belgique ſeconde, de laquelle on paſſe en la grãde Bretaigne qui eſt Rheins : Germanie premiere qui eſt ſur le Rhin, & en laquelle eſt Magonce : Germanie ſeconde, où eſt Coloigne Agrippine : la grand Prouince des Sequanois, où eſt Bezançon : la Prouince des Alpes Graies, & Penines, eſquelles eſt Tarantaiſe. L'Aquitaine Viennoiſe, où Vienne eſt la Metropolitaine. Aquitanique premiere, où eſt Bourges, Aquitanique ſeconde, où eſt Bourdeaux, Neufpopulaine, de laquelle Anchs eſt le chef, la premiere Narbonnoiſe, où Narbonne commande, la ſeconde Narbonnoiſe, de laquelle Aix eſt capitale. La premiere Lyonnoiſe de laquelle Lyon eſt la maiſtreſſe, la ſeconde Lyonnoiſe qui eſt ſur la mer, à ſçauoir Roüen, la troiſieſme Lyonnoiſe eſt Tours, & Sens eſt la quatrieſme. Touts ces departemens vous ſont aſſes paroiſtre, que ſelon le remuement des affaires, & changement des Seigneuries, nos Gaules ont auſſi eſté departies, & par ainſi eſt fort difficile d'y aſſeoir vne certitude autre que de la premiere diuiſion, laquelle comme la plus ancienne, à eu auſſi le plus de cours, & de laquelle les autres ont pris commencement, & les dependances deſquelles eſtans alterees, elles neantmoins ſont demourees en leur vigueur, & ont maintenu leur nom, aumoins entre les gents de ſçauoir, & entre autre l'Aquitaine, laquelle ſoit qu'on la conſidere ſelon le paſſé, ou ainſi que maintenant elle ſe comporte, ſi eſt-ce pourtant, que en la conſideration des Pretures, & gouuernemens elle eſt limitee preſque comme Ceſar la borna iadis, venant iuſques aux riues du Loire, & iuſqu'aux Armoriques, duquel nom les Aquitaniques meſmes furent iadis renommez : & d'autre part elle va, & ſ'eſtend iuſqu'à l'ancienne Prouince d'Auuergne.

Ce n'eſt pas Conſtances : car la mer ne reçoit pas la Seine.

Il aiouſte celles cy aux ſus alleguees.

Ces Barbares ſont les Alemants que Iulian y auoit vaincuz.

Auenticũ eſt vne ville de Suiſſe nõmee encore Auenche.

Auchs eſt ditte Nouempopulane.

Itinera d'Anto Auguſt

Celles cy ſõt en l'a cienne P uince R maine.

Ancienne diuiſion des Gaule eſt demou ree.

De la venue des Françoys en Gaule, quelles gens c'eſtoyent, & d'où eſt leur origine.

POurce que par les François ont eſté faits les departemens, & diuiſion des Gaules, qui nous reſtent a deſchiffrer, auãt que d'y mettre la main, il faut pluſtoſt cognoiſtre les auteurs de tels limites, que de toucher aux bornes, & voir quelle eſt leur origine, & d'où ils ſont venus, veu que la plus part des anciens (i'entends des noſtres) ſe ſont, ne

ſçay

t. fabu-
ſe tenāt
les
nçoys
t iſſus
Troiés

ſçay comment, aheurtez pluſtoſt aux fables, qu'à la vraie recerche des bonnes, & ſolides hiſtoires: & leſquels n'ayans guere feuilleté que les liures de quelques reſueurs, ont ſuiuy auſſi ſoubs titre de bõne foy leur reſuerie. De ceux de noſtre temps les plus ſubtils n'ont voulu iurer és paroles de ceux là, ains eſprouuants les choſes, & regardans ſi les eſprits ſont vrays, ou faux, ont auſſi eu recours a l'antiquité, pour voir ſi la ſupputation des temps peut ſouffrir que les Troiens ayent eſté peres des Françoys, & que ce Franc Hectorien ſoit le Iuppiter des Franconiens. Et voyans que rien de ſolide, aſſeuré, ny vraiſemblable eſtoit tiré des recerches, & que les Genealogies, les migrations, & conqueſtes n'auoyent rien de commun auec ce que les vrais auteurs en tenoyent, ils ont auſſi quitté là les Troiens comme nation apoſtee, & pourſuiuy le fil du ſang, & race Françoiſe d'ailleurs, auec plus d'aſſeurance, & preuue que non ces amoureux de la ſouche Priamide. Au reſte dequoy ſert de ſe rompre tant la teſte ſur la recerche des François dés le temps de Noé, comme ainſi ſoit que nous n'auons auteurs traitans ces ſources, & origines dés l'antiquité, & que ſ'il y en a eu, les eſcrits ne ſont paruenuz iuſques a noſtre aage? D'auantage (comme ailleurs nous auons dit) les Troiens ſont ils plus illuſtres, genereux, & nobles que les Germains, deſquels toute l'antiquité fait ſortir la race Françoiſe? Ie voy qu'on me confeſſera que leur dernier deſbord a eſté des Alemaignes, mais qu'auparauant ils ſortirent des Phrygiens: ſur quoy ie demande preuue: car quand bien ils ſeroyent iſſus des Scythes, ce que toutesfois ie ne veux confeſſer, encor ne peut on de là tirer que Troie ſoit la mere des Franconiens, leſquels les auteurs approuuez ont premierement arreſtez ſur les limites de la Pannonie, & puis les ont fait courir iuſques en Germanie. Mais pour ne vous detenir longuement ſans faire parler les anciens, oyons Procopie, qui eſtoit du temps preſque que les Françoys planterent leur Seigneurie, & puiſſance en Gaule, lequel les fait purement Germains, lors qu'en ſa guerre Gothique, il en parle en cette maniere. Apres ce, ayant ramaſſé des Goths ce qu'il en peut auoir, les armant treſtouts, mais ne voulut appeller les Goths qui eſtoyent en Gaule, pour la garder contre les Françoys. Ces Françoys furent iadis nommez Germains: mais comme ce nom leur fut donné, nous le dirons cy apres: & au meſme liure il dit que les Goths, & Alemants ſe feirent Seigneurs des Gaules. Or d'entre les conquereurs de Gaule, vous n'auez que les Goths, les Françoys, & les Bourguignons, i'entends de ceux qui ſ'y ſont arreſtez, & parainſi il eſt a preſuppoſer que ce ſont ces Alemants, deſquels il parle. Le meſme auteur en la guerre Vvandalique, dit ce qui ſ'enſuit: Les Vvandales cependant ſe tenans le long des Palus Meotides, ſe ſentens preſſez de famine, vindrent auec grand furie aſſaillir les Alemants, que maintenant on appelle Françoys, & touts enſemble paſſerent le Rhin, ayants auec eux, & en leur ligue les Alans. Agathie auteur ancien auſſi faiſant mention des François, vſe des mots qui ſ'enſuyuent. Cette nation Françoiſe eſt voiſine d'Italie, & ayants limites communs. Touteſſois les anciens les eſtiment eſtre Germains, ce qui appert aſſes en ce qu'ils ſe tiennent pres du Rhin, & habitent les terres qui le marchiſent, & poſſedent vne partie des Gaules, non que ce ſoit leur heritage, ains l'ayants vſurpee, & occupee par force: ainſi que auſſi nous dirons cy apres. Et quant a ce que le nom chatouille pluſieurs, pour auoir ne ſçay quel accord auec ce que les compteurs de fables recitent, ie voudroy que ils me diſſent en quel temps fuſt-ce que ces Troiens fugitifs prindrent le nom de Françoys, Francs, ou tels qu'ils voudront les appeller: car ſi c'eſt dés les courſes des Phrygiens ſortans de leur terre, & paſſans en leur ſuppoſee Sycambrie, encore faut il en voir la ſucceſſion, & continuation: & touteſfois de touts les auteurs qui depuis ce temps là ont deſcrit la Scythie, & partie deſquels ont deſcouuert les Palus Meotides, vous n'en trouuez vn ſeul qui face mention de ces Francs, ou Françoys, non plus que des Sycambriens. Que ſi (ſuyuant le dire de Trithemie) on les a ainſi appellez a cauſe de leur Roy Franc, qui viuoit du temps que le grand Herode regnoit en Iudee, ie leur demande auſſi qu'ils me facent foy, & preuuent par les ſucceſſions de race en race que ceux cy fuſſent venus de la race de Troie: car il appert que ce Franc ne ſe tenoit plus en celle Sycambrie imaginee, & poſee ideement entre les Scythes, ains en la Pannonie: & neantmoins vous qui lyſez les hiſtoires ſçauez bien que les Romains domptans, lors ce coſté de Germanie, n'ont fait mention oncques que là y eut aucun peuple qui ſe nommaſt Françoys: & ce qui fait trouuer cette hiſtoire menſongere eſt que Trithemie dit que ce Franc courut, & gaſta les Gaules, au meſme temps que naſquit noſtre Seigneur. Ce qui eſt auſſi vraiſemblable, que de vouloir perſuader, que le iour ſoit la nuit, & que l'obſcurté porte titre de lumiere: veu que lors toute l'Europe eſtoit en paix, & que la premiere guerre qui fut commencee, fut celle que l'Empereur eut contre les Germains, en laquelle ie croy bien que fuſſent les Françoys, mais ſoubs autre nom, aumoins qu'on puiſſe trouuer par hiſtoire: & par ainſi pluſieurs ont eſtimé que c'eſtoyent les Chattes, ou Chauconiens, qui depuis ont porté le nom de Françoys, & la region deſquels eſt encor appellee Franconie. Il faut donc que ce nom aye autre origine que de Franc, ou Francion Troien, puis que par tant de ſiecles, il a eſté enſeueli au tombeau d'oubly, & que enuiron deux cens ans apres la paſſion de noſtre Seigneur on la commencé de recognoiſtre. D'où eſt ce donc qu'eſt venu ce nom? Eſt ce de franchiſe, & de liberté? ie ne l'oſe repouſſer, & (n'ayant preuue par trop ſuffiſante) ne veux le iurer, & tenir pour article de foy: bien diray qu'il eſt auſſi vraiſemblable que ce peuple aye pris le nom de franchiſe, comme nous ſçauons que les Turcs le portent de fidelité, ſe faiſans appeller Muſſulmans: & a fin que ne parle ſans raiſon, ie vous allegueray ce que Cornille Tacite dit des peuples Germains appellez Caninefates, voiſins des Chattes, & de ceux qui depuis ont eſté nommez François, deſquels ayans vaincu les Romains l'auteur ſuſdit parle: Cette victoire eſtant

ì ſe te-
yent
emiere-
ent les
ançoys.

rocop.li.
de la
uerre
otthiq.
parle de
ittige.

rocop.l.ı
e la guer.
vandal.

gath.li.ı.
e l'hiſtoi.
oth.

François ſont Alemants.

Nom des François n'eſt venu de Troie.

Fable de Trithemie en ſes Chroniq.

Voyez Suetone, & Corn.Tac. ſ'ils font mention des François.

Corn.Tac. ann.li.20.

pour lors inſigne, & glorieuſe aux Caninefates, leur fut pour l'aduenir fort prouffitable, gaignans armes, & vaiſſeaux, deſquels ils auoyent grand faute, & eſtans renommez par les Germanies, & Gaules, comme auteurs de la liberté publique.

François nom de liberté, & franchiſe.

Cette autorité, ne vous contraint point a croire, que le nom de Franc ſoit procedé de là, veu que de long temps apres il ne ſe treuue que ce peuple l'aye porté : toutesfois ſert elle d'vn grand acheminement a le penſer ainſi : veu que ces premieres courſes tendants a la conqueſte des Gaules, la ſocieté deſquelles ces Caninefates offroit aux Germains, pourueu qu'ils entraſſent auec eux en ligue & confederation, furent auſſi cauſe que depuis continuans la pourſuite d'icelles, & refuſans le tribut aux Romains, ils ſ'affranchirent, & porterent le nom de Francs, comme non nais, ny ayants le cœur ſi auily, qu'il d'eut ſe ſoubmettre a Prince eſtranger quelconque :

Procop. li. 1 de la guer. Gotthiq.

& plus ſuis-ie confirmé en cette opinion que ie voy que Procope me fauoriſe, diſant que Françoys ſont Alemans d'origine, & qu'eſtans ſortis de leurs limites Germains, & ayants pris pied en Gaule, ils porterent le titre de Françoys, comme pleins de liberté, francs de toute ſuiection, & le garant des autres : & d'où ie penſe que ſoit venue la couſtume, que noz Roys en leurs titres anciens eſcrits en Latin, ny eſcriuent point Rex Franciæ (Roy de France) ains Rex Francorum (Roy des Francs) comme ainſi ſoit que les autres Roys, & Empereurs ſe diſent Seigneurs des terres, & cettuy eſt le Roy des hommes, & iceux francs, & libres, ſi ce n'eſt qu'on vueille dire que lors ils prindrent ce nom n'ayans encore terre de laquelle ils ſe peuſſent dire les Princes, & que depuis le titre de commandement ſur les hommes leur eſt demouré comme le plus honorable. D'autres dient que ce nom de Franc leur a eſté donné, à cauſe de leur fierté, & naturel farouche, car de ces beaux Epithetes ont les Françoys eſté honorez, ainſi que vous ferons voir en leurs cõqueſtes, & courſes. Et me ſemble cette raiſon plus receuable que qui diroit autremẽt, entant que vous ne les cognoiſſez guere auec ce nom, iuſqu'à tant qu'ils ſ'emanciperent, pour ſe ruer ſur les Gaules, & cecy diuerſes foys, ainſi que pouuons recueillir des bons auteurs.

Strabon 4. & 7.

Et ayme mieux ſuyure cette opinion que de les prendre pour ces Brences, ou Frences alleguez par Strabon, quoy que la raiſon n'en ſoit a reiecter, puis qu'il les aſſied au meſme païs, d'où nous les diſons auoir pris ſource:

Ptolomee li. 2. ch. 16. tab. 5. d'Europe.

ce que Ptolomee confirme, les poſant entre les deux fleuues du Saue, & du Danube, qui eſt en la Pannonie d'où touts nos anciens les confeſſent eſtre procedez, lors qu'ils ſe ietterent ſur la Franconie, ou France Orientale. Que voulez vous de plus aſſeuré que les paroles de ſi bons auteurs, & deſquels il faut que les modernes prenent leur eſtabliſſement, puis qu'ils n'ont cognoiſſance ſ'ils ne la tiennent des anciens ?

Paul Emile li. 1 de l'hiſt. de France.

Et m'eſbahis que Paul Emile ſe meſlant d'eſcrire noſtre hiſtoire, n'a eſté plus ſoigneux de ſa recerche en ce qui concerne les origines, eſtant ce vn poinct des principaux en la fondation de quelque peuple que ce ſoit: ains a eſté content de ſimplement dire que les François ſe vantent d'eſtre deſcendus des Troiens, à quoy ie luy reſpons, que ſ'ils ſ'en vantent, la faute en eſt a imputer aux hiſtoriens qui ont trop magnifié la nation Phrygienne, & ont voulu que le reſte des nations ſ'oubliaſſent auec les Romains d'eſtre les reſtes d'vne troupe fugitiue : & deuoit Emile eſplucher mieux les bons auteurs, puis que c'eſtoit vn grand Roy qui luy donnoit la charge d'eſcrire cette hiſtoire qui eſt des plus belles qu'on ſçache voir, & non pas ſe tenir a l'opinion commune, d'autant que telle erreur ne doibt nous eſtablir droit, & nous lier aux fantaſies du vulgaire, & que celuy qui eſcrit, faut que aye le iugement pour diſcerner du vray auec le faux, & des coniectures auec ce qui eſt vraiſemblable, & qui en ſomme faut que voye les ſuccez des temps, & rapporte les eſcrits de chacun aux ſupputations des ans pour en tirer la verité.

On tient que ce Hunauld viuoit du temps de l'Emper. Theodoſe

Car ſi Gregoire de Tours eut aduiſé a cecy, & ne ſe fut arreſté a vn Hunauld fabuleux, il ne nous eut point auſſi laiſſé l'exemple de ſuyure la faute que preſque touts les auteurs ont fait, ſe rendans inexcuſables en ne recerchant de plus pres les matieres. Vous voyez donc que les François ne ſont autres que Germains, & entre les Germains nombrez, & de ſource Germaine, & que par les auteurs il eſt dit que les Goths, & Germains ſont ceux qui ſe ſont partagé les Gaules : & par meſme moien cognoiſſez qu'elle eſt l'impoſture de ces baſtiſſeurs de Francions, donnans nom aux François, & les faiſans courir en Gaule au temps que ſoubs le nom Romain on voioit trembler preſque toute la terre : & que cependant il n'y a auteur qui die rien de ces conquereurs iuſqu'au temps d'Aurelien Empereur, que ces Francs commencerent a ſe faire cognoiſtre.

En quel temps furent cogneuz les François.

Car les diligens feuilleteurs de bons liures ſçauent bien que les anciens n'euſſent obmis le nom de ces François, brauans le Romain iuſques és Gaules ſi cheres aux Empereurs, non plus qu'ils ont des Gaulois, lors que paſſans les monts ils empieterent l'Italie: & ſur tout l'euſſent ils dit, voyans que le deſſus fut demouré aux Romains, ſi Francus allegué auec ſes François par Tritemie, eſtant paſſé en Gaule, eut eſté contraint de retirer ſon pied de la conqueſte, que iamais il ne feit, puis que les Gaules demourerent encor plus de trois cens ans és mains de Princes de Rome. Parainſi vous qui n'aymez les fables, ny les comptes pleins de lourderie, conſidererez que Troie n'eut pas couué par ſi longs ſiecles des Francions, pour en vn moment les produire, & faire germer : ioint que les François en pas vn lieu ne ſe diſent parents des Romains, comme ſortis de meſme ſouche Troienne, ainſi que d'autres nations, penſans les gratifier feirent parade de cette conſanguinité, car ils ſe reſſentoyent d'vne ſouche plus genereuſe que ces effeminez de Phrygie, & eſtants touts hommes, & maſles, & ſortis d'vne braue nation, ne voulurent onc auſſi ſ'appuier ſur les familles eſtrangeres. Et ie vous prie faites moy voir quelque memoire des Roys premiers des Françoys, par leſquelles ils ſe dient ou Eneens, ou Hectoreens, & Priamides:

S. Remy baptiſant Clouis l'appelle Sicãbrien.

& vous ſouuienne que ſaint Remy baptiſant Clouis l'appella non pas Troien, ains Sicambriẽ, c'eſt a dire Germain, & ſorty des Sicambriẽs de la Pannonie, car d'autres n'en trouuez vous point és auteurs anciens, quelque choſe que nous vueille compter Iean le Maire de Belge en ſes obſcurciſſemens de la Gaule Belgique, car ie ne veux les nõmer illuſtrations, puis qu'auec les fables il obſcurcit le luſtre de l'hiſtoire : mais il eſt deſormais temps de veoir les courſes Françoiſes, auant que ce peuple aye peu fonder ſa monarchie, & grandeur en la Gaule.

ean le
aire hiſt.
us Troiẽ
ie Gau-
ys.

Des courſes des François és Gaules par pluſieurs fois, & comme ils ſ'en feirent Seigneurs.

ENuiron l'an de noſtre ſeigneur 273. Aurelian tenant l'Empire lequel commençoit a deſchoir on commença a ouyr parler des Françoys, leſquels ſe deſbordans de leurs limites, ſoit que la multitude trop grãde les preſſaſt, & que leur terre fut trop eſtroite, ou que le deſir des Gaules (deſquelles les Germains auoyent ſi long temps conuoité la poſſeſſion) les chatouillaſt, ils vindrent ſe ruer ſur les Gaules: ce que Vopiſque dit & teſmoigne lors que il vſe de ces parolles: Aurelien eſtant Colonnel de la ſixieſme legion Gallicane a Magonce, il affligea tellement les Fançois vagans, & rauageans les Gaules, qu'en prenant 300. & en ayant occis 700. il vendit le reſte a l'encant, de ſorte que de cette victoire on feit de luy vne chanſon a Rome: Or ce qui auoit enhardis les Frãçois a cette entrepriſe fut qu'vn certain Capitaine apellé Tetrique ſ'eſtoit reuolté contre l'Empereur, lequel apres cette victoire ſe rendit a luy auec toute ſon armee. Ce nonobſtant ne ſ'effroyerẽt les François, & ne perdirẽt le deſir de pourſuiure leur pointe, car ſous l'Empereur Tacite, ils feirent encor vne courſe iuſques oultre le Rhin, ce que le meſme Vopiſque teſmoigne diſant. Car on dit que les Germains ont rõpu les limites du Rhin, occupans les cites puiſſantes, riches, & illuſtres de la Gaule : & en la vie de Procule il dit: Toutesfois donna il quelque peu de ſecours aux Gauloys, d'autant que les Alemans, leſquels encor ſe nommoyẽt Germains, furent par luy, non ſans ſon grand honneur, rompus, & deffaits par quelques eſcarmouches: & toutesfois ſe retirants aux François, pourſuiuys par Probe, quoy qu'il ſe vantaſſent d'eſtre ſortys de leur nation, furẽt par eux trahys, & liurez a Probe, qui les vainquit & occiſt leur Prince. Voyez que Vopiſque dit icy que les Alemans ſe diſoyent de meſme nation que les François pour eſtre treſtouts Germains, ainſi que verrez en la deſcription d'Alemaigne. Apres le regne de ces Empereurs & que l'Empire prit vne force plus grande, lors que Diocletian y commandoit, les François ia puiſſans, & le nom, & armes deſquels eſtoyent cogneus par tout, & leſquels feirent des courſes ſur mer auec les Saxons leurs voiſins, car les François auoyent eſtendu leurs limites iuſques a l'Ocean, ce qui eſt recité par Eutrope en ſon abregé de l'hiſtoire Romaine. De cecy nous fait foy le Panegyrique prononcé deuãt Maximian, & Conſtantin, duquel ſont telles les parolles, parlant de Maximian, Tu as des le commencement ſuiuy la trace de ſa force : il tua, & dechaſſa pluſieurs milliers de François, leſquels auoyent fait des courſes en Holande, & autres terres outre le Rhin, mais tu as commencé par leurs roys meſmes, puniſſant enſemble leurs faultes anciennes, & par crainte rendant ferme la foy gliſſante de tout ce peuple: auant que paſſer outre fault ſçauoir que les François auec les Saxons coururent par mer toute la coſte de Gaule iuſques aux Eſpaignes, ce qui eſt confirmé par le ſuſdit Eutrope, & par le Panegyrique prononcé deuant Conſtantin en l'honneur de Conſtans ſon pere, & en voicy les parolles: Reçoy (ô Empereur la confeſſion de noz affections : Nous ſommes dolents que Conſtans ſ'en ſoit allé par mort d'aupres de nous ; mais le voyans, nous ne penſons point qu'il ſoit decedé: mais pourquoy-dis ie qu'il eſt mort, les faits, & geſtes immortels duquel ſont a la veuë, & en la memoire de tout le monde ? Qui eſt celuy, qui ne ſe ſouuienne, mais bien qui eſt celuy qui ne voye, par combien de moiens il a augmenté, & orné la republique ? veu que dés qu'il fut apellé a l'Empire il chaſſa de l'Ocean vne effroyable armee d'ennemys, leſquels eſtoyent ſurgis au port de Boloigne, les aſſiegeant, & par mer, & par terre: lequel ayant par ſa vaillance dompté ceſte meſme armee, & conſerué par ſa vaillance, tandis qu'il ſ'apreſtoit, & dreſſoit ſon apareil pour paſſer a la conqueſte & au recouurement de la grande Bretaigne, il repurgea le païs Holandois, occupé par pluſieurs roys François, & diuers peuples de cette nation meſme: & non content de les auoir vaincus, il les rendit ſuiets aux loix Romaines, affin qu'ils fuſſent contraints de quicter auec les armes leur naturel farouche. Apres ceſte victoire, les François furẽt quelque temps en paix, obeiſſans a l'Empereur, & ſeruans Conſtantin en ſes guerres, ce que Ammian Marcellin teſmoigne lors qu'il dit que les François auoyent vaillammẽt combatu en la querelle de Conſtantin contre Licinie, & ſes fauteurs, & complices. Mais ils ne furent long temps en ce repos, pour le grand deſir qu'ils auoyent d'eſtre ſeuls maiſtres, ains remuans meſnage ils donnerent de l'effroy a ce grand Empereur Conſtantin: ce qu'Ammian ne diſſimule point lors qu'il dit: Ceſar arriua a Coloigne, ne bougeant dela iuſqu'a ce qu'il entendit que la colere des roys François ſe moderant, ils auoyent eu fraieur de ſon armee: &[illegible]lleurs il mõſtre que les François eſtoyẽt ſi familiers auec les Empereurs, que d'iceux il choiſiſſoyent des archers de leur garde. Ne pouuans donc les François ſe tenir coys, ils rompirẽt la paix, & Conſtantin leur allant au contre les deffit, & de colere feit mourir les Princes conducteurs de l'armee Françoiſe: ce qui eſt teſmoigné par le Panegyric ſus allegué a Conſtantin, lequel parle en cette ſorte. Tu as puny la temerité des roys de France, leſquels voyans ton pere abſent auoyẽt violé le droit de la paix, & n'as point craint de les faire paſſer ſous la rigueur d'vn dernier ſupplice, ne craignãt la haine de cette nation, ny ſon couroux inexorable. Puis aiouſte, tu as renouuellé celle ancienne hardieſſe & aſſeurance de l'Empire Romain, laquelle ſouloit punir de mort les Chefs d'armee des aduerſaires. Mais apres le decez de Iulian l'Apoſtat, leq̃l ſouuẽt ſ'eſtoit oppoſé aux courſes Françoiſes, on ne peut plus empeſcher que ce peuple ne courut plus licẽtieuſement que iadis, & qu'il n'entraſt en Gaule, a cauſe que les Empereurs ſe voyoiẽt aſſaillis de tous coſtez, & qu'il failloit gaigner les vns pour com-

opiſque
la vie
Aureliẽ.

nſi parle
ordian
onſul, au
nat ſelõ
opiſque.

utrop. 10

anegyri-
ue a Con-
antin.

Panegyrique a Cõſtantin le grand.

Courſe des Franc. en Holande.

Ammian Marcel. liur. 15.

Francois en camp ſous Conſtantin.

Panegyric a Conſtantin.

Eutrope liu.12.

battre, & ruiner les autres, ainſi que depuis on pratiqua enuers les Goths, & François pour ſe deffendre des Huns, & des fureurs d'Attile: auſſi les laiſſa lon habiter le long du Rhin en Phriſe, & Holande, où les Saxons furent vaincus par Valentinian, ſuyuant ce que dit Eutrope, qui teſmoigne que les Saxons peuple terrible, & perilleux aux Limites Romains furent par ceſt empereur deffaits ſur les bornes, & confins des terres des François : ce que ne fault entendre de la Franconie, ains des terres ia donnees aux François pour les contenter, leſquelles eſtoyent voiſines des Gaules, & où les Saxons vouloyent paſſer comme ennemys de la grandeur Romaine : ce que deduit doctement Beat Rhenan en ſes liures des conſiderations de la Germanie.

Voy Eutrope li.13. de l'hiſt. Rom.

Donc les François ſe tindrent vn long temps ſur les limites du Rhin, & cecy iuſqu'a l'Empire, d'Arcadie, & Honorie, car ce fut lors qu'ils paſſerent le Rhin, en eſtans chaſſez par les Bourguignons, & qu'ils ſe feirent maiſtres des villes de Treues, Mets, Toul, Verdun, & aultres, duquel païs les Vvandales taſcherent de les chaſſer, ce que ne pouuants faire, ils ſ'en paſſerent en Eſpaigne, & de là en Afrique: & non pourtant oſoyent les François encor ſe dire le païs propre, ayans touſiours nouueaux ennemys en barbe. En fin, quoy qu'on face Pharamond premier roy des François, & ne ſçay ſur quoy lon ſe fonde, veu que il y en auoit eu d'autres, ainſi qu'on peut tirer de tãt d'auteurs que i'ay alleguez, ſi eſt ce que ne luy, ne Clodion le Cheuelu ne planterent leur ſiege en Gaule, ſur laquelle Pharamond ne cõmanda onc, & en laquelle l'autre ne feit arreſt, ains le premier qui doibt porter ce tiltre eſt Merouee, & pour ceſte cauſe les roys de la premiere famille Françoiſe ſont apellez Merouinges, & non Pharamondiens, veu que ce fut Meroué qui eſtablit ſa puiſſance en Gaule, ſ'y arreſta, donna force a ſa nation, & en chaſſa les Romains, leſquels l'auoient vſurpee ſur les Gaulois, & voyez là ce qui au vray ſe peut dire des François, & de leur origine, & courſes, & de l'eſtabliſſement de leur royaulté en Gaule: reſte a voir le departement des Prouinces ſelon que auons commencé le diſcours, dequoy ie parleray, ayant touché quelque cas des façons des François anciens, car tout cecy ſert a l'ornement de noſtre hiſtoire.

Contre ceux qui appellent Barbares les Francois.

Il y-a des hommes ſi chatouilleux, ou pluſtoſt ſi ſottement amoureux de leurs natiõs, qu'ils ne trouuent peuple qui leur plaiſe, ſinõ ceux qui ſont de leur ſouche, ou qui ont pris Origine de leur terre, mais bien qui n'a eſté nourry, & eſleué en leur Prouince: tout le reſte leur eſt barbare, farouche, fier & ſans aucune courtoiſie, & en ce ranc oſeie mettre quelques auteurs Italiens, leſquels ſe penſans eſtre ſortis du ſang des Fabies, & Camilles, & non pluſtoſt eſtre de l'eſcume, & reſte de tant de nations eſtranges, leſquelles par ſi longs ſiecles ont tenu l'Italie, a chaſcun bout de champ ils appellent barbares, & les Alemans, & les François, & autres qui ne meritent rien moins que ce tiltre, ſi on a eſgard a leur façons de vie, & ſi on les paragonne a ceux qu'on veut emanciper, & deliurer d'vn nom ſi mal agreable. Or qu'ils me dient en quelle ſignification eſt-ce qu'ils prennent ce mot de Barbare, car ſi c'eſt ainſi que les Grecs, & les Romains l'ont receu, ie dis que mal ils nous le donnent, cõme ainſi ſoit qu'Agathie auteur Grec, nous en diſpence lors qu'il parle en cette ſorte des François de-ià faits Chreſtiens quelque temps apres le regne de Iuſtinian Empereur: Ils ſont (dit il) touts Chreſtiens, & entre toutes les nations les mieux ſentans de la religion: ils ont des Eueſques, & des Preſtres, & comme nous ils ſolenniſſent les feſtes.

Agathie liu.1. de la guerre gothique.

Louanges des François par Agathie.

Et certainement bien qu'es autres choſes il me ſemblent barbares, ſi eſt ce q̃ leurs mœurs ſont treſbonnes, & qu'en leur conuerſation, & hantiſe ils ſont courtois, ciuils, & modeſtes: & n'ont rien qui les diſtingue de nous que l'eſtrangeté, & barbarie de leur abillement, & le ſon naturel de leur voix, & langage, & leſquels ie loüe merueilleuſement tant pour leurs vertus, que pour l'equité de laquelle ils vſent enuers les autres, & de la paix, & concorde qui eſt entre-eux: car iaçoit que leur Empire ayt ſouuent eſté party de noſtre temps entre deux ou troys, ſi ne ſçait on point que pour cela ils ayent eu guerre enſemble, & n'ont ſouillé leur terre du ſang commun de leurs freres. Puis aiouſte. Les François donc ayants choiſy vne treſbonne façon de vie, ils ſe vainquent premierement eux meſmes, & puis ſurmontẽt leurs voiſins, & les enfans ſuccedent aux eſtats, & royaumes de leurs peres. Voyez ſi Agathie fonde mal la barbarie des François, puis qu'il l'eſtablit ſur la pieté, iuſtice, cõcorde, courtoiſie, religiõ, & ſainteté de vie: & ſi c'eſt eſtre barbare q̃ ne point ſouffrir que les tyrans nous accablent, & que l'Empire Romain nous talonnaſt ainſi qu'il faiſoit le reſte des natiõs de l'Europe.

Francois ne peuuẽt ſouffrir que Iuſtinian ſe ſu nõme Frãcique.

Et certes Agathie auoit plus de raiſon de nous appeller barbares, que ny Crinite, ny autre Italien, veu que les François ſ'apreſtoyent de ſon temps de guerroyer l'Empereur Grec, pour ce ſeul reſpect, qu'en ſes tiltres il portoit le nom de Francique, cõme ſi les François luy fuſſent ſuiets, & que la Gaule Françoiſe luy fut tributaire. Ie ſuis bien content de confeſſer que auant que les François euſſent humé auec l'air Gaulois la religion Chreſtienne ſemee en Gaule, il y auoit du naturel farouche, & qu'ils ſe reſſentoyent de la barbarie commune a touts Idolatres, & fuſſent ils Grecs, ou Romains, car pas vn n'en eſtoit exempt, mais les vns en ayants plus que les autres: & de cecy i'ay pour teſmoin le bon & ſaint Eueſque de Marſeille Saluian, qui parle de cette maniere:

Saluian li 4. de la Prouidẽce

Car cõme touts les barbares ſoyent ou paiens, ou heretiques, ie parleray premieremẽt des paiens, d'autant que leur erreur eſt la pire: la nation des Saxons eſt farouche, celle des François infidele, les Gepides inhumains, & les Huns impudiques: & en ſomme la vie de touts Barbares eſt vitieuſe: mais eſt elle ſi coulpable en ſes forfaits, que la noſtre? Fault il dire que l'impudicité ces Huns ſoit ſi reprehenſible que la noſtre? ny tant accuſable le peu de foy, & les pariures des François que les noſtres?

Froncois accuſez de deſloyauté.

Voyez comme c'eſt Eueſque taxe les François de peu de foy, comme auſſi fait Vopiſque, diſant qu'ils acomptoyẽt a moquerie de violer leur foy & parolle l'ayant promiſe, & iuree a quelcun: mais depuis qu'ils ont receu la foy, & doctrine de l'Euangile, on ne voit point que pas vne nation ſ'en plaigne, ſi ce n'eſt celles qui treuuent mauuais que la Françoiſe aye chaſtié ſon inſolence. Et ſuis aſſeuré que ſi Saluian eut auſſi bien gouſté les François que les Gaulois, il ne leur eut donné le nom de barbares, auloys ourgeois omains pelez auſ Barbares

bares,deſquels il diſpenſoit les Gauloys,a cauſe(cōme ie penſe) qu'ils eſtoyent citoyens de Rome, & qu'auec le nom de Gaulois,& eſtans deuenuz Patrices,ils auoyent deſpouillé leur barbarie: & toutesfois les Romains, & Italiens en leurs eſcrits ne laiſſent de donner encor ce nom auxGauloys,quoy qu'ils les euſſent eſtrenez de leur bourgeoiſie. Ie pourroy vous dire icy pluſieurs choſes ſur le fait de noz François, comme du droit de la cheuelure, de la loy Salique,& autres choſes conſiderables,mais ie les garde a lieu plus commode,car puis que nous les auōs mis en Gaule, & que Meroué en eſt le premier paiſible poſſeſſeur, il nous faut voir, comme les Gaules ont eſté departies depuis que ceſte nouuelle nation y eſt entree, apres en auoir chaſſé les Romains.

Comme la Gaule a eſté diuiſee depuis que les François l'ont conquiſe & ſubiuguee.

nquieſ- e diuiſiō Gaule. Peuples ās droit Gaule.

lles Ro ain fait y des ancois y les nales.

mme la ule par lesFrā- is venus elle.

erogati de la ci deParis.

auloys ancez x eſtats la court s Fran- is.

donie A- l.liur.7. piſt.6.a ſile.

Les Merouinges faits ſeigneurs de la Gaule Belgique & partie de la Celtique,la Gaule fut auſſi fort eſtrangement diuiſee, d'autant que les Romains tenoyent vne partie d'icelle, les Goths l'autre,& les François le reſte,neantmoins la conditiō des Gauloys,& des Romains eſtoit la pire, pource que ſ'ils auoyent quelque puiſſance elle eſtoit ſubalterne,& dependoit de la voulenté de ces deux autres. Or que les Gauloys y euſſent des ſeigneuries,nous en font foy les ſeigneurs d'Anjou,les roys de Bretaigne,les Ducs de Guienne, & vne infinité de maiſons nobles,deſquelles y en a qui monſtrent leur antiquité auſſi grande que la deſcente de ces François en Gaule. Quand aux Romains,vous ſçauez que lors que Childeric fils de Meroué, & pere de Clouis fut depoſé de ſa royauté a cauſe de ſes lubricitez, les François ne ſceurent a qui donner la principauté mieux a propos, qu'a Gilles ſeigneur Romain,lequel fault que fut & puiſſant, & autoriſé,puis qu'on l'eſliſoit pour roy d'vne telle nation. Les limites donc des Gaules eſtoyent poſez de telle ſorte, que la pluſpart de la Lyonnoiſe eſtoit aux Romains, la Gaule Narbonnoiſe, & toute l'Aquitaine obeiſſoit aux Goths,& lesMerouinges eſtoyēt apres la conqueſte de ce qui eſt depuis le Rhin iuſques au Loire. Ce fut lors que les François prindrent Paris,laquelle receut ceſt heur (comme verrons cy apres) que nul eſtoit eſtimé roy des François ſ'il n'auoit la ſeigneurie de ceſte ville, comme eſtant vn preiugé du priuilege que cette grande cité deuoit auoir d'eſtre la capitale de tout le royaume. Et ce pēdant les Gauloys ne perdirent leur grādeur, ains de deux peuples il en fut fait vn,& alla ſi bien la choſe, que bien que les roys fuſſent Merouinges,ſi eſt-ce que la plus-part des principaux officiers gouuernans les affaires d'eſtat, eſtoyent Gauloys,cōme auſſi eſtoyent lesEueſques par les mains deſquels tout eſtoit manié, depuis que les roys eurent receu la foy Chreſtiēne, ainſi que les hommes de bon iugement peuuent recueillir de noz hiſtoires. Or que les Goths euſſent vne telle puiſſance, vous le voyez en Sidonie Apollinaire Eueſque de la cité d'Auuergne a ſçauoir Clermont, lequel eſcriuant de cecy a l'Eueſque Baſile,il monſtre les villes ſuiectes a l'Empire du roy des Goths,diſant ainſi: A cette cauſe, aprenez en quel eſtat ſont les affaires Catholiques,affin que vous y donnez vn bon,& manifeſte & ſoudain remede. Puis qu'on voit les Eueſques de Bourdeaux, Perigueux, Roergue, Limoges,Lodeſue,Leſcar,Bazas, Auchs, & Cominge morts,leurs citez ſont auſſi rompues, & deſchirees,comme encor vn plus grand nombre de citez: & au parauant il auoit dit que Theodoric roy Goth faiſant mine d'en vouloir a l'Empire Romain, c'eſtoit aux Catholiques a qui il faiſoit la guerre,de ſorte (dit il) qu'on ne ſçauroit iuger ſ'il eſt plus le roy & prince de ſon peuple, ou le zelateur de ſa religion & hereſie. Conſiderez par l'vſurpation de ces villes,quelle eſtoit l'eſtenduë du païs ſuiect au roy Theodoric,& verrez toute l'Aquitaine luy faire ioug,& la Gaule Narbonnoiſe. Et ainſi il ſembloit que lors la Gaule ne fut qu'en deux parties ſeparee,comme de deux ſouuerains elle eſtoit commandee:mais au vray il en eſt tout autrement : car lors qu'Attile paſſa en Gaule,les Frāçois ny auoyēt encor guere grande poſſeſſion,mais ils ſe la cōquirent en donnant ſecours aux Romains leſquels ſe preualurent,& d'eux & des Goths, cōme plus maniables,& gracieux que les Huns,& Gepides. Mais quand le grand roy Clouis eut vaincu les Alemants alors la Gaule vint a ſa grande perfection,car ceſtuy chaſſant Alaric Vviſigoſt, & Apollinaire gouuerneur d'Auuergne, il ſe feit ſeigneur de l'Aquitaine, & par vn ſien baſtard il aſſuiectit les païs d'Auuergne,& Albigeois,mais paſſant en Gaſcoigne il y fut eſtrillé par les Vviſigoths, qui le repouſſerēt comme vſurpateur du païs qui ne luy apartenoit aucunement. Ainſi la Gaule fut preſque toute reduite en Monarchie d'autant que Clouis ayant vaincu les Goths, & dompté les Aquitaniens, il feit auſſi que Tholouſe luy fut tributaire,& mit ſous ſon hōmage le royaume de Bourgoigne. Apres la mort de ceſtuy la Gaule prend vne nouuelle forme de diuiſiō & partage,car d'vn roy on en feit pluſieurs, & celuy ſeul fut dit roy de France qui commandoit ſur Paris,d'où eſt aduenu que l'Iſle de Frāce eſt le vray & ancien domaine des roys,quoy que depuis en la race des Pepins on abuſa de la choſe,& feit on tomber la ſeigneurie,& Comté de Paris en patrimoine és mains de ceux qui depuis vſurperent la couronne de France. Or fut tel le partage apres la mort de Clouis, que l'aiſné de ſes enfans eut Paris, & le tiltre hereditaire de roy de France, Theodoric, ou Thierry baſtard, fut roy de Mets, & d'Auſtraſie, Clodomir roy d'Orleans, & Clotaire roy de Soiſſons, lequel demourant ſeul depuis eut la monarchie entiere des Gaules, chaſſant du tout les Goths d'Aquitaine, & de toutes les terres, & ſeigneuries que iuſqu'alors ils auoyēt tenu en Gaule, & feit que touts les Gauloys furēt ioints auec les François ſous vn meſme Prince. Mais icy fault touſiours excepter celle partie des Gaules que nous apellons Prouence,iuſqu'a tant que l'Empereur ſe voyant peu ſuffiſant de faire teſte aux Lombards fut cōtraint, pour gaigner l'amitié des François, de leur ceder cette Prouince Narbonnoiſe,laquelle eſcheut a Gōthran roy d'Orleans,a laquelle furent ioints les Allobroges, & les terres qui ſont le long de la riuiere du Rhoſne,continuant neantmoins la premiere diuiſion faite ſoudain apres la mort de Clouis. Et en

La Gaule a trois ſeigneurs.

La Gaule en monarchie ſous Clouis.

Francois chaſſez de Gaſcoigne par les Goths.

Sixieſme diuiſiō de Gaule.

La Gaule Narbonnoiſe quictee aux Francois par les Grecs.

Comtes, ou Iuges mis en diuers pays.

celle ſaiſon fut donné Prince aux Tholouſains apellé Didier, & des Comtes,ou gouuerneurs (qui depuis ſe rendirent hereditaires) aux Lymoſins, Quercinois,& Auuergnas, affin qu'on ne nous raporte ce changement a la race des Capets,comme eñcore les Comtez de Tours,Champaigne,& Angiers,furent deſlors commencez,mais i'entés touſiours ce mot de Comte pour Iuge, Bailly, ou gouuerneur,ainſi que Eghinard apelle Roland Comte du limite Britannique : ſurquoy voyez le ſeigneur Pythou en ſes memoires de Champaigne lequel en diſputant autant doctement que ſuccinctement, pourra contenter les oreilles les plus chatouilleuſes, & les eſprits des plus contentieux,ſ'ils ſe veulẽt payer de quelque raiſon.

Que ſignifie le mot de Comte.

Ie ne veux icy abuſer des mots,& outre-paſſant les limites anciens des Gaules comprendre partie d'Alemaigne ſous icelles, a cauſe que les roys de Gaule en France Gauloiſe y auoient commandemẽt:& cecy pource que le partage n'eſt demouré en ſon entier,& que ſelõ le ſuccez des Maires du Palais royal,les choſes y ont eſté alterees:ioint que les roys d'Auſtraſie ayans fait ligue a part,& commandans ſur ſes limites tant deça que dela le Rhin,ont dõné origine a des ſeigneuries purement Alemandes: de ſorte que la Gaule a touſiours par ce moien demouré en ſon ancien limite du coſté du Rhin, & les Princes Auſtraſiens tenoyent l'œil ſur l'Alemaigne,a cauſe des nations eſtranges qui y faiſoyent des courſes.

Septieſme diuiſiõ de la Gaule.

Derechef on eſtablit ces royaumes,& Prouinces en Gaule Paris, Rheims,Soiſſons,Mets,Bourgoigne,qui eſtoit auſſi le royaume d'Orleans,& Aquitaine,ſans que toutesfois les bornes en fuſſent certaines: neantmoins le royaume de Paris,comprenoit la Neuſtrie, qui emportoit plus que ne fait ores la Normandie : & chaſcũ ſe diſant roy en France,n'y en auoit que celuy de Paris,qui eut la prerogatiue du droit d'aiſneſſe,& auquel la maieſté des roys anciens fut conſeruee:& auquel il aduenoit preſque touſiours de demourer ſeul heritier,&ſucceſſeur des ſeigneuries de tours les aultres.

Neuſtrie compriſe au royaume de Paris.

Carlouinges eſtoyẽt vrays Gauloys.

La race des Pepins donna vne nouuelle forme a l'eſtat François lequel (quelque choſe qu'en dient les Alemants) reuint és mains des Gauloys, quoy que voiſins du Rhin,& comme eſloignez de la Gaule qui de tout temps a eſté comme l'ame de toute la nation:d'ou aduint que la maiſon de Hautefueille,ou de Ganelon, conſpira contre les Pepins,ou Carlouinges,pource qu'il les eſtimoit comme non naturels de Gaule, & qu'elle ſe penſoit auoir forces ſuffiſantes d'eſtablir l'eſtat Gauloys ſous pretexte de deffendre la cauſe du dernier Merouinge,ſi ce Prince depoſé eut eu l'eſprit auſſi gentil, & l'execution auſſi ſoudaine que celuy qui eſtoit chef de la partie.

Huictieſme diuiſiõ de Gaule.

Apres la mort de Pepin, toute la Gaule,& eſtats du royaume gallo-françois furent partys en deux,comme auſſi il n'y auoit que deux enfans, l'vn deſquels eut partie de la Gaule a ſçauoir les Belges,& les terres d'outre le Rhin , & l'autre le ſurplus auec l'Aquitaine, laquelle (comme i'ay dit) ne perdit onc ſon nom ancien : & lors les ſieges Royaux furent changez, l'vn ſe tenant à Noyon, & a Soiſſons l'autre , mais a la fin le ſeul Charles le grand emporta le tiltre de roy de France.

Noyon, & Soiſſons, ſieges des roys de France fils de Pepin.

Ie laiſſe le partage fait & par ce roy Charles le grand, & par Loup ſon fils entre leurs enfants, a cauſe que le tout n'eſt de la contribution de la gaule,comme auſſi l'heritage n'en eſt demouré aux ſucceſſeurs de la couronne Franco-Gauloiſe:& conſidererons que les Carlouinges regnans,vous n'auez guere veu continuer tant de royautez en France que du regne des Merouinges : bien y conſiderez l'alienation du royaume Auſtraſien hors la courõne de France,& l'eſchantillonnemẽt des terres voiſines du Rhin, leſquelles deſlors commencerent a eſtre de la contribution de Germanie.

Comtes hereditaires eſtablis du temps de Charles le chauue.

C'eſt deſia de ce temps que vous liſez vn nombre infiny de Comtes hereditaires,comme ceux d'Auuergne, de Flandres,du Mans,d'Autun,de Paris,& aultres,& parmy iceux le duché d'Anjou,& le royaume de Prouence donné à Boſon, ce qui fut cauſe que les Empereurs depuis ont voulu pretendre ſur le royaume d'Arles comme beneficiaire de l'Empire, & donné par Charles le Chauue eſtant Empereur: ſans conſiderer que ce roy dõna la Prouence comme de ſon domaine en perpetuel heritage aux maſles de Boſon,& luy mourant ſans hoir,que le païs fut reuny a la couronne de France:mais comme Empereur il donna le tiltre de roy a Boſon, que les Empereurs ont droit de conferer ſans que pour cela la Prouence fut de la nominatiõ des Empereurs, & qu'ils peuſſent en inueſtir autre que celuy que la ſucceſſiõ y appelleroit.

France alteree en l'eſtat ſous Hue Capet.

Vous ne voyez deſormais qu'vne face confuſe du païs gauloys , y ayant autant de ſeigneurs que de places,d'où ſ'enſuiuit le changement d'eſtat qui aduint ſus Hué Capet: car lors prindrẽt commencement tant de Duchez,Comtez,& Baronies,qui au parauant n'eſtoyẽt que gouuernemẽts, Balliages,& iudicatures, & les partialitez prenans pied,& les ſuiets ſe rendants auſſi grands que le ſouuerain,& effroiable aux roys,feirent que ceux qui auoyent empieté le Comté de Paris, ſe feirent auſſi ſeigneurs de la couronne.

Iuſtice octroyee aux ſeig.

Les Capets venus a la royale dignité,on veit vne autre belle, & equitable diuiſion , & departement des Prouinces par Prouinces donnees en tiltre hereditaire , la iuſtice octroyee aux ſeigneurs ſauf que la ſouueraineté eſtoit deuant le roy,n'y ayanr encor autre parlement que le conſeil ſeant pres des roys : & lors les ſeigneurs creerent des Baillifs,c'eſt adire gardiens de leur iuſtice & ſous iceux y ayant des moindres iuges.Et pour les cauſes d'importance furent choiſis douze ſeigneurs apellez Pairs, deſquels on nous a fait iadis de beaux cõptes,& nous les a lon fait ſortir de ne ſçay quelle caballe Druidienne, ou de l'inuention de Charles le grand:comme ainſi ſoit,que ailleurs nous auons monſtré que meſme du temps de Hue Capet les douze Pairs ne furent recogneuz comme nous les conſiderons , a tout le moins les eccleſiaſtiques : or dire que ils fuſſent du temps de Charles le grand,ce ſeroit ſe moquer de l'hiſtoire, veu que lors il n'y auoit Duc en Bourgoigne,Guienne,ny Normandie (quoy que les Fabulateurs nous en comptent) non plus que des Comtes de Flandres,Champaigne,& de Thoulouſe : & ainſi fault que la neceſſité des choſes, & la conſideration du bien public a fait depuis Capet inuenter ces dignitez de Pairs,pour les iugements de conſequence,& pour vuider les differents d'entre les Princes.

Douze pairs inſtituez apres Hue Capet.

Mais le plus beau,& neceſſaire departement des Prouinces de gaule que ie ſçache,eſt celuy,nõ des gouuernements,

nements, quoy qu'il ſoit a priſer, ſi les gouuerneurs des Prouinces eſtoyent tels que ceux que iadis les Romains enuoyoyent pour Preteurs Prouinciaux, a ſçauoir doctes & ſçauans a la loy, de grande experience aux affaires, & pour le comble de leur perfection, ſ'ils eſtoyent auſſi bons iuſticiers, que hardis, & vaillans Capitaines. Celle diuiſion q̃ ie trouue la plus belle, & qui a eſté faite preſque de noſtre tẽps. eſt celle des Parlements, de l'ordre & inſtitutiõ deſquels il nous fut dire quelque choſe le plus ſuccintemẽt qu'il nous ſera poſſible, affin de ne trop nous arreſter au ſuiet, où pluſieurs bons eſprits ſe ſont deſia employez auec grand labeur & induſtrie, les vns louants l'inſtitution comme ſainte, & neceſſaire tant pour la maieſté, & grandeur du royaume, & prouffit du roy, que pour le bien, & ſoulagement du peuple : les autres la blaſmans pour reſſembler ne ſçay quoy de tyrannique, & qui mect le frein a la puiſſance des roys, & ſucce la ſubſtance des ſubiets, & du peuple: mais comme les premiers ſuyuent ce qui eſt raiſonnable, & louent ce qui eſt louable aymants la iuſtice & equité, les ſeconds monſtrent que ce n'eſt l'abus qui les fait ainſi parler, ains que la conſcience leur eſtant cauteriſee, & l'ame pleine de reuoltes & malice, ils voudroyent rẽuerſer ceſt eſtat, pour puis apres plus facilement mectre a bas l'autorité royale, laquelle par leurs eſcrits ils ont voulu reigler iuſques a l'eſgaler en petiteſſe aux roiteletz de Lacedemone, ayans les Ephores pour tuteurs, & ſurintẽdans, & la faire depẽdre de la volonté des eſtats, pour l'apointer & deſapointer ſelõ la folle fantaſie d'vne multitude: cõme ſi vne troupe de ſçauans, & ſages, & vertueux (ie laiſſe touſiours a part, comme abominables, les faueurs, & corruptions) ne valoit mieux, & auoit plus d'effort au corps public, que la confuſiõ des ſentẽces d'vne multitude ſ'accordant peu enſemble, & l'vne voulãt d'vn & l'autre demãdãt d'vn autre. Ceux cy (disie) faiſans noz roys contre toute diſpoſition d'hiſtoire, de droit, de couſtume, & de naturalité, & vſage, electifs, vouloiẽt auſſi que nos ſenat, & parlements fuſſent abolis, leur ſemblãt que cette troupe ſedentaire ne ſoit que trop cler voyãte pour les factieux, & ſeuere pour ceux qui troublent le repos des royaumes. Mais les gens de bien qui ſçauẽt que c'eſt de tout temps qu'il y-a vn Conſeil iudiciel en France, & que les roys ont de tout temps reſpecté telles gens, me confeſſeront auſſi que tant que ces Parlements ont parlé, & commandé, & qu'on n'a point apris aux roys d'abuſer de leur ſouueraineté, ny de leur faire apeller ſeruiteurs ceux que l'inſtitution luy donne pour aſſeſſeans, iamais on n'a veu auſſi que l'eſtat bien-conduit, & les affaires ſe portans preſqu'au ſouhait de tout le monde: là où des auſſi toſt qu'on a derogué & diminué de la maieſté des roys, en alterant l'autorité des Parlements, on a veu auſſi que tout le monde a voulu eſtre ſouuerain, mal recognoiſſant ſon roy, & en fin pluſieurs eſtre venus iuſqu'a là que d'eſtimer les roys iuſticiables du peuple. Ie confeſſe donc que les Capets ſõt ceux qui ont eſtablis ces iuges ſouuerains, & que par l'eſtabliſſement tant d'eux que des Bailliages ſ'eſt enſuiuy le bien public : & ſi par la trop grande multiplication de procez il y-a des abus, & voit on plus de Griffons, que de bons patrons, il fault corriger l'erreur, & non pas oſter la choſe la plus ſainte, admirable & reueree qui ſoit en ce royaume. Ie diray cy apres en quel temps on inſtitua premierement le Parlement ſedentaire a Paris, car il ne fut onc, qu'il n'y en eut d'ambulatoire, tel que eſt encor le grand Conſeil, & que les roys touts les ans ne ſ'arreſtaſſent en quelque ville pour tenir cõſeil, non aux eſtats, ainſi que quelques vns mal entendans l'affaire eſtiment, ains entre leurs conſeillers pour ouyr les differents, & plaintes du peuple, & vuider les appeaux qui reſpondoyent en court, comme au ſouuerain ſiege: & a preſent i'ay a dire ſeulement, que le plus ſage departement des Prouinces qui onc fut fait en Gaule a eſté dreſſé de noſtre aage lors que les roys ont eſtably les Parlements ſelon que la neceſſité le requiert pour le biẽ des Prouinces, & ſuyuant la diſtribution deſquels i'ay auſſi deliberé de ſuiure la deſcription de ce royaume, l'accomodant au temps, ainſi que les anciens en ont vſé, lors qu'ils ont diuiſé ce païs ſuyuãt que les Princes diſtribuoyent les gouuernemens. Et ſuis ſeur que ſi les roys de France de iadis euſſent eſté ſeigneurs proprietaires des Prouinces qu'a preſent ils poſſedent, qu'ils y euſſent auſſi eſtably deſlors Parlements, ainſi qu'ils ont fait en celles qui de la memoire de noz peres leur ſont venues en main, & ont eſté annexees a la couronne. Le royaume de France donc eſt a preſent diuiſé en huit Prouinces, contenues éz huit Parlements, & leſquelles nous eſplucherons l'vne apres l'autre, les noms deſquelles ſ'entendront aiſemẽt par les citez où ces ſouuerains ſieges ſont ordonnez. La premiere eſt celle de France, qui fut l'anciẽ royaume de Paris, ſouche de la maiſon royale, & le ſiege eſt auſſi a Paris: la ſecõde fut ordonnee en Languedoch, en partie de l'Aquitaine, le ſiege de laquelle eſt la cité de Tholouſe: la troiſieſme eſt pour la Guienne, ayant ſa capitale la cité de Bourdeaux qui fut la ſeconde Aquitanique, ou comme d'autres dient la premiere: la quatrieſme comprend vne partie de la Neuſtrie, contenuë a preſent ſous le nom de Normandie, & a la cité de Rouen pour ſiege, & lict de Iuſtice ſouueraine. La cinquieſme Prouince eſt celle de Bourgoigne, le chef de laquelle eſt Dijeon, plus pour l'eſgard des Ducs anciens, que pour l'ancienneté de la ville, y en ayant de plus anciennes, & leſquelles eſtoyent citez remarquees de toute antiquité. La ſixieſme a eſté inſtituee pour les Allobroges, ou Viennoys, qui eſt le païs du Dauphiné, comme a Prouince royale, & qui ne peut eſtre demembree de la couronne, & a pour ſiege, & ville capitale la cité de Grenoble: la ſeptiéſme Prouince comprend partie du royaume d'Arles, & de celle ancienne regiõ qui pour ſa loyauté fut apellee la Prouince des Romains, & laquelle encor a preſent eſt nomee par nous Prouence, ayant pour ſiege de ſouueraineté Aix cité ancienne. L'huitieſme Prouince eſt le Duché & iadis royaume de Bretaigne, des anciens apelé Armorique, ayant pour ſiege de Iuſtice la cité de Renes. Et la neuuieſme Prouince bien que ne porte tiltre de Parlement, eſt celle du Païs Meſſin, où le roy a vn Preſident qui iuge ſouuerainement, & pour ce la comprens ie entre les Prouinces Gauloiſes, comme vraye poſſeſſion, & heritage de l'ancien royaume d'Auſtraſie, apartenant par droite ſucceſ-

els
iſſent
e les
uuer-
rs des
uinces

parle-
nts
ez, &
ſmez
on les
meurs
hom-
s.

ceſsité
parle
nts.

minu-
n des
lemẽts
roys.

Comme fault entẽdre le mot de conſeil és hiſtoires anciẽnes.

Neuuiéme diuiſion en Gaule.

Nõbre de parlemẽts en France.

Pays Meſſin eſt Prouince de France.

Bearn Prouince de Gaule.

Prouince de Paris plus que les autres ſegnalee.

ſion a la maiſon de France, & non a l'Empire qui ſ'en auoit acquis l'inueſtiture par vſurpation. Il reſte encor vne Prouince en Gaule, laquelle pour eſtre compriſe en l'Aquitaine, pluſieurs ont auſſi faite marcher auec la generalité du nom Aquitanique: mais nous la voyans faire, & tenir ranc a part, auoir Prince ſouuerain & Parlement ſedentaire inſtitué de noſtre temps, ne penſons faillir de luy donner le lieu dixieſme: & cette Prouince eſt la ſeigneurie de Bearn, & Biſcaie ayant pour ſiege, la ville de Pau, ſuiette a l'Illuſtre maiſon de Nauarre: & de toutes celles cy i'eſpere en Dieu de diſcourir l'vne apres l'autre ſelon leurs Bailliages, ſeneſchaucees, & eſtēduë, ſans que ie penſe en rien alterer l'ordre des anciennes diuiſions de Gaule, puis que les ayant miſes en lumiere, ie laiſſe a la poſterité l'ordre qu'a preſent nous gardons, affin que (ſi Dieu pour noz pechez ſoufroit quelque changement en cette republique, ainſi que d'autres en ont ſenty) ceux qui viendront apres nous voyent, & ſçachent auſſi biē la portee de noſtre temps, que le gouuernement de ceux qui ont eſté deuāt nous: & nous ſçachent gré de ce que les premiers nous auons dreſſé cette façon de departement qui nous ſemble la plus aſſeuree, d'autāt que par là on verra comme a l'œil toutes les regions de noſtre Gaule. La premiere donc eſt celle de Paris, laquelle comme la plus excellente ie vous propoſeray auſſi la premiere, d'autāt que (puis que c'eſt par l'ordre des Parlemens que nous procedons) ça eſté le premier ſiege ſouuerain qui a eſté erigé en France: & auquel encor ſe raportent les affaires de plus grande, & vrgente conſequence, comme eſtant le ſiege des roys, & le lieu où ils ſouloyent iadis venir rendre iuſtice a leurs ſuiets a certaines ſaiſons de l'an, ainſi que dirons cy apres. Or ces parlements ayants grands reſſorts, & pluſieurs citez, païs, villes, & contrees d'iceux dependans, il nous les fault auſſi conſiderer, autant és membres qu'es chefs, meſmes affin que la compoſition du corps en ſoit plus parfaite. La Gaule Pariſienne donc, ayant le ſenat le plus beau & graue de l'vniuers, & qui pour ſon integrité a iadis vuidé les differents des plus grands Monarques de l'Europe, eſt auſſi eſtendue plus longuemēt que les autres ayant vne infinité de Prouinces, & eſpandant ſa grandeur, puiſſance & autorité ſur les Belges, Celtes, & Aquitaniques, comme ainſi ſoit qu'a ſon reſſort viennēt du coſté des Belges les Picards, & Champenoys, & toute la Brie, & iadis les Flamants, Hennuyers, & autres qui vont, & ſ'eſtēdent iuſques au Rhin. Des Celtes, on ſçait que des Lyonnoiſes il n'y en a que celle de Rouen, qui ne depende de Paris: & ainſi vous voyez combien il eſt neceſſaire de ſçauoir la diuiſion ancienne, pour bien entēdre cette cy. Quand aux Aquitaniques, on ſçait que le Berry, Poitou, Xaintonge, Angoumoys, Lymoſin, & Auuergne ſont des dependances de noſtre Gaule Pariſienne, laquelle nous pourſuiurons ayants premierement deſcrit la cité chef du reſſort, & la principale de tout le royaume, & en la deſcription de laquelle taſcherons de comprendre tout ce qui ſe peut dire ſur l'eſtat, & maiſon de noz Princes.

Reſſort de Paris embraſſe les troys Gaules.

DE LA

Ceſte Ville ſe doit mettre ap̄s le fueil. 174.

La Ville, Cité, Vniu Faux-bourgs de Paris.

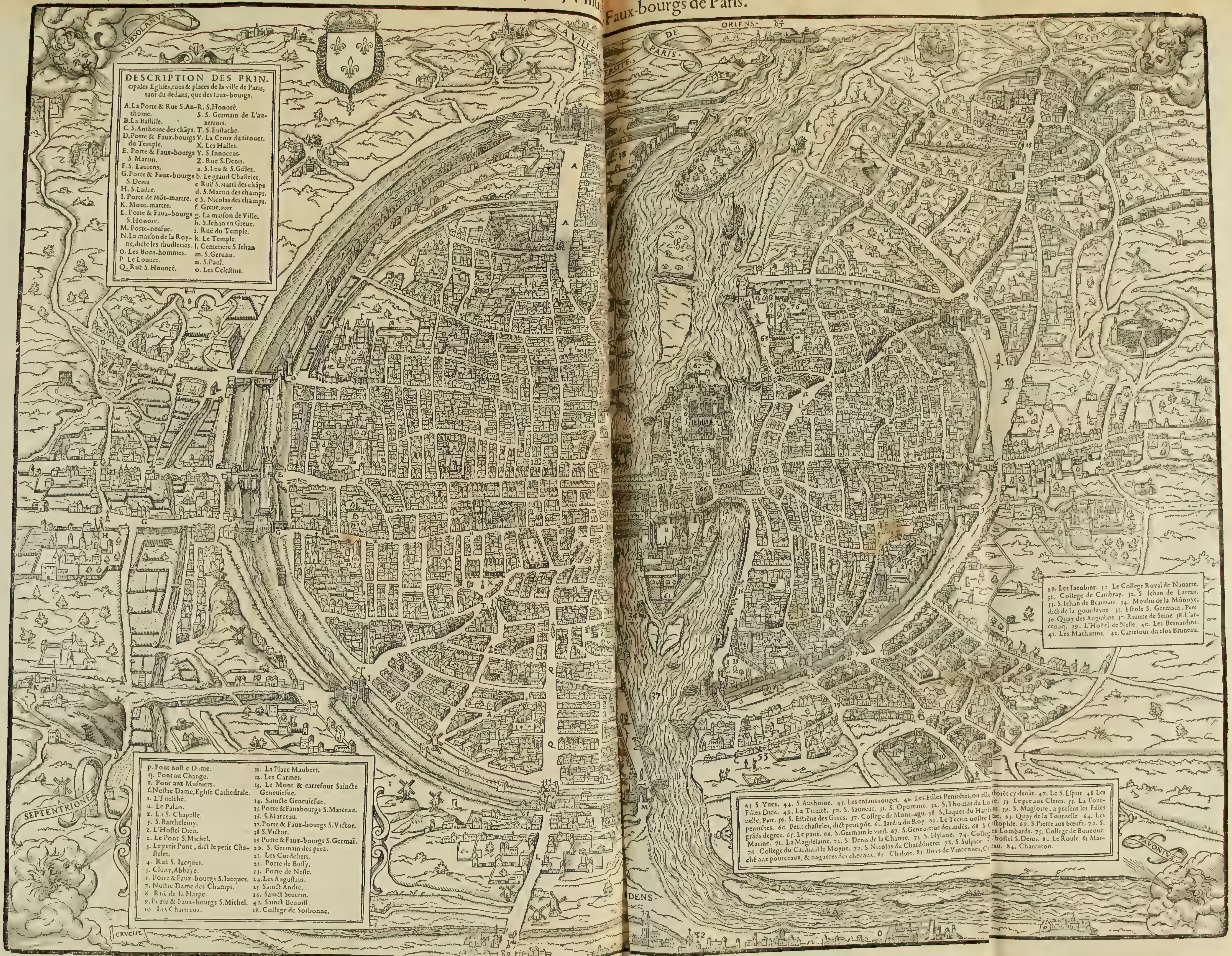

DESCRIPTION DES PRINcipales Egliſes, ruës & places de la ville de Paris, tant du dedans, que des faux-bourgs.

A. La Porte & Rue S. Anthoine.
B. La Baſtille.
C. S. Anthoine des chāps.
D. Porte & Faux-bourgs du Temple.
E. Porte & Faux-bourgs S. Martin.
F. S. Laurens.
G. Porte & Faux-bourgs S. Denis
H. S. Ladre.
I. Porte de Mōt-martre.
K. Mont-martre.
L. Porte & Faux-bourgs S. Honoré.
M. Porte-neufue.
N. La maiſon de la Royne, dicte les thuilleries.
O. Les Bons-hommes.
P Le Louure.
Q. Ruë S. Honoré.
R. S. Honoré.
S. S. Germain de L'auxerrois.
T. S. Euſtache.
V. La Croix du tirouer.
X. Les Halles.
Y. S. Innocent.
Z. Ruë S. Denis.
a. S. Leu & S. Gilles.
b. Le grand Chaſtelet.
c Ruë S. martī des chāps
d. S. Martin des champs.
e S. Nicolas des champs.
f. Greue, *Port*
g. La maiſon de Ville.
h. S. Iehan en Greue.
i. Ruë du Temple.
k. Le Temple.
l. Cemetiere S. Iehan
m. S. Geruais.
n. S. Paul.
o. Les Celeſtins.

p. Pont noſt e Dame.
q. Pont au Change.
r. Pont aux Muſniers.
ſ. Noſtre Dame, Egliſe Cathedrale.
t. L'Eueſché.
u. Le Palais.
x. La S. Chapelle.
y. S. Barthelemy.
z. L'Hoſtel Dieu.
2. Le Pont S. Michel.
3. Le petit Pont, dict le petit Chaſtelet.
4. Ruë S. Iacques.
5. Cluny, Abbaye.
6. Porte & Faux-bourgs S. Iacques.
7. Noſtre Dame des Champs.
8 Ruë de la Harpe.
9. Porte & Faux-bourgs S. Michel.
10 Les Chartreux.
11. La Place Maubert.
12. Les Carmes.
13. Le Mont & carrefour Saincte Geneuiefue.
14. Saincte Geneuiefue.
15. Porte & Fauxbourgs S. Marceau.
16. S. Marceau.
17. Porte & Faux-bourgs S. Victor.
18 S. Victor.
19 Porte & Faux-bourgs S. Germaī.
20. S. Germain des prez.
21. Les Cordeliers.
22. Porte de Buſſy.
23. Porte de Neſle.
24. Les Auguſtins.
25 Sainct Andre.
26. Sainct Seuerin.
47. Sainct Benoiſt.
28. College de Sorbonne.

29. Les Iacobins. 30 Le College Royal de Nauarre. 31. College de Cambray. 32. S Iehan de Latran. 33. S. Iehan de Beauuais. 34. Moulin de la Mōnoye, dict de la gourdayne 35. Eſcole S. Germain, *Port* 36. Quay des Auguſtins 37. Riuiere de Seine 38. L'arcenaq. 39. L'Hoſtel de Neſle. 40. Les Bernardins. 41. Les Mathurins. 42. Carrefour du clos Bruneau.

43 S. Yues. 44. S. Anthoine. 45. Les enfans rouges. 46. Les Filles Penitētes, ou elle ſtoiét cy deuāt. 47. Le S. Eſprit 48 Les
Filles Dieu. 49. La Trinité. 50. S. Sauueur. 51. S. Oportune. 52. S. Thomas du Lo re. 53. Le pre aux Clercs. 55. La Tour-
nelle, Port. 56. S. Eſtiēne des Grecs. 57. College de Mont-agu. 58 S, Iaques du Haulr as. 59. S. Magloire, a preſent les Filles
penitētes. 60. Petit chaſtelet, dict petit pōt. 61. Iardin du Roy. 62. Le Terrin noſtre I ne. 63. Quay de la Tournelle 64. Les
grāds degrez. 65. Le paué. 66. S. Germain le vieil. 67. S. Geneuiefue des ardēs. 68 S C ſtophle. 69. S. Pierre aux bœufz. 70. S.
Marine. 71. La Magdelaine. 72. S. Denis de la Chartre. 73. S. Hylaire. 74. Colleg es Lombards. 75. College de Boncour.
76 College du Cardinal le Moyne. 77. S. Nicolas du Chardōneret 78. S. Sulpice. hoſtel S. Denis. 80. Le Roule. 81 Mar-
ché aux pourceaux, & nagueres des cheuaux. 82 Chaliot. 83 Bois de Vincennes, C rau. 84. Charenton.

Bearn Prouince de Gaule.

Prouince de Paris plus que les autres ſegnalee.

DE LA GRANDE, EXCELLENTE, ET ANCIENNE CITE DE Paris,chef du royaume de France.

Noz anceſtres,ſoit que la groſſiere ſimplicité les rendiſt ſtupides , ou qu'ils eſtimaſſent, que ſans eſcrit la memoire de l'antiquité des choſes ſe gardaſt par le recit des anciens de pere en fils,ont eſté ſi peu ſoigneux de laiſſer la ſouuenance de l'origine des villes, qu'ils ont baſties , que de peu des anciennes a lon la certaine aſſeurance de leur ſource premiere. Et qu'il ſoit ainſi, encore voyez vous,que lon fait des doubtes ſur la premiere fondation de la cité de Rome , & tiennent aucuns,que Romule n'en fut point le premier baſtiſſeur,ains en donnent l'honneur à ne ſçay quelle dame Greque,qui luy donna ſon nom. Sous l'iniquité de telle loy a paſſé vne des plus anciennes, belles, populeuſes,riches,magnifiques, & des mieux policees, qui ſoyent en l'vniuers , à ſçauoir , la ville de Paris,que les anciens ont nominee Lutece: l'origine de laquelle ceux qui ont les Troiens à cœur , & auſquels ils attribuent la gloire d'eſtre les peres de la plus part des peuples, & citez de l'Europe, raportent à ne ſçay quel Paris Troien, ou à tout le moins aux Troiens fugitifs de la cõflagation de Troie,leſquels en ſouuenance , & memoire de celuy, qui eſtoit cauſe de leur ruine, baſtiſſants cette cité la nõmerent du nom de cet effeminé. Or ſ'il eſt ainſi, qu'vn Paris en ſoit le baſtiſſeur, encore ne ſeroit ce pas ce Troien, ains vn Gauloys de nation, & lequel viuoit plus de deux cens ans auant , que ce mol fils de Priam naſquiſt. Et lequel Gaulois eſtoit de la race, & ſang de cet ancien Samothé, lequel du tẽps meſme de Noé poliça les Gauloys , & les inſtitua en toute vertu,honeſteté , & doctrine. Car de dire,que la cité de Paris ayt eſté baſtie par les Troiẽs, ou Sicambriens lors, que laiſſants le pays Scythien, ils vindrent en Gaule , ce ſeroit ſe moquer du tout de la verité de l'hiſtoire,comme ainſi ſoit , que plus de ſix cens ans auant cette volee de Françoys en Gaule , la cité de Paris eſtoit baſtie , & portoit le nom de Lutece , ſoit qu'elle fuſt ainſi appellee , à cauſe qu'elle eſtoit boüeuſe,ce que ie ne peux receuoir , veu que les Gauloys n'auoyent point la pratique,ny vſage du Latin , & que les auteurs plus illuſtres l'appellent Leucotece du nom (comme ie penſe de Luce Roy des Celtes) comme auſſi les Pariſiens furent nommez Leuceens: comme le païs és entours fut appellé Pariſis, & le peuple Pariſien, du nom du ſuſdit Roy des Celtes Paris, l'vn Roy eſtant le fondateur des villages Pariſiens , & l'autre de la ville , laquelle a porté le nom de Leutece , ou Leucotece,car ainſi l'appelle Strabon,parlant d'elle en cette maniere. Le long de la riuiere de Seine ſont les Pariſiens,qui ont vne Iſle, & en icelle, la cité de Leucotece. Aucuns (mais ſans preuue,que de coniecture) ont voulu donner nom à ce peuple pris de plus loing, que de leur pays , à cauſe que ce qui vient des eſtrangers nous ſemble plus exquis que ce que noſtre terre nous aporte:parainſi diſent que nos Luteciẽs, ou Luceens ont eſté dits Pariſiẽs de certains voiageurs de Grece là conduits par Hercule, & tirez du recoing de l'Arcadie , où Strabon les rencontre , & les dit eſtre les plus anciens peuples de la Grece: mais il ne fait aucune mention que ces Parrhaſiẽs (car ainſi ſ'apelloyent ces Archadiens) ayent voltigé hors de leur pays pour nous venir fonder cette belle cité au cœur de la Gaule. Or d'autant que Munſter , pour le peu qu'il dit de noſtre Paris, ſ'y monſtre fort maigre en la recerche, & ſe contente de dire ce qu'il a leu en Iean Baptiſte Pie,lequel ſe vante auoir leu en Boëce, que IuleCeſar fut celuy , qui fonda la cité de Paris:ie ſuis contẽt de repeter icy ce qu'ailleurs i'ay dit de cette ville,à ſçauoir,qu'il eſt impoſſible, qu'homme de bon iugement oſe proferer vne parole ſi eſloignee de la verité,cõme ainſi ſoit, que les Cõmentaires de Ceſar chantent tout autremẽt,que ne porte le teſmoignage de ce Pie. Mais oyons Ceſar luy-meſme, deſmentant ces bailleurs de caſſades : car ſes paroles nous diſpenſeront de deſdire tout autre en ce que la choſe luy touche. Parlant donc de ſoymeſme , & de ſes affaires enGaule,il vſe de ces mots. Ayant cõmandé, que l'aſſemblee des eſtats fuſt faite de touts les pays de Gaule ſur l'entree du printẽps , comme tous les Gaulois y fuſſent venuz,ſauf les Senonois, les Chartrains, & ceux de Treues , il ſoupçonna ce delay,comme pour commencement de reuolte , & de guerre: & pource il changea le lieu du conſeil, & aſſemblee des eſtats à Lutece, ville des Pariſiens,leſquels eſtoyent voiſins des Senonois : & dés la memoire de leurs peres,ils auoyent alliance enſemble, neantmoins pour lors eſtimoit on, qu'ils n'eſtoyẽt point de la ligue, & cõiuration des rebelles. Où eſt l'homme ſi ſimple,qui oſaſt dire, aiant leu cecy,que Ceſar ſoit le fondateur de Paris , puis que c'eſt luy, ſans autre, qui confeſſe, & teſmoigne,que de tout temps , & memoire , les Pariſiens auoyent alliance iuree auec ceux de Sens, leſquels de toute anciẽneté eſtoyẽt les mortels ennemys de la cité de Rome, & des Romains? Car commandant de tranſporter le conſeil à Lutece de Paris, c'eſt ſigne , qu'elle eſtoit deſia baſtie , & qu'en ſi peu de temps qu'il auoit de ſa venue en Gaule , il n'euſt pas dreſſé vn lieu propre à faire telle aſſemblee. Or pour mieux eſplucher cecy , oyez comme il en parle en vn autre paſſage. Ces choſes ſe paſſants, & deſmeſlants ainſi deuant Ceſar, Labien laiſſant à Prouins celle creüe de gendarmerie , que nouuellement on auoit amenee d'Italie, a fin qu'elle ſeruiſt pour la garde du bagage de ſon camp, il ſ'en alla à Lutece , accompaigné de quatre legions. Lutece eſt vne ville des Pariſiens, aſſiſe en vne Iſle de Seine. Puis adiouſte,parlãt de Camulogene le general de l'armee des Gaulois, & declarant qu'elle eſtoit l'aſſiete de cette ville. Cettui-cy(dit il)voyãt que tout eſtoit aux entours mareſcageux , & que ces paluz perpetuels ſe vuidoyent en la Seine, & dõnoyent empeſchemẽt à ceux, qui auroyẽt deſir d'aſſaillir le lieu, ſ'y arreſta, auec deliberatiõ d'empeſcher le paſſage aux noſtres. Diſant donc, que Lutece eſtoit vne ville du terroir Pariſiẽ, & fondee en vne Iſle, il eſt aſſez euident, que Ceſar, l'ayant trouuee baſtie, venãt en Gaule , n'en fut iamais le fõdateur, cõme auſſi en ſes eſcrits n'y a

oy De-
ys de Ha-
cainaſſe.

anethon
t men-
on de ce
ris.

olomee
2. cha.8.
. d'Eu-
pe 3.

ab.li 4.

Strab.li.8.

Faute de Munſter, ſe fiãt trop au dire d'autruy.

Ceſar 6. des Commentaires

Ceſar li. 7. de la guer. Galliq.

pas vn trait, duquel on puiſſe rien tirer, pour prouuer cette inuention de Baptiſte Pie. Voila quant à l'origine de cette excellente cité, laquelle nous deuons aux anciẽs Gauloys long temps auant les Romains, ny que les Sicambriens vinſent oncques en Gaule. Or auant que venir aux raretez de ce qui ſe voit de grãd, & remarquable à Paris, nous mettrõs en auant les vers de quelques hommes de noſtre ſiecle, qui ſe ſont employez à ſingulariſer cette ville, mere, & nourrice des bonnes lettres, & entre autres d'vn Anglois, nommé Architren, homme de ſinguliere erudition, & poëte fort ingenieux, lequel, deſcriuant Paris, l'effigie auec ſes vers, que i'ay mis en François en telle ſorte.

Louange de la cité de Paris.

En fin, ie voy paroiſtre vn autre beau Palais,
Et ſiege d' Apollon, Paris, temple de paix,
Pleine de citoyens,& laquelle flamboye
D'or,& d'autres metaux: où le Grec coule en ioye,
Où l'eſtude Indien,& le poëte Romain
Sont en pris, où le ſage Attique eſt en la main
Du François: c'eſt Paris, la Roſe de la terre,
Où le baume, flairant de l' vniuers, ſ'enſerre:
Qui en ſon ornement imite la grandeur
Des Sydons, & l'appreſt des banquets pleins d' honneur.
Paris riche en ſes champs,& en vins abondante,
Courtoiſie au Laboureur, les moiſſons recueillante
A foiſon, où les champs ne ſont point offencez
De haliers eſpineux: là lon voit entaſſez
Les raiſins, comme és boys les fueilles eſpandues:
Tu y vois les foreſts de verdeur reueſtues
Formiller en gibier, & toute venaiſon.
Elle a vn puiſſant roy,& fort en ſa maiſon,
Auquel elle obeit, qu'elle ſert,& careſſe,
Là eſt l'air bon,& doux,& l'aſsiette ſans ceſſe
Pleine de tout bon heur: car tout y eſt plaiſant,
Tout eſt beau,& ioyeux, ſi l'heur n'eſtoit nuiſant
Aux bons, qui ſont preſſez d'vne faulte commune,
Ayants touſiours au doz les rigueurs de Fortune.

Ne veux mettre en arriere ce qu'vn ſeigneur Pruſſien appellé Euſtache de *Knobelsdorff*, a fait pour le loz, & recommandation de cette ville, à fin que les louanges ſe voyent eſpandues, & au chaut midy, & à l'humide Occident, au Leuant tẽperé, & au gelé, & froidureux ſeptentrion: or ſont les vers de ce Pruſſien de telle ſubſtance.

Belle, & gentille deſcriptiõ de la ville de Paris.

La royne des citez, ſon hautain front dreſſant,
Voit ſes murs crenelez,& ſon rampart puiſſant,
Les villes d'alentour, remplies de richeſſe,
La ſeruent tout ainſi que leur dame,& maiſtreſſe.
Ceſt eſpace iadis, qui le milieu tenoit
Du fleuue, de Paris toute la ville eſtoit:
Et fut cette Iſle ainſi embraſſant la puiſſance
De Paris, comme vn Bers, qui a lié l'Enfance
Du grand roy Iupiter: car la Seine, ſortant
Des fins des Heduens, vient icy apportant
Tout ce que la Gaule a de plaiſant,& de riche,
Et luy en fait preſent d'vne main moins que chiche.
Ce beau fleuue, approchant cette grande cité
Par tort ſon flotant cours,& demy arreſté
Il fait le doz tout nud d'vne Iſle, auec l'eſpace,
Où la ieuneſſe va, où elle ſe ſoulace.
Ce fleuue va roüant,& partiſt tout ioyeux
La Cité & la rompt, gaillardement en deux:
Afin qu'à ſon plaiſir les maiſons il contemple,
Qui ſont en la cité, le palais,& ſon temple.
He dieu! que de maiſons, que de beaux baſtiments!
A peine dois tu rien (Paris) aux ornements
De celle, qui iadis commanda ſur l'Empire
De tout ceſt vniuers:& ce que plus i'admire,
Sont les ponts, cinq en nombre,& tellement dreſſez,
Qu'on y voit des maiſons les fondements hauсez,
Et le tout ſi bien fait, qu'on iugeroit à peine,
Que ce fuſſent des ponts, que deſſouz fuſt la Seine,
N'eſtoit, que lon le ſçait, car les rancs des logis,
Les places, les cantons ſ'y voyent vis à vis
Tout ainſi diſpoſez, en meſme ranc,& terme,
Qu'on baſtit les maiſons en pleine terre ferme:
Mais quand le fleuue vient aſſembler tout ſon cours,
Et que les murs il laiſſe, allant par les entours
De la cité, il voit le Palais,& ſes ſales,
Et ſoudain iecte l'œil ſur les maiſons royales,
Où le Marbre eſt ouuré,& où tel or reluit
Que les Aſtres plus clers luiſent toute la nuit,
Et où le roy ſouuent, pouſſé de ſon office,
S'aſſeoid pour à chacun faire droit,& iuſtice:
Bref il n'y a point lieu en cette grand' cité,
Tant ſoit il eſloigné, ou d'autres eſcarté,
Où touſiours on ne voye vne troupe infinie
De peuple, tant ce lieu a ſa terre fournie
Des germes de ſon corps: tellement qu'à le voir
On ſ'esbahit comment peut tout le monde auoir
Et tant de Iouuenceaux, d'hommes, de dames belles,
Tant de vaillants ſoldats, de rues,& ruelles,
Qui ſont cinq cens en nombre,& toutesfois n'aduient,
Qu'vne ſoit ſans auoir nombre, qui l'entretient,
Et peuple qui l'habite:& plus ie dis au reſte,
Que voulant y paſſer, ſouuent tu as moleſte
Pour la trouppe, qui croiſt,& retarde tes pas
Plus, que ne deſirois,& que ie ne voudroys pas.
Paris a ceſt honneur, que de peuple ell' ſurmonte
Athenes:& Epheſe auroit encore honte
D'oſer ſ'y eſgaler: Rhodes n'eſt rien au pris,
N'y la riche Corynthe,& ceinte en ſon pourpris
De deux goulphes de mer: car à Paris la France
Embraſſe les preſents du beau cor d'abondance.
Rien ne deſire l'œil,& rien ne veut le cœur,
Qu'achepter on n'y puiſſe: car ce que le labeur,
Ce que la terre,& l'art produiſent, on en fine
En cette grand' cité,& prouince diuine.
Seule la France on voit ſi riche,& de tel heur,
Qu'elle meſme ne ſçait ſa force, ou ſa valeur.
Ie ne ſçay, qui premier fonda le plant aymable
De Paris, la cité ſur toute autre admirable:
Il ſ'en faut rapporter au recteur des hauts cieux,
Qui de nous plus, que nous, eſt amy,& ſoigneux.
Sa grande antiquité a effacé la gloire
De l'auteur, luy donnant & le nom,& memoire,
Elle eut ſi bonne ſource,& tel heur en naiſſant,
Que touſiours ſa vigueur alla en accroiſſant.
Mais ſon heur le plus grand, ſa gloire, loz,& luſtre
Proceda d'vn vieillard ſegnalé,& illuſtre,
Lequel, venant en Gaule, apres pluſieurs trauaux,
Apres auoir ſouffert cent,& cent mille maux,
(C'eſt Alcuin grand Docteur, i'ay encor ſouuenance
De ſon nom, qui premier porta Pallas en France)

Nõbre d rues de Paris.

S'arreſta à Paris, où l'eſcole il dreſſa,
De toutes bonnes mœurs, où la voye il traça
A tant de baſtiments, eſquels on voit la preſſe,
Qui ſ'aſſemble a vn rien de toute la ieuneſſe,
Dez qu'elle entend le ſon de la cloche, appellant
Le Docteur, qui enſeigne, & l'humble eſtudiant.

Pour voir le plant de Paris, & cõme iadis ſe comportoit ſon eſtendue, ie vous ameneray ce qu'en eſcrit Iulian l'Apoſtat, qui fut depuis Empereur, lequel eſtant Ceſar, & gouuerneur des Gaules ſoubs les Enfants du grand Conſtantin, faiſoit ſa reſidence ordinaire à Paris, ainſi que luy-meſme teſmoigne en vne Epiſtre, qu'il enuoye aux Antiocheens, laquelle porte le tiltre de Miſopogõ, où il deſcrit fort proprement cette ville, ainſi qu'elle eſtoit de ſon temps, parlant en cette maniere. I'eſtoys iadis paſſant l'hiuer en ma biẽ aymee Lutece (c'eſt ainſi que les Pariſiens appellent leur cité) laquelle eſt, & ſied en vne petite Iſle, voiſine du fleuue, qui l'enuirõne de toutes parts, ſur lequel y-a des põts de boys, qui facilitent le paſſage de chacun coſté, pour entrer en la ville, & la riuiere ne croiſſant, ou decroiſſant guere, eſt toute telle preſque en hiuer, qu'elle a de couſtume de ſe monſtrer en eſté : l'eau de laquelle eſt treſplaiſante, & clere à la regarder, & d'icelle boyuent les citoyens, d'autãt que ſe tenans en vne Iſle, il faut qu'ils pouruoyent de cette eau pour leur vſage. L'hiuer n'eſt point trop rigoreux en ces cartiers là, à cauſe (cõme lon dit) des chaleurs de l'Ocean, qui n'en eſt eſloigné, que d'enuiron 45. lieües. Et peut eſtre, que quelque haleine legere du vent marin y vient, & ſ'eſpãd iuſqu'en ce lieu, & qu'auſſi l'eau de la mer ſemble eſtre plus chaulde, que celle des riuieres d'eau douce. Soit que cette raiſon ſoit veritable, ou que ce ſoit pour autre occaſiõ, laquelle i'ignore, & ne puys exprimer, ſi eſt ce qu'il en eſt ainſi que ie le racompte, & que l'hiuer eſt plus gracieux aux Pariſiens, qu'au reſte de leurs voiſins. En leur terroir encor croiſſent de bonnes vignes, voire pluſieurs ont deſia fait ſi bien, que les figues y ſont cultiuees, & y croiſſent, & viennẽt à maturité. Apres ce diſcours il monſtre comme les Inſulaires Gaulois, ſe tenans en l'Iſle Lutecienne, n'vſoyent point de cheminees, ains de poiſles, ainſi que font à preſent les Alemants, & qu'il ſe trouua fort mal d'auoir vſé de feu de charbon, lequel eſmeut l'humeur des murailles, & luy cauſa vn grand apeſantiſſements, & vehemente douleur de teſte. Et ainſi vous voyez, quel eſtoit Paris pour lors, & quelle ſa grandeur, ſi bien qu'Ammian Marcellin, pour ceſt eſgard, l'appelle Chaſteau, ou petite ville, lors qu'il pourſuit la vie, & geſtes de l'Apoſtat : à la ſuite duquel il eſtoit, & viuant à ſes gages. I'ay dit (auec Iulian) que les Luteciens habitoyent en vne Iſle, pour la preuue dequoy il ſe trouue encore des memoires, & regiſtres faiſants foy, que du coſté du grand Chaſtelet, & en la valee de miſere y auoit vn pont : & par conſequent, l'eau y paſſant, au bout duquel fut baſty le Chaſtelet par Iulian, & non par Ceſar premier Empereur, à fin qu'il ſeruiſt de fortereſſe, & de Citadelle, ſi par quelque cas on vouloit aſſaillir l'Iſle, ou ſi les habitants attentoyẽt quelque ſedition, ou dreſſoyent quelque reuolte.

lian aux
ntio·
iens.

eſcriptiõ
Paris.

texte
Iulian y
no. ſta·
s, qui re
nnoent à
liues,
enant
ux mil
& demy
talie
ur lieue

mmian
rce.liu
.15.

riuiere
ſtoit ia
par la
ee de
ſere.

Ie ſçay que le vulgaire, qui a ouy quelquefois dire que ceſt edifice du Chaſtelet eſtoit de l'œuure, de Ceſar, a conclud tout auſſi toſt, que ce fut Iule Ceſar, qui en cauſa l'edifice, mais il faut voir le temps, que Iule ſ'arreſta à Paris, apres qu'il ſ'en fut rendu ſeigneur paiſible : veu qu'au parauant il fut long temps ſans y entrer, ſi bien que luy venant du coſté de Melun, & Corbeil, vers le Hurepois, aſſiſt ſon camp, du coſté des Mareſts, où à preſent eſt baſtie l'Abbaie ſaint Victor, les Gaulois poſerent le leur de l'autre coſté de la riuiere, qui eſtoyent auſſi des mareſts, où à preſent ſont les Celeſtins, & tout ce cartier de ville, où eſt la rue ſaint Antoine, & lieux adiacents. Or eſtoit cecy ſur les dernieres annees, que Iule Ceſar ſe tint en Gaule, & qu'il dompta les forces des Gauloys : & parainſi faut conclurre quelle impoſſibilité il y-a, que c'ayt eſté luy, qui feit baſtir les fortereſſes de Paris, puis que par ſes gents, conduits par Labien, la ville ſuſditte fut ruinee, & bruſlee, & reſtauree par ceux du païs, & depuis par les gouuerneurs y enuoyez au nom de l'Empire. Parainſi nous ayants aſſeurance par les eſcrits d'Ammian Marcellin, que Iulian faiſoit ſa reſidence ordinaire à Paris, tirons cette conſequence, que ce fut luy, & non Iule, qui baſtit le Chaſtelet, & autres lieux, qui encore portent marque d'Antiquité en cette ville, & ne importe le nom de Ceſar, veu que il eſtoit impoſé aux Princes du ſang Imperial, ou à ceux, qu'on voioit eſtre pour venir à la ſucceſſion de l'Empire tel, qu'eſtoit ce Iulian, & comme à preſent on nomme Roy des Romains celuy qui eſt deſigné pour ſucceder à la couronne de l'Empire. Le ſuſdit Iulian, citoien de Paris, où auſſi il fut proclamé Empereur, feit baſtir, outre le Chaſtelet, l'hoſtel de Clugny, qui eſtoit en vn champeſtre, & luy ſeruoit de lieu de plaiſance, & ſeiour lors, qu'il vouloit prendre relaſche de ſes trauaux, & affaires d'importance. Et pour mieux aiſer ce lieu, il auoit ſes bains chauds en ce lieu, où à preſent eſt le College de Sorbonne, ainſi que le traite Gilles Corrozet, diligent recercheur des antiquitez de Paris : lequel dit, que ce College eſt dit en ſa fondation, & lettres d'icelle, eſtre aſſis ad *Locum Thermarum Cæſaris*, pres la place des Thermes, bains chauds, ou eſtuues de Ceſar : & aiouſte, qu'il y auoit encor vn Aqueduc, pour conduire les eaux au Palais de Ceſar (à preſent l'hoſtel de Clugny) lequel duroit dés Arcueil, village aſſis pres de Paris, & qui fut deſcouuert l'an mille cinq cens quarante & quatre, lors que le roy François, premier du nom, faiſoit remparer la ville de Paris du coſté de la porte ſaint Iaques, entant que des Arcueil, iuſqu'à la porte ſuſditte, on trouua les arcs, voultes, & canaux, par leſquels l'eau venoit iuſques au Palais ſuſnommé, & pour raiſon de ces Arcades, le village fut nommé Arcueil. Et à dire la verité, le coſté où à preſent eſt la ville, eſtant iadis tout mareſcageux, fut auſſi long temps, ſans qu'on y dreſſaſt baſtiment quelconque : parainſi Beat Rhenan, (ſouſtenu par Corrozet) maintient que l'vniuerſité a eſté

Commentaire de Ceſar liu. 7.

Ammian liu. 17.

Les Empe. deſignez iadis ſe nõmoyent Ceſars.

Corrozet au liur. des antiquitez

D'où viẽt le nom du village de Arcueil.

Rhenan li. 3.de ſa Germanie.

pluſtoſt peuplee, & baſtie, que le coſté, que maintenant on appelle la ville, à cauſe de ſa beauté, & que l'air y eſtoit ſain ; & hors des vapeurs caterreuſes des marets. Or que ce fuſſent marets que la ville, le peut chacun penſer par ce lieu de Paris en la ville, qui encor porte le nom de Marché-Paluz, retenans les citoyens la memoire de cecy par ceſte appellation, & nous vous l'ayant fait voir par le teſmoignage meſme de Ceſar en ſes Commentaires.

Egliſe.S. Geneuiefue baſtie és faulbourgs de Paris.

Et que le coſté de l'Vniuerſité fut premier habité que la ville, vous le monſtre le temple auguſte & magnifique de la ſainte vierge Geneuiefue, baſty par Clouis, premier Roy Chreſtien au nom de ſaint Pierre, & ſaint Paul, lequel eſt dit és lettres de ſa fondation eſtre és faulx-bourgs de Paris.

Chaſteau de Haute fueille à Paris d'où la rue de Hautefueille a ſon nom.

Ioint, que du temps des premiers Roys, vous ne me ſçauriez monſtrer vn edifice de marque en la ville, qui ayt eſté le ſiege, & demeure des Roys, veu que tout ce coſté là eſtoit plein de mareſts, & boſcages : Là où en ce qu'on nomme l'Vniuerſité, vous y voyez Clugny, & les marques du Chaſteau de Hautefueille aſſis au lieu, où à preſent ſont les Iacobins, ainſi qu'encore le donjon en apparoit pres les murailles de la ville : & lequel Chaſteau appartenoit aux Seigneurs de Hautefueille : d'où eſtoit deſcendu Ganelon, celuy qu'on dit auoir trahy les douze Pairs de France à Ronceuaux, quoy que le Seigneur du Tillet en ſes memoires die, que ce Ganelon n'eſtoit qu'vn ſimple clerc: mais nous ſçauons, que ceux, qui en ce temps manioyent les lettres, eſtoyent des plus auancez, & que ceſte race eſtant Gauloiſe, & ancienne, en quelque eſtat que fuſt appellee, ne pouuoit eſtre que grande & fort auancee.

Guillaume de Nãgis en ſes Chroniques.

De ceſte recerche de Hautefueille ſuis-ie redeuable à Dom Guillaume de Nangis, religieux de ſaint Benoiſt, & de la maiſon de ſaint Denys en France, qui a veſcu du temps de Philippes de Valois, Roy de France : Que l'autre coſté de ville ayt eſté boſcageux.

Egliſe S. Oportune iadis aſsiſe dedans les boys.

Et ſans edifice ſe peut lyre premierement en Corrozet (que ie reçoy pour auteur digne de foy, comme ayant recerché diligemment, & parlé ſans fard de ce, qu'il a veu, & lequel il nous faut ſuyure és choſes, qui ne nous ſont point apparents par le teſmoignage des liures publiez) qu'où à preſent eſt l'Egliſe ſaincte Oportune à Paris, ce n'eſtoyent iadis que Boys : & de fait, du coſté du cœur de ladite Egliſe, y-a vne Chapelle, dediee a l'honneur de la vierge Marie, qu'on appelle encore à cette heure, noſtre Dame des Boys : où ſainte Oportune vierge, & religieuſe, ſouloit frequenter, laquelle eſtoit ſœur de ſaint Godegrand, Eueſque de Seéz, & ſe retiroit pour faire ſes prieres, & depuis certe chapelle a eſté encloſe, & coniointe à l'Egliſe.

Le Louure ſeparé, & hors la ville de Paris. l'an de grace 1366.

Voire diray-ie d'auantage, & ſans courir à la longueur de tant de ſiecles, que du temps de Charles le ſaige, cinquieme de ce nom, qui regnoit l'an de grace mil trois cens ſoixante & cinq, le Chaſteau du Louure eſtoit ſeparé de la ville ainſi que i'ay recueilly d'vnes lettres patentes, donnees par le roy ſuſdit en faueur de l'vniuerſité de Paris, pour confirmation des priuileges d'icelle : & ſur la fin deſquelles lettres ſont ces mots, que nous auons tournez du Latin. En teſmoignage dequoy nous auons fait appoſer noſtre ſeau aux preſentes. Donné au Louure, pres de Paris, l'an 1566. & de noſtre regne le troſiéme: eſtans tous les lieux ſuſdits tout ainſi és faux-bourgs, que peut eſtre à preſent ſaint Germain des prez, duquel lieu nous ferons mention en ſon lieu.

Clouis auoit ſon Palais royal a S Geneuiefue du mõt

Pour plus grande preuue encore de cecy, regardez moy la maiſon de l'Abbé, & religieux de ſainte Geneuiefue du mont, & verrez que ce fut iadis le palais royal du grand roy Clouis, premier Chreſtien, & que ce fut là, qu'il mourut, comme auſſi ſes oz y repoſent, ainſi que plus au long nous diſcourrerons cy apres, parlants de l'Abbaie de ſainte Geneuiefue. Car quant à ſaint Germain des prez, on ne peut ignorer, que ce ne ſoit vn edifice royal, & que les roys ſ'y ſont tenuz, y dreſſant le ſaint temple en l'honneur de ſaint Vincent, qui à preſent porte le nom de ſaint Germain, & où auant la Chreſtienté receüe, les Gauloys & les François y adoroyent la Deeſſe Egyptienne Iſis, laquelle Corrozet dit auoir eſté abatue de ſon temps par vn Abbé dudit lieu, comme memoire deteſtable d'impieté, indigne d'eſtre repreſentee aux Chreſtiens.

Iſis adore à Paris, & en quel lieu.

Reuenants encor à l'antiquité des lieux, qui ſont en la ville, on troue que où à preſent eſt le Cemitiere ſaint Innocent, poſé au cœur de la ville, ce n'eſtoyent que boys, & vne vraye retraite de Brigands, & où ſe perpetroyent infinité de vols, & homicides: & pour ceſt eſgard, fut on contraint d'y faire baſtir vne Tour pres de la ville, laquelle on voit encore aſſiſe au milieu du Cemitiere, où eſt la chapelle de noſtre Dame.

Tour ſain Innocent pourquo baſtie.

Or auant que paſſer outre és recerches de ce, qui eſt le plus ancien en cette grande cité, ie diray, que Paris eſt comme vne borne neutre entre les Gaules Celtique, & Belgique: car c'eſt ainſi que en parle le treſexcellent, & vertueux Prelat Robert Cenalis Eueſque d'Auranches, & docteur en Theologie à Paris, diſant en cette ſorte: Combien les ondes de la Seine ſont plus excellentes que des autres fleuues, on le peut recueillir par diuers arguments: car elle eſt comme vne pierre angulaire, laquelle en pluſieurs lieux vnit, & conioint tellemét la Belgique auec la Celtique, que les citez principales de toute la Gaule ſont par elles faites partie des Celtes, & partie des Belges, & ce fleuue paſſant par le milieu, & faiſant cette diuiſion & partage.

Cenalis l 2.de la Gaule.

Auſſi la ville de Paris eſt d'vn coſté en la Gaule Celtique, & de l'autre en la Belgique : & ce qui eſt le plus admirable, l'Iſle des Pariſiens eſt au milieu de ces deux Gaules, & la plus excellente de tout tant qu'il y-a d'Iſles au monde, ſoit qu'on regarde la ſainteté, ou qu'on prenne eſgard à la majeſté de ceux qui commandent, ou aux richeſſes : & eſt tellement poſee, qu'elle n'a rien de commun ny auec les Belges, qui ſont du coſté de la ville, ny auec les Celtes, qui ſont de la part de l'vniuerſité.

Paris ſiege ancien des roys de Franc

Diray encore que de tout temps preſque, la ville de Paris a eſté le ſiege, & demeure des roys, & le lieu deſtiné pour l'aſſemblee du Conſeil des Gaules : ce que vous pouuez recueillir de ce, que deſia i'ay, dit, & tiré de Ceſar en ſes commentaires, de ce, qu'il y feit tenir les eſtats pour traiter des affaires de toute la Gaule : & qu'en la vie de

ſaint

e Preteur omain la Gau Belgi e ſe te oit à Pa s.

Clouis & s ſucceſ urs ſe te yent à ris.

Gregoire Tours re 7. de a hiſtoi-

pulchres ouuez à is.

ſaint Denys on voit que le Preteur Prouincial de ce cartier de Gaule faiſoit ſa reſidence à Paris : & qu'il falloir, que ceſte ville fuſt quelque grãde choſe, puis que ce ſaint homme, ſ'y eſtant adreſſé, de là auant, cõme d'vn lieu Metropolitain, il enuoya les autres paſteurs chacun en ſon departement, pour annõcer la doctrine du ſaint Euangile : ainſi qu'ailleurs nous deduirõs. Mais laiſſant à part ces temps de la ſuiectiõ Romaine, voyons la ſaiſon des Roys, qui ont donné au terroir de Paris le nom de France, comme leur premier ſiege, & l'heritage principal de leur patrimoine. Ie vous ay deſia dit, que Clouis le grand y faiſant ſa demeure, & que venant de la guerre, c'eſtoit à Paris, qu'il venoit ſe ſoulager, comme auſſi il y eſt mort, & enterré ainſi que Clotilde ſon eſpouſe, & la pluſpart de ſes enfants, & ſucceſſeurs. Ioinct, que Paris ſembla de telle conſequence aux Princes de ſon ſang, & deſcenduz de luy, qu'il eſtimoiẽt, q̃ la poſſeſſion de ceſte ville fuſt vn preiugé de la Monarchie de France, à celuy qui l'empieteroit: lors que pour les limites de leurs terres ils venoyent à ſe guerroyer l'vn l'autre, & qu'ils tomboyẽt d'accord, on auoit de couſtume de mettre l'article, qui ſ'enſuit, comme le principal de leur capitulation, à ſçauoir, qu'il ne ſeroit loiſible à aucũ d'entre eux d'entrer en la ville de Paris ſans l'expres conſentement, & volõté de ſes freres. Et qu'il ſoit vray, voicy comme le ſaint Eueſque de Tours Gregoire en parle en ſon hiſtoire de France, introduiſant l'Embaſſadeur de Childebert, lequel parle au Roy Gontran en ceſte ſorte. Voicy les accords paſſez entre nous, que celuy qui d'entre nous entrera en la cité de Paris ſans la licence, & conſentement de ſon frere, perde ſon Lot, & part du Royaume. Et de ce auõs fait teſmoin le S. martyr Polioct, auec les venerables Eueſques, & confeſſeurs Hilaire, & Martin, comme iuges, & vengeurs de celuy, qui violera ſon ſerment. Quelle preuue plus euidente voulez vous, que ceſte cy, ou quel plus grand argument, que d'auoir veu, & voir en voſtre hiſtoire Frãçoiſe, que celuy eſt le ſeul reſpecté entre nous pour Roy de France, lequel tenoit à Paris ſon ſiege. Et les ſucceſſeurs duquel ſont venuz de pere en fils à la couronne de France. Continuant noz antiquitez, auant que venir aux mœurs des citoiens de Paris, faut remarquer ce, que dit Corrozet touchant les ſepulchres trouuez en diuers endroits de Paris, és fondements & parmy les champs, qu'il eſtoit permis anciennement à chacun citoien d'enterrer ceux qui mouroyent chez luy, en ſa propre maiſon, court, ou iardin, ce que les Huguenots ont voulu renouueller de noſtre temps, pour ne tenir compte des ſacrees ceremonies de l'Egliſe Catholique: mais il faut noter, que les corps, & oſſements trouuez eſtoyent dez les temps des guerres, & qu'on les enterroit ainſi que la neceſſité le pouuoit ſouffrir: que ſ'ils reſſentoyent plus grande antiquité, le faut rapporter au gentiliſme de noz anceſtres, veu que depuis que les Françoys ont eſté Chreſtiens, ils ont touſiours eu des Cemitieres ſacrez ſelon la forme obſeruee en l'Egliſe, fuſſent ils dedans, ou dehors les villes, ainſi que Corrozet dit de celuy de ſaint Innocent. Quant aux aggrandiſſements de la ville, ſelon les temps & occaſions, quoy que le ſuſnõmé Corrozet en parle, ſi eſt-ce qu'il ne met en guere les dates, ſi peu curieux ont eſté noz anceſtres à nous laiſſer la memoire des antiquitez tant remarquables, ou (comme il eſt plus vrayſemblable) les guerres, que l'Anglois a fait en France, ayant gaſté touts ces eſcrits, comme auſſi elles en ont cauſé des pancartes de la pluſpart de la nobleſſe de ce royaume: penſant eſtablir en France vne Monarchie Angloiſe, & faire de nous ainſi qu'ils auoyent iadis fait des premiers habitants de la grande Bretaigne : En diuers endroits donc de la ville, on voit les marques de l'accroiſſement d'icelle, ſi comme vers la monnoye, car ce fut de ce coſté, que premierement elle fut accreuë, pour l'eſgard des Courtiſans, qui vouloyent eſtre logez pres de leur Prince : puis fut fermee iuſques au lieu, qu'on nomme l'archet ſaint Merry, d'où auant on alloit à la riuiere, & là où auoit vn Pont de boys, conduiſant à ſaint Denys de la chartre: & à preſent c'eſt ce beau, & merueilleux Pont de noſtre Dame, eſtimé vne des plus belles pieces de la France. Et ces baſtiments ſ'eſtendoyent iuſqu'au petit Pont, qui eſtoit la ſeule porte pour venir à Paris: & laquelle, cõme vne fortereſſe, eſtoit encloſe d'eau, y payants les paſſants le peage ainſi qu'encore on le voit obſeruer. Nous auons dit, que ſaint Innocent eſtoit hors la ville, pres lequel lieu eſtoit vne place, nommee Champeaux, où fut dreſſé vn marché: mais par ſucceſſion de temps, la ville fut continuee iuſqu'à la porte ſaint Denys, & muree, & foſſoyee ainſi qu'on la voit à preſent: y eſtãts abatues de noſtre temps les anciens murs, & portes ſur les aduenues des rues, & où pour memoire on a laiſſé des images de noſtre Dame, leſquelles eſtoyẽt ſur icelles portes, à fin qu'on ſe ſouuienne par là de l'aggrandiſſement de la ville : Et furent abatues ces portes du temps du grand Roy Frãçoys 1. du nom. Quant à l'accreuë du coſté de la rue ſaint Antoine, elle fut faite par Hugues Aubriot, Preuoſt des Marchants à Paris, lequel y baſtit auſſi la Baſtille : car au parauant la ville n'alloit que iuſqu'au lieu, où à preſent eſt l'hoſtel d'Eureux, comme les murs en paroiſſent encor audit logis, & de l'autre coſté de la rue ſaint Antoine, allant iuſqu'à la riuiere, du coſté des Celeſtins, le lieu deſquels eſtoit lors hors la ville, comme quand les Carmes y furent premierement mis par le Roy ſaint Loys, qui les amena de Paleſtine en noſtre France : comme auſſi l'Egliſe ſainte Catherine du val des Eſcoliers, baſtie du tẽps dudit ſaint Loys, eſtoit hors la ville tout ainſi que le Temple, ce qu'on peult encore recueillir par les marques des vieux murs, & de quelques tours, qui ſeruoyent iadis de portes en la ville. Quant à l'Vniuerſité, ſon antiquité eſt en cecy plus à reſpecter, que celle de la ville, que dez les premiers Roys elle a eſté habitee, que le premier ſiege Epiſcopal a eſté en icelle, ce qui ſe peult teſmoigner par l'Egliſe ſaint Eſtienne des Grecs, où ſaint Denys ſe tenoit au commencement, & où il endoctrinoit les Pariſiens en la foy de l'Euangile. Ioint que ie n'ay encore veu aucun, qui me monſtre, où eſt-ce, que les Eueſques ſe tenoyent auant, que le grand & magnifique tẽple de noſtre Dame fut baſty, la fondation duquel n'eſt de ſi long temps, qu'on la puiſſe rapporter aux roys de la premiere ny ſeconde famille: tellement que Lutece eſtoit ſuiecte à l'Eueſque de Paris, & iceluy ſe tenoit hors de l'Iſle de Lu-

La ville de Paris aggrandie à pluſieurs foys.

Petit Pont ſeule porte de Paris du coſté de l'Vniuerſité.

Marché de châpeaux.

Où fut le premier ſiege Epiſcopal de Paris.

tece.Et eſt à preſuppoſer, que ſainct Marcel en eſtant Eueſque,& ſe tenant en celle ville lez Paris, qui pour le preſent eſt renommee dudit ſaint, ſon ſiege Epiſcopal auſſi eſtoit en icelle:& que les roys depuis,voulants donner maieſté à la cité, par eux reſpectee, voulurent, que les Eueſques ſe tinſſent pres d'eux, & qu'ils euſſent lieu en la ville, comme depuis on les y-a introduits en l'Iſle, où le cloiſtre noſtre Dame eſt baſty:ie parle par coniecture, attendant, qu'on m'aye donné pluſ-grande aſſeurance du lieu de l'ancien ſiege de l'Eueſque. Et ce qui me fait arreſter en cette opinion, eſt, que ce grand Theologien, qu'on nomme maiſtre des ſentences, Pierre Lombard, Eueſque de Paris, ſe tenoit audit lieu de ſaint Marcel, & y eſt enterré, ainſi que ſon Epitaphe, eſtant en l'Egliſe dudit lieu, en donne ſuffiſant, & aſſeuré teſmoignage. Auec ce, que l'Egliſee eſt douee des dons, & fondations de Charles le Grand, le neueu duquel ce fort Roland, Conte de Blaïe, & gouuerneur de Bretaigne, fut fondateur de celle Egliſe, & y eſleua lon pour lors le corps de ſaint Marceau, enterré en vne petite Chapelle de ſaint Clemens:qui eſt vn argument infaillible, que lors les Eueſques ſe tenoyent en cette petite ville, puis qu'on ne ſçauroit mõſtrer le tombeau des autres au grand temple de noſtre Dame. Saint Marcel viuoit l'an de grace quatre cens, lors que les François vindrent en Gaule, ainſi que faiſoit auſſi ſainte Geneuiefue, comme nous dirons en ſon lieu:& Pierre Lombard mourut l'an de grace 1164. I'obmetz en ceſt endroit pluſieurs choſes, eſperant les deduire lors, que parleray des fondations des Egliſes de Paris, pour toucher icy comme en paſſant les mœurs,& façons de vie des Pariſiens, & quelque cas de leur police, ſelon que la matiere le nous repreſentera, tãt de l'antiquité, que de ce qui a eſté inſtitué ou de noſtre temps, ou de la memoire de noz peres. En Ceſar donc vous auez peu voir, combien ce peuple Lutetien a eſté deſireux de paix, ſe gouuernant ſelon le temps, & ayant aymé la liberté du païs,& l'honneur des Princes, auſquels il deuoit obeiſſance, malaiſement vouloit ſe ſoumectre aux Romains,& ne pouuoit recognoiſtte de nouueaux ſeigneurs acouſtumé d'obeir à ceux de ſa nation. Laquelle choſe ſi elle eſt louable, ie m'en rapporte à tout Prince nouueau conquereur, ſ'il n'eſtime pour legers, & trahiſtres ceux qui à vne ſimple ſemonce ſe laiſſent gaigner,& qui prennent plaiſir à changer d'autant de ſeigneurs, que de foys ils ſe voyent ſollicitez de changer de ſeigneurie. Or le temps glouton nous ayant deuoré la memoire des anciens habitants de cette cité, ſi ce n'eſt le peu, que nous en pouuons tirer ou de Ceſar, ou d'Ammian Marcellin, ou des eſcrits de Iulian, ou de la vie de ſaint Denys leur premier Apoſtre, il faut (voulants faire quelque diſcours de leurs façons de vie) que nous reuenions aux temps plus voiſins, deſquels nous pouuons auoir cognoiſſance. Donc ſi iamais les Gauloys Luteciens, ou Pariſiens ont eu quelque cas, qui les ayt recommandez de bonté, douceur, courtoiſie, iuſtice, & debonnaireté, qu'à preſent les Pariſiens non ſimplement Gauloys, mais cõpoſez de tout ce, qui eſt de parfait en l'vniuers de l'Empire Gauloys, ont vne auſſi grande varieté entre eux de mœurs, comme ils ſont vnis en ce meſſãge en vne volonté,& ſouhaitee concorde. I'ameine vne grande varieté de ce peuple, non és mœurs en ce, qui peut concerner la corruption, ou alteration d'iceux, ains en la meſme perfectiõ de leur vie: ſoit, qu'on y contemple la purité de la religion, ſuiuye & obſeruee auec telle ſincerité:que depuis que le glorieux Apoſtre des Gaules monſieur ſaint Denys Areopagite y eut ſemé la parolle de la doctrine Euangelique, on ne ſçauroit auoir monſtré, que la cité de Paris ſe ſoit tant peu ſoit eſloignee de l'obeiſſance de la ſainte Egliſe, & vnique eſpouſe de Ieſu-chriſt, qui eſt celle, où le Primat de Rome cõmande, & vers laquelle l'hereſie ne peut auoir accez quelconque. Et qu'il ſoit vray, qu'on me monſtre du temps des Arriens, ou d'autres plus anciens, heretiques, qu'vne hiſtoire face mention, que l'hereſie ayt eſté receuë en l'Egliſe, ny parmy le peuple de Paris, Car bien que les Gaules en fuſſent infectees, & que les Roys nouuellement venuz, & encor Idolatres, ne ſe ſouciaſſent guere du fait de la religion, ſi eſt-ce que iamais ce peuple ne ſe deuoya de la doctrine appriſe du premier Eueſque, qui luy auoit preſché le bapteſme. Voyons, ſi lors que la ſemence Pelaſgienne infectoit les Iſles de la grande Bretagne, & d'Irlande, Paris ſe reſſentit rien de telle infection. Rien moins, ains qui plus eſt, les glorieux confeſſeurs du nom de Dieu, Germain, Eueſque d'Auxerre, & Loup, paſteur de Troye, allans en la grande Bretagne, vindrent à Paris, tant pour ce que leur chemin ſ'adreſſoit là, que pour y veoir ſaincte Geneuiefue, & ſe recommander aux prieres du bon,& Catholique peuple de Paris, affin qu'il pleuſt à Dieu de bienheurer leur voiage, à ſon hõneur, & pour l'auancement de la purité de ſa parolle. Ie ne veux icy repeter tãt de ſortes d'hereſies, qui ont couru preſque par toute l'Europe. Et ont infecté la pluſpart des Prouinces de France pour (en laiſſant les Albigeois, & Vauldois) demãder à ceux de noſtre aage, quelle ville, ny cité y a il ſoubz le Ciel, qui aye fait ſi gaillardement teſte aux monſtrueux ſacramentaires de noſtre temps, & ait combattu, auec telle, & ſi ſaincte conſtance, la ſecte damnable des Caluiniſtes. Que ſi Dieu, par ſa ſaincte grace, a preſerué Rome (pour eſtre le chef de tous les Chreſtiẽs,) de toute infidelité, il a voulu auſſi, que Paris fuſt vierge, & ſans pollution de la paillardiſe heretique, à fin qu'elle fuſt le ſiege des Roys treſchreſtiens, & de ceux en la race deſquels n'y eut iamais Prince ſouuerain, qui ſe ſoit ſeparé de l'vnion de la ſaincte Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine. C'eſt pourquoy, pour commencer ſur la principale vertu de l'hõme, qui eſt la pieté, i'oſe dire, que ſi Rome eſt dicte ſaincte, à cauſe de la ſainčteté des lieux, & des venerables oſſemẽs, & reliques de tant de glorieux Apoſtres, Martyrs, Confeſſeurs, & Vierges, qui y repoſent: Paris à vn peuple ſi affectionné aux choſes ſainctes, tant amy de deuotion, & ſi obeiſſant aux paſteurs, & prelats Eccleſiaſtiques, que ie fais autãt de compte de la ſainčteté des Pariſiens, que de la varieté des ſtations, qui ſont au ſainct terroir de Rome. Et ne ſçauroys croire, qu'il ſoit poſſible, que ſoubz le Ciel y ait rien, qui eſgale la religion des citoyens de ceſte ville de Paris, puis que les Romains meſmes faut qu'ils confeſſent, que plus y a il de deuotion

La ville ſainct Marcel ſiege des Eueſques de Paris.

Qui fut fondateur de l'Egliſe S.Marcel lez Paris.

En quel temps viuoit Pierre Lombard.

Louable loyauté des Gaulois Pariſiens.

Religion & pureté des Pariſiens.

Pariſien nõ iamai infectez d'hereſie.

Paris eſg le à Rom en ſainct té.

yauté
Pari-
ns vers
Roys.

milité,
beiſſan
les Pa-
ens.

ection
Pari-
s vers
r Roy.

nde
ritédes
nes a
is.

tion en vn iour en noſtre cité de Paris, auec ſa ſimplicité, qu'il n'y a à Rome en vn moys, auec toutes ſes magnificences. Quant aux deuoirs officieux, & à la ſeruiable loyauté, à laquelle, & nature, & la loy obligent les ſuiets enuers leur Prince, ie vous prie monſtrez moy vn temps paiſible, auquel les Pariſiens ayent manqué en leur office, & ſe ſoyent eſgarez tant peu ſoit en ce qu'ils doiuent d'obeiſſance. Ie dis vn temps paiſible: d'autant que du temps du regne de Charles ſixieſme, le peuple eſtoit tourmenté, les Princes diuiſez, & la nobleſſe factieuſe, ſi bien que ſi quelques troubles ſont aduenuz, ſi le Pariſien a fait quelque faute, il la faut imputer non à ſa folie, malice, legereté, ou reuolte, ains aux malheurs du temps, & aux pourſuites de ceux, qui manioyent les affaires. Ce qui ſe peut prouuer par les actions des Pariſiens, & auant, & depuis pour le ſeruice des Roys de France, leurs Princes, & Seigneurs ſouuerains. Car ſous le Roy Loys neuuieſme (que nous appellons ſaint) qui furent ceux, qui ſ'armerent contre preſque tous les Princes, & nobleſſe de France en la faueur du Roy, ſi ce n'eſt les Pariſiens? ou qui le deliura de leurs mains, & le mit en liberté, ſi ce n'eſt les citoyens de cette ville? Les regnes de Françoys premier, & Henry ſecond peuuent teſmogner de cette fidelité, & de la promptitude du peuple de Paris à faire, & contribuer tout ce, qui luy eſt poſſible, pour le bien du pays, ſeruice des Roys, & auancement de la couronne. Le Roy, qui regne à preſent, ſçait, a veu d'œil, & cognoiſt, & ne ſera iour de ſa vie, qu'il ne ſ'en ſouuienne, que ſa ville de Paris a eſté le ſeul lieu pour ſa retraite d'vne ſi grande monarchie, qu'il poſſede: & que les ſeuls deniers de ce peuple luy ont fourny, dequoy faire les frais de la guerre contre les rebelles, & l'ont ſecouru de tout ce, qui luy eſtoit neceſſaire lors, qu'il ne pouuoit iouyr des finances de ſon Royaume. Si ce peuple eſt ainſi humble, & officieux enuers ſon Roy, il eſt charitable, & courtoys aux eſtrangers, affectionné à ſes voiſins, & gracieux à quiconque prend auec luy familiarité, & habitude. Et eſt ce peuple ſi aiſé à cōduire, & ſi peu chatouilleux, & remuant, tant aymant Dieu, & reuerant ſon Prince, ce que ie peu dire en ayant fait experience pluſieurs fois, qu'il ne ſçait, & ne peut ſçauoir ce, qu'il cognoit, à ſçauoir, il faint de cognoiſtre, quelle eſt ſa puiſſance, veu l'infinité du nombre des citoiens, & les ineſpuiſables richeſſes du corps de la ville, ains ſe laiſſe conduire ainſi, que on veut, & flechiſt ſous la parole de quiconque le meine, pourueu que ce ſoit ſous l'autorité du commandement de ſon Roy, vn ſeul clin de l'œil duquel luy ſert de conduite: eſtant ce peuple ſi amoureux de ſon Roy, & de ce, qui luy attouche, que pour le ſeruir, il oublie le ſoucy de ſoymeſme, de ſes biens, femmes, & enfans: & en ſomme, il ayme le Roy ſur toutes les choſes de ce monde. Ie ne ſçay ſi les autres y trouuent quelque ruſticité: mais ie ſçay par experience, quelle eſt la courtoiſie de ce peuple, ayant long temps veſcu pres de luy, & gouſté ſes douceurs, & gentilleſſes. Quelle plus grande charité ſçauriez vous demander, que de voir tant de pauures, nourris ſi delicatement en Paris, qu'il y a de bonnes maiſons, qui ne mangent pas ſi bien à leur aiſe que ceux, qui n'ont rien, & qui ne viuent ſinon qu'aux deſpens de ceux, qui ont les biens en abonce? N'eſt-ce pas vne grand' choſe de voir les dames, & damoiſelles delicates, riches, & belles aller viſiter les Hoſpitaux, manier les malades tous vlcerez, & fieureux, appliquer des onguents ſur leurs playes, & les nourrir, & medicamenter, ſans en eſperer autre cas, que la recompence, que Dieu promet aux charitables? C'eſt Paris, où le citoyen vit en paix auec ſon voiſin, & où vit la confuſion de la multitude, & la diuerſité des humeurs des hōmes, le ſang y eſt le moins eſpandu, qu'en ville de la terre: ce que i'attribue autant ou plus au naturel paiſible du citoien, & à l'air du pays, qu'à la pouruoyance, & police ſurueillante du Magiſtrat, quelque peine, ou diligence, qu'il y employe. Le Pariſien, en ſomme, eſt ſobre, modeſte, affable, courtois, ioyeux, aymant compaignee, prennant vn ſingulier plaiſir és ieux, & ſpectacles, pour y eſtre accouſtumé, ſoit par les compaignees ordinaires du Prince des ſots, ou pour voir les magnificences, qui ſ'y font preſque ordinairemēt en toutes aſſemblees publiques de ioye, faites par les Roys de France. Ce peuple a vn vice, qu'il tient de ſes anceſtres les anciens Gaulois, & l'a de l'apprentiſſage des Grecs, deſquels il tient quelque choſe, c'eſt que les nouuelles luy plaiſent, & eſt friant à merueilles d'ouyr racompter quelque nouuelleté, quoy que ce deſir ne l'aye peu infecter d'aucune peruerſité de doctrine. Quant à la police, & aux hommes de ſçauoir, ſortis de Paris, nous le deduirons aux chapitres, qui ſ'enſuyuent, comme auſſi nous ferons les fondations des Egliſes, qui ſont en cette cité.

Le Pariſiē ami d'ouyr choſes nouuelles.

De la police des Pariſiens, & inſtitution du Parlement à Paris.

PVis que les mœurs, & facōs de vie des hommes, outre l'inſtinct naturel, ſuiet à alteration, depēdent de l'eſtabliſſement des loix, & que d'iceluy encor a ſource la police, & cet ordre de la iuſtice, qui conſiſte aux iugements: le point, où le plus ſe ſont tourmentez de tout temps les vrays hiſtoriēs, ç'a eſté à monſtrer l'origine des republiques, l'inſtitution d'icelles, le temps qu'elles eurent commencement, & l'occaſion, pour laquelle elles furent ainſi dreſſees. Nous auons ailleurs diſcouru, tant en nos Annales (car telles oſe ie nommer celles, que i'ay repurgees d'vne infinité d'erreurs) qu'en l'hiſtoire vniuerſelle, quelle fut iadis la police Gauloiſe, & comme l'eſtat fut eſtably par les Françoys lors, qu'ils ſe feirent Seigneurs des Gaules: mais nous y auons obmis pluſieurs choſes, que pretendons ores y eclercir, à cauſe que n'en auions peu recouurer les memoires, & que la plus part n'eſtoit fondé que ſur des ſimples coniectures. Nous auōs demonſtré, comme toute eſpece de gouuernement eſt contemplee en l'erection des dignitez de France, eſtants meües ces puiſſances d'vne ame commune, que nous apellons la couronne, & les Romains iadis la nommoyent la maieſté de l'Empire: & ſous laquelle agiſſoyent és ſuiets propres à leur autorité, tant les Roys, que le conſeil, eſtats, ou aſſemblee publique faite pour le reiglemēt: car c'eſt ainſi que ſe comporte la monarchie de ce Royaume, ayant vn Prince ſouuerain, des Senats, qui luy ſeruent

Annales de France

Hiſt. vniuerſ. li. 3. ch. 32.

La couronne de France eſt celle qui eſt l'ame de la republiq.

d'ame, & des eſtats, qui nous repreſentent l'eſtat populaire: qui ſont tous les gentes de gouuernement, que iamais on aye ſceu recognoiſtre entre les hommes. Or la cité de Paris, eſtant le chef du Royaume de France, a eſté auſſi de tout temps portant ſur ſon front, & peinte en la face la maieſté de telle ſouueraineté, & preeminence ainſi, que deſia nous l'auons fait apparoir en ce, que les eſtats anciens des Gauloys ſ'y tenoyent, que les lieutenants des Gaules pour les Empereurs y faiſoyent leur reſidẽce, & que les Roys Sicambriens ſ'y ſont arreſtez, & que proprement ceux là ont eſté les vrays Roys, conſeruants la ligne de ſucceſſion en la premiere famille, leſquels ont tenu leur ſiege à Paris, & ont ſuccedé à la Seigneurie de cette ville.

Le Parlemẽt de Paris plus a reſpecter, que les autres.

Laquelle ayãt auiourd'huy la ſouueraineté de iuſtice en elle en ſon parlement, plus reſpectable que des autres courts ſouueraines de France, pour eſtre la ſeule, qui iuge les Pairs, & les Princes du Royaume, n'eſt beſoing d'en faire plus long diſcours pour cette heure. Sauf que nous conſidererons qu'encore que Paris fut le lieu deſtiné pour les aſſemblees des Roys de la premiere ligne, ſi eſt-ce que ceux de la ſeconde, eſtants du pays Gauloys de Belge, ne ſe ſont guere arreſtez à Paris, & n'y ont fait choſe de marque: & la raiſon, ie la penſe eſtre, non le peu de luſtre du lieu, ains que la cité de Paris eſtoit ſuiette aux Comtes ià faits hereditaires, & leſquels eſtoiẽt Celtes naturels, leſquels ne prenoyent guere grand plaiſir à la ſuite des eſtrangers, & ne tendoyent, qu'à remettre la couronne és mains de la race legitime de Gaule.

La race des Pepins ne s'eſt guere arreſtee à Paris.

Cette raiſon fut celle, qui feit, que Charles le grand rendit le conſeil ambulatoire, & pres de ſa perſonne quelque part, qu'il marchaſt en guerre: là où auparauant il eſtoit pres les Roys, cõpoſé tant du clergé, que de la nobleſſe ainſi, qu'on peut recueillir des eſcrits de l'Archeueſque de Tours Gregoire. De ſorte que dés ce temps là, iuſqu'à Charlemaigne, il failloit courir à Paris pour auoir raiſon des griefs, endurez par les Prouinces, & ainſi on n'ouioit que des iniures, faites aux ſuiets par ceux, qui auoyent le plus de puiſſance.

Conſeil ambulatoire auec les Roys.

Que ſi l'inſtitution des bailliages fut de ſi long temps que aucuns l'eſtiment, ie ſuis ſeur, que les hiſtoriens ne ſ'en fuſſent teuz, non plus, que des enuoyez, ou cõmis deputez pour aller aſſigner iour à ceux, qui auoyẽt failly, pour cõparoiſtre deuãt le Roy, ſon cõſeil, & ſa iuſtice: laquelle dependoit lors de la ſeule court Royale, ou des Eueſques ainſi, que le pouuõs prouuer par vne infinité de ſubmiſſions, faites par les Roys aux Egliſes, par eux fondees.

La iuſtice donnee és courts des Roys ou par les Eueſques.

Reuenants à ce conſeil ambulatoire de Charles le grand (qui a donné couleur aux peu verſez en l'hiſtoire de baſtir ſous ce Prince cette troupe de Seigneurs, qu'on nomme les Pairs de France) il eut duree iuſqu'aux ſucceſſeurs de S. Loys, tant la couſtume enuieillie auoir eu de pouuoir: ſi biẽ que Hue Capet, premier Roy des naturels Gauloys, ne peut rien changer en cet endroit, luy ſuffiſant d'eſtablir le plan bien dreſſé de ſa couronne pour ſa poſterité. Neantmoins cette aſſemblee, ainſi qu'ailleurs i'ay monſtré, ſe nommoit Parlement, ou parloüer, mot François, pour les arraiſonnemens, qui ſ'y faiſoyent en diſcourant ſur les affaires: il eſt vray, que les iugemens de crime ſe faiſoyent à la porte du palais Royal, cõme depuis on les a mis entre les mains du Preuoſt de l'hoſtel, ſuyuant le Roy par tout, où il marche ordinairemẽt.

Parlemẽt, & Parlouer eſt le lieu de iuſtice.

En fin cette court, & Senat, contemplé le bien & repos du peuple, a eſté mis, & arreſté à Paris l'an de grace mille trois cens quinze, par le Roy Loys, ſurnommé Hutin, voulãt, que dors enauant les cauſes y fuſſent tous les iours deduites, & iuſtice faite aux ſuiets, a fin que, & les Roys n'euſſent les oreilles batues de la clameur du peuple, & ne fuſſent ſuiets de ſe tenir (comme iadis) à la porte, pour ouyr, & receuoir les requeſtes, & qu'auſſi les ſuiets ne feiſſent ſi grands frais, eſtants à la ſuite, & pourſuite de la court, & de leur deſpeche.

Quand fu
le Parle-
ment arre
ſté à Pari

Car du temps des premiers Roys, aumoins leur race cõmençant à defaillir, on ſçait, que les Roys ne ſe meſloyent en ſorte aucune de l'eſtat tellement, que nõ les hommes accorts ſeulemẽt ſ'auançoyent à gouuerner les affaires, ains encore les femmes ſont venues iuſqu'à là, que les Roys eſtoyent menez ſelon la fantaſie d'icelles, ainſi qu'on peut voir de Brunehaut, & Fredegonde: exemples rares, & que lon n'a point veu pratiquer, ny durant le regne des Pepins, ny la monarchie des Capets, aumoins que nous le puiſſions voir par l'hiſtoire.

Aneantiſ
ment des
premiers
Roys de
France.

Ces hommes accorts, tenants les Roys apres les plaiſirs, & les monſtrans certaine ſaiſon de l'an, pour ſ'en aider à tromper le peuple ainſi, qu'vn bateleur ſ'aide d'vn marmouſet, & puis les enſerrants, comme dedans vne boeſte, tenoyent auſſi la iuſtice en leur manche, & ne la vouloyent faire ſinon ainſi, que leur profit le portoit, ou comme ils voioyent, que le peuple ſe faſchoit de leurs follies, & iniques deportemens. Si vous me demandez, pourquoy eſt-ce que ie tiens ce propos ſi auantageux, veu l'ancienneté de iuſtice, qui eſt à Paris? Ie vous reſpondray auſſi, que ny Paris, ny les autres villes pouuoient eſtre guere biẽ regies, où les loups demandoyent la chair, & la laine du troupeau pluſtoſt, que ſa nourriture. Et puis que nous en ſommes là deſſus, & que le Parlement eſt vne iuſtice generale, & non pas la police d'vn droit Municipal, ie voudroys, que quelqu'vn des plus habiles me monſtraſt la premiere erection de cette libre, & droituriere maniere de proceder, de laquelle on vſe en Chaſtelet à preſent. Car de dire, que ce ſoit d'vn temps immemorial, ie ne le puis receuoir, ſi on ne dit eſtre immemorial ce que noſtre peu de recerche nous rauit de noſtre cognoiſſance. Et a fin qu'on ne die point, que ie m'amuſe aux raiſons, ny de cettuy, ny de celuy là, qui ſe ſont arreſtez à diſcourir ſur ces matieres, & les liures deſquels ie n'ay leu, que comme en paſſant (non que ie les meſpriſe, mais pour a fin qu'ils ne m'eſtiment ſi pauure ſoit de ſens, ou de lecture, que ie n'aye leu ce, qu'ils ont feuilleté, & ne ſois pourueu d'vn ſens commun auſſi vif, que celuy, qui les conduit) ie vous prie me dire, ſur quelles loix ſe ſont arreſtez ceux, qui ont fait iuſtice en France dés les Merouinges iuſqu'en l'an mille deux cens vingt ou enuiron: car ce ſont des premieres ordonnances, qu'on voye guere en France, ſi les regiſtres d'vn priué conſeil ne nous fait foy de quelque plus grande antiquité.

Dés quel
temps le
ordonna
ces ont c
mencem
en Franc

Non que ie vueille inferer, que la France fuſt ſans iuſtice, & ſans loix, & ne fuſt ce, que la loy anciẽne des Gaulois iointe à celle, qu'ils auoiẽt cõme bourgeois de Rome, ou celle, qu'ils ſuiuoient, comme

Quelles
loix la F
ce ſuyuo

aſſuiettis au peuple Salique: mais ie ſouſtiens, qu'il eſt impoſſible, que le Chaſtelet de Paris (c'eſt à dire, la iuſtice d'iceluy) fuſt en eſtat, ny du temps des enfants, & ſucceſſeurs de Clouis, & autres Merouinges, ny lors, que les Pepins ont tenu le Royaume. Et qu'il ſoit vray, nous auons en main & la loy Salique, & celle, qu'on appelle Francique, ou Françoiſe, & les ordonnances du grand Charles, & de ſon fils Loys le debonnaire, & de Lothaire, & du Chauue, eſquelles n'y eſt faite mention de rien, qui particulariſe ces choſes, ou face pour la fondation, de celle iuſtice, ou parloüer, qui eſt à preſent au Chaſtelet de Paris.. Car de dire, que ce fuſt là, que les Romains auoyent eſtabli leur court, & (comme nous diſons) leurs aſſiſes, ou grands iours, il n'y a liure approuué, qui nous en puiſſe donner aſſeurance: quoy qu'il ſoit vraiſemblable, que Paris, & les villages és entours ne ſe gouuernoyẽt point à la volee, & ſans aucune police : & qu'il eſtoit beſoing, qu'il y euſt des iuges. Mais nous ne parlons pas ſimplement des iuges des villes, ains de ceux, qui combien qu'ils n'euſſent point ſouueraineté, ſi eſtoyent ils commis ſur les Prouinces ainſi qu'il eſt à preſent, le Preuoſt de Paris ſur toute la Preuoſté, & viconté de Paris, & que ce ſont les Baillifs, & Seneſchaux, en leurs ſeneſchaucees, & Bailliages. De telles gents voudroy-ie, qu'on me donnaſt l'erection ſans aller tant a l'entour du pot, & faire du ſuffiſant pour ſe targuer ſur les anciẽs, qui ne nous aident de grande choſe, ſi ce n'eſt ſur la declination de l'Empire, que les noms des Barbares ont ſeruy aux Empereurs, & à leur cour pour luſtre des eſtats de leur ſuite. Ie ſçay, que valoient les noms de Duc, & de Comte, & en quoy ceux, qui les portoyent, eſtoyent employez: mais encore de ce temps ne voy ie point, que Paris me face, paroiſtre par ſes antiquitez vn de ſes Comtes le gouuernant, & luy adminiſtrãt iuſtice, iuſqu'à ce, qu'Eude, Comte d'Anjou, & de Paris, eut ſur cette ville commandement, & que les fils d'iceluy luy ſuccedants en cette dignité, qui leur eſtoit hereditaire, ſe feirent par icelle la voye à la couronne de tout le Royaume. Ie veux dire, que ny ſous les Merouinges, ny ſous les Pepins celle iuſtice, que nous appellons à preſent du Chaſtelet, n'eſtoit en force, y obſtant la fai-neantiſe des premiers, & l'ambition trop grande des autres : & ainſi nous concluons, que du temps de Capet, & de ſes ſucceſſeurs le Chaſtelet, ſeruãt aux Romains iadis de fortereſſe, & de lieu pour leuer les tributs, fut employé pour adminiſtrer iuſtice à cette grande cité, & aux villages, & villes, qui luy ſont à l'entour. Et meilleure preuue n'en peux ie auoir, que celle, que deſia i'ay alleguee touchant les loix anciennes du Royaume, & que par les ordonnances plus vieilles, comme du tẽps des Pepins, ny de Capet meſme, ſi aucunes ſ'en treuuent, vous n'en ſçauriez tirer rien, qui tourne en conſequence pour la preuue de quelque plus grande antiquité de cette iuſtice. Laquelle ayãt le droit de la police en main, ie penſe, qu'elle fut iadis compriſe ſous le parloüer des Bourgeois auant l'erection du Preuoſt de Paris, du nombre deſquels Bourgeois il eſt vraiſemblable, que les Roys, aymans la purité, tirerent, & choiſirent des plus ſegnalez, par le fait des iugements, & pour ouyr les premieres plaintes du peuple. Car nous ne ſçaurions trouuer plus longue recerche des bailliages, que depuis la troiſiéme ligne des Roys de France lors, que les Duchez, & Comtez furent faits hereditaires: entant que les Roys, ſe reſeruants la ſouueraineté, y commirent des Baillifs, Preuoſts, & Seneſchaux, pour eſtre chefs de leur iuſtice, deſquels, és cauſes de grande importance, y eut appel à leur conſeil, & parlement ambulatoire. Or ſ'il y a quelcun, qui ne ſe contente de ces nos raiſons, & vueille faire cette iuſtice plus anciẽne, que le Parlement, ie luy diray, que iamais ne fut, que & Gauloys, & François n'euſſent des iuges par les villes: mais que l'ordre fuſt tel, qu'a eſté depuis au Chaſtelet, il n'y a homme, qui me le ſçache monſtrer, que depuis le regne de Capet, & plus de ſoixante ans apres le treſpas d'iceluy. Car ie ſuis touſiours là, que les Roys n'euſſent failly de faire mention en leurs ordonnances auſſi bien lors, que depuis de cette iuſtice, ſi elle euſt eſté eſtablie, comme on la voit à preſent, & ainſi qu'elle commençoit à prendre pied du regne de Philippes Auguſte. Au reſte, ce Chaſtelet ayant grande autorité, & ſa iuriſdiction eſtant d'auſſi belle eſtendue, qu'vn des plus beaux Parlemens de France (ſauf celuy de Paris) à cauſe que les Iuges de Chaſtelet ont iuſtice ſur la Preuoſté, & vicomté de Paris, & ſur la meſme ville, laquelle contient autant ou plus de peuple, que la plus belle Prouince du Royaume : pour ces eſgards auſſi on voit le grand nombre d'officiers, qui ſont en ce Chaſtelet tels, que ſont le Preuoſt, ſes lieutenants ciuil, criminel, & particulier, le conſeruateur des priuileges: les gents du Roy, procureur, & aduocat, qui ſont ayants la charge du fiſc, & de l'intereſt Royal, les douze conſeillers, les greffiers, & commiſſaires, ceux cy eſtants, comme iadis les Queſteurs à Rome, commis pour l'inquiſition des crimes, & ayants puiſſance de ſe ſaiſir, & de prendre les delinquants. C'eſt pourquoy on les a ordõnez par les cartiers, a fin qu'ils ſurueillẽt ſur le peuple, & ſoyẽt preſts aux clameurs d'iceluy, & facent raport au Chaſtelet de ce, qu'ils aurõt trouué, & de l'inquiſition, & information, qu'ils auront faite. Pour le fait des tranſactions du corps de ce Chaſtelet, ſont les tabellions, & notaires, auſquels ſeuls eſt loiſible de paſſer contracts, & de faire foy des affaires des citoyens par leurs eſcritures, ſoit és achapts, ventes, obligations, cedulles, teſtamens, codicilles, ou autres actions concernants la foy publique. Pour le ſeruice de ce Chaſtelet, ſont les ſergeants, tant à cheual, qu'à verge, leſquels executent les aiournemens: & donnent les aſſignations ordõnees par les iuges, comme enuoyez par le Roy, & portants titre d'officiers, & la marque du Roy en vn eſcuſſon des armoiries de France, a fin qu'on les puiſſe cognoiſtre. Au Chaſtelet eſt deüe la police de toute antiquité, ſi bien que ſi les boulengers, ou autres, qui vendent choſes de bouche, ou marchãdiſe, font faute en leur eſtat, les commiſſaires y ont l'œil deſſus, & c'eſt au Preuoſt de Paris à punir telles fautes. A eſté vn temps, que l'hoſtel de ville meſme, & les droits qui en dependent pour le fait des Bourgeois, dependoit du Chaſtelet, mais ce fut lors, que Charles ſixieſme, eſtant irrité contre les Pariſiẽs, leur oſta leurs priuileges, le droit d'Eſcheuinage, & toute iuriſdiction, de laquelle les bour-

En quel temps furent dreſſez les Bailliages,

Paris, cité fort populeuſe.

Quels officiers au Chaſtelet de Paris,

Office des Commiſſaires.

Notaires, & Tabellions.

Sergeants Royaux.

Police enchargee au Chaſtelet.

L'Eſcheuinage oſté aux Pariſiens par Charles ſixiéme l'an 1383.

geois auoyent de couſtume de iouyr. Ce qui depuis leur a eſté rendu, & auec vſure, eſtant l'hoſtel de ville à preſent plus autoriſé, qu'il n'a eſte ſoubs Roy, qui aye regné iuſqu'à cette heure: là où au cōtraire le Chaſtelet a eſté eſchantillé, perdant partie de ſon autorité, laquelle a eſté donnee aux Conſuls, deſquels cy apres nous ferons mention.

Parlement de Paris commandoit iadis à toute la France.

Quant à la court de Parlement, de l'inſtitution de laquelle nous auons parlé cy deſſus, comme elle eſt plus auguſte, & ayant ſa puiſſance plus grande, & icelle ſouueraine: auſſi voit on le nombre d'officiers plus grād beaucoup, qu'il n'eſt au Chaſtelet, à cauſe que l'eſtendue de ſa iuriſdiction iadis ſ'eſpandoit par toute la France: pour eſtre ce Senat le conſeil general, & le lieu des iugemens ſouuerains de toute la Gaule.

Le ſeul Parlement de Paris iuge des Pairs, & des Princes.

Et quoy que les Roys ayent dreſſé pour la neceſſité de l'exercice de la iuſtice, diuers autres Parlemens en diuers lieux, & Prouinces de leur Royaume, ſi eſt-ce que le ſeul Paris eſt le ſiege des Pairs, & le iuge d'iceux, & des Princes, comme ceux cy eſtants priuilegez, & ne pouuants eſtre iugez, que par cette court ainſi ſouueraine, & de premiere inſtitution, que toutes les autres, ainſi que nous l'auons diſcouru en nos annales.

Puiſſance du Parlement de Paris.

Et pour voir encor, combien ce ſaint Senat eſt auguſte, & quelle eſt ſon autorité enuers les Roys, c'eſt à luy à approuuer les loix, & ordonnances des Roys, & à les modifier és choſes, qui luy ſemblent n'eſtre receuables, ſi bien que iamais ordonnance n'eſt receüe, ſi la court ne l'approuue, & ſi elle n'eſt enregiſtree au greffe d'icelle: là où les arreſts de ce Senat ſont inuiolables, & ſont comme des oracles, contre leſquels les roys meſmes ne ſe ſont voulu attribuer puiſſance. C'eſt au Parlement de Paris de receuoir, ou reietter, chāger, ou diminuer les facultez des legats, qui viennent vers les roys de la part du S. Pere, Pape de Rome: voire le Parlement eſt celuy, auquel ſont preſentez les articles des Conciles en ce qui concerne, non la religion, mais le fait de la liberté de l'Egliſe Gallicane: ſi bien que cette court eſt vn conſeil ſouuerain des Roys, l'ame d'iceluy, & le ſuport, & gloire de tout ce Royaume heroïque, & treſchreſtien de France.

Princes du ſang, & les Pairs ſont conſeillers de la court à Paris.

Auſſi vn des plus grands honneurs, que puiſſent ſ'attribuer les Princes du ſang, c'eſt de naiſtre Conſeillers en icelle court, ainſi que les douze Pairs ſont du corps d'icelle, comme auſſi ſont l'Eueſque de Paris, & les Abbez de S. Denys, ainſi que portent les priuileges de l'vn, & l'autre de ces deux prelats. Dés la premiere election donc de ces ſenateurs, & ſelon le nombre ancien, il failloit, qu'il y euſt cent hommes, à l'imitation des cent ſenateurs de Rome, inſtituez iadis par Romule: leſquels cent hommes ſe comportoyent en cette maniere. Les douze Pairs de France, les terre deſquels ſont du reſſort de la court ſuſditte: & cecy mōſtre, que toute la France eſtoit contribuable à la iuſtice ſouueraine de cette court.

Officiers, & le nombre d'iceux au Parlement.

Apres y eſtoient huit maiſtres des requeſtes de l'hoſtel du Roy: puis quatre vingts Conſeilliers, y compris les quatre preſidents, à ſçauoir, quarante Clercs, & quarante Lais, entre leſquels ſont les Eueſque de Paris, & Abbé de S. Denys, comme dit eſt: puis les deux Aduocats, & le Procureur general du Roy. Les offices moindres de la court, ſont les quatre notaires, & ſecretaires, le Greffier ciuil, appellé Protonotaire de la court, le greffier criminel, le greffier des repreſentations, & les Huiſſiers.

Nombre des chambres pour la iuſtice.

Tout ce corps eſt party en ſix chābres, la premiere deſquelles eſt la grand' chambre du plaidoyé, qu'on appelle la chambre doree: la Tournelle, qui eſt celle où ſe plaident les matieres criminelles: la grand' chambre des enqueſtes, la petite chambre des enqueſtes, la chambre nouuelle, & la chambre du domaine. Et d'autant que c'eſt encor en Paris, que les affaires des finances ſe traitēt, en l'enceint, & cloſture du palais on voit encore les iuriſdictions, qui ſ'enſuyuent. Les requeſtes de l'hoſtel du Roy, la chancelerie, les requeſtes du palais, le Bailliage du Palais, la chambre des maiſtres des eaux, & des foreſts, à laquelle reſſortiſſent trois cents officiers de trois cents ſieges des eaux, & des foreſts de ce Royaume. La Coneſtablie, & Mareſchauſſee de France, à la table de Marbre: la chambre des comptes, celle du threſor, la chambre des monnoyes, la iuſtice des aides, des eſleuz, le ſiege de l'Admirauté, à la table de marbre, & la grande Paneterie de France. De diſcourir ſur les charges de chacun, on n'auroit iamais fait: ioint que les noms des eſtats donnent aſſes ample intelligence des offices, & du deuoir de ceux, à qui ils ſont commis: & auec ce que ie ſçay, que pluſieurs ont heureuſemēt traité cecy, & deſquels vous le pourrez tirer, tels que ſont les Seigneurs du Tillet, & Eſtienne Paſquier, l'vn greffier ciuil de la court, & l'autre aduocat en icelle: mais ie veux qu'on ſçache, que ny l'vn, ny l'autre m'ont ſeruy en cecy (quoy qu'en d'autres choſes ie leur ſoys redeuable) ains ay fait mon recueil des anciens, & des chartes, & vieux documens pris de ceux qui viuoyent dés les premiers ſiecles, que la police Pariſienne fut inſtituee. I'ay parlé cy deuant, que les Conſuls ont retrāché quelque peu de la iuriſdiction du Chaſtelet: & pource veux ie (encor que ce Magiſtrat ſoit de nouuelle inuētion en France) diſcourir des Conſuls pluſtoſt que de l'hoſtel de ville.

D'où vie
le mot
conſulat.

Le mot de Conſulat vient (comme ſçauent les hommes doctes) de conſeiller, ou conſulter, ce qui fut cauſe iadis, que les ſouuerains Magiſtrats eſleuz à Rome en lieu des Roys, ſ'apellerent Conſuls, & qu'encore au pays d'Aquitaine ceux qui ont la police ordinaire des villes, ſont honorez de ce titre.

Conſuls
Paris a q
ſemblables.

Il eſt vray, que ces Conſuls, deſquels nous traitons icy, ne ſont commis ſur vne generalité de police, ains ſimplement ſur ce qui paſſe de marchand à marchand, tout ainſi que en Conſtantinoble, Baruth, Tripoli, & Alexandrie, ſous la iuſtice de celuy qui eſt Baile de quelque que ſoit des nations, ayants tel droit par l'octroy du grand Empereur de Turquie: & voila enquoy nos Conſuls Pariſiens different de ceux des Conſuls des villes de la Gaſcongne, ceux cy eſtants comme les Capitouls de Tholouſe, Iurats de Bordeaux, & plus que les Eſcheuins de Paris, qui n'ont point de haute iuſtice: & ces autres, qui ſont pour le trafic, n'ayants iuriſdiction (comme dit eſt) que ſur le ſimple fait de la marchandiſe.

Differéc
des Conſu
lars par
France.

La façon de iuger deſquels eſt autant ſainte, qu'elle eſt ſoudaine, & pleine de ſimplicité, ſans faire la ſuite des procés immortelle, & cauſer la ruine des pourſuyuāts.

Quels ſon
les Cōſuls
& quel
leur offic
à Paris.

Ces Conſuls ſont vne troupe de Bourgeois de Paris de bonne, & vertueuſe vie, ſans nul reproche, leſquels vuident en dernier reſſort, & ſans appel, les cauſes purement,reſſentants ce qui eſt en nature de debte pour l'eſgard de la marchandiſe, & ſur le different d'vn marchand à autre, veu qu'il n'y a homme, qui entende mieux le fond du ſac de ce qui concerne le trafic,que celuy,qui ne feit iamais autre eſtat,ou office.

ſulsen
temps
uez à

Ils ont eſté creez ſous le regne heureux du roy treſchreſtien Charles neuuieſme du nom, pour le ſeul eſgard de la conſeruation de l'eſtat de marchãdiſe,qui ſembloit ſ'ancantir, à cauſe que les proces, pour raiſon de leurs debtes, ſ'ayants à vuider par deuant iuges non inſtruits au ſecret du trafic, eſtoyent auſſi tirez en longueur, au grand preiudice du marchand, & ſouuent d'vn procés ſ'en engendroit vne infinité par l'ignorance de ceux, qui auoyent les affaires en main. Ioint,que les marchãds auoyẽt requis au Roy,que deſormais,par loy inuiolable,fuſt ordonné, que les enfants des marchands ſuyuroient le trafic, ſans qu'il leur fuſt loiſible de ſuyure autre vacation: laquelle requeſte, ſemblant iniuſte,quoy qu'elle euſt quelque raiſonnable conſideration, fut reiettee:mais pour les contẽter,leur fut donné ce Conſulat tant vtile, & neceſſaire, & propre à rompre le col a ces ſolennitez,qu'on apelle de iuſtice, eſquelles en eſpluchant les matieres, on conſume, & le temps, & l'argent des pauures parties,& voila quant à l'inſtitution, & cauſes d'icelle: reſte à voir, comme ces iuges procedent en leurs iugemens.

e de
ice
ōſuls

Leur ordre donc, auec lequel ils dreſſent leur façon de policer,eſt en telle ſorte. Celuy, qui eſt demandeur, & fait aiourner ſa partie, viẽt ſe preſenter au bureau, & parquet des conſuls, armé de la cedulle,& obligation de celuy, à qu'il a affaire:là faut, que l'vne & l'autre des parties propoſe ſon droit de ſa propre bouche, ayants fait ſerment de ne dire choſe,qui ne ſoit veritable. Or la cedulle miſe en ieu,le Cõſul ſ'enquiert du debteur, ſi c'eſt de ſon eſcriture,& ſi elle eſt ſuyuant la verité:ſ'il le confeſſe,& ne peut monſtrer quictance,ny eſcrit teſmoignant,qu'il ayt payé,il faut, que ſur le champ il fourniſſe la ſomme,qu'il doibt, ſans aller vſer de ſubterfuges, où qu'il donne cautions ſuffiſantes pour le contentement du crediteur,ſans que les parties ſe deſtruiſent,ny en pourſuite, ny en deſpens,ny en eſpices pour le iugement. Et pource que ces iuges n'ont cognoiſſance quelcõque ſur les crimes,ny autres actions, que pour les ſimples debtes des marchands,& iceux pour le fait de marchandiſe, auſſi n'ont ils iuriſdiction perſonnelle de peine, ſauf que l'empriſonnement en defaut de paye, ou ſuffiſante caution:car il ne ſe faut là preſenter pour y chiquaner,& cercher des eſchapatoires.

ls ont
d'em
nne-

Et ce qui fait ce Magiſtrat ſi rond, & entier,eſt, pource qu'il eſt ſimplement annuel, veu que ſ'il eſtoit à vie, i'ay belle peur qu'à la longue,il ne paſſaſt par la corruption des autres, entant qu'en fin il ſeroit expoſé en vente.

ſsan-

Pour cette raiſon auſſi les Poteſtats des villes, ſuiettes aux Venitiens, ſont loüez preſque touſiours a la fin de leur charge,non que touſiours ils ſoyent gents de bien: mais pour auoir temps limité de leur charge, & qu'au bout de l'an il faut qu'ils rendent compte de leur adminiſtration. Et ſeroit preſque beſoing, que le reſte des iudicatures paſſaſſent ſoubs cette loy, auſſi bien que iadis cela ſ'obſeruoit à Rome, & que les iuges fuſſent recerchez en leurs charges,& fuſt permis (ainſi qu'il eſtoit le temps paſſé en France) d'appeller les iuges deuant le ſouuerain, là où ils auroyent greué quelque pauure partie,comme on le peut recueillir par la lecture des annales,& hiſtoire de Frãce. Ce droit de Conſulat, ayant eſté octroyé aux Bourgeois de Paris,a eſté donné encor par vn ſingulier priuilege au reſte des bonnes villes de ce Royaume de France,pour les bons,& agreables ſeruices, qu'elles luy ont fait,& pour obuier à vn tas de Banqueroutiers, leſquels contre-faiſants le bon marchand, empeſchoyent le cours du trafic, & aboliſſoyent la liberté de la marchandiſe,auec des reſpits, & Quinquenelles, mots ſortis de la boutique de quelque brouillon,qui n'aymoit rien moins, que la iuſtice.

Conſulat octroyé aux autres villes de France.

Ie ne veux icy vous aller recercher tout tant qu'il y a de iuſtices ſubalternes à Paris,le tout paſſant ſous vne loy,& n'y ayant autre couſtume,que celle, qui eſt gardee,& entretenue,tant au Chaſtelet,qu'en la cour ſouueraine, ny autre Roy, que celuy, qui eſt chef,autant (en ce qui eſt de la police ſeculiere) de l'Eueſque,& clergé, que de la nobleſſe, & du peuple. Pour la perfection de la police de Paris, faut, que nous aiouſtions le gouuernement de l'hoſtel de ville ſous le nom des Magiſtrats,qui y ſont quatre Eſcheuins,les vingt & quatre cõſeillers,le greffier, procureur, receueur, clerc, quarteniers,dixeniers,& cinquanteniers,ainſi que l'eſtat de chacun eſt dreſſé des ſa premiere inſtitution.

Magiſtrats de l'hoſtel de ville de Paris.

Laquelle eſt d'aſſes long temps,comme celle qui fut dreſſee l'an de noſtre Seigneur mille cent nonante,ſoubs le regne du Roy Philippes, ſurnommé Auguſte, fils de Loys le ieune,lequel eſtablit le droit d'Eſcheuinage, & feit vn preuoſt des marchands,à la difference du Preuoſt de la iuſtice, lequel ſ'appelle ſimplement Preuoſt de Paris.

Eſcheuinage par qui dreſſé a Paris,& en quel temps

Ce meſme Roy,deſirant d'augmẽter,& enrichir ſa ville,laquelle commençoit à flourir,apres auoir creé les Magiſtrats ſuſdits, il donna à la ville les armoiries, qu'elle porte, à ſçauoir, de gueulles a vne nef d'argent,le chãp d'Azur,ſemé de France,ou fleurs de lys d'or:par cela voulant ſignifier,que Paris eſt la nef principale, & ville capitale du Royaume, où le Roy eſt ſeul gouuerneur, & patron conduiſant la nacelle:laquelle eſt pleine de tous biens,& floriſſante en richeſſes. Et tout ainſi qu'vne nef porte la figure d'vne republique bien regie, & policee, Paris auſſi, eſtant la vraie figure d'vn eſtat bien adminiſtré, ſert de miroir, & patron au reſte des villes de France pour la ſuyure au fait politique.

Armoiries de l'hoſtel de ville de Paris,& leur ſignification.

Auſſi qui aduiſera de pres la forme de la police,gardee en ce corps de ville de Paris, il verra, que la grauité Romaine y reluit encor,& qu'il ſemble,que ce ſoyent ces anciens bourgeois de la Gaule, leſquels policez par les Romains en ont gardé iuſqu'à cette heure l'ordonnance,& la couſtume:ſi bien que (comme ailleurs i'ay deduit) ceux,qui raportent l'edilité Romaine à l'Eſcheuinage Pariſien, n'ont du tout failly,ny auſſi approché entierement de la choſe. Veu que ces deux eſtats ſe comportent eſgaux en cecy,que tout ainſi que les Ediles de Rome (comme le nom le porte) auoyent la charge des edifices de la cité,& de voir, que par faute d'vn logis, le voiſinage ne fuſt enuelopé en cette ruine, & auoyent la ſurintendance des baſtimens publics, les Theatres,& Spectacles:les Eſcheuins ont auſſi charge non de tous tels edifices,ains ſeulement des

Eſcheuins preſque ſemblables aux Ediles Romains.

fortifications de la ville, & des lieux publics : car quant au reſte, les Iurez ſeruent aux viſites des maiſons, rues, cloaques, canaux, aqueductes, fontaines, ports, paſſages, & chemins, a fin d'y donner remede, ſ'il y eſchoit quelque neceſſité. Et pour bien parler, les Eſcheuins Pariſiés ont quelque cas de commun auec l'ancien Prefect des viures à Rome : d'autant qu'ils tiennent l'œil à la vente du bled, & du vin, au boys, & charbon, & y mettent la taxe, quoy que iadis cecy fuſt de la iuriſdiction du Chaſtelet, lequel a eſgard ſur les viures, & ſoigne en temps de cherté, que la ville ne ſouffre defaut, comme auſſi (ſelon que deſia i'ay dit) le meſme Chaſtelet, par ſes commiſſaires, viſite les Boulengers pour voir ſ'ils font le pain ſelon le poids, contenu en l'ordõnance. Et pour haucer les Eſcheuins iuſqu'au degré du ſouuerain magiſtrat, qui iadis commandoit à Rome, à ſçauoir, aux Conſuls : ie dis, que c'eſt aux Eſcheuins, & Preuoſt des marchands de garder la ville, de tenir les clefs d'icelle de nuit, lors que le temps eſt ſuſpect de troubles, ou de guerre : c'eſt à eux à voir, que la republique ne ſouffre aucun inconuenient, à dreſſer les compaignees des Bourgeois, ordonner guets, & ſentinelles, dõner le mot, mettre garniſon de citoyens aux portes, & carrefours de la ville, & ſans le paſſeport deſquels n'eſt loiſible en temps de guerre, & ſur tout de troubles tels, qu'on a veu de noſtre temps, à perſonne de ſortir de la ville. Si bien que le Roy meſme ſouffroit, que ſa maieſté eſtant en Paris, l'hoſtel de ville euſt cette preeminence, tant pour n'alterer la couſtume que pour oſter à pluſieurs le moien de monopoler par leurs allees, & venues, ſi pluſieurs euſſent eu l'autorité de donner ces paſſeports, ainſi que l'experience en a donné vn bon nombre d'exemples. Ce ſont les Eſcheuins, qui du corps de leur ville ont creé les capitaines des cartiers, comme ainſi ſoit, que iadis les Quarteniers auoyent cette charge, & où la police n'y eſtoit telle, ny la ville ſi gaillardement deffendue. Ie diray encore en paſſant, que la dignité de l'eſcheuinage, a quelque forme, & façon de faire auec les Tribuns anciens du peuple de Rome, à cauſe que l'hoſtel de ville eſt preſt touſiours à ſupporter le peuple, eſt ſon deffenſeur, & c'eſt luy, qui fait le tiers eſtat, quoy que pluſieurs des autres eſtats ſoyent de l'aſſemblee de cette communauté. Et quoy que (ſi la republique Françoiſe pouuoit rien receuoir de ſi chatouilleux, que ces Tribuns) le Preuoſt de Paris ſoit le gouuerneur de la police generale, tant de la ville, que finages, ſi eſt ce que l'hoſtel de ville a cela de particulier, que ceux de ſon corps, n'eſtant que des naturels de la ville, & enfants d'icelle, nul qui ne ſoit enfant de Paris ne pouuant paruenir à l'eſtat, ny de preuoſt des marchands, ny d'Eſcheuin, ſont ſoigneux du profit de leurs freres, & concitoyens, & taſchent de les deffendre de toute violence. Ie n'appelle pas violence, ce qui plaiſt aux Roys, qui en ſont Seigneurs immediatement, mais ſi quelcun taſchoit de mettre ce peuple en la male-grace des Roys, ainſi que de noſtre temps nous en auons veu l'experiẽce, & à quoy a pourueu la diligence, & ſageſſe de l'hoſtel de ces Tribuns du peuple de Paris. I'ay dit, que nul peut venir à la dignité de Preuoſt des marchands, ny d'Eſcheuin, qui ne ſoit enfant de la ville, a fin que les eſtrangers ne ſoyent inſtruits aux ſecrets de la ville, & que la communication d'iceux ſoit preiudiciable à la communauté, & de mauuais exemple à la poſterité : mais encore y a il vne autre obſeruation, qui eſt, qu'on eſpluche de ſi prés la vie de ceux qui aſpirent à ces dignitez, qu'il eſt impoſſible, que homme y puiſſe paruenir, qui ſoit le moins du mõde marqué de quelque note, reſſentant denigremẽt de renommee, ou qui pour quelque meſfait, & fuſt il leger, auroit eſté mis en priſon, tant eſt ſainte cette autorité, & honneur d'Eſcheuinage, que la ſeule opinion du vice luy peuſt donner empeſchement. O glorieuſe, & ſimplemẽt bonne antiquité, d'auoir fait de telles loix, & heureuſe la poſterité, qui les garde auec telle reuerence, & les execute auec telle ſeuerité, que iuſqu'à preſent homme ne peut dire de l'auoir veu enfrainte. Et diray ce mot, que toute mal-ſeance, eſt tellement euitee par ces Magiſtrats de ville, ou ceux qui y aſpirent, qu'encor à Paris court ce Prouerbe, ſi lon voit quelcun ſifler (tu ne ſeras point Preuoſt des Marchands) à cauſe que cette façon de faire en vne ville, & en l'endroit d'vn homme de qualité reſſent ne ſçay quoy de faineantiſe : auſſi bien que iadis Caton, eſtant Cẽſeur, oſta vn certain du Senat, pour auoir baaillé trop immodeſtement. Quelle meilleure police demandez vous, que celle de Paris, ſur la premiere erectiõ des Quarteniers, chacun ayant ſon departement, & cartier en la ville pour y ſurueiller, comme vn paſteur ſur ſon tropeau, & ceux ayants les Dixeniers, & Cinquanteniers, gens choiſis, preud'hommes, & de bonne reputation, deſquels n'en a de chacũ que ſeize ſelõ le nõbre des cartiers de la ville : les Quarteniers ſont cõme colonnels en vn regiment, & les autres comme capitaines, ou lieutenants, chacun commandant en ſon canton, auec telle induſtrie, que i'ay veu durant les troubles à Paris, qu'il n'y auoit homme quelconque ſoupçonné de partialité, qui ne fuſt recogneu, eſclairé, & enregiſtré, tant ſecret ſe penſaſt il eſtre. A ce corps de ville obeiſſent les guets, tant à pied qu'à cheual, compoſez des bourgeois de la ville, leſquels ſont tels, que ce que on appelle à Veniſe la iuſtice de nuit, à cauſe qu'ils marchent la nuit pour voir, ſi en vn ſi grand monde, qu'eſt Paris, il ſe fait des inſolences : & ont ces guets pouuoir d'entrer en tout lieu, où ſe fait quelque eſmeute, & de ſaiſir ceux, qui vont vagabonds de nuit par ville ou auec armes, ou ſeuls à heure indeuë, voire, & accompaignez ſ'ils ne portent point de chandelle, & les ayants pris, les menent coffrer priſonniers au Chaſtelet, ou en telle priſon, que bõ leur ſemble. De ce corps de ville ſont les archers de la garde de Meſſieurs de l'hoſtel de ville, les haquebutiers, & arbaleſtiers, leſquels ſont veſtuz de liuree tout ainſi, que les archers de la garde du corps du Roy, & portent vn eſcuſſon deuant, & derriere leur Hoqueton auec les armoiries de la ville, ainſi que par cy deuant ie le vous ay declairé. Ceux cy faut qu'ils ſe trouuent en toute publique aſſemblee, où ſe trouue l'hoſtel de ville, auec leur equipage, & partie d'iceux ſont commis pour la garde de l'Arſenal, & magaſin des armes : car à d'autres ſoldats choſe de tel pris n'eſt point commiſe. C'eſt à eux d'aller aux proceſſions generales pour empeſcher troubles, & ſe tenir en corps de garde par

diuers

Eſcheuins imitent le prefect des viures a Rome.

Eſcheuins ont autorité Conſulaire, à la façon de Rome.

Grãd' puiſſance du Preuoſt, & Eſcheuins à Paris.

Qu'eſt ce que les Eſcheuins ont de cõmun auec les Tribũs du peuple de Rome.

Les ſeuls enfans de Paris apellez à l'Eſcheuinage

Nul not
d'infam
tant ſoi
peu, re
à l'E ch
nage.

Prouer
Paris.

Quart
niers, &
leur cha
ge à Pa

Guets
Paris o
ſent à l'
ſtel de
le.

Archer
ville en
quoy e
ployez.

diuers endroits de la ville, pour euiter qu'aucun ſcandale ne ſuruienne. Les nuits de Noël, & grandes feſtes ils ſont pres les Egliſes, comme auſſi eſt le guet pour ſemblable occaſion que deſſus : mais la plus belle garde nocturne, qui ſe face, eſt celle de la feſte de l'aſſumption noſtre Dame a la my-Aouſt, où tout ce corps, armé de ſeruiteurs de l'hoſtel de ville, faut qu'il face la ronde à l'entour de l'enceint de l'Egliſe, ſuyuant vne ancienne couſtume, de laquelle ie n'ay encore ſceu la cauſe, ny origine : le iour de la ſaint Mathias tout ce corps de garde ſ'aſſemble en armes, & fait vn grand guet, en ſouuenance, que ce iour leur ville fut deliuree de la ſeruitude des Angloys: en vſant tout ainſi que feirent iadis les Romains, ayants chaſſez les Tarquins tyrans de la cité de Rome, apres le violement de Lucreſſe. Que voulez vous de plus, ſinon que ie puis dire, que ſ'il y eut iamais rien de bien policé au monde, c'eſt la cité de Paris, où lon voit le peuple modeſte à obeïr, & celuy qui a puiſſance, fort doux, & courtoys en ſes commandements? Ie ne ſçauroys eſplucher de long temps, ny en peu de paroles l'ordre, tenu par les Iurez de touts les meſtiers, tout ainſi qu'eſtoyent iadis les Freries, & aſſemblees entre les Grecs : les Iurez ayants droit de viſite ſur ceux de leur eſtat, & condemnants à l'amende ceux, qui ſont trouuez exceder le deu de leur office, ou qui ont faux poids, & fauce meſure, ou qui vendent des denrees, & drogues trop enuieillies : ſi bien que le ſeul Paris ſemble eſtre l'eſcole d'equité, & le miroir de toute police. Sur laquelle ayants fait aſſez long diſcours, il ſera deſormais temps de venir aux autres ſingularitez de Paris, d'autant qu'il nous en reſte encore vn bien fort grand nombre.

emblee rchers à ny ult.

emblee a S. Ma s.

ez en ſeſtats, neſtiers ris. & office.

De l'Vniuerſité de Paris, inſtitution, loix, fondation, & priuileges d'icelle.

Nous auons ailleurs monſtré, ſi les Gauloys ont eſté ſi ſtupides, que pluſieurs les font, & ſi la Barbarie leur a eſté ſi familiere, que les nations eſtranges nous ont voulu faire a croire. Auſſi ſçait on, que ſ'il y a choſe, qui releue vn peuple du nom de Barbare, ce ſont, & la religion, & les lettres : car quant aux armes, ie les mets au ranc de la brutalité, ſi ce n'eſt, qu'on les préne pour la deffence du pays, & republique. Quant aux Gauloys, deſquels nous parlons, & entre leſquels noz Pariſiens ne tiennét le dernier lieu, comme deſia nous vous auons fait voir, on ſçait, que durant le gentiliſme, & ayants receu le ſaint lauement de Bapteſme, ils ont eſté tels à la pourſuite de la religion, que peu ſe treuue de peuples, qui les ayent ſurpaſſez en pieté, & ils ont deuancé d'autres en la pure obſeruation, de ce qui eſt de la doctrine Chreſtienne. Et leur pouuons dóner ce loz, que l'hiſtoire ne nous fait point voir, qu'encor qu'il y euſt des Seigneurs en Gaule ſoubs l'Empire Romain, qui adoraſſent les idoles, ſi ne ſ'en trouue il pas vn, qui aye perſecuté les bons Chreſtiens, ains en ont laiſſé faire aux lieutenans, & officiers de l'Empire. Mais ſi nous eſpluchós le ſçauoir, doctrine, eſtude, & grádes lettres de noz Gauloys anciens, il n'y a homme qui puiſſe nier, que dés le commencement, & auant long temps que ny Troye, ny Rome fuſſent baſties, les Saronites, Bardes, & Druides auoyent ouuert l'eſcole de ſageſſe entre les Gauloys. Bien cófeſſay-ie, que leurs liures eſtoient la ſeule memoire de leurs diſciples, & leurs eſcrits eſtoyent grauez au cœur de ceux, qui les eſcoutoyent : comme auſſi entre les Grecs on a long temps ſuiuy cette façon d'enſeigner par la voix viue, ſans rien laiſſer par eſcrit: de ſorte que ny Pythagore, ny Socrate ont eſcrit choſe aucune, ny les plus anciés, deſquels l'eſcole Greque préd ſa gloire plus grande. Mais d'autant que ces Gaulois premiers n'ont peu parfaire, ce à quoy leurs deuanciers ont donné cómencemét, ceux qui les ont ſuiuys, & leſquels ſont Gauloy-François, y ont mis la derniere main : car de dire, que les lettres fuſſent du tout eſteintes en Gaule, auant que les François y arriuaſſent, Auſone, Poëte Bourdeloys, nous cháte du cótraire, qui en diuers endroits de ſes poëmes eſcrit à ceux qui enſeignoient la ieuneſſe en pluſieurs endroits de la gaule. Où eſt ce q̃ tát d'excellés hómes, ſortis de ce pays, auoyent apris le ſçauoir, ſi ce n'eſt en la gaule meſme? Quelles villes eſtoiét ce lors que Poitiers, Bordeaux, Bourges, Lyó, Tholouſe, & Marſeille (ancienne eſcole des Gaules) & quelle penſons nous, qui eſtoit celle de Paris, où le glorieux S. Denis vint annócer la parole de l'Euágile, & endoctrinoit les peuples voiſins en icelle? puis que nous ſçauons par la lecture de l'hiſtoire eccleſiaſtique, que iadis en toutes les Egliſes, on choiſiſſoit des hómes de grande erudition pour l'adreſſe, & enſeignemét de la ieuneſſe. Ces beaux cómencemens donc, ont ſeruy de plant, & fondement à celle Auguſte, anciéne, & magnifique Vniuerſité de Paris, de laq̃lle nous auons à diſcourir maintenát. Les François donc du premier aage venus en Gaule, cóme ils la trouuerét policee, & inſtruite au Chriſtianiſme, auſſi la laiſſerét ils en cette ſiéne inſtitution, leur ſuffiſant de ſ'allier cette braue nation, & de deux excellés peuples, en faire vn le plus braue, & martial, que les hiſtoires recognoiſſent. Ceux cy ayans a faire des cóqueſtes fort grandes, & à ſe preualoir de pluſieurs forts, & puiſſans ennemis, ne ſe ſót auſſi guere arreſtez à l'auancemét des bonnes lettres, leſquelles eſtoyét encloſes dedans les monaſteres, & enſeignees par les gés d'Egliſe, cóme auons dit, ſuyuát l'anciéne inſtitutió de l'Egliſe primitiue. Leurs ſucceſſeurs ſ'aneátiſſans és delices, & ne reſſentans rien, qui ſoit, ie ne diray du Prince, voire ny de l'homme, ayát vſage de raiſon, tát ſ'en faut, q̃ les lettres leur fuſſent à cœur, q̃ la police meſme eſtoit guidee par des hómes plus ſoigneux de leur grandeur, que du profit du public, & leſquels n'ont rié laiſſé apres eux, que la memoire de leurs folies, & fai-neantiſes. Ce n'eſt encore icy, que l'Vniuerſité peut prendre ſon fondement, quoy qu'il ſoit fort aiſé de tirer de l'hiſtoire, q̃ pluſieurs Egliſes de Paris eſtoyét la promeſſe de ce que nous y voyons, à ſçauoir de l'inſtitution de cette republique Scolaſtique qui eſt à preſent loüee par tout le móde. Veu que l'aſſemblee du clergé en l'enceint du téple S. Pierre, & S. Paul à Paris (qu'à preſent on dit S. Geneuiefue) ne ſeruoit de rien moins ſous Clouis, que d'vne eſcole de bonnes lettres, & l'Egliſe S. Vincent (qu'ores on nomme l'Abbaye S. Germain des prez) qu'eſtoit ce autre cas, que le ſejour des initiez au ſaint ſeruice de Dieu, & des noueaux cheualiers au ſçauoir, pour ſeruir vn iour l'Egliſe, & les Princes, & la republique de France.

i deli- l'hóme nom de bare.

lloys addó. à per- ter les eſtiens

lloys ants nt, que Grecs Ro- ins.

Toutes ces villes ſont raméteuës par Auſone.

François ne ſont innouateurs de la religion en Gaule.

Premieres Egliſes baſties par les François à Paris.

Terẽce en L'Andrie

C'eſt icy, qu'il faut, que ie m'attache a ces braues diſcoureurs, qui font les hiſtoires par leurs diſcours, & traitent des affaires d'eſtat, ſelon que les choſes ſe comportent maintenant, ſans auoir eſgard à ce que dit le Poëte Comique, que ce temps demande d'autres façons de faire : comme ſi toutes les ſaiſons eſtoyent ſemblables, & ſi en tout temps les humeurs des hommes auoyent vne pareille inclination.

Hiſtoriens de noſtre temps trop chatouilleux ou peu religieux.

Ie parle pour l'eſgard de ceux, qui ayants a contre-cœur le nom de moyne, & ne voulants rien tenir (ou faignants n'eſtre redeuable) de ceux, qui ont eſté eccleſiaſtiques, ſe ſont moquez de tout tant qu'il y a eu d'hiſtoriens en noſtre France, à cauſe que touts ont eſté de cette condition : & ce pendant ces reformateurs ne voyent point en quel abiſme ils ſe precipitent, & quelle foy, & autorité, ils deſrobent à leurs propres eſcrits. Car qui eſt l'homme ſi ſot, qui vueille ſ'arreſter a mon opinion ſur les choſes de l'antiquité, ſi d'icelle ie ne luy amene le teſmoignage ? Et de qui l'appuieray-ie ſinon de ceux, qui ont eſcrit des choſes de leur temps ?

Eccleſiaſtiques ſeuls, qui ont iadis eſcrit l'hiſtoire.

Mais qui ſont ceux, à qui nous en ſommes redeuables ? Eſt ce point aux Courtiſans? Et ie vous prie monſtrez m'en quelque nombre de la premiere volee des François en Gaule, qui nous face le recit de ce que nous recerchons, & ſ'ils ſont dignes de foy, nous ietterons à part & les moynes, & le reſte des eccleſiaſtiques. Vous ſaignez du nez mes amis, & faut qu'entriez les mains vuides au ſantuaire : ie ſuis content de vous diſpencer en cet endroit auec condition, que mes eccleſiaſtiques de ce temps là ſeront receuz pour l'eſgard, & reuerence de l'antiquité, laquelle ſeule faut qu'elle ſoit celle là, qui nous dreſſe en ces recerches. Venons à la race des Pepins, vraye pepiniere d'hommes illuſtres : où ſont ces braues courtiſans, qui nous eſpluchent cecy? eſt-ce pas vn de ceux, qui feirent, & dreſſerent le pont à Pepin, pour ſe faire Roy de France ? I'ay belle peur, que ceux cy ne vous feront guere grand bien, ny aduancement, à cauſe que l'iniuſtice de Pepin auoit plus de beſoing alors de deffenſeurs, pour la faire trouuer bonne, que de vrays hiſtoriens, pour dire la verité de ſon vſurpation. Mais voila Pepin eſtably, & haucé en l'eſtat Royal, où ſont les hiſtoriens de ſes geſtes? aux Egliſes.

Eueſques iadis chefs du conſeil des Roys.

Voicy Charles ſurnommé le grand, fait Roy, & en fin Empereur, par qui eſt-ce, que ſon hiſtoire eſt dreſſee? Par des moynes, & Eueſques. A qui eſt-ce, qu'il donna la charge de ſes ſeaux, & affaires? à vn Eueſque, à ſçauoir, Turpin, lequel en ſon hiſtoire ſe dit aſſeſſeur, & comme compagnon des faits de ce grand Prince. C'eſt aſſez diſcouru ſur la cauſe des hiſtoriens eccleſiaſtiques, pour l'eſgard de nos diſcours : reſte a venir au poinct, & à l'origine de l'Vniuerſité de Paris. Charles le grand donc, aſſeuré en ſon regne, & aggrandy par l'Empire aiouſté a ſa couronne, deſireux d'oſter aux Grecs auſſi bien la gloire des bonnes lettres, que la monarchie qu'il leur auoit eſchantillonnee, fut le premier qui donna ſource a la magnificence de cette Vniuerſité, & qui monſtra le chemin a ſes ſucceſſeurs de faire le ſemblable, ou de le ſurpaſſer en vne inuention ſi ſainte, & plus que neceſſaire. Et cecy (comme le recitent les Annales Françoiſes) induit par vn excellent perſonnage nommé Alcuin, lequel fut le premier qui ouurit a Paris l'eſcole, & par ſon exhortation le Roy feit ce bien aux Gaules, & a l'Italie, d'où les Goths, & Lombardz auoyent banny tout ſçauoir, & exercice de bonnes lettres.

Cecy aduint l'an de grace 791.

Bien vous diray, que cette fondation ne fut celle qui auança cette Vniuerſité a telle gloire que nous la voyons maintenant, d'autant qu'il ne feit que ſimplement la mettre en beſoigne, laiſſant a ſes ſucceſſeurs l'honneur de parfaire ce a quoy il auoit donné ſi beau commencemẽt. Luy mort, Loys le debonnaire n'eut guere grand moien d'augmenter cecy, y obſtant les troubles ſuſcitez par les ſeditieux, qui feirent reuolter les enfants contre le pere : & de là en auant tout alla en empirant, tant pour les guerres ciuiles ſuſcitees apres la mort du debonnaire, que pour la venue des Normandz en Gaule, leſquels donnerent vn grand eſchec aux bonnes lettres. De ſorte que il fallut que la race Gauloiſe des Capets fut celle qui remit ſus en Gaule auſſi bien les lettres, que la gloire des armes, & la magnificence de l'Empire des fleurs du lys. Non qu'il faille penſer que la Gaule fut ſans exercice de lettres, veu ce que nous auons deſia allegué des Bardes, Saronides, & Druides, auant que le Chriſtianiſme fut receu en Gaule, & ce qu'auons dit de tant de bons peres, & excellents Eueſques inſtruits és Gaules, & par les monaſteres, & Egliſes de cette magnifique Prouince : ioint que nous auons dit que Marſeille eſtoit l'Vniuerſité la plus fameuſe qui fut deça la mer apres Athenes, & où les Romains enuoyoient leurs enfants y apprendre les lettres.

Marſeille eſcole generale de Gaules. Strab. li.4

Or les lettres de la fondation de l'Vniuerſité n'eſtants tombees entre mes mains, ſi ſçay-ie que la premiere inſtitution vient de Charles le grand, mais non pas auec cet ordre de Magiſtrats d'eſcole qu'on y voit a preſent : car ie penſe que cecy ayt eſté inſtitué du temps ou de Capet, ou de ſes ſucceſſeurs : qu'il ſoit vray, Philippe Auguſte, ſurnommé Dieu donné fait aſſes euidente preuue de cecy, & que long temps auant luy cette Vniuerſité auec ſes ordres, eſtats, & offices auoit eſté miſe en honneur, lors qu'il conferme les priuileges que ſon pere Loys auoit donnez en faueur des eſcoliers, lequel Loys eſtabliſſant cette loy fauorable aux eſcoliers, monſtre auſſi que la France ayant recouuert repos des guerres auec les Alemants, & des troubles aduenuz par les courſes Normandes, ce fut lors qu'elle recouura ſa gloire.

C'eſt aux patentes dudit Ro donnees l'an 1200.

Philippe Auguſte donna de beaux pr uileges a l'Vniuerſ té.

Qui me fait croire que celuy qui le premier mit les dignitez du Recteur, & Procureurs en auãt, fut Robert fils de Capet, qui eſtoit homme debonnaire, de grandes lettres, & ſinguliere erudition : & ne pourroy me perſuader qu'il n'y ayt eu des lettres, priuileges, & ordonnances pour le fait de l'eſcole, de ce Roy icy, auſſi biẽ que des autres, leſquelles ne ſont venues a noſtre cognoiſſance, & que l'iniure du temps a fait perdre, & le peu de ſoing des hommes en a eſgarez les originaires. Mais ne nous arreſtant point tant a vne ſi longue antiquité, comme qui voudroit eſplucher les matieres iuſqu'au fonds, & tout ainſi comme ſi on reuoquoit en doubte que

Robert fi de Capet Roy doc & excell

l'Vniuerſité de Paris ne ſoit la plus ancienne, & comme la mere nourrice de toutes les eſcoles de la Chreſtienté, paſſerons auſſi outre a la recerche de ce qui eſt le plus prochain de noſtre memoire, ayant touteſfois dit ce petit mot en paſſant : Que tout ainſi comme iadis les Empereurs de la maiſon de Sueue, à ſçauoir les Federics, Henrys, & Conradz, ayants diſcorde auec les Papes, & ſaint ſiege de Rome, ſe ſont ſoubmis au iugement du Parlement de France, ſi bonne opinion, ils auoyent de l'integrité de ce Conſeil Gauloys : les Egliſes Chreſtiennes auſſi durant les ſchiſmes, & y ayant quelque controuerſe en ce qui eſt de la foy, ſ'en ſont touſiours rapportees a la ſainte eſcole, & treſchreſtienne Vniuerſité de Paris, & ont receu pour iuge, la nõ deuoyante faculté de Theologie Pariſienne. Laiſſant donc (comme dit eſt) les fondations anciennes, donations, licences, libertez, priuileges, & immunitez donnees tant par les Papes, que les Roys a l'excellente Vniuerſité de Paris, comme generale, mere, & guide de toutes les autres : nous nous contenterons de toucher la creation du Recteur ſelon qu'elle eſt portee, limitee, & ordonnee par le Cardinal du titre de ſainte Cecile Legat en France ſoubs Pape Nicolas troiſieſme du nom, l'an de noſtre ſalut mille deux cents ſeptante neuf, & regnant en France Philippe fils du Roy ſaint Loys : car ce fut lors que fut faite la premiere reformation de cette Vniuerſité par l'autorité du ſaint ſiege : ce qui monſtre, qu'icelle eſtant de longue main inſtituee, il y auoit eu de l'alteration en la vie, & mœurs des eſcoliers, laquelle il failloit corriger, comme encore a preſent il ſeroit treſneceſſaire qu'on oſtaſt les abuz qui y ſont, & que les Roys feiſſent iouyr les chefs des anciens. Ce Cardinal donc feit les ordonnances qui ſ'enſuyuent, & que nous auons recueillies du liure de l'Vniuerſité, & en premier lieu ſur la creation du chef de touts les eſcoliers. Le Recteur (dit-il) ſera par cy apres eſleu en cette maniere : les quatre Procureurs des nations, à ſçauoir France, Picardie, Normandie, & Alemaigne, iureront ſolennellement deuant les nations d'eſlire vn autre Recteur qu'iceluy qui le ſera pour lors de leur aſſemblee, & tel qu'en ſaine conſcience ils eſtimeront en eſtre digne, ſuffiſant, & prouffitable tant a la charge, que pour le corps de l'Vniuerſité : & proteſteront que ny faueur, amitié, haine, ou autre paſſion les tranſportera a choiſir, & nommer pluſtoſt vn qu'autre, ains le prendront tel que dit eſt, pour l'eſgard du public, & non ſelon le iugement de leur affection particuliere. Or celuy qui par l'accord de ces quatre ſera eſleu, ou les troys y conſentants d'vne voix, ſera Recteur ſans aucune controuerſe, & ſans qu'il ſoit loiſible d'y reſiſter ou contredire. Mais ces quatre, ou trois, ne ſ'accordants en l'election, le Recteur ancien ſera appellé pour recueillir les voix, leſquelles ne pouuants ſ'accorder, on nommera quatre electeurs de chacune nation : ſelon l'election deſquels, & la plus grand voix l'emportant, le Recteur ſeul nommé, iouiſſant de ſa dignité durant le Trimeſtre, qui eſt le temps prefix a ce Magiſtrat : d'autant que l'election d'iceluy ſe fait touts les troys moys, & a iours limitez aux feſtes, c'eſt a ſçauoir de Noſtre Dame de Mars, de la ſaint Iean Baptiſte, de ſaint Denys, & de la Natiuité de noſtre Seigneur Ieſu-Chriſt. Voicy l'ordre gardé en l'election de ce chef de l'eſcole Pariſienne. On enferme les Electeurs en vn certain lieu, d'où ne leur eſt loiſible de ſortir ſans nommer celuy, qui doit auoir ſurintendence ſur tout le corps de l'Vniuerſité : & faut que cette election ſe parface, & ſe vuide durant le temps que demeure a bruſler vne chandelle de poids certain, & qu'on a de couſtume de porter pour cet affaire. N'eſtant permis a Bedeau, ny autre ſoit officier d'Vniuerſité, ou ſimple eſcolier, d'aller vers les Electeurs pour leur recommander homme que ce ſoit qui aſpire a l'office : voire y eſt par cette ordonnance eſtroitement deffendu, que les Electeurs ne mangent, ny boiuent aucunement au lieu où ſe fait l'election. Sur laquelle ne pouuants iceux ſ'accorder, c'eſt aux Maiſtres és arts d'en y enuoyer d'autres, & de faire ſortir ces premiers, auſquels ne ſoit plus loiſible d'entrer en l'election. Mais on a veu de noſtre temps de grandes folies aduenir pour cecy, & le Recteur eſtre eſleu a coups d'eſpees, & tout ainſi par force comme iadis l'Empire eſtoit emporté par ceux qui eſtoyent les plus forts. I'ay dit icy que c'eſt aux maiſtres és Arts d'enuoyer d'autres Electeurs, où les premiers ne pourront ſ'accorder : ſur quoy il faut noter que encor qu'à Paris y ayt quatre facultez parfaiſants le corps de l'Vniuerſité, à ſçauoir de Theologie, Decrets, Medecine, & des Arts, ſi eſt-ce que la premiere inſtitution de l'eſcole, ayant eſté dreſſee pour les Arts, il n'eſt auſſi loiſible d'eſlire le Recteur que du corps de la faculté des Arts : & lequel neantmoins a puiſſance en ce qui eſt de la police de l'eſcole, & ſur les Theologiẽs, & ſur les Decretiſtes, & ſur les Medecins, ainſi que nous en auons veu faire l'experience durant les troubles, & lors que le Recteur feit faire ioug aux medecins, & autres qui faiſants banque-route a l'Egliſe, vouloyent auſſi ſ'emanciper de l'obeiſſance de l'Vniuerſité, & n'eſtre point ſuiets aux loix, & ordonnances d'icelle. Ayãt eu ce corps d'eſcoliers ſi grande puiſſance d'autrefois, que d'auoir fait teſte aux Papes, & Princes du ſang, qui abuſoyent des benefices, ainſi qu'il en aduint du regne de Charles ſixieſme contre le Duc d'Anjou, & l'Anti-Pape ſeant en Auignon, & pillãt preſque touts les benefices de France. A fin donc qu'on voye auec quelle maieſté cette republique eſt maniee, faut entẽdre que de tout temps il y a eu deux chanceliers pour les Bacheliers, & Maiſtres és Arts, l'vn eſtant apellé Chancelier de noſtre Dame, & l'autre de ſainte Geneuiefue : le premier ayant droit ſur les Theologiens, Decretiſtes, & Medecins, en ce qui eſt des lieux de leur licence, & pour les benir a la façon ancienne : le ſecond ayant la preeminence de l'examen des Maiſtres és Arts, à cauſe de l'antiquité de la maiſon Royale de ſainte Geneuiefue (de laquelle nous parlerons cy apres) & touteſfois celuy de noſtre Dame a auſſi empieté ſur les Maiſtriſſes és arts, & examen de ceux qui y pretendent. Et faut que ces Chanceliers ſoyent creez deuant l'Eueſque

lle
deur
adis
du
ement
l'Vni
té de
.

Legat
pelloit
,ain-
'il ap-
par la
e.

urs du
at Sy-
ſur
ection
Recteur

cteur
meſtre.

Temps prefix pour l'election du Recteur.

Autorité du Recteur & vniuerſité de Paris.

Voyez les Annales.

Ce Gregoire ſeoit en Auignon legitime Eueſque l'an 1372. & retourna a Rome l'an 1376.

au Chapitre Epiſcopal, où ils doiuent iurer de ne point licencier aucun, ſoit Theologien, Decretiſte, Medecin, ou Artien, ſ'il n'eſt digne de tel honneur, & capable pour ſa doctrine, ayants fait le deuoir en l'eſtude, & ſuiuy l'eſcole le temps limité par les ordonnances de l'Vniuerſité: ſurquoy ils doiuent ſ'enquerir des Maiſtres, & docteurs des facultez, leſquels leur doiuent reſpondre la verité, & en ſaine conſcience. I'ay pris cecy d'vne bulle conferee par le Pape Gregoire onzieſme, en laquelle il ſouſcrit, & approuue tout ce qu'auoyent fait ſes predeceſſeurs Papes Vrbain cinquieſme, & Innocent ſixieſme touchant les priuileges donnez a l'eſcole generale de Paris: & entre autres choſes que i'ay recueillies de cette bulle, i'en ay tiré les paroles qui ſ'enſuiuent, où il fait mention du tort, & iniures qu'on pourroit faire aux eſcoliers.

Docteurs de Theologie ont droit de cenſurer les liures.

Curieuſes diſputes deffendues aux Theologiens.

Liures dis deff aus au Theologiens.

Actes ſolennelsd facultez Paris.

Paranymphes pou quoy inſt tuez a P ris.

S'il aduient qu'on iniurie, ou empriſonne a tort quelcun des voſtres, ſi on ne deſiſte de telle iniure, apres que vous les aurez admoneſtez, il vous ſera loiſible, ſi ainſi le trouuez bon, de ceſſer voz leçons. Mais ſ'il eſcheoit que l'eſcolier face choſe ou crime digne de punition, voulons que la cognoiſſance en ſoit ſeulement reſeruee a l'Eueſque: defendants que deſormais on empriſonne aucun eſcolier pour debte quelconque, veu que cela eſt deffendu par les conſtitutions des ſaints Canons, & decrets legitimes de noz predeceſſeurs. En cette Bulle eſt encor deffendu aux eſcoliers de n'aller auec armes par la ville: & deffend a l'Vniuerſité, & chefs d'icelle de prendre en ſorte que ce ſoit la cauſe ou deffence en main de ceux qui troublent le repos du public auec leurs ports d'armes, & ribleries. Voyons ſi l'autorité de la viſitation des liures eſt d'hier, ou auiourd'huy octroyee aux docteurs de la faculté de Theologie: & ſçaurons que le meſme Pape, confirmant la volonté de ſes predeceſſeurs en cette bulle que deſſus, ordonne que nul liure ſera leu en l'eſcole, ny colleges de Paris, lequel n'ayt eſté viſité premierement par les docteurs, & approuué par les Conciles: d'autant que nous ſçauons que les mauuais propos alterent les bonnes mœurs des hommes, & que les liures peſtilents, & ſuſpects ſont ceux qui gaſtent autant ou plus que pourroit faire la parole viue d'vn orateur, & preſcheur ſemant fauce, & peruerſe doctrine. Auſſi cette ſainte eſcole, & Vniuerſité de Paris a eſté de tout temps tant amoureuſe de ſimplicité, qu'elle ne ſ'eſt point ſouciee des diſputes curieuſes, ſi ce n'eſt de celles qui ſeruent a l'eclerciſſement des eſcritures diuines. C'eſt pourquoy de toute ancienneté, il y a eu ordonnance de l'Vniuerſité de Paris, laquelle veut que les Maiſtres, & eſcoliers eſtudiants en la ſainte Theologie ne ſ'affectionnent par trop a paroiſtre grands Philoſophes, pour l'impieté liee a celle Philoſophie, qui a plus la raiſon humaine, & naturelle pour guide, que la puiſſance diuine. Par celle ordonnance meſme eſt deffendu a iceux maiſtres d'vſer, en diſputant, ou liſant, de la langue vulgaire du peuple, ny de prophaner les choſes ſaintes deuant le peuple auec leurs queſtions, ains diſputer ſimplement en l'eſcole des matieres propres a la vacation de laquelle ils ſe meſlent. Ie laiſſe au bon iugement des chefs de cette faculté ce qui ſe peut, ou doibt recueillir de l'ordonnance, me tenant pour aſſeuré que tant de bonnes teſtes ne ſouffrent choſe, laquelle ne puiſſe eſtre deffendue raiſonnablement. Ie ſouhaite de voir a Paris le renouuellement de la conſtitution ancienne obſeruee en cette Vniuerſité, qui eſt, qu'il n'eſtoit loiſible a aucun de lyre, ſ'il n'auoit attaint l'an vingt vnieſme de ſon aage, & n'auoit ouy a Paris par l'eſpace de ſix ans, & lyſoit deux ans entiers apres ſon audition, ioint que celuy qui voudroit lyre, ne fut autre que fort bien renommé, & ſans aucune note d'infamie, ce qui fut ordonné par le Legat du Pape l'an de grace mille deux cens quatorze, regnant en France Philippe Auguſte, & ſeant a Rome Innocent troiſieſme. Car ſi cette ordonnance auoit lieu, on ne verroit tant d'eſtrangers ſans aueu (& peut eſtre ſans doctrine ny vertu) ſ'auancer de lyre, & cauſer la corruption de la ieuneſſe, que nous y voyons a preſent, n'y ayant ſi petit Magiſter, ou eſuenté Ciarlatan qui ne ſ'enhardiſſe, ſans autorité de ceux a qui l'honneur appartient de preſter la chaire, de monter ſur le pulpite, & d'y enſeigner a tors, & trauers la ieuneſſe. En ce temps que ie dis, eſtoit deffendu de lyre en l'Vniuerſité de Paris les liures de Phyſique, & Metaphyſique d'Ariſtote, & cecy pour bonnes raiſons lors neceſſaires, & leſquelles a preſent ne ſeroyent que ſuperflues, ainſi que le contient le commandement fait alors par le Legat Eſtienne Cardinal au mont Celie. Et pour reformer toute eſpece d'abus introduit ſoubs couleur de la grandeur de cette vniuerſité, eſtoit deffendu de banqueter aux aſſemblees, ny reſponces, ou actes des maiſtres, ſi ce n'eſt en particulier, que l'vn amy pouuoit appeller l'autre, ainſi vous voyez de quel temps la couſtume de paſſer maiſtres és arts eſt receuë, & ſi la ſollennité des actes eſt de memoire trop freſche. Que ſçauriez vous demander de plus ſolennel que ce qui ſe fait en la faculté des arts aux Sophiſmes, examens, determinances, figures, & actes où les Maiſtres prenent les bonnets de leur licence? Ou que celle magnificence des Cardinales, & Quodlibetaires diſputations des Medecins, auec la gloire de leurs licences, & le tryomphe qu'ils ont en prenant leur bonnet? Mais quoy de plus excellent que celle bataille diuine de la Theologie és tentatiues petits, ou grands ordinaires, & en ce conflit effroyable que le pauure reſpondant ſouffre és grandes Sorbonnes, où dés cinq heures iuſqu'au ſoir, il faut tenir teſte a touts ſes compaignons luy arguants a l'encontre? Quel plus grand contentemẽt auſſi peuuent auoir ces Lutteurs hardis ſoit de la Medecine, ſoit de la Theologie que de ſe voir, deuant tout vn Senat, & a la face bien ſouuent des plus grands Princes, & prelats de tout le Royaume, louër par vn docte & bien diſant orateur? Et toutesfois vous ſçauez que comme iadis on loüoit les Lutteurs aux champs Elides, on a inſtitué & ordonné a Paris les Paranymphes auant que les lieux des licences ſoyent diſtribuez tant aux Medecins, qu'aux Bacheliers de Theologie. Ce qui me fait croire que tout ainſi que le droit de Herauldie fut inuenté pour encourager la nobleſſe a bien faire a la guerre pour le ſeruice de la patrie, qu'auſſi ces Paranymphes ont eſté inuentez pour le pris du trauail des eſtudiants aux bonnes lettres. Rien ne ſeruiroit icy de vous amener les donations faites par les Roys a leur fille l'Vniuerſité de Paris tant du pré aux clercs, que d'autres places octroyees pour le paſſetemps des eſcoliers apres les heures de leur eſtude. Ie n'iray deduire les cures, & paroiſſes qui ſont de la collation des facultez chacune en ſon ranc : ne m'arreſteray ſur les Egliſes ſuiettes a l'Vniuerſité, & qui ſont de la fondation d'icelle: car bien que les Iacopins ayent eſté baſtis de la liberalité du Roy ſaint Loys, ſi eſt-ce que la place de leur Egliſe appartenoit a l'Vniuerſité, & d'icelle ils l'ont euë. Les Mathurins auſſi ſont des tenanciers de ce corps vniuerſel, d'où eſt aduenu que les congregations du Recteur, Procureurs, & Doyens ſe font audit lieu, & monaſtere des Mathurins, comme auſſi les proceſſions du Recteur tant ordinaires qu'extraordinaires faut que ſortent de l'Egliſe des ſuſdits freres de la Trinité, que vulgairement on appelle Mathurins. Et ne veux deduire les confirmations des priuileges faites par les Papes, & Roys durant qu'on l'empeſchoit en la iouïſſance d'iceux, comme auſſi ne pretends m'arreſter ſur vne infinité de ſtatuts tant ſur les facultez, que pour l'eſgard des ſimples eſcoliers, & leſquels ſont grandement prouffitables a toute l'Vniuerſité, & non de peu de conſequence pour le repos de la ville : car ce ſeroit par trop amuſer le lecteur ſur choſes qui ſeruants aux vns, ne ſont de guere grand effait aux autres. A cette cauſe ie propoſeray ſeulement, & ſimplement le ſerment, & forme de iurer qu'obſeruent, & gardẽt ceux qui veulent auoir entree en la congregation generale. Ils iurent donc, & proteſtent de garder les priuileges, ſtatuts, immunitez, libertez, & droits de l'Vniuerſité, en quelque eſtat, on grandeur que ils paruiennent : & qu'au reſte ils ne reueleront iamais les ſecrets de l'Vniuerſité leur mere. Ce qu'on fait, à cauſe que de ceux qui en ſortent, & leſquels ont eu des premieres dignitez de ce corps de Republique, pluſieurs montent aux degrez plus excellens d'honneur, & ſont faits ou conſeillers, ou preſidents, & bien ſouuent ſont appellez a l'adminiſtration des affaires plus importants de la couronne. Faut auſſi que iurent d'vſer de bonne, & loyale foy en l'election du Recteur, à cauſe que (comme auons dit) c'eſt aux ſeuls maiſtres és arts que l'electiõ du Recteur eſt loiſible, & deſquels on choiſit, & les Doiens, & les Procureurs des nations. Quant à ceux qui veulent venir au cours, & entrer en l'examen, on leur fait faire ſerment, qu'ils n'ont rien donné, promis, ny fait donner, ou promettre au Chancelier, ny a ſon Commis pour l'audience, examen, ou autre deuoir quelque ce ſoit appartenant a cette pourſuite. Iurent auſſi, & proteſtent, que iaçoit qu'ils ſoyent appellez a quelque grande dignité, ainſi que les bonnes lettres conduiſent les vertueux aux grands honneurs, ſi ne ſera il iamais qu'ils ne reſpectent, honorent, & reuerent le Recteur, & tout le corps de l'Vniuerſité. Ie laiſſe a penſer ſi celuy qui eſt Recteur oublie d'obliger ſa foy, & parole pour la conſeruation de celle, de laquelle il ſ'eſt veu le chef, & deffenſeur, & pour la deffence de laquelle, eſtant en office, le deuoir luy commandoit de hazarder ſa propre vie. Quant aux Procureurs des nations, c'eſt choſe aſſeurée qu'ils ſ'obligent de bien & deuëment exercer l'office a eux donné, pour la nation de laquelle ils ſont pourſuiuants contre ceux qui porteront nuiſance a ceux de leur corps, ſans y oublier choſe poſſible ſeruant a leur charge. Et puis que nous ſommes ſur le propos des Procureurs des nations : nous auons dit qu'il y en a quatre ſelon le nombre des nations ayant voix en l'election des eſtats de cette republique, à ſçauoir les Picardz pour la ſeule Picardie, comme auſſi les Notmandz ſont pour la ſeule Normandie: car les deux autres nations ſont de fort grande eſtendue, ſi comme celle d'Alemaigne, qui comprend toute la Germanie au lez, & au long, la Poloigne, Hongrie, Sarmates, Danoys, Sueces, Noruegiens, & Moſcouites, ſ'il en venoit a Paris pour eſtudier, & en ſomme toutes les Iſles Septentrionales, telles que ſont Angleterre, Eſcoſſe, Irlande, les Orcades, les Hebrides, & autres voiſines ſont de cette contribution. Mais la nation de France, partie en trois belles Prouinces telles que ſont Paris, Rheins, & Bourges, embraſſe auſſi tout ce qui reſte des Gaules, outre la Normandie, & Picardie, ſi bien que touts les Celtes, & Aquitaniques ſont de ce corps Francoys, les Gaules Narbonnoiſe, Allobrogique, Prouuençale, & Lyonnoiſe en dependent. Ce n'eſt rien, ſi encor les Eſpaignes, & Portugal, ſi les Iſles de la mer Mediterranee, & toute l'Italie, Grece, & pays Leuantin n'eſtoit de cette Prouince, & procuration Françoiſe, tellement que les noms des meſſagers de Hieruſalem, Bethleem, & autres lieux du pays Idumeen ſont demourez en eſtre iuſqu'à noſtre temps, a fin qu'on voye encore la figure, & idee de cette republique de l'Vniuerſité, laquelle faiſoit reluire l'Empire François, comme le chef de toute la monarchie du monde. Ie me ſuis arreſté en cecy tout pour bon reſpect, ſçachant que les gents de bien auront pour agreable la memoire de choſe qu'ils voudroyent que fut en nature, & laquelle ſemble promettre ne ſçay quelle grandeur a ce ſang de France, qui a ſceu entretenir en ſon pays par tant de ſiecles, ce qu'Athenes n'a ſceu retenir que peu de temps pour ſa gloire. Mais paſſons outre, chacune nation a des receueurs des deniers qui ſe perçoiuent des emolumens, & biens du corps de la nation, leſquels ſont tenuz de faire ſerment de ſe monſtrer loyaux en leur charge : mais ne veux m'amuſer trop longuemẽt ſur le Cõſeruateur des priuileges de l'Vniuerſité, lequel tiẽt ſa iuſtice aux Mathurius, comme auſſi ne pretens m'arreſter ſur l'inſtitution des Scribes, & Bedeaux de l'Vniuerſité, les vns ayans le droit des greffiers en vn Palais, ou Chaſtelet, & les autres ſeruants d'archers, & huiſſiers tant au Recteur marchant par ville, qu'aux Bacheliers de quelque faculté que ce ſoit, faiſants, & paſſans leurs actes, chacune des facultez ayant des Bedeaux qui luy ſont affectez, comme auſſi en ce qui eſt des arts, vne chacune des nations en a vn pour ſon ſeruice. Regardons encor le bon meſ-

ſes ſu-
s en
uerſi

ſe font
illem-
s de
uerſi-

nent
ſup
s de
uerſi-

Serment des procureurs des nations.

Peuples compris ſous la nation de Germanie.

Grande eſtendue de la natiõ de France, & ſes Prouinces.

Receueurs de l'Vniuerſité.

Scribes, & Bedeaux a qui comparez.

Libraires iurez, & leur charge.

nagement de cette republique, où vous voyez les quatre grãds libraires iurez, & vingt d'autres, ioüiſſants de fort beaux priuileges pour cet eſgard, & n'eſtants ſuiets qu'au Recteur, duquel ils tiennent leurs offices. La charge de ceux cy iadis fut de tranſcrire les liures neceſſaires pour l'eſcole, & d'en faire diuerſes copies, a fin que les eſcoliers n'en euſſent pas faute: neantmoins ne leur eſtoit loiſible de les mettre en lumiere, que la faculté de Theologie n'y eut paſſé, pour voir ſ'il y auroit quelque choſe a reprẽdre. Outre ces ſuppoſts tant neceſſaires ſont encor les relieurs iurez, les Parcheminiers, & Enlumineurs, car d'Imprimeur iurez il n'en y a point, à cauſe que du temps que fut faite l'inſtitutiõ de ces offices pour le ſeruice de l'Vniuerſité, l'art d'Imprimerie n'eſtoit point encor en vſage.

Meſſagers & leur office.

A ceux cy ſont adiouſtez les Meſſagers, leſquels ſont obligez de moienner que les eſcoliers des pays deſquels ils ont les Meſſageries, ne ſouffrent diſette par faute de ſolliciter leurs parents qu'ils ayent a leur fournir les choſes qui leur ſont neceſſaires pour leur vie, & entretenement. Ie ne veux vous deduire quelle forme de ſerment ſuyuent ou ceux qu'on employe a examiner és determinances, ou reciproquement ceux qui ſont examinez, dependant cela d'vn meſme ſuiet que le iurement fait par le chancelier, & les maiſtres, & par les Bacheliers és facultez de Theologie, & de medecine. Ne diſcourray auſſi ce que les Maiſtres és arts iurent deuant le Recteur, auant que d'auoir les lettres de leur maiſtriſe, ny auſſi a quoy ſ'obligẽt par promeſſe les Meſſagers voulants faire quelque deſpeche en court de Rome.

Magnificence de la proceſſion du Recteur à Paris.

Quelle maieſté eſt celle d'vne proceſſion de Recteur, où faut qu'aſſiſtent touts les ſuppoſts de l'Vniuerſité chacun en leur ranc, & auec l'ordre tel, qu'il ſemble que ce ſoit vn Senat Venitien accompaignant ſon Duc a la ceremonie des eſpouſailles de mer? car vous voyez le Recteur ſuiuy des docteurs, & Bacheliers de Theologie, & medecine touts en chappe, les vns de rouge, & les autres de noir: on y contemple les maiſtres és arts, & des religieux de preſque touts les ordres qui ſont a Paris, aumoins de ceux auſquels eſt permis de prendre degré en l'Vniuerſité, comme auſſi on y voit touts les officiers d'icelle, leſquels honorent leur chef en ces ſaintes aſſemblees, eſquelles vn docteur en Theologie doibt preſcher, & le Doien de la faculté Theologienne, celebrer la ſainte Meſſe.

Recteur aſſiſte a l'entree des Roys.

N'eſt-ce rien, que lors que les Roys font leurs entrees, c'eſt le Recteur qui des premiers luy va au deuant, luy iure obeïſſance au nom de l'Vniuerſité, & tire de la maieſté le ſerment pour la confirmation des priuileges? Quant auſſi le legat du Pape, & ſaint ſiege apoſtolique vient a Paris, le Recteur auſſi (non pas qu'il ſorte de la ville pour le bienuienner, car il ne doibt cet honneur qu'à ſon Roy, & aux Papes en perſonnes) ſe preſente a luy, & le fait iurer, qu'il n'altercra en ſorte que ce ſoit les priuileges donnez par les Papes a l'Vniuerſité.

Grandeur du Recteur de l'Vniuerſité de Paris.

Mais qu'eſt-ce a dire que la maieſté du Recteur ſoit ſi grande en l'eſcole, qu'és actes publiques de quelque faculté que ce ſoit, il precede Eueſques, & Cardinaux, & fuſſent ils Pairs de France, & ne ſouffriroit on que le Nonce du Pape, ny Embaſſadeur de Prince du monde eut cet auantage que de le preceder? Es mariages des Roys, le Recteur, & ſes ſuppoſts eſt introduit auec eſgal honneur que la court de Parlement, & a ſon ſiege, & ranc, comme celuy qui repreſente la fille bien aymee des Roys de France.

Le Recteu a ſa grandeur limitee dedã Paris.

Au ſacre des roys, à cauſe qu'il ſe fait hors de Paris, le Recteur n'aſſiſte point, entant que hors cette ville ſes droits ſont ſans force quelconque, puis que ſon autorité ſ'eſtend ſimplement ſur le lieu où eſt l'eſcole.

Honneur fait au Recteur és o ſeques de Roys.

Or les Roys eſtants decedez, & durant que pour la ceremonie, & appareil des funerailles, & enterrement du corps du deffunct, on ſachemine dés l'Egliſe noſtre Dame de Paris, pour porter le corps a ſaint Denys: on voit l'Eueſque de Paris d'vn coſté de la rue, & le Recteur de l'autre adextrans le corps, lequel eſt entre ces deux Magiſtrats ſpirituels: ayants voulu les Roys anciens de tant auancer le chef de leur eſcole, que de l'eſgaller aux plus grands de leur Royaume. Mais pourquoy ne ſeront les Roys ſoigneux de ce corps public de l'Vniuerſité, puis que c'eſt d'iceluy que ſortent ceux qui ont la charge de la republique de France, & qui manient les affaires de plus grande conſequence de ce Royaume, & d'où ſortent les Preſidents, Conſeillers, Iuges, & Prelats, auſquels eſt commiſe toute la charge tant temporelle que ſpirituelle de la Monarchie Gauloiſe.

L'Eueſqu de Beauuais eſt cõſeruateur de l'Vniuerſité.

C'eſt pourquoy dés toute ancienneté, les Roys preuoyants qu'il pourroit aduenir que les lettres fuſſent en peu de pris parmy les Françoys, (comme à preſent on n'en tient guere grand compte) ont voulu que l'Vniuerſité eut pour conſeruateur, patron, & deffenſeur vn des Pairs eccleſiaſtiques de ce Royaume, à ſçauoir l'Eueſque de Beauuais pour precipu, quoy que cet honneur ſe communique a d'autres prelats par les anciens priuileges donnez a leurs ſieges: & eſt auiourd'huy Conſeruateur de cette Vniuerſité Treſilluſtre Prince Monſeigneur Charles Cardinal de Bourbon, ſorty de l'eſtoc de France, du ſang de ſaint Loys, & de l'ancienne Royale, & heroïque maiſon de Bourbon, les louanges duquel ne peuuent par moy eſtre diſcourües pour la brieueté qui ſe repreſente, & la choſe meritant vn plus long diſcours.

Louange du Cardinal de Bourbon.

Tant y a que l'eſcole de Paris ne pouuoit auoir vn garant plus propice que celuy qui eſt affectionné aux bõnes lettres, & qui cherit, & embraſſe les gents de ſçauoir, & lequel ayant eſté nourry ſoubs les eſles de celle qu'auiourd'huy il conſerue, ne faillira auſſi de la deffendre, & garentir des aguets de touts ſes aduerſaires. Pour l'exercice des lettres, & auancement d'vn nombre infiny d'eſcoliers, leſquels de touts les coings de l'Europe, abordent a Paris, on voit auſſi vne infinité de Colleges, la plus part deſquels ſont rentez, & auouez a quelque nation particuliere pour y nourrir certains bourſiers, leſquels faiſants leurs eſtudes, ſont auſſi obligez de celebrer le diuin ſeruice pour ſatiſfaire a la volonté, & intention des fondateurs. Et d'autant que ie ſeroy trop lõg, ſi par le menu ie m'arreſtoy ſur les fondations de chacun des colleges, ie me contẽteray d'en toucher quelcun des principaux, & premiers, & eſquels on voit encor reluire l'ancienne diſcipline de l'eſcole.

Maiſons des quatre mendiants à Paris ſont colleges.

Premierement donc y ſont les quatre mendiants, que i'appelle colleges, tant pour ce que toute maiſon de Religion, dés toute antiquité, a eſté fondee pour l'inſtitution de la ieuneſſe és

bonnes

quatre
dians
eza
par
y S.
ys.

inge
quatre
diens.

mites
uguſt.

yrille,
ſile
s des
mes.

geois
ens &
ichees

ange
. Fran-
s, &
omi-
ae.

Here-
es ont
oubté
quaire
ndiens.

bonnes ſciences,& diſciplines, qu'auſſi les quatre Conuents des Iacobins,Cordeliers,Auguſtins, & Carmes, qui ſont a Paris ont pluſtoſt eſté baſtis pour l'abord des eſtudiants, que pour autre occaſion. Auſſi en deux de ces maiſons,a ſçauoir en celles de ſaint François,& ſaint Dominique on ne veſtit point aucun de l'habit de leurs patrons, pour donner a cognoiſtre que ces maiſons ſont ſeulement deſtinees a l'oraiſon,& l'eſtude. Ces maiſons ont eſté fondees par le glorieux roy ſainct Louys, lequel non content d'auoir guerroyé les infidelles tant en Aſie qu'en Afrique, voulut auſſi enrichir la France d'vn ſi precieux theſor que ces quatre piliers de l'Egliſe:leſquels ſi ont eſté neceſſaires de noſtre temps, ie m'en raporte a tout homme de bien,lequel ſans tranſport me confeſſera que la purité de la religion a demeuré de noſtre temps parmy ces pauures religieux, la conſtance, hardieſſe, zele,& doctrine deſquels a fait teſte a l'orgueil, venin,hereſie,& obſtination de ceux qui ont troublé en ceſt aage le repos de l'egliſe. Auſſi ne fault point ſ'eſtonner ſi ces deuots peres, & bons religieux ſe arment contre les heretiques,veu qu'ils ſont ſortis de l'eſcole des hõmes les plus ſaints de leurs aages, & leſquels ont fait la guerre ſur touts autres aux heretiques. Qui ne ſçait que ſaint Auguſtin eſt celuy qui a combatu les Pelagiens, Manicheens, & Donatiſtes?& ce pendant de luy ſont ſortis les pauures freres de la ſolitude,que nous apellõs les Hermites Auguſtins,a la difference de tant d'autres religieux viuants ſous la reigle de ce grand perſonage.Ie laiſſe Helie,& Heliſee pour n'auoir recours a memoire ſi lointaine:mais ie vous prie,quels hommes ont ce eſté Cyrille Eueſque de Ieruſalem, & ſaint Baſile,ou quels aſſaults ont ils enduré des heretiques? Et vous voyez que les freres du mont de Carmel ſont de leurs enfants, & leſquels ſuyuants leur trace, ont ſouſtenu de grands trauaux pour la gloire de Dieu, & auancement de la purité de ſa parolle. Voyons quelles gents c'eſtoyent que les Albigeois,& cognoiſtrons que l'ame d'Arrie, & Manez eſtoit cachee és affections de cette vermine deteſtable. Qui ſ'oppoſa a ces diables de chair, ſi ce n'eſt les deux lampes flamboyantes de l'Egliſe de Dieu ſaint François,& ſaint Dominique?Ceſtuy cy ſ'oppoſant a iceux auec l'effort de la doctrine, & l'autre comme vn Helie auec le zele ardent, & force de ſa ſainteté rompant les coups de la maudite peruerſité des Heretiques. Si les enfants ont forligné de la trace de leurs inſtituteurs, i'en apelle Dieu,les Anges,& ſaints a teſmoing,& ne veux autre atteſtation que des Papes, Empereurs, Roys,& Princes,qui ont veu ces pauures beſaciers ſ'oppoſer aux plusgrands, tenir teſte aux meſmes puiſſances d'Enfer, & combattre courageuſement contre l'orgueil, & gloire de ce monde. Ie ne veux d'autres teſmoings que les Heretiques meſmes,leſquels de tout temps ont eu ces pauures mendiants en deteſtation, comme recognoiſſants que ce ſeroit par eux que leur regne ſeroit deſtruit,& que la doctrine celeſte ſortant des Conuents de ces quatre legiõs paurettes,ſeroit celle qui accableroit le ſourcilleux effort de Luther, Caluin, & autres Heretiques. En ces quatre Colleges ſolitaires, & reſſentants la purité des anciennes maiſons des deſerts de Thebaide, eſt inſtruite la ieuneſſe & és bonnes lettres,& en la ſainteté de vie propre au Chreſtiē:d'autant que les heures y ſont departies & pour l'oraiſon,& pour l'eſtude,& pour la lecture, & pour les diſputes, affin que l'oiſiueté n'altere cette perfection,& que les hommes dediez a Dieu,ne reſſentent rien que choſes ſaintes, & ſpirituelles. Ie ne veux m'arreſter a vous deduire ce qui eſt de ſingulier en chaſcune de ces maiſons religieuſes, a cauſe que Corroſet vous en a fait vne recerche aſſes curieuſe,auquel ie renuoye ceux qui auront deſir d'en eſtre plus a plein informez. Et quand au Catalogue des hommes illuſtres qui ont reluit en ſçauoir & bonnes œuures en ces monaſteres, ie me diſpence pour cette foys de le faire,proteſtāt qu'vn iour(ſ'il plaiſt a Dieu me donner longue vie) ie baſtiray vn liure propre pour ceſt effait, & auquel ie recueilliray les hommes plus ſegnalez de touts aages, leſquels ſ'eſtants ſeparez de la corruption de ce ſiecle, ont ſeruy Dieu par les Conuents,& monaſteres. Et prie touts religieux de quelque ordre qu'ils ſoyent, qu'ils adreſſent leurs vœux & prieres a Dieu, pour moy pauure, & miſerable pecheur, affin qu'il me ſoit loiſible de mectre en effait ce que de bon cœur i'eſpere entreprendre en vne empriſe ſi glorieuſe.

Deſſein du preſent auteur ſur la vie des hommes illuſtres d'entre les moynes.

Pour College de Religieux encor faut que ie vous ameine celuy des Bernardins, la fondation duquel eſt (ainſi que i'ay recueilly d'vn tableau qui eſt en l'Egliſe dudit college) dez le temps du roy Philippe de Valoys, & enuiron l'an de noſtre ſeigneur 1336. faicte par le Pape Benedict douzieſme du nõ, religieux de l'ordre de Ciſteaux, & natif de Tholouſe,homme autant vertueux, que ſçauant, & amoureux des gents de lettre. Ce ſouuerain Eueſque ayant donné commencement a ceſt edifice,il y eut vn Cardinal auſſi Tholouſain nommé Guillaume,docteur en Theologie,& moyne de l'ordre ſuſdit,qui le mit a fin, & y donna vne Librairie, fondant a perpetuité ſeze eſtudiants en la faculté de Theologie pour le ſeruice de Dieu,& honneur de l'ordre. C'eſt ce Benedict, qui fut de ſi grande modeſtie & ſeuerité,que iamais ne voulut enrichir pas vn de ſes parents ny en auācer aucun en benefices, & fut ſi entier que (comme dit Platine) il eſtoit impoſſible de le deſtourner du chemin de vertu ny par force, ou par menaces, ny par dons, promeſſes, ou prieres. En ce ſaint College voyez vous l'ordre & diſcipline ſcolaſtique bien gardee, ſi bien, que i'ay veu en ſortir de grands perſonnages, leſquels de mon temps ſont comme des miroirs ſeruants de luſtre, & éclerciſſement a ceux de leur ordre, cõme auſſi cette maiſon eſt vne vraye aſſemblee,& ſainte congregation d'hommes choſis pour labourer en la vigne diuine. Ie voy d'autres maiſons de Religiõ qui portent tiltre de College,que celles que i'ay nommees,tels que le College des religieux de Clugny maiſon fort ancienne & depēdant de l'Abbaye dont elle porte le nom: les Billettes,la Chapelle,& College de Premonſtray:du reſte des monaſteres ie differeray le recit pour vn autre lieu,où i'eſpere & bien toſt (dieu aidant) deſchiffrer les fondations, ſelon que ie les pourray recouurer des theſors des Egliſes, & monaſteres: & pource ie viendray a la pourſuite de noz Colleges. Nous auons a commēcer par celuy de Sarbonne comme le plus renom-

College des Bernardins a Paris par qui fondé.

Louange du Pape Benedict 12.

Voy Platine és vies des Papes.

mé a cauſe de la faculté de la ſainte Theologie, les actes des maiſtres de laquelle ſe font principalement en la ſale de ce magnifique College: lequel fut baſty, fondé, & doté du temps du roy S. Louys par vn docteur en Theologie apellé maiſtre Robert de Sorbonne portant le nom d'vn village aſſis en la Prouince de Sens, & entre les deux riuieres de Ionne, & de Seine, lequel dóna des rẽtes pour l'entretenement des bacheliers, & nourriture des Docteurs de la ſuſdicte faculté, de laquelle touts les Theologiens de Paris ſont apellez Sorboniſtes, à cauſe que c'eſt en Sorbonne que ce font les actes principaux pour la preuue du ſçauoir de ceux qui aſpirent au doctorat. Ce lieu eſt remarquable tant pour ſon antiquité ayant iadis eſté vne des apartenances du Palais Imperial lors que les Romains eſtoyent ſeigneurs des Gaules, ainſi qu'auõs dit parlãts de l'ãtiquité, & origine de Paris, qu'auſſi pour l'eſgard des hommes illuſtres, & renommez en ſçauoir qui viuent ordinairemẽt en vne ſainte ſocieté en cette maiſon. En laquelle on voit celle grande ſale où ſe font les diſputes generales touts les Vendredis dés la feſte des glorieux Apoſtres Meſſeigneurs ſaint Pierre, & ſaint Pol au moys de Iuing, iuſqu'a la Touſſaints, & où le reſpondant tient & fait teſte dés le matin iuſqu'au ſoir a touts le bacheliers a chacun en ſon ranc, ſans qu'il y ayt aucũ preſident pour ſupporter celuy qui reſpond. On tient que cette couſtume fut introduite par vn religieux de l'ordre de ſaint François, qui pour faire preuue de ſon ſçauoir, & gentileſſe d'eſprit, ouurit le pas tout le long du iour, & ſes compaignons ne voulants eſtre veuz moindres que luy continuerent le meſme, tellement que ce qui giſoit en la voulenté des arguants, & reſpondants, ſ'eſt conuerty en loy inuiolable. Là fault qu'aſſiſtẽt les Docteurs en lieu où ils ne ſont point veuz, affin qu'ils iugent du merite des hommes, & ſçachent a qui ils deuront dóner les premiers lieux des licences: car ceux qui ne ſ'y trouuent point, n'ont point auſſi droit de ſuffrages ny de voix aux licences, entant que ce ſeroit iniuſtice que celuy iugeaſt de la vaillance d'vn combatant lequel n'auroit aucunement aſſiſte à ſes cóbats, & vaillantiſes. De marque eſt la Biblioteque vne des plus belles, & rares qui ſoyent en Paris, & en laquelle on voit des liures autant anciens & en toutes facultez qu'ó ſçache guere trouuer ailleurs. Vous y voyez auſſi les Eſcoles particulieres de la maiſon, eſquelles les Bacheliers, & Docteurs de Sorbonne ont couſtume & de lyre, & de diſputer lors qu'ils font leurs tentatiues, ou leurs petits, & grands ordinaires auant que venir au Doctorat, & où auſſi leurs veſperies. Ie laiſſe a part les lettres de leur fondation, & les cauſes d'icelle puis qu'on voir a l'œil le fruit qui ſort de cette inſtitution, laquelle a tãt gaigné que c'eſt de Sorbonne que toute l'Eſcole de Theologie depend, & où les chefs principaux de la faculté ſont pris, & où ſe raportẽt toutes les cauſes pour le fait de la religion, & d'où lon choiſiſt le Doien de la faculté, & les inquiſiteurs de la foy contre la peruerſité des heretiques. Ie diray en paſſant de cette aſſemblee Sarboniſte, que ſi l'ambition, la ſuperfluité, & orgueil y euſſent regné autant (peut eſtre) qu'en pluſieurs maiſons qu'on eſtime de religion, la France ne fut ſi entiere qu'elle eſt encor en purité de doctrine. Car c'eſt de ce College que ſont ſortis des Docteurs non flechiſſants ny par menaces, ny par prieres, & leſquels ont tenu teſte a ceux meſme qui dreſſoyent les cornes contre l'Egliſe. Mais laiſſant ce diſcours a part, voyons le grand, & Royal college de Nauarre, lequel proprement on deut appeller de Chãpaigne, a cauſe q̃ ce fut la royne Ieanne eſpouſe du roy Philippe le Bel, laquelle eſtoit Cõteſſe Palatine de Chãpaigne & de Brie. La beauté de ce College eſt telle que tant pour icelle, que pour l'eſgard de ſa fondation, la plus part des Princes du ſang de France, & des plus grands ſeigneurs y ſont ordinairement nourrys, & y aprennent les lettres. C'eſt en ce College que ſe gardent les Chartes, & theſor de l'vniuerſité, telles que ſont les fondations, libertez, immunitez, & Priuilegez octroyez aux facultez d'icelle. C'eſt a Nauarre que ſe font la pluſpart des diſtributions, & qu'on reſpecte le lieu comme le principal & plus autoriſé qu'on voye entre les Colleges de Paris. Sçauroit on voir vne police mieux ordonnee, ny vne ville mieux regie que cette aſſemblee ſcolaſtique ſous diuers chefs, tels que ſont vn grand Maiſtre, vn Principal des Grammairiens, vn Prouiſeur, vn ſoubs-maiſtre, & autres ſurueillants ſur la diſcipline? Auſſi voyez vous tout y aller de tel ordre, & marcher auec telle eſgalité, & modeſtie que celuy ne ſçait que vault l'ordre d'vn college, ſ'il n'a gouſté celuy qu'on obſerue en celuy de Nauarre: chacune faculté ayant ſon ranc, & l'vn ne ſe meſlant parmy les autres, eſtant le Theologiẽ ſeparé de l'artien, & du Grammairien, & ces deux cy eſtants a part les vns des autres, tout ainſi que chacun a ſon chef. Ie ne veux vous deduire comme cette maiſon eſt gouuernee par les Theologiens, a cauſe que c'eſt vn pilier de la faculté de Theologie, pour le grand nõbre d'hommes qui y eſtudient, & d'autãt que les moiẽs y ſont aſſes grands, eu eſgard aux premiers fõdateurs de cette illuſtre maiſon. Ce que ie voy en icelle de plus rare eſt la Librairie, laquelle ne doibt guere grand choſe a celle de ſaint Victor, ſoit en nombre de liures, ou en bonté, & rareté de volumes des auteurs de toutes ſciences, & de toutes langues. Ce College eſt diuiſé en petit, & grand Nauarre, ie penſe que c'eſt pour l'eſgard de la fondatiõ, qui a eſté en l'vn lieu pluſtoſt qu'en l'autre: comme auſſi le baſtiment qui eſt ſur le deuant, eſt beaucoup plus neuf, & recent que celuy qui reſpond ſur le Champ gaillard, que ie penſe eſtre le premier edifice. En ce College ne va ouyr perſonne és arts que ceux qui ſont demourants en iceluy, de peur (comme ie croy) que la frequentatiõ des Martinets (ainſi apelle lon ceux d'entre les Eſcoliers, qui ſe tiennent par ville hors les Colleges) n'altere aucunement la ſeuere façon de vie de ces reformez de leur College royal. La premiere fondation de ce beau lieu n'a pas eſté de ſi peu d'effait que la royne ſuſnommee n'y aye donné 2000. liures de rente ſur ſon domaine de Brie, & de Champaigne, lors qu'elle le fonda l'an de noſtre ſeigneur 1304. & la fait faire ſi fort, & de tel circuit qu'il y-a pluſieurs villes cloſes en France, qui ne ſçauroyent aprocher de la grandeur, & enceint des murs de ce College. Auquel ſont honorez cóme patrons les ſaints qui ſ'enſuyuent. Premierement le glorieux roy de France

ce

College de Sorbõne par qui fondé.

Sorbonne lieu de grãd marque.

Premiere inſtitution des grandes Sorbõnes.

Bibliotheque de Sorbonne.

Autorité du College de Sorbonne.

Louange des docteurs de Sorbonne

College de Naua re par qui fondee.

Priuilege de l'vniuerſité ga dez a Nauarre.

Bon ordre du College de Nauarre.

Librairie du College de Nauarre.

Nul va ouyr a Nauarre que ceux qui ſont logez au College

L'an 1304. fut fondé le College de Nauarre.

Saints honorez au College de Nauarre.

ce ſaint Louys, le iour de la ſolennité duquel ſ'aſſemblent tous les Bacheliers en Theologie en ceſte maiſon pour y ouyr vn de leurs compaignons haranguer ſur la vie & geſtes de ce Monarque, qui pour ſa foy & bonnes œuures a eſté recompencé en la gloire de Paradis. Honoré y eſt encor ſaint Guillaume Archeueſque de Bourges, a cauſe que ce ſiege eſt le chef d'vne des Prouinces de France, & que le College de Nauarre eſt comme le lieu de retraite a tous ceux de cette nation, laquelle eſt de ſi grande eſtendue que nous auons dit cy deuant, parlants des Procureurs : ioint qu'en ce College (ainſi que deſia i'ay propoſé) on fait les diſtributions aux maiſtres és artz de la France. Que vous diray-ie d'auãtage? le College eſt le plaiſir des Princes, le nourriſſier, des grãds, la pourmenade des Cardinaux, la diſcipline des enfants des ſeigneurs, & l'abord de toute la nobleſſe de France : & duquel laiſſant vn plus ample diſcours, ie m'en vay vous pourſuiure le reſte des eſcoles de Paris.

ege
Cho-
arqui
é.

En l'an 1283 fut fondé le College des Choletz par Reuerendiſſime ſeigneur Iean Cholet Cardinal Preſtre du titre de ſaint Cecile pour lors Legat en France, & y eſtablit des Bourſiers Theologiẽs, & iceux Picards de nation, ainſi qu'il appert par les lettres de leur fondation.

Colle-
Car-
fõdé
196.

Enuiron preſque ce meſme temps fut conſtruit le College, chapelle, & Egliſe parochiale de ſaint Remy, ou Fremy en la rue ſaint Victor, que on apelle le College Cardinal le moyne : a cauſe que Iean le Moyne Cardinal Picard de nation en fut le fondateur ſous le Pape Boniface 8. & enuiron l'an de noſtre ſeigneur 1296. & de ce Cardinal encore auiourd'huy ce College porte le nom, reſſentant de l'antiquité en ſon baſtiment, & eſtendue, aſſis ſur l'anciẽ cours de la riuiere de Bieure, qu'on deſtourna, & de laquelle la rue de Bieure eſt encore dicte, les canaux de laquelle on voit en ce College, & en celuy des bõs enfants, qui ſont choſes a remarquer a ceux qui veulent ſçauoir la raiſon des noms, & ou eſt ce qu'eſtoit pour lors le cours de la riuiere de Bieure, puis que nõ ſans cauſe la rue porte ce nom, ayãt paſſé ce petit fleuue par le foſſé qui eſt a la porte ſaint Victor, & ſelon le College du Cardinal le Moyne.

on &
ege
ugny
é l'an

Entre les Colleges fameux de Paris pour les religieux de ſaint Benoiſt, a eſté celuy de Clugny, lequel fut fondé l'an de noſtre ſeigneur 1200. par Iuon 1. du nom, & Abbé de Clugny, lequel achetant la place, où ce College eſt aſſis pres la rue de la Harpe, & la porte ſaint Michel, laiſſa a ſon ſucceſſeur, qui auſſi ſ'apelloit Iuon ou Yues ſecond du nom, le moiẽ, & la charge de baſtir le ſuſdit college, comme il feit, dediant l'Egliſe en l'honneur de la vierge Marie, & y baſtiſſant le cloiſtre en partie, le chapitre, & la Bibliotheque.

eau
aute-
e.

Au reſte faut eſtimer que tout le corps de cette maiſon ne fut edifié par les Abbez ſuſdits, ains y auoit des baſtimens anciens, & cecy des le temps des Romains, & des premiers ſeigneurs Gaulois ainſi que l'antiquité du lieu le demonſtre, & qu'ailleur nous auons fait voir que la maiſon des Iacobins a iadis eſté le Chaſteau des ſeigneurs anciens de Haute-fueille, deſquels on dit qu'eſtoit deſcendu ce Ganelon, duquel les hiſtoires Françoiſes comptent de ſi diuerſes reſueries. Auſſi qui contemplera ce que dit la bulle de la fondatiõ, il verra que icelle parle de la place de l'Egliſe, là où les edifices, qui reſpondent & aux Iacobins, & aux murailles de la ville font aſſes manifeſte preuue de vn baſtiment plus ancien que de trois cens ans, que les lettres portent qu'il a que ces Eſcoles & college de religieux ont eſté fondees : ioint que deſia nous auons dit que tout ce cartier fut du Palais des Ceſars, & que la rue des maçons ſ'apeloit la rue des Thermes ou des bains.

Rue des macons ſe apelloit vicus Thermarum.

Ie n'ay eu le moien de pourſuiure par l'ordre des annees les fondatiõs des colleges en general, qui ſont a Paris, & pource me ſuis arreſté aux principaux, & plus renommez entre leſquels i'eſtime que ſoit celuy de Montagu, lequel fut premierement fondé l'an de grace 1314. Par Reuerend pere Gilles Eſſelin archeueſque de Rouen, ſorty de la maiſon, & famille de Montagu, autrement nommé de Liſtenoys.

Fondation du College de Mõtagu a Paris.

Cettuy acheta la place de l'Abbé, & Conuent de ſainte Geneuiefue du mont, auec tous les cens, & dependances d'icelle, ſauf que il paya quelque petite ſomme annuelle pour recognoiſſance. Cette maiſon d'eſtude ſ'apella vn long temps des Eſſelins, & depuis la couſtume, luy dõna le nom de la famille de laquelle le fondateur eſtoit deſcendu & la nomma lon le college de Montagu. Cette premiere fondation aneantie, la ſeconde aduint l'an de grace 1398. ſous vn Cardinal Eueſque de Laon, & ſorty de la race du premier fondateur, lequel y mit ſix bourſiers, & mourant donna la charge de cecy a l'Eueſque d'Eureux ſon couſin, qui feit ſes ſtatuts que les bourſiers deuoyẽt garder, les ſoumectãt a la viſitatiõ, & reformatiõ de Meſſieurs les Chanoines de noſtre Dame de Paris, auſquels apartenoit de nommer le principal du College, apres le decez de celuy qui tenoit le lieu.

L'ordre des pauures de Montagu depend du chapitre de noſtre Dame de Paris.

La troiſieſme fondation ou reſtauration de cette maiſon collegiale fut faite l'an de noſtre ſeigneur 1480. par vn principal que Meſſieurs de noſtre Dame y auoyent mis, lequel ſ'appelloit Iean Standoncq homme de ſainte vie, Docteur en la ſainte faculté de Theologie, & ſeigneur de la Villette : ceſtuy fut le premier qui inſtitua l'ordre des pauures de Montagu que cõmunement on apelle Capetes, receuant, & nourriſſant les pauures qui abordoyent, & les faiſant inſtruire aux lettres.

Iean Standonc inſtituteur des Capettes de Montagu.

Mais ſon reuenu ne ſuffiſant pour la nourriture d'vn ſi grãd nombre de pauures eſtudiants qu'il receuoit, aduint que l'an de grace 1492. Meſſire Louys de Grauille ſeigneur de Milly en Gaſtinoys, Marcouſſis, & Boys, Maleſherbes, Admiral de France, ſoulagea l'indigence des pauures de Montagu, & feit baſtir le corps d'hoſtel où eſt la chapelle, & donna deniers tant pour renter le college, que pour baſtir le reſte qui eſtoit en ruine.

L'admiral de Grauille feit baſtir la plus part du College de Montagu.

Pour leſquels dons & biensfaits les pauures Capetes ſont obligez a chanter quelques ſeruices pour l'ame dudit ſeigneur de Grauille, & des ſiens ainſi que portent les lettres de leur fondation. Et voila comme ceux là ſe trompent leſquels penſent que la maiſon des pauures de Montagu ſoit de la fondatiõ des Chartreux, & qu'elle depende de la collation d'iceux, & en ceſt erreur ay-ie eſté d'autres-fois, & y euſſe continué, ſi les lettres de la fondation ne me euſſent oſté de ceſt erreur.

College de Montagu fort biẽ regy. & diſcipliné.

Quel prouffit a fait ceſte maiſon, & combien grand ſeruice a l'Egliſe de Dieu ſe voit par vne infinité de pauures enfants, leſquels aprenant là les bonnes lettres, ſont paruenus aux grands degrez auſquels la vertu achemine les hommes. Cette maiſon a le bruit d'vne grande ſeuerité, & diſcipline, & n'y a guere d'aſſemblees religieuſes ou lon voye vne plus grande reformation, ſi bien qu'a Paris ſi quelque bourgeois ou citoien a vn ſié enfant mal morigeré, ou difficile a dompter, c'eſt a Montagu qu'on l'enuoye affin de le ployer ſous la verge d'humilité, & obeiſſance.

Les pauures de Montagu ne mangēt onc chair.

En cette maiſon ny le Principal des pauures, qui eſt chef de tout le college, ny les pauures, & fuſſent ils Regents, ont licẽce de manger onc chair tandis qu'ils ſont veſtuz de l'habit de cette pauureté, ains faut que viuent ſelon l'ordonnance de celuy qui a faite leur fondation, & leur reigle: & voila quand aux Capettes qu'on nomme de Montagu.

College de Pleſſy fondé l'an 1322.

Non loing de Montagu eſt le College de l'Aue Maria, auquel n'y ayant point exercice, ie ne me ſuis auſſi voulu arreſter a deſcrire ſa fondatiõ: mais d'autãt que preſque du meſme temps que la premiere inſtitution de Montagu fut faite, le College du Pleſſy fut auſſi fondé en la rue S. Iaques, faut ſçauoir qu'en l'an de noſtre Seigneur 1322. il y eut vn bon ſeigneur nommé Geoffroy du Pleſſy Notaire du ſaint ſiege Apoſtolique de Rome, & ſecretaire du roy Philippe ſurnommé le lõg, roy de France, & de Nauarre, lequel au moys de Ianuier ſous le pontificat de Iean 22. & par l'autorité d'iceluy fonda le College ſuſnommé, & le doüa des rentes contenues en la fondation: & depuis ſe allant rendre religieux de l'ordre ſaint Benoiſt a Marmouſtier lez Tours, il fonda auſſi le College en la rue ſaint Iaques, qui porte le nom de laditte Abbaïe de Marmouſtier, & eſchantilla les richeſſes de ſa premiere fondation, pour en auantager la ſeconde.

Marmouſtier fondé par celuy qui fonda le Pleſſy.

Fondation du College de Bourgoigne.

En celle meſme ſaiſon, a ſçauoir l'an de grace 1331. treſilluſtre dame, & Princeſſe Madame Ieanne de Bourgoigne royne de France, & de Nauarre, Conteſſe d'Arras, Palatine de Bourgoigne, & dame de Salins, ſolicitee par les admonitions de reuerendiſſime ſeigneur Pierre Cardinal Preſtre du titre de ſaint Clement, & du fameux & excellent Docteur Nicolas delyre religieux de l'ordre de ſaint François, & de Thomas de Sauoye Chanoine de Paris, fonda, & inſtitua le royal College de Bourgoigne, & de ſa volõté voulut que fuſſent executeurs ceux que cy deſſus i'ay nõmez: & pour fournir aux frais du baſtiment elle ordonna que ſon hoſtel, & palais de Neſle auec ſes apartenances, qu'elle auoit pres les murs de Paris, fut vendu, & que du pris d'iceluy on baſtit celle maiſon qu'elle nomme de congregatiõ tant de reguliers que de ſeculiers venants a Paris pour raiſon de l'eſtude.

College de Bourgoigne affecté a ceux de la Franche-comté.

En ce College fut fondee la Chapelle au nom de la glorieuſe vierge mere de noſtre Dieu, & le nombre des Bourſiers limité iuſqu'a vingt eſtudiants en Logique, & ſciences naturelles ſans paſſer outre en autre faculté, & que le Principal fut Maiſtre és arts, ayant vn Chapelain pour celebrer les meſſes, & aſſiſter au diuin ſeruice: & cecy ay-ie tiré, & recueilly de la Bulle du Pape Iean 22. datee de l'an 15. de ſon Pontificat, & adreſſee à l'Eueſque de Paris pour tenir la main a cette fondation. Ie laiſſe apart les ſtatuts eſcrits és lettres de la fondation comme ne nous ſeruants de beaucoup, pour vous ſeulement dire, qu'entre les autres articles cettuy y eſt inſeré: nous voulons & expreſſement commandons eſtre a iamais obſerué, que ſi quelque Eſcolier du Comté de Bourgoigne eſt trouuee apte & ſuffiſant pour ouyr les ſuſdittes ſciences, ſ'il y a lieu vacants, qu'il ſoit preferé a tout autre.

A qui to
che de n
tre le pr
cipal &
Bourſie
de Bour
goigne.

Et quand a la nomination du principal dudit College, elle eſt donnee par les ſtatuts au Chancelier de noſtre Dame, & au gardien des freres mineurs: auſquels auſſi apartient d'y mettre & le Chapelain, & les bourſiers a leur bonne volonté, au reſte tant le Principal que le Chapelain ſeront retenuz en leur place & dignité a vie, ſ'il n'y eſchet crime, ou ſi de leur franche volonté ils ne veulent ſ'en deffaire.

Colleg
d'Autu
baſty l'a
1341.

Il ſembloit qu'en ce temps on ne prit plaiſir qu'aux bonnes lettres, & que chacun ſ'eſtudiaſt d'auancer les eſtudes en ce royaume: Car Bertrãd Eueſque d'Autun Cardinal preſtre du titre de ſainte Suſanne fonda l'an de grace 1341. ſous le Põtificat du Pape Benoiſt 12. & regnãt en France Philippe de Valoys, vn College en la rue ſaint André des Arts, a laquelle fondation aſſiſterent Pierre de la Palu Patriarche de Ieruſalem, Guy Archeueſque de Lyon, & Iean Abbé de ſaint Germain des Prez: ce Cardinal eſtoit natif de Dauſiné d'vne petite ville apellee Anouay, qui eſt au dioceſe de Vienne.

Colleg
de Tou
fondé
1333.

Et au meſme temps fut auſſi fondé en la rue de la Harpe le College qu'on nomme de Tours par Eſtienne de Borgueil Archeueſque de Tours, & cecy l'an 1333.

Colleg
de Bea
uais fo
par la
ſon des
Dormã

Regnant en France Charles le Quint ſurnommé le Sage fut fondé le College de Beauuais aſſis en la rue des Carmes d'vn cotté, & de l'autre en celle qui porte le nom de Beauuais, & en fut fondateur M. Iehan des Dormants Eueſque de Beauuais Chancelier de France, & depuis Cardinal: & en cecy, enuiron l'an de noſtre ſeigneur 1372. ſes deux freres Miles, & Guillaume le premier Eueſque d'Angers, puis de Bayonne & a la fin de Beauuais, & l'autre Eueſque de Meaux, & depuis Archeueſque de Sens, aiderent auſſi grandement a la fondation dudit College: & parainſi n'eſt a blaſmer Feron és armoiries des Chanceliers, ſ'il apelle Guillaume fondateur de ce College puis que les freres eſtoyent affectionnez a meſme choſe, & que touts y cõtribuerent. Auſſi les plus remarquez ſeigneurs de cette maiſon decedez ont eſté enterrez en la Chapelle dudit College, ainſi qu'en font foy les Epitaphes eſcrits en icelle.

Colleg
de Pre
& ſon f
dateur

Sous ce meſme roy Charles le ſage fut fondé le College de Preſle par vn confeſſeur du roy ſuſdit apellé Maiſtre Raoul de Preſle: & cettuy cy, & celuy de Beauuais ont eſté rebaſtis tout a neuf de noſtre temps durant le regne des roys treſchreſtiens François premier, & Henry ſecond du nom.

Colleg
de Da
uille &
fondat

Au temps du meſme Charles le Quint fut fondé le College de Damuille pres le Conuent des Cordeliers par Iean de Damuille ſecretaire des roys Iean, & Charles cinquieſme, auquel aida pour l'auancement de l'edifice, & fondation l'Eueſque de Terouenne frere du ſuſdit ſecretaire.

Fonda
du Col
ge de F
tet.

Du viuãt du roy Charles ſixieſme, & l'onzieſme an de ſon regne, ſeãt à Rome Boniface, à ſçauoir l'an de noſtre ſalut 1391. fut baſty pres le College de Mõtagu, & de Rheims, le College de Fortet, par Pierre de Fortet Chanoine de noſtre Dame de Paris, & ſorty du païs d'Auuergne, & de la ville d'Orillac, & de la famille illuſtre des Fortets: c'eſt pourquoy Meſſieurs de noſtre Dame ont priuilege de mettre bourſiers dudit College quelques enfants de cœur ſortants de ſeruice, pour les faire eſtudier, & ſeruir au public ayãts fait prouffit aux bonnes lettres. Ie laiſſe a part vne infinité d'autres Colleges, leſquels ſont en cette vniuerſité, partie pour eſtre nouueaux en fondation, partie a cauſe qu'il n'y a point d'exercice, pour toucher ſimplemẽt ceux qui ſont frequentez dès eſcoliers pour le bon ordre qui y eſt, & les hommes de ſçauoir qui ordinairement y repairent tels que ſont les Colleges de la Marche, de Liſieux, Rheims, ſainte Barbe, le Mans, Harcourt, Iuſtice, Boncourt, & Caluy qu'on apelle la petite Sorbonne, deſquels ſi ie peux ie taſcheray vous declairer les fondations, ainſi qu'elles me ſeront miſes en main. En premier lieu ay-ie retiré les lettres de fondation du College de Becourd, ordinairement apellé Boncourt, des mains de Monſieur M. Iean Galand principal de ladicte maiſon, portant cecy en ſubſtance que l'an 1353. Meſſire Pierre de Becourd Cheualier, deſireux de l'auancement des eſcoliers natifs du dioceſe de Therouenne aux ſciences humaines, fonda le College qui ores porte ſon nom en ſa maiſon qu'il auoit au mont de ſainte Geneuiefue, laquelle il donna pour l'exercice des lettres, & pour y nourrir huit eſcoliers du païs ſuſdit, ſauf qu'il excepte les eſcoliers qui ſont dudit dioceſe de l'obeiſſance du Conté de Flandres: & ordonna que leſdits eſcoliers ſeroyent eſleuz par les Reuerends Peres l'Abbé de ſaint Bertin a ſaint Omer, & l'Abbé du mont ſaint Eloy: leſquels Abbez auront puiſſance d'oſter, ou changer leſdits eſcoliers eſtudiants a Becourd comme ils verront eſtre neceſſaire: voulut auſſi qu'outre les huit bourſiers ſuſdits, ſi Madame la Conteſſe de Pembroctz, ſortie de la maiſon de S. Paul, vouloit mettre, & renter quelque autre nombre d'eſcoliers en la maiſon de ſaditte fondation, qu'il luy fut loiſible, & qu'iceux iouiſſent de meſmes priuileges que ceux qui par luy fondateur y auroyẽt eſté mis. Ie laiſſe tout a propos la rente, diſmes, & deniers qu'il ordonna pour l'entretien deſdits eſcoliers, cela ne ſeruant a noſtre propos, qui nous contentons qu'on voye en quel temps ces maiſons d'eſtude ont eſté fondees. Ce College a depuis eſté tout refait preſque de neuf par feu de bonne memoire Maiſtre Pierre Galand profeſſeur royal, & Principal de ce College, lequel durant ſa vie l'a tellement orné de gents de grand ſçauoir, qu'il n'y auoit maiſon en Europe qui le ſurpaſſaſt en nombre d'hommes de grande excellence, & rareté aux bonnes lettres.

Quand au College de la Marche bien qu'il ſoit moderne, ſi eſt il a mettre entre les plus fameux de Paris, comme celuy où l'ordre y eſt gardé auec la diſcipline deüe & obſeruee de tout temps, & ſur tout emporte il ceſt honneur qu'ordinairemẽt il en ſort des meilleurs artiens qui ſoyent en l'vniuerſité, a cauſe des cõtinuelles diſputes qui ſe font en ce College, duquel voicy comme parle Richard de Vvaſſebourg en ſon hiſtoire de la Gaule Belgique. Pour laquelle fondation declairer, faut entendre que du temps que les Papes reſidoyent en Auignon y eut vn treſſçauant homme nommé Iean de la Marche natif de la Duché de Bar en vne petite ville nõmee la Marche, ſituee en l'extremité de ladite Duché, vers la Comté de Bourgoigne, lequel fut longuement auditeur de Rote au conſiſtoire Apoſtolique en Auignon: & depuis exerçant ledit office ſ'en alla a Rome auec le bon Pape Gregoire onzieſme de ce nom, lequel reduit le ſaint ſiege & la court Apoſtolique a Rome l'an 1376. où le ſuſdit Iean fina ſes iours opulẽt en biens: & laiſſa pour heritier vn ſien frere homme d'Egliſe licentié en droit, & aduocat a la court de l'Official a Paris: & cettuy ſ'apelloit Guillaume de la Marche. Cettuy eſtoit fort riche, & diſtribua grandement de ſes biens en bõnes œuures: & a la fin de ſes iours ordonna par teſtament apres pluſieurs legats paiez, que ſa maiſon où il ſe tenoit & laquelle auoit iadis eſté apellee le College de Conſtantinople, qu'il auoit aquiſe, & achetee par decret, & du conſentement de l'vniuerſité, a cauſe que le lieu eſtoit venu en decadence, fut apliquee a iamais a vn College de pauures eſcoliers, & notamment qui fuſſent du païs de Bar, & le fonda de ſes biens & rentes autant qu'il en auoit: voulant que les perſonnes qui ſ'enſuyuent en fuſſent entretenues: a ſçauoir vn maiſtre ou principal homme d'Egliſe preſtre ſçauant, & gradué, pour lyre ordinairement, & dreſſer l'eſtude audit College: & vouloit que ce Principal fut natif de la ville ſuſdite de la Marche, ſ'il y en auoit de capable, ou ſinon qu'il fut du païs de Barrois, & l'obligea à chanter troys meſſes toutes les ſepmaines: & ainſi on voit que la fondation de ce College giſt en exercice, & que le Principal eſt tenu d'y entretenir les lectures, car ce n'eſt en vain que les bonnes gents du temps paſſé, ont fait ces belles fondations. Il eſtablit vn Chapelain, & ſix bourſiers, & vn Procureur eligible touts les ans, affin que la longue recepte d'vn ſ'y tenant longuement ne fut preiudiciable au bien public & auancement du College. A cette fondation aiouſta maiſtre Beufue de Vvinuille encor vn Chãpelain, & ſix bourſiers: voulant que fuſſent pris auſſi du ſuſdit païs de Bar, que les Chapelains fuſſent en l'election des Bourſiers, que le Principal ſeroit nommé par l'Eueſque de Paris, & autres choſes contenues és chartes de la maiſon. Au reſte la premiere tenuë des Principal, Bourſiers, & Chapelains de ce College furent au lieu nommé la petite Marche, mais depuis ils ſe tranſporterent en la maiſon du ſecond fondateur Maiſtre Beufue de Vvinuille, laquelle eſt aſſiſe au mont de ſainte Geneuiefue aſſes pres du College de Nauarre, où leur demeure eſt a preſent, & cecy feirẽt ils a cauſe que leur premier lieu eſtoit trop humide, & mal ſain, à cauſe de la riuiere: & fut executee cette derniere volonté du ſuſdit de la Marche, l'an de noſtre ſalut 1423. a cauſe que les guerres qui furent entre les François, & Angloys y donnerent long temps empeſchement. En meſme ſaiſon preſque que fut fondee la Marche eut auſſi cõmencement le College de Laon, à ſçauoir en l'an de noſtre ſeigneur 1327. & l'onzieſme du moys de May par vn homme digne de louange, eu eſgard a l'affection qu'il portoit aux bonnes lettres, apellé Guy de Laon preſtre, & theſorier de la ſainte Chapelle du roy & Chanoine de Paris, & de Laon. La fondation fut premieremeut eſtablie a vne maiſon au clos Bruneau en la rue Frementel, où n'y auoit que quelque nombre de petits Bourſiers auec le Principal, & le grand Chapelain, mais en l'an 1389. Françoys de Montagu Chanoine de Soiſſons, trãſporta cette aſſemblee d'eſcoliers de Laon, & ſon dioceſe au lieu où à preſent eſt la maiſon Collegiale de Laon en la rue de Nauarre aupres des Carmes,

Guillaume de la Marche fondateur du College.

College de la Marche iadis nomme de Conſtantinople.

Police du College de la Marche.

Où fut iadis le college de la Marche.

Fondation du College de Laō. 1327.

Où premieremẽt dreſſé le College de Laon.

College de Laon deſtiné aux 4. facultez.

Or eſt il a noter qu'en ce College y-a d'ordinaire vingt & deux Bourſiers de fondation les vns grãds, les autres petits: ceux cy eſtudient en Grammaire, les autres ſelon qu'ils ſont fondez: d'autãt qu'il en y-a qui eſtudient en Theologie, d'autres en decret, & les autres en medecine: de maniere que ce ſeul College tient les quatre facultez, ce qui n'eſt guere en d'autre par ſa fondation. La ſurintendence ſur le fait de ce College ſoit pour la reformatiõ, ou pour y eſtablir quelque cas neceſſaire, apartient a l'Eueſque de Laon pair de France, ou ſi le ſiege vacque, a l'Archediacre de l'Egliſe cathedrale de Laon, non qu'il y mette Principal a ſa poſte, ains faut que ſoit choiſy d'entre les bourſiers, & qu'il ſoit docteur en ſainte Theologie, & neantmoins eſt a l'Eueſque ſuſdit a commettre vn deputé en ſon nom, lequel ſurueille ſur ce troupeau eſtudiant, pour voir ſi quelcũ defaut a l'eſtude & deuoir de ſa vocation, ſelon la ſcience a laquelle il eſt deſtiné par fondation.

Police du College de Laon.

Et ſ'il y en a qui ſ'eſgarent, & faillent en leur deuoir, c'eſt au ſuſdit Eueſque de les punir par ſuſpẽſion, & priuation de leur place, ou pour vn temps, ou a touſiour, ſelon que le cas, & faute le meritent. Les Principal, Chapelains (car il y en a quatre) & Bourſiers font le ſeruice diuin a la Chapelle touts les matins a ſept heures: & les feſtes ils ſont obligez a dire la Meſſe haulte, veſpres, & le ſalut: & aux iours ſolennels, & hautes feſtes faut que ſe trouuẽt a matines. Par l'inſtitution ils doiuẽt manger en ſalle, & touts enſemble petits & grands, & faut qu'au commencemẽt, & a la fin du repas vn des Bourſiers lyſe hautement quelque cas des ſaints eſcrits, affin que le corps, & l'eſprit prenent a la fois nourriture: & de cecy ay-ie le teſmoignage eſcrit, & ſigné de la main de Monſieur noſtre maiſtre G. Gaillard Principal bien merité du ſuſdit College, & Docteut en Theologie, lequel n'a voulu que l'ancienneté, ny priuileges de cette honorable maiſon fuſſent tenuz en ſilence, puis que le prouffit de tels lieux ſ'eſtend ſi loing que pluſieurs ſont raſſaſſiez des reliefs de la table des Muſes qui y repairent.

College des bons enfans, & ſon antiquité.

Nous auõs cy deſſus parlé du College dit du Cardinal, mais auõs laiſſé vn qui luy eſt voiſin, & qui porte le titre des Bons enfants: & toutes fois eſt il des plus anciens qui ſoyent en la ville de Paris, & pour cette occaſion eſt il ordonné le doien des arts, & eſt apellé le premier és congregations, & a le premier ranc es aſſemblees communes. Il eſt aſſis pres la porte dicte de ſaint Victor, & ſur la riuiere de Bieure, qui paſſoit iadis dedans ledit College, ainſi qu'encore on y voit le lict, & canal par où elle paſſoit: mais de ſa fondation ie n'en ay peu tirer autre choſe ſinõ que lors que apres la deſcheute des bonnes lettres a Paris, & au reſte de la France lors que la maiſon des Contes de Paris trauailloit celle des Pepins, cõme tout fut en trouble, & que l'affluence des eſcoliers qui venoyent a Paris, apres l'inſtitution de cette ſacree vniuerſité faite par Charles le grand, ſ'eſcoulaſt, comme il n'y eut plus lecteurs publics, & que les abbaïes fuſſent en deſordre, a cauſe que les Abbez eſtoyent autres que ne portent les inſtitutions eccleſiaſtiques, & parainſi les religieux ne faiſans le deuoir ancien d'inſtruire la ieuneſſe les citoiens de Paris ordonnerent, & dreſſerẽt quelques petites eſcholes pour y faire dreſſer leurs enfants aux lettres, & leur donner quelque commencement en icelles, attendãs quelque meilleure ſaiſon, qu'on peut voir remettre ſus les leçons anciennes & plus ſerieuſes.

Petites eſcoles a Paris ou fondees.

Parainſi eſtablirent ils deux Colleges de bons enfans, l'vn dela les ponts, & l'autre en l'vniuerſité, & l'eſcole ſaint Nicolas du Louure, encore y en auoit il vne quatrieſme en l'vniuerſité, de laquelle ie ne ſçay point la place: eſquels lieux on aprenoit a lyre, & eſcrire aux enfans, & leur monſtroit on quelque cas en Grammaire ou plus outre ſi les regents en ſçauoyent d'auantage: & a duré c'eſt exercice iuſqu'a ce que les Capets ayans pris la couronne ſur les Pepins, les ſciences ont auſſi commencé, à refleurir, & qu'on a baſty tant de beaux, & magnifiques Colleges en la royale cité de Paris: & lors auſſi ce College des Bons enfans ne fut oublié, ains y fonda lon quelques rentes pour la nourriture de quelques eſcoliers, mais comment, ny en quel temps, ie ne le peux dire, n'ayant point veu les lettres de ſa fondation.

Iaques cœur f de les enfans la rue S Honor enuiro l'an 14

Ie ne ſçay a qui ie doibs plus aiouſter foy a ce raport vrai-ſemblable qui m'a eſté fait, ou a ce que Corroſet eſcrit que le College des bons qui eſt pres ſaint Honoré fut baſty par Iaques Cœur Argentier de France: mais ie penſe que les vns, ny les autres ne faillent point, & que Iaques Cœur refeit cette fondatiõ ancienne qui auoit eſté abolie depuis qu'on ſ'eſtoit arreſté aux Colleges de l'vniuerſité ſuffiſans pour l'inſtruction de tous les enfans de Paris: Non loing de ce College des Bons enfans pres la porte S. Victor, eſt vn autre College dit d'Arras, ou ſaint Vaaſt, de la fondation duquel ie n'ay peu tirer choſe que ie puiſſe rediger par eſcrit.

Fondat du Col ge de Rheim

Entre les maiſõs d'eſtude qui ſont ſegnalees eſt le College de Rheims aſſis au hault de l'vniuerſité, & non loing de celuy de Montagu, & fut iadis l'hoſtel du duc de Bourgoigne, mais Philippe Conte de Neuers, & depuis duc de Bourgoigne le vendit l'an 1412. & le 12. de May, a vn Archeueſque de Rheims, qui le fonda en College: d'où eſt aduenu que la collation de la principauté de cette maiſon apartient a quiconque ſoit Archeueſque de Rheims: ainſi l'ay-ie recueilly de certains memoires que m'a donnez Monſieur le Vaſſeur principal du ſuſdit College, & Docteur en la ſacre faculté de Theologie, homme remarquable pour ſon grand ſçauoir & courtoiſie, & pour le bon ordre, & police qu'il tient au ſuſdit College.

Fondati du Coll ge de L ſieux,& par qui.

Quand au College de Liſieux, il a eu diuers fondateurs, & nommement les troys qui ſ'enſuyuent leſquels eſtoyent freres: a ſçauoir Guillaume d'Eſtoute-ville Eueſque de Liſieux: Eſtol d'Eſtoute-ville, Abbé de Feſcamp, & Colard d'Eſtouteville Cheualier & ſeigneur de Torcy: & voulurent iceux freres fondateurs qui ont donné & renté cette maiſon, qu'on l'appellaſt le College de Torcy, ainſi qu'il ſe recueille des teſtaments des ſuſdits Eueſque & Abbé, datez l'vn de l'annee 1414. & 8. de Decẽbre: l'autre de l'an 1422 du 12. d'Octobre: & ordonné par arreſt de la court qu'il ſera apellé de Torcy, dit de Liſieux. Les maiſons où eſt baſty ce College apartenoyent a l'Abbé ſainte Geneuiefue, mais le ſuſdit Eueſque Guillaume les achapta, y cõmençant la fondation, laquelle Eſtol ſon frere, executeur de ſon teſtament pourſuiuit ce que l'autre laiſſa imparfait en mourant, touts les freres eſtans d'accord en cecy, a cauſe que le ſuſdit Eueſque y donna pluſieurs des fiefs,& biens qu'il auoit de ſon patrimoine,affin d'obuier aux querelles, & procez qui pourroyẽt puis apres en eſtre meuz par les ſucceſſeurs:y ayant donc deux fondatiõs, la premiere, qui eſt celle de l'Eueſque,precede les teſtamẽs,& la 2.qui eſt de l'Abbé executa la volonté de celuy qui auoit cõmencé la ſuſdite fondatiõ, & de cecy ay-ie eu inſtruction par honorable,& docte perſonnage Monſieur noſtre Maiſtre Sabot,lequel deſireux de la memoire de noz peres,à fueilleté les regiſtres des pancartes de ce College,affin que i'en peuſſe embellir le corps de ceſt œuure.Il y-a pluſieurs autres colleges,cõme celuy de l'Aue Maria dict d'Vrbant,celuy de la Mercy, de Calamber, les troys Eueſques, baſty par troys Eueſques,où a preſent ſe font les leçons ordinaires des Lecteurs royaux inſtituez par le grand Apollon Gauloys,François 1. du nõ,pere & reſtaurateur des bonnes lettres, le College de Triguier, les Colleges de noſtre Dame, de Fortret, de Caluy,Harcourt, des Theſoriers, Iuſtice, Seez, & Narbonne,le college Mignon,S.Denys,& celuy de Maiſtre Geruais,puis les eſcoles de Picardie,où ſe font les actes des maiſtres es arts,leur determinances,& autres telles ceremonies propres pour honorer ceux qui ont fait leur deuoir a l'eſtude, & affin d'écourager les autres a faire le ſemblable.Ne veux oublier les Colleges de Tornay,des Lombards, de Boiſy,de Baieux,des Alemants,de S.Barbe, & Coqueret,leſquels ſont de la fondation de feus de bõne memoire Meſſieurs Symon,& Robert du Guaſt Docteurs en decret, hõmes ſegnalez, & ſçauants, & amateurs de vertu,& toute bõne diſcipline : leſquels de leur biẽ eſtablirẽt ces maiſons pour l'exercice de la ieuneſſe,cõme toute ſa vie, ils ſ'eſtoient adonnez à ceſte vacation la plus louable de toutes autres,laquelle inſtruit l'ame,& achemine les hommes a la cognoiſſance de Dieu, & au ſalut de leurs ames.Ne laiſſeray en arriere le College de Cenac dit de S.Michel fondé par les ſeigneurs de la maiſon illuſtre de Pompadour,leſquels en ſont les Patrõs & collateurs,& pource faut que le Principal, & procureur ſoyẽt Limoſins,d'autant que le lieu eſt affecté a la nation Limoſine:& auq̃l eſt ores principal l'vn des plus rares hõmes de noſtre ſiecle en eruditiõ,à ſçauoir Mõſieur de Maumont,ſorty de l'eſtoc de la maiſon anciẽne des Barõs de Maumõt, & leq̃l honore d'autãt & ſon païs,& ſa famille,cõme il eſt recogneu entre les plus ſçauãs de noſtre aage, ainſi qu'en font foy ſes eſcrits, & q̃ le peuuẽt iuger ceux qui auec luy ont habitude familiere. Eſt encor a Paris le College des dixhuit,duq̃l nonplus q̃ de beaucoup d'autres,ie n'ay peu tirer les fondations, ny le nom des fondateurs,& pource me ſuis contenté de vous en mettre le nombre,qui eſt fort grand,& qui mõſtre la grande maieſté de ceſte auguſte,& excellẽte ville,& cité de Paris.En laq̃lle auõs veu dreſſer de noſtre tẽps deux autres maiſõs de pieté, car ainſi les faut il nõmer,puis que pour le ſeruice les fondatiõs en ſont faites,à ſçauoir celle des freres de la ſocieté,menez,& apellez en France par feu de bonne memoire Monſieur du Prat Eueſque de Clermont en Auuergne,qui fut cauſe qu'au cõmencement on apeloit ce College les pauures de Clermont,& les chefs duquel ſe tindrent vn fort long temps en la rue de la Harpe,depuis, ont eſté mis en la rue ſaint Iaques a l'hoſtel de Langres,où ils liſent, & enſeignent la ieuneſſe la catechiſent & informent en la loy,& crainte de Dieu,ſelon que porte leur inſtitution:deſquels ie ne veux parler plus au long, y ayãt liure exprez qui fait mention des commencement, & louable origine de ceſt ordre. A eſté fondé, & baſtit on encor tous les iours vn College en la rue des Amendiers,des aumoſnes & bienfaits de feu de bonne memoire le ſeigneur d'Ablon Conſeiller en la court de Parlement, lequel laiſſa la pluſpart de ſes biens tant pour le baſtimẽt,que pour l'eſtabliſſement des rentes, & manutention de ce College. Nous auons aſſes parlé cy deſſus des obſeruations de ce qui ſe paſſe en l'vniuerſité touchant les ceremonies du Recteur,& Procureurs des nations, & des autres officiers,& ſuppoſts d'icelle Academie: ne voulans obmectre qu'il y a troys Cures, & paroiſſes en Paris affectees a l'vniuerſité, & qui ſont de la collatiõ des facultez de l'vniuerſité,leſquelles auparauant apartenoyent aux religieux de S. Germain des Prez, mais pour certaine inſolence faite contre les eſcoliers allants au Pré au Clercs, propre a l'vniuerſité de memoire immemoriale,& de toute ancienneté ils les perdirent,cõme auſſi on leur feit clorre,& murer la porte du monaſtere reſpondant au ſuſdit pré aux Clercs, & toutes les feneſtres des murs qui ſont ſur le foſſé qui regarde encor vers les maiſons baſties ſur le fonds du pré ſuſnommé. I'auoy obmis les Eſcoles du Decret aſſiſes en la rue S. Iean de Beauuais,& celles de Medecine poſees en la rue de la Buſcherie,cõme ainſi ſoit que ces deux facultez ſont grandement reſpectees à Paris, & ſur tout la Medecine, où flouriſſent de grands eſprits, & des Docteurs ſi excellents, que ſi vn Hippocrate, Galen, Etie, Auicenne, & autres, y fut le foudroyé Eſculape, venoyent ſe preſenter en ceſte eſcole, ils auroyent dequoy ſ'eſbahir, voyans vne telle & ſi grande troupe d'hommes les imitans, & leſquels ont tellement gouſté les ſecrets naturels,que mieux que les anciens, ils ont fait voir,& entendre les moiens de conſeruer la vie des hommes. En ſomme Paris tout en ſoy,& en quelle de ſes parties qu'on le contemple, on ne voit rien que ſçauoir, que diſcours de bonnes lettres, que cognoiſſance,& qu'experiẽce des choſes: qui a eſté la cauſe que les roys ont de tout tẽps tellement reſpecté ceſte ville,& de tant honoree l'vniuerſité, qu'elle tient des premiers rancs en toutes les aſſemblees publiques qui ſe font a Paris,ſoit aux entrees des roys,Papes,& Empereurs,ou aux obſeques des maieſtez & autres ceremonies qui ſe paſſent a Paris,où le Recteur,cõme chef de la premiere vniuerſité du mõde,precede auſſi tous les prelats & va auec celuy qui repreſente le chef vniuerſel de l'Egliſe,& non ſans bonne conſideration ont inuenté cecy les anciens,& les roys l'ont confirmé, d'autant que par ce moien la diſcipline eſt entretenue,la maieſté des roys reueree,& l'Egliſe honoree & ces puiſſances obeyes,par la grandeur, & auãcemẽt des gẽs de ſçauoir:cõme auſſi on voit,q̃ depuis qu'õ à meſpriſé ceſte police anciẽne, on a auſſi tenu peu de cõpte d'obeir aux roys,& Magiſtrat, & biẽ q̃ cy deſſus ayõs parlé des natiõs de ceſte grãde vniuerſité,qui ſont celles de France,Picardie, Normãdie,& Alemaigne,ſi ne laiſſerõs pourtãt,de ſpecifier

ux fon
ions du
llege
Torcy.

lege
Cãbray
r les
ze le-
rs roy-

olles
icar-

ege
oque-
r S.
e.

ege
Mi-
par
ondé.

ege
eres
ſocie

College dit de Hablon par qui fondé.

Pré aux Clercs propre à l'vniuerſité.

Louange de la faculté de Medecine a Paris.

Comme le Recteur reſpecté à Paris.

Quatre natiõs en l'vniuerſité.

tout le plus ſuccinctemẽt qu'il nous ſera poſſible.

Nation de France & ſes prouinces.

La nation de France donc eſt partie en 4. Archeueſchez, & vne Eueſché: les Archeueſchez ſõt Rheims, Sens, & Tours, & Paris eſt l'Eueſché: chacune deſquelles contient ſous ſoy pluſieurs Dioceſes: entãt que Paris qui eſt la premiere, a ſous ſoy les Dioceſes de Paris, Meaux, Chartres, & le vicaire de Pontoiſe: ſous la Prouince de Sens, ſont contenues les Dioceſes de Sens, Troyes, Auxerre, Orleãs, Neuers, Bourgoigne, Beſançon, Vienne tout le Lyonnois, & Sauoye. Rheims cõtiẽt les Dioceſes de Rheims, Chaalons, Mets, Toul en partie, Verdun, Soiſſons, & Senlis. Sous la Prouince Torangeoiſe, eſt le Dioceſe de Tours, puis ceux d'Angers, du Mans, & les neuf Dioceſes de Bretaigne. Et quand a la Prouince de Bourges, ie voy icy vn grand fondemẽt pour la Primatie de l'archeueſque Berruger, puis que en l'vniuerſité il eſt declairé chef de tous les païs que dirõs tantoſt: a quoy ie reſponds que il faut regarder en quel temps fut fait ceſt eſtabliſſement de la diuiſiõ des nations, & lors on verra que ny Thoulouſe ny Bordeaux obeiſſoyent au roy de France quoy qu'on enuoyaſt des enfans aux eſtudes a Paris: & pour ceſte cauſe feit on que la Prouince de Bourges fut le chef de preſque tout le reſte du monde, cõme vn Aſyle où chacun peut auoir recours.

Prouinces de Bourges de quelle eſtendue.

Ainſi en ceſte-cy entrent premierement Bourges, Thoulouſe, Bordeaux, Aux, Narbonne, Auignon archeueſchez: & tous les ſuffragãts, & dioceſes qui ſont ſous ces metropolitaines: y ont lieu toutes les Eſpaignes, & l'Afrique, l'Italie, de l'vne mer a l'autre, toute la Grece, l'Aſie grande, & petite, l'Armenie, Syrie, Paleſtine. Egypte, Arabie, & en ſomme tout ce qui eſt de païs iuſques aux derniers limites de l'orient.

Nation de Picardie.

La ſeconde nation n'eſt de telle eſtendue, ains ſeulement eſt diuiſee en deux parties la premiere deſquelles cõtient ſous ſoy Beauuais, Noyon, Therouãne, ores Boloigne, Amiens, & Arras: la ſeconde a Cambray, Tournay, vne partie d'Vtrect, Laon, & le Liege, là où la Normandie eſt toute vnie en ſoy, ayant le ſiege Archiepiſcopal de Rouen, auec ſes ſuffragans, & Dioceſes, a ſçauoir Auranches, Baieux, Couſtances, Eureux, Liſieux, & Seez, bien que Paris aye empieté ſur Rouen le grand Vicariat de Pontoiſe.

Nation de Normãdie

La 4. nation, qui eſt la Germanique eſt diuiſee en troys mẽbres, le premier contient la haute Alemaigne, à ſçauoir les païs de Conſtance ſur le Rhin, les Suiſſes, Baſle, Treues, Magonce, Strasbourg, Auguſte, Lauſane: & les païs de Bauiere, Boeſme, Hõgrie, Poloigne, Damnemarch, & la Scandinauie, & païs des Gots, & Sueceens.

Nation de Alemaigne & ſes Prouinces.

La ſeconde Prouince eſt des bas Alemans, qui auoiſinent noſtre Gaule Belgique, tels que ſont partie d'Vtrech, & du Liege, car le reſte eſt des apartenances de la Picardie: & la 3. prouince eſt celle d'Eſcoſſe comprenant les Anglois, & Hirlandoys, & tout ce qui eſt compris és Iſles ſeptentrionales, eſtant ceſte nation toute Inſulaire.

Doiés des nations, & leur office.

En chacune de ſes nations, & en chacune Prouince celuy qui eſt le plus ancien en degré, eſt apellé Doien, & preſide lors qu'on traite des affaires de ſa Prouince, comme auſſi chacune nation a ſes bedeaux, leſquels fault que tous les ans viennẽt ſuplier pour eſtre continuez en leur office. Toutes ces choſes ont eſté ainſi auec le tẽps ordõnees, ſelon l'affluence qu'on a veu d'eſcoliers en ceſte ville, cõme auſſi on a pourueu ſur la reformation des colleges, laquelle ne fut iamais ſi neceſſaire qu'elle eſt a preſent, veu l'infinité des abus, & les inſolences qui ſe commectent de iour a autre: quoy que par l'ordõnance Apoſtolique de ſa Sainteté ayent eſté inſtituez quatre deputez, choiſis par le Recteur, pour tenir l'œil ſur les Colleges, & aduertir l'Eueſque des abus qui y ſeront cõmis.

Deputez pour les v ſites des Colleges.

Au reſte pour recõpencer ceux qui ont bien fait leur deuoir en l'eſtude, ont eſté choiſis deux Apoſtoliques, c'eſt a dire hommes Eccleſiaſtiques de l'autorité du S. ſiege vniuerſel de Rome, deſquels ſous le nom & titre de Chanceliers ont la charge d'examiner les eſtudians qui veulent eſtre promeuz a la licẽce des arts. Le premier eſt celuy de l'Egliſe Cathedrale de noſtre Dame de Paris, lequel eſt cõme le general ſur toutes les facultez, & lequel tous les ans lendemain de la Chandeleur ou feſte de la Purification noſtre Dame, choiſit quatre maiſtres és arts pour l'examen auec ſon ſous-chancelier, affin d'eſprouuer ceux qui veulẽt paſſer maiſtres, & le regiſtre deſquels ils preſentent au ſuſdit Chancelier: & en ſõme tant les Canoniſtes, Theologiés q̃ les medecins faut que ſoyent par leurs Docteurs, & regents preſentez a ce Chancelier, affin qu'il reçoiue, & beniſſe auant que le Docteur leur poſe le bonnet Doctoral ſur la teſte, d'autant que l'inſtitution du doctorat ayãt ſa ſource du S. ſiege, fault auſſi que ſoit cõfermee, & ratifiee par ceux qui y ſont cõmis par le Pape.

Chãcelier de noſtre Dame, & ſon autorité.

C'eſt auſſi a ce Chancelier a chaſſer, & retrencher du corps de l'vniuerſité ces eſcoliers qui ſont mal viuans, & incorrigibles, & de rechef les y reunir, ſe chaſtians & faiſans penitence, comme auſſi il les abſoult, ſi par cas ils ont commis quelque irregularité mettãs furieuſemẽt les mains les vns ſur les autres. Et de ce priuilege eſt venuë la cõtention fort ſouuẽt aduenue entre les iuges ſeculiers, & Eccleſiaſtiques, les vns prenans cognoiſſance ſur les crimes des eſcoliers matriculez en ceſte vniuerſité, & les autres deffendans la cauſe du ſaint ſiege, & priuileges de Chancelier, receuz, & cõfirmez par les roys, & depuis par arreſts de la court ſouueraine de Parlement. Or celuy de noſtre Dame eſtãt (cõme dit eſt) General ſur toutes les facultez, le 2. Chancelier eſt eſtably a S. Geneuiefue, & faut que ce ſoit vn des Chanoines clauſtrals de l'Abbaie dediee a la ſuſdite S. Vierge Patrone des Pariſiens pour l'amour de laquelle les Papes, & les roys (ainſi que dirons cy apres) ont tant dõné de priuileges au monaſtere, Egliſe & religieux ſeruãs en icelle.

Chãcelie de ſainte Geneuiefue & ſon autorité.

La puiſſance dõc du Chancelier clauſtral eſt par aucũs limitee, mais nous mõſtrerons combien elle ſ'eſtẽd, quoy qu'on die q̃lle ne ſ'eſtẽd q̃ ſimplemẽt ſur la faculté des arts, & pour ce eſt il nõmé Chancelier des arts: lequel faut que venant a ſa dignité, iure deuant la faculté qu'il obſeruera les ſtatuts d'icelle, & donnera les licences ſans nulle faueur, ſelon le merite des perſonnes, & ſuyuant la depoſitiõ des maiſtres qui aurõt eſté commis pour examiner les maiſtres futurs. Il faut donc que ce Chancelier nõme auãt la feſte de la Purificatiõ quatre maiſtres és arts, vn de chacune nation, leſquelles iurerõt de ne receuoir aucun indigne, & autres telles obſeruations, pratiquees auſſi par celuy de noſtre Dame: & pource que touſiours il y-a eu differẽt entre ces deux Chanceliers, mais que nous ſoyons ſur le propos de l'Abbaye S. Geneuiefue, i'eſpere d'en diſcourir vn peu plus amplemēt: car i'ay peur d'eſtre trop long, & de faſcher le lyſeur, quoy que le diſcours de cecy ſoit neceſſaire. Iadis il y auoit à Paris vn lecteur public des Ethiques, qui auoit la charge de l'examē, & a noſtreDame, & a S. Geneuiefue, lequel eſtoit eſleu tous les deux ans par les nations, a cauſe que ſes leçons auoyēt autant de duree, & leq̄l eſtoit bien gagé & ſalarié: mais pource que en ſon electiō il aduint pluſieurs inſolēces, on caſſa auſſi ceſte lecture & electiō du lecteur, chacū regēt les arts aux colleges liſant les morales, & l'examē eſtant fait ſelon q̄ a preſēt on le pratique. Ie laiſſe tout à propos les diuins ſeruices qui ſe font par les Colleges, la deuotion des nations, chacune ayant ſon Patron, la feſte duquel elle ſolenniſe: la diſtribution des Cierges faite premierement au roy, & royne & Princes du ſang, ſ'ils ſont a Paris a la feſte de la Chandeleur, les anniuerſaires faits pour les treſpaſſez en general tous les ans a certain temps par chacune des natiōs comme auſſi ie laiſſe les grandes aſſemblees faites aux Mathurins, pour dire vn petit mot de la proceſſion generale du Recteur ou de l'vniuerſité, où en l'aſſemblee aux ſuſdits Mathurins, apres que le Recteur a fait quelque harangue, on appelle les ſuppoſts de l'Vniuerſité, premierement les quatre mēdians, les freres de ſaint Françoys, les Carmes, Auguſtins, & Preſcheurs, auec la Croix, & leur bedeau chacun deſdits ordres: puis les maiſtres és arts: apres leſquels viennent les autres religieux qui ſont du corps de l'Vniuerſité, à ſçauoir ceux des Bilettes, de ſainte Croix, de la Trinité (dits Mathurins) les Bernardins, ceux de Clugny, les blancs manteaux, les moynes ſainte Catherine du Val des eſcoliers: de Premonſtré, & de ſaint Benoiſt: & ceux cy chantēt & portent les ſaintes reliques a la proceſſion. Puis viennent les bacheliers es arts auec leurs chappes, les bacheliers és decrets, & Regents és arts, les Bacheliers en medecine, & les bacheliers en Theologie. Les Procureurs des quatre nations, & deuant eux le petits Bedeaux deſdittes natiōs: les Docteurs en medecine precedez de leurs Bedeaux: les Docteurs és decrets & leurs Bedeaux puis les Docteurs en Theologie deuant eux le petit Bedeau de leur faculté, & quelques bedeaux des mendiants, & puis vient le Recteur, ayant a ſon coſté le Doien de la Theologie & deuāt eux les quatre grands Bedeaux des facultez, & le grand Bedeau de la faculté Theologiēne, tous auec leurs maſſes d'argent doré, & veſtuz des chappes deſtinees chaſcun a la faculté qu'il ſert. Et puis ſuyuent les Officiers de l'vniuerſité à ſçauoir les Procureurs, Scribe, & Receueur, puis les aduocats, & procureurs qui ſont Conſeillers d'icelle vniuerſité, les Libraires, Papetiers, Relieux, Parcheminiers, Illumineurs, Eſcriuains, & puis le nombre preſqu'infiny des meſſagers des nations, & Prouinces, deſquels n'eſt plus demouré que le nom, aumoins ſi lon prend garde aux occaſions pour leſquelles on les inſtitua premierement. Et affin d'encourager mieux les eſtudians à bien faire il y-a eu des ſalaires deputez pour tout le corps de l'vniuerſité, laquelle pour ceſt effect, ſ'eſt departie en ſept portions, affin que chaſcune puiſſe iouyr a ſon ranc des benefices vacans en icelle, la prouiſion deſquels luy appartiennent, & qu'elle peut conferer a qui bon luy ſemble: & pour laquelle collation receuoir les Theologiens ſont nommez les premiers, comme proprement deſtinez au ſeruice de Dieu, & a l'eſtat eccleſiaſtique: puis les Decretiſtes, apres la faculté de Medecine: puis les quatre nations, recommençant touſiours de ranc en ranc, ſans que la permutation des benefices puiſſe rompre l'ordre en quelque ſorte que ce ſoit, ne qu'on y reçoiue aucun deuoulu, ny prouiſion Apoſtolique faiſant au contraire: quoy qu'en tout l'vniuerſité obeiſſe au S. ſiege, lequel auſſi ne derogue en riē aux droits de ceſte vniuerſité. Or les benefices deſquels immediatemēt l'vniuerſité de Paris peut ordonner, ſont ceux qui ſ'enſuyuēt: l'Egliſe parrochiale & Cure de S. André des Arcs: La paroiſſe & Cure de ſaint Coſme, & ſaint Damian, & l'Egliſe de S. Germain le vieux, leſquelles iadis (comme auons dit) eſtoyent de la table Capitulaire de l'Abbaie de ſaint Germain des Prez. Oultre leſquelles Cures il y-a douze Chapellenies deputees ſous la ſeule diſpoſition de l'vniuerſité, les cinq deſquelles ſont nommees de Sauoiſy a perpetuelle fondatiō & chacune de vingt liures de rente a prendre ſur les terres, biens, domaines, & touts les heritages du feu ſeigneur Charles de Sauoiſy par arreſt de la court ainſi ordonné, ſelon qu'on le voit és regiſtres de ladite court, & archiues de l'vniuerſité: & dequoy fait foy vne pierre contenant la ſentence de la court contre ledit de Sauoiſy, laquelle eſt poſee au mur, & où iadis fut la porte du Logis dudit de Sauoiſy derriere le petit S. Anthoine: où il eſt declairé pour quelle occaſion, & les feneſtres, & la porte de ceſt hoſtel ſont cloſes du coſté de ſainte Catherine. Il y-a encor troys Chapellains, propres a l'vniuerſité, le reuenu deſquelles eſt pris ſur la recepte ordinaire de Paris, qui eſt cauſe qu'on les nomme les Chapellains du Chaſtelet, chacune deſquelles vault vingt liures pariſis de rente. Et en fut faite la fondation par l'vniuerſité meſme qui acheta d'vn ſeigneur nōmé Guillaume de l'Orme la terre, & reuenu d'vn lieu apellé les Vaux pres de Longemeau: mais pource que ceſte place dependoit du Fief de Monle-hery le roy Philippe le Bel ſe ſaiſit d'icelle, & au lieu conſigna, & eſtablit a l'vniuerſité 60. liures pariſis de reuenu annuel ſur la ſuſditte recepte ordinaire de Paris a perpetuité, pour les troys Chapellains eſtablis, & nommez. Outre ce y-a deux autres Chapelles fondees ſur le theſor du roy, en recōpence des amendes de Pierre Iumel, & chacune de ces chapelles cy ne vaut que 16. liures Pariſis. Et ſur le meſme theſor l'vniuerſité en a acquis le reuenu d'vn autre valant 20. liures Pariſis de rente annuelle, & perpetuelle: & la 12. eſt celle qu'vn certain Docteur en decrets fonda en l'Egliſe S. André des Arcs, laquelle fondation eſt eſtablie ſur vne maiſon aſſiſe pres l'Egliſe S. Nicolas du Chardonneret, & ſur quelques terres que le fondateur auoit pres de Montereau où faut Yonne. Et quand aux Officiers de l'vniuerſité comme les procureur & Scribe, les quatre aduocats en la court, deux procureurs en icelle, les deux aduocats au Chaſtalet, & vn Procureur, les vingt & quatre Libraires, quatre grands, & vingt petits, les quatre Parcheminiers iurez, les quatre vendeurs de Papier, & les ſept Papetiers faiſants le Papier, & ſe tenans a Troyes, a Corbeil, &

Benefices affectez a l'vniuerſité.

l'Hoſtel de Sauoiſy eſt en la rue d'Anjou.

Deux conſeruateurs de l'vniuerſité de Paris quels

Officiers de la conſeruation.

Eſſone,les deux illumineurs, & les deux relieurs, & meſſagers , tous ceux cy iouiſſent de beaux , & grands priuileges que les roys leur ont accordé iadis,& ceux qui ſont venus apres ont confirmé l'ordonnance,& volonté de leurs predeceſſeurs, ſi ce n'eſt qu'il ayt fallu reformer quelques abus connus par les ſuppoſts de ceſte meſme vniuerſité. Et pour la deffence deſquels priuileges , & immunitez ont eſté auſſi eſtablis deux conſeruateurs, l'vn royal, & l'autre Apoſtolique:le royal eſt le Preuoſt de Paris, ou ſon lieutenant deuant lequel ſe vuident les differens ſur les cauſes priuilegees : l'autre conſeruateur ſe fait par l'election de l'vniuerſité, & faut que ce ſoit l'vn de ces troys Eueſques, de Beauuais , de Senlis,ou de Meaux,lequel peut mectre vn vicaire, & ſien ſubſtitu,lequel faut que face le ſerment,auſſi bien que le conſeruateur,de garder,deffendre, & maintenir contre touts les droits,libertez,immunitez,& priuileges de l'vniuerſité, & ſuppoſts d'icelle:& ont ces conſeruateurs les officiers qui ſ'en enſuyuent.Le vicegerent du conſeruateur, le Scribe de la conſeruation,le promoteur de l'vniuerſité:les douze notaires de la conſeruation,& le greffier des commiſſions , & appellations par le conſeruateur interiectees Telle eſt la maieſté,grandeur, & magnificence de la premiere Academie de l'vniuers,laquelle fait paroiſtre encore plus auguſte la cité de Paris,que iamais ne fut Rome auec touts les trophees,que iamais les Empereurs y ayent planté.

De la fondation des Egliſes tant Cathedrale,Collegiales,que Clauſtrales,qui ſont à Paris, & ce qui eſt de rare en icelles.

S. Denys Areopagite 1. Eueſque de Paris,& Apoſtre de Gaule.

Egliſe de noſtre Dame de Paris nõ guere ancienne.

Egliſe noſtre Dame des chãps ancien ſiege de ſaint Denys.

On ne ſcait les ſ pulchres des anci Eueſque de Paris.

Egliſe S. Marceau par qui f dee.

Gilles Co roſet és a tiquitez de Paris.

S. Eloy v uoit du temps de Dagobe

Fable d'v auteur An gloys.

NVl d'entre les Françoys , ny autres ayant leu l'hiſtoire,ignore que la premiere Egliſe de Paris , & le ſiege Epiſcopal d'icelle n'aye eſté dreſſee par ſaint Denys Athenien, & ſurnommé l'Areopagite diſciple de ſaint Paul, & enuoyé en Gaule par le Primat de l'Egliſe vniuerſelle ſeant a Rome, & les Pariſiens ſçauent que ceſt ancien temple aſſis pres la porte ſaint Iaques,& dedié au premier Martyr ſaint Eſtienne , eſt auſſi le lieu ou premierement ſaint Denys eſtablit le ſiege de ſa dignité, dôt encore il porte le titre des Grecs , a cauſe que les fonteurs furent de ceſte nation, & que l'Eueſque eſtoit venu de Grece pour planter en Gaule la doctrine Euangelique. Or bien que l'Egliſe de Paris n'ayt onc depuis eſté ſans paſteur ſelon que verrons cy apres, ſi eſt-ce que on ne ſçait bonnement dire où eſtoit le ſiege ordinaire de l'Eueſque,ny l'Egliſe où le plus ſouuent il ſe tenoit. D'autant que ce grand,& ſuperbe baſtiment dedié en l'honneur de la glorieuſe vierge mere de Dieu , n'eſt de ſi long temps qu'on le doiue dire eſtre le ſiege des anciens Eueſques de Paris. Ioint que du temps des Merouinges,& Pepins,& encor ſous les Capets les Eueſques de Paris ſe tenoyent en la ville ſaint Marceau lez Paris:là où Lutece eſtoit ſans Eueſque qui portaſt ce titre,ains ce paſteur auoit nom d'Eueſque des Pariſiens , lequel nom nous auons dit eſtre de grande eſtendue.Quoy qu'il en ſoit,on ne me ſçauroit autrement perſuader, ayant la raiſon de mon coſté, que les Egliſes de Noſtre dame des champs,& de ſaint Marceau , n'ayent eſté les anciens ſieges des Eueſques de Paris,veu que en celle de noſtre Dame des Champs (baſtie par ſaint Denys,comme auſſi a eſté ſaint Benoiſt ſous le nom de la Trinité) le glorieux martyr Areopagite fut pris,y faiſant ſa demeure,& ayant dedié le lieu a la vierge Marie mere de noſtre ſeigneur: de ce en eſt vn argument aſſeuré, que depuis on a continué la meſme deuotion , & fondant l'Egliſe Cathedrale qui ores eſt a Paris,on la nommee & dediee ſelon l'inſtitution de ſaint Denys fondant la premiere aſſiete de ſon pontificat. Quant a ſaint Marceau elle eſt plus moderne , bien que ce ſaint Eueſque ſe tint au meſme lieu,où ores eſt baſtie ſon Egliſe, en vne Chapelle dedié a ſaint Clement:& eſt vrai-ſemblable que les Eueſques ſ'y tenoyent,puis que iuſques a Pierre Lombard,là enterré,vous ne ſçauriez guere monſtrer les tombeaux des paſteurs qui ont gouuerné l'Egliſe,& troupeau des Pariſiens : nonobſtant qu'on tient que cette fondation eſt de Roland ce vaillant Palatin qui mourut a la iournee de Ronceuaux,la dediant au ſuſdit ſaint Marceau, lequel viuoit au temps que les Françoys deſcendirent en Gaule , comme auſſi la ville porta le nom de ce meſme ſaint Eueſque : & de ceſte fondation font foy les chartes,& documents de ceſte maiſon, & college Eccleſiaſtique des Chanoines de ſaint Marceau:& voudroy bien eſtre aſſeuré du lieu propre où lors eſtoit le ſiege Epiſcopal, puis que nous ſommes plus qu'inſtruits , que depuis ſaint Denys iuſques à preſent,les Pariſiens ont touſiour eſté regis ſous la diſcipline de leurs Eueſques.Eſtant donc la grande,& magnifique Egliſe de la glorieuſe vierge Mere de noſtre ſeigneur , celle qui eſt comme la mere de toutes les Egliſes de Paris, auſſi eſt-ce raiſon que commençons par icelle.De ce que ie diray de ſa fondation,ie confeſſe l'auoir tiré pour la pluſpart des eſcrits de feu Gilles Corroſet en ſon liure des antiquitez de Paris, homme d'aſſes grande recerche,& curieux a ſingulariſer la grande cité chef du royaume de France: comme auſſi nous l'auons tiré des meſmes lieux ſur leſquels il a pris ſon modelle , mais ie m'en paſſeray le plus toſt & briefuement qu'il me ſera poſſible.On ne ſçait dire au vray en quel temps fut deſſeigné ce grand , & auguſte baſtiment:tant y-a qu'il n'eſt que depuis que les Capets ſont paruenus a la couronne : non pourtant veux ie nier qu'il ne ſoit poſſible qu'il y eut quelque Egliſe auparauãt , où les Eueſques ſe retiroyent faire leurs deuotions:mais nous n'en auons point hiſtoire certaine , quoy que du temps de ſaint Eloy ce coſté de ville fut habité,& que ce ſaint Eueſque y baſtit les Egliſes que verrons cy apres. Et ainſi ie m'eſtonne de l'impudence d'vn certain hiſtoriẽ, ou pluſtoſt fabulateur Angloys,lequel pour eſtablir la gloire de ſon Artus roy des Bretons Albioniques, oſe dire que ceſtuy eſtant monarque des Gaules, auoit baſty ce grand temple de noſtre Dame en ſouuenance de la victoire aquiſe dedans ceſte Iſle,contre vn Geant, auec lequel il eut là dedans bataille corps a corps : mais nous laiſſerons ces folies , & bourdes pour enrichir les comptes des vieilles, & ſuyurons la verité du fait:car ſi Artus,qui viuoit du temps du grand Clouis roy de France, dompteur des Gaules, & d'Alemaigne , fonda ceſte Egliſe,ie vous prie qu'on me monſtre le demoliſſeur,

comme

el
s ba-
S.
e de
e Da-
e Pa-

ert Ce
liu. 2.
Gau-

l nō-
le Cha
es a
e Da-
le Pa

comme ainſi ſoit que nous ſçauons que du regne de Philippe Auguſte, elle fut baſtie tant par les moiens de roy, que par la diligence de l'Eueſque Maurice : quoy qu'on tienne qu'auant ceux cy, il y eut deſia des fondements poſez pour le deſſein de ceſte ſtructure: & encor ne fut le baſtiment continué, a cauſe que ceſt Eueſque mourant l'an 1196. on differa l'œuure iuſques a l'an 1 2 5 7. ainſi qu'on peut recueillir d'vne pierre grauee a l'vne des portes de ceſte Egliſe qui reſpond au Midy. Et ainſi voyez vous que ceſt edifice eſt moderne, quoy que ſa face porte marque de grande antiquité, & de la ſtructure de laquelle ie ne veux vous dire autre cas, ſinon que c'eſt vne des plus belles maſſes de pierre qui ſe voyent gueres en l'Europe, quoy qu'on en puiſſe monſtrer de plus magnifiques: & au reſte (ce qui eſt admirable) ce grand baſtiment eſt tout poſé en l'eau, & baſty ſur pilotis, ainſi que peuuent iuger ceux qui entrent ſous terre pour voir les fondements de ceſte Egliſe : de laquelle qui voudra voir les meſures, & proportions, qu'il lyſe le ſuſnommé Corroſet, & Robert Cenalis digne & ſaint Eueſque d'Auranches homme de ſinguliere erudition, & curieuſe recerche. Ie laiſſe donc l'ordre des colonnes au dedans, la cloſture du cœur, où eſt taillee toute l'hiſtoire du vieil, & nouueau teſtament: les 45. chapelles, les portes ſomptueuſes auec les repreſentatiōs & images qui ſont ſur icelles, les deux groſſes tours qui ſont cōme vn miracle de l'induſtrie humaine, les eſtages, & galeries qui ſont a l'entour d'icelles tours, & toute l'Egliſe, les figures Pyramidales, & tant de figures de roys que merueille, & autres choſes par le ſuſdit Corroſet diſcouruës. Ie laiſſeray (dis-ie) tout cecy pour dire ce mot, que ſ'il y a Egliſe au monde, où le ſeruice diuin ſoit fait religieuſement que celle de Paris n'en doibt rien a autre qui ſoit en l'vniuers: & ſi la modeſtie eſt conſiderable és Eccleſiaſtiques, auſſi la voit on painte en celle troupe de Chanoines, qui Pſalmodient nuit & iour en cette ſainte maiſon de Dieu, leſquels ſont en nombre de 50. y comprenant les huit dignitez qui ſont le Doien, le Chantre, les troys Archediacres, à ſçauoir celuy de Paris, de Ioſas, & de Brie, le Sous-chantre, le Chancelier, & Penitencier de Paris. Encor y-a il ſix grāds vicaires, dix Chanoines de ſaint Denys du Pas, ſix Chanoines, & deux Curez de ſaint Iean le rond, deux Chanoines, & deux vicaires de ſaint Aignan, douze enfans de Chœur, les Clercs des matines, & 140. Chapelains fondez aux 45. chapelles ſuſdites: & ſur toute ceſte troupe preſide cōme paſteur l'Eueſque, & ſon grand vicaire, la maieſté duquel eſt reſpectee par ce peuple Pariſien de telle ſorte, que par là on cognoit & iuge bien de ſa deuotion, & de l'obeiſſance qui luy eſt comme propre, & naturelle. Ie laiſſe les ceremonies y obſeruees auec quelle magnificence, & deuotion la Meſſe y eſt chantee touts les iours, & notamment aux grandes feſtes, & ſolennelles, comme il n'eſt loiſible a pas vn ſeruant en ceſt Egliſe de ſe preſenter au ſeruice diuin auec aucun accouſtrement de ſoye, ains auec robes de drap, ny de porter barbe, car il la faut raſer toutes les feſtes annuelles. Et veritablement c'eſt raiſon que Paris eſtant capitale du royaume, que les Eccleſiaſtiques auſſi y ſoyent comme le mirouer du reſte du Clergé François: & qui ſe monſtre autant modeſte, comme il y-a d'hommes de grand ſçauoir, & la pluſpart deſquels ſont du corps de la Iuſtice : comme auſſi l'Eueſque de Paris, quiconque ſoit il, eſt de ſon droit particulier Conſeiller en la court de Parlement, & y-a voix deliberatiue. Ie laiſſe ſa iuriſdiction tant ſpirituelle que temporelle, ſes prerogatiues és nopçages, és obſeques, & entrees des roys, comme auſſi ie paſſe ſous ſilence ſes richeſſes : & diray en paſſant, que le nouueau Eueſque venant a ſon ſiege, fault que la nuit auant que faire ſon entree il aille veiller en l'Egliſe ſainct Victor és Fauxbourgs, & ayant le matin ouy la Meſſe, il vient a ſainte Geneuiefue faire le ſerment, duquel nous parlerons cy apres: puis eſt conduit en proceſſion iuſqu'a noſtre Dame, où il eſt receu par ſes Chanoines, eſtans les Eſcheuins, & ſeigneurs de l'hoſtel de ville auec luy, & ſeruans de teſmoings des promeſſes, & ſerments faits par ledit Eueſque. Ie laiſſe encor tant de tombeaux de Princes, Princeſſes, Eueſques, ſeigneurs, Chanoines, hommes de ſçauoir, bons Capitaines, & autres hommes de marque qui ſont enterrez en ceſte Egliſe, car il nous faudroit faire vn long diſcours, & dreſſer preſque vn iuſte volume : comme encor ie ne m'arreſteray ſur la grande richeſſe, & reuenu tant de l'Eueſque que du College, & Chapitre de ceſte Egliſe, en laquelle ſont les reliquaires qui ſ'enſuyuent, aumoins deſquels on aye cognoiſſance : & en premier lieu y eſt la vraye Croix (i'entends partie) en laquelle fut mis pour nous le ſauueur de tout le monde : la chaſſe de noſtre Dame, mais quelles il y-a dedans ie ne ſçauroy vous le dire, puis que du corps de ceſt glorieuſe vierge il n'y a homme ſous le Ciel qui ſoit bon Chreſtien, qui face doubte, qu'il ne ſoit en Paradis, glorifié auec ſon ame : & toutesfois ne penſe ie point que ceſte chaſſe ſoit eſleuee ſans qu'il n'y ayt quelque precieuſe relique. Apres y eſt le corps du glorieux amy de Dieu ſaint Marceau, qui fut neuuieſme Eueſque de Paris, du temps que les François vindrent en Gaule, & viuant en France la bonne & ſainte vierge Geneuiefue, patrone, & deffendereſſe des Pariſiens. On y voioit auſſi le Chef ſaint Philippe enchaſſé en or, & riches pierreries, & le Tableau de ſaint Sebaſtien, qui eſt des plus riches pieces de Paris, dedans lequel ſont enchaſſez quelques oz de ce glorieux Cheualier, & de pluſieurs autres ſaints Martyrs, eſtant le reliquaire enrichy, & eſtoffé d'vne infinité de pierres exquiſes, tant pour l'ornement du lieu où ce theſor eſt, que pour ſeruir d'honneur, & reuerence aux ſaints, les reliques deſquels nous doiuent eſmouuoir a les ſuyure par trace : & mourir en la foy, qu'ils ont defendue. C'eſt en ceſte Egliſe que ſe font les aſſemblees des proceſſions generales, où ſouuent les roys aſſiſtent, pour ſeruir de bon exemple au peuple, & ſe monſtrer fidelles ſeruiteurs de Dieu, & vrays enfants de l'Egliſe Apoſtolique: c'eſt en elle que ſe donnent les Penitences par celuy qui eſt eſtably penencier (c'eſt a dire impoſant peine pour penitence) en icelle Egliſe ſuyuant l'ancienne couſtume obſeruee par les Apoſtres.

l'Eueſque de Paris eſt Conſeiller en la court de Parlement

Reception de l'Eueſque a Paris

Quels ſont les S. Reliquaires de noſtre Dame de Paris.

Nombre des Eueſques de Paris.

S. Denys 1. Eueſque & Apoſtre de Paris.

C'eſt la auſſi que tout le peuple de Paris faut que le Dimenche de la Quinquageſime vienne ſ'offrir comme a ſon chef, pour eſtre diſpencé de manger du beurre en Careſme, affin que par là on voye que par l'ancienne inſtitution de ce ieuſne tout vſage de lacticine eſtoit defendu aux Chreſtiens, & que l'Egliſe voyant que les François ont faulte d'huiles, les a diſpencez, moiennant que touts les ans ils feroyent cette recognoiſſance par deuant leur paſteur, ou ſes commis en cette Egliſe. Et auant que ſortir de cette Egliſe ie diray le nom de ceux qui y ont preſidé des que l'Apoſtre des Gaules Monſieur ſaint Denys y vint planter la foy du temps que ſeoit a Rome ſaint Clement ſucceſſeur de ſaint Pierre au gouuernement de l'Egliſe, & que Domitian tenoit l'Empire ſous lequel ce grand Docteur fut martyriſé a Paris: ce ſaint homme donc fut le premier qui porta le titre d'Eueſque de Paris, & qui eſt l'Apoſtre de ce coſté des Gaules, enuoyé par le ſouuerain prelat des Chreſtiens. A ſaint Denys ſucceda Mallon, puis Maſſé, Marc, Aduent, Victurin, Paul, Prudentie, puis ſaint Marcel qui fut le neuuieſme & viuoit du temps des premiers roys de France paiens, ainſi que quelque iour (Dieu aidant) ie deduiray en l'hiſtoire des ſaints, que i'ay deſia aſſes aduancee. Le dixieſme Eueſque de Paris fut Viuian, Felix l'onzieſme, Flauian douzieſme, Vrſicin trezieſme, Apedinie quatorzieſme, Erace quinzieſme, Probat ſezieſme, Amelie dixſeptieſme, Liban dixhuictieſme, & le dixneufuieſme fut ce glorieux ſaint Prelat nommé Germain, lequel viuoit l'an cinq cens quarante & deux, & dedia l'Egliſe de ſaint Vincent, qui ores eſt dicte de ſaint Germain des Prez, & où il eſtoit Abbé, auant que d'eſtre Eueſque de Paris, où repoſent ſes ſacrez oſſemens, & pour laquelle occaſion & l'Egliſe, & le monaſtere ſont renommez de ſaint Germain. Le vingtieſme, Eueſque de Paris ſe nommoit Raguemonde, le vingt & vnieſme Euſebe, le vingt & deuxieſme Faramond: le vingt & troiſieſme Saphorat, apres lequel vint Simplicie, & a cettuy ſucceda ſaint Ceranne vingt & cinqieſme, paſteur des Pariſiẽs, la feſte duquel eſt celebree le vingt & ſeptieſme, de Septembre: a ce ſaint ſucceda Leuthberth, puis Authbert, & le. 28. fut ſaint Landry, au nom duquel y a Egliſe baſtie en la cité de Paris non loing de l'Egliſe Cathedrale: A ce ſaint Landry ſucceda Robert, puis Sigroband. 30. Eueſque, apres Importun, Aglebert, Sigofrid, Turnalde, Adolphe, Bernecharie, Hugue, Merſeide, Fedolie, Ragnecapte Deodefride, Erkaurade, Ermanfroy, Ynchade, Erkaurade ſecond du nom, & 45. en nombre, Enee 46. Angelin, Gorlin, Ancheric, Théodolphe, Fulrade, Adelelin, Gaultier, Alberique, Conſtans, Guerin, Lyſiard, Renauld, Albert, Françan, qui fut le 60. & apres luy tint le ſiege Geoffroy, puis Guillaume, auquel ſucceda Foulques, & a cettuy Galon, puis Giobert, a luy Eſtienne, puis Thibault, & a cettuy fut donné pour ſucceſſeur ce grand perſonnage Pierre Lombart, qu'on apelle le maiſtre des ſentẽce, auquel vn fils de France ceda l'Eueſché, admirãt ſon grand ſçauoir & excellence. Le 70. Eueſque fut Maurice de Soillac, lequel auons dit auoir eſté cauſe de la fondation de l'Egliſe de noſtre Dame: a cettuy ſucceda Eude de Soillac, puis Pierre ſecond du nom, & 72. en nõbre, apres vint Guillaume 2. du nõ natif d'Auxerre: & apres luy vn nõmé Barthelemy, a cettuy ſucceda Guillaume 3. Auuergnas de nation, puis Gaultier ſecond, natif de Chaſteauthierry en Brie: apres luy Regnault de Corbeil, & puis Eſtienne 2. du nom, & natif d'Orleans, 78. en nombre des Eueſques Pariſiens. A cettuy ſucceda Rainulphe, puis Symon Matiple, qui fut octentieſme en nõbre & auparauant Eueſque de Soiſſons: apres leq̃l vint en la charge Guillaume 4. du nõ, & natif d'Orillac, puis Eſtienne 3. dict de Borret, Hugues 2. natif de Beſançõ, Guillaume 5. de Ganac, Foulques 2. de Ganac, Audoin, Pierre 3. du nõ, ſurnõmé de la Foreſt: Iean de Meulant, Eſtienne de Paris & 4. de ce nom: Aimery d'Armaignac 90. en nõbre. Pierre d'Ordemont 4. du nõ, & Pariſien de natiõ, le corps duquel repoſe a vn coſté du grãd autel: il auoit eſté auparauant Eueſque de Terouenne & mourut l'an 1449. auquel ſucceda Gerard de Montagu Pariſien, puis Iean 2. du nõ dict de Breuiſcope: puis Iean de Rocquetaillade 3. du nõ, apres cettuy vint Iean 4. du nõ, & 93. en nõbre: qui eut pour ſucceſſeur Iacques du Chaſtelier, & apres luy tint le ſiege Denys du Moulin, & 2. de ce nõ: apres Guillaume Chartier 6. de ce nõ, cõme il eſt 98. en nõbre: auquel ſucceda Louys de Beaumont, & le 100. fut Gerard Gobaille 2. de ce nom: apres luy Iean Symon Pariſien, & 5. du nom, puis Eſtienne 5. & ſurnommé de Poncher, natif de Tours, & lequel fut auſſi archeueſque de Sens: auquel ſucceda François de Põcher, Tourãgeau auſſi qui feit baſtir l'hoſtel Epiſcopal moderne, où iadis eſtoyẽt les priſons Epiſcopales. Apres luy vint Iean du Belay depuis Cardinal, hõme rare en ſçauoir, & grand en cõſeil, ſ'il eut autant aymé le luſtre de ceux de ſon ordre, veu que ce fut luy qui cõmença a faire abatre des boys de haulte fuſtaye, & deſpopuler les foreſts des terres depẽdantes de ſes benefices, & qui au lieu de fonder des abbaies, oſta les moynes des lieux où il en trouua, pour y eſtablir vne vie plus licẽtieuſe: ie prie Dieu que ce ayt eſté ſans le preiudice de ſon ame. A ce grand Cardinal ſucceda Euſtace du Bellay, qui ſe deffit en ſon viuant de la charge paſtorale pour en inueſtir Monſieur Viole Cõſeiller en la court de Parlemẽt, & ce mõſieur Viole mourant eſt venu a la dignité Monſieur Pierre de Gondy auparauãt Eueſque de Langres, & pair de France, faiſant le 107. en nombre des Eueſques qui ont ſuccedé au grand Areopagite, & Docteur Athenien S. Denys premier Apoſtre de Gaule. Apres la grande Egliſe Cathedrale, entre celles qui ſentent le plus d'antiquité eſt l'Egliſe dediee aux Apoſtres S. Pierre, & S. Paul par le roy Clouis premier & du nom, & du Chriſtianiſme, qui la fõda apres la guerre que il eut cõtre les Goths en Aquitaine: & ſ'affectionna tellement a ce ſaint lieu, où il mit des Chanoines, que par teſtament il obligea a cette Egliſe le pais de Bourgoigne qu'il auoit dompté, & pluſieurs autres terres, ainſi qu'on peut recueillir par les Chartes, & documents de cette royale maiſon: laquelle eſtoit pour lors hors des murs de Paris, & comme en vn champeſtre, & qui auoit ſeruy de Palais au roy Clouis, ainſi qu'encor on en treuue les marques des ſales, & autres lieux du logis du Prince. Auſſi y mourut il, & fut enterré en la ſuſdite Egliſe de ſaint Pierre, &

Egliſ ſainte neuieſu premie fonda royale Paris.

Monaſt S. Gene uiefue i dis pala du roy uis.

ſaint

itaphe
Roy
ouis r.
nom a
Gene-
fue du
ont.

ſaint Paul ,par luy fondee, a ce incité par la Royne Clotilde ſon eſpouſe,& par la vierge ſainte Geneuiefue , reſpectee du Roy , & de touts les ſuiets du Roy tant Gauloys,que Françoys:encor voit on ſon tombeau bien peu magnifique au milieu du Cœur, où les Chanoines religieux chantent le diuin ſeruice,à l'entour duquel ſont eſcrites les paroles qui ſ'enſuyuent.

Hic eſt illuſtrißimus rex Ludouicus , qui & Clodoueus, ante Baptiſmum eſt dictus,Francorum rex quintus ,ſed verus Chriſtianus,qui ab Anaſtaſio Imperatore,Conſul, & Auguſtus eſt creatus. Hunc ſanctus Remigius baptiſauit : & in baptiſmate eius, angelus ampullam ſacri Chriſmatis detulit. Vi Aquitania Arrianos expulit,& totam illam terram vſque ad montes Pirenæos ſubiugauit. Huic per Viennam fluuium Ceruus miræ magnitudinis viam oſtendit: Poſtquam rex ac milites vadū tranſierunt , & in eius aduentu muri Angoliſmæ ciuitatis corruerūt. Alemanniam, Toringiam , & Burgundiam tributarias fecit, & terram adiacentem tranſiuit. Pariſijs ſedem regni conſtituit , eccleſiam iſtam fundauit in honore apoſtolorū Petri & Pauli monitis ſanctißimæ,& non ſatis commendandæ Clotildis vxoris ſuæ, & beatæ Genouefæ , quam ſanctus Remigius dedicauit,in qua poſt laudabilia opera rex ſepultus eſt à quatuor filijs ſuis regibus,Theodorico,Clodomiro, Childeberto,& Clotario:anno domini 513.regni ſui 30.

Et c'eſt qu'on trouue au Latin, qu'on ne peut bonnement lyre, mais la ſubſtance eſt en l'autre table couurant le tombeau, qui dit en cette ſorte:

Cy giſt le cinquieſme Roy de France premier roy Chreſtien,dit Clouis auant ſon bapteſme,lequel S. Remy baptiſa a Rheins, & nomma Loys , & là apporta vn ange de paradis vne ampoule pleine de Creſme, dont il fut oinct , & ſes ſucceſſeurs Roys de France ſont oincts à leurs couronnements. Celuy Roy a l'admoneſtement de ſainte Chlote ſa femme,& de Madame ſainte Geneuiefue fonda ceſte Egliſe en l'honneur des Princes des Apoſtres S. Pierre , & ſaint Paul ſacree par ſaint Remy , c'eſt la premiere Egliſe que iamais Roy de France fondaſt: Il conquit Tholouſe,& Aquitanie iuſqu'aux monts Pyrenees , deuant luy les murs d'Engouleſme par miracle tomberent : Alemaigne luy fut tributaire, Thuringe,la haute Alemaigne,& autres païs. Cettuy inſtitua Paris chef du Royaume de France,deliura,& affranchiſt ſon Royaume de la main des Romains. A ce noble Roy enuoya l'Empereur Anaſtaſe veſture Imperiale, & couronne d'or, laquelle il donna a ſaint Pierre de Rome,il veſquit,& mourut ſaintement:& veſquit quinze ans auant ſon baptéme, & autres quinze ans apres. Et fut icy enterré l'an cinq cens treize,de ſes quatre fils Roys, Theodoric , Clodomire, Childeric , & Clotaire en l'an trentiéme de ſon regne. Ie ne penſe pas que cet Epitaphe ſoit de ce vieux temps que Clouis mourut, ains y a eſté depuis poſé par quelque bon religieux, qui taſchoit d'imiter la façon de faire des anciens,y faiſant recit des geſtes,vaillances,conqueſtes,& renom de ce Roy victorieux. Cette Egliſe porta long temps le nom de ſaint Pierre, & ſaint Paul , iuſqu'à ce que celle grande, & merueilleuſe en operations ſurnaturelles ſainte Geneuiefue fut morte,& enterree en la ſuſditte Egliſe, au Caueau , & lieu ſouterrain , où encor on honore deuotieuſemēt ſon ſacre tombeau : car les miracles de cette Dame ſ'eſtans publiez par tout, & elle eſtant eſleuée , & ſes ſacres oſſements enchaſſez, l'Egliſe auſſi changea de nom, & fut renommee de ſainte Geneuiefue. Et cecy ià dés le temps meſme que les Merouinges tenoyent la couronne des Gaules, ainſi qu'on peut recueillir de pluſieurs titres qui ſont au threſor de l'Abbaye. Sous le regne des Pepins , & enuiron l'an de grace huit cens nonante lors que les Normands coururent , & pillerent la Gaule , cette Egliſe fut auſſi compriſe au ſac de ces pillards , & lors infidelles, mais au parauant les Chanoines du ſuſdit lieu aduertis du chemin que tenoyent les payens , & ſe voyans logez hors la ville,ils trāſporterent le corps ſaint de la vierge patrone de Paris , qui fut hors de ſa maiſon par l'eſpace de cinq ans: ie laiſſe les grāds miracles aduenus, & lors de ce pourmenement de ces ſacrees reliques,& depuis qu'elles furent remiſes en leur place , d'autant que i'eſpere qu'auec l'aide de Dieu , i'en feray vn plus ample diſcours en ſa vie,& que ce lieu n'eſt propre pour nous y arreſter ſi longuement que la choſe merite, nous ſuffiſant de toucher ſuperficiellement les matieres,a fin que les eſtrangers voyent que c'eſt ſur la pieté , & religion que la monarchie de France a eſté fondee. Et pour ce que nous auons dit que l'Egliſe ſainte Geneuiefue fut au commencement ſeruie par des Chanoines,il faut auſſi ſçauoir la raiſon, & le temps auquel elle fut erigee en Abbaye , & que les Chanoines deuindrent religieux faiſans profeſſion de la reigle de ſaint Auguſtin. Pource eſt a entendre que l'inſolence des Chanoines fut ſi grande , lors que trop ſaouls,& a leur aiſe, ils ne recognoiſſoyēt perſonne,ſi bien que le Pape Innocent ſecond eſtāt venu en France, & ſe trouuant en vne proceſſion, où le Roy aſſiſtoit , ces Chanoines vſerent de leurs folies,qui fut cauſe qu'on leur garda cecy , & quelque temps apres , à ſçauoir l'an de grace mille cent quarante huit , regnant en France Loys le ieune, & lors qu'il eſtoit au voiage de la terre ſainte, à cecy tenant la main Sugger Abbé de ſaint Denys en Frāce, & laiſſé Regent du Royaume auec quelque Seigneurs : car ce bon Abbé ſe faſchoit tout ainſi des folies de ces Chanoines qu'il auoit fait des religieuſes d'Argentueil , leſquelles il dechaſſa pour leur mauuaiſe conuerſation. Et de ce faire eut charge cet Abbé tant du Pape Eugene troiſieſme que du Roy Louys le piteux, tellement que ces Chanoines mis hors, on y apella des religieux de S. Victor pour la reformation, & le premier qui porta titre d'Abbé a ſainte Geneuiefue fut Odon, ou Eude religieux de ſaint Victor,le corps duquel giſt en l'Egliſe,où auparauant il eſtoit moyne:& puis que ie ſuis ſur les Abbez,ie ne differeray a vous nombrer tous ceux qui ont regy cette Royale maiſon depuis cet Eude,iuſques a noſtre temps.

gliſe S.
re,&S.
l de-
a S.Ge
iefue.

Egliſe S. Geneuiefue bruſlee par les Normāds l'an 890.

Inſolence des Chanoines de S.Geneuiefue cauſe leur reformation.

Sugger Abbé de S. Denys fait reformer les Chanoines de S.Geneuiefue.

Le premier donc fut le ſuſdit Odon , ou Eude qui eſt enterré a ſaint Victor,ayant pour ſucceſſeur Hugues, & cettuy fut ſuiuy par Eſtienne qui depuis fut Eueſque de Tournay:à cettuy ſucceda Iean premier du nom , qui giſt au Chapitre qui eſt au Cloi-

Nombre, & noms des Abbez S Geneuiefue.

ſtre du monaſtere de ſainte Geneuiefue, comme auſſi fait ſon ſucceſſeur Gualon, & apres lequel viēt Hubert, les oſſements duquel repoſent au cloiſtre pres les degrez du Dortoir : l'Abbé Robert apres cettuy regiſt les freres de cette maiſon, & giſt en la Chapelle noſtre Dame qui eſt pres de la cuiſine, en laquelle Chapelle repoſe auſſi le neuuieſme Abbé apellé Thibauld: auquel ſucceda dixieſme en nombre Odon, ou Eude ſecond, le corps duquel eſt enterré au Chapitre. Cettuy eut pour ſucceſſeur Arnoul enterré au cloiſtre, puis y eſt Guillaume Abbé mis en terre en la Chapelle pres de la cuiſine: Guerin treiziéme en nōbre eſt enterré au porche de l'aumoſnerie, & Iean de Boret au cloiſtre, Robert ſecōd du nom, & quinze en nombre, ſurnōmé de la Garenne eſt enterré au cloiſtre: apres lequel tint l'Abbaye Iean troiſieſme du nom, ſurnommé de Vy, giſt au cloiſtre: puis y eſt Iean quatrieſme ſurnommé de Viry, qui repoſe en paix en l'Egliſe: & Iean cinquiéme dit des Ardennes eſt enterré au cloiſtre: Iean ſixieſme dit de Baſſé-main, repoſe dedans le Cœur: Iean ſeptieſme luy ſucceda, le corps duquel giſt au Chapitre, & fut ſurnommé de ſaint Loup : auquel fut ſucceſſeur Iean huitieſme dit de Roiſſiac, il eſt enterré en l'Egliſe. A cettuy fut ſurrogé Eſtienne ſecond du nom, & vingt deuzieſme en nombre, ſurnommé de la pierre, ſon corps giſt dedans le Cœur: apres y eſt Françoys enterré au cloiſtre: ſuiuy en ſucceſſion par Raoul mareſchal, qui giſt en l'Egliſe: & Pierre Caillon qui repoſe au Chapitre, & Iean neuuieſme, dit Bouuier, repoſe dedans le Cœur, comme auſſi fait l'Abbé Philippe premier du nom ſurnommé l'Angloys: il eut pour ſucceſſeur Philippe Couſin ſecond du nom, lequel eſt enterré a la main gauche du Cœur pres les dregrez du ſantuaire : il eut pour ſucceſſeur Guillaume le Duc de Roiſſy en Frāce, ſon corps repoſe en la premiere nef de l'Egliſe pres les degrez du Cœur, comme auſſi pres des meſmes degrez, & en la premiere nef eſt enterré le bon Abbé Philippe le Bel troiſieſme du nom, la memoire duquel ne ſera iamais abolie, veu les belles reparations, & embelliſſements qu'il a fait en l'Egliſe ſainte Geneuiefue.

Combien d'Abbez, & de religieux a il eu a S. Geneuiefue depuis l'an 1148. iuſques a preſent 1574.

Cettuy mourant l'an mille cinq cens cinquante huit, eut pour ſucceſſeur Monſieur Ioſeph Foulon qui tient à preſent le ſiege paſtoral au ſacre monaſtere où repoſe la deffendereſſe des Pariſiens: & ainſi dés l'erection de l'Abbaye en cette Egliſe iuſques à preſent il y a eu trente vn Abbé, & bon nombre de religieux, le nōbre deſquels i'ay auſſi par eſcrit, mais pour euiter prolixité, i'en ſurſeoy le denombrement, lequel monte iuſques a cēt ſeptante religieux y compris la plus part des Abbez qui ont regy ce troupeau venerable, & tout ce diſcours ay-ie recouuert des mains, & memoires du Prieur Clauſtral de cette Royale maiſon frere Iean le Peautre, homme rare en pureté de vie, & deſireux de l'auancement de la gloire de Dieu, aigre ennemy des vices, & vray inſtructeur de la ieuneſſe, qui ſous ſa main aprend la reigle de bien & ſaintement viure.

Abbé de S. Geneuiefue egal aux Eueſques.

Cette maiſon a de grands priuileges, pour n'eſtre en rien ſuiette a Eueſque quelque que ce ſoit, ains depend immediatement du ſaint ſiege apoſtolique, ſi bien que marchants en pompe publique, les Eueſque de Paris, & Abbé de ſainte Geneuiefue, ils vont coſte a coſte l'vn de l'autre, vſans de leurs droits, & prerogatiues, ſans que l'vn entreprenne rien ſur les priuileges de l'autre.

Chambr apoſtoli que a S.G neuiefue non dep dame q du ſaint ſiege de Rome.

Au reſte en l'Egliſe de ſainte Geneuiefue, & pour la iuſtice eccleſiaſtique de l'Abbé, & Chapitre d'icelle, il y a vne chambre apoſtolique, à laquelle reſpondent en matiere eccleſiaſtique, les Princes, Seigneurs, Conſeillers, & touts officiers de la couronne, y ayant vn Conſeruateur, des ſentences duquel les appeaux reſſortiſſent immediatement au ſaint ſiege de Rome, ſans que ny Dioceſain, ny Metropolitain, ny Primat y puiſſent rien pretēdre d'autorité, puis que ny l'Abbé, ny les ſiens, ne doiuent dependre d'autre que du Pape, ayant eſgale puiſſance en ſa iuriſdiction, que peuuent auoir les Primats, deſquels on appelle tout droit en court de Rome. Et eſt vn cas digne d'admiration, & toutesfois duquel on a veu l'experience, que iamais homme qui aura eſté excommunié par la cenſure, & monitoires, & autres lettres de cette chambre apoſtolique de ſainte Geneuiefue, ne profite depuis qu'il a encouru cette ſentence: qui a eſté l'occaſion pour laquelle on a pourueu que on ne les interiectaſt point, qu'auec grandes raiſons, & en faits de grand conſequence : d'autant que ſans l'expres conſentement de la court de Parlement, il n'eſt loiſible a homme d'impetrer de ces lettres: non que cette court auguſte vueille rien rauir a ſainte Geneuiefue, ny tollir choſe aucune des prerogatiues de l'Abbé, ny de cette chambre, ains a fin de couper chemin a l'abus des pourſuyuants, qui pourroyent mal informer le conſeruateur, pour obtenir ces lettres excommuniantes : là où la choſe eſtant peſee, & par luy, & par la court, il n'y a ny abus, ny ſurpriſe, & ainſi auſſi l'autorité de ce ſiege en eſt rēdue & plus grande, & plus redoubtable, eſtant ainſi par la court reſpectee.

Iuſtice porelle l'Abbé S Geneui ue.

Quant a la iuſtice temporelle, le Seigneur Abbé, & Chapitre de l'Abbaye de S. Geneuiefue iouiſſent de grands droits, tenans vne bonne partie de l'Vniuerſité ſous leur iuriſdiction, & ayās iuſtice haute, moienne, & baſſe, droits d'aubene, & eſpaue, & autres telles particularitez apropriees aux Seigneurs qui ont droit de plein haubert: pource ont ils leurs priſons, Iuges, Greffiers, Procureur fiſcal, & autres officiers de iuſtice, & le tout du don, & grace des Roys, qui ont voulu par touts moiens ſingulariſer cette maiſon en tout ce qui leur a eſté poſſible, comme la premiere fondee par les Roys, & encor pour recompencer les religieux de pluſieurs terres que ſur eux on a priſes, ou eſchangees : d'autant que (comme ie vous ay dit) le roy Clouis aſſeruit a cette Egliſe le pays, & royaume de Bourgoigne. Ie n'ay inſeré icy les Chartes, & documēts qui font foy des priuileges de cette maiſon, me ſuffiſant de toucher comme en paſſant les choſes telles quelles ſont, & comme on en voit la pratique, laquelle n'auroit telle vigueur, ſi les eſtabliſſemens n'eſtoyent bien aſſis, & fondez ſur des donations vrgentes, & qui portent en elles de bien grandes, & aſſeurees obligations, eu eſgard a la preſente malice des hommes. Et d'autant qu'il y a pluſieurs offices de cōſequence en cette maiſon Royale, ie pretends vous toucher leurs offices, & prerogatiues, mais que i'aye parlé quelque peu des receptions qui ſe font en cette Egliſe ſoit a l'endroit de l'Abbé prenant poſſeſſion de ſon Abbaye, ou du Pape, des Roys, ou de l'Eueſque faiſant ſon entree,

ception
Abbé
Gene-
ue.

où fait
pe ſon
ee ve
a Pa-

me
eſque
aris
ceu
le con
S. Ge
efue.

mo-
gar-
a re,
ir l'E
ue.

& de tout ie m'en pafferay le plus legerement qu'il me ſera poſſible. Vn nouuel Abbé donc venant a eſtre receu (car il faut que ſoit religieux ſuyuant l'ancienne inſtitution n'ayant encor (par la grace de Dieu, & bonté des Roys) cette Abbaye eſté regie par autres que par ceux de l'ordre meſme) le Prieur, & Sous-prieur luy vont au deuant reueſtus de Chappes, à l'entree de l'Egliſe iuſques au degrez de l'Aumoſne, & là le font iurer, & promettre, ayãs premierement veu ſes bulles, icelles acceptees, & luy auſſi receu pour Abbé, de tenir & faire tenir l'ordre, & reigle de S. Auguſtin, ſelon que leur religiõ, & maiſon en ſont eſtablies ſur cette diſcipline: & de conſeruer les droits, priuileges, & immunitez de la maiſon, & des religieux y habitans, & les couſtumes anciennement obſeruées en icelle Egliſe. Ce que promis le menent dedans le Cœur, où a la teſte du tombeau du Roy Clouis eſt vne chaire paree auec vn drap, & coucin de ſoye, & là ſe met l'Abbe de genoux accoudé a cette chaire, tandis que le Prieur dit quelques oraiſons ſur luy propres a telle ceremonie, leſquelles finies, les Prieur, & Sousprieur le conduiſent en ſon ſiege, où eſtant il donne la benediction aux aſſiſtans, comme vray prelat, & maiſtre de cette religieuſe aſſemblee : & de meſme façon de faire vſe l'Abbé, lors que la ſainteté du grand, & ſouuerain Eueſque des Chreſtiens vient a Paris, comme d'autres-fois il eſt aduenu, lequel fait ſon entree par vne porte qui reſpond au Iardin de l'Abbé entre les portes de ſaint Marceau, & ſaint Iacques: & celle ſainteté promet, & iure de ne rien immuer des priuileges de celle Egliſe ny des droits octroyez aux Abbé, & religieux ſeruants en icelle. La reception de l'Eueſque y eſt a marquer, d'autant que guere iamais vn Eueſque ne vient d'vne autre Egliſe a celle de Paris, qu'il ne ſoit tenu de ſe venir preſenter a celle de ſainte Geneuiefue, apres auoir eſté ſacré, auant que les Chanoines de noſtre Dame le reçoiuent, auſquels faut que le conuent ſainte Geneuiefue le liure. Or l'Eueſque venant de ſaint Victor, ſe preſente a la porte de l'Aumoſne en l'Egliſe ſainte Geneuiefue, où luy viennent au deuant de l'Abbé, & religieux auec la Croix, eau beniſte, & encens, & ſolennellemẽt reueſtuz auec le liure des Euangiles: lequel l'Abbé offre a baiſer a l'Eueſque, luy donne l'aſperſoir pour arrouſer le peuple d'eau benite: & ayants chanté quelques prieres, l'Abbé, & Prieur chacun a vn coſté de l'Eueſque le conduiſent prés le grand autel, & là eſt vn tapis, & oreillers preſts pour l'agenouillement, & acoudoir de l'Eueſque : & tandis on fait des prieres ſur luy, leſquelles finies, l'Abbé, & Prieur le menent au grand autel, où l'Eueſque fait offrande d'vn drap de ſoye qui ſoit riche, & precieux: apres ce l'Abbé & Prieur le conduiſent au reueſtoir, où l'Eueſque fait porter ſes habits pontificaux, deſquels ceux cy le reueſtẽt, & le menent ſur la chaire ſur laquelle il doibt eſtre porté: & aſſis en icelle, l'Abbé fait encor quelques prieres, leſquelles paracheuees, quatre religieux, veſtuz de chapes de ſoye l'enleuent en ſa chaire, & le portent ſur leurs eſpaules, iuſques aux degrez de l'Aumoſnerie, où ils le liurent a ſes feodaux, & ſuiets, & eſt l'Eueſque tenu ſelon, & ſuyuant l'ancienne couſtume, de donner a ces quatre religieux vne piece d'or a chacun. Les feodaux de l'Eueſque alors ſe chargent de ce fardeau, & les religieux vont deuant en proceſſion iuſques en la ruë neuue noſtre Dame: & là eſtans deuant l'Egliſe ſainte Geneuiefue des ardents, ils deſcendent l'Eueſque, & l'Abbé, & Prieur, le liurent aux Chanoines noſtre Dame, là venus pour le receuoir, ce que fait les religieux ſ'en retournent. Il y en aura (ie le ſçay bien) qui ſe moqueront de cette mienne curioſité, & recerches cõme de choſe ſuperflue: mais ie leur diray touſiours, que ie prens auſſi grand plaiſir aux façons de faire de nos eccleſiaſtiques, qu'ils font a contempler auec admiration, les folles, & abominables ceremonies des payens, ſur leſquelles ils taſchent de baſtir mille ſortes d'interpretation pour les rendre de tãt plus remarquables qu'elles leur ſemblent eſtre belles. Et ie vous demande n'eſt il pas plus ſeant au Chreſtien de ſçauoir l'ordre tenu a la proceſſion generale où le corps, & relique de ſainte Geneuiefue ſont portez par vne troupe d'hommes nuds en chemiſe, pieds nuds, & teſte deſcouuerte, d'y voir tout le clergé chacun en ſon ranc, les Egliſes collegiales, les Chanoines de la ſainte Chapelle de noſtre Dame, & les religieux de ſainte Geneuiefue, le Roy, les Princes du ſang, cheualiers de l'ordre, la court de Parlement, les chambres des Comtes, generaux du threſor, & autres, l'hoſtel de ville, le Chaſtelet, & autres offices, & eſtats de Paris, & vne infinie multitude de peuple priant Dieu, & ramenteuant les graces qu'il a faites, & communiquees a ſes ſaints : n'eſt il pas (dis-ie) mieux ſeant au Chreſtien, de ſçauoir, & voir cecy, que lyre la pompe, & ſacrilegue proceſſion des preſtres d'Iſis le temps paſſé, où que celle que faiſoyent les abominables Lupercaux iadis a Rome? En cette-cy vous voyez les moynes attenuez de ieuſne pour ſe preparer a ployer Dieu par prieres, vous les voyez pieds nuds, & teſtes nuës, comme auſſi ſont ceux qui portent les chaſſes de ſaint Marceau, & ſainte Geneuiefue: vous voyez les effaits merueilleux de ces proceſſiõs ſoit pour la ſechereſſe, ou pour le trop de pluies, ou pour les maladies, & autres fleaux que Dieu enuoye ſur ſon peuple: car il ne ſ'eſt iamais encore veu que le corps de cette vierge ayt eſté porté par ruë, ſans quelque ſuite de miracle. Au reſte il faut que ces proceſſions ſe facẽt par ordõnance de la court, & conſentement des religieux, a fin que temerairement on n'expoſe choſe ſi ſacre a tout propos en veuë: faut que l'hoſtel de ville dõne oſtages a l'Abbé, auant que le conuent ſouffre que la chaſſe ſorte de ſon Egliſe, & cecy à cauſe que le temps paſſé en vne proceſſion miraculeuſe on voulut retenir le corps ſaint en l'Egliſe noſtre Dame, ainſi qu'on a fait de celuy de ſaint Marceau : & voila quant a la proceſſion où eſt porté le corps de ſainte Geneuiefue, & des choſes plus rares qui y ſont obſeruees, bien que i'ay laiſſé tout a propos les ceremonies, prieres, oraiſons, genuflexiõs, & autres ſaintes choſes que font l'Abbé, & religieux la nuit qu'ils deſcẽdent cette chaſſe, pour l'endemain eſtre portee en proceſſion : comme auſſi i'obmetoy, que la chaſſe de retour les moynes demeurent a ieun iuſques à tant qu'elle ſoit remiſe en ſa place, où elle eſt enleuee: & cecy ſuffiſe quant a ce point : comme encor ie ne m'arreſteray ſur les proceſſions extraordinaires qui vont tous les ans, & à diuerſes foys en celle

Proceſſion ſolennelle de S. Geneuiefue.

Proceſſion où le corps ſaint Geneuiefue eſt porté touſiours miraculeuſe.

Obſeruations ſur la deſcente de la chaſſe ſainte Geneuiefue.

Egliſe,& celle notamment qui ſe fait le iour de Paſques flouries par les Chanoines,& Eueſque de noſtre Dame deParis pour la benedictiõ des rameaux, à cauſe que ce ne ſont choſes, qui ſoyent tant a noter pour eſtre frequentes, & qui aduiennent preſque tous les iours. Ainſi ayant parlé de la deuotion que tant les Roys que le peuple ont a l'Egliſe de ſainte Geneuiefue,il faut venir a l'effect de ma promeſſe,touchãt les offices,& dignitez de cette maiſon,& ce qui deſpend de ces offices,&officiers ſuyuant la preeminence de leur charge.

Dignitez, & offices del'Abbaie S.Geneuiefue.

Or ont ils vn Prieur,Sous-prieur,Chefcier,Chambrier, Aumoſnier,&Chancelier,chacun ayant ſes droits,& charges particulieres les vns au conuent, & autres hors iceluy,& touts dependants de la maiſon, & eſtans incorporez au Chapitre, & congregation d'icelle. Mais d'autant que l'office du Prieur,&Sous-prieur giſent en la ſurintendance de ce qui eſt des mœurs, & en la correction des fautes de leurs religieux, ie ne touche rien de leur charge,non plus que de celle du Chambrier, du Celerier, Panetier, ou autres tendans a l'œconomie,& meſnagement de leur famille religieuſe : non plus que ie ne pretens m'arreſter ſur l'office du Chefcier qui eſt garde des ornemens,& ioyaux de l'Egliſe,à cauſe que chacun ſçait bien quel eſt le deuoir de cette dignité.La prochaine dignité eſt celle de l'Aumoſnier, le nom monſtrant aſſes quelle en eſt la charge, à cauſe que on ſçait que les anciens inſtituteurs,& fondateurs,ont donné ces maiſons de grandes richeſſes, non pour le ſimple entretien d'vn petit nombre d'hõmes,ains a fin que les pauures en ſoyent nourris, & ſuſtẽtez, pour la nourriture deſquels ces richeſſes, & rentes, reuenus, & emolumẽts ſont mis comme depoſts és Egliſes.

Aumoſnier & droit de l'Aumoſnerie de S. Geneuiefue.

C'eſt pourquoy l'Aumoſnier de ſainte Geneuiefue iouit de la ferme, & village d'Aunay, diſmes,champairs,vſages de foreſt, paſturages,& autres droits, a four a ban, & autres priuileges Seigneuriaux cõfirmez par les bulles des Papes,& notamment d'Alexandre cinquieſme du nom, ainſi qu'on le peut recueillir des regiſtres,memoires, & documẽts du liure des fiefs, & rẽtes de laditte Aumoſnerie,que m'ont eſté cõmuniquez par honorable,& religieux perſonnage frereEſtiẽne Depoigny Aumoſnier à preſent au ſuſdit monaſtere de S. Geneuiefue.Et combien que par cy deuant,lors que ie faiſoy mention des officiers de l'Vniuerſité, i'ay tenu propos du Chancelier de ſainte Geneuiefue, ſi ay-ie promis ce me ſemble, d'en diſcourir icy plus au long, puis que la matiere ſ'y deuoit offrir,& le diſcours en eſtant aucunemẽt neceſſaire, eu eſgard aux difficultez qu'on met ſur cet affaire.

En quel temps le Chancelier noſtre Dame autoriſé.

On ſçait qu'enuiron l'an 1304.ſeant a RomeBenedict onziéme du nom, ce Pape donna faculté au Chancelier de noſtre Dame de Paris, de licencier, & faire docteurs enTheologie,& en decret:or eſt il qu'auant ce temps, il y auoit docteurs Theologiens a Paris, & qu'il failloit que receuſſent les licẽces de la main de quelque eccleſiaſtique.Il ne pouuoit eſtre autre que celuy de ſainte Geneuiefue,veu ſon ancien eſtabliſſemẽt,ſi le Pape n'y auoit hommes exprés pour le fait de ces licences : & de cecy fait foy vne bulle du Pape Gregoire neuuieſme datee de l'an mille deux cent vingt ſept, laquelle monſtre apertement que le ſuſdit Chancelier de ſainte Geneuiefue vſoit, & iouiſſoit du priuilege de licencier les docteurs en Theologie, & en decret.

Ancienneté duChancelier S. Geneuiefue.

Et ſi on met en auant, que il eſt non ſans grande occaſion appellé Chancelier des arts,& que pour cette ſeule faculté il a eſté inſtitué & eſtably, il eſt aiſé a y reſpondre: & la reſponce ſera l'eſtabliſſement plus grand de l'autorité de ce Chancelier : veu que chacun ſçait que l'Vniuerſité de Paris au commencement n'eſtoit que pour les arts, & que les autres ſciences y ſont ſuruenues comme acceſſoires:d'où eſt aduenu que du ſeul corps des arts on choiſit le Recteur,& Procureurs des nations, ainſi qu'auons dit cy deſſus.

Vniuerſi de Paris fondee ſ les arts.

Parainſi le Chancelier de ſainte Geneuiefue eſtant celuy des arts,ſ'enſuiuroit que ſeul il eſtoit iadis en cette charge:& celuy de noſtre Dame ayant receu le priuilege de licencier les eſtudiãs en Theologie,& decret,long temps apres que celuy de ſainte Geneuiefue en auoit pleine iouiſſance,il me ſemble auſſi,que mal a propos luy donne lon le ſimple titre des arts,puis que la generalité luy eſt deuë, & octroyee:ſi ce n'eſt que pour l'incapacité d'aucuns Chanceliers on y aye pourueu, les eſcoliers, & les nations preſentans au Pape requeſte,pour ſe pouruoir ailleur, qui a eſté cauſe que les religieux perdants ce droit,ſe ſont contentez de la ſeule puiſſance de licencier les artiſtes,ainſi qu'on peut tirer d'vnes patentes du Roy Charles ſixieſme, datees du douzieſme de Iuillet mille trois cens octãte vn,& donnees a Paris ſur le different meu entre le conuent ſainte Geneuiefue,& les eſcoliers de la nation de France. Quoy qu'il en ſoit,l'Abbé,& religieux de cette maiſon eurent iadis le droit de licencier Theologiens, & decretiſtes ſuyuant les bulles du ſuſdit Gregoire neuuieſme, & Alexandre quatrieſme, leſquelles i'ay en main, & où ces Papes vſent de ces mots, Gregoire premierement eſcriuant au Chancelier de Paris,parle ainſi: Gregoire ſeruiteur des ſeruiteurs de Dieu. A ſon fils bien aymé le Chãcelier de Paris, ſalut, & apoſtolique benediction: Noz fils bien aymez l'Abbé, & conuent de ſainte Geneuiefue de Paris,ont taſché de nous faire entẽdre,que comme de droit legitime,il leur appartienne de licencier les docteurs en Theologie, és decrets, & arts liberaux, a fin que librement ils puiſſent lyre,& regir la ieuneſſe en leur parroiſſe,& iuriſdiction compriſe en l'encloz des murs de la cité de Paris : tu contrains ce pendant par ſerment les docteurs de Theologie,& decrets de regir entre les deux ponts:& ce qui ſ'enſuit de la bulle, qui fait aſſes paroiſtre que le Pape confirmoit par ces patentes les priuileges anciens de ce monaſtere.

Bulle de Gregoir neuuieſ

Mais oyons parler l'autre ſouuerain qui dit ainſi: Alexandre ſeruiteur des ſeruiteurs de Dieu, au Chancelier de l'Egliſe de ſainte Geneuiefue a Paris, ſalut,& benediction apoſtolique. Par la vertu des preſentes, & noſtre autorité, nous te commandons de ne licencier deſormais aucun en art, ou faculté quelconque,ſi premierement il n'obſerue les ſtatuts, & ordonnances par nous eſtablies és eſtudes, & vniuerſité de Paris pour le repos d'icelle, & cecy ſans en rien l'enfraindre.Et conclud,donné a Anagne le quatorzieſme des Calendes de Iuillet, & de noſtre pontificat l'an cinquieſme.

Bulle d' lexãdre du nom

Tout ce que deſſus fait aſſes de preuue de l'ancienne autorité du Chancelier de ſainte Geneuiefue,& de l'abaiſſement d'icelle de le de noſtre temps : non que par là ie vueille conclurre, que cette autorité ayt eſté ſeulement departie a cettuy, comme ainſi ſoit que legitimement telles prouiſions apartiennent a l'Eueſque, comme le chef ſans moien apres le ſaint ſiege: mais par ce que deſſus on voit, que ce Chancelier eſt declairé tant pour les arts, que pour les autres facultez, mais non vniuerſellement, ains és terres de la iuriſdiction, & iuſtice de l'Abbaye ſainte Geneuiefue, car ainſi le porte la bulle de Gregoire, qui limite les lieux: tellement que les Colleges qui ſont de cette iuſtice, furent iadis aſtraints a paſſer ſoubs le Chancelier clauſtral de cette Abbaye : & les autres failloit que ſuiuiſſent l'ordre preſcrit, & ordonné par le Chancelier, ou Vice-Chancelier de noſtre Dame. Concluſion: comme le temps preſcrit tout, il eſt aduenu ne ſçay comment, ſoit que les religieux ayent eſgaré leurs vieux papiers, ou que il y ait quelque nouuelle ordonnance en faueur du Chancelier de noſtre Dame, ou que les facultez ayent refuſé de paſſer ſous cettuy, voyants de iour a autre les diuiſions & querelles d'entre les deux Chanceliers, ſi eſt-ce que maintenant les facultez de Theologie, decrets, & Medecine vont ſeulement a noſtre Dame, & en la ſale de l'Eueſque pour les licences, & la Theologie pour le bonnet : là où les arts ſont departis a touts les deux Chanceliers, ſans que ie vous ſceuſſe rendre raiſon de telle occurrence, laquelle ie penſe eſtre fondee ſur bonne cauſe tant d'vne part que d'autre, mais les plus habilles l'emportent. Au reſte cecy monſtre biẽ que cette Abbaye a eſté touſiours grandement reſpectee, puis que entre toutes les cõmunautez de Paris, elle a eſté choiſie pour iuger du merite des eſcoliers, voulants eſtre promeux aux licences: or le Chancelier qui reçoit les licentiandez vſe de cette forme de parole en les licentiant: Nous frere N. religieux profez de cet excellent monaſtere de ſainte Geneuiefue, & Chancelier de la faculté des arts de l'Vniuerſité de Paris, par l'autorité apoſtolique qui en cet endroit nous eſt commiſe, vous donnons licence de lire, regenter, diſputer, & determiner, & d'exercer touts autres actes Scolaſtiques, ou Magiſteriaux en la faculté des Arts a Paris, & par touts les coings du monde. Au nom du Pere, & du fils, & du ſaint eſprit.

rité
nan-
S.
uief
mme
ee.

ne des
les
s par
nance-
s licẽ-
des

Et c'eſt tout ce que i'auoy a vous dire ſur l'Egliſe Royale, & maiſon apoſtolique de ſainte Geneuiefue, en laquelle i'obmets pluſieurs choſes, que i'eſpere ailleur deduire, pour ne me monſtrer trop long, où la haſte nous eſt treſrequiſe. La premiere fondation Royale qui fut faite a Paris apres celle de l'Egliſe S. Pierre, & S. Paul, à preſent S. Geneuiefue eſt celle de S. Vincent hors les murs, laquelle maintenant on nomme S. Germain des prez, de laquelle fut fondateur Childebert Roy de Paris, & de Frãce, ainſi que portent les lettres de fondation miſes par Aimon moyne en ſon hiſtoire. Or l'occaſiõ en fut telle, ſelon qu'il eſt eſcrit és patentes, & és chartes qui ſont au threſor de laditte Abbaye Childebert fils du grand Roy Clouis, eſtant allé en Eſpaigne contre les Goths prit la cité de Tolede, raportant de ce pillage de grands threſors, & ioyaux, entre leſquels y auoit pluſieurs vaſes propres au ſeruice de l'Egliſe, qu'aucuns eſtimoyent, ne ſçay ſi vraiement, auoir ſeruy d'autresfois au temple de Salomon: il y auoit donc ſoixante Calices treſriches, & quinze Platines a couurir des Calices, vingt coffrets a couurir les Euangiles, & vne Croix treſriche d'or maſſif, laquelle eſt encore a ſaint Germain. Et bien que tout ce que deſſus fut d'or maſſif, & enrichy de magnifique pierrerie, le tout elabouré ſubtilement, & auec vn treſgrand artifice, ſi eſt-ce que le Roy ne prit rien pour en faire ſon propre, pluſtoſt le dedia il & diſtribua aux pauures, & aux Egliſes en diuers endroits de ſon Royaume. Derechef ce Roy feit le voiage d'Eſpaigne, & vint aſſieger la cité de Ceſar-auguſte, ores ditte Saragoſſe, pour duquel ſiege les habitans deſireux de ſe deliurer, furent contraints, y conſentant l'Eueſque dudit lieu, donner au Roy ſuſnommé la Tunique diaconale du martir ſaint Vincent, & le Roy de retour en France ſollicé par ſaint Germain lors Eueſque de Paris, donna cette tunique a vne Egliſe qu'il fonda, en l'honneur de ce ſaint Diacre, & martyr Vincent en l'an de noſtre ſalut cinq cens quarãte deux y donnant encor la Croix d'or ſuſditte, & de grans biens, & reuenuz pour la nourriture des moynes, d'autant que dés ſa premiere fondation, ce lieu fut erigé en Abbaye. En laquelle ce meſme Roy a eſté enterré par ſaint Germain meſme, derriere le grand autel du coſté de Midy non trop magnifiquement, ſelon la ſimplicité, ou pluſtoſt groſſerie du temps d'alors, ayant ſur le corps vn tombeau eſleué haut de deux pieds, & par deſſus eſt faite l'effigie d'vn Roy auec cette inſcription.

non
ne li.
l'hiſt.
9.

lde
fonda
de l'E
e ſaint
ncent
Paris.

Egliſe S. Vincent erigé en Abbaye dés ſon commencemẽt

Childebert Roy des François ſecond Chreſtien fondateur de ce monaſtere, fils de Clouis premier Roy Chreſtien, eut le principal ſiege de ſon Royaume a Paris.

En cette Egliſe eſt auſſi enterré Chilperic fils de Clothaire premier du nom, ayant ſon tombeau eſleué dedans le cœur de l'Egliſe du coſté de Septentrion, ayant le ſceptre Royal en vne main, & de l'autre tenant ſa gorge, comme teſmoignant la trahiſon de la paillarde Fredegonde ſa femme, qui le feit occir par ſon adultere, ainſi qu'il eſt contenu és annales. A l'entour de ſon tombeau ſont eſcrites ces paroles en forme quadrangulaire *Chilpericus hoc tegigitur lapide*: puis y a vn autre Epitaphe du meſme, diſant, Chilperic quatrieſme roy des Françoys, fils de Clotaire premier, & nepueu de Childebert fondateur de ce monaſtere, & pere de Clotaire ſecond de ce nom, enſepulturé a l'oppoſite de ce lieu, lequel il engendra de Fredegonde, & regna vingt deux ans, decedant par homicide. Et Bertrude Royne femme de Childebert, & Fredegonde la meurtriere ſont enterrees auſſi en cette Abbaye, ainſi qu'on peut retirer de leurs epitaphes. Y eſt encor mis en terre le Roy Clotaire a l'entree du Cœur du coſté de Midy auec vne telle inſcription.

Chilperic 4. Roy de France enterré a S. Vincent.

Epitaphe de Chilperic.

Epitaphe de Clotaire ſecond de ce nom.

Cy giſt Clotaire ſecond de ce nom, Roy de France, fils de Chilperic enterré a l'oppoſite de ce lieu, & pere de Dagobert fondateur de l'Abbaye ſaint Denys.

Childeric auſſi ſecond de ce nom, y eſt enterré auec ſon eſpouſe, mais leur tombeaux ne ſont point eſleuez.

Touts ces Roys ont fait des fondations en cette Egliſe, & l'ont donnee de grands reuenus, comme auſsi Dagobert y donna quelques terres, & y auoit eſleu ſa ſepulture, mais ce fut auant que baſtir le Moſolee, & tombeau Royal qui eſt en l'Egliſe ſaint Denys, duquel ſera parlé cy apres.

Pepin doue l'Egliſe S. Vincent, & la renommee de S. Germain.

Apres la mort de ſaint Germain, qui fut enterré en la Chapelle de ſaint Symphorian, qui eſt a l'entree de l'Egliſe ſaint Vincent, comme ſon corps fut tranſporté dedans le Cœur par la volonté du Roy Pepin le bref fils de Charles Martel, ayant auec luy Charlemaigne ſon fils, l'Egliſe fut auſſi dediee a ce S. Eueſque, & depuis, & elle, & tout le faux-bourg portent le nom de ſaint Germain. A laquelle le ſuſdit Roy Pepin donna le village de Palaiſeau auec ſes dependances, ainſi que nous l'auons retiré d'vne pierre qui eſt contre l'autel qui eſt derriere le grād autel, au bas d'iceluy, les lettres duquel ſont enlacees, & poſees en cette ſorte, qui porte ces mots.

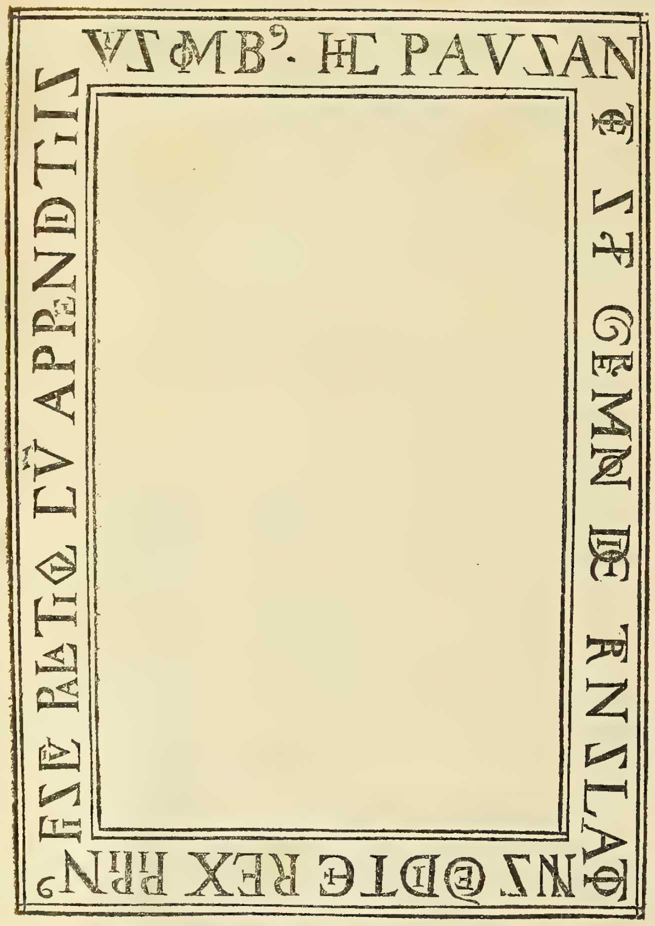
VSOMB⁹· HC PAVSAN
TE ST GERMN DE TRNSLA
TIONIS DEDIT REX PPN
FISC PALATIOLI CV APPENDITIS

Hic pauſante ſancto Germano, Die tranſlationis dedit ei rex Pipinus fiſcum Palatioli, cum appenditijs ſuis omnibus, c'eſt a dire: ſaint Germain repoſant icy, le iour de ſa tranſlation, le Roy Pepin luy donna le fiſc de Palaiſeau auec toutes ſes dependances. Auons encor tiré des vieux regiſtres de l'Abbaye, les paroles deſquelles vſa ce Roy faiſant cette donation a l'Abbaye, leſquelles ſont telles.

Accipe domine Germane villam noſtram Palatioli cum appenditijs omnibus, tibi ac tuis hactenus inimicam, tibi deinceps, ac ſeruis dei profuturam.

C'eſt a dire.

Reçoy Monſieur ſaint Germain noſtre village de Palaiſeau auec toutes ſes dependances, qui a par cy deuant eſté ton ennemy, & des tiens, & qui deſormais redondera au proufit, & ſeruice tien, & des ſeruiteurs de Dieu.

De cette donation ne iouirent trop long tēps les religieux, à cauſe que il y eut des grands qui leur conuoitans cette place, leur oſterent, ſans que pour cela ils ayent perdu le droit que le Roy donateur y donna a ſaint Germain, & aux religieux. Loys fils de Charles le grand, dit le debonnaire, enrichit auſſi grandement cette Abbaye, comme auſſi feit Charles le chauue ſon fils, lequel approuua, confirma, & ratifia les priuileges donnez par les Roys ſes predeceſſeurs a cette Abbaye, voulant qu'il y eut ſix vingts religieux nourris, & eſtabliſſant de grandes rentes, & reuenuz pour pouruoir a leurs neceſſitez, ainſi qu'il eſt touché és panchartes, & inſtructions du threſor qui eſt en cette Abbaye. Et d'autant que par les guerres qui aduindrent depuis en France, & par la ſaiſie des ſeculiers, ſe faiſant Abbez de pluſieurs monaſteres les plus riches, les terres de cette maiſon auoyent eſté eſgarees, & vſurpees par quelques Seigneurs, le Roy Philippe dit le conquerant, remit ſus les priuileges de ce lieu, & feit rendre les places qu'on luy auoit oſtees, & y en donna d'autres. Cette Egliſe fut ſacree, & dediee en l'an de noſtre ſalut mille cent ſoixante & trois, regnant en Frāce Loys le ieune, & ſeant a Rome Alexandre troiſieſme du nom, lequel ſ'en eſtoit fuy en France perſecuté par l'Empereur des Alemaignes. Et ce fut en cette dedicace que fut autoriſee l'exemption des Abbé, & religieux de ſaint Germain, leſquels dependent ſans nul moien du ſaint ſiege apoſtolique, ſans que ils ſoyent en rien ſuiets a l'Eueſque de Paris: ainſi que porte l'acte de laditte dedicace, que i'euſſe inſeré en ce lieu, n'eſtoit que ie ſeroy trop long, & que vous le trouuerez eſcrit en vn tableau dedans le Cœur de l'Abbaye ſusnommee. Auſſi lors de la dedicace, les moynes ne voulurent onc ſouffrir que Maurice, lors Eueſque de Paris y aſſiſtat, a fin que par telle aſſiſtance il ne ſemblaſt prendre poſſeſſion du droit qu'il ſe diſoit auoir ſur les moynes comme ſur ſes dioceſains: ſi biē que iamais ils ne voulurēt endurer que le Pape paſſaſt outre, iuſqu'à tant que il feit commander au ſuſdit Maurice par troys Cardinaux, qu'il eut a ſortir de l'Egliſe, comme il feit, ſans que depuis il querellaſt rien de cette iuriſdiction: d'autant que le Pape meſme aiāt ſacré l'Egliſe, ſortit au pré aux clercs, & feit vn ſermon au peuple, puis aſſeura que cette Abbaye eſtoit du propre, & ſeul droit de ſaint Pierre, ſans qu'elle deut obeiſſance a Eueſque, ou Archeueſque autre que le ſouuerain des Chreſtiens, ſeant a Rome. L'Abbé eſt Seigneur de tout le faux-bourg qui eſt le plus beau qui ſoit és entours de Paris, & iouit des peages, ſubſides, & autres droits qui ſe leuent a la foire qui ſe tient és hales de ſaint Germain touts les ans au moys de Feburier, commençant lendemain de la Chandeleur, & durant huit iours conſecutifs: deſquels droits les moynes ont des patentes a eux accordees, & confirmees par les Roys de France, comme a ceux qui ſont fondez par la maiſon Royale, & qui gardent les memoires des Roys, que les premiers ont planté la religion

Inſti de Ch le chau ſur le bre de moyn ſaint G main.

L'Egli Germa ſacree le Pap l'an 116

Abbaye Germa depend ſeul ſain ſiege ap ſtoliqu

ligion publiquement en ce Royaume.

iques
ſont a
er-
n des
e.

goire
ours
a gl.
confeſ.
ſ.

bre
Abbez
Ger
.

on li.
36.

on li.
16.

Tranſlation de S. Germain. Voy Aymõ moy. li. 4. ch.62.

Au reſte l'Egliſe ſaint Vincent, ores ſaint Germain eſt honoree de pluſieurs ſacrees reliques qui y repoſent, & premierement le corps de ſaint Germain Eueſque de Paris, & ſixieſme Abbé de cette Abbaye: les corps des ſaints George, Aurelle, & Natal: le corps de ſaint Leufroy, celuy de ſaint Amand Eueſque de Tours, les corps encor de ſaint Thurian, ſaint Droctouee Abbé, & diſciple de ſaint Germain & le corps de ſaint Venant Abbé a Tours, duquel fait mention Gregoire de Tours en ſon liure de la gloire des cõfeſſeurs. Il y a encor pluſieurs autres reliques, cõme la tunique ſuſditte de S. Vincẽt, laquelle on ne mõſtre point, & comme ie me fuſſe enquis de la cauſe, vn religieux me reſpondit, que lors que le Pape Alexandre dedia l'Egliſe, il enferma dedans vn autel le ſuſdit veſtement du bon diacre ſaint Vincẽt, mais il ne me dit point pourquoy: y a encor quelque cas de la vierge S. Marguerite, de laquelle y a vne Chapelle fort honoree, & ſur tout par les dames de Paris, qui y vont en deuotion, & pelerinage: & voila quant a l'Egliſe, & ce qui eſt en elle contenu. Quant a l'edifice abbatial, il reſſent ſon antiquité, & tient on que iadis ce fut vn temple dedié a la Deeſſe Iſis, qui eſtoit la tutelaire des Pariſiens, & de ce prend on argument, pource que de noſtre temps encor y a lon veu la ſtatue, & repreſentation de cette Deeſſe follement des anciens adoree, que les Pariſiens appelloyent l'Idole de S. Germain: mais elle fut abatue par feu Monſieur Guillaume Briçonnet Eueſque de Meaux, & Abbé de S. Germain des prez, l'an 1514. luy ſemblant (a bõ droit) mal-ſeant qu'vne memoire ſi mauditte fut meſlee auec les repreſentatiõs des ſaints, & au lieu, au domicile, & ſacre maiſon, en laquelle ſont traitez les diuins, & ineffables myſteres de noſtre religion. Ayans diſcouru ce qui ſe peut pour le preſent dire de l'Abbaye royale de ſaint Vincent, ou ſaint Germain des prez, il nous y faut aiouſter le nombre des Abbez, dés le tẽps que Childebert baſtit ce monaſtere: le premier donc Abbé nommé par le Roy fut dit Anthaire homme remarqué en nobleſſe, & autorité, ie dis nommé par le Roy, d'autant que dés la premiere inſtitutiõ de l'Abbaie, il ne ſe voit point que l'election aye eu lieu en ce monaſtere, car Anthaire mort Doctrouee diſciple de ſaint Germain fut mis Eueſque par le ſuſdit ſaint Germain, le Roy y conſentant, c'eſt ainſi que parle Aymon moyne en ſon hiſtoire de France: où encor eſt a noter que l'Eueſque de Paris eſt celuy qui en cet endroit ſe meſle de donner Abbé a cette Abbaye, & en eſt autoriſé par le Roy: ce qui ne doit eſtre tourné en conſequence, eu eſgard que ce ſaint eſtoit comme chef du corps du monaſtere, & qu'il feit Droctouee Abbé, non comme Eueſque de Paris, ains comme celuy qui auoit aidé a cette fondation, & qui cognoiſſoit la ſainteté de celuy qu'il preſentoit; ioint que depuis le ſaint ſiege y a pourueu d'vne autre ſorte. A Droctouee ſucceda S. Scubille, & a cettuy Didier, apres lequel tint l'Abbaye Gauſcion qui fut le 5. & cettuy mort vint au gouuernemens de l'Abbaye S. Germain, nõ l'Eueſque, & fondateur de ce lieu, car il eſtoit decedé auant que S. Scubille fut abbé, ainſi que pouuez recueillir de l'hiſtoire d'Aymon, qui en vn meſme Chapitre fait mention de la mort de ces deux grands perſonnages, le maiſtre, & le diſciple, a fin que perſonne ne ſe trompe au nom de S. Germain: car comme le bon Eueſque de Paris qui dedia cette Egliſe a S. Vincent, ne fut onc Abbé de ce lieu, ains ſeulement celuy qui donna la reigle de S. Benoiſt a ces moynes: auſſi cet Abbé Germain ne fut onc Eueſque de Paris, ains ſeul paſteur de cette religion. A ce ſaint Germain ſucceda Sigon, & a cettuy Sigofride, apres lequel vint a la dignité S. Babolin, ou Babon, car ainſi le nomme Aymon en ſon hiſtoire, apres lequel tint l'Abbaye Childeran qui fut le dixieſme en nombre, & qui viuoit du temps du Roy Theodoric, & de Pepin Heriſtel Maiſtre du palais d'Auſtraſie: a ce Childeran ſucceda Hunfrid, & apres ſa mort Gundremar regit l'Abbaye, lequel decedé eut pour ſon ſucceſſeur Tedelmar, lors que Childebert fils de Clotaire, & petit fils de Dagobert tenoit la couronne. A cettuy ſucceda Lanfroy qui fut en nombre l'Abbé 14. apres le bon Anthaire: ce Lanfroy eſtoit homme de grand eſprit, & ſçachant le maniement des affaires, pource fut enuoyé par Charles Martel en Embaſſade en Aquitaine, où Hunauld le detint priſonnier fort long temps, mais la paix faite entre les Princes, il ſortit de priſon auſſi, & ſe retira en ſon monaſtere. Ce fut du tẽps de cet Abbé que le corps de S. Germain fut leué par le roy Pepin de ſon tõbeau de la Chapelle S. Simphorian, & mis dedans le cœur, ayãt ce corps repoſé pres de deux cens ans ſoubs terre en la ſuſditte Chapelle.

Aymon li. 5 .ch.19.

Lanfroy mourant, eut pour ſucceſſeur Guichard, lequel mort, fut appelé a l'Abbaye Robert premier du nom, qui viuoit du temps de Charles le grand, & auquel ſucceda vn ſage hõme appelé Irvvnon, qui tint l'Abbaye iuſqu'a long temps apres la mort de Charlemaigne, & eut pour ſon ſucceſſeur Hilduin, lequel auparauant eſtoit Abbé en l'Abbaye ſaint Medard de Soiſſons, mais Loys le debonnaire, luy donna auſſi l'Abbaye de ſaint Germain des Prez, & le feit ſon grand aumoſnier, & premier Chapellain de ſa Chapelle. A la fin toutesfois y eut il du meſcontentement, car cet Abbé fut chaſſé de court, pour eſtre du nombre des prelats qui auec les Princes enfants de l'Empereur conſpirerent contre le pere, & le depoſerent: toutesfois fut il remis en ſes dignitez: & mourut le dix huitieſme en nombre du temps de Loys le debonnaire. Or d'autant que par les memoires receuz des religieux de ſaint Germain, il n'y a aucun denommé au dix neuuieſme, & vingt vnieſme lieu de ces Abbez, il m'a fallu le redemander d'ailleurs, & l'ay a la fin trouué en Aymon moyne, qui dit qu'apres le treſpas de l'Abbé Hilduin, l'Empereur Loys le debonnaire voyant les ſeruices que luy auoit faits Ebroin Eueſque de Poitiers, luy donna le regime, & charge de l'Abbaye de ſaint Germain: durant lequel mourut le ſuſdit bon, & vertueux monarque Loys le debonnaire: & en l'an de grace huit cens cinquante huit, mourut auſſi le ſuſdit Eueſque, & Abbé Ebroin homme louable en ſes mœurs, & qui aymoit la reformation de l'Egliſe, qui commençoit deſlors a voir la diſſolution, & deſordre de ſes miniſtres. Apres le decez duquel fut fait, & dit Abbé Hilduin ſecond du nom, oublié par ceux qui m'auoyent donné les memoires. A Hilduin ſecond ſucceda Goſlin, qui fut Eueſque

Goſlin Eueſque de Paris, Abbé de ſaint Germain.

de Paris, & homme de grandes menees, & aſſes factieux, ainſi que pouuez recueillir de l'hiſtoire d'Aymon moyne liure cinquieſme en pluſieurs endroits, là où il monſtre & declaire cõbien il brouilla les cartes en France, auec d'autres Eueſques: neantmoins ce qu'il faiſoit ne tendoit qu'au repos du pays: car il ſe faſchoit de la faineantiſe des Roys, & de la ruine du pauure peuple. Ce fut de ſon tẽps que les Normans pillerent, & bruſlerent le monaſtere de ſaint Germain, luy ayant retiré les corps ſaints dedans la ville, & par le ſecours de Hugues le grand Comte de Paris, chaſſé loing les infidelles. Goſlin mourant, Elbol ſon nepueu iouit de cette Abbaye, mais deſia tout y alloit fort mal, & en grãd deſordre, d'autant que l'Abbé failloit que du reuenu de ſon Abbaye, en lieu de nourrir les pauures, fournit deniers pour payer les ſoldats qui eſtoyent au ſeruice des Roys, & donnaſt penſion aux Princes, qui deſia commençoyent a porter titres d'Abbez, ainſi que Hué le grand qui portoit le nom de grand Abbé en France.

Abus du reuenu des benefices.

Or dés que cet Elbol fut mort, la diſcipline eccleſiaſtique fut aneantie ſur le fait des elections: car Robert Comte de Paris, & frere d'Eude regent en France, qui depuis fut Roy, ſe feit Abbé de ſaint Germain des prez, & eſtablit des Doiens pour regir comme œconome les religieux: & le premier Doien de cette Abbaye fut vn appelé Remy, le ſecond Abon, & le troiſieſme Goſmar. Ainſi Robert fut le premier d'entre les ſeculiers qui porta le nom d'Abbé, & fut le vingt quatrieſme en nombre, & ſecond du nom, & qui obtint du Roy Charles ſurnommé le ſimple, que les Abbayes de ſainte Croix, & de ſaint Ouen que ſaint Leofroy auoit tenues, fuſſent par priuilege Royal vnies, & incorporees a celle de ſaint Germain: & de cecy trouuez vous les patẽtes en l'hiſtoire d'Aymon moyne. Ce Robert ſe reuoltant contre le Roy fut occis en bataille, & l'Abbaye vint és mains de Hugues le grand Comte de Paris, & fils du ſuſdit Robert, ſoubs lequel furent Doiens Henry, & Hubert, ſi bons on commençoit deſlors a trouuer les biens du Crucifix, car de tout temps les Seigneurs Françoys ont eſté blaſmez des enuahiſſemens illicites des terres, & reuenus des Egliſes.

Aymon li. 5.ch.41.

Luy mort luy ſucceda ſon fils Hué Capet en l'Abbaye, comme les biens eccleſiaſtiques tomboyent en ſucceſſion patrimoniale: mais Capet venant a la couronne, il reforma auſſi les façons de faire anciennes de ſa maiſon, & laiſſant le titre d'Abbé, & iouiſſance des benefices, donna l'Abbaye a vn homme appellé Gualon, ou Vvalon qui fut le vingt ſeptieſme en nombre, & iceluy decedé, fut ſubſtitué en ſa place Alberic, auquel ſucceda Morard homme de bonne, & ſainte vie, lequel rebaſtit l'Egliſe de ſaint Germain, que par trois foys les Normands infidelles auoyent bruſlee.

Egliſe S. Germain rebaſtie par l'Abbé Morard.

Ce bon paſteur mourant, luy ſucceda Ingon, qui tint l'Abbaye douze ans iuſqu'au regne du bon Roy Robert, & lors treſpaſſant, comme les moynes de ce lieu fuſſent diſſolus a merueilles, & ſe reſſentiſſent des mondanitez des Abbez ſeculiers qui leur auoient commandé: ce Roy religieux, & bon Catholique feit venir a Paris le bon Guillaume Abbé de Dijon, auquel il donna l'Abbaye S. Germain pour la reformer, & faire viure les moynes ſuyuant l'inſtitution de la reigle, de laquelle ils auoyẽt fait profeſſion: ce qu'ayant executé, il mourut l'an de grace 1030. & luy ſucceda Adralde par la volonté du Roy, & deſlors l'Abbaye vint en commande, & y eut peu de moynes qui fuſſent eſleuz au gouuernement d'icelle, ains y mettoyent les Roys, qui bon leur ſembloit & aux deſpens du Crucifix ils recompenſoyent la nobleſſe qui leur auoit fait ſeruice. A Adralde qui mourut l'an 1061. ſucceda Hubert, qui ne veſquit que cinq ans Abbé, & laiſſa, ou pluſtoſt reſigna le benefice a Robert troiſieſme du nom, & trẽte quatrieſme en nombre, lequel mourant l'an 1072. fut fait Abbé Pierre natif de Pouille, & Chancelier du roy Philippe premier de ce nom: cettuy deceda l'an 1082. & reſigna ſon Abbaye a Iſembert, qui fut le trente ſixieſme prelat de cette Abbaye.

PierreC celier d France, bé de ſa Germai

Et cettuy mourãt l'an de noſtre ſalut 1103. l'Abbaie vint a ſon nepueu appellé Renauld, le ſang eſtant deſia reſpecté, & chacun taſchant d'enrichir ſes parents pluſtoſt que de pouruoir au ſeruice de l'Egliſe. En l'an 1108. ce Renauld ſe deffit de ſon bon gré de l'Abbaye, & la quitta a vn appellé Guillaume ſecond du nom, lequel ayant fait profeſſion, & receu benediction de l'Eueſque de Paris, contre les priuileges de ſon Abbaye, fut reiecté des moynes, & Renauld remis en ſa premiere dignité: & lequel mourut l'an 1116.

Guillau 2.pour- quoy ch ſé de ſo Abbaye.

& eut pour ſucceſſeur Hugues troiſieſme du nom, auparauant moyne de ſaint Denys, lequel reforma l'Abbaye, & la remit en ſon ancienne ſplendeur, & liberté.

Hugues reforme l'Abbay ſaint G main.

A ce bon Abbé Hugues ſucceda Gilon, ou Gilles moyne auſſi de ſaint Denys, laquelle Abbaye flouriſſoit lors en hommes de grand ſçauoir, & bonne vie: mais il ne la tint qu'vn an, & ſ'en demit pour ſe ſentir trop foible a ſuporter vne charge ſi grande (rare exemple de modeſtie) & luy fut donné pour ſucceſſeur Hugues 4. du nom, & 41. en nombre, qui auparauant eſtoit Prieur de Creſpy en Valoys. Cettuy mourut l'an 1154. & fut l'Abbaie vn an entier ſans paſteur, & apres vint a la regir Geoffroy, qui ne veſquit que deux ans, & auquel ſucceda Tibauld, lequel fut enuoyé par le Roy Loys le ieune au deuant du Pape Alexandre qui ſe retiroit en France, cõme auons dit cy deſſus parlans de la dedicace de cette Egliſe.

Tibauld Abbé E baſſade au Pape

Cet Abbé ſ'en retournant a Paris tomba malade a Vezelay, où il auoit eſté veſtu religieux, & y mourut la veille de la Magdelaine l'an de noſtre Seigneur 1162. auq̃l fut ſubſtitué Hugues 5. du nõ, & moyne de Vezelay en Bourgoigne, lequel fut vn des Parrins du roy Philippe Auguſte, dit auſſi Dieu donné. A cet Hugues ſucceda Foulques, & a luy Robert 3. du nom, & 46. en nombre, duquel ny des autres qui ſuyuent ie n'ay veu l'hiſtoire, & par ainſi il me ſuffira de vous en dõner le denõbremẽt.

Aymon 5.ch.56.

A Robert ſucceda Iean, & a luy Hugues ſixieſme, qui fut ſuiuy par Gautier, & iceluy par Eude 50. en nombre entre les paſteurs de cette Abbaye. A Eude ſucceda Symon, à cettuy Hugues ſeptieſme ſurnommé d'Iſſy, puis Thomas de Mauleon maiſon ancienne d'Aquitaine. Apres Thomas commanda en ce lieu Gerard de Moret, qui eut pour ſucceſſeur l'Abbé Raymond, & apres cettuy vindrẽt Iean ſecond, & Iean 3. puis Pierre ſecond ſurnommé de Courpalays, & apres luy vint a cette dignité Iean quatrieſme du nom, ſurnommé de Precy, & le ſoixantieſme en nombre fut l'Abbé Geoffroy des

Couſtures, puis Nicolas de Ladite, & a cettuy ſucceda Richar de Foratrie, apres lequel tint le lieu Guillaume l'Eueſque dit le Tenant, & troiſieſme de ce nom, auquel fut ſucceſſeur Iean cinquieſme ſurnommé de Bouron, apres luy Herué de Morillon, & depuis Henry ſoixante ſixieſme en nombre, qui eut ſucceſſeur Robert de l'Eſpinaſſe, & le cinquieſme de ce nom : auquel ſucceda Geoffroy ſecond du nom qui éſtoit Eueſque de Chaalons : apres la mort duquel la dignité vint és mains de Guillaume quatrieſme du nom Eueſque de ſaint Malo, & Cardinal du ſaint ſiege, & du titre de ſainte Potentiane. Apres lequel decedé fut ſurrogé Guillaume cinquieſme dit Briçonnet Eueſque de Meaux, qui fut celuy qui abatit l'Idole d'Iſis, laquelle ſes predeceſſeurs auoyent par tant de ſiecles laiſſee en cette Egliſe. Par le decez de cet Eueſque, l'Abbaye vint és mains de François de Tournon Cardinal, vn des prelats des plus accomplis, & ſages de ſon temps, vray patrō, & ſupport des lettres, & hommes de ſçauoir, & ſur lequel vn long temps ſe ſont repoſez les Roys de France, tant ils eſtoyent aſſeurez de ſa fidelité, & grande ſageſſe. Le nom duquel, comme il eſt louable, & la memoire agreable aux gents de bien, ne mourra iamais en France, & ne ſera ſans bien grande recommandation par les terres eſtranges. Cettuy eſtant mort durant les troubles de regret de voir les heretiques librement parler, & brauer en France, a eu pour ſucceſſeur en cette Abbaye le treſilluſtre, & religieux Prince Charles de Bourbon, Cardinal du ſaint ſiege ſoubs le titre de ſaint Griſogon, lequel comme il eſt affectionné a la religion Catholique ne laiſſe auſſi deuoir d'imitation qu'il n'employe pour ſe monſtrer le vray ſang, & fils de ce grand Roy ſaint Loys, duquel eſt ſortie la famille Royale de Bourbon, de laquelle auiourd'huy ce bon Prince, & ſage Cardinal eſt l'ornement, comme auſſi il eſt l'appuy des affligez, & le ſupport des eccleſiaſtiques. Ainſi vous voyez quelle ſuite, & changemens a eu cette Abbaye, veu que premierement les moynes ſeuls y ont commandé, puis les ſeculiers, & Princes mariez l'ont regie par œconomes, & Doiens, nourriſſans eſcharſement les moynes, & du reſte du reuenu ils en entretenoyent leurs familles: apres y ſont venus les commendataires, puis la reformation, & les moynes, & derechef les commandataires, y tenans ſans mentir les religieux bien & deuëment diſciplinez autant qu'en Egliſe qui ſoit en ce Royaume. On pourroit dire pluſieurs autres choſes de cette Abbaye, & ce qui en elle eſt contenu, mais il vous ſuffira que i'ay eſpluché ce qui y eſt de plus rare, ſauf que i'auoy oublié a vous dire que la Bibliotheque qui eſt en icelle, monſtre aſſes le ſoing des anciens, veu les bons liures, qui encore y ſont trouuez, & en grand nombre, a fin que les religieux ne fuſſent oiſifs, & qu'ils ſ'adonnaſſent, à ce a quoy ils ſont ordonnez a ſçauoir, a l'oraiſon, au trauail, & a l'eſtude: & par ainſi cette Abbaye deſcrite, il faut pourſuyure le reſte des fondations ſuyuant l'ordre des temps aumoins autant qu'il nous ſera poſſible.

Saint Eloy Eueſque de Noion viuoit du temps de Dagobert, & ſes enfants, & comme il eſtoit homme du tout adonné au ſeruice de Dieu, auſſi fonda il a Paris en la cité, & non loing de la riuiere vn monaſtere de filles iuſqu'au nombre de trois cens, deſquelles ſainte Aure eſtoit Abbeſſe: comme auſſi il feit baſtir l'Egliſe de ſaint Paul, hors les murs qui a preſent eſt vne belle paroiſſe dedans la ville, pour enterrer les corps de ces vierges ſeruantes de noſtre Dieu, & où furent mis les oſſemens de la ſuſditte ſainte Aure. Ces religieuſes ont eſté long temps en cette Egliſe, à ſçauoir depuis enuiron l'an ſix cens trente & cinq, iuſques au pontificat de Paſchal ſecond de ce nom, qui vint au ſiege de Rome l'an mil cēt: car alors pour la maluerſation de quelque vne d'entre elles, on les oſta de là, & les mit on a Montmartre, a Chelles, & a ſaint Anthoine des Champs: & la place fut donnee a douze moynes de l'ordre de ſaint Benoiſt ſous la charge d'vn Prieur: lequel ayant departy les terres qui eſtoyent ſuiettes audit monaſtere, fut auſſi cauſe de la fondation des Egliſes parrochiales de ſainte Croix en la ruë de la drapperie, qui eſtoit vn Hoſpital, de ſaint Pierre des Aſſis, de ſaint Martial, de ſaint Bon, & de ſaint Paul : toutes leſquelles Egliſes doiuent quelques reſpects, obeiſſance, & recognoiſſance a ce prieuré de ſaint Eloy : qui eſt ores Chanoinerie (ainſi qu'auons dit cy deſſus) le tout ainſi changé, ou pluſtoſt peruerty par le Cardinal du Bellay, lors qu'il eſtoit Eueſque de Paris. Du temps des Merouinges furent fondees les Egliſes que deſſus : mais regnans les Pepins fut baſtie l'Egliſe ſaint Marceau lez Paris (ainſi que dit eſt cy deſſus) par Roland Seigneur de Blaye, & Comte, ou pluſtoſt gouuerneur du limite Britannique, car ainſi le nomme Eghinard en la vie de Charlemaigne : & dotee de grands reuenus par l'Empereur Charlemaigne : lequel feit baſtir l'hoſpital, & Egliſe ſaint Iacques en la ruë ſaint Denys pour y receuoir les pelerins allants en voiage a ſaint Iaques en Compoſtelle. Or n'eſt mon intention de reciter, & deſcrire toutes les Egliſes, & parroiſſes de Paris, car ce ſeroit vne trop longue entrepriſe, ſeulement pretens de mettre en auant ce qui eſt de plus ſegnalé, comme les Abbayes, & prieurez, & monaſteres : entre leſquels ſaint Magloire n'eſt pas des plus modernes, comme ainſi ſoit qu'il eſt dés les derniers princes ſortis de la famille de Charlemaigne. Car du temps que les Normands gaſtoyent tout, on porta de Dol en Bretaigne auant a Paris les corps ſaints de ſaint Magloire, ſaint Sanſon, & autres, & celuy de ſaint Maclou a Leon, leſquels le roy Lothaire feit mettre en ſa Chapelle Royale, à ce ſollicité par Hue Capet Comte de Paris, & eſtoit ſa Chapelle, où à preſent eſt l'Egliſe ſaint Barthelemy, qui eſtoit vne Chanoinerie, qui fut lors erigee en Abbaye en l'an de grace 975. & les Chanoines furent mis en la Chapelle ſaint Nicolas, qui ores ſe nomme ſaint Michel aſſiſe dedans l'enclos du Palais. Ces moynes ſe tindrent fort long temps, & iuſqu'au regne de Loys le ieune audit lieu de ſaint Barthelemy, lequel ſollicité par les religieux, qui eſtoyent trop eſtroitement logez, les mit au lieu, où nous les auons veuz n'aguere, à ſçauoir en la ruë ſaint Denis, qui pour lors eſtoit hors les murs, & en lieu, où eſtoit vne Chapelle fondee en l'honneur de S. George, & icelle de grāde antiquité, auec quelques reli-

Gal-
nee-
auſſi
Briç-

nges
Cardi-
de
rnon.

nge
lon-
le Car
l de
rbon.

gemēt
olice
'Ab
e ſaint
main
prez.

le Bi-
theque
Ger-
in.

ndation
Prieuré
S. Eloy.

Religieuſes oſtees de S. Eloy.

Egliſes dependantes de S. Eloy.

Egliſe S. Marceau par qui fōdee.

S. Iaques de l'hoſpital par qui fondé.

Abbaye de S. Magloire par qui fondee, & ſes changemens.

Corroſet
li. des anti.
de Paris.

ques du meſme martyr, & aduint cette tranſlation l'an de noſtre ſalut mille cent trente huit. I'ay leu en Corrozet, & ouy dire a pluſieurs vieillards Pariſiens qu'en ce lieu iadis, où à preſent eſt ſaint Magloire, fut le lieu, & gibet, où lon pendoit les malfacteurs, à cauſe que de noſtre temps vn Abbé y faiſant baſtir quelque corps de logis, on trouua grande quantité d'oſſements enchaiſnez de chaiſnes de fer, & des potences a gibet, qui monſtre aſſez que c'eſtoit la place du gibet public, tel que maintenant eſt le lieu de Monfaulcon. Ces moynes ont eſté ſuiets a eſtre muez de lieu a autre, tant iadis, que de noſtre temps, d'autant qu'en l'an mille cinq cẽs ſeptante deux, on les oſta de la rue S. Denys pour y mettre les filles repenties, & eux furent enuoyez auec leurs ornemens, vaſes, & reliques aux fauxbourgs ſaint Iacques en l'Egliſe noſtre Dame des champs, qui eſt comme auons dit) l'vne des plus anciennes de Paris, de la fondation de ſaint Denys, & où il ſouloit faire ſa reſidence. I'auoy oublié vne des plus anciennes Egliſes de Paris, & dediee a vn bien grand perſonnage, à ſçauoir a ſaint Germain Eueſque d'Auxerre, celuy qui auec ſaint Loup Eueſque de Troyes en Champaigne paſſa la mer, & fut (comme recite Bede en ſon hiſtoire Angloiſe) en la grande Bretaigne pour conuertir les Inſulaires infectez de l'erreur des Pelaſgiens. Cette Egliſe fut fondee l'an cinq cens quarante deux par le meſme Roy Childebert fils de Clouis, qui fut fondateur de l'Abbaye ſaint Vincent lez Paris, & de cecy font foy les repreſentations de ce Roy, & de la Royne Vvltrogote ſon eſpouſe, qui ſont ſur le portail de cette Egliſe: en laquelle y a Doienné, Chanoines, & paroiſſe, de laquelle le Roy eſt Paroiſſien, pource que le Chaſteau du Louure en depend, ainſi que iadis les Roys l'eſtoyent de ſaint Barthelemy, à cauſe que leur palais eſtoit de cette dependance. Et bien que (comme i'ay dit) ſaint Denys eut fait, & fondé vne Chapelle en l'honneur de la glorieuſe vierge Marie mere de noſtre Dieu, au lieu où à preſent ſont les religieux de ſaint Magloire, ſi eſt-ce que le bon Roy Robert fonda, & l'Egliſe, & le prieuré de noſtre Dame des champs, lieu digne de grande reuerence, puis que c'eſt là que premierement les Chreſtiens de Paris commencerent inuocquer le nom du tout puiſſant, y abatant ſaint Denys l'idole de Mercure, qui eſtoit le Dieu eſtimé tutelaire des Gaules. Le ſuſdit Roy Robert, comme religieux, & plus ſoigneux du ſeruice de Dieu que du maniement des armes, ayant apris de ſon pere Hue Capet, que l'eſtabliſſement d'vne Seigneurie ſ'aquiert plus par pieté, & iuſtice que par effuſion de ſang, ſ'adonna auſſi aux œuures ſaintes, & fonda pres ſon palais l'Egliſe, & parroiſſe de ſaint Nicolas des champs. Et d'autant que non loing du lieu, où eſtoit le logis du Roy, il y auoit eu iadis vne aſſemblee de religieux, & que ſaint Martin ſ'y eſtoit tenu, & y auoit fait de grans miracles, comme encore y eſtoit la Chapelle, en laquelle ſaint Martin auoit guery vn ladre, cette Abbaye ayant eſté ruinee par la violence des guerres, ſoit des Normands, ou autres : le bon Henry premier du nom, & fils de Robert, imitateur des vertus de ſon pere, reſtitua a Dieu la place qui luy auoit eſté dediee, & de ſon palais feit baſtir vn temple, & dreſſer vne Abbaye auec Chanoines reguliers de ſaint Auguſtin, tels que ſont ceux de ſaint Victor, & de ſainte Geneuiefue, auſquels il donna rentes, reuenuz, terres, & poſſeſſions fort amples, & ſuffiſantes pour les entretenir, outre ce leur octroya droit de toute iuſtice haute, moienne, & baſſe, non que tout l'enclos fut du palais, ains le coſté qui eſt vers la Geole, & plus proche de ſaint Nicolas, eſtant vne maiſon de ſejour des Roys, où ils oyoient les doleances du peuple. Ces Chanoines n'y furent guere long temps, d'autant que Philippe premier du nom, & fils du ſuſdit Henry, deſirant de voir cette Royale maiſon mieux reformee, la donna l'an mille ſeptante neuf, a ſaint Hugue Abbé de Clugny, pour la remettre en quelque eſtat plus ſaint, & ce bon pere y mit vn Prieur, & des religieux de l'ordre ſaint Benoiſt tels qu'à preſent on y voit, & en furent oſtez les Chanoines, ſinon ceux qui voulurent ſe ſoubs-mettre a la rigueur, & diſcipline du Prieur clauſtral, laquelle y regne encor auec telle integrité qu'il n'y a hõme qui puiſſe dire, que cette maiſon ſoit autre que vn vray Aſyle de vertu, & le repaire de toute ſainteté, & modeſtie. C'eſt vn des plus beaux lieux de Paris, clos comme vne ville, & grand a l'aduenant, iadis eſtant hors les murs, & ores dedans, mais aſſes pres des remparts, qui eſt cauſe qu'encore on luy donne le nom de ſaint Martin des champs, eſtant de la fondation de trois Roys, Henry premier, Philippe premier, & Loys ſixieſme, ainſi que voyez és inſcriptions qui ſont en l'Egliſe du ſuſdit prieuré. Et pour n'oublier ceux qui ont veſcu religieuſement en cette maiſon, & ſeruy d'exemple aux autres par leur ſainte conuerſation, ayant recouuert le nombre, & nom des Prieurs qui ont regy la troupe ſacree des religieux de cette Royale maiſon, ie ne veux auſſi faillir a les mettre parmy la fondation de cette Egliſe.

Egliſe S.
Germain
de l'Auxer
roys.

Noſtre Da
me des
chams par
qui miſe
ſus.

Noſtre Da
me des
champs ia-
dis temple
de Mercu-
re.

Robert
Roy fonde
S. Nicolas
des chams

Oratoire
de S. Mar-
tin a Paris.
Voy Gre-
goire de
Tours li. 8.
ch. 32.

S. Marti
fait prieu
té,& moy
nes en ice
luy.

Nombre
des prieurs
de ſaint
Martin des
champs.

Vous auez donc veu comme le Roy Philippe premier du nom changeant les religieux blancs, & appellant l'ordre de Clugny pour ſõn monaſtere de ſaint Martin, pour rendre a ſaint Benoiſt ce qui luy appartenoit, ſ'adreſſa a ſaint Hugues Abbé de Clugny, lequel dreſſant vn prieuré en ce lieu, y mit vn ſaint homme appellé Vrſe, qui fut le premier Prieur, & mourant fut enterré contre les murs de l'Egliſe, entre les deux portes du cloiſtre, & du dortoir, car ce fut là que le bon ſaint Hugue l'enterra luy-meſme, comme voulant le laiſſer pour garde des actions des religieux nourris pour l'aduenir en ce monaſtere. Apres le decez de cettuy, le ſaint Abbé Hugue ordonna Prieur de ſaint Martin vn bon religieux nommé Thibauld, lequel giſt vis a vis du Benoiſtier, auquel ſucceda Matthieu troiſieſme en ranc entre les chefs de cette maiſon royale: lequel depuis, à cauſe de ſa grande ſainteté, & bõ œconome en ce qui eſt du fait eccleſiaſtique, fut fait Cardinal du ſaint ſiege, & Eueſque d'Alby, & depuis Legat en France, il mourut, & fut enterré a Rome. Auquel ſucceda Hugue premier du nom, & quatrieſme en nombre, & eſt celuy qui feit clorre tout le circuit de la maiſon de forte muraille, & de tours, & petits bouleuerts, telle qu'on la voit a preſent, a fin qu'on ne penſe point que ce fut la

Prieuré de
ſaint Mar-
tin depẽd
de Clugny

Qui feit
clorre le
prieuré S.
Martin de
murailles.

cloſture du palais Royal, lequel n'y eut onc vne ſi grande eſtendue : on ne ſçait point où ce bon Prieur eſt enterré. Cettuy eut pour ſucceſſeur Thibauld ſecond du nom, & cinquieſme en nombre, lequel fut depuis eſleu Eueſque de Paris, ſoixante huit en nombre, & qui ſeoit en ce ſiege auãt Pierre Lombard dit le maiſtre des ſentences: ce prieur fut enterré, & giſt deuant le grãd autel de cette Egliſe. A Thibauld ſucceda Robert, qui giſt en la Chapelle de noſtre Dame ditte de la Carolle. Apres lequel tint le prieuré Iean ſeptieſme en nombre qui repoſe en la meſme Chapelle : & apres luy ſucceda Bauldoujn, le corps duquel eſt enterré au Chapitre. Et cettuy mourãt commanda ſur les religieux de cette maiſon Guillaume, lequel fut depuis eſleu Abbé de Clugny, & chef de l'ordre : & eſt enterré en cette Egliſe vis a vis du grand autel. Hugues ſecond du nom fut ſon ſucceſſeur, qui eſt mis dedans le Cœur en ſepulture : & a cettuy ſucceda Iean deuxiéme, giſant auſſi dedans le Cœur : puis vint Pierre douzieſme en nombre qui giſt dedans le Chapitre. Apres lequel regit ce monaſtere Eude, lequel mourut a Clugny, & y eſt enterré, & fut ſubſtitué en ſa place Guillaume premier du nom, qui repoſe en l'Egliſe de ce monaſtere de ſaint Martin a Paris : & luy ſucceda le quinzieſme Prieur nommé Yues, qui depuis fut Abbé de Clugny, & repoſe en ſon Abbaye. A Yues ſucceda Euerard, qui giſt au Chapitre: & apres luy Iean troiſieſme du nom, dit Pinacee, & qui fut Abbé de Clugny : & eſt enterré en la Chapelle de ſaint Martin: & apres luy vint a la dignité de Prieur, Eude ſecond qui giſt au meſme lieu: & eut pour ſucceſſeur Pierre de Montagu Cardinal, & Eueſque de Laon, le corps duquel eſt enterré au milieu du Cœur, deuant l'image de Moiſe, où l'on chante l'Epiſtre a la Meſſe, & fut le dixneuuieſme Prieur en nombre. Apres luy fut eſleu Bertrand qui depuis fut Eueſque de Lauaur, & ainſi voyez vous quels, & combien excellens eſtoyent ces Prieurs, puis qu'on les choiſiſſoit pour en faire des Cardinaux, Archeueſques, & Eueſques en diuers endroits de la France. A cet Eueſque ſucceda au prieuré Baudoujn, qui mourut en faiſant la viſite du monaſtere de Lõg champ: & a cettuy fut ſucceſſeur Gautier, qui depuis pour ſes vertus vint a eſtre eſleu Abbé de Clugny : & eſt enterré en la ſacriſtie plus grãde du prieuré de ſaint Martin. Apres ce Gautier tint le gouuernement de cette maiſon Iean quatriéme du nom, & Auuergnas de nation, qui repoſe a l'obiect de l'autel des offrandes : qui eut pour ſucceſſeur Hugues troiſieſme enterré au meſme lieu que ſon predeceſſeur. Le vingtcinquieſme Prieur fut Foulques de Blandes, qui giſt du coſté Septentrional du grãd autel, a cettuy fut ſubſtitué Iacques Seguin vingt ſixieſme Prieur qui a dedans le Cœur ſa ſepulture : ſuiuy au prieuré par Iean cinquieſme ſurnommé de Mont Lambert, qui fut depuis Eueſque de Poitiers, où auſſi ſon corps repoſe en noſtre Seigneur. Guillaume troiſieſme ſurnommé d'Etoute-ville Cardinal, & Archeueſque de Roüen fut le vingt huitiéme Prieur de ſaint Martin des Champs: & par cettuy l'Vniuerſité de Paris fut reformee, ainſi que pouuez retirer des bulles de la reformation qui ſont au threſor des facultez, en l'an de noſtre Seigneur mille quatre cens ſeptante trois. Auquel ſucceda André d'Eſpinay Cardinal, & Archeueſque de Lyon mille quatre cens nonante huit, le corps duquel giſt aux Celeſtins de Paris. Et d'autant que l'abſence de ces grands prelats cauſoit quelque vie trop licentieuſe és religieux de ſaint Martin, fut fait Prieur Philippe Bourgoin en l'an mille cinq cens, lequel eſtoit au parauant grand Prieur de Clugny, & qui reforma les abus, & reprouua l'inſolence, & deſbauche d'aucuns des religieux, il giſt au Chapitre. Et eut pour ſucceſſeur Eſtienne Gentils en l'an mille cinq cens huit, lequel mourut le ſixieſme de Nouembre mille cinq cens trente ſix, ſon corps eſtant poſé au milieu du Cœur. A cettuy ſucceda Germain Nicolas trente deuxieſme en nombre, lequel a veſcu bel aage, & eſt mort plein de vertuz, & chargé d'ans l'an de noſtre Seigneur mille cinq cens ſoixante trois, & le premier iour d'Aouſt: & eſt enterré en vn ſien prieuré de ſaint Nicolas pres de Senlis deuant le grand autel. Succeſſeur de ce venerable vieillard a eſté, & eſt encor, & puiſſe eſtre longuement Treſreuerend pere en Dieu Antoine Vialar Pariſien, par la reſignation du deffunct Nicolas : & depuis a eſté appellé a l'Archeueſché de Bourges, l'an mille cinq cens ſeptante & deux par noſtre ſaint pere le Pape Gregoire treizieſme de ce nom, lequel informé des mœurs, integrité, modeſtie, & bonnes lettres de ce paſteur religieux, luy a commis vne charge plus grande, & luy a donné l'vne des Primaties de l'Aquitaine. Ainſi vous voyez que la maiſon de ſaint Martin ſeule de trente trois Prieurs vous a fait largeſſe de huit grands prelats tant Cardinaux, qu'Archeueſques, & Eueſques, & quelque nombre d'Abbez de Clugny, a fin qu'on voye que la maiſon a de tout temps porté marque de ſainteté, & les chefs d'icelle titre de ſçauoir, & pureté de vie. Le commencement du regne des Capets, vrays Gauloys a eſté comme dit eſt, tout plein de deuotion, & frequent en fondations d'Egliſes, & monaſteres, a fin que ce que les Normans auoyent ruiné, & les guerres ciuiles demoly, fut remis ſus par la debonnaireté des Princes de ce ſang illuſtre.

l'Abbaye ſaint Victor par qui fondee.

Donc Loys le Gros eſtant affligé par les conſpirations, & traitreuſes menees de quelques Seigneurs Françoys, il les combatit, & emporta la victoire, en ſouuenance dequoy, & pour remercier Dieu, il fonda l'Abbaye ſaint Victor lez Paris, en laquelle il mit des religieux Chanoines viuants ſelon, & ſuyuant l'ordre de ſaint Auguſtin, ainſi que fait foy l'Epitaphe du Roy ſuſdit eſcrit au cloiſtre de la ditte Abbaye, duquel telle eſt la ſubſtance.

Illuſtris genitor Ludouici rex Ludouicus,
Vir clemens, Chriſti ſeruorum ſemper amicus,
Inſtituit, fecit, paſtorem Canonicorum
In cella veteri trans flumen Pariſiorum.
Hanc vir magnanimis almi Victoris amore,
Auro, reliquijs ornauit, rebus, honore.
Sancte Dionyſi, qui ſeruas corpus humatum,
Martyr, & Antiſtes Ludouici ſolue reatum.
Chriſti centeno, cum mille decem, & tribus anno,
Templum hoc Victoris ſtruxit regalis honoris.

Or ſous quelle forme, & conditions, ce bon roy fonda cette religieuſe Chanoinerie, ou reguliere troupe de religieux, on ne le ſçauroit mieux entendre que par les propres mots de celle fondation, le Roy parlant luy meſme, les paroles duquel ie vous mettray, ainſi que ie les ay tirees des Prieur, & Bibliothecaire de cette Royale maiſon, qui de leur grace m'en ont fait part, & auſquels vous en ſerez auec moy redeuables : or chante la fondation en cette ſorte.

Lettres de fondation de l'Abbaye ſaint Victor.

Ego Ludouicus dei gratia Francorum rex : anteceſſorum noſtrorum exemplis informatus, & accuſante conſciẽtia, diem extremi, examinis ante oculos reducens, ob remediũ animæ noſtræ, pro ſalute etiam patris noſtri Philippi, & anteceſſorum noſtrorũ, in eccleſia beati Victoris, quæ iuxta Pariſiorum ciuitatem ſita eſt, conſultu quidem Archiepiſcoporum, & Epiſcoporum, & optimatum regni noſtri, Canonicos regulariter viuentes ordinari volui, qui videlicet tam pro nobis, quam pro ſalute regni noſtri dei miſericordiam implorarent, & memoriam noſtri, noſtrorúmque anteceſſorum in ſuis orationibus haberent. Et ne cura temporalis neceſsitudinis fratrum ſpiritale propoſitum ad exteriorum ſollicitudinem, inclinaret, præfatam eandem eccleſiam noſtræ largitatis beneficio dotaui, & ditaui. Conuenientibus ergo in vnum Cathalanni Archiepiſcopis, Epiſcopis, Comitibus, & cæteris regni noſtri optimatibus, communi aſſenſu diffiniuimus, quatenus prædicti Canonici de grege ſuo: vel de alia eccleſia quem vellent ſibi abbatem eligerent : ita tamen quod in illa abbatis electione nec regis aſſenſum quærerent, nec regis autoritatem expectarent, nulliúſque perſonæ voluntatẽ vel laudem attenderent, ſed quem dominus eis concederet, inconſulto (vt diximus) rege, vel qualibet alia perſona, canonicè eligerent, & Pariſienſi epiſcopo inrefragibiliter conſecrandum offerrent. Actum Cathalanni, in palatio publico anno incarnationis dominicæ M. C. XIII. Anno verò regni noſtri quinto.

Telle eſt la teneur de la fondation, ainſi que le Roy ſuſdit la feit, laquelle pour ceux qui n'entẽdent pas le Latin, ie ſuis content de mettre en noſtre langue, & en ſont telles les paroles.

Ie Loys, par la grace de Dieu Roy des François, inſtruit par l'exemple de mes anceſtres, & accuſé de ma conſciẽce, mettant deuant mes yeux le iour du dernier iugement: voulons, & auons deſiré par le conſeil, & conſentement des Archeueſques, Eueſques, & Seigneurs de noſtre royaume, que l'Egliſe dediée au nom de ſaint Victor, aſsiſe pres la cité de Paris, ſoit ordonnee pour des Chanoines reguliers viuants ſelon leur reigle, a fin qu'ils priẽt Dieu tant pour nous que pour le ſalut de noſtre Royaume, & qu'ils facent memoire en leurs prieres, & oraiſons tant de nous, que de noz anceſtres. Et a fin que le ſoing temporel de la neceſsité des freres, ne les deſtourne pour les tirer au ſoucy des choſes exterieures, & terriennes, i'ay doté, & enrichy la ſuſditte Egliſe auec la faueur, & magnificence de noſtre Royale liberalité. Donc les Archeueſques, Eueſques, Comtes, & autres Seigneurs de noſtre Royaume a Chaalons aſſemblez, par le commun accord, & conſentement de tous auons eſtabli, & ordonné, que les ſuſdits Chanoines eſliront vn Abbé tel que bon leur ſemblera ſoit de leur troupeau ou de quelque autre Egliſe que ce ſoit, mais l'eſliront auec telle condition, qu'ils ne ſeront obligez de demander le conſentement du Roy, ny attendre l'autorité du Roy, ny la volonté, ou louange, & adueu de quelque autre perſonne, ains en choiſiront celuy qu'il plaira a Dieu leur donner, & l'eſliront canoniquement, ſans demander congé (comme auons dit) au Roy, ny a perſonne quelconque, & l'offriront ſans nul contredit a l'Eueſque de Paris pour le faire conſacrer.

Le nom de Comte em porte gouuernemẽt, & bailliage

Fait a Chaalons au palais public, l'an de l'incarnatiõ de noſtre Seigneur 1113. & de noſtre regne le cinquieſme.

Par ces lettres vous voyez de grandes choſes, & la modeſtie des Roys anciẽs en ce qui eſt de l'autorité Royale, ne voulans faire aucun eſtabliſſement ſans la volonté, & conſentement du clergé, & nobleſſe, & officiers de la iuſtice : & le reſpect qu'ils portoyent a l'Egliſe, puis que franchement cettuy ſe demet de la nomination de l'Abbé de S. Victor: & bien que ce ſoit de ſa fondation, ſi eſt-ce que purement, & ſimplement il ſ'en raporte a l'election des Chanoines, ne voulant qu'autre quelconque ſ'en entremette: & y eſt a conſiderer leur bõne-cõſcience, puis que canoniquement cettuy veut que l'Abbé ſoit eſleu, & ordonne que l'Eueſque Diocesain aye l'autorité de le ſacrer a fin de ne rompre aucun ordre eccleſiaſtique, & violer la diſcipline auec tant de priuileges, puis qu'il eſt ainſi que les moindres dignitez ont eſté eſtablies, pour obeir aux ſuperieures. Cette maiſon a eſté rebaſtie preſque toute de nouueau du tẽps du grand Roy François premier de ce nom, & en laquelle on peut voir vne magnificence aſſes grande pour le fait de l'architecture, laquelle n'eſt rien au pris des hommes excellents qui de tout temps ont veſcu en cette ſainte famille. Entre leſquels ſont les deux Hugues de S. Victor, & Richard de ſaint Victor rares en ſçauoir, & admirables en ſainteté de vie, tous deux enterrez au cloiſtre de cette Abbaye, ainſi que en font foy leurs epitaphes: & bien que ne fuſſent Gaulois de natiõ, ſi eſt-ce que cette ſainte maiſon les a naturaliſez a la Frãce, & faits heritiers perpetuels de cette Abbaye. Ie ne veux m'arreſter a vous ſpecifier touts les epitaphes, puis que ie n'ay vſé de pareille diligence és autres Egliſes, toutesfois vous propoſeray celuy de maiſtre Adam de S. Victor, pource qu'il me ſemble digne d'eſtre leu, & marqué en noz cœurs, & eſcrit en lettres d'or, tant il eſt ſentencieux, & digne d'vn homme Chreſtien, lequel parle en cette ſorte.

Hommes illuſtres de S. Victor.

Hæres peccati, natura filius iræ,
Exilióque reus, naſcitur omnis homo.
Vnde ſuperbit homo? cuius conceptio culpa,
Naſci pœna, labor vita, neceſſe mori.
Vana ſalus hominis, vanus decor, omnia vana,
Inter vana, nihil vanius eſt homine.
Dum magis alludit præſentis gloria vitæ,
Præterit, imo fugit, non fugit, imo perit.
Poſt hominem vermis, poſt vermem fit cinis, heu, heu!
Sic redit ad cinerem, gloria noſtra ſimul.
Hic ego qui iaceo miſer, & miſerabilis Adam,
Vnam pro ſummo munere poſco precem.
Peccaui, fateor, veniam peto, parce fatenti:
Parce Pater, fratres, parcite, parce deus.

De cette compaignie heureuſe a eſté chef de noſtre temps, & en l'Egliſe d'icelle eſt enterré feu de bonne memoire Monſieur maiſtre Pierre Liſet premier preſident en la court de Parlement a Paris, homme digne de plus grãde charge, ſi les honneurs de ce monde pouuoyent attirer l'ame a la gloire celeſte. Comme encor y eſt mis en terre ce venerable pere frere Nicolas Garnier, qui entre toutes ſes œuures pleines de grande erudition, a composé ce liure tant proffitable du bouclier de la foy, pour en couurir, & targuer les religieux, deſquels il eſtoit prieur, & tuteur, & armer les ſimples d'entre les catholiques pour ſe deffendre des ruſes de Satan, & des aguets des heretiques, & voila quant aux modernes: mais des anciens y ſont enterrez Reginald Eueſque de Paris cinquante huit en nombre, l'epitaphe duquel eſt de telle ſubſtance.

Diſcite mortales ſortis memoranda ſupremæ,
Fata, quibus mors eſt indita, vita breuis.
Nobile pontificum decus, hac Reginaldus in vrna
Occubat, exili contumulatus humo.
Pariſiæ quondam præſul celeberrimus vrbis,
Fatali ad ſuperos ſorte vocatus obit.
Quiſquis ades, ſic te fragilem memorare viator,
Mors eſt certa, breuis gloria, vita nihil.

Ceſtuy mourut l'an 1258. & non loing de luy giſt vn autre Eueſque de Paris duquel voicy encor l'Epitaphe.

Conditus hic recubat fatali ſorte Guilhelmus
Pariſÿ paſtor qui gregis aptus erat.
Repperit illuſtrem cæleſti munere famam,
Quam nequit in tanto mors abolere viro.

Bien qu'il y eut ſix Eueſques a Paris qui ont eu a nom Guillaume, ſi penſe-ie que ceſtuy ſoit le premier du nom, & le 63. en nombre, a cauſe que de ſon temps l'Egliſe noſtreDame n'eſtoit point encor baſtie, quoy que le ſiege Epiſcopal portaſt titre de noſtre Dame: là où du temps des autres ce grand temple eſtoit deſia bien auancé, nõ que en cela ie vueille aſtraindre le iugement, ny foy des autres: puis que l'Epitaphe ne dit point quel en nombre eſtoit ceſt Eueſque. Outre les ſuſdits eſt le tombeau de ce Pierre Comeſtor, ou le mangeur, tant recogneu pour ſes eſcrits dignes de louange, a qui prendra eſgard au temps auquel viuoit ceſt excellent homme, & duquel l'Epitaphe eſt eſcrit en ceſte maniere.

Petrus eram, quem terra tegit, dictúſque comeſtor,
Nunc comedor, viuus docui, nec ceſſo docere
Mortuus, vt dicat qui me videt incineratum,
Quod ſumus, iſte fuit, erimus quandoque quod hic eſt.

Quoy que ces vers ſoyent rudes, ſi eſt-ce que il y-a vne grande philoſophie, nous aduertiſſant de la cõdition humaine, qui n'a rien d'aſſeuré que la mort, ny tant incertain que l'heure qu'il luy faut partir de ce monde. Or quoy q̃ i'euſſe preſque deliberé de ne point mettre les Epitaphes des autres, ſi eſt-ce que ie me ſuis rauiſé, & me ſemble que ie feroy tort a mon œuure de les taire, encor que Gilles Corroſet les ait inſerez en ſes antiquitez de Paris. Donc l'Epitaphe de Maiſtre Hugues de S. Victor eſt de telle ſorte.

Conditus hîc tumulo doctor celeberrimus Hugo,
Quem breuis eximium continet vrna virum.
Dogmate præcipuus, nullíque ſecundus amore,
Claruit ingenio, moribus, ore, ſtilo.

Mais celuy de maiſtre Richard, enterré au Cloiſtre, eſt de telle ſubſtance:

Moribus, ingenio, doctrina charus, & arte
Puluereo hic tegeris, docte Richarde, ſitu.
Quem tellus genuit fœlici Scotica partu,
Te fouet in gremio Gallica terra ſuo.
Nil tibi parca ferox nocuit, quæ ſtamina paruo
Tempore tracta graui rupit acerba manu.
Plurima namque tui ſuperant monumenta laboris,
Quæ tibi perpetuum ſunt paritura decus.
Segnior vt lento ſceleratus mors petit ædes,
Sic propero nimis it ſub pia tecta gradu.

Encore n'oblieray-ie point Guillaume de Ganac Eueſque de Paris cinquieſme de ce nom, & octante quatre en nombre, Limoſin de nation, & depuis Patriarche d'Alexandrie, car ainſi le porte ſon epitaphe qui eſt tel.

Hic ſitus eſt dominus G. de Ganac Patriarcha
Alexandrinus, iuris dum viueret archa.
Mores ornatos ad culmen nobilitatis,
Adiungens & gratos actus habuit pietatis.
Plebis, eccleſiæ prælatus Pariſienſis,
Cultor iuſtitiæ, peruerſorum fuit enſis.
Hunc ſibi non ſolum, ſed eum qui poſt ibi ſedit
Dictus Fulco, dedit Lemouicenſe ſolum.
O quam ſollicité, quam ſanctè, quámque peritè
Ius ſtuduit cleri libertatéſque tueri.
Multos promouit, quos ſanctè viuere nouit,
Clam refouens inopes, diſtribuebat opes.
Corde deum ſitiens tranſiuit ad atria lucis,
Sanctæ luce Crucis in Maio moriens.
Anno milleno trecenteno quadrageno
Octóque centenos annos peragens quaſi plenos,
Pro dilectoris anima tui dulciter ora
Sancti Victoris conuentus qualibet hora.

Prens lyſeur pacience lyſant ces vers ſi groſſiers, & pardonne le temps, qui ne ſe reſſentoit de la fluidité de ce ſiecle en paroles, non plus que nous de l'integrité de vie des anciens. Au reſte i'euſſe mis icy le nom des Abbez de S. Victor: mais ne les ay peu retirer, pour eſtre confuſément eſcrits ça & là, au martyrologe de l'Abbaye, mais quelque autrefois i'eſpere en Dieu de ſatiſfaire a mon deuoir, & a ton deſir, ô lyſeur, qui attens l'œuure de moy en ſon accompliſſement. Ce qui eſt de plus rare encor en cette Abbaye eſt celle inſigne bibliotheque tant louee, & recommandee par les nations eſtranges, & digne ſans mentir de laquelle on face compte, cõme auſſi du ſoing que les religieux ont de la conſeruer en ſon entier. Et voila quant a ſaint Victor, & a ſa fondation: du temps meſme que ce lieu fut inſtitué, la Royne Alix eſpouſe de Loys le gros fonda l'Egliſe, & monaſtere des dames de Mommar-

Monaſtere de Mommartre par qui fondé.

tre, ainſi qu'il appert par les lettres de leur eſtabliſſement, & eſt cette royne enterree au ſuſdit monaſtere: & ces filles dediees a Dieu, lors que le Pape Eugene vint en France du tẽps du ſuſdit roy Louys le gros: ſuplierent ſa ſainteté de conſacrer, & dedier le grand autel de la chapelle aux martyrs au mont de Mercure, où ils furent martyriſez: ce que le Pape leur accorda, cõme le pouuez voir en la bulle, que i'ay lëüe en laditte Chapelle, datee, & donnee a Meaux l'an 1145. Ainſi de temps en temps Paris ſe multipliant les Egliſes, & oratoires y furent auſſi fondees en plus grand nombre, car le Conte Guillaume duc de Guienne, & Conte de Poitou ſ'eſtant rendu hermite inſtitua l'ordre des Guillemins ſuyuans l'ordre de ſaint Auguſtin, & apres ſa mort le conuent des Blancs manteaux de Paris fut des premiers qui receut ceſte nouuelle ſemence de religieux en l'an de noſtre ſalut 1160. ainſi que diſcourt Bouchet en ſes annales d'Aquitaine. Or y auoit il difference des Blancs manteaux (qui eſtoyẽt mendians) aux hermites du bon Duc Guillaume, leſquels ſe tenoyent a Monrouge iuſqu'au temps de Philippe le Bel, qui les introduit a Paris, & leur donna la maiſon des Blancs manteaux, que le roy ſaint Louys auoit fondee, & ainſi les Guillemins prenans le logis des Blancs manteaux, en ont auſſi retenu, & retiennent le titre.

Blancs mãteaux, & Guillemins n'eſt pas vn meſme ordre.

Or iaçoit que mon intention ne fut de diſcourir icy que des Egliſes principales de ceſte grande cité, & ville de Paris, ſi eſt-ce que la grandeur, & merueille des occurrences, me fera rompre mon premier deſſein, & cauſera que ie m'arreſteray ſur des Egliſes qui ſont, & petites, & de peu de reuenu telle qu'eſt celle qui eſt renommee ſainte Geneuiefue des Ardants. L'occaſion du baſtimẽt, & fondation de laquelle fut de ceſte maniere. En l'an 1230. (qui eſtoit le quatrieſme du regne du bon roy ſaint Louys, affin que ie marque la faute de ceux qui dient que cecy aduint du temps du pere de ce ſaint roy, & ſ'ils veulent qu'il ſoit ainſi, il faut auſſi que nous mõſtrent vne date plus ancienne) aduint vne eſtrange maladie a Paris, & villes, & villages és enuirons, que ceux du païs nommoyẽt feu ſacré, a cauſe de la violence interieuſe du mal, qui bruſloit les entrailles, & dedãs des paciẽts par l'excez d'vne ardeur continuelle, ſans qu'il fut en la puiſſance des medecins d'y donner aucun remede.

Fondation de S. Geneuiefue des ardents.

Donc les hommes ne pouuants rien prouffiter en cecy, on eut recours aux prieres, & l'Eueſque de Paris lors tenant le lieu de paſteur apellé Eſtienne ſecõd du nom, & 78. en nombre, obtint de l'Abbé & conuent de ſainte Geneuiefue, que la chaſſe où repoſent les ſacrees reliques de ceſte glorieuſe vierge, fut portee en proceſſion: ce que fait, la maladie ceſſa au grand contentement du peuple Pariſien qui loua Dieu en ſes ſaints, & le mercia de ce que il communiquoit ainſi ſes graces aux hommes.

Miracle des ardẽts a Paris.

En ſouuenance dequoy fut baſtie l'Egliſe dicte des Ardents en l'honneur de ſainte Geneuiefue, comme de celle par les prieres de laquelle chaſcun ſ'aſſeure que ceſte maladie ceſſa en Paris, comme ſouuent, & auparauant, & depuis on a cogneu que Dieu opere choſes merueilleuſes au tõbeau, & lieu ſacré où repoſe le corps de ceſte ſainte dame. Ceſte Egliſe eſtoit iadis vn oratoire & chapelle, où ſouloit ſe retirer ſainte Geneuiefue, fondee en l'hõneur de noſtre Dame, & depuis fut vn prieuré, comme a preſent le lieu depend de l'Abbaie ſainte Geneuiefue, en ſouuenance, & recognoiſſance d'vn ſi grand miracle. Ce fut la cauſe pourquoy le Pape Innocẽt quatrieſme venant depuis en France au Concile tenu a Lyon l'an 1246. & aduerty de ce grand miracle, voulut que le iour d'iceluy fut ſolenniſé en memoire perpetuelle de l'occaſion de la fondation de ceſte Egliſe.

Palais de Paris par qui fond

Entre les edifices plus rares qui ſoyent a Paris eſt le Palais lequel de toute ancienneté eſtoit où encor eſt a preſent, bien que non de telle eſtendue, ne contenant que ce cartier, qui encor a preſent ſe nomme la ſale ſaint Louys vers la riuiere là où celle ſtructure magnifique, où maintenant ſied le lict de iuſtice en Paris eſt de fondation plus moderne, laquelle fut faite du temps de Philippe le Bel 4. du nom, & d'autant que le ſeigneur de Concy apellé Engerrand de Marigny Conte de Longueuille auoit la charge de conduire ce baſtiment, pluſieurs (mal a propos) l'en ont dict auoir eſté le fondateur, au reſte c'eſt l'edifice le plus accomply, logeable, & qui porte la face de plus longue duree qu'autre qui ſoit en France, bien clos de haute muraille de touts coſtez, eſtant de grande eſtendue, & allant iuſques a la pointe que fait la riuiere de l'Iſle de la cité. C'eſt en ce lieu que ce font tous le banquets ſolennels des roys aux Nopçages & entrees, & où le roy vient tenir ſon lict de Iuſtice, où eſt aſſis le ſouuerain Parlement de France, & la plus part de la iuſtice, & offices pour la police du royaume.

SainteCh pele a Paris baſtie par le roy S. Louys.

C'eſt là où ſont haut eſleuees les effigies de tous les roys deſquels nous parlerõs cy apres eſtans ſur l'ordre de la police obſeruee en ce royaume: car il nous faut continuer les fondations des Egliſes l'vne des principales deſquelles eſt aſſiſe en ce ſuperbe Palais, l'ancienne demeure des roys de France. C'eſt de la ſainte Chapelle que ie parle, qu'on tient pour vn edifice autant admirable qu'on ſçauroit voir, veu le grand, & ſolide corps d'icelle, porté neantmoins par des colonnes qui ſemblent incapables de fournir a vne charge ſi peſante. Ce fut S. Louys roy qui la feit baſtir, pour y mectre les ſaintes, & ſacrees reliques par luy deſengagees d'ẽtre les mains des Venitiens qui les auoieut en gage de Baudouin Empereur de Conſtantinople.

Chanoi de la ſai te chape le dependent du Pape immediatement.

Et l'Empereur en feit le tranſport au roy l'an 1247. pour ſubuenir aux neceſſitez de l'Empire, ainſi qu'on peut recueillir d'vn tableau qui eſt en la ſuſdite S. Chapelle en laquelle y-a Chanoines, & Doien depẽdans immediatement du ſaint ſiege Apoſtolique, ſans recognoiſtre Archeueſque, ny Eueſque qui viue: eſtant le ſeul roy celuy qui confere ces benefices, comme le vray fondateur, & patron de l'Egliſe, & pource les officiers d'icelle ne veulent obeïr a l'Eueſque, & allans ces deux colleges en proceſſiõ, il faut mettre les Chanoines de l'vn en vn coſté de rue, & l'autre en l'autre, affin que l'vn ne ſemble auoir auantage ſur l'autre.

Quelles les reliques qui ſont en l ſainteCh pelle.

Et pource que i'ay fait mention des ſaintes reliques, i'en feray auſſi le diſcours, leſquelles ſont exprimees és lettres mentionnees cy deſſus, & publiees par le ſuſnommé Empereur de Conſtantinople. Et premierement y eſt la treſſainte couronne d'eſpines, auec laquelle le chef du ſauueur de tout le monde fut tranſpercé par les Iuifs en ſa paſſion, laquelle (par la grace de Dieu) i'ay veu porter en poſſeſſion du viuāt du Roy Charles neuuieſme, pour le repos de ce Royaume aſſailly par les heretiques ennemis de la croix de noſtre Seigneur. Vne grande piece de la vraye croix, en laquelle fut crucifié & attaché noſtre ſauueur ſouffrant mort pour nous, qui ſont deux des plus rares & precieux reliquaires qui ſoyent en la Chreſtiété, & où le peuple de Paris va en grande deuotion touts les védredis adorer la ſaincte croix, en ſouuenance de celuy qui en humanité a ſouffert mort en icelle. En celle ſainte chapelle y a vn vaſe, dedans lequel on garde quelque peu du ſang de noſtre ſeigneur, cóme auſſi l'on y garde les langes & drapellets, dedans leſquels fut enuelopé l'enfant Ieſus Chriſt par la glorieuſe vierge mere de noſtre Dieu. Vous y voyez encor vne autre piece de la vraye croix, & du ſang miraculeux qui diſtilla d'vne image de crucifix, qu'vn infidelle auoit frapée en deſpit de celuy qui a eſté attaché en la croix. Et pour voir la ſimplicité, & grande deuotiō de noz anceſtres, qui ne laiſſoyent memoire de la paſſion de noſtre Dieu, ſans l'honorer, vous y voyez vne chaiſne, & lien de fer, duquel noſtre ſeigneur fut lié par les Iuifs, car il appert qu'il fut lié & garrotté, & il eſt a preſuppoſer que les Iuifs le haiſſans à mort, le traitoyent auſſi le plus rudemēt qu'il leur eſtoit poſſible. En ceſte chapelle eſt auſſi la ſainte nappe, ou touaille ſur laq̄lle fut faite la cene en la premiere inſtitutiō de l'admirable & diuin ſacrement de l'autel : & vne partie de la pierre du ſepulchre où repoſa le fils de Dieu apres ſa mort, & d'où il ſortit reſuſcitant en gloire : & affin qu'il n'y manque rien des myſteres de la paſſion, le fer de la lance auec lequel vn des gendarmes perça le coſté de Ieſus chriſt ia mort, d'où ſortit ſang, & eau en ſigne de la remiſſion de noz pechez, eſt auſſi en ceſte ſainte chapelle. Quoy pl⁹ ? La robe de pourpre que Pilate luy veſtit par moquerie, ſert d'ornement à ce royal oratoire: & le roſeau que les miniſtres du ſuſdit Pilate luy mirent en main, l'apellans (en le buffetant, & ſe moquants) roy des Iuifs eſt en ce lieu, cōme auſſi eſt l'eſponge auec laquelle on luy preſenta du vinaigre fiellé en la croix pour boire, lors qu'il dit i'ay ſoif : & y a encor partie du ſuaire dont noſtre ſeigneur fut enſeuely au ſepulchre, & le linge duquel il ſe ceignit lauant les pieds aux Apoſtres. On monſtre auſſi en ce ſaint lieu du lait virginal de la treſpure, & immaculée vierge mere de noſtre Dieu : & vne moyenne croix qu'on appelle du tryomphe à cauſe que les Empereurs de Conſtantinople ſouloyent iadis la porter en guerre, eſperans par ce moyen, & ſous vn tel Gonfanon, & enſeigne gaigner la victoire ſur leurs ennemis, ainſi q̄ iadis feit Conſtantin le grād ſur le tyran Maxence. Eſt encor enrichie la ſainte chapelle de celle verge de Moyſe qui ſe conuertit en ſerpent, & depuis reuint en ſa premiere ſubſtāce, & auec laquelle il frappa le roch au deſert & en feit ruiſſeler les eaux pour le raſſaſiement du peuple alteré. Apres y eſt vne partie du chef de ſaint Iean Baptiſte, à ſçauoit celle qui eſt au plus hault lieu de la teſte, & les chefs des ſaints Blaiſe, Clement, & Symon : & toutes leſquelles richeſſes ſont du rachapt du bon roy ſaint Louys, & auec quoy il embellit le lieu, & mit en Paris des arres de ſa pieté, & des moiens pour ſe preualoir contre ſes aduerſaires. Outre les ſuſdites reliques, les plus precieuſes de l'vniuers, eſt vn eſcrin d'argent doré, dedans lequel eſt le chef du bon roy ſaint Louys, roy & patron de France, & nommément des Pariſiens, qui de tout temps ont eſté affectionnez ſingulierement en leurs princes. Bien que la preſence de choſes ſi ſaintes ſuffit pour ſacrer & dedier a Dieu ce ſaint lieu, cóme iadis la place où Moyſe veit le buïſſon ardent, fut apellé ſacre de la bouche de Dieu meſme : ſi eſt-ce qu'il fut dedié le 27. iour d'Auril 1248. par l'Eueſque de Tuſcule legat en France de la part du ſaint ſiege Apoſtolique de Rome : cóme le pouuez lire en la haulte chapelle : & la baſſe fut auſſi dediée le meſme iour par Philippe Archeueſque de Bourges, & renommée en l'honneur de la treſglorieuſe vierge Marie. Ie pourroy mettre en auant pluſieurs autres egliſes de Paris fondées par le roy ſuſdit, comme ſainte Croix rue de la Bretonnerie qui eſt vn prieuré de religieux croiſez, que ie pēſe eſtre fondez ſur le rachapt des Chreſtiés pris par les infidelles, ainſi q̄ ſont les religieux nōmez de la Trinité : comme auſſi ie pourroy mettre en auant les Beguines de ſainte Auoye, & celles qui eſtoyent où a preſent eſt le monaſtere des filles de l'Aue Maria, maiſon la plus ſeuere (comme ie croy) qui ſoit en l'Europe : mais ie n'ay deliberé (comme dit eſt) eſplucher que les Egliſes plus renommées de Paris: entre leſquelles eſt celle des Chartreux: l'ordre deſquels auoit pris commencement des l'an de grace 1086. par le moyen d'vn ſaint homme apellé Brunon, & pour les occaſions contenues en ſa legende digne d'eſtre leuë, pour la merueilleuſe cauſe qui le meut à commencer vne reigle, & façons de viure ſi auſteres que celle que les freres de ceſte religion ſuyuent : en laquelle la ſainteté & continence eſt ſi grande, & telle la maceration de chair y ordonnée & pratiquée, que les heretiques meſmes ſont contraints de confeſſer ceſte profeſſion approcher de la perfection ſolitaire que ſuiuoit ſaint Iean Baptiſte au deſert : & ainſi l'ay-ie ouy confeſſer à vn miniſtre Caluinien à Orleans, forcé de la verité, ainſi que le diable apellāt fils de Dieu le Sauueur de tout le mōde. Les Chartreux donc ſe tenoyent premierement à Gentilly village pres de Paris, lequel a eſté ſi grand cas iadis que les roys y ont fait pluſieurs aſſemblées d'eſtats & conciles, ainſi que pouuez recueillir d'Aymon moyne en ſon hiſtoire de France: mais n'y eſtans pas bien, & le roy ſaint Louys ſollicité par le Prieur de la grād Chartreuſe qui eſt pres de Grenoble, donna ce lieu, où à preſent eſt le monaſtere des Chartreux, qui lors ſe nōmoit Vauuert, & fut vn hoſtel, & Palais royal iadis, ainſi que trouuōs en quelques liures eſcrits à la main, lequel lieu eſtoit en ruine & decadence, & où lon dit que repairoit quelque fantoſme, & malin eſprit que vulgairemēt on nommoit le diable de Vauuert, ce que ſi eſt vray, ou faux, ie m'en raporte à ce qui en eſt: tant y a que la place auoit a nom Vauuert, & que ce prouerbe de diable de Vauuert à couru iuſq̄s à noſtre temps. Auſſi ceux qui tiennent ceſte hiſtoire du fantoſme pour vraye, dient que depuis que frere Ioſſeran, & ſes cinq compaignons vindrent habiter en ce lieu, que l'eſprit malfaiſant ceſſa auſſi d'y frequenter, fuyant la preſence de ceux qui ne ſont du gibier du prince de ce monde. Du commencement il n'y eut que cinq cellules pour les cinq ſuſdits re-

18.

Exode 3.

Par qui fut ſacree la ſainte Chapelle.

Conuent de ſainte Croix par qui fondé.

Chartreux de Paris premieremēt à Gentilly.

Hoſtel de Vauuert donné aux Chartreux par ſaint Louys.

Diable de Vauuert affligēt le peuple.

Combiē le lieu des Chartreux fut au commencemēt eſtroit.

Cloiſtres, des Chartreux.

Femmes n'entrent point aux Chartreux

ligieux, mais par progrez de temps, le nombre multipliant il fallut auſſi que l'edifice fut fait de plus grande longueur, & eſtẽdue, ſi bien que vous voyez maintenant la nef de leur egliſe aſſes grande, car leur premiere, eſt la chapelle du dortoir des freres conuers: & ainſi le grand cloiſtre eſt de la liberalité des roys enſuiuãts: & le petit eſt vn vray lieu de deuotion: veu qu'il eſt tout enclos de verrieres & figuré de belles hiſtoires ſaintes, n'y ayant rien qui ne reſſente la ſainteté de l'inſtitution de ceſt ordre: ſuiuant laquelle il n'y entre femme quelconque, non que ſuperſtition leur face vſer de telle ſeuerité, où qu'ils eſtiment les femmes eſloignées de la grace diuine, ainſi que quelq̃s fols mahometiſans ont eſtimé, ains pource que tel obiet eſt nuiſible à ceux qui font profeſſion de ſ'eſloigner des allichemens de la chair & de touts les plaiſirs que l'homme peut receuoir par les ſens exterieurs en ce monde. Ie laiſſe la netteté de leurs cellules, la grande abſtinẽce, leur long ſilence, & la ſeuere façon de leur vie, & la gentileſſe de ceſte belle ſolitude: comme auſſi i'obmets les epitaphes & tombeaux de tant de grands Seigneurs, Archeueſques, Eueſques, Chanceliers, & autres enterrez en ceſte maiſon, ſeulemẽt vous mettray icy les vers qui ſont a la ſeconde porte de ceſte maiſon, auant que venir a la ſeconde court en laquelle eſt l'Egliſe, ſur laquelle voyez l'effigie d'vn roy de France, lequel preſente à l'image de noſtre dame vne troupe de religieux qui ſont à genoulx, & leſquels vers diſent ce qui ſ'enſuit.

Hanc, rogo, quiſquis ades, non admireris Eremum
Nec dicas hæc ſunt tecta ſuperba nimis.
Regia ſunt etenim viridis fundamina vallis,
Francorum iecit quæ Ludouicus honos.
Rex primum inſtituit: regum rex auxit, & auget
Seruabitque ſuam tempus in omne domum.

Grandes aumoſnes des Chartreux de Paris.

Et ſans mentir ie croy que Dieu ſe preſeruera, & cette maiſon, & autres pluſieurs en Paris, pour le nombre de ſeruiteurs qu'il y a, leſquels ne ſ'eſloignent que le moins qu'ils peuuent de ſes ſaints cõmandements, & par les prieres deſquels ſon ire eſt appaiſee, laquelle il a long temps il eut vomie ſur la cité de Paris, à cauſe des vices, & forfaits qui y regnent. C'eſt grand cas que des aumoſnes qui ſe font en la maiſon des Chartreux de Paris, leſquelles ſont telles, que la plus part des faux-bourgs viuent de la largeſſe de ces religieux: & auons veu le temps que les Seigneurs de la police ont deffendu a ces riches aumoſniers, de ceſſer leur charité, à cauſe que les pauures ayants là leur vie aſſiſe, ne vouloyent rien faire, & laiſſoyent les laboureurs aux champs aux moiſſons qui cerchoyent des hommes ſans en trouuer auec grãd ſalaire. Il me ſemble que parlãt des Colleges, i'ay parlé des maiſons des quatre mendians, la fondation deſquels eſt de la deuotion du Roy ſaint Loys: en premier lieu il feit baſtir la maiſon des freres preſcheurs, l'Egliſe deſquels, auſſi bien que celle des Mathurins, eſt baſtie ſur le fonds qui eſtoit, & appartenoit en propre a l'Vniuerſité, laquelle leur donna, moiennant certaines choſes que ces religieux doiuent a l'Vniuerſité, ainſi qu'on treuue és documents, & chartes d'icelle. En cette maiſon fut auſſi le parloüer aux Bourgeois qui eſtoit le lieu du conſeil de la ville, qui a depuis eſté deſtiné en l'hoſtel de ville, comme apreſent on le pratique. Et la partie de ce conuent qui reſpond ſur les murs, & foſſez de la ville, fut iadis le chaſteau des Seigneurs de Haute-fueille, de la race deſquels eſtoit Ganelon, ainſi que i'ay marqué aux annales, & que i'ay recueilly des Chroniques de Frere Guillaume de Nangis religieux de ſaint Benoiſt au monaſtere de ſaint Denys. Ie ne veux diſcourir les Princes du ſang enterrez en c'eſte belle maiſon, & entre autres de l'Illuſtre maiſon de Bourbon, pour leſquels y a vne Chapelle a main droite du grand autel, dedans laquelle ſont mis en ſepulture la plus part des Ducs de Bourbõ, & pluſieurs dames iſſues de ceſte meſme famille. Ie vous ay dit auſſi es annales de France que celuy Dauphin de Viennoys, qui donna, ou vendit a vil pris le païs Allobroge, & du Dauſiné a Philippe de Valois, pour les enfants aiſnés de France, eſt enterré en ce monaſtere: l'Epitaphe duquel ie fus voir tout exprez aux Iacobins, lequel eſt ſur la foſſe & tõbe plate d'iceluy, deuãt le grand autel, qui dit en telle ſorte.

De quelles parties eſt cõpoſé le cõuent des Iaccopins de Paris.

Duc Bourb enterr aux Iac bins à ris.

Hum Daufin Vienne cobin, enterré Paris.

Hic iacet Pater, & dominus ampliſſimus Humbertus, primò Viennæ Delphinus, dende relicto principatu, frater noſtri ordinis, prior in hoc conuentu Pariſienſi, ac demum Patriarcha Alexandrinus, & perpetuus eccleſiæ Rhemenſis adminiſtrator, & præcipuus huius conuentus benefactor. Obijt anno Domini, 1355.

Cecy ſignifie ce qui ſ'enſuit en noſtre langue Françoiſe.

Cy giſt le Pere, & treſilluſtre Seigneur Humbert, iadis Daufin de Viennois: puis laiſſant ſa principauté fut frere de noſtre ordre, & prieur de ce conuent de Paris: & en fin Patriache d'Alexandrie, & perpetuel adminiſtrateur de l'Archeueſché de Rheins, & principal bien facteur de ce noſtre Conuent: il mourut l'an de grace, 1355.

I'ay volõtiers mis c'eſt Epitaphe pour faire voir la religieuſe deuotion des Princes de ce ſiecle là cõme du ſus dit Guillaume Duc d'Aquitaine fondateur de l'ordre des Guillemins, & ceſt Humbert Daufin, qui prit l'habit ſaint Dominique à Lyon, puis vint mourir à Paris: & depuis Amé Conte de Sauoye qui ſe feit hermite, fut eſleu Pape ſous le nom de Felix, & quitta la Papauté, pour obuier aux ſchiſmes, qui lors affligeoyent la pauure Egliſe de Rome. Si ie vouloy mettre par eſcrit les grands perſonnages qui ſont ſortis de ceſte eſcole, & monaſtere Pariſien dedié a ſainct Dominique, ie n'auroy iamais fait, & me faudroit & vn long temps, & vſer de long diſcours: car en icelle ont eſtudié ceſt incomparable docteur ſaint Thomas d'Aquin, le ſçauoir duquel eſt loué de telle ſorte, que qui n'a gouſté les eſcrits de ce grand docteur, il eſt auſſi peu verſé en ce qui eſt des perfections de la Theologie. Vn Pierre de la Paluz Patriarche eſtoit docteur de ceſte maiſon & tant d'autres & en ſi grand nombre que ie ne ſçauroy les deſchiffrer, & la memoire deſquels eſt en la benediction eternelle. De noſtre tẽps ont eſté les reuerends docteurs de la Croix, Pierre Dore, le bon & grãd preſcheur Diuolé qui mourut à Paris preſchant le Careſme en l'Egliſe de ſaint

S.Thon d'Aquin docteur Paris.

Docte moder des Iac pins à ris.

Eſtienne du mont: duquel le nom eſt heureux pour les ahans & perſecutions qu'il a endurees pour le ſeruice de Dieu, & deffence de ſon Egliſe. Que les viuans me pardonnent ſi ie ne les enrolle icy d'autant que le nombre des hommes excellents eſt ſi grand que ie ne ſçay par quel bout cõmencer pour me bien acquiter, & de tout dire n'eſt pour ceſte heure en ma puiſſance. A pres le conuens des freres Preſcheurs, le bon ſaint Louys fonda celuy de ſaint Françoys, & des freres mineurs, que on appelle en France Cordeliers, la ſainte troupe deſquels ſe tint iadis au meſme lieu, où a preſent eſt le College de Nauarre, ainſi qu'encor on voit les marques du dortouer, & cellules des freres: mais ce ſaint roy, voyãt ce lieu trop mal propre pour la ſolitude de ces hõmes angeliques, les tranſporta icy pres la porte ſaint Germain, & ſur la rue de Haulte-feuille, à cauſe que le lieu y eſtoit eſcarté, & propre a la contẽplation a laquelle ſont adõnez les freres de ceſt ordre. Ceſte maiſon eſt a louer en ce que fondée ſur la pauureté, elle maintient le fondement de ſon inſtitution, & que la deuotion y eſt ſi grande que le peuple y aborde de toutes parts pour y ouyr le diuin ſeruice. Ie ne m'arreſteray a deduire ce qui eſt de rare en l'Egliſe, ny a deſchiffrer les tombeaux, & Epitaphes de tant de Roys, Princes, ſeigneurs, gens de iuſtice, & autres qui repoſent en ceſte maiſon religieuſe: ny a vous diſcourir le grand nombre de religieux qui y ſont nourris, & leſquels y viennent de toutes parts de la Chreſtienté, car chacun ſçait que iamais il n'y a ſi peu de freres, que le nombre ne monte a 400. & i'ay d'autresfois compté en vne proceſſion de la feſte Dieu iuſqu'a la concurrence de plus de 700. hommes veſtus de la robe heureuſe du glorieux ſaint Frãçoys. Leurs eſcoles, & le dortouer des nouices ont eſté baſtis de noſtre temps par la liberalité des Roys, leſquels aymẽt ceſte maiſon, à cauſe de la vertu, & ſainteté de ceux qui y habitẽt, & pour les voir deuotieux & bien reiglez, & au chœur, & en touts lieux où ils ſe treuuent en congregation, tant la police de leur reigle y eſt eſtroitement gardee. Ceſte compaignie a eſté des premieres qui c'eſt domicilee en France pour le grand bien du royaume, pour les grands hõmes qui en ſont ſortis, & en ſortent touts les iours, la doctrine deſquels a fait ſentir aux heretiques, que vaut l'eſtude en vn eſprit eſpuré, & la ſcience en vne ame qui n'eſt point maligne. Ie ne pourroy dire par ordre les hommes de grande erudition qui ont floury en ce conuent, pource me contẽteray des plus ſegnalez, tel qu'a eſté vn Nicolas de Lyra le plus docte aux langues qui fut de ſon temps, & ſi grand Theologien que ceux qui ſont venus apres luy faut que ſ'aident de celle gloſſe qu'on apelle ordinaire, qu'il a faite ſur toute la Bible: le corps de cè grand homme repoſe au chapitre de ce Monaſtere. lequel a eſté illuſtré auſſi par le docteur ſubtil Iean l'Eſcot, la memoire duquel ne perira onc, & auquel les ſcolaſtiques ſont grandement redeuables, eu eſgard aux raiſons qu'il a en ſes diſcours, & leſquelles ont ſeruy de noſtre temps pour rembarrer les heretiques. Pluſieurs autres grands hommes ont ſeruy d'ornemẽt en ceſte maiſon, la memoire deſquels eſt heureuſe en la gloire de Dieu, & meſme de ceux qui ont veſcu de noſtre temps, comme vn de Cornibus, Concilij, & autres, & entre touts, ie ne ſçauroy oublier ce grand preſcheur, & Zelateur de l'honneur de Dieu le docteur Day, homme ſi ſimple, doux, & humble que la ſciẽce ne l'enfloit point, ains luy ſeruoit de ſuiet d'humilité, & ſi ardent a rembarrer les heretiques qu'il ne fut onc poſſible de le faire taire, quoy que les ennemys de la foy ſemblaſſent tenir le pied ſur la gorge aux Catholiques. Ie laiſſe les viuants, quoy que louables, & deſquels la vie, ſçauoir, & ſeruices faits a l'Egliſe de Dieu meritent bien qu'on en face vne bien ample memoire: mais craignant de faillir en ne les nombrant touts, ie ſuis auſſi contẽt de les prier qu'ils m'excuſent, & peut eſtre qu'en autre lieu ie ſatisferay au deſir que i'ay de les enregiſtrer au ranc des hommes illuſtres. La troiſieſme maiſon des religieux mendians eſt celle des freres hermites de ſaint Auguſtin fondez auſſi par ſaint Louys Roy de Frãce au lieu où ils ſont de preſent, veu qu'auparauant ceſte place fut aux Templiers, & depuis a quelques moynes qu'on appelloit les freres des ſacs, de l'habit deſquels ie n'ay onc eu cognoiſſance & moins de la reigle, & inſtitution de vie. Or les Auguſtins ſe tindrent au comẽcement pres la porte Mommartre, où eſt ores la Chapelle de ſainte Marie Egyptienne, & encor ce lieu porte le nom de la rue des vieux Auguſtins, qui eſtoit tout boys, & comme vn deſert propre pour la demeure de ces hermites. Leſquels furent depuis enuoyez en vne place auſſi eſgaree, a ſçauoir au lieu meſme, où a preſent eſt baſty le College du Cardinal le moyne: mais de là les tira ſaint Louys, & les mit pres la riuiere, & l'hoſtel de Neeſle, où ils ſont a ceſte heure: & en l'edificatiõ duquel lieu, ils ont depuis eſté fort ſecourus par le premier enfant de France qui porta tiltre de Daufin, a ſçauoir Charles cinquieſme effigié en leur Egliſe, & ſous laquelle y a des vers faiſant mention que ce fut ce prince qui les aida a baſtir ceſte Egliſe, leſquels vers, bien que ſe reſſentent de la rudeſſe du temps d'alors, ſi les mectray-ie en ceſt œuure, & ſont tels.

Docteurs de noſtre ſiecle morts a Paris.

Auguſtins fondez a Paris.

Diuers lieux, où les Auguſtins ſe sõt tenus a Paris.

Charles le Quint a baſti l'Egliſe des Auguſtins.

Primus Francorum rex Delphinus fuit iſte,
Exemplar morum Carolus dictus, bone Chriſte
Merces iuſtorum, dilexit fortiter us te:
Hîc patet exemplum, tibi nam compleuit honore
Hoc præſens templum, dio ditetur honore.

Ceſte maiſon & college a eſté illuſtree par des hommes fort excellents en ſçauoir, qui y ont eſté profeſſeurs, & entre autres Gilles de Rome qui viuoit enuiron l'an, 1280. & auoit eſté auditeur de ſaint Thomas d'Aquin, depuis fut Prieur general de tout l'ordre & en fin Archeueſque de Bourges: le corps duquel repoſe en ceſte Egliſe, & treſpaſſa plein de iours l'an de grace, 1316. Qui voudra voir ce que ce grãd perſonnage a eſcrit, qu'il lyſe l'Abbé Trithemie en ſon liure des auteurs eccleſiaſtiques. De ceſt Archeueſque fut diſciple & auditeur vn autre docteur Auguſtin de vocation, apellé Albert de Padoue ou Patauin, les eſcrits duquel ſont cogneuez par les hommes de ſçauoir, & ſur tout en Theologie. A leu encor a Paris auec grand louange Gregoire de Rimini docteur de ceſte maiſon, qui flouriſſoit a Paris enuiron l'an de noſtre ſeigneur, 1350. Et auant luy y auoit leu publiquement Gerard de Bergame, qui depuis fut eueſque de Sauõne. I'en

Hommes de grand ſçauoir aux Auguſtins.

laiſſe vn grand nombre d'autres pour euiter prolixité. Et me contente de dire que les Auguſtins ayants vn ſi grãd, & illuſtre chef de leur ordre que S. Auguſtin, ſe feroyent grand tord, ſ'ils ne le ſuiuoyent par trace & par leur vie & par l'eſtude, & en preſchant, & en lecture. La quatrieſme maiſon des mendiants de Paris, eſt celle des religieux de Noſtre dame du mont de Carmel en Paleſtine, que le Roy ſaint Loys faiſant ſon voiage en la terre ſainte, amena en France, leur baſtiſſant vn cõuent a Paris, au lieu où à preſent ſont les Celeſtins, ce qui eſt teſmoigné par ce que la porte encor porte le nom des Barrez, à cauſe que les Carmes alors portoyẽt leur habit my party de blanc & noir : mais le Roy depuis feit baſtir ce Conuent qu'on voit maintenant pres la place Maubert, qui eſtoit aux Celeſtins, & ceux cy furent ſe tenir au lieu delaiſſé, par les Carmes. Ceſte religion comme auons dit eſt de grande antiquité, & y ont floury des hommes de grande excellence: mais pource que deia i'en ay parlé, ie ne m'y arreſteray auſſi dauãtage, car il faut paſſer outre, & deſcrire ce qui reſte de Paris, affin que ie ne ſois trop long en mes diſcours, ayant à pourſuiure le reſte de la France. Auant les fondations ſuſdictes des maiſons religieuſes des quatre mendians auoit eſté cloz, le grand Cemitiere de la Chapelle aux Innocents du temps du Roy Philippe Auguſte, aſſiſe en vn lieu nommé Champeaux, qui eſt l'vn des plus grands & plus beaux Cemitieres qui ſoyent en France, & où lon tient que les corps ne ſçauroyent y eſtre dix iours, ſans y eſtre reduits en pouldre, tant la terre y eſt corroſiue, d'où que luy procede ceſte corroſion, & eſt le lieu de grande deuotion, tant pour le nombre des morts qui y repoſent, que pour les reliques des Innocents qui y ſont honorees, & ſur tout d'vn Enfant qui fut par les Iuifs crucifié, du viuant de ſuſdit Philippe Auguſte, qui pour ce forfait chaſſa ceſte maudicte nation de toute la France, & feit dedier ce lieu a Dieu, qui auoit ſeruy aux blasfemes & vſures de ces faux Iſraëlites: Quãd a l'Egliſe de ſaint Honoré, elle fut faite Canoniale l'an 1204. & l'an 1212. fut baſtie celle de ſaint Iean en greue, qui n'eſtoit qu'vne chapelle, & celle de ſaint Geruais paroiſſe eſtant trop chargee, fut diuiſee en deux, partie des paroiſſiens reſpond a ſaint Geruais, & le reſte a ſaint Iean, par le conſentement de touts les Paroiſſiens, moyennant certaines charges poſees ſur le Curé de ſaint Iean, en recognoiſſance de la premiere fondation, & que l'Egliſe ſaint Geruais eſt ſa mere. Au reſte le ſus nommé Roy ſaint Loys fut celuy qui baſtit l'hoſpital dit des quinze vingts, à cauſe que vn pareil nombre de Chreſtiens luy furent renduz aueugles par le Souldan du grand Caire, leſquels il luy auoit laiſſez en oſtages, ainſi que portẽt les lettres de la fondation de ceſte maiſon, quoy que le ſeigneur de Ioinuille, qui a eſcrit la vie de ce Roy, ne face aucune mention de ces Cheualiers aueuglez, par les Mahometans, ny de la cauſe de la fondation de ceſt hoſpital & Egliſe : C'eſt auſſi de la fondatiõ de ſaint Loys que l'Egliſe de ſainte Catherine du val des Eſcoliers, maiſon aſſes ancienne, & qui lors eſtoit hors les murs de la ville, la cloſture deſquels finiſſoit, où a preſent eſt l'hoſtel d'Eureux, qui eſtoit vne des portes de la ville, ainſi qu'encor on en voit les marques, y ayant partie de l'arceau de la porte, & deux Roy, & Royne à chacun coſté d'icelle. La cauſe du baſtiment de ceſte Egliſe fut vn vœu fait par les archers de la garde du corps du Roy, leſquels en l'an 1214. gardants le pont de Bouuines, ſe voyants en danger, feirẽt vœu a Dieu & a ſainte Catherine, que ſ'ils ſortoyent a leur honneur de cette entrepriſe, ils baſtiroient vne Egliſe en l'hõneur de la vierge ſus dicte: ce q̃ depuis ils feirent du temps de S. Loys, qu'ils requirent de leur permectre & les y ſecourir : & le bon Roy fut celuy qui y mit la premiere pierre, ainſi que verrez engraué en vne pierre dedans la ſuſdicte Egliſe, en laquelle auſſi verrez vn tableau contenant l'inſtitutiõ de l'ordre des religieux, y faiſans profeſſion fondez de ſaint Auguſtin. Il y a pluſieurs ſingularitez en ceſte Egliſe, & nommément a main droite du Cœur eſt vne Grotteſque, ou pluſtoſt comme vn lieu fait en forme de Souterrain, où vous voyez la figure ſemblable d'vn tombeau raportant à celle du ſaint Sepulchre auquel noſtre ſeigneur repoſa troys iours en Ieruſalẽ: en ſouuenance dequoy pluſieurs y vont faire leurs deuotiõs, & de l'autre coſté du Cœur allant au Cloiſtre, ſur la voute d'vne chapelle, vous voyez comme vne montaigne pleine de beaux paſturages, & ſur icelle les paſteurs gardans leurs troupeaux, & receuans la ioyeuſe nouuelle de la natiuité, & venue du fils de Dieu en ce monde. En l'Egliſe eſt la Chapelle des Orgemonts renommez pour le Chancelier Pierre d'Orgemont qui viuoit l'an mille trois cens octante, ſous le Roy Charles cinquieſme: y eſt la Chapelle des Allegrins, maiſon treſancienne, & iſſue de deux Chanceliers de France, l'vn deſquels viuoit du temps de Loys le gros, & l'autre ſous le bon Roy ſaint Loys : & leſquels eſtoyent ſortis de la treſancienne maiſon de Caieux en Normandie : ainſi que i'ay veu en leurs chartes anciennes, & par l'arbre de leur Genealogie. Eſt encor enterré en cette Egliſe Iean des Mareſts aduocat general en la court de Parlement, que on feit mourir a tort du temps du deſuoiement de ſens du Roy Charles ſixieſme: on tient auſſi que celuy qui eſt repreſenté du coſté de midy a genoux deuant l'image noſtre Dame, haut contre le mur eſt Hugues Aubriot iadis Preuoſt de Paris, & hõme de grandes menees, qui fut pourſuiuy par l'Vniuerſité, & condemné a priſon perpetuelle, puis tiré d'icelle par le peuple mutiné, duquel il ſe deſroba, ſans que iamais on ouit de luy depuis aucune nouuelle. En la Chapelle des Allegrins repoſe Antoine Sanguin Seigneur de Meudon, & iadis Cardinal du ſaint ſiege de Rome: & au cloiſtre vous voyez vne infinité de tombeaux des anciens archers de la garde du roy, y eſliſans leur ſepulture, comme en lieu de leur fondation. Non loing de ce monaſtere eſt l'Egliſe parrochiale de ſaint Paul, que nous auons dit cy deſſus auoir eſté baſtie par ſaint Eloy Eueſque de Noion, du temps du Roy Dagobert, mais qui n'eſtoit qu'vne Chapelle, & ſeruoit ſeulement de Cemitiere aux religieuſes qui eſtoyent au monaſtere de ſaint Eloy dedans la ville, hors laquelle eſtoit la Chapelle ſaint Paul : mais depuis que ſainte Aure fut morte, & honoree en cette Egliſe, on commença auſſi a augmenter le lieu: en fin la ville eſtant aggrandie de ce coſté, elle fut erigee en parroiſſe, & eſt vne des plus belles qui ſoyent en Paris, & où

Dieu

Conuent des Carmes par qui, & on baſty.

Chapelle, & Cemitiere des Innocents a Paris.

Egliſes S. Honoré faite Canoniale.

Parroiſſe S. Geruais partye en deux.

Hoſpital des quinze vingts a Paris.

Fondation de ſainte Catherine du val des Eſcoliers.

Singu
tez de
gliſe
ſaincte
therin

Maiſon
cienne
Alegra

Cardin
de Me
où ente

Egliſe S
Paul qu
le fut ia

tel des
rnel
pour-
y aba

obert
alis E-
ue
ran-
enter-
l'Egli
Paul à
s.

Dieu eſt autant bien ſeruy qu'en autre qui ſoit en France. C'eſtoit iadis la Parroiſſe des Roys, lors que l'hoſtel ancien des Tournelles eſtoit debout, où les Roys, & Cheualiers alloyent a la meſſe, & poſoyent leurs armoiries apres quelque grand feſte, & ioye de Tournoy: mais Henry 2. eſtant fortuitement occis en vn eſbat en la ruë ſaint Anthoine, cet hoſtel a eſté mis par terre, pour ne ſeruir plus de logis aux Roys, puis que le meilleur Prince de la terre y auoit eu vne fin tant calamiteuſe. En cette Egliſe de ſaint Paul repoſent les oſſemens attendans la reſurrection generale, du bon, & treſçauāt Eueſque d'Auranches M. Robert Cenalis docteur en Theologie, & Pariſien d'origine: les Epitaphes duquel ie ne veux laiſſer en arriere, pour n'oublier la memoire d'vn ſi excellent perſonnage, & laquelle pour pluſieurs raiſons m'eſt treſagreable, quoy que ie n'aye iamais eu l'heur de le voir, ny frequenter. Dedans le Chœur de l'Egliſe donc où giſt ſon corps eſt vn tableau de cuiure, auquel ſont ces paroles eſcrites.

Ego Iehouad. Hoc eſt nomen meum.
Vni trino numini, ac nomini ſacrum.
Huc ades, quiſquis es Chriſtianæ cultor
Pietatis, hoc monumentum vocat
Suadétque, vt te eſſe mortalem vel caſibus
Diſcas noſtris: tum quæ ſequuntur legas.
Epitaphium Roberti Cenalis Aiboricenſis Epiſcopi,
Doctoris Theologi ordine, & origine Pariſienſis.
En moriturus ego vixi, quò viuere poßim
Iam moriens, mortem vita beata manet.
Vixi equidem, fateor, ſed quem vixiſſe pigeret,
Ni mihi ſpem faceret gratia larga Dei.
Buſta tui miſeranda vides, qui fortè Roberti.
Dic, tandem æterna pace fruatur, amen.

Obijt 27. Aprilis 1560.

ation
ieuré
tit S.
ine.

ent
lathu
rqui
,&
en
es re-
x.

Reuenant encor aux fondations de ſaint Loys, faut noter que le prieuré commendatoire de ſaint Anthoine ſurnommé le petit, a eſté fait dreſſer par le Roy ſuſdit, lequel eſt la Chapelle, & lieu des deuotions des Herauts de France de toute antiquité, & en l'Egliſe duquel vous pouuez voir vn eſcrit inciſé, qui porte que l'an mille quatre cens quarante deux, elle fut dediee, & conſacree par Denys patriarche d'Antioche: c'eſt en cette Egliſe qu'on a veu de grans miracles des hommes touchez du feu ſacré, qu'on nomme auſſi feu ſaint Anthoine: & où encor y a Chirurgiens exprés pour couper les mēbres de ceux qui ſont attaints de cette maladie, a fin que la contagion d'icelle ne cauſe la ruine de tout le corps. Vous voyez contre la muraille de l'Egliſe ſur la porte qui cōduit vers la maiſon du Prieur, vn Crocodile mort, que les Venitiens donnerent au Seignenr de la Vernade Embaſſadeur pour le Roy François 1. du nom vers celle Seigneurie: & lequel l'offrit a S. Antoine enuirō l'an 1515. ainſi qu'en fait foy l'inſcription miſe prés de cette beſte fluuiatique & Egyptienne. Ce fut auſſi ſaint Loys qui fonda la maiſon, & monaſtere des Mathurins, religieux de la Trinité, & inſtituez pour la redemption des paures captifs qui ſont entre les mains des infidelles: & eſtime lon que leur fondation ſoit premiere que celle des Templiers, la meſme que celle des Cheualiers ſaint Lazare, de noſtre temps remis par Philibert Emanuël Duc de Sauoye: ſur quoy ie ne ſçauroy vous donner reſolution: bien ſçay que tous les ordres qui furent inſtituez aux fins du rachapt des Chreſtiens eſclaues des Barbares, ſont preſque de meſme temps, ſauf ceux du ſaint Sepulchre, leſquels eſtoyent inſtituez auant le voiage des Latins en Paleſtine, ainſi qu'auons monſtré en la deſcription de la terre ſainte. Ces religieux ſont obligez a certain temps limité de faire vn voiage, ſoit en Barbarie, ou ailleur pour deliurer ce qu'ils peuuent de Chreſtiens captifs, & faut que le General de l'ordre luy-meſme face ce voiage: au reſte (comme i'ay dit) le fonds de cette maiſon apartint iadis a l'Vniuerſité, & d'elle l'ont eu les religieux, pource les aſſemblees publiques ſ'y font, & les proceſſions tant des Recteurs, que de l'Vniuerſité faut que ſortent de ce monaſtere. Auquel repoſe ce grand, & non aſſes loué perſonnage Robert Gaguin miniſtre general de l'ordre des croiſez de la Trinité, qui mourut l'an de grace 1501. le 22. du moys de May, ainſi qu'en fait foy ſon Epitaphe: y repoſe auſſi (mais c'eſt dedans le Cloiſtre) Iean de Sacroboſco grand Mathematicien, duquel on lyt encor aux eſcoles ce qu'il a fait d'introduction pour la cognoiſſance de la Sphere: & pluſieurs autres grans hommes, le nom deſquels ie ne peux vous deduire, car ie ne me ſuis point obligé a vous en faire, ny le recit, ny le denombrement. Du meſme temps de S. Loys Marguerite eſpouſe de ce bon Roy, & imitant la deuotion de ſon eſpoux fonda la maiſon, & monaſtere des Dames de l'ordre de S. Clere que le vulgaire nomme les Cordelieres, aſſiſe és faux-bourgs S. Marcel, iadis ville lez Paris, & y fut faite religieuſe vne des filles dudit Roy, comme a long-Champ Abbaye par luy fondee, fut religieuſe, & prieure Madame Iſabel de Frāce ſœur de S. Loys, tant pour lors la deuotion eſtoit emprainte au cœur des Princes, & Princeſſes. Du regne de Philipe le Bel, & ſeant a Rome le Pape Nicolas 4. du nō, à ſçauoir en l'an de noſtre Seigneur 1290. fut baſtie l'Egliſe des Billettes, pour l'occaſiō qui ſ'enſuit. Vn Iuif aiant preſté de l'argent ſur gage a vne pauure, mais meſchante femme a Paris, cōuint de marché auec cette malheureuſe qu'elle luy porteroit le S. Sacrement qu'elle receuroit le iour de Paſques: Elle n'y faut, ains allant a S. Merry, vient a la ſacre communion, & comme vn ſecond Iudas, elle porta l'Hoſtie au retaillé infidelle: lequel ſoudain ſ'acharna a coups de caniuet ſur le corps precieux de noſtre Seigneur: & bien qu'il ſoit impoſſible, ſi eſt-ce que la ſainte Hoſtie iecta du ſang en grande abondance: ce qui n'empeſcha que le maudit Hebrieu ne la ietraſt dedans le feu, d'où elle ſortit ſans nulle leſion, & ſe prit a voleter a l'entour de ſa chambre. Le Iuif forcené la prit, & lança dedans vne chaudiere d'eau toute bouillāte, & ſoudain cette eau fut toute chāgee en couleur de ſang, & auſſi toſt ſ'eſleua l'Hoſtie miraculeuſement, & apparut a cler, & viſiblement ce qui eſtoit caché ſoubs le pain, à ſçauoir la forme, & figure de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt crucifié, non ſans grand eſtonnement du Iuif, qui ſans ſe conuertir ſe retira tout eſperdu

Robert Gaguin annaliſte de Frāce.

Iean de Sacroboſco Mathematicien.

Fondation des Billettes a Paris.

Grand miracle de la S. Hoſtie.

en ſa chambre. Ce forfait ſi deteſtable fut deſcouuert par vn fils du Iuif, qui le dit aux enfans des Chreſtiens, ne penſant que cela fut la ruine de ſon pere: ce qui cauſa qu'on entra au logis du criminel, l'hoſtie trouuee, & portee a ſaint Iean en Greue, le Iuif fut pris, & bruſlé tout vif, ſelon la grieueté de ſon crime.

Iuif bruſlé pour auoir abuſé du Sacrement des Chreſtiens.

Religieux de noſtre Dame des Billettes.

Apres cecy, comme le Roy Philippe le Bel, & Madame Ieanne ſon eſpouſe fuſſent inſtruits de la verité du crime, feirent achepter la maiſon du Iuif, où ils fonderent vne Egliſe, laquelle ils donnerent aux religieux, & hermites de l'hoſpital noſtre Dame, leſquels il feit venir d'vn lieu aſſis ſur la riuiere de Rongney, au Dioceſe de Chaalons, a fin que là ils ſeruiſſent Dieu, & y feiſſent memoire de ce miracle, au lieu meſme où le Iuif ſ'eſtoit mis en deuoir de ſe moquer de la religion Chreſtienne. En cette Egliſe voyez vous vne caue, dedans laquelle fut ce crime abominable perpetré, & en icelle on mõſtre le Caniuet, duquel le Iuif feit le coup, tous les ans le iour de Quaſimodo ou Paſques cloſes: & c'eſt merueille de l'abord du peuple y accourant pour voir ce que plusieurs-fois il a veu, ſi grande eſt la deuotion des citoyens de Paris: qui apellent cette Egliſe, & les Billettes, & le monaſtere de l'humilité noſtre Dame.

Baſtiment du Temple n'eſt de plus grande antiquité que les Templiers

Vn des plus beaux enclos de Paris eſt la cloſture du Temple, qui fut iadis le repaire des freres tẽpliers, deſquels auõs parlé en Paleſtine, quoy q̃ le lieu ſemble tenir & auoir face de plusgrãde antiquité, mais ie n'ay trouué qu'il ayt eſté auant que les Templiers le poſſedaſſent. Que ſi on vouloit aſſeoir le iugement de l'antiquité de ce lieu ſur celle groſſe tour qui y eſt au milieu, on ſeroit trompé plus que de iuſte pris. D'autant qu'elle fut baſtie quelque temps auant la ruine des Templiers, & le Roy vint ſe tenir au Temple, & tenoit en cette tour ſes lettres, pancartes, regiſtres, & autres threſors, & archiues du Royaume: depuis la piece fut donnee aux cheualiers de l'hoſpital de ſaint Iean de Ieruſalem, qui y ont fait de beaux baſtimens outre ceux qui deſia y eſtoyent du tẽps des Templiers, leſquels auoyent baſty leur Egliſe a la façon du temple de Ieruſalem: où depuis on a eſtabli ſept religieux croiſez pour y faire l'office.

Philipe de Villiers grand Maiſtre de Rhodes où enterré.

Ce qui eſt de beau en cette Egliſe eſt la Chapelle du grand Maiſtre de Villiers l'Iſle Adam, qui fut deffait par Solyman a Rhodes, & le corps duquel repoſe en cette Egliſe, comme d'autres Seigneurs de cette illuſtre maiſon de Villiers. Ie laiſſe toutes autres raretez de ce lieu, comme la Chapelle de ſaint Pantaleon baſtie par les grands Prieurs de Cluys oncle, & neueu, & celle de noſtre Dame de Lorette, & le reſte de tout ce logis, qui monſtre la grandeur de ceux qui en ont eſté les fondateurs. En cette maiſon ſe font les aſſemblees ordinaires des cheualiers de Malthe, & y ſont celebrez leurs Chapitres, à cauſe que ce lieu eſt affecté au grand Prieur de France.

Maiſõ des Hoſpitaliers a ſaint Iean de Latran a Paris.

A Paris y a encor vne autre maiſon appartenant audit ordre des freres de l'hoſpital dedié au nom de ſaint Iean de Latran, y ayant auſſi des religieux Preſtres pour y celebrer le ſeruice. Et fut iadis ce lieu hors la cloſture des murs de Paris, ſe reſſentant de grande antiquité: & ne penſe point qu'il ne fut baſty auant que iamais les Templiers le poſſedaſſent. Or pour la grande deuotion qu'on auoit lors au ſaint Sepulchre de Ieruſalem, on baſtit en Paris vne Egliſe Canoniale en l'an mille trois cens vingt ſept pour les Pelerins qui auroyent fait ce voiage, leſquels ont la collation des prebendes de cette Egliſe: mais de noſtre temps quelques vns qui ont voiagé en la terre ſainte ont dreſſé vne autre congregation, & laiſſans l'Egliſe du Sepulchre font leurs deuotions en l'Egliſe de S. Frãçois, en l'Vniuerſité.

Egliſe S. Sepulchre qu baſtie a ris.

Nous auons fait mention cy deſſus des Celeſtins qui furent mis au lieu, où iadis auoyent eſté, & fait leur demeure les Carmes prés ſaint Paul, & non loing de la riuiere, le baſtiment deſquels fut dreſſé par le bon & ſage Roy Charles quint, qui auſſi feit baſtir le grand hoſtel des Tournelles, & les Chaſteaux du Louure, & de ſaint Germain en Laye. Or l'ordre des Celeſtins fut inſtitué par vn bon, & ſaint homme nõmé Pierre de Moron, faiſant profeſſion de ſolitude, lequel pour ſa grande ſainteté fut choiſi en ſa cellule pour commander ſur toute l'Egliſe, & fait Pape fut appellé Celeſtin cinquieſme, lequel en fin quittant la dignité par les ruſes de Boniface huitieſme, comme il ſe retiroit en ſon hermitage pour y inſtruire ſes religieux fut conſtitué priſonnier par ſon ambicieux ſucceſſeur, lequel ingrat, & tyran y feit mourir ſoit de faim, ſoit de poiſon, ce bon Celeſtin, vraiement celeſte, & inſtituteur d'vn ordre, autant reformé qu'autre de la Chreſtienté.

De ce C leſtin v Platine, Onuphr

Ce Pape viuoit du temps de Philippe le Bel, & ſes religieux vindrent a Paris bien-toſt apres la mort de leur pere, mais n'eurent ſi toſt Egliſe, ains Charles cinquiéme eſt celuy qui leur donna la place des Carmes, ceux-cy ſe tenans deſia, comme dit eſt en l'Vniuerſité.

Conuent des Cele ſtins par qui baſt

Ie laiſſe la magnifique ſtructure de cette maiſon, les iardins, cloiſtre, & eſtendue de la cloſture, de laquelle de noſtre temps on a retrenché quelque cas pour le baſtiment de l'Arſenal, qui eſt des plus beaux, & forts qu'on ſçache voir: & vous peux dire que ſ'il y a rien de beau a Paris, c'eſt la Chapelle d'Orleans, en laquelle eſt preſque toute la famille d'Orleans enterree, ſauf les Roys, qui en ſont ſortis, car nos Roys depuis Loys douzieſme ſont de l'eſtoc, & famille d'Orleans, & non de Valoys, ainſi que mal a propos pluſieurs le publiẽt, & dequoy ie ne veux vous faire plus long diſcours, ſauf que ie mettray icy quelques Epitaphes du chef de la maiſon d'Orleans, à ſçauoir Loys fils de Charles le Quint, qui fut occis traiſtreuſement a Paris par les menees du Duc de Bourgoigne, lequel auec ſon eſpouſe Valentine, repoſe aux Celeſtins, & les Epitaphes duquel ſont de telle ſubſtance, & premierement autour du tombeau haut eſleué, & tout de marbre blãc enrichy d'or ſont engrauez ces noms, Loys Duc d'Orleans, Valentine de Milan ſa femme, Charles Duc d'Orleans leur fils, pere du Roy Loys douzieſme, Philippe Conte de Vertus leur fils: puis les Epitaphes Latins parlent ainſi.

Tõbeau des Du d'Orlea aux Ce ſtins.

Hoc tecum illuſtris Pario Ludouice ſepulchro
Iuncta Valentinæ coniugis oſſa cubant.
E merito Inſubris tibi iura ducalia Sceptri
Tradita legitimæ præmia dotis erant.
Subiacet, & Carolo clauſus cum fratre Philippus,
Inclyta iam veſtri pignora bina thori.
Magnificus Carolo naſcens Ludouicus ab alto,

Hæc poſuit larga buſta ſuperba manu.
Sfortiadem indigna pepulit ex ſede tyrannum,
Et ſua qui Siculus ſub iuga miſit opes.
Vt tantos decorata duces Aurelia iactat,
Gallica ſic illo ſceptra tenente tument.

L'autre Epitaphe eſt plus ample, & eſt de telle ſorte.

Quis tumulum poſuit? regum rex maximus ille
Filius, & regum rex Ludouicus honor.
Quando? poſt Ligurem, Inſubrem, Siculúmque tryumphum,
Poſt captos reges, Sforciadáſque duces.
Quis iacet hic? magni heroes, Ludouicus, & vxor,
Alma Valentina, regia progenies.
Aureli proceres, Carolus cum fratre Philippo:
Ille auus, illa auia eſt: hic pater, hic patruus.
Qui genus? a Françis, ſtudium quod? regna tueri,
Belláque ſanguinea ſollicitare manu.
Quæ mulier? Ducis Inſubrij pulcherrima proles,
Ius Mediolani, ſceptráque dote dedit.
Viuere debuerant propter facta inclyta ſemper?
Debuerant, ſed mors impia cuncta rapit.
Hos ergo rapuit proceres? non; corpora tantum,
Semper erunt animæ, gloria ſemper erit.

Ludouicus rex xij. quieti perpetuæ, & memoriæ perenni illuſtriſsimorum principum Ludouici aui, Valentinæ auiæ Caroli patris piiſsimorum pientiſsimorúmque parentum, ac Philippi patrui. Feliciter. M. D. III.

ealo-
e la
on
eans.

Apres en celle meſme Chapelle eſt l'ordre Genealogique de la maiſon d'Orleans en cette ſorte: Charles le quint Roy: Loys Duc d'Orleans ſon ſecond fils: Charles aiſné des enfans de Loys, & Valentine de Milan: Loys douzieſme fils de ce Charles. Philippe Conte de Vertus puiſné des enfans de Loys, & Valentine. Iean troiſieſme enfant d'iceux, & Conte d'Engouleſme. Charles fils de Iean Duc d'Engouleſme. Fräçoys roy premier du nom, & fils de Charles. François Daufin de Viennoys, & Duc de Bretaigne, aiſné des enfans de Françoys premier qui mourut a Tournon aagé de vingt ans. Henry ſecond du nom, & ſecōd des enfans de Françoys premier. Charles Duc d'Orleans, & frere de Henry. Et par ce moien vous voyez ſi les Princes qui auiourd'huy ſont au ſiege Royal, ſe reclament de Valoys, puis que le nom Valeſien faillit lors que Loys fils de Charles le quint eut pour ſon appennage le Duché d'Orleans, les enfans duquel porterent le nom non pas de Valoys, car ils l'auoyent, & deuoyent prendre de leur appennage, ains d'Orleans, comme ſortis de cette ſouche.

ees de
ce
le
om de
ys.

I'ay fait cette degreſſion tout a propos, à cauſe qu'on appelle nos Princes, Charles, Henry, Françoys de Valoys, ſans regarder que Philippe de Valoys venant a la couronne perdit ce ſurnom, & que ſes enfants porterent celuy de France, & ceux qui ſortirent d'eux, ſe ſurnommerent de leurs apennages ſelon la couſtume de France: mais voyons le reſte des raretez des Celeſtins.

de
gnan
d'Ar-
e en-
aux
ſtins.

Vne des plus belles memoires qui ſoyēt guere aux Celeſtins apres les ſuſdits tombeaux du ſang de France, eſt le ſepulchre d'vn Roy d'Armenie ſorti de la maiſon de Luzignan, lequel ſe nommoit Lyon, & eſtoit venu en France du temps de Charles le quint pour auoir ſecours contre les infidelles, mais il mourut a Paris le 29. de Nouembre 1393. & ſon corps repoſe en l'Egliſe des Celeſtins. Cōme fait auſſi Philippe de Maiſieres Chancelier de Chipre, qui auoit ſerui Pierre de Luſignan Roy de Chipre, mais ſon maiſtre eſtant mort, il ſ'en vint en Europe, & ſeruit premierement le Pape Gregoire 11. puis ſ'en vint en France au ſeruice du roy Charles 5.

Paul de Termes Mareſchal de France enterré aux Celeſtins.

Ie laiſſe pluſieurs autres Seigneurs enterrez en cette Egliſe, me ſuffiſant de vous dire que regnant Charles 9. & ſur le commencemēt des troubles en l'an 1571. mourut le treſuaillant, & ſage Seigneur Paul de Termes Mareſchal de France, le corps duquel repoſe en l'Egliſe des Celeſtins aſſes prés de la porte du Chœur, a main droite d'iceluy ainſi qu'on y entre: la memoire duquel merite biē d'eſtre immortaliſee, eu eſgard aux ſeruices qu'il a faits a la couronne de France. Giſt auſſi en celle Egliſe, & pres le grand autel Meſſire André d'Eſpinay Cardinal, Archeueſque de Lyon, & de Bourdeaux, & par ainſi Primat de France, & d'Aquitaine, qui a fait de grans biens a la maiſon des Celeſtins. Et pour conclurre, derriere le grand autel, y a vne Chapelle fondee dés l'an 1372. & par Guillaume de Melun Archeueſque de Sens conſacree, & dediee, à la ſollicitation des Notaires & Secretaires du Roy, de la couroune, & maiſon de France, où ils ont fait quelques fondatiōs, & aſſigné rentes pour l'eſtabliſſement, & maintenue de ceux qui prient Dieu ordinairement, & pour les Roys, & pour les fondateurs de la Chapelle.

Egliſe S. Euſtace par qui fondee.

Il y a pluſieurs autres Egliſes en Paris, & notammēt des parrochiales, l'antiquité deſquelles n'eſt de guere longue memoire, à cauſe qu'il n'a pas long temps que cette grande cité n'eſtoit baſtie au tiers qu'elle eſt a preſent, ſi bien que celles Egliſes qui ſont a preſent les plus fameuſes ne ſçauroyent eſtre de guere longs ſiecles: veu que l'Egliſe ſaint Euſtace, qui eſt vne des plus grandes parroiſſes de Paris, n'eſtoit qu'vne ſimple Chapelle dediee a la vierge ſainte Agnez, mais depuis vn Bourgeois appellé Iean Alais, duquel porte le nom le Pont-alais, la baſtit, & fonda, & fut erigee en Parroiſſe, & dediee au nom du martyr ſaint Euſtace.

S. Oportune iadis religion de Dames.

Autant pouuons dire de ſainte Oportune qui eſtoit le temps paſſé vn boys, & ſolitude, & là ſe retira la vierge, de laquelle l'Egliſe porte le nom, pour y viure, comme recluſe, & ſolitaire, & y aſſembla des religieuſes, leſquelles auec le temps y ont eſté changees, & le lieu donné aux Chanoines, qui y viuent a preſent. Ie n'auroy iamais fait, ſi ie vouloy eſplucher par le menu, ce qui ſe peut dire des Egliſes de ſaint Sauueur, ſaint Ioſſe, S. Leu, S. Gilles, & autres pluſieurs qui ſont en la ville tant ancienne que nouuelle, comme auſſi de celles de la cité, où ſont la Magdelaine, ſaint Germain le vieil, ſaint Pierre aux Bœufs, ſaint Pierre des Aſſis, ſaint Landry, ſaint Chriſtophle, & autres dignes de memoire.

S. Eſtienne honoré dés les ſaints de l'Egliſe primitiue.

Quant aux lieux ſaints qui ſont en l'Vniuerſité, de tāt plus ce coſté de la ville a eſté habité pluſtoſt que le reſte, plus auſſi y ſont anciēnes les Egliſes, car cōme nous auons dit, S. Denis y fonda celles de S. Eſtiēne des Grecs (tous les premiers Chreſtiēs reuerans la memoire du Capitaine des Martyrs, ainſi que ſaint Denys a Paris, ſaint Martial a Limoges, & ſaint Saturne a Tholouſe) de la Trinité, qui depuis a eſté dediee au nom du bon pere ſaint Benoiſt, & noſtre Dame des champs hors la ville. Grande marque d'antiquité portoit auſſi l'Egliſe de ſaint Eſtienne du mont, auant qu'on y baſtit de noſtre temps, & ne la penſe point eſtre de plus recente memoire que du temps premier des Chreſtiens qui furent diſciples de ſaint Denys apoſtre de France.

Egliſe parochiale de S Eſtiẽne du mõt

Et bien que lon puiſſe dire, que ſ'il y eut eu Egliſe là du temps que Clouis y fonda le temple de ſaint Pierre, & ſaint Paul, ce Roy ſe fut contenté de ſurbaſtir ſur celle de ſaint Eſtiẽne, ſi eſt-ce que l'antiquité du vieil baſtiment faiſoit foy, que cette Egliſe eſt de plus long temps que depuis que l'Vniuerſité a eſté partie en parroiſſes. Non que vueille m'aheurter opiniaſtrement ſur ce qui eſt doubtueux, & que ie pretende rien eſtablir par coniecture és choſes où il faut marcher auec pleine aſſeurance de raiſons & de preuue, neantmoins eſt il aiſé a croire que cette Egliſe eſt des plus anciennes de Paris, & que dés que celle de ſainte Geneuiefue fut baſtie, ce cartier de ville ſe peuplant, il eſt vraiſemblable que on y dreſſa vne parroiſſe.

Egliſe S. Eſtiẽne du mont ditte vierge, & pourquoy.

Mais laiſſant tout ce diſcours, ie diray ce ſeul mot, qu'entre toutes les Egliſes i'oſeray dire de ce Royaume, cette cy a merité le titre de Vierge (ainſi l'ay-ie ouye nommer en pleine chaire par vn docteur venerable) à cauſe que iamais il n'y monta homme heretique, ſchiſmatique, ni ſuſpect d'hereſie, ou de ſchiſme, depuis qu'elle eſt dreſſee en chef de peuple : qui n'eſt pas peu de faueur faite de Dieu aux parroiſſiens d'icelle, veu le malheur de ce Royaume, auquel n'y a eu coing, ny ruë que les Caluiniſtes n'ayent taſché de ſemer leur fauce doctrine, ſoubs q̃lque pretexte que ce peut eſtre. Ie n'ay auſſi trouué les antiquitez des Egliſes de S. Nicolas qu'on nome du Chardonneret, ny de ſaint Iulian le pauure, & quant a celle de ſaint Yues elle n'eſt de grande antiquité, puis que le Saint, au nom duquel elle eſt fondee, n'a pas quatre ſiecles qu'il paſſa de ce monde en la gloire de paradis.

Saint Seuerin Egliſe iadis l'hermitage de ſaint Seuerin.

Vous auez encor l'Egliſe parrochiale de ſaint Seuerin fondee au meſme lieu, où iadis viuoit ſolitairement le ſaint religieux Seuerin, au nom duquel elle eſt fondee : & eſt l'vne des plus fameuſes, & grandes parroiſſes de Paris : outre laquelle eſt celle de ſaint Coſme, & ſaint Damian, dedans laquelle repoſent les oſſemens de ce grand docteur Theologien M. Claude d'Eſpenſe, l'erudition duquel a eſté admiree entre les plus rares de noſtre temps : on voit en cette Egliſe vne ſtatue a genoux eſleuee, repreſentant la figure de ce docteur, auec quelques Epitaphes, que i'obmets, à cauſe de briefueté.

M. Claude d'Eſpenſe docteur Theologiẽ où enterré

Hoſtel Dieu de Paris, & les charitez qui s'y font.

Outre celle infinité de lieux de deuotion qui ſont en cette grande ville, vous y auez vne infinité d'autres oratoires, & grand nombre d'Hoſpitaux pour receuoir, heberger, & nourrir les pauures : entre leſquels eſt l'hoſtel Dieu, vne des maiſons plus belles de la France, & en laquelle la charité eſt ſi grande que c'eſt vn vray ſein, & retraite de touts miſerables : & de telle deuotion que pluſieurs grands, & riches hommes ſ'y font porter eſtans malades pour y eſtre traitez, veu le bon ordre qu'on y met, le ſoing des religieuſes qui y ſeruent, & la netteté du lieu. C'eſt merueille du grand nombre de pauures qui y ſont nourris, de la deſpence qui ſ'y fait ordinaire, & ſur tout en temps de peſte, où touts les infectez ſont portez, & là penſez par les medecins, apoticaires, & chirurgiens, qui ſont aux gages de cette maiſon, la plus riche de Paris, & a bon droit, veu la neceſſité d'vn tel lieu en vne ſi grande ville. En laquelle ſont encor les hoſpitaux ſaint Geruais, ſaint Iaques nommé cy deſſus, ſainte Catherine en la ruë ſaint Denys, & de ſaint Germain, qui depend du grand hoſtel Dieu : mais les ſuſdits ſont pour les pauures qui ne ſçauent où ſe retirer, & n'ont moien de ſe loger, car à S. Geruais, & a ſainte Catherine les lieux ſont deputez pour receuoir auſſi les eſtrangers pour vne nuit, & y a des religieuſes, leſquelles a l'imitation de l'Egliſe primitiue, ont la charge des pauures.

Hoſpita a Paris pour log les paſſa

Mais entre les charitez qui ſe font a Paris, ie vous en deduiray quelques traits qui ne ſont de peu d'importance, & qui donnent aſſes de ſigne de la vertu des citoyens de cette grande ville : en premier lieu, pource qu'il ſemble preſqu'impoſſible qu'en l'infiny nombre d'vn ſi grand peuple, il n'y ayt quelque deſbauche, & que les femmes publiques ne ſ'y facent cognoiſtre, deſquelles quelques vnes ſe recognoiſſans, ſe retirent auſſi de leur malheureuſe, & deſbordee vie : pour cet effait a lon baſty vne religion qu'on nomme de la Magdelaine, à cauſe que cette ſainte Dame ſe conuertit d'vne telle façon impure de vie, & en icelle ſe retirent les folles femmes, qui ayants eſté deſbordees, ſe conuertiſſent de leur follies paſſees, & les appelle lon les filles repenties : le commencement de la conuerſion deſquelles vint en l'an de grace mille quatre cens nonante deux, par la predication d'vn frere de l'ordre de ſaint François nommé Iean Tiſſerand, qui attira ces femmes a penitence, & pour la retraite deſquelles le Duc d'Orleans donna ſon hoſtel : mais à preſent on les a miſes, où eſtoit l'Abbaye ſaint Magloire, & les religieux ont eſté (ainſi que dit eſt) tranſportez hors la ville en l'Egliſe ſaint Iacques du haut pas.

Religio des fille repenti Paris.

Outre cette ſainte, & louable inſtitution, vous auez a Paris trois maiſons qui monſtrent, & la police, & la charité de ce bon peuple Pariſien, eſquelles les petits enfans pupilles, qui n'ont pere, ny mere, ny moien de ſe nourrir, ſont receuz, nourris, veſtus, enſeignez, & aduancez iuſqu'à l'aage ſuffiſant de ſçauoir gaigner leur vie : & ſont ces lieux l'vn pres l'hoſtel de ville, & de l'Egliſe dediee au ſaint Eſprit, & pour cette occaſion les nomme lon les enfants du ſaint Eſprit. L'autre maiſon dediee pour les pupilles eſt celle qu'on nomme des enfants Rouges, à cauſe que les pupilles qui y ſont nourris ſont veſtuz de cette couleur & fut faite cette fondation par feu de bonne & heureuſe memoire Madame Marguerite Royne de Nauarre, l'an de grace mille cinq cens trente huit : & eſt cet hoſpital derriere le temple, où les Pariſiens font de grandes aumoſnes.

Hoſpita des enfa rouges qui baſ

Et du temps du Roy Henry fut inſtitué l'autre ordre des pupilles, & orphelins en l'hoſpital de la Trinité, & en vne ſale, où iadis les cõfreres de la paſſion ſouloyẽt iouër leurs moralitez, & leſquels fallut qu'acheptaſſent vn lieu en l'hoſtel de Bourgoigne pour leurs aſſemblees, & ieux Theatraux : car cette inſtitutiõ de pauures eſt de plus grãd importance au public que les choſes qui ne conſiſtent qu'au plaiſir des citoyens. Auſſi eſt-ce vne belle choſe que de voir ſortir de ces hoſpitaux des ieunes hommes aptes a faire ſeruice

Enfans la Trinit

mis en meſtier, & adextrez a toute action honeſte, comme auſſi de pauures filletes, leſquelles on marie apres les auoir inſtituees en tout ce que vne fille vertueuſe doit ſçauoir pour ſon meſnage. Encore y a il vne autre charité a Paris, ordonnee pour obuier a pluſieurs grands maux qui aduenoyent par la cruauté de pluſieurs folles femmes & filles, leſquelles ſ'eſtans deſbauchees, & leur ceinture leuant de pœur d'eſtre deshonorees, ne faiſoyent conſcience d'occir leur fruir. Pour donc obuier a ces ſcandales & ruine des ames mourantes ſans grace, & n'eſtans point regenerees par l'eau du ſaint Bapteſme : on a dreſſé vn lieu propre pour les enfants trouuez, leſquels ſont nourris aux deſpens du public, & ordónees nourrices, leſquelles en ont la charge, iuſqu'à ce qu'on les met ailleurs, ou que quelques gens de bien (comme ſouuent il aduient) les retirent chez eux, & les font nourrir, & inſtruire employans là leurs aumoſnes. Ie laiſſe tant d'autres lieux, & publics, & particuliers qui ſeruent a pareil vſage de charité, car i'oſe bien dire, qu'il n'y a ville ſoubs le ciel, où le ſoing des pauures ſoit ſi grand, & la charité ſi ardente qu'à Paris, cóme auſſi la deuotion y eſt plus enflammee, chacun faiſant a l'enuy quelque acte de pieté a l'honneur de Dieu, & edification de ſon prochain. Mais ſur tout louë-ie celle charitable inſtitution du bureau des pauures, la liberale contributió des bourgeois pour la nourriture des pauures de chacune parroiſſe, & l'ordre qui y eſt obſerué pour les malades & pour ceux qui ſont fai-neãs, a fin que ſans rien faire ils ne viuent en vne ville, où tout le monde faut que trauaille pour le ſouſtien de ſa vie. Que vous diray-ie plus, ſi en Paris vous cerchez la police, elle y eſt plus droite, & mieux gardee que iadis a Rome: ſi la charité, il vous ſembleroit eſtre au temps des apoſtres, où la gloire des Chreſtiens giſoit a qui ſurmonteroit ſon prochain a bien faire a ſon prochain : & ſi la deuotion, i'ay deſia dit qu'il n'y a lieu au monde qui ſurpaſſe Paris, dequoy ie m'en raporte aux eſtrangers meſmes. Hors les murs de Paris, y a pluſieurs Egliſes tant és faux-bourg que lieux vn peu eſloignez, & premierement du coſté de Septentrion, & le long de la riuiere de Seine, eſt l'Egliſe, & monaſtere des Minimes, que les Pariſiens apellent Bons-hommes, qui ſont religieux de grande auſterité, inſtituez par vn ſaint perſonnage appellé Françoys de Paule, lequel vint en France, du temps du Roy Loys onzieſme, lequel meu du renom de la ſainteté de cet homme le feit venir en France, eſperant que par ſon moien la vie luy ſeroit prolongee, ce Roy n'ayant autre deſir que de viure, & regner longuement en ce monde. Ce conuent fut commencé à baſtir du regne de Loys douzieſme, la place duquel eſtoit auparauant l'ancien hoſtel de Bretaigne, a vne lieuë de Paris, & la donna a ces religieux Madame Anne de Bretaigne Royne de France: mais l'Egliſe fut baſtie ſoubs le grand Roy François premier du nom : a l'entree de laquelle, & aux pieds d'vn image de la vierge Marie ſont eſcrits les vers qui ſ'enſuyuent:

Virgo expers næui, & primeuæ neſcia culpæ,
Quæ dominum ancilla, & filia nixa patrem,
Hæreſeon peſtes, ſcelerum contagia mundo.
Hæc tibi diuina luce ſecare datum eſt.

; filles
t nour
au S.
rit.

rité à
s vers
nfants
uez.

ange
a Cha-
des Pa
ns.

eaudes
ires a
s.

re des
imes
qui in-
é.

tel de
aigne
né aux
imes
la roy.
Anne.

Puis on y voit les marques de celle grande Princeſſe qui donna celle maiſon, a ſçauoir les armoiries de France, & de Bretaigne, & és entours ces lettres K, & L, & les vers ſuyuants au deſſous:

Annæ felicis monimenta Britannica fulgent,
Octaui & Caroli, & Lodoici lilia regum:
Quorum animas ſanctus precibus perducat ad aſtra
Chriſtus, qui viuis rex eſt iudéxque ſepultis.

Ce lieu eſt de grande deuotion, tant pour ſa ſolitude, que pour la bonne vie de ceux qui y repairent, leſquels ſuyuent les abſtinence, & auſterité de leur inſtituteur : & ne voyez, ſoit au cloiſtre, baſty par le feu Cardinal de Rohan, ſoit aux iardins, que choſes qui vous incitẽt a deuotion, a fin qu'vn lieu de religion, n'aye autre plaiſir que celuy que peut receuoir l'ame en la contemplation des choſes celeſtes. En cette maiſon y a vne aſſes belle Librairie, eu eſgard au temps qu'il a que on l'a fondee, & laquelle par ſucceſſió d'annees ſe pourra eſgaller aux plus belles, & plus magnifiques, & mieux garnies de bons liures. Non loing de Paris, eſt auſſi l'Egliſe de noſtre Dame des Vertus, renommee de grands miracles, & l'ordinaire pelerinage des Pariſiens tãt hommes que femmes, qui ſouuent voyent heureux les effects de ce qu'ils requierent : ce ſaint lieu a de noſtre temps ſenty la rage Caluiniſte, lors que les rebelles ayans pris la ville de ſaint Denys, ſembloiẽt aſſieger la grande & la capitale cité du Royaume: toutesfois là lon remiſe ſus, ſans que la deuotion ſoit diſcontinuee, ny la grace de Dieu oſtee au ſaint lieu, où encor ſe font les miracles auſſi bien que iamais, l'eternel ſe moquant de ces Athees Huguenots, qui taſchent d'abolir tout bonne inſtitution de la memoire des hommes. Ie laiſſe les Egliſes qui ſont és faux-bourgs ſaint Honoré, ſaint Denys, & ſaint Martin, entre leſquelles eſt le Prieuré ſaint Ladre, ou pluſtoſt ſaint Lazare, & l'Egliſe de la Ville neuue, baſtie de noſtre temps pour toucher vn mot en paſſant, de la religieuſe maiſon des freres Nuds-pieds de l'ordre ſaint François qu'on appelle Capuſſins a l'imitation Italienne : car d'Italie les a lon faits venir du viuãt du Roy Charles 9. que Dieu abſolue, & eſt l'vne de leurs retraites a vn lieu prés de Paris nómé Piquepuce, fondé par les aumoſnes du reuerẽd pere Monſieur l'Eueſque de Ciſteron: l'autre conuent de ces freres eſt a Meudon, où le reuerendiſſime Cardinal de Lorraine Charles les a mis, & les y entretient, comme ſoigneux des pauures, & amy de la ſainteté de ces religieux, honorez par tout, à cauſe de l'auſterité de leur vie : & deſquels ie ne veux dire autre cas, ſinon que ie voudroy que leur ſimplicité, & continence peut ſeruir d'exemple, & aux autres eccleſiaſtiques, & a tout le reſte du peuple de France, a fin que le deſbord y ceſſant, Dieu retiraſt auſſi la fureur de deſſus nous, la main duquel eſt eſtendue pour nous punir, ſ'il ne voit l'amendemẽt de nos fautes. Du coſté de l'Vniuerſité, y a de beaux, & grands fauxbougs, leſq̃ls ſurpaſſent en grãdeur, & richeſſe pluſieurs des plus illuſtres villes du Royaume : entre leſquels eſt celuy de ſaint Germain des Prez,

Bibliotheque des Minimes a Paris.

Noſtre Dame des Vertus lieu de grande deuotió prés de Paris.

Capuſſins introduits a Paris, & par qui.

Faux-bourgs S. Germain, & ſes Egliſes.

ainſi renommé de l'Abbaye fondee de ſaint Vincent,& depuis dedice a ſaint Germain, de laquelle auons parlé cy deſſus.En ce faux-bourg eſt l'anciéne Egliſe ſaint Pierre,qu'aucũs eſtiment auoir eſté la parroiſſe du faux-bourg,ce que ie ne trouue trop vraiſemblable,ains pluſtoſt a eſté vn oratoire,& retraite iadis de quelque ſolitaire: tout ioignant laquelle eſtoit le tombeau d'vn geant de grandeur exceſſiue,ainſi que ſes oz en donnoyent vne apparence treſeuidente:ie n'ay ſceu trouuer l'hiſtoire au vray de ce geant, qui il eſtoit, comme il fut mis icy, & quel fut iadis ſon nom, & parainſi ne vous irayie rien racompter par coniecture. L'Egliſe parochiale de ce faux-bourg eſt dediee a l'honneur de ſaint Sulpice,lequel fut iadis Archeueſque deBourges: & quant au reſte des Egliſes, & hoſpitaux qui ſont en ce faux-bourg,nous l'auons deſia deſcrit cy deſſus.

Faux-bourgs S. Iacques, & ſes Egliſes

Aux faux-bourgs ſaint Iacques ſont auſſi les Egliſes de noſtre Dame des champs, de laquelle auons parlé faiſants mention des premiers ſieges des Eueſques de Paris:y eſt auſſi le prieuré ſaint Iaques du haut pas,ores l'Abbaye de ſaint Magloire:

Faux-bourgs S. Marcel, & ſes Egliſes

& és faux-bourgs, & ville de ſaint Marcel ſont les Egliſes de ſaint Medard, que la furie Huguenotte pilla dés les premiers troubles de France,y faiſant des inſolences,ſi barbares que i'ay horreur de les reciter, tant cela me ſemble indigne du nom François, & des hommes qui font profeſſion du Chriſtianiſme.

Ville ſaint Marcel, & ſes Egliſes

L'Egliſe canoniale de ſaint Marcel, iadis ſiege des Eueſques,& contenu en l'encloz des murs anciens de la ville ſaint Marcel, ſeparee du reſte des faux-bourgs qui iadis n'eſtoyent qu'vn champeſtre ſuiet a l'Abbé, & conuent de ſainte Geneuiefue, comme encore la plus part d'iceluy depend de la iuſtice, & iuriſdiction de cette Abbaye, & la ville eſtant de la Seigneurie,& contribution des Chanoines: y ſont auſſi les memoires de ſaint Clement, & l'Egliſe du martyr ſaint Hippolite. Et voila ce que i'auoy a dire des Egliſes de Paris tant dehors, que dedans la ville, en quoy ſi ie ne me ſuis monſtré aſſes diligent, la faute ne m'en doibt eſtre imputee, qui ay fait tout deuoir d'en recercher les antiquitez, & fondations: mais on eſt ſi peu verſé en cette hiſtoire d'antiquailles,que les modernes ne ſçauent quel eſtoit l'eſtat,ny l'eſtre de leurs anceſtres. Parainſi le lyſeur pillera (ſ'il luy plaiſt) auec moy pacience,qui ſuis auſſi marry de ne fournir ce que ie voudroy bien,que luy faſché de voir que rien manque en ce mien œuure.

Du reſte des baſtiments publics, & autres choſes remarquables en la grande ville, & cité de Paris.

NOus auons cy deuant parlé de quelques vns des plus ſegnalez baſtiments de Paris,comme du Louure qui ſeruoit iadis de priſons,n'y ayãt que celle grande tour,que depuis le Roy François premier du nom feit abbatre pour continuer ce ſuperbe baſtiment qui y a eſté fait,& de ſon temps, & de celuy de Henry 2.& de Charles 9. lequel eſt ores le ſiege de noz Roys,& le logis ordinaire des Princes. Or tout ainſi que du tẽps des EmpereursRomains, & laGaule leur eſtãt ſuiette,les tributs deuz a l'Empire eſtoyẽt portez a Paris,& au Chaſteau d'iceluy, qui eſt ores le grand Chaſtelet, ainſi qu'on peut recueillir par les anciénes memoires:le Roy Philippe Auguſte feit baſtir cette groſſe tour du Louure cõme la Royne des Chaſteaux de France, à laquelle tous les fiefs deuoiẽt venir faire hommage,comme teſmoing que toute la nobleſſe de France depẽdoit du Roy,& luy deuoit foy,hommage, aſſiſtance, & obeiſſance.

Chaſtea du Lou chef de touts le Chaſtea de Fran

Cet edifice eſt a preſent vn des plus rares pour l'excellẽce de ſon architecture,qui ſe treuue guere en l'Europe,& en vne aſſiette, & belle,& autant forte qu'homme ſçauroit imaginer: ayãt de touts coſtez l'air libre,la riuiere de Seine qui luy eſt a l'obiect, & le chemin vny pour aller aux Tuilleries,qui eſt le palais de la treſilluſtre,& treſchreſtiẽne Royne Catherine de Medicis, lequel eſt vn des plus plaiſans,& ſuperbes qui ſoyent en l'vniuers,& lequel ſa maieſté fait dreſſer de telle ſorte,qu'elle l'enclorra dedans la ville: & du coſté de la ville,eſt l'hoſtel de Bourbon fondé iadis par Loys qui fut le 3.Duc de cette ſouche ſortant de ſaint Loys.

Palais d la Royn aux Tu leries.

Et biẽ que le palais ſoit plus ancien que les edifices, que vous allons nommer,ſi eſt-ce que pour certain reſpect nous le mettrons le dernier: or entre les lieux forts de Paris eſt la Baſtille,qui eſt comme vne citadelle, non pour tenir les citoiens en bride,ainſi que pluſieurs penſent,car iamais elle ne fut baſtie a telles fins, quoy que d'aucuns l'y ayent voulue employer a leur grãde confuſion & ruine,ains fut fondee pour ſe preualoir contre les ennemys de la ville.

Hoſtel Bourbo par qui l ſty.

La Baſtil citadelle de Paris.

Et d'autant que le bruit commun court, & pluſieurs y aiouſtẽt foy,que ce fort eſt de la fondation des Anglois,il leur en faut oſter l'opinion,puis que elle eſt fabuleuſe,comme ainſi ſoit que les Anglois n'en furent onc les fondateurs, ains ce fut vn Preuoſt de Paris,qui viuoit du tẽps deCharles le quint ſurnommé le ſage,lequel voyant les affaires du royaume,& qu'il eſtoit aſſailly de toutes parts des Anglois,& des partiaux,& complices de Charles Roy de Nauarre: voyant auſſi la foibleſſe de la cité de Paris, du coſté de ſaint Antoine, la ferma de murs, & y baſtit cette fortereſſe, à laquelle il poſa la premiere pierre, a cecy luy tenant la main le bon Roy Charles ſon ſouuerain.

La Baſtil par qui b ſtie.

Ce fut ce meſme Preuoſt de Paris,nommé Hugues Aubriot,qui feit baſtir le petit Chaſtelet, a fin de brider les courſes que pour lors faiſoient les eſcoliers,contre leſquels cet homme eſtoit irrité, auſquels il faiſoit la guerre, & par leſquels a la fin il fut ruiné,ainſi qu'on peut recueillir des annales de France.

Petit Ch ſtelet pa qui rebaſ

Encore en y a il qui ſont d'opinion,que le grãd Chaſtelet eſt de la fondation Angloiſe, mais ils ne voyent point de combiẽ ils ſe meſcontent,cõme ainſi ſoit qu'auant que iamais les Anglois euſſent le pied en France, cette place eſtoit au meſme eſtat qu'elle eſt a preſent, cõme celle que les Romains y fonderẽt pour ſ'y tenir forts,& y receuoir les tributs des Gaules,ainſi que dit eſt:cõme ainſi ſoit que lors Paris ne contenoit que ce qui eſt compris en l'Iſle du Palais,& du pont au Change, le bout duquel fait le Chaſtelet d'vn coſté,& le lieu du palais moderne fait l'autre.

Grãd Ch ſtelet eſt fondatio Romain mais refai par le Ro Philippe Auguſte.

Au reſte le Chaſtelet fut reparé, & remis ſus par Philippe Auguſte qui voulut que ce fut le ſiege ordinaire de la iuſtice, non qu'il ne ſeruit deſia a tel effect, car il ne fut onc que les officiers ne ſ'y aſſemblaſſent, comme voyans ce lieu deputé pour la iuſtice ia dés le temps des Romains: & ſi quelcun me veut contredire, qu'il me mõſtre la place, où ſe tenoyent les iuges a Paris, & où ils vuidoyent les differents des partyes: car de dire que il n'y en eut point, ce ſeroit abuſer par trop de l'hiſtoire. Puis donc que Philippe Auguſte ne feit que rebaſtir le Chaſtelet, c'eſt donc à dire que deia il eſtoit ſus, & que la vieilleſſe du baſtiment incita ce bon Roy a le reparer & fortifier, comme Prince ſoigneux de ſa iuſtice & voulant autoriſer ceux qui l'exerçoyent: Et ie diray plus, que le petit Chaſtelet eſtoit baſty des le temps des Romains: car il eſt vraiſemblable qu'ils ſe fortifierent par toutes les auenues de la riuiere, & que puis que les ponts y eſtoyent baſtis, ainſi que le teſmoigne Ceſar en ſes Cõmentaires, & Iulian l'Apoſtat en ſon Epiſtre aux Antiocheens, il eſt vraiſemblable que de ce coſté auſſi bien que de l'autre les Romains ſe feirent forts, comme ainſi ſoit que le petit Chaſtelet ne porte pas moindre marque d'antiquité, que le grand: & que ce qu'Aubriot y feit, eſtoit reparation, & non point fondation n'eſtant vraiſemblable que la ſomme de 18000. eſcus employee par luy en cecy ſuffit à baſtir vn tel edifice, & à faire encor le petit pont, le moindre deſquels eſtoit pour en couſter d'auãtage a ſeulement le fonder. Ainſi quand nous lyſons ces choſes, il y faut aller auec iugement; & penſer que Paris eſtant, auant ceſt Aubriot, on n'auoit point laiſſé iadis declos ce coſté de la ville, veu que l'vniuerſité n'eſtoit encor que comme vn village. Et puis que nous en ſommes ſur les ponts, c'eſt merueille que de voir tant de belles, & ſuperbes maiſons baſties ſur ceſte grãde riuiere, ſans que ceux qui paſſent par les rues ſ'aperçoiuent que c'eſt ſur l'eau qu'ils marchent, & ſur touts eſt admirable ce grand pont noſtre Dame, lequel contient en longueur ſoixante dix pas, & quatre pieds, & dixhuit pas en largeur: & tant ce pont que les autres n'eſtoyent iadis que de boys, ainſi que le teſmoigne Iulian l'Apoſtat, lors qu'il dit ainſi: i'eſtoy iadis paſſant l'hyuer en ma bien aymee Lutece (c'eſt ainſi que les Pariſiens Gaulois apellent leur cité) laquelle eſt en vne petite iſle voiſine du fleuue, qui l'enceint de toutes parts, il y a des ponts de boys qui donnent facile paſſage vers la ville de quelque coſté qu'on vueille aller. Mais celuy de noſtre Dame eſtant cheut l'an 1499. on le refeit en la forme que le voyez à preſent, à ſçauoir tout de pierre de taille faiſant de grandes arches, les piliers deſquelles ſont fondez ſur des pilotis, & rẽforcez de touts coſtez pour les deffendre de la violence des eaux, d'vne pointe triangulaire, affin que la riuiere chariant, les glaces ne puiſſent porter aucun preiudice ny au pont, ny aux maiſons ſur iceluy baſties, leſquelles y ſont en nombre de 68. leſquelles apartiennent a l'hoſtel de ville, qui les donne à louage a qui bõ luy ſemble: il eſt vray que le fonds, & la iuſtice en ſont au Roy, & que la ville eſt obligee d'entretenir le pont ſus dit en ſon eſtre. Or cõme ce pont eſt vne des plus belles pieces de l'Europe, eu eſgard aux baſtimens y paſſez deſſus, auſſi eſt il poſé ſur la plus fertille, douce, ſaine & nourriſſante riuiere qui ſoit en l'Europe: c'eſt de la Seine que ie parle, laquelle ayant ſa ſource au terroir des anciens Langrois, & ſortant du mont de Voge en Bourgoigne prend doulcement ſa courſe ſans porter bateau de compte, iuſqu'a ce qu'elle ſe ioinct a l'Aulbe, qui ſe vient engoulpher en la Seine pres de Mery, & deſlors Seine enflant ſes flots, fait auſſi eſlargir ſes limites, arrouſant le païs Champenois, iuſqu'a ce qu'elle ſ'aggrandit, & deuient plus puiſſante par la reception qu'elle fait de l'eau de Yonne, qui ſe ioint a Seine au Pont de Mõtereau, qui pour ceſte vnion de fleuues eſt dit Montereau où faut Yonne, apres elle reçoit en ſes bras, la riuiere de Loin, qui paſſe a Moret, & non guere loing de Fonteinebelleau, en elle tombe auſſi l'Orge pres de Sauigny, & a Corbeil ſ'engoulphe dedans la Seine la riuiere d'Eſtampes, qu'ordinairement on apelle la riuiere d'Eſſone, & au pont de Charenton eſt elle aggrandie par le fleuue de Marne, & de là auant elles coulent ainſi coniointes vers Paris, ſeparãs en pluſieurs endroits les Gaules Celtique, & Belgique d'enſemble, & faiſans ceſte iſle de Paris, qui ſemble neutre entre les deux Gaules ſuſdictes, & qui eſt la plus belle, & plus riche iſle d'Europe, pour le peu de terre qu'elle cõtient, & la plus ſainte, eu eſgard aux lieux ſaints, & auguſtes qui y ſont baſtis, & aux ſacres reliques, & choſes diuines qui y repoſent, & des plus ſuperbes, qui contemplera la maieſté des parquets, & lieux de iugements tant ſpirituels, que temporels, ciuils & criminels, qui ſe vuident touts les iours ordinaires en ceſte iſle. Apres que Seine eſt enflee des flots de Marne, & auant que d'entrer a Paris, le petit fleuue de Bieure, ou la riuiere de Gentilly, eſt celuy qui luy va faire obeiſſance, & lequel entre les fleues Frãçoys, porte la proprieté que ſon eau eſt propre pour taindre l'eſcarlate, & pour toute eſpece de tainture, & pource les tainturiers, les plus riches de France, ſe tiennent ſur ceſte petite riuiere, laquelle paſſant par l'abbaye ſaint Victor, & le lõg des Sauſayes, va en fin ſe rendre (comme dit eſt) dedans la Seine, laquelle auant que ſe lancer entre les bras de l'Ocean, reçoit encor pluſieurs petites riuieres, cõme Aiſne, Oiſe, la riuiere de Chartres, Epte, qui paſſe a Giſors, les riuieres d'Eu, & d'Andely, & autres que ie ne peux vous deſchiffrer. Tant y a qu'entre touts les fleuues de France, on peut dire que la Seine a des priuileges qui luy ſont touts propres, elle eſtant doulce, paiſible, non rauiſſante, ny rongeant, & gaſtant les terres qui l'auoiſinent, peu ſouuent ſortãt de ſes limites, & des plus nauigables de l'Europe, non guere frequẽte en abiſmes, & foſſes tourbillonneuſes, non dangereuſe aux nageurs, ny faſcheuſe a ceux qui y nauigẽt, & en ſomme n'y a fleuue en l'Europe, qui au pris de ceſtuy cy, n'aye de biẽ grandes incommoditez, les vns eſtans trop impetueux comme le Rhoſne, & le Po, ou cõme le Rhin & le Danube, les autres trop lents, & peſans comme la Sone a Lyon, & comme noſtre Garonne laquelle auec ceſte peſanteur ne laiſſe d'engloutir, & attirer les terres qui luy ſont voiſines: en ſomme la Seine eſt toute nauigable, fertille, abondante, gracieuſe, ſaine, portueuſe, ſans rochs, ny eſcueills, & la plus aſſeuree d'entre les riuieres de France: qui eſt cauſe que la grande cité de Paris abonde, en tout tẽps de tout ce qui eſt requis pour la vie des hommes, ceſte riuiere luy ſeruant comme d'vne corne d'abondance, nourriſſant tant de millions d'hommes, que ceux qui le voyent a Paris, ſont contraints de confeſter que ce miracle ſurpaſſe toute foy, & de dire qu'en cela (comme en toute choſe) Dieu fait

iadis
u en-
s põts

a
en
t. aux
-
s.

ptiõ
nt
d'a-
aris.

de
re
ne.

Riuieres qui entrẽt en la Seine

Ou la Marne, & Seine ſe ioignẽt enſemble.

Iſle de Seine a Paris la plus riche du mõde.

Louanges de la riuiere de Seine

Hoſtel de ville a Paris.

Eſcheuins inſtituez a paris.

Les Pariſiés ont de tout temps eu droit d'eſcheuinage.

Armoiries de l'hoſtel de ville.

En quel tẽps a eſté baſty l'hoſtel de ville a Paris.

paroiſtre les merueilleux effaits de ſa toute puiſſance. Entre les ouurages, & edifices magnifiques de Paris eſt compris l'hoſtel de ville, qui eſt la place, où ſe font les aſſemblees pour le fait de la police, le ſiege des Preuoſt des marchants & eſcheuins, de l'autorité deſquels auons parlé cy deſſus, & en noſtre hiſtoire vniuerſelle du monde, & l'inſtitution deſquels eſt d'ancienne imitation, quoy qu'on en attribue l'inſtitutiõ a Philippe Auguſte, que ie croy bien auoir eſtably l'ordre des electiõs, & donné les immunitez aux officiers de ville, deſquelles ils iouiſſent: mais de penſer que ce corps fut ſans police precedente, on ne me le ſçauroit perſuader: veu que de tout temps les ſeigneurs, & bourgeois de la ville, ont eu leur parlouër, & conſeil, & que ce mot d'Eſcheuin eſt de plus long temps, que du Roy Philippe Auguſte, & le Preuoſt eſt mot, qui reſſent plus ſon apellation Romaine que Françoiſe, il eſt vray que le peruertiſſement des ordres qui aduint aux changements des ſeigneuries, & les guerres ſi longues, que merueilles, peurẽt alterer l'eſtat des Bourgeois, & diminuer quelque cas de leur puiſſance: mais tout eſtant apaiſé apres les Pepins par Capet, & ſes ſucceſſeurs, Philippe Auguſte remit ſus la police des habitans, & leur rendit leurs iuges ordinaires, non auec la maieſté qu'on y voit a preſent, auſſi la ville n'eſtoit pas ſi grãde, ny le trafic de marchandiſe tant auancé. Ce fut luy qui dõna aux ſeigneurs de la ville les Armoiries, qu'ils portent a preſent de gueules a vne Nef d'Argent, le chef d'azur ſemé de fleurs de lys: pour monſtrer que Paris repreſente tout le corps Françoys, comme en vn nauire, dedãs lequel le Roy ſeul eſt le gouuerneur, & que ſuyuant la police de ceſte ville, toutes les autres du royaume faut que ſe gouuernent. Au reſte l'ancien lieu, où ſouloyent ſ'aſſembler, les Bourgeois pour tenir leur parlouër, depuis que la ville fut cloſe du coſté de l'vniuerſité, ce fut pres de la place, où a preſent eſt baſty le conuent des freres de ſaint Dominique: car là eſtoit alors l'hoſtel de ville, ce qui me fait aſſeurer en mon opiniõ, que de longue memoire le droit d'eſcheuinage a eſté donné aux Pariſiens, veu que noz anceſtres ont eſté ſi ſages, que de ne donner point de nom vain aux choſes, & que ſ'il y a eu vn hoſtel de ville, ce n'eſtoit point pour le faire ſeruir d'ombre, ains pour monſtrer l'effait de la choſe. Par ſucceſſion de temps, cõme ce corps de ville eſt venu en ſa perfection, pour ſes loyaux ſeruices faits a touts les Roys, auſſi a lon veu l'aggrandiſſement de la gloire de ceux qui y ont cõmandé: de ſorte que la maiſon de ville n'eſtant rien, a eſté baſtie de noſtre temps d'vne ſtructure auſſi belle, & magnifique qu'autre qui ſoit en Paris, & ſur le portail de laquelle ſont eſcrites les parolles ſuyuantes en lettre d'or, leſquelles nous auons recueillies, & icy appoſees, bien que Corrozet les aye miſes en ſes antiquitez.

Senatui, populo, equitibúſque Pariſien. piè de ſe meritis, Franciſcus primus Frãcorum rex potentiſſimus, has ædes à fundamentis extruendas mandauit & curauit, cogendíſque publicè conſiliis, & adminiſtrandæ reipublicæ dicauit. Anno a ſalute condita M. D. XXXIII. Idibus Iulij.

Inciſum M. D. XXXIII.
Idibus Septembr.

Petro viola præfecto Decurionum, Claudio Daniele, Ioanne Bartholomæo, Martino Bragelonio, Ioãne Curtino Decurionibus.

Dominico Cortonenſi architectante.

Nom d
Preuoſ
eſcheui
de Par
l'an 15

Arſena
Paris.

Et par là vous voyez qui eſt auteur de ce braue edifice, poſé au lieu, le plus commode de Paris, pour eſtre au milieu de la ville, & ſur le paſſage, le plus frequẽté qui ſoit en icelle, affin que ces iuges Ediles puiſſent eſtre a la veue de chacun, & que les citoyens ſçachent où ſ'adreſſer pour auoir iuſtice. Et affin qu'on ſçache en quel temps i'ay eſcrit ceſt œuure, on verra qu'en l'an 1574. eſtant Preuoſt des Marchans Monſieur Charron Preſident: les ſeigneurs Dannets, Bergeronne, le Gay, & la Barre eſcheuins treſbiens meritans de la republique, & leſquels ſont dignes d'eternelle memoire, pour les bons offices, & trauaux pris durant ces troubles, pour la deffence de leur republique. Vne des plus belles marques qui a preſent ſoyent a Paris, eſt l'Arſenal, qui eſt comme le Magaſin des armes, & pouldres & artillerie de la ville, que Henry ſecond du nom feit comencer, y faiſant faire deux places longues, comme deux hales, mais depuis on y a fait, & parfait ſous Charles neuuieſme, apres que les pouldres furẽt bruſlees des les premiers troubles en l'an 1562. ceſt edifice le plus fort, & magnifique qu'on ſçache guere, pour vn tel vſage: y rebaſtiſſans les loges, & maiſons des ouuriers qui trauaillent a la fonte de l'artillerie, eſtant muré de haute muraille le paſſage par lequel on pouuoit aller a la baſtille: car nous l'auõs veu ouuert, & toutes ces places vuides, qui a preſent ſont contenues en ceſt enclos. Des autres choſes remarquables a Paris, nous reſte le Palais, ſur lequel nous voulans arreſter plus longuement, mettrons auſſi fin a ce diſcours, iuſques a la deduction que i'en feray cy apres. Ie ne pretents neantmoins y meſler rien qui ſoit des lignes collaterales, ſinon où ie verray que la ligne droite aura failly affin qu'il ne ſemblaſt que ie dreſſaſſe vn corps d'hiſtoire d'annales: car ce que nous faiſons en ceſt endroit, n'eſt que pour illuſtrer les places, deſquelles nous faiſons deſcription. Donc ayans a ſingulariſer Paris, noſtre pretente n'eſt que de deſcrire les Roys qui ont eſté proprement, commandants ſur le païs qui entre les autres terres, de Gaule porte le nom de France, duquel la cité de Paris eſt la ville capitale. Auſſi auons nous propoſé cy deſſus, que ceux qui ont regné en la terre Pariſienne, ſont apellez Roys de France, les autres eſtans Roys en France, comme ſe raportans au chef, & quaſi dependants de la couronne, de celuy qui gouuernoit la cité Pariſienne. Et c'eſt pourquoy (comme auons dit) lors qu'il y auoit quelque contention entre les Roys, la ville de Paris demouroit neutre entre eux, n'eſtant loiſible que pas vn de ces Princes y entraſt, iuſqu'a tant que leurs differenrs fuſſent vuidez: ſagement eſtimans que ſi quelcun y entroit, par ce preiugé il ſe declairoit le chef de la monarchie Gauloiſe, où Gaulo-françoiſe: veu qu'en icelle eſtoyent ordinairement gardez les theſors royaux, ainſi qu'auons veu de Fredegonde ſe retirant auec les ioyaux de la maiſon royale, en la grande Egliſe de Noſtre Dame de Paris, & qu'il ſe voit par ce que dit Aymon, que Chilperic apres la mort, & enterremét de Clothaire, non content du partage eſgal qu'il auoit eu auec ſes freres, il ſ'empara des theſors royaux qui eſtoyét a Paris, & les departant a ceux d'entre les François, qu'il cognoiſſoit les plus frians, & amoureux de pecune, les gaigna par telle corruption, & ſe ſaiſit du royaume au preiudice des autres. Tout cecy ne téd qu'a ce que i'ay dit, que ceux là ſeuls ont touſiour porté le tiltre de roys de France, leſquels auoyent la cité de Paris ſous leur puiſſance qui reſidoyét en elle, & y aſſembloyent les Dietes: & en ſomme on a veu d'ordinaire que celuy auquel eſcheoit Paris, eſtoit auſſi l'heritier de ſes freres, comme par vn preſage aſſeuré, que ceſte ville deuoit vn iour eſtre celle qui commanderoit ſur le reſte des Gaules, & de laquelle les nations eſtranges viendroient puiſer, & ſçauoir, & conſeil, & bien ſouuent reſolution en leurs plus vrgents affaires. Et que ce droit luy deut eſchoir ſe móſtre par les partages, veu que preſque touſiour l'aiſné a eſté celuy, qui a emporté Paris, pour ſon lot, & ſort precipu, comme entre les Gentils-hommes l'aiſné a le logis ſeigneurial, & le vol du Chapon, pour eſtre comme le chef de ſes freres, & que cecy ſoit vray, voyez ce que Aymon continué au lieu ſus allegué apres que Chilperic eut occupé Paris: les Freres (dit il) luy courans ſus a l'improuiſte, le chaſſerent de la cité: puis ſ'accordans, & faiſans paix, l'appellerent, & feirent partage de tout le corps du royanme en quatre parties eſgales. Car Cherebert, qui auſſi eſt nommé Aribert aiſné des quatre, eut pour ſa part la cité de Paris, qui auoit eſté d'autresfois a Childebert fils aiſné de Clouis: Gontran eut Orleans, qui fut le royaume de Clodomir, a Chilperit eſcheut Soiſſons, de laquelle auſſi eſtoit roy ſon pere: & Sigebert obtint Mets, ſur laquelle auoit commãdé Theodoric ſon oncle. Par là vous voyez quelle a eſté Paris a l'endroit des premiers Princes Saliens, deſquels il eſt deſormais téps de mettre le nombre, & puis nous dirons quelle fut iadis leur maieſté & puiſſance, quels leurs habits, & en quelle pompe ils marchoient allants par païs, & comme ils ſ'aneantirent, & par leur aneantiſſement furent cauſe que les Maires du Palais empieterent a la fin la couronne.

on
cha.1.

DV PALAIS DE PARIS, ET *nombre des Roys qui ont regné en France, & des Officiers de la Couronne, & de la maiſon du Roy, & de leurs charges.*

AYANT a diſcourir du palais royal, ne fault qu'on eſtime que ce ſoit ſeulement de l'edifice qu'on nomme ainſi a Paris, & la fondation duquel eſt ancienne, comme auons monſtré, ny de la police qui y eſt gardee pour le fait de la iuſtice ſouueraine, de laquelle auons de-ia fait métion, ains de la ſuite de la maiſon du roy, laquelle (comme auons propoſé dés le commencemét) a de tout temps, au moins des les premiers roys Chreſtiens, eſté eſtablie en la cité de Paris: bien que ne deuions, ny puiſſions ſeparer la iuſtice d'auec les roys, puis qu'ils ont eſté eſleuz pour eſtre les diſpenſateurs, & miniſtres d'icelle. D'auantage ne voulons laiſſer le baſtiment du Palais, comme ne ſeruãt a noſtre propos, veu qu'il y fait beaucoup, a cauſe que cela móſtre l'excellence de celle grande cité que nous deſcriuons, & qui eſt la capitale de ce royaume: en laquelle de tout temps ſe ſont tenuz les roys, tant les Merouinges que les autres, quoy que la plus-part des Pepins ſe ſoyent plus arreſtez en la Gaule Belgique qu'en noſtre cité de Paris; & neantmoins trouuons nous que les derniers des Carlouinges auoyét leur ſiege a Paris, puis que il ſe trouue que par le Conſeil de Hue Capet, le roy Lothaire, fils de Loys le Tranſmarin, mit en ſa Chapelle royale, qui eſtoit où à preſent eſt l'Egliſe ſaint Barthelemy, les corps ſaincts portez de Bretaigne, & icelle chapelle eſtoit pres du Palais royal: ce qui donne aſſes a entendre que de tout temps le Palais a eſté où il eſt a preſent, mais non baſty auec telle magnificence, a cauſe que les roys ne ſ'amuſoyét pas tant a eſtre ſuperbement logez qu'a faire iuſtice a leurs ſuiets. Ce qui ſe peut encor recueillir de ce que ſaint Louys feit baſtir pres de ſon Palais la ſainte Chapelle, de laquelle auons parlé cy deſſus, où il mit les ſacrees reliques qu'il deſengagea pour l'Empereur Baudouin de Conſtantinople: & eſtoit lors le Palais royal en ce corps de logis que maintenãt on appele la ſale ſaint Louys. Car il n'eſt vrai-ſemblable que les roys fuſſent ſans logis en vne ville où ils ſe tenoyent d'ordinaire, & vous ne voyez guere de marques de leurs hoſtels anciens, ſi ce n'eſt a ſainte Geneuiefue, où encor eſt la ſale de Clouis, & a ſaint Martin, où hors le Prieuré y-a quelques maſures pres ſaint Nicolas, qui font foy que ça eſté le baſtiment de la maiſon royale: n'y ayant encor ny hoſtel de Tournelles, n'y Louure, ny Chaſteau de Vincennes, ou autres circonuoiſins pour le logis du roy, & de ſa ſuite. Et en quelque part que ſoit ce village de Cale, duquel eſt faite mention en l'hiſtoire de France, & auquel fut occis Chilperic reuenãt de la chaſſe, par les ruſes de ſa femme la Royne Fredegonde, ſi eſt-ce qu'il appert que ce roy ſe tenoit a Paris, cõme au ſiege principal de ſon royaume, & tenoit gardes aux ponts, affin d'y ſurprendre les eſpions qui viendroyent de la part de ſes freres: car ainſi parle Aymon en ſon hiſtoire. Par là vous voyez que Paris eſtoit encor contenu és Iſles, & cloſture de la riuiere de Seine, & que neceſſairement il failloit que ſon Palais y fut baſty: d'où ſ'enſuit, que ce logis royal de tout temps a eſté où il eſt, quoy que non ſi magnifique: ſi ce n'eſt qu'on le voulſiſt mettre où eſt ores l'Egliſe de noſtre Dame, ce qui n'eſt vraiſemblable, d'autãt que i'ay depuis feuilleté Aymon, & troué que ia de ce temps en Paris y auoyt vne Egliſe Cathedrale au nom de la vierge Marie, vers laquelle ſe retira Fredegonde veufue, auec les theſors du royaume & ſon fils, & y fut receüe par l'Eueſque Ragnemonde. D'où faut conclurre ou que ce temple eſtoit ailleur en la ville (car en l'enclos d'icelle eſtoit il, puis que la royne ſ'y retiroit a garant) ou que depuis il a eſté ruiné, veu qu'il n'y a que quatre cens ans (comme auons veu) que ceſt edifice eſt dreſſé, & qu'on ne ſçait de quel temps eſtoyent les

Roys de France ſe ſont arreſtez a Paris plus qu'ailleurs.

Le Palais a eſté où il eſt ia du temps des Pepins.

Petit Palais où eſtoyt du temps de ſaint Loys.

Aymon li. 3. chap. 48.

Aym. liur. 3. chap. 58.

Par qui, & ſous quel roy a eſté baſty le Palais de Paris.

Louys Hutin eſtablit le Parlement ſedẽtaire au Palais a Paris

Cõſeillers iadis eſtoyent de robe courte.

Beauté de la grande ſale du Palais a Paris

fondement qu'on y trouua, & ſur leſquels on a ſurbaſty. Toutes ces raiſons me font dire que le Palais eſt de longue main, & que non ſans cauſe les Roys ſ'y ſont arreſtez, comme preſageans la maieſté de ce lieu, & qu'il ſeroit vn iour le ſiege du Senat le plus excellent, & entier qui ſoit au monde. Ce lieu a eſté mis en l'ordre, beauté, ſtructure, grandeur & magnificence qu'on le voit a preſent du temps du Roy Philippe le Bel, conduiſant l'œuure, & architecture Meſſire Enguerrant de Marigny Conte de Longueuille, & general des Finances (voyez quels hommes on employoit iadis a tels eſtats, pluſtoſt que des affamez, & des hommes qui ne demandent que piller l'argent du Prince) la ſtatue duquel eſtoit poſee pour marque ſur vn des portaux du Palais, mais le ſusdit ſeigneur eſtant mort par iuſtice, ou aumoins par ſentence du Iuge, ceſte repreſentation fut abatue. Ce Palais eſtoyt la demeure des Roys d'alors, & ſ'y tenoyent les plaids de la porte, ou des requeſtes, eſtant le Parlement ambulatoire & les Roys venants, ſuyuant l'ordonance anciẽne, a Paris deux foys l'an tenir court, & ouyr les doleances du peuple, ainſi qu'on obſerue és dietes d'Alemaigne. Mais le Roy Loys ſurnommé Hutin ordonna que le Parlement fut arreſté, & ſedentaire en vn lieu, à ſçauoir a Paris, laiſſant ſon Palais royal aux Iuges, & Conſeillers, afin que de ſormais les parties n'euſſent tant de frais a faire ſuyuans la court qui trote ça & la, & d'heure a autre. Et eſt a noter que iadis les Conſeillers de la Court furent Cheualiers, & de robe courte, à cauſe que de la nobleſſe eſtoient lors choiſis les iuges, auec leſquels on meſloyt quelques eccleſiaſtiques, affin que ſ'il eſcheoit rien concernant la religion, ils en donnaſſent conſeil aux Lais, & aux Cheualiers: mais depuis, & fort ſagement on a voulu que les ſeants au Parlement fuſſent touts gens de grandes lettres. Mais pource que cy deſſus, parlans de la police des Pariſiens, ie vous ay diſcouru aſſes au long de ce Parlemẽt, & des offices, eſtats, & chambres qui ſont en iceluy, il nous ſuffira de dire qu'entre les Sales les plus belles d'Europe on met celle du Palais de Paris, veu la grandeur d'icelle, & la magnificence de ſes ouuertures: pres laquelle eſt la grande Chambre du pladoyé toute faite de lambris taillé en menuſerie a l'antique, releué de fin or ſur azur, & au bout des ſieges où ſ'aſſeent les preſidents & Conſeillers, où le Roy, tenant ſon lict de Iuſtice, eſt vne image de noſtre ſeigneur Ieſu Chriſt crucifié, ſouz lequel ſont eſcrites ces deux ſentẽces. A main dextre il y a ainſi.

> *Facite iudicium, & iuſtitiam: quòd ſi non audieritis hoc, in me iuraui, dicit dominus, quòd deſerta erit domus hæc. Hierem. XVII.*

Et a la ſeneſtre ſont ces mots.

> *Videte iudices quid facitis: non enim hominis exercetis iudicium ſed dei, & quondcunque iudicaueritis in vos redundabit, II Paralipon. XIX.*

Ie laiſſe l'eſtendue de ceſt edifice, le grand nombre des tours qui y ſont, ſa forte cloſture, & l'infinité des Chambres, & Sales qui l'embelliſſent: ne deduiray que c'eſt là que ſe font les feſtins ſolennels, & les aſſemblées generales les roys ſe mariants, ou faiſans leurs entrees, affin de touſiour ſe garder la poſſeſſion de leur logis ancien: ne diſcourray ſur les greffes & priſons, & autres conſiderations propres a la plaiderie, ſeulement vous reduiray par ordre les Roys qui ont regné en France, depuis que les Françoys ſe feirent ſeigneurs des Gaules: car c'eſt auſſi en la grand ſale du Palais que ſont leurs effigies tirees au vif, ainſi que ſçauent touts ceux qui ont eſté a Paris, & ſe ſont arreſtez a voir ce grand edifice royal, non que ie ſuyue ſi ſuccinctemẽt l'affaire, qu'il eſt contenu és ſouſcriptions, qui ſont au pieds d'icelles effigies Palatines. Touts ceux qui deſcriuent l'hiſtoire Frãçoyſe, poſent auſſi Pharamond le premier en ranc entre les Roys de France, comme auſſi il a eſté eſleu le premier, lors que ceſte nation voulut a bon eſcient ſe ruer ſur les Gaules, iaçoit que iamais il n'y aye cõmãdé: ce neammoins, puis qu'il eſt effigié auec les autres, & comme la ſouche du ſang Royal dedans ce grand Palais Pariſien, ie ne faudray auſſi de le mectre parmy ceux qui ont commandé ſur les Françoys, mais non ſur le païs que maintenant on appelle France. Ce Pharamõd donc gouuernoit le peuple Françoys du temps qu'Arcadie, & Honorie tenoyent l'Empire de Rome, & le ſiege de ſon regne fut ſur les bouches du Rhin du coſté de Holande: & fut le premier qu'oſa paſſer les limites, & ſe ruer ſur la Gaule Belgique voiſine du Rhin, & qui prit le païs de Moſellane, & de Treues, ayant ruiné la cité d'Auguſte, & d'où il ſe veit rechaſſer par Etie Capitaine Romain, ainſi que pouuez recueillir des liures de ceux qui ont eſcrit l'hiſtoire des Empereurs, & ſe ſont arreſtez aux annales de France. De ſon temps le nombre Françoys eſtoit ſi grand, que ce Roy fut contraint d'en enuoyer vne Colonie, vers la Pannonie, & ce furent ceux cy qui donnerent ſecours a l'Empereur Valentinian contre les Alans, & Sarmates. Ce Pharamond eut vn fils nommé Clodie ou Clodion le cheuelu, lequel comme ie diray cy apres, eut l'heur de faire en Gaule ce que ſon pere n'y peut executer, au reſte Pharamond eſt eſtimé eſtre celuy qui eſtablit la Loy Salique en France, cõtre laquelle pluſieurs Anglo-Françoys de noſtre tẽps ont aiguiſé leurs plumes, comme ſ'ils eſtoyent les ennemis iurez de noz Roys, & de la ſucceſſion legitime de leur couronne. Mais quand a moy, ie ne ſuis pour reuoquer en doubte ce que de tout temps on a tenu pour certain, & que les eſtrangers meſmes confeſſent, & l'experience nous a fait voir: la couſtume fondee ſur la loy ancienne, ayant pris tel pied, qu'il a eſté impoſſible qu'on aye iamais peu alterer ceſte ordonnance. De ce Roy parle ainſi l'Homere Gauloys, le ſeigneur de Ronſard en ſa Franciade.

Nomb
des roy
de Fra

Phara
premi
roy de
Franc
ne cõm
da onc
la Gau

Coloni
des Fra
çoys e
Panno
ſous le
Phara

Loy S
que do
nee pa
Phara
mond

Ronſa
liu.4 d
Franci

Quel eſt celuy de royale apparence,
Qui d'vn grand pas touts les autres deuance,
Et d'Oliuier ſe couronne le front?
Elle reſpond, c'eſt le Roy Pharamond,
Qui des François abaiſſant vn peu l'ire
Et le deſir conceu ſous Marcomire,
D'aſſuiectir les terres, & les roys,
Adoucira ſon peuple par ſes loix,
Et leur fierté Sicambroiſe, & Scytique
Amolira par la douceur Salique,

Pour retirer du chauld amour de Mars
Le cœur felon de ſes braues ſoudars.

Et vn de noz bons amys Berard de Gerard Gentilhomme Bourdelois, en ſes icons, ou images, & effigies des Roys de France, a faits ſur Pharamond les vers Latins qui ſ'enſuiuent.

Imperij primus Galli Faramondus habenas
Suſcipit, & legem Saliorum à nomine dixit:
Rex grauis, imperium hoc magnũ, hæc lex propria Gallis.

Au reſte affin que ne nous flatons nous meſmes en noz diſcours, il eſt hors de doubte, que ſi les Gaulois, & Romains meſmes ne ſ'entre-fuſſent haïs, que les Françoys n'euſſent conquis ſi aiſement les Gaules, mais Auite Gouuerneur des Gaules au nom de l'Empire abuſant de la femme d'vn ſeigneur Conſulaire nommé Lucie, & ſe moquant encor de luy pour luy faire porter les cornes, Lucie vaincu d'impaciẽce, & deſirant ſe venger, introduit auſſi Pharamond en Gaule, & allecha les Frãçoys a ſ'affriander ſur les terres où ceux du païs les deſiroyent pour ſ'oſter le ioug de l'orgueil & tyrannie des Romains. Ainſi vous voyez que ce maudit peché d'adultere cauſa lors en Gaule l'alteration de l'eſtat, & cauſa la perte pour l'Empire de la plus puiſſante & riche Prouince que pour lors il poſſedaſt en Europe, & meſme fut depuis le malheur des Eſpaignes, lors que (comme ailleur auons monſtré) le Comte de Ceute, ou Septe Iulian ſe voyant deſhonoré en ſon eſpouſe par le Roy Goth Roderis, ſe retira vers les Maures & Sarraſins, auſquels il trahit l'Eſpaigne, & la Chreſtienté tout enſemble, autant en faiſant ce Lucie, en liurãt la Gaule aux Françoys, qui eſtoyent pour lors idololatres. A Pharamõd ſucceda ſon fils Clodion dit le cheuelu, à cauſe qu'il portoit la perruque longue, & qu'il ordonna par loy que les Frãçois la portaſſent, affin de les monſtrer par là differents aux autres nations: les geſtes duquel ſont ſi bien paints par noſtre Poete, que i'ayme mieux vous alleguer ſes vers, que le diſcourir par ma proſe: or parle il en ſa Franciade en ceſte ſorte.

Quel eſt ce Prince appuyé d'vne hache,
Qui tout ſon chef ombrage d'vn Panache,
Au front ſeuere, aux yeux gros & ardans,
A longue barbe, aux longs cheueux pendans,
Qui rien qu'horreur, ne monſtre en ſon viſage?
C'eſt Clodion, qui l'ocieux courage
Des vieux Germains aux armes refera,
Et leur pareſſe en guerre eſchaufera,
D'ardeur nouuelle animant leurs poictrines,
A conquerir les Prouinces voiſines.
Luy tout ardent du feu de guerroyer,
Enfant de Mars doibt vn iour foudroyer
L'orgueil Romain: puis d'vne vertu viue,
Du Rhin Gaulois outre-paſſer la riue,
Et la foreſt Charboniere perſer.
A forte main doibt vn iour renuerſer
Les Turingeois, & la muraille ancienne
De Mont, Cambray, & de Valentienne,
Et de Tournay: & doibt rougir les bords
De Somme tiede au carnage des morts,
Doibt bien auant en Gaule faire entree.
Nulle puiſſance en armes rencontree
Son maſle cœur ſupporter ne pourra.
Comme vne fouldre en Bourgoigne courra,
Vaincra Tholoze, & les Goths d'Aquitaine
Comme Sapins eſtendra ſur la plaine.
Puis en donnant exemple a ſes neueux
De liberté, portera long cheueux,
S'éiouiſſant pour remarque immortelle,
Que Cheuelu toute Gaule l'apelle.

Ayans fait toutes ces courſes, & non conquis, ny ſubiugnez touts ces païs, partie deſquels obeiſſoyent aux Bourguinons, partie aux Goths, & le reſte eſtoit demouré aux Gaulois naturels, & aux Romains, il eſtablit le ſiege de ſon royaume a Tournay tenant & poſſedant la Gaule Belgique, qui eſt ſelon le Rhin, ayant gaſté les villes d'Orleans, & Rheins, & occis en bataille Sabin gouuerneur pour les Romains de la region Moſellane, & mourut, ayant regné vingt ans, en l'an de noſtre ſeigneur 447. tenant l'Empire Valentinian, & ſeant Leon premier au ſaint ſiege apoſtolique de Rome. L'auteur des Effigies des Roys luy donne ceſt Epitaphe.

Tournay ſiege du Roy Clodion.

Huic nomen coma longa dedit, iuſsitque comatus
Cæſariem Gallos amplam geſtare: Thuringos,
Romanóſque domat, quæ digna eſt gloria Gallo.

A ceſtuy ſucceda Merouee que pluſieurs (non a tort) nommẽt le premier Roy François en Gaule, à cauſe que le premier il y eſtabir le ſiege, vint a Paris, ia conquis par ſon pere, & de la naiſſance fabuleuſe duquel ie me paſſeroy volõtiers, n'eſtoit qu'il faut contenter chacun, & ne laiſſer choſe qui ſerue pour monſtrer, & la vaillance, & la ſimplicité de ce peuple conquereur de noz Gaules. On tenoit donc que ce Merouee n'eſtoyt point fils de Clodion le Cheuelu, ains pluſtoſt d'vn monſtre marin, lequel viola la femme dudit Roy, cõme vn iour d'eſté elle ſe fut endormye le long de la marine, & duquel embraſſement elle conceut ce fils, lequel pour le voir marqué & tacheté des marques de ceſte belue, elle nomma Meruieth, (qui ſignifie tacheté) que depuis on a dit Merouee. Ceſte fable a iadis eſté receüe par les Françoys, qui ſuyuant le reſte des Gentils acomptoyent a quelque diuinité les naiſſances monſtrueuſes: mais ſoit que ceſtuy fut fils de Clodion, ou d'vn part ſuppoſé, ſi eſt ce qu'il a eſté des plus vaillans Princes de ceſte nation, & tel que de luy ceſte premiere famille royale a porté le nom de Merouinge. Ce fut ce Merouee qui ſe trouua en celle memorable bataille qu'eut Etie general les Romains, cõtre Attile Roy des Huns, & où les Goths & Frãçoys alliez de l'Empire deffirent ce fleau du monde Roy des Huns, & Gepides pres de Chaalons: ce fut luy qui reconquit les villes de Sens, Paris, Orleans, Rheins, & autres qui auoyent eſté reconquiſes ſur les ſiens, & qui eſtablit le ſiege & demeure perpetuelle des Françoys en Gaule, duquel Ronſard parle en ceſte maniere.

Merouee 3. Roy de France.

Luy le premier ſuiuy de ſes Troyens
Regaignera les bords Pariſiens,
Sens, Orleans, & la coſte de Loire:

Puis de ton nom Francus ayant memore
Le nom de Gaule en France changera,
Puis aiouſte.
De ſon grand nom les vieux Sicambriens
Seront long temps nommez Meroueens,
Et ſes vertus auront tant de louanges
Qu'aymé des ſiens, redoubté des eſtranges
Apres ſa mort d'inuiolable loy
Nul, tant ſoyt preux, n'aura l'honneur de Roy
Portant au chef la couronne eſleuee
S'il n'eſt iſſu de la gent Merouee.

A cecy ſ'accorde noſtre Bourdeloys effigiant ce Roy, lors qu'il dit.

Hunnos, & Gotthos vicit Merouæns, & orbem
Liberat exitio, haud Clodionis filius, illo
Non minor, at ſimili dignus patre, magnus vterque.

Childeric. 1. du nom & 4. Roy des François.

Childeric chaſſé du royaume, & pourquoy.

Aymon moine liu. 1. chap. 7.

Gregor de Tou liur. 2.

Ce grand Roy mourut en bataille l'an de noſtre ſalut 459. ayant regné 12. ans, & tenant l'Empire Martian, & ſeant a Rome Leon premier du nom, & ſurnommé le grand. A Merouee ſucceda Childeric 1. du nom, ſon fils, homme ſans mentir vaillant, & genereux ſi la lubricité ne luy eut eſté ſi agreable, mais ſouillant les couches de chacun, & offençant autant ceux de ſa nation, que les Gaulois, & Romains, par l'accord & commun conſentement des vns & des autres, il fut demis de ſon royaume, & en ſa place eſleu, & inthroniſé Gilles Romain pour eſtre Roy de Gaule Ie voy icy tryompher, & ſ'aider de ceſte depoſition de Chilperic, vn qui eſtant François veut rendre la royauté electiue, tout ainſi que l'Empire Alemant ſous lequel il eſt allé viure, n'oſant iouyr de la liberté Frãçoiſe: car voyant ce Chilperic chaſſé par ſes ſuiets, & vn autre eſleu en ſa place, il ſe fait a croire que la ſucceſſion n'a point lieu, ſinon entant que l'election la conferme, ſans qu'il regarde, que Childeric vint depuis a main forte, & chaſſant ſon competiteur, il reconquit ſa ſeigneurie, qu'il laiſſa pour heritage legitime a ſes ſucceſſeurs. Et d'autant que ceſt auteur (qui ſans rien farder eſt homme de grande erudition) ſe tranſportant en ſes affections, abuſe des hiſtoires, & allegue Gregoire de Tours & Aymon moyne pour eſtablir ſa cauſe, ie prie ceux qui lyront ſon liure, que ſans viſiter les eſcrits des autres, ils ne ſe laiſſent gaigner a la volee: car en Gregoire ils ne trouueront point que Merouee eſtant mort, Childeric ayt eſté eſleu pour Roy, ains ſeulement Aymon dit ces mots: *Merouæo autem rege Francorum hac luce caſſo, Childericus filius eius ſolio ſublimatur regio*, c'eſt adire: Merouee roy des Françoys eſtant priué de la lumiere de ceſte vie, Childeric ſon fils fut haucé en la dignité royale. Or voyez ſ'il n'y a pas difference de dire qu'il ayt eſté eſleu, & qu'il ayt eſté haucé au throſne de ſon pere: le premier dependant de la volonté des autres, & le ſecond monſtrant que par ſucceſſion il venoit a la couronne: ainſi que deſia il auoit eſté pratiqué en touts les chefs Françoys ſuccedans par race, & ligne directe, a laquelle touts les ſuiets donnoyent conſentement: or de fonder ſa cauſe ſur les ceremonies qu'on faiſoit à la receptiõ du roy, le portãs ſur vn eſcu, & ſur les eſpaules de quelques vns des aſſiſtans, qui le monſtroyent au peuple, cela ne fait rien pour luy, ny pour baſtir ſon election: car le Roy eſtant mort, c'eſtoyt bien raiſon que le ſucceſſeur ſe vint preſenter aux eſtats, & que là il fut recogneu pour Roy, receuſt les foys, & hõmages de ſes ſuiets, & reciproquement iuraſt d'obſeruer ce qui eſt du deuoir d'vn bon Prince, ainſi qu'encore on le fait & pratique, & aux ſacres de noz Roys, & a leurs entrees en leurs bonnes villes. Parainſi l'auteur de la Franco-Gaule ſ'oublye grãdemẽt, faiſant loy d'vne choſe qui ne fut onc partiquee aux fins qu'il le propoſe, & contre leſquels eſt, & l'experience & l'antiquité de la couſtume. Mais reuenons a noſtre Childeric dechaſſé lequel ſe retira en Thuringe, où il abuſa de Baſine eſpouſe du roy ſon hoſte, laquelle il prit a femme, ramena en Gaule, où il fut remis par les menees d'vn ſien amy, ainſi que le racõpte Gregoire de Tours en ſon hiſtoire: & chaſſa (comme dit eſt) le Romain, luy oſtant les citez de Coloigne & de Treues, & ſurmontant Siagrie fils de Gilles, il ſe feit ſeigneur des païs d'Orleãs & d'Anjou, mourant plein de gloire, & de tant plus a recommander qu'il produit ce grand roy Clouis, qui le premier d'entre les roys François embraſſa la loy Chreſtienne: il regna 26. ans, & paſſa de ce ſiecle en l'an de noſtre ſalut 484. lors que l'Empire Romain commença du tout a decheoir en occident, & que Zenon gouuernoit la monarchie en la grande cité de Conſtantinople: & Simplicie ſeant a Rome ſouuerain Eueſque des Chreſtiens. De ce Childeric le poëte Gauloys ayant recité les ſaletez, vient auſſi a racompter l'amendement, & les vaillances, lors qu'il dit ainſi.

Luy ſe voyant en ſon premier honneur,
Doibt amender par vergoigne ſes fautes:
Si que vaillant, plein d'entrepriſes hautes
(Pour effacer de ſes pechez le nom)
Braue au combat ne taſchera, ſinon
Que la vertu par les armes ſuiuie
Perde le bruit de ſa premiere vie.
Adonc ſuiura Gillon ſon ennemy
Par les rochers, les foreſts, & parmy
Les flots du Rhin: Gillon plein de vergoigne,
S'ira ſauuer dans les murs de Coloigne,
Que Childeric (Prince guerrier, & caut)
Le fer au poing emportera d'aſſaut.
Puis ſans donner aux Romains nulles treues
Fera broncher les murailles de Treues,
Où ce Gillon vagabond ſ'enfuira,
Les fiers Saxons en bataille occira,
Il tura Paul de nation Romaine,
Et d'Orleans tirant iuſqu'au domaine
Du riche Aniou, hazardeux aux dangers
Se fera Roy victorieux d'Angers,
Et des Romains les armes eſtofees
Au Dieu de Loire appendra pour trophees.

La vie de ce Roy eſt compriſe, en abregé par les vers effigiaux du ſeigneur du Haillan, quand il dit.

Hic regno pulſus fortunam expectat, & Andes
Interea cæpit, poſthæc redit in ſua regna,
Sic fit de pulſo princeps, de principe, pulſus.

Le changement de religion, fut heureux aux

Françoys, ie dis religion lors que laiſſans la fauce, & ſuperſtitieuſe façon d'adorer Dieu, ils ſe ſoumirent a la loy du vray fils de Dieu fait homme pour le ſalut des humains. Ce qui aduint ſous le tryomphateur Roy Clouis, qu'aucuns ont apellé Loys à cauſe que les Alemās l'ont auſſi nommé Luduich, mais ie laiſſe ceſte queſtion doubteuſe, de laquelle (peut eſtre, & ſ'il me vient a propos) ie pourray cy apres faire quelque petit diſcours. Ce grād Roy bien que ſorty d'vn mariage illegitime entre nous Chreſtiēs, mais aſſes loiſible entre les payēs tel qu'eſtoit Childeric ſon pere, ſi a il eſté illuſtre, vertueux, magnanime & genereux, & a rēdu heureux ſon Empire, par les grandes batailles qu'il a miſes a fin: d'autant que premieremēt il combatit, & deffit les Romains, ſur leſquels il conquit toute la Gaule Lyonnoiſe: & apres eſpouſa Clotilde fille du Roy de Bourgoigne, & heritiere de celle couronne: mais priuee de ſon heritage par ſes oncles: a la ſuſcitation de laquelle il feit guerre aux Bourguignons, qu'il dompta, & occit leurs Roys en bataille. Auant que d'eſtre Chreſtien, il maintint les Egliſes en leur liberté, ſuiuant l'hiſtoire qui eſt en Gregoire de Tours du vaſe d'argent pillé par les ſoldats, qu'il rendit aux prieres, & pourſuite d'icelle Egliſe ſaccagee: & quoy que les Frāçoys rauageaſſent les ſaints lieux, & en rauiſſent les richeſſes, ſi eſt-ce que vous ne trouuez point que les Roys de ceſte nation ſe ſoyent acharnez ſur les miniſtres & ſeruiteurs de Dieu, pour le fait de la religiō, ou qu'ils les ayent perſecutez, ny empeſché le cours de la parole diuine, ou exercice des ſacremēts és terres de leur cōqueſte: qui eſt choſe de non petite marque, qu'vn peuple idololatre & ſuperſtitieux en ſa faulce adoration, ne contraignit les Gauloys vaincuz a ſuyure les ceremonies de ſa croyance. La troiſieſme grand guerre qu'il eut, fut contre les Alemants, & d'autāt que l'entrepriſe eſtoit hazardeuſe, ayant affaire a vn peuple maſle, & vaillant, il fut exhorté, comme deſia il auoit eſté ſouuent, par Clotilde ſon Epouſe, de laiſſer les idoles: ce qu'il differa iuſqu'a tant, que ſe voyant au fort de la bataille, & en danger d'eſtre vaincu, il ſe voüa, & promit de ſe Chreſtienner, ſ'il plaiſoit a Dieu luy octroyer la victoire, & Dieu, qui vouloit ſe ſeruir de ce grād Roy, & de ſes ſuiets, accomplit le deſir d'iceluy, & luy octroya ſa requeſte, comme auſſi le Roy rendit ſon vœu, preſché par les ſains Eueſques Rhemy paſteur de Rheins, & Vaaſt, qui depuis fut eueſque des Arteſiēs. Ce fut lors de ſon bapteſme que Dieu enuoia celle ampoule miraculeuſe du ſaint huile qui ſert au ſacre de noz Roys, & duquel Clouis fut creſmé a ſon bapteſme: ce fut a ce Roy que furent donnees les fleurs de lys a Mon ioye par miniſtere des anges, en memoire dequoy depuis on a baſty l'Egliſe, & monaſtere de Ioyenual, affin que nul reuoque en doubte ce dequoy les fondations nous peuuent faire foy. Au reſte ie ne m'enquiers point trop auant ſi c'eſtoyent trois Crapauts, ou trois croiſſants que les Roys Françoys portoyent en leurs armoiries, me ſuffiſant de la verité de l'enuoy des fleurs du lys, que pluſieurs ont voulu dire eſtre choſe fabuleuſe, à cauſe que Gregoire de Tours n'en dit mot, comme auſſi il ne mentionne rien de l'ampoule, bien qu'il die, qu'il fut ſacré de Creſme lors que ſaint Remy le baptiſa: mais Aymon moyne, bien que ne parle des fleurs de lys, fait neantmoins mention de l'huile ſaint, & du miracle de la ſacree ampoule: mais comme qu'il en ſoit, ie ne penſe point que nos anceſtres ayent tenu ſi cheres ces armoiries, ſi elles ne leur auoyent eſté donnees par miracle, comme ainſi ſoit que touſiour depuis ils les ont portees, ſans changer, quelque changement qu'il ſoit aduenu des familles. C'eſt pourquoy le grand poëte Gauloys parlant du bapteſme de Clouis dit ainſi.

Ronſard Eranciade liur. 4.

Vois-tu Clouis grand honneur des Troyens?
Qui le premier abhorrant les Payens
Et des gentils les menteuſes eſcoles,
Pour ſuyure Chriſt laiſſera les idoles
Donnant bapteſme aux Françoys deſuoyez?
Et lors du Ciel luy ſeront enuoyez
Vn Oriflamme, eſtandart pour la crainte
Des ſes haineux, & l'Ampoule treſſainte,
Huile ſacree, onction de tes Roys.
Son eſcuſſon deshonoré de troys
Crapaults bouſis pour ſa vieille painture
Prendra des Lys a la blanche tainture,
Preſent du Ciel, Dieu qui le choiſira,
D'honneur, de force, & de biens l'emplira.

Ie ſçay bon gré au ſeigneur de Ronſard de ne ſe monſtrer ſi difficile que pluſieurs a croire ces choſes que les eſprits par trop chatouilleux ne veulent accepter, comme ſ'ils eſtoyent ialoux du ſoing que Dieu a eu de noz Roys, ou comme ſ'ils vouloyent lier la toute-puiſſance de Dieu aux poſſibilitez des forces humaines. La quatrieſme guerre que ce braue Roy eut, fut contre les Goths ſe faſchant que les heretiques poſſedaſſent rien és Gaules, & pource fut en Poitou, prit Angouleſme, deffeit Alaric, & ſe feit ſeigneur de tout ce que les Goths poſſedoyent és païs qui iadis eſtoyent contenus en l'Aquitaine, ce que le ſeigneur de Ronſard touche lors qu'il dit:

Ainſi Clouis Alaric occira:
L'ame Gotthique aux enfers ſ'en ira,
Puis ſ'emparant des theſors de ce prince
Prendra Tholoze, & toute la Prouince
D'albi, Rouergue, Auuergne, & Lymoſin,
Et tout le camp de Garonne voiſin,
De là pompeux d'vne ſi noble gloire
Des Bourguignons rauira la victoire,
Les maſſacrant d'vn courage trop chault
Pour le forfait de leur Roy Gondebaut.

En ſomme ce Roy a eſté ſi heureux, qu'ayant deſpouillez les Romains de tout ce qu'ils poſſedoyēt en Gaule, il ſe feit le ſeul Monarque ſur les Gaulofrançoys, deliurant les ſiens du danger d'eſtre ſuiets de l'aigle, & remettant ſa nouuelle conqueſte ſous l'Empire plus doux des Roys treſchreſtiēs: qui fut cauſe que l'Empereur luy enuoya le tiltre de patrice Romain, & vne courōne d'or, laquelle il voulut que fut portee a Rome, pour preſent au tōbeau du prince des Apoſtres ſaint Pierre. Il baſtit l'Egliſe ſaint Pierre, ſaint Paul a Paris (comme auōs dit) laquelle a preſent eſt dediee au nom de la glorieuſe vierge S. Geneuiefue: & eſtant ſeigneur de la plus part des Alemaignes par luy cōquiſes, il fonda auſſi l'Egliſe de Straſbourg, que Dagobert d'Auſtraſie mit depuis a fin. Ainſi chargé, & de victoires il mourut aagé de 8 0. ans en l'an de noſtre ſalut 5 1 4. de ſon regne le 3 0. laiſſant ſix fils & vne fille de ſon eſpouſe Clotilde les noms deſquels ſont tels Clothaire Childebert, Clodomir, Theodoric, Theodebert, & Theobald, & vne fille nõmee Clotilde, qui fut mariee au Roy des Goths en Eſpaigne: Il eſt enterré a Paris en l'Egliſe de ſaint Pierre, & ſaint Paul, ores ſainte Geneuiefue dedans le cœur d'icelle, ſur lequel ſaint Rhemy feit l'Epitaphe qui ſ'enſuit, & que i'ay tiré d'Aimon moyne.

Enfants de Clouis voy Agathie li. 1. des guerres Gothiq.

Aymon li. 2. chap. 25.

Epitaphe du grand Roy Clouis.

Diues opum, virtute potens, clarúſque triumpho,
Condidit hanc ſedem Clodouæus, & item
Patricius, magno ſublimis fulſit honore,
Plenus amore dei, contempſit credere mille
Numina, quæ varijs horrent portenta figuris:
Mox purgatur aquis, & Chriſti fonte renatus,
Fragrantem geſsit, infuſo Chriſmate, crinem
Exemplúmque dedit, ſequitur quod plurima turba
Gentilis populi, ſpreto quæ errore ſuorum
Ductorem eſt cultura deum, verúmque parentem.
His fœlix meritis ſuperauit geſta priorum,
Semper conſilio, caſtris, belliſque timendus:
Hortatu dux ipſe bonus, ac pectore fortis:
Constructas acies firmauit in agmine primus.

Childebert 6. roy de France.

Succeſſeur de Clouis fut Childebert l'aiſné de ſes enfants: ie dis que Childebert luy ſucceda en la preeminence de la couronne à cauſe que Paris luy eſcheut en partage, qui eſtoit deſlors le principal manoir, & Palais royal du Roy des Françoys: quoy que le royaume fut partagé en quatre, chacun portant le tiltre de Roy, & le tenant en droit de ſouueraineté. Car Clotaire fut Roy d'Orleans, Clodomir de Soiſſons, & Theodoric (qu'aucuns eſtiment baſtard) eut le royaume de Mets, & Auſtraſie: quand aux deux autres enfants Theodebert, & Theobald ie n'en ay trouué rien és annales de Frãce, ſi ce n'eſt qu'ils mouruſſent encore bien ieunes. Au reſte ces Roys vnis feirent guerre a Sigiſmond Roy de Bourgoigne, lequel fut occis par Clodomir Roy de Soiſſons, & depuis Clodomir fut tué en bataille par Gondemar: laquelle mort fut cauſe de la ruine de la Bourgoigne, à cauſe que la Royne Clotilde voyant ſon fils mort ne ceſſa iuſqu'a tant que ſes autres enfants eurẽt vengé ceſte iniure. En ſomme les ſucceſſeurs de Clouis, n'ayant ennemy eſtranger, feirent veritable le ſonge de Childeric leur ayeul, ou pluſtot la viſiõ que luy offrit par ſes charmes ſon eſpouſé Baſinde: car ils eurẽt de grãdes guerres enſemble, & ſe faiſoyent mourir les vns les autres comme beſtes. Veu que Childebert, & Clotaire ſ'entrefeirent guerre cruelle pour la ſucceſſion de leur frere Clodomir, en fin ſ'accordãs, ils furẽt guerroyer le Goth en Eſpaigne, pour ce qu'il mal traitoit leur ſœur, à cauſe qu'elle ne voulloit faire profeſſion de l'Arrianiſme, ruinerẽt la plus part du païs Eſpaignol, en ramenerẽt leur ſœur, & occirẽt le Goth en bataille: ce q̃ chãte treſbien noſtre Homere Vãdomois, diſant.

Guerres des fils de Clouis.

Ronſard parlant de du roy Goth Almaric.

Ce Roy voyant ſa puiſſance coupee
Du fer Gauloys, ſçaura que vaut l'eſpee
De Childebert, qui luy perſant la peau,
Coſtes, & cœur, ira iuſqu'au pommeau
D'vne grand playe en la poictrine ouuerte:
Auec le ſang fuira l'ame deſerte,
Du corps Gothic, & franche de ſes os
Ira cercher là bas autre repos.

C'eſt ce Childebert qu'auons dit cy deſſus auoir eſté le fondateur de l'Egliſe, & monaſtere de ſaint Vincẽt, a preſent ſaint Germain des Pres lez a Pris, y portant quelques reliques d'Eſpaigne qu'il auoit priſes a Valẽce, où giſoit le corps de ce ſaint Diacre, & martyr. Ce Roy regna 45. ans, mourut ſans hoirs en l'an de grace 559. & eſt ſon corps enterré en l'Egliſe ſuſditte de ſaint Vincent par luy fondee. De ceſtuy parle ainſi Gerard en ſes effigies royales.

Childe
bert fo
l'Eglis
Vincen
Paris.

Hæreticum necat Hiſpanum, debellat Iberos:
Diuiſit regnum charis cum fratribus, ampla
Extruxit templa: hinc pietatem in principe noſce.

A Childebert ſucceda Clotaire ſon frere, lequel fut heritier de preſque touts ſes freres, hõme cruel, & ſanguinaire, comme celuy qui feit occir (reſſemblant vn Herode) ſes propres neueux innocents, & fils de Clodomir occis en Bourgoigne: comme encor ce fut luy, qui feit occir Gaultier ſeigneur d'Iuetot vn iour de grand Vendredy, pour la reparation duquel forfait il erigea la terre d'Iuetot en ſouueraineté auec tiltre royal, ce qui a duré iuſqu'a noſtre tẽps, que le nom de Roy luy a eſté eſchãgé en tiltre de principauté, & non ſans cauſe, veu que la raiſon ne veut point que les ſucceſſeurs roys portent le blaſme de l'iniquité d'vn de leurs anceſtres. Ce Roy Clotaire ſeul monarque des Gaules, non cõtent de ſes richeſſes, voulut ouurir le pas a vn mal, qui depuis n'a que trop pris de place en France, & dequoy ſes ſucceſſeurs ont fort eſté blaſmez, lors qu'il ſ'efforça de leuer la tierce partie du reuenu des Egliſes: mais l'Archeueſque de Tours luy reſiſtant il ſ'en deporta, acceptãt la contradiction du ſaint prelat, qui luy dit que les biens des Egliſes apartiennent aux pauures. Ce Roy eut guerre contre les Saxons, & Thuringiens, leſquels le prians de leur dõner la vie, & il le refuſant, ne faillit auſſi d'en porter la penitence, car ils le vainquirent, & feirent ſi grand maſſacre de Françoys, que Clotaire feit aſſes de ſe pouuoir ſauuer a la fuite. Il eut encor guerre contre vn ſien baſtard nommé Chranne qui ſe reuolta contre luy, & le Roy le feit bruſler en vne maiſon auec ſa femme & enfans, & feit tuer le Duc de Bretaigne, qui auoit retiré ce baſtard ſ'en allant vers luy à garant. Et bien que ce Roy fut cruel, & paillard, ſi eſtoit il deuotieux, & aymoit les Egliſes, & feit baſtir celle de S. Medard de Soiſſons, où il repoſe. Il eut quatre femmes, Gundenque fille de Clodomir ſon frere, qui fut ſterille: Ingunde qui luy porta ces fils Gunthaire, Gõtran, Cherebert, Sigibert, Childeric, & vne fille nommee Cloſinde: de Charagõde ſœur d'Ingunde il eut Chilperic, & prit en fin ceſte Charagunde a femme, & de ſa concubine Gunſinde il eut le baſtard Chranne, duquel auons parlé cy deſſus. Ce Roy regna 50. ans, mourut a Compiegne, & (cõme i'ay dit) il repoſe a ſaint Medard de Soiſſons, de ce Roy parle ainſi l'auteur des effigies:

Clotai
roy de
France.

Saxõs d
font les
Francoy
Aymon
2. chap.

Enfants
Clotaire
& ſes fen
mes, & c
cubines.

Qui magnus regno, diua qui coniuge magnus,
Eſt nimium ferus, à Senone eſt ſuperatus, & ingens
Gallorum tanto facta eſt ſub principe clades.

De ce

ert 8.
y des
nçois.

De ce pere furieux, & lubrique ſortit vn fils tout confict en delices & pallardiſe, nommé Cherebert, ou Aribert, que ie nomme Roy, à cauſe (cõme deſia auons veu) que Paris eſtoyt le ſort de ſon heritage: la vie de ceſtuy comme elle fut ſale, auſſi n'eut elle guere long cours: il eſpouſa vne dame appellee Ingoberge, laquelle auoyt deux filles ſeruantes, pour l'amour deſquelles il laiſſa & repudia ſon eſpouſe: & repris de cecy par S. Germain Eueſque de Paris, ne tint cõpte de ſe chaſtier, pour ce le ſaint paſteur excommunia ces concubines, leſquelles moururẽt auec vn fils que l'vne auoit eu du Roy: & Aribert meſme mourut peu de temps apres a Blaye en Guienne, & fut là enterré en l'Egliſe dediee a ſaint Romain. De la miſerable vie de ce Roy, Ronſard ne dit que deux mots, cõme l'eſtimãt indigne d'eſtre eterniſé par la Muſe d'vn grand homme, & parle ainſi.

rt d'A-
rt.
on li.
ap.2.

Quel eſt ceſt autre eshonté de la face?
Ceſt Aribert deshonneur de ta race,
Le nourriſſon de toute volupté,
Qui pour ton fils ne doit eſtre compté.

Et celuy qui a fait les effigies, l'infame auſſi de ceſt Epitaphe:

Diuidit hic regnum quoque fratribus, omne peregit
In vitiis æuum, muliebri nomine dignus,
Quem muliebris amor non regis gloria rexit.

peric
y des
çoys.

Le neuuieſme Roy des Françoys fut Chilperic fils du ſus dit Clotaire 1. du nom, vn vray monſtre de nature, qui prendra eſgard a ſes laſchetez, cruantez & paillardiſes: auant que venir a la principale couronne de Frãce, & que tenir Paris, il eſtoyt Roy de Soiſſons, eſpouſa trois femmes, la premiere deſquelles il repudia, & la feit rendre religieuſe, quoy qu'il eut eu trois enfans d'elle: la ſeconde il l'eſtrangla de nuit a ce incité par vne ſienne paillarde nommée Fredegõde, que depuis il eſpouſa. Il fut aſſailly par ſes freres à cauſe de ſes meſchancetez, mais il les apaiſa: & pour faire court, ça eſté vn des plus vicieux Roys qui onc regnerẽt en Gaule, n'aymant perſonne, & qui n'eſtoyt bien voulu d'aucũ: & lequel violant la couche de chacun, auoit ſa femme qui luy rẽdoyt la pareille, & par les menees de laqulle il fut occis vn ſoir reuenãt de la chaſſe, & git a ſaint Germain des Prez, n'ayant que trop veſcu pour le bien & hõneur de la Frãce: la vie duquel eſt ſi bien painte par le ſeigneur de Rõſard, que ie ne peux me garder de vous en mettre icy les vers, qui ſont tels.

lperic
s par
nenees
a fem-

L'autre d'apres, qui tout morne ſe fache,
Qui tient ſa gorge, & qui marchant, remaſche
Mainte menace, & reſue tout a ſoy
C'eſt Childeric, indigne d'eſtre Roy,
Mange-ſuiet, tout rouillé d'auarice,
Cruel, tyran, ſeruiteur de tout vice,
Lequel d'impoſts ſon peuple deſtruira,
Ses citoyens en exil bannira
Affamé d'or, & par armes contraires
Voudra rauir la terre de ſes freres,
N'aymant perſonne, & de perſonne aymé.
Qui de Putains vn ſerrail diffamé
Fera mener en quelque part qu'il aille
Soyt temps de paix, ou ſoyt temps de bataille:
En voluptez conſommera le iour,
Et n'aura Dieu que le ventre, & l'amour.

Et ayant fait vn long diſcours des ſaletez, & forfaits de ceſt auorton de nature, il monſtre la cauſe de ſa mort, diſant.

Apres la mort de ſa femme Galſonde
Doit eſpouſer ſa garſe Fredegonde,
Qui d'vn viſage eshonté de regards
Et de maintiens lubriques, & paillars
Et d'vn parler entre l'humble, & le graue
Fera ce Roy de maiſtre ſon eſclaue,
L'abeſtiſſant ſi bien a ſes deſirs
Qu'il ſeruira valet de ſes plaiſirs.
Puis doyt aprendre aux deſpens de ſa vie,
Que l'homme eſt fol qui aux Putains ſe fie.
Or elle ayant aſſotté ſon mary,
Pour mieux iouyr de ſon ribault Landry
Qui du royaume auoyt toute la charge,
Folle d'amour, a deux meurtriers encharge,
A ſon retour de la chaſſe bien tard
De luy percer la gorge d'vn poignard.
Ainſi mourra par les mains de ſa femme
Ce Chilperic des Princes le diffame.

Ce Roy miſerable regna 23. ans & mourut l'an de grace 587. ſa femme voulant auoyr la regence pour ſoy, & le royaume pour ſon fils Clotaire. En peu de mots eſt cõpriſe ſa vie par Gerard, lors qu'il dit ainſi.

Campanos vaſtauit agros, crudelis, & atrox
Vxorem primam iugulat, Fredegunda ſecunda
Quem iugulat: mors hæc crudeli digna marito.

De deux arbres ſi corrompus que Chilperic, & Fredegonde, ſortit vn ſion, & rameau aſſes bon & vtile, a ſçauoir Clotaire ſecond du nom, lequel vint a la courõne n'ayant que quatre moys, ſouz le gouuernemẽt du bon Roy d'Orleans Gontran ſon oncle, & mis ſous la tutele de Landry Maire du Palais, & nourry par la Royne Fredegõde ſa mere. Ce Roy a eſté grand perſonnage en ſon temps, & fut celuy qui punit les cruautez de l'Eſpaignole Brunehault, la faiſant tirer a quatre cheuaux, ainſi que pluſieurs eſcriuẽt: il vainquit les Saxons, deſquels les Anglois ſont ſortis, & en feit vn tel eſchet, qu'il n'en laſſa vn ſeul, qui fut de la hauteur de ſon eſpee qu'il ne feit tailler en pieces: Roy vrayement heureux contre les eſtrangers: mais affligé diuerſemẽt par le ſiens meſmes, ſi grande eſtoyt la corruption de ce ſiecle: mais a la fin ayant tout apaiſé, & domptez ceux qui luy faiſoyent la guerre, il fut Mõnarque de toutes les Gaules, & des plus heureux, & courtoys Princes qui onc y regnerẽt, bien que il ſe reſſentit quelque peu de la cruauté de ſes anceſtres. Il regna quarãte quatre ans, & mourut l'an de grace 631. le corps duquel giſt a ſaint Germain des pres, ainſi qu'auons dit cy deſſus. De la vaillance de ce Roy en ſa plus grande vieilleſſe parle ainſi Ronſard.

Clotaire
10. Roy
des Françoys, & 2.
du nom.

Punitiõ de
la royne
Brunehault.

Ce gentil Prince entre ſes nobles faits,
Voyant ſes gents en bataille defaits,
Et Dagobert ſon fils iuſqu'a la taye
Couure-cerueau attaint d'vne grand playe,

Perdre le ſang en longue paſmoiſon:
Reueſtira ſon chauue poil griſon
D'vn morrion, armes de la ieuneſſe,
Et tout ſon corps, refroidy de vieilleſſe,
Reſchauſera d'vn cœur ieune, & gaillard:
Puis en braſſant les flancs de ſon bayard
Chauld de colere, & de menace fiere,
Paſſant a nou le fil d'vne riuiere
Ira trouuer le Roy ſur l'autre bord,
Qui ſe moquoit de ſon fils de my-mort.
Alors ces Roys d'vn valeureux courage
Front contre front ſur le premier riuage
S'acharneront comme loups au combat,
Le bon Clotaire a la renuerſe abat
Son ennemy, & ſa teſte coupee
Embroche droite au bout de ſon eſpee
Auec grand cry repaſſant vers les ſiens.

De luy encor eſcrit ſon effigie le poëte Bourdelois, diſant.

Ad regnum acceßit iuuenis, vicítque Britannos,
Auſtraſiámque dedit nato, nato quoque fœlix
Cætera non multum, quem turbida bella premebant.

Quels ſaints viuoient du temps de Clothaire ſecond.

Dagobert, onſieſme Roy de France, & 1. du nom.

Du temps de ce bon Roy viuoyent ſaint Sulpice archeueſque de Bourges, & ſaint Eloy premierement orfeure, depuis Eueſque de Noyon, & apoſtre des bas païs, qu'il conuertit a la foy Chreſtienne, De Clotaire fut ſucceſſeur Dagobert premier du nom, & qui eſtoit Roy d'Auſtraſie du viuant du pere: lequel des ſon entree a la couronne, comença auſſi a retrencher ces diuiſions & trop auantageux partages que ſes anceſtres auoyent pratiquez du corps de la Gaule, & donna pour apennage a ſon frere Aribert le royaume d'Aquitaine, & iceluy mort, il le reünit a la courõne. Ce fut ce Dagobert, qui en recognoiſſance du benefice receu de Dieu par les prieres, & aſſiſtãce de ſaint Denys, lors qu'il fut deliuré de la fureur de ſon pere le pourſuiuant pour le punir de l'inſolence faité ſur Sandregiſil ſon precepteur, feit baſtir l'Egliſe de ſaint Denys en France, ainſi que dirons en ſon lieu. Il vainquit les Eſclauons qui eſtoyent idolatres, rengea ſous ſes loix les Gaſcons qui ne vouloyent luy faire obeiſſance: comme encor il cõtraignit le Roy de Bretaigne a luy faire hommage. Il eſt blaſmé d'auarice, & d'auoir deſpouillé preſque touts les temples les plus beaux, & riches de France, pour enrichir ſa nouuelle baſilique, eſt auſſi touché par les hiſtoriẽs, comme celuy qui eſtoit ſuiet a vn inſatiable, & effrené deſir de paillardiſe, de ſorte qu'il conduiſoit apres luy vn eſcadron de femmes laſciues & courtiſanes, quoy que Pepin ſorty du ſang le plus illuſtre d'Auſtraſie, taſchaſt de le deſtourner de telles folies. Ce fut Dagobert, qui ſollicité par l'Empereur Heracle (lequel ſçachant par ſortilege qu'vn circoncis deuoit cauſer la ruine de l'Empire, pria Dagobert de le gratifier en choſe qui luy eſtoit de grande conſequeuce) chaſſa touts les Iuifs qui eſtoyent pour lors en France, ſ'ils ne ſe tournoyent a la religion Chreſtienne: mais Heraclie fut deceu, à cauſe que l'oracle de ſon mauuais ange entendoit parler des Mahometans circoncis, & non de la race de Moyſe. Ce Roy a eſté grand & commanda ſur le païs de Bauiere, & ſur la plus part de la Germanie: il feit eriger en Eueſchez les citez de VVormes, & de Straſbourg, baſtit les monaſteres de VVeiſſembourg, & Surburg, & tint le royaume, & empire de Gaule en paix l'eſpace de 14 ans, & lors aſſailly d'vne diſſenterie, il mourut l'an 645. Il auoit eſpouſé Raguetrude, que d'autres nomment Machtilde fille du Roy de Saxe, de laquelle il eut vn fils apellé Clouis, & d'vne de ſes concubines il eut Sigibert lequel fut pourueu du royaume d'Auſtraſie, mais de ſon eſpouſe il eut Clouis legitime, & qui apres luy ſucceda a la couronne. En ſomme Dagobert peut eſtre mis entre les Roys plus braues & vertueux, & ſans reproche, ſi ce n'eſtoyt que deux choſes l'ont rendu vituperable, leſquelles Ronſard comprend en ce peu de vers.

Eglise S. Denys baſtie par Dagobert.

Paillardiſe de Dagobert.

Iuifs chaſſez de Frãce par Dagobert.

Vices d
Dagobe

Puis par le temps venant ſon aage a croiſtre.
De prince fier deuiendra gracieux,
Tant ſeulement en deux poincts vicieux:
L'vn de nourrir par trop de concubines,
L'autre de faire exceßiues rapines
Sur mainte Egliſe, affin d'enrichir vn
Montier a part du reuenu commun.

Clouis2
12. Roy
France.

Clouis ſecõd du nõ, qu'aucuns appellent Louys, fils de Dagobert, vint apres luy a la courõne, homme loué de grande integrité, à cauſe qu'il rendit aux poſſeſſeurs les choſes que Dagobert auoit violemmẽt vſurpees, & cõfiſquees. Ce fut luy, qui vnit a la couronne le royaume d'Orleans & fut en prendre poſſeſſiõ, qui deſcouurit le ſepulche de S Denys couuert d'argent, pour le diſtribuer aux pauures durant vne grande famine, & qui voulut & feit paſſer en court de Rome l'exemptiõ de l'Egliſe de ſaint Denys, qui ne doit obeiſſance a Eueſque, ny autre prelat qu'a l'abbé du lieu & au ſaint ſiege apoſtolique. Aimõ en ſon hiſtoire blaſme ce Prince de grãs forfaits, le diſant auoir eſté adonné a toute ſaleté, & paillardiſe, abuſant de toutes femmes, & ne vaquãt qu'a gourmandiſe & yurognerie. Il eut a femme Bauldour, ou Bathilde, qui feit baſtir l'abbaye de Chelles, où elle eſt enterree, & de laquelle le lieu porte le nom. Ie ne ſçay où lon peſche le voyage de ce Roy en la terre ſainte, comme ainſi ſoit qu'il n'y a hiſtorien digne de foy, qui en face mẽtion quelconque, & que lors encor les Empereurs Grecs, auoyẽt aſſes de forces en Aſie, ſans qu'ils vouluſſẽt requerir les Frãçoys de ſecours. Or ceſte hiſtoire de ce voyage eſtant fauce, i'ay grand peur que ce qui la ſuit ne ſoit de meſme farine, i'entends de la cruauté de ſainte Bauldour vers ſes enfants, qui ne ſeroit pas le trait d'vne mere ſainte & pitoyable: toutesfoys Ronſard allegue cecy parlant en ceſte matiere, mentionnant le voyage de ce Roy en Iudee.

Amon li
4.cha.4

Puis retourné pour quelque trouble en France,
De ſes enfans punira l'arrogance,
Qui par flateurs, par ieunes gens deceuz
Vers celle ingrats qui les auoit conceuz
De tout honneur degraderont leur mere,
Et donneront la bataille a leur pere.
Leur mere adonc, ah mere! ſans mercy,
Fera bouillir leurs iambes, & ainſi
Touts meshaignez les doibt iecter en Seine:
Sans guide iront où le fleuue les meine
A l'abandon des vagues & des vents,
Graue ſupplice: afin que les enfans,

Par tel exemple aprennent a ne faire
Choſe qui ſoyt a leurs parents contraire.

lles
aïe
qui ba,

Ie ſçay bien qu'il y a des auteurs qui ont eſcrit ces choſes, mais elles me ſemblent trop eſloignees de verité, pource ie les laiſſe: au reſte ſainte Bauldour, ou Bathilde, feit rebaſtir le ſaint lieu de Chelles, dedié au parauant a ſaint George, par la royne Clotilde, & ſ'y rendit Bauldour religieuſe, y appellant vn bon nombre de filles auec elle, y faiſans vœu de continence, & où elle finit ſes iours ſaintement, & eſt miſe au roolle des ames bien heureuſes. Au reſte Clouis ayant regne 16. ans mourut, en l'an de noſtre ſalut 662. & giſt ſon corps a ſaint Denys, tõbeau ordinaire des Roys de France, duquel parle ainſi l'auteur des effigies royales.

Coniugis eſt vltus probrum, nam in vincula trudit
Crudeles natos, pius impietate, ſimúlque
Es durus genitor Clodouæe, piúſque maritus.

aire 3.
om, &
oy de
ce.

A ce Clouis ſucceda ſon fils Clotaire troiſieſme du nom, & 13. en nombre entre les Roys de France, ſous lequel commença ce ſot aneantiſſement des Roys, qui ſe laiſſoyent aller ſous le bon vouloir, & conduite des Maires du Palais, de telle ſorte que les Roys n'auoyẽt que le tiltre, & les autres l'autorité, & effects de la royauté: les Roys ſe tenans cachez en vn chaſteau tout le long de l'an, ſauf que le moys de May, ils venoyent ſe preſenter au peuple veſtus a la royale, & montez ſur le chariot royal, & magnifique, mais qui eſtoyt conduit par des bœufs atelez, & lors le peuple les ſaluoit auec grande aplauſion, & alegreſſe, & ce pendant les Maires du Palais alloyent, & venoyent par tout, & diſpoſoyent a leur fantaſie des affaires du royaume. Ainſi ce Clotaire oiſif, mourut auſſi ſans rien faire de remuement, ayant regné 4. ans, & eſtant encor d'aſſes bas aage ſous la charge de ſa mere, & le cruel Eboin eſtant maire du Palais. A Clotaire fut ſurrogé ſon frere Childeric, lequel deceut chacun en l'opiniõ qu'on auoit conceüe de luy, a cauſe que le penſans bon, modeſte, & vertueux, le trouuerent au contraire, vicieux cruel, paillard, & le plus corrompu homme du monde, & c'eſt pourquoy l'effigieur des Roys luy donne ceſt epigramme.

leric
4. roy
ance.

De ſe conceptam ſpem princeps iſte fefellit,
Principium vitiis regum dedit, hicque necatur,
Dum vitiat, deditus vitiis, inſignia regum.

Ce Roy fut occis auec Blitilde ſon eſpouſe enceinte, par la nobleſſe du royaume, à cauſe qu'il auoyt fait foueter vn Gentilhomme: il regna 12. ans, & eſt enterré a ſaint Germain des prez. Ceſtuy mort, vint a la couronne Theodoric ſon frere, lequel auoyt eſté deſia Roy vn an, auancé par Ebroin Maire du Palais: mais ſes vices cauſerent qu'on le chaſſa, & que Childeric fut appellé au royaume, & iceluy occis, derechef Theodoric eut la dignité royale, laquelle il tint 14. ans, non regnant, ains obeiſſant aux fantaſies d'Ebroin, & en ſomme ſon regne n'eſt autre cas, que maſſacres de gens de bien, & guerres factieuſes entre les ſeigneurs qui ſ'entrequerelloyent le gouuernement. Ce Theodoric eut troys enfans, Clouis, c'eſt aſçauoir, Childebert & Clotaire, qui tous regnerent l'vn apres l'autre: & il mourut l'an de grace 693. Pepin Heriſtel eſtant Maire du Palais, & lieutenant general du Roy par toutes ſes terres, & giſt ce Roy a Arras, en l'Egliſe dediee a ſaint Vaaſt, de ce Theodoric parle celuy qui a fait les effigies, diſant.

odoric
oy de
ce.

Hic in Cænobium coniectus, ſacra coronæ
Mutans in ſolium regnúmque reponitur, vni
Ebroino, cui mens a recto eſt deuia, credit.

Mais Rõſard cõprenant ces troys roys fai-neants, & oiſeux en vn, les depaint auſſi des couleurs propres a leur fai-neantiſe, lors qu'il parle en ceſte ſorte.

Vois-tu ceux-cy, qui abaiſſent les yeux
Honteux de voir la lumiere des Cieux,
Qui ne deuroyent au monde iamais naiſtre,
Ni moins auoir Hector pour leur anceſtre?
Clotaire eſt l'vn, & l'autre eſt Childeri,
Theodoric l'autre en delices nourry,
Troys fai-neans, groſſes maſſes de terre
Ny bons en paix, ny bons en temps de guerre
La maudiſſon du peuple deſpité:
L'vn pour ſouiller ſon corps d'oiſiueté,
Pour n'aller point au conſeil, ny pour faire
Choſe qui ſoyt au prince neceſſaire,
Pour ne donner audience a chacun,
Pour n'auoir ſoin de ſoy, ny du commun.

Et ayãt fait vn long diſcours des vices de ceſtuy, il vient au ſecond, qu'il paint en ceſte ſorte:

L'autre ſecond de luxure tout pale
Perdra long temps ſa dignité royale,
Et ſans eſgard à ſon ſang deſcendu
De tant de Roys, ſera moyne tondu,
Et renfermé dedans vn monaſtere.
Le tiers qui vient penſif, & ſolitaire
De ſes ſuietz comme peſte hay,
A contre-cœur des ſeigneurs obey,
Chaud de colere, a regner malhabile
Fera foëter, le Cheualier Bodile
En lieu public lié contre vn poteau,
Tout deſchiré de veines, & de peau:
Bodille plain d'vn valureux courage,
Touſiours penſif en ſi vilain outrage,
Ne remaſchant que vengeance en ſon cœur,
Lairra couler quelque temps en longueur,
Puis, ſans reſpect de ſceptre, ou de couronne,
(Tant le deſpit furieux l'epoinçonne)
Tout alumé de honte, & de fureur,
Fera payer a ce Roy ſon erreur
Par ſon ſang propre, & rougira ſa dextre
Dedans le cœur de ſon Prince, & ſon maiſtre:
Et d'vn tel fiel ſa vengeance emplira
Que le Roy mort, la Royne il occira,
Et ſon enfant enclos en ſes entrailles.

De cecy lys Aymõ li. 4. ch. 44.

De Theodoric ſortit Clouis troiſieme du nom, & ſeizieſme en ranc entre les Roys de France, qui ne regna que quatre ans, & ne feit choſe digne de recit: il eſt vray que le Maire du Palais Pepin Heriſtel contraignit les Friſons a receuoir la foy Chreſtienne. A Clouis ſucceda ſon frere

Clouis 3. & 16. roy des François.

Childebert 2. du nom 17. roy des Françoys.

Dagobert 2. du nom, & 18. roy des Françoys.

Clotaire 4. du nom 19. roy des Françoys.

Chilperic 2. & 20. roy des Françoys.

Childebert deuxſieſme du nom, qui ſe meſla auſſi peu du gouuernement que ſes predeceſſeurs, par ainſi les Maires diſpoſoyẽt du royaume, comme ſ'ils en euſſent eſté ſeigneurs: & Heriſtel feit Maire ſon fils Grimoald, lequel fut tué, apres ce il ordõna ſon baſtard Charles Martel Duc d'Auſtraſie, & Maire du Palais, d'où ſ'enſuiuit la guerre ciuile entre la veufue de Pepin, & Martel, & Childebert mourant l'an 18. de ſon regne, & de noſtre ſalut 715. & fut enterré a Nanci en l'Egliſe ſaint Eſtiẽne: luy ſuccedant Dagobert ſecõd du nom ſon fils, lequel ne feit non plus que ſes anceſtres, ains fut gouuerné par Plectrude vefue de Pepin, laquelle tenoit Martel priſonnier a Coloigne, & fut le regne de ceſtuy plein de troubles, à cauſe de ceux qui aſpiroyent a la principauté de Maire, a ſçauoir Hermenfroy, & Thibaud fils de Pepin, lequel vouloit faire Roy vn nommé Daniel, ou Chilperic, & Hermẽfroy defendant la cauſe de Dagobert ſon maiſtre, lequel vainquit Thibaud, & rendit paiſible le royaume, mais Dagobert ayant laiſſé deux fils, mourut l'an 4. de ſon regne, & luy ſucceda Clotaire 4. du nom, quoy que Chilperic dit Daniel luy empeſchaſt la iouiſſance de la couronne, toutesfoys Charles Martel ſortant de priſon, ramaſſent forces apres pluſieurs batailles hazardeuſes il vainquit Eude dõc d'Aquitaine, & eſtablit Clotaire en la couronne, lequel ne regna que deux ans, & giſt a Cancy. Ce fut lors que Martel apella a la royauté celuy Chilperic, qui auoit eſté nourry en vn monaſtere, & qu'aucuns dient auoir eſté preſtre qui fut auſſi ſurnommé Daniel, qu'il feit venir de Gaſcoigne, leſquel fut auſſi faineant que les autres, regna cinq ans, & mourant fut enterré a Noyon, duquel l'auteur des effigies dit ce qui ſ'enſuit.

Martello debet regnum, Daniélque vocatur,
Sacra prius, mox Gallorum ardua munera curans
Sic myſtes, ſic rex, ſic mutat ſacra prophanis.

Theodoric 2. du nom 21. roy des Françoys.

Bataille de Tours l'an 729. où moururẽt 360000. ſarraſins. Gots en Bourgoigne, vincu par Martel

Charles Martel, que Aymon appelle Roy, a cauſe que comme Roy il commandoit en Gaule, feit Roy apres la mort de ce Chilperic, l'aiſné des enfants de Dagobert 2. qu'on auoit mis en vn monaſtere, & ſe nommoit ceſt aiſné Theodorus ſecond du nom, lequel n'eſtoit que l'image royal, & Martel diſpoſant du royaume. Ce fut du tẽps de ce roy que Martel eut guerre contre les Gaſcons, a cauſe de la haine qu'il portoit a Eude Duc d'Aquitaine, qu'il vainquit, & pour ceſte cauſe Eude feit entrer les Mores en Gaule, leſquels y vindrẽt auec ſi grande multitude, que Eude faſché & oppreſſé appella Martel ſon ennemy a ſecours, lequel y vint, & ce fut lors que ſe donna celle inſigne bataille aupres de Tours, en laquelle mourut tant de millers de Mores que preſque le recit en eſt incroyable, en laquelle bataille mourut Eude Roy d'Aquitaine. Martel voulant ſe ſaiſir de la Gaſcoigne, & l'vſurper ſur les heritiers d'Eude, Hunauld, & Gaiffer, contraignit ces Princes d'apeller le ſecours des Goths, leſquels ſortans d'Eſpaigne coururent la Gaule iuſques en Bourgoigne, a la fin vaincus par Martel, fallut que ſ'en retournaſſent: ce Charles meſmes dompta les Friſons, abatit leurs idoles, & les força de receuoir la foy Chreſtienne qu'ils auoyent reiectee. Derechef les Maures Sarraſins deſcendent en Gaule, prenent la plus part des païs de Languedoc, & Prouence, mais Charles Martel reprenant Auignon ſur eux, les vainquit, & occiſt la plus part de leur armee, & cõtraignit le reſte de repaſſer la mer, & ainſi il ſe rẽdit le plus redoutable prince de l'Europe, lequel n'eſtant point Roy, faiſoit les Roys ainſi que luy venoit en fantaſie. Theodoric mourut ayant regné quinze ans en l'an de noſtre ſeigneur 741. le corps duquel giſt, & repoſe en l'Egliſe de ſaint Denys. De ces Roys fai-neans parle ainſi noſtre Homere Gaulois ſur la fin de ſa Franciade.

Sarraſin deffaict en Lãg doc.

Voy Francion ces autres Roys domtez
De vin, d'amour, de toutes voluptez,
Qui abeſtis en vn monceau ſe preſſent
Et le regard contre la terre baiſſent,
Vne grand nue eſparſe ſur le front
Les obſcurcit: regarde comme ils vont
Effeminez, & d'vne alleure lente
Montrent au front vne ame nonchallante.
Ah malheureux! ils ſeront fils des tiens,
Germe maudit, Troyens, & non Troyens,
Qui tant ſ'en faut qu'ils ſoyent en France dignes,
D'auoir au chef les couronnes inſignes,
Qu'ils ne ſont pas (peſte du genre humain)
Dignes d'auoir l'aiguillon en la main:
Roys ſans honneur, ſans cœur, ſans entrepriſe,
Dont la vertu ſera la paillardiſe.

Mais parlant de ce grand Capitaine, & Prince pere de tãt de Roys, & Empereurs Charles Martel, il tient vn autre & bien fort diuers langage, diſant ainſi:

Celuy, Troyen, qui fait bruire ſes armes
Grand Capitaine, & paſteur de genſdarmes,
Qui ia ſa main ſur vne lance met,
Qui d'vn panache ombrage ſon armet
Au fier maintien, au ſuperbe courage,
Qui rien que Mars ne monſtre en ſon viſage,
Sera Martel gouuerneur des Françoys,
Non Roy de nom, mais le Maiſtre des roys,
Dedans le Ciel fera monter l'Empire
Du nom Gauloys, & nul deuant ſon ire
N'oppoſera ny lance, ny eſcu
Qu'il ne ſoit pris, ou fuitif, ou vaincu.
Voy quels lauriers, marques de ſa conqueſte,
Vont plis ſur plis enuironnans ſa teſte?
Voy ſon maintien combien il eſt gaillard,
Et de quels yeux il enfonce vn regard?
Il occira par bataille cruelle
Des forts Saxons la nation rebelle,
Ceux de Bauiere a mort deſconfira:
Les Alemans tributaires fera,
Iuſqu'au Danube, & la terre Friſonne
Rendra (vainqueur) ſuiecte a ſa couronne.
Prendra d'aſſaut (inuaincu cheualier)
Niſmes, Marſeille, Arles, & Mompelier,
Beſiers Narbonne, & toute la Prouence
Fera ſeruile a ſon obeiſſance:
Prendra Bordeux, & Blaye, & touts les forts
Que la Gironde arrouſe de ſes bords.

Apres ce il ſe ioüe, & deduit par le nombre infini des victoires de ce grand Prince, lequel ſans mentir a eſté le plus excellent, & genereux homme qui veſquit de ſon aage. Cettuy gouuernant encor les Gaules, & Theodoric mort, fut fait Roy des Frãçoys Childeric troiſieſme du nom, vingt deux en nombre, & le dernier de race de Merouee, lequel pour ſa beſtiſe, & fai-neantiſe fut nommé Stupide, & inſenſé: ſur le commencement du regne duquel mourut Charles Martel, & fut enterré a ſaint Denys en habit Royal, & mis au rang des Roys, comme prenant poſſeſſion pour ſes ſucceſſeurs, & leur preparant la voye pour venir a la couronne. Ainſi vn baſtard donna ſource au ſang, & famille de tant de Roys, & Empereurs, comme vn baſtard auoit mis le nom des Françoys au feſte de leur gloire, car Clouis eſtoit ſorty de couche illegitime, & Martel oſtant l'autorité aux enfans de Clouis, donna commencement a la ſeconde race Royale. D'autant que apres ſa mort Pepin le brief fut fait Maire du Palais, & gouuerna la France auec Carloman ſon frere, mais cettuy aiant quitté le monde, & receu l'habit de religion, Pepin conuoiteux de regner ſeul, & d'eſtre Roy auſſi bien de nom que d'effait, ayant l'accord des Seigneurs du Royaume, & l'aduis du Pape Zacharie, chaſſa de la dignité, & depoſa Childeric, qu'il feit tondre moyne, comme deſia il auoit accouſtumé de viure au cloiſtre, ce que teſmoigne auſſi Ronſard, diſant:

Voy Childeric le dernier de la race
De Pharamond, comme il baiſſe la face,
Moine raſé pour ſa lubricité,
Vn fai-neant moiſy d'oiſiueté,
Qui ia ce ſemble aux plaiſirs ſ'abonde,
Ceſtuy perdra le ſceptre, & la couronne
Du grand Clouis, & ſon Maire Pepin
S'en fera Roy, par ne ſçay quel deſtin.

Or ce deſtin ne fut autre que la force, & ne faut que lon mette en auant l'election que on preſuppoſe que les Princes du Royaume feirent de ce roy, veu que quand bien ils y euſſent contredit, ſi eſt-ce qu'il ſe fut fait Roy en deſpit qu'ils en euſſent, veu que toute la gendarmerie, luy obeiſſoit, que les treſors Royaux luy eſtoyẽt en main, & auoit les eſtrãgers a ſa deuotion: tellement que le Pape ne fut celuy qui l'eſtablit, ſeulement reſpondit a la queſtion qu'on luy feit ſur le merite des hommes, l'vn faineant, & l'autre ſoigneux du biẽ public: & luy prononçant pour celuy qui fait ſon deuoir, autoriſa (ſans y penſer) la cauſe de celuy, qui eſtoit reſolu d'empieter la couronne. Ainſi Pepin mit a fin au ſang des Merouinges, & a la premiere ſouche du ſang des Roys François venus d'Alemaigne, & luy Gauloys naturel remit ſus l'Empire des ſiens, & rẽdit aux Gaulois la monarchie, & empire des Gaules, en l'an de noſtre Seigneur ſept cens cinquante vn, & la race des Merouinges ayant depuis Pharamõd iuſqu'à cettui-cy tenu trois cens trente trois ans la Gaule: à ſçauoir dés l'an de noſtre Seigneur quatre cens vingt, iuſques en l'an ſept cens cinquante vn, où toutesfois ne ſont a compter les ans de Pharamond, ny de Clodion le cheuelu, à cauſe qu'ils n'ont point regné en Gaule, ains faut prendre le commencement a Merouee, duquel auſſi les Roys ont eſté dits Merouinges.

De la ſeconde ligne, & ſouche des Roys de France, commençant a Pepin iuſques a Hue Capet.

Estant donc depoſé, & fait moyne Childeric, le Maire du Palais Pepin dit le bref, vint a la couronne, lequel pour eſtablir la ſucceſſion durable aux ſiens, comme le Pape Eſtienne fut venu a garãt en Gaule, fuyant les fureurs, & perſecutiõs des Lõbards, feit ſacrer ſes enfants Roys Carloman, & Charles, qui depuis fut ſurnommé le grand, & gaigna tant que les Princes, & Seigneurs, leurs iurerent, foy, & obeiſſance, & leur feirent hommage. Ainſi aſſeuré de ce coſté paſſa en Italie, feit guerre a Aſtolphe roy Lombard, auquel il oſta la principauté de Rauenne, qu'il donna au Pape. Apres ce voiage il eut guerre cõtre les Aquitaniques, & les vainquit, tuant leur Roy, & vſurpant ſes Seigneuries, ſubiugua les Saxons, fut celuy qui remit ſus, ou pluſtoſt qui dreſſa la police, & iugemens en Gaule, ordonnant le parlement ambulatoire pour faire iuſtice a ſes ſuiets, & pour retenir plus grande l'autorité des Roys par ces Dietes generales, la forme deſquelles a eſté depuis obſeruee, & ſ'obſerue encor en Alemaigne. De cet excellent Prince parle Ronſard en cette maniere.

Pepin 23. Roy des François.

Voy Blond li 11. de l'Inclination de l'Emp.

L'autre eſt Pepin, heritier de ſon pere
Tant en vertu qu'en fortune proſpere,
Qui marira la iuſtice aux harnoys,
Et regira les ſiens par bonnes loix.
Luy bas de corps, de cœur grand capitaine,
Par neuf conflits aſſaillant l'Aquitaine
De Gaifer occira les ſoudars:
Il rendra ſerf le Prince des Lombars
Domptant ſous luy les forces d'Italie.
Rome qui fut tant de fois aſſaillie
Sera remiſe en ſon premier honneur:
Par luy le Pape en deuiendra Seigneur,
Et des François prendra ſon accroiſſance,
Tant le bon zele aura lors de puiſſance!
Par cent combats, par cent mille façons
Doibt renuerſer le peuple des Saxons,
Peuple guerrier des François aduerſaire,
Et ſous ſa main le rendra tributaire.
La loy pendra ſur ſon glaiue pointu
Craint de chacun, tant vaudra ſa vertu
De la fortune heureuſe accompaignee:
Sous luy faudra de Clouis la lignee:
Si qu'en perdant le ſang treſancien
Des premiers Roys, fera naiſtre le ſien,
Donnant lumiere a ſa race nouuelle,
Par les hauts faits de ſa race immortelle.

Ce Roy eſtant encor ſur la conqueſte d'Aquitaine au païs de Perigort, & Limoſin, où il feit baſtir le chaſteau de Luzerche, non loing de Brine la gaillarde, comme il fut a Xaintes, il tomba malade, toutesfois vint il iuſqu'à Tours, & fut faire ſes prieres au tombeau de l'ancien patron des Gaules, ſaint Martin, & ſon mal rengregeant vint a Paris, où il deceda l'an 18. de ſon regne, au moys de Septembre, & l'an de noſtre ſalut ſept cens ſoixante huit, duquel parle ainſi Gerard en ſes effigies Royales.

Nobilium aſſenſu procerum rex dictus, & armis
Italiam quatit, Aſtulphum domat, inde Gaifrum
Crudelem obtruncat: magni pater hic quoque nati.

Le corps de Pepin repoſe a ſaint Denys, qui eſt le repoſoir des oſſements des Roys de France, & cettuy chef d'vne race, voulant que ſon corps y fut mis, ainſi qu'il eſtoit mort à Paris, ville capitale du Royaume.

Royaume cõme party entre les fils de Pepin.

Charles 1. du nom, 24. Roy de France, & Emper. de Rome.

Gaſcoigne faite tributaire a Charles.

Charles ſoigneux du diuin ſeruice.

Par la mort de ce Roy, le Royaume fut partagé a ſes deux fils Carloman, & Charles: de ſorte que Carloman fut ſacré a Soiſſons, & Charles a Noion, qui ſont arguments, que les Roys de France auoyét aneantie la couſtume du ſacre, que Clouis comméça par ſon bapteſme: car bien qu'il ſoit dit, que le Pape venu en France ſacra, & Pepin, & ſes enfants, ſi eſt-ce que la ville, où ce fut fait, n'y eſt point nómee. Comme qu'il en ſoit Carloman eut Soiſſons, & les terres de la Gaule Belgique, & ce que les Fráçoys poſſedoyent outre le Rhin, & Charles eut le reſte de la Gaule, & l'Aquitaine, & parainſi declairé le principal Roy des François, ayant Paris ſous ſa puiſſance: il eut dés le cõmencement quelque querelle auec ſon frere, cauſee par les flateurs, leſquels iamais ne manquent és courts des Roys, & maiſons des grands Seigneurs, de ſorte que Charles ayant affaire contre Hunauld, qui ſ'eſtoit ſaiſy de l'Aquitaine, comme de ſon bien, & legitime ſucceſſion, que Pepin luy auoit tollue, il ne luy fut onc poſſible de tirer ſecours de ſon frere: ce nonobſtant, il en veint à bout, & prit Hunauld, que Loup Duc de Gaſcoigne luy liura, à cauſe que Charles le menaça de le ruiner, & luy oſter ſes terres. Ce pendant Carloman ſon frere mourut, & il fut proclamé Roy, & monarque de toutes les Gaules en l'an de grace ſept cens ſeptante vn, & de ſon regne le troiſieſme: & ſoudain prit commencement celle guerre ſi longue & effroyable qu'il eut contre les Saxons: ce fut auſſi lors qu'il paſſa en Italie pour la deffenſe du Pape contre Didier Roy des Lombars, & qu'il ordonna que le ſeruice diuin (duquel il eſtoit fort ſoigneux) fut celebré en France, à la façon, & ſelon l'vſage de l'Egliſe de Rome: d'autant que nos Roys auoyent eſté ſi groſſiers Chreſtiens iuſqu'à lors, que ne ſe ſoucians de la police de l'Egliſe, tout eſtoit venu en decadence, & les Eueſques ſuyuans la corruption des Princes, ſ'en ſoucioiét auſſi peu, de maniere que l'ordre de la Pſalmodie y eſtoit mal dreſſé, quoy que quant aux ſacrements, on ſ'y gouuernaſt ſelon l'inſtitution de l'Egliſe Romaine: mais Charles le grand feit dreſſer l'ordre pour les heures canoniales, ordõner les martyrologes, & cercher les hiſtoires des ſaints, a fin qu'elles fuſſent leües és Egliſes de France, qui manquoyent en choſe ſi neceſſaire, & laquelle ſert de bon exemple au peuple, & d'inſtruction a tous, & meſmement a ceux qui ſont deſtinez pour le diuin ſeruice. Mais pource que i'ay fait vn liure expres des Roys de France nommez Charles, & là diſcouru au long de ce grand Prince, & que cy apres en la vie des Empereurs, nous ferós plus ample mention, nous ſurſerrons le diſcours au long des faits de ce Prince, ſous lequel fut inſtituee l'Vniuerſité de Paris l'an de grace 791. & de ſon regne le 23. comme auſſi en la meſme ſaiſon il erigea le gouuernement de Flandres, & en feit Lideric gouuerneur hereditaire, ainſi que pouuez lire où nous parlons de Flandres: Charles le grand fut fait Empereur l'an de noſtre Seigneur 800. & de ſon regne le 32. & mourut l'an de grace 814. & fut enterré a Aix la Chapelle, regreté de tout le monde, comme le plus accomply Roy, ou Empereur qui eut encor commandé ſur la France: ſur l'effigie duquel ont eſté faits ces vers.

Carolus, & magnus fuit hic, ſed nomine maior.
Quid narrare opus eſt tam clari Cæſaris acta?
Qui rex, qui Cæſar, virtute, & nomine magnus.

Loys1. nom, & Roy de France, Emper. Rome.

VoyAy moyne 4.ch.20

La race Pepins naturel ment G loiſe.

Partage fait par Loys1. les enfa

A ce grand Empereur Gauloys Charles, ſucceda ſon fils puiſné, ou pluſtoſt le plus ieune de tous, mais qui luy demeura ſeul, à ſçauoir Loys premier du nom, ſurnommé le debonnaire, homme digne de tel nom, & d'eſtre ſorty d'vn ſi excellent pere: léquel ie nomme Gauloys, non ſans grande occaſion, veu que ceux qui ne vót point querir de ſi loing les origines des maiſons qu'il les faille fonder ſur des fables, dient que le premier Pepin qui fut Maire du Palais, eſtoit du ſang ancié des Seigneurs d'Auſtraſie, & d'entre les Princes plus puiſſans de celle famille: or de dire qu'ils fuſſent du ſang des Roys Françoys qui auoyent eu ce pays pour partage, n'y a raiſon, veu que la race d'iceux manquant, ceux cy n'euſſent ſouffert qu'on les priuaſt, du droit de la ſucceſſion qui legitimement leur eſtoit deüe, & ne ſe fuſſent contentez du tiltre de Maires, puis que la couronne leur eſtoit affectee: ioint que vous ne lyſez point que pas vn Prince du ſang alors ayt eſté fait Maire du Palais, ains y apelloit on les hommes plus ſegnalez qu'on peut trouuer, ſans auoir eſgard, ſ'ils eſtoyent Gauloys, François ou Romains. Et par ce moien ie veux vous prouuer que mal a propos diſons nous que nos Roys ſont du ſang François ou Germain deſcendus de Pharamond, puis que nous les auons Gaulois naturels, & tels qui ſont ſortis de ceux qui ont vengé le tort fait a la Gaule par ces vſurpateurs de la Franconie. Loys donc ayant quatre enfans, trois du premier lict, à ſçauoir Lotaire, Pepin, & Loys: & vn du ſecond lict, à ſçauoir Charles ſurnommé le Chauue, il departit (ne ſçay ſi ſagement) ſes Seigneuries aux trois premiers, donnant a Lotaire l'Italie, auec attente de la ſucceſſion de de l'Empire: a Pepin il octroya le Royaume des Aquitaines, & a Loys il donna ce qu'il poſſedoit en Alemaigne, & ſur tout l'eſtendue du pays de Bauiere: & a Charles depuis il donna le Royaume de Frãce: ce qui fut cauſe de grãdes diuiſions, pource que c'eſtoit luy octroyer le droit d'aiſneeſſe, eſtant la France le ſeul, & vray patrimoine de ces Princes, ainſi que cy deſſus a eſté dit. Car les Eueſques voiãt auec quel zele ce bon Empereur, & grand Roy procedoit a la reformatiõ des abus des eccleſiaſtiques, brouillerent ſi ſubtilement les cartes, que gagnans, & ſubornans les Princes Royaux ſortis du premier lict, les feirent reſſentir de l'appennage, ou pour mieux parler du partage fait par le pere, ſoy diſans mal partis, & que le dernier auoit la plus riche, & meilleure partie de la monarchie Françoiſe: & alla ce meſcontentement ſi auant, que les fils ſe reuoltãs contre le pere, & tenans vne Diete auec les Eueſques a Aix la Chapelle, où lors eſtoit le ſiege du Royaume, & de l'Empire en l'an huit cens vingt neuf, & le quinzieſme du regne, & empire de Loys, & là fut l'Empereur degradé, & deposé de ſa dignité, & cheualerie, & mis reclus en vn monaſtere. A la fin Lotaire, ſollicité par les gens de bien du Royaume deliura ſon pere, & l'accord fut fait, & chacun des enfans ſe tint a ſon partage : il ſera parlé de cet Empereur en autre part. Il regna vingt ſix ans, & mourut l'an de grace huit cens quarante, & eſt enterré a Mets en l'Egliſe ſaint Arnoul, duquel l'auteur des effigies eſcrit en cette ſorte.

Regno Gallorum, imperio, & pietate decorus
Hic fuerat: qui rex, qui Cæſar, qui pius idem,
Qui ſceptro regni, imperij, & virtute refulget.

Loys eſtant mort, Charles ſecond, ſurnommé le chauue, ſon dernier fils luy ſucceda, le regne duquel fut auſſi difficile, troublé, & penible, que lõg: car en premier lieu il eut affaire auec les Normands ſortis de l'Iſle de Scandinauie, & qui couroyẽt tous les haures de la mer Oceane, cõtre leſquels il guerroya l'eſpace de dix ans ſans ceſſer, quoy que non guere heureuſement, eſtant ce Roy de plus haut cœur, & magnanime, qu'il n'eſtoit heureux en ſes entrepriſes. Il eut affaire auſſi contre ſes freres, à cauſe que les Françoys ne pouuoyent ſouffrir l'inſolence de ce Roy chauue trop imperieux, & qui pource auoyent appellé l'Alemant a leur ſecours, mais Charles les chaſtia, & vainquit ſon frere Loys Roy de Germanie. Eut encor guerre cõtre ſon propre fils appellé Carloman, lequel il prit, & luy creua les yeux : en fin fut fait Empereur de Rome par la mort de Lothaire: & nonobſtant ſes grandeur, & maieſté, il fut braué par vn ſien vaſſal, à ſçauoir Baudoujn garde du pays Flamant, qui rauit Iudith fille de l'Empereur, & la prit a femme: ſi bien que ce monarque diſſimulant ce qu'il en penſoit, accorda ledit mariage, & donna le pays de Flãdres audit Baudoujn, & l'erigea en Comté dependant de la couronne de Frãce. Feit encor guerre contre Salomon Roy de la petite Bretaigne qui ſe diſoit tenir ſon pays en ſouueraineté, lequel Salomon fut occis par trahiſon, & la nouuelle de ſa mort portee a Charles qui ſe tenoit a Compiegne, où il ſe tenoit le plus ſouuent, & que pluſieurs (a tort) diſent auoir par luy eſté baſtie, quoy que deſia le lieu fut en ſon entier, mais fut embelly, & aggrandy par ce Prince: lequel ſe veſtoit a la Grecque, eſtoit d'accez treſdifficile, haut a la main, & tout different de la façon accouſtumee de viure des Roys, & princes de ce royaume. Ce fut ce Roy qui eſchantilla le pays de Prouence de la couronne, & en feit vn Royaume, duquel il couronna Roy Boſon frere de Richilde concubine, & depuis eſpouſe du Chauue: & en ſomme il fut tel Roy qu'on ne ſçauroit bonnement iuger ſ'il eſtoit plus digne, qu'incapable d'vne telle charge: du temps duquel on commença departir les Abbayes aux Seigneurs, & mettre des Doiens pour des Abbez, qui cauſoit que Dieu n'y eſtoit pas ſi biẽ ſeruy, & que les moines ne viuoient ſelon l'ordonnance de leur ordre. Cet Empereur, & Roy venant de Rome, mourut de poiſon a Mãtouë, & luy meſla ce breuuage vn ſien medecin Iuif, & faut bien que celuy qui luy feit, faire fut grand, puis qu'on n'en feit, ny recerche, ny iuſtice : il treſpaſſa au moys de Nouembre huit cens ſeptante neuf, & l'an trente huit de ſon regne, ayans conſpiré ſa mort l'Abbé Hugues (i'entens Abbé ſans froc, car c'eſtoit vn grand Seigneur qui iouiſſoit de l'Abbaie de ſaint Germain des Prez) Boſon Roy de Prouence, Bernard Conte d'Auuergne, & Bernad Comte de Gaſcoigne: il fut porté a Verceil, & de là quelque tẽps apres a S. Denys, où ſes oſſements repoſent: ſur l'effigie duquel on a fait cet Epigramme.

Charles le chauue empoiſonné, & par qui.

Fraternum geßit bellum, regéſque creauit
Permultos, luxu petulans, at Cæſar, & ingens
Bellator, quid tu hæc petulanti in principe dices?

A cettuy ſucceda ſon fils Loys ſecond du nom, & ſurnommé le Begue, à cauſe de ſa langue begueyante, & parole haſtiue, & mal aiſee a proferer, lequel fut ſacré Roy par Hincmar Archeueſque de Rheins, ayant ce Loys gaigné le cœur de la nobleſſe par collation d'offices, & benefices, & dons exceſſifs des villes du domaine, & des gouuernemens des Prouinces qu'on apelloit Duchez, & Contez, toute la police cõmençãt lors a ſentir vne lourde alteration, & menaçant la couronne de quelque grande deſcheute, & changemẽt. Ce Roy fut homme de bien, & aimant l'equité, ſi la miſere du temps luy eut permis de ſi gouuerner ſelon ſon deſir: mais les Normands faiſans des courſes, & luy eſtãt eſleu Empereur, ou pluſtoſt ſuccedãt a ſon pere en l'Empire, il ne peut remedier aux affaires : ioint que ſa vie fut trop briefue, car il ne veſquit que deux ans Roy, & mourut l'an huit cent octante vn, au moys d'Auril, & le propre iour du grand vendredy, & repoſe a Compiegne : duquel l'auteur des effigies parle ainſi:

Loys le Begue 2. du nom, & 27 Roy de France, & Emp.

Balbus amans æqui, procerum compeſcuit iras,
Cæſar, Germanis fœdus cum regibus icit.
Non huic facundum os fuit, ſed mens ſana, ſagáxque.

Bien que ce Roy eut vn fils qui fut appelé Charles, ſi eſt-ce que d'autre luy ſucceda, & eſtoyent les affaires de France, ſi troublez, que les Seigneurs ne pouuans ſ'accorder ſur la regence, furẽt contraints de ſouffrir que les baſtards du Begue Loys, & Carloman vinſſent a la couronne, leſquels auſſi ne ſont comptez que par vn Roy, & ſous le regne deſquels la France fut miſerablement par les Normands affligee, auſquels ces courageux baſtards reſiſterent, comme auſſi ils ſ'oppoſerent a Boſon Roy Prouençal, & a Charles le gros, qui querelloyent la couronne: & lors les Normands prindrent les villes de Mets, & de Treues, & donnerent de grands effrois aux François : leſquels appellerent a leur ſecours Charles le gros Empereur de Rome, & ce pendant mourut Loys le baſtard, occis a la chaſſe par vn de ſes gens qui penſoit enferrer vn ſenglier : & vn an apres Carloman auſſi mourut courant apres vne fille, & eſtant froiſſé par ſon cheual propre l'an de noſtre Seigneur huit cens octante cinq. Ces deux baſtards furent appellez a la couronne par les menees de l'Abbé Hugue ſurnommé le grand, Comte

Loys, & Carloman Baſtards 28. Roys de France.

Mort miſerable des baſtards.

de Paris,& Prince de France qu'il feit couronner a ſaint Pierre de Ferrieres en Gaſtinois:& ils partagerent ainſi le Royaume,que Loys commanda ſur la France,& la Neuſtrie,& Charles ou Carloman eut les Royaumes d'Aquitaine,& de Bourgoigne. Icy varient grandemẽt les hiſtoires,car les aucuns mettent tout incontinent apres les baſtards ſuſdits vn appellé Loys ſurnommé Fai-neant,ce qu'aiant lieu, il y auroit eu treize Roys appellez Loys en France: & parainſi il faut voir comme cecy ſe comporte: car Loys Fai-neãt a eſté,& eſt enterré a Chelles en vn caueau dedans l'Egliſe, mais il n'eſt mis au ranc des Roys,pour ſ'en eſtre rendu indigne par ſes laſchetez, car il prit, & vola vne religieuſe a Chelles, qu'il eſpouſa preſque par force, à cette cauſe on le chaſſa,& fut rendu moyne,& en ſon lieu fut ſurrogé Charles le gros Empereur de Germanie, & fils de Loys Roy de Germanie, oncle des Princes viuãs alors, & ce Loys eſtoit fils du baſtard Carloman: parainſi Charles le gros eſt nommé le vingt neuuieſme Roy de France, & troiſieſme du nom. Ce fut luy qui feit accord auec les Normands, & leur donna le païs de Friſe pour habiter,& quelques terres du pays de Neuſtrie iuſques au pays Chartrain, & ne tint ce Roy le Royaume que cinq ans, mourant en l'an de grace huit cens nonante & vn, duquel eſt tel l'Epigramme au liure des effigies.

Quel a eſté Loys le fai neant.

Charles 3. du nom,& 26.en nombre.

Qui iuuenis magnus fuerat,mox degener,agros
Normanis Neuſtros vltrò dedit:huic datur ipſi
Curator, Gallum ſub rege hoc qui regat orbem.

Charles ayant fait vne paix ſi honteuſe auec les Normans vaincus,offenſa le cœur des Gauloys,qui le depoſerent, & n'eſtant en France Charles fils de Loys le Begue, ils ietterent l'œil ſur Eude Comte d'Anjou,& fils de Robert qui eſtoit mort au ſeruice des Roys,ſorty (comme auons dit) de l'ancienne famille des Gauloys, quelque choſe qu'on die, qu'il eſtoit venu de Saxe,& lequel Eude porta le titre Royal,& gouuerna le Royaume,comme tuteur de Charles le ſimple, à cela ne tenans la main Baudoujn Comte de Flandres, & Foulques Archeueſque de Rheins,& fut oinɥ,& ſacré par Gautier archeueſque de Sens qui le fauoriſoit cõtre Foulques & le Flamand, leſquels ſouſtenoyent le party de la race, & famille de Pepin. Ce Prince feit fort bien ſon deuoir contre les Normands, auſquels il ſ'oppoſa, eux venans derechef mettre le ſiege deuant Paris,les faux-bourgs duquel ils auoyent pillez, & bruſlé les Egliſes qu'ils y auoyent trouuees,& rauagé tout le reſte. Mais quelques grands ſeruices que ce bon Prince eut fait aux François,ſi eſt-ce que luy ayant regné deux ans,& eux meſme l'ayans,& couronné,& fait ſacrer,ils luy commanderent de ſe deporter de leur commander, & qu'il ſe contentaſt de la couronne,& Royaume d'Aquitaine,& rapellans Charles le ſimple, comme l'heritier legitime,le feirent ſacrer a Rheins par Foulques Archeueſque du meſme lieu:mais Eude ne ſe paya,& tint point pour content de telles raiſons, ains a force d'armes deffendit le pays,& couronne qu'on luy auoit recommandee:& ainſi le miſerable pays des Gaules eſtoit affligé,& par les courſes Normãdes,& par la guerre ciuile d'entre les Princes. Neantmoins Eude ſur la fin de ſes iours ſe deſmit par derniere volonté de la couronne,qu'il reſigna a celuy a qui de droit elle deuoit appartenir,& mourut l'an neuuiéme de ſon regne,& de noſtre ſalut huit cent nonante neuf, le corps duquel giſt a ſaint Denys. Et eſt cettuy qui ordonna que les Roys de France porteroyent des fleurs de lys ſans nombre, ce qui a eſté obſerué iuſqu'au temps de Charles ſixieſme, qui remit ſus la couſtume ancienne des troys fleurs de lys en l'eſcuſſon, ſuiuant qu'elles auoient eſté donnees au bõ Roy Clouis premier Chreſtien. De cet Eude parle ainſi l'auteur des effigies.

Eude d'Anjou 30.roy de France.

Eude depoſé de la dignité Royale de France.

Eude
ɿant
meɥ
droit
la co
ne.

Normannos odio tumidos fugat inclytus Odo,
Binos poſt annos a Gallis ipſe fugatur
Pulſus Aquitanis fœlix regnauit in oris.

Ny le teſtament, ny la proteſtation d'Eude, ne ſeruirent de rien pour appaiſer les cœurs alterez de ceux qui deſiroient le changement de l'eſtat en Frãce,entant que bien que la plus ſaine partie des Seigneurs euſſent receu Charles le ſimple pour Roy legitime,ſi eſt-ce qu'il y en eut d'autres qui ſuiuirẽt vn party contraire,ce qui fut cauſe de grands troubles en ce Royaume,leſquels neantmoins ceſſerent quelque temps, pource que les Normands ſe ruerent ſur la France y venans auec Raoul, & contre leſquels bataillant mourut le bon Duc Richard de Bourgoigne,lequel tant que veſquit, fut cauſe auſſi que Robert frere du deffunɥ Eude n'oſa remuer meſnage,d'autant que ce Duc luy faiſoit teſte,ſouſtenãt le party du ieune Prince heritier de la courõne. Or les Normands appaiſez par la ceſſion que le Roy leur feit des terres de la Neuſtrie, & Raoul ayant receu le ſaint bapteſme,& religion Chreſtienne,Charles penſant eſtre a ſon aiſe, & eſtimant que Robert ſe tiẽdroit ſans dire mot,veu qu'en la guerre contre les Normands, il ſ'eſtoit porté vaillammẽt,ſe veit deceu en ſon opinion,d'autant que Robert ſe feit ſacrer a Rheins par Herué Eueſque dudit lieu,ſe diſant legitime heritier de ſon frere Eude, qui auoit eſté ſacré Roy de France par le conſentement des eſtats. Le Roy ſecouru par Henry Roy de Germanie,vint aux mains auec Robert,le vainquit, & tua en bataille:mais apres cette viɥoire,il ſe mõſtra ſi bas de cœur, qu'au lieu de pourſuiure les reſtes de la guerre, & chaſtier ceux qui ſ'eſtoyent reuoltez, feit vn tour de ſa ſimplicité propre au ſurnom qu'il auoit:car comme ſe defiant de la nobleſſe Françoiſe,il mit ſoy,& ſon Royaume,ſous la ſauuegarde du ſuſdit Empereur Henry,ſurnommé l'oiſeleur, auquel il donna le pays de Lorraine : ce qui irrita tellement les Françoys, que delà auant touts le prindrent en deteſtation, & ne cerchoyent que les moiens de luy nuire. Entre les plus grands Seigneurs qui luy vouloyent mal, eſtoit Hebert Cõte de Vermãdois, la ſœur duq̃l auoit eſté fẽme de Robert ſuſdit occis en bataille,querellant la courõne: cettuy ayant diſſimulé long temps ce qu'il penſoit de la mort de ſon beau frere, & tenu caché le deſir qu'il auoit de la reuenger, trouua vn iour moien d'attirer le Roy Charles a Peronne, ville de ſon domaine,pour le feſtoyer,où eſtant entré le Roy, il le detint priſonnier iuſques a la mort,ſans que pas vn

Char
ſimp
Roy
Fran

Rob
re d
legi
reuo
treC
le ſi

Rob
cis e
taill
923.

Cha
ſimp
priſo
a Pe

Prince, ny Seigneur François ſe mit en deuoir de pourſuiure la deliurance de leur ſouuerain de la main de ſon vaſſal meſme: pluſtoſt Hugues le grand Comte de Paris, & fils de Robert auec le reſte des Princes, & ſeigneurs fut remonſtrer au Roy qu'il eſtoit hors d'eſperãce de ſortir de priſon, & parainſi qu'il valoit mieux (ſon fils eſtant bas d'aage, & lequel la mere auoit tranſporté en Angleterre, d'où elle eſtoit natiue, pour n'eſtre en voye d'eſtre fait Roy) qu'il choiſit quelque Prince hõme de biẽ, auquel il donnaſt la charge du royaume. Ce que Charles feit (ainſi le dit Aymon en ſon hiſtoire, où celuy qui en a fait le ſuplement) & nomma Raoul Duc de Bourgoigne fils de Richard, qu'il auoit tenu ſur les fonts: & ainſi ce pauure Roy mourut en priſon, ayant regné vingt ſept ans, & en l'an de grace neuf cens vingt ſix, & eſt enterré en l'Egliſe ſaint Furſé a Perone, duquel és effigies eſt parlé en cette ſorte:

Aruaope Gallorum, cœpit Lotharingica, quæ pòſt
Germano timidus dat regi, nomine dignus
Simplicis, hoc ſolum nomen poſt funera linquens.

A ce Charles ſucceda Raoul Duc de Bourgoigne, lequel fut oinct, & ſacré a Soiſſons, & qui regna ſeul l'eſpace de deux ans: ie dis ſeul, à cauſe que les deux ans expirez, il y eut des Seigneurs, qui ſe faſchans de voir ainſi tourmenter le ſang Royal, rapellerent d'Angleterre Loys l'Outre-marin, mais Raoul ſe gouuerna ſi bien, combatit ſi gaillardement les ennemis, & garda telle iuſtice au Royaume, eſtant ſeuere a merueilles a punir les mal viuãs, & ſur tout ceux qui ſ'attachoient aux Egliſes, qu'il n'y eut aucun qui oſaſt luy faire teſte, iaçoit que Loys feit tout effort poſſible pour rentrer en ſon heritage, & que deſia pluſieurs le tinſſent pour leur Prince. A la fin Raoul mourut a Auxerre, au moys de May l'an neuf cens trente ſix, & eſt enterré en l'Abbaye de ſainte Colombe prés de Sens: il auoit voiagé en Italie, pẽſant ſe faire Empereur, & y vainquit le tyran Berenger, mais ne peut auec tout cela paruenir a ſon entẽte, ni entrepriſe. Tant peut l'ambition au cœur des hommes, que cettuy n'eſtant point paiſible du Royaume qu'il tenoit, encore oſoit il ſ'ingerer de pourſuiure la couronne imperiale d'Italie: de cettuy eſt parlé és effigies en cette ſorte:

Moribus iſte ferox, vxore ferocior armis
Italiam inuaſit, dum Gallia fluctuat, inter
Arma, cadens binis poſtquam regnauerat annis.

Il dit binis annis, c'eſt deux ans, à cauſe que ſeul il les regna, & le reſte ayant Loys l'Outre-marin pour competiteur a la couronne, ainſi qu'auons deſia propoſé.

La mort de ce Raoul donna quelque repos aux troubles de la France, n'y ayãt point aucun qui querellaſt la couronne, d'autãt que Hugues le grãd fils de Robert occis, eſtoit hõme paiſible, & qui n'eut voulu entreprendre choſe qu'il auoit veu mal ſucceder a ſon pere: à cette cauſe Loys ſ'eſtant retiré en Angleterre pour ne faire guere bien ſes affaires en France, Hugues le grand qui eſtoit Comte de Paris, & d'Anjou, & Abbé de ſaint Germain des Prez, ainſi qu'auoit eſté ſon pere, enuoya querir ce Prince, lequel venu en Frãce, fut ſacré a Laon: du temps duquel les Hongres vindrent en France, laquelle ils coururent preſque toute, pillans, & gaſtans tout le pays de Bourgoigne, & paſſans en Aquitaine, ne laiſſerent choſe qui ne fut par eux miſerablement affligee, ſans qu'il fut poſſible de donner ordre a cette orageuſe tempeſte, tant vne guerre ciuile aneantit les forces d'vn pays, & la France eſtant eſpuiſee de nobleſſe, & de pouuoir par les guerres que les Seigneurs auoyent eu enſemble, il y auoit deſia vn fort long temps, comme ainſi que depuis la mort de Loys le debonnaire, ils n'auoyent point eſté vn an en repos. Apres cette courſe des Hongres paiens, Loys le tranſmarin ſe mit en deuoir de recouurer la Lorraine alienee par Charles ſon pere, mais il y perdit ſon tẽps, ce neantmoins feit il aliance auec Othon Roy de Germanie, la fille duquel il eſpouſa, comme auſſi Hugues le grand qui eſtoit Cõneſtable, & appellé Duc des Françoys en eſpouſa vne autre des filles de ce Roy Alemant, ce qui hauça le cœur a cet Hugues de telle ſorte, que delà auant il n'aſpiroit qu'à ſe rendre tel, qu'il peut porter vn meſme titre que ſon beaupere. Ce fut ce roy Loys, lequel ſe ſouuenant de l'acte traiſtreux, & felon du Conte Hebert de Vermandois ſe reſolut de ſ'en venger, & de le punir ſelon ſes demerites, par ainſi l'ayant fait condemner en vn banquet de ſa bouche propre le feit pendre, & eſtrangler comme vn vilain, & abominable meurtrier de ſon Prince: ce qui piqua tellement Hugues le grand qu'il ſe reſolut de ne ſouffrir cette iniure ſi grande faite a ſa race, car Hebert eſtoit ſon aieul, entant que Robert auoit eſpouſé ſa fille, duquel mariage eſtoit ſorty Hugues le grand. Et ne voulant ſe mettre en campaigne, ſuſcita finemẽt les Normands, qui ſe reuolterent contre Loys: luy qui auoit le cœur haut, leur alla au contre, & eut contre eux iournee prés de Baieux, où Hugues luy ioüa fauce cõpaignie, & fut cauſe de la mort de pluſieurs François, & de la priſe meſme du Roy, lequel ſans faillir ces Normands euſſent auſſi mal traité (pouſſez par le Comte de Paris) que Hebert auoit Charles le ſimple, ſi Otthon ne fut venu au ſecours, & ne les eut contrains de rendre le Roy, & le mettre en liberté, forçant Hugues de venir a compoſition: & de là en auant le ſang Angeuin, & Pariſien ne ceſſa de penſer aux moiens pour paruenir a la couronne, & ſi Hugues le grãd ne fut mort, il y eut donné attainte. En ſomme Loys ayant regné vingt ſept ans, touſiours inquieté, & en troubles, mourut l'an de grace 956. & fut enterré a Rheins en l'Abbaye S. Remy, l'effigie duquel porte cet Eloge.

Les Hongres courent, & pillent la Frãce.

Loys eſpouſe la fille du Roy d'Alemaigne.

Hebert Cõte de Vermandoys pendu.

Ruſe de Hugues le grand.

Loys Roy pris par les Normans.

Loys meurt l'an 956.

Trans mare poſt ſortem aduerſam patris aufugit: inde
Fit rex, & ſemper ſortem eſt expertus eandem,
Succedens regnóque patris, ſortíque paternæ.

Auſſi n'eut il de ſa vie vn bõ iour, ny vne heure de repos, que le iour qu'il ſortit de ce monde, auquel ſucceda Lotaire ſon fils 34. en nõbre entre les Roys de Frãce, le cõmẽcemẽt du regne duql fut heureux, à cauſe qu'il ſe gouuernoit tout par le conſeil de ſon oncle Hugues le grand, mais Hugues venant a

Lotaire 34 Roy de France.

mourir, tout auſſi prit changement au Royaume: car Hugues auoit des enfans, hommes remuans, & iceux riches, & puiſſans, à ſçauoir Hue dit Capet Abbé de ſaint Germain, Conte de Paris, & d'Anjou, & grand Duc de Frãce, & Otthon, & Henry, qui furẽt ſucceſſiuemẽt Ducs de Bourgogne par le moien du mariage de la fille de Gilibert Duc de Bourgoigne auec Otthõ fils de Hugues le grãd (qui eſt enterré a S. Denys) leſquels ne laiſſoiẽt pierre a remuer pour ſe faire Seigneurs du Royaume. Si la fortune eut ſuiuy Lothaire ſelon ſes deſſeins, & ſon bon cõmencement, il eſtoit pour eſgaller les plus grans de ſa race, car voyant que les Alemans vſurpoyent la Lorraine, qui eſtoit le propre heritage d'vn des enfans de France, fut leur faire la guerre, & ayant reconquis la Prouince Auſtraſienne, ne ſe contenta point ains fut iuſques a Aix la Chapelle rauageant tout le pays ſuiet au Roy de Germanie: lequel ſe reſſentant de cette brauade vint auec grandes forces en France, & iuſques deuant Paris, où il mit le ſiege, mais a ſon dam, & des ſiens: car le roy fut ſecouru par le Comte de Paris, & le Duc de Bourgoigne, ſes couſins, & les Alemãs furẽt ſi bien eſtrillez que leuans le ſiege, on les pourſuiuit iuſqu'à Soiſſons non ſans faire d'eux vn piteux maſſacre. En fin fut traité accord entre l'oncle, & les neueux, & Otthon quitta la Lorraine, laquelle fut donnee a Charles frere de Loys Roy de France. D'autant que Lothaire feit cet accord contre la volonté des Seigneurs du Royaume, & nommément contre celle des enfans de Hugues le grand, & qu'il ceda beaucoup de ſon droit és terres qui eſtoyent de la contribution d'Auſtraſie, on en fut fort marry contre luy, & ſ'il eut guere longuemẽt veſcu, on luy eut fait la guerre. Ce bon, & vaillant Prince, ſage en ſes affaires, & amy du repos du peuple mourut ayant regné trente vn an, en l'an de noſtre ſalut 986. & giſt ſon corps prés celuy de Loys ſon pere a Rheins en l'Egliſe de ſaint Remy: Es effigies ce bon Roy eſt ainſi marqué par ces vers:

Hugues le grand meurt.

Lotaire fait guerre aux Alemans.

Deffaite d'Alemans deuãt Paris

Lotaire meurt plein de vieilleſſe.

Cum Ricardo icit pacem, cum Cæſare pacem.
Pace parum fœlix, aſt infœlicior armis.
Eſt ergò infœlix, cùm infœlix pace, vel armis.

Loys 5. du nom, & 35. Roy de France.

Ce Roy eut pour ſucceſſeur Loys ſon fils, le bref regne duquel ne luy donna grãd loiſir de faire choſe memorable, auſſi auoit il en teſte vn puiſſant cõpetiteur Hue Capet, qui ſ'eſtoit fortifié d'amys par ſes menees, ſi biẽ que ſa ligue eſtoit beaucoup plus grande que celle du pauure Loys ſon Prince: lequel ayant regné vn an mourut a Compiegne (comme on eſtime, & eſt vraiſemblable) de poiſon: & là fut il enterré en l'Egliſe de S. Cornille: duquel le ſieur du Haillan en ſes effigies dit ces mots.

Caroleæ hic Stirpis magnæ fuit vltimus: annum
Regnat: nil præter veſtigia regis, & anni
Liquit: ſed rex eſt, regúmque ab origine cretus.

Aymon li. 5.ch.44.

Auſſi eſt-ce en luy que prindrent fin les roys de la race des Pepins, quoy qu'Aymon, ou celuy qui a fait le ſupplement de ſon hiſtoire, die que Charles Duc de Lorraine luy ſucceda au Royaume: mais pas vn des auteurs anciens ni modernes ne le reçoiuent pour Roy, d'autant que ce pauure Prince fut accablé auſſi toſt preſque qu'il ſe mit en cãpaigne pour gaigner la ſucceſſion du Royaume, qui iuſtement luy eſtoit deuë, ainſi que verrons cy apres: & tindrent les Carlouinges, & Pepins le Royaume l'eſpace de deux cens trente trois ans depuis que Pepin le court ſ'en ſaiſit, & l'occupa ſur le ſang des Merouinges.

Des Roys de France ſortis du ſang d'Anjou, & des Contes de Paris, depuis Hue Capet, iuſques a Philippe de Valois.

HVe ſurnõmé Capet ſorti du ſang illuſtre de ce grãd Robert que Charles le Chauue auoit fait Cõte d'Anjou, outre Maienne, luy donnant auſſi le Comté, & gouuernement de la cité de Paris, & Iſle de France, ſe reſſentant capable de tenir la couronne de Gaule, que ſi long temps les eſtrangers (a ſon aduis) bien que les Pepins fuſſent Gauloys, mais meſlez parmy le ſang des Merouinges) auoyent occupee, comme ſe voyant iſſu non d'vn Saxon (comme aucuns eſtiment) ains de la meſme pure nobleſſe de Gaule. Car il n'eſt pas vraiſemblable que Charles eut donné de ſi belles pieces a vn homme de peu de cognoiſſance, & en temps que les Saxons n'eſtoyent encor bien aymez en France: ioint que pas vne des Chroniques anciennes n'en fait foy: & biẽ que en nos annales nous ayons ſuiuy cette opinion, à cauſe que le Seigneur du Tillet ſ'y eſt arreſté, ſi eſt-ce, qu'ayant veu depuis, qu'il auoit tiré cecy des liures Alemãs, qui en tout nous veulent rendre, comme tenans, & Roys, & police de leurs anceſtres, & que le fondement des auteurs de Germanie n'eſt guere bien aſſis: trouuant cette race d'Anjou grande du temps de la race des Pepins, & aſſeuré qu'elle n'eſt ny de leur ſang, ny de celuy des Merouinges, ie ſuis tout reſolu que les Capets Angeuins ſont vrays Gauloys, & non de la famille des François vſurpateurs de la Gaule: & ſi ceux qui dient du contraire ne me monſtrent des auteurs, & des titres, & teſmoignages plus valables que ce qu'Auentin en recite, & que Lazie en met en auant, nous donnant vn ne ſçay quel Vitichinde, que Charles le Chauue appella a ſon ſecours contre les Normans qui affligeoyent la France: auſſi Albert Krants deſcriuant les Princes Saxons, bien que face mẽtion de Charles le Chauue, & des affaires qu'il eut auec les Normans, ſi ne dit il rien de ce Vitichinde, ny de la race des Capets ſortie d'aucun Prince, Seigneur, ou Capitaine venu de Saxe en Gaule. Se ſentant dis-ie capable de pourſuiure ce a quoy ſon pere-grand Robert auoit failly, voyant Loys mort, ſe ſaiſit de la couronne, & oyant les appareils que Charles frere de Lothaire, & Duc de Lorraine faiſoit pour luy courir ſus, & venir a la ſucceſſion, qui par ligne maſculine luy appartenoit, luy fut au deuant pour luy reſiſter: ayant pluſtoſt receu le ſacre en la cité de Rheins, la couſtume duquel il y reſtablit, & fait ſon entree a Paris, comme prenant poſſeſſion du Royaume en entrant comme Roy en cette ville. Ainſi eut il guerre contre Charles, & la bataille donnee prés de Laon, en laquelle Charles eut du pis, & fut contraint de ſe retirer a Laon, où l'Eueſque dudit lieu ſon conſeiller nommé Eſſelin, le liura, & trahiſt a Capet, lequel n'oſa luy faire mal quelconque,

Hue C
pet 36.
de Fra

Hue C
vray, 8
turel G
loys.

Lazie l
des m
tions.

Charle
Duc de
Lorrain
querell
Royau
de Fran

Charles
pris a La
par Cap

ſeulement l'enuoya il auec ſa femme,& enfans, tenir priſons a Orleans,où toute cette troupeRoyale mourut ,& auec icelle periſſant le ſang de Charlemaigne. Hue Capet auoit deux cordes en ſon arc pour ſe dire & maintenir le plus proche du ſang, & habile a la couronne:non ſeulement pource que ſon oncle, ou aieul maternel Raoul Duc de Bourgoigne l'auoit eſté, en eſtant la cauſe contre la loy Salique,ains pource que Eude ſon grand oncle ne pouuoit oſter de leur maiſon ce qui luy auoit eſté donné par les eſtats de France. C'a eſté Hue Capet celuy,qui (comme auons monſtré en nos Annales) a le premier renouuellé ce conſeil qu'on apellé des douze pairs, & policé la France, tant pour la maiſon du Roy,& pratique d'icelle,que pour les autres choſes neceſſaires au Royaume, voyant qu'à faute de police tout alloit a neant, & que les Roys n'eſtoyent obeis ſelon que le meritoit leur maieſté, & alteſſe. Ce fut luy, qui pour gaigner le cœur,& grace de la nobleſſe, & eſtablir le Royaume aux ſiens, erigea les Duchez, Contez, & Marquiſats hereditaires(au grand detriment de la couronne) leſquels n'eſtoyent que noms d'office, ainſi que ſont maintenant les gouuernemens, ainſi que pluſieurs bons eſprits de noſtre temps ont recueilli de la verité des hiſtoires anciennes. Et pour autant qu'il y auoit deux bulles de deux Papes, qui excommunioyent tous ceux qui affligeoyent la maiſon des Pepins,& leur oſteroiēt la courōne,il ſe feit abſouldre au Pape de cette cenſure trop auantageuſe, & enſemble courōna de ſon viuant Robert ſon fils des plus doctes de ſon aage,a fin qu'on ne luy donnaſt cōpetiteur a la dignité, apres que touts les nobles luy auroyent fait hommage. Ainſi peut on mettre ce Roy au ranc des plus ſages hommes qui onc ayent porté couronne,lequel laiſſant les guerres a part,comme pauure appuy pour l'eſtabliſſement d'vne courōne,ayma mieux gaigner ſes ſuiets par biens-faits, que les irriter par force: auſſi n'empeſcha il en rien Otthon fils de Charles Duc Lorrain mort a Orleans,en la poſſeſſion du Duché de Lorraine: quoy que d'aucuns le blaſment d'auoir pourſuiuy trop roidement cette maiſon, iuſqu'à vouloir chaſſer du ſiege de Rheins Arnoul archeueſque, à cauſe qu'il eſtoit du ſang des Roys Carlouinges. Ie confeſſe bien qu'il ſe monſtra vn peu dur & faſcheux au Comte de Flandres, à cauſe qu'il luy feit la guerre, & luy oſta pluſieurs de ſes terres,& la raiſon en fut d'autant que ce Conte auoit reſiſté a ſon couronnement,comme tenant le party de la race de Charlemaigne:mais ce different fut apaiſé par le Duc de Normandie, qui adoucit le Roy, non qu'il ſe ſouciaſt guere du Flamant, trop bien prenoit il eſgard a ce que ſi Capet commençoit vne-fois a accabler les Seigneurs du Royaume, il ne ſe feit ſeul poſſeſſeur de leurs terres:& parainſi le Flamant vint faire hommage,non a Capet,ains a Robert ſon fils, que le pere ſ'eſtoit aſſocié a la couronne. Capet ayant regné neuf ans,mourut en l'an de noſtre ſalut 996. ſeant a Rome Gregoire 5. & tenant l'Empire Otthon 3.du nom:& eſt enterré a S.Denis:duquel l'auteur des effigies eſcrit ces vers.

Hic primus Gallus,celebratæ ſtirpis origo
Valeſiæ,inſignis bellis,pietate fidéque.
Tantæ ornamenta hæc ſemper communia genti.

Robert 37. Roy de France.

A Capet ſucceda celuy ſon fils Robert,qui deſia auoit eſté couronné roy du viuant de ſon pere, ſans que nul ſ'opoſaſt a ſon ſacre, ni couronnement: ce roy eſt loué ſur tous autres,& de grād ſçauoir (cōme aiant eſté diſciple de ce grand Philoſophe Gilbert,qui depuis fut Pape,& recogneu ſous le nō de Syluestre 2.)& de grāde religion,& pieté,cōme celuy qui auoit plus de ſoing du ſeruice de Dieu,& ornemēts des Egliſes que des pompes de ce ſiecle, qui alloit pſalmodier auec le clergé,& faiſoit de beaux hymnes,& cantiques a l'honneur de Dieu, & de ſes ſaints,qu'il faiſoit chanter en l'Egliſe. Or quoy qu'il fut ainſi deuotieux,& que ſur tout il aimaſt la paix, ſi ne laiſſa il pourtāt les ſoucis de la guerre, où il fut beſoing,car il prit Melun ſur le Cōte de Chartres, qui luy auoit eſté trahy, & liuré par vn gentilhōme qui le tenoit au nō de Bouchard Conte dudit lieu: & cette guerre finie,luy en fut ſuſcitee vne plus difficile:à cauſe que ſon oncle Henry Duc de Bourgogne mourant, le laiſſa ſon ſucceſſeur par teſtament de cette belle Seigneurie, ſur laquelle ſe ietta Landry Comte de Neuers, fauoriſé des Bourguignons, qui ne vouloyent eſtre vnis a la couronne. Ce Landry ſe ſaiſit de la ville d'Auxerre, & là tenoit bon contre le roy,lequel auec le ſecours des Normands le vint aſſieger,& en fin le força de ſe rendre auec le reſte du païs, & leur donna pour Duc ſon fils Robert, de la ſouche duquel vn fort long temps ſont ſortis les illuſtres Ducs de Bourgoigne. Eut auſſi guerre cōtre Frot-mond Cōte de Sens, perſecuteur des eccleſiaſtiques, & l'ayant vaincu vnit & incorpora cette cité a iamais a la courōne. Du tēps de ce roy fut baſti le chaſteau de Monlehery par le Conte Tibault ſurnommé File-eſtoupe, a fin qu'on n'ignore quelle antiquité peut auoir ce chaſteau, lequel porte marque de quelque choſe de conſequēce. En ſomme Robert aiāt aſſoupi ces guerres, maintint ſon peuple en paix, ſur lequel il regna par l'eſpace de 34. ans,& mourut l'an 1031. ayāt premieremēt fait paix auec l'Empereur qui querelloit quelques places en Flādres, quoy que il n'eut peu y rien gaigner les François luy faiſans teſte, & fallut que l'Empereur quittaſt Valēciennes, qu'il auoit demādé,& aſſiegé,& pluſieurs autres lieux,au Comte auec condition toutesfois que le fief d'icelles releueroit de l'Empire: & de là vient qu'il y a en Flandres vne contree laqulle eſt nommee Imperiale. Ce bon roy Robert eſpouſa Madame Conſtance fille de Guillaume Comte d'Arles, & de Blanche fille de Geoffroy Comte d'Anjou,auquel Hue Capet auoit quitté le païs Angeuin, a fin qu'il luy fut loyal en ſes affaires, & a la pourſuite de la couronne, ainſi que tel touſiours il ſe monſtra. De cette dame il eut trois enfans maſles,Henry qui regna apres luy, Robert qui fut Duc de Bourgoigne, & Hugues Eueſque d'Auxerre:& vne fille nōmee Adalaide, qui fut dōnee en mariage a Renauld Cōte de Neuers pour apaiſer les querelles ia eſmeuës par Landry ſon pere en Bourgoigne. Et pour monſtrer la pieté & deuotiō de ce roy Robert faut voir les Egliſes par luy baſties en Frāce:& premieremēt a l'honneur de noſtre Dame,il en baſtit a Eſtāpes vne, a Orleans vne autre,& a Victry la 3. cōme a Orleās il en fonda vne a S.Hilaire,& celle de S. Aignā iadis Eueſque d'Orleans. A Senlys il fonda l'Egliſe de S. Regule:a Paris

Robert roy docte,& de bonne vie.

Guerres faites par le Roy Robert.

En quel temps fut baſty le chaſteau de Monlehery.

Contree imperiale en Flādres comment.

Enfans du Roy Robert.

Egliſes baſties par le Roy Robert.

celle de ſaint Nicolas des Champs prés de ſon Palais: a Auſtun celle de ſaint Caſſian, & par tout preſque ces lieux il y mit des moynes: fortifia, & ceignit de murailles les villes de Monfort, & d'Eſpernay: feit le voiage de Rome, & apres il mourut (comme dit eſt) eſtimé le plus heureux Prince de ſon ſiecle: l'Eloge duquel eſt de telle ſubſtance.

Hic aras ſtruxit, varias ornauit & oras
Aris, hic prudens, Muſarum, & Martis amator,
Gentis Valeſiæ, & virtutis lumen, & omen.

Son corps giſt en l'Egliſe ſaint Denis, au cōmun tombeau des roys de France, où preſque tous ceux qui ſont ſortis de cette race, & famille heureuſe des Capets Angeuins repoſent.

Henry 1. du nom, & 38. Roy de France.

Conſpiration cōtre Henry 1. du nom.

Vertus du Roy Henry 1. du nō

S Martin des Chāps a Paris baſty par Hēry premier

Succeſſeur de ce bon Roy fut Henry 1. du nom, ſon fils, auquel au commencement fut donné quelque obſtacle par ſon propre frere Robert Duc de Bourgogne, a ce incité par ſa mere plus affectionnee au Bourguignon, qu'à celuy auquel la couronne eſtoit deuë, & par les Contes de Flandres, & de Champaigne: cettuy le faiſant, à cauſe que Robert luy donnoit la moitié de la cité, & iuriſdiction de Sens pour la ioindre a ſa Seigneurie: mais l'autre y procedoit ſincerement, & ſans autre propos, que de ſeule amitié enuers le Duc de Bourgoigne: ſi bien que deſia les ennemis de Henry ſ'eſtoient ſaiſis de Paris, Senlis, Melun, Sens, & villes voiſines: & ſi Robert ſe fut monſtré auſſi diligent que ſes agents, & miniſtres, Henry eut eſté en danger de perdre le Royaume: mais cettuy lent en ſon affaire, le Roy ſ'arma des forces Normandes, & fut ſecouru par le Comte de Corbeil. Ainſi ſans grande effuſion de ſang Robert ſuyuant la couſtume ancienne de Frāce, qui donne la courōne aux aiſnez, quitta le droit que a tort il y pretendoit, & fut la paix vniuerſelle proclamee en France, & Henry ſacré Roy a Rheins: Prince en toutes choſes louable, bon a la paix, & vaillant en guerre, loyal en promeſſe, comme il le monſtra a l'endroit du Baſtard de Normādie Guillaume, le droit duquel il garda contre ceux qui le vouloyent priuer de la Seigneurie du Duché que ſon pere ſ'en allant au voiage de la terre ſainte, luy auoit laiſſee. Les Annales Normandes font icy rage de dire que le Roy feit guerre aux Normands, & qu'ils le vainquirent, & peu ſ'en fallut qu'il ne fut pris: mais ie m'en raporte a la verité, ſ'il eſt poſſible qu'vn petit païs tout diuiſé en factions, eut peu ſurmonter les forces d'vn Roy ſi puiſſant que cettuy. Ce fut de ſon temps, que Guillaume Conte de Mōtrueil ſur mer, ſorty du ſang de Raoul premier Duc de Normandie, ſ'en alla en Italie, & feit la conqueſte des païs Neapolitans, & de Sicile, ainſi qu'à eſté dit en ſon lieu. Et ce pendant le Roy Henry feit baſtir à Paris l'Egliſe de ſaint Martin, ainſi que i'ay dit cy deſſus, ſe monſtrant auſſi deuot, & religieux que ſon pere. Il eſpouſa en premieres nopces vne niepce de l'Empereur Henry, de laquelle il eut vne fille, mais toutes deux moururent dedans cinq ans: puis il eut pour eſpouſe Anne, qu'on dit auoir eſté fille du Roy des Ruſſiens, ce que ie ne puis bien comprendre, mais il faut ſ'accommoder au dire des anciens: de laquelle il eut trois enfans Philippe qui luy ſucceda Robert, & Hugues le grand qui feit depuis le voiage de la terre ſainte. Auant mourir ce ſage Roy, pour obuier aux ſcandales qui eſtoient penſez aduenir a ſon aduenement a la courōne, feit ſacrer, & couronner ſon fils Philippe Roy, & ſe ſentant affoiblir, ordonna le Comte Baudouin de Flādres pour tuteur de ſes enfans, & regent en France, iuſqu'à tant que Philippe fut en aage de tenir terre. Et mourut Henry ayant regné 30. ans, en l'an de noſtre ſalut 1060. & giſt ſon corps a S. Denis, duquel l'auteur des effigies a fait cet Epigramme.

Enfan
Henr

Certat de regno Henricus cum fratre Roberto.
Concordes fiunt fratres, nolente nouerca.
Non horum rara eſt, ſed clara eſt gratia fratrum.

Philip
du no
39. Ro
Franc

Loys
gros f
Philip

Philipp
excom
nié pou
ſtre adu
re.

Du temps de ce Roy viuoit Berenger, celuy qui le ſecond apres Beltram reuoqua en doubte la preſence reelle, & ſacramentale du corps de noſtre Seigneur en la ſainte Euchariſtie, contre lequel fut tenu vn Concile a Rome ſoubs le Pape Nicolas 2. du nom: où cet heretique ſe deſdit de ſon opinion treſdamnable, & peruerſe, ainſi qu'il appert par la propre confeſſion du ſuſdit Berenger. Henry mort, ne fallut peiner a ſçauoir qui eſtoit Roy, nul empeſchant l'ordre ancien, & deſia Philippe eſtant proclamé Roy qui fut le 39. d'entre ceux qui depuis Pharamond ont commandé ſur la Gaule, mais des vrays Gaulois le quatrieſme. Son regne eſt recommandé de ce que de ſon temps fut faite celle grande aſſemblee de Chreſtiens Occidentaux, qui feirent le voiage de Leuant pour conquerir la terre ſainte, en la compaignie deſquels fut Hugues le grand frere de ce Roy Philippe, & Conte de Vermandois: & l'autre ſon frere eut le Duché de Bourgoigne, à cauſe que leur oncle Robert treſpaſſant ſans hoir, l'heritage luy en fut donné, ia du viuant du Roy Henry ſon pere. Ce fut ce Philippe qui achapta le païs, & Comté de Berry auec la cité de Bourges du Comte Harpin entreprenant le voiage de la terre ſainte: vint auſſi a la couronne le païs de Gaſtinois, & pluſieurs autres terres, de ſorte que ce Prince a autant accreu le domaine qu'autre qu'on trouue guere par noſtre hiſtoire Françoiſe. Il eſpouſa Berthe fille du Roy des Friſons, & Comte de Hollande, de laquelle il eut Loys ſurnommé le gros, & vne fille nommee Conſtance: & voyant que ſon fils eſtoit ſi bien nourry, & entendant ſi bien les affaires du Royaume, que chacun auoit grande eſperance de ſa future preud'hommie, il luy en laiſſa la charge, & commença a ſe donner du bon temps, & laiſſant Berthe ſon eſpouſe, qu'il mit en vn monaſtere, il tenoit auec luy Bertrude ſa concubine, de laquelle il eut deux fils, & vne fille, & pour cet adultere fut il excommunié par le Pape Vrbain ſecond du nom, ce qui cauſa que le Roy ſ'eſloignant de ſa paillarde, reprit en grace ſon eſpouſe. Ce pendant ſoubs le nom du pere, Loys faiſoit la guerre, & puniſſoit ceux qui inquietoyent les Egliſes, deſquels il ruina les aucuns, & raſa leurs chaſteaux, & fortereſſes. En ſomme le Roy Philippe ſe repoſant du tout du gouuernement du royaume ſur ſon fils, il mourut l'an 49. de ſon regne, & de noſtre ſalut mille cent neuf. Et paſſa de ce ſiecle au chaſteau de ſteau de Melun, & voulut eſtre enterré en l'Abbaie ſaint Benoiſt ſur Loire, ſe diſant indigne d'eſtre porté a S.Denis, & repoſer parmy tant d'excellens Princes Roys de France, qui repoſoyent en icelle Egliſe. L'Eloge de ce prince eſt compris en ces vers par l'auteur des effigies:

Fœlix iſte diu, vixítque in pace Philippus
Gallorum veteri de prole, & magnus in armis.
Hoc ataui perhibent, prohibent contraria regi.

s le
6. du
40.
de
cc.

rres di
s de
s le

cile a
ns
Gela-

rre cõ-
es Au-
nas.

norde
nné
uſe de
s le
e.

ns de
s le

Incontinent apres la mort de Philippe, les Princes ſacrerent Loys le gros a Orleans, pource que les guerres ciuiles, & les troubles meuz par le Comte de Chãpaigne ne ſouffroient qu'on allaſt a Rheins, d'où ſ'enſuiuit vne plainte fort grande de l'archeueſque de Rheins, qui diſoit que l'ancienne couſtume vouloit qu'vn tel ſacre ſe feit au lieu où auoit eſté ſacré Clouis, & les autres Roys de France: mais ce fut en vain qu'il ſe plaignit, puis que la choſe eſtoit ia faite. Ce Roy fut aſſailly diuerſement de guerres par ſes propres ſuiets ſecourus par l'Anglois ennemy inueteré de l'heur de la France, mais il en vint a bout, & chaſtia les rebelles: l'Anglois meſme luy feit la guerre en Normandie, touteſfois ne fut elle de duree: mais le plus que Loys eut a faire fut contre les vſurpateurs des biens eccleſiaſtiques, les nobles, & les grans pour lors eſtans ſi mal affectionnez que la plus part ne faiſoyent conſciẽce de ſ'empoigner peruerſement aux biens de l'Egliſe. Vers ce Roy vint a garãt le Pape Gelaſe 2. perſecuté par l'Empereur Henry cinquieſme, & fut par le Roy remis en ſon ſiege a Rome: ce qui irrita tellement l'Empereur qu'il ſe reſolut de ruiner la cité de Rheins, où le Pape auoit celebré vn concile, auquel cet Empereur inique auoit eſté excommunié par les peres y aſſiſtans: mais quelque ſecours que luy donnaſt l'Anglois, ſi ſ'en retourna il ſans rien faire, & ſans oſer attendre la fortune d'vne bataille voyant les forces du Roy ſi puiſſantes. Eut ce Roy encor guerre contre le Comte d'Auuergne, qui affligeoit l'Eueſque, & clergé de Clermont, qui fut vne guerre fort difficile, à cauſe que le Conte eſtoit ſecouru par Guillaume Duc d'Aquitaine: mais en fin Monferrand pris, la paix fut faite par le moien du ſuſdit Prince d'Aquitaine. De ce Roy eſtoit fils Philippe, lequel courant a cheual en la ruë ſaint Antoine, le cheual effarouché par vn porceau le rua par terre, dont il mourut: il feit proclamer Roy de ſon viuant Loys le ieune ſon fils, & tombant malade a Montrichard en Touraine, il y mourut l'an 28. de ſon regne, & de noſtre ſalut 1137. mais auant mourir il feit que ſon ſucceſſeur Loys eſpouſa Eleonor heritiere du Cõté de Poitiers, & Duc de Guienne Guillaume, lequel mariage fut pratiqué par Suger Abbé de ſaint Denis: le corps de ce bon roy giſt auec les autres Roys de France en l'Egliſe ſaint Denis, & ce fut luy qui (comme auons dit) feit baſtir l'Egliſe, & monaſtere de ſaint Victor: il eſpouſa Adelaide fille du Duc de Moraue, de laquelle il eut ſix fils, Philippe qu'il auoit fait proclamer Roy, & qui eſt celuy que le cheual occiſt a Paris, ainſi que dit eſt, Loys qui fut Roy apres luy, Henry Eueſque de Beauuois, Pierre de Courtenay Conte d'Auxerre, Philippe archediacre de Paris, qui ceda l'Eueſché a Pierre Lombard, à cauſe de ſa grande doctrine: & Robert Conte de Dreux, qui fut pere de Robert Conte du Perche, & de Dreux, les familles deſquels ſont defaillies, ſur ce roy fait l'auteur des effigies cet Eloge.

Parcit ſubiectis rex, debellátque ſuperbos.
Primus vicinos bellum commouit in Anglos.
Principia huic longo Craſſus dedit ardua bello.

Loys 7. & 41. Roy de France.

Loys le ieune fait le voiage d'outremer.

Femmes de Loys le ieune.

En quel téps commença la ſecte des Vaudois.

Mort de Loys le ieune fondateur de Barbeau.

Loys ſurnommé le ieune ſucceda a ſon pere, & fut ſacré a Rheins, eut guerre contre le Comte Thibauld de Champaigne (les Princes de cette maiſon ont eſté eſtrangement chatoüilleux, & pour ce a la fin ruinez) ſur lequel le Roy prit Victry qu'il bruſla, & ſur tout eſpris de colere il bruſla l'Egliſe, où ſ'eſtoyent retirez quelques 1300. perſonnes, qui touts paſſerent ſoubs la mercy des flammes: cette guerre fut appaiſee par les prieres de ſaint Bernard, qui accorda le Roy, & le Comte enſemble. Ce Roy feit le voiage de la terre ſainte, pour ſecourir les Princes affligez par les Mahometans: mais cette entrepriſe luy couſta cher, car elle cauſa le diuorce qu'à ſon retour il feit d'auec ſon eſpouſe, laquelle ſe remariant au Prince de Galles, qui depuis fut roy des Anglois, cauſa de ſi grandes guerres que il ne ſera iamais que la playe n'en ſaigne en ce Royaume. Loys eſpouſa en ſecondes nopces Conſtance fille d'Alphons Roy de Caſtille, qui luy donna vne fille, a l'enfantement de laquelle elle mourut: ainſi deſireux d'auoir hoir maſle, il eſpouſa Alix fille treſbelle, & treſchaſte de Thibauld Conte de Bloys, de laquelle il eut Philippe Dieu donné, & depuis ſurnõmé Auguſte. Ce Roy eut affaire auſſi bien que ſon pere, & aieul contre les perſecuteurs des Egliſes, à ſçauoir les Comtes du Puy, & de Clermont, & le Viconte de Polignac en Auuergne, leſquels il vainquit, & cõſtitua priſonniers pour leurs fautes: puis fut contre le Comte de Chaalon, qui tourmentoit les moynes de Clugny, & contre celuy de Neuers, & les habitans de Vezelay, leſquels touts il feit venir a telle raiſon, que les Egliſes ne furent plus par iceux tourmentees. De ſon temps commença la ſecte des Vaudoys nommee ainſi d'vn Lyonnois appellé Valdon, lequel ſous pretexte de pieté, ſ'eſtant fait traduire la Bible en François, abuſa de l'eſcriture, comme ordinairement font ceux qui ſans eſtre inſtruits aux lettres ſe veulent, & oſent meſler d'interpreter les ſaintes eſcritures: combien de mal ces Vaudoys ont fait, la guerre contre les Albigeois le monſtre aſſes, & la ſuite des hereſies qui depuis ont ſurgermé en donnent trop manifeſte euidence. Ce Roy feit ſacrer, & couronner ſon fils Philippe, & aſſiſta a Rheins au ſacre d'iceluy, puis mourut ayant regné quarante trois ans, & voulut eſtre enterré en l'Abbaye de Barbeau qu'il auoit fondee, où il repoſe, & de noſtre temps on l'a trouué tout entier ayant des aneaux aux doigts, que Charles neuuieſme eut en ſouuenance d'vn ſi grand Roy, & ſi bon deffenſeur de l'Egliſe: l'Eloge duquel eſt compris en ces vers.

Pœnitet hunc regem facti, ſed tardius, hoſtes
Chriſticolum inuadit, validam oppugnátque Damaſcũ.
Pòſt redit in regnum: ſatis eſt exinde redire.

Philippe Auguſte 42 Roy de France.

Philippe Dieu donné fut dit ainſi, à cauſe que par les prieres du peuple, Dieu l'octroia au Roy Loys le ieune, dés que fut ſacré, & couronné, donna auſſi l'indice de ſa grãdeur, lors que il deffendit que perſonne ne iuraſt Dieu, ni ſes ſaints a peine d'eſtre plôgé dedãs la riuiere par les mains du bourreau: chaſſa auſſi les Iuifs de ſon Royaume, que depuis il y rapella: & eſpouſa Iſabeau fille du Côte de Henault, qui luy aporta le Comté d'Artois pour ſon doüaire. Ce fut ce Roy qui baſtit le Chaſteau de Vicẽnes, & feit clorre de murs le Parc d'iceluy, & recouura le païs de Vermandois, comme auſſi il feit pauer les rues de la ville de Paris, qui eſtoyent boüeuſes a merueilles: comme encor il dõna la place, où a preſent eſt le Cimitiere de S. Innocent pour la commune ſepulture des Pariſiens, & le feit clorre ainſi que on le voit a preſent. Ce Roy feit le voiage de la terre ſainte auec Richard Roy Anglois, où ne feirent guere grand choſe, ainſi que dirons en ſon lieu, & fallut que Philipe preſſé de maladie ſ'en retournaſt en France: côme l'Anglois puis apres feit en ſes terres: & lors recômencerent les guerres plus cruelles que iamais entre ces deux nations voiſines: & conquit ce Roy ſur les Anglois, les païs, & terres d'Aquitaine, Poitou, Normandie, le Maine, Anjou, & Auuergne: puis vainquit l'Empereur Otthon, & Princes Alemans, & quelques rebelles de France a Bouines, où l'Empereur ſ'en fuyant, les Comtes de Flandres, & de Boloigne y furent faits priſonniers. Il eut pluſieurs femmes, car apres la mort d'Iſabeau il eſpouſa Ingeberte ſœur du Roy des Dalmates, laquelle il repudia, la diſant eſtre ſa parente: & elle veſquit depuis en France, ſans vouloir prendre autre parti quelconque: apres il eſpouſa Marie fille du Duc de Boëſme. De ſon temps pulluloyent diuerſes hereſies, mais ſur toutes auoit vigueur celle des Albigeois, contre leſquels le Roy permit que les Seigneurs, & prelats de ſon Royaume ſ'armaſſẽt, ainſi que pouuez recueillir des liures eſcrits de cette guerre. Ce fut auſſi de ſon temps que les François paſſerent en Angleterre ſous la conduite du Prince Loys, & ſe ſaiſirent de la plus part du Royaume Anglois, que depuis ils quitterent pour la grande deſloyauté qu'ils trouuerent en ce peuple, pour la deffence duquel ils eſtoient venus a ſon ſecours en cette Iſle. En fin ce grãd & Auguſte roy Philippe aiant domptez tant de Roys, & Princes fut ſurmonté de la mort en l'an de ſon regne 43. & de noſtre ſalut 1223. giſt a ſaint Denis, où il ordonna (outre le nôbre ancien) trente moynes pour prier Dieu côtinuellemẽt pour ſon ame, faiſant pluſieurs autres grands biens tant aux Egliſes, qu'aux cheualiers croiſez qui eſtoiẽt en la terre ſainte, & aux Seigneurs qui faiſoient la guerre aux Albigeois heretiques. Du temps de ce Roy prit commencemẽt l'ordre des freres de la Trinité ſous le Pape Innocent troiſieſme, & furẽt inſtituez pour le rachapt, & deliurance des Chreſtiens priſonniers des infidelles. De ce bon Roy parle ainſi noſtre faiſeur d'effigies Royales.

Chaſteau de Vicennes parqui baſty.

Philippe Auguſte paſſe en Aſie.

Guerres, & conqueſtes de Philippe Auguſte.

Albigeois heretiques de quel temps.

Loys fils du Roypaſſe en Angleterre.

En quel temps inſtitué l'ordre des Trinitaires.

Auguſto multùm populoſa Lutetia debet,
Ædiles, ſtratæque viæ hoc, tumuli, & fora monſtrant.
Horum autor fuit, horum extructor, fecit vtrumque.

A Philippe ſucceda ſon fils Loys aagé de 36. ans: & huitieſme de ce nom entre les Roys de France: cettuy venu a la couronne paſſa en Guienne, & dompta les Poiteuins qui ſ'eſtoient reuoltez: fut au païs de Perigort, & ſ'aſſeura des terres Aquitaniques. Depuis ſe croiſant contre les Albigeois, alla aſſieger la cité d'Auignon, laquelle priſe il deſmantela, & raſant les foſſez, les emplit de terre: puis prit ſon chemin vers Tholouſe, & de là reuenãt en Frãce, il tomba malade a Mompenſier, où il mourut, & ſon corps fut porté a S. Denis, où il repoſe n'ayant regné que quatre ans, & ainſi n'ayant attaint que le 40. an de ſon aage, & de noſtre ſalut 1227. Il eſpouſa Blanche fille du Roy d'Eſpaigne, de laquelle il eut Loys de ce nom neuuieſme, & le tient on ſi chaſte que iamais il n'eut affaire a autre femme qu'à ſon eſpouſe: de cettuy eſt tel l'Eloge.

Loys 8 nom,& Roy d France

Albinos domat hæreticos, dùm Gallus, & Anglus
Ad rapidi pugnant ſinuoſa fluenta Garunnæ.
Hic fœlix regno, bellis, natóque, fidéque.

Il eut pour ſucceſſeur Loys que nous appellons ſaint, à cauſe des grandes vertus qui ont illuſtré ſa vie: lequel demourant petit enfant, & mineur apres la mort du Roy ſous la charge: & tutelle de ſa mere fut aſſailly par les diuerſes rebellions des Seigneurs du Royaume, qui refuſoyẽt d'obeir a la Royne mere, & fut chef de cette reuolte Pierre Duc de Bretagne ſorti de Robert Comte de Dreux, qui faiſoit pẽſer a pluſieurs qu'il aſpiroit a la couronne, à cauſe qu'il ſe diſoit eſtre ſorty d'vn aiſné de la maiſon de France: mais Thibauld Comte de Champaigne ſ'oſtant de la ligne l'affoiblit grandement. En ſomme ce Roy dompta ſes ſuiets, feit guerre heureuſement a l'Anglois, appennagea ſes freres, paſſa en la terre ſainte, où il feit de belles conqueſtes, mais depuis (ainſi que dirons en ſon lieu) il fut pris en Egypte, & deliuré par rançon ſ'en reuint en France: baſtit les Egliſes qu'auons dit cy deſſus: rachapta des Venitiens (comme dit eſt) les ſaintes reliques qui repoſent a la ſainte Chapelle du Palais de Paris: veſquit ſaintement, & religieuſement, veit ſon frere Roy de Naples, & de Sicile: & a la fin paſſant en Barbarie contre le Roy de Thunes, il y mourut de fieure peſtilentiale, l'an 43. de ſon regne, & de noſtre redẽption 1270. Il fut porté a S. Denis, mais canoniſé ſon corps a eſté eſleué, & tenu en bien grande reuerence, & ſa teſte enchaſſee dignement eſt a Paris en la ſainte Chapelle: de cettuy ſont tels les vers de noſtre docte faiſeur d'effigies.

S. Loy du non 44. Roy France,

Guerre du Roy Loys.

Rex diuus, diuus qui rex, qui gloria regum
Et Diuum, ſacra bella gerit, quæ principe Gallo
Et Rege, & diuo, & Ludouico principe digna.

Il eſpouſa Marguerite fille de Berenger Côte de Prouence, de laq̃lle il eut pluſieurs enfans, à ſçauoir Philippe qui luy ſucceda a la couronne, Pierre Côte d'Alançon, Robert Conte de Clermont en Beauuoiſi, duq̃l eſt ſortie l'illuſtre famille des Princes de Bourbon: Iean ſurnômé Triſtan Comte de Neuers: Loys qui ne veſquit gueres: & des filles il en eut quatre, a ſçauoir Blanche qui fut mariee a Fernand roy de Caſtille: Iſabeau eſpouſe de Thibauld roy de Nauarre, & Côte Palatin de Chãpagne, & de Brie: Marguerite dônee en mariage a Loys Duc de Brabãt, & Agné qui eut pour mari Robert Duc de Bourgogne.

Eſpouſe, enfans d Roy ſain Loys.

Maiſons alliees S. Loys.

Ainſi

lippe 3.
nom 45
y de
nce.

Ainſi fut ce bon Roy heureux en alliances, & en enfants, la race deſq̃ls a duré iuſques a noſtre tēps, Dieu ne voulant que ny la memoire, ny le ſang, d'vn tant homme de bien ſoient effacez de la terre. Les Chreſtiēs campez deuant Thunes, apres la mort de S. Loys fut Philippe proclamé roy de France, & venu en ſes terres fut ſacré a Rheins par l'Eueſque de Soiſſons, & eut guerre contre le Comte de Foix, qu'il vainquit, & mena priſonnier a Paris, luy oſtāt ſes terres comme a vn rebelle, auquel depuis il les rendit vſant d'vne liberalité, & courtoiſie Royale. Aſſiſta au Concile general celebré a Lyon par le Pape Gregoire dixieſme: feit la guerre au Roy de Caſtille pour cauſe des enfants ſortis de Blanche ſa ſœur a iceluy mariee, laquelle fut bien toſt apaiſee, le Roy ſe laiſſant trop aller au ſimple commandement du Pape, & ne pourſuyuant le droit de ſes neueux contre le Caſtillan qui les priuoit de leur heritage. Eut encore guerre contre Pierre Roy d'Aragon, qui donnoit des affaires a ſon oncle Charles en Sicile, & le vainquit en ſon propre païs, mourāt l'Aragonois en bataille, & la cité de Geronde eſtāt rendue au Roy Philippe: lequel ſe retirant pluſtoſt qu'il ne deuoit, ſes forces furent deffaites, dequoy il tomba en ſi grand ennuy, qu'il en eut la fieure, & en fin paſſa de ce ſiecle a Perpignan l'an 15. de ſon regne, & de noſtre ſalut 1285. & fut ſon corps porté a ſaint Denys, où il repoſe: & 3. ans auant ſon decez furent occis touts les François en Sicile le propre iour de Paſques, par les menees du Roy d'Aragon. Ce Roy Philippe eut deux eſpouſes, la premiere Iſabeau de la maiſon, & ſang Aragonois, qui luy porta trois enfans, Loys qui mourut en ſon enfance, Philippe le Bel, qui luy ſucceda, & Charles Comte de Valois: la ſeconde fut Marie fille du Duc de Brabāt, de laquelle il eut Loys Comte d'Eureux, & Marguerite femme d'Edouard ſecond du nõ Roy d'Angleterre, & Blanche eſpouſe d'Alber Duc d'Auſtriche, & fils du Roy d'Alemaigne: ce Roy fut nommé Philippe l'audacieux, mais ie ne voy guere grandes raiſons pour leſquelles on luy doiue dõner ce titre, ſi lon ne dit que l'audace eſt priſe en luy pour hardieſſe: duquel eſcrit ces vers le ſieur du Haillan en ſes effigies.

rre de
ippe
re l'A-
nois.

uſes,
fans
hilip-

Audaci nomen dedit huic audacia, bellis
Qui fœlix, audáxque: æquæ eſt audacia ſorti
Fida comes, comitúmque comes fuit ipſe Philippus.

A cettuy ſucceda ſon fils Philippe ſurnommé le Bel, lequel eſpouſa Ieanne Royne de Nauarre, & conteſſe de Champaigne, celle qui fonda le Royal college de Nauarre: il eut de grandes, & perilleuſes guerres contre l'Anglois, ce qui cauſa qu'il feit d'eſtranges exactions ſur ſon peuple, & ſur l'Egliſe: il chaſtia les Flamands qui tenoyent le parti de l'Anglois, contre leſquels alla Charles frere du Roy, & Comte de Valois: feit paix, & alliance auec l'Empereur Alemant: Eut inimitié treſgrande auec le Pape Boniface 8. lequel ſ'efforça par tous moiens de ruiner Philippe, & le Roy au cōtraire deffendit qu'on ne fut a Rome pour benefices, ni deſpeches quelcõques: & apres ceci perdit vne grāde bataille a Courtray, où mourut la plus part de la nobleſſe Françoiſe par la faute du Comte de S. Paul, & du Comte de Boloigne: & fut le nõbre des morts iuſq̃s a 12000. ce qui aduint l'an 1302. & du regne de Philipe le 18. leq̃l ſ'en vengea depuis, & en tua en vne bataille pl⁹ de 15000. Ce Roy rendit l'Aquitaine a l'Anglois, & ainſi fut la paix faite entre eux: il eut Engouleſme par la mort du Comte de la Marche qui l'en inſtitua heritier, & par ce moien fut le Cõté d'Angoulmois vny, & incorporé a la couronne de France. Ce Roy fut vehement en ſes exactions, & ſouffrit beaucoup de faſcheries, à cauſe des reuoltes du peuple: il feit baſtir le monaſtere de Poiſſy, & y mit des religieuſes de l'ordre de S. Dominique. Auāt mourir il pria, & commanda a ſon fils Loys Hutin de ſoulager le peuple, & ne l'oppreſſer (ainſi qu'il auoit fait) d'exactions, & ſubſides: il eut cinq enfans, à ſçauoir Loys qui luy ſucceda, Philippe Cõte de Poitiers, & Charles Prince de la Marche: vne fille qui mourut fort petite, & Iſabeau, laq̃lle fut mariee a Edouard roy d'Angleterre, ce qui cauſa depuis de grans troubles en France. Il mourut a Fontaine-bleau l'an 28. de ſon regne, & de noſtre ſalut 1313. ſes entrailles eſtans portees a Poiſſy, & ſon corps a S. Denis auec ſes anceſtres. Duquel l'Eloge eſt de telle maniere.

pe 4
mmé
46.
le
e.

oys
s a
ray
Fla-
s

Engouleſme vnie a la couronne.

Rex forma, & fama præſtans, regnúmque Nauarræ
Adiungit Gallo, Reginam duxit, & æquat
Virtutem vultu pulcher, virtutéque vultum.

Succeſſeur de Philippe fut Loys Hutin, lequel du viuant de ſon pere auoit deſia pris poſſeſſion du Royaume de Nauarre, & pris la courõne a Pāpelune: ce Roy ne feit guere grand choſe durāt ſon regne, pour eſtre de trop peu de duree, ne viuant Roy que 18. moys: il eſt vray que de ſon temps les Iuifs furēt receuz en Frāce, & qu'on feit pendre Enguerrād de Marigny plus par enuie que pour crime que on luy eut peu prouuer. Loys eſpouſa Clemence, laq̃lle il laiſſa groſſe lors qu'il mourut, a ſçauoir l'an 1315. & la regence demourant a Philippe ſurnõmé le long ſon frere: il treſpaſſa au bois de Vicennes, & eſt enterré a S. Denis. La Royne accouchant d'vn maſle appellé Iean, Philippe demeura Regent, mais l'enfant mourant. Le Royaume vint au frere du roy Philippe, quelque choſe que ſceut alleguer le Bourguignon en faueur de la fille du ſuſdit Loys Hutin, qu'il auoit euë de Marguerite fille de Robert Duc de Bourgoigne: car la loy ancienne des François, & la couſtume immemoriale oſtent la prerogatiue de la courõne aux femmes: & bien que lors cette querelle ſ'apaiſaſt, ſi eſt-ce que depuis elle fut renouuellee, & cauſa des guerres, & querelles treſſanglantes pour toute la France. Ce Roy ne regna que 5. ans, & ne peut onc obtenir du peuple vne impoſition, & leuee d'argent qu'il pretendoit faire, il mourut ſans hoir maſle l'an de grace 1320. duquel tel eſt l'Eloge.

Loys 10. du nom 4 Roy de France.

Philippe le long 48 Roy de France.

Longus non longum vixit, longéque modeſtis
Moribus Hutinum fratrem præcellit, & almam
Cum Flandris icit pacem, moritúrque beatus.

A Philippe le long ſucceda Charles Comte de la Marche ſon frere ſurnommé le Bel, quatrieſme de ce nom, homme entier, & droit en ſes actiõs, repudia ſa femme Blanche ſoubs pretexte de la parenté qui eſtoit entre eux, quoy qu'il y eut quelque choſe & raiſon plus valable, veu que cette Dame n'eſtoit que ſimplement fille de celle qui auoit tenu le Roy ſur les fonts, & eſpouſa Ieanne fille du

Charles 4. & 49. Roy de France.

Comte d'Eureux : guerroya en Guienne contre les Anglois, leſquels il vainquit, & lors qu'il penſoit continuer l'heur qui le ſuiuoit, il mourut au boys de Vicẽnes l'an de grace 1328. de ſon regne le ſeptiéme, & eſt enterré a S. Denys: duquel eſt tel l'Eloge:

Carolus in duros mouit fera bella Britannos,
Iordanémque iubet ingulari: cautus, auarus,
Et prudens princeps, & princeps pulcher, & acer.

De la ſucceſſion, & Genealogie des Roys de France, depuis Philippe de Valois iuſques a noſtre temps.

Philippe de Valois eſleu regẽt contre le Roy d'Angleterre.

Philippe de Valois 50. Roy de France.

Pierre de Cugnieres & ſes eſſais

Philippe de Valois non heureux en guerre.

Gabelle de ſel quand inſtituee en France.

LA ſouche de Capet ayant continué iuſques aux Valoys l'eſpace de 321. an, en ligne directe, vint aux couſins par droit d'agnation apres le treſpas de Charles le bel, & ſemble que Dieu punit en cela le ſang & memoire de Philippe le Bel, entant que ſ'eſtant monſtré trop violent contre le Pape Boniface, & depuis contre le Clergé, le peuple, & lesTempliers, Dieu punit ſa ligne, & ne ſoufrit que le royaume fut ſtable és mains de ſes fils, leſq̃ls regnerẽt tous trois, ſans que pas vn laiſſaſt hoir maſle, pour succeder a la couronne. Ains y vint la ſouche du puiſné des enfans de Philippe fils de ſaint Loys, a ſçauoir de Charles Comte de Valois: car Philippe fils de ce Charles, vint a la regence du Royaume par le iugement des eſtats, qui confirmerent lors la loy Salique, non iamais, iuſques a ce ſiecle, reuocquee en doubte entre les François, quoy qu'il eut pour cõpetiteur le Roy Anglois fils d'vne fille de Philippe le Bel. Ainſi la Royne eſtant enceinte, & vn ventre commandant en France, elle accoucha d'vne fille: & la ſentence pour le fait de la regence ſeruant de preiugé, Philippe de Valois fut proclamé, ſacré, & couronné Roy ſuyuant les ceremonies anciennes. De ſon temps fut le pays de Bourbonnois erigé en Duché, comme auſſi les Flamants furent chaſtiez, & contrains de venir a l'obeiſſance de leur Comte, duquel (ſuyuant leur couſtume) ils ſ'eſtoient reuoltez. Et comme il n'eſt iamais qu'il n'y ait quelque remueur de meſnage prés des Princes, ſous Philippe de Valois fut Pierre de Cugnieres aduocat general en la court de Parlement a Paris, qui taſcha d'oſter la iuriſdiction tẽporelle aux eccleſiaſtiques, & rongner l'autorité des cenſures vainement interiectees, que de noſtre temps on a oſté aux officiaux: mais ce Roy conſcientieux, & equitable, ne voulut deſpouiller l'Egliſe de ce que pluſtoſt il y deuoit donner, que tollir ce qui auoit eſté conferé par ſes anceſtres. Quelque grand homme qu'aye eſté ce Philippe, ſi eſt-ce que l'heur n'a guere ſuiui ſes entrepriſes, & principalement contre les Anglois, qui vainquirent les noſtres a l'Eſcluſe en Flandres, & en feirẽt vn piteux carnage. Et bien que l'Anglois feit hommage a Philippe, ſi eſt ce que depuis, par la ſollicitation de Robert Comte d'Artois, il rompit ſon ſerment, & commença celle guerre qui encor iette quelques eſtincelles, vſurpant le titre de Roy de France, duquel ſ'honorent encor les Roys d'Angleterre. Du temps de ce Roy fut la premiere gabelle du ſel impoſee ſur la France, & il confiſqua les biẽs de touts les vſuriers de ſon royaume: perdit la iournee de Crecy, où mourut toute la nobleſſe de France, au moins celle qui eſtoit la plus ſegnalee, & Calais, fut rendue aux Anglois: & Philippe achapta le Daufiné, auec condition que ce païs ſeroit affecté au ſeul aiſné des enfants du Roy de France, & Iean fut le premier qui porta le nom de Daufin. A la fin ayãt fait accord auec l'Anglois, & allegeant le peuple des extorſions qu'on luy faiſoit, ayant veſcu 57. ans, & regne 22. il mourut a Nogent le Roy, l'an de grace 1350. & giſt ſon corps a ſaint Denys, duquel eſt fait tel l'Eloge:

Daufiné chapté p
le Roy P
lippe de
loys.

Profligat Flandrum, Ebrouici, regnúmque Nauarræ
Ceſſit: Pontificem inuiſit inuiſit mala plurima paſſus,
Valeſius valuit virtute valentior hoſte.

Iean 51.
de Fran

Iean ſucceda a ſon pere Philippe, & fut Prince genereux, & hardy, pere de pluſieurs enfans, lequel eſtant ſacré a Rheins, vint faire ſon entree a Paris, & ſoudain commença la guerre contre l'Anglois: eut de grands aſſauts des ruſes de Charles Roy de Nauarre, lequel ſembloit eſtre né pour la ruine de la maiſon de France: de ſorte que le regne de ce roy Iean n'a eſté autre cas que l'exercice de la pacience des Princes, & peuple de Frãce tant les affaires leur croiſſoyent de iour a autre. Iean ayant pris le Roy de Nauarre fut contre le Prince de Gales Anglois en Guienne, auec lequel il vint aux mains prés de Poitiers, en laquelle bataille, le Roy fut pris, & la pluſpart des Princes du ſang auec luy, & grand nõbre de la nobleſſe taillee en pieces. Cette bataille fut cauſe de grands malheurs en France, le Roy eſtant detenu quatre ans en Angleterre, & a la fin deliuré ſoubs fort iniques conditions: ce pendant le Duc de Bourgoigne mourant, la ſucceſſion en eſcheut au Roy de France: lequel ayãt laiſſé pluſieurs oſtages en l'Angleterre y repaſſa pour les deliurer, mais il mourut a Londres l'an mille trois cens ſoixante trois, & de ſon regne le quatorzieſme, & fut ſon corps apporté a S. Denys. D'iceluy eſt tel l'Eloge mis aux effigies.

Iſte parum fœlix, in pugna captus ab Anglis,
Nil ſimulat, vultum aſſimilat verbíſque, animóque.
Magna hæc in rege eſt, nimiúmque heroica virtus.

Charle
du nom
52. Ro
France.

Il auoit eſpouſé Marie fille du Roy de Boëſme, de laquelle il eut Charles ſurnommé le Sage, qui luy ſucceda Loys Duc d'Anjou, Iean Duc de Berry, Philippe Duc de Tours, & depuis de Bourgoigne, & Conté de Flandres: & ſes filles furent Marie royne de Nauarre, Bonne eſpouſe du Duc de Bar, Iſabeau fut femme du Duc de Milan, & Ieanne religieuſe a Poiſſy. Cettuy mort fut ſoudain ſacré ſon fils Monſeigneur le Daufin, & Duc de Normandie, & Regent en France Charles cinquieſme du nõ, & qui pour ſon accortiſe a porté le nõ de ſage : lequel durant la priſon de ſon pere, eut de grandes peines, & faſcheries a ſupporter les menees des ſeditieux tant a Paris qu'ailleurs : & fait Roy vint a bout de ſes affaires, quoy que de toutes parts il ſe veit aſſailli : reconquit ſur l'Anglois la plus part de ce qu'il poſſedoit en France, & gaigna plus ſans bouger de Paris faiſant iuſtice a ſon peuple, que ſes predeceſſeurs n'auoyent fait en ſe trouuant aux batailles : auſſi faiſoit il tout par conſeil, vſoit d'equité en ſes affaires, aymoit les lettres, honoroit Dieu, fauoriſoit les vertueux, & eſtoit ſi bon, ſi preuoyant, & diſcret, que la poſterité ne luy a peu tollir le nom de ſage : quoy que d'aucuns luy enuient a cauſe du Duché de Bourgoigne, qu'il dõna a Philippe ſon frere pour luy faire auoir plus aiſément l'heritiere de Flandres : mais ils n'aduiſent pas que le roy Iean, qui en eſtoit le vray heritier auoit enchargé à Charles d'en faire ainſi, pour les bons, & agreables ſeruices que Philippe entre touts ſes enfants luy auoit fait a la guerre. Ce roy eut de grandes victoires en diuers endroits par le moien de Bertrand du Gueſclin, qu'il feit Coneſtable de France: dompta le duc de Bretaigne rebelle, & ayãt intelligence auec les Anglois, chaſtia les citoiens de Mompelier mutinez contre le duc d'Anjou ſon frere: en ſomme on ne ſçauroit que ſouhaiter en ce Prince partie requiſe en homme qu'on puiſſe ſouhaiter pour luy donner commandement ſur les autres. Il regna 16. ans: & mourut l'an de grace 1380. au boys, & Chaſteau de Vicennes, & giſt a ſaint Denys, & a ſes pieds Bertrand du Gueſclin ſon Coneſtable: & de ce roy a fait l'auteur des effigies ces vers:

Hic ſapiens dictus, maior pietate, Philippo
Nam fratri, nimium frater, dat Belgica regna
Venturis pietas hæc mouit prælia ſæclis.

Il eſpouſa Ieanne fille du duc de Bourbon, de laquelle il eut deux fils Charles ſon ſucceſſeur, & Louys duc d'Orleans: feit la loy qui cõcerne le couronnement des roys a l'aage de.14.ans: & ordonna le Duc de Bourbon gouuerneur de ſes enfans, & le Duc d'Anjou ſurintendant du royaume, durant la minorité de ſon ſucceſſeur. Ainſi Charles ſixiéſme vint a la couronne en l'aage de douze ans, & porta ſa minorité de grands & horribles tumultes en Frãce, & la pouureté miſerable de tout le peuple ruiné par l'auarice des grands, qui ne laiſſoyent riẽ a prendre pour raſſaſier leur conuoitiſe. Ce regne eſtant ainſi tumultueux, vous n'y voyez auſſi que conſpirations, deffiances, & maſſacres, rien qu'enuies, & partialitez entre les grands, & ſeditions parmy le peuple. Ce roy vn peu grandelet feit le voiage contre les Flamants, leſquels il chaſtia, ſe courrouça aux Pariſiens pour ce qu'on luy feit entẽdre que les armes qu'ils portoyent, eſtoient contre luy: remit l'eſcuſſon ancien des trois fleurs de lys és Armoiries de France. Et allant contre le Duc de Bretaigne, il deuint hors de ſon ſens, qui fut l'accompliſſement des malheurs de ce royaume: car les Princes du ſang ſe benderent lors les vns contre les autres, l'Angeuin fait le voiage d'Italie pour la conqueſte trompeuſe du royaume de Naples: celuy de Bourgoigne ſ'irrite contre ſon neueu d'Orleans pour ne ſçay quelle ialouſie ſur le gouuernement, ou pour autre occaſion qu'on n'a point eſcrite que fort couuertemẽt, & en fin le fait occir a Paris: la Normandie eſt priſe par les Angloys: le Duc de Bourgoigne tué a Montereau, de la mort duquel proceda le dernier acte de la Tragedie. Car Philippe ſon fils ſaiſy de la perſonne du roy, & ayant la royne a ſa deuotion, priua le Daufin de ſes droitz, mit les Anglois dedans Paris, leur donna le roy, la royne, & la fille de France en main, & feit que le roy d'Angleterre, fut courõné a Paris, & proclamé roy de France en l'Egliſe de noſtre Dame: & Charles ayant regné 42. ans mourut a Paris l'an de grace 1422. & fut ce roy enterré a ſaint Denys ſans grande pompe ny ceremonie, ce qui ne fut ſans le blaſme des Anglois, qui lors tenoyent le royaume : l'Eloge de ce roy eſt de telle ſorte:

Dum puer eſt, fit rex, regitur patruíſque, viríſque
Diuerſis: damna hinc patiuntur plurima Galli.
Plurima dum Gallos capita extur bántque regúntque.

Il eſpouſa Iſabeau de Bauiere femme trop entiere en ſes coleres, & mal affectionnee a ſon propre fils, de laquelle Charles eut vn fils nommé Charles, & vne fille appellee Catherine, qu'elle & le Bourguignon donnerent auec la couronne de France (qui en rien ne leur apartenoit) au Roy d'Angleterre. A ce Roy infortuné ſucceda Charles ſeptieſme du nom, & le plus effligé Prince de ſon aage, comme celuy qui a ſon aduenement a la couronne n'auoit piece preſque entiere de ſon pays & royaume qui luy obeit, entant que la Guiẽne, Bretaigne, Normandie, France, Picardie, & Bourgoigne, Brie, & Champaigne, eſtoyent a la deuotion de l'Anglois, lequel encor auoit pluſieurs terres fortes eſparſes par les meſmes Prouinces, qui luy rendoyent obeiſſance. Et c'eſt pourquoy ie le dis le plus affligé Prince de ſon ſiecle, n'ayant choſe deuant luy qui luy deut donner guere grande eſperance de ſe voir remettre ſus, que l'aſſeurance qu'il auoit de la miſericorde de Dieu, & le bon vouloir d'aucuns Princes de ſon ſang, & de pluſieurs de la nobleſſe, & du ſimple peuple qui l'aimoyent plus que ſa propre mere. Auſſi Dieu le viſita au plus fort de ſon angoiſſe, & le ſoulagea lors que le moins il voyoit de moyen de faire teſte a ſes aduerſaires. Les Anglois aſsiegẽt Orleans, qui ſeruoit de frontiere aux terres de ce pauure Prince desherité, il eſt preſque ſans ſecours ſuffiſant pour leuer ce ſiege, ou a tout le moins pour auitailler la ville, & la rafraiſchir d'hommes: mais voicy vne ſimple bergere que Dieu luy enuoye, laquelle luy ouure le chemin pour dompter l'orgueil de ſes aduerſaires: c'eſt cette pucelle Ieanne contre laquelle pluſieurs des noſtres meſmes, mais mal affectionnez a la ſimplicité, ont vomy des iniures indignes d'vn homme François, & laquelle (ainſi qu'auons fait paroiſtre en noz Annales) eſtoit tout autre qu'on ne la paint, & vne vraye & fidelle ſeruante de Dieu. Cette fille vient à Orleans, & elle & les ſeigneurs, & Capitaines ſuyuans le party de Charles contraignirent les Anglois a leuer le ſiege: ce fut elle, qui en deſpit de toutes les forces ennemies conduit ſon roy a Reims, où il fut ſacré. Que ſert de racompter ce qui eſt aſſes commun en la bouche de chacun, il ne ſe trouua [illegible] ennemy qui ne fondit deuant Charles qui conqueroit citez & villes: & bien que les Anglois feiſſent mourir la pucelle, ſi eſt-ce que cette mort fut la fin de leur fortune, & commencement de l'heur des François. En ſomme ce roy feit paix au Bourguignon, reprit Paris, & en chaſſa les garniſons Angloiſes, & en moins de deux ans il reconquit toute la France de l'vn lez a l'autre, ſans qu'il laiſſaſt aux Anglois vn pouce de terre en ſon païs que la ville de Calais, & Conté de Oye en partie qui fut pris ſur les noſtres du temps

Charles. 7. & 54. roy de France.

Ieanne la Pucelle enuoyce de Dieu.

Orleans deliuré du ſiege des Anglois.

Anglois chaſſez de France.

Loys d'aufin s'abſente de ſon pere.

Charles 7. ſe laiſſe mourir de fain.

Pragmatique ſanctiō par qui pourſuiuie

Enfans de Charles ſeptieſme.

Agnez cōcubine de Charles 7.

de Philippe de Valois. Ce bon Roy ayant eu l'heur de vaincre ſes ennemis, & d'apaiſer les troubles de ſon Royaume, ſe veit affligé par ſon fils propre, lequel ſe faſchoit ou de la longue vie de ſon pere, ou de voir quelques vns auancez pres de ſa maieſté: tellemēt que ce fils ſe tint abſent du Royaume vn fort long temps & iuſques apres la mort de ſon pere, laquelle aduint l'an 38. de ſon regne, & de noſtre ſalut 1460. Il mourut à Meun & ſon corps fut porté à ſainct Denys aux deſpens de meſſire Taneguy du Chaſtel qui feit le deuoir d'vn bō ſeruiteur, chacun des autres courtiſans & officiers ſ'eſtans retirez en leurs maiſons. Ce bō prince deuint defiant ſur ſes derniers iours, de ſorte que craignant d'eſtre empoiſonné en ſa maladie, il fut quelques iours ſans manger, & ſe ſentant affoiblir, & penſant reconforter nature il ne peut, de ſorte que icelle luy manquant, il paſſa de ce mōde. Ce fut luy qui pourſuiuit les libertez de l'Egliſe Gallicane au Concile de Baſle, & qui fut cauſe de la pragmatique ſanction ores alteree, à la grāde cōfuſion, & apouuriſſement des Egliſes de ce Royaume. Ce fut luy auſſi qui ordonna les compaignies des hommes d'armes en France, & qui le premier feit des impoſts & leuées ſur ſon peuple à ſa fantaiſie, ce qui n'eſtoit au parauant permis ny loiſible aux Roys que par l'octroy des eſtats. Il eſpouſa Marie d'Aniou ſa couſine, de laquelle il eut deux filz, à ſçauoir Louys qui luy ſucceda, & Charles qui fut depuis Duc de Normandie, & a la fin de Guienne: & trois filles, à ſçauoir Ieanne, Catherine, Magdaleine, & Ioland: Catherine fut mariée à Charles duc de Bourgoigne, Ieanne à Iean duc de Bourbon, & Magdalaine fiancee au Roy d'Hongrie, mais il mourut auāt la conſummation du mariage, par ainſi elle fut donnée à Gaſton Conte de Foix: & Yolant fut l'Eſpouſe d'Amé Prince de Piedmont, qui depuis fut Duc de Sauoye. Ce Roy eut vne damoiſelle qu'il aimoit, laquelle auoit a nom la belle Agnés, de laquelle il eut vne fille nōmée Charlotte que le ſieur de Breſuy Louys, grand ſeneſchal de Normandie eſpouſa, & lequel (ainſi qu'on dit) la feit mourir, à cauſe qu'elle le faiſoit vn des confreres de la lune, luy donnant vn croiſſant de cornes: & voila quand aux enfants de Charles ſeptieſme, ſur lequel l'auteur des effigies à fait ces vers.

Toto Anglos regno expellit, fiſúſque puellæ
Et vires, & res ſorti, Martique peroſus
Committit: ſorte hic fœlix, fœlix quoque Marte.

Louys onzieſme. 55. Roy de France.

Louys 11. fait guerre aux Princes du ſāg.

Char
frere
Louys
me A
nagé.

Bolo
cōqui
Roy
eſchan

Cōte d
mignac
ruiné p
Louys

Com
ſaint
decapi
Paris.

Apop
gmedu
Louys
zieſme

Que
les mo
de Lou
onzieſ

A vn pere doux & paiſible ſucceda vn fils aigre, rude, & violent, à ſçauoir Louys onzieſme du nom fin & caut, ſi autre de ſon temps, haſtif en conſeil, ruſé en entrepriſe, & le plus difficile à cognoiſtre que Prince de la terre: de ſorte que le pere cognoiſſant les honneurs de ce ieune Prince, il eut voluntiers donné la couronne au puiſné, ſi les loix de France l'euſſent permis, & ſi les ſeigneurs y euſſent voulu entendre. Leſquels experimenterent depuis quelles eſtoyent les ruſes & arts de ce monarque, lequel eſtant courōné à Rheims, fut auſſi toſt guerroyé par les Princes ſous pretexte du bien public, eſtant chef de ceſte entrepriſe Charles dernier Duc de Bourgoigne: le Roy perdit la bataille de Moulehery, & ce nonobſtant touſiours il refeit ſes forces, & n'y eut onc Roy qui de gaieté de cœur & ſans nulle neceſſité du royaume, affligea le plus le peuple de ſubſides, & lequel meſpriſant les grāds auança des petits & hommes au parauant incogneus, ſe defiant de chacun, & preſque non aymé de perſonne. Il eut guerre contre ſon frere, auquel il fut contraint de donner la Normandie pour apennage, & depuis luy oſtant, luy donna la Guienne, où ce bon Prince mourut empoiſonné comme lon dit, & en ſoupçonna lon le Roy comme auteur, & ce qui cōfirma le ſoupçon fut que iamais on ne feit pourſuite de ceux qui eſtoyent aſſes prouuez d'auoir commis le crime, deſquels toutesfois Dieu feit depuis punition, & en print vengeance. Apres la mort du Bourguignon il ſe faiſit du Duché de Bourgoigne, comme apennage de la couronne, de laquelle ne pouuoit eſtre deſuny n'y ayant point hoir maſle de Charles dit de Charolois. De ce Louys, ſouloit dire Charles ſon pere, que le Duc de Bourgoigne ſon couſin (vers lequel ce Roy eſtant Daufin ſ'eſtoit retiré) nourriſſoit vn Renard, qui vn iour luy mangeroit ſes poules. Ce fut Loys qui changea le Conté de Boulōgne au païs de l'Auraguez auec le Conte de Bouloigne, & qui obtint ſoit par ceſſion volontaire, ou par force du bon Roy René de Sicile, les païs d'Aniou & de Prouence, & en fut le teſtament emologué en la court de Parlement, en ſigne dequoy depuis Charles huitieſme feit le voyage d'Italie, & conquit Naples querellé par le ſuſdit René, qui en auoit fait au Roy le tranſport ſuſdit. Ce fut ce Roy qui feit guerre au Comte d'Armignac qui luy oſta ſes terres, & en fin le ruina, & cauſa ſa mort pour reuoltes (ainſi qu'on dit) faites cōtre ſa maieſté par le ſuſdit Comte: il fut aigre perſecuteur des grands qui luy auoyent fait teſte luy venant a la couronne, & ſe vengea du Comte de ſainct Paul Conneſtable de France, lequel auoit pratiques ſecrettes auec l'Anglois, & Bourguignō, & luy feit trencher publiquement la teſte à Paris par iugement de la court. En ſomme ſi iamais Roy fut fin, & ſubtil, ceſtuy n'en deut rien à aultre, comme auſſi ſon dicton eſtoit, que qui ne ſçait diſſimuler, ne ſçait auſſi regner: au reſte homme auare & ſordide, & des plus eſtranges humeurs d'homme de la terre: defiant au poſſible, gauſſeur, & prenāt plaiſir à ouyr dire le mot, neantmoins fort deuotieux & employant grandes ſommes de deniers à la reparation des Egliſes, & en pelerinages, tant il auoit crainte de mourir, & penſant retarder ſa fin auec ces grandes deuotions: il feit baſtir l'Egliſe de noſtre dame de Clery que depuis les Hugnenots ont ruinée, & bruſlez les oſſements de ce grand Roy qui repoſoient en celle Egliſe, cōme abominans la memoire d'vn Prince vray chaſtieur des rebelles qui les reſſembloyent. Il regna 23. ans, & en veſquit ſoixante & trois, mourant au Pleſſis lez Tours l'an de grace 1485. duquel le ſieur du Haillan à fait ceſt Epigramme:

Rex cautus, regum exemplar, rex cautior hoſte,
Tandem hoſtes ſuperat, toties ſuperatus ab iiſdem.
Rex primùm pauper, dein magnus, diues, & aſper.

Ce Roy voulut à la requeſte du Pape, abolir la
pragmatique

pragmatique ſanction, mais la court n'y voulant entendre, & l'vniuerſité ſ'y oppoſant, elle demeura en ſon entier : & pleuſt à Dieu que les Françoys ſe fuſſent touſiours comportez en ceſte honneſte & vertueuſe liberté, ſans ſouffrir l'aneantiſſement des priuileges de l'Egliſe Gallicane pour enrichir la chambre Apoſtolique: car il eſt vray ſemblable que le ſaint Cócile de Baſle n'accorda point ceſte Pragmatique, ſans la cognoiſtre & ſainte, & legitime & accordant auec les anciés canons, & ſtatuts des Peres. Ce roy fut celuy qui inſtitua l'ordre de ſaint Michel duquel nous parlerons cy apres, qui auſſi feit decapiter le duc de Nemours, & empriſonner celuy d'Alençon, qui eſtoit de la maiſon de France ſoupçonné de trahiſon, auquel depuis il feit grace. Ce Prince ſoigneux, & ialoux de ſon honneur eſtant mort, fut enterré (comme dit eſt a Clery, où il auoit eſleu ſa ſepulture : & bien qu'il eut eſté le fleau de touts, & eut affligé diuerſement le peuple & la nobleſſe, & changé les iuges ainſi qu'il luy venoit a la fantaſie, ſi eſt-ce qu'il eut encor eſté neceſſaire pour quelque temps au royaume. Et quel a eſté ce roy vous le deſcrit au long, & veritablemẽt le ſeigneur d'Argenton Philippe de Comines, qui a veſcu long temps a ſa ſuite humé ſes humeurs, & ſceu la plus part de ſes entrepriſes: & laquelle exprime Guaguin en quelques vers que de luy il fait ſur ſa vie: vn, & le premier deſquels ſuffira que ie vous allegue, qui eſt tel, qu'il comprend tout l'eſtat de la vie de ce roy, diſant,

tance
rle
& vni
té de

e S.
el in-
par
s on-
e.

ppe
mi
ay &
e hi-
n.

Ne dubites vero me dicere nomine regem,
Lex ego, pœna, modus, gratia cuique fui.

Ce roy eut deux femmes, la premiere deſquelles il eſpouſa du viuant de ſon pere, a ſçauoir Marguerite fille du roy d'Eſcoſſe Iacques premier de ce nõ, laquelle deceda ſans enfans: la ſeconde fut Charlote fille de Louys duc de Sauoye, Princeſſe fort vertueuſe, de laquelle il eut ces enfans, Ioachim, qui mourut en ſon enfance, Ieanne qu'il feit eſpouſer par force a Louys duc d'Orleans: Anne eſpouſe de Pierre de Bourbon ſeigneur de Beaujeu, & depuis duc de Bourbon, & elle Regente en France: & le dernier fut Charles, qui ſucceda a ſon pere. Ce roy Louys onzieſme fut le premier qui introduit en France des archers eſtrangers pour la garde de ſon corps, & inſtitua la garde Eſcoſſoiſe: comme auſſi il fut le premier qui ſ'allia des Suiſſes, & leur donna pẽſion, & les tint a ſes gaiges, & en eut pour ſa garde ordinaire, ce que depuis ont pratiqué ſes ſucceſſeurs roys de France. A Louys ſucceda Charles ſon fils aagé de quatorze ans, & fut ſacré, & couronné a Rheims ſuyuant l'ordonnance de Charles cinquieſme, qui veult que les roys mineurs ſoyent ſacrez au ſuſdit aage: & d'autant que Madame Anne de Beaujeu, eſtoit par le teſtament du roy deffunct ſon pere declaree tuttrice du ieune roy, elle voulut entreprendre auſſi la regence du royaume, d'où ſ'enſuiuirent de grandes diuiſions, & ſur ce furent tenuz les eſtats a Tours, où il fut eſtably que ce nom de Regent ne ſeroit communiqué a perſonne, l'adminiſtration neantmoins demourant a la ſuſdicte dame Anne fille du roy deffunct non ſans grand meſcontentement du duc d'Orleans Louys, lequel eſtoit le premier Princé de la courõne, & qui auoit eſpouſé la fille aiſnee du roy deffunt. A cette cauſe ſ'alliant des Duc de Bretaigne, Conte de Dunois, Prince d'Orenge, & ſeigneur d'Albret, il prit les armes pour auoir ce qui luy ſembloit deuoir apartenir, comme ſ'il voulut combatre, & contre la volõté du teſtateur, lequel ſi ne peut diſpoſer de la couronne, a toutesfois libre puiſſance d'ordonner de la regence, & adminiſtration, où le hoir ſeroit en minorité: & ne ſe conſentant de l'eſtabliſſement arreſté aux eſtats. Auſſi cette guerre fut ſi heuteuſe a ce bon Prince, qu'il cogneut par l'iſſue d'icelle, combien ſe trompent ceux qui de leur propre autorité veulent auoir commandement ſur vn royaume: car eſtants deffaites ſes forces au lieu nommé S. Aubin, il fut pris, & empriſonné fort eſtroitement en la grande tour de Bourges, où il fut tenu longuemẽt, & depuis deliuré par les prieres de ſon eſpouſe ſœur du roy Charles. Ce roy eut de grãdes guerres en ſon adoleſcence cõtre les Bretons apres la mort de Françoys le dernier duc de Bretaigne, la royne voulant que Anne heritiere du Duché fut mariee ſans ſon conſentement, a cauſe que le bruit eſtoit qu'elle auoit eſté promiſe a l'Archeduc d'Auſtriche: l'autre guerre fut contre Maximilian eſleu Empereur, a cauſe des terres des païs bas, & pource que Charles ayant accordé Marguerite de Flandres l'auoit repudiee: mais tout cecy ſ'euanouit: & Charles eſpouſa la Ducheſſe Bretonne Anne, affin que l'Alemant n'eut vn ſi beau eſchantillon de ſes terres au milieu preſque de ſon royaume: & ſans mentir cette playe a ſaigné long temps, & l'iniure de l'aliance violee n'a eſté ſans rachapt fait aux deſpens du ſang des Françoys. Et comme les conſeillers du roy luy eſlargirent la conſcience a faire ce tort au Prince d'Auſtriche que de repudier ſa fille, ils luy iecterent vn grand ſcrupule en ſon ame, luy remonſtrans qu'a tort il detenoit le Comté de Rouſſillon, & cité de Perpignan au roy d'Aragon, & toutesfois il eſtoit vray que Loys ſon predeceſſeur auoit achepté ces pieces vne grande ſomme de deniers: & feirent ſi bien ces Eccleſiaſtiques qui manioyent l'affaire, que receuãs deniers de l'Aragonois, & faiſans entendre au roy que ſon pere auoit ordonné mourant la reſtitution de ces pieces, ils le feirent accorder, & condeſcendre a les rendre a l'Aragonnois ſans recouurer les deniers en cecy employez par ſon predeceſſeur : & par ce moien (& non a tort) fut apaiſee la diſcorde qui commençoit a ſ'allumer entre ces deux Princes: mais que dis-ie apaiſee? ains pluſtoſt par ce moien on facilita la voye a l'Aragõnois d'endommager le royaume de France, lors que le roy ſe mit apres la cõqueſte de Naples: tant il eſt dangereux bien ſouuent de ſ'arreſter aux ſcrupules des hommes trop conſcientieux. Et d'autant que Louys d'Orleãs querelloit le duché de Milan, pour luy eſtre deu par ſucceſſion legitime de ſon aieule Valentine, le roy le feit ſurſeoir ceſte conqueſte iuſqu'a tãt qu'il eut mis a fin ſon entrepriſe de Naples, a laquelle il eſtoit ſollicité, par le Pape Alexandre ſixieſme, & Louys Sforce gouuerneur de l'eſtat de Milan, qui depuis l'abandonnerent au beſoing: & non ſeulement l'abandonnerent, ains taſcherent de le ruiner. Quoy qu'il en ſoit en l'an 1494. Charles feit ce voiage tant fameux de Naples ſi heureuſe-

uin
.de
fran-

nes,
ans
ays
ſme.

es du
royal
des
gers
ys 11.

es 8.
& 56
e Frã-

Eſtats tenus a Tours.

Louys duc d'Orleans fait guerre

Louys duc d'Orleans empriſonné par le roy.

Charles 8. repudie Marguerite de Flandres.

Charles rend le Comté de Rouſſillõ au roy d'Aragon.

Entrepriſe de Naples par qui ſolicitee.

Charles honoré en Italie.

Gilbert de Monpẽſier viceroy de Naples.

Victoire du roy Charles 8. a Fornoue l'an 1495.

Guerre de l'Aragonois aſſoupie.

Naples perdu par les François.

Vertus de Charles 8.

ment qu'il n'y eut Prince qui oſaſt entreprendre de luy donner empeſchement quelconque. Il trauerſa auec ſes forces toute l'Italie, changea l'eſtat des villes, la pluſpart deſquelles il affranchit, entra dedans Romme, ſalüa le Pape (l'homme le plus malicieux de ſon temps, & le plus indigne d'vn ſi auguſte & diuine charge) vint en la Pouille, conquiſt Naples, & ſe feit paiſible Roy & poſſeſſeur des païs & terres de Labour, la Baſilicate, Barri, Otrante, Tarente, Pouille, & Calabre, & donna vn grand eſtonnemẽt a l'Empite des Turcs, non encor bien arreſtez, & fondez en Grece. Mais cõme aſſes a la volee on luy auoit fait entreprẽdre ce voyage, le Roy ayant conquis ce royaume ſ'en retourna pluſtoſt qu'il ne deuoit, & laiſſant Monſieur Gilbert de Mompenſier Lieutenant general & vice-Roy a Naples, prit ſon chemin pour ſ'en reuenir en France: Et ce fut lors que le Pape deſcouurit ſon venin, le Milanois ſa malice, & le reſte des Italiens le peu d'aiſe qu'ils auoyent voyans vn ſi ſoudain auãcement des François en Italie. Car ils ſ'arment treſtouts, & dreſſent vne forte & puiſſante armee pour ruiner le Roy, lequel allant au ſecours de ſon couſin d'Orleans aſſiegé a Nouare par le Milanois, lequel ſe deſrobant du Roy allant a Naples, auoit dreſſé ceſte partie contre luy, bien que ce fut luy meſme, qui l'auoit appellé contre le Roy de Naples. En ſomme les Italiens touts vnis aſſaillent le Roy a Fornoue, lequel combatit ſi bruſquemẽt, & auec telle felicité, que bien qu'il n'eut pas le tiers, nonpas le quart des hommes que auoyent ſes aduerſaires, ſi eſt-ce qu'en deſpit d'eux il paſſa & les rompit, & emporta la victoire, bien que ce fut au grand danger, & hazard de ſa vie: & quelque choſe qu'en chãtent quelques Italiens qui ſ'en veulent dõner la gloire, ſi eſt ce que la iournee de Fornoue leur fut beaucoup plus ſanglãte qu'aux Françoys, leſquels de leur gré y perdirent leur bagage, pour auoir l'honneur de vaincre auec 14000. hommes, vn camp de 60000. combatans, & où eſtoyent les plus vaillans, & toute la fleur, & forces d'Italie. Auant que paſſer en France il deliura le Duc d'Orleans, & feit paix auec ruſe au Milanois pour ſe preualoir vn iour de luy au voyage qu'il ſe reſoluoit de faire. Eſtant en France, il reforma la iuſtice, & mit ordre a la police du royaume: & cependant ſe veit aſſailly par l'Aragonois du coſté de Saulces, mais ceſte tempeſte fut bientoſt chaſſee: mais ainſi n'aduint a Naples, d'autãt que les chefs ne ſ'accordãs point, il perdit en peu de temps toute ſa conqueſte, ne luy en reſtant rien autre cas que la gloire d'auoir conquis, & la perte de tant d'hommes illuſtres qui y moururẽt, & vne deſpẽce ſuperflue de deniers employez en ceſte entrepriſe, ioint que les Napolitains remueurs de meſnage, & deſireux de ſouuẽt chãger de maiſtre, ſe reuolterẽt, ainſi furent cõtrains les noſtres de ſ'en reuenir preſque nuds, qui eſtoyent paſſez magnifiques en Italie. En ſomme ce braue roy, petit de ſtature, mais de haut cœur, & gentil eſprit (quoy qu'en chantent quelques Italiens ennemys de ſa gloire) amoureux des gents de ſçauoir, & de vertu, eſtant ſur le point de repaſſer en Italie auec plus d'appareil, & plus ſage conduite, & pouruoyance a ſes affaires, fut aſſailly de la mort l'an 14. de ſon regne, & de ſon aage le 28. & de noſtre ſalut 1497. eſtant au Chaſteau d'Amboiſe, regardant iouer les ieunes ſeigneurs a la Paume, & parlãt de ſes fautes a vn Eueſque auec proteſtation de ne iamais y rencheoir: il mourut ſoudain en vne galerie ſoit d'Apoplexie ou autre accident, auquel on penſe que les grands ſont plus ſuiets que les petits, car il y en a eu qui ont dit que ce Roy mourut de poiſon, & que par le nez en odorãt, & flairãt quelque fruit, il fut ſaiſy: ce que ie ne veux maintenir n'en ayant aſſeurance: ſon corps repoſe a ſaint Denys, & i'eſpere ſon ame en la gloire celeſte, duquel l'auteur des effigies a eſcrit ainſi:

Mort Charl

Annæ ſe iungit, Gallæ Armoricamq́ue coronæ:
Italiæ tremor, orbis amor, rex corpore paruus:
At ſuperat corpus fama: eſt hæc maxima fama.

Il portoit en ſa deuiſe los en croiſſant, laquelle ſans faillir luy conuenoit bien, veu que tant plus il alloit en auant, & plus ſa gloire prenoit d'accroiſſement: il eut deux femmes, à ſçauoir Marguerite d'Auſtriche fille de l'Empereur Maximilian, laquelle (comme dit eſt) il repudia, & rendit a ſon pere, auec les Contez d'Artois, & de Bourgoigne. La ſeconde fut Anne ducheſſe de Bretaigne, vnique & heritiere de François ſecond, laquelle porta le Duché de Bretaigne en France, qui depuis a eſté vny a la courõne. De cette-cy il eut troys enfans, leſquels decederent auant le pere, à ſçauoir Charles Orland Daufin, qui mourut a Amboiſe: le ſecond treſpaſſa a Montils lez Tours, & le troiſieſme a Courcelles, comme ſi Dieu eut puny le peché du roy ſur ſes enfans ainſi que iadis il en vſa contre Dauid apres ſon adultere, & chaſtié Charles par telle perſecutiõ, de la faute cõmiſe en repudiant celle a laquelle il auoit ſa foy iuree & promiſe. Entre pluſieurs qui feirent des vers ſur le treſpas de ce Roy ſi excellent fut Fauſte Andrelin poëte remarqué de ſon temps, & l'Epitaphe duquel ie ſuis content de mectre icy, quoy qu'il ſoit auſſi en l'Abregé des Chroniques de Guaguin: or voicy comme parle Fauſte.

Femm & enfã Charl

Ecce trucis numen non exorabile Parcæ
Florida truncauit ſurgentis ſtamina Carli:
Stamina Neſtoream tranſcendere digna ſenectam,
Cumæam, Phrygiámque ſimul: ſed ſtamina virtus
Ante ſuum veniens iuuenili in corpore tempus,
Ipſis inuidiam ſuperis commouit atrocem:
Et tanto orbarunt fœlices numine terras:
Feſtáque plaudentis decorarunt atria cœli.

Fauſte drelin poete.

Ce Roy n'ayma guere la ville de Paris, à cauſe qu'on luy auoit voulu diſſuader le voyage de Naples, & refuſé deniers pour le ſus dit voyage: & de fait, ſans l'empeſchement du Cardinal Briçonnet qui eſtoit enfant de Paris, & fort fauory de ce Roy, on eut veu eſchantiller le parlement de Paris: d'autant que ceux de Poitiers auoyent deſia obtenu de ſa Maieſté Parlement pour leur ville: mais le ſus dit ſeigneur Cardinal y obuia, & rompit ſoudain ceſte leur pourſuite, & pratique. En ce gentil, & heureux Roy faillit la race directe des Roys de France ſortis de pere en fils de Philippe de Valois, & tomba la couronne en ligne collaterale. D'autant que Charles mourant ſans hoir, le royaume eſcheut au prince plus proche du ſang, & ſorty d'vne autre ſouche, quoy

Bricon Cardin enfant Paris.

Louys du nom 57. roy France.

quoy que de meſme famille, à ſçauoir en Louys douzieſme du nom Duc d'Orleans, & de Valois, ce qui ſe peut entẽdre en ceſte ſorte: Charles cinquieſme (ainſi qu'auons veu cy deſſus) eut deux fils, a ſçauoir Charles 6. duquel vint Charles 7. & de ceſtuy Louys onzieſme, qui engendra Charles huitieſme, & le ſecond fut Louys Duc d'Orleãs, lequel eſpouſa Valentine fille de Galeas Duc de Milan, & Conte de vertus, ce Loys eut de Valentine troys fils, Charles qui fut Duc d'Orleans apres luy, Iean Conte d'Engouleſme, & Philippe Comte de Vertus. Charles d'Orleans (ie l'appelle ainſi, car ayant perdu le nom de France par le decez de ſon pere, il fallut que prit celuy de l'apennage principal qui eſtoit celuy d'Orleans & non de Valois, & ainſi faillẽt ceux qui ſurnommẽt les enfans de France de Valois, veu que ceſte race a pris ſouche d'Orleãs & non de Valoys.) Charles d'Orleans donc veſquit longuement, comme auſſi long temps il fut priſonnier en Angleterre, & eſpouſa Marie de Cleues niepce du Duc de Bourgoigne, & d'elle il eut Loys duquel a preſent eſt faite mention, lequel par la mort de Charles 8. vint a la couronne ſans que perſonne y feit aucun empeſchement, touts ſ'arreſtans ſur l'ancienne couſtume, & loy de France, & fut ſacré a Rheims le 17. iour de May 1498. & couronné a ſaint Denys le premier iour de Iuillet enſuyuant, & le ſecond il feit a Paris ſon entree. Ce Roy repudia ſa femme Ieanne fille de Loys onzieſme a cauſe de la parẽté qui eſtoit entre eux, & proteſta n'auoir eu onc affaire auec elle, ioinct que le mariage auoit eſté fait par force, & eſpouſa Madame Anne de Bretaigne veufue de ſon predeceſſeur. Et tout ainſi qu'il auoit eſté grand remueur de meſnage auãt que d'eſtre Roy, il fut Roy auſſi paiſible, doux, courtoys, & amyable qu'autre qui onc ayt regné en Frãce: ce qu'il feit voir dés ſon aduenemẽt a la couronne, qu'il ſe mocqua de ceux qui luy conſeilloyent de ſe venger ſur ceux qui luy auoyent reſiſté lors qu'il pourſuiuoit la regence de France: & auſquels il reſpondit, que ce ſeroit mal ſeant a vn grand Roy de France de venger les iniures faites a vn petit Duc d'Orleans. Dés qu'il fut Roy, il pourſuiuit ſon deſſein ancien ſur la conqueſte de Milan comme de ſon heritage, & propre ſucceſſion, & luy vint la choſe ſi bien a propos que il prit Milan & emmena priſonnier Loys Sforce vſurpateur d'icelle ſeigneurie, lequel mourut en France, fut fait auſſi ſeigneur de Genes mectant vn Capitaine en ſon nom en la cité ſus dicte: mais Milan ne fût long temps en ſa puiſſance, d'autãt que l'Empereur Maximiliã, auquel apartenoit l'inueſtiture de ceſte principauté y enuoya ſes forces qui reprindrẽt Milan par le moyen des intelligences que Sforce auoit auec quelques citoyens de la ville, laquelle fut derechef miſe entre les mains des Françoys. La Fortune ſembloit ſe ioüer de ce Roy, entant qu'auiourduy gaignant vne piece, lendemain elle luy eſtant rauie: veu que l'an 1502. il recouura le païs Napolitan par la diligence & bonne conduite du ſeigneur d'Aubigny, lequel feit priſonnier le Roy Federic, ſa femme, & ſon fils, qui furent enuoyez priſonniers en France: mais Fernand Conſalue, auquel les Eſpaignols donnent le tiltre de grand Capitaine, enuoyé par le Roy d'Eſpaigne, quoy qu'il eut iuré au Roy Loys du contraire, vint auec forces, prit Naples, & reconquit le païs fauoriſé ſous main par le Pape Alexandre ennemy iuré de la maiſon de France. Ce Roy donna ſa fille aiſnee Claude a Monſieur Françoys, qu'on dit (bien que a tort comme i'ay dit) de Valoys, Duc d'Engouleſme, le voyãt le ſeul plus proche du ſang royal, & demouré de la famille des Valoys, & de la maiſon d'Orleans ce qui aduint l'an 1506. les Geneuois ſe reuoltent, ils ſont repris, & le chef de la conſpiration eut la teſte trenchee.

Reuolte des Geneuois, & leur punition.

Et pour vous faire voir la naifue bonté de ce Roy, faut conſiderer auec quelle facilité il ſe laiſſa gaigner au Pape, Empereur, & Roy d'Eſpaigne pour entrer auec eux en ligue cõtre la ſeigneurie de Veniſe, affin d'oſter aux magnifiques ce qu'ils auoyent vſurpé tant ſur le Pape, & Egliſe Romaine que ſur les ſeigneurs Empereur, Roy d'Eſpaigne, & eſtat de Milan apartenant au Roy de France. De la ſ'enſuiuit la bataille d'Aignadel, où les Venitiens ſouffrirent vne eſtrange ſecouſſe, & par laquelle perte de bataille, ils perdirent auſſi les villes de Breſſe, Bergame, Cremone, qui apartiennent au Milanois: Rauenne, Imole, Faence, Forly, & autres qui ſont du patrimoine de l'Egliſe: Verone, Padoue, Treuiſe, & autres rendues au Roy des Romains, Brindes, Tarente, & autres le long de la mer, que le Roy liura aux agents du Roy d'Eſpaigne.

Deffaite des Venitiens a Aignadel.

Ce neanmoins touts ces Princes ayans receu ces faueurs de Loys, luy iouerent fauce compaignie, & ſur tout le Pape Iule ſecond du nom, qui ſ'allia des Venitiens, contre leſquels il auoit armé le Roy de France, & pource le Roy feit l'aſſemblee generale des prelats, & docteurs du royaume a Tours, pour obuier a ceſte inſolence du Pape qui imitant vn Boniface huitieſme, abuſoit du glaiue de ſon autorité, & exhorter le Pape a ſe deporter de telles voyes, & a le ſommer de conuocquer le Concile General, ſuyuant l'ordõnance faite au Concile de Baſle: en ſomme ce Pape ſ'irrita & contre le Roy, & contre Maximilian eſleu Empereur, leſquels il excommunia, comme il feit auſſi le Roy Iean de Nauarre, & pour telle iniuſtice le pauure Prince fut desherité de ſon royaume par Ferdinãd Roy d'Aragon, & de Caſtille.

Iniquité du Pape Iule 2. contre le roy Loys 12.

Cecy ſe conuertit en guerre ouuerte, le Roy prenant quelques villes ſur le patrimoine de l'Egliſe, & aduint la iournee tant memorable de Rauẽne, où les forces du Pape, d'Eſpaigne, & de Veniſe furent accablees par les Françoys ſous la conduite de Gaſton de Foix Duc de Nemours, & neueu du Roy, où fut priſe, ou deffaite la plus gaillarde nobleſſe de Naples, & de Caſtille:

Bataille de Rauenne.

mais leur deſconfiture fut cauſe du pleur des François, car le general plus hardy que de raiſon, ſuyuant l'ennemy qui ſ'enfuioyt auec aſſes bon ordre, & n'eſtant guere bien ſuiuy, ſe veit enclos de toutes parts, & en fin occis, auãt que le ſecours y peut arriuer, qui le vengea, & prit, & pilla la cité de Rauenne.

Mort du duc de Nemours a Rauenne.

En fin toutes ces terres cõquiſes par ce grand Roy furent perdues ſauf quelques citadelles qui tindrẽt pour luy, & auec le moyen deſquelles on reconquit depuis l'eſtat de Milan, & cependent le Roy ſe veit aſſailly de touts les Princes de la Chreſtienté a ce ſollicitez par le Pape Iule, lequel decedé, & venãt a la Papauté Leon dixieſme du nom le Roy feit paix aux Venitiens: mais les Suiſſes aſſiegerent Dijon, leſquels on apaiſa moyennant quelque ſomme de deniers, & ſembloit que les dits Suiſſes euſſẽt quelque raiſon,

Loys aſſailly de tous les Roys Chreſtiẽs.

eu eſgard que le roy auoit quicté leur aliance, & ne ſe ſoucioit de leur donner penſion, laquelle leur ayant depuis eſté donnee, auſſi ſe ſont-ils touſiour monſtrez loyaux & fidelles, ainſi que cy apres on pourra voir. Les Anglois prindrent ſur ce Roy les villes de Teroüenne, & de Tournay, & perdit vne bataille, qu'on renomme des eſperõs, à cauſe qu'on y cõbatit plus a la courſe, qu'auec l'eſpee ny lance. La paix faite entre les roys, Anne Royne de France morte, Loys eſpouſa Marie ſœur du Roy Henry ſeptiéme, mais il ne iouiſt guere longuement de ſes embraſſemẽs: car en l'an de grace 1514. le Roy mourut le premier iour de May en ſon hoſtel des Tournelles a Paris l'an de ſon aage 55. & de ſon regne le 17. & giſt ſon corps a ſaint Denys en vne magnifique ſepulture, que luy feit dreſſer le grãd Roy François ſon ſucceſſeur, l'Eloge de ce Roy eſt tel fait par le ſieur du Haillan.

Villes priſes par les Angloys.

Mort de Loys 12.

Rex ex Aurelio duce, magnum vicit Iulum
Pontificem: Inſubriæ toties tentata recepit
Regna: pius Princeps, populi tutórque, patérque.

Quel plus grand honneur ſçauroit on faire a vn Roy, que de l'appeller pere du peuple? mais quelle plus grand gloire au Prince que de ſe rendre tel que iuſtement on luy puiſſe impoſer ce tiltre? C'eſt de luy que parle ce bon, & illuſtre Prelat Claude de Seiſſel Archeueſque de Thurin, le Roy Charles le grand (dit il) par la grãdeur de ſes faits & de ſes conqueſtes eſt nommé le grand, tout ainſi que Loys 12. pour ſes merites enuers ſon royaume, & bon traitement de ſes ſuiects, & pour ſa bonne, & diſcrete adminiſtration, eſt de touts apellé le pere du peuple: que ie repute a plus grande gloire, que d'eſtre dit grand, ne victorieux Auguſte. Et ailleur, ſpecifiant ceſte courtoiſie, il parle en ceſte maniere: Il n'eſt beſoing de declairer la liberalité qu'il a vſee enuers ſon peuple & les ſuiets: car iamais n'a penſé en autre choſe que de les ſoulager de toutes charges le plus qu'il pourroit, de leur diminuer les tailles, & de les garder d'oppreſſion, & pillerie: car comme dit eſt, quelque affaire qui luy ſoit ſuruenu, iamais ne leur a mis charges nouuelles, ains tout l'argent qu'il a peu eſpargner reſtraignãt la deſpence tant de ſa perſonne que de ſa maiſon, & par autres moyens raiſonnables, il a touſiour employe le premier aux affaires, auant que charger ſon peuple. Entre les choſes loüables que le ſuſdit Seiſſel dit de ce Roy outre la charité, courtoiſie, & pacience, eſt la grande amitié, & ſinguliere affectiõ qu'il portoit aux hommes de grand ſçauoir, & literature, veu que ça eſté luy qui a mõſtré le chemin au grand Roy François, faiſant venir Laſcaris en France pour orner Paris de la cognoiſſance des lettres Grecques, leſquelles eſtoyent incogneües en ceſte tant fameuſe vniuerſité, laquelle ce Roy reforma des inſolences qui y eſtoyent, & mit tout ſon royaume en telle police, qu'a bõ droit il peut eſtre apellé le tuteur du royaume. Ie diray ce mot auant que ſortir de la vie de ce Roy, qui eſt vn des poincts, ſur quoy Seiſſel baſtiſt le plus ſes louanges, c'eſt que bien que Loys ſe veit aſſailly de toutes parts, & que le Pape remuoit & le ciel, & la terre pour luy troubler ſon repos, ſi ne voulut il iamais entendre a prendre alliance auec le Turc, ny auoir amitié auec le Soudan du grãd Caire, quoy q̃ l'vn & l'autre de ces tyrãs ſ'offriſſent a ſe liguer auec luy: auſſi Dieu a fauoriſé ſes deſſains, & l'a deliuré de ſes aduerſaires: auſſi ſçauoit ce bõ Roy que la ligue des infidelles, & heretiques eſt dommageable a ceux qui ſ'y affrontent & acoſtent, & pleut a Dieu que nous en euſſions gouſté les effaits, & porté la penitẽce d'vne faute ſi lourde, & contre laquelle Dieu ſ'eſt ſouuent irrité, & iadis, & de noſtre ſiecle, comme ſi le bras de chair eſtoit plus puiſſant que de ce luy qui a fait, & eſtably toutes les puiſſances de la terre. Mais reuenõs a noſtre Loys, il eut troys eſpouſes, Ieanne de France fille de Loys onſieſme, qu'il repudia, & le corps de laquelle giſt a Bourges, dont elle eſtoit Ducheſſe, & eſt reputee ſainte, la ſecõde fut Anne de Bretaigne fille du Duc François ſecõd, laquelle giſt a ſaint Denys, & mourut l'an de grace 1513. de ceſte cy il eut deux filles, Claude mariee au Roy François premier du nom, & Renee eſpouſe de Hercule Duc de Ferrare, laquelle eſt encor en vie, voyant vne belle lignee ſortié tant de ſoy que de la royne Claude ſa ſœur, & en France, & en Italie. Loys eſtant mort ſans hoir maſle, & la couronne ne tombant point en quenoille (ainſi que dit a eſté aſſes ſouuẽt cy deſſus) François Monſeigneur ayant eſpouſé la fille du Roy deffunt, & par ainſi fait Duc de Bretaigne, vint au royaume, comme le plus proche du ſang en ligne maſculine, & collaterale, ſans que perſonne y mit aucun empeſchemẽt, non plus qu'on auoit fait lors que Loys ſon predeceſſeur fut apellé a la royauté Françoyſe. Ie dis ſans nul obſtacle, pource qu'il y a eu des hommes ſçachans peu les affaires, qui ont ſoupçonnez quelques Princes, comme aſpirans a la couronne, & la querellans a ce Roy apres qu'il y fut paruenu: en quoy ils commectent deux fautes la premiere de mentir ſi impudemment, veu qu'auec l'accord de touts, & acclamatiõ publique on luy laiſſa la iouiſſance de ſon droit, ce que les Princes n'euſſent fait, ſ'ils euſſent veu que d'autres eſtoyent qui deuſſent y pretendre, & l'auoir auec plus de iuſtice: & l'autre faute giſt au tort qu'ils font a ceux qu'ils blaſment de conſpiration contre celuy que deſia ils auoyẽt receu pour Prince, & auquel ils auoyent fait le ſerment de fidelité. Ioint que ce Roy fut ſacré a Rheins, & courõné a ſaint Denys ſuyuant l'ancienne couſtume, y aſſiſtans touts les Princes, les ſeigneurs, & autres qui doiuẽt ſe trouuer en vne telle ceremonie, & auoüé par les courts de Parlement, ſans que perſonne proteſtaſt ſur nullité de ce qui ſ'eſtoit paſſé, & parainſi ce ſeroit folie de reuoquer en doubte vne choſe faite en veüe de tout le mõde, & a l'aueu de touts ceux que lon a voulu preſupoſer eſtre les competiteurs, où ie croy que iamais ils ne donnerent attainte de la ſeule penſee. Le comencement du regne de ce grand Roy fut baſty par alliãce, ou images, & effigies d'icelles, leſquelles n'eurent aucun effait, pour la conionction, & paix finale d'entre les maiſons de France & d'Auſtriche, qui baſtiſſoient les fondements de ces guerres cruelles, qui ont depuis ſi longuement affligé toutes les Gaules, & l'Italie, & enuelopé en icelles touts les Monarques de la terre. Ce Roy voulant auantager les Princes de ſon ſang, feit Cõneſtable Monſeigneur Charles Duc de Bourbon, ceſte dignité ayant

Claude de Seiſſel en l'hiſt. de Louys 12.

Soing que Louys 12. auoit du ſoulagement de ſon peuple

Louys a introduit les lettres Grecques en France.

Louys 12. refuſa l'alliance des infideles.

Eſpou & enfa deLoy

France du no 58. roy France

Eſtat d Cõneſta ble vaca en Fran du regn de 3. ro ceſſé en France depuis la mort de Loys de Luxembourg Comte de S. Paul, deffait a Paris du temps de Loys onzieme, auquel Cõneſtable le Roy donna le Chaſtelleraudoye en titre de Duché, quoy que ce païs ſoit ſuiet au reſſort de Poitou, qui ne porte que titre de Comté. Or ce Roy eſtãt grãd en ſes deſſeins, voulut auſſi donner cõmencement a ſes hauts faits par la guerre contre vne nation des plus puiſſantes, & mieux aguerries de la terre, a ſçauoir contre les Suiſſes, leſquels ſouſtenoyẽt le party de l'vſurpateur de Milan, & ſe vãtoyẽt d'eſtre le fleau, & chaſtimẽt des Princes. Ainſi il paſſa les monts, & eut bataille cõtre ceſte furieuſe & vaillante nation, le choc durant deux iours, tant eſtoyent acharnez Suiſſes & Frãçoys les vns ſur les autres: mais en fin les Suiſſes perdirent & guerpirent la place, y laiſſant pluſieurs milliers de leurs morts ſur la cãpaigne, & des Françoys vn bon nõbre, eſtant impoſſible que deux peuples ſi puiſſans, & touts les deux Gaulois peuſſent cõbatre ſi furieuſemẽt, & par ſi long tẽps, ſans perte inſigne tãt d'vne part que d'autre. Apres la deffaite des Suiſſes il prit Milã, y eſtablit la iuſtice, & mit officiers pour la police de la ville, prit le Chaſteau de Milan, & Maximilian Sforce ſe portãt pour Prince Milanois par l'inueſtiture de l'Empereur, duquel il portoit le nom, le Roy encor accorda & feit alliãce auec quelques cantons des Suiſſes: eut abouchemẽt auec la ſaincteté du Pape Leon a Boloigne, laquelle entre-ueüe feit plus de mal que de biẽ a la France, à cauſe que le Pape obtint du Roy l'aboliſſemẽt de la pragmatique Sanction, ſinon du tout, aumoins en partie, & eſclaua les Egliſes de France ſouz vn ioug d'exactiõs illegitimes, quoy q̃ le pretexte dequoy on maſqua ceſte abolitiõ eſtoit, q̃ par ce moyen l'Egliſe Romaine perdoit ſa liberté, & que les droits de la court, & chãbre apoſtolique y ſentoyẽt vn merueilleux preiudice. Du tẽps de ce grãd Roy fut publiee celle croiſade ſans effect (aumoins qui ne ſoit miſerable, non de ſa conditiõ, mais par la malice des hõmes) cõtre le Turc, que la maudicte auarice des preſcheurs d'icelle, cõuertit en ſcãdale de pluſieurs, les vns deſquels abuſerẽt de l'abus meſme, & en feirẽt mal leur prouffit, ainſi q̃ Martin Luther Auguſtin de profeſſion, & hõme d'aſſes bon ſçauoir, ſi le zele & la ſimplicité euſſent marché auec ſa literature: les autres ſe teurẽt, mais a la longue, oyans que Luther en parloit franchement, ſe mirent auſſi de la partie, & de là vint celle abominable cõbuſtiõ, qui a gaſté toute l'Europe, & fait annõcer l'Antechriſt aux hõmes ſous le nom de Luther, Caluin, Zuingle, & autres tels miniſtres d'iniquité, & ſemeurs de fauce doctrine. La cité de Milan fut aſſiegee par Maximilian Empereur, mais par le Cõneſtable Duc de Bourbõ bien deffendue, ſe pratiqua l'alliance de l'Archeduc Charles (qui depuis a eſté Empereur) laquelle ne vint point a effect, & auſſi bien toſt apres cõmencerent les guerres en Picardie, leſquelles ont duré iuſques a noſtre temps: l'Empereur aſſiegeãt Meſieres, & le Roy cõtraignant l'Eſpaignol de leuer le ſiege. Guerre comẽcee en Biſcaye, où le Roy reprit la ville de Fontarabie en faueur du Roy de Nauarre priué (cõme dit eſt) de ſes terres, pour faire ſeruice au Roy Loys douzieſme. Milan fut repris par les Imperialiſtes, ſoit par la faute des chefs, ou des treſoriers, & de là comencerent encore d'autres guerres par la France, leſquelles ont exercé la ſageſſe de ce Roy tãt qu'il a eſté en vie. Ie laiſſe le diſcours des premieres guerres de Picardie faites du tẽps de ce grand Roy, car ie ne veux icy tracer vne hiſtoire, me ſuffiſant d'vn petit eſbauchemẽt & abregé de la vie d'iceluy, & ne veux m'arreſter ſur les cauſes pour leſquelles le ſeigneur Duc de Bourbon Cõneſtable ſ'enfuit de France, & fut depuis l'vn des chefs de l'armee imperiale contre les noſtres, qui fut cauſe q̃ le Roy craignant les intelligẽces qu'il pouuoit auoir au royaume, deſpecha lettres par tout, declairant la fuite d'iceluy, & cõme il ſ'eſtoit rẽdu auec les imperialiſtes.

Fuite du duc de Bourbon hors de France.

Ie laiſſe les eſſays dudit de Bourbon, ſon voiage a Marſeille pour l'aſſieger, & cõme il fut cõtraint de ſe retirer: cõme ie ne me veux arreſter ſur le paſſage du Roy en Italie en l'an 1524. ny le ſiege de Pauie, à cauſe du deſaſtre qui nous en aduint, veu la deffaite des noſtres, & la priſe du roy meſme, car ceſte priſe porta de grãds maux en Frãce, laquelle eſtoit lors aſſaillie de guerre & de famine.

Siege de Pauie, & priſon du Roy.

Ne veux vous deduire le traité de Madric, ny la deliurance du Roy, à cauſe qu'il me faudroit vn lõg diſcours pour ce faire, ioint q̃ pour la nullité du traité ſuſdit les choſes allerent tout autremẽt qu'il n'auoit eſté dit par l'accord, & qu'auſſi toſt fut faite ligue par le Roy cõtre Charles Empereur ſur les poincts deſraiſonables du traité torſionnaire tiré d'vn Roy priſonnier, & leq̃l ne pouuoit rien faire qui preiudiciaſt a la courõne.

Sauoye domptée par le Roy François.

Ce fut ce Roy, qui dompta le Duc de Sauoye, & luy oſta le Piedmont, & preſque tout le païs Sauoiſien, mais auãt cecy le ſeigneur de Bourbõ fut piller Rome auec les forces Imperiales, où il mourut, & paya l'vſure de ſa reuolte, laiſſant vn bel exẽple pour l'auenir a touts ſuiets des Roys, de ne ſ'armer contre leurs Princes, veu que Dieu ne laſſe iamais vne rebellion impunie, & biẽ qu'il ſoit tardif a courroux, & lent a ſe venger, ſi eſt-ce q̃ plus rigoureuſement il punit ceux qui ont cõmis la faute. Ce Roy enuoya forces en Italie pour la deliurance du Pape detenu par les Imperialiſtes, feit ligue auec l'Anglois, & defia l'Empereur: le ſegneur de Lautrech aſſiege Naples, où il meurt & toute ſon armee preſque fut deffaite de mortalité pour eſtre cãpee en lieu mareſcageux, & où l'infectiõ de l'air, & corruptiõ des eaux cauſerent de mortelles maladies.

Bourbon occis a Rome.

En ſomme ſous ce Roy vint Charles Empereur en Prouẽce, cuidãt faire quelque grand cas de ce coſté, mais il n'y gaigna rien autre cas q̃ la perte autãt inſigne d'hõmes qu'il feit onc en lieu où il aye mené ſes forces, & cecy ſans coup ferir, tellemẽt qu'il fut contraint de ſe retirer auec ſa courte honte.

l'Emper. quitte ſon deſſein de Prouence.

Ie laiſſe ce qui ſe paſſa depuis tant en Picardie qu'en Piedmõt, tout cecy eſtãt traité au long és annales de France, & memoires du ſeigneur de Lãgey: cõme auſſi ie ne parle du ſiege de Perpignã, ou autres expeditiõs faites par les noſtres iuſqu'a l'an 1544. que les Anglois prindrent la ville de Boloigne, pour vous dire que ce grãd Roy mourut en l'an de grace 1547. au chaſteau de Rãbouillet le 32. de ſon regne, & eſtant preſque en la fleur de ſon aage, le corps duquel fut porté a ſaint Denys, où il git auec ſes enfans Frãçoys, & Charles.

Boloigne ſur mer priſe par les Anglois.

Mort du grand roy François.

I'ay dit peu d'vn ſi grãd Roy que Frãçoys I. de ce nom, & le premier en ſçauoir des Princes de ſon temps, amateur des lettres, & admirateur des hõmes ſçauãs, qui n'a laiſſé coing de la terre où il n'ayt enuoyé hõmes pour en recueillir les bons liures qu'on y pourroit trouuer, qui a inſtitué les douze lecteurs royaux

Lecteurs royaux par qui inſtituez a Paris.

en ſon vniuerſité de Paris pour l'inſtruction de la pauure ieuneſſe qui y aborde de toutes parts:& qui en ſomme a eſté tel q̃ la iuſtice, les armes, & le ſçauoir ont floury de ſon temps en France autant que iamais on les veit flourir a Rome ny Athenes : qui ayma, & craignit Dieu, reuera l'Egliſe & les chefs d'icelle, & qui chaſtia rigoureuſement les heretiques qui ſ'eſpandoyent deſia ſemans leur fauce doctrine par ſon royaume. L'Eloge de ce grand Roy eſt fait tel par l'auteur des effigies royales.

Vertus du roy Francoys premier.

Mars pater,& Muſa huic,aut vnicus eſt Mars,
Vel Martis,Muſæq; pater,ſic Iuppiter vnus,
Hoc natus,nata hoc,cælum hoc in numine monſtrant.

Quel eſtoit Francois premier du nom.

Ce Prince eſtoit de belle taille,bien proportiōné de membres,beau de face,&ayant vne telle maieſté au viſage qu'il n'auoit rien qui ne ſe reſſentit de ſa grandeur royale, les yeux clercs & flamboyants, le front hault,&portant marque de generoſité,le nez long,grand,& dreſſé ſelon la proportion du viſage auec vne bienſeance fort grande:la teſte ſi biē faite, que par la figure d'icelle on iugeoit vne grande maturité en ce roy, & vne ſinguliere ſageſſe : fut eloquēt au poſſible,hōme de bon diſcours & qui prenoit ſingulier plaiſir d'ouyr les hōmes rares parler deuāt luy tandis qu'il prenoit ſon repas,aux raiſons deſquels il aiouſtoit ſouuēt les ſiennes ſi pertinētes que la pluſpart d'eux ſ'eſtonnoiēt de la gētileſſe, & ſubtilité d'eſprit de ce grād Prince.

Claude de France eſpouſe du Roy Francois premier du nom.

Il eſpouſa(cōme auons dit)en premieres nopces Madame Claude de France fille du roy Loys 12. princeſſe de louable,& ſaintevie,de laquelle il eut les enfans qui ſ'enſuiuēt: François Daufin deViennois,& heritier preſomptif de la couronne,lequel mourut a Tournon l'an 1535. empoiſonné en ioūant a la paulme par vn Italiē qui fut pour ce crime tiré a Lyon a quatre cheuaux.

Enfans du roy Francois 1. du nom.

Le ſecond fut Henry,lequel naſquit l'an 1518. & ſucceda a ſon pere:le 3.fut Charles duc d'Orleans,qui cōquit Luxembourg, & mourut ſans hoir pour n'auoir encor eſté marié en l'an 1545. Apres lequel y eut Loys qui mourut ieune, puis Magdaleine laquelle fut mariee au roy d'Eſcoſſe, & deceda l'an de grace 1536. La ſecōde fille eſtoit Louiſe qu'on penſoit dōner en mariage a l'Archeduc Charles qui a depuis eſté Empereur,mais elle mourut fort ieune:la 3.fille ſe nomma Charlote,laquelle treſpaſſa auſſi en fort bas aage:& la derniere des filles fut Madame Marguerite, qui eſt a preſent eſpouſe du duc Philibert Emanuel de Sauoye, princeſſe des plus accomplies qui ſoyent en Europe,vertueuſe en ſes mœurs,charitable,aumoſniere,humble & courtoiſe, & docte, & bien verſee aux bonnes lettres,& parainſi aymāt & careſſant les gens de ſçauoir, a l'imitation de feu François ſoñ ſeigneur,& pere.

Louange de Madame Marguerite ducheſſe de Sauoye.

La 2.eſpouſe du grād roy,& premier Frāçois a eſté Eleonor d'Auſtriche, fille de Philippe Archeduc, & roy de Caſtille, & ſœur aiſnee de l'Empereur Charles 5. laquelle long temps apres le treſpas de ſon bō eſpoux ſe retira en Eſpaigne vers ſon frere,où elle eſt decedee.

Eleonor d'Auſtriche 2. eſpouſe de Francois 1. du nom.

A vn ſi grand,& magnifique roy,ſucceda vn fils qui ne forlignoit en rien des, valeurs vertus, & vaillances de ſon pere,c'eſt Henry 2. du nom, lequel fut ſacré à Rheims audit an 1547.ſuyuant l'anciēne couſtume de France,y aſſiſtans les Princes, & Prelats, Pairs, deſquels ſera parlé cy apres, chacun ſelon ſon ranc & auec les ceremonies qu'on obſerue en vne telle ſolēnité.

Henry 2. du nom & 59.roy de France.

L'entree de ſon regne a eſté par iuſtice, & pieté,entant que la premiere ordōnance que iamais il feit fut contre les blaſphemateurs & maugreurs, duquel il ſeroit beſoing q̃ l'edit fuſt gardé, veu les grands blaſphemes,& maugrements aſſidus en ce royaume. Apres ce fut dōné q̃lque entree a la guerre cōtre les Anglois pour le fait de Bouloigne,mais ne fut continué:mais vne pire beſoigne fut ſuſcitee pour l'eſtat du royaume : ce furent les troubles en Guienne,& folle cōſpiration d'aucuns qui ſ'eſmeurēt pour la Gabelle és païs de Xaintonge, Engoulmois,Poitou,Limoſin,Perigort,& autres,terres de la Guiēne, toutesfois fut cela aſſoupy a peu de frais & ſans guerre guerroyable,a cauſe que ſoudain les ſuiets mirent les armes ius,cōme ne cōbatans cōtre le roy,ains ſeulement voulans qu'il cogneut l'inſolēce des Officiers de la gabelle:auſſi le roy pardōna, & ne furēt faites de trop grandes executions, eu eſgard a la qualité du crime.

Trou
en G
pour
belle.

Ce roy ſ'allia auec les Suiſſes plus eſtroitement encor q̃ pas vn de ſes predeceſſeurs,voyant & cognoiſſant le prouffit qu'on peut tirer de l'amitié de ceſte nation ſi puiſſante : il prit auſſi Bouloigne, & accorda auec l'Anglois, lequel il força de venir a apointemēt.

Bolo
repri
lesA

Ce fut Henry qui voyant la ſollicitatiō que luy faiſoyent les Princes de l'Empire,qu'il luy pleuſt de prendre la defence du S.Empire, feit auſſi le voiage d'Alemaigne eſtonnant toute la Germanie, & forçant l'Empereur de ſe deporter de l'affliction,qu'il dōnoit a quelques Princes : & cependant mit il ſous ſon obeiſſance la cité de Mets,cōme vn des principaux ſieges anciens de la couronne de France:& ce voyage apelle lon le cāp d'Alemaigne,à cauſe qu'il auoit eſté dreſſé pour la liberté des Alemans.

Mets
ſe par
roy H
ry ſec

Au retour duquel voyage il prit encor les villes de Danuilliers,Yuoy,Mōmedy, & autres places, qui ſeruoyent de retraite a ſon ennemy : feit accord auec le Pape Iulle 3. ſorty de la maiſon de Monté, qui auoit comencé remuer meſnage contre le roy,comme ſi auec le nom de Iule, il eut veſtu vne haine cōtre la maiſon de France:il deliura de ſeruitude les villes de Parme, & la Mirādole, & remit la treſancienne cité de Sienne en liberté que les Eſpaignols occupoyent,comme auſſi la Toſcane luy deuoit ſon reſtabliſſement,ſi lon n'eut depuis abandonnez ceux qu'on ne deuoit point prendre ſous la ſauuegarde du roy, pour puis apres les laiſſer a la mercy de leurs mortels aduerſaires.

Toſc
miſe
berté
Hen

Sous ce roy fut aſſiegee la grande cité de Mets, par l'Empereur Charles 5.auec toutes les forces de l'Empire, & d'Eſpaigne & d'Italie,où ceſte maieſté perdit ſon temps,& grand nombre d'hommes n'ayant plus de force la fortune de ce grand Empereur deuāt le Genie de ce roy heureux & fortuné en ſes entrepriſes. Ie ne mets icy les ſeigneurs qui ſe ſont employez és entrepriſes ſusdites,à cauſe que(cōme i'ay dit) ie ne fais pais icy vne Chronique,& qu'aux annalles i'ay aſſes ſatisfait,& ſatisferay encor a ceſte obligatiō:le Roy Henry eſt celuy qui prit a la barbe de ſon ennemy Bouuines,Mariembourg,& Dinant,lors que Charles Empereur ſe retira, & quicta les pompes de ce ſiecle pour paſſer le reſte de ſes iours en contēplatiō.

Siege
Mets
l'Emp
ſouſte
par les
cois.

Trefues furēt faites entre les Roys,leſquelles furent de peu de duree, & d'où vint l'occaſion de la roupture ie penſe l'auoir eſpluché aſſes au long, & ſans mentir,és annales de France. Durāt leſquelles,

Villes
quiſes
le Ro
Henry

le Roy ſuiuất la trace de ſes ayeulx en l'affectió vers le ſaint ſiege apoſtolique de Rome, enuoya forces en Italie pour la deffence du Pape contre les Colónois qui luy faiſoyent la guerre. Ce fut lors que les Eſpaignols entrerent auec forces en France, & prindrent les villes de ſaint Quentin, Han, & Catelet, ayans gaigné vne bataille ſur nous le iour de S. Laurens l'an 1557. en laquelle le Roy perdit pluſieurs de la nobleſſe, & des plus grás ſeigneurs du royaume y eſtans faits priſóniers. Celle annee meſme le Roy reprit ſous la códuite du Duc de Guiſe, les villes de Calais, Guines, & Hames, & tout le Cóté d'Oye. Dreſſa le camp d'Amyens, qui fut ſans nul effect, & a la fin fut cóclue la paix entre les Roys, & en ce traité faits les mariages de mes dames Eliſabeth fille de ſa maieſté tres-Chreſtienne auec Philippe Roy catholique, & de Marguerite ſœur de ſadicte Treſchreſtienne maieſté auec le Duc de Sauoye, toutes conqueſtes preſque remiſes és mains de leurs anciés poſſeſſeurs, non ſans grandes plaintes de pluſieurs marris de ſe voir liurez en proye a ceux deſquels ils n'eſperoyét aucun bon traitemét, tels que les Inſulaires de Corſegue, & les citoyés de Siene en Toſcane. La ioye de ceſte paix, & des mariages ſusdits fut courtē, à cauſe que durant les aiſes, & plaiſirs du nopçage, le Roy ſe trouuất a vn Tournoy, où il eſtoit vn des tenans, fut fortuitemét blecé d'vn coup de lance par vn qui depuis ſe vantoit l'auoir fait a eſcient pour deliurer les fidelles d'vn ſi grand perſecuteur, car ce galant eſtoit heretique, & de telles gens le Roy eſtoit mortel aduerſaire. Ainſi ce bon, & heureux Roy eſtant blecé le dernier de Iuing, mourut le 10. de Iuillet en l'an 1559. de ſon regne le 13. & le 41. de ſon aage, duquel l'auteur des Effigies a fait ceſt Epigramme.

Pace data terris, cœlum, quo venerat olim
Henricus petijt: pace ingens, grandior armis,
Iam ſatis orbem implet rex nomine, numine cœlos.

Ce bon, ſage, courtois, vaillant, & treſchreſtien Roy auant mourir cómença vne ſaignee de ſa court de Parlemét de Paris pour en oſter ſe ſang corrompu, qui alteroit le reſte de ſain qui eſtoit en ce corps equitable de ſa iuſtice, mais la mort luy en empeſcha le cours, Dieu voulant chaſtier les Françoys en leur oſtất vn Roy ſi neceſſaire, veu les temps qui ſ'apreſtoyét pour le tourmét, & angoiſſes de ce royaume. Il eſpouſa, eſtant encor Duc d'Orleás, Madame Catherine de Medicis fille du Duc d'Vrbin, & niece de Pape Clement ſeptieſme, Conteſſe de Boloigne, de Clermót, & de l'Auraguez, & des plus ſages, & excellentes princeſſes de l'Europe, la vertu, ſageſſe, & bon eſprit de laquelle ſ'eſt fait cognoiſtre depuis, a remedier aux troubles ſuruenus en ce royaume. De ceſte dame treſilluſtre a eu le Roy Henry les enfants qui ſ'enſuiuét: l'Aiſné a eſté nomme ſur les fonts par ſon ayeul, & apellé Françoys, lequel a eſté Roy de Fráce par ſucceſſion paternelle, & d'Eſcoſſe pour auoir eſpouſé Marie Stuard ſeule, & legitime heritiere d'Eſcoſſe. Le ſecond fut Loys Duc d'Orleans, lequel deceda fort ieune. Le 3. fut Charles Maximiliá, portant premierement titre de Duc d'Alençon, & d'Angouleſme, depuis de Duc d'Orleás, & a la fin a eſté Roy de France: le 3. eſt Alexandre Edouard, ores Henry, premieremét Duc d'Orleans, puis d'Aniou, & Bourbonnois, & apres fait Roy de Poloigne, ores apellé a la couronne de France, le 5. eſt Hercules a preſent Françoys, premieremét Duc d'Aniou, & du Maine, & ores Duc d'Alençó. Des filles la premiere a eſté Madame Elizabeth mariee au Roy Philippe des Eſpaignes: la 2. Madame Claude eſpouſe du Duc de Lorraine, la 3. Madame Marguerite le Phenix des Princeſſes de ſon ſiecle, & eſpouſe de Henry Roy de Nauarre: la 4. & derniere fut Victoire, qui eſt decedee bien ieune. Au Roy Henry ſucceda ſon fils aiſné Françoys ſecond du nom, le peu de temps du regne duquel a laiſſé aſſes de matiere pour les hiſtoriens, d'autant q̃ des auſſi toſt qu'il fut ſacré a Rheims ſuiuất l'anciéne couſtume, on veit des menees ſecretes, & claudeſtines, & des ſanglantes cóſpirations couuertes d'vn maſque feint de fauce religió, ſur lequel ſ'appuya l'entrepriſe d'Amboiſe, où tant de rebelles allerent par le pendant, & où fut trouué le nom de Huguenot, & attribué aux Caluiniſtes. Ce Roy aſſembla ſon cóſeil a Fontainebleau, pour obuier aux troubles, & ordóna les eſtats eſtre tenuz a Orleans, où il ſ'en alla en armes, ſçachant les conſpirations braſſees cótre ſa maieſté, & les principaux officiers de la couronne. Ce fut là qu'il fut ſaiſy d'vn catarre qui luy tomba ſur l'oreille, & duquel il mourut le 5. de Decembre 1560. au grand regret de touts les catholiques de France. Il auoit eſpouſé, (cóme dit eſt) Marie Royne d'Eſcoſſe, de laquelle il n'eut point d'hoir, & ſon corps git a S. Denys auec ſes anceſtres. Charles troiſieſme des enfants de Henry vint a la couronne par le decez de Françoys, & bien qu'il fut moindre d'ans, cóme n'ayant encor attaint l'an 11. de ſon aage, neámoins fut il ſacré, & couronné Roy, & ſous ſon nó furét faites toutes deſpeches, ce qui a cauſé de grands troubles depuis, ainſi que ſçauét les grands qui ont manyé les affaires & experimété les ruſes & colluſions des rebelles, leſquels n'ont fait choſe ſi mal ayt elle eſté baſtie, qu'ils n'ayét appuyee ſur le nom, & patentes ſurreptices de Charles. Le gouuernement tant de la perſonne du Roy que des eſtats fut mis és mains de la Royne mere de ſa maieſté, a icelle ioint Anthoine de Bourbon Roy de Nauarre, pour clorre la bouche aux ſeditieux qui ne taſchoyét q̃ d'exulcerer les cœurs des gráds, & ſemer entre eux diſcorde. Toute la minorité de ce Roy n'a veu que troubles, & n'a fallu que ceſte grande Royne ait eu l'eſprit lourd, ou endormy, veu la diuerſité des humeurs de ceux a qui elle auoit affaire, & leſquels elle a ou cótentez ou ſi bié payez que Dieu ſeruy, la republique ſ'en eſt treſbien trouuee. Les eſtats furét tenuz a Orleans, pluſieurs belles ordónances y ſont faites & peu d'icelles obſeruees, ſauf vne, q̃ la neceſſité du téps a fait garder, & non la iuſtice de la cauſe, a ſçauoir celle ceſſatió de tourmés deſquels on vſoit auparauất a faire punir & bruſler les heretiques, d'où preceda celle abominable liberté de cóſciéce qui a tất cauſé d'Atheiſmes en Fráce. Ie laiſſe les edits cótraires l'vn a l'autre, de Iuillet, & de Iáuier, le colloq̃, ou pluſtoſt cóciliabule de Poiſſi, & la licéce effrenee des Caluiniſtes qui vſurperét le pouuoir de preſcher par les bónes villes de ce royaume, i'obmets les folles entrepriſes de S. Medard, le pillage de celle Egliſe, la ſuiectió en laq̃lle les Huguenots tenoyét, & Paris & les autres villes, iuſqu'a tất qu'a guerre ouuerte ils aſſaillirét les terres du Roy, & ſ'emparerét de ſes places. On veit lors la recouſſe

Françoys ſecond du nom, & 60. Roy de France.

Charles 9. du nom, & 61. Roy de France.

Ceſſation de punitió des Caluiniſtes.

Troubles de France.

Victoires du Duc d'Aniou ſur les Heretiques.

Mort du Roy Charles 9.

Louãge de Charles.

Henry 3. du nom, & 62. Roy de France.

des villes vſurpees,diuers maſſacres en diuers lieux, toute laFrance enſanglantee, les villes aſſiegees par le Roy,&priſes ſous ſon nõ leſquelles obeiſſoyẽt au Caluiniſte, on veit Paris aſſiegé par le Prince de Cõdé,&celuy ſe retirer,& puis eſtre deffait aDreux, où fut pris le Coneſtable.Sous ce Roy a lon veu la mort d'vne infinité de grans perſonnages en diuers conflits, vne infinité de batailles gaignees, la paix ſouuẽt accordee,& auſſi toſt rõpue par les rebelles ne pouuans viure en paix:on a veu les Alemans pluſieurs fois au ſecours des trahiſtres, & iceux ſeruir de paſture aux beſtes, & oiſeaux de ce païs, & de graiſſe,& fumier a noz terres. Souz ce Roy, & ſouz le bon heur de Monſeigneur d'Aniou ſon frere a lon veu les fleuues d'Aquitaine rougir du ſang heretique és batailles de Iarnac, de Perigort, où fut deffait Mouuãs, & depuis en celle memorable deffaite de Moncontour. Apres laquelle,cõme depuis on eut fait la paix, & accordé le mariage du Prince deNauarre auec la fille de France ſœur de ſa maieſté treſchreſtienne,derechef les mutins conſpirent , & ſont punis ſelõ leurs deſſertes en l'an de grace 1572. au moys d'Aouſt:& apres ne pouuans ceſſer de mal faire ils ſe ſont eſleuez derechef l'an 1574. Monſeigneur d'Anion eſtant allé prendre poſſeſſion de ſon royaume de Pologne, mais leur deſſein deſcouuert, les vns ont eſté punis par armes, les autres ſont en priſon , & les autres ont paſſé ſouz le trenchant du couteau de l'executeur de iuſtice. Cepẽdant ce Roy aſſailly d'vne griefue & longue maladie eſt mort au grand regret de tout le peuple, le iour de la Pentecouſte trentieſme iour de May, de noſtre ſalut l'an 1574. de ſon regne le 14. & de ſon aage le 23. Il a eu pour eſpouſeMadameEliſabeth d'Auſtriche fille de l'Empereur Maximilian Princeſſe chaſte, modeſte &vertueuſe,de laquelle il a eu vne fille:eſt enterré a S.Denys au ſepulchre,& Mauſole des Roys deFrãce ſes predeceſſeurs. Et peux dire de ce Roy qu'il a eſté vn des meilleurs,affables,courtois ſages,& preuoyans Princes qui ayent onc regné en France,quelque choſe que les heretiques en ſçachent dire, aymant Dieu, & le priant affectueuſement, & lequel nous auõs perdu lors qu'il cõmençoit a reſpirer,& a ſentir le mal du peuple,lequel i'eſpere enDieu que ſera ſoulagé par Henry 3. du nom Roy de Pologne , auquel apartient ceſte couronne deFrance,& pour lequel nous prions Dieu, affin qu'il luy plaiſe nous le ramener,& le conſeruer longuement a ſa gloire, & pour le bien & ſupport de toute l'Egliſe Gallicane.

De la maiſon Royale,& officiers de la courõne de France.

Nous ferions grãd tort a noſtre diſcours,& enſemble au lecteur, ſi nous laiſſions ce poinct imparfait, & ayans parlé du ſiege des Roys, de leur ſource, pourſuite,& ſucceſſiõ,i'obmiſſe l'ordre des officiers tant ceux qui ſeruent en la maiſon royale, que ceux qui hors icelle ont pouuoir par le royaume,& leſquels on apelle officiers de la courõne leſquels ſemblẽt vnis a icelle,& ſi ſacrez que ſans faire tort a la maieſté royale, on ne peut violer ces ſacres officiers,qui ſont comme mẽbres principaux de la perſonne du Prince. Donc pour ne laiſſer ſous ſilence choſe de telle importance,ie comenceray par le particulier de la maiſon du Roy pour puis apres venir a ces offices de generalité qui ſ'eſtendent par toute la France,& diray,que cõme la maieſté de noſtre Roy eſt des plus admirables de la terre,pour les dõs & prerogatiues, qui luy ſont octroyees tant du ciel,que par la ſummiſſion des hõmes,auſſi eſt l'ordre de ſa maiſon des mieux policez que de Prince de la terre, & de court de Monarque quel qu'autre ſoit en tout ceſt vniuers. Ie ne m'arreſteray ſur l'autorité, & tiltres honorables des Treſchreſtiẽs Roys de France,ſur les exemptions de ceſte couronne,laquelle iamais ne recogneut autre que Dieu, quoy que les autres Roys,ayent eu autorité par la confirmation de l'Empire, & ne propoſeray cõme noſtre Roy porte le titre de deffenſeur, & fils aiſné de l'Egliſe, & non ſans iuſte occaſion, puis que de tout tẽps ça eſté le Roy des Françoys qui a porté la cauſe des Papes en main, & a deffendu les Egliſes de la violence des tyrans qui les perſecutoyẽt: ie ne veux encor m'arreſter ſur les preeminences de ceſte couronne,ſur les faits miraculeux aduenuz en icelle,ſur la grace que Dieu a donné a noz Roys de guerir par leur atouchemẽt, la maladie qui pour ceſte occaſiõ eſt dicte Royale, & que vulgairemẽt on nomme les Eſcrouëlles, & pluſieurs autres ſingularitez qui ſeroyent longues a reciter, ne diray encor quelle, & combien grande eſt la ſouueraineté de ce Roy,& de cõbien elle ſurpaſſe la puiſſance que les autres Roys ont ſur leurs ſuiets,la volonté deſquels eſt tellemẽt bridee,qu'il ſemble preſque que ce ſoyent les ſuiets qui comandẽt, & non l'autorité du Prince:là où en France le Roy eſt non ſeulement appellé ſouuerain ains l'eſt par effect:mais ceſte preeminence eſt tellement moderee par la propre modeſtie des Roys, qu'on ne treuue point que pas vn Roy encor aye abuſé de ceſte ſienne puiſſance, & bien que ce ſoyt a luy de faire guerre ou paix, trefues ou alliances, ſi a il vny tellement les officiers a ſoy que iamais ſans leur cõmuniquer,& ſans leur conſentemẽt il ne fait entrepriſe:& biẽ que les tailles, les impoſts,& ſubſides depẽdent de ſa ſeule volõté, ſi eſt-ce que touſiour l'autorité des mẽbres eſt iointe a celle du chef ſouuerain,lequel creãt les Magiſtrats,impoſant tribus,ou faiſant autres choſes, il fait ce qui eſt honeſte, & equitable comme choſe a luy loiſible. Ie me paſſeray(comme i'ay dit)legeremẽt ſur cecy,à cauſe que i'en ay parlé en noz Annales,& que la choſe eſt de ſoy ſi manifeſte qu'elle n'a beſoing qu'on en face vn plus ample diſcours, & viendray a eſplucher les officiers de la maiſon royale, nõ tous, eſtãs perſque en nõbre infiny,ains ſeulemẽt ceux qui ont les charges principales,& les tiltres plus honorables,&leſquels ſont les plus pres de la perſonne du Prince,& biẽ que ie n'aye manyé les regiſtres des eſtats,& offices pour ſçauoir les deuoirs,& charges de ces officiers,ſi eſt-ce q̃ au moins mal que me ſera poſſible, ie taſcheray de briefuement le deſchiffrer, & enſemble dire que nous ſommes a vn temps ſi miſerable,que l'enuie creuant le cœur des hõmes,leur fait hair la poſterité,de ſorte qu'ayans des memoires,& inſtructiõs de choſes de cõſequence, ils les tiennẽt cachees ſans prouffit, & ne veulent ny les eſuenter eu leur nom, ny les mectre en main a d'autres, qui ſont plus qu'eux deſireux de ſeruir au public, & a la poſterité, comme ſi les choſes bonnes meritoyent d'eſtre tenues ſecrettes, & que les im-

Prero
ues d
Roys
Franc

Roys
Franc
aiſné
l'Egli

Souue
neté d
Roys
France

perfections fallut que fuſſent miſes en euidence: mais laiſſans ces ennemys du bien public reuenons aux officiers de la maiſon royale: le premier deſquels eſt celuy qu'on appelle le Grand Maiſtre, lequel ſemble auoir grande ſimilitude auec l'officier qui iadis eſtoit és maiſons des Empereurs qui ſe nommoit Præfectus Palatij, & en France depuis Maire ou Maieur du Palais, d'autant que celuy qui iouit de telle dignité, a ſurintendance ſur touts les officiers de la maiſon du Roy, & eſt en luy a faire, & dreſſer touts les ans l'eſtat d'icelle maiſon, d'apointer, ou deſapointer les moindres offices, ſelõ que la choſe le requerra: c'eſt a luy d'auoir les clefs de la maiſon du Roy, prendre eſgard aux gardes, leur donner le mot, les aſſeoir, & leur comander, & en ſomme nul eſtant aux gages du Roy en ſa ſuite ordinaire ſe peut diſpenſer, ou emanciper de l'obeiſſance du grand Maiſtre, appellé ainſi a difference des autres Maiſtres d'hoſtel, ſur leſquels ceſtuy comãde, & pour dire bref, au palais royal n'y a dignité ſi grande que de la grãde Maiſtriſe, laquelle de touts tẽps a eſté donné aux ſeigneurs plus illuſtres, n'eſtãt peu de cas que de fier le ſalut du Roy, des Princes de ſon ſang, & de toute ſa maiſon entre les mains d'vn ſeul homme: C'eſt pourquoy on y choiſit ordinairement quelque Prince, ou ſeigneur fort loyal & bien affectionne aux maieſtez, & qui ſoit de grande experience, d'autant que les Roys les appellent ſouuent aux charges plus importãtes, qu'ils aſſiſtent aux conſeils, & ſçauent les affaires du royaume, & de fait nous auons veu de noſtre temps deux grands Maiſtres, l'vn Coneſtable, l'autre Lieutenant general pour le Roy par toutes ſes terres, & ſeigneuries, a ſçauoir Meſſire Anne de Mommorency Coneſtable, & Françoys de Lorraine Duc de Guiſe Lieutenant general ſous le Roy Henry deuxieſme du nom: ce que ie ne dis ſans cauſe, eu eſgard qu'il y en a eu qui ont voulu limiter les dignitez iuſqu'a là que de dire, qu'il y a de l'incompatibilité en ces offices, ſans qu'ils regardent que c'eſt aux Roys a diſpoſer de leur maiſon a leur plaiſir & d'auancer leurs ſuiects ainſi que bon leur ſemble, ſans qu'il ſoit en la puiſſance d'autre de leur lier les mains, & ronger celle autorité qu'ils acquierent lors qu'ils viennent a la couronne, car quand bien vn Roy ne ſeroit qu'imaginaire, encore auroit il libre election des officiers qui doiuent eſtre a ſon ſeruice. Ie dis qu'ils peuuent auoir des eſtats autres ſelon le bon plaiſir des Roys, à cauſe que ce ſeroit grande ſimplicité, que ſi vn vaillant guerrier venoit a ceſt eſtat, qu'il demouraſt accaſané a la ſuite d'vne court, ſans eſtre employé a la guerre, où il fera beaucoup plus de ſeruice que dedans le Palais aſſiſtant au Prince. Au reſte ay-ie dit que ceſte dignité approche du Maire, ou Maieur ancien du Palais, à cauſe qu'il auoit ſoing de meſnagemẽt de la maiſon des Roys, comme ainſi ſoit que du temps de Clouis, & autres qui auoyent du ſang aux ongles, il y auoit deſia des Maires du Palais, mais qui ſe cõtentoyent de la charge Palatine, c'eſt a dire de commander ſur la maiſon du Roy, là où les Roys ſ'eneantiſſans, & tout allant en decadẽce, ces Maires abuſans de leur autorité entreprindrent & le droit de Generaux, & de Coneſtable, & (pour faire court) de Roy meſme, bien que du nom ils ſ'abſtinſſent. Et ſi ie dis vray ou non, ie croy que ceux qui diligemment eſplucherõt l'hiſtoire Françoyſe, verront que les Maires du Palais ſous les premiers Roys n'eſtoyent autres que ceux qu'ores on nomme grands Maiſtres. Ie laiſſe icy le debat de ceux qui taſchent de faire ces dignitez hereditaires en certaines maiſons, veu qu'ils n'ont ny loy, ny couſtume qui face pour eux, & que les Roys meſmes quelque puiſſance ſans limite qu'ils ayent, ne peuuent oſter les premiers eſtabliſſemens, ny violer la maieſté de leurs ſucceſſeurs, eſtans ces offices a vie dõnez, & inſtituez tant pour la maieſté du nom royal, que pour recognoiſtre par tel honneur ceux qui auront fait de grands ſeruices a la couronne royale. Apres l'eſtat de grand Maiſtre eſt celuy de grand Chambellan, le nom duquel fait aſſes paroiſtre quelle eſt ſa charge, d'autant qu'il eſt comme chef des affaires de la chambre royalle, & n'eſt ceſt eſtat ſi nouueau que les anciens n'en ayent vſé de tout temps, mais les vns auec plus de conſideration & reſpect que les autres. Car les Princes Aſiatiques, bien que conſtituaſſent de grands ſeigneurs a ces offices, ſi eſt-ce qu'ils les choiſiſſoyent Eunuques, ainſi qui l'obſeruent encor & le Turc & le Perſan, & le Tartare, & là où les Romains plus courtois, moins ialoux, & non amenans vn ſi grand charriage de femmes apres eux que ces mols & effeminez Aſiatiques, apelloyent a ceſt office des plus ſegnalez hommes de leur ſuite, leſquels ils nommoyent Decurions, ou Dixeniers, des Chambriers, ou pour mieux parler, & ſuyuant la façon de parler de Iuſtinian, Præfect de la chambre ſacree. Or de quelle autorité eſtoyent iadis ces grands Chambellans, & Præfects de la chambre ſacree, le pouuez recueillir de ces parolles de ſaint Luc aux actes des Apoſtres, faiſant mention de Herode courroucé contre les Tyriens, & Sydoniens. Ceux cy (dit l'hiſtoire ſacree) venans d'vn accord vers le Roy ſ'adreſſerent a Blaſte, qui auoit charge de la chambre du Roy, & requirent la paix, à cauſe que leur païs eſtoit nourry par le Roy Herode. Et non ſans cauſe en eſtoit il fait ſi grand compte, puis que c'eſt au ſecret de la chambre que ſe paſſent les grãds affaires, & que c'eſt a vn grand Chambellan a dõner, ou denier l'accez a ceux qui veulent venir au Roy: ioint que iadis ceſt officier royal cõmandoit non tant ſur les valets de chambre, que ſur les Gentils-hommes ſeruants le Roy en ſa chambre, & eſt appelle Chambellan de France, comme ſ'il eſtoit des dependances de la couronne, & non de la ſeule conſideration de la maiſon du Roy: tant y a que ceſt office eſt à vie, & ne le peut on homme perdre ſans forfaiture enuers ſon Prince ou par ſa propre ceſſiõ, quoy qu'és lettres d'eſtat que le Roy leur octroye, ces mots ſoyent couchez, tant qu'il nous plaira, comme ils le ſont auſſi en celles des officiers de la couronne. Au reſte c'eſt au grãd Chambellan a luy chauſſer & deſchauſſer les Botines royales & ſendales au Roy le iour de ſon ſacre, & courõnemẽt en la ſolennelle ceremonie qui ſe fait a Rheims deuant les Pairs, & ſeigneurs du royaume, & fut le temps paſſé ceſt offſcier du priué conſeil, cõme encor il l'eſt ſe trouuãt en court. Ceux qui ſont de la chãbre, qui ſont en tel nõbre qu'il plaiſt au Roy, & entre leſquels y en a vn qui porte titre de premier gẽtil-hõme de la chãbre, ont charge de veſtir le Roy au matin & le deſabil-

…d
…tre, &
…ffice.

Mai-
peut
d'au-
digni-

…d Mai-
apro-
de la
nité de
ire du
ais.

Dignitez d'officiers de la maiſon du roy ne ſont hereditaires.

Eſtat de Grãd Chãbellan de France.

Voy Suetone en la vie de Domitian.

Actes. 12.

ler le ſoir, leſquels touts ſ'apelloyēt Chambellans, & pour ce le chef d'iceux auoit le nom de grand, & ſous iceluy compris les valets de Chambre, les maiſtres, & valets de garde-robe, auec ſi grāde magnificence eſt ſeruy ce grand Roy, les dits de ſa chambre eſtans a ſes gages, & ayans iadis bouche a court, & viuans de la table de leur Prince.

Grand Eſcuyer & ſa charge.

D'où vient le mot d'Eſcuyer.

Quand au grand Eſcuyer, le mot monſtre aſſes que c'eſt celuy meſme que les Empereurs Cōſtantinopolitans, ont appellé Scutarios, ou Port-eſcus, & les anciens Armigeros, porte-armes des Roys : auſſi c'eſt a ceſt officier d'auoir la ſurintendence ſur les armes du Roy, & iceluy marchant en publique ceremonie, ou ſe monſtrant au peuple, le grand Eſcuyer alloit deuāt luy, portant ſon eſpee royale ſemee de fleurs de lys, ainſi qu'encore ſ'obſerue és entrees, ſacres, & enterrements des Roys.

Quels obeiſſent au grand Eſcuyer.

Et d'autant que les cheuaux ſont vne des meilleurs forces de la guerre, on a appellé la troupe de ces beſtes que le Roy tient a ſon ſeruice, eſcuerie à cauſe que le grand Eſcuyer en a la ſurintendance, comme auſſi il commande ſur les gentils-hommes commis ſur les Eſcueries grande & petite, & ſur les Eſcuyers, Pages, cheuaucheurs, & piqueurs qui ſont en icelles: de ſorte que toute ſorte de cheuaux tant de ſeruice que de caſſe, & des haras meſmes ſont ſouz la puiſſance du ſeigneur qui a telle charge, ſi bien que il ſemble que ceſt office comprend deux eſtats, d'entre les anciennes dignitez des courts, & imperiales, & royales, a ſçauoir & du Scutarius (qui eſt l'Eſcuyer) & du Comes ſtabuli, qui eſt propremēt celuy qui a charge des cheuaux royaux, que lon dit iadis auoir eſté le propre deuoir du Coneſtable, cōme qui diroit Comte, ou gouuerneur de l'eſtable, veu qu'ailleur ie vous ay dit que le mot de Comte eſtoit de dignité, & nō de ſucceſſiō, & ſeigneurie, & ceſt officier eſt par Quinte Curſe en la vie d'Alexādre le grand apellé Supra armamentarius, comme ayant puiſſance ſur les harnoys, & ſur les armes.

Herault ſous le grand Eſcuier.

Poſtes ſous la charge du grand Eſcuier.

Il a auſſi l'œil ſur les Herauts, non que la iuſtice luy en apartienne, à cauſe que cela reſpond par deuāt les iuges de la Coneſtablie: & eſt au grand Eſcuyer a aſſeoir les poſtes, dequoy il donne commiſſion a celuy qu'on apelle le Contrerolleur des poſtes, c'eſt auſſi le grand Eſcuyer qui aide a mōter, ou deſcendre le Roy de cheual, qui eſt vne faueur ſinguliere a vn Gentil-homme quel que ce ſoit de le faire en l'abſence des Eſcuyers.

Inuention des poſtes treſancienne.

Louys onzieſme aſſied les premiers poſtes en Frāce.

Et quāt a l'eſtabliſſement des poſtes, il eſt de fort ancienne inuention, veu que Cire Roy des Perſes, & des Medes en fut le premier cōtrouueur, & de tout temps y a il eu des cheuaux les plus legers qu'on pouuoit trouuer ſeruans aux courriers pour le ſeruice des Princes, leſquels ſ'apelloyent en Latin Veredos, ou Veredarios, viſte-allans & legers: il eſt vray que d'y auoir eu poſtes aſſiſes, & lieux deſtinez pour celle aſſiette, il ne ſ'en lyt preſque rien entre les anciēs, & la pratique en a eſté dreſſee, n'a pas long tēps par le Roy de France Loys onzieſme, lors que le dernier Duc de Bourgoigne Charles de Charolois faiſoit guerre au Duc de Lorraine.

Grand veneur, & grād Fauconnier.

Et d'autant que de tout temps touts Roys, & Princes ont eſté adonnez a la chaſſe, & ſur tout les Alemans, & Françoys, a l'imitation des Scythes, & Perſans, & que c'eſt vn exercice bien ſeant a vn Prince pour ſe deffendre de l'oiſiueté, les Roys de Frāce auſſi ont dreſſé vn eſtat en leur maiſon pour la Venerie, & Fauconerie, & a chaſcū de ces exercices y a vn chef, lequel eſt apellé ou grand Veneur, ou grand Fauconier. Les troupes, & meutes des chiens ſous les Chiennetiers ſont diuiſees en deux, car il y a des Veneurs qui portēt le cor a chaſſe ou d'erain, ou autre matiere qui leur pend derriere l'eſpaule en eſcharpe, & ſous ceux-cy ſont encor deux autres bādes de chiens blancs, & gris, & autres infinies cōſiderations que ie laiſſe pour ceux qui traitent la venerie. Au reſte de ces dignitez ne ſont pourueuz que des hommes fauoris, & aimez du Prince, veu que la chaſſe eſt le lieu le plus domeſtique & familier qui ſoit, & où les plus petitz acoſtent treſaiſément, & facilement leur Prince, a ceſte cauſe le Roy allant a l'aſſemblee eſt ſuiuy d'vne infinité de nobleſſe, chacun ſ'efforçant de ſe faire cognoiſtre, & luy faire quelque ſeruice agreable, & tout cecy ſemble pratiqué a l'imitation des Perſes, ainſi qu'on le peut recueillir du Grec Xenophon en ſon inſtitutiō du Roy Cire: au reſte entre les offices de la maiſon imperiale de Conſtantinople il y auoit celuy qui eſtoit nommé Protoieracarie, c'eſt a dire premier, ou grand Fauconier, eſtāt chef de ceux qui vacquoyēt a la volerie, & a la nourriture des oiſeaux de proye, & celuy qu'il apelloyent Protocinegos, qui ſignifie premier Chienetier qui ſe raporte a celuy que nous nommōs le grand veneur en France.

Maiſtr d'hoſt leur of

Quād aux Maiſtres d'Hoſtel ils ſont cōme les œconomes & bons meſnagers de la maiſon du Roy, de la deſpence de laquelle il faut qu'ils ayent cognoiſſance, & en oyent les comptes: ils portēt vn baſton de ionc marin enchaſſé d'argent par les deux bouts, & precedant les Gentils-hōmes qui ſeruent le Roy, deuant lequel il aſſeoit les viandes, & n'eſt loiſible a pas vn ſergent de faire aucun exploit d'aiournemēt vers quiconque ce ſoit dedans la maiſon du Roy, ſans licēce expreſſe des Maiſtres d'Hoſtels qui ſont en cartier, ou du premier Maiſtre qui eſt ordinaire. On dit que le temps paſſé ils auoyēt charge de mectre taux aux viures, & de faire pluſieurs autres choſes, leſquelles leur eſtans oſtees, ſont a preſent de la commiſſion du Preuoſt de l'hoſtel, beaucoup de choſes eſtans changees en la pratique des charges des eſtats, ſelon qu'il a pleu aux Roys d'en vſer, & donner autorité a ceux pour l'amour des perſonnes qui en auoyent le maniement, & ſuiuant ce que ſagemēt elles ſ'y cōportoyēt.

Grand netier, & Gentils-homme ſeruans.

Pour le faict de la table du Roy ſont encor le grand Panetier, les Gentils-hommes ſeruants, les Eſcuyers, ou valets trēchans, & eſchanſons, les noms deſquels monſtrent aſſes quel eſt leur office, a ſçauoir de ſeruir a table, de couper & verſer a boire aux maieſtez des Roys, & a ceux qui ont l'honneur de mager a leur table. Or le grand Panetier eſt comme le chef principal de touts les Gentils-hommes ſeruant, & eut iadis l'autorité ſur la police des bleds & du pain, pour voir ſi le poix en eſtoit iuſte, & au bleds les meſures loyales, & encor il y mectoit le pris.

Prægusta tores ſont ceux qui font leſſa

A preſent ſon eſtat ne ſ'eſtend que ſur la maiſon du Roy, & fait vn meſme office que faiſoyent ceux qui iadis eſtoyent appellez és courts des Empereurs Romains Prægustatores, qui ſignifie autant qu'Auant-beuueurs, ou Auant-māgeurs, ceſt a dire qui faiſoyent l'eſſay des viandes ſeruyes aux Princes ſuſdits : Car le Panetier eſt celuy qui deſcouure les plats ſeruis deuant le Roy, & qui en fait l'eſſay, la couſtume de telle ſolennité, ou ceremonie eſtãt venue de la meſchanceté des hõmes, leſquels ont introduit ce genre abominable de mort qui ſe fait par poiſon : & d'autant qu'il n'y a plus grande facilité de ce faire qu'en mangeant, & beuuant, on a auſſi trouué cette ſorte de faire l'eſſay des viãdes, que les Roys doiuent manger pour rendre les ſeruans plus ſoigneux a voir qu'on n'y face de forbes pareilles, puis qu'il faut que les premiers ils en gouſtent : & la viande aſſiſe, & l'eſſay fait, ce ſont les Eſcuyers, que iadis on appelloit Valets-trenchans, qui trenchent deuant le Roy. L'Eſchanſon fait eſſay ſemblable du vin, & de l'eau qu'il verſe, que le grand Panetier fait de la viande, & a eſté de tout temps cet office entre les plus proches des perſonnes des Roys, & donné aux enfans de meilleure maiſon. Et entre les Grecs, iadis on choiſiſſoit les plus beaux pour tel miniſtere, à cauſe que leurs Princes n'aymoient que les delices, & pour autre reſpect, qui n'eſt honeſte a diſcourir. Et d'autant que on a veu des Princes mourir ſoudain en lauant les mains, ainſi que feit le grand Gaſton Conte de Foix, qui treſpaſſa a Ortez en Bearn en ſe lauant les mains venant de la chaſſe: on a voulu auſſi que le Roy ſe lauant, on feit l'eſſay de l'eau meſme qui luy eſt ſeruie a lauer : tant eſt en doubte celuy qui commande, & ſi ſuiet a l'enuie, & haine, & ambition de ceux qui luy doiuent obeiſſance. Et d'autant que cette maiſon Royale eſt compoſee d'hommes de diuerſes humeurs, & que pour la frequence des Princes, & grands Seigneurs qui ſont a la ſuite ordinaire d'vn Roy, il y a auſſi grand nombre de valets, & autres gens ſoit pour leurs affaires, ou d'autres ſans aueu, mais cerchans le moien de viure, & leſquels font ſouuent des fautes, & forfaits ſoit de larcins, meurtres, ou bateries, pour y pouruoir, on ordonna auſſi celuy qui ores porte le titre de Preuoſt de l'hoſtel, lequel titre emporte le titre de Iudicature tant ciuile que criminelle. Or de vous dire, puis quel temps eſt-ce que cette dignité a cõmencement en France, ie ne voudrois vous l'aſſeurer, comme n'en ayant trouué choſe aucune par eſcrit, aumoins, où lon puiſſe aſſeoir grand iugement car de dire que l'eſtat du grand Preuoſt ſoit pareil a celuy de l'officier que iadis on nommoit Roy des Ribaulds, il n'y a raiſon valable qui le monſtre, ſi ce n'eſt qu'on die, que le Preuoſt a encor eſgard ſur les viures, & qu'ainſi en eſtoit ce Roy des Ribaulds: ioint que le mot de Roy des Ribaulds fait aſſes de preuue que cet officier n'auoit eſgard que ſur les fai-neants, & vagabonds qui ſuiuoyent la court, & que cette charge eſt encor donnee au Preuoſt de l'hoſtel, mais vous ne trouuez que ce Roy des Ribaulds, eut autre puiſſance que de la priſe de corps, comme auſſi il n'eſtoit que le ſeruiteur, & ſergent des maiſtres d'hoſtel, ayant deux autres ſergents auec luy, & vn Geolier, ou Preuoſt, qui auoit la garde des priſonniers, mais de paſſer outre, vous ne trouuez aucun qui vous en face foy. Dauãtage c'eſtoit a ce Roy des Ribaulds a fouiller ceux qui entroyent en la maiſon du Roy, pour voir ſ'ils portoyent des armes cachees, & ſecrettes, & le ſoir alloit par les chambres auec vne torche, viſitant les coings du logis Royal, a fin que perſonne n'y fut caché pour faire quelque maſſacre : & autres charges auoit cet officier, leſquelles reſſentoyent vn trop grand meſpris de l'office. Ce qui a eſté cauſe qu'on a changé le nom en vn titre plus honorable, & qu'au titre a eſté aiouſtee vne plus grande autorité que iadis, ſi bien que celuy qui eſtoit ſoumis aux maiſtres d'hoſtel, eſt a preſent iuge ſouuerain en matiere de crimes, & en ciuilité ſãs autre appel que par deuant le grand Conſeil, là où iadis les appellations releuoyent de la court ſouueraine du Parlement de Paris.

Preuoſt de l'hoſtel a preſent iuge ſouuerain en criminauté.

Eſt encor a noter que non ſans grande occaſion ce Preuoſt a eſté appellé iuſqu'à noſtre temps Preuoſt des Mareſchaux, à cauſe que ſon principal eſtat reſpondoit ſoubs le nom des Mareſchaux de France, chacun deſquels a encor vn Preuoſt qui iuge ſur les faits concernans ce qui tombe ſous la iuriſdiction de la Mareſchalerie : & ſemble que cettuy eſtoit comme le chef d'iceux : & depuis ſon nom a eſté changé du temps de François premier du nom, & a eſté nommé ſimplement Preuoſt de l'hoſtel, comme officier de la maiſon du Roy, & celuy qui a la charge de la police, & reglement d'icelle.

Preuoſt de l'hoſtel iadis commis ſur la Mareſchaucee.

Et pour n'aller tant autour du pot, vous ne trouuez point qu'autre aye porté ce titre, auãt Triſtan l'hermite qui viuoit du temps de Loys onzieſme, & faiſoit, & les captures, & les executions de ceux que ce Roy faiſoit punir pour leurs demerites: & ce fut lors que cet office fut autoriſé, & rendu plus digne, erigé en iuſte iudicature, & honeſte ſuite, a fin que ceux qui l'exerceroyent, ne ſ'en degouſtaſſent, ſ'il n'y auoit, & titre, & effait correſpondãs enſemble, à cauſe que ce mot de Preuoſt de Mareſchaux eſtoit odieux a chacun.

Preuoſt de l'hoſtel en quel temps autoriſé.

En quelque tẽps donc que cet office ait eſté eſtabli (car ie ne veux aſſeurer du tout que ce ayt eſté du regne de Loys onzieſme, bien ie me tiendray là, iuſqu'à ce qu'auec raiſon on m'aye fait voir vn plus ancien eſtabliſſement) ſi eſt-ce qu'il eſt d'autre effect, & honneur que celuy de Roy des Ribaulds, veu ſa grandeur, & reſpect, iugeant ſouuerainement és cauſes de mort, paſſant, & interinant les graces donnees par le roy, & ayãt de grans priuileges, & ſa iuriſdiction ne ſ'eſtendant pas ſimplement ſur la maiſon, & ſuite du Roy, ains encor ſix lieües a la ronde: & a ſoubs luy deux lieutenans, l'vn de robe longue, & l'autre de robe courte, des ſergents, qui ſe renommẽt du Preuoſt de l'hoſtel, & cinquãte archers veſtus de Hocquetons, ou Caſaques de liuree, tout ainſi que les archers de la garde du corps du Roy, leſquels le ſuiuent, le ſeruent, & vont pourſuiure les criminels.

Quel l'office, & preeminence du Preuoſt de l'hoſtel.

Outre la charge ſuſditte de la punition des forfaits, c'eſt a luy a mettre pris au pain, vin, chair, foin, & auoine: ce qui fut iadis de la commiſſiõ des maiſtres d'hoſtel, & Oeconomes de la maiſon Royale, comme encor c'eſt a luy a cognoiſtre des cauſes de tous officiers de la maiſon Royale, en ce qui eſt puremẽt perſonnel, ce qui fut auſſi de la iuriſdiction ancienne des maiſtres d'hoſtel, leſquels auoient cognoiſſance ſur les crimes, delits, forfaits, larcins, bateries, & homicides commis a la ſuite de la court, & pour ce reſpect auoient ils le Roy des Ribaulds ſous eux pour en faire les captures: là où a preſent le Preuoſt de l'hoſtel a l'vne, & l'autre charge en la main : & non ſans cauſe, veu que le maiſtre d'hoſtel n'a le moien, ny loiſir d'y vacquer, & le roy des Ribaulds n'ayant que la capture, les crimes eſtoyẽt trop long

Puiſſance des maiſtres d'hoſtel donnee au Preuoſt de l'hoſtel.

temps ſans punition,mais le Preuoſt de l'hoſtel n'ayant autre charge,& garny de pouuoir ſelon le merite de ſon eſtat,y donne meilleur ordre que les autres n'euſſent ſceu faire.

Preuoſt de l'hoſtel autoriſé par le Roy Charles 9.

M.Nicolas de Bauffremont grand Preuoſt de Frãce.

Or bien que cette dignité ait eſté reſpectee le temps paſſé, ſi eſt-ce que iamais on n'y donna tant d'autorité,que du tẽps de Charles neuuieſme (que Dieu abſolue) car ce bon, & ſage Prince,voyant que c'eſt a la nobleſſe, à laquelle appartient de droit la iudicature, & que le Roy eſtant chef de la iuſtice, & luy encor choiſi du milieu de la nobleſſe, il eſt raiſon auſſi que le Preuoſt de l'hoſtel ſoit garni,& de pouuoir, & de ſang illuſtre,& de cognoiſſance,& longue experience:à cette cauſe y a commis premierement le Seigneur de Montereul Cheualier de l'ordre,& lieutenant pour ſa maieſté a Orleans : & iceluy mort, en a pourueu Meſſire Nicolas de Bauffremont Seigneur & Barõ de Seneſcey,Cheualier de l'ordre, Cõſeiller au Priué Conſeil,& Ballif de Chaalon auec titre de grand Preuoſt de France,comme ayant autorité ſur touts les Preuoſts de Mareſchaux,lieutenãs de robe courte, & Vice-Seneſchaux qui ſont en ce Royaume, a fin que ſe nommant ſimplement Preuoſt de l'hoſtel,il ne ſemblaſt que cette autorité ſ'eſtendit ſimplement ſur la maiſon Royale, & que il fut moindre,que lors que ſous Loys onzieſme, on luy donnoit le titre de Preuoſt de Mareſchaux. Ie laiſſe tout plein d'autres petits offices qui ſont en la maiſon du Roy,comme ſubalternes, & dependans des deſſuſdits,à cauſe que le recit n'en eſt guere neceſſaire, & qu'auſſi que les particuliers ſont compris en la generalité ſuſditte.

Cõpagnies des 200. gentils-hommes.

Ainſi apres les ſuſnommez ſont conſiderez les cents gentils-hommes qui ſont la compaignie du Roy, & commis pour ſa plus ſeure & honorable garde, leſquels retiennẽt encor le nõ de cent, bien que depuis le regne de François premier du nom,ils ayent eſté mis en nombre de deux cens, chacune compaigne ayant vn capitaine,& vn lieutenant, qui marchent ſous la baniere,& cornette Royale.

Armes des cents gentils-hõmes

Ceux cy outre l'eſpee (qui ſont les armes ordinaires de la nobleſſe) allans deuant le roy,ont vne hache,qu'on appelle Bec de Faucon,eſtãs ſemblables a ceux qui iadis precedoient le Conſul Romain allant au Senat, & ſ'en retournant a ſon logis, pour ſigne de la maieſté de leur Empire. Et a fin qu'on voye que les Roys de France ont ſuiui la magnificence des Empereurs de Rome, on ſçait que iadis les Preteurs de Rome auoient vne garde qu'ils appelloient la bande, ou Cohorte Pretorienne,à laquelle depuis les Empereurs laiſſerent l'anciẽ nom, & cette troupe ſeruoit pour la garde des corps de ces Princes. Le ſemblable ont fait noz Roys, plus pour magnificence,& grãdeur de leur autorité que de neceſſité qu'ils ayẽt de telle force, eſtans les roys de France tant craints,reſpectez,obeys,& aimez de leurs ſuiets, qu'vn ſeul de leurs commandemens a plus de force,que de tous les ſoldats de la terre.

Garde ordinaire du Roy cõme partie.

La garde du Roy eſt partie en trois, car il y a des François,des Eſcoſſois,& des Suiſſes,& chacune nation ayant ſon propre capitaine : ils ont, & portent les couleurs,& deuiſé du Roy,i'entends les gardes Françoiſes, & les Suiſſes ont la ſeule liuree: & ont touts l'eſpee, & la Halebarde,là où iadis ils portoyẽt des arcs, & pource appellez archers, comme encor le nom leur en demeure.

Arme
arche
la ga

Et de fait a Paris au cloiſtre du monaſtere de ſainte Catherine du Val, vous voyez vn grand nombre de ces archers grauez ſur leurs tombeaux aians leurs arbaleſtes,& mailles,& Bourguignottes, qui eſtoyent leurs armes ordinaires.

Pou
dreſſ
gard
Roy.

Ces troupes ont eſté choiſies,partie (cõme i'ay dit) pour la magnificence des Roys, partie pour leur garde lors qu'il eſt en guerre, mais la cauſe principale a eſté pour conſeruer l'alliance, & amitié ancienne auec les Eſcoſſois,& les Suiſſes,& quãt a la garde Françoiſe,ça eſté(ſoit pour la conſideration des cent gentils-hommes, ou des archers de la garde) a fin de recognoiſtre les vieux ſouldats ayãs fait quelque long,& bon ſeruice au Roy,les tenant prés de ſa perſonne,& leur donnant gages ſuffiſans pour ſ'entretenir,& nourrir, car autremẽt ce ſeroit bien ſouuent vne deſpence ſuperflue, le Roy n'ayãt affaire de cecy, veu qu'il eſt aſſes gardé par la ſeule maieſté de ſon nom,& autorité.

Capi
&ga
la po

Outre les gardes ſuſdittes,ſont celles de la porte, entant qu'il y a vn capitaine dit de la porte, lequel a ſes archers, & ſe tient ordinairement a l'entree du manoir du Roy,a fin de voir ceux qui entrent, & ſortent : & eſt cette conſideration treſſage, n'y ayant Roy, ou Prince ſi bon,ſi iuſte,& de grand reſpect, qui puiſſe plaire a chacun,& ſur lequel quelcun ne trouue que redire, & auquel il ne porte enuie,& luy ſouhaite,& inuẽte quelque malheur. Pour le reſte de ce que ie dis de ces gardes,eſt que la vie du monarque eſt miſerable au pris de celle des petits compaignons, l'vne eſtant en perpetuel trance,& ſoupçon,& l'autre ne craignant rien moins que la fortune, & l'enuie, & ne ſe ſouciant des aguets,des reuoltes, & conſpirations,ſçachant bien que nul ne luy pourſuit ſa grãdeur pour n'auoir rien qui ſoit a deſirer par les ambicieux.

Mar
chau
logi
Fou

Or en vne ſi grande foule de peuple qui ſuit vn roy, il faut auſſi vn merueilleux ordre pour le loger, & pource a lon eſtabli les Mareſchaux de logis,& les Fourriers,la charge deſquels eſt de marquer les lieux,& maiſons tãt pour le Roy, Princes, Seigneurs, officiers, & domeſtiques de ſa maieſté, & tous ces gens viuent ordinairemẽt aux gages du Roy,& ſont auancez par ſa liberalité, & grãde magnificẽce. A la ſuite de la maiſon du Roy encor ſont certains officiers d'eſtat, & des principaux du royaume,par les mains deſquels faut que paſſent les affaires de conſequence,& ſans leſquels ne ſe peut legitimement faire depeſche quelconque:& ſur tous eſt celuy que nous appellons Chancelier, qui eſt le chef de la iuſtice de France, & par conſequent perſonne de grande autorité.

Chã
& fo
& off

Or de l'origine de cette dignité,comme pluſieurs parlent diuerſement, & qu'aucuns dient que ces Chanceliers ſont les Nomophilaces des Grecs, c'eſt a dire ceux qui ont la charge de faire garder les loix : d'autres qu'ils ſont comme les anciens ſecretaires, leſquels portoyent l'aneau,& cachet du Prince, nous ne nous arreſterons point tant a la cabale des mots, nous ſuffiſant de dire que le Chancelier a l'vn,& l'autre office,& plus encor,d'autant que c'eſt a luy a corriger les octroys meſmes,que le Roy fait,& de paſſer le Caniuet par les patentes quoy que ſignees & du Roy, & de quelcun de ſes ſecretaires:ſi grande eſt la maieſté de cet office. Ie ſçay bien que les anciens Roys de France n'auoyent point tant de ſecretaires que maintenant, & que le Chancelier eſtoit le ſeul ſecretaire que nous appellons d'eſtat, & de commandemens, comme encor n'a pas long temps que ces ſecretaires ont eſté mis en nature: car les Chanceliers anciens auoyent la charge de receuoir toutes lettres miſſiues, requeſtes, complaintes, & ſupplications preſentees aux roys par les Princes inferieurs, par les gouuerneurs des païs, & des villes, par les capitaines, ou autres quels que fuſſent oppreſſez, ou ayans affaire de la iuſtice Royale: le contenu deſquelles ils rapportoyent au Roy en ſon Conſeil, & pource portoyent titre de referendaires, & ſelon l'aduis du Conſeil, ils dreſſoyēt les lettres de depeſche, & les ſignoyent, & ſcelloyent, faiſans l'office de vrays ſecretaires. C'eſtoyēt aux Chanceliers d'auoir l'œil ſur les finances du Royaume, & d'ouyr les cōptes des receptes, & miſes des deniers royaux faites par les receueurs, & threſoriers, auſquels ils donnoyent deſcharges, oubien retranchoyent ce qui eſtoit ſuperflu, ſelon qu'ils voyent que la raiſon le deuoit ſouffrir. Et quant a ce mot de Chancelier, il n'eſt guere ancien, & ne le trouuera lon point és anciens auteurs Latins, ſi ce n'eſt depuis que l'Empire commença a decliner, & encor n'eſtoit le nom de telle importance que nous l'auons veu, que ce n'eſtoyent que les ſimples ſecretaires qui portoyēt ce titre: ce que pouuez tirer de Vopiſque parlant de Carin, lors qu'il dit: Il feit Prefect, ou gouuerneur de la cité vn de ſes Chāceliers, qui ne veut dire autre choſe qu'vn de ſes ſecretaires: & delà eſt venu le verbe cāceller, ou raſer, & biffer quelq̄ eſcriture, a cauſe que ce Magiſtrat a telle puiſſance que d'inualider les depeſches qu'il ne trouue point eſtre raiſonnables. Cet officier ſe nōmoit iadis grand Conſeiller, Anulaire (a cauſe qu'il portoit l'aneau, & cachet des roys) & Referendaire, depuis Archi-Chācelier, à cauſe qu'il eſtoit le premier, & chef des autres Chāceliers, c'eſt a dire ſecretaires. A preſent la puiſſance du Chancelier eſt telle que ſans luy ne ſe fait depeſche quelconque de choſe de conſequence, nulles lettres ont autorité ſ'il n'y paſſe la main, & ſi du ſeel Royal il ne l'autoriſe: c'eſt luy qui depeſche les graces, immunitez, eſtats, dons, offices, & autres telles choſes que les ſuiets ordinairement requierent de leur Prince. On choiſit pour cet eſtat les plus ſages, ſçauans, & experimentez hommes qui ſe peuuent trouuer, veu la grande importance des affaires que ce magiſtrat manie: & le plus ſouuent eſt il choiſi du corps du grand Parlement de Paris, à cauſe que les Conſeillers, & Preſidens d'iceluy ſont comme rompus aux affaires de l'eſtat de ce Royaume. Et ſ'il eſcheoit quelque meſcontentement des Roys contre ces Chanceliers, d'autant que le nom en eſt ſacro-ſaint, & inuiolable, & que ſans mort on ne leur peut oſter le nom, & degré, on leur donne des ſubſtituts leſquels portent le nom de gardes des ſeaux, d'autant que le nom de Chancelier ne leur doibt eſtre communiqué du viuant de celuy a qui premier eſtoit l'office, ainſi que de noſtre temps nous l'auōs veu au deſapointement des Chanceliers Oliuier, auquel fut ſurrogé Bertrand garde des Seaux, & de l'Hoſpital, auquel pluſieurs ont eſté ſubſtituez iuſqu'à cette heure, que luy mort a eſté mis en ſa place, ce ſage, honorable, & vertueux Seigneur de Birague honoré pour ſa grande vertu, & pour l'integrité de ſa vie, & apellé a cet eſtat pour eſtre des mieux verſez aux affaires qu'autre qui ſoit de noſtre aage.

Ornement du Chancelier de France.

A ces Seigneurs Chanceliers auec la dignité, les Roys ont octroyé l'habit, & manteau tel que le portent les premiers preſidens, ſauf que cettuy le porte de ſoye, & les preſidens d'eſcarlate, ils ont le Mortier comblé d'or, & enrichi de perles oriētales, comme ayans quelque communication de royauté, & portans vne partie des charges qui ſont en la perſonne du Roy, à ſçauoir celles de la iuſtice: qui eſt cauſe que les Latins les nomment *Iuris præfectos*, comme chefs du droit, & eſtabliſſeurs d'ordonnances, ayās l'oreille des Roys, & vne puiſſance ſouueraine, ſeās chefs du grand Conſeil, & repreſentans quelque part que ſoyent le bras de la iuſtice du Prince ſouuerain.

Chāceliers dits en Latin Iuris præfecti.

Secretaires & leur office.

Quant aux ſecretaires, il ne fut iamais que les Princes n'ayent eu des hommes qui eſcriuoient ſous eux, & ſignoient les lettres, deſquelles ils faiſoyēt les depeſches, quelque part que fuſſent adreſſees. Ceux cy ſont par les Latins appellez *Scribes*, à cauſe qu'ils eſcriuent les depeſches: mais combien priſez, le monſtre l'hiſtoire Romaine, lors que faiſant mention de Sceuole Romain qui fut au camp de Porſene Roy Toſcan pour le tuer, il eſt dit que voyant ſon ſcribe, ou ſecretaire veſtu de pourpre, & Royalement, penſant que ce fut le Roy, ne faillit de luy courir ſus, & de le maſſacrer.

Amanuenſes ne ſont que les ſimples clercs.

Or de leur donner le titre d'Amanuenſes, n'y a raiſon, d'autāt que ceux cy eſtoyent comme clercs, & choiſis du nombre des eſclaues pour eſcrire, là où les Scribes eſtoyent Frācs, & reſpectez entre les nobles, & les plus pres des perſonnes des Princes.

Primiceres ſōt les principaux ſecretaires.

Plus proprement ont parlé ceux qui les ont nommez Primiceres, leſquels eſtoient nombrez entre les premiers notaires, & Scribes des Roys, ainſi que le pouuez recueillir des eſcrits des hiſtoriens de Rome, a fin que ie ne m'arreſte ſur chacun mot: comme ainſi ſoit que les ſecretaires du Roy ſont les premiers appellez au conſeil, & ceux auſquels ſont commiſes les charges, & plus ſecrettes, & de plus grande importance.

Secretaires d'eſtat, ou des cōmandemens.

Mais comme en chacun eſtat les vns ont vn ranc plus grand que les autres, auſſi entre les ſecretaires du Roy, de ſix vingts qu'il y en a maintenant, le Roy en choiſit quatre qui ſont appellez ſecretaires d'eſtat, & des cōmandemens, leſquels ne ſortent d'aupres du Roy, font toutes depeſches, & ont le departement de leur charges ſelon les Prouinces tant dehors que dedans le Royaume. Chacun entend aſſes que ce mot de Secretaire vient du vocable ſecret, & que les ſecrets des Princes ſont communiquez a ces hommes, & par ainſi choiſiſſent les Roys, des hommes dignes de telle charge, & les mœurs deſquels ſe raportent au nom, eſquels reluiſe la fidelité, & ſont apparente, la iuſtice, loyauté, vertu, & continence, ie dis continence des mains, que les dons, & preſens ne les aueuglent, a fin qu'ils ayment mieux le prouffit, & ſeruice du Roy, que l'enrichiſſement de leurs maiſons, & tels les ont de preſent nos roys, à ſçauoir loyaux, fidelles, ſecrets, entiers, ſages, ſans corruption, & ambition quelconque, preſts a ouyr les pourſuiuans, charitables, ſupportans les affligez, & prenans en main les cauſes des pauures: tels ſont dis-ie les Seigneurs de Villeroy, de Sauue, Bruſlard, & Pinart, choiſis comme quatre pierres precieuſes exquiſes d'entre vne infinité d'autres honeſtes, & ſages hommes de cet ordre: tels ſont (dis-ie)

Secretaires d'eſtat du temps de Charles 9. & Henry 3. quels.

Louanges des 4. ſecretaires d'eſtat.

Conſeil priué, & de quelles gens compoſé.

Quelles cauſes vuidees au priué conſeil.

GrandCōſeil, & ceux qui y aſſiſtent.

Quelles cauſes traittees au grand Cōſeil.

ces quatre, que les roys ſe repoſent ſur eux des affaires de conſequence, les appellent a touts conſeils, ne leur celent rien de leurs deſſeins, pour les auoir gouſtez, & experimentez auſſi fidelles, que ſages, prudens, & bien verſez aux affaires d'eſtat, leſquels ils manient ordinairement. Et diray ce mot en paſſant, & ſans tomber au blaſme de flaterie (car il n'y a pas vn de ces Seigneurs qui me cognoiſſe, ou qui m'aye obligé d'autres bien-fait, que du ſeruice qu'ils font au public) que veu la miſere des temps où nous ſommes, & la grande diuerſité des humeurs, le bigarrement des ligues, & factions, & veu encor l'alteration des cœurs des grands, & des petits en ce Royaume, on ne peut dire autre cas ſinon que ces quatre piliers ſont demourez ſtables, & ſans ſ'eſbranſler, regardans au ſeul chef d'où ils dependent, ils ont fait le deuoir de leur charge au contentement de chacun, & au grand honneur, & gloire de leur nom, & luſtre de ceux qui ſortiront de leur race. Pour l'eſtat encor ſont dreſſez les Cōſeils de la maiſon du Roy, l'vn deſquels porte nom de Priué, & l'autre de grand Conſeil, qui ne furent iadis qu'vne choſe meſme, lors que le Parlement eſtoit ambulatoire: mais les choſes eſtant changees, ſelon la neceſſité du temps, & exigence des affaires, il a fallu auſſi diuiſer les offices, & ce qui eſtoit contenu de charge ſous iceux. Or le Priué Conſeil eſt compoſé de diuers grands perſonnages, où preſide celuy que bon ſemble au Roy, luy n'y aſſiſtāt point, & y aſſiſtent de droit les Princes du ſang, quelques Cardinaux, le Chancelier, & d'autres des plus excellens, & ſages du Royaume: & en ce Conſeil ſe vuident les affaires d'importance tant de paix que de guerre, & autres negociations qui appartiennēt a l'eſtat; & quelquefois on y euoque des cauſes de conſequence qui ſont litigieuſes, & pendantes ou au grand Conſeil, ou en la court de Parlement: & eſt ce Cōſeil preſque ſemblable a l'Areopage Athenien, ou a la grāde aſſemblee des Eoliens, où ſe vuidoyent les affaires de toute la Grece. Et quant au grand Conſeil il eſt compoſé de toute anciēneté du Chācelier, & huit maiſtres des requeſtes de l'hoſtel du Roy, & outre ce il y a dix ſept Conſeillers tant lais que d'Egliſe par la premiere inſtitution faite du temps de Charles huitieſme, mais Loys douzieſme y aiouſta encor deux Conſeillers, & vn prelat notable, & deux ſecretaires, vn aduocat du Roy, & procureur general. En ce Conſeil on iuge diffinitiuemēt, les officiers y ſont ſemeſtres, à cauſe que c'eſt comme vn Parlement ambulatoire, & que les roys ne ſont pas touſiours en vn lieu, leſquels faut que ſoyēt touſiours ſuiuis de ce Conſeil. Ces Iuges vuident les appeaux ciuils qui viennent deuant eux de la court du Preuoſt de l'hoſtel, lequel auons dit ſouuerain és cauſes criminelles: iugent auſſi des differens qui ſont (ſ'il en eſchoit) entre les cours ſouueraines, & des benefices qui ſont en la collation des Roys. En ce Conſeil, ſi le Chancelier eſt abſent, preſident les maiſtres des requeſtes, la creation deſquels a eſté faite iadis pour le ſoulagemēt des roys, leſquels ne pouuans vacquer a ouyr ordinairement les plaintes, & requeſtes de leurs ſuiets, & y donner reſponce, pour ſe deſcharger de partie de ce faix eſleurent premierement deux hommes ſages en Conſeil, leſquels ne bougeoient de la court, & eſtoient touſiours auec le Chancelier: mais les affaires croiſſans, les Roys y en aiouſterent trois, & ainſi furent cinq en nōbre, deux Lais, & trois d'Egliſe, auſquels on donna vn ſixieſme, & iceux choiſis du corps de la court de Parlement de Paris, & leſquels on apella maiſtres des requeſtes. En fin on y en aiouſta deux (ie dis d'ordinaires, veu que d'extraordinaires, & de ceux qui ne ſont qu'aux honneurs, il y en a vn aſſes bon nombre) eſtablis pour aſſiſter aux Roys au Conſeil, & en la Chancelerie pour expedier les affaires de conſequence, comme encor ils peuuent aſſiſter és courts de Parlement, où ils ſont les premiers apres les Preſidents en icelles. Ces maiſtres des requeſtes ſont les aſſeſſeurs du Chancelier, auec lequel ils cognoiſſent de tous les offices du Royaume, la capacité, ou incapacité de ceux qui les pourſuiuent: ont en main le ſeel de toutes les Chanceleries des Parlements de France, à ſcauoir de Paris, Tholouſe, Bordeaux, Rouen, Dijon, Grenoble, Aix, & Renes: & ſi ledit ſeel eſt en autre main par l'abſence de quelcun de ces maiſtres des requeſtes (des Latins appellez *Magiſtri libellorum ſupplicum*) ſi eſt-ce qu'en y arriuant vn, ſoudain il faut que le ſuſdit ſeel luy ſoit deliuré. Ils ont puiſſance de donner remiſſions, & lettres patentes, qu'on nōme de Chancelerie a ceux qui en ont affaire: ils ont voix és courts de Parlement, mais és Bailliages, & Seneſchaucees ils peuuēt preſider, & faut q̃ le Baillif, Seneſchal, ou leurs lieutenans leur quittent la place: & a la ſuite de la court, c'eſt aux maiſtres de requeſtes de mettre police aux viures, & voila quant aux officiers de la maiſon du Roy, ſoit pour le ſeruice de ſa perſonne, ou pour le maniement des affaires d'eſtat, & policemēt du Royaume, reſte a parler de ceux qui ſont hors la maiſon, & neantmoins ſont apelez officiers de la couronne, leſquels ont charge de la gendarmerie, & des affaires de la guerre tant par mer que par terre, & des choſes qui dependent d'icelle, veu que ça eſté de cet endroit que de tout temps les roys ont pris leur accroiſſemēt, & ſur lequel ils ont appuié leur grandeur, & puiſſance. Pour la ſuite, & maniement de la guerre (ſi en autre action humaine) il eſt requis d'auoir des hommes ſages, prudēts, loyaux, preuoyans, & experimentez en tout ce qui eſt de la vie humaine: & c'eſt pourquoy il ne ſe trouue point que iamais il y ait eu Roy, ny Monarque, tant fut il excellent au fait de la guerre qui n'aye eu vn, ou plus grand nombre d'hommes grans, & vaillans guerriers, ſur lequel il ſe peut repoſer de touts les affaires, & charges, & conſeils de la guerre. Voyez en l'hiſtoire des Roys Iuifs, comme vn Saül feit Prince de ſa gendarmerie (c'eſt a dire Coneſtable) Ahner, qui auſſi eſtoit le plus puiſſant d'entre les Iuifs, & Iſraëlites, & Dauid feit Amaſa, & depuis Ioab Princes ayans vne eſgale puiſſance: entre les Romains, lors que le Dictateur eſtoit eſleu, il choiſiſſoit auſſi vn maiſtre des Cheualiers, luy ayant pareille autorité a celle ſouueraine puiſſance des roys, & le maiſtre des Cheualiers le ſecondant en dignité, & commandant ſur la gendarmerie. Or ne me veux ie arreſter icy ſur la difference des Maires du Palais des Roys de France iadis, aux Conneſtables du temps preſent, veu que parlant des grands maiſtres, nous en auons deſia touché quelque mot en paſſant: ioint que la choſe eſt ſi ambigüe, obſcure,

& difficile

No des ſtre que leu ge.

Seel Ch leri qui né.

To ont hom pou duir ſold gue

1. des 26. & des R 2. ch.

& difficile, pour le peu de ſoing que les anciens ont eu de nous eclercir la memoire des choſes, qu'à grand peine ſçauroit on tirer la ſuite, & moins l'origine de ces offices des hiſtóires de nos anceſtres. Parainſi faut que nous reuenions là que les Maires du Palais iadis n'auoyẽt autre charge que de la maiſon du Roy, & meſnagement d'icelle, mais comme cette charge fut donnee a des hommes accorts, & ſubtils, & leſquels ſçauoyẽt ſ'aider du temps, & faire prouffit de toute choſe, auſſi ils ſceurent eſtẽdre les limites d'icelle, la faiſans courir hors le Palais, & ſ'emancipans plus que de leur charge, prindrent le pouuoir ſur l'eſtat, & finances, auec leſquelles ils gaignerent les cœurs des ſoldats, & eſtablirent tellement leur dignité, que les Roys n'eſtoyent plus que des ombres, & idees, & eux plus puiſſans q̃ les Preteurs du Pretoire des Empereurs des Romains, ne que ceux que nous appellons Conneſtables de France, la dignité duquel (cõme auons dit) n'eſtoit autremẽt contemplee que celle du grand Eſcuyer, comme aiant charge de l'Eſtable Royal, & de la nobleſſe qui y eſtoit nourrie: ſi bien que ſi vous liſez, & eſpluchez bien l'hiſtoire de France, vous verrez a l'œil que ce que ie vous dis eſt vray, ſur le fait de ce Maire du Palais. Et que la premiere inſtitution ne peut ſe raporter a celle de noſtre Cõneſtable, cõme auſſi l'eſtat de celuy que les Latins ont appellé *Comitem ſtabuli*, ne peut accorder auec ce meſme Cõneſtable. Auſſi auroit il plus de conuenance auec l'eſtat de celuy, que depuis on appella Duc de France, ſi on a eſgard au vocable Latin *Dux*, qui ſignifie chef de guerre, entant que l'office de ce magiſtrat giſt du tout és affaires de la guerre, & pour cette occaſion Charles Martel, & Hue Capet ont apporté titre de Princes, & Ducs, a l'imitation des anciens, qui appelloyent Princes, ceux qui commandoyent a la guerre ainſi que fait entre nous le Cõneſtable. Au reſte on ſçait que les dignitez ne valent ſinon tant qu'il plaiſt aux Roys les faire valoir, & ſelon qu'ils ſont affectionnez aux perſonnes qu'ils employent: car bien que le Cõneſtable, & Mareſchaux ſoyent les ordinaires chefs de guerre en ce Royaume, ſi eſt-ce que nous auons veu de noſtre temps d'autres commander ſur les armees, là où ils n'eſtoient que miniſtres, & executeurs de la volonté de ces commandeurs. Ie dis cecy pour cauſe, c'eſt que les Cõneſtables ayans eſté annullez, & preſque ſans nom, & credit tout durant le regne de la race des Pepins, ils ont eſté remis en vigueur, lors que la ligne de Capet a tenu la couronne, mais auec vne pouruoyance, telle que l'office n'en a point eſté hereditaire, ainſi que iadis celuy de Maire du Palais, & de Duc, ou Prince de Frãce, ains a faillu impetrer lettres, eſtre receu, faire ſerment de fidelité, & ſoumis a la volõté du Roy, auſſi biẽ au deſapointemẽt de cette charge, qu'à la donation d'icelle: veu que (comme nous auons dit) iaçoit que cette dignité ne ſ'oſte qu'auec la vie, ſi eſt-ce qu'és lettres de prouiſion, les Roys y couchẽt ces mots, tant qu'il nous plairra, pour monſtrer d'où depend la dignité, & ſur qui en eſt aſſis l'eſtabliſſemẽt, & duree. Parainſi n'eſt a preſuppoſer que les premiers Conneſtables qui ont eſté nommez ou par Capet, ou ſoudain apres luy, ayent eu le credit, & autorité que ceux de noſtre ſiecle, mais ſelon que les hommes pourueuz de ces charges ont eſté excellens, on les a auſſi auãtagez en preeminence:

Petite iuriſdiction des Cõneſtables iadis.

& qu'il ſoit ainſi, voyez les ordonnances du Roy Iean en l'an 1355. au moys de Decembre, par leſquelles vous cognoiſtrez, comme il veut, & entẽd que le Cõneſtable aye cognoiſſance, quant aux actions perſonnelles des Mareſchaux, & de leurs lieutenãs en defendant ſeulemẽt: & par là peut on entendre, que auparauant le Conneſtable n'eſtoit ſi grand en Iuriſdiction, & que le Roy voulut gratifier de cecy Iaques de Bourbon Comte de Ponthieu, lors Cõneſtable, à cauſe qu'il eſtoit Prince du ſang de France, & ſon couſin aſſes proche, & bien aymé.

Quelle iuriſdiction ont a preſent les Conneſtables.

Mais a preſent cette iuriſdiction eſt de plus grande eſtẽdue, veu qu'en premier lieu le Conneſtable a ſurintendance ſur toute la gendarmerie Françoiſe, quand ie dis gendarmerie, ie comprens, & Caualerie, & Fanterie, puis qu'il eſt general ordinaire des armees qui ſe leuent en France, & des garniſons quelque part que ſoyent aſſiſes. Et pour l'exercice de cette iuriſdiction, les roys ont octroié auſdits Conneſtables, ſeance de Iuſtice au Palais, & vn lieutenant a la table de Marbre, lequel cognoiſt, & iuge de tous excez, crimes, & delits, commis, & perpetrez par quels que ce ſoyent de ceux qui font profeſſion des armes, ſoit qu'ils reçoiuent ſoulde de gents de pied, ou ſoient des ordonnances, ou Caualerie legere. Et comme il iuge des fautes de la gendarmerie, il fait le ſemblable de ceux qui violẽt, ou offencẽt les ſoldats: cognoiſt des butins, rançons, & autres telles conſiderations de guerre, & des priſonniers en icelle, des reuoltes des ſouldarts contre leurs capitaines, & de ceux qui ſans ſon congé ſe retirent du cãp, & armee.

Perſonnes ſuiettes a la iuſtice du Conneſtable.

C'eſt au Cõneſtable, à iuger ſur les plaintes des hõmes d'armes, & autres ges de guerre qui aurõt eſté caſſez, & mis hors de leurs cõpagnies par les Cõmiſſaires des guerres, capitaines, lieutenans, ou autres faiſans monſtres des ſuſdits gens de guerre, ſ'il n'y a cauſe iuſte, & legitime de telle caſſerie. Cognoit auſſi de ceux qui ſ'enfuient, & qui ſont traiſtres, & ſont surpris en eſpiant, comme encor a luy touchent toutes actiõs perſonnelles, que peuuent auoir enſemble les Heraults d'armes, les Huiſſiers, & trompettes, comme auſſi des actions des ſoldats, & gens d'ordonnance qu'ils peuuent auoir les vns contre les autres pour raiſon du fait de la guerre, ſoit que cela giſe en debtes, obligations, contracts, & conuenãces faites entre eux en, & durant la guerre, & a cauſe d'icelle. A luy appartient auſſi la cognoiſſance de la faute, & maluerſation de ceux qui tiennent les places fortes, qui les rendẽt ſans congé, ou ſans endurer vne force extreme: des gẽtils-hommes ſuiets au ban, & arriereban, refuſans de marcher audit bã, & arriere, pour le ſeruice qu'ils doiuent au Roy, duquel ils tiennent, & fiefs, & nobleſſe, & affranchiſſement. En ſomme les paieurs des compaignies, threſoriers, & leurs clercs, & commis, les Preuoſts des Mareſchaucees, leurs lieutenans, & archers, dependent de la iuſtice du Conneſtable, comme au chef de guerre, & lieutenant principal du Roy en icelle.

Mareſchaux de France.

Apres le Cõneſtable, ſont conſiderez les Mareſchaux, de l'origine deſquels y a peu qui ſçachent dire le temps, veu la confuſion de noſtre hiſtoire quelque choſe que die le bon homme Feron, la diligence duquel ie loüe grandement, veu qu'eſtabliſſant cette dignité ià du temps des Merouinges, il n'en donne point autre preuue que ſon aduis, & iceluy baſty ſur vne veriſimilitude, qui n'eſt pas argument valable pour eſtablir quelque choſe.

Mareſchal que ſignifie.

Et de fait il appelle Mareſchal de France, Robert pere d'Eude Conte de Paris,& d'Anjou, & depuis Roy eſleu de France,là où il ne ſe treuue hiſtoire qui luy donne ce nom,ſi ce n'eſt en la ſignification que Roland eſt appellé Comte du limite Britannique par Eghinard : a fin que ce mot ſignifiaſt autant que gouuerneur de quelque marche,Prouince, & contree:car de receuoir que le nom de Mareſchal vienne de Mark,qui veut autant a dire que cheual, ie ne ſçauroy l'accepter,& trouue meilleur que ces magiſtrats guerriers ſoyent appellez Iuges de limites, & frontieres, que iuges a cheual, pour faire iuſtice au camp ſe tenans cul ſur ſelle, en marchans en bataille.

Mareſchal eſt nom Germain.

Au reſte cet eſtat n'a eſté guere conſideré par ceux qui nous ont eſcrit anciennement l'hiſtoire de France,non que le nom de Mareſchal, ſoit nouueau,comme auſſi il n'eſt,ny Gaulois,ny Latin,ains puiſé du milieu de la Germanie, d'où nous auons auſſi monſtré que prindrent origine les François vſurpateurs de la Gaule : mais pource que cette dignité n'eſtoit conſideree auec tel reſpect qu'à preſent, & que vous ne trouuez par eſcrit qu'auant le regne de Capet,les Mareſchaux fuſſent erigez en eſtat, & contemplez comme officiers de la couronne.

Quels furent iadis les Mareſchaux.

Non qu'il n'y eut touſiours quelcun portant tel nõ,& qui faiſoit l'office de ceux qui l'ont a preſent, en ce qui touche la diſpoſition, & ordre d'vne armee, cõme encor ſont apellez de noſtre tẽps Mareſchaux du camp,ceux qui maintenant ſe nõmẽt maiſtres de camp,qui ſont nommez ſelon la volonté du Prince, & durent en cet honneur tout autant que bon luy ſemble, mais d'auoir eſté perpetuels,il n'en eſt point de memoire : comme ainſi ſoit que par le cours de l'hiſtoire, vous les voyez appointer,& deſapointer de leurs charges,ce que n'eſtoyent pas les Cõneſtables,& n'ont eſté eſtablis en cette grãdeur, & perpetuité que de noſtre aage,ou a tout le moins depuis peu de ſiecles.

Mareſchaux non iadis perpetuels.

D'auantage par le nõbre chãgé,vous voyez le peu de ſtabilité iadis de l'eſtat,veu qu'au commencement,il n'y en auoit qu'vn,l'office duquel eſtoit en nature, tandis qu'on marchoit en bataille,apres la cognoiſſance en venoit au ſeul Cõneſtable:mais depuis ſoit que la multiplication des guerres l'ait cauſé,ou q̃ les Roys ayent voulu gratifier aucuns Seigneurs de ces titres, on en feit deux, puis trois, & a la fin & de noſtre temps en ont eſté eſtablis quatre, auec preſque eſgalle puiſſance que celle du Conneſtable, ainſi que pouuez recueillir des ordonnances Royaux, deſquelles(pource que chacun ne les lit point) ie ſuis content de mettre en auant les paroles ſur ce propos.

Nombre de Mareſchaux diuers ſelon les temps.

Premierement (dit l'ordonnance) appartient aux Seigneurs Conneſtable,& Mareſchaux de France, ou leurs lieutenãs à la table de Marbre la cognoiſſance,& iuriſdiction de touts excez,crimes,& delicts commis, & perpetrez par les genſdarmez des ordonnances du Roy, & autres gens de guerre,ſoit de cheual,ſoit de pied, au camp,en leur garniſon,y allans,ou reuenans, ou tenans les champs, & auſſi des efforts qui peuuent eſtre faits aux deſſuſdits : les priſonniers de guerre, rançons,butins,& autres debats, qui a cauſe de ce peuuent aduenir : quant aucuns prenans les gages du Roy,ſont deſobeiſſans aux chefs,& ſe retirent du camp dudit Seigneur ſans congé.

Charge, & dignité, & iuriſdictiõ des Mareſchaux.

Et en ſomme les meſmes preeminences,autorité,pouuoir, cognoiſſences de cauſes & iuriſdiction qu'auons cy deſſus dit auoir eſté octroié aux Conneſtables, ſont auſſi communiquees aux Mareſchaux,comme eſtans aſſeſſeurs,& verſans ſur pareille dignité que le Cõneſtable. Ces offices ſont a preſent a vie, & de telle maieſté qu'on les reſpecte comme la perſonne du roy,non de leur premiere inſtitution,qui eſtoit telle que deſſus,a ſçauoir que les Mareſchaux auoient le meſme ranc qu'ont a preſent les Maiſtres de cãp: mais (comme i'ay dit) les Roys,ayans voulu gratifier ceux qui eſtoyent en cette dignité,ont auſſi dõné plus d'autorité a l'eſtat, laquelle par ſucceſſion de temps leur eſt demeuree,& ſi ie dis vray, ie m'en raporte a ceux qui auec iugement, & diligence ont deprés fueilleté les hiſtoires : car c'eſt d'elles qu'il faut tirer l'aſſeurance,& confirmation de noſtre dire,& qui nous doiuent inſtruire pour eclerciſſemẽt de ce qui eſt en doubte, comme nous voyons vne treſgrande obſcurité ſur ce qui eſt des eſtats, & offices que nous appellons de la couronne.

Mar chau d'inf tion dern

En ſomme ie ne peux conſiderer les Mareſchaux ſi autoriſez que depuis les guerres dernieres contre les Anglois,durãt leſquelles encor leur autorité n'eſtoit ſi remarque qu'ont la voit a preſent : & encor de noſtre tẽps meſme nous n'auons veu pratiquer qu'vn peu,& pour obuier aux meſcontentemens de quelques vns, que les Mareſchaux fuſſent en l'abſence du Conneſtable,les lieutenans du Roy par les Prouinces de France : car par ce moien ce ſeroit brider l'autorité,& ſouueraineté Royale, & la ſoumectre a vne loy non eſtablie, & luy oſter ce dequoy elle fait largeſſe a qui bõ luy ſemble, a ſçauoir des gouuernemens, & lieutenances : ioint que ces eſtats de Mareſchaux,ſont comme vn, o, en chiffre, ou cõme vn ietton aux comptes, qui vaut autant que on veut, & auſſi long temps qu'il plaiſt, car ſi le Roy veut que les Mareſchaux ſe tiennent coys, il faut obeir, & il aduance qui bon luy ſemble, ſans que l'autre aye occaſion de ſe meſcontenter de ſon ſouuerain, auquel on ne peut impoſer loy, ny le ſoumettre a couſtume,puis que de toute ancienneté il diſpoſe de tout a ſa volõté. I'ay dit cecy en paſſant, pource qu'il y a eu des hommes remuans de noſtre aage, leſquels tranſportez de folles affections, ont voulu peruertir l'ordre ancien des polices, & faire ſi grans les officiers,qu'il ſembloit que les Roys dependiſſent d'eux,tout ainſi que iadis les Roys Merouinges des Maires du Palais,ou qu'en Egypte les Souldans eſtoyẽt comme les ſuiets de leurs Mamelus,& Circaſſes:ioint qu'il nous doibt ſuffire, que l'autorité des Mareſchaux eſtant moderne,& nouueau leur eſtabliſſement, il ne faut leur attribuer que la puiſſance,qu'il plaiſt au roy leur donner, n'y ayant loy ancienne qui face compte, ou mentiõ de leur grandeur, & dignité. L'autre eſtat, & office pretendu eſtre de la courõne eſt celuy qu'on nomme Admiral, de l'Ethimologie du nom duquel ie ne veux icy baſtir vn diſcours,quoy que Paul Emile,faiſant mention des Vveſtfaliens, que Charles le grand tranſporta en la Gaule Belgique, vſe de ces paroles: *Iuſſóque eam tutari Lyderico Maris præfecto, Ma-*

PaulE li. 2. d l'hiſt d France

ritimum imperatorem Halmiralium vocant, haud ſcio, an detorta in Latinam Græca voce. Il commanda (dit-il) que Lyderic qui eſtoit general ſur mer, deffendit cette frontiere: or les Frãçois apellent Admiral celuy qui a charge de la mer, ie ne ſçay ſi le mot Grec a eſté vſurpé ainſi par les Latins. Quoy qu'il en ſoit, il eſt a preſuppoſer, que bien que des le commencement, l'eſtat d'Admiral ne fut eſtabli perpetuel, ſi eſt-ce que touſiours il y a eu des chefs de guerre qui commandoyent ſur mer, veu que les Françoys ont eſté iadis fort adonnez aux courſes ſur mer: & qu'il ſoit vray, oyons Nazarie recitant les louanges de Conſtantin le grand, qui en parle en cette ſorte. Ainſi qu'on tient que Hercule encor eſtant emmailloté au berceau, ſuffoqua & occit de ſes mains deux ſerpens, de ſorte que deſia ſa force aduenir ſe monſtroit en cette grande enfance: ainſi toy dés la plus tendre enfance de l'Empire, as comme ſuffocquez deux Dragons, te ioüant és ſupplices fameux, de deux treſcruels Princes. Les François meſmes, qui entre autres ſont les plus farouches, & la force deſquels bouillonnante, & deſireuſe des combats, comme ils ſe fuſſent furieuſement eſpanduz outre l'Ocean, ils coururent tout rauageans iuſques ſur les coſtes des Eſpaignes: ceux cy donc furent tellement domptez par tes armes, & efforts, qu'ils pouuoyent alors du tout eſtre accablez, & ruinez. Ces parolles vous monſtrent que les François ont touſiours eſté gens propres a la marine, & qui ont fait profeſſion de combattre aſſes heureuſement ſur mer, ce qu'encor on peut recueillir des Panegiriques de Sidonie Apollinaire, leſquels ie ne veux vous alleguer pour euiter prolixité, non plus que ceux de Claudian, qui font a ce meſme propos. Les François donc ayants eſté tels, il n'eſt pas inconuenient qu'ils n'ayent eu des chefs generaux pour le fait de la marine, tout ainſi qu'ils auoyent des Ducs, & depuis des Roys pour commander ſur toutes leurs troupes: or ſ'ils les appelloyent Admiraux, ou autrement, ie m'en rapporte a la verit, & a ce qu'on en pourra tirer des hiſtoires, ou ſi voulez ſuyure Paul Emile, ie vous en laiſſe libre la campaigne, comme ainſi ſoit que toutes les nations Occidentales, & Septentrionales, ont donné le nom d'Admiral a leurs Capitaines generaux de la marine. Au reſte bien que du temps de Charles le grand, vous lyſez y auoir eu Lyderic Foreſtier de Flandres, ou de la foreſt Charbonniere, qui commandoit ſur la mer, ſi eſt ce que depuis iceluy par l'eſpace de plus de quatre cens ans, il ne ſe treuue que pas vn d'entre les Françoys aye porté titre d'Admiral, ou de nom ſemblable, ie dis qui fut eſtably en office, car ie ſçay bien que toute ſaiſon a porté les moiens de combattre ſur mer, & par conſequent la neceſſité d'auoir des chefs pour commander ſur ces armees nauales, leſquels chefs ont eſté dits Talaſſiarchi par les Grecs, comme qui diroit Princes de la marine: mais que ces eſtats ayent eſté dreſſez en office, il ne ſe lyt point en pas vne des Chroniques de France, aumoins qui ſoit venue a ma cognoiſſance. D'auantage ſi cette generalité eut eu lieu, les Admiraux n'euſſent ſouffert qu'à leur preiudice les lieutenans pour les Roys de France en Guienne euſſent porté titre d'Admiraux & qu'ils ſe fuſſent diſpenſez de leur iuriſdiction, comme auſſi l'Admiral de la mer de Leuant, ne le recognoiſt en ſorte quelconque: ſi bien que le contrerolleur general de la marine eſt plus vniuerſel en ſon eſtat, & office que l'Admiral de France, lequel n'a commandement que ſur l'Ocean qui coſtoye les terres de Bretaigne, Normandie, Picardie, & païs bas, qui ſont de l'obeiſſance de noſtre Roy. En ſomme l'eſtat d'Admiral n'a eſté inſtitué en office iuſqu'au tẽps de Philippe de Valois, lors qu'il dreſſa ce grand equipage ſur mer, ayant deliberé de paſſer en Angleterre, imitant, & ſes voiſins les Eſpaignols qui deſia auoyent des Admiraux, & ſuyuant l'ancienne façon Romaine, veu que les Empereurs choiſiſſoyent deux hommes, qui auoient la charge de faire armer, & refaire les nauires, & galeres de leur Seigneurie, & ceux cy eſtoient dits *Duumuiri claßis ornandæ*, les deux hommes commis a auitailler l'armee marine: ioint que ce qui eſtoit a tẽps, & a la volonté des Roys, a depuis par la miſere du tẽps, ou grãde courtoiſie des Roys, eſté mué en perpetuelle autorité, ſi bien q̃ quicõque eſt Admiral, il faut que le ſoit a vie, laq̃lle il faut que perde, auãt qu'on luy en puiſſe oſter, ni le titre, ni l'exercice d'iceluy, ainſi que de noſtre tẽps nous en auõs veu pratiquer les effaits. Au reſte cet Admiral eſt chef, & lieutenant general creé ſur mer auec ſon office, & par touts les lieux, places, & villes, ſur la marine, & és entrepriſes qui ſe font ſur mer, comme auſſi par le priuilege, & droit de ſon meſme office, il a la cognoiſſance, iuriſdiction, & correction de touts les delits, & forfaits qui ſe cõmettent ſur mer: ſans le congé, & expreſſe permiſſion duquel n'eſt permis a homme quel que ce ſoit de mettre aucun nauire en mer, fut ce a ſes propres couſts, & deſpẽs, ni entrer és ports, & haure de France: ce qui eſt vne treſbelle, & bõne police, ſi ie n'y voioys vne grãde diminution, & de l'autorité du Roy, & du prouffit que ſa maieſté en pourroit tirer, eu eſgard aux voiages que font a preſent les marchãs de ce Royaume, qui redondẽt plus au prouffit d'vn particulier que de la couronne: & faut ſçauoir que ſi le trafic eut iadis eſté ſi lucratif, & prouffitable qu'il eſt a cette heure, que les Roys n'euſſent enduré vne ſi grande & ample puiſſance des Admiraux qu'ils ont, laquelle ſans mentir eſt plus grande que de tout autre officier de la couronne. D'auantage l'Admiral a ſa iuriſdiction, & officiers, qui ont cognoiſſance de touts delits, & differens qui aduiennent tant pour raiſon des contracts faits, & paſſez pour le fait de la guerre, marchandiſe, & peſcherie, que pour autre cauſe ſoit ciuile, ou criminelle, qui ſe paſſe ſur mer: & y met tels lieutenans pour en decider, que bon luy ſemble. C'eſt a luy par le droit de ſon office de prendre & perceuoir le dixieſme ſur toutes les priſes, gains, butins, & prouffits qui ſe font ſur mer par quelques perſonnes que ce ſoyent: & donne congé & ſaufconduit a ceux que bon luy ſemble de Harengaiſon, & morte-ſaiſon pour peſcher, veu que ſans ſon octroy nul peut aller aux terres neuues pour la peſcherie des Harencs, & Mourues, ni ailleurs pour autre fin voiager, ſ'il n'eſt congeé par cet officier. C'eſt a l'Admiral a faire, & dreſſer l'ordre des guets ſur les coſtes de la mer, lors que la neceſſi-

zarie
Pane-
e deCō-
atin.

Apolli
re Pa-
a Ma-
an, & a
beau
e.
udian,
onorie,
Stili-

derie
eſtier
Flan-
es, & ge-
al ſur
r.

miraux-
de bien
ande an
uité en
ance.

uers Ad-
iraux en
ance.

En quel temps eſtably Admiral en Frãce.

Admiraux ores ſont a vie.

Office, & iuriſdictiõ de l'Admiral de Frãce.

Admiral participe au butin fait ſur mer.

l'Admiral peut faire trefues.

Pour quoy on fait en France des lieutenans generaux du Roy.

Gouuerneurs des Prouinces, & leurs charges, & deuoir.

Quelle puiſſance fut iadis celle des gouuerneurs des Prouinces

té le requiert, & cecy par ceux qui ſont ſuiets a tel guet, & qui ſont commis pour la garde des haures : & tient on (ce que bonnement ie ne peux croire pour voir la choſe extrauagante, & hors de raiſon) qu'il peut faire treues auec les ennemis pour quelques iours, qui eſt vn grand priuilege. Apres les officiers permanens, ſont ceux qui ſont creez, & deſapointez ſelon le bon plaiſir des Roys, tels que ſont les lieutenans generaux des armees, & autres de ſemblable conſideration: car comme il ſoit fort dangereux, & preiudiciable de hazarder la perſonne d'vn Roy au peril d'vne bataille, & que de cecy on a porté quelquefois la penitence en ce Royaume : les Roys font, & choiſiſſent quelque ſage, & vaillant capitaine, ſoit Prince ou Seigneur, ſoit le Conneſtable, ou l'vn des quatre Mareſchaux, lequel commande ſur l'armee, & a pareille autorité ſur tout l'oſt qu'auroit le Roy ſ'il y eſtoit. Outre ce, ſont eſleuz en France des gouuerneurs de Prouinces, gents ſages, & preuoyans, experimentez aux affaires, droituriers, & ſans auarice, a fin qu'ils ſoyent les peres, & paſteurs du peuple, & non pas les tyrans, & perſecuteurs, & les ruineurs de ceux qu'ils deuſſent deffendre. Ceux cy ſe nommoyent anciennement entre les Romains, ou Preteurs de Prouinces, ou Prefects des limites, ou Ducs, ou Comtes, depuis que l'Empire vint és mains des Grecs, & depuis des François, & des Alemans, leſquels mots emportent autant que gouuerneurs : l'autorité deſquels iadis eſtoit de fort grande eſtendue, comme de ceux qui pouuoyent donner graces, remiſſions, & pardons : octroyer droits de foires, & marchez, annoblir les roturiers, & legitimer les baſtards, & auoyent liberté d'euoquer par deuant eux les cauſes pendantes par deuant les iuges ordinaires. Mais Loys douzieſme, ialoux de ſa maieſté, & voulant oſter l'abus qui ſe peut commettre, ſoubs pretexte de ces licences, reuoqua ces priuileges par vn ſien edit, & annulla cette autorité des gouuerneurs des païs, & Prouinces ſuiettes a la couronne, appartenant au Roy ſeul de donner, octroyer, accorder, ou denier les choſes ſuſdittes a ſes ſuiets. Bien ont ils encor de grandes autoritez, mais non ſi ſouueraines, que iadis, & leſquelles ne ſoyent limitees par appel, & par la puiſſance des courts de Parlements : entant que la iuſtice ordinaire, ne depend point d'eux, ains ſeulement celle qui giſt en conſideration de la guerre : car ils ne ſont point ordonnez en ces gouuernements (ainſi que iadis ils furent) pour adminiſtrer iuſtice, n'y ayant ville, cité, ny Prouince qui n'aye ſes iuges, Preuoſts, Baillifs, & Seneſchaux, les appeaux deſquels reſſortent aux courts de Parlement, leſquelles (comme auons dit) iugent en ſouueraineté. Et bien que le gouuerneur repreſente le Roy, ſi eſt-ce que ſ'il y va de la vie, & meſme pour le fait d'vn citoien, ou autre ne faiſant profeſſion des armes, ce n'eſt a luy a le punir, ains a l'ordinaire, & l'appel ne va deuant luy, ains par deuant la iuſtice eſtablie és courts, & iadis és mains des gouuerneurs, & Ducs des limites.

Colõn de la rie.

Grand ſtre de tilleri

Grand ſtre de baleſt n'eſto Colon du ba arrier

Ie laiſſe les Colomnels de la Fanterie, & de la Caualerie legere, leſquels ſemble qu'à preſent ſoyent comme offices redigez en eſtat, & pleuſt a Dieu qu'il n'y eut pas vne dignité en France, qui ne fùt annuelle, ou pour le plus triennale, & encor comptable, & ſuiette a rendre raiſon deuant le Prince : car le Roy en ſeroit mieux ſeruy, & le peuple non affligé auec la violence, que on le traite ordinairement. Ie ne veux auſſi parler du grand maiſtre de l'artillerie, qui eſt vn eſtat moderne, veu qu'auſſi il n'a pas long temps que ces machines, & inſtrumens de guerre ont eſté inuentez : & ne m'arreſteray ſur l'eſtat ancien du grand Maiſtre des Arbaleſtriers de France, qu'aucuns, mais mal a propos, rapportent a celuy du Colomnel du ban, & arriereban inſtitué de nouueau en France, & lequel eſt preſque ſans grand effect, veu que de tout temps c'eſtoit aux Baillifs, & Seneſchaux d'en faire la leuee, & de les guider a la guerre, où eſtans ils auoyent pour chef celuy qui plaiſoit au Roy, comme meſme de noſtre temps, nous l'auons veu pratiquer. Parainſi le maiſtre des Arbaleſtriers eſt proprement celuy qui ores eſt dit Colomnel de la Fanterie, ſur laquelle il auoit pareille puiſſance que le Conneſtable, & mareſchaux ont ſur toute ſorte de gendarmerie. Ainſi le diligent lyſeur, verra combien il eſt difficile de contenter chacun ſur le fait des recerches de l'hiſtoire, veu que noz anceſtres nous ont laiſſé ſi peu de memoire des eſtats qui eſtoyent de leur temps, que ſi vous en voulez ſçauoir quelque cas, il faut deuiner, & puiſer les coniectures des obſcuritez de leurs liures ſi maigrement pourſuiuis, que vous n'y voyez que l'eſcorce ſimple d'vne narration treſmal polie. Mais il faut pardonner au temps, & a la ſimplicité du ſiecle, pluſtoſt qu'accuſer les bonnes gens, leſquels ne penſoyent pas qu'il y deut auoir alteration de l'eſtat, ny des offices d'alors : car autrement, ie les eſtime ſi ſoigneux du plaiſir, & prouffit de la poſterité, qu'ils n'euſſent eu garde d'oublier vne choſe ſi neceſſaire. Au reſte ie me penſe auoir ſatiſfait a mon deuoir en cet endroit, touchant ce qui ſe paſſe en la maiſon, & a la ſuite des Roys de France, & quant aux officiers de la couronne, qui ſont le Conneſtable, Chancelier, Mareſchaux, & Admiral : car les autres ne ſont a vie, que par benefice, & priuilege, là où les ſuſdits le ſont (ainſi qu'on dit) de leur naturelle, & ancienne inſtitution : reſte a continuer le ſurplus qui giſt en conſideration des Regences, des Pairs, & des illuſtres Cheualiers de l'ordre, ſuiuant que l'inſtitua Loys onzieſme.

Des Pairs de France, ordre de ſaint Michel, & du departement des Prouinces du reſſort de Paris.

IAçoit qu'és Annales nous ayons aſſes amplemẽt deduit pluſieurs des choſes que nous touchons icy, & que pluſieurs ſe pourroyent offencer de nos redittes, ie ne laiſſeray pourtant de dire icy quelque cas des Pairs de France, pource que Munſter ſe laiſſant aller apres l'erreur commun attribue l'inſtitution

tion d'iceux au Charles le grand, ce qui eſt ſi eſloigné de la verité, que i'ay honte, que des plus doctes de noſtre temps ne ſe ſoyent aduiſez de la faute, & n'ayent conſideré en quelle abſurdité tombẽt ceux qui veulent maintenir choſe, ie ne diray pas ſi peu vraiſemblable: mais qui contreuient du tout a la verité. Et pour monſtrer que nous auons raiſon, il faut voir quels ſont ceux d'entre les Seigneurs Frãçois qui portent le titre de Pairs, car cecy ſert grandement a ce que voulõs conclurre: en premier lieu les ſix temporels ſont les Ducs de Bourgoigne, de Normandie, & d'Aquitaine, & les Comtes de Flandres, de Tholouſe, & de Champaigne: nous parlerons puis apres des Eueſques. Vous qui liſez les hiſtoires, ſçauez que ces païs n'eſtoyent touts erigez, ny en Duchez, ny en Comtez, & que Normandie obeiſſoit aux Roys de France, ſans qu'il y eut autre Seigneur, ſi ce n'eſt vn gouuerneur ayant eſgard ſur les limites: car ie ne peux receuoir celle hiſtoire fabuleuſe d'Aubert Duc de Normandie du temps de Pepin, duquel ſortit vn fils nommé Robert le Diable, & vn autre appellé Richard qui fut Duc ſoubs Charlemaigne, veu que ces narrations ſont du tout contraires a la verité de l'hiſtoire, ioint que nul des anciens auteurs fait compte de ces Princes hereditaires: comme auſſi il n'y en a eu iuſques a ce que Raoul Normand fut ſaiſi du païs Neuſtrien, auquel il donna le titre de Normandie. Quant a la Guienne, ou pluſtoſt Aquitaine, c'eſt folie que de dire que ſous Charlemaigne le Duc en fut Pair, veu que c'eſtoit vn Royaume, ſur lequel Charlemaigne meſme fut Roy, & apres luy Loys le debonnaire ſon fils, auquel ſucceda Pepin ſon fils, & cettuy mort, y eut contention, durant le regne de Charles le Chauue, & ce fut lors que la Royauté ſe perdant, le pays fut erigé en Duché, ſans qu'il ſoit faite mention aucune d'erection de Pairrie, laquelle quand bien eut eſté du temps de Charles le grand, ſi eſt-ce que l'Aquitanic n'y eut aſſiſté en qualité de Duc, eſtant Roy couronné. Quant a celuy de Bourgoigne, il y a encore moins de raiſon, veu que il n'y auoit autre Prince commandant ſur ce pays que les Roys de France, depuis que les enfans de Clouis deffirent les Princes du ſang de Bourgoigne, ainſi que pouuez recueillir des annales, tant de Frãce, que de Bourgoigne: & parainſi Charles en eſtant Seigneur, & apres Loys, & a cettuy ſuccedant Charles le Chauue, il n'y a apparence aucune, que ce pays fut erigé en Pairrie: & moins apres, a cauſe qu'il fut eſchantillé de la couronne, & donné en pur don, & en titre de ſouueraineté, & Royaume a Boſon Comte de Prouence, beau frere du Roy Charles le Chauue, qui le feit tel pour monſtrer ſa puiſſance: & continua cette Royauté, iuſqu'au temps de Hue Capet, que ce Royaume fut ſupprimé, & mis en Duché, ce qui monſtre treſ-euidemment que ſon droit de Pairrie vient plus de Capet, & de ſes hoirs, que d'autres, & que nullement du Roy Charles le grand. Regardons les Comtez, & vous verrez que celuy de Flandres, eſtoit vn ſimple gouuernement, & que celuy qui en auoit la charge, ſe nommoit Foreſtier, & ne luy fut donné en heritage iuſqu'au temps de Charles le Chauue. Quant a Tholouſe, on ſçait que du temps que on dit que les Pairs de France furent deffaits a Ronce-vaulx, par les Sarraſins, Tholouſe n'eſtoit encor erigé en telle Seigneurie qu'elle a eſté depuis, ains les Goths en ayant eſté chaſſez, elle eſtoit ſoumiſe a la couronne de France: & pour n'employer plus long temps en recerches, ie prieray bien fort chacun qui aura deſir de voir ſi le Comté de Champaigne, eſtoit erigé en telle Pairrie, que maintenant du temps de Charlemaigne, qu'il lyſe ce qui a eſté fait doctement, vrayement, & auec curieuſe, & diligente recerche par le Seigneur Pithou aduocat en la court de Parlement a Paris: & lors il cognoiſtra combien lourdement, nous deçoiuent ceux qui nous ont mis en auant cette erection de Pairs du temps de Charlemaigne, nous faiſant des comptes mal fondez ſur vne hiſtoire doubtueuſe, & du tout fauce, qu'ils attribuent a l'Archeueſque Turpin. Mais quand bien ie vous auroy accordé que les Pairs ſeculiers, à ſçauoir ces Ducs, & Comtes eſtoyent, & ſont de l'inſtitution de Charlemaigne (ce que ie me garderay bien de faire pour ne m'eſgarer, & ſortir du droit, & aſſeuré chemin) encore faudroit venir là que les Eueſques (ſi bien ils y eſtoyent en titre de Pair) n'y venoyent point comme Ducs, ny comme Comtes, ainſi que maintenant ils y aſſiſtent: & qu'il ſoit vray, du temps de Charles ſurnommé le ſimple, il y eut contention entre Raoul, & Hebert Comte de Vermandois pour raiſon du Comté, & Seigneurie de Laon, que le Comte Hebert demandoit pour ſon fils Eude: & toutesfois celle piece fut emportee par Raoul, d'autant que le Roy luy donna, & conſigna par ſa liberalité, & courtoiſie. Si l'Eueſque de Laon en eut eſté Comte, & cette Seigneurie en titre de Pairrie, eut eſté donnee a l'Egliſe, qui eſt l'homme ſi ſimple qui eſtime, que les Roys euſſent voulu abolir vne choſe ſi bien inſtituee, & laquelle ſert de tant pour la maieſté de leur puiſſance, & conſeruation des droits de leur couronne? Ceux qui en parlent ainſi en la foy de leurs parents, ſont aiſez a contenter, puis que ſans autre preuue, ils ſe laiſſent paier de ſimples parolles. Quant au Comté de Beauuais, il fut donné en eſchange de celuy de Sanxerre, comme i'ay deduit és Annales: entant que Eude Comte de Champaigne donna a Roger Eueſque de Beauuais, le Comté, & Seigneurie de Beauuais pour auoir dudit Eueſque la ville de Sanxerre qui appartenoit audit Eueſque, lequel depuis donna, & vnit aux biens, terres, & domaine de l'Egliſe, & Eueſché, la ſuſditte Seigneurie de Beauuais, ce qui aduint en l'an de noſtre ſalut mille quinze. Et vn peu auparauant le regne des Capets, a ſçauoir regnant en France Loys d'Outremer, & ſeant a Rheims l'Archeueſque Artholde, ce Roy donna le Comté, & Seigneurie de Rheims auec ſes dependances, & iuriſdiction au ſuſdit Archeueſque, & Egliſe Cathedrale, ſans qu'és patentes ſoit faite mention de cette dignité patriciale ou droit de Pairrie, ne que l'Archeueſque de Rheims ſoit le premier d'entre les eccleſiaſtiques en cet endroit, non plus que deſlors il ne ſe voit point, encor que le prelat

ombre es Pairs ais de ance.

uc de orman-ie, nul du mps de harles le rand.

quitaine toit roy-ame, & te-u par les ys de Frã meſme.

ourgoi-gne ne eut eſtre onſiderée Pairrie du emps de Charlemaigne.

En quel temps fut e pays de Bourgoigne erigé en Duché.

Flãdre fait Cõté ſous Charles le Chauue.

Voy Pithou és memoires des Comtes de Chãpagne li.1.

Voy l'hiſtoire de Floard Chanoine de Rheins.

Voy la chronique ditte de S. Denys.

Depuis quel temps Rheims apartiẽt aux Archeueſques.

de Rheins, iouit de la prerogatiue du ſacre, ainſi que i'ay ailleurs monſtré, par ſur tous les Eueſques du Royaume, ſi ce n'eſt depuis que les Capets eurẽt vſurpé la couronne. Par ce moien les gens de bon iugement voyent l'impoſſibilité, qui eſt a dire que Charlemaigne ait eſté celuy qui le premier inſtitua les ſuſdits Ducs, & Comtes tant ſeculiers qu'eccleſiaſtiques pour le ſacre des Roys, & pour vuider les affaires de plus grande conſequẽce, leſquels fuſſent comme vn ſenat d'hommes choiſis, qui vuidaſſent les cauſes en dernier reſſort.

Qui meut Capet a inſtituer les Pairs de France.

Ruſe de Hue Capet pour empeſcher les reuoltes.

Concluſion donc de tout cecy? Elle eſt a prendre ſur ce que deſia nous en auons dit, & reſolu par l'aduis des plus ſçauans, & mieux verſez en la verité des choſes, & par la curieuſe recerche de l'hiſtoire de France, que les Pairs de France, leur ranc, autorité, preeminence, & grandeur ont eſté eſtablis par Hue Capet, & roys ſortis de ſa ligne: vſans d'vne ſage, & accorte prouiſion pour ſe rẽdre perpetuels poſſeſſeurs d'vne Seigneurie ſurpriſe, & comme rauie a ceux qui en eſtoyent paiſibles, & qu'il ſembloit que la Loy en feit heritiers legitimes: d'autant que par cette maniere ils gaignerent le cœur des plus mal-affectionnez, tels qu'eſtoyent les Comte de Flandres, & Archeueſque de Rheins, qui ſ'oppoſerent a Capet vſurpateur, & clouirẽt la bouche aux autres, qui a l'exemple de ceux cy euſſent peu brouiller les cartes, & les ayãs autoriſez de cette ſeance, & dignité patriciale, les obligerent par ſerment a releuer, & tenir leurs terres de la courõne, de leur eſtre fidelles, & loyaux, & a toute leur poſterité: ſi bien que pour mieux ratifier la choſe, il feit couronner Robert ſon fils auec telle ceremonie, & y appellant ceux qu'il penſa luy pouuoir plus porter de nuiſance: & voila quãt a l'inſtitution originaire des Pairs de France, ſi quelcun ſçait mieux, qu'il le die, & ie luy en rendray graces.

Pairs de France, pourquoy ainſi dits.

Or furent ils appellez Pairs, non pour eſtre eſgaux a la dignité Royale, ains pource qu'entre eux ils ſont Pairs en grandeur, & comme compaignons vnis ſous vne meſme liaiſon, & deſir de bien faire au public, & preſque ne reſpirer rien qui ne redonde au proufit de la couronne, & au commun ornement, & dignité de leur troupe.

Nombre, & noms des Pairs de France.

Or en voicy les noms, les Ducs (ia deſcrits cy deſſus) de Bourgoigne, Normãdie, & Aquitaine: les Comtes de Flandres, Tholouſe, & de Champaigne: & des eccleſiaſtiques, le Duc, & Archeueſque de Rheins, les Eueſques, & Ducs de Laon, & de Langres: les Eueſques, & Comtes de Noyon, de Beauuais, & de Chaalons, leſquels ne peuuent eſtre depoſez, ou appellez en iugement que deuant la cour de Parlement, en laquelle ils ont lieu & ſeance, ainſi que les Princes du ſang, à cauſe qu'ils ſont du corps de la court, & qu'auant que le Parlement fut inſtitué, les Pairs eſtoyent ceux qui iugeoyent des cauſes qui venoyent au Conſeil, & deuant la perſonne du Roy, lequel ne faiſoit rien, fut en temps de paix, ou de guerre, ſans le Conſeil de ceux cy, non plus que iadis les Roys Perſans ſans en communiquer a leurs Homotimes, qui ſignifie autant que Pairs en honneurs.

Iuriſdictiõ & pouuoir des Pairs.

Homotimes quels entre les Perſans.

Et a dire la verité (comme il me ſemble qu'ailleurs i'ay dit) iamais republique n'eut tant de raport & reſſemblance a autre, que celle des François à celle des Perſans, ainſi qu'aiſément on pourra iuger liſant les inſtitutions, & façons de viure Perſiennes, & les rapportant a celles des François, encor qu'il y ait vne bien grande diſtance de terres de l'vne iuſques a l'autre, & que (peut eſtre) les François ne penſerent onc a prendre rien des Perſans, ny ceux cy de la police Françoiſe, tous hommes ayans la raiſon, les guidant en leurs Conſeils, & quelque image de iuſtice pour les tenir en vnion, & conſeruer leurs aſſemblees.

VoyX
phon
Cirop

Pairs
qu'aſſi
aux
des R

Au reſte les Pairs de France ſont tenuz d'aſſiſter au ſacre des Roys, & comme les mettre en poſſeſſion du Royaume, ce qui ſe voit en la ceremonie de ce Sacre (duquel ie parleray auec l'aide de Dieu, en autre lieu) car les Eueſques de Langres (qui eſt Doien des Pairs eccleſiaſtiques, quoy que celuy de Rheims y contredie, & en ſoit en poſſeſſion) & celuy de Beauuais, font ſemblant de ſouſleuer le Roy de ſa chaire, & throſne Royal, & de ſ'enquerir au peuple, ſ'il ne le veut point, & ne l'accepte pour ſon Roy: & lors que les aſſiſtens ont dit, & affermé qu'il leur eſt agreable, l'Archeueſque de Rheims luy fait faire le ſerment accouſtumé en telle ceremonie.

Form
ſacrer
Roys
tant
des a
Franç

Voylà ce que i'ay trouué quant a l'inſtitution des Pairs, leſquels a preſent que touts les Duchez, & Comtez ſuſdits, ſauf celuy de Flandres, ſont vnis a la couronne, ſont faits & nommez au plaiſir, & volonté des Roys, a fin d'imiter la façon ancienne, il eſt vray que les Eueſques ſont encor en poſſeſſion de leur preeminence, & iouiſſent, & des titres, & des terres affectees a leurs Pairries.

Pairs
Franc
culier
res n
redita

Outre cette dignité patriciale, les Roys de France, la voyans ou alteree, ou les Seigneurs qui en iouiſſoyent peu obeiſſans aux loix de leur premiere inſtitution, ou abuſans de celle puiſſance qu'ils preſumoyent auoir auec cette eſgalité compriſe ſoubs le nom de Pairrie, pour ſe preualoir contre eux, & fortifier d'vn nombre d'hommes illuſtres & genereux, & encor pour recompenſer ceux qui auroyent fait de bons & loyaux ſeruices, inſtituerent des compaignies de Cheualiers, auſquels ils donnerent certaines marques, deuiſes, mots, habits, & loix pour les tenir en paix, les lier a eux par ſerment, & en ſomme pour les auoir a leur deuotion toutes les fois qu'ils en auroyent affaire, eſtans obligez, & par le premier deuoir d'homage, & par cette ſeconde redeuance, & ſerment de commune fraternité, ſoubs le titre de cheualerie.

Inſti
des o
de C
lerie
ont p
ſourc

Ie ne veux m'amuſer icy ſur les droits, conceſſions, octrois, priuileges, & licences donnees par les Roys en tous tẽps a ceux qui leur auoyent fait quelque ſegnalé & grand ſeruice, ainſi qu'en vſa Pharaon a Ioſeph le faiſant ſon lieutenant general, ou que Balthaſar le pratiqua enuers Daniel, ſçachãt biẽ que tout cela n'eſtoit q̃ recognoiſſance de leur vertu, & marque pour les diſcerner des autres, puis que le collier d'or, la chaiſne de meſme metal, les habits de pourpre, les aneaux aux doigts faiſoyẽt mõſtre qu'ils eſtoiẽt des premiers de la cour, & les plus fauoriſez du Prince.

Gene
Dani

Cōme
nobles
cernez
nō no

Ie ne m'arreſteray ſur la couſtume anciẽne tant des Frãçois qu'autres peuples vaillans & guerriers, qui pour ſe monſtrer differẽs des Roturiers & ignobles, auoyent des armes tymbrees, & garnies de pennaches fort grands, ainſi qu'encor le pratiquent les plus ſegnalez d'entre les

Ianiſſaires, qui ſont a la ſuite du Roy de Turquie, pour vous dire en ſomme que les Roys ne ſçachans vn plus beau moyen d'attirer les hommes a l'exercice des armes (neceſſaire pour la cõſeruatiõ de leurs grandeurs, & ſeigneuries) que de les faire paroiſtre ſur touts autres, ont auſſi inſtitué des compaignies, remarquans les plus braues, en leur donnant congé de porter chaiſnes d'or, & anneaux, l'vſage deſquelles choſes eſtoit deffendu a touts autres. Et c'eſt pourquoy és Annales ie vous ay diſcouru des ordres anciens de la Genette, de l'Eſtoile, & autres inſtituez par les anciens Princes, & leſquels ont continué fort long temps, puis ont perdu cours par l'aneantiſſement ou des Princes, ou de leurs ſuiets. Ce ſera donc l'occaſion pour laquelle ie laiſſeray, & la Genette de Charles Martel (car on dit qu'il en fut l'auteur) & l'eſtoile du Roy Ieã, qui en inſtitua l'ordre l'an 1351. en ſon hoſtel de ſaint Ouen les Paris, & qu'aucuns eſtimẽt qu'il ne feit que renoueller, entant que Hue Capet fut le premier qui en vſa en memoire que par la ſeule grace de l'eſtoile de Iacob il eſtoit paruenu a la courõne: ie laiſſeray auſſi l'Anoncide du Prince Sauoiſien auec ſon mot & ſa deuiſe, comme ie ne m'arreſteray point ſur la Iartiere de l'Angloys, l'ordre de laquelle fut inſtitué par Edouard 3. amoureux de la Conteſſe de Salbery, & feit patron d'iceluy le glorieux Cheualier S. George: ne pourſuiuray auſſi celle toiſon d'or ordonnee par Philippe 2. Duc de Bourgoigne, qui a preſent eſt l'ordre de la maiſon d'Auſtriche, de laquelle eſt chef le Roy d'Eſpaigne, qui a herité de ceſt ordre de la maiſon de Bourgoigne. Ie ne veux auſſi m'amuſer apres l'ordre du croiſſant inſtitué par le Duc d'Anjou René Roy de Naples, & de Sicile, lequel il ordõna l'an 1464. en l'Egliſe ſaint Maurice en ſa bonne ville d'Angers: car touts les ordres ſuſdits ne font rien a noſtre propos de la maiſon de France, les vns pour eſtre hors d'vſage, & les autres ordonnez par des eſtrangers. Or l'ordre qui auiourdhuy remarque les preux, & vaillãts Cheualiers de France eſt celuy de ſaint Michel, inſtitué en l'an de noſtre ſeigneur 1469. par le Roy Loys 11. de ce nom, mis entre les ordres, & compaignies de Princes, & ſeigneurs les plus remarquees de l'Europe. Il l'inſtitua dis-ie en l'honneur de ſaint Michel en ſon chaſteau d'Amboiſe, comme ſe ſouuenãt que de tout temps les Roys ſes predeceſſeurs auoyent eu ſinguliere deuotiõ a ce ſaint Archãge, lequel eſtoit le protecteur du royaume de France, ioint que i'ay monſtré aux Annales que pour teſmoing de ce les Roys ſouloyent iadis tenir court ouuerte le iour de la feſte de ſaint Michel, ainſi qu'a preſent on l'obſerue. Ce Roy Loys 11. faiſant ceſte inſtitution voulut, & ordõna par loy inuiolable, & a touſiour ſtable que les freres dudit ordre porteroyent aux ceremonies d'iceluy vn grand mãteau royal de toile d'argent, bandé de riche broderie de cordõs de fil d'or, & de coquilles, telles que portent ceux qui vont faire le voyage vers le mont ſaint Michel pres d'Aurãches, & ſur ce mãteau ils portẽt vn chaperõ de velours cramoiſy, qui eſt enrichy de meſme broderie, & par deſſus iceluy, & autour de leur col faut qu'ayent vn colier d'or fait de cordons entre-lacez de coquilles, auquel pend vne image de ſaint Michel domptant le Diable, ſuyuant ce qui eſt eſcrit en l'Apocalipſe que Michel combatit contre le dragon, & qu'il l'abatit auec ſes troupes tenebreuſes, & le precipita au fonds des abiſmes. Or bien qu'es Annales i'ay deſcrit les articles de celle inſtitution bien au long, ſi en diray-ie vn petit mot, affin que les eſtrangers voyent quelle maieſté eſt celle de ceſt ordre, & ſ'il eſt fondé ſur des ſuiets ou de volupté, ou d'inuentiõ fabuleuſe, ou ſur quelque legereté qui reſſente les folies mondaines. Ce Roy donc veut par ſon edict que le nombre de ſes Cheualiers ſoit de 36. leſquels ſoyent Gẽtils-hommes de nom, & d'armes ſans aucun reproche, & de ce nombre il ſe dit eſtre, comme auſſi touts les Roys ſes ſucceſſeurs ont eſté enrollez en ceſte cõpaignie, puis qu'ils ſont les chefs d'icelle, & les ſouuerains de ceux qui y entrent, que pas vn des Cheualiers pourroit porter l'ordre d'autre Roy ou Prince (ſauf les Empereurs Roys, & Ducs qui ne ſont de ſon hommage, & ſuiection) ſans l'expres congé, & permiſſion du Roy chef de ceſt ordre. Voulut que leſdits Cheualiers portaſſent touſiour le colier auec l'image de ſaint Michel pendu au col, ſans qu'il le puiſſent vendre ny engager pour quelque neceſſité qu'il leur ſuruienne, à cauſe que ledit grand colier faut que reuienne a la ſocieté dudit ordre: ordonna que les dits freres de l'ordre ſaint Michel ſeruiroyẽt de leurs perſonnes & biens, les Roys ſes ſucceſſeurs allans en guerre pour la deffence de l'Egliſe, & de la republique, & couronne de Frãce, & ſ'ils n'ont le pouuoir d'y venir a leurs deſpens, ils y aſſiſteront a gages honeſtes. Le Roy auſſi promet de les garder, garentir, & deffendre contre touts ceux qui leur feront violence, & de les maintenir en leurs droits, libertez, franchiſes, immunitez, preeminẽces, & prerogatiues, cõme auſſi de ne rien entreprendre ſans leur aduis, & conſeil és choſes qui ſeront de conſequence, ſauf où les affaires ſeront ſi preſſez, ou ſi dangereux a deſcouurir, que & la haſtiueté, & le ſilence ou peril le contraignent de les garder en ſon cœur. Deffend que les Cheualiers ne pourrõt aller ſans congé du Roy en aucun voyage ny guerroyer aucun, ſi ce n'eſt qu'ils ayent des terres qui ſoyent en la ſuiection d'autre Prince que du Roy de France. Et pour obuier aux querelles qui pourroyent ſourdre pour les lieux, & preſcance, il veut que ſelon l'ancienneté chacun aura ſa place, & que celuy qui aura le premier receu l'ordre precedera auſſi ſon compaignon, ſauf a reſpecter les Princes qui ſeront de ceſt ordre. Ie laiſſe ce qui eſt ordonné pour le diuin ſeruice, pour le Chancelier dudit ordre, & autres officiers, comme auſſi i'obmets les ceremonies faites aux freres Cheualiers qui decedent, la celebratiõ du Chapitre a la feſte ſaint Michel, & la ſolenniſation de ladicte feſte, & les cauſes pour leſquelles vn Cheualier peut eſtre deſgradé de ſon ordre, iaçoit qu'on n'en voie guere deſgrader, que l'ordre perdu, ils ne perdent auſſi toſt la vie: ie laiſſe (dis-ie) tout cecy, à cauſe que aux grandes ordonnances ces choſes ſont deduites bien au long, & qu'auſſi ie les ay deſchiffrees aux Annales. Reſte a voir quelle, & combien grande eſt l'eſtendue de celle court de Parlement de Paris, en laquelle les Cheualiers de l'ordre ont ſeãce, mais non pas voix, ſ'ils ne ſont ou Pairs, ou Princes de la courõne, & de laquelle nous auons parlé cy deſſus, deſchiffrant les officiers, & chambres d'icelle cõme

dres de
Genette
le l'E-
le par
inſti-
.

ciade
c de
oye.

iere
e d'An
erre.
on
ordre
ourne.
re du
ſſant
Ducs
iou.

uel
s fut
ly l'or
. Mi-
en
ce.

l l'a-
tre-
t des
aliers
ordre
Mi.

alipſ.

Articles de l'ordre du Roy de France.

Pourquoy le reſſort de Paris eſt de ſi grãde eſtendue.

Sieges reſſortans au Parlement de Paris.

Paris de e bre i de g ſçau

de la choſe la plus Auguſte, & magnifique qui ſoit en toute la France, & ne penſeroy faillir ſi ie diſoy en l'Europe, veu le grand nombre des Iuges y ſeans, leur maieſté, grandeur, grauité, equité, & Iuſtice, & auec quel reſpect ils ſont honorez, & ſous quelle autorité ils vſent de leur puiſſance. Or les Roys faiſans les departemẽs des Prouinces iadis, comme les guerres tinſſent le royaume en diuiſion, & qu'ils ne peuſſent maintenir la iuſtice comme iadis, & ſelon les loix du royaume, eurent a tout le moins Paris libre, ſous lequel eſtoit cõpris tant le païs duquel les Roys iouiſſoyent alors, ſi bien qu'encor a preſent toutes celles Prouinces ſont du reſſort de ceſte court ſouueraine. Car les autres Parlemens (ſauf celuy de Tholouſe qui marche en ancienneté apres Paris deuant touts les autres) ont eſté erigez apres que les Roys ont eu recouuert les terres, & Prouinces deſmembrees iadis de la couronne, ou qui ſ'en eſtoyent pour quelque temps emãcipees, & ont les Roys pour bonne occaſion fait cecy, & laiſſé a ceſte court vne ſi grande iuriſdiction, à cauſe en premier lieu de l'antiquité du ſiege, que Paris eſt le chef du royaume, & que c'eſt en ceſte court que les Princes ont leur recours, & qui a bien parler eſt le ſeul grand, & le vray Parlemẽt de France, les autres n'eſtans que des dependances, puis que ceſtuy repreſente la court des Pairs, & Princes de la couronne. Selon l'ordre dõc que les Roys ont departy les Prouinces ſuiettes, a la ſouueraineté de Paris, ie pourſuiuray auſſi mon departement, & deſcriptiõ, puis que deſia ie vous ay propoſé mon intention, qui eſt de departir la Gaule ſuyuant les Parlemens, & reſſorts qui en dependent: par les eſtabliſſemens donc des Bailliages, le ſiege de Laon tiẽt le premier lieu auec les ſieges qui luy ſont ſuietz, duquel non plus que des autres ie ne diſcourray icy plus longuement, à cauſe qu'eſtãt ſur le lieu, ie taſcheray de m'en acquicter ſelon les memoires, & inſtructions que i'en auray recouuertes. Apres le Bailliage de Laon, vient celuy de Rheims, puis Amiẽs, Abbeuille, Boloigne, Senlis, Sens, Auxerre, Troyes, Victry en Parthois: Chaſteau Tierry, Chaulmont en Baſſigny, Meaux, Prouins, leſquels deux, cõme auſſi Chaſteau Thierry ſont cõpriſes au païs fertil de la Brie. Apres y eſt Melun: auquel eſt aiouſté Poictiers, Angers, le Mans, Tours, Bloys, Bourges, Orleans, Chartres, Angouleſme, la Rochelle, Monfort l'Amaulry, Lyon, Moulins, Saint Pierre le Mouſtier, Rions, & Orilhac en Auuergne: puis la ville, & Preuoſté de Paris, de laquelle ayant parlé, il faut voir les autres, mais auec vn ordre differant a ceſtuy que i'ay icy inſeré, ſuyuant que l'ay tiré des ordõnances du Roy Henry deuxieſme du nom, diſtribuant les ſieges preſidiaux du reſſort de Paris en l'an 1551. car il y a quelque peu de confuſion en la conſideration Geographique, d'autant que là eſt reſpectee l'ancieneté des ſieges, & nous diſputons icy de l'ordre des lieux, & l'aſſiette non confuſe des Prouinces, en quoy nous nous comporterons au mieux qu'il nous ſera poſſible, & ſ'il y a quelque faute, le courtoys lyſeur la pourra excuſer ſur celle preſque impoſſibilité a hõme qui viue de ſatisfaire parfaitemẽt a choſe de telle conſequence. Mais reuenons a Paris, où il faut commencer pour le fait des reſſorts des Preuoſtez, ſeneſchaucees, & bailliages, auant que ſortir de la ville, ie veux dire que comme elle eſt belle, grande, riche, renommee, magnifique, & excellente en tout ce qui eſt requis a place, & cité capitale du royaume, le plus beau, puiſſant, & flouriſſant de l'Europe, auſſi ſurmonte elle toutes autres en nombre infiny d'hommes excellents de toutes ſortes, & en chacune vacation, & ſur tout de ceux qui ſe ſont faits cognoiſtre pour leur grand ſçauoir, & rare erudition entre les premiers de la terre, & deſquels ſi ie vouloy faire denombremẽt, ie n'auroy iamais fait, comme ainſi ſoit que la multitude en eſt infinie entre touts les eſtats, parmy leſquels ont floury en la courr de Parlement telle compaignie d'Illuſtres ſenateurs, que ie voudroy auoir le nom de touts pour leur rẽdre le deuoir auquel touts les gens de lettres leur ſont obligez: & quãd aux Preſidents, nul louera iamais aſſes dignement vn Liſet, le Maiſtre, & ſaint André deffuncts, ny reuerera ſelon leur merite Meſſieurs de Thou chef de ceſte ſacree troupe Senatoire, Seguier, Hẽnequin, & autres que ie ne puis nommer pour n'auoir aſſes de temps, pour chanter leurs loüanges, qui ſont dignes d'vn plus eloquent paranynifeur: & encor ne ſuis ſuffiſant de ramenteuoir la memoire de ces excellens ſeigneurs Aduocats, & Procureurs Generaux du Roy en ſa court de Parlement tels qu'ont eſté vn Bruſlard, la ſouuenance duquel eſt precieuſe deuãt touts les François, vn Boucherat zelateur de l'honneur de Dieu, vn du Meſnil auſſi rare en ſçauoir, qu'il eſtoit remarqué entre les plus eloquents de ſon aage, & que ſont a preſent les ſeigneurs de Puybrac le Phenix des bien diſans de ce ſiecle, & vn vray repertoire de la ſcience legale: de Thou, honoré outre ſon grand ſçauoir, & ancienne race, de grande iuſtice, & integrité, & d'eſtre zelateur de l'honneur de Dieu, & libertez de ſon Egliſe, & le ſeigneur de la Guele Procureur general du Roy, & treſmerité, & treſdigne, comme celuy qui pour ſa vertu & ſcauoir, cognoiſſãce, & biẽuerſation aux affaires, a eſté chef de Prouince, & premier preſident au Parlement de Dijon, & depuis honoré de ceſte charge autant onereuſe, qu'elle eſt honorable, & decoree par vn ſi excellent homme. Ie n'iray chanter tant de bons Conſeillers ſortis de ſang illuſtre, & ennoblis de vertuz, admirez pour leur ſçauoir, & honorez à cauſe de leur integrité & iuſtice, comme il me ſeroit impoſſible de dire par ranc ceux qui ont illuſtré ceſte ſacree, & admirable Academie Pariſienne, a laquelle ie dois la pluſpart de ce que ie ſçay, (quoy que ce ſoit ſi peu qu'il ne merite d'eſtre mis en compte) & en laquelle i'ay eu pour Docteurs feuz de bõne memoire les ſeigneurs Strazel, Turnebus, & Galand, les deux és lettres Grecques, & le troiſieſme és Latines, Vic-Mercat en Philoſophie, Paſcaſie, & Forcadel és Mathematiques, & des viuans ce grand, & non imitable Dorat, au quel ie ſuis plus obligé que ie ne ſçauroy dire, & qui eſt vn des peres principaux de mõ eſprit, & l'informateur de ma telle quelle Muſe, & ce venerable, & heureux en ſçauoir Monſieur du Cheſne, la memoire duquel ne ſera de ma vie que ie ne reuere, ſans que i'oublye Charpentier (duquel les oz repoſent en paix) Lambin, Ramus, Rambure, & autres pluſieurs que ie ne ſçauroy nommer, mais i'ay recité le nom de ceux cy, pour ce que ſans grandement faillir ie n'euſſe ſceu paſſer outre: & pour leſquels i'oſe dire heureuſe la ville de Paris, de ce qu'elle eſt la mere, & nourrice de tant de bons eſprits, & plus heureux les citoyens d'icelle qui ſont affectionnez au ſçauoir, & honorẽt ceux qui en font profeſſion, & qui auec louange traitent les ſciences, & interpretans les bonnes diſciplines. Peut eſtre que quelque iour, eſtant mieux de loiſir, ie ſatisferay a ce que maintenãt ie ne peux effectuer, bien que le deſir m'y eſguillonne, & ce pendant ie continueray ſuyuant le deſſein propoſé, & verray ſi l'heur nous ſuyura en icelle deſcription que i'ay deſſeignee pour l'eclerciſſement de la Gaule.

De la preuoſté, & Viconté de Paris, & Villes qui y ſont encloſes, & choſes remarquables en icelles.

COmme Paris eſt vne des plus rares, & grandes villes de l'vniuers, la plus populeuſe qu'on ſçache, & autant bien aſſiſe, & bien airee qu'il y en ayt au mõde, elle a auſſi ſon terroir auſſi plaiſant fertil, & plantureux qu'homme ſçauroit ſouhaiter, n'y manquant ne bleds, ne vins, laitages, foins, fruits, herbages, & le beſtail y foiſonnant a gré, les eaux cleres y ruiſſelans de touts coſtez, & les champs qui en toute ſaiſon vous y donnent plaiſir a la veüe: ſi bien que cõme la ville eſt peuplee, le plat païs auſſi abonde, en paiſans, & gros bourgs, & villages, quelque coſté q̃ ſçachiez regarder: car d'vne part vous auez le plaiſir de la riuiere ſoit vers le ſeptentrion, ou au leuant, ſoit que vous alliez le long d'icelle vers la mer, ou que rebrouſſiez chemin vers le fleuue de Marne, ou que montiez plus haut iuſques a Corbeil. D'autant que vous ne ſçauriez iecter voz yeux quelque part qu'on ſçauroit dire, que les villages ne vous donnent vn plaiſir a l'obiect de la veüe, & que la campaigne reueſtue icy de prez, là de vignes, en ce coſté de champs labourez, & embladez, de l'autre de boſcages, & taillis ne vous facent reſſentir vn aiſe tel que les Poëtes faignent des iardins d'Alcinoé, ou du verger des Heſperides. Car ſi vous iectez l'œil du coſté de l'vniuerſité, & a l'occident de ceſte grãde cité, vous verrez vne infinité de lieux de plaiſir, & leſquels reſſentẽt leur antiquité, & deſquels ie ne ſuis reſolu de vous deſchiffrer touts, veu la difficulté de la choſe, ioint que ce ſeroit par trop nous eſtẽdre, & diſpenſer en diſcours. Bien diray-ie que quiconque verra le lieu de Gentilly, il ſe pourra vanter de voir le ſeiour ancien des Roys de la premiere lignee, & de la ſeconde race, où ils faiſoyent leurs aſſemblees d'eſtats, & tenoyent le Parlement ſ'il eſcheoit quelque affaire de grande importance, ainſi que pouuez recueillir de l'hiſtoire d'Aymon en diuers endroits. Et ſi le lieu ne porte a preſent marque d'antiquité pour n'y voir ruine qui en face foy, ny chaſteau qui puiſſe teſmoigner de ces aſſemblees, il le fault imputer aux guerres qui ont eſté depuis, & ſur tout des Normands qui gaſterẽt tout, lors que vindrent aſſieger Paris, & piller les Egliſes de ſaint Germain, & ſainte Geneuiefue, car quand au Chaſteau de Biſſeſtre, il fut baſty par le Duc Iean de Berry du temps de Charles cinquieſme, & non par les Angloys, ainſi que le vulgaire eſtime, qui penſe que ceux qui ont tout ruiné, ſoyent les reſtabliſſeurs de la France. D'vn cas eſt encor a preſent renommé ce village, a ſçauoir de la riuiere qui l'arrouſe, laquelle bien que ne ſoit guere plus grande que d'vne eniambee, ſi eſt-ce que elle eſt preſque la ſeule en Frãce, qui eſt propre pour taindre en eſcarlate, & pource ſe tiennent ſur icelle a Paris, & fauxbourgs les plus riches tainturiers du royaume, qui eſt vne commodité autant a remarquer qu'on ſçauroit dire, & en quoy nature eſt a admirer, departant ainſi ſes raretez où bon luy ſemble, & auec icelles ſingulariſer vn lieu, qui de ſoy eſt de peu de conſequence. Ie laiſſe tout a propos le reſte des villages qui auoiſinent ceſte grande cité, pour vous dire que ſur le cours de la riuiere de Gentilly, qui auſſi ſe nõme de Bieure, & ores des Gobelins, vers les Sauſſayes ſe ſont trouuez de noſtre temps des tombeaux de belle pierre, & en iceux des oſſements d'hommes grands outre meſure, qui me fait penſer que ou les Romains iadis, ou depuis les Normands, touts les deux Payens, y ont dreſſé leur ſepulture, d'autãt que par la deſcription du ſiege que Ceſar mit deuant Paris, vous voyez qu'il eſtoit campé du coſté des mareſts où a preſent eſt aſſiſé l'Abbaye de ſaint Victor, & le lieu qu'on appelle les Sauſſayes, là où les Gaulois auoyent leur oſt, outre Seine, és palus qui ſont vers les Fauxbours ſaint Martin, ce que le diligent lyſeur recueillira aiſement des Cõmẽtaires dudit Ceſar, ſ'il prend la peine de les feuilleter, & marquer les lieux auec diligence, veu que Ceſar dit, que Labien ſon lieutenant voyant que les Gauloys ſ'eſtoyent campez le long des paluz coulants d'ordinaire en la Seine: comme il fut logé de l'autre coſté, & ne peut aller vers eux, ſ'en alla a Melun (chaſteau aſſis en vne iſle ſur Seine tout ainſi que Paris) pour faire venir des vaiſſeaux, ſur leſquels il peut paſſer la riuiere, pour donner deſſus les Gauloys. Vous voyez que Labien campé deuãt Paris prend le chemin de Melun pour faire venir des vaiſſeaux le long de Seine, & donner & ſur Paris, & ſur les Gauloys, d'où ſ'enſuit que ſon chemin fut par le Hurepois, & Gaſtinois, puis que la ville tenoit pour les Gauloys, & ainſi faut conclurre que le propre lieu de ſon cãp eſtoit aux palus, & mareſts par moy cy deſſus alleguez. Et a ce diſcours m'a conduit le recit des tombeaux ſuſdits, d'autãt que les Romains eſtoyent fort ſoigneux de leur ſepulture, quoy que le plus ſouuẽt ils bruſlaſſent les corps des treſpaſſez, mais où le defaut de boys leur donnoit empeſchement, il failloit que ſe contentaſſent de la commune façon d'enterrer les morts: d'autre part la grandeur de ces oſſemens me fait penſer qu'ils ne ſont point des Romains (quoy qu'ils ayent de tout temps eſté de fort belle taille) ains pluſtoſt des Normãds gens ſeptentrionaux, leſquels pour le plus eſtoyent a demy Geants, comme encor a preſent le ſeptentrion nous engendre de fort grans hommes. Ou bien c'eſtoit iadis le Cimitiere des Gauloys leſquels (ſuyuant le teſmoignage du ſuſdit Ceſar) ne deuoyent rien en grandeur aux Germains, & leſquels ils ſurpaſſoyent en dexterité & vaillance, & voila quand a ces tombeaux, où iay diſcouru plus par veriſimilitude, que par autorité, n'ayant aucune ancienne inſtruction qui m'en eclerciſſe les doubtes, ny liure qui en face foy, & ce pendant il appert, & des oſſemens, & de la grandeur de ces hommes. Les Villages que les Romains ſe tenans a Paris ont plus aymé ſont ceux d'Arcueil, Vanues, & Iſy, ou Iſſy, à cauſe des bonnes

té du
ge &
ır de

lly ia-
ieu où
ſoient
ſſem-
s des
s de
ce.

illy ga
par les
mãds.
iere de
tilly
re à
dre en
rlate.

Tombeau, & oſſemẽs de grande ſtature pres de Paris.

Ceſar liur. 7. des commentaires.

Où eſtoit campé Ceſar deuant Paris.

Gaulois plus forts iadis que les Germains.

Villages pres de Paris aymez des Romains.

eaux, & cleres fontaines qui y ruiſſelent, & où les fontaines ſont des plus belles qu'on ſçauroit voir, faites au dedans en voutes, & Arcades, ainſi que les auons viſitees meuz de la rareté des lieux, & de ce que iadis de ces lieux auant on faiſoit venir les eaux en la ville, & ſur tout d'Arcueil, qui à cauſe des arcs, & voutes de l'Aqueduct (duquel on a trouué les canaux de noſtre temps) a porté ce nom, & encor le porte. Et quand a Iſy, ou Iſſy, il eſt hors de doubte qu'il a pris le nom de la deeſſe Iſis là adoree, & l'Idole de laquelle eſtoit a ſaint Germain des Prez (ainſi que auons dit cy deſſus) laquelle eſt fort vraiſemblable, que quelque Abbé grand ſeigneur feit porter audit lieu, comme curieux des memoires de l'antiquité: leſquelles ſeules ſont cauſe que ie parle pluſtoſt de ces villages que des autres, où ne paroiſt aucune marque antique pour les ſingulariſer, car de mentionner vn lieu ſans auoir occaſion ſegnalee, ie n'en ay fait le deſſein, pource qu'il faudroit faire vn volume auſſi grand que tout le corps du droit, & y eſcrire pluſieurs choſes friuoles, & ſuperflues. Vous auez encor de ce meſme coſté Meudõ, plus cogneu & recommandé des ſingularitez, que d'antiquité qu'on vous en ſçache dire: il eſt party en deux, à ſçauoir le bas Meudon apartenant aux Chartreux, & le haut qui eſt a Monſieur le Cardinal de Lorraine, lequel comme il eſt le miroir des Prelats de ſon temps, le plus rare en ſçauoir, & prudẽce des hommes de ſon ordre, eſt auſſi amoureux de tout ce qui eſt de rare, exquis, ſingulier, & gentil en là nature, & imitations d'icelle: ce qu'il a fait voir en celle Grotteſque artificielle, & a demy naturelle de Meudon, où il n'y a ſorte d'antiquaille ſoit en colonnes, Architraues, ſoubaſſemens, Cornices, ſtatues, Medailles, & autres ſingularitez, ou en ſuperbe, & induſtrie de l'architecture (bien que ce ſoit vne ruſtique) qui ne ſoit pratiquee en ce lieu, où ce grand Cardinal a comme renouuellé la gentileſſe, Romaine, & la curioſité ancienne des hommes de plus grand, & gentil entendemẽt, comme auſſi il eſt non imitable que par ſoy-meſme, qui ſe ſurmonte en ce qu'il ne peut rien donner d'auantage de luſtre a ſa grãdeur, que deſia il n'aye fait courir par renom par tout le mõde, comme de celuy qui hay des vicieux, ſi eſt rendu admiré, & aymé des gens de vertu, & de grandes lettres. Ce que tout homme non paſſionné cõfeſſera auec moy, qui ne ſuis ny ſuiet, ny penſionnaire, ny gaigé de Prince, ou ſeigneur qui viue, & qui ne receu onc faueur, ny bien ne de ceſtuy, ne d'autre pour m'obliger a tenir ce langage, mais ſuis forcé par la meſme verité, ſçachant, & voyant que les Roys le recognoiſſent pour tel que nous le paignons, & la preſence duquel ils cõfeſſent leur eſtre treſneceſſaire, ſi biẽ que les deux principaux piliers de noſtre Egliſe Gallicane ſont fondez ſur la pieté, & debonnaireté de Monſieur le Cardinal de Bourbon, & ſur la ſageſſe, & grande experience de Monſieur le Cardinal de Lorraine. De Meudon (paſſant la riuiere) on voit le village de ſaint Cloud, renommé à cauſe du glorieux ſaint qui y eſt reclamé, comme auſſi eſt le lieu de Monmartre, lequel iadis fut appelle Mont de Mercure, pour ce que l'Idole de ce faux Dieu y eſtoit honoree, comme auſſi Mercure eſtoit iadis l'vn des grands, & principaux Dieux ſuperſtitieuſement adoré par les Gauloys: depuis il porta (comme il porte encor le nom de Mon-Martre, qui eſt autant a dire que mõtaigne des Martyrs, à cauſe que ce fut là que les infidelles decollerent ſaint Denys Apoſtre de France. C'eſt pourquoy les Roys anciens ont honoré ce lieu, & y baſtiſſans la chapelle des Martyrs, ont fondé depuis au plus haut de la montaigne la religion des dames, qui y eſt encor de preſent. C'eſt de ce lieu, & autres villages voiſins qu'on tire tout le plaſtre, duquel on ſe ſert a Paris pour toute ſorte d'edifices, laquelle ſeule commodité eſt vn des principaux moyens de faciliter les baſtimens a Paris, & de les deffendre des iniures du feu, auquel pluſieurs autres eſtans ſuiectes, endurent auſſi de merueilleuſes ruines. Il n'eſt ia beſoing de vous aller faire icy vn denombremẽt de touts les villages, ou pluſtoſt hameaux qui ſont és enuirõs de ces lieux, ains pluſtoſt, ayans parlé des Martirs, qui ſouffrirent mort a Mon-Martre, faut venir au lieu de leur ſepulture, à cauſe qu'iceluy n'eſtant rien alors, ou pour le moins ne portant titre ny face que d'vn petit village, a de puis eſté dreſſé en vne aſſes belle ville, & telle que preſque elle eſt la ſeule en France: ie dis en France ſi lon prend ce mot pource qui ſ'appelle ainſi proprement, & non la generalité de tout le royaume. C'eſt de la ville ſaint Denys que ie parle, le renom de laquelle eſt eſpandu par toute la Chreſtienté, non pour ſa grandeur, antiquité, richeſſes, & magnificence, car il y en a vne infinité d'autres qui la ſurpaſſent en ces choſes: ains à cauſe de la ſainteté du lieu, & pource que c'eſt le Mauſole & tõbeau ordinaire des Roys de France, & le lieu où ils ont couſtume d'eſtre couronnez, pource que le Saint, duquel la ville porte le nom, eſt eſtimé le patron, & deffenſeur des Roys, & courõne de France. Quand a l'antiquité du lieu, elle n'eſt pas grande, veu que du temps de ſaint Denys ce n'eſtoit rien qu'vne rüe ſurnommee depuis de Catulle du nom de celle bonne dame, qui en ſon champ enterra les corps de ce ſaint Eueſque, & de ſes compaignons Ruſtique, & Eleuthere, & ſ'il y auoit quelque baſtiment, il eſt vraiſemblable que ce n'eſtoit qu'vne ferme, laquelle depuis augmentee en vn hameau ou village, porte le nom de Catully, comme il eſtoit appellé du temps de Dagobert, qui le premier myt en bruit ceſte place. Laquelle depuis le temps que Feſcennie, ou (comme d'autres dient) Siſinnie Preteur Romain eut martyriſé l'apoſtre de Gaule, iuſqu'a ce que ſainte Geneuiefue viuoit au monde, fut ſans nom, ny reſpect quelconque: mais ceſte precieuſe vierge fut la premiere qui baſtit là vne Chapelle en memoire, & honneur des Martyrs, fondateurs du Chriſtianiſme en Gaule. Et encore apres que ceſte vierge fut decedee, ce lieu fut par l'eſpace de quelque 140. ans, ſans que perſonne en tint aucun cõpte, & la premiere foys que l'occaſion ſ'offrit de ſingulariſer ceſte place, fut du temps de Clothaire ſecõd du nom, & par le moyen de ſon fils Dagobert, d'autant que (cõme il eſt eſcrit en l'hiſtoire de France) ce Prince eſtant vn iour a la chaſſe, & pourſuyuant vn Cerf, ceſte beſte eſtant aux aboys, ſe lãça dedãs la chapelle ſuſdicte, & fondee par ſainte Geneuiefue, de laquelle on ne tenoit compte quelconque: là ſ'achemine Dagobert, voit le lieu ouuert, & le Cerf dedans, & les Chiens a la porte, leſquels contents de luy glatir & abboyer,

n'oſoyent

Arcueil d'où prẽd ſon nom.

Iſſy dict ainſi d'Iſis là adoree.

Meudõ, & ſa Grotteſque.

Louanges de Monſieur le Cardinal de Lorraine.

L'auteur non obligé que de commun deuoir aux Princes.

S. Cloud village de qui nõmé.

Mõt Martre iadis ſacré a Mercure.

Mõt- tre fo ne en ſtre.

S. De preſq ſeule en Fr

Lieu S. D ne fu dis q ſimpl meau

S. Ge uiefu la pr re qu ſtit ch le a ſ Deny

Com les co des M tyrs fu trouu

n'oſoyent paſſer outre pour luy mesfaire: ce qui fut cauſe que le Prince royal deffendit qu'on ne touchaſt point au Cerf, lequel n'eſtoit là deffendu ſans manifeſte miracle.

Hiſtoire miraculeuſe.

Quelque temps apres ce Prince courroucé contre Sandregiſil ſon gouuerneur, & Duc d'Aquitaine, le feit foueter, & luy couper ignominieuſement ſa barbe, ce qui irrita tellement le Roy Clothaire, qu'il commanda ſur l'heure que ſon fils luy fut mené, pour en faire vne punition treſſeuere. Dagobert craignant ceſte fureur, ne ſçait où ſe retirer, tout eſtant guetté pour le ſurprendre, en fin ſe ſouuient du garant du Cerf, où il ſe ſauua, & ſoudain ſe voit pourſuiuy: mais en vain, car quelques troupes qui vinſſent pour l'en tirer, ſi fut il impoſſible d'y donner attainte, & meſme le Roy y allant, y gaigna auſſi peu que les autres, ains confeſſant que c'eſtoit quelque vertu diuine encloſe en ce lieu delaiſſé, qui garentiſſoit ainſi ſon fils de ſa fureur. Durant ces allees, & venues des miniſtres royaux, le Prince Dagobert ſ'endort, a viſion de ce ſaint Apoſtre des Gaules ſus nommé, qui luy promet aſſiſtence, & l'aſſeure que ſon pere ne luy feroit mal aucun : mais que pluſtoſt il luy ſuccederoit au royaume, l'adiura de luy baſtir vn Mauſole, & baſilique, & de tranſporter hors de là les ſacres oſſements tant de luy que de ſes confreres, ce que fait Dagobert, & a la promeſſe il aiouſta l'effect auſſi toſt qu'il paruint a la couronne.

Commencement de la fondation de la ville ſaint Denys.

C'eſt donc alors que fut fondee la ville de ſaint Denys, c'eſt a ſçauoir le Roy Dagobert y ayant baſtié l'Egliſe & monaſtere qu'on y voit a preſent, d'autant que y ayant grand abord, & les Roys y voyageans ſouuent, & donnans de grandes immunitez, & priuileges, le peuple commença auſſi a ſ'y aſſembler, & a dreſſer le plant de ceſte ville, l'effigie de laquelle comme auſſi de l'Egliſe royale d'icelle, ie vous ay icy mis auec la perfection requiſe a vne piece de telle conſequence, a laquelle nous a beaucoup aidez docte & honorable religieux Monſieur Emé de Veelu Cheffier, & garde de la Librairie d'icelle maiſon, comme auſſi ſ'y eſt monſtré diligent venerable religieux Monſieur Pierre Pirhonat Chantre de la dicte Abbaie, & Commandeur en icelle, deux hommes tels, que ie voudroy que touts ceux qui ſont de leur vocation les reſſemblaſſent, tant a cherir les lettres, & les embraſſer auec diligence, & curioſité, qu'a honorer ceux qui font profeſſion du ſçauoir, & bonnes diſciplines.

Emé de Veelu, garde de la librairie S. Denys.

Auſſi ſont ce ces deux doctes hommes qui nous ont communiquez les papiers de leurs fondations, & donné des memoires, & inſtructions pour pouuoir deſcrire ceſte ville, de laquelle les liures ne ſçauroyent nous inſtruire.

La ville S. Denys eſt moindre que iadis en ſon eſtendue.

Quand a l'Egliſe, elle n'eſt pas baſtie au lieu meſme, où Sainte Geneuiefue fonda la Chapelle en laquelle ſe ſauua Dagobert, ains a vn iect d'arc loing d'icelle: mais auant que de ſingulariſer l'Egliſe, & Abbaye, il nous faut parler vn peu de la ville, laquelle a eſté de beaucoup plus grande & plus riche qu'elle n'eſt a preſent, comme auſſi Paris alors n'eſtoit rien au pris de ce que maintenant on la voit eſtre : or que ce que ie dis ſoit vray, on le recueille aiſément par les vieux enſeignemés, & cartes anciennes de l'Abbaye, eſquelles eſt faite mention des rues diuerſes d'icelle ville, cõme de celle des faiſeurs d'Eſcarlatte, des orfeures, & autres eſtats, & meſtiers les plus riches & renommez, qui ſoyent ores a Paris, ou autre ville fameuſe, & marchande, & cecy pource qu'a Paris le trafic n'y eſtoit encor ſi grand qu'il eſt a ceſte heure, & que la nouueauté du lieu plaiſant aux citoyens, & les priuileges, & immunitez les y attirans, chacun ſ'eſtimoit bien heureux de ſ'y retirer, & y obtenir droit de Bourgeoiſie : au reſte bien qu'il n'y ayt plus aucune apparence des rues ſuſdictes, ſi eſt-ce que la riuiere eſtant diſtribuee en tant d'endroits qu'elle eſt, monſtre aſſes que ce n'eſt ſans occaſion qu'on meſnageoit ainſi ſon cours pour le ſeruice des ſuſdits artiſans.

Pourquoy les citoyés ſe retiroyent a S.Denys.

Mais la preuue plus aſſeuree de mon dire que ie treuue, eſt que on voit encor les vieux foſſez de la ville derriere la Paroiſſe de ſaint Remy, leſquels font foy euidente qu'elle eſtoit beaucoup plus grande, d'autant que la ſuſdite Egliſe (qui eſt a deux cens pas hors la ville) eſtoit iadis compriſe en l'enclos des murailles, & qui regardera bien, & l'eſtendue vague de terre qui eſt en l'enceinct de la ville, & ce qui iadis y eſtoit cõtenu, on la verra auoir eſté des plus grandes d'entre les moyennes de ce royaume.

Egliſe S. Remy iadis en l'enclos de la ville de S. Denys.

Et quelque degaſt que les guerres y ayent donné, & quelque diminution que ceſte ville ayt enduré, ſi eſt-ce qu'elle n'eſt pas encor ſi petite, qu'elle n'aye en ſoy onze Parroiſſes, qui ſont celles qui ſ'enſuiuent, ſaint Marcel laquelle eſt la plus grande, & la plus belle de toute la ville pour Egliſe parrochiale, baſtie au nom de ſaint Marcel Eueſque de Paris, la ſeconde eſt dediee a la ſainte Croix, la troiſieſme a ſaint Martin, comme il n'y a guere ville, où la memoire de ce ſaint Eueſque ne ſoit reueree, y eſt encor ſaint Iacques de Vauboulon, qui eſt l'Egliſe parrochiale des ſeruiteurs ordinaires de l'Abbaye.

Nom, & nõbre des Paroiſſes qui ſont en la ville S. Denys.

Apres y eſt ſaint Michel des Degrez, & ſaint Michel du Charnier, ſaint Pierre, la Magdeleine, ſaint Barthelemy, ſainte Geneuiefue, & ſaint Remy, lequel (comme i'ay deia dit) eſt hors les murs, la plus part de ces Egliſes ont eſte gaſtees, & preſque miſes en ruine de noſtre temps, lors que les Caluiniſtes ſuprindrent ceſte ville, la tindrent long temps, & en feirent leur retraite, tenans comme aſſiegee la grande cité de Paris, ſous pretexte du bien public, leur forbe de religion eſtant deſcouuerte.

Huguenots prenent S Denys l'an 1568.

Outre les paroiſſes ſuſdictes, il y a d'autres Egliſes, entre leſquelles eſt celle de ſaint Denys de Leſtree fondee par ſainte Geneuiefue, au lieu meſme (comme dit eſt) où iadis repoſoyent les ſacrees reliques des Martyrs, où a preſent y a vn beau, & riche prieuré doté en ſouuenãce qu'il a eſté le premier domicile du ſaint duquel la ville eſt renommee. Vous y voyez encor l'Egliſe de ſaint Paul, qui eſt vn Chapitre collegial, & de laquelle les Chanoines ſont aſſes bien rentez, & pourueuz de moyens ſuffiſans pour leur nourriture. Et pour les pauures y eſt l'hoſtel Dieu ordinaire, où les pauures ſont hebergez & nourris, & les malades penſez, & fournis de toutes choſes neceſſaires, a fin que la charité marche auec la deuotion des citoyens: & outre ce y a vn autre hoſpital ſacré au nom de ſaint Iaques, & deſtiné pour le voiage des Pelerins qui vont en Gallice viſiter les reliques de ce ſaint apoſtre.

Deux Hoſpitaux a S. Denys.

Cette ville n'eſt guere peuplee de maiſons pour ſa grandeur, ains eſt en pluſieurs endroits comme vn vague, y ayãt des terres labourables, des prez, vignes, & ſauſayes, ſi bien

Pourtraict de la vill

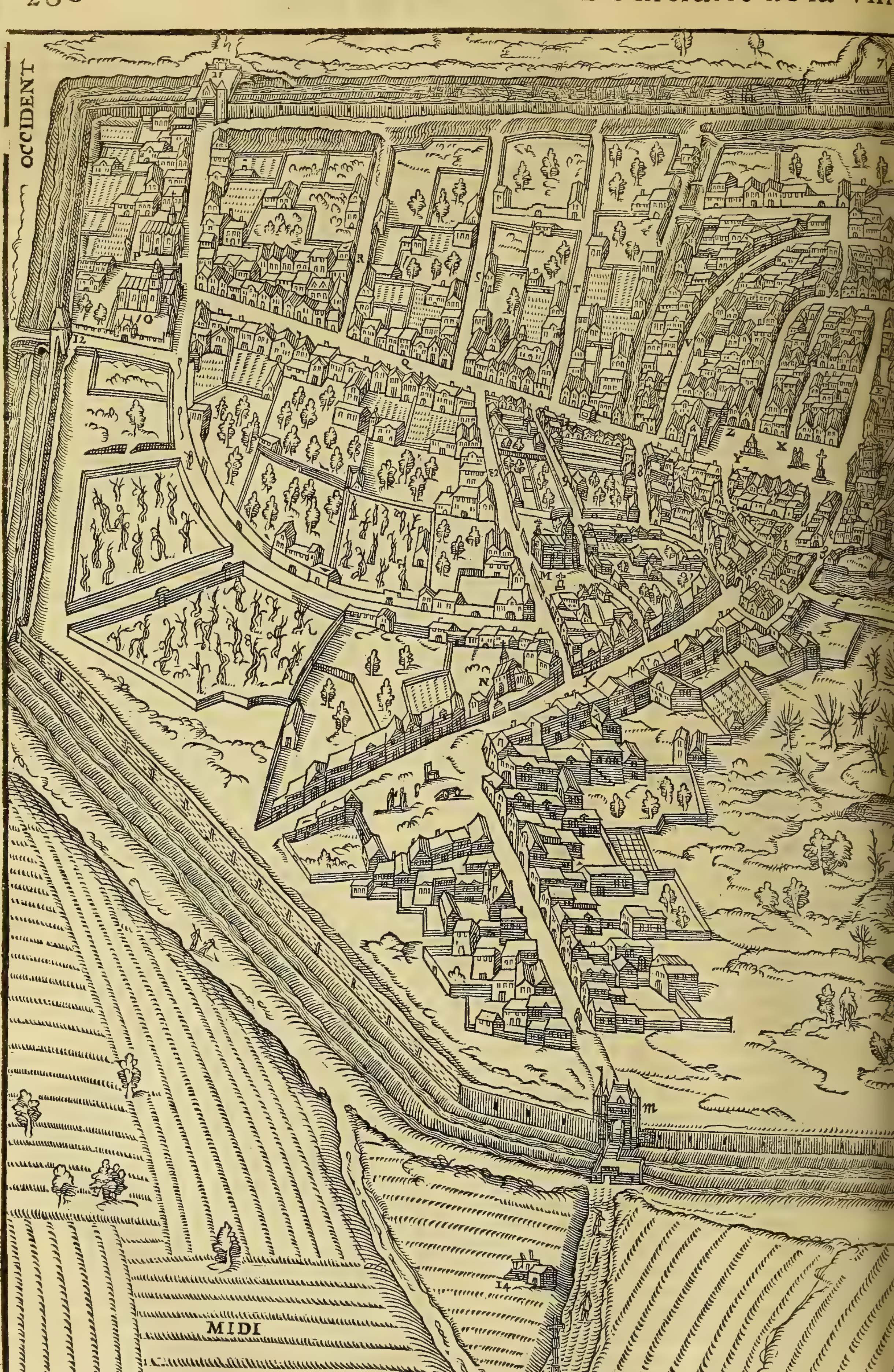
OCCIDENT
MIDI
11
12
O
R
S
T
Q
M
N
Z
X
m
14
7

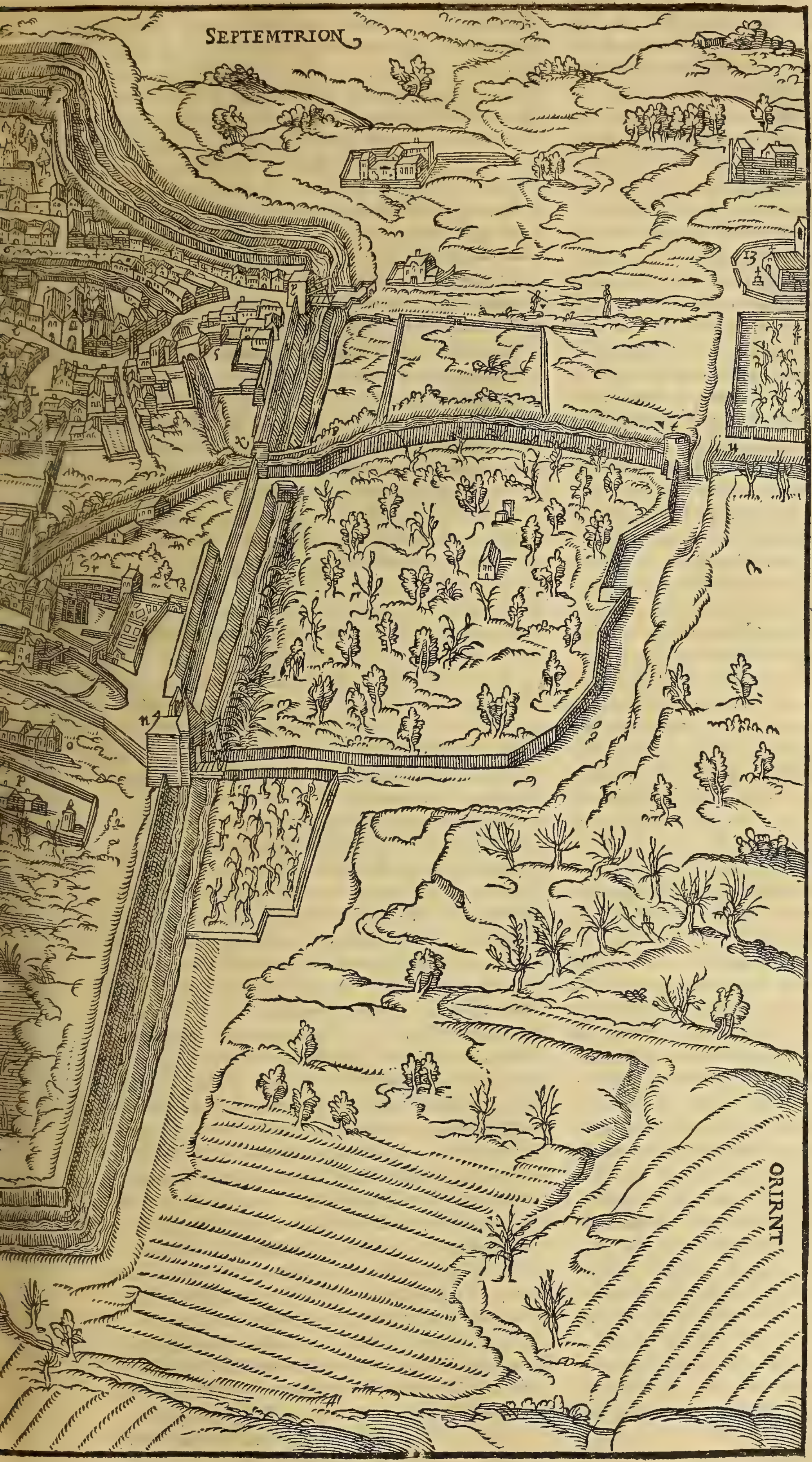

A.	*L'abbaye S. Denis.*
B.	*Le Cimetiere de l'abaye.*
.	*La chapelle qu'on baſtit en forme rotonde audit Cimetiere, où eſt la ſepulture du Roy Henry 2.*
D.	*Le cloiſtre de l'Abbaye.*
c FG.	*S. Geneuiefue, S. Michel du degré, & S. Barthelemy, trois paroiſſes reduttes maintenãt en vne.*
H.	*S. Michel.*
I.	*S. Pierre.*
K.	*S. Paul.*
L.	*La Magdaleine.*
M.	*S. Marcel.*
N.	*Sainte Croix.*
O.	*S. Denis de lettré.*
P.	*S Martin.*
Q.	*Rüe Compoiſe.*
R.	*R. de Champay.*
S.	*R. du Corbillon.*
T.	*R. du clo-Fourré.*
V.	*R. de la Tanerie.*
X.	*Place de la Pantiere, où ſe tient le marché, & a preſent le Lendit.*
Y.	*Le pilory.*
Z.	*Les hales où ſe vend le blé*
a.	*Le Chaſtelet.*
b.	*L'oſtel Dieu.*
c.	*Le moulin de l'Oſtel Dieu*
d.	*Rue de la cordonnerie.*
e.	*R. du petit crou.*
f.	*Le grand crou.*
g.	*R. de l'Abaye.*
h.	*l'Eſcorcherie.*
i.	*R. de la Poiſſonnerie.*
k.	*R. de la Boulengerie.*
l.	*Le marché aux Gueſtres.*
m.	*Porte de Paris.*
n.	*La tour des pois, ou le pont de derriere.*
o.	*S. Iaques de hault Boulon paroiſſe des ſeruiteurs de l'Abaye.*
p.	*Grange de l'Abaye.*
q.	*La tour de ſalut baſtie par les Anglois.*
r.	*L'enfermerie.*
ſ.	*La couſture de l'Abaye.*
t	*La tour S. Louis.*
n.	*La riuiere du Crou.*
x.	*Diuiſion de la riuiere du Crou.*
y.	*P.S. Remy.*
z.	*R. du ſaugé.*
2.	*R. du ſoufflet.*
3.	*Le moulin de la courtille.*
4.	*Les poulies.*
5.	*Le moulin de l'Abaye.*
6.	*Le pont Godet.*
7.	*Le dos d'aſne, où les deux ruiſſeaux de la riuiere de Crou ſe recontoignent enſemble, & ſortent de la ville.*
8.	*R. Des iardins.*
9.	*La petite rue S. Marcel.*
10.	*La grand rue S. Marcel.*
11.	*Porte de Pontoiſe.*
12.	*Porte neufue qui ne ſ'ouure point.*
13.	*S. Remy, hors la ville.*
14.	*S. Quentin ruiné, autrefois hermitage.*
15.	*Mareſquages.*

que preſque on peut dire d'elle ce que le Poëte chante de Troye ruinee,qu'il y a des bleds, où iadis Troye eſtoit:& peut on ſ'aſſeurer que n'eſtoit l'Abbaie,vers laquelle pluſieurs ſ'acheminent,& les foires qu'il a pleu aux Roys donner a cette ville, en faueur de l'Egliſe de ſaint Denis,elle ſeroit encor plus deſnuee d'habitans, à cauſe que Paris l'auoiſinant de ſi pres, il eſt impoſſible que cette cy puiſſe flourir: bien que c'eſt la plus belle, & plaiſante aſſiette, & auſſi beau paiſage qui ſe voye guere en la France, & le plan de laquelle, au iugement de touts hõmes qui ſ'entendent au fait des fortifications, & iugement du choix d'aſſeoir vne place pour la rendre forte, tiennent cette cy pour vne place des plus aiſees a fortifier, & des plus difficiles a forcer qui ſoyent en France:par ce que rien ne luy commande quelque part que la ſçachiez aſſaillir,eſt en vne belle,& large campaigne,ceinte d'eaux, & mareſcages preſque de touts coſtez:mais la ſageſſe des Roys,& de leur cõſeil n'a iamais trouué bon de la fortifier, a cauſe que ce ſeroit vn refuge a ceux qui auroyent quelque entrepriſe ſur Paris,comme encor on a veu iadis que les Anglois,& Nauarrois ſ'en emparerent contre les gents tenans pour le Roy,& pour ſe faciliter le chemin d'auoir Paris, & comme encor ces annees paſſees les Huguenots,& Caluiniſtes ſ'y mirent dedans, en feirent vn rempart pour ſ'oppoſer au Roy,& au deuant de laquelle fut donnee vne bataille la veille ſaint Martin, laquelle ils perdirent, quoy qu'ils bleçaſſent a mort Anne de Mommorécy Coneſtable,& General de l'armee Royale,& furent contraints ſe retirer,n'aians dequoy plus tenir & craignans vn ſiege,eu eſgard au renfort des forces du Roy,& des Catholiques,ioint qu'ils auoient failly a leur entrepriſe,qui eſtoit d'affamer Paris, & contraindre le Roy a leur accorder ce qu'ils luy demandoyent, ou de iouyr de la ville capitale par les intelligences qu'ils auoyent en icelle:car il n'eſt pas poſſible qu'vn homme ſoit ſi fol que de ſ'aller mettre en tel hazard, ſans auoir quelcun, ou pluſieurs luy ſouſtenans le menton, & l'aſſeurans en ſa folle entrepriſe:mais ſoit ce qu'on voudra,ſi fallut il que ils quittaſſent cette ville y ayans fait le rauage des Egliſes que dit eſt, il eſt vray qu'ils ſe monſtrerent quelque peu courtoys (contre leur couſtume) a l'endroit de l'Egliſe principale,& celle où repoſent les corps des Roys, à cauſe que le Prince qui commandoit a leurs troupes ne le voulut onc ſouffrir, & qu'il en feit deffendre l'entree a touts,fors qu'a quelques Seigneurs, en reuerẽce des Roys y enterrez,deſquels il a pris origine : ioint que ce que plus ils deſiroyent (a ſçauoir le threſor) n'y eſtoit plus, & lon l'auoit tranſporté a Paris auſſi toſt qu'on ſe doubta de leur venue. Mais laiſſans cecy a part, venons a noſtre ville,laquelle ne iouit plus de tant de priuileges que faiſoit iadis, & leſquels luy auoyent eſté octroiez pour l'amour de l'Egliſe,& monaſtere dudit lieu, duquel ils dependent : & l'vn des plus beaux,& anciens,& premiers d'iceux priuileges de la ſuſditte ville eſt, que nul habitant de ſaint Denis, ou ſuiet a la iuriſdiction de cetteville,quelque part que ſe trouuaſt,eſtoit tenu de payer tribut, peage, charge, ny port quelconque en quelque part du Royaume que ce fut, ny pour eux, ny leurs beſtes, ou marchandiſe, & de cecy en ſont encore les patentes donnees par Dagobert inſerees au threſor, & archiues de l'Abbaye, mais les Roys qui luy ont ſuccedé,& long tẽps apres, à ſçauoir que tout chãgement ſe feit en France par l'vſurpation des Capets,ces priuileges ſ'abolirent, & ne ſçait on comment, & eſt vraiſemblable que le peu de ſoing des citoiens en fut cauſe qui ne ſçauoyent pourſuiure leur droit,& ſ'aider des dõs, & liberalité des anciẽs Princes.Et d'autant que lors le Parlement, n'eſtoit inſtitué qui fut ſedentaire a Paris, & que les ſeuls bailliages exerçoyent la iuſtice ordinaire,ceux de ſaint Denys auſſi,n'ayants pour Seigneur principal que l'Abbé, n'eſtoient tenuz de reſpondre deuant aucuns autres iuges, ny recognoiſtre ſouuerains que ceux qui leur eſtoyent donnez par l'Abbé, ſi bien que les iuges Royaux, ny auoyent preeminẽce quelconque,& de ce y en a encor de beaux priuileges,& patentes parmy les documents de l'Abbaye: mais depuis le Chaſtellet de Paris eſtant inſtitué,& les Roys luy voulans eſtablir ſa iuriſdiction,oſterẽt aux Seigneurs,& nommément aux eccleſiaſtiques ces ſouueraines cognoiſſances de cauſe, ſi bien que par l'eſtabliſſement de l'vn, on veit l'alteration, & accablement de l'autre,les Roys voulants qu'il n'y eut iuſtice,ny iuriſdiction, qui ne dependit de celle qui ſe faiſoit en leur nom.Entre les graces,prerogatiues, & faueurs que les Roys anciens ont fait a la ville de ſaint Denys, ſont les deux foires qui y ſont tenues touts les ans, l'vne deſquelles fut octroiee par le Roy Dagobert, & laquelle ſe tient a la feſte ſaint Denys,la ſecõde qui eſt le lendit, fut octroiée par Charles le Chauue,petit fils de Charles le grãd: y eſt encor le pardon, mais pource que il ne dure qu'vn iour,on ne le met au rãc des foires,ioint que le nom ne conuient guere bien a la marchandiſe, n'eſtant ſeant que ceux qui vont en vn lieu pour y faire leur deuotion, ayent le cœur arreſté au trafic, & a faire leur prouffit de leurs denrees. Au reſte le lendit ayant eſté inſtitué a Aix la chapelle par Charlemaigne,fut tranſporté a ſaint Denys par le Chauue,auec meſmes priuileges, franchiſes, pardons, & immunitez,deſquelles iouiſſoyent ceux qui alloyẽt a Aix en Alemaigne. Or porte il ce nom de lendit du mot Latin *Indicere* qui ſignifie denoncer, & publier,auſſi és Panchartes anciennes eſt il appellé *Indictum*, à cauſe que l'Empereur Charles le grand l'ordonna a Aix, comme par forme d'edit, & indiction publique,& obtint de grans pardons des Papes,pour les marchans qui y aborderoyẽt,a fin que ſous ce pretexte de deuotion, & abſolutiõ de leurs pechez, ils vinſſent de meilleur cœur a cette foire, par laquelle il vouloit enrichir, & embellir la cité d'Aix où il ſe plaiſoit ſur toute autre. Mais Charles le Chauue,ayant deuotion particuliere a ſaint Denis,& ſe ſentant obligé a l'Abbaye, de laquelle il auoit tiré ſecours durant celle guerre qu'il eut contre ſes freres aupres d'Auxerre,il voulut que ce lendit fut tranſporté a ſaint Denys, & obtint pardons, & indulgences tant des Papes que des Eueſques pour la ratification des priuileges qu'il donnoit a ceux qui venoyent a cette foire. Les priuileges cõmuns aux deux foires (quoy qu'il ne ſe treuue par eſcrit que a la foire ſaint Denys y eut pardon cõme au lendit) eſtoyent tels que touts marchans y pouuoyent venir de quelque part du mõde que ce fut:

auſſi

Ville S. Denys mal peuplee.

Quelle eſt l'aſſiette de S. Denys.

Pourquoy on ne veut fortifier S. Denys.

Deffaite des Huguenots deuãt S. Denys.

Huguenot s'abſtiennent de gaſter l'Abbaye de S. Denys.

Priuileges anciens des habitans de S. Denys.

Exemptiõ des citoiẽs de ſaint Denys.

Foires qui ſont a ſaint Denys.

Le lendit par qui inſtitué a S. Denys.

Que ſignifie le mot de lendit

Priuileges des foires de ſaint Denys quels.

auſſi y voioit on aborder les Alemants (comme encore ils y viennẽt) Friſons, Danoys, Italiens, Lõbards, & Anglois, & de tous les cartiers de la France, les marchands y fourmilloyent, leſquels tous eſtoyent francs de toute impoſition allans, & venãs, ſauf de celle qu'ils paioient a l'Abbaye, laquelle eſt ſpecifiee és lettres de don & priuilege fait, & octroyé par les Roys a icelle: & pour plus augmenter la valeur, & proufits d'icelle faire, il n'eſtoit permis aux marchans de Paris, de vendre leurs dentees, tãdis que la foire duroit, ſinon au lieu où elle eſtoit tenue: mais le tẽps a aporté vn eſtrange chãgement de toutes choſes, d'autant que le lendit, ni autre foire n'eſt plus ſi frequenté que iadis, tant pour l'abolition de la plus part des priuileges, que pour les guerres d'entre les Princes, & plus encor a cauſe du changement de religion : d'autant que les marchãs qui ont fait banqueroute a l'Euangile, & ſe ſont emancipez de l'obeiſſance de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine, ſe moquans du mot de pardon & indulgence octroyé par les Papes, ne ſe ſouciẽt auſſi de faire ce voiage. I'ay encor d'autres choſes a dire, leſquelles ſemblent plus appartenir a l'Abbaye qu'à la ville, comme la ſeruitude des citoyens, leſquels eſtoyent (ſelon l'ancienne couſtume) comme les eſclaues de l'Egliſe, à cauſe qu'ils releuoyent d'icelle, & que par ſucceſſion de temps on les auoit tellement foulez pour la plus part que leurs biens, eux, & leurs familles dependoyent des Abbez, leſquels en pouuoyent diſpoſer, comme de choſe leur eſtant propre, ſelon la puiſſance que les Seigneurs auoyent iadis ſur leurs eſclaues : bien donc que ces ſeruitudes touchent a l'Abbaye, ſi eſt ce que les citoiens en eſtans les chargez, ie les comprendray en cet endroit, & vous allegueray en quel temps ils furent diſpenſez, quoy que les Roys les y euſſent ſoumis par iuſſions fort eſtroites, & grandes deffences a touts autres de ne retirer aucun des ſuiets, eſclaues, & ſerfs, dependans de la ditte Abbaye, ainſi que le portent les patentes des Roys, & nommément de Dagobert, la ſubſtance deſquelles ie vous diray en Françoys, bien que i'en aye le Latin en main, que le ſuſdit de Veelu m'a communiqué, comme ſoigneux de publier la grandeur de la maiſon, & ſainte communauté des religieux viuants a ſaint Denys, a fin que chacun ſçache cõbien de tout temps elle a eſté reſpectee. Or voicy les paroles de Dagobert : Dagobert Roy des Françoys homme treſilluſtre, a tous les Eueſques, Abbez, Ducs, Comtes, Vicaires, Centeniers, Iuges, Threſoriers, & tous autres ayants puiſſance, & iuriſdiction en noſtre Royaume de France: puis apres il aiouſte: Sçachez la ſageſſe des preſent, & aduenir, qu'à la requeſte de Dom Chunalà Abbé venerable, & des freres moynes du monaſtere de ſaint, & tresheureux noſtre Dom, & Seigneur & peculier patron Denys: auons ordonné, & ordonnons que pour le fait, & mariages des ſerfs, & ſeruantes ſuiets aux ſaints Martyrs, en quelque part q̃ ſoient de noſtre royaume, ſoit és terres de noſtre iuriſdiction, ou d'autre de quelque eſtat, ordre, dignité, & puiſſãce qu'il puiſſe eſtre, ne ſoit permis a perſonne ayant de tels eſclaues ſoient maſles, ou femelles, ou fruit, & lignee qui ſoit ſortie & procrée d'iceux, de les retenir, ains les rendre auec tous leurs enfants a l'Egliſe deſdits ſaints Martyrs, pour ſeruir ſous la loy, & iuriſdiction de l'Abbé, & religieux dudit lieu, & leurs a iamais ſuiets & eſclaues. Et ſ'il y a quelcũ qui preſume d'aller au cõtraire de cette ordonnãce de ma maieſté, & de rõpre ou violer ce que nous cõmandons pouſſez d'vn deſir de iuſtice : ſoit ſoumis aux loix & rigueur d'icelles, & condemné a dix liures d'or pur, & vingt d'argent treſfin, & eſprouué ſuyuant noſtre poix: & ſ'il eſt franc, ſoit mis en la place des ſuſdits eſclaues: là où ſ'il eſt ſerf, il payera la ſomme ſuſditte, & ſera fouëté deuant les iuges, receuant cinquante coups d'eſcourgees. Dõné le dixieſme du regne de noſtre Seigneur Dagobert, treſglorieux Roy des François. Et cet edit a eſté leu, & releu, & recogneu par moy Dadon Chancelier de ſa maieſté Royale. Vous voyez par là quelle eſtoit la condition de la plus part des citoiens, veu que le Roy entend parler des fugitifs, leſquels ne voulans viure ſous vne telle ſeruitude que Dagobert leur auoit mis ſus en baſtiſſant, & l'abbaie, & la ville, aymoyent mieux ſ'en aller, & quitter le pays de leur naiſſance : & pouuez encor cognoiſtre que la liberté Françoiſe procede plus du naturel Gaulois, que de l'eſtabliſſement ancien des Françoys venans en Gaule: puis que vous ne trouuez aucun affranchiſſement d'eſclaues en Gaule durant le regne des deux premieres familles des Roys, ains apres que Capet fut venu a la couronne: mais en quel temps, & ſous quel Roy, ie ne l'ay encore leu, & en cõfeſſe icy (quoy qu'à regret, veu le deſir que i'ay d'en ſçauoir la verité) de bien bon cœur mon ignorance. D'vn pareil aſſeruiſſemẽt eſt faite mẽtion en vnes autres lettres royaux, dõnees par Charles le Chauue, lequel ſe deſaiſiſſant les mains de quelques villages, & les donnant a l'Egliſe, & monaſtere de S. Denys, y comprend ces ſeruitudes, exactiõs, leuees, & autres choſes, ſelon que ſe comportoyent eſtants ſous le fiſc Royal. Ce qui mõſtre que ce pauure peuple alors ſuiet, eſtoit tout ainſi que les Egyptiens furent iadis aſtraints, obligez, & venduz a leur Roy du temps de la grande famine par Ioſeph qui achepta leurs chãps, vignes, & terres, & poſſeſſions, & leur meſme liberté, & les mit, & conſtitua fermiers de ce dequoy ils eſtoyent auparauãt les vrays poſſeſſeurs, comme de leur patrimoine. Cecy conſideré par les Abbez dudit lieu de S. Denys Adam, & Sugger, leſquels ayants Dieu deuãt les yeux, veirent que c'eſtoit vne iniuſtice par trop euidente, & vne façon de viure du tout eſloignee des actions d'vn Chreſtien, & repugnant a la profeſſion d'vn religieux: & pour cette cauſe, auec l'octroy du Roy Loys le gros, qui auoit encor confirmé les ſuſdittes ſeruitudes, ils abolirent les exactions, cõme couſtumes treſpernicieuſes, ainſi que fait foy la declaration qu'en a fait Sugger Abbé, laquelle ayant recouuerte, ie ſuis content de vous mettre comme elle eſt eſcrite en langue Latine, & la teneur de laquelle eſt comme ſ'enſuit.

oiens
S. De-
eſcla-
iadis
l'abbaie

it de Da
bert
urle fait
s ſerfs
S. De-
s.

Peine eſtablie aux infracteurs de la loy.

En quel temps les ſeruitudes oſtees de France.

Grande vertu des Abbez Adã & Sugger.

In nomine ſanctæ, & indiuiduæ Trinitatis. Ego Sugerius Abbas, &c. Vnde tam præſentium ætati, quam futurorum poſteritati palam fieri volumus, quoniam oppidani & manſionarij villæ beati Dionyſii de exactione conſuetudinis peſſimæ, quæ mortua manus dicitur, & a tempore prædeceſſoris noſtri Yuonis Abbatis inoleuiſſe conſulta veritate probatur, admodum grauati, & afflicti non iure debito antiquæ conſuetudinis, ſed ambitioſa introductione

Lettres de l'Abbé Sugger quittãt les exactions aux citoyés de S. Denys.

nouellæ exactionis, noſtram adierunt præſentiam, votis & precibus nos humiliter implorantes, quatenus eos, & eorum hæredes, a prauæ exactionis, & oppreſſionis iugo eriperemus. Quocircà, communicato, ex more, cum fratribus noſtris conſilio, eorum petitione vnanimiter aſſenſum præbuimus: quippè dignum eſſe arbitrantes villam beati Dionyſij, quæ inter omnia prædictæ eccleſiæ prædia, meritò ſingularis priuilegij principatum obtinet, & præſentia pretioſiſſimorum Martyrum ſpecialius eminet, ſpeciali prærogatiua quam ſibi iure vendicat, præ cæteris ſublimius, & propenſius honorare. Omnibus igitur in prætaxata villa, in terra beati Dionyſij ſiue ſub viatura eius manẽtibus, prædictas exactiones huiuſmodi tenore, & ſtabilitate firmiſſimo munimento in perpetuum relaxauimus, quòd ipſi ad introitum monaſterij Beati Dionyſij renouandum, & decorandum ducentas libras noſtra diſpoſitione, & prouidentia ad idem opus expendendas nobis contulerunt. Prætereà quoſdam de ſancto Marcello in hac exactionis alleuatione, & abſolutione admiſimus. Cùm autem contigerit præfatos Burgenſes proles ſuas nuptijs tradere, poſt mortem earum, ſi abſque hæredibus obierint, parentes in villa beati Dionyſij manentes manum mortuam habebunt: etiam ſi propinquior aliquis fuerit, qui in terra beati Dionyſij, vel ſub viatura eius manſionem in præfata villa minimè habuerit. Si aliquando etiam euenerit, vt filias ſuas hominibus alieni iuris maritent, nullatenus eis mortuam manum concedimus, ſed in ius reuocari omninò petimus, atque præcipimus. Enimuerò ſicut eſſe euidenti ratione perpendimus iniuſtas exactiones ab his quos affligunt, & opprimunt, pia conſideratione remouere, ita indignum eſſe cenſuimus iis qui ſe, & ſua nobis ſubtrahendo dominium eccleſiæ noſtræ ſubterfugere comprobantur, remiſſionis noſtræ ſpontaneam gratiam (vt potè beneficio ingratis) communicare, quam pro ſalute animæ meæ, & anteceſſorum meorum, & ſucceſſorum noſtrorum, & honore eccleſiæ noſtræ, & conſeruorum noſtrorum ex beneuolentiæ affectu placuit præſtare.

Ce qui eſt ainſi tourné en noſtre langue Françoyſe.

Au nom de la ſainte & indiuidue Trinité: Ie Sugger Abbé, &c. Voulans faire voir, & cognoiſtre a tous tant preſents que a venir, comme les manãs, & habitans de la ville ſaint Denys ſe ſont preſentez a nous, affligez, & oppreſſez de celle treſpernicieuſe exaction qu'on appelle Main morte, & laquelle a eſté receuë dés le temps de l'Abbé Yuon noſtre predeceſſeur, à ce obligez non par le droit equitable de la couſtume ancienne, ains par vne introduction ambicieuſe d'vne nouuelle exaction: ils nous ont humblement priez, & affectionnement imploré noſtre aide, a fin qu'il nous pleuſt deliurer eux, & leurs enfans du ioug de cette peruerſe exaction, & oppreſſion tant iniuſte. Pour cette cauſe, ayans (ſuyuant la couſtume) conſulté l'affaire auec nos freres, nous auons auſſi d'vn cõmun conſentement accordé & conſenty a faire ſuyuant leur priere, & requeſte. D'autant qu'il nous a ſemblé iuſte, & conuenable que la ville de ſaint Denys, qui eſt la principale entre les terres, & heritages de la ſuſditte Egliſe, & tient a bon droit, & par eſpecial priuilege le premier lieu, & eſt honoree ſur les autres de la preſence des corps treſprecieux des ſaints Martirs, qu'elle ſoit auſſi plus hautement honoree, pour celle prerogatiue, que iuſtemẽt elle ſ'attribue, par deſſus le reſte de noſtre domaine. A cette cauſe nous auons abſouz, & quittez de la ditte exaction touts les habitans de la ville ſusditte de ſaint Denys, ou qui ſont ſoubs ſa vignerie, & banlieuë, & cecy par vn ferme arreſt a perpetuité: & cecy, d'autant que les ſuſdits habitans nous ont fourny deux cés liures d'or, lors que nous feiſmes reparer, & enrichir l'entree du monaſtere de ſaint Denys, nous les mettant en main pour en diſpoſer a noſtre volonté, & ſelon noſtre prouidence: outre ce auons receuz, & admis quelques vns de ſaint Marcel pour iouyr de cette conceſſion, & octroy de l'allegement de telle exaction. Que ſ'il aduient que leſdits Bourgeois, marient leurs enfants, & que les enfants meurent ſans hoir, les parents ſe tenans a ſaint Denys, aurõt leur main morte, quoy qu'il y en eut de plus proches de ſang, mais qui ſe tinſſent hors la ville ſuſditte, & banliëue d'icelle. Et ſi par cas ils marient leurs filles a des hommes ſuiets a vne autre iuriſdiction, nous ne voulons aucunemẽt leur octroyer la main morte, ains requerons, & commandons eſtre remis en nos droits anciens. Car tout ainſi que nous auõs iugé eſtre iuſte, & raiſonnable, de deliurer ces affligez, & oppreſſez de l'exaction ſuſalleguee, il nous ſemble auſſi mal conuenable & indigne de communiquer cette grace de noſtre volontaire remiſſion a ceux qui oublians nos bienfaits, & ſe monſtrans ingrats a nos benefices, taſchent de ſouſtraire, eux, & leurs biens du domaine, & Seigneurie de noſtre Egliſe: laquelle grace il nous a pleu leur octroier d'vne affection amiable pour le ſalut de noſtre ame, de celle de nos predeceſſeurs, & de nos ſucceſſeurs, & pour l'honneur de noſtre Egliſe, & de nos Conſeruiteurs. Et voila quant a la conſideration de la ville de ſaint Denys, ores faut venir aux droits de l'Abbaye, & aux raretez d'icelle. Et premierement eſt a noter que Clothaire pere de Dagobert vſa tout ainſi a l'endroit de ſon fils pour la fondation de cette Egliſe, que feit iadis Dauid a l'endroit de Salomon, luy faiſant prouiſion & de materiaux, & d'ouuriers, & d'argent pour fournir a la manufacture: ce qui eſt recueilly d'vn liure eſcrit a la main qui eſt en l'Abbaye ſaint Denis, duquel on a tiré tout ce qu'on dit de cet edifice, & en ſont telles les paroles. *Vtque quàm probata ſibi eorum merita agnouit, plurimum auri, & argenti ad exornandas eorum memorias obtulit, & ad exaltandam loci magnificentiam innumeroſa, & optima prædia dedit.* Or parle il du Roy Clothaire, & dit ainſi. Et pour monſtrer combien il priſoit les merites de ces ſaints Martyrs, il offrit vne grande ſomme d'or, & d'argent pour orner, & enrichir les memoires, & lieux de leur repos, & pour exalter la magnificence de l'Egliſe deſſeignee, il y donna vn grand nombre de fermes, & treſriche domaine. Ce qui eſt aſſes vraiſemblable, car il n'eſt hors de raiſon que le pere eſtant teſmoing du miracle, & bon Chreſtien, ne fut auſſi affectionné aux ſaints que ſon fils, puis qu'il fut informé que par ſaint Denys la Gaule auoit eſté premierement attiree au ſaint Bapteſme. Au reſte il faut que auant que parler plus amplement de cette ſuperbe ſtructure de l'Egliſe principale & Royale, & comme a preſent elle ſe comporte, ie vous die, que celle que vous voyez maintenant, n'eſt la meſme qui fut fondee par Dagobert, quoy que ce ſoit

en vne

Del
ſe d
Den

Clo
conf
pour
datic
l'Eg
Den

DESCRIPTION DE L'Egliſe ſaint Denis, enſemble des ſepultures des Roys, & Roynes qui y ſont enterrez, & autres ſingularitez qui ſont en icelle: le tout repreſenté par ce plan perſpectif, & a demi eſleué.

L'Egliſe de ſainct Denys en France, contient en longueur 390 pieds, & cent de large, & de haulteur 80, iuſques à la Voute, ſans comprendre le couuert. Sur le deuant il y a deux groſſes tours carrees, deſquelles nous n'auõs remarqué qu'en plan perſpectif par le chiffre 10, par ce que ſi nous les euſſions repreſentees eſleuees, cela euſt offuſqué & empeſché de voir pluſieurs choſes remarquables en ceſte perſpectiue. La tour qui eſt du coſté dextre, eſt de beaucoup plus haulte que celle qui eſt à feneſtre: la porte des tours eſt remarquee par le chifre 11, & la vis ou montee par le 12. En ſes tours ſont les cloches de l'Egliſe: laquelle eſt ſouſtenue de 60 gros pilliers, ſans comprendre les murailles, & arcs-boutãs de ſon circuit, ny quatre gros pilliers qui ſouſtiẽnent les deux ſuſdictes tours. Sur le deuãt de l'Egliſe, il y a trois portes 4.13.14. celle du millieu 4. a dix pieds de large 2,3, & les deux autres chacune ſept, 78. En la nef il y a trois allees ſeparees, à cauſe des pilliers A, c, d: celle du millieu A, a 35 pieds de large, & les deux autres c, & d, quatorze. De l'entree de l'Egliſe 4, iuſques au cœur c, il y a 130 pieds. Le cœur eſt diuiſé en trois parties D, X, Z. La premiere partie D, a ſoixante huict pieds de longueur, & de meſme largeur que l'allee du milieu, à ſçauoir trente cinq pieds. En ceſte partie ſont les chaires eſquelles les religieux diſent le ſeruice diuin. Au milieu eſt la ſepulture du Roy Charles le Chaulue E, laquelle eſt de cuyure: en chacun coin d'en hault de ceſte partie, il y a deux ſepultures: au coſté dextre eſt Clouis fils de Dagobert, & Charles Martel F, à feneſtre Hugues Capet & Odo G: Les dittes ſepultures ne ſont que de pierre. Entre ces deux ſepultures il y a vn grãd autel, ſur le haut du quel eſt la chaſſe ſainct Denys, Eueſque d'Athenes Y. Au deux coſtez de l'autel il y a deux petites portes I, par leſquelles on entre en la ſeconde partie

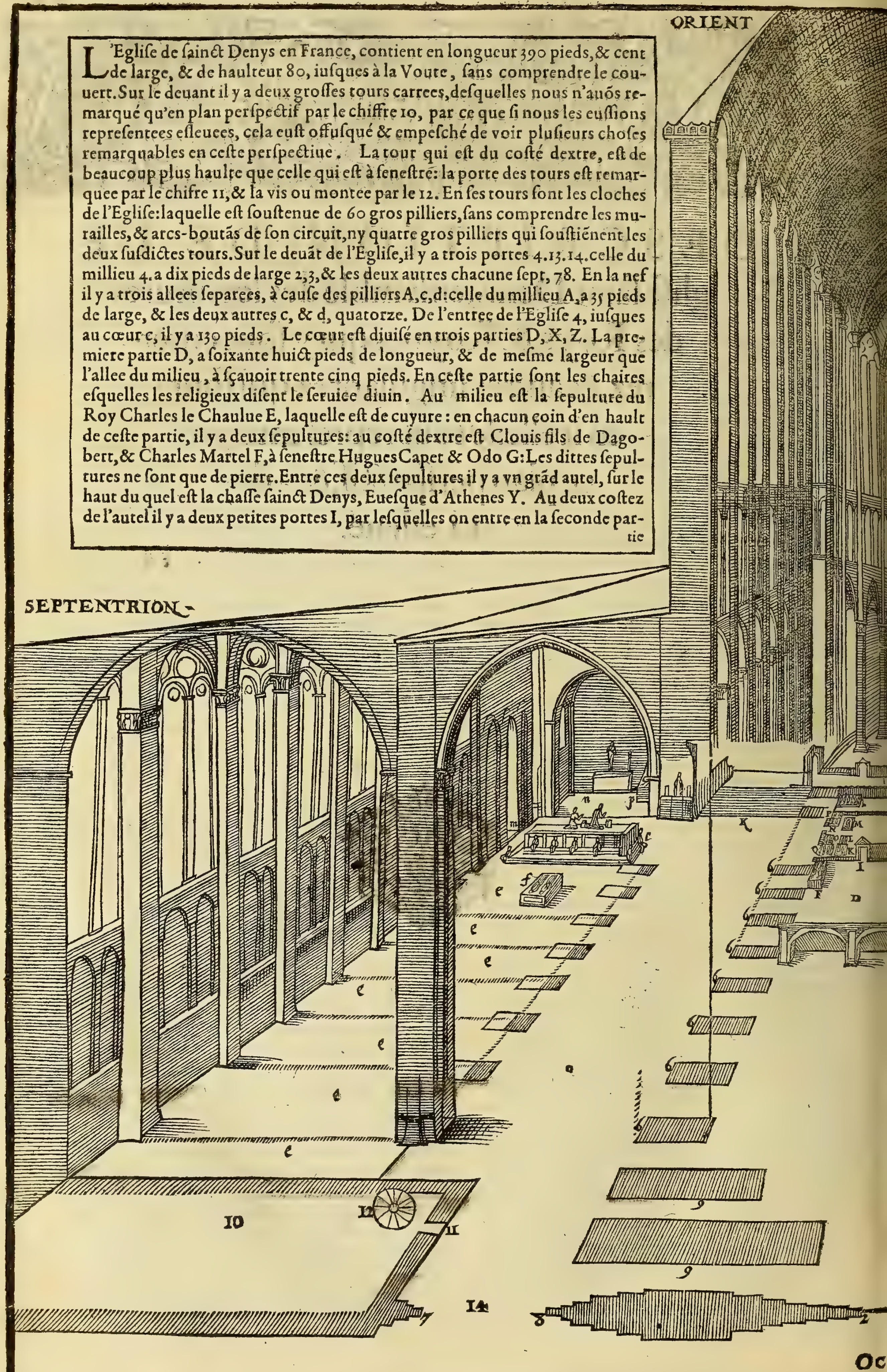

Egliſe ſaint Denis.

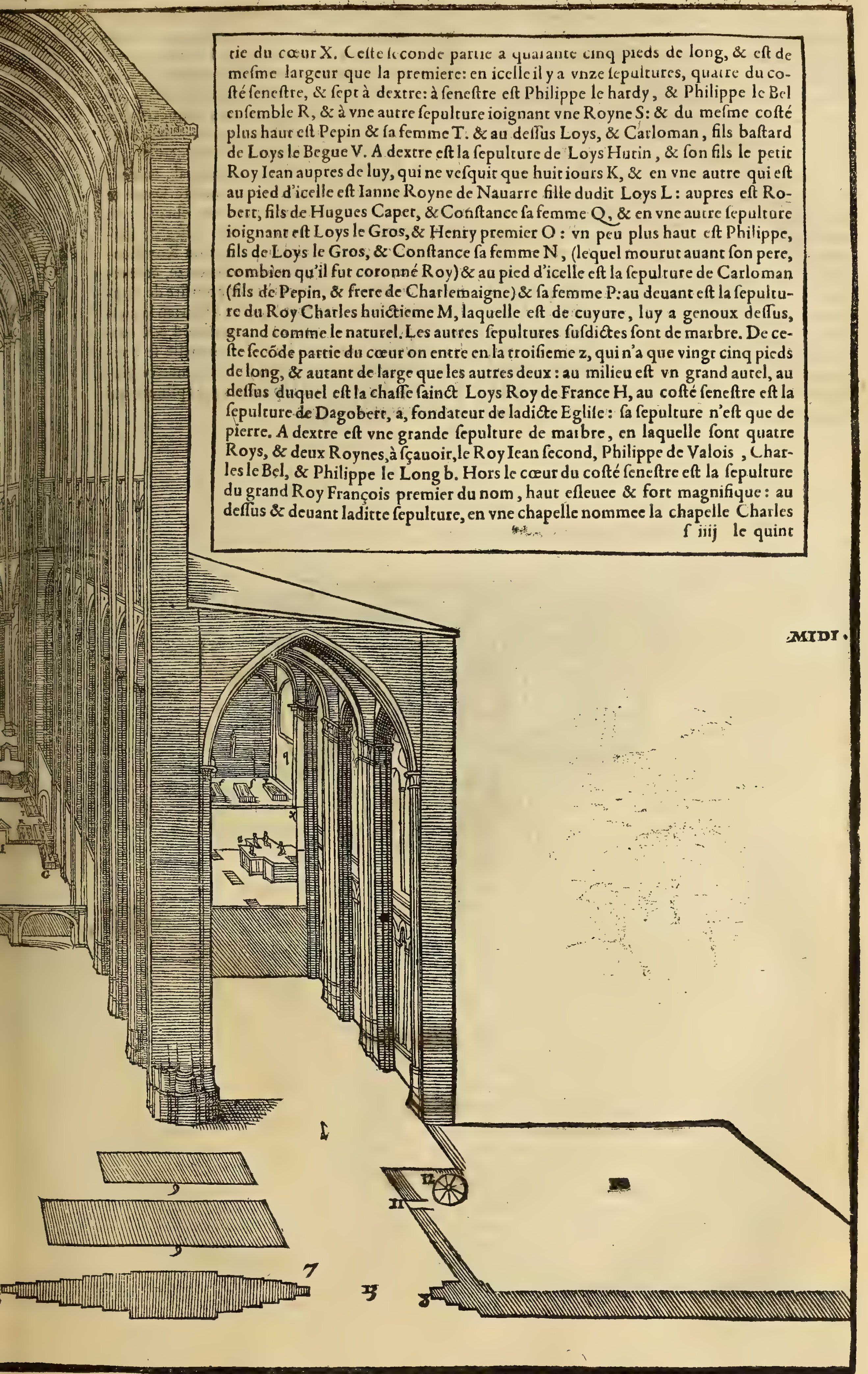

tie du cœur X. Ceſte ſeconde partie a quarante cinq pieds de long, & eſt de meſme largeur que la premiere: en icelle il y a vnze ſepultures, quatre du coſté ſeneſtre, & ſept à dextre: à ſeneſtre eſt Philippe le hardy, & Philippe le Bel enſemble R, & à vne autre ſepulture ioignant vne Royne S: & du meſme coſté plus haut eſt Pepin & ſa femme T. & au deſſus Loys, & Carloman, fils baſtard de Loys le Begue V. A dextre eſt la ſepulture de Loys Hutin, & ſon fils le petit Roy Iean aupres de luy, qui ne veſquit que huit iours K, & en vne autre qui eſt au pied d'icelle eſt Ianne Royne de Nauarre fille dudit Loys L: aupres eſt Robert, fils de Hugues Capet, & Conſtance ſa femme Q, & en vne autre ſepulture ioignant eſt Loys le Gros, & Henry premier O: vn peu plus haut eſt Philippe, fils de Loys le Gros, & Conſtance ſa femme N, (lequel mourut auant ſon pere, combien qu'il fut coronné Roy) & au pied d'icelle eſt la ſepulture de Carloman (fils de Pepin, & frere de Charlemaigne) & ſa femme P: au deuant eſt la ſepulture du Roy Charles huictieme M, laquelle eſt de cuyure, luy a genoux deſſus, grand comme le naturel. Les autres ſepultures ſuſdictes ſont de marbre. De ceſte ſecōde partie du cœur on entre en la troiſieme z, qui n'a que vingt cinq pieds de long, & autant de large que les autres deux: au milieu eſt vn grand autel, au deſſus duquel eſt la chaſſe ſainct Loys Roy de France H, au coſté ſeneſtre eſt la ſepulture de Dagobert, a, fondateur de ladicte Egliſe: ſa ſepulture n'eſt que de pierre. A dextre eſt vne grande ſepulture de marbre, en laquelle ſont quatre Roys, & deux Roynes, à ſçauoir, le Roy Iean ſecond, Philippe de Valois, Charles le Bel, & Philippe le Long b. Hors le cœur du coſté ſeneſtre eſt la ſepulture du grand Roy François premier du nom, haut eſleuee & fort magnifique: au deſſus & deuant laditte ſepulture, en vne chapelle nommee la chapelle Charles

ſ iiij le quint

L'Egliſe ſainct Denys.

le quint q, il y a trois ſepultures de marbre, de trois Roys & trois Roynes, à ſçauoir Charles le Quint & ſa femme, Ianne de Bourbon t, Charles Sixieme, & ſa femme ſ, & Charles ſeptieme & ſa femme r: du coſté dextre de l'Egliſe à la chapelle d'en haut e, nommee la chapelle ſainct Hypolite, il y a vne ſepulture de marbre, où ſont madame Blanche femme de Philippe de Valois, & Ianne de Frãce leur fille f: au deſſus & hors la ditte chappelle eſt la ſepulture du Roy Loys douzieme l, toute de marbre blanc, fort ſuperbe & magnifique: deuant la ditte ſepulture eſt vne chapelle nommee noſtre Dame la Blanche n, en laquelle eſt vne ſepulture de marbre, où eſt ma Dame Blanche, fille du Roy Charles le Bel, & Marie ſa ſœur p. De là on monte par ſeize degrés k. En ce haut eſt vne allee i, au milieu de laquelle eſt vn grand autel, ſur le haut du quel ſont les chaſſes des trois Martyrs, ſçauoir ſainct Denys, ſainct Ruſtic, & ſainct Eleutere g: là deſſus, qui eſt comme vne platte forme à demy ronde, eſt vne Cuue de porfire rouge, toute d'vne piece, de quatre pieds de long, & pied & demy de profondeur, qu'on nomme la cuue Dagoberg h. Au tour de ce demy rond, ſuſdit, qui eſt le bout de l'Egliſe, il y a pluſieurs chapelles, où ſont pluſieurs reliquaires, comme de ſainct Romain, de ſainct Hylar, de ſainct Cucufas, des Innocens, de ſainct Hylaire Eueſque de Poitiers, de ſainct Morice, & autres ſaincts. Dedans le Cimmetiere qui ioinct à l'Egliſe du coſté ſeptentrionnal, entre la ſepulture de Loys douzieme, & noſtre Dame la Blanche m, on baſtit maintenant vne chapelle en forme rotonde, qui a trente quatre toiſes de circonference, au milieu eſt la ſepulture du Roy Henry ſecond, dont les figures ſont de bronze, & le reſte de l'architecture de marbre & pourfire de couleurs diuerſes, œuure fort ſuperbe à voir: en la meſme chapelle ſont enterrez François ſecõd, & Charles neufieſme ſon frere. La dicte chapelle ſe conſtruict auec tel artifice qu'on y pourra mettre pluſieurs ſepultures. 9, eſt le plan des gros pilliers qui ſouſtiennent les orgues.

en vne meſme place, d'autant que l'autre eſtoit beaucoup plus petite que cette-cy, bien que fut magnifique au poſſible, & ſi riche que on peut eſtimer, puis que Dagobert la couurit d'argent a l'endroit où repoſent les corps ſaints, & que pour l'enrichir ſeule, il appouurit preſque toutes les autres Egliſes de France. Et fut rebaſtie du temps de Louys le ieune par l'Abbé Sugger enuiron l'an de grace 1141. & ceſt Abbé eſtant nommé Regent en France par le Roy Loys allant faire le voyage de la terre ſainte, & la parfeit ce bon prelat en trois ans trois moys, que d'aucuns reuoquent cecy en doubte comme choſe impoſſible, ainſi que luy-meſme teſmoigne, & duquel ie reçoy pluſtoſt le teſmoignage que de tout autre, vſant de telles parolles: *Quod quidem opus glorioſum, quantum diuina manus in talibus operoſa protexerit, certum eſt argumentum quòd in tribus annis, & tribus menſibus totum illud magnificum opus, & in crypta inferiori, & in ſuperiori voltarum ſublimitate, tot arcuum, & columnarum diſtinctione variatum, etiam operturæ integrum ſupplementum admiſerit.* Ce qui ſe dit en Françoys en ceſte ſorte: lequel excellent edifice combien il a eſté aidé, & ſecouru par la main diuine, couſtumiere de maintenir telles entrepriſes, il ſe voit par ce qu'en trois ans, & trois moys il fut accomply: iceluy encor eut ſon accompliſſemēt au meſme eſpace, & de la voulte & caue ſouterraine, & des voultes d'enhaut, & du toict & couuerture, quoy que le baſtiment ſoit diuerſifié par vn grand nombre d'arcs, & de belles colonnes. Puis aiouſtant en quel temps il fut conſacré, il allegue ces vers, qui ſont auſſi de ſa compoſition, car il eſtoit vn fort ſçauant homme pour le temps d'adonc.

ger
e en
hiſtoi-

Annus millenus, centenus, & quadragenus
Quartus erat verbi, quando ſacrata fuit.
Pars noua poſterior dum iungitur anteriori,
Aula micat medio clarificata ſuo.
Claret enim clarus quod clarè concopulatur,
Et quod perfundit lux noua claret opus.
Nobile quod conſtat auctum ſub tempore noſtro,
Qui Suggerus eram, me duce dum fieret.

criptiõ
'Egliſe
t De-

Richeſſes qui ſont en l'Egliſe de ſaint Denys.

Corps ſaints, & precieuſes reliques qui ſont en l'Egliſe ſaint Denys.

Ainſi prenant eſgard a la date du commencement de l'edifice, & a celle de la dedicaſſe, on comprend qu'on ne fut point plus haut de trois ans a la parfaire, & ainſi il faut que ce ſeigneur Abbé fut riche, & puiſſant, & qu'il haſtat bien fort la beſoigne, car autrement il ſeroit impoſſible qu'en ſi peu de temps on eut mis a fin vne piece ſi excellente, & de laquelle ie vous mects icy la figure. Laquelle a ſur le deuāt deux hautes tours carrees deſcouurantes tout le pays, eſquelles ſont poſees les cloches de pur metal, & les portes hautes, & admirablement reueſtues de cuiure doré, & fait a ouurage ſubtil, leſquelles on dit que Dagobert feit apporter de Poitiers, d'où il porta auſſi a S. Denys le corps ſacré de ſaint Hilaire. Au dedans on voit la magnificence de l'Egliſe treſlarge, & a deux rancs de piliers s'offrant au haut d'icelle le cœur, & pourpris, où les religieux chantent le diuin ſeruice. Au deſſus on voit trois autels, celuy qu'on appelle matutinal, le grand autel, & celuy où ſont les Chaſſes des trois corps ſaints, la table du grand autel eſt toute d'or, & enrichie de diuerſes pierres precieuſes, & ſur icelle vne croix toute d'or, & encor illuſtree d'vne infinité de pierrerie de grand pris, faite par ſaint Eloy du temps de Dagobert, au dextre coſté duquel autel eſt le tombeau du ſuſdit Roy Dagobert, & de là montant quelques degrez, on vient a la partye derniere d'icelle Egliſe, où lon voit le troiſieſme autel d'or, où ſont les corps ſaints, & deuant iceluy autel eſt encor vne croix d'or auec l'image de noſtre ſeigneur crucifié, toute enrichie de pierres precieuſes. A main dextre y a quelques reliquaires des marques de la paſſion du fils de Dieu, & a la gauche eſt le chef ſaint Denys, orné d'or, d'argent, & de pierrerie. Au reſte tout le haut, & le derriere du cœur eſt embelly de Chapelles, & en chacune d'icelles pluſieurs chaſſes d'or, & d'argent, eſquelles repoſent pluſieurs corps ſaints, & des richeſſes ſans fin, leſquelles ſont encor plus rares au theſor royal, qui eſt gardé en celle Abbaye. Et tout a l'entour du cœur on voit les ſuperbes & magnifiques tombeaux des Roys de France, la plus part deſquels ſont enterrez en ceſte Egliſe, comme lieu deſtiné, & pour leur couronnement, & pour leur ſepulture. Or puis que nous parlons des corps ſaints y eſtans, i'en deduiray quelques vns, ſelon qu'on m'en a donné le memoire. En premier lieu y repoſent les dignes, & precieux oſſements de l'Apoſtre de Gaule Monſieur ſaint Denys, & de ſes deux freres au miniſtere Euangelique, Eleuthere, & Ruſtique, en la ſouuenance & honneur duquel eſt fondee l'Egliſe, y eſt auſſi le corps du bon Eueſque de Corinthe, nommé auſſi ſaint Denys, duquel l'hiſtoire eccleſiaſtique fait mention en diuers lieux, & repoſe ceſtuy ſur l'autel de la Trinité, qui eſt au cœur, & les trois ſuſdits ſont au chef de l'Egliſe, où i'ay dit cy deſſus. Au milieu des deux ſaints Denys, eſt le corps du glorieux Roy Loys 9. ſanctifié pour ſes vertus, & merites, & repoſent touts les ſuſdits ſur le grand autel. Au coſté Septentrional d'icelle Egliſe commençant dés la nef, y a pluſieurs corps ſaints, en premier lieu celuy de ſaint Hippolyte, & autres qui auec luy ſouffrirent martyre, au nom duquel y a vne chapelle fondee en laditte nef de l'Egliſe, & montant les degrez du meſme coſté, eſt ſaint Euſtache auec ceux qui furent martyriſez en ſa compaignie, ayant ſa chapelle, comme auſſi a ſaint Firmin, & ſainte Oſmonde, & trois des corps des onze mille vierges, le tout en vne chapelle, & en meſme chaſſe auec Oſmonde, y eſt encor ſaint Maurice, auec le corps d'vn des Innocents maſſacrez iadis par le commandement du tyran Herode: apres y ſont ſaint Peregrin, & le grand paſteur des Poiteuins, & fleau des heretiques ſaint Hilaire, & ſuis ioyeux d'auoir ceſte aſſeurance que les oſſements de ce diuin perſonage ſoyent entiers, & que la rage Huguenotte ne les ayt faits paſſer par les flammes a Poitiers, ainſi qu'on m'auoit donné a entendre, & repoſe ce ſçauant prelat en vne meſme chaſſe & chapelle auec ſaint Patrocle iadis martyriſé pour la foy de noſtre ſeigneur a Troyes en Champaigne. Apres au haut de l'Egliſe, & vers l'Orient eſt ſaint Cucuphus, & y eſtoit auſſi ſaint Eugene, lequel de noſtre temps, & en l'an 1565. fut donné au Roy Philippe des Eſpaignes, qui en feit vne longue, & inſtante pourſuite, & requeſte, à cauſe que ce ſaint homme fut le premier qui porta la foy Euãgelique, & preſcha Ieſuchriſt en la cité de Tolede en Eſpaigne, y eſtant enuoyé par ſaint Denys, ainſi qu'en fait foy ſon hiſtoire, & en la place duquel on a mis le corps du ſaint Innocent, duquel a eſté faite mantion cy deſſus: & pour recognoiſſance duquel preſent le Roy Philippe a donné, & fait offrande au grand Apoſtre Gauloys vne lampe d'argent treſriche, & grande, comme ſignifiant que par ſon moyen les Caſtillans auoyent eu la lumiere Euangelique annoncee par ſaint Eugene, & par ſes religieux recouuert le corps de celuy, duquel iadis ils receurent la parolle, & ſaintes predications. Puis y eſt ſaint Hilax iadis Eueſque Gaualitain, que ie ne ſçauroy penſer auoir eſté Eueſque d'ailleur que de Cauaillon en Prouence, veu que le nom y approche, & que iadis ceux de ceſte cõtree ſe nommoyent en Latin Gabelli, & qu'indifferemment on dit Gabalitane, & Gaualitane, & outre ce ſaint Hilax, eſt ſaint Romain, touts leſquels, & chacun a part ſoy a ſa chapelle, ſauf ceux qui ſont mis enſemble en vne meſme chaſſe. A main droite des corps des ſaints Denys, & ſes compaignons on voit vn des cloux, auec lequel noſtre ſeigneur fut attaché a la croix, le bras ſaint Symeõ qui receut Ieſus Chriſt au temple le iour de la purification de la vierge Marie.

Crucifix tout d'or, a S.Denys.

Au deſſus de la chaſſe ſaint Loys Roy de France eſt le Crucifix d'or qui eſt vne piece belle & riche a merueilles, & au deſſous dudit Crucifix on voit vn caueau, où Dagobert feit mettre les corps ſains des Martyrs, iuſqu'a ce que l'Abbé Sugger les mit où ils ſont a preſent, & en vn coing de ce caueau eſt celle Licorne qu'on eſtime la plus belle piece qui ſe voye guere en l'Europe, comme celle qui a ſix pieds & demy de longueur, & laquelle Theuet dit n'eſtre point corne de Licorne, mais pluſtoſt vne dent d'Elephant, à cauſe qu'il nie (contre l'opinion de touts, & ſans raiſon de ſon coſté qui vaille) qu'il y ayt de telles beſtes au monde, comme ſ'il auoit veu la centieſme partie de ce qui eſt contenu en l'vniuers, ou leu la millieſme des bons auteurs qui le conuainquent d'impoſture, & de menſonge.

Licorne treſrare en grandeur a S.Denys.

Vaſe treſbeau de Porphire.

Derriere les dits Corps ſaints eſt vne caue, ou pluſtoſt vn vaſe rare & magnifique de Porphire, ſi grand qu'il tient vn muid d'eau, & ſeruoit iadis de fonts baptiſmales a Poitiers, lors que Dagobert l'en oſta, & le porta en ceſte Egliſe, où encore il ſert a faire l'eau beniſte les vigiles de Paſques, & de la Pentecouſte.

Quels les plus beaux tombeaux des Roys a S.Denys.

Si ie ne craignoy d'eſtre trop long, ie vous deduiroy par le menu les tombeaux des Roys, deſquels y en a iuſqu'au nombre de trente & deux ou trente & trois d'enterrez, entre les Mauſoles deſquels ceux des Roys Loys douzieſme, & Françoys premier ſont iuſqu'a preſent les plus magnifiques, entant qu'en celuy de Loys, qui eſt tout de fin Albaſtre, on voit les effigies au naturel, & comme ils eſtoyent apres leur treſpas, du Roy ſuſdit, & de Madame Anne de Bretaigne ſon eſpouſe, puis ſur la voulte dudit tombeau elles y ſont entaillees au vray naturel, tels qu'ils eſtoyent viuans en ce monde, & aux quatre coings voit on quatre grandes ſtatues ſurpaſſans la commune proportion des femmes de ce temps: mais belles a merueilles, qui repreſentent les quatre vertus, a ſçauoir Prudence, force, Iuſtice, & temperance, deſquelles eſtoit doué le bon Roy qui la deſſous repoſe. Au tout duquel tombeau, & comme ſeruant de luſtre aux bords d'iceluy on voit les repreſentations, & images des douze apoſtres, & és flancs ſont enleuees, & tailleez fort gentiment les batailles qu'eut ledit Roy és conqueſtes de Milan, & autres lieux en Italie. Mais celuy du grand Roy Françoys qui eſt a l'autre coſté du cœur, & a main droicte a ceux qui entrent en l'Egliſe, eſt eſleué, & taillé magnifiquement en Albaſtre, repreſentant les effigies mortes & viues dudit ſeigneur Roy, & de Madame Claude de Frãce ſon eſpouſe: à ſçauoir les effigies figurãs les morts couchees ſur le lict funeral, & celles qui raportẽt au naturel ſont au deſſus de la voulte de genoulx auec celles de leurs enfants decedez auãt le treſpaſſé de ce grãd, & heroique Prince. Aux flancs de ce ſepulchre ſont artificieuſement, & auec grãde induſtrie taillees les guerres, batailles, & victoires de ce Roy, & nõmément celle qu'il y gaigna cõtre les Suiſſes, auec vne infinité de Trophees.

Tour
ſtie p
Angl
en l'A
baye
Deny

I'eſpere que ce ſuperbe tombeau, que la grande & treſilluſtre Royne Catherine de Medicis fait dreſſer au meſme lieu de ſaint Denys, ſurpaſſera la magnificence de touts les autres, & fera honte aux plus ſuperbes œuures & inuentions de touts les anciens ſculpteurs, & ſubtils architectes.

Font
d'vne
re au
ſtre d
l'Abb
S.De

Ceſte ville de ſaint Denys ayant eſté tenue quelque temps par les Angloys, ils y feirent auſſi baſtir vne tour qui ſert de deffence a l'Abbaye: au cloiſtre de laquelle y a vn vaſe ou baſſin treſgrand de fontaine, & iceluy tout d'vne piece qui eſt des plus rares, & grandes de la France, & de laquelle ie fais mention, à cauſe qu'elle eſt tout autour ornee de ſtatues petites, qui repreſentent pluſieurs de ceux que les anciens recognoiſſoyent pour dieux, qui me fait penſer que c'eſt vne piece ancienne, & faite par la curioſité des Romains, d'autant que les François ne ſ'y ſont onc amuſez du temps qu'il eſtoyent payens, ſoit qu'ils fuſſent trop groſſiers, ou qu'ils n'auoyent point loiſir de ſ'arreſter a ces choſes, ayans aſſes affaire a eſtabir leur puiſſance.

Orn
roya
gard
S.De

Ie ne m'arreſteray a deſchiffrer le theſor, m'eſtant preſque impoſible, veu le grand nombre des pieces qui y ſont, ioint que ie ne trouue bons ces Inuentaires de richeſſes, deſquels ſe ſont par trop preualuz les Huguenots qui auoyent eſtudié treſdiligemment le liure que Caluin auoit compoſé de l'Inuentaire des reliques, & Reliquaires de France. Tant y a que c'eſt a ſaint Denys, & en la chambre du Theſor qu'on garde les ornemens royaux, la couronne, le ſceptre & la main de iuſtice, leſquels on porte a Rheims au ſacre des Roys, qui bien ſouuent a ceſte heure, & iadis touiour, eſtoyẽt couronnez a ſaint Denys, comme ordinairement y ſont couronnees les Roynes de France.

Libr
de ſ
Den
nee p
Calu
ſtes.

Au reſte ce qui rendoit ces ſiecles paſſez admiree ceſte Abbaye autant que le Theſor meſme, pour lequel voir, ny auoit eſtranger qui ne ſe deſtournaſt, & quatre & cinq iournees, eſtoit la librairie, de laquelle on ne voit a preſent que les marques, & n'en auons plus que la memoire qui vole çà & là des bons liures qui eſtoyent en icelle, laquelle a eſté ainſi diſſipee par la fureur Barbareſque de ceux qui ſe vantent d'aymer les bõnes lettres, & diſciplines, & qui font profeſſion du ſçauoir ſans y rien entendre, aſçauoir des Caluiniſtes, lors que durant les troubles de ce royaume ils ſ'emparerent de la ville de ſaint Denys,

(ainſi que dit eſt cy deſſus) & feirent tel, degaſt en icelle, qu'ils n'y laiſſerẽt vn ſeul liure duquel on puiſſe faire compte : il eſt vray que le ſeigneur Emé de Veelu(cy deſſus mẽtiõné)a fait tout deuoir poſſible pour en retirer quelques vns,partie de l'eau, où l'on les auoit iectez, partie d'ailleur, où les Barbares les laiſſerent pour ne ſçauoir qu'en faire, ou preſſez de desloger,la plus part deſquels ſont eſcrits a la main, & leſquels i'ay veuz en ſon logis en ladicte Abbaye, qui eſt vn treſgrãd, & irreparable dõmage. Veu que iadis les roys,& les Abbez de ce lieu ſe ſont eſtudiez, ſans eſpargner aucun frais ny deſpẽce, a enrichir ceſte Librairie, & la fournir de liures les plus rares, & exquis qui ſe peuſſẽt trouuer en l'vniuers,& de toutes ſciẽces,& en toutes lãgues:& pource enuoyoiẽt ils non ſeulemẽt par les regions de l'Europe les plus ciuiliſees, ains encor par l'Aſie, & Afrique ia poſſedees des Barbares,pour en retirer ce qui ſeroit poſſible d'auoir par or,& par argẽt de liures en Grec,Hebrieu, Caldee, & Arabeſque : car des Latins, ils en cheuiſſoyent en Europe, ſi ce n'eſt que des terres où les Latins ont iadis cõmandé en Grece,& Paleſtine & Chipre, ils feiſſent recueillir quelques memoires Latines, & ne parle par cœur en ceſt endroit, veu que les regiſtres anciẽs,les memoires, & documẽts de ceſte Abbaye font foy de ce que ie viens de dire. C'eſtoit a S.Denys qu'on ſouloit garder le tẽps paſſé celle Baniere(car ainſi la nõment les liures anciẽs) qu'ordinairemẽt on appelle en Frãce l'Oriflãme,de laquelle n'y a hiſtorien qui ne face quelque recit, & laquelle les roys allants en guerre prenoyent auec grãdes ceremonies lors qu'ils ſ'acheminoyẽt a faire guerre cõtre les ennemys de la ſainte foy, & religiõ Chreſtienne,& la mettoyẽt en main à quelque cheualier preux,hardy, loyal, & fort hõme de bien, aymant Dieu, & craignãt de luy deſobeir, & apres la guerre finie il failloit qu'auec meſme ceremonie on raportaſt ceſt eſtendard a ſaint Denys:Mais les roys abuſant d'iceluy, & le portans a tout propos, il fut perdu en vne bataille que les Françoys eurẽt contre les Flamãds, ſans que iamais il en ayt eſté memoire. Vne choſe trouue ie fort remarquable pour le fait de ceſte Abbaye, c'eſt que cõbien que pluſieurs ennemys du royaume ayent pris la ville S.Denys,ſi eſt-ce que pas vn ne ſ'eſt pris ny attaché a ce ſaint lieu, quoy qu'ils pillaſſent les autres Egliſes : & pource que les Normãds ont eſté (auant que receuoir le S. Bapteſme) des plus cruels perſecuteurs des Chreſtiẽs qu'autres des infidelles,ie diray auſſi que ce fut vn grãd miracle que ceux cy arriuãs a S.Denys, lors qu'ils pillerent tout le royaume, occirent les eccleſiaſtiques, & bruſlerent les Egliſes, ſi eſt-ce qu'ils eſpargnerẽt ceſte cy de S.Denys,ainſi que le teſmoigne vn vieux liure eſcrit a la main que me communiqua le ſuſdit ſeigneur Veelu, & duquel il tira ces parolles Latines,qui font mention de ce rauagemẽt des Normãds, & ſ'eſbahiſſant qu'ils ſ'eſtoyẽt abſtenuz de mettre la main ſur ceſte Abbaye, il dit ainſi:

Super iſtud omnino mirandum eſt quia præfati Deo odibiles,locum,quem deus ad honorẽ ſui,& memoriam præcellentißimorũ martyrũ, delegerat, ſine alicuius pretij redimiculo, dimiſerunt incrematum, præſertim cùm noſſent illum quã maximè eminere in animo Ducis, & principũ eius: niſi quòd Athletæ domini ſuam, & plurimorũ fidelium ſeruauere ſepulturam,vt quorum amore flagrarunt,eos non ſolum propitios in cœlis,verumetiam cõſepultos mererẽtur in terris.

C'eſt a dire. Cecy eſt du tout digne de treſgrand eſbahiſſemẽt, que les Normands ennemis de Dieu, laiſſaſſent entier, & ſans le bruſler ce lieu que Dieu auoit choiſy a ſon honneur, & pour la memoire des trexcellent ſaints Martyrs, ſans que pour cela ils en tiraſſent pris, ny preſent pour le rachapt d'iceluy, veu meſmement qu'ils ſçauoyent bien, que la ruine de ce lieu ſeroit de grand creuecœur au roy,& a ſes princes: ſi ce n'eſt que les ſuſdits champions de noſtre ſeigneur, à ſçauoir les Martyrs, garderent lors les ſepultures, & de leurs corps, & de ceux de pluſieurs fidelles, affin que ceux qu'ils auoient aymez, non ſeulemẽt les trouuaſſent propices au Ciel, ains encor les accompaignaſſent en terre par meſme ſepulture. Si cecy eſt admirable pour le fait des Normands infidelles, & payens, leſquels tuoyent Preſtres,& moynes,& deſtruiſoyẽt les Egliſes:il ne l'eſt pas moins pour l'eſgard des Caluiniſtes, veu qu'ils n'ont mis le pied en ville quelle que ce ſoit, où les marques de leur rage ne paroiſſent,où les Egliſes ne ſoyent à bas,les tombeaux renuerſez, les oſſements bruſlez, l'or pillé, les ornemens prophanez, & les eccleſiaſtiques maſſacrez ſans pitié quelconque, & toutesfois ils n'ont rien touché a ſaint Denys, nõ pas abatu vne ſeule image, ny diſſipé rien que ce ſoit, ſinõ quelque lame d'or qu'on y auoit oubliee: il eſt bien vray que le meilleur y defailloit, à ſçauoir le theſor, que ie penſe ils n'euſſent eſpargné ſi Dieu n'eut mõſtré quelque miracle pour les en effrayer, & quand a moy ie croy, que la courtoiſie des chefs en ceſt endroit eſt plus procedee de la main de Dieu, que de la gracieuſeté des hommes, & que comme Dieu par ſes ſaints garentit ceſte maiſon des Normands payens, qu'il l'a auſſi deliuree des Harpyies, & tirans Caluiniſtes, les fouldres, & ruineurs des temples, & les furieux ennemys de toute memoire diuine,& eccleſiaſtique. Or auant que paſſer outre és priuileges qui ſont propres a l'Abbaye,& aux recit des prerogatiues de l'Abbé d'icelle, il faut en premier lieu denombrer iceux Abbez, ſelon qu'on nous en a fourny les memoires,ce que ie dis,pource que ie voy vn grand deffaut, & au nombre,& en ce qu'on ne mect point les dates du temps qu'ils ont gouuerné ceſte maiſon royale : laquelle dés ſon cõmencement fut ſacree pour les religieux de l'ordre de ſaint Benoiſt,à cauſe que lors ceſte religion flouriſſoit,(comme elle fait encore) en hommes de grãd ſçauoir,& treſſainte vie. Le premier donc qui eut le gouuernement de l'Abbaye de S.Denys,fut appellé Aigulphe, lequel ne veſquit guere en celle dignité, entant que ſous Dagobert eſtant fondee l'Abbaye, & ce roy ne regnãt que 14.ans, & de ſon regne ayãt tenu la meſme Abbaye Chunald, il eſt a cõclurre q̃ ceſt Agulphe ne veſquit guere lõguemẽt en icelle. A ceſtuy ſucceda Chunald qui eſtoit du tẽps de Dagobert,ainſi q̃ pouuons recueillir par les patẽtes cy deſſus par nous mẽtiõnees, eſquelles Dagobert fait mẽtiõ des ſerfs & eſclaues maſles, & femelles apartenant a l'Abbaye, & Egliſe de S. Denys: le 3. fut vn appellé Theobarie ſous Clothaire 3. & Chideric 2. & apres luy regit ce lieu Caino, regnãt en Frãce Clouis 3. Or eſt il icy a noter que ſuyuant l'ordre, & deſcriptiõ qu'on nous a dõnee, il y a de la confuſiõ és dates,& tẽps des roys,& pour ceſte cauſe n'ay-ie du tout ſuiuy le ſuſdit memoire,auq̃l lors qu'il eſt faite mẽtiõ de Chunald,il le fait du tẽps de Clouis 1. veu

Les Normãds ſ'abſtiennẽt de bruſler S. Denys.

Rauages de Caluiniſtes en France.

Noms, & nõbre des Abbez de S.Denys.

bliſſant cette dignité ià du temps des Merouinges, il n'en donne point autre preuue que ſon aduis, & iceluy baſty ſur vne veriſimilitude, qui n'eſt pas argument valable pour eſtablir quelque choſe. Et de fait il appelle Mareſchal de France, Robert pere d'Eude Conte de Paris, & d'Anjou, & depuis Roy eſleu de France, là où il ne ſe treuue hiſtoire qui luy donne ce nom, ſi ce n'eſt en la ſignification que Roland eſt appellé Comte du limite Britannique par Eghinard : a fin que ce mot ſignifiaſt autant que gouuerneur de quelque marche, Prouince, & contree: car de receuoir que le nom de Mareſchal vienne de Mark, qui veut autant a dire que cheual, ie ne ſçauroy l'accepter, & trouue meilleur que ces magiſtrats guerriers ſoyent appellez Iuges de limites, & frontieres, que iuges a cheual, pour faire iuſtice au camp ſe tenans cul ſur ſelle, en marchans en bataille. Au reſte cet eſtat n'a eſté guere conſideré par ceux qui nous ont eſcrit anciennement l'hiſtoire de France, non que le nom de Mareſchal, ſoit nouueau, comme auſſi il n'eſt, ny Gaulois, ny Latin, ains puiſé du milieu de la Germanie, d'où nous auons auſſi monſtré que prindrent origine les François vſurpateurs de la Gaule : mais pource que cette dignité n'eſtoit conſideree auec tel reſpect qu'à preſent, & que vous ne trouuez par eſcrit qu'auant le regne de Capet, les Mareſchaux fuſſent erigez en eſtat, & contemplez comme officiers de la couronne. Non qu'il n'y eut touſiours quelcun portant tel nõ, & qui faiſoit l'office de ceux qui l'ont a preſent, en ce qui touche la diſpoſition, & ordre d'vne armee, cõme encor ſont apellez de noſtre tẽps Mareſchaux du camp, ceux qui maintenant ſe nõmẽt maiſtres de camp, qui ſont nommez ſelon la volonté du Prince, & durent en cet honneur tout autant que bon luy ſemble, mais d'auoir eſté perpetuels, il n'en eſt point de memoire : comme ainſi ſoit que par le cours de l'hiſtoire, vous les voyez appointer, & deſapointer de leurs charges, ce que n'eſtoyent pas les Cõneſtables, & n'ont eſté eſtablis en cette grãdeur, & perpetuité que de noſtre aage, ou a tout le moins depuis peu de ſiecles. D'auantage par le nõbre chãgé, vous voyez le peu de ſtabilité iadis de l'eſtat, veu qu'au commencement, il n'y en auoit qu'vn, l'office duquel eſtoit en nature, tandis qu'on marchoit en bataille, apres la cognoiſſance en venoit au ſeul Cõneſtable: mais depuis ſoit que la multiplication des guerres l'ait cauſé, ou q̃ les Roys ayent voulu gratifier aucuns Seigneurs de ces titres, on en feit deux, puis trois, & a la fin & de noſtre temps en ont eſté eſtablis quatre, auec preſque eſgalle puiſſance que celle du Conneſtable, ainſi que pouuez recueillir des ordonnances Royaux, deſquelles (pource que chacun ne les lit point) ie ſuis content de mettre en auant les paroles ſur ce propos. Premierement (dit l'ordonnance) appartient aux Seigneurs Conneſtable, & Mareſchaux de France, ou leurs lieutenãs a la table de Marbre la cognoiſſance, & iuriſdiction de touts excez, crimes, & delicts commis, & perpetrez par les genſdarmez des ordonnances du Roy, & autres gens de guerre, ſoit de cheual, ſoit de pied, au camp, en leur garniſon, y allans, ou reuenans, ou tenans les champs, & auſſi des efforts qui peuuent eſtre faits aux deſſuſdits : les priſonniers de guerre, rançons, butins, & autres debats, qui a cauſe de ce peuuent aduenir : quant aucuns prenans les gages du Roy, ſont deſobeiſſans aux chefs, & ſe retirent du camp dudit Seigneur ſans congé. Et en ſomme les meſmes preeminences, autorité, pouuoir, cognoiſſences de cauſes & iuriſdiction qu'auons cy deſſus dit auoir eſté octroié aux Conneſtables, ſont auſſi communiquees aux Mareſchaux, comme eſtans aſſeſſeurs, & verſans ſur pareille dignité que le Cõneſtable. Ces offices ſont a preſent a vie, & de telle maieſté qu'on les reſpecte comme la perſonne du roy, non de leur premiere inſtitution, qui eſtoit telle que deſſus, a ſçauoir que les Mareſchaux auoient le meſme ranc qu'ont a preſent les Maiſtres de cãp: mais (comme i'ay dit) les Roys, ayans voulu gratifier ceux qui eſtoyent en cette dignité, ont auſſi dõné plus d'autorité a l'eſtat, laquelle par ſucceſſion de temps leur eſt demeuree, & ſi ie dis vray, ie m'en raporte a ceux qui auec iugement, & diligence ont deprés fueilleté les hiſtoires : car c'eſt d'elles qu'il faut tirer l'aſſeurance, & confirmation de noſtre dire, & qui nous doiuent inſtruire pour eclerciſſemẽt de ce qui eſt en doubte, comme nous voyons vne treſgrande obſcurité ſur ce qui eſt des eſtats, & offices que nous appellons de la couronne. En ſomme ie ne peux conſiderer les Mareſchaux ſi autoriſez que depuis les guerres dernieres contre les Anglois, durãt leſquelles encor leur autorité n'eſtoit ſi remarque qu'ont la voit a preſent : & encor de noſtre tẽps meſme nous n'auons veu pratiquer qu'vn peu, & pour obuier aux meſcontentemens de quelques vns, que les Mareſchaux fuſſent en l'abſence du Conneſtable, les lieutenans du Roy par les Prouinces de France : car par ce moien ce ſeroit brider l'autorité, & ſouueraineté Royale, & la ſoumectre a vne loy non eſtablie, & luy oſter ce dequoy elle fait largeſſe a qui bõ luy ſemble, a ſçauoir des gouuernemens, & lieutenances : ioint que ces eſtats de Mareſchaux, ſont comme vn, o, en chiffre, ou cõme vn ietton aux comptes, qui vaut autant que on veut, & auſſi long temps qu'il plaiſt, car ſi le Roy veut que les Mareſchaux ſe tiennent coys, il faut obeir, & il aduance qui bon luy ſemble, ſans que l'autre aye occaſion de ſe meſcontenter de ſon ſouuerain, auquel on ne peut impoſer loy, ny le ſoumettre a couſtume, puis que de toute ancienneté il diſpoſe de tout a ſa volõté. I'ay dit cecy en paſſant, pource qu'il y a eu des hommes remuans de noſtre aage, leſquels tranſportez de folles affections, ont voulu peruertir l'ordre ancien des polices, & faire ſi grans les officiers, qu'il ſembloit que les Roys dependiſſent d'eux, tout ainſi que iadis les Roys Merouinges des Maires du Palais, ou qu'en Egypte les Souldans eſtoyẽt comme les ſuiets de leurs Mamelus, & Circaſſes: ioint qu'il nous doibt ſuffire, que l'autorité des Mareſchaux eſtant moderne, & nouueau leur eſtabliſſement, il ne faut leur attribuer que la puiſſance, qu'il plaiſt au roy leur donner, n'y ayant loy ancienne qui face compte, ou mentiõ de leur grandeur, & dignité. L'autre eſtat, & office pretendu eſtre de la courõne eſt celuy qu'on nomme Admiral, de l'Ethimologie du nom duquel ie ne veux icy baſtir vn diſcours, quoy que Paul Emile, faiſant mention des Vveſtfaliens, que Charles le grand tranſporta en la Gaule Belgique, vſe de ces paroles: *Iuſſóque eam tutari Lyderico Maris præfecto, Ma-*

ritimum

Mareſchal que ſignifie.

Mareſchal eſt nom Germain.

Quels furent iadis les Mareſchaux.

Mareſchaux non iadis perpetuels.

Nombre de Mareſchaux diuers ſelon les temps.

Charge, & dignité, & iuriſdictiõ des Mareſchaux.

Mar
chau
d'inf
tion
dern

Paul E
li. 2. de
l'hiſt d
France

ritimum imperatorem Halmiralium vocant, haud ſcio, an detorta in Latinam Græca voce. Il commanda (dit-il) que Lyderic qui eſtoit general ſur mer, deffendit cette frontiere: or les Frãçois apellent Admiral celuy qui a charge de la mer, ie ne ſçay ſi le mot Grec a eſté vſurpé ainſi par les Latins. Quoy qu'il en ſoit, il eſt a preſuppoſer, que bien que des le commencement, l'eſtat d'Admiral ne fut eſtabli perpetuel, ſi eſt-ce que touſiours il y a eu des chefs de guerre qui commandoyent ſur mer, veu que les Françoys ont eſté iadis fort adonnez aux courſes ſur mer: & qu'il ſoit vray, oyons Nazarie recitant les louanges de Conſtantin le grand, qui en parle en cette ſorte. Ainſi qu'on tient que Hercule encor eſtant emmailloté au berceau, ſuffoqua & occit de ſes mains deux ſerpens, de ſorte que deſia ſa force aduenir ſe monſtroit en cette grande enfance: ainſi toy dés la plus tendre enfance de l'Empire, as comme ſuffocquez deux Dragons, te ioüant és ſupplices fameux, de deux treſcruels Princes. Les François meſmes, qui entre autres ſont les plus farouches, & la force deſquels bouillonnante, & deſireuſe des combats, comme ils ſe fuſſent furieuſement eſpanduz outre l'Ocean, ils coururent tout rauageans iuſques ſur les coſtes des Eſpaignes: ceux cy donc furent tellement domptez par tes armes, & efforts, qu'ils pouuoyent alors du tout eſtre accablez, & ruinez. Ces parolles vous monſtrent que les François ont touſiours eſté gens propres a la marine, & qui ont fait profeſſion de combattre aſſes heureuſement ſur mer, ce qu'encor on peut recueillir des Panegiriques de Sidonie Apollinaire, leſquels ie ne veux vous alleguer pour euiter prolixité, non plus que ceux de Claudian, qui font a ce meſme propos. Les François donc ayants eſté tels, il n'eſt pas inconuenient qu'ils n'ayent eu des chefs generaux pour le fait de la marine, tout ainſi qu'ils auoyent des Ducs, & depuis des Roys pour commander ſur toutes leurs troupes: or ſ'ils les appelloyent Admiraux, ou autrement, ie m'en rapporte a la verit, & a ce qu'on en pourra tirer des hiſtoires, ou ſi voulez ſuyure Paul Emile, ie vous en laiſſe libre la campaigne, comme ainſi ſoit que toutes les nations Occidentales, & Septentrionales, ont donné le nom d'Admiral a leurs Capitaines generaux de la marine. Au reſte bien que du temps de Charles le grand, vous lyſez y auoir eu Lyderic Foreſtier de Flandres, ou de la foreſt Charbonniere, qui commandoit ſur la mer, ſi eſt ce que depuis iceluy par l'eſpace de plus de quatre cens ans, il ne ſe treuue que pas vn d'entre les Françoys aye porté titre d'Admiral, ou de nom ſemblable, ie dis qui fut eſtably en office, car ie ſçay bien que toute ſaiſon a porté les moiens de combattre ſur mer, & par conſequent la neceſſité d'auoir des chefs pour commander ſur ces armees nauales, leſquels chefs ont eſté dits Talaſſiarchi par les Grecs, comme qui diroit Princes de la marine: mais que ces eſtats ayent eſté dreſſez en office, il ne ſe lyt point en pas vne des Chroniques de France, aumoins qui ſoit venue a ma cognoiſſance. D'auantage ſi cette generalité eut eu lieu, les Admiraux n'euſſent ſouffert qu'à leur preiudice les lieutenans pour les Roys de France en Guienne euſſent porté titre d'Admiraux & qu'ils ſe fuſſent diſpenſez de leur iuriſdiction, comme auſſi l'Admiral de la mer de Leuant, ne le recognoiſt en ſorte quelconque: ſi bien que le contrerolleur general de la marine eſt plus vniuerſel en ſon eſtat, & office que l'Admiral de France, lequel n'a commandement que ſur l'Ocean qui coſtoye les terres de Bretaigne, Normandie, Picardie, & païs bas, qui ſont de l'obeiſſance de noſtre Roy. En ſomme l'eſtat d'Admiral n'a eſté inſtitué en office iuſqu'au tẽps de Philippe de Valois, lors qu'il dreſſa ce grand equipage ſur mer, ayant deliberé de paſſer en Angleterre, imitant, & ſes voiſins les Eſpaignols qui deſia auoyent des Admiraux, & ſuyuant l'ancienne façon Romaine, veu que les Empereurs choiſiſſoyent deux hommes, qui auoient la charge de faire armer, & refaire les nauires, & galeres de leur Seigneurie, & ceux cy eſtoient dits *Duumuiri claßis ornandæ*, les deux hommes commis a auitailler l'armee marine: ioint que ce qui eſtoit a tẽps, & a la volonté des Roys, a depuis par la miſere du tẽps, ou grãde courtoiſie des Roys, eſté mué en perpetuelle autorité, ſi bien q̃ quicõque eſt Admiral, il faut que le ſoit a vie, laq̃lle il faut que perde, auãt qu'on luy en puiſſe oſter, ni le titre, ni l'exercice d'iceluy, ainſi que de noſtre tẽps nous en auõs veu pratiquer les effaits. Au reſte cet Admiral eſt chef, & lieutenant general creé ſur mer auec ſon office, & par touts les lieux, places, & villes, ſur la marine, & és entrepriſes qui ſe font ſur mer, comme auſſi par le priuilege, & droit de ſon meſme office, il a la cognoiſſance, iuriſdiction, & correction de touts les delits, & forfaits qui ſe cõmettent ſur mer: ſans le congé, & expreſſe permiſſion duquel n'eſt permis a homme quel que ce ſoit de mettre aucun nauire en mer, fut ce a ſes propres couſts, & deſpẽs, ni entrer és ports, & haure de France: ce qui eſt vne treſbelle, & bõne police, ſi ie n'y voioys vne grãde diminution, & de l'autorité du Roy, & du prouffit que ſa maieſté en pourroit tirer, eu eſgard aux voiages que font a preſent les marchãs de ce Royaume, qui redondẽt plus au prouffit d'vn particulier que de la couronne: & faut ſçauoir que ſi le trafic eut iadis eſté ſi lucratif, & prouffitable qu'il eſt a cette heure, que les Roys n'euſſent enduré vne ſi grande & ample puiſſance des Admiraux qu'ils ont, laquelle ſans mentir eſt plus grande que de tout autre officier de la couronne. D'auantage l'Admiral a ſa iuriſdiction, & officiers, qui ont cognoiſſance de touts delits, & differens qui aduiennent tant pour raiſon des contracts faits, & paſſez pour le fait de la guerre, marchandiſe, & peſcherie, que pour autre cauſe ſoit ciuile, ou criminelle, qui ſe paſſe ſur mer: & y met tels lieutenans pour en decider, que bon luy ſemble. C'eſt a luy par le droit de ſon office de prendre & perceuoir le dixieſme ſur toutes les priſes, gains, butins, & prouffits qui ſe font ſur mer par quelques perſonnes que ce ſoyent: & donne congé & ſaufconduit a ceux que bon luy ſemble de Harengaiſon, & morte-ſaiſon pour peſcher, veu que ſans ſon octroy nul peut aller aux terres neuues pour la peſcherie des Harencs, & Mourues, ni ailleurs pour autre fin voiager, ſ'il n'eſt congeé par cet officier. C'eſt a l'Admiral a faire, & dreſſer l'ordre des guets ſur les coſtes de la mer, lors que la neceſſi-

arie
Pane-
deCõ-
in,

Apolli
e Pa-
a Ma-
n, & a
eau

dian,
iorie,
tili-

eric
tier
lan-
,& ge-
l ſur

nirau-
e bien
nde an
ité en
nce.

ers Ad-
aux en
nce.

En quel temps eſtably Admiral en Frãce.

Admiraux ores ſont a vie.

Office, & iuriſdictiõ de l'Admiral de Frãce.

Admiral participe au butin fait ſur mer.

l'Admiral peut faire trefues.

té le requiert, & cecy par ceux qui ſont ſuiets a tel guet, & qui ſont commis pour la garde des haures : & tient on (ce que bonnement ie ne peux croire pour voir la choſe extrauagante, & hors de raiſon) qu'il peut faire treues auec les ennemis pour quelques iours, qui eſt vn grand priuilege.

Pour quoy on fait en France des lieutenans generaux du Roy.

Apres les officiers permanens, ſont ceux qui ſont creez, & deſapointez ſelon le bon plaiſir des Roys, tels que ſont les lieutenans generaux des armees, & autres de ſemblable conſidetion: car comme il ſoit fort dangereux, & preiudiciable de hazarder la perſonne d'vn Roy au peril d'vne bataille, & que de cecy on a porté quelquefois la penitence en ce Royaume : les Roys font, & choiſiſſent quelque ſage, & vaillant capitaine, ſoit Prince ou Seigneur, ſoit le Conneſtable, ou l'vn des quatre Mareſchaux, lequel commande ſur l'armee, & a pareille autorité ſur tout l'oſt qu'auroit le Roy ſ'il y eſtoit. Outre ce, ſont eſleuz en France des gouuerneurs de Prouinces, gents ſages, & preuoyans, experimentez aux affaires, droituriers, & ſans auarice, a fin qu'ils ſoyent les peres, & paſteurs du peuple, & non pas les tyrans, & perſecuteurs, & les ruineurs de ceux qu'ils deuſſent deffendre.

Gouuerneurs des Prouinces, & leurs charges, & deuoir.

Ceux cy ſe nommoyent anciennement entre les Romains, ou Preteurs de Prouinces, ou Prefects des limites, ou Ducs, ou Comtes, depuis que l'Empire vint és mains des Grecs, & depuis des François, & des Alemans, leſquels mots emportent autant que gouuerneurs : l'autorité deſquels iadis eſtoit de fort grande eſtendue, comme de ceux qui pouuoyent donner graces, remiſſions, & pardons : octroyer droits de foires, & marchez, annoblir les roturiers, & legitimer les baſtards, & auoyent liberté d'euoquer par deuant eux les cauſes pendantes par deuant les iuges ordinaires.

Quelle puiſſance fut iadis celle des gouuerneurs des Prouinces

Mais Loys douzieſme, ialoux de ſa maieſté, & voulant oſter l'abus qui ſe peut commettre, ſoubs pretexte de ces licences, reuoqua ces priuileges par vn ſien edit, & annulla cette autorité des gouuerneurs des païs, & Prouinces ſuiettes a la couronne, appartenant au Roy ſeul de donner, octroyer, accorder, ou denier les choſes ſuſdittes a ſes ſuiets. Bien ont ils encor de grandes autoritez, mais non ſi ſouueraines, que iadis, & leſquelles ne ſoyent limitees par appel, & par la puiſſance des courts de Parlements : entant que la iuſtice ordinaire, ne depend point d'eux, ains ſeulement celle qui giſt en conſideration de la guerre : car ils ne ſont point ordonnez en ces gouuernements (ainſi que iadis ils furent) pour adminiſtrer iuſtice, n'y ayant ville, cité, ny Prouince qui n'aye ſes iuges, Preuoſts, Baillifs, & Seneſchaux, les appeaux deſquels reſſortent aux courts de Parlement, leſquelles (comme auons dit) iugent en ſouueraineté. Et bien que le gouuerneur repreſente le Roy, ſi eſt-ce que ſ'il y va de la vie, & meſme pour le fait d'vn citoien, ou autre ne faiſant profeſſion des armes, ce n'eſt a luy a le punir, ains a l'ordinaire, & l'appel ne va deuant luy, ains par deuant la iuſtice eſtablie és courts, & iadis és mains des gouuerneurs, & Ducs des limites.

Colõn de la F rie.

Ie laiſſe les Colomnels de la Fanterie, & de la Caualerie legere, leſquels ſemble qu'à preſent ſoyent comme offices redigez en eſtat, & pleuſt a Dieu qu'il n'y eut pas vne dignité en France, qui ne fût annuelle, ou pour le plus triennale, & encor comptable, & ſuiette a rendre raiſon deuant le Prince : car le Roy en ſeroit mieux ſeruy, & le peuple non affligé auec la violence, que on le traite ordinairement.

Grand ſtre de tilleri

Ie ne veux auſſi parler du grand maiſtre de l'artillerie, qui eſt vn eſtat moderne, veu qu'auſſi il n'a pas long temps que ces machines, & inſtrumens de guerre ont eſté inuentez : & ne m'arreſteray ſur l'eſtat ancien du grand Maiſtre des Arbaleſtriers de France, qu'aucuns, mais mal a propos, rapportent a celuy du Colomnel du ban, & arriereban inſtitué de nouueau en France, & lequel eſt preſque ſans grand effect, veu que de tout temps c'eſtoit aux Baillifs, & Seneſchaux d'en faire la leuee, & de les guider a la guerre, où eſtans ils auoyent pour chef celuy qui plaiſoit au Roy, comme meſme de noſtre temps, nous l'auons veu pratiquer.

Grand ſtre de baleſt n'eſto Colon du ba arrier

Parainſi le maiſtre des Arbaleſtriers eſt proprement celuy qui ores eſt dit Colomnel de la Fanterie, ſur laquelle il auoit pareille puiſſance que le Conneſtable, & mareſchaux ont ſur toute ſorte de gendarmerie. Ainſi le diligent lyſeur, verra combien il eſt difficile de contenter chacun ſur le fait des recerches de l'hiſtoire, veu que noz anceſtres nous ont laiſſé ſi peu de memoire des eſtats qui eſtoyent de leur temps, que ſi vous en voulez ſçauoir quelque cas, il faut deuiner, & puiſer les coniectures des obſcuritez de leurs liures ſi maigrement pourſuiuis, que vous n'y voyez que l'eſcorce ſimple d'vne narration treſmal polie. Mais il faut pardonner au temps, & a la ſimplicité du ſiecle, pluſtoſt qu'accuſer les bonnes gens, leſquels ne penſoyent pas qu'il y deut auoir alteration de l'eſtat, ny des offices d'alors : car autrement, ie les eſtime ſi ſoigneux du plaiſir, & prouffit de la poſterité, qu'ils n'euſſent eu garde d'oublier vne choſe ſi neceſſaire. Au reſte ie me penſe auoir ſatiſfait a mon deuoir en cet endroit, touchant ce qui ſe paſſe en la maiſon, & a la ſuite des Roys de France, & quant aux officiers de la couronne, qui ſont le Conneſtable, Chancelier, Mareſchaux, & Admiral : car les autres ne ſont a vie, que par benefice, & priuilege, là où les ſuſdits le ſont (ainſi qu'on dit) de leur naturelle, & ancienne inſtitution : reſte a continuer le ſurplus qui giſt en conſideration des Regences, des Pairs, & des illuſtres Cheualiers de l'ordre, ſuiuant que l'inſtitua Loys onzieſme.

Des Pairs de France, ordre de ſaint Michel, & du departement des Prouinces du reſſort de Paris.

IAçoit qu'és Annales nous ayons aſſes amplemẽt deduit pluſieurs des choſes que nous touchons icy, & que pluſieurs ſe pourroyent offencer de nos redittes, ie ne laiſſeray pourtant de dire icy quelque cas des Pairs de France, pource que Munſter ſe laiſſant aller apres l'erreur commun attribue l'inſtitu-

tion

nbre
Pairs
de
ice.

c de
rman-
,nul du
ps de
arles le
nd.

itaine
oit roy-
ne,& te-
par les
s de Frã
meſme.

urgoi-
e ne
ut eſtre
nſiderée
irrie du
mps de
arlemai
e.

quel
mps fut
pays de
urgoi-
e erigé
Duché.

lãdre fait
óté ſous
harles le
hauue.

tion d'iceux au Charles le grand, ce qui eſt ſi eſloigné de la verité, que i'ay honte, que des plus doctes de noſtre temps ne ſe ſoyent aduiſez de la faute, & n'ayent conſideré en quelle abſurdité tombẽt ceux qui veulent maintenir choſe, ie ne diray pas ſi peu vraiſemblable: mais qui contreuient du tout a la verité. Et pour monſtrer que nous auons raiſon, il faut voir quels ſont ceux d'entre les Seigneurs Frãçois qui portent le titre de Pairs, car cecy ſert grandement a ce que voulõs conclurre: en premier lieu les ſix temporels ſont les Ducs de Bourgoigne, de Normandie, & d'Aquitaine, & les Comtes de Flandres, de Tholouſe, & de Champaigne: nous parlerons puis apres des Eueſques. Vous qui liſez les hiſtoires, ſçauez que ces païs n'eſtoyent touts erigez, ny en Duchez, ny en Comtez, & que Normandie obeiſſoit aux Roys de France, ſans qu'il y eut autre Seigneur, ſi ce n'eſt vn gouuerneur ayant eſgard ſur les limites: car ie ne peux receuoir celle hiſtoire fabuleuſe d'Aubert Duc de Normandie du temps de Pepin, duquel ſortit vn fils nommé Robert le Diable, & vn autre appellé Richard qui fut Duc ſoubs Charlemaigne, veu que ces narrations ſont du tout contraires a la verité de l'hiſtoire, ioint que nul des anciens auteurs fait compte de ces Princes hereditaires: comme auſſi il n'y en a eu iuſques a ce que Raoul Normand fut ſaiſi du païs Neuſtrien, auquel il donna le titre de Normandie. Quant a la Guienne, ou pluſtoſt Aquitaine, c'eſt folie que de dire que ſous Charlemaigne le Duc en fut Pair, veu que c'eſtoit vn Royaume, ſur lequel Charlemaigne meſme fut Roy, & apres luy Loys le debonnaire ſon fils, auquel ſucceda Pepin ſon fils, & cettuy mort, y eut contention, durant le regne de Charles le Chauue, & ce fut lors que la Royauté ſe perdant, le pays fut erigé en Duché, ſans qu'il ſoit faite mention aucune d'erection de Pairrie, laquelle quand bien eut eſté du temps de Charles le grand, ſi eſt-ce que l'Aquitanic n'y eut aſſiſté en qualité de Duc, eſtant Roy couronné. Quant a celuy de Bourgoigne, il y a encore moins de raiſon, veu que il n'y auoit autre Prince commandant ſur ce pays que les Roys de France, depuis que les enfans de Clouis deffirent les Princes du ſang de Bourgoigne, ainſi que pouuez recueillir des annales, tant de Frãce, que de Bourgoigne: & parainſi Charles en eſtant Seigneur, & apres Loys, & a cettuy ſuccedant Charles le Chauue, il n'y a apparence aucune, que ce pays fut erigé en Pairrie: & moins apres, a cauſe qu'il fut eſchantillé de la couronne, & donné en pur don, & en titre de ſouueraineté, & Royaume a Boſon Comte de Prouence, beau frere du Roy Charles le Chauue, qui le feit tel pour monſtrer ſa puiſſance: & continua cette Royauté, iuſqu'au temps de Hue Capet, que ce Royaume fut ſupprimé, & mis en Duché, ce qui monſtre treſ-euidemment que ſon droit de Pairrie vient plus de Capet, & de ſes hoirs, que d'autres, & que nullement du Roy Charles le grand. Regardons les Comtez, & vous verrez que celuy de Flandres, eſtoit vn ſimple gouuernement, & que celuy qui en auoit la charge, ſe nommoit Foreſtier, & ne luy fut donné en heritage iuſqu'au temps de Charles le Chauue. Quant a Tholouſe, on ſçait que du temps que on dit que les Pairs de France furent deffaits a Ronce-vaulx, par les Sarraſins, Tholouſe n'eſtoit encor erigé en telle Seigneurie qu'elle a eſté depuis, ains les Goths en ayant eſté chaſſez, elle eſtoit ſoumiſe a la couronne de France: & pour n'employer plus long temps en recerches, ie prieray bien fort chacun qui aura deſir de voir ſi le Comté de Champaigne, eſtoit erigé en telle Pairrie, que maintenant du temps de Charlemaigne, qu'il lyſe ce qui a eſté fait doctement, vrayement, & auec curieuſe, & diligente recerche par le Seigneur Pithou aduocat en la court de Parlement a Paris: & lors il cognoiſtra combien lourdement, nous deçoiuent ceux qui nous ont mis en auant cette erection de Pairs du temps de Charlemaigne, nous faiſant des comptes mal fondez ſur vne hiſtoire doubtueuſe, & du tout fauce, qu'ils attribuent a l'Archeueſque Turpin. Mais quand bien ie vous auroy accordé que les Pairs ſeculiers, à ſçauoir ces Ducs, & Comtes eſtoyent, & ſont de l'inſtitution de Charlemaigne (ce que ie me garderay bien de faire pour ne m'eſgarer, & ſortir du droit, & aſſeuré chemin) encore faudroit venir là que les Eueſques (ſi bien ils y eſtoyent en titre de Pair) n'y venoyent point comme Ducs, ny comme Comtes, ainſi que maintenant ils y aſſiſtent: & qu'il ſoit vray, du temps de Charles ſurnommé le ſimple, il y eut contention entre Raoul, & Hebert Comte de Vermandois pour raiſon du Comté, & Seigneurie de Laon, que le Comte Hebert demandoit pour ſon fils Eude: & toutesfois celle piece fut emportee par Raoul, d'autant que le Roy luy donna, & conſigna par ſa liberalité, & courtoiſie. Si l'Eueſque de Laon en eut eſté Comte, & cette Seigneurie en titre de Pairrie, eut eſté donnee a l'Egliſe, qui eſt l'homme ſi ſimple qui eſtime, que les Roys euſſent voulu abolir vne choſe ſi bien inſtituee, & laquelle ſert de tant pour la maieſté de leur puiſſance, & conſeruation des droits de leur couronne? Ceux qui en parlent ainſi en la foy de leurs parents, ſont aiſez a contenter, puis que ſans autre preuue, ils ſe laiſſent paier de ſimples parolles. Quant au Comté de Beauuais, il fut donné en eſchange de celuy de Sanxerre, comme i'ay deduit és Annales: entant que Eude Comte de Champaigne donna a Roger Eueſque de Beauuais, le Comté, & Seigneurie de Beauuais pour auoir dudit Eueſque la ville de Sanxerre qui appartenoit audit Eueſque, lequel depuis donna, & vnit aux biens, terres, & domaine de l'Egliſe, & Eueſché, la ſuſditte Seigneurie de Beauuais, ce qui aduint en l'an de noſtre ſalut mille quinze. Et vn peu auparauant le regne des Capets, a ſçauoir regnant en France Loys d'Outremer, & ſeant a Rheims l'Archeueſque Artholde, ce Roy donna le Comté, & Seigneurie de Rheims auec ſes dependances, & iuriſdiction au ſuſdit Archeueſque, & Egliſe Cathedrale, ſans qu'és patentes ſoit faite mention de cette dignité patriciale ou droit de Pairrie, ne que l'Archeueſque de Rheims ſoit le premier d'entre les eccleſiaſtiques en cet endroit, non plus que deſlors il ne ſe voit point, encor que le prelat

Voy Pithou és memoires des Comtes de Chãpagne li.1.

Voy l'hiſtoire de Floard Chanoine de Rheims.

Voy la chronique ditte de S. Denys.

Depuis quel temps Rheims a partiẽt aux Archeueſques.

de Rheins, iouit de la prerogatiue du ſacre, ainſi que i'ay ailleurs monſtré, par ſur tous les Eueſques du Royaume, ſi ce n'eſt depuis que les Capets eurẽt vſurpé la couronne. Par ce moien les gens de bon iugement voyent l'impoſſibilité, qui eſt a dire que Charlemaigne ait eſté celuy qui le premier inſtitua les ſuſdits Ducs, & Comtes tant ſeculiers qu'eccleſiaſtiques pour le ſacre des Roys, & pour vuider les affaires de plus grande conſequẽce, leſquels fuſſent comme vn ſenat d'hommes choiſis, qui vuidaſſent les cauſes en dernier reſſort. Concluſion donc de tout cecy? Elle eſt a prendre ſur ce que deſia nous en auons dit, & reſolu par l'aduis des plus ſçauans, & mieux verſez en la verité des choſes, & par la curieuſe recerche de l'hiſtoire de France, que les Pairs de France, leur ranc, autorité, preeminence, & grandeur ont eſté eſtablis par Hue Capet, & roys ſortis de ſa ligne: vſans d'vne ſage, & accorte prouiſion pour ſe rẽdre perpetuels poſſeſſeurs d'vne Seigneurie ſurpriſe, & comme rauie a ceux qui en eſtoyent paiſibles, & qu'il ſembloit que la Loy en feit heritiers legitimes: d'autant que par cette maniere ils gaignerent le cœur des plus mal-affectionnez, tels qu'eſtoyent les Comte de Flandres, & Archeueſque de Rheins, qui ſ'oppoſerent a Capet vſurpateur, & clouirẽt la bouche aux autres, qui a l'exemple de ceux cy euſſent peu brouiller les cartes, & les ayãs autoriſez de cette ſeance, & dignité patriciale, les obligerent par ſerment a releuer, & tenir leurs terres de la courõne, de leur eſtre fidelles, & loyaux, & a toute leur poſterité: ſi bien que pour mieux ratifier la choſe, il feit couronner Robert ſon fils auec telle ceremonie, & y appellant ceux qu'il penſa luy pouuoir plus porter de nuiſance: & voila quãt a l'inſtitution originaire des Pairs de France, ſi quelcun ſçait mieux, qu'il le die, & ie luy en rendray graces. Or furent ils appellez Pairs, non pour eſtre eſgaux a la dignité Royale, ains pource qu'entre eux ils ſont Pairs en grandeur, & comme compaignons vnis ſous vne meſme liaiſon, & deſir de bien faire au public, & preſque ne reſpirer rien qui ne redonde au proufit de la couronne, & au commun ornement, & dignité de leur troupe. Or en voicy les noms, les Ducs (ia deſcrits cy deſſus) de Bourgoigne, Normãdie, & Aquitaine: les Comtes de Flandres, Tholouſe, & de Champaigne: & des eccleſiaſtiques, le Duc, & Archeueſque de Rheins, les Eueſques, & Ducs de Laon, & de Langres: les Eueſques, & Comtes de Noyon, de Beauuais, & de Chaalons, leſquels ne peuuent eſtre depoſez, ou appellez en iugement que deuant la cour de Parlement, en laquelle ils ont lieu & ſeance, ainſi que les Princes du ſang, à cauſe qu'ils ſont du corps de la court, & qu'auant que le Parlement fut inſtitué, les Pairs eſtoyent ceux qui iugeoyent des cauſes qui venoyent au Conſeil, & deuant la perſonne du Roy, lequel ne faiſoit rien, fut en temps de paix, ou de guerre, ſans le Conſeil de ceux cy, non plus que iadis les Roys Perſans ſans en communiquer a leurs Homotimes, qui ſignifie autant que Pairs en honneurs. Et a dire la verité (comme il me ſemble qu'ailleurs i'ay dit) iamais republique n'eut tant de raport & reſſemblance a autre, que celle des François à celle des Perſans, ainſi qu'aiſément on pourra iuger liſant les inſtitutions, & façons de viure Perſiennes, & les rapportant a celles des François, encor qu'il y ait vne bien grande diſtance de terres de l'vne iuſques a l'autre, & que (peut eſtre) les François ne penſerent onc a prendre rien des Perſans, ny ceux cy de la police Françoiſe, tous hommes ayans la raiſon, les guidant en leurs Conſeils, & quelque image de iuſtice pour les tenir en vnion, & conſeruer leurs aſſemblees. Au reſte les Pairs de France ſont tenuz d'aſſiſter au ſacre des Roys, & comme les mettre en poſſeſſion du Royaume, ce qui ſe voit en la ceremonie de ce Sacre (duquel ie parleray auec l'aide de Dieu, en autre lieu) car les Eueſques de Langres (qui eſt Doien des Pairs eccleſiaſtiques, quoy que celuy de Rheims y contredie, & en ſoit en poſſeſſion) & celuy de Beauuais, font ſemblant de ſouſleuer le Roy de ſa chaire, & throſne Royal, & de ſ'enquerir au peuple, ſ'il ne le veut point, & ne l'accepte pour ſon Roy: & lors que les aſſiſtens ont dit, & affermé qu'il leur eſt agreable, l'Archeueſque de Rheims luy fait faire le ſerment accouſtumé en telle ceremonie. Voylà ce que i'ay trouué quant a l'inſtitution des Pairs, leſquels a preſent que tous les Duchez, & Comtez ſuſdits, ſauf celuy de Flandres, ſont vnis a la couronne, ſont faits & nommez au plaiſir, & volonté des Roys, a fin d'imiter la façon ancienne, il eſt vray que les Eueſques ſont encor en poſſeſſion de leur preeminence, & iouiſſent, & des titres, & des terres affectees a leurs Pairries. Outre cette dignité patriciale, les Roys de France, la voyans ou alteree, ou les Seigneurs qui en iouiſſoyent peu obeiſſans aux loix de leur premiere inſtitution, ou abuſans de celle puiſſance qu'ils preſumoyent auoir auec cette eſgalité compriſe ſoubs le nom de Pairrie, pour ſe preualoir contre eux, & fortifier d'vn nombre d'hommes illuſtres & genereux, & encor pour recompenſer ceux qui auroyent fait de bons & loyaux ſeruices, inſtituerent des compaignies de Cheualiers, auſquels ils donnerent certaines marques, deuiſes, mots, habits, & loix pour les tenir en paix, les lier a eux par ſerment, & en ſomme pour les auoir a leur deuotion toutes les fois qu'ils en auroyent affaire, eſtans obligez, & par le premier deuoir d'homage, & par cette ſeconde redeuance, & ſerment de commune fraternité, ſoubs le titre de cheualerie. Ie ne veux m'amuſer icy ſur les droits, conceſſions, octrois, priuileges, & licences donnees par les Roys en tous tẽps a ceux qui leur auoyent fait quelque ſegnalé & grand ſeruice, ainſi qu'en vſa Pharaon a Ioſeph le faiſant ſon lieutenant general, ou que Balthaſar le pratiqua enuers Daniel, ſçachãt biẽ que tout cela n'eſtoit q̃ recognoiſſance de leur vertu, & marque pour les diſcerner des autres, puis que le collier d'or, la chaiſne de meſme metal, les habits de pourpre, les aneaux aux doigts faiſoyẽt mõſtre qu'ils eſtoiẽt des premiers de la cour, & les plus fauoriſez du Prince. Ie ne m'arreſteray ſur la couſtume anciẽne tant des Frãçois qu'autres peuples vaillans & guerriers, qui pour ſe monſtrer differẽs des Roturiers & ignobles, auoyent des armes tymbrees, & garnies de pennaches fort grands, ainſi qu'encor le pratiquent les plus ſegnalez d'entre les

Qui meut Capet a inſtituer les Pairs de France.

Ruſe de Hue Capet pour empeſcher les reuoltes.

Pairs de France, pourquoy ainſi dits.

Nombre, & noms des Pairs de France.

Iuriſdictiõ & pouuoir des Pairs.

Homotimes quels entre les Perſans.

VoyX
phon
Cirop

Pairs f
qu'aſſi
aux ſa
des R

Form
ſacrer
Roys,
tant
des an
Franç

Pairs
France
culiers
res no
reditai

Inſtit
des or
de Ch
lerie
ont pri
ſource.

Geneſ
Daniel

Cõme
nobles
cernez
nõ nobl

Ianiſſaires,qui ſont a la ſuite du Roy de Turquie, pour vous dire en ſomme que les Roys ne ſçachans vn plus beau moyen d'attirer les hommes a l'exercice des armes (neceſſaire pour la cõſeruatiõ de leurs grandeurs, & ſeigneuries) que de les faire paroiſtre ſur touts autres,ont auſſi inſtitué des compaignies, remarquans les plus braues,en leur donnant congé de porter chaiſnes d'or,& anneaux,l'vſage deſquelles choſes eſtoit deffendu a touts autres. Et c'eſt pourquoy és Annales ie vous ay diſcouru des ordres anciens de la Genette, de l'Eſtoile,& autres inſtituez par les anciens Princes, & leſquels ont continué fort long temps,puis ont perdu cours par l'aneantiſſement ou des Princes,ou de leurs ſuiets.Ce ſera donc l'occaſion pour laquelle ie laiſſeray, & la Genette de Charles Martel (car on dit qu'il en fut l'auteur) & l'eſtoile du Roy Ieã,qui en inſtitua l'ordre l'an 1351. en ſon hoſtel de ſaint Ouen les Paris, & qu'aucuns eſtimẽt qu'il ne feit que renoueller, entant que Hue Capet fut le premier qui en vſa en memoire que par la ſeule grace de l'eſtoile de Iacob il eſtoit paruenu a la courõne:ie laiſſeray auſſi l'Annoncide du Prince Sauoiſien auec ſon mot & ſa deuiſe, comme ie ne m'arreſteray point ſur la Iartiere de l'Angloys, l'ordre de laquelle fut inſtitué par Edouard 3. amoureux de la Conteſſe de Salbery,& feit patron d'iceluy le glorieux Cheualier S. George: ne pourſuiuray auſſi celle toiſon d'or ordonnee par Philippe 2.Duc de Bourgoigne,qui a preſent eſt l'ordre de la maiſon d'Auſtriche, de laquelle eſt chef le Roy d'Eſpaigne,qui a herité de ceſt ordre de la maiſon de Bourgoigne.Ie ne veux auſſi m'amuſer apres l'ordre du croiſſant inſtitué par le Duc d'Anjou René Roy de Naples, & de Sicile, lequel il ordõna l'an 1464. en l'Egliſe ſaint Maurice en ſa bonne ville d'Angers: car touts les ordres ſuſdits ne font rien a noſtre propos de la maiſon de France, les vns pour eſtre hors d'vſage,& les autres ordonnez par des eſtrangers. Or l'ordre qui auiourdhuy remarque les preux, & vaillãts Cheualiers de France eſt celuy de ſaint Michel,inſtitué en l'an de noſtre ſeigneur 1469. par le Roy Loys 11. de ce nom, mis entre les ordres, & compaignies de Princes, & ſeigneurs les plus remarquees de l'Europe.Il l'inſtitua dis-ie en l'honneur de ſaint Michel en ſon chaſteau d'Amboiſe, comme ſe ſouuenãt que de tout temps les Roys ſes predeceſſeurs auoyent eu ſinguliere deuotiõ a ce ſaint Archãge,lequel eſtoit le protecteur du royaume de France, ioint que i'ay monſtré aux Annales que pour teſmoing de ce les Roys ſouloyent iadis tenir court ouuerte le iour de la feſte de ſaint Michel, ainſi qu'a preſent on l'obſerue. Ce Roy Loys 11.faiſant ceſte inſtitution voulut, & ordõna par loy inuiolable,& a touſiour ſtable que les freres dudit ordre porteroyent aux ceremonies d'iceluy vn grand mãteau royal de toile d'argent,bandé de riche broderie de cordõs de fil d'or, & de coquilles,telles que portent ceux qui vont faire le voyage vers le mont ſaint Michel pres d'Aurãches, & ſur ce mãteau ils portẽt vn chaperõ de velours cramoiſy,qui eſt enrichy de meſme broderie,& par deſſus iceluy,& autour de leur col faut qu'ayent vn colier d'or fait de cordons entre-lacez de coquilles, auquel pend vne image de ſaint Michel domptant le Diable, ſuyuant ce qui eſt eſcrit en l'Apocalipſe que Michel combatit contre le dragon, & qu'il l'abatit auec ſes troupes tenebreuſes,& le precipita au fonds des abiſmes. Or bien qu'es Annales i'ay deſcrit les articles de celle inſtitution bien au long, ſi en diray-ie vn petit mot, affin que les eſtrangers voyent quelle maieſté eſt celle de ceſt ordre, & ſ'il eſt fondé ſur des ſuiets ou de volupté,ou d'inuentiõ fabuleuſe, ou ſur quelque legereté qui reſſente les folies mondaines. Ce Roy donc veut par ſon edict que le nombre de ſes Cheualiers ſoit de 36. leſquels ſoyent Gẽtils-hommes de nom, & d'armes ſans aucun reproche, & de ce nombre il ſe dit eſtre, comme auſſi touts les Roys ſes ſucceſſeurs ont eſté enrollez en ceſte cõpaignie, puis qu'ils ſont les chefs d'icelle,& les ſouuerains de ceux qui y entrent,que pas vn des Cheualiers pourroit porter l'ordre d'autre Roy ou Prince (ſauf les Empereurs Roys, & Ducs qui ne ſont de ſon hommage, & ſuiection) ſans l'expres congé, & permiſſion du Roy chef de ceſt ordre.Voulut que leſdits Cheualiers portaſſent touſiour le colier auec l'image de ſaint Michel pendu au col,ſans qu'il le puiſſent vendre ny engager pour quelque neceſſité qu'il leur ſuruienne,à cauſe que ledit grand colier faut que reuienne a la ſocieté dudit ordre: ordonna que les dits freres de l'ordre ſaint Michel ſeruiroyẽt de leurs perſonnes & biens, les Roys ſes ſucceſſeurs allans en guerre pour la deffence de l'Egliſe, & de la republique,& couronne de Frãce,& ſ'ils n'ont le pouuoir d'y venir a leurs deſpens, ils y aſſiſteront a gages honeſtes. Le Roy auſſi promet de les garder, garentir, & deffendre contre touts ceux qui leur feront violence,& de les maintenir en leurs droits, libertez,franchiſes, immunitez,preeminẽces, & prerogatiues, cõme auſſi de ne rien entreprendre ſans leur aduis,& conſeil és choſes qui ſeront de conſequence, ſauf où les affaires ſeront ſi preſſez, ou ſi dangereux a deſcouurir, que & la haſtiueté, & le ſilence ou peril le contraignent de les garder en ſon cœur. Deffend que les Cheualiers ne pourrõt aller ſans congé du Roy en aucun voyage ny guerroyer aucun, ſi ce n'eſt qu'ils ayent des terres qui ſoyent en la ſuiection d'autre Prince que du Roy de France. Et pour obuier aux querelles qui pourroyent ſourdre pour les lieux,& preſeance,il veut que ſelon l'ancienneté chacun aura ſa place, & que celuy qui aura le premier receu l'ordre precedera auſſi ſon compaignon, ſauf a reſpecter les Princes qui ſeront de ceſt ordre.Ie laiſſe ce qui eſt ordonné pour le diuin ſeruice, pour le Chancelier dudit ordre, & autres officiers,comme auſſi i'obmets les ceremonies faites aux freres Cheualiers qui decedent, la celebratiõ du Chapitre a la feſte ſaint Michel, & la ſolenniſation de ladicte feſte, & les cauſes pour leſquelles vn Cheualier peut eſtre deſgradé de ſon ordre, iaçoit qu'on n'en voie guere deſgrader, que l'ordre perdu, ils ne perdent auſſi toſt la vie:ie laiſſe(dis-ie)tout cecy,à cauſe que aux grandes ordonnances ces choſes ſont deduites bien au long, & qu'auſſi ie les ay deſchiffrees aux Annales. Reſte a voir quelle, & combien grande eſt l'eſtendue de celle court de Parlement de Paris, en laquelle les Cheualiers de l'ordre ont ſeãce,mais non pas voix,ſ'ils ne ſont ou Pairs, ou Princes de la courõne,& de laquelle nous auons parlé cy deſſus, deſchiffrant les officiers,& chambres d'icelle cõme

Articles de l'ordre du Roy de France.

Pourquoy le reſſort de Paris eſt de ſi grãde eſtendue.

Sieges reſſortans au Parlement de Paris.

Paris de en bre i de ge ſçau

de la choſe la plus Auguſte, & magnifique qui ſoit en toute la France, & ne penſeroy faillir ſi ie diſoy en l'Europe, veu le grand nombre des Iuges y ſeans, leur maieſté, grandeur, grauité, equité, & Iuſtice, & auec quel reſpect ils ſont honorez, & ſous quelle autorité ils vſent de leur puiſſance. Or les Roys faiſans les departemẽs des Prouinces iadis, comme les guerres tinſſent le royaume en diuiſion, & qu'ils ne peuſſent maintenir la iuſtice comme iadis, & ſelon les loix du royaume, eurent a tout le moins Paris libre, ſous lequel eſtoit cõpris tant le païs duquel les Roys iouiſſoyent alors, ſi bien qu'encor a preſent toutes celles Prouinces ſont du reſſort de ceſte court ſouueraine. Car les autres Parlemens (ſauf celuy de Tholouſe qui marche en ancienneté apres Paris deuant touts les autres) ont eſté erigez apres que les Roys ont eu recouuert les terres, & Prouinces deſmembrees iadis de la couronne, ou qui ſ'en eſtoyent pour quelque temps emãcipees, & ont les Roys pour bonne occaſion fait cecy, & laiſſé a ceſte court vne ſi grande iuriſdiction, à cauſe en premier lieu de l'antiquité du ſiege, que Paris eſt le chef du royaume, & que c'eſt en ceſte court que les Princes ont leur recours, & qui a bien parler eſt le ſeul grand, & le vray Parlemẽt de France, les autres n'eſtans que des dependances, puis que ceſtuy repreſente la court des Pairs, & Princes de la couronne. Selon l'ordre dõc que les Roys ont departy les Prouinces ſuiettes, a la ſouueraineté de Paris, ie pourſuiuray auſſi mon departement, & deſcriptiõ, puis que deſia ie vous ay propoſé mon intention, qui eſt de departir la Gaule ſuyuant les Parlemens, & reſſorts qui en dependent: par les eſtabliſſemens donc des Bailliages, le ſiege de Laon tiẽt le premier lieu auec les ſieges qui luy ſont ſuietz, duquel non plus que des autres ie ne diſcourray icy plus longuement, à cauſe qu'eſtãt ſur le lieu, ie taſcheray de m'en acquicter ſelon les memoires, & inſtructions que i'en auray recouuertes. Apres le Bailliage de Laon, vient celuy de Rheims, puis Amiẽs, Abbeuille, Bologne, Senlis, Sens, Auxerre, Troyes, Victry en Parthois: Chaſteau Tierry, Chaulmont en Baſſigny, Meaux, Prouins, leſquels deux, cõme auſſi Chaſteau Thierry ſont cõpriſes au païs fertil de la Brie. Apres y eſt Melun: auquel eſt aiouſté Poictiers, Angers, le Mans, Tours, Bloys, Bourges, Orleans, Chartres, Angouleſme, la Rochelle, Monfort l'Amaulry, Lyon, Moulins, Saint Pierre le Mouſtier, Rions, & Orilhac en Auuergne: puis la ville, & Preuoſté de Paris, de laquelle ayant parlé, il faut voir les autres, mais auec vn ordre differant a ceſtuy que i'ay icy inſeré, ſuyuant que l'ay tiré des ordõnances du Roy Henry deuxieſme du nom, diſtribuant les ſieges preſidiaux du reſſort de Paris en l'an 1551. car il y a quelque peu de confuſion en la conſideration Geographique, d'autant que là eſt reſpectee l'ancieneté des ſieges, & nous diſputons icy de l'ordre des lieux, & l'aſſiette non confuſe des Prouinces, en quoy nous nous comporterons au mieux qu'il nous ſera poſſible, & ſ'il y a quelque faute, le courtoys lyſeur la pourra excuſer ſur celle preſque impoſſibilité a hõme qui viue de ſatisfaire parfaitemẽt a choſe de telle conſequence. Mais reuenons a Paris, où il faut commencer pour le fait des reſſorts des Preuoſtez, ſeneſchaucees, & bailliages, auant que ſortir de la ville, ie veux dire que comme elle eſt belle, grande, riche, renommee, magnifique, & excellente en tout ce qui eſt requis a place, & cité capitale du royaume, le plus beau, puiſſant, & flouriſſant de l'Europe, auſſi ſurmonte elle toutes autres en nombre infiny d'hommes excellents de toutes ſortes, & en chacune vacation, & ſur tout de ceux qui ſe ſont faits cognoiſtre pour leur grand ſçauoir, & rare erudition entre les premiers de la terre, & deſquels ſi ie vouloy faire denombremẽt, ie n'auroy iamais fait, comme ainſi ſoit que la multitude en eſt infinie entre touts les eſtats, parmy leſquels ont floury en la court de Parlement telle compaignie d'Illuſtres ſenateurs, que ie voudroy auoir le nom de touts pour leur rẽdre le deuoir auquel touts les gens de lettres leur ſont obligez: & quãd aux Preſidents, nul louera iamais aſſes dignement vn Liſet, le Maiſtre, & ſaint André deffuncts, ny reuerera ſelon leur merite Meſſieurs de Thou chef de ceſte ſacree troupe Senatoire, Seguier, Hẽnequin, & autres que ie ne puis nommer pour n'auoir aſſes de temps, pour chanter leurs loüanges, qui ſont dignes d'vn plus eloquent paranynifeur: & encor ne ſuis ſuffiſant de ramenteuoir la memoire de ces excellens ſeigneurs Aduocats, & Procureurs Generaux du Roy en ſa court de Parlement tels qu'ont eſté vn Bruſlard, la ſouuenance duquel eſt precieuſe deuãt touts les François, vn Boucherat zelateur de l'honneur de Dieu, vn du Meſnil auſſi rare en ſçauoir, qu'il eſtoit remarqué entre les plus eloquents de ſon aage, & que ſont a preſent les ſeigneurs de Puybrac le Phenix des bien diſans de ce ſiecle, & vn vray repertoire de la ſcience legale: de Thou, honoré outre ſon grand ſçauoir, & ancienne race, de grande iuſtice, & integrité, & d'eſtre zelateur de l'honneur de Dieu, & libertez de ſon Egliſe, & le ſeigneur de la Guele Procureur general du Roy, & treſmerité, & treſdigne, comme celuy qui pour ſa vertu & ſcauoir, cognoiſſãce, & biẽuerſation aux affaires, a eſté chef de Prouince, & premier preſident au Parlement de Dijon, & depuis honoré de ceſte charge autant onereuſe, qu'elle eſt honorable, & decoree par vn ſi excellent homme. Ie n'iray chanter tant de bons Conſeillers ſortis de ſang illuſtre, & ennoblis de vertuz, admirez pour leur ſçauoir, & honorez à cauſe de leur integrité & iuſtice, comme il me ſeroit impoſſible de dire par ranc ceux qui ont illuſtré ceſte ſacree, & admirable Academie Pariſienne, a laquelle ie dois la pluſpart de ce que ie ſçay, (quoy que ce ſoit ſi peu qu'il ne merite d'eſtre mis en compte) & en laquelle i'ay eu pour Docteurs feuz de bõne memoire les ſeigneurs Strazel, Turnebus, & Galand, les deux és lettres Grecques, & le troiſieſme és Latines, Vic-Mercat en Philoſophie, Paſcaſie, & Forcadel és Mathematiques, & des viuans ce grand, & non imitable Dorat, au quel ie ſuis plus obligé que ie ne ſçauroy dire, & qui eſt vn des peres principaux de mõ eſprit, & l'informateur de ma telle quelle Muſe, & ce venerable, & heureux en ſçauoir Monſieur du Cheſne, la memoire duquel ne ſera de ma vie que ie ne reuere, ſans que i'oublye Charpentier (duquel les oz repoſent en paix) Lambin, Ramus, Rambure, & autres pluſieurs que ie ne ſçauroy nommer, mais i'ay recité le nom de ceux cy, pour ce que ſans grandement faillir ie n'euſſe ſceu paſſer outre: & pour leſquels i'oſe dire heureuſe la ville de Paris, de ce qu'elle eſt la mere, & nourrice de tant de bons eſprits, & plus heureux les citoyens d'icelle qui ſont affectionnez au ſçauoir, & honorẽt ceux qui en font profeſſion, & qui auec louange traitent les ſciences, & interpretans les bonnes diſciplines. Peut eſtre que quelque iour, eſtant mieux de loiſir, ie ſatisferay a ce que maintenãt ie ne peux effectuer, bien que le deſir m'y eſguillonne, & ce pendant ie continueray ſuyuant le deſſein propoſé, & verray ſi l'heur nous ſuyura en icelle deſcription que i'ay deſſeignee pour l'eclerciſſement de la Gaule.

De la preuoſté, & Viconté de Paris, & Villes qui y ſont encloſes, & choſes remarquables en icelles.

COmme Paris eſt vne des plus rares, & grandes villes de l'vniuers, la plus populeuſe qu'on ſçache, & autant bien aſſiſe, & bien airee qu'il y en ayt au mõde, elle a auſſi ſon terroir auſſi plaiſant fertil, & plantureux qu'homme ſçauroit ſouhaiter, n'y manquant ne bleds, ne vins, laitages, foins, fruits, herbages, & le beſtail y foiſonnant a gré, les eaux cleres y ruiſſelans de touts coſtez, & les champs qui en toute ſaiſon vous y donnent plaiſir a la veüe: ſi bien que cõme la ville eſt peuplee, le plat païs auſſi abonde, en paiſans, & gros bourgs, & villages, quelque coſté q̃ ſçachiez regarder: car d'vne part vous auez le plaiſir de la riuiere ſoit vers le ſeptentrion, ou au leuant, ſoit que vous alliez le long d'icelle vers la mer, ou que rebrouſſiez chemin vers le fleuue de Marne, ou que montiez plus haut iuſques a Corbeil. D'autant que vous ne ſçauriez iecter voz yeux quelque part qu'on ſçauroit dire, que les villages ne vous donnent vn plaiſir a l'obiect de la veüe, & que la campaigne reueſtue icy de prez, là de vignes, en ce coſté de champs labourez, & embladez, de l'autre de boſcages, & taillis ne vous facent reſſentir vn aiſe tel que les Poëtes faignent des iardins d'Alcinoé, ou du verger des Heſperides. Car ſi vous iectez l'œil du coſté de l'vniuerſité, & a l'occident de ceſte grãde cité, vous verrez vne infinité de lieux de plaiſir, & leſquels reſſentẽt leur antiquité, & deſquels ie ne ſuis reſolu de vous deſchiffrer touts, veu la difficulté de la choſe, ioint que ce ſeroit par trop nous eſtẽdre, & diſpenſer en diſcours. Bien diray-ie que quiconque verra le lieu de Gentilly, il ſe pourra vanter de voir le ſeiour ancien des Roys de la premiere lignee, & de la ſeconde race, où ils faiſoyent leurs aſſemblees d'eſtats, & tenoyent le Parlement ſ'il eſcheoit quelque affaire de grande importance, ainſi que pouuez recueillir de l'hiſtoire d'Aymon en diuers endroits. Et ſi le lieu ne porte a preſent marque d'antiquité pour n'y voir ruine qui en face foy, ny chaſteau qui puiſſe teſmoigner de ces aſſemblees, il le fault imputer aux guerres qui ont eſté depuis, & ſur tout des Normands qui gaſterẽt tout, lors que vindrent aſſieger Paris, & piller les Egliſes de ſaint Germain, & ſainte Geneuiefue, car quand au Chaſteau de Biſſeſtre, il fut baſty par le Duc Iean de Berry du temps de Charles cinquieſme, & non par les Angloys, ainſi que le vulgaire eſtime, qui penſe que ceux qui ont tout ruiné, ſoyent les reſtabliſſeurs de la France. D'vn cas eſt encor a preſent renommé ce village, a ſçauoir de la riuiere qui l'arrouſe, laquelle bien que ne ſoit guere plus grande que d'vne eniambee, ſi eſt-ce que elle eſt preſque la ſeule en Frãce, qui eſt propre pour taindre en eſcarlate, & pource ſe tiennent ſur icelle a Paris, & fauxbourgs les plus riches tainturiers du royaume, qui eſt vne commodité autant a remarquer qu'on ſçauroit dire, & en quoy nature eſt a admirer, departant ainſi ſes raretez où bon luy ſemble, & auec icelles ſingulariſer vn lieu, qui de ſoy eſt de peu de conſequence. Ie laiſſe tout a propos le reſte des villages qui auoiſinent ceſte grande cité, pour vous dire que ſur le cours de la riuiere de Gentilly, qui auſſi ſe nõme de Bieure, & ores des Gobelins, vers les Sauſſayes ſe ſont trouuez de noſtre temps des tombeaux de belle pierre, & en iceux des oſſements d'hommes grands outre meſure, qui me fait penſer que ou les Romains iadis, ou depuis les Normands, touts les deux Payens, y ont dreſſé leur ſepulture, d'autãt que par la deſcription du ſiege que Ceſar mit deuant Paris, vous voyez qu'il eſtoit campé du coſté des mareſts où a preſent eſt aſſiſé l'Abbaye de ſaint Victor, & le lieu qu'on appelle les Sauſſayes, là où les Gaulois auoyent leur oſt, outre Seine, és palus qui ſont vers les Fauxbours ſaint Martin, ce que le diligent lyſeur recueillira aiſement des Cõmẽtaires dudit Ceſar, ſ'il prend la peine de les feuilleter, & marquer les lieux auec diligence, veu que Ceſar dit, que Labien ſon lieutenant voyant que les Gauloys ſ'eſtoyent campez le long des paluz coulants d'ordinaire en la Seine: comme il fut logé de l'autre coſté, & ne peut aller vers eux, ſ'en alla a Melun (chaſteau aſſis en vne iſle ſur Seine tout ainſi que Paris) pour faire venir des vaiſſeaux, ſur leſquels il peut paſſer la riuiere, pour donner deſſus les Gauloys. Vous voyez que Labien campé deuãt Paris prend le chemin de Melun pour faire venir des vaiſſeaux le long de Seine, & donner & ſur Paris, & ſur les Gauloys, d'où ſ'enſuit que ſon chemin fut par le Hurepois, & Gaſtinois, puis que la ville tenoit pour les Gauloys, & ainſi faut conclurre que le propre lieu de ſon cãp eſtoit aux palus, & mareſts par moy cy deſſus alleguez. Et a ce diſcours m'a conduit le recit des tombeaux ſuſdits, d'autãt que les Romains eſtoyent fort ſoigneux de leur ſepulture, quoy que le plus ſouuẽt ils bruſlaſſent les corps des treſpaſſez, mais où le defaut de boys leur donnoit empeſchement, il failloit que ſe contentaſſent de la commune façon d'enterrer les morts: d'autre part la grandeur de ces oſſemens me fait penſer qu'ils ne ſont point des Romains (quoy qu'ils ayent de tout temps eſté de fort belle taille) ains pluſtoſt des Normãds gens ſeptentrionaux, leſquels pour le plus eſtoyent a demy Geants, comme encor a preſent le ſeptentrion nous engendre de fort grans hommes. Ou bien c'eſtoit iadis le Cimitiere des Gauloys leſquels (ſuyuant le teſmoignage du ſuſdit Ceſar) ne deuoyent rien en grandeur aux Germains, & leſquels ils ſurpaſſoyent en dexterité & vaillance, & voila quand a ces tombeaux, où iay diſcouru plus par veriſimilitude, que par autorité, n'ayant aucune ancienne inſtruction qui m'en eclerciſſe les doubtes, ny liure qui en face foy, & ce pendant il appert, & des oſſemens, & de la grandeur de ces hommes. Les Villages que les Romains ſe tenans a Paris ont plus aymé ſont ceux d'Arcueil, Vanues, & Iſy, ou Iſſy, à cauſe des bonnes

é du
e&
r de

ly ia-
eu où
ſoient
ſſem-
des
s de
ce.

illy ga
ar les
mãds.
iere de
tilly
re à
dre en
rlate.

Tombeau, & oſſemés de grande ſtature pres de Paris.

Ceſar liur. 7. des commentaires.

Où eſtoit campé Ceſar deuant Paris.

Gaulois plus forts iadis que les Germains.

Villages pres de Paris aymez des Romains.

Arcueil d'où prẽd ſon nom.

Iſſy dict ainſi d'Iſis là adoree.

Meudõ, & ſa Grotteſque.

Louanges de Monſieur le Cardinal de Lorraine.

L'auteur non obligé que de commun deuoir aux Princes.

S. Cloud village de qui nõmé.

Mõt Martre iadis ſacré a Mercure.

eaux, & cleres fontaines qui y ruiſſelent, & où les fontaines ſont des plus belles qu'on ſçauroit voir, faites au dedans en voutes, & Arcades, ainſi que les auons viſitees meuz de la rareté des lieux, & de ce que iadis de ces lieux auant on faiſoit venir les eaux en la ville, & ſur tout d'Arcueil, qui à cauſe des arcs, & voutes de l'Aqueduct (duquel on a trouué les canaux de noſtre temps) a porté ce nom, & encor le porte. Et quand a Iſy, ou Iſſy, il eſt hors de doubte qu'il a pris le nom de la deeſſe Iſis là adoree, & l'Idole de laquelle eſtoit a ſaint Germain des Prez (ainſi que auons dit cy deſſus) laquelle eſt fort vraiſemblable, que quelque Abbé grand ſeigneur feit porter audit lieu, comme curieux des memoires de l'antiquité : leſquelles ſeules ſont cauſe que ie parle pluſtoſt de ces villages que des autres, où ne paroiſt aucune marque antique pour les ſingulariſer, car de mentionner vn lieu ſans auoir occaſion ſegnalee, ie n'en ay fait le deſſein, pource qu'il faudroit faire vn volume auſſi grand que tout le corps du droit, & y eſcrire pluſieurs choſes friuoles, & ſuperflues. Vous auez encor de ce meſme coſté Meudõ, plus cogneu & recommandé des ſingularitez, que d'antiquité qu'on vous en ſçache dire: il eſt party en deux, à ſçauoir le bas Meudon apartenant aux Chartreux, & le haut qui eſt a Monſieur le Cardinal de Lorraine, lequel comme il eſt le miroir des Prelats de ſon temps, le plus rare en ſçauoir, & prudẽce des hommes de ſon ordre, eſt auſſi amoureux de tout ce qui eſt de rare, exquis, ſingulier, & gentil en là nature, & imitations d'icelle : ce qu'il a fait voir en celle Grotteſque artificielle, & a demy naturelle de Meudon, où il n'y a ſorte d'antiquaille ſoit en colonnes, Architraues, ſoubaſſemens, Cornices, ſtatues, Medailles, & autres ſingularitez, ou en ſuperbe, & induſtrie de l'architecture (bien que ce ſoit vne ruſtique) qui ne ſoit pratiquee en ce lieu, où ce grand Cardinal a comme renouuellé la gentileſſe, Romaine, & la curioſité ancienne des hommes de plus grand, & gentil entendemẽt, comme auſſi il eſt non imitable que par ſoy-meſme, qui ſe ſurmonte en ce qu'il ne peut rien donner d'auantage de luſtre a ſa grãdeur, que deſia il n'aye fait courir par renom par tout le mõde, comme de celuy qui hay des vicieux, ſi eſt rendu admiré, & aymé des gens de vertu, & de grandes lettres. Ce que tout homme non paſſionné cõfeſſera auec moy, qui ne ſuis ny ſuiet, ny penſionnaire, ny gaigé de Prince, ou ſeigneur qui viue, & qui ne receu onc faueur, ny bien ne de ceſtuy, ne d'autre pour m'obliger a tenir ce langage, mais ſuis forcé par la meſme verité, ſçachant, & voyant que les Roys le recognoiſſent pour tel que nous le paignons, & la preſence duquel ils cõfeſſent leur eſtre treſneceſſaire, ſi biẽ que les deux principaux piliers de noſtre Egliſe Gallicane ſont fondez ſur la pieté, & debonnaireté de Monſieur le Cardinal de Bourbon, & ſur la ſageſſe, & grande experience de Monſieur le Cardinal de Lorraine. De Meudon (paſſant la riuiere) on voit le village de ſaint Cloud, renommé à cauſe du glorieux ſaint qui y eſt reclamé, comme auſſi eſt le lieu de Monmartre, lequel iadis fut appelle Mont de Mercure, pour ce que l'Idole de ce faux Dieu y eſtoit honoree, comme auſſi Mercure eſtoit iadis l'vn des grands, & principaux Dieux ſuperſtitieuſement adoré par les Gauloys : depuis il porta (comme il porte encor le nom de Mon-Martre, qui eſt autant a dire que mõtaigne des Martyrs, à cauſe que ce fut là que les infidelles decollerent ſaint Denys Apoſtre de France. C'eſt pourquoy les Roys anciens ont honoré ce lieu, & y baſtiſſans la chapelle des Martyrs, ont fondé depuis au plus haut de la montaigne la religion des dames, qui y eſt encor de preſent. C'eſt de ce lieu, & autres villages voiſins qu'on tire tout le plaſtre, duquel on ſe ſert a Paris pour toute ſorte d'edifices, laquelle ſeule commodité eſt vn des principaux moyens de faciliter les baſtimens a Paris, & de les deffendre des iniures du feu, auquel pluſieurs autres eſtans ſuiectes, endurent auſſi de merueilleuſes ruines. Il n'eſt ia beſoing de vous aller faire icy vn denombremẽt de touts les villages, ou pluſtoſt hameaux qui ſont és enuirõs de ces lieux, ains pluſtoſt, ayans parlé des Martirs, qui ſouffrirent mort a Mon-Martre, faut venir au lieu de leur ſepulture, à cauſe qu'iceluy n'eſtant rien alors, ou pour le moins ne portant titre ny face que d'vn petit village, a de puis eſté dreſſé en vne aſſes belle ville, & telle que preſque elle eſt la ſeule en France : ie dis en France ſi lon prend ce mot pource qui ſ'appelle ainſi proprement, & non la generalité de tout le royaume. C'eſt de la ville ſaint Denys que ie parle, le renom de laquelle eſt eſpandu par toute la Chreſtienté, non pour ſa grandeur, antiquité, richeſſes, & magnificence, car il y en a vne infinité d'autres qui la ſurpaſſent en ces choſes : ains à cauſe de la ſainteté du lieu, & pource que c'eſt le Mauſole & tõbeau ordinaire des Roys de France, & le lieu où ils ont couſtume d'eſtre couronnez, pource que le Saint, duquel la ville porte le nom, eſt eſtimé le patron, & deffenſeur des Roys, & courõne de France. Quand a l'antiquité du lieu, elle n'eſt pas grande, veu que du temps de ſaint Denys ce n'eſtoit rien qu'vne rüe ſurnommee depuis de Catulle du nom de celle bonne dame, qui en ſon champ enterra les corps de ce ſaint Eueſque, & de ſes compaignons Ruſtique, & Eleuthere, & ſ'il y auoit quelque baſtiment, il eſt vraiſemblable que ce n'eſtoit qu'vne ferme, laquelle depuis augmentee en vn hameau ou village, porte le nom de Catully, comme il eſtoit appellé du temps de Dagobert, qui le premier myt en bruit ceſte place. Laquelle depuis le temps que Feſcennie, ou (comme d'autres dient) Siſinnie Preteur Romain eut martyriſé l'apoſtre de Gaule, iuſqu'a ce que ſainte Geneuiefue viuoit au monde, fut ſans nom, ny reſpect quelconque : mais ceſte precieuſe vierge fut la premiere qui baſtit là vne Chapelle en memoire, & honneur des Martyrs, fondateurs du Chriſtianiſme en Gaule. Et encore apres que ceſte vierge fut decedee, ce lieu fut par l'eſpace de quelque 140. ans, ſans que perſonne en tint aucun cõpte, & la premiere foys que l'occaſion ſ'offrit de ſingulariſer ceſte place, fut du temps de Clothaire ſecõd du nom, & par le moyen de ſon fils Dagobert, d'autant que (cõme il eſt eſcrit en l'hiſtoire de France) ce Prince eſtant vn iour a la chaſſe, & pourſuyuant vn Cerf, ceſte beſte eſtant aux aboys, ſe lãça dedãs la chapelle ſuſdicte, & fondee par ſainte Geneuiefue, de laquelle on ne tenoit compte quelconque: là ſ'achemine Dagobert, voit le lieu ouuert, & le Cerf dedans, & les Chiens a la porte, leſquels contents de luy glatir & abboyer,

n'oſoyent

Mõt-
tre fo
ne e
ſtre.

S. D
prel
ſeule
en F

Lieu
S. D
ne f
dis c
ſimp
mea

S. G
uief
la pr
re qu
ſtit c
le a
Den

Com
les co
des M
tyrs f
trouu

Hiſtoire miraculeuſe.

Commencement de la fondation de la ville ſaint Denys.

Emé de Veelu, garde de la librairie S. Denys.

La ville S. Denys eſt moindre que iadis en ſon eſtendue.

Pourquoy les citoyés ſe retiroyent a S. Denys.

Egliſe S. Remy iadis en l'enclos de la ville de S. Denys.

Nom, & nõbre des Paroiſſes qui ſont en la ville S. Denys.

Huguenots prenent S Denys l'an 1568.

Deux Hoſpitaux a S. Denys.

n'oſoyent paſſer outre pour luy meſfaire: ce qui fut cauſe que le Prince royal deffendit qu'on ne touchaſt point au Cerf, lequel n'eſtoit là deffendu ſans manifeſte miracle. Quelque temps apres ce Prince courroucé contre Sandregiſil ſon gouuerneur, & Duc d'Aquitaine, le feit foueter, & luy couper ignominieuſement ſa barbe, ce qui irrita tellement le Roy Clothaire, qu'il commanda ſur l'heure que ſon fils luy fut mené, pour en faire vne punition treſſeuere. Dagobert craignant ceſte fureur, ne ſçait où ſe retirer, tout eſtant guetté pour le ſurprendre, en fin ſe ſouuient du garant du Cerf, où il ſe ſauua, & ſoudain ſe voit pourſuiuy: mais en vain, car quelques troupes qui vinſſent pour l'en tirer, ſi fut il impoſſible d'y donner attainte, & meſme le Roy y allant, y gaigna auſſi peu que les autres, ains confeſſant que c'eſtoit quelque vertu diuine encloſe en ce lieu delaiſſé, qui garentiſſoit ainſi ſon fils de ſa fureur. Durant ces allees, & venues des miniſtres royaux, le Prince Dagobert ſ'endort, a viſion de ce ſaint Apoſtre des Gaules ſus nommé, qui luy promet aſſiſtence, & l'aſſeure que ſon pere ne luy feroit mal aucun: mais que pluſtoſt il luy ſuccederoit au royaume, l'adiura de luy baſtir vn Mauſole, & baſilique, & de tranſporter hors de là les ſacres oſſements tant de luy que de ſes confreres, ce que fait Dagobert, & a la promeſſe il aiouſta l'effect auſſi toſt qu'il paruint a la couronne. C'eſt donc alors que fut fondee la ville de ſaint Denys, c'eſt a ſçauoir le Roy Dagobert y ayant baſtié l'Egliſe & monaſtere qu'on y voit a preſent, d'autant que y ayant grand abord, & les Roys y voyageans ſouuent, & donnans de grandes immunitez, & priuileges, le peuple commença auſſi a ſ'y aſſembler, & a dreſſer le plant de ceſte ville, l'effigie de laquelle comme auſſi de l'Egliſe royale d'icelle, ie vous ay icy mis auec la perfection requiſe a vne piece de telle conſequence, a laquelle nous a beaucoup aidez docte & honorable religieux Monſieur Emé de Veelu Cheffier, & garde de la Librairie d'icelle maiſon, comme auſſi ſ'y eſt monſtré diligent venerable religieux Monſieur Pierre Pithonat Chantre de la dicte Abbaie, & Commandeur en icelle, deux hommes tels, que ie voudroy que touts ceux qui ſont de leur vocation les reſſemblaſſent, tant a cherir les lettres, & les embraſſer auec diligence, & curioſité, qu'a honorer ceux qui font profeſſion du ſçauoir, & bonnes diſciplines. Auſſi ſont ce ces deux doctes hommes qui nous ont communiquez les papiers de leurs fondations, & donné des memoires, & inſtructions pour pouuoir deſcrire ceſte ville, de laquelle les liures ne ſçauroyent nous inſtruire. Quand a l'Egliſe, elle n'eſt pas baſtie au lieu meſme, où Sainte Geneuiefue fonda la Chapelle en laquelle ſe ſauua Dagobert, ains a vn ieċt d'arc loing d'icelle: mais auant que de ſingulariſer l'Egliſe, & Abbaye, il nous faut parler vn peu de la ville, laquelle a eſté de beaucoup plus grande & plus riche qu'elle n'eſt a preſent, comme auſſi Paris alors n'eſtoit rien au pris de ce que maintenant on la voit eſtre: or que ce que ie dis ſoit vray, on le recueille aiſément par les vieux enſeignemẽs, & cartes anciennes de l'Abbaye, eſquelles eſt faite mention des rues diuerſes d'icelle ville, cõme de celle des faiſeurs d'Eſcarlatte, des orfeures, & autres eſtats, & meſtiers les plus riches & renommez, qui ſoyent ores a Paris, ou autre ville fameuſe, & marchande, & cecy pource qu'a Paris le trafic n'y eſtoit encor ſi grand qu'il eſt a ceſte heure, & que la nouueauté du lieu plaiſant aux citoyens, & les ptiuileges, & immunitez les y attirans, chacun ſ'eſtimoit bien heureux de ſ'y retirer, & y obtenir droit de Bourgeoiſie: au reſte bien qu'il n'y ayt plus aucune apparence des rues ſuſdictes, ſi eſt-ce que la riuiere eſtant diſtribuee en tant d'endroits qu'elle eſt, monſtre aſſes que ce n'eſt ſans occaſion qu'on meſnageoit ainſi ſon cours pour le ſeruice des ſuſdits artiſans. Mais la preuue plus aſſeuree de mon dire que ie treuue, eſt que on voit encor les vieux foſſez de la ville derriere la Paroiſſe de ſaint Remy, leſquels font foy euidente qu'elle eſtoit beaucoup plus grande, d'autant que la ſuſditte Egliſe (qui eſt a deux cens pas hors la ville) eſtoit iadis compriſe en l'enclos des murailles, & qui regardera bien, & l'eſtendue vague de terre qui eſt en l'enceinct de la ville, & ce qui iadis y eſtoit cõtenu, on la verra auoir eſté des plus grandes d'entre les moyennes de ce royaume. Et quelque degaſt que les guerres y ayent donné, & quelque diminution que ceſte ville ayt enduré, ſi eſt-ce qu'elle n'eſt pas encor ſi petite, qu'elle n'aye en ſoy onze Parroiſſes, qui ſont celles qui ſ'enſuiuent, ſaint Marcel laquelle eſt la plus grande, & la plus belle de toute la ville pour Egliſe parrochiale, baſtie au nom de ſaint Marcel Eueſque de Paris, la ſeconde eſt dediee a la ſainte Croix, la troiſieſme a ſaint Martin, comme il n'y a guere ville, où la memoire de ce ſaint Eueſque ne ſoit reueree, y eſt encor ſaint Iacques de Vauboulon, qui eſt l'Egliſe parrochiale des ſeruiteurs ordinaires de l'Abbaye. Apres y eſt ſaint Michel des Degrez, & ſaint Michel du Charnier, ſaint Pierre, la Magdeleine, ſaint Barthelemy, ſainte Geneuiefue, & ſaint Remy, lequel (comme i'ay deia dit) eſt hors les murs, la plus part de ces Egliſes ont eſte gaſtees, & preſque miſes en ruine de noſtre temps, lors que les Caluiniſtes ſuprindrent ceſte ville, la tindrent long temps, & en feirent leur retraite, tenans comme aſſiegee la grande cité de Paris, ſous pretexte du bien public, leur forbe de religion eſtant deſcouuerte. Outre les paroiſſes ſuſdictes, il y a d'autres Egliſes, entre leſquelles eſt celle de ſaint Denys de Leſtree fondee par ſainte Geneuiefue, au lieu meſme (comme dit eſt) où iadis repoſoyent les ſacrees reliques des Martyrs, où a preſent y a vn beau, & riche prieuré doté en ſouuenãce qu'il a eſté le premier domicile du ſaint duquel la ville eſt renommee. Vous y voyez encor l'Egliſe de ſaint Paul, qui eſt vn Chapitre collegial, & de laquelle les Chanoines ſont aſſes bien rentez, & pourueuz de moyens ſuffiſans pour leur nourriture. Et pour les pauures y eſt l'hoſtel Dieu ordinaire, où les pauures ſont hebergez & nourris, & les malades penſez, & fournis de toutes choſes neceſſaires, a fin que la charité marche auec la deuotion des citoyens: & outre ce y a vn autre hoſpital ſacré au nom de ſaint Iaques, & deſtiné pour le voiage des Pelerins qui vont en Gallice viſiter les reliques de ce ſaint apoſtre. Cette ville n'eſt guere peuplee de maiſons pour ſa grandeur, ains eſt en pluſieurs endroits comme vn vague, y ayãt des terres labourables, des prez, vignes, & ſauſayes, ſi bien

ſ

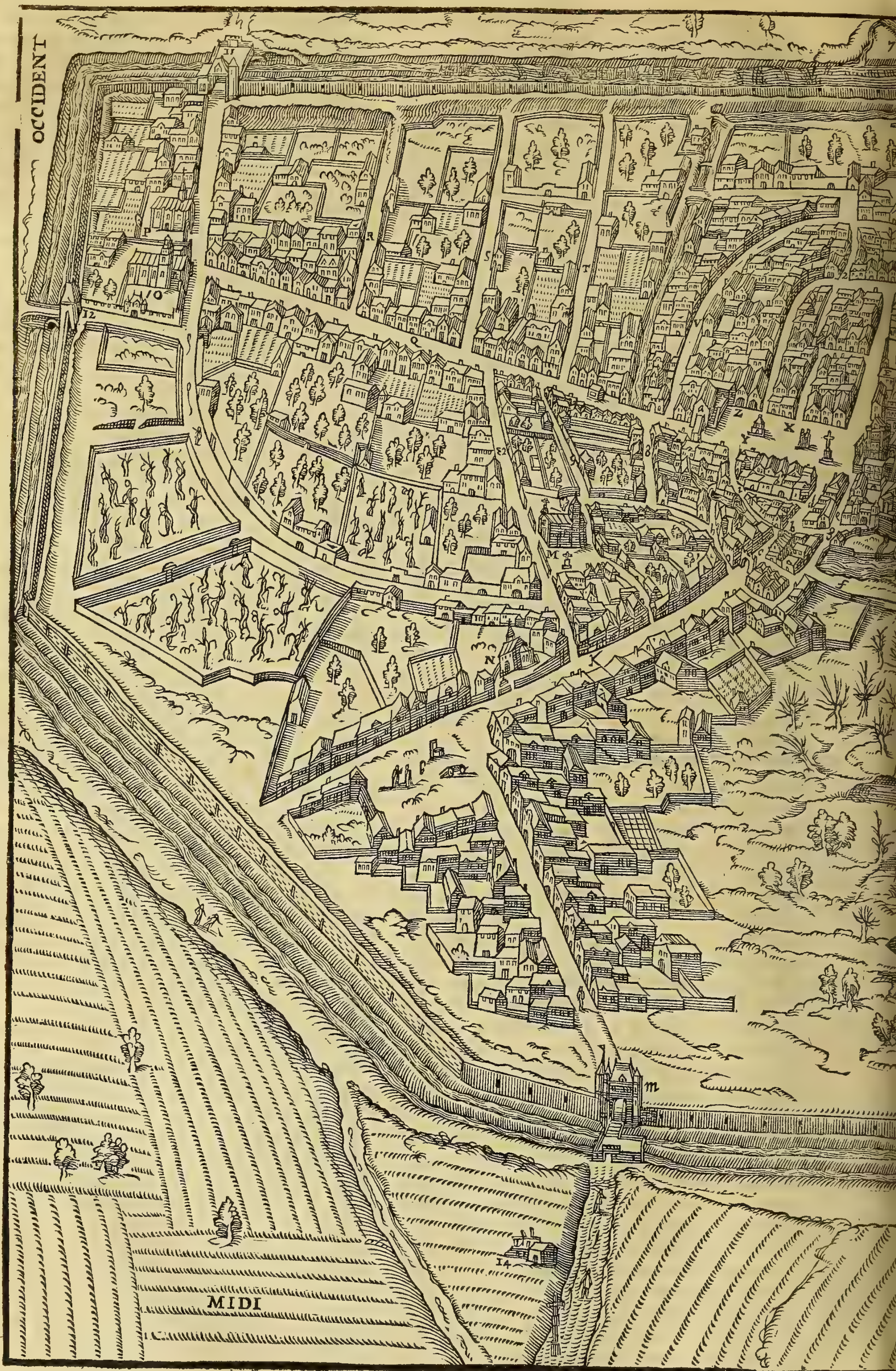
OCCIDENT
MIDI
11
12
R
S
T
V
P
O
Q
M
N
X
Z
m
14

Denis en France.

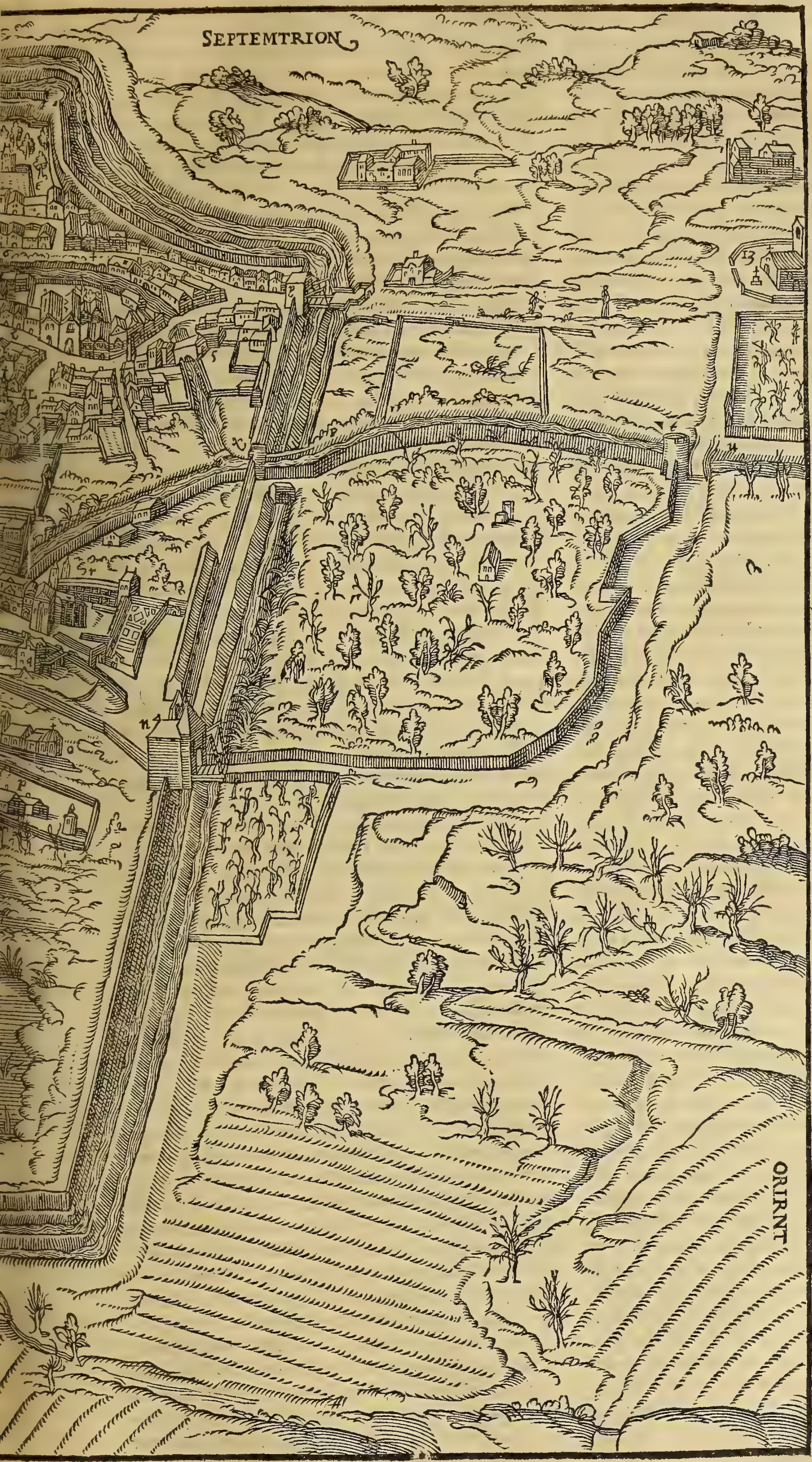

A. L'abbaye S. Denis.
B. Le Cimetiere de l'abaye.
. La chapelle qu'on baſtit en forme rotonde audit Cimetiere, où eſt la ſepulture du Roy Henry 2.
D. Le cloiſtre de l'Abbaye.
EFG. S. Geneuiefue, S. Michel du degré, & S. Barthelemy, trois paroiſſes reduites maintenāt en vne.
H. S. Michel.
I. S. Pierre.
K. S. Paul.
L. La Magdaleine.
M. S. Marcel.
N. Sainte Croix.
O. S. Denis de lettré.
P. S Martin.
Q. Rüe Compoiſe.
R. R. de Champay.
S. R. du Corbillon.
T. R. du clo-Fourré.
V. R. de la Tanerie.
X. Place de la Pantiere, où ſe tient le marché, & a preſent le Lendit.
Y. Le pilory.
Z. Les hales où ſe vend le blé
a. Le Chaſtelet.
b. L'oſtel Dieu.
c. Le moulin de l'Oſtel Dieu
d. Rue de la cordonnerie.
e. R. du petit crou.
f. Le grand crou.
g. R. de l'Abaye.
h. l'Eſcorcherie.
i. R. de la Poiſſonnerie.
k. R. de la Boulengerie.
l. Le marché aux Gueſtres.
m. Porte de Paris.
n. La tour des pois, ou le pont de derriere.
o. S. Iaques de hault Boulon paroiſſe des ſeruiteurs de l'Abaye.
p. Grange de l'Abaye.
q. La tour de ſalut baſtie par les Anglois.
r. L'enfermerie.
ſ. La couſture de l'Abaye.
t La tour S. Louis.
u. La riuiere du Crou.
x. Diuiſion de la riuiere du Crou.
y. P. S. Remy.
z. R. du ſaugé.
2. R. du ſoufflet.
3. Le moulin de la courtille.
4. Les poulies.
5. Le moulin de l'Abaye.
6. Le pont Godet.
7. Le dos d'aſne, où les deux ruiſſeaux de la riuiere de Crou ſe recontoignent enſemble, & ſortent de la ville.
8. R. Des iardins.
9. La petite rue S. Marcel.
10. La grand rue S. Marcel.
11. Porte de Pontoiſe.
12. Porte neufue qui ne ſ'ouure point.
13. S. Remy, hors la ville.
14. S. Quentin ruiné, autrefois hermitage.
15. Mareſquages.

que preſque on peut dire d'elle ce que le Poëte chante de Troye ruinee,qu'il y a des bleds, où iadis Troye eſtoit:& peut on ſ'aſſeurer que n'eſtoit l'Abbaie, vers laquelle pluſieurs ſ'acheminent,& les foires qu'il a pleu aux Roys donner a cette ville, en faueur de l'Egliſe de ſaint Denis,elle ſeroit encor plus deſnuee d'habitans, à cauſe que Paris l'auoiſinant de ſi pres, il eſt impoſſible que cette cy puiſſe flourir: bien que c'eſt la plus belle, & plaiſante aſſiette, & auſſi beau paiſage qui ſe voye guere en la France, & le plan de laquelle, au iugement de touts hõmes qui ſ'entendent au fait des fortifications, & iugement du choix d'aſſeoir vne place pour la rendre forte, tiennent cette cy pour vne place des plus aiſees a fortifier, & des plus difficiles a forcer qui ſoyent en France:par ce que rien ne luy commande quelque part que la ſçachiez aſſaillir,eſt en vne belle,& large campaigne,ceinte d'eaux, & mareſcages preſque de touts coſtez:mais la ſageſſe des Roys,& de leur cõſeil n'a iamais trouué bon de la fortifier, a cauſe que ce ſeroit vn refuge a ceux qui auroyent quelque entrepriſe ſur Paris,comme encor on a veu iadis que les Anglois,& Nauarrois ſ'en emparerent contre les gents tenans pour le Roy,& pour ſe faciliter le chemin d'auoir Paris, & comme encor ces annees paſſees les Huguenots,& Caluiniſtes ſ'y mirent dedans, en feirent vn rempart pour ſ'oppoſer au Roy,& au deuant de laquelle fut donnee vne bataille la veille ſaint Martin, laquelle ils perdirent, quoy qu'ils bleçaſſent a mort Anne de Mommorẽcy Coneſtable,& General de l'armee Royale,& furent contraints ſe retirer,n'aians dequoy plus tenir & craignans vn ſiege,eu eſgard au renfort des forces du Roy,& des Catholiques,ioint qu'ils auoient failly a leur entrepriſe,qui eſtoit d'affamer Paris, & contraindre le Roy a leur accorder ce qu'ils luy demandoyent, ou de iouyr de la ville capitale par les intelligences qu'ils auoyent en icelle:car il n'eſt pas poſſible qu'vn homme ſoit ſi fol que de ſ'aller mettre en tel hazard, ſans auoir quelcun, ou pluſieurs luy ſouſtenans le menton, & l'aſſeurans en ſa folle entrepriſe:mais ſoit ce qu'on voudra,ſi fallut il que ils quittaſſent cette ville y ayans fait le rauage des Egliſes que dit eſt, il eſt vray qu'ils ſe monſtrerent quelque peu courtoys (contre leur couſtume) a l'endroit de l'Egliſe principale,& celle où repoſent les corps des Roys, à cauſe que le Prince qui commandoit a leurs troupes ne le voulut onc ſouffrir, & qu'il en feit deffendre l'entree a touts,fors qu'a quelques Seigneurs, en reuerẽce des Roys y enterrez,deſquels il a pris origine: ioint que ce que plus ils deſiroyent (a ſçauoir le threſor) n'y eſtoit plus, & lon l'auoit tranſporté a Paris auſſi toſt qu'on ſe doubta de leur venue. Mais laiſſans cecy a part, venons a noſtre ville,laquelle ne iouit plus de tant de priuileges que faiſoit iadis, & leſquels luy auoyent eſté octroiez pour l'amour de l'egliſe,& monaſtere dudit lieu, duquel ils dependent: & l'vn des plus beaux,& anciens,& premiers d'iceux priuileges de la ſuſditte ville eſt, que nul habitant de ſaint Denis, ou ſuiet a la iuriſdiction de cetteville,quelque part que ſe trouuaſt,eſtoit tenu de payer tribut, peage, charge, ny port quelconque en quelque part du Royaume que ce fut, ny pour eux, ny leurs beſtes, ou marchandiſe, & de cecy en ſont encore les patentes donnees par Dagobert inſerees au threſor, & archiues de l'Abbaye, mais les Roys qui luy ont ſuccedé,& long tẽps apres, à ſçauoir que tout chãgement ſe feit en France par l'vſurpation des Capets,ces priuileges ſ'abolirent, & ne ſçait on comment, & eſt vraiſemblable que le peu de ſoing des citoiens en fut cauſe qui ne ſçauoyent pourſuiure leur droit,& ſ'aider des dõs, & liberalité des anciẽs Princes.Et d'autant que lors le Parlement, n'eſtoit inſtitué qui fut ſedentaire a Paris, & que les ſeuls bailliages exerçoyent la iuſtice ordinaire,ceux de ſaint Denys auſſi,n'ayants pour Seigneur principal que l'Abbé, n'eſtoient tenuz de reſpondre deuant aucuns autres iuges, ny recognoiſtre ſouuerains que ceux qui leur eſtoyent donnez par l'Abbé, ſi bien que les iuges Royaux, ny auoyent preeminẽce quelconque,& de ce y en a encor de beaux priuileges,& patentes parmy les documents de l'Abbaye: mais depuis le Chaſtellet de Paris eſtant inſtitué,& les Roys luy voulans eſtablir ſa iuriſdiction,oſterẽt aux Seigneurs,& nommément aux eccleſiaſtiques ces ſouueraines cognoiſſances de cauſe, ſi bien que par l'eſtabliſſement de l'vn, on veit l'alteration, & accablement de l'autre,les Roys voulants qu'il n'y eut iuſtice,ny iuriſdiction, qui ne dependit de celle qui ſe faiſoit en leur nom.Entre les graces,prerogatiues, & faueurs que les Roys anciens ont fait a la ville de ſaint Denys, ſont les deux foires qui y ſont tenues touts les ans, l'vne deſquelles fut octroiee par le Roy Dagobert, & laquelle ſe tient a la feſte ſaint Denys,la ſecõde qui eſt le lendit, fut octroiée par Charles le Chauue,petit fils de Charles le grãd: y eſt encor le pardon, mais pource que il ne dure qu'vn iour,on ne le met au rãc des foires,ioint que le nom ne conuient guere bien a la marchandiſe, n'eſtant ſeant que ceux qui vont en vn lieu pour y faire leur deuotion, ayent le cœur arreſté au trafic, & a faire leur prouffit de leurs denrees. Au reſte le lendit ayant eſté inſtitué a Aix la chapelle par Charlemaigne,fut tranſporté a ſaint Denys par le Chauue,auec meſmes priuileges, franchiſes, pardons, & immunitez,deſquelles iouiſſoyent ceux qui alloyẽt a Aix en Alemaigne. Or porte il ce nom de lendit du mot Latin *Indicere* qui ſignifie denoncer, & publier,auſſi és Panchartes anciennes eſt il appellé *Indictum*, à cauſe que l'Empereur Charles le grand l'ordonna a Aix, comme par forme d'edit, & indiction publique,& obtint de grans pardons des Papes,pour les marchans qui y aborderoyẽt,a fin que ſous ce pretexte de deuotion, & abſolutiõ de leurs pechez, ils vinſſent de meilleur cœur a cette foire, par laquelle il vouloit enrichir, & embellir la cité d'Aix où il ſe plaiſoit ſur toute autre. Mais Charles le Chauue,ayant deuotion particuliere a ſaint Denis,& ſe ſentant obligé a l'Abbaye, de laquelle il auoit tiré ſecours durant celle guerre qu'il eut contre ſes freres aupres d'Auxerre,il voulut que ce lendit fut tranſporté a ſaint Denys, & obtint pardons, & indulgences tant des Papes que des Eueſques pour la ratification des priuileges qu'il donnoit a ceux qui venoyent a cette foire. Les priuileges cõmuns aux deux foires (quoy qu'il ne ſe treuue par eſcrit que a la foire ſaint Denys y eut pardon cõme au lendit) eſtoyent tels que touts marchans y pouuoyent venir de quelque part du mõde que ce fut:

auſſi

Ville S. Denys mal peuplee.

Quelle eſt l'aſſiette de S. Denys.

Pourquoy on ne veut fortifier S. Denys.

Deffaite des Huguenots deuãt S. Denys.

Huguenot s'abſtiennent de gaſter l'Abbaye de S. Denys.

Priuileges anciens des habitans de S. Denys.

Exemptiõ des citoiẽs de ſaint Denys.

Foires qui ſont a ſaint Denys.

Le lendit par qui inſtitué a S. Denys.

Que ſignifie le mot de lendit

Priuileges des foires de ſaint Denys quels.

iens
S. De-
ſcla
adis
abbaie

it de Da
bert
r le fait
ſerfs
S. De-
s.

auſſi y voioit on aborder les Alemants (comme encore ils y viennẽt) Friſons, Danoys, Italiens, Lõbards, & Anglois, & de tous les cartiers de la France, les marchands y fourmilloyent, leſquels tous eſtoyent francs de toute impoſition allans, & venãs, ſauf de celle qu'ils paioient a l'Abbaye, laquelle eſt ſpecifiee és lettres de don & priuilege fait, & octroyé par les Roys a icelle: & pour plus augmenter la valeur, & proufits d'icelle faire, il n'eſtoit permis aux marchans de Paris, de vendre leurs dentees, tãdis que la foire duroit, ſinon au lieu où elle eſtoit tenue: mais le tẽps a aporté vn eſtrange chãgement de toutes choſes, d'autant que le lendit, ni autre foire n'eſt plus ſi frequenté que iadis, tant pour l'abolition de la plus part des priuileges, que pour les guerres d'entre les Princes, & plus encor a cauſe du changement de religion: d'autant que les marchãs qui ont fait banqueroute a l'Euangile, & ſe ſont émancipez de l'obeiſſance de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique, & Romaine, ſe moquans du mot de pardon & indulgence octroyé par les Papes, ne ſe ſouciẽt auſſi de faire ce voiage. I'ay encor d'autres choſes a dire, leſquelles ſemblent plus appartenir a l'Abbaye qu'à la ville, comme la ſeruitude des citoyens, leſquels eſtoyent (ſelon l'ancienne couſtume) comme les eſclaues de l'Egliſe, à cauſe qu'ils releuoyent d'icelle, & que par ſucceſſion de temps on les auoit tellement foulez pour la plus part que leurs biens, eux, & leurs familles dependoyent des Abbez, leſquels en pouuoyent diſpoſer, comme de choſe leur eſtant propre, ſelon la puiſſance que les Seigneurs auoyent iadis ſur leurs eſclaues: bien donc que ces ſeruitudes touchent a l'Abbaye, ſi eſt ce que les citoiens en eſtans les chargez, ie les comprendray en cet endroit, & vous allegueray en quel temps ils furent diſpenſez, quoy que les Roys les y euſſent ſoumis par iuſſions fort eſtroites, & grandes deffences a touts autres de ne retirer aucun des ſuiets, eſclaues, & ſerfs, dependans de la ditte Abbaye, ainſi que le portent les patentes des Roys, & nommément de Dagobert, la ſubſtance deſquelles ie vous diray en Françoys, bien que i'en aye le Latin en main, que le ſuſdit de Veelu m'a communiqué, comme ſoigneux de publier la grandeur de la maiſon, & ſainte communauté des religieux viuants a ſaint Denys, a fin que chacun ſçache cõbien de tout temps elle a eſté reſpectee. Or voicy les paroles de Dagobert: Dagobert Roy des Françoys homme treſilluſtre, a tous les Eueſques, Abbez, Ducs, Comtes, Vicaires, Centeniers, Iuges, Threſoriers, & tous autres ayants puiſſance, & iuriſdiction en noſtre Royaume de France: puis apres il aiouſte: Sçachez la ſageſſe des preſent, & aduenir, qu'à la requeſte de Dom Chunalà Abbé venerable, & des freres moynes du monaſtere de ſaint, & treſheureux noſtre Dom, & Seigneur & peculier patron Denys: auons ordonné, & ordonnons que pour le fait, & mariages des ſerfs, & ſeruantes ſuiets aux ſaints Martyrs, en quelque part q̃ ſoient de noſtre royaume, ſoit és terres de noſtre iuriſdiction, ou d'autre de quelque eſtat, ordre, dignité, & puiſſãce qu'il puiſſe eſtre, ne ſoit permis a perſonne ayant de tels eſclaues ſoient maſles, ou femelles, ou fruit, & lignee qui ſoit ſortie & procrée d'iceux, de les retenir, ains les rendre auec tous leurs enfants a l'Egliſe deſdits ſaints Martirs, pour ſeruir ſous la loy, & iuriſdiction de l'Abbé, & religieux dudit lieu, & leurs a iamais ſuiets & eſclaues. Et ſ'il y a quelcũ qui preſume d'aller au cõtraire de cette ordonnãce de ma maieſté, & de rõpre ou violer ce que nous cõmandons pouſſez d'vn deſir de iuſtice: ſoit ſoumis aux loix & rigueur d'icelles, & condemné a dix liures d'or pur, & vingt d'argent treſfin, & eſprouué ſuyuant noſtre poix: & ſ'il eſt franc, ſoit mis en la place des ſuſdits eſclaues: là où ſ'il eſt ſerf, il payera la ſomme ſuſditte, & ſera fouëté deuant les iuges, receuant cinquante coups d'eſcourgees. Dõné le dixieſme du regne de noſtre Seigneur Dagobert, treſglorieux Roy des François. Et cet edit a eſté leu, & releu, & recogneu par moy Dadon Chancelier de ſa maieſté Royale.

Peine eſtablie aux infracteurs de la loy.

Vous voyez par là quelle eſtoit la condition de la plus part des citoiens, veu que le Roy entend parler des fugitifs, leſquels ne voulans viure ſous vne telle ſeruitude que Dagobert leur auoit mis ſus en baſtiſſant, & l'abbaie, & la ville, aymoyent mieux ſ'en aller, & quitter le pays de leur naiſſance: & pouuez encor cognoiſtre que la liberté Françoiſe procede plus du naturel Gaulois, que de l'eſtabliſſement ancien des Françoys venans en Gaule: puis que vous ne trouuez aucun affranchiſſement d'eſclaues en Gaule durant le regne des deux premieres familles des Roys, ains apres que Capet fut venu a la couronne: mais en quel temps, & ſous quel Roy, ie ne l'ay encore leu, & en cõfeſſe icy (quoy qu'à regret, veu le deſir que i'ay d'en ſçauoir la verité) de bien bon cœur mon ignorance. D'vn pareil aſſeruiſſemẽt eſt faite mẽtion en vnes autres lettres royaux, dõnees par Charles le Chauue, lequel ſe deſaiſiſſant les mains de quelques villages, & les donnant a l'Egliſe, & monaſtere de S. Denys, y comprend ces ſeruitudes, exactiõs, leuees, & autres choſes, ſelon que ſe comportoyent eſtants ſous le fiſc Royal. Ce qui mõſtre que ce pauure peuple alors ſuiet, eſtoit tout ainſi que les Egyptiens furent iadis aſtraints, obligez, & venduz a leur Roy du temps de la grande famine par Ioſeph qui achepta leurs chãps, vignes, & terres, & poſſeſſions, & leur meſme liberté, & les mit, & conſtitua fermiers de ce dequoy ils eſtoyent auparauãt les vrays poſſeſſeurs, comme de leur patrimoine. Cecy conſideré par les Abbez dudit lieu de S. Denys Adam, & Sugger, leſquels ayants Dieu deuãt les yeux, veirent que c'eſtoit vne iniuſtice par trop euidente, & vne façon de viure du tout eſloignee des actions d'vn Chreſtien, & repugnant a la profeſſion d'vn religieux: & pour cette cauſe, auec l'octroy du Roy Loys le gros, qui auoit encor confirmé les ſuſdittes ſeruitudes, ils abolirent les exactions, cõme couſtumes treſpernicieuſes, ainſi que fait foy la declaration qu'en a fait Sugger Abbé, laquelle ayant recouuerte, ie ſuis content de vous mettre comme elle eſt eſcrite en langue Latine, & la teneur de laquelle eſt comme ſ'enſuit.

En quel temps les ſeruitudes oſtees de France.

Grande vertu des Abbez Adã & Sugger.

Lettres de l'Abbé Sugger quittãt les exactions aux citoyés de S. Denys.

In nomine ſanctæ, & indiuiduæ Trinitatis. Ego Suggerius Abbas, &c. Vnde tam præſentium ætati, quam futurorum poſteritati palam fieri volumus, quoniam oppidani & manſionarij villæ beati Dienyſii de exactione conſuetudinis peſſimæ, quæ mortua manus dicitur, & a tempore prædeceſſoris noſtri Yuonis Abbatis inoleuiſſe conſulta veritate probatur, admodum grauati, & afflicti non iure debito antiquæ conſuetudinis, ſed ambitioſa introductione *nouellæ exactionis, noſtram adierunt præſentiam, votis & precibus nos humiliter implorantes, quatenus eos, & eorum hæredes, a prauæ exactionis, & oppreſſionis iugo eriperemus. Quocircà, communicato, ex more, cum fratribus noſtris conſilio, eorum petitione vnanimiter aſſenſum præbuimus: quippè dignum eſſe arbitrantes villam beati Dionyſij, quæ inter omnia prædictæ eccleſiæ prædia, meritò ſingularis priuilegij principatum obtinet, & præſentia pretioſiſſimorum Martyrum ſpecialius eminet, ſpeciali prærogatiua quam ſibi iure vendicat, præ cæteris ſublimius, & propenſius honorare. Omnibus igitur in prætaxata villa, in terra beati Dionyſij ſiue ſub viatura eius manẽtibus, prædictas exactiones huiuſmodi tenore, & ſtabilitate firmiſſimo munimento in perpetuum relaxauimus, quòd ipſi ad introitum monaſterij Beati Dionyſij renouandum, & decorandum ducentas libras noſtra diſpoſitione, & prouidentia ad idem opus expendendas nobis contulerunt. Præterea quoſdam de ſancto Marcello in hac exactionis alleuatione, & abſolutione admiſimus. Cùm autem contigerit præfatos Burgenſes proles ſuas nuptijs tradere, poſt mortem earum, ſi abſque hæredibus obierint, parentes in villa beati Dionyſij manentes manum mortuam habebunt: etiam ſi propinquior aliquis fuerit, qui in terra beati Dionyſij, vel ſub viatura eius manſionem in præfata villa minimè habuerit. Si aliquando etiam euenerit, vt filias ſuas hominibus alieni iuris maritent, nullatenus eis mortuam manum concedimus, ſed in ius reuocari omninò petimus, atque præcipimus. Enimuerò ſicut eſſe euidenti ratione perpendimus iniuſtas exactiones ab his quos affligunt, & opprimunt, pia conſideratione remouere, ita indignum eſſe cenſuimus iis qui ſe, & ſua nobis ſubtrahendo dominium eccleſiæ noſtræ ſubterfugere comprobantur, remiſſionis noſtræ ſpontaneam gratiam (vt potè beneficio ingratis) communicare, quam pro ſalute animæ meæ, & anteceſſorum meorum, & ſucceſſorum noſtrorum, & honore eccleſiæ noſtræ, & conſeruorum noſtrorum ex beneuolentiæ affectu placuit præſtare.*

Ce qui eſt ainſi tourné en noſtre langue Françoyſe.

Au nom de la ſainte & indiuidue Trinité: Ie Sugger Abbé, &c. Voulans faire voir, & cognoiſtre a tous tant preſents que a venir, comme les manãs, & habitans de la ville ſaint Denys ſe ſont preſentez a nous, affligez, & oppreſſez de celle treſpernicieuſe exaction qu'on appelle Main morte, & laquelle a eſté receuë dés le temps de l'Abbé Yuon noſtre predeceſſeur, à ce obligez non par le droit equitable de la couſtume ancienne, ains par vne introduction ambicieuſe d'vne nouuelle exaction: ils nous ont humblement priez, & affectionnement imploré noſtre aide, a fin qu'il nous pleuſt deliurer eux, & leurs enfans du ioug de cette peruerſe exaction, & oppreſſion tant iniuſte. Pour cette cauſe, ayans (ſuyuant la couſtume) conſulté l'affaire auec nos freres, nous auons auſſi d'vn cõmun conſentement accordé & conſenty a faire ſuyuant leur priere, & requeſte. D'autant qu'il nous a ſemblé iuſte, & conuenable que la ville de ſaint Denys, qui eſt la principale entre les terres, & heritages de la ſuſditte Egliſe, & tient a bon droit, & par eſpecial priuilege le premier lieu, & eſt honoree ſur les autres de la preſence des corps treſprecieux des ſaints Martirs, qu'elle ſoit auſſi plus hautement honoree, pour celle prerogatiue, que iuſtemẽt elle ſ'attribue, par deſſus le reſte de noſtre domaine. A cette cauſe nous auons abſouz, & quittez de la ditte exaction touts les habitans de la ville ſusditte de ſaint Denys, ou qui ſont ſoubs ſa vignerie, & banlieuë, & cecy par vn ferme arreſt a perpetuité: & cecy, d'autant que les ſuſdits habitans nous ont fourny deux cẽs liures d'or, lors que nous feiſmes reparer, & enrichir l'entree du monaſtere de ſaint Denys, nous les mettant en main pour en diſpoſer a noſtre volonté, & ſelon noſtre prouidence: outre ce auons receuz, & admis quelques vns de ſaint Marcel pour iouyr de cette conceſſion, & octroy de l'allegement de telle exaction. Que ſ'il aduient que lesdits Bourgeois, marient leurs enfants, & que les enfants meurent ſans hoir, les parents ſe tenans a ſaint Denys, aurõt leur main morte, quoy qu'il y en eut de plus proches de ſang, mais qui ſe tinſſent hors la ville ſuſditte, & banliëue d'icelle. Et ſi par cas ils marient leurs filles a des hommes ſuiets a vne autre iuriſdiction, nous ne voulons aucunemẽt leur octroyer la main morte, ains requerons, & commandons eſtre remis en nos droits anciens. Car tout ainſi que nous auõs iugé eſtre iuſte, & raiſonnable, de deliurer ces affligez, & oppreſſez de l'exaction ſusalleguee, il nous ſemble auſſi mal conuenable & indigne de communiquer cette grace de noſtre volontaire remiſſion a ceux qui oublians nos bienfaits, & ſe monſtrans ingrats a nos benefices, taſchent de ſouſtraire, eux, & leurs biens du domaine, & Seigneurie de noſtre Egliſe: laquelle grace il nous a pleu leur octroier d'vne affection amiable pour le ſalut de noſtre ame, de celle de nos predeceſſeurs, & de nos ſucceſſeurs, & pour l'honneur de noſtre Egliſe, & de nos Conſeruiteurs. Et voila quant a la conſideration de la ville de ſaint Denys, ores faut venir aux droits de l'Abbaye, & aux raretez d'icelle. Et premierement eſt a noter que Clothaire pere de Dagobert vſa tout ainſi a l'endroit de ſon fils pour la fondation de cette Egliſe, que feit iadis Dauid a l'endroit de Salomon, luy faiſant prouiſion & de materiaux, & d'ouuriers, & d'argent pour fournir a la manufacture: ce qui eſt recueilly d'vn liure eſcrit a la main qui eſt en l'Abbaye ſaint Denis, duquel on a tiré tout ce qu'on dit de cet edifice, & en ſont telles les paroles. *Vtque quàm probata ſibi eorum merita agnouit, plurimum auri, & argenti ad exornandas eorum memorias obtulit, & ad exaltandam loci magnificentiam innumeroſa, & optima prædia dedit.* Or parle il du Roy Clothaire, & dit ainſi. Et pour monſtrer combien il priſoit les merites de ces ſaints Martyrs, il offrit vne grande ſomme d'or, & d'argent pour orner, & enrichir les memoires, & lieux de leur repos, & pour exalter la magnificence de l'Egliſe deſſeignee, il y donna vn grand nombre de fermes, & treſriche domaine. Ce qui eſt aſſes vraiſemblable, car il n'eſt hors de raiſon que le pere eſtant teſmoing du miracle, & bon Chreſtien, ne fut auſſi affectionné aux ſaints que ſon fils, puis qu'il fut informé que par ſaint Denys la Gaule auoit eſté premierement attiree au ſaint Bapteſme. Au reſte il faut que auant que parler plus amplement de cette ſuperbe ſtructure de l'Egliſe principale & Royale, & comme a preſent elle ſe comporte, ie vous die, que celle que vous voyez maintenant, n'eſt la meſme qui fut fondee par Dagobert, quoy que ce ſoit

De l
ſe d
Den

Clo
con
pou
dati
l'Eg
Den

DESCRIPTION DE L'Egliſe ſaint Denis, enſemble des ſepultures des Roys, & Roynes qui y ſont enterrez, & autres ſingularitez qui ſont en icelle: le tout repreſenté par ce plan perſpectif, & a demi eſleué.

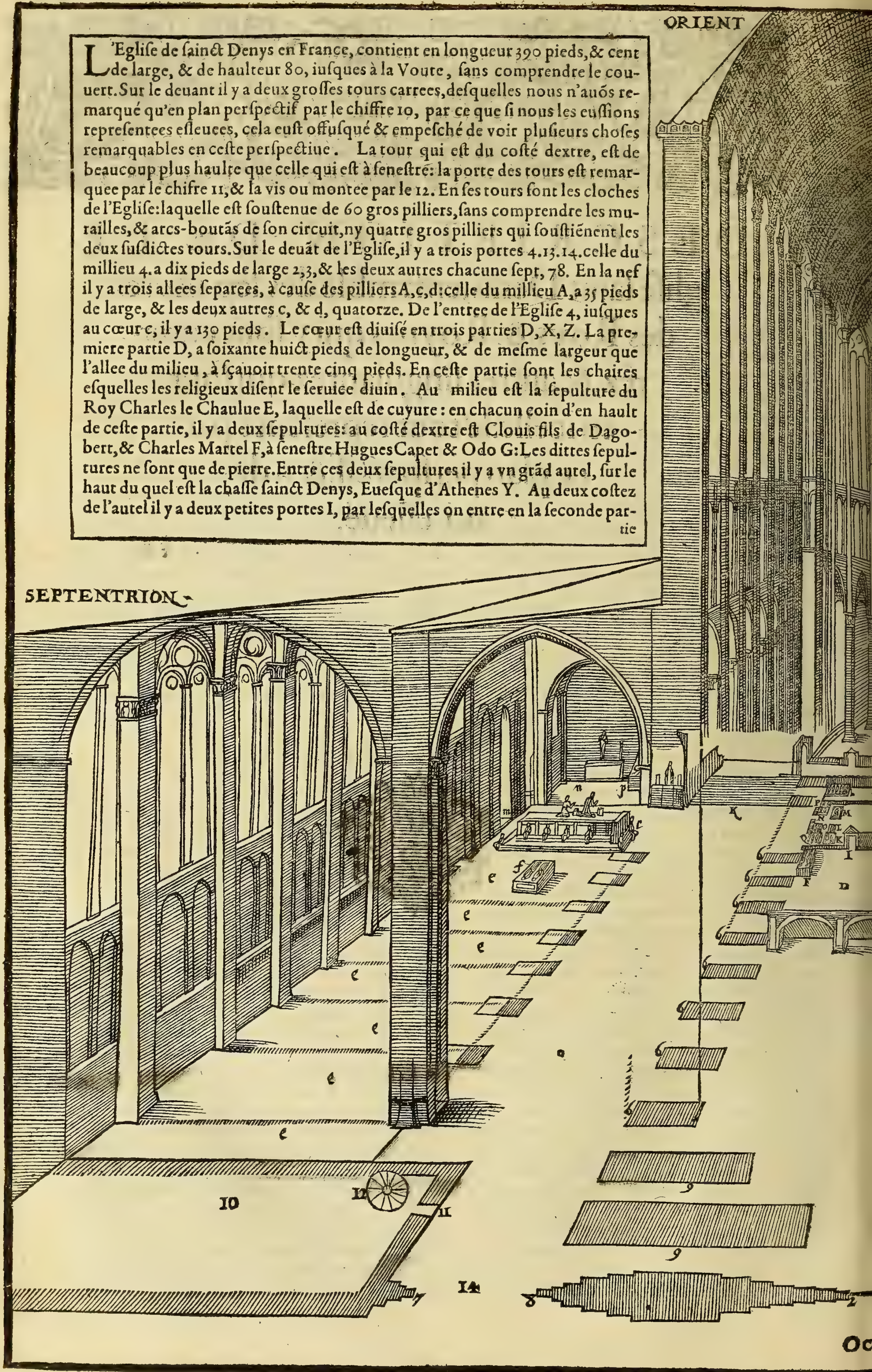

L'Egliſe de ſainct Denys en France, contient en longueur 390 pieds, & cent de large, & de haulteur 80, iuſques à la Voute, ſans comprendre le couuert. Sur le deuant il y a deux groſſes tours carrees, deſquelles nous n'auõs remarqué qu'en plan perſpectif par le chiffre 10, par ce que ſi nous les euſſions repreſentees eſleuees, cela euſt offuſqué & empeſché de voir pluſieurs choſes remarquables en ceſte perſpectiue. La tour qui eſt du coſté dextre, eſt de beaucoup plus haulte que celle qui eſt à feneſtre: la porte des tours eſt remarquee par le chifre 11, & la vis ou montee par le 12. En ſes tours ſont les cloches de l'Egliſe: laquelle eſt ſouſtenue de 60 gros pilliers, ſans comprendre les murailles, & arcs-boutãs de ſon circuit, ny quatre gros pilliers qui ſouſtiẽnent les deux ſuſdictes tours. Sur le deuãt de l'Egliſe, il y a trois portes 4.13.14. celle du millieu 4. a dix pieds de large 2,3, & les deux autres chacune ſept, 78. En la nef il y a trois allees ſeparees, à cauſe des pilliers A, c, d: celle du millieu A, a 35 pieds de large, & les deux autres c, & d, quatorze. De l'entree de l'Egliſe 4, iuſques au cœur c, il y a 130 pieds. Le cœur eſt diuiſé en trois parties D, X, Z. La premiere partie D, a ſoixante huict pieds de longueur, & de meſme largeur que l'allee du milieu, à ſçauoir trente cinq pieds. En ceſte partie ſont les chaires eſquelles les religieux diſent le ſeruice diuin. Au milieu eſt la ſepulture du Roy Charles le Chaulue E, laquelle eſt de cuyure: en chacun coin d'en hault de ceſte partie, il y a deux ſepultures: au coſté dextre eſt Clouis fils de Dagobert, & Charles Martel F, à feneſtre Hugues Capet & Odo G: Les dittes ſepultures ne ſont que de pierre. Entre ces deux ſepultures il y a vn grãd autel, ſur le haut du quel eſt la chaſſe ſainct Denys, Eueſque d'Athenes Y. Au deux coſtez de l'autel il y a deux petites portes I, par leſquelles on entre en la ſeconde partie

Egliſe ſaint Denis.

tie du cœur X. Ceſte ſeconde partie a quarante cinq pieds de long, & eſt de meſme largeur que la premiere: en icelle il y a vnze ſepultures, quatre du coſté ſeneſtre, & ſept à dextre: à ſeneſtre eſt Philippe le hardy, & Philippe le Bel enſemble R, & à vne autre ſepulture ioignant vne Royne S: & du meſme coſté plus haut eſt Pepin & ſa femme T. & au deſſus Loys, & Carloman, fils baſtard de Loys le Begue V. A dextre eſt la ſepulture de Loys Hutin, & ſon fils le petit Roy Iean aupres de luy, qui ne veſquit que huit iours K, & en vne autre qui eſt au pied d'icelle eſt Ianne Royne de Nauarre fille dudit Loys L: aupres eſt Robert, fils de Hugues Capet, & Conſtance ſa femme Q, & en vne autre ſepulture ioignant eſt Loys le Gros, & Henry premier O: vn peu plus haut eſt Philippe, fils de Loys le Gros, & Conſtance ſa femme N, (lequel mourut auant ſon pere, combien qu'il fut coronné Roy) & au pied d'icelle eſt la ſepulture de Carloman (fils de Pepin, & frere de Charlemaigne) & ſa femme P: au deuant eſt la ſepulture du Roy Charles huictieme M, laquelle eſt de cuyure, luy a genoux deſſus, grand comme le naturel. Les autres ſepultures ſuſdictes ſont de marbre. De ceſte ſecōde partie du cœur on entre en la troiſieme z, qui n'a que vingt cinq pieds de long, & autant de large que les autres deux: au milieu eſt vn grand autel, au deſſus duquel eſt la chaſſe ſainct Loys Roy de France H, au coſté ſeneſtre eſt la ſepulture de Dagobert, a, fondateur de ladicte Egliſe: ſa ſepulture n'eſt que de pierre. A dextre eſt vne grande ſepulture de marbre, en laquelle ſont quatre Roys, & deux Roynes, à ſçauoir, le Roy Iean ſecond, Philippe de Valois, Charles le Bel, & Philippe le Long b. Hors le cœur du coſté ſeneſtre eſt la ſepulture du grand Roy François premier du nom, haut eſleuee & fort magnifique: au deſſus & deuant laditte ſepulture, en vne chapelle nommee la chapelle Charles

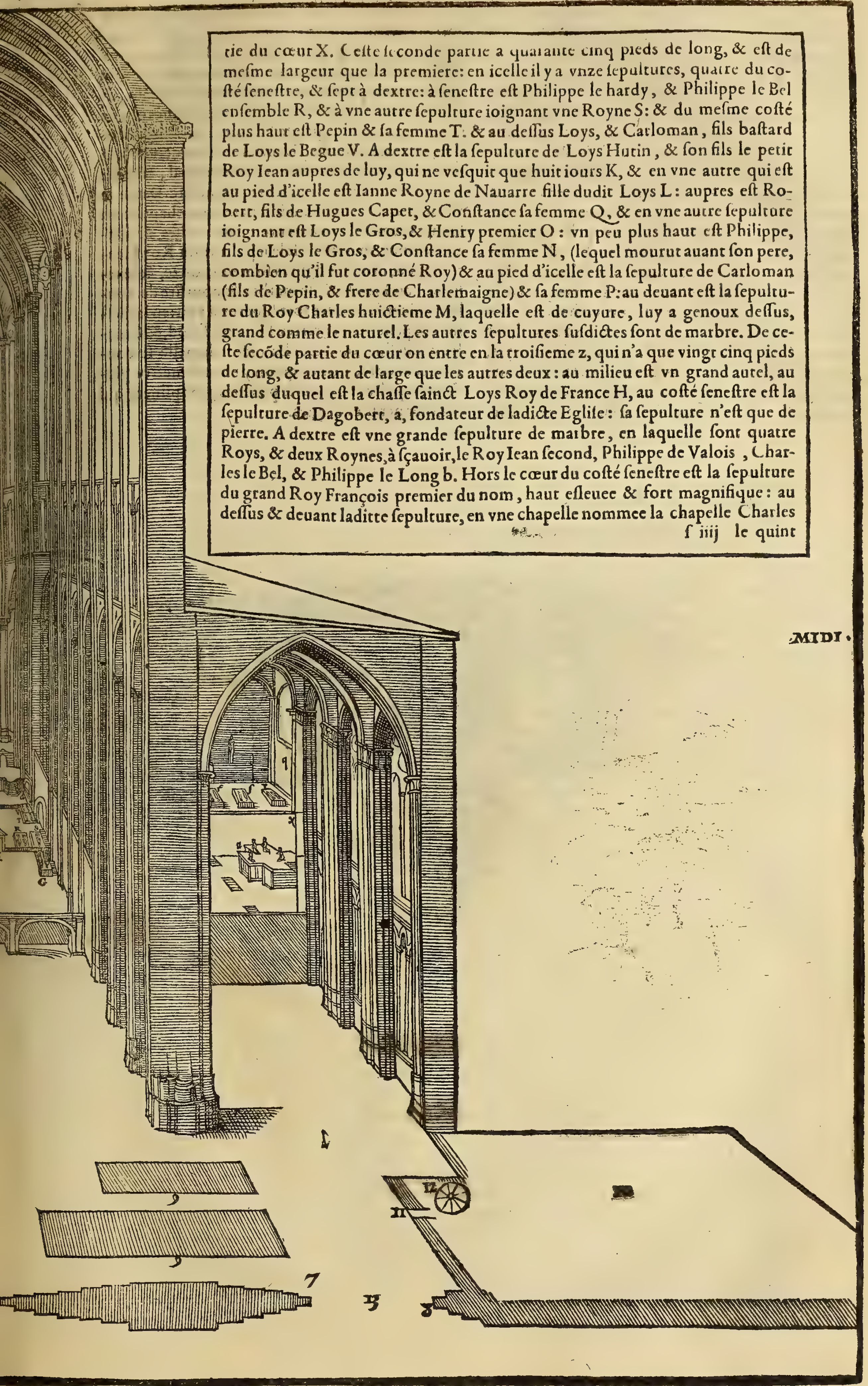

L'Egliſe ſainct Denys.

le quint q, il y a trois ſepultures de marbre, de trois Roys & trois Roynes, à ſçauoir Charles le Quint & ſa femme, Ianne de Bourbon t, Charles Sixieme, & ſa femme ſ, & Charles ſeptieme & ſa femme r: du coſté dextre de l'Egliſe à la chapelle d'en haut e, nommee la chapelle ſainct Hypolite, il y a vne ſepulture de marbre, où ſont madame Blanche femme de Philippe de Valois, & Ianne de Frãce leur fille f: au deſſus & hors la ditte chappelle eſt la ſepulture du Roy Loys douzieme l, toute de marbre blanc, fort ſuperbe & magnifique: deuant la ditte ſepulture eſt vne chapelle nommee noſtre Dame la Blanche n, en laquelle eſt vne ſepulture de marbre, où eſt ma Dame Blanche, fille du Roy Charles le Bel, & Marie ſa ſœur p. De là on monte par ſeize degrés k. En ce haut eſt vne allee i, au milieu de laquelle eſt vn grand autel, ſur le haut du quel ſont les chaſſes des trois Martyrs, ſçauoir ſainct Denys, ſainct Ruſtic, & ſainct Eleutere g: là deſſus, qui eſt comme vne platte forme à demy ronde, eſt vne Cuue de porfire rouge, toute d'vne piece, de quatre pieds de long, & pied & demy de profondeur, qu'on nomme la cuue Dagoberg h. Au tour de ce demy rond, ſuſdit, qui eſt le bout de l'Egliſe, il y a pluſieurs chapelles, où ſont pluſieurs reliquaires, comme de ſainct Romain, de ſainct Hylar, de ſainct Cucufas, des Innocens, de ſainct Hylaire Eueſque de Poitiers, de ſainct Morice, & autres ſaincts. Dedans le Cimmetiere qui ioinct à l'Egliſe du coſté ſeptentrionnal, entre la ſepulture de Loys douzieme, & noſtre Dame la Blanche m, on baſtit maintenant vne chapelle en forme rotonde, qui a trente quatre toiſes de circonference, au milieu eſt la ſepulture du Roy Henry ſecond, dont les figures ſont de bronze, & le reſte de l'architecture de marbre & pourfire de couleurs diuerſes, œuure fort ſuperbe à voir: en la meſme chapelle ſont enterrez François ſecõd, & Charles neufieſme ſon frere. La dicte chapelle ſe conſtruict auec tel artifice qu'on y pourra mettre pluſieurs ſepultures. 9, eſt le plan des gros pilliers qui ſouſtiennent les orgues.

en vne meſme place, d'autant que l'autre eſtoit beaucoup plus petite que cette-cy, bien que fut magnifique au poſſible, & ſi riche que on peut eſtimer, puis que Dagobert la couurit d'argent a l'endroit où repoſent les corps ſaints, & que pour l'enrichir ſeule, il appouurit preſque toutes les autres Egliſes de France. Et fut rebaſtie du temps de Louys le ieune par l'Abbé Sugger enuiron l'an de grace 1141. & ceſt Abbé eſtant nommé Regent en France par le Roy Loys allant faire le voyage de la terre ſainte, & la parfeit ce bon prelat en trois ans trois moys, que d'aucuns reuoquent cecy en doubte comme choſe impoſſible, ainſi que luy-meſme teſmoigne, & duquel ie reçoy pluſtoſt le teſmoignage que de tout autre, vſant de telles parolles: *Quod quidem opus glorioſum, quantum diuina manus in talibus operoſa protexerit, certum eſt argumentum quòd in tribus annis, & tribus menſibus totum illud magnificum opus, & in crypta inferiori, & in ſuperiori voltarum ſublimitate, tot arcuum, & columnarum diſtinctione variatum, etiam operturæ integrum ſupplementum admiſerit.* Ce qui ſe dit en Françoys en ceſte ſorte: lequel excellent edifice combien il a eſté aidé, & ſecouru par la main diuine, couſtumiere de maintenir telles entrepriſes, il ſe voit par ce qu'en trois ans, & trois moys il fut accomply: iceluy encor eut ſon accompliſſemẽt au meſme eſpace, & de la voulte & caue ſouterraine, & des voultes d'enhaut, & du toict & couuerture, quoy que le baſtiment ſoit diuerſifié par vn grand nombre d'arcs, & de belles colonnes. Puis aiouſtant en quel temps il fut conſacré, il allegue ces vers, qui ſont auſſi de ſa compoſition, car il eſtoit vn fort ſçauant homme pour le temps d'adonc.

ger
en
niſtoi-

Annus millenus, centenus, & quadragenus
Quartus erat verbi, quando ſacrata fuit.
Pars noua poſterior dum iungitur anteriori,
Aula micat medio clarificata ſuo.
Claret enim clarus quod clarè concopulatur,
Et quod perfundit lux noua claret opus.
Nobile quod conſtat auctum ſub tempore noſtro,
Qui Suggerus eram, me duce dum fieret.

Ainſi prenant eſgard a la date du commencement de l'edifice, & a celle de la dedicaſſe, on comprend qu'on ne fut point plus haut de trois ans a la parfaire, & ainſi il faut que ce ſeigneur Abbé fut riche, & puiſſant, & qu'il haſtat bien fort la beſoigne, car autrement il ſeroit impoſſible qu'en ſi peu de temps on eut mis a fin vne piece ſi excellente, & de laquelle ie vous mects icy la figure. Laquelle a ſur le deuãt deux hautes tours carrees deſcouurantes tout le pays, eſquelles ſont poſees les cloches de pur metal, & les portes hautes, & admirablement reueſtues de cuiure doré, & fait a ouurage ſubtil, leſquelles on dit que Dagobert feit apporter de Poitiers, d'où il porta auſſi a S. Denys le corps ſacré de ſaint Hilaire. Au dedans on voit la magnificence de l'Egliſe treſlarge, & a deux rancs de piliers ſ'offrant au haut d'icelle le cœur, & pourpris, où les religieux chantent le diuin ſeruice. Au deſſus on voit trois autels, celuy qu'on appelle matutinal, le grand autel, & celuy où ſont les Chaſſes des trois corps ſaints, la table du grand autel eſt toute d'or, & enrichie de diuerſes pierres precieuſes, & ſur icelle vne croix toute d'or, & encor illuſtree d'vne infinité de pierrerie de grand pris, faite par ſaint Eloy du temps de Dagobert, au dextre coſté duquel autel eſt le tombeau du ſuſdit Roy Dagobert, & de là montant quelques degrez, on vient a la partye derniere d'icelle Egliſe, où lon voit le troiſieſme autel d'or, où ſont les corps ſaints, & deuant iceluy autel eſt encor vne croix d'or auec l'image de noſtre ſeigneur crucifié, toute enrichie de pierres precieuſes. A main dextre y a quelques reliquaires des marques de la paſſion du fils de Dieu, & a la gauche eſt le chef ſaint Denys, orné d'or, d'argent, & de pierrerie. Au reſte tout le haut, & le derriere du cœur eſt embelly de Chapelles, & en chacune d'icelles pluſieurs chaſſes d'or, & d'argent, eſquelles repoſent pluſieurs corps ſaints, & des richeſſes ſans fin, leſquelles ſont encor plus rares au theſor royal, qui eſt gardé en celle Abbaye. Et tout a l'entour du cœur on voit les ſuperbes & magnifiques tombeaux des Roys de France, la plus part deſquels ſont enterrez en ceſte Egliſe, comme lieu deſtiné, & pour leur couronnement, & pour leur ſepulture. Or puis que nous parlons des corps ſaints y eſtans, i'en deduiray quelques vns, ſelon qu'on m'en a donné le memoire. En premier lieu y repoſent les dignes, & precieux oſſements de l'Apoſtre de Gaule Monſieur ſaint Denys, & de ſes deux freres au miniſtere Euangelique, Eleuthere, & Ruſtique, en la ſouuenance & honneur duquel eſt fondee l'Egliſe, y eſt auſſi le corps du bon Eueſque de Corinthe, nommé auſſi ſaint Denys, duquel l'hiſtoire eccleſiaſtique fait mention en diuers lieux, & repoſe ceſtuy ſur l'autel de la Trinité, qui eſt au cœur, & les trois ſuſdits ſont au chef de l'Egliſe, où i'ay dit cy deſſus. Au milieu des deux ſaints Denys, eſt le corps du glorieux Roy Loys 9. ſanctifié pour ſes vertus, & merites, & repoſent touts les ſuſdits ſur le grand autel. Au coſté Septentrional d'icelle Egliſe commençant dés la nef, y a pluſieurs corps ſaints, en premier lieu celuy de ſaint Hippolyte, & autres qui auec luy ſouffrirent martyre, au nom duquel y a vne chapelle fondee en laditte nef de l'Egliſe, & montant les degrez du meſme coſté, eſt ſaint Euſtache auec ceux qui furent martyriſez en ſa compaignie, ayant ſa chapelle, comme auſſi a ſaint Firmin, & ſainte Oſmonde, & trois des corps des onze mille vierges, le tout en vne chapelle, & en meſme chaſſe auec Oſmonde, y eſt encor ſaint Maurice, auec le corps d'vn des Innocents maſſacrez iadis par le commandement du tyran Herode: apres y ſont ſaint Peregrin, & le grand paſteur des Poiteuins, & fleau des heretiques ſaint Hilaire, & ſuis ioyeux d'auoir ceſte aſſeurance que les oſſements de ce diuin perſonage ſoyent entiers, & que la rage Huguenotte ne les ayt faits paſſer par les flammes a Poitiers, ainſi qu'on m'auoit donné a entendre, & repoſe ce ſçauant prelat en vne meſme chaſſe & chapelle auec ſaint Patrocle iadis martyriſé pour la foy de noſtre ſeigneur a Troyes en Champaigne. Apres au haut de l'Egliſe, & vers l'Orient eſt ſaint Cucuphus, & y eſtoit auſſi ſaint Eugene, lequel de noſtre temps, & en l'an 1565. fut donné au Roy Philippe des Eſpaignes, qui en feit vne longue, & inſtante pourſuite, & requeſte, à cauſe que ce ſaint

criptiõ
Egliſe
t De-

Richeſſes qui ſont en l'Egliſe de ſaint Denys.

Corps ſaints, & precieuſes reliques qui ſont en l'Egliſe ſaint Denys.

homme fut le premier qui porta la foy Euãgelique, & preſcha Ieſuchriſt en la cité de Tolede en Eſpaigne, y eſtant enuoyé par ſaint Denys, ainſi qu'en fait foy ſon hiſtoire, & en la place duquel on a mis le corps du ſaint Innocent, duquel a eſté faite mantion cy deſſus: & pour recognoiſſance duquel preſent le Roy Philippe a donné, & fait offrande au grand Apoſtre Gauloys vne lampe d'argent treſriche, & grande, comme ſignifiant que par ſon moyen les Caſtillans auoyent eu la lumiere Euangelique annoncee par ſaint Eugene, & par ſes religieux recouuert le corps de celuy, duquel iadis ils receurent la parolle, & ſaintes predications. Puis y eſt ſaint Hilax iadis Eueſque Gaualitain, que ie ne ſçauroy penſer auoir eſté Eueſque d'ailleur que de Cauaillon en Prouence, veu que le nom y approche, & que iadis ceux de ceſte cõtree ſe nommoyent en Latin Gabelli, & qu'indifferemment on dit Gabalitane, & Gaualitane, & outre ce ſaint Hilax, eſt ſaint Romain, touts leſquels, & chacun a part ſoy a ſa chapelle, ſauf ceux qui ſont mis enſemble en vne meſme chaſſe. A main droite des corps des ſaints Denys, & ſes compaignons on voit vn des cloux, auec lequel noſtre ſeigneur fut attaché a la croix, le bras ſaint Symeõ qui receut Ieſus Chriſt au temple le iour de la purification de la vierge Marie.

Crucifix tout d'or, a S.Denys.

Licorne treſrare en grandeur a S.Denys.

Au deſſus de la chaſſe ſaint Loys Roy de France eſt le Crucifix d'or qui eſt vne piece belle & riche a merueilles, & au deſſous dudit Crucifix on voit vn caueau, où Dagobert feit mettre les corps ſains des Martyrs, iuſqu'a ce que l'Abbé Sugger les mit où ils ſont a preſent, & en vn coing de ce caueau eſt celle Licorne qu'on eſtime la plus belle piece qui ſe voye guere en l'Europe, comme celle qui a ſix pieds & demy de longueur, & laquelle Theuet dit n'eſtre point corne de Licorne, mais pluſtoſt vne dent d'Elephant, à cauſe qu'il nie (contre l'opinion de touts, & ſans raiſon de ſon coſté qui vaille) qu'il y ayt de telles beſtes au monde, comme ſ'il auoit veu la centieſme partie de ce qui eſt contenu en l'vniuers, ou leu la millieſme des bons auteurs qui le conuainquent d'impoſture, & de menſonge.

Vaſe treſbeau de Porphire.

Derriere les dits Corps ſaints eſt vne caue, ou pluſtoſt vn vaſe rare & magnifique de Porphire, ſi grand qu'il tient vn muid d'eau, & ſeruoit iadis de fonts baptiſmales a Poitiers, lors que Dagobert l'en oſta, & le porta en ceſte Egliſe, où encore il ſert a faire l'eau beniſte les vigiles de Paſques, & de la Pentecouſte.

Quels les plusbeaux tombeaux des Roys a S.Denys.

Si ie ne craignoy d'eſtre trop long, ie vous deduiroy par le menu les tombeaux des Roys, deſquels y en a iuſqu'au nombre de trente & deux ou trente & trois d'enterrez, entre les Mauſoles deſquels ceux des Roys Loys douzieſme, & Françoys premier ſont iuſqu'a preſent les plus magnifiques, entant qu'en celuy de Loys, qui eſt tout de fin Albaſtre, on voit les effigies au naturel, & comme ils eſtoyent apres leur treſpas, du Roy ſuſdit, & de Madame Anne de Bretaigne ſon eſpouſe, puis ſur la voulte dudit tombeau elles y ſont entaillees au vray naturel, tels qu'ils eſtoyent viuans en ce monde, & aux quatre coings voit on quatre grandes ſtatues ſurpaſſans la commune proportion des femmes de ce temps: mais belles a merueilles, qui repreſentent les quatre vertus, a ſçauoir Prudence, force, Iuſtice, & temperance, deſquelles eſtoit doué le bon Roy qui la deſſous repoſe. Au tout duquel tombeau, & comme ſeruant de luſtre aux bords d'iceluy on voit les repreſentations, & images des douze apoſtres, & és flancs ſont enleuees, & tailleez fort gentiment les batailles qu'eut ledit Roy és conqueſtes de Milan, & autres lieux en Italie. Mais celuy du grand Roy Françoys qui eſt a l'autre coſté du cœur, & a main droicte a ceux qui entrent en l'Egliſe, eſt eſleué, & taillé magnifiquement en Albaſtre, repreſentant les effigies mortes & viues dudit ſeigneur Roy, & de Madame Claude de Frãce ſon eſpouſe: à ſçauoir les effigies figurãs les morts couchees ſur le lict funeral, & celles qui raportẽt au naturel ſont au deſſus de la voulte de genoulx auec celles de leurs enfants decedez auãt le treſpaſſé de ce grãd, & heroique Prince. Aux flancs de ce ſepulchre ſont artificieuſement, & auec grãde induſtrie taillees les guerres, batailles, & victoires de ce Roy, & nõmément celle qu'il y gaigna cõtre les Suiſſes, auec vne infinité de Trophees. I'eſpere que ce ſuperbe tombeau, que la grande & treſilluſtre Royne Catherine de Medicis fait dreſſer au meſme lieu de ſaint Denys, ſurpaſſera la magnificence de touts les autres, & fera honte aux plus ſuperbes œuures & inuentions de touts les anciens ſculpteurs, & ſubtils architectes.

Tou
ſtie p
Angl
en l'
baye
Deny

Ceſte ville de ſaint Denys ayant eſté tenue quelque temps par les Angloys, ils y feirent auſſi baſtir vne tour qui ſert de deffence a l'Abbaye: au cloiſtre de laquelle y a vn vaſe ou baſſin treſgrand de fontaine, & iceluy tout d'vne piece qui eſt des plus rares, & grandes de la France, & de laquelle ie fais mention, à cauſe qu'elle eſt tout autour ornee de ſtatues petites, qui repreſentent pluſieurs de ceux que les anciens recognoiſſoyent pour dieux, qui me fait penſer que c'eſt vne piece ancienne, & faite par la curioſité des Romains, d'autant que les François ne ſ'y ſont onc amuſez du temps qu'il eſtoyent payens, ſoit qu'ils fuſſent trop groſſiers, ou qu'ils n'auoyent point loiſir de ſ'arreſter a ces choſes, ayans aſſes affaire a eſtablir leur puiſſance.

Font
d'vn
re au
ſtre
l'Abb
S.D

Ie ne m'arreſteray a deſchiffrer le theſor, m'eſtant preſque impoſible, veu le grand nombre des pieces qui y ſont, ioint que ie ne trouue bons ces Inuentaires de richeſſes, deſquels ſe ſont par trop preualuz les Huguenots qui auoyent eſtudié treſdiligemment le liure que Caluin auoit compoſé de l'Inuentaire des reliques, & Reliquaires de France.

Orn
roya
gard
S.D

Tant y a que c'eſt a ſaint Denys, & en la chambre du Theſor qu'on garde les ornemens royaux, la couronne, le ſceptre & la main de iuſtice, leſquels on porte a Rheims au ſacre des Roys, qui bien ſouuent a ceſte heure, & iadis touiour, eſtoyẽt couronnez a ſaint Denys, comme ordinairement y ſont couronnees les Roynes de France.

Libr
de
Den
nee
Calu
ſtes.

Au reſte ce qui rendoit ces ſiecles paſſez admiree ceſte Abbaye autant que le Theſor meſme, pour lequel voir, ny auoit eſtranger qui ne ſe deſtournaſt, & quatre & cinq iournees, eſtoit la librairie, de laquelle on ne voit a preſent que les marques, & n'en auons plus que la memoire qui vole çà & là des bons liures qui eſtoyent en icelle, laquelle a eſté ainſi diſſipee par la fureur Barbareſque de ceux qui ſe vantent d'aymer les bõnes lettres, & diſciplines, & qui font profeſſion du ſçauoir ſans y rien entendre, aſçauoir des Caluiniſtes, lors que durant les troubles de ce royaume ils ſ'emparerent de la ville de ſaint Denys,

(ainſi que dit eſt cy deſſus) & feirent tel, degaſt en icelle, qu'ils n'y laiſſerẽt vn ſeul liure duquel on puiſſe faire compte : il eſt vray que le ſeigneur Emé de Veelu (cy deſſus mẽtiõné) a fait tout deuoir poſſible pour en retirer quelques vns, partie de l'eau, où l'on les auoit iectez, partie d'ailleur, où les Barbares les laiſſerent pour ne ſçauoir qu'en faire, ou preſſez de deſloger, la plus part deſquels ſont eſcrits a la main, & leſquels i'ay veuz en ſon logis en ladicte Abbaye, qui eſt vn treſgrãd, & irreparable dõmage. Veu que iadis les roys, & les Abbez de ce lieu ſe ſont eſtudiez, ſans eſpargner aucun frais ny deſpẽce, a enrichir ceſte Librairie, & la fournir de liures les plus rares, & exquis qui ſe peuſſẽt trouuer en l'vniuers, & de toutes ſciẽces, & en toutes lãgues: & pource enuoyoiẽt ils non ſeulemẽt par les regions de l'Europe les plus ciuiliſees, ains encor par l'Aſie, & Afrique ia poſſedees des Barbares, pour en retirer ce qui ſeroit poſſible d'auoir par or, & par argẽt de liures en Grec, Hebrieu, Caldee, & Arabeſque : car des Latins, ils en cheuiſſoyent en Europe, ſi ce n'eſt que des terres où les Latins ont iadis cõmandé en Grece, & Paleſtine & Chipre, ils feiſſent recueillir quelques memoires Latines, & ne parle par cœur en ceſt endroit, veu que les regiſtres anciẽs, les memoires, & documẽts de ceſte Abbaye font foy de ce que ie viens de dire. C'eſtoit a S.Denys qu'on ſouloit garder le tẽps paſſé celle Baniere (car ainſi la nõment les liures anciẽs) qu'ordinairemẽt on appelle en Frãce l'Oriflãme, de laquelle n'y a hiſtorien qui ne face quelque recit, & laquelle les roys allants en guerre prenoyent auec grãdes ceremonies lors qu'ils ſ'acheminoyẽt a faire guerre cõtre les ennemys de la ſainte foy, & religiõ Chreſtienne, & la mettoyẽt en main à quelque cheualier preux, hardy, loyal, & fort hõme de bien, aymant Dieu, & craignãt de luy deſobeir, & apres la guerre finie il failloit qu'auec meſme ceremonie on raportaſt ceſt eſtendard a ſaint Denys: Mais les roys abuſant d'iceluy, & le portans a tout propos, il fut perdu en vne bataille que les François eurẽt contre les Flamãds, ſans que iamais il en ayt eſté memoire. Vne choſe trouue ie fort remarquable pour le fait de ceſte Abbaye, c'eſt que cõbien que pluſieurs ennemys du royaume ayent pris la ville S.Denys, ſi eſt-ce que pas vn ne ſ'eſt pris ny attaché a ce ſaint lieu, quoy qu'ils pillaſſent les autres Egliſes: & pource que les Normãds ont eſté (auant que receuoir le S. Bapteſme) des plus cruels perſecuteurs des Chreſtiẽs qu'autres des infidelles, ie diray auſſi que ce fut vn grãd miracle que ceux cy arriuãs a S.Denys, lors qu'ils pillerent tout le royaume, occirent les eccleſiaſtiques, & bruſlerent les Egliſes, ſi eſt-ce qu'ils eſpargnerẽt ceſte cy de S.Denys, ainſi que le teſmoigne vn vieux liure eſcrit a la main que me communiqua le ſuſdit ſeigneur Veelu, & duquel il tira ces parolles Latines, qui font mention de ce rauagemẽt des Normãds, & ſ'eſbahiſſant qu'ils ſ'eſtoyẽt abſtenuz de mettre la main ſur ceſte Abbaye, il dit ainſi:

Super ictud omnino mirandum eſt quia præfati Deo odibiles, locum, quem deus ad honorẽ ſui, & memoriam præcellentiſſimorũ martyrũ, delegerat, ſine alicuius pretij redimiculo, dimiſerunt incrematum, præſertim cùm noſſent illum quã maximè eminere in animo Ducis, & principũ eius: niſi quòd Athletæ domini ſuam, & plurimorũ fidelium ſeruauere ſepulturam, vt quorum amore flagrarunt, eos non ſolum propitios in cælis, verumetiam cõſepultos mererẽtur in terris.

Les Normãds ſ'abſtiennẽt de bruſler S. Denys.

Rauages de Caluiniſtes en France.

C'eſt a dire. Cecy eſt du tout digne de treſgrand eſbahiſſemẽt, que les Normands ennemis de Dieu, laiſſaſſent entier, & ſans le bruſler ce lieu que Dieu auoit choiſy a ſon honneur, & pour la memoire des trexcellent ſaints Martyrs, ſans que pour cela ils en tiraſſent pris, ny preſent pour le rachapt d'iceluy, veu meſmement qu'ils ſçauoyent bien, que la ruine de ce lieu ſeroit de grand creuecœur au roy, & a ſes princes: ſi ce n'eſt que les ſuſdits champions de noſtre ſeigneur, à ſçauoir les Martyrs, garderent lors les ſepultures, & de leurs corps, & de ceux de pluſieurs fidelles, affin que ceux qu'ils auoient aymez, non ſeulemẽt les trouuaſſent propices au Ciel, ains encor les accompaignaſſent en terre par meſme ſepulture. Si cecy eſt admirable pour le fait des Normands infidelles, & payens, leſquels tuoyent Preſtres, & moynes, & deſtruiſoyẽt les Egliſes: il ne l'eſt pas moins pour l'eſgard des Caluiniſtes, veu qu'ils n'ont mis le pied en ville quelle que ce ſoit, où les marques de leur rage ne paroiſſent, où les Egliſes ne ſoyent à bas, les tombeaux renuerſez, les oſſements bruſlez, l'or pillé, les ornemens prophanez, & les eccleſiaſtiques maſſacrez ſans pitié quelconque, & toutesfois ils n'ont rien touché a ſaint Denys, nõpas abatu vne ſeule image, ny diſſipé rien que ce ſoit, ſinõ quelque lame d'or qu'on y auoit oubliee: il eſt bien vray que le meilleur y defailloit, à ſçauoir le theſor, que ie penſe ils n'euſſent eſpargné ſi Dieu n'eut mõſtré quelque miracle pour les en effrayer, & quand a moy ie croy, que la courtoiſie des chefs en ceſt endroit eſt plus procedee de la main de Dieu, que de la gracieuſeté des hommes, & que comme Dieu par ſes ſaints garentit ceſte maiſon des Normands payens, qu'il l'a auſſi deliuree des Harpyies, & tirans Caluiniſtes, les fouldres, & ruineurs des temples, & les furieux ennemys de toute memoire diuine, & eccleſiaſtique. Or auant que paſſer outre és priuileges qui ſont propres a l'Abbaye, & aux recit des prerogatiues de l'Abbé d'icelle, il faut en premier lieu denombrer iceux Abbez, ſelon qu'on nous en a fourny les memoires, ce que ie dis, pource que ie voy vn grand deffaut, & au nombre, & en ce qu'on ne mect point les dates du temps qu'ils ont gouuerné ceſte maiſon royale : laquelle dés ſon cõmencement fut ſacree pour les religieux de l'ordre de ſaint Benoiſt, à cauſe que lors ceſte religion flouriſſoit, (comme elle fait encore) en hommes de grãd ſçauoir, & treſſainte vie. Le premier donc qui eut le gouuernement de l'Abbaye de S.Denys, fut appellé Aigulphe, lequel ne veſquit guere en celle dignité, entant que ſous Dagobert eſtant fondee l'Abbaye, & ce roy ne regnãt que 14.ans, & de ſon regne ayãt tenu la meſme Abbaye Chunald, il eſt a cõclurre q̃ ceſt Agulphe ne veſquit guere lõguemẽt en icelle. A ceſtuy ſucceda Chunald qui eſtoit du tẽps de Dagobert, ainſi q̃ pouuons recueillir par les patẽtes cy deſſus par nous mẽtiõnees, eſquelles Dagobert fait mẽtiõ des ſerfs & eſclaues maſles, & femelles apartenant a l'Abbaye, & Egliſe de S. Denys: le 3. fut vn appellé Theobarie ſous Clothaire 3. & Chideric 2. & apres luy regit ce lieu Caino, regnãt en Frãce Clouis 3. Or eſt il icy a noter que ſuyuant l'ordre, & deſcriptiõ qu'on nous a dõnee, il y a de la confuſiõ és dates, & tẽps des roys, & pour ceſte cauſe n'ay-ie du tout ſuiuy le ſuſdit memoire, auq̃l lors qu'il eſt faite mẽtiõ de Chunald, il le fait du tẽps de Clouis 1. veu

Noms, & nõbre des Abbez de S.Denys.

que ceſte Abbaye ne fut fondee de plus de ſix vingts ans apres le ſuſdit roy Clouis 1. Apres Caino fut Abbé Godobald qu'on fait viure ſous Theodoric 1. mais il le faudroit par ce moien mettre auãt Caino, ou biẽ que ceſtuy fut ſous Clothaire 3. & Chilperic 2. comme fut Theobarie. A Godebald ſucceda Berthoald 6. en nõbre ſouz Clouis 3. qui eut pour ſucceſſeur Chagledelphe, regiſſant ceſte royale maiſon & du tẽps q̃ regnoyẽt en Frãce les roys Childebert 3. Dagobert 2. Il eut pour ſucceſſeur Chilard 8. en nõbre, & qui viuoit ſous le roy Chilperic, iadis dit Daniel & 2. du nom, qui auoit eſté nourry en vn monaſtere, & apres vint Carderie, regnant Theodoric 2. puis Delphin du tẽps de Childeric 3. & icy voit on des tenebres treſeſpaiſſes en la ſuite de ces Abbez: car par le memoire que i'ay en main ſont nõmez ne ſçay quels roys Theodoric & Childebert 3. & neãtmoins noſtre hiſtoire ne les recognoiſt point, qui me fait pẽſer qu'on les a pris pour Childeric appellé l'Inſenſé, & a ceſte cauſe ie comprendray en 22. que ce roy fait-neant regna, trois Abbez à ſçauoir Delphin, Gurnoald, & Cõſtraimme, qui ont eſté 10. 11. & 12. en nombre. Apres leſquels vint au gouuernement de l'Abbaye Fulrade ſous Pepin le bref, & Charles le grãd roys de France, & eſtabliſſeurs de la ſecõde ligne. Magnarie ſuiuit Fulrad, & veſquit ſous Charlemaigne, cõme auſſi feit Fardulphe: mais ceſtuy mort, & ſur les derniers ans de Charles le grãd fut Abbé Hilduin, qui le fut quelque temps ſouz Loys le debõnaire, & du viuãt duquel roy Hilduin mourant, fut fait Abbé Loys 1. du nom, qui tint lõg tẽps ceſte dignité à ſçauoir du regne de ce roy Loys, & de Charles le Chauue. Apres ceſtuy eſt nommé Gozlin ſous le regne de Charles le ſimple, lequel Gozlin fut auſſi Abbé de S. Germain des Prez, ainſi que pouuez recueillir de l'hiſtoire d'Aimõ moyne, & ſous ceſt Abbé Gozlin le Pape Iean 10. ſe mit en deuoir de faire que l'Abbaye de S. Denys fut de la collatiõ de l'Egliſe Romaine, ainſi que le teſmoigne le ſuſdit Aymon, duquel ie veux exprimer icy les parolles. Alors le Pape Ieã produit la copie cõme d'vn cõmandement fait par l'Empereur Charles, qui ordonnoit que l'Abbaye de S. Denys fut donnee a l'Egliſe Romaine: ce que pluſieurs eſtimoyẽt auoir eſté inuenté par le cõſeil des ſus dits Eueſques (il entend parler de Frothaire, & Adalgarie) & autres Conſeillers du roy Loys, affin que Gozlin fut, cõme raiſonnablemẽt, priué de ceſte abbaye. Ce Gozlin fut auſſi Eueſque de Paris, & vn grand remueur de meſnage, ainſi qu'on peut recueillir des hiſtoires anciẽnes, & plus propre a manier les affaires mõdains, que affectionné à la reigle de S. Benoiſt de laquelle il faiſoit profeſſion. Apres ce Gozlin ſucceda Herman 19. en nõbre ſous le roy Eude, & icy me ſemble que le cõpte faut de beaucoup, entãt qu'il ne met que ceſt Abbé depuis Eude, iuſqu'au roy Robert fils de Capet, qui eſt le tẽps de plus de 90. ans, qui ſeroit vne belle duree, & vie d'vn Abbé en ſa dignité. Mais il nous eſt aiſé a ſouldre ce doubte, en voyant cõme les belles, & honorables abbayes de ce tẽps là furẽt vn fort long tẽps ſous la main des grands ſeigneurs qui en portoyẽt le tiltre auſſi bien qu'ils en perceuoyẽt les fruits, ainſi qu'auons marqué deſcriuants l'Abbaye de S. Germain: cõme ainſi ſoit que Veelu dit que par le memoire ancien cõprenant les nõs des Abbez, il y eſt noté vn Robert Compte qui n'eſt autre que le pere de Hue le grand, veu que ceſte race des Capets auant que venir a la courõne (cõme teſmoigne Aymon) empieta les Abbayes plus riches d'aupres de Paris, & y mit des Doyẽs qui en eſtoyẽt les œconomes, & toutesfois à S. Denys on ne les a mis (ainſi qu'a S. Germain) au ranc des Abbez, ains ce Hermã eſt colloqué ſoudain apres Gozlin, & a luy eſt dõné pour ſucceſſeur Odoliõ 20. en nõbre, lequel viuoit du tẽps du bon roy Robert fils de Hue Capet. Succeſſeur d'Odoliõ fut Viuian ſous le meſme roy Robert. Et du tẽps de Henry 1. eut charge de ceſte Abbaye Robert 1. de ce nom, & 22. en nombre: auquel ſucceda Hamerie regnãt en France Philippe 1. ſous lequel encor fut Abbé Yuõ, duquel a eſté faite mẽtion cy deſſus és lettres d'exẽptiõ de ſeruitude pour les citoyẽs de S. Denys. Apres lequel vint Adam 25. en nõbre lors que regnoit en France Loys ſurnõmé le Gros, & eut ceſtuy pour ſucceſſeur le bon, & ſçauant Abbé Sugger qui veſquit auſſi ſous le ſuſdit Loys le gros, & ſous ſon fils Loys le ieune, lequel le nõma Regẽt en Frãce lors qu'ils feit le voyage de la terre ſainte en l'an 1147. & auec ceſt Abbé le roy nomma deux Princes pour auoir charge du gouuernemẽt du royaume: c'eſt ce bõ Abbé qui a eſcrit les Chroniques de France iuſqu'a ſon tẽps, deſquelles quelques vns ſe moquẽt, qui ne ſçauroyẽt guere riẽ dire de bõ ſans emprũter les traits de ce paſteur monaſtique. Ce fut auſſi luy qui exẽpta les citoyẽs de S. Denys de la ſeruitude en laquelle les auoyẽt plõgez ſes predeceſſeurs, ainſi qu'auõs veu cy deſſus parlãs des affaires de la ville. Mort q̃ fut Sugger on eſleut en ſon lieu Eude 1. du nom du tẽps de Loys le ieune, cõme auſſi ſous ce meſme roy tindrẽt ceſte Abbaye Yuõ 2. Guillaume 1. qui eſtoit Medecin, & Hugues Foucaud 30. en nombre entre les chefs de ceſte maiſon royale. A ceſt Hugues ſucceda Hẽry 1. ſurnõmé Troon, regnãt le roy Philippe 2. de ce nom, le 32. fut Pierre 1. de nom, & ſurnõmé d'Antolie regnãt Loys 8. pere de S. Loys, auquel ſucceda Eude 2. ſurnõmé Clemẽt, & natif de Roüen, regnãt le meſme roy en Frãce, & ſous le roy S. Loys viuoit l'Abbé Mathieu de Vẽdoſme, que nous mettõs 34. au nõbre, duquel le memoire qu'on nous a dõné ne fait aucune mentiõ, & toutesfois ie le treuue en Paule Emile deſcriuant le 2. voyage de S. Loys, lors qu'il fut contre les Mores en Afrique, auquel ſ'accorde Guaguin lors qu'il dit, que le roy ayãt fait ſon teſtamẽt, & cõmiſe la charge & regence du royaume a Symõ Comte de Neelle, & a Mathieu Abbé de S. Denys, il ſe mit en chemin pour paracheuer ſon entrepriſe: dont ie m'eſbahis qu'on aye oublyé vne choſe tãt ſegnalee en l'hiſtoire des abbez de ceſte maiſon royale, & religieuſe. A ce Mathieu ſucceda Henry 2. du nom, & ſurnõmé Mellot, qui veſquit du regne des roys Philippes 3. & 4. & luy ſucceda 36. en nõbre Regnauld Giffard, regnãt Philippe 4. Le 37. fut Gilles de Ponthoiſe ſous Philippe le long, & regnans Charles le bel, & Philippe 6. commãda auſſi ſur ceſte Abbaye Guy de Caſtres. Auquel ſucceda le 39. en nombre, appellé Gilles Rigauld ſous le meſme Philippe 6. & le 40. fut Robert 2. ſurnõmé de Fõtenay du tẽps du roy Iean, & ſous Charles le Quint tint ceſte dignité Guy Moncelli 41. en nõbre, apres lequel y vint Philippe de la Villette ſous Charles ſixieſme, & ſous le meſme Roy fut Iean 1. du nom dit de Barbomach: apres lequel vint a la dignité Guillaume 2. ſurnõmé

de Fer-

Gozlin Abbé de ſaint Germain & de ſaint Denys.

Aimon moyne li. 5. chap. 37.

L'abbé Gozlin hõme fort remuant.

Combien de tẽps fut l'Abbaye S. Denys ſans Abbé Clauſtral.

Sug
bé d
Den
gẽt c
ce l'
1147

Sug
bé a
l'hi
de F

Pau
le li
l'hi
çoi

Gu
li. 7.
nale

de Ferrehal, ſeãt au throſne royal Charles 7. & ſous ce meſme Roy fut 45. Abbé Philippe de Gamaches, & Loys 11. regnant, fut Abbé de S. Denys 46. en nõbre Iean Godeffroy 2. du nom preſtre Cardinal, & Eueſque d'Alby : auquel ſucceda 47. en nõbre Iean 3. dit de la Grolaye Eueſque de Lombez en Cominge, & veſquit ſous les Roys Loys 11. & Charles 8. a ceſtuy ſucceda Antoine de la Haye du viuant des Roys Charles 8. & Loys 12. & ſous ce meſme bon Roy & pere de ſon peuple, fut fait Abbé de S. Denys Pierre Gouſier, ou de Boiſy, qui eut pour ſucceſſeur Emard Gouſier, luy meſme auſſi ſurnõmé de Boiſy, & frere de Monſieur le grand, & tenoit ceſte dignité ſous le grand Roy Françoys 1. de ce nom, a ce de Boiſy ſucceda Monſieur Loys de Bourbõ Eueſque, & Cardinal, ſorty du ſang illuſtre de France, & de la race ſainte du Roy Loys 9. qui pour ſes merites eſt canoniſé, & a veſcu ce grand, & vertueux Cardinal ſous les Roys Françoys 1. & Henry ſecond, & treſpaſſa ce bon Prince, & Reuerendiſſime prelat 11. de Mars 1556. l'effigie duquel on voit au coſté Septentrional du cœur de l'Egliſe de S. Denys, eſtant de genoux ſur vne haute colomne de Porphire, au bas de laquelle, eſt peinte la figure de ſon cœur auec ſes armoiries, timbrees d'vn chapeau de Cardinal. A ceſt excellent Prince a ſuccedé ce grand, & illuſtre Cardinal Monſieur Charles de Lorraine, ſorty du ſang royal des Auſtraſiens, & allié de la maiſon de Frãce, & de Bourbõ, qui a ſeruy les Roys Hẽry, Frãçoys 2. Charles 9. n'aguere decedé, & a preſent tient heureuſement ceſte Abbaye ſouz le grand, & triõphant Roy Henry 3. monarque de France, & de Poloigne. Et voila quãd aux Abbez de ceſte royale maiſon laquelle cõme elle a eſté illuſtree d'hõmes rares pour la regir & gouuerner, auſſi eſt elle honoree a preſent d'vn nombre infiny de religieux, leſquels auec l'integrité de vie ont aiouſté vn rare ſçauoir, deſquels ie diroy les noms, n'eſtoit que mẽtionnant les vns ie feroy tort aux autres, les nõs deſquels ne ſont venus a ma cognoiſſance : en ceſte maiſon a floury iadis vn frere Guillaume de Nangis hõme excellẽt, ainſi que le monſtrẽt aſſes les eſcrits qu'il a laiſſé, & ſur tout vne Chronique vniuerſelle qui eſt dés le cõmencement du monde iuſqu'à ſon temps, a ſçauoir ſous ou enuiron le regne de Philippe de Valoys: laquelle Chronique i'ay maniee, & leüe tout au lõg, non ſans grand contentement, veu la ſuite & ordre de l'hiſtoire, & la douceur du langage aſſes elegant, eu eſgard a la rudeſſe de ſon ſiecle. Et ne doubte point que la malice du temps n'aye rauy beaucoup de bons liures faits par pluſieurs des religieux du tẽps iadis, leſquels prenoyent plaiſir a ſeruir a la poſterité par leur eſtude, cõme encore a preſent vous en voyez vne bõne troupe embraſſans les lettres, & faiſans prouffit en icelles, & ſeruans a l'Egliſe de Dieu du talent que ils ont receu de ſa diuine maieſté. Au reſte auant que venir aux prerogatiues de ceſte Abbaye, & priuileges des Abbez, i'auoy oublié de vous dire que dedans le cloiſtre (qui eſt vn des beaux qu'on voye guere, & tout entouré d'eau clere, & ruiſſelant pour le ſeruice de la maiſon) eſt eleuee l'effigie du Roy Dagobert fondateur de l'Abbaye, qui a ces vers inciſez a ſes pieds:

Fingitur hac Specie bonitatis odore refertus,
Iſtius eccleſiæ fondator rex Dagobertus,
Iuſtitiæ cultor, cunctis largus dator, acris
Affuit, & ſceleris ferus, ac promptiſſimus vltor,
Armipotens bellator erat, velutique procella
Hoſtes confregit propulóſque per arma ſubegit.

s de
bon
inal,
é de
nys.

les de
aine
inal
ſent
é de S.
s.

llau-
e Ná-
noyne
. De
docte
rié de
temps.

gie de
obert
oiſtre.

Ie ne les ay voulu laiſſer a part, encor qu'ils ſe reſſentent de ne ſçay quoy rude, & mal poly, d'autant que ie ſçay que les hõmes de bon entendemẽt ne ſerõt ſi difficiles, qu'ils ne lyſent auſſi bien ceſte groſſerie, que quelque cas de plus dous, pour la grande reuerẽce qu'ils portẽt a l'antiquité, laquelle a fait ce qu'elle a peu, pour nous faire paroiſtre de ſa diligẽce. Or eſt il deſormais temps que nous venons aux octroys, graces, faueurs, immunitez, & priuileges dõnez a l'abbé, religieux & maiſon de ſaint Denys, tant par les Roys que par les Papes, entre autres vn qui eſt des franchiſes, donné a celle Egliſe Abbez, & religieux ſe tenans en icelle, par le Roy Dagobert, que ie ſuis content vous mettre icy en Latin, en la forme qu'on me la mis en main, recueilly des regiſtres de celle Abbaye, où telles ſont le parolles.

Lettres patentes de Dagobert ſur les Cerfs fugitifs.

Dagobertus rex Francorum vir illuſtriſſ. omnibus Epiſcopis, Abbatibus, Comitibus, Centenariis, vicariis & cæteris agentibus noſtris. Cecy eſt le cõmencement de ſon Edit, & ayãt fait vn long diſcours il touche a la matiere en ceſte ſorte : *Itaque nos, in dei nomine in palatio noſtro Clipiaco in Synodo generali reſidentes pertractauimus vna cum Epiſcopis, &c. qualiter honor, & laus eccleſiæ beatorũ martyrũ, videlicet peculiaris patroni noſtri domini Dionyſij haberetur, & obſeruaretur. Id eſt vt quiſquis fugitiuorum pro quolibet ſcelere ad præfatã Baſilicã beatorum Martyrũ fugiens tricenã pontẽ aduenerit, vel ex parte Pariſius veniens montẽ Martyrũ preterierit, vel de palatio noſtro egrediẽs publicã viam, quæ pergit ad Luparã tranſierit, ſicut nos quidẽ deus liberauit per ipſos ſanctos Martyres de manibus inimicorũ noſtrorum, & furore domini Genitoris noſtri: ita omnes quicunque ibi cõfugerint liberẽtur, & ſaluẽtur. Si autẽ deus omnipotens per interceſſionẽ ſanctorũ brutũ animal, videlicet ceruũ manifeſtè inibi in ipſo ſacro loco liberauit, multo magis dignũ eſt vt homines rationabiles quocũque delicto facinoris, ſiue contra nos, vel ſuccedentes reges Francorum, vel contra quemlibet alium fidelem ſanctæ dei eccleſiæ aliquod crimen cõmiſerint, relaxentur & liberẽtur.* Vous voyez là deux choſes remarquables, & la reuerẽce que les roys anciens portoyẽt aux Egliſes, puis qu'ils n'exẽptoyent aucun crime, & fut il de leſe maieſté, ains dõnoyent grace a ceux qui ſe ſauuoyẽt és Egliſes, & par l'autre poinct voyez cõme Dagobert par ſa propre bouche, & patẽtes cõfeſſe veritable l'hiſtoire de ſa fuite vers la chapelle des Martyrs, & ſa deliurãce de la fureur de ſon pere, ainſi qu'en ſa preſence le cerf auoit eſté deliuré de la meute de ſes chiens courãs, & limiers. Sur le meſme propos y a vne autre ordonance faite par le roy Robert, lequel ayãt dit cõme par l'aide, & interceſſion de S. Denys il a eſté fait roy & ſur cela diſcouru quelque tẽps, en fin il aiouſte ces parolles.

Patẽtes du roy Robert pour l'Egliſe S. Denys.

Curtem itaque noſtram cum in ipſo Caſtello haberemus, vt nos ab inquietudine ipſius eccleſiæ, & fratrum ibidem famulantiũ longè faceremus, Deo, & glorioſo protectori noſtro, & patrono ſancto Dionyſio, ex conſultu Archiepiſcoporum, quorum nomina ſubterſignamus, placuit ſerenitati noſtræ ab hodie, & deinceps remittere vt ſolennem curiam, hoc in natali domini, in Theophania, in Paſcha, & in Pentecoſte, neque nos, neque ſucceſſores noſtri in ipſo Caſtello vlterius vllo modo preſumamus celebrare. Sed ſicut dominus Conſtantinus beato Petro arcẽ Romani imperij cum omni integritate, in priuilegio ſuo, quod fecit ſancto Syluestro, dicitur contuliſſe, ita & nos, regali magnificentia, hoc eccleſiæ S. Diony-

ſij concedimus, decreto firmamus, Anathematis gladio per Archiepiſcopos, & Epiſcopos qui affuerunt eos qui infringere tentauerint, perpetualiter ferimus.

Encore par ces patentes aprenez vous que le Palais royal eſtoit a S.Denys, que les Roys ſ'y tenoyẽt, & y celebroyent leurs feſtes annuelles, & eſtats & y tenoyent le Parlemẽt aux ſaiſons ordonnees: voyez auſſi depuis quel tẽps on a creu, & receüe pour veritable celle donation que Conſtantin feit de la cité de Rome au Pape ſaint Sylueſtre: comme par les patentes ſuſdictes vous auez veu que le Louure eſtoit baſty ia du tẽps de Dagobert, puis qu'il dit, ſoit que le fugitif ſortãt de noſtre palais paſſe par le chemin public qui va droit au Louure. Et pleuſt a Dieu que nous euſſions en main toutes les chartes qui ſont és Egliſes, & Abbayes: car ce ſeroit de là que nous pourrions recueillir la verité de l'hiſtoire, & l'antiquité des baſtimẽs de la Gaule, & les noms de ceux qui en ont eſté les fondateurs. Et ne ſçauroy loüer ceux qui ſont ialoux de leurs inſtructions, & qui les tiennent ſi cachees qu'ils ſeroyent marrys qu'on en eut la cognoiſſance, d'autant qu'il n'y faut qu'vn rauage de guerre pour leur faire perir, ou vn feu pour les cõſumer: là où ſi cela eſt publié, & imprimé, il n'y a guerre, peſte, feu, eau, ny changement d'eſtat, qui en puiſſe effacer la memoire. Mais reuenons aux immunitez de ceſte Abbaye royale de S. Denys: Loys le gros ſurnõmé l'Ancien, confirmant les franchiſes de l'Egliſe ſuſdicte, a fait auſſi des patentes ſur ce propos, qui ſont de telle ſorte.

Patẽtes de Loys le gros pour l'Egliſe S. Denys.

In nomine ſanctæ, & indiuiduæ Trinitatis patris, & filij, & Spiritus ſancti Amen. Ego Ludouicus gratia Dei Francorum rex &c. Decreuimus, & ſtatuimus, & regio edicto præcepimus, vt Abbas, & Monachi ſancti Dionyſii ſociorúmque eius plenam habeant poteſtatem de ſeruis & ancillis eccleſiæ emancipandis, & liberos faciendi conſilio Capituli ſui, non requiſito aſſenſu vel conſilio noſtro, & ita vt neque nos, neque ſucceſſores noſtri, nec quilibet Principum ſuper eos aliquam reclamationem faciat, vel aliquam redẽptionem proinde exigat. Illi verò iam liberi facti, nec non & omnes ſerui beati Dionyſii vtrique ſcilicet, & euntes & remanẽtes ius, & poteſtatem habeant contra quoſcunque liberos omnem legem exequendi, & in omnibus finibus regni noſtri, ſaluo ſcilicet in omnibus iure, & reuerentia beati Dionyſii. Decreuimus quoque vt ſi quoſlibet homines liberos, vel ſeruos, hoſpites vel aduenas cuiuſcunque perſonæ, ſexus, vel ordinis intra caſtrum vel Burgum ſancti Dionyſii vel infra terminos ab anteceſſoribus conſtitutos manentes, contigerit eſſe vſurarios, ſub iure tantum ſint Abbatis & monachorum eius, a nullo redimendi ſeu puniendi, vel aliquam iuſtitiam cogendi, niſi ab ipſis. Conceſſimus quoque eidem eccleſiæ quod ſi aliquis fuerit falſæ monetæ compoſitor, vel falſi auri, vel argenti compoſitor, inuentor vel portitor infra eoſdem terminos repertus in foris facturam vel redẽptionem ipſam non quiſquam ponat manum præter Abbatem, & iuſtitiam eius. Conceſſimus etiam vt Iudæi qui ad præſens, vel habẽdi ſunt in Burgo, ceu in Caſtello ſancti Dionyſii vſque ad quinque cũ familiis ſuis liberi ſint ab omni iuſtitia noſtra, & ab omni exactione noſtra, tantum ſub iure, vel ſub iuſtitia ſint Abbatis. Item ſtatuimus vt quicunque ſit infra bannileugam ſancti Dionyſii vel infra terminos ſupraſcriptos, & ſecũdum priuilegia antiquitus inſtituta, a nullo rapiatur, neque res eius diripiantur infra ipſos terminos a nullo vnquam, nec a perſona noſtra, nec ab aliquo ſucceſſorum noſtrorum ſi aliquid foris fecerit ſeu nobis, ſeu alij perſonæ, ab Abbate tantum vel a monachis eius iuſtificetur. Contra regiam etiam maieſtatẽ noſtram, ſi quis iniuſtè aliquid commiſerit clamorẽ de illo ad Abbatem faciemus, & iuſtitiam nobis fieri non exigemus, niſi tantum in Curia S. Dionyſij, & ſi cauſa venerit ad iudiciũ, ſuſcipiemus a qualibet perſona, non calumniantes perſonam iudicantis.

La ville de S. Denys appellee Bourg.

Par là vous voyez quelle reuerẽce on portoit a ceſte Egliſe, puis qu'és meſme crimes qui ſont de maieſté, les Roys quictoyent leur autorité aux iuges, & iuſtice de ceſte Abbaye, & puis que leurs maieſtez ne deſdaignoyent de ſubir iugement, & ſentẽce par les meſmes iuges ſubalternes. Et pour mõſtrer encore quelles eſtoyent les immunitez de ce lieu, oyons l'ordonãce de Dagobert ſur cecy, que i'ayme mieux vous mettre ainſi qu'elle eſt en Latin, que vous la tourner en Françoys, pour la reuerẽce de l'antiquité, & propre ſignifiance des mots qui y ſont icy cõpris: or parle il en telle ſorte:

Quapropter per hoc præceptum quod ſpecialius decernimus, & in perpetuo volumus eſſe manſurum, iubemus, atque conſtituimus, vt neque nos iuniores neque ſucceſſores noſtri in perpetuo, nec aliquis de iudiciaria poteſtate accinctus in curtis præfatæ baſilicæ Beati Dionyſij, vbi & in quaſcunque regiones vel pagos in regno (Deo propitio) noſtro, quod a die præſenti pars ipſius monaſterij poßidere, & dominari videtur, vel quod à deum timentibus hominibus, per legitima cartharum inſtrumenta ibidem fuit conceſſum, aut in antea erit addictũ, vel delegatum, nec ad cauſas audiendum, nec ad fideiuſſores tollendos, nec ad freda, vel bãnos exigendũ, & ad manſiones vel paratas faciendum, nec vllas redhibitiones requirendum intra immunitatem ſancti Dionyſij ingredi vel requirere quoquo tẽpore nõ præſumat, niſi quicquid fiſcus noſter exinde poterit exactare, omnia & ex omni mercedis noſtræ augmento, ſub integra & firmißima immunitate a die præſenti concedimus, & ſi quiſpiam hanc noſtram autoritatem, vel immunitatem infringere voluerit, & alios ad hoc cõduxerit, vnuſquiſque pro ſemetipſo libras 30. ex auro purißimo partibus ſancti Dionyſij coactus componant, vt dictum eſt, quicquid exinde forſitan filius noſter ad partem noſtram ſperare poterat in luminaribus, vel ſtipendiis monachorum, ſeu & in alimonijs pauperum ipſius monaſterij perenniter per noſtra oracula ad integrum ſit conceſſum.

Freda ſont p ges, & buts.

De ce meſme Roy il y a encor vn edit ſur le marché, a l'abbaye de S. Denys octroyé duquel ie vous propoſeray encor les mots, tant ie me plais en ce diſcours, faiſant mention de la deuotion des Roys enuers les choſes ſaintes, or voicy comme il parle.

Autre de D bert ſ march de S.D

Dagobertus rex frãcorum vir illuſter Leutone, VVlfione & Caurone Comitibus, & omnibus agentibus noſtris, vicariis centenariis & cæteris miniſtris reipublicæ noſtæ. Cognoſcat ſollicitudo, & prudentia veſtra qualiter volumus, & conſtituimus in honore domni & glorioſi patroni noſtri Dionyſij mercatum conſtruendo admiſſa ipſa quæ euenit VII. idus Octobris ſemel in anno de omnes negotiantes in regno noſtro cõſiſtentes, vel de vltra mare venientes in illa ſtrada quæ vadit ad Pariſius ciuitatẽ in loco qui dicitur Paſellus S. Martini, & ſciatis noſtri Mißi ex hoc mercato, & omnes ciuitates in regno noſtro, maximè a Rothomoporto vnicus porto qui venient de vltra mare pro vino & melle, & Garancia emẽdo, & iſto, & altero anno ſeu antè ſit ipſe teloneus inductus vſque ad tertiũ annum, & inde poſtea de vna quaque carrada de melle perſoluant partibus S. Dionyſij ſolidos duos, & vnaquæque carrada de garancia ſimiliter duos ſolides, & illi Saxones, & VVicarij, & Rothomenſes, & cæteri Pagenſes de aliis ciuitatibus perſoluant de illis nauigiis de vnaquaque carrada denarios duodecim, & vultaticos, & paſſionaticos per omnes ſucceßiones, & generationes illorum ſecundum antiquam conſuetudinem. Iubemus etiam vt

Comb duroit dis la f de S. D nys.

ipſe mercatus per quatuor ſeptimanas extendatur, vt illi negetiatores de Lombardia ſiue Hiſpania, & Prouincia ac de aliis regionibus illuc aduenire poßint: & volumus, ac expreßè præcipimus, vt nullus negotiator in agro Pariſiaco audeat negotiare, niſi in illo mercato quam in honore ſancti Dionyſii conſtituimus vel ordinamus. Et ſi quiſlibet hoc fecerit, bannum noſtrum pro hoc perſoluat ad partem ſancti Dionyſii. Præcipimus denique & expreßè vobis mandamus, vt omnes agentes ſeu iuniores, ſeu ſucceſſores noſtros præſentes, & futuros, vt nullo vnquam impedimento pars ſancti Dionyſii de ipſo mercato habeat ex parte noſtra, & veſtra, neque in ipſa ciuitate Pariſius, neque ad foras in ipſo Pago, de ipſos Teloneos, vel nauigios portatiuos, pontalicos, riuaticos, Rotalicos, VVltaticos, Themonaticos, Cheſpitaticos, Pulueraticos, Foraticos, Meſtalicos, Laudaticos, Saumaticos, ſalutaticos, omnia, & ex omnibus quicquam ad partem noſtram, vel fiſco publico de ipſo mercato ex ipſa mercimonia exactare poterint, pars ſancti Dionyſii vel ſui agentes in perpetuo habeant.

Ie n'ay rien changé en ces patentes, bien que les grammairiens y verront des extraordinaires façons de parler, & contre toutes loix de Grammaire, comme auſſi il y a pluſieurs mots deſquels ie ne ſçauroy dire la ſignifiance, pour n'eſtre ny Grecs, ny Latins, & moins approchans de la langue Françoyſe, ſelon que maintenant nous la parlons. Et auant que ie vienne aux priuileges, & prerogatiues que les Papes, & Eueſques y ont octroyé, ie continueray ce que les Roys y ont donné du leur, & comme ils ſe ſont aſſeruis a ceſte Egliſe, à laquelle ils ont fait hommage: & qu'il ſoit vray, Charles le grand, qui vouloit ſuyure la trace de ſon pere Pepin, lequel en bien ſeruant a Dieu, & a ſon Egliſe, auoit eſtably la couronne aux ſiens, ayant fait vne aſſemblee generale des eſtats a ſaint Denys, y feit de belles ordonnances apres ſon retour des Eſpaignes, où Roland ſon neueu, & autres Princes eſtoyent morts en la memorable bataille de Ronceuaux, & entre ces ſiennes conſtitutions, il feit celle qui ſ'enſuit, & laquelle eſt extraite d'vn liure, & hiſtoire fort ancienne eſcrite a la main, où les parolles en ſont telles.

Præcepit etiam Imperator, vt omnes Franciæ reges, & Epiſcopi præſentes, & futuri paſtori eiuſdem eccleſiæ eſſent obedientes in Chriſto, nec reges ſine eius conſilio eſſent coronati, nec Epiſcopi ordinati, nec apud Romam recepti aut damnati. Rurſúmque poſt plurima dona eidem eccleſiæ ſancti Dionyſii collata, regali diademate ſuper altare depoſito, eidem martyri cunctis audientibus dixit: Domine ſancte Dionyſi, honore regni Franciæ me ſpolio, vt vos de cætero eius dominium habeatis, & tunc quatuor Biſantios aureos beato Dionyſio ſuper altare obtulit, in ſignum quòd regnum Franciæ à deo ſolo, & ipſo ſancto, gladio cooperante, tenebat. Et conſtituit vt omnes ſucceſſores ſui reges Franciæ conſimiliter facerent annuatim in oblatione tangendo caput proprium, non tamen aſtricti ſeruituti humanæ, ſed diuinæ, quæ ſumma ingenuitas debet dici, cùm Deo ſeruire, ſit regnare. Præcepit etiam Imperator vt vnus quiſque poſſeſſor cuiuſque domus totius Galliæ quatuor nummos annuatim ad ampliandam eiuſdem ſancti eccleſiam, ab ædificio Dagoberti vſque ad Crucifixum, daret, & omnes ſeruos qui hos nummos libenter darent, liberos fecit, & qui daturi erant in poſterum Francos ſancti Dionyſii vocari perpetuò iußit. His deuotißimè peractis Carolus cunctis audientibus Dionyſio ſic tunc dixit: Domine ſancte Dionyſi a vobis nunc licentiam accipio, Franciámque vobis relinquo, vt poſt deum ſitis eius dominus atque cuſtos.

Voyez que Charlemaigne fait hommage du royaume de France a ſaint Denys, luy paye tribut annuel, aſtraint les Roys a faire le ſemblable, & ſingulariſe ce lieu ſur toutes les Egliſes de Gaule, & cognoiſſez par experience que cecy n'eſt pas menſonge, puis que les Roys de France, ont de bonne couſtume que lors qu'ils vont faire quelque loingtain voyage, ils vont viſiter les corps ſaint des Martirs, prenent congé d'eux, & leur payent certaine offrande, leur donnans la garde, & commettans la deffence de leur royaume. Cecy a eſté cauſe des grãds biẽs, & reuenuz qu'auoit iadis ceſte Abbaye, car ce de quoy elle iouyt maintenãt, n'eſt la centieſme partie de ce que le temps paſſé elle auoit de richeſſes, ainſi que i'en ay veu le denombrement en vn vieux liure de parchemin eſcrit a la main que me monſtra l'an 1573. au moys d'Octobre le ſuſnommé Veelu en ſon logis en l'Abbaye, auſſi n'y auoit il Prouince en toute la Chreſtienté, où ceſte maiſon n'eut quelque rente, terre, ou reuenu, ou heritage: mais quand a cela c'eſt la moindre cõſideration, veu que le regne de Dieu ne giſt és aiſes, & richeſſes de ce ſiecle, & qu'il y a aſſes dequoy pour les religieux, ſ'ils ſont bons, & plus que trop, quand ils ne feront le deuoir ſelon qu'il eſt ordonné par leur reigle. Or entre les graces, & prerogatiues de l'Abbé de ſaint Denys ceſte cy de tout tẽps a eſté receüe (bien qu'a preſent abolie) qu'ils eſtoyent les premiers Chapelains, ou pluſtoſt grands Aumoſniers des Roys de France, & eſtoyent en Latin nommez *ſacri Palatii Archicapellani*, comme qui diroit Maiſtres de la chapelle du Roy, & de ſon ſacre Palais, & de ces titres ſont honorez par les vieilles Chroniques Fulrade du tẽps de Charles le grãd, & Hilduin lors que les baſtards Loys, & Carloman tenoyẽt la courõne de France. Et de noſtre temps eſt il obſerué, que quiconque eſt Abbé de ſaint Denys, eſt auſſi Conſeiller né en la court de Parlement a Paris, y a voix deliberatiue cõme les autres ſenateurs, & ainſi qu'ont les Pairs de France, & croy que ceſte prerogatiue leur eſt octroyee à cauſe du droit de la courõne gardee a ſaint Denys, & qu'en celle Egliſe les Roys ſont le plus ſouuent couronnez: ioinct que le royaume eſtant homageable a ſaint Denys, l'Abbé de l'Egliſe d'iceluy peut eſtre a bon droit du corps de ceux qui ont la charge de la iuſtice en France. L'abbé auſſi de ſaint Denys a puiſſance de donner tonſure, & promouuoir les clercs aux moindres ordres ſans paſſer outre, & de benir les ornemẽs de l'autel, qui eſt vne prerogatiue, laquelle de droit, & couſtume ancienne n'affiert qu'aux ſeuls Eueſques, & peut donner ceſte autorité a vn de ſes religieux tel que bon luy ſemblera de choiſir, & quand aux autres libertez, & priuileges octroyez audit Abbé, il y a celuy qui luy fut donné par ſaint Landry Eueſque de Paris ſous le regne de Clouis fils de Dagobert, ainſi que i'ay recueilly de la grand mer des hiſtoires, & Choniques de France, où eſt la harangue faite par ledit Roy deuant les Prelats du royaume, par laquelle il prioit le ſuſdit ſaint Eueſque, qu'il donnaſt exemption a la ditte Abbaye, Abbé, & moynes de ne plus eſtre ſuiets a la iuridiction de l'Eueſque de Paris: ce qui fut octroyé au Roy par ſaint

Roys de France allans hors du royaume prenẽt congé de S.Denys.

Abbez de S. Denis Chapelains du ſacre palais des roys.

Abbez de S. Denis Cõſeillers en la court de Parlemẽt a Paris

Abbé ſaint Denis cõfere les moindres ordres.

Mer des hiſtoires volume premier.

Priuilege de ſaint Lādry eueſque de Paris ſur la liberté de l'Abbaye ſaint Denys.

Landry és preſences de ſaint Ouen, ſaint Rendon, ſaint Paladie, ſaint Cler, ſaint Eloy, ſaint Supplice, ſaint Ethe, & ſaint Caſtadie: la teneur de laquelle conceſſion nous auons icy tranſcripte en ayans recouuert la copie latine, que i'ayme mieux vous citer que nompas vous la traduire. Il donc fait premierement vn long diſcours ſur les cauſes du priuilege, & en fin conclud en ceſte ſorte: *Per quod decerno, atque obteſtificatione diuini nominis interdico, & nec ego deinceps, nec vllus ſucceſſorum meorum hoc audeat infringere, vel auſu temerario aliquatenus violare: videlicet vt omnis presbyter vel clericus ex his qui in ipſo caſtro præfati beatiſſimi Dionyſij martyris vel extra ex loco qui dicitur fons ſancti Remigij ſicut via diſtinguit, quæ præbet iter iuxta pratum quod dicitur formoſum, vſque ad eccleſiam ſancti Quintini martyris, & illic per regalem ſtratam, donec veniatur ad Viuarium in capite Tricini Pontis, ſicut prata fratrum diſtingunt vſque ad præfatum locum fontis ſancti Remigij: omnes illi qui in hoc circunſcripto ſpatio eccleſiis ſeruiunt, ſint liberi, & abſoluti ab omni debito, & redditione cirradarum, & Synodorum: tamen volumus, & pro reuerentia ſancti Dionyſij martyris concedimus, vt ſi neceſſitas eis fuerit ex noſtro, vel ſucceſſorum noſtrorum epiſcopatu ſine pretio Chriſma, & oleum ſuſcipiant, & ſi quis eorum Presbyterorum vel Clericorum fortè aut occiſus (quod abſit) aut vulneratus fuerit, aut ex eis omnibus alicuius iniuriæ acclamatio ſurrexerit, quicquid ex his omnibus ad nos attinere videtur, hoc totum abbati, qui in ipſo ſancto loco præfuerit, cæteríſque fratribus habendum, & diſponendum concedimus. Sub die Calend. Iunij in anno decimo quintô, regnante Chludoueo glorioſiſſimo rege: Auſtrolenus lector, iubente Domno Landerico Epiſcopo hoc priuilegium ſcripſi, & ſubſcripſi.* Et a cecy conſentirent, & ſe ſoubſignerent auec Landry, & le ſuſdit Auſtrolen ſecretaire de Landry, vingt & deux autres Eueſques, les noms deſquels ſont au pied du ſus allegué priuilege, & quelques vns deſquels ie vous ay nommez, ſelon que les ay trouuez en la mer des hiſtoires. Et puis que ie vous ay fait part de l'octroy de l'Eueſque de Paris aux Abbé, & religieux de ceſte Abbaye, il ne ſera inconuenient d'en faire autant des Bulles des Papes concernans ces meſmes octroys, & prerogatiues, & en premier lieu y eſt celle du bon & ſainct Pape Zacharie, qui ſeoit a Rome du temps que Pepin ſe ſaiſit de la couronne de France: lequel Pepin eſtant Roy, & deſirant ſingulariſer le lieu de ſaint Denys, en feit requeſte au Pape, lequel luy accordant choſe ſi iuſte, enuoya le brief, & reſcrit apoſtolique contenant ces parolles.

Pepin ſollicite le Pape pour les priuileges de l'Abbaye ſaint Denys.

Bulle du Pape Zacharie.

Zacharias Vrbis Romæ Epiſcopus, ſeruus ſeruorum dei, &c: Puis adreſſant ſa parolle a Pepin qui luy auoit fait la requeſte, il continue ſon propos, diſant. *Conſtat enim tua digniſſima poſtulatio ad noſtram dilectionem, vt priuilegium quod Domnus, & venerabilis Landericus Pariſiacæ vrbis Epiſcopus monaſterio ſancti Dionyſij ſpecialis (vt ſcripſiſti) tui patroni, fecit, & vnà cum conſenſu venerabilium illius patriæ Epiſcoporum roboruit. In quo, ſecundum terminos a ſe diſpoſitos a ſua, & omnium ſucceſſorum (videlicet vrbis Pariſiacæ) Epiſcoporum poteſtate commanentes, & eccleſiis ibi ſeruientes Presbyteros, Diaconos, & clericos abſoluit, & pro reuerentia ſaincti Martyris, pariterque amore, & reuerentia nec non petitione Domni Chludouei regis Dogoberti filij, atque quiete fratrum ibi deo famulantium, ne a clericis infeſtarentur, & ab oratione retardarētur, Abbatis, & monachorum ipſius monaſterij, & ſucceſſorum eorum poteſtati, & diſpoſitioni ſubdidit: Nos etiam, noſtro, immò potius apoſtolico priuilegio firmaremus, & in perpetuo confirmatum mandaremus: Petiſti etiam vt in eadem eccleſia bis in anno fratribus monachis baptiſterium conſecrare, & nouos Deo regenerare filios permitteremus: Quod libenter pro ámore tanti martyris, ſimul & pro tua reuerentia ac beneuolentia annuimus, in vigilia videlicet ſancti Paſchæ, & in Pentecoſtes: Hoc autem omninò caueant ne aliquando, niſi in iam dictis feſtiuitatibus illud agere præſumant: quod ſi præſumpſerint regulariter ab Abbate tempore illo exiſtente emendentur. Priuilegium verò pro reuerentia ſanctiſſimi Dionyſij, & pro tua petitione, illi eccleſiæ facientes, autoritate patris omnipotentis, & filij, & ſpiritus ſancti, cum inuocatione cæleſtium virtutum, & beati Petri Apoſtoli, & omnium ſanctorum Dei autoritate, & noſtra ſtatuimus, & roboramus, vt priuilegium domni Landerici, & noſtra conſtitutio inconuulſa permaneat. Et ne quis futurorúm magna, paruáque perſona hoc infringere præſumat, interdicimus. Promulgantes etiam ſancimus, ne quis Pariſiacæ vrbis Epiſcoporum iam dicti monaſterii monachos pro his omnibus quæ prædicta ſunt quoquomodo interpellare audeat, vel ad concilium prouocare præſumat, ſcriptum per manus Ioannis ſcriniarii. Anno octauo Domni noſtri Zacharii. Datum ſecundo Nonas Nouembris imperāte Conſtantino. Anno decimo quarto. Indictione ſexta.*

Reque
de Cha
le grād
papeEſ
ne.

Apres Pepin, le Roy Charles le grand ſon fils, pour ne laiſſer ceſte Abbaye ſans memoire, & marque de ſa bonne voulonté & affectionnee deuotion vers les ſaints Martyrs, ioint que l'Abbé Fulrade l'en ſollicitoit, il obtint encor dauantage du Pape Eſtienne, que Pepin n'auoit fait de Zacharie, & iuſques a là que les moynes de ſaint Denys pouuoyent eſlire vn Eueſque d'entre eux, & baſtir des Abbayes quelque part que bon leur ſembleroit du royaume de France, & que ceſte Abbaye ne dependit d'autre que purement, & immediatement du ſaint ſiege apoſtolique, ainſi qu'a preſent pluſieurs autres iouiſſent de meſme priuilege. Charles donc ayant obtenu cecy du Pape, il en eut auſſi la deſpeche & les Bulles, la teneur deſquelles ie ne vous cacheray non plus que des autres priuileges, & laquelle contient les parolles qui ſ'enſuiuent.

Bulle d
PapeEſ
ne a l'
bé de ſa
Denys.

Stephanus epiſcopus ſeruus ſeruorum Dei, Fulrado Deo amabili presbitero, & Abbati, venerabilium diuerſorum monaſteriorum Deo auſpice fundatori, & per ſeriem omnibus ſucceſſoribus eius viciſſim abbatibus in perpetuum. Igitur qui poſtulaſti à nobis dilectiſſime noſter fili, quatenus in regno Franciæ vbi, & vbi tibi placitum fuerit in ruribus ac mœniis diuerſorum locorum, ſiue in his quæ ſunt tuæ proprietatis, ſuis in his etiam quæ per emptionis paginam tibi aduenerint, ſiue in rebus parentum tuorum, vel vndecúmque tibi acciderint, monaſteria ſicut à te ſine refragatione de aliquo iudice vel reclamatione, conſtructa ſunt, ita libera ſub iure ſanctæ Romanæ eccleſiæ, cui (Deo auctore) deſeruiunt, à nobis firmata priuilegiis in futuro permaneant. Nos igitur tam piis deſideriis fauentes, ac noſtra benedictione id quod petis effectui mancipantes, per hanc apoſtolicam autoritatem tibi, ſucceſſoribúſque tuis abbatibus Cænobij ſanctorum Martyrum, Dionyſij, Ruſtici, & Eleutherii licentiam, & poteſtatem concedimus ædificandi monaſteria vbicunque in Franciæ regno volueritis, ſiue in locis proprietatis veſtræ, ſiue in his quæ per comparationis ſeriem, vel conſenſione regum, vel parentum veſtrorum dono, vel vndecúnque, vel vbicúnque vobis quolibet iuſto modo obuenerint. Et quoniam ad preces Chludouei filij Dagoberti regis, Domnus Lan-

nus Landericus Pariſiacæ vrbis Epiſcopus, à ſua, & omnium ſucceſſorum poteſtate deinceps cum conſilijs ſuorũ canonicorum, & fratrum ſuorum Coepiſcoporum regionis illius, cœnobium veſtrum, & omnes ad illud ſeruientes clericos qnorumcúnque ordinum in procinctu veſtri monaſterij abſoluit: nos etiam babere vobis Epiſcopum per ſingulare priuilegium concedimus, qui de vobis, ab Albate, vel à fratribus in monaſterio veſtro electus, & à fratribus noſtris Epiſcopis de illa regione conſecratus, illá monaſteria veſtra à vobis ædificata prouideat, & vice noſtris nominis, vbi, & vbi fuerint, regat, & prædicationi tam in ipſo monaſterio veſtro, quàm in ipſis ſibi adiacentibus deſeruiat. Vt autem alicuius eccleſiæ Epiſcopus vel ſacerdos illa monaſteria, aliquo cupiditatis vinculo deceptus inuadat, & illi Epiſcopo quem tu, vel ſucceſſores tui elegerint, & ordinari fecerint per inuidiam, aut per quamlibet occaſionem aliquam contradictionem inferat, omninò prohibemus: ſed ſint reliqua voſtra monaſteria ſub apoſtolica ditione, ſicut & ipſe ſanctus locus conſtitutus eſt, ad quem ipſa prædicta monaſteria pertinere videntur. Hoc autem Chriſti Dei, & domini noſtri, & beati Petri apoſtolorum principis, & noſtra, quà preualemus autoritate promulgantes, ſancimus, vt iſta quæ dictauimus, ita roborata permaneant, & nemo Epiſcoporum de quacunque eccleſia Presbyterum, vel Diaconum ordinare, vel aliquod eccleſiaſticũ miniſterium celebrare, vel concilium conuocare in prædictis monaſterijs audeat, niſi ille quem Abbas illo tempore exiſtens, ad hæc officia peragẽda inuitauerit. Tuas autem, & tuorum monaſteriorũ cauſſas, tu, atque tui ſucceſſores per tempora quæ ſunt ventura, ad noſtram, & apoſtolicam audientiam reportare, & reclamare, per noſtram præceptionem, licentiam habens, & cum veneris ad nos, vel legatos tuos miſeris, nullus intereà te vel illos, videlicet tuos ſucceſſores cõdemnare audeat, vel res tuas inuadere quoquo modo præſumat: Siquis autem Rex, vel Epiſcopus, vel aliquis de poteſtatibus huius ſæculi contra iſtã noſtram autoritatem facere voluerit, & de noſtra, & apoſtolica autoritate fraudauerit.

Et le reſte eſt ſuyuant qu'on a de couſtume de clorre les briefs des Papes auec ſon annee, & indiction, qui eſt vne bulle fort auantageuſe pour cette maiſon, laquelle eſt confirmee par vn priuilege dóné par le Pape Leon troiſieſme du nom, celuy qui couronna Charlemaigne Empereur de Rome, lequel aiouſte qu'il ne ſoit loiſible a Preſtre quelconque de celebrer Meſſe au monaſtere de ſaint Denis, ou autres a luy ſuiets, ſans la licence de leur Abbé, & autoriſe l'Eueſque eſleu par le conuent ſuſdit, auquel il donne licence de conſacrer les Egliſes, & faire, & proumouuoir les clercs a la dignité preſbiterale, ſelon qu'il eſt contenu en la Bulle cy deſſus alleguee du Pape Eſtienne. Et non ſans cauſe eſt il faite mention des monaſteres ſuiets a l'Abbaye de ſaint Denys, veu qu'encore de preſent, il y a pour le moins douze ou treize beaux, & riches Prieurez qui ſont dependans de cette maiſon, & en la collation de l'Abbé d'icelle, cóme encore il y a cinquante ou ſoixante Cures qui ſont de la collation, & nomination, ou preſentation du meſme Abbé, & leſquelles Cures ſont de l'exemption, de laquelle eſt faite cy deſſus mẽtion, & pour cette cauſe l'Abbé de ſaint Denys a vn official qui eſt religieux, lequel a ſa iuſtice, & ſurintendance ſur les Curez, & Preſtres des Egliſes qui ſont cõpriſes en cette exemption, & duquel les apellations, ſ'il y en eſchoit, vont immediatement a Rome, ſans qu'on recognoiſſe en ſorte aucune le Metropolitain. Ainſi vous voyez ſi cette Egliſe eſt a tort a preſent reſpectee par nous en nos deſcriptions, puis que les Papes, Empereurs, Roys, Eueſques, Abbez, & en ſomme touts hommes ſegnalez ſe ſont mis en tout deuoir de l'aggrandir, honorer, & rendre des plus excellentes de l'Europe. Ie laiſſeray tout a propos la puiſſance que les Abbez de ſaint Denys ont ſur les Chanoines de l'Egliſe collegiale qui eſt en la meſme ville de ſaint Denys, comme encor ne m'arreſteray ſur les donations que les Roys ont fait a cette Abbaye: car ce ſeroit trop ſ'arreſter ſur les diſcours, ioint que cecy ſuffit pour la declaration des ſingularitez qui ſont en la ditte Abbaye: & dequoy ie veux que ſçachiez gré aux ſuſnommez religieux qui m'ont fait largeſſe de la plus part de ces memoires, car ie ne ſuis de ceux qui vſurpe la gloire d'autruy, ou qui me monſtre ingrat enuers ceux auſquels i'ay quelque obligation, & redeuance.

Du reſte des villes compriſes en la Preuoſté, & vicomté, & reſſort du Chaſtelet de Paris.

APres la ville de ſaint Denys, ſ'offrent pluſieurs lieux remarquables és entours de Paris, & leſquels ſont a la iuſtice ordinaire du Chaſtelet, qui eſt le ſiege du Preuoſt, iuge anciennement eſtably pour vuider les differens qui ſuruenoyent entre les citoiens, & autres ſuiets a telle iuriſdiction, leſquels il decidoit diffinitiuement, ſi ce n'eſt és choſes de conſequence, & en matiere de graces qu'il failloit aller reſouldre au parlement qui pour lors (ainſi que dit a eſté) eſtoit ambulatoire. Dés quel temps fut l'eſtendue de la Preuoſté de Paris, limitee comme elle eſt a preſent, ie ne l'ay encor leu, bien eſt il a preſuppoſer que ce n'eſt de trop long temps, veu que chacun grand iuſticier auoit ſon reſſort, & que les guerres n'auoyent ſouffert les recognoiſſances deües aux ſieges Royaux, eſquels auſſi la iuſtice n'eſtoit deüement adminiſtree. Et de cecy me fait foy vne vieille Chronique que i'ay eſcritte a la main, & où l'autheur ne ſe nomme point, de laquelle voicy les paroles. La Preuoſté de Paris fut baillee en garde, & en fut Eſtienne Boyleau le premier gardiẽ: il eſtoit aſpre iuſticier: auparauant eſtoit baillee a ferme aux Bourgeois, dont pluſieurs inconueniens eſtoyent. Car le pauure ne pouuoit auoir raiſon du riche, & eſtoit le pauure ſi greué, que les terres des hauts iuſticiers, eſtoyent plus habitees que la terre du Roy, & ſe leuoit aucunefois le Preuoſt de ſon ſiege ſans ouyr cauſe. Par là vous pouuez cognoiſtre combien eſtoit corrompu le ſiecle d'alors, & par qui la iuſtice eſtoit adminiſtree, à ſçauoir par les Bourgeois: qui me fait coniecturer que le nombre des loix ne leur troubloit guere le cerueau: & que les cauſes ſe vuidoyent au ſort, & ainſi que venoit a la fantaſie de ces iuges a ferme. Mais S. Loys fut celuy qui corrigea cet abus, & inſtitua en office, ce qui eſtoit auparauant mis a ferme: & par conſequent ce fut lors, que le Chaſtelet commença a flourir, & que les limites de ſa iuriſdiction furent poſez, & les ſousbailliages d'icelle eſtablis, qui ſont ſept en nombre, leſquels on appelle les ſept filles de la Preuoſté de Paris: & les chefs deſquelles ayãts le nom de Sousbaillifs, celuy qui eſt garde de la

Preuoſt de Paris iuge ordinaire.

C'eſt vn extrait des Chroniques de S. Denys.

S. Loys roy eſtablit les gardes de la Preuoſté de Paris

Sept Sous bailliages ſuiets au Chaſtelet de Paris.

Preuoſté de Paris, eſt le chef, & Bailly, c'eſt a dire la ſauuegarde, d'autát que ce mot ancien de Baillie ſignifie tuition, & garde: ainſi que doctemét vous deduit le Seigneur Paſquier en ſes recerches de la Frãce: or les villes, & places qui ont, & portent le titre de filles, & ſousbailliages de Paris, ſont celles-cy, Poiſſy, S.Germain en Laye, Tornan en Brie, Torcy en Brie, Corbeil, Monlchery, & Gonneſſe en France, deſquels ie parleray le plus ſuccintement qu'il me ſera poſſible, n'oubliant les autres lieux qui y ſont cõpris, & leſquels ſont ſuiets aux Seigneurs, la iuſtice, & iuriſdiction deſquels reſpond auſſi deuant le Preuoſt de Paris.

Quels les Soubailliages ſuiets au Chaſtelet de Paris

Poiſſy ne fut iadis qu'vn chaſteau, & comme le plaiſir des Roys, où les Roynes alloyent accoucher auant que le chaſteau S.Germain fut baſty, où auſſi les enfants Royaux eſtoyét nourris, comme depuis Bloys, & Amboiſe ont ſeruy a meſme vſage.

Où aſſiſe la ville de Poiſſy.

S. Loys roy ſuſnõmé de Poiſſy & pourquoy.

Cette ville eſt aſſiſe aſſes pres de la riuiere de Seine en vn beau vallon, ayãt ſon plan fort agreable, enuironnee de boſcages d'vn coſté, & de l'autre de terres labourables, & de laquelle ie ne vous puis donner autre marque de ſes ſingularitez, que de ce que le Roy ſaint Loys l'a tant honoree que de ſe ſurnommer en ſes lettres Loys de Poiſſy, à cauſe que ce fut là qu'il receut le ſaint Sacrement de bapteſme, & où auſſi il cõfeſſoit auoir eu le plus grand honneur que il eut onc receu en autre lieu quel que ce fut de la France: eſtimant le bon, & Treſ-Chreſtien Prince, n'y auoir gloire, ny auancement au monde qui merite d'eſtre eſgallé au titre que nous prenons d'eſtre les enfans de Dieu au bapteſme, & lequel nous illuſtre de tãt que nous portons auec la marque de ſalut, le nom de Chreſtiens pour l'onction receuë au nom de l'oinct de Dieu, & du vray fils d'iceluy, à ſçauoir de Ieſu-Chriſt noſtre Sauueur, & Seigneur de tout le monde.

Colloque tenu a Poiſſy l'an de grace 1561.

Or cõme ce bon Roy a honoré par le titre, & ſurnom de Poiſſy cette ville, & qu'elle a eſté illuſtree par vn nombre infini de ſaintes religieuſes qui y ont veſcu en toute integrité ſuyuant le vœu de leur profeſſió, elles bataillans contre Satan, & la chair ſoubs l'enſeigne de ſaint Dominique, auſſi de noſtre temps ce lieu a eſté infamé par le colloque, & conciliabule, tant nuiſible qui y fut tenu du commencement du regne de Charles neuuieſme pour contenter les heretiques, leſquels ne voulans ſe ſoumettre au Concile general, pratiquerent cette aſſemblee, & pernicieuſe conference, non de deſir qu'ils euſſent de rié accorder, ains ſe perſuadans de gaigner le Roy encor enfant, & de peruertir le reſte des Princes: mais Dieu a ruiné leurs deſſeins, & rompu leurs conſeils & machinations, conſeruant le Roy, & Meſſieurs ſes freres en l'vnion de l'Egliſe Apoſtolique, Catholique, & Romaine a la confuſion des rebelles, & peruertiſſement de la mauditte ſecte des Caluiniſtes. Non pourtant fut ce malheureux colloque ſans effect, car il engendra vn enfant pernicieux, à ſçauoir cet edit tant chanté par les Huguenots, & appellé de Ianuier, lequel leur donnoit toute liberté de mal faire, duquel ayans parlé en nos hiſtoires des Roys Charles, & de France, n'auons a preſent affaire de nous y arreſter d'auantage.

S.Germain en Laye chaſteau royal par qui baſty.

Quant au lieu de ſaint Germain bien qu'il ſoit ancien, cõme nommé pour celuy ſaint Eueſque d'Auxerre, qui auec ſaint Loup paſteur de Troyes paſſa en Angleterre pour extirper l'hereſie des Pelagiens, ſi eſt-ce que il n'eſt que de peu de temps en ça recogneu, à ſçauoir depuis que les Roys y ont baſty le chaſteau qu'on y voit a preſent, lequel fut fõdé, ou pluſtoſt reſtably par le Roy Charles cinquieſme ſurnommé le ſage: ie dis reſtabli, d'autant qu'on dit auſſi qu'il feit baſtir le Louure, & nous trouuons par les parentes de Dagobert, ainſi qu'auons monſtré cy deſſus, que le Louure eſtoit ia de ſon temps, & que du regne de Philippe Auguſte, le Comte de Flandres y tint priſon: & autant en peut il eſtre de ſaint Germain, lequel eſtant ruiné par les guerres, fut remis ſus par ce Roy: d'autant qu'il eſt vraiſemblable que ce fut en ce chaſteau que naſquit ſaint Loys, & que de là auant on le porta a Poiſſy pour y eſtre baptiſé.

Franç
1. du
refeit
chaſte
ſaint
main.

Ie ne me veux arreſter a vous deduire la ſuperbe du baſtiment de ce chaſteau renouuellé de noſtre temps par le grand roy Françoys premier du nom, lequel ſe plaiſant au deduit de la chaſſe, & ce pays y eſtant treſpropre, feit refaire ce qui tẽdoit a ruine en ce chaſteau, n'y laiſſant choſe qui peut ſeruir a ſon ornement, ny a la perfection de ce qui concerne l'architecture: & quant a l'aſſiette elle eſt ſi bien poſee, que ſoit pour l'air, ſoit pour le plaiſir, il n'y a maiſon Royale en France qui le ſurpaſſe, & peu qui l'eſgallẽt: auſſi ç'a eſté en ce lieu que ſe ſont plus retirez les Roys durant la paix, qu'en autre des places de leur ſejour, quoy que Fontaine-belleau, ſoit mis au ranc des plus belles, & agreables places de la France. Ie laiſſe tout a propos pluſieurs choſes qui ſe ſont paſſees a ſaint Germain, leſquelles vaut mieux que ſoyẽt touchees en l'hiſtoire de nos roys que nous eſperons dreſſer, pluſtoſt qu'en cet endroit, où il ſuffit de monſtrer les lieux, & leurs aſſiettes, puis que nous ſommes ſur le point de la Geographie: ioint que il y a deux traits, qui ſe ſont paſſez de noſtre tẽps a ſaint Germain, deſquels il vaut mieux ſe taire que d'en parler peu, & d'en dire la verité, il n'y fait pas trop aſſeuré, veu la malice des hõmes.

Villa
Nant
& ſo
tiquit

Non loing de ſaint Germain eſt le village renommé de Nanterre, ie dis renommé non pour ſa grandeur, ny richeſſes, voire, ny pour le plaiſir du lieu, ains pluſtoſt pour le ſacre threſor qui en eſt iſſu, à ſçauoir celle ſainte & glorieuſe vierge Geneuiefue Patrone de Paris, laquelle naſquit en ce village enuiron l'an quatre cens vingt deux, ce qui monſtre, & l'antiquité du lieu, & la grace qu'il a receu de Dieu, d'auoir duré en ſon entier depuis ſi long temps, là où tant de belles villes ont eſté ſaccagees, & miſes en ruine.

Nant
lieu d
naiſſa
de S.
uiefu

Ie ne penſeray faire que mon deuoir, ſi ie dis vn petit mot en paſſant de cette ſainte fille, puis que ſa memoire eſt en eternelle benediction, & ſi ie renomme le lieu, duquel elle a pris ſon origine, eſtant aſſeuré de la ſainteté d'icelle par vne infinité d'hiſtoires, leſquelles ne peuuent ſe ſaouler de donner louange a cette heureuſe Contadine. Ie l'apelle Contadine, pour eſtre nee, & nourrie au village, & ſortie de parents villageois, le pere nommé Seuere, & la mere Geronce, & la fille entretenue en l'eſtat de ſes parents a garder ſes brebiettes, comme encore auiourd'huy on vous monſtre le lieu, où elle gardoit ſes troupeaux, lequel eſt demeuré en friche, comme ſeruant pour la memoire de celle qui la ſanctifié par ſa preſence, & les habitans ſ'eſtimans indignes de rompre celle terre qui a eſté la nourrice des troppeletz de ſainte Geneuiefue leur concitoiene. Que ce bourg fut quelque grand cas, le monſtre, que les ſuſdits Eueſques Saincts Germain d'Auxerre, & Loup de Troies paſſans en la grande Bretaigne, ſ'y arreſterent pour y loger, & ſe rafreſchir pluſtoſt que d'aller a Paris, qui eſtoit aſſes bonne ville, & où auoit vn bon nõbre de Chreſtiens, mais la ſolitude leur plaiſoit, & ſaint Germain auoit a conſacrer a Dieu celle, qui en ſon cœur ſ'y eſtoit aſſes dediee, mais la conſecratiõ de laquelle failloit que fut faite publiquement. Ce fut a Nãterre qu'elle voüa virginité entre les mains de ce ſaint Eueſque en l'Egliſe parrochiale, & en preſence de tout le peuple qui eſtoit là venu pour receuoir la benediction de ce prelat Auxerrois. Ce fut a Nanterre que Dieu feit par elle ce grand miracle de l'aueuglement de Geronce ſa mere, qui l'auoit tencee, & batue, pour ce que elle ne vouloit garder la maiſon, tandis que ſa mere alloit a l'Egliſe, ains luy reſpondit qu'elle deuoit pluſtoſt obeir aux commandements de ſaint Germain, qui luy auoit enioint d'aller a l'Egliſe, que de ſ'amuſer aux choſes corruptibles de ce ſiecle. Ce fut en ce village, que Geronce aueuglee receut la lumiere de ſes yeux par le miniſtere de ſa fille, qui luy fut querir de l'eau au puids, luy en laua les yeux, & par ce lauement la mere recouura la veuë. C'eſt le meſme puids qui eſt encore a preſent en l'Egliſe dediee au nom de ſainte Geneuiefue a Nanterre, lequel i'ay veu, & où i'ay (par la grace de Dieu) gouſté de l'eau miniſteriale du ſuſdit miracle: car de la maiſon de cette vierge, a eſté faite vne Egliſe, ſelon que les anciens l'auoyent de couſtume, où Dieu fait iuſques a preſent de grands miracles par ſa Sainte. De laquelle ie ne pretens vous faire plus long diſcours, me ſuffiſant de vous dire que Nanterre eſt le lieu de ſa naiſſance, & origine, & que ce village n'eſt guere loing de la riuiere de Seine en vn de ſes replis, qu'il fait depuis ſaint Cloud de ſix ou ſept qu'il en fait allant tortueuſe iuſques au deſſous de Poiſſy: ioint que i'eſpere (auec l'aide de Dieu) vous parler plus au long de cette vierge, au liure que ie dreſſe de l'hiſtoire des ſaints, que nous voulons vous donner apres auoir mis fin a cette Geographie. Bien vous diray que il y a vn Parc a Nanterre, qui eſt renommé de ſainte Geneuiefue aſſis en vne plaine raſe, & aſſes pres de l'eau, & neantmoins la riuiere ſe deſbordant bien que les champs qui entourent ce parc, ſoyent couuerts d'eau, ſi eſt ce que ce parc en eſt du tout exempt, comme ſi cet element n'oſoit aſſaillir la place, où iadis cette vierge gardoit ſes brebiettes, & de cecy il y a mille teſmoings qui l'aſſeureront. Ie ne veux oublier vne choſe autant rare, & prodigieuſe que miraculeuſe qu'on peut voir en ce cartier, & a vne lieuë, ou enuiron de ſaint Germain en Laye, qui eſt vn bois taillis preſque tout de cheſnes, lequel on apelle le Boys de la trahiſon, duquel ſi on prend quelque rameau, & le vient on a ietter en l'eau de Seine voiſine de là, il ſ'en va tout auſſi toſt a fonds, que ſi c'eſtoit vne pierre, ou quelque autre matiere de ſemblable peſanteur. Icy eſt a conſiderer de quelle eſpece d'arbres eſt cõpoſé ce taillis, a fin que ne facions point contre le cours ordinaire de nature, ce qui eſt en icelle de naturel, comme ainſi ſoit que Pline diſputãt des arbres qui n'endurent ou ſouffrent onc la vermoulure, il en monſtre quelques vns, leſquels ne flotẽt point ſur l'eau, ains dés auſſi toſt qu'on les met dedans, ils ſ'y enfoncent: mais le cheſne n'eſt mis entre ces arbres ſi peſans, ioinct qu'vn ſeul petit rameau, de ceux que Pline racõpte n'ira auſſi toſt a fonds qu'on le mettra en l'eau, là où les moindres tirez de ce boys, ſont ſi peſans (ne ſçay en quelle ſorte) que tout ſoudain l'eau les engloutit. Si c'eſtoit la naturelle force de Seine d'abiſmer, & deuorer ce qu'on iette dedans, elle en vſeroit là meſme, & ailleurs a l'endroit des autres choſes, ainſi que le meſme Pline racompte du fleuue Silaro, qui eſt pays dit en Italie terre de labour, pres la cité de Surrente, les eaux duquel ſont de tel effort, que non ſeulement les rameaux qui y ſont mis, ains encor les fueilles des arbres ſ'y conuertiſſent en pierre: & autant en dit aduenir au fleuue Surie, qui eſt au pays Colchique: mais tout cecy bien que ſoit miraculeux en la nature, encor ne l'eſt il pas tant que ce qui aduient en Seine touchant ce bois de la trahiſon. Car és deux fleuues ſuſdits, ceſt empierrement de boys eſt general par touts leurs licts, & courſes, & en cettuy non, veu que ailleurs la Seine porte, & ſouffre flotter ſur ſes ondes toute eſpece de telles matieres, là où en c'eſt endroit vous diriez que ſon eau eſt tellement deuenue rare, que les choſes plus legeres y enfondrent. Or d'en dire les cauſes, & en ameiner les raiſons, ie croy qu'il n'y a philoſophe qui voulut, ou oſaſt l'entreprendre, ſi par meſme moien il ne ſe faiſoit declairer, & ſot, & temeraire que de vouloir entrer au conſeil priué de celuy qui ſe ioüe, cõme il luy plaiſt de nature. Et eſt vn cas merueilleux, que depuis le temps que le forfait de celle trahiſon aduint, iamais ce boys n'a prouffité, ains a meſure qu'on en a coupé, il eſt demouré ſans regermer, quoy que ce ſoit le naturel du cheſne de peupler vne terre depuis qu'il y eſt enraciné: & encore a preſent le peu qui reſte de ce boys (car il n'y a que quelques Baillieaux) ſe ſent de cette malediction, & en coupãt ou arbre du branche, ou rameau, il n'y ſurcroiſt, ny regerme choſe quelconque. Ce Boys de la trahiſon eſt poſé entre le port au Pec, & le port de Chatou a quelques cinq lieües de Paris, & vne de ſaint Germain en Laye: a vn coing duquel, mais quelque peu auant dedans le boys, du coſté qu'on va a ſaint Germain, on voit encore vne grande table de pierre, ſur laquelle on dit que fut faite la trahiſon, de laquelle ce boys taillis eſt ainſi renommé: mais on ne dit pas quelle fut cette conſpiration, ne par qui faite, & moins en eſt il rien ciſé, ny engraué autour de cette pierre, qui nous puiſſe faire foy de l'hiſtoire. Il eſt vray qu'aucũs ont voulu dire, que en ce lieu fut braſſé le monopole de ceux qui auec Ganelon Seigneur de Haute-fueille dreſſerent pour accabler la maiſon de ceux des Ardennes, & les plus braues des capitaines eſtans a la ſuite de Charles le grand, & de laquelle conſpiration ſortit le deſaſtre, aduenu a la iournee tant chantee de Ronceuaux, laquelle n'eſt point choſe fabuleuſe, ains des plus veritables qui ſe lyſent és hiſtoires Françoiſes. Et que pour ſigne de la deteſtation, & horreur d'vne telle, & ſi mauditte conſpiration, Dieu a voulu monſtrer cõbien elle luy fut deſplaiſante par cette malediction donnee au bois, l'apeſantiſſant outre ce que nature

Voy Pline li.16.c.40.

Miracles des eaux ſont cogneuz a Dieu tant ſeulement.

Où eſt le boys de la trahiſon.

Hiſtoire pretendue du boys de la trahiſon luy donne de legereté. Ie ne vous afferme, ny condamne cette opinion, veu qu'il y a de la veriſimilitude quant au fait: entant que Ganelon iouiſſoit de pluſieurs terres a l'entour de Paris, & que ceux auec leſquels il conſpiroit eſtoyent ſes parents: eſtãt a preſuppoſer, que iamais il ne pratiqua les Sarraſins pour les faire entrer en Gaule, & accabler le camp de Charlemaigne, qu'il n'eut des complices en ces cartiers pour parfournir l'entrepriſe, a laquelle ils ne ſceurent non plus atteindre, que de noſtre temps ont fait les Caluiniſtes, ayant conſpiré contre le Roy, ſon eſtat, & ſa couronne. Et ſoit pour cette occaſion ou pour autre, ſi eſt-ce que les anciẽs n'ont point en vain donné ce titre a ce bois, & qu'il faut bien que la conſpiration fut de grande conſequence, & important de beaucoup a l'eſtat, puis que de ſi long temps la memoire en dure, & qu'elle eſt confirmee par vn tel, & ſi grand miracle & preſque ſur vne impoſſibilité de nature. La troiſieme fille du Chaſtelet eſt Tournan en Brie, & la quatrieſme Torcy au meſme pays Briois, de vous dire la cauſe pourquoy ces deux pieces ont eſté eſchantillees des Bailliages principaux de Brie, ie ne l'entreprens point, n'en ayant aucune inſtruction, ny memoire, & toutesfois faut il que cela ſoit procedé de quelque felonnie des Seigneurs, qui ont iadis commandé en celle riche, & fertille contree, ou que les Roys en ayant fait achapt, ont auſſi iointes ces pieces a leur domaine, & miſes ſous la iuriſdiction de Paris, comme du Bailliage le plus proche au pays de Brie.

Aſſiete de la ville de Corbeil.

Quant a Corbeil, c'eſt vne ville aſſiſe ſur la riuiere de Seine, ayant d'vn coſté le pays de Brie, à ſçauoir a l'Orient, le Hurepois a l'Occident auec partie du pays Chartrain, au Septentrion le terroir Pariſien, & au Midy le Gaſtinois: & eſt poſee en vn beau, & plaiſant paiſage, & arrouſee de diuerſes riuieres, comme de la mere des eaux Françoiſes la Seine, & de la riuiere d'Eſſonne, ou d'Eſtãpes recommandee en bon poiſſon, & ſur tout en eſcreuiſſes les meilleures, & plus delicates qu'on ſçache trouuer.

Corbeil appellé iadis chaſteau de Corbeil.

Cette place ſe nommoit iadis en Latin *Caſtrum Coruolium*, mais d'en dire la raiſon ie ne le peux faire, n'en ayant inſtruction, & ie ne pretens baſtir des cauſes de l'impoſition des noms a la volee, pour ne me rendre contemptible en mes inuentions: au reſte la ville eſt poſee, & aſſiſe de telle ſorte qu'on en feroit vne place bien forte, n'eſtoit que de deux coſtez elle eſt cõmandee de deux coſtaux, mais celuy qui eſt tirãt au Gaſtinois vers la Maladerie ne luy eſt ſi nuiſible, pour eſtre aſſes loing, que celuy qui eſt du coſté de Seine, venãt a Ville neuue S. Gorge, lequel peut preiudicier grandemẽt ſi l'ennemy eſtoit maiſtre de cette mõtaigne.

Ceſar li. 7. de la guerre Gallique

De la grãde antiquité de cette place, on n'en parle guere, que par coniecture, les vns en raportans le baſtiment du chaſteau aux Romains, & diſans que Ceſar feit baſtir celle groſſe tour, qui encore y ſert comme fortereſſe: mais ie n'oſe l'affermer, & ne veux auſſi le refuſer comme eſtant vraiſemblable: car encor que Ceſar en ſes Cõmentaires ne face mention de Corbeil, ny de cette Tour, ſi ne faut pourtant reietter l'opinion de ceux qui la diſent par luy baſtie, veu que la ſtructure d'icelle, & du chaſteau ſe reſſentẽt de l'antiquité Romaine: & qu'il eſt vraiſemblable, que Ceſar ayant a faire aux Gauloys, tenant Melun, & craignant qu'ils ne ſ'eſpãdiſſent plus loing, il baſtit cette fortereſſe. Or qu'il eut cette crainte, appert par ce qui eſt en ſes Cõmentaires, lors qu'il dit que entendant la venue des Gauloys, & comme ils eſtoyent campez és entours de Paris, il feit refaire le pont de Melun, rompu auparauant par ſes ennemys, & prit la route de Paris, le long de la riuiere: & pourquoy cecy, ſinon a fin que les Gauloys ne ſe ſaiſiſſent de ſes forts, & ne luy empeſchaſſent l'entree a Paris du coſté de Hurepois, ſ'il leur laiſſoit gaigner la campaigne: mais ces choſes giſans plus en coniecture que certitude, nous en laiſſons le iugemẽt libre a ceux qui voudront y diſcourir, pourueu qu'ils mettent peine de tirer au vray de l'hiſtoire, ce qui pourra ſeruir a l'ornement, & eclerciſſement d'icelle.

Corb
iadis
té:&
les C
aggra

Au reſte la ville de Corbeil a eſté erigee iadis en Cõté, & y a eu des Seigneurs fort puiſſans qui y ont commandé, & par la diligence deſquels elle a eſté agrandie en la forme qu'on la voit a preſent, & encore d'auantage, veu les ruines qui ſe treuuent le long de la riuiere d'Eſtampes, qu'on dit auoir eſté la maiſon de plaiſance de la Royne Iſſembourg eſpouſe du Roy Philippe Dieu donné (d'autres dient que ce fut Adelle) apres que le roy l'eut repudiee, ſous pretexte qu'elle luy eſtoit proche parente: ce que ie penſe eſtre veritable, veu les choſes y ſont aſſes apparentes, & que il eſt vraiſemblable que cette Dame repudiee, ne voulant ſ'en retourner en ſon pays, ains pluſtoſt viure en continẽce perpetuelle en France, ſe retira en cette ville, & feit baſtir ce palais, duquel on voit les ruines encor au lieu qu'on nomme le vieil Corbeil.

Epit
de la
Iſſebo
femm
Roy
lippe
dont

Cette Royne eſt enterree a ſaint Iean en l'Iſle, ſur le tombeau de laquelle eſt l'Epitaphe, que ie vous ay cy mis pour vous donner marque du temps qu'elle eſtoit: or dit il ainſi.

Hic iacet Isburgis regum generoſa propago,
Regia quòd regis fuit vxor, ſignat imago:
Flore nitens morum vixit, patre rege Dacorum,
Inclyta Francorum regis adepta thorum.
Nobilis huius erat, quod in ortis ſanguine claro
Inuenies rarò, mens pia, caſta caro.
Annus millenus aderat, deciéſque vicenus
Ter duo, térque decem cum ſubit ipſa necem.

Quant a l'hiſtoire des Comtes de Corbeil, elle n'eſt venue en nos mains qu'à petits eſchantillons, ainſi que l'auons peu recueillir des vieilles annales de France, par leſquelles n'auons rien, ou bien peu trouué de ce bon Comte Aymon qui eſt enterré a main ſeneſtre du grand autel en l'Egliſe dediee a S. Spire, de laquelle on dit qu'il fut le fondateur, & y eſtablit le college des Chanoines tel qu'on y voit a preſent, ainſi qu'on le peut recueillir d'vn tableau qui eſt pres le tombeau du ſuſdit Comte.

Aym
Com
Corb
dateu
l'Egl
Coll
de S.

Il y en a qui ont oſe dire que cet Aymon eſt celuy que les Romans fabuleux font pere de Regnaut de Montauban, & autres freres de ce Palatin, mais la fondation de cette Egliſe, ne vous le peut accorder, laquelle n'eſt de ſi long temps, comme ainſi ſoit, que ſi iamais cet Aymon, ny ſes enfans furent, comme ie penſe qu'ils ont eſté, ſi eſt-ce que iamais il ne cõmanda ſur Corbeil, veu que le domaine d'iceluy fut aux Ardennes, ainſi que nous auons trouué par le

Les
fils a
mon
rét
du C
de Co

diſcours d'vne vieille hiſtoire: & ne veſquit onc du temps de Charles le grand (ainſi que faignent les fables tirees des liures, & Romans des Eſpaignols) ains plus de ſoixante ou octante ans au parauant ſous le regne des Roys du ſang de Meroüee. Non pourtant veux ie nier qu'il n'y peut auoir des Comtes dés ce temps a Corbeil, puis que le mot de Comte (ainſi que ſouuent nous auons monſtré) emportoit charge de gouuernement, & non Seigneurie patrimoniale, & hereditaire : & que du temps des Carlouinges, & Roys du ſang de Pepin, nous trouuons des Comtes eſtablis auec puiſſance, ainſi que i'eſpere vous diſcourir plus au lõg en noſtre hiſtoire de France. Or du comte, duquel il nous appert le plus, eſt d'Eude, lequel viuoit du temps de Loys le gros enuirõ l'an de grace mille cent douze, duquel Comte les grandes Annales de France parlent & racomptent ce qui ſ'enſuit. Que les Egliſes de Frãce eſtãt affligees par la nobleſſe, comme Guy le Rouſſeau, & Guy de Crecy, que d'autres appellent Hué ſon fils, & l'vn frere du Comte de Corbeil, & l'autre ſon nepueu, fuſſent mal contens du Roy, pour ce qu'il leur auoit oſté le chaſteau de Gournay, lequel leur ſeruoit de retraite, ayants fait leurs pilleries, & rauages tant ſur les eccleſiaſtiques, que ſur le peuple ſuiet au Roy, ils taſcherent d'attirer le Comte Eude a leur ligue, & le faire armer contre ſon Prince. Mais le bon Eude, qui ſçauoit la meſchanceté de ſes parents, & de combien ils eſtoyent vituperables, & cognoiſſoit quelle obeiſſance il deuoit au Roy, ne voulut onc y entendre : Et pour cette cauſe Guy, & Hué conſpirerent contre luy, & feirent tant que comme vn iour Eude allaſt ſe pourmener, & paſſer ſon temps a la chaſſe, ne penſant a la trahiſon contre luy braſſee, ſe veit ſurpris, & ſaiſy par ſon frere, qui le mena priſonnier a la Ferté Baudoujn, & là le traita fort rudement ſans auoir eſgard au ſang qui les allioit enſemble, ny a la foy du Comte qui ne vouloit commettre felonnie contre ſon Prince. L'hiſtoire ſuſditte loüe grandement la nobleſſe ſuiette au Comte de Corbeil de haute cheualerie, & d'ancienneté auoir eſté recommandee en generoſité, & vaillance, & dit que les nobles du pays furent ſe plaindre au Roy Loys le gros de l'excez commis par le ſuſdit de Crecy: & le Roy leur donnant quelque ſecours, & eux ayans intelligences auec certains citoiens de la Ferté, on fut pour ſurprendre la place : mais eux deſcouuers par le bruit des cheuaux, furent auſſi combatus par les ſoldats de la garde du chaſteau, qui feirent priſonnier Anſeau de Galande (que l'hiſtoire nomme grand Seneſchal du Roy) qui fut mis en la tour auec le Comte de Corbeil. La perte de ce vaillant homme touchant au cœur du Roy, & voyant encor que le Comte ſouffroit ce deſaſtre pour ſon ſeruice, y fut en perſonne, & tant trauailla ceux de dedans, qu'il les força de ſe rendre a diſcretion, & ainſi il deliura ce Comte, & oſta la Ferté au tyran, qui en iouiſſoit par ſaiſie, & bienſeance, pluſtoſt que par aucun droit qu'il y peut pretendre. Au reſte ce Cõte Eude fut fils du Comte Bouchart, qu'aucuns dient auoir eſté Seigneur de Mont-morency (ce que ie n'oſeroy affermer, bien que de ce temps veſquit vn Bouchart de Mont-morency perſecuteur des Egliſes) que l'hiſtoire ſuſditte nomme l'orgueilleux, & le maiſtre des deſloyaux, & des excommuniez, lequel combatant contre le Roy fut feru d'vn coup de lãce, & mourut pour le grãd repos du royaume de France. Eude ne voulant reſſembler a ſon pere, ſuiuit le party du Roy, & de l'Egliſe, & comme auons dit) refuſant l'alliance de ſon frere, il fut par luy empriſonné, & deliuré de priſon par les forces Royales. Eude ne ſurueſquit guere long temps apres cette guerre, & luy mort, Hué ſon nepueu (quoy que le Roy le tint priſonnier a Chaſteau Lãdon) ſe portoit pour ſon heritier, à cauſe que le Comte Eude n'auoit point hoir de ſon corps pour luy ſucceder. Le Roy, qui voioit que Thibaut Comte de Chãpaigne ne henniſſoit apres autre auoine, qu'apres le chaſteau de Corbeil, pour tenir le pied ſur la gorge au Roy, & ſe doubtoit qu'il ne gaignaſt le ſuſdit Hué priſonnier, ſe reſolut auec ſon conſeil de deliurer le Comte Hué heritier d'Eude, lequel fut conduit a Moiſſy place apartenante a l'Eueſque de Paris, pour là traiter d'accord, & cõuenir auec le Roy pour ſa deliurance. Hué dit de Crecy qui ne deſiroit que d'eſtre en liberté voyãt a quoy le Roy tendoit, condeſcendit volontiers a l'accord tel que pleut au Roy, car il craignoit qu'on ne luy feit perdre la vie veu ſes deſloyautez, & tyrannies, & quitta au roy le chaſteau, & fort de Corbeil, qu'il diſoit luy appartenir par la mort du bon Comte Eude, ſans qu'il prit garde que luy ayant forfait, ne pouuoit entrer en cet heritage : & a fin que le Roy ne ſe defiaſt deſormais de luy, il luy donna oſtages, & iura ſa foy de ne plus courir le pays, & n'vſer d'aucunes exactions ou concuſſions ſur ſes ſuiets, ny de rauiſſements, & violences ſur les Egliſes, veu que c'eſtoit la principale occaſion, pour laquelle le roy auoit pourſuiuy tant luy que ceux de ſa famille: quitta outre ce vn ſien chaſteau appellé Puiſſac, ou aumoins iura de ne le fortifier contre le Roy, ſi ce n'eſtoit par l'expres commandement, & volonté de ſa maieſté. Mais comme tout felon ne fait compte de ſa foy, ayant le deſir de continuer en ſa meſchãceté, ce fol Hué, eſtriuant contre ſon Seigneur, ſ'allia du Cõte Thibaut de Champaigne, pour lors ennemy mortel du Roy, & fortifia la place ſuſditte de Puiſſac & y faiſant priſonniers tous ceux que le roy y auoit laiſſez pour le garder, & luy ſeruit cette place d'vne retraite apres qu'il auoit fait ſes courſes, iuſqu'à tant que le Roy l'eut chaſtié, & qu'il eut derechef repriſe celle fortereſſe, & cõtraint le Comte de Champaigne de ſ'humilier, & luy requerir paix, ainſi que le traite Suger Abbé de ſaint Denis, de l'hiſtoire duquel nous auons recueilly tout ce diſcours. Ainſi vous voyez comme la ville de Corbeil vint en la puiſſance du Roy, & fut ſoumis a la couronne de France d'où (que ie ſçache) il n'eſt depuis party, les Roys ſe gardans cette piece, comme vn rampart contre les Palatins de Champaigne, & de Brie, qui de fois a autre ſe reuoltoyent alors, & ne vouloyent recognoiſtre les Roys pour ſuperieurs. C'eſt auſſi tout ce que ie peux dire des Comtes de Corbeil ſuyuant ce que i'en ay leu és vieilles hiſtoires eſcrites a la main, la ſource deſquels ie n'ay point trouuee, laquelle il faut preſuppoſer eſtre venüe lors que des capitainies on feit des heritages ſous Capet, ou ſous les ſucceſſeurs des enfants de Charlemaigne. Tant y a que cet Hué Comte de

Bouchard Corbeil de quel eſtimé.

Eude Cõte de Corbeil meurt du temps de Loys le gros.

Hué de Crecy hoir d'Eude de Corbeil.

Hué quitte ſon droit de Corbeil au Roy.

Felonnie du Comte Hué.

HuéComte de Corbeil s'en alla mourir en la terre ſainte.

Ceſar li. 7. de la guer. Galliq.

Maſures & ruines qui ſont pres Charentõ.

Ouid. Metamorph. li.3.

Corbeil,que i'eſtime auoir eſté le dernier,apres que le Roy eut vaincu le Champenois,ne ſçachant plus a qui ſe retirer,ſe voyant deteſté de chacun, & excommunié pour auoir fait mille iniures a l'Eueſque de Chartres, ſoit que la conſcience le chatouillaſt, & poignit,ou que la honte luy deffendit de ſe tenir en France, il ſ'en alla comme en exil volontaire, & paſſant la mer feit le voiage de la terre ſainte, où il mourut deffendant la cauſe de la religion, contre les droits de laquelle il auoit par ſi long temps cõbatu en France. Ie n'ay point trouué encore auteur, ny pancarte qui m'ayent informé en quel temps fut l'ancien Corbeil ruiné,& par qui, ou en quelle ſaiſon cettuy que voyons renouuellé,ou ſi ſon eſtédue tenoit & l'vn & l'autre: & quoy qu'on en die, ſi ne trouue-ie pas vn des anciens qui donne autre nom a cette place que de chaſteau,qui me fait penſer que pluſtoſt celuy qui eſt le long de l'eau eſt le vieil chaſteau que l'autre, puis qu'on peut coniecturer que c'eſt du baſtiment des Romains, & que l'autre qui porte le nom de vieil, eſt le plus moderne,& n'eſt autre cas que la ruine des Palais des Cõtes. Que ſi quelcũ a de meilleures raiſons que moy, qu'il les allegue, & ie luy cederay de bon cœur, & qui plus eſt, ie le mercieray affectueuſement de ſa courtoiſie, ſ'il m'inſtruit en choſe que ie deſire grãdement a ſçauoir, & en quoy nous deurions touts trauailler,a fin d'oſter de tenebres les places, villes, & citez de France ou Gaule (car ainſi la dois-ie nõmer) l'hiſtoire deſquelles a demouré iuſqu'à preſent enſeuelie. Au reſte eſt a noter que Corbeil eſt celle place, de laquelle eſt faite mention en Ceſar appelle Metioſedum,ou Ioſedum, lequel quelques vns (ſans preuue aucune) mettent par deſſus Melun, mais ne diſent quel fut, & comme a preſent il ſ'appelle:là où nous auons monſtré que par les antiquitez de ce lieu on peut voir qu'il eſtoit du tẽps des Romains:ioinct que Glarean,homme fort diligent en la Geographie fait pour nous,& le camp de Labien poſé deuant Paris le preuue, lequel allant par bateaux a Ioſedum ou Metioſedum,donne a entendre que c'eſtoit cette place voiſine de Paris, & aſſiſe ſur meſme riuiere. Car (a fin que i'vſe d'vne petite digreſſion) qui eſt celuy qui me niera que Charenton n'aye eſté iadis quelque fort pas, pour ſeruir de bride aux ennemis des roys,lors que l'emboucheure de Marne,& de Seine ſeruoit de limites aux terres Royales ? Qui doubte que ces vieilles maſures, qui ſont pres de Charẽton,n'ayent eſté de beaux Palais, veu leur eſtendue, & les grandes, & longues carrieres,qui là ſe treuuent, auec les marques des edifices ſe reſſentans de leurs antiquitez, & du luſtre de la grandeur de ceux qui les fonderent? Ie ſuis expres ſorty de Corbeil (où ie retourneray bien-toſt) & ay reculé vers Charenton,pour vous dire que és maſures qui ſont entre iceluy, & Conflans,il y a vn Echo des plus admirables qu'on ſçache en la France:ie ne veux diſputer a preſent ſur cette repercuſſion de l'air és lieux concaues, ou ayans rebat,eſquels eſt cauſee cette voix immortelle qu'on appelle Echo,d'autant qu'il n'y a homme ſi peu verſé en Philoſophie, qui n'en puiſſe rendre la raiſon,& de laquelle dit Ouide:

D'vn chacun eſt cette voix entendue
Et ſa vie eſt au ſeul ſon recogneue:

Plin.
ch.15.

Echo
ueill
Char

Eglis
ſont
beil.

Corb
ſiegé
les H
nots
1562.

Ville
ue S.
ge.

Mõ
ry 7.
Chaſ

A qu
tint
Mõt
ry.

Seulement veux ie bien qu'on ſçache,que ces Echos, deſquels Pline fait mention en ſon hiſtoire naturelle,ne ſont a preferer a celuy de Charenton, lors qu'il dit qu'à Athenes pres la porte Thraciẽne y auoit vn Echo,qui reſpondoit ſept voix,& qu'autãt en aduenoit a Olympie:mais en cettuy de Charenton la repercuſſion y eſt plus merueilleuſe, & pour laquelle experimenter, i'ay eſté d'autrefois auec feu le Seigneur Pierre Boaiſtuau dit de Launay homme d'erudition ſinguliere, & le Seigneur Gabriel de Lyuene gentilhomme Angoumoiſin,& a preſent Abbé de ſaint Cibarg lez Engouleſme: qui auõs compté les reſponces de l'Echo,iuſques a plus de dix repercuſſiõs de l'air,tout ainſi qu'on oit la volee d'vn boulet de canon ſifflant en l'air,porté par la vehemence du feu,& de la poudre. Mais laiſſants ces miracles de la nature,faut reuenir a noſtre Corbeil honoré de la memoire du Comte ſuſdit, a ſçauoir Aymon,& de pluſieurs ſaintes reliques, & entre autres de ſaint Spire ou Exuperie, au temple, & deuant les ſacres oſſements duquel ſe font de beaux miracles, Dieu voulant eſtre honoré en ſes ſaints. Et entre les autres Egliſes eſt l'hoſtel Dieu,le reuenu duquel eſt aſſes bon, & ſuffiſant pour la nourriture,& entretien des pauures, ſi ceux qui en ont eu la charge euſſent eſté auſſi ſoigneux de faire leur deuoir, que de deſpouiller les neceſſiteux; & mãger le bien des fameliques. Y eſt auſſi le ſaint lieu dedié a la memoire de ſaint Iean, & qui depend de l'ordre des cheualiers croiſez de Malthe: & c'eſt là où eſt le tombeau de la Royne Iſſembourg de laquelle i'ay fait cy deſſus mention. La ville de Corbeil de noſtre temps a ſenty l'aſſaut des Huguenots heretiques, lors que ſur les premiers troubles en l'an mille cinq cent ſoixante deux elle ſe veit aſſiegee par les Admiraliſtes accompaignez des Alemans, mais deffendue par les Seigneurs Catholiques, qui ſ'allerent mettre dedans pour arreſter là l'ennemy, tandis qu'on mettroit ordre a la grande cité, vers laquelle ſ'acheminoyent les rebelles: & ainſi Corbeil ſeruit lors de ville de frontiere, comme auſſi elle a fait depuis ſans onc eſtre ſoubmiſe aux armes des Proteſtans. A trois lieües de Corbeil vers Paris eſt Ville neuue ſaint George, place moderne, & belle, & en vne aſſiette fort plaiſante, de l'antiquité de laquelle ie n'ay autre choſe a vous diſcourir, puis que ie n'ay veu auteur qui en face compte. La ſixieſme fille du Chaſtelet de Paris,qui a titre de ſousbailliage eſt Montlehery, que les anciens appelent Mont-letheric, place fort ancienne, & de laquelle ie ne ſçauroy vous dire le tẽps qu'elle fut baſtie,bien paroit il que quelcun appellé Letheric en fut le premier baſtiſſeur,ce qui donneroit a couleur a pluſieurs que le premier foreſtier de la foreſt Cambroniere (qui ores eſt le pays de Flandres) appellé Luderic, en pourroit auoir eſté l'origine,mais ce ſont coniectures, ſur leſquelles ie ne pretens aſſeoir iugement de certitude. Mais laiſſant toute antiquité de longs ſiecles,il eſt a preſuppoſer que cette place eſt de longue main, veu que l'hiſtoire de l'Abbé de ſaint Denis Sugger fait mention d'vn certain Millon de Montlehery Seigneur dudit lieu,& d'vn ſien fils appellé Gautier le Rouſſeau:ce Gautier ayant eſté vn de ceux, qui du regne de Philippe premier de ce nom, auoit tourmenté

les

Le Seign. de Monlehery dõne ſa fille a vn baſtard de France.

Conte de Rochefort

Guy Comte de Rochefort grand Senechal de France.

Chaſteau de Monlehery ruiné.

Phllippe baſtard de FrãceSeig. de Monlehery ſe reuolte.

Mõlehery vny a la couronne.

les Egliſes, feit le voiage d'outremer auec Godefroy de Bouillõ, mais ne fut long temps en l'entrepriſe, ains ſ'en reuint en France: où il pratiqua le mariage d'vne ſienne fille vnique auec vn baſtard du Roy, qu'il auoit eu de la Cõteſſe d'Angers ſa concubine, à quoy le Roy condeſcendit ioyeuſement, a fin d'auoir ce chaſteau en main, lequel (auec Corbeil) auoit vn fort long temps eſté la retraite de touts les voleurs, traiſtres, & rebelles de ce cartier de la Frãce: & par là on peut voir combien paiſible fut le commencemẽt du regne des enfans de Capet, puis qu'vn ſimple Seigneur de Mont-lehery leur faiſoit teſte. Il eſt vray que ce qui induit le Roy à cette alliance, outre la poſſeſſion de ce fort, fut que ce Gautier eſtoit proche parent du Conte de Rochefort, les terres duquel eſtoyent (comme elles ſont encore) voiſines de Mont-lehery, & pource failloit les tenir en deuoir, & le Comte en l'amitié premiere, & bonne affection, & loyal ſeruice enuers la couronne. Or d'autant que nous voyons ce Chaſteau abatu, & és ruines d'iceluy de grandes aparẽces que c'a eſté quelque baſtiment ſuperbe, il eſt à noter, qu'il a tenu contre les roys dés que Capet vint à la courõne, iuſques à ce Philippe premier, qui fut fils de Hẽri premier: ce que Philippe remõſtra a ſon fils Loys le gros, l'exhortant de bien garder cette place, puis qu'elle leur auoit ſerui d'vn grand obſtacle, & que iamais ils ne l'auoient peu dompter par force. Or la cauſe de ſa ruine vint de ce que le ſieur Vicomte de Mont-lehery, ſollicité par d'autres de ſon ſang, qui ne pouuoient oublier leur mechant naturel, aiant donné ſa fille au baſtard du roy, ſe reſolut d'oſter la place aux royaux, & pourſuiure ſon ancienne façon de faire. Ce qu'il eut executé, ſi le Conte Guy de Rochefort (duquel ſont ſortis les ſeigneurs de Rochefort, Mommiral, & Comercy, qui viuent a preſent) deffendãt la cauſe du roy (duquel il eſtoit grãd Senechal, qui eſt a dire Mareſchal, lequel eſtat) cõme i'ay dit ailleur (n'eſtoit alors communiqué qu'à vn ſeulement) ne luy euſt reſiſté, & ne l'eut cõtraint de ſe deſiſter de ſon entrepriſe: & cecy pour ce que Loys le gros fils aiſné du Roy, auoit fiãcé la fille dudit Cõte de Rochefort, laquelle il n'eſpouſa point, à cauſe qu'ils ſe trouuerent eſtre parents trop proches. Cette reuolte fut cauſe que le Prince Loys (que l'hiſtoire anciẽne nomme le Seigneur du Regue) feit abatre, & raſer le chaſteau de Mont-lehery ſauf la tour que vous y voyez encore debout. Et cõme ſi c'eut eſté vne choſe hereditaire que la trahiſon aux Seigneurs de Mõt-lehery, apres la mort du roy Philippe I. du nom, le baſtard du deffunct, qui ſ'apelloit auſſi Philippe, ſuporté par Amaulry Cõte de Monfort, & Foulques Cõte d'Anjou, ſe reuolta contre Loys le gros, mais ce fut a ſon dam, d'autant que le roy luy fut faire guerre, & luy oſta la ville, & chaſteau de Meun ſur loire, que le roy Philippe luy auoit dõné le mariant à la fille du Seigneur de Mõt-lehery: & alla aſſieger Mont-lehery qu'on auoit réparé, & fortifié, ſe iettant dedãs Huon de Crecy, neueu de Gautier de Mont-lehery qui ſ'en diſoit eſtre l'heritier, auquel le roy laiſſa cette place, iuſqu'à ce que cette race fut ruinee, lors que Loys le gros vnit Corbeil, & les terres de Corbeillõs, & Mont-lehery, & pluſieurs autres Seigneuries des rebelles a la couronne: luy ſemblant trop nuiſible au royaume que ſi pres de ſa ville capitale il y eut des hõmes ſes ſuiets, qui oſaſſent parler auſſi haut que luy, & luy faire teſte, ainſi qu'ils auoient fait a trop bon marché, a ſes predeceſſeurs: & ainſi Mõt-lehery eſt demouré en ruine ſauf les traces qu'on y voit pour marque de ſa grandeur, & de ſon antiquité. Cette place a eſté renommee pour celle memorable bataille qui y fut donnee l'an de grace 1465. regnãt en France Loys II. pour la querelle du bien public, ou pluſtoſt pour l'ambition d'aucuns Princes, leſquels ſous ce pretexte, & de l'apennage de Charles Monſeigneur frere du Roy, auoient dreſſé cette partie, ſur quoy ie vous conſeille de lire les annales de Frãce qui vous en pourront eclercir plus amplement l'hiſtoire. Non loing de Mont-lehery eſt Chatres tirant au pays Chartrain, mais retournant a Paris ſont les places de Palaiſeau (des Latins ditte *Palatiolum*) duquel lieu nous auons fait mention deſcriuãts l'Abbaie ſainct Germain des Prez. Vous voyez auſſi Longemeau, pont Antonis, le Vau de Sernay, où il y a vne belle Abbaie, l'Abbé de laquelle feit iadis vn deuoir extreme pour l'extirpation de l'hereſie des Albigeois: & de laquelle fait mention Gaguin parlãt de ne ſçay quelle viſion qui aduint a vn frere Lay de ce monaſtere, allãt pour les affaires de la maiſon aux champs: apres le vau de Sernay eſt le bourg la Royne, & autres villages, que ie ſeroy trop lõg a vous reciter. La ſeptieſme, & derniere des filles & ſouſbailliages du Chaſtelet de Paris eſt Goneſſe, que ie peux appeller vn des plus beaux & riches bourgs de France, car ce n'eſt point ville cloſe, & le pain duquel eſt recommandé a Paris pour ſa delicateſſe: ie pourroy diſcourir plus long des lieux voiſins, & faire vn long recit d'Argenteul, où eſt la robe de noſtre Seigneur, & comme les Huguenots la ſurprindrent, mais cela eſt du deuoir d'vn hiſtorien pluſtoſt que d'vn Geographe: ainſi finiſſant Paris, il faut voir & viſiter le reſte de la France, ſelon que l'ordre nous le permettra, & le plus court qu'il me ſera poſſible.

Bataille donnee a Mõtlehery l'an 1465.

Voy Guaguin, li. 7.

DE LA VILLE DE CHARTRES, ET SES ANTIQVITEZ, & pays Chartrain, & ce qui eſt en iceux remarquable.

Le pays qui auoiſine le plus Paris vers l'Occidẽt eſt celuy que on dit auoir eſté le domicile des anciens ſages & Philoſophes des Gaules nõmez Druydes, a ſçauoir la Prouince Chartraine, laquelle eſt d'vne merueilleuſe eſtendue, & embraſſe vn grand pays, & pluſieurs belles & riches villes, ſi bien que *Autricum*, qui eſt celle qu'ores on nomme Chartres, ſeruoit de chef, & Metropolitaine aux Chartrains, & *Genabum*, qui eſt a preſent Orleans, eſtoit le lieu des foires, & marchez deputez pour le commerce de la marchandiſe: eſtant ces deux citez les plus renommees entre toutes celles qui ſont en la region Chartraine, deſquelles auant que ie diſcoure plus particulierement ie vous propoſeray quelques memoires que i'ay retirees, auec le plant

Autricum eſt le nom ancien de la ville de Chartres Metropolitaine des Druydes.

Pourtraict ou plan

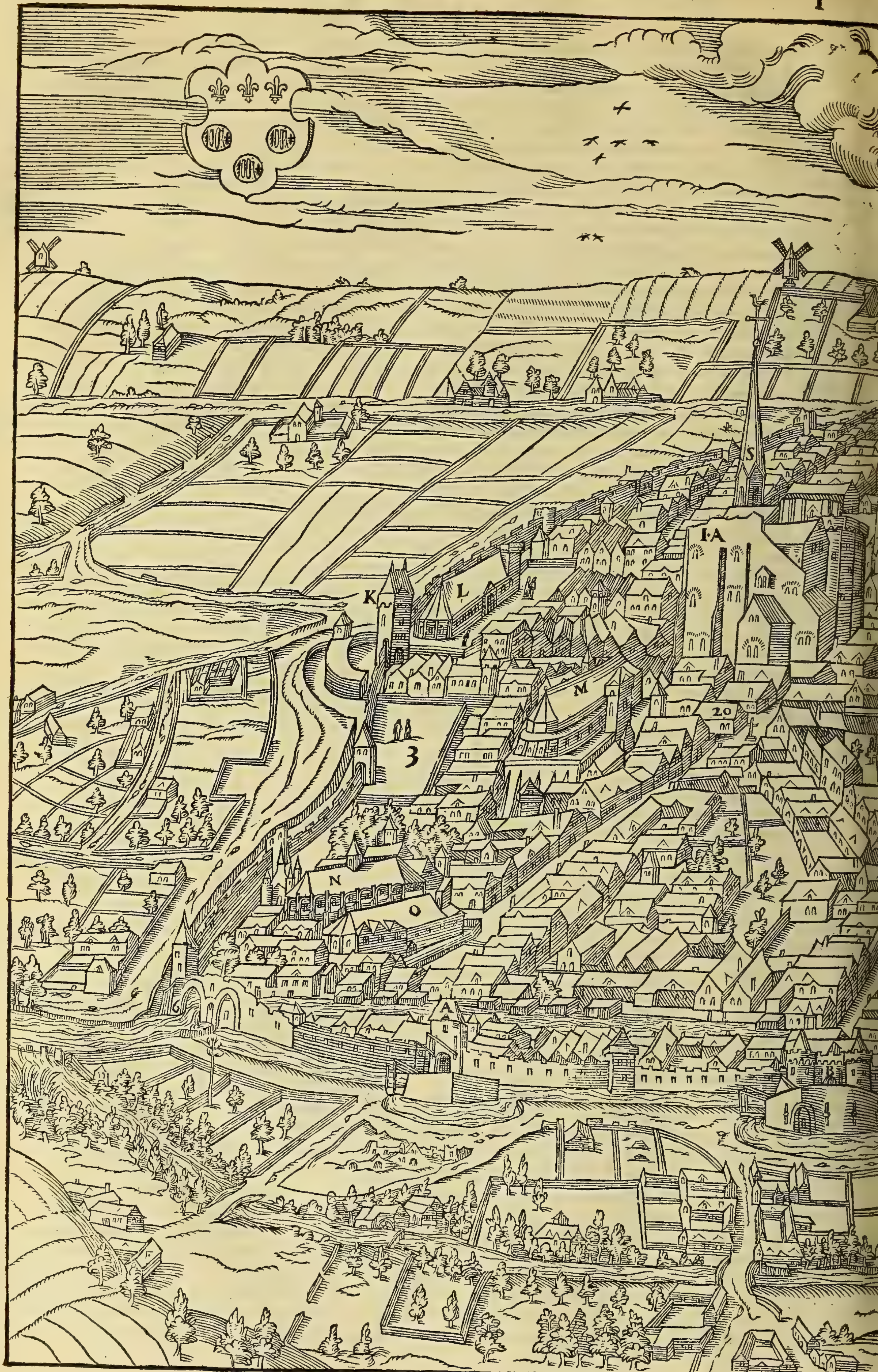

PORTES.
A. Porte Mozal.
B.P.Guillaume.
C. P.Aux cornuz,bouſchee.
D. P. du chaſteau, dit Inbouſt, bouchee.
E. P. de Rouaze.
F.P.de S. Iean, bouchee.
G.P.Chaſtelet.
I.P.des Eſpars.
K. P.S.Michel.
6.Entree de la riuiere dãs la ville.
7.Yſſue de ladicte riuiere.
12. Rauelin de P.Rouaze.
22.Plate forme de la preſcherie
H.Tour de courte Pinte.
I.Q. Plate forme S. foy.
3. Clos S.Pere,ou de preſent eſt.
rebaſti le Conuent des
deliers.

EGLISES.
I.B.Egliſe cathed. noſtre D
I.P.Chapelle S.Eſtienne.
I.C.Chapelle S. Nicolas.

le de Chartres.

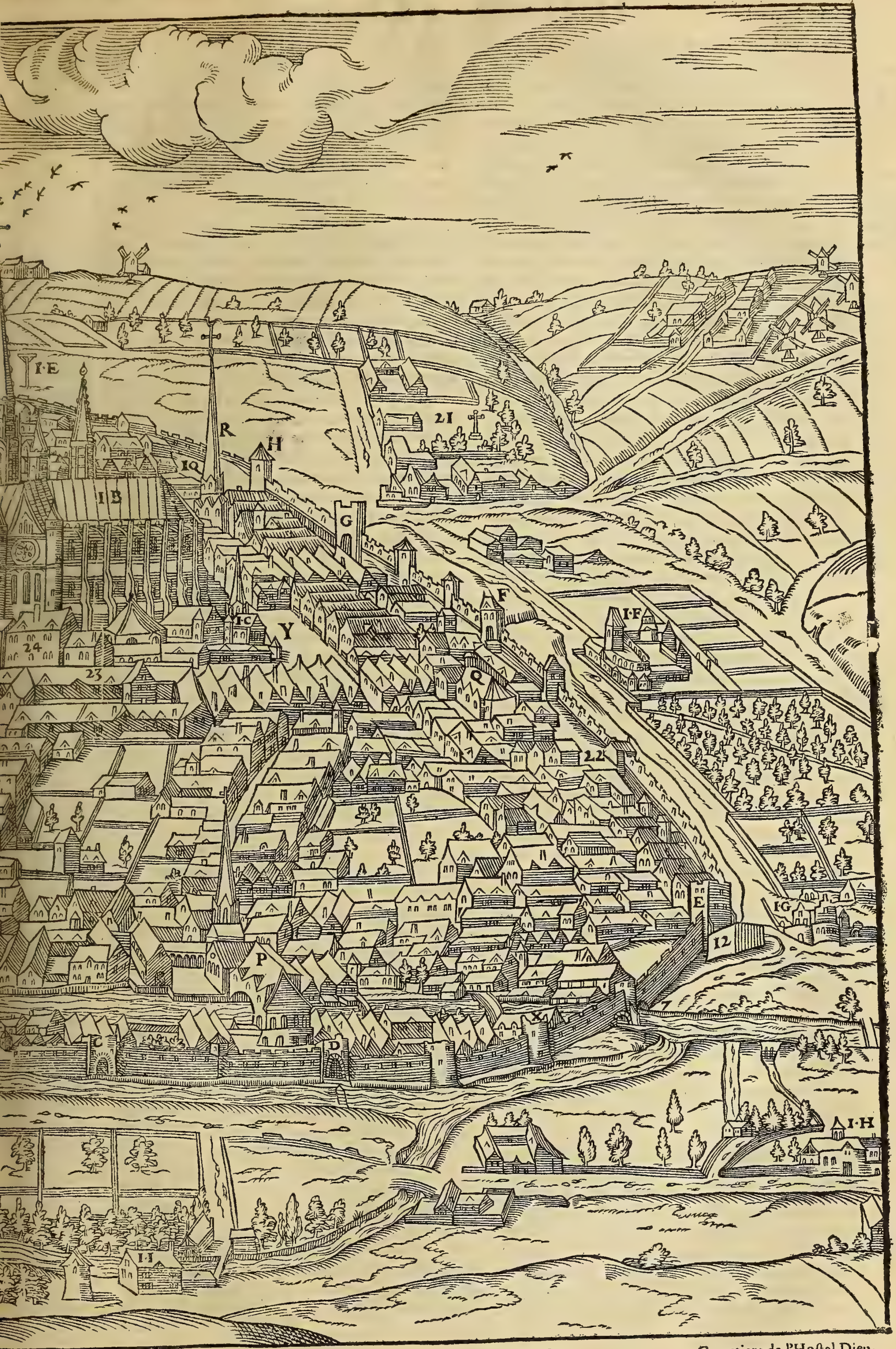

es Iacobins.
bbaye S.Pere.
PAROISSES.
Saturny.
Martin.
Foy.

L.S.Michel.
M S.Agnan.
O. S. Hylaire.
P. S. André.
9. Le Vidame.
23. LeCollege.

24. L'Eueſché.
Y. Marché des Cheuaux.
I. A. La tour du Roy.
20. Croix de beaulieu.
V. La tuerie, autremét le maſſacre, lieu où lon tue les beſtes.

HORS LA VILLE.

I.H. Les filles Dieu.
I.I. Clos de l'Eueſque.
I. G. S. Iulien, ruiné.
I. F. Abbaye S. Iehan.
21. Cymetiere de l'Hoſtel Dieu.
I. D. Cõnuent des Cordeliers, ruiné.
8. Croix S. Lubin.
I.e. Marché des pourceaux.

Loys Hué Eſcheuin de Chartres.

Claude Preuoſt aduocat au Bailliage de Chartres.

de la cité de Chartres de deux hommes ſegnalez & bons citoiens de la ſuſditte ville, a ſçauoir le ſeigneur Loys Huué Eſcheuin, qui eſtant magiſtrat Edilice, a auſſi voulu mõſtrer ſon affection pour l'ornement de ſa ville, & donner teſmoignage du deſir qu'il a que les eſtrangers ſoyent informez des ſingularitez, & anciẽneté d'icelle: l'autre eſt le ſeigneur Claude Preuoſt aduocat au bailliage, & ſiege preſidial de Chartres hõme de ſinguliere eruditiõ, & grã des recerches, par la diligence deſquels deux excellens perſonages, i'ay grandemẽt eſté ſoulagé en ceſt affaire: Qui eſt cauſe que ie recognoy leur deuoir, & me tiens pour leur redeuable en ceſt endroit, & bien que i'euſſe fait recueil d'ailleur des antiquitez de leur ville, ſi ſuis-ie content de ſuiure leurs inſtructions, tant pour ne les frauder de leur gloire, & du fruit de leurs labeurs, que pour proteſter que i'vſeray de pareille recognaiſſance a touts ceux qui nous ſerõt ſi gracieux, & de tant amoureux de leurs pays, que de faire diligẽte recerche des origines, antiquitez, & hiſtoires de leurs villes, veu qu'il n'eſt en la puiſſance d'vn homme ſeul de tout voir, auoir, ny ſçauoir, & que nous touts eſtants d'vn corps François, ou Gauloys, faut auſſi que comme bons membres d'iceluy, trauaillons vnanimement a l'illuſtration de nous meſmes, & a deliurer la Gaule de l'obſcurté en laquelle elle a veſcu, par noz fautes, par ſi long cours de ſiecles, & d'annees.

Vn ſeul hõme ne peut tout.

Ie ne veux m'arreſter en diſcours, ains prendray cõme l'abregé des memoires, affin que l'œuure ne vint en vn infiny, & qu'il ne nous faillut faire diuers volumes de ce que vn peut aiſement comprendre, comme auſſi ie ne pretens riens oublier de ce qui ſera au propos des choſes plus requiſes en nos deſcriptions.

Origine de la cité de Chartres.

Quãd a l'origine de la cité de Chartres elle eſt treſanciẽne colonie des Gomerites, qui les premiers du temps de Noé vindrent pour peupler la Gaule Celtique, en laquelle ceſte cité eſt aſſiſe entre le quarãte neuf & cinquante, degré de latitude Septentrionale bien que Ptolomee la poſe au degré quarante huitieſme comme eſtant au milieu de la Gaule Celtique, & laquelle (comme dit Ceſar) fut depuis ſous la ſauuegarde, & protection de ceux de Rheims, pour lors chefs de la plꝰ part de la Gaule Belgique.

Quels ont peuplé les premiers le pays Chartrain.

Or le premier qui ſ'y achemina fut Samothé, duquel, ny de Saron, Barde, Drius, ny autres, ie ne veux faire long recit, tant pour ce qu'ailleur i'en ay parlé, qu'auſſi on peut lire cela bien au long és liures du Caldeen Beroſe, & de ſon commentateur Annie: car il nous ſuffit d'entẽdre, que ce cartier de la Gaule Celtique qui eſt entre les deux riuieres de Seine, & de Loire, fut pour ſa beauté, & fertilité, le premier où les enfans de Noé ſ'arreſterent, & où ils commencerent a peupler le terroir qui depuis porta le nom de Gaule Celtique, & que ce furent les Saronides, & Druides les premiers qui dreſſerent des villes en ceſte contree, & baſtirent la belle, & riche cité *d'Autricum*, ainſi par les Romains nommee, là où les Gauloys Grecifans l'appelloyent *Caruntem*, du mot Grec Caryos, qui ſignifie Noix, tout ainſi que les ſages ſe tenans en ce pays furent nommez druydes, ou Dryides, du mot Drys, qui ſignifie Cheſne, pour la grande abondance des foreſts de ces arbres qui abondoit en ceſte terre: c'eſt pourquoy Caſtillion auteur Italien, faiſant mention des Gauloys qui paſſerent en Italie, & la cõquirẽt, y mect auſſi les Chartrains, leſquels il dit ſ'eſtre arreſtez ſous la cõduite de Bellouese, pres le pays de Milan, & dit que la terre de Carignan a pris ſon nom des Carnutes, ou Chartrains, leſquels pour voir ce pays correſpondre a la fertilité de celuy de Gaule, qui leur eſtoit naturel aux Celtes, auſſi ils ſ'y arreſterẽt.

D'où vient le mot de Chartres.

Chartrains paſſent en Italie auec Bellouese.

Puis mõſtrãt d'où le nõ de Chartres a pris ſon Ethimologie, il en parle en ceſte ſorte. Et ce ne ſera ſans raiſon, ſi on penſe que la ville de Chartres a eu le nom de Caryate, pour l'abondance des Noyers deſquels ſon terroir foiſonne, cõme le Parnaſſe a pris ſon nom des lauriers. Mais ie ne veux faire icy vne cabale ſur les mots, ſeulement touche-ie cecy, affin qu'on ne pẽſe que ie meſpriſe les opinions des anciens, & que reiectant ceſte ſignification, ie n'oſtaſſe auſſi celles des Druydes.

Chartres lieu des Dietes Gauloiſes.

Autre Ethimologie du nom de Chartres.

Ceſte ville fondee par ces ſages Gauloys, ſeruit auſſi de lieu pour faire leurs dietes, parlemẽts, & aſſemblees: veu que (comme nous auons monſtré tant en ceſt œuure qu'en noſtre hiſtoire vniuerſelle) tout affaire d'importance failloit que paſſaſt par les mains des Druydes, ce tenans en ce pays, & rien n'eſtoit auoüé pour bien fait, ſi ceux cy ne l'autoriſoyent: qui a eſté cauſe qu'aucuns ont penſé (& ainſi le portent les memoires du ſeigneur Claude Preuoſt Chartrain) que la ville de Chartres a eſté dicte ainſi, pource qu'en elle eſtoyent faites les corrections des delinquants, ſoit par priſon, ou autre genre de ſupplice: ce que ſi eſt vray, il ſembleroit qu'elle fut appellee du mot Carcer, qui (a mon aduis) eſt fort eſloigné de la pretente des premiers impoſiteurs, leſquels ne parloyent point Latin, & n'auoyent ce vocable en vſage pour telle ſignifiance, bien que l'effect y fut, & que Ceſar confeſſe que touts les Gaulois preſque dependoyent du iugement de ces Iuges Chartrains recogneuz ſous le nom de Druides, deſquels nous auons parlé aſſez ſouuent, & pource ne faut en reiterer ſi ſouuent l'hiſtoire,

Aſsiete de la ville de Chartres.

Or ayants veu la ſource de ceſte ancienne cité, il faut auſſi ſçauoir ſon aſſiette, laquelle eſtant (comme dit eſt) comme au milieu des Celtes (i'entens toute la contree, & non la ſeule ville) a la cité d'Orleans, & le pays de Beaulce au Ponent, le Perche & la Normandie giſent au Nord, ou Septentrion de la contree Chartraine, le Dunoys luy eſt au Midy, & la France & partie du Gaſtinoys luy ſont a l'Orient, & faut confeſſer que le terroir Chartrain ſelon la diſtribution que nous luy donnerons cy apres, ſe peut vanter d'eſtre vn des plus beaux, & fertils, qu'autre qui ſoit en la Gaule, foiſonnãt en toute ſorte de bleds, en fruits, & beſtail, le vin n'y manquant point, & les iardinages ſ'y faiſans admirer, quoy qu'il y ayt des cartiers en ce pays qui ſont ſteriles en certaines choſes, mais ne ſont du tout inutiles.

Riuiere Dæure a Chartres, & ſon cours.

Les champs voiſins de Chartres ſont arrouſez d'vne petite riuiere nommee Dæure, qui paſſe dedans la ville, & laquelle vient du pays du Perche, & allant en la Normandie, elle paſſe de Chartres à Nogent le Roy, puis à Dreux, & a Annet, & de là ſe va rendre pres de Louuiers, & au deſſous du Pont de l'Arche, dedans la grãde riuiere de Seine. Et (ſans faillir) c'eſt grand dommage, que les premiers qui ont fondé Chartres, ne choiſirent quelque plan où la riuiere fut plus grande, veu le progrez qu'ont eu les affaires de ceſte ville, ſi ce n'eſt que leur ſiecle eſtoit ſi ſimple, que n'ayans ſoing que de viure vertueuſement, ils ne ſe ſoignerent point auſſi de ſ'enrichir par trafic eſtrãger, ny d'eſtendre leurs limites par guerre, la malice n'ayant encor planté ſon ſiege au cœur des hommes. Or l'ancien eſtat des Chartrains, quoy que les Druides fuſſent ceux auſquels failloit ſe raporter des cauſes, & affaires de conſequence, eſtoit iadis ſous la main d'vn ſeigneur, & Prince ſouuerain, ce qui ſe recueille de Ceſar en la guerre Gallique, lors qu'il dit ainſi. Entre les Chartrains eſtoit vn ſeigneur ſorty de race treſilluſtre, appellé Taſgetie, les predeceſſeurs duquel auoyent eſté Roys en ſa cité, & pays de ſa iuriſdiction: Ceſar ſ'eſtãt aidé du ſeruice, deuoir, & diligence de ce ieune Prince en toutes ſes guerres, le voyant bien affectionné enuers ſoy, & homme fort vaillant, & genereux, il le reſtablit au ſiege, & ſeigneurie de ſes anceſtres. Ce Taſgetie eſtant ſur l'an troiſieſme de ſon regne, ſes ennemys ayants intelligence auec pluſieurs de la ville de Chartres, qui les ſollicitoyent a ce faire l'occirent publiquement. Ce qu'eſtant raporté a Ceſar, & luy craignant, que comme pluſieurs eſtoyent compris en ceſte conſpiration, ils ne fuſſent auſſi cauſe de la reuolte de la ville de Chartres: il commanda tout auſſi toſt a L. Plance qui eſtoit au Belge, de ſ'en aller auec vne legion vers le pays Chartrain, & y paſſer ſon hyuer, ſ'informant ſur les auteurs du maſſacre de Taſgetie, leſquels il voulut que luy fuſſent amenez priſonniers, affin d'en faire la iuſtice. Vous voyez par là ſi Chartres n'eſtoit pas gouuernee par vn Roy, comme auſſi preſque chacune Prouince eſtoit regie par la dignité royale: mais laquelle n'eſtoit de guere autre autorité qu'on voit de noſtre temps eſtre la maieſté des Roys de Poloigne, ou bien du Doze de Veniſe, leſquels (ainſi que portent leurs hiſtoires) ont leurs Princes ſi bas de poil, qu'ils ſont plus reſpectez de piaffes, & reuerences, que d'effect de ſouueraineté, les ſenat, & eſtats pouuants tout là, & les princes eſtans comme les acteurs des roolles ordonnez par ces aſſemblees, & communautez. Depuis la mort de ce Taſgetie vous ne lyſez plus qu'il ayt eu Roy a Chartres, d'autant que les Romains ſe feirent ſeigneurs de toute la Gaule, & ne ſouffrirent qu'il y eut d'autres ſeigneurs que ceux qu'ils y commectoyent, quoy que la legende de l'Egliſe de Chartres face mention d'aucuns ſeigneurs, leſquels ſous le tiltre de Comtes ont commandé a ceſte ville, auant que les Gauloys fuſſent Chreſtiens: a quoy ie ne contredis point, eu eſgard a ce que dit eſt, que le nom de Comte eſt tiltre de gouuernement, & de iudicature, & non de ſeigneurie, ainſi que nous le prenons a preſent. A ceſte cauſe, afin que ie ne ſemble meſpriſer ce que les ſuſdits Huiré, & Preuoſt nous ont communiqué de memoires, ie deduiray ſuccinctement ce qu'ils ont recueilly des pancartes de leur Egliſe, leſquels parlent en ceſte ſorte. Les Chartrains iadis abreuuez de la doctrine, & ſageſſe de la religion des Druides, plus que tout le reſte des Gauloys, eſtoyent auſſi inſtruits en vne opinion plus ſainte, & ſur touts leurs Comtes, & roitelets, qui commandoyent en ce pays auant que Ceſar chef des Romains conquit les Gaules. Ceſte opinion conſiſtoit en ce qu'ils croioyent qu'il deuoit naiſtre vne vierge en terre, laquelle enfanteroit le ſalut des hommes: choſe, & croyance non à reiecter comme fabuleuſe, veu que les Druides eſtans gents de grande erudition, & bien verſez aux langues, pouuoyent auſſi bien auoir leu les liures des Prophetes, & les vers des Sibylles prediſans l'enfantement de la vierge, que pluſieurs d'entre les Grecs, & Romains, leſquels ont depuis accomodé la verité du fait, a la faulceté de leurs dieux, & abominables idoles. Ceſte opinion de la future vierge, qui deuoit enfanter fut cauſe que le Comte appellé Priſcus, feit faire vne image repreſentant vne vierge tenant vn enfant entre ſes bras, laquelle il meit parmy les ſtatues des dieux des Gentils, auquels il offroit ſacrifice, ainſi qu'on tient que feit depuis l'empereur Octauian, ayant veu la figure de la vierge, mere de Dieu, que luy demonſtra la Sibylle. La reuerence que ce Comte Chartrain portoit a ceſte image virginale, donna occaſion au reſte du pays Chartrain de faire le ſemblable, ſi bien que le Comte, ou ſeigneur de Montlehery (que l'hiſtoire appelle Gaufrede, ou Geofroy ainſi que nous parlons) aſſeuré de l'honneur que ſon ſeigneur faiſoit a ceſte vierge future, commença auſſi a faire le ſemblable, & ſe veit payé & ſatisfait de ſa deuotion, recouurant vn ſien fils, lequel eſtoit tombé dedans vn puids treſprofond, ſans qu'il eut leſion, ny bleſſure quelconque, d'où ſ'enſuiuit que leſdits ſeigneurs baſtirent vn temple a ceſte vierge non encore venue au monde, & luy faiſoyent des offrandes, & augmentoyent de iour a autre le reuenu de ce tẽple ſacré a ceſte vierge non cogneüe, tout ainſi que les Atheniens au meſme temps preſque baſtirent l'autel, & oratoire au Dieu incogneu, que depuis l'apoſtre ſaint Paul leur aſſeura eſtre celuy qu'il leur preſchoit, & annonçoit. Ceſte opinion continua entre les Chartrains iuſqu'apres la mort, reſurrection, & aſcenſion du fils de Dieu Ieſus Chriſt noſtre Sauueur, que les Apotres, & diſciples furent diſperſez par le monde pour ſemer la parolle de verité: car lors les glorieux ſains Sauinien, & Potentian enuoyez en Gaule par le Primat vniuerſel de l'Egliſe, & Prince des Apoſtres ſaint Pierre, ſ'arreſterent quelque temps a Chartres preſchans, & annonçãs le royaume de Dieu, & puis enuoyans tant a Chartres, qu'a Orleans Altine, & Eobalde leurs compaignons au miniſtere. Ceux cy trouuerẽt que la plus part du peuple Chartrain honoroit la memoire de la vierge future, laquelle deuoit enfanter le fils de Dieu, & qu'en l'honneur d'icelle, ils auoyent baſty vn temple pluſieurs ſiecles auant que noſtre ſeigneur prit chair au ventre de la ſacree vierge Marie, & ainſi n'eurent grande peine a leur ſuader ce qui eſtoit de la foy, & conſacrerent ceſte Egliſe au nom de la vierge Mere de Dieu, elle eſtant encore en ce monde: comme auſſi fut fait Eueſque de Chartres le Premier nommé Aduẽtin. Et des auſſi toſt furent les Chreſtiẽs preſecutez par Quirin Proconſul en Gaule, lequel arriuant a Chartres feit precipiter dedans vn puids vn grand nõbre de fidelles, pour les auoir trouuez fermes en la cõfeſſiõ du nom de Ieſus Chriſt, & voit on encores a preſent ledit puids en l'Egliſe au caueau qui eſt ſous icelle, & lequel on appelle le Puids des ſaints forts. Or puis que nous ſommes ſur le propos des Eueſques de Chartres, & iceux ayans tenu le

Priſcus Cõte de Chartres honore la ſtatue de la vierge future.

Gaufrede ſeigneur de Montlehery.

S. Sauiniẽ, & S Potẽtian Apoſtres de la Gaule Celtique.

Altin, & Eobald Apoſtres d'Orleans, & de Chartres.

Aduentin 1. Eueſque de Chartres.

Puids des ſaints forts

Ordre, & vray de nõbremẽt des Eueſque de Chartres.

temporel & ſpirituel, eſtans & Comtes, & Eueſques du lieu, ſuyuant la donation que le Comte Priſcus feit de ſon domaine, & patrimoine, au Temple de la vierge future, luy mourant ſans hoirs, comme il feit, il eſt raiſon auſſi que nous faiſons vn denombrement des paſteurs qui ont regy le troupeau Chartrain, & l'ont repeu de la viande ſpirituelle, & deffendu auſſi depuis auec le glaiue materiel. Aduentin donc (comme dit eſt) fut mis Eueſque, par les ſus nõmez ſaincts a Chartres, lequel eſchapa de la perſecution de Quirin, & confirma le cœur des Chreſtiens, qu'il auoit inſtruits en la foy de l'Euangile : luy mort ſucceda Optat deuzieſme en nombre, Valertin fut le troiſieſme, & Martin le quatrieſme, lequel on ſurnomma le Blanc, & giſt ſon corps a ſaint Martin au Val de Chartres, ſur le tombeau duquel ſont eſcrites ces parolles en vers aſſes rudes.

Te coluit Chriſte Martinus Candidus iſte,
Quem modo tu recreas, & recreando, beas,

Saint Lubin limita le dioceſe de Chartres.

Septante deux Chanoines inſtituez a Chartres.

A Martin ſucceda cinquieſme en nombre Annian, lequel eſt honoré a Chartres, & ſa feſte ſollenniſee, y ayant vne belle Egliſe dediee en ſon nom & memoire, le ſixieſme fut Seuere, Caſtor le ſeptieſme, & African l'huictieſme, Poſſeſſor fut le neuuieſme, & Polocronie le dixieſme, & ce fut lors que les Gaules ſentirent la perſecution d'vne infinité de Barbares tels que les VVandales, les Goths, les Bourguignons, & Françoys, ces derniers ſ'en faiſans poſſeſſeurs, & dõnans leur nom a la Gaule, qui deſlors commença d'eſtre appellé France, comme cy deſſus nous auons dit. A ce Polocronie ſucceda Paladie onzieſme en nombre, & le douzieſme fut Arboaſt regnant ſur les Francs le Roy Childeric, qui pour ſa paillardiſe fut chaſſé du royaume, & depuis y remis : le trezieſme eſtoit Flauie, qui eut pour ſucceſſeur ſaint Solenne quatorzieſme Eueſque Chartrain, lequel cathechiſa le Roy Clouis, & l'inſtruiſit en la foy auant que ſaint Remy le baptiſaſt. Etherie fut le quinzieſme, auquel ſucceda ſaint Lubin ſezieſme en nombre, lequel a eſté celuy qui limita le dioceſe de ſon Eueſché, & eſtendue d'iceluy, le chef de ce ſaint Prelat eſt en vn vaiſſeau doré repreſentant ſa face en la grande Egliſe : mais le corps repoſe a ſaint Martin au Val de Chartres. Ce fut de ſon temps qu'a l'imitation des ſeptante deux diſciples de noſtre ſeigneur, on inſtitua pareil nombre de Chanoines en l'Egliſe noſtre Dame de Chartres, pour la nourriture deſquels, outre ce qu'auparauant ils poſſedoyent, furent ordonnez autant de Bourgs, villages, & hameaux, le reuenu deſquels, qui ſont ores diſmes, & Champers, eſtoit diſtribué par quatre Preuoſts : mais la charge de la diſtribution ceſſant, ores chacun chanoine iouït de ſa ferme, ce nonobſtant la dignité des Preuoſts eſt demouree en icelle Egliſe. Pour dixſeptieſme Eueſque fut Caletric, & dix huictieſme Magobode, dixneuuieſme Sigoald, vingtieſme Magulphe, Theobald ou Thibauld vingt vnieſme, auquel ſucceda Lancegeſil vingt deuxieſme en nombre, le vingt troizieſme fut Malard, qui auſſi porta le nom de Comte, comme auſſi touts ſes predeceſſeurs auoyent fait, pour la raiſon cy deſſus deduite, & fut grand iuſticier, repurgeant auec la nobleſſe Chartraine, le pays de pluſieurs voleurs & ſacrilegues, qui auoyent attenté ſur les choſes ſacrees, il eſt reputé pour ſaint, & canoniſé, & ſa feſte ſollenniſee. A ceſtuy ſucceda le vingt quatrieſme Eueſque nommé Gaubert, & le vingt cinquieſme fut Gondebert, Deodat le vingt ſixieſme, Dronie le vingt ſeptieſme, Pronie le vingt huictieſme, & Papont fut le vingt neuuieſme, qui baſtit le monaſtere de ſaint Cheron lez Chartres : auquel ſucceda le trentieſme nommé Betharie, du temps duquel fut priſe d'aſſaut la cité de Chartres par Theodoric Roy de Bourgoigne, lors qu'il pourſuiuoit ſon frere Clothaire, Roy de France & pere de Dagobert. A l'Eueſque Betharie ſuccederent Bertegran trente vnieſme, Hamie trente deuxieſme, Haigrand trente troizieſme, Agathee trente quatrieſme, Leobert trente cinquieſme, Hadon trẽte ſixieſme, Flauie trente ſeptieſme, Godobald trente huictieſme, & Hermoin trente neuuieſme, & a ceſtuy fut donné ſucceſſeur en l'Eueſché Helias quarantieſme en nombre, qui viuoit du temps de Charles le grand, lequel Helias donna en proye les biens, & reuenu de l'Abbaye ſaint Pere en Vallee, a ſes Capitaines pour luy auoir refuſé aide, & ſubuention en ſes affaires, & ſaiſit tout le domaine d'iceluy monaſtere, qu'auec mauuais exemple il departit a la nobleſſe du pays Chartrain, ſauf qu'il ſ'en retint les foys, & homages. Et ainſi on voit que ce n'eſt pas de noſtre temps qu'on abuſe des biens du Crucifix, & que les eccleſiaſtiques ſ'arment du bras temporel, où l'eccleſiaſtique leur ſemble auoir moins de force qu'ils ne veulent, ſans conſiderer que leur regne n'eſt point de ce monde, ny leur ſeigneurie mondaine. A Helias ſucceda Huchard quarante vnieſme, puis Frotbold quarante deuxieſme, qui viuoit ſous Charles le Chauue, la France eſtant fort perſecutee des Normands, & ce fut lors, & ſous ceſt Eueſque que la cité de Chartres fut aſſiegee, priſe, & ſaccagee, & miſe a feu & ſang par Haſtingue Capitaine des Normands & Danoys, qui raſa la ville de fonds en comble. A Frotbold ſucceda le quarãte troiſieſme Eueſque nommé Galener, puis Haymon quarãte quatrieſme, a ceſtuy Gerard quarante cinquieſme, apres Aimeric quarãte ſixieſme, & a ceſtuy Gaucelin quarante ſeptieſme, la cité ayant eſté remiſe ſus : mais lors qui eſtoit du regne de Charles le ſimple, la France receut vne autre affliction des Normands par Rollon, ou Raoul, lequel aſſiegea Chartres du coſté de la Neuſtrie, a preſent Normandie, & reduit les aſſiegez en telle neceſſité, qu'ils n'auoyent plus a qui ils peuſſent auoir recours qu'a Dieu ſeul, & a la vierge Marie, a laquelle leur ville eſtoit de ſi long temps conſacree: ainſi ce fut lors que Gaucelin prit la Chemiſe de noſtre Dame gardee a Chartres par ſinguliere deuotion, la mit au bout d'vne lance, & parmy les ſouldarts fut contre le Payen Raoul, lequel effrayé de la main & fureur d'enhaut, ſ'enfuit, & leua le ſiege, & reculant fut pourſuiuy iuſqu'au lieu, qui encore a preſent porte le nom des Prees des Reculees : ce qui fut cauſe que ce Raoul eſtant fait Chreſtien, & ayant obtenu du Roy le pays de Neuſtrie en tiltre de Duché, qui fut deſlors appellé Normandie, feit de grans biens a l'Egliſe de Chartres,

Vol
ſacr
pun
l'Eu
&
de
tres

Hel
ueſc
fiſq
uen
l'Ab
de S
& p
quo

Cha
aſſie
ruin
Haſ
Nor

Mir
la Ch
noſt
me
Cha

Prees
Recu
pour
ainſi

tres, & eūt vne grande deuotion a la vierge Marie. A Gaucelin ſucceda le quarãte huictieſme Eueſque, nommé Agan, & a cettuy le quarante neuuiéme dit Ragenfroy, lequel reſtaura le monaſtere de S. Pere en Vallee, que Helias auoit ruiné, & aſſigna douze prebendes pour la nourriture des moynes. Cettuy mort vint à l'Eueſché, le cinquantieſme en nombre appellé Hardouin, lequel perſecuta la ſuſditte Abbaie de Sainct Pere, & ce fut luy qui deſmembra de l'Eueſché la dignité de Comte, pour vacquer (cõme on dit) plus librement aux choſes ſpirituelles, ce qui ſeroit croiable, ſ'il n'eut deſpouillé l'autel pour en reueſtir ceux de ſa race, veu qu'il donna le Comté à vn ſien nepueu appellé Eude, ou Odon homme fort vaillant, ſous pretexte qu'il deffendroit le païs ſ'il y ſuruenoit quelque guerre, & donna au Comte partie du reuenu, & quelque places dependantes de l'ancienne Seigneurie: d'où ſ'enſuiuit que deſlors l'Eueſque, & le Comte creerent des Magiſtrats qui en leur nom exerçoient la iuſtice, tellement que pour l'Eueſque eſtoit le Vidame (qui en Latin ſ'appelle *Vicedominus*) repreſentãt le Seigneur ſpirituel, & principal, laquelle dignité a duré iuſqu'à noſtre temps, à cauſe qu'elle eſtoit hereditaire, & auons veu des Seigneurs fort renommez en ce Royaume, qui ont porté le titre de Vidames, ou viceSeigneurs de Chartres. L'autre Magiſtrat qui eſtoit au lieu du Comte ſ'appella auſſi Vicomte, & de ce temps fut bruſlee preſque toute la ville de Chartres, & cecy fortuitement, laquelle n'eſtoit baſtye que de boys: comme auſſi lors fut baſtie la tour qui eſt au haut de la montaigne de Chartres, en eſtant fondateur le Comte Thibaud fils du ſuſdit Eude premier Comte temporel depuis que Chartres fut Chreſtiennee, A Hardouin ſucceda Viphard cinquante & vnieſme en nombre, & a luy Eude cinquante deuxieſme, lequel obtint pluſieurs priuileges, & immunitez des Roys pour l'Egliſe de Chartres, & diſtribua les prebendes aux chanoines, oſtant aux Preuoſts l'adminiſtration des biens du chapitre. Apres luy tint l'Eueſché Rodulphe cinquante troiſieſme en nombre, & le cinquante quatrieſme fut Fulbert homme de ſainte vie, & de grand ſçauoir, lequel compoſa pluſieurs hymnes, & antiennes en l'honneur de la vierge Marie, leſquelles on chante ordinairement en l'Egliſe, par le moyen duquel auſſi on ſollenniſa la feſte de la natiuité noſtre Dame par toute la France, au mois de Septembre. De ſon temps & la ville, & l'Egliſe furent bruſlees, & il feit refaire l'Egliſe, & baſtir toute de pierre en la façon & magnificẽce qu'elle eſt a preſent, & laquelle on mect entre les plus beaux, & ſomptueux edifices de France. A Fulbert ſucceda Theodoric cinquãte cinquieſme Eueſque de Chartres, du temps duquel la ville fut encor affligee de feu, & cet Eueſque fut celuy qui le premier fonda l'abbaie de Vendoſme, de laquelle nous parlerons cy apres. A cettuy ſucceda Agobert cinquante ſixieſme Eueſque, puis Robert cinquante ſeptieſme, apres Vrald cinquante huictieſme, & Geoffroy cinquante neuuieſme, lequel fut depoſé de ſon Eueſché par le Pape Vrbain ſecond, à cauſe qu'il fut ſoupçonné, & attaint de crime d'hereſie, & en ſon lieu fut mis Yuon, qui eſt le ſoixantieſme Eueſque Chartrain en l'an 1169. & fut cet Eueſque grãd perſonnage en ſçauoir tant en Theologie, que cognoiſſance des hiſtoires, ainſi qu'il appert par ſes œuures, il eſtoit auparauant Preuoſt de ſaint Quẽtin a Beauuais, & chanoine regulier de l'ordre de ſainct Auguſtin: ſi bien que luy, & Hugues Eueſque de Paris, eſtoient alors eſtimez les deux colonnes de l'Egliſe Gallicane. Ce bon Eueſque fut banny par le Roy Philippe premier, a cauſe qu'il auoit repris de ſon adultere, mais en fin fut remis en ſon ſiege, & lors il feit baſtir la maiſon Epiſcopale, pour la commodité, de laquelle il achepta partie du logis du Vidame: reforma les religieux de ſainct Iean en Vallee, & fonda le Doyenné de ſainct André à Chartres, & en ſomme il feit tout ce qu'vn bon paſteur doit faire pour ſ'aquicter de ſa charge: il eſt inhumé (ainſi qu'on dit) a Sainct Iean en Vallee a Chartres. A ce grand perſonnage ſucceda Geoffroy, lequel obtint pluſieurs beaux priuileges pour ſon Egliſe, des Papes Innocent, & Honorie, ſoubs leſquels il fut Legat pour le fait de la pacification de quelques troubles, & ſchiſme aduenus en l'Egliſe, dequoy ſ'aquita a leur contentement. Ceſt Eueſque fonda l'Abbaye de noſtre Dame de Ioſaphat a Chartres, & de ſon temps fut preſque toute la ville bruſlee ſauf la grande Egliſe, tant cette cité eſt ſuiecte au feu, & lors eſtant bruſlee l'Egliſe ſainct Aignan, les os de ce ſaint furent portez a noſtre Dame, où ils ſont a preſent. A cet Eueſque ſucceda Golen ſoixante deuxieſme en nombre, qui parfeit l'Egliſe de Ioſaphat, & augmenta la fondation de ſaint Cheron, & feit de treſriches ornements a la grande Egliſe, eſt enterré a Ioſaphat a coſté du cloiſtre pres le dortoir des moines. Robert ſoixante troiſieſme Eueſque luy ſucceda, lequel fonda les Abbaies de Claire fontaine, Sainct Remy, & Saint Cyr: a cettuy ſucceda le ſoixante quatrieſme nommé Iean de Saliſbery Anglois de nation, & compaignon du bon Sainct Thomas de Cantorbery martiriſé, lequel auſſi il imitoit en auſterité, & ſaintete de vie. Ceſt homme fut d'vn grãd ſçauoir, ainſi que pourrez recueillir de ſon liure que il nomme Policratique, des bourdes des courtiſans, où il ne laiſſe poinct de la vie humaine, qu'il ne touche auec vne ſinguliere grace: il compoſa auſſi vn liure appellé Penitentiel, la vie de Sainct Thomas (que i'ay en main, comme auſſi i'ay le Policratique) & pluſieurs epiſtres adreſſees a diuers ſes amis. Il donna pluſieurs vaiſſeaux d'or, & d'argent a l'Egliſe de Chartres auec les reliques de Sainct Creſpin, & S. Creſpinien, & mourut l'an 1180. eſt enterré en la chapelle de noſtre Dame de Ioſaphat. A ce bon paſteur ſucceda le ſoixante cinquieſme Eueſque appellé Pierre, lequel eſtoit auparauant Abbé de Sainct Remy a Rheims, ce fut luy qui eſtendit & aggrandit la ville de Chartres, enfermant en icelle l'Egliſe de ſainte Foy, & feit faire les murs depuis la porte des Eſpars, iuſqu'à celle du Chaſtellet, comme par luy furent les rues pauees, & autres biens par luy faits au peuple, qui fut cauſe que mourant il fut de touts regretté. Il eut pour ſucceſſeur le ſoixante ſixieſme appellé Guillaume, qui fut frere d'Aliſon femme de Loys le ieune Roy de France, & par ainſi oncle de Philippe Auguſte ſorti de ce mariage: apres il eut l'Archeueſché de Sens, & a la fin celle de Rheims, & eut pour ſucceſſeur le ſoixante ſeptieſme nommé Regnauld, auquel ſucceda Gaultier 68. qui

té de
tres
ébré
Eueſ-
par

vient
gnité
Vida-
de
tres.

tiõ du
mte a
tres.

ert E-
ıe fait
nniſer
tiuité
e Da-

qui fõ-
l'Ab-
e de Võ
nc.

Voy Tritemie li. des eſcriueurs eccleſiaſt.

Louanges d'Yuon Eueſque de Chartres.

Geoffroy Eueſque de Chartres Legat du Pape.

Abbaie de Ioſaphat a Chartres par qui fõdee.

Clair fontaine S. Remy, & S. Cyr Abbaies par qui fõdees

Iean de Saliſbery Eueſque de Chartres diſciple de S. Thomas de Cantorbery.

Ville de Chartres par qui aggrandie.

Guillaume Eueſque de Chartres oncle du Roy Philippe Auguſte.

auparauant eſtoit Abbé de Ciſteaux, lequel fonda le conuent des freres Preſcheurs de Chartres, la place ayant eſté donnee par Hugues de la Ferté, lors Doien de Chartres. A Gautier ſucceda ce Doien Hugues ſoixante neuuieſme Eueſque Chartrain enterré aux Iacobins de la ville ſuſnommee, & fut apres luy Eueſque ſeptantieſme, vn docteur regent en decret a Paris nommé Alberic, conſeiller du Roy, auparauant Eueſque de Limoges, & depuis Archeueſque de Bourges: lequel decedé fut fait 71. Eueſque vn appellé Henry, & apres luy le 72. dit Mathieu qui eſtoit nepueu de Gautier Eueſque de Chartres, duquel auons fait cy deſſus mention: cet Eueſque fut fort liberal, & grand aumoſnier, & mourant il fut enterré aux freres preſcheurs: luy ſuccedãt Pierre de Mincy ſeptãte troiſieſme en nõbre, du temps duquel fut encore bruſlee la cité de Chartres, il eſt inhumé aux Iacobins, & luy ſucceda Symon de Peréche neueu du Pape Martin quatrieſme: cet Eueſque ſeptante troiſieſme feit accord entre le Chapitre de Chartres, & Charles Mõſeigneur fils du Roy, Comte de Bloys, d'Alençon, de Chartres, & d'Angers: il mourut a Paris, & eſt inhumé a ſaint Innocent. Eut pour ſucceſſeur Iean de Galande parent des Seigneurs de Montlehery, & de Crecy, qui fut ſeptante quatrieſme en nombre des Eueſques de Chartres, apres luy vint Robert de Ioigny qui eſtoit du temps de Loys Hutin, fils de Philippes le beau: ce paſteur fut de ſi grande ſaincteté que le temps eſtant ſi ſec, qu'il ne tomboit vne ſeule goutte d'eau, il ſe mit en priere, & feit proceſſions auec telle deuotion qu'auãt qu'on ſe retiraſt, il cheut de l'eau en abondance. De cettuy fut ſucceſſeur Pierre des Chãps ſeptãte cinquiéme Eueſque, lequel eſtoit auparauant Eueſque d'Arras, & ſur ſes vieux iours fut fait Cardinal du S. ſiege, ſous le titre de S. Martin des monts par le Pape Iean vingt deuxieſme, & cettuy decedé fut eſleu Iean Paſte ſeptente ſixieſme Eueſque, regnant Philippes de Valois: auant que venir a telle dignité, il fut Doien de Chartres, puis Eueſque d'Arras, & en fin regiſt la chaire Chartraine, & eſt inhumé a S. Iean en Valee. Ayant pour ſucceſſeur, le ſeptante ſeptieſme paſteur de Chartres, appellé Aimery docteur és droits, auditeur des comptes du Palais royal, & eſleu archeueſque de Sens, apres Eueſque de Chartres, & Cardinal du Sainct ſiege ſoubs le titre de ſaint Martin és monts, & luy vint a ſucceder le ſeptante huictieſme nommé Guillaume l'Amy, lequel ayãt eſté auditeur de Rote en la chãbre apoſtolique, vint a eſtre Eueſque de Dax, puis de Chartres, & finablement nommé Patriarche de Ieruſalem, & eut pour ſucceſſeur le 79. dit Loys de Vaceman, apres lequel fut Symon le Maire 80. en nombre, qui fut Abbé de Marmouſtier, & Eueſque de Dol, & cettuy eut pour ſucceſſeur Iean d'Angeront 81. auquel ſucceda l'octante deuxieſme appellé Guillaume de Chenac, auparauant Abbé de ſaint Florent a Saumur, & en fin Cardinal ſoubs le Pape Gregoire onzieſme de ce nom. A cettuy ſucceda Parin d'Artey 83. docteur en droit, & auditeur en la chambre apoſtolique, promeu par le Pape ſuſnommé Gregoire en cette Eueſché, & apres luy vint en nombre 84. Eblon du Poy Doyen de Chartres, & eſleu par le chapitre, & cettuy mort fut Eueſque 85. Iean le Feure docteur en decret, du tẽps de Charles 6. Roy de France, cettuy eſtoit moyne a S. Vaaſt d'Arras: mais pour ſon ſçauoir il paruint a cette Eueſché, & fut eſleu Legat pour accorder les ſchiſmes qui lors affligeoyent l'Egliſe pour la cõtention de troys contendans a la Papauté: fut auſſi chancelier de Loys Monſieur Duc d'Anjou, & Roy de Naples, & Sicile, en laquelle charge il feit preuue de ſon bon eſprit, & experience aux affaires de ce monde. Il mourut en Auignon où ſeoit la court auec l'Antipape Clement, & feit heritier de ſes grandes richeſſes l'Eueſque de Chartres, quiconque ſeroit celuy qui viendroit a luy ſucceder, & ce fut Iean de Montagu 86. Eueſque de Chartres, lequel auparauant eſtoit Theſorier de l'Egliſe de Beauuais, & cõſeiller du Roy en ſa cour de Parlement: puis Chancelier d'Alençon, & ſurintendant aux finances, auquel ſucceda le 87. Eueſque appellé Martin Congé: lequel fut deſmis de ſa charge, pour les factions qui eſtoyent lors entre les Princes, & depuis reſtitué, & de ſon temps les Comtes de Vendoſme feirẽt baſtir la chapelle qui eſt en la grande Egliſe de Chartres, qui porte le nom de Vẽdoſme. A ce Martin ſucceda le 88. nommé Philippe du Boys, & apres luy le 89. dit Iean de Fotigny, auparauant eſtant archediacre de Bloys, & de ſon temps Chartres eſtoit entre les mains des Anglois: mais les François reprenans cette ville ſous la conduite du Comte de Dunoys, l'Eueſque fut occis a l'aſſaut, comme trop affectionné a la cauſe, & faction des Anglois: ce qui aduint en Careſme, & l'an de grace 1431. Cettuy mort le chapitre eſleut Philippes Peunelle: mais le roy Charles 7. aimãt Robert de Dauphiné, l'Eueſché demoura a cettuy, qui en fut le 90. paſteur, & le 91. fut Thibaud le moyne, & apres luy le 92. Pierre de Brehebiem Preuoſt de Normandie, & docteur en medecine: c'eſt luy qui feit baſtir le grand Perron des troys Roys, où à preſent eſt l'hoſtel de ville de Chartres, & luy mort fut 93. Eueſque Millon d'Illez enterré aux Iacobins de Chartres, ayant pour ſucceſſeur & 94. Eueſque ſon neueu René d'Illez, à cauſe que ſon oncle luy reſigna, & ne trouuez de touts les precedens vn ſeul qui aye reſigné ſon Eueſché, ains touts ſ'en ſont fiez a l'election du chapitre, & nominatiõ des Roys ſelon la vraye forme que les Eueſques doiuent entrer en leur bergerie. Auſſi donna lon de grands empeſchements a ce René, auant qu'il iouit de ſon Eueſché: a cettuy ſucceda le 95. paſteur appellé Erard de la Marche, qui a eſté enuiron vingt ans Eueſque, & feit rebaſtir le clocher de la grande Egliſe, ruiné par vn eſclat de tonnerre vn iour de ſainte Anne, en l'an de grace 1506. ainſi qu'il ſe voit par eſcrit és archiues de la ditte Egliſe. Cet Eueſque laiſſa le party Françoys, & fait Eueſque du Liege, où il feit de ſomptueux edifices, reparant les ruines que le Duc de Bourgoigne y auoit fait, du temps du Roy Loys onzieſme: il eſt enterré au Liege en vn tombeau des plus ſuperbes qui ſe voyent gueres en l'Europe. A René ſucceda 97. en nõbre Loys Guillard, qui fut depuis Eueſque de Chaalõs, par la permutation qu'il en feit auec ſon neueu Meſſire Charles Guillart 98. paſteur des Chartrains, fils de feu Monſieur André Guillard Cõſeiller du Roy en ſon priué conſeil: lequel a eſté prelat modeſte, courtois & affable & des plus eloquẽs hommes de ſon aage ſoit en parlant, ou couchant par eſcrit: & mourut a

Paris

Eueſq
de Ch
tres o
a la pr
de Cha
tres.

Premie
Eueſqu
de Cha
tres reſi
gnant
Eueſch

Paris l'an de grace mil cinq cens ſeptante deux, au logis de Monſieur René Baillet Conſeiller du Roy en ſon priué conſeil, & ſecond preſident en la court de parlement a Paris, & mary de Dame Yſabeau Guillard ſœur du ſuſdit Charles Eueſques : lequel a eſté enterré pompeuſement, & ſollennement a Villeneuue ſous Dampmartin, où il auoit eſleu ſa ſepulture, pour en auoir eſté ſeigneur en ſa ieuneſſe, & laquelle place apartiẽt a la ſuſdicte Dame preſidẽte ſa ſœur. A ceſtuy ſucceda le 99. Eueſque Chartrain Meſſire Nicolas de Thou homme de ſinguliere pieté, & erudition. Le ſuſdit Charles Guillard ſeant Eueſque a Chartres, & en l'an de grace 1567. fut aſſiegee cette ville, & cité par les Huguenots, leſquels la batirent par l'endroit meſme où iadis Rollon, ou Raoul le Normand l'aſſiegea, à ſçauoir du coſté des prez des reculees. Ce ſiege fut beau, & peu au parauant la place cuida eſtre ſurpriſe par l'ennemy trouuant le guichet de la porte des Eſpars entrouuert, qui eſtoit aduenu par quelque intelligence que l'ennemy auoit dedans, quoy que cela ne fut pas trop aueré. Dedans commanda pour le Roy feu Anthoine de Lignieres ſeigneur autãt vaillant, ſage, & hardi qu'autre de ſon temps, cheualier de l'ordre du Roy, & capitaine de cinquante hommes d'armes: la diligence duquel fut telle, & la ſageſſe ſi grãde qu'il deliura les troupes du Seigneur d'Ardelay encloſes par l'ennemy, & les conduit iuſques dedans la ville: laquelle en peu de temps il rempara, & fortifia de telle ſorte, dreſſa ſi a propos les flancs, & rauelins, & mit des caualiers auec tel ſoing és lieux où il les voyoit eſtre neceſſaires, que l'ennemy ne feit pas ce qu'il penſoit, qui ſe faiſoit fort d'emporter la place preſque d'arriuee. Ie ne veux m'arreſter ſur tout ce qui ſe paſſa audit ſiege, cela eſtãt le propre ſuiet des hiſtoriens, & annaliſtes, ioint que i'eſpere d'en parler en autre lieu plus amplemẽt, & mieux a propos: ſeulement diray que tant le chef qui commandoit comme ſouuerain au nom du Roy, que les autres qui portoyent titres de Capitaines feirent ſi bien, qu'il ne ſera a iamais que leur memoire ne ſoit agreable aux Catholiques : outre ce dis que & les ſoudars, & le peuple, & citoyens de Chartres vſerẽt de tel deuoir, & diligence, que leur cœur, ſoing, vigilance, & hardieſſe rompit les deſſeins des aduerſaires. Vne choſe ay-ie a deduire, laquelle me ſemble preſque impoſſible, & toutesfois l'effect en eſtant tel qu'il correſpõd a ce qu'on m'en a eſcrit, ie ne faillitay auſſi de la dire, qui eſt, que les Proteſtans, ou Caluiniſtes ayans fait & dreſſé leur baterie du coſté de la porte de Rouaze, ſur laquelle, cõme en toutes les autres eſt poſee l'image de noſtre Dame, reclamee pour Dame & patrone des Chartrains, ainſi qu'elle eſt de touts les Chreſtiens: quoy que tout ce qui auoiſinoit la ditte image fut foudroyé de coups de canon, ſans que l'image en fut intereſſee. S'il failloit propoſer quelque choſe qu'on ne peut prouuer, ie ne voudroy la mettre en lice, ayant a faire a des hommes contentieux, & leſquels doubtans de la meſme eſſence des choſes plus ſacres, pourroyent reuoquer en doute ce que ie dis, ſi la choſe ne parloit d'elle meſme: & laquelle eſtãt telle, me fait auſſi croire le miracle de la chemiſe duquel auons parlé cy deſſus, aduenu lors que Rollon tenoit cette ville aſſiegee. Le iour que le ſiege fut leué eſt ſollenniſé a preſent a Chartres tout ainſi qu'vne bonne feſte, en memoire, & recognoiſſance de la ſinguliere faueur que Dieu feit a ſon peuple le deliurant de la fureur des heretiques. Quant au plan, & aſſiete de la ville, ſelon qu'à preſent elle ſe comporte, on la pourra recueillir aſſes aiſement par la carte que les ſus dits ſeigneurs par moy nommez nous ont enuoyee, auec ſes Egliſes, & circuit, & ce qui eſt de rare, & ſingulier en icelle. Au reſte dés le commencement ie vous ay dit que l'ancienne eſtendue du pays Chartrain eſt des plus grandes que d'autre Prouince qui ſoit en Gaule, ayant plus de quarãte lieües de long, allant de Poiſſy ou Mante, ſelon la riuiere de Seine, puis doublant ſon chemin vers Bloys : ſi bien que l'Eueſque de Chartres commande en la ſpiritualité ſur mille ſept cens paroiſſes, ou clochers, & ſur trente Abbayes : ie dis qu'il eſt ſur les Abbayes, non que toutes le recognoiſſent, à cauſe qu'il y en a de priuilegees, ainſi que celle de Vendoſme, comme nous monſtrerons cy apres, ains pour ce qu'elles ſont en ſon Dioceſe. Et en cette eſtendue de pays, & Dioceſe ſont compriſes les Prouinces erigees en Comtez, ou Duchez, telles que ſont Bloys, Vendoſme, Dunoys, Dreux, Monfort, Mante, & le grand Perche : ce pendant l'Eueſque de Chartres ayant droit de plein fief ſur pluſieurs & Vicomtez, & Baronnies: & entre celles qui releuent de l'Eueſque en toutes morts, & mutations de Seigneurs ſont les Baronnies du Perche qui ſ'enſuiuent. Alluye, Brou, Mommiral, Anthon, & la Bazoche, la Vicomté de Laigny, Meſle au Vidame, & autres pluſieurs terres. Quant a l'ordre qui eſt en l'Egliſe, nous auons dit cy deſſus parlant des Eueſques, que le nombre des Chanoines eſt eſgal a celuy des ſeptante deux diſciples de noſtre Seigneur, comme iadis auſſi on l'imitoit en la grande, & Royale Egliſe de Conſtantinople, renommee de la Sapience ou ſainte Sophi. D'entre ces ſeptante deux, ſont choiſies les ſept principales dignitez, à ſçauoir les Doyen, Chantre, auec leurs ſous-doyen, & ſous-chantre, le Chancelier, le Chambrier, & le Cheffier: apres leſquels y a encor ſix Archediacres, a ſçauoir celuy qu'on nomme le grand, puis les Archediacres de Bloys, Dunoys, Vendoſme, Dreux, & Pincerays : puis y ſont les quatre Preuoſts portans titres de Preuoſts d'Ingre, Normandie, Meſenge, & Annets, leſquels (comme dit eſt) diſtribuoyent iadis les viures aux Chanoines. Au reſte eſt a noter que l'Eueſque de Chartres ne peut conferer aucune prebende par Commis, ains faut qu'il y ſoit en perſonne, ſ'il n'eſt abſent pour les affaires de l'Eueſché, ou detenu de maladie : & eſtant ſur le point d'en pouruoir quelcun, il faut qu'il vienne a Chartres, ou (és cas ſuſdits) y enuoye les vicaires, leſquels vn iour auãt la receptiõ preſenteront celuy que l'Eueſque nomme a quatre des officiers de l'Egliſe, a ſçauoir au Doyen, au Chãtre, & au ſous-doyen, & ſous-chantre, leſquels l'ayãs approuué, & trouué capable, le preſentent le lendemain de leur part, & de tout le Chapitre a l'Eueſque, deuant lequel celuy qui eſt preſenté, fait le ſerment, ſuyuant la couſtume de garder les libertez, droits, immunitez, & priuileges de l'Egliſe. Quant aux Chartrains ou citoyens de Chartres, ils ſont amiables, & courtois, communicatifs, & doux a chacun, & qui viuent ordinairement de voiſin a voiſin

Grand nõbre de Parroiſſes au Dioceſe de Chartres.

Quelles principautez ſous l'Eueſché de Chartres.

Baronnies releuãt de l'Eueſque de Chartres.

Dignitez de la grande Egliſe de Chartres.

Quels ont les Chartrains.

enſemble, aiment les eſtrangers qui ont quelque cas de bon en eux, ſont adonnez a la religion, fort deuotieux, & affectionnez a la foy de leurs anceſtres, charitables, & aumoſniers, adonnez au trafic, & ſur tout des bleds pour eſtre voiſins de la Beauce, & de la Soloigne, leſquelles abondent l'vne en fourments, & l'autre en ſeigles. Au reſte (comme auons dit cy deſſus) le Chartrain, & nommement la cité de Chartres fut iadis gouuernee par les Cõtes, & ſous ce titre de Comté elle fut vnie a la couronne, lors que la maiſon de Bloys y vint par alliance, en laquelle eſtoit la Comté de Chartres auſſi par mariage: mais François premier du nom appennageant Madame Renee de France Ducheſſe de Ferrare, luy donna auec Montargis le Comté de Chartres qu'il erigea en Duché, comme a preſent le pays en porte le titre. Chartres eſtant iadis Bailliage a eſté de noſtre temps fait ſiege preſidial, y ayant douze Conſeillers, & vn Preſident, auec les premiers magiſtrats qui ſont le Bailly, & lieutenans general, & particulier, ciuil, & criminel, la Preuoſté de la ville, & Banlieue, & la iuſtice temporelle de l'Egliſe. De ce ſiege dependent pluſieurs autres ſieges, & Preuoſtez, ou ſous-bailliages, tels que ſont Chaſteau-neuf en Timerais, le grand Perche, & Perche-Gouet, Eſtampes, Dourdan, Nogent le Roy, Bonneual, & la iuſtice temporelle de l'Egliſe, laquelle eſt de belle eſtendue, ayant droit ſur la ville de Chartres, & ſur quelques baronnies, & la iuſtice encor de l'Abbaye de Bonneual. Quant aux prerogatiues des Vidames, & Vicomtes, il ſemble que le ſeul nom en reſtant, le titre en demeure, ie dis quant au Vidame, car du Vicomte il ne ſ'en parle plus, d'autant que les Comtes achepterent ce qui eſtoit de l'autorité Vicomtale: & eſtoit iadis leur puiſſance eſtendue ſur la ville, & places de l'Eueſque, ſur leſquelles ils auoient iuſtice, & droit de capture, & pouuoient iuger des forfaits, & ſur tout de ceux qui eſtoient ſurpris en vol, & larcin, de ſorte que ces dignitez reſſembloyent nos Preuoſts de Mareſchaux, ou lieutenãs de robe courte. Il eſt vray que depuis que ces iuſtices ont eſté adminiſtrees par des ſous-vidames, & ſous-vicomtes, les titres des Vidames, & Vicomtes ont eſté plus honorables, comme portans ne ſçay quoy de grand, & de lieutenance, & vicegerence des Eueſques, Seigneurs, & des Comtes: qui a eſté cauſe que de bien grands ſeigneurs ſe ſont tenuz pour honorez de ce titre hereditaire de Vidames, ainſi qu'auons dit cy deſſus. Or auant que de ſortir de Chartres pour viſiter le reſte du pays Chartrain, il faut conclurre auec quelques vers, qui ont eſté grauez en vne pierre miſe au propre lieu où fut faite la breſche en l'an mil cinq cens ſoixante ſept, laquelle eſtoit de plus pres de vingt pas d'eſtendue, & raiſonnable pour l'aſſaut, auquel toutesfois l'ennemy n'oſa onc ſe hazarder: or ſont les vers de telle ſubſtance.

Chartres Comté & oreserigee en Duché.

Magiſtrats de Chartres, & villes ſuiettes a ſon Bailliage.

Quelle l'autorité des Vidames, & Vicomtes de Chartres.

Dum noua relligio ſtudia in contraria cœcas
Gallorum mentes agit, & bello omnia miſcet:
Carnutum premitur magna obſidione, globiſque
Machina ſulphureis oppugnat mœnia, quæ nunc
Sarta, & tecta vides: ſalua incolumiſque remanſit
Vrbs, duce Lignerio, populi curáque fidelis,
Atque manu parua, numeroſum reppulit agmen
Quam pro rege ſuo, patriáque, ariſque, ſociſque
Sit pulchrum pugnare, atque hoſti cedere nunquam,
Exemplo hoc diſcant nati ſerique nepotes.

Carnutum obſeſſum anno domini 1568. *pridie Calendas Martias: ſolutum obſidione Idibus.*

Au reſte a fin que le liſeur ne ſe trõpe en la date, pource que cy deſſus nous auons mis mil cinq cens ſoixante ſept, & icy il y a ſoixante huit, il notera que cy deuant nous auons eu eſgard a la façon de compter ancienne de ce royaume, qui ne commençoit l'annee iuſqu'apres Paſques: là où en cette inſcription on vſe de la maniere de dater obſeruee en l'Egliſe Romaine, laquelle a preſent eſt obſeruee par la France: & ainſi venons au reſte.

Des autres villes, & contrees qui ſont compriſes ſous le nom & iuriſdiction ancienne du terroir Chartrain.

I'Ay dit que le pays Chartrain contient en ſoy, & la Beaulce, & la Soloigne, la premiere deſquelles contrees eſt des plus fertilles de l'Europe, en fourments, de ſorte que la Sicile, ny Angleterre ne ſont ie ne dis pour la ſurmonter, voire ny pour eſgaller en telle fertilité: auſſi eſt ce pays Beauſſeron vn des principaux greniers, & nourriſſiers de ce grand monde de Paris, tout ainſi que l'Egypte, & la Sicile le furent de Rome. Ce pays eſt tout vny, & poſé en vne perpetuelle montaigne, ſans que vous y voyez vn lieu plus haut que l'autre: & y eſt le plan & terroir ſi eſgal qu'il n'y a vn ſeul fleuue qui y puiſſe courir pour auoir ſon cours en bas: ainſi toute la Beauce eſtant eſpuiſee d'eaux, faut que les habitans d'icelle tirent leur eau des lacs, ou mares, & des puids, leſquels deſſechent en plein eſté, ainſi qu'il en aduient en pluſieurs endroits de la Gaſcoigne, & ſur tout en Armaignac du coſté des Landes. La cauſe du nom de Beaulce eſt par pluſieurs diuerſement conſideree, les vns diſans d'vn, d'autres d'vne autre ſorte: mais le tout eſt fondé ſur coniectures: auſquelles ie pourroy aiouſter qu'à l'imitation de la Bœotie Grecque cette terre Gauloiſe a pris ſa denomination: mais quoy que c'en ſoit, la Beaulce auec ſa ſechereſſe, & defaut d'eaux, eſt la meſme fertilité, & le pays le plus propre pour les bleds qu'autre region qu'on ſçache: ayant pluſieurs villes & villages: mais qui ne ſont de grand nom, cõme ſont Toury, Angeruille, Merenuille, & autres telles que ſont Genuille, Artenay, & Pluuiers: ayant pour limites le Gaſtinois, qui luy eſt au Midy, & auquel on met Pluuiers pluſtoſt que non pas en la Beauce: le pays de Chartres luy eſt au Leuant, & Septentrion, & a Vendomois à l'Occident, & eſt-ce pays Beauſſeron tout deça le Loire tirant a Paris, & vers le Septentrion, car outre le Loire eſt la Soloigne. Cette contree eſt limitee par le Loire qui luy eſt au Leuant, l'Orleanois au Septentrion, le pays de Berry au Midy, & a l'Occident la Touraine, ayant en ſon contenu les villes, & places de Gergeau iadis *Gergouium*, aſſis ſur le Loire, Sully, la Ferté, ſaint Laurens des eaux, Clery, & autres lieux qui ſont en la plaine qui ſ'eſtend depuis Orleans iuſqu'à Bloys, qui eſt des plus belles de la France. Cette contree eſt di-

Beau
pays
en ble

LaBe
ſans
riuier

Ville
ſont
Beaul

Limit
Beaul

Limit
Soloi
& vill
d'icell

uerſement appellee en Latin, les vns la diſant *Siligoniam* (qui ſignifie Segleuſe) a cauſe que de toutes les eſpeces de bled, le ſegle eſt celuy qui y eſt le plus frequent: d'autres la nomment *Sabuloniam* (qui eſt a dire ſablonneuſe) ce que ie reçoy pluſtoſt, à cauſe que toute l'eſtendue eſt pleine de ſablons, & pour ce le ſeul ſegle y abonde, lequel ordinairement demande le terre ſablonneux. Or entre les villes qui ſont au païs ancien des Chartrains entre les riuieres de Seine, & de Loire eſt le terroir, & ville d'Eſtampes qui eſt vn des ſieges du Bailliage Chartrain, iadis erigee en Comté, & depuis par le grand Roy François faite Duché, lequel titre elle porté a preſent. Son aſſiette eſt treſbelle & treſplaiſante, ayant vn vignoble fertil, & le païs iadis boſcageux, & ſur tout a l'endroit qu'on appelle encor Toutfeu, à cauſe que tout ce bois n'eſtoit d'autres arbres guere que de Heſtres, & Fouteaux: & d'où a pris nom celle valee tant infamement renommee de Tourfou pour les grandes voleries, & aſſaſinements qui y ont eſté faits & le temps paſſé, & de noſtre aage: qui eſt vne deſcente dangereuſe aux voiageurs qui viennent de ce lieu d'Eſtampes a Paris. La ville (iadis nommee Chaſteau) d'Eſtampes eſt aſſes grande, mais mal peuplee pour ſa grãdeur, y ayant des vuides, & vacants, & neantmoins fort riche pour l'eſgard du trafic des bleds: a vn Chaſteau beau, & fort, & l'Egliſe de noſtre Dame dediee pour l'acte abominable d'vn meſchant ioüeur, & blaſphemateur, lequel ayant en ce lieu blaſphemé le nom de la glorieuſe mere vierge de noſtre Dieu, fut tout ſur l'heure puni de ſon forfait, & en memoire de ce miracle l'Egliſe fondee en honneur de noſtre Dame, qui eſt vn college de Chanoines. Il paſſe vn petit fleuue a Eſtampes qui ne porte autre nom que de la ville où il paſſe, lequel eſt ſi fertil en Eſcreuices, qu'il eſt impoſſible de l'en deſpleupler, & deſquelles on fait grand compte a Paris, comme de viande fort delicate. Mais paſſant outre au pays Chartrain, i'entends ſelon la deſcription ancienne, il ſ'offre Dourdan, Eſpernon, & Chaſteau en Thimerais, puis Nogent le Roy, deſquelles places ie ne veux m'arreſter a faire la deſcription, ains paſſeray au païs de Dunoys, lequel bien que ſoit de l'anciẽne contribution de Chartres, eſt ores neantmoins d'vn autre Bailliage, a ſçauoir de Bloys ville aſſiſe ſur le Loire, de laquelle nous parlerons cy apres, & ſuis content de commencer par vne partie de ce Bailliage, quoy ie deuſſe ce faire par le chef d'iceluy, mais le voiſinage des limites me le fait faire, ioint que le Dunoys eſt pays à part, & ayant ſa principauté particulieres. Le Dunoys donc eſt vne region ou contree aſſiſe en la Gaule Celtique, poſee a quarante huit degrez Septentrionaux de la ligne equinoctiale, ayant dix lieuës d'eſtẽdue en ſon trauers, & largeur, car la lõgueur n'eſt pas ſi grãde, & en ſont tels les limites. Vers l'Oriẽt luy eſt le terroir & païs Orleanois, du Duché duquel ſouloit dependre ce Comté Dunoys, puis que le Baſtard d'Orleans eut ce pays par le don de ſon pere, ainſi que verrons cy apres: au Ponent luy giſt le Vandomois, & païs du Maine, au Septentrion, Galerne luy ſont les Chartrains, & les Percherons, & au Midy le terroir, & finages de Blois. La ville capitale de ce païs ſe nomme Chaſteaudun, comme lieu où les Dunoys venoient ſe retraire, & laquelle fut iadis nommee Rubeclaire, comme qui diroit en Latin *Vrbs clara*, mais on a trãſpoſé les lettres, & ainſi ditte, à cauſe que clerement on la pouuoit aperceuoir de loing: auſſi eſt elle aſſiſe ſur vn roch, & coſtau fort haut eſleué, & vers lequel on peut auoir accez difficilement, & meſme de la part Septentrionale, où l'on peut deſcouurir le païs és entours, autant que la veuë ſe peut eſtendre: & ce fut pourquoy on l'appella Chaſteau ou fortereſſe des Dunoys, pour eſtre le garant d'iceux en temps de guerre, à cauſe que les ennemis n'y pouuoyẽt auoir accez que par vn lieu, qui eſt vers la porte de la Beaulce. Or le nom de Dun eſt ancien Gauloys, qui ſignifie coſtau, & rocher, ſi biẽ que les villes eſquelles ce mot eſtoit aiouſté, emportoient auſſi toſt ne ſçay quoy d'aſpreté de montaigne en leur aſſiette: & que cecy ſoit vray regardez le mot Latin *Lugdunum* (Lyon) & conſiderez l'aſſiette de cette ville, & iugerez ſi mon dire eſt veritable: voyez Vxellodunum (qui eſt Cahors en Quercy) en noſtre Aquitaine, & par l'aſſiette d'icelle vous me confeſſerez que Dunum emporte aſpreté de roch, ou haute, & inaceſſible colline: le meſme pouuõs nous dire de Meledunum (Melun) *Iuliodunum* (*Iſſoudun*) & autres que ie laiſſe pour euiter prolixité, leſquelles aiant cette queuë de Dunum, ou Dun portoyent quand & quand la marque qu'elles eſtoyent montaigneuſes. Ainſi le Chaſteau des Dunois eſt aſſis ſur vn roch pendant, & fait de telle ſorte & artifice qu'on penſeroit qu'il tint en l'air, & penchaſt tout ainſi qu'vn nid d'aródelles: lequel eſt fortifié, muny, & embelly d'vne groſſe tour, qui ſert de tuition, & deffence aux habitans de la ville & païs circonuoiſin. Cette ville, & Chaſteau eſt le ſiege de la iuſtice du Comte de Dunoys, duquel & de ſa iuriſdiction dependent cinq Chaſtelenies, à ſçauoir Montigny le Ganelon, Courtalain, Moulitard, Leſclers, & Rebetan: & ſous ces ſieges Chaſtelains pluſieurs autres iuriſdictions, & iuſtices inferieures, qui y reſſortent par appel, tout ainſi que les cauſes de Chaſteaudun võt reſſortir a Bloys, cõme au ſiege principal, & Royal, & chef du Bailliage. Cette ville a iadis eſté plus grande qu'elle n'eſt a preſent: ce qui ſe peut iuger par les ruines des Egliſes qui ſont és fauxbourgs, leſquelles ſont procedees des guerres anciẽnes, que les Dunoys ont eu contre leurs voiſins, ainſi que pouuez lire dedans les hiſtoires, & vieilles annales de Frãce, & cecy dés les premiers roys, cõmandans en icelle, & pour preuue de l'antiquité d'icelle, ie vous allegueray ce que Gregoire de Tours dit en ſon hiſtoire. Or Promote, lequel par l'ordonnance du roy Sigibert auoit eſté fait Eueſque de Chaſteaudun, & depuis la mort dudit Roy auoit eſté demis & depoſé de cette charge, à cauſe que ce Chaſteau eſtoit de la iuriſdiction & Dioceſe de l'Eueſque de Chartres, & pource auoit on iugé contre luy, que laiſſant le titre d'Eueſque, il ſe contentaſt du ſeul nom de preſtre: cettuy donc ſ'adreſſa au Roy Childebert, le priant de ratifier celle promotion de ſon Eueſché a Chaſteaudun faite par le Roy ſon predeceſſeur. Mais Pappole Eueſque de Chartres y reſiſtant, & ſ'oppoſant le ſuſdit Promote, ne peut obtenir autre choſe que de viure a Chaſteaudun en ſa maiſon, & y iouir de ſon patrimoine. Et pour n'ou-

vient
m de
oi-

pes
iadis
,ores
en
é.

de
ou
rend
om.

d'E-
es de
no-
ame

re
pes
en
iices

iptiõ
s de
ys.

es du
e Du

Aſſiete, & nom anciẽ de Chaſteaudun.

Que ſignifie le mot de Dun.

Quel le chaſteau des Dunois

Chaſtelenies dependantes de Chaſteaudun.

Chaſteaudun iadis erigé en Eueſché.

Gregoire de Tours hiſt. de Frãce, li. 7.

Il y a plus de 1000. ans qu'il y a Comtes à Chaſteaudun.

blier rien de la grãdeur de cette ville, & de ceux qui y ont commandé, le meſme Gregoire qui viuoit du temps de ce meſme Childebert, qui regnoit en Frãce enuiron l'an de noſtre Seigneur cinq cent vingt, Chaſteaudun eſtoit erigé en Comte, comme ainſi ſoit qu'vn certain capitaine nõmé Claude enuoyé a Tours de la part de Gontran roy d'Orleans pour y prendre, ou tuer vn Eberulphe qui ſ'eſtoit la retiré a garant en l'Egliſe ſaint Martin, fut vers le Comte de Dunoys, luy commander de la part du roy de luy bailler renfort de trois cens hommes, pour garder les portes de Tours, a fin que plus aiſement il peut auoir raiſon du ſuſdit Eberulphe.

Egliſes qui ſont dedãs Chaſteaudun.

Neantmoins que (comme dit eſt) cette ville ait ſouffert de grandes guerres, ſi n'eſt elle pas encore ſi petite qu'en icelle, & en ſes faux-bourgs, il n'y ait pluſieurs belles Egliſes, telles que ſont celle de la Magdelaine, Abbaie, & paroiſſe fort ancienne, & baſtie iadis par le Roy & Empereur Charles le grand : puis ſaint André, qui eſt vn college où il y a Doien, & Chanoines richement fondez, & qui ont de bonnes rentes, & reuenuz: ſaint Pierre & ſaint Lubin paroiſſes : y eſt auſſi la ſainte Chapelle, & ſaint Roch, qui ſont fondations des Comtes de Dunoys, où il y a Preuoſt, Chantre, & Chanoines, & le Chapitre fort riche, & bien renté: y eſt encor l'hoſtel Dieu, fait & fondé par les habitans du lieu pour la retraite, & entretenement des pauures malades, & pour les petits enfans trouuez, & ſans aueu.

Faux-bourgs de Chaſteaudun.

Quels les habitãs de Chaſteaudun.

Mais les faux-bourgs eſtans quatrefois plus grands que la ville, il y a auſſi douze temples, & belles Egliſes: auſſi eſt-ce en iceux que ſe tiennent les marchez, & les foires, & qui eſt la plus grande commodité de toutes choſes, comme auſſi ils ſont, & mieux baſtis, & plus peuplez que la ville, laquelle eſt comme l'enclos de la fortereſſe, & ancienne ville : les habitans de laquelle ſont de bon eſprit, aigus, & ſubtils, & qui entendent a demy mot ce qu'on leur dit, comme auſſi ils ſont de peu de langage choſe qui dõne aſſes d'indice de leur ſageſſe, & qui a iadis rendus louables les Lacedemoniens ſur touts les peuples de la Grece: le parler des Dunoys eſt aſſes propre, & net, bien qu'ils parlent bref, & iuſqu'à ne ſ'entre-eſcouter, ou ne ſouffrir que ceux qui leur parlẽt ayent acheué de dire, qui eſt vn vice naturel du païs, qui eſt cauſe que ce Prouerbe court, condemnant leur haſtiueté, où pluſtoſt loüant l'accortiſe d'vn homme qui entend peu de propos. Il eſt de Chaſteaudun, il entend a demy mot.

Quel le paiſage de Dunoys.

Le paiſage, & terroir de Dunoys eſt fort fecond, & fertil, ſelon les cartiers qu'il regarde, entant que du coſté du Perche ce ne ſont que foreſts, boſcages, paſturages, & eſtangs, & par conſequent le beſtail y eſt abondant, & foiſonné: vers Orleans, & Bloys ce ſont vignes & bleds, ie dis toute l'eſtendue, ſauf où eſt la foreſt de Marcheſnoir, les arbres de laquelle ont marque de telle antiquité qu'il ſemble qu'elle ſoit encor dés la premiere creation de la terre. Au reſte eſt a noter qu'à Chaſteaudun finiſſent les vignes, & ce terroir ſert de limites au vignoble, vers la part Septentrionale tirant a la Normandie, où vous n'en trouuez plus, ſi ce ne ſont quelques grappes de ſauuages, & lambruſches, qui ne valent qu'à faire du verjuſt, ou de parade, a fin qu'on ne die que ce pays ſoit du tout inutile pour la vigne:

Eſtang Verde.

il y a vn eſtang au païs de Dunoys, qui eſt dit l'eſtang de Verde, lequel eſt appellé par les anciens lac, & duquel eſt faite mention en Aimon moyne en ſon hiſtoire de France, lors qu'il dit ainſi: Au meſme temps (c'eſt lors que Childebert auec ſa femme fut occis par venin) au lac de Dunoys, dedans lequel entre le fleuue Loir (dit en Latin *Arula*) l'eau eſchaufee bouilloit de telle ſorte, que elle ietta vne grande multitude de poiſſon tout cuit ſur l'oree de cet eſtang : qui eſt vne choſe fort merueilleuſe, & laquelle n'eſt ſans quelque grande ſignifiance, veu que ſi c'eſtoit pour quelques veines enſoulphrees qui ſont en ce lieu, on trouueroit cela eſtre d'autresfois aduenu, ce qui ne ſe lyt point, & par ainſi eſt-ce vn miracle de la nature.

Aymon moyne 3 ch.86

Arula
ue a pr
Loir.

Aussi trouue lon que ſouuent en ce lieu, l'eſtang eſtant eſcoulé, les poiſſons ſe nourriſſent dedans la marne, & limon, d'où lon les tire, comme ſi lon peſchoit en terre : comme il en aduient ſouuent en la riuiere de l'Adour en Bigorre, qui eſt cauſe qu'on apelle ces poiſſons terreſtres, & les auteurs les nommẽt Ceſtries, & ſont de la race des Chabots, & mis entre les Amphibies, dequoy lys plus amplement Oppian, qui en traite tout exprez : & Celie Rhodigin, car il me ſuffit de toucher l'hiſtoire, & raretez d'icelle, comme vous voyez que ce paſſage a de la merueille, tant pour la nourriture du poiſſon (naturellement aquatique) en terre, & du bouillonnement de l'eau qui ſemble contre nature.

Ceſtrie
poiſſon
quelle
ce.

Voy O
pian li
poiſſon
Celie R
digin.l
ch.4.

Grande
de l'eſta
de Ve

Ce lac, ou eſtang de Verde a deux grandes lieües de long en ſon eſtendue, & deux cens cinquãte pas de large, lors qu'il eſt en ſa plus grande force, & plenitude, abonde en poiſſon & gibier, qui eſt le plaiſir de la nobleſſe pour le vol, & l'aiſe du peuple pour ſa nourriture.

Iſle de
mars o
champ
Mars,

Et ne faut ſ'eſtonner ſi i'ay dit que ce pays eſt fertil, & ſ'il y a de bõs paſturages, puis qu'il eſt arrouſé de pluſieurs fontaines, & ruiſſeaux; & de quatre riuieres telles que ſont le Loir, lequel paſſe pres de Chaſteaudun, & là ſe diuiſe en deux bras, & fait vne Iſle appellee le champ de Mars, vulgairement Chemars, pour ce que de tout temps en icelle ſouloyent les habitãs aller ſ'exercer a tout ieu de force, comme a la lutre, a la courſe, a tirer des armes, & ſur tout de l'arbaleſte, & cecy principalement le premier iour de May, à cauſe qu'il y auoit pris pour celuy qui emporteroit la victoire.

Loir fl
ſa ſou
& ſõ c

Cette riuiere prend ſa ſource en la foreſt de Champront, & paſſe par Illiers, Alluye, & Bonneual, & a la fin pres de Chaſteaudun aux bas faux-bourgs de ſaint Iean de la Chaiſne, puis ſ'en va a Vendoſme, & de là en la riuiere de Saſtre: il reçoit en luy la Couuye vne lieüe au deſſus de Chaſteaudun, à vn lieu nõmé Eſcoulblanc.

Couui
fleuue,
ſource,
eſtrang
naturel
celuy.

La Couuye naiſt en la foreſt d'Orleans pres Artenay, & là ſe diuiſe en deux canaux, l'vn ſ'en va vers Baignolet par la Beauſſe, l'autre a Varize, ſemblant mieux au commencement vn mareſt ou palus que non pas vne riuiere : & (qui eſt choſe digne d'eſtre notee) que pour quelque pluye qu'il face ce petit fleuue ne croiſt, & ne deſborde point, & ne ſe trouble en ſorte quelconque : ains tout au contraire il croiſt, ſe trouble, & deſborde au plus chaud de l'eſté, & durant les ardeurs de la Canicule. Ie laiſſe aux grands Philoſophes a recercher les cauſes ſecrettes de cecy, comme auſſi du preſage que

Couuie
ſert de
ſage
habitãs
Dunoy

que les habitans du païs prenent ſur cette riuiere: laquelle ſe deſbordant plus que de couſtume, & outrepaſſant les bornes, & orees de ſon lict, & riuage accouſtumé, les payſans ſe tiennent pour tout aſſeurez de peſte en l'automne, & de famine en l'annee ſuyuante, & cecy ont ils pratiqué par vne fort longue experience, tellement que ſes deſbords ſont tresdeſagreables au pauure peuple pour la mauuaiſe & pitoyable nouuelle que ils apportent. La troiſieſme riuiere ſe nomme Aigre, qui naiſt vn peu au deſſoubs de l'eſtang de Verde, & paſſe par le milieu de la foreſt de la Ferte Ville-neul: apres laquelle eſt Hierre, laquelle dés auſſi toſt preſque qu'eſt ſortie de ſa ſource & fontaine ſ'eſcoule, & perd ſoubs terre, & toſt apres reſſort, & prend courſe, & derechef ſe cache, & demeure perdue plus d'vne lieüe, comme ſi elle paſſoit ſon temps, ou ſi nature ſe ioüoit és courſes larronneſſes de ce fleuue, ainſi qu'elle fait en celuy de l'Armenien Tigris en ſa Meſopotamie, & autres tant en Europe, qu'en Aſie deſquels (Dieu aidant nous diſcourrons en ſon lieu) & pour ce que ce fleuue ſe perd ainſi, ceux du pays l'appellent la riuiere ſeche, d'autant que ſouuent ſon lict eſt ſec, & lequel ſ'emplit comme vn torrent par les pluyees violentes, & ſoudaines. I'ay dit cy deſſus que Chaſteaudun a eſté beaucoup plus grande qu'elle n'eſt a preſent, eu eſgard aux ruines qui ſont aux Faux-bourgs, ce qui a eſté cauſe que les habitants d'icelle ayans reparé la plus part des ruines, ont pris pour leurs armoiries troys croiſſans, & autour de l'eſcuſſon, ils ont mis ce mot de deuiſe *Extincta reuiuiſco.* Voulans par là donner a entendre qu'ils ont remis ſus celle qui iadis fut accablee, & que de iour a autre elle prend accroiſſement. Nous auons auſſi fait mention du Comte de Dunoys dés le temps de Gontran Roy d'Orleans, mais ne trouuans autre memoire, il eſt aiſé a preſuppoſer que ce Comté n'eſtoit point hereditaire, ains ſeulement nom d'office, ainſi qu'auons monſtré cy deuant: ce qui encor ſe peut mieux recueillir du partage fait entre les Roys Gontran & Childebert, ſelon que le deſcrit Gregoire de Tours en ſon hiſtoire. Ce qui fait grandement a noſtre propos, ainſi que verrez cy apres, & dequoy ie feray ſurſeance iuſqu'à tant que i'aye vn peu diſcouru de ce mot de Comte, & de ſon office. Car le ſuſdit Gregoire fait mention d'vn Comte du palais Royal, lequel fut occis en vn aſſaut contre vn appellé Vrſion, que les officiers de la maiſon du Roy pourſuyuoyent pour le prendre: lequel titre ſe changeoit par mort, & emportoit gouuernement, & iudicature. Or eſtoyent ils appellez Comtes, à cauſe qu'on leur commettoit ou donnoit en garde les places, & les Prouinces, & peuples a fin que ils les deffendiſſent, & c'eſt pourquoy Aymon moyne en ſon hiſtoire dit ainſi parlant d'vn Boniface du temps de Charles le grand: *Bonifacius comes, cui tutela inſulæ Corſicæ tunc erat commiſſa, in Aphricam, cùm nullum in mari Piratam inueniſſet, traiecit.* Là vous voyez que le mot de Comte emporte garant, deffence, & tuition de gouuernement, & non point ſucceſſion hereditaire, d'autant que par le cours de l'hiſtoire on treuue que ce Boniface eut ſucceſſeur en cette charge, & gouuernement. Mais plus expreſſement en parle il ailleurs, lors qu'il dit ainſi. Le treſſage, & tresaduiſé Roy Charles, ſçachant que le Royaume eſt comme vn corps, aſſailly ores d'vne incommodité, tantoſt d'vne autre, ſi par conſeil, & force, comme vrays medecins on ne conſerue ſa ſanté, en premier lieu il ſe ioignit les Eueſques, ainſi que la raiſon luy commanda, puis eſtablit par toute l'Aquitaine des Comtes, & Abbez, & autres pluſieurs qu'on appelle Vaſſeux, auſquels il donna la charge du Royaume, ſelon qu'il luy ſembla commode, la deffence des limites & frontieres, & la prouiſion, & pouruoyance du reuenu champeſtre eſcheant des terres Royales. Et pour mieux voir, qu'eſt-ce que ce religieux entend, il dit que le Roy mit & ordonna pour Comte, cet a dire Commiſſaire, & ſurueillant a Bourges vn nommé Humbert, & apres luy Sturminie: Abbon a Poitiers, VVidbode a Perigueux, Itier en Auuergne, Seguin a Bourdeaux, & Corſon ou Torſin à Tholouſe. Et a fin que vous voyez encor quelle eſtoit la puiſſance de ces Comtes, & pourquoy ils eſtoyent eſtablis, le meſme Aymon le declaire au meſme liure parlant en cette maniere: l'Empereur ſuyuant ſa couſtume ne laiſſa paſſer cette diete, ſans y faire quelque cas au bien, & ſalut public, voulant ſçauoir diligemment, & ſ'enquerant auec grand ſoing, que c'eſt que touts les Embaſſadeurs enuoyez par diuerſes regions auoyent negotié, & executé des charges & deſpeches qu'on leur auoit commiſes. Et pour ce qu'aucuns Comtes (c'eſt a dire iuges, & gouuerneurs) ſ'eſtoyent monſtrez lents, & pareſſeux a reprendre, chaſtier, & exterminer les voleurs, & brigands, il punit cette leur pareſſe par vne coërtion, & chaſtiment iuſte, & digne de leur faute. En vn autre paſſage plus clerement vous recueillirez que le nom de Comte eſtoit onereux, & non patrimoine, où il dit que Charles le grand eſtant paſſé en Italie, apres auoir occis Rodgant Lombard qui remuoit meſnage, & taſchoit de ſe faire Roy, & ayant repriſes les villes qui ſ'eſtoyent reuoltees, & ſuyuoyent le party du Lombard, il y eſtablit des Comtes, c'eſt a dire gouuerneurs de la nation Françoyſe, pour tenir ces Lombards, & Italiens en deuoir. Tels donc (a fin que ie reuienne a noſtre premier propos) eſtoyent les premiers Comtes de Dunoys, & de Bloys, auant la deſcheute de l'Empire des Françoys, laquelle aduenant ils furent faits hereditaires, & ce pays tombant en la famille d'Orleans ſoubs Gontran, y reuindrent derechef, à cauſe que ſont ſortis (en la troiſieſme ligne des Roys de France) de la famille Orleanoiſe. Car Philippe de France fils puiſné de Philippe de Valoys, & de Ieanne de Bourgoigne, eſtant apennagé par le Roy Iean ſon frere du pays, & Duché d'Orleans, & pieces en dependantes, entre leſquelles eſtoit

Aigre fleuue.

Hierre fleuue, dit auſſi la riuiere ſeche, & pourquoy.

Armoiries de la ville de Chaſteaudun quelles, & la deuiſe.

Gregoire de Tours li. 9. de l'hiſt. de France.

Aymon li. 4. ch. 116.

Li. 5. ch. 1.

Li. 5. ch. 16.

Aymon li. 4. ch. 71.

PORTRAICT OV PL

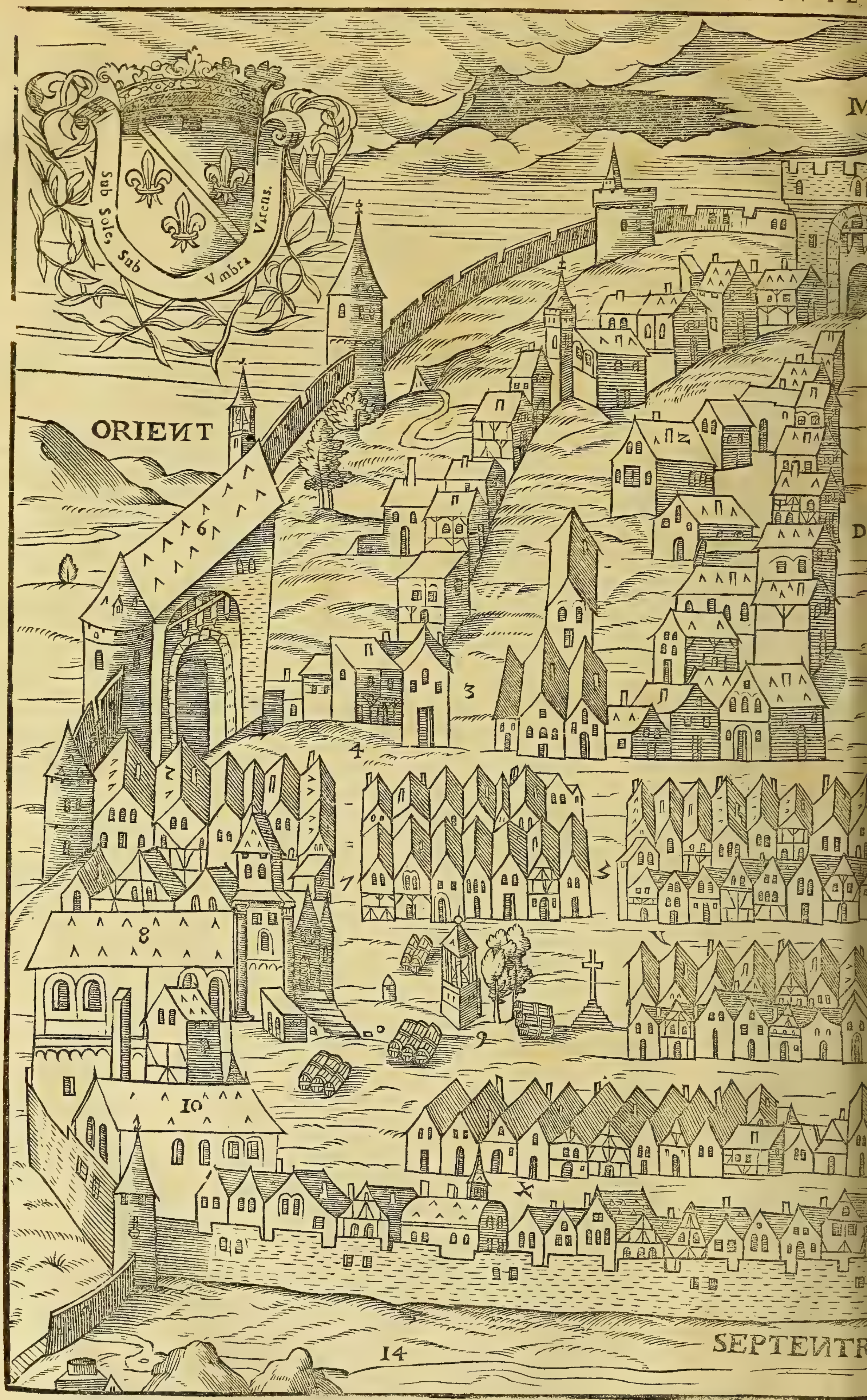
Sub Sole, Sub Vmbra Virens.
ORIENT
M
D
6
3
4
5
7
8
9
10
14
SEPTENTR

A. La Magdelaine.
B. Iardins.
C. La rue aux aſnes.
D. Rue du guichet.
E. La rue de la Magdelaine.
F. Rue d'eſguillé.
G. La grand rue.
H. Rue de la Cuiraſſerie.
I. Le guichet.
K. L'hoſtel Dieu.
L. La grand rue.
M. Rue du Chaſteau.
N Rue du coing.
O. S.Roch.
P. Le Chaſteau.
Q S.Lubin.

LLE DE CHASTEAVDVN.

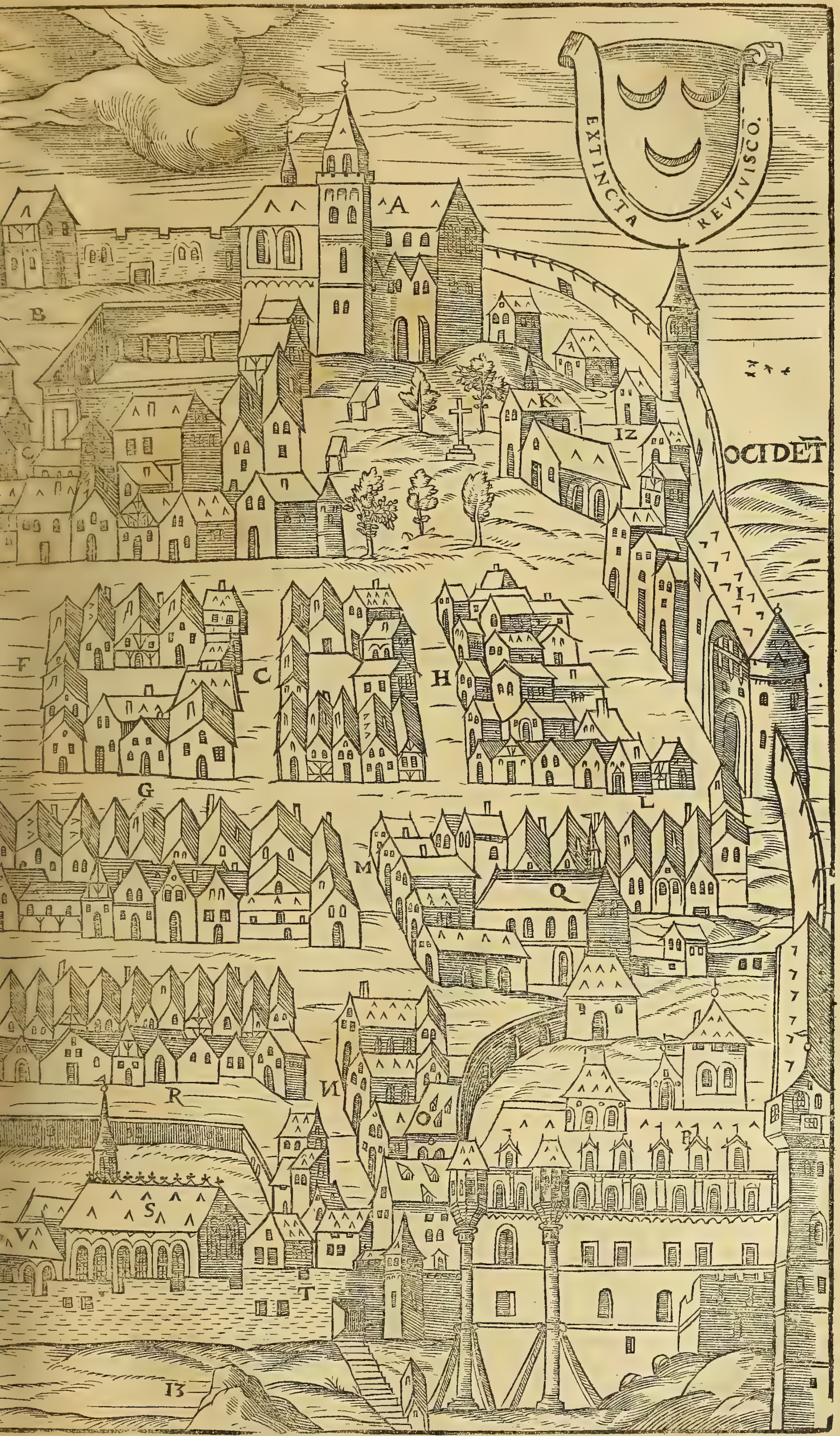
EXTINCTA REVIVISCO.
OCIDET
A
B
C
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
V
12
13

X. Rue au preſtres.
Y. Rue du paué.
Z. La geole.
1. Porte d'embas.
2. Maiſon de Ville.
3. Rue de la vieille ſalle.
4. La grand rue.
5. Rue de l'Ors.
6. La porte d'amont.
7. Rue S. André.
8. S. André.
9. L'eſtape.
10. Le Doyenné.
11. Les halles.
12. Lombardie.
13. Le Roch.

D'où ſortis les Cõtes de Dunoys.

Chaſteaudun eut vn fils naturel, auquel il donna le pays, & Comté de Dunoys, d'où ſ'enſuiuit que les ſeigneurs de ceſte maiſon portans le nom d'Orleans, qui eſt de France au Lambel d'argent, furent appellez baſtards d'Orleans, & de ces Comtes Ducs de Longueuille (ceſte place erigee en Comté, eſtant eſchëue aux Comtes de Valoys par la confiſcation d'Enguerrant de Marigny mort par iuſtice a Paris pour forfaiture) fut Meſſire Iean Baſtard d'Orleans, Comte de Dunoys, & Conneſtable de France, celuy qui du temps de Charles ſeptieſme, feit tant de proüeſſes, & par la ſageſſe, & vaillance duquel les Angloys furent chaſſez de France, lequel fut pere de ce Comte de Dunoys, qui depuis en faueur de ſon couſin Loys Duc d'Orleans ſe mit contre le Roy Charles huitieſme, & fut vaincu, en la iournee de ſaint Aubin, où Loys d'Orleans fut fait priſonnier, & conduit a la tour de Bourges. A ceſte maiſon de Dunoys ſortye d'Orleans, fut donné l'eſtat de grand Maiſtre de France, comme hereditaire, d'autres tiennent que c'eſtoit l'office de grand Chambellan, en recognoiſſance des ſeruices faits a la couronne.

Ie croy bien que ce fut de l'eſtat de grand Chambellan: mais de grand maiſtre ie ne le peux conſentir, veu que ie ne treuue pas vn ſeul de ceſte maiſon depuis le temps de ce Iean d'Orleans Baſtard, & Comte de Dunoys, qui aye porté le tiltre de grand maiſtre. Et voila quand au pays, & Comté de Dunoys: de la deſcription duquel nous en ſommes en partye les inuenteurs, & du reſte vous & moy en deuons rendre graces au ſeigneur Michel Martin Aduocat, au ſiege de Chaſteaudun, comme vray illuſtrateur du pays de ſa naiſſance. Ce membre de Bloys eſtant depeſché, il y a encore Milanſay, & Romorentin qui en dependent, qui eſt vne petite ville au pays Bloyſois aſſiſe ſur la riuiere de Sodre, compriſe en la Soloigne, comme eſt la plus part de ce Bailliage, bien qu'il ſ'eſpande & deçà & delà le fleuue de Loire. Reſte a venir a Bloys chef du pays & ville de grand renom, & pour ſon antiquité, & pour auoir eſté la meré d'infinis Princes, & maiſons illuſtres, ainſi que deduirons en leurs Genealogies, ayans en premier lieu limité les terres, & finages de la contree Bloiſoyſe, laquelle a au leuant le terroir d'Orleans, & partye du Gaſtinoys, au Ponent la Touraine, au Midy la Soloigne, & partie du Berry, & au Septentrion le Duché de Vendomoys, & la Beauce, & giſt en ſon eleuation Septentrionale a quelques quarante ſept degrez quelque peu dauantage de la ligne Equinoctiale. Or eſt la ville de Bloys aſſiſe ſur la riuiere de Loyre, du coſté de la Beauce, partye en colline, & rocher, & partye en planure, qui eſt cauſe qu'elle eſt vn peu faſcheuſe a ſ'y pourmener: mais ceſte incommodité ne luy oſte la bienſeance, ny le plaiſir que prenent ceux qui l'abordent, veu que la fertilité la rend recommandable, la beauté du païſage és entours la fait aymer, & la ſalubrité, & douce temperature de l'air eſt cauſe que chacun deſire de ſ'y tenir. Quand a la fertilité, le terroir Bloiſoys ſe peut vanter qu'il y a peu de contrees qui l'eſgallent, & pas vn qui le ſurpaſſe en raport de bleds, vins, & iceux treſbons, fruits, & autres commoditez qui ſeruent a la neceſſité de la vie humaine, entant que ceſte contree eſt compoſee de boys taillis, bocages de haute fuſtaye, vergiers, riuieres, ruiſſeaux, eſtangs, fontaines d'eau claire & viue, cauſant par ce moyen la graiſſe du terroir, & la chaleur moderee nourriſſant la vigne és couſtaux, & collines auoiſinans la ville: de maniere que participant de la Beauce, & la Soloigne, elle les ſurpaſſe toutes deux, veu qu'ayant l'heur de la fecondité bladiere de Beauce, elle a plus que la Beauce en ce que les vins, les fruits, & les eaux y ſont a plaiſir ce que la Beauce ne ſçauroit ſe vanter luy eſtre octroyé: mais la beauté de la Soloigne luy eſtant communiquee, ſi eſt ce que les ſablons d'icelle ne luy empeſchent ſa fertilité, de laquelle elle eſt ſeparee ſeulement autant que la riuiere de Loyre contient de largeur, & ainſi Bloys fait que la Beauce, en laquelle elle eſt aſſiſe, eſt mieux garnie de boys, & d'eaux qu'en autre part, & que la Soloigne, qui auſſi eſt de ſa contribution en partye, eſt plus fertille qu'en nul autre endroit de ſon eſtendüe: qui eſt cauſe qu'a Bloys n'a lieu l'ancien prouerbe qui dit, qu'il fait bon ſe loger en Soloigne, mais auoir ſon heritage en Beauce: d'autant que le terroir Bloiſoys tant Beaulceron que Soloignoys eſt plaiſant, fertil & abondant en tout ce que l'homme ſçauroit ſouhaiter, aumoins pour ſa vie, & des choſes y apartenans pour l'entretenir. La bonté, & ſalubrité de l'air de ceſte ville eſt en ce conſideree que pluſieurs grands ſeigneurs attaints de grandes maladies, & preſque deſeſperans de leur ſanté, eſtans conſeillez de changer d'air, n'ont trouué lieu plus propre que ceſtuy, & où ils peuſſent ſi toſt venir a conualeſcence: & c'eſt pourquoy le plus ſouuent les enfans royaux y ſont nourris, & y ſeiournent: comme auſſi les Roys y ſont la plus part du temps leur demeure, qui a eſté cauſe qu'on la nomme la ville aux Roys. Et nonobſtant ſes ſingularitez, quelque embelliſſement qu'ayent ny le pays, ny la ville, ſi eſt-ce que lon ne trouue guere aucun ancien qui face mention de ce lieu, quoy que ie ſoy aſſeuré que Bloys eſt ville treſancienne, & ie prens mon argument d'vn paſſage qui eſt dedans Gregoire de Tours, où il eſt dit, que du temps du Roy Gõtran, qui eſtoit en l'an de grace cinq cent ſoixante, comme on vouloit auoir ceſt Eberulphe, duquel auons parlé cy deſſus, qui eſtoit en franchiſe a ſaint Martin de Tours, il fut donné charge aux Orleanois, & Bloiſoys de le garder, & empeſcher qu'il ne ſ'enfuit: or ſi dés ce temps le nom des Bloiſoys eſtoit ſi cogneu, que la ville donnaſt nom a vn peuple, il eſt a preſuppoſer qu'elle eſtoit auſſi des plus anciennes. Et ne me ſoucie de ce qu'on ne voit aucun ſigne ny marque de ſes memoires és liures Romains, leſquels n'ont fait compte guere que des chefs des Prouinces, ou des villes qui leur faiſoyent teſte, & où ils eſtoyent contraints de poſer le ſiege. Et bien que ie loüe la curioſité, & diligente recerche

Limites du pays Bloiſoys.

Aſſiete de la ville de Bloys.

Fertilité du pays, & terroir de Bloys.

Bloys participe de la Beauce, & de la Soloigne.

Bloys eſt la demeure des Roys de France.

Gregoire de Tours liu.7.

Antiquité de Bloys.

de ceux

Orcheze village, iadis Horreum Cæſaris.

François Guerin maiſtre des cõptes a Bloys.

Terre Sigillee au terroir de Bloys.

de ceux qui dient, & à propos certes, que le lieu d'Orcheze, qui eſt à deux lieües de Bloys, eſt *Horreũ Cæſaris*, c'eſt a dire le grenier de Ceſar, duquel il ſe ſeruoit pour la nourriture de ſes ſoldats, & pour vn lieu, & magaſin de ſes prouiſions, & que là encore on voit des ruines de pluſieurs beaux edifices, comme des Arcades, & des murs deſpaiſſeur merueilleuſe, ſi eſt-ce que ie ne diray point que Bloys fut là, n'y ayant preuue qui le monſtre: ioint que les anciens Gauloys ſouloyent baſtir leurs forts ſur les montaignes, & lieux aſpres, & d'accez difficile, & le long des riuieres, & que (comme dit eſt) il eſt vraiſemblable, que Bloys eſtoit quelque cas du temps des Romains, puis que les Françoys venãs en Gaule l'ont trouué debout, & de telle eſtoffe, que ce lieu dõnoit nom a vn peuple, & que Ceſar en ſes Commentaires, ny pas vn des anciens, nomplus que les modernes, n'ont fait mention de toutes les villes. Au reſte ſi quelqu'vn ſçait mieux, & a en main de plus grandes raiſons, & preuues, il nous obligera nous les communiquant, & ie ne les frauderay de la recognoiſſance qui leur ſera deüe, en confeſſant de qui ie tiendray les inſtructions, comme de ceſte cy de Bloys on en eſt tenu au ſeigneur Riolé lieutenãt general au ſiege, & Bailliage de Bloys, homme bien verſé aux bonnes lettres, & grand recercheur de l'antiquité: ce que ie feray par tout ce volume, aumoins ſi lon me donne le nom de ceux qui les communiquent: que ſi on trouue que ie les oublie en quelque endroit, que la faute ne m'en ſoit point imputee, ains pluſtoſt a d'autres qui n'auront fait largeſſe du nom, auſſi bien que de la diligence de ceux qui trauaillent: ou a la modeſtie de pluſieurs qui ne veulent eſtre nommez, encor qu'ils le meritent. Outre les raretez qui ſont és entours de Bloys, y en a vne qui eſt autant ſinguliere qu'autre qu'on ſçache en ce royaume. Car puis qu'il eſt ainſi qu'on fait ſi grand compte de celle terre qu'on nomme Seellee, & les medecins là dient *Terram Lemniam*, à cauſe qu'elle croiſt en l'iſle de Lemnos, ainſi que dirons en ſon lieu, & puis que le Turc l'a en ſi grande recõmandation, qu'il n'eſt permis a homme d'en tirer ſans l'expres congé de ſes fermiers, & ſans qu'elle ne ſoit ſeellee du cachet de ſon excellence: qui ne loüera la labourieuſe, & gentille curioſité du ſeigneur François Guerin natif de Bloys, & maiſtre en la chambre des comptes en icelle ville, lequel & ſçauant és ſecrets naturels, & amoureux de ſa patrie, a deſcouuert de noſtre temps en vn ſien lieu, & domaine poſé entre Orcheze, & Bloys vne mine d'vne terre ſemblable en couleur, & pareille en effort, & vigueur a celle terre Lemnienne. Or le moyen cõme il l'a deſcouuert, fut que luy conſiderant vn coſtau preſqu'inacceſſible, & en iceluy du coſté ſeptentrional la terre auoir la couleur a celle qu'on appelle Sigillee, en prit, la feit viſiter, & fut cogneu qu'elle a meſme effect que la ſus dicte: affin que deſormais nous nous paſſons des eſtrangers, puis que Dieu nous deſcouure les ſecrets de ſa liberalité, & que nature nous fait prodigale largeſſe en noz terres de ce que auec grãds frais nous allons querir, & mendier des peuples plus eſtranges, & Barbares: ce qui nous incite d'apeller ceſte terre medecinale terre Bleſienne, ou Guerinienne, & du pays, & de l'inuẽteur d'icelle, affin que & nous, & noſtre poſterité ſçachiõs a qui on eſt redeuable d'vn tel, & ſi grand benefice. En la ville de Bloys eſt le Chaſteau aſſis ſur vn roch, & ſeparé de la ville, où les Roys font leur retraite deſcouurans tout le pays a l'entour, & de deux Egliſes collegiales qu'il y a a Bloys, l'vne qui eſt la principale, & dediee a ſaint Sauueur, eſt aſſiſe, & ſituee en la court du Chaſteau, & palais royal, dotee & enrichie par les anciens Comtes, & depuis par les Roys qui leur ont ſuccedé, l'autre eſt de ſaint Iacques, aſſiſe en la ville: puis y a deux Abbayes a ſçauoir celle de ſaint Lomer, qui fut baſtie l'an neuf cent vingt ſept, par Raoul Duc de Bourgoigne, & fait Roy de France apres la mort de Charles le ſimple, qui mourut priſonnier a Perõne: l'autre abbaye ſe nomme Noſtre dame de Bourgmoyen, mais de ſa fondation on ne m'a donné aucun memoire, ny du reſte des Egliſes parrochiales, & chapelles qui ſont en bon nombre, & eſquelles auoit de fort beaux tombeaux, & ſepulchres de grãds ſeigneurs eſleuez en bronze, & en marbre, & ſur tout en l'Egliſe ſaint Sauueur, où eſtoyent enterrez Loys, & Guy Comtes de Bloys, & Madame Valentine de Milan, eſpouſe de Loys Duc de Milan, qui fut occis a Paris par les menees du Duc de Bourgoigne, comme encor y eſtoit enterré Iean Duc d'Albanie, & autres: y eſt auſſi le conuent des freres de ſaint Françoys, lieu de grande deuotion, auant que la fureur enragee des Caluiniſtes mit la main deſſus, & que Heretiques euſſent rauagé ceſte pouure ville: car alors il ne demoura vn ſeul de ces baſtiments qui n'allaſt par terre, tãt ces barbares Huguenots ont la memoire des choſes ſacres en deteſtatiõ, & tant la ſainteté, & deuotiõ leur eſt odieuſe. Veu qu'en l'an mil cinq cens ſoixante huict ils vindrent aſſieger Bloys, la batent, & canonnẽt furieuſement, & en fin l'emportẽt par compoſition: mais leur gracieuſeté ſ'eſtant eſtãdue ſur les ſoldats, les pauures bourgeois experimenterent leur tyrannie, & les Egliſes leur brutalité, impieté, & atheiſme: ſur-quoy ie ne veux m'arreſter, veu qu'il ſeroit impoſſible d'exprimer la centieſme partie des maux faits par ces hommes endiablez, & nais pour la ruine du royaume de Frãce. L'antiquité de Bloys eſt encor remarquee plus qu'en toute autre choſe par les ſuperbes Aqueducts, qu'on y voit en pluſieurs endroits, leſquels ſont ſi grans, & tellemẽt ſous terre, qu'en d'aucuns endroits, ils ſont de telle largeur & hauteur que troys hõmes à cheual y iroyent de front, & ſont cõme grãdes cauernes & grotteſques voutees, partie par l'art du maçon induſtrieuſemẽt elabourees, partie grauees dedans le roch meſme, qui me fait croire, que les Romains y ont iadis mis la main, cõme ils eſtoyent curieux de telles gẽtileſſes plus que iamais ne furẽt ny les Gauloys, ny depuis les Frãçoys: leſquels biẽ qu'ayẽt fait Aqueducts, ſi eſt-ce qu'ils ne les ont dreſſez d'vne telle & ſi ſuperbe ſtructure. Que ſi vous me dictes, que les auteurs Romains ne font aucune mention de cecy, auſſi ne font ils des arenes de Niſmes, ny des Amphiteatres de Bordeaux, & de Poitiers, & moins des Aqueducts de Paris, deſquels nous auons parlé cy deſſus. Et m'aſſeure q̃ qui regarderoit les ruines des Egliſes, on trouueroit qu'és lieux où elles ont eſté baſties, les Romains auoyẽt iadis des baſtimẽts: ce q̃ mõſtre aſſes celle face du Chaſteau, & les murs par leſquels on y va, qui ſe reſſentẽt d'vne antiquité

Chaſteau de Bloys, & Egliſe d'iceluy.

Abbayes qui ſont a Bloys.

Quels Princes enterrez a Bloys

Bloys aſſiegé & pris par les Caluiniſtes l'an 1568.

Aqueducts ſuperbes & anciens de Bloys.

Le vray Portraict de

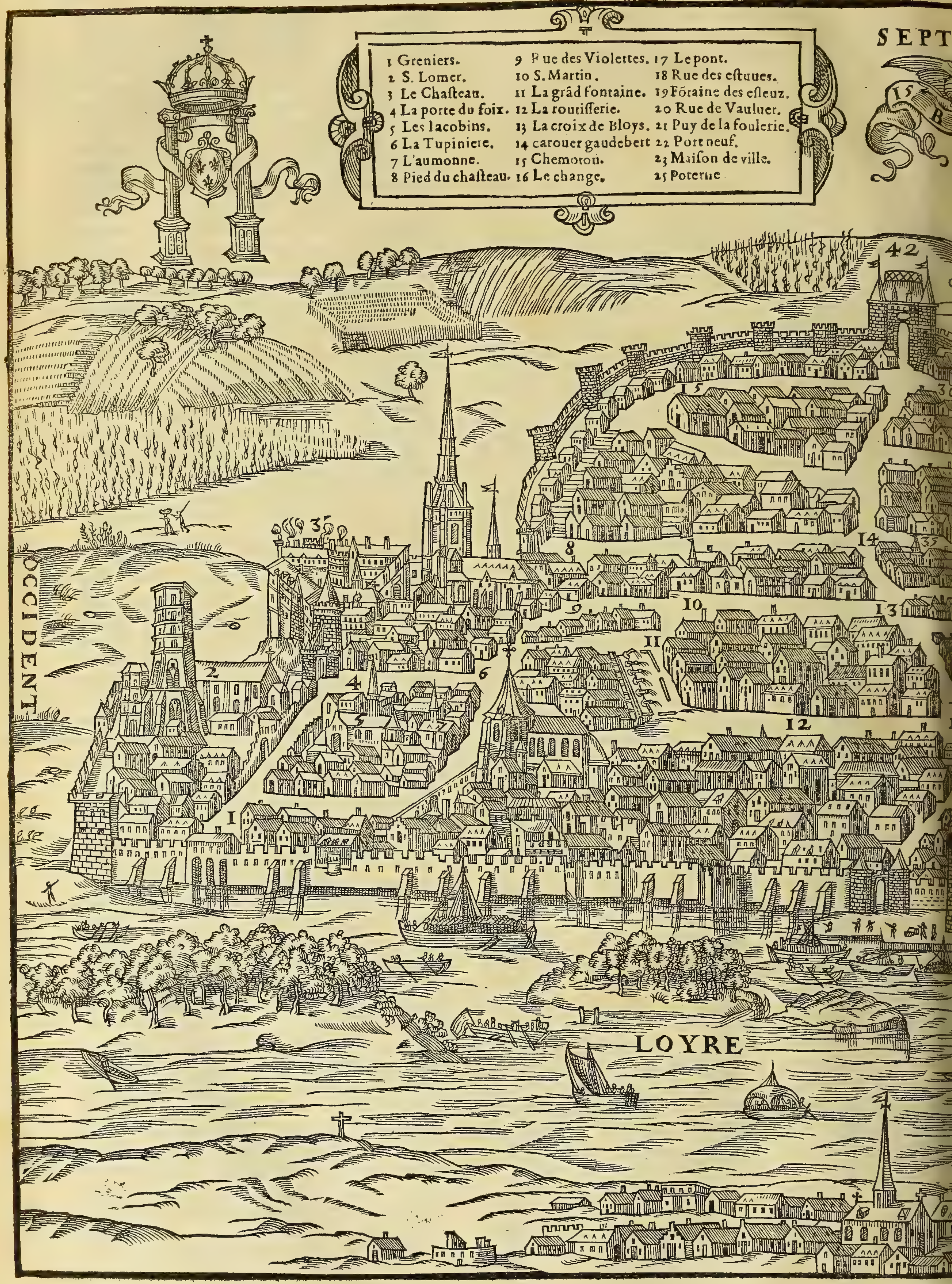
1 Greniers.
2 S. Lomer.
3 Le Chaſteau.
4 La porte du foix.
5 Les Iacobins.
6 La Tupiniere.
7 L'aumonne.
8 Pied du chaſteau.
9 Rue des Violettes.
10 S. Martin.
11 La grãd fontaine.
12 La routiſſerie.
13 La croix de Bloys.
14 carouer gaudebert
15 Chemoton.
16 Le change.
17 Le pont.
18 Rue des eſtuues.
19 Fõtaine des eſleuz.
20 Rue de Vauluer.
21 Puy de la foulerie.
22 Port neuf.
23 Maiſon de ville.
25 Poterne
SEPT
OCCIDENT
LOYRE

& Chaſteau de Bloys.

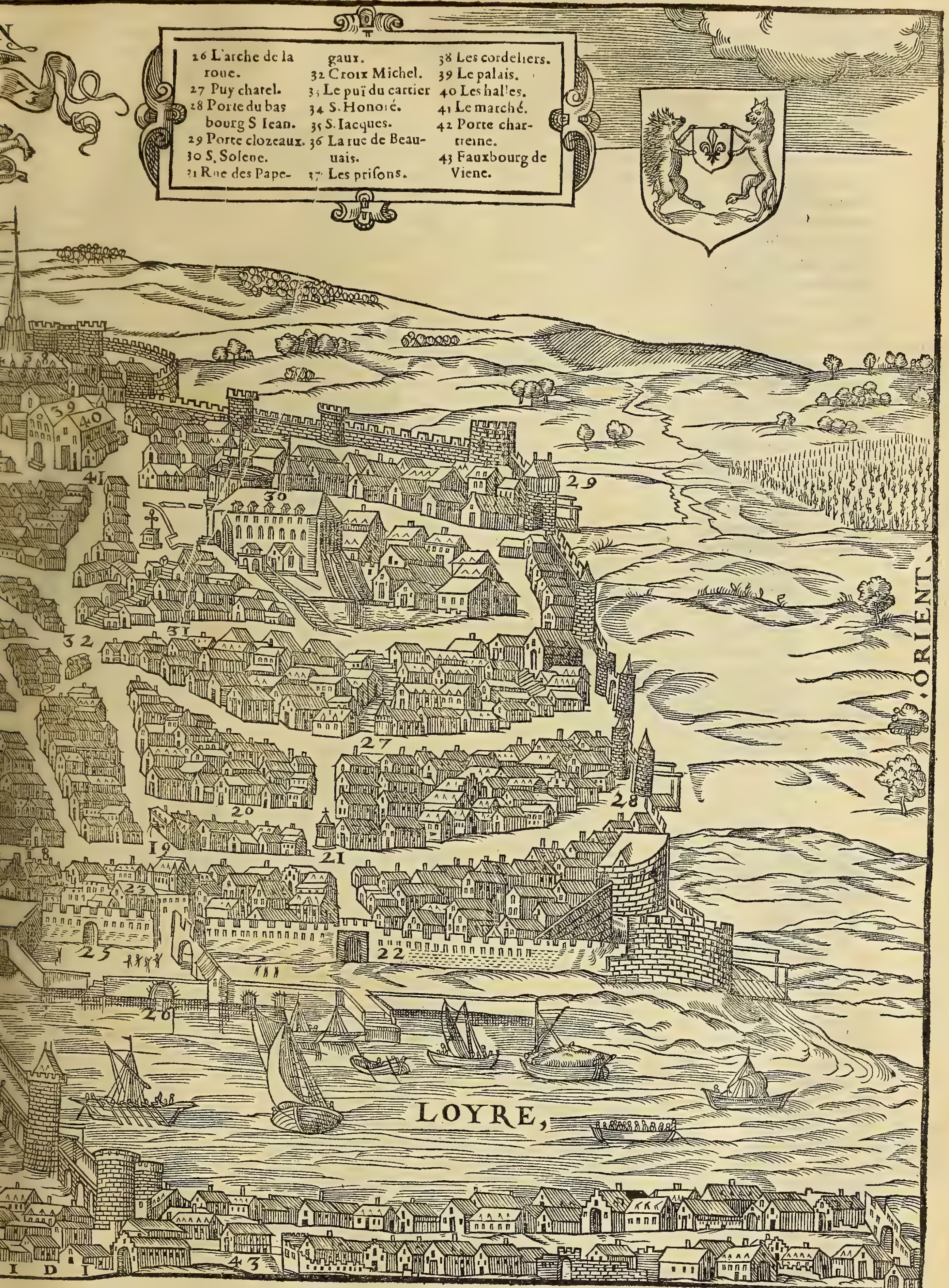
26 L'arche de la roue.
27 Puy chatel.
28 Porte du bas bourg S Iean.
29 Porte clozeaux.
30 S. Solene.
31 Rue des Papegaux.
32 Croix Michel.
33 Le puï du cartier
34 S. Honoré.
35 S. Iacques.
36 La rue de Beauuais.
37 Les priſons.
38 Les cordeliers.
39 Le palais.
40 Les halles.
41 Le marché.
42 Porte chartreine.
43 Fauxbourg de Viene.
39
40
41
30
29
32
31
27
28
20
19
21
18
23
25
22
26
LOYRE,
ORIENT.
IDI
43

Quels ſont les citoiẽs de Bloys.

& grande, & merueilleuſe. Au reſte les citoiens de Bloys, ayans ne ſçay quoy de commun a la bonté du terroir, & douceur de l'air qui leur reſpire, ſont auſſi courtois, doux, affables, benins, & accoſtables, gens accorts, & de bon eſprit, ſubtils, & ſpirituels au poſſible, meſnagers, & eſtans en action perpetuelle, comme ceux qui ſçauent que l'homme eſt nay au trauail, & que l'oiſiueté eſt la ruine de toute œuure vertueuſe, ſont adonnez au ſeruice de Dieu, ayment les eſtrangers, & entre eux ils ſont de grande ſocieté, ſi ce n'eſt que les differens qui ſont nez de la malice du temps, ayent auſſi bien alteré ce bon naturel qu'elles ont fait par le reſte des villes de France.

Siege preſidial a Bloys, & ſes iuges.

Bloys (comme i'ay dit) quoy que ſoit de l'ancienne contribution des Chartrains, eſt ores Bailliage, ayant vn Bailly de robe courte, qui eſt celuy qui eſt comme le chef de la nobleſſe du païs: vn lieutenant general, vn particulier, & le criminel, ſept cõſeillers, & vn greffier d'apeaux pour le maintenement de la iuſtice, ſoubs lequel bailliage ſont compris les lieux cy deſſus eſcrits, & deſquels n'eſt beſoing de faire reditte, me ſuffiſant de dire que le droit y eſtant adminiſtré a chacun, les citoiens ſe peuuent vanter d'auoir des iuges entiers, & les magiſtrats des citoyens, qui leur preſtent obeiſſance.

Quand fut Bloys erigee en Cõté.

Quelle la monnoye des Cõtes de Bloys.

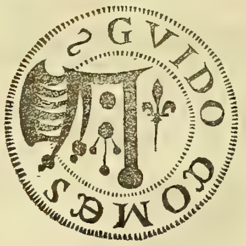

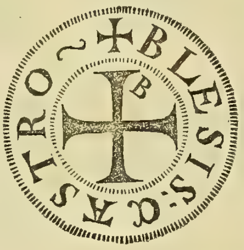

Quant a la Seigneurie de Bloys elle fut erigee du temps que les Normands affligerent la France, & en fut le premier Comte vn capitaine appellé Gellon, ou Gerlon, ainſi que dirons bien toſt apres, car icy nous voulons vous monſtrer que l'eſtendue de la iuriſdiction Bleſienne contient plus de quarante lieuës de long, ayant dix ſept villes qui luy ſont ſuiettes, ſoit en primitiue iuriſdiction ou par appel, ayant ſix cens grandes parroiſſes, deſquelles la ville de Bloys eſt le chef & la principale, où iadis les Comtes auoyent droit de forger monnoye, en laquelle d'vn coſté auoit vne lettre Hebraïque, & vne fleur de lys, auec ces mots a l'entour du rond (*Guido Comes*) & en l'autre face eſtoit la croix, & pres icelle vne lettre B. & autour du rond, eſtoit en eſcrit *Bleſenſis*: laquelle monnoye ie vous ay fait tailler, & paindre pour ſatiſfaire a mõ deuoir, & pour le plaiſir & contentement de ceux qui lyront cet œuure.

Grandeur iadis de la maiſon de Bloys.

Nous pouuons dire, ſans en rien nous forvoyer que la maiſon de Bloys a eſté la plus grande, illuſtre, & ſegnalee qu'autre de ce Royaume, eu eſgard aux terres, ſeigneuries, & principautez qu'elle a poſſedees, telles que ſont les Comtez de Châpaigne, Brie, Touraine, Chartres, Boloigne, de S. Paul, de Dunoys, de S. Aignan, & les Seigneuries d'Amboiſe, & Remorentin, & en Henauld d'Aueſnes, ainſi que pourrez recuillir des Genealogies que ie vay vous mettre icy, pour le contẽtemẽt du lyſeur, & plus grand luſtre & eclerciſſement de l'hiſtoire.

Qui fut le premier Comte de Bloys.

En l'an neuf cent vingt, apres que le Roy de France eut fait accord auec Raoul Duc, & chef des Normands & Danoys, il auoit vn ſien proche parent, & fort vaillant capitaine nommé Gerlon, lequel au contract d'entre ſon couſin Raoul auec Charles le Simple fut auſſi compris, & comme Raoul eut la Neuſtrie en partage, cettuy eut le mont des Montils, & le fort de Bloys pour ſon heritage, moiennãt vn mariage fait de luy auec vne Dame Françoiſe, de laquelle on ne ſçait ny le nom, ny la parenté, quoy qu'il ſoit vraiſemblable qu'elle eſtoit de grãd lieu, puis qu'vne parente du Roy eſpouſoit Raoul, & que ce Gerlon eſtoit apres Raoul, le plus grand de l'armee Danoiſe.

Comte de Bloys allié aux maiſons d'Anjou, & de Bretaigne.

Ce Gerlon porta titre de Prince, & fut le premier Comte de Bloys, commandant ſur quelques villes voiſines, & non ſur grand nombre, veu que chacune auoit lors ſon Seigneur, & que les Comtes d'Anjou eſtendoyent leur iuriſdiction le long de celle contree: auſquels Gerlon ſ'allia, d'autant qu'ayant donné vne ſienne fille a Alain Barbetorte Comte de Bretaigne, apres le decez du Breton il la ioignit par mariage a Foucques Comte d'Anjou, & premier de ce nom. Il ne tint la Seigneurie que ſix ans ou enuiron, aumoins depuis qu'il fut nommé Comte, ains mourut en l'an 928.

Chartres vſurpé par le Cõte de Bloys.

& luy ſucceda ſon fils Thibaud premier de ce nom, & ſecond Comte de Bloys, & de Chartres, mais de Chartres par vſurpation faite ſur l'Eueſque (lequel comme auons dit) eſtoit Seigneur tẽporel, & ſpirituel.

Thibaud 2. Cõte de Bloys.

Ce Thibaud fut grand perſonnage, & viuoit du tẽps de Loys d'outremer, & le ſurnõmoit on le vieil ou l'ancien, il ſe trouua au banquet Royal, où fut opiné ſur le ſupplice de celuy qui auoit forfait a ſon Roy, & fut le premier qui condemna le conſpirateur, & Hebert de Vermandois confirmant ſon opinion, fut celuy qui porta la peine de la ſentence du Bleſien, car il fut pendu pour auoir fait mourir Charles le ſimple priſonnier a Peronne.

Annales de Normãd. c. 40.

Ce Thibaud fut grand remueur de meſnage, car il mit diſſenſion entre le Roy Lothaire, & Richard Duc de Normandie qu'il accuſa de leze maieſté, d'où ſ'enſuiuirent de grandes guerres, eſquelles le Comte de Bloys eut ſa part au gaſteau, veu que le Normand luy courant ſus, & venant aſſieger la cité de Chartres vſurpee par Thibaud, dedans laquelle ſ'eſtant mis l'aiſné de ſes enfants, y fut occis a vne saillie qu'il feit ſur les ennemis, ainſi que pourrez recueillir des annales de Normãdie.

Beauuais quand dõné a l'Eueſque, & Egliſe.

Thibaud eſpouſa la fille du Prince de Frãconie en Alemagne, & en eut trois enfans, laiſné qui mourut a Chartres, le 2. fut Eude ſon ſucceſſeur, & le troiſieſme Roger Comte de Sanxerre, & Eueſque de Beauuais: & ce fut luy le premier qui par eſchange de Sanxerre, donné a Eſtienne Comte de Champaigne, eut le Comté de Beauuais, lequel il vint a l'Eueſché, & Egliſe de Beauuais à perpetuité. A Thibaud premier ſucceda Eude, ou Odon troiſieſme Comte de Bloys, lequel fut auſſi Comte de Champaigne, & pour ce ſurnõmé le Champenoys, de Brie, Touraine, & de Chartres: de vous dire comme il eut Champaigne, & Brie, ie ne l'ay entrepris, & penſe que les plus experimentez és affaires, & qui ſont le plus du ſuffiſant, auroyent bien de la peine a le declairer, tant nous ignorons les origines de ce qui touche l'hiſtoire de nos anceſtres, ioint que les changemens des maiſons ont cauſé le peruertiſſement & perte des memoires de l'antiquité. Cet Eude eſpouſa la fille de l'Empereur Conrad ſecond, & en eut trois enfans, Thibauld qui luy ſucceda és Comtez de Bloys, & de Chartres, comme l'aiſné, & Eſtienne qui fut Comte de Champaigne, & depuis ſucceſſeur de Thibauld és terres de Bloys & de Chartres: & vne fille mariee a Hué Capet, auant qu'il paruint a la couronne: car ces Comtes de Paris ſe feirent la voye pour auoir le Royaume par les alliances des Alemans, & Normands, de la race deſquels (comme dit eſt) eſtoyent ſortis ces Comtes de la Marche Bleſienne. Ce Comte Eude eſpouſa en ſecondes nopces Maheult ou Mathilde de Normandie, fille de Richard ſans paour, par lequel mariage furent aſſoupies les guerres d'entre ces deux maiſons de Raoul, & Gellon, l'vne commandant ſur les Bleſiens, & Chartrains, & l'autre ſur les vſurpateurs de la Neuſtrie, car les querelles des Princes, & des Roys ont couſtume de prendre fin ordinaire par telles alliances. Eude mourant, laiſſa ſon heritier en l'an mille trente deux Thibauld ſon fils aiſné, lequel ayant guerre contre Godeffroy Martel Comte d'Anjou, fut vaincu, & occis en bataille par l'Angeuin deuant Tours, de laquelle il ſempara, & par ce moien les Comtes d'Anjou porterent le titre de Seigneurs de Touraine. A ce Thibaut ſecond du nom ſucceda Eſtienne ſon frere, lequel tint pluſieurs grandes, & riches Seigneuries, telles que Bloys, Touraine, Chartres, Brie, & Champaigne, il eſpouſa Alix, ou Adele fille de Guillaume le conquerant Roy d'Angleterre, de laquelle il eut quatre enfans maſles, qui furent ceux qui ſenſuyuent: Thibauld qui luy ſucceda a Bloys, & Champaigne & Brie: Eſtienne Comte de Boloigne, & depuis Roy d'Angleterre: Humbert Comte des Vertuz, la fille duquel fut eſpouſe de Loys le gros: & Henry domicilé en Angleterre, & par le moien duquel Eſtienne paruint a la couronne Angloiſe: & ainſi vous voyez en quelles maiſons eſt entree cette ſouche de Bloys, & quelles, & combien grandes ont eſté ſes alliances. Mort Eſtienne, ſon fils aiſné Thibauld ſurnommé le grand fut Comte de Bloys, & le premier qui porta le titre de Palatin de Champaigne, & de Brie: lequel pour ſes vertus, & ſaincteté fut nommé le pere des pauures, & eſt honoré comme ſaint en ſes terres: il eſpouſa vne Princeſſe Alemande nommee Maheult, de laquelle il eut onze enfans, cinq maſles, & ſix femelles: l'aiſné fut ſurnommé Seigneur du Soleil, lequel n'eut aucun autre titre, pource qu'il eſtoit deuoyé de ſon ſens: Henry fut Comte de Champaigne, & de Brie: Thibauld Comte de Bloys: Eſtienne eut Sancerre, & eſpouſa la fille du Comte de Gien, feit le voiage de la terre ſainte ſous Philippe Auguſte, & en fin ſe rendit Chartreux: le cinquieſme ſe nomma Guillaume, & fut Eueſque de Chartres, puis Archeueſque de Rheims, & ſacra le Roy Philippe Auguſte. Quant aux filles, la premiere fut mariee a Eude ſecond du nom Duc de Bourgoigne: la ſeconde au Comte de Bar: la troiſieſme au Duc de la Pouille, puis au Seigneur de Mommiral, & ſaint Aignan: la quatrieſme a Geoffroy Comte du Perche: la cinquieſme fut Royne de France, & nommee Aliſe, eſpouſe du Roy Loys le ieune: & la derniere eſpouſa Alain Comte de Bretaigne. A ſaint Thibauld ſucceda Thibauld quatrieſme du nom, & lequel pour imiter les vertus de ſon pere, fut ſurnommé le Bon, & eſtoit Comte de Bloys, & de Chartres, & grand Seneſchal de France, c'eſt a dire ſeul Mareſchal: cettuy moienna la paix entre le Roy Philippe Auguſte ſon nepueu, & le Comte de Flandres, querellans enſemble le Comté de Vermandoys. Il eſpouſa vne fille de France nommee Alix, ainſi qu'il eſtoit graué ſur le pont de Bloys, & de laquelle il eut deux fils, & deux filles: mais eſt icy a noter, que les filles vindrent a la ſucceſſion, les freres eſtans en vie contre tout droit, & couſtume. Veu que le bon Comte Thibauld donna ſa fille aiſnee en mariage a Iean de Chaſtillon Seigneur d'Auennes, lequel en l'an mille cent nonante, vint a la ſucceſſion, & fonda l'Abbaye de la Guiche pres de Bloys, où il eſt enterré deuant le grand autel, & mourut ſans hoirs: mais ie preſuppoſe en cet endroit que les gendres du bon Thibauld tindrent ces terres en defaut des maſles qui eſtoyent abſens: car Loys aiſné de la maiſon paſſa en Grece, & mourut au ſiege d'Adrianopoli l'an mille deux cens cinq, lors que Baudoujn de Flandre Empereur de Conſtantinople fut perdu en la bataille. En ſon abſence donc le ſuſdit Chaſtillon commandoit, veu que Thibauld cinquieſme de ce nom, & dixieſme Comte de Bloys, ayant ſuccedé a ſon frere mourut auſſi ſans hoirs, & ainſi ſe perdit le ſang, & famille Normande de Gellon a Bloys, y ayant Seigneurié enuiron deux cens octante ans, & tomba cette Comté, & Seigneurie en quenoille: d'autant que la ſeconde fille de Thibauld quatrieſme fut mariee a Gautier d'Auennes en Henault, & cettuy par telle alliance vint a cette principauté, & fut l'onzieſme Comte de Bloys l'an mille deux cens dix neuf, & eut vne fille nommee Marie, qui ſucceda au patrimoine, & qui eſpouſa Hugues de Chaſtillon Comte de ſainct Paul, duquel ſortirent deux fils, Iean qui luy ſucceda, & duquel ſortit Hugues ſecond, & vn autre fils, duquel iſſit Guy Comte de ſaint Paul. Iean deuxieſme du nom, & quatorzieſme en nombre entre les Comtes de Bloys ſucceda a ſon pere, & eſpouſa Aliz fille du Duc de Bretaigne, & de Dreux, de laquelle il eut vne fille nommee Ieanne, qui fut heritiere de ce patrimoine. A cette Ieanne de Chaſtillon Comteſſe de Bloys fut aioint par mariage Monſieur Pierre de France Comte d'Alençon fils de ſaint Loys, lequel mourut a Thunes au voiage qu'y feit le Roy ſon pere l'an mille deux cens octante trois, de laquelle il eut vne fille nommé Maheult, ou Mathilde qui fut Comteſſe de Bloys, de Chartres, & Dame de Marcheſnoir Remorentin, & Millancey. Cette Maheult eſpouſa en premieres nopces vn Seigneur d'Amboyſe qui mourut ſans hoir: & ſe remariant elle prit Hugues de Chaſtillon fils de Iean Comte de Bloys: & ce furent ce Comte & Comteſſe qui quitterent au Roy Philippe le Bel, le Comté de Chartres, moiennant que le Roy leur aſſigna ail-

Thibaud 4. du nom, & 7 Cõte de Bloys.

Comté de Blois tõbe en quenoille.

Hugues de Chaſtillõ Comte de Blois.

Capet
de la
on de
.

res
inces
ces
opces

uds.
m 4.
e de

ne 5.
e de

aud 3
m 6.
e de

leur quatre mille liures de rente. De ce lict vint Guy premier du nom, & dix huit en nombre des Comtes Bleſiens, lequel eſpouſa Marguerite de Valois fille du Comte Charles de Valoys, & ſœur de Philippe depuis Roy de France, de ce mariage ſortirent Loys, Marie, mariee a Raoul Duc de Lorraine, & Charles de Bloys, pour lequel ſ'eſmeurent de ſi furieuſes guerres en France ſur la pretente du duché de Bretaigne par luy querellé contre Iean de Monfort, ainſi que pourrez lyre és annales de France, d'autant que ce Prince Bleſien auoit eſpouſé Ieanne de Bretaigne fille de Guy Comte de Pontyeure, & viſconte de Limoges, & ſe faiſoit fort de la faueur du Roy, duquel il eſtoit proche parent: mais le bon Prince mourut, & fut occis a ceſte pourſuite. C'eſt de ce Guy qu'eſt la mõnoye que nous vous auõs cy deſſus figuree: & lequel mourant l'an mil trois cens trente neuf, laiſſa Loys 2. du nom & dixneuf Comte de Bloys, lequel Loys mourut en la bataille de Crecy contre les Angloys, ayant premierement eu de ſa femme fille du ſeigneur de Beaune, frere du Comte de Henaut trois fils touts Comtes de Bloys l'vn apres l'autre, aſcauoir Loys troiſieſme, Iean auſſi troiſieſme & Guy deuxieſme du nom, & le dernier Cõte de Bloys, lequel reſigna au Roy Iean le Cõté de Soiſſons, & vendit Bloys purement, & ſimplement a Loys Duc d'Orleans, en priuant ſes parens qui luy deuoyẽt ſucceder, & cecy pour voir ſon fils mort appellé Loys, qu'il auoit eu de Marie fille de Iean Duc de Berry, lequel enfant mourut aagé de quatorze ans: & ainſi prit fin celle race illuſtre, de laquelle ſont ſortis tant de princes, & laquelle a eſté alliee a toutes les maiſons preſque de la Chreſtienté. D'hommes illuſtres ſont ſortis iadis ce bon Pierre l'hermite, lequel ayant fait le voiage de la terre ſainte, fut cauſe de celle grande Croiſade, & expedition par le moyen de laquelle fut le pays de Paleſtine recouuré & conquis par les Chreſtiens en l'an de grace, mil nonanteſix: cõme auſſi ſortit de Bloys vn ſaint archediacre, & grand amy de l'Eueſque Iean de Chartres, ſurnommé de Saliſbery: duquel Pierre le ſçauoir a eſté fort grand, ainſi qu'encore teſmoignent ſes œuures tant d'Epiſtres que de Sermons, qui ſont priſez grandement par les hommes de bon iugement, & voila quant a Bloys, & ſon terroir, & les Comtes, & Princes qui ont commandé ſur ceſte iuriſdiction.

Charles de Bloys Duc preſomptif de Bretaigne.

Soiſſons, cõme venu aux Roys.

Bloys vendu au Duc d'Orleãs.

Hommes illuſtres ſortis de Bloys.

De ce qui reſte en la deſcription du pays Chartrain, de la ville de Vendoſme, & autres raretez des contrees voiſines.

LE terroir Bleſien eſt non ſeulement ſegnalé en fertilité comme auons dit, ains encor en edifices, comme ainſi ſoit qu'eſtant tout ce pais qui eſt le long de Loire, d'Orleans iuſques a Tours, le ſeiour des Roys, auſſi y voit on vne infinité de maiſons de plaiſance des ſeigneurs qui ont pris plaiſir a y faire baſtir, pour ſ'y aiſer lors que les Roys y ſeiournent: mais entre touts les edifices auoiſinans la ville de Bloys celuy du Chaſteau de Chambort eſt le plus admirable, & tel que preſque il eſt impoſſible d'en imiter le modelle, veu ſon aſſiette, ſa diſpoſition, & l'ordre qu'on a tenu a le baſtir, qui eſt tel que rien n'y manque pour la perfection de ce qui eſt requis en l'architecture, reſſentãt la grandeur de ce grand, & heroique Roy François premier du nom qui en fut le fondateur, pour le plaiſir de la chaſſe. Ceſte royalle maiſon a ſa veüe ſur la ville de Bloys, quoy qu'elle en ſoit diſtante trois petites lieues, comme encore elle regarde ſur la riuiere, praeries, & foreſts de toutes parts: y ayãt vn eſcalier le plus beau qu'on ſçauroit voir, & où vn grand nõbre d'hommes peuuent a meſme temps monter, & deſcendre ſans ſ'entreuoir aucunemẽt, l'vn coſté de ceſt eſcalier eſtant deſrobé de l'autre, ainſi qu'il y en a vn ſemblable, mais non ſi grãd au college royal de Nauarre, ioint a la vis par laquelle on monte a la Bibliotheque. Ie ne veux m'arreſter a vous declairer par le menu les ſales, chambres antichambres, garderobes, & cabinets, portiques, & galeries de ce ſuperbe Chaſteau: car il nous faudroit faire vn fort long diſcours, ſeulement diray le plaiſir qu'on a ſortant d'iceluy du coſté des iardins, & meſme de l'vn qu'on appelle de la Royne, lequel eſt de la grãdeur de cinq arpens de terre, au bout duquel vers la foreſt qu'on renomme de Bloys, on voit vne allee ayant ſix toiſes de largeur, & embellie de quatre rancs d'Ormeaux plantez à ſix pieds l'vn de l'autre, & y eſtant en nombre de ſix mille poſez en ligne droite, & ſ'eſtendant ceſte allee vne grande demie lieüe depuis le ſuſdit iardin iuſqu'a la foreſt ſus nommee: ſans qu'on puiſſe venir a ces allees que par la porte du iardin, & ceſte diſpoſition d'arbres eſt faite ſi artificiellement, que il y a encor vne allee aſſes large pour y piquer, & adreſſer les cheuaux en toutes ſortes poſſibles au plus braue caualcadour, & Eſcuyer qui ſoit en ce royaume: qui eſt la choſe la plus belle & plaiſante, qu'homme ſçauroit dire, ſoit qu'on conſidere la grandeur, & largeur des arbres, & de leur ombrage, ou lalignement des allees, ou la longueur de ce pourmenoir, qui ne reſſent rien moins que la main, & commandement d'vn ſi grand Roy que celuy de France. Au pays Chartrain eſt encor le terroir, & duché de Vendoſme, le mot eſtant corrompu, qui en Latin ſe nomme *Vindocinum*, lequel fut iadis de la contribution du royaume Orleanois, & depuis ſuiet aux ducs d'Aniou, ainſi que puis apres nous vous ferons cognoiſtre, eſt dit de la ville capitale, qui n'eſtoit le temps paſſé qu'vn Chaſteau aſſis ſur la riuiere du Loir, ayant ce beau pays pour limites la Beauce qui luy eſt a l'Orient, l'Aniou a l'Occident, le Perche au Septentrion, & au Midy la Touraine. Ie ſuis marry que nul des anciẽs de noſtre Gaule ne nous a laiſſé quelque cas par eſcrit des villes, & originaire antiquité d'icelles: car bien que nous en trouuons pluſieurs auoir eſté fort anciennes, ſi eſt-ce qu'il n'y a aucun qui nous face certains de leur ſource, & moins de leur aggrendiſſement. Ie ſçay bien que Vendoſme fut ia du tẽps des Romains, & que le nom de *Vindocinum* nous en eſt demouré Latin iuſqu'a preſent, & qu'il ſoit vray, il eſt aiſé a le prouuer, puis que ce Chaſteau (car ce nom portoit alors ceſte place) eſtoit ſus, & en ſa force du temps des premiers François en Gaule, deſquels ne faut ſonger qu'euſſent encor baſty pas vne place, veu que les guerres les incitoyent pluſtoſt a les demolir, que d'en faire de nouuelles. Et affin que ie ne parle ſans preuue, & ne die vainement que *Vindocinum*, ou Vendoſme fut du temps des premiers François venans en

Chãbort Chaſteau royal pres de Bloys & ſa magnificence.

Eſca admi ble Châ

Alle gni hon din Cha bon

Pa do & te

Gaule, ie ne vous allegueray point vn auteur contemptible, ains vn tel, qui a eſcrit il a mille ans, à ſçauoir le bon Eueſque de Tours Gregoire, lequel parlant du partage, mentionné cy deſſus, fait entre les Roys de France, ou de Paris, & d'Orleans, vſe de ces parolles. Semblablement, d'autant que le Seigneur Roy Gontran, demandoit le reſtabliſſement des places qui luy eſtoyent deües ſelon & ſuyuant l'accord fait auec feu de bonne memoire le roy Sigibert, diſant qu'on luy deuoit rendre l'entiere portion qu'il auoit obtenue du Royaume de Cherebert, ou Aribert: & partie du patrimoine de Childebert, de laquelle ſon pere auoit iouy: il pretendoit la redemander de touts les heritiers: il fut arreſté d'vn commun accord, & ferme deliberation entre eux, que cette troiſieſme partie de la cité de Paris, de ſon peuple, & finages, qui auoit par la conuention arreſtee eſté iadis a Cherebert auec les chaſteaux de Dunoys, & de Vendoſme, & tout ce que le Roy ſuſdit auoit tenu és terroirs d'Eſtampes, & de Chartres, ſeroit & demoureroit en perpetuelle poſſeſſion de Gontran, & de ſes ſucceſſeurs. Par ce texte du ſaint Eueſque, vous voyez comme Vendoſme n'eſt pas d'vn iour, & combien ce lieu eſtoit reſpecté il a mille ans, puis que pour l'auoir, les Roys eſtoyent en tel different, que peu ſ'en fallut qu'ils ne ſ'entrefeiſſent vne cruelle guerre, ainſi que deſia ils auoyent commencé de ſe feſtoyer par armes pour pareilles cauſes, & ſemblables occurrentes. Encore faut il conſiderer icy vn autre point, qui eſt que deſlors le pays de Vendoſmois fut incorporé & vny au Royaume Orleanois, ſous lequel il a demouré iuſqu'à ce qu'apres la decadence de l'Empire Gauloys ſous les enfans, & nepueux de Charles le grand, chacune Prouince & bonne ville commença auoir ſon Seigneur, ainſi qu'auez veu de Chartres, Chaſteaudun, & Bloys, vſurpez par les plus forts, ou bien receuz en don par les Roys qui vouloyent ſe fortifier en bien-faiſant, à ceux qu'ils eſtimoyent leur pouuoir porter preiudice. Or c'eſt tout ce que ie peux vous dire de l'antiquité de ce lieu, n'ayant eu choſe aucune des memoires de la ville, que ie penſe n'eſtre deſpourueüe d'inſtructions, faiſans foy de quelque antiquité, mais on ne ſ'eſt ſoucié, que la poſterité en ſoit abreuuee: ains eſt ce ſiecle ſi calamiteux, qu'on ayme mieux que les teignes, & vermoulure gaſtent les liures eſcrits a la main, que de les communiquer aux hommes qui en peuuent faire prouffit pour ceux qui viuent ores, & pour ceux encor qui nous ſuruiuront. Ce qui ſera cauſe que ie m'efforceray de toucher quelque cas de la race des Seigneurs, & Comtes qui ont commandé ſur ce pays, & ville de Vendoſme. L'hiſtoire des Princes eſt tellement meſlee, que pour bien entendre l'vne, il faut auoir cognoiſſance des autres, ſi on ne veut tomber en de grandes abſurditez: nous auons dit cy deſſus, que le Chaſteau & finages de Vendoſme eſcheurent en partage au Roy Gontran, & ſes ſucceſſeurs, & depuis tomba en la main des Normands, auſquels l'oſterent les Comtes d'Anjou, ſi bien que vous trouuez que Geoffroy Martel Comte Angeuin eſtoit Seigneur de Vendoſme, & que le plus ſouuent il y faiſoit ſa reſidence: & toutesfois trouuons nous que du temps de Foulques ſon ſucceſſeur, Hubert fut Vicomte de Vẽdoſme, lequel eut pour fils Hubert Eueſque d'Angers, leſquels pere & fils feirent rebaſtir a Angers l'Egliſe ruinee de ſaint Maurice. Ce qui me fait croire que Martel luy donna la poſſeſſion de Vendoſme: comme gouuerneur, & que depuis elle fut hereditaire, ainſi qu'il en eſt aduenu de pluſieurs autres Seigneuries, & viuoit ce Vicomte Vendoſmois Hubert du temps du Roy Philippe premier du nom. Et du temps du Roy ſaint Loys, nous ſçauons que commandoit ſur les Vendoſmois le Comte Bouchard, lequel faut que fut petit fils du ſuſdit Hubert, mais ie n'ay trouué le nom de ſon pere, & de cettuy ſortit Iean Comte de Vendoſme, qui viuoit du temps du Roy Iean de France, & fut celuy qui mit la main ſur le Roy Charles de Nauarre au Chaſteau de Roüen, pour le meurtre perpetré en la perſonne de Charles d'Eſpaigne Conneſtable de France: & ce ſont touts ceux que i'ay peu trouuer des Comtes Vẽdoſmois, de la premiere ligne leſquels eſt vraiſemblable eſtre deſcendus de la maiſon d'Anjou, veu que les Princes Angeuins ne les euſſent ainſi auantagez, ſans leur toucher de plus grande affinité. Ce Iean fut le dernier de cette ſouche, du nombre de laquelle ie n'ay trouué que les Comtes ſuſnomez, y manquant ceux qui ont eſté depuis ſaint Loys, iuſques au Roy Iean, eſtant vraiſemblable que le pays n'a eſté ſans hoir, veu que depuis Hubert iuſqu'à Iean, la maiſon a eſté accreuë par alliances, de ſorte que Iean mourant, il laiſſa ſa fille Catherine Dame de Vendoſme, de Caſtres, Luſignen, Eſpernon, Bretencourt, & pluſieurs autres Seigneuries. Cette Dame fut iointe par mariage a Monſieur Iean de Bourbon Comte de la Marche, & fils de Iaques de Bourbõ Comte de la Marche, & de Charolois, qui donna commencement a cette genereuſe, & illuſtre maiſon de Vendoſme, de laquelle ſont iſſus tant de vaillans Princes, & ſages prelats, la memoire deſquels ne ſçauroit perir, eſtant fondee ſur la ſolidité de la meſme vertu, & ſur la preudommie qui a fait iadis que les roys ont regné heureux, & que leurs races ont demouré ainſi eſtablies pour demourer comme perpetuelles. Et ce bon Prince Iean de Bourbon donna commencement a la ſeconde famille Vendoſmoiſe, qui eſt du ſang Royal de France, & de la ſouche ſacree du Roy ſaint Loys: d'autant que de luy, & de Catherine iſſirent Iacques, Loys, & Iean: Iacques fut Comte de la Marche, & depuis Roy de Naples, mais cette Royauté luy fut miſerable par la felonnie, & trahiſons de ſon eſpouſe Ieanne, laquelle en ſon temps n'eut plaiſir qu'à tromper les hommes par l'eſpoir de ſon mariage, deſquels eſtant ſaoule, elle ne cerchoit que les moiens de ſ'en deffaire a quelque pris que ce fut, ainſi qu'elle feit de ce Prince Vendoſmois, auquel elle oſta le nom de Roy, luy laiſſant le titre de Prince de Tarente, & en fin le contraignant de ſe retirer en France, ſans femme (ce qui eſtoit ſon plus grand heur) & ſans le Royaume de Naples, lequel a eſté de tout temps le deſaſtre de la nation Françoyſe. Loys ſucceda au Comté de Vendoſme a ſon pere Iean, & ſ'allia de la maiſon de Laual

Hubert Vicomte de Vendoſme fait rebaſtir l'Egliſe ſaint Maurice d'Angers.

Bouchard Comte de Vẽdoſme du temps de S. Loys.

Iean Cõte de Vendoſme du tẽps du roy Iean.

Catherine de Vendoſme mariee a Iean de Bourbon, d'où ſont ſortis les Ducs de Vẽdoſme.

Iean 1. Cõte de Vendoſme.

Iaques Cõte de la Marche & Roy de Naples.

Loys 2. Cõte de Vendoſme, & grand maiſtre de Frãce.

en Bretaigne : ce Prince fut vaillant, & ſe trauailla grandement pour le ſeruice des Roys és guerres contre les Anglois auec la pucelle Ieanne : il eſtoit grand Maiſtre de France, & gouuerneur de Senlis, & pays circonuoiſins, & eut de ſon eſpouſe Iean, qui luy ſucceda : eut auſſi vn Baſtard, qui ne degenera des vertus de ſon pere accompaignant ſon frere és voiages qu'il feit contre les Anglois en Guienne, ſur leſquels il prit la ville, & fort de Fronſac. Quant a Iean frere de Loys, ie n'en ay trouué par eſcrit choſe quelconque, ce qui me fait penſer qu'il mourut en bas aage.

Iean 2. du nom, & 3. Comte de Vendoſme

Le troiſieſme Comte de Vendoſme de l'eſtoc Royal de Bourbon fut Iean ſecond du nom, lequel feit grand deuoir ſoubs le Roy Charles ſeptieſme a chaſſer les Angloys de France : il eut quatre enfans, deux maſles, & deux femelles : les fils furent Françoys qui luy ſucceda, le ſecond Loys Prince de la Roche-ſur Yon, qui donna commencement a la maiſon de Mompenſier, pour auoit eſpouſé la Comteſſe de Mompenſier fille du Duc de Bourbon, ainſi que dirons en ſon lieu, & venans au ranc de Mompenſier. Les filles furent Ieanne mariee au Duc de Bourbon, & Charlotte femme d'Angelbert de Cleues Duc de Niuernoys.

François 4. Comte de Vendoſme.

Françoys de Bourbon ſuccedant a ſon pere Iean au Comté de Vendoſme, feit le voiage de Naples auec le Roy Charles huitieſme, & mourut a Verſeil a ſon retour, prit pour femme Marie de Luxembourg fille du Cōneſtable Loys de Luxembourg Comte de ſaint Paul, de laquelle il eut les enfans qui ſ'enſuiuent, Charles, François, Loys, Anthoinette, & vne autre fille Abbeſſe de Font-Euraux : François fut Cōte de ſaint Paul, & eſpouſa la Ducheſſe de Touteuille, ayant d'elle vn fils nommé auſſi François, qui mourut en l'aage de treize ans : Loys fut Cardinal Archeueſque de Sens, & Abbé de ſaint Denys, prelat de tresheureuſe memoire : des filles Antoinette eſpouſa Claude de Lorraine Duc de Guiſe, mere de pluſieurs enfans, & le vray miroir des Dames vertueuſes de noſtre temps, la maiſon de laquelle eſt vne vraye eſcole de chaſteté, & la diſcipline de la ieuneſſe, ſe reſſentant cette bonne Dame de l'eſtoc Bourbonnois, & de l'integrité de ce ſaint Roy qui a eſté le chef, & ſouche de ſa famille.

Charles 5. Comte, & 1. Duc de Vēdomois

A Françoys ſucceda le bon Comte Charles, du temps duquel le pays de Vendomois fut erigé en Duché, & pairrie de France, & luy fait lieutenant general au gouuernement de Picardie, ſous le Roy François premier de ce nom.

Enfans du Duc Charles de Vendoſme.

Il eſpouſa Loyſe fille du Duc René d'Alençon, de laquelle il eut les enfans qui ſ'enſuyuent, Antoine, Françoys, Charles, Iean, Loys, Marguerite, & deux autres filles, l'vne Abbeſſe a ſainte Croix de Poitiers, & l'autre en l'Abbaye Royale de Chelles, & toutes les deux vn vray miroir de ſainteté, & le patron, ſur lequel faut que ſe façonnent celles qui iuſtement veulent porter le titre de vrayes religieuſes, veu leur modeſtie, ſumiſſion, humilité, & obſeruation entiere de ce qu'elles ont voué a Dieu, en faiſant profeſſion de leur ordre.

Louanges d'Antoine de Bourbō 2. Duc de Vendoſme

Antoine l'aiſné des enfans de Charles fut auſſi l'heritier de Vēdoſmois, & des vaillances de ſon pere, ainſi qu'il a fait ſentir aux Eſpaignols, & Bourguignons tandis qu'il a eu le gouuernement de Picardie, où il a fait vn tel & ſi bon deuoir, qu'il ne ſera iamais que la memoire de ſon nom ne ſoit agreable aux Picards, & honoree par toutes les Gaules, ayant eu cet honneur que d'eſtre mis au ranc des plus braues Capitaines de noſtre temps, & des plus hardis, & genereux Princes de la France. Il eſpouſa Ieanne d'Albret fille vnique de Henry d'Albret Roy de Nauarre, & de Madame Marguerite fille du Duc Charles d'Engouleſme, & ſœur de François premier du nom, & parainſi il porta le titre de Roy de Nauarre. Ce bon Roy fut fait lieutenant general pour le Roy en & par toutes ſes terres & Seigneuries (quoy que quittant le gouuernement de Picardie, il eut celuy d'Aquitaine) lors que Charles neuuieſme vint a la couronne, & que toutes choſes tendoyent a trouble, tant pour le fait de la religion (qui n'eſtoit que pretexte) que pour le chāgement de l'eſtat, auquel quelques chatouilleux aſpiroyēt : en quoy le vaillāt, & ſage Prince ſe gouuerna ſi bien, qu'il fut loué de touts, & honoré plus que Prince de ſon aage.

Mor
toin
de N
re.

Il ſ'eſt mis en tout deuoir que homme ſe ſçauroit mettre, d'appaiſer les troubles, mais les eſprits eſtoyent ſi peruertis, & les humeurs tant alterees aux cœurs des François, que la guerre leur fut plus agreable que la paix, & leur ruine plus que le repos de tout le peuple : a la pourſuite de laquelle guerre finit ſes iours ce vaillant Roy, & Prince deuant Roüen y tenant le ſiege, & fut occis d'vn boulet en reuiſitant les lieux plus aiſez a battre cette cité detenue lors par les proteſtans. Ainſi mourut Anthoine preſque en la fleur de ſon aage, & au grand regret des ſiens, & de la nobleſſe de la France, la vie duquel comme elle a eſté guerriere, & genereuſe, auſſi a elle pris fin parmy les foudres, & tempeſtes mortelles de la guerre.

Lo
de
Cō
gui

Des freres de ce bon Roy, le ſecond apres luy eſt Frāçois Comte d'Anguien, de la vertu duquel peuuent parler les vieux ſoldats, & vaillans capitaines qui viuent encore, & leſquels me confeſſeront que Françoys de Bourbon n'eſtoit en rien moindre en vaillance, ſageſſe, haut cœur, & generoſité a pas vn des chefs qui ſont louëz par les hiſtoires tant Grecques que Romaines : ce qui feit bien ſentir aux Imperialiſtes a la iournee de Seriſolles, où contre l'eſpoir de pluſieurs, il combatit ſi heureuſement qu'il accabla la fortune du Marquis du Guaſt, que l'on eſtimoit inuincible, & emporta le nom du plus hardy, & aſſeuré combatant de ſon temps.

Fra
Cō
gui
iut
154

Ce Prince ne fut onc marié, ains fut tué en ſe ioüant auec d'autres Princes a la Roche Guyon, & ainſi ne laiſſa aucuns hoirs apres luy.

Lo
de
le C
de

Le troiſieſme des enfans de Charles de Vendoſme eſt cet illuſtre, & debonnaire Prince, & prelat Monſieur Charles de Bourbon Cardinal du ſaint ſiege, & Archeueſque de Roüen, & Abbé de ſaint Germain des Prez, duquel quand ie veux preſcher les louanges, ie ne ſçay laquelle ie dois plus recommander de ſes vertus, le nombre en eſtant ſi grand, que i'auroy peur qu'on me blaſmaſt de flaterie, ſi i'en faiſoy vn long diſcours. Bien diray-ie qu'il n'y a homme tant chatouilleux ſoit il, qui ne me confeſſe, que ce Prince eſt le plus admirable de noſtre temps, ſoit qu'on conſidere ſa pieté, qui ne reçoit aucune comparaiſon, puis que la chair, & le ſang ne l'ont ſceu eſbranſler qu'il n'ait plus aymé l'auancement de l'Egliſe, que de toute autre choſe tant chere luy fut elle, & quand a ſa conſtance elle ne vient point en conference, puis que par l'eſpace de 16. ans il ſ'eſt veu aſſailly tellement de la fortune en toutes les ſortes qu'homme ſçauroit imaginer, que ie ne ſçay où eſt l'eſprit qui ne fut tombé ſous le fais de tant d'afflictions & trauerſes, leſquelles il a ſi conſtamment ſupportees, qu'a peine cognoiſſoit on ſi elles luy touchoyent au cœur, quoy qu'il fut touché iuſqu'au plus vif & profond de ſes entrailles. Ie laiſſe ſa deuotion & enuers Dieu, & vers ſon Prince, ſa gracieuſeté, & courtoiſie, le zele ardent de la religion, l'amour des lettres, & lettrez, & tant d'autres bonnes parties qui luy ſont comme naturelles, affin que ie n'entre en vn abiſme, d'où ie ne me puiſſe deſpeſtrer. Le quatrieſme des enfans du Duc Charles fut Iean Comte d'Anguien, lequel comme il herita des nom de la ſeigneurie de ſon frere François, luy ſucceda auſſi a la generoſité, & vaillance: car comme d'vn cœur aſſeuré, & non ſuccombant a plaiſir quelconque, il eut ſuiuy Monſieur le Cõneſtable allant pour enuitailler la ville de ſaint Quẽtin aſſiegee par les Eſpaignols, il ſe ſentit auſſi du deſaſtre, veu que les noſtres forcez de combattre, ce vaillant Prince ſe pouſſa ſi auant qu'il fut blecé a mort, & pris, mais on ne iouit guere long temps de ceſte priſe, veu que deſia il eſtoit ſans ſentiment, & mourut ſans hoirs le iour de la ſaint Laurent l'an mil cinq cens cinquante & ſept, & regnant en France Henry deuxieſme. Le cinquieſme & dernier des maſles fut Louys Prince de Condé, lequel n'a en rien forligné de la vaillance, & generoſité de ſes anceſtres ny de ſes freres, veu qu'il ne ſ'eſt fait voyage, ny entrepriſe, où il ne ſe ſoit trouué, & où il n'aye donné preuue aſſeuree de ſa preudommie: auſſi a la iournee ſaint Laurens, où ſon frere d'Anguien fut occis, il feit tout deuoir de bon combatãt, & eſtant auec Monſieur de Neuers ſon couſin, voyant la deſconfiture tourner ſur les noſtres, ſe ſauua a la Fere, pour là retirer les reſtes de l'armee miſe en route. Ce Prince eut eſté des plus heureux de ſa famille, ſ'il eut eu des hõmes pres de luy, qui ne luy euſſent mis des opinions diuerſes en ſa fantaſie: ie laiſſe ſes entrepriſes leſquelles deuant tout homme de bon iugement ſeront trouuees merueilleuſes, & procedantes d'vn haut cœur, & d'vn homme qui n'auoit point faute d'aduis, de raiſon, & de ceruelle. Car ſi nous iettons arriere les cauſes pour leſquelles les guerres ciuiles ont pris cours en France, & contemplons ſimplemẽt le ſuccez des choſes, & les moyens des pourſuites, & la ſageſſe a entreprendre, & hardieſſe a executer, vous me confeſſerez que ny Ceſar ny Pompee ſont a conferer a ce Prince, qui a eu a faire contre les plus grands Capitaines qui de noſtre temps ayent eſté en Europe. Chacun ſçait en combien de batailles il ſ'eſt trouué, & touſiour des premiers, mais d'autant que ceux qui le conſeilloyent, auoyent iniuſtement baſty leurs deſſeins, l'heur auſſi ne tomboit point de leur coſté, ce neãtmoins ce Prince y faiſoit tellement ſon deuoir, que rien ne luy manquoit pour eſtre vaillant ſoldat, & hardy, & ſage chef de guerre. A la fin ce genereux Prince, qui ne vouloit que la paix, faſché du ſang eſpandu, ne pouuant a ſon honneur laiſſer la partie où quelques ambicieux l'auoyent plongé, fut occis a la bataille de Paſſac, que d'autres nomment de Coignac, & mourut en guerre celuy qui eſtoit vn ſecond Mars aux combats: duquel on dit que il eſtoit le plus eloquent Prince de ce royaume, quand a ſa courtoiſie elle eſtoit telle qu'on n'en ſçauroit dire de pareille, ſa liberalité ſi grande que ſ'il eut eſté auſſi riche que magnifique, il n'y eut iamais Alexandre, ny Tite fils de Veſpaſien, qui eut gaigné le cœur des hommes ſi bien par magnificence, & ainſi & l'heur, & la vaillance ont cauſé le deſaſtre de ce bon Prince.

Mort du Prince de Condé.

Du mariage d'Antoine de Bourbon Duc de Vendoſmois, & Roy de Nauarre auec Ieanne heritiere de Nauarre eſt ſorty Henry a preſent regnant ſur les Nauarroys, Biernois, Bigordans, Armaignagois, & autres par la ſucceſſion de ſa mere, & eſtant Duc de Vendoſme par le droit de ſon pere: ce Prince a eſpouſé Madame Marguerite de France, laquelle comme en beauté ſurpaſſe les Princeſſes de ſon temps, eſt auſſi vn vray miroir de vertu, & accomplie en tout ſçauoir, & graces requiſes a vne dame telle que la fille, & ſœur des Roys de France: d'Antoine encor, & de Ieanne eſt ſortie vne fille, aſçauoir Madame Marguerite princeſſe de Nauarre nourrie a preſent pres la grande Catherine de Medicis mere du roy, & regente en ſon abſence, & du royaume, & ſur les ſuiets de ſa maieſté.

Henry 2. du nõ roy de Nauarre, & Duc de Védoſme.

Quand a Monſieur le Prince de Condé, il eſpouſa en premieres nopces Madame Eleonor de Roye, fille de madame de Roye niepce de Mõſieur de Mommorency Cõneſtable de France, qui par ce mariage apaiſa quelque querelle qui eſtoit entre les maiſons de Boubon, & de Chaſtillon, & de ce mariage, & lict ſont ſortis ſept enfans, a ſçauoir quatre fils, & trois filles: les maſles ſont Henry, ores prince de Condé, qui a eſpouſé vne des heritieres du feu Duc de Niuernoys, belle, & ſage Princeſſe: puis trois filles, l'vne deſquelles ſe nommoit Marguerite qui mourut, il y a quatre ans: apres elles Françoys Marquis de Conty, prince fort gentil, & auquel nature ayant donné quelque defaut de la langue, luy eſlargit auſſi vne bienſeance au reſte de ſes actions, ſi bien qu'il ne fait choſe qui ne luy ſée treſbien, & laquelle ne ſoit a chacun agreable.

Enfans du Prince de Condé.

Puis eut ceſte dame deux Beſſons, & gemeaux, a ſçauoir Charles Monſieur, & Louys, ce dernier mourut tout auſſi toſt, mais Charles vit auec telle eſperance de chacun, voyant les vertus futures qui reluiſent en ceſte enfance, qu'on ſ'attend que ce ſera luy, qui donnera encor plus de luſtre que iamais a la race de Borbon, quoy que d'elle meſme elle ſoit aſſes eclercie: à quoy outre le bon naturel de ce Prince, & ſa naifue inclination a toute œuure vertueuſe, le pouſſe ſon maiſtre, & precepteur le ſeigneur Iean Touchard, homme digne de telle charge, & auquel ie ne peux moins faire, que de luy recognoiſtre le ſeruice qu'il fait a Dieu, & a la France, de bien dreſſer, & inſtruire l'enfance de ce gentil Prince, lequel faut que ſoit vn iour cõme vn pilier ſupportant l'Egliſe gallicane contre ceux qui vouldrõt l'aſſaillir, & accabler.

Charles de Bourbõ 3. fils de Loys Prince de Condé.

Le feu Prince eſpouſa en ſecõde nopces Madame Frãçoiſe d'Orleans fille du feu duc de Lõgueuille, de laquelle il eut Charles Comte de Soiſſons, apres Loys Mõſieur, & Benjamin Monſieur, leſquels deux ſont morts, Loys a Paris, & Benjamin a Guaillõ, où à preſent eſt nourry le petit Comte de Soiſſons:& c'eſt ce que i'auoy a vous deduire ſur la race des Comtes de Vendoſme de l'vne & autre ligne,la premiere ie l'ay deſcrite fort obſcurement, pour auoir faute de memoires,mais en la ſeconde,ie n'ay rien obmis de ce qui ſe peut dire, le reſte eſtant reſerué a la deſcription de Bourbon,& du pays dependant de celuy qui en eſtoit le Duc, & Prince. Ayans touché ce qui eſt des Princes Vendoſmois, en ce qui cōcerne la temporalité, il faut auſſi voir ce qui eſt de l'hiſtoire eccleſiaſtique,a fin qu'on ne ſcache quels nous ſommes, a ſçauoir enfans de l'Egliſe, & ne ſouhaitans autre cas que d'illuſtrer ce qui appartient au ſeruice,& exaltation d'icelle:car ce n'eſt aſſes de ſçauoir comme nous deuons repaiſtre le corps,ſi encor on ne tache de donner pâſture a l'eſprit, mais pluſtoſt ſi on ne ſ'efforce de le nourrir de viande qui luy ſoit propre. Or n'y a il (comme ie croy) partie en la Chreſtienté, où l'on n'aye fait quelque recit de la S.Larme de Vendoſme, & que lon ne deſire d'en ſçauoir la cauſe & le temps que cette relique y fut portee:mais auant que d'y toucher,nous verrons la fondation de l'Abbaye, où fut poſee la ſainte Larme,& qui fut l'auteur d'icelle, ainſi que l'auons tiré,& des annales d'Anjou, & des regiſtres meſmes du threſor de l'Abbaye de la Trinité de Vendoſme, qui nous ont eſté communiquez par honorable homme Maiſtre Iaques le Breton religieux de la ſuſditte Abbaie,& Vicaire general d'icelle, & cecy par le commandement de Monſieur Loys de la Chambre Abbé de celle Abbaie de la Trinité, & Cardinal né a raiſon de la meſme Abbaie,lequel a mis és mains du ſuſdit le Bretō les chartes,& priuileges,& la fondation de ce ſaint lieu de Vendoſme.

Abbaie de la Trinité a Vendoſme.

Loys de la Chambre Abbé Cardinal de Vendoſme

Or voicy les parolles deſquelles vſe l'annaliſte d'Anjou parlant de la fondation de cette Abbaie.

Annales d'Anjou. ch.35.

L'annaliſte Angeuin donc racompte que du temps de Henry premier du nom Roy de France, & ſorty du ſang illuſtre d'Anjou, Geoffroy Martel Comte d'Anjou, ayant vaincu le Comte de Poitiers Guillaume, & conquis ſur les pays de Bourdeloys, & Xaintonge, il ſe retira en ſon Chaſteau de Vendome auec la Comteſſe Agnez ſon eſpouſe,où ſeiournant il eut quelques viſions recitees par le ſuſdit hiſtorien,& entre autres de trois eſtoiles qui apparurent & a Geoffroy, & a ſa femme: leſquels ſ'enquerans de l'interpretation de ces choſes aux Clers, & eccleſiaſtiques de leurs terres,leur fut dit qu'ils feiſſent baſtir vne Egliſe au nom de la ſainte Trinite au meſme lieu, & pres la fontaine, dedans laquelle ils auoyent veu tomber ces trois eſtoiles, ſur laquelle ſource ils deuoyent faire baſtir l'autel principal de cette Egliſe:en laquelle failloit mettre quelque nombre de religieux gens de bien pour prier Dieu pour le ſalut de leur famille. Puis aiouſte le ſuſdit hiſtorien. Le Comte voulant obeir a l'opinion des ſages, & deuots prelats qui luy donnerent ce conſeil, feit faire là meſme vne treſbelle Egliſe, & baſtir aupres des maiſons & cellules pour les religieux, preparant cet edifice ainſi qu'il le failloit, pour y loger les moynes, leſquels il requiſt a l'Abbé de Marmouſtier, qui luy en donna vingt cinq faiſans profeſſion de la reigle de ſaint Benoiſt, ſelon la reformation, & ſoubs l'ordre des Abbez de Clugny.

Geoffroy martel Cōte d'Anjou fonda l'Abbaie de Vēdoſme.

A ces religieux donna il vn Abbé en la forme,& auec les conuentions portees par ſon inſtitution,laquelle eſt en cette ſorte, ſuyuant que ie l'ay (comme dit eſt) retiree du ſuſdit religieux Iacques le Breton,& laquelle ie ſuis content de vous mettre en Latin,pour auoir meilleure grace,& reſſentir l'antiquite du temps que elle fut faite:or voicy comme le Comte Geoffroy parle:

Lettr
fund
de l'
baie
dofn

In nomine Dei omnipotentis patris, & filij, & ſpiritus ſancti. Ego Goffredus Comes Andegauorum, paritérque Comitißa Agnes mea dilectißima vxor, pro redemptione animarum noſtrarum parentúmque noſtrorum, deſiderantes aliquod non facile abolendum eleemoſinæ votum Deo, omnium bonorum creatori, & largitori humili deuotione offerre. monaſterium in honorem ſanctæ & indiuiduæ Trinitatis, in poßeßione noſtra apud Caſtrum Vindocinum, loco ad id opportuno ad communem multorum vtilitatem, à nouo fundare, & iuxta poſſibilitatem noſtram rebus proprijs extruximus, monachorum regulam Deo ſuffragante ibidem conſtituimus. Hoc itáque monaſterium ſtudio bonæ voluntatis fundatum, & poſſeſſiones illius vniuerſas ab omni conſuetudine ſine exactione liberantes, Theodorici Carnotenſis Epiſcopi conſilio, & voluntate, in cuius Dioceſi locus ipſe eſt conſtructus, beato Petro apoſtolorum principi, eiúſque ſucceſſoribus, in Alodium proprium obtulimus, & in eorum manu ac diſpoſitione ita ſpecialiter permanere conceſſimus. Quatenus inter Romanum Pontificem, ac venerabilem locum Vindecinenſem nunquam perſona media cuiuſcunque ordinis vel dignitatis ſit, habeatur, volumus, vt quando Abbas huius loci obierit, ſucceſſor ei eligatur de eadem congregatione, ſi tamen ſancto regimine dignus eſſe inueniatur: non tamen ſine trium Abbatum teſtimonio, quos religioſiores in vicinis locis haberi contigerit. Si autem dignus prælatione, apud eos non fuerit inuentus (quod abſit) a Cluniaco, ſiue Maiori Monaſterio, vel vndecúnque melius poterunt, ſumma cautela procurent ſecundum deum Monachi, & abbates illic congregati, eligere. Electus autem a quo voluerit præſule benedicatur, omni ſubiectione, vel qualibet exactione remota: ſi tamen idem Epiſcopus canonicè electus, canonicéque fuerit conſecratus, & ſi erga illum beati Petri locum ſe maleuolum non exhibuerit vel ſuſpectum: alioquin Abbas à ſede beati Petri Apoſtoli, cuius Patrimonium locus ipſe dignoſcitur, baculum ac benedictionem ſuſcipiat. Ordinato verò abbate, quomodo, vel qualiter facta fuerit ordinatio ſtudeant tam præfati abbates quàm etiam Monachi eiuſdem loci, Papæ literis intimare, vt aut emendet, ſi quid opus fuerit emendandum, aut ſi fuerit ſecundum Deum, & ipſius voluntatem facta electio, ſiue ordinatio, bono ſtudio congratuletur: & quod factum fuerit ſua autoritate corroboretur. Quod ſi fortè contigerit Legatum Romanæ eccleſiæ prædicti beati Petri locum viſitare: ibi cum omni charitate ſuſcipiatur, & inquantum loci poßibilitas permiſerit, quæ corporis erunt neceſſaria ei à fratribus miniſtrentur: ipſe verò in eodem loco per ſe nihil diſponere, vel corrigere audeat, vel qualibet occaſione Rectorem loci, aut fratres moleſtare vel fatigare præſumat, ſed ſi quid viderit corrigendum ſuis literis Papæ notificare licebit, in cuius ſolius poteſtate, poſt Deum, ipſius monaſterij ordinatio, ſeu correctio vniuerſa conſiſtit. Abbas verò qui Allodarius beati Petri eſſe dignoſcitur, ad Cōcilium ire nullatenus cogatur, ſed matrem ſuam Romanam eccleſiam per ſingulos annos per ſe, aut per Legatū ſuum viſitare ſtudeat, & ſi maiorem charitatem non fecerit, cenſum ſaltem duodecim ſolidorum ad concinnanda luminaria ante venerabile corpus beatißimi Petri, ibi non negligat perſoluere. Vt autem hæc noſtra oblatio longæua, & in

A c
ob
be
do
l'E
Ro

inuiolabilis

uiolabilis exiſteret, Romam perreximus, ibique ſuper altare beati Petri apoſtolorum principis ſupradictum locum cum omnibus rebus ad ipſum pertinentibus, ſicut in præſenti charta continetur, donauimus: ipſámque donationem, cõceßione, & autoritate Romanorum Pontificum, benedicti ſcilicet ac Clementis corroborari poſtulauimus. Ipſi verò votum & oblationem noſtram deuotione amplectentes, deſiderium noſtum ſicut rogauimus, & hîc ſcriptum, & compleuerunt, & quæcunque à nobis, vel ab alijs honorabilibus perſonis monaſterio oblata fuerant, vel eſſent offerenda, quatenus ſine diſtractione aliqua, vel diminutione omnia perpetuò poßideret, nodo apoſtolicæ virtutis firmauerunt.

Vous voyez la fondation faite par ce Comte, & les immunitez, exemptions, & franchiſes impetrees du Pape pour l'Abbé, & religieux de ceſte Abbaye, leſquels il rend non ſuiets, ny iuſticiables d'Eueſque quel que ce ſoit, & les diſpence du Concile, voulant que purement, & ſimplement, & le lieu, & ceux qui y viuent depẽdent de l'Egliſe Romaine, & du S. ſiege Apoſtolique, & Eueſque ſouuerain preſidant en iceluy. Ie laiſſe tout à propos les terres, Egliſes, moulins, boys, foreſts, eſtangs, & cenſiues qu'il a donné a ceſte Egliſe & religieux y ſeruants, toutes leſquelles choſes ſont eſcrittes, & contenues és patentes de la donation ſuſdicte, de laquelle i'ay vne copie en main: comme encor ie paſſe ſous ſilence les affranchis, & les ſerfs que le Comte donna a l'abbaye, ainſi que iadis toutes Egliſes eſtoyent enrichies de telles denrees, leur ſeruants ces ſeruitudes d'vn fort grãd reuenu, & prouffit, veu que tout ce que ces ſerfs acqueroyent, cedoit & eſtoit acquis pour les Egliſes. Ie laiſſe auſſi comme ces meſmes lettres portent que ſi l'Abbé de Vendoſme, venoit auoir querelle contre le Comte, ou quelqu'vn de ſes officiers, que la plainte n'en ſoit point faite en la court, ny deuant les iuges du Comte, ains par deuãt ceux de la court de l'Abbé, pour la reuerẽce du lieu ſur lequel il commande. Puis conclud ſa donation par priere vers ſes Barons, affin qu'a l'aduenir nul d'eux ne vint a violer ceſte ordonnance, & empeſcher les religieux en la iouiſſance de ce que le Cõte leur dõnoit, & les faiſant ſigner, & ſouſcrire la preſente de leurs ſeaux, y apposãs leurs noms, qui ſont en fort grand nombre, & entre autres pour teſmoignage, & confirmation y ſont ſouſcrits le Roy de Frãce Henry premier du nom, Guillaume Duc d'Aquitaine: Geofroy & Agnez ſon eſpouſe, & dix ou douze Comtes, & vne infinité de ſeigneurs, ſi grand deſir auoit ce Prince de laiſſer ce lieu ſans querelle à l'Abbé, & a ſes moynes. Et fut faite ceſte tranſaction, donation, & confirmation en l'an de noſtre ſalut mille quarante, en l'indiction huitieſme, regnant en France Henry premier, & l'an neuuieſme de ſon regne: car c'eſt ainſi que le Comte cloſt ſes patentes: au bas deſquelles ſont ſignez les Papes y nommez, a ſçauoir Benedict neuuieſme, & Clemẽt de ce nom deuxieſme. Et pource qu'il eſt faite mention és lettres du Comte Geofroy de l'immunité de ceſte Egliſe abbatiale, & comme elle eſt exempte de toute iuriſdiction Epiſcopale, ie vous allegueray vn priuilege donné par Innocent troiſieſme, lequel reçoit par ſa bulle ſuyuant la couſtume des Papes ſes predeceſſeurs, le monaſtere de Vẽdoſme, ordõnant que touſiour celle maiſon de la Trinité ſoit tenue ſous la reigle monaſtique. Puis aiouſte ces mots Latins que pour cauſe i'ay voulu vous laiſſer, & aiouſter en leur propre ſubſtance, & voicy comme parle ce Pape.

Quia verò Eccleſiæ beatæ Priſcæ olim à noſtris prædeceſſoribus cum dignitate Cardinali fuiſſe conceſſa eidem monaſterio Vindocinenſi dignoſcitur, quam tamen poſt ad noſtram notitiam peruenerit pluribus Cardinalibus eſſe aßignatam: concedimus vt omnem dignitatem ex ipſa cõceßione datam Abbates habeant ſandaliorũ vſum, Tunicæ, Dalmaticæ, & annuli, ſicut eis vtuntur Præsbyteri Cardinales, ipſamq́ confirmamus eccleſiam beatæ Priſcæ, ſic tamen, vt ſi fortè ad illam Cardinales inſtituentur, ſuper altare ſancti Petri miniſtrent, & qui pro tempore curam geſſerint eccleſiæ, obedientiam præſtent Cardinali, & quartam fructuum partem idem Cardinalis percipiet.

Abbé de Vẽdoſme anciẽ Cardinal du tiltre de ſaincte Priſce.

I'ay mis ces mots, pource que pluſieurs ont troué eſtrãge que celuy qui a preſent eſt Abbé de Vendoſme, aye pris le tiltre de Cardinal, comme ainſi ſoit qu'il le peut porter (ainſi que voyez) à iuſte occaſion, eu eſgard qu'auãt que les Cardinaux de Rome fuſſent eſgaulx aux Princes, ains iouiſſans ſimplement du ſoing des Egliſes, deſquelles ils portent ores les tiltres, ceſt Abbé en eſtoit deſia titulaire: & pource ne faut trouuer eſtrange ſi ce Pape Innocẽt, ſous lequel les Cardinaux furent plus autoriſez que iamais, ne voulut priuer ceſt Abbé de ſon ancienne poſſeſſion, & fut deſpechee la bulle d'où i'ay tiré les mots ſuſdits, l'an de grace 120. & huictieſme du Pontificat de ce ſuſdit Innocent, regnant en France Philippe Auguſte. I'ay encore recouuert vn priuilege d'exemption pour la meſme Abbaye, qui eſt du Pape Honorie troiſieſme, la teneur de la Bulle duquel ie ſuis content de vous inſerer icy, affin qu'on ne penſe que ie parle par cœur, laquelle cõtient ces parolles.

Honorius Epiſcopus ſeruus ſeruorum Dei, dilectis filijs Abbati, & conuentui Vindocinenſi, ſalutem, & apoſtolicam benedictionem. Nobis humiliter ſupplicaſtis, vt cùm in villis & grangis veſtris quarum reditus, & prouentus monachorum in veſtro monaſterio Domino famulantium vſibus deputentur, vos plerunque oporteat quoſdam ex veſtris monachis ſtabilire, vt agriculturam exerceant, vel fideliter reditus conſeruent: ne ob hoc Archidiaconi locorum ipſorum, vel alij prælati a vobis, ſiue ab ipſis monachis procurationes exigant aut extorqueant inſuetas, dignaremur vobis paterna ſollicitudine prouidere. Nos veſtris ſupplicationibus annuentes, auctoritate præſentium inhibemus, ne quiſquam archidiaconorũ vel prælatus ab huiuſmodi monachis vel vobis, ipſorum occaſione, procurationes exigere, vel extorquere præſumat, præſertim cùm ſacerdotes qui ex veſtris reditibus in prædictis villis, & grangis ſuſtentantur ratione Parochiæ debitas procurationes exoluant. Nulli ergo omninò hominũ liceat hanc paginam noſtræ inhibitionis infirmare, vel auſu temerario eidem contraire, ſiquis autem attemptare præſumpſerit, dei omnipotentis indignationem, & beatorum eius apoſtolorum Petri, & Pauli ſe nouerit incurſurum. Datum Laterani decimo quinto Kalend. Februarij, pontificatus noſtri anno tertio.

Bulle de Honorie pour l'Abbaye de Vẽdoſme.

Voila quant aux priuileges de ceſte Abbaye, de laquelle par la ſuſdicte Bulle d'Innocent ſont declarez protecteurs les Comtes d'Aniou, de Poitou, & de Vendoſme, non qu'ils peuſſent pretendre droit ſur icelle, ains pour luy garder ſes droits, & la deffendre contre ceux qui voudroyent l'empeſcher en la iouiſſance des droits a elle octroyez dés ſa fonda-

Quels prĩces deffenſeurs de l'abbaye de Vẽdoſme, tion premiere. Or auons nous dit cy deſſus (ſuyuant l'annaliſte d'Aniou) que la ſainte Larme fut miſe par Geófroy Martel Comte d'Aniou en ceſte Abbaye, mais auons obmis a vous declairer que c'eſt de ceſte ſainte Larme. Ie vous confeſſe franchement, n'auoir onc leu auteur ancien qui me face certain de ceſte hiſtoire, ains tout ce que ie peux vous en compter eſt des eſcrits des religieux qu'il faut que ie vous donne pour autentiques, puis que le reliquaire, (que i'ay veu à Chelles pres de Paris, & manié le vaſe) eſt de ſi long temps veneré, & a Vendoſme, & par les voiſins qui ſont aux enuirons de ceſte ville. Voicy donc en peu de mots, ce qu'ils tiennent de ceſte Larme.

Hiſtoire de la ſainte Larme.

L'hiſtoire porte donc que lors que noſtre ſeigneur reſuſcita le Lazare, & qu'il ploura (ſuyuant la verité de l'Euangile) vn Ange recueillit ceſte Larme d'vn grãd nombre qui ruiſſeloyent des yeux du ſauueur, & createur de tout le monde, formant ſoudain vn vaſe qui a dire vray eſt de merueilleux artifice, ſans rupture, ſoudure ny ouuerture quelle que ce ſoit, & le dehors duquel eſt blanc, & auſſi tranſparent que Chriſtal, mais de dire de quelle matiere, il eſt fait, ie croy que les plus experts lapidaires, & mineraliſtes y perdroyent leur latin, & la ſainte Larme, (qui touſiour tremblote dedans ce petit vaiſſeau) eſt de couleur d'eau, & azuree: ie vous en parle comme ſçauant, qui ay pris ſoigneuſe garde a la contempler a mon aiſe. On tient outre ce que l'Ange qui recuillit ceſte Larme, la donna a la Magdelaine, & elle eſtant ſur la fin de ſes iours, en feit preſent a ſaint Maximin ſon bon maiſtre, & paſteur en l'Euangile, lequel la laiſſa en ſon Egliſe de Marſeille, d'où il fut Eueſque, & la demoura ce vaſe

Comme la ſainte Larme fut portee a Vendoſme.

iuſqu'au temps du grand Empereur Cõſtantin, qui le porta en ſa cité de Conſtantinople, où il fut iuſqu'au temps de Henry Roy de France, lequel requis par l'Empereur Grec de ſecours contre les Mahometans, y enuoya le Comte d'Aniou Geofroy Martel, lequel ayant chaſſez les infidelles, refuſa toute recompence, & ne voulut que des reliques: & luy eſtant donné le choix de prendre ce qui luy plairoit le plus, il prit le vaſe de la ſainte Larme, & le porta a Vendoſme, le poſant (comme dit eſt) en l'Abbaye de la Trinité alors qu'elle fut conſacree. Là demoura ce ſacre vaiſſeau iuſqu'a ce que durant ces fureurs entragees, qui ont rauagé toute la France par la diabolique inuention des Caluiniſtes, que le treſilluſtre, & treſdeuotieux Prince Monſieur le Cardinal

Sainte larme portee a Paris, puis a Chelles.

de Bourbon craignant que ces ennemys de toute pieté, & religion les Huguenots ne profanaſſent auſſi bien ce temple que les autres (comme ils ont fait ſans y eſpargner les oſſements des bons Princes royaux ſortis de l'eſtoc de Vendoſme) & ne feiſſent perdre ce reliquaire, le feit porter a Chelles, où il a demouré l'eſpace d'onze ans, & en fin les troubles apaiſez, ou aumoins aucunement aſſoupis, le ſuſdit ſeigneur Loys de la Chambre Abbe de Vendoſme, a vſé de tout deuoir pour faire remettre ce ſaint vaſe en l'ancien domicile que l'Angeuin luy auoit eſtably. Apres ces grands Ducs, & Princes royaux qui ſont ſortis de Vendoſme, & le ſang deſquels a honoré, & honore encor la France, le pays Vendoſmoys a porté vn nombre infiny de gaillarde nobleſſe, de laquelle, & de ſon infinité i'ay choiſy vn vray modelle de vertu, a ſçauoir feu de bonne memoire Meſſire Loys de Ronſard Cheualier ſeigneur de la Poiſſoniere, lequel bien qu'ayt eu l'honneur pour ſa grande ſageſſe & preudommie, & pour le bon ſens, mœurs ſeueres, bonne conduite, grande & longue experience des choſes qu'il auoit, fut és conſeils de paix, ou deſſeins & entrepriſes de guerre, choiſy par le grand Roy François, pour eſtre gouuerneur de Meſſeigneurs les enfans de France, durant leur captiuité en Eſpaigne: & bien que depuis il ayt eu le tiltre honorable de premier Maiſtre d'hoſtel de Henry Daufin de France, & depuis Roy: ſi eſt ce que iamais ce bon ſeigneur n'acquit tant de loz, & reputation, & n'eterniſa tant ſa memoire que lors qu'il produiſit en ce monde ce grand Homere Gauloys, & le premier Vaticinateur Apollin

Meſſi Loys Ronſ ſeign de la ſome

Pierre de Ronſard, lequel comme vn ſoleil ſorty du Ciel de la nobleſſe Françoyſe, a eſpandu ſes rays non ſeulemẽt en France, ains encor par toute l'Europe. Duquel, ſi i'eſtoys quelque grand orateur, & Panegyriſte, ie feroy vn grand, & long eloge, pour le voir celuy, qui a monſtré le chemin a la nobleſſe Françoiſe, d'enfler plus hautement le ſon de leurs inſtrumens, & enrichir le nombre de leurs vers des fleurs Grecques, Latines, & Thoſcanes, pluſtoſt que ſ'amuſer a la ſimple meſure, & cadence des ſyllabes. C'eſt ce Ronſard qui ſ'eſt rendu plus admirable, qu'imitable, & la trace duquel a eſté impoſſible qu'autre de noſtre temps aye peu pourſuyure auec celle maieſté qui fait paroiſtre en luy ſeul, ce que Pindare, Homere, & Virgile, & ce que Theocrite ont ſceu baſtir, ne ce que Tibulle, Sapphon ou Petrarque ont peu dire des guerres, des tournois, des amours, & de l'art ruſtique, voire a il mieux chanté de Dieu, que l'ancien Orphee, & des voyageurs marins beaucoup plus heureuſement que l'auteur des Argonautes Apollonie. Ie te confeſſe (amy lyſeur) que l'amitié que ie porte a ce ſeigneur me force de tenir ce lãgage, & que encor que tu ne voye point effigie (pour mon peu de merite,) és œuures de ce graue auteur, ſi eſt ce que l'amitié, & icelle treſeſtroite, & ſans enuie, eſt entre nous deux & grande, & indiſſoluble. Bien donc que ceſte amitié me face parler ainſi, ſi eſt-ce encor que tout homme de bon iugement me confeſſera que ie ne dis rien qui ne ſoit veritable, & qui ne puiſſe eſtre verifié par la maieſté de ſes œuures: leſquelles eſtãt en grand nombre, & toutes elabourees, & remplies d'vn ſçauoir exquis, d'vn ordre admirable, & ſuite non imitable, faut que nous facent dire, ce que les anciens ont creu d'Homere, que quelque eſprit vaticinateur à cauſé la naiſſance de ce grand homme, ou qu'eſtant page chez le Roy Henry, il a humé (cõme vne diligente auette) les fleurs plus rares de ſon Daurat, le plus rare poëte, & vaticinateur de noſtre ſiecle. Qu'aucũ ne ſ'offence point ſi ie m'arreſte ainſi ſur ceſt homme, car puis qu'il eſt Vendoſmois, qu'il a illuſtré ſon pays, & honoré la France, c'eſt raiſon auſſi que Vẽdoſme voye pres d'elle ſon nourriſſon, & que le Loir ſe glorifie de ſon voiſin, & de celuy qui a chanté ſi ſouuent le doux murmure de ſes ondes argentines. Vous ſçauez touts combien d'Odes, d'Elegies, d'Eglogues, de Sonets, & autres ſortes d'Epigrammes ont pris ſource en ce diuin eſprit de Ronſard, auec quelle grauité il a chanté ſes hymnes plus doctes, que pas vn de ceux d'Orphee

Pierr Ronſ Venc moys

ny d'Homere : vous n'ignorez combien il eſt heureux en inuentions, auec quelle grace il accommode ce qu'il tire des Grecs, & autres langues, de quelle naiueté il enrichit noſtre langue de mots propres & neceſſaires, & auec quel art il paint les choſes qu'il deſcrit, les mettant ſi dextrement deuant l'eſprit par ſes vers, qu'il ſemble que les yeux corporels voyent la choſe deſcritte. Que diray-ie plus ? Rien ſinon ce qu'on dit de Philon Iuif, que ou Platon Philoniſe, ou Philon Platoniſe, c'eſt que.

Ou bien Homere Grec eſcriuant Ronſardiſe,
Ou que Ronſard Françoys, en chantant Homeriſe.

Or pour acheuer de ce coſté le pays Chartrain, vous auez les villes de Houdan, & Dreux qui porte encor a preſent le nom des anciens Druides, & pres laquelle fut donnee celle ſanglãte bataille, aux premiers troubles de France, en laquelle furent pris les chefs des deux armees, & fait vn piteux, & horrible maſſacre de la nobleſſe de France, l'an de noſtre ſalut mil cinqcens ſoixãte & trois. Sous le pays Chartrain eſt encor la region du Perche, qui eſt de l'ancienne contribution de la Neuſtrie, & fut iadis Comté, & des apennages des enfants de Chartres, ce pays eſtant limité de telle ſorte, qu'au Leuant, & Septentrion, il a la Normandie, qui fait qu'on mect les Percherons entre les Normands : au Midy luy ſont les pays Chartrain, & Vendoſmois, & à l'Occident le Maine : les villes qui ſont principales en ceſte cõtree ſont Mortaigne, Beleſme, Fenillet, puis au Perche Gouet, ſont Bazoche Gouet, Alluge, Mommiral, Broù, & Anton : outre ce encor y ſont Maulues, Roux maillard, Condé ſus Huines, Nongent le Rotrou, & le peuple habitant en ce pays porta iadis le nom d'Vnelles, ainſi qu'on le peut recueillir de Ceſar en ſes commentaires, & eſt ce pays arrouſé des fleuues Huines, Comeoche, & la Iambee, ces deux derniers entrans dedans le premier en vn lieu appellé le Moulin Cheureul, & vne partie de ceſte region eſt du Duché d'Alençon, & parainſi iadis du reſſort de Roüen, & a preſent de l'Eſchiquier d'Alençon, & le reſte du bailliage de Chartres, & par conſequent venant reſſortir au parlement de Paris, & par ainſi nous deduirons plus au long de cecy (ſ'il nous vient a propos) eſtans ſur la deſcription de la Normandie. Comme Vendoſme a eſté illuſtree par ſon Ronſard, & en hauce, & haucera a iamais la teſte, le Perche ſe glorifie auſſi de ſon nourriſſon Remy Belleau, és leures duquel giſt la muſe, & miel Attique, & lequel ſ'eſt fait cognoiſtre ſi heureux qu'il a merité d'eſtre mis entre les ſept plus excellens poëtes de noſtre aage, & pour ſa grande erudition, & vertu, appellé au gouuernemẽt des Princes, & a la nourtiture de Monſieur le Marquis d'Elbeuf, de l'eſcole duquel Belleau ce ſeigneur ayant apris les ſciences, & la preudõmie, la France ſera redeuable a l'aprentis de ſes bonnes actions, & au maiſtre, & inſtruiſeur de ſa diligence. Ce docte Percheron a eſcrit pluſieurs liures, & entre autres vn de paſtourales des plus rares, & eloquans qu'autre qui de noſtre temps ſoit ſur tel propos ſorty en lumiere : il a auſſi traduit les Odes d'Anacreon, de Grec en Françoys, auec telle naiueté que peuuent iuger ceux qui ſont verſez, & ſçauants en l'vne & l'autre langue.

Limites du pays du Perche.

Vnelles en Ceſar ſont les Percherons.

Ceſar li. 2. & 3. de la guerre gal.

Remy Belleau Percheron hõme de grãde erudition.

DE LA VILLE, BALLIAGE, TERROIR ET DVCHE D'ORLEANS, ANTIquité d'icelle, mœurs du Peuple, & des Princes qui y ont commandé iuſqu'a preſent.

QVoy que pluſieurs, prenans plus d'eſgard aux mots nuds qu'aux choſes, ayent en opinion que l'ancienne cité d'Orleans eſt de la fondatiõ de l'Empereur Aurelian, celuy qui tint l'Empire apres la race des Antonins, ruinee enuiron l'an de noſtre ſalut deux cens ſeptante quatre : ſi eſt-ce qu'ils parlent plus par coniecture, que preuue euidente qu'ils ayent pour donner aſſeurance a leur dire. Au reſte les hommes de grand ſçauoir, n'ignorent point que ſur toutes les memoires de loüange, que les anciens eſcriuants ont fait de leurs Princes, ils n'ont iamais oublié les fondations des villes & citez, comme d'Adrian, & Traian vous voyez que les deux villes Thraciennes ſont & renommees, & marquees par les hiſtoriẽs : là où Vopiſque bien que face mẽtion que l'Empereur Aurelian a reſtauré les ruines de Rome, & fait ailleurs d'autres edifices, ne fait neantmoins eſtat quelconque, de la fondation d'Orleans : ce que ſans mentir Vopiſque n'eut nomplus oublié que la victoire de ce Prince ſur le tyran Tetrique, & le tiltre que tant Valerian Empereur que le Senat luy ont dõné de reſtaurateur des Gaules. Mais vous direz a quoy eſt ce que ie tends par ce mien diſcours : il vous eſt aſſes aiſé a entẽdre, c'eſt que ie pretens dire, que ſi ceſte ancienne cité a pris le nom d'Aurelian (cõme il peut eſtre) ſi eſt-ce, qu'il ne fut onc le fondateur : mais pluſtoſt qu'il l'a embellie, & aggrandie, & fait que de luy elle ayt eſté Orleans renõmee. Veu que auant que iamais Aurelian fut en eſtre, la cité de Genabe eſtoit en vigueur, & treſrecommandee : or que ce ſoit la meſme, que Genabe, & Orleans, l'aſſiete le monſtre, ſelon les parolles, & de Ceſar, & du grand Geographe Strabon, qui en parlent ſi à propos, que ie ſuis content de vous en alleguer les parolles, & voicy celles de Ceſar en ſes Commentaires. Pour pluſtoſt deſpecher chemin, il ſ'en alla a Genabe, ville des Chartrains, leſquels ſçachants la priſe de Velaudune, eſtimerent que leur plus aſſeuré ſeroit de mettre garniſons a Genabe pour la deffendre, apres aiouſte : Ceſar paruint en deux iours a Genabe, & l'aſſiegeant, comme il ne peut la forcer, a cauſe que le iour luy faillit, il differa l'aſſaut a lendemain, & commanda aux ſoldats de ſe tenir preſt, & apareiller toutes choſes a iceluy neceſſaires. Et d'autant que la ville eſtoit pres de la riuiere de Loire, & que le pont dicelle touchoit les murailles, craignant que les citoyens ne ſe ſauuaſſent la nuit a la fuite, il ordonna deux legions, pour faire toute la nuit la garde & ſentinelle autour de la ville. Ces mots vous font aſſes voir, que l'aſſiete de Genabe conuient a celle d'Orleans, & que ce plant ne differe en rien a la ville comme elle ſe comporte a preſent, & bien que Orleans ne fut iadis de telle eſtandue, qu'elle

Vopiſque en la vie d'Aurelian

Genabum eſt la cité d'Orleans.

Ceſar li. 7. de la guerre Gallique.

LE VRAY PORTRAI

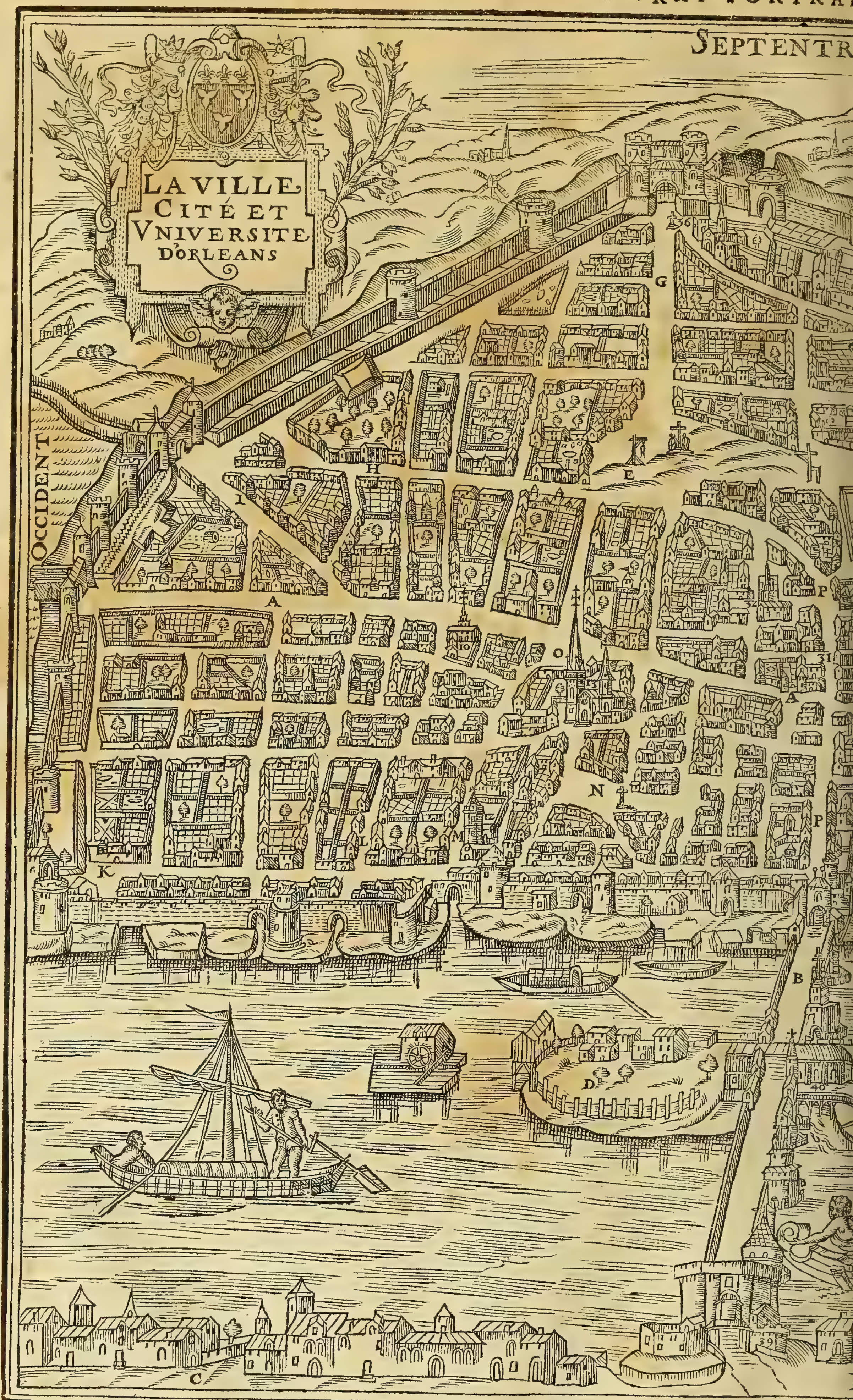
LA VILLE, CITÉ ET VNIVERSITE D'ORLEANS
SEPTENTR
OCCIDENT
A
B
C
D
E
G
H
I
K
L
M
N
O
P
10
31
39
40

Noms des Egliſes.

1 S. Croix, grande Egliſe.
2 S. Aignan.
3 S. Pierre en pont.
4 S. Pierre le puellier.
5 S. Auy.
6 S. Euuertre.
7 S Sanxon.
8 Cordeliers.
9 Iacobins.
10 Carmes.
11 Auguſtins.
12 Noſtre Dame de recouurance.
13 S. Paul.
14 S. Hilaire.
15 S. Donatien.
16 S. Benoiſt.
17 S. Germain.
18 Noſtre Dame de bonnes nouuelles.
19 S. Liphart.
20 Noſtre Dame de la conception.
21
22
23
24

LA VILLE D'ORLEANS.

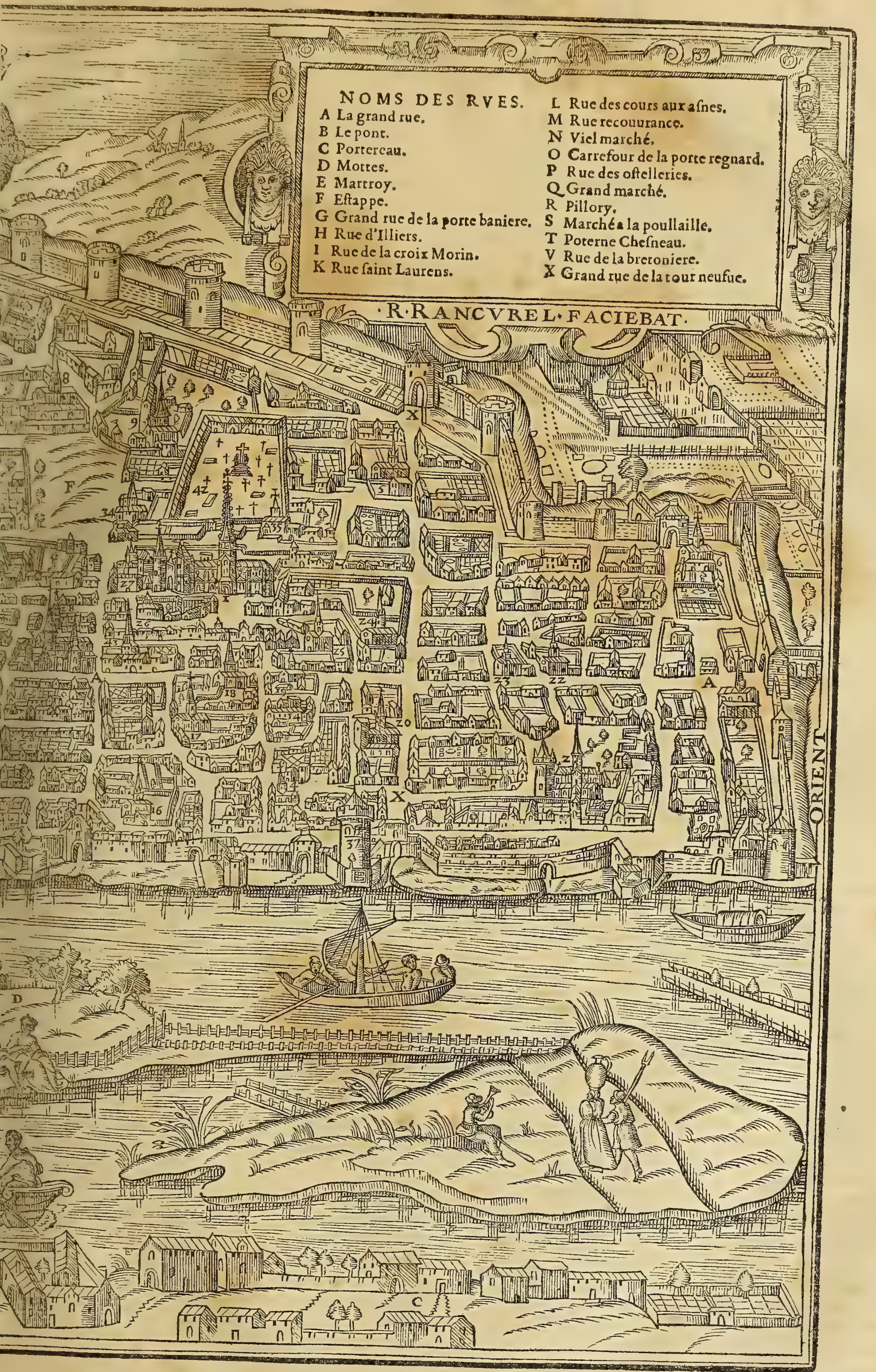

NOMS DES RVES.

A La grand rue.
B Le pont.
C Portereau.
D Mottes.
E Martroy.
F Eſtappe.
G Grand rue de la porte baniere.
H Rue d'Illiers.
I Rue de la croix Morin.
K Rue ſaint Laurens.
L Rue des cours aux aſnes.
M Rue recouurance.
N Viel marché.
O Carrefour de la porte regnard.
P Rue des oſtelleries.
Q Grand marché.
R Pillory.
S Marché a la poullaille.
T Poterne Cheſneau.
V Rue de la bretoniere.
X Grand rue de la tour neufue.

S.Colombe.
S.Pierre Lutin,
Hoſtel Dieu.
S.Eloy.
S.Marclou.
30 Maiſon de ville.
31 S.Catherine.
32 S.Sulpice.
33 S Pierre en ſentelée,
34 S.Michel.
35 Le martroy aux corps, alias la communité S. Lazare.
36 S.Paterne.
37 Tour neufue.
38 Chaſtellet.
39 Tourelles.
40 S.Anthoine.
41 Eſcholes de France.
42 Grand Cimetiere.
43 Commanderie.
44 S.Meſmyn.
45 Iardins du Seigneur Portmorant.

eſt a preſent, ſi eſt ce que touſiours ſon baſtiment tendoit vers la riuiere, & que ce qui eſt ores le Chaſtelet, ſeruoit de forteresſe, & commandoit de ce coſté qui va vers le fleuue. Mais oyons parler Strabon, auteur non contemptible, duquel auant que alleguer les mots, il faut que corrigez la diction *Acmenabum*, & y mettez *Genabum*, car le paſſage y eſt corrompu, comme pluſieurs autres en diuers auteurs tant Grecs que Latins, qui accommodoyẽt les vocables Gauloys a leur langue: or voicy les propos de Strabon: là eſt baſtye la ville de *Genabum*, aupres du lieu où court la riuiere du Loire, & eſt cette ville le commun marché, & commerce public de touts les Chartrains. Et a fin d'oſter tout doubte de l'hiſtoire, pource qu'il y en a qui eſtimẽt (pour la proximité des mots) que *Genabum* des anciens ſoit celle meſme que maintenant on appelle Gien ſur Loire, il nous faut repouſſer cette opinion fondee ſur vne ſimple coniecture, par raiſon & autorité, car & l'vn & l'autre nous ſont fauorables: or pour nous fait contre cette aſſertion, que Gien ſoit Genabe, le docte, & curieux auteur Dom Aymon religieux de ſainct Germain des Prez, lequel en la preface de ſon hiſtoire, & faiſant la diuiſion des Gaules parle en cette ſorte. En la Gaule Celtique ſont pluſieurs belles & riches villes, mais les plus fameuſes & mieux cogneuës ſont de noſtre temps Lyon, Chalons, Auſtun, Sens, Auxerre, Troyes, Meaux, Paris, Chartres, Genabe, où à preſent eſt aſſiſe Orleans. Sçauroit on mieux parler ne plus intelligiblement que fait ce ſaint perſonnage? Vous voyez que Ceſar, & Strabon conuiennent en la deſcription & plant de cette ville, & que cettuy, qui n'eſt pas des plus modernes, maintient que Genabe eſt la meſme qu'Orleans, ſans qu'il ſ'arreſte ſur la cauſe de ce nom, lequel luy eſt impoſé, il y a plus de douze cens ans: & ainſi ce poinct vuidé ie paſſeroy outre, ſi le deuoir ne me commandoit de recognoiſtre ceux qui m'ont ſecouru en cet œuure, car eſtant ſur ce doubte ſi *Genabum* eſt noſtre Orleans, biẽ que i'euſſe leu ce paſſage d'Aimõ, ſi eſt-ce qu'encor ie ne me tenois pour bien reſolu, iuſqu'à tant qu'vn honorable, & treſdocte hõme d'Egliſe Chanoine de Meun appellé Maiſtre Iacques Binet, tel qui ſe trauaille és recerches de l'antiquité, me communiquant quelques hiſtoires des ſaints, pour ce que noſtre intention eſt (Dieu aidant) de mettre la main a vne ſi bonne & haute entrepriſe me monſtra auſſi quelques fragments d'vn vieux liure eſcrit a la main contenant la vie de ſaint Liphard Eueſque de Genabe, c'eſt a dire Orleans, veu que iamais Gien ne fut honoré d'vn titre ſi honorable que d'Eueſché. Et non a tort dit il que Liphard eſtoit Genabeen, veu que ſaint Altin qui eſtoit l'Apoſtre d'Orleans, & non de Gien, ainſi que les memoires le font aſſes paroiſtre, fut long temps auant qu'Aurelian vint a l'Empire, & que comme dit eſt la vieille hiſtoire de ſaint Liphard gardee a Meun, le nomme Eueſque non d'Orleans, ains de Genabe. Qui me fait croire que l'opinion de ceux n'eſt a receuoir, qui tiennent *qu'Aurelianum*, ou Orleans ait pris le nom d'Aurelie mere de Ceſar, tãt pource que cette ville portoit le nom de Genabe encor du temps que les diſciples des Apoſtres vindrent preſcher la doctrine du fils de Dieu en Gaule, qui eſtoit pres de cent ans apres Ceſar, & que les Genabeens ne donnerent onc grande occaſion, audit Ceſar de les gratifier du nom de ſa mere, veu la grande perte d'hommes qu'il feit aſſaillant les Genabeens. Concluſion donc ſur le nom d'Orleans, c'eſt qu'il eſt aſſes vraiſemblable (bien que Vopiſque, ny Aurelle Victor n'en facent aucune mention) qu'Aurelian la reſtaurant luy oſta le nom de Genabe, pour luy donner le ſien, en recognoiſſance de la prediction de ſon Empire que luy auoient fait en la foreſt Genabeenne les Druides preſtres Gauloys, deſquels nous auons parlé ſi ſouuent, qu'il n'eſt ia beſoing d'en rafreſchir autrement la memoire: qui fut cauſe que touſiours ce Prince ayma les Gaules, & les deffendit, & prit plaiſir d'eſtre appellé le conſeruateur, & deliureur d'icelles, mais de le dire le fondateur d'Orleans, ie ne le peux receuoir, pour les cauſes cy deſſus deduites. Quant a vous dire, ny le temps de ſa fondation, ny la cauſe du nom Genabe, ie ne l'ay point entrepris, n'ayant ſur quoy me fonder pour me preualoir de raiſons, ayant allegué quelque coniecture, & ayme mieux confeſſer franchement n'en ſçauoir rien, & n'auoir leu choſe qui merite le diſcours, que vous faire des comptes des vieilles, & alleguer ne ſçay quels fabuleux, & vagabonds Troiens eſchapez de la fureur Gregeoiſe, & les faire les fondateurs de nos citez Gauloiſes, leſquelles eſtoyent auant que Troie fut imaginee és Idees des Dardaniens, comme auſſi la Gaule eſtoit peuplee, auant que iamais cette race Troienne eut pris pied en la Phrygie: ſi que ie ne puis aſſes ſouuẽt rafreſchir la memoire des folies de ceux qui non contens de faire les François venus de Troye, veulent encore abaſtardir le nom Gaulois, par le meſlange de ces fugitifs, & oſter la gloire de la fondation de nos citez, à ceux qui ne ſceurent deffendre les murs d'vne leur ſeule ville. Mais laiſſons ces chanteurs de fables, & diſons, que quiconque dira que les Druides, & autres tenãs iadis ce pays Chartrain tout boſcageux, furẽt les premiers baſtiſſeurs de Genabe, pour la commodité, & de l'eau, & de la beauté du paiſage, il ne ſ'eſloignera (a mon aduis) guere de la verité, quoy que ie ne vueille vous l'aſſeurer comme vn oracle, mais il eſt a preſuppoſer que cette nobleſſe Gauloiſe ancienne n'eſtoit ſans villes, puis que toute autre ciuilité luy eſtoit familiere, ainſi que plus amplement nous auons diſcouru en noſtre hiſtoire vniuerſelle, faiſans le diſcours des mœurs de toutes les nations de la terre. Voila quant au nom, & antiquité de la fameuſe cité d'Orleans, laquelle fut conuertie a la foy par le glorieux ſaint Eueſque Altin, y enuoyé par les deux Nonces Apoſtoliques Saincts Sauinien & Potentian, qui auoyent la commiſſion de preſcher l'Euangile en la Prouince Senonoiſe: mais nous laiſſerons iuſqu'à vn autre lieu le diſcours de ces prelats pour venir aux choſes plus particulieres du païs, & terroir Orleanois. Cette cité eſt aſſiſe (ſuyuant le dire de Strabon (au milieu du cours du fleuue de Loire, & eſt ſon terroir limité en telle ſorte. Au Leuant luy eſt le Gaſtinois, au Midy le païs de la Soloigne, la Beauce au Septentrion, & au Ponent la Touraine, de la bonté, & fertilité, & beauté deſquelles contrees, l'Orleanois iouiſt, & encore les ſurpaſſe toutes en ce qui eſt de rare, & riche, & ſingulier en icelles. Ie

ſuis

Strab. li. 4.

Orleãs iadis le marché des Chartrains

Aimon l. 1. ch. 5. en la preface.

Que Gien n'eſt point Genabe.

Iaques Binet Chan. de Meun.

Hiſtoire ancienne eſcrite a la main a Meun.

Druides prediſent a Aurelian qu'il ſeroit Emp. Voy Vopiſque.

Druides, & nobles Gauloys baſtiſſeurs d'Orleans.

Limites du pays & terroir d'Orleans.

ſuis ioyeux qu'à mon opinion & recerches ſ'accordent les memoires que i'ay eu de treſdocte, & treſgrand recercheur d'antiquitez le Seigneur Leon Trippaut Conſeiller Magiſtrat au ſiege Preſidial de la cité d'Orleans, duquel auant que ie receuſſe les ſuſnommees inſtructions, i'auoy deſia eſcrit ce que deſſus, & autres pluſieurs choſes que i'eſpere deduire, mais que i'aye vſé de mon deuoir enuers ce bon & courtois iuge Royal, & duquel ie ne veux que vous (amys lyſeurs) ignoriez & la diligence, & la ſuffiſance tant en tout genre de ſçauoir, qu'en ce qui conſiſte és antiquitez de ſa ville, deſquelles il a fait vn petit liuret contenant ces diſcours, qu'il a dedié a Monſieur de l'Aubeſpine Eueſque de Limoges, & Conſeiller du Roy en ſon Conſeil. Et bien que le ſuſdit Trippaut n'aye beſoing de ſecours en ces choſes, ny autres de plus grand conſequence & difficulté, ſi eſt-ce qu'il a communiqué ſon œuure a Monſieur Fournier Docteur Regent és droits en la fameuſe & ancienne Vniuerſité d'Orleans, pour luy eſtre grand amy, & homme rare en ſçauoir, & és langues, & ſur tout bien verſé en l'hiſtoire. Ce docte Conſeiller donc ayant brieuement pourſuiuy l'argument touché par nous cy deſſus, & allegué Sabellique, qui attribue le nom d'Aurelia a l'or qui foiſonnoit en cette ville, à cauſe de la richeſſe des marchands, & que depuis les François ſuyuans cette Ethimologie luy auroyent donné le nom qu'à preſent elle porte, comme qui diroit Orleans, & entendroit que cette cité ſeroit doree, & argenteuſe pour la fertilité du pays, & induſtrie de ceux qui l'habitent: apres auoir allegué le meſme liure de la vie ſaint Liphard qui eſt a Meun, où il eſt dit que cet Eueſque eſtoit ſorty d'vne race noble, & illuſtre des Genabeens, c'eſt a dire qu'il eſtoit natif d'Orleans, & iſſu d'vne honorable famille: il pourſuit gentilment ſon propos, duquel ie tireray ce qui nous ſeruira le plus ſuccintement qu'il nous ſera poſſible. Orleans donc (dit le ſuſdit Conſeiller) eſt autant bien ſituee qu'autre ville de France, ayant aux pieds de ſes murs la riuiere de Loire excellente & commode, & d'auſſi grand tour que fleuue de ce Royaume, veu qu'il a ſa ſource des montaignes d'Auuergne vers le Geuoudan, & commençant au Midy tend au Septentrion, puis prend ſon cours vers l'Occident, & de là ſe va rendre en l'Ocean, & mer Britannique, ſeparant l'Aquitaine de la Gaule Belgique, duquel parle Lucan lors qu'il dit en ſon premier liure.

.eon
paut
ſeiller
ege
leans.

our-
doct.
gent en
t a Or-
s.

eans
e de

iphard
ilhom
natif
rleans.

ù préd
rce le
ue de
re.

Et nunc tonſe Liger, quondam per colla decora
Crinibus effuſis toti prælate Comatæ.

ain li.
e la
r. ciui-

Il y en a qui penſent qu'en ce vers premier il faille lyre Ligur, au lieu de Liger, mais fort mal a propos, veu que les Liguriens ne ſeparent point les Gaules Aquitanique, & Comee, ou cheuelue, ains le faut attribuer au Loire, & ces Gauloys cheueluz aux Aquitaniens, leſquels portoyent la perruque longue tout ainſi que faiſoyent les Celtes. Auſone (mais c'eſt en ſ'excuſant dés les premiers vers) eſgalant la Moſelle au Rhin, au Rhoſne, & Loire, dit ainſi touchant le Loire.

Non tibi ſe Liger anteferet, non Axona præceps,
Matrona non Gallis, Belgiſque interſita fines,
Santonico refluus non ipſe Carantonus æſtu.

Au ſecond deſquels trois vers le Seigneur Cenalis Eueſque d'Auranches eſt d'aduis, & auec grande raiſon, qu'il faut lyre *Non Celtas Belgáſque interſitus annis*, d'autant que diſant *Gallis Belgiſque interſita fines:* il ſembleroit aduis que le Poëte mit difference entre les Gaulois & les Belges, là où ce pendant la verité de la diuiſion des Gaules porte que c'eſt la Marne riuiere des Latins ditte *Matrona*, qui ſepare les Gaules Celtique, & Belgique. Au reſte dedans le Loir entrent pluſieurs riuieres depuis ſa ſource iuſqu'à ce qu'il ſ'embouche dedans la mer, veu que l'Alier qui paſſe par l'Auuergne (d'où il a ſon iſſue) & Bourbonnois, vient ſe rendre au Loire ſur les fins de Niuernois en vn lieu appellé le Bec d'Alier, apres y entre le Cher, la Lindre, la Creuſe ſ'engoulphans en la Vienne, & le Clain Poiteuin, car les ſuſdittes ſont Torangeaux, & ſ'eſcoulent dedans le Loire a main droite, comme auſſi de ce meſme coſté y entrent les riuieres de ſaint Laurent des Eaux, de Monrichard, & de Touer: & du coſté gauche, & ſeneſtre ſ'eſcoulent dedans le Loire les fleuues de Sarte, Maine, le Loir, la riuiere d'Alençon, & autres en nombre preſqu'infiny. I'ay laiſſé plusieurs autres fleuues, & ruiſſeaux ſe deſchargeans dedans cette mere de pluſieurs eſtangs, à cauſe qu'ils ſont compris ſoubs l'engoulphement des principaux qui viennent ſe mettre ſoubs les bras du Loire, & auec luy vont rendre hommage a l'Ocean, ainſi que le reſte des eaux. I'ay fait cette petite digreſſion de la courſe Loirienne, l'eſtimant fort neceſſaire pour la cognoiſſance Geographique, & a preſent reuenons a ce que le Seigneur Trippault dit, & pourſuit du fleuue arrouſant ſa patrie. Au Loire (dit il) ſont peſchez les Saumons, Mules, & Pluyes viues, les Aloſes, & Lamproyes, & autres poiſſons infinis qu'on y recouure: mais ce n'eſt rien au pris du prouffit que porte ce fleuue aux voicturiers, & marchands, à cauſe que par iceluy les marchandiſes ſont aiſément tranſportees preſque par toute la France, & hors d'icelle. Dedans le Loire ſ'eſcoule vne treſbelle ſource, & fontaine appellee Loiret, qui eſt a vne petite lieuë d'Orleans du coſté du bourg appellé Oliuet, & laquelle ſource a vne lieüe ou enuiron de trait, & longueur, & eſt de grand prouffit, & commodité tant a la ville, que terres, & villages qui l'auoiſinent. Veu que iamais cette ſource ne tariſt point, quelque chaleur & ſechereſſe qui aduienne en eſté & en hiuer, eſtant

Auſone Edyllie 9.

Marne ſepare la Gaule Celtique d'auec la Belgique.

Riuieres qui entrent dedans le Loire.

Poiſſons qui ſe treuuent au Loire.

Loiret ſource, & fontaine, & ſa grandeur.

ce vne ſource viue, elle ne gele onc, & par ainſi lors que le Loire charie, & ſe glace, & par ainſi n'a moien de moudre, on a recours aux moulins de Loiret, pource que en tout temps ils ſont en ſeruice.

Quel le terroir d'Orleans

Les terroir, & finages d'Orleans ſont fertiles au poſſible, & parainſi bien peuplez, car tout y abondant il eſt aiſé a penſer que les hommes ne veulent ſ'en eſloigner, comme ainſi ſoit que les grains de toutes ſortes y foiſonnent tant de la Beauce, que du meſme terroir Orleanois, qu'on peut appeller le grenier de France, ainſi que iadis la Sicile, l'Egypte & la Libye ſouloyent fournir des bleds a la cité de Rome. Et du coſté de la Soloigne le plaiſir y eſt offert pour la peſcherie, volerie, & venerie, ny manquant le poiſſon, les oiſeaux & gibier y foiſonnants, & les beſtes de toute ſorte y repairans comme pour le ſouhait des veneurs.

Vins d'Orleans, & leur excellence.

Mais ſur tout eſt louë, & recogneu le terroir d'Orleans pour les bõs vins qui y croiſſent tant blancs que clerets, & leſquels tant ſ'en faut que doiuent rien a ceux de Gaſcoigne, qu'ils ſont plus delicats, moins corroſifs, plus ſains, & delicieux a les boire: & de ce reuenu ſ'enrichiſſent les citoiens Orleanois, d'autant que de touts les coings preſque de la France, & depuis l'Angleterre, les marchands viennent ſe charger de vins a Orleans, la bonté, & excellence, deſquels les fait vendre a Paris ſur touts autres.

Orleãs eſt en aſſiete ayant l'air ſain.

Et pour eſtre la cité d'Orleans baſtie en haut lieu, & principalement du coſté de Paris, & où eſt aſſiſe la grande Egliſe dediee a l'honneur de ſainte Croix, ruinee par les heretiques du Caluiniſme, auſſi eſt elle fort ſaine, pour auoir l'air temperé, & ſubtil, & non expoſé aux vapeurs des mareſts, ainſi qu'eſt la baſſe ville a Paris, qui eſt cauſe que grand nombre d'eſcoliers ſ'y retirent, pour ce que c'eſt a Orleans qu'eſt l'Vniuerſité iadis des plus belles & fameuſes de la France pour l'eſtude des loix, & de laquelle comme du cheual Troien ſont ſortis de grands & excellents perſonnages, le nombre deſquels ie voudroy que ce bon Seigneur qui nous a donné des memoires, eut redigé par eſcrit, a fin que la poſterité veit quel renom eut iadis Orleans, & que les paſſez ſe reſſentiſſent de noſtre diligence: les eſtrangers comme les Alemans y abordent pour y apprendre la langue Françoiſe, à cauſe qu'a Orleans eſt le parler tout tel entre les François, que fut entre les Grecs l'Atticiſme, ou qu'entre les Eſpaignols le Caſtillan, ou le Toſcan en Italie.

Orleans honoree d'vne belle Vniuerſité.

Orleanois ont le langage le plus net d'entre les François.

Des auditeurs de l'eſcole du droit d'Orleans ſortit ce grand perſonnage Bertrand qui fut Archeueſque de Bordeaux, & depuis Pape ſoubs le nom de Clement cinquieſme, ce que luy meſme confeſſe en vne bulle donnee a Lyon, l'an mille trois cens ſoixante ſept, en faueur de l'Vniuerſité Orleanoiſe, ou entre autres choſes ſont ces paroles.

Bulle du Pape Clement 5. en faueur de l'Vniuerſité d'Orleans.

Ad noſtrum florens, & fructiferum vniuerſitatis Aurelianenſis inter cætera Citramontana ſtudia prius, antiquius, & ſolemnius tam ciuilis, quàm canonicæ facultatis ſtudium, cui tanquam horto deliciarum à tempore Aurelij Imperatoris glorioſiſsimi mirificè plantato, & per Vigilium ſcientificè adaucto inuentor ſcientiarum altiſsimus dominus benedixit.

Ce qui ſonne en noſtre langue, à noſtre flouriſſante, & treſfructueuſe Vniuerſité d'Orleans, la premiere la plus ancienne, & plus illuſtre, ſoit en droit ciuil, ſoit en la ſcience des canons, de celles qui ſont deça les monts: laquelle comme eſtant vn iardin delicieux, le Seigneur ſouuerain des ſciences a benie, ayant icelle eſté plantee magnifiquement par le treſpuiſſant Empereur Aurelian, & depuis accreuë, & enrichie de bonnes lettres par Vigilie. La meſme bulle deffend a toutes perſonnes ſur peine d'excommunication d'exiger choſe quelle que ce ſoit, ſur les eſcoliers y abordans pour eſtudier pour leurs bien venues, qu'on appelle les Bec-iaunes, ne ſçay pourquoy, & le mot emportant ne ſçay quoy de ſtupidité, & lourderie.

Phil Bel Frãc blit uerſ d'O

Au reſte le premier qui inſtitua (comme elle eſt a preſent) l'Vniuerſité d'Orleans, fut le Roy Philippe le Bel en l'an de grace mille trois cens douze, a fin que lors qu'il eſtoit ſur le poinct de faire ſon parlement ſedentaire, ainſi que ſon ſucceſſeur l'effectua, il eut le moien d'auoir vn lieu, duquel il peut tirer des hommes bien verſez en la iuriſprudence pour les inſtituer comme ſes aſſeſſeurs a faire droit & iuſtice a ſon peuple.

Gre de 1.8. Fra

Ne faut pourtant eſtimer que Orleans fut ſans eſtudes auant cette inſtitution de Philippe, veu ce que porte la Bulle ſuſditte, qui monſtre que ia du temps d'Aurelian, & depuis ſoubs Vigilie les bonnes lettres y flouriſſoyent: ce qui ſe voit encor en Gregoire de Tours, qui parlant de l'entree du Roy Gontran en ſa ville d'Orleans vſe de ces mots faiſans au propos que deſſus. Mais luy eſtant venu en la cité d'Orleans, c'eſtoit le quatrieſme des Nones du cinquieſme mois qu'on ſolenniſoit la feſte ſaint Martin: vne infinie multitude luy vint au deuant les enſeignes deſployees, & chantant chacun les louanges de ce Roy. D'vn coſté on oyt les Latins, de l'autre les Syriens, & Iuifs, chacun le loüant grandement en ſa langue, diſant Viue le Roy, & que ſon regne ſ'eſtende ſur pluſieurs nations, & dure annees infinies. Puis que tant de langues eſtoyent familieres aux Orleanois, c'eſt bien ſigne que les lettres y flouriſſoyent, & que les citoiens d'icelle aymoient autant le ſçauoir que les richeſſes, & eſtoyent autant verſez aux ſciences, que vaillans, & hardis a la guerre: mais Philippe reduiſit en police cette eſcole, laquelle ſembloit deſcheute de l'ornement ancien, & l'enrichit de fort beaux priuileges, ainſi qu'il ſe peut voir par les patentes de celle maieſté, autoriſant & confirmant l'inſtitution qu'elle en auoit faite. Ie laiſſe tout a propos pluſieurs belles ordonnances qui concernent le fait & police de cette Vniuerſité, renuoyant le lyſeur au traité qu'en a fait le ſusdit Seigneur Conſeiller, & lequel liuret eſt imprimé a Orleans en date de l'an mille cinq cens ſeptante trois, & dedié (comme i'ay dit) au Seigneur de l'Ambeſpine Eueſque de Limoges.

Ayant parlé de l'Vniuerſité, nous faut faire mention de l'eſtat, & erection des puiſſances en cette ville dés ſon commencement iuſques a noſtre temps, ſuyuant que l'auons obſerué, autant qu'il nous a eſté poſſible, és autres villes, pays, regions, contrees, & Prouinces.

Il n'eſt en noſtre puiſſance, ny d'autre tant face il du ſçauant & reſolu, de dire quel fut l'eſtat & gouuernement d'Orleans, a ſçauoir ſi elle eſtoit regie par vn Prince, & Seigneur, ou ſi elle auoit des magiſtrats annuels qui y adminiſtraſſent la iuſtice: de ſorte qu'il faut eſtimer, qu'elle paſſoit ſoubs les loix des Druides, & qu'au reſte celuy qui commandoit comme Roy a Bourges, & pays Berruger, eſtoit auſſi ayant ſurintendance ſur les Genabeens, ou Orleanois, ainſi que pourra recueillir des Comentaires de Ceſar tout homme de iugement, & de curieuſes recerches. Ainſi la cité d'Orleans, ſelon le changement, & varieté du temps, a auſſi eſté diuerſement gouuernee, entant que du temps de Ceſar, & auant qu'il vint en Gaule (comme dit eſt) les Genabeens eſtoyent de la contribution des Chartrains, & par conſequent ſous l'obeiſſance du ſouuerain d'Auuergne. Mais les Romains ayans changé l'eſtat Gaulois, ceux cy obeirent a l'Empire, iuſqu'à tant que les François chaſſans les Romains de Gaule, ou ſ'accordans auec eux, ſ'en-feirent auſſi les Seigneurs. Et ce fut lors qu'Orleans fut erigé en Royaume par le partage fait entre les enfans de Clouis: & en fut le premier Roy Clodomir, lequel eſtant decedé, & ſes trois enfans l'ayans ſuiuy, Clotaire ſon frere luy ſucceda, comme auſſi il obtint ſeul la monarchie de France, ſes freres mourans touts ſans hoirs. De ce Clotaire ſortirent quatre fils, à ſçauoir Aribert, Chilperic, Gontran, & Sigiſbert: le païs, & ſiege Royal d'Orleãs eſcheut a Gontran Prince loüable, & des vertus duquel fait vn lõg diſcours le bon Eueſque de Tours Gregoire. A Gõtran ſucceda Childebert ſon nepueu, qu'il auoit adopté pour ſon fils, & puis a Theodoric, & en fin fut vny inſeparablement a la couronne de France, d'où il ne partit iuſqu'au temps que la race Valoiſe commença regner en France. Car le Roy Iean ſuyuant l'ordonnance de Philippe de Valoys ſon pere, donna pour apennage la cité d'Orleans, & iuriſdictions d'icelle, & en pairrie & titre de Duché a Philippe ſon frere, qui auſſi fut Cõte de Valois: & c'eſt ce Duc le premier qui porta ce titre, lequel eſpouſa Madame Blanche de France fille vnique de Charles le Bel, & pour laquelle ſourdirent les guerres entre les maiſons de France & d'Angleterre, ainſi que pourrez lyre plus a plain és annales, & hiſtoires Françoiſes. Ce Duc Philippe mourut ſans hoirs l'an mille trois cens nonante vn, & ainſi Orleans reuint, & fut reüny a la couronne, d'autant que les apennages ne peuuent tõber en ſucceſſion que pour les enfants maſles, non plus que fait la couronne, ainſi que de tout temps a eſté obſerué par toutes les lignees & familles des Princes de ce Royaume. Charles le Quint ſurnommé le ſage ſemble auoir eſtably la loy, que touſiours le ſecond enfant maſle de France auroit l'apennage & Duché d'Orleans pour ſon heritage, tout ainſi que l'aiſné a le Daufiné: d'autant que depuis ſon regne on l'a ainſi obſerué: veu que luy ayant deux fils, l'vn a ſçauoir Charles ſixieſme eſtant Roy, le ſecond nõmé Loys fut fait Duc d'Orleans par le treſpas de ſon grand oncle, le Roy ſon frere l'apẽnageant ainſi que Iean en auoit vſé a l'endroit de Philippe. Ce Duc Loys eſpouſa Valentine fille de Iean Galeas Viſcomte, premier Duc de Milan, & d'Iſabel de France fille du Roy Iean, & Comteſſe de Vertus en Champaigne par la ſucceſſion de ſa mere, comme auſſi par elle, & ſon douaire le Duc d'Orleans achepta les Comtez de Bloys, Soiſſons, Coucy, & autres terres. Ce Prince genereux eut querelle fort grande auec le Duc de Bourgoigne ſon oncle Philippe le hardy, ſoit que ils pretendiſſent au gouuernement pour la maladie du Roy Charles, ſoit qu'on eſtimaſt le Prince Orleanois vn peu ſuiet a ſes plaiſirs, & auoir offenſé l'autre en ſon honneur: quoy qu'il en ſoit, il fut occis traiſtreuſement a Paris, pres la porte Barbette par les ſeruiteurs du ſuſdit Duc de Bourgoigne, plaie qui a ſaigné trop long temps au grand dommage de ce Royaume, & repoſe le corps de ce Duc d'Orleans aux Celeſtins a Paris, où lon voit bien au long la genealogie des Princes Orleanois deduite, à cauſe que la plus part repoſent en cette Chapelle. Du mariage de Loys, & Valentine ſortirent les enfans qui ſ'enſuyuent: Charles Comte d'Engouleſme, puis Duc de Touraine, & a la fin d'Orleans, Philippe Comte de Vertus qui mourut ſans hoirs: Iean Comte d'Engouleſme, allié en la maiſon de Rohan, & pere du Comte Charles, & vne fille nommee Marguerite mariee a Richard Comte d'Eſtampes fils puiſné de Bretaigne, duquel mariage ſortit François de Bretaigne Duc d'Eſtampes, decedé du temps de Charles neuuieſme. A Loys ſucceda Charles ſon fils aiſné, qui fut le troiſieſme Duc d'Orleans, de Valois, Comte de Bloys, & de Beaumont, Seigneur d'Ach, & de Cauchi: lequel eut grandes guerres contre le Bourguignon cuidant venger la mort de ſon pere, fut pris en la bataille d'Azincour, & conduit en Angleterre, où il demoura captif vingt cinq ans, tant le Royaume eſtoit pauure, & ce bon Prince eſpuiſé d'argent. Ce Duc eut trois femmes, la premiere Iſabel de France fille de Charles ſixieſme, laquelle eſtoit ſa couſine germaine, auec lequel elle ne veſquit que trois ans, ains mourut cette Dame en geſine d'vne fille l'an mille quatre cens neuf, la fille de ce lict fut nommee Ieanne, & durant la captiuité de ſon pere, mariee au Duc d'Alençon. La ſeconde eſpouſe de ce Duc Charles fut fille au Comte d'Armaignac, de laquelle il n'eut aucuns enfans. La troiſieſme, qui cauſa la deliurance de ce Duc, fut Marie de Cleues fille du Comte de Cleues, & de Marie de Bourgoigne fille du Duc Iean occis a Montereau où faut Yonne. De cette Dame eut Charles deux enfans, Loys, & Marie, laquelle fut l'eſpouſe de Iean de Foix Viſcomte de Narbonne, & ſecond fils du Comte de Foix, & d'Alienor de Nauarre, duquel lict ſortit ce Gaſton de Foix Duc de Nemoux, qui vainquit les Eſpaignols, & Italiens a Rauenne, où il fut occis, pourſuiuant temerairement l'ennemy qui ſ'enfuioit a vauderoute. Charles eſt recommandé de ſainte vie, d'autant que (comme dit Monſtrelet) apres qu'il fut reuenu de priſon, il paſſa le reſte de ſes iours en loüables actions, oraiſons, ieuſnes, & aumoſnes, ſi bien que touts les Vendredys auant que boire ny manger, il donnoit a diſner a treize pauures, leſquels il ſeruoit luy meſme, & apres leur lauoit les

ies
oient
ndis a
ns.

ge-
de
d'Or

ns ia
it
ume,
y in-
ble-
a la
nne.

nsa-
e du
de
e, &
fut
mier

ppe
Phi
de Va
. Duc
leans.

s fils
harles
. Duc
leans.

Loys Duc d'Orleans occis à Paris.

Chapelle des Ducs d'Orleans aux Celeſtins a Paris.

Charles 3. Duc d'Orleans.

Alliances de Charles Duc d'Orleans.

Sainte vie du Duc Charles d'Orleans.

Voy la 2. partie de Mõſtrelet.

pieds, ainſi que feit noſtre Seigneur a ſes apoſtres.

Loys 2. du nom, & 4. Duc d'Orleans.

Il mourut a Chaſtelleraud l'an de grace mille quatre cens ſoixante quatre, & giſt auec ſon predeceſſeur aux Celeſtins de Paris. A Charles ſucceda Loys ſecond du nom, & quatrieſme Duc d'Orleans en nombre, lequel eſpouſa Ieanne de France fille du Roy Loys onzieſme, que depuis il repudia eſtãt venu a la couronne: & tandis qu'il fut Duc il eut querelle pour le gouuernement & regence du Royaume contre Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, & Anne de France ſa femme. Pendant la minorité de Charles huitieſme donna bataille pres ſaint Aubin, laquelle il perdit, & y fut pris, & conduit priſonnier en la groſſe Tour de Bourges: deffit (apres ſa deliurance) le Prince de Tarente ſur mer: ayant paſſé les monts entra a Nauarre, où il fut aſſiegé, mais leué le ſiege, il ſe retira en France, voyant que le Roy ne prenoit pas plaiſir qu'il feit ſes affaires au Milanois. En fin il fut Roy de France, comme le plus proche du ſang, pour ce que Charles mourut ſans hoir, duquel il eſpouſa la veufue, ayant (cõme dit eſt) repudié Ieanne fille de Loys onzieſme pour l'auoir eſpouſee par force, & n'ayant iamais eu affaire charnellement auec elle, ainſi que & l'vn & l'autre proteſterent par ſerment.

Henry 5. Duc d'Orleans.

Loys mourut ſans hoir maſle, & ainſi le ſecond des enfans de Frãçoys ſon ſucceſſeur, par l'ancienne couſtume de France, fut fait Duc d'Orleans, à ſçauoir Henry, qui eſpouſa Madame Catherine de Medicis fille du Duc d'Vrbin: & depuis eſtant mort François aiſné des enfans Royaux, Henry fut Daufin, & Charles Cõte d'Engouleſme eut Orleans pour apennage, & là fut violee la couſtume de l'apennagemẽt du ſecond fils de France, ſi lon ne dit que cettuy tenoit le ranc de ſecond, puis que ſon frere ſuccedoit au ranc & place de l'aiſné.

Charles 2. du nom, & 6. Duc d'Orleans.

Ce Prince Charles fut vaillant, & de hautes entrepriſes, il accompaigna l'Empereur, lors qu'il paſſa par la France: depuis aſſiegea, & prit les villes & forts d'Yuoy, Villeton, Ardelon, Luxẽbourg, & tout ce qui eſt contenu audit Duché. En fin il mourut en l'Abbaye de Foreſt-mouſtier l'an mille cinq cens quarante cinq, ſans hoir de ſon corps, & ſans auoir iamais eſté lié par mariage. Hẽry eſtant Roy, Loys ſon fils deuxieſme fut auſſi nõmé Duc d'Orleans, lequel n'ayant veſcu que vingt vn moys, Charles Maximiliã (qui depuis a eſté roy) fut Duc d'Orleans: mais venant a la couronne, & n'ayant hoir maſle, le Duché d'Orleans reuint a ſa premiere ſouche, à ſçauoir en l'heritage Royal ſuyuãt la loy des apennages, quoy que Henry troiſieſme du nom, & ſeptieſme Duc d'Orleans, en portaſt le titre. Toutesfois en l'an de grace 1566. au mois de Ianuier, le Roy Charles neuuieſme (que Dieu abſolue) l'aioignit a la couronne, & apennagea Monſeigneur Henry (qui regne a preſent) en lieu d'Orleans, du Duché d'Anjou, pays fatal aux Royautez, & couronnes: & a Monſeigneur Françoys de France, qui portoit nom de Duc d'Anjou, il donna pour apennage le pays & Duché d'Alençon auec eſchiquier, & chancelerie, & tout droit de regale:

Bailliage d'Orleans & ſieges qui en dependent.

& voila quant a la iuriſdictiõ temporelle de la cité d'Orleans, laquelle a vn ſiege preſidial pour ſon Bailliage auec douze conſeillers, ioints a iceux les anciens lieutenãts general, & particulier, ciuil, & criminel, & vn greffier d'apeaux, & deuant ce ſiege reſſortiſſent le Bailliage & Preuoſté d'Orleans, la conſeruation des priuileges de l'vniuerſité dudit lieu: les ſieges de Boys cõmun, Chaſteau Regnard, Yenuille, Yeure le Chaſtel, la Neuuille aux loges, Gien, Montargis, Lorris, Meun ſur Loire, & Baugency. Depuis que Orleans eſt en bruit, & qu'elle eut receu la foy, & parole Euangelique, nous trouuons que deux fois elle a eſté aſſiegee, & de deux treſcruels ennemis: la premiere par celuy qui portoit le titre de fleau de Dieu, Attile Roy des Huns, & des Gepides, lequel ayant ruiné Mets, Cologne, Treues, Rheims, & autres citez de la Gaule Belgique, entrant en la Celtique, penſoit faire le ſemblable a Orleans: mais les citoiens luy faiſans teſte, comme de tout temps ils ont eſté grands guerriers, ſollicitez par le bon paſteur ſaint Aignan leur Eueſque, fallut que ſans rien y gaigner il leuaſt le ſiege, & ſe retiraſt au lieu, où depuis il fut deffait l'an de grace quatre cens quarante neuf, regnant en France Merouee, qu'aucuns appellent Meronee. Le ſecond ſiege fut mis deuant Orleans, l'an mille quatre cens vingt huit, ſous le regne du Roy Charles ſeptieſme, depuis le douzieſme iour d'Octobre dudit an, iuſques au moys de May enſuyuant de l'an mille quatre cens vingt neuf, & c'eſtoyent les Anglois qui tenoient cette ville en telle, & ſi grande deſtreſſe, que ſi Dieu ne l'eut regardee en pitié, c'eſtoit fait de cette ville, qui encor n'eſtoit en main eſtrangere. Mais Dieu qui monſtre ſa puiſſance par les choſes plus freſles, & caduques, & qui auec la main des plus petits accable l'orgueil des puiſſans: voulut auſſi faire voir ſes forces admirables pour la deliurãce de cette ville: en ce que ce fut lors que Ieanne Daré pucelle, & vierge d'aupres de Vaucouleur en Lorraine vint vers le Roy, declaira ſa cõmiſſion d'enhaut, fut receuë, & employee, & ſi gouuerna ſi bien, que Orleans fut deliuré du ſiege, & de la fureur des Inſulaires: & pour ce fut cette fille courageuſe, & hommaſſe ſurnommee la pucelle d'Orleans: à cauſe que particulierement elle deffendit des Anglois cette ville. En memoire & ſouuenance de laquelle, & de cette derniere victoire, & deliurance du ſiege Angloys, les citoiens Orleanois auoyent, & ont, & (Dieu aidant) auront touſiours couſtume le iour huitieſme de May, de faire vne proceſſion generale, pour rendre graces a Dieu d'vn ſi grand benefice, & d'vne deliurance tant miraculeuſe, y aſſiſtans les Seigneurs eccleſiaſtiques, les Meſſieurs de la iuſtice, les aduocats, & procureur du Roy, les Maire, & Eſcheuins, & tout le corps de la ville. Cette proceſſion n'eut point lieu, lors que les Huguenots ennemis de toute religion ſe feirent maiſtres de cette ville par ruſe & trahiſon, car par force n'euſſent ils ſceu iamais l'emporter: car cette vermine non contente d'auoir abbatues les Egliſes, & les ſaintes memoires des Martirs, mirent auſſi a bas l'effigie de Ieanne la pucelle, qui eſtoit (& eſt a preſent) a genoulx deuant l'image du Crucifix ſur le pont qui eſt ſur Loire. Ie feroy vn plus long diſcours de cette Amazone Gauloiſe, & fille vertueuſe, pour l'obligation par laquelle elle ſ'a liez, & aſtraints les François, ſi deſia ie n'en auois parlé amplement aux annales de France, reſpondant a ceux, leſquels tranſportez de quelques affectiõs, & pouſſez de ne ſçay quelles humeurs, ſe ſont laiſſez perſuader aux ennemis de la couronne de Frãce, qui en meſpris, & au deshonneur d'icelle ont eſcrit plus infamement que veritablement de cette vaillante pucelle: le nom, & memoire de laquelle viuront, & dureront beaucoup plus long temps, & auec plus de louange, que de ceux qui ont taſché de la denigrer, & alterer le luſtre de ſes victoires par, & auec la ſuppoſition de faux crimes, ainſi qu'on peut recueillir par le procez que i'ay mis en nos annales. Outre ce que deſſus de la pucelle, la ville d'Orleans ſe peut vanter qu'en elle, & en l'Egliſe ſacree a Dieu ſous le nom de ſaint Sanſon, fut ſacré Roy de France, & Empereur des Romains Loys le debonnaire auec ſon eſpouſe par l'Eueſque vniuerſel de l'Egliſe Catholique, Eſtienne quatrieſme Vicaire de ſaint Pierre au ſacré ſiege de Rome. A Orleans fut encor ſacré, & couronné le Roy Loys ſixieſme du nom, & ſurnommé le gros en l'an mille cent huit, par l'Archeueſque de Sens, quoy que l'Archeueſque de Rheims ſ'oppoſaſt a cette ceremonie, pour dire que de toute ancienneté elle ſe faiſoit a Rheims, où eſtoit la ſainte ampoule. En l'an mille cent cinquante quatre, y fut couronnee la Royne Conſtance fille d'Alphons Roy d'Eſpaigne, & eſpouſe de Loys ſeptieſme ſurnommé le piteux, fils de Loys le gros, faiſant cet office Hugues Archeueſque de Sens en la ville d'Orleans qui eſt de la Prouince Senonoiſe. C'a eſté auſſi a Orleans que Charles neuuieſme du nom (n'agueres decedé) a ſon aduenement a la couronne tint les eſtats generaux de la France, tant pour reformer les abus des eſtats eccleſiaſtique, & de la iuſtice, oſter les ſuperfluitez de la nobleſſe, que pour alleger le pauure peuple de tailles, impoſts, & ſubſides, & pouruoir a la marchandiſe qui eſt vn des premiers prouffits qui cauſent l'enrichiſſement de ce Royaume. Nous auons en mains les ſaintes ordonnances faites en cette aſſemblee d'eſtats, où les mots ſont ſpecieux, les ſentences dorees, & l'ame des loix treſiuſte, mais l'obſeruation fort maigre: m'aſſeurant que ſi le Roy les faiſoit garder & obſeruer inuiolablement, on ne verroit point tant d'abus ny meſchancetez, & ſi la France ne ſeroit ſi deſaſtree, & ruineuſe: ie dis ruineuſe, preſte a tomber en ruine. Ie trouue que la cité d'Orleans fut preſque toute bruſlee du feu du Ciel regnant en France Childebert, ce que Gregoire de Tours teſmoigne, diſant que le feu fut ſi vehement qu'il n'y laiſſa rien de reſte non pas aux plus riches, & ſ'il y demoura quelque cas, il en fut emporté par les larrons: a fin que lors qu'elle eſtoit en la plus grande gloire, & magnificence, elle ſe ſentit des verges de Dieu chaſtiant ſon inſolence: comme de noſtre temps Dieu a ſouffert que les Caluiniſtes ayent rauagé cette excellente ville, a fin que deſormais les habitans d'icelle ne prennent plaiſir aux nouueautez, & n'oyent que auec creuecœur les heretiques. Et comme pour les affaires du Royaume de noſtre temps, les eſtats y ont eſté tenus, iadis auſſi y ont eſté celebrez cinq conciles, leſquels bien que fuſſent Prouinciaux, eſtoyent neantmoins & celebrez, & conduits ſoubs l'autorité du Pape, & ont depuis eſté autoriſez par les conciles generaux: le premier deſquels fut tenu ſeant Hormiſde enuiron l'an de noſtre Seigneur cinq cens ſeize, a fin d'inſtruire le Roy Clouis nouuellement conuerty, a fin qu'il ſ'abſtint d'vſer de violence aux Egliſes, & conſeruaſt les franchiſes d'icelles, ainſi que par vne ſienne lettre enuoyee au concile, il en fait proteſtation, & promeſſe ſolennelle. Le ſecond fut celebré enuiron l'an 540. ſous le Pape Vigilie, & Childebert regnant en France, où furent vuidees de grãdes difficultez touchãt ce qui deuoit eſtre obſerué en l'Egliſe, eſtans les François encore rudes, & ne pouuãs biẽ gouſter la diſcipline, pour ne faire que ſortir de leur idololatrie, & Paganiſme. Le troiſieſme concile fut ſoubs le Roy Childebert ſuſdit, comme encor ſous le meſme Roy, & ſur ſes derniers iours fut tenu le 4. ſeant a Rome le Pape Pelagie, par l'autorité duquel les Eueſques Gauloys ſ'aſſemblerent. Le cinquieſme, & dernier fut celebré du temps du meſme Pape Pelagie, & du regne de Clotaire, des conſtitutions deſquels conciles qui voudra voir ce qui en eſt, qu'il lyſe le ſommaire des conciles, car ce n'eſt mon intention que de vous deſchiffrer ainſi toutes choſes par le menu. Le Seigneur Trippaut m'a fait ſouuenir d'vne choſe que i'ay marquee ailleur ſur le propos des ſeruitudes en France, que i'ay veu les propos qu'il mect en ſes recerches d'Orleans, grauez en vne pierre qui eſtoit au portail de l'Egliſe de ſainte Croix, du coſté qui va a l'Eſtape, & vers l'hoſtel Dieu, par leſquels eſt faite mẽtion d'vn affranchiſſement, & manumiſſion d'vn certain ſerf de la ſuſditte Egliſe, & ſont telles les paroles inciſees en la ſuſditte pierre.

2. Concile d'Orleans l'an 540.

3. Concile d'Orleans l'an 550.

4. Concile d'Orleans l'an 558.

Antiquité en l'Egliſe S. Croix a Orleans.

Ex beneficio ſanctæ Crucis per Ioannem Epiſcopum, & per Albertum ſanctæ Crucis caſatum, factus eſt liber Lembertus, teſte hac ſancta eccleſia.

Sur quoy dit le ſuſdit Trippaut que par là on peut voir que les affranchiſſements ſe faiſoyent és grandes Egliſes, lequel Conſtantin le grand auroit inſtitué ſelon qu'il ſe lit en l'hiſtoire eccleſiaſtique, & que de cela a amplement traité le Seigneur Fournier docteur regent a Orleans homme fort verſé és recerches anciennes: mais ie dis d'auantage, que les Egliſes auoyent leurs ſerfs, & affranchis, deſquels elles diſpoſoyent ſelon les loix, & que ce Lemtbert eſtoit vn ſerf de cette Egliſe de ſaincte Croix, affranchy par l'Eueſque, car autrement ne diroit le memoire, que l'Eueſque luy eut mis la main deſſus pour le faire libre, n'eſtant le ſerf d'vn autre en la puiſſance de l'Eueſque, ainſi qu'on peut recueillir de ſaint Paul eſcriuant a ſon diſciple Philemon, & luy recommandant Oneſime ſon eſclaue, lequel l'Apoſtre n'afranchit pas, ſeulement pria le maiſtre de le traiter plus doucement: bien confeſſe ie que ſuyuant la conſtitution de Conſtantin, les affranchiſſements ſe faiſoyent és Egliſes, tant pour donner plus d'autorité, & aſſeuré teſmoignage a la choſe, que pour eſtablir la puiſſance eccleſiaſtique, que ce bon Empereur ſouhaitoit que fut de chacun reſpectee. Au reſte que les Egliſes euſſent des ſerfs, ie penſe vous l'auoir monſtré en la deſcription de l'Abbaye de ſaint Denys, & au premier concile d'Orleans, vn des poincts principaux que Clouis promet aux Peres ſeans au concile, eſt qu'il n'empeſchera aucunement les libertez des Egliſes, & ne ſe ſaiſira de leurs eſclaues, & affranchis: ſoit dit cecy en paſſant, & le reſte ie laiſſe a Meſſieurs les legiſtes ſçauans en l'hiſtoire legale a le deſchiffrer : car c'eſt a eux a vuider, & deſmeſler ces fuſees. Nous auons dit cy deſſus, que ſaint Altin fut celuy qui porta la nouuelle Euangelique a Orleans, & en fut le premier Eueſque, lequel y baſtit vne Egliſe en l'honneur de ſaint Eſtienne : auquel ſucceda Diclepite ou Diopete, a cettuy Alite, & apres Auſpicie, le cinquieſme en nombre fut Deniſian: auquel fut donné pour ſucceſſeur ſaint Euuertre, duquel y auoit Egliſe fort belle a Orleans, miſe en ruine par les Caluiniſtes: apres lequel vint a l'Eueſché ſaint Aignan du temps que les Huns affligerent la France, & par les prieres duquel la ville d'Orleans fut deliuree de la fureur de ces barbares. A cettuy ſucceda Maquuris, puis Febate, apres Gratian, a cettuy ſaint Monitor, puis Proſper, le 13. fut Floſcule ſaint reputé, & canoniſé, le 14. Dagon, & le quinziéme fut Euſebe qui viuoit du temps de l'aſſemblee du premier concile national celebré a Orleans ſoubs le Roy Clouis, ainſi que dit a eſté cy deſſus. A cettuy ſucceda Leon qui eſt ailleurs appellé Leontin, qui fut au ſecond concile celebré en la ville d'Orleans : & au trois quatre & cinquieſme conciles aſſiſta Antoine ou Antonin dix ſeptieſme en nombre entre les Eueſques d'Orleans. Auquel fut ſucceſſeur Marc, puis Treclat, ou Tranclat, apres y vint Raudat, puis 20. fut Rigomare, vingt vnieſme Iohamat ou Maumar, qui aſſiſta aux premier, & ſecond conciles tenus a Maſcon: fut vingt deuxieſme, & eut pour ſucceſſeur Auſtremie frere des Eueſques de Sens, & d'Auxerre ſaint Loup, & Anthuar : le vingt quatrieſme fut Leodigiſil, le vingt cinquieſme Audoin qui ſe trouua au concile de Chaalons : apres lequel vint eſtre Eueſque Gaudon : puis Sigebert vingt ſeptieſme en nōbre, le vingt huitieſme fut Seueric, le 29. Baldac, & le trentieſme Audemar, ou Emard, le trente vniéme Leodebert, le trente deuxieſme Leodegar, ou Leger, le trente troiſieſme Eucherie, ou Eutherie du temps de Charles Martel, par lequel il fut chaſſé de ſon ſiege, & enuoyé en exil, à cauſe qu'il auoit refuſé de luy ouurir les portes de la ville d'Orleans, tant ce Prince eſtoit vindicatif, que de regarder la iuſtice de l'Eueſque. A Eucherie ſucceda Bertin, puis Adilin, a cettuy Nadilin, & le trente ſeptieſme fut Deotin accuſé d'auoir conſpiré contre Loys le debonnaire, lors que ſes enfans le priuerent de la couronne, il eut pour ſucceſſeur Theodulphe, qui eſt celuy, lequel eſtant priſonnier a Angers, comme le iour de Paſques flouries, le Roy allant a la proceſſion, cet Eueſque chantaſt les vers (qu'il compoſa) qui a preſent ſont chantez en l'Egliſe au retour de la proceſſion, & leſquels commencent,

Noms, & nombre des Eueſques d'Orleans.

Gloria, laus, & honor tibi ſit rex, Chriſte redemptor,
Cui puerile decus cantat Oſanna pium.

Le Roy prit ſi grand plaiſir au ſaint diſcours de ces vers, que ſur l'heure il feit deliurer cet Eueſque, auquel fut donné pour ſucceſſeur Ionas, celuy qui a compoſé vn liure ſur la veneration des images des ſaints, que i'ay leu, & auquel il monſtre la foy de l'Egliſe de ſon temps ſur telle choſe, qui ne fait rien pour la querelle de nos heretiques. A Ionas ſucceda le quarantieſme Eueſque Orleanois nommé Agie, apres iceluy vint a la charge Anſeaulme premier, puis Gaultier, qui eut pour ſucceſſeur Tramin ou Tranin, apres lequel tint le ſiege Bernon, & puis Anſeaulme ſecond du nom, & quarante cinquieſme en nombre: auquel ſucceda Theodoric, & a cettuy Ermenthee, puis Arnoul ou Arnulphe, du tēps duquel, à ſçauoir regnant en France Robert fils de Capet, en l'an mille douze pleura vn Crucifix en l'Egliſe de ſaint Pierre le Pueillier, où depuis ont eſté faits de grāds miracles. D'Arnoul fut ſucceſſeur le ſecond Theodoric, puis Odoric, qui fut le cinquantieſme Eueſque d'Orleans. Cettuy mourant fut eſleu Iſambert, & apres luy Rainier, ou Raymond frere d'Adelard Archeueſque de Tours en l'an de grace mille ſeptante, vint apres a l'Eueſché Orleanois Arnoul ſecond du nom, & cinquante troiſieſme en l'an de noſtre ſalut mille octante, auquel fut ſucceſſeur Iean premier du nom, puis Manaſſé premier du nom, & a luy Sanctio du temps du Pape Vrbain ſecond, & regnant en France Philippe fils de Henry premier du nom, & apres fut eſleu Iean deuxieſme du temps du Pape Paſcal ſecond & mort ce Iean fut nommé paſteur d'Orleans Héry, puis Hugues premier, puis le ſoixantieſme Manaſſé ſecond, lequel mourut l'an 1221. & eſt enterré en l'Egliſe de ſainte Croix, auquel fut donné ſucceſſeur Philippe du Pré premier du nom, & neueu de ſaint Guillaume Archeueſque de Bourges : cettuy mort luy ſucceda Philippe ſecond, qui fut ſacré par Gautier Cornu archeueſque de Sens : auquel ſucceda Guillaume, puis Robert, & le ſoixante cinquieſme fut Gilles, lequel poſa la premiere pierre au nouueau edifice de l'Egliſe cathedrale de S. Croix: apres luy vint Pierre, puis Ferry, qui fut ſacré par Eſtienne Bonquart archeueſque de Sens, a Ferry ſucceda Bertrand, a cettuy Raoul, & le ſeptantieſme fut appellé Milon, le ſeptante vnieſme Roger, le 72. Iean 3. du nom, & ſurnommé de Conflans, puis Philippe 3. auquel ſucceda Iean 4. ſorti de l'illuſtre maiſon de Mommorācy: a cettuy ſucceda Hugues de Mommorancy, puis Iean cinquieſme, & le 77. fut Foulques de Chenac qui mourut l'an 1321. le premier iour de Mars, & git au milieu du Cœur en l'Egliſe de ſainte Croix, ayant pour ſucceſſeur Guy Prunelle, & cettuy Iean ſixieſme ſurnommé de Traliniquer ou Nicot, qui mourut le dixieſme de Mars l'an de grace 1382. & eut pour ſon ſucceſſeur Regnaud de Corbie du temps de Charles ſixieſme, qui fut depuis Chancelier de France: apres luy vindrent Guillaume du Gué, & Iean ſeptieſme ſurnōmé auſſi du Gué, puis Pierre Bureau ſecond du nom & le octante quatrieſme fut Thibauld d'Auchy de la famille renommee des Vicomtes d'Auchy: & l'octante cinquieſme fut Françoys de Brilebac, lequel fait Archeueſque d'Aux, fut auſſi le premier, duquel il ſe lyt qui reſigna cet Eueſché d'Orleans a vn ſien nepueu, ainſi Chreſtophle de Brilebac fut octante ſixieſme Eueſque d'Orleans l'an mille cinq cens cinq, & puis Archeueſque de Tours en l'an 1515. auquel ſucceda Eſtienne, ou Germain de Ganai frere de Iean de Ganai Chancelier de France, & apres vint octante huitieſme en nombre Iean huitieſme qui fut Cardinal, apres luy le fut Antoine Sanguin Cardinal de Meudon qui l'eſchangea, car deſia maquignonnoit on les benefices, le nonantieſme fut

Françoys Faulcon, qui la reſigna, & le nõnate vnieſme fut Pierre Caſtellan homme d'erudition, & ſçauoir excellẽt, & pource priſé par le grãd Roy Françoys premier du nom. Auquel ſucceda le nonante deuxieſme en nombre Iean neuuieſme du nom, ſurnommé de Moruillier hõme rare en toute cognoiſſance, & des plus verſez aux affaires, & eſtat de ce royaume. De ce ſiege d'Orleans dependent (comme dit eſt) les Preuoſtez de Boiſcommun, Chaſteau Regnard, qui porte le nom de ſon fondateur, Yenuille, qui eſt en Beauce, la Neuuille aux loges, Gien, qu'aucuns ont eſtimé eſtre le *Genabum* deſcrit par Ceſar, mais nous auons deſia vuidé ce different: y eſt auſſi Meun ſur Loire, que les Latins appellent *Magdunum*, où il y a vn college de Chanoines, & le quel lieu ne portoit iadis que le tiltre de Chaſteau, renommé de ce que Charles cinquieſme ſurnommé le ſage, mourut en iceluy, comme en fait foy le prouerbe commun, qui court en ceſte ſorte.

L'an mil trois cens octante vn
Mourut le bon Roy Charles a Meun.

Eſt auſſi renommé ce lieu pour auoir porté vn ancien poëte Françoys nõmé Iean de Meun, les œuures duquel iaçoit que ſe reſſentẽt de la rudeſſe des anciens, ſi ne ſont elles pourtant a reiecter, pour y auoir de belles & gentilles inuentions, & des ſentences fort exquiſes, & deſquelles nos modernes ont tiré beaucoup de mots, & partie de l'ornement de leurs eſcrits, faiſans tout ainſi que iadis Virgile, qui recueilloit des perles du fumier d'Ennie, en choiſiſſant les ſentẽces, qu'il poliſſoit apres de ſon ſtile. Non loing de Meun eſt Boiſgency, place aſſiſe ſur le Loire, & vne des plus amenes, & delectables de ce royaume, pour eſtre fertille en bleds & vins, pour le plaiſir de la chaſſe, quelle qu'on ſçache deſirer, & pour auoir le Loire ſi proche, que & le trafic, & le paſſetemps ne luy mãquent aucunement: l'autre ſiege eſt Gergeau, qui porte encor a peu pres ſon nom ancien, veu que (comme dit eſt) il ſe nommoit *Gergobeum*, ou *Gergouia* a l'imitation du Gergoye d'Auuergne, duquel parlerons en ſon lieu, & ne veux oublier qu'aupres de la ville d'Orleans du coſté de la Soloigne eſt le Bourg, & village de Clery, où eſtoit baſtie celle magnifique, & ſuperbe Egliſe dediee au nom de la ſainte Trinité, & de la glorieuſe vierge Marie par le Roy Loys onzieſme de ce nom, qui l'enrichit, & dota de grans reuenus, & y mit des Chanoines, pour y loüer Dieu, & le prier pour ſon ame, & pour l'eſtat des Roys de France ſes ſucceſſeurs: où il voulut eſtre enterré, ayant ſon tõbeau eſleué au milieu de l'Egliſe, mais lequel a eſté mis par terre, & ſes oſſemens mal-traitez par ces ennemys de Dieu, des Martyrs, Cõfeſſeurs, & vierges, & des bons Roys, les Huguenots, leſquels ne pouuãts ſ'acharner ſur les Roys viuãts, faiſoyẽt la guerre aux morts, les tirãs de leurs ſepulchres, & leur faiſans vne infinité d'iniures, que les nations plus barbares auroyent horreur d'executer. Du reſſort Orleanoys eſt auſſi Lorris, ſuyuãt la couſtume duquel lieu ſe gouuernent la plus part des villes du Gaſtinois, & de la Beauce, & terre Orleanoiſe, ainſi que pourrez recueillir du grand couſtumier de France: & de ce Lorris fut natif vn Guillaume ſurnommé de Lorris, qui auec Iean de Meun compoſa le Romãd de la Roſe, liure iadis tant familier en ce royaume, lequel la nobleſſe auoit tellement entre les mains que les theologiẽs voyans que l'amour charnel eſtoit plus reſpecté que le diuin, ſ'armerent contre ce liure comme contre quelque nouuelle hereſie, & ſur touts Iean Gerſon homme de rare, & ſinguliere eudition exerça ſon ſçauoir a monſtrer les folies de ce liure, pour deſtourner les Chreſtiens de le lyre, monſtrant les abus, & erreurs qui ſont cachees ſous l'apaſt de ce liure. Or quel que ſoit le iugement de ce grand perſonnage, ſi eſt-ce que le Romand de la Roſe contient pluſieurs choſes de grande erudition, & eſt plein de belles ſentences, ſi bien que les ſages eſprits en peuuent tirer, & choiſir ce qui eſt de bon, & laiſſer le reſte ſans faire comme ceux qui craignans de ſe poindre, n'oſent cueillir des roſes, ou de peur d'eſtre empoiſonnez reculent leur main du plat: car ſi cela auoit lieu, il n'y a preſque liure, tant ſoit bon, duquel on ne peut prendre argument de ſcandale, & occaſion pour en deffendre la lecture. Soit cecy dit en paſſant, pour ce que ie voy ce Romand de la Roſe beaucoup plus modeſtement eſcrit que les liures d'amour des Grecs, & Latins, & que ceux de nos modernes. Eſt encor au bailliage d'Orleans la ville de Montargis le chaſteau de laquelle fut fait baſtir, ou (pour mieux dire) rebaſtir, & reſtauré par Charles cinquieſme, auquel eſt l'hiſtoire grauee ſur vn manteau de cheminee, de laquelle auons fait mention en nos hiſtoires prodigieuſes, du leurier qui vengea la mort de ſon maiſtre, en tuãt celuy qui en auoit eſté le meurtrier. Cette place a eſté donnee par apennage par le feu Roy Françoys premier du nom a treſilluſtre Princeſſe Madame Renee de France, fille de Loys douzieſme, & de Madame Anne de Bretaigne: laquelle Renee fut mariee a Herculez d'Eſté Duc de Ferrare, & mere de pluſieurs beaux enfans, & laquelle vit encore, ayant laiſſé l'Italie, & ſe tient à Montargis, iouiſſant de l'air François, duquel premierement elle a pris ſa nourriture. Au terroir Orleanois eſt encor celle foreſt tant renommee d'Orleãs, qui ſ'eſtend dix a douze lieuës de longueur, & qui de tout temps a eſté le paſtis, & nourriture de milliers infinis de beſtail, ſeruans de proufit treſgrand a la France, & d'où lon tire dequoy baſtir les maiſons voiſines, & le chauffage pour le peuple qui eſt aux entours de cette contree boſcageuſe, non loing de laquelle eſt la ville de Pluuiers, & pluſieurs places, & chaſteaux que ie ne veux vous diſcourir craignant de me monſtrer trop prolixe. Or d'autãt que le Loire eſt celuy qui diuiſe la region Aquitanique (ſelon la deſcription des anciens) de la Gaule Celtique, nous auſſi pourſuyuans le reſſort de Paris, voulons diuiſer iceluy par ceſte riuiere, ainſi que pouuez voir en ce qu'auons fait iuſques icy, affin qu'ayans touché ce qui eſt du pays des Celtes, nous venions a eſplucher ce qui eſt de l'Aquitaine, reſſortant a Paris, & a ſa court ſouueraine. Et ay fait ceſte proteſtation, affin que perſonne n'aye occaſion de ſe plaindre, ne de me blaſmer que ie mette des obſcuritez en l'hiſtoire Geographique, comme ainſi ſoit que i'vſe du plus grand eſcerciſſement qu'il eſt poſſible, ayant eſgard a la diuiſion

Guillaume de Lorris vn des cõpoſeurs du Romãd de la Roſe.

Iean Gerſon eſcrit contre le Romãd de la Roſe.

Mõtargis ville, & ſon Chaſteau.

Madame Renee de Frãce Ducheſſe de Chartres, & Dame de Mõtargis.

Foreſt d'Orleans & ſon eſtẽdue.

Pluuiers ville en la foreſt d'Orleans.

Loire ſepare les Celtes des Aquitaniques.

par moy faite ſelon, & ſuyuant les parlements de ce royaume.

DV BAILLIAGE DE MELVN, ET PAYS DE GASTINOIS, ET DE LA VILle de Sens, & Prouince Senonoiſe, & Auxerroys.

Lourde Ethimologie du nō de Melun.

Aſſiete de la ville de Melun.

Ceſar li. 7. de la guerre Galliq.

Melun pris par les Romains.

C'EST pitié qu'il faille que pour nous aſſeurer de noſtre antiquité, & recercher ce qui appartient a icelle, il faille auoir recours aux eſtrāgers, & a ceux qui nous ayans rauy nos terres, ont auſſi ſupprimé la verité de nos hiſtoires: ie dis cecy, pource que ſi les Romains n'euſſent eſcrit (bien qu'eſcharſement) de la Gaule, encore ſerions ſur les doutes, & ne ſçaurois de quel temps eſtoyent la plus part de nos villes. Car ſi Ceſar n'eut fait mention de *Ioſedum* (qui eſt Corbeil) & declairé ſon aſſiete, nous ſerions a deuiner ſi ceſte place eſt de trois iours, ou ſi de plus grāde antiquité, & tout autant dis-ie de Melū, duquel on nous fait des cōptes fabuleux, diſant qu'il a non *Miledunum*, comme qui diroit Mille & vn, croyans que ceſte ville fut baſtie mille vn an, auant qu'elle changeaſt de nom, & qu'auparauant elle eſtoit nommee Iſeòs, a cauſe que la deeſſe Iſis, y eſtoit adoree. Mais ces ſotes Ethimologies ne ſçauroyent contenter les hommes de bon eſprit, eu eſgard a leur groſſerie, ioint que (comme nous auons dit cy deſſus) le mot ancien *Miledum* eſt purement Gauloys, & ſe raporte a l'aſſiette de la place, qui eſt ſur le coupeau d'vn mōt, d'autant que les Gauloys appelloyent ainſi les villes haut poſees comme *Magdunum*, *Nouiodunum*, & autres, ce mot Dun ſignifiant autant que montaigne. Melun donc eſt vne ville aſſiſe en la Gaule Celtique ſur les bords de la riuiere de Seine, ayant la Brie a l'orient, le Gaſtinois au Midy, le Pariſis, ou reſſort d'iceluy vers Corbeil au Septentrion, & a l'Occident la Beauce, & eſt poſee en ſon eleuation Septentrionale a quelques quarante ſept degrez de la ligne Equinoctiale, partie de laquelle eſt poſee en lieu haut, du coſté où eſt le monaſtere des freres de noſtre Dame du mont Carmel, puis vient en pante iuſques a la riuiere, où elle fait vne iſle tout ainſi qu'a Paris, & en icelle eſt le Chaſteau mentionné par Ceſar en ſes commentaires, lors qu'il dit parlant de Labien, voyant que difficilement ces choſes ſe pouuoyent faire, il ſortit la nuit a la troiſieſme garde, ſans bruit, & ſecretement du camp, & ſ'en retourna a Melun par le meſme chemin qu'il eſtoit venu. Or Melun eſt vne place des Senonois, aſſiſe en vne iſle de Seine, ainſi que peu auparauant auons dit de l'aſſiete de Lutece des Pariſiens. Où ſurprenant enuiron cinquante vaiſſeaux, & iceux ſoudain aſſemblez, & armez de bonne troupe de ſoldats, les citoyens eſtōnez de telle nouueauté, & la plus part des leurs eſtās a la guerre auec le reſte des Gauloys, Labien emporta la place ſans grande reſiſtence, & ainſi refaiſant le pont que les ennemys auoyent auparauant abbatu, il paſſa ſon armee, & prit ſon chemin vers Lutece, le long de la riuiere. Les ennemys (il parle des Gauloys) entendans ce qui ſ'eſtoit paſſé par les fuitifs de Melun, ils commandent que Lutece fut bruſlee, & les ponts ruinez, & ils furent ſe camper ſur les bords de la Seine, a l'oppoſite de l'armee de Labiē. Vous voyez l'antiquité de Melun, & entendez qu'elle eſtoit quelque cas entre les Gauloys, & que ſon Chaſteau eſtoit aſſis en l'Iſle, où encore il eſt a preſent: mais la ville n'eſtoit ſi grande que maintenant, nomplus que Paris, ains a eſté aggrandie depuis que les Gauloys furēt en repos ſous les Romains, & eurent receu, & leurs loix, & la doctrine de l'Euangile. Ie ſçay bien que on pourroyt dire pluſieurs choſes ſur ceſte ville, mais n'ayant receu aucune inſtruction ny memoire des citoyens d'icelle, ie ſuis contraint de paſſer legerement ſur icelle, & vous dire que le pays qui l'enceint eſt treſplaiſant, & fertil en bleds, vins, boſcages, & fruits, & la riuiere foiſonnant en toute ſorte de poiſſon: qu'elle a les citoyens debonnaires, de gentil eſprit, & fort diligens en leurs affaires, religieux, & bons catholiques, fidelles a leur Prince, & charitables enuers leur prochain. Ceſte ville eut iadis des Comtes, & Viſcomtes, le nom deſquels a duré iuſques a noſtre tēps, mais de vous en dire l'ordre, & le nombre il n'eſt en ma puiſſance: elle eſt a preſent ſiege royal, & bailliage, & ayant vn Bailly en robe courte appellé Meſſire Iean Hubert ſeigneur d'Argeuille, Cheualier de l'ordre du Roy, & Gentil-homme ordinaire de ſa chambre, homme accort, & de bon eſprit, & qui entend la conduite des affaires de ce monde: il y a ſept Conſeillers, vn grefier d'appeaux, les lieutenans general, particulier, & criminel, & les aduocat, & procureur du Roy touts gens de choix, & eſlite, & reputez de bonne conſcience, & a ce bailliage reſſortiſſent les ſieges de Moret, de Nemours, Chaſteau landon, la Chapelle la royne, & Milly en Gaſtinoys, & la preuoſté meſme de Melun, en laquelle ville y a encor vne court des eſleuz pour la police des tailles, & impoſts faits ſur le peuple, & a laquelle reſſortent pluſieurs villages non ſeulement de ſa iuriſdiction du Bailliage, ains encore de ceux qui ſont en Brie, & du Bailliage de Prouins, duquel nous parlerons en autre lieu. Et en ſomme Melun eſt vn lieu propre pour la vie de l'hōme, ſoit pour ſa nourriture, ſoit pour la ſanté, ſoit pour le plaiſir, & paſſetēps de la vie, eu eſgard que la chaſſe de toutes ſortes n'y manque point, & pource les Roys y ont le temps paſſé fait le plus ſouuent leur demeuré és entours de ceſte ville, comme encore ils font a Fontainebelleau aſſis en celle region de Gaule, qu'on appelle Gaſtinois, laquelle eſt de grande eſtendue, & de laquelle eſt chef vne ville nommee Milly, & dicte en Gaſtinoys: & porte ce pays le nom de Gaſtinoys pour eſtre peu fertil, & fecond, ſablōneux en pluſieurs endrois, & de peu d'apport, dit comme vaſte, & vague, car ainſi appellēt les Latins vne terre infertille: neantmoins ce païs fut iadis erigéen Cōté, ce que nous recueillons par les annales d'Aniou qui font mention d'vn Comte de Gaſtinoys nommé Ingelgerie, lequel eſtant mort ſoudainement la nuit couché pres de ſa femme, elle fut accuſee par vn Gontran parent du deffunct, de l'auoir fait mourir, & fut ceſte cauſe debatue deuāt le Roy Louys le Begue, qui regnoit en Gaule enuiron l'an de noſtre ſalut huict cens octante, qui iugea que la Comteſſe, ſuyuant la couſtume Françoiſe preſenteroit champion pour deffendre en champ de bataille la iuſtice de cauſe. Et d'autant que le Comte d'Aniou ſon filleul ſouſtint ſon party, combatit, & vainquit ſa partie, la bonne dame l'inueſtit, & declaira heritier, & luy donna la terre Gaſtinoiſe en perpetuel heritage:le Roy y conſentant, qui deſia auoit donné audit Prince Angeuin la ville de Chaſteau landõ aſſis en Gaſtinois, & ceſt accord & conſentement royal nous fait cognoiſtre que ces Comtez n'eſtoyẽt que beneficiaires, & octroyez par vſufruits, & qui depuis ont eſté cõuertis en propre patrimoine. Les Contes d'Aniou en ont iouy fort lõg temps, ainſi que pouuez recueillir du ſupplemẽt de l'hiſtoire du moyne Aimon, où les parolles ſont telles parlant de Philippe premier du nom. A pres ce (dit-il) aduint que la guerre ſ'eſmeut entre Geofroy le Barbu Comte d'Aniou, & ſon frere Foulques Rechni Comte de Gaſtinoys : ceſtuy ſe plaignãt de ſon frere Geofroy, à cauſe qu'il ne luy auoit point fait vn aſſes bon & iuſte partage, pource ſ'adreſſe au Roy, luy iura, & promit que ſ'il ſe vouloit tenir neutre, & ne luy point nuire en ceſte guerre, qu'il luy donneroit tout le pays de Gaſtinoys. Le Roy ayant propoſé cecy au Conſeil, luy accorda ſa demãde: & ainſi Foulques aſſaillant ſon frere, & ſecouru des barons Angeuins, & Tourangeaux, le vainquit en champ de bataille, le prit priſonnier, où il le detint iuſqu'a la fin de ſes iours:ce qu'ayant fait, il liura au Roy, ſuiuant ſa promeſſe, la terre Gaſtinoiſe, & le Roy iura, & promit de garder & maintenir les couſtumes du pays inuiolables, car autremẽt la nobleſſe du pays ne voulut onc luy faire hommage ny iurer les feautez accouſtumees en telles ceremonies, & voila comme le pays de Gaſtinois fut reuny a la couronne de France, encore que l'Annaliſte Angeuin ne face mention quelconque de ceſte donatiõ, quoy qu'il racompte la guerre des deux freres, & la ruine du Comte Geofroy le Barbu. Ce pays de Gaſtinoys eſt de grande eſtendue, ayant la Brie, & riuiere de Seine, au Leuant, la Beauce a l'occident, la foreſt d'Orleans au midy, & au Septentrion le pays Chartrain : les places plus remarquables d'iceluy ſont Milly, Chaſteau landon, Nemoux, Moret, la Ferté, Fontainebelleau, & infinyes maiſons de Gentils-hõmes, & vn lieu d'ancienne deuotion appellé ſaint Mathurin de larchamp, que pluſieurs interpretent d'Aride champ, à cauſe qu'il eſt poſé en vne grande & ſpacieuſe planure, toute ſablonneuſe ſeche, & preſque infertille : d'autres eſtiment que ce nom vienne de la largeur, & eſpace d'icelle campaigne, & toutes les deux opinions peuuent eſtre deffendues, eſtant le pays aride, & ſablonneux, & large, & ſpacieux pour pouuoir ſupporter l'vne, & l'autre des interpretations. Au reſte ce lieu eſt renommé de ſaint Mathurin, à cauſe que ce ſaint confeſſeur y eſt honoré, & que les ſacres reliques de ſon corps y eſtoyent eſleuees, au temple duquel ſe font de grands miracles ſur ceux qui ſont maniacles, & deuoyez de leur ſens, leſquels y abordent de toutes parts, non ſans vn merueilleux benefice de Dieu, qui ſe rẽd admirable en ſes ſaints, & qui par eux fait ces merueilles en ceſte Egliſe. Au Gaſtinoys eſt celle maiſon magnifique, ſuperbe Chaſteau, & palais royal de Fontainebelleau, le ſiege, & deduit des Roys de France, & lequel ſ'en allant preſque en ruine, a eſté remis ſus, de noſtre temps par ce grand Roy Françoys premier du nom, lequel ayant recouuert les Maiſtres architectes les plus excellents de l'Europe, a fait auſſi faire le chef d'œuure autant rare qui ſe voye guere en toute la Gaule : auſſi le lieu eſt en ſi belle aſſiette, pour le plaiſir, les boys y eſtans foiſonnans, la proye a ſouhait, les ruiſſeaux, eſtangs & riuieres, le gibier, & le poiſſon, & l'air y eſtãt ſain, & libre, qu'on ne ſçauroit trouuer lieu en France plus propre pour la retraite des Princes, & ſur tout en temps d'eſté, ayant outre ces commoditez vne grande quantité de villes aux entours, & voiſines pour loger la ſuite de la court. Ceſte place fut nommee iadis Fontaine belleau, a cauſe des ſources infinies d'eaux viues qui y reiailliſſent, & leſquelles empliſſent les foſſez du Chaſteau, & vont preſque par touts les offices. Ie laiſſe les ſalles, chambres, antichambres, cabinets, eſtudes, & galeries, & grands portiques de ceſte royale maiſon : ie laiſſe ſon plan propre a faire vne ſinguliere, & preſque imprenable fortereſſe : ie ne veux m'arreſter, a vous deſcrire les iardins, vergiers, Ormayes, & ſur tout celle allee magnifique qui eſt ſur l'eſtang, ie ne pourſuiuray la baſſe court, & les noueaux baſtiments qu'on y fait, pour vous dire que celle librairie, & ſuperbe Bibliotheque, dreſſee iadis par les roys Egyptiens en Alexandrie ne fut onc plus belle, ny plus riche que celle que Françoys premier du nom a ordonné en ceſte ſienne maiſon, n'ayant eſpargné frais aucun ny la peine d'vn grand nombre d'hommes de grand ſçauoir, qu'il a enuoyez par toute la Grece & Aſie pour recouurer les meilleurs liures qu'on pourroit trouuer, pour l'enrichiſſement de ceſte Bibliotheque, que les Princes eſtrangers ont ſouhaité de voir venans en France, pluſtoſt que les plus exquis theſors, & plus riches ioyaux qui ſoyent en ce royaume. Quoy plus ? Ce grand Roy, ſçachant que les Muſes ayment les ſolitudes, & *Pallas* les lieux de repos, & que la laborieuſe Dyane fuit les villes oiſeuſes, a auſſi fait dreſſer icy le temple des Muſes, & la retraite de *Pallas*, & les courſes boſcageres de Diane la chaſſeuſe, & au reſte ſi i'eſtoy quelque grand poëte, ou diſert orateur, ie baſtiroy auſſi quelque belle œuure ſur le los tant du Roy, qui a fondé ce temple Palladien, que de la magnificence du baſtiment, & richeſſe des liures, tableaux, effigies, & choſes rares qui ſont en ceſte Bibliothecque. Mais ayant defaut de ce, & laiſſant ceſte charge a ceux qui ont gouſté l'eau Caballine, & aux bons liures, & en la faueur des roys, & qui ont le cœur haucé & hardy pour ſe voir recompenſez de leurs peines, ie paſſeray outre ſur la deſcription du ſurplus du bailliage de Melun, nous reſtant la ville de Moret, aſſiſe ſur le fleuue nommé Loin où qui n'en eſt guere eſloignee, eſtant ceſte ville fort petite:mais d'vn plan aiſé a fortifier, & qu'a ſon terroir aſſes fertille, commençant a participer du pays Briois, duquel elle eſt aſſes voiſine. Sur ceſte meſme riuiere eſt la ville de Nemoux, le nom de laquelle ſ'il eſt permis de le tirer du Latin, & du mot *Nemus*, eſt autant a dire que boſcageuſe, elle eſt renommee plus pour les Princes qui y ont commandé, que pour la grandeur, ny antiquité de la place, de laquelle on ne trouue choſe qui luy dõne marque d'antiquité, d'autant que Gaſton Comte de Foix quatrieſme de ce nom, ayant eſpouſé Magdeleine de France en eut pluſieurs enfans, & deſquels le ſecond fut Iean, ſeigneur de Narbonne

Fontaine belleau dicte des eaux, & ſource viues.

Bibliotheque de Fõtaine belleau.

Moret aſſiſe ſur la riuiere de Loin.

Nemoux ville en Gaſtinoys.

Gaſtõ Duc de Nemoux de quelle maiſon.

qui fut gouuerneur de Guienne, & de Dauphiné, & eſpouſa Marie fille de Charles duc d'Orleans, & ſœur de Loys douzieſme, qui eut ce Duché de Nemoux pour le dot de ſa femme, & de laquelle ſortit ce vaillant, & hardy duc de Nemoux Gaſton, qui eſtant general de l'armee du Roy Loys douzieſme, ſon oncle a la iournee de Rauenne, y vainquit les plus braues Capitaines de l'Europe : mais pourſuyuant trop hardiment ſa victoire, il la rendit triſte aux ſiens par ſa mort, & ainſi comme ſon pere fina ſes iours au ſeruice du Roy a Fornoue, ceſtuy mit fin a la ſienne a Rauenne, & par ſon decez le Duché de Nemoux reuint a la couronne, n'y reſtant plus hoir maſle de ceſte ſouche.

Mort de Gaſton Duc de Nemoux.

Philippe de Sauoye Duc de Nemoux.

A ceſte cauſe Philippe de Sauoye Comte de Geneue, venant en France eſpouſa vne des filles de René Duc d'Alençon, & luy fut donné le Duché de Nemoux, lequel eſt demouré hereditaire a Monſieur le Duc de Nemoux qui vit a preſent, & les vaillances duquel ne ſeront onc effacees en la memoire des Françoys, ainſi qu'on les peut recueillir des hiſtoires, & annales Françoiſes. Et voila quand au Gaſtinoys, & bailliage de Melun, reſte a parler de la Prouince Senonoiſe, comme de la plus ancienne, & renommee des Gaules. Ceux qui ont leu les anciens auteurs Polibe, Tite Liue, Plutarque, & autres qui traitent l'hiſtoire Romaine, n'ignorent point auſſi quels ont eſté les Senonois, & me confeſſeront ce que i'ay touché cy deſſus, qui eſt que ces peuples ſont anciens Indigenes du pays Gauloys, non venuz d'ailleurs, & les chefs premiers des Gaules, & nations premieres qui conduirent nouuelles colonies en pays eſtranges.

Senonois peuple des plus anciens de Gaule.

Et pour monſtrer la grande antiquité de la cité de Sens capitale des Senonois, il ne faut que voir celle du peuple qui a porté le nom d'icelle, veu que les Senonois portans dés le commēcement le nom de Gaulois, & Celtes, ils prindrent celuy de Senonois de leur cité principale, laquelle n'eſt pas ſi moderne, que Rome ne faiſant que prēdre pied, ceſtecy eſtoit deſia renommee, & forte, & puiſſante, cōme ainſi ſoit que ia du temps que les Roys gouuernoyent l'eſtat Romain, les Gauloys paſſerent en Italie, & ce furent les Senonois qui feirent la premiere entrepriſe : mais pource que c'eſt vne hiſtoire commune, & que preſque chacun en eſt abreuué, il nous ſuffira de dire, que la ville de Senogal au Duché d'Vrbin, & Siene en Toſcane ſont de la fondation des Gauloys de Sens, & que ce furent eux qui feirent teſte long temps a Ceſar eſtant ſur la conqueſte des Gaules, bien eſt vray que ſe voyans ſurpris, ils furent contraints de ſ'humilier, & de demander paix, ſ'aidans de la faueur des Heduens, ou Auſtunois, auſquels lors ils eſtoyent ſuiets, & leſquels auoyent amitié auec les Romains.

Sens cauſe du nom du peuple.

Ceſar Cōmet. liu. 6. de la guerre Gallique.

Or les Senonoys ſont mis entre les Belges, & Celtiques, de ſorte que vous ne ſçauriez bonnement iuger entre leſquels il les faut mettre, ſi ce n'eſt qu'eſtās Champenois ils ſont Celtiques, & qu'en l'ancienne diuiſion les Senonois ſont mis entre les Celtes, ſans qu'ils laiſſent d'eſtre auſſi puiſſants que les Belges, quoy que Ceſar die que les Belges ſont les plus vaillans de toute la Gaule. Les Senonois (comme le reſte des Gauloys) eſtoyent regis, & gouuernez par leurs Princes, ſi bien que du temps de Ceſar ils auoyent vn nommé Accon qui leur commandoit, & d'ancienne memoire Brenne eſtoit Senonois, & prince de ceſte nation, auec laquelle il paſſa en Italie, & ont veſcu en ceſte ſorte, iuſqu'a ce que les Romains les eurent domptez, & reduit leur pays en forme de Prouince. Laquelle eſtoit iadis de belle & grande eſtendue, ayant ſous ſoy les pays Chartrain, Pariſien, Orleanois, la Brie, Champaigne, qui eſt proprement de la Gaule Celtique, & l'Auxerroys : ce qui a eſté depuis obſerué au departement des Dioceſes obeiſſants a Sens comme a leur Metropolitaine, entant que les ſuffragans, & Eueſchez dependans de l'Archeueſché de Sens ſont Chartres, Orleans, Paris, Meaux, Troyes en Champaigne, & Auxerre, & par ce moyen le pays Senonois iadis eſtoit limité par les Belges, au Leuant, au Midy par les meſmes, au Midy & Septentrion & a l'Occident par les Aquitaniques, entant que le Loire ſeparoyt ceux cy des Celtes : là où a preſent le pays Senonois ne contient point grand choſe, ayant la Champaigne au Leuant, au Ponent le Gaſtinoys, au Midy l'Auxerroys, & au Septentrion la Brie, de laquelle la riuiere d'Yonne la ſepare, entant que la iuriſdiction de Sens va iuſqu'au pres de Montereau, qui eſt compriſe ſous la Brie, quoy qu'aucuns l'en ſeparent, tout ainſi que Sens eſt par aucuns miſe en Bourgoigne, à cauſe que iadis elle a obey quelque temps aux Ducs Bourguignōs, & d'autres plus proprement la mettent en Champaigne, & d'autres la font chef d'vne Prouince particuliere. Au reſte la cité de Sens eſt aſsiſe ſur vn coſteau, & va en pendant vers la riuere d'Yonne, qui paſſe au pied d'icelle du coſté du Gaſtinois. Et eſt belle & grande, bien muree & foſſoyee, ayant les eaux cleres courantes en tout temps par le milieu des rues d'icelles, & leſquelles viennēt d'vn lac qui eſt hors la ville du haut d'icelle, & non loing duquel y a vne ſource, de laquelle naturellement l'eau ſe conuertit en pierre, ainſi que i'en ay veu l'experience, & en ay porté des pierres iuſques à Paris, leſquelles ſont porreuſes & legeres, & qui ſe rapportent à de l'eſcume. Ie laiſſeray pluſieurs ſingularitez de ceſte belle cité, le grand nombre des egliſes d'icelle, & entre autres de celle de ſainct Eſtienne, qui eſt vne des belles du Royaume, & qui ſe reſſent d'vne treſgrande antiquité, comme auſsi ſes premiers fondemens ſont poſez des le commencement que l'Euangile fut planté & preſché en Gaule, & en laquelle ſont gardez les oſſements de pluſieurs ſaincts Martyrs, qui ont ſouffert mort pour la verité. Elle fut fondee par ſainct Sauinian vn des Ambaſſadeur euangeliques des Senonois, duquel puis que ie ſuis ſur le propos il me ſemble bon de racompter icy le nombre des Eueſques qui ont commandé en ce ſainct ſiege Metrapolitain, lequel depend du Primat de Lyon, comme auſsi ſa prouince eſt appellee la quatrieſme Lyonnoiſe. Le premier prelat donc, qui onc fut poſé ſur le troupeau Senonois fut ſainct Sauinian vn des diſciples de noſtre Seigneur, lequel fut par ſainct Pierre enuoyé en Gaule pour la conuertir de ſon idololatrie à la vraye cognoiſſance de Dieu : lequel amena auec luy les ſaincts hommes Potentian, & Altin, ce dernier eſtāt Eueſque d'Orleans, & le premier qui preſida en icelle egliſe, ainſi qu'auons dit en ſon lieu. Au reſte ſaint Sauinian baſtit trois egliſes à Sens, vne en l'honneur de la vierge mere de noſtre ſeigneur, l'autre il la dedia a ſaint Iean Baptiſte, & la troiſieſme au premier martyr ſaint Eſtienne : mais ne faut penſer que ces temples fuſſent ſi magnifiques qu'a preſent, veu le peu de liberté des Chreſtiens, ains leurs ſuffiſoit d'auoir quelques maiſons, & chapelles ſecretes, leſquelles depuis on a agrandies & embellies: il fut martyriſé l'an 74. de noſtre ſalut. A ceſt Apoſtre de Gaule ſucceda ſon compaignon au miniſtere ſainct Potẽtian, lequel ne luy ſurueſquit guere, à cauſe qu'il fut martyriſé auec ſes confreres Altin, Erdald & Serotin, & cecy l'an de noſtre ſalut 78. ayant pour ſucceſſeur Leontie troiſieme Prelat de Sens : & apres luy Seuere, qui preſida à vn concile national à Cologne Agrippine, & vint au Pontificat l'an 103. ayant pour ſucceſſeur Audat qui viuoit du temps du bon Pape ſainct Sixte, & vint à ceſte charge en l'an de grace 129. Et tint le ſiege trente ans: luy ſuccedant Heraclie qui tint la chaire 40 ans, & mourut l'an de noſtte ſeigneur 201. A ceſtuy ſucceda Lunaire, ou Lucian qui preſida 36. ans, mourut l'an 239. apres la mort de Ieſuchriſt : & apres luy fut Eueſque Simplicie 8. en nõbre qui fut eſleu l'an 239. & mourut l'an 279. ayant pour ſucceſſeur Polycarpe neuuiéme en nombre, qui le premier fonda monaſtere en l'honneur des ſaincts Martyrs Geruais, & Prothais, ſuyuant la reigle de ſainct Baſile, duquel il auoit eſté amy & compaignon, lors que ceſt Eueſque Senonois fut enuoyé en exil en Phrygie. Le 10 Eueſque de Sens fut ſainct Vrſicin, & apres luy Theodore qui preſida trente neuf ans, & mourut l'an 394. auquel ſucceda Siclinie ou Sindin, puis ſainct Ambroiſe, Et apres luy ſainct Agricie, qui mourut l'an de noſtre ſalut 487. Et ces cinq ſurnõmez ſont enterrez an monaſtere de ſainct Geruais fondé par Polycarpe leur predeceſſeur. Le 15 Eueſque de Sens fut Eracle, lequel viuoit du temps du Roy Clouis en l'an 507. il mourut & ſon corps fut mis en vn monaſtere de filles qu'il auoit fondé en l'honneur de ſainct Iean Baptiſte. Eut pour ſucceſſeur Paul ſon frere, qui auſſi eſt ſaint, & mourut en noſtre Seigneur l'an de grace 569. Apres Paul tint le ſiege Leon qui preſida aux deuxieſme & troiſieſme conciles nationaux d'Orleans, & mourut l'an quatre cens nonante vn, & le ſuiuit Conſtantin, qui fut preſident au ſecond Concile prouincial de Paris, & puis y vint ſaint Arthemie, qui preſida au Concile de Maſcon, & mourut l'an ſix cens neuf, auquel ſucceda ſaint Loup, qui eut deux freres Eueſques à ſçauoir Auſtremie, & Autmare, & mourut ce bon paſteur l'an ſix cens trante vn, auquel ſucceda ſaint Seuecié, lequel mourut du temps du Roy Clothaire, & ceſtuy mort, ſaint Loup fut remis en ſon ſiege qui en auoit eſt chaſſé: le vingt deux Eueſque de Sens fut ſaint Amé, en l'an ſix cens ſeptente deux, qui fut grandemẽt perſecuté par le Roy Theodoric, & chaſſé par le tyran Ebroin Maiſtre du palais de France, & mourut en Flandres l'an ſix cens neuf, & eut pour ſucceſſeur Mederie, ou Emery, apres luy vint vn nommé Hildogarie, & puis Auripert, & au Concile de Chaallons Armentaire fut fait Eueſque de Sens, & touts ceux cy du viuant de ſaint Amé bãny: le vingt ſept fut Arnoul, ou Arnulphe, le ving huict Lambert, le ving neuf ſaint Haymon, le trantieſme ſaint VVlphran qui mourut l'an ſept cens vingt, auquel ſucceda Geric trante vnieſme en nombre, & a luy ſon neueu Ebbon, ou Obbon moyne, qui mourut l'an ſept cens cinquante, & vint a l'Eueſché apres luy ſaint Honobert, apres luy ſaint Honulphe ſon pere, & a ceſtuy ſucceda Merulphe, puis Ochibert qui fut trante ſixieſme Eueſque de Sens, & mourut l'an ſept cens ſoixãte deux, & fut en ſa place Loup ſecond du nom, auquel ſucceda VVilarie, & a ceſtuy Goteſcal, puis Gombert qui mourut du temps de Charles le grand, auquel ſucceda le quarante vnieſme en nombre, appellé Seren, & a luy Pierre, apres ceſtuy Vinnebaud, qui auſſi ſe nommoit Guillebode, & le quarante quatrieſme fut Venerand, ou Bernard, & apres luy Renobert, ou Rembert, auquel fut ſubſtitué ſaint Magnus du temps de Charlemaigne, & en l'an de grace huict cens quatre, ayant pour ſucceſſeur vn moyne appellé Hieremie, & le quarante huictieſme fut ſaint Aldric moyne, & Abbé de Ferrieres, qui mourut l'an huict cens quarante deux, luy ſuccedant Genilon, & a luy le cinquantieſme Eueſque nommé Egile moyne, qui mourut l'an huict cens ſeptante vn, qui eut pour ſucceſſeur Angeſil moyne, du temps duquel, l'archeueſque de Sens fut nommé le Primat des Gaules, & de Germanie : à luy ſucceda Eurard moyne, puis Gaultier, lequel ſacra Eude fils de Robert d'Aniou Roy de France, & mourut l'an neuf cens vingt trois, ſon ſucceſſeur fut Gautier ſecond, puis Odald, ou Adald, apres lequel regit le ſiege Guillaume moyne, & apres luy Gelan moyne de ſaint Germain d'Auxerre, & mourut ceſt Eueſque l'an neuf cens quarante ſix, ayant pour ſucceſſeur Hildeman, ou Videman moyne de ſaint Denys (telle eſtoit lors la ſainteté des moynes qu'on les choiſiſſoit es cloiſtres, pour en faire des Eueſques) auquel ſucceda Archambaud, & a ceſtuy Anaſtaſe qui fut le ſoixãtieſme, & eut pour ſucceſſeur Seuin, lequel mourut du temps de Hué Capet, en l'an de noſtre ſeigneur neuf cens nonante huict, & fut eſleu Archeueſque Leotoric, lequel donna la ville de Sens au Roy Robert, en ayant chaſſé Bernard le tyran. A Leotoric ſucceda Gilduin Pariſien l'an mil cinquante, & a ceſtuy Mainard, qui eſtoit Eueſque de Troyes, puis Richer, & apres Daimbert qui mourut l'an mil cent vingt deux, qui eut pour ſucceſſeur Henry ſurnommé le Senglier, lequel oignit & ſacra Roy a Orleans le Roy Loys le gros, quelque inſtance que feit Sanſon Archeueſque de Rheims, diſant que ce ſacre luy apartenoit, apres fut Eueſque de Sens Hugues qui ſacra auſſi la Royne eſpouſe du Roy ſuſdit, y reſiſtant le prelat de Rheims, puis tint le ſiege de Sens Guillaume frere de Thibauld Comte de Champaigne, & mourut l'an mil cent ſeptãte ſix, auquel ſucceda Guy ſeptãtieſme en nombre, & qui paſſa de ce ſiecle l'an mil cent nonante trois, & fut eſleu apres luy Michel frere de Regnault de Corbeil Eueſque de Paris, & apres ce Michel, fut Eueſque de Sens Pierre de Corbeil, qui feit le voyage contre les Albigeois heretiques, & a ceſtuy ſucceda Gaultier le Cornu, qui couronna Madame Marguerite, eſpouſe du Roy ſaint Loys, & mourut l'an mil deux cens quarante vn, ayant pour ſucceſſeur Gilon, ou Gilles Cornu ſon frere: puis apres eux tint le ſiege Henry deuxieſme du nõ, leur neueu, qui mourut l'an 1258. auquel

Moynes appellez aux ſieges Epiſcopaux.

L'Archeueſque de Sens fait Primat des Gaules, & de Germanie.

Ville de Sens par qui dõnee aux Roys de France.

ſucceda Guillaume de la Broſſe ſecond du nom, qui ceda & quicta l'Eueſché l'an mil deux cens ſoixante ſept, & eut pour ſucceſſeur Pierre troizieſme du nom, dit de Charny, apres ceſtuy vint Pierre quatrieſme ſurnommé d'Aniſy, & auquel ſucceda Gilles deuxieſme neueu de Gilles, & Gautier Cornu, & mourut l'an mil deux cens nonante deux, apres lequel fut eſleu Archeueſque Eſtienne Becard, puis Philippe de Beodi, & apres luy Philippe ſecond ſurnommé de Matregny, ou Marigny auparauãt Eueſque de Cãbray, qui mourut l'an mil trois cens vingt cinq, & eut pour ſucceſſeur Guillaume quatrieſme du nom, ſurnommé de Melun: apres luy Guillaume de la Broſſe troiſieſme du nom, qui eſcriuit contre l'aduocat du Roy en Parlement, appellé Pierre de Cuignieres du temps du Roy Philippe de Valoys: a ceſtuy ſucceda Pierre cinquieſme du nom, qui depuis fut Pape, & appellé Clement ſixieſme en l'an mil trois cens quarante trois, auquel fut ſubſtitué en l'Archeueſché Philippe de Melun troiſieſme du nom, & a luy Guillaume ſon neueu, & ſix du nom qui mourut l'an mil trois cens ſeptente huict, & apres luy regiſt l'Egliſe de Sens Aymar, ou Audemar Robert, qui laiſſa pour ſucceſſeur Gontier de Baigneux auparauant Eueſque du Mans, & le nonantieſme fut Guy, ou Guillaume ſeptieſme du nom, & dit de Roye, le nonante vnieſme fut Guillaume huictieſme de la maiſon des Dormans, qui mourut l'an mil quatre cens quatre, auquel ſucceda Iean de Montagu, auparauant Eueſque de Chartres, que les Anglois occirent l'an mil quatre cens quinze, & luy ſucceda Henry de Sauoiſy, ou Samoiſy: le nonante quatrieſme fut Guillaume neuuieſme ſurnommé de Nanton, Abbé de ſaint Germain d'Auxerre. Apres ceſtuy tint le ſiege Loys de Melun, puis Triſtan de Salezard, le tombeau duquel eſt haut eleué en l'Egliſe cathedrale, a ceſtuy ſucceda Eſtienne du Poncher, auparauant Eueſque de Paris, qui mourut l'an mil cinq cens vingt quatre, & apres luy eut la charge Antoine du Prat Chancelier de France, & legat du ſaint ſiege qui mourut l'an mil cinq cens trante cinq, & apres luy fut archeueſque Loys de Bourbon Cardinal: lequel deffunct, eut la charge de ceſte Egliſe Iean Bertrand garde des ſeaux, & depuis Cardinal, & apres luy Nicolas Pelué, qui eſt le centieſme au nombre des Archeueſques de grand zele, & qui a trauaillé beaucoup pour l'Egliſe, durant les troubles meuz pour la religiõ au royaume de France: il eſtoit auparauant Eueſque d'Amiens. Et voila quand au nõbre des Eueſques de Sens, & aux ſaints qui les premiers y ont porté la parolle Euãgelique. Quand a la ſeigneurie temporelle, ceſte ville eſtoit tenue par vn Comte (comme auſſi eſtoit Melun) ce que i'ay tiré, & recuilly d'Aymon moyne, ou celuy qui a fait le reſte de ſon hiſtoire, qui en parle en ceſte ſorte: Or Renard Comte de Sens ſurnõmé l'ancien, ayant fait des maux infinis, mourut, & fut enterré en l'Egliſe de ſainte Colombe, auquel ſucceda Frotmond ſon fils, qui auoit eſpouſé la fille de Renauld Cõte de Rheims, & en autre lieu, il dit, eſtant mort Frotmõd Comte de Sens, eut pour ſucceſſeur Ramard, ou Regnauld ſon fils le pire & plus meſchant de touts les infidelles, puis aiouſte: ceſtuy cõmença a perſecuter les Egliſes de Ieſus Chriſt & les fidelles, exerçant des cruautez ſi grandes, qu'on n'auoit ouy parler de pareilles depuis le temps des Payens. Dequoy tourmenté l'Archeueſque Leotheric, ne ſçauoit de quel coſté ſe tourner: ains ſe recommandãt de tout à noſtre ſeigneur, il ieunoit, & prioit Ieſus Chriſt, que par ſa pitié il luy pleut le ſecourir. Donc en l'an mil quinze, indiction quatorſe, & le dixieſme auant les Calendes de May, Leotheric par le conſeil de Regnauld Eueſque de Paris, prit la cité de Sens, & la liura entre les mains de Robert Roy de France, & le Comte Ramard ſ'enfuit tout nud: mais Frotmont ſon frere auec quelque troupe de ſoldats ſe iecta en la Tour, & forteresſe qui eſt en la cité, & ſ'en feit maiſtre: mais le Roy fut l'aſſieger, durant ce ſiege aſſes long temps, & en fin la prit, & ceux qui eſtoyẽt dedans, & emmena Frotmont priſonnier a Orleans, où il mourut en captiuité, & par ce moyen le Comté, & ville de Sens furent vnis a la couronne. Or de dire que ceſte piece fut Bourguignonne n'eſt a receuoir, veu que en ce temps là il y auoit vn Duc en ce pays Bourguignon, lequel n'eut ſouffert que le Roy luy eut vſurpé vne ſi belle piece, que le Comté Senonois, ſ'il ſ'y fut ſenty tant ſoit peu de droit, & quant a ce que les Ducs Bourguignons ont depuis tenu Sens, & places voiſines iuſqu'a Montereau, çà eſté plus pour apaiſer les differens, que pour droit que la maiſon de Bourgoigne, peut pretendre ſur ceſte piece, laquelle eſt demouree ſans nul contredit, ou querelle a la couronne, comme ſon vray & propre heritage. Au reſte Sens eſt vn ſiege royal, & Bailliage, ayãt preſidiaux, vn Bailly, dix conſeillers, les Lieutenans, Aduocat, & Procureur du Roy, les noms deſquels ie ſuis marry que ne ſont venus a ma cognoiſſance, pour ne les oublier en ceſt œuure, nomplus que les memoires de ce qui eſt rare en leur ville, dequoy ie ne peux me garder que ie ne me plaigne, veu la bonne deuotion que i'ay que les eſtrangers cognoiſſent la valeur, grandeur, bonté, & perfection, & de ce royaume, & de ceux qui y habitent, duquel iadis les Senonois ayans eſté vne des parties plus a reſpecter, ie ſeroy marry que la vertu des preſents fut miſe en oubly, leſquels ſe ſont mõſtrez ſi zelateurs de l'honneur de Dieu, deffenſe de ſon Egliſe, & ſeruice de leur prince, que ie ne ſçache peuple en la France qui ſe ſoit plus mis en deuoir contre les heretiques, ou qui aye fait plus de reſiſtence a leurs complots & machinations. Et combien que les chefs des ſeditieux, & les plus grands d'entre les rebelles leur fuſſent voiſins, qu'ils leur feiſſent infinis outrages, & ne taſchaſſent qu'a les ſurprendre, & qu'en leur ville meſme il y eut des conſpirateurs, & traiſtres qui ne ſ'eſtudioyent qu'a introduire les troupes pillardes dedans leur cité, bien qu'ils ſe ſoyent veuz aſſiegez, & enclos de toutes parts, que leur plat pays, & terroir ayt eſté mis a ſac & rauagé, ſi ne perdirent ils iamais cœur, ſçachans bien que leur cõſtance eſtant haye des heretiques, & leur fidelité par les pariures, ſ'ils ne ſe monſtroyent vaillans, ce ſeroit auſſi leur extreme ruine. Ainſi ie peux dire le peuple de Sens auſſi bon guerrier qu'il eſt fidelle a ſon Roy, & bien affectionné a la religiõ, & foy de ſes peres, & ferme en l'obeiſſance qu'il doit au ſouuerain paſteur de l'Egliſe: puis que touts les voiſins eſtans pris, pillez, ruinez, & maſſacrez, leurs Egliſes pollues, abatues, & les choſes ſacres prophanees, & ruinees: ceſtuy

Aymon moyne li. 5. chap. 45. & 46.

Comtes de Sens perſecuteurs des Egliſes.

ncantmoins

neantmoins ſecouru de Dieu, & ſupporté de ſa vaillance ſ'eſt maintenu libre, & a chaſſé l'ennemy d'aupres de ſes portes. Le terroir de Sens eſt ſi plantureux, qu'il n'y a choſe qui puiſſe ſeruir a la vie humaine, de laquelle il ne foiſonne : les bleds y ſont en abondance & treſbons, les vins delicats au poſſible, & en ſi grande quantité que ceux du pays en peuuent faire largeſſe aux eſtrangers, la chair y eſt a vil pris, les laitages, laines & autres commoditez a ſouhait, le poiſſon autant qu'on veut, les huiles de Noix plus qu'en autre pays de la Gaule, eſtant couuert tout le pays de Noyers, & meſmement celle campaigne qui eſt entre les riuieres d'Yonne, & de Seine, depuis Mõtereau où faut Yonne iuſqu'a Sens; où vous voyez vne infinité de petites villes, & villages, les plus belles praeries de France, & les terres les plus fertilles. Et deça le fleuue d'Yonne vers le Gaſtinois, ſont les coſtaux haut eſleuez le long du fleuue, & chargez de ce boys tortu que Noé le premier cultiua, & en monſtra l'vſage aux hommes, ſi i'eſtoy tout vn iour a loüer, & diſcourir ſur les commoditez de Sens, & ſur la vertu des habitans d'icelle, ie n'auroy onc fait, pource paſſeray oultre, & viſiteray les lieux qui luy ſont aux entours, iuſqu'a tant que i'aye de plus amples inſtructions de ce qui giſt, & conſiſte aux fondations de tant d'Egliſes, & lieux ſaints, & antiquitez qui ſont en ceſte ville : eſtant impoſſible qu'vne ville ſi ancienne, & laquelle on fait auoir ſon origine dés que les enfans de Noé cõduirent leurs colonies en Gaule, ſoit ſans auoir de grandes marques de ſon ancienneté. A deux petites lieües de Sens, vers Montereau eſt vne petite ville nommee ont ſur Yonne, laquelle i'eſtime eſtre moderne, & qui eſt renommee pour auoir des habitans bruſques, & fort chatouilleux, adonnez aux armes plus qu'a autre exercice. Ceſte pauure ville fut ſaccagee en temps de paix meſme par les Huguenots, à cauſe qu'on leur refuſa l'entree. Pres de Sens eſt auſſi Ville neuue le Roy, qui eſt le ſeul ſiege royal dependant du Bailliage de Sens, & laquelle ie penſe que ſoit ville fort ancienne, veu que i'ay leu de ſon antiquité en Ceſar, que luy ayant laiſſé deux legions a Agendique (qui eſt proprement Sens, quoy que d'aucuns l'attribuent a Prouins) & tout le bagage du camp, il ſ'achemina vers le Borbonois : le iour enſuyuant, eſtant venu a Vellaunodum ville Senonoiſe, il ſe reſolut de la prendre, affin de ne laiſſer rien derriere ſoy qui luy peut couper les viures : & pour auoir ſon chemin plus court, il prit la volte, & route de Genabe, qui eſt Orleãs. Ie prens ce mot *Vellaunodum* pour Ville neuue le Roy, & non Ville neuue en Lorraine, ainſi que quelqu'vn a fait, ayant eſgard, & au voiſinage d'icelle auec Sens, & qu'elle eſt ſur le chemin du pays Boien, ou de Bourbonois, vers lequel Ceſar prenoit ſon adreſſe, & de cecy fais-ie iuges ceux qui entendent, & qui lyſent auec iugement la Geographie, & parainſi laiſſant le terroir de Sens, il nous faut viſiter Auxerre, qui eſt vn eſchantillon de l'ancien domaine des Senonois.

Fertilité du terroir de Sens.

Pont ſur Yonne.

Ville neuue le Roy ſiege royal.

Vellaunodunum eſt ville neuue le Roy. Ceſar li. 7. de la guer. Galliq.

Auxerre nõmé Antiſiodorũ du tẽps des Romains.

Auxerre donc eſt vne belle & ancienne cité en la Prouince Senonoiſe, quoy que guere des anciens Geographes ne la nomment ſous ce nom *d'Antiſsiodorum*, par lequel les autres l'ont depuis recogneue, ainſi que le tient Guillaume Paradin en ſon liure de l'eſtat ancien de Bourgoigne, & toutesfois auons nous trouué le contraire de cecy, en Ammian Marcellin, duquel ie vous allegueray les propres parolles faiſant mention de Iulian l'Apoſtat, ſ'acheminant contre les Francs ou Françoys qui vouloyent entrer en Gaule.

Ammian Marcel. li. 16.

Sed cùm (dit il) *ſubſererent quidam. Syluanum paulò ante magiſtrum peditum, per compendioſas vias, verùm ſuſpectas, quia tenebris multis vmbrantur, cum octo mell.bus auxiliariorum ægrè tranſiſſe, fidètius Ceſar audaciam viri fortis imitari magnopere nitebatur cunctis viribus. Et ne qua interueniret mora, adhibitis Cataphactis ſolis, & baliſtarijs parum ad tuendum rectorem idoneis, percurſo eodem itinere, Antiſsidorum peruenit: vbi breui, ſicut ſolebat, otio cum milite recreatus, ad Tricaſinos tendebat.*

Ce qui ſignifie pour ceux qui n'entendent point le Latin, que comme quelques vns euſſent ſemé le bruit, que Syluan naguere Colonnel de la Fanterie, eſtoit a grand peine paſſé auec huit mille ſoldats de ſecours par le plus court chemin : mais qui eſtoit ſuſpect, & doubteux, à cauſe qu'il eſtoit couuert de pluſieurs ombrages qui le rendoyent obſcur : Ceſar ſ'eſſayant, & deſirant de tout ſon pouuoir, d'imiter la hardieſſe de ce vaillant homme, affin que nul deſtourbier ne luy empeſchaſt ſon chemin, & le retardaſt, il print les hommes d'armes, & gens de trais, peu aptez pour la deffence du chef, & les mit aux paſſages, & allant par le meſme chemin il paruint a Auxerre. Et là, ſuyuant ſa couſtume, il rafreſchit vn peu ſes ſoldats, & ſ'achemina deuers Troyes. Voyez tout ce cours de chemin, & cognoiſtrez que c'eſt *Antiſidorum* eſt *l'Antiſsiodorum* des modernes, & celle ville meſme que nous appellons Auxerre, qui me fait penſer que du temps des Romains ceſte ville auoit le nom que nous luy baillons encor, puis que ceſt hiſtorien, qui viuoit du temps de l'Apoſtat, la cognoit par ce tiltre, & ne me chaut pas ſi les autres hiſtoriens en ont parlé ou non, veu qu'il ne ſ'enſuit pas que ſ'ils la paſſent ſous ſilence, que pourtant Auxerre ſoit quelque ville moderne, comme ainſi ſoit qu'il y en a vne infinité, & en Gaule, & Eſpaigne, & Germanie, deſquelles les auteurs ne font aucune mention, qui neanmoins ſont fort anciennes. Ie n'ay dit ce que deſſus pour contredire au ſeigneur Paradin, ains ſeulement pour eclercir vn peu mieux l'hiſtoire ancienne, & pour vous faire voir, combien ie priſe ſon opinion, & autorité, bien que cy deſſus i'ay pris Chartres pour *l'Antricum* des anciens, conduit a cecy, pource que Ptolomee, mect ceſt *Antricum* au pays Chartrain, & auoiſinant Orleans, & a cecy ſuis-ie ſollicité par la ſubſcriptiõ faite par Annacharie Eueſque d'Auxerre, du temps du Roy Gontran, lequel au premier Concile national de Maſcon ſe ſoubsſigna en ceſte ſorte, *Annacharius in Chriſti nomine Epoſcopus eccleſiæ Antricæ, conſtitutionibus noſtrus ſubſcripſit*, & neantmoins le meſme Annacharie au dernier Concile de Maſcon, il ſ'appelle Eueſque de *Altiſsiodorum*, c'eſt a dire d'Auxerre, non que auparauant ceſte cité n'eut ce nom, ainſi qu'auons prouué par le texte d'Ammian Marcellin : mais que ce bon homme prenoit plaiſir de ramenteuoir le nom ancien de ſa ville : car ce ſeroit folie de dire qu'il entendit par *Antricum* Chartres, veu que iamais il n'y fut Eueſque, quoy qu'il fut natif d'Orleans, ains ſeulement a Auxerre : mais il faut dire que ce mot Antricum, ou

Iulian l'Apoſtat ſe rafreſchit a Auxerre.

Ptolomee liu. 2. ch. 8. Tabl. 3. d'Europe.

Portraict ou Pl

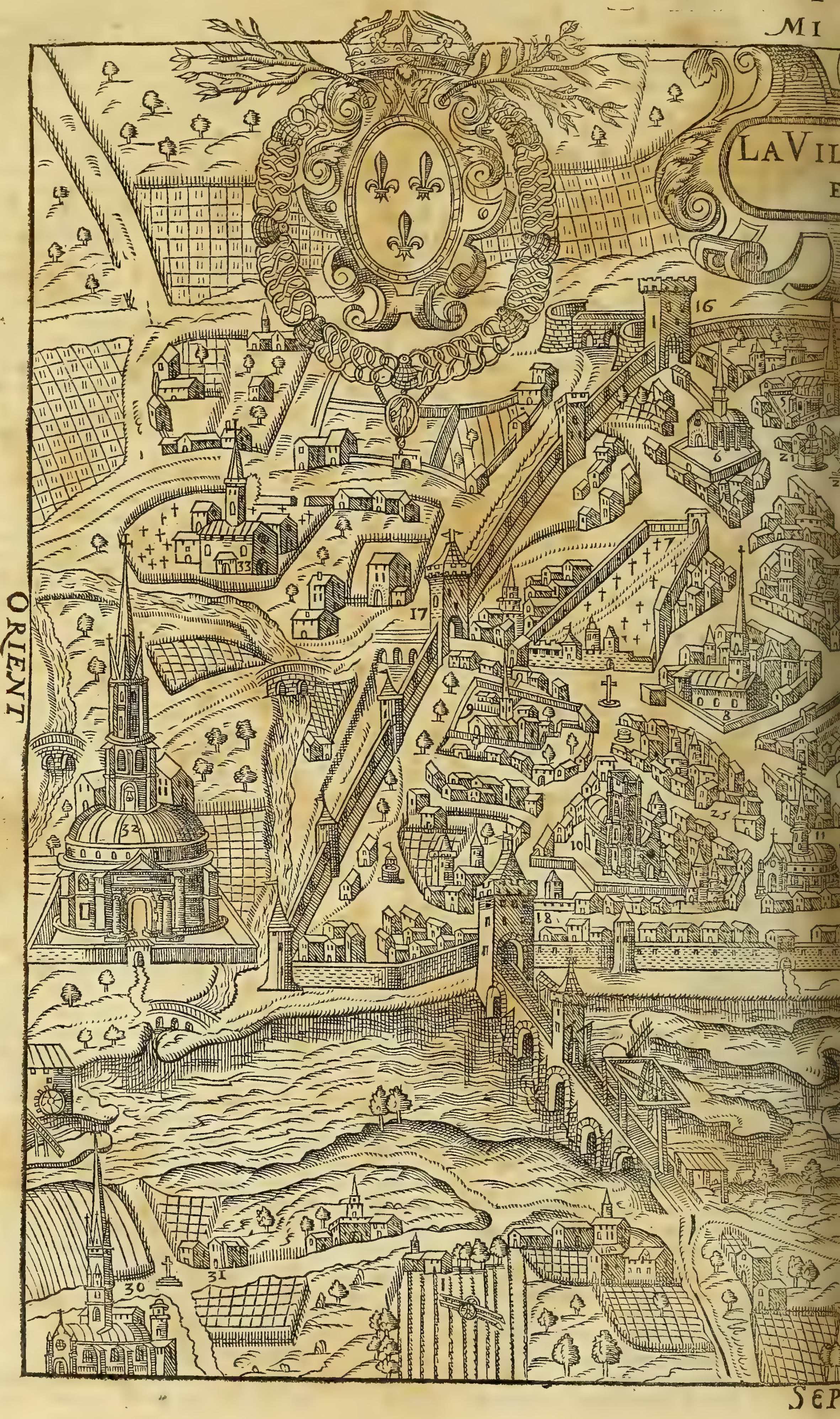
Mi
La Vil
E
16
6
21
7
17
33
1
9
8
25
10
11
18
32
30
31
Orient
Sep

le d'Auxerre.

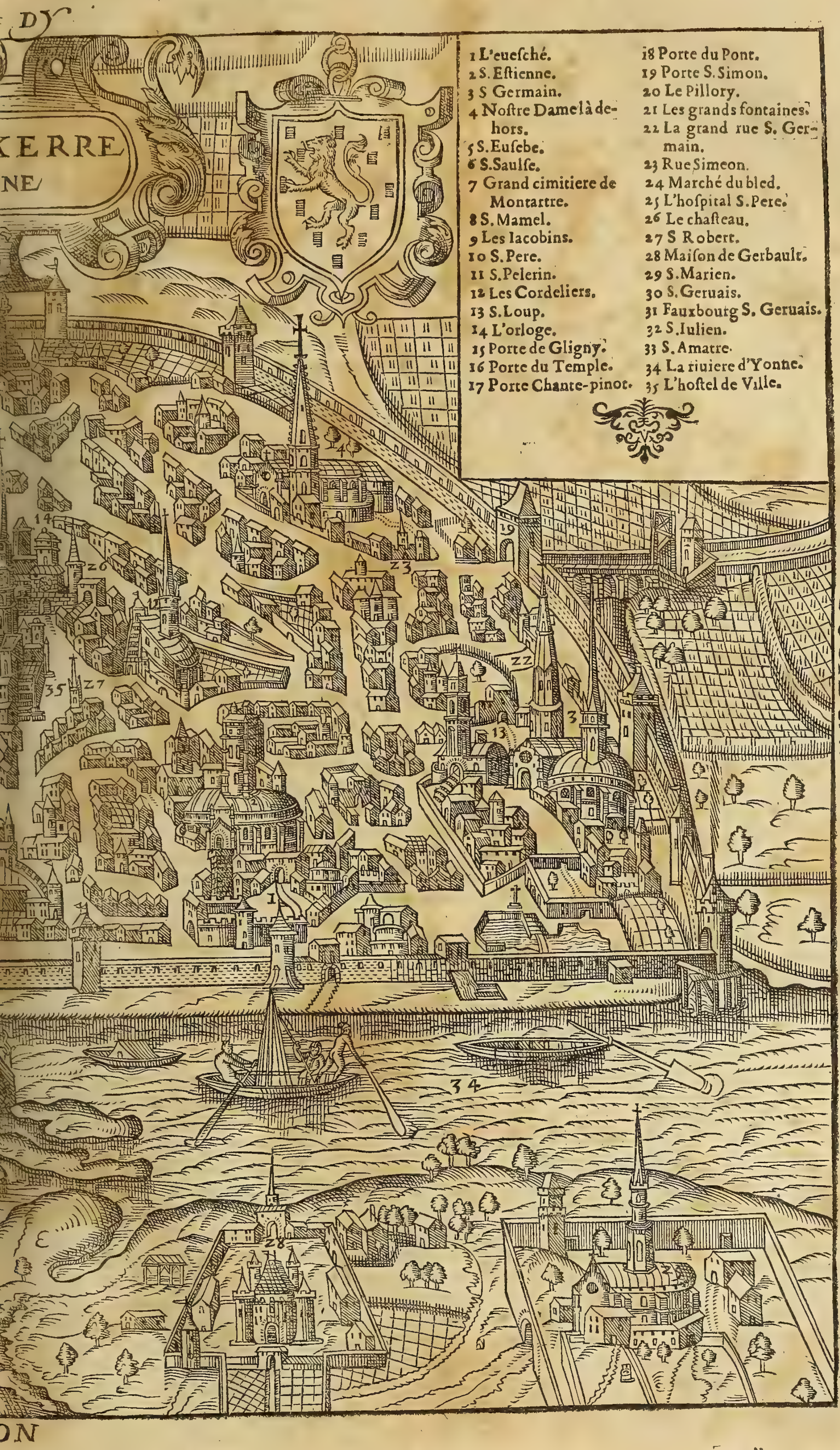
DY
XERRE
NE
1 L'eueſché.
2 S. Eſtienne.
3 S Germain.
4 Noſtre Dame là dehors.
5 S. Euſebe.
6 S. Saulſe.
7 Grand cimitiere de Montartre.
8 S. Mamel.
9 Les Iacobins.
10 S. Pere.
11 S. Pelerin.
12 Les Cordeliers.
13 S. Loup.
14 L'orloge.
15 Porte de Gligny.
16 Porte du Temple.
17 Porte Chante-pinot.
18 Porte du Pont.
19 Porte S. Simon.
20 Le Pillory.
21 Les grands fontaines.
22 La grand rue S. Germain.
23 Rue Simeon.
24 Marché du bled.
25 L'hoſpital S. Pere.
26 Le chaſteau.
27 S Robert.
28 Maiſon de Gerbault.
29 S. Marien.
30 S. Geruais.
31 Fauxbourg S. Geruais.
32 S. Iulien.
33 S. Amatre.
34 La riuiere d'Yonne.
35 L'hoſtel de Ville.
OCCIDENT
14
26
35
27
23
22
13
3
19
1
34
28
ON

Autricum, eſtoit commun a ces deux villes, ainſi que le mot de Valence a eſté impoſé a pluſieurs, leſquels encor ſont ainſi appellees : & voila quant au nom d'Auxerre.

Vn meſme nom imſé a pluſieurs villes.

Mais ſi nous voulons recercher ou le temps qu'elle fut baſtie, ou le nom de celuy qui en fut le fondateur, ce ſeroit ſe trauailler en vain, comme ainſi ſoit que nous n'en auons aucune memoire, non plus que des autres villes Gauloiſes: eſt neantmoins a preſuppoſer que les Gaulois, voire & les plus anciens ſont ceux qui ont donné origine a cette cité, puis que ces anciens Druides ont tenu le pays Chartrain, & commandé ſur tout ce trait de la Gaule qui luy auoiſine, & qu'ils ont dreſſé des lieux leur ſeruant de retraite, veu meſmement que ce pays Auxerroys eſtoit boſcageux & montaigneux, & propre pour eux, & l'exercice de leur Philoſophie. Au reſte n'eſt point neceſſaire que nous rendons raiſon de toutes les origines des villes, puis que Rome (qui eſt le chef de l'vniuers Chreſtien) n'a eu iamais l'aſſeurance certaine de ſa premiere fondation, les vns la raportans aux Grecs, & les autres aux Siciliens, & d'autres en font auteur Romule, ſorty de la race Troienne.

Aſſiete de la ville

Auxerre donc prouuee eſtre ancienne, eſt en la Gaule Senonoiſe, aſſiſe en vn terroir & treſſertil, & treſplaiſant, & ſur les bords de la riuiere d'Yonne, que les anciens ont appellé Yeauné : laquelle fait ſeparation des Bourguignons & Niuernoys, vient paſſer a Auxerre arrouſant, & lauant vne partie de la cité qui eſt la plus baſſe : d'autant que cette ville commençant en vn vallon, va ſe hauçant iuſqu'au ſommet du coſtau, ſur lequel elle eſt baſtie, & où eſt l'ancien chaſteau treſbien ceint, & fortifié de groſſes, & anciennes murailles, lequel iadis ſeruoit de fortereſſe, deffence, & retraite a tout le pays aux entours, durant qu'il eſtoit aſſailly de guerres : & d'autant que cette place eſt remarquable, tant pour ſa force, que pour l'antiquité, & pour les Princes qui en ſont ſortis, ie n'ay auſſi voulu faillir de vous en repreſenter le plan, ſelon qu'elle ſe comporte en vraye perſpectiue. Or n'y a rien qui tant face foy de l'antiquité d'Auxerre que le ſiege Epiſcopal d'icelle, y poſé dés le temps des apoſtres, qui fait foy que cette ville eſtoit & grande & fameuſe, & chef de pays dés ce temps, puis que les diſciples de Ieſus Chriſt y colloquoyent le chef des preſtres, ce qu'ils ne faiſoyent point qu'és lieux qu'ils voyoient eſtre les premiers des Prouinces où eſtoyent les Princes, & gouuerneurs, & ou affluoit plus grande multitude de peuple : deſquels Eueſques nous dirons cy apres, ayants fait le diſcours du reſte de ce qui concerne cette ville.

En quel temps Auxerre erigé en Comté.

Elle fut dés le temps de Charles le grand erigee en Comté, & en eſtablit premier Cõte vn nommé Hermenauld, la race deſquels dura iuſqu'à ce que les Roys ſe ſaiſiſſans de cette terre par le defaut de la ligne maſculine de Monſieur Pierre de France Seigneur de Courtenay, & Comte d'Auxerre, ils mirent auſſi fin a celle principauté. Car il ſe trouue vn Landry Comte de Neuers, & d'Auxerre, qui feit teſte au Roy Robert voulant entrer en la poſſeſſion de Bourgoigne, apres la mort de Henry Duc, & frere du Roy ſuſnommé.

Pierre fils de Loys le gros fait Cõte d'Auxerre.

Depuis vn des fils de Loys le gros, nommé Pierre, eſpouſa la fille de Regnaut de Courtenay qui eſtoit heritiere de Neuers, Auxerre & Ioigny, & fallut que le ſuſdit Pierre portaſt les armes de ſon eſpouſe. Ie ne veux faire le diſcours de toute cette genealogie, à cauſe que ie l'ay deduite aux annales.

Pierre Cõte d'Auxerre, fait Emper. de Cõſtãtinoble, & fut petit fils de Pierre fils de Loys le gros.

Comte d'Auxerre eſtoit ce gracieux Prince Pierre, lequel l'an mille deux cens quinze fut proclamé, ſacré, & couronné Empereur de Conſtantinople, mais cette principauté luy fut auſſi heureuſe qu'elle auoit eſté aux Princes Flamends introduits en icelle: & toutesfois Robert ſon fils y ſucceda, & laiſſa encor ſon ſang heritant de cette couronne, iuſqu'à ce que les Grecs (ainſi que verrons ailleurs) chaſſerent les Gaulois de ce ſiege Imperial de Conſtãtinoble.

Auxerre obeit aux Bourguignons iadis.

Les Bourguignons ont depuis iouy d'Auxerre par vn long temps, mais en fin les Roys de France les en depoſſedans, ils en ont eu la pleine, & vraye iouiſſance.

Grande bataille pres d'Auxerre l'an 841.

Ce fut aupres d'Auxerre, & en vn lieu nommé Chableis & Fontenay, que ſe donna celle ſanglante bataille entre les enfans de Loys le debonnaire, en laquelle toute la fleur de la nobleſſe de France fut preſque accablee l'an de noſtre ſalut huit cens quarante vn, ce qui donna moien depuis aux Normands d'entrer ſans crainte en Gaule, quoy qu'auparauant ils n'oſaſſent en approcher.

Briſe-images du tẽps de Charles le Chauue.

Cette ville ſouffrit vn grand deſaſtre du temps de Charles le Chauue par le moien d'aucũs heretiques abbateurs d'images ſe reſſentans de la folie Grecque, leſquels ruinerent pluſieurs Egliſes, leſquelles furent refaites, & reſtaurees par le Roy ſuſdit, mais de boys, à cauſe que la neceſſité du temps ne ſouffroit qu'on les feit de matiere plus riche.

Auxerre toute bruſlee par qui reſtauree.

Et depuis long temps apres, le feu ſe mit tellement en cette ville, qu'il bruſla, & conſuma & Egliſes, & maiſons & iuſqu'aux murailles d'icelle, la reduiſant toute en cendres : mais Maheult ou Mathilde Comteſſe de Neuers & d'Auxerre repara les Egliſes, & les rebaſtit en la magnificence qu'on les voit a preſent, & feit faire l'enceint de la cloſture de la ville : la premiere & principale Egliſe de laquelle eſt celle de ſaint Eſtienne qui eſt le ſiege Epiſcopal, il y a huit paroiſſes, & encore vn autre college de Chanoines, outre ceux de la grande Egliſe pluſieurs prieurez, & monaſteres, & entre touts eſt a recommander celuy de ſaint Germain Eueſque de cette cité, qui ſeoit en icelle du temps que les François vindrent en Gaule : puis celuy de ſaint Pierre, où il y a Chanoines ſous la reigle ſaint Auguſtin, tels que ſont a Paris ceux de ſaint Victor : puis l'Egliſe ſaint Iulien dediee a l'ordre des freres de Premonſtré, & les Conuents des Iacobins, & Cordeliers, ſur toures leſquelles Egliſes ont vomy leur fureur, & deſchargé leur rage les Caluiniſtes y entrãs le vingt ſeptieſme de Septembre mille cinq cens ſoixante ſept, & n'y laiſſans rien ſans le piller, profaner, abatre, & ruiner, tant les memoires des ſaints leur ſont a contre-cœur, & tant ils abominent le diuin ſeruice.

Egliſes qui ſont a Auxerre.

Egliſes ruinees par lés Huguenots a Auxerre.

Ce fut iadis a Auxerre qu'eſtoyent les eſcoles publiques de Gaule, auec celles de Paris, Rheims, & Tours, & les Regents, & Docteurs eſtoyent les Eueſques, & eccleſiaſtiques. Ce fut auſſi a Auxerre que furẽt tenus deux Conciles nationaux, l'vn ſous le Pape Pelagie, enuiron l'an de noſtre Seigneur cinq cens octante quatre, & l'autre ſoubs le regne du bon, & ſçauant roy Robert, lequel y aſſiſta, mais eſt a noter que cette aſſemblee ſe feit en vn chaſteau hors la ville, auquel on porta preſque tous les

Auxerre abonde en vins.

reliquaires d'Auxerre,ſauf le corps de S. Germain. Au reſte ceux qui ſe tiennent a Paris, ſçauent bien en quelle reputation eſt l'Auxerrois pour le fait des vins,& le grãd nombre qu'on en tire pour la nourriture de cette cité capitale de tout le Royaume. A Auxerre y a vn ſiege preſidial auec dix Conſeillers, les lieutenans,& gens du Roy,la court de la Preuoſté, la iuſtice de l'hoſtel de ville, & de la police d'icelle, & le Conſulat inſtitué du temps du Roy Charles neuuieſme pour le vuidange des differens qui ſourdent entre marchans pour leur commerce, & choſes qui en dependent: & voilà quant a l'eſtat d'Auxerre, reſte a voir qui le premier y preſcha l'Euangile, & quels Eueſques y ont preſidé. Le premier Eueſque fut ſaint Peregrin citoien de Rome enuoyé en Gaule par le Pape Sixte premier du nom ſous le temps de l'Empereur Licinie Valerian,& en l'an de noſtre ſalut deux cens cinquante ſept, il fut martiriſé, & ſes os, & ſaintes reliques repoſent en l'Egliſe de ſaint Denys en France. Son ſucceſſeur fut ſaint Marcellin Gaulois de nation,& lequel tint le ſiege vingt neuf ans, & eſt enterré au mont Autric, c'eſt a dire a Auxerre, comme auſſi fut ſaint Valere troiſieſme Eueſque qui mourut ſoubs Diocletian, ayant tenu le ſiege dix ſept ans: auquel ſucceda Valerian Gauloys, & lequel en l'an de noſtre Seigneur trois cens cinquante neuf, ſe trouua au Concile national de Coloigne Agrippine, le cinquieſme fut Eladie du temps des enfans de Conſtantin le grand:auquel fut ſubſtitué ſaint Amator Auxerrois de nation, lequel fina ſes iours l'an quatre cens vingt vn, & fut enterré par ſon ſucceſſeur ſaint Germain, qui eſt le ſeptieſme Eueſque d'Auxerre. C'eſt ce bon prelat qui paſſa en la grande Bretaigne pour y extirper l'hereſie des Pelagiens, ainſi que le pouuez lire en l'hiſtoire Angloiſe: ce fut luy qui voila la glorieuſe vierge ſaincte Geneuiefue,& conſacra ſa virginité a noſtre Seigneur: il mourut a Rauenne en Italie, l'an quatre cens cinquante,& fut porté a Auxerre, & enterré en l'Egliſe dediee a ſaint Maurice,qui eſt a preſent l'Abbaye de ſaint Germain a Auxerre. A cettuy ſucceda huitieſme en nombre ſaint Alodie,puis ſaint Fraterne, lequel fut martiriſé le propre iour de ſon ſacre, & eſt enterré en l'Egliſe de ſaint Germain:comme auſſi fut le dixieſme Eueſque nommé ſaint Cenſurie, auquel ſucceda ſaint Vrſe, qui eut pour ſucceſſeur ſaint Theodoſe,lequel ſe trouua au premier concile d'Orleans. Apres lequel fut eſleu ſaint Gregoire, & apres luy le quatorzieſme Eueſque Auxerrois nommé ſaint Optat, le quinzieſme fut Droctoald, ou Procthoald,puis ſaint Eleuthere,lequel ſe trouua au deux, trois, & quatre conciles d'Orleans,le dix ſeptieſme fut ſaint Romain qui eſt martyr, auquel ſucceda le dix huitieſme appellé ſaint Etherie, & apres luy ſaint Anacharie Orleanois, qui fut aux conciles d'Auxerre, & de Maſcon: luy ſuccedant Didier Aquitanic,& a luy ſaint Palladie qui ſe trouua au concile de Chalons, & viuoit du temps de Dagobert Roy de France, & eſt enterré en l'Egliſe ſaint Euſebe qu'il auoit fondee. Le vingt deuxieſme fut ſaint Vigilie occis, & martiriſé par le tyran Ebroin Maire du palais de France, & cruel perſecuteur de touts les bons prelats,& Eueſques: & eſt ce Vigilie enterré en l'Egliſe noſtre Dame, qu'il auoit fondee a Auxerre:le vingt troiſieſme eſt Scopilion, le vingt quatrieſme ſaint Tretic, le vingt cinquieſme Focoald,le vingt ſixieſme Sabary,qui pour eſtre tyran fut foudroye: & le vingt ſeptieſme fut ſaint Haymar,qui viuoit du temps de Pepin l'ancien,ſous lequel il fut martiriſé aupres de Toul, tandis qu'il eſtoit en priere: le vingt huitieſme eſtoit Theotran,lequel eſt enterre en l'Egliſe dediee a ſaint Baſile:le vingt neuuieſme eſtoit Quintilian Abbé, le trentieſme Cilian, le trente vnieſme Clement, qui eſt enterré en l'Egliſe S. Amator: le trente deuxieſme eſt Adolphe auparauant Chantre de l'Egliſe S. Eſtienne,qui viuoit ſous Charles Martel,& veſquit iuſqu'au regne de Pepin le bref,le trente troiſieſme fut Maurin qui reſtaura & fait refaire l'Egliſe de S. Germain,& viuoit du commencement du regne de Charlemaigne, & le trente quatrieſme fut Aaron, qui eſt enterré en l'Egliſe ſaint Geruais. Le trente cinquieſme fut Angelelim natif de Bauiere,le trente ſixieſme Heribald, lequel feit la tranſlation du corps de S. Germain, & le feit porter de l'abbaie de luy renommee en l'Egliſe ſaint Eſtienne,l'an de grace huit cens quarante vn,le trente ſeptiéme fut Abbor abbé, & frere de Heribald, le trente huitieſme Chreſtien,Alemant de nation: le trente neuuieſme Vnale François naturel, & frere d'Anſegiſil archeueſque de Sens,le 40. Vnibald Cãbreſien,puis le 41. Herifride Chartrain,du temps duquel la cité d'Auxerre fut bruſlee ainſi que dit eſt cy deſſus. A cettuy ſucceda le 42. Eueſque appellé Gerran Soixonnois, qui mourut,& fut enterré a Soiſſons, le 43. fut Betton, ou Betthe Bourguignon, & moyne de ſainte Colombe a Sens:& le 44. fut Gualdric natif d'Auxerre:& apres luy Guy Senonois, qui rebaſtit l'Egliſe S. Eſtienne bruſlee,en laquelle il eſt enterré: le 46. fut Richard Auxerrois moyne de ſaint Germain: puis fut Eueſque 47. Heribert Françoys baſtard de Hue le grand,Duc de France,& Comte de Paris,& eſt enterré en l'Egliſe de noſtre Dame qui eſt hors les murs. Auquel ſucceda Iean Auxerrois du temps de Robert Roy de France: & le 49. fut Hugues de Chalons du temps du Roy Robert: le 50. fut Heribert 2. du nom,& natif d'Auxerre, qui ſeoit ſous le Roy Hẽry premier du nom:qui ſe feit depuis moyne, quittant ſon Eueſché a S. Sauueur pres Sens, où il mourut,& fut mis en terre. Le 51. eſt Geoffroy fils de Hugues de Neuers Vicomte de Champſtleman, & fut enterré au monaſtere de la Charité ſur le Loire:le 52. fut Robert nepueu du Roy Henry, lequel Eueſque mourut a Neuers, & giſt en l'Egliſe S. Eſtienne: auquel ſucceda le 53. nommé Humbauld Auxerroys,lequel venant de la terre ſainte mourut ſur mer, affligé par vne grande tempeſte. Le cinquante quatrieſme eſtoit Hugues auparauant Abbé de ſaint Germain a Auxerre, & natif d'vn Chaſteau nommé Montagu qui eſt voiſin de l'Abbaye Clugny, & mourut en l'an mille cent trente ſix, eſtãt enterré en l'Abbaye ſaint Germain, & Abbé d'icelle. A cettuy ſucceda Hugues 3. du nom, & 55. au ranc des Eueſques, & Abbé de Pontigny, où il eſt enterré:luy eſtant ſucceſſeur Alain Flamand l'an de grace 1151. lequel mourut en l'an 1167. & eſt cettuy enterré a Cleruaux,viuãt du tẽps du roy ſurnõmé le Piteux. Le 57. fut Guillaume,qui eſt le premier d'entre les Eueſques enterré en l'Egliſe d'Auxerre,

les
es,&
a
rre.

e-
Apo-
pre-
Eueſ-
d'Au-

Bede
iſt.
ſiaſti-
es An

harie
e dit
que
tri-

Haymar martyriſé ſous le roy Pepin.

Heribert Eueſque Baſtard de Hué le grand, & ainſi frere naturel de Capet.

& mourut l'an mille cent octante vn. Apres luy viẽt Hugues quatrieſme du nom, ſurnommé de Noëris, lequel mourut a Rome l'an mille deux cens ſix, & luy ſucceda Guillaume de Solygni Auxerrois, frere d'Hugues Archeueſque de Sens, & viuoit en l'an de grace 1223. & apres luy fut le 60. Henry de Villeneuue Pariſien, apres luy Bernard de Soillac: puis Regnauld de Salignac, qui mourut au monaſtere des Roches: & vint apres luy Guy de Melot, qui tenoit ce ſiege l'an mille deux cens ſeptãte, le ſoixante quatre fut Gerard de Ligneris Langrois qui ſeoit du temps des Papes Iean vingt vnieſme, & Nicolas 3. & regnant en France Philippe fils de ſaint Loys: cet Eueſque mourut a Rome au moys de Septembre en l'an mille deux cens ſeptante ſept, le corps duquel fut porté a Auxerre, & enterré auec Guy de Mellot ſon oncle: a cettuy ſucceda ſoixante cinquieſme en nombre Guillaume de Greſſy: puis Pierre de Morney qui fut ſoixante ſixieſme, & le ſoixante ſeptieſme fut Pierre de Belle-perche: le ſoixante huit Pierre de Greſſy qui mourut l'an 1293. auquel ſucceda Pierre de Mortemer: & le ſeptantieſme fut appellé Taleraut, le ſeptante vnieſme Emery Guenaut, qui fut depuis Archeueſque de Roüen: le ſeptante deuxieſme fut Iean de Blangy: le ſeptante troiſieſme Pierre de Villains, le ſeptante quatrieſme Bernard, le ſeptãte cinquieſme Audoër, le ſeptante ſixieſme Pierre de Creſe: le ſeptante ſeptiéme Iean d'Auxi, qui mourut l'an de noſtre ſalut mille trois cens cinquãte huit, le neuuieſme de Ianuier: auquel ſucceda le ſeptante huitieſme appellé Dom Iarrouſſe, le ſeptãte neuuieſme Iean Germain qui treſpaſſa le quinzieſme, d'Octobre l'an mil trois cens ſoixante deux, & giſt deuant la chaire Epiſcopale dedans le cœur: apres luy tint le ſiege Pierre Ayme, & l'octante vnieſme Eueſque fut Nicolas d'Arceijs Conſeiller du Roy Charles le quint, & mourut a Paris l'an mille trois cens ſeptante ſix, auquel ſucceda le octante deuxieſme appellé Guillaume de Touteuille, ou de Roye: & a cettuy Ferry Caſſuel, qui fut auſſi Archeueſque de Rheims: & eſt enterré a Auxerre, ayant pour ſucceſſeur le octãte quatrieſme apellé Michel de Creney, & apres luy Iean de Thoiſy, ſuiuy en ranc octante ſixieſme par Philippe des Eſſars, auquel ſucceda Iean de Corbie, & a cettuy Laurens Pinon Iacobin qui mourut a Paris, & giſent ces oſſemens au conuent des freres preſcheurs. A cet Eueſque ſucceda Pierre de Longueil octante neuuieſme en nõbre, lequel mourut l'an mille quatre cẽs ſeptante trois, luy ſuccedãt vn autre Iacobin appelé Enguerrant Sinard: & du tẽps de Loys douzieſme fut nonante vnieſme Eueſque d'Auxerre Iean Baillet Pariſien, ſorty du ſang anciẽ des Baillets, qui tint cette Eueſché trente ſix ans, & mourut l'an de noſtre Seigneur mil cinq cens treize, auquel ſucceda François de Tinteuille, & a cettuy ſon nepueu nommé auſſi François de Tinteuille: puis eſt tombé cet Eueſché en diuerſes mains de noſtre temps, iuſqu'à ce que ces ans paſſez Monſieur Iaques Amiot grand aumoſnier du Roy, precepteur & inſtructeur de la ieuneſſe du feu Roy Charles neuuieſme (que Dieu abſolue) a eſté pour ſa grande erudition, & rare cognoiſſance de toutes ſciences & bonnes lettres, & diuerſes langues, & pour ſa vertu, & vie irreprehenſible, appellé a cette charge, a fin qu'auec ce grand ſçauoir il cõduiſe ſon troupeau, & luy donne ſuffiſante, & neceſſaire paſture. Au principal concile Prouincial tenu a Auxerre, il y a plus de mille ans, aſſiſterent auec l'Eueſque Anacharie ſept Abbez, trente quatre preſtres, & trois Diacres, c'eſt a dire toute l'Egliſe Auxerroiſe, les conſtitutions qui y furent ordonnees conſiſtẽt ſur les ceremonies eccleſiaſtiques, & le reſpect que doiuent les moindres miniſtres aux plus grans: eſtant deffendu expres de dire deux Meſſes a vn iour ſur vn autel meſme: & que nul preſtre fut ſi hardy de celebrer ſur l'autel où l'Eueſque auroit dit ce iour la Meſſe. Par ce meſme Sinode eſt deffendu a tout Preſtre, Diacre ou Soudiacre de ne point celebrer, ou faire leur office en l'Egliſe ayans deſieuné, voire ny ſe hazardaſt d'aſſiſter a l'Egliſe tandis qu'on celebreroit le ſaint Sacrifice de la Meſſe: & pluſieurs autres beaux ſtatuts, & ordonnances que ie laiſſe, à cauſe que vous pouuez les recueillir facilement de la ſomme des conciles: & voila tout ce que pour le preſent i'ay a vous diſcourir de l'ancienne cité d'Auxerre, & choſes remarquables en elle.

Monſieur Amiot grand Aumoſnier du Roy, Eueſque d'Auxerre.

Con
tiõs
cile
xerr

DV PAYS DE CHAMPAIGNE BAILLIAGE, ET COMTE D'Iceluy & choſes ſegnalees, qui y ſont & de l'antiquité du peuple Champenois.

NOVS auons ſouuent fait voir que les riuieres ſont celles qui font la ſeparation des Prouinces, comme le Loire de la Celtique, & Aquitanique, & la Marne, de la meſme Celtique, & Belgique: tellement qu'ayant a parler du pays, & Comté de Champaigne, nous conſiderons auſſi partie d'icelle appartenir aux Belges, mais c'eſt celle qui eſt de la contribution de Rheims, & outre le ſuſdit fleuue de Marne, l'autre eſt du droit des Celtes, & eſt compriſe en la Prouince Senonoiſe, & ſous les Eueſchez de Troyes, & de Meaux, car ie fais vn meſme pays que la Brie & la Champaigne, & les comprens a bon droit ſous vne meſme deſcription, cõme auſſi du temps de nos peres elles ont obey a meſmes Princes. Donc Champaigne, & Brie eſtans diuiſees en deux parties par le fleuue, nous dirons auſſi que les Champenois, & Briois ſont & Celtes, & Belges ſelon & ſuyuant la deſcription ancienne qui eſt en cette maniere. Le fleuue de Marne, ſ'embouchant dedans Seine aupres de Charenton a deux petites lieuës de Paris, ſepare la Brie de telle ſorte que la Celtique a en ſoy ces villes, Laigny, Meaux, Torcy, Colomiers, Prouins, Montereau, Brie, Comte Robert: puis approchant la riuiere de Seine, eſt Nogent, Mery, Troyes, Bar ſur Seine, Muſſi l'Eueſque, Donſenay, Vandœure, Bar ſur Aube, la Ferté ſur Aube, Ponts ſur Seine, S. Florẽtin, & Eruile Chaſtel, Fouuille, Sedane, Rebel: leſquelles toutes ſont de la Chãpagne Celtique, cõme auſſi eſt le Baſſigni, & ce trait de païs vers Vitry le Parthois qui ſepare le Barois de la Champaigne, & la France d'auec la Lorraine. L'autre Champaigne a ſçauoir

Chã
& B
me
fees

Ch
nois
& C
& B

Affic
pays
Chã
& de

Villo
tique
Chã

à ſçauoir la Belgique, de laquelle Rhemis eſt la cité capitale, & Metropolitaine, eſt outre la Marne, & ſ'eſtend iuſqu'au Rhetelois, & pays de Thiraſche, & d'autre part ſ'auoiſine de la Picardie, & va faire ſa pointe iuſqu'au lieu ſuſdit de l'embouchure que fait la Marne dedans Seine, tant pour le reſpect de la Brie que de la Champaigne, leſquelles (comme dit eſt) nous mettons ſous vne meſme contribution, & en ſont les villes principales, Claye, Gandelu, Chaſteauthierry, Dormant, Eſpernay, Chaallons, Lagny, ſainte Menehou, & la grande, & ancienne cité de Rheins, mere iadis de la plus part des Belges, ainſi que le porte Ceſar en ſes Commentaires. Or ayant fait la deſcription pour le fait de l'aſſiette, nous voyons aiſément quels ſont les limites de ceſte grande Prouince Champenoiſe, ou pluſtoſt de ces deux beaux & riches pays de Brie, & de Champaigne qui ſe comportent ainſi: a l'orient leur eſt la Lorraine, & pays de Barrois, a l'Occident la France, & terroir dit de Hurepois, duquel la Seine la Separe, au Midy la Bourgoigne, & au Septentrion la Picardie qui eſt le propre ſiege des Belges anciens, & de la vaillance deſquels retiennent encor a preſent les Picards. Quant au nom de ces pays Champenois, & Briois ils ſont fort modernes, d'autant que és liures anciens vous en trouuez bien peu de memoires, ains eſtoyent les peuples renommez des citez principales, cõme les Tricaſſins de Troyes, les Rhemois de Rheins, les Meldois de Meaux, & ainſi des autres, iuſqu'a tant que les particulieres ſeigneuries commencerent auoir cours en Gaule, & que les noms de Ducs, & Comtes, donnerent nouuelle appellation aux Prouinces, veu que ce mot de Champaigne, ou Campaigne eſt pris pour eſtendue de pays, & terroir limité de quelque ville, ou grande cité, ſi bien que particulierement des villes de ce pays, il eſt dit en auteurs anciens le Duc, ou le Comte de la Champaigne ou de Rheims, ou de Chaalons. Mais affin que vous ne penſez que ie parle par cœur, il faut vſer d'autorité qui puiſſe eſtablir noſtre dire, oyons le moyne Aimon en ſon hiſtoire, lors qu'il parle en ceſte ſorte. Et le Roy Chilperic ne ſe tint point oiſif, lequel eſtant irrité de ce que ſon frere le Roy Sigebert, n'auoit tenu compte aucun de ſon armee, non contant du triomphe de ſon fils, ils vint auſſi luy meſme, & donna le degaſt a toute la Campaigne de Rheims: voyez icy le mot de Champaigne, ou Campaigne, lequel vous ne liſez ailleur que en ce cartier de la Gaule, qui encor a preſent en porte le nom: de quoy voicy vn autre paſſage du meſme auteur, diſant ainſi du Roy Chilperic, luy ſ'en retournant, il luy fut raporté que les ſeigneurs de la Champaigne de Rheins luy auoyẽt pris, & vſurpé par force la ville de Soiſſons. Et d'autant que le pays de Lorraine n'eſt de trop eſloigné du Champenois, il appelle le terroir de Toul Champaigne: le meſme fait il lors qu'il parle de Chaalons diſant ainſi: Sigebert donc venant auec les Bourguignons, Clotaire accompaigné des Auſtraſiens luy vint au deuant en la Champaigne de Chaalons ſur le fleuue de la Diſne, qui iadis ſe nommoit Axone. Ce trait de pays donc prit le mot de Champaigne pour eſtre en terre plaine, & en a retenu le nom, comme depuis ce que les Italiens appellent ores Terre de labour, porta iadis le nom de Campaigne, pour la fertilité de la terre, & bien que ie ne vueille rien aſſeurer comme iuge ſouuerain, ſi eſt-ce que ie demoureray en ceſte mienne opinion iuſqu'a ce que quelqu'vn (i'entens homme de marque en ſçauoir) me fera voit auec raiſons, ou autorité, que ſon aduis eſt plus a receuoir que ce que ie viens de propoſer: entant que ce mot de Champaigne vient du Latin *Campus, & Campeſtris*, qui monſtrent vn terroir hors d'abry, & deſcouuert tel que eſt celuy des Champenois, propre pour la cultiue & labourage.

Louanges de M. Pithou aduocat a Paris.

Quand a la Brie, ie ſçay que le bon ſeigneur Eueſque Cenalis, ne rend point raiſon de ceſte appellation, quoy qu'il fut fort curieux des recerches anciennes, pource ie m'arreſteray au dire de ce docte Monſieur Pithou Aduocat en la court de Parlement de Paris, le liure duquel ſur cecy m'eſt tombé entre les mains, eſtant ſur ce propos, lequel i'ay leu, & embraſſé tant pour eſtre abreuué du ſçauoir de l'auteur, que pour le ſçauoir des plus diligens de ce royaume a tirer la verité de l'hiſtoire du milieu des tombeaux, & des coings, où la pareſſe de pluſieurs tient les bons liures cachez, comme eſtãs, ialoux du bien des autres, ou ne voulans que le reſte des hommes les ſurpaſſent en cognoiſſance. Ce gentil perſonnage donc eſt celuy que ie voy accorder a mon dire, ou pluſtoſt digne duquel ie ſuyue l'opinion, & qui ayant eſpluché la cauſe du nom de Brie, ie pretens honorer de l'inuention, encor que auãt que lyre ſon liure i'en euſſe deſia l'Idee en mon eſprit, duquel (pour le pris que i'en fais, & ſa reputation entre les ſçauants) ie vous propoſeray les meſmes parolles, qui ſont telles.

M. Pithou en ſes memoires des Comtes de Champaigne liu. 1.

D'où vient le mot de Brie.

Comme au contraire i'oſe dire que la Brie (laquelle la Charte de Dagobert en ſon teſtament ſemble appeller en ſon Latin *Brigenum*) a eſté ainſi appellee du mot François, qui ſignifie proprement ce que les veneurs en leur terme appellet Couuert, l'oppoſant a la cãpaigne: lequel mot on vſurpe encor auiourd'huy aſſes communemẽt, quand on dit ſe mettre a l'Abri, qui me fait eſmerueiller de ceux qui faiſans profeſſion de la pureté de noſtre langue, interpretent abri (car ainſi l'eſcriuent ils) lieu deſcouuert, & expoſé au ſoleil, deduiſans ce mot du Latin *Apricum*: veu meſme que Salomoch ancien Rabi, qui ſ'aide bien ſouuent des mots des Françoys, entre leſquels il a veſcu, vſe de ceſtui-cy en la premiere ſignification que nous auons dicte, exprimant au troiſieme chapitre de Ioel ce que les autres ont tourné *Operimentum*, par le mot d'Abri: lequel encor en tout euenement ie deduirois pluſtoſt d'Arbre, ou Abre (ſelon noſtre prononciation) ſinon que quelqu'vn aymaſt mieux attribuer, ou laiſſer la premiere lettre a ſon article. Car autrement il faudra confeſſer que ce mot n'eſt entier au nom de Brie: a laquelle ce pendant on ne peut nier qu'il ne conuienne treſbien, non tant pour ce que ceſte region entre les riuieres de Seine & de Marne eſt a preſent fort peuplee d'arbres fruitiers ſous leſquels on ſe peut mettre a couuert, que pour ce que elle a eſté d'ancienneté, pleine de boys, & de foreſts, qu'aucuns anciens tiennent pour la plus part auoir eſté deſcouuertes, & eſſartees depuis quelques annees en ça, par des Normans qui ſe vindrent habituer en ceſte region fort depeuplee, par le moyen des longues guerres, comme en nouuelle Colonies, d'où vient qu'encor

Brie iadis fort boſcageuſe.

Brie Colonie des Normãds.

auiourd'huy en quelques endroits de la France, meſmement és frontieres,on appelle les Normands Briois. Voyez là les parolles du ſeigneur Pithou.

Brie fertille a l'eſgal de Champaigne.

Quelles les mœurs des Champenois& Briois.

Champaigne a eſté Duché, & Comté.

Que ſignifient les mots de Duc, & de Comte.

Gregoire l.6.de l'hiſtoire de France.

Aimon li. 4.ch.47.

Ainſi vous entẽdez que la Champaigne eſt vn pays plat,fertil,& propre au labourage,& que la Brie fut iadis(& l'eſt encore)boſcageuſe,mais non pourtant laiſſe elle d'eſtre auſſi fertille,ou peu ſ'en faut,que la Champaigne,ayant le Ciel ſerain,l'air doux,& temperé, les riuieres grandes,bonnes, & fertilles, & le peuple ſoigneux, vigilant, & bon meſnager, la nobleſſe gaillarde, courtoiſe, vaillante, & en grand nombre: les villes riches, les villages bien peuplez, & en ſomme n'y manquant rien, qui ſoit neceſſaire à la vie humaine: les bleds, les vins, le beſtail, les fruits,les boys,la chaſſe,le vol,la peſcherie y foiſonnants autant ou plus qu'en Prouince qui ſoit en la France. Et bien que & Briois,& Champenois ſoyẽt blaſmez par leurs voiſins, d'eſtre vn peu fermes en leur opinion,& que pour ce on les nomme teſtus & opiniaſtres, ſi eſt-ce que ceſte imperfection eſt couuerte par vn nombre infiny de vertus qui les rẽdent louables, d'autant que la raiſon leur fait dompter ceſte chaleur naturelle, d'où procede ce vice qu'on leur met ſus, qu'ils ſont accoſtables, charitables, prompts a faire plaiſir, gents aymans Dieu, non legers a conceuoir nouuelles opinions, ainſi qu'on a veu durant les troubles pernicieux aduenuz, ſous vn faux pretexte de religion en France: pendant leſquels il y a eu peu de villes en ces pays qui ſe ſoyent de leur gré ſouſtraites de l'obeiſſance de l'Egliſe, & de leur Prince, tant pour ce que le peuple eſt conſtant en la foy entiere de ſes anceſtres, que pour ce que les gouuerneurs y ont eſté ſi diligents, que d'y tenir l'œil deſſus, & ne point ſouffrir que les loups ſous l'habit de brebis ſoyent entrez au troupeau qu'ils auoyent en garde. Or ce pays Champenois,& Briois pour l'eſgard de la ſeigneurie, a iadis porté tiltre de Duc, qui eſtoit (ainſi que ſouuent auons propoſé) chargé de dignité ſemblable, a celle des Preteurs des Prouinces Romaines, & entre nous des gouuerneurs, c'eſt à dire honneurs non hereditaires quoy que de grand conſequence, & qui ne ſe communiquoyent qu'a gens de bon eſprit, grande hardieſſe,& longue experiẽce aux affaires. Veu que les François venans en Gaule, ſe garderent bien de changer, ou alterer tant ſoit peu la police,qui eſtoit aux villes,& voyans que les Romains y auoyẽt eſtabli des chefs, & gouuerneurs ſous diuers tiltres,entre leſquels eſtoyent ceux de Duc, qui eſtoit tiltre militaire, & ceux de Comte, qui emportoit cõmiſſion & ſurintendence, & meſmemẽt pour le fait de la Iuſtice,ils vſerent auſſi de pareils traits pour tenir les Gaulois en deuoir, & ne les irriter pour ſecoüer le ioug de la ſeruitude, qu'ils leur mettoyent ſur les eſpaules. Et tel eſtoit ce Duc de Champaigne nommé Loup, duquel fait mẽtion en ſes eſcrits Gregoire archeueſque de Tours, qui viuoit ſous les freres Roys Childebert, Chilperic, & Gontran, & tel fut auſſi le Duc de Champaigne, nommé Droche ou Dreux, duquel parle Aymon faiſant mention de Pepin l'ancien, ou Heriſtel Grand Maire du Palais de France. Au reſte vous pouuez conſiderer quelle eſtoit la puiſſance de ces Ducs, par ce qu'auons cy deſſus allegué, que les ſeigneurs de la Champaigne Rhemoiſe, auoyent priſe la ville de Soiſſons ſur le Roy, ſans que là ſoit faite aucune mention de Duc, ny de Comte, & toutesfois cela fut fait preſque au temps de ce Duc Loup,cy deſſus mentionné,le meſme pouuons nous iuger des Cõtes:& d'autant que noſtre intẽtion n'eſt de nous arreſter ſur ce propos, à cauſe qu'il requiert vn plus long diſcours, il nous ſuffira de dire,que les Cõtes de Chãpaigne eſtoyent proprement appellez ceux, qui commandoyent ſur la ville, & cité de Troyes, deſquels nous dirons cy apres, ayans vn peu touché ſur le fait de ceſte ville capitale, des autres de la Champaigne. Il y en a eu, cõme encore il y en a qui penſent, que pour ce que la cité capitale de Champaigne,eſt nommee Troye, que ſon origine ſoit procedee des Troyẽs:mais c'eſt de trop pres eſcorcher les choſes, & ſ'arreſter ſur vne trop froide veriſimilitude. Car c'eſt autre cas Troia, & autre *Trecæ*, & n'y a ancien aucun qui luy donne le nom de Troye:ainſi le vulgaire barbare ne pouuant bien exprimer le mot *Trecæ*, la conuerty confuſement en Troye,& d'vne faute on eſt tombé en vne plus grande, & a lon penſé que les Troyens en furẽt les fondateurs, comme ſi les Gaulois n'euſſent eu l'eſprit aſſes bon pour ſatisfaire a ce deuoir, & ſi auant que Troye fut ruinee, la gloire des Treceens n'auoit eſté cogneüe en Gaule. Et encor que peu d'auteurs facent mẽtion de Troyes, ou Treces, ſi eſt ce que lon ne peut nier qu'elle ne ſoit de grande antiquité,puis que(comme auons dit d'Auxerre) les diſciples des apoſtres, ſ'y adreſſerent des incontinent que les Embaſſadeurs du fils de Dieu ſ'eſpandirent par tout le mõde, ainſi que dirons en parlant des Eueſques. La cité de Troye donc eſt en ſon eleuation a quaranteſept degres quelques minutes de la ligne de l'Equateur vers noſtre pole Artique, poſee ſur la riuiere de Seine,ayant le terroir gras & fertil, ſa iuriſdiction de belle eſtendue, ſes murs grãds, & la ceinture de ſon enclos de murs, miſe entre les plus ſpacieuſes de la Frãce:de vous en dire le fondateur ie ne ſçauroy, pource ie m'en paſſe, comme encor d'en faire plus long diſcours, d'autãt que le peu de ſoing des citoyens d'icelle me rend pareſſeux, & me fait peu dire d'vn lieu, qui merite vn plus lõg diſcours. Et pour ce que Champaigne iadis a eſté ſans recognoiſſance de ſeigneur, & que depuis les Comtes y vſoyent de grandes prerogatiues, les Troyens en iouiſſent encor, ont leur bailliage, & ſiege preſidial auec huit Conſeillers, & vn greffier d'apeaux,les Iuges, Lieutenans,& gens du Roy,auquel ſiege des preſidiaux reſſortent le ſiege dudit Troyes, la cõſeruation des foires de Brie, & Champaigne,elle ſ'eſtendant dedans le ſuſdit Bailliage:les ſieges de Bar ſur Seine,Muſſy l'Eueſque, la Ferté ſur Aube, Nogent, Pont ſur Seine, Eruile Chaſtel, & ſaint Florentin,villes aſſiſes en Champaigne,& deſquelles ie ne veux auſſi vous faire vn plus long diſcours:car ſ'il falloit ſ'amuſer a chaſcune,il n'y a tẽps qui peut y ſuffire, non pas de la vie d'vn homme, veu & la longueur, & la difficulté de l'œuure. Parainſi vous ayans dit que le terroir de Troyes,eſt entre les riuieres d'Arbe, & de Seine, l'vne luy eſtant au Septentrion Oriental, & l'autre au Midy, & ceſte-cy l'arrouſant,qui eſt la Seine,& ayant au Ponẽt les finages Senonois, de l'archeueſché deſquels elle depend,ie ne failliray auſſi a vous deduire la derniere ſouche des Comtes de Champaigne, à cauſe que celle des premiers eſt difficile a pourſuiure, pource qu'ils n'ont eſté vſufructuaires, & que les Roys les ont changez a leur volonté, puis que leur dignité eſtoit ſeulement comme prouiſionnaire, & emportant charge, & lieutenance, & non (comme dit eſt) ſeigneurie, & patrimoine.

Eude 1. Comte de Champaigne l'an 999.

Venãs donc aux premiers Comtes eſtablis, ou pluſtoſt vſurpateurs de Champaigne, il vous peut ſouuenir que cy deſſus i'ay dit que Gerlon Normand du tẽps de Charles le ſimple, vint auec Raoul 1. Duc de Normandie en France, & eut le pays Bleſois pour ſa part, & que de luy ſortit Thibauld l'ancien, de ceſtuy Eudes, ou Odon, ou Huon, qui fut le premier Comte de Champaigne, quoy que le ſeigneur Pithou nous face vn Robert le premier hereditaire de ce pays, & auquel ie voudrois preſter foy, veu ſa grande lecture, ſ'il nous mõſtroit la ſucceſſiõ de ce Robert ſi aſſeuree que nous l'auons d'Eude ſorty des Comtes de Chartres: auſſi conſiderant le tẽps à ſçauoir de Loys d'Outre-mer, il ſe peut faire que ce Robert ſ'en eſtoit inueſty, cõme lors tout paroit a la violence des plus forts, les Roys n'eſtans que titulaires, ſi grande fai-neantiſe eſtoit introduite en leurs palais. Parainſi laiſſans a Pithou ſon droit, & la verité de ſon hiſtoire, nous pourſuiurons nos Comtes Champenois ſans nous arreſter ſur la cauſe de leur tiltre de Palatins, puis que ce docte auteur l'interprete & declaire treſamplemẽt en ſon liure par moy cy deſſus allegué. Ceſt Eude donc fut homme fort remuant, & grand vſurpateur, & guerroya grieuement Rodulphe Roy de Bourgoigne, mais en fin Gothelõ duc de Lorraine, le vainquit, & occit en bataille l'an 1031. Il eut deux femmes, l'vne fille de Cõrad 2. Empereur, & l'autre Mathilde fille du duc Richard de Normandie, de laquelle il eut les enfans qui ſ'enſuyuent: Eſtienne qui luy ſucceda Thibauld qui fut Comte de Chartres, & vne fille mariee a Hue Capet auant qu'il vint a la courõne.

Eſtienne 2. Comte de Champaige l'an 1032.

Eſtienne 2. Comte Champenois fut homme vaillant & vertueux, feit le voyage de la terre ſainte, auec Godeffroy de Buillõ, eſpouſa Adelle fille de Guillaume le cõquerant Roy d'Angleterre, de laquelle il eut Thibaut ſon ſucceſſeur, Eſtienne Comte de Boloigne, Humbert Comte de vertuz, & vn autre Humbert Eueſque de VViceſtre en Angleterre.

Thibault 1. du nom, & 3. Comte de Champaigne.

A Eſtienne ſucceda ſon fils Thibauld ſurnõmé le grand, hõme de bonne, & ſainte vie, & lequel ſ'allia en Alemaigne d'où il prit ſa femme nõmee Mathilde, de laquelle il eut les enfans qui ſ'enſuyuẽt, le ſeigneur du Soleil, qui eſtoit inſenſé: Henry Comte Chãpenois, Thibauld Comte de Bloys & de Chartres, Eſtiẽne Cõte de Sancerre, Guillaume Eueſque de Chartres, puis Archeueſque de Rheims, puis ſix filles, l'vne deſquelles nommee Aliz fut l'eſpouſe de Loys le ieune, & mere du Roy Philippe Auguſte. Ce bon Comte mourut l'an 1151. & giſt en l'Abbaye de Pontigny qu'il auoit fondee.

Henry 4. Comte de Champaigne.

Il eut pour ſucceſſeur au Comté de Champaigne Henry ſurnõmé le Large, lequel paſſa en la Terre ſainte auec Loys le ieune, & fut pris par les Mahometans, mais deliuré par l'Empereur de Conſtantinople: il eſpouſa Marie de France, de laquelle il eut Henry qui fut Roy de Hieruſalem, Thibaut vſurpateur de Champaigne, & Marie eſpouſe de Baudoin Comte de Flandres.

Henry 2. du nom, & 5. Comte de Champaigne.

Ce Comte mourant l'an mil cent octante vn, fut enterré en l'Egliſe ſaint Eſtienne de Troye, & luy ſucceda Henry deuxieſme du nom, & cinquieſme Comte Champenoys, lequel eſpouſant Iſabel heritiere de Hieruſalem fut auſſi inueſty de ce royaume, mais il y mourut d'vne cheute, car il tomba du haut de ſon palais d'Acre l'an 1196. dequoy ſa mere mourut de triſteſſe, & ne laiſſa que deux filles, à ſçauoir la royne de Chipre, & vne autre mariee au Comte de Brienne, & ce fut la premiere qui cauſa de grãdes guerres en France pourſuyuant ſon heritaige, leſquelles furent a la fin appaiſees.

Thibauld 2. du nom, & 6. Comte de Chãpaigne.

A Henry 2. ſucceda ſon frere Thibauld 2. auſſi du nom, & 6. Comte Palatin de Champaigne: ceſtuy eſpouſa Blãche de Nauarre, de laquelle il eut vne fille qui querella le pays Champenoys, & vn fils qui vint a la ſucceſſion: ce Comte faiſant le voyage de la Terre ſainte auec pluſieurs autres Princes Françoys, il mourut en Italie l'an 1201. & fut ſon corps porté a Troye, & enterré en l'Egliſe ſaint Eſtienne.

Thibaut 3. du nom 7. Comte de Champaigne.

Il eut pour ſucceſſeur Thibauld ſon fils troiſieſme du nom, & ſeptieſme Comte de Chãpaigne: il vendit au Roy ſaint Loys les fiefs des Comtez de Bloys, Chartre, Sancerre & le viconté de Chaſteaudun, pour ſatisfaire a l'accord d'entre luy, & ſa couſine la royne de Chipre, qui luy querelloit iuſtement l'heritage ce fut luy qui auec les autres Princes ſ'arma contre le Roy ſaint Loys, & qui depuis ſe deporta de ceſte guerre, & feit auec luy le voyage de la Terre ſainte, & mourut en la ſeconde entreprife. Il fut Roy de Nauarre par le decez de ſon aieul, pere de ſa mere, qui mourut ſans hoirs, & ainſi furent iointes, & vnies enſemble les maiſons de Nauarre, & de Champaigne. Il eut deux femmes, de la premiere (de laquelle ie ne ſçay la maiſon) il eut vn fils appelle Iean, qui mourut ieune, de la ſeconde nomme Iſabel, & fille du Roy ſaint Loys, il eut Thibauld, Henry, Blanche, qui fut mariee a Iean premier Duc de Bretaigne, & Marguerite laquelle fut l'eſpouſe de Ferry deuxieſme du nom, Duc de Lorraine.

Thibault 4. du nom 8. Comte de Champaigne.

Ceſtuy mort, ſon fils Thibauld quatrieſme du nom, & huictieſme Comte de Champaigne, & de Brie, & Roy de Nauarre, ne ſurueſquit que deux ans a ſon pere, & ne fut onc marié, & n'eut hoirs quelconques, ains mourut l'an mil deux cens ſeptãte vn, laiſſant pour ſucceſſeur aux Comtez & royaume Henry ſon frere troiſieſme du nom, & neuuieſme Comte Palatin de Brie & de Champaigne, lequel eſpouſa vne niepce de ſaint Loys, fille de Robert Comte d'Artois, de laquelle il n'eut qu'vne fille nommee Ieanne, qui fut Comteſſe de Champaigne, & depuis Royne de France & de Nauarre eſtant iointe par mariage a Monſieur Philippe de France ſurnommé le Bel, & ce furent eux leſquels (comme dit eſt) fonderent & feirent baſtir le college royal à Paris, qui encore a preſent porte le nom de Champaigne, & de Nauarre, & voilà quand aux Comtes: car ce fut lors que la maiſon de Champaigne fut vnie, & incorporee à la couronne, d'où depuis elle n'a eſté ſeparee: les Roys ſe ſouuenans des grandes guerres que iadis vn ſeul Comte Champenois leur auoit fait, ainſi qu'on peut recueillir des annales, auſquelles ie renuoye ceux qui ſouhaiteront d'en ſçauoir, & entendre d'auantage: car il eſt deſormais temps de venir aux Eueſques, ſur leſquels nous auons dez tantoſt fondé vne bonne occaſion de l'antiquité de ceſte ville. La parolle de Dieu donc

Henry 3. du nom, & 9. Comte de Champaigne.

Amator 1. Eueſque deTroyes.

Adon aage 6. de ſa Chroniq. Bede hiſt. des Angloys.

fut annoncee iadis premieremẽt par les ſaints Senonois Sauinian, & Potentian, leſquels enuoyerent a Troies pour la conuerſion des Champenois S. Amadour ou Amator, auquel ſucceda Optacian, & a cettuy Leon, apres Eraclie, le 5. fut Merlan, le 6. Aurelian, le 7. S. Vrſe, & l'huitieſme ce grãd perſonnage S. Loup, lequel eſtoit du temps du grand perſecuteur le roy des Huns Attile en l'an de noſtre ſalut 450. & fut aſſocié au glorieux Eueſque d'Auxerre S. Germain en la legation contre les Pelagiens qui gaſtoyent l'Egliſe de la grande Bretaigne, ainſi que recitent Adon Eueſque de Vienne, & le venerable Bede en ſon hiſtoire: S. Loup feit baſtir vne Abbaie a Troies, où à preſent repoſent ſes ſacrees reliques. Le 9. Eueſque Troien & ſucceſſeur de S. Loup fut S. Camelian, qui ſous le Roy Clouis ſe trouua au premier Cõcile d'Orleans l'an de grace 500. apres luy tint ce ſiege 10. en nombre S. Vincent qui fut au 2. concile d'Orleans l'an 536. apres lequel vint Ambroiſe au 5. Concile d'Orleans: puis Gallomagne 12. en nombre qui en l'an 570. fut au concile national celebré a Maſcon la premiere fois: car il y en a eu deux, & le 2. fut ſous Agrece 13. Eueſque de Troies: auquel ſucceda Loup ou Leuſe qui ſe trouua au Cõcile de Chaalons l'an de grace 649. Le 15. Eueſque de Troies fut Euodié: le 16. Modegiſile, le 17. Rauegiſille, le 18. Leuconie, le 19. Berthoald: le 20. Vnanimore, ou Vnanire: le 21. Abbon Felix, le 22. Vvlfrede, le 23. Ragembert: le 24. Aldebert, le 25. Fredebert: le 26. Gauſerie: le 27. Arduan: le 28. Cẽſard, le 29. Robin, ou Babin, le 30. fut nommé Alinugne, ou Amigne: le 31. Adelgarie: le 32. Oſulphe: le 33. Bertulphe: le 34. S. Paul: le 35. Helias: le 36. Adulbert: le 37. S. Prudentie, le 38. Fulcher, ou Flocheticque: le 39. Vetuleſie, ou Ortulphe: le 40. Bodon: le 41. Rithnee: le 42. Othert, le 43. Auſerſe: le 44. Gualon, ou Gaulon: le 45. Adric, le 46. Milon en l'an 974. qui aſſiſta a Sens, lors que l'Egliſe S. Eſtienne fut dediee, & conſacree, le 47. fut Manaſſé, le 48. Rainold, le 49. Fromõd: le 50. Mainard qui fut fait depuis Archeueſque de Sens l'an de grace 1950. eſtant depoſé Gelduin: le 51. fut Hugues 1. du nom: le 52. fut Fromond 2. du nom, puis Hugues 2. du nom, & 53. en nombre: Philippe fut le 54. Rainald, ou Renauld, le 55. Haton qui viuoit du temps de S. Bernard fut le 56. Henry, le 57. Mathieu, le 58. qui mourut l'an 1180. & luy ſucceda le 59. nommé Manaſſé 2. du nom, le 60. fut Haicie, qui auſſi eut a nom Barthelemy: le 61. Garuer: le 62. Heruee, qui mourut l'an 1221. le 63. fut Robert qui fut conſacré par Gautier archeueſque de Sens: le 64. fut Nicolas, le 65. Iean de Nantueil: le 66. Guichard: le 67. Iean 2. du nom dict d'Anſey que Philippe archeueſque conſacra lors qu'il vint au ſiege: le 68. fut Guillaume Mechin: le 69. Iean 3. dit d'Albiny, le 70. Iean 4. dit d'Aſanie: le 71. Henry 2. ſurnommé de Poitiers, le 72. Iean Braque: le 73. Frere Pierre de Villars qui fut de l'ordre des freres preſcheurs, appellé pour ſon grand ſçauoir, & S. Vie a cette dignité: le 74. fut Pier-

PORTRAICT DE LA VIL

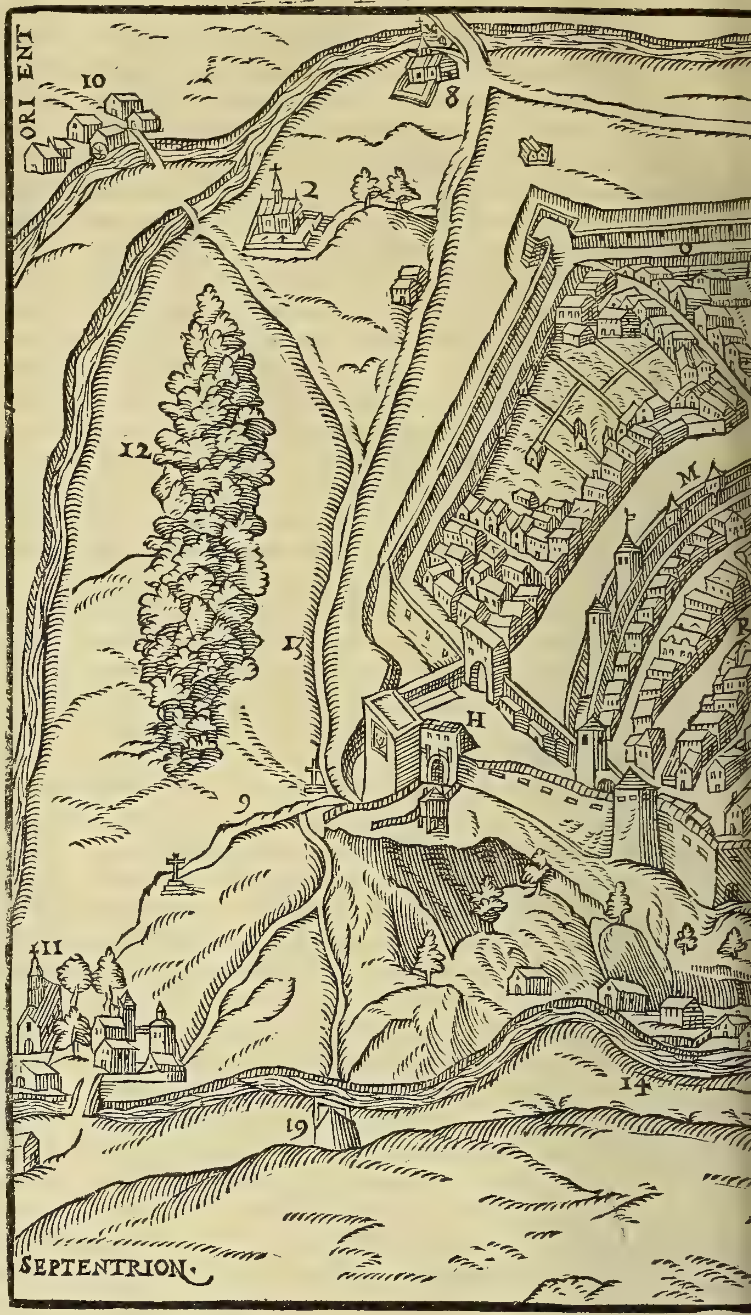

A. Egliſe ſaint Iean.
B. L'egliſe ſaint Michel, & le cimetiere.
C. L'hoſpital.
D. Le donjon.
E. La chapelle du Roy.
F. La porte de l'eau.
G. La porte des Chameraudes.
H. La porte de Buxereulles.
I. La tour de l'orloge entrant au bourg.
K. L'auditoire du Preuoſt.
L. Place du marché, & Salle.
M. Les murailles & foſſez entre le Chaſteau & le bourg.
N. La rüe de l'eſtape au vin.

O. Muraille
P. Petite pla
Q. Rue cha
R. Rue de l'
S. Rue de la
T. Rue de L
V. Croix &
Y. Chemin
Z. Chemin
2 Saint Ai
3 Chemin
4 Chapell
5 Village d
6 Village c

ONT EN BASSIGNY.

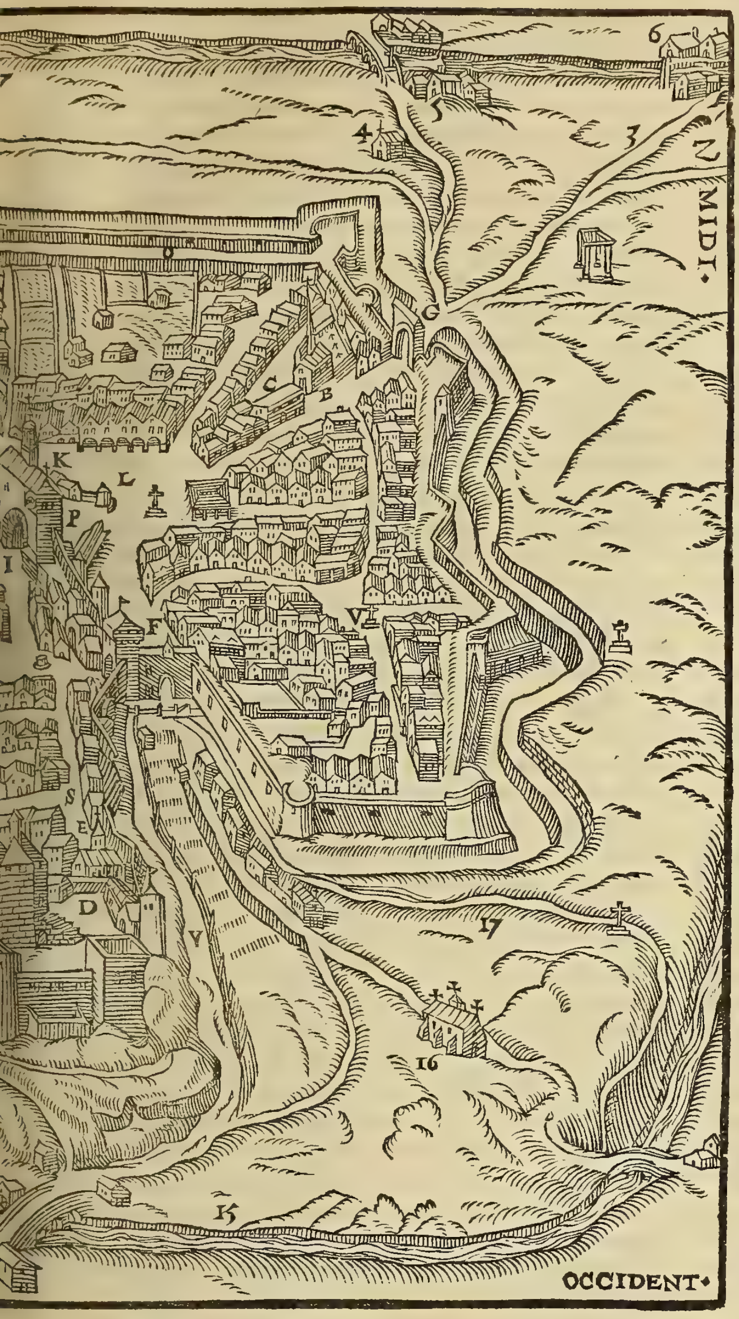

bourg.
Suize.
ouurance.

7 Riuiere de Marne.
8 Chapelle de bonne nouuelle, Maladerie.
9 Chemin a Ioinuille.
10 Village de Relancourt.
11 Buxereulles.
12 Brouſſailles, dictes Chaumont le boys.
13 Chemin de Monteſclere, Riuel, & Chaſtel.
14 Tanneries.
15 Ruyſſeau de Suyze.
16 Chapelle de Lorrette.
17 Chemin a Chaſtel villain.
18 Chemin allant a Troyes.
19 Fontaine.

re 2. dit d'Arceis, lequel mourut l'an 1410. le 75. fut Eſtienne de Giury: le 76. Iean 6. ſurnommé de Leſguiſy qui mourut l'an 1450. apres lequel vint le 77. appellé Loys Raguier de la race duquel ſont les Seigneurs d'Eſternay ſortis de Paris, & auancez du temps de Loys 11. Roy de France: & mourut cet Eueſque l'an 1483. & eſt enterré a Troyes en l'Egliſe dediee a S. Pierre. Le 78. fut nepueu du ſuſdit Raguier, & ſe nômoit Iacques Raguier qui mourut l'an 1519. le 79. eſtoit Guillaume Petit de l'ordre des freres de S. Dominique, lequel eſchangea ſon Eueſché auec Edouard Eueſque de Senlis cőfeſſeur du grand Roy François 1. de ce nom: & ainſi l'octantieſme fut cet Edouard Hennequin Pariſié, qui y paruint par le ſuſdit eſchange: le 81. fut Loys de Lorraine, à preſent Cardinal, & Eueſque de Mets, lequel eſchangea cet Eueſché auec Antoine Caracciol qui luy donna l'Abbaie S. Victor lez Paris: & par ce moiẽ ce Prince Napolitain de l'Illuſtre maiſon de Melphe a eſté le 82. Eueſque de Troie, & eſt celuy qu'auons nommé Antoine Caracciol, d'autant que tel eſt le nom de la famille, de laquelle il eſt deſcendu. Ce pauure prelat penſant ſe ſanctifier par l'impurité, ſ'eſt laiſſé circonuenir, & charmer par les Caluiniſtes, au grand regret de ceux qui le recognoiſſent, & qui ſont affectiónez tant a luy, qu'à ceux de ſa race, & quittant l'Eueſché, à veſcu priué en ſa maiſon pour vacquer a l'eſtude: Dieu vueille que ç'ayt eſté au prouffit, & ſalut de ſa conſcience: à preſent tient cet Eueſché 83. en nombre, Baufremont.

Voilà quant a la ville de Troyes, laquelle fut affligee par les Huns qui la feirent paſſer par le meſme pas que Rheims, & la plus part des villes des Gaules, & de Germaine, d'autant qu'ils ne laiſſerent place tant fut petite, ſur laquelle ils ne vomiſſent leur rage: & euſſent acheué leur complot, ſi les Romains, Goths, & François ne les euſſent batus aux champs Chalonnois, quoy qu'aucuns dient que ce fut en Languedoc, mais ne nous limitent le lieu, ny donnent le nom qu'à preſent il porte. Fut derechef affligee par les Normands & cecy enuiron l'an 910. leſquels ce Cõte Robert que Pithou fait le premier hereditaire, dechaſſa de Troies, & repara la cité, la reduiſant en la beauté non telle qu'elle eſt a preſent, mais telle qu'on la pouuoit mettre au ranc des plus fameuſes de la Gaule Belgique, reſtaurant les Egliſes de pluſieurs ſaints, & ſur tout la Cathedrale, laquelle fut miſe & conduite a la perfection qu'elle a de preſent, par le Comte Eſtienne, à cauſe que cette Egliſe a eu ſa premiere fondatiő au nom du premier Martir S. Eſtienne, comme les plus anciennes baſiliques de ce Royaume, à cauſe que les diſciples des apoſtres fondans, & plantans les fondemens de l'Egliſe, aprenoyent au peuple la conſtance en la foy par l'exemple de ceux qui hardiment auoyent prodigé leur vie au ſeruice de noſtre Seigneur: & cecy par le rafreſchiſſemẽt de la memoire de leurs geſtes: & en loüant Dieu en ſes ſaints, & en propoſant au peuple l'exemple de ceux, pour leſquels on

Troyes affligee par les Huns du temps de S. Loup.

Troyes affligee par les Normands.

Egliſe de S. Eſtienne de Troies par qui reſtauree.

auoit baſty ces Egliſes, & oratoires, où le peuple ſ'aſſemblant aprit a honorer Dieu, & ſuiure la trace de celuy qui eſtoit honorablement nommé par les ſaints en ces temples. C'eſt a Troie que fut celebré vn cõcile de toute l'Egliſe Gallicane, ſeant a Rome, le Pape Iean 8. du nom, enuiron l'an 878. dequoy faiſant ample mention le moyne Aymon, ie ne ſeray lent a vous dire ſes paroles, qui ſont telles: le Pape Iean eſtant courroucé cõtre les Comtes Lãbert, & Adalbert, à cauſe qu'ils auoyent rauagé ſes terres, apres les auoir horriblement maudits, & excõmuniez, il partit de Rome, emportant auec luy de treſprecieuſes reliques, & vint par mer a Arles accompaigné de Formoſe Eueſque Portueſe, y arriuant le S. Iour de Pentecoſte: & enuoyant ſes nonces au Comte Boſon, il vint par le moien d'iceluy a Lyon, d'où auant il enuoya ſes Legats vers le Roy Loys le Begue, qui eſtoit a Tours, luy mandant de luy venir au deuant la part qui luy ſeroit le mieux a propos.

Aymon li. 5.ch.37.

Le Roy luy enuoyant quelques Eueſques de ce Royaume: & empeſché de ſa maladie il ne peut arriuer a Troies au premier iour de Septembre.

Concile Gallican a Troyes le Pape y aſſiſtant.

Ce pendant le Pape Iean celebrant vn concile, & Synode general auec les Eueſques de Gaule, & des Prouinces Belgiques, il excommunia Lambert, Adalbert, Formoſe, & Gregoire referendaire, & leurs complices qu'il auoitià denoncez a Rome, & feit lire leurs noms au concile, requerant le conſentement des Eueſques, a fin qu'ils approuuaſſent cette ſienne ſentence. Et ayant le ſuſdit auteur diſcouru ce qui ſe paſſa ſur le fait de la publication, & cõſentement des Eueſques de Gaule ſur cette excommunication il aiouſte.

Choſes traitees au concile de Troyes.

Apres par le commandemẽt & iuſſion du Pape on leut au Synode les articles, ſtatuts & canons du concile Sardiceen, & le decret du Pape Leon touchant les Eueſques, qui changẽt de ſieges & Dioceſes: voire les canons Aphricains par leſques eſt deffendu aux Eueſques de ſortir de leurs Dioceſes pour aller vers d'autres: comme auſſi les rebaptiſemens, & reordinations furent defendus pour l'eſgard de Frothaire Eueſque de Bourdeaux, lequel laiſſant ſon ſiege, ſ'eſtoit fait Eueſque de Poitiers, & depuis de Bourges. Apres cecy le roy Loys fut couronné Empereur par le Pape Iean le 7. des Ides de Septembre: & le Roy luy feit le bãquet en ſon palais, & le traita fort ſomptueuſement, & luy feit des preſens exquis, & precieux, puis le renuoya vers la cité de Troye, & le Roy ſ'en alla a Cõpiegne.

Loys le Begue couronné a Troies par le Pape.

Am.Marc. li.16.

Pour preuue encor plus grande de l'antiquité de Troyes, ie pourroy alleguer le paſſage d'Ammian Marcellin, duquel ie me ſuis aidé cy deſſus faiſant mention d'Auxerre: mais vous le reuerrez cy deſſus, & le relyſant, ne paſſerez outre ſans conſiderer que puis que le pays, & peuple Champenois portoit dés le temps de Iulian l'Apoſtar, le nom de la ville de Treces ou Troyes, c'eſt bien a preſuppoſer qu'elle n'eſtoit pas de peu de conſequence: mais c'eſt aſſes nous arreſter en vn lieu, car il faut en deſpecher d'autres en cette meſme Prouince. Le long de Seine tirant a mont le cours d'icelle, lequel va du Midy au Septẽtrion, ſont les villes de Bar ſur Seine, & Chaſtillon, & celle qu'auõs deſia nommee Muſſi l'Eueſque, comme auſſi ſur le fleuue d'Aube on voit Bar ſur Aube, & Arſy: & prenant le cours vers Marne, & ſur les ſources d'icelle au pays meſme Champenois, eſt celle region, qui a preſent porte le nom de Baſſigny, lequel pour eſtre en Champaigne ie deduiray icy, & notamment la ville capitale dudit païs apellee Chaumont, laquelle eſtant bailliage ne merite d'eſtre miſe en arriere, & de laquelle nous a enuoyé les memoires vn notable, & ſage perſonnage M. Iean Roſe bien verſé en la cognoiſſance du droit, & ayãt la garde de la Preuoſté dudit lieu pour la maieſté, auquel nous voulons bien rendre ce deuoir de recognoiſſance pour nous auoir allegez de peine en cet endroit, & inſtruit les lyſeurs de ce qui ſe peut dire de rare de ſa ville, de laquelle il nous a enuoyé le plan que nous vous auons effigié en cet œuure.

Bar ſur Aube eſt du pays de Baſſigny.

Iean Roſe Preuoſt de Baſſigny.

Or dit le ſuſnommé Seigneur Preuoſt Roſe que la ville de Chaumõt en Baſſigny ne fut iadis qu'vn Chaſteau accompaigné d'vn Bourg ſituez és extremitez, & derniers limites du Comté de Champaigne, & voiſine du païs de Barroys, & d'autre part de la Franche Comté de Bourgoigne, le premier luy eſtant au Septentrion, & le 2. au Midy, comme la Lorraine luy eſt au Leuant, & la Champaigne au Ponent, eſtãt ce pays enclos des riuieres de Sone, Marne, & la Meuſe, & vn peu de la Moſelle.

Limites de Baſſigny.

Par les anciennens Panchartes dudit lieu ſe trouue que cette place a eu des Seigneurs particuliers, mais depuis tomba és mains des Cõtes Thibaut, & Henry qui viuoyent en l'an 1130. & 51. & leſquels ont donné de beaux priuileges, & immunitez a cette ville, comme appert par les regiſtres anciens confirmez depuis par le roy Philippe le Bel en l'an 1292. & par Philipe de Valois l'an 1338. ainſi qu'il appert par ſes patentes datees du moys de Ianuier audit an: qui a eſté cauſe que cette place eſtant vnie au Comté de Champaigne, fut auſſi incorporee a la couronne, & eſt du gouuernemẽt de Brie, & de Champaigne.

Le Baſſigny vny au Cõté de Chãpagne.

Or ce Chaſtel de Chaumont eſt d'ancienneté clos de hautes murailles, tours, & foſſez, qui encore y ſont, & monſtrent la ſtructure, & force qui iadis fut en cette place: & vers l'Occident eſt le Donjon d'icelle, qui eſt vne groſſe Tour qu'on nomme Haute-fueille, de laquelle on dit que mouuoyent les fiefs tenus de ſa maieſté au bailliage, & Preuoſté dudit Chaumont.

Donjon de Chaumont appellé Haute-fueille.

Et quant a moy i'eſtime que cet edifice eſt treſancien, & que ce mot de Haute feuille luy vient dés le tẽps de Ganelõ qui eſtoit de la famille de Haute-feuille, duquel la maiſon fut auſſi a Paris au lieu meſme où a preſent ſont les Iacobins, & en ſigne dequoy on nomme encor la rue de Haute-fueille celle qui eſtant pres des Cordeliers conduiſoit vers le ſuſdit chaſteau de Haute-feuille: car c'eſt ſans doubte que Ganelon fut vn grand Seigneur en Gaule, veu les memoires des baſtimens qu'on voit encor par la France en pluſieurs endroits, qui appartenoyent a cette famille. Ce Donjon, & Chaſteau a eſté le palais vn fort long temps des Comtes de Chãpaigne, & y voit on encore des chambres, & ſalles bien baſties, & qui reſſentent leur grandeur, & entre autres y a encor vne chambre qu'on renõme des Damoiſelles, & pres le ſuſdit Donjon eſt vne Chapelle de noſtre Dame qu'on nomme la Chapelle du Roy, à cauſe que iadis les Comtes de Champaigne (comme dit eſt) ont eſté Roys de Nauarre. On n'y habite point de preſent, ſi ce ne ſont les Concierges, & Geoliers, d'autant que ce lieu ſert a tenir l'audience

des

Chaſteau de Chaumont ſert de Parquet aux gens du Roy.

des Meſſieurs preſidiaux qui oyent les cauſes, & doleances des parties en la grande ſale de ce chaſteau, lequel ſert de priſons, & geoles pour ceux qui ſont attains de mal fait, ou ſerrez pour debte. Et en ſomme tant les aſſiſes de la Preuoſté, l'audience ordinaire du Bailliage, que l'aſſemblee de la nobleſſe du pays au Ban, & arriereban, ſe font en cette grande ſale. Il eſt vray que le Preuoſt tient ſes plaids ordinaires hors ledit chaſteau, à ſçauoir entre iceluy, & le Bourg, comme auſſi l'eſleu dudit Chaumont a ſon auditoire pres le pont leuis du Chaſteau. Et pour ce que cette ville eſt de grand apport, il y a auſſi grenier a ſel auec les officiers royaux pour le magaſin, & gabelle, puis vn bureau pour la iuſtice des paſſages, & Forains: des lieutenans particuliers és ſieges des eaux, & des foreſts, & des officiers Royaux pour icelles, comme encore le conſulat pour le fait de la marchandiſe y a eſté eſtabli ainſi qu'és autres bonnes villes de France.

Iuriſdictiõ qui ſont a Chaumõt.

I'ay dit que Chaumont n'eſtoit qu'vn Bourg, & tel eſt il demouré iuſques en l'an mille cens, qu'on commença ſoubs le regne de Louys douzieſme a le fortifier, & armer de murailles auec quelques tours, & Bouleuerts, que le grand Roy François premier continua, & Henry l'heureux achemina a quelque perfection: mais luy mourant, & les troubles prenans pied en ce Royaume, la fortification de Chaumont eſt demouree en ſurſeance.

En quel tẽps Chaumont en Baſſigny fut clos de murs.

Aſſiette de Chaumõt en Baſſigni

Cette place eſtant aſſiſe ſur le roch n'a auſſi riuiere qui l'arrouſe, ny eau ſinon de ciſternes, & d'vne fontaine qui eſt au bas du Donjon: il eſt vray qu'au bas, & pres les taneries tirant a la fontaine ſuſditte, paſſe la riuiere de Suize, laquelle prend ſa ſource en la fontaine d'Ormancez, & eſtangs de Marac, quatre ou cinq lieuës de Chaumont qui prend le chemin de Dijon: & loing de la ville paſſe le fleuue de Marne qui ſource, & procede de la fontaine de la Marmotte pres de Langres, laquelle a les eaux aſſes baſſes du tẽps que en eſté les ſechereſſes y ſont grandes.

D'où ſort la riuiere de Marne.

Egliſes qui ſõt a Chaumont en Baſſigny.

L'Egliſe principale de Chaumont eſt dediee au glorieux precurſeur, & auãcoureur de noſtre Sauueur, a ſçauoir ſaint Iean Baptiſte, en laquelle y a douze chanoines, vn Doien, quatre Prebẽdes, & autres habituez en laditte Egliſe pour y celebrer le diuin ſeruice: la cure dependant du chapitre, & regie ordinairemẽt par l'vn des chanoines ayants l'Egliſe de ſaint Michel, qui eſt le cemitiere commun de la ville eſtans du Dioceſe de Langres hors la ville, & ſur la riuiere de Marne eſt la chapelle de noſtre Dame de bonnes nouuelles, & la maladerie, puis l'Egliſe ſaint Aignan, & de l'autre coſté du mont ſur lequel eſt aſſiſe la ville, eſt la chapelle de noſtre Dame ditte de Buxereilles pres de Marne, & là entrent en icelle le petit fleuue de Suyze, & la fontaine du Donjon: & au haut du mont y a encor deux autres chapelles dediees a la mere de Dieu, a ſçauoir l'vne ditte de Lorette, & l'autre de recouurance: & au dedans de la ville eſt l'hoſtel Dieu pour la retraite des pauures, & des malades qui n'ont moien de ſe faire penſer.

Chanoines de Chaumõt ſont eſleuz & pris des ſeuls enfãs de la ville.

Au reſte l'election des Chanoines appartient au chapitre, & habitants tant pour eſtre l'ancienne façon d'eſlire les magiſtrats eccleſiaſtiques, que par priuilege accordé a cette ville, depuis qu'on a commencé d'abuſer des elections, & que les grands ont vſurpé les nominations, & collations ſur le clergé, & aſſemblee de l'Egliſe, & en cette election la pluralité des voix l'emporte, n'y pouuant eſtre receus autres que ceux qui ſont ſortis du lieu, & ſont natifs de la ditte ville, quelque nomination ou prouiſion que ſur cecy ils puiſſent auoir. Ie laiſſe les ceremonies loüables qui de toute antiquité ſ'obſeruent & gardent a Chaumont le iour de la Decollation ſaint Iean, au moys d'Aouſt, car c'eſt la grande feſte dudit lieu, bien qu'ils ſolenniſent grandement la natiuité, & les aſſemblees & proceſſions qui ſ'y font, à cauſe que chacun peut penſer, que ce peuple & Bourgeois eſtants vrays Chreſtiens & bons Catholiques, & tels qu'ils n'ont receu aucunement les faux miniſtres de Geneue, & docteurs du Caluiniſme, qu'auſſi ils n'oublient rien de ce qui ſert au ſeruice de Dieu, honneur & deuoir enuers l'Egliſe, & ſes miniſtres, ny de l'obeiſſance & ſubiection, que iuſtement ils ſe confeſſent deuoir a leur Prince & Seigneur. Le principal trafic des citoiens de Chaumont ſont les draps, & toiles, & ainſi les drapiers, & tiſſerans y tiennent le premier ranc entre les marchands, leſquels y ſont riches & opulans, ayants le terroir bon, fertil & abondant, lequel leurs payſans meliorent par leur trauail, & diligence. I'ay dict qu'il y a Bailliage, & ſiege preſidial auec ſept Conſeillers, & vn Greffier d'appeaux, auquel reſſortiſſent le ſiege preuoſtal dudit Chaumont, & le Bailliage de Bar ſur Aube: y eſtants les Iuges, Lieutenants general, & Particulier, Enqueſteur, le Preuoſt, les Aduocats, & Procureur du Roy, & autres officiers exerçans la iuſtice.

Ianuille & ſon aſſiete.

Ayant paſſé Chaumont, & coulant le long de Marne en la Gaule Celtique, vous voyez Mommirandel ſur la meſme riuiere, puis la ville fameuſe de Ianuille, qu'on pourroit dire auoir eſté renommee de quelque Prince nommé Iean, mais ie penſe que pluſtoſt de Iane le pere des hommes, & que ſes enfans ſe tenans en Gaule l'honorerent de ce nom en ſouuenance de leur aieul: neantmoins en laiſſe-ie le iugement a chacun libre, puis que le defaut des eſcrits anciens, nous font quitter la partie, & nous arreſter au milieu du chemin penſans faire vn plus long diſcours.

Voy le Seig. de Iannille en la vie de S. Loys.

Or quoy qu'il en ſoit, ſi eſt-ce que cette place eſt plus ancienne que d'vn iour, comme ainſi ſoit que le ſire de Ianuille du temps de l'entrepriſe de ſaint Loys pour le voiage de la terre ſainte y alla en beau equipage, dreſſant, & leuant baniere de ſes ſuiets, & ne recognoiſſant Seigneur quelconque, ainſi que luy-meſme confeſſe en ſes eſcrits, & hiſtoire. Cette ville eſt aſſiſe ſur la riuiere de Marne, qui luy paſſe au pied, & qui luy embellit, & engreſſe le payſage, & la deſcription de laquelle eſt naïuement faite par le Seigneur Remy Belleau en ſa Bergerie: auſſi eſt-ce l'appennage de celle maiſon treſilluſtre de Guiſe, ſortie de l'eſtoc de Lorraine, & pour reuerence de laquelle, quand bien la place ſeroit la plus moderne de ce Royaume, ſi eſt-ce que

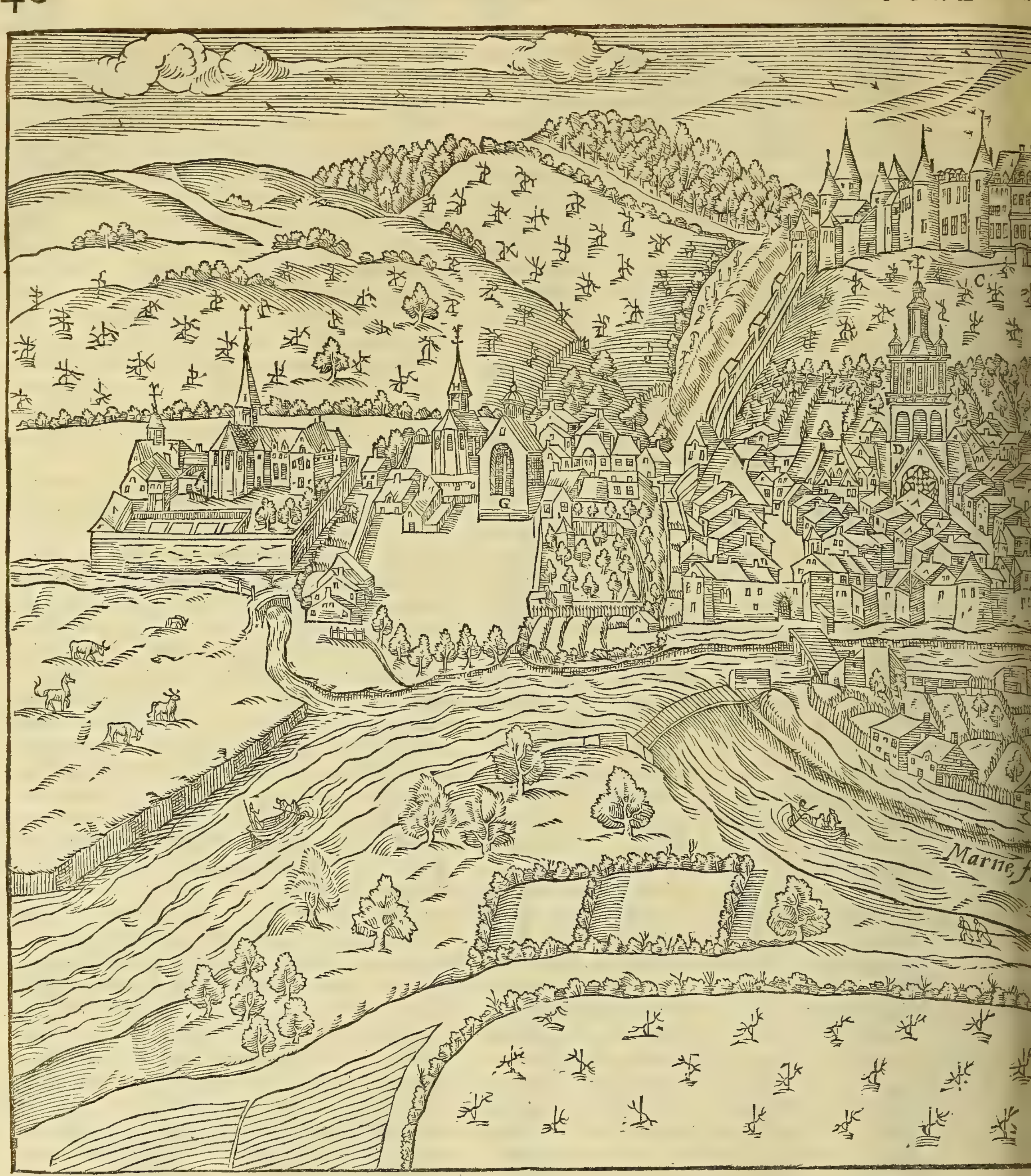

nous la preſenterions au lyſeur a voir telle qu'elle eſt en ſon plant, comme auſſi elle eſt en cet œuure effigiee : tant pour eſtre vne ancienne principauté annexee en la maiſon de Lorraine, & donnee a vn des puiſnez de la maiſon pour apennage, ainſi que pourrez lyre en la Gaule Belgique du Seigneur de Vvaſſebourg : que pour ce qu'en icelle ſont enterrez les illuſtres Princes Ducs de Guiſe, Claude frere du bon Duc Anthoine de Lorraine, & François fils dudit Claude, le vray rempart de la France, & celuy qui a par ſa vaillance guerroyez, & eſtõnez les plus braues, & puiſſantes nations de l'Europe ſoubs le nom, & enſeignes des Roys de France ſes ſouuerains Seigneurs, pour le ſeruice deſquels il ſ'eſt employé toute ſa vie, & laquelle a la fin il y a perdue en ces maudits troubles ſuſcitez ſous pretexte de religion, mais pluſtoſt pour accabler l'eſtat, & repos de France. Car tenant les rebelles aſſiegez a Orleãs, & eſtant ſur le point de les forcer, fortune (mais pluſtoſt la malice des hommes) luy enuiant ce bon heur ſuſcita vn poltron Poltrot, lequel comme vn Iudas traiſtreuſement bleça cet Herculé Gaulois, & oſta ce Soleil a la France, mais non pas ſa memoire, car outre ſes faits qui demeurent grauez au cœur de tous les vrays fidelles ſuiets des Roys, & la gloire de ſes victoires, il y a laiſſé des enfans tels, & ſi ſegnalez que il ſemble que François de Lorraine Duc de Guiſe, reluiſe en la face de Henry ſon fils aiſné Prince de Ioinuille, & ores Duc Guiſié, & de Charles ſon puiſné Duc du Maine : la proüeſſe deſquels en leur grande ieuneſſe ſ'eſt faite cognoiſtre par toute l'Europe, ne pouuant eſtre compriſe par ce

Ioinuille apennage de la maiſon de Lorraine.

Françoys Duc de Guiſe occis deuant Orleans.

Henry, & Charles fils du Duc de Guiſe.

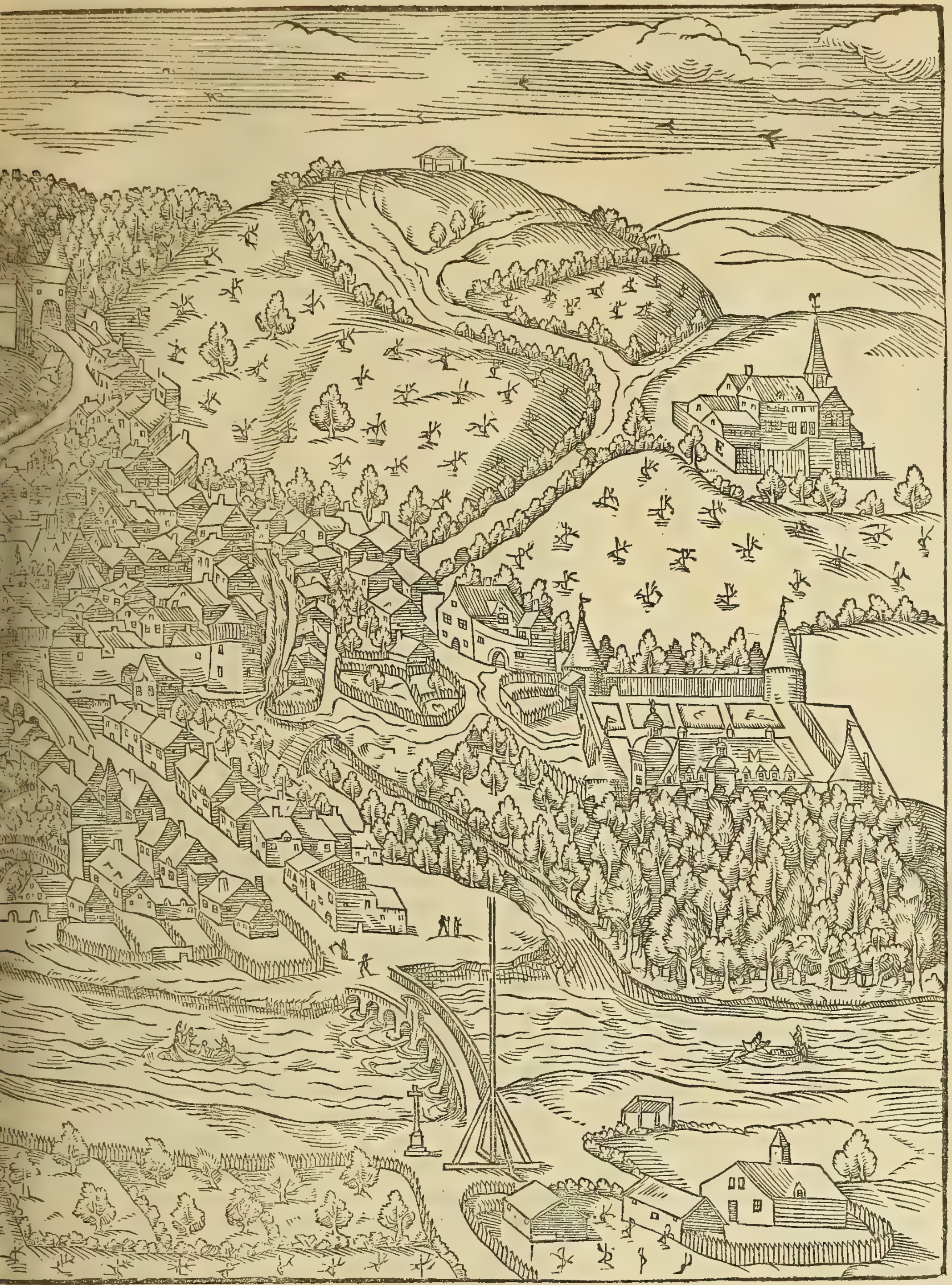

A. L'egliſe collegiale S. Landeric.

B. Le Chaſteau.

C. Vignes.

D. La paroiſſe noſtre Dame.

E. L'auditoire.

F. L'egliſe ſaint Michel.

G. L'hoſpital.

H. La chapelle du Cymetiere.

I. Conuent des religieuſes noſtre Dame de pitié.

K. Hopital neuf.

L. S. Anne, Cordelieres.

M. Grand Iardin.

N. Riuiere de Marne.

Madame ntoinet- de Bour n.

que la France tient d'eſtendue. Ie fais auſſi icy tel compte de cette ville, quoy que petite, pource que c'eſt le domicile, & retraite de vertu, & chaſteté qui ſembloit eſtre chaſſee de la France, où elle reſide en la compaigne de celle treſilluſtre Princeſſe, & vray miroir de pudicité Madame Antoinette de Bourbon fille de François Comte de Vendoſme, & grãde Tente des feuz Roy de Nauarre, & autres Princes de cette Royale maiſon de Vendoſme ſortis de l'eſtoc de Bourbon, laquelle Dame vit encor a preſent, & ſe tient a Ioinuille pres la memoire de ſes enfans, & mary, attẽdant l'heure qu'il plaira a Dieu l'appeller pour aller iouyr en l'autre ſiecle de leur compaignie. Cette ville eſt ſur les derniers limites de Champaigne, & croy que iadis elle fut de la contribution de Lorraine, bien que du pays Langrois duquel nous parlerons ayans deſchiffré ce qui eſt de la Champaigne, comme auſſi il y a pluſieurs places là voiſines, leſquelles ne deuoyent recognoiſſance aucune a Seigneur quelconque, ſ'eſtans emãcipez de la ſuiection des Roys, lors qu'aduint celle grande decadence du Royaume Gauloys ſoubs les hoirs de Charles le grand : & leſquels depuis on a contraints de recognoiſtre quelcun, puis que il n'y a aucun tenant terre qui ſoit ſans ſouuerain, au moins ſ'il demeure en pays, où il y ait des Roys, & des Princes qui ne vueillent point de compaignon.

Princes Lorrains vrais Gaulois, & touſiour vnis aux Roys de France.

Au reſte pour ce que pluſieurs, mal affectionnez a la maiſon de Lorraine, & tranſportez de ne ſçay quelle fantaſie, diſent que les Princes de cette ſouche ne ſont point Françoys, ie leur demãde en quel ranc eſt-ce qu'ils mettent le Royaume d'Auſtraſie,

& qui, & quels ont eſté ceux qui l'ont poſſedé, & m'ayant ſatisfait a ceſte demande, ie reſpondray a leur meſdire, & enſemble leur monſtreray que de tout téps les Lorrains ont tenu en franc Aleu le duché de Barroys, & leCõté de Guiſe en hõmage de la couronne de France, & ſe ſont touſiour comportez comme les amys, & obeiſſans d'icelle, & quand a Ioinuille, bien que ce ſoit d'acquiſition, ſi eſt ce que il a ſi long temps de la iouiſſance, que la place eſt conuertie en heritage patrimonial.

Seigneur de Ioinuille ſont ſeneſchaux hereditaires de Chãpaigne.

Eſt a noter que quiconque eſt ſeignenr de Ioinuille eſt auſſi Seneſchal hereditaire de Champaigne, & cecy par don de Roy, ainſi qu'il appert par les lettres du Roy Loys pere du Roy ſainct Loys datees de l'an mil deux cens vingt cinq.

Godeffroy de Buillon enterré a Ioinuille.

Il y a diuerſes Egliſes a Ioinuille, la principale deſquelles, & qui eſt canoniale eſt celle de ſaint Landeric, en laquelle on tient que ſont les oſſements de feu de loüable memoire ce grand Roy Hieroſolimitan Godeffroy de Buillon chef de la race Lorraine, comme auſſi y eſt dreſſé le tombeau de feu Monſieur Claude de Lorraine Duc de Guiſe, qui eſt eſtimé des plus ſuperbes ouurages de ce royaume, & en ſomme comme iadis les ſeigneurs de Ioinuille auoyent leur monuments a la chapelle du Chaſteau, les ſeigneurs modernes les ont a ſaint Landeric, où ils ont fait tranſporter les cendres de Godeffroy leur predeceſſeur, & anceſtre.

Egliſes qui ſont a Ioinuille.

A pres y a deux maiſons ou monaſteres de filles, l'vn des ſœurs ſacrees a Dieu ſous la reigle de ſaint Françoys, & dictes de ſainte Clere, ou Cordelieres, qui fut iadis le prieuré de ſaincte Anne: l'autre eſt de religieuſes de l'ordre de Citeaux dedié a noſtré Dame de pitié, & fondé par Madame Antoinette de Bourbon ducheſſe douairiere de Guiſe, comme encor y a vn hoſpital commencé, & fort auancé, affin que la charité ſoit ioincte a la deuotion, & la miſericorde au diuin ſeruice.

Ioinuille bruſlee de noſtre temps par les Eſpaignols.

Ceſte petite ville fut toute bruſlee, ſauf le chaſteau par les Eſpaignols, lors que l'Empereur Charles le Quint vint aſſieger ſaint Diſier, voiſin de ceſte place: mais le Chaſteau fut preſerue, & la ville, eſt rebaſtie plus belle que iamais, y ayant vſé de grande liberalité pour le ſoulagement de ſes ſuiets la ſus nommee Princeſſe douairiere de Guiſe.

Baronies ſuiectes a Ioinuille.

Sous la iuriſdiction de Ioinuille (erigee en Principauté du temps de Henry ſecond) ſont & dependent les baronies de Sailly, Douleuant, Roches eſclairon, & autres chaſteaux, bourgs, & villages, comme ainſi ſoit que ceſte ſeigneurie ne fut iadis que ſimple baronnie.

Cheualiers de la roche blãche a Ioinuille.

Au Chaſteau y a vne tour nommee la Tour carree, qui eſtoit l'ancienne demeure des ſeigneurs, & la Tour dicte, la Roche blanche, de laquelle ſont iſſus (ainſi que portent les anciennes Choniques du pais) les bons, & illuſtres cheualiers, qui ont le temps paſſé donné bruit, & luſtre au pais, & a la maiſon d'où ils eſtoyent deſcendus, ainſi qu'ont fait depuis ceux deſquels auons parlé cy deſſus, & leſquels ont eu leur ſource du ſang genereux de Lorraine, & de Bourgoigne.

Aymon li. 5. chap. 51.

La ville de Ioinuille fut cloſe de muraille par le Roy Loys le gros, ainſi que recite Aymõ en ſon hiſtoire: mais c'eſt celle qui eſt en Beauſſe, & non ceſte Champenoiſe.

Vaſſy ville & ſon aſſiette.

En ce pays eſt auſſi la ville de Vaſſi, qui eſt de la contribution, & heritages de la maiſon de Guiſe, & patrimoine, & ſucceſſion de Madame Marie Stuard royne d'Eſcoſſe, & eſt vn ſiege Royal aſſiſe au milieu des boys, & foreſts de haute fuſtaye ſur vne petite riuiere nommee Bloiſe, & ayant de belles fontaines, & entre autres deux, l'vne deſquelles ſe nomme Brouzeual, lez Vaſſi, & l'autre eſt en l'hoſpital du Donjon, laquelle iecte ſi grande quantité d'eau, qu'en moins de cent vingt pas pluſieurs moulins en meulent. Ce qui eſt de rare en ceſte ville, eſt que non guere loing d'icelle, on treuue des mines de terre, de laquelle on fait & cuit le Bouliarmeni tant priſé, & qui eſt porté a diuers vſages, & par la France & autres Prouinces tant lointaines que voiſines. Or iaçoit que ce lieu ne ſoit de guere grande conſequence ny antiquité, aumoins que nous en ayons les inſtructions, ſi eſt ce que nous n'auons deſdaigné d'en mettre icy le portrait, à cauſe que de noſtre temps ceſte ville a eſte renommee entre les plus ſegnallees de ce royaume, & l'occaſion en a eſté telle.

Cauſe d renom de Vaſſy de noſtre tép

En l'an mil cinq cens ſoixante deux apres l'edit deteſtable de Ianuier comme les ſeigneurs de Guiſe, ſe fuſſent retirez en leur maiſon pour contenter les chatouilleux, qui ne pouuoyent ſouffrir que ceux cy maniaſſent les affaires, la neceſſité du Royaume, & les menees des proteſtans feirent que la Royne mere du Roy commanda au Duc de Guiſe de ſ'en reuenir en Court, lequel ſ'eſtoit retiré en Alemaigne, auec deſir de là paſſer ſon temps, attendant de voir quelle fin pourroyent prendre, ou aumoins le train des troubles commencez en ce royaume. Faiſant ſon voyage, il entend que ceux de la pretendue religion reformee, ou pour parler ſans vſer de tiltres fardez, les heretiques, preſchoient en ſon gouuernement, & qui plus eſt ſur les terres de la Royne d'Eſcoſſe ſa niepce, leur feit deffendre tel exercice, comme fait contre les edits, qui portoyent que contre la volonté des ſeigneurs il ne ſeroit permis aux Huguenots de faire preſches en place quelconque. Les Proteſtants de Vaſſy enorgueillis pour les chefs qui les ſupportoyent, refuſent d'obeir au lieutenant du Roy, ſe moquent de l'Eueſque de Chaalons, & peu ſ'enfaut qu'ils ne luy facent outrage. Le Duc de Guiſe ayant a paſſer par là pour parfaire ſon voyage, enuoye quelques vns des ſiens aduertir les Huguenots de ſe deporter de faire leur badinage, luy preſent, mais tant ſ'en faut qu'ils luy obeiſſent, que pluſtoſt par deſpit, ils entrent en leur grange, font monter leur Mophty, & predicamenteur en chaire, & offenſent les gens du Duc, les troupes duquel arriuans durant cecy, le feu ſ'eſchauffa de telle ſorte que les miſerables Huguenots furent punis de leur inſolence, & chaſtiez de telle ſorte que pluſieurs y mourãt de pleine arriuee, & ſur la furie des ſoldats, les autres furent pris, & conduits ailleur pour en faire iuſtice.

Huguenots batt a Vaſſy p le Duc Guiſe.

Ce fait equitable, & qui eſt du deuoir d'vn lieutenant de Roy contre les rebelles, fut appellé par les Huguenots le maſſacre de Vaſſy, & duquel ils ont fait plus de bruit que iamais les anciens ne feirent de celle deffaite d'hommes que Theodoſe le grand feit faire a Theſſalonique pour l'iniure faite a l'effigie de ſon eſpouſe. Sur ce maſſacre (diſie) & pour la vengeance d'iceluy, les freres Euangeliques ſe diſent auoir pris les armes contre le Roy, & ſous couleur d'en vouloir a Monſieur de Guiſe, ils n'ont pardonné a choſe quelle que ce ſoit au royaume, iuſques a attẽter ſur la perſonne du Roy,

& des Princes du ſang, & ſur les choſes plus ſaintes. Ce maſſacre eſt celuy qui a rendu renommee, ou pluſtoſt infame ceſte ville, laquelle depuis ſ'eſt mōſtree vne vraye pepiniere & retraite de vagabonds, touts les fugitifs ſ'y retirans, comme a vn lieu propre a leur deſſein, & lequel ie vous ay fait paindre icy, affin que vous iugez ſi les Cauſaires ont grande occaſion de fonder leur querelle ſur vne raiſon, & couuerture ſi peu equitable, & n'eut eſté le bruit qui court de ceſte folie, ie n'euſſe eſté ſi ſimple de m'amuſer a vous donner la peine de iecter l'œil ſur vne place de ſi peu de merite. Sortant de Ioinuille, vous entrez auſſi toſt au pays de Parthois, qui eſt vn des plus beaux, & grands bailliages qui ſoyent en Champaigne, ainſi que dirons cy apres, ayans parlé de la ville qui en eſt la capitale, a ſçauoir Victry, laquelle fut iadis du Comté Champenois, & eſt poſee ſur la riuiere qu'on nomme la Saux, laquelle vient du Barroys, & a ſa ſource pres le village de Chenets fortifié de noſtre temps durant les guerres d'entre les Roys de France, & d'Eſpaigne, qui eſt a quelques douze lieües, ou enuirō de Victry, au deſſous duquel enuiron demye lieüe, ceſte petite riuiere ſe va rendre & ietter dedans le fleuue de Marne.

Victry en Parthois & ſon aſſiette

L'antiquité de ceſte ville eſt par aucuns priſe comme ſiege des legions Romaines, a cauſe qu'on tient que ce fut là qu'elles eſtoyent en garniſon pour empeſcher que les Germains ne feiſſent des courſes ſur les Gaules, & que de la legion dicte victorieuſe, ou en Latin *Legio Victrix*, ce lieu fut nommé *Victriacum*, dequoy ie laiſſe penſer a chacun ce que bon luy en ſemblera, bien que la raiſon m'en ſemble fort apparente, entant que les Romains choiſiſſoyent les lieux tels que ceſtuy cy, pour faire teſte aux ennemys, Victry eſtant adoſſé des monts de Champaigne, & de places ſemblables il ſ'en treuue auoir eſté baſties pour meſmes occaſions, ainſi que Conſtances en Normandie, & le fort qui eſt encor en Auuergne, où les Romains ſ'arreſterent, faiſans teſté aux Gaulois au ſiege de la cité de Gergouie.

D'où vient le mot de Victry.

Ie treuue le mot de Victry mentionné en deux lieux par les anciens auteurs de Gaule, & premierement le village dit en Latin *Victoriacum*, qui eſt Victri, lequel eſt pres de Paris, où les enfans royaux eſtoyent nourris, ainſi qu'on peut recueillir de Gregoire de Tours en ſon hiſtoire, & duquel auſſi on prend qu'en ce meſme village de Victry fut occis le Roy Sigebert, qui venoit (eſtant appellé par quelques François) pour eſtre Roy, & affin qu'il chaſſaſt le ſuſdict Chilperic de ſon ſiege.

Gregoire hiſt liu. 4. & 6.

Victry pres de Paris.

Et dans Aimon, & au meſme Gregoire on trouue vn autre Victry qui porte le nom de Chaſteau, où ſ'enferma, & fut aſſiegé Munderit (ſoy diſant Roy) par Theodoric Roy de Mects : ce qui me fait croire que c'eſt ce meſme Victry, que nous deſcriuons a preſent, & qui eſt renommé de la legion Romaine dicte victorieuſe.

Aymon li. 2. chap. 8. Gregoir. hiſt. fran liu. 3.

Ceſte ville, & habitans d'icelle ſ'eſt maintenue en grande fidelité, du temps que les Comtes de Champaigne luy commandoyent, comme auſſi les Comtes ont eſté fort affectionnez enuers icelle, & y ont fondé troys prieurez l'vn appellé de ſaincte Croix, l'autre ſainte Geneuiefue, & le troiſieſme dedié a ſaint Thibauld, comme encor y ont dreſſé vne Egliſe collegiale où les Chanoines ſont dotez, & rentez fort rochement: y ont encor fondé vn monaſtere de religieuſes de l'ordre de Ciſteaux, & eſtably vn ſiege de Bailly a Victry, comme des principaux qui anciennemēt ont eſté erigez en Champaigne, comme auſſi il eſt le plus grand, d'autant qu'il a ſon eſtendue en carré de trante cinq a quarante lieües, commençant a ſaint Deſier ſur la riuiere de Marne, & au deſſus vers le midy, iuſques a Nogent l'Artaut vers le Septentrion. Et en la Gaule Belgique, comme la plus grande partie de ce bailliage, y eſt auſſi enclos, & du coſté de Midy, & des Ardennes, il ſ'eſtend iuſques pres du Duché de Luxembourg, & a l'Occident : il ſe ioinct a la Brie.

Limites du pays & Bailliage de Parthois.

Sous ledit Bailliage il y a huit Preuoſtez, & Chaſtellenies en chacune deſquelles, il ſouloit iadis auoir ſiege particulier de Bailly, où lon tenoit ordinairement les aſſiſes, à ſçauoir a Chaſteau Thierry, & Chaſtillon, qui ſont ſeparez du corps de ce Bailliage, ſaincte Menehout, a Feiſmes, Eſparnay, Roueray, Paſſeauant, Vertus, & Larzicourt.

Terres reſſortans au Bailliage de Victry.

Mais le ſiege de Vertus en fut oſté dés le temps du Roy Iean, à cauſe que ceſte place fut erigee en Comté particulier auec ſon Bailly, en faueur de Valentine de France fille du Roy, & donnée pour femme au ſeigneur de Milan. Quand a Larzicourt il fut auſſi eſchantillé de ce Bailliage, à cauſe que du temps de Loys onzieſme, le Roy voulant vnir la cité de Narbonne limitrophe inſeparablement a la couronne, il quicta Larzicout aux Comtes de Foix en recompence de la cité ſuſdicte, aymant mieux ce ſage Roy auantager les autres en reuenu que laiſſer vne place forte entre autres mains que du ſouuerain de tout le royaume. I'ay dit que les habitans de Victry ont eſté iadis autant affectionnez a leur Comte, comme ils ſe voyoient aymez de leur Prince, pour lequel ils n'ont rien eſpargné, & ont enduré de grans maux pour ſon ſeruice : & qu'il ſoit vray, on lyt és annales de France que Loys le ieune eſtant irrité contre Thibauld Comte de Champaigne, & ſçachant la loyauté des Victriens vers leur Comte, fut a l'improuiſte ſur eux en l'an de grace mil cent quarante trois, & ſe vengeant des maux que Thibauld auoit fait en ſes terres, mit le feu a Victry, de ſorte que les habitans cuidans ſe ſauuer en l'Egliſe y furent bruſlez iuſqu'au nombre de mil cinq cens perſonnes, tant hommes que femmes, & petits enfans, ce qui incita ſaint Bernard a tencer le Roy, tant pour ſa cruauté trop extraordinaire & exceſſiue, que pour auoir pourſuiuy ſa vengeance iuſqu'aux ſaints lieux, & ſans reſpecter les autels, ny la preſence du ſaint des ſaints, aſſiſtant en l'Egliſe, & pource le Roy touché de repentence, voüa le voyage de la terre ſainte, qu'il executa, cuidant par ce moyen purger & effacer ſon peché d'vn effuſion de ſang ſi cruelle.

Victry ruiné par Lois le ieune.

Voy Paul Emile liu. 5. de l'hiſt. de France.

Et cōme ceſte ville auoit eſté loyalle au Comte, elle a vſé de pareil deuoir enuers les Roys depuis que le pays Chāpenoys fut reüny a la couronne de France : car il ne fut onc en la puiſſance des Angloys, ou Bourguignons de l'eſbranſler de ſa deuotion, & quoy que le Comte de Brienne appellé Iean de Luxēbourg, pere du Cōneſtable, Comte de ſaint Paul qui fut defait a Paris du temps de Loys onzieſme, ſe mit en tout deuoir de prendre ceſte ville, ſi ne peut il onc gaigner les citoyens, leſquels aymerent mieux voir bruſler leurs maiſons, & villages

Victry ruinee par Iean Cõte de Briẽne.

que ſe dire ſuiets du Duc de Bourgoigne, pour lequel ce Comte de Brienne batailloit lors contre le Roy Charles ſeptieſme. Ainſi fut pour la ſeconde fois ruinee cette ville,l'vne pour Loys le ieune,l'autre par ce Comte Iean de Luxembourg ennemy iuré de la maiſon de France,lequel la bruſla auec plus de ſeptante deux villages aux enuirons d'elle. Et de noſtre temps que l'Empereur Charles d'Auſtriche vint aſſieger ſaintDeſier,cette ville ſentit encore vn eſtrange coup de foüet, d'autant que les habitans faiſans de grandes faſcheries aux fourrageurs, & viuandiers du cãp Imperial,l'Empereur deſpecha le Cõte Guillaume de Fuſtamberg auec bõnes forces pour ſ'emparer de cette ville, & en chaſſer les troupes Françoiſes.

Victry 3. ruinee par Charles le quint Empereur.

Henry de Lenõcourt Comte de Nanthueil Bailly de Victry.

Ceux qui eſtoyent dedans, aduertis de cecy, ſortirent de Victry, & abandonnerent & Chaſteau, & ville : & l'Alemant y arriuant ſe vengea contre les baſtimens, bruſlant toute la ville en vengeance, comme lon dit de ce que Henry de Lenoncourt Comte de Nanthueil, & lors Bailly de Victry,auoit gaſté,& bruſlé par le commandement du Roy,quelques terres & places voiſines, & ſur la frontiere duDuché de Luxembourg,& païs du Liege: & ainſi eſtant demeuré quelque reſte des ruines precedentes,cette cy raſcla tout,& demoura Victri deſtruite de fons en comble.

Le Roy François I. fait rebaſtir la ville deVictri

Or la paix ayant eſté faite entre les Roys,comme le grand Roy François premier du nom cogneut de quelle importance luy eſtoit ce lieu de Victry, & la neceſſité qu'il y auoit de le rebaſtir pour fortifier,& armer la frontiere de Chãpaigne pour les guerres qui lors ſ'eſmouuoyẽt a peu d'occaſion, il enuoya pluſieurs Architectes, & ingenieux qui ſe cognoiſſoient a dreſſer les plans d'vne fortereſſe, leſquels ne trouuans la place où premierement fut Victry fondee, propre ny commode pour mettre en deffence,à cauſe que du coſté de Septentrion il eſt couuert, & commandé d'vne montaigne aſſes haute, choſe qui iadis n'eſtoit de telle nuiſance,pour ce qu'on ne ſ'aidoit pas du tonnerre furieux du canon:par l'aduis, & pourſuite du ſuſdit Seigneur Comte de Nantueil Cheualier de l'ordre & capitaine de cinquante homme d'armes, le Roy ordonna, & voulut par ſes patẽtes donnees a Bloys au moys de May mille cinq cens quarante cinq,& verifiees en la court de Parlement au meſme an,& le vingt deuxieſme de Iuing,qu'elle fut rebaſtie en lieu commode, & où elle peut eſtre fortifiee.

Mõtcourt village où à preſent eſt Victry.

Ainſi fut choiſy vn petit village appellé Montcourt,pource qu'il eſt aſſis ſur vn coſtau, ou petite montaigne ſur la riuiere de Marne, lequel ſ'eſleue ſi doucemẽt qu'il ſemble que ce ſoit vne perpetuelle planure, & lequel eſt a vne demye lieüe du lieu où auparauant fut la ſuſditte ville. A cette œuure fut employé vn excellent Architecte nommé le Seigneur Hieronyme Marin Boloignois, & Italien pour en dreſſer l'enceint,& plant, & faire le deſſein comme la fortification en ſeroit faite, lequel la cõpaſſa,& dreſſa ſuyuant la forme,& figure qu'on luy voit auoir a preſent,& ſuyuant laquelle les habitãs d'icelle l'ont conſtruite & edifiee. Et a fin que le Roy ſusnommé les encourageaſt a la beſoigne, & leur donnaſt moien de ſe remettre ſus des pertes paſſees, & qu'ils peuſſent commodemẽt ſ'habituer en cette nouuelle colonie, il leur donna pluſieurs franchiſes,priuileges,& immunitez:& entre autres voulut par les meſmes lettres que deſſus, que le siege capital du Bailliage ſeroit tranſporté en cette nouuelle ville, a fin que le changement de place ne luy fut preiudiciable: ordonna encor que tous les autres ſieges & iuriſdictions qui ſouloyent eſtre tenus,& exercez en l'ancien Victry, continuaſſent en ſa nouuelle colonie,laquelle il commanda que deſlors fut nommee Victry le Françoys, en memoire de ce grãd Roy qui en eſtoit le reſtaurateur,& c'eſt ainſi que maintenant on l'appelle. Puis par autres ſiennes lettres donnees a Blois au mois de May mille cinq cens quarante cinq, & verifiees en la court de Parlement le vingt deuxieſme de Iuing, & en la court des aides le dix neuuieſme de Mars, & en la chambre des Comtes le ſixieſme dudit moys, & en la meſme annee,il ordonna trois foires l'an en icelle ville,la premiere qui commenceroit le iour de la feſte de la Magdelaine,& dureroit huit iours ouurables.

Bailliage remis a Victry.

Victry le François pourquoy ainſi apellé.

Portraict ou P

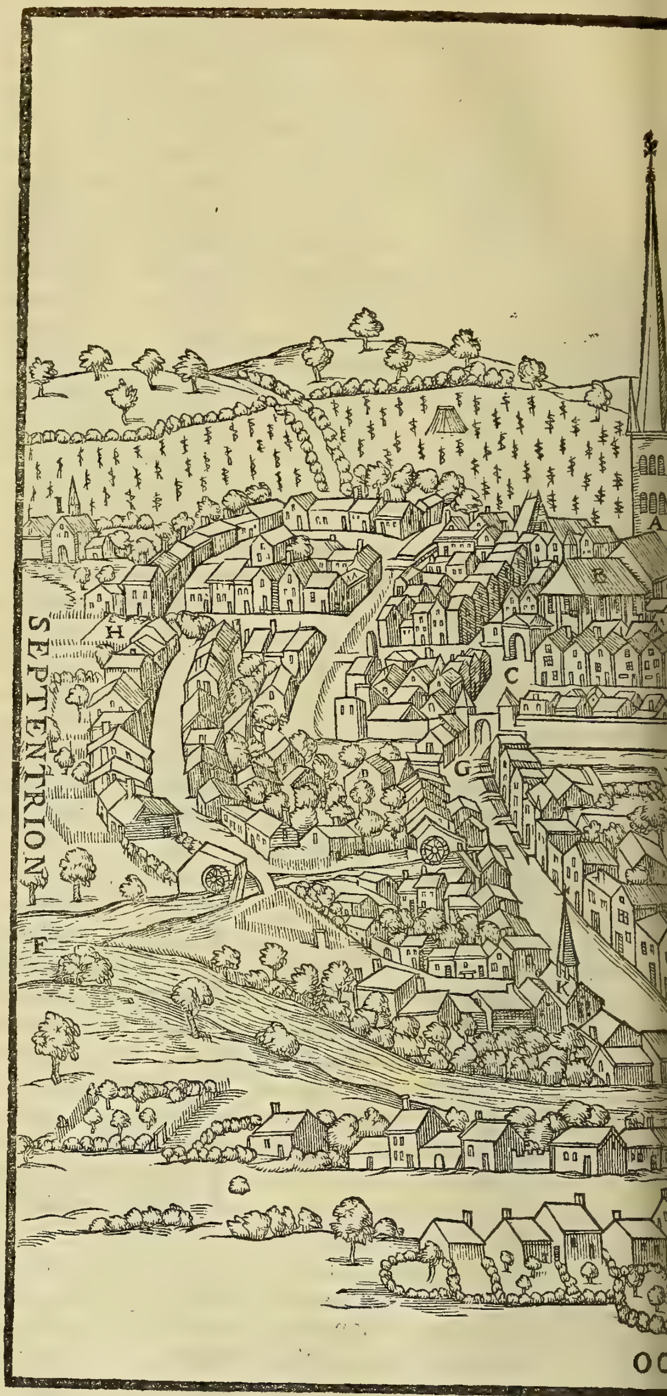

le de Vaſſy.

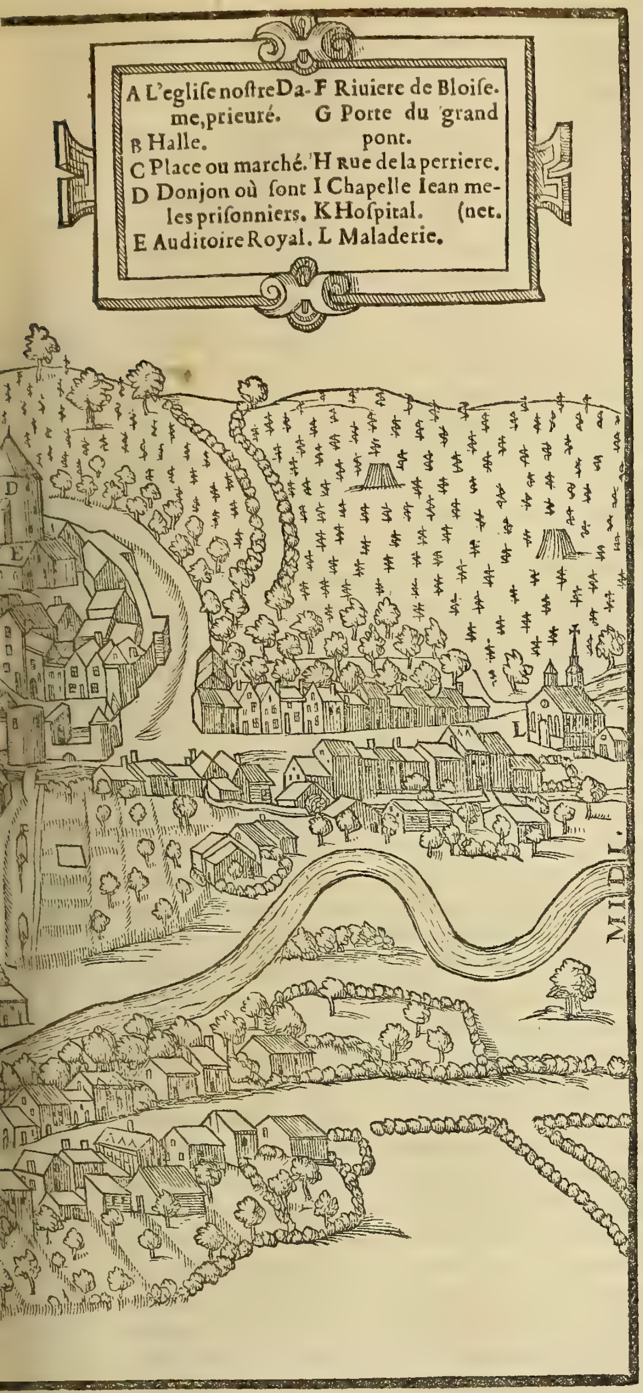

Foires octroyees a Victry.

bles. La ſeconde ſeroit a la ſaint Martin d'hiuer, qui dureroit auſſi huit iours, & la troiſieſme qui fut tenue l'eſpace de quatre iours a la feſte de ſaint Mathias au moys de Feburier: y aiouſta encor pour aduancer, & accroiſtre le cours du trafic que toutes les ſepmaines il y auroit trois iours de marché le Lundy, Ieudy, & Sabmedy, & que la cognoiſſance de touts contracts paſſez és dictes foires pour le faict d'icelles appartiendroyt au Bailly dudit lieu de Victry, comme au conſeruateur des foires de Lyon, à ſçauoir auec vn pareil priuilege. Et pour ne laiſſer choſe qui peut ſeruir a l'ornement de cette colonie Françoiſe, le Roy ſuſdit voulut que la ville de Victry ſeroit d'oreſenauãt ville d'arreſt, & qu'on y pourroit arreſter ſans commiſſion ny mandemẽt tout ainſi qu'on fait a Paris, & autres villes ayans ce priuilege & octroy d'arreſt, duquel les oppoſitiõs, & appellations interiectees viendroyent a la cognoiſſance du Bailly de Victry, auquel toucheroit d'y donner iugement. Ainſi ce grand Roy eſtant le pere de cette colonie, & le ſecond fondateur de Victry, luy donnant ſon nom, voulut auſſi la faire reſſentir de ſes graces, & la ſatiſfaire des trauaux ſoufferts en ſon ſeruice, la garentiſſant des courſes ennemies, & l'eſgalant par ſes priuileges aux plus grãdes, & mieux priuilegees villes de ce royaume.

Priuileges de la ville de Victry.

Aſſiette de la ville nouuelle de Victry.

Cette ville nouuelle eſt ſituee (comme dit eſt) ſur vn coſtau, ayant a l'Orient la plaine du Parthois, & a l'Occident elle eſt cloſe des flots, & ondes de la riuiere de Marne, outre laquelle on voit vne belle & grãde praërie fort fertille, & laquelle ſelon le cours de ce fleuue va iuſqu'à Charẽton, où la Marne ſ'engoulphe dedans la Seine auoiſinant la grande cité de Paris: & du coſté de Midy, & Septentrion la ville ſuſditte de Victry a des terres labourables ſe reſſentans de la fertilité, & abondance de laquelle la Champaigne eſt recommandee. C'eſt a Victry que le ſuſdit fleuue de Marne commence a porter vaiſſeaux a charge, & ſur laquelle on met les denrees de Parthois, qui eſt bien vne des contrees autant fertile qu'y ſoit en France.

Où Marne cõmence a porter bateaux.

Auſſi eſt-ce ſur cette riuiere qu'on conduit a Paris toutes ſortes de marchandiſes, comme grains, legumages de toutes eſpeces, fer, bois, chanures, & autres denrees eſquelles le païs de Parthois abonde, & duquel cette ville eſt la capitale, & pource eſtoit elle ditte auant ſa ruine Victry le Parthois. Ie ſuis marry que ie ne puiſſe dire la cauſe pour laquelle ce pays porte ce tiltre de Parthois, veu qu'il n'eſt point ancien, puis que pas vn des auteurs du temps iadis (aumoins que i'ay leu) n'en fait aucune mention, & toutesfois ie ne penſe point que ſans cauſe on luy aye donné ce nom, mais de deuiner deſſus ce n'eſt a moy, qui cerche les vrayes origines, & qui ne veux ia me fonder ſur des ſimples coniectures. Au reſte ce pays eſt grand (ainſi qu'auons monſtré cy deſſus) & clos de touts coſtez des riuieres de Saulx, & de Marne qui le rendent preſque comme vne Peniſule, ſi ce n'eſt du coſté d'Orient, qu'il y a eſpace de deux lieües entre ces deux riuieres, & en ceſt endroit eſt aſſiſe la belle, forte, & fameuſe place, & fortereſſe de ſaint Deſier qui porte le nom du ſaint pour l'amour duquel elle a eſté baſtie, & par ce moyen on la cognoiſt eſtre moderne.

Aſſiette de la ville de S. Deſier.

Ceſte ville fut aſſiegee par l'Empereur Charles le Quint en l'an mil cinq cens quarante quatre, lors que Victry fut ruinee, & d'autant que ceux de dedans, ſur leſquels commandoit le Comte de Sanxerre, n'eſtoyent pour faire teſte a vne armee de octante milles hommes, qui eſtoyent a la ſuite de ceſt Empereur ils la rendirent par compoſition, & ſortirent touts la lance ſur la cuiſſe, tabourins ſonnans, & enſeignes deſploiees. Ceſte ville, & fortereſſe a eſté depuis remparee & fortifiee, comme eſtant vne porte pour donner ou deffendre l'entree a quiconque voudroit ſe rüer ſur le pays de Parthois: auſſi de l'autre coſté eſt la ville Victry ſeruant de meſme choſe, & eſtant comme vne frontiere contre ceux qui viendroyent du coſté de Luxembourg. Mais il eſt temps deſormais de voir le reſte du pays Champenois, & Briois ſans nous amuſer ſi longuement en chacune place, neantmoins ne ſuis-ie marry de m'eſtre arreſté ſur ceſte-cy, à cauſe, des fortunes qu'elle a ſouffertes, & que

Siege, & priſe de S. Deſier l'an 1544.

de noſtre temps elle a eſté remiſe en ſa force premiere.

Du reſte des villes, & citez de Brie, & Champaigne, tant celles qui ſont en la terre des Celtes, que celles qui ſont en la Gaule Belgique.

AV pays Champenoys, & Briois, qui eſt entre les deux riuieres de Seine, & Marne, ſont (comme auons dit) Bar ſur Aube, Arſy, Ville-neuue l'Eueſque, Nogent, & autres deſquelles il me ſuffit dire en quel pays elles ſont aſſiſes: apres ce on vient a entrer au bailliage de Prouins, qui eſt la baſſe Brie, où ſont les villes de Sezane, Loy le Chaſtel, Bray ſur Seine, & Montereau: cette derniere eſtant renommee, pour ce qu'en icelle fut occis ce grand perturbateur du repos de la France Iean Duc de Bourgoigne fils de Philippe le hardy, pour & en vengeance de la mort de Loys Duc d'Orleans qu'il auoit fait occir a Paris, & pour les maux qu'il cauſoit au royaume, & contre le vray heritier de la couronne. Ce Duc fut occis ſur le pont de la ditte ville de Montereau, où encore on voit vne pierre poſee au meſme lieu où iadis fut maſſacré, & vne chapelle là aupres, ſelon que fut accordé par la tranſaction faite entre le roy Charles ſeptiéme, & Philippes Duc de Bourgoigne ſurnommé le Bon. Cette petite ville eſt aſſiſe entre deux riuieres, à ſçauoir a la confluence & emboucheure que font ſous le pont d'icelle les deux grands fleuues d'Yonne, & de Seine, ayant le chaſteau enclos entre les deux riuieres, & la plus part de la ville poſee au Gaſtinois, & les fauxbourgs ſaint Nicolas en la Brie, & nonobſtant toute la ville depend de la iuriſdiction Brioiſe: ayant vers le Leuant vne belle eſtendue de praëries entre les deux fleuues prenant le chemin de Troyes: au Ponent le Gaſtinois, au Septentrion la Brie, & au Midy encor le Gaſtinois, & finages de Moret. Cette ville eſt nommee par aucuns en Latin *Mons regalis*, par autres *Monaſteriolum*, deſquels noms le dernier me ſemble plus a receuoir, pource que iadis la grande Egliſe de noſtre Dame fut monaſtere, veu qu'encor a preſent le doienné porte titre de prieuré, & que l'enceint du cloiſtre où ſe tiennent les chanoines, porte la figure d'vne vraye habitation de moynes. De vous dire en quel temps elle fut baſtie, ou par qui, ie ne ſçauroy le faire, n'en ayant aucune inſtruction: bien diray que le chaſteau ſe reſſent d'vne grande antiquité, & eſt poſé en vne aſſiette ſi gentille, & propre pour fortereſſe, n'eſtoit qu'vne haute montaigne luy commande du coſté du vignoble qui eſt vers le Septentrion du coſté de la Brie, ce nonobſtant eſt la place forte, & logeable, & de belle eſtendue, les tours, & murs de laquelle monſtrent & ſon antiquité, & la ſuperbe de ſa ſtructure: & eſt maiſon Royale, en laq̃lle y a vn capitaine ordinaire aux gages du roy pour la garde de cette place. Le terroir voiſin de Mõtereau eſt fort plaiſant, & fertil, ayant bleds, vins, praëries, bois, fruits, & ſur tout le plaiſir de la chaſſe, pour eſtre le pays couuert d'vne infinité de buiſſons, & ſur tout du coſté de la Brie. Entre les deux riuieres ſont les villages de Marolles & Motu, duquel eſt Seigneur Meſſire Bertrand de Foiſſy cheualier de l'ordre du Roy, & vn autant excellent, & vaillant capitaine qu'on ſçauroit dire, lequel eſt recogneu ſous le nõ de Crenay, pour eſtre iſſu de la maiſon de Crenay, & ancienne & fort honorable. Voiſins de Montereau furent de noſtre temps les Seigneurs de Valery, ſortis du pays de Daufiné, & de ſouche illuſtre, & eſtoc fort genereux, l'aiſné deſquels & chef de la maiſon giſt en la grande Egliſe de la ditte ville de Montereau, recogneu pour ſes vaillances, & pour auoir eſté vn des plus fauoris du grand Roy François premier de ce nom. Cette place de Valery a eſté alienee de noſtre tẽps, & cauſé de grands procés, & depuis ſeruy d'vn tourment a la ville de Montereau durãt les troubles, à cauſe que de là ſortirent ceux de la perſuaſion Caluiniſte, lors que ſurprenãs cette place, ils paſſerent (ce qu'encor ils n'auoyẽt peu faire) en Brie, & furẽt donner cet aſſaut que chacun ſçait au Roy Charles neuuieſme pres de Meaux, luy ſ'en venant a Paris, ainſi qu'auõs fait veoir en nos annales. Du coſté de Brie on voit pluſieurs beaux & riches villages, le premier eſt Fonges, mais auant que d'y venir on voit vn prieuré renommé de S. Martin dependant de ſaint Lomer de Blois, & le baſtiment duquel eſt fort ancien, baſty au milieu des boys, & non trop eſloigné de la riuiere de Seine: apres on voit la Celle, Taners, Vernon, puis Valences, laquelle place bien que fut anciẽne, ſi eſt-ce que les guerres ayant tout conſumé, auoyẽt auſſi reduit a neant ce village, & n'y paroiſſoit que des vieilles maſures a vn lieu appellé le Carroy, & vers les Bordes: & de ce lieu ſont Seigneurs les aiſnez, & chefs des armes des Alegrins de Paris, ſortis du ſang & race illuſtre des Caieux de Normandie, & de deux chanceliers de France, l'vn qui viuoit ſous le Roy Loys le ieune en l'an mille cent trente neuf, & l'autre nõmé Iean Alegrin, tenoit les ſeaux du viuant du Roy S. Loys l'an mille deux cens quarante: le corps duquel giſt a ſainte Catherine du Val a Paris. Cette maiſon a duré flouriſſante iuſqu'au iour preſent, ayant des hommes de grãd eſprit, & employez au ſeruice des Roys, les vns pour les armes, les autres pour le fait de la iuſtice, de ſorte que depuis quatre cens ans en ça, il ne fut onc que ces Alegrins ne fuſſent employez, & le ſont encore, tãt cette ſouche a eſté fertille en vertu, que de ne ſ'eſtre eſtrãgee du vray chemin de ſon ancienne nobleſſe, & a laquelle ie doibs cet eloge, tant pour ce que la verité m'y contraint, que pour les obligations de courtoiſie, deſquelles ie ſuis redeuable a feu Emard Seigneur de Valences, & aux viuants freres du ſuſdit Guillaume Seigneur du meſme lieu, & gentilhomme autant accomply en ſçauoir, & bonnes parties deuës a gens de ſon calibre, qu'autre que ie cognoiſſe: & Octouian Alegrin Seigneur des Bordes, qui ne doibt rien a ſon frere en preud'hommie: ains comme ils ſont ſimboliſans en amitié, ils ſont auſſi ſemblables en toute perfection, & rareté, ſe raportans aux traits & lineamens des Seigneurs anciens chefs de leur famille. Outre Valence fut la place de Nangis, qui appartient aux Seigneurs de Beauuois, iſſus du ſang ancien & genereux, & leſquels ſe ſont faits treſbien recognoiſtre durant les troubles de France pour le fait de la religion: car le Seigneur de Giury puiſné de la maiſon eſtant au ſeruice du Roy, & ayant fait tout ce que vn braue chef peut pour garder le pont de Samoys, que l'ennemy

ne le

Villes du Bailliage de Prouins

Duc de Bourgoigne occis a Mõtereau.

Aſſiette de la ville de Mõtereau.

Comme Mõtereau ſe nomme en Latin.

Aſſiette du chaſteau de Mõtereau.

Fertilité du terroir de Mõtereau.

Seig. de Motu, de la maiſon de Crenay.

Maiſon de Valery.

Mõtereau ſurpris par les Huguenots.

S. Martin prieuré pres Montereau.

Valẽce village, & anciẽneté des Seig. d'iceluy.

Emard Guillaume & Octouiã Alegrins.

Nangis, & Seig. d'iceluy.

ne le ſurprit, fut auſſi a la garde de Corbeil, puis a la iournee de Dreux, où tant de nobleſſe Françoiſe perdit la vie, ce vaillant Seigneur ſacrifia auſſi la ſienne meſlant ſon ſang parmy celuy des ennemys qu'il auoit eſpandu, & y mourut en combatãt hardiment. Et ſon aiſné le Seigneur de Beauuois, & de Nangis, ayant combatu bruſquement, & blecé d'vne piſtolade en l'eſpaule fut fait priſonnier: puis deliuré à rançon, a porté cette playe vn long temps, iuſqu'à ce qu'il eſt mort, regreté de touts pour ſes vertus, & grande courtoiſie. En ce coſté encor de Brie eſt Blandy chaſteau fort beau, & poſé en belle aſſiette, comme auſſi c'eſt vne maiſon de plaiſir & ſeiour pour les Ducs de Longueuille, auſquels appartient la place ſuſditte, deſquels nous auons fait mention parlans de Dunois, duquel pays ils ſont Comtes. Apres on vient a l'ancienne ville de Prouins aſſiſe ſur vn coſtau, & baſtie en la pointe d'iceluy, ayant au pied & racine de ce coſtau la riuiere de Moran, qui arrouſe, & fertilie le pays voiſin, & va ſe rendre dedans la Marne au pres de Laigny. Cette ville fut iadis nommee *Agendicum* (quoy qu'aucuns attribuent cecy, mais a tort a la cité de Sens) ainſi qu'on peut recueillir de Ceſar en ſes commentaires qui en parle en cette ſorte: Ceſar ayant gaſté, & rauagé les Prouinces, il mena deux regiments a Durocorte (c'eſt a preſent Rheims) pour endommager les Rhemois: là où il aſſembla les eſtats de Gaule, pour faire enqueſte ſur la coniuration des Senonois & Chartrains, & d'Accon qui auoit eſté le chef & auteur de cette conſpiratiõ, cõtre lequel ayant prononcé ſentẽce, il le feit mourir, ſuyuant l'ancienne couſtume & loy contre les cõiurateurs. D'aucuns craignans le iugemẽt ſe ſauuerent a la fuite, leſquels ayans bannis, & deffendu qu'on ne leur diſtribuaſt choſe quelconque pour leur vie, il mit deux legions ſur les fins de Treues, deux a Langres, & les ſix de reſte furent miſes a Agendique (c'eſt a Prouins) pour y hiuerner, qui eſt ſur les limites des Senonois. Or aduiſez comme ſe pourroit comporter que cette place de Ceſar *Agendicum* fut Sens, puis que le Romain la met ſur les fins, & frontieres des Senonois: de la contribution deſquels ſ'il eut eſté, Ceſar n'eut auſſi failly en autre paſſage de le nommer ville Senonoiſe, auſſi biẽ que Melun, lors qu'il dit ainſi. Ceſar eſtant ſi mal-traité Labien, laiſſant le ſecours nagueres arriué d'Italie, a Agendique (ou Prouins) a fin de ſeruir d'eſcorte au bagage, il ſ'en alla a Paris auec quatre legions. Vous voyez qu'Agendique en cet endroit n'eſt point mentionné entre les Senonois, & que cy deſſus il eſt mis ſur les limites des Senonois: & par ainſi ne peut eſtre Sens, d'autant qu'il n'eſt faite mentiõ que cet *Agendicum* ſoit poſé ſur riuiere qui ſoit de marque quelconque: ce que Ceſar n'a garde d'oublier faiſant ſes deſcriptions, & effigiant les villes, & places où il ſ'eſt arreſté, ou leſquelles il a forcees. Ioinct que Marlian expoſant les lieux nommez par Ceſar, & Tacite en leur hiſtoire parle de cette ville en telle ſorte: Agendique eſt vne ville entre les Celtes voiſine des Senonois, Pariſiens, & *Vellaunodum* (i'ay dit que c'eſt Ville-neuue le Roy) & de Genabe ville des Chartrains, aſſiſe au Royaume de France, appellé Prouins. Or eſt il a noter que limitant ainſi Agendique, il a eſgard aux fins, & eſtendue de ſon terroir, lequel failloit que fut lors commandãt ſur toute la Brie, puis qu'il dit que ces finages auoiſinoyent tous les peuples ſuſdits: & que Ceſar teſmoigne que il laiſſa a Prouins ſix legiõs pour y paſſer leur hiuer, qui n'eſt pas peu de cas, & eſtoit impoſſible qu'vne ſeule place ſuffit a loger 36000. hõmes que ſont ſix legions ſuiuant la ſupputation ancienne.

Bailliage de Prouins ſes iuges, & ſieges qui en dependent.

Au reſte cette ville eſtant de telle antiquité, eſt auſſi le plus ancien ſiege de Brie, ayant Bailly, Lieutenans general, & Particulier, ſept Conſeillers, deux Aduocats, & le Procureur du Roy, & vn greffier d'apeaux, & le ſuſdit ſiege ayant droit de la conſeruation des foires de Brie, & de Champaigne: & ſoubs ſoy les ſieges ſuſnommez de Montereau ou faut Yonne: Sezaine, Bray ſur Seine, & Loy le Chaſtel, auec autres iuſtices ſubalternes, & Preuoſtez tant des Seigneurs ayants iuſtice, que des autres places qui ſont Royales. Le nom de Prouins eſtant moderne, ie ne ſçauroy vous dire la cauſe pourquoy il eſt dit ainſi, ny d'où en vient l'origine: ſi ce n'eſt que pour eſtre chef du pays, on l'ait nommé Prouins, comme Prouincial, ou chef de Prouince: car de luy attribuer ce nom de l'abondãce des vins, ce ſeroit ſe moquer, veu que ſõ terroir n'en eſt guere chargé: & faut que ſes citoiẽs ſ'en pouruoiẽt ailleur, ainſi que l'ay veu pratiquer, hantant, & frequẽtant ce païs de Brie.

Roſes, & Conſerue de Prouins

Ce terroir abõde en bleds, & paſturages, & les bois y ſont a cõmandement, & les ſources des eaux en abondance: mais ce qui donne nom par toute la Frãce a la ville de Prouins ſont les roſes rouges, leſquelles on renõme a Paris, roſes de Prouins, & la grande quantité de Conſerues qu'on fait d'icelles en la ſuſditte ville, deſq̃lles on fait plus de cõpte que de toutes autres, à cauſe de la naiueté de cette drogue, & la ſoëueté des roſes qui viennẽt en cette contree.

Prouins gaſtee par orage d'eaux l'an 1571.

La ville de Prouins cuida eſtre du tout gaſtee, il y a vn trois ou quatre ans par vne grande rauine & orage d'eaux qui emporterent vn infini nombre de maiſons a vau la pante de la montaigne, ſans qu'il fut poſſible d'obuier a tel orage, ſeulement ſe mit on en deuoir de ſauuer les biens, & les perſonnes de ceux qui eſtoyent en ces maiſons, le deſaſtre deſquelles fut de tant plus grand que cet orage & deluge vint de nuit, & ſur le premier ſomeil des pauures habitans au bas de la ſuſditte ville.

Colomiers en Brie depend de Meaux.

Apres Prouins eſt Colomiers en Brie, mais pource qu'il depẽd de Meaux, il faut voir premierement la capitale du pays Briois en ce coſté, laquelle eſt auſſi en la Gaule Celtique, eſtant poſee deça la riuiere de Marne, d'autant que (comme auons dit) ce fleuue ſepare les Celtes d'auec les Belges.

Aſſiete, & plant de la ville de Meaux.

Marché de Meaux place forte.

Or eſt la cité de Meaux aſſiſe ſur vn mont en fort belle perſpectiue, & en la graiſſe, & fertilité du pays Briois, ayant la Marne au pied vers l'Occident, & du coſté de la France: & eſt ſeparee cette cité en deux corps, l'vn eſtant la ville, & l'autre le marché, ou fort de la ville ſuſditte, & iceux diuiſez par vn ruiſſeau, ou torrent courant ſur le roch, & ayant le foſſé fait a fons de cuue, & iceluy treſprofond, qui a donné occaſion de noſtre temps aux Huguenots de ſe preualoir de ce marché, & de ſ'y fortifier de ſorte que peu ſ'en falloit qu'ils ne fuſſent les maiſtres de la ville. Au dedans de laquelle eſt le Chaſteau poſé ſur vn haut, & reſpondant ſur le foſſé du marché ſur lequel il commande: & au reſte la ville eſtāt forte, & bien aſſiſe pour la fortifier, n'y ayant choſe qui la maiſtriſe, & elle ayant veüe ſur les aduenues de quelque part qu'on y puiſſe venir, & eſtant treſbien ceinte de muraille, mais non fortifiee ſelon la forme qu'à preſent on rempare les fortereſſes, & toutes fois telle, qu'en bien peu de temps on la pourroit rendre propre a ſouffrir l'effort d'vn grand ſiege. Quant a la ſource de cette cité, ie n'en ay leu choſe ſur laquelle ie puiſſe aſſoir quelque grande certitude, mais il eſt a preſuppoſer qu'elle eſt de long temps, & dés le regne Gaulois auant que les Romains entraſſent en Gaule: & ne faut ſe deſtourner de cette opinion, encore que il ne ſe lyſe rien en Ceſar de cette ville: d'autant que (comme ſouuent auons demonſtré) il n'eſt pas a dire que ſi Ceſar n'en dit mot, que pour cela Meaux ne fut point de ſon temps, entant que nous auons veu cy deſſus que le terroir d'Agendique luy nourrit tout vn hiuer 36000. hommes, auquel il eſt a preſuppoſer que Meaux eſtoit enclos, & contribuoit auec les autres.

Pourquoy Meaux dit te Meldæ.

Au reſte on tient que les Meldois furent ainſi nommez pour eſtre au milieu des eaux, & par ce moien ce ſeroit le marché, qui fut iadis l'ancienne ville, à cauſe qu'il eſt aſſis au beau milieu des flots de Marne, laquelle ſemble l'enclorre de toutes parts: à quoy fait foy la forme de la ſtructure du lieu, & l'antiquité des baſtimens, & temples eſtans en cette ancienne ville, de laquelle qui me donnera plus ample & certaine inſtruction, ie luy ſeray obligé, & luy en confeſſeray la redeuance.

Marché de Meaux eſt la ville ancienne.

Cette cité eſt de l'ancien patrimoine des Comtes de Brie, & Champaigne, & pource n'auons affaire de diſcourir des Princes Briois, les ayants deſia mentionnez, ny de l'eſtat Champenois, d'autant que le Seigneur Pithou, par moy cy deſſus allegué, promet par ſon premier liure, d'en faire vn ample recit a la pourſuite de ſon œuure.

Siege de Meaux & villes en dependantes.

La iuriſdiction & bailliage de Meaux eſt le ſecond de Brie, contenant ſous ſoy les ſieges de Meaux, Crecy, Colomiers en Brie, & la Ferté Gaucher: car Brie Comte Robert auec ſes finages eſt de la iuriſdiction du Chaſtellet de Paris, comme auſſi eſt Torcy, ainſi qu'il a eſté dit cy deſſus: ayant ce ſiege de Meaux vn Baillif, ſes Iuges, lieutenants general, & particulier, les gens du roy, ſept conſeillers, & vn greffier d'apeaux: puis la iuſtice de la Preuoſté, celle de l'hoſtel de Ville, & puis celle de l'Eueſque. Sur le propos duquel puis que nous ſommes tombez, il eſt a noter que ſuyuant ce qu'auons dit cy deſſus, quād on n'auroit autre preuue de l'antiquité de nos villes, que l'erection d'icelles en Eueſché dés le commencement que la foy fut annoncee en Gaule, ſeroit vn ſuffiſant teſmoignage de leur ſplendeur, cōme ainſi ſoit que vous n'en trouuez vne ſeule portant marque d'Eueſché dés l'Egliſe primitiue, qu'elle n'ayt eſté quelque grand cas, & chef de pays, lors que les premiers Eueſques y preſcherent.

Meaux Eueſché dés l'Egliſe primitiue.

Or ne peut on point nier que la cité de Meaux ne ſoit des premiers ſieges Epiſcopaux de la Gaule Celtique, comme ainſi ſoit que le glorieux, & treſſçauant apoſtre des Gaules, S. Denis fut celuy qui le premier fut paſteur de Meaux, & qui conuertit les Meldois a la foy Chreſtienne auec le reſte du terroir Pariſien, & lequel ayant confirmé ce peuple en la doctrine Euangelique, laiſſa S. Sanctin pour ſon ſubſtitut, & lequel fut le 2. Eueſque & paſteur des Meldois, qui mourut l'an de noſtre ſalut 118. ſoubs l'Empereur Domitian, le troiſieſme fut S. Antonin ou Antoine, le compaignon du ſuſdit, & diſciple de l'Eueſque Pariſien S. Denis l'Areopagite, le quatrieſme ſe nomma Manſuete, puis Modeſte, le cinquieſme apres Achere ou Achire, le ſixieſme, auquel ſucceda Riole, le ſeptieſme & le huitieſme fut Promere, le neuuieſme Primite, le dixieſme Principie: l'onziéme S. Rigomer ou Ruſomer, le 12. Creſcence: le 13. Anie, le 14. Preſidue, le 15. Promiſſie, le 16. Medonie, le 17. Eden ou Ayen, le 18. Baldrade ou Baldoald, Vvalbert frere de S. Pharon: & ce ſaint fut le 20. en l'an de noſtre Seigneur 620. ſorty de ſang illuſtre, comme eſtant fils du Comte ou gouuerneur de Bourgoigne appellé Hameric, & d'vne S. Dame ditte Leodegunde: auſſi de ce lict & mariage ne ſortit que ſainctеté, a ſçauoir le ſuſdit Vvalbert, S. Chilen, S. Phare, & le bon Eueſque Pharon, lequel eſtant marié a vne illuſtre Dame appellee Blidechilde, quitta ce monde, & voilant ſon eſpouſe il ſe conſacra a Dieu, & en fin fut fait Eueſque de Meaux ſuccedant au ſuſdit Vvalbert ſon frere, a cecy conſentant le Roy Clothaire ſecond du nom, & fils de Chilperic, que S. Pharon eſtāt courtiſan, & des premiers aupres du Roy, auoit tenu ſur les fons.

S. Denis 1. Eueſque de Meaux.

Nõb Eue de M depu Den

Ce bon Eueſque tint le ſiege ſoixante & ſix ans, & eut pour ſucceſſeur S. Hildeuert ou Hildenure vingt vnieſme Eueſque Meldois, qui baſtit a ſix lieües de Meaux vne Egliſe en l'honneur de noſtre Dame: le vingt deuxieſme fut Hellinge, le 23. ſaint Ebrigiſille, il eſt vray que Hellinge eſtāt mort, luy fut ſurrogé S. Parhaſie, mais pource que le meſme iour de ſon election il mourut ſans eſtre ſacré, il n'eſt point mis auſſi au ranc des Eueſques, le vingt quatrieſme fut ſaint Landry ou Lendy, le vingt cinquieſme ſaint Heldod ou Edold, le vingt ſixieſme S. Adulphe: le vingt ſeptiéme Ragamarie, le vingt huitieſme Sigeuold: le vingt neuuieſme Erlauree: le trētieſme Aydenet ou Aydenyre: le trente vnieſme fut Romain, duquel le Pape Zacharie fait mention en ſes Epiſtres: le trente deuxieſme Vvlfran: le trente troiſieſme Brumer, le trente quatrieſme Hildric: le trente cinquieſme Hubert, le trente ſixieſme Hildegrate: le trente ſeptieme Inguelfrede, le trente huitieſme Ingeran ou Enguerran: le trente neuuieſme Agonie, le quarantieſme Richard ou Rochard: le quarante vnieſme Agerac: le quarante deuxieſme Archampade ou Archanrade: le quarante troiſieſme S. Gilbert, qui viuoit l'an mille quatre, le quarante quatrieſme fut Macaire, le quarante cinquieſme Heruet ou Beruet, le quarante ſixieſme S. Dagobert, & certuy & Gautier ſont pris pour vn meſme en l'an mille ſeptante, apres vint a l'Eueſché Gautier ſecond du nom, & quarante ſeptieſme en nombre, puis le quarante huitieſme appellé Manaſſé premier du nom en l'an 1110. le 49. fut Hugard, ou Buthard: le cinquantieſme Manaſſé ſecond du nom: le 51. Renaud ou Genolde: le 52. Hugues: Eſtiēne le 53. Simō 1. du nō le 54. Aurelle ou Auſelle (c'eſt ſuiuant la prolation du païs) fut le 55. le 56. fut nommé Geoffroy, qui renonça a la dignité Epiſcopale, & ſe rendit religieux a S. Victor lez Paris, l'an 1213. auquel ſucceda Guillaume 56. en nombre, & lequel eut deux freres Eueſques, l'vn nommé Eſtienne a Noion,

Voy nin 2.pa hiſt. ch.6.

Pape charic piſt.3.

Noion, & l'autre a Paris, appellé Pierre, touts fils de Gautier ſurnommé le Chambellan, & mourut ce Guillaume l'an de grace mille deux cens vingt vn, laiſſant pour ſucceſſeur Amaulry cinquante ſeptieſme Eueſque des Meldois, le cinquãte neuf fut Pierre premier du nom, le ſoixantieſme Abean, ou Alerne: le ſoixante vnieſme Iean premier: le ſoixante deuxieſme Iean deuxieſme, le ſoixante troiſiéme Adam premier du nom: le ſoixante quatrieſme Iean troiſieſme: le ſoixante cinquieſme Nicolas premier le ſoixante ſixieſme Simon ſecond: le ſoixante ſeptieſme Guillaume ſecond, le ſoixante huitieſme Pierre ſecond, le ſoixante neuf fut moyne appellé frere Durand: le ſeptantieſme Iean quatrieſme, le ſeptante vnieſme Philippe premier, le ſeptante deuxieſme Iean cinquieſme, le ſeptante troiſieſme Guillaume troiſieſme, le ſeptante quatre Pierre troiſieſme, le ſeptante cinquieſme Iean ſixieſme, le ſeptante ſixieſme fut Robert de Gireſme: le ſeptante ſeptieſme Iean ſeptieſme, le ſeptante huitieſme Paſquier, ou Paſchaſe de Vaulx: le ſeptante neuuieſme Pierre quatriéme ſurnommé Freſnel, qui fut depuis Eueſque de Noion, & mourut l'an 1409. le octantiéme fut Iean le moyne 8. du nom, qui mourut l'an 1458. le 81. fut Iean neuuieſme dit du Draɥ, treſpaſſa l'an 1474. apres luy tint l'Eueſché de Meaux Triſtan de Salezard, depuis archeueſque de Sens: le octante troiſieſme Loys de Melun: puis le 84. nommé Iean 10. ſurnommé l'Huillier, qui fut ſacré l'an 1484. le onzieſme Iean, & 85. fut ſurnommé de Pierre Pont, auquel ſucceda Loys de Pinnelle l'an 1511. & 86. en nombre, le octante ſeptieſme fut Guillaume ſecond des Briçonnets, & le 88. fut Antoine du Prat chanlier de France, depuis Cardinal, & Legat, le octante neuuieſme fut Iean 12. ſurnommé de Buz: le centiéme Iean trezieſme dit du Tillet, auparauant Eueſque de ſaint Brieu, & homme d'vne rare, & ſinguliere doctrine: lequel decedant luy a ſuccedé Loys de Breſzé, qui tient a preſent ce ſiege, & lequel eſt vne des Eueſchez, auſquelles eſt affectee la conſeruation de l'Vniuerſité de Paris, ainſi qu'auons declairé en ſon lieu. C'eſt ordre & ſucceſſion d'Eueſques donne aſſes a entendre quelle eſt l'antiquité de cette ville, laquelle les anciens n'ont point renommee par le titre, & nom Latin de *Oppidum*, ains luy ont attribué meſme honneur qu'aux citez plus illuſtres, la nommans *Vrbs*, ainſi que fut appellee Rome, comme pouuons recueillir de Gregoire de Tours, où il eſt dit en cette ſorte (car pour bien vous le donner entendre, il faut mettre le texte Latin) *Anno igitur primo regni eius* (il parle du regne de Childebert fils de Sigebert) *Chilpericus rex Parſios venit: apprehenſámque Brunichildem, apud Rothomagenſem ciuitatem in exilium truſit, theſauróſque eius, quos Pariſios detulerat abſtulit, filias verò eius Meledis vrbe teneri præcepit.* Et icy au lieu de *Meledis*, il faut lyre Meldis: & eſt cecy a dire en langue Françoiſe. L'an premier du regne de Sigebert, le Roy Chilperic vint a Paris, & cõſtituant la Royne Brunehaut priſonniere l'enuoya a Roüen en exille, prenant, & luy oſtant les theſors qu'elle auoit aportez a Paris: & commanda qu'on detint les filles d'icelle en la cité de Meaux. Et en autre paſſage, faiſant le meſme auteur mentiõ du partage d'entre les Roys, & ayant recité ce qui deuoit eſchoir a Gonttan, il aiouſte que le roy Childebert auroit la cité de Meaux, qu'il nomme Meldonenſem, & deux parties de Senlis, Tours, Poitiers & Auranches: ce qui vous fait voir que Meaux a tenu lieu de marque dés le temps que les Romains, & François ont combatu pour la monarchie des Gaules, & qu'il ne faut point doubter de ſon antiquité, encor que ny Ceſar, ny autres auteurs de ſon temps n'en ont point fait mention, comme ainſi ſoit que nous trouuons hiſtoires anciennes, qui la nombrẽt parmi les citez, & encor les plus ſegnalees de la Gaule. Cette pauure cité de Meaux a eſté grandement affligee par les Caluiniſtes, leſquels y ont gaſté l'Egliſe ſaint Eſtienne Cathedrale dudit lieu, n'y laiſſans autel, image, ny marque quelconque, qui peut donner ſigne, que ç'eut eſté le lieu, où les bons & fidelles Chreſtiẽs auoiẽt de couſtume de ſ'aſſembler, ainſi qu'à noſtre grand regret nous en auons veües les reliques, & le Chœur où les chanoines faiſoient le diuin ſeruice tout rompu, & le S. Temple n'ayant rien que les nuës murailles, comme de meſme ſorte eſtoient acouſtrees les autres Egliſes de cette ville. Ce fut a Meaux qu'en l'an 1567. ſe retira le roy Charles 9. lors que les Coligniens heretiques ſe mirẽt en deuoir, & effort de le ſurprendre, ſa maieſté eſtant allée là pour y celebrer la feſte de la S. Michel en Septembre, ſuyuãt la bonne, & loüable couſtume des roys de Frãce ſes predeceſſeurs, & fallut que ce pauure roy, & Meſſeigneurs ſes freres, la Royne mere, & Princes ſe retiraſſent diligemment a Paris, où ils ſe veirent auſſi aſſiegez de touts coſtez par les heretiques: ainſi qu'il vous eſt recité par le diſcours des annales de France. Au terroir de Meaux eſt le chaſteau royal de Monceaux embelly par la royne mere du roy Catherine de Medicis, où la ſtructure ne deſment en rien l'amenité du lieu, ny la grandeur de celle qui y commande, laquelle a ſon paſſetemps à illuſtrer la France par la beauté de diuers edifices. En ce meſme terroir eſt auſſi l'Egliſe dediee a S. Fiacre, en laquelle repoſent les ſacrez oſſemẽts de ce S. perſonnage non ſans grãdes merueilles de Dieu, faiſãt infinis miracles au tõbeau, & memoire de ce glorieux cõfeſſeur de ſon ſaint nom: ſont auſſi au meſme terroir Meldois les ſacres monaſteres, & religiõs de Dames nommez de Iouarre, cõme qui diroit (*Iouis Ara*) l'autel de Iupiter, mais côuerty en vn plus ſaint vſage, & l'autre Fer-monſtier, où les filles ſont tenues ſous la ſeuerité de la reigle, leur enioignãt la maceratiõ de la chair, & les acheminãt a la voye de perfection, & de ſalut eternel. Voiſin de Meaux eſt Lagny place ancienne, ainſi qu'on peut cognoiſtre l'ancienneté des baſtimens, & notamment de l'Abbaye qui eſt au haut de la ville qui tire vers Meaux, au deuant de laquelle on voit vne des plus belles fontaines qu'on ſçache guere en toute la contree: ie laiſſe vne infinité de villettes, villages, bourgs, chaſteaux, & hameaux deſquels ce pays eſt peuplé & enrichi, cõme auſſi eſt tout le reſte de la Brie Celtique, laquelle iuſqu'icy nous auons deſcrite, cõme auſſi nous auons fait de la Chãpaigne, pour ce faut venir a la Belgique, & a celle qui eſt outre la riuiere de Marne, laquelle auons dit faire la ſeparation de ces deux Gaules. Outre Marne donc vers Septentrion ſ'eſt la haute Brie, & haute Champaigne qui ſont en la Gaule Belgique, & quant a la Brie, la ville capitale eſt ditte chaſteau Thierry, le

Meaux eſtoit du partage des Roys de Paris.

Egliſes de Meaux ruinees par les Huguenots.

Charles 9. cuida eſtre ſurpris a Meaux l'an 1567.

Mõceaux maiſon Royale pres de Meaux.

S. Fiacre en Brie.

Iouarre, & Fermonſtier Abbaies.

Lagny ſur Marne.

nom de laquelle fait voir que ce fut iadis vn ſimple Chaſteau, comme pluſieurs autres places, leſquelles a preſent ſont de fort belles villes: cette place eſt Bailliage & ſiege preſidial, auquel reſſortiſſent les ſieges du meſme lieu de Chaſteau-thierry, Chaſtillon ſur Marne, Treſſons, Ouchie le chaſtel, & Milly, ſaint Front iugeant en iceluy, les lieutenans ciuil, & criminel, les ſept conſeillers, les aduocats, & procureur du Roy, & vn greffier d'apeaux, comme auſſi le iuge Preuoſtal, & la iuriſdiction de l'hoſtel de Ville. Et ſortant de ce reſſort on vient en la Prouince proprement ditte Rhemoiſe, & laquelle porte le nom de la cité capitale, ou pluſtoſt c'eſt la cité qui eſt renommee du peuple y habitant: comme ainſi ſoit que Ceſar appelle la cité des Rhemois *Durocortum*, ainſi que nous auons veu cy deſſus. Cette cité eſt des plus anciennes, grandes, & renommees de tout temps qu'il y en a en Gaule, & laquelle a touſiours eu la principauté ſur ſes voiſines, ainſi qu'on peut recueillir de pluſieurs paſſages de Ceſar. Mais auant que de diſcourir là deſſus, il faut vn peu parler de l'origine de cette cité tant illuſtre, & ancienne ſ'il eſt poſſible de tirer choſe aucune de certain de ce que les anciens ont eſcrit ſur ce propos. Il y en a leſquels ne ſçachans comme baſtir les antiquitez, ſ'ils ne les fondent ſur vn ne ſçay quel auoiſinement de vocables, leſquels ont ſongé ne ſçay quels fugitifs de Rome, apres que Romule eut conſacrez les murs de ſa nouuelle cité auec le ſang de ſon frere Reme: car ceux cy ſe voyans pourſuiuis par les partiaux, & amis de Romule, ils ſ'en vindrent en Gaule, & auec le congé de ceux du pays ils fonderent cette cité, qu'ils nommerent Reme, en ſouuenance du Prince Romain maſſacré par ſon propre frere. Aiouſtent que les Senonois ſ'irritans que ces eſtrangers auançaſſent ainſi leur cité, les aſſaillirẽt, mais qu'ils furent ſecourus par ne ſçay quelle Vrſe Royne des Belges, qui chaſſa les Senonois, & entrãt en la ville de Rheims y feit baſtir deux temples, l'vn ſacré a Mars, & l'autre a Bacchus, pour laiſſer ſa memoire perpetuelle aux Rhemois, & a leur nouuelle colonie. Or combien cette hiſtoire eſt froidement baſtie, le peuuent iuger ceux qui ſont aucunement verſez en la lecture des bons auteurs, & conſidereront que c'eſt grande ſimpleſſe que de propoſer vne choſe, laquelle on ne puiſſe, ny prouuer par raiſon, ny deffendre par autorité. Car quel auteur ancien ſe voit, ny trouue il entre les Latins, voire ny entre les Grecs, & moins entre les Gaulois (n'y en ayant vn en lumiere) qui face mention de ces Romains fugitifs en Gaule, comme ainſi ſoit que Reme fut occis par vn ſoldat, à cauſe qu'il ſe moquoit des murailles de Rome, & ſans qu'il y eut factions diuerſes qui donnaſſent occaſion a certains citoiẽs de ſ'enfuyr pour euiter la fureur de Romule. Mais quelle faction ſi grande y eut il ſceu auoir, puis que toutes les troupes des enfans Amuliens ou Syluiẽs, n'euſſent ſceu monter a trois cens hommes, & qu'il fallut que Romule, ayant baſty ſa ville, dreſſaſt vn Aſyle pour y attirer toute ſorte d'hommes pour la peupler, n'ayant le tiers de ce qu'il luy failloit de ceux qu'il auoit ramaſſez de ſa contree? Ainſi tout hõme de bon iugement verra que non les Romains ont eſté fondateurs de Rheims, n'eſtans en aſſes bon nombre pour peupler leur ville, & que du

Chaſteau-thierry ville, & ſiege preſidial.

Rheims iadis apellee Durocortum.

Ceſar li. 6. de la guer. Galliq.

De l'origine de Rheims.

Hiſtoire fort fabuleuſe.

Voy Denis de Halicarnaſſe, li. 1. de l'hiſtoi. Rom.

Impoſſible que les Romains du tẽps de Romule feiſſent nouuelles colonies.

temps que les Roys ont commandé a Rome, ny lõgs ſiecles apres il ne ſe treuue point que ce peuple ayt enuoyé ailleurs colonies, eſtant aſſes empeſché ou a ſe deffendre de ſes voiſins l'aſſaillant, ou a dompter les meſmes, pour donner commencement a cet empire, qui depuis ſ'eſt rendu le plus grand, & plus redoutable qu'autre qui fut au monde. La ſeconde opinion me ſemble la meilleure, & plus a receuoir, qui fait les Rhemois de plus grande antiquité que la meſme cité de Troie: & a dire la verité, ſi les habitans de Rheims euſſent eu vne telle origine que de recognoiſtre les Romains pour leurs peres, & majeurs, ils ne l'euſſent oublié, lors que ſ'allierent de Ceſar, & qu'ils renoncerent a l'amitié du reſte des Belges, & a celle meſme de ceux de Soiſſons, qui eſtoyent leurs parents & alliez, car c'eſt ainſi que parle Ceſar en ſes commentaires. La vraye deſcente donc du nom de Rheims, & la fondation de cette ville, & citoiens tant d'icelle que de ſes finages eſt priſe dés l'an du monde deux cens quinze, & Troie ne faiſant que naiſtre, & pluſieurs ſiecles auant la fondation de Rome: & prit commencement, & d'eſtre, & de nom de Reme, ou Rome Roy des Celtes: ce qui eſt teſmoigné par Manethon, lors qu'il parle ainſi: Le quatrieſme qui cõmanda ſur les Egyptiens fut Ammenephe, qui regna vingt ſept ans, en l'an quatrieſme du regne duquel eſtoit Seigneur ſur les Celtes Rhemé, duquel les Rhemois ont eſté appelez. Ie ſçay bien qu'il y aura des eſprits de contrediction, leſquels voudrõt reietter, & Manethon, & Beroſe comme auteurs ſuppoſez, mais nous ne voulõs nous arreſter a ces hommes ſi ſcrupuleux, pource que ſans raiſon ils blaſment les auteurs de nouuelle inuention, leſquels ils ne peuuent nier d'auoir eſté, les voyans autoriſez par gens de grand nom, & dignes de foy pour eſtre veritables en leur hiſtoire. Que ſi ces chatouilleux ne trouuẽt ces liures de Manethon, & Beroſe, les vrays compoſez par ces ſuſdits auteurs, qu'ils nous facent cette faueur que de nous donner ou raiſon de telle ſuppoſition, ou nous mettent en main la vraye hiſtoire de ces deux anciens auteurs, l'vn Egyptien, & l'autre Caldeen: & ſ'ils n'ont moien de ſatisfaire a l'vn, ny a l'autre poinct, ie ſuis d'opinion qu'ils ſe taiſent, & nous ſouffrent de viure en noſtre ſimplicité, entant que iamais le monde ne fut ſi mal traité, ny tant barbouillé que depuis que ces remueurs de meſnage nous ont reuoqué en doubte preſque les choſes meſmes qui nous ſont plus que certaines. Ainſi vous voyez que Rheims eſt de grande & remarquable antiquité, & beaucoup plus ancienne que Rome, comme auſſi les Gauloys ſe peuuent vanter d'eſtre des premiers qui ont peuplé le mõde: & quelques Roys de la premiere volee ont nommez les pays & Prouinces où le plus ils reſidoyent, comme Celté le pays Celtique, Belgie, la Gaule Belgique: *Allobrox*, tout le Royaume d'Arles, où peu ſ'en faut, quoy qu'ils euſſent commandement ſur toute la Gaule, ainſi que Rhemé regnant ſur les Belges dõna nom a la cité, & terroir de Rheims. Or vous apert il par là que la cité de Rheims eſt de grande antiquité, & que les Rhemois ſont eſtablis ſur le premier ſang des Gomerites, & non ſur la race Troienne, de laquelle (ne ſçay ſi vraiement) la plus part des hiſtoriens Latins

Ceſa
de la
Gall

Voy
neth
ſupl
de B

Gau
des
anci
ples
niue

ont fait ſortir les citoiens de Rome. Quel eſtoit iadis le gouuernement de la cité de Rheims, le fait voir aſſes cleremẽt Ceſar, lors qu'il fait mention de la guerre des Belges contre Ceſar: car voicy comme il en parle: Comme il fut venu a l'improuiſte, & auec plus de haſte, & diligẽce qu'homme n'eut ſceu penſer: les Rhemois, qui ſont les plus proches de Gaule d'entre les Belges, enuoyerent vers luy Iccie, & Antebrogie pour Embaſſadeurs, leſquels eſtoyẽt les premiers de leur cité, auec charge de dire que & eux, & tout ce qu'ils auoyent en leur puiſſance eſtoit au commandement des Romains, ſous la foy, & ſauuegarde deſquels ils mettoient & leurs biens, & leurs perſonnes: proteſtans de n'auoir conſpiré cõtre eux auec le reſte des Belges, ny fait choſe quelconque contre le peuple Romain, ains qu'ils eſtoiẽt preſts de bailler oſtages, & obeir a Ceſar, le receuoir en leur ville, & luy fournir bleds, & autres choſes neceſſaires pour la guerre. Voyez icy ſi la police de cette cité n'eſtoit de quelques vns, & iceux les principaux de la ville, puis qu'il eſt dit que la cité choiſit deux hommes des premiers & plus grands de l'hoſtel de ville pour les enuoyer vers Ceſar pour les cauſes cy deſſus mentionnees. Quelles eſtoyent les forces & terres des Rhemois le mõſtre Ceſar lors qu'il dit, que la riuiere d'Axone (a preſent Ayne qui ſepare le Rethelois d'auec la Champaigne) eſtoit ſur les extremitez des finages de Rheims, de ſorte qu'il fait que *Bibrax* (duquel nous parlerons cy apres) place du terroir Heduen, eſtoit iadis de la cõtribution, & dependance des terres Rhemoiſes. Or la loyauté de ceux de Rheims enuers Ceſar leur fut dommageable, entant que les Belges, irritez de ce que les Rhemois auoient fait alliance auec les Romains, donnerẽt le degaſt a leurs terres, & Seigneuries. C'eſt pourquoy Ceſar, & les Romains faiſoyẽt ſi grand compte de ces Gaulois, & qu'ils leur accordoyent preſque tout ce qu'ils leur ſçauoyent demãder: & qu'il ſoit vray, oyons Ceſar meſme qui le cõfeſſe, faiſant mention des Senonois ſ'eſtant reuoltez, & ayans conſpiré contre Cauarin leur Roy, que Ceſar auoit ordonné Prince ſur eux, auoient voulu le maſſacrer, & ſur quoy voicy comme Ceſar en parle. Eux ayans enuoyé Embaſſadeurs a Ceſar pour ſe purger, mais luy commandant que tout le Senat, & conſeil de Sens vint vers luy, ils ne voulurent point luy obeir: puis adiouſte que les Heduens, & Rhemois exceptez, il n'y auoit cité, ny aſſemblee en Gaule, qui ne fut ſuſpecte aux Romains: mais que les peuples ſuſdits eſtoyẽt amis des Romains, & ſur touts autres honorez, & priſez par Ceſar: les premiers (a ſçauoir les Heduens) à cauſe que de toute ancienneté ils ſ'eſtoyent monſtrez loyaux, & fideles au peuple Romain, les autres (a ſçauoir les Rhemois) eſtoyent par luy reſpectez, à cauſe des nouueaux offices, & deuoirs d'amitié, deſquels ils auoient vſé vers l'armee de Ceſar, ainſi que pourrez recueillir de ſes commentaires. Du credit encor des Rhemois a l'endroit de Ceſar eſt faite mention du meſme Ceſar, diſant ainſi: Les Senonois ſ'adreſſent a Ceſar par le moien des Heduens, ſoubs la foy, & hommage deſquels la cité de Sens auoit eſté iadis. Ceſar octroya volontiers aux Heduens leur requeſte, & pour l'amour d'eux il pardonna aux Senonois, & prenant d'eux cent oſtages, il les donna en garde aux Heduens. Les Chartrains enuoyerent là auſſi (c'eſtoit a Paris) leurs oſtages, & Embaſſadeurs, ayants pour aduocats, & interceſſeurs en leur cauſe les Rhemois, ſous la ſauuegarde, & foy deſquels eſtoyent les Chartrains: auſquels Ceſar feit meſme commandement qu'il auoit fait aux Senonois. De la grandeur des Rhemois fait mention le meſme Ceſar, lors qu'ayant parlé de la Seigneurie, & principauté des Sequanois, & Heduens qui eſtoyent les plus puiſſans des Gaules, il aiouſte ces paroles. La venue de Ceſar, cauſa changemẽt de toutes choſes, ayãt rendus les oſtages aux Heduens, les Sequanois quicterent la principauté, en la place deſquels furẽt ſurrogez les Rhemois: leſquels eſtans eſgaux enuers Ceſar en faueur aux Heduens, eſtoyent auſſi priez de receuoir ſous leur ſauuegarde & garant ceux qui ne pouuoient, pour les inimitiez precedentes, auoir paix, ny alliance auec les Heduens: & les Rhemois deffendoyent ceux cy auec grand ſoing, & diligence: & ainſi ils obtenoyent vne nouuelle & ſoudain acquiſe autorité, & puiſſance. Et les choſes eſtoient lors en cet eſtat, que les Heduens eſtoyent les plus puiſſans, & tenans le premier lieu entre les Gaulois, & la ſeconde place de dignité & de preeminence eſtoit pour les Rhemois. Ainſi vous voyez quelle fut iadis l'autorité des citoiens de Rheims, & quelle leur police, à ſçauoir baſtie ſur celle ſorte de gouuernement qui ſe fait par pluſieurs, & iceux gens de renom, que les Grecs ont appellee Ariſtocratie. Les Romains en eſtans paiſibles poſſeſſeurs y changerent aucunement cet ordre, faiſans que les Rhemois obeiſſoyent aux loix Romaines, & aux magiſtrats que le Senat leur enuoioit, bien eſt vray que pour l'amitié de laquelle ils auoient vſé dés le commencement auec Ceſar, & pour la fidelité monſtree aux Romains és guerres contre le reſte des Gaulois, les Rhemois auoyent leurs loix municipales, entroyẽt aux droits de Bourgeoiſie auec les Romains, & eſtoyent eſtimez touts tels que les Latins ou autres confederez du peuple ſorty de Romule, ce que le lyſeur diligent recueillira ſans grande peine tant de l'hiſtoire Françoiſe que des vies des ſaints les premiers qui ont eſté enuoyez en cette cité, chef d'vne partie des Belges, & Metropolitaine d'iceux, ayant pluſieurs ſuffragans ſoubs elle, ſuyuant que maintenant on la conſidere, & que iadis ſa puiſſance ſouloit ſ'eſtendre, veu que les departemens des Dioceſes Epiſcopaux de la premiere conſtitution ont eſté faits ſelon qu'on voioit que les villes dependoyent de celle qui eſtoit le chef de toute la Prouince. Et ainſi le conſidere celuy qui a fait l'Itineraire, ou guide des chemins qu'on attribue a l'Empereur Antonin, lequel faiſant deux Belgiques, il mect Treues chef de la premiere, & Rheims de la ſeconde, & a cette cy il ſoumect les citez, & Dioceſes qui ſ'enſuyuent: Rheims premierement où ſont ſacrez les Roys de France: Soiſſons, l'Eueſque de laquelle eſt Doien de la Prouince, lors qu'il ſe fait quelque aſſemblee Synodale où le Metropolitain & ſes ſuffragans aſſiſtent, apres eſt Chaalons ſur Marne, puis Cambray, la cinquieſme eſt Tournay, la ſixieſme Terouane, le ſiege de laquelle eſt ores a Boloigne ſur mer, à cauſe de la ruine de celle cité chef des Morins aduenue par les guerres d'entre les Roys de France, &

li. 2.
omét.

ns ia
uuer
Ari
tie.

s les
s de
ns.

li. 5.
guer.

ens,
e-
reſ-
par

li. 1.
guer.

rains
l'hõ-
des
nois.

Rhemois faits Princes d'vne des factiõs en Gaule.

Rhemois vſoient du droit de Bourgeoiſie Romaine.

Commeau commẽcement les Dioceſes furent departis.

Deux Prouinces Belgiques.

Dioceſes dependãs de Rheims

Pairries ecclesiaſtiques compriſes ſous l'archeueſ. deRheims

Par qui les Rhemois conuertis à la foy Chreſtienne.

Cõbien de tẽps a vacqué le ſiege de Rheims.

VoyMeier és annales de Flãdres

S.Nicaiſe, & ſa ſœur occis par les Huns.

S.Remy baptiſa le Roy Clouis.

Egliſe de S.Remy par qui baſtie.

d'Eſpaigne : puis y eſt Arras, & apres elle Amiens, Noion, Senlis, Laon, & Beauuois: ſi bien que de ſix prelats qu'il y a au nombre des Pairs de France, les cinq ſont contenus en cette ſeconde Belgique, a ſçauoir Rheins, Chalõs, Beauuois, Laon, & Noion, car Langres (ainſi que verrons cy apres) eſt de la Celtique, & ſous la contribution Senonoiſe. Cette belle, grande, ancienne, & riche cité de Rheims fut conuertie a la foy de noſtre Seigneur dés le temps des Apoſtres, & l'Embaſſadeur en fut S. Sixte diſciple de l'Apoſtre S. Pierre, qui auſſi le premier preſida en cette Egliſe, là enuoyé par le Vicaire de noſtre Seigneur le ſuſdit S. Pierre, qui luy donna pour cõpaignon S. Sinicie, & touts les deux ont preſidé a Rheims, & a Soiſſons, où ils ont preſché l'Euangile. Le troiſieſme Primat fut ſaint Amanſie, & tous les trois furent martiriſez ſoubs Neron le tiran, & le premier qui feit la guerre a ceux qui faiſoyent profeſſion du nom Chreſtien, & qui adoroyent vn ſeul Dieu en eſprit & verité. Le quatrieſme fut Betanſie ou Bethanie, qui ſe trouua en l'an trois cens ſeize au concile d'Arles: ce qui nous fait iuger que le ſiege de Rheims vacqua vn long temps, puis que les trois premiers Eueſques ſouffrirent ſous Neron, duquel iuſques a ce concile ſuſdit, il y a pres de cent cinquante ans d'interualle: veu que cette aſſemblee d'Arles aduint ſur le temps meſme que Diocletian ſe deſmit de ſon Empire, & que le pere de Conſtantin le grand eſtoit commandant ſur les Gaules, lequel fauoriſoit a la cauſe des Chreſtiens, auſquels ſon fils Conſtantin donna paix, & repos vniuerſel en l'an de grace trois cens dix neuf. A Bethanie ſucceda Aper: le ſixieſme fut Diſcolie, qui ſe trouua l'an 359. au concile de Cologne Agrippine: le 7. fut Maternian: auquel fut donné pour ſucceſſeur S. Donatian Romain de nation, le corps, & ſacrees reliques duquel furent donnees par Charles le Chauue, & Ebbon archeueſque de Rheims, a Baudouin premier Comte de Flandres pour en honorer ſes Egliſes en l'an de noſtre Seigneur 863. le neuuieſme tint le ſiege de Rheims S. Vincent, le dixieſme fut Seuere, l'onzieſme S. Nicaiſe ce bon & fidelle paſteur lequel fut occis par les Huns, lors que par eux la cité de Rheims fut priſe, ſaccagee, & du tout ruinee, & auec ce venerable vieillard mourut auſſi ſa ſœur ſainte Eutropie, & pluſieurs autres fidelles qui eſtoyent auec leur paſteur en l'Egliſe oyans le diuin ſeruice: ce qui aduint l'an de noſtre ſalut quatre cẽs cinquãte quatre ſous l'Empereur Martian, & Leon le grand premier du nom ſeant a Rome, & en France eſtabliſſant ſon regne Merouee. A S. Nicaiſe ſucceda Baruch : puis Barucie, & le quatorzieſme fut Barnabas, le quinzieſme Gennadie: qui treſpaſſa l'an quatre cens ſeptante vn, & a cettuy ſucceda l'Apoſtre des Frãçois S. Remy, lequel baptiſa le Roy Clouis, luy enſeigna la foy, & endoctrina la nobleſſe Françoiſe en la confeſſion Euangelique : il mourut en l'an de noſtre ſalut cinq cens quarante cinq, & repoſe en l'Egliſe S. Pierre a preſent ditte, & conſacree au nom de S. Remy, & laquelle fut fondee par la Royne Clotilde en ſouuenance du bonheur là aduenu au Roy Clouis ſon eſpoux, qui auoit là receu le S. Bapteſme. Ie laiſſe tout a propos, en ayant ailleur diſcouru, le miracle de la ſaincte ampoule enuoyee du ciel a ce bapteſme Royal, l'huile y manquant pour l'oindre ſuyuant la bonne & ancienne couſtume gardee dés le temps des apoſtres en l'Egliſe, quoy que le diſcours de cecy ſoit fort neceſſaire, veu le nombre grãd d'hommes qu'il y a auiourd'huy, leſquels ſe plaiſent a contredire a l'antiquité, & a reuoquer en doubte, ce que nos peres ont tenu pour choſe toute aſſeuree. Mais nous en ayans parlé en nos annales, & eſperans en Dieu d'en deduire encor en noſtre hiſtoire Frãçoiſe, en ſurſeons le diſcours pour vous dire qu'à ſaint Remy ſucceda Romain dix ſeptieſme archeueſque des Rhemois, & a cettuy le dixhuitieſme nommé Flauie, qui ſe trouua aux conciles de Clermont en Auuergne premier & iceluy national, & au quatrieſme celebré a Orleans l'an 569. le dix neuuieſme fut Malphinie, le vingtieſme Egidie ou Gilles, lequel fut depoſé par les Eueſques, à cauſe qu'il auoit conſpiré contre le Roy Childebert : & faut bien que cet Eueſque fut quelque grand remueur de meſnage, puis que Aymon moyne dit que le peuple ſe mutina contre luy, a cauſe qu'il faiſoit faire au Roy des tranſactions dommageables au public: de ſorte que ſ'il ne ſe fut ſauué a la fuite, il eut eſté taillé en pieces par la fureur populaire. Et quant a la conſpiration faite contre le Roy Childebert il en eſt deſcrit au long par Gregoire de Tours en ſon hiſtoire, lequel declaire auſſi la cõdemnation prononcee ſur ce mauuais Eueſque, lequel ayant l'oreille de ſon Roy, & le pauure Prince ſe fiãt à luy, ſi eſt-ce qu'il auoit des intelligences ſecrettes auec ceux qui ne cerchoient que le temps oportun pour tuer le ſuſdit Roy Childebert: qui en voudra ſçauoir d'auantage, qu'il lyſe l'auteur ſus allegué, qui deduit le fait au long, auec ceux qui furent les complices de cet Eueſque. Auquel ſucceda le vingt vnieſme nommé Ranulphe, puis le vingt deuxiéme dit Sonnatie, auquel fut dõné ſucceſſeur le vingt troiſieſme apellé Leugille ou Gillon, du temps du Roy Chilperic, le vingt quatrieſme fut Engilbert: le vingt cinquieſme Laudon: le vingt ſixieſme S. Niuard, ou Vinard qui viuoit en l'an 661. le vingt ſeptieſme fut S. Reole, le vingt huitieſme S. Rigobert en l'an 723. lequel fut chaſſé de ſon Eueſché par la violence, & iniuſtice de Charles Martel, lequel de ſon temps fut aſſes inique aux Eueſques les plus renommez en ſainteté, & preudõmie. A S. Rigobet ſucceda le vingt neuuieſme en nombre Turpin ou Turpilie duquel on lyt tant de fables, & auquel on attribua ſi grand nõbre de Romans faits ſur les Paladins, qui eſtoyẽt du temps de Charles le grand: à cauſe que cet Eueſque (comme luy meſme confeſſe) fut aſſeſſeur, & conſeiller de cet Empereur excellent, & l'accompaigna en la plus part de ſes entrepriſes: mais c'eſt folie de dire que il ait eſcrit la mort de Charlemaigne, cõme ainſi ſoit qu'il treſpaſſa auant le roy ſusnommé, d'autant que le trentieſme en nombre des Eueſques Rhemois appellé Vvlfarie tenoit le ſiege l'an huit cens treize, viuant encor le Roy Charles le grand, ſous lequel, & iceluy le demandant & autoriſant ſoubs la volonté du Pape fut celebré le concile national de Rheims, duquel nous parlerons cy apres. Le 31. archeueſque de Rheims, & ſucceſſeur de Vvlfarie fut Ebbon, ou Ebdon, lequel fut depoſé, à cauſe qu'il ſe trouua cõpris au nõbre de ceux qui ſignerent la depoſitiõ du roy Loys le debonnaire, conſpirant contre luy auec

ſes

Aimo ch.51.

Greg deTo li.10.

Voy bert c Chro ques.

Turp cheue deRh

ſes enfants, ainſi que le diſcours de l'hiſtoire de France vous en peut rendre certains, & ſurquoy voicy comme Aymon parle diſant ainſi. Le Roy Loys delibera de paſſer la feſte de la Chandeleur a Theonuille, où le peuple luy vint auſſi au deuant ſelon qu'il luy auoit eſté cõmandé: là eſtant le Roy, il ſe plaignoit de quelques Eueſques qui auoyẽt conſenty a ſa degradation. Mais comme les aucuns d'iceux ſ'en fuſſent fuys en Italie, & d'autres eſtans aiournez, euſſent refuſé d'obeir: Ebbon ſeul d'entre les accuſez, ſ'y trouua. Ceſtuy ſollicité, & preſſé de rẽdre raiſon de la cauſe de ceſte iniure faite au Roy, il ſe plaignoit que ce fut a luy ſeul a qui on en vouloit, ſans ſe prendre aux autres en la preſence deſquels la conſpiration auoit eſté faite. Mais comme les Eueſques euſſent plus d'eſgard a l'innocence du Roy, qu'a la neceſſité de la preſence des crimineux, Ebbon faſché qu'on le preſſaſt ainſi & auec telle importunité, ayant pris conſeil auec quelques Eueſques, il ſ'accuſa ds ſa propre bouche, & ſe dit eſtre indigne de la preſtriſe, & charge epiſcopale de laquelle il deuoit eſtre priué irreuocablemẽt, & pour ceſte cauſe il ceda, & quitta l'Eueſché entre les mains du Roy, & des Eueſques aſſiſtans a ceſte aſſemblee. A ceſt Ebbon ſucceda le trente deuxieſme nommé Huicmar, ou Huimard lequel couronna, & ſacra le Roy Loys le Begue l'an huict cens ſeptente huict, & feit, & compoſa la vie de ſaint Remy, ainſi que nous l'auons en main, & fut homme de bonne vie, & priſé pour ſon ſçauoir, & grand zele au diuin ſeruice. Du temps de ceſt Huicmar les Normans coururent tout le terroir de Rheims, qui fut cauſe que le bon Eueſque, ia caſſé d'aage & de maladie ſ'enfuit a Eſpernay, ayant auec luy les corps ſaints qui eſtoyẽt a Rheims, & les autres reliques, ioyaux, & ornemens des Egliſes, & ſuiuy des Chanoines, religieux, & nonnains de ſa cité, affin d'oſter vne ſi ſacre proye de la gueule des infidelles, & toutesfois Dieu ne ſouffrit que les Normãs forçaſſent Rheims, ou luy portaſſent autre dommage que le degaſt qu'ils auoyent fait au plat pais. A Huicmar ſucceda Foulques trente trois au nombre des Eueſques de Rheims, lequel fut occis par VVimar, pour auoir ſuiuy le party des legitimes Princes de la couronne: le trente quatre fut Seulphe, le trente cinq Arteild le trente ſix Odalric, le trente ſept Adalbert, ou Albert qui viuoit en l'an neuf cens ſeptente cinq, le trente huict fut Arnoul frere baſtard du Roy Lothaire & de Charles Duc de Lorraine, ceſtuy fut deposé par Hué Capet ayant enuahy la couronne, à cauſe qu'il ne pouuoit ſouffrir aucun, qui fut du ſang de Charlemaigne, & le feit degrader par l'Archeueſque de Sens, ſous pretexte qu'il n'eſtoit point loiſible qu'vn baſtard fut Eueſque, ſans qu'il eut eſgard a la modeſtie, & vertus de ce bon Archeueſque, auquel fut ſubſtitué Gebert, ou Gerbert lequel auoit eſté precepteur de ce Roy Capet, & d'Otton Empereur. C'eſt ce Gerbert, ou Gilbert, qui voyant auec quelle iniuſtice il eſtoit mis en ceſte dignité, & que le Pape auoit excommunié touts les Eueſques qui auoyent conſenti a la degradation d'Arnoul, ioint qu'au concile national de Rheims le ſuſdit Arnoul tiré de priſon où il eſtoit a Orleans, auoit eſté remis en ſon ſiege, quitta le droit qu'il y auoit par la nomination royale, & fut fait Archeueſque de Rauanne, & depuis Pape ſous le nom de Sylueſtre ſecond en l'an de grace neuf cens nonante deux. C'eſt ce Sylueſtre qu'aucuns faucement dient auoir eſté grand magicien, & que par mauuais art il eſtoit paruenu au pontificat, dequoy nous auons aſſes diſcouru en nos Annales de France. A ceux cy ſucceda le quarãte Archeueſque nommé Ebale, puis le quarante vn Guy, le quarante deux Geruais, le quarante trois Renauld Contract, le quarante quatre fut Manaſſé, le quarante cinq Geruais ſecond du nom, lequel vſurpa le ſiege, mais il n'y fut long temps qu'on ne l'en dechaſſaſt, & ainſi le quarante ſixieſme vint a ce pontificat Raoul ſurnommé le Verd, en l'an mil cent quatorze, apres fut paſteur le quarante ſept nommé Regnault ſecond du nom, & le quarante huictieſme fut Sanſon auparauant Eueſque de Chartres, en l'an mil cent trente neuf, & le quarante neuuieſme fut Henry ſurnommé le grand frere du Roy de France Loys le ieune, lequel eſtoit auparauãt Eueſque de Beauuais auquel ſucceda le cinquantieſme Guillaume aux belles mains frere de Thibauld Comte de Champaigne, auparauant Archeueſque de Sens en l'an mil cent ſeptente ſept. A ceſtuy ſucceda Guy ſecond du nom, & cinquante vnieſme Archeueſque de Rheims, auquel Guillaume auoit quitté le ſiege de Sens: ce Guy mourut a Gand l'an mil deux cens ſix, & eut pour ſucceſſeur Aberic cinquante deuxieſme en nombre, & a ceſtuy ſucceda Guillaume de Iainuille auparauãt Eueſque de Langres, qui mourut l'an mil deux cens vingt ſix, luy ſuccedant Henry ſecond ſurnommé de Breme, qui mourant l'an mil deux cens quarante fut enterré en l'Egliſe cathedrale de noſtre dame de Rheims: le cinquante cinquieſme fut Tuelle, le cinquante ſixieſme Thomas, le cinquante ſeptieſme Iean de Courtenay qui mourut l'an mil deux cens ſeptante vn, giſt en l'Egliſe de Rheims, comme auſſi fait le cinquãte huictieſme nommé Pierre Debarbez qui deceda l'an mil trois cens, luy ſuccedant Robert de Courtenay, enterré l'an mil trois cens vingt trois en la meſme Egliſe. Apres fut ſoixantieſme en nombre Guillaume de Trie Cardinal, & oncle du Roy Philippe de Valoys, lequel il ſacra & courõna a Rheims l'an mil trois cẽs vingt huict, puis mourut ce prelat en l'an mil trois cens trente quatre, & eſt enterré en l'Egliſe de noſtre Dame a Rheins, le ſoixante vnieſme fut Iean de Vienne, auparauant eueſque de Terouenne, qui trepaſſa l'an mil trois cens cinquante vn, luy ſuccedant le ſoixante deuxieſme appellé Hugues d'Arceis, qui ne luy ſurueſquit guere, ains mourut l'an meſme de 1351. le ſoixante troiſieſme fut Humbert Dauphin de Viennoys, & patriarche d'Alexandtie qui ſe feit Iacobin, & repoſe au conuent des freres preſcheurs a Paris, lequel mourut l'an mil trois cens cinquante ſix, luy ſuccedant ſoixante quatrieſme en nombre Iean de Credone, qui mourut a Paris l'an mil trois cens ſeptante quatre, giſt aux Cordeliers en la meſme cité de Paris: le ſoixante cinquieſme fut Loys Thezar, le ſoixante cinquieſme Richard Picque natif de Bezançon qui deceda l'an mil trois cens octante neuf, & ſon corps giſt en l'Egliſe de Rheims, luy ſuccedant Ferry, ou Federic Caſſinel, enterré a Auxerre l'an mil trois cens nonante, apres lequel vint ſoixante huict en nombre Guy de Roye, premierement Eueſque de

Gilbert archeueſ. de Rheims eſt Pape Silueſtre 2.

Voy Sigebert en ſes Chroniques.

Henry de France Archeueſque de Rheims

Guillaume Cardinal oncle du Roy Philippe de Valois.

Humbert dauphin de Vienne archeueſ. de Rheims.

Charle de Lorraine 80. Archeueſque de Rheims.

Egliſe noſtre Dame la premiere fondee a Rheims.

Bailliage de Rheims & ſieges qui en dependent.

Eſpernay & ſon aſſiette.

Concile de Rheims l'an 815.

Verdun, puis archeueſque de Sens, & en fin de Rheims, & mourut l'an mil quatre cens neuf, luy ſuccedãt Symon de Cramand patriarche d'Alexandrie, le ſeptentieſme fut Pierre Trouſſeau enterré a Bourges: le ſeptante & vnieſme Renauld de Chartres, qui fut Chancelier ſous Charles ſeptieſme, durant le Concile de Conſtance, & ce fut luy qui le ſacra a Rheims lors qu'en deſpit des Anglois la pucelle Ieanne conduit ce Roy a ſon ſacre: ceſt Archeueſque mourut l'an mil quatre cens quarante quatre, & giſt en l'Egliſe des freres mineurs a Tours, le ſeptante deuxieſme fut Iacques Iuuend des Vrſins, qui ſacra le Roy Loys onzieſme, le ſeptante troiſieſme Iean Iuuenel des Vrſins, qui mourut l'an mil quatre cens ſeptante trois, giſt a Rheims en l'Egliſe chathedrale: le ſeptante quatrieſme Pierre de Lanel giſt a Angers: le ſeptante cinquieſme Robert Briçonnet Chancelier de France, le ſeptante ſixieſme Guillaume Briçonnet frere du ſuſdit, le ſeptante ſeptieſme Charles de Carect, le ſeptante huictieſme Robert de Lenoncourt, qui monrut l'an mil cinq cens trente trois, luy ſuccedant Iean Cardinal de Lorraine frere des Ducs de Lorraine, & de Guiſe, & mourut ce bon prelat, & excellent Prince l'an de grace mil cinq cens cinquante, eſtant appellé a la ſucceſſion de ce ſiege le treſilluſtre, & treſdocte Cardinal Charles de Lorraine, le miroir des Eueſques de noſtre ſiecle, lequel vit encore au grand prouffit du royaume de France, & pour le ſeruice de Dieu, & de ſon Egliſe. L'egliſe principale de Rheims baſtie des les premiers Eueſques fut dediee a la glorieuſe mere de noſtre Seigneur, & ce fut en icelle, que les Huns maſſacrerent le glorieux Eueſque ſaint Nicaiſe, au propre lieu où a preſent eſt la chaire ſur laquelle on annonce la parolle de noſtre ſauueur, & depuis luy fut baſtie vne Egliſe qui eſt ores debout, & eſt vne belle Abbaye, auſſi bien que ſaint Remy, iadis (comme dit eſt) fondee en l'honneur de ſaint Pierre, auquel y a vne Egliſe ſacree comme pluſieurs autres, & de monaſteres en bon nombre, affin que la ſainteté y marche de meſme pied, voire auec plus grande perfection, & integrité que la police, & iuſtice temporelle, laquelle eſt regie par le Baillif du lieu, qui a ſous ſoy les Lieutenans general, particulier, & criminel, huict Conſeillers, & a ce bailliage reſſortent (comme dit eſt) le ſiege de Rheims, auec la conſeruation des priuileges de l'vniuerſité dudit lieu, fondee pour les arts, & pour la Theologie, & laquelle eſt vne des plus fameuſes de ce royaume, & où (apres Paris) eſt le meilleur ordre, & exercice: y ſont encor les ſieges de Chaalons, Eſpernay, de Fiſmes, de Vertus, & du Bailliage de Sauldron. Epernay eſt aſſis ſur la riuiere de Marne, & n'eſt de grande, antiquité aumoins qu'on treuue, quoy que nous trouuons que du temps de Huicmar Archeueſque de Rheims, ceſte place falloit que fut forte, puis que le ſuſdit Eueſque ſ'y retira a garant auec les ioyaux, reliques, & miniſtres eccleſiaſtiques. Au reſte a Rheims ou en ſon dioceſe, ont eſté celebrez diuers conciles Prouinciaux. Le principal deſquels fut du temps du Pape Leon troiſieſme, & tenant le throſne de France & de l'Empire, Charles le grand, en l'an huict cens quinze, où furent traitees pluſieurs choſes touchant la reformation de l'Egliſe, ſuyuant que trouuerez par eſcrit en la ſomme des Conciles: l'autre fut lors que par l'ordõnãce du Pape les Eueſques de Gaule ſ'aſſemblerent, du temps de Capet, pour remettre le bon Archeueſque Arnoul en ſon ſiege, chaſſé iniuſtement par ledit Capet, ainſi que dit a eſté cy deſſus. Et c'eſt tout ce que vous pouuons dire de la cité de Rheims, n'ayans peu tant gaigner des citoyens d'icelle que d'en retirer vne ſeule memoire pour l'ornement d'icelle, ny pour honorer ceux meſme qui nous en euſſent fait part: par ainſi paſſerons outre, a la pourſuite de la Champaigne, & des citez qui recognoiſſent Rheims pour leur Metropolitaine. La premiere deſquelles eſt Chaalons ſur Marne, laquelle nous eſcriuons auec deux (a a) pour mettre difference entre elle, & celle qui eſt en Bourgoigne, & ſur le fleuue *Arar* que nous appellons Sone, comme auſſi les Latins les diſcernent nommans la Bourguignonne *Cabillonum*, & la Champenoiſe, *Catalaunum*: de la premiere fait mention Ceſar, ainſi que verrons en ſon lieu, de la ſeconde il ſe paſſe, mais ne faut tourner en conſequence pourtant qu'elle ne fut deſlors, puis que tout auſſi toſt on la voit eſtre cité, dés que les diſciples des Apoſtres ſ'eſpandirent par la Gaule pour y preſcher l'Euangile, & d'autant que (comme nous auons dit) il n'eſt pas vraiſemblable, que Ceſar aye nommé toutes les villes de Gaule, ains ſeulement celles a qui il auoit eu affaire, & d'autant que ce Chaalons eſt compris ſous le nom des Rhemois, & que les affaires ne luy ont donné occaſion de le nommer, il ſ'en eſt paſſé, cõme il eſt d'autres villes, leſquelles neantmoins ſont auant que iamais il paſſaſt les Alpes. Ceſte cité eſt aſſiſe ſur Marne, ayant a l'Orient le pais de Barrois, au Septentrion le Retelois, a l'Occident Eſpernay, & au Midy la Gaule Celtique: fut iadis Comté, depuis vny a celuy de Champaigne, & en fin donné a l'Eueſque qui eſt vn des douze Pairs de France: de ceſte cité fait mention Ammian Marcellin lors qu'il dit:

Huic annexa eſt ſecunda Belgica, qua Ambiani ſunt, vrbs inter alias eminens, & Cathalauni, & Rhemi.

A ceſte cy eſt iointe la ſeconde Belgique, où eſt Amiens, cité entre les autres excellente, puis Chaalons, & Rheims: or voit on que c'eſt de la Champenoiſe qu'Ammian parle, & non de la Heduoiſe, veu qu'il aiouſte:

Apud Sequanos Bizuntios vidimus, & Rauracos, aliis potiores oppidis multis, Lugduneſem primam Lugdunum ornat, & Cabillona, & Senones, & Biturigæ, & mœnium Auguſtuduni magnitudine vetuſta.

Entre les Sequanois nous auons veu les Bezançonois, & Rauraciens qui ſurpaſſent pluſieurs autres villes en magnificence. La premiere Prouince Lyonnoiſe eſt ornee par Lyon, Chaalons, Sens, Bourges, & l'ancienneté des murs d'Auſtun. Par là vous voyez que Chaalons ſur Marne eſtoit illuſtre, du temps de Iulian l'Apoſtat, & qu'elle auoit touſiours tenu ranc entre les premieres villes de la Gaule Belgique, bien que ny Iule Ceſar, ny Strabon ne facent aucune mẽtion d'icelle. Au reſte de dire que ce *Catalaunum* ou Chaallõs ſoit dicte des Cattes, & Alans peuples Germains, & Septẽtrionaux, c'eſt de trop tordre les mots, & forcer l'hiſtoire, d'autant qu'auãt que ces peuples paſſaſſent en Gaule, & ſ'allaſſent domicilier en Eſpaigne, ceſte cité Belgique portoit deſia le nom de *Catalaunum*, qui me fait dire que ce fut pres d'icelle, & non en Languedoc que fut deffait Attile par les Romains, Goths, & Françoys, ſur iceux regnant Merouee: car il ne reſte place au pays Tholouſain qui porte le nom, & marque de ceſte bataille, & ſi on veut mectre la *Catalaume* en ieu, ce ſeroit abuſer de l'hiſtoire, & de la Geographie, comme ainſi ſoit que elle n'eſt point en Languedoc, ny en Gaule, ains outre les monts Pirenees en l'Eſpaigne, & parmy les anciens Celtiberes, qui encore portant le nom des Goths, & Alans, eſt corrompuement dicte Cateloigne: laquelle ne portoit encor le nom, lors qu'Attile fut batu par les Romains és champs Catalauniens. Leſquels ne ſont autres que ceux d'alentour de ce Chaalons, comme ainſi ſoit que peu de temps auparauant ceſte grande & furieuſe bataille, Attila auoit couru tout le pays Meſſin, & Champenois, tandis qui Etie Romain, & les Roys Goth, & Françoys ſ'apreſtoyent pour le combatre, & qu'ils le vindrent trouuer iuſques en Champaigne, où eſtant deffait, il reprit ſon chemin pour reparer ſon armee. Mais affin que les chatouilleux ne penſent que ie parle par cœur, & que de gayeté ie vueille oſter l'opinion qui ſemble ia enuieillie, que ceſte bataille contre Attile, ayt eſté faite en Languedoc, ie leur allegueray des auteurs auſquels ils aurons (peut eſtre) honte de contredire, & entre autres Sidonie Apollinaire, qui viuoit du temps que les Huns feirent ceſte courſe, lequel ne dit pas qu'Attile courut le Languedoc, ou que la bataille fut là donnee, ains au pays des Belges, diſant ainſi au panegyric dedié à Auite ſon beaupere:

Et iam terrificis diffuderat Attila turmis
In campos ſe Belga tuos, vix liquerat alpes
Etius, tenue, & rarum ſine milite ducens
Agmen.

Et ce qui ſ'enſuit au texte:

Là où il fait voir que ce fut au pays Belgien que le Hun eſpandit ſa fureur, & non és terres qui eſtoyent ſous la puiſſance des Goths, quoy que ſon intention fut d'abattre les focres, & des Goths, & des Romains. D'auantage quelle raiſon y auroit il de dire, que Attile vaincu ſe retirant eut fait les maux que depuis il exerça ſur les citez de Rheims, de Metz, & toutes les plus excellentes qui eſtoyent le long des fleuues du Rhim, & de la Meuſe, ce qu'il n'eut ſceu faire, ſi ſa deffaite fut ſuruenue en la Gaule Narbonoiſe? Or que ce Chaalons Champenois ſoit le lieu de ceſte bataille, la mer des hiſtoires, & grandes Chroniques de France le maintient lors que dit en ceſte ſorte: *Merouens* fut tres-vtile, & prouffitable au royaume, combien que moult ayt ſouffert, les Hunscourãs ſus aux Tõgres, & Mettois (il entend ceux du pais Meſſin) & riblans par le reſidu pays de Gaule. Car en Chalonnois auec *Etius* Senateur Romain glorieuſement batailla contre Attile Roy des Huns: où lon dit que 180000. hommes moururent, entre leſquels fut Theodoric Roy des VViſegots, ſuyuant *Etius*, & *Merouens*. Voila les propres mots des Chroniques anciẽnes, que ie n'ay voulu changer, affin de n'oſter l'autorité de ce teſmoignage. La cité de Chaalons eſtant ſuiecte à Rheims, & quand au temporel, & quand au ſpirituel, ne reſte d'eſtre ſiege Epiſcopal, & treſancien duquel (comme i'ay fait ailleur) il faut diſcourir, & nommer les Eueſques, & ceux qui les premiers y ont annoncé la parolle de ſalut, & la doctrine de bonne nouuelle. Le premier donc qui y preſcha, & annonça Ieſus Chriſt fut Memmie, que on appelle vulgairement Mammé, Romain de nation, & diſciple de ſaint Pierre, qui l'enuoya en Gaule pour ſemer la parolle diuine. Or quoy que ce ſaint perſonnage feit grand proffit, & qu'il ſoit vraiſemblable qu'il laiſſaſt ſucceſſeur en ceſte Egliſe, ſi eſt-ce que vous ne trouuez point le nom d'aucun de ceux qui ont regy ce ſiege Chaalonois, iuſqu'en l'an de grace trois cens cinquante neuf ſeant à Rome le Pape Liberie, & tenant l'Empire Conſtans fils de Conſtantin le grand, que ſaint Donatian eſt nommé Eueſque de Chaalõs, & lequel ſe trouua au Concile prouincial de Cologne Agrippine, d'où ſ'enſuit que la fureur des perſecutions cauſa que les Eueſques ne paroiſſoyent plus, ou le peuple n'oſoit ſuiure la doctrine qui luy auoit eſté preſchee. Le troiſieſme fut ſaint Domitian, le quatrieſme Amable, le cinquieſme Didier, le ſixieſme fut Santiſſimé, le ſeptieſme Prouincte, l'huitieſme ſaint Alpin: le neuuieſme Amendin, qui ſe trouua au premier cõcile national celebré à Tours, duquel nous parlerons en ſon lieu, le dixieſme ſe nõma Florende, l'onzieſme Prouidere, le douzieſme Proditor, le trezieſme Loup qui fut au concile prouincial celebré en la ville de Clermont en Auuergne, durant les premiers Roys de France: le quatorzieſme ſe nomma Papion, le quinzieſme Euchatie: le ſezieſme Tatinode: le dixſeptieſme ſaint Elaphie: le dixhuictieſme ſaint Ludomer, le dixneuuieſme Felix, & le vingtieſme fut nommé Ragnobaude, le vingt vnieſme Landebert, le vingtedeuxieſme Arnoul, le vingt troiſieſme Berthõde, le vingt quatrieſme Chamigne, le vingtcinquieſme Felix deuxieſme du nom, le vingt ſixieſme Bladalde: le vingt ſeptieſme fut Scorice: le vingt huictieſme Racarie: le vingt neuuieſme Viellebalde: le trentieſme ſe nommoit Bonon: le trente vnieſme Hildegrin: le trente deuxieſme Alderie: le trente troizieſme Loup deuxieſme du nom: le trente quatre Ercharande, le trente cinquieſme VVildebert: le trẽte ſixieſme Bernon: le trente ſeptieſme Rodoald, le trente huictieſme Nenton: le trente neuuieſme Lethelde, le quarantieſme Bonon ſecond du nom, le quarante vn Giluin premier du nom, le quarante deuxieſme Giluin ſecond du nom, le quarante troiſieſme *Iuuenis*, le quarãte quatrieſme Guy, le quarante cinquieſme Roger premier du nom, le quarante ſixieſme Roger ſecond du nom, le quarante ſeptieſme Roger troiſieſme du nom, le quarante huictieſme Philippe: le quarante neuuieſme Hugues, le cinquantieſme Guillaume qui fut ſurnommé le venerable, a cauſe de la grauité, & modeſtie de ſa vie, & conuerſation: le cinquante vnieſme Ebald, le cinquante deuxieſme Helberie, le cinquante troiſieſme Geofroy: le cinquante quatrieſme Guy d'Ancé ſecond du nom, le cinquante cinquieſme Barthelemy, le cinquante ſixieſme Haymon, le cinquante ſeptieſme Boſon, le cinquante huictieſme Geofroy ſecond du nom, le cinquante neuuieſme Guy 3. du nom, & ſurnommé de Ienuille: le ſoixantieſme

Qui fut le 1. Eueſque de Chaalons ſur Marne.

Rotrode, le ſoixante vnieſme Gerald : le ſoixante deuxieſme Guillaume ſecond du nom dict de la Perche: le ſoixante troiſieſme Philippe ſecond ſurnommé de Mereuille : le ſoixante quatrieſme Geofroy 3. de grand pré, le ſoixãte cinquieſme Pierre de Hans: le ſoixante ſixieſme Anie, le ſoixante ſeptieſme Conon de Bitry : le ſoixante huictieſme fut Arnoul ſecond du nom fils du Comte de Loches : le ſoixante neuuieſme Remy de Tourbeſomme, & le ſeptantieſme fut Pierre ſecond du nom ſurnommé de Litigny, qui viuoit l'an mil trois cens vingt ſept, le ſeptante vnieſme fut Iean de Chaſteau vilain : le ſeptante deuxieſme Pierre troiſieſme du nom dit de Latilly, le ſeptante troiſieſme Iean Happe ſecond du nom, le ſeptante quatrieſme Regnaud, le ſeptante cinquieſme Archambauld : le ſeptante ſixieſme Gilles de Luxambourg, le ſeptante ſeptieſme Simon de Chaſteau vilain, le ſeptante huictieſme Philippe de Meulanc : le ſeptante neuuieſme Iean de Clermont troiſieſme du nom : l'octantieſme Charles de Spictame, qui en l'an mil quatre cens fut Eueſque de Langres : auquel ſucceda l'octante vnieſme en nombre Loys du Bar, qui eſchangea ſon Eueſché auec Iean de Salebruch Eueſque de Verdun, l'an mil quatre cens dix neuf, l'octante deuxieſme fut Iean de Senerpont quatrieſme du nom, puis Iean cinquieſme dict Tudert Chanoine de Paris, & huictieſme en nombre, auquel ſucceda l'octante quatrieſme appellé Guillaume le Turc : puis l'octante cinquieſme fut Geofroy Foreau, auquel ſucceda l'octante ſixieſme en nõbre Gilles ſecond de Luxembourg, le octante ſeptieſme fut Robert de Lenoncourt Cardinal, auquel ſucceda Philippe de Lenoncourt ſon neueu en l'an mil cinq cens cinquante ſix, le octante neuuiéme fut de Marchaumont, & par la mort duquel a preſent, il eſt vaccant, en cet an mil cinq cẽs ſeptãte quatre, que nous dreſſons ceſte deſcription Gauloiſe, fort mal ſecourus de memoires, quoy qu'il ſoit impoſſible de mettre a fin vn tel œuure ſans l'aide & diligence de pluſieurs, n'eſtant en la puiſſance d'homme qui viue de ſeul deſcrire, ie ne dis pas l'vniuers : mais la moindre, & plus petite Prouince qui ſoit en iceluy contenüe. Voila quand au corps de la Champaigne, & bailliages en elle cõtenüz, de laquelle qui voudra voir plus ample deſcription lyſe les œuures de M. Pithou, par moy ſouuent allegué, qui vous en donnera pleine ſatiſfaction, & cependant ie pourſuiuray le corps de la Gaule Belgique, ſelon qu'il eſt cõtenu ſous le reſſort de la iuriſdiction de la court ſouueraine du Parlement de Paris.

DES CITEZ, ET EVESCHEZ QVI DEPENDENT DE L'ARCHEVESCHE, & Metropolitaine ville de Rheims, & autres places de la Prouince ancienne des Rhemois.

CY deſſus, & dés le commencement auons nous diſtribuee la Gaule en Celtique, Belgique, & Aquitanique: & derechef la Belgique en premiere & ſeconde : la premiere eſt ores (peu ſ'en faut) Germanique, & comprenant les bas pays, preſque tours deſia deſcrits: mais la ſeconde eſt celle que nous auons dit eſtre compriſe en la Prouince de Rheims, ayant les ſuffragants, & Dioceſes par nous limitez cy deſſus, ſous ſa iuriſdiction. Or ceſte ſeconde Belgique contient en ſoy pluſieurs belles Prouinces ſous le nom des Eueſchez ſuiets a la Metropolitaine de Rheims, telles que ſont ce que proprement on appelle France, vne partie de Champaigne, & de Brie, le Retelois, Tiraſche, Vermendoys, Artois, la Picardie, Ponthieu, & le Boulonois: car ie ne parle que de celle Belgique, qui eſt encloſe ſous le Parlement de Paris, ſuyuant noſtre diſtribution moderne de la Gaule, entant que le reſte de la Belgique, ou elle apartient a l'Empire, ou a Princes particuliers, ou bien elle depend d'autres parlements, comme ſont la Bourgoigne, Lorraine, & le grand duché de Normandie. Mais d'autant que preſque toutes les citez qui dependent de Rheims ſont en ce pays Gouloys, qui à preſent eſt dict la Picardie, il faut auſſi en diſcourir, veu que les villes, & citez de ceſte Prouince ſont des plus anciennes de la Gaule, & le peuple d'icelle recommãdé entre les plus vaillans, comme auſſi iadis les Belges furent nommez les plus forts & puiſſants d'entre touts les Gaulois, & leſquels ſont ſeparez des Rhemois par la riuiere d'Ayne, que les anciens ont appellé Axone. Or quand au nom de Picard, il n'eſt point de grande antiquité, & ce neantmoins ne ſe voit il aucun nom de la meſme nation, qui nous en ayt eſclercy l'occaſion de telle appellation, laquelle ie ne penſe auoir eſté donnee ſans cauſe : mais d'accorder auec le ſeigneur Eueſque d'Auranches Robert Cenalis, ie ne peux pour bonne occaſion, lors qu'il dit ainſi:

Ita & quos hodie Picardos noſtra ætas appellat, verè Belgæ dicendi ſunt : qui poſtmodum in Picardorum nomen tranſmigrarunt : haud ſc.o an à Begardis id nominis acceperint: qui veut dire:

Ainſi ceux que de noſtre temps on nomme Picards, doiuent eſtre dits vrayement Belges: leſquels puis apres ont receu l'appellation de Picards : & ne ſçay ſ'ils ont pris ce nom des Begards. Quant a moy ie ne voudroy dire qu'vne nation ſi Chreſtienne eut ſon appellation d'vne ſecte d'heretiques, qui viuoyent en l'an mil trois cens quatorze, & qu'il eſt impoſſible que tout vn pays en fut renommé, & celuy meſme, où il y en auoit le moins en nombre, entant que l'hiſtoire de ces Begards porte qu'ils prindrent ſource en la baſſe Germanie, qui n'eſt pas ce que nous appellons Picardie, & au reſte ce peuple ſe fut deſdaigné de porter ce tiltre ſi mal ſortable par ſi lõg temps, pour ne ſembler qu'il perſiſtaſt en ſa premiere folie, ſi iamais il fut taché de ceſte hereſie, ce que ie ne croy que iamais luy ſoit aduenu, voire diray-ie plus outre que les Picards auoyent ce nom auant que les Begardes fuſſent en nature, & qu'il ſe parlaſt de telle ſecte, ainſi que les diligents lyſeurs pourrõt recueillir, en lyſant les hiſtoires anciennes. Or ſous ce mot de Picardie ſont compriſes pluſieurs belles villes, puiſſantes citez, & grand nõbre de fortereſſes contenues és limites qui ſ'enſuyuent. Au Leuant luy giſt le pays de Flandres, duquel la riuiere de Leyt la ſepare. Au Midy luy eſt la Chãpaigne, au Ponent la mer auec partie du pays Neuſtrien, ou Normand, comme à preſent on l'appelle, & au ſeptentrion luy eſt la mer Oceane, regardant du coſté de Calais, & de Grauelines la grande iſle d'Angleterre : eſtant ce pays arrouſé des riuieres de Some, Oiſe, Aine, Leſcau, Scarpe, & autres qui le ſeparent auſſi des Prouinces voiſines. Comme le pays eſt de grande eſtendüe, auſſi eſt il autant bien peuplé que Prouince des Gaules, & des plus fertils qui ſoyent en l'vniuers, eſtant la Picardie vn des Principaux greniers de Paris, eſtant telle qu'il n'y manque rien que le vin, plus pour ce que les habitans ne ſe ſoucient de cultiuer les vignes, que pour le defaut de la terre, laquelle n'y eſt pas ſi contraire à la plante tortue, qu'encore elle n'y peut prouffiter. Au reſte ce qui eſt du corps ancien de la Picardie, & qui reſpondoit iadis au Parlement de Paris, eſt eſchantillé de preſque la moitié, a cauſe que la riuiere de Grauelines ſepare les ſeigneuries des Roy de France, & Comtes de Flandres : puis vers le pays d'Artoys, & les villes d'Amiens, & ſaint Quentin ſeruent de frontieres vers les terres d'Artoys, & Cambreſy, puis y a vne enclaue vers le duché de Luxembourg, qui va iuſqu'a la Meuſe comprenant le pays de Guiſe, qui eſt auſſi en la Picardie. Laquelle contient en ſoy les Eueſchez qui ſ'enſuiuent, i'entens en ce qui eſt du reſſort de Paris, & ſous la ſuiection & obeiſſance du Roy des Françoys, Soiſſons, Senlis, Beauuois (qu'on mect en la France) Noyon, Laon, Amyens, & Boloigne, qui fut iadis a Terouenne, mais ceſte cy ruinee, le ſiege en a eſté de noſtre temps tranſporté a Boloigne ſur mer, par le Concordat fait entre les Roys l'an mil cinq cens cinquante neuf, & a iceluy conſentant le Pape : car quand a ce qui touche Cambray, Arras, & Tournay, i'en ay fait ailleurs mention, & pource ie m'en deporteray, pourſuyuant ſimplement ce qui eſt ſuiet au Roy de France. Les places plus renommees de la Picarde ſont la Fere, Gandelu, Villiers Cortérets Beaumont, Creil, Verberi entre Marne & Ayne, mais entre Ayne, & Oiſe ſont Lyance, Velly, Male, Riſemōt, Cōpiegne, & Chonils : puis entre Oiſe, & Some on peut voir Veruin, Guiſe, la Capelle, Landrecy, Fonſomme, Bohan : ſaint Quentin, iadis nommee Auguſte des Vermandoys : Nelle, Roye, Mondidier, Clermont en Beauuoiſys, Brecueil, Pequigny, Blangis, Abbeuille, & ſaint Valery. Apres ce outre Some vers ſeptentrion ſont Ham, Peronne, Corbie, Dorlens, Rue, Crotoy, Heſdin (ores en ruine) Renty, Monſtrueul ſur mer, Eſtaples, Bouloigne, où le pays va en ſ'eſtreſtiſſant le long de la mer, ſelon le Comté d'Oye, ayant en ſoy les villes de Guines, Ardres, Hames, Blarnes, & la fortereſſe indomptable de Calais, deſquelles nous dirons en ſon lieu de chacune ce qui ſera en noſtre puiſſance, & ſuyuant les inſtructions que nous en auons retirees, & recouuertes de ceux du pays, leſquelles ſont de peu d'effect, nul preſque ſ'eſtant mis en deuoir de nous en donner. La premiere donc des citez de la Gaule Belgique dependant de Rheims eſt l'ancienne ville de Soiſſons, mētionnee par Ptolomee lors qu'il dit. Sous leſquels ſont les Romādues, & la cité deſquels Auguſte des Romādues (qu'on eſtime eſtre Luxembourg :) & au deſſous de ceux cy ſont les Veſſons, la cité deſquels poſee a l'Orient du fleuue de Seine, eſt nommee Auguſte des Veſſons, & c'eſt la ville de Soiſſons, de laquelle nous parlons en ceſt endroit, & meſme nom leur donne Strabon , qui les auoiſine d'Amiens, de Beauuois, & de Terouenne. La cité de Soiſſons faut que ſoit auſſi de grande anciēneté, veu que du temps de Ceſar elle eſtoit ennoblie du tiltre de royauté, & auoit alliance, & confederation auec ceux de Rheims, auſquels elle faiſoit quelque obeiſſance : ce que nous pouuōs recueillir de Ceſar parlant en ceſte maniere, & faiſant mention du raport des Rhemois fait a Ceſar : Que touts (dit-il) les autres Belges eſtoyēt en armes, & que les Germains ſe tenans le long du Rhin, ſ'eſtoyent ioincts auec eux, & que leur fureur eſtoit ſi grande, qu'il n'auoit eſté en leur puiſſance de deſtourner les Soiſſonnois de ceſte ligue, quoy qu'ils fuſſent leurs parents, & alliez, & qu'ils vſaſſent de meſme droit, & loix ſemblables, & qu'ils euſſent vn meſme magiſtrat, & fuſſent ſoumis a vn meſme Empire.

Ceſar li. 2. de la guerre Gallique.

Ces mots mōſtrent donc que Soiſſons eſt ancienne, illuſte, & noble, & que ſon Prince failloit que ſe façonnaſt aux dietes, & aſſemblees qui ſe faiſoyent a Rheims, puis qu'ils iouiſſoyent de meſmes droit, loix, couſtumes, Magiſtrat, & puiſſance.

Soiſſons eſtoit royaume auāt que les Romains vinſſent en Gaule.

Or qu'ils euſſent Roy pour eux le declaire le meſme Ceſar, diſant ainſi : Que les Soiſſonnois eſtoyent voiſins de ceux de Beauuoiſy, leſquels poſſedoyent vne large, & treſſertille campaigne : que de noſtre memoire, ils auoyent eu pour Roy Diuitiaque le plus puiſſant Prince qui fut en toutes les Gaules, d'autant qu'il auoit commandé a la plus part de ces regions, & encor ſur l'iſle de Bretaigne (c'eſt ores l'Angleterre) que maintenant Galbe eſtoit leur Roy, lequel touts, à cauſe de ſa prudence & iuſtice, d'vn commun & vnanime accord, auoyent fait general de leur armee.

Diuitiac, & Galbe Roys de Soiſſons.

Et en autre paſſage vous trouuez que Ceſar deſireux de dompter les Boauuoiſiens, commença par Soiſſons, eſperant que ceſte cy accablee, il luy ſeroit plus aiſé d'auoir la raiſon des autres Belgiens, qui luy faiſoyent ſi obſtinément la guerre.

Soiſſons priſe par Ceſar li. 8. de la guerre Gallique.

Et apres que les Romains eurent domptees les Gaules, ſi eſt-ce que le pays Soiſſonnois ne fut ſans degré de preeminence, comme ainſi ſoit que les Preteurs de Belge ſ'y retiroyent plus qu'en pas vne des autres citez : ce qui ſe peut voir en ce que dit Aymon moyne en ſon hiſtoire Françoiſe, lors qu'il fait mention de Gillon Romain gouuerneur des Gaules au nom de l'Empereur, & du Senat de Rome : Childeric (dit-il) ayant ioinct ſes forces auec VVinomade il paſſa outre, & vainquant Gillon en bataille, le contraignit auſſi de quitter le royaume, & chaſſé il ſe retira a Soiſſons, où il paſſa le reſte de ſa vie, & luy mort, ſon fils Siagrie poſſeda la dicte cité par droit de ſucceſſiō hereditaire.

Aymon li. 1. ch. 2.

Li. 1. c. 12.

Mais ailleur il monſtre que Clouis fils de ce Childeric priua Siagrie de ſa principauté, diſant ainſi : A Childeric ſucceda par droit hereditaire (ce ne fut donc point par election) le ſuſdit Clouis, homme fort adroit, & vaillant en guerre, & lequel n'eſtoit ſecond a pas vn des princes ſes predeceſſeurs : lequel chaſſa Siagrie fils de Gillon de la cité, & ſouueraineté de Soiſſons, laquelle il mit ſous ſa puiſſance.

Clouis oſta Soiſſons aux Romains.

De là en auant ceſte ville commença a dreſſer les cornes plus haut que iamais, d'autant que ſous les enfants, & heritiers dudit Clouis elle fut faite chef du royaume, & le ſire d'icelle ſouuerain d'vne bonne partie de la Gaule Belgique, ainſi que ſans grande peine vous pourrez recueillir des annales, & hiſtoire de France, comme encore il ſe treuue que Soiſſons fut

Carloman Roy de Soiſſons.

Ordre des Eueſques de Soiſsõs.

Rhotard I. degradé, puis remis par le Pape.

fait ſiege de roy du temps du partage fait entre Carloman, & Charles ſurnommé le grand enfans de Pepin : là où de là en auant il perdit ce tiltre, & vint receuoir le tiltre de Comté, ſoit comme pour gouuernement ou vicariat, ou en droit hereditaire, dequoy ie ſurſerray le diſcours pour venir a l'eſtat de l'Egliſe, entant que l'Eueſque de Soiſſons eſt (comme auons dit) le Doyen entre les ſuffragãs Eueſques qui dependent du Metropolitain de Rheims, ſeant, & deliberant és aſſemblees le premier apres l'Archeueſque. Et la cauſe de cecy, eſt pource que les Rhemois, & Soiſſonnois ont eu de ſemblables apoſtres, & Eueſques qui leur ont porté la parolle diuine, deſquels ie vous diray l'ordre, ainſi que iuſqu'icy i'ay fait des autres Eueſques. Le premier donc fut ſaint Sixte Romain enuoyé par ſaint Pierre, & auec luy ſaint Sinicie, qui luy ſucceda : mais & l'vn, & l'autre furent martiriſez ſous Neron empereur bien toſt l'vn apres l'autre, en l'an de noſtre ſeigneur ſoixante quatre, & ce furent ces deux meſmes qui conuertirent ceux de Rheins, & y planterent la foy, ainſi qu'auons veu en ſon lieu. Le troiſieſme Eueſque Soiſſonnois ſe nomma Diuitian : le quatrieſme Ruffin, le cinquieſme Filian, & le ſixieſme Mertarie, ou Mercure lequel ſe trouua contre Euphrate au concile de Coloigne Agrippine, celebré en l'an de noſtre ſalut trois cens cinquante neuf. A ceſtuy ſucceda ſeptieſme en nombre Oneſim, qui fut ſuiuy par Vincencule en la dignité : le neuuieſme eſtoit Lubean : le dixieſme Oneſim ſecond du nom : l'onzieſme Herlibie, le deuzieſme ſaint Principie, frere de ſaint Remy, qui ſe trouua au ſecõd concile Arauſican, c'eſt a dire d'Orége, ſous le Roy Clouis en l'an de grace quatre cens cinquante, a ceſtuy ſucceda Loup trezieſme en nombre, qui en l'an cinq cens vingt ſix ſe trouua au premier concile national de l'Egliſe Gallicane tenu en la cité d'Orleans : apres lequel tint le ſiege de Soiſſons Eodard, puis le quinzieſme fut nommé Eratgiſile, & le ſezieſme Vrſmarie, ou Antcharie qui viuoit l'an de grace ſix cens ſoxante neuf, le dixſeptieſme eſt Theobald ou Thibauld : le dix huictieſme Tandulphe : le dix neuuieſme Landulphe, & le vingtieſme ſaint Anſaric, auquel ſucceda Adlobert, puis ſaint Draniſe, & le vingt troiſieſme fut Aubert, le vingt quatrieſme Vlialambert le vingt cinquieſme Adalbert, le vingt ſixieſme Gandain : le vingt ſeptieſme Machaire, le vingt huictieſme Gualcen, le vingt neuuieſme Cerabold, le trentieſme Gerabert, le trente vnieſme Madalbert, le trente deuxieſme Deodate : le trente troiſieſme Hildegand, le trente quatrieſme fut Rothard qui viuoit en l'an de noſtre ſeigneur huict cens cinquante neuf. Ceſt Eueſque fut cõdamné, & depoſé en vne aſſemblee d'Eueſques, en laquelle ſe trouua auſſi le Roy Charles ſurnommé le Chauue, mais depuis le Pape Nicolas luy donna l'abſolutiõ, & recõcilia a l'Egliſe, annullant les ordonances faites contre le ſuſdit Eueſque. A ceſtuy ſucceda le trente cinquieſme nõmé Bertharie, le trente ſixieſme fut Aufalon, le trente ſeptieſme Rhotard ſecond du nom, le trente huictieſme Rhotard troiſieſme du nom, le trẽte neuuieſme Angelunde, le quarãtieſme Hildebert, le quarante vnieſme Ricileſe : le quarante deuxieſme Rodonie : le quarante troiſieſme Albon, le quarante quatrieſme Guy premier du nom, le 45. Guy ſecond du nom : le quarante ſixieſme fut Foulques, qui mourut l'an 1018. au moys d'Aouſt, ſeant a Rome Benedict huictieſme, & regnant en France Robert fils de Hue Capet, & ne fault que le lyſeur trouue eſtrange, que ie mette la date és vns Eueſques, & laiſſe celle des autres, veu que ie fais ce qui eſt en ma puiſſance, laquelle ſ'eſtand iuſqu'a-ce que les inſtructions que i'ay peuuent ſ'eſtendre, n'eſtant loiſible d'aiouſter rien en l'hiſtoire, ny de baſtir les choſes a noſtre fantaſie. A ce Foulques ſucceda Deodat ſecond du nom, & quarante ſeptieſme en nombre : le quarante huictieſme fut Berold : le quarante neuuieſme Hetdon, le cinquante Arnoul, lequel fut conſacré Eueſque a ſaint Medard audit Soiſſons, en l'an de noſtre ſalut mil octãte, regnant en France Philippe premier du nom, & ſeant a Rome Gregoire ſeptieſme, par le commandement duquel fut faite ceſte conſecration par Hugues Archeueſque de Lyon, & legat és Gaules du ſaint ſiege apoſtolique, ce qui eſt teſmoigné par Sigebert qui en parle ainſi en ſa Chronique. En ce meſme temps (dit-il) reluiſoit en miracles, & grandes vertus au monaſtere de ſaint Medard a Soiſſons, le treſheureux Arnoul, lequel deſireux de viure ſaintement, & touché d'vn zele ardent de deuotion, choiſit la vie ſolitaire, & ſe trauailloit, & affligeoit auec vne trop eſtroite & ſeuere abſtinence, de ſorte que Dieu luy departit le don de prophetie, & de reclus il fut fait abbé de ce monaſtere, & ce nonobſtant qu'il eut laiſſé la ſolitude, ſi eſt-ce que meſpriſant le monde, il veſquit en repos interieur de ſon ame. Or eſtant mort l'Eueſque de Soiſſons, il fut eſleu a ceſte dignité, & par le commandement du Pape Gregoire, il fut conſacré par Hugues legat du ſaint ſiege apoſtolique, & Archeueſque de Lyon. A ſaint Arnoul ſucceda cinquante deuxieſme en nombre Hugues de Pierre font, lequel en l'an mil cent trois, faiſant le voyage de Ieruſalem mourut en Italie, luy ſuccedãt Manaſſé frere de Iean Comte de Soiſſons : car ce fut depuis Capet que ceſte cité fut erigee en Comté, & laiſſee hereditaire a ceux qui auparauant n'en eſtoyent que gouuerneurs. Le cinquante quatrieſme fut Lyſiard de Creſpy, qui mourut l'an mil cent vingt ſept, luy ſuccedãt Ieſlen de Berry, l'an mil cent cinquante vn, & a ceſtuy le cinquante ſixieſme en nombre nommé Arnoul ſecond du nom, ſurnommé de Pierre fond, qui mourut l'an mil cent cinquante huict, puis le cinquante ſeptieſme ſe nommoit Hugues d'Angleterre, ſous lequel les Chanoines de Soiſſons furent mis en liberté, & emancipez de la puiſſance de l'Eueſque ayants vn doyen qui commandaſt ſur le Chapitre. Le cinquãte huictieſme fut nommé Iuſticiaire : le cinquante neuuieſme Niuelon de Ceriſy l'an mil cent ſeptãte cinq, auquel ſucceda le ſoixantieſme nommé Aymard, ou Heymard de Prouins : le ſoxante vnieſme fut Iacques de Bazoches, lequel en l'an mil deux cens vingt ſix couronna le Roy ſaint Loys a Rheims, comme le premier apres le Metrapolitain, & le ſiege duquel vaquoit pour lors, eſtant lors vuidé le different qui ſourdit au ſacre de Louys le gros entre les prelats de Rheims, & de Sens, pour le fait de l'onctiõ royale, chacun diſant luy en apartenir l'office, l'autorité en demourant comme proprieté a l'Archeueſque de Rheims, a cauſe que là fut baptiſé Clouis, & la

ſaincte

ſainɛ̃te ampoule enuoyee par miracle. A ce Iaques ſucceda 62. en nõbre Raoul de Condin: puis Guy 3. & ſurnõmé du Chaſteau, lequel fut au voyage de la terre ſainte & occis par les infidelles a vn rencõtre: ceſtuy mort vint a la dignité le 64. en nõbre appellé Niuet de Bazoches l'an 1252. puis Milon de Bazoches le 65. auquel ſucceda ſon neueu Gerauld de Moncornet, lequel mourut l'an 1290. & apres luy fut 67. Eueſque de Soiſſons Symõ Matiſſas de Bucy, Eueſque de Paris, & qui mourut l'an 1296. A ceſtuy ſucceda Guy 4. ſurnommé de la Charité, qui fut ſacré le iour de la natiuité de noſtre Seigneur audit an 1296. le 69. fut Gerald 2. ſurnommé de Cortanne qui treſpaſſa en l'an 1331. le 70. fut Pierre de Capis, le 71. Guillaume Bertrandi: le 72. Symon de Buſſy: le 73. Victor de Camerin: le 74. Nicolas Gabert: le 75. Renauld des Fontaines qui fut ſacré a Paris l'an 1423. & mourut l'an 1442. apres luy fut eſleu Iean Milet 76. en nõbre, & mourut l'an 1502. apres leq̃l vint a l'Eueſché Foucauld de Bonneual Limoſin de maiſon noble, & illuſtre 77. en nombre, & lequel mourut l'an de grace 1526. auquel ſucceda Simphorian Bouhand Lyonnois, & a ceſtuy le 79. nommé Mathieu Pariſien, touts leſquels ont eſté legitimement appellez a telle, & ſi ſainte dignité, & y ont veſcu auec telle ſincerité, que la memoire en eſt glorieuſe, & agreable en la bouche des hommes. Ce fut a Soiſſons que fut celebré le Synode des Egliſes Gallicane, & Angloiſe ſous le Roy Philippe Auguſte, à cauſe que le Roy Anglois auoit chaſſé les Eueſques de leurs ſieges, & iouiſſoit il y auoit deſia ſix ans des reuenus de leurs benefices, par les mains de ſes receueurs, ce qui força les miſerables prelats de ſe retirer en France vers le Roy ſuſdit, lequel feit l'aſſemblee ſuſdicte de Soiſſons y aſſiſtant luy, les Eueſques, & ſeigneurs du royaume, en laquelle fut arreſtee la guerre contre l'Anglois excommunié, & perſecuteur tant de l'Egliſe, que des eccleſiaſtiques. A l'ordonance & opinion de tout le conſeil ſ'oppoſerent les Comtes de Flandres nommé Ferrand, & celuy de Boloigne nõmé Renauld, qui auoyẽt intelligence auec les Anglois, d'où ſ'enſuiuit la guerre cõtre le Flamant, lequel fut vaincu, & pris, & en la bataille contre lequel ſe porterent vaillãment les Soiſſonnois, cõme ſe reſſentans de la gloire de leurs anceſtres, & de celle brauade qui leur feit iadis tenir teſte aux forces Romaines. Ceſte cité de Soiſſons ſ'eſt reſſentie auſſi bien que les autres de la perſecution des Huguenots durant les troubles de France ſous le Roy Charles 9. liuree entre leurs mains par ceux meſme qui la deuſſẽt auoir gardee, quoy qu'ils ſ'y ſoyent gouuernez plus modeſtement que les autres, n'y pillans, ny rauageãs choſe quelconque, ains ſeulement ſe tenans coys pour ſuyure la fortune de celle des parties qui auroit le plus de force: mais par la grace de Dieu celle cité qui fut iadis chef du royaume, eſt auſſi demouree entiere a ſon Roy, ayant ſes citoyens catholiques, & fidelles ſuiets de leur Prince naturel & legitime: au reſte la iuſtice temporelle de Soiſſons reſpõd au Bailliage, & ſiege preſidial de Laon. Qui ſera cauſe que ie pourſuiuray ma deſcriptiõ par le Laõnois, lequel eſt cõtenu entre les fleuues d'Aine, & d'Oiſe, & la ville capitale duquel eſt aſſiſe ſur vn mont, cõme tenant le chef haulcé pour viſer ſur les membres qui dependent d'icelle: auſſi l'ont les anciens appellee *Laudunum*, entant que cõme ailleur nous auons dit, ce mot Dunum ſignifie autant que montaigne. Il ſembleroit que ceſte cité fut moderne, veu que preſque pas vn des anciens n'en fait mention quelconque, & n'eſt miſe parmy celles qui feirent teſte ou qui ſ'allierent aux Romains, & toutesfois il appert qu'il faut qu'elle ne fut dés ce temps là, puis que le ſiege Epiſcopal n'y eſt eſtably que quatre ou cinq cẽs ans apres la mort de noſtre Seigneur. Auſſi és anciennes pancartes, Laon eſt appellé Chaſteau, lequel fut erigé en cité, & fait Eueſché ſous le Roy Clouis en l'an de noſtre Seigneur (comme dit Sigebert) cinq cens, duquel voicy les parolles: Clouis ayant donné plusieurs terres & poſſeſſions a l'Egliſe de Rheims, Saint Remy en donnant vne partie a l'Egliſe de Laon y eſtablit vn ſiege Epiſcopal, & ordonna pour premier Eueſque vn nommé Genebauld homme marié, mais qui ſ'eſtoit ſeparé de ſa femme, elle le conſentant: mais depuis tombant en peché auec elle apres leur vœu, ſaint Remy luy donna penitence de ſept ans, le tenant enclos en vn lieu ſolitaire, d'où le temps de la penitence expiré, il le tira & le remit en ſon ſiege, lequel tandis il auoit gouuerné, ainſi qu'auparauant qu'il y eut Eueſque. Et puis que nous en ſommes ſur ce propos, & que n'auons autre choſe de l'antiquité de ceſte ville, nous pourſuyurons auſſi l'hiſtoire des prelats Laonnois, qui ont eſté depuis ce Genebauld iuſques a noſtre temps. De ce ſecret embraſſement de l'Eueſque ſuſdit, ſortirent a diuerſes foys fils, & fille, le maſle fut par ſaint Remy nommé Latron ou Larron, a cauſe que clandeſtinement, ou a la deſrobee Genebauld l'auoit produit en ſa femme: & a la fille il donna le nom de *Vulpecula*, qui ſignifie petite Renarde, d'autant que furtiuement, il auoit encor cogneu ſa femme, & d'elle eu ceſte fille: & neantmoins, & ce fils & ceſte fille, ont eſté fort recõmandez en vertu, ſainteté, & modeſtie: & le fils nommement, lequel apres le treſpas de ſon pere, fut trouué ſi parfait que ſaint Remy, & le reſte du Clergé l'eſleut pour ſucceder a Genebaud, & eſtre le ſecond Eueſque de Laon: le troiſieſme fut Elmande, le quatrieſme Richart, ou Lambert, le cinquieſme S. Gaynald, ou Canoald: le ſixieſme Atole, le ſeptieſme Vinfrind: l'huictieſme Peregrin, le neuuieſme Gifard, le dixieſme Serulphe, l'onzieſme Madelgarie, le douzieſme Sigoald, le trezieſme Bertifride, le quatorzieſme Madelinne, le quinzieſme Genebauld ſecõd, le ſezieſme Bernit, le dix ſeptieſme Garifide, le dixhuictieſme fut nommé Vnanilon premier, le dixneuuieſme Vnanilon ſecond, & le vingtieſme ſe nomma Eibon. A Eibon ſucceda 21. en nombre Banifride, le vingt deuxieſme fut Sigebode, le vingt troiſieſme Oſtrolde, le vingt quatrieſme Simeon, le vingt cinquieſme Perdule, le 26. Hincmar, le 27. Hedemolphe, le 28. Didon: le 29. Raoul ou Radulphe: le 30. Iſaac: le 31. Vninomie, le 32. Lindon, le 33. Iean 1. & du temps de Hué Capet fut le 34. nommé Adeleluin ou Ancelin en l'an 990. le 35. fut Roricon, le 36. Adelber, le 37. Gelin, le 38. Leonard, en l'an 1050. le 39. fut Elinand l'an 1095. ceſtuy eſt nommé par Sigebert Eluiand, du temps duquel il dit que a Laon il y auoit vn Vidame, c'eſt à dire Vicegerent, & Iuge temporel pour l'Eueſque, ainſi que nous l'auons deſcrit faiſans mention de la cité de Chartres, & fait mention de certain iuge-

En quel tẽps Laon fait Eueſché, voy Sigebert en ſa Chronique.

Succeſſion des Eueſques de Laon.

mẽt donné a Laon par le ſuſdit Vidame, duquel qui aura deſir de voir le diſcours, liſe la Chronique du ſuſdit Sigebert, car ie ne veux m'arreſter ſur chacune occurrence. A ceſt Elimand ſucceda le quarantieſme Eueſque de Soiſſons nommé Ingelrand, le quarante vnieſme fut VValdric en l'an mil cent douze, natif de Soiſſons meſme, lequel en vne coniuration du peuple fut occis le Ieudy apres Paſques iour de ſaint Marc, & fut la ſedition ſi grande que l'Egliſe cathedrale dediee en l'hõneur de noſtre Dame, & l'Abbaie de ſaint Iean, & toutes les autres Egliſes furent bruſlees, & eut ſource ceſte malheurté de ce que les gens du ſuſdit Eueſque auoyent traiſtreuſement occis auparauant dedans la ſus-nommee Egliſe de noſtre Dame, vn Gẽtil-homme Cheualier de marque appellé Gerard ſeigneur de Cariſy, eſtant en priere deuant l'image du Crucifix en icelle Egliſe. Ce qui fut occaſion que le Roy Loys le gros, pouſſé de l'indignité du fait, qu'au lieu de punir les meurtriers, & ſacrilegues qui auoyent occis le ſuſdit Cheualier, on ſ'eſtoit pris aux Egliſes, & a l'Eueſque perſonne ſacree, feit vne grande, & cruelle punition de ceux qui commirent ce forfait. A VValdric fut ſubſtitué le quarante deuxieſme Eueſque nommé Hugues auparauant Doyen a ſainte Croix d'Orleans, qui ne fut que ſept moys en ſa dignité, ains mourant vint apres luy le quarante troiſieſme Barthelemy, homme illuſtre, & de grande maiſon, & ce fut luy qui remit ſus l'Egliſe noſtre Dame, la reſtabliſſant, & derechef la conſacrant, & qui par bons exemples reſchaufa les cœurs des citoyens & les eſmeut a deuotion, leſquels ſ'eſtoyent grandement refroidis pour les inſolences des officiers des Eueſques ſes predeceſſeurs. Ce fut luy auſſi qui mit des moynes en l'Abbaye de ſaint Iean de Laon, en laquelle y auoit au parauant des religieuſes, & en fut le premier Abbé vn appellé Drogon, qui depuis fut Cardinal, & Eueſque d'Hoſtie pres de Rome. Ceſt Eueſque Barthelemy fut excommunié auec Simon Eueſque de Noyon, à cauſe qu'il auoit accordé le diuorce fait par Raoul, Comte de Vermandoys d'auec ſa femme en l'an mil cent quarante deux, ainſi que le recite Sigebert en ſa Chronique. Car le ſuſdit Comte voulant eſpouſer Peronelle ſœur de la Royne de France, eſpouſe de Loys le ieune, & n'oſant ſe ſeparer de ſon Eſpouſe, apoſta les Eueſques de Laon, Senlis, & Noyon, leſquels ratifierent ſon diuorſe contre tout droit, & diſcipline eccleſiaſtique, tant de tout temps y a il eu des hommes qui ont aymé mieux ſeruir aux hommes qu'a la loy diuine. Le 44. Eueſque de Laon fut Gautier 1. lequel fonda pluſieurs Abbayes, ſuyuant l'exemple de ſon predeceſſeur, lequel auoit donné lieu a ſaint Notbert pour fonder vne Abbaye de Premonſtré: ce Gautier mourut l'an 1153. eſt enterré a Premonſtré, le 45. fut Gautier 2. auparauant Doien de Laon, & fut ſacré a Rome: le 46. fut Roger de Rozet, le 47. Renauld Surdelle, le 48. Robert de Chaſtillon, puis le 49. fut Anſelme, ou Anſeaulme de S. Medard, auparauãt Abbé de S. Vincent de Laon, homme de grand ſçauoir, & doctrine exquiſe aux lettres ſainctes, lequel a gloſé les Pſalmes de Dauid: & fut appellé a ceſt Eueſché par le Pape Eugene 3. A Anſelme ſucceda le 50. Eueſque de Laon en nombre appellé Garnier, qui fut le premier qu'on enterra en l'Egliſe cathedrale, car les autres eſtoyent inhumez hors la cité en l'Abbaye de ſaint Vincent, le 51. fut nommé Itier de Malonide, le 52. Guillaume des Monſtiers, le 53. Geofroy de Beaumont: le 54. Guillaume de Gerigny: le cinquãte cinquieſme Robert de Thorotte, qui viuoit l'an mil deux cens cinquante, & fut depuis Eueſque de Langres: auquel ſucceda, le cinquante ſixieſme nommé Gazon de Champaigne: le cinquante ſeptieſme Raoul Mulet, le cinquante huictieſme Albert de Roye: le cinquãte neuuieſme Roger d'Armignac: le ſoixantieſme Huges d'Arcy: le ſoixãte vnieſme Robert le Col, qui viuoit l'an 1351. & auoit eſté Eueſque de Teroüenne: le 62. fut Geofroy le moindre Doien de Tours: le 63. Pierre de Mõtagu Cardinal: le 64. Iean de Rouſſiac, le 65. Guillaume de Champeau, le 66. Iean Iuuenel des Vrſins, qui depuis en l'an 1470. fut Archeueſque de Rheims: le 67. Antoine de Creſpi, le 68. Iean de Gaucourt, le ſoixante neuuieſme Charles de Luxembourg, le ſeptantieſme Loys de Bourbon Cardinal, depuis Archeueſque de Sens: auquel Prince ſuccederent l'vn apres l'autre Iean D'auc ſeptente vnieſme, & Iean qui a preſent regiſt ceſte Egliſe auec reputation de telle preudommie, & integrité, qu'en luy reluiſent ces vertus leſquelles rendoyent les Eueſques anciens pour recommandables, & par l'exẽple duquel ie voudroy que le reſte des prelats qui degenerent de la diſcipline de leurs maieurs, ſe façonnaſſent, affin que Dieu fut loüé, l'Egliſe remiſe en ſon entier, & le peuple corrigé par la bonne vie de ſes ſurueillants & paſteurs. Sous ce bon prelat Iean Bourſier, eſt aduenu ce prodigieux miracle de la femme demoniacle de Veruin aduenu l'an de grace 1565. par lequel a la grande confuſion des Huguenots Caluiniſtes, a eſté veu quelle eſt l'efficace du ſaint, & ineffable ſacrement de l'autel, puis que par la preſence de ce pain viuifiant ſous l'eſpece duquel eſt contenu le corps precieux de noſtre ſauueur Ieſus Chriſt realement, & ſacramentallement, & par les prieres, & exorciſmes du ſuſdit ſaint Eueſque, ce malin eſprit fut chaſſé du corps de ceſte pauure poſſedee en l'Egliſe cathedrale de Laon, en la preſence d'vne infinie multitude de peuple de toutes ſortes, tant Catholiques, que Huguenots, affin que les Caluiniſtes (ſuyuant leur couſtume) ne blaſmaſſent la choſe d'impoſture, ayans manié ceſte femme aſſes long temps, & fait tout deuoir de chaſſer le diable parlant en elle, & de monſtrer que c'eſtoit forbe inuentee par les Preſtres: & neãtmoins vaincus par la verité, fallut que quittaſſent la partie, & que forcez de leur conſcience, ils allaſſent voir quelle force plus grãde ont les prieres de l'Egliſe catholique, & quel effort les ſacremẽts d'icelle que nõ pas les ſingeries de la ſynagogue de Sathã dreſſee par le miniſtere de Luther, Caluin, & leurs cõplices. I'euſſe diſcouru plus au lõg de ce merueilleux miracle fait par la vertu du S. ſacrement, & prieres de l'Eueſque, & Egliſe de Laõ, n'eſtoit que pluſieurs excellẽs hõmes ſe ſont arreſtez ſur ce ſuiect, & qu'il nous ſuffit d'en auoir touché ce petit mot en paſſant, affin qu'on voye que noſtre ſiecle n'a point faute d'hommes de biẽ, & de tels qui au nom de Dieu font des ſignes & miracles, comme on peut ſçauoir que en a faits le grand, & ſouuerain Eueſque des Chreſtiens Pape Pie cinquieſme du nom, ainſi qu'on peut recueillir

de

Voy Sigebert en ſa Chronique.

Abbaye S. Iean de Laon donnee aux moynes, les nonnains en eſtãt oſtees.

Voy Antonin Archeueſ. en ſon hiſtoi. Partie. 2. tilt. 15. cha. 19.

de l'hiſtoire de ſa vie, & ceſt Eueſque Laonnois par la vertu des parolles de Dieu, du ſaint ſacrement, de la force liee a ſon miniſtere, & office, & par celle promeſſe que noſtre ſeigneur a faite aux Paſteurs vertueux, que ſ'ils croyent, & ſuyuent ſa trace, ils feront de plus grans ſignes en ſon nom, qu'il n'a fait eſtant, & conuerſant en terre. Et voila quand au ſiege Epiſcopal, & Egliſes de Laon, qui eſt vn beau Bailliage, & de grande eſtendüe, ayant ſous ſoy les citez de Soiſſons, & de Noyon, & les villes de ſaint Quentin, Ribemont, Coucy, Chauny, Guiſe, Peronne Mondidier, & Roye, auec le Bailly, les Lieutenans general, & particulier, dix Conſeillers, vn Greffier, & les gens du Roy, pour exercer la iuſtice, & rendre droit a chacun au nom du Roy, lequel doibt l'equité a ſon peuple. Non loing de Laon eſt celle place tant renommee de Lyance, ou Lyeſſe pour le temple ſacré a la glorieuſe mere de noſtre Dieu la vierge Marie, le pelerinage ancien de nos Roys, & où Dieu a fait de grans miracles pour l'amour, & par les merites, & prieres de celle qu'il a choiſie pour ſa mere. En ces cartiers eſt auſſi Compiegne, en Latin nommee *Compendium*, & par d'autres *Carlopolis*, à cauſe que Charles le Chauue l'aggrandit, & fortifia, & y tint ſes eſtats, & vn Concile national des prelats de l'Egliſe Gallicane pour la reformation des miniſtres d'icelle. Or l'hiſtoire ne dit pas que le Roy Charles le Chauue fondaſt ceſte ville, trop biẽ que de ſon nom il l'appella Carolopoli, ou Charle-ville, pour l'auoir (comme dit eſt) reparee, & fortifiee, & qu'auſſi il ſe plaiſoit en elle, & ſ'y tenoit ordinairement, neantmoins n'ay-ie point trouué autre fondation d'elle, ny memoire plus ancienne que dés le temps du Roy Charles ſuſdit. Ce fut a Compiegne qu'en l'an de noſtre ſalut mil quatre cens vingt neuf, la pucelle Ieanne fut priſe par les Anglois, ayant fait ſur eux vne ſaillie, & eſtant repouſſee iuſques aux portes, les trouua cloſes, & ſe veit trahie par les ſiens meſme, en recompence des grands biens que par ſon moyen auoit receu la France, elle fut bruſlee a Roüen, ainſi qu'auons diſcouru en nos annales de France. Or eſtant tout ce pays ſous la iuriſdiction ancienne des Vermandoys (par les Latins anciens dits *Veromandui*) il nous faut vn peu voir quelle ville fut iadis la capitale de ceſte nation. Ceſar ioint les Vermandoys auec le reſte des Belges en celle ligue qu'ils feirent contre luy, pour chaſſer les Romains de la Gaule, ſi bien qu'il fait que les Vermandoys, & ceux du pays voiſin de Calais nommez iadis Velocaſſiens, fourniſſoyent dix mille hommes ſouldoyez, qui n'eſtoit pas peu de ſecours: puis aiouſte que les Arteſiens, & Vermandoys ioincts aux Neruiens attendoyent les Romains preſt à leur donner la bataille. Parmy toutes ces guerres, il ne nomme aucune ville des Vermandoys, & neantmoins ailleur il ſe trouue mention d'vne appellee *Auguſta Veromanduorum*, Auguſte des Vermandoys qu'aucuns mal a propos ont dit eſtre Luxembourg, lequel eſt bien eſloigné du pays proprement appellé Vermandoys: or de dire que ce ſoit Noyon, encore moins, veu que Ceſar luy donne ſon nom propre lors qu'il dit, faiſant mention de la fuite, & deffaite des Belges, lendemain, auant que les ennemys euſſent le moyen, ou loiſir de ſe ramaſſer, & raſſembler apres leur fuite, il mena ſon armee ſur les limites des Soiſſonnois voiſins des Rheimoys, & ayant fait vne grande cornee, & fort long chemin, il prit ſon adreſſe vers la ville de Noyon. Vous voyez là que ſi Noyon eſtoit l'Auguſte des Vermandoys, que Ceſar ne l'eut nommee autrement, & par ainſi il en faut cercher vne autre a qui ce nom puiſſe eſtre accommodé: ce que (Dieu aidant) nous ferons ayans diſcouru de la cité de Noyon, laquelle eſt aſſiſe ſur la riuiere d'Oiſe, portant marque de grande antiquité, bien que ſouuent elle ayt eſté deſtruite, laquelle (comme dit eſt) eſtoit debout, & flouriſſante du temps de Ceſar, puis qu'il ſ'y adreſſa, & la prit ſur les Belges, elle luy ſeruant comme pour la retraite de ſon armee.

Noyon cité, & ſon aſſiete.

Ie laiſſe a part tout ce que les grands recercheurs d'Ethimologies ſçauroyent dire ſur ce mot de Noyon, pour aller querir ſon origine dés le temps de Noé: & bien que ie ſçache que c'eſt vne des plus anciennes villes de Gaule, ſi eſt-ce qu'elle n'a porté le tiltre de cité, que lon temps apres la mort de noſtre Seigneur, & ſur la grande deſcheute, & decadence de l'Empire Romain, à ſçauoir enuirõ l'an de noſtre Seigneur quatre cens onze, que les VVandales courans, & rauageans les Gaules, ruinerent la cité des Vermandoys, & la bruſlerent, & demolirent de fonds en comble, & pource fallut que les Eueſques prinſſent autre lieu pour ſe retirer, & pour y dreſſer leur ſiege.

Des quel tẽps Noyõ eſt cité Epiſcopale.

Or en la cité des Vermandoys, (qui n'eſt autre que ſaint Quentin) furent les premiers Eueſques Hilaire, Martin, Germain, Maxime, Foſon, Alterne, Hilaire, Domitian, Remedie, Mereon, Dromont, Suffron, & Altomere.

Premiers Eueſques de Vermẽdoys.

Meyer liu. 4. des Annales de Flandres.

Et ce fut lors que les VVandales vindrent en Gaule auec les Bourguignons, qu'ils ruinerent Vermandoys, & repouſſerent les François oultre le Rhim, leſquels vouloyent ſe domiciler en Gaule. Ainſi fut le lieu choiſy pour les Eueſques la ville de Noyon, & en fut Eueſque ſaint Medard natif de Soiſſons le quatorzieſme en nombre des paſteurs Vermandoys a l'an cinq cens vingt quatre, ſeant a Rome le Pape Hormiſda, & en France regnant Childebert fils de Clouis: & par l'autorité du Pape ſuſdit l'Egliſe de Tournay fut ſoumiſe a celle de Noyon, ces deux citez n'ayans qu'vn Eueſque, & ont demouré ainſi par pluſieurs ſiecles, ainſi que pourrez recueillir de Meyer en ſes Annales de Flandres.

Voy Gregoire de Tours l. 4. chap. 19.

Ce ſaint Medard eſtoit frere de ſaint Gildard Archeueſque de Roüen, auec lequel il ſe trouua au premier concile national celebré a Orleans par l'Egliſe Gallicane, & mourut ce bon Eueſque l'an cinq cens cinquante ſix, & fut enterré a Soiſſons par le Roy Clothaire premier du nom, qui commença vne Egliſe en ſon nom, laquelle fut miſe a fin par le Roy Sigebert: au tombeau duquel Eueſque, Gregoire de Tours dit auoir veu pluſieurs liens de priſonniers, leſquels par les prieres de ce ſaint auoyent eſté deliurez de leur captiuité. Ainſi fut ſaint Medard le premier Eueſque de Noyon, & Tournay tout enſemble, & dura ceſte conionction de ſieges ſix cens vingt quatre ans, a compter depuis l'an cinq cens vingt quatre, iuſques a l'an mil cent quarante ſix, que l'Egliſe de Tournay recouura la dignité Epiſcopale, & en fut fait paſteur vn nommé Anſeaulme, qui au parauant eſtoit Abbé de ſaint Vincent de Laon. A S. Medard ſucceda Auguſtin quinzieſme en nombre des Eueſques Vermãdois, & ſecond de Noion, lequel nombre premier nous pourſuiurons, pour la reuerence de l'antiquité, & pource que Noion a ſeruy de ſiege emprunté, & ſ'eſt retenu, ce que la neceſſité luy offrit le temps paſſé. A Auguſtin ſucceda Gandulphe, ou Gundulphe: & a cettuy le dix ſeptieſme nommé Ebrulphe, puis le dix huitieſme dit Bertunde:a cettuy fut ſubſtitué S. Acarie ou Arcarie, lequel mourut l'an 633. ſeant a Rome Honorie premier du nom, & en France regnant Dagobert,& au commencement du regne d'iceluy:& eſt enterré cet Eueſque hors la ville de Noion en l'Egliſe dediee a S. Pierre & S. Paul, en la chapelle ſacree au Martir S. George:

S. Eloy natif de Limoſin Eueſque de Noyon.

Voy Meyer liu. 1. annales de Flandres.

& luy ſucceda l'apoſtre des bas pays,ce bon prelat Limoſin S.Eloy, duquel qui voudra ſçauoir les geſtes plus au long, qu'il lyſe Meyer en ſes annales de Flandres, & Sigebert en ſes Chroniques: ce S. Eueſque mourut l'an 663. & eſt enterré en l'Egliſe S.Loup que Clouis auoit fondee,en l'honneur de l'Eueſque de Troie cõpaignon de S.Germain d'Auxerre,deſquels nous auons parlé cy deſſus.Succeſſeur de S.Eloy fut S. Mommolin vingt vnieſme Eueſque de Noion, qui tint l'Eueſché vingt ſix ans,& mourut l'an 691. au mois d'Octobre, & giſt en l'Egliſe S.Pierre hors la ville, en la chapelle S.George,où eſt le corps de S.Archarie: le vingt deuxieſme fut Guidon ou Gunduin, homme fort excellent:le 23.Geralphie, le 24. Craſmare: le 25.Framenger,le 26.Minar ou Munian,le 27.Guy auec S.Enueie:le 28.fut Eliſee:le 29.Edelphride: le 30.Didon:le 31.Gilbert:le 32.Pleré, ou Pleon, le 33. Gaudelmar ou Audemar:le 34.Raulgarie:le 35. Folrade, le 36. Emond ou Eminon, duquel parle ainſi Meyer annaliſte de Flandres:l'an 859.Eminon Eueſque de Noyon fut occis par les Normands ſaccageans la ville: auquel ſucceda 37. en nombre Rancelin ou Ramelin: & apres luy 38.Eueſque Noionnois Hedilon,lequel tranſlata le corps de S.Eloy en l'oratoire de S.Benoiſt, où a preſent eſt la chapelle de l'Eueſché:comme auſſi il eſleua le corps S. Eleuthere Eueſque de Tournay l'an huit cens octante vn,& a cettuy ſucceda Raubat ou Rambert trente neuuieſme en nombre: & le quarantieſme fut Amard ou Aymard ou Enard: le quarante vnieſme fut Galbert ou Vvalbert en l'an neuf cens trente deux, qui enrichit le chapitre de Noyon, luy donnant le village de Canectencourt auec la foreſt d'iceluy: apres lequel regiſt cette Egliſe, le quarante deuxieſme nommé Tranſmaré moyne d'Arras, qui donna a l'Egliſe de Noion l'Abbaie de S. Maurice: il mourut l'an neuf cens quarante ſix,& giſt a main droite du grand autel de l'Egliſe Cathedrale de Noion,le quarante troiſieſme fut Raoul Archediacre de l'Egliſe de Noion, appellé a cette dignité, à cauſe de la rareté de ſon ſçauoir: il mourut a Tournay,& eſt enterré en la caue de la chapelle, & Egliſe de S.Eloy:

Meyer li. 2. des Annales.

Noyõ ſaccagé par les Normans l'an 899.

Fulcher baſtard, & meſchant: Meyer li. 2.des Annales de Flandres.

luy ſuccedant le quarante quatrieſme nommé Fulchar ou Fulcher moyne de Soiſſons,duquel Meyer parle fort ſiniſtrement diſant ce qui ſ'enſuit: Fulcher hõme eſtimé baſtard,& dict eſtre fils du maiſtre queux du Roy Loys le Tranſmarin, obtint l'Eueſché de Noion par moiens meſchans, & illicites,feit auſſi tout ce qui eſtoit de mal, & deteſtable, & adminiſtra ceſt office, dix huict moys ſans plus. Puis aiouſte: Fulcher Eueſque de Noyon mourut de Phthiriaſe, ou maladie pediculaire,& de vermine, le corps duquel a cauſe que les poulx ne ceſſoyent de ſortir de ſa peau, fut couſu en vn ſac de cuir de Cerf, & ainſi mis en terre, qui eſt vn grand exemple de la punitiõ que Dieu feit ſur l'ambition, & ſimonie, ſi nous craignions Dieu, & nous mirions en l'hiſtoire du paſſé. A ceſt ambicieux ſucceda le quarante cinquieſme, nommé Raoul ſecond du nom,& auparauant Archediacre de Laon,il tint l'Eueſché vingt quatre ans, feit pluſieurs biens a l'Egliſe, & giſt derriere l'autel ſaint Sauueur en la grande Egliſe de Noyon, le quarante ſixieſme fut Landulphe, ou Lindulphe fils du Comte Albert, qui tint le ſiege douze ans, & enrichit de grands reuenuz ſon Egliſe: luy ſuccedant Rabod ou Rathbolde quarante ſeptieſme Eueſque de Noyon, & giſt au milieu du cœur de l'Egliſe cathedrale:& vint apres luy Hirduin ou Harduin, fils de Robert de Croy homme illuſtre de ſang, mais plus pour ſon ſçauoir,doctrine,eloquence, & pureté de vie,lequel viuoit du temps de Robert Roy de France fils de Hue Capet:auquel ſucceda Hugues,& apres ceſtuy Baudoin cinquantieſme en nombre entre les Eueſques de Noyon homme de ſainte, & loüable vie, vſant de tout deuoir de bon paſteur pour le ſoing, & nourriture de ſa bergerie: Ce fut luy qui feit baſtir l'an mil ſoixante quatre le monaſtere dedié a ſaint Barthelemy au ſomet du mõt appellé des monuments,hors la ville de Noyon, & y mit des Chanoines de l'ordre de ſaint Auguſtin. Ce fut encor ceſt Eueſque qui eſleua le corps de ſaint Eloy de la Chappelle Epiſcopale dediee a ſaint Benoiſt, & le porta dedans l'Egliſe de noſtre Dame,qui eſt la Cathedrale de Noyon, & cecy en l'an mil ſoixante ſix, regnant en France Philippe premier du nom, & fils de Henry premier:& mourut ce bon Baudouin l'an de grace mil ſoixante huict, ayant gouuerné l'Eueſché par l'eſpace de vingt cinq ans, & eſt enterré au monaſtere fondé par luy en l'honneur de l'apoſtre ſaint Barthelemy. A ce bon paſteur ſucceda le cinquante vnieſme appellé Rathbold ſecond du nom, homme de ſinguliere erudition, & renommé de grande preudommie: ce fut luy qui eſtablit en ſon dioceſe que la feſte de l'annonciation de la vierge Marie fut celebree, l'office de laquelle il compoſa ſelon qu'ordinairement on le chante en l'Egliſe de Noyon. Ceſtuy mort, vint a l'Eueſché de Noyon Baldric cinquante deuxieſme au nombre des paſteurs d'icelle Egliſe, qui donna les Cures & diſmages de Flauy, Bethencourt, Sonnette, Gibercourt Gatheny,& Eſcueilly aux Chanoines de Noyon regnant en France le Roy Philippe premier: ſuccedãt le cinquante troiſieſme nommé Lambert, apres lequel vint le cinquante quatrieſme appellé Simon fils de Hugues Comte de Vermandoys: du temps duquel l'Egliſe de Tournay, qui auoit eſté plus de 600. ans ſous celle de Noyon eut vn Eueſque pour ſoy,par le moyẽ de S.Bernard qui ſollicita le Pape & Eugene ſon diſciple a ce faire, luy ſemblãt raiſonnable que Tournay recouuraſt ſon ancien ſiege. Sous ceſt Eueſque aduint le premier bruſlemẽt de la ville de Noyõ, la cauſe duquel Sigebert met ſur les fautes des citoyẽs qui ſ'eſtoyẽt moquez du Pape,lequel auoit excommunié Hugues Comte de Vermandois pour ce qu'il auoit repudié ſa femme, ainſi que dit a eſté cy deſſus : mais quelle qu'en fut l'occaſion, ſi eſt-ce que preſque toute l'Egliſe cathedrale auec la maiſon de l'Eueſque, & a peu pres toute la cité paſſa ſous la rigueur, & miſericorde des flammes l'an de grace mil cent trente vn. Ceſt Eueſque mourut a Seleuce en Aſie combatant contre les infidelles, l'an mil cent quarante huict en l'expedition que feirent les Chreſtiens pour recouurer la terre ſaincte. Lè cinquante cinquieſme Eueſque de Noyon fut Baudouin ſecond, doyen au parauant de Noyon, du viuant duquel aduint vn feu general qui bruſla preſque toute la cité de Noyon, en l'an de grace mil cent cinquãte, deux ſauf les Egliſes leſquelles furent conſeruees tant par miracle, que pour eſtre bien baſties. A Baudouin ſecond du nom ſucceda Baudouin troiſieſme & le cinquãte ſixieſme Eueſque Noyonnoys, & a ceſtuy le cinquante ſeptieſme nommé Renauld, qui fonda l'hoſpital de ſaint Iean de Noyon, qui fut doté de rentes, & reuenuz par Iean de ſaint Eloy, & Adde ſon eſpouſe l'an mil cent ſeptante huict. Apres vint a l'Eueſché le cinquante huictieſme paſteur appellé Eſtiẽne, lequel accorda droit de Nouales a l'Egliſe de Noyon, ſur les paroiſſes ſur leſquelles elle a droit de patronat: ce qui fut fait ſous le Pape Lucie troiſieſme du nom, mais non ratifié iuſqu'au temps d'Honorie troiſieſme du nom, qui ſeoit a Rome l'an mil deux cens ſeze, le ſuſdit Eueſque feit pluſieurs autres biens, & de belles ordonances en ſon Egliſe, & fut employé par le Roy de France en Embaſſade, & mourut ayant tenu trente deux ans ſon Eueſché : luy ſuccedant Gerard de Bazoches cinquante neuuieſme en nombre, ſous le regne des Roys Philippe Auguſte, & ſon fils Loys pere du Roy ſaint Loys : ceſt Eueſque giſt au cœur de l'Egliſe cathedrale de Noyon, ſur lequel eſt fait l'Epitaphe ſuyuant, que i'ay tiré du liure du ſacrifice diuin de la Meſſe fait par M. Antoine de Mouchy docteur en Theologie, comme a luy ie ſuis redeuable de la plus part des Cataloges des Eueſques: or voicy les vers ſepulchraux du ſuſdit Eueſque:

Quid generis, quid opum, quid mundi gloria vana?
Sors humana, ſuper omnia vanus homo.
Nouiomi præſul, par regni, nobilis hæres
Baſochiæ rutilans laude Gerarde, iaces:
Morum norma, bonis inhians, reprobans mala, mundus
Carne, manu, lingua, iuris amator eras.
Te talem, tantum breuis opprimit hora, ſubintrat
Inuida mors, capit hæc foſſula quinque pedum,
Tranſitus iſte tuus ſit vita perennis, in ortum
Tranſeat occaſus, ſit tibi vita Deus.

Or en ceſt epitaphe l'Eueſque Gerard eſt nommé Pair du Regne, & toutesfois de nul autre des Eueſques predeceſſeurs il ne ſe lyt vn tiltre ſemblable, comme ainſi ſoit que encore du temps de Philippe premier, ny Loys le gros il ne ſe parloit de l'eſtabliſſement des Pairs de France : mais nous laiſſerõs ce diſcours pour vn autre lieu, où il pourra eſtre plus propre. A ce Gerard ſucceda le ſoixantieſme paſteur Noyonnois dit Nicolas de Roye, en l'an mil deux cens vingt huict, du temps duquel le feu ſe mit generalemẽt par toute la ville de Noyon: il mourut l'an mil deux cens trente neuf au moys de Feurier: & fut eſleu en ſa place le ſoixante vnieſme, nommé Pierre Carlot fils naturel du Roy Philippe Auguſte, & Chancelier des Roys de Sicile, & mourut l'an mil deux cens quarãte neuf, eſtant enterré en l'Egliſe noſtre Dame de Noyon, ſur le tõbeau duquel eſt engraué ceſt Epitaphe, que ie ne fais difficulté de mettre, encor qu'il ſe reſſente de la groſſerie du tẽps.

Pierre Eueſque de Noyon Baſtard de France.

Nouiomi præſul Petrus iacet hîc tumulatus,
Quondam Francorum Philippo rege creatus,
Caſtus, formoſus, iuſtus, mitis, generoſus:
Trans mare deuotè fuit hic cum rege nepote,
Luce tua remeans Dionyſi tranſiit anno
Bis ſexcenteno quinquageno minus vno.
Qui legis exterius, intrinſecus aſpice, plora,
Serius, aut citius veniet tibi funeris hora.

Il feit le voyage de la terre ſaincte (ainſi que portent ces vers auec ſon neueu le Roy ſaint Loys, au retour duquel il treſpaſſa : ayant pour ſucceſſeur le ſoixante deuxieſme Eueſque de Noyon nommé Veremond, ou VVarmond de la Boiſſiere; le ſoixante troiſieſme fut Guy des Prez, ſous lequel la cité de Noyon cuida derechef eſtre toute bruſlee, ainſi qu'il appert par les vers ſuyuants engrauez en vne pierre.

Noyon bruſlee pour la 4. fois.

Milleq́ ter centum ſeptem minus vrbs fuit arſa
Per varium ventum, Nouiomi gens quoque ſparſa
In Iulij menſe, Praxedis ſanctóque feſto,
Illius incenſæ memor vrbis tu Deus eſto.

Le ſoixante quatrieſme fut Symon de Nelle, le 65. André de Creſſy frere du Cardinal le moyne, & ce fut luy qui feit faire la chaſſe d'argent, où ſont les ſacres reliques de ſaint Eloy, le corps duquel il eſleua la vigille de ſaint Barthelemy l'an mil trois cens ſix, & du temps duquel le Roy Philippe, fils de ſaint Loys fonda le monaſtere des Chartreux pres de Noyon au lieu appellé mont ſaint Loys, ou mont Regnaut: & mourut ceſt Eueſque l'an mil trois cens quinze, & giſt a Paris en la Chapelle du College du Cardinal le moyne. Il eut pour ſucceſſeur le ſoixante ſixieſme Eueſque de Noyon, appellé Florent de la Boiſſiere Chanoine de l'Egliſe cathedrale de la meſme cité, lequel treſpaſſa apres pluſieurs biens faits l'an 1330. & eſt inhumé dedans le cœur de l'Egliſe noſtre Dame, ayãt pour luy quelqu'vn de ſon tẽps fait ceſt Epitaphe.

Chartreuſe fondee pres de Noyon.

A florum flore Florentius hoc breuiore
Incluſus ſpatio, fit præſul munere diuo,
Iſtis eccleſiæ ſe dans, & cuncta Mariæ.
Boiſſeria natus eſt tanta ſtirpe beatus,
Iuſtus Canonicus, poſt iuſtior, ille pudicus
Dotauit magnis templum cum fratre Ioanne,
Vulgus lætatur in præſule quando leuatur,
Inſuper & diras ſtuduit nam pellere lites,
Largus, non cupidus quid continet omnia fundus,
Digna matre Dei loco illi ſit requiei
Anno milleno, ter centum, ter quoque deno,
Martius ad finem diſrumpat vela carinæ.

Ces vers ſont auſſi rudes, & mal polis que le ſiecle auquel ils furẽt faits eſtoyt ſimple, & ſans grãde cognoiſſance de lettres, & parainſi les faut & lyre paciemment, & accepter ſans riſee toutes choſes ayant leur temps, & leur poliſſure, & decadence. Le ſoixante ſeptieſme Eueſque de Noyon fut nommé Foucauld, qui mourut l'an mil trois cens vingt huict, luy ſuccedant ſoixante huictieſme en nombre Guillaume Bertrand Eueſque d'Eureux : puis le ſoixante neuuieſme Eſtienne Alber, & le ſeptentieſme Pierre André qui fut depuis Eueſque de Cambray, auquel ſucceda le ſeptante vnieſme nommé Bernard de Brion, ou le Brun, puis le ſeptante deuxieſme Guy de Comberny premierement Eueſque de Limoges : le ſeptante troiſieſme fut Fermin de Coquerel, le ſeptante quatrieſme Philippe de Verboys: le ſeptãte cinquieſme Iean de Meulant, depuis Eueſque de Paris en l'an 1351. auquel ſucceda le ſeptante ſixieſme nommé Gilles de Loris ſorty de grande maiſon, & qui eſtoit Conſeiller du Roy, lequel mourut l'an 1388. au moys de Nouembre: le ſeptante ſeptieſme fut Philippe 2. ſurnommé des Moulins qui mourut a Paris ſous Charles 6. en l'an 1409. & giſt en l'Egliſe des Celeſtins: luy ſuccedãt ſeptante huictieſme en nombre Pierre 4. du nom, & dit Freſnel, premierement Eueſque de Meaux, & puis de Noion, & a la fin de Liſieux, qui fut priſonnier du Bourguignon, pour ce qu'il eſtoit du party du duc d'Orleans, mais en fin il eſchapa ayant payé grande rançon. Apres luy vint a ceſt Eueſché Raoul de Couchy, ou Couſſy Eueſque de Mets, qui mourut l'an 1424. & luy ſucceda octantieſme en nombre Iean de Mailly ſorty de ſang illuſtre, & homme de gentil eſprit, & affable ſur touts autres, & pour ſon accortiſe, & honeſteté fut aduancé en la court du Roy d'Angleterre Henry, auquel il obeiſſoit du temps que les Anglois poſſedoyent la France, & duquel il fut Chancelier: depuis quittant ſon ſeruice, & recognoiſſant ſon ſeigneur lige, & legitime, il feit hommage au Roy Charles 7. a Tours l'an 1436. il mourut a Paris l'an 47. de ſon pontificat, & fut inhumé a Noyon pres de ſon predeceſſeur ſous vne lame de cuiure, & ſe trouua au ſacre du Roy Anglois a Paris contre le Roy de France. A ceſtuy ſucceda 81. en nõbre Guillaume Maraſin l'an 1474. ſous le regne de Loys onzieſme, & de ſon temps les religieux de l'Abbaye ſaincte Eloy perdirent, par arreſt de la court de Parlement de Paris, la poſſeſſion du corps, & reliques de ſaint Eloy, qui demourerẽt aux Chanoines de l'Egliſe Cathedrale, comme eſtãt raiſon qu'il fut en ſon ſiege pluſtoſt qu'au lieu de ſes deuotions particulieres : & mourut ceſt Eueſque le ſeptieſme d'Aouſt en l'an 1501. ſous Loys douzieſme. A ceſtuy fut donné pour ſucceſſeur par eſlection Charles de Hangeſt, iſſu de l'illuſtre maiſon de Genlis, lequel ayant fait pluſieurs grands biens a ſon Egliſe, & enrichy le theſor d'icelle, y faiſant faire de rares, precieux, & treſriches reliquaires, pour y enclorre plus dignement les oz ſacrez des ſaincts, il mourut au moys de Iuing, & le penultime iour d'iceluy en l'an de grace 1528. le corps duquel repoſe au cœur de l'Egliſe de Noyon. A ce bon prelat ſucceda 83. en nombre Iean de Hangeſt fils du ſeigneur de Genlis, par la reſignation de ſon oncle : lequel Iean vit encor a preſent, reputé vn des plus doctes prelats de ce royaume, & auquel on ne ſçauroit deſirer partie quelconque d'erudition qui ne ſoit en luy accõplie : lequel outre la perſecution des ennemys eſtrangers bruſlans, & ruinans ſa cité en l'an mil cinq cens cinquante deux, durant les guerres d'entre les Roys de France, & des Eſpaignes, a veu encor les ſiens meſmes luy faire pourſuite, & l'affliger pour ce ſeul poinct (qui eſt l'honneur de l'homme vertueux) qu'il eſtoit eccleſiaſtique, & ſurquoy il vaut mieux ſe taire, que de renouueller les playes qu'il ſemble que le temps aye conſolidees. Et voila quand a la cité de Noyon, laquelle ayant pris la place de celle qui ſe diſoit des Vermandoys, il faut auſſi ſçauoir que celle que nous auons cy deſſus appellee Auguſte des Vermandoys, n'eſt autre que celle qu'a preſent on appelle ſaint Quentin, à cauſe qu'eſtant remiſe ſus, on la nomma du ſaint, qui en elle ſouffrit martyre. Or que ce ſoit la meſme, il eſt beſoing de le prouuer par raiſon, & autorité, choſe qui nous eſt aſſes aiſee : car quand a la raiſon, ie n'en veux de meilleure que la conſideration de l'aſſiette, ſelon la Geographie de Ptolemee, qui met l'Auguſte des Romanduois (il y faut lyre Veromandoys) pres de celle des Soiſſonnois, qu'on ne peut attribuer a autre qu'a ſaint Quentin, puis que Noyon (comme dit a eſté) a ſon nom propre en Ceſar, lequel luy eſt demouré iuſqu'a preſent : ioint que l'Auguſte Vermandoiſe eſtant ruinee par les Vandales, la cité de Noyõ a eſté celle qui ſeruit de ſiege aux Eueſques des Vermandoys. Et quant a l'autorité il nous eſt aiſé d'eſtablir noſtre dire, entant que Gregoire de Tours auteur non a meſpriſer appelle ſaint Quentin Vermandoys diſant ainſi. Et en la ville de Vermandoys, qui eſt és Gaules, repoſe Quentin le Martyr, le corps heureux duquel fut trouué par vne dame religieuſe aueugle, laquelle n'eut pas ſi toſt releué le corps du ſaint, que tout ſoudain elle fut illuminee. Il ſemble que Gregoire ne dye pas aſſez, mais oyons Vſuard (qui viuoit du temps de Charles le grand) comme il parle en ſon Martyrologe. Es Gaules (dit il) en la ville des Vermandoys eſt la paſſion de ſaint Quentin, qui ſouffrit martyre ſous l'Empereur Maximin, & le corps duquel cinquante cinq ans apres fut trouué par la reuelation de l'Ange : or celuy qui a commenté ſur Vſuard, dit auſſi ces paroles : Saint Quẽtin martyr repoſe a Auguſte des Vermandoys, laquelle a preſent ſe nomme la ville de ſaint Quentin. Mais plus amplement, & clerement le monſtre l'Annaliſte de Flandres, parlant ainſi. L'an ſix cens cinquãte ſept Eloy Eueſque trouua le corps du ſaint Martir Quentin en l'Auguſte des Vermandoys : puis continue : ie trouue que Quentin fut Romain de nation, & de maiſon illuſtre, eſtant fils de Zenon ſenateur, baptiſé par le Pape Marcellin ſ'en vint en Gaule auec Piaton, Denys, Ruffin, Valere, Eugenie, Creſpin, & Creſpinian, Lucian, Marcel, Regule, Fuſcian, & Victoric, preſchant a Amiens, & Vermandois (voyez comme ſouuent ceſte ville eſt nommee) où finablement il eut la teſte trenchee par la ſentence de Rictionar Gouuerneur des Gaules ſous Diocletian, & Maximian Empereurs de Rome. Touts ces auteurs vous monſtrent euidemment que la ville de ſaint Quentin fut iadis l'Auguſte, & cité capitale des Vermandois, portant ce tiltre d'Auguſte, ou pour eſtre le chef de la prouince, ou les Romains le voulans ainſi pour gratifier leur Empereur Octauian qu'ils ſurnommoyẽt Auguſte: car de cecy fait foy le martyre

de ſainct

Iean de Hangeſt Eueſque de Noyon homme de grandes lettres.

de S. Quentin non ailleurs tranſporté, qu'au lieu meſme où il ſouffrit mort, appellé iadis ville Vermandois, & l'eſtabliſſement ancien de l'Eueſché en icelle. Auſſi fut elle le ſiege ordinaire des Comtes de Vermandois, quoy qu'on lyſe qu'ils ſe tenoyent ſouuent a Peronne, toutes fois ſaint Quentin eſtoit touſiours la capitale, laquelle ſouffrit grandement en l'an de noſtre ſalut mille cinq cens cinquante ſept, qu'elle fut aſſiegee par les forces d'Eſpaigne, & emportee d'aſſault, apres vne lourde deffaite de François, le iour de S. Laurens peu de temps auãt la priſe. Et l'annee apres par l'accord fait entre les roys, au grand contentement & repos de la Chreſtienté, cette ville fut remiſe és mains du Roy Henry ſecond, que Dieu abſolue: & eſt cette place aſſiſe ſur la riuiere de Some, entouree de mareſts, & praëries, & ſeruant d'vne clef a ce Royaume au temps que nous auons la guerre contre le Prince qui tient les bas païs, & laquelle auſſi eſt des premieres aſſaillies, & affligees. Non loing de S. Quentin ſont deux petites villes Ham, & Caſtelet, leſquelles furẽt auſſi priſes l'an mille cinq cens cinquante ſept par le roy Philippe: & plus a l'Orient vers le pays de Luxembourg eſt la forteresſe & ville de Guyſe, ancien patrimoine des puiſnez de Lorraine, & de laquelle fut Seigneur feu de bonne memoire François de Lorraine vray miroir de proüeſſe, & de preud'hommie, comme auſſi y commande a preſent ſon fils aiſné Henry, qui imitant la memoire, & vertus de ſon pere, ſ'eſt fait cognoiſtre en ſa grande ieuneſſe pour tel que ſes propres ennemis ont eſté, & ſont contraints de le loüer pour vn des plus accomplis Princes de la terre. Et pource que cette ville eſt la principale de cette maiſon, & race inſigne des puiſnez de Lorraine, les factieux de noſtre temps ont donné nom de Guiſars a ceux qui tenoyent le party du Roy, à cauſe que ceux de la maiſon de Guiſe eſtoyẽt comme les ramparts de la couronne, & vrays deffenſeurs de l'Egliſe aſſaillie par les rebelles, & heretiques. Mais reuenant au Vermandois qui eſt comme vne enclaue entre l'Artois, & ce qui proprement eſt la Picardie (qui eſt le terroir d'Amiens) le long de la riuiere de Some, vous y voyez la ville de Perone, de laquelle ie ne vous ſçauroy dire autre antiquité, ſinon qu'en icelle Hebert Comte de Vermandois feit, & conſtitua priſonnier le Roy Charles ſimple, lequel en cela feit vn acte de trop grande ſimplicité que de ſe fier a vn ſien ennemy mortel, & les parents duquel luy querelloient la couronne: & ce fut là qu'il mourut, & y eſt enterré laiſſant le Royaume plein de troubles. Cette ville eſt vn fort ſeruant de clef de ce coſté, cõme fait Corbie, Roye, & Mondidier villes modernes, & Nelle, de laquelle ſont ſortis tant d'excellents Seigneurs, & de tant priſez, qu'ils ont eſté iadis alliez a la maiſon de Courtenay ſortie d'vn puiſné de France, ainſi qu'auons monſtré en la deſcription d'Auxerre. Mais auant que paſſer outre ſur les villes aſſiſes le long de la Some, il nous faut voir le pays de Beauuoiſy voiſin du Vermãdois, & de tout temps allié, & ſur tout lors que les Romains eſtoyent en Gaule. Ceſar (cõme auons dit ailleurs) confeſſe que les Belges ſont les plus vaillans & forts d'entre touts les Gauloys, or eſt il que les Beauuoiſiens ſont proprement les Belges, & que leur cité eſt celle qui ſe nommoit iadis Belgie, fondee par vn Roy de Gaule, Belge qui eſtoit long temps auãt que Troie fut baſtie, & ainſi ſe trompent ceux qui le dient auoir eſté du temps de Tarquin l'ancien roy de Rome, comme ainſi ſoit que tenant l'Empire Aſſyrien Mancalee, en l'an du monde deux mille trois cens nonante, & cent ans auant la fondation de Troie, ce Belge viuoit, & dõna nom a la Gaule Belgique, & commẽcement aux murs de Beauuois, pluſtoſt que d'aller querir en Troye vn ne ſçay quel Bauon forgé par nos peres, ne ſçachans où prendre leur antiquité, que des ruines de Troie. Or de vous ſpecifier icy au long quel a eſté ce peuple de Beauuoiſy ie n'auroy fait de long temps, neantmoins diray-ie ce mot que Ceſar en prononce. Entre les Belges (dit-il) pouuoiẽt beaucoup, & pour leur force, & à cauſe de leur autorité, & pour le grand nombre d'hommes qu'ils pouuoyent mettre en campaigne, entant qu'il eſtoit en eux d'armer cens milles hommes, d'entre leſquels ils promettoyẽt d'en choiſir ſoixante mille des plus vaillans, pourueu qu'on leur donnaſt l'Empire, & puiſſance de commander en cette guerre. Apres il dit que ceux de Beauuois eſtoyent alliez des Auſtunois, vſant de ces mots, lors qu'il fait mention de *Bratuſpantium* ville de Beauuoiſy, que ie penſe eſtre Clermont en Beauuoiſy, à cauſe qu'il eſt mis par Marlian ſur le limite des Soiſſonnois, pour le peuple duquel parlant Diuitiaque, vſe de ces paroles. Que de tout temps les Beauuoiſiens auoyent eſté en la foy, & amitié des Heduens, & Auſtunois, que leurs Princes les auoyent contraints, & pouſſez a faire guere, leur mettant en auant que Ceſar auoit affermis les Hedués, auſquels il faiſoit ſouffrir toutes indignitez, & iniures: & pource ſ'eſtoient ils reuoltez, & auoyent fait guerre au peuple Romain. Et en autre paſſage des commentaires eſt faite mẽtiõ de la guerre que ceux de Beauuois ont liuré aux Romains, & combien ils eſtoyent adroits & ruſez au fait militaire, & comme en fin Ceſar les vainquit, & mit en route, & en ſomme recite la redditiõ que feirent les Beauuoiſiens, & d'eux meſmes, & de leur ville ſous la puiſſance des Romains, auſquels ils ont demeuré ſuiets, iuſqu'à ce que les François paſſants le Rhim, ſe feirent Seigneurs des Gaules. Or cette ville de Beauuois eſt poſee en treſbelle aſſiette ayãt les monts non trop hauts, & les collines fertilles d'vn coſté, les praëries, & paſturages de l'autre, & les terres labourables qui ne luy manquent non plus que le vignoble, a fin qu'elle ſoit garnie de tout ce qui eſt requis a la vie de l'homme, ayant pour ſa deffence, les murailles bien flanquees, & rẽparees, les foſſez treſprofonds, & larges, où il y a moien d'en y faire, & ayant des eſcluſes pour retenir ou laiſſer courir les eaux des ruiſſeaux, & riuieres qui ſemble vn ancien corps de garde, comme auſſi le temps paſſé cette ville a eſté des plus belliqueuſes de la Gaule, & laquelle place eſt des plus grandes, & mieux dreſſees qu'on puiſſe voir en ce Royaume: & en ſomme la cité de Beauuois, ſoit en beauté d'edifices, force de remparts, magnificence de temples, & amenité du paiſage, eſt des plus ſegnalees & remarquables de ce Royaume, qui a eſté cauſe que ie vous en ay icy mis le plant & effigie, ſelon que l'auons receuë des Seigneurs de la ville, Maire, & Pairs, deſireux que leur ville ſoit auſſi biẽ

Voy Beroſe li. 5. des deflorat.

Ceſar li. 2. de la guer. Galliq.

Ceſar li. 8. de la guer. Galliq.

Deſcription de la ville de Beauuois.

illuſtree a preſent que iadis elle a eſté recogneuë. Et a dire la verité, ce corps de citoiens eſt tellement composé, que cóme iadis ils ont combatu pour ſe maintenir en liberté, depuis auſſi qu'ils ont eu des Roys, ils ſ'y ſont affectionnez de telle ſorte: qu'il n'a eſté poſſible de les detourner de leur ſeruice. Et quant au fait de la religion, ils y ont eſté ſi fermes, & conſtans, & ont tellement embraſſé, & retenu la doctrine de leurs anceſtres, & la foy de l'Egliſe apoſtolique & Romaine, que bien qu'on ait taſché par touts moiens poſſibles de les infecter du poiſon du Caluiniſme, ſi eſt-ce qu'ils ſe ſont gaillardemẽt deffendus, gardans ce qu'ils auoyent apris de leurs peres, enſeignez par les ſaints Martirs qui ont preſché l'Euangile en leur ville. La richeſſe du terroir, & finages de Beauuois ſe cognoit en ce que a trois ou quatre lieües aux enuirons d'icelle, il eſt ſi peuplé de bourgades, & gros villages, que l'vn ne ſçauroit eſtre eſloigné de ſon voiſin d'vn petit quart de lieüe: & ce qui rend ce pays, & contree plus recommandable ſont les lins les plus fins qu'on ſçache, leſquels ſont cultiuez en vne petite ville pres de Beauuois appellee Bule, vers laquelle ſ'acheminent les Flamants, & Hennuyers pour y trafiquer, & acheter ces lins, deſquels ils font, & tiſſent ces belles & fines toiles qu'ils portent vendre preſque par tout le mõde & par mer, & par terre. Au terroir de Beauuois encor ſe treuue de la terre propre a faire des vaſes, & poterie preſqu'auſſi ſinguliere que celle qu'on porte de Veniſe, ſi l'art eſtoit accommodé a la rareté de la matiere, & ce nonobſtant on en fait grand compte & a Paris, & ailleurs tant en France, que hors du Royaume: mais ce qui plus eſt important pour la richeſſe de cette cité, eſt le trafic du Lanifice, ſ'y faiſant des meilleures ſarges de la France, & leſquelles bien ſouuẽt on met en parangon auec celles de Florence, & quant aux Eſtamets, les marchands ſçauent bien, que ceux de Beauuois, comme les plus fins, ſont tranſportez, & par la France, & Alemaigne, & és Eſpaignes, & en Italie, voire iuſques en la Grece, & Turquie. Quant a la police de cette ville, elle a vn Maire qui eſt comme vn Preuoſt des Marchands a Paris, & douze Pairs, qui ſont comme les Eſcheuins, leſquels ſont annuels, & eſleuz par les ſuffrages, & voix libres du peuple, ainſi que iadis on eſliſoit touts les magiſtrats a Rome. Et pource que l'Eueſque eſt Seigneur, & Comte dudit lieu, il a auſſi le droit de ſa iuſtice, & bailliage, auſſi bien que ſon official, l'vn pour le ſpirituel, & l'autre pour le temporel, & vuidange des querelles, & proces qui ſe meuuent entre les citoiens. Cette cité fut (comme elle eſt encore) iadis erigee en Comté, & appartenoit aux Comtes de Bloys & Champaigne par eſchange fait du Cõté de Sanxerre, & leſquels le donnerẽt a l'Egliſe de Beauuois, qui depuis fut erigee en Pairrie eccleſiaſtique, ainſi qu'elle eſt maintenant: & dequoy nous parlerons encor cy apres.

Louange des citoiés de Beauuois.

Fertilité du pays de Beauuois.

Bule ville abondante en lins.

Terre propre a la poterie a Beauuois.

Beauuois riche en draperie.

Quels magiſtrats a Beauuois.

L'Eueſque de Beauuois Seig ſpirituel, & tẽporel.

Ce furent les paiſans de Beauuoiſy, leſquels du tẽps de Iean roy de France eſmeurent celle eſmotion, & reuolte qu'on appelle la Iaquerie cõtre les nobles, pluſieurs deſquels ils maſſacrerent & les maiſons deſquels ils ruinerent: mais en fin fut ceſte populace taillee en pieces tant par le Daufin Charles, qui depuis fut roy, & ſurnommé le Sage, que par le roy de Nauarre, & le Duc de Bourbon, & autres Princes du ſang, & ſeigneurs de ce royaume, qui voyoiẽt a quelle conſequence pouuoit venir ceſte peſte, ſi on eut ſouffert qu'elle eut paſſé oultre, & ſe fut allumé d'auantage. Quant a l'eſtat eccleſiaſtique de ceſte cité, il eſt eſtably dés le temps des diſciples des Apoſtres, comme auſſi le temple principal d'icelle eſt fondé en l'honneur du Prince des Apoſtres le grand Eueſque ſaint Pierre, qui eſt vn des plus ſomptueux, & magnifiques baſtiments qui ſoyent en France, & dedans lequel repoſent les oſſements ſacrez de ſaint Iuſt Martyr, de ſaint Eurot, & S. Germer: ie laiſſe l'Abbaie ſaint Lucian Apoſtre, & premier Eueſque des Beauuoiſiens, & pluſieurs autres belles Egliſes, qui embelliſſent ceſte cité, pour vous dire, que depuis le ſuſdit Martyr ſaint Lucian iuſques a preſent il y en a eu vne continuelle ſucceſſió d'Eueſques iuſqu'au nombre de octante trois, deſquels ie vous feray le recit par ordre, ſuyuant noſtre couſtume és lieux deſquels nous auons les memoires, d'entre leſquels prelats il y en a eu pluſieurs de ſainte vie, & mis au nombre des ſaincts, d'autres de grande, & remarquable doctrine, & autres Princes du ſang, & ou alliez de la couronne, ou ſortis de race illuſtre, tant on a de tout temps reſpecté cette ville, cóme la plus anciẽne de la Gaule Belgique. S. Lucian donc fut le premier Eueſque de Beauuois, lequel vint en Gaule ſous l'Empire de Domitian, & fut martiriſé auec ſes compaignons Maximinian & Iulian en l'an de noſtre Seigneur octante cinquieſme, en laquelle ſaiſon le glorieux Docteur Denys Areopagite vint auſſi annoncer la foy aux Pariſiés. A Lucian ſucceda Talaſie: puis Victor, puis Chanar quatrieſme en nombre, qui eut pour ſucceſſeur le cinquieſme appellé Numitie: le ſixieſme fut Licerie: le ſeptieſme Lyercie, en l'huitieſme lieu ſucceda Themere, au neuuieſme Berdegiſil, au dixieſme Rodomar: l'onzieſme tint ce ſiege Anſolde, le douzieſme fut Ribert: le treizieſme Gogerne: le quatorziéme Anſeaulme, le quinzieſme Maurice, le ſeizieſme Hincbert: le dix ſeptieſme Clement, le dix huitiéme Conſtantin qui viuoit du temps de Childebert fils de Clouis Roy de France: le dix neuuieſme fut Ranique, le vingtieſme Dodon, le vingt vnieſme Erchãbert, le vingt deuxieſme Recoald: le vingt troiſieſme Merolde, le vingt quatrieſme Auſtringue, le vingt cinquieſme Deodat, qui viuoit du temps de Childeric le dernier Roy de France de la race des Merouinges, ſeant a Rome Zacharie, lequel eſcriuit a cet Eueſque, qu'il nomme en ſa troiſieſme Epiſtre: le vingt ſixieſme Eueſque Beauuoiſien ſ'appella André: le vingt ſeptieſme Audingue, le vingt huitieſme Adalman, le vingt neuuieſme Rambert, & le trentieſme Hildeman: le trente vnieſme Hermenfride: le trente deuxieſme Eude ou Odon, le trente troiſieſme Rongarie, le trente quatrieſme Honorat: le trẽte cinquieſme Herluine, le trente ſixieſme Bonon: le trente ſeptieſme Hildegarie ou Ildric, lequel fut donné en oſtage aux Anglois pour en deliurer le Roy Loys qui ſ'eſtoit retiré auec ſa mere vers le roy Anglois ſon oncle, lequel ne voulut que ſon neueu ſ'en retournaſt en France, ſans eſtre aſſeuré qu'on ne luy meffit, ſe ſouuenant du tort fait par le Comte de Vermandois au pere. Et ainſi il eſt a preſuppoſer que cet Ildric ou Hildegarie eſtoit de grande maiſon & parent des Comtes du Paris, &

Vermandois

Iacquerie de Beauuoiſi contre les nobles.

Grand
gliſe
Beau
dedie
Pierre

Lucia
poſtre
Eueſq
de Be
uois.

Catal
guede
ueſq.d
Beau

Ce D
dat vi
l'an7

Hildri
Eueſq
oſtage
Anglet

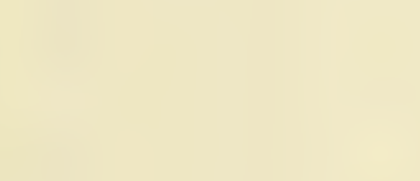

Ce Plant ſe doit mettre apres le fueillet. 374.

Le vray pourtrai

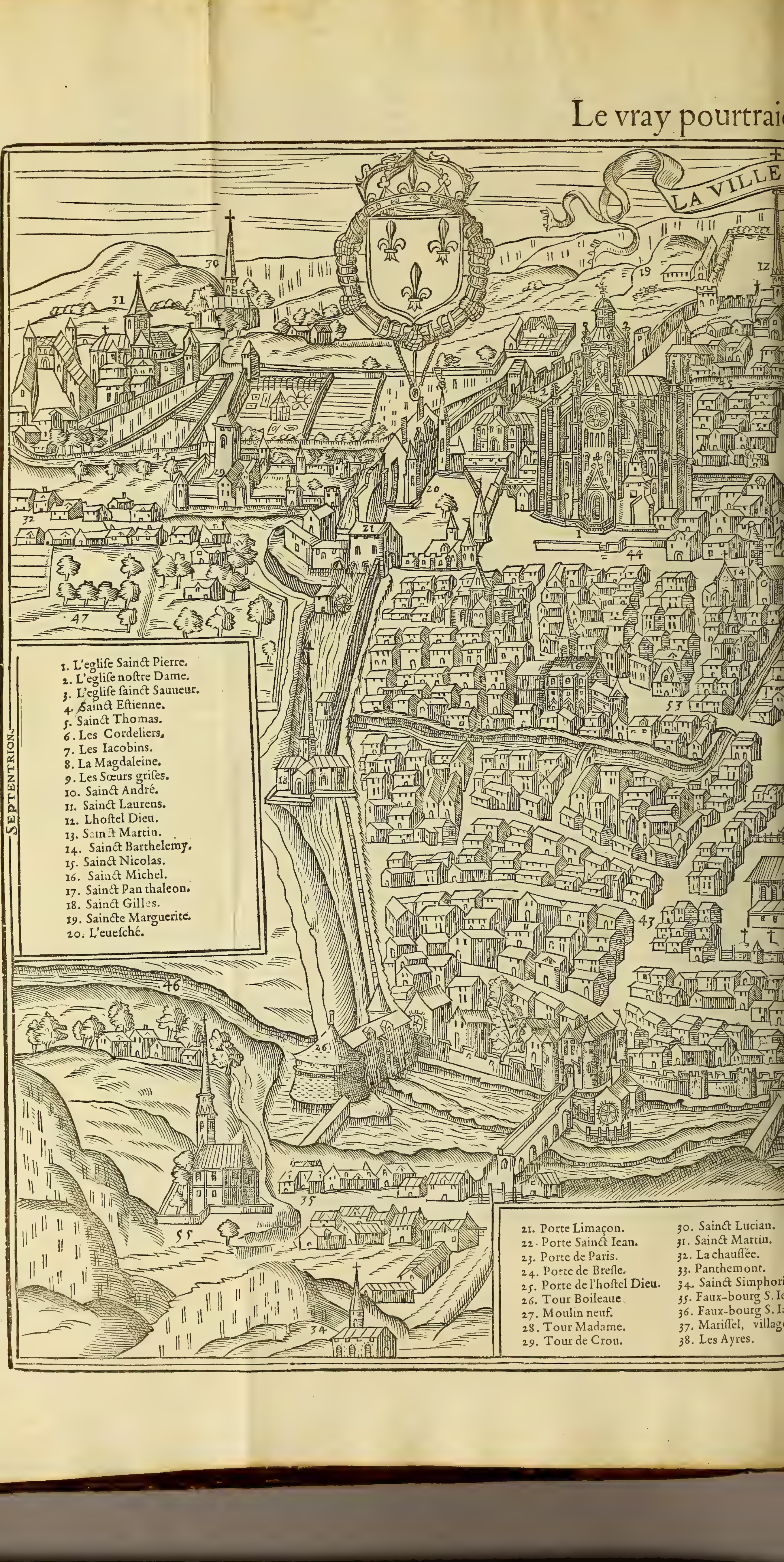

1. L'egliſe Sainct Pierre.
2. L'egliſe noſtre Dame.
3. L'egliſe ſainct Sauueur.
4. Sainct Eſtienne.
5. Sainct Thomas.
6. Les Cordeliers.
7. Les Iacobins.
8. La Magdaleine.
9. Les Sœurs griſes.
10. Sainct André.
11. Sainct Laurens.
12. Lhoſtel Dieu.
13. Sainct Martin.
14. Sainct Barthelemy.
15. Sainct Nicolas.
16. Sainct Michel.
17. Sainct Pan thaleon.
18. Sainct Gilles.
19. Saincte Marguerite.
20. L'eueſché.

21. Porte Limaçon.
22. Porte Sainct Iean.
23. Porte de Paris.
24. Porte de Breſle.
25. Porte de l'hoſtel Dieu.
26. Tour Boileaue.
27. Moulin neuf.
28. Tour Madame.
29. Tour de Crou.

30. Sainct Lucian.
31. Sainct Martin.
32. La chauſſée.
33. Panthemont.
34. Sainct Simphori
35. Faux-bourg S. I
36. Faux-bourg S. I
37. Mariſſel, villag
38. Les Ayres.

Ville de Beauuais.

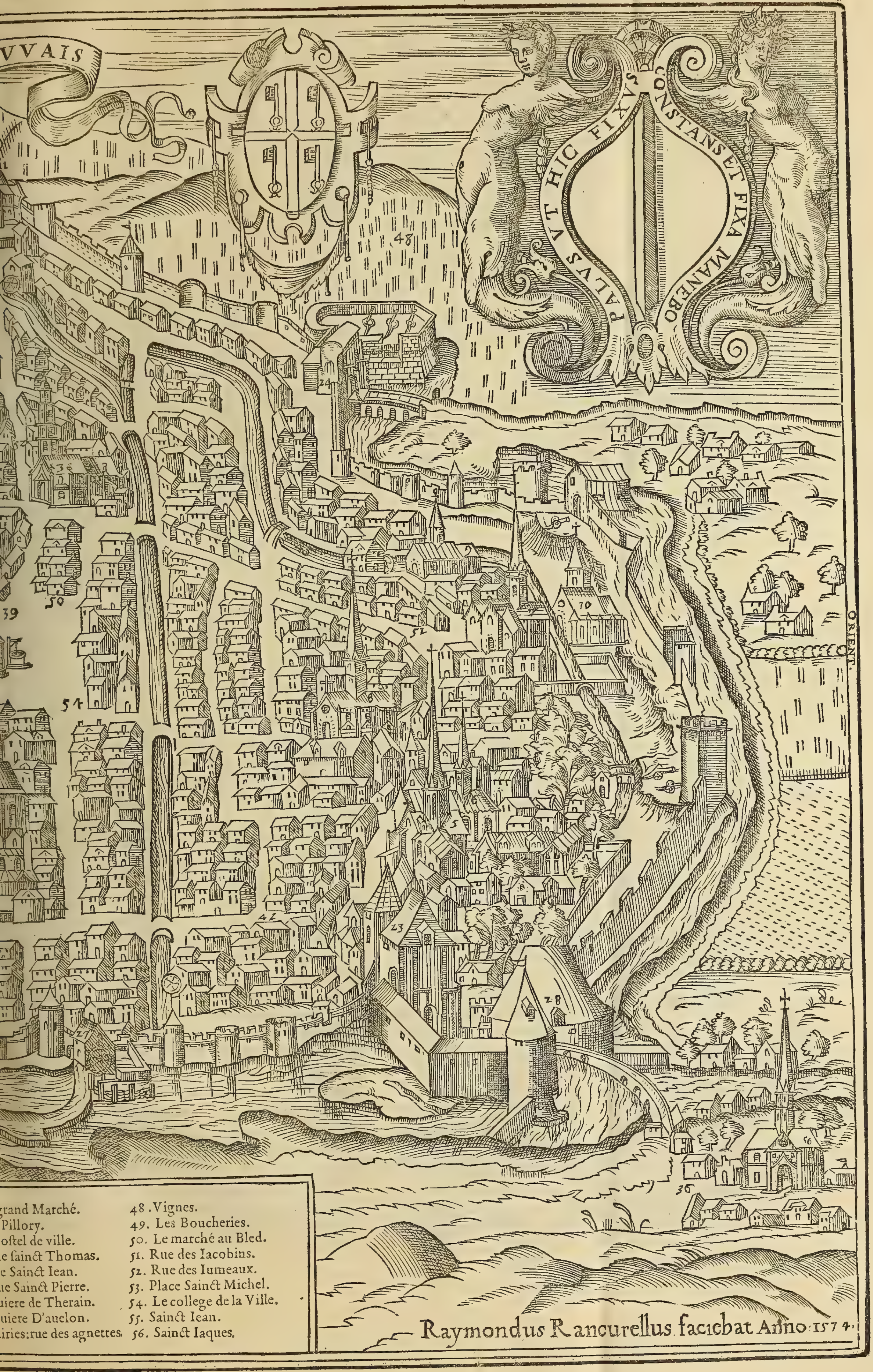
VVAIS
PALVS VT HIC FIXVS CONSTANS ET FIXA MANEBO
ORIENT
48
24
30
39
50
51
52
54
5
42
23
28
27
36
6

grand Marché.
Pillory.
oſtel de ville.
e ſainct Thomas.
e Sainct Iean.
ue Sainct Pierre.
uiere de Therain.
uiere D'auelon.
iries: rue des agnettes.

48. Vignes.
49. Les Boucheries.
50. Le marché au Bled.
51. Rue des Iacobins.
52. Rue des Iumeaux.
53. Place Sainct Michel.
54. Le college de la Ville.
55. Sainct Iean.
56. Sainct Iaques.

Raymondus Rancurellus faciebat Anno 1574.

Vermandois que lors on appelloit Princes de France, car autrement l'Anglois ne ſe fut aſſeuré de la reduction du Prince ſon nepueu, qui fut ſacré dés qu'on le veit en France. Apres cet Ildric vint le trēte huitieſme nommé Hugues, puis le trente neuuiéme dit Vvaleran, le quarantieſme ſe nommoit Heruee, le quarante vnieſme Roger fils de Thibaut premier du nom, & Comte de Blois & de Chartres: cet Eueſque eſtoit pour ſon partage Comte de Sanxerre, & eſchangea ſon patrimoine auec ſon couſin Eſtienne Comte de Champagne, qui luy donna la ville, & Comté de Beauuois, laquelle il donna par teſtament a l'Egliſe & Eueſques de Beauuois pour en iouyr à perpetuité a cecy conſentant le Roy Robert lors regnant en France, aduenant cette donation l'an de grace mille quatorze: & outre ce Roger dōna pluſieurs terres & chaſteaux a l'Egliſe de Beauuois, puis mourut en l'an de noſtre ſalut mille vingt quatre laiſſant Darni quarante deuxieſme Eueſque de Beauuois: le quarante troiſieſme fut nommé Orogon, le quarante quatrieſme Gulbert, le quarante cinquieſme Guy, au parauant Doien de l'Egliſe S. Quentin en Vermādois, & archediacre de Laon, qui baſtit l'Abbaie de S. Quentin pres de Beauuois, & y mit des religieux de S. Auguſtin en l'an mille ſoixante ſept, & ce fut la premiere Abbaie fondee de cet ordre au Royaume de France, long temps auant que les freres hermites de S. Auguſtin vinſſent en cognoiſſance, & la cauſe pour laquelle il fonda cette Abbaie eſt pourcé que (comme dit Sigebert) il ne pouuoit viure eſloigné de la memoire, & tombeau du Martir S. Quentin de Vermandois, par ce moien ſatisfaiſant a la deuotion. A Guy ſucceda le quarante ſixieſme appellé Vrſion, & le quarante ſeptieſme fut nommé Foulques, ſous lequel fut tenu vn concile national a Beauuois par le commandement du Pape qui y enuoya vn ſien Legat au nom du ſaint ſiege en l'an de grace mille cent quatorze, ſoubs le Roy Loys le gros, & Paſchal ſecond ſeant a Rome: mais Sigebert qui fait mention de cette aſſemblee, ne dit mot de la cauſe pourquoy elle fut faite, toutesfois par les anciennes Chroniques de France, trouuons nous que ce fut contre Thomas de Marle qui affligeoit les Egliſes, & auoit oſté a celle de Laon, les places de Crecy, & de Nogent, & fait mille extorſions a toute ſorte de perſonnes: & pour cette cauſe il fut par le Legat Eueſque Preneſtin ou de Pilaſtrine en Italie, excommunié & deſgradé de cheualerie, & de nobleſſe y donnant ſon aduis toute l'aſſemblee des Eueſques de France. En la mer des hiſtoires des Chroniques Françoiſes, il y eſt dit que ce concile fut a Vienne, mais il y faut corriger la faute, & y mettre Beauuois, car Sigebert marque ainſi le lieu, ſans toucher (comme i'ay dit) la cauſe de telle aſſemblee. Apres ce Foulques tint le ſiege Beauuoiſin Roger ſecond du nom en l'an mille cent vingt deux, & luy ſucceda le quarante neuuieſme appellé Anſeaulme ſecond de ce nom, duquel on racompte cette merueille qu'il fut de ſi ſaincte vie, qu'vne nuit luy allant a matines, comme toutes les lampes de l'Egliſe fuſſent eſtaintes, a ſa priere, elles furent rallumees, ſauf vne, à laquelle vn vſurier fourniſſoit l'huile, comme voulant Dieu monſtrer le preſent de ce larron ne luy eſtre point agreable. Le cinquantiéme fut Geoffroy, le cinquante vnieſme Gaudon, le cinquante deuxieſme Pierre premier du nom, qui viuoit en l'an mille cent trente deux: puis vint le cinquante troiſieſme nommé Odon ou Eude premier, le 54. fut Eude, ou Odon ſecond: & le cinquante cinquieſme Henry de France fils de Loys le gros, auparauant ſimple chanoine de Beauuois, auquel S. Bernard adreſſe quelques vnes de ſes Epiſtres, & lequel fut depuis fait archeueſque de Rheims: tant pour lors les roys & leurs enfans eſtoyent deuotieux, que de ne point deſdaigner l'ordre eccleſiaſtique pour donner bon exemple au peuple. A Henry de France ſucceda 56. en nombre Barthelemy: & le cinquante ſeptieſme fut Philippe fils de Robert Cōte de Dreux, & frere du Roy de France: lequel Philippe feit le voiage de la terre ſaincte en l'an mille cent nonante auec le Roy Philippe Auguſte ſon couſin. Cettuy mort fut eſleu Eueſque cinquante huitieſme de Beauuois, Milon dit de Nantueil: apres luy Geoffroy de Neelle: & le ſoixantieſme fut Robert de Creſſonneſſart, lequel en l'an mille deux cens cinquante ſe croiſa, & feit le voiage de la terre ſainte auec le Roy S. Loys, & mourut en vn combat contre les infidelles. A cettuy ſucceda le ſoixante vnieſme apellé Guillaume de Greſſor, le ſoixante deuxiéme fut Regnaut de Nantueil, puis le ſoixante troiſieſme Thibaud de Nantueil parent de Guillaume: le ſoixante quatrieſme fut Simon de Neelle, lequel fut chaſſé de Beauuois par vne ſedition populaire, laquelle fut appaiſee par le Roy Philippe le bel, qui lors regnoit en France: a Simon ſucceda le ſoixante cinquieſme nommé Iean de Marigny frere du Seigneur de Coucy Enguerrant qui feit baſtir le palais de Paris, & fut depuis pendu a la pourſuite de Charles Comte de Valois: a cet Eueſque Iean premier ſucceda le ſoixāte ſixieſme nommé Guillaume Bertrand, & a cettuy le ſoixante ſeptieſme Philippe d'Alençon fils de Charles Comte d'Alençon, & frere du Roy Philippe de Valois, qui mourut a la iournee de Creſſy: & fut ce Philippe outre cet Eueſché declairé Patriarche d'Aquilee. Le ſoixante huitieſme fut Iean des Dormans Chancelier de France ſous Charles cinquieſme, lequel baptiſa le Roy Charles ſixieſme, & fonda le college de Beauuais a Paris, ainſi que on peut recueillir des lettres de fondation du ſuſdit college: le ſoixante neuuieſme Eueſque Beauuoiſien fut Iean d'Angeran, puis le ſeptantieſme Milon des Dormans: le ſeptante vnieſme Guillaume de Vienne, le ſeptante deuxieſme Thomas de Touteuille: le ſeptante troiſieſme Loys d'Orleans, le ſeptante quatrieſme Pierre de Sauoiſi, le ſeptante cinquieſme Bernard de Cheuenon: le ſeptante ſixieſme fut ce Pierre Cauchon mortel ennemy des Frāçois ſous Charles ſeptieſme en la querelle qui eſtoit pour le fait de la couronne entre le ſuſdit Charles vray heritier, & le Roy Anglois, qui ſe diſoit le ſucceſſeur de la courōne. Ce fut ce Cauchon qui condemna iniuſtement a Roüen la pucelle Ieanne, & qui depuis apres ſa mort, fut excōmunié par le Pape Calixte quatriéme, ainſi que ie vous ay deduit és Annales de France, l'ayant tiré du proces & iuſtification de la ſuſditte pucelle. A Cauchō ſucceda Iean Iuuenel des Vrſins ſeptante ſeptieſme Eueſque de Beauuois: le ſeptāte huitieſme fut Guillaume de Hollande: le ſeptante neuuieſme Iean de

Voy le ſuplement d'Aymon li. 5. cha. 51.

Philippe fils du Comte de Dreux Eueſque de Beauuois,

Voy Gaguin li. 7 de l'hiſt.

Iean des Dormans Chācelier.

Pierre Cauchon Eueſque de Beauuois condemna la pucelle Ieanne.

Charles Cardinal de Bourbõ Eueſque & Comte de Beauuois.

Tritemie li.de Scrip. eccleſiaſt.

Vincent hiſtorial Beauuoiſié

Oeuures de Vincent hiſtorial.

Liures faits par Vincẽt hiſt.

Guillaume Durant Eueſque de Mande.

Bar,& vint a l'Eueſché octantieſme en nõbre Loys de Villiers : puis Antoine de Tende octante vnieſme: & Charles de Villiers octante deuxieſme, auquel ſucceda Odet de Coligny Cardinal de Chaſtillon, lequel pleuſt à Dieu qu'eut auſſi bien chaſſé les curieux de nouuelle doctrine d'aupres de luy, cõme il aimoit ceux qui eſtoyẽt verſez aux bonnes lettres: car il ne fut pas mort hors de ſon pays, ny ſeparé du corps,& vnion de l'Egliſe Catholique. A cettuy a ſuccedé octante quatrieſme en nombre Monſeigneur l'illuſtriſſime,& reuerendiſſime Prince Charles Cardinal de Bourbon, Legat du ſaint ſiege en Auignon, autant bon zelateur de l'hõneur de Dieu, & affectionné a la pureté de la religion, qu'il eſt noble,& illuſtre de ſang, bon & entier en ſa conuerſation,& du tout louable en ſa vie,& voila quand aux prelats qui ont depuis S. Lucian gouuerné le ſiege Epiſcopal de Beauuois, & la ſeigneurie & Comté d'icelle ville. Outre les hommes illuſtres ſuſnommez, qui ont donné eclarciſſement a la cité de Beauuois, il y en a eu pluſieurs hommes de ſaincte vie la memoire deſquels eſt en eternelle benediction,& honoree en ce mõde: Puis y en a eu de ſinguliere erudition, entre leſquels a eſté Yues duquel parle ainſi Tritemie diſant: Yues Abbé de ſaint Quentin de Beauuois de l'ordre des chanoines reguliers de S. Auguſtin eſtoit homme bien verſé és ſainctes eſcritures, & treſdiligent interpreteur des canons des peres,& des conciles generaux, & non moins honorable pour ſa ſainctetć, que pour ſon grand ſçauoir, lequel reforma ſon ordre, qui ſ'en alloit preſque en decadence, & lequel flouriſſoit en l'an mille nonante,& lequel fut depuis Eueſque de Chartres. Eſtoit auſſi natif de Beauuois ce grand hiſtorien Vincent frere preſcheur ,& docteur regent au conuent des Iacobins de Beauuois, lequel Tritemie fait Bourguignon (ne ſçay ſi a bon droit) parlant en cette ſorte: Vincent Gaulois, Bourguignon de nation, & ſurnommé le Beauuoiſien de l'ordre des freres preſcheurs, homme exercé,& diligent en la lecture des ſaincts eſcripts, & riche en lecture des auteurs anciens, ſubtil d'eſprit & orné en ſon langage, prit ſi grãd peine a l'eſtude des lettres, que pour labeur, occupations, ny veilles il ne fut onc poſſible de deſtourner qu'il ne leut touſiours, ou preſchaſt, ou eſcriuit quelque choſe. Puis dit, qu'à la requeſte du Roy de France, qui lors regnoit, à ſçauoir de S. Loys, il compoſa ce grand & admirable volume qu'il a fait des miroirs, comprenants tout ſçauoir qui peut tomber en cognoiſſance: tellement que du miroir hiſtorial, il a fait trente deux liures: du miroir naturel trente trois, du miroir moral 3.& de celuy qui eſt ſurnommé doctrinal treize, feit quatre liures de la grace de Dieu: vn des loüanges de la vierge Marie: vn autre au los de ſaint Iean l'Euangeliſte: vn de l'inſtitution des enfans : vn ſur la conſolation ſur vn mort,& vn liure d'Epiſtres adreſſees a pluſieurs : & viuoit en l'an de grace mille deux cens quarante : Fut auſſi natif de Beauuois Guillaume Durant, qu'on ſurnomme ſpeculateur, pour ce qu'il eſtoit diligent recercheur du ſens du droit, tant ciuil que canon : comme auſſi il y eſtoit bien verſé,& en faiſoit profeſſion. Il fut premierement chanoine de Beauuois, puis Doien de Chartres, & en fin Eueſque de Mande, & viuoit en l'an de noſtre ſalut mille deux cens octãte ſix, Iean Cholet natif du Dioceſe de Beauuois d'vn lieu appellé Nointre, qui eſtant de bas lieu fut par ſa vertu, & grand ſçauoir fait Cardinal,& legat en France, merite d'eſtre nommé parmy les hommes illuſtres de Beauuoiſy: & eſt celuy qui fonda a Paris le College des Cholets, duquel auons parlé en la deſcription de Paris: il fut ſi riche que nonobſtant les grandes fondatiõs par luy faites en diuerſes egliſes, ſi eſt-ce qu'encor il feit vn teſtament le plus ſomptueux, & riche qu'homme ſçauroit dire eſtre fait par vn bien grand Prince. Natif de Beauuois fut encor vn apellé maiſtre Iean Michel qui fut, & mourut Eueſque d'Angers, lequel les Angeuins tiennent en reputation de ſainctete,& pour ſainct ils l'honorent. Au reſte les citoiens de Beauuois ont de tout temps eſté fort loyaux aux Roys, ce que pourrez recueillir des Annales de France, & ſur tout du bon deuoir qu'ils feirent contre Charles de Charolois Duc de Bourgoigne en l'an mille quatre cens ſeptãte deux, les ayant aſſiegez, lequel ils contraignirent de leuer le ſiege ſans rien gaigner ſur la ville que ſa courte honte: & pour lequel deuoir le roy Loys onzieſme leur donna de grands priuileges,& immunitez, deſquelles ils iouiſſent iuſqu'à preſent, comme de tenir fiefs ſans payer au Roy aucune finance, ny eſtre ſuiets au ban ny arriereban. Et pour ce que les femmes,& filles, feirent vn admirable deuoir en ce ſiege du Bourguignon, le ſuſdit Loys onzieſme voulut qu'en ſouuenance de cela touts les ans, le iour de la feſte de ſaincte Agadreſme en la proceſſion generale qui y eſt faite, les femmes & filles precedaſſent les hommes, comme auſſi que premieres elles fuſſent ce iour a l'offrande, leur octroyant en outre que le iour de leurs nopces elles ſe paraſſent & veſtiſſent auſſi ſomptueuſement que les grandes Dames, & tout ainſi que bon leur ſembleroit, choſe du temps de ce Roy non a gueres permiſe. Au terroir de Beauuois,& non loing de la ville eſt le village de Gerberoy, auquel fut donnee la bataille l'an mille quatre cens trente deux entre les François, & Anglois ſous la conduite du Comte de Clermont vne fois,& derechef ſous la banniere du Mareſchal de Bouſſac,& du Seigneur Poton de Saintrailles, en laquelle fut deffait le Comte d'Arondel chef & general de l'armee Angloiſe, & aduint ce rencontre l'an mille quatre cens trente cinq,& eſtant le Comte Anglois pris peu de iours apres il mourut des bleſſures receües au conflit, & eſt enterré en l'Abbaie de S. Lucian qu'il auoit bruſlee,& deſolee. Au pays & Dioceſe de Beauuois eſt la ville de Clermõt erigee en Comté qui fut donnee en apennage par le Roy S. Loys a Robert ſon fils depuis Seigneur, & Comte de la Marche,& de Bourbonnois, & de Charolois chef de la famille, & maiſon Royale de Bourbon, comme auſſi eſt de meſme dependance, la ville de Beaumont aſſiſe ſur le fleuue d'Oiſe, & apartenant aux Princes Ducs de Vendoſme ſous le titre de Duché, & lequel titre a porté Henry (a preſent Roy de Nauarre) du viuant du Roy Antoine ſon pere. Or d'autant que Senlis eſt compriſe en la Prouince de Rheims, encore que ſoit du gouuernement de l'Iſle de France, ſi eſt ce qu'eſtant parmy les Belges, ie la comprendray auec la Picardie: laquelle ville & cité eſt de grande ancienneté, & nommee

Iean
let C
nal.

Iean
chel
que
gier.

Bea
deſſ
par
toie
147

Priu
des
de B
uois

Priu
des
mes
les d
uois

Ge
vill
Bea

Cõ
ron
a la
le d
berc
143

Cle
en B
uoiſ
tien
mai
Bou

Senl
iadi
Sylu
ctun
pou

par les Latins *Syluanectum*, pour eſtre iadis aſſiſe au milieu des foreſts, & boſcages, qui ſe nomment en Latin *Syluæ*. Et bien que Ceſar, Strabon, ny Ptolomee ne facent mention de cette place *Syluanectum*, ſi eſt ce qu'on ne la peut conuaincre d'eſtre moderne, puis que les premiers François occupans la Gaule, la mettent entre les Prouinces plus ſegnalees, ainſi que pouuons recueillir de Gregoire de Tours, qui en parle en cette ſorte, & les mots Latins, duquel ie ſuis content de vous deduire: lors qu'il fait mention de l'accord, & partage d'entre les Roys.

Pari conditione (dit-il) *ciuitates Meldonenſes, & duas portiones de Syluanectis, Turonos, Pictauos, Abrincatas, & vico Iulienſes, cum Soranis, Lapurgo, & Albige, Domnus Childebertus rex cum terminis à præſenti die ſuæ vindicet poteſtati.*

Par leſquelles paroles vous voyez que Senlis, & ſon terroir n'eſtoit pas ſi peu de choſe, qu'elle ne ſoit miſe entre les citez, & que ſes finages ne ſoyent partis en trois, les deux deſquels eſtoyent ſoubs l'obeiſſance du Roy Childebert. Ie ne veux m'arreſter a vous faire plus longue deſcription du lieu, tant pour n'en auoir eu aucune inſtruction, que pour ce que les mœurs du peuple Senliſien approchent des façons de faire des Pariſiens, & autres du propre pays de la France. Au reſte Senlis eſt erigee en Bailliage, l'eſtendue duquel monſtre aſſes quelle fut la portion de ſes finages, d'autant qu'à ce Bailliage reſſortiſſent les ſieges (outre celuy de Senlis) de Compiegne, Clermont en Beauuoiſy, Creil, la Preuoſté d'Angi, Chaumont en Vvelxin, Pontoiſe, Beaumont ſur Oiſe, Creſpi, la Ferte Milon, & Pierre-fons, de chacune deſquelles places, ie ne ſuis reſolu de vous faire la deſcription particuliere, me ſuffiſant que voyez en quel pays elles ſont poſees & ſous quelle iuriſdiction. Et quant a l'eſtat eccleſiaſtique, la ville de Senlis eſt de longue main honoree du titre d'Eueſché, & cõuertie par S. Denis, ainſi que tout ce pays, & les Gaulois ſe tenans au Pariſi, & terres qui ores portent proprement le titre de France. Le premier Eueſque de Senlis fut nommé Regule: le ſecond Nicene, le troiſieſme Manſuete, le quatrieſme Venuſte, le cinquieſme Tanite, le ſixieſme Iocunde, le ſeptieſme Protrite: le huitieſme Modeſte, & le neuuieſme Henangie ou Liuaniam, qui aſſiſta au premier concile celebré a Orleans ſous le Roy Clouis premier Chreſtien entre les Princes François poſſedans la Gaule. Et ce denombrement nous fait voir, que ce Roy regnant en Gaule l'an de grace cinq cens, il eſt aiſé a cõſiderer que le premier Eueſque de Senlis fut de ceux que ſaint Denis employa au miniſtere de la parole Euangelique, & lequel il ordonna Eueſque en la ſuſditte cité, & par meſme moien cela nous fait croire que Senlis eſtoit quelque grande choſe du temps que les Romains commandoyent ſur les Gaulois: mais ce qui a gardé qu'on n'en a fait compte ny mention en l'hiſtoire eſt pource que ce n'eſtoit lors qu'vn chaſteau, ainſi l'appellant Vſuard en ſon martyrologe, lors qu'il fait mention de la mort, & depoſition de S. Regule premier Eueſque de Senlis, le dixieſme fut appellé Paſie, & en l'onzieſme lieu on mit Nonnule, le douzieſme fut Hordierne ou Frodigerne, qui ſe trouua au cinquieſme concile & aſſemblee d'Eueſques fait en la cité d'Orleans: le treizieſme ſe nõma Sanctin: le quatorzieſme S. Maculphe ou Madulphe, lequel enſeuelit en l'Egliſe S. Vincent (ores S. Germain dés Prez) lez Paris, le Roy Chilperic ſucceſſeur de Clothaire occis l'an cinq cens octante ſept par la trahiſon de Landry Maire du palais, & cruauté de la royne Fredegonde. A Maculphe ſucceda Agmar, puis Autbert, puis Erambert, ſuiuy de Vvelphred, & cettuy d'Antalfide: & le vingtiéme fut Betolin, le vingt vnieſme Odonie, le vingt deuxieſme Adelbert, le vingt troiſieſme Regnial ou Renaud, le vingt quatrieſme Herminie, le vingt cinquieſme Geoffroy, le vingt ſixieſme Horpinie: le vingt ſeptieſme Autbert ſecond du nom, le vingt huitieſme Otfrede, le vingt neuuieſme Aldemie: le trentieſme Contbert, le trẽte vnieſme fut appellé Herminie ſecond du nom: le trente deuxieſme Iuon ou Yues: le trente troiſiéme Conſtant, le trente quatrieſme Odon ou Eudes, le trente cinquieſme Robert, le trente ſixiéme Raoul: le trente ſeptieſme Guy ſurnommé le bon. Lequel (comme dit Gaguin) fut donné oſtage a l'Anglois pour rauoir Loys fils de Charles le ſimple, que les Seigneurs de France vouloyent remettre en ſon ſiege Royal, qui luy eſtoit hereditaire: comme auſſi y fut employé (ainſi que dit eſt) Hildric Eueſque de Beauuois, qui nous fait voir que ces Eueſques eſtoyent de bien grande maiſon, ou que lors cette dignité eſtoit beaucoup plus reſpectee que n'eſt pas a preſent: le trente huitieſme fut Frolend, le trente neuuieſme Roland: le quarantieſme Yues ſecond, le quarante vnieſme Vrſion, le quarante deuxieſme Hugues, le quarante troiſiéme Lecold, le quarante quatre Hubert, le quarante cinquieſme Clarabald: le quarante ſixieſme Pierre, cettuy en l'an mille cent quarante deux fut excommunié par le Legat apoſtolique, à cauſe qu'il auoit conſenti auec d'autres Eueſques, le diuorce du Comte de Vermãdois d'auec ſon eſpouſe, le quarante ſeptieſme fut Thibaud, le quarante huitieſme Almaric ou Emery, le quarante neuuieſme Henry, qui viuoit du temps du roy Philippe Auguſte en l'an de grace mille cent octante quatre, auquel ſucceda le cinquantieſme appellé Geoffroy ſecond: puis Guerin cinquante vniéme qui flouriſſoit en l'an mille deux cens vingt quatre, a cettuy fut donné ſucceſſeur Adam cinquante deuxieſme au nombre: le cinquante troiſiéme fut Robert ſecond ſurnommé de Hoſſaie, le cinquante quatrieſme fut Robert troiſieſme ſurnommé de Creſſonart, depuis Eueſque de Beauuois l'an mille deux cens quarante, le cinquante cinquieſme fut Gautier de Chambly: le cinquante ſixiéme Pierre ſecond dit de Cailleu ou de Caieu, le cinquante ſeptieſme Guy de Plaiac, le cinquante huitieſme Guillaume de Beronne: le cinquante neuuieſme Pierre troiſieſme ſurnommé Barron: le ſoixantiéme Vaaſt de Villars: le ſoixante vnieſme Eſtiẽne de Villars: le ſoixante deuxieſme Robert quatrieſme du nom ſurnommé de Plaiac, le ſoixante troiſieſme Robert cinquieſme ſurnommé de Cruſſe: le ſoixante quatriéme Pierre quatrieſme dit Plauſté docteur en Theologie: le ſoixante cinquieſme Nicolas le grand: le ſoixante ſixieſme fut Pierre cinquiéme dit de Triuiac, de l'ordre des freres preſcheurs, & du conuent d'Auxerre: le ſoixante ſeptieſme Adam ſecõd, & de l'ordre de S. Frãçois: le ſoixante huitiéme Symon Bouet: le ſoixante neuuieſme Charles de

Voy Gaguin en la vie de Chilperic.

Voy Sigebert en ſa Chroniq.

Blanchefort: le ſeptantieſme Iean Calluaut: le ſeptante vnieſme Artus Fillion docteur en Theologie: le ſeptante deuxieſme Oudart Hennequin, qui eſchangea ſon Eueſché auec celuy de Troyes l'an mille cinq cens vingt deux: le ſeptante troiſieſme fut Guillaume Petit docteur en Theologie, & frere de l'ordre de S. François, confeſſeur du grand Roy François premier du nom. Auquel ſucceda le ſeptãte quatrieſme appellé René le Roulier, qui mourut a Paris ces annees paſſees.

Egliſe Cathedrale de Senlis par qui fondee.

L'Egliſe Cathedrale de Senlis eſt baſtie en l'honneur de la vierge mere de noſtre Dieu, fondee par S. Regule, lequel eſtant a Arles, lors que S. Denis fut martiriſé, cogneut par reuelation la mort de ſon maiſtre, & pource ſ'en vint a Senlis, & a ſon arriuee les idoles des paiens treſbucherent, lequel miracle eſmeut le peuple a ſe conuertir a la foy Chreſtienne, en laquelle il a perſiſté ſans varier iuſques a l'heure preſente.

Mommorency ville anciéne

Voiſins de cette cité ſont les anciens, & illuſtres Seigneurs de Mommorency, portans le nom de la ville, de laquelle ils ſont Seigneurs, ſuyuant l'ancienne couſtume de faire des gentils hommes de Gaule, ainſi que le teſmoigne Ceſar en ſes Commentaires. Cette maiſon eſt de telle, & ſi grande antiquité, qu'elle ſe vante d'eſtre la premiere qui a fait profeſſion de la foy Chreſtienne, ce qui aduint lors que S. Regule preſcha a Senlis, & qu'il attira le peuple voiſin a la cognoiſſance de Ieſus Chriſt fils de Dieu, & vray homme, deſcendu en terre pour le ſalut des hommes. Ie ſuis marry que celuy qui a fait le Mommorency Gaulois n'a eſté mieux inſtruit de l'antiquité de cette illuſtre maiſon, pour nous donner moien d'en parler dés les plus anciens peres ou que ie n'ay recouuert le catalogue des Seigneurs de cette maiſon, pour ne les point oublier en ce diſcours, eu eſgard aux grands perſonnages qui en ſont ſortis, & aux alliances de cette famille, auec les plus illuſtres maiſons de la France: veu que mon deſir a touſiours eſté, & l'eſt, & (Dieu aidant) le ſera de gratifier, ſans flaterie, ny tranſport d'affection, a la nobleſſe, & de la perpetuer par mes eſcrits, ſi elle veut eſtre auſſi ſoigneuſe de ſoy meſme, que ie ſuis amoureux de ſa grandeur & immortalité. Car quand ceux qui viendront apres nous liront la vertu de ceux qui les ont precedez, verront la generoſité de leurs anceſtres, & ſe cognoiſtront eſtre deſcendus de peres, qui par leur vertu ſe ſont fait voye aux grans honneurs, ils auront honte de foruoier, & de degenerer de leurs peres.

Deux Mathieux de Mommorency Cõneſtables de France.

Charles de Mõmor. Mareſchal tint Charles 6 ſur les fons.

Anne de Mõmor. & ſes dignitez.

Auſſi les Seigneurs de Mommorency voyans és eſcrits des hommes doctes les vertus, loyauté, preud'hommie, & vaillance des deux Conneſtables anciens Mathieu de Mommorency ſous Philippes quatrieſme en l'an mille deux cens vingt deux, & Mathieu le grand ſous le regne de Philippe le Bel en l'an mille deux cens octante ſix: & ſe ſouuenans de ce Charles de Mommorency, qui eut l'honneur de tenir ſur les fonds vn aiſné de la maiſon de France, & de luy donner ſon nom, qui auſſi fut Mareſchal de France l'an mille trois cens quarante trois, ſous le Roy Philippe de Valois: & reduiſans en leur memoire le grãd Anne de Mommorency, lequel a ſeruy tant de Roys, que eſtant premierement Mareſchal, il deuint grand Maiſtre, puis Conneſtable ſous le Roy François premier de ce nom, ſous Henry ſecond, Françoys ſecond, & Charles neuuieſme, au ſeruice duquel il mourut a la iournee de ſaint Denis: voyans dis-ie tant de vaillans hommes, grands eſprits au fait militaire, & maniemens des affaires, ils ne pourront moins faire que ſe reſſentir de leur vertu, & de taſcher de les enſuiure, comme auſſi les hommes doctes ſ'efforcerõt de manifeſter auſſi biẽ les loüanges des bons, que le blaſme & vitupere de ceux qui auront forligné de leurs anceſtres, eſtant l'integrité de l'hiſtoire ſi ſaincte & recommandable qu'on ne doibt rien flater, ou diſſimuler, ny deſrober encor de l'honneur de ceux qui le meritẽt. Mais c'eſt aſſes arreſté en ce lieu, il faut paſſer & Oiſe, & Some, & reuiſiter le vray, & propre pays des Picards, qui approchent le plus vers le Septentrion, & vont auoiſinans la marine, les premiers deſquels ſont ceux que Ceſar appelle *Ambianos*, deſquels & de leur cité il nous faut dire quelque choſe. Les anciens bien ſouuent ont fait des Ethimologies des nóms des villes aſſes mal à propos, & ſans prendre eſgard ſi la choſe correſpondoit a leur dire, ou ſi le tẽps y pouuoit accorder. Ie dis cecy a cauſe de ceux qui font venir l'origine de la cité d'Amiens de ie ne ſçay quel Picgnon capitaine ſous Alexãdre le grãd, diſans que mort le Macedonien, cettuy vint par mer iuſques en Neuſtrie, & que mettant pied a terre, il aſſuiettiſt les Beauuoiſiens, & de ſon nom fonda, & appella le chaſteau de Picgnon, qui ores ſe nomme Pequigny, lequel ſeruoit de retraite a luy, & aux ſiẽs pour enuahir la Gaule. En fin ce fut luy & ſes compaignons qui pour ſe fortifier contre les Belges dõnerent commencemẽt a la cité d'Amiens la poſans (ainſi qu'elle eſt a preſent) ſur la riuiere de Some, & par la diuiſion des canaux d'icelle, de maniere que le fleuue la ceint de tous coſtez, & la fait preſqu'Inſulaire, & que pour cette cauſe elle fut ditte *Ambianum* ou *Ambiaquenſis*, comme enuironnee, & ceinte d'eaux. Et en cette opinion eſt (quant à la cauſe du nom) Pierre de *Natalibus* parlant de ſaint Firmin Eueſque d'Amiens, duquel ie vous propoſeray les paroles.

Firminus (dit-il) *Epiſcopus Ambianenſis, quæ ab ambitu fluminis, Ambianum dicitur, ipſius ciuitatis oriũdus, filius fuit Fauſtiniani nobiliſsimi viri, qui in honorem ſancti Firmini martyris filium ſuum Firminum vocauit.*

Cet auteur accorde de la cauſe du nom, mais il ne dit rien des fondateurs: & quant à moy, biẽ que l'Ethimologie y ſemble accorder, ſi eſt-ce qu'ayant eſgard au temps de cette fondation, ſoit que les Grecs en ſoyent les auteurs (ce que ie ne peux receuoir, eu eſgard aux grandes forces qu'auoient alors les Gaulois) ou que ç'ayent eſté ceux du pays (ce qui eſt le plus vrai-ſemblable) qui en ſont les fondateurs, il ne ſe peut faire qu'ils les ayent ainſi nommez, comme ainſi ſoit que les vns ny les autres n'auoiẽt aucun vſage de la langue Latine, les Romains ne ſ'eſtans encor eſpanduz hors de ce qui ſ'appelle l'Italie. Par ainſi faut dire que le mot viẽt d'ailleurs, encor que l'aſſiette de la ville, qui eſt des plus fortes, & mieux cloſes de la France, y ſemble donner quelque conſentement, eſtant (comme dit eſt) toute entouree des eaux de Some, & aiant des foſſez les plus beaux, profonds, & effroyables que ville de France: laquelle a vers le Leuant le païs d'Artois, au Midy le Vermandois, au Ponent le Beauuoiſy, &

Midy

frontieres de Normãdie, & au Septẽtrion Dourlan, & le vray terroir de la Picardie, & ſeruant de rampart, & d'vne clef principale de France. Cette cité combien a eſté puiſſante iadis, le declaire aſſes Ceſar, lors que parlant de l'aſſemblee des Gaulois cõtre les Romains, il dit que les Ambianiens fournirent dix mille hommes armez, & ſouldoyez pour la guerre: & toutesfois aiouſte-il q̃ tout auſſi toſt que le camp des Romains vint ſur la terre deſdits Ambianiens, ils ſe rendirent ſans delay quelconque, & liurerent a Ceſar, & ſoy-meſme, & leurs biens, & leur ville, quoy que deſia ils euſſent fait telle preuue de leur vertu que ils auoyent deffait les Rhemois, leſquels eſtoyent ſortis en campaigne au ſecours des Romains. Or ſçachant combien les Romains ont fait leur cauſe bonne, ie ne peux me perſuader, que ceux d'Amiens ſe fuſſent rendus ſi legerement, veu que toſt apres nous les voyons armez auec tout le reſte de la Gaule : qui me fait dire que Amiens ne vint onc ſoubs la puiſſance Romaine, iuſqu'à tant que les Neruiens furent domptez, deſquels ceux d'Amiens eſtoyent & voiſins, & confederez. Au reſte eſt icy a noter, que le pays Ambianien n'eſtoit de petite eſtendue, puis qu'il embraſſoit le terroir de la cité Samarobrigue, qui eſt celle que nous appellons maintenant Cambray, & non Amiens, ainſi que mal ont noté quelques vns ſur Ptolomee, y ayant a dire beaucoup, comme ainſi ſoit que Cambray eſt ſur le fleuue Sabis ou Sambre, & Amiens ſur la Some. Outre ce, pour dõner aduis a ceux qui lyſent les hiſtoires, de ſe prendre garde a ce que dit Marlian és annotations des noms propres qui ſont és Commentaires de Ceſar, lequel fait les Ambibatiens ou Ambiaretes meſmes que les Ambianiens, leſquels ſont diſtinguez par Ceſar, qui met ces Ambibariens entre les Armoriques, de ſorte q̃ ce ſont ceux meſme qui maintenant habitent la ville d'Ambrieres aſſiſe ſur les fins & limites du Mans, & de Normandie. Auſſi le ſuſnommé Marlian en parle comme en doubtant, & ſans donner reſolution ſur cette ſentence, voyãt ce que luy meſme dit que les Ambibaretes eſtoyent quelques peuples voiſins de ceux d'Amiens, comme les Morins ou ceux de Terouenne ou autres, és villes deſquels Ceſar auoit enuoyé Antiſtie Rhegin auec vne legion pour y hiuerner: car des Ambibariens, il appert qu'ils ſont Armoriques, quoy que Paul Emile, les vueille colloquer en Berry, & les Ambiliates ſont Celtes, & aſſis le long de la mer, où à preſent eſt la cité d'Aurenches : mais ſoit cecy dit en paſſant, & pour l'eclerciſſement de l'hiſtoire Geographique. Ammian Marcellin fait ſi grand compte de la cité d'Amiens qu'il oſe parler ainſi d'elle en ſon hiſtoire. A cette cy (cet de Treues qu'il fait mention) eſt iointe la ſeconde Belgique, en laquelle eſt Amiens, cité des plus illuſtres, & magnifiques entre toutes les autres, & Rheims, & Chaalons. Et voila quant a l'antiquité de la cité d'Amiens, & a ſon aſſiette, laquelle auiourd'huy eſt miſe au ranc des meilleures villes, & eſtimee des plus fidelles qui ſoyent au Royaume, & pource iouiſſent les citoiens d'icelle de grands priuileges, immunitez & franchiſes a eux donnez, & octroyez par les Roys de France, comme exemptions de garniſons & de ſubſides, les citoyens de la ville ſe deffendans treſbien d'eux meſmes, ſans eſtre ſubiets de requerir aucun autre ſecours des eſtrangers, & eſtans (comme dit eſt) ſi bons & ſi loyaux, qu'il ne faut d'autre garde plus ſeure, & ſi vaillans, qu'il y a peu de ſoldats qui les ſurpaſſent en proüeſſe, ioint que le lieu eſt ſi fort, & par l'induſtrie des hommes, & de ſa nature, que peu de gens ſuffiſent a faire teſte a des forces moiennes. Ie laiſſe a part les aſſemblees des Roys de France, Angleterre, Boëſme, & Maiorque faites a Amiens, & la paix là meſme conclue, de la rupture de laquelle ſ'eſt plaint le Roy Anglois contre le Roy Philippe de Valois: cõme auſſi ie ne veux diſcourir ſur les guerres d'Angleterre, & de Bourgoigne contre la France, & la fidelité de ceux d'Amiens, aumoins ce pendant qu'ils ont eſté ſuiets a la couronne, renuoyant le lyſeur aux Annales & hiſtoires de France.

Amiens eſt Bailliage.

Puiſſance du Maieur & Eſcheuins de la ville d'Amiens.

Car il me ſuffit de vous dire que cette cité eſt Bailliage pour ſoy, & ſes finages, iouiſſant des droits de ſiege preſidial, ayant ſept Conſeillers, & les Lieutenans, & les gens du Roy, & Greffier d'apeaux pour l'adminiſtration de la Iuſtice : mais quant au fait de la police, il appartient au Majeur, & aux Eſcheuins, & Seigneurs de l'hoſtel de Ville, auſquels eſt commiſe la garde de la cité, la charge du Beffroy, & le droit de poſer toutes les nuits les corps de gardes, & les ſentinelles, choiſies des citoyens de la ville. Et apres c'eſt l'eſtat de l'Egliſe ſoubs vn chef ſacré, qui eſt l'Eueſque du lieu, qui iuſqu'à preſent y a continué par ſucceſſion immemoriale dés le temps des diſciples des Apoſtres, ainſi que pourrez voir par le denombrement qui ſ'enſuit.

Ordre des Eueſques d'Amiens.

Le premier Eueſque donc qui preſida onc a Amiens, fut ſaint Firmin Martyr, natif de Pampelune, & ſorty de ſang illuſtre, fils d'vn Senateur nommé Firme, appellé au Chriſtianiſme par Honorat Eueſque de Tholouſe, enuiron le temps que Diocletian tenoit l'Empire, & affligeoit cruellement les Chreſtiens. Ce bon Seigneur laiſſant ſes parents, pays, & richeſſes ſ'en vint a Angers, où il fut vn an, & trois moys y preſchant l'Euangile, & y faiſant tel prouffit qu'il attira pluſieurs au Chriſtianiſme : puis ſ'en alla a Beauuois, où par le gouuerneur Valere fut mis en priſon, & affligé, & batu, mais le peuple le deliurant par force, lequel auoit gouſté le miel de la ſaincte doctrine, il continua d'y preſcher, & y baſtir quelques Egliſes :

S. Firmin 1. Eueſque d'Amiens.

En fin il ſ'adreſſa a Amiens, où en moins de quarante iours, il feit tel prouffit que troys mille hommes furent conuertis a la foy Chreſtienne, entre leſquels fut le bon Senateur Fauſtinian auec ſon fils Firmin, qui porta le nom de ce ſaint Apoſtre au Bapteſme.

Voy Pierr. de Natal. li.8.ch.19.

Mais les Gouuerneurs, & Preſidens d'Amiens faſchez que ce glorieux ſaint aneantit la ſuperſtition idololatre, cõme ſi l'eſtabliſſement de l'Empire eut conſiſté en cette folie, le feirent empoigner, & craignans la fureur du peuple ordonnerent qu'il eut la teſte trenchee en la priſon : & eſtoyent ces iuges nommez Longin, & Sebaſtien, vrays miniſtres de Sathan, & fidelles executeurs de la volonté, & deſirs de leur maiſtre. Le ſuſdit Fauſtinian deſroba le corps du Martyr, & l'enterra en ſon oratoire, & cemitiere, lequel depuis en fut oſté, & tranſlaté en la grande Egliſe

Parqui fut baſtie l'Egliſe Cathedrale d'Amiens.

Pierr. de Natal. li. 2 ch. 63.

Gregoi. de Tours li. 5. de l'hiſt. c. 44.

dediee en l'honneur de la vierge Marie mere de noſtre Dieu, & Sauueur Ieſus Chriſt. A ſaint Firmin ſucceda Eulogie, lequel aſſiſta au concile celebré a Cologne Agrippine ſoubs le Pape Iule I. l'an 349. contre Euphrate heretique, lequel nioit que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt fut Dieu, & lequel en ce concile fut condemné, & chaſſé de ſon Eueſché. A Eulogie ſucceda Firmin le confeſſeur, fillot du Martir, & fils du ſenateur ſuſnommé Fauſtinian : & ce fut luy qui baſtit l'Egliſe de noſtre Dame, & la ſacra, & mourant y fut enterré, ayant fait, & trauaillé beaucoup pour repurger Amiens (d'où il eſtoit natif) des erreurs, & ſuperſtitions du gentiliſme. A cettuy ſucceda 4. en nombre S. Honorat, ou (comme dient les François) Honoré, lequel fut homme de ſainte vie faiſant pluſieurs miracles de ſon viuant & apres ſa mort de grands ſignes de la vertu de Dieu en luy eſtans apparus au lieu où giſent ſes ſacrees reliques. Apres luy vint le cinquieſme nommé S. Saluie ou Saluin du temps du Roy Chilperic, auquel Roy il reſiſta, le voyant infecté de l'hereſie des Arriens, ainſi que le tient Pierre de *Natalibus*, mais Gregoire de Tours qui viuoit de ce temps, & fut ſollicité par le Roy ſuſdit d'accorder a ſon hereſie, dit que ce Saluie, qui ſ'oppoſa ſi hardiment au Roy Chilperic eſtoit Eueſque d'Alby: toutesfois, & l'vn, & l'autre peut auoir vſé de ce deuoir, veu que l'hiſtoire porte que ce roy cõmuniqua ſon dire a pluſieurs Eueſques, & que nul conſentant a iceluy, ains tous luy remonſtrans ſa faute, il ſ'humilia au iugement de l'Egliſe, & laiſſa celle folle opinion que curieuſement il auoit embraſſee. Au reſte ce fut S. Saluin ou Saluie, qui eſleua les oſſemens, & ſacrees reliques du Martir S. Firmin, & les mit en la grãde Egliſe, lequel corps fut trouué a Valenciennes, là porté par quelques vns qui vouloyent ſe preualoir d'un threſor ſi precieux. A Saluie ſucceda S. Berhand ſixiéme Eueſque d'Amiens: le ſeptieſme fut Leodard, l'huitieſme Edibie, le neuuieſme Bertefride, qui ſe trouua au concile de Chaalons: le dixieſme ſe nommoit Beat, qui ſe trouua au cinquieſme concile national d'Orleans: l'onzieſme fut Dadon: le douziéme Verſiman : le treizieſme Dominique : le quatorzieſme Chreſtien : le quinzieſme Rimbert qui viuoit du temps de Pepin le Bref Roy de France, & eſt nommé en l'Epiſtre du Pape Zacharie : le ſeizieſme eut a nom Vilulphe: le dix ſeptiéme Gregoire: le dix huitieſme Ieſſé, lequel en l'an de grace huit cens deux fut enuoyé en Embaſſade par l'Empereur Charles le grand auec le Comte Helingand vers Irenee Emperiere de Conſtantinople, pour la paix, & alliance entre les deux empires de Leuant, & d'Occident, le dix neuuieſme ſ'appelloit Rigoberd, le vingtieſme Raginaire : le vingt vnieſme Helmerard, le vingt deuxieſme Gerold, le vingt troiſieſme Aggee, le vingt quatriéme Derald, le vingt cinquiéme Raimbold, le vingt ſixieſme Theolude: le vingt ſeptieſme Alnian, le vingt huitieſme Godeſinan, le vingt neuuieſme Foulques: le trentieſme Guy, le trente vnieſme Raoul, le trente deuxieſme Roric, le trente troiſieſme Gerin, le trente quatrieſme Godeffroy: le trẽte cinquieſme Ingelran ou Enguerrand, le trente ſixieſme Guerin, le trente ſeptieſme Theodoric ou Thierry, le 38. Robert: le 29. fut Thibauld du temps duquel le Roy Philippe Auguſte qui auoit repudié ſa femme Ingelbourg fille du Roy de Dannemarch, la reprit en grace l'an de noſtre ſalut 1193. ce qui fut fait en l'auant veille de la feſte de l'Aſſumption de noſtre Dame en la ville d'Amiens, & où le iour d'apres la feſte fut couronnee la meſme Royne y aſſiſtans les prelats qui ſ'enſuyuent, Guillaume archeueſque de Rheims, Pierre Eueſque d'Arras, Iean de Cambray, Lambert des Morins ou Terouenne, Eſtienne de Tournay, & ce Thibauld qui preſidoit ſur l'Egliſe d'Amiens. A ce Thibaud ſucceda quarantieſme en nombre vn appellé Richard: le quarãte vnieſme fut nommé Gerard, qui baſtit l'Egliſe Cathedrale, de la ſorte qu'on la voit eſtre a preſent, le quarante deuxieſme fut Geoffroy d'Ango, le quarante troiſieſme Arnoul, le quarante quatrieſme Gerard ſecond, le quarante cinquieſme Abelin, le quarante ſixieſme Bernard : le quarante ſeptieſme Guillaume, le quarante huitiéme Symon: le 49. Robert: le 50. Iean de Cerſemont, & apres luy le 51. nõmé Iean ſecond du nom ſurnommé de la grange, & Cardinal ſurnommé d'Amiẽs, qui viuoit du temps de Charles cinquieſme, & duquel voicy cõme parle Paul Emile en l'hiſtoire de France : le Cardinal d'Amiens auoit eſté en grãd credit du temps du roy Charles cinquieſme : on eſtima qu'il fut cauſe des grands ſubſides impoſez ſur le peuple, & l'accuſoit on de ſ'eſtre enrichy, & auancé des deniers du public: auſſi Charles ſixieſme, qui ne ſe tenoit pour aſſes honoré, ny reſpecté par ce Cardinal du viuant de ſon pere, dés que Charles le Quint fut decedé, on dit qu'il vſa de ces mots au threſorier de Saueuſe. Deſormais ne ſerons nous plus ſous la puiſſance de ce preſtre d'Amiens: ce qu'ayant le Cardinal entendu, il ſe retira en Auignon vers le Pape. Au ſuſdit Iean Cardinal ſucceda Iean troiſieſme dit de Rolland, puis Iean quatrieſme ſurnommé de Boiſy, & 53. en nombre: & 54. fut Bernard: le 55. Philibert de Saux : le 56. fut Iean cinquieſme ſurnommé de Haucourt, puis le 57. Iean ſixieſme dit le Ieune, luy ſuccedant Iean ſeptieſme, & 58. en nombre, ſurnommé Aduantage, qui eut pour ſucceſſeur, le 59. nõmé Ferry de Beauuois, & cettuy Iean huitieſme de la maiſon de Gaucourt, & 60. en nombre entre les Eueſques d'Amiens, qui tint l'Eueſché en commãde, comme auſſi feit le 61. appellé Loys de Gaucourt, le 62. fut Pierre Vercé, le 63. Philippe de Cleues ſorty de la miſon de Neuers: le 64. Françoys de Halluin: le 65. Charles Eueſque de Maſcon, & Cardinal : le 66. Claude de Giury Cardinal: le 67. Françoys de Piſſeleu, qui eſchangea ſon Eueſché : auquel ſucceda le ſoixante huitieſme nommé Nicolas de Pelué, ores archeueſque de Sens, & Cardinal du ſaint ſiege, & le ſoixante neuuieſme a eſté le Cardinal de Crequi, ſorty de l'illuſtre maiſon de Canaples. Tous ces Eueſques ont preſidé en l'Egliſe ſacree a la vierge Marie a Amiens, en laquelle repoſent les oſſemens de pluſieurs ſaincts martirs, mais entre tours eſt honoré le chef du precurſeur de noſtre Sauueur le bien-heureux prophete ſaint Iean Baptiſte, lequel on monſtre auec grande ceremonie, & le peuple y accourant auec ſinguliere deuotion, comme recognoiſſans ce glorieux ſaint pour ſon patron, & la mere de Dieu pour ſa ſauuegarde.

Cette Egliſe eſt des plus belles de France, & de tant plus ſomptueuſe, qu'il n'y a pillier en icelle où lon ne voye de beaux, & magnifiques tableaux y appoſez auec diuerſes hiſtoires, qui ſont comme les memoriaux des Chanoines qui ont ſeruy en ceſte Egliſe. La cité d'Amiens nous a donné de noſtre temps deux excellens hommes en medecine, & tels que ie ne ſçay ſi Galen, & Hippocrate doiuent leur eſtre preferez, à ſcauoir Syluius, & Fernel, la memoire deſquels ne ſera iamais que ne ſoit & doulce, & agreable aux eſprits amateurs des ſecrets de la nature, & deſireux de la ſanté des corps humains : d'Amiens eſtoit auſſi Françoys Syluius grand orateur, & qui a eſcrit ſur pluſieurs liures de Ciceron au grand prouffit de la ieuneſſe, comme ie penſe qu'il y a eu pluſieurs autres hommes de marque, leſquels ne ſont venus a ma cognoiſſance, & deſquels ſi ie parle ſi maigrement qu'on accuſe pluſtoſt autruy que moy, qui n'ay receu aucune instructiõ des Ambianiens pour en parler d'auantage. Au dioceſe d'Amiens, & ſur la riuiere d'Oiſe eſt aſſiſe la place, & fortereſſe d'Abbeuille, le nom de laquelle monſtre aſſes qu'elle n'eſt point de guere grande antiquité, ſignifiant autant que ville d'Abbé, laquelle eſt chef du pays, & Comté de Ponthieu tant querellé par les Angloys, & pour lequel ils ont ſi ſouuent fait la guerre a la France : & ſ'appelle ce pays de Ponthieu en ceſte ſorte à cauſe du grand nombre des ponts qu'on y voit, pour la diuerſité des palus & mares qui ſe deſchargent en la mer pres la place de ſaint Valery, ayant les places d'Abeuille, de Pequigny, Dourlan, Auri, Crecy, Rue, & Crotoy, qui ſont arrouſees de ces lacunes. Or la place de Pequigny eſt celle que nous auons dit cy deſſus, que d'aucuns eſtiment auoir eſté renommé du Macedonien Picgnon, que d'autres appellent Pinciny, renommee pource que ce fut là que Guillaume ſurnommé Longue-eſpee Duc de Normandye, y fut traiſtreuſement occis par les menees de Baudoin le court fils du Comte de Cãbray, qui l'auoit là attiré ſous couleur d'vn abouchement paiſible, ainſi que pouuez lyre és Annales de Normandye. Ce fut auſſi a Pequigny que furent deffaits les Anglois ſans qu'on en prit vn ſeul a mercy de ceux qui ne ſçauoyent proferer le mot de Pequigny, entant que l'Anglois n'euſt ſceu dire autrement, que Pequeny, en lieu de Pequigny. Et quant a Crecy la place eſt ſi remarquee pour le malheur des Françoys, en la bataille qu'ils y perdirent ſous le regne de Philippe de Valoys, à cauſe que là mourut preſque toute la nobleſſe de France, & des Princes les plus illuſtres de l'Europe, & le Roy de France meſme y fut en danger de ſa vie : ce qui aduint en l'an de noſtre ſalut mil trois cens quarante ſix, auquel conflit mourut Iean Roy de Boëſme. Et auant que venir a ce combat, le Roy Anglois vint auec ſon camp a la veüe de Paris, conduit & guidé par Geofroy de Harcout, qui tenoit le party Anglois, ſi bien que ſon camp fut aſſis a Vaugirard, & Pont d'Antoni : & les Anglois prindrent, & bruſlerent les places de ſaint Cloud, ſaint Germain en Laye, Poiſſy, & autres lieux voiſins de la grande cité, & de là ſ'acheminãs en Picardie, & ſuiuys par le Roy Philippe, ſ'enſuiuit celle memorable, & malheureuſe bataille de Crecy, qui cuida cauſer la ruine de tout le royaume de France, & en laquelle finerent leurs iours les Comtes de Blois, & de Sancerre, qui conduiſoyent ſous leurs bannieres la maiſon du Roy : & la route deſquels eſbranſla eſtrangement le reſte de l'armee. Quand a Abeuille c'eſt vn Bailliage reſſortant au Parlement de Paris, ayant ſiege preſidial, & ſept Conſeillers qui y iugent auec vn greffier d'apeaux, & y reſpõd le Comté de Ponthieu, puis on voit Monſtereul ſur mer, place forte, & qui ſert de frontiere, & a coſté tirant vers le pays de Flandres, & l'ancien terroir des Morins vous voyez Renty, renommé pour le rencontre donné entre les Françoys & Eſpaignols, les vns aſſiegeans la place, & les autres la rauitaillans, car le Roy y mit hommes, & viures a la barbe de l'ennemy, & en deſpit de luy, & de toute ſa puiſſance. Y eſt auſſi Heſdin, ores ruiné par l'accord fait, entre les Roys, comme auſſi a eſté la treſancienne cité de Terouenne, iadis appellee cité des Morins aſſiſe ſur le fleuue de Leyt, & tant celebree és commentaires de Ceſar, & d'où auant Ceſar paſſa en la grande Bretaigne, à cauſe que de ce pays iuſques en ceſte iſle il n'y a guere grand chemin par mer a faire. Et pour monſtrer quels hommes eſtoyent les Morins, & où ils ſe tenoyent, Ceſar dit que luy de retour de la grande Bretaigne, les Morins qui ſe tiennent le long de la mer coururent ſus a ſes gents, & combatirẽt plus de quatre heures, iuſqu'a ce qu'ils veirent que la caualerie leur donnoit ſus, car lors ils ſe mirent en fuite, & ſe ſauuerent par les palus & mareſts, & par les boſcages, en quoy abondoit toute celle contree, & eſt ce peuple mis par Ceſar ſous les Arteſiens en ſes depertements des Prouinces Gauloiſes. Par la ruine de Terouenne fallut que l'Eueſché fut ailleur tranſporté, & que Bologne, qui eſt au pays des anciens Morins fut le ſiege Epiſcopal, mais puis que de noſtre temps nous auons veu la piece en ſon entier, & des Eueſques portans le tiltre d'icelle, c'eſt raiſon de recueillir (entant qu'il nous ſera poſſible) ceux qui ont commandé en l'eſtat eccleſiaſtique ſur l'Egliſe, & troupeau des Morins, & Terouennois. Leſquels receurent la foy Euangelique ſous l'Empire de Diocletian par la predication des ſaints Fuſcian, & Victorique, & Piaton Premier Eueſque de Thournay leſquels furent martyriſez pres de la cité de Terouenne en vne pente de montaigne dicte Helichuel, en vn lieu nommé le champ ſaint, & par ceux du pays Helfaut, où y eut vne petite Egliſe baſtie par les Chreſtiens d'alors, & où ſe retiroyent les martyrs ſuſdits, & bien que Fuſcian fut Eueſque, ſi eſt-ce qu'on ne lyt point qu'aucun ayt tenu ſiege epiſcopal en ce cartier, à cauſe des grandes perſecutions des infidelles, iuſqu'a ce que ſaint Remy (ainſi que tient Meyer) y ordonna Antimonde pour Eueſque du temps de Clouis Roy de France en l'an 531. & toutesfois l'Egliſe ne fut dreſſee a Terouenne iuſques au temps de Clotaire ſecond, pere du Roy Dagobert en l'an ſix cens cinq, viuant encor le ſaint Eueſque Antimonde, & ainſi nous voyons diuers eſtabliſſements de l'Eueſché de Terouenne, mais le principal fut ſous le ſuſdit Clothaire, à cauſe que la perſecution auoit ceſſé, & les Roys de France ne ſouffroyent plus l'idolatrie en leurs ſeigneuries, laquelle les Romains, quelque profeſſion que feiſſent du Chriſtianiſme, ne ſe ſoucioyent de deſraciner, contents que le peuple leur feit obeiſſance, & paiaſt le tribut, & quand au reſte, qu'il veſquit a ſa poſte & fantaſie quant au fait de ſa concience. A Anti-

Mõtereul eſt auſſi Bailliage.

Terouẽne ou aſſiſe, & ſa ruine.

Ceſar li. 4. de la guerre Galli.

Morins ſubiuguez par Ceſar.

Ordre des Eueſques de Terouenne.

Meger li. 1. des Annales de Flandres.

monde ſucceda Sthalbert, puis ſaint Omer, duquel voicy comme parle Meyer Annaliſte de Flandres:

Meyer li. 1. des Annales de Flandres.

En l'an ſix cens ſoixante huict ſaint Omer,la lumiere vnique de ſainctetė, & de la religion, fut fait, & creé Eueſque des Morins: il eſtoit Germain de nation,& de la cité de Conſtance: premierement il fut moyne au pays de Bourgoigne, ſous le bon Abbé Euſtache, puis fait Eueſque de Terouenne, il reduit a la pieté, & vraye religion le peuple de ce pays, qui pour la plus part eſtoit rencheut en ſon ancienne idololatrie. Il alla par tout ſon Dioceſe, il preſcha par les chaſteaux & villages,& abatant les idoles, il mit a neant le faux ſeruice des Dieux. Ce ſaint perſonnage eſtoit deuenu aueugle de grande vieilleſſe, mais il la recouura en la trãſlation du corps de ſaint Vaaſt miraculeuſement, & ce nonobſtant qu'il fut aueugle, il ne laiſſoit de dire la meſſe, & faire l'office en ſon Egliſe. Apres ce ſaint homme tint le ſiege de Terouenne Diantie quatrieſme en nombre, le cinquieſme fut Baine, le ſixieſme Rauenger, le ſeptieſme Erbenobre, qui viuoit du temps du Roy Childeric dernier de la race des Merouinges en l'an de grace ſept cens quarante deux, ſeant a Rome Pape Zacharie: l'huitieſme ſe nomma Adalger, le neuuieſme Guntbert, le dixieſme Etharie, l'onzieſme Radnald,le douzieſme Athalphe:le trezieſme VVigbert, le quatorzieſme Theodonie:

Meyer li. 2. des Annales de Flandres.

le quinzieſme Erembald, le ſezieſme S. Foulquin qui mourut en l'an huict cens cinquante cinq, duquel parle Meyer en ſes Annales diſant ainſi: Fouquin eſtoit homme vrayement noble: & quoy qu'il fut de grande maiſon, ſi eſt-ce qu'il ne faiſoit pas comme les autres Eueſques, ſuyuant & hantant les courts des Princes, ains ſe ſouuenant de ſon office, il alloit par les villes, Chaſteaux, & villages de ſon dioceſe, où par l'eſpace de quatoze ans, il ne paſſa vn iour iuſqu'a ſon extreme vieilleſſe, qu'il n'employaſt a faire le deu de ſa charge. Son pere eſtoit Frãçoys de nation appellé Hieroſme,& ſa mere de la race, & ſang illuſtre des Gots. Il eut pour ſucceſſeur ſaint Hunfride qui fut chaſſé de ſon ſiege par les Normands, & ſe retira en l'Abbaye S. Bertin a Sithieu, duquel nous parlerons cy apres, puis fut remis en ſon ſiege par le Roy Charles le Chauue.

Terouéne miſe a feu & ſang par les Normans.

A ceſtuy ſucceda Sotard, ou Actard dixhuictieſme en nombre, le dixneuuieſme fut Adalbert, qui mourut l'an huict cens ſoixante neuf, & ſous lequel les Normans gaſterent,& bruſlerent la ville de Terouenne, comme le reſte des places des Morins, Artois, & pays de Flandres: le vingtieſme fut Helerand: le vingt vnieſme Eſtienne ſous lequel fut eſleué le corps de ſaint Foulquin l'an neuf cens vingt huict. Le vingt deuxieſme ſe nommoit VVirfride, le vingt troiſieſme Baucon, ou Dauid moyne, le vingt quatrieſme Framcric, le vingt cinquieſme Baudouin qui repara les ruines de la cité du temps de Robert Roy de France, en l'an mil trente ſix, luy ſucceda le vingt ſixieſme nommé Drogon: le vingt ſeptieſme fut Hubert, le vingt huictieſme Gerard, & le vingt neuuieſme Iean natif d'Arras, qui mourut l'an mil cent trente, le trentieſme ſe nommoit Milon, du tẽps duquel aduint vn fait digne d'eſtre recité, c'eſt d'vne fille en la ville de Terouenne, qui fut l'eſpace de cinq ans ſans manger ſubſtance quelconque, & laquelle en l'an cinquieſme, aux feries de Paſques, allant a la communion, recouura l'vſage de manger comme au parauant. Du temps de ce Milon fut ſacree, & dediee l'Egliſe de noſtre Dame de Terouenne rebaſtie par ſes predeceſſeurs, & il fut declairé tuteur, & protecteur de l'Abbaye de ſaint Bertin par le Pape Innocent l'an mil cent vingt ſept.

Mey
ʃ.de
de l

A Milon premier, ſucceda Milon ſecond & trente vnieſme en nombre: le trente deuxieſme fut Didier: le trente troiſieſme Lambert: le trente quatrieſme Iean ſecond du nom, qui mourut l'an mil deux cens treze, le trente cinquieſme fut appellé Adam, Archediacre de Paris, lequel ſe rendit depuis moyne a Cleruaux, l'an mil deux cens vingt, le trente ſixieſme Pierre de Douy, le trente ſeptieſme Raoul de Cale, qui mourut l'an mil deux cens ſoixante quatre, le trente huictieſme Henry de Muris: le trente neuuieſme Iacques de Bologne: le quarantieſme Enguerrand de Crequi: auquel ſucceda Iean troiſieſme dit de Vienne, qui fut depuis Archeueſque de Rheims l'an mil trois cens trente, & en ſa place fut mis le quarante deuxieſme, appellé Raymond Sachet, qui fut puis apres Archeueſque de Lyon,

Te
bru
les
ſou
pe
lois

lors eſtant Calais priſe par les Angloys, & la cité de Terouenne bruſlee, & ſaccagee: le quarante troiſieſme fut nommé Gilles du temps du Roy Iean, & du Pape Innocent ſixieſme: le quarante quatrieſme Robert de Gabonnes en l'an mil trois cens ſoixante huict, qui fut depuis Eueſque de Cambray,& en fin Antipape ſous le nom de Clement ſeptieſme, apres Vrbin ſixieſme, durant ce grand ſchiſme qui affligea par ſi long temps l'Egliſe, y ayant quatre qui querelloyent la Papauté. Le quarante cinquieſme fut nommé Gerard de Danuille, auparauant Eueſque d'Arras, & puis Eueſque de Cambray, qui mourut l'an mil trois cens ſeptante huict: le quarante ſixieſme ſ'appelloit Omer Robert, premierement Eueſque d'Arras: le quarante ſeptieſme Pierre d'Orgemont, qui fut depuis fait Eueſque de Paris, & mourut l'an mil quatre cens neuf, le quarante huictieſme fut Iean Tabari, auparauant medecin du Roy Charles ſixieſme: le quarante neuuieſme fut Mathieu Renauld l'an mil quatre cens cinquante, qui eſtoit Confeſſeur du Roy Charles ſeptieſme: auquel fut donné pour ſcceſſeur Loys de Luxembourg,

Ce
cel
Eu
feit
tun
Pa

qui fut Chancelier de France, ſous le Roy d'Angleterre, & grand ennemy des Françoys, comme auſſi eſtoit ſon pere, & frere, Pierre, & Iean de Luxembourg: luy ſucceda le cinquãte vnieſme en nombre appellé Iean le Ieuné Cardinal, qui aſſiſta au Cõcile de Florence, celebré ſous le Pape Eugene quatrieſme,& où fut vuidé le different d'entre les Latins,& les Grecs, & les deux Egliſes vnies ſous vn meſme chef, a ce accordants, & l'Empereur Grec, & le patriarche de Conſtantinople, le cinquante deuxieſme fut Dauid de Bourgoigne, qui eut depuis le ſiege & Eueſché du Trect, & mourut l'an mil quatre cens octante cinq, luy ſuccedant le cinquante troiſieſme nommé Henry de Lorraine, depuis Eueſque de Mets: le cinquãte quatrieſme Antoine de Croux, le premier an de l'Eueſché ou pontificat duquel la cité de Terouenne fut priſe de nuit & d'emblee par les Bourguignons, mais l'annee apres les Françoys leur oſterent par force, & mourut ceſt Eueſque l'an mil quatre cens nonante cinq, venant au ſiege des Morins Philippe de Luxembourg Cardinal, & tenant trois Eueſchez, à ſçauoir Tuſcule en Italie, le Mans, & Terouẽne en France: du tẽps duquel ceſte ville fut priſe, & demolie, tant elle a eſté ſuiecte aux malheurs & infortunes de la guerre : il mourut l'an mil cinq cens ſeize ſous le commencemẽt du regne de Francoys premier du nom.

Ceſte demolitiõ fut par les Angloys l'an 1514.

Apres luy fut Eueſque cinquãte ſixieſme en nombre François de Melum, auparauant Eueſque d'Arras : le cinquante ſeptieſme fut Iean de Lorraine Cardinal, qui eut depuis l'Eueſché d'Alby : le cinquante huictieſme fut François de Crequi qui mourut l'an mil cinq cens cinquante deux : & luy ſucceda Antoine de Crequi ſon frere, du temps duquel la pauure, & miſerable cité de Terouenne fut du tout ruinee par les Eſpaignols, & Bourguignons, y ayans tenu deux moys le ſiege,& ainſi l'Eueſché fallut que chãgeaſt de place, de ſorte que par octroy du Pape, & concordat des roys de France, & d'Eſpaigne le ſiege epiſcopal fut tranſporté a Boloigne, de laquelle nous parlerons cy apres. Et voila quant a Terouenne, & pays des Morins, auquel Ceſar ne recite qu'il y eut de ſon temps aucune ville, & toutesfois Ptolemee fait mention de la cité de Terouenne des Morins, ſous laquelle, & en la protection de ſon Eueſque fut iadis l'Abbaye de ſaint Omer, comme dit eſt cy deſſus: & pour ceſte cauſe encor que la ville de ſaint Omer ſoit des dependances du pays bas, ſuiet au Roy d'Eſpaigne, ſi eſt-ce que eſtant au terroir des Morins, ie la comprendray auec les Morins.

Ptolemee li.2.cha.9. Tabl. 3. d'Europe.

Deſcriptiõ de S.Omer & ſes limites.

Ceſte ville que voyez icy figuree,& le plant de laquelle eſt d'admirable ſtructure, & des plus fortes qu'on ſçache pour ſon aſſiete naturelle, & pour y auoir ce que l'art peut donner de fortification, eſtant poſee ſur la riuiere d'Aa, laquelle ſe va engoulpher en mer du coſté de ſeptentrion pres de Grauelines: ayant le pais,& Comté d'Oye au Nord, le Boloignois a l'occident, au midy le Comté de Ponthieu, & partie de l'Artoys, & au leuant la region de Flandres, en la cõtribution de laquelle on le mect, comme la pluſpart des Morins y obeiſſent, & que pour ceſte conſideration Terouenne eſtant querellee par les deux Roys, a eſté de noſtre temps ruinee, pour vuider ce different.

Meyer liu. 1. des Annales de Flandres.

Ceſte ville (dis-ie) ne fut iadis qu'vn ſimple village que les anciens, appelloyent Sithiu, de la cauſe du nom duquel ie ne ſçauroy vous deduire autre choſe: or cõme il paruint a telle grandeur ie le vous propoſeray ſelon que l'ay peu tirer, & recueillir des anciens auteurs, & Annaliſtes, & meſme de celuy qui a fait,& recueilly l'hiſtoire de Flandres, lequel en diſcourt en ceſte maniere : Apres(dit il) que le treſfameux Eueſque des Morins Audomare(nous l'appelons Omer) eut aucunement adoulcis les cœurs farouches des Morins par la predication de l'Euangile, il y eut pluſieurs hommes de marque,& treſinſignes en ſainteté de vie, qui vindrẽt a luy, entre leſquels fut Bertin ſon concitoyen qui y vint depuis le Rheim auec Momolin, & Berthan, pour viſiter ceſt Omer, qu'on eſtime auoir eſt ſon parent lequel le receut ioyeuſmẽt, & auec vn doux, & gracieux accueil.

S.Omer vient a Terouenne.

Or ce Bertin ſ'eſtant quelque temps arreſté a Terouenne y viuant ſaintement, il luy fut donné vn heritage par Adroalde homme treſriche, & fort vertueux en vn village nommé Sithiu, pour y baſtir vn monaſtere : car ainſi ſe nommoit iadis ce bourg, qui a preſent eſt vne ville fameuſe portant le nom de ſaint Omer.

S.Bertin baſtiſt vne Abbaye a Sithiu.

Ceſte Abbaye commença a multiplier, de ſorte que le lieu perdit ſon premier nom, & commença a porter celuy de l'Abbaye, entant que le ſeigneur, & Comte d'Arques nommé VValbert, qui tenoit grande Seigneurie au pays des Morins, ſe faiſant moyne,& dediant ſon fils a Dieu, donna ſon Comté, & ſeigneurie a ſaint Bertin, & a ſon abbaie : & meſme donation feit il de la place de Popringue, laquelle fut cõfirmee par le Roy Charles le Chauue, ainſi qu'il ſe peut voir par les chartes,& lettres anciennes de l'Abbaye de ſaint Bertin. De ceſte Abbaye ſont ſortis d'excellens perſonnages, & entre autres vn, (le nom duquel n'eſt venu a noſtre cognoiſſance) lequel a fait & dreſſé vne hiſtoire de France, ou pluſtoſt vne Chronique de touts les affaires de l'Europe, laquelle i'ay leüe, & que pluſieurs (a faux tiltre) ont nommé Martinienne, comme pluſtoſt ils la deuſſent auoir dicte Bertinienne, pour auoir eſté,& trouuee, & compoſee en l'Abbaye, & place de ſaint Bertin. Or le bourg de Sithieu eſtant peuplé, & aggrandy par le nombre du peuple qui y abordoit, a cauſe de la ſainteté des religieux, & Abbé de la ſuſdicte Abbaye, on commença auſſi a le clorre de muraille : & ſaint Omer eſtant mort en l'an ſix cens nonante cinq,& enterré en la ſuſdicte Abbaye, il aduint auſſi que ceſte ville perdit ſon nom ancien, & porta le nom de celuy qui y eſt recogneu pour patron,& pour la memoire & honneur duquel chacun y abordoit,& ſ'eſtimoit heureux ſ'il pouuoit eſtre le citoien du lieu où repoſoyent les oſſements de ce ſaint Eueſque, comme auſſi la plus part des Eueſques de Terouenne y ont eſleu leur ſepulture, & fait baſtir l'Egliſe principale de ſaint Omer, tel que fut Erkembauld en l'an ſept cens quarante deux.

En quel temps Sithiu fut nõmé ſaint Omer.

Sithiu tõbeau iadis des Eueſques des Morins.

S.Omer place forte dés long temps.

Ceſte place eſt de long temps forte, comme ainſi ſoit que nous lyſons que dés l'an huict cens quarante ſix, comme les Normans couruſſent toute la Gaule, l'Abbé de Gand, nommé Enkeric, & le gouuerneur de la meſme ville appellé Franger, porterent au chaſteau de ſaint Omer (il l'appelle Chaſteau a cauſe de ſa cloſture,& fortereſſe) les corps des ſaints Bauon, & Pharahilde, de crainte que les Normans ne les bruſlaſſent, & derechef on les porta a Laon, craignans que ſaint Omer ne fut pour reſiſter aux Barbares. En l'Abbaye de ſaint Berthin voit on encor le tõbeau de ſaint Foulquin Eueſque des Morins, auec les vers qui ſ'enſuyuent, y empraints par vn moyne ayant meſme nom que le ſus dit Eueſque.

Hîc veneranda patris Folquini membra quieſcunt,
Antiſtes dudum qui fuerat Morinûm,
Quique quater denis vitæ dux extitit annis,
Mente, actúque pio, iuſſa operando dei,
Qui quartadecima decedens luce Decembris,
Clarus apoſtolicum gaudet adire chorum.

Or quelque force qu'eut S.Omer, ſi fut il bruſlé par les Danoys en l'an 861. leſquels y feirent mourir par diuerſes ſortes de cruels ſupplices, les gens d'Egliſe qui eſtoyent demourez au monaſtere de ſaint Berthin, comme auſſi ils rauagerent tout le pays voiſin des Morins, mais Baudouin Bras de Fer premier Conte hereditaire de Flandres refeit la place, & enrichit l'Abbaye de ſaint Berthin, en laquel-

LE VRAY POVRTRAICT, ET F

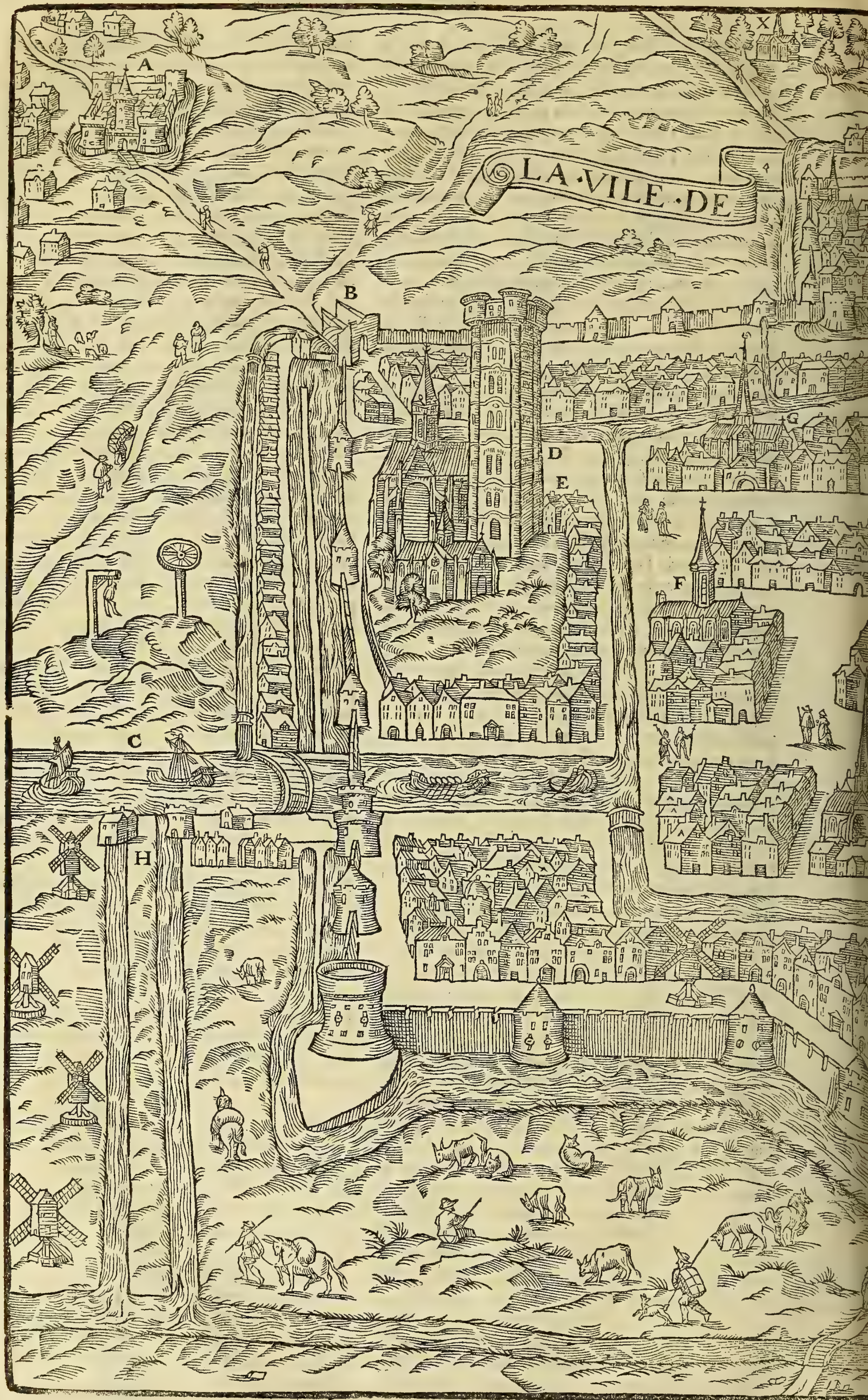
LA·VILE·DE
A
B
C
D
E
F
G
H
X

A Arques.
B Porte du brulé.
C Riuiere de hault pont.

D E S.Bertin, & S.Martin.
F S.Marguerite.
G Le ſepulchre.

H Port du hault pont.
I Le Chaſteau.
L Les cordeliers.

DE LA VILLE DE SAINCT OMER.

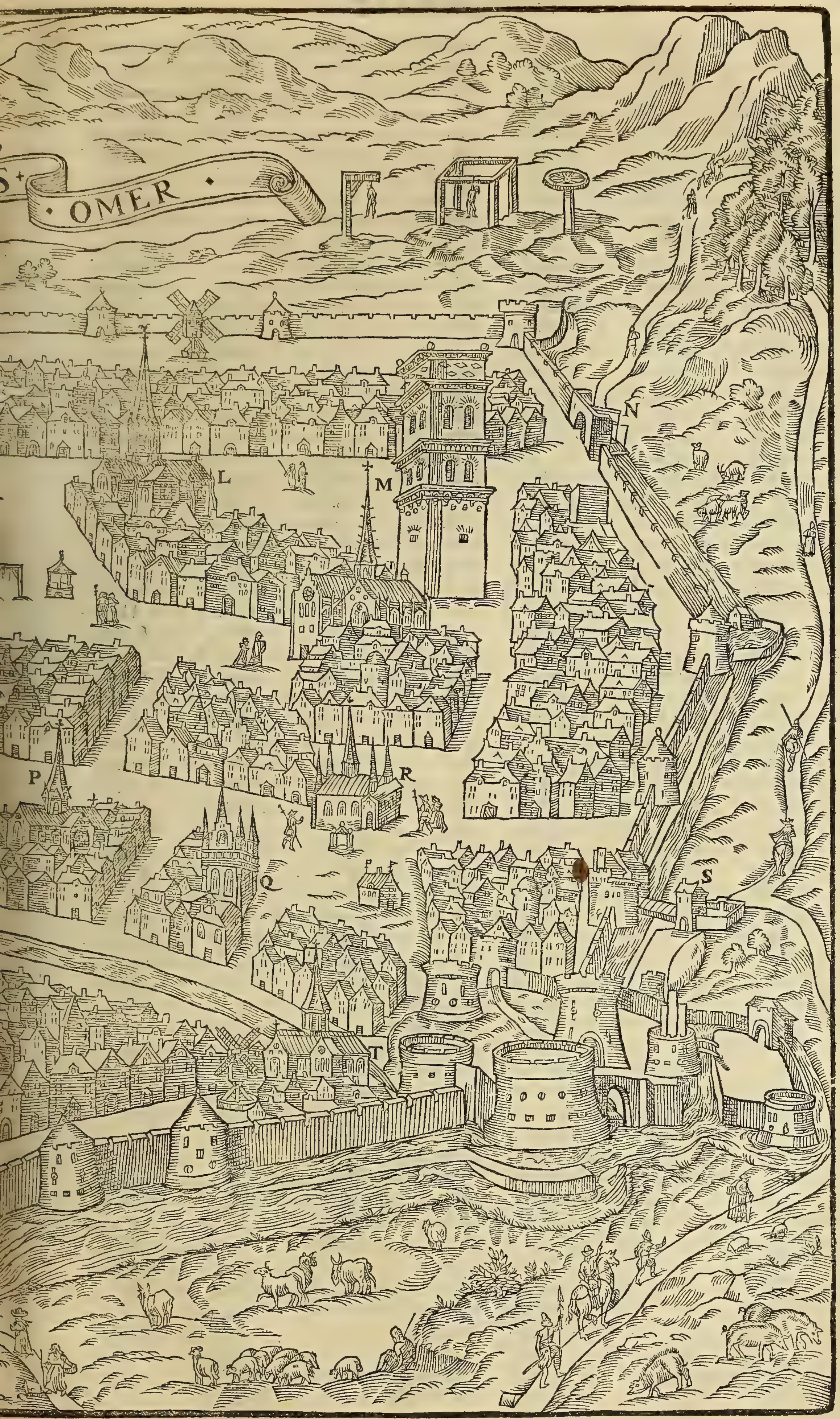
S·
· OMER ·
L
M
N
P
R
Q
S
T

r.
.Croix.
obins.

P L'hoſpital S.Iean.
Q S.Audegonne.
R S.Leu,Chapelle.

S Porte Boleſine.
T Noyers,ſeurs.
V Porte liſee.

Parqui fut la ville S. Omer cloſe de muraille.

le il repoſe : le fils duquel appellé Baudoujn le Chauue y feit apporter pluſieurs corps ſaints pour les deliurer de la fureur desNormands,à cauſe que la place eſtoit ia ſi forte qu'elle pouuoit ſouffrir & repouſſer la violence des Barbares: & en l'an neuf cens deux,ce meſme Comte fortifia, & ceignit de forts murs, & ramparts,& foſſez la ville de ſaint Omer,en laquelle il enclouit l'abbaie de S.Berthin, mettant gardes aux portes, & y poſant bõne garniſon pour la deffendre.

Meyer. li. 2.des an. de Fland.

En la ſuſditte abbaie, il n'eſt point loiſible d'y enterrer fẽme quelconque,ce que monſtre bien l'annaliſte Flamand lors qu'il parle ainſi:Boudoujn Comte mourut a Gand,ſon eſpouſe Elſtrude luy dreſſa ſes funerailles, & l'enterra a Blandin en la chapelle de noſtre Dame,où auſſi elle mourant, ordonna d'eſtre inhumee: & ne voulut que ce fut a Sithiu, ou en ſon Egliſe, à cauſe qu'il n'eſt loiſible a femme quelconque d'y entrer: ſi la couſtume y eſt encor obſeruee,ie n'en ſçay rien, me ſuffiſant de propoſer ce qui eſt de l'antiquité. Les places de Calais,Guiſnes, & Arques furent iadis de l'Abbaie de ſaint Omer,mais le ComteArnoul leur oſta en l'an neuf cens ſoixante huit, & feit ſon fils Baudoujn ſurnommé Belle-barbe,Comte de Guiſnes, quoy que les moynes Bertiniens ſceuſſent remonſtrer, qui diſoyent que ces places eſtoyent de la contribution,& finages duComté d'Arques,qui leur appartenoit par droit teſtamentaire. Ie pourroy vous diſcourir pluſieurs autres choſes de cette ville,mais il me ſuffit de vous en auoir declairé l'origine, & le temps de ſon accroiſt, eſtant raiſon de pourſuiure,& de voir les pays,& Comtez d'Oye & de Boloigne voiſins de l'Oceã.

Limites des Cõtez d'Oye, Guiſnes,& Boulonois

Or le trait qui nous reſte a deſcrire contient en ſoy les pays, & contrees erigees iadis,ſuiuant les apẽnages des maiſons en deux Comtez & Seigneuries, l'vne ditte d'Oye, qui eſt la plus Septentrionale, l'autre l'Occidentale,nommee de Boloigne, auſquelles deux eſt ioint le Comté de Guiſnes,vſurpé iadis (comme dit eſt) ſur l'abbaie de S.Bertin,leſquelles contrees ſont limitees en cette maniere.

Canche fl. ſepare le Boulonois du pays Picard.

Au Leuant leur eſt le pays de Flandres, ſelon la riuiere d'Aa,du coſté de ſaint Omer,comme auſſi eſt partie du païs d'Artois, ſuyuant le boys de Celles, & finages de ſaint Riquier: au Midy leur giſt la vraye Picardie, & bailliage de Montereul, duquel le Boulonois eſt ſeparé par le fleuue appellé Canche: & au Ponent, & Septentrion tout ce païs eſt arrouſé de la mer,auPonẽt de l'Ocean Aquitanic & Occidental, au Septentrion, de la mer Britannique.

Eſtaples ville, & ſõ aſſiette.

Or tout cette eſtendue de pays comprend pluſieurs villes, & vn infiny nombre de villages,& bourgs,& chaſteaux chacun ſelõ les departemens des Seigneuries compriſes en tout le ſuſdit pays maritime:& pour commencer au Midy dés auſſi toſt qu'on a paſſé la riuiere de Canche, vous voyez les places de Bentin,Brequeſen,Formẽſen,& Courteuille,& pres de la mer la ville d'Eſtaples aſſiſe ſur l'engoulpheure que fait le fleuue de Canche dedans la mer:& c'eſt de cette ville que fut natif ce Iacques Feure ſurnommé d'Eſtaples homme de ſinguliere erudition, ſi la curioſité ne l'eut plus pouſſé que le zele,que tout homme de grand ſçauoir doit a la profeſſion de la foy qu'il confeſſe.

Iaques Faber d'Eſtaples grãd Philoſophe.

C'eſt homme a veſcu de noſtre temps, & grandement illuſtré la Philoſophie, de laquelle il faiſoit profeſſion auec tel heur, qu'on l'a eſtimé vn ornement & lumiere le plus ſegnalé de la Gaule qui ayt eſté de ſon aage:tellemẽt que ie n'auroy iamais fait, ſi ie vouloy mettre en auant tout ce qu'il a eſcrit, qui peut ſeruir a l'vne,& l'autre eſpece de Philoſophie,n'ayant laiſſé ſcience,ni eſpece de doctrine,ſur laquelle il n'ayt donné attainte: puis ſe ruant ſur la Theologie, & voulant plus dire que les anciens,a eſcrit diuers liures,& entre autres vn des trois Magdalaines,& d'vne ſeule Magdaleine, lequel n'a pas eſté bien receu des Theologiens : comme auſſi depuis ſ'eſtant retiré en Gaſcoigne, il y fut ſupçonné du Lutheriſme, dequoy ie ne ſçay ſi le ſoupçon en eſtoit veritable, non plus que de ſon grand amy le Roux Eueſque d'Oleron,& reputé pour heretique entre les Theologiẽs. Ce Feure ou Faber d'Eſtaples mourut a Nerac au Dioceſe de Condom enGaſcoigne, là où il eſt enterré fourniſſant a ſa pompe funebre feu de bonne memoire Marguerite royne de Nauarre le ſeul ſupport des hommes de ſçauoir tant qu'elle a veſcu en ce monde, & vers laquelle ſ'eſtoit retiré ce grand, & excellent Philoſophe. Apres Eſtaples au plat pays ſont les monts deNeufcaſtel,& Dannes,puis les places de Nanuiller, Bernieule,Engoulen,Enequin,Beſingen,Parenti,Engimehaut,Engerſen,Letarſé,Eren,Hedigen, le Neufcaſtel,Dannes,Conuel,ſaint Ferien,Nielles,Hardelot,Saquel,Vverluiehan,Cordelle,Maint, Caux,& Heſdiniẽ aſſis pres la foreſt ditte d'Ardelot.

Quelle l'eſtendue du Boulonois

Et tout cecy eſt du Boulonois, qui commence dés les mõts de S. Ingleuert iuſques au Canche en ſa longueur, mais ſa largeur eſt depuis la mer Occidentale iuſques a la foreſt de Tournehan. Où encor on voit Dalles,Cour,Courſes,S.Riquier, Lonfoſſé, Grelide,Campfalli,Deſurene,Manelle,le Boys de Celles, la foreſt de Surene, Cremar, Belle-brune, la grand foreſt de Boloigne, Vvireuigà, Heſdinl'abé, Banitha, la Chapelle, & au bas vers la riuiere ſ'embouchãt en la mer,& non loing de Heſdimen eſt le põt de Brique,puis Elcan,S.Eſtiẽne,& S.Lienard, & le fort dit d'outre l'eau,puisBoulemberg,& tout auſſi toſt apparoit la forte, & inexpugnable ville, a preſent cité de Boloigne,de laquelle voicy cõme parle le Seigneur Ferron, iadis conſeiller en la court de Parlement a Bourdeaux,homme de rare, & ſinguliere erudition, & des plus accomplis Iuges de ſon aage, lequel la deſcrit en ſon ſupplement fait ſur Paul Emile,diſant ainſi.

Ferron en l'hiſt. de France.

Deſcriptiõ de la ville de Boloigne.

Or il y a Boloigne la haute, & Boloigne la baſſe:cette-cy ne fut qu'vn Bourg auant que les Anglois vinſſent y mettre le ſiege, y ayant vne Egliſe dediee a S. Nicolas, & vn conuent de freres mineurs, la mer Angloiſe arrouſant cette ville baſſe ou village,& pres le conuent des cordeliers,qui n'eſt guere eſloigné de la mer où on ſ'embarque pour y eſtre le paſſage le plus court en Angleterre. Et eſt la ville baſſe loing de la hauteBoloigne enuiron cent pas,& quelq̃ peu d'auãtage: là où la haute ville eſt cloſe de treſfortes murailles, & fortifiee de foſſez treſprofonds, qui enceignent les murs de toutes parts:& eſt tout ce lieu ſablõneux, & de celle eſpece de ſablon qu'on appelle ardant, qui a eſté cauſe qu'aucuns ont penſé que cette place a eſté appellee Boloigne, à cauſe de l'ardeur, & comme vn bouillonnement de ces arenes marines.

D'où eſtimé que deſcende le nom de Boloigne.

Mais quant a moy(comme auſſi ie voy que le ſuſdit

Seigneur Ferron ne l'accorde pas du tout) ie ne peux receuoir que le nom vienne de là, veu qu'auant que le mellange des langues en Gaule, aduint, cette ville eſtoit deſia nommee Boloigne, entant qu'Ammian Marcellin l'appelle ainſi, & pourtant fault il que cette appellation luy vienne d'ailleurs, que pour l'eſgard de ces ſablons, ſur quoy ie m'en rapporteray a tout homme de bon eſprit, qui nous donnera reſolution ſur cet affaire. Au reſte fault icy conſiderer ſi Boloigne eſt ce que anciennement on a appellé *Itium portum*, Port Iccie, ou *Geſſoriacum*, port des Morins, eu eſgard que les auteurs ſ'y ſont grandement tourmentez: les vns prenants *Geſſoriacum* pour Boloigne, & a Calais donnants le nom *d'Itium portum*, d'autres le prenants au contraire, d'autant que Strabon dit que celuy qui ſe nomme *Itium* eſt le plus voiſin de l'Angleterre, & il appert que Boloigne eſt plus pres de cet Iſle que non pas Calais, & par ainſi fault luy donner le nom d'*Itium*, ioint que en Strabon les Caleſiens ſont nommez, ſi ce n'eſt que ceux qu'il appelle *Caletes*, ſoyent (ainſi que tient Cenalis) pluſtoſt Normands, que Picards, & moins Septentrionaux que ceux du Comté d'Oye. Au reſte cet choſe ſeure que du port Iccie, Ceſar paſſa en Angleterre, à cauſe de la commodité du paſſage, ce qui fait iuger que c'eſt Calais, & non Boloigne, dequoy ie me rapporte a meilleur iugement que moy: tant y a que Calais n'eſt de ſi grande antiquité que Boloigne, bien que le port y ſoit remarqué dés long temps. Et quant a ce que Meyer dit que Calais eſt celuy qu'on nommoit *Caſtellum*, *Petreſſa*, ou *Scalas*, il n'y a vraiſemblance aucune, veu que c'eſt le lieu nommé Caſſel, & ainſi on conclurra que *Itium* eſt Calais port, & arreſt de Ceſar, & Boloigne, le *Geſſoriacum* ſeruant de Haure, & lieu propre pour l'arreſt des nauires, ainſi que facilement le peuuent iuger ceux qui ont eſté ſur la place, eu eſgard a cette belle ouuerture, & foſſe du port entre le fort de Chaſtillon, & la Tour d'Ordre qu'aucuns eſtiment auoir eſté baſtie par Ceſar, à cauſe des materiaux, deſquels elle eſt compoſee. La principale Egliſe de Bouloigne eſt dediee a la mere de noſtre Dieu la glorieuſe vierge Marie, douée de grandes richeſſes par le feu Roy Loys onzieſme qui fortifia cette place pour faire teſte aux Ducs de Bourgoigne auec leſquels il eſtoit pour lors en guerre. Cette ville fut priſe par les Angloys ſoubs Henry huitieſme Roy d'Angleterre, mais Henry ſecond du nom Roy de France, luy oſta partie par force, partie par compoſition, ayant fait diuers forts, & ayant remparé la ville baſſe, de ſorte qu'il contraignit les Angloys de venir a compoſition, comme a preſent (ainſi que touſiours elle a fait) elle obeit au Roy de France, & a eſté (comme dit eſt) erigee en Eueſché de noſtre temps, pour la ruine de Teroüenne, auec le tiltre de paſteur des Morins. Or auant que paſſer oultre ſur le reſte du Boulonois, & ſa deſcription, il fault vn peu voir l'antiquité de la maiſon, & Princes de Boloigne, à cauſe que ce ſang n'eſt pas d'vn iour, & que pluſieurs hommes & Dames de marque ſont iſſus de cette illuſtre famille.

De la maiſon des Comtes de Boloigne.

Pour à quoy paruenir faut recercher vn peu les choſes de plus hault: lors que Charles le Chaulue ſouffrit celle brauade que luy feit Baudoujn fils de Lideric Foreſtier de la foreſt Charbonniere, & qu'il le feit Comte hereditaire du Comté de Flandres, il luy donna auſſi les pays de Bolonois, Guiſnes, & Artois pour ſon heritage. Cettuy eut de ſon eſpouſe Iudith de France vn fils nommé Baudoujn comme luy, & ſurnommé le Chaulue, comme ſon aieul maternel, lequel eſpouſant la fille du Roy d'Angleterre nommee Elſtrude, en eut deux fils, l'aiſné deſquel ſe nommoit Arnoult, qui fut Comte de Flandres, le ſecond Adolphe, auquel eſcheut pour ſon partage le Comté de Bolonois, & le pays, & finages de la ville de ſainct Paul: mais cet Adolphe mourant ſans hoir, les ſuſdits Comtez, & Seigneuries reuindrent au Comte de Flandres ſon frere.

Boloigne, & S. Paul oſtez de la main des Flamands.

Et pour ne nous arreſter longuement ſur ce propos, les Comtes Flamands iouyrent de ce pays iuſqu'au temps du Roy Lothaire, lequel ayant guerre contre Arnoul Comte de Flandres, ſurnommé l'ancien, luy oſta toutes les terres qui ſont depuis la mer, iuſqu'au fleuue Leyt, & les donna aux deux fils du Comte de Ponthieu nommé Guillaume, ſi bien que l'vn eut le Comté de Teroüenne, dit depuis le Comté de ſainct Paul, & l'autre appellé Ernicule eut le Comté de Boloigne.

Voy Meyer l.2. des ann. de Flandres.

La paix faite entre le Roy, & le Comte Flamand, ſi eſt-ce que les pieces ſuſdittes demourerent aux enfants de Ponthieu, mais auec condition qu'ils en recognoiſtroyent le Flamand, celuy de Bouloigne le tenant en fief, & celuy de ſainct Paul en arriere-fief. Ernicule Comte Bolonois eut vne fille nommee Mathilde, ou Mahault, laquelle luy ſucceda au Comté de Boloigne, & laquelle fut mariee a Adolphe premier Comte de Guiſnes, car alors (comme ſouuent i'ay propoſé) les Comtez qui n'eſtoyent que gouuernements ou Iudicatures, furent donnez en heritage par les Roys, moiennant quelque hommage, & recognoiſſance: & eſtoit cet Adolphe fils d'vn cheualier Normand, qui auoit eſpouſé vne fille de Baudoujn le Chaulue Comte de Flandres, qui luy donna pour Douaire, Guiſnes erigee en Comté.

Boloigne, & Guiſnes Comtez vnis enſemble.

De cet Adolphe, & de Mahault Comteſſe de Boloigne vint Regnault heritier des deux pays, & Comtez, lequel prit a femme Roſette fille du Comte de ſaint Paul, de laquelle il eut deux fils, à ſçauoir Euſtace qui fut Comte de Boloigne, & Geoffroy, depuis Eueſque de Paris, & grand Chancelier de France, en l'an mille octante cinq, & ſoubs Philippe premier Roy de France: y en ayant qui ſe trompent diſans que cet Archichancelier (car ainſi eſt il appellé) eſtoit de la maiſon de la Roche-Guyon, n'ayans pas bien viſité les origines des maiſons illuſtres.

Geoffroy de Boloigne grand Châcelier de France.

Euſtace fut homme vaillant, & entreprit le combat corps a corps côtre l'Empereur Henry 3. du nom, pour le Comte Marquis de Flandre pour la querelle de certaine place que le ſuſdit Empereur pretendoit vſurper: & pour cette cauſe le Prince Flamand luy donna pluſieurs terres. Cet Euſtace eut a femme Ide fille de Geoffroy le boiteux Duc de Lorraine, de laquelle il eut trois fils a ſçauoir Godeffroy ſurnommé de Buillon, Baudoujn, & Euſtace : Godeffroy, & Baudoujn furent Roys de Hieruſalem l'vn apres l'autre, & leur frere Euſtace ſecond du nom, fut Comte de Boloigne.

Enfans d'Euſtace de Boloigne Roys de Ieruſalem.

Cettuy n'eut qu'vne fille nommee Grahalde, mariee a Eſtienne Roy vſuffructier d'Angleterre, & iſſu de la maiſon de Bloys : & de ce Mariage ſortirent deux fils, & vne fille : l'aiſné ſe nommoit Euſtace troiſieſme du nom Comte de Boloigne, qui eſpouſa Conſtance fille du Roy Loys le gros : le ſecond fut appellé Guillaume de Boloigne : la fille eut a nom Marie & fut faite religieuſe en Angleterre. Or ces deux enfans Euſtace, & Guillaume moururent ſans hoirs, & par ainſi Marie fut retiree du cloiſtre par Mathieu d'Elſace fils du Comte de Flandres Thierry.

Quand fut ce que le Comté de Boloigne reuint a la couronne.

A la fin fut changee la famille de Boloigne, en ce que le Roy Philippe Auguſte eſpouſant Yſabeau niepce du Comte de Flandres, eut en faueur de mariage le pays de Henault, & puis par autres traitez, il eut l'hommage de Boloigne, Guiſnes, & ſaint Paul, comme demourants ſoubs la Seigneurie du pays Arteſien. Puis du temps de ſainct Loys, comme il appennageoit ſes freres, il eſcheut que Monſieur Robert eut le Comté d'Artois lors erigé, tellement que les pays de Boloigne, & Guiſnes furent mouuans de celuy d'Artois, & ſaint Paul dependant du Comté de Boloigne, & le tout diſtrait de la foy, & hommage du Comte de Flandres, & le Roy ſe retenant la ſouueraineté de toutes ces terres.

Loys 11. feit hommage a noſtre Dame du pays Bolonois.

Au reſte le Roy Loys onzieſme tint Artois comme mouuant de ſa couronne, mais quant a Boloigne, il en feit hommage a noſtre Dame de Boloigne. De Mathieu, & Marie de Boloigne, iadis religieuſe ſortirent deux filles, l'aiſnee deſquelles ſ'appella Ide, & la ſeconde Mahault : & leur mere par la ſollicitation des eccleſiaſtiques fut contrainte de retourner en ſa religion, le Comte Mathieu ſe remariant a Eleonor fille de Raoul Comte de Vermandois.

Marie de Boloigne remiſe en ſa religion

Des filles ſuſdittes, l'vne fut mariee a Henry Duc de Lorraine, laquelle quitta ſon droit du Comté de Boloigne, & moiennant quelque rente qui luy fut aſſignee : & Ide comme aiſnee, fut Comteſſe de Boloigne, quoy qu'on les eut voulu faire declairer eſtre baſtardes, neantmoins furent elles iugees pour legitimes. Ide fut mariee en premieres nopçes a Bertulphe Duc de Zatingie, ainſi l'appelle l'Annaliſte de Flandres, & la ſeconde eut pour mary Regnault Comte de Dampmartin : la premiere ne ſe treuue qu'ayt eu hoir, mais la ſeconde eut vne fille appellee Mahaut qui fut Comteſſe de Boloigne, & Dampmartin, de ſorte que guere cette maiſon n'a eſté que ne ſoit tombee en quenoille. Cette Comteſſe Mahaut fut mariee deux fois, l'vne a Philippe de France puiſné du Roy Philippe Auguſte, lequel fut appennagé du Comté de Clermont en Beauuoiſis : & en ſecondes nopces elle eſpouſa Alphons fils d'Alphons ſecond du nom Roy d'Eſpaigne, par le vouloir du Roy ſaint Loys, & de la Royne Blanche ſa mere.

Meyer li. 6. des ann. de Fland.

De ſon premier mary elle eut vne fille ſeule nommee Ieanne, & pource que le pere mourant, la fille eſtoit fort ieune, il fallut que la mere ſ'obligeaſt de ne la marier ſans le congé du Roy, a fin que ce pays ne tombaſt en main de quelque eſtranger, & en outre de ne la tranſporter hors les Comtez de Clermont, & de Dampmartin, & deuoit la rendre dans quinze iours apres que commandement luy en ſeroit fait, & pour aſſeurance de ſa promeſſe, elle donna pleige iuſqu'à dix mille marcs d'argent.

Iean
teſſe
loig
Cle
&D
tin.

Cette Ieanne de Boloigne fut accordee en mariage a Gaucher de Chaſtillon ſire de ſaint Aignan, & nepueu de Hugues Comte de Blois, & de ſainct Paul : mais il mourut ſans hoir au voiage que feit ſaint Loys contre les Turcs : comme auſſi la Comteſſe Ieanne mourut auant que ſa mere Mahault, laquelle auſſi mourut ſans hoirs, & ſans que guere clerement il ſe treuue qui luy ſucceda au Comté de Boloigne, bien ſçait on qu'il y eut procez entre les Seigneurs de Dampmartin, & de Fiennes, & l'Empereur Otthon ſur cette ſucceſſion, mais ne ſe lyt qui l'emporta : trop bien trouue lon vn Robert Comte de Boloigne, lequel eſpouſa la fille vnique, & heritiere du Comte Guillaume d'Auuergne, & par ainſi furent vnies ces deux Seigneuries eſtant le Comte Boulonois auſſi Comte d'Auuergne.

Co
ſur
ceſſi
Bol

Ce Comte Robert, qui auſſi eſtoit Seigneur de Dreux, eut de ſa femme deux fils l'vn nommé Robert ſecond du nom Comte de Bouloigne, & d'Auuergne, & le ſecond fut appellé Guy Seigneur de pluſieurs places en Auuergne. Or Robert ſecond eſpouſa en premieres nopces Catherine ſœur de Iean Dauphin de Viennoys, de laquelle n'eut enfants, & elle decedee, il eſpouſa Beatrix fille du Seigneur de Mongaſon iſſu du ſang de Bourbon, & allié en la maiſon meſme, de laquelle Robert eut vn fils nommé Robert troiſieſme du nom, qui luy ſucceda, & fut ſurnommé le grand : qui ſe maria deux foys. A la premiere il eſpouſa Blanche de Clermont fille de Monſeigneur Robert de France, fils du Roy ſainct Loys : la ſeconde fut Marie de Flandres, de laquelle il eut quatre fils, & trois filles. a ſçauoir Guy appellé le Cardinal de Boloigne, Iean, Robert, & Geoffroy : les filles furent Mahault mariee au Comte de Geneue, Marguerite qui fut religieuſe. Guillaume de Boloigne, ſorty du premier lict de Robert le grand, fut auſſi Comte d'Auuergne, & de Boloigne, lequel eſpouſa la fille du Comte d'Eureux fils de Philippe Roy de France, & petit fils de ſaint Loys, & de ce mariage ſortit vne fille ſeule appellee Ieanne qui fut Comteſſe de Boloigne, & Auuergne. Cette-cy fut mariee deux foys, l'vne a Philippe fils du Duc Eude de Bourgoigne, duquel elle eut vn fils, & vne fille, laquelle fut mariee a Monſeigneur Iean de France, Duc de Normandie, & depuis Roy de France, & moururent ce fils, & cette fille ſans hoir, & ainſi les Comtez de Boloigne, & d'Auuergne eſcheurent a Iean de Boloigne fils de Robert le grand, mais du ſecond mariage, lequel Iean donna a Geoffroy ſon frere les Seigneuries de Mongaſcon, ſaint Bonnet, & autre pour ſon partage en Auuergne. Ce Iean premier du nom eſpouſa Ieanne fille de Iean de Bourbon frere de Loys premier Duc de Bourbon, & en eut fils & fille Iean, & Marie, laquelle fut eſpouſe de Raymond Vicomte de Turaine. Et Iean troiſieſme du nom ſucceda aux Comtez de Boloigne, & d'Auuergne, lequel eſpouſa Eleonor de Cominge fille de Pierre Raymond Comte de Cominge, de laquelle il eut vne ſeule fille nommee Ieanne, laquelle luy succeda, & fut mariee en premieres nopces a Iean de France Duc de Berry frere du Roy Charles cinquieſme: & ſecondement a Guy Seigneur de la Trimoille: mais n'eut aucuns enfans de l'vn ny de l'autre lict: & par ainſi la ſucceſſion eſcheut a Geoffroy de Boloigne dernier des enfans de Robert le grand: ce Geoffroy auoit vne fille de ſon eſpouſe Ieanne de Ventadour, qui ſe nomma Marie, & laquelle fut Comteſſe de Boloigne & d'Auuergne, mariee a Annet de la Tour, contre lequel le Seigneur de la Trimoille querella les dits Comtez, deſquels il ſ'eſtoit fait faire donation a ſa femme.

Du Baron de la Tour & de Marie de Boloigne vint vn fils, & deux filles: la premiere Ieanne femme de Berault Daufin d'Auuergne, & Iſabeau femme du Seigneur de Chaalons: mais le fils fut nommé Bertrand premier de ce nom Comte d'Auuergne, & Boloigne, & baron de la Tour, qui eſpouſa Iacquette du Peſchin, & en eut deux fils, & quatre filles, l'aiſné fut Bertrand ſecond du nom Comte de Boloigne, le ſecond Geoffroy de Mongaſon: les filles furent Gabrielle femme de Loys de Bourbon Comte de Mompenſier: la ſeconde Iſabeau eſpouſe de Guillaume Comte de Pontieure, & en ſecondes nopces a Aymon d'Albret Comte d'Ornal, la troiſieſme fut Loyſe mariee a Claude de Mortaigne, & depuis au Seigneur de Crequi, & la derniere fut religieuſe. Bertrand ſecond du nom Comte de Bouloigne & Auuergne & Baron de la Tour eſpouſa Loyſe fille du Seigneur de la Trimoille, qui fut cauſe que la querelle fut appaiſee entre les deux maiſons, & ce fut ce Bertrand qu'on contraignit d'eſchanger & quitter le pays Boulonois, & prendre le Comté de l'Auragues en eſchãge, du regne de Loys onzieſme. Il eut vn fils, & quatre filles, Iean Comte d'Auuergne, & d'Auragues, les filles Ieanne femme du ſieur de S. Valier, Françoiſe du Seigneur Gilbert de Chabanez: & Anne eſpouſe d'Alexandre d'Eſcoſſe Duc d'Albanie, & en ſecõdes nopces elle eut pour mary vn Seigneur en la Bourgoigne: Iean Cõte eſpouſa Ieanne de Bourbon ſœur du Cõte de Vẽdome, de laquelle il eut deux filles, Anne Cõteſſe d'Auuergne & de l'Auragues qui fut mariee a Iean Duc d'Albanie, fils du ſuſdit Alexandre, deſquels ne demoura aucun hoir: la ſecõde fut Magdelaine, mariee au Seigneur Laurent de Medicis Duc d'Vrbin, & duquel mariage eſt ſortie la treſilluſtre Princeſſe Madame Catherine Royne de France, & Comteſſe des pays ſuſnommez, & mere heureuſe des roys, & le ſupport de toute la France: & ainſi les Comtez de Boloigne, & Auuergne ont pris fin en la ligne feminine. Paſſé Boloigne, & la foſſe d'icelle, qui a quelques 16. lieües de circuit, vous entrez au Comté de Guiſnes, lequel vous auez veu cy deſſus, comme fut deſmembré de Flandres, auquel ſont les places de Blãnes qui eſt vn fort, puis la place de S. Ingleuert, & les mõts portãs meſme nom, & ſoudain ſ'offre la ville, & fort de Guiſnes ſeparé en deux, l'vne partie aſſiſe dãs les palus maritimes, & l'autre en terre ferme, & ſi fort qu'il ſemble impoſſible qu'on y puiſſe dõner attainte. Entre Guiſnes, & Ardres, qui eſt auſſi vne belle ville, & puiſſante forteresſe, & en laquelle fut l'entre-ueüe des Roys de Frãce, & d'Angleterre François premier, & Henry huitieſme on voit des mareſts flotans, qu'on appelle Mareſts de Belingen, & d'Ardres: & le canal de la mer qui paſſe a Guiſnes ſepare les Comtez de Guiſnes, & d'Oye, rendans le pays preſque inacceſſible, & de là on vient a Hames, & au haut païs de Guiſnes, a Hartincourt, Peuplinque, & Conquelle, & puis á ce fameux port de Niéullet gaigné par les François en l'an mille cinq cens cinquante huit, conduits par le Duc de Guiſe François de Lorraine, lequel auſſi cõquit la puiſſante, & preſque inuincible ville de Calais, de laquelle ie vous ay icy mis vn deſſein, & figure ſelon l'enceint, & aſſiette d'icelle en forme quadrangulaire, la faiſant paroiſtre effroyable de tous coſtez. Entant que de la part Septentrionale on voit le Riſban ſur la pointe de la terre entrãt en mer, puis la chauſſee du pont de Niéullet a l'Occident, au Midy les mareſts flotans de Hames du coſté de ſaint Pierre. Et au Leuant luy eſt le reſte de la terre d'Oye, & les Dunes d'icelle ſ'eſtendans iuſques a Grauelingues: eſtãt ce pays renommé d'Oye d'vne petite ville nõmee ainſi, auoiſinee d'vne place nommee Hoſterkc, qui eſt en la haute terre a labeur du pays d'Oye. Or quant a la ville de Calais, on ſçait de quelle conſequence elle eſt, & combien les Roys de France ont trauaillé a la recouurer depuis que les Anglois la prindrent ſur Philippe de Valois, apres la malheureuſe iournee de Creſſy en l'an mille trois cens quarante ſept, de ſorte qu'il ne leur a eſté poſſible de la rauoir iuſqu'à ce que Henry ſecond y mit ſa diligẽce, & que François de Lorraine Duc de Guiſe y alla a main armee, au plus fort de l'hiuer, & non ſans eſbahiſſement de toute l'Europe, veu la forte aſſiete de cette place, & le haut cœur de ceux qui la deffendoyent. Et autant en feit il a Guiſnes, qu'on eſtimoit auſſi eſtre imprenable.

Comté de Guiſnes & places d'iceluy.

Ardres où s'entre-uirent les Roys de France, & Anglet.

Aſſiete de la ville de Calais.

D'où eſt renommé le Comté d'Oye.

En quel temps pris Calais par l'Anglois.

Calais repris par les François l'an 1557.

Quant a l'antiquité de Calais, nous en auons parlé cy deſſus, & monſtré le diſcord qui eſt entre les auteurs touchant ſon nom: car quant a ſon eſtre, tous confeſſent que du tẽps des Romains ce fut vn port, & par conſequent qu'il eſtoit habité, & y auoit des maiſons, & edifices, & cloſtures pour ſe deffendre. Neantmoins ne fut elle vn fort long temps qu'vn ſimple Bourg champeſtre, iuſqu'au temps du Roy ſainct Loys, que Philippe Comte de Boloigne oncle du Roy ceignit ce lieu de muraille, & y dreſſa, & fortifia le port, a fin que ſeruit de rempart contre l'Anglois, & que aiſement on peut là dreſſer vne armee de mer, lors que la neceſſité viendroit le requerir. Depuis les Anglois l'ont de mieux en mieux remparee, munie, flanquee, & rendue des plus puiſſantes villes de l'Europe: & eſtant noſtre les Roys de France y ont mis vn ſi ſage,

En quel temps, & par qui fut fortifié Calais.

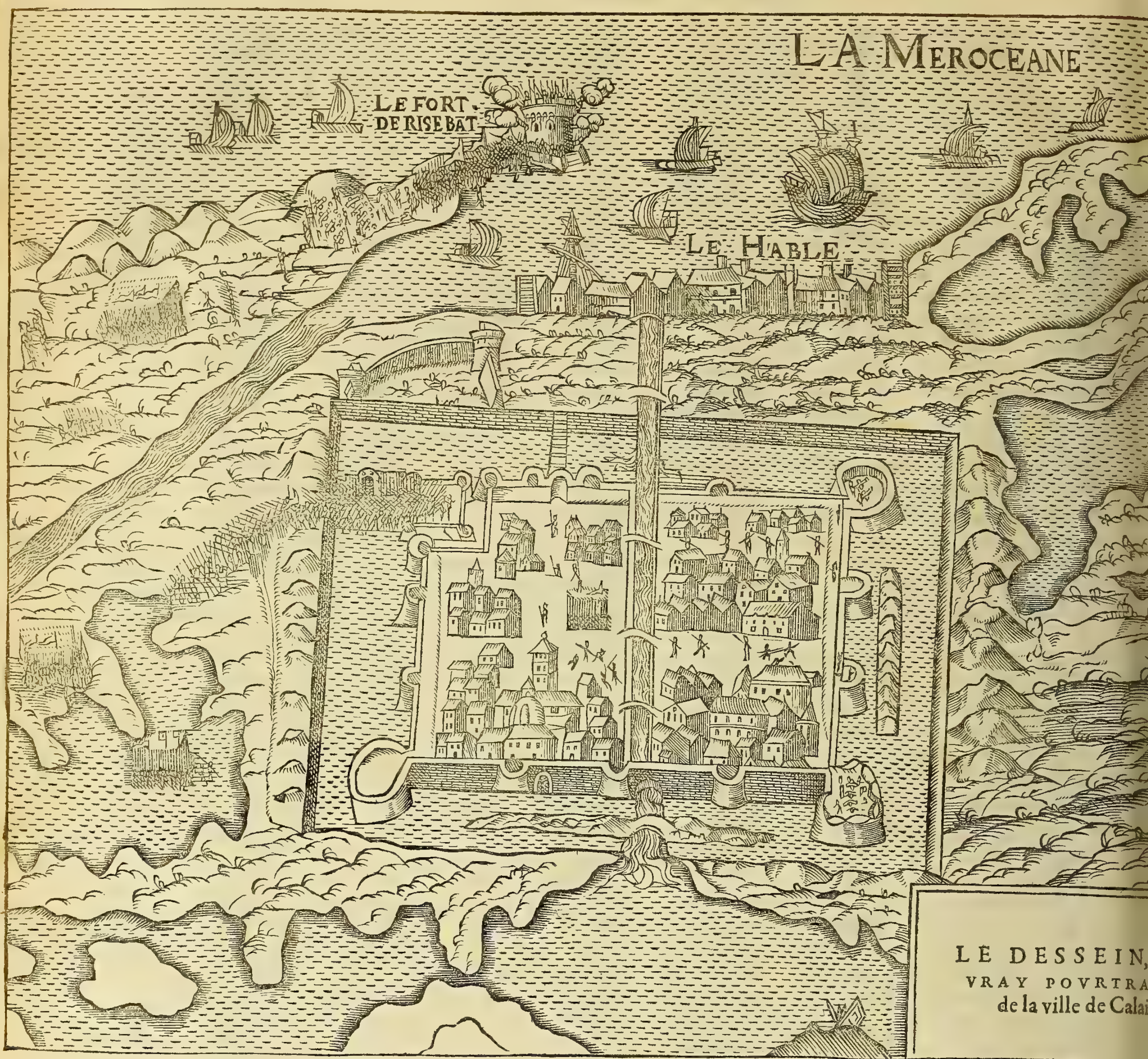

LE DESSEIN,
VRAY POVRTRA
de la ville de Calai

Le Seig. de Gordã gouuerneur de Calais.

prudent, loyal, & vaillant Cheualier, le Seigneur deGordan Gaſcon de nation, & le miroir des chefs de guerre, qu'ils ne craignent point que l'ennemy les ſurprenne, tant le chef eſt vigilant, ſi accourtement il ſe gouuerne en ſa charge, & tant il eſt amoureux du bien de ce Royaume, & ialoux de ſon honneur: & duquel pour eſtre du meſme pays, auquel i'ay pris naiſſance, ie voudroy auoir le loiſir de publier plus amplement les loüanges, ſi ie n'auoy aſſes demouré en cette Picardie, & ſi le reſte du reſſort de Paris ne m'appelloit ailleur pour le deſcrire, ayant encor vn grand chemin a faire, ioint qu'en autre lieu i'auray plus de loiſir (auec l'aide de Dieu) de ſatisfaire a mon deſir, & a ce que ie pretens faire pour la nobleſſe de ce Royaume.

DESCRIPTION DV RESTE DV RESSORT DE PARIS EN LA GAVLE CELTIQVE, RECOMMENCANS A CE QVE auons laiſſé du pays Senonois en icelle: & premierement de l'ancienne cité de Langres, & pays qui l'auoiſine.

EN noſtre ſuite de la Gaule Celtique deſcriuans le reſſort de Paris, voyans qu'il nous failloit entrer en la Belgique, pour ce que la Champaigne, & Brie participẽt des Celtes, & des Belges, nous auons auſſi laiſſé a deduire partie du pays Senonois, non pour ignorer le cours & la diuiſion des terres, mais tout a eſcient, & pource que en ce qui eſt du ſpirituel, ce que nous auõs obmis, ou aumoins differé, eſt de la premiere Prouince Lyonnoiſe: veu que ceux qui ſçauent les anciens departemens dés regions Gauloiſes, n'ignorent point que

Lyon Primatie contient ſous ſoy quatre Prouinces & Metropolitaines, a ſçauor Lyon meſme, puis Roüen, & apres Tours, & Sens eſt la quatrieſme: & qu'en la premiere Lyonnoiſe eſt la cité de Langres, que nous auons differé deſcrire en effigiant le Senonois, affin de plus aiſement reuenir a ma Celtique, ayant a recommencer par vne piece tant ſegnalee que ceſte cy, laquelle eſt auſſi des Belges ſelon la deſcription dés anciens Geographes, qui partiſſent par le mont Vogeſe les Sequanois, au nombre deſquels eſt Langres, d'auec les Belges. Auſſi eſt ceſte belle, & anciẽne cité baſtie ſur le ſuſdit mõt Vogeſe pere des plus belles, & fameuſes riuieres de la Gaule, & d'vne figure, & aſſiette ſi forte, & tãt agreable qu'il en ſoit guere entre les Belges, & poſé ſur la frõtiere de la Franche Comté, qui luy eſt au Leuant auec partie du Baſſigny : au Septentrion luy giſt le mont Vogeſe du coſté qu'il produit le fleuue de Marne: au ponent eſt le meſme mont, donnãt ſource a la fameuſe, & ſeconde riuiere de Seine, & au midy luy eſt la Bourgoigne, au duché de laquelle ceſte cité eſt compriſe. Quant a l'antiquité d'icelle pour ce qu'elle eſt ſi grande, & de temps tant immemorial, ie n'en oſe diſcourir qu'auec crainte de faillir, veu la diuerſité des opinions de ceux qui en ont fait la recerche. D'autant que les aucuns voyants l'auoiſinement qui fut iadis entre les terroir, & iurisdiction des Treueriens, & Langrois, ont voulu auſſi dire que ce Trebet qui baſtit la cité de Treues, chef iadis de toutes les Gaules, fut auſſi le fondateur de Langres, ce que ie ne luy peux accorder, entant que ſ'il eſt vray que ce Trebet fut fils ou parent de Semiramis (comme lon dit) ils font tort aux Treueriens de faire Langres d'eſgalle antiquité a leur ville, comme ainſi ſoit que Treues fut baſtie vn fort long temps, auant que le nom de Lingons, ou Longons fut en eſſence: veu que Semiramis eſtoit morte cent quarante ans auant la fondation de Langres, laquelle ſans rien diſſimuler prit ſa fondation, & origine de Lõgon fils de Barde Roy des Celtes, lequel regnoit en l'an du mõde deux mil cent trente neuf, & depuis ce peuple fut nommé Lõgon, & en changeant vne lettre Lingon, & depuis les Frãçoys corrompans le mot l'ont appellé Langrois, & la cité Langres, que Ptolemee nomme *Andomatumum*, duquel vocable ie ne vous ſçauroy rendre la cauſe, n'en ayant veu eſcrit qui en face mention. Et pource ſont a reiecter ceux qui dient que les Lingoniẽs, ou Langrois ſont appellez ainſi du mot Latin Ligo, qui ſignifie hoüe, ou beſche, dequoy on rompt la terre, & ceux qui parlent ainſi ſ'arment d'vn bouclier fort foible, diſans que Ptolemée les appelle Ligones, ce qui eſt tout au contraire, veu que és anciens exemplaires voicy les propres mots de Ptolemee, *Sub his autem & Leucis habitant Longones, quorum ciuitas*, *Andomatumum*, & par ce moyen ils le perdent tout content. Que ſ'ils veulent attribuer ce nom au pays, pour voir le peuple d'iceluy adõné au labourage, & culture de la terre, encore failloit il conſiderer que du temps que le nom fut donné a Langres, on ne ſçauoit vn ſeul mot de Latin en Gaule, & par conſequent le mot Lingon, ou Longon faut qu'aye autre deriuaiſon, que celle qu'ils luy donnent, & que ç'eut eſté Longon Roy, & fondateur d'icelle, qui l'embellit & de ſon nom, & de ſa main, & de ſon induſtrie. Et pour monſtrer, que ce peuple ne fut pas iadis de peu d'eſtẽdue, Strabon les auoiſine aſſes des Heluetiens, lors qu'il dit ainſi. Au deſſus dés Heluetiens, & Eduens habitent les Lingoniens vers lẽ Ponent, & au deſſus des Mediomatrices ſont les Leuces, & vne partie des Lingoniens, ou Langrois, deſquels i'auroy pluſieurs choſes a diſcourir, ſi ie vouloy dire tout ce qui eſt de ſingulier en la conſideration de ceſte ville. Tant y a qu'elle eſt miſe entre les premieres qui ſ'allierẽt aux Romains, quoy qu'au commencement elle feit ſemblant de leur faire teſte, & de cecy oyons parler Ceſar en ceſte ſorte : Ceſar enuoya lettres, & meſſages aux Langrois qu'ils n'euſſent a ſecourir les Heluetiens de bleds, ny d'autre choſe, que ſ'ils le faiſoyẽt, qu'il les reputeroit touts tels en ſon endroit qu'il faiſoit les Heluetiens. Et ailleur il monſtre que les Sequanois, Leuces, & Langrois fourniſſoyent le camp Romain de viures: & tout cecy pour l'alliance que ceux cy auoyent auec les Heduens, leſquels pour lors eſtoyent confederez des Romains, quoy que depuis ils luy feiſſent la guerre, ainſi que dirons en ſon lieu. Or quels eſtoyent les Langrois, & combien vaillans en guerre le declaire aſſes Lucain, lors qu'il mect que Ceſar ſ'en aida allant contre Pompee, comme a la verité auec les forces Gauloiſes il dompta l'orgueil Romain, & ſ'empara de la monarchie, voicy donc comme Lucain en parle.

Strabon liu 4.

Langrois alliez des Romains.

Pline li. 4. chap. 17.

Ceſar li. 1. de la guer. Gallique.

Cæſar vt acceptum tam prono milite bellum
Fatáque ferre videt, ne quo langore moretur
Fortunam, ſparſas per Gallica rura cohortes
Euocat, & Romam motis petit vndique ſignis.
Deſeruere cauo tentoria fixa Lemanno,
Caſtráque quæ Vogeſi curuam ſuper ardua rupem
Pugnaces pictis cohibebant Lingones armis.

Lucan. l. 1. de la guerre ciuile.

Vous voyez que les Langrois ſont appellez bons combatans, & aymans le conflit, & comme ils portoyent leurs armures paintes : il y en a qui lyſent au lieu de *Pugnaces*, *Audaces*, ceſt a dire hardis, & de haut cœur, mais il n'y a pas grande difference pour le fait auquel le mot eſt accommodé. Au reſte on les a appellez hardis ou audacieux à cauſe que du temps que les Gaulois ſe reuolterent, ſous la conduite de Vindex contre Neron le cruel, on tient que les Langrois furent des premiers qui ſ'emanciperẽt du ioug de ceſte beſte monſtrueuſe : & toutesfois Cornille Tacite declaire les faueurs que les Princes ſucceſſeurs de Neron feirẽt aux Langrois, lors qu'il en parle en ceſte maniere : la cité des Lãgrois eſtoit la plus voiſine de celles qui tenoyent le party contraire, mais elle receut humainement les troupes de Vitelle, & il vſa de pareille modeſtie a l'endroit des citoyens; Puis faiſant mention d'Othon, il dit qu'il donna aux Langrois le droit de Bourgeoiſie Romaine, qui eſtoit vne des plus grandes faueurs qu'vn Empereur peut faire aux nations eſtranges, auſquelles il vouloit declarer l'amitié qu'il leur portoit. Non pourtãt le ſuſdit Tacite ne taiſe point la reuolte des Langrois, & les forces qu'ils aſſemblerent pour, & au nom du ſuſdit Vindex, ce qui fut cauſe que Galbe, Vitelle, & Othon vſerẽt de courtoiſie pour gaigner le cœur d'vn peuple ſi puiſſant. Ainſi ceſte cité demoura en la foy, & amitié du peu-

Suetone és Ceſars ch. 40.

Tacite liu. 17. des Annal. Rom.

Tacite liu. 15.

Supplemẽt d'Eutrope li.11.

ple Romain iuſqu'a ce que les Barbares ruinerent la beauté de l'Empire: & qu'il ſoit vray, nous lyſons que les Alemans entrans en Gaule, du temps de Conſtantin le Grand, & en la grande ieuneſſe de ce Prince, il les combatit deuant la cité de Langres a la veüe des citoyens d'icelle, & en feit vne ſi grande, & lourde deffaite qu'il en laiſſa 60000. giſans morts ſur la place: & c'eſt celle bataille, en laquelle on dit que Cõſtantin deffit les Françoys (vrays Germains) les Roys deſquels ayãt pris priſonniers, il feit mourir ignominieuſement.

Antiquitez qui ſont a Langres.

De ce conflit en voit encore les marques a Langres en certains arcs tryomphaux, les reſtes deſquels ſont és murailles de la ville, ſeruãt de Trophee de ceſte victoire, comme auſſi vous voyez des ſtatues de cheuaux, lyons, & hommes, qui reſſentans leur œuure d'antiquité, rendent auſſi teſmoignage de ceſte bataille.

Langres pillé par les VVandales.

Ceſte excellente, & treſancienne cité ſentit la main, & barbarie furieuſe des VVandales, en l'an de grace 411. lors que Caroque Roy de ce peuple furieux, ayant intelligẽce auec les Germains, qui luy dõnerent paſſage, vint ſe ruer ſur les Gaules, & ſaccageant Langres y meurtrit, & martyriſa le bon & treſſaint homme Didier Eueſque du meſme lieu, & pluſieurs autres de ſon troupeau, qui eſtoyent ſortis au deuant du Barbare, pour le prier d'auoir pitié de ce peuple. Si vous voulez lyre quelque cas d'auantage de ceſte cité, il faut voir le Panegyric qu'en a fait Iean Thomaſſin, où il ſ'eſgaye aſſes gentiment ſur l'antiquité, & excellence de ceſte ville: mais en vne choſe eſt il trop peu diligent, à ſçauoir en la recerche de celuy qui le premier porta la parolle de Dieu a Lãgres, qui eſt le plus grand heur qui iamais aduint aux citoyẽs d'icelle, n'eſtant rien d'auoir de beaux palais, & eſtre ceints de grands remparts, & fortes murailles, ny de ſe pouuoir glorifier d'vne grande antiquité, & amples richeſſes, ſi la religion & ſa purité ne marchent les premieres parmy les louanges d'vne cité, & de ſon peuple. Il eſt donc vraiſemblable que les ſaints diſciples de noſtre ſeigneur, qui furent enuoyez en Gaule auec ſaint Denys, tels que furent Sauinian, & Potentian a Sens, Mennie à Chaalons, Clement à Mets, & autres, ne faillirent pas auſſi d'admoneſter les Langrois de viure ſelon la doctrine Euãgelique, ce qui ſe peut aſſes voir, & recuillir par la ſuyte des Eueſques, leſquels ſont eſtablis a Langres dés le temps que les Empereurs de Rome affligeoyent encor les Chreſtiens.

En quel temps viuoit ſainct Didier Eueſque de Langres.

Et qu'il ſoit vray, ſaint Didier viuoit en l'an de grace 400. & deuãt luy y auoit deſia eu deux Eueſques, qui ne pouuoyent auoir eſté en autre ſaiſon, qu'ils n'euſſent veu les perſecutions de Diocletian, & ſes miniſtres, & ainſi faut il dire que ſi le nom des premiers preſcheurs ne nous eſt cogneu, ou qu'on ne nous en ayt laiſſé la memoire, que non pourtant Langres ayt eſté ſans le Chriſtianiſme, veu l'antiquité du ſiege Epiſcopal, qui a preſent eſt honoré du tiltre de Duc, & Pair de France, & du nombre des Eueſques duquel il faut diſcourir ſelon noſtre couſtume.

Ordre des Eueſques de Lãgres.

Le premier donc fut nommé Senator, le ſecond Iuſte, le troiſieſme fut le treſſaint Paſteur Didier, qui aſſiſta au Concile national de Cologne Agrippine l'an trois cens cinquante neuf, & ainſi les deux autres ſes predeceſſeurs auoyent eſté ſous l'Empire des Empereurs Diocletian, & Aurelian, lors que l'eſtre Chreſtien eſtoit crime de leſe maieſté. C'eſt ce bon Eueſque duquel auons dit que Caroc Roy VVandale le feit maſſacrer auec les ſiẽs, luy eſtant Didier venu au deuant pour le prier pour le ſalut de ſon troupeau. Le quatrieſme fut nommé Martin, le cinquieſme Honoré, le ſixieſme ſaint Vrbain natif d'vn village voiſin appellé Colomiers: le ſeptieſme Paulin, l'huitieſme ſe nommoit Fraterne premier, le neuuieſme Fraterne ſecond du nom, le dixieſme fut nommé Pruncule: l'onzieſme Ermentaire, ou Armentarie, auquel ſucceda Venantie, puis Paulin 2. puis le quatorzieſme dict Pacient, ſuiuy du quinzieſme dict Albiſon: Auquel ſucceda le ſezieſme nommé Gregoire qui fut au Concile Prouincial, & troiſieſme d'Orleans: le dix ſeptieſme fut Tetric, qui aſſiſta au cinquieſme Concile d'Orleãs: le dix huictieſme Papol, le dix neuuieſme Mummole ſurnommé le Bon, qui aſſiſta au Concile de Maſcon: le 20. fut Mycie: le vingt vnieſme Modeald, le vingt deuxieſme Hercoald, ou Berald, qui ſe trouua au Concile de Chaalons: le vingt troiſieſme Sygoalde, le vingt quatrieſme VVlfran, le vingt cinquieſme Godin: le vingt ſixieſme Adoin, le vingt ſeptieſme Gaarbald, le vingt huictieſme Eron, le vingt neuuieſme Aſtoric, & le trentieſme fut appellé Vandrarie: auquel ſucceda le trente vnieſme Erlurfre, le trente deuxieſme Arnulphe, ou Arnoul, le trente troiſieſme Valdric: le trente quatrieſme Berton, le trente cinquieſme Alberic, le trente ſixieſme Thibauld, le trente ſeptieſme Iſaac ſurnõmé le bon: le trente huictieſme Gerlon, le trente neuuieſme Thembald, le quarãtieſme Agrin, le quarante vnieſme Garnerie, le quarante deuxieſme Gozetin, le quarante troiſieſme Letheric, le quarante quatrieſme Aneric, le quarante cinquieſme Archadie, le quarante ſixieſme Vindric, le quarante ſeptieſme Brunon, le quarante huictieſme Lamberd, le quarante neuuieſme Richard, & le cinquantieſme Hugues: auquel fut donné ſucceſſeur Harduin cinquante vnieſme en nõbre, puis le cinquante deuxieſme Rainard, le cinquante troiſieſme Robert, le cinquante quatrieſme Ioſſerand, le cinquãte cinquieſme Guilonee, le cinquante ſixieſme Godeffroy, le cinquante ſeptieſme Gautier, qui fut oncle de Hugues Duc de Bourgoigne: le cinquante huictieſme fut appellé Manaſſé, lequel eſtoit fils de Guy Comte de Bar ſur Seine: le cinquante neuuieſme fut nommé Garner ſecond du nom, & le ſoixantieſme Hilduin, auquel ſucceda Robert ſecond du nom, & ſoixante vnieſme en nombre, qui fut depuis Eueſque de Laon: le ſoixante deuxieſme eſtoit Guillaume de Ioinuille, lequel depuis en l'an mil deux cens vingt ſix, fut fait Archeueſque de Rheims: le ſoixante troiſieſme ſe nomma Hugues ſecond ſurnommé de Montreal: le ſoixãte quatrieſme Robert troiſieſme du nom, & dict de Torete natif de Laon: le 65. Huges troiſieſme, le ſoxante ſixieſme Guy de Rochefort: le ſoixante ſeptieſme Guy ſecond, lequel eſtoit parent de Philippe quatrieſme du nom Roy de France: le ſoixante huictieſme fut Iean premier du nom dict de Rochefort, le ſoixante neuuieſme Bertrand d'Ageneſt, qu'aucuns ont appellé Barthelemy, le ſeptantieſme fut Guillaume ſecond, lequel en l'an de grace mil deux cens ſeptante huict fut fait archeueſque de Roüen: le ſeptante vnieſme ſe nommoit Loys de Poitiers: le ſeptãte deuxieſme fut Iean des Prez ſecond du nom Eueſque de Tournay en l'an mil trois cens cinquante, le ſeptante troiſieſme Iean de Chaalons troiſieſme du nom : le ſeptante quatre Guy, le ſeptante cinquieſme Iean quatrieſme dict des Arces premierement Eueſque de Mande, depuis d'Auſtum, & en fin de Langres: Auquel ſucceda le ſeptante ſixieſme en nombre Hugues 4. en nombre ſurnommé de Pommard: le ſeptante ſeptieſme fut Guillaume de Poictiers troiſieſme de ce nom en ce ſiege : le ſeptante huictieſme Bernard de la Tour natif d'Auuergne, & iſſu de la race illuſtre, & ancienne de Turaine : le ſeptante neuuieſme fut Loys ſecond du nom, & fils du Duc de Bar, & couſin germain de Charles ſixieſme Roy de France, & l'octantieſme fut Charles de Poitiers, auparauant Eueſque de Chaalons en l'an mil quatre cens. A ceſtuy ſucceda Iean de Chaalõs cinquieſme du nom, & octante vnieſme en nombre: & l'octante deuxieſme fut Philippe de Viẽne: apres lequel vint l'octante troiſieſme en nombre Iean ſixieſme dit Dauſſi, Theologien, & Confeſſeur du Roy Charles ſeptieſme: apres vint en nombre l'octante quatrieſme Guy quatrieſme Conſeiller du ſuſdit Roy Charles ſeptieſme, & Archediacre en l'Egliſe de ſaint Gracian. Apres fut l'octãte cinquieſme Eueſque de Langres Iean d'Amboiſe ſeptieſme du nom, & ſorty de Pierre ſeigneur d'Amboiſe. Auquel ſucceda ſon neueu l'octante ſixieſme en nombre appellé auſſi Iean huictieſme du nom, & l'octante ſeptieſme fut Michel Bondete, l'octãte huictieſme Claude de Longonic Cardinal ſurnommé de Giury : apres lequel vint au ſiege l'octante neuuieſme en nõbre, Pierre de Gondy, lequel à preſent regiſt l'Egliſe de la treſilluſtre cité de Paris, capitale du royaume de France, & en ſon lieu a eſté mis le nonantieſme Charles des Cars ſorty de la fameuſe, anciẽne, & illuſtre maiſon d'Eſcars en Limoſin, lequel auparauant eſtoit Eueſque de Poitiers, ieune prelat autant accomply qu'autre de ſon aage, & digne de la charge que Dieu luy a mis en main, tant pour ſa vertu, que pour ſon erudition, & la bonne affection, qui le rend enclin a bien faire aux hommes de merite. Outre la magnifique, & ſuperbe ſtructure des murs de Langres, és fondemẽts deſquels de noſtre temps en voulant reparer, & fortifier ce qui eſt d'ancien, on a trouué pluſieurs anciennes medailles, ſeruants d'argument, & teſmoignage comme les Romains ont orné, & embelly les edifices de ceſte cité, l'Egliſe Cathedrale de laquelle eſt fondee en l'honneur du martyr ſaint Mammé, & auparauant a ſaint Iean l'Apoſtre, & Euangeliſte: & eſt eſtimee des plus belles, & magnifiques de ce royaume, comme auſſi le Chapitre y eſt bien renté, & les miniſtres de l'Egliſe bien ſalariez, affin de vacquer au diuin ſeruice ſans auoir trop de ſoing des choſes temporelles. Quand a la iuſtice temporelle, Langres a ſon Bailliage, & Iuges, & Conſeillers: mais pource que c'eſt vne iuriſdiction ſuiecte au ſeigneur, & que les cauſes qui conſiſtent és cas royaux n'y ſont vuidees, les appeaux en vont au ſiege des preſidiaux de Sens, ſuyuant l'erection faite d'eux par le Roy Henry deuxieſme de ce nom. Au terroir de Langres eſt le Chaſteau, & fort de Vãdœuure, lequel fut baſty par les VVandales, ainſi que le nom le monſtre aſſes euidemment, & non loing duquel eſt la fontaine & ſource de la treſfameuſe riuiere de Seine, de laquelle nous auons ailleur parlé : & là és entours le paiſage eſt des plus fertils, & plaiſans de l'Europe, n'y manquant ny bleds, ny vins, ny boſcages, ny mineraux, & ſur tout le fer y eſtãt deſentraillé de la terre pour le ſeruice des hommes, & le plus ſouuent pour leur ruine, comme ainſi ſoit que de toutes choſes l'homme peut abuſer tant ſoyẽt elles bonnes. De Vandœuure eſtoit natif ceſt excellent poëte de noſtre temps Nicolas Borbonie, lequel eſt des premiers de ceux de noſtre aage, qui ſemble auoir reſuſcité la poeſie, laquelle ſembloit geſir en tenebres en ce royaume, ainſi que le pourrez iuger en lyſant ſes œuures, comme auſſi Langres nous a produits d'excellents hommes, & iadis, & de noſtre temps : veu qu'il n'eſt pas vraiſemblable, que Barde le temps paſſé ayant eſté adonné aux lettres, & enſeigné les Gaulois ſes ſuiets a aymer les ſciences, ſon fils Longon, fondateur de Lãgres, en aye moins fait que luy : ioint que les Romains ſ'eſtans là arreſtez comme en cité & place propre tant pour leur garniſon, que pour la demeure du Proconſul, il eſt impoſſible que les lettres n'y ayent floury, & qu'il n'en ſoit ſorty des hommes de rare ſçauoir, & grande literature: & entre autres on tient (& de ceſt aduis eſt Marlian) que Statie qui a fait le liure de l'Achilleide, eſtoit natif de Langres, ce que ie ne refuſe point, & auſſi ne le veux aſſeurer, quoy qu'il ne ſeroit nõ plus deshonoré d'auoir pour ſon pays ceſte ville, que la cité meſpriſee pour auoir porté vn ſi excellẽt homme, au ſiecle meſme que les Romains ſe diſoyent les premiers en la cognoiſſance des bõnes lettres: mais la plus part des ſçauãts le font eſtre natif de Naples, & rauiſſent ceſt honneur a noſtre Gaule, ſ'il eſt ainſi qu'il en ſoit natif, ce que ie ne puis penſer, veu qu'il en eut fait quelque mention en ſes vers, eſquels il ne parle vn ſeul mot de Langres : ſi ce n'eſt qu'il fut de ceux qui deſdaignent leur pays, pour ſe dire les citoyens de quelque region plus fameuſe. Au reſte és entours de Langres tirant vers le pays de Lorraine, y a pluſieurs places qui ne ſemblẽt a preſent eſtre rien, leſquelles furent iadis de marque, & villes fort belles, bien que les hiſtoiriens n'en facent guere, ou point de compte. Auſſi depuis Bar ſur Aube iuſques au Neuf Chaſteau, qui eſt la premiere ville de Lorraine, aſſiſe ſur la Meuſe, il ne ſe voit ville aucune cloſe que Vignori, laquelle porte face de grande antiquité, quoy que fort petite, ſituee a vn quart de lieüe du fleuue de Marne, & poſee entre deux montaignes, ſur l'vne deſquelles eſt le Chaſteau qui a face de grande beauté: mais ce lieu n'eſt ſi grand, qu'il y ayt plus d'vne paroiſſe dediee a ſaint Eſtienne premier Martyr, & en icelle meſme vn Prieuré lequel depend de l'Abbaye de ſaint Benigne de Dijon. A trois lieües de là eſt le Chaſteau de Monteſclair aſſis ſur le copeau d'vne mõtaigne la plus haute de tout le pays, & lequel les Roys Frãçoys premier, & Henry ſecond ont fait fortifier, & armer de beaux boulleuerts, & ramparts, à cauſe que c'eſt la premiere place forte qui ſoit ſous la puiſſance, & iuriſdiction du Roy de France, venant deçà du coſté de Lorraine. Au pied du mont de ce Chaſteau, giſt vn gros bourg appellé Andelou, qui eſt iuriſdiction, & Preuoſté royale, laquelle a vne aſſes belle eſtendue : ceſte place (ainſi qu'on peut recueillir par les ruines, & maſures) fut iadis vne belle, & groſſe ville, de la-

D'où la Seine prẽd ſa ſource.

Borbonie poëte excellent de noſtre aage.

Marlian és annotatiõs ſur Ceſar.

Vignory ville pres de Lorraine.

Mõteclair Chaſteau par qui fortifié.

Andelou bourg iadis grande ville.

Libertez, & franchiſes des habitās d'Andelou.

Rimancourt iadis ville, ores n'eſt qu'vn Bourg, & Chaſteau.

quelle toutesfois ie n'ay trouué memoire quelconque, ſinon les inſtructions que m'en a donné le ſeigneur Courtier homme de grandes lettres, & diligente recerche ſur le fait des antiquitez, qui en peut parler aſſeurement pour eſtre du pays, & auoir veu les antiquitez, & chartes de la place ſuſdicte. Et pour mõſtrer que ce lieu a eſté quelque plus grand cas qu'a preſent, & que iadis il ſeruoit de frontiere, les citoyẽs meſmes du village ſont encore ſi affranchis, ou (pour mieux parler) annoblis, que faiſants des acqueſts, ils ne doiuent ny lots ny ventes a ſeigneur quelconque, ce qui n'a point eſté fait ſans grande occaſion, & ſans que les habitans n'euſſent fait quelque ſegnalé ſeruice au Prince : ioint que la plus part de la champaigne (où ſont ces places) fut iadis hors de la ſuiection des Roys, ainſi que bien mõſtre le ſeigneur de Ioinuille, en pluſieurs endrois en ſon hiſtoire du Roy ſaint Loys: & ainſi ceux cy ſe rendans aux Roys de France, limiterent leurs franchiſes, leſquelles leur ſont encor reſeruees, & qu'ils pourſuyuẽt a Langres, de l'election duquel lieu ces lieux dependent pour la plus part. Non loing d'Andelou eſt Rimancourt, qui auſſi a face, & marque d'auoir eſté ou ville, ou quelque gros Chaſteau tant pour les portes, & murailles qu'on trouue & voit encore, que pource que les chartes, & vieilles inſtructions font mention que ce fut vne ville, & parainſi ne faut ſ'eſbahir ſi Ceſar, ny les autres auteurs anciens n'ont nommé toutes les villes, puis que nos hiſtoriens meſmes ne nous racomptent ny l'eſtre, ny la ruine des places de noſtre pays, la memoire deſquelles ſ'en fut vollee auec les baſtimens, ſi quelques eſcrits faits, & gardez par les eccleſiaſtiques ne nous en euſſent cõſerué quelque moyen de les pouuoir iuger, pour auoir eſté autres que maintenãt elles ne paroiſſent. Mais c'eſt aſſes (a mon aduis) diſcouru ſur les places voiſines de Langres vers l'Orient, & ſeptentrion, & il faut viſiter celles qui luy ſont a l'Occident, & Midy, & leſquelles ſ'acheminent vers le pays que nous pretendons deſchiffrer en la Gaule Celtique, entant que celuy qui eſt deſcrit cy deſſus, eſt pour la plus part en la Celtique, & partie ſous l'ancienne iuriſdiction des Rhemoys, & le reſte ſous la contribution, & departement des Heduens, a preſent dits Auſtunois.

DV RESTE DE CE QVI EST COMPRIS EN LA GAVLE CELTIque qui eſt du reſſort de Paris, ſelon la diuiſion des fleuues ſeparant les Prouinces.

DAVTANT que au commencement de noſtre deſcription des Gaules, & ſur tout des terres, & Prouinces ſuiettes a noſtre Roy, i'ay propoſé de ſuyure le departement des pays ſelon les reſſorts des Parlements de France, c'eſt pourquoy auſſi ie ſuis vn ordre qui ſemblera cõfus a ceux qui n'ont leu que les anciens, mais bien diſpoſé a ceux qui ſçauent l'ordre des choſes, & l'eſtat auquel a preſent eſt la France en la diſpoſition de ſes Prouinces. Laiſſant donc Langres en la Belgique ſuyuant la deſcription de Ptolomee, pour eſtre outre Marne, nous viſiterons les villes laiſſees en l'Auxerrois, telles que ſont Ioigny, que ie penſe, eſtre moderne, quoy que les Latiniſeurs l'appellent *Iouinium*, ne ſçay ſi bien a propos, & Tonnerre, laquelle auſſi eſt de fondation Gauloiſe, & depuis les Romains, comme ainſi ſoit que nul des anciens n'en face compte : non que pour cela ie leur vueille oſter leur antiquité, veu que (comme auons dit) il eſt impoſſible que les hiſtoriens euſſent occaſion (voire ny le moyen) de deſchiffrer toutes les villes. Quant a Ioigny elle a eſté de la iuriſdiction d'Auxerre, comme auſſi les Comtes & ſeigneurs de Ioigny ſont deſcenduz de la maiſon d'Auxerre, & de Chaalons, ainſi que i'ay veu par l'Arbre Genealogique, que me communiqua feu le ſeigneur Marquis de Neelle, & duquel ie voudroy auoir vne copie en main, affin d'en laiſſer la memoire a la poſterité. Et au reſpect de Tonnerre, il fut auſſi ſuiect au Comté, & ſeigneurie d'Auxerre, lors que Pierre de France qui depuis fut Empereur de Conſtantinople, eſpouſa la dame de Courtenay, mais cecy a eſté deſmembré, ſoit par la liberalité des Roys, ou par ſucceſſion hereditaire, car nous n'auõs ſceu recouurer ny les chartes, ny les Genealogies, qui nous puiſſent aſſeurer de ces choſes. Tant y a que les Latins ont appellé Tonnerre *Tronodorum*, ce que ie ne veux tenir d'aucun moderne, affin que nul ne ſe glorifie de ma redeuance, qui fais eſtat de l'antiquité, & ſur laquelle ie m'appuye, ains des auteurs qui de long temps nous ont deuãcez: entre leſquels voicy que dit Aymon, ou celuy qui a parfait ſon hiſtoire. En ce meſme temps les Normands entrerent en la Bourgoigne iuſques a ſaint Florentin : contre leſquels ſortit Richard Duc Bourguignon, auec ſes forces iuſqu'au terroir de Tonnerre, où il les combatit, & en tua vne grande multitude, le reſte ſe ſauuant a la fuite. En ce meſme trait de pays eſt la ville de Vezelay de l'ancienne contribution du Duché de Bourgoigne, & renommee pour l'Abbaie qui eſt en icelle, où eſtoit le ſacre Vaſe, & Chaſſe cõtenant les oſſements de la ſainte dame Magdelaine, là porté par les Ducs de Bourgoigne (quoy que ceux de la Baulme en Prouence tiennent du contraire) comme auſſi par les meſmes Ducs, y fut baſty vn fort Chaſteau appellé Grimond, aſſis ſur le coupeau de la montaigne, comme auſſi eſt la ville ſuſdicte, qui au bas regarde le fleuue d'Yonne : & faut bien que ceſte place ſoit ancienne, puis que lon ſçait que elle eſtoit en pied, ia du temps que les Frãçoys paſſerent en Gaule. Et que ce fut Gerad de Rouſſillon qui viuoit du temps de Pepin Roy de France, lequel feit baſtir ceſte Abbaye, comme il feit auſſi celle de Potieres qui eſt pres de Muſſy l'Eueſque, au terroir & dioceſe de Langres. Des Vezeliens eſt faite mention en l'hiſtoire d'Aymon, ou ſon ſupplement, où il eſt parlé en ceſte ſorte : Il aduint que les Bourgeois de Vezelay feirent complot entre eux, bourſouflez d'orgueil, de ne plus obeir a l'Abbé leur ſeigneur, ny aux moynes, & leſquels ils affligerẽt par vn long temps, ayants conſpiré de ne plus eſtre ſuiets aux eccleſiaſtiques : & tout cecy feirent ils par le conſeil, & ſollicitation du Comte de Neuers, qui eſtoit ennemy de celle Egliſe : En fin conclud que l'Eueſque de Langres ſe mit en deuoir d'apaiſer ce trouble, mais que le Comte n'y voulut entendre, &

pource fallut que le Roy Loys ſurnommé le Ieune y mit la main, & chaſtiaſt & le Comte, & les Vezeliens, qu'il ſoumit a l'Abbé, & Abbaye. Laquelle de noſtre temps a ſenty la rage des Bezeens, & Caluiniſtes, leſquels ayans vſurpé la ville (de laquelle eſt natif le monſtrueux pontife de Geneue Theodore de Beze) pillerent auſſi l'Abbaye, & y ont tenu longuement teſte contre le Roy leur ſouuerain ſeigneur. Tout auſſi toſt qu'on ſort des finages de Vezelay, on entre au Duché de Niuernoys, lequel eſt de ſi belle eſtendue, qu'il eſt arrouſé de trois belles riuieres nauigables, à ſçauoir Yonne, Allier, & le Loire, ayant ces limites qu'au Leuant luy giſt le Duché de Bourgoigne, ſous lequel iadis fut compris le Niuernois : au Midy le pays de Bourbonnois, le Berry au Ponent, & au Septétrion le Gaſtinois, & Soloigne. Or la ville capitale du pays eſt Neuers aſſiſe ſur le Loire, & laquelle (ainſi qu'on m'a informé par les memoires qu'on m'a donné) a pris ſon nom d'vne petite riuiere, qui paſſant pres les murs d'icelle, & qui ſe nomme Nyeure, ſe va rendre dedans le Loire, ce que ie ne veux refuſer y ayant de la veriſimilitude : neantmoins ceſte cité eſtant anciẽne, & telle que ſans fallir on peut dire eſtre la meſme, de laquelle parle Ceſar en ſes Cõmentaires, lors qu'il dit ainſi.

Eſtendue, & limites du pays de Nuiernois

D'où viẽt le nom de Neuers.

Ceſar li. 7. de la guerre Galliq.

Oppidum diruit (il parle de *Genabum*) *atque incendit, prædam militibus donat, exercitum Ligerim traducit atque in Biturigum fines peruenit. Vercingentorix, vbi de Cæſaris aduentu cognouit, oppugnatione deſiſtit, atque obuiam Cæſari proficiſcitur. Ille oppidum Biturigum poſitum in via Nouiodunum oppugnare inſtituerat.*

Voyez par ces parolles comme Ceſar allant au ſecours de Gergobine ville des Boies (que ie penſe eſtre Moulins) aſſiegee par les Gauloys, paſſa par *Nouiodunum*, qui ne peut eſtre autre que Neuers aſſis ſur le Loire, & poſé au chemin par lequel Ceſar auoit a paſſer : & où Ceſar cuida eſtre bien eſtrillé, quoy que deſia il tint la ville, laquelle il luy fallut quicter ſe voyant auoir la caualerie des Gauloys ſur les bras, qui luy preſentoit la bataille. Ce *Nouiodunum* eſt eſtimé eſtre Dun le Roy par l'hiſtoire de Berry, liu. 2. chap. 5. mais combien vrayement ie le laiſſe a luy meſme, & a tout autre de bon iugement. Auſſi voit on l'ancienne fortereſſe encor és murs de la ville, qui eſt eſleuee en terraſſe, ayant vne grande largeur, & eſgallant en hauteur les murailles de la ville. Or que Neuers ſoit le *Nouiodunum* de Ceſar, nous le monſtre Aymon moyne ſur le commencement de ſon hiſtoire, diſant ainſi au denombrement des villes Celtiques, *Niuedunus, quam quidem Niuernis eſſe putant* : & ie vous ay dit cy deſſus que le mot *Dunum* ſignifie autant en langage ancien des Gauloys, que fortereſſe, ou montaigne, & ainſi peut il eſtre que le mot a eſté compoſé de l'aſſiete de la ville qui eſt ſur vn coſtau, & de la riuiere de Nyeure, qui paſſe aupres, & la fortereſſe delaquelle ville eſt poſee ſur l'embouchure que fait ce petit fleuue dedans le Loire. En la meſme ville eſt le Chaſteau de la ſeigneurie, & Palais des Ducs modernes, & Comtes anciens de Niuernoys, aſſis pres de la grãde Egliſe, ainſi que le pouuez conſiderer par le plant que vous auons icy deſſeigné, & lequel nous ont communiqué auec quelques memoires Meſſieurs les Eſcheuins de la dicte ville M. Gilibert de Cuzy, Claude Cotignõ, Victor Cartier, & Iean Brung, auſquels vous en deuez rendre graces. Et leſquels l'ont recueilly des memoires de feu Maiſtre Guy Coquille, ſeigneur de Romenay Procureur general de Niuernoys, homme ſçauãt, & curieux recercheur des choſes plus remarquables de l'antiquité. Or eſt la ville ceinte, & enuironnee de touts coſtez de bonne, & forte muraille, remparee de pluſieurs groſſes tours, & foſſoyee profondement de toutes parts, au midy de laquelle le Loyre laue le pied des murailles, ſur lequel fleuue, on voit vn pont tout baſty de belle pierre de taille, ayant vingt arcs, & voultes de fort belle, & ſuperbe ſtructure : le Nyeure la ceint du coſté d'Orient, & par les autres endroits elle eſt arrouſee d'vne infinité de fontaines, par le moyen deſquelles on peut emplir les foſſez, & pour rendre la ville plus forte, & moins aiſee a eſtre ſurpriſe, on n'y voit fauxbourg quelconque, ains ſont touts les baſtimẽs compris en l'enclos de la ville. A demye lieüe au deſſous de laquelle le fleuue Auuergnois nommé Allier (en Latin *Elauer*) ſ'embouche dedans le Loyre en vn lieu appellé Conflans, à cauſe de ceſte confluence, & aſſemblee de riuieres, ainſi que pres de Paris le village de Confoulãt, eſt ainſi dict pource que non guere loing de là ſe fait la cõionctiõ des grandes riuieres de Marne, & de Seine. Ainſi le pays de Niuernoys eſt riche de trois fleuues nauigables, & cogneuz par les hiſtoriẽs, Loire, Allier, & Yonne, & d'autres qui ne ſont point nauigables telle que eſt le Nyeure, recommandee pour les belles praeries que elle arrouſe, & nourrit, & pour les moulins, & forges a fer qui y tournent ſans ceſſe : y eſt auſſi Lixétee, Lauboys, Arõ, Alene, Acolin, Beſbre, Arrou, & Quieure. Ie ne ſçay ſi ie dois aiouſter foy a ceux qui dient que ceux que Ceſar appelle *Ambiarres,* ſoyent les Niuernois, pour ce qu'ils ſont mis entre les Celtes, & nommez amys des Heduens, tels que les Niuernois de *Nouiodunum*, ſont auſſi conſiderez. Et cecy pourroit eſtre receu, ſi Beuray eſt celle grande, & forte cité des Heduens dicte *Bibracte*, de laquelle Ceſar fait ſi grand compte, veu que le mõt de Beuray eſt au pays, & iuriſdiction des Niuernois : ſur quoy ie me raporte au iugement des hommes plus ſçauans, & mieux verſez ſur les recerches de l'antiquité. Le plat pais eſtant fourny de boys, & paſturages eſt cauſe que le peuple ne ſe ſoucie, que de la nourriture du beſtail, & par conſequent qu'il eſt pauure, & viuant aſſes miſerablement, pour n'auoir ſoing du labourage, ny du vignoble ſi ce n'eſt en quelques endroits entre Neuers, & la Charité, & en quelques autres Chaſtellenies. Au reſte ce pays abonde en mines, comme d'argent pres ſaint Leonard, qui ores ne ſont plus frequentees, mais celles de fer y ſont miſes en œuure, à cauſe que le boys y eſt a cõmandement, & qu'on ſe ſert du charbõ de pierre, qu'on trouue pres de Deſize : puis la pierre a baſtir la plus belle de France, eſt priſe à deux lieües de Neuers, & portee à Orleans, Bloys, Amboyſe, & autres lieux, les baſtiments deſquels ſont faits d'icelle, à cauſe que cõmodemẽt on les peut tranſporter par le Loire. Le pays, & duché de Niuernoys eſt ſi petit, qu'il cõprẽd en ſoy onze villes cloſes, deſquelles Neuers eſt la capitale, puis Deſize, laquelle eſt poſee en vne iſle dedans la riuiere de Loire, Clamecy, Donzy, Molins Angilberts, Corbigny, les ſaint Leonard, ſaint Saulge, Luizy, Premery, & autres : & quant

Romains chaſſez de Neuers.

Aymon li. 1. chap. 5.

Deſcriptiõ de Neuers.

Neuers ſans nul fauxbourg

Riuieres du pays de Niuernois

Ceſar li. 1. de la guer. Gallique. Marliã eſt de ceſt aduis.

Pays de Niuernois riche en beſtail.

Mines d'argent & de fer en Niuernois

Onze villes au pays de Niuernois.

Le vray Portraict de

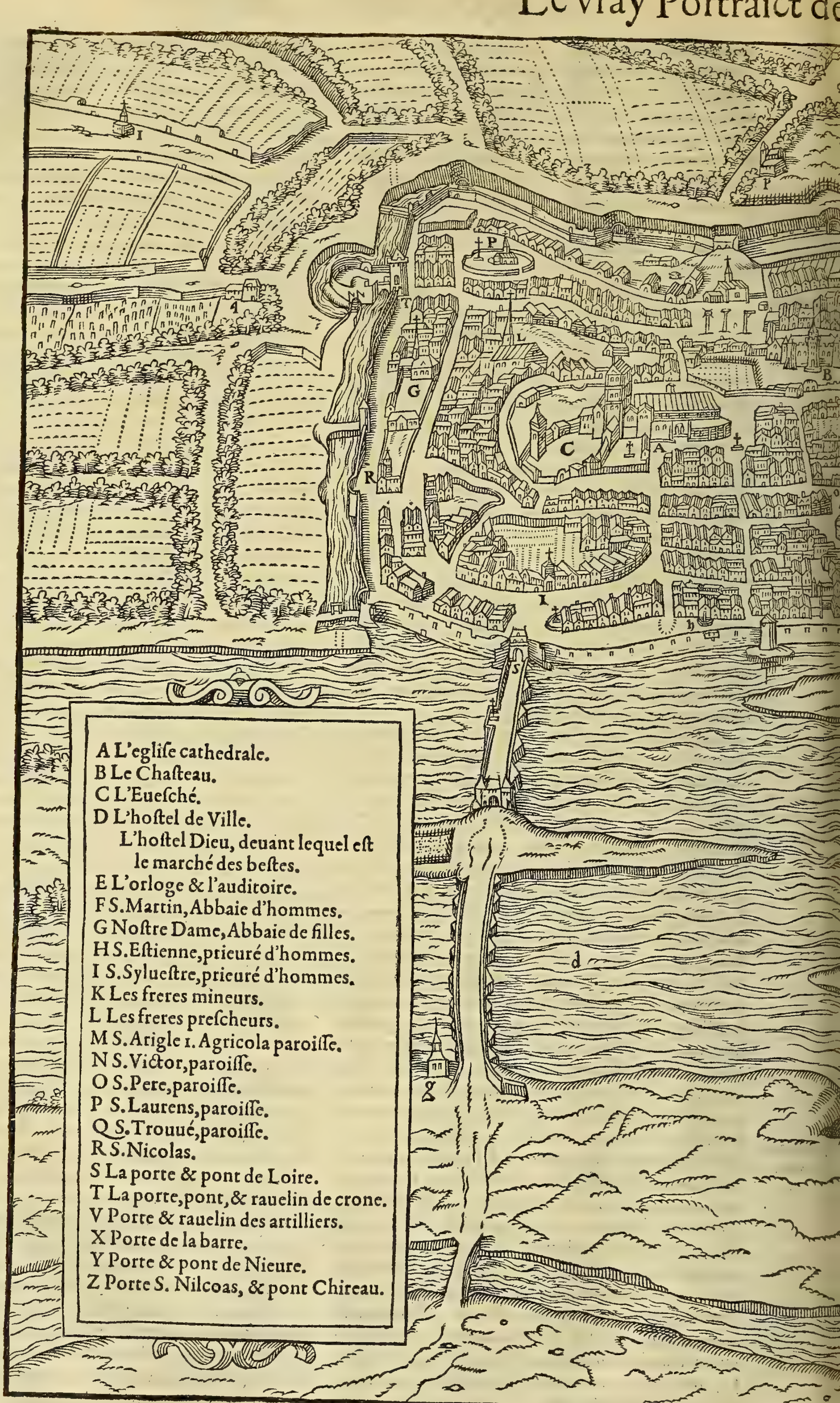

A L'egliſe cathedrale.
B Le Chaſteau.
C L'Eueſché.
D L'hoſtel de Ville.
L'hoſtel Dieu, deuant lequel eſt le marché des beſtes.
E L'orloge & l'auditoire.
F S.Martin, Abbaie d'hommes.
G Noſtre Dame, Abbaie de filles.
H S.Eſtienne, prieuré d'hommes.
I S.Sylueſtre, prieuré d'hommes.
K Les freres mineurs.
L Les freres preſcheurs.
M S.Arigle 1. Agricola paroiſſe.
N S.Victor, paroiſſe.
O S.Pere, paroiſſe.
P S.Laurens, paroiſſe.
Q S.Troué, paroiſſe.
R S.Nicolas.
S La porte & pont de Loire.
T La porte, pont, & rauelin de crone.
V Porte & rauelin des artilliers.
X Porte de la barre.
Y Porte & pont de Nieure.
Z Porte S. Nilcoas, & pont Chireau.

Chaſteau de Neuers.

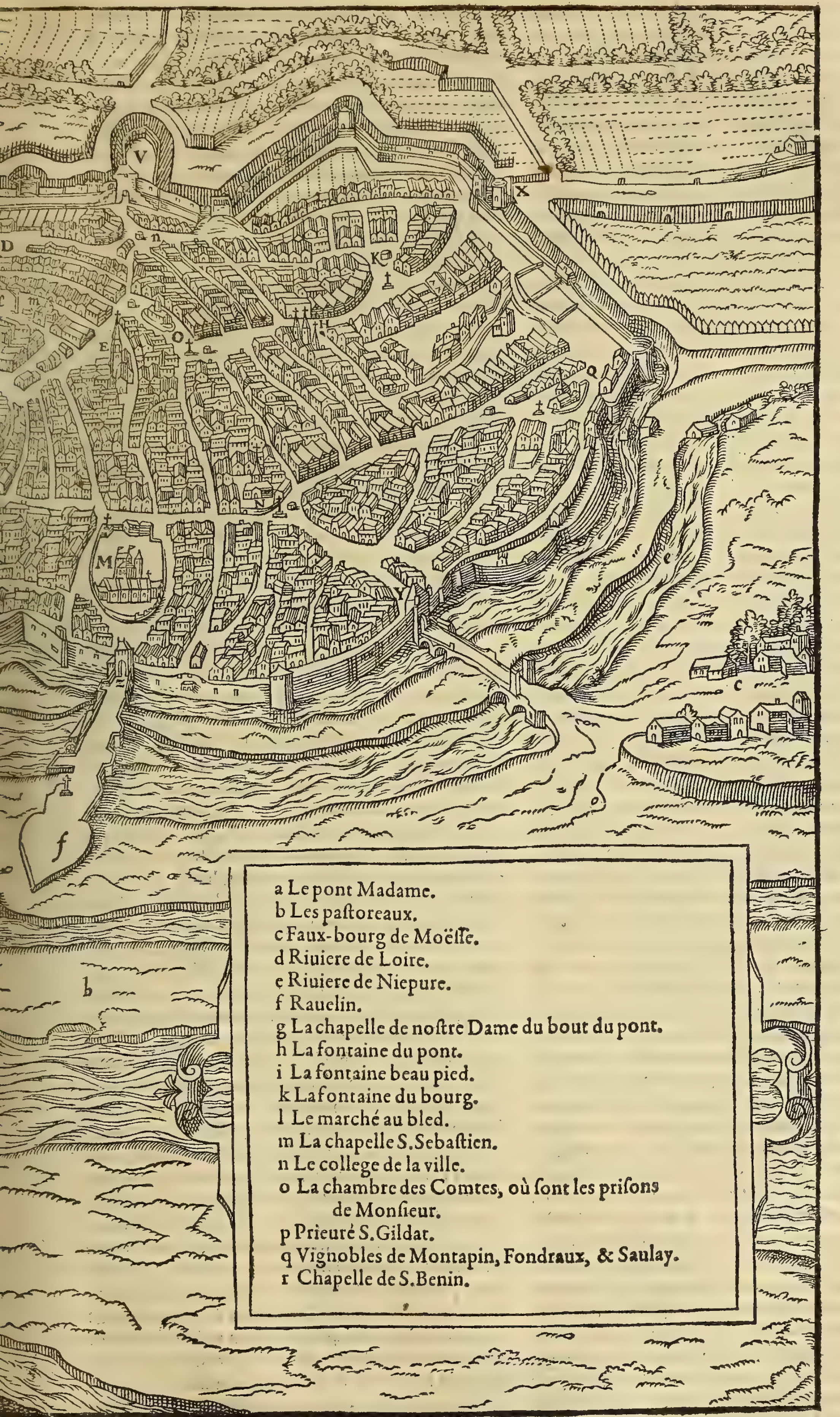

a Le pont Madame.
b Les paſtoreaux.
c Faux-bourg de Moëſſe.
d Riuiere de Loire.
e Riuiere de Niepure.
f Rauelin.
g La chapelle de noſtre Dame du bout du pont.
h La fontaine du pont.
i La fontaine beau pied.
k La fontaine du bourg.
l Le marché au bled.
m La chapelle S. Sebaſtien.
n Le college de la ville.
o La chambre des Comtes, où ſont les priſons
de Monſieur.
p Prieuré S. Gildat.
q Vignobles de Montapin, Fondraux, & Saulay.
r Chapelle de S. Benin.

Bailliage de S. Pierre le Monſtier.

Charité priſe par les Huguenots.

Aymon li 5.ch.46.

à S. Pierre le Monſtier bien qu'il ſoit des enclaues & cõtribution de Niuernois, ſi eſt-ce que pour certaine exemption elle a eſté eſtablie en Bailliage, auquel reſpondent la ville dudit S. Pierre, Douziois, Xaincoings, Cuſſet, & le Bourg S. Eſtienne de Neuers: mais le reſte reſpond a Neuers, & Preuoſté d'icelle, comme la Charité ville aſſiſe ſur le Loire, & qui de noſtre temps a ſeruy de ſpelonque aux Caluiniſtes, ſ'eſtans ſaiſis de cette place, pour auoir le paſſage du Loire a leur commandement: y ſont auſſi pluſieurs autres places telles que Chaſtel Chinõ, l'Ornie, & Coſne, partie appartenans au roy, & partie eſtans de la ſuiection du Duc de Neuers: S. Pierre le Monſtier eſt aſſis ſur l'Allier auoiſinãt le Bourbonnois, & Coſne qui regarde la Soloigne: & voila quant a la deſcription particuliere du pays de Niuernois, maintenãt voyons l'eſtat de la Seigneurie, & chefs d'icelle. Lyſant les anciẽs liures vous trouuez ce païs auoir eſté erigé en Comté, & gouuernement comme les autres, & que les Comtes ſ'en ſont faits hereditaires: & qu'il ſoit ainſi, oyez cõme parle l'hiſtoire d'Aymon.

Anno (dit-il) 1001. *obijt Henricus dux Burgundiæ ſine filijs, rebellauerũntque Burgundiones contra regem Robertum, nolentes eum recipere: Ingreſſus itaque Landricus Comes Niuernis Antiſsiodorum tenuit ciuitatem.*

Landry 1. Comte de Neuers.

Aymon li.5.ch.53.

Vous oyez que apres la mort de Henry fils de Hue Capet en l'an mille vn, les Bourguignons ſe reuolterent ne voulans que Robert leur commandaſt, & que le Comte de Neuers Landry ſe ſaiſit d'Auxerre pretendant au Duché, comme deſcendu de l'ancienne ſouche des Roys Bourguignons: mais il fut chaſſé par le ſuſdit Roy de France. Le ſecond Comte de Neuers eſt dit auoir eſté Baudoujn le debonnaire Comte de Flandres, qui eſpouſa Aliſe fille du Roy Robert, laquelle eſtoit Comteſſe de Flãdres, pour auoir eſpouſé premierement Regnauld Comte de Neuers, mais cette hiſtoire eſt ſi confuſe, qu'on ne ſçauroit en tirer choſe qui nous peut dõner aſſeurance quelconque. Le troiſieſme Comte Niuernois ſe nomma Guillaume, lequel n'eſt point fils de ce Baudoujn ſuſdit, & parainſi faut dire qu'il fut iſſu de la droite ligne de laquelle eſtoyent, & Landry, & Regnault: cettuy ſe rendit Chartreux l'an mille cent quarante, ayant laiſſé deux enfans Guy, & Regnaud Comte de Tonnerre, Guy luy ſucceda, & touts les deux freres ſe croiſerent auec le Roy Loys le ieune, & paſſerent en la terre ſainte: or ce Comte Guillaume auoit querelle auec vn certain Seigneur de Giemac, ce que Aimon teſmoigne, diſant que ce Seigneur donna ſa fille en mariage a Eſtienne Comte de Sancerre, eſperant par le moien de cettuy d'eſtre deffendu de la force du Niuernois. Ce Guillaume fut fils de Guy, & quatrieſme Comte de Neuers, qui eſpouſa Eleonor fille du Comte de Vermandois, laquelle depuis fut eſpouſe du Cõte de Bologne. Cettuy ne laiſſant qu'vne fille, deceda l'an mille cent ſeptante vn, & ſon heritiere fut mariee a Odon ou Eude d'Iſſoudun, ainſi que dit Paradin en ſes alliances: mais i'ay veu vn autre regiſtre qui ne me ſemble point ſi certain, qui dit que Guillaume mourut ſans hoirs, & que ce fut de Guy que ſortit cette fille Comteſſe nommee Agnez, laquelle on dit auoir eſté donnee en mariage, non au Seigneur d'Iſſouldun, ains a Pierre de France Comte d'Auxerre, & depuis Empereur de Conſtantinople. Mais en cet endroit il eſt aiſé de deffendre la cauſe de Paradin, entant que la fille peut bien eſpouſer en premieres nopces le ſuſdit Eude d'Iſſoudun, lequel mourut ſans hoirs l'an mille cens ſeptãte ſix. Et elle eſtant encor ieune, fut remariee a Pierre de Cortenay que Paradin appelle Pierre de Flandres fils de Thierry d'Elſace, auquel i'accorde plus volontiers, à cauſe que cette Agnez eſtoit morte, lors que Pierre de Courtenay fut Comte d'Auxerre, duquel n'eſt pas dit qu'il eſpouſaſt la Comteſſe de Neuers, ains ſimplement la fille du Seigneur de Courtenay. De ce mariage ſortit vne fille nommee Mahaut ou Mathilde, laquelle fut donnee pour eſpouſe a Hué frere de Regnaut de Mõmirail, lequel fut occis lors que l'Empereur Baudoujn de Flãdres fut perdu deuãt Andrenopoli. Et d'autant que Hermen ou Henry eſt nommé Comte de Neuers apres le ſusnommé Hué, il eſt a preſuppoſer qu'il eſpouſa la veufue Mahaut ou Mathilde, de laquelle il eut vne fille nommee Mathilde ſecõde. Ce Comte feit le voiage de la terre ſainte auec le Roy ſaint Loys, mais pour ſ'y eſtre mal porté, & auoir cõmis quelque laſcheté auant que les Chreſtiens prinſſent la cité de Damiete, il fut banny de leur armee, & en ſ'en retournãt il fut empoiſonné, & giſt en l'abbaie de Pontigny: il eſtoit Seigneur de Donzy, & par ce moien cette Seigneurie fut vnie au Comté de Niuernois. De ce Comte, & de Mahaut, ſortit vne fille portant le nom de ſa mere, laquelle faut que ait eſté mariee trois fois, veu qu'on trouue de ſon temps que Guy Comte de ſaint Paul l'eſpouſa, qui mourut ſans hoirs: & qu'à cettuy ſucceda Arnoul, qui feit le voiage de la terre ſainte y eſtant Roy Iean de Brienne, mais il n'y a hoir nommé de ce Comte, quoy qu'on vueille dire qu'Eude de Bourgoigne eſpouſa l'heritiere de cet Arnoul, mais ie penſe que ce fut la veufue. Quoy qu'il en ſoit Odon ou Eudes de Bourgoigne eſpouſa cette Mahaut, & furent Comte, & Comteſſe de Neuers, d'Auxerre, & de Tonnerre, ſortans d'eux trois filles, quoy que Paradin n'en nomme qu'vne, mais il le fait pour ce que cette cy fut heritiere du Comté de Niuernois, laquelle fut nommee Yoland, les autres deux Alix, & Marguerite: Alix fut mariee a Iean de Chaalon, & eut le Comté d'Auxerre pour ſon partage, & d'eux deſcẽdit Iean de Chaalon qui rendit le Cõté d'Auxerre au Roy Charles cinquieſme: & la troiſieſme Marguerite fut Comteſſe de Tonnerre, & eſpouſa Pierre de Chalon, duquel ſont iſſus les Princes d'Aurange. Et quant a l'aiſnee Yoland, elle eſpouſa Iean Triſtan de Frãce fils du Roy ſaint Loys, lequel mourut ſans hoirs au ſiege de Thunes en Barbarie l'an mille deux cens ſeptante. Et pource elle ſe remaria a Robert de Bethune, qui depuis fut Comte de Flandres: cette Dame eut trois enfans, à ſçauoir Loys, Robert, & Henry, & mourant elle fut enterree au conuent des Cordeliers de Neuers deuãt le grand autel, ainſi qu'on peut en voir le tombeau haut eſleué. Robert taſcha de faire Comte de Neuers ſon fils puiſné Robert, mais l'aiſné Loys ſ'y oppoſa, & ainſi il fut Comte, & de Flandres, & de Neuers, & eſpouſa Ieanne Comteſſe de Rethel, & ainſi fut le Rethelois vny aux Seigneuries des Princes de Niuernois. De Loys ſortit Loys ſecond de Flandres

& de Neuers, & vne fille mariee a Iean Comte de Monfort fils puiſnay du Duc de Bretaigne. Loys eſpouſa Marguerite de France fille de Philippe le long, Comteſſe d'Artoys, & de Bourgoigne de par ſa mere: & d'eux ſortit Loys troiſieſme Comte de Flandres, Neuers, Rhetel, & Bourgoigne, lequel eſpouſa Marguerite heritiere de Brabant. De ce mariage iſſit Marguerite de Flandres heritiere vniuerſelle de tout leur domaine, laquelle en premieres nopces eut pour mary Philippes Duc de Bourgoigne, le dernier de la race des Capets: & en ſecondes elle eut pour eſpoux Philippe de France fils du roy Iean, Duc de Touraine, qui fut depuis appellé le hardy. De ces deux ſortirent Iean Comte de Neuers: puis Duc de Bourgoigne: Anthoine Duc de Brabant, Philippe Comte de Neuers, & autres que ie laiſſe pour ne faire a mon propos. Ce Philippe eſpouſa la fille du ſire de Coucy, qui mourut ſans enfans, mais en ſecondes nopçes il eut Bonne, fille du Comte d'Artois, & d'Eu Conneſtable de France: & eurent deux fils, Charles Comte de Neuers, qui deceda ſans hoirs, & Iean Comte d'Eſtampes, & apres de Neuers: lequel ſucceda a ſon frere Charles, & fut mal voulu de ſon Couſin Charles dit de Charolois Duc de Bourgoigne, & pour ce ſe retira vers le roy Loys onzieſme: il eſpouſa Paule fille du Comte de Ponthieure, de laquelle il eut vne fille nommee Elyſabeth de Bourgoigne, & le pere mourut en priſon du Duc Bourguignon l'an 1484. Cette fille fut mariee au puiſnay de la maiſon de Cleues appellé Adolphe, lequel porta le titre de Comte de Neuers & de ce mariage ſortit Engilbert leur heritier, lequel feit le voiage de Naples auec le Roy Charles huitieſme, & conduiſoit les Suiſſes a la iournee de Fernoüe. Cettuy eſpouſa Charlotte de Bourbon fille du Comte de Vendoſme, & d'eux ſortit Charles, & Loys, ce Loys portoit le titre de Cõte d'Auxerre, qui eſpouſa Catherine d'Amboiſe Dame de Linieres, mais il mourut ſans hoirs: là où Charles eſpouſa Marie d'Albret ſœur du ſire d'Albret, & tante du Roy Iean de Nauarre: & de ce mariage ſortit François premier Duc de Niuernois, lequel eſpouſa Marguerite de Bourbon fille de Charles premier Duc de Vendoſmois. Ce duc François premier a eſté vn bon, ſage, & vaillant Prince, qui eſt mort du temps des premiers troubles de France, Dieu luy faiſant cette faueur de l'oſter de ce monde pour ne voir les miſeres qui nous ont affligez depuis ſon treſpas: Il a eu deux maſles qui ont eſté Ducs de Neuers, l'vn apres l'autre, à ſçauoir Françoys ſecond, qui fut occis a la iournee de Dreux l'an mille cinq cens ſoixante trois, & Iacques Marquis d'Iſle qui ne luy a guere ſurueſcu, ne laiſſans aucun hoir, ny l'vn, ny l'autre: François premier laiſſa encor trois filles, l'aiſnee deſquelles Madame Henriette de Cleues a porté le principal titre de Ducheſſe, ayant pour mary le treſilluſtre Prince Monſeigneur Lodouic Gonzague Prince de Mantoüe, & fils de Federic Duc de Mantoüe, & de Marguerite Paleologue Marquiſe de Monferrat: Combien ce Prince eſt vaillant le teſmoignent les voiages, & entrepriſes glorieuſes par luy faites au ſeruice des Roys, & couronne de France: quant a ſa ſageſſe, courtoiſie, bon conſeil, & honeſte grauité, ie m'en rapporte aux ames genereuſes, & ſans tranſport qui ont negotié en court, & gouſté combien le Duc de Neuers eſt prompt aux affaires, meur en iugement, & en ſes reſolutions rõd, & equitable. La ſeconde fille eſt Madame Catherine qui fut en premieres nopçes eſpouſe d'Antoine de Croux Prince de Porcien, & Comte de Senigan, mais luy mort, elle a eſté ioincte en mariage a ce vaillant, beau, ſage, & genereux Prince Henry de Lorraine Duc de Guiſe, & a eu pour ſon partage le Comté d'Eu, & autres terres. La troiſiéme eſt Madame Marie de Cleues Marquiſe d'Iſle, & Comteſſe de Beaufort mariee a illuſtre Prince Henry de Bourbon, Prince de Condé, touts eſtans a preſent a vie. Au reſte le Duché de Niuernois a eſté augmenté a preſent par vnion du pays de Dunziois, qui eſtoit de l'ancien domaine, & contribution d'iceluy, tellement que Niuernois contient a cette heure en ſa iuriſdiction trente Chaſtellenies. Quant a l'eſtat ſpirituel de Neuers, la ville eſt ores cité, erigee en Eueſché ſoubs le Metropolitain de Sens: & bien qu'on ne compte ce ſiege parmy les citez anciennes qui ſont au Catalogue des Eueſchez, ſi eſt-ce qu'elle fut eſtablie en telle dignité enuiron l'an de noſtre Seigneur ſix cens, ſeant a Rome ſainct Gregoire ſurnommé le grand, & le premier Eueſque fut ſainct Are, qui en Latin eſt appellé *Aregius*: & fut le Dioceſe tiré partie de celuy d'Auſtun, & partie de l'Archeueſché de Bourges. L'Egliſe Cathedrale fut premierement dediee a ſainct Geruais (ainſi qu'eſt celle de Lectoure en Gaſcoigne) mais le Roy Charles le Chauue, ayant deuotion a ſainct Cyre le Martyr, voulut (en donnant des reliques de ce ſainct) que l'Egliſe portaſt le nom d'iceluy, comme elle fait a preſent. Ie n'ay veu que quatre ou cinq Eueſques de ce ſiege, tels que ſont Taurician, Eulalie, qui eſtoit du temps de Clouis ſecond, Ruſticque, Guillaume, Clement, Agricole, Ranrac, & Notrand: & de noſtre temps Reuerend pere Monſieur Gilles Spifame homme digne de telle charge, & lequel ſert d'exemple aux autres, en ſe tenant comme vray paſteur pour ſurueiller ſur ſa bergerie. A Neuers y a vne Abbaye de moynes de ſainct Auguſtin dediee a ſainct Martin, & vne de filles ſacree a la vierge Marie: deux Prieurez conuentuels, dediez a ſainct Eſtienne, & ſainct Sauueur, les conuents de ſainct Françoys, & ſainct Dominique, & outre ce encor on y voit onze parroiſſes, a fin qu'on cognoiſſe que Neuers eſt vne belle ville, & les Seigneurs d'icelle treſdeuotieux, eu eſgard aux belles fondations qu'ils ont fait en icelle.

En quel temps Neuers erigé en Eueſché

Eueſques de Neuers.

Egliſes qui ſont a Neuers.

DV PAYS DE BERRY, ANTIQVITE D'ICELVY, DE LA CITE de Bourges, & autres villes compriſes ſous icelle qui ſont de la Prouince ditte la premiere Aquitanique.

EN noſtre hiſtoire vniuerſelle traitans du païs d'Aquitaine, nous auons mõſtré comme elle a eſté iadis partie en deux, à ſçauoir premiere, & ſeconde Aquitanique, chacune ayant vne

Hiſt. vniuerſ. li 3. c. 42.

Ptolom. l. 2. c. 7. tab. 3. d'Europ. Strabon. l. 4.

Metropolitaine, & chef de toutes les autres villes, à ſçauoir Bourges, & Bourdeaux: l'vn, & l'autre peuple deſquelles ſe nomment Bituriges: mais auec telle difference, que les Berruyers ſont dits Bituriges, Cubes, & les Bourdeloys Vbiſques par Ptolomee, ce qui encor eſt obſerué par Strabon en ſa Geographie: & d'autant que nous auons a parler à preſent des premiers Bituriges, qui ſont ceux que les modernes nomment Berruyers, il faut auſſi diſcourir & ſur le nom, & ſur l'origine de la nation, & la fondation de la cité, qui en eſt la Metropolitaine. Or quant a l'origine, c'eſt ſans doubte que les Berruyers ſont Celtes naturels, & du denombrement de la Celtique, quoy que depuis ils ayent eſté mis parmy les Aquitaniques, & comme les premiers de ceux qui ſont de cette Prouince, laquelle a eſté limitee, & reſtrainte par Ceſar, comme auſſi il eſt vraiſemblable que le mot d'Aquitaine eſt Romain, veu que les Gaulois n'auoyent point les vocables qui Latiniſaſſent. C'eſt pourquoy ie ne puis receuoir comme ancien, ou de premiere impoſition ces noms qu'on veut aſſeurer comme anciens, & leſquels toutesfois ſont puiſez ou du Grec ou du Latin, leſquelles langues nous ſçauons n'auoir eſté de ſi longue antiquité que la Gauloiſe.

Groſſieres cauſes du nom Biturix.

Car qui ſera l'homme ayant tant ſoit peu de iugemẽt qui oſe aſſeurer que Bourges ſoit ditte *Biturix a Binis Turribus*, pour y auoir eu deux Tours, puis qu'il appert que long temps auant que on eût oncques ouy parler Latin en Gaule, la ville de Bourges, & pays a icelle contribuable portoit le nom de *Bituriges*, moins accorderons nous que *Biturix* ſoit nom Grec, & impoſé ou au pays, ou aux habitans, à cauſe de leur force naturelle, ains que c'eſt vne premiere impoſition, ſur laquelle depuis les modernes ne ſçachans où prendre l'origine, l'ont imaginee ſur des mots Grecs, ou Latins, ſans aduiſer en quelles abſurditez eſt ce qu'ils pouuoyent tomber.

Hiſt. de Berry, li. 1. ch. 2.

Or ſ'il faut aiouſter foy a ce que racompte le Seigneur de Laſſay Berruyer, lequel a doctement eſcrit l'hiſtoire de Berry, on verra que les Berruyers ſont d'origine Grecque, ou aumoins que leur cité principale a eſté baſtie par les Grecs, ce que ne veux dire comme le propoſant pour choſe aſſeuree, veu qu'il n'y a texte d'auteur ancien qui le nous donne, & certifie: or voicy comme ce ſieur de Laſſay baſtit ſon hiſtoire. Il dit qu'vn certain Iolce fils d'Amyc Theſſalien, apres la deffaite de ſon pere par les Argonautes quitta ſon pays, & paſſant en Gaule, ſ'en vint au lieu où à preſent eſt ſituee la cité de Bourges, où il ſ'adonna a la nourriture du beſtail, & y inſtruiſit le peuple y habitant, & leur apprit l'Idololatrie Gregeoiſe, dreſſant vn mouton pour leur Dieu, ou pluſtoſt repreſentation des folies de Iupiter, ſelon que portoyent leurs fables.

Strabon, l. 4.

De ce Iolce dit il que les Berruyers furent apellez Iolſces, mais par quel auteur ie ne ſçay, car Strabon parlant des Ioſces ou Loſces, les met aupres de la Garonne, ſi bien que ces Biturigeois Ioſces ſont pluſtoſt ceux de Bourdeaux, que non pas les habitans de Bourges, comme ainſi ſoit que nous auons dit (ſuyuans les bons auteurs) que les vns, & les autres portent le nom de Biturigeois. Mais paſſons outre ſur ſon hiſtoire: ceſt Iolce (dit-il) engendra Hermain homme puiſſant en guerre, & ſage en conſeil, lequel feit baſtir troys fortereſſes où à preſent eſt la cité de Bourges, deſquelles l'ancien chaſteau eſt l'vne, l'autre fut en celle ouuerture, où eſt la foſſe des Arenes, mais l'vne, & l'autre de celles cy eſt par terre, la derniere fut au mont Hermain, laquelle fut miſe a bas par Ceſar, & a depuis eſté rebaſtie, & depuis auec tout ce cartier de ville elle porte le nom de Hermain.

To for Bo par de

Quant a moy ie ne peux receuoir ces diſcours, entant que le nom Hermain ne conuient guere au Greciſme, ioint qu'à parler vraiement cette hiſtoire eſt ſuſpecte, n'ayant auteur qui la deffende, ny autoriſe, que le moderne qui en eſt l'inuenteur.

D'c Ber dits

De ce Hermain dit-il que ſortit vn fils appellé Cube, & que de luy les Berruyers furent appellez Cubes, dequoy ie m'en raporte aux hommes de bon iugement, qui verront quelle raiſon il y a que vn mot commun ſoit renommé d'vn propre. De ce Cube (pourſuit-il) vint *Biturix* Prince fort eſtimé en Gaule, & auquel chacun couroit au conſeil, comme a vn oracle, duquel le pays, & la ville prindrent le nom de Bituriges. Mais ce bon homme Annaliſte, ne voyant aſſes ſolide ſon fondement poſé ſur ces Grecs fuitifs, pour n'eſtre que vn pauure Theſſalien ſans force, & non tel que les Phoceens qui depuis fonderent Marſeille, il ſ'arme d'vne plus grande antiquité, diſant qu'ez chartes, & vieux documens de leur ville, il ſe treuue que iadis ils ſe nommoyent Bitogites, comme qui diroyt enfans d'Ogigé, lequel ſelon Methaſtené, eſt celuy Noé, qui gouuernoit le monde apres le deluge. Ainſi vous ne ſçauez où aſſeoir la fondation de Bourges, ny donner la cauſe aſſeuree de ſon nom, n'ayans les hiſtoires du paſſé, & moins eſtans inſtruits au langage que parloyent les Gauloys anciens: leſquels ie croy eſtre pluſtoſt les fondateurs de Bourges que ny ce Grec, ou Theſſalien ſans force, ny autre eſtranger, comme ainſi ſoit que les Gauloys ont eu pluſtoſt, & forces, & lettres, que ny les Grecs, ny les Romains, & qu'il ne ſe lyt rien de ces migrations Grecques, ſi auant en la Gaule.

Lim pay Ber

Et pource laiſſans touts diſcours ſuperflus a ceux qui n'ont autre cas affaire, nous vous limiterons le pays Berruyer, comme a preſent il ſe comporte, chef de la premiere Aquitanique, & compris en la Celtique, les fins & limites duquel ſont en cette maniere. La riuiere de Loire eſtant celle qui ſepare les Celtes d'auec l'Aquitaine (ſuyuant le departement fait par les Romains, entant qu'auparauant la Gaule en general n'eſtoit recogneuë que du nom de Celtes ou de Belges) giſt a l'Orient du pays Berruyer, comme auſſi fait le pays de Niuernoys cy deſſus deſcrit, auec vne partie du Bourbonnois, ces pays eſtans enclauez les vns és autres:

Deu ues ry d Soul

Au Septentrion luy eſt la Soloigne, de laquelle les Berruyers ſont ſeparez par le fleuue de Souldre la grande: il eſt vray qu'il y a vne Soloigne, ditte la petite, laquelle giſt entre le Cher fleuue, & la petite Souldre: au Ponent le Berry eſt voiſin de Touraine, & d'icelle ſeparé par la riuiere d'Indre, & au Midy elle a ſon limite auec la marche Limoſine, y ſeruant de borne le fleuue de la Creuſe. Et en toutes ces conſiderations il y a vne infinité de villes, & villages, gros bourgs, & hameaux, foreſts, montaignes, ruiſſeaux, fontaines, vignobles, champs labourables, & paſturages, pour eſtre ce pays renommé entre autres pour l'abondance du beſtail qui y eſt nourry, & duquel il ſe fait trafic par toute la France.

Sancerre ville, & ſon aſſiete.

Les places & villes principales de ce beau pays, outre la capitale ſont, du coſté d'Orient Sancerre honoré de long temps du titre de Comté, & nommee en Latin *Sacrum Cæſaris*, comme ſi ce fut quelque temple de Ceſar, ville aſſiſe ſur vn mont, & ayant au bas la riuiere du Loyre: laquelle ie ne peux vous recommander de choſe notable, ſinon que ces annees elle a eſté deſmantelee pour les reuoltes d'aucuns Huguenots ſ'eſtans ſaiſis d'icelle contre la volonté du Comte, & Seigneur d'icelle, les habitans eſtans de long temps infectez d'hereſie, & pour le fait de leur rebelliō par deux fois aſſiegez du camp Royal, & a la fin contraints de ſe rendre, la ville eſtant remiſe en la main des Comtes, l'origine deſquels eſt venue de la maiſon de Bloys, & de Champaigne, & en fin en celle de Bourgoigne, & de Neuers, & par mariage en celle de Bueil: les Comtes de Sancerre, ayans eſté touſiours renommez en armes, & grande ſageſſe, & appellez aux grãdes charges en ce Royaume.

Comtes de Sancerre d'ou deſcēdus.

Sur Loire, & en Berry eſt auſſi Coſne ville royale, laquelle eſt poſee au Niuernois, ainſi que dit eſt, & toutesfois n'eſt de la Seigneurie du Duc commandant en Niuernois. Vers le Septētrion eſt Concreſſaut, & les Chaſtellenies dependantes de ſon ſiege, entre leſquelles eſt celle d'Aubigny ſur Nerre, de laquelle ſont Seigneurs les ſucceſſeurs de ce grand, & vaillant Seigneur Eſcoſſoys d'Aubigny, qui feit telle preuue de ſa vertu, & ſageſſe au voiage de Naples du temps de Charles huitieſme.

Aubigny ſur Nerre & Seig. d'icelle.

Vers la Beauce eſt la ville de Romorantin aſſiſe ſur Sauldre, laquelle eſt des dependances de Bloys, ainſi qu'auons dit en ſon lieu: puis Selles en Berry, Meneſto ſur le Cher, l'ancienne ville de Vierzon, que pluſieurs ont eſtimé que ce fut *l'Auaricum*, & cité capitale des Berruyers, dequoy cy apres nous vous ferons voir la verité.

Vierzon par aucūs eſtimé eſtre Auaricum.

Ie laiſſe vne infinité de chaſteaux que vous pourrez remarquer par la carte generale de Gaule, car ie n'ay point receu des inſtructions pour en diſcourir. Vers le Leuant, & ſur le fleuue dit Auron eſt la ville de Dun le Roy, qu'aucuns ont penſé eſtre le *Nouiodunum* de Ceſar, mais ie vous ay fait voir que c'eſt Neuers, a cauſe que cettuy eſt aſſes loing du Loire, & *Nouiodunum* eſtoit aupres, ainſi qu'eſt la cité chef des Niuernois.

Dun le Roy n'eſt point Nouiodunū.

Sur le Cher (fleuue venant du pays d'Auuergne) eſt la ville de Chaſteau-neuf: & tirant plus vers le Midy, vous voyez Bouſſac, Aigurande, Cluys maiſon treſancienne, & de laquelle ſont ſortis d'hommes treſexcellens au fait des armes: Argenton, le Blanc en Berry, qui fait la ſeparation du Limoſin, Poitou, & Berry par la riuiere de Creuſe.

Blanc en Berry ſepare le Limoſin, Poitou, & Berry.

Sur l'Indre ſont les places, & villes de la Chaſtre, les Seigneurs de laquelle ſe ſont faits cognoiſtre de tout temps pour tels, qu'auec le nom illuſtre ils peuuent eſtre nommez entre les plus hardis, & genereux de la Gaule: y ſont Chaſteaux Roux, & Deols, marche fort ancienne, & des places plus remarquees de Berry. De Chaſteau-roux eſt conſeigneur le vaillãt, & genereux Seigneur d'Aumont, les vertus duquel meriteroyent qu'vn excellent hiſtorien ſ'emploiaſt a le loüer ſelon ſon merite: ce que volontiers ie feroy ſi l'on m'auoit inſtruit de ſon antiquité, pour auec l'ordre de ſa genealogie reciter ſes faits, & en laiſſer la memoire a la poſterité, comme ailleur ie le pourray faire.

Seig. d'Aumont eſt Seig. de Chaſteau-roux.

Sur cette riuiere meſme on voit Burançois, Paluan, & Chaſtillon, & plus vers le Limoſin eſt Preully vn fort beau lieu, & plaiſant, qui auſſi ſepare le Limoſin du pays Berruyer: & reuenant vers le Midy du coſté de la Chaſtre eſt Chaſteau-Meillant, Linieres, & Charroix, puis la belle ville d'Iſſouldun vn des principaux ſieges dependãs de Bourges, de laquelle il eſt deſormais temps de parler, & en faire la deſcription particuliere, & puis apres ſ'il eſt beſoing, nous diſcurrons encor ſur les autres villes. Mais auant que paſſer plus outre, faut vuider ce paſſage ſi Bourges eſt point autre que l'ancienne *Auaricum* deſcrite par Ceſar, d'autant que pluſieurs de noſtre temps ont voulu dire que c'eſt Vierzon, & non pas Bourges, & ſe ſont armez, & de l'aſſiette, & des fleuues ceignans la ville, & du nom moderne, qui a quelque cas qui approche de l'ancien.

Auaricum ſi c'eſt Vierzon, ou Bourges.

Et de fait ils dient que qui conſiderera ces mots de Ceſar, qui introduit les Berruyers ſuplians le reſte des Gaulois de ne point ſouffrir que leur *Auaricum* fut bruſlé, & leſquels dient qu'ils ſe deffendront aſſez par, & auec l'aſſiette naturelle du lieu, lequel eſtoit ceint, & entouré des palus, & de la riuiere de touts coſtez, & que par vn ſeul lieu, on y auoit l'accez facile: qui conſiderera (dis-ie) ces mots, il dira auſſi que c'eſt auſſi toſt *Auaricum*, cōme Bourges.

Ceſar li. 7. de la guer. Galliq.

Mais ie veux leur repliquer là deſſus, que quand bien les marques ſuſdittes y ſeroyēt telles qu'ils dient (ce que ne ſont aucunement, n'y ayant ville en Berry enuironnee de Mareſts, & du fleuue que Bourges) ſi eſt-ce que les antiquitez ſeules de Bourges, & la marque de ſa grandeur, & le ſiege de Metropolitain ſont preuues aſſes ſuffiſantes pour monſtrer que Bourges eſt l'ancien *Auaricum*, ſ'il eſt ainſi *qu'Auaricum* fut la ville capitale des Biturigeois. Sur quoy ie m'arreſteroy plus longuement ſi le Seigneur de Laſſay n'y auoit fait plus que ſuffiſant deuoir, pour prouuer que ce que i'ay dit eſt plus que veritable, lequel vous pourrez cōſulter en l'hiſtoire qu'il a faite de ſon pays de Berry.

Hiſt. de Berry li. 2. ch. 6. & l. 6. ch. 3.

Auſſi luy-meſme parlant de l'aſſiette de cette cité, en parle en telle maniere: L'aſſiette de l'antique cité qui eſtoit appellee *Auaricum*, eſt vn peu pendante ſur le coſté qui regarde les marais, de laquelle on voit encores auiourdhuy les murs preſque tous entiers, qui ſont treſpuiſſans, faits, & conſtruits de ſi bonne matiere & forte compoſition, que ceux qui les ont voulus demolir pour y faire des cauereaux, n'en ont peu arracher qu'a grande peine.

Deſcriptiō de la cité de Bourges.

Et ſe comportent, & eſtendent leſdits murs depuis la groſſe Tour, paſſant au trauers l'Egliſe de ſainct Eſtienne, & le long de la grande rue de ſainct Iean des Champs, & porte Gordiane, iuſques a la porte qui iadis ſe renommoit de ſainct Andrieu: & dés la porte neuue le long des Arenes ou Amphitheatre, iuſques a la porte Turonnoiſe: puis aiouſte que la ville a eſté augmentee a diuerſes fois tant par Charles le grand, qui enclouit le fleuue Aurette dedãs la ville, que par vn Abbé de S. Ambroys, qui l'ont rēdue vne des plus grandes villes de la France, & telle, & ſi forte que preſque on la iuge imprenable,

Eſtendue de la ville anciēne de Bourges.

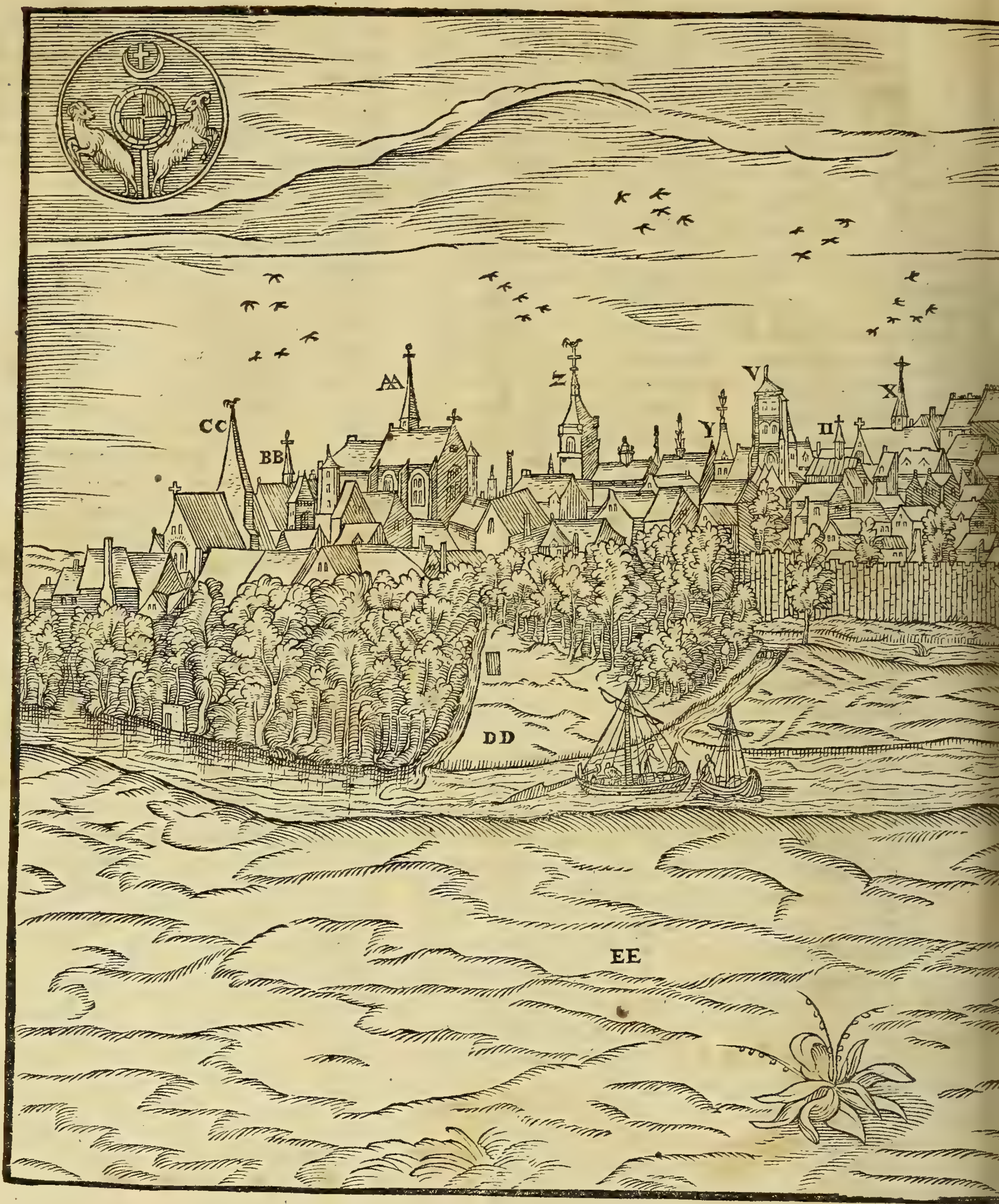

A S.Eſtienne.
B La ſaincte Chapelle, Chan.
C La groſſe tour.
D La Maiſon Iaques Cueur.
F La porte Daurron.
G Le Palais.
H Le conuent de ſaincte Marie.
I Sainct Fulgent, Par.
K La riuiere Daurron.
L Le Molin de la Chappe.
M La porte aux oyes.
N Mouſtier-moyen, Chap. & Par.
O Salles, Chap.
P Saincte Claire.
Q S.Pierre le Guillard, Paroi
R S. Pierre le Pueillier, Chap
& Paroiſſe.
S Les Iacobins.

d'eau viue a Bourges.

à cauſe des mareſts continuz qui la ceignent, & leſquels procedent des ſources viues, & telles, qu'il eſt impoſſible de les deſtourner, à cauſe des gouffres, & profonditez d'où viennēt leurs ſources, qui eſt cauſe pour quoy les mieux aduiſez iugent qu'autre que Bourges ne peut, & ne doit porter le tiltre *d'Auaricum*, ſi on ne pretend faire tort a la verité de l'hiſtoire. Entre les edifices ſuperbes de Bourges eſt la grāde Tour, laquelle eſt du coſté de Dun le Roy, entre l'Orient, & Midy, & eſt toute ronde de figure, & ſi haute qu'elle deſcouure, trois ou quattre lieües de pais autour de la ville, ayant ſes murs eſpais de trois toiſes, ou enuiron, & le dehors d'iceux faits a la ruſtique, ou pointe de diamāt, fortifiee d'autres tours, & murailles, & de foſſez treſprofonds, & faits a dos d'aſne, & fondez par le roy Philippes Auguſte, pour fortifier la dicte Tour, qui lors eſtoit ſans aucune deffence. La figure du plant de la ville (ſelon que la pouuez icy conſiderer) eſt preſque faite en ouale ſuyuant que les murs ſont deſſeignez, ayant enuiron

Groſſe Tour de Bourges.

quattre

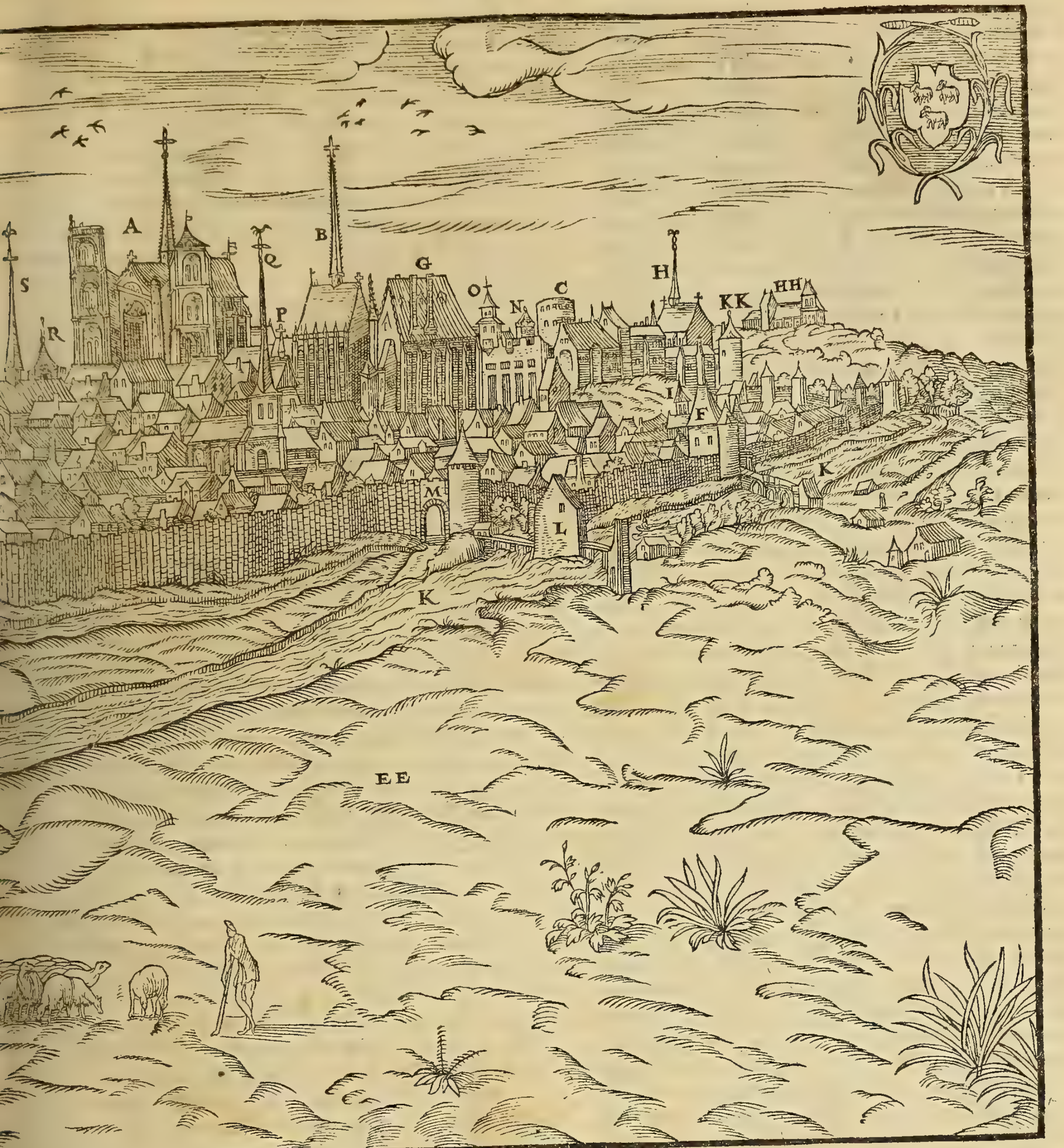

e du fourchaut, par.
ers.
.
ar.
arché,par.
ar.
A A l'Hoſtel Dieu.
B B La Chappelle S.Gregoire.
C C L'abbaye S.Sulpice.
D D Le lieu où abordent les bateaux.
E E Le grand pré de la chappe.
F F La chauſſee d'entre le fouſſé de la ville & la riuiere.
G G Les fouſſez de la ville.
H H l'Egliſe du Chaſteau, Chapelle & Paroiſſe.
I I Saincte Croix,par.
K K La tour du coing de la porte S. Paul.

quatre mille quatre toiſes, & fortifiee de octante Tours hautes, & les murs deſquelles ſont fort maſſifs, & eſpais, leſquels ſeruent de rempart a la courtine de la muraille principale. Il y a ſept portes, & autant de fauxbourgs, ſans y compter pluſieurs poternes, qui n'ouurent que pour vrgence d'affaires: voire & des ſept principales, n'y a le plus ſouuent, que les quatre qui ſoyent ouuertes, à ſçauoir celles de ſaint Suplice, d'Auron, ſaint Priué, & de Bourbõnoys. Il y a pluſieurs Egliſes, entre leſquelles ſont les ſept Canonicales, la premiere, chef, mere, & primatiale deſquelles eſt la Cathedrale, chef de la premiere Aquitanique, dediee a l'honneur du premier Martyr ſaint Eſtienne: la ſeconde eſt la saincte Chapelle fondee, & dotee par Iean Duc de Berry, & frere du Roy Charles cinquieſme, & eſt renommee de S. Sauueur, & baſtie a l'imitation, & ſur le modelle de la saincte Chappelle de Paris, où eſtoyent enterrez les Ducs de Berry, & Madame Ieãne de France eſpouſe de Loys douzieſme. Les autres Egliſes

Egliſes Canonicales & autres qui ſont a Bourges.

S. Chapelle a Bourges par qui fondee.

Collegiales ſont ſaint Vrſin, ſaint Auſtrille, S. Pierre le Pueillier, noſtre dame des Sales, & noſtre dame de Mouſtier-moyen. Il y a encor dix ſept paroiſſes, quatre Conuents, des quatre ordres des mendians, deux Abbayes, l'vne de ſaint Sulpice, iadis noſtre dame de la nef, & les religieux en ſont de l'ordre de ſaint Benoiſt, & aſſiſe aux fauxbourgs de Moncheury, & a preſent dicte de S. Sulpice à cauſe de celle Abbaye, laquelle eſt cloſe d'eau de toutes parts, enrichie de bon reuenu, & ayant tout l'aiſé, que on ſçauroit demander pour vne ſi ſainte ſolitude, l'autre Abbaye eſt de l'ordre de ſaint Auguſtin, & renommee de ſaint Ambrois, laquelle eſt en l'enclos de la ville, & en lieu fort plaiſant, & commode: comme encor il y a trois autres religions de filles, l'vne nommee l'Anonciade, fondee par Ieanne de France, Ducheſſe de Berry: l'autre eſt dicte de ſaint Laurent baſtie par le Roy Charles le grand: & la troiſieſme ſont les dames Cordelieres, de l'ordre de ſaincte Claire. Ie laiſſe pluſieurs prieurez tant dedans que dehors la ville, comme encor la particuliere deſcription de ce qui eſt de rare és Egliſes, tant de ſaint Eſtienne qu'autres, à cauſe que le ſeigneur de Laſſay n'oublie rien en ſon Berry, qui puiſſe ſeruir en ceſt affaire, ſoit pour l'eſgard des ſepulchres ſomptueux, colonnes, baſes, chapiteaux, cornices, Architraues, & autres conſiderations d'Architecture contemplees és ſuſdits edifices. Ceſte ville, outre la ruine ſoufferte ſous Iule Ceſar, fut batue par les VViſigots, mais depuis tellement ruinee par vn Didier Comte, ou gouuerneur de Bloys general de l'armee du Roy Chilperic, allant contre Gontran Roy d'Orleans, qu'il ne laiſſa Egliſe, maiſon, ny muraille qu'il ne mit par terre: ſi bien qu'il a fallu que ſes ſucceſſeurs Roys, & les ſeigneurs du pays, & bõs citoyens ayent remis Bourges en l'eſtat que vous la voyez a preſent, où eſt ceſt hoſpital beau, & ſomptueux baſty aux frais des citoyens pour la ſubuention, & nourriture des pauures, & malades ſans moyen qui ſont en la ville. A Bourges voit on entre autres logis magnifiques celuy de ce grand riche homme feu Iacques Cœur qui viuoit ſous le Roy Charles ſeptieſme: mais elle appartient ores aux ſeigneurs de l'Aubeſpine: y eſt la maiſon des Alemãts, leſquels ayans manié les deniers royaux auſſi bien que Iacques Cœur, ſ'enrichirent & dreſſerent ce ſuperbe baſtimẽt eſgallant les deſpences ſuperflues des Romains en leurs edifices: & en ſomme n'y auoit iadis ſeigneur au pays Berruyer qui n'eut ſa maiſon en la ville, & cecy du temps que les foires qui ſont ores a Lyon, eſtoyent eſtablies a Bourges, à ſçauoir en l'an mil quatre cens octante ſept, qu'elles en furent eclipſees. Au reſte les anciennes ruines monſtrent bien que ce qui a depuis eſté baſty, n'aproche en rien à ces colonnes, & qu'on trouue ſous terre en y creuſant, telles qu'on a veu tirer de la foſſe aux Arenes qui fut iadis vn Amphitheatre, qui monſtre aſſes que Bourges ſans autre eſt *Auaricum*, & l'ancienne cité des Berruyers. Ce qui eſt encor aſſes prouué par ce qu'entre les parroiſſes de ſainte Solange, & Nohans du coſté des marais, on peut voir le lieu où ſe retrancha Vercingentorix lors que Ceſar tenoit aſſiegee la ville de Bourges, que ce Prince Gaulois vouloit deffendre, & de laquelle il nous ſemble auoir aſſes dict pour le fait de ſon origine, eſtant deſormais temps de voir en quel temps elle vint a la cognoiſſance de Ieſu Chriſt, & qui fut le premier qui y preſcha le ſaint Euangile. Or eſt il que l'hiſtoire ſaincte ne peut eſtre repetee, que de ceux qui en ont fait la deſcription, puis qu'il eſt ainſi que les Ethniques ne ſe ſont point ſouciez du ſuccez de noſtre Egliſe, & que nous n'auons auſſi affaire de l'eſtablir par le teſmoignage des prophanes. Ceux donc qui ont fait le Catalogue des ſaints, tiẽnent que ce Natanael, duquel noſtre ſeigneur chante ceſt eloge, qu'il eſtoit vn vray Iſraëlite, auquel n'y auoit ny dol, ny tromperie quelconque, eſt le meſme ſaint Vrſin, qui fut l'Apoſtre des Berruyers, & le premier qui fut Eueſque de ce ſiege. Il y en a qui dient que ce fut luy qui baſtit l'Egliſe ſaint Eſtiẽne, ce que ie ne peux accorder, veu que le tẽps, & la perſecution ne le peuuent endurer, ce que vous pourrez meſme recueillir par le meſme paſſage duquel ceux ſe veulent armer, qui ſont de telle opinion, a ſçauoir de Gregoire de Tours, parlant que les Chreſtiens baſtirent vne Egliſe a Bourges, il dit que ce furent les diſciples des diſciples de noſtre ſeigneur, & ne dit pas que l'Egliſe de ſaint Eſtienne fut alors magnifique, ſeulement que Leocadie Senateur, & des premiers Gentils-hommes des Gaules leur donna ſa maiſon qu'il auoit a Bourges, de laquelle les Chreſtiens feirent vne Egliſe: car (dit il) ils n'auoyent point moyen de faire baſtir, & par ainſi la maiſon d'vn Senateur fut par eux dediee, & accommodee pour ſ'en ſeruir de temple, & y exercer tout ce qui eſt de ſaint vſage pour le diuin ſeruice. Neantmoins le meſme prelat Torangeau Gregoire ne nie pas que ſaint Vrſin ne ſoit l'apoſtre, des Berruyers lors qu'il dit ainſi: Quant a la cité de Bourges elle receut premierement la parolle de ſalut par ſaint Vrſin enuoyé en Gaule, & ordonné Eueſque par les diſciples des Apoſtres, & ce fut le premier qui commença regir l'Egliſe des Biturigeois: lequel decedant de ce ſiecle, fut enterré aux chãps hors la ville, auec le reſte de la populace. Puis continue comment ſon corps fut trouué, & eſleué, & l'Egliſe faite en ſon nom dediee, où repoſent ſes ſacres oſſements, & où il eſt honoré des citoyens de Bourges, comme celuy auquel ils doiuent les premieres ſemences de la foy Chreſtienne annoncee en leur ville. A iceluy ſucceda ſaint Seuician, le corps duquel giſt, & eſt honoré en l'Egliſe, & paroiſſe de ſaincte Croix: & apres luy fut le troiſieſme en ce ſiege ſaint Etherie, puis Thecrete, qui preſida vingt trois ans, & apres ceſtuy fut Marcel qui tint le ſiege ſept ans: & ſaint Viateur dix ſept, qui fut le ſixieſme en nombre, & le corps duquel repoſe en l'Egliſe de ſainte croix, le ſeptieſme fut Leutherie qui preſida 9. Pauper 8. Eueſque 14. & Palladie 9. tint le ſiege 7. ans: le 10. fut Silicie qui veſquit 28. Eueſque: & en l'onzieſme ranc fut Amite, qui tint le ſiege 19. ans: auquel ſucceda Leon 12. en nombre, qui ſe trouua au premier Concile tenu a Tours, & fut paſteur Berruyer par l'eſpace de 17. ans. Auquel ſucceda trezieſme en nombre ſaint Palladie ſecond du nom, qui repoſe en l'Egliſe dediée en ſon nom, & mourut ayãt tenu le ſiege treze ans, apres luy y vint Eulodie, puis Simplicie quinzieſme en nombre, duquel fait mention Sidonie Apollinaire Eueſque de Clermont en Auuergne, eſcriuant a l'Eueſque Euphronie, touchant

l'election

Bourges par qui batue, & ruinee.

Gregoire de Tours li. 6. ch. 31.

Maiſons excellẽtes a Bourges.

Amphitheatre a Bourges, où a preſent on nõme les Arenes.

Natanael eſt S. Vrſin Iean 1.

Pierre de Natalibus li. 1. ch. 9. & liur. 10 chap. 41.

Gregoire de Tours li. 1. de l'hiſtoire Frãçoyſe c. 31.

Greg. de Tours, li. de la gloire desconfeſſeurs. c. 80.

S. Vrſin premier Eueſque de Bourges.

Sidonie Apollinaire des Epiſtr. li. 7. Epiſt. 5. & 8.

'Election du Primat Aquitanic de Bourges, lequel en vne autre Epiſtre a Agrece, il appelle Souuerain Pontife : or eſcriuant a Euphonie dit ce qui ſ'enſuit. Et d'autant que le peuple de Bourges demãde auoir pour Eueſque Simplicie homme de marque : regarde, & ordonne que c'eſt que ie doy faire ſur vn negoce de telle conſequence: Car tu as telle puiſſance ſur moy, & ſi grand credit, & autorité enuers les autres, que tout ce que tu voudras que ſoit faict, meſme en ce qui eſt equitable, il n'eſt pas non plus en toy de le commander, que de le ſuader, & conſeiller. Toutesfois ſçachez qu'on dit pluſieurs grands biens du ſuſdit Simplicie. Et cecy vn grand nombre d'hommes, & iceux fort gens de bien. Puis aiouſte, mais voyant que les plus meſchans n'auoyent rien a luy obiecter, non les Arriens meſmes, i'ay penſé qu'on pouuoit iuger ceſt homme treſparfait, auquel les meſchans ne ſçauoyent mettre ſus aucun vice, & la vertu duquel les bons ne pouuoyent taire : voyez quel deuoit eſtre ce Prelat, puis que ce grand perſonnage Apollnaire vn de ſes ſuffragans en fait tel compte, & publie ſa preudommie non reprochable de perſonne: & fut Eueſque ce Simplicie ſept ans, & apres luy vint ſezieſme en nombre Thetradie, qui en l'an cinq cens, ſe trouua au premier concile celebré a Orleans par les Eueſques de Gaule, le dix ſeptieſme fut Rorice, le dix huictieſme Syagrie, le dix neuuieſme Humat, & le vingtieſme Honorat ou Honoré premier du nom, qui ſe trouua au ſecond Concile national d'Orleãs, & veſquit onze ans en ſon Eueſché : luy ſuccedant le vingt vnieſme en nombre, appellé Honorat ſecond, qui aſſiſta au concile national ou Prouincial celebré a Clermont en Auuergne, & qui ayant tenu l'Eueſché quatorze ans mourut, & luy ſuccedant vingt deuxieſme en nombre ſaint Archadie, qui fut au concile Prouincial troiſieſme celebré a Orleans, & lequel ayant veſcu vingt neuf ans en ſon pontificat treſpaſſa, & giſent ſes reliques en l'Egliſe de ſaint Vrſin: le vingt troiſieſme fut ſaint Deſiré, qui tint neuf ans le ſiege, fut au cõcile cinquieſme d'Orleans, & luy ſucceda vingt quatrieſme en nombre Probian, qui en l'an cinq cens cinquante huict ſe trouua au cõcile Prouincial tenu a Paris: apres luy vint le vingt cinquieſme nommé Felix, qui ſe trouua au concile ſecond tenu a Tours, duquel Gregoire de Tours racompte que luy eſtant mort, vn aueugle recouura la veüe approchant le tombeau du ſuſdit Eueſque : voire que douze ans apres, comme l'on voulut embellir le lieu où repoſoyent ſes ſaints oſſements, on trouua le corps auſſi entier, & ſes accouſtrements auſſi bons que le propre iour qu'il fut mis en terre. A Felix ſucceda vingt ſixieſme en nombre Remy, qui ſe trouua au concile premier celebré par les Eueſques de Gaule a Maſcon: le vingt ſeptieſme fut S. Sulpice Seuere, qui fut au ſecond cõcile de Maſcon, le vingt huictieſme Eueſque fut Euſtace, qui veſquit en ſa dignité dix neuf ans, ayant pour ſucceſſeur S. Apollinaire, apres lequel vint trẽtieſme en nombre ſaint Auſtrille, ou Auſtregiſille qui viuoit du temps de ſaint Amãd Eueſque du Trect, duquel il eſtoit amy, aſçauoir en l'an ſix cens quarãte, & veſquit Eueſque douze ans, luy ſuccedant ſaint Sulpice trente vnieſme en nõbre, & en l'honneur duquel eſt fondee vne des Abbayes de Bourges, à cauſe que ſon corps ſaint y repoſe, comme auſſi a Paris la paroiſſe de ſaint Germain des Prez eſt ſacree a ce ſaint Archeueſque. Auquel ſucceda le trente deuxieſme appellé VVlfeode, ou Vlfolende qui ſe trouua au concile Prouincial de Chaalons, & tint le ſiege de Bourges l'eſpace de vingt ans, & mourant, apres luy fut eſleu le trente troiſieſme dict Adon, qui veſquit vingt trois ans en ſa charge: le trente quatrieſme fut Agoſen, puis le trente cinquieſme Rocon, qui tint le ſiege Epiſcopal quarante ans : le trente ſixieſme fut Sigin, le trente ſeptieſme Laudaire, le trente huictieſme Deodate, le trente neuuieſme Segolen, le quarantieſme Dauid, le quarante vnieſme Berlam, le quarante deuxieſme Hermenarie, le quarante troiſieſme ſaint Eſtienne : le quarante quatrieſme Ermenbert: le quarante cinquieſme Ebroin: le quarante ſixieſme Aigulphe l'hermite, le quarante ſeptieſme ſaint Raoul, qui viuoit en l'an huict cens ſoixante, & qui ayant tenu l'Eueſché vingt cinq ans deceda, & repoſent ſes oſſements en l'Egliſe ſaint Vrſin, où ils ſont honorez par les Catholiques, le quarante huictieſme fut nommé VVlfard: le quarante neuuieſme Friatere, ou Frotaire, qui ſe trouua au concile celebré l'an huict cens ſeptante ſix, a Troyes en Chãpaigne ſous le Pape Iean neuuieſme, & le Roy Louys le Begue : le cinquãtieſme fut nõmé Adacié, le cinquãte vnieſme Moalbert: le cinquãte deuxieſme Geronee, le cinquante troiſieſme Lancie, le cinquante quatrieſme Richard, le cinquante cinquieſme Hugues, le cinquante ſixieſme Dalbert, le cinquante ſeptieſme Gauglin : le cinquante huictieſme Aymon: le cinquãte neuuieſme Richard 2. du nom, le ſoixantieſme Aldebert, le ſoixante vnieſme Legier, ou Leodegaire, le ſoixante deuxieſme VVlgrin, le ſoixãte troiſieſme Alberic qui viuoit l'an mil cent trente neuf, le ſoixante quatrieſme Pierre, le ſoixante cinquieſme fut Eſtienne ſecond, le ſoixante ſixieſme Farin, ou Guerin moyne de Pontigny l'an mil cent ſeptante ſept, apres lequel vint le ſoixante ſeptieſme nommé Henry, qui mourut l'an mil cent nonante neuf, & luy ſucceda le bon moyne ſaint Guillaume, patron a Paris de la nation de France entre les facultez nationales de l'vniuerſité: le ſoixãte neuuieſme fut ſaint Gerauld, qui viuoit l'an mil deux cens dix, le ſeptãtieſme eſtoit nommé Simon, le ſeptante vnieſme ſaint Philippe, qui viuoit du temps de ſaint Loys Roy de France, & ſous lequel en l'an mil deux cens cinquante deux, la veille de la feſte de ſaint Iean Baptiſte, la cité de Bourges fut preſque toute bruſlee fortuitement, & mourut ceſt Archeueſque, l'an mil deux cens ſoixante, luy ſuccedant le ſeptante deuxieſme appellé Iean de Soillac: le ſeptante troiſieſme fut Guy de Soillac, le ſeptante quatrieſme Symon de Beaulieu, le ſeptãte cinquieſme Gilles de Rome, qui eſtoit de l'ordre des freres hermites de ſaint Auguſtin, & au parauant general de l'ordre, & vn treſſçauant homme, & des plus fameux de ſon temps, ainſi que font aſſes ſuffiſante preuue les eſcrits diuers qu'il a laiſſez en memoire: il mourut a Paris l'an mil trois cens ſeize, & le vingt deux de Decembre, ayant gouuerné vingt deux ans l'Egliſe de Bourges, le ſeptante ſixieſme fut Renauld de la Porte, le ſeptante ſeptieſme Guillaume de la Broſſe: le ſeptante huictieſme Foulcauld, le ſeptante neuuieſme ſaint Rouger, qui giſt a ſaint

Voy Tritemie li. des auteurs Ecclesiaſtiq.

Eſtienne a Bourges, & ſous lequel la ville fut derechef bruſlee l'an mil trois cens cinquante trois, l'octantieſme fut Pierre de Stan Cardinal, puis Pierre de Cros, & au nombre octante troiſieſme fut Bertrand de Chanac Cardinal, puis Iean de Roche Chouard Cardinal, & en l'ordre octante quatrieſme fut Pierre Aymeric, auquel ſucceda octante cinquieſme en nõbre Guillaume Boysfratier Berruyer, qui ſe trouua au concile de Conſtance l'an mil quatre cens dix ſept, puis mourut ayant tenu le ſiege douze ans, en l'an de grace mil quatre cens vingt vn, luy venant a ſucceder Henry d'Auaugour, qui mourut l'an mil quatre cens quarante ſept, apres lequel fut Iean le Cœur, ſous lequel la cité fut bruſlee au moys de May l'an mil quatre cens ſoixante ſept, ceſtuy mourant vint a la dignité archiepiſcopale, & octante huictieſme en nombre Pierre Cado, & puis Guillaume de Cambray, ſous lequel fut derechef embraſee la ville de Bourges l'an mil quatre cens nonante deux, le vingt deuxieſme de Iuillet, & l'Eueſque mourut l'an mil cinq cens cinq, auquel ſucceda le nonantieſme en nombre Michel de Buxi Pariſien, & apres luy le nonante vnieſme appellé André Formant Eſcoſſoys: qui eut pour ſucceſſeur Antoine Bohier natif d'Auuergne, qui treſpaſſa l'an mil cinq cens dix neuf, & luy ſucceda Frãçoys de Budé, le nonante quatrieſme fut Françoys de Tournon, l'an mil cinq cens vingt cinq, eſleu le iour de la Pentecouſte, lequel fut depuis Cardinal, & Archeueſque d'Aux, & en fin Archeueſque de Lyon, & Primat des Gaules: auquel ſucceda Iacques le Roy, qui a veſcu iuſques a noſtre temps, qu'il eſt decedé chargé d'ans, & en reputation de grande preudommie, auquel a ſuccedé le nonante ſixieſme en nombre, Nicolas, & a ceſtuy le nonante ſept treſreuerend pere en Dieu Antoine Vialar Pariſien, au parauant religieux de l'ordre de ſaint Benoiſt ſelon la reigle de Clugny, & Prieur de ſaint Martin des Champs a Paris, homme remarqué pour ſes vertus, & bon zele en ce qui eſt du ſeruice diuin, & ſalut des ames. La cité de Bourges, outre l'honneur qu'elle a d'eſtre vne des Primaties d'Aquitaine, eſt encor embellie d'vne des plus belles, & fameuſes vniuerſitez, meſmement pour la ſcience legale, qui ſoyent en France, en laquelle ont leu, & fait profeſſion publique du droit, les plus fameux hommes qui ayent eſté gueres en Europe, le denombrement deſquels eſt mis par le ſeigneur de Laſſay en ſon hiſtoire. Ceſte vniuerſité bien qu'aye pris ſon commencement dez le Pape Honorie troiſieſme enuiron le tẽps du Roy ſaint Loys, ſi eſt-ce que ſon grand accroiſſemẽt luy vint ſous le regne de Loys onzieſme, par la procuration de Charles frere dudit Roy, qui impetra de beaux priuileges du Pape Paul deuxieſme de ce nom pour l'vniuerſité ſuſnommee. Quant a la iuriſdiction temporelle de Bourges, dez le commencement elle a eſté ſous des roys, ainſi que pouuez tirer, & recueillir de Tite Liue, faiſant mention d'vn Roy des Celtes Ambigat, lequel auoit ſon ſiege a Bourges, & duquel eſtoyẽt neueux Sigoueſe, & Belloueſe, les premiers des Gauloys qui paſſerent en Italie pour la conqueſter. Depuis ceſte monarchie fut diuiſee, & les Heduens en ayans vne part, les Auuergnas l'autre, la cité de Bourges ſeruoit aux loys de Gaule, ſous la maieſté de celuy qui commandoit en Auuergne. Les Gaulois ſurmontez pour leurs diuiſions par Ceſar, ce pays Berruyer demoura auſſi ſous la main des Romains, iuſqu'à la deſcheute de l'Empire, que les Goths, & VViſigoths ſ'emparants de l'Aquitaine, ſe firent auſſi ſeigneurs de Bourges, d'où ils furent chaſſez par les Françoys, leſquels eſtablirent des Comtes (c'eſt a dire gouuerneurs) a Bourges, comme par les autres citez ainſi que pouuez voir en Aymon moyne du temps de Charles le grand qu'vn nommé Humbert fut Comte de Bourges: & du temps de Charles le Chauue, il fait le meſme parlant ainſi.

Hiſtoire de Berry li. 6. chap. 9.

Vniuerſité de Bourges pat qui reſtauree.

Carolus autem filio ſuo Lodouico, Beuſonem fratrem vxoris camerarium, & oſtiariorum magiſtrum conſtituit, huic & honores Gerardi Comitis Bituricenſis dedit.

Charles (il parle du Chauue) feit Boſon ſon beau frere grand Chambellan, & Capitaine des gardes de Loys ſon fils, & luy donna les honneurs, & gouuernement que tenoit Gerard Comte de Bourges. Et ſous Hue Capet, il ſe trouue vn Geoffroy Comte beneficiaire, ou pluſtoſt gouuerneur de Bourges, duquel ſortit Harpin, lequel acheta du Roy Henry premier du nom le Comté & ſeigneurie de Bourges, mais il n'en iouiſt guere longuement, d'autant que voulãt faire le voyage de la terre ſainte auec les autres Princes, il reuendit ſon heritage au Roy Philippe premier du nom, ainſi que teſmoigne le ſuplemẽt de l'hiſtoire d'Aimõ, la ſomme de 60000. liures & ainſi fut reuny le pays de Berry a la courõne ſans qu'il y eut eu encor q̃ deux Cõtes qui en fuſſent proprietaires. En fin du tẽps q̃ les enfans du Roy Iean furẽt a pouruoir d'apẽnage, il aduint que Ieã fils du ſuſdit Roy Iean, & frere de Charles cinquieſme eut Berry pour ſon lot, lequel fut vn bon Prince, feit de grans biens a ſon pays, quoy que on l'accuſe d'auoir eſté exacteur ſur le Languedoc en eſtant gouuerneur, & pour autant deſapointé de ſa charge. Il eſpouſa, Ieanne fille du Comte d'Armignac, de laquelle il eut les enfans qui ſ'enſuiuent, Iean Comte de Mompenſier, qui eſpouſa Marie de France: mais tous deux decederent ſans hoirs: Bonne Comteſſe d'Armaignac mariee au Comte Amé ſeptieſme de Sauoye, & depuis au Duc Iean de Bourbon: & la troiſieſme fut Marie eſpouſe de Loys fils de Guy Comte de Blois, & en ſecondes nopces a Philippe d'Artois Conneſtable de France. Le ſuſdit Duc Iean eſpouſa en ſecondes nopces Ieanne Comteſſe de Cominges fort ieune, & le Duc eſtant aagé de plus de ſoixante ans, de laquelle il n'eut aucuns enfans, Ainſi le Duc de Berry mort ſans hoir maſle, le Duché par droit d'appennage fut reüny a la couronne: & Charles ſixieſme eſtant chargé d'enfans ce Duché fut donné a Iean le quatrieſme de ſes enfans qui auparauant portoit le titre de Duc de Touraine, lequel eſpouſa Iaqueline fille de Guillaume de Bauiere Comte de Henaut, mais eſtant Daufin, il mourut ſans hoirs, & le Berry reüny encor vn coup a la couronne: & Charles ſon frere, qui fut depuis Roy obtint ce pays pour appennage, & Dauphin de Viennois: & c'eſt luy qui fut apellé roy de Bourges, à cauſe que les Anglois ſouſtenus du Bourguignon luy auoyent vſurpé la couronne, ainſi qu'ailleurs i'ay dit. A cettuy ſucceda audit Duché Charles ſon fils appennagé d'iceluy par ſon frere le Roy Loys onzieſme, dequoy ne voulut ſe contenter, d'où ſenſuiuit vne guerre ciuile en France, ainſi qu'il eſt contenu és Annales, ceſtuy mourut ſans hoirs legitimes. Depuis Loys onzieſme donnant ſa fille Ieanne en mariage a Loys Duc d'Orleans, qui depuis fut Roy, luy donna auſſi le duché de Berry, qu'elle tint toute ſa vie eſtant repudiee par ſon mary, & paſſa ſes iours ſaintement a Bourges où elle mourut, & y fut enterree l'an mil cinq cens cinq. Par le Roy Françoys premier du nom, fut donné l'vſufruit du duché de Berry a ſa ſœur Marguerite auant qu'elle eſpouſaſt le Duc d'Alençon, & laquelle fut depuis royne de Nauarre. A preſent iouiſt en droit d'apennage (ſi ainſi on peut, ny doit parler des filles de France que la loy forcloſt de ces prerogatiues) treſilluſtre, & treſexcellente Princeſſe Madame Marguerite de France Epouſe d'Emanuel Philibert Duc de Sauoye, fille du grand Roy Françoys, & tante de Henry troiſieſme qui regne à preſent. Les Borruyers iouiſſent du meſme priuilege que tout le reſte (ou peu ſ'en faut) des Aquitaniques, les biens deſquels ne ſont confiſquables, comme auſſi Bourges par grace ſpeciale des Roys eſt exempte de garniſons, & les citoyens d'icelle tenants fiefs ne ſont ſuiets au ban ny arriereban, voire aquerans fiefs, ou arrierefiefs ils n'en doiuent payer au Roy nouuel acqueſt, ny aucune finance. Au reſte la cité de Bourges eſt ſi bien policee en celle communauté, qui eſt a l'hoſtel de ville, que vous y voyez le Maire, & quatre Eſcheuins annuels, eſleuz par huit faiſans l'aſſemblee des trente deux Conſeillers, & puis qui preſtent le ſerment entre les mains du Bally, ou de ſon lieutenant : ayant ces Maires, & Eſcheuins la charge des viures, & des edifices, & de commander ſur les citoyens pour le fait de la garde de la ville, en ce temps que les guerres ciuiles nous y contraignent. Iadis l'hoſtel de ville cognoiſſoit des cauſes tant ciuiles que criminelles, qui ſe mouuoyent entre les citoyens, duquel priuilege ils iouiſſent encore, & en ſont leurs appeaux reſſortans ſimplement a la court ſouueraine du Parlement à Paris : là où tout le reſte du Bailliage reſpond au ſiege preſidial, auquel ſont commis pour faire iuſtice, huit Conſeillers, les Iuges, Bailly, Lieutenans General, ciuil, & criminel, les gens du Roy, & vn Greffier d'apeaux, & a ceſte iuſtice reſſortiſſent les ſieges de Bourges, la conſeruation des priuileges de l'vniuerſité d'icelle ville, puis les ſieges d'Iſſoudun, de Dun le Roy, Meung ſur Yeure, & Concreſſault, & les autres ſieges, & Chaſtellenies, que verrons cy apres le plus ſuccinctement qu'il nous ſera poſſible. La premiere c'eſt Sancerre ia par nous deſcrite, qu'aucuns dient auoir eſté nommee *Gerdum*, *&* *Sacrum Cereris*, à cauſe que la deeſſe des payens Cerez y eſtoit adoree, & depuis *Sacrum Cæſaris*, comme qui diroit la chapelle, ou oratoire de Ceſar : ſous laquelle, pour eſtre erigee en Comté, ſont contenues pluſieurs paroiſſes, & de Chaſtellenies telles que Saucergue, Beaufeu, la Chappelle d'Augilon, la Chaſtelenie de Boncard, Ialoignes, Tauenay, Verdigny, Meneſtou, Charentonnay, Bué, Suzi en vaux, & vn grand nombre d'autres, y eſt encor la ville, & baronnie de Monfaucon, pres laquelle paſſe vn petit fleuue appellé Vau-uire, & d'icelle Baronnie dependent les paroiſſes, & ſeigneuries de Gron, la Faye de Lyuron, Couy, Villabon, Seury, Marcilly, Marnay, Farges, Auor, Saligny, Percigny, Cru, Laſſay, Boiſboſon, Nuiſement, Viliers, & Coupoy. Lury eſt vne petite ville, armee d'vn fort Chaſteau pres lequel paſſent les riuieres de Theo, & Arnon, & n'eſt ceſte ſeigneurie, quoy que fort ancienne, de guere grande eſtendue, bien a elle ſous ſa iuriſdiction les villages de Cerboy, Mereo, Brinay, & Limeux, & vont ſes terres iuſques à la riuiere du Cher.

Iſſoudun, & ſon antiquité & deſcription.

La ville d'Yſſoudun eſt la ſeconde royale en Berry, de l'origine de laquelle ie n'ay leu choſe ſur laquelle on puiſſe fonder quelque aſſeurance, quoy que c'eſt fort apparent qu'elle eſt de grande antiquité, ayant eſté premierement où a preſent eſt le faulxbourg ſaint Patier, mais fut bruſlee par les Gaulois lors que Ceſar entra en Berry pour les dompter, ainſi qu'auons marqué cy deſſus faiſans mention *d'Auaricum*. La place eſt forte, bien muree, & remparee, ayant ſon Chaſteau vn peu plus haut eleué, & iceluy flanqué, & foſſoyé au poſſible, & ſes murs eſtans lauez de la riuiere de Theo : la ville eſt riche, & marchande, ny ayant que deux Egliſes parochiales, ſaint Cire, où il y a des Chanoines, & ſaint Iean Baptiſte : il eſt vray que pres de la grande tour ſont les Egliſes de ſaint Eſtienne, & le monaſtere des religieux de l'ordre de ſaint Benoiſt : mais és fauxbourgs qui ſont grands, y a auſſi de belles Egliſes, comme en celuy de Rome eſt l'Egliſe parochiale, & collegiale de ſaint Denys : en celuy de ſaint Iean, eſt le Cemitiere des plus beaux qu'on voye, & le conuent des Cordeliers : celuy qui eſt vers le Midy a vne Chapelle de bon reuenu : & le quatrieſme qui eſt vers l'occident eſt renommé de ſaint Patier, à cauſe d'vne Egliſe de Bernardins qui y fut iadis, & laquelle les Anglois deſtruiſirent, de quoy font encore foy les ruines.

Places dependantes d'iſſoudũ.

Il croiſt de treſbon vin a Iſſouldun, & les laines en ſont fort priſees, comme de tout le reſte du pays de Berry : & de ce ſiege dependent pluſieurs Chaſtellenies, comme Sainte Seuere, qui eſt Baronie, comme auſſi ſont Linieres, & Fins, Bouſſac, Perouſe, Bomiers, Ouſſay, Lazenay, Villemant, Auaithes, Millandre, Villaines, ſaint Legier, qui ſont de la ſeigneurie : mais du Bailliage dependẽt les villes de Chaſteau-roux, Graçay, Argenton, la Chaſtre, & les ſuſnommee Linieres, Bouſſac, & la Perouſe, Chaſteaumilland, Chaſtellet, la Mothe fully, Agurande, Charrots, Rully, ſaint Chartier, & vn grãd nombre de Baronies, Chaſtellenies, bourgs, villages, & Parroiſſes.

Charrots ville a qui ſuiecte.

Charrots eſt ville ancienne poſee entre Bourges & Iſſoudun, ſur le fleuue d'Arnon, qui apartint iadis aux ſeigneur de la Roche Choard en Limoſin, leſquels la vendirent a la Conteſſe de Buzançois, veufue de feu l'Admiral Chabot ſeigneur de Brion.

Chaſteau-roux, & ſa deſcriptiõ & d'où elle a pris le nom.

Chaſteau-roux eſt aſſiſe en Berry a 16. lieües de Bourges auoiſinee du Limoſin, & du Comté de Bloys : contenant quatre paroiſſes, à ſçauoir ſaint Denys, ſaint André, ſaint Martin & ſaint Chriſtophe, & ayant vn beau Chaſteau, & aſſiſe ſur la riuiere d'Indre. Y a vn conuent de Cordeliers, & aux fauxbourgs l'Egliſe ſaint Gildas

Chaſteau-roux erigé en Comté.

Argenton & ſa deſcriptiõ, & antiquité.

La Chaſtre en Berty.

qui eſt vne Abbaye de l'orde de ſaint Benoiſt, auſquels fut donnee la ville, & reuenu de Deols par Ebbe ſeigneur de ce pays de Deols, & pource ſon fils Raoul feit baſtir le Chaſteau, & ville de Chaſteau Roux, pour y demourer duquel toute la place fut ainſi renommee. Le pays de Deols eſt fertil en vins, & laines, & ſ'y fait vn merueilleux trafic d'icelles : & la iuriſdiction en eſt d'eſtendüe de plus de vingt lieües en circuit, ayant de mille deux cens fiefs, ou arrierefiefs qui en dependent, & pource a eſté erigé en Comté par le Roy Charles neuuieſme en faueur d'illuſtre ſeigneur le Baron d'Aumont Cheualier de l'ordre, & lieutenant de cinquante hommes d'armes, de Monſieur le Duc de Mompenſier, duquel Comté porte a preſent le nom le fils aiſné du ſuſdit ſeigneur d'Aumont, qui auparauant eſtoit dit ſeigneur d'Eſtrebonne. Argenton eſt ville, & Chaſtellenie, laquelle eſt ſur les derniers limites de Berry, qu'elle ſepare du duché de Guienne, ayant vn fort Chaſteau, & en iceluy dix tours, ſept groſſes, & troys petites, l'vne deſquelles eſt appellee la Tour d'Eracle, en laquelle on voit vn Toreau effigié auec ces mots grauez *veni*, *vici*, & en ſomme la place eſt tresforte, & poſee ſur la riuiere de la Creuſe, les antiquitez qu'on trouue és entours de ceſte ville, & les ruines des anciens baſtiments, & les marques des memoires Romaines, font aſſes voir qu'elle n'eſt des modernes, ains des plus anciennes de la Gaule Celtique. Au reſte la Tour d'Eracle prit ſon nom d'vn Gouuerneur Romain, du temps de l'Empereur Dece, lequel tyranniquement feit martyriſer deux Gentis-hommes Romains Marcel, & Anaſtaſe, pource qu'ils faiſoyent profeſſion de la foy de l'Euangile: auſſi en l'honneur de ſaint Marcel eſt baſtie vne petite ville contenue au circuit d'Argenton : & le clos ſaint Anaſtaſe eſt renommé, a cauſe que ce fut là que ces glorieux, & vaillans champions ſouffrirent pour le nom de noſtre ſeigneur. Ceſte ville n'eſt plus ce qu'elle fut iadis, ny de telle grandeur, ains luy ſuffit d'eſtre vne bien ſimple Chaſtellenie, laquelle apartient a Monſieur le Duc de Mompenſier, par accord paſſé entre luy, & les heritiers du ſeigneur de Chauuigny Baron de Chaſteau-roux. Bouſſac, & Perouſe ſont auſſi villes, & Chaſtellenies, la premiere eſtant aſſiſe ſur les limites de Bourbonnois, & de la Marche Limoſine, comme du meſme coſté eſt la ſeconde, poſee en vn pays, & terroir aſſes ſterille, & ne ſe reſſentant plus de la douceur ny fertilité du pays Berruyer. La Chaſtre eſt auſſi en Berry, auoiſinant le pays Limoſin, & eſt cloſe de bonnes & fortes murailles, tours, & foſſez fort profonds, ayant vn beau Chaſteau, au deſſous de laquelle ville paſſe la riuiere d'Indre, & n'y a que deux Egliſes, l'vne de ſaint Germain, où il y a vn college de Chanoines bien rentez par les ſeigneurs anciens de Chauuigny, qui en furent les fondateurs, & laquelle Egliſe eſt auſſi la Paroiſſe de la ville ſuſdicte : & l'autre Egliſe eſt vn conuent de Carmes. Sous la iuriſdiction de la Chaſtre ſont les villages de Briantes, le Maigny, Sarzay, Mauguiray, Loulloer, Montleuy, & Arts : & en eſt ſeigneur le Comte de Chaſteauroux ſeigneur d'Aumont, comme ſuccedant aux droits des ſeigneurs de Chauuigny cy deſſus alleguez. Apres la Chaſtre, eſt conſideré la ville, & Chaſtellenie, de Chaſteaumeilland, qui fut iadis cloſe, ainſi qu'il appert par les ruines des anciennes murailles, mais à preſent ce n'eſt qu'vn Champeſtre : il eſt vray que le Chaſteau eſt fort, & bien muré, & foſſoyé, & en iceluy vne tour qu'on dit auoir eſté faite dés le temps des Romains. Ie laiſſe Chaſtellet, la Motthe-fully, Mareul, Volon, Neufuy, ſainct Sepulchre, Agurande, Maſſeure, & Coudray, pour vous dire que la troiſieſme ville royalle de Berry eſt Dun le Roy, qu'aucuns mal à propos (comme dit a eſté) ont eſtimé eſtre le *Nouiodunum* de Ceſar : c'eſt vn ſiege royal, comprenent pluſieurs belles places, & Chaſtellenies ſous ſa iuriſdiction. Apres eſt la ville de Chaſteauneuf ſur Cher, & puis l'ancienne ville de Vierzon troiſieſme ſiege royal de Berry, laquelle tant ſ'en faut que fut *Auaricum*, (comme aucuns penſent) que pluſtoſt elle fut ruinee auec les autres de Berry par les Gauloys meſmes : & tient on qu'elle fut l'heritage du Roy Bon de Beues pere de Lancelot du Lac, mais en fut chaſſé par Clodias, qui demolit pour la ſeconde fois la ville de Vierzon, & c'eſt ainſi qu'en parle le ſieur de Laſſay en ſon hiſtoire de Berry : Elle fut derechef bruſlee par les Angloys en l'an mil cent nonante ſept, & comme elle eſt a preſent, elle eſt en treſbelle aſſiette, à cauſe des boys, foreſts, garennes, & riuieres du Cher, & Eure qui l'auoiſinent, mais le terroir y eſt areneux, & ſablonneux, & plus propre aux Iardinages, que nompas au labourage. Ce pays fut iadis Comté, & apartint a Robert d'Artoys, qui ſe reuolta contre le Roy Philippe de Valois, & parainſi ceſte place fut confiſquee a la couronne, quelque pretenſion qu'il y eut de la part des ſeigneurs, & Duc de Bourbon, & Comte d'Alançon, neantmoins l'vn eut Mehun ſur Yeure, & l'autre Vierzon, iuſqu'a ce que Françoys premier du nom mit ceſte piece en ſes mains, & y eſtablit ſiege royal, & bailliage, qui eſt vn des particuliers de Berry. Le ſeigneur de Laſſay dit que ſur la porte de Vierzon ſont eſcrits les vers qui ſ'enſuyuent.

VerZio villa virens, aliunde pauca requirens,
Syluis ornata, vineis, pratis decorata.

Le quatrieſme ſiege royal de Berry eſt Mehun ſur Yeure, que les anciens ont appellé *Mediolanum*, & fut iadis ſuiecte au Comte Robert d'Artois, ayant encor des apparences d'vn vieil Chaſtean ruiné par les Anglois, & pres leſquelles ruines eſt l'Egliſe collegiale de noſtre Dame, ayant & Chanoines, & droit de paroiſſe : & fut ce lieu eſtably en Bailliage, par le Roy Charles ſepteſme. La ville d'Aubigny fut iadis Royale, quoy qu'auparauant elle eut eſté du corps, & Duché de Berry, entant que le Duc Iean la rachapta des Chanoines de Sainct Gratian de Tours : mais

Loys onzieſme y mit, & eſtablit ſiege Royal, & officiers, & Charles huitieſme ſon fils la donna pour recompence des bons, & agreables ſeruices faits a ſa maieſté, a Berault Stuard Capitaine de ſes gardes, d'où eſt ſortie la famille de ceux d'Aubigny : & tranſporta ledit Roy ce ſiege a Concreſſault, qui eſt vne ville que les Latins nomment *Concordiæ ſaltum*, qui n'eſt qu'vn gros bourg aſſis ſur le fleuue Sauldre, mais lequel eſt fortifié d'vn Chaſteau d'aſſiette, & forme preſque imprenable, & des plus beaux, & mieux baſtis de Berry, & ayant pluſieurs Chaſtellenies, & villages dependans de ſon ſiege.

Concreſſault en Latin Saltus Concordiæ.

Angilon porte le nom de ſon baſtiſſeur, comme qui diroit Dan Gilon le Seigneur Gillon, & ainſi eſt elle place moderne, auſſi bien que ſainct Aignan qui eſt vn Comté auoiſinant la Touraine, & aſſiſe ſur la riuiere de Sauldre, & le long des murs de laquelle (leſquels ſont forts, puiſſants, & bien remparez) paſſent ioinctes enſemble les riuieres de Cher, Eure, & Sauldre, qui portent là d'aſſes bons bateaux: & fut iadis cette place dicte Chaſteau-Hagat, mais a cauſe de l'Egliſe ſainct Aignan, elle prit le nom, duquel elle eſt maintenant renommee. Leuroux eſt bien cloſe, & a vn prieuré aſſes riche fondé de ſainct Syluain, auec Chanoines, & demy Chanoines, qui ſont rentez, & de la fondation des Seigneurs de Chaſteau-roux. Vatan encor eſt ville cloſe, ayant vne Egliſe collegiale bien rentee, & ſacree a ſainct Laurent fondee par Guy Comte de Bloys, & par les Seigneurs de Vatan, deſquels, & des autres de ce pays, ie ſuis marry que ie n'aye eu en main les origines, & les antiquitez de leurs maiſons, a fin d'en donner cognoiſſance a la poſterité, comme mon deſir ne tend qu'à l'illuſtration, & immortalité du nom de la nobleſſe de ce Royaume, & autres nations, ſelon que on m'en donnera les inſtructions, & memoires. Pour conclurre, le pays de Berry abonde en tout ce qui eſt requis pour la vie humaine, ayant boys, vignes, terres labourables, chairs, fruits, & laines, & vne infinité de riuieres, telles que ſont Eure, d'où lon dit *qu'Auaricum* a pris ſon nom, qui prend ſa ſource des eſtangs de Poligny, & Baugi, puis ſe iecte és mareſts voiſins de Bourges : pres laquelle ville ſe ruent en l'Eure, le fleuue Azin, puis Choeſtre, Colin, la Tripande, Moulon, Auron, & les ſuſnommees qui ſ'vniſſans font que on peut apporter les denrees du pays Berruyer au Loyre : & voilà quant a Bourges.

d'Angillõ d'où renõmee.

S. Aignan iadis Chaſteau-Hagat.

Vatan, & le prieuré d'icelle.

Riuieres arrouſans le pays de Berry.

DV PAYS DE TOVRAINE, ET ANTIQVITEZ DE LA VILLE, ET cité de Tours, & des ſeigneurs qui ont commandé en elle, & Eueſques dudit lieu, & terroir, & finages, ſeigneuries, villes, & iuriſdiction du Duché de Touraine.

Ie ne ſçay où nos peres ont eu les yeux, que d'auoir voulu ſouiller toutes les nations, & preſque les villes illuſtres de l'Europe des courſes d'vne poignee d'hommes eſchapez des ruines de Troye, & de nous baſtir les murs des plus belles villes par la main des pires hommes de la terre : & moins ſçay-ie d'où ils ont peſché tant de fables, ny l'inuention d'vne ſi ſotte façon de faire que de donner occaſion de la fondation de leurs citez, a l'approche que font les noms d'icelles, auec les noms ſuppoſez de quelques hommes mis en auant par les bourdes, & menſonges poëtiques. Celuy qui a baſty les Annales de la petite Bretaigne, & pays Armorique, ne ſe contentant, que ſa nation fut purement Gauloiſe nous eſt allé tirer de ie ne ſçay où vn Brute Troien (quoy que le nom eſt purement Romain) qu'il fait auteur des peuples Albioniens, & Armoriques, & (qui pis eſt) il eſtablit la cité de Tours ſous le nom du fils de ce Brute parricide, appellé Turne, comme ſi les Gauloys, puiſſans, & iouiſſans d'vn pays bien fourny d'hommes, auoyent eſté ſans moyen de baſtir leurs villes, ſans les Troyens, deuant leſquels, & ains que leur Troye fut en eſtre, toutes les Gaules eſtoyent peuplees. Ie voy bien que c'eſt, chacun voulant releuer l'obſcurité de ſa nation pour ne ſçauoir a qui raporter ſon origine, & n'ayant rien leu de celle grande antiquité, & puiſſance des Gauloys, a ſuiuy auſſi les fables Italiennes, & poſé les fondements de noz villes ſur les Troyens vagabons, leſquels faudroit qu'euſſent eſté apres leur ruine cent fois plus puiſſans, qu'auant icelle, puis que durant leur bonne fortune ils ne peurent ſe deffendre des Grecs, & accablez ils tryompherent de preſque tout le monde, eſpandans leurs troupes en Aſie, & Europe, & y donnans commencement, & ſource aux nations les plus puiſſantes de la terre. Mais quant à nous, n'ayans preuue du dire de ces hiſtoriens fabuleux, ne voulons auſſi receuoir les comptes de leurs colonies : ains diſons, que ſi iamais il y a eu Prince fondateur de Tours, appellé Turne, qu'il ne fut onc que Gauloys, comme ainſi ſoit que nul des anciens nous fait mention de ce deſbord Troyen, ny des conqueſtes des fugitifs de Troye és Gaules, quoy que Polybe, & autres parlent aſſes ſouuent des Gaules, & de leurs forces, & hardies entrepriſes : & deſquels Tite Liue n'eut oublié l'origine, ſ'il eut eu opinion qu'ils fuſſent ſortis des Troyens, deſquels il fait deſcendre, & les Romains, & les murs de ſa cité de Padoüe. Laiſſans donc ces reſueries pour ceux à qui elles ſont agreables, nous dirons que les Tourangeaux ſont mis entre les nations plus anciennes de la Gaule, & nombrez comme chefs de pays, & tels qui n'ont tenu des moindres rancs entre les Celtes, l'hiſtoire deſquels ſi eſtoit paruenue entre nos mains, nous pourroit deliurer de ces faſcheux baſtiſſeurs de Troye en Gaule : mais ayans faute d'elle, il faut marcher par coniecture, laquelle

Annales de Bretag. l. 1.

Ce Brute eſt dit auoir occis ſon pere.

Les Gaules peuplees, & puiſſantes auant la fondation de Troye.

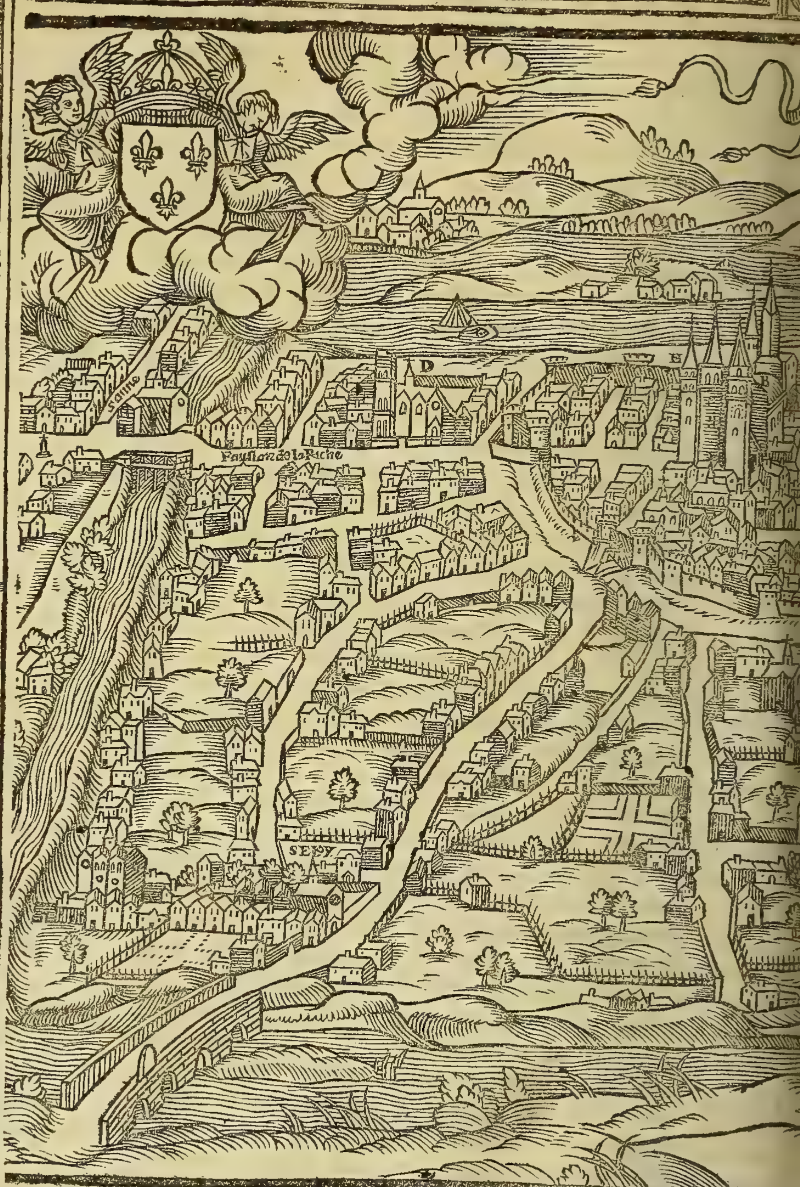

Les lieux Principau

A S. Gratian.
B S. Martin.
C S. Saturnin.

D S. Iulien.
E S. Hilaire.
F Le carrefour Iean

G
H

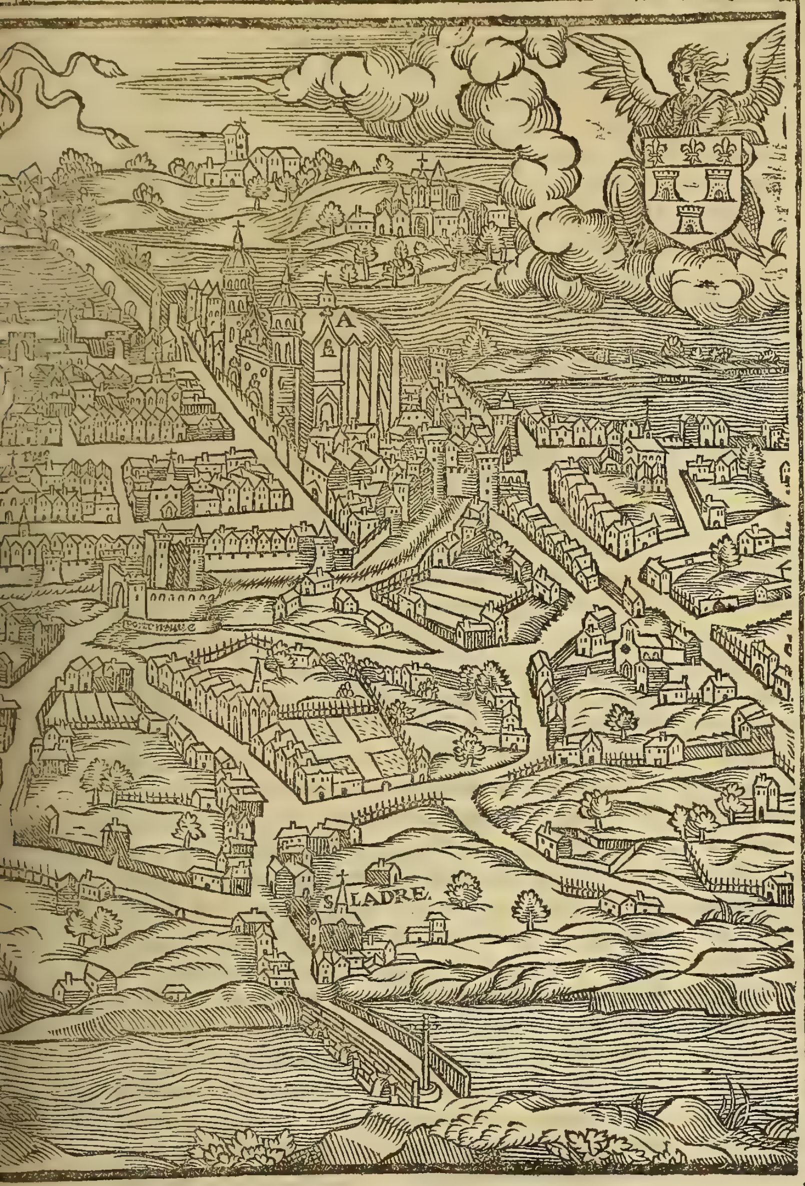

e & Cité de Tours.

I Les Iacobins.
K Les Carmes.
L Les Auguſtins.
M La porte de l'eſcouuerie.

toutesfois nous plaiſt mieux, que ne ſçauroit faire, celle certaineté qu'on nous donne des Troyens, mais qui n'eſt appuiee que des fables toutespures. Au reſte l'hiſtorien Armorique nous propoſe vn Roy des Pictes, ou Poiteuins qui ſont ſortis des Scythes, lequel feit teſte aux Troiens, &les vainquit, & occiſt ce Turne, duquel il gazouille que Tours fut renommee: & i'accorderoy pluſtoſt que ces hommes vaillans les Scythes fuſent les fondateurs de Tours, puis que c'eſt choſe aſſeuree que long temps auant les ruines de Troye, ils ſ'eſtoyẽt domicilez en l'Aquitaine, que nõ pas les Troyens, deſquels n'auons memoire ny auteur approuué, qui nous en donne aſſeurance. En ſomme i'en ſuis logé là, que la cité de Tours eſtant des plus anciennes de Gaule, ne fut auſſi onc baſtie par autres que par les Gauloys, & Aborigines du pays, en laquelle opinion, ie perſiſteray iuſqu'a ce qu'on m'aura informé par raiſons, & autoritez du contraire. Au reſte la cité de Tours eſt baſtie ſur le grand fleuue de Loire, lequel l'embraſſe, & ceint du coſté des fauxbourgs de ſaint Ladre, & vn bras, & canal duquel va coulant pres de ſaincte Anne, & vers les fauxbourgs de la Riche, ayant le cours de ce fleuue a ſon Leuant, cõme auſſi a l'occidẽt, & au Midy la riuiere d'Indre, & au Septentriõ la campaigne, qui va vers l'Anjou, & païs du Maine, ainſi que par le plant vous le pouuez remarquer. Et quant à l'eſtenduë du pais Torãgeau elle n'eſt guere grande, veu que il eſt enceinct de pluſieurs autres prouinces qui l'auoiſinent, comme au Ponent elle a l'Anjou, duquel il eſt ſeparé par le terroir, & finages de Saumur, & vne partie du Poitou, duquel il eſt diuiſé par la riuiere de la Creuſe, ſur laquelle eſt aſſiſe la ville de Chinon, qui eſt du Bailliage, & dependances de Touraine: comme encore au Midy luy eſt le Poitou, le long de ceſte riuiere de Creuſe, vers le port de Piles ſeparant la Guienne des Tourangeaux, & de la part meſme du Midy luy eſt le pays Berruyer, duquel il eſt ſeparé par les finages de Chaſtillon ſur Indre : Et vers l'Orient, ſelon le cours du Loire luy eſt le pays Bloiſié, & vne partie du Berry, duquel le fleuue du Cher le diuiſe : & ainſi vous voyez comme la region Tourangeoiſe eſt enclauee, qui encor au Septentrion a les pays du Maine, & Vendoſmois, deſquels la riuiere de Loir le ſepare. Les villes qui ſont ſuiettes au Duché & iuriſdiction de Tours ſont Chinon, Lodun, Touars, Langeſtz, Amboiſe, Loches, Chaſtillon ſur Indre, Montrichard, & autres places qui ſont Baronies, & Chaſtellenies, car celles cy ſont villes Royales, & comme membres du Bailliage: deſquelles nous dirons cy apres quelque cas, ayans deſchiffré premierement la cité qui leur eſt capitale, & laquelle eſt cõpriſe ſous la Primatie anciẽne de Lyon, faiſant la troiſieſme de celles qui luy ſont contribuables, ſous laquelle troiſieſme Lyonnoiſe, ſuyuant le departement des Dioceſes, ſont compris les citez, & Dioceſes de Tours, du Mans, Angers, Renes, Nãtes, Cornouaille, Vannes, Leon, Treguer, Dol, qui iadis fut archeueſché, ſaint Malo, & ſaint Brieu, deſquelles nous parlerons ſelon que l'occaſion viendra à ſ'y preſenter. Les Tourangeaux donc eſtans de telle antiquité, & leur ville ſi excellente, que d'eſtre chef de tãt de nations, ont auſſi eſté recogneuz entre les premiers Gaulois par Ceſar, & autres anciẽs deſcriuãs les Gaules. Entre leſquels Ptolomee les nomme Turogiens poſez le long du Loire : & Ammian Marcellin les mect en la seconde de Lyonnoiſe : & quant a Ceſar il en fait mention en pluſieurs endroits, & nommement ſur la fin du ſecond liure de ſes Cõmentaires parlant ainſi. Ces choſes accomplies, & les troubles eſtans appaiſez par toute la Gaule, le bruit fut ſi grand de cette guerre, qu'il courut iuſques aux Barbares nations, tellement que les peuples habitans outre le Rhim, enuoierent Embaſſadeurs a Ceſar, qui promirent de dõner oſtages, & d'obeir a ce qu'il plairoit leur commander, leſquels Legats, & Embaſſadeurs il ne deſpecha point pour lors, à cauſe qu'il haſtoit ſon voiage en Illyrie, ains leur commanda de le venir trouuuer l'eſté prochain en Gaule. Ce pendãt il mit garniſons és pays Chartrain, Angeuin, & Tourangeau, à cauſe qu'ils eſtoyent voiſins des peuples contre leſquels il auoit eu la guerre, pour les y faire hiuerner, & il ſ'en alla en Italie. Par là vous voyez que les Tourangeaux n'eſtoyent point ennemis des Romains, ains que ils ſuyuoyent l'enſeigne de Ceſar : ce qui ſe recueille mieux d'vn autre paſſage, où il dit : Soudain Ceſar aſſembla, & ioignit auec ſes forces, les Senonois, Pariſiens, les Poiteuins, les Quercinois, Tourangeaux, Rouanois, Angeuins, Limoſins, & tous ceux qui habitent le long de l'Ocean, qui touts enſemble d'vn accord le feirent leur capitaine. I'ay propoſé cecy pour faire voir au lecteur que le pays de Touraine eſtoit iadis en grand compte, & que la police, & gouuernement de la cité eſtoit guidé par le conſeil des plus ſages que les Grecs nomment Ariſtocratie, puis que vous voyez que Ceſar ne fait icy comme és autres nations, c'eſt qu'il ne nomme aucun roytelet, ou chef commandant ſur la Prouince, puis qu'il dit que touts d'vn accord & conſentement le declairerent chef general pour guerroyer le reſte des Gauloys. Auſſi par la lecture de l'hiſtoire de Gregoire de Tours, vous voyez que les citoiens de Tours en pluſieurs endroits ſont nommez Senateurs de Rome, iouiſſant les Tourangeaux de ce droit de Bourgeoiſe, que les Romains octroyent a leurs bons amis, & confederez. Mais apres que l'Empire Romain fut accablé par les Goths, Vvandales, Alans, Bourguignons, Huns, & François, la cité de Tours perdit auſſi bien ſa liberté que les autres, d'autant que les François ſ'en ſaiſirent, mais depuis la reſpecterent tellement à cauſe du tombeau S. Martin, qu'ils ne faiſoyent choſe, ſans premierement aller viſiter le monument & ſacrees reliques du ſuſdit ſaint Eueſque. En cette ſorte Touraine fut incorporee a la couronne, où elle demoura vnie iuſqu'au temps que les Danoys, & Normands ſe ruerent ſur les Gaules, car lors le roy Loys troiſieſme donna a Ingelger Comte d'Anjou la Preuoſté de Touraine, a fin qu'il deffendit ce païs contre les Barbares, & qu'il les chaſſaſt de tout le pays auoiſinant le Loire. Et pour autant que cette hiſtoire eſt ioincte a celle du pays d'Anjou, nous en ferons auſſi ſurſeance, iuſqu'à tant que ſoyons ſur la cité d'Angers, a fin qu'il ne nous faille faire tant de redittes. Ie laiſſe les Comtes y eſtablis ſous les Merouinges, a cauſe que ils n'eſtoyent point hereditaires, ny autres que comme ſont a preſent les Baillifs, pour vous dire que ce fut au terroir, &

deuant

Lys les Annales d'Eſcoſſe, & d'Aquitaine.

Aſſiette, & limites de Tours, & pays de Touraine.

Villes du Duché & iuriſdictiõ de Touraine.

Citez cõpriſes en la 3. Lyonnoiſe, qui eſt le Dioceſe, & eſtendue de l'Archeueſché de Tours.

Voy l'Itineraire d'Antonin

Ptolomee li. 2. cha. 8. tab. 3. d'Europe.

Ceſar li. 2. de la guer. Gall.

Ceſar li 7. de la guer. Gall.

Quelle iadis la police de Tours.

Tourangeaux bourgeois de Rome.

Touraine dõnee aux Comtes d'Anjou.

Sarraſins aſſiegent Tours.

deuant les portes, & murs de Tours que ce vaillant & inuincible Prince Gaulois Charles Martel en l'an ſept cens vingt neuf, deffeit le Roy Abderame, qui auoit auec luy pluſieurs milliers de Sarraſins entrez en Gaule pour l'occuper, ainſi qu'ils auoient fait les Eſpagnes, où Abderame perdit, & ſa vie propre, & celle de pres 400000. hommes qu'il auoit a ſa ſuite. Sans l'arriuee de ce Prince de France c'eſtoit fait de la ville de Tours, laquelle eut paſſé ſous la furie des infidelles Mahometans, auſſi bien que auoyent fait les villes, & citez de Bourdeaux, Xaintes, Engouleſme, & Poitiers, & leſquels Eude Duc de Guienne auoit appellez en Gaule: puis ſe repentant de ſon forfait, ſe ioignit a Martel, fut en la bataille de Tours, où il combatit vaillamment, & y perdit la vie. En cet endroit ſont loüez les Tourangeaux d'auoir fait teſte aux Sarraſins, & ſ'eſtre oppoſez a leur aſſaut, & d'auoir cloſes les portes de leur ville aux Chreſtiens meſmes, a fin que ſ'ils ſe fuſſent enclos, l'ennemy n'eut pris plus de hardieſſe, & que les noſtres n'euſſent perdu courage, & que preſſez de telle neceſſité, où ils ſ'efforçaſſent de vaincre ou hazardaſſent a tout peril leurs vies, & Martel leur donnant a entendre que cela ſe faiſoit par ſon commandement. La Seigneurie de Touraine donc ayant eſté du corps d'Anjou, il ne ſe treuue point auſſi ſucceſſion genealogique des Princes qui y ont commandé, de ſorte que elle eſt demouree au corps de la courõne, ſans que par apennagemẽt elle ſoit tombee ailleur que pour quelque temps, comme lors que Philippe le hardy en fut Duc, mais ſon appennage luy eſtant melioré, il perdit ce titre, & porta celuy de Bourgoigne: ainſi que depuis Charles de France, qui mourut Duc de Guienne ſoubs Loys onzieſme, duquel il eſtoit frere. Pource faut voir l'eſtat eccleſiaſtique, & en quel temps fut ce que la cité de Tours, & pays de Touraine furent cõuertis a l'Euangile: ſur quoy eſt a noter ce qui eſt touché par Gregoire Archeueſque du lieu diſant ainſi. Du temps duquel (il parle du Pape Sixte premier du nom) il y eut ſept Eueſques ordõnez pour aller preſcher en Gaules, ainſi que le recite l'hiſtoire de la paſſion du ſainct Martir Saturnin: car elle dit ainſi. Dece, & Grate eſtans Conſuls (ce qui aduint l'an 253.) comme d'heureuſe memoire on le retient, la cité de Tholouſe eut ſon premier, & treſexcellent Eueſque S. Saturnin. Or voicy ceux qui furẽt enuoyez a Tours Gracian Eueſque: Trophim a Arles, Paul Eueſque a Narbonne, a Tholouſe Saturnin, a Paris Denys, Stremonie en Auuergne, & a Limoges S. Martial fut declairé Eueſque. Mais en cet endroit il y a faute, laquelle eſt plus des Libraires, & tranſcriueurs de l'hiſtoire de cet Eueſque, que des premiers originaux: cõme ainſi ſoit q̃ les ſuſdits Eueſques fuſſent diſciples les vns de noſtre Seigneur, & les autres des apoſtres: & ainſi ce ſeroit ſ'eſgarer de les faire venir ſi tard en Gaule, que deux cẽs cinquante trois ans apres la mort de noſtre Seigneur: qui eſt cauſe qu'il faut lyre Domitian au lieu de Dece, & pour Sixte, il faut mettre Clement, veu que ce fut en ce temps que, & ſainct Denys, & S. Martial paſſerent en Gaule, & par conſequent les autres Eueſques cy deſſus recitez, car autrement la ſupputatió des ans rendroit ſuſpecte l'hiſtoire: où ſi ſaint Gratian fut du temps de Dece, il ſ'enſuiura que ſon voiage ne ſe feit point du temps que les ſusdits Martirs paſſerent en Gaule, deſquels la vie ne fut ſi longue, veu que ſainct Denis mourut nonagenaire, & il faudroit que venant iuſqu'à Dece, il eut eu plus de deux cens ans d'aage. De ce ſainct Eueſque Gratian, voicy comme parle en autre lieu Gregoire de Tours: Par le raport commun (dit-il) nous auons entendu, que Gratian fut enuoyé par les Eueſques Romains a Tours, & que là il fut le premier Eueſque: puis aiouſte comme ſainct Martin venoit prier Dieu au tombeau de ce ſainct Eueſque. Auquel ſucceda vn nommé Lidorie ou Licerie, homme de ſaincte, & religieuſe vie, duquel voicy comme parle Gregoire de Tours, le ſecond paſteur de Tours fut Lidorie, qui fut ordonné Eueſque le premier an de l'Empire de Conſtant: & eſtoit natif de Tours, & fort religieux, & debonnaire. Ce fut luy qui baſtit la premiere Egliſe en la cité de Tours, y ayant deſia bon nombre de Chreſtiẽs, & la premiere fut par luy ſacree dediant a cet effect la maiſon d'vn Senateur, en laquelle il fut depuis enterré, & a preſent elle eſt de luy renommee. Par les mots ſuſdits, vous iugez aiſement que S. Gratian ne peut auoir eſté du temps de ſainct Denis, ou ſainct Saturnin, & ſaint Martial, veu que cettuy viuoit du tẽps des enfans du grand Conſtantin, & qu'il ſucceda a ſaint Gratian, lequel ayant tenu l'Eueſché cinquante ans, parmy les idololatres, & parainſi ſe tenant caché, & ſecretement annonçant la parolle diuine, & fut long temps le ſiege vacant, à cauſe que nul ſe preſentoit a le regir, pour la fureur des miniſtres de Sathan, qui perſecutoyent les Chreſtiens, de ſorte que par l'eſpace de trente ans l'Egliſe de Tours fut ſans paſteur iuſqu'à ce que Conſtantin ayant donné aux Chreſtiens liberté de conſcience, & permiſſion d'exercer leur religió, Lidorie ſe preſenta pour faire l'office de vray Eueſque. Tellement que par cette ſupputation, vous voyez que Gratian eſtoit ſous l'Empereur Dece, & qu'il mourut ſous Diocletian, & Chlore, & Maxence, & le ſiege vacqua iuſques a la mort de Conſtantin, pource que les Payens eſtoyent encor les plus forts en Gaule: & quelque temps apres la mort de ſainct Gratian, le grand, & illuſtre Archeueſque futur ſainct Martin naſquit en Pannonie, pour eſtre vn iour la lumiere des Gaules. Auſſi l'an huitieſme de Valent, qui eſt de noſtre ſalut trois cens ſeptante cinq, il fut ſurrogé en la place du deffunct S. Lidorie, & fait Archeueſque de Tours, lequel tranſlata le corps S. Gratiã en l'Egliſe baſtie par S. Lidorie, laquelle à preſent eſt la cathedrale, & renommee de S. Gratian le premier Eueſque. Ie ne m'arreſteray ſur la vie de ce glorieux confeſſeur, tant pource que Seuere Sulpice l'a doctement deſcripte, que pource que i'eſpere (auec l'aide de Dieu, & priere des ſaincts) de d'eſcrire vn iour l'hiſtoire des ſaincts cogneux en noſtre Egliſe. De ſon temps il y auoit encor pluſieurs qui adoroyent les idoles en Touraine, a fin qu'on ne penſe pas que les Empereurs Romains eſtans Chreſtiens, tous leurs ſuiets fuſſent aſtraints a leur croyance, veu que (cõme ailleurs nous auons dit) il leur ſuffiſoit d'eſtre obeïs, & de donner liberté aux Chreſtiens, ſans tout a vn coup abattre la ſuperſtition des idololatres: & ainſi S. Martin abatit pluſieurs idoles, demolit les autels prophanes, & a-

n li.
2.

s
s
tai-

de
hiſ.
li.3.

corri
Gre-
de
s.

Greg. de Tours de la gloire des confeſ. ch.4.

Li.10. de l'hiſ. Frãc. ch.31.

L'Egliſe de Tours 30. ans ſãs Eueſque.

En quel temps S. Martin fut fait Eueſque.

Sidonie Apoll.l.4. des Epiſt. & en l'Ep. 18.

prit au peuple le vray moien d'adorer Dieu, & de luy complaire. Il fut Eueſque vingt ſix ans quatre mois, & dix ſept iours, & vaca le ſiege l'eſpace de vingt iours. En l'honneur duquel, & de S. Perpetue Sidonie Apollinaire Eueſque de Clermont en Auuergne feit les vers qui ſ'enſuyuent eſcriuant a ſon amy Lucontie.

Martini corpus, totis venerabile terris
In quo poſt vitæ tempora viuit honor.
Texerat hîc primum plebeio machina cultu,
Quæ confeſſori non erat æqua ſuo.
Nec deſiſtebat ciues onerare pudore
Gloria magna viri, gratia parua loci.
Antiſtes ſed qui numeratur ſextus ab ipſo
Longam Perpetuus ſuſtulit inuidiam.
Internum remouens modici penetrale ſacelli,
Ampláque tecta leuans interiore domo.
Creuerúntque ſimul valido tribuente patrono,
In ſpatijs ædes, conditor in meritis.
Quæ Salomoniaco potis eſt confligere templo
Septima quæ mundo fabrica mira fuit.
Nam gemmis, auro, argento, ſi ſplenduit illud,
Iſtud tranſgreditur cuncta metalla fide.
Liuor abi mordax, abſoluantúrque priores,
Nil nouet, aut addat garrula poſteritas.
Dúmque venit Chriſtus, populos qui ſuſcitat omnes
Perpetuo durent culmina Perpetui.

S. Brice 4. Eueſq. de Tours.

Euſtoche 5. Eueſque de Tours.

Greg. hiſt. des Fran. l. 10. ch. 31.

Apoll. piſt, li. Epiſt.

Egliſe Martin qui baſ

Voluſia chaſſé les Go de ſon ueſché.

A ſainct Martin ſucceda le quatrieſme Archeueſque de Tours, à ſçauoir S. Brice, qui vint au Pontificat l'an ſecond d'Arcadie, & d'Honorie (à ſçauoir l'an de grace 402.) lequel fut depoſé pour eſtre accuſé (bien que a tort) d'adultere : laquelle rigueur eſtoit ſi obſeruee en l'Egliſe, i'ay grād pœur, qu'il n'y eut pluſieurs prelats eccleſiaſtiques dignes d'eſtre demis de leurs charges, & non a tort, comme fut S. Brice. Il tint l'Eueſché quarante ſept ans, & fut le premier qui commença a baſtir vne Egliſe au lieu, où repoſoyent les ſacres oſſements de ſaint Martin, en laquelle il voulut eſtre enterré: & diſtribua quelques Egliſes par paroiſſes, entre leſquelles celle de Chinon eſt renommee ſous le nom de Cainon: & eut pour ſucceſſeur vn apellé Euſtoche ſorty du ſang, & famille des Senateurs, qui auſſi departit pluſieurs paroiſſes par ſon Dioceſe, & tint le ſiege dix ſept ans, & fut enterré en l'Egliſe baſtie par S. Brice. Euſtoche tint le ſiege cinq ans, & apres luy fut eſleu ce S. Perpetue, duquel auons fait mention cy deſſus, ſorty du ſang Senatoire, & lequel ſe trouua au premier concile celebré a Tours enuiron l'an de noſtre Seigneur quatre cens ſoixante deux, apres le grand & general concile premier celebré a Calcedone, & fut tenu ce concile celebré a Tours ſous le Pape Leon premier, & l'Empereur Leon, auquel fut traité du reiglement du clergé, & reformation de ſa vie, & autres choſes cōcernans ce qui ſe doibt obſeruer en l'Egliſe. Et de cecy fait foy Gregoire de Tours en ſon hiſtoire, diſant que cet Eueſque inſtitua comme les ieuſnes doiuent eſtre obſeruez tout le long de l'annee: mais il faut entendre que cela ſe feit par l'ordonnance de l'aſſemblee Synodale, où ſe trouuerent octante Eueſques, entre leſquels eſtoyent Leon de Bourges, Euſebe de Nantes, Amād de Chaalons, Germain de Roüen, Arthemie de Renes, Thalaſſie d'Angers, & autres y enuoyerēt leurs vicaires. Ce fut luy qui feit baſtir l'Egliſe de S. Martin commencee par S. Brice, où il mit le corps ſacré du glorieux archeueſque : & c'eſt dequoy Sidonie Apollinaire fait mention en l'Epiſtre cy deſſus alleguee a Luconce, diſant : le treſdigne Eueſque de Tours Perpetue, meritant de ſucceder a ce grand homme, & ſainct Eueſque, & confeſſeur Martin, a fait baſtir vne Egliſe beaucoup plus grande, & plus magnifique que la premiere. On dit que l'œuure eſt grand, & digne de renom, & marque, & tel que vn ſi excellent hōme deuoit faire pour & en l'honneur d'vn ſi grand Eueſque: contre les murs de laquelle le ſuſdit prelat Perpetue, a voulu que ie meiſſe l'Epigramme ſuyuant. Et ce ſont les vers que i'ay recitez eſtant ſur le propos de S. Martin. Du temps de ce meſme Eueſque fut tenu vn concile Prouincial des Eueſques de Gaule a Vennes en Bretaigne, où il aſſiſta, & ordonna pluſieurs paroiſſes en ſon Dioceſe, & ayant tenu l'Eueſché par l'eſpace de trente ans il mourut, & fut enterré en l'Egliſe de S. Martin par luy baſtie. A cettuy ſucceda par l'election du clergé & du peuple, S. Voluſian fils d'vn Senateur, & grād Seigneur des Gaules, lequel Gregoire de Tours dit auoir eſté ſainct homme, & fort riche, & parent de ſon predeceſſeur Perpetue : ce bon Eueſque eſtant ſoupçonné par les Goths, qui cōmandoyent encore a Tours, qu'il fauoriſoit a Clouis, qui regnoit en quelques endroits de la Gaule, fut banny de ſon Eueſché, & enuoyé en exil a Tholouſe, où il mourut ayant tenu le ſiege de Tours ſept ans, & deux mois. Ce fut luy qui feit baſtir l'Egliſe de S. Iean a Marmouſtier, où deſia il y auoit des moynes de S. Benoiſt, la vie ſainte deſquels reſplendiſſoit alors en bon exemple, & grande ſainteté preſque par touts les coings, & Prouinces de l'Europe. Mieux, ny plus doucement ne fut traité des Goths *Virus* ſucceſſeur de Voluſian, & huitieſme en nombre, lequel eſtant par eux ſoupçonné pour meſme occaſion que ſon predeceſſeur, fut auſſi enuoyé en exille, ayant gouuerné ſon Egliſe onze ans & huit iours, & diſtribua ſes richeſſes aux Egliſes, & a ceux qui luy ſembloiēt le meriter. Le neuuieſme fut Licinie Angeuin, lequel meu de deuotion feit le voiage de la terre ſainte, d'où retourné, il feit baſtir vn monaſtere en ſon heritage pres d'Angers, où il fut abbé au meſme lieu, où ſaint Venant auoit eſté enterré, & de là fut il tiré pour eſtre archeueſque de Tours. Cettuy cy viuoit du temps que Clouis vainquit les Goths, & occit leur Roy, & qu'à ſon retour il vint rendre graces a Dieu, & a S. Martin de ſa victoire, ce qui aduint l'an de noſtre ſalut cinq cens douze, & tint le ſiege de Tours cet Eueſque douze ans deux mois, & vingt cinq iours, eſt enterré en l'Egliſe de S. Martin. A cettuy ſuccederēt deux honorables vieillards Theodore, & Procule, leſquels eſtans chaſſez de leurs Egliſes en Bourgoigne, où ils eſtoyent Eueſques, par le commandement de la Royne Clotilde, furent mis a Tours pour regir enſemble cette Egliſe de S. Martin. A ceux cy ſucceda Diniſie, ou Denis, lequel auſſi eſtoit Bourguignon, appellé a cette dignité par l'election du Roy Clouis, qui luy donna quelques rentes, & reuenus de ſon domaine, & l'Eueſque les donna a l'Egliſe, & ne tint le ſiege que dix moys, & giſt a ſainct Martin. Le douzieſme

Archeueſque de Tours fut Ommar Senateur,& citoien de Clermont en Auuergne, homme riche en heritages,lequel donna ſes biens aux Egliſes par teſtament,lequel feit baſtir le temple de S.Geruais,& S.Prothais dedans la ville de Tours, comme auſſi il commença l'Egliſe de noſtre Dame, qu'il laiſſa imparfaite, car il ne veſquit Eueſque que quatre ans, & cinq mois,& giſt a S. Martin, il fut fait Eueſque par l'ordonnance du Roy Clodomire, car deſia les Roys ſe meſloyent des choſes ſacrees, & confondoyent le vray vſage des elections en l'Egliſe: mais en cela ſurpaſſoyent ils ceux de noſtre ſiecle, qu'ils choiſiſſoyent les gens de bien, & vertueux a telles charges pluſtoſt que de donner les places aux indignes, a fin de les enrichir, & de recompenſer aux deſpens des pauures, ceux qui leur auoyent fait ſeruice. Le treizieſme Archeueſque de Tours fut nommé Leon,qui eſtoit auparauant abbé du monaſtere de ſainct Martin,& lequel Gregoire de Tours louë pour auoir eſté vn des plus excellens charpentiers, & menuſiers de ſon temps, lequel ne fut Eueſque que ſix mois. Et luy ſucceda quatorzieſme en nombre, Francilion Senateur, & citoien de Poitiers,& iceluy marié ſa femme ſ'appellant Clere, touts les deux treſriches, leſquels ſe vouërent a Dieu, donnans leurs richeſſes aux Egliſes,& partie d'icelles a leurs parents:il tint le ſiege deux ans,& ſix mois. Le quinzieſme fut nommé Iniurieux citoien de Tours de bas lieu,mais qui eſtoit libre, & franc de condition (car c'eſt ainſi que parle Gregoire de Tours, pour monſtrer que lors le droit de ſeruitude auoit lieu en Gaule) & ce fut du temps de cet Eueſque que treſpaſſa la Royne Clotilde eſpouſe de Clouis, le corps de laquelle giſt a Paris, en l'Egliſe de ſainte Geneuiefue:comme auſſi de ſon temps, & par luy fut paracheuee a Tours l'Egliſe de noſtre Dame, & ordonna qu'on dit Prime, & Tierce en ſon Egliſe, & veſquit Eueſque ſeize ans, vnze moys, & vingt ſix iours,& eſt enterré en l'Egliſe de S.Martin. Ce fut ce bon,& ſainct Eueſque qui ſ'oppoſa hardimēt au Roy Clotaire premier du nom, qui vouloit prēdre le tiers du reuenu des Egliſes de ſon Royaume, & le menaça que ſ'il oſtoit la nourriture aux pauures Dieu luy tolliroit auſſi ſa couronne, & ainſi il empeſcha que le Roy ne feit vne ſi grande faute que de prendre les biens conſacrez a Dieu, & deſquels n'eſt loiſible, ny aux Roys, ny aux Eueſques de diſpoſer (quelque choſe qu'on vueille dire pour ſe flater) que pour la deffence de l'Egliſe, & maintenement de la religion, & pour la nourriture des pauures:auſſi ſuis ie aſſeuré que ſ'il y auoit a preſent de tels Eueſques que cettui cy,que les Roys ſeroyēt encor plus prompts a ſ'abſtenir des bons eccleſiaſtiques,que ne fut Clothaire: mais les vns deſireux d'auoir,les autres conniuans aux fautes, ne faut ſ'eſtonner ſi c'eſt ſur le Crucifix, que tout le monde viſe pour en tirer iuſques a la derniere maille. Le ſeizieſme Eueſque fut nommé Baudin,lequel eſtoit au parauant Referendaire du Roy Clothaire, homme marié,& ayant des enfans, nō pourtant eſtoit il aumoſnier,& qui diſtribua aux pauures plꝰ de 20000. eſcus qu'il trouua au theſor de ſon predeceſſeur: il fut paſteur des Torāgeaux 5.ans,& 10.mois,& giſt a S.Martin,& luy ſucceda 17.en nombre Gōtharie Abbé de S. Venant,homme ſage, & qui auoit eſté employé aux affaires,& és legatiōs pour apaiſer les querelles d'entre les Roys, regnans alors en diuers endroits de la Frāce. Mais il fut plus propre, & meilleur abbé,que bon Eueſque,car venu au pōtificat il ſ'adonna au vin,& deuint ſi hebeté,qu'ayant haucé le gobelet, il ne ſçauoit cognoiſtre ceux q̄ luy meſme auoit appellez au banquet, leſquels ſouuent il iniurioit en lieu de leur faire bon viſage. Il veſquit en cette dignité 2. ans 10. moys,& 22. iours,& giſt a S. Martin:& vaqua le ſiege par l'eſpace d'vn an. Et luy ſucceda vn plus ſobre, & vertueux Archeueſque 18.en nombre, appellé Eufronie Preſtre ſeruāt en l'Egliſe & du ſang des Senateurs homme de grande ſainteté dés ſon ieune aage, lequel aſſiſta au premier concile de Paris, & du temps duquel la cité de Tours fut toute eſpriſe en feu,& bruſlee auec toutes ſes Egliſes, deux deſquelles cet Eueſque refeit: & depuis l'Egliſe, de S. Martin fut bruſlee par vn qui ſ'y eſtoit retiré en franchiſe, dequoy voicy comme Aymon parle en ſon hiſtoire: Chranne ſe voyant delaiſſé d'vn ſi puiſſant compaignon de ſes parricides, ſe retira a Conabe Prince de Bretaigne, où il taſchoit de recommēcer la guerre: lequel Breton eſtoit pouſſé a cette conſpiration par ſa femme nōmee Calté fille de Vvillecarie Duc d'Aquitaine. Ce Duc Vvillecarie trop eſtonné des menaces de Clotaire,qui le blaſmoit, & accuſoit d'auoir fauoriſé a Chranne,ſe retira en frāchiſe en l'Egliſe de S. Martin,où auſſi auparauant luy ſ'eſtoit ſauué vn autre Duc apellé Auſtrabie. Ceux qui pourſuyuoient Vvillecarie, ne le pouuans faire ſortir du S. lieu, y mirent le feu,& bruſlerent,& ce Duc,& le tēple,lequel Clotaire feit plus beau q̄ iamais,le recouurant d'eſtain, ce q̄ Gregoire de Tours attribue a l'Eueſque Eufronie,& nous pouuōs accorder cecy,que & le Roy,& le pontife de Tours y contribuerent,& q̄ Eufronie y mit le ſoing,& haſta la beſoigne, entant que Gregoire dit, que l'Eueſque par le ſecours de Clotaire refit l'Egliſe bruſlee. Du tēps duq̄l auſſi fut baſtie celle qui eſt dediee au martir,& leuite S. Vincēt. Cet Eueſque tint le ſiege 17.ans, & mourut aagé de 70.ans,auquel ſucceda le bon & S. Archeueſque Gregoire 19.en nōbre, leq̄l rebaſtit ſomptueuſement la ſuſditte Egliſe de S. Martin, remit ſus la chaſſe où giſoyēt les oſſemens ſacrez de S. Martin, cōme auſſi il trouua les venerables reliques des SS. Martirs,de la legion de laquelle S.Maurice eſtoit le colōnel,& pluſieurs autres marques de ſa deuotiō laiſſa il a Tours,ainſi q̄ luy-meſme teſmoigne ſur la fin de ſon hiſtoire:cōme encor il fait le denombrement des liures par luy cōpoſez,qui ſont tels,dix liures d'hiſtoires du fait des Frāçois,ſept des miracles vn de la vie des Peres,& vn cōtenant des cōmentaires ſur les pſalmes,deſquels nous auōs l'hiſtoire, & deux des miracles,& vn de la gloire des cōfeſſeurs. Et ayāt eſté cet Eueſque vn vray miroir de vertu, ie ne laiſſeray ſans mettre icy, ce que Trithemie dit de luy en ſon liure des auteurs eccleſiaſtiques:Gregoire (dit-il) Eueſque de Tours,& au parauāt moyne, fut diſciple de S.Auic Eueſque d'Auuergne, homme noble, docte, humble, doux, & debonnaire,& qui fut de telle ſainteté, & pureté de vie qu'il feit des miracles durant qu'il viuoit. Cettuy viſitant les tōbeaux des apoſtres a Rome, fut receu auec grāde reuerēce,& cōme ſaint,par le Pape S.Gregoire,qui

Gontharie Eueſque adōné au vin.

Cité de Tours bruſlee.

Aymon li. 2.ch.30.

Vvillecarie Duc d'Aquitaine bruſlé en l'Egliſe de S. Martin a Tours

Biens-faits a l'Egliſe de Tours par l'Archeueſque Gregoire.

Quel fut Greg. de Tours.

Voy Trithemie au liure des eſcriueurs eccleſ.

l'ayma,& careſſa comme ſon grand amy. Il a eſcrit vſant d'vn ſtile ſimple, & intelligible,& fait quelques volumes,& d'iceux ſont encor ceux qui ſ'enſuiuēt,vn de la loüange des ſaints Martirs,deux des vies de quelques confeſſeurs , vn de la vie de S. Iulian le Martyr:quatre des miracles de ſaint Martin: dix de l'hiſtoire des Frāçois: vn abregé d'icelle meſme,& vn qui contient les chroniques de l'hiſtoire eccleſiaſtique, que ie confeſſe n'eſtre venu en mes mains. I'ay recueilly ces vies du dixieſme liure de l'hiſtoire du ſuſdit Gregoire,quoy que ie les aye veu ailleurs traitez d'vn autre ordre,mais i'ay mieux aymé ſuyure ce lieu, où leur vie eſt aſſes au long diſcouruë:au reſte ſuis-ie fort marry de n'auoir eu par memoire aucune enuoyee des Seigneur Torāgeaux, ce qui reſte du nom,& ſucceſſion des Eueſques de leur cité,pour leur donner place,auec ceux que i'ay tirez de Gregoire: qui eſt cauſe qu'il faut que ie me contente de ce que ſ'eſt (a ſon regret) tenu pour ſatiſfait le treſçauant, & vertueux docteur maiſtre Antoine de Mouchy en ſon liure du ſacrifice de la Meſſe, lequel en parle en cette maniere, ayant fait ſon recueil du liure des Chroniques de Sigebert.

Liures cōpoſez par Greg. de Tours.

Voy Sigebert en ſes Chroniq.

Ingelband mourut en l'an de grace mille cens cinquante ſept,auquel ſucceda Gotton Breton, & auparauant Eueſque de S. Brieu: & en l'an mille cent ſoixante huit,fut eſleu Ioſſe, qui mourut l'an mille cent ſeptante cinq. Puis vint Barthelemy,qui aſſiſta au concile Prouincial de Rhenes en l'an 1176. & apres luy preſida a Tours Eſtienne de Bourgueil, lequel fonda a Paris le college de Tours, où il mourut l'an 1333. & ainſi vous voyez combiē il peut māquer d'Archeueſques entre cettui cy & Barthelemi: comme auſſi les ſucceſſeurs de cettuy ne ſont nommez iuſques en l'an mille quatre cens dix ſept, que Iacques Archeueſque de Tours eſt nommé entre ceux qui furēt au concile de Conſtance. Mais preſque de noſtre temps a lon recueilly ceux cy qui ont veſcu de la memoire de nos peres: Helie Cordelier de vocation, Chreſtophle de Breliach, Martin de Beaulne, Antoine de la Barre, le Cardinal Farneſe, Poncet,& Simon de Maillé homme ſçauāt és ſciēces tant Grecques que Latines. I'ay auſſi biē defaut des fondations des Egliſes, tant collegiales qu'autres qui ſont a Tours, comme i'ay du cathalogue des Eueſques,qui ſera cauſe que i'en feray ſurſeance, iuſqu'à tant que plus diligemment ie me ſeray enquis tant ſur cecy que ſur autres choſes appartenantes a cette hiſtoire. Au reſte nous auons dit que ſous l'Archeueſché de Tours ont de tout temps eſté les Egliſes & Dioceſes qui ont eſté par nous nōmees,& toutesfois on lyt que Dol a eſté ſiege d'Archeueſque,qui pourroit donner occaſion de doute ſur cette preſeance du Metropolitain de Tours. A quoy nous reſpondons que ce fut pluſtoſt vſurpation,& conniuence,que vraie ou legitime election ou que ancienneté de ſiege:& iaçoit,que le Pape le conſentant,& ſainct Sanſon, & ſainct Magloire,& S.Budoc ayent porté le titre d'Archeueſques ſous les Papes Pelage premier & ſecond, & Gregoire le grand,a ce inſtiguez par la ſollicitation des Princes de Bretaigne, ſi eſt-ce que de toute ancienneté les Eueſchez Armoriques dependoyent de la Metropolitaine de Tours. Et c'eſt pourquoy Atharde Eueſque de Nantes, voyant que Neomenie, ſoy diſant Roy de Bretaigne,faiſoit tort au ſiege Tourangeau, ne voulut ſe trouuer en l'aſſemblee faite a Dol,où touts les Prelats & Princes Bretōs ſe trouuerent pour le couronnement du ſuſdit Roy Neomenie,d'où ſ'enſuiuit en fin ſous le regne de Charles le Chaulue que l'honneur de Metropolitain des Egliſes Armoriques fut dōné au Tourangeau, qui eſtoit ambicieuſement fraudé de la preeminence a luy donnee dés l'Egliſe primitiue, & icelle naiſſant en Gaule. Et que cecy ſoit vray,on trouue que ſaint Martin feit & inſtitua (comme Metropolitain) Eueſque de Cornoaille, Corentin, a fin que par ce moien on cogneut la Primatie, & dignité Archiepiſcopale ſur les Armoriques appartenir a l'Archeueſque de Tours. Au reſte eſt a noter, que ſi l'Egliſe de Dol porta onc (comme elle feit) le titre d'Archeueſché, ce fut ſeulement aux honneurs, & non comme ayant celle puiſſance de lier, & abſouldre qui eſt deuë au legitime Metropolitain. Auſſi par les ſtatuts,& canons anciens des ſaints conciles eſt il deffendu (ainſi qu'il fut ordonné au concile de Calcedone pour la querelle des Eueſques de Nicee & de Calcedone) que l'Archeueſque qui ne l'eſt qu'aux honneurs, ne ſoit ſi hardy, d'oſter, ny vſurper rien de la legitime,& iuridique autorité de l'ancien archeueſque: & que ſ'il y a quelques Egliſes, leſquelles par priuilege Imperial ſoyent honorees du titre honorable de Metropolitaines, qu'elles iouiſſent ſimplement de cet honneur, ſans preiudicier aucunement aux priuileges des anciens archeueſques,& en ſomme ce concile deffend qu'en vne meſme Prouince il y aye deux Metropolitains: & parainſi Athard cauſa le reſtabliſſement de la iuriſdiction du Metropolitain ancien de Tours, commandāt ſur Tours,le Mans, Angers,& les Eueſchez de la petite Bretaigne,& ſoit dit cecy en paſſant. Au reſte nous auons dit ci deſſus qu'il y a eu a Tours diuerſes aſſemblees d'Eueſques pour le fait de la religion,de la premiere deſquelles auōs parlé ci deſſus, & laquelle fut celebree l'an 462. ſeāt a Rome Leon ſurnommé le grand. Le ſecond fut tenu du temps du Pape Pelage premier, a ſçauoir en l'an de grace ou enuiron cinq cens cinquante ſix,regnant en Frāce le Roy Aribert,qui le feit aſſembler pour la paix, & vnion de l'Egliſe,& en ce ſaint concile furent faites de fort belles, & neceſſaires ordonnances, leſquelles vous pourrez lire au liure cōtenant le ſommaire des conciles, & entre autres vous voyez l'abrogatiō de pluſieurs folles ceremonies qui ſe ſentoient du paganiſme, leſquelles eſtoient encor obſeruees par les Gaulois,cōme d'offrir des viādes aux morts au mois de Feburier, & d'aller en voiage és lieux où iadis auoyent eſté les ſimulachres des faux dieux,& par les bois,& ſur les copeaux des rochers & montaignes, ainſi que le ſouloyent obſeruer les paiens,qui adoroyent le diable ſous le nom de Diane,des Faunes, Syluans, Satyres, & Nymphes de toutes ſortes,ſuyuant la folie des fables Poëtiques. Ie treuue encor deux aſſemblees ſemblables faites a Tours,l'vne ſoubs le Pontificat de Victor ſecond du nom, & regnant en France Henry premier du nom,& enuiron l'an de noſtre ſalut mille cinquante ſix,& cecy cōtre Berēger Archediacre d'Angers, qui nioit que le corps & ſang de Ieſus Chriſt fuſſent au ſainct Sacremēt,apres la conſecration faite

par

Dol iadis Archeueſché en Bretaigne.

Atharde Eueſque de Nantes Voy le 2.l. des ann. de Bretaigne.

Eueſch de Bre gne re ſes ſur l'Arc Tours.

Deux tes d'a aux ho neurs,& yans p ſance.

Cōcil. cedon. nonom me.

Concil Prouin ciaux a Tours.

Canon

2. concil de Tou

par le Preſtre. Auquel concile preſida au nom du Pape, Hildebrand Cardinal, & où Berenger fut conuaincu par Lanfrac Abbé de Caen, & depuis archeueſque de Cantorbie. L'autre aſſemblee fut du temps de Loys le ieune, & cecy par le pape Alexandre, lequel perſecuté par les Empereurs de la maiſon de Sueue, ſ'enfuit en France en l'an de grace mil cent ſoixante vn, où il celebra deux conciles, l'vn a Clermont en Auuergne, & l'autre a Tours, où furent condannez les ſtatuts ordõnez a Pauie par Victor Antipape: & voila quant a l'eſtat eccleſiaſtique. Au reſte la ville de Tours eſtant chef de Prouince, eſt auſſi bailliage, & ſiege Preſidial, où eſt Bailly & chef de la Iuſtice, & Nobleſſe illuſtre ſeigneur René de Voyer Vicomte de Paumy, duquel nous parlerons cy apres: & la iuſtice y eſtant adminiſtree par les Lieutenans general, ciuil, & particulier, & huict Conſeillers ſuyuant l'eſtabliſſement fait du tẽps du Roy Henry ſecond de ce nom, ayant ſous eux les ſieges, (ainſi que dit auons) de Langeſts, Chinon, Lodun, Amboiſe, Loches, & Chaſtillon ſur Indre. La ville & pays de Touraine eſt celle qui a ſeruy de retraite au Roy Charles ſeptieſme, priué de ſon heritage par l'Anglois, & par l'iniquité du Duc de Bourgoigne, comme auſſi de tout temps les Tourangeaux ont eſté affectionnez a la couronne de France, aumoins depuis que leur ville eſt retournee en ſon obeiſſance. C'eſt vne des citez plus riches du royaume, tant pour la fertilité du pays, qu'on nomme a bon droit les delices, & iardins des Roys, que pour la diligence, & bon meſnagement des citoyens adonnez au trafic, & qui ſe ſont exercez a faire la ſoye auſſi bõne, & fine qu'on ſcauroit en porter d'Italie: ioint que la riuiere aide beaucoup au commerce, pour y eſtre encor bien nauigable. Mais que i'aye eu plus longues inſtructions des citoyẽs de Tours, ie taſcheray auſſi a diſcourir plus longuement de leur ville, cependant ie verray le pays circonuoiſin, & en diray ce qui me ſera poſſible. A l'Orient de Tours, le long de Loire eſt la ville d'Amboiſe, aſſiſe ſur ceſte belle riuiere, & au plus beau paiſage, & terroir le plus plaiſant, & mieux aeré qui ſe puiſſe guere trouuer en France, & pource a eſté choiſy ce lieu pour le ſeiour des Roys, & aggrandy de la ſorte que le voyons eſtre a preſent, veu que le temps paſſé ce ne fut qu'vn petit village, nomplus que d'autres places qui ſont a preſent de belles villes. Diſant que ce ne fut iadis qu'vn village, ie peux alleguer vn paſſage de Gregoire de Tours en ſon hiſtoire Françoiſe, parlant de ſainct Martin, où il dit ainſi en ſon Latin:

In monaſterio verò, quod nunc maius dicitur, baſilicam in honorem ſanctorum Apoſtolorum Petri, & Pauli ædificauit: in vicis quoque, Alinganienſi, Solonacenſi, Ambacienſi, Ciſomagenſi, Tornomagenſi, Condatenſi, deſtructis delubris baptizatiſque gentilibus eccleſias ædificauit.

Par leſquelles parolles vous voyez que ſaint Martin baſtit l'Egliſe du lieu, qui ore ſe nõme Marmouſtier, comme qui diroit le maieur monaſtere: & qu'és bourgs de Alinganie, que ie penſe eſtre la ville de Langeſts, & Ambacie, qui eſt Amboiſe, il briſa les idoles, & demolit les autels, & memoires des faux dieux, & y fonda des Egliſes Chreſtiẽnes. Plus clerement cognoiſtrez vous que ce bourg Ambacienſe n'eſt autre que noſtre Amboiſe ſi vous liſez au ſecond liure de l'hiſtoire du meſme Gregoire, où il parle en ceſte ſorte: Alaric donc Roy des Goths voyant que Clouis ne ceſſoit de vaincre touts ceux a qui il auoit affaire, luy enuoya des Embaſſadeurs, diſant: ſi c'eſt le bon plaiſir de mon frere, i'auoy en fantaſie, qu'auec l'aide de Dieu, nous puiſſions nous entreuoir enſemble: ce que Clouis ne refuſa point. Ainſi ſ'aſſemblãs en vne iſle ſur le Loire, qui eſt pres le village Ambacié au territoire de Tours, ils parlementent enſemble mangeans, & beuuans de compaignie, & ſ'eſtans entre-promis amitié ils ſe retirerent. Que voulez vous de plus cler, puis que vous voyez que Ambacien eſtoit vn bourg aſſis ſur le Loire, au terroir & finages de Tours, & qu'aupres y auoit vne iſle? Cecy ne conuient il pas auec la deſcription de la ville, & aſſiette d'icelle? Ie ſuis ſeur que ceux qui ont veu le lieu, & le paiſage qui luy eſt voiſin, ne me deſdirõt point, ains cõfeſſerõt que Gregoire ne ſçauroit parler en ceſt endroit d'autre place que d'Amboiſe: l'antiquité de laquelle me ſemble priſe d'aſſes loing, puis qu'il y a plus de mil deux cens ans qu'elle eſtoit renommee, quoy que ne fut qu'vn village. Neantmoins trouuons nous que du temps de Charles le grand, Amboiſe portoit le tiltre de ville, d'autant que du temps que les Danoys coururent la Gaule en l'an huict cens octante deux, ſous Loys troiſieſme il eſt dit, qu'ils abatirent le Chaſteau d'Amboiſe, & ſaccagerent la ville: & peu de temps apres Ingelgerie Comte d'Anjou eſpouſa la niepce des deux Eueſques Adaland de Tours, & Raymond d'Orleans, eut les terres qui leur appartenoyent en heritage, car ils eſtoyent freres, & grands ſeigneurs és pays d'Orleans, & de Touraine, a cecy le Roy y conſentant, & entre leſquelles eſtoit la ville d'Amboiſe, le Chaſteau de laquelle ce Comte feit rebaſtir, refaire, & fortifier. Ceſte place demoura és mains des Comtes ſuſdits d'Anjou, qui y mirẽt des Chaſtellains, leſquels depuis ſe partialiſans, & diuiſans voulurent empieter la ſeigneurie, qui fut cauſe que les forts dreſſez par aucuns d'eux en la ville furent raſez par les Angeuins, & par vn excelent homme nommé Liſoys, qui eſtoit Capitaine & d'Amboiſe, & de Loches. L'egliſe d'Amboiſe fut dediee a ſainct Florentin par Foulques Nerra Comte d'Anjou, lequel y mit chanoines, & les rẽta bien, & dõna vne piece de la vraye Croix, qu'on dit qu'il porta de la terre ſainte: fut auſſi de ſon temps baſtie celle haute Tour acienne d'Amboiſe au Chaſteau, que pluſieurs eſtimeroyent eſtre de plus grande antiquité, & cecy fut fait par le Capitaine Amboiſien qui vouloit de là auant voir le clocher de S. Martin de Tours, tant grãde eſtoit ſa deuotion, vers ce ſaint Archeueſque. En fin le Chaſteau d'Amboiſe auec ſes dependances, & la terre & ſeigneurie de Vernoil fut donnee au ſuſdit Liſois par le Comte Foulques ſuſnommé: & ſon fils Comte auſſi d'Anjou nommé Geoffroy Martel, feit fortifier, & remparer, & la ville, & le Chaſteau d'Amboiſe. En ſomme ceſte place a eſté touiour a la deuotion des Princes Angeuins, iuſqu'a ce que du temps de ſaint Loys, l'Anjou fut vny a la couronne, & qu'il en feit Duc Charles ſon frere, qui depuis fut Roy de Sicile, ainſi que verrons eſtans ſur le pays d'Anjou: & lors la ſeigneurie d'Amboiſe tomba en autre main, & en celle illuſtre famille, de laquelle ſont ſortis tãt d'excel-

Gregoire de Tours li.2.ch.35.

Amboiſe place fort ancienne.

Voy les Annales d'Aniou, partie 2. chap.17.

S.Florẽtin d'Amboiſe par qui fondé.

Liſois fait ſeigneur d'Amboiſe par le Cõte d'Aniou.

lents perſonnages, & pour le conſeil, & pour les armes, deſquels n'ayant la genealogie en main, ie ſuis auſſi contraint de paſſer outre, iuſqu'à ce que i'aye de plus grandes inſtructions.

Charles 8. mourut a Amboiſe l'an de grace 1497.

A Amboiſe mourut le gentil, & courageux Roy Charles huictieſme fils de Loys onzieſme, regardant iouer les gentils-hommes de ſa maiſon a la paulme: où il eſtoit allé pour ſe recreer, & treſpaſſa ſi ſoudain que les medecins ne peurent auoir le loiſir de prendre eſgard a celle defaillance qui le ſaiſit. Et i'ay ouy dire a vn vieillard qui eſtoit a ſon treſpas, qu'il auoit vne pomme d'Orenge en la main, laquelle flairant, & deuiſant des affaires de ſa conſcience auec vn Eueſque, il ſe ſentit frappé de ſa maladie qui l'emporta ſondainement, ce qui luy faiſoit eſtimer (ne ſçay ſi a tort) que ceſte pomme eſtoit empoiſonnee.

Troubles d'Amboiſe l'an 1561.

Ce fut auſſi en la ville d'Amboiſe que commencerent les premieres ſemences des guerres ciuiles de Frãce en l'an mil cinq cens ſoixante vn, ſous le Roy Françoys deuxieſme de ce nom, & où premierement fut trouué le nom de Huguenots en France: les Caluiniſtes eſtans là venus pour (comme l'on dit) preſenter requeſte au Roy contre quelques ſeigneurs les plus fauorys de ſa maiſon, mais (a bien parler) n'ayans autre deſſein que de ſ'attaquer a la mageſté royale.

Aſſiete de Montrichard, & en quel tẽps elle fut baſtie, & par qui.

Du coſté d'Amboiſe eſt la place de Montrichard qui luy eſt entre l'orient & le Midy, & lieu aſſis en vne belle planure, quoy que ceint de rochers, & de boſcages d'vn coſté, & de l'autres de belles praeries, ayant la riuiere de Cher qui l'auoiſine, & hors la ville on voit des maiſons ſouterraines, & au deſſus d'icelles des iardins, & des vignobles. Ceſte place eſt fort moderne, & fut baſtie par le Comte d'Anjou Foulques Nerra, du temps de Robert Roy de France, pour faire teſte a Geldouin ſeigneur de Saulmur, & Geofroy ſeigneur de ſaint Aignan ioints, & ſouſtenuz du Comte Eude de Champaigne, qui couroyẽt ſes terres, & ſeigneuries de Touraine. Et pour la fondation de ceſte place, & forterеſſe ſ'eſmeut grande guerre entre les Comtes d'Anjou, & de Champaigne, lequel Champenois venant a la bataille fut occis, & ſon armee deffaite, & la ville de Montrichard deffendue de ruine, & celle de Saumur priſe par le Prince Angeuin. Ie laiſſe Chaumont quoy que place belle, & d'aſſiete treſplaiſante, comme il n'y à guere lieu en tout le pays de Touraine, qui ne ſoit comme vn paradis de delices,

Cormery Abbaye.

comme auſſi ie laiſſe Cormery n'ayant les memoires de l'antiquité de celle Abbaye, laquelle i'honore pour ce ſeul reſpect qu'elle nous a nourry de noſtre temps ce rare, & de nul preſque imitable religieux Ioachim Perion de l'ordre de ſaint Benoiſt, l'homme qui de noſtre ſiecle a le plus purement parlé Latin, & Latinemẽt traduit du Grec, ainſi qu'en peuuent teſmoigner les œuures d'Ariſtote par luy traduites, & les liures de ſaint Denys, tant difficiles, partie pour l'eſgard du ſtile, & partie pour la grandeur, & ſubtilité de la matiere qui y eſt contenue: Pluſieurs autres liures ſont ſortis de l'Eſtude de ce docte, & bon religieux, qui laiſſeront ſon nom illuſtré, & ſa memoire non periſſable entre les hommes.

Ioachin Periõ & ſa louange.

Loches ſon aſſiete, & deſcription.

Au meſme pays Tourangeau, & ſur le fleuue d'Indre eſt aſſiſe la ville, & fort de Loches, qui a d'vn coſté la ville de Chaſtillõ ſur Indre, à ſçauoir vers le Leuant, Cormery au ſeptentrion, & Beaulieu a l'Occident, & de ceſte cy, n'eſt Loches diſtant plus haut que de deux traits d'arc, ny ayant que le põt a paſſer, de ſorte que d'vn commun prouerbe, il eſt monſtré combien eſt grãd ce voiſinage, entant que le vulgaire dit, Entre Loches, & Beaulieu il n'y paiſt ny Vache ny Bœuf.

L'antiquité de ce lieu ne ſe peut trouuer par Annales ny hiſtoire que depuis que le pays Angeuin eut des Princes Chreſtiens, leſquels (comme auons veu cy deſſus) par aliances vindrent a la ſucceſſiõ de Loches, & Amboiſe: & neantmoins il faut dire, que Loches eſtoit deſlors quelque choſe, puis que le Chaſteau ſeruoit de retraite aux Comtes, & de priſons pour ceux qu'ils vouloyent tenir eſtroitement. Or affin que ie ne ſois declairé ingrat, & vſurpateur du labeur d'autruy, ie deduiray ſommairemẽt ſur la ville de Loches ce que nous en a communiqué le ſeigneur Françoys Gruget Cõſeiller du Roy, & refferendaire en la Chancelerie de France, lequel pour eſtre verſé tant aux bonnes lettres qu'ez antiquitez de Loches, qui eſt le lieu de ſa naiſſance, en a dreſſé la deſcription, laquelle ie pretens enſuiure affin de ne faillir, & affin que chacun ſcache a qui on ſera tenu de ces recerches, partie deſquelles i'auoy deſia aſſemblees des annales d'Anjou, & le reſte ie confeſſe le tenir tant de Monſieur le Vicomte de Paulmy, que du ſuſdit ſeigneur Gruget, ayant eu inſtructiõs de l'vn, & de l'autre.

M.Fr
çoys G
get Ref
rédaire
la Chan
lerie,

La ville de Loches donc, ne peut donner memoire de ſoy que depuis l'an de noſtre ſalut neuf cens, quoy que (comme i'ay dit) ie ne peux me perſuader qu'elle ne ſoit beaucoup plus ancienne, ainſi que pourrez coniecturer par la ſuite de noſtre diſcours, & nommement le Chaſteau, qui porte marque telle, que peu de places ſe voyent, qui luy puiſſent eſtre paragonnees ſoit en beauté, grandeur, force, & aſſiette preſque imprenable, tant par l'artifice humain, que par la nature du lieu qui eſt telle.

Deſcripti
du Cha-
ſteau de
Loches.

Il eſt aſſis ſur vn haut rocher, n'y ayant qu'vne ſeule entree deffendue d'vn beau, & ſuperbe portail, & icelluy armé d'vn gros bouleuerd, de fortes murailles, & doubles foſſez, & iceux treſlarges, & treſprofonds, & tel que la place eſtant fournie de tout ce qui eſt neceſſaire pour la deffence d'vn fort, il n'y a force humaine qui la ſceut forcer: veu qu'il n'y a moyẽ quelcõque de la battre, ſi ce n'eſt qu'on rompit le rocher, lequel porte en longueur & largeur en ſa circonference de mille a mil deux cens pas, & ainſi ſeroit ce temps perdu de le ſaper, veu que deſia les contremines y ſont faites pour obuier a ceux qui voudroyent la miner: & l'auoir par eſcalade eſt impoſſible, elle eſtant hors d'eſchelle.

Vignem
motaign
ſeparee
Chaſtea
de Loch

Au reſte le mont voiſin appellé Vignemont, fut iadis contigu a ceſte forterеſſe: mais a preſent il en eſt ſeparé de plus de trois cens pas en longueur, & en largeur vingt ou trente, & cecy à force d'hommes, demourant cela vn foſſé & large & profond a merueilles, & de la pierre qui de là fut tiree, on feit les murs & les Tours dudit Chaſteau, i'entens la courtine, & les forts qui ceignent ce Chaſteau de toutes parts, mais de dire quand ce fut, & par qui, on n'en a rien par memoire. Et eſt ſi fort ce Chaſteau que il fut impoſſible aux Angloys de iamais le forcer, eſtans campez a Beaulieu, l'Abbaye duquel lieu, (fondee par Foulques Nerra Comte d'Anjou, & où il mit les Corps de ſaint Daire, & ſaint Criſant, & vn morceau de la pierre du S. Sepulchre de noſtre

Annal
d'Aniou
partie cha
26. & 27.

ſeigneur

Ce plant ſe doit mettre au fueillet 2. 29.

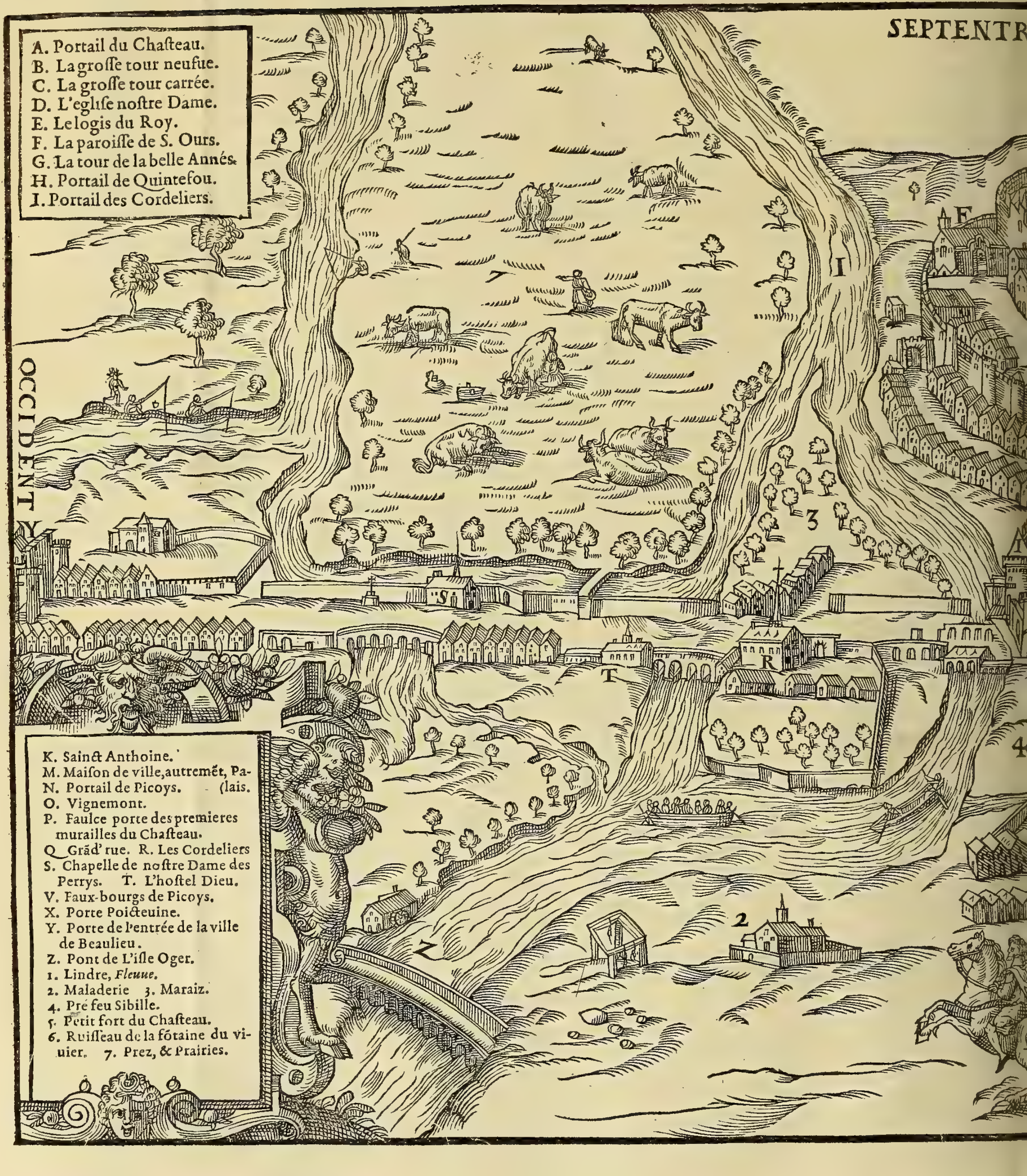
SEPTENTR
OCCIDENT
A. Portail du Chaſteau.
B. La groſſe tour neufue.
C. La groſſe tour carrée.
D. L'egliſe noſtre Dame.
E. Le logis du Roy.
F. La paroiſſe de S. Ours.
G. La tour de la belle Annés.
H. Portail de Quintefou.
I. Portail des Cordeliers.
K. Sainct Anthoine.
M. Maiſon de ville, autremēt, Palais.
N. Portail de Picoys.
O. Vignemont.
P. Faulce porte des premieres murailles du Chaſteau.
Q Grād' rue. R. Les Cordeliers
S. Chapelle de noſtre Dame des Perrys. T. L'hoſtel Dieu.
V. Faux-bourgs de Picoys.
X. Porte Poicteuine.
Y. Porte de l'entrée de la ville de Beaulieu.
Z. Pont de L'iſle Oger.
1. Lindre, *Fleuue.*
2. Maladerie 3. Maraiz.
4. Pré feu Sibille.
5. Petit fort du Chaſteau.
6. Ruiſſeau de la fōtaine du viuier. 7. Prez, & Prairies.
E
I
7
3
Y
S
T
R
4
2
Z

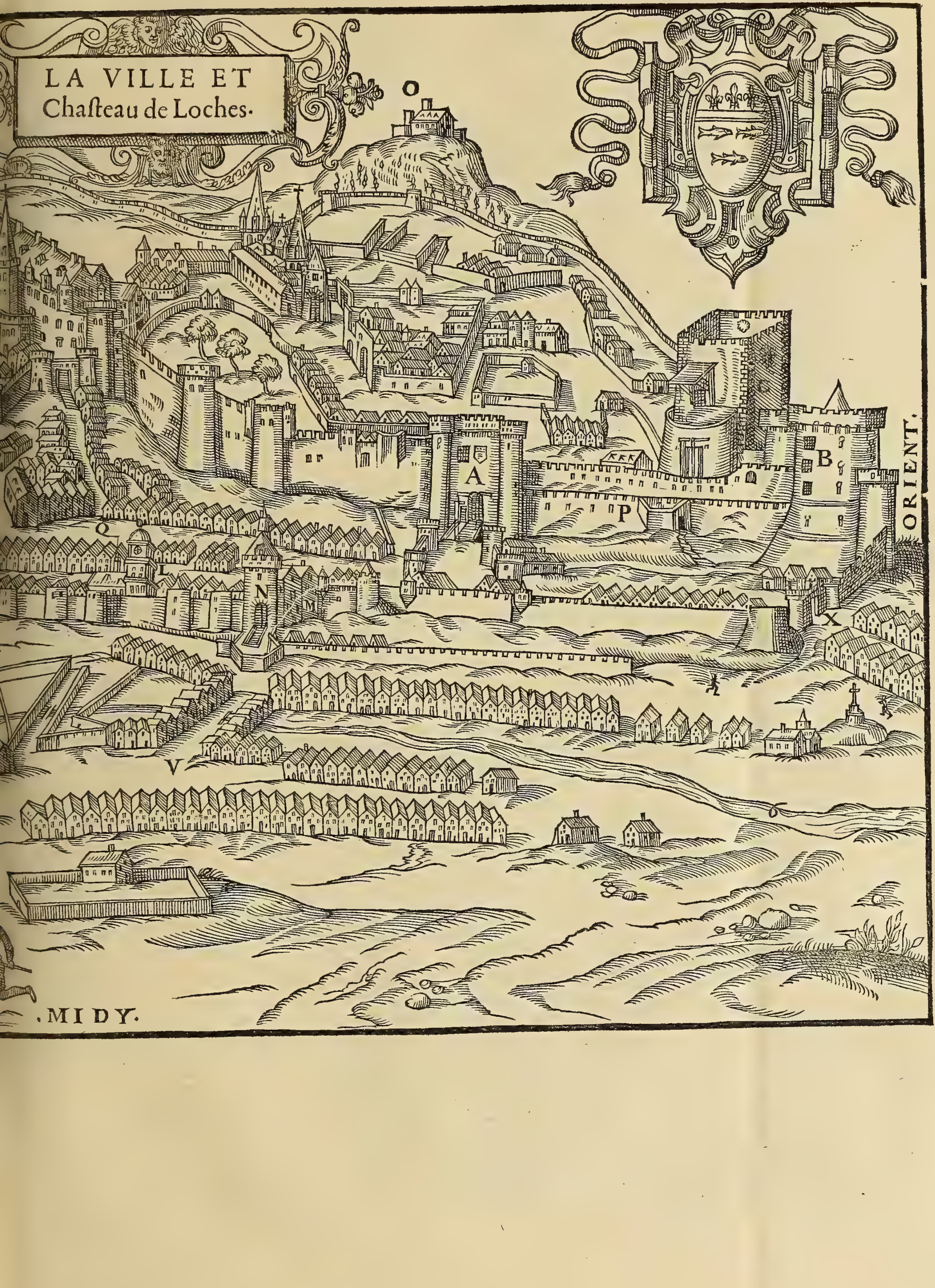
LA VILLE ET
Chaſteau de Loches.
O
D
A
B
P
Q
L
N
M
X
V
ORIENT.
MIDY.

ave de
ulieu
fon-

amide
enne
ulieu.

ilege
oyé
hales
ci
ns de
es.

iſe de
e Da-
Le-
par
ondee
ſtru-

Belle
ez en-
a Lo

ſeigneur) fut par iceux Angloys bruſlee : ſi bien que le ſuſdit Gruget dit que de ſon temps, & luy eſtant petit enfant, allant aux eſcoles en icelle abbaie, il ramaſſoit le bled bruſlé parmy les anciennes murailles, & veſtiges des ruines d'icelle Abbaye. En laquelle il dit encor qu'il a veu vne Pyramide de la hauteur de dix a douze toiſes & icelle toute de pierre, en la concauité de laquelle il ſe voit quelque eſcriture en lettres Gotthiques, & icelles teſanciennes, ce qui eſt vn argument que ce lieu eſt de grande antiquité, & qu'à tout le moins eſtoit il debout auant que les François vinſſent en Gaule. Au reſte, ie me craindroy pluſtoſt que ce fuſſent lettres Gauloiſes, & telles que nos anceſtres vſoyent auant que les Romains entraſſent en Gaule : ou de ces lettres maiuſcules, & entrelacees deſquelles les Romains ſouloyent faire leurs Epitaphes, leſquelles raportent aucunement aux caracteres Goths, tels que Olaë le grand les effigie en ſon hiſtoire Gotthique. Et ie dis cecy pource que les Goths n'ont iamais fait ſi long ſeiour en Touraine, qu'ils euſſent loiſir d'y faire des baſtiment de telle conſequence, & parade. Mais de cecy ie laiſſe libre le iugement a ceux qui iront taſcher de lyre ces lettres, ſ'il eſt ainſi que les Huguenots n'ayent vomy leur rage auſſi bien ſur ce lieu que ſur le reſte des Egliſes de Touraine. Pour la fidelité, & deffence ſuſdite faite par les Lochiens le Roy Charles ſeptieſme les voulant recognoiſtre, octroya leur donner le droit de huictiſme de vin, & de peage. Et en l'enclos du Chaſteau on voit vne Egliſe collegiale fondee en l'honneur de la vierge Marie, & icelle bien rentee tant par les Comtes d'Anjou, que Roy de France, & autres ſeigneurs, & la fonda Geoffroy Griſegonnelle Comte d'Anjou ſous le Roy Lothaire, qui fut le dernier de la race des Pepins : & eſtoit ceſte Egliſe auparauant vne petite Chapelle dediee a ſaincte Magdelaine, laquelle il feit demolir, pour y baſtir ce ſomptueux edifice, dreſſé d'vne eſmerueillable ſtructure : car iaçoit qu'il ſoit haut a merueilles, ayant de belles & grandes voutes, deux grans clochers faits en poincte, & troys Pyramides l'vne ſur le portail, & les deux entre les clochers, ſi eſt-ce que tout eſt fait de pierre de taille, ſans qu'on y voye rien de boys, ſoit en la couuerture des clochers, ou en celle des Pyramides. Le ſuſdit Comte donna a ceſte Egliſe le corps du ſaint Eueſque Heumellant, qui encor y eſt honoré, & la chaſſe en laquelle ſes oſſements repoſent eſtant d'argent, y eſt viſitee auec grãde deuotion par les habitans du pays de Touraine, & ainſi les Comtes Angeuins, qui lors auſſi eſtoyent Comtes de Touraine, furent les patrons de ceſte Egliſe, où le ſuſdit Geoffroy mit celle ceinture de noſtre Dame que la Royne de France luy donna, laquelle eſt de ſoye blanche, auec quelques lettres de coulleur rouge, depuis là faites par autre que par la vierge Marie. En ceſte Egliſe giſt le corps de celle Dame de Beaulieu, qui fut dicte la Belle Agnez, fauorite, & bien aymee du Roy Charles ſeptieſme, & en eſt le tombeau fort magnifique tout de marbre noir, & au deſſus eſt l'effigie d'icelle Agnez de beau marbre blanc, y ayant deux Anges qui tiennent l'oreiller ſur lequel repoſe ſa teſte, & deux aigneaux qui ſont a ſes pieds, & ſon effigie ſi bien faite au naturel, qu'il n'y a ſculpteur, ou imager qui ſceut mieux faire, & le circuit du tombeau eſt clos de treillis de fer, leſquels ſe peuuent ouurir & clorre, mais ſi bien ioints, & tellement enlacé l'vn fer dans l'autre, qu'on ne y ſçauroit mettre les doigts és ouuertures. Aupres dudit tombeau on voit vne table de Cuiure attachee contre vn pilier, & en icelle eſt engraué l'Epitaphe de la ſuſdicte Agnez Surelle (car ainſi eſtoit elle ſurnommee) duquel Epitaphe on ne m'a donné que ce petit mot du commencent d'iceluy.

Hîc iacet in tumba ſimplex, mitiſque Columba.

Et auoit en ſes armoiries vn Sureau de Sable en champ d'argent. I'ay nommé ceſte damoiſelle, a cauſe que d'aucuns la tiennent auoir eſté enterree a Iumieges en Normandie, mais ce tombeau, & les grãds biens par elle faits a l'Egliſe de Loches monſtrent aſſes du contraire, & pour leſquels biens elle obtint des Chanoines que ſon corps fut mis & enterré au Cœur de ladicte Egliſe, d'où depuis les Chanoines voulurent l'oſter pour l'empeſchement qu'il leur donne : & en ayans preſenté requeſte a Loys onzieſme, pour le ſçauoir mal affectionné a ceſte femme, à cauſe que par le moyen d'icelle il auoit eſté contraint de quitter la court du viuant de ſon pere, ſi eſt-ce que le Roy n'y voulut entendre, ains leur dit, qu'ils gardaſſent la promeſſe qu'ils auoyent faite a celle de laquelle ils tenoyent tant de biens : & affin qu'ils priaſſent Dieu pour elle, il leur donna encore ſix mille francs. En ceſte Egliſe eſt enterré Ludouic Sforze iadis Duc de Milan, & lequel du temps de Loys douzieſme, eſtant enuoyé a Loches priſonnier, y mourut, & giſt en vn tombeau non eſleué, ains a fleur de terre deuant le Crucifix de l'Egliſe ſuſdicte. Or reuenant aux antiquitez dudit Chauſteau, le ſeigneur Gruget dit auoir ouy dire a vn Bourgeois de Loches, choſe que luy meſme auoit veüe, qui eſt telle. Qu'y ayant vn Capitaine pour la garde de Loches appellé Pont briant, homme fort curieux, il eut auſſi deſir de recercher ce qui eſtoit de plus ſecret au Chaſteau ſuſdit, quoy que nul de ſes predeceſſeurs eut encore iamais fait telle entrepriſe. Or voyant quelques endroits où il auoit des huys de fer, deſquels les clefs ne ſe trouuoyent point, il feit venir des ſerruriers qui ouurirent les huys ſuſdits, & le Capitaine commanda au Bourgeois allegué par Gruget (duquel ie ſuis marry qu'il n'a dit le nom) d'aporter vne torche, comme auſſi d'autres furent employez à effait ſemblable, & marcherent bien auant ſous le Chaſteau par ces ouuertures, iuſqu'à ce qu'ils trouuerent vn huys de fer, auquel y eut de la difficulté a l'ouurir, & iceluy deffermé, on veit vne longue allee taillee dedãs le roch, qui les cõduit iuſques dedans vne chambre carree, & icelle faite dedans la roche, & au bout d'icelle on veit vn homme aſſis, & de ſtature merueilleuſe, & ſurpaſſant la proportion des plus grands hommes de noſtre aage, comme celuy, qui eu eſgard a la proportion de ſes oſſements, venoit a quelques huict grands pieds de hauteur, & eſtoit aſſis ſur vne grãde pierre tenant ſa teſte appuyee cõtre ſes deux mains, comme ſ'il eut dormy : mais dés auſſi toſt que

Pieté du Roy Loys onzieſme vers ſon ennemye morte.

Chambre ſoutterraine trouuee a Loches.

Oſſements d'vn Geãt trouué a Loches.

l'air eut touché ce corps, il ſ'en alla en cendres ſauf la teſte que pluſieurs manierent, comme auſſi on feit les coſtes, & autres oſſements qui faiſoyent aſſes foy de la monſtrueuſe grandeur de ceſt homme: pres lequel on trouua vn coffret de boys qui fut ouuert, & en iceluy eſtoit quelque quantité de linge fort blanc, & bien ployé, mais des incontinent qu'on y toucha, il ſ'en alla en cendres: la teſte, & coſtes de ce Geant, ont eſté longuement en l'Egliſe de noſtre Dame, affin que chacun en eut là veüe.

Ie penſe que ceſt homme ſi grand eſtoit là dés le temps des Danoys, deſquels on ſçait y en auoir eu de grandeur monſtrueuſe, tel que fut celuy, que Geofroy Comte d'Anjou vainquit deuant Paris, & les oſſements duquel ont eſté trouuez pres l'Egliſe ſaint Pere, non loing de l'Abbaye ſaint Germain des Prez. Au Chaſteau de Loches encor on voit pluſieurs maiſons des Gentil-hommes du pays, leſquels par la conniuence des Capitaines, & officiers du Chaſteau ont iouy du droit de fief en iceluy, & y font tenir leur iuſtice, & aſſiſes, & cecy dés le temps que ceſte piece fut donnee a garder a quelques ſeigneurs du pays par les Comtes d'Aniou, du droit deſquels leurs ſucceſſeurs n'ont voulu laiſſer aller la iouiſſance. Du coſté d'Orient en ce Chaſteau eſt le logis royal nommé par ceux du pays, les Sales, qui eſt de la fondation de Loys onzieſme, & tout aupres eſt le logis magnifique de la belle Agnez, & les deux enſemble n'en font a preſent qu'vn ſeul, & ſont ſi bien diſpoſez, qu'on deſcouure d'vn coſté la grande foreſt de Loches, où iadis les Roys alloyent ſouuent prendre le deduit de la chaſſe, & pource y auoyent fait baſtir de grandes ſales, & Pauillons couuerts d'ardoiſe, que nous y paſſans, & venans de Guiẽne, y auons veu en leur entier, & de l'autre coſté de ces logis royaux de Loches, on deſcouure les praeries, qui ſont des plus belles, & d'auſſi grande eſtendue qu'il y en aye en France. Du coſté qui regarde la Guienne, qui eſt a l'Occident vous voyez vne groſſe Tour ſemblable a celle de Montrichard, laquelle eſt carree, & fort ancienne mais deſcouuerte, & n'y reſtãt plus que les murailles, leſquelles ont plus d'vne toiſe d'eſpeſſeur, & tient on qu'elle eſt dés le temps des Romains, & vne retraite de Ceſar voltigeant par les Gaules, choſe qui n'eſt point impoſſible, veu que Ceſar fut en Touraine, & que les Torangeaux (comme auons dit) furent au commencement ſes amys, & confederez. Pres de ceſte Tour on voit vn gros donjon baſty depuis quelques cent ſeixante ans, & paracheué par le Roy Loys douzieſme: & ſert iceluy de priſons pour ceux que le Roy veut tenir en ſeure & eſtroite garde, car d'autres n'en y enferme lon point, que ceux que le Roy commande expreſſement. Dedans ce Donjon y a deux cages de fer, qui ſont les logis des priſonniers ainſi recommandez, l'vne deſquelles eſt dicte, & renommee la Cage de Balue, à cauſe que le Cardinal Balue Eueſque d'Angers y fut ſerré par Loys onzieſme qu'il auoit tant gouuerné, & lequel ayant offencé, il fut payé de ce farouche logis, encagé comme vn Lyon, ou quelque beſte furieuſe: & eſt ceſte cy en la chambre qui reſpond ſur le portail, & la ſeconde cage eſt en la grande chambre du ſuſdit Donjon, & groſſe tour d'iceluy. Ces cages peuuent contenir ſix pieds de large, & huict de long, n'y ayant place que pour mettre vn petit pauillon pour coucher: & ne ſont les treillis touts maſſifs de fer, ains de boys fort eſpais, & iceluy reueſtu de fer, & ſi ſerrees les ouuertures qu'on n'y ſçauroit paſſer la main aucunement: ceſte priſon eſtant ſi mal plaiſante, la chambre où elle eſt ne luy reſſemble, qui eſt fort belle, large, & de grand eſpace, capable a tenir bon nombre d'hommes, que ie penſe ainſi dreſſees pour la garde des priſonniers. Ie laiſſe la ſucceſſion des ſeigneurs de Loches, à cauſe que cela eſt ioint auec l'hiſtoire Angeuine: ſeulement dis, qu'à preſent Loches eſt vn beau ſiege royal, lequel reſſortiſſoit purement en la court ſouueraine de Paris, ſinon depuis l'eſtabliſſement des ſieges preſidiaux, car lors il a eſté ſoumis a celuy de Touraine és cas qui ſont compris en l'edit des preſidiaux.

Logis royal au Chaſteau de Loches.

Tour ancienne a Loches.

Donion, & priſons de Loches.

Cages de fer au dõjon de Loches.

Siege Loches pend d preſidi de To

Les Fauxbourgs de Loches ſont plus grands que la ville, la police de laquelle iadis ſe comportoit ainſi qu'il y auoit deux eſluz, & vn Procureur de ville, leſquels ne pouuoyent rien faire ny ordonner, que iuſqu'à la ſomme de cent ſous, ſans en communiquer aux autres citoyens, & habitans de la ville, leſquels ſ'aſſembloyent par deuant le lieutenant du Bailly de Touraine: mais en l'an mil cinq cens ſoixante, ceſt ordre a eſté changé en droit d'eſcheuinage, & y a vn Maire, vn Procureur de ville, deux eſleuz, huit eſcheuins, vn greffier, & vn Clerc, de ſorte que auec le receueur, ils font le nombre de douze: & encor cecy a eſté limité a ſept, à ſçauoir le Maire, le Procureur, deux eſleuz, & troys eſcheuins, & leur greffier, & ne peuuent eſtre eſleuz qu'en la preſence du lieutenant du Bailly de Touraine, non plus que le temps paſſé, & leur election eſt faite par toute l'aſſemblee des habitans. Il y a election pour les aides, vn grenetier, & le magaſin a ſel auec ſes officiers, & autres droits iuſticiers: & voilà quant a Loches.

Polic l'hoſte villea ches.

Non loing de Loches eſt poſé le Chaſteau ancien de Paulmy, duquel i'ay biẽ voulu vous effigier icy la figure, lequel eſt aſſis ſur vn tertre, & lieu haut, en vn air merueilleuſement bon, & ſalubre, ayant par derriere vn beau & grand parc fermé de muraille ayant pres de deux lieües d'enceint, & au dedans vous voyez deux beaux, & grands eſtangs, ſortants de pluſieurs fontaines qui tombent dedans, & d'vn petit ruiſſeau nommé Chancelee, qui vient de demye lieüe ou d'enuiron d'au deſſus d'vne belle fontaine, laquelle porte vn nom ſemblable. Entre l'eſtang, & les murallies du parc on voit vne allee faite a la ligne de Saules, & Peupliers, entourant vn pré de ſaint foing, des plus beaux qu'on ſcache voir, & ſur la queüe dudit eſtang vous voyez vne infinité de Freſnes, Aulnes, & Ormeaux droits, & hauts, & a perte de veüe, qui font vn boſcage beau, & plaiſant au poſſible: & abonde ceſt eſtang en poiſſon de diuerſes ſortes, tels que ſont Brochets les plus grands, & beaux qu'on pouroit deſirer, Tenches, Bremes, Perches, Carpes, Anguilles, & Gardons, ne ſentant aucunement la vaze, ainſi que font ordinairemẽt les poiſſons des autres eſtangs. A main droite de ceſt eſtang vous voyez vne eſtendue de pays, partie en plaine, & le reſte en montaigne peu haulcee allant en pante, & le tout

Deſcri du ter de Pau

Fonta de la C celee.

chargé

Beauté du paiſage de Paulmy.

chargé d'vn boys de haute fuſtaye, qui ſert aux pourceaux de nourriture, comme il fait encore aux Ramiers, Biſets, & autre gibier repairant en ce lieu boſcageux. D'autre part y a vn beau taillis, & vne grande eſtendue de terres labourables donnans prouffit ſingulier aux ſeigneurs du lieu tant pour les grains qu'ils y recueillent, que pour les noix des Noyers qui y ſont en affluence. Mais plus beau eſt le paiſage approchant du Chaſteau qui eſt tout chargé d'arbres fruictiers, & nommé le champ des Entes: en ſomme il ne peut eſtre rien deſiré au meſnagement des champs ſoit pour le plaiſir, ſoit pour le prouffit qu'on ne trouue en ce paiſage, ſoit pour la chaſſe de toutes ſortes de gibier, & de proye, ſoit pour l'exercice du Gentil-homme ſ'adextrant aux armes, veu que les carrieres y ſont dreſſees pour y courir la bague, & piquer cheuaux: tellement que en quelque ſaiſon de l'annee qu'on ſçache aller en ce lieu, on ne peut faillir d'y trouuer tout le contentement que l'homme peut ſouhaiter en pays champeſtre, & l'air le meilleur, & le plus ſain. Venant du Parc au Chaſteau, il ſ'offre de premiere arriuee vn corps de logis long de quarante a cinquãte pas, & de cinq a ſix eſtages de hauteur, & iceux treſbien proportionnez, & accomodez de ſimples, & doubles croiſees où il en eſt beſoing, & au deſſus vne belle galerie machicoulee, couuerte d'ardoiſe, & plombee, comme auſſi eſt le corps du logis, ayant quantité de lucarnes qui luy donnent vne fort bonne grace, ſortant par le deſſus force pointes de pierre de taille faites en figure pyramidale, & leſquelles ſont pres des cheminees, leſquelles pour la plus part ſont faites de brique cimentee. Ce corps de logis eſt fortifié de deux groſſes Tours rondes, & icelles d'vne incroyable groſſeur, l'vne deſquelles eſt toute entiere, & l'autre non, ſeulement ſ'y voyent les attentes. Celle qui eſt parfaite eſt couuerte d'ardoiſe plombee, machicoulee, lucarnee, feneſtree, & flanquee, & percee, & tout cecy fait de gros cartiers de pierre, ayant neuf eſtages dés le pied de la baſſe foſſe, caues & priſons iuſqu'au feſte: & le mur d'icelle ayant douze pieds de large par le bas, & ſept en haut, & pour leur diametre, les chambres y eſtans carrees ont vingt cinq pieds de large, ſans comprendre l'eſpaiſſeur de la muraille: & en ſomme c'eſt vne des belles marques de Chaſteau qu'il y ayt en Touraine, eu eſgard a ſon beau commencement, qui fut entrepris enuiron l'an de noſtre ſeigneur mil quatre cens quarante neuf, par feu de bõne, & louable memoire Meſſire Pierre de Voyer Cheualier, & Marguerite de Bets ſon eſpouſe: lequel feit auſſi rebaſtir la Chapelle dudit lieu, que les Angloys y auoyent ruinee, ainſi qu'ils en auoyent fait du Chaſteau, n'y eſtant reſté autre cas du donjon, qu'vne vieille Tour carree, abatue pour y dreſſer le corps de logis ſuſdit.

Corps de logis de Paulmy par qui baſty.

Paulmy ruiné par les Anglois

Le reſte du Chaſteau eſt preſque tout vieil, comme encor il y a vne ſalle qui porte le nom de vieille, & vn autre corps de logis, qui eſt appellé Chaſteau Gaillard, lequel eſt fourny de pluſieurs antiquitez, & ſur tout des armoiries paintes, & alliances effigiees des ſeigneurs de la maiſon de Paulmy: en ſomme ceſte place monſtre en ſoy vne grãde marque d'antiquité, n'y ayant rien qui ſente ſon moderne baſtiment, que ce corps de logis duquel ie vous ay fait mention.

Chapelle du Chaſteau ſacree, & dediee a S. Nicolas.

La Chapelle rebaſtie (comme dit eſt) par le ſuſdit Monſieur Pierre de Voyer, elle fut ſacree, & dediee par l'Archeueſque de Tours, ainſi qu'il appert par vn acte datté du dixieſme d'Octobre mil quatre cens ſeptãte ſix: y eſtans eſtablis quatre Chapelains ordinaires, & icelle dediee au nom, & en l'honneur de Dieu, & du glorieux Eueſque ſaint Nicolas, erigee en Doyenné, la collation duquel apartient aux ſeigneurs comme patrons, & fondateurs de ce ſaint lieu, qui eſt auſſi la ſepulture, & Mauſole choiſy pour le repos des corps des ſeigneurs de Paulmy paſſans de ce ſiecle a vne vie plus heureuſe.

Brignon riuiere paſſant à Paulmy & ſon cours.

Et pour ne nous arreſter icy plus longuement la ville de Paulmy eſt arrouſee du fleuue nommé Brignon, lequel prend ſa ſource au deſſous de ſaincte Iullite, paſſe a Bets, & a Paulmy le long de la ville, & par deſſous le pont, où elle commence arrouſer la pree, laiſſant le Chaſteau a main gauche, & a la dextre la foreſt, & la fontaine Poiteuine, puis continuant ſon cours va a Chaſtelier (place iadis apartenante a la maiſon de Paulmy, & qui eſt vn lieu fort, & de grande anciẽneté) puis au delà d'Abilly elle ſe iecte en la Claize, & puis en la Creuze.

Paulmy eſt Iuſtice haute moyenne, & baſſe.

Les ſeigneurs de Paulmy ont iuſtice haute, moyenne, & baſſe, ayants leur Bailly, & lieutenant pour faire droit aux ſuiets en leur nom, & leſquels tiennent les plaids tous les quinze iours, ſi ce n'eſt durant les moiſſons, & vendanges que le peuple eſt occupé a ſerrer ſes biens: il y a auſſi vn Preuoſt qui reçoit les amendes, leue les Peages tant du pont que de la Billette, & ceux qui ſe leuent aux marchez touts les Vendredis de l'annee, & aux quatre foires, l'vne deſquels eſt le Vendredy deuant Paſques flouries, la ſeconde a la ſaint Nicolas de May, la troiſieſme la veille de noſtre Dame d'Aouſt, & la derniere le iour de ſaint René, qui eſt le douzieſme iour de Nouembre.

Marchez, & foires de Paulmy.

Meſſire René de Voyer, & ſes Louãges.

Mais reuenons aux ſeigneurs dudit lieu, & a leur ancienne ſource de laquelle i'ay receu les memoires qui ſ'enſuyuent par Illuſtre, & genereux ſeigneur Meſſire René de Voyer Vicomte dudit lieu, & Baillif de Touraine, auquel tant pour ſa grande vertu, & gentileſſe, que pour le droit d'amitié, & deuoir honeſte procedant d'vne iuſte obligation, ie ne peux moins rendre que ceſt office, teſmoing de ce grand deſir que i'ay de luy complaire, & de ſatisfaire a moymeſme qui ſuis grandement content en mon eſprit, ayant trouué ſuiet digne pour reciter les hauts faits, & les vertus des maiſons illuſtres, & races inſignes, entre leſquelles tiẽt des premiers lieux parmy la nobleſſe de Touraine la famille genereuſe des Voyers.

D'où ſont iſſus les Seig. de Paulmy.

Laquelle, ſuyuant l'ancienne memoire des Chartres de Paulmy, eſt ſortie d'vn Cheualier fort ſage, & vaillant, & Grec de nation nommé Baſile, les aieux duquel eſtoyent iadis paſſez en Grece de la France, vers laquelle il retourna repeupler ſa race, & rendre au pays de ſes majeurs ce qu'ils luy auoyent denié.

Baſile de quel tẽps viuoit, & cõme ſurnommé.

Ce Baſile eſtoit fort vaillant & redoubté aux armes, lequel eut credit ſoubs le Roy Charles le Chauue, pour ce que ce Prince eſtoit affectionné aux nations eſtrãges, & ſur tout aux Grecs, deſquels (comme porte l'hiſtoire de France) voluntiers il ſuiuoit la façon de ſes habits. Ce Baſile fut ſurnommé Voayer, & en Grec βουάρμος qui ſignifie en noſtre langue belliqueux, & martial: & ce nom eſt demouré a ſes ſucceſſeurs, lequels ont fait depuis ba-

Le Pourtraict

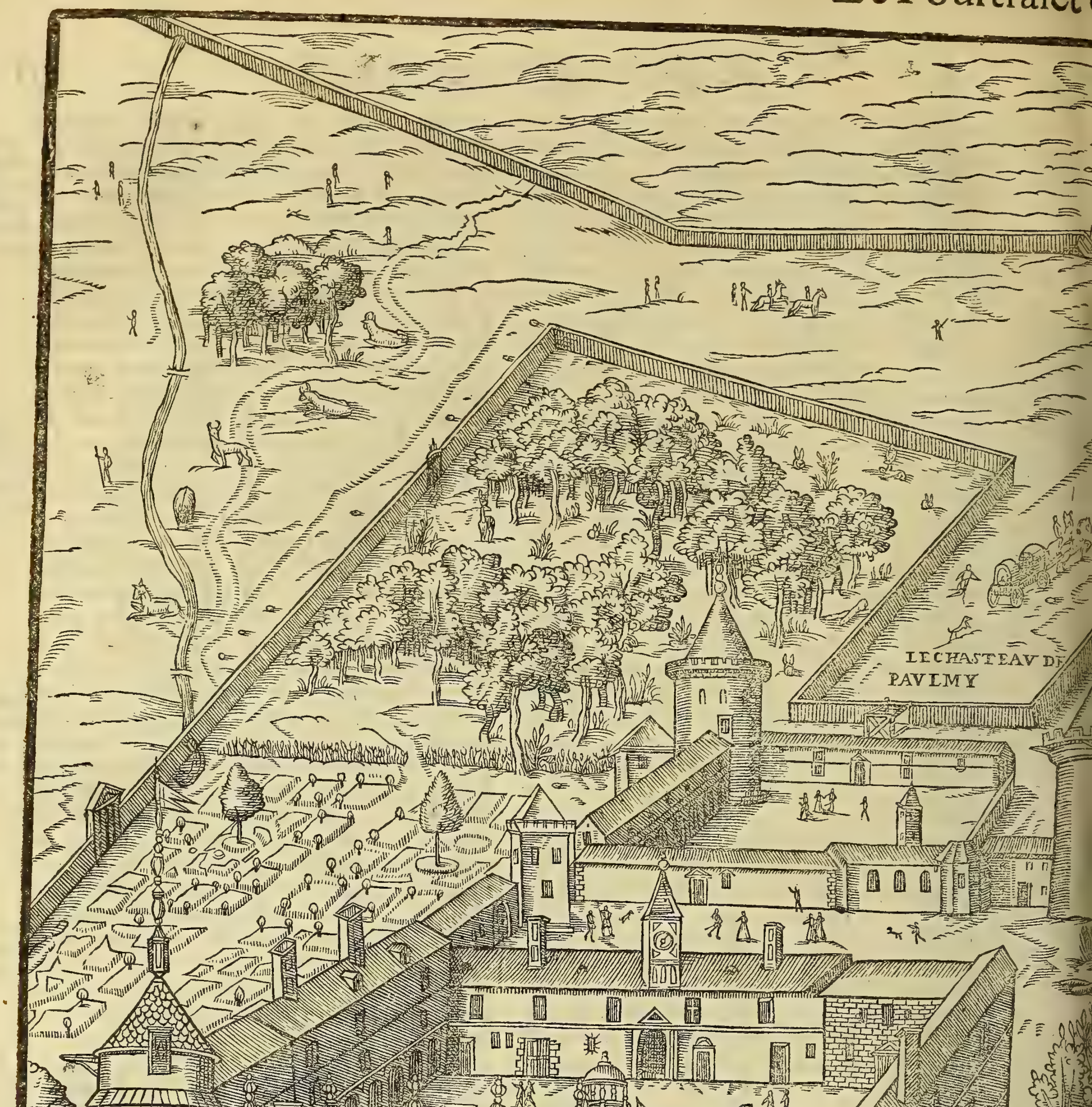
LE CHASTEAV DE
PAVLMY

aſteau de Paulmy.

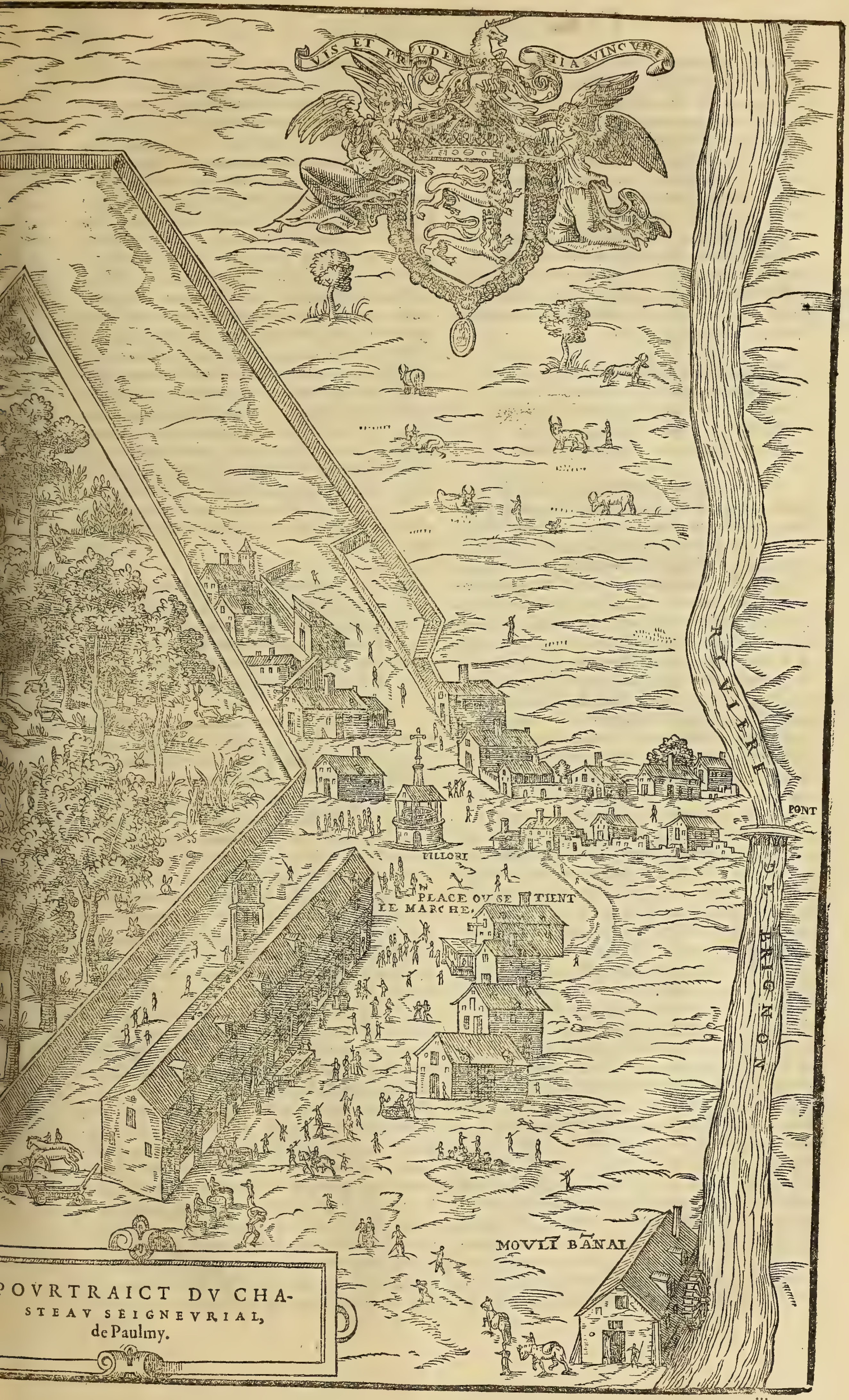
VIS ET PRVDENTIA VINCVNT
PILLORI
PLACE OV SE TIENT LE MARCHE.
PONT
RIVIERE DE BRIGNON
MOVLI BANAL

POVRTRAICT DV CHASTEAV SEIGNEVRIAL, de Paulmy.

ſtir la ville de Paulmy, luy donnans le nom de Palme, à cauſe de leurs geſtes, & faits illuſtres en guerre, deſquels l'hiſtoire a eſté muette, cōme auſſi nos anceſtres ſemblent auoir eſté ialoux de l'honneur de la plus part de la nobleſſe de la France, ne diſans rien d'icelle, comme ſi elle fut quelque cas d'aſſoupy, & qui iamais ne feit choſe digne de memoire. A Baſile ſucceda Conrad Voayer, & a cettuy Othon ſon fils, a cette ſucceſſion les receuant le Roy Loys troiſieſme l'an neuf cens trente cinq, leſquels commencerent donner le nom de Paulmy a la place par eux commencee, ſur l'allusion duquel nom ce grād Poëte Pariſien Eſtiēne Iodelle ſ'eſt ioué faiſant l'Epitaphe de feu Meſſire Iean de Voyer Vicomte de Paulmy, diſant ce qui ſ'enſuit.

Conrad, & Othon de Voayer.

Ex titulis tibi iure tuis facit inclita nomen
Palma, diu palmas Muſis, ac Marte tuliſti:
Viuere ritè, mori quoque ritè, ſit vnica genti
Palma piæ: reliquas terris fas quærere Palmas,
Hæc tibi ſupremo quæſita vel æthere palma eſt.

Succeſſion des Seign. de Paulmy

Soit la malice des hommes, ou iniure du tēps, qui ont fait perdre la memoire des ſucceſſeurs d'Othon, ſi eſt-ce que de cette race, & maiſon Palmee des Voyers, on trouue la continuation en l'an mille cent quarante cinq, que Geoffroy vint a l'heritage, & ainſi ſ'eſcoulent deux cens ans qu'on ne ſçait dire quel fut le nom des ſucceſſeurs des ſuſdits Conrad, & Othon. A Geoffroy ſucceda Hué, & de cettuy vint Regnaud, appelé par les titres anciens ſire de Paulmy, lequel eſpouſa Agathie de Beauuau: & de ce mariage ſortirent pluſieurs enfans, entre autres Pierre de Voyer cheualier, & capitaine de Loches: cettuy eſpouſa Philippes de Gennes fille de Iean de Gennes, & Ieanne d'Azay, laquelle demoura vnique heritiere de la maiſon, & Vicomté de Génes ou Ianes. De ce Pierre fut fils Guillaume, lequel fut marié en la maiſon de Laual, ainſi le preſume lon, à cauſe que parmi les alliances, les armoiries de Laual ſont vnies en cet endroit auec celles de Paulmy. Il eut pluſieurs enfants, entre leſquels ſont Regnaut l'aiſné, & Guillaume homme de grand ſçauoir, & de ſainte vie, lequel donna la plus part de ſes biens aux Egliſes d'Angers, Tours, Loches, Lodun, Paulmy, Neuilly, & Ferriere, ainſi qu'il appert par le teſtament qu'il a fait, datté du premier iour d'Auril en l'an de noſtre ſalut mille trois cens vingt huit. Il ne voulut onc tenir qu'vn benefice, qui fut la cure de Corzé en Anjou, où il paſſa ſes iours enſeignant ſes brebis, & exerçant les œuures de miſericorde: l'aiſné fut nommé Regnaut (comme dit eſt) & ainſi que faiſoit ſon Biſaieul, lequel eut quelques droits ſur la Barõnie de la Haye, & ſur la terre, & ſeigneurie de la Sabloniere, ainſi qu'il ſe trouue par recognoiſſance faite pour ce fief, & terre par Cornu du Geneſt valet: ce Regnaut eſpouſa Nicole de Precigny, & fut homme genereux, & vaillant, & liberal a l'endroit des hommes hardis a la guerre. Il eut deux enfans, a ſçauoir Alix qui fut religieuſe a Fonteuraut, & Philippon qui luy ſucceda tant en ſes biens, qu'en ſes loüables vertus, lequel fut capitaine, & gouuerneur de Loches, & qui en premieres nopçes eſpouſa Ieanne de Veruueil, de laquelle il eut fils & fille, à ſçauoir Iean qui luy ſucceda, & Loyſe, qui fut religieuſe: du ſecond mariage, il eſpouſa Marguerite de Sigoigne, de laquelle n'eut aucuns enfans, & mourut l'an mille quatre cens ſept. Iean premier du nom, fut homme vaillant, & hardi, lequel du viuant de ſon pere, & iceluy le conſentāt, vendit les biens qui luy apartenoyent de par ſa mere Ieanne de Veruueil, & cet argent employa il au ſeruice du Roy contre les Angloys, qui lors faiſoyēt la guerre mortelle en France. Cettuy eſpouſa Alix de Cluys ſortie de l'illuſtre maiſon de Cluys, de laquelle famille ſont iſſus deux excellens hommes, l'vn deſquels a eſté grand Prieur de France, & giſt au Temple a Paris: & de cette Dame eut il ſept enfans, quatre filles, & trois maſles, le premier Pierre qui luy ſucceda, le ſecond Iean qui fut d'Egliſe, le troiſieſme Guillaume, qui mourut ſans eſtre marié, & giſt a Ferrieres. Des filles l'aiſnee ſe nommoit Marie, eſpouſe de Pierre de Thay, Seigneur dudit lieu: la ſeconde Ieanne mariee a Guillaume de Rogemont Seigneur de Vernay: la troiſieſme Ioſſeline, eut pour mary Helion de la Mothe Seigneur de la Bretoliere: & la quatrieſme eut a nom Imblette femme de Iean d'Artanes Seigneur du Puy de Mombazon: ce Seigneur Iean eſt enterré en la chapelle du chaſteau de Paulmy, auquel on a fait cet Epitaphe.

Dant, ornat, cingit, Muſæ, Saturnia, Mauors,
Menti, opibus, gladio, carmina, tecta, latus.
Surripit, eripiunt, verſant, Mors, funera, Parcæ,
Enſe, arcu, gladijs, metra, metalla, latus.
Sic ego, cui Muſæ, Iuno, Mauórſque negarant
Nulla, cadens Parcis, funere, morte, petor.

A Iean ſucceda Pierre ſecond du nom, lequel eſpouſa Marguerite de Bets: & c'eſt luy qui (comme auons dit ci deſſus) refeit & le chaſteau, & la chapelle d'iceluy, & y feit les fondatiōs des chapellains pour y faire prier Dieu pour luy, & pour ceux de ſa famille. De ſon eſpouſe, il eut trois fils, & trois filles, l'aiſnee deſquelles fut Ieāne mariee a Mathurin de Ganes Seigneur de Montdidier: la ſeconde Iaquette femme de Hector d'Eſpinay Seigneur de Ruau-Perſil: la troiſieſme Guillemine mourut ſans eſtre mariee. Des maſles l'aiſné fut Pierre, qui herita apres ſon pere, le ſecōd Gilles, qui mourut ſans enfans: le troiſieſme Bertrand fillol du Seigneur Bertrand de Cluys ſon grand oncle, & grand Prieur de France, & le ſuſdit Bertrand de Voyer fut cheualier de S. Iean de Rhodes, lequel ſe trouua au ſiege poſé deuant Rhodes par le Roy Turc Mahometh l'an de grace mille quatre cens octante, d'où le Turc ſe retira ſans rien faire, & auquel ſiege ſe porta vaillamment le ſuſdit de Voyer.

De Pierre ſecond fut ſucceſſeur Pierre troiſieſme, lequel ſuiuit le Roy Charles huitieſme en ſon voiage d'Italie, lequel eſpouſa Ieanne des Aubuys, de laquelle il eut cinq fils, & deux filles, l'aiſnee donnee en mariage au Seigneur de Richemont: Marguerite fut religieuſe a Chartres: des maſles l'aiſné eut à nom Iean, le ſecond Chreſtophle, qui fut moyne, & Chambrier a Preuilly: le troiſiéme fut nommé Iean qui fut Seigneur de la Cormeoye, & eſpouſa Oliue, de laquelle il eut vne ſeule fille nōmee Renee, d'où ſont ſortis les ſeigneurs de la Riuiere Puytaillé.

A Pierre ſucceda Iean ſecond du nom homme vertueux, & vaillant, & qui durant le regne de Loys douzieſme feit tous les voiages entrepris par le roy ſuſdit tant en la Gaule qu'en Italie: & fut en la bataille de Rauenne, & y fut blecé, & ſoubs François premier il ſe trouua a la iournee de Pauie, où l'aiſné de ſes enfans nommé Pierre, fut occis. Il eut a femme en premieres nopçes Loyſe du Puy, & d'elle ſept enfans trois fils, & quatre filles: l'aiſné fut ce Pierre ſuſdit occis a Pauie: le ſecond Iean, & le troiſieſme François qui mourut ſans eſtre marié, & eſt enterré a Ferrieres: des filles l'aiſnee Renee fut femme a Iaques Herpin Seigneur de Quindray, la ſeconde Anne, mariee a François d'Ancellon Seigneur de Fombauldry, cheualier de l'ordre: & Ieanne fut la troiſieſme eſpouſe de René de Perſil Seigneur des Geneſts: & la quatrieſme ſe nommoit Catherine, eſpouſe d'Iſaac de Mons Seigneur du Saint. Le ſuſdit Iean ſecond eſpouſa en ſecondes nopçes Françoiſe de Haultbois mere de Meſſire Charles de Haultbois Eueſque de Tournay, de laquelle il n'eut aucuns enfans, & ſurueſquit a ſon eſpouſe: & mourut aagé d'octante cinq ans, a la Haie en Touraine, & ſon corps fut porté a Paulmy en la chapelle du chaſteau auec ſes anceſtres. Et luy a ſuccedé feu de bōne & heureuſe memoire Meſſire Iean de Voyer, cheualier de l'ordre du Roy, ſage, & vaillant, ſi autre de ſa robe, loyal a ſon Prince, deuot enuers Dieu, fauorable aux eccleſiaſtiques, ainſi qu'on a veu durant les tumultes pour le fait de la religion, & en ſomme le pere nourriſſier, & tuteur des paures de Ieſus Chriſt, hōme conſcientieux, liberal, & auec ce grād meſnager, ſe ſoignāt de ſon bien, pour auoir plus grand moien de faire ſeruice a ſon Prince, à quoy il n'eſpargna onc ny biens, ny trauail, ny ſang, ny vie, non plus qu'ont feit tous ſes anceſtres. Il eſpouſa Madame Ieanne Gueffaut fille de Meſſire Françoys de Gueffaut cheualier, & de Marguerite de Couë Seigneur, & Dame d'Argenſon, deſquels elle eſt ſeule heritiere, & Dame d'Argenſon, la Baillotiere, Balleſme, Chaſtres, & autres terres vnies par ſon moien a la maiſon de Paulmy. Du mariage de ce ſaint, & honorable couple ſont ſortis douze enfans, neuf filles, & trois maſles, dont l'aiſné eſt nommé René, le ſecond François eſt decedé: le troiſieſme Pierre eſt encor a preſent aux eſtudes, donnant grande eſperance de ſoy, & vne aſſeuree attēte qu'il ne foruoyera aucunement de la trace de ſes peres, & maieurs. Les filles ſont Françoiſe, & Antoinette, leſquelles iouiſſent d'vne meilleure vie en l'autre monde: la troiſieſme Yolant, eſt eſpouſe de Meſſire Pierre Frotier Seigneur de la Maiſſeliere, cheualier de l'ordre, & lieutenant de cent hommes d'armes: la quatrieſme eſt Marguerite eſpouſe de Meſſire Robert Robin cheualier Seigneur de la Tremblaye & autres lieux: la cinquiéme Françoiſe mourut ieune, la ſixieſme nommee Claude la ſuiuit: & la ſeptiéme nommee Anne, & l'huitieſme Loyſe ſont ſous la diſcipline de leur treſſage Dame de mere, la neuuiéme Gabrielle mourut eſtant encore au berceau. Iean feit clorre le parc, duquel auons parlé au commencement, & pluſieurs autres edifices ſont de la diligence de ce braue Seigneur, entre autres l'hoſtel Seigneurial que la maiſon de Paulmy a au chaſteau de Loches, a fin de ſ'y retirer voyant la miſere du temps, & les guerres ciuiles, qui, luy viuant encor, aſſailloyēt le Royaume de France. En fin il eſt mort plein de vertu, honoré de chacun, & aymé des roys, deſquels il en auoit ſeruy quatre en reputation de cheualier, autant ſage qu'autre de ce Royaume, & chargé d'ans, comme ayant attaint le ſeptante cinquieſme de ſon aage, & cecy le dixieſme de Feurier, l'an mille cinq cens ſeptante vn, laiſſant vn grand deſir de ſoy a ſon pays & ſuiets, & vn regret a ſon eſpouſe treſchere, & loyale, & aux Seigneurs ſes enfants, & Damoiſelles ſes filles: ſur la mort duquel ont eſcrit pluſieurs des plus doctes hommes de noſtre ſiecle pluſieurs Epitaphes, pour immortaliſer la memoire de ce grād perſonnage aſſés illuſtree pour auoir laiſſé ſon ſucceſſeur Meſſire René de Voyer Vicomte de Paulmy, Bailly de Touraine, & chef de la nobleſſe du dit pays, & gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, & honoré pour ſa vaillance du collier de l'ordre, deu aux hommes de ſa qualité, & auquel i'ay donné ce los, & luy donne l'honneur d'eſtre le Seigneur de ce Royaume qui le plus careſſe les hommes de ſçauoir, & embraſſe les gētils eſprits qui font profeſſion des bōnes lettres. Or ne faut il trouuer eſtrāge, ſi moy, qui ne ſuis qu'vn ver de terre, & le plus abiect entre ceux qui font profeſſiō des bōnes lettres, loüe ce ieune Seigneur, & ſa famille, puis que ſes perfectiōs ſont ſi grādes qu'elles luy ont fait gaigner les plus excellēs hommes de ce ſiele, tels que ſont vn Genebrard, vn Poſtel, vn Dorat, la Boderie, ſi ſegnalez que ie n'ay affaire de chanter leur loüange, me ſuffiſant que ie ſois enrollé auec eux pour porter liure, & recueillir les bons propos, qu'ils tiennēt auec ce Seigneur ſur les ſecrets plus cachez au ſçauoir, & és affaires des Muſes. Mais il eſt tēps deſormais de paſſer outre: pourueu que ie vous mette icy pluſtoſt quelques vers du Seigneur Dorat qu'il a fait Latins du Grec fait ſur la mort du pere de ce docte Vicomte: & leſquels ſont en telle ſorte.

O Pater, ô animis natorum blanda piorum
Illecebra in vita, mœror in exequijs.
Te viuo, mihi cura tuæ iucunda ſenectæ:
Mors ſed amara mihi, lachryma cum gemitu.
Non Pelea ſuum ſic olim luxit Achilles,
Tithonum Memnon non pius ille ſuum.
Quantum ego te amiſſum mæſto lamentor amore,
Heu totas noctes, heu iteránſque dies.
Nam mihi viuus eras medij iubar aëre diei,
Heſperus in tenebris, lucifer ante diem.
Heſperus in tenebris perdens iubar, inde reſurgens
Mane iterum ſolis lucifer auricomi.
Aſt iam non, heu! iam non heu tu lucifer vltra,
Longæ ſed noctis Veſper inocciduus.
Et cui me comitem Palmæe relinquis amicum,
Vt prius in ſuperis, ſic & in Elyſijs.
Illic Elyſiis ſenij curator in hortis.
Antilochi Palmam de pietate feram.
Sed quid ego hæc fruſtra, ſolatia vana, dolores,
In ventos iactans, non tua iuſta paro?
Dura animæ humanis quicquod durare neceſſe eſt,
Funus & abſterſis duc patrium lachrymis.
Hectore quale prius Troiani Patriæ amanti,
Græcia quale omnis, duxit, & Æacidæ.
Dux pater in bellis multos tulit enſe triumphos.

Et peperit pugnans multa trophæa ſuis.
Non illi in tumulum tua dextra laboret
Vlla, niſi fractos cum gladijs clipeos.
Loricas, ocreas, ſolidas retrò, & antè foratas,
Et fractas galeas, teláque quadrifida.
Hæc tibi grata pater tumulo monimenta ſacrentur,
Qualia in Aiacis ſunt Telamoniadæ.
Scalpatúrque ſuper de grandiſonis Epigramma,
Quale Simonidæ eſt in Marathonicolas.
Qualia magnanimus Tyrtheus in oſſa Laconum.
Tale meo patri gratum erit Elogium.
Ergo Poëtarum ponantur præmia flori,
Præcipuè Aurato Muſi-furenticano.
Verſibus Auratus multos æquauerit vnus,
Diſcipulos varia doctor in arte ſuos.
Qui loca prima tenens in vatibus, ipſe tenentes
Prima loca armorum ſedulus vſque colit.
Et me notus amat, notus redamatur, & æquè
Carmina pollicitus, nec mihi verba dabit.
Spero, ſed magnum tempus ſuper adijcit ætas,
Quæ mora parua tulit, mox mora parua rapit.
Aſt Epigramma tuum viuet pater, arte Poëtæ
Exacti, duri tanquam adamantis opus.
Immenſúmque ſimul viuet decus vndique notum
Palmæi comitis, militis intrepidi.

Voyez là ce que chante vn grand Poëte de cette maiſon, & en faueur de René de Voyer, lequel a eſté ſi curieux que d'auoir viſité la terre de ſes anceſtres, & veu la cité Royale des Empereurs Chreſtiens de Conſtantinople, partie de l'Aſie, & la plus ſaine partie de l'Europe: & a eu l'heur que de ſeruir ſon Roy auec contentement du Prince, & reputation de ſa preud'hommie: & le bon heur, tel que ſon pere l'a veu aduãcé, & honoré auant que mourir, & ſa douceur eſtant ſi grande que bien que maieur d'ans, ſi eſt ce qu'il n'eſt moins obeiſſant a Madame de Paulmy ſa mere, & l'vne des dames d'honneur de la Royne mere du Roy, que ſi encor il eſtoit en enfance. Dequoy la ſage Dame reçoit plaiſir, & ſupporte plus paciemment ſa viduité, ayant vn exemple ſi rare en ſa maiſon de vertu, modeſtie, ſageſſe, generoſité, ſçauoir, force, & vaillance. Le ſuſdit René de Voyer a biẽ voulu, & m'a prié de laiſſer en memoire qu'il a apris ce qu'il ſçait de bonnes lettres a Paris, & au college de Bon-court, & par l'experience, & maniement des affaires, il a donné accroiſt a ce qu'il auoit apris ſous ſes pedagogues, ainſi que la ſage nobleſſe de noſtre temps, laquelle laiſſant l'ignorance paſſee, ſuit la trace des Romains, & Grecs anciens, embraſſant auec les armes, les bonnes ſciences, & meilleures diſciplines. Du reſſort, & Seigneurie de Touraine ſont les villes de Lodun, quoy qu'aucuns la facent Poiteuine: de laquelle ie ne vous peux dire autre choſe, ſinon qu'elle eſt aſſiſe entre les riuieres de Toüer, & de la Creuſe, & que iadis elle eut vn Seigneur particulier, & depuis tomba és mains des Comtes d'Anjou, qui partageans leur heritage la laiſſerent au departemẽt de Touraine: mais a preſent c'eſt vn ſiege royal ayant ſon Bailly, ou Vice-Bailly, & ſes lieutenans, mais les appeaux vont a Tours és cauſes compriſes en l'edit de l'erection des preſidiaux. Apres y eſt la ville de Chinon, qui eſt d'aſſes ancienne fondation, mais qui ne fut iadis qu'vn bourg ou village, ainſi qu'auons mõſtré par le texte de Gregoire de Tours parlans de l'antiquité d'Amboiſe, & depuis a eſté fortifié par les Comtes d'Anjou, ayans guerre contre les Comtes de Bloys, de Poitou, & les Ducs de Bretaigne, & de Normandie, ainſi que pouuez recueillir des annales d'Anjou. Au reſte Chinon eſt poſé ſur la riuiere de Creuſe ſeparant la Guienne & le Poitou de Touraine, en treſbeau, treſfertil, & treſplaiſant paiſage, & pource fut iadis vne des maiſõs de plaiſir des Roys de France, & nommément de Charles ſeptieſme, du temps que ſes haineux ne l'apelloyent que Duc de Touraine, ou Roy de Bourges: car ce fut là que luy fut amenee la Pucelle Ieanne, celle par le moien, & conduite de laquelle (guidee de Dieu) il fut remis en poſſeſſion de ſa couronne. Au ſurplus le pays Tourãgeau pour ſes delices, & amenité eſt par les François en general apellé le iardin de France, & le plaiſir des Roys, d'autant que l'air y eſt ſi bon, & ſerain, que les fruits y viennent comme a ſouhait, & des meilleurs de l'Europe, deſquels on porte iuſqu'à Paris, où ils ſont priſez ſur touts autres: les bleds, & les vins y croiſſans abondammẽt, le bois n'y manquant point ſoit pour le plaiſir de la chaſſe, ſoit pour l'vſage des hommes ou a ſe chaufer, ou a baſtir: les eaux y eſtans ſaines, le trafic bien exercé, le peuple bon, doux, & courtois, loyal a ſon Roy, deuotieux, & Catholique, affable, & bien diſant, de ſorte qu'entre les langues Françoiſes on a mis celle des Tourãgeaux entre les plus ornees. Et en ſomme ie ne ſçauroy dire autre cas, ſinon que Tours ayant receu inſtruction iadis de tant de Saints Eueſques, elle ſ'eſt maintenue en la doctrine d'iceux, ſouffrant des aduerſitez qui luy ont eſté communes auec ſes voiſins par les furieuſes courſes des Huguenots durant les guerres ciuiles de ce Royaume.

Lodun ville de Touraine.

Chinon ville aſſiſe ſur la Creuſe.

Chino traire Charle ptieſm

Quel pays d Toura

Quels mœurs Tourã geaux

DV PAYS DV MAINE, CAVSE DV NOM DES CENOMANS, OV Manceaux, & de l'antiquité, d'iceux, & fondation de leur ville.

LE pays du Maine eſtant habité des premiers de la Gaule, & ayant eu le peuple autant hardi qu'autre de la Gaule, fut iadis d'autre eſtendue, qu'il n'eſt à preſent: ce qu'aiſemẽt ſe peut recueillir de ce que Tite Liue, Polybe, & Iuſtin tiennent de l'entree de ce peuple en Italie, les forces duquel failloit que fuſſent recueilles de Angeuins, Tourangeaux, & Manceaux, ainſi que ſous les Boies eſtoiẽt compris auſſi leurs voiſins. Or l'antiquité de ceux cy ſe cognoit en ce que Rome ne faiſant preſque encor que naiſtre, ceux cy vindrent en Italie, & eſtablirent leur ſiege en ce pays qui ores ſe nomme la Lombardie, outre le Pau, y baſtiſſans pluſieurs villes, telles que ſont Bergame, & Breſſe, chaſſans les Toſcans ou Ethruriens, leſquels poſſedoyent alors la monarchie de preſque toute l'Italie. Ie dis que leur antiquité ſe cognoit par cette conqueſte, entãt que ſi les Manceaux conquirent, comme il eſt vray, & que les hiſtoires le portent, cette partie d'Italie, il fallut que de long temps ils fuſſent puiſſans, & que

Cõqueſ des Cen mans e Italie.

la multitude du peuple les força de mener ces colonies en pays eſtrange pour ſe deſcharger de trop de bouches. Mais a fin que ie ne ſemble parler par cœur & faindre cette vaillance Mançoiſe, & le voiage de ce peuple en Italie, oyez Liue, le plus inique cenſeur des Gauloys qu'autre des hiſtoriens, quoy que ſa Padoüe ſoit des appartenances de la Gaule, quelque choſe qu'il vueille dire des Troiens, & de ſes Anthenorides: or cettuy parlant de l'arreſt des Gaulois en Italie, & comme ils ſe partagerent le pays, voicy les paroles deſquelles il vſe : les forces ainſi diuiſees, & les Boiens ſ'eſtants retirez en leurs maiſons pour la deffence de leurs terres, les Inſubres, & Cenomans, ſ'arreſterent ſur les bords du fleuue du Mince: puis adiouſte que les Cenomans, qui auparauant fauoriſoyent aux Carthaginois auec les Inſubres, promirent aux Romains de ne leur donner ſecours, quoy que ils fuſſent auec eux en campaigne. Et monſtre encor que les Cenomans de là en auant furent bons amys des Romains, de maniere que Marc Furie Preteur ayant oſté les armes a ce peuple l'aſſaillant a l'improuiſte, & durant la paix, les Cenomans ſ'en allerent plaindre au Senat, lequel ayant ouy le tort a eux fait par le Preteur, le deſapointa de ſa charge, rendit les armes aux Cenomans, & les recogneut comme bons amis du nom Romain, & de la republique. De cette amitié Cenomanoiſe parle le meſme diſant ainſi: le Conſul pourſuit les cheualiers eſpars ça & là, & aſſaillis par les Numides, qui leur faiſoyent reſiſtance. & les ſurprenoyent ſans qu'ils ſ'en donnaſſent garde, il ſonna la retraite, & ayant retiré ſa caualerie, il luy feit vne haie de fanterie: il auoit en ſon camp de compte fait 18000. Romains, vingt mille Latins confederez, & le ſecours des Cenomans, leſquels ſeuls entre les Gauloys eſtoyent demourez fermes en l'amitié des Romains. Par ce diſcours on recueille la grandeur de ce peuple de ſi long temps, & par conſequent la neceſſité qu'il failloit que de longue main il fut en Gaule, puis que ſes forces ſi grandes eſtoyent ſorties de ſon pays, pour ſe domiciler en Italie. Pour ce faut il voir d'où eſt ce que les Manceaux ont pris, & nom & origine, a fin que la gloire d'vne ſi gentille nation ne ſoit priſe d'ailleurs que de ſa premiere, & propre ſource, de laquelle auant que diſcourir plus longuement, ie veux vous mettre quelques vers Latins faits ſur ce propos par vn Manceau homme de grandes lettres, & qu'vn autre de meſme pays, & qui ne doibt rien aux plus rares eſprits de ſon ſiecle, a ſçauoir François Grudé ſurnõmé de la Croix, m'a enuoyez, leſquels ſont de telle ſubſtance.

De Cenomanorum origine
Autore Renato Flacco Cenomano.

Quis dederit nomen, quis mœnia cinxerit vrbi
Quam Cenomanus habet, iam reſerare velim.
Enituit quondam claro ſplendore Lemanum
Vrbs antiqua, potens mœnibus, ampla viris.
Nomen ab illuſtri Celtarum principe ductum eſt:
Stirpe ſatus Paridis, voce Lemanus erat.
Non Paridis, Phrygias Helenam qui vexit in arces,
Aſt qui iam tulerat Celtica ſceptra manu.
Vrbs regni Princeps huius de nomine dicta eſt,
Iudex Hebræus, cum ſacra iura daret.
Nondum pollueras fraterno ſanguine terram,
Romule, ſed necdum Pergama corruerant.

Ehud eſtoit Iuge ſur les Iuifs, & Tros regnoit a Troie.

Succedens regno genitus, patríque ſuperſtes
Allobrogum fecit nomina priſca lacus.
Dúmque per ampla ſuæ ditionis rura paragrat,
Hîc vrbem ſtatuit captus amore loci.
Mœnia conſtituit laterum compage rubenti,
Hinc vt firma feras, ſic bene priſca putes:
Autor vt æternam captaret nomine famam,
Tam celebri poſuit nomen in vrbe ſuum.
Quáque patet longa ditione, Lemania fertur,
Quod ſtabili retinet Gallica lingua fide.
Romanus fateor tandem Cenomania dicta eſt,
Vnde recens nomen fluxerit, accipias.
Cignus erat Liguris claro de ſanguine cretus,
Quem lata Auſoniæ miſit in arua pater.
Cidnenſéſque ſuo populos de nomine dixit,
Quos apud Inſubres ſubdidit imperio.
Hûc ſe proripiunt aliquot poſt luſtra Lemani,
Hunc voluere nouis ſedibus eſſe locum.
Tuſca ſed obſiſtunt audacibus agmina cœptis:
Externis aditum prælia dura negant.
Deficit haud Gallis animus: glomerantur in vnum,
Hetruſcíſque fero verbere terga premunt.
Viribus inuadunt vrbes, populantur, & agros,
Præualet Heſperijs enſe Lemana cohors.
Matribus at parcunt, lata regione potiti:
Ex viduis nuptum dat ſibi quiſque ſuam.
Coniugio ex tali proles numeroſa ſecuta eſt,
Cuius in Auſonia gloria magna fuit.
Claráque quò fierent veterum monumenta parentum.
Ex gemino populus nomine nomen habet.
Namque patrum ſatis eſt matrúmque expreſſa vetuſtas,
Cum populos Cidno iuncte Lemane vocas.
Cidnomanus erat, qui nunc Cenomanus habetur,
Nonnihil immutat littera verſa ſonum.
Oppida nulla vides priſcum retinentia nomen,
Quin liqueat primi nomine dicta ducis.
Tunc primùm Latijs regio Cenomania dicta eſt,
In vocem geminis vocibus arte datis.
Vtque patrum memori celebrentur nomine laudes,
Quorum Italæ gentes bellica geſta canunt.
Horum etenim vires experta Inſubria ceſſit,
Mantua victa ſilet, dátque Cremona manus.
Adde quòd Heſperia tandem regione reuerſi
In proprios redeunt non ſine laude Lares.
Firmáque voce datur Cenomanæ gloria gentis,
Centum luſtra Italis enſe potita focis.
Non tamen in vulgus ſparſit noua dictio vires:
Sed veterem retinet Gallica lingua ſonum.
Hactenus vrbs etenim vulgari voce Lemanum
Dicitur, autori gloria priſca manet.
Delectatus enim placida regione Lemanus
Turribus extructis mœnia firma locat.
Amplior huius erat, quàm nunc eſt, ambitus vrbis,
Præualida ex rubeis quatuor vna fuit.
Vrbs inter primas quondam numerata potentes,
Vrbs generoſa viris, vrbs ſpacioſa loco.
Chara ſuo regi tanta ditione potita eſt,
Vt celebris regni cœperit eſſe caput.
Floruit, inque potens erecta Lemania, regnum

2 u

Principibus tribuit regia ſceptra ſuis.
Rex defenſor erat pietate inſignis, & armis,
Cùm ſereret Præſul noſtra per arua fidem.
Hic miſſus præco fidei qui dogma doceret,
Quam fuerit gens hæc nomine clara ſonat:
Clara viris, opibus, regno, ditione patenti:
Clarior ac veterum relligione patrum.
Perſtat enim retinens conſtanti pectore verbum,
Quod ſemel á Chriſto præſulis ore ſatum eſt.
At ſunt cuncta hominum tenui pendentia filo,
Et ſubito caſu quæ valuere, ruunt.
Sic ſenſim lapſa eſt Cenomanæ gloria gentis,
Et vix autorem nouerit ipſa ſuum.

D'où le Mans prẽd ſon nom.

Le Mans premierement ditte Sarthe.

Leman roy changea le nom a Sarthe.

I'ay fait ce diſcours aſſes long, pource que ce Poëte nous mect, comme par vn tableau, deuant les yeux ce qu'on tient de la ſource de la ville Lemans, car ainſi diſent ils qu'il la faut nommer de Leman fils de Paris Roy des Celtes, lequel baſtit Paris, & donna nom au pays de *Pariſi*, long temps auparauant que les enfans de Priam allaſſant vagants par le monde apres la ruine de leur Troie, & ainſi c'eſt folie de dire que nul Troien appellé Paris vint en Gaule pour y donner origine aux citez plus anciennes que les premiers murs d'Ilion baſtis par Dardan. Or les antiquitez du Mans portent que auant que Leman feit clorre l'enceint de cette ville, elle auoit deſia eſté baſtie par Sarrhon petit fils de Samothé, & quatrieſme Roy des Gaules, & cecy pource que luy eſtant grand Philoſophe, & le premier qui aprit les lettres aux Gauloys, & les accouſtuma a la ciuilité, & courtoiſie, voyant que les foreſts ne ſuffiſoyent pour loger les eſcoliers qui abordoyent a luy, il fonda vne ville qu'il nomma Sarrhe ou Sarthe de ſon nom, quelques trois cens nonãte ans apres le deluge. Mais long temps apres comme diuiſion ſe meut entres les anciens Druides, & les Sarrhonides, la choſe alla ſi auant que la querelle fut vuidee par armes, de ſorte que la ville de Sarthe fut ruinee, & du tout demolie, demourant en cet eſtat durant le regne de trois Roys *Allobrox*, *Romus*, & Paris, qui fut quelques cent trente ſix ans ou d'auantage: car lors Leman fils de Paris reedifia la ville demolie par les Druides, & luy changeant ſon titre ancien de Sarthe, voulut que fut nommee Lemans comme luy, & le nom de Sarthe demoura a la riuiere qui l'auoiſine: & telle fut la renouation de cette ancienne cité miſe au ranc des quatre citez rouges, pour leſquelles eſt fait vn petit diſtique François qui dit ainſi:

Bourges, Lyon, Lemans auec Limoges
Furent iadis les quatre villes rouges.

Annie l. 15 ſur Beroſe.

Or le commencement des vers ſuſdits eſt fondé ſur propos, ou pluſtoſt reſueries d'Annie de Viterbe, qui font mention que Cidne vint en Ligurie, qui eſt le pays Geneuoys, & que de luy furent nommez les Cidnomans, & depuis dits Cenomans, en fin Lombards: & cecy dit Annie pour oſter l'honneur aux Gaulois d'auoir & vaincu & peuplé l'Italie, ſans qu'il aye honte de falſifier l'hiſtoire, & accuſer la meſme verité de menſonge, comme ainſi ſoit que deſia nous auons monſtré par les paroles de Tite Liue, que les Cenomans qui eſtoyent en Italie furent Gaulois de nation, & des premiers qui auec les Inſubres conquirent la Ligurie. Et ſi Annie diſoit vray, les Gaulois n'auroyent onc viſité la Ligurie, ce que toutesfois Bernard Facce Paueſan ne nie point en ſon hiſtoire Ticinoiſe: & auec lequel accorde Bernardin Corie Milanois, quoy que l'vn, & l'autre de ces deux auteurs ſoyent Inſubres, leſquels ayment mieux eſtablir leur ſource ſur les Gauloys, que de l'appuyer ſur les fables des Grecs, & les reſueries d'Annie: & Corie ſ'aide des vers de Claudian Poëte, qui confeſſe Milan auoir eſté fondé par les Gauloys, diſant en cette ſorte:

Bern
Facc
de l'

Tici
Cor
de
Mil

Cla
Pan
nop
d'H

Iam Ligurum terris ſpumantia pectora Triton,
Appulerat: laſſóſque fretis extenderat orbis,
Continuò ſublime volans ad mœnia Gallis
Condita, lanigeræ ſuis oſtentantia pellem
Peruenit.

Où il parle de Milan, qu'il dit auoir eſté fondee par les Gauloys. Que ſi les raiſons d'Annie auoyent lieu contre tout le monde, ce ſeroyent les Liguriens qui auroyent peuplé le Maine, & non les Cenomans le païs ſuſdit de la Ligurie: mais nous aymons mieux ſuyure la raiſon, & l'autorité tout enſemble, que les coniectures du commentateur de Beroſe. Voila donc quant a la vraie origine des Mãceaux, leſquels au cõmencement ne ſ'appelloient que Lemans, non plus que leur ville, du nom de leur premier fondateur, mais par ſucceſſion de temps ils eurent guerre fort cruelle auec les Senois ou Senonois peuple puiſſant en Gaule, leſquels feirent vn fort pres Lemans: neantmoins ayants aſſes combatu enſemble, en fin vindrent a capituler vne paix ſous ces articles, que les Senois demoliroyent leur fort, & viendroient habiter a Lemans, & y viure ſous les loix, & ſtatuts du païs, iouiſſans de meſme droit de liberté, franchiſe, & Bourgeoiſie, que les autres citoiens du Maine: & qu'en ſouuenance de cet accord les deux peuples vniroyent leurs noms, & ſeroyent appelez Senomans, quoy que la cité principale porte touſiours le ſeul nom de ſon fondateur, entant que les habitans ne l'appellent que Lemans, comme pouſſez d'vne ſecrette affection qui leur fait aymer la memoire de celuy qui fonda les premiers murs de leur ville. I'ay apris cecy d'vn ieune homme Manceau autant diligent recercheur d'antiquitez que i'en ſçache en noſtre Gaule, nommé Françoys Grudé, & lequel eſt orné d'vne rare literature: lequel accuſe d'ignorance ceux qui eſcriuent le nom des Manceaux en Latin par vn C. & dit qu'il faut que ce ſoit par vn S. d'autant qu'il allegue que par toutes les anciennes monnoyes, & autres monuments d'antiquité cette façon d'eſcrire y eſt obſeruee: ioint qu'au chaſteau du Gué on trouue vn tombeau treſancien, où ces mots ſont eſcrits:

Po
le
dit
ma

Fra
Gru
ceau

Il fa
Sen
en
& n
nom

L. A. Mainio: E Q. Ob eius Merita, Plebs Vrbana Senoman. D.

Et autres telles preuues d'antiquité qu'il ameine pour la deffenſe de ſon dire, auquel i'oſeroy aiouſter foy pour la grande veriſimilitude qu'il a en ſon diſcours,& que les monuments anciens luy ſont fauorables. Au reſte la ville de Lemans eſtoit iadis aſſes eſloignee de la riuiere de Sarthe, mais les Romains venans en Gaule, les Manceaux ſollicitez par leurs voiſins entrerent en ligue, & ſe fortifierent aggrandiſſans leur ville iuſques a la riuiere, laquelle du coſté du Ponent arrouſe ſes murailles, & vers l'Orient paſſe vne autre fleuue nommé en Latin *Iebuea*, & en Françoys la Vigne, laquelle a vn demy quart au deſſous de la ville va ſe ioindre auec la Sarthe, & de cõpaignie ſ'en vont pres d'Angers ſe rendre dedans le Loire. Ie laiſſe icy le diſcours de ce qui ſ'eſt paſſé entre les Romains, & Gauloys n'eſtant cecy que repetition, puis que c'eſt choſe aſſeuree que le Mans auſſi bien que les autres citez de Gaule, fut ſoumiſe a la puiſſance Romaine: Bien faut il cõſiderer quelle veriſimilitude y a il, que ſous l'Emp. Domitiã auquel temps ſaint Iulian vint preſcher au Mans, il y eut vn Roy appellé Deffenſor au pays du Maine, comme ainſi ſoit que le nom de Roy en vne prouince ſi chatouilleuſe, eſtoit du tout aux Romains inſupportable. Ie ne veux (& ia a Dieu ne plaiſe que ie le face) reuoquer en doubte la legende, & hiſtoire de ce premier Eueſque des Manceaux, mais ſouhaite que ceux qui penſent faire beaucoup pour l'eſtabliſſement de l'Egliſe, introduiſant des Roys la fauoriſans, euſſent pris garde a la conditiõ du temps d'alors, pluſtoſt que de parler a la volee: entant que vous ne trouuez point que l'hiſtoire Romaine accepte aucun Roy en Gaule, depuis que Ceſar l'eut domptee iuſqu'a la deſcheute de l'Empire : & penſe que ceux qui ont appellé Roy ce Deffenſor, ont trouué lyſant les anciens liures, le mot de Regulus, qui ſignifie Roitelet, & petit Prince, & luy ont attribué ſouueraineté en la Prouince. Mais puis que nous ſommes ſur le propos de la cõuerſion des Mãceaux, c'eſt raiſon d'en pourſuiure briefuement l'hiſtoire. Pluſieurs eſtiment que ce Simon le Lepreux, en la maiſon duquel Ieſu Chriſt repeut, & donna pardon a Marie Magdelaine, fut ce Iulian premier Eueſque du Mans, enuoyé là pour preſcher l'Euangile, ce qui n'eſt pas impoſſible, car bien que Simon eut eu trente ans, lors que noſtre Sauueur diſna chez luy, ſi n'eut il ſceu auoir plus de nonante ans, du temps de Domitian, lors qu'on tient que Iulien fut enuoyé en Gaule : neantmoins pluſieurs ſont d'opinion que ce ſaint perſonage ne fut onc le Lepreux : ains vn Gentil-homme citoyen Romain, orateur excellent, & fort grand philoſophe, conuerty a la foy par ſaint Clement, & enuoyé en la diuine expedition pour attirer les Gauloys, a la cognoiſſance de l'Euangile. Or comme que c'en ſoit, ſi appert il, que les Manceaux ſont des premiers Chreſtiens de la Gaule : & quand a la queſtion ſi c'eſt Simon le Lepreux, ou autre que ce premier apoſtre, nous en parlerons (Dieux aidant) en l'hiſtoire des ſaints. Le bon Eueſque ſaint Iulien preſida au Mans quarante ſept ans, trois moys, dix iours, auquel ſucceda ſaint Tharibie, puis ſaint Panacie, a iceluy ſaint Liberie, le premier tint le ſiege cinq ans, l'autre quarante trois, & le troiſieſme fut quarante neuf ans Eueſque : apres leſquels vint a la dignité ſaint Victure cinquieſme en nombre, qui fut Eueſque vingt quatre ans, ſept moys, & treze iours, le ſixieſme fut ſaint Victurie, qui veſquit quarante ans, ſix moys, treze iours Eueſque, lequel ſe trouua aux conciles Prouinciaux de Tours le premier, & a celuy de Vennes en Bretaigne, le ſeptieſme Eueſque Manceau fut ſaint Principie, qui ſe trouua au premier concile d'Orleans, & mourut ayant preſidé vingt neuf ans, & enuiron deux moys, & eut pour ſucceſſeur huictieſme en nombre ſaint Innocent, qui fut Eueſque quarante cinq ans, onze moys, ſuiuy de ſaint Donnole qui preſida quarante ſix ans, onze moys, dix neuf iours, & aſſiſta au ſecond concile tenu a Tours : & le dixieſme fut Badegiſile, qui fut au ſecond concile Prouincial tenu a Maſcon: & l'onzieſme en nombre fut ſaint Bertrand Comte, & Archediacre de Paris, homme plus ſaint que ſon predeceſſeur, deſquels voicy comme Gregoire de Tours parle : Badegiſile (dit il) Eueſque des Cenomans homme fort cruel contre le peuple, qui rauiſſoit, & occupoit iniuſtement les biens de pluſieurs, & lequel auoit vne femme, laquelle plus furieuſe que luy, l'eſguillonnoit a eſtre pire. Mais de Bertrand Archediacre de Paris, il parle plus ſobrement, lors qu'il dit, qu'il eut de grands diſcords auec la femme du deffunct Eueſque, laquelle retenoit les biens de l'Egliſe comme ſon propre heritage. Au reſte que les chatouilleux ne facẽt point leur proufit de ce paſſage de Gregoire de Tours, où il eſt dit que l'Eueſque Badegiſille eſtoit marié, mais qu'ils liſent ce qui eſt au parauant, & verront la corruptiõ du ſiecle d'alors, que les Roys mettoyent des lays és offices de prelature, & que le Clergé feit promettre au Roy Childebert, qu'il ne ſe meſleroit plus de pouruoir autres que les eccleſiaſtiques : & ainſi ils iugeront que ce Badegiſille n'eſtoit point eſleu canoniquement, quoy que il porte le tiltre, & qu'il iouit des honneurs d'vn prelat, & des reuenuz de l'Eueſché. Et Bertrãd ſucceda le douzieſme en nombre appellé ſaint Hadonde, qui tint le ſiege quarante huict ans, ou enuiron, & vint a l'Eueſché apres luy ſaint Berarie, qui veſquit paſteur du tropeau Manceau trẽte cinq ans, quatre moys, dix ſept iours, & luy ſucceda Herlemonde, qui y veſquit neuf ans, puis Odige deux ans : Gauſilen quinzieſme, & Herlemond 2. du nom fut le dix ſeptieſme en nõbre, & veſquit Eueſque vingt ſix ans, neuf moys, & treze iours, ayant Merole pour ſucceſſeur, qui veſquit Eueſque trente ans, & apres luy Ioſeph, qui fut le dix neuieſme, & qui tint neuf ans le ſiege : & mourut du temps du Roy de France Chilperic, que Fredegonde ſon eſpouſe feit occir, enuiron l'an de grace cinq cens octante trois. A ce Ioſeph, ſucceda le vingtieſme en nombre appellé Francor premier du nom, qui preſida vingt deux ans, trois moys, puis Francor ſecond, qui tint le ſiege ſeize ans, cinq moys, luy ſuccedant le vingt deuxieſme, nommé ſaint Aldric, qui tint le ſiege vingt quatre ans, & ſe trouua ſous le Roy Pepin fils de Loys le debonnaire au concile national tenu a Aix en Prouence: le vingt troiſieſme fut nommé Robert : le vingt quatrieſme Gunherie : l'vn veſquit Eueſque ſept ans, & l'autre vingt trois, ſuccedant vingt cinquieſme en nombre vn appellé Hubert, qui preſida vingt ſept ans : apres lequel vint Mãnard vingt ans, cinq moys, puis le vingt ſeptieſme en nõbre, appellé Segenfroy, qui fut Eueſque trente quatre ans ou enuiron, ayant pour ſucceſſeur Aneſgãd par l'epace

ians
lie.

eres
the,
gne.

Roy
ale
cõ
ns.

ſes
ſur
n
ns.

des
es
ãs.

Gregoire de Tours liur. 8. de l'hiſtoire de France chap. 39.

Les Lays faits Eueſques ſans raiſon iadis par les Roys.

de quarante deux ans, & fut ſuyuy par Geruaiſe, qui preſida vingt ans : auquel ſucceda le trentieſme en nombre appellé VVlgrin moyne, qui fut Eueſque pres de neuf ans : le trente vnieſme ſe nomma Arnauld, qui preſida quatorze ans, & neuf moys : le trente deuxieſme ſ'apelloit Hoel, qui fut Eueſque douze ans, trois moys : & le trente troiſieſme, fut nommé ſaint Hildebert, lequel ne reſta d'eſtre grãd, & ſaint perſonnage, biẽ que il eut eſté diſciple de ce Berenger, qui enſeigna depuis contre la preſence du corps de noſtre Seigneur au ſaint ſacrement de l'autel : & flouriſſoit ce bon Eueſque l'an de grace mil nonante, auquel ſucceda le trente quatrieſme en nombre appellé Hugues qui fut au ſiege ſept ans, quatre moys, dix ſept iours, & eut pour ſucceſſeur Guillaume l'eſpace de quarante trois ans, quatre moys, a ceſtuy ſucceda Renauld qui fut deux ans Eueſque, & Hamelin le fut vingt huit ans, cinq moys, vingt cinq iours, ayant Nicolas pour ſucceſſeur, qui ne veſquit qu'vn an, huict moys, & quatre iours, eſtant ſuiuy de Maurice, lequel fut fait Archeueſque de Roüen, l'an mil deux cens trente vn, & luy ſucceda Geofroy premier du nom, de la maiſon de Laual, qui fut Eueſque trois ans, puis Geofroy ſecond ſurnommé de Lodun, qui fonda le conuent des Chartreux, où il fut enterré ayant tenu le ſiege vingt deux ans : apres lequel y vint Guillaume ſecond, & le quarante deuxieſme en nombre : puis Geofroy Freſlon, & troiſieſme du nom, qui veſquit quatorze ans Eueſque : le quarante quatrieſme fut Geofroy quatrieſme du nom, qui le fut deux ans : le quarante cinquieſme fut Iean de Tauley dix ſept ans, le quarante ſixieſme Pierre qui n'y veſquit que trois moys, quinze iours, & luy ſucceda Denys Benedicti, pres de quatre ans : puis Robert ſecond du nom, qui fut Eueſque onze ans : puis Pierre ſecond, qui y fut vingt ans, & le cinquantieſme ſe nomma Guy de Laual, qui fut Eueſque douze ans, & le cinquante vnieſme fut Geofroy de la Chapelle, & cinquieſme du nom, qui tint l'Eueſché onze ans : le cinquante deuxieſme ſe nomma Iean de Craon huict ans : le cinquante troiſieſme Michel de Breché treze ans, quatre moys : le cinquante quatrieſme Gontier qui tint ce ſiege dix ſept ans, deux moys, puis fut fait Archeueſque de Sens l'an mil trois cens octante ſix ; le cinquante cinquieſme fut Pierre troiſieſme du nom dit de Sauaſi, qui fut au ſiege treze ans : le cinquante ſixieſme ſe nommoit Adam Chaſtelan natif du Dioceſe de Laon, qui fut quarante vn an Eueſque : puis le cinquante ſeptieſme Iean Dierrian neuf ans : le cinquante huictieſme Martin Berruyer, natif de Tours, qui fut dix ſept ans Eueſque. Apres luy fut Thibauld de Luxembourg neuf ans, Philippe premier de Luxembourg, & Françoys de Luxembourg, qui fut ſoixante vnieſme en nombre, & le ſoixante deuxieſme fut Philippe ſecond de Luxembourg, & depuis Cardinal du tiltre Tuſculan Eueſque de Teroüenne, qui mourut l'an mil cinq cens dix neuf, auquel ſucceda Monſeigneur Loys de Bourbon Cardinal : a ceſtuy le ſoixante quatrieſme nommé René du Belay, & le ſoixante cinquieſme Iean du Belay frere de René, & Cardinal du ſaint ſiege apoſtolique : le ſoixante ſixieſme a eſté Euſtache du Belay : & le ſoixante ſeptieſme qui tient a preſent tenant le ſiege, eſt Meſſire Charles d'Angeneſts de la maiſon de Rambouillet, homme de grand ſçauoir, & zelateur de la religion catholique, lequel durant les troubles de France, ſ'eſt fait cognoiſtre vray paſteur deffendant ſon troupeau de la gueule du Loup, & lequel eſtant en Embaſſade a Rome pour le Roy Treſchreſtien, fut pour ſes merites appellé en la ſocieté des peres Cardinaux, comme ſi ce ſiege Manceau eſtoit vn acheminement a ceux qui y montent pour paruenir a ceſte excellente dignité eccleſiaſtique, ou pluſtoſt ſi les Eueſques y ſeants ſont ſi gens de bien, qu'on eſt contraint de les auancer pour leurs merites. Auec ſaint Iulien vindrent au Mans Thurbie, & Panace, leſquels luy tindrent la main en la beſoigne Euãgelique, faiſans de ſi grãds miracles que Deffenſor ſeigneur du païs, ou pluſtoſt y preſidant au nom des Romains, receut la foy, & de ſa maiſon il en feit vne Egliſe, qui eſt la nef ancienne de l'Egliſe, qui encor ſe voit par l'apparence des piliers qui ſont en la ſuſdicte Egliſe de ſaint Iulien. Or par les memoires qu'on nous a enuoyé, on nous fait auſſi entendre qu'en ces piliers de la nef anciẽne, il y a encor des Crapaults effigiez, qui ſelon l'aduis de pluſieurs ſont les anciennes armoiries des Françoys venans en Gaule, ce qui nous feroit penſer ou que ceſte Egliſe n'eſt de ſi grande antiquité que du temps de ſaint Iulien, ou que non les Françoys auoyent ces armoiries, ains ce Deffenſor ſeigneur du Maine : veu que par l'hiſtoire Françoiſe il ne ſe trouue point qu'aucun Roy auãt Clouis feit baſtir ou reedifier nulle Egliſe en Gaule, eſtans touts payens, & idololatres, & quant a Clouis Chreſtien, il eſt certain que toſt apres ſa conuerſion il receut les fleurs de lys, ainſi que deſia ailleur nous vous auons fait entendre. Auſſi les Crapautz ne ſont poſez là comme armoiries, veu que il n'en y a qu'vn d'vn coſté, & vn autre de l'autre deſdits piliers, nomplus que ſur le grand portail de l'Egliſe auquel fut iadis (comme lon dit) le Chaſteau du Prince Deffenſor, & on tient que les armoiries des Roys des Francs portoyẽt troys Crapaults, ou pluſtoſt trois croiſſants, ainſi que le tiennent les memoires plus certaines. Au reſte en l'Egliſe du Mans fut baptiſé l'an mil cent trente trois, & la veille de Paſques Henry ſecond du nom Roy d'Angleterre, lequel eſtoit fils de Geofroy Comte du Maine, & de Mahaut fille aiſnee du Roy Henry premier, ſuccedant a la couronne, comme l'heritier de ſa mere, mais le diſcours de cecy ne peut eſtre vuidé qu'en y ioignant l'hiſtoire d'Aniou, à cauſe que ce Geofroy eſtoit Comte d'Anjou, du Maine, & de Touraine lequel eſpouſant la ſuſdicte Mahault, ou Mathilde en eut Henry, ſur laquelle Eſtienne Comte de Boloigne vſurpa le royaume Angloys : mais Geofroy ſecourut ſi bien ſa femme, & deffendit ſi brauement la cauſe de ſon fils qu'auec la faueur du Roy de Frãce, auquel il donna Giſors, & Vexin le Normand, il força ſa partie de venir a tel accord qu'Eſtienne ſeroit Roy durant ſa vie, & que le Comte Manceau Henry luy ſuccederoit, ce qui fut fait, & ainſi ceſte guerre fut aſſoupie, & les Angeuins, & Manceaux obeiſſans a vn ſeul Prince. En ceſte meſme Egliſe fut auſſi baptiſé Iean fils aiſné de Philippe de Valoys, Comte du Maine, & Duc d'Anjou, & depuis Roy de France, car deſia ce pays eſtoit és mains de nos Roys, ayant longuement eſté ſous la puiſſance

de la

Arm
des
paul
l'Eg
Man

C
froy
Bel
Cõ
jou
Ma
V
Ann
d'A
part
47.

de la maiſon d'Angleterre, à cauſe du ſuſdit aduenement a la couronne de Henry fils de Geoffroy Cõte Angeuin, Or n'ay-ie veu l'extrait des Comtes du Maine, ny de leur ſucceſſiõ, bien que i'en trouue pluſieurs, leſquels ont eſté touſiour bons amys des Angeuins, & alliez les vns auec les autres, & en fin la maiſon du Maine eſtant vnie inſeparable auec celle d'Anjou par la mort de Helie Comte du Maine, & frere du ſuſdit Geoffroy le Bel eſpoux de la royne Mathilde, lequel giſt au Mans, eſtãt decedé au Chaſteau du Loir, du regne de Loys le ieune en l'an 1150. Cecy eſt cauſe que ie ne vous mects point l'ordre, & ſucceſſion des Comtes Mãceaux, le pais deſquels a eſté party en deux Cõtez, ainſi que fut iadis celuy d'Aniou, la cité du Mans, & ſes finages eſtãs demourez au Roy, & la ville, & Marquiſat de Maine, a preſent erigé en Duché apartenant a la maiſon de Guiſe, de laquelle eſt Duc treſilluſtre Prince Charles de Lorraine grand Chambellan, & lieutenant pour le Roy en ſon Duché & pays de Bourgoigne, la vaillance, generoſité, & vertu duquel, ne forlignant de ſes predeceſſeurs ſ'eſt faite aſſes cognoiſtre en ſa grande ieuneſſe, & contre les rebelles en France, & cõtre les Turcs en Grece. Au reſte le pays du Maine eſtant limité vers l'orient du pays Percheron, a l'occident de la Bretaigne, ayant le Beſſin, & Normandie au Septentrion, & le pais d'Anjou vers le Lude, & la Fleſche au Midy, eſt auſſi arrouſé de troys fleuues ou riuieres aſſes fameuſes aumoins parmy ſes voiſins, qui ſont celle que les Latins appellent *Meduana*, & les Françoys Maine, ou Maienne, de laquelle on cuide que le pays Manceau porte le nom, mais c'eſt ſe tromper, veu les raiſons ſus allegueez: il eſt bien vray que le Marquiſat, ores Duché eſt renommé de ce fleuue, comme auſſi bien eſt la ville, qui en iceluy eſt capitale: & ce fleuue enceint, & cloſt le pays Manceau du coſté d'Occident, où lon voyt vne enclaue du pays Angeuin du tout limittophe a celuy du Maine. Le ſecond fleuue arrouſant le Maine, ou Lemanie, ou Cenomanie, eſt celuy que les Latins nomment *Lidus*, & par d'autres (ne ſçay ſi a propos) *Loairius*, ou *Lorius*, approchans par trop du Françoys, qui eſt le Loir, duquel auons parlé a Vendoſme, & ceſtuy fait ſeparation des Duchez, & pays du Maine, & de Touraine, & encor du Vendoſmois. La troiſieſme riuiere eſt celle de laquelle auons parlé cy deſſus, laquelle porte l'ancien nom de la cité de Lemans, a ſçauoir Sarthe, de Sarrhon Roy des Celtes, ceſte cy arrouſe la cité, & prend ſa ſource au pays Chartrain, & non guere loing de Chaſteaudun. Puis ayant fait vn long chemin, elle laue les murs du Mans, & au deſſous d'iceluy reçoit la Vijgne, puis courãs enſemble iuſques a Bouche de Maine, ſe viennent là ioindre auec le Loir, & toutes enſemble vont rẽdre homage au grand fleuue de Loire au deſſous d'Angers, & de là vers l'Ocean luy donner le tribut que luy doiuent tours fleuues, ruiſſeaux, & riuieres. Il y a pluſieurs autres petits fleuues, & ruiſſeaux leſquels lauent, & engreſſent ce pays, rendants la terre herbeuſe, & propre pour le paſturage, & nourriture du beſtail en pluſieurs endroits du pays, mais celles cy tariſſent durant l'ardeur de l'eſté, non pourtant laiſſe le terroir ia humecté, de produire des herbages a foiſon. Ce pays eſt embelly de pluſieurs foreſts, & boys de haute fuſtaye, & des Landes de belle eſtendue, plus propres pour la chaſſe, & pour le beſtail a le nourrir, que pour la culture, & labourage: ainſi le terroir y eſt meſlé de gras, & fertil, auec le maigre, & ſterille, de ſorte que les Manceaux en pluſieurs lieux ont plus beau moyen de vous faire preſent de gibier que de grains, ou de vins: non que le pays en ſoit desfourny, ayant des cartiers ſi abondans que l'Anjou, & Touraine ne le ſurpaſſent point ny en bonté de vins, ny en abondance de grains, mais cela n'eſt commun qu'a certaines contrees, qui eſt cauſe que les Manceaux ſont plus adonnez au trauail, gents induſtrieux, de ſubtil eſprit, non aiſez a deceuoir, bons meſnagers, & ayans quelque fineſſe plus grande que leurs voiſins: au reſte propres a tout ce enquoy ils ſ'employent, entiers en parolle, quoy qu'aucuns gauſſants dient que vn Manceau vaut Normand & demy: mais ce ſont brocards indignes des nations plus vertueuſes que ceux qui iadis on dit leur auoir donné ſource, comme ainſi ſoit que les Manceaux ſont vrays Gauloys, & des plus loyaux a la courõne de France qu'on en cognoiſſe: bons, & religieuſement Catholiques, & ce pays nourriſſant d'auſſi bruſque, & vaillante nobleſſe, qui ſoit guere en ce royaume. Au reſte ie ne peux trouuer bon ces attaintes, qu'on donne particulieres aux nations, non que ie ne ſçache que l'air, & diſpoſition du Ciel peuuent quelque cas pour les humeurs, & inclinations des hommes: mais ie ſçay auſſi que nous n'auons lieu en Gaule ſi malignement regardé du Ciel, qui n'aye les hommes nez a la vertu, & leſquels ſçauent commander a leurs paſſions, & a ce meſme a quoy ſemble que les Aſtres les enclinent. Ainſi ie concluds que Normands, Manceaux, Picards, Françoys, & autres, ayans de petites imperfections naturelles, les vns en ſimplicité, les autres en chaleur, & ſoudaineté, & les autres en ſubtilité, ne les faut imputer a vice, veu que la raiſon fait dompter ces paſſions, auſſi bien qu'és Gaſcons leur colere ſondaine, & és Briois, & Champenoys leur opiniaſtriſe. Mais laiſſans cecy, ie dis que ce fut au Mans que le roy Charles ſixieſme allant contre le Duc Breton, tomba en ſa freneſie, laquelle luy dura iuſqu'a la mort au grand malheur & ruine du royaume de France. La cité du Mans eſt Bailliage ancien, & depuis Henry ſecond ſiege de Preſidiaux pour le pays du Maine, & villes voiſines, ayant huit Conſeillers, & le Bailly, & ſes lieutenans, & deuant ceux cy reſpondans és appeaux les ſieges du Mans, du Chaſteau du Loir, Laual, Beaumont, ſainte Suſanne, Chaſteau Gontier, la Fleſche, Maine, la Iuhais, Sablé, & la Ferté Bernard: deſquelles villes ie n'ay autre cas a vous diſcourir, puis que eſtans du pays du Maine, elles ſont iouiſſantes de meſme air, pareille fertilité, & ſemblables franchiſes, eſtans ſous meſmes loix, & couſtumes, & obeiſſans a vn meſme Prince ſouuerain.

Pays Manceau propre pour le paſturage.

Quel ſont les façons de vie des Mãceaux.

Bailliage du Mans, & ſieges en dependãts

2 x

DV PAIS D'ANIOV, ET ſingularitez d'iceluy, de l'antiquité & excellence de la ville d'Angers, Eueſques, & Princes qui y ont commandé, & des mœurs des Angeuins.

⁂

DES CENOMANS ſont voiſins les Andeens, ou Andegaues, peuple riche, & iadis puiſſant, & le pays duquel eſt dit Anjou, qui eſt vne contree qui ſert de limite, borne, & finage a la Gaule Celtique : & n'eſt de guere grande eſtendue, & ce pendant des plus fertils, & abondans de la Gaule ſusditte. Il eſt montaigneux, & ineſgal, à cauſe des tertres, & coſteaux couuerts de vignoble, & le plat pays eſt embelly de foreſts, & boys de haute fuſtaye, & de vallons verdoyans en belles, & riches praeries, & des Landes nourriſſieres de bon beſtiail : & en ſomme n'eſt choſe apartenant a la vie humaine qui ne puiſſe eſtre tiré de ceſte region, & ſur tout y ſont recommandez les vins blancs entre les meilleurs du royaume. Au reſte les riuieres y ſont en ſi grand nombre que pluſieurs ont penſé, que pour ceſte occaſion ce pays fut premierement appellé *Ægadà*, ou Aiguade, à cauſe des eaux que les Aquitaniques appellent Aigues, d'autant qu'en Anjou a plus de quarante riuieres, ſans y comprendre les fontaines, viuiers, eſtangs en infinie abondance, les marais, ruiſſeaux, reſeruoir a poiſſons, & autres lacunes, eſtant ceſte region humectee ſous terre de bonnes eaux de ſource, & d'ailleurs abreuuee des meilleurs vins blancs, & clairets qu'ailleur on ſçache boire. I'ay dit que ce pays n'eſt de guere grande eſtendue, ayant pluſieurs voiſins qui ſ'enclauent auec ſes terres, & eſt limitee en ceſte ſorte : a l'Orient luy giſent les terres, & Duchez de Touraine, & Vendomoys ſelon le Loyre : au Ponent luy eſt le pays Armorique, dit ores la petite Bretaigne, & le Poitou au Midy, en ce que les Angeuins tiennent oultre le Loyre : mais au Septentrion luy ſont les Comtez du Maine, & de Laual, aduiſans le pays de Normandie. Quant au peuple il eſt par les anciens nommé Andegauien ou Andien, & les modernes ont changé quelque peu l'appellation ancienne, les nommants Angeuins : mais de l'occaſion de ce nom nul en ſçait dire certaine nouuelle. Et (comme ſouuent i'ay dit) ie ne peux receuoir les ethimologies qu'on baſtit ſur des ſimples coniectures, & moins celles qui ſont apuyees ſur des fables, comme ſ'il failloit rendre raiſon de touts les noms des nations, peuples, regions, & Prouinces qui ſont ſur la terre. Et ſans mentir, quand vn homme de bon iugement

Quel eſt le pays d'Anjou.

Anjou arrouſé de pluſieurs fleuues, & riuieres.

Limi pays jou.

iecte l'œil ſur le commencement d'vn liure, & qu'il y voit vne fable ſeruant de fondement, il ſe recule de l'œuure, croyant que le reſte du baſtiment eſt de meſme parure que ceſte entree. C'eſt pourquoy ie reiecte ce que l'Annaliſte d'Anjou va reſuant ſur l'origine des Angeuins, leſquels ayant fait ſortir de la vraye ſouche Gauloiſe des Saronides, & de la race ancienne de Samothé, leſquels baſtirent la cité d'Andes, de laquelle les habitans eſtoyent dits, & renommez Andegaues, & cecy en la region *Egada*: il vient brouiller ſon hiſtoire des reſueries de Troye, & nous faire vn Aiax fils de Telamon cauſe du nom Angeuin, & de l'origine du pays d'Anjou, ſans nous alleguer auteur approuué faiſant foy de ceſte entrepriſe, laquelle il compte en telle maniere. Apres qu'Aiax fils de Telamon parent de Hector, quoy que Grec, eut eſté occis par les ruſes d'Vlyſſe, les Angions (ainſi forge il le nom de ceux de ſa ſuite, & ne ſçay où il fonde ſon dire) qui auoyent choiſy ce Prince Grec pour aller querir nouuelle demeure, ne reſterent pourtant de pourſuiure, & allerent tant qu'ils ſ'en vindrent en Gaule, & arriuerent en la ville d'Andes, baſtie par les philoſophes Gauloys, & laquelle tendoit a ruine, laquelle ils rebaſtirent, & l'appellerent Angiers, & le peuple Angeuin, du nom d'Angions. Or baſtit il le nom d'Angeuins ſur le fondement d'Aiax, qui iamais ne paſſa en Gaule, & qui (peut eſtre) n'auoit onc ouy parler des Gauloys, & ſe faignant des ſonges, ou pluſtoſt baſtiſſant, & forgeant des menſonges, car ainſi les oſe-ie appeller, puis qu'il n'y a auteur qui donne autorité a ce compte, ny veriſimilitude, qui y puiſſe aſſeoir quelque iugement. Car Aiax eſtant Grec, & le plus aigre, & furieux ennemy que les Troyens euſſent, ſi nous aiouſtons foy, & a Homere, & a ce qu'en deſcriuent Darez Phrygien, & Ditis Candiot, & ce meſme Aiax ayant perſiſté en ceſte contre-affection vers les Troyens iuſqu'a la ruine de la cité de Troye, quel argument vraiſemblable y a il, que ſous luy fuſſent aſſemblees des troupes Phrygiennes eſchapees du ſac Gregeois, pour auec luy aller dreſſer ailleur quelque nouuelle colonie. Or voicy comme ceſt Annaliſte Angeuin pourſuit la fable de ſon hiſtoire originaire: Apres la ruine & ſac de la cité de Troye, comme pluſieurs citoyens fuſſent eſchapez des glaiues, & des flammes Gregeoiſes, ſe voyans vn creuecœur perpetuel deuant les yeux de ces ruines, ſ'ils demouroyent au pays Ilien, ſe reſolurent de ſ'en aller ailleur, & taſcher de conqueſter nouuelles terres, pour auec vne nouuelle conqueſte effacer de leur memoire la plaie receüe de ceſte perte tant remarquable. Et comme le nombre de ces fugitiſs pretendus fut grand, il failloit auſſi que de pluſieurs chefs ils fuſſent conduitz, ſelon auſſi qu'ils eſtoyent affectionnez aux Princes eſchappez de ceſte furie: & par ainſi les vns ſuiuirent le Deuin, & Preſtre vaticinateur Helen fils de Priam, lequel ſ'en alla auec ſa troupe en Chaonie. Ceſtui-cy (ainſi que monſtrerons en Grece) fut priſonnier de Pyrrhe, & conduit au pays Epirien, & par ainſi n'eſt ſi grand cas de ſa puiſſanſe qu'on en chante, bien que de ſes ſucceſſeurs depuis ſoyent deſcendus quelques princes Chaoniens, dequoy ie differe le diſcours en autre lieu, où il viendra mieux à propos. D'autres des Troiens ſuiuirent ceſt ombrageux Leodamas, ou Aſtyanax, ou Francus, que le ſeigneur de Ronſard en ſa Franciade, tire des nues, ne l'ayant voulu ny ſceu trouuer en terre, que mort par la cruauté Grecque, qui ne vouloit laiſſer aucune memoire de ce puiſſant Prince Hector, duquel Aſtianax eſtoit le fils vnique. Ce Francus, ou Aſtyanax, eſt celuy qu'on nous fait pere des François, & lequel on ſonge auoir peuplé les Gaules du nom Françoys, & donné origine a la nation Françoiſe: mais combien veritablement, nous l'auons monſtré cy deſſus parlants de l'origine, & des Gauloys, & des Françoys. D'autres des Phrygiens paſſerent en Italie, les vns ſous Anthenor, lequel accompaigné des Henetes de Paphlagonie, vint ſurgir au pays Padouan, & donna commencement a la cité de Padoüe, & au terroir Venitien, mais ſi cela eſt vray, ou non, ie l'ay dit, & declairé aſſes au long diſcourant ſur l'origine de l'excellente cité de Veniſe. Les autres furent auec Enee, duquel on dit que ſont deſcendus les Romains, & ainſi l'ont laiſſé par memoire ceux qui ont deſcrite l'hiſtoire de la fondation de Rome, ſauf que Denys de Halycarnaſſe (conduit de la verité) veut dire que Rome eſt de plus long trait que de la fuite des Troyens, mais quoy qu'il en ſoit, l'erreur commun a gaigné cecy que les Romains ſe confeſſent eſtre iſſus de la race Troyenne, dequoy ſ'ils ſont ſi friands ie ne veux les en degouſter, ains les laiſſe en leur apetit, pour voir ceſte autre bende que nous a inuenté l'Annaliſte Angeuin, & laquelle ie ne ſçay d'où il a eſpuiſee. De ceſte belliqueuſe nation (dit il) ſ'aſſembla vne belle troupe de ſoldats, (voicy bien conſideré le trait de la verité de l'hiſtoire, qu'vne ville ſaccagee, & miſe a feu, & ſang, eut moyen d'armer tant de troupes) leſquels ne demandoyent que laiſſer le pays Dardanien, mais pour n'auoir chef, ils ne ſçauoyent en quoy ſe reſouldre, d'autant qu'ils ne vouloyent marcher ny ſous l'enfant Francus pour ſon peu d'experience: ny ſous le ſage Helen, pour le cognoiſtre plus propre aux lettres, & aux deuinations, & ſacrifices que non pas a la conduite de la guerre, & charge de gendarmes, quoy qu'il fut au reſte grand perſonnage, & de conſeil, & grandes menees. Se renger ſous Anthenor, & Enee ils ne l'euſſent fait pour mourrir, à cauſe qu'ils les tenoyent pour traiſtres, & conſpirateurs, & leſquels auoyent trahy & leur Roy, & leur pays aux Grecs leurs aduerſaires: en quoy on fait vne ſinguliere iniure aux Romains, & Venitiens, de les faire ſortir d'vne ſouche tant deſloyale. Ainſi n'ayans

l'An-
ur. 1.
7.

toire
ucu-
nen

es,&
ont
l'hiſ.
oye.

nales
ou
8.

Helen fut captif de Pyrrhe, & non Roy Chaonien.

Ronſard 1. de la Franciade.

Aiax iſſu du ſang Troyen de par ſa mere.

Angeuins de tout tẽps recogneuz ſous le nom d'Andes.

Ceſar li. 2. & 3. de la guerre Gallique.

Troyen des grands en vie que les ſuſnommez, ils ne ſçauoyent à quel ſaint ſe vouer, & pource voyans que Aiax Telamonien eſtoit iſſu du ſang Troyen du coſté de ſa mere, ſœur de Priam, & femme ou pluſtoſt concubine du Prince Telamon, enleuee ſous Laomedon par les Grecs de la cité de Troye, ils ſe reſolurent de le choiſir pour Capitaine. Ce qu'ils font, & il accepte la charge, & ordonne que laiſſans le nom de Troyens, ils ſe denommaſſent du ſien, & fuſſent appellez Angions, deliberé de voyager auec eux, & de les conduire ſelon qu'il ſeroit guidé de fortune, & iuſqu'à tant qu'il eut trouué lieu pour ſ'arreſter, & poſer le ſiege, & demeure perpetuelle, & hereditaire pour ſes troupes. Ce capitaine ne demoura guere long temps pour commander ſur ces Troyens, car il fut occis ſur la querelle des armes de Hector, ou comme d'autres dient, pour le Palladium, ou idole de Palas, & cecy par les ruſes de Menelas, & Vlyſſe. Anſi les Angions, & non plus Troyens, ne ſçachans plus quel chef choiſir, prindrent leur chemin par mer, arriuerent en fin en Gaule, & en ce cartier Angeuin où ils rebaſtirent la cité d'Engudda fondee par les Saronides, & pourſuit que de ce nom Angion eſt venu celuy des Angeuins, & que pour preuue de cecy les Italiens appellent encor le peuple d'Aniou Angioini. Mais toutes ces raiſons ſont ſi froides, que i'ayme mieux m'en taire, que de parler plus auant de choſe tant hors de raiſon, & de preuue : car pour le premier, il n'y a auteur qui vous die que iamais Aiax ayt eſté conducteur des Troyens, quoy qu'il fut couſin des enfants de Priam, veu que ſoudain apres la ruine de Troye, touts les auteurs le font occis par les menees d'Vlyſſe, ioint que les Troyens (comme i'ay dit) n'auoyent les moyens ſi grands que de faire de tels voyages, eſtant ce la couſtume du vainqueur, que d'oſter les armes a ceux ſur leſquels ils ont victoire, qui ſeroit vne grande folie que de croire que les Grecs affoiblis par tant de pertes, euſſent ſouffert ſi grandes troupes de Troyens, les armes au poing en liberté, ſans crainte d'en receuoir quelque ſecouſſe : & ainſi vous auez ouy vne belle forbe, & fut elle ſortie des ethimologies mal digerees par Annie, veu que il n'y a auteur qui nomme ce peuple Angion, ny Angeuin, iuſqu'a ce que la langue Gallique, a eſté corrompue, & que les Romains l'ont cogneu, non ſous le tiltre d'Angions, mais ſous l'ancienne appellation des Andegaues. Et bien que Ceſar ne face mention de la ville, ſi parle il des citoyens d'icelle, & des habitans du pays Angeuin, lors qu'il dit ainſi : Ceſar commanda aux Embaſſadeurs des citez Gauloiſes de reuenir vers luy l'eſté enſuyuant, à cauſe qu'il haſtoit ſon chemin en l'Illyrie, & Italie : & cependant il laiſſa quelques legions en garniſon és pays Chartrain, des Andes (ou d'Aniou) & de Touraine, il ſ'en alla en Italie. Et au troiſieſme liure des Commentaires il dit : la cauſe, & occaſion de ceſte guerre fut telle : Publie Craſſe adoleſcent hiuernoit auec la ſeptieſme legion, au pays des Andes, voiſin de la mer Oceane : ceſtuy pource que le bled manquoit en ceſte contree, enuoya des Capitaines, & centeniers vers les citez voiſines pour auoir viures, & munitions : puis pourſuit le reſte de leur voyage : il eſt fait mention des Andes, ſans y aiouſter rien des Angions, nomplus qu'au lieu où il eſt dit que haſtiuement le ſuſdit Ceſar ſ'aioignit les Senonois, Pariſiens, Poiteuins, Quercinois, Aulerces, ou Neuſtriens, Andeens, ou Angeuins, & Lymoſins, & ceux qui habitoyent le long de la marine. Touts ces paſſages vous font voir que les Angeuins n'ont porté le nom autre que des anciens Andes, & que ces Angions ſortis, & tirez de Phrygie par le bon homme Iean de Bordigné docteur és droits Annaliſte d'Aniou, ſont pures fables n'ayans appuy que ſur l'inuention de l'auteur, qui penſoir illuſtrer ſon pays, le faiſant peuplé de ceſte racaille fugitiue de Troye, de laquelle preſque toute l'Europe eſt ſi ſimple de confeſſer qu'elle tient ſon origine : là où ce pendant la raiſon nous fait voir que les Gauloys eſtans des plus anciens peuple du monde, c'eſt folie que de leur donner autre ſource que d'eux meſmes, ou ſ'il y en a, de ne la receuoir ſans preuue fondee & en raiſon, & en autorité ſoluable, & confirmee par quelque auteur digne de foy, & autentique. Auſſi quelle conuenance y a il que les Engadeens (car tels dit on que ſe nommerent les Angeuins au commencement) eſtans en grande multitude vouluſſent des eſtrangers en leur terre, differents en meurs, religion, habits, face, langage, & police, puis que le pays Gauloys eſtoit aſſes peuplé, & la Gaule ſuffiſante de rechaſſer tout forain y voulant faire entree ? Or n'y a il peuple qui portant le nom de cité (c'eſt a dire aſſemblee, ou communauté de citoyens) n'aye eu auſſi quelque place, & enceint de cloſture pour ſa retraite, comme auſſi ont eu les Andeens, ou Angeuins, qui entre pluſieurs places de leur contree, en ont vne capitale, qui a porté le nom de la nation, où le peuple a eu celuy de la ville : & laquelle eſt aſſiſe, (ainſi que ie penſoy vous la faire voir par ſon plant & vray pourtrait, que i'auoy fait tirer a grands frais ſur la planche, mais le paintre qui l'a tiree ſur l'heure que ie penſoy m'en aider, a fendu le vent, & quicté Paris, emportant ma piece, a mon grand regret, & deſplaiſir) eſt dis-ie aſſiſe ſur la riuiere de Maienne, que nous auons dit eſtre nommee en Latin *Meduana*, & és deux bords d'icelle, ainſi qu'on la voit a preſent : l'vne des parties d'icelle diuiſee ainſi par ce fleuue, regarde le Midy & l'Orient, & l'autre viſe au couchant vers la Bretaigne. Or auant que Iean ſans terre ſorty de la maiſon d'Aniou, & qui fut depuis Roy des Angloys, fut Roy, la ville d'Angers eſtoit ſeulement cloſe, & baſtie du coſté d'Orient, & de Midy vers le haut Aniou : mais ce Roy Iean qui fut le dernier Prince Angeuin de la premiere ligne, l'aggrandit

Iea
Borc
Anna
d'Ani

Lem
cité c
gnifi

Oùe
ſe la
d'An

Ang
quel
iadis
ſtie.

l'aggrandit, & du coſté où premierement elle fut fondee, comme auſſi il l'accreut deuers l'Occident tout de nouueau, où il n'y auoit eu aucun edifice. Et pour ſçauoir la diuiſion, & departement de cette ville, ſelon qu'elle fut iadis, & que maintenant elle ſe comporte, faut ſcauoir qu'en l'enclos de l'ancienne, & premiere ville on voit les Egliſes qui ſ'enſuyuent, & leſquelles ſont collegiales, & parroiſſes, & qui furent iadis des maiſons des Seigneurs Romains, & Gaulois conuertis au Chriſtianiſme, à ſçauoir la Cathedrale dediee a ſainct Maurice, celle de ſainct Pierre, qui fut le temps paſſé le ſiege Epiſcopal, ſainct Martin Royal, ſainct Maurille, ſainct Mainbeuf, ſainct Iean, ou ſaint Iulien, qui le temps paſſé eſtoit l'Abbaye de ſainct Lezin, & les deux abbaies de ſainct Aubin, & de Touſſains, ſainct Michel du Tertre, ſainct Michel de la Palu, ſainct Denys : ſainct Ouurou, ſainct Aignan, ſaincte Croix, & les Conuents des Iacobins, & freres mineurs. En cet enclos eſt la cité, c'eſt a dire la demeure de l'Eueſque, & Chanoines de la grande Egliſe, & au flanc d'icelle entre Midy, & Occident, eſt le Chaſteau place treſſorte, & d'ancienne fondation, ſans qu'on ſçache monſtrer qui en a eſté le fondateur, les vns en donnans l'honneur aux premiers Comtes, & Foreſtiers, & les autres aux Princes Angeuins eſtans roys d'Angleterre. De ce meſme coſté voit on les deux portaux de Boys-net ſur l'eau, & celuy de Villeueſque muré, lequel eſt pres du bouleuert de Lucé, ayant a ſon obiet l'abbaye de ſainct Sirge, qui eſt hors les murs de la ville : puis y eſt le portail ſainct Michel, voiſin des Faux-bourgs ſainct Sanſon, & de ſainct Michel ſur le chemin qui va vers Paris. Ce coſté de ville a auſſi la porte ſainct Iean, ores condemnee, & vis a vis de la Chapelle de ſainct Sauueur, là fondee pour vne bataille gaignee par les Angeuins, ſur le Seigneur de ſainct Sauueur, qui eſtoit venu auec les Normands aſſieger cette ville. La porte ſainct Aubin, où eſt le bouleuert, & faux-bourgs, qui ſont ſur les aduenues des ponts de Sée, & de Saulmur. La porte de Touſſaincts pres le Chaſteau, & la cité, auec la chaiſne qui trauerſe la riuiere de Maienne, ſoubs le Chaſteau ſuſdit à venir de ſainct Lau, qui eſt vne egliſe collegiale de chanoines, leſquels ont fourny partie des antiquitez que nous declairons, au Seigneur Paſchal Robin du Faux, homme diligent en l'hiſtoire, & ſtudieux, amateur de toutes bonnes lettres, lequel nous en a fait largeſſe, pour le luſtre, & ornemēt de ſon pays, a fin de le mettre au Theatre dedié au reſte de la France. Et eſt cette Egliſe de ſainct Lau parroiſſe aſſiſe hors les murs, entre la ville, & la Baumette, qui eſt vn conuent des freres de ſainct François qu'on appelle de l'Obſeruance. En cette meſme ville ancienne ſont les colleges d'Anjou pour la Philoſophie, & ſciences humaines, & celuy de Bueil affecté aux Bourſiers Normands, fondez par Hardouin de Bueil Eueſque d'Angers: comme auſſi y ſont les grandes eſcoles, & auditoire public des loix, pour lequel l'Vniuerſité fut fondee, ainſi que dirons cy apres. Et toute cette premiere ville eſt aſſiſe ſur vn coſtau, & tertre pendant vers le fleuue de Maienne, prenant viſee vers l'Occident, & le Septentrion, en laquelle ſont les places publiques, & marchez de toute ſorte de denrees pour le ſeruice des citoyens. L'autre partie d'Angers eſt du coſté de Bretaigne ſur l'autre bord de Maienne, où elle a eſté depuis cinq cens ans baſtie : & en icelle on voit les Egliſes qui ſ'enſuyuent: la Trinité, qui eſt contigue à celle des religieuſes de noſtre Dame de Sous-terre, ditte de Ronceray, fondee par les premiers Comtes d'Anjou, comme auſſi ſont ſainct Laurens, & l'hoſpital de ſainct Iean: y ſont auſſi les conuents des freres Auguſtins, & Carmes, & iadis les freres qu'on nommoit des Sacs, & de la Penitence, deſquels en eut iadis a Paris, où à preſent ſont les Auguſtins. Et de ce coſté eſt le village dit Reculee, qui eſt vne maiſon de plaiſance baſtie par le Roy René de Sicile, que Robin du Faux eſtime auoir eſté dit iadis Herculee, & que les lettres ont eſté tranſpoſees, mais il ne nous en allegue aucune raiſon, ny marque d'antiquité qui facent foy de ſa coniecture, laquelle ie ne veux pourtant du tout reiecter, ſçachant que Hercule fut le temps paſſé honoré par les Gaulois, & que auſſi il a couru la plus part de la Gaule. En ce coſté de ville eſt le portail Lyonnois, non loing des fauxbourgs ſainct Ladre ou Lazare, qui eſt vne Chapelle dependant de la Trinité: & appelle-on ce portail Lyonnois, à cauſe du paſſage du Lyon d'Angers, qui eſt a quatre lieües de la ville : puis le portail ſainct Nicolas, & parroiſſe de ſainct André, qui fut fondee par les Comtes d'Anjou, leſquels ſont paints en cette Egliſe: & de ce meſme coſté ſont les fauxbourgs, & Egliſe ſainct Iacques, qui eſt vne parroiſſe : & en cette nouuelle ville eſt le college d'humanité, dict la Fourmagiere, & pluſieurs autres logis remarquables, comme auſſi par tout le reſte de la ville que par le menu ie vous ay deſcripte. Cette ville, ayant eu des Comtes Foreſtiers, & puis des Ducs qui l'ont regie, auec le pays de ſa iuriſdiction & finages (deſquels nous parlerons cy apres ſuccintement) eſt gouuernee auec vne fort grande police, eſtant erigee en Seneſchaucee, mot ancien, & qui eſt communiqué plus és places de la Guienne, & voiſine d'icelle qu'à d'autre, & en Bailliage, & ores ayant vn ſiege preſidial auec ſes preſidents, lieutenants general, ciuil, & criminel, iuges, conſeillers Royaux dix en nombre, & auec iceux vn conſeruateur des droits, & priuileges de l'Vniuerſité : comme encore y ſont les officiers des cens, & droits d'Anjou, des Eaux, & des Foreſts, des eſleuz, de la Preuoſté, & Quintes d'Angers, eſquelles courts y a aduocats, & procureurs Royaux. Apres y eſt l'hoſtel de ville, ayant vn Maire annuel, electif, & vingt quatre Eſcheuins a viage : y eſt encor la iuriſdiction des conſuls de nouueau erigee pour le fait & trafic de la marchandiſe: puis la police pour la viſitation, & reiglement de la ville. Les marchands d'Angers ont droit de Bourgeoiſie a l'ancienne façon des Romains : & a Angers ſe bat la

iptiō
ulte-
la vil
n-

de
an-
rs.

ans
s de
An-

lRo
ge-

Où eſt aſſis l'ancien coſté de la ville d'Angers.

La ville nouuelle d'Angers.

Reculee maiſon de plaiſir pres d'Angers.

College de la Fourmagiere.

Iuriſdictiō qui ſont en la ville d'Angers.

Sieges reſſortans au ſiege preſidial d'Angers.

monnoye, les gardes de laquelle ſont priuilegez, & exempts de ſubſides. Et quant a la court des preſidiaux elle a les ſieges ſuyuants, les appeaux deſquels y reſſortiſſent ſuyuant l'edit de leur eſtabliſſement, en premier lieu le ſiege meſme de la Seneſchaucee d'Angers, les ſieges de Saumur, Baugé, & Beaufort en vallee, leſquelles places ſont Bailliages reſſortans purement en Parlement, ſauf és cauſes contenues en l'edit de l'erection des Preſidiaux.

Grohan fut iadis vn Theatre a Angers.

Pont de Ceé baſty par les Romains.

Angeuins peuple adonné a religion.

Les Angeuins par qui faits Chreſtiés.

Ordre, & nombre des Eueſques d'Angers.

Au reſte pour marque de l'antiquité d'Angers, il y a hors la ville vn lieu appellé Grohan qu'on dit auoir iadis eſté vn Theatre dreſſé là par les Romains, où encore paroiſſent les ruines & maſures dudit edifice, & auquel on trouue des medailles, & quelques pieces de monnoye effigiee auec les faces, & noms des Ceſars, qui donne cognoiſſance que les gouuerneurs du pays, le dreſſerent pour donner plaiſir au peuple, & luy rendre agreable la memoire des Ceſars : comme auſſi les meſmes Romains baſtirent le Pont de Sée ou Ceé, dit en Latin *Pontes Cæſaris*, ſoit du nom de Iule Ceſar, ou des autres ſes ſucceſſeurs en l'Empire, ſur leſquels à couru cette appellation qui fait l'hiſtoire de cette appellation plus doubtueuſe. Angers eſt encor illuſtré par l'ordre eccleſiaſtique, eu eſgard au grand nombre d'Egliſes qui ſont en cette ville, dependantes de l'Eueſque, & ſes vicaires, & officiaux, lequel a iuriſdiction, & temporelle, & ſpirituelle, ſelon le departement que iadis en ont fait les Seigneurs aux Eueſques, leur donnants les fiefs en toute iuſtice pour plus authoriſer cette dignité eccleſiaſtique : de laquelle, & du chef d'icelle, il eſt temps de diſcourir auant que de paſſer outre, puis que nous en ſommes tombez ſur le propos. Les Angeuins gens adonnez a pieté, & religion, zelateurs de la foy Chreſtienne, & conſtans en la doctrine, & ordonnances de la ſaincte Egliſe, apoſtolique, & vniuerſelle de Rome, furent appellez a la cognoiſſance de cette verité Euangelique en la meſme ſaiſon que ſaint Iulian preſcha au Mans, & qu'il conuertit les Manceaux, lequel ayant preſché la parolle de Dieu en Anjou, ſe retirant au Maine, laiſſa pour paſteur des Angeuins vn ſainct perſonnage qui eſtoit auec luy, nommé Deffenſor, l'hiſtoire duquel ie n'ay encore eu entre mains, & toutesfois ne ſçay-ie ſi c'eſt le meſme qu'on dit auoir eſté Seigneur du Mans, & qui donna ſon palais a ſainct Iulian pour en faire vne Egliſe, lequel faiſant profeſſion de l'Euangile quicta ſes biens pour imiter les Apoſtres. Tant y a que ſaint Deffenſor fut le premier Eueſque d'Angers, auquel ſucceda Apothemie, & a cettuy Proſper, & puis ſaint Maurille, le cinquieſme fut ſainct René, le ſixieſme Talaſie, qui aſſiſta au concile premier de Tours, & de Vennes en Bretaigne : ſoubs le Pape Leon premier du nom, & enuiron l'an de noſtre ſalut quatre cens cinquante. A Talaſie ſucceda Fumerie, puis Euſtache huitieſme en nombre, qui fut au premier concile tenu a Orleans : apres luy Adelphie tint l'Eueſché d'Angers, ayant pour ſucceſſeur, & dixieſme en nombre ſainct Aubin Breton, & auparauant moyne : lequel en l'aage de ſoixante ans fut fait Eueſque, & y veſquit vingt ans, la vie duquel ſelon que teſmoigne Gregoire de Tours fut redigee en eſcrit par vn ſaint Preſtre nommé Fortuné : l'onzieſme Eueſque Angeuin ſ'appelloit Domician, le douzieſme Baudegiſie, le treizieſme ſaint Audouin : le quatorzieſme Licinie, ores dit ſainct Lezin, qui eſtoit Comte d'Anjou l'an de grace cinq cens octante vn, le quinzieſme Cardulphe, le ſeizieſme ſainct Maimbeuf, en Latin *Magnobodus* : le dixſeptieſme ſainct Loup : le dixhuitieſme Aglibert, le dix neuuieſme Gobert : le vingtieſme fut appellé Gariac, le vingt vnieſme Boſon, le vingt deuxieſme Calarobe, le vingt troiſieſme Benigne, le vingt quatrieſme Bote, le vingt cinquieſme Sacrie, le vingt ſixieſme Mauriol, le vingt ſeptieſme Gencian : le vingt huitieſme ſainct Benoiſt, le vingt neuuieſme Frodegaire, le trentieſme Arglehaire, le trente vnieſme Dodon : le trente deuxieſme Raymon ou Haymon, le trente troiſieſme Rochard, le trente quatrieſme Ramard, le trente cinquieſme Hernee, le trente ſixieſme Aymon, le trente ſeptieſme Neſinde, le trente huitieſme Cannade, le trente neuuieſme Hubert, & le quarantieſme eut a nom Euſebe, & luy ſucceda Geoffroy premier du nom, & quarante vnieſme en nombre, lequel viuoit en l'an de grace mille cent ſeptante huit, luy ſuccedant Geoffroy ſecond de ce nom : & apres vint a cette dignité, le quarante troiſieſme nommé Ramald, le quarante quatrieſme Vlgerie, le quarante cinquieſme Normand, le quarante ſixieſme Mathieu, le quarante ſeptieſme fut appellé Michel, le quarante huitieſme Geoffroy troiſieſme du nom ſurnommé la Mouche, le quarante neuuieſme fut Raoul de Beaumont, le cinquantieſme fut appellé Nicolas : le cinquante vnieſme Nicolas ſecond ſurnommé Gelant, le cinquante deuxieſme Guillaume, qui aſſiſta l'an de grace mille quatre cens trente neuf au concile de Florence : le cinquante troiſieſme Hugues Odart : le cinquante quatrieſme Foulques de Mathefelon, le cinquante cinquieſme Raoul ſecond dit de Machecoul, le cinquãte ſixieſme Guillaume Turpin, le cinquante ſeptieſme Millon des Dormans, le cinquante huitiéme Hardouin de Bueil fondateur d'vn college qui porte ſon nom a Angers : le cinquante neuuieſme fut ſaint Iean Michel, le corps duquel repoſe, & eſt honoré en l'Egliſe Cathedrale de ſaint Maurice : le ſoixantieſme eſt Iean de Beauuau, le ſoixante vnieſme Iean Balue, qui fut Cardinal du temps de Loys onzieſme Roy de France : le ſoixante deuxieſme fut Iean de Reli, le ſoixante troiſiéme François de Rohan, qui fut Cardinal & Archeueſque de Lyon, & Primat des Gaules : & a cettuy ſucceda Iean Oliuier ſoixante quatrieſme en nombre, & lequel eut pour ſucceſſeur, le ſoixante cinquieſme Eueſque Angeuin nommé Gabriel Bouuery : le ſoixante cinquieſme qui a preſent tient le ſiege eſt Meſſire Guillaume Ruſé Pariſien, & docteur en Theologie homme de rare, & ſinguliere erudition & integrité. Et touts ces paſteurs

VoyP
de N
li.3.ch

Grég.
Tour
de la
des ci
ch.96

ſteurs ont eſté recommandez en vertu, ſainteté, & grande doctrine, & nommément ce moderne, qui pour ſon ſçauoir, & bonnes mœurs a eſté apellé en court pour eſtre confeſſeur ordinaire de feu de loüable memoire le Roy Charles neuuieſme, que Dieu abſolue, & par luy nommé Eueſque treſdigne de l'Egliſe Angeuine: ſoubs laquelle ſont plusieurs bons, & riches benefices, ſoit abbaies, prieurez, colleges, & cures, tant en la ville d'Angers, que par ſon Dioceſe, le denombrement deſquels eſt en la premiere partie des annales d'Anjou, où ie renuoye ceux qui deſirent le ſçauoir, car il nous faut voir la ſuite des Princes qui ont commandé ſur cette belle Prouince. C'eſt ſans nul doubte que le pays Angeuin de tout temps a eſté gouuerné par Princes naturels de la nation Gauloïſe, qui commandoyent iuſqu'à la mer, & iuſques en Poitou, & de cecy nous pouuons vous donner preuue, non par les hiſtoires de Gaule, veu que la miſere du temps, & l'enuie Romaine nous en ont rauy la cognoiſſance, mais par les paroles meſmes de Ceſar, vſant des mots qui ſ'enſuyuent. Cependant Caninie lieutenant de Ceſar aduerty par les lettres, & meſſages de Durace ſeigneur des Poicteuins, qu'vne grande multitude d'ennemis, ſ'eſtoit aſſemblee ſur les fins, & limites de Poitou, & le meſme Durace, qui touſiours auoit perſiſté en l'amitié des Romains, luy ayant fait entendre qu'vne partie de ſes ſuiets ſ'eſtoyent reuoltez contre luy, il ſ'en alla haſtiuement en Limoſin: où arriué il entendit des priſonniers comme Dumnac chef & Seigneur des Andeens, ou Angeuins, eſtoit auec pluſieurs milliers d'hommes deuant Limoges, & que là il tenoit aſſiegé Durace: & pource le Romain ſe voyant foible, & n'oſant hazarder ſes forces contre ſon ennemy, il ſe campa en vn lieu fort, & bien retranché. Dumnac, ſçachant que Caninie approchoit, vint auec toutes ſes forces cõtre les legions Romaines, & ſe reſolut de les aſſaillir en leur fort: mais n'y ayant rien peu gaigner, mais pluſtoſt y perdãt pluſieurs de ſes ſoldats, il ſ'en retourna au ſiege de Limoges. En ſomme Ceſar pourſuit la deffaite de ce braue Champion Angeuin, lequel eſtant vaincu par Fabie, ſ'enfuit ſeul, errant, & vagabond, & ſi pauure qu'il fallut que pour ſe garentir, il ſ'en allaſt és regions plus eſcartees de la Gaule. Et cettuy fut le dernier Prince Gaulois de la premiere inſtitution des Seigneurs en Anjou, lequel encor nous n'euſſions cogneu, ſi la vaillance, & le deſir de ſe maintenir en liberté, ne l'euſſent fait prendre les armes contre la tyrannie des Romains: leſquels ont depuis gouuerné ce pays l'eſpace de quatre a cinq cens ans, & iuſqu'à ce que l'Empire eſt venu en decadence par l'arriuee des nations Septentrionales en la Gaule, les courſes deſquelles comme elles ont eſté diuerſes, auſſi ont elles cauſé de grandes obſcuritez, & tenebres en l'hiſtoire, & ſur tout les voiages, & faits cruels des Danoys, & Anglo-Saxons, ont brouillé grandement l'hiſtoire Angeuine: d'autant que Bordigné (ne conſiderant pas bien le pouuoir des François, qui eſtoyent nouuellement entrez en Gaule) fait que Hengiſte Roy Septentrional vient (cõme il eſt vray) en la grande Bretaigne, & ayant fait quelques ſeruices a Vvortigern Roy d'icelle, luy fut par luy donné la ville, & cité d'Angers, & le conſulat d'Anjou: ce que combien eſt cõtraire a la verité de l'hiſtoire, nous le pouuons recueillir d'ailleurs, que du liure fabuleux, duquel Bordigné a puiſé ſes comptes, & lequel ſ'excuſe pour n'auoir eu des liures autres que vn baſtiſſeur des Propheties de Merlin, & lequel fait vn Artus de Bretaigne, faucement, roy & monarque de toutes les Gaules: car ſ'il eut leu Bede en l'hiſtoire Eccleſiaſtique, iamais il ne ſe fut auancé de dire que Hengiſte fut conſul d'Anjou, ny Seigneur des pays qui l'auoiſinent: comme encor il n'eut fait cette faute, ſ'il eut fueilleté l'hiſtoire des Saxons, & Danoys, qui furent ceux qui donnerent ſecours a Vvortigern, & leſquels il paya non aux deſpens des Gaules, ſur leſquelles il n'auoit rien, ains en la grande Bretaigne, où il eſtoit monarque. Et de cecy ie ne veux meilleurs teſmoings que les eſtrangers meſmes, qui ſ'eſtimeroyent bien glorieux, ſ'il eſtoit vray que les Albioniſtes euſſent eu puiſſance ſur les Gaules, & que Hengiſt Danois ou Saxon eut eu l'honneur de conſulat, lequel on ne communiquoit qu'aux naturels du pays, ou qui eſtoyent alliez des Princes: & ſur quoy oyons parler Albert Krants en ſa Saxonie, lequel allegue Bede en ſon hiſtoire parlant en cette maniere. A cette cauſe les citoiens de Rome, qui pour diuerſes raiſons ſe tenoyent en la grande Bretaigne, voyants qu'auec difficulté, ils ſe pourroyent deffendre des Eſcoſſois & Pictes guere plus longuement, ils appellerent a ſecours des prochains riuages de Germanie, les Anglo-Saxons leur donnãt de l'argent pour leur ſoulde: & ceux cy entrans en l'Iſle, ils repouſſerent, & vainquirent les Pictes, & Eſcoſſois. Mais depuis ces mercenaires Anglo-Saxons, pouſſez d'ambition, ſe monſtrent plus nuiſibles aux habitans de la grande Bretaigne que les Pictes, ou Eſcoſſois leurs aduerſaires. Entant qu'ils feirent mourir les citoiens Romains, & des Britanniques les plus illuſtres: & de ce temps ces Saxons Anglois commencerent a commander ſur la grande Bretaigne. Nulle mention eſt faite icy de la Gaule, ny donation du roy Albioniſte du pays d'Anjou, ſeulement que les Anglo-Saxons occuperent le pays de la grande Bretaigne, qu'ils eſtoyent venus deffendre contre les Eſcoſſoys. Et pour ouyr plus clerement cette hiſtoire, ie vous allegueray celle des Eſcoſſoys, accordant a Bede, & laquelle nomme les perſonnes, & les pays liurez aux Saxons, & la cauſe de leur venue, diſant ainſi: Iean Maioris docteur en Theologie, & Eſcoſſois de nation, en l'hiſtoire que des ſiens il a faite. Vers les Saxons lors payens (dit-il) Vvortigern enuoya pour auoir vn fort ſecours, leſquels vindrent, & deſcendirent en la grande Bretaigne ſous les capitaines Engiſte, & Horn freres, leſquels repouſſerent leurs ennemys, & les chaſſerent de la grande Bretaigne: ce que fait, Engiſte pria Vvortigern de luy donner lieu où il peut baſtir vn fort pour ſa retraite, & des terres pour le ſupport de ſes troupes, ce que le Roy luy octroya facilement. Ce pendant Engiſt enuoya en Saxe querir nouuelles forces, & des femmes pour ſes ſoldats, entre leſquelles fut ſa fille nommee Rononé belle par excellence, leſquelles troupes venues Engiſt pria Vvortigern de voir ſa fortereſſe, ce qu'il ne refuſa point, & où eſtant, le ſoir ſ'allant

Vvortigern ne commãda onc ſur la Gaule.

Albert Krants, l. I de la Sax. c 19. & 20

Iean Maioris hiſtoir. d'Eſcoſſ. l. I. ch. 3.

ce fol Roy coucher, Rononé luy porta la collation, & il deuint ſi amoureux, qu'il la demanda a Engiſt en mariage, que le Saxon luy accorda moiennant ce qu'il luy laiſſeroit le pays de Keut pour luy & pour les ſiens : ce que Vvortigern luy octroya ſecretement a ſa grande confuſion, & ruine des Chreſtiens de ſon Iſle. Vous qui ſçauez la ſuite des hiſtoires, & le ſuccez des affaires des Inſulaires de la grande Bretaigne, pouuez voir que Vvortigern n'auoit nul moien de commander en Gaule, luy eſtant aſſes de ſe deffendre des Pictes: & n'ignorez que les Saxons alors ne feirent courſe de duree en Gaule, quoy qu'il rauageaſſent les places maritimes, mais ne ſ'y arreſtoyent pour y eſtablir leur demeure: & chacun peut encor conſiderer que ce Engiſt ne vint onc en Gaule, ayant aſſes affaire a ſe deffendre des Bretons Inſulaires reprenans cœur, & le chaſſans de leur Iſle, ainſi que pouuez tirer, & recueillir des hiſtoires d'Eſcoſſe, & d'Angleterre, & que l'annaliſte meſme d'Anjou eſt contraint de confeſſer, & lequel faiſant tort a ſon hiſtoire, ne fait point venir cet Hengiſt en Gaule iouyr de ſon conſulat, duquel il le fait ſimplement titulaire. I'ay recerché tout cecy, a fin que ceux qui lyront deſormais les hiſtoires apprennent a mettre difference entre les auteurs, & de voir ſi les occurrences des choſes ont quelque poſſibilité pour l'eſtabliſſement des origines des Seigneuries qu'on mect en auant. Car il ne ſe lyt en auteur approuué quelconque que iamais les Roys de la grande Bretaigne, auant la deſcente des Anglo-Saxons en leur Iſle, tinſſent vn pouce de terre en Gaule, pour en faire ſi liberale largeſſe a Engiſte : & Bede, qui viuoit (peu ſ'en faut) de ce temps là, ne dit pas que VVortigern donnaſt terres aux Saxons en Gaule, ains en ſon pays Inſulaire, duquel ils ſe pretendoyent faire Seigneurs, ainſi que depuis ils feirent. Ainſi ne faut blaſmer, ny Paradin, ny le ſieur du Haillan, ſ'ils accuſent les annales d'Anjou en quelque endroit comme fabuleuſes, puis que ce premier coup, & eſtabliſſement du Comté, & Conſulat d'Anjou entre les mains d'Engiſte allegué par Bordigné n'eſt que fable : mais pluſtoſt loüer leur diligence, & iugement d'auoir veu l'impoſſibilité des choſes alleguees par le ſuſdit annaliſte, ſuyuant que deſia vous ay fait toucher a l'œil. Entant que les courſes faites du temps de Diocletian par les Saxons, & Francoys ſur les haures Gauloys n'eſtoyent autres que d'eſcumeurs, & Pyrates, ſans qu'ils arreſtaſſent (comme i'ay dit) en pas vn lieu: & quand ils ſe fuſſent arreſtez, encore ceſt Hengiſte qu'on faint Comte, ou Conſul d'Anjou, n'y vint iamais, pour n'eſtre que trop empeſché aux conqueſtes pretendues de l'Iſle de la grande Bretaigne. Et quant a ce Comte Paul qui tenoit le pays Angeuin, lors que Childeric pere de Clouis, prit Angers, & la bruſla, il eſt hors de doubte qu'il fut Romain, & non Saxon, n'y ayant auteur approuué qui le face autre, ne qui die que les Saxons euſſent occupé en Gaule vn ſeul poulce de terre. Et que ce que ie dis ſoit vray, vous le pourrez recueillir de Gregoire de Tours, duquel ie penſe qu'on a pris le fondement de dire que ce Comte, ou gouuerneur Paul eſt Saxon, mais combien a propos, vous le verrez par le texte de Gregoire, diſant ainſi. Childeric donc batailla contre Orleans, & Odouacre vint a Angers auec les Saxons, & vne grande peſtilence, affligea fort adonc le peuple: & Gille mourut, laiſſant vn fils nommé Siagrie. Ce que paſſé, & Gilles mort, Odouacre prit oſtages d'Angers, & autres lieux, & les Goths chaſſerent les Bretons de Bourges, & en tuerent pluſieurs au village de Dol. Mais le Comte Paul ioint aux Romains & Françoys, guerroya les Goths, & en mena grand butin, & pillage. Or Odouacre venant a Angers, le Roy Childeric y arriua le iour d'apres, & tuant le Comte Paul, il obtint la ville, & l'Egliſe fut ce iour là preſque toute bruſlee. Par touts ces propos vous ne voyez pas que Paul Comte ou gouuerneur fut autre que Romain, puis qu'il faiſoit la guerre aux Goths, & que Chilperic ſe rua ſur luy, & l'occit : & moins qu'il fut Seigneur d'Angers, ains Odouacre Saxon qui ſ'allia de Childeric, & fut auec luy en guerre contre les Alemants. Et quant a ces Saxons, ils eſtoyent paſſez en Gaule, non auec Hengiſt, ains auec les François, les vns, & les autres auec les Alans, & Vvandales: car comme dit eſt Hengiſt ne bougea de la grande Bretaigne, & il eſt aſſeuré que les Vvandales eſtans voiſins des Saxons, ils feirent enſemble leurs courſes, & voiages : par ainſi ces Saxons ſe tenans le long des haures de Gaule, eſtoyent autres que ceux qui auec Hengiſt coururent l'Iſle des Albioniſtes, & par ce moien Angers ne fut encor lors erigé en Comté, & moins ce fut Engiſt qui onc en eut la iouiſſance. Et voy bien que les anciens qui puis quelques ſiecles ont eſcrit l'hiſtoire, ignoroyent la ſignification de ces mots de Duc, & de Comte, & qu'ils n'ont point leu, ny gouſté ny la loy Salique, ny les loix de Charles le grand, où ces vocables emportoyent (comme ailleurs nous auons dit) iudicature, & gouuernement, & non Seigneurie patrimoniale, ainſi que vous lyſez que Roland du temps de Charles le grand eſt appellé Comte du limite, & de la frontiere Britannique. Et c'eſt pourquoy, ny ſoubs Clothaire, ou autre des Merouinges, le Comté, ou gouuernement d'Anjou ne retourna a la couronne comme fief mouuant d'icelle, veu que le pays n'auoit eſté donné, que comme les Roys baillent la charge d'vne Prouince a quelqu'vn leur confident pour la gouuerner, autant que ſera le plaiſir du Prince. A cette cauſe ie n'accepte que Licinie (qui eſt ſainct Lezin) fut Comte autre qu'eſtoit ſainct Ambroiſe, lors que fut eſleu Archeueſque a Milan, à ſçauoir commis au gouuernement, & a rendre la iuſtice au peuple, & pour ſon integrité il fut appellé de l'adminiſtration temporelle, à celle qui conſiſte en la charge des ames. Ainſi la cauſe des Seigneurs Paradin & du Haillan, me ſemble en cet endroit ſuffiſamment deffendue, par la raiſon, & vſage d'alors, & par le meſme cours de l'hiſtoire.

Engiſt ne vint onc en Gaule.

Paradin au li. des alliances.

Ber. de Gerard en l'hiſt. des Ducs d'Anjou.

Saxõs courét la Gaule, ſans s'y arreſter.

Greg. d Tours, Franc. ch. 18.

VoyEg nard e vie de Charl grand.

Comme ainſi ſoit que ce meſme Milon d'Anglers ou d'Angers qu'on dit auoir eſpouſé Berthe ſœur de Charles le grand, ne fut onc Comte hereditaire d'Anjou, & du Mans, ny ſes enfans Thietry, & Roland autres que beneficiaires de ces terres, & en iouiſſans ſelon le plaiſir du Roy, & autant qu'il l'auroit en fantaſie : ce qui ſe voit en ce que leurs parents ne vindrent a ſucceder, ains demoura a la couronne ce pays, de laquelle il n'auoit point eſté deſuny.

Or ne veux-ie pas eſtre ſi rigoureux a l'Analiſte, ny tant chatouilleux vers ceux qui le fauoriſent, ny fauorable a la cenſure du ſieur du Haillan, que i'accorde que le pays d'Anjou ait eſté ſans Comte iuſques vers le temps de Charles le ſimple. Et en cecy ie ſuiuray les memoires que nous a communiquees le ſuſnommé Paſchal Robin, & lequel dit les auoir tirees des anciennes inſtructions, & Panchartes du threſor de la ville d'Angers, à ſçauoir que comme en Flãdres le foreſtier Baudouin fut fait Comte hereditaire par Charles le Chauue, auſſi en Anjou Torquace, ou Torculphe receut vne pareille inueſtiture : & dit que ce Torquace eſtoit Breton Gaulois, & auoit la charge du limite Britannique, & depuis des frontieres du Loire, & de la cité d'Angers que les Normands auoyent mal traitee, bruſlee, & ſaccagee: le Roy retenant la partie d'Anjou qui eſt ditte le bas Anjou, laquelle fut donnee depuis au pere d'Eude Comte de Paris, & donna Angers a ce Torquat a perpetuité, ſ'en reſeruant l'hommage & ſouueraineté, & Torquat luy en iurant la foy, promectant de luy eſtre homme lige. Quoy qu'il en ſoit, & encor que cettuy ne l'eut que comme gouuerneur, ou vſufructuaire, ſi eſt-ce qu'on trouue que ſa poſterité en a iouy par droit de ſucceſſion hereditaire. Ainſi le pays d'Anjou eſtoit diuiſé en deux, & toutes les deux parties portans titre de Comté, comme depuis il y eut Seigneur, & Comte en chacune d'icelles, Car Torquat Gaulois, & qu'aucuns font deſcendre du ſang Romain, ce que ie ne luy attribue pas a tant de gloire, que de la ſouche Gauloiſe, tint (comme dit eſt) Angers : & Robert, ou Rupert, qu'aucuns font Saxon, leur ſemblant aduis que les Gaules n'auoyent point des hommes vaillans, ſi on ne faiſoit venir des eſtrangers pour y ſemer des races illuſtres, ſans que toutesfois ils monſtrent de quelle maiſon, ny quel moyen ils auoient de ſecourir le Roy de leur propre force, là où on voit que ce Robert ſ'aida des Gaulois meſmes contre les Normands.

Ie ſçay bien que pluſieurs trouueront eſtrange que ie dis ce Robert eſtre Gauloys ſans auoir preuue de mon dire, mais ie reſpons que auſſi ne me ſçauroit on monſtrer autheur autentique, qui le face Saxon, ſi ce n'eſt ce moyne qui a fait le ſupplement d'Aimon, & quelques Alemans modernes, voulans faire ſortir toute noſtre nobleſſe de leur pays, comme ſi le noſtre auoit defaut d'hommes. Et ie vous prie d'où fut venu ſi ſoudain ce Robert en Gaule auec forces ſecourir les François contre les Normands au cœur de la Gaule, ſinon de la Gaule meſme, & appuyé de ſes parens, & amys, & ſeruiteurs? Nous ſommes ſi amoureux, & de nouuelleté, & de tout cas eſtrange, que nous aymõs mieux (fondez ſur l'opinion d'Auentin en ſon hiſtoire de Bauiere) Confeſſer nos Roys eſtre ſortis d'vn homme venu en vne nuit de Saxe, & ſans qu'on aye aucune cognoiſſance de ſa race que par cõiecture, que par meſme voye confeſſer qu'ils ſont iſſus de Gaule, & de ce Seigneur Gaulois fortifié des ſiens meſmes : & quoy que Paul Emile, die que Charles le Chauue appella les Saxõs a force de deniers, leſquels il mit ſous la charge de ce Comte Robert, neantmoins cela ne fait rien pour la preuue du ſang Saxon de Robert, ſi on n'allegue quelque cas de plus grande aſſeurance. Vous ſçauez que ſi ce Robert eut eſté Saxon, que Krants ne l'eut pas oublié diſcourant des courſes Saxones, & faiſant mention des païs où ſe ſont domicilez les Saxons, & toutesfois parlant de Charles le Chauue, & autres Roys de France, il fait bien mention de Robert Comte d'Anjou, & de ſa mort en la guerre contre les Normands, mais le dire eſtre Saxon il n'en eſt aucune nouuelle, Patainſi il m'eſt auſſi loiſible (quoy que ie n'aye preuue que la coniecture, & veriſſimilitude) de confeſſer ce Comte Gaulois, qu'aux autres de le dire Saxon ſans auoir genealogie, de laquelle ils le puiſſent recueillir : & puis que les Angeuins ne veulent que leur Geoffroy Griſegonelle ſoit Saxon, les vrays, & naturels Gaulois ne peuuent auſſir eceuoir que le ſang Royal de Gaule, qui chaſſa les races eſtrangeres des Francs, & Alemans, ſoit deſcendu de Saxe, ains pluſtoſt de Gaule : que ſi la ſouche ne ſ'en treuue non plus que par ceux qui la puiſent en Saxe, ſi eſt-il a preſuppoſer que Robert eſtoit de grande maiſon, & ſang illuſtre, puis que les Roys l'aduançoyẽt tant que de luy donner vn ſi grand pays en charge que d'Anjou, Touraine, & le Maine, & puis que les Gauloys choiſirent le fils de ce Comte Robert, pour en faire le Regent durant la minorité du Roy, & en fin l'eſtablir Roy de France, ce qu'ils n'euſſent onc fait, ſi ſa race n'eut eſté de grande marque, & ancienne nobleſſe parmi les Gaulois. I'ay propoſé tout ce que deſſus, non pour l'aſſeurer, mais pour le ſeul exercice de ceux qui ſe fondent en raiſon : car ie ne pretends abolir l'opinion receuë de ſi long temps (bien qu'enuis ie la confeſſe) de la deſcente de ce Robert en Gaule, à cauſe qu'on m'en fait telle la genealogie priſe de Carion en ſes Chroniques, duquel voicy les paroles: Ce Charles (c'eſt du Chauue qu'il l'entend) ſ'aida du deuoir de Vvitichinde Saxon contre les Normans, & lequel on eſtime auoir pris ſon origine de ce Duc Saxõ Vvitichinde, qui auoit guerroyé contre Charlemaigne

Albert Krants li 3. de la Saxo. ch.5.

Genealogie de Robert Comte d'Anjou.

Carion. li. 4. des Chroniq.

Il le feit Seigneur des Angeuins en la Gaule Narbonnoiſe: & de ce Vvitichinde eſtime lon que ſoyẽt deſcẽdus les Roys de France, qui ont regné iuſques a noſtre temps : d'autant que le ſuſdit Roy Charles le Chauue feit chef contre les Normands le fils du ſuſdit Vvitichinde appellé Robert, qui mourut en celle guerre. Vous oyez icy merueilles, mais c'eſt auec vne preuue fort inſuffiſante, & laquelle marche par vn ouyr dire, ſans aucune aſſeurance, qui me detient encor en ſuſpens, de ſorte que ie n'oſe croire que les Capets ſoyent autres

Vvitichinde li. 1. des geſtes Saxon.

que Gaulois, ſi ie ne treuue raiſon plus valable. Et a fin que les diligens recercheurs de l'antiquité cognoiſſent combien on a taſché d'obſcurcir l'hóneur des Gaulois, oyez comme ces Alemans ſ'accordent ſur la race de ces Comptes Angeuins, qui ont eſté la ſouche des Roys qui ores regnent en France: le ſuſdit par nous allegué Carion les tire de Saxe, & Vvitichinde Saxon, laiſſant & Vvitichinde, & Robert ne fait mention que d'Eude, lequel il dit eſtre Franconien parlant en cette maniere: la diuiſion, & partage fait entre les Roys elle demoura inuiolable, iuſqu'à ce que tout vint de droit hereditaire à Charles le Chaulue biſayeul de ce Loys, Duquel a eſté faite mention. Vers cettuy ſ'adreſſa vn homme ſage, & vaillant, ſorti des François Orientaux, appellé Odon (nous le nommons Eude) par le conſeil duquel le Roy ſe gouuerna, ſi bien que les Danoys furent vaincus: & pource Eude fut chery du Roy, & declairé la ſeconde perſonne du Royaume. Puis adiouſte vn poinct (auec lequel il eſt d'accord a Carion) que Arnoul Empereur donna le ſceptre, & couronne de France a cet Eude contre le ſang des Pepins, ce que combien eſt veritable, vous le ſçauez, qui eſtes verſez en l'hiſtoire de France. Regardez ce Saxõ, qui ne cognoit ny Vvitichinde, ny Robert, & lequel fait Eude François Oriental, & non point Saxon, & neantmoins eſt il plus ancien que pas vn des autheurs ſuſdits, d'autant qu'il viuoit en l'an de noſtre Seigneur neuf cẽs cinquãte, eu eſgard a ce que ſon hiſtoire ſ'adreſſa a Mathilde fille de l'Empereur Otthon premier, à laquelle il dedie ſon œuure. Et quant a mettre Helmodic hiſtorien Saxon en dãce ſur ce fait, c'eſt y perdre peine, veu qu'il ne dit vn ſeul mot de cette choſe par nous debatue: à cette cauſe ie ſeray contraint de demourer en ma premiere ambiguité, & de dire que i'ayme mieux penſer que le ſuſnommé Compte Angeuin Robert eſtoit natif du païs d'Anjou, & Gauloys naturel, que le confeſſer Saxon, & ſ'il eſt force d'accepter la condition qu'il ſoit venu hors de Gaule, encore aymeroy-ie pluſtoſt le dire Françoys Oriental que Saxon, pour eſtre parent des Gallo-François, & l'autre ennemy ancien de la Gaule, ainſi que les Annales de France le declairent, lors que monſtrent la cauſe de la haine des Saxons, & Anglois, depuis le temps de Clothaire, & ſon fils Dagobert, contre la nation Françoiſe. I'ay peut eſtre) eſté trop long en ce diſcours des races des Ducs d'Anjou, eſquelles vous auez peu voir que ces meſmes Torquaces foreſtiers ne furent onc eſtablis Seigneurs autres qu'vſufructuaires, & que les Angeuins confeſſent que Griſegonelle ſoit ſorti de l'eſtoc de Saxe: & au reſte le temps nous ayant rauy la verité de la ſucceſſion des races, ce n'a pas eſté ſans cauſe ſi ceux de noſtre temps ne ſe ſont point par trop arreſtez au moindre rapport tiré des liures, quoy qu'eſcrits a la main: mais ſi on y procedoit par Chartres, contracts, teſtaments ou donations, ou par les fondations des Egliſes, ce ſeroit toucher au blanc, & donner le ſolide eſtabliſſement, & fondement de l'hiſtoire

D'où eſt tiree la vraye hiſtoire.

Laiſſant donc cette diſpute, ie diſcourray ſommairement des Comtes d'Anjou de la premiere branche, qui ſont ceux qui ont pris ſource de Torquace, & Tercule ſon fils cy deſſus nommé & eſtably Foreſtier, & Lieutenant pour le Roy en Angers: auquel ſucceda Ingelger ſon fils, & de Peronnelle de Bourgoigne, & fillol du Comte Gaſtinois, duquel il fut heritier.

Qui fu premier te hered re d'Anj

On tint que le pere de cet Ingelger ne fut onc Comte hereditaire d'Anjou, & ne l'obtint que par inueſtiture, trop bien ce fut ſon fils, & pour ce eſt il mis comme le premier Comte qui eut le pays en fief, & auec puiſſance de le laiſſer en patrimoine à ſes enfans: & eſtoit parent proche des autres Comtes d'Anjou qui tenoyent le pays outre Maine, ainſi que portent les Annalles Angeuines: & quant a dire qu'il fut Seigneur de Touraine, il le faut entendre comme gouuerneur, car ce pays fut nommé lors Prefecture Royale. Ie laiſſe les Seigneuries de cettuy, & les ſucceſſions, & confiſcations qui luy aduindrẽt, ayant eſpouſé vne niepce des Archeueſque de Tours, & Eueſque d'Orleans qui eſtoyent freres. A cet Ingelger ſucceda Foulques premier du nom ſurnommé le Roux ſon fils, & d'Alix d'Orleans, auquel on tient que Hugues le grand Comte de Paris donna le reſte du pays d'Anjou, ce que d'autres diſent auoir eſté a Geoffroy Griſegonelle: mais les hiſtoires d'Anjou, & anciennes Panchartes chantent du contraire, & dient que les Ducs de France, & Comtes de Paris, Comtes auſſi en partie d'Anjou, furent ceux qui donnerent ce qu'ils auoyent és pays Angeuins, a la race Torquatienne.

Tourai fut ditt Royale Prefect

Foulqu du nor Cõte d' jou.

Roſeill ritiere Ambo de Lo

Foulqu ſurnor le Bon te d'A

Ce Foulques eſpouſa Roſeille fille de Vvanier, par lequel mariage il eut Loches, Amboiſe, & autres terres en Touraine, & de laquelle Dame il eut trois fils, a ſçauoir Vvidon, ou Guy qui fut Eueſque de Soiſſons: Ingelger lequel fut occis bataillant contre les Normands, & le troiſieſme ſe nommoit Foulques ſurnommé le Bon, qui luy ſucceda és Comtez d'Anjou, & Touraine: & fut vn Prince fort vertueux, & aymant Dieu, lequel pſalmodioit a Tours, & ailleurs auec les Chanoines en l'Egliſe, ainſi que faiſoit depuis Robert Roy de France. Il eſpouſa vne Dame nommee Eheberge, de laquelle il eut trois fils le premier fut Geoffroy ſurnommé Griſegonnelle, le ſecond Guy Eueſque du Puy en Velay, le troyſieſme Drogon, qui auſſi fut Eueſque du Puy, apres ſon frere, & vne fille nommee Agnez mariee au ſire de Craon: ce fut ce Foulques qui feit desfricher le pays d'Anjou plein de boſcages, & le donna à cultiuer aux pauures gens qui y planterent des vignes, & rendirent le pays fertil, comme on le voit eſtre a preſent. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils aiſné Geoffroy Griſegonelle que les aucuns (mais a tort) font premier Comte Angeuin par la donation de Hugues le grand, qui par ce moyen le vouloit attirer a ſon party és guerres ciuiles de Frãce, qu'il baſtiſſoit pour faire voye aux ſiens a la couronne.

Geoff Griſe nelle.

Mais vous auez deſia veu que les deux Foulques en auoyent iouy, & que deſia les Torquatiens eſtoyent eſtablis en l'heritage, & ſucceſſion de tout le pays Angeuin: & de cecy nous a donné amples inſtructions le Seigneur Paſchal Robin, ſ'armãt & des annales Latines d'Anjou, que i'ay veu en main a feu Monſeigneur Balduin non imprimees,& desPanchartes anciennes,deſquelles (comme i'ay dit) ſe recueille la verité de l'hiſtoire. Ce Geoffroy fut dict Griſegonelle pour auoir porté vne Cazaque,ouHocqueton de gris allant combattre vn geant Danoys deuant Paris, & lequel il occit, les oz duquel on a veu encor de noſtre temps pres l'Egliſe ſaint Pere, non loing de l'abbaie ſaint Germain des Prez. Ie garde pour autre lieu, & mieux a propos ce qui ſe peut dire de l'eſtat, & ſucceſſions de ce Griſegonelle, me ſuffiſant de vous declairer que la ſœur de ce Comte Geoffroy nommee Blanche fut mariee a Guillaume d'Arles, & d'elle ſortit Conſtance, laquelle fut depuis Royne de France, & eſpouſe du Roy Robert. Il eut de ſa femme Adelle, de laquelle il eut pluſieurs enfants, mais il n'en ſurueſquit que l'vn, à ſçauoir Maurice, & il mourut l'an de grace mille dix,& giſt a ſainct Martin de Tours.

Apres luy fut Comte Maurice, qui ne veſquit qu'vn an, & pource ſon fils Foulques Nerra vint a la ſucceſſion: & en cet endroit faillent ceux qui ſoudain apres la mort de Geoffroy Griſegonelle,mectent Foulques, & le font le premier du nom, comme ainſi ſoit qu'il eſt le troiſieſme, ſelon le denombrement que deſia ie vous en ay fait, & ce Maurice giſt auſſi a ſainct Martin de Tours, lequel au peu qu'il veſquit Comte, il dompta Landry le Dunoys, qui eſtoit ſouſtenu par le Comte Eude de Champaigne, & le Seigneur du Saulmur: & eſpouſa la fille du Seigneur d'Aulnis nommé Amaulry gouuerneur de Xaintonge, & parent proche du Comte de Poitou. Il ſe voit icy vn grand doubte touchant ce Foulques, car l'Annaliſte vulgaire le fait fils de Geoffroy Griſegonelle, & ſe deffend d'vn Epitaphe qui eſtoit ſur le tombeau de la Comteſſe Adelle eſpouſe du ſusdit Geoffroy, lequel eſt de telle ſorte:

Addellæ tumba præſente recondimus oſſa,
Sarcophago vili quondam fuerat tumulata.
Eius ſponſa fuit qui dictus Griſagonella,
Fulconem genuit, qui vicit plurima bella.

Mais par les memoires du Seigneur Paſchal Robin, ie voy le contraire, lequel dit auoir vn Exemplaire Latin, qui donne femme a ce Maurice, & les paroles duquel il mect en cette ſorte:

Duxit Mauritius Conſul vxorem de Alnienſi pago, filiam Hamerici Conſulis Santonici, neptem Raimundi Pictauis Comitis, ex qua Fulconem Nerram genuit.

Et adiouſte que les Pancartes de ſainct Lau ſuyuent cette opinion, comme auſſi font celles de ſainct Martin: mais Paradin ſuyt l'Annaliſte, & ie ne ſçay auquel m'accrocher, bien que les Pancartes me plaiſent plus que l'Epitaphe. Foulques donc troiſieſme du nom, ſoit il fils de Griſegonelle, où de Maurice, vint au Comté apres Maurice, & fut ſurnommé N'erra, pource que (comme lon dit) il N'erra point en ſes voiages faits d'oultre mer: & lequel yeſquit en cette dignité, & Seigneurie quarante deux ans: il paſſa, meu de deuotion, en la terre ſaincte, où il feit penitence publique, vainquit Conan Duc de Bretaigne, & baſtit (comme auons dit en ſon lieu) la ville de Montrichard, & pluſieurs Egliſes tant a Loches, Amboiſe, qu'en autre lieu. Il mourut a Mets là reuenant de ſon troiſieſme voiage de la terre ſainte, durant le regne de Henry premier du nom, Roy de France, & l'an ſixieſme d'iceluy, & de noſtre ſalut mille trente ſix, enquoy ſe voit la faute de Paradin, qui le fait plus ancien de cent ans, mais il attribue l'hiſtoire de cettuy a Foulques le Roux, pour n'auoir bien feuilleté la Genealogie de ces premiers Princes Angeuins. Les entrailles de ce Comte ſont enterrees audit Mects, qui a fait dire a pluſieurs que le corps y eſt, a cauſe qu'on y voit le tombeau, & repreſentation dudit Comte, lequel fut porté en Touraine en l'Abbaie de Beaulieu, où il repoſe.

Montrichard ville par qui fõdee.

Il eſpouſa la fille de Thibauld troiſieſme du nom Comte de Blois, veufue d'Alain Comte de Nantes, & fut tuteur d'vn petit enfant dudit Breton appellé Drogon, qu'il feit ſuffocquer en vn baing pour paruenir a la Seigneurie: mais il fut repouſſé par les Nantois, abhorrans ſa cruauté, & felonnie. Et pour ce forfait feit il les voyages ſuſdits de Rome, & de la terre ſainte, a fin de faire penitence de ſa faute. Il eut de ſa femme ſuſditte vn fils nommé Geoffroy ſecond du nom, & ſurnommé Martel pour ſa vaillance, & vne fille nommee Adelle ou Engeberge femme de Geoffroy Seigneur de Gaſtinoys, laquelle ie mects en parade, à cauſe que les enfants d'icelle vindrent depuis a la ſucceſſion d'Anjou: ce Foulques fut grand baptiſſeur, car il edifia en ſon temps les villes de Dureſtal, Baugé, Chaſteau gontier, & autres qui ſont en Anjou, auparauant luy (comme dit eſt) terre toute en friche, & boſcageuſe: & en Touraine il baſtit Montrichard, Chaulmont, Montreſor, ſaincte Maure, & autres, & en Poitou, Mirebeau, Monſtereul, Faye, Paſſeauant, & Mauleurier. Geoffroy Martel venu a l'heritage, & ſucceſſion de ſon pere, fut grand guerrier, deffendit la querelle du Roy de France Henry premier contre les Comtes de Chartres, & de Champaigne, reconquit le pays de Touraine, & la cité de Tours, & obtint par force d'armes ſur le Comte de Poitou, la Seigneurie, & Comté de Xaintonge. Il eſpouſa Agnez en premieres nopçes de laquelle n'eut aucuns enfants, & en ſecondes il eut Berthe ſœur du Comte d'Eureux, de laquelle n'eut point auſſi lignee: il fonda (comme ailleurs i'ay dit) l'Abbaie de la Trinité de Vendoſme, du viuant de ſa premiere femme: eut guerre contre les Bretons, à cauſe du Seigneur de Craon, la ville, & heritage duquel il ſaiſit pour raiſon de ſa felonnie. En fin ayant fondé l'Abbaye ſainct Nicolas a Angers, il ſ'y feit moyne, inſtituant heritiers de ſon domaine les enfants de ſa ſœur Adelle Dame de Gaſtinois, Geoffroy, & Foulques, & mourut l'an mille ſoixante vn regnant en France Philippe premier de ce nõ, & ſon corps giſt en la ſuſditte abbaie. Les ſuſdits neueuz de Geoffroy partagerent ainſi leur ſucceſſion, que Geoffroy eut Touraine, & Xaintonge, & Foulques Anjou, & Gaſtinois: mais Geoffroy hõme remuãt taſcha de deſpouiller ſon frere de ſes terres, lequel demandant ſecours a Philippe premier

Acte cruel du Comte Foulques.

Adelle Cõteſſe de Gaſtinois fille de Foulques d'Aniou.

Villes baſties par Foulques Nerra.

Geoffroy 2. du nom, ſurnommé Martel, Comte d'Aniou.

Geoffroy Martel ſe feit moine

Ann. d'Anjou 2. partie, ch. 59.

Partage des freres Comtes d'Anjou.

Femme du Cõte Foulques Rechin.

Le Chaſteau d'Angers par qui baſty.

Foulques 5 de ce nõ Cõte d'Anjou.

Foulques Cõte d'Anjou roy de Ieruſalem.

Geoffroy Cõte d'Anjou, & du Maine.

Henry Cõte d'Anjou & roy d'Angleterre.

Fils, & filles de Hẽry d'Anjou.

du nom, ou (comme dit l'Annaliſte Angeuin) le pria de leur laiſſer debattre leur querelle ſans point ſ'entremettre, & pour ce obtenir luy quitta le pays, & Comté de Gaſtinois: & ainſi il vainquit ſon frere, & l'empriſonna, & ſe rendit Comte paiſible de toutes les terres du ſuſdit Geoffroy ſon frere. Ce Foulques fut ſurnommé Rechin, à cauſe qu'il eſtoit dur, & mal accoſtable, & perdit le Comté de Xaintonge, que le Comte de Poitou luy oſta comme eſtant de ſa iuriſdiction. Il eſpouſa en premieres nopces la fille de Lancelin Seigneur de Baugency, de laquelle n'eut qu'vne fille: puis cette-cy morte, il eſpouſa Ermengarde ſœur du Seigneur de Bourbõ, de laq̃lle il eut Geoffroy qui ne luy ſucceda, & vne fille: puis il laiſſa cette ſienne eſpouſe pour luy eſtre parẽte proche, & eſpouſa Bertrane ſœur d'Amaulry de Mõfort Cõte d'Eureux, de laquelle il eut Foulques: & c'eſt cette belle Bertrade que le Roy Philipe entretint dechaſſant ſon eſpouſe, & pour lequel fait il fut excommunié par le Pape: & ce fut cette Bertrade qui feit rebaſtir le Chaſteau d'Angers en la façon qu'on le voit a preſent, pource qu'auparauant les Comtes ne ſ'y tenoyent point, ains faiſoiẽt leur reſidence en Touraine. Ce fut auſſi cette folle Dame, qui feit traiſtreuſement occir le vaillant Prince Geoffroy aiſné des enfans, a fin que la ſucceſſion tombaſt és mains de ſon fils Foulques. Ainſi Foulques Rechin, ou le mal plaiſãt, decedé vint ſon fils Foulques cinquieſme du nom, lequel eſpouſa la fille de Helie de la Fleſche Comte du Maine, laquelle ſe nommoit Sibille: il eut guerre contre les Anglois ſoubs Loys le gros Roy de France, lequel il vainquit en bataille, puis ſ'allia de luy, entant que le fils de l'Anglois eſpouſa la fille d'Anjou, & l'aiſné de la maiſon d'Anjou prit a femme Mathilde d'Angleterre veufue de l'Empereur Henry cinquiéme du nom. Ce Comte Foulques fut fait Roy de Ieruſalem par le decez de Baudoujn ſecond, duquel (eſtant veuf) il eſpouſa la fille: & en fin mourut a la chaſſe en la terre ſainte, l'an de noſtre ſalut mille cens quarãte deux. Il auoit deux fils de ſa premiere femme, à ſçauoir Geoffroy le Bel, & Helie, leſquels eurent querelle enſemble pour leur partage, mais Helie perdant ſa cauſe, & mis en priſon, fut deliuré, & decedant toſt apres ſa deliurance, Geoffroy demoura ſeul en la Seigneurie. Ayant (comme dit eſt) ce Comte Geoffroy eſpouſé la fille du Roy Anglois, il eut d'elle vn fils nommé Henry, lequel querella le Royaume d'Angleterre contre Eſtienne Comte de Bloys, & en fin emporta la couronne: & ce fut luy qui eſpouſa Alienor de Guienne delaiſſee par Loys le ieune, dont tant de troubles ſourdirent depuis en France: & Geoffroy mourant l'an mil cent cinquante, fut enterré au Mans, & Henry Roy des Anglois vint a la ſucceſſion du Comté d'Anjou. Il eut de beaux enfans de Madame de Guiéne, à ſçauoir Henry, Richard, Geoffroy, & Iean, qui fut ſurnommé ſans terre: & quatre filles, l'vne mariee au Roy de Caſtille, de laquelle ſortit Blanche mere du Roy ſaint Loys: la ſeconde eſpouſa l'Empereur de Conſtantinople: la troiſieſme fut femme au Duc de Saxe, & la derniere eut a mary le Comte de Tholouſe. Ce Henry fut haut a la main, & eut grand guerre contre le Roy de France Philippe Auguſte: ce fut luy auſſi qui feit mourir iniuſtement le bon Eueſque de Cantorbie S. Thomas, quoy qu'il ſ'en excuſaſt enuers le Pape. Mourant l'an mille cent octante ſept ſon fils Richard luy ſucceda & a la couronne Angloiſe, & au Comté d'Anjou: c'eſtoit vn excellent Prince: & pour ſa generoſité fut nommé cœur de Lyon: & ſon aiſné Henry mourut ieune, Geoffroy eſpouſa la fille du Duc de Bretaigne, & Iean n'eut terre aucune en partage. Ce Richar feit le voiage de la terre ſainte auec l'Empereur Conrad, & le Roy de France Philippe, il conquit le Royaume de Chipre, & ſ'en retournant fut fait priſonnier en Auſtriche, & deliuré auec grande rançon: en fin fut occis en Limoſin au ſiege d'vn chaſteau l'an de grace mille cent nonante neuf, & giſt en l'abbaie de Fronteuaux auec le Roy Henry ſon pere. Apres ſa mort Iean ſans terre fut Roy des Anglois, mais quãt au pays d'Anjou, Artus fils de Geoffroy Duc de Bretaigne, & fils du Roy Henry, luy en empeſcha la ſucceſſion, & ſ'en ſaiſiſſant en feit hommage au Roy de France. Durant cet Artus fut oſté le Comté d'Anjou des mains des Comtes du ſang Torquacien, où il auoit demouré deux ou trois ſiecles, & fut reüny a la couronne par la tranſaction paſſee entre les Roys Iean ſans terre, & Philippe Dieu donné, moiennant le mariage de Blanche de Caſtille niepce du Roy Anglois auec Loys fils de Philippe, & pere du Roy S. Loys, car le Roy Anglois auoit fait mourir cruellement Artus ſon nepueu qu'il tenoit priſonnier de bonne guerre. Apres cecy ce pays, & Comté Angeuin fut donné par vſufruit a Amaulry Comte de Tholouſe, & Duc de Narbonne, lequel mourut en la terre ſainte combatant contre les infidelles. Ainſi le Roy ſaint Loys fut Comte d'Aniou, & y feit ſon lieutenant Pierre Duc de Bretaigne, lequel il en deſapointa, & en inueſtit comme par droit d'apennage Monſeigneur Charles ſon frere, auquel il feit eſpouſer Madame Beatrix fille de Raimond Comte de Prouence: & cet icy que commence la troiſieſme, ou pluſtoſt la ſeconde ligne des Comtes d'Anjou, entant que celle des Capets fut de fort peu de duree. De ce Charles ſont deſcendus les Roys de Sicile, & Hongrie, & lequel par la donation & inueſtiture du Pape Vrbain, fut fait Roy de Naples, & Sicile contre le Baſtard Mainfroy, vſurpateur de cette couronne, & ennemy iuré du ſaint ſiege. Du mariage de luy & de Beatrix ſont iſſus Charles ſon fils aiſné, qui eut les enfans qui ſ'enſuiuent: Charles, Loys, Robert, qui fut Roy de Naples: Philippes, Raimond, Iean, Pierre, & vne fille nommee Clemence mariee a Charles Comte de Valois, laquelle par conſentement du Roy fut doüee du Comté d'Anjou, & du Maine. Ainſi en l'an mille trois cens quinze Charles de France Comte de Valois, fut fait Comte d'Anjou, & du Maine: qui eut trois femmes, la premiere la fille de Charles roy de Sicile, la ſeconde Catherine fille de Philippe, fils de Baudoujn Empereur de Conſtãtinople: & la troiſieſme Mathilde fille de Guy Cõte de ſainct Paul. Du premier lict, il eut les enfans qui ſ'enſuiuent Philippe de Valois, qui fut depuis Roy de France: Loys Comte d'Alençon, Valois, Anjou, & Chartres: Charles Comte d'Alençon: & cinq filles. Loys Comte d'Anjou mourut ſans hoirs, ny mariage, & git aux Cordeliers a Paris: &

luy

Richard Cõte d'A jou, & ro d'Anglete re.

Mort de Richard Comte geuin.

Artus d Bretaig Cõte d' iou.

Artus d nier Co te du ſa Torqua d'Anio

Comte Tholo vſufru du pays d'Anio

Charle France re de ſ Loys Cõte iou.

Enfan Charl Roy d cile.

Charl Comt Valois te d'A

Loys Valois te d'A

luy ſucceda Philippe de Valoys ſon frere, lequel venant a la couronne, y vint auſſi le pays d'Anjou, le remettant, & incorporant en ſa premiere ſouche, & origine. Le ſeigneur du Tillet fait la branche ſuſdicte de Charles Roy de Sicile, la premiere d'Anjou, mais ne ſçay pour quelle occaſion, veu que il n'ignoroit pas la ſuite du ſang des Foulques, leſquels ont tant tenu de royaumes, & eſté alliez auec toutes les maiſons illuſtes de la Chreſtienté: ioint que la race du ſuſdit Charles faillit (comme auez veu) auſſi toſt en France, le ſuſdit Prince eſtant eſtably en Italie, & ayant pourueu ſes enfans tant en Sicile qu'au pays de Grece, & de la Moree. Parainſi nous ayans monſtré la ſuite de ces races, & genealogies, en y cognoiſſons auſſi quatre, la premiere celle de Robert qu'on a eſtimé Saxon, puis celle des Foulques, la troiſieſme de Charles de France Roy de Sicile, & la quatieſme celle de Loys de France fils du Roy Iean, de laquelle nous vous allons diſcourir ſuyuant que le traite, & pourſuit l'Annaliſte d'Aniou. Philippe de Valoys Roy de France eut Iean Duc de Normandie, & Comte d'Anjou pour fils: de ceſtuy, & de Bonne de Luxembourg ſortirent Charles Roy, Loys, Iean, & Philippe: Charles luy ſucceda ſous le tiltre de ſage, & cinquieſme du nom, & Loys fut apennagé des pays d'Anjou, & du Maine, qui lors furent erigez en Duché, & la commença ceſte illuſtre race Angeuine de laquelle tant de Princes excellens ont pris origine. Ce Loys eſpouſa Marie de Bretaigne fille de Charles Comte de Bloys: il ſe trouua a la iournee de Poitiers, d'où il ſe ſauua, le Roy Iean ſon pere y eſtant fait priſonnier. Et du temps de Charles cinquieſme, il eut le gouuernement de Languedoc, non ſans quelque ſoupçon d'auarice, & de trop tourmenter le peuple par exactions: ie laiſſe ſes vaillances contre les Angloys, & les conqueſtes qu'il feit ſur eux par le pays, & duché d'Aquitaine, & autres endoits du royaume: comme auſſi ie ne m'arreſteray trop longuement ſur l'adoption faite de luy par Ieanne Royne de Naples, qui luy tranſporta le droit qu'elle auoit en celle couronne, & au Comté de Prouence. Ie dis que ie ne m'y arreſteray point, pource que ceſte ceſſion fut vn grand malheur pour la France, & vn vray eſpuiſement des finances, & richeſſes de ce royaume, auec la perte des plus vaillans qui alors ſ'y trouuaſſent, leſquels ſuiuoyent ce nouueau Roy de Naples, & auec ce Regent en France pour la minorité de Charles ſixieſme. En fin ce bon Duc d'Aniou Loys primier du nom, mourut a la pourſuite de ſon royaume infortuné aux Françoys en l'an mil trois cens octante cinq. Il eut deux fils de ſon eſpouſe Marie, à ſçauoir Loys ſecond, qui luy ſucceda au royaume Napolitan, & au duché d'Anjou, & Charles Prince de Tarente. Loys eſpouſa Yoland l'an mil quatre cens, laquelle eſtoit fille vnique, & ſeule heritiere de Pierre Roy d'Aragon, & parainſi Roy preſumptif de deux beaux royaumes, mais trop eſloignez l'vn de l'autre pour les maintenir, & deffendre: de ceſte dame il eut pluſieurs enfans, à ſçauoir Loys Duc d'Anjou, & Roy de Naples, & Sicile: René, Roy auſſi de Sicile, & Duc d'Anjou, & de Bar: Charles Comte du Maine, qui mourut ſans hoirs: Marie eſpouſe du Roy Charles ſeptieſme, & Yolant mariee a Françoys Duc de Bretaigne. Il eut de grands affaires contre Ladiſlas, que les aucuns appellent Lancelot Roy d'Hongrie, & deſcendu du ſang de Charles de France, frere de ſaint Loys, & Roy de Naples, & Sicile, tellement que en fin trompé en ſes deſſeins, & ayant le Pape qui le deffauoriſoit, il fut contraint de ſe retirer en France: & de rechef retournant en Italie ayant ouy la nouuelle de la mort de Ladiſlas, n'y feit guere grand choſe, par ainſi reuenu en France il mourut a Angers l'an de noſtre ſalut mil quatre cẽs dix ſept, regnant pour lors Charles ſixieſme. Il eut pour ſucceſſeur, & au royaume, ou pretenſion d'iceluy, & au duché d'Anjou Loys troiſieſme du nom l'aiſné de ſes anfans, lequel eſpouſa Marguerite fille d'Amé Duc de Sauoye, duquel lict ne ſortirent hoirs quelconques: paſſant en Italie, il y feit pluſieurs belles conqueſtes: mais Ieanne royne de Naples, la plus volage femme de ſon temps, & celle qui le plus prenoit de plaſir a tromper les Princes ſous l'eſperance du royaume qu'elle leur promectoit, apella a ſon ſecours Alphons Roy d'Aragon, qu'elle feit, & inſtitua heritier de ſon royaume. I'auoy oublié que Loys ſecond de ce nom en l'an mil trois cens nonante huict, deſireux de l'agrandiſſement, & luſtre de ſa bonne ville d'Angers y erigea l'vniuerſité qui y eſt a preſent, obtenant & du Roy, & du Pape pluſieurs priuileges, & immunitez pour les eſtudians en icelle, & y eſtabliſſant des Cõſeruateurs royaux, & apoſtoliques pour les conſeruer, & maintenir, de laquelle vniuerſité ſont ſortis de grãs perſonnages, & d'excellens docteurs y ont auſſi leu publiquement le droit, & entre les hommes rares, ou qui en ſont ſortis, ou qui y ont leu, ou eſtudié, ſont des plus ſeignalez feux de bonne memoire le Chancelier de France Meſſire Guillaume du Poyet, le ſeigneur Lazare de Baif rare entre les plus doctes, duquel eſt ſorty ceſt Antoine de Baif, tant renommé pour ſon grand ſçauoir és lettres Grecques, & naiueté de poeſie Grecque, Latine, & Françoiſe: Ioachim du Bellay, Françoys Balduin homme remarquable ſi autre de ſon temps en l'hiſtoire legale: Eghinard Baron, les œuures duquel font monſtre de ſa grande erudition: René Benoiſt docteur en Theologie, & Curé de ſaint Euſtache a Paris, vn des plus remarquez hommes de ſa robe ſoit en ſçauoir, ou eloquence, & des plus ſubtils en diſpute, & par ſes eſcrits: le ſeigneur Pierre Ayrault lieutenant general Criminel au ſiege d'Angers, & qui par ſes eſcrits ſur le droit a fait preuue de ce qu'il a apris en ceſte eſcole: Butin medecin, Iean Auril, Iean le Mercier, Pierre de Loyers, Alexandre Beguier, & Martial, & Guyet Lezin, freres: Iacques Bouju preſident en Bretaigne, Bodin aduocat en Parlement à Paris, & des plus verſez en l'hiſtoire, Iean le frere Laualois, homme ſans mentir de gentil eſprit, & grande ſolidité de doctrine, & Paſchal Robin du Faux, duquel (comme i'ay dit) nous auons receu la plus part de ces memoires. Reuenant a Loys, troiſieſme il fut derechef appellé au royaume Napolitan par la Royne Ieanne mal traitee par Alphons, laquelle luy donna la couronne, & l'inueſtit du royaume de Naples, ou pluſtoſt le feit heritier d'vne guerre dangereuſe, & mortelle. Ce bon Roy mourut en Calabre l'an de grace mil quatre cens trente trois, luy ſuccedant ſon frere René, qui deſia por-

Loys 2. meurt a Angers l'an 1417.

Loys 3. du nom duc d'Aniou, & Roy de Sicile.

Par qui fut inſtituee l'vniuerſité à Angers

Hommes illuſtres ſortis des Eſcoles d'Angers.

Mort de Loys 3. duc d'Aniou.

René duc d'Anjou de Bar, & de Lorraine, & ſes enfants.

toit le tiltre de duc d'Anjou,&auoit eſpouſé Iſabeau heritiere de Bar, & de Lorraine : de laquelle il eut Iean, qui fut Duc de Calabre. Loys marquis de Pont, qui mourut ieune, Charles Comte de Guiſe, qui deceda auſſi ieune: comme auſſi feit René,& de ſon viuant mourut encor Nicolas fils du Duc de Calabre ſon fils aiſné:eut encor deux filles a ſçauoir Marguerite mariee a Henry ſixieſme du nom, Roy d'Angleterre, & Yoland eſpouſe de Ferry fils vnique d'Antoine de Lorraine Comte de Vaudemont, duquel lict vint Anthoine Duc Lorrain, & la race qui a preſent porte le nom heureux de Lorraine. Ce bon Prince comme il a eſté des meilleurs, & plus genereux de ſon temps,auſſi a il experimenté la fortune la plus contraire, ayant eu guerre pour la ſucceſſion de ſa femme heritiere de Lorraine, ſ'eſtant veu priſonnier du Duc de Bourgoigne, priué par les Aragonois du pays de Naples, & en fin de tout l'eſpoir de ſa lignee maſculine, par la mort tant de ſes fils,que de Nicolas fils du Duc Iean de Calabre,tellement que il feit heritier de ſon droit de Naples, & de ce qu'il poſſedoit en Prouence le Roy Loys onzieſme ſon neueu,car quand au duché d'Anjou, par la mort du Duc René, & droit de reuerſion, il ne pouuoit choir ailleur qu'en la maiſon de France, eſtant vn apennage d'icelle, & ne pouuant tomber en quenoille, que par vſufruit, ſuyuant la conſtume pratiquee en ce royaume. Ainſi le Duc René fut le dernier de ceſte ſouche, aumoins y venant par ſucceſſion : ce fut luy qui inſtitua l'ordre du Croiſſant, duquel auōs parlé cy deſſus,& duquel, & des noms des Cheualiers qui le receurent,eſt faite mention és Annales Angeuines. René ia vieil, & ayant regné quarante ſept ans, mourut a Aix en Prouence l'an de grace mil quatre cens octante où il giſt, mais le cœur fut porté a Angers, & inhumé au conuent des Obſeruātins : & ainſi le païs Angeuin fut reuny a la couronne, ayant eu Princes particuliers, depuis le Roy Iean iuſques a Loys onzieſme, qui en fut Duc, & apres luy Charles huictieſme,puis Loys douzieſme:& Françoys premier venant a la couronne donna ce pays pour vſufruit a madame Loiſe de Sauoye ſa mere, depuis Regente en France. Henry ſecond fut Duc d'Anjou venant eſtre Roy, lequel ayant quatre fils,à ſçauoir Françoys, & Charles que nous auons veuz Roys,& noz ſouuerains ſeigneurs, Alexandre ores Henry lors Duc d'Angouleſme,& Herculé, (a preſent Frāçoys) Duc d'Anjou, mais le tout ſeulement par tiltre, ſans qu'on leur eut eſtably apennage, à cauſe de leur enfance. Depuis ſous le feu Roy Charles neuuieſme, Meſſeigneurs eurent leur apennage aſſigné, tellement que le puiſſant Prince Henry fut nommé Duc d'Anjou, ſous l'heur du quel tiltre, & par ſa grande ſageſſe, vaillance, & generoſité, il a obtenu de grandes victoires ſur les rebelles,& heretiques,cōtre leſquels combatant, il fut eſleu par les Polacs Roy de Poloigne, comme le plus digne Prince de l'Europe, en l'an de noſtre ſeigneur mil cinq cens ſeptante trois : où eſtant allé prendre poſſeſſion de ce puiſſant, & populeux royaume, où iadis les Roys ſortis de l'eſtoc d'Anjou auoyent commandé, le bon Roy Charles decedant le iour de Pentecoſte, en l'an mil cinq cens ſeptante quatre, il fut nommé Roy de France, comme le plus proche du ſang, ſuyuant l'ancienne loy de ce royaume : leque ie prie Dieu, qu'il luy plaiſe nous conſeruer,& garder pour l'aduancement de la gloire de ſon ſaint nom, deffence de l'Egliſe, & repos public de ce royaume, & des humbles ſuiects de ceſte maieſté royale. Voyez là le diſcours de la ſucceſſiō Genealogique des Princes d'Anjou, depuis leur premiere ſource, en quoy ſi ie n'ay ſatisfait le deſir des plus curieux, ne faut ſ'en eſbahir, veu le grand deffaut des liures anciens deſquels, & non des reſueries poetiques, faut que les eſcriuans eſpuiſent la verité de l'hiſtoire. Ie vous ay effigié la ville, & paiſage d'Angers, & les places qui dependent de ſon Bailliage, & enſemble en quel temps la plus part des villes ont eſté fondees, ou pluſtoſt rebaſties, reſte a vous monſtrer quelles ſont les riuieres qui arrouſent le pays Angeuin, & leur cours, à cauſe que dés le commencement nous auons dit, qu'aucuns ont penſé qu'Egada fut pris des eaux eſtans en ce pays, ainſi qu'on dict de l'Aquitaine. La principale des riuieres qui lauent le pays eſt ce Loire qu'on nomme tout ainſi le pere des fleuues de Gaule,comme le Pau de ceux d'Italie, dedans lequel entrent pluſieurs fleuues Angeuins, entre leſquels ſont ceux qui ſ'enſuyuent: Vienne, la Diue, le Thouets, le Layion, Leure,Guyuatte, Mayne, Séure, l'Autyon, Mayenne, Brionneau, la Loſſe, & Erdret. La Vienne vient deuers le Poitou, & Limoſin, en laquelle entrent Veuile, & Niorteau au deſſus du pont de Chinon, & au deſſous y entre le Mable, entre ledit pont,& la Baronnie de Monſoreau, où la Vienne ſe perd dedans le Loire, au deſſus de Saulmur, ville, chaſteau,& iudicature royale, laquelle iadis eut des ſeigneurs faiſans teſte aux Ducs d'Aniou, ainſi que dit a eſté cy deſſus : & au deſſous y entre la fontaine de Fonteuaux, qui eſt vne religion de dames, en laquelle on voit le tombeau des Roys d'Angleterre Henry ſecond, & de Richard ſon fils touts deux iadis Comtes d'Aniou. La Diue ſort d'vne ſource vers la Grimaudiere,& Marçonay,laquelle eſt merueilleuſe, & non guere loing de ce lieu de Moncontour, où l'excellent Prince Duc d'Anjou Henry, a preſent Roy de France, & de Poloigne gaigna la bataille contre les rebelles : & de là elle ſe charge de la Loſſe Poiteuine, car il y en a vne autre en Aniou,qui coule le long du Craonnois,& eſt ceſte Diue fort dangereuſe, laquelle paſſant au pont qui eſt entre Brezé, ſaint Iuſt,& ſaint Cyr, elle ſe ioint pres Chaſſé au Thouets fleuue appellé Tueda en Latin. Lequel court ſous les ponts de ſaint Generoux, & Pontorſon,& au deſſus des ponts de Monſtreul Belay ſe ioint a iceluy la riuiere d'Argenton, & en fin pres de Saulmur il ſe deſcharge dedans le Loire: comme auſſi fait la fontaine d'Auot: & au deſſus de l'Iſle Behuard, & de Denee pres de Bouche de Maine, au deſſous des Ponts de Cee (iadis appellez en Latin *Pontes Cæſaris*) on voit la riuiere d'Aubane, augmentee des lacs, & eſtangs de Briſſac, ſeigneurie erigee de noſtre temps en Comté, les illuſtres ſeigneurs de laquelle ſont ſortis de Iean de Coſſé grād Seneſchal de Prouence ſous le Roy René d'Anjou, & d'vne race ancienne de Naples, de laquelle iſſit iadis Balthaſar Caſſa, qui depuis fut Pape, appellé Vrbain ſixieſme. De ceſte maiſon genereuſe a eſté chef de noſtre temps feu de bonne memoire Meſſire Charles de Coſſé Marechal de France, & lieutenant

Roy René affligé de fortune.

Anjou ne tombe en quenoille.

Ordre du Croiſſant inſtitué par le Roy René.

Annales d'Anjou 3. part. c. 17.

René meurt a Aix en Prouence l'an 1480.

Henry de Frāce duc d'Aniou, Roy de Poloigne: & à preſent Treſchreſtié Roy de France.

Ri paſſa le pa d'Ani

Vie fleu

Diu ſour

Tu en l Th

D for mai Bri

nāt general de là les mōts ſous le Roy Henry ſecōd: le fils aiſné duquel nōmé Timoleon de Coſſé,imitāt les vertus du pere a eſté general de la fanterie Frāçoiſe auec reputatiō d'vn des plus vaillās,ſages,& genereux Capitaines de la France: & lequel ſi la fortune ou pluſtoſt la prouidēce diuine,nous eut preſerué,eſtoit pour ſurmonter les vertus,& excellences de ſon pere,& les ſages entrepriſes, & heureux exploits de ſon oncle Meſſire Art⁹ de Coſſé,Mareſchal de Frāce, lequel ſ'eſt fait voir,& cognoiſtre tant en Lorraine, que Normandie & Picardie,& durant les guerres ciuiles de Frāce pour Cheualier digne de la famille Coſſeenne:mais au grand regret de ſon Duc d'Anjou Henry,il fut occis au ſiege de Mucidā,petite ville aſſiſe en Perigord en l'an mil cinq cens ſoixante neuf: par la mort infortunee duquel eſt demouré chef de ceſte famille,& Comte de Briſſac Charles de Coſſè ieune ſeigneur,autant biē inſtruit,dreſſé,apris, & façonné qu'autre de ſa ſorte,& lequel heritāt du nom, & richeſſes de ſon pere,ſera auſſi imitateur des faits illuſtres,& actions genereuſes de ſes anceſtres,& ſur tout de feu Monſieur le Mareſchal ſon pere,& Monſieur le Comte ſon frere,ſe façonnant ſur l'hiſtoire cōpoſee de leurs vaillances,& bons ſeruices faits a la couronne de France. Apres le fleuue Aubane vient le Layion,dedās lequel entrent le Lys,Lyronne, & Ligne qui ſourd entre la tour Landry, renōmee de ce Maire du Palais,lequel par la ſolicitation de la Royne Fredegōde,feit mourir le Roy Chilperic ſon maiſtre)& le Puis de la garde:& de là paſſe par Chemillé Comté dependant du Marquiſat de Beaupreau Principauté apartenant a feu Charles de Bourbon,Prince de la Roche-Suryon . Apres on voit le ruiſſeau aſſez creux, & large nommé Ieu qui entre au Layion,& eux deux de compaignie ſ'en vont meſler dedans le Loire au deſſus de Chaſſonne place appartenante a l'Eueſque d'Angers,Au Loire ſe ioint auſſi le Leure au deſſous du Pont ſaint Flourent,cōme encor fait la Guynatte au deſſous Chātouceaux, qu'on eſtime auoir eſté baſty par les Romains: & la Sebure, ou Seure,& Maine vers les marches d'Anjou, & de Poitou ſ'aſſemblēt au Loire,& cecy du coſté de Poitou vers le Midy:& pource faut voir les fleuues qui arrouſent l'Anjou du coſté de Leuāt,Ponēt & Septētriō,qui eſt la partie qu'on appelle le haut Anjou,ou partie d'iceluy,& tout le bas enſemble. Donc de ce coſté,& vers l'oriēt eſt le fleuue Authyon prochain du Loire,& entre ceſtuy,& le Loir,lequel ſe fait grād d'vne autre riuiere dicte Latan,qui a ſon nom d'vne maiſon noble qui l'auoiſine, & les ſeigneurs de laquelle portent nō de Maillé,& ſort ce Latā du profond eſtang de Rillé,qui eſt au haut Anjou a coſté de Borgueil,& qui ſe va ioindre a l'Autyō au deſſous de Longué.En ce meſme fleuue entre le Couaſnon, ou Coeſnon lequel paſſe par ſous le pont de Baugé,ville baſtie par les Comtes d'Anjou du ſang du foreſtier dit Torquace:& laquelle ville eſt bailliage,& reſſort de iudicature,où eſt Enqueſteur le ſeigneur le Maſle hōme rare en ſçauoir,& doué d'vne grāde bōté naturelle,& auquel pour le reſpect,& amitié que il me porte,& que reciproquemēt ie luy doits,ie voudroy pouuoir rēdre la pareille ſatisfactiō,que fait Virgile a ſon Galle le couchāt parmy le ſon immortel de ſes œuures:puis ce fleuue court vers la ville de Beaufort en Vallee,qui eſt auſſi vn autre reſſort reſpondant au preſidiaux d'Angers,& de long tēps erigee en Comté:des Comptes de laquelle il y a plus de quatre cens ans,ſont ſorties des maiſons fort illuſtres,cōme auſſi y ont eſté alliees les familles de Vendatour,Leuis,Limel,Tureine,Mucidā.Granges,Canillac,Amignac& Cominges, Coeſnon ſe ioinct a l'Autyon au deſſus d'Andard.qu'on eſtime porter l'acien nō des Andes, pres lequel ſont ces perrieres tāt fameuſes d'Ardoiſe, leſquelles rendent le pais Angeuin recōmandé pour en eſtre paué,& dequoy en fait largeſſe par toute la France:entāt que le pays d'Anjou fournit,& de ceſte pierre apte a couurir les maiſons,& palais,& du Tufeau blanc, & en pluſieurs endroits il abōde en marbre de diuerſes couleurs:en fin l'Autyon ſe ioint au deſſous d'Angers, & par deſſus le pont de Cee a la riuiere de Loire,pres vne iſlette nommee la Merdiere Par l'Anjou paſſe encor la riuiere de Loir (que nous auōs dit eſtre nōmé en Latin *Ledus*,ou *Lidus*)qui prēd en ſoy au deſſous du Lude le petit fleuue de Ternant lequel arrouſe la ſuſdicte ville du Lude Cōté, ſur laquelle cōmande Meſſire Guy de Daillō Cheualier de l'Ordre,& Seneſchal d'Anjou,lieutenant du Roy en Poitou,le deuoir duquel ne peut eſtre celé tant durāt les guerres faites en la campaigne,qu'en ce renōmé ſiege de Poitiers, où il commandoit auec le Duc de Guiſe,y eſtans aſſiegez par les rebelles.Dedās le Loir entrent les fleuues de Mareil,& Torcé,puis paſſant a Luché,va a la Fleche barōnie,puis a Duretal erigé en Comté,en faueur de feu Meſſire Françoys de Speaux Mareſchal de France,& ſeigneur de Vieilleuille:puis va par le Chaſteau du Vergier,baſty par feu de bōne memoire Meſſire Pierre de Rohan, ſeigneur de Gié, & Mareſchal de Frāce ſous les Roys Loys onzieſme Charles huictieſme,& Loys douzieſme, & a preſent en eſt ſeigneur Pierre de Rohan Prince de Guy mené.Le Loir paſſe encor par Matefelon maiſon fort ancienne, d'où ſortit l'Eueſque Foulques d'Angers qui viuoit enuiron l'an de noſtre ſeigneur mil trois cēs cinquāte:laquelle race on eſtime que ſoit retenue en la maiſon d'Aulnieres,à cauſe que ceſte-cy porte ſemblables armoiries, qui ſont ſix eſcuſſons d'or en champs de Gueule. Apres ce le fleuue Loir raſe les bourgs de Seches,& Corzé, au deſſous duquel il reçoit le fleuue Ouſte nō loīg du Fos ou Faux,lieu de la naiſſance de ce rare, & gētil perſonnage Paſchal Robin,a la diligēce duquel ie doits beaucoup en ces recerches.Apres ce le Loir va vers le bourg de Briolay place apartenante a Monſieur le Marquis d'Elbœuf, & au deſſous il ſe ioint a la riuiere de Sarte,en vn lieu appellé Bec du Loir,où il perd ſon nom,& prend celuy de Sarte,Lequel prend ſa ſource en Normandie, & coulant le long du Maine vient au Pont de Parcé en Anjou,puis a S.Nicolas de Sablé ville & Barōnie apartenāt a Meſſieurs de Guiſe,de là tire a Chaſteauneuf Baronnie,& iadis ville cloſe,& l'anciē ſiege des Cōptes d'Anjou,iſſus de Robert ſouche de la famille Caputienne,& courant plus outre vient au bourg,& Chaſtellenie de Cheffes, qui eſt le lieu où Nicolas Cheſneau libraire iuré a Paris a pris ſa naiſſance, & auquel on doit beaucoup pour ſon zele,& bon vouloir a illuſtrer la Gaule n'eſpargnāt aucun frais pour ceſt effect:non plus que Michel Sonnius auſſi libraire iuré,& ſon compaignō,tant aux frais,que heureuſes recerches pour vn œuure de telle conſequence, que ceſte Geographie en laquelle,cōme auons dit cy

Comté ancienne de Beaufort en Vallee.

Andard,dit des Andes fertil en ardoiſe.

Autyon fleuue.

Guy de Daillō Cōte du Lude.

Françoys de Speaux ſeigneur de Vieilleuille Mareſchal de France.

Pierre de Rohan ſeigneur de Gié,Mareſchal de Frāce.

Paſchal natif de Fos en Anjou.

Do'u vient la Sarte.

Chaſteauneuf iadis ville,& chef du Comté d'Anjou.

deuant,quelque diligence qu'ils ayent peu faire depuis deux ans & plus,il ne leur a eſté poſſible repreſenter le plant de la ville d'Angers , a cauſe que nul des citoyés c'eſt voulu employer de les en aider,ſauf qu'en ce; derniers iours,par la diligence & aux deſpens de Noble homme M.Guy Lanier, ſeigneur de Saincte Iame ſur Loire, de Monternault l'Amaury, & de l'Effretiere , en eurent le pourtraict : mais le peintre qui ia l'auoit tiré à moitié ſur le bois , la emporté,& nous à fraudez de ce plaiſir , & vous de ceſte attente : En fin ce fleuue vient a Briolay, mais a coſté,raſant vn lieu dict Eſconflans , pource que là Loir, & Sarte confluent enſemble , & ſe ioignent,& au deſſous de l'iſle ſainct Aubin la Maienne luy oſte ſon nő,pour aller viſiter la royale cité d'Angers.Ceſte riuiere de Maiéne a ſa ſource au mőt de S. Cyr, & de Maine,deux lieües au deſſous d'Alẽçon , & prend accroiſt des eaux de la belle fontaine Meuite,puis prend ſon cours par le beau milieu de la ville de Maienne,portant le nom de la riuiere qui l'arrouſe, & qui appartint iadis a Iuhel braue ſeigneur,& pource ſ'appelle elle Maienne Iuhel,lequel floriſſoit ſous le Roy Philippe Auguſte, & mourut l'an mil deux cens vingt,en la guerre contre les Albigeois,& giſt ſon corps a fontaine Daniel,qui eſt vne abbaye de ſa fondatiő:depuis ceſte place a eſté Marquiſat,& ores erigee en Duché,appartenāt a Illuſtre Prince Charles de Lorraine, puiſné de la maiſon de Guiſe,A Entrames ceſte riuiere reçoit le fleuue de Ioune,& au deſſous eſt enflee par le Ruiſſeau de Villiers Carlemaigne,d'où fut natif Guillaume de l'Eſrat Iuriſconſulte, & Preſident d'Angers ,lors que le ſiege des preſidiaux y fut erigé,comme encor ſon fils Guillaume de Leſrat y a preſidé,qui eſt ores preſidēt au ſiege ſouuerain de Rhennes en Bretagne. Ayant fait ces courſes,la Maienne viēt a Chaſteau Gontier ville royale,& vn des ſieges d'Anjou reſſortiſſant aux preſidiaux d'Angers,dependant du Duché de Beaumont le Royer,qui appartient au Roy de Nauarre, & entre Menil,& Daon le fleuue Berő entre en Maienne:& a Grez y entre Oudon , puis vient au pont d'Epinas,& de là a Angers rez le Chaſteau,& a ,deux lieües de la ſuſdite ville,elle entre dedans le Loire au lieu que nous auős cy deſſus appellé Bouche du Maienne.Oudon ſort du Craonnois,receuant en ſoy les petites riuieres de Coſſé, & Coſmes au deſſus de Craon ville,& baronnie treſancienne, & reſſort de iudicature: au deſſous du pont de laquelle entre en l'Oudon le Charrans,non loing de la foreſt ancienne de Nioiſeau,où iadis philoſophoyent les Saronides : puis y entrēt Vrezee,Argoz,& Omee,& paſſant par la ville de Segree,il ſ'en va ioindre a Maiéne par deſſous le pont du Lyő d'Angers.Loire enflé,& agrādy de touts ces fleuues,prend encor ,la Loſſe Angeuine & Erdret,ayant ſource pres l'Abbaye de Loroux , de laquelle eſt Abbé Meſſire Symon de Maillé, Archeueſque de Tours,ſorty de la maiſon illuſtre de Brezé,prelat autant docte que courtois,& de bonne, & louable vie : & c'eſt tout ce que pour le preſent ie peux dire du pays Angeuin , quoy que pluſieurs autres ſingularitez y puiſſent eſtre remarquees,deſquelles pour euiter prolixité , ie me deporte,ayant encor vn grand chemin a faire

Iſle ſainct Aubin.

Maienne ville duché, prend le nő du fleuue. Iuhel ſeig. de Maiéne.

Ioune fleuue.

Chaſteau Gontier ville & ſiege royal.

Oudon riuiere & ſa courſe.

Foreſt de Nioiſeau.

Abbaie de Loroux. Symon de Maillé Archeueſ. de Tours.

DESCRIPTION DE LA NORMANDIE ET PARTIES D'ICELLE des Normands,& de quel pays ils ſont venus en Gaule,& des villes,pays, & peuples Neuſtriens compris ſous les Ducs Normans faits Seigneurs de la Neuſtrie.

BIEN que i'euſſe deliberé de ne ſortir du reſſort de Paris ſelon qu'a preſent il ſ'eſtend, ſi eſtce que voyant la neceſſité qui me preſſe, pour ce que les regions ſont ſi voiſines,& enclauees les vnes dedās les autres, qu'il faut les embraſſer ſous vne meſme pourſuite:ioint que iadis , & n'a pas long temps tant la Normandie que la Bretaigne eſtoyēt compriſes au reſſort de Paris,& pource n'y aura aucune incommodité,ſi nous les cőprenons parmy les Prouinces du ſuſdit reſſort,ſauf celle particuliere deſcription que leur deuős à cauſe de la ſouueraineté des courts de Parlement y eſtablies de noſtre tēps.Or auant que d'entrer en matiere, eſt a noter,que ſi nous voulős ſuyure les deſcriptiős,& bornes de Ceſar,& anciens Romains,nous verrons auſſi pluſieurs peuples compris ſous le mot du pays, que maintenant on nőme Normandie,entāt que les Auberces,Vnelles,Ambiliates, Bellocaſſiés,Caletes, Eburoniceens,Lexouiens,& Tribores mētionnez par Ceſar,eſtoyēt iadis des peuples cőpris en celle regiő, qui ores obeit,& reſſort au parlemēt de Roüen:ainſi que verrons ſuyuant la particuliere deſcription des Bailliages qui en dependent:entāt que ce vocable de Neuſtrie n'eſt point Romain,& ne ſe trouue point és Commentaires de Ceſar,ains eſt mot Gauloys, ou pluſtoſt Françoys,& Alemant, ainſi que ie vay vous faire entendre. Les Roys de France ayans vſurpé les Gaules,comme ils y menerent leurs concitoyens,& y introduirent leurs loix,auſſi y trainerent ils la langue Germanique, de ſorte qu'és departements des Prouinces, lors que y ayant pluſieurs enfans d'vn Roy,on dreſſoit leurs partages,on appelloit auſſi les Prouinces ſelon la part qu'elles eſtoyent poſees, tellement que l'Auſtraſie fut nommee ainſi , pource qu'elle eſt vers le Leuant à la conſideration du reſte de la Gaule:& le royaume de Paris fut dit Neuſtrie. ou VVeſtrie, (ſuyuant la prolation Germanique, & des Françoys anciens) à cauſe qu'il eſtoit tendant à l'Occident : mais affin qu'il ne ſemble que ie parle par cœur, ie vous allegueray Aymon en l'hiſtoire Françoiſe, lequel ayant dit dés le commencement du ſecond liure,que Childebert eut pour ſon partage le royaume de Paris,puis és patentes dudit Roy ſur la fondation de ſainct Vincent lez Paris (qui eſt ores ſaint Germain des Prez) il vſe de ces parolles: Ie Childebert,Roy auec le conſentement, & volonté des Françoys, & Neuſtriens, & par l'exhortation du treſſainct Eueſque de Paris Germain, & ce qui ſ'enſuit au texte : où expreſſément il appelle tout le cartier que tantoſt ie vous limiteray Neuſtrie,& les habitans Neuſtriens , par le conſeil des ſeigneurs d'entre leſquels il faiſoit ceſte donation a l'Egliſe ſuſdicte. Et en vn autre lieu il parle en ceſte ſorte. Il enuoya (dit il faiſant mention de Charles Martel) ſon fils aiſné appellé Carloman en Auſtraſie, qui eſt ores Alemaigne pour y commander : mais a ſon ieune fils Pepin il donna la charge des Pays de Bourgoigne, Neuſtrie, & Prouence. Au reſte ie ne pẽſe point qu'il y ayt homme qui me ſçache nier, que Charles le Chaulue n'aye eu pour ſon partage, par l'ordonance de ſon pere Loys le debonnaire, le royaume de France, qui eſtoit ſous la contribution des anciens Limites de Paris : & neantmoins l'eſtabliſſant là Roy, il eſt dit par l'auteur meſme, qu'il luy donna celle partie du royaume, qui auoit eſté a vn autre Charles, c'eſt a ſçauoir la Neuſtrie : les barons, & ſeigneurs duquel pays luy feirent hommage, & ſerment de fidelité. Et ailleur il dit (parlant du partage des Princes de France) Or les fils de Loys iadis Roy de France, vindrent a Amiens, & ſuyuant le conſeil de leurs amys, ils partagerent entre eux leur royaume paternel, à ſçauoir que Loys auroit ce qui reſtoit de la France, de ce que ſon pere y tenoit, voire la Neuſtrie, auec ſes marches, & limites. Ie vous ay mené, & allegué ce paſſage tout a propos, pour vous dire (i'entens a ceux qui ne ſont ſtilez en l'hiſtoire) que la Neuſtrie n'eſtoit pas ſeulement ce qui ores eſt appellé la Normandie, ains la plus belle partie de la France, de laquelle la Normandie n'eſtoit qu'vne petite portion. Entant que la vraye & entiere Neuſtrie des anciens Françoys embraſſoit touts les pays, & Prouinces qui ſont contenus entre les fleuues de Meuſe, & du Loire iuſques a l'Ocean : & pource eſt il dit cy deſſus que Loys auroit le pays de Neuſtrie auec ſes marches, c'eſt a dire ſuyuant l'eſtendue de ſes limites, & toutes les parties d'icelle : tellement que le pays Normand ores ainſi dit, n'eſt qu'vn accourciſſement de la Neuſtie, pour n'en eſtre qu'vne partie, aſſiſe en la ſeconde Lyonnoiſe en la Gaule Belgique, & laquelle portoit iadis par precipu ce nom, pour eſtre la plus Occidentale, comme a preſent le pays voiſin de Paris porte le nom de France, pource que les Roys Françoys ſ'y tenoyent ordinairement, quoy que cependant on donne auſſi vn nom pareil a tout le royaume : & voilà quand au mot de Neuſtrie : reſte a voir ſon eſtendue, auant que venir a la cauſe pourquoy a preſent ceſte region eſt dicte Normandie. Elle eſt bornee des limites qui ſ'enſuyuent. A l'orient elle a le fleuue Epte vers le lieu appellé ſaint Cler ſur Epte : qui ſ'eſtent en ſa largeur vers l'occident, iuſqu'a la riuiere de Cenon, qui ſepare la Normandie d'auec la Bretaigne : entant que ceſte riuiere ſortant de Fougeres, & arrouſant la place de Pont orſon, eſt embraſſee, & engloutie par les floz de la mer, au pied du mont ſaint Michel dit Tombelaine, au promontoire de Geneſts : Au Septentrion ceſte Neuſtrie accourcie a vers le Midy, & en ſa longeur l'eſtendue du pays, qui eſt depuis l'Ocean iuſques a la riuiere de Sarte, qui ſepare les Normans d'auec les Manceaux, du coſté d'Alençon, & du Perche. Et par ce moyen la Normandie, a les Picards de Beauuoiſis au Leuant, les Manceaux au Midy, l'Ocean au Septentrion, & au Ponent la Bretaigne, eſtant poſee en ſon Eleuation de quarante ſix, a quarante ſept degrez de latitude Septentrionale, & par ainſi la plus froide region, qui ſoit guere ſous la iuriſdiction du Roy de France, excepté le Comté d'Oye en Picardie. Dauantage ceſte Neuſtrie particuliere eſt diuiſee en quelques autres parties, & regions, qui ſont celles deſquelles i'ay parlé cy deſſus, les diſant alleguees par Ceſar en ſes commentaires, comme le pourra voir le lyſeur diligent : Car il y a la Neuſtrie Velocaſſie, que Marlian auoiſine de Calais, & des Morins, ou des Teroüanois, & Arteſiens, mais mal a propos, & ſe trompant en ce que Ceſar recitant le nombre des Belges, conſpirans contre les Romains, il nomme les Velocaſiens parmy les Vermandois, & Caletiens, il penſe qu'il ſ'enſuit que ceux cy eſtoyent Picards : mais ſ'il eut bien regardé, que ceux que Ceſar appelle Caletes, ne ſont pas ceux de Calais, ains les Normands du pays de Caux, il n'eut pas fait vne ſi lourde faute, quoy qu'en autres choſe, il ſoit aſſes curieux, & ſuiue d'aſſes pres l'hiſtoire Geographique de noſtre Gaule. Donc la Velocaſſie eſt proprement le pays Vexin, different du Beſſin, qui eſt vne ſeconde portion de Neuſtrie, à ſçauoir du terroir de Bayeux, ainſi que vulgairement on nomme les habitans de celle region : l'autre Neuſtrie eſt d'Eureux, iadis EbuRonique appellee, & les habitans Eburons : puis y eſt celle du pays d'Auge, qui eſt vn terroir limonneux, & boueux, comme le pays de Caux eſt en plaine campaigne, quoy qu'on eſtime que Caen, qui eſt capitale aye vne autre origine, dequoy nous parlerons cy apres. Apres y eſt le pays d'Yuelin, qu'on dit auoir ce nom du fleuue Yue : mais d'autres dient qu'elle ſe deut nommer Lendeline, du ſeigneur qui y commanda iadis, qui auoit a nom Lendelin : apres laquelle eſt le terroir de Falaiſe, ainſi dit, à cauſe des promontoires, & Caps, qui en ce cartier ſe voyent a touts propos le long de la marine, & de la ville capitale duquel terroir i'eſpere de faire mention : comme auſſi ie feray du pays de Conſtantin abondant en paſturage : ſuit apres la Neuſtrie Lexouieuſe, qui eſt le terroir de Liſieux, & celle des Ambiliates, qui a depuis porté le nom d'Arboretane, & depuis d'Auranches, de laquelle ſera faite cy apres plus ample mention, comme auſſi de la principale terre, & region de Neuſtrie, à ſçauoir de la cité, & terroir de Roüen, de laquelle il eſt raiſon que facions vne deſcription particuliere : mais que par nous ſoit vuidee la cauſe pour laquelle ce pays laiſſant le nom de Neuſtrie, a pris celuy de Normandie, puis que ce furent les Françoys, qui auiliſſans (ainſi que dit eſt) les vocables Gauloys, y introduirent les noms ſuyuant leur langue Germanique. Ie laiſſe vn long diſcours que ie pourroy icy faire, ſur les reſueries de VVolphang Lazie, homme au reſte excellent, & curieux en l'hiſtoire, touchant les Marcomans, à cauſe que aſſes amplement i'en ay diſcouru en mon hiſtoire vniuerſelle, & que nul des anciens n'eſt de ſon opinion, ſeulement eſt il aidé par les Alemans, qui taſchent de faire ſortir, (comme d'vn cheual Troyen) de la Germanie touts ces peuples coureurs, & leſquels ont rauagé tout le pays d'Occident. Laiſſans donc toutes les opinions (à cauſe de leurs diuerſitez, & contrarietez) des Alemans ſur ce propos, & de pluſieurs autres, les vns touchans aucunemẽt au blanc, & les autres ſ'en eſloignans plus que de raiſon : nous verrons nuẽmẽt

Où poſee la Normandie.

Diuerſes regions en Neuſtrie.

Ceſar li. 2. de la guer. Gallique.

Beſſin pais voiſin de Bayeux.

Yuelin terroir dit du fleuue Yue

Hiſt. vniuerſ. liu. 3. chap. 10.

Lazie en ſes migr. liu. 9.

2

qui furent ces Normands, & dirons ſuccintement d'où ils ſortirent, qui les contraignit de quicter leur pais, & les courſes diuerſes par eux faites par toutes les regiōs preſque de l'Europe. Ie ne veux pas reiecter la commune opinion qui fait, que les Normans ſont par aucuns conſiderez auoir eſté ainſi appellez, pource qu'il ſont natifs d'vn pays expoſé au Nord, à cauſe que ſans mentir la Noruege regarde le Septentrion: mais ne veux auſſi dire que c'en ſoit l'occaſion principale, puis qu'on pourroit par ce moyen appeller ainſi le reſte des Septentrionaux, comme les Goths, Lōbards, & autres ſortis du pays Scandinauien, auſſi bien que les Normās: & parainſi il faut cercher vne raiſon plus ſolide, & prenante pour particulariſer le nom a ce peuple, ſans le baptiſer d'vne appellation generale, & qui peut conuenir a touts les Septentrionaux. Iean le grand Eueſque d'Vpſale au pays Gothique, en terre de Scandinauie tient que au royaume de Noruege ſur la reſte de la mer la plus tirant a la Biſe ou tramontane, que ceux du pays appellent Nord, ſont les Nordmās, leſquels bien que puiſſent auoir leur nom de vent froid, qui les touche, comme auſſi ont les Noruegiens deſquels ils ſont voiſins, ſi eſt-ce encor qu'ils ont eſté renommez d'vn Roy, commandant ſur eux lequel ſ'apelloit Nors, mais depuis ces deux terres furent ſeparees, & ſuiettes chacune a ſon Roy, ſi bien que celle region, qui proprement ſ'appelle la Normannie, eſt poſee pres de la Fimmarchie regardāt la mer glaciale, du coſté de l'iſle Thule, ou Iſland, ayant les monts de Bothnie au Leuant, & la Noruege qui luy eſt meridionale, eſtant poſee a 70. degrez de ſa latitude Septentrionale, & eſt la derniere terre cogneüe en l'eſtendue de ce pays nordtial de Scandinauie, que nous deſcrirons en ſon lieu. Plus a plein en parle Albert Krants en ſa Noruege diſant ainſi: la Noruege eſt le troiſieme royaume des Aquilonaires, & Prouince Boreale treſcogneue, laquelle par ſa longueur ſ'eſtend iuſqu'a la derniere extremité du Septention, ſi bien que par le langage Germanique elle a receu ce nom de Norduege. Puis aiouſte que ceſte region, à cauſe de ſa froidure eſt plus ſterille que le Danemarch ou Suece, mais treſbonne pour le paſturage, nourriſſant des hommes treſuaillans, & robuſtes, leſquels n'eſtans amollis par aucune delicateſſe de viandes, aſſaillent pluſtoſt les autres qu'ils ne ſoyent par iceux aſſaillis. Or y a il long temps, que ſoit que la faim les eguillōnaſt, ou ſe fians en leurs forces, ils furent longuement rauageans le long de la mer Britannique, quelques fois ſeuls, & d'autres eſtans ioints aux Danoys, courans la Gaule, & la grande Bretaigne, ſans iamais ſ'apaiſer iuſqu'a tant qu'vne partie de Gaule fut par eux dicte Normandie, quoy que les hiſtoriens Gauloys confondant les noms, appellent Normands touts ceux qui viennent des parties Septentrionales, ſans mettre difference entre les Danoys, & ceux qui ſont les vrays Normans. Iuſques icy Krants: mais la faute de cecy eſt venue parce que ſouuent les Princes Danoys ont tenu les deux royaumes, de Dannemarch a ſçauoir & de Noruege: & neantmoins les vns ont planté leur ſiege en Gaule, à ſçauoir les Normans, ainſi que dirons cy apres, & les Danoys en Angleterre en chaſſans les Anglo-Saxons, & eux meſmes a la fin en eſtans deiectez par les Normands Gaulois, du temps de Guillaume le conquerant. Parainſi ſans tant employer de langage, vous voyez qui ſont les Normands, & de quel pays ils ſont iſſus, à ſçauoir des extremitez de la terre Septētrionale, & la cauſe qui les a faits ſortir de leur pays: reſte a voir leurs courſes, & le temps qu'ils ſ'arreſterent en Gaule. Ces peuples, comme ils eſtoyent Barbares, & ſans nulle cognoiſſance du vray Dieu, ſeruans au Diable, & adorans les idoles telles que dirons parlans des Goths, eſtoyent auſſi ordinairement en guerre les vns contre les autres pour l'infinie multitude de peuple qui chargeoit leur terre, tellement que pour ſ'en deſcharger ils faiſoyent des courſes ores ſur les Danoys, & tantoſt en la grande Bretaigne. Or du temps de l'Emperur Loys le debonnaire enuiron l'an de noſtre ſalut huict cens trente, les Normans commencerent ſortir hardiment en campaigne, & coururent la coſte des Saxons puis ſe coulerent iuſques en Gaule, & lors ils eſtoyent conioints aux Danoys, auſquels le ſuſdit Empereur faiſant teſte les contraignit de ſe retirer, non qu'ils n'euſſent fait de grands maux le long de la mer tant en Aquitaine, que le long des coſtes de Bretaigne, Neuſtrie, & la Picardie, mais ils furent deffaits, pres de Sithin, qui eſt la place où à preſent eſt aſſiſe la ville de ſaint Omer. Deux ans apres ils recommencent leurs ribleries, & viennent iuſqu'a Bordeaux qui leur fut trahie par les Iuifs y habitās, & laquelle ils bruſlerent, & autant en feirent ils à Perigueux: mais deffaits par les Françoys ils ſe retirent: & quatre ans apres armants deux cens cinquante vaiſſaux ils ſe iectent ſur le pays Phriſon, puis courās la mer viennent deſcendre iuſqu'a l'embouchement du Loire en la mer, prenans la cité de Nantes, & pays voiſin, courans iuſqu'a Tours, qu'ils bruſlerent auec l'Egliſe ſaint Martin, le corps du quel fut tranſporté a Orleans, ſuiuant l'hiſtoire de Noruege. Meilleur marché n'en eut la cité d'Angers, mais ces coureurs furent ſi bien frotez pres de Poitiers par les Aquitaniens, que de touts ceux qui furent a ce conflit, a peine en eſchappa il trois cens: & ce neātmoins ils ne laiſſoyent de ſe fortifier d'hommes, de ſorte que deux ans apres, ils vindrent a Paris, qu'ils bruſlerent ſauf les Egliſes de ſaint Eſtienne, ſaint Vincent, ſant Germain, & ſaint Denys, pour le rachapt deſquelles ils receurent vne bonne ſomme de deniers, car ainſi le chante l'Annaliſte de Noruege. Tout ce que deſſus ne furent que courſes, ſans que pas vn de ces gents Barbares, ſ'arreſtaſt long temps en vn lieu, iuſqu'a ce que Haddingue ſorty du ſang Royal de Noruege, paſſa en Gaule, & ayant fait pluſieurs rauages à la fin il reçeut le ſaint Bapteſme, & par le don & octroy du Roy Charles le Chaulue, il eut le pays Chartrain pour ſon domaine, & pour la retraite des ſiens qui Chreſtiennez ſ'y domicilerent, ſans que de là en auant ils fauoriſaſſent aucunement ceux de leur pays courans ſur les terres Françoiſes, ains y viuoyent en la loyauté de vrays ſuiets. Le ſecond voyage faſcheux fut fait ſous les deux baſtards de Loys le Begue, leſquels (contre toute loy, & bonne couſtumes poſſedoyent le royaume de France, & cecy par les Princes Normands Godeffroy, & Sigefroy, leſquels ne laiſſerent coing en la Gaule Belgique, où ils ne feiſſent ſentir l'effort, & rage de leur cruauté, mais

en fin,

Iean liu. 2. c. 8. de l'hiſtoire des Goths.

Krants au prolog. des liures de la Noruege.

Pourquoy on prend les Normāds pour les Danoys

En temps Norm ſe rue ſur la le.

Norm deffai palus de S. O

Borde Perigu Nante Tours lees p Norm Kran 1. cha

Kran 1. cha

Hac gue f Chreſ a le C de Ch tres.

Gode & Sig froy N mands Gaule

en fin on les appaiſa auec vn mariage, & cecy fut moyenné par Charles le gros, qui donna au prince Normand Gilde ſa niepce pour eſpouſe, mais ceſt accord fut de peu duree, pource que deſloyaument on occiſt Godeffroy ſeigneur de Phriſe, d'où ſ'enſuiuit la ruine de plusieurs bonnes villes de France: & pour les apaiſer fallut leur donner vne partie du pays Neuſtrien, quelque temps auant que Raoul vint en Gaule. Ce Raoul eſtoit vn vaillant, & genereux Prince, lequel quitta ſon pays pour ſ'eſtre auec ſon frere reuolté contre Harald Roy de Dannemarch, qui lors commandoit ſur la Noruege, & ayant perdu la bataille, & ſon frere par meſme moyen, il n'oſa plus ſe retirer en ſon pays, ains auec ſes troupes il ſuiuit ſa fortune: qui fut cauſe de celle inimitié mortelle, que depuis les Normans porterent aux Danoys: & laquelle iamais ils ne deſpouillerent tant qu'ils les eurent chaſſez (comme verrez cy apres) de l'Iſle d'Angleterre. Ce fut auſſi ſur icelle que premierement Raoul vint ſe ruer, & y feit vn grand butin, puis paſſant en Gaule, courut les pays de Phriſe, Zelande, Holande, Brabant, & païs bas, puis vint en Picardie, & iuſqu'aux limites du pays Neuſtrien, où il prit Roüen, Bayeux, Eureux, & autres villes, non ſans faire vn piteux maſſacre des Chreſtiens habitans en elles. En ſomme ce Capitaine ſeptentrional fut par l'eſpace de treze ans, affligeant ſans ceſſe la Gaule, ores batu, & tantoſt faiſant grande deffaite des Chreſtiens, iuſqu'a ce que par vn accord final il receut le ſaint bapteſme, & fut nommé Robert, & luy donna lon la marche de Neuſtrie preſque deſerte, à cauſe des courſes que les Danoys, & Normands y auoyent fait, & affin que il y ſeruit de bouleuert contre ceux meſme de ſa nation: a quoy on aiouſta le pays de Bretaigne, pource que fort enuis les Bretons vouloyent obeir au Roy de France, auquels Raoul, ou Robert en feit hommage, quoy qu'il requit de pouuoir tenir ſon pays en Franc aleu, & luy fut limitee ſa ſeigneurie ſuyuant les fins que i'ay dit cy deſſus, à ſçauoir depuis Epte iuſques en Bretaigne, & du Maine a l'Ocean, quant a la marche dicte de Neuſtrié, & puis la Bretaigne, quoy que l'Annaliſte Breton ſemble vouloir nyer que le Roy Charles le ſimple, ayt onc donné la Bretaigne, mais que les Normands ſ'en ſaiſirent par droit de Bien-ſeance, ainſi que nous dirons en autre lieu, & que depuis Alain ſurnommé Barbe-torte en expulſa les Normans, & reconquit ſon ancien heritage. Nous vous auons fait voir cy deſſus, comme Gerlon parent de ce Raoul fut fait Comte de Bloys, & que de luy ſont ſortis les ſeigneurs, & Comtes de Chartres, & de Champaigne: mais pour le preſent nous paſſerons outre au recit des Ducs de Normandie, en eſtans ſur le propos, affin qu'il ne nous faille tant vſer de redites cy apres, puis que la narration nous y achemine. Ie ſçay bien que les Annaliſtes des pays Gauloys, ont eu des particulieres fantaſies, a ſe vouloir faire des genealogies anciennes de leurs Princes, pour autoriſer leur liberté ſous diuers ſeigneurs, & ce pendant ne ſçauroyent ils prouuer, que ſous les premiers Roys, & iuſqu'a l'aneantiſſement des enfans de Charles le grand il y ayt guere eu pays, où les Ducs, & Comtes fuſſent ſucceſſifs, ou y venans comme heritiers, ains ſeulement en eſtoyent nommez gouuerneurs.

Annales de Normandie liur. 1. chap. 1.

Ie dis cecy pource que l'annaliſte de Normandie fait des Ducs auant Raoul, & ſous le Roy Pepin, ce que les hiſtoires anciennes ne vous accordent point, veu ce que deſia ie vous ay allegué, des partages faits entre les ſucceſſeurs de Loys le debonnaire. Il nomme donc vn Duc Aubert, que ie ne veux dire qu'il n'ayt point eſté, mais bien maintiens que iamais il n'en fut ſeigneur hereditaire, trop bien lieutenant pour le Prince: & de ceſt Aubert fait on ſortir Robert ſurnommé le Diable, duquel les Romains font de ſi beaux comptes, le paignans pour le plus vicieux, & mal complexionné Gentil-homme qui veſquit alors en Gaule, & peut eſtre auſſi que ce Robert a eſté ainſi mal viuant, & que depuis il aie fait (ainſi qu'on dit) penitence.

Succeſſion fabuleuſe des Ducs Normans.

Mais oyons l'abſurdité de ceſt annaliſte: il fait que Richard ſucceda a Aubert ſon pere, qui l'auoit eu de Berthe ſortie du ſang de ceux de Maience, toutes ces Genealogies eſtans forgees ſur les comptes des fables de Regnault de Montauban, & Doolin de Maience: car il fait vn Empereur en Rome & Alemaigne, contre lequel Charles le grand eut guerre, en laquelle ce Richard ſe porta ſi vaillamment, que Charles luy donna le pays Neuſtrien en luy en faiſant hommage, & enſemble le declaire Pair de France: autant de l'vn que de l'autre, veu ce que deſſus touchant les Ducs, & Comtes, & ce qu'auons declaire en nos annales pour le fait des pairs de France, & de leur inſtitution.

Ernez dernier des ducs ſupposez par l'annaliſte de Normandie.

Ce Richard moutut ſans hoir pour auoir eſté blecé en la bataille contre les Normands, qui couroyēt ſous Godeffroy le pays de Phriſe: & luy ſucceda Ernez fils de Sanſon Duc d'Orleans, lequel ceſt annaliſte dit que quereloit la couronne de France, contre Charles le ſimple, & que pour ce il fut occis: mais ie n'ay veu hiſtoire, tant ſoit ancienne qui face mention de ceſte pretenſion d'Ernez a la couronne, ny du meurtre dudit pretendeur, perpetré a Rheims par ne ſçay quel Guillaume marquis de Narbonne, & Conneſtable de France, faint & inuenté par ceſtuy, veu que les hiſtoires n'en font mention quelconque. Eſtant donc tout ce diſcours fabuleux, & ſans appuy ne faut trouuer eſtrange ſi ie le reiette, pour vous dire que le pays Neuſtrien, ou les marches d'iceluy compris à preſent ſous le nom de Normandie ne fut onc Duché hereditaire, iuſqu'à ce qu'il eſcheut a ce Raoul duquel auons parlé, & lequel en fut inueſty par Charles le ſimple l'an de noſtre ſalut neuf cens douze:

Poupe fille du Cōte de Bayeux eſpouſe de Raoul.

& il eſpouſa Poupe fille de Berenger Comte, ou gouuerneur de Beſſin, & Beauuoiſy, qu'il auoit eu pour ſon butin au ſac de Bayeux, & de laquelle il eut deux enfans, Guillaume, qui luy ſucceda, & vne fille nommee Gerlotte, mariee a Guillaume Comte de Poitiers: ie laiſſe les vaillances, conqueſtes, iuſtice, ſeuerité, & fondations d'Egliſe faites par ce Prince, car diſcourant des villes, il ſ'en pourra tenir quelque propos: il mourut l'an de noſtre ſalut neuf cens dix ſept, & giſt en l'Egliſe de noſtre Dame a Roüen.

Guillaume longue épee 2. duc de Normandie.

Guillaume ſon fils ſurnommé Longue Eſpee, ſuiuit le party des Capets, contre Loys d'Outremer, pour eſtre allié de Hué le grand, & en fin occis par trahiſon par les gents d'Arnoul Comte de Flandres, voulans venger la mort de ſon oncle Raoul Comte de Cambreſi, que Guillaume auoit tué en vne bataille : il eſpouſa Sphorte fille de Hebert Comte de Senlis, de laquelle il eut vn fils nommé Richard, qui luy ſucceda.

Richard ſans pœur 3. duc Normandie.

Ce Richard fut le troiſieſme Duc Normand, ſurnommé ſans pœur, lequel paſſa de grans dangers ſous le Roy Loys d'outre-mer, qui ſans l'empeſchement de Hué le grand, & ſageſſe du gouuerneur de ce Duc nourry en ſa court, eut fait mourir l'enfant, pour ſe remettre en poſſeſſion du pays de Neuſtrie.

Alliances, & enfans de Richard premier.

Il eſpouſa en premieres nopces Auine, ou Agnez fille de Hué le grand, & ſœur de Hué Capet, qui mourut ſans enfans : puis eut a femme Gonnor fille d'vn Danoys, de laquelle il eut la lignee qui ſ'enſuit, Richard ſecond du nom : Robert Comte d'Eureux, qui eut deux fils Richard, & Guillaume : puis eſtant veuf, fut Archeueſque de Roüen quarante troiſieſme en nombre: le troiſieſme fils de Richard fut Mauguier auſſi Archeueſque de Roüen, apres ſon frere Robert : Guillaume Dorquez Comte d'Eu : puis trois filles, la premiere Auine mariee premieremét a Edekaerd Roy Anglois, & ceſtuy mort a Cumit Roy de Dãnemarc, l'autre fut Henonis eſpouſe de Geoffroy Comte de Bretaigne, & la troiſieſme Maheult eſpouſe d'Eude Comte de Chartres.

Richard 2. du nom 4. duc de Normandie.

Ce Duc Richard premier mourut l'an neuf cens octante, & giſt en l'Abbaye de Feſcamp, & luy ſucceda ſon fils Richard deuxieſme du nom, & quatrieſme Duc de Normandie, lequel fut bon, & loyal a la couronne: & pour le ſeruice du Roy Robert oſta la ville de Melun au Comte de Chartres, qui l'auoit acheptee du gouuerneur que le Roy y tenoit. Il eſpouſa en premieres nopces Iudic ſœur du Comte de Bretaigne, puis Paule fille de Suenon Roy de Dãnemarch, & Noruege : il eut les enfans qui ſ'enſuyuent : Richard qui fut Duc apres luy : Robert, qui auſſi fut Duc: Guillaume moyne a Feſcamp: Alix fille mariee a Regnault Comte de Bourgoigne : Anne a Eldefrede Roy d'Angleterre, Leonor femme de Baudouin Comte de Flandres. Et du ſecond lict il eut Guillaume Comte de Tallon, & d'Arques, & Maugier qui ſucceda a l'Archeueſché de Roüen a Maugier ſon oncle: ce Duc mourut l'an mil vingt ſix, & giſt a Feſcamp pres ſon pere.

Richard 3. du nom, & 5. duc.

Auquel ſucceda ſon fils Richard troiſieſme du nom, & cinquieſme Duc de Normandie, qui ſecourut le Roy Robert contre Landry Comte de Neuers qui luy querelloit le Duché de Bourgoigne, & lequel deffait, le Roy iouit paiſiblement de la ſuſdicte ſeigneurie : ce Richard ne ſe maria que lon ſçache, & cependant eut trois enfans, Nicolas Abbé de ſaint Ouen a Roüen, vne fille mariee a Gautier ſeigneur de ſaint Valery, & vne autre au Vicomte de Bayeux, il mourut de poiſon l'an mil vingt huict, laquelle on dit que luy feit donner ſon frere.

Robert 6. duc de Normandie.

Robert fut ſixieſme Duc de Normandie, & ſurnommé le liberal, pour eſtre des plus larges, & magnifiques princes de ſon temps, comme auſſi il eſtoit haut a la main, & ambicieux, il feit le voyage d'outre-mer, du temps que Guiſcard Normand commença donner luſtre a ſon ſang, par ſes vaillances, & conqueſtes en Pouille, Calabre, & Sicile. Il mourut en Aſie, ſ'en reuenant du ſuſdit voyage, & fut enterré a Nicee en Bithynie l'an de grace mil trente cinq, ne fut onc marié, ſeulement d'vne ſienne cócubine eut vn baſtard appellé Guillaume, qu'il legitima, & ſ'en allant en Aſie l'inſtitua ſon heritier. Ce Guillaume ſecond du nom fut grandement perſecuté par ſes parents, leſquels taſcherent de luy oſter le duché, à cauſe qu'il eſtoit illegitime, mais ſecouru du Roy de France Henry premier qui eſtoit ſon tuteur, il chaſtia, les rebelles : il eſpouſa Mathilde, ou Maheult fille de Baudouin le debonnaire Comte de Flandres, de laquelle il eut belle lignee, à ſçauoir trois fils, Robert Duc de Normandie, Richard qui mourut ieune, Guillaume ſurnommé le Roux, qui feit baſtir Giſors, & fut Roy d'Angleterre : & Henry Duc auſſi, & Roy Angloys, duquel ſortit celle Mathilde femme de Henry quatrieſme Empereur, & depuis de Geoffroy Comte d'Aniou, par le moyen de laquelle la couronne d'Angleterre tomba en la maiſon d'Aniou. Outre ces fils, Guillaume eut cinq filles, la premiere Cecille Abbeſſe de Caen, Gertrude mariee a Baudouin de Boloigne Duc de Lorraine, & Roy de Ieruſalem : Conſtance mariee a Alain Comte de Bretaigne : Eleſque fiancee a Harald prince Angloys, mais le mariage ne ſe parfaiſant, elle fut eſpouſe d'eſtienne Comte de Chartres : & Adelis, ou Alis fut femme d'Eſtienne Comte de Boloigne, qui querella les pays d'Angleterre, & Normandie. Ce Duc Guillaume fut ſurnommé le conquerant, à cauſe que il conquit a force d'armes le pays Anglois luy apartenant par l'ordonnance, & teſtament du Roy Edouard ſon couſin mourant ſans enfans, contre Harald Danoys qui luy querelloit, comme le plus proche a la couronne. De ſon temps furent faites de grandes fondations d'Abbayes en Normandie, tant par ce Duc, & Roy, que par les ſeigneurs de ſon ſang, & autres ſuiets a ſa ſeigneurie, ainſi que pourrez recueillir des annales de Normandie. Il mourut l'an de grace mil nonante trois, le ſixieſme iour de Septembre, ayant veſcu ſeptante quatre ans, & giſt en l'Egliſe de l'Abbaie de ſaint Eſtienne de Caen par luy fondee : au tombeau duquel (ainſi que recite l'Annaliſte moderne de Normandie) on trouua l'an mil cinq cens quarante deux, que l'Eueſque de Bayeux le feit ouurir, vne lame doree auec ceſt Epitaphe.

Qui rexit rigidos Northmannos, atque Britannos,
Audacter vicit, fortiter obtinuit.
Et Cenomanenſes virtute coercuit enſes
Imperiique ſui legibus applicuit:
Rex magnus parua iacet hac Guilelmus in vrna,
Sufficit & magno parua domus domino.
Ter ſeptem gradibus ſe voluerat atque duobus
Virginis in gremio Phœbus, & hîc obijt.

Robert ſecond du nom iouiſſoit du viuant de ſon pere du duché de Normandie, & fut ſurnommé Courte-cuiſſe, à cauſe qu'il eſtoit de baſſe ſtature: il fut fraudé de la ſucceſſion d'Angleterre par ſon frere Guillaume, pource paſſa en la terre ſainte, où il ſe porta vaillamment, & a ſon retour il querella ſon heritage, mais ſon frere Henry luy feit perdre la veuë en priſon l'an mille cent deux, & en fin il y demoura pour les gages. Ce Robert auoit eſpouſé la fille de Flandres, de laquelle il eut vn fils nommé Guillaume, lequel fut quelque temps Duc de Normandie, mais en fin Henry ſon oncle l'en deſpoſſeda, ainſi qu'il auoit priué le pere de ſon droit en la couronne d'Angleterre. Ainſi Henry fut Roy & Duc aux deſpens de la vie de ſon aiſné, & prit a femme Maheut fille du Roy d'Eſcoſſe, & en ſecondes nopçes Aliz fille de Geoffroy Plantegeneſt de la maiſon d'Anjou : & eut les fils ſuyuants, Guillaume, & Richard, leſquels perirent ſur mer venans de la France, pour les nopces dudit Guillaume auec la Comteſſe du Mans fille de Foulques Comte d'Anjou, laquelle ſe rendit apres ce naufrage religieuſe a Fonteurault, où elle fut Abbeſſe: eut outre ce vne fille nommee Mathilde ou Maheut, de laquelle auons parlé cy deſſus, diſans qu'elle fut eſpouſe de Geoffroy Comte d'Anjou, & de Henry Roy Anglois Comte d'Anjou, & Duc de Normandie. Henry premier mourut en Normandie l'an mille cent trente cinq, & giſt en l'abbaie de Radignes par luy fondee: & luy ſucceda Eſtienne Comte de Bouloigne, comme fils d'Aliz fille de Guillaume le conquerant, & empeſcha Mathilde ſa niepce en ſon droit, & a la fin fallut que quictaſt ſon droit aux enfans de cette Mathilde, non forcé, mais pour ſe voir ſans lignee de ſon eſpouſe Maheut niepce du Roy de Ieruſalem Godeffroy de Buillon, & qu'il cedoit ce droit a celuy qui luy eſtoit proche parent, & heritier legitime. Henry ſecond du nom fut Roy d'Angleterre, & Duc de Normãdie, Cõte d'Anjou, Touraine, & le Maine par ſucceſſion de pere & mere, & Duc de Guienne, Gaſcoigne, & Poitou, pour auoir eſpouſé Eleonor, fille du Comte Guillaume repudiee par le Roy Loys le ieune, & conquereur de l'Iſle d'Irlande. Ce Roy fut grand perſonnage, heureux & vaillant, & louable en toutes ſes actiõs, ſi la cruauté ne le rẽdoit blaſmable, ayant fait mourir (comme dit eſt) S. Thomas de Cantorbie: & quant a ſes alliances, & enfans, nous en auons parlé cy deſſus en la deſcription d'Anjou. Henry troiſieſme luy ſucceda, le pere luy faiſant donation de Normandie, lors qu'il eſpouſa Marguerite de France, fille du Roy Loys le ieune, de laquelle n'eut aucuns enfans, car il mourut l'an mille cent octante deux, & git a Roüen: apres lequel fut Duc de Normandie Richard ſurnommé Cœur de Lyon, duquel auons auſſi fait mention en la Genealogie des Comtes d'Anjou, lequel mourut ſans enfans, & pource luy ſucceda Iean ſans terre ſon frere. Ce Iean fut vn merueilleux homme, & de fort mauuaiſe conſcience, entant qu'il vſurpa ſur Artus Comte de Bretaigne ſon nepueu & ſon eſpouſe, elle en priſon, & luy le precipitant d'vne roche dedans la mer, & pource adiourné par deuant le Roy Philippe Auguſte, & par les Pairs de France, attaint de crime de felonnie, & declairé inhabile à tenir terre, & le pays de Normandie reüny a la couronne l'an de noſtre ſalut mille deux cens deux. Ce Duc auoit eſpouſé la fille du Comte d'Engouleſme, deſia mariee au parauant a Hué le Brun Comte de la Marche, auquel il l'oſta, qui a cette cauſe ſe reuolta contre luy, ainſi que feirent pluſieurs autres Seigneurs parents du ſuſnommé Hué de la Marche: & mourut ce Roy Iean l'an mille deux cens ſeize de mort ſoudaine, & enterré a Vveſt-mouſtier, ſepulchre des Roys d'Angleterre, d'où lon fut contraint de l'oſter pour les grans effrois, & eſpouuentemens, deſquels eſtoyẽt ſaiſis de nuit ceux qui ſe tenoient audit lieu. Ainſi ce Duc fut le dernier qui commanda en Normãdie de la race de Guillaume le Baſtard, & le pays fut vn fort long temps ſans auoir autre Prince que le Roy de France, depuis Philippe Auguſte, iuſqu'à Philippe de Valois, lequel en l'an mille trois cens trente deux donna ce pays a Iean ſon fils aiſné, lors qu'il eſpouſa Bonne fille de Iean Roy de Boëſme, comme encor il ſe feit Duc de Guienne, & Comte d'Anjou, & du Maine. Et Iean eſtant Roy apres le decez de ſon pere, Charles l'aiſné de ſes enfants eut auſſi la Normandie, comme pour ſon appennage, par l'octroy que luy en feit le roy Iean ſon pere l'an de noſtre ſalut mille trois cens cinquante cinq: & apres la Normandie fut ſans Duc, cettuy eſtant venu a la couronne, iuſqu'à pres le treſpas de Charles ſeptieſme. Il eſt bien vray, que l'annaliſte Normand nous met en date Henry Roy Anglois du temps de Charles ſixieſme, celuy qui fauoriſé du Bourguignon feit tant de maux en France: puis les Ducs de Bethfort, & de Sommerſet, mais le premier y vint par vſurpation, & les deux autres n'en eurent que le gouuernement, comme le tenans ſous le roy Anglois, qui pour lors ſe portoit pour Roy de Frãce: mais Charles ſeptieſme les en chaſſant, comme il feit de tout le reſte de la France, leur oſta, & l'vſurpation de la terre, & la pretente d'y retourner. Apres le treſpas duquel, les Princes conſpirans (ſous pretexte du bien public) contre Loys onzieſme, le contraignirent d'appennager plus hautement ſon frere puiſné Charles qui eſtoit Duc de Berry, & de luy donner le Duché de Normandie, duquel il ne fut guere que titulaire, entant que le Roy le reprit en ſes mains, & depuis la Normandie n'a ſerui d'appennage a pas vn enfant de France. Et voila ce que ie vouloy vous diſcourir touchant le nom Normand, origine, & cauſe d'iceluy, & des Princes qui ont commandé en celle part de la Neuſtrie, qui a preſent eſt la Normandie, & races ſorties d'eux, leſquelles en France ſont preſque toutes aſſoupies, voire & en Angleterre, entant que le ſang Royal Anglois qui ores tient la couronne, aiant eſgard a la ſouche maſculine, ne vient point des Normans, ains de la famille Angeuine.

Normandie oſtee aux Anglois, & reunie a la couronne de France.

Charles 7. chaſſa les Anglois de Normãd.

Charles de France frere de Loys 11. Duc de Normãd.

Le ſang Royal d'Angleterre d'à preſent ſort d'Anjou.

DIVISION DES REGIONS NORMANDES, SVYVANT LA SEIGNEVRIE ſpirituelle, & les Bailliages ſuiets au Parlement de Roüen: & de l'antiquité de cette ville capitale de Neuſtrie.

LA Neuſtrie aiant cy deſſus eſté par nous diuiſee en pluſieurs mẽbres, eſt a ſçauoir auſſi que les Roys de France en eſtans Seigneurs, l'ont partie en ces bailliages qui y ſont a preſent, quelque eſtabliſſement de iuſtice qu'il y eut iadis, ou quelques iudicatures qui y fuſſent erigees, quoy qu'il y ait des hommes ſi peu raiſonnables, qui ont voulu que les François ayent pris, & le nom, & la pratique des Parlements des Anglois, comme ainſi ſoit que le mot eſt purement François, porté par les Gallo-Normans conquereurs de l'Angleterre, & ceux qui y ont poſé les loix, deſquelles a preſent les Anglois,

Les Gallo-Normans ont donné loix a l'Angleterre.

Normandie cõpréd ſept Bailliages.

Ptolom.li. 2. c.8. tab. 3.d'Europ.

Am.Marc. li.13.

Ptolom.li. 2.ch.9.

Rouennois ne ſõt point les Romandues de Ptolom.

Magus 2. Roy des Celtes. Beroſ.li.5.

Roth

le abat

paiS M

lon.

vſent, ainſi qu'auparauant ces Normans eſtablirent des loix, & couſtumes ſur les Neuſtriens plus par la conniuence des Roys, que de droit, & puiſſance qui fut en eux: & ſi i'oſoy parler plus auant, ie diroy que la plus part de leurs couſtumes viennent des premiers Neuſtriens: bien que Rollon ou Raoul feit des ordonnances ſelon que le porte le couſtumier Normand, lequel ie ne puis croire que ne ſoit fondé ſur la façon de viure des anciens Gaulois habitateurs de la Neuſtrie. Elle a donc en ſoy ſept Prouinces, ou regions que nous appellons Bailliages, gardes, ou gouuernements, du nom bailler, & baillie qui ſignifie tutelle, & ſauuegarde, à cauſe que les iuges y commis, & ordonnez ſont comme les peres, tuteurs, gardiens, & cõſeruateurs du peuple: & ces bailliages ſont celuy de Roüen, Caux, Caen, Conſtantin, Eureux, Giſors, & Alençon qui ores eſt dreſſé en Eſchiquier pour Monſeigneur le Duc d'Alençon Francois de France, frere de ſa maieſté, deſquels ie parleray ſuiuant leur ranc, & les memoires que i'en ay recouuertes: & en premier lieu de celuy de Roüen, comme de la ville la premiere, & capitale de toute la Normandie. Ie ne fais point de doubte que cette cité ne ſoit fort ancienne, puis que les Romains en ont eu telle & ſi bonne cognoiſſance, d'autant que Ptolomé la cogneuë, & l'apelle *Rhotomagus*, là poſant en la *Celtogalatie*, cõme auſſi le bon Eueſque d'Auranches la dit eſtre moitié Celtique, & moitié Belgique, ainſi qu'eſt la cité de Paris: & Ammian Marcellin la poſe comme chef de la ſeconde Lyonnoiſe. Mais ie ne peux paſſer outre ſans monſtrer a ce docte Seigneur qui a compoſé le liure du plant des villes, combien il ſ'oublie lors qu'il dit que ceux que Ptolomé nomme *Romãdues* ſont les *Roüennois*, comme ainſi ſoit que par ce qui eſt dit auparauant il appert plus que clerement que ce n'eſt pas de Roüen qu'il parle: mais pluſtoſt de S. Quẽtin, que ie vous ay dit cy deſſus eſtre l'Auguſte de Vermandois: car voicy les paroles de Ptolomee: *Sub his Subanecti* (quelques vns y ont gloſé Aulerci) *ab oriente Sequanæ fluminis quorum ciuitas Rothomagus. Sub quibus Romandues quorum ciuitas Auguſta Romanduorum.* Ie vous prie vous qui ſçauez diſcerner les clauſes des auteurs conſiderez, ſi les Subanectes ou Aulerces, deſquels la cité eſt Rothomage, ou la ville de Rhoth, ſont ioints aux *Romandues*: veu que l'auteur adiouſte. Au deſſous de ceux cy ſont les *Romandues*, la cité capitale deſquels eſt Auguſte des *Romanduois*. I'ay fait cecy, non pouſſé de deſir de cõtredire, qui aime mieux cõfirmer le dire d'vn homme de ſçauoir, que de le reietter, ains a fin que ceux qui lyront ſon œuure ne ſ'y arreſtent pas ſi toſt, que premierement ils n'ayent eſpluché de pres le paſſage de Ptolomee, lequel parle des *Romandues*, plus diuerſement beaucoup que l'auteur ſuſdit ne l'entend. Ie ne veux auec ce repouſſer du tout ce que le ſuſdit auteur du plant des villes allegue de l'ancienneté de Roüen, la faiſant ſortir des mains du ſecond ou troiſieſme Roy des Celtes appellé *Magus*, puiſé des liures de Beroſe, duquel pluſieurs villes Gauloiſes ont porté le nom, & depuis ſous le Roy *Rhomus*, cette cité fut ditte *Romomage*, & en fin *Rothomage*. Tout ce diſcours me plaiſt, comme approchant de la verité, non quant au mot de Rhome, qui cauſe le nom de la ville de Roüen, mais lors qu'il dit que ce fut le mot de Roth qui fut aiouſté a la premiere apellation de *Magus*. Or eſtoit Roth vne idole demolie par S. Mellon archeueſque de Roüen, & lequel au lieu meſme où il l'abatit, il fonda vn temple ou pluſtoſt dedia celuy où eſtoit ce Dieu imaginé Roth, au Dieu viuant, & au nom de la ſaincte, & indiuidue Trinité: qui depuis a eſté erigé en vn prieuré de religieux, ou Chanoines de S. Auguſtin, qui ores porte le nom de S. Lo. Et ne faut trouuer eſtrange cette appellation d'Idole, quoy que rude, veu que les Goths auoyent auſſi leur faux Dieu nõmé Roſtar (mot non trop eſloigné de Rhoth) qui eſtoit leur Saturne, lequel ils appaiſoyent par l'effuſion de ſang humain, ainſi que les Gaulois en vſoient a l'endroit de leur Theutat, c'eſt a dire Mercure, duquel le Poëte parle en cette ſorte:

Et ceux qui par le ſang humain vont appaiſant
Theutate le cruel, & vont Eſe adorant,
Lequel a ſon plaiſir aux furieux maſſacres
Faits deſſus ſes autels trop cruellement ſacres.

Lucan
1. deſ
ciuile

D'autre aduis eſt le Seigneur Robert Cenalis digne Eueſque d'Aurãches, & l'honneur des Theologiens de noſtre ſiecle, lequel en ſa Gaule dit non que Rothomage vienne de l'Idole Rhoth, ains de la rougeur des pierres du pont de cette ville prochaine de ce pont Rougeaſtre, & baſty de brique, d'autant que Roth en langue ancienne ſignifie autant que rouge, & pour preuue de ſon dire, il ſ'aide comme de teſmoing treſaſſeuré du tabulaire de l'Egliſe: & ce pendant il ne reiette point l'ancienne appellation de *Magus*, comme de la principale fondation de cette ville, & preuue manifeſte de ſon antiquité: & quant a ce que on dit que d'autres eſtiment que ce mot de Roth eſt Alemant, ſignifiant bende, & multitude d'hommes, à cauſe que *Magus* Roy Celte ayant baſti la ville y conduit vne colonie, ie ſuis cõtent de croire l'affluence du peuple y conduit, mais non que l'on y parlaſt Alemant, veu que *Magus* eſtoit Gaulois né entre les Celtes, & non de nation Germanique. D'où que vienne le vocable Rhoth, ſi eſt ce que en Latin le nom d'iceluy eſt demouré a la ville de Roüen, & a trois lieuës d'icelle il y a vn village, où eſtoit auſſi adoree cette idole, & y reueree par le peuple, de ſorte qu'encore a preſent il en porte le nom, & eſt appellé Mont Roth. Voyez ſi l'antiquité de cette ville cede en rien a pas vne de l'Europe: puis que dés les premiers Gaulois elle a eu ſon commencement, & eſt de merueille que ces amoureux des ruines de Troie, n'ont inuenté quelque ſubtilité pour fonder les murs de Roüen par les mains de quelque fugitif de Phrygie. Ceux qui les premiers la baſtirent, comme preſageans quelle ſeroit vn iour ſa magnificence, & le grand trafic de marchandiſe qui ſ'y exerceroit, l'aſſirẽt auſſi en lieu commode pour le commerce, à ſçauoir ſur les riuages de la riuiere de Seine, & non loing d'vn bras de mer qui vient preſque batant en ſon reflus iuſqu'aux murs de la ville au pays des peuples Aulerces, de la cauſe du nom deſquels ie ne ſçauroy vous deduire, veu que l'ancienneté nous en a oſté la cognoiſſance. Et ne peux receuoir l'opinion de ceux qui nient que les Aulerces fuſſent ceux de Roüen, comme ainſi ſoit que Ceſar face pour nous en cet

endroit

Robe
nali
Perio

Affi
la v
Rou

Ceu
Rou
ſont
Aul

Ceſ
de l
Gal

endroit qui met ces Aulerces voiſins des Eurenſiés & de ceux de Liſieux, à ſçauoir és finages des ſuſdits peuples, chacune de ces citez ayant ſon eſtendue, & villages luy obeiſſants. Et pour ce que Ptolomee met les Auliorces au Mans, il eſt a noter que les Aulerces ſont conſiderez en pluſieurs lieux, ainſi que pourrez recueillir de Ceſar meſme, faiſant le denõbrement des forces Gauloiſes, car les Aulerces Cenomans ſont mis auec plus de forces que les autres, fourniſſans 5000. hommes, là où ceux de Roüen, Eureux, & Liſieux, limitrophes n'en donnoyent que 3000. il y auoit encor d'autres Aulerces Brennouiciens, voiſins des Seguſiens, qui ſont ceux des Alpes Gauloiſes, & leſquels Aulerces on eſtime que ſoiẽt ceux de Roane au pays Lyonnois, pource qu'ils eſtoyent ſous la tutele des Eduens ou Auſtunois : au reſte les Aulerces qui ſont en Normandie comprenent les terroirs & finages de Roüen, Eureux, & du pays d'Auge, contre l'opinion de Marlian, qui les ſonge eſtre les Orleanois, ce qui ne peut eſtre en ſorte quelconque: & quant aux Manceaux, ils ne ſont appellez Aulerces, ains Auliorces par Ptolomee, a fin de ne confondre les regions enſemble. Mais reuenans a noſtre ville de Roüen, laquelle eſt en aſſiete fort plaiſante, & bien placee, ayant a ſon Orient deux petites riuieres qui l'arrouſent, & paſſent a trauers de la ville, à ſçauoir Robec, & Aubette, & vers le Midy, la grande & fameuſe riuiere de Seine, au Septentrion vne grande prérie ſ'eſtendant en vne longue plaine auec pluſieurs hautes montaignes chargees iadis de bois de haute fuſtaye, & profondes foreſts, leſquelles on a depuis abatues tant pour deſcouurir le pays, & rendre ſain l'air de la ville, que pour les embuches qu'on y pouuoit dreſſer en tẽps de guerre. Et ce qui rend encor le plant de cette ville plus agreable eſt qu'à l'entour d'icelle on voit pluſieurs belles fertilles campaignes, cõme celle de Rhomnois qui eſt ditte du village Rhomne, qu'on eſtime eſtre dés le temps que Roüen fut baſtie par les Gaulois, & leq̃l par Gregoire de Tours eſt apellé village de Rotoialois, où Chilperic commanda a la royne Fredegonde de ſe retirer : & celles de Neufbourg, du vieil Vueſſin, & de Caux. Quant a la marchandiſe, l'aiſe de la riuiere, & le canal d'icelle capable de gros nauires, & le voiſinage de la mer, l'a tellement rẽdue abõdante a Roüen, qu'il n'y a auiourd'huy ville en Europe plus hantee de marchans, ny où les citoyens ſoyẽt plus experimẽtez au trafic tãt par mer que par terre que ſont ceux de Roüen, qui facent plus beaux voiages, ni plus loingtains ſoit en Occident, ou paſſant l'Equateur iuſques aux Indes, & où il ait plusgrand nombre de ſages, experimentez, & ſçauans Pilotes pour le fait du nauigage, cõme (a dire la verité) les Normãs tiẽnẽt cela preſque pour naturel, tant pour eſtre voiſins de la mer, que pour la lõgue pratique qu'ils en ont faite, que pour le tenir en heritage, laiſſé de pere en fils par leurs anceſtres les Noruegiens, & Normans ſortis de Scandinauie. Il y en a qui dient que iadis cette ville n'eſtoit cloſe que de pieux, & palis : mais que Ceſar la voiant propre pour le ſeruice de la republique Romaine, la feit ceindre & clorre de murailles, y poſant quelques legiõs en garniſon pour tenir le pays ſous l'obeiſſance du Senat, & cecy ayant demoli vn fort qui eſtoit baſti alors ſur le mont ſainte Catherine, ſur quoy ie m'en raporte a la verité, n'aiant peu recueillir cette fondation, ou cloſture de ville des eſcrits ne de Dion ne de Ceſar: & quoy qu'il en ſoit, il eſt vraiſemblable que du temps des Romains elle n'eſtoit ſi grãde qu'à preſent, car ſi elle l'eut eſté, Ceſar n'eut oublié ſa magnificẽce, force & grandeur, a fin d'auoir moien de ſe glorifier auſſi biẽ de l'auoir forcee, qu'il fait des autres villes de Gaule, qui lors eſtoiẽt en grãd bruit. Auſſi a eſté cette ville augmẽtee depuis q̃ les roys de Frãce y ont cõmãdé, & que les Ducs ſ'y ſont tenus, de pluſieurs beaux edifices, tels q̃ ſont la maiſon, & logis de l'archeueſque, l'abbaie ou logis de l'abbé de S. Ouẽ, aſſis au plus beau lieu de la ville en lieu bien aëré, & orienté, & où les iardins ſont plaiſans a merueilles, & pource ſert ordinairemẽt de logis a nos rois allãs viſiter leur bõne ville de Roüen: & laq̃lle abbaie eſt de la fõdatiõ du roy Clothaire, n'eſtãt parauãt qu'vne ſimple Egliſe dediee a S. Pierre, & S. Paul hors les murs de la cité. On y voit auſſi l'anciẽ Chaſteau, où iadis le roy Iean ſurprit Charles roy de Nauarre, & autres Seigneurs conſpirans cõtre luy, les vns deſquels il feit decapiter tout ſur l'heure, & cõduire le Nauarrois priſonnier a Paris en la Tour du Louure: & auquel Chaſteau, & ſale d'iceluy ſe tenoit la court, au cõmencement que par les prieres de feu Mõſieur le Legat d'Amboiſe archeueſque de Roüen, le roy Loys 12. erigea le Parlement de Normãdie a Roüen au mois d'Octobre en l'an de noſtre Seigneur 1499. comme ainſi ſoit qu'auparauant les cauſes ſ'y decidoyẽt par Eſchiquier, ainſi que maintenãt a Alẽçon les cauſes d'appel & de douleance trois fois en l'an tant ſeulement, cõme qui y eut tenu les grans iours, & ſuyuant l'ancienne façon que les roys de France auoiẽt de tenir le parlemẽt, ainſi que auõs declairé cy deſſus: à l'exemple deſquels on penſe que Raoul Duc Normand, & grand iuſticier auoit eſtabli cette forme d'ouyr les cauſes de ſes ſuiets. Mais la cour de ces grans iours ſe tenant ſi peu ſouuent, & que les procés ſont plus que frequẽts en Normãdie, & que parainſi l'Eſchiquier ne pouuoit fournir au vuidãge de tant de cauſes, le roy ſuſdit y eſtablit vn parlement ſedentaire, & perpetuel, & en iceluy 4. preſidens, 28. cõſeillers 13. clercs, & 15. lais: deux greffiers ciuil, & criminel, les ſecretaires de la court, ſix huiſſiers, & vn Audiencier, auec les gens du Roy deux aduocats, & Procureur general: mais du depuis il y a eu creüe, cõme par les autres parlemens de ce royaume. Et aians ces Seigneurs tenu long tẽps la cour en la ſale du chaſteau, on a baſti ce beau, & magnifique palais qu'on voit a preſent, & lequel eſt plus embelly & illuſtré par la vertu, preudommie, grauité, integrité, & grand ſçauoir des iuges qui y preſident, que de la magnificẽce, & ſuperbe ſtructure du baſtiment. Outre la court de Parlemẽt eſt celle des aides, qui cõprend la iuriſdiction des eſleuz, & icelle inſtituee long tẽps auant l'erection du Parlemẽt, à ſçauoir par le roy Charles 7. cõpoſee de deux preſidens, 11, cõſeillers, vn greffier, les aduocats, & procureur generaux du roy, trois huiſſiers, & vn receueur & pajeur, leſquels Seigneurs iuges generaux ont cognoiſſance, & iugent diffinitiuement ſur le fait des aides, gabelles, tailles, creuës, dons, octrois, empruns, eſtapes, ſoulde des 50000. hommes, & autres ſubuẽtions, aides, & ſubſides: & deſquels iuges

Abbaye S. Ouen par qui baſtie a Rouen.

Chaſteau de Rouen eſt ancien.

En quel tẽps fut le Parlemẽt inſtitué a Rouen.

Eſciquier cõme tenu à Rouen.

Palais de Rouen baſti de noſtre tẽps.

Court des aides par quel roy inſtitué a Rouen.

dependent pluſieurs eſleuz,grenetiers, & cõtreroleurs aians leurs iuriſdictiõs a part:& outre les elections du Duché de Normandie, y ſont cõpriſes les elections du Duché du Perché, de la Preuoſté de Chaumõt,& accroiſſemẽt de Maigny, y cõprenant auſſi Ponthoiſe. A Roüen eſt auſſi la court du Bailliage,& le ſiege Preſidial,& Vicomté, & iuriſdictiõ ordinaire que ceux du pays apellẽt la Cohue.

Bailliage, & Preſidiaux a Rouen.

Et entre les edifices plus ſomptueux, & admirables qui ſoient a Roüen eſt le Pont ſur Seine ingenieuſemẽt baſti, & où l'ouurier a monſtré l'excellence de ſon ſçauoir, eu eſgard a la difficulté de la choſe, à cauſe du flus, & reflus de la mer qui ſ'y fait deux fois tous les iours:& ce neaumoins il eſt fait de pierre de taille,aſſis & fortifié de gros piliers & arches, & d'vne grande hauteur,& eſtẽdue.

Pont merueilleux ſur Seine a Rouen.

L'autre edifice ſuperbe de Roüen eſt l'EgliſeCathedrale dediee en l'hõneur de la vierge Marie, en laquelle ne manque rien qui puiſſe eſtre requis en la perfection de l'architecture & laquelle eſt armee de trois groſſes tours, dont la premiere eſt fort ancienne,& nõmee la tour S. Romain archeueſque de Roüen:la ſecõde eſt renõmee la tour de beurre,pour ce qu'elle a eſté baſtie des deniers leuez en la fabrique de l'Egliſe pour la diſpẽce obtenue par leCardinal d'Eſtouteuille archeueſque de Roüen,pour ſes Dioceſains,de pouuoir mãger du beurre en Careſme,en donnant de leurs biẽs a la ſuſditte Egliſe de noſtre Dame: la 3. tour eſt baſtie ſur le paruis de cette Egliſe, & eſt faite d'vn artifice autãt merueilleux qu'on en ſçauroit voir, cõme eſt tout le reſte de l'Egliſe,& enceint d'icelle : la beauté,magnificence, & antiquité d'elle nous eſtãt cogneuë,faut auſſi voir qui furent les premiers qui onc y preſiderent,depuis la mort de noſtreSauueur Ieſus Chriſt, & apres ſon Aſcenſion y enuoyez par les apoſtres,ou leurs diſciples, entant que non ſans cauſe eſt cette Egliſe miſe entre les Metropolitaines,& apellee la ſeconde Lyonnoiſe par Marcellin, ſi elle n'eſtoit des premieres eſtablies de la Gaule.

Egliſe Cathedrale a Rouen,& ſa ſtructure.

Rouen Metropolitaine,& 2. Lionnoiſe Am.Marc. li.15.

L'hiſtoire eccleſiaſtique de Normandie recognoit pour apoſtre S.Nicaiſe (nõ celuy de Rheims qui eſt deux ſiecles,& d'auantage apres luy) lequel fut enuoyé par S.Clement en Gaule, auec les autres Embaſſadeurs Euangeliques:& les voiages,& peregrination,& mort pour la foy Chreſtiẽne duquel ſont eſcrits ſuccintement par le venerable docteur,& S. Eueſque Robert Cenalis en ſa Gaule. Lequel S.Nicaiſe ayant preſché l'Euangile a Roüen, ſuiuy de ſes compaignons Quirin,& Scubilion, ayant fait pluſieurs miracles a Meulanc, Monceaux, & a Mante, fut en fin occis par les infidelles a Gaigny, & c'eſt luy qu'on recognoit pour le premier paſteur Euangelique deRoüen,& apoſtre de celle cõtree.

Cenalis li. 2 de la Gaule.

Le tẽps que l'Egliſe deRoüen fut ſans paſteur,monſtre bien quel eſtoit l'effort de la perſecution,cõme ainſi ſoit que depuis ce S.Nicaiſe ou Nigaiſe,iuſques a S.Melon il ſ'eſcoulent plus de cent ans,entant que S.Nicaiſe eſtoit ſousDomitian,& S.Melon ſousValeriã, entre leſquels y a pour le moins 130.d'interualle,& c'eſt pourquoy pluſieurs (entre leſquels ſont Vincent hiſtorial,& Yſuard) font S. Melon le premier archeueſque de Roüen,lequel fut enuoyé en Gaule par le S.Pape Xiſte 1.du nom,tenant l'EmpireValerian enuiron l'an 262.auquel temps ſeoit Cyprian a Carthage:on dit que ce S. Eueſque eſtoit cheualier natif de la grande Bretaigne,& qu'eſtant allé a Rome,& oyant les ſermons duPape,il ſe conuertit a la foy, & en fin fut deſpeché pour eſtre le paſteur des Rothomageois.

Vincent en ſon miroir hiſt. li. 12. ch.74.

En quel temps S. Melõ vint a Rouen.

Ainſi donc,ſuiuant le martyrologe de Roüen,nous prenons S. Nicaiſe pour le premier Metropolitain de Roüen,S.Melon pour le ſecond, & Anidian ou Anican fut le 3.qui aſſiſta au concile d'Arles l'an 311.ſeãt a Rome Marcel 1.du nõ. A Anician ſucceda Seuere,en l'an 325. & apres luy Euſebe l'an 341.au concile de Cologne Agrippine: qui eut pour ſucceſſeur en l'an 366. Marcellin 6.en nõbre: & apres luy Pierre 1.du nõ,qui vint a l'Eueſché l'an 385.& le 8.fut S. Victrice grand amy du Pape Innocent 1.du nõ, ainſi que les Epiſtres de ce Pape le teſmoignẽt:& Paulin Eueſque de Nole dit que cet Eueſque Rouennois,fut celuy qui conuertit ceux de Tornay,& de Terouenne a la foy Chreſtiẽne:& viuoit ce prelat en l'an 405.auquel fut ſubrogé Innocẽt,puis S.Euodie l'an 426.& apres cettuy S.Syluestre l'an 430.& le 12.en nombre fut Malſin ou Malſon, qui entra en l'Eueſché l'an 442. regnant ſur les François Clodion le cheuelu predeceſſeur de Merouee,le 13.ſe nõmoit Germain,d'autres l'appellent Guyan en l'an 451. qui aſſiſta au concile general de Calcedone,& au premier prouincial de Tours: & a cettuy fut dõné ſucceſſeur l'an 459. Creſcent,14.en nõbre: le 15.fut S. Gildard frere de S. Medard Eueſque de Soiſſons,creé archeueſque l'an 473.& fut au 1.cõcile d'Orleans:& le 16.fut S.Flauie ou Alain en l'an 498.qui aſſiſta aux conciles 1. 2.& 3.tenus en la cité d'Orleans:le ſucceſſeur duquel fut ce bon,&S. Eueſque Pretextat en l'an 534.lequel fut tant perſecuté par la royne Fredegonde,leq̃l Chilperic mary, de cette folle fẽme auoit chaſſé de ſonEueſché,y forçãt les autres Eueſques a ſouſcrire ſa condẽnation, & qu'en fin Fredegonde, ayant fait occir ſon mary,feit maſſacrer,ainſi que le S.Eueſque celebroit la Meſſe le iour de Paſques.

Catalo des ar ueſque Rouen.

VoyG de To li.8.c

Ce prelat fut le plus frãc, & libre en parolle d'entre tous ceux de ſon aage,& pour cet eſgard eſtoit il en la male grace de ce Roy vray tiran,& de ſon eſpouſe, la plus corrõpue femme qui onc porta courõne. Il aſſiſta aux conciles de Tours 2. & de Paris 1. & 2. & fut enterré a Roüen par l'Eueſque de Conſtãce nõmé Romachaire,auec les pleurs& gemiſſemẽs de tout le peuple deRoüen marry de l'abſence d'vn ſi S.Paſteur, leq̃l fut Eueſque plus de 50.ans,& eut pour ſucceſſeur Melantie ou Melantrie en l'an 582.& a cettuy ſucceda Hildulphe l'an 594. puis le 20. fut S. Romain en l'an 622. ſeant a Rome Boniface 5. & regnant ſur les Frãçois Clothaire 2.& a cettuy ſucceda le 21.S.Oué en l'an 655.ſous le roy Dagobert, duquel on tient qu'il fut chancelier, & qui obtint de luy de beaux priuileges & franchiſes pour l'Egliſe de Roüen, & chanoines ſeruãts en icelle.

S. O chan ſous Dag

Et duquel voicy comme parle Trithemie. Audoen,qui auſſi ſ'apelloit DadonEueſque de Rouën, Gaulois de nation, & frere de S. Adon moine,fut hõme docte,& treſſaint,& fonda le monaſtere de Rebets en Brie:& eſtant homme biẽ verſé és lettres,tant ſaintes que prophanes,il eſcriuit auec vn ſtile fort elegant a Rupert Eueſque deParis, trois liures de la vie S.Eloy,& pluſieurs autres choſes. Cettuy ne fait point mention qu'il ait eſté grãd Referẽdaire & chancelier de Dagobert,mais Aimõ en ſon hiſtoire le teſmoigne,diſant. Or comme Dagobert

Aym 4.ch.

gobert (ſuiuant ſa couſtume) fut aller banqueter royalemẽt, Iudicahel roy de Bretaigne ſortit du Palais, & ſ'en alla au logis de Dadõ, qui auſſi ſ'apelloit Audouen) & eſtoit le Referendaire du roy, pour le ſçauoir eſtre en opinion de ſainte, & religieuſe vie, cõme auſſi ce roy eſtoit viuant ſaintement, & diſna en ſa compagnie: auſſi lors on prenoit les plus gens de bien de courtiſans, pour en faire des Eueſques. A S. Ouen ſucceda 22. en nõbre Aubert l'an 677. apres luy Grippõ l'an 695. qui eut pour ſon ſucceſſeur Rotoland ou Batiland 24. en nõbre, & lequel vint a la dignité l'an 719. le 25. fut Hugues, le 26. Robert ou Rathbert, le 27. Grinon en l'an 733. le 28. Rangẽfride ou Raginfrede deux ans apres le ſuſnõmé, le 29. fut Remy, q̃ Paul Emile apelle Gille, & le fait fils de Charles Martel, d'autres le dient auoir eſté frere de Charles le grand, qui ſeoit a Roüen l'an 745. & duquel les hiſtoriens ne diſent guere grand choſe, qui me fait penſer qu'il eſtoit baſtard, & auãcé ainſi en l'Egliſe par ſes parents. Son ſucceſſeur fut Memard ou Medard 30. en nõbre, & lequel vint au põtificat l'an 772. apres luy Gilbert en l'an 780. ſous Charles le grand, & iuſques au regne de Loys le debõnaire: & c'eſt luy qu'Aymon apelle Vvillebert parlãt ainſi de Charles le grand. Le roy voulant obuier a cette neceſſité, mais craignãt que ſon fils ne perdit l'amitié de ſes ſuiets, ſ'il leur oſtoit ſagemẽt, ce que follement leur auoit eſté octroyé, il luy enuoya ſes Embaſſadeurs Vvillebert archeueſque de Roüen, & le Comte Richard qui eſtoit ſurintendant de ſon domaine, cõmandãt que ce que iuſqu'à lors auoit ſerui pour l'vſage du roy, fut rendu pour le bien & ſeruice du public. A ce Gilbert ou Vvillebert ſucceda le 32. nõmé Ragnourd, puis le 33. Gõbauld, le 34. fut Paul en l'an 849. auq̃l ſucceda le 35. apellé Vvanilõ: le 36. fut Adilard neueu de Gõbauld: le 37. Riculphe: le 38. Iean, qui vint a cette dignité l'an 872, le 39. fut Victon, ou Vviton, & le 40. Francon, qui baptiſa le Duc Raoul capitaine des Normans, & Seigneur de Neuſtrie: le 41. fut nõmé Gunthard qui vint a l'Eueſché en l'an 919. apres luy Hugues 2. & moyne de S. Denis, duq̃l on dit qu'il eſtoit moine d'habit, & nõ par effait, & ſainteté de vie: auq̃l ſucceda Robert fils de Richard 1. du nom, & Duc de Normandie, qui ſeoit en cet Eueſché l'an 989. le 44. fut Mauguier neueu du ſuſdit en l'an 1037. lequel fut depoſé, pour ſa maluerſatiõ, de ſa charge: le 45. ſe nõma Maurice, ou bien Maurille, lequel acheua l'Egliſe noſtre Dame, que ſes predeceſſeurs auoient cõmencee, & vint au ſiege l'an 1055. luy ſuccedãt le 46. nõmé Iean, lequel auparauant eſtoit Eueſque d'Auranches: du temps duquel fut celebré vn concile national l'an 1074. y aſſiſtant le roy Guillaume regnant en Angleterre, & eſtãt Duc de Normãdie: auquel Iean ſucceda Guillaume moine, & abbé de S. Eſtienne de Caen, l'an 1079. le 48. ſe nommoit Geoffroy en l'an 1110. apres lequel fut Hugues 3. du nom, & 49. en nombre, qui eut pour ſucceſſeur Rotrode, auparauant Eueſque d'Eureux en l'an 1166. le 51. fut appellé Vvalter ou Gautier, le 52. Robert ou Regnaut qui alla a la guerre en Lãguedoc contre les Albigeois en l'an 1207. & apres luy tint l'Eueſché Thibaud, auquel fut ſubſtitué Maurice Eueſque du Mans l'an 1231. & le 55. fut Pierre 2. du nom, par election l'an 1236. & apres luy Odon ou Eude Abbé de S. Denis l'an 1247. qui eut pour ſucceſſeur vn religieux de l'ordre de S. Frãçois nõmé auſſi Eude, & ſurnommé Rigaut ou Guiraud, car telle eſt la prolation Gaſconne, duquel pays il eſtoit, & fut general de cet ordre des freres mineurs, & renõmé de grãd ſçauoir, & ſainteté de vie. A cettuy ſucceda Guillaume de Flauecourt auparauãt Eueſque de Langres: & apres luy Bernard nepueu du Pape Clement 5. en l'an 1306. A cettuy ſucceda Gille Aſſelin natif d'Auuergne, ſon predeceſſeur n'ayant tenu le ſiege qu'vn an: le 61. fut Guillaume de Durefort Gaſcon, & iſſu de la race, & maiſon illuſtre de Duras, en l'an 1318. le 62. fut Pierre Roger docteur en Theologie, & auparauant archeueſque de Sens, depuis Cardinal, & en fin creé Pape l'an 1341. & nõmé Clemẽt 6. regnant Philippe de Valois en Frãce. Auquel fut ſubrogé en l'archeueſché de Roüen Aymery Guenault Tourangeau auparauant Eueſque d'Auxerre: le 64. fut Nicolas Roger, oncle du ſuſdit Pierre Roger, qui vint a la charge de cette Egliſe l'an 1342. le 65. fut Iean de Marigny auparauãt Eueſque de Beauuais en l'an 1347. fait Archeueſque de Roüen par le Pape: le 66. ſ'apelloit Pierre de la Foreſt, premierement Eueſque de Paris, & depuis chancelier de Frãce du temps du Roy Iean, & en fin fut fait Cardinal du ſaint ſiege: le 67. ſe nõma Guillaume de Flauecourt archeueſque d'Auchs l'an 1356. auquel fut ſubrogé Philippe d'Alençon: & a cettuy le 69. nõmé Pierre le Iuge, auparauant archeueſque de Narbonne, le 70. fut Guillaume de l'Eſtranges en l'an 1376. auquel ſucceda Guillaume de Vienne qui aſſiſta au concile de Cõſtance où Iean Hus & Hieroſme de Prague furent bruſlez. A cettuy en l'an 1386. ſucceda Loys de Harcourt: & a cettuy Iean de Roquetaillade Patriarche de Conſtãtinople en l'an 1423. le 74. fut Hugue de Lorges auparauant Eueſque de Chalõs, du temps duquel & en l'an 1432. au mois de May, fut innocemmẽt bruſlee a Roüen celle vaillãte, & ſainte pucelle Ieanne par les Anglois, qui onc depuis ne prouffiterẽt en France. Apres luy fut archeueſque Loys de Luxembourg, qui eſtoit premierement Eueſque de Terouenne, qui aſſiſta au concile de Baſle l'an 1436. le 76. fut Raoul Rouſſel chanoine de Roüen eſleu par le chapitre l'an 1443. le 77. fut Guillaume d'Eſtouteuille Cardinal du ſaint ſiege, & Legat en Frãce l'an 1452. le 78. fut Robert de Croiſmar chanoine de Roüen eſleu par le chapitre l'an 1482. & luy ſucceda George d'Amboiſe, auparauant archeueſque de Narbonne, Cardinal du ſaint ſiege, & legat en Frãce, auquel la cité, & Egliſe de Roüen ſe diſent & confeſſent pour redeuables: & luy ſucceda ſon neueu qui eſtoit Archediacre en l'Egliſe de Roüen, portãt le nõ de ſon oncle, qui fut 80. Archeueſque apellé a cette charge l'an 1519. luy decedé a eſté Archeueſque de Roüen le treſilluſtre Prince Charles de Bourbon Cardinal, & Legat du ſaint ſiege en Auignon, vray, & fidelle zelateur de pieté, & ſolide pilier de l'Egliſe gallicane. Tous ces prelats ont veſcu en la cõfeſſion de la foy, de laquelle l'Egliſe apoſtolique, & vniuerſelle de Rome a perſiſté dés le temps des apoſtres, ſelon l'ordonnãce deſquels ils ont de tout temps, & ſucceſſiuemẽt endoctriné, & fait enſeigner leur troupeau. Et pource que nous auons laiſſé la figure du plãt de Rouën, que pẽſions vous donner au cõmencemẽt, nous vous l'auõs icy effigié pour le plaiſir du liſeur.

Aimon li. 5. ch. 3.

Voy Sigebert en ſa Chroniq.

Antonin en ſon hiſ. ti. 24. c. 9. de la part. 3.

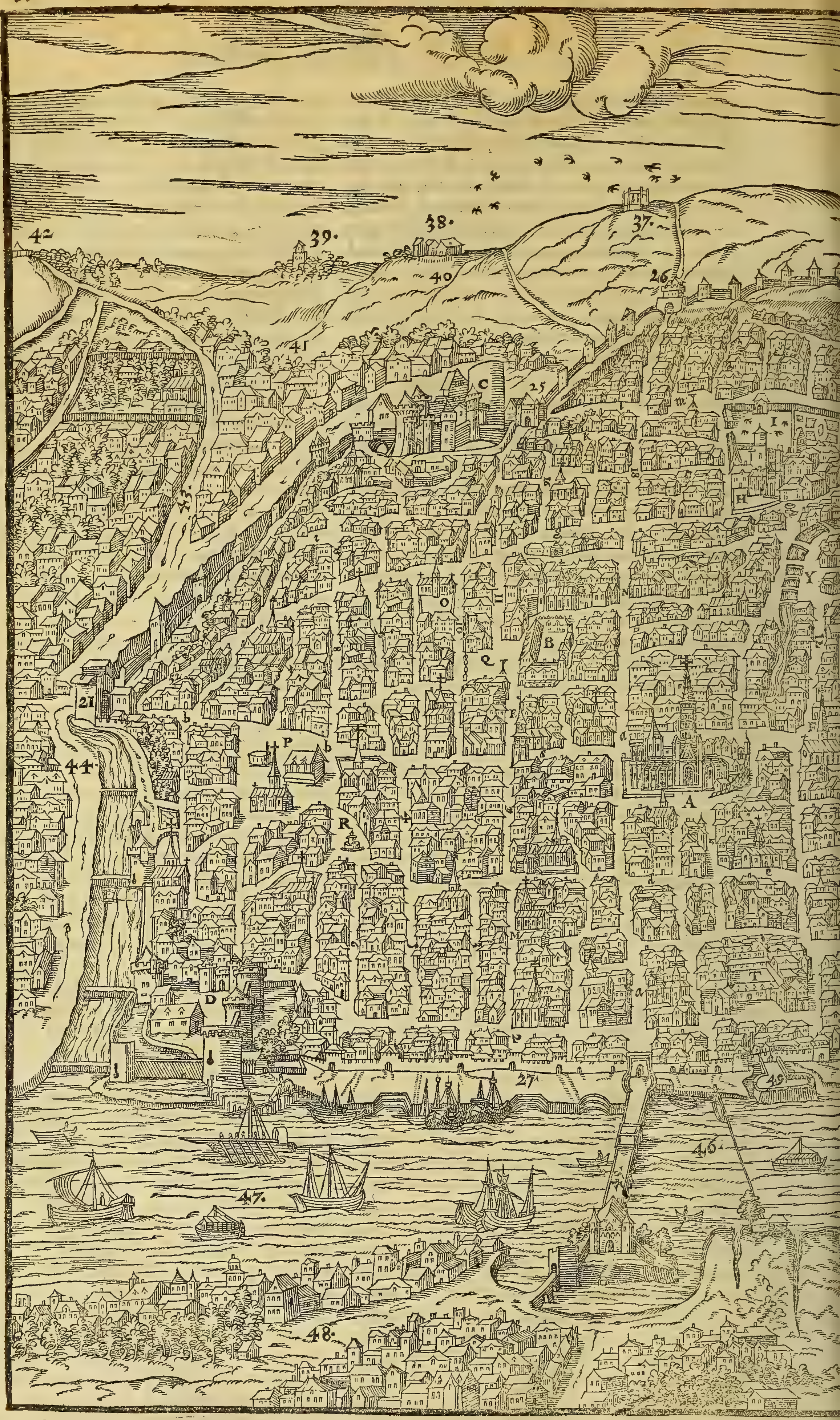

A Noſtre Dame.
B Palais du Roy.
C le Chaſteau.
D le vieux palais.
E l'horloge.
F ſaint Maclou.
G ſaint Lo.
H ſaint Ouen.
I la court S. Ouen.

K ſainte Croix.
L ſaint Marc.
M les Cordeliers.
N les Carmes.
O ſaint Martin ſur Renelle.
P vieux marché.
Q neuf marché.
R marché aux veaux.
S Noſtre Dame de la Ronde.
T vielle tour grād marché.
V L'eſtre S. Maclou
X riuiere de Robec
Y pont de Robec.

Les Rues.

a grand rue du pōt
b rue cauchoiſe.
c rue Martin-ville.
d rue de la Magdelaine.
e rue ſaint Denis.
f rue de la groſſe boutaille.
g rue ganterie.
h rue ſaint Viuien.
i les coſmaies.
k rue ſaint Godard
l rue d'Eſcoſſe.
m rogemarre.
n la marequerie.
o Croix de pierre.
p rue S. Nicaiſe.
q
r rue noſtre Dame
ſ rue des crottes.
t rue des Auguſtins
u la calandre.
x rue ſaint André.
y rue machacre.
z rue des Cordeliers.
2 l'eſtrade.
3 rue
4 rue
5 rue
6 rue
7 rue
8 rue
des
9 rue

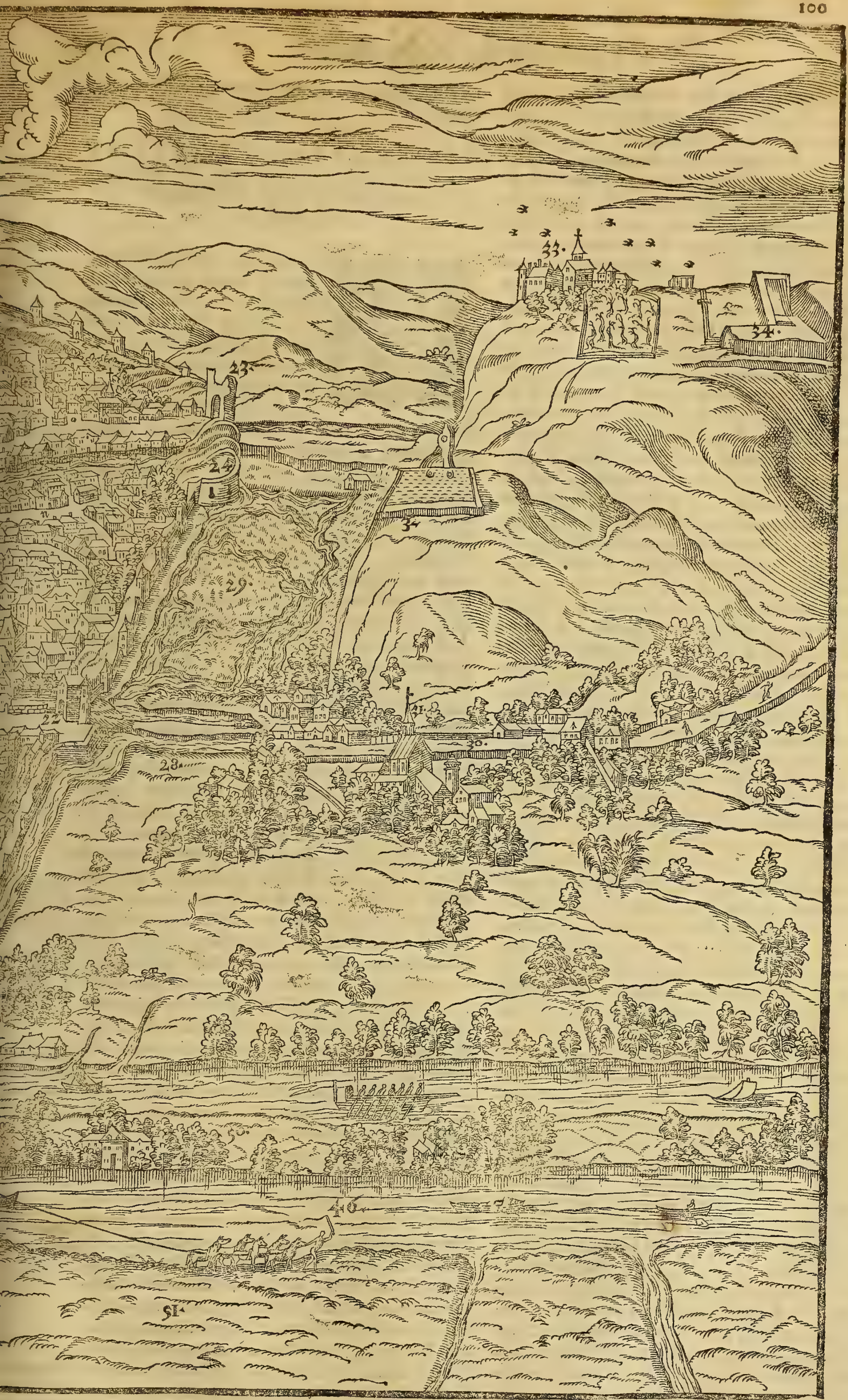

la renelle
rchere.
la gloe.
s mar-
oupee.
Laurens.

18 rue beauuoiſine
19 rue de l'eſpee.
20 rue S. Nicaiſe.

Les Portes

21 porte cauchoiſe
22 porte Martinville.
23 porte S. Hylaire
24 tour du coulombier.
25 porte Bouuereul
26 porte beauuoiſine.

Hors la ville.

27 les cais.
28 chauſſee Martin ville.
29 marais.
30 chemin de Paris
31 ſaint Paul.
32 fort S. Michel.
33 ſainte Catherine
34 fort s. Catherine
35 fourches bouuereul.
36 val de la gatte.
37 mont de la Iuſtice.
38 boc Guillaume.
39 bois de Bulin.
40 folie fortin.
41 Boueureul.
42 Mont aux malades.
43 chemin S. Mor.
44 Fauxbourgs de cauchoiſſe.
45 le pont
46 riuiere de Seine
47 clos des galeres
48 Fauxbourgs S. Seuer.
50 l'Iſle du valet.
51 prairies de Gramont.
52 rue des bons enfans.
53 rue.

Pluſieurs de ces Prelats ont fait octroyer a leur Egliſe aux Roys des France de fort beaux priuileges, entre leſquels eſt celuy que le Roy Dagobert donna, & octroya aux Chanoines par les prieres, & ſollicitation de ſaint Ouen ſon Chancelier, & leur archeueſque, & que les Roys ſes ſucceſſeurs ont confirmé l'vn apres l'autre, qui eſt, que le iour de l'Aſcenſion noſtre ſauueur Ieſus Chriſt, touts les ans les dits Chanoines ont puiſſance de deliurer vn priſonnier le plus preſt a eſtre condamné, & tel que bon leur ſemble de choiſir, & en eſt faite la deliurance en telle ſorte : Meſſieurs de Iuſtice ſommez par le Chapitre de leur liurer le priſonnier, qu'il demande, les Chanoines le conduiſent en la chapelle ſaint Romain baſtie en vne grande Tour, qui eſt dite la vieille Tour, où il ſe confeſſe de ſes pechez, puis leue la riche, & ſaincte chaſſe où repoſent les ſacres oſſements du glorieux prelat S. Romain, Archeueſque de Roüen en l'an ſix cens vingt deux, & ſecouru de quinze a ſeize perſonnes, il la porte en proceſſion ſollennelle, où aſſiſte tout le clergé, & y ſont portees toutes les reliques de la ville, vers la grande Egliſe dediee a noſtre Dame: & apres la meſſe ce malfacteur eſt conduit deuant le Maiſtre de la confrairie de ſaint Romain, qui le traite treſbien, & luy donne ce ſoir a ſouper, & bon giſte, & le lendemain eſt conduit au Chapitre de l'Egliſe, où par l'vn des chanoines, luy eſt remonſtree l'enormité de ſa vie paſſee, qui l'exhorte de ſe chaſtier pour l'aduenir: & apres ce il eſt abſous, & deliuré auec ſes complices en ce crime ſ'il y en a: il eſt vray qu'il faut ſatiſfaire a partie, en ce qui concerne l'intereſt particulier. La cauſe de l'octroy de ce priuilege eſt que du temps de ſaint Romain, il y eut vn ſerpent de monſtrueuſe grandeur en la foreſt de Rouuray de l'autre coſté du fleuue de Seine, lequel faiſoit de merueilleux dõmages aux entours de la ville, paſſant l'eau, & rauiſſant toute ſorte de beſtes, & bien ſouuent des hommes, lors qu'il ne trouuoit rien dedans le boys, pour ſe repaiſtre: ſaint Romain ſe fiãt en Dieu, ſ'adreſſe aux citoyens, leur propoſe que ſ'ils luy veulent donner des hommes pour l'accompaigner, il ſe fait fort de les deliurer de ce monſtre: mais nul fut ſi hardy de ſ'aduenturer a le ſuyure, & pource il leur demanda deux pouures criminels qui eſtoyent aux priſons, pour luy tenir compaignie, leſquels on luy octroya ſans nulle difficulté. Ainſi le ſaint Eueſque ſort auec ſes deux galants l'vn meurtrier, l'autre larron, le ſerpent leur vient au deuant, le larron ſ'enfuit, l'autre croyant en Dieu, & ſ'apuyant en la vertu de l'Eueſque demoura aſſeuré: & lors ſaint Romain inuocquant le nom de Dieu, iecta ſon eſtolle au col du ſerpent, l'en lia, & le donna a conduire a ce priſonnier: & eſtant au milieu de la place le feit là attacher, & bruſler, & les cendres furent iectees en la riuiere de Seine. Ce criminel qui eſtoit demouré auec l'Eueſque fut abſouz de ſes crimes par la iuſtice. Apres le decez de ſaint Romain, & ſaint Ouen venu a la ſucceſſion, admirant les œuures de Dieu, & affin de ne laiſſer perdre la memoire de ce grand miracle, obtint du Roy Dagobert, auquel il en feit le recit, le priuilege que deſſus : lequel fait foy treſgrande de la verité du fait, puis que la iuſtice meſme cede, & quite ſa rigueur a la memoire d'vne choſe de ſi long temps faite, & qu'il n'y a eu Roy, ny Duc, qui n'aye voulu maintenir ceſte louable couſtume.

Priuilege octroyé par Dagobert Roy aux Chanoines de Roüen.

Tour vieille ou la Chaſſe de S. Romain

Hiſtoire du ſerpent de la foreſt de Rouuray.

Miracle fait par S. Romain.

DES BAILLIAGES SVIETS AV PARLEMENT DE ROVEN, ET EVESchez qui deſpendent du Metrapolitain dudit lieu.

AV diſcours ſuſdit de Roüen ie vous ay obmis que ceſte ville porta tiltre de Comté, comme en ce texte de Aymon où il dit, que le Roy Chilperic ayant admoneſté les ſoldats de ſ'abſtenir des pillages, & larcins comme ils ne luy obeiſſent point, il feit trencher la teſte au Comte de Roüen : mais il faut prendre ce mot de Comte pour gouuerneur, ainſi que bien ſouuent nous vous l'auons donné a entendre. Reſte a toucher les villes principales qui ſont du reſſort tant temporel que ſpirituel, de ceſte cité capitalle, & cecy le plus ſuccintemẽt qu'il nous ſera poſſible, entre leſquelles la cité d'Eureux ne tient des derniers lieux, à cauſe de ſon antiquité, comme ainſi ſoit que les Eburouiques, ou Eburoniques en Ptolemee, ſont mis entre les premiers des Aulerces, & en Ceſar ils tiennent place entre les peuples principaux de la Gaule. Et de dire la cauſe du nom Eburonix il n'eſt en noſtre puiſſance, n'ayãs la cognoiſſance du langage Gaulois ancien, duquel ces mots Eburonix, Ambiorix, & autres ſemblables ſont tirez, & ne veux m'arreſter a l'opinion du ſeigneur Eueſque d'Auranches Cenalis, lors qu'il dit que Eburonix vient du mot Latin *Ebur*, qui ſignifie Yuoire, à cauſe que le terroir d'Eureux eſt tout ainſi blanchiſſant que l'Yuoire, mais il ne le vous donne point, que comme par coniecture. Ie ne vous iray point repeter ce que Ceſar en dit, eſtãt choſe ſuperfluë, vous ayant le liure en main pour en recueillir les paſſages, & comme ceux d'Eureux, & Liſieux tuerent leurs gouuerneurs, à cauſe qu'ils ne vouloyent point entendre a faire la guerre aux Romains, & refuſoyent d'entrer en la ligue des autres Gauloys : La cité d'Eureux eſt baſtie ſur le fleuue d'Iton, que Gaguin appelle Heſſeline, du nom de la Comteſſe Eſſeline femme de Raoul, Comte d'Eureux, ayant ſon terroir ces limites, a l'Orient luy eſt la riuiere de Seine, à l'Occident le terroir de Liſieux, au Septentrion les finages de Roüen, & au Midy le pays du Perche. Et en ce terroir, & finages y a pluſieurs villes, telles que ſont Vernon, l'Aigle, de la foreſt, de laquelle ſort le fleuue dict la Rille: Paſſey, Iurey, & Tuillieres baſtie du temps de Guillaume le baſtard, mais depuis ruinee pour la plus part: Conches, Bretueil, ayant vne grande, & belle foreſt l'embelliſſant, & qui l'auoiſine : Rugles, Bruin, Hermeinuille, où Richard Duc de Normandie donna vne lourde ſtrette, & grande route a Thibauld Comte de Chartres : lequel Comte prit depuis Eureux, qu'il quicta par le moyen de Lothaire Roy de France, qui apaiſa leurs querelles. Ceſte ville a long temps eſté ſous la main des Comtes, ſortis de la maiſon de Normandie, & comme vn apennage d'icelle, puis tomba és mains des Roys, qui derechef la dõnerent par traité de mariage a leurs filles,

d'où

Aymon li. 3. cha. 50.

Voy Ceſar liu. 3. de la guerr. Gallique.

Et Adõ en ſa Chronique aage 5.

Limites du terroir d'Eureux.

Villes du Cõté d'Eureux.

Eureux iadis Comté par les Ducs de Normandie.

Richard Côte d'Eureux quel les Egliſes feit baſtir.

Taurin Apoſtre d'Eureux ſous Domitiã Empereur.

Eueſques d'Eureux mais ſans ordre.

d'où ſ'enſuit que ce Charles Roy de Nauarre qui viuoit du temps des Roys de France Iean, & Charles cinquieſme en fut poſſeſſeur par vſufruit, lequel engagea les villes de Beaumont, le Roger, Bretueil, Chaſtillon, Orbec, & Ponteau de mer, leſquelles places, auec tout le Comté luy furent oſtees pour ſes felonnies. Du temps qu'il y auoit des Comtes, il y eut Richard qui l'embellit de deux, Egliſes magnifiques, l'vne qui eſt vne religion de Dames, & l'autre l'Egliſe de S. Taurin Apoſtre de celle ville. Laquelle ville fut toute bruſlee l'an de grace mil trois cens cinquante huict & ſoudainement, par Iean de Meudon gouuerneur en icelle, lequel voulant empeſcher que l'ennemy n'en iouiſt, mit le feu au fort, lequel ſ'eſpãdit par la ville, laquelle eſt vn Bailliage & court de preſidiaux dependant, (comme dit eſt) du reſſort de Roüen, & ayant ſouz ſoy les iuriſdictiõs, & Chaſtellenies cy deſſus par nous ſpecifiees, & denombrees. I'ay nommé celuy qui porta la parolle a Eureux, a ſçauoir ſaint Taurin, y enuoyé par ſaint Clement, lequel y preſchant la foy euangelique en fut auſſi le premier Eueſque l'an de noſtre ſeigneur nonante quatre, ie n'ay peu recouurer le nombre entier de ces Eueſques, tellement que ie me ſuis ſeulement aidé de ceux qui ſont au liure du ſacrifice de la Meſſe, du ſçauant docteur Antoine de Mouchy, lequel mentionne Licinie, qui ſe trouua au concile troiſieſme, celebré a Orleans, puis vn Gilbert qui eſtoit a celuy de Roüen l'an mil ſeptante quatre, & Rotroc, ou Rotrode qui fut Archeueſque de Roüen l'an mil cent ſoixante ſix: mais vous voyez le grand eſpace de temps, qui eſt des vns aux autres, & que pluſieurs y ſont obmis, leſquels auec le temps nous pourrons inſerer en ceſt œuure. Il met encor Gille, qui auoit eſté Archediacre de Roüen, l'an mil cent ſeptante vn. Luc l'an mil deux cens huict. Richard qui mourut l'an mil deux cens trẽte vn, auquel ſucceda Raoul de Chierres: Puis eſt allegué Philippe, qui mourut l'an mil deux cens octante vn, & l'an mil deux cens octante deux fut fait Eueſque d'Eureux, vn religieux de l'ordre des freres mineurs appellé Euſtace, par l'ordonance du Pape Martin quatrieſme de ce nom. De noſtre tẽps a eſté Eueſque le ſeigneur ſurnommé Le veneur homme de rare doctrine, & appellé par les Roys aux grandes charges: & a preſent en eſt paſteur ce grand theologien, & ſçauant docteur Religieux des Chanoines de ſaint Auguſtin Claude de Saintes, vn vray miroir de noſtre ſiecle, & le fleau des heretiques, ainſi que ſes predications font foy, que ſes diſputes le monſtrent, & ſes eſcrits le declairent.

Limites du terroir de Liſieux.

Aux Eburoniques ſont limitrophes les Luxouiens, ceſt a dire le terroir, & finages de Liſieux, auquel celuy d'Eureux eſt a l'Orient, le pays d'Auge au Septentrion, au Midy le Perche, & Alençonois, & a l'Occident les finages de Seez: au reſte les fins Luxouiens vont encor ſ'eſtendre iuſqu'au fleuue Rille, & les ponts duquel ſeparent ces territoires, comme auſſi fait la grande riuiere de Seine en ſon engoulphement, lors qu'elle va ſe deſcharger en l'Ocean. Les Luxouiens ſont auſſi bien recogneux en Ceſar que ceux d'Eureux, & compris en celle conſpiration qu'ils dreſſerent contre les ſeigneurs du pays, qui refuſoyent d'auoir guerre contre les Romains, & par ainſi nous les diſons eſtre des plus anciens d'entre les Celtes: car ceſte partie de la Normandie, qui regarde les Armoriques eſt Celtique, n'y ayant de Belgique que partie du Rouennois, & le pays de Caux auoiſinãt la Picardie. Le fleuue d'Iue arrouſe le pays Lexouié lequel les ſepare du terroir de Seez: & ſur la Rille y a diuers ponts, comme pont Aulton, le pont de Monfort party en troys, à cauſe des mareſts, & palus qui ſ'eſpandent en ceſt endroit par la contree: puis y eſt Ponteau de mer, & en ce cartier eſt l'Abbaye de Bernay fondee en celle ville par Iudith femme du Duc Richar cy deſſus nommee: & tant la Rille qu'autres fleuues entrans en icelle, va ſe deſcharger en l'Ocean a Honfleu ville aſſiſe ſur mer, & laquelle on dit auoir eſté ainſi nommee pour eſtre les eaux ſ'eſcoulãs en mer en ceſt endroit, & en ce cartier de pays voit on pluſieurs monaſteres, & Abbayes qui ſont de l'ancienne fondation des Normans, telles que ſont Preaux, au terroir de Ponteau de mer, & Greſtain: & en ſomme le territoire de Liſieux ſ'eſtend iuſques a noſtre Dame d'Eheſtrehain, où il eſt ſeparé de celuy de Bayeux, & la cité de Liſieux eſt poſee aſſes loing de la mer, entre Seez & Vernueil, honoree de ſiege Epiſcopal aſſes ancien, bien que ne trouuons qui en fut le premier Eueſque, ny la ſucceſſion d'iceluy iuſqu'au temps de Clouis Roy de France, qu'on trouue que Litharede Eueſque de Liſieux, ſe trouua au premier concile prouincial celebré a Orleans, & Theobaud, qui aſſiſta au ſecond concile tenu par les Eueſques Gaulois en la ſuſditte ville. Et au cinquieſme Sinode d'Orleans ſe treuua l'Eueſque de Liſieux nommé Sabaude, & en celuy de Chalons Launobode: mais on a oublié icy Etherie, qui preſideoit a Liſieux ſouz le Roy Chilperic enuiron l'an de grace cinq cens ſeptante ſix, duquel eſt faite mention en Gregoire de Tours, qui recommande la charité & pacience de ce bon Eueſque, puis au Catalogue qu'en a fait le docteur de Mouchy, on laiſſe plus de deux cens ans d'eſpace, ſans nommer pas vn Eueſque Liſien, veu que on les taiſe touts depuis Launobobe iuqu'a Freculphe qui eſtoit moyne, & flouriſſoit du temps que Loys le debonnaire regnoit en France, à ſçauoir enuiron l'an de noſtre ſeigneur huict cens quarante, ceſtuy fut vn ſçauant homme tant és lettres ſaintes, que ſeculieres, lequel a eſcrit vn volume d'hiſtoires, que nous auons en main, & lequel contient ſept liures, lequel comprend ce qui ſ'eſt paſſé dez la creation du monde iuſqu'a ſon temps. Apres Freculphe on veit Roger ſeant a Liſieux, puis Heſbert, qui le premier baſtit vne Chapelle au Bec, ores Abbaye: & apres ceſtuy Hugues qui aſſiſta au concile prouincial de Roüen l'an mil octante quatre, ayant pour ſucceſſeur Gilbert, lequel en l'an mil octante ſix ſe trouua aux obſeques de Guillaume Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie: Puis ſucceda Fulcher l'an mil cent quatre, apres luy Iean, auquel ſucceda ſon neueu appellé Arnou, lequel ayant tenu l'Eueſché quarante ans, ſ'en demit, & eut pour ſon ſucceſſeur Raoul de VVanemel l'an mil cent octante deux, & apres ceſtuy fut eſleu Guillaume de Rupetre, puis Iean de Humet l'an mil deux cens dix: & l'an mil deux cens vingt, fut eſleu Guillaume de Pontarche: & apres luy Foulques d'Aſtin l'an mil deux cens cinquante, cettuy mort fut eſleu le chantre de Roüen appellé

La Normãdie partie Celtique, & partie Belgique.

Honfleu ville maritime.

Ordre des Eueſques de Liſieux.

Etherie Eueſque de Liſieux.

Gregoire de Tours li. 6. ch. 36.

Voy Trithemie li. des eſcriueurs ecclesiaſtiques.

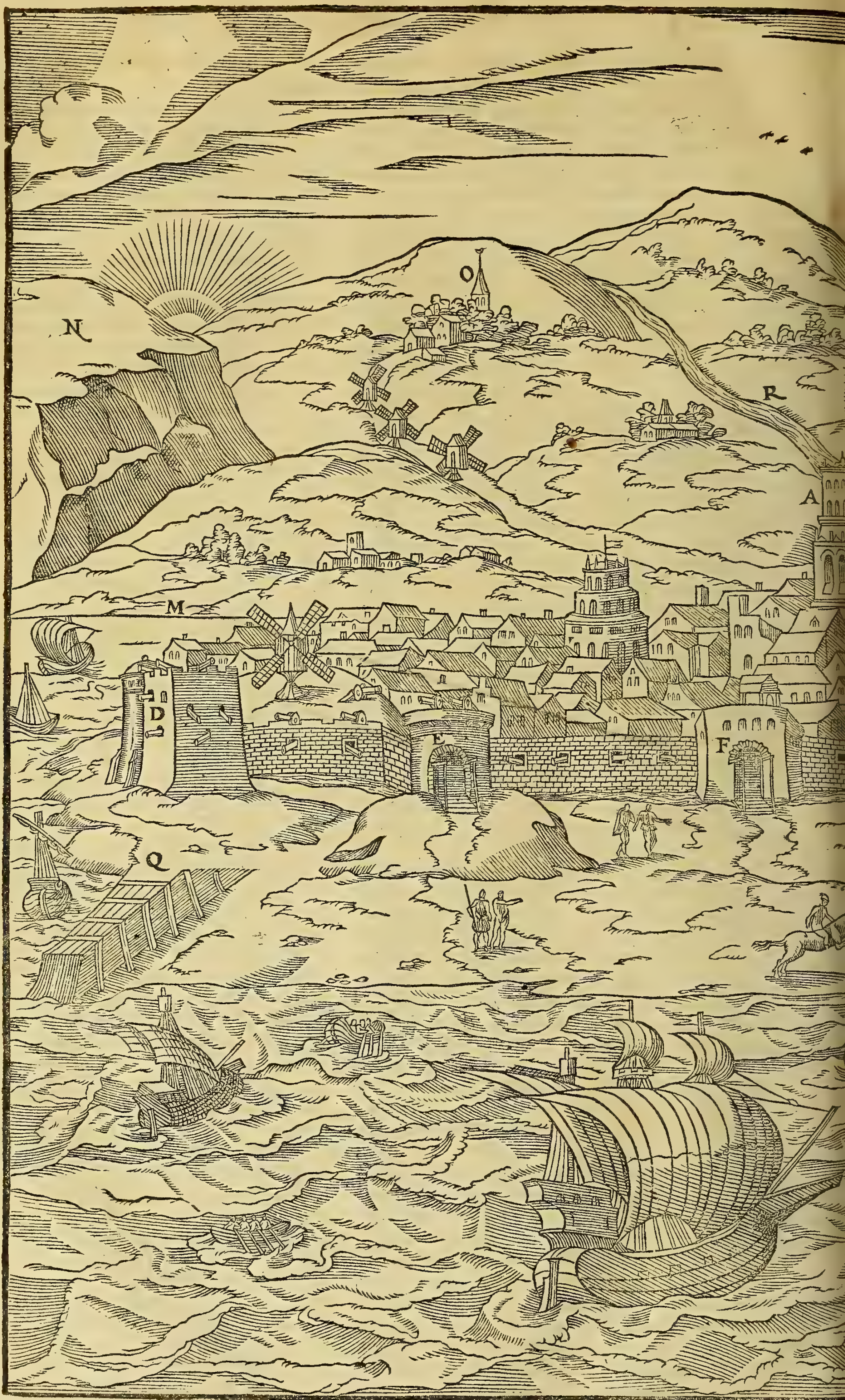

A. S.Iaques.
B. L'hoſtel de Ville.
C. S.Remy.
D. Tour du Polet.
E. Tour de Male.
F. Porte Sailly.
G. Porte de la poiſſonnerie.
H. Porte Goſlin.

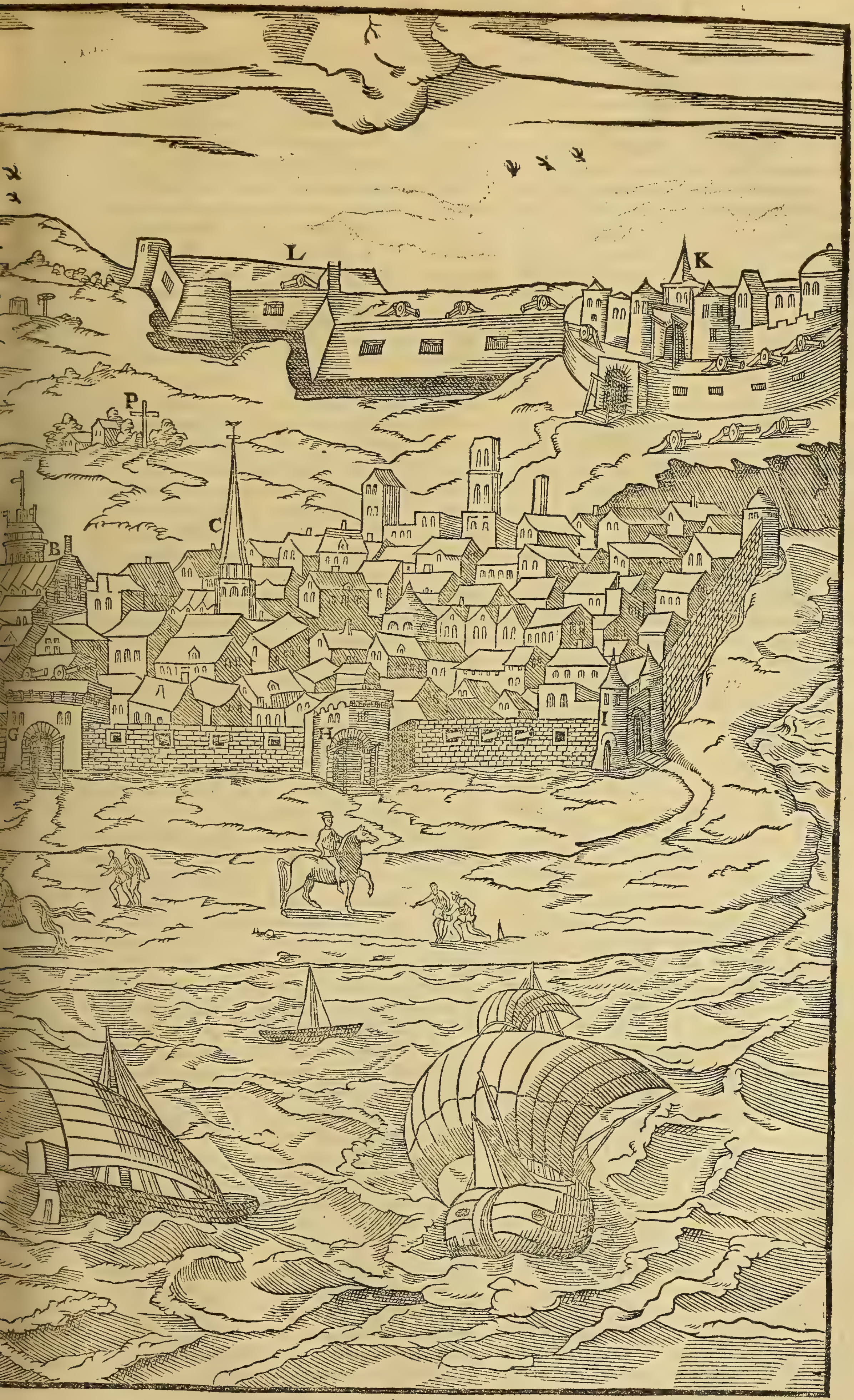

L. Les rampars.
M. Gueulle du haure.
N. La Faloiſe.
O. Neu-uille.
P. Champ du pardon.
Q. La gettee.
R. Arque riuiere.

Guy de Merle l'an mille deux cens ſeptante ſept, puis Guillaume d'Aſnieres, qui eut pour ſucceſſeur Guy de Harcourt l'an mille trois cens trente ſix, & a cettuy fut ſubrogé Aymar Robert, lequel fut depuis Eueſque d'Arras, & en fin archeueſque de Sens, luy ſuccedant Alphons Cheurier, qui mourut l'an mille trois cent ſeptante ſept. En la place duquel fut mis Nicolas Oreſme docteur Theologien de Paris par election: apres cettuy Guillaume d'Eſtouteuille l'an mille trois cens octante deux, & en l'an mille quatre cens quinze fut eſleu Pierre Freſnel, luy ſuccedant Brande de Caſtillion Lombard, & Cardinal Placentin: auquel ſucceda ſon nepueu nommé Zanon l'an mille quatre cens vingt quatre, cettuy eut pour ſucceſſeur ce Pierre Canchon premierement Eueſque de Beauuais, qui aſſiſta a Roüen au procés, & iugement fait iniuſtement contre la pucelle Ieanne, & pour lequel acte il fut excommunié apres ſa mort par le Pape Calixte troiſieſme ayant reiugé le procez fait par les parties, & ennemis meſmes de la ſuſditte pucelle qu'il declaira innocente, ainſi qu'il appert par ſa ſentence que i'ay mis és annales. A Canchon ſucceda Paſcaſe des Vaux l'an mille quatre cens quarante trois, & a luy Thomas Baſin natif de Caux: puis vint a cette charge Antoine Ragnier du temps de Loys onzieſme, auquel ſucceda Eſtienne Bloſſet en l'an mille cinq cens cinq, puis Iean le Veneur Cardinal, lequel mourut l'an mille cinq cens quarante trois, le troiſieſme d'Aouſt, le couſin duquel nommé Iacques d'Annebaut luy ſucceda, qui fut auſſi fait Cardinal du titre ſainte Suſanne par le Pape Paul troiſieſme l'an mille cinq cens quarante quatre, & a cettuy ſucceda Iean Hennuyer Docteur Theologien, & confeſſeur du bon, & heureux Roy Henry ſecond de ce nom.

Caletes de Ceſar ſont les Cauchois.

I'auoy oublié eſtant ſur le propos de Roüen de vous dire que ceux que Ceſar apelle Caletes, ne ſont les habitans de Calais, ains du pays de Caux, & ceux qui ſe ſont arreſtez a le penſer ainſi, ont eſté trompez pour deux raiſons, tãt pource que ces Cauchois ſont en la Gaule Belgique, que pour l'alluſion des vocables: & toutes fois on ſçait que iadis le lieu de Calais portoit autre nom, & que les modernes encor l'appellent *Calitium*, ſe ſouuenans de ſa premiere apellation qui eſtoit Port Itie: & que ce que ie dis ſoit vray, on ſçait que *Caſletum*, que Ceſar ruina n'eſtoit point Calais, ains vn fort au pays Cauchois, où depuis le meſme Ceſar feit baſtir la place qui eſt encore debout, & appellé l'Iſle bonne, le nom en eſtant corrompu pour Iulie bonne, car ainſi la nomma le Romain pour l'amour de ſa fille, ou de ſa famille qui eſtoit des Iules, & du reſte des murs & edifices de cette grande ville de Caſlet, fut faite la chauſſee de *Collebosc.*

l'Iſle bonne où iadis fut Caſlet.

Limites du pays de Caux, & villes qui y ſont.

Au reſte ce pays de Caux eſt de belle eſtendue, & plus en long que en large, aiant le terroir d'Abbeuille au Leuant: au Midy le Beauuoiſy, au Septentrion l'Ocean, & au Ponent la riuiere de Seine auec partie du Rouennois. Les villes plus fort fameuſes de ce pays ſont Giſors, ſaint Cler ſur Epte, Pontoiſe, qui eſt compriſe pluſtoſt en la France que Cauchois: Gournay. Aumale, ores erigé en Duché, & appartenant a l'illuſtre maiſon de Guiſe: Neu-chaſtel ſiege Royal, Heu Comté appartenant aux heritiers des Ducs de Neuers. Arques, & le fameux port de mer de Dieppe, duquel, pour eſtre vn apport de marchandiſe, & vne des plus fortes places qu'on ſçache ſur la coſte Belgique, ie vous ay voulu icy exprimer la figure. Ie ne trouue grande antiquité de cette place, ni de la cauſe de ſon nom, qu'elle prend d'vne petite riuiere qui y paſſe: mais tant oſe-ie dire, que auiourd'huy, les Diepois ſont autant renommez ſur mer que iamais furent les Rhodiens, ou que les Candiots où Phoceens, veu les courſes qu'ils font ſur l'Ocean, & iuſques aux pays incogneuz du Septentrion, & iuſqu'à celuy effroiable voiage du Nord au Midy iuſques au cap d'Eſperance, & au recourbement de la mer vers les Indes Orientales.

Dieppe d'où prẽd ſon nom.

Ie ne veux m'arreſter ſur l'hiſtoire des geſtes de ce peuple, ny ſur ſes richeſſes, & vaillance, ains me ſuffit de paindre la demeure de ceux, deſquels eſt faite mention par toute l'Europe. Le long de cette coſte Septentrionale de Normandie eſt la place de ſaint Valery, differente a celle qui eſt en Picardie, d'autant que cette cy eſt poſee ſur la mer, & la Picarde ſur la riuiere de Some.

S.Valery ſur mer en Cauchois.

De cette Cauchoiſe on va a la tant fameuſe, & renommee place de Feſcamp, baſtiment ancien, & le nom duquel emporte autant que champ du Fiſc, ou campaigne publique: c'eſt là qu'eſt baſtie celle grande riche, & memorable abbaie qui a ſeruy de tombeau, & mauſole aux Roys Anglois, & Ducs de Normandie, tant pour la deuotion du lieu, que ſaintété des hommes qui y faiſoyẽt le diuin ſeruice, qu'auſſi ils en auoyent eſté les fondateurs, quoy que l'annaliſte Normand face ce lieu fondé dés auant le temps de Charles le grand, & die qu'il y auoit des religieuſes, ſans declairer qui en fut le fondateur: & y met les Ducs par luy ſuppoſez, a ſçauoir Aubert, & Richard, deſquels nous auons parlé cy deſſus.

Feſcamp, & la ſignificatiõ de ſon nom.

Feſcamp iadis abbaie de Dames.

Ie ne veux pas nier que la place ne fut, & qu'il n'y eut vne Egliſe, & peut eſtre des religieuſes, mais la miſere des tẽps, & fureur des guerres, & degaſts faits par les Danoys, & Normans le long de celle coſte, ruinerẽt ces ſaints lieux, leſquels furẽt depuis mis en honneur par les ſucceſſeurs, & enfants de ceux qui en auoyent cauſé la ruine: non que tout y fut abatu, ny les dames chaſſees, d'autãt que Richard troiſieſme Duc de Normandie fils de Guillaume longue eſpee fut celuy, qui voyãt l'Egliſe de Feſcamp baſſe, & obſcure, & par ainſi mal plaiſante, là feit rebaſtir a neuf telle qu'on la voit a preſent: & en oſtant les religieuſes, qui auparauant y ſeruoyent Dieu, les tranſporta a Mouſtieruiller, & a Feſcamp il voulut que Dieu fut ſeruy par des Chanoines reguliers qu'il enrichit, & renta des rentes de bons reuenus, ordonnant que là fut ſon corps enterré apres ſa mort, & pour cet effait il feit faire en ſon viuãt vn cercueil de plomb le laiſſant en l'Egliſe dudit Feſcamp, où il eſt enterré en la chapelle fondee en l'honneur de ſaint Thomas apoſtre: & depuis ſon corps fut oſté de là, & mis auec celuy de Richard ſecond ſon fils, deuant le grand autel de l'Egliſe de cette meſme abbaie.

Richard 1. du nom, fait rebaſtir Feſcãp & y mit des moynes.

Richard 1. & 2. enterrez a Feſcamp.

De laquelle ſi i'euſſe eu le denombrement des abbez, ils ſeroyent enregiſtrez icy comme i'en vſe des autres lieux, les religieux deſquels me font largeſſe des memoires de leurs premiers peres, & gouuerneurs. En la Normandie Belgique eſt encore aſſiſe celle grande, &

plaiſante

Haure de Grace ville baſtie par le roy Francois.

plaiſante fortereſſe, qui ſert d'effroy aux coureurs, & pyrates de mer, & de clef à ce Royaume, à ſçauoir la ville de Grace, que le vulgaire nomme Haure de Grace, laquelle le Roy Françoys premier du nom feit baſtir pour faire teſte a l'Anglois, & luy donner vne bride ſur ce coſté Belgique: le plant de laquelle eſtant des plus beaux qu'on ſçache, & des mieux dreſſez pour vne ville de guerre, ie n'ay voulu auſſi faillir de vous en donner l'effigie, qui vous monſtre l'effort de l'aſſiette de cette place reſſentant & la grandeur du Roy qui la feit baſtir & la gentileſſe de l'eſprit de ceux qui executerent le deſſein de ce monarque: eu eſgard que de quelque coſté que vous veniez pour l'aſſaillir vous n'auez moien de la forcer que vers l'ancienne tour, à cauſe tant de la riuiere, que des mareſts, & du fluz, & refluz de la mer, le port de laquelle vient au canal de la ville, qui ſert d'vne grande aſſeurāce aux voiageurs, & de fortereſſe, & rampart a la ville, laquelle deſcouure la campaigne de touts coſtez, ſauf d'vn qu'il y a quelque colline qui ſemble luy commander, mais non tellement que elle luy puiſſe donner de grans affaires.

Où eſt aſſis le Haure de Grace.

Auſſi le Roy qui la fonda, eſtant homme expert, & pratic en l'architecture, & ſur tout a cognoiſtre, ou & comment il faut baſtir les forts, ne choiſit point ce lieu ſans grande occaſion, comme auſſi ſans raiſon il ne luy donna le nom de ville de Grace: & les ingenieurs eſtans pres de ſa maieſté ne furent ſans conſiderer ce qui pouuoit nuire a ce fort, pour l'eſgard d'vne place maritime, ou luy prouffiter, ſi par cas elle eſtoit aſſaillie: mais le plant d'icelle vous exprimera aſſes euidemment, ce que ma plume luy en laiſſe a faire pour vous en donner contentement. Au reſte cette ville ayant eſté fondee par François, le Roy Henry ſecond ne fut pareſſeux a la fortifier, car elle n'eſtoit encor en deffence ſuffiſante, & la rendit telle que on la voit a preſent, & y meit bonne, & ſuffiſante garniſon comme en ville de frontiere.

Haure de Grace rendu aux Anglois.

Cettuy mort, les troubles ſe couuans en France, ſon fils aiſné François ſecond vint a regner, ſoubs lequel la place du Haure fut commiſe a vn Capitaine nommé d'Eſcroſe, lequel la tint fidellement iuſqu'à ce que ſous Charles neuuieſme, la guerre eſtant ouuerte, cette ville fut vendue aux Anglois par ceux qui ſ'en diſoyent les Seigneurs, & par ce pauure Capitaine liuree, lequel ſe retira a Roüen a ſon dam, où il fina malheureuſement ſa vie.

Haure repris ſur les Anglois.

Mais la paix faite entre les Seigneurs du Royaume, auparauant bandez les vns contre les autres: le camp fut poſé deuant le Haure, d'où les Anglois auoyent deſia expulſez les François: & par la diligence des Seigneur Conneſtable Anne Duc de Mommorency, & Charles de Coſſé Mareſchal, les Anglois furent ſi bien batus, & ſi viuement aſſaillis par les noſtres, qu'à la fin il fallut que rendiſſent la place, en laquelle fut mis gouuerneur le Seigneur de Sarlaboz Gaſcon, & des plus hardis, vaillants, & ſages Capitaines de ce Royaume.

Harfleur, & Caudebec villes.

Outre les villes ſuſdittes on voit au pays de Caux, les villes maritimes de Harfleur, qui ſignifie autant que contre-flus de mer, & Caudebec, laquelle ſemble porter le nom du païs, quoy qu'il y ait encor vne place nommee Cailly, qui ſe reſſent de l'ancienne apellation de Caſlet ruiné par les Romains: & voyez par ces propos la deſcription du pays de Caux qui eſt bailliage dependant du reſſort du Parlement de Roüen, ayant ſoubs ſoy les villes ſuſdittes, ſauf celles qui eſtant ſuiettes a leurs Comtes, ou Ducs, & ayans leurs Bailliages, vont reſpondre tout droit a la court ſouueraine.

Loy eſtrāge ſur les heritages au pays de Caux.

Ce pais de Caux maintient encor vne loy, & couſtume auſſi inique, & deſraiſonnable que celle qui fait pauures les puiſnez en Bearn, ſoit que ils ſoyent nobles, ou que leurs peres ayent leur bien en routure: veu que tant nobles, que roturiers, venans a mourir, il n'y a que l'aiſné qui emporte l'heritage, i'entends ſolidement, & ſans que partie aucune d'iceluy puiſſe eſtre conferee aux puiſnez, ſi ce n'eſt quelque prouiſion pour ſe maintenir durant leur vie: & venans a mourir, faut que cecy reuienne a l'aiſné, ſans que l'autre en puiſſe diſpoſer aucunement, bien que la iouiſſance vſufructiere d'vne tierce partie luy ſoit octroyee.

Difference des ſucceſſions de Caux, au reſte de la Norm.

Cette loy ne ſ'eſtend pas ſeulement au pays de Caux, ains encor au reſte de la Normandie, & en Bretaigne, mais il y a cecy de difference qu'és autres lieux, il eſt conſideré quels heritages ſont partables, ou ne le peuuent eſtre: là où au païs de Caux la reigle y eſt cōmune entre toute ſorte d'heritiers, & au reſte du pays Normand cela ſ'obſerue entre les Seigneurs qui ont droit de Haulbert, & ont iuriſdiction de iuſtice, & és autres, ainſi l'ay-ie appris du vieil couſtumier de Normandie: ſurquoy ie laiſſe a diſcourir n'eſtant ma vacation que la loy, ou deciſion d'icelle, & me ſuffiſant de toucher ces choſes comme en paſſant. Et iaçoit que cette couſtume ſemble auoir cauſé quelque proffit pour la conſeruatiō des lignees nobles & eſguillon que elle dōne aux puiſnez de ſi bien trauailler que d'eux meſmes ils puiſſent ſ'auācer, & agrandir: ſi eſt-ce qu'elle a auſſi cōtraint pluſieurs nobles d'exercer des arts, & eſtats indignes de leur vacatiō, & biē ſouuēt de faire des actes du tout contraires a la nobleſſe, & nom de leurs anceſtres.

Cauſe, & origine de cette couſtume de Caux.

Et quāt a l'origine de cette couſtume, on tiēt qu'elle viēt & procede des anciēs Noruegiēs, & Danoys, leſquels ſouloient de tout temps faire leurs aiſnez heritiers vniuerſels de tout l'heritage, ſucceſſiō, & patrimoine, & les autres enfans eſtoyēt enuoyez hors leur païs pour ſe pratiquer dequoy ſ'entretenir: & que ce fut par ce moien que les premiers Normands qui paſſerēt en Gaule, quitterēt leurs pays, ne leur reſtāt par la couſtume que l'eſpee, & vn bon cœur, pour aller ailleur conquerir terre: dequoy l'effect vous fait mieux ſçauāts que eſcriture qu'on vous ſçache mōſtrer: & voila quant au païs de Caux, & pource faut reuenir a la Normandie Celtique.

Seez iadis ditte Seſſuuium, & ſon aſſiete

Ayans parlé cy deſſus de Liſieux nous luy auons auoiſiné le terroir de Seez, le peuple duquel ſe nōmoit iadis Seſſuuien, ou Sagien, car ainſi le nomme l'Itineraire ou Voyer qu'on attribue a l'Emperenr Antonin, la ville capitale duquel pays giſt, & eſt aſſiſe ſur la riuiere d'Orne, laquelle ſe va ruer en l'Ocean au deſſoubs de Caen, & eſt cette ville illuſtree de ſiege Epiſcopal, ayant ſous ſoy pluſieurs bōnes villes, & preſque tout l'Alençonois, & partie du Perche: giſant les terres Seennes au milieu de la Normandie, entre l'Orient, & l'Occident, ayants au Leuant Liſieux, au Ponent le pays Beſſin, au Midy le Duché d'Alençon, & au Septentrion les bailliages de Caen, & d'Auge, qui ſe peut en Françoys appeller la

Limites du terroir de Seez.

Le Pourtraiɫt ou plan d

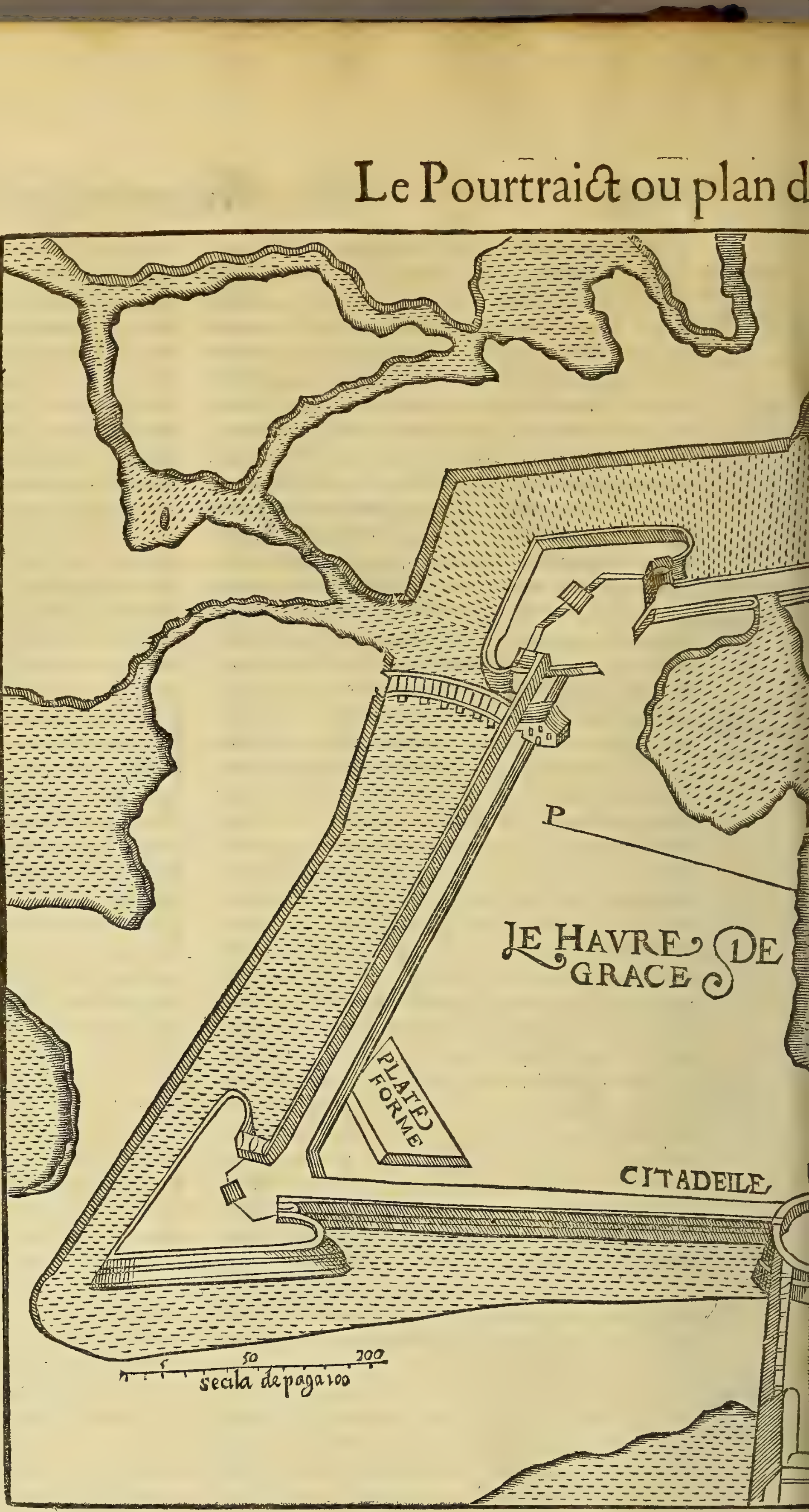

Baſſe Normandie. Et ayant dit que c'eſt vne Eueſché ſuffragante de la Metropolitaine de Roüen, & fondee en l'hõneur de noſtre Dame, il faut auſſi voir les Eueſques qui y ont preſidé: & eſt aiſé a voir que ceſte chaire Epiſcopale eſt de grande antiquité, puis que en l'an cinq cens quarante, il y auoit deſia eu dix ou douze Eueſques, le premier deſquels fut nommé Sigebolde, le ſecond ſaint Latuin, le troiſieſme ſaint Landry, le quatrieſme Hile, le cinquieſme Hubert, le ſixieſme ſaint Hunobert, que d'autres nomment Alnobert: le ſeptieſme ſaint Lothaire, le huictieſme ſaint Mileard, le neuuieſme ſaint Hildebrand: le dixieſme S. Raueren, l'onzieſme ſaint Adelin: auquel ſucceda ſaint Godegrain qui fut martyriſé, & eſtoit frere de ſainte Oportune: la vie duquel a eſté deſcripte par vn de ſes ſucceſſeurs, le treizieſme fut Paſſiue, ou Paſſin qui ſe trouua és conciles nationaux d'Orleãs ſecõd, troiſieſme & cinquieſme, le quatorzieſme ſe nommoit Amicalarie: le quinzieſme Hildebran ſecõd du nom: le ſezieſme Robert, le dix ſeptieſme Geoffroy: le dix huictieſme Raoul, le dix neuuieſme Roger, qui viuoit en l'an mil cent ſeptante vn, & ſe trouua au couronnement de Henry premier du nom, Roy d'Angleterre: le vingtieſme fut Hugues: le vingt vnieſme Benoit: le vingt deuxieſme Ragenfride, le vingt troiſieſme Renauld, le vingt quatrieſme Aſcion: le vingt cinquieſme Richard, le vingt ſixieſme Sigifroy: le vingt ſeptieſme Rabolde: le vingt huictieſme Yues de Beleſme, en l'an mil ſoixãte trois, le vingt neuuieſme Robert ſecond du nom, qui ſe trouua l'an mil ſeptante quatre au concile Prouincial de Roüen, le trentieſme fut Gerault: le trente vnieſme ſe nomma Serlon, qui eſtoit de meſme temps que Turgiſion Eueſque d'Auranches: & en l'an mil cent vingt, fut Eueſque de Seez Iean: auquel ſucceda 33. en nombre Gerard: qui mourut l'an mil cent cinquante huict, le trente quatrieſme fut Roger, qui mourut l'an mil cent ſeptante vn, apres ceſtuy Liſiard: & de ceſtuy iuſqu'a Pierre du Val docteur Theologien, qui eſtoit y preſident de noſtre temps, on n'a point mis en regiſtre les Eueſques de ceſte Egliſe. Nous auons dit que le dioceſe de Seez ſ'eſpand hors la Neuſtrie, à cauſe que le païs du Perche y eſt compris, leſquels ſont les Vnelles de Ceſar: & l'Alençonnois iadis Comté, & depuis erigé en Duché, les races, & ſucceſſion duquel ont eſté dreſſees en telle ſorte, Philippe Auguſte, ayãt reuny la Normandie en ſa main, ce pays fut obeiſſant aux loix de France, & ſous luy furent les couſtumes du pays reiglees, ainſi que pouuez recueillir du contenu d'icelles: mais le Roy ſaint Loys ayant plusieurs enfans, il fallut auſſi les apennager, & entre autres fut Pierre qui eſtoit le quatrieſme des maſles, lequel il maria auec Ieanne fille vnique de Iean de Chaſtillon Comte de Bloys, & en faueur de ce mariage, il luy donna le pays d'Alençon en tiltre de Comté: ce Prince mourut au voyage contre les Siciliens en faueur de ſon oncle le Roy Charles de Naples, & giſent ſes oſſements aux Cordeliers de Paris: il eut

Suite des Eueſques de Seez.

Voy le Martirologe d'Vſuard.

Vnelles de Ceſar ſont les Percherõs

Succeſſion & origine des Comtes & Ducs d'Alẽçon.

lu Haure de Grace.

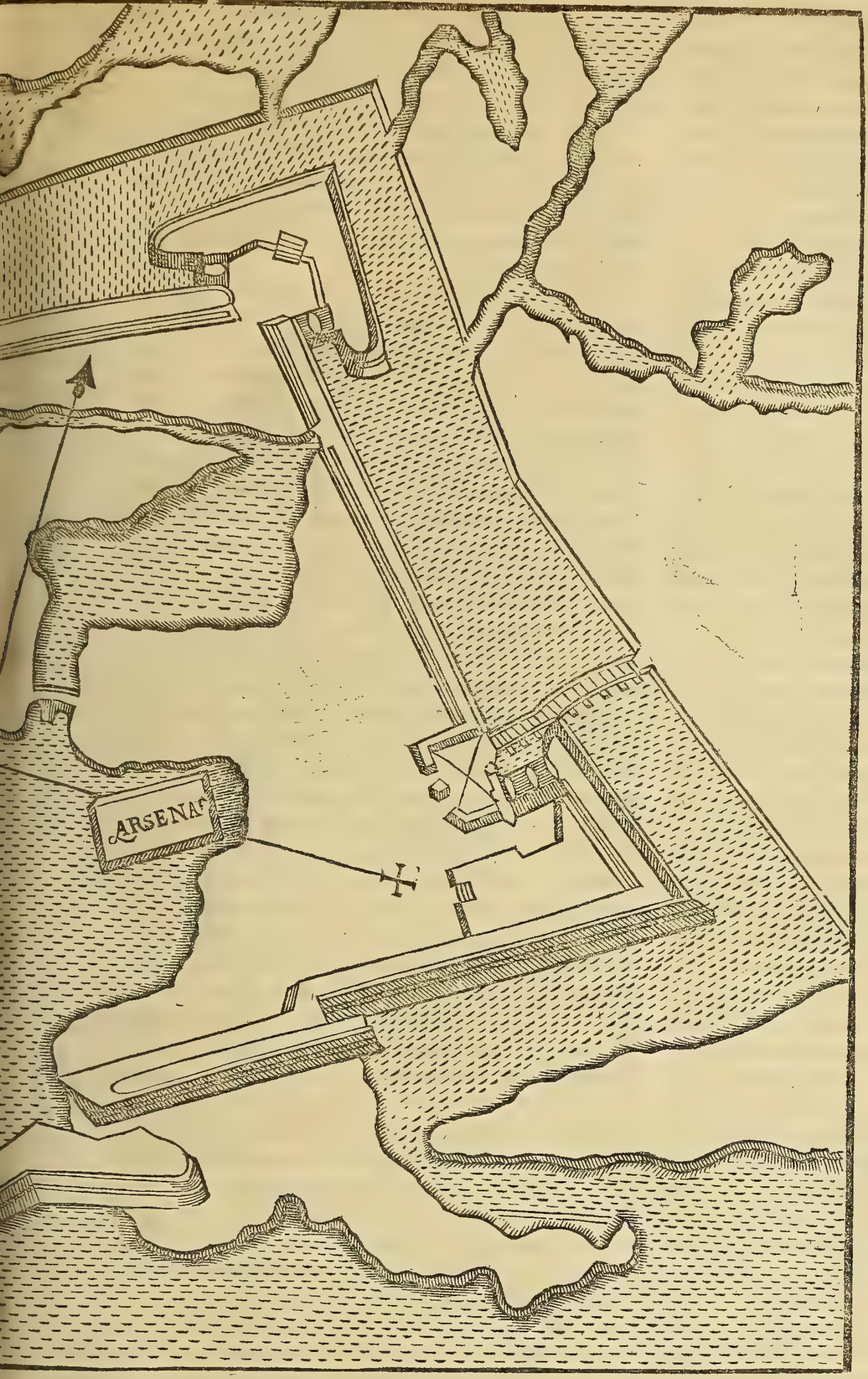

vne fille nommee Maheult, qui ſucceda bien au Comté de Bloys, mais non a celuy d'Alençon, qui reuint a la couronne par droit de reuerſion. Ainſi le ſecond Comte d'Alençon fut Charles de France Comte de Valoys, & d'Alēçon, fils de Philippe Roy de France, & ſucceſſeur de ſaint Loys. Ce Comte eut trois femmes, la premiere fille de Charles Roy de Sicile, par laquelle il fut fait Comte d'Anjou, & du Maine, & de laquelle il eut pluſieurs enfans tels que Philippe qui fut Roy de France, Loys, Charles, Marie, Ieanne, & Iſabeau: & ſon ſecond lict fut auec Catherine fille de Philippe Empereur de Conſtantinople, de laquelle il eut vne fille nommee Marguerite mariee au Cōte de Bloys: & la troiſieſme de ſes eſpouſes fut Maheut fille de Guy Comte de ſaint Paul. De ce Charles prit ſource la treſilluſtre, & treſcheſtiéne race des Valoys, & lequel mourut a Patay pres de Chartres l'an de grace mil trois cens vingt cinq, & giſt a Paris en l'Egliſe des freres Preſcheurs. A ce Charles ſucceda aux Comtez d'Alençon, Chartres, Valoys, & Anjou Loys ſon fils, qui mourut ſans hoir, ny mariage, & git aux Cordeliers, & luy decedé, ſon frere nommé Charles en fut inueſty en l'an mil trois cens vingt neuf. Il eſpouſa Marie d'Eſpaigne fille de l'aiſné des enfans du Roy de Caſtille Comteſſe d'Eſtāpes: il fut occis a la bataille de Crecy, ſous le regne de ſon frere Philippe de Valoys, en combatant vaillamment l'an mil trois cens quarante ſix, & git aux Iacobins a Paris. De luy, & de la ſuſdicte Marie ſortirent trois fils, Pierre Cōte d'Alençon, Loys Cōte d'Eſtampes, & Robert Comte du Perche. Le cinquieſme Comte Alençōnois fut Pierre fils aiſné du ſuſdit Charles, lequel ſe trouua en la bataille de Poitiers, auec le Roy Iean ſon couſin germain, & depuis fut en oſtage en Angleterre, & duquel il fut deliuré l'an mil trois cens ſoixante huict, & eſpouſa Marguerite Viſcōteſſe de Beaumont, qu'on eſtime eſtre ſortie de l'eſtoc d'Artois de la race meſme de ſaint Loys: de laquelle il eut vn fils nommé Iean ſon heritier. Ceſtuy fut le premier portāt tiltre de Duc d'Alençon ſous le Roy Charles ſixieſme: & ſuiuit le party du Duc d'Orleans contre Philippe de Bourgoigne: il mourut en la bataille d'Azincourt ayant fait tout deuoir que peut faire corps d'homme, iuſques a aſſaillir, & fraper le Roy Angloys, & ainſi occis par les archers de ſa garde: Il eſpouſa Ieanne fille de Iean Duc de Bretaigne, de laquelle il eut vn fils appellé auſſi Iean ſecond du nom, & deuxieſme Duc, & ſixieſme entre les Princes royaux d'Alençon. Ce Iean fut grand guerrier, & ſe porta vaillamment cōtre les Angloys, & depuis fut accuſé d'auoir auec eux quelque intelligence, pour laquelle occaſion eſtant fait priſonnier, & ſon procez fait par les pairs de France, fut cōdamné a mourir: laquelle ſentence fut par le Roy moderee, & le confina lon au Chaſteau de Loches: d'où depuis fut deliuré par Loys onzieſme, qui le remit en ſes biens. Ce Duc eſpouſa Ieanne fille de Charles Duc d'Orleans, de laquelle il eut vn fils nommé René Comte du Perche du

Françoys de France Duc d'Alençon.

Louanges de Françoys Duc d'Alençon

Alençon des plus beaux bailliages de France.

Guillaume de Quinſay lieutenant general au Bailliage d'Alençon

Bayeux cité, & ſon aſſiette.

Ceſar li. 7. de la guer. Gallique.

viuant de ſon pere, & vne fille appellee Iſabeau, a laquelle la maiſon du pere donna obſtacle d'eſtre mariee en Angleterre. René troiſieſme Duc d'Alençon eſpouſa Marguerite de Lorraine, ſortie du Comte de Vaudemõt, de laquelle il eut trois enfans, Charles qui luy ſucceda, Loiſe mariee a Charles de Bourbon premier Duc de Vendoſme : & l'autre a Philippe de Sauoye Duc de Nemoux, & Comte de Geneue. Charles quatrieſme Duc d'Alençon fut allié a la maiſon d'Engouleſme eſpouſant Madame Marguerite, fille de Charles Comte d'Engouleſme, de laquelle n'eut aucuns enfans : il ſe trouua a la bataille de Pauie, & a ſon retour d'icelle il mourut a Lyon, & ainſi le Duché d'Alençon fut reuny a la couronne. Mais lors que ſous Charles neuuieſme on a apennagé Meſſeigneurs les enfans freres de ſa maieſté, Monſeigneur Françoys de France, a eu pour ſon droit, & apennage le Duché d'Alençon auec l'Eſchiquier, & droit de ſouueraineté en Iuſtice, & de regale, lequel y auoit ceſſé, mourãt le Duc Charles: car en l'eſtabliſſement premier fait de ce pays en Duché, les grans iours, & eſchiquier y furent ordonnez auec pareille puiſſance qu'eſtoit celuy de Roüen pour le Duché de Normandie : mais Charles mort les cauſes d'Alençon alloyent partie a Paris, partie a Roüen, d'autant que l'eſtendue de ce Duché eſt dedans & dehors les limites de Normandie, & Françoys eſtant Duc, l'eſchiquier y a eſté remis, pour y faire regner la iuſtice ſous l'aueu d'vn Prince tant bening, & le ſupport des affligez, lequel vn iour ſera le vray ſouſtien de la Gaule, & deffenſeur de la couronne, & protecteur de la ſainte Egliſe catholique, imitant ſes predeceſſeurs, & ſe mirant en la vertu, pieté, & generoſité des Roys ſes ayeulx, & ſes freres, aymant Dieu, careſſant la nobleſſe, & ſe monſtrant le pere, & tuteur des miſeres du peuple de France, qui a ſi grand affaire de la clemence, & debonnaireté du Roy, & du ſoing, & faueur de ce Françoys, lequel comme il a le nom de ſon ayeul, auſſi portera les vertus d'iceluy grauees en ſon ame, & fera ſentir l'exemple de ſes vaillances ſur les ennemys de l'Egliſe, & de la couronne de France. Ie n'ay eu memoire ny inſtruction quelconque, touchant l'antiquité d'Alençon, qui a eſté cauſe que ie me ſuis paſſé legerement, & me contente de vous dire que c'eſt vn beau Bailliage, des plus grands de Normandie, ayant ſes Iuges, & Conſeillers, & où preſide comme Lieutenant general par Prouiſion le ſeigneur de Quinſay, lequel pour l'amitié qui eſt entre nous, & pour la rareté de ſon ſçauoir, & integrité de vie, & bon zele vers la religion Catholique, ie ſeroy marry d'auoir oublié en ceſt œuure, voulant bien que chacun cognoiſſe quel il eſt, & le deſit que i'ay que le nom des vertueux ſoit manifeſté a tout le monde. En ce traict & dioceſe de Seez eſt la ville de Falaiſe, de laquelle ie parleray ayant fait mention de Bayeux, au Bailliage duquel elle eſt poſee, quoy que ſoit (comme i'ay dit) de l'Eueſché, & ſuiection ſpirituelle des Seſſuuiens. Bayeux donc capitale du pays Beſſin, eſt la plus voiſine de Seez, & des plus anciennes de Gaule, comme la retraite des Baiocaſſiẽs deſquels Ceſar fait mẽtion au denombrement des pays, & peuples Gaulois, leſquels ſe ioignirent auec *Vercingentorix* pour la ruine de tous les Romains en Gaule. Ie n'ay rien trouué de l'antiquité de cette ville, & neantmoins faut il qu'elle ſoit grande, puis que du temps de Ceſar, ce peuple eſtoit en puiſſance : or ne ſçay-ie que Gregoire de Tours entend lors qu'il dit ces paroles.

Dehinc Baiocaßini, Turonici, Pictaui, Cenomannici, Andegaui, cum multis alijs in Britanniam ex iuſſu Chilperici regis abierunt, & contra Barochum filium quondam Macliani ad Vicinoniam fluuium reſident, ſed ille doloſé per noctem ſuper Saxones Baiocaßinos ruens, maximam exinde partem interfecit.

Gregoire de Tours li. 5. ch. 26.

Vous voyez en cet endroit que il nomme les Baioceens (ce ſont ceux de Baieux) parmy ceux que le Roy Chilperic enuoya contre Baroch fils de Macliane : puis aiouſte, que le ſuſdit Baroch, vint trompeuſement de nuit aſſaillir les Saxons Baiocaſſiens, & en feit grand maſſacre. Ie ne ſçay (dis-ie) pourquoy il appelle icy les Baiocaſſins Saxons, puis que c'eſt choſe ſeure qu'ils eſtoyẽt Gaulois, & voudroy que ce venerable Coſmographe qui n'ignore rien que ce que les ſçauans ont eſcrit, nous eut vn peu declairé ce doubte, lequel ie penſe auoir eſté de peu cõſideré, & de moins eſpluché, & tiré de tenebres. Mais a cecy ie reſpondray, & ſatiſferay aucunement au doubte, que enuiron l'an de noſtre Seigneur quatre cens ſeptante huit, Odoacre Herule ou Saxon entra auec grandes forces en Gaule, & conquit les villes d'Orleans, Angers, & païs voiſins d'où il fut chaſſé par Childeric premier du nom, & pere de Clouis, ou aumoins ils ſ'accorderent ſi biẽ, que Odoacre paſſant en Italie ces villes Gauloiſes demourerent au François. Or peut il eſtre que des Sazõs il ſ'en arreſta quelques vns au païs du Beſſin, & que pour cette occaſion Gregoire nomma ceux de Baieux, Saxons, pour auoir encor de cette race dés le temps d'Odoacre Herule, en leur compaignie. Ou bien (ce qui eſt le plus vraiſemblable) pour ſ'eſtre là arreſtez les Saxons, on donna le nom d'iceux aux Baiocaſſins, & Beſſins, comme ſi encor ils fuſſent de la race de Saxe : & cecy ſeruiroit de beaucoup a ceux qui baſtiſſent les genealogies des Princes ſur l'eſtoc Saxon, ſ'ils ſe fuſſent pris garde a les aller querir ſi loing, & a faire arreſter quelque couſin d'Odoacre en ce pays, pour en tirer la maiſon de Capet, & par meſme moien le ſang des roys qui luy ont ſuccedé : mais il y a trop d'eſpace de temps depuis Childeric premier du nom, iuſques a Charles le Chauue pour auoir conſerué vne famille tant illuſtre, ſans que les hiſtoires en euſſent faite mention quelconque. Mais reuenons au pays Beſſin, lequel eſt limité d'vn coſté, a ſçauoir de l'Oriẽt, du terroir Seſſuuien, & riuiere d'Orne, au Ponent luy eſt le Conſtantin, au Midy le Maine, & au Septentrion le Bailliage de Caen, & eſt l'eſtendue du Bailliage de Baieux plusgrande que celle de l'Eueſché, ayant ſous ſa iuriſdiction la plus part des villes du Dioceſe de Seez, qui ſera la cauſe que vous ayãt donné les limites, ie ne ſuiuray pas tant le cours des iuriſdictions que celuy de la topographie. Baieux donc chef du Beſſin eſt honoree du titre d'Eueſché, & eſt des premieres inſtituees de la Gaule Celtique, comme auſſi ceux du pays furent des premiers appellez a la cognoiſſance de l'Euangile par ſaint Exupere y enuoyé du temps de l'Empereur Domitian par le chef de l'Egliſe, & ſucceſſeur du Prince des apoſtres, ſaint Clement, duquel il fut promeu, &

Voy Krãts en ſa Saxonie liu. 1. chap. 24.

Limites du pays, & Bailliage du Beſſin.

Par qui Bayeux cõuertie a la foy.

vint comme Eueſque a Bayeux preſcher la parolle diuine, les ſucceſſeurs duquel ie vous reciteray ainſi que les a recueillys le docteur de Monchy, quoy que le nombre en ſoit imparfait : Exupere donc fut le premier, & l'Apoſtre des Beſſins, auquel ſucceda ſaint Rognobert ſacré par le glorieux Martyr, & paſteur de Tholouſe Monſieur ſaint Saturnin : & veſquit ce bon Eueſque en ſon office l'eſpace de 90. ans : ayant pour ſucceſſeur ſaint Ruffinian: a ceſtuy ſucceda le 4. nommé S. Loup, conſacré par Sylueſtre Archeueſque de Roüen: le 5. ſaint Mannee, le 6. ſaint Conteſte : le ſeptieſme ſaint Patrice : l'huitieſme ſaint Vigor l'an cinq cens quatre, le neuuieſme ſaint Gerebold, le dixieſme ſaint Geretrand: l'onzieſme ſaint Frambold, & de ceſtuy iuſqu'a ſaint Hugues qui viuoit l'an ſept cens vingt deux, qu'il fut fait Metropolitain de Roüen, vous ne trouuez le catalogue accomply de ces Eueſques: non plus que depuis Hugues, iuſques a Philippe, qui viuoit en l'an de noſtre ſeigneur mil cent ſoixãte vn, & lequel feit reſtaurer l'Egliſe cathedrale de Bayeux ruinee auparauant par la fureur des guerres, & preſque toute bruſlee. Apres lequel tint ce ſiege Henry, & puis Odon frere du Duc Guillaume : a ceſtuy ſucceda Richard, puis Pierre qui mourut l'an mil deux cens ſix. Ceſtuy fut ſuccedé par Robert d'Ablagel, lequel fut en la guerre contre les Albigeois l'an mil deux cens huict, & mourut l'an mil deux cens trente vn, luy ſuccedant Thomas, puis Guy, qui deceda l'an mil deux cens cinquante neuf, puis Eude de Lorrez : apres luy Gregoire, & a ceſtuy Guillaume Bertrand, l'an mil trois cens vn, ſon ſucceſſeur fut Pierre ſecond du nom, & apres luy Pierre troiſieme, qui deceda l'an mil trois cens ſoixante, & eut pour ſucceſſeur Nicolas du Boys, & ceſtuy Iean de Boſſey qui treſpaſſa l'an mil quatre cens douze, laiſſant ſon Egliſe a Nicolas Habard : apres lequel la regiſt Pierre quatrieſme du nom ſurnommé Vilaines l'an mil quatre cens quarante, auquel ſucceda Guillaume Chartier, qui depuis fut Eueſque de Paris : & en l'an mil quatre cens cinquante neuf, vint a ceſte charge Zanon de Caſtillon Lombard, auquel ſucceda Loys de Harcourt patriarche titulaire de Ieruſalem, qui mourut l'an mil quatre cens ſeptante neuf, apres luy gouuerna ceſte Egliſe Charles de Neuf Chaſtel qui mourut l'an mil quatre cens nonante neuf, on ne nous a point mis ceux qui luy ont ſuccedé, ſauf celuy qui preſide maintenant, qui eſt Meſſire Charles de Humiere autant digne de ſa charge, que Prelat qui viue en ce royaume. L'egliſe de Bayeux eſt eſtimée des plus belles, & magnifiques de Normandie pour la magnificence de ſa ſtructure, & colonnes de toutes ſortes, embellies de diuers ouurages faits fort proprement : mais le plus rare eſt le portail, hiſtorié de diuers images, & les deux tours de merueilleuſe hauteur, & faites en forme de pyramide ſouſtenans ce corps d'edifice, au milieu duquel eſt vne Tour de merueilleuſe ſtructure d'arches, & arcs boutans a clereuoye que feit faire Loys de Harcourt patriarche, & Eueſque de ceſte Egliſe: & c'eſt en ceſte tour qu'eſt poſé l'orloge de la ville des plus exquis qu'on ſçache, & qui marquant, & ſonant les quarts, & demy heures fait vne agreable melodie par le moyen de quelques clochettes, ou chanterelles ſonans l'antienne dedié a la vierge Marie, qui ſe commence *Regina Cæli*.

Eueſque de Bayeux doyen des autres Prelats Normans.

Ceſte Egliſe eſt autant bien ſeruie qu'autre de ce Royaume, ayant ſon Eueſque Doyen entre les Prelats Neuſtriens, & qui és aſſemblees publiques eſt le lieutenant du Metropolitain : il y a cinquante chanoines y comprenant douze dignitez telles que ſont les Doyen, Chantre, Chancelier, Theſorier, Archediacre, ſous Doyen, ſous Chantre, & Maiſtre d'Eſcole, puis les huict grands vicaires, & vn grand nombre de Chapelains, & le Theologal, & la Pſallette, & enfans de Cœur.

Theſor de l'Egliſe de Bayeux pillé par les Caluiniſtes.

Ie laiſſe les grãds theſors, & riches chaſſes, où repoſoyent les ſacres reliques de pluſieurs ſaints, & deux Licornes l'vne de 15. pieds de hauteur, & l'autre moindre, emportees par les ennemys de toute religion les Huguenots, & Caluiniſtes en l'an de noſtre ſalut 1563. durant les troubles, & guerres ciuiles de ce royaume. Le pays voiſin, & finages de Bayeux eſt gras, & fertil, abondant en bleds, & fruits, & les riuieres en poiſſon, & campaigne en beſtail, & paſturages.

Thorigny iadis belle ville, eſt ſiege de Bailliage.

Ceſt bailliage, & Vicomté ſous lequel eſt la place de Thorigny, qui fut iadis vne aſſes belle ville, ainſi que les marques, & ruines tant des murs que des portaux en donnent l'experience: auſſi eſt-ce vn ſiege de Bailliage depẽdent des preſidiaux de Caen, cõme auſſi fait Bayeux : & en grand Bourg de Thorigny eſt la maiſon ſeigneuriale du vaillant, & hardy Cheualier Meſſire Iacques de Matignon Cheualier de l'ordre, & lieutenant general pour ſa maieſté en la baſſe Normandie, qui eſt Cõte dudit lieu de Thorigny, & lequel ſ'eſtant fait cognoiſtre pour vn des plus ſegnalez capitaines de ce ſiecle, en la deffẽce de l'Egliſe, & ſeruice du Roy, & de la courõne de France, encor en a il mieux donné la ſignifiãce accablant les forces, & annullãt les ruſes de ceſt Vlyſſe Huguenot Gabriel de Lorge Comte de Mongommeri, lequel il a vaincu, pris, & mis és mains de la iuſtice, forçant les places Donfront, S. Lo, & Carẽten, auec les chefs, qui y commandoyent, leſquels pour leur adreſſe, & grande vaillance, rendoyent ces places comme preſque imprenables.

Le ſeig. de Matignon Comte de Thorigny & ſes louanges.

I'euſſe penſé faire vn grãd tort a la poſterité, ſi ie me fuſſe teu d'vn ſi grãd Capitaine, auquel les terres Normandes, & de Bretaigne, & en ſomme toutes les Gaules ſont redeuables, pour auoir deffait celuy qu'autre n'auoit peu encor dompter, tant ce chef des rebelles eſtoit caut, & ſubtil en ſes entrepriſes: & c'eſt la verité qui m'en fait ainſi parler, & la raiſon qui me le commande, comme auſſi elle veut que ie die que de ce ſeigneur ſont ſortis des Enfants, qui ne deſmẽtiront en rien les vertus, & vaillãces du pere, les noms deſquels ie vous mettray icy, l'aiſné deſquels eſt apellé Odet, le 2. Lãcelot, & le 3. Charles, & le fais affin q̃ a l'aduenir ſe voyans couchez par eſcrit apres vn tel miroir de loyauté, & generoſité, ils ſ'efforcent ſinon de le ſurmõter, aumoins de ſuiure ſa trace, & ſe faire dire, les dignes enfans du ſeigneur de Matignon.

Riuieres d'Aure, & Dronime & leur courſe merueilleuſe.

Non loing de Bayeux court vne riuiere nommee Aure, nõ loing de laquelle a ſon cours vne autre qui paſſe par Vanceulles, laq̃lle ſe nõme Dronime, leſquelles ſ'aſſemblẽt pres le village de Maiſons au pied d'vn mont dit Chaulny: & d'autãt que ce mõt les empeſche de paſſer outre, elles ſ'eſcoulent vers vn lieu nõmé la Foſſe du Soulcy, là où elles viennent tout bellement, par deſſus vn ſable ferme, & vny ſe rendre a la veüe de chacun, & ſe perdent lentement, quoy qu'elles ſoyent aſſes grandes, non ſans merueille de ceux qui voyent ceſte rareté : puis courans par ſous terre, viennent paroiſtre a vne demye lieüe de là, ſur le bord, & riuage de la mer faiſans vn beau Haure appellé le port en Beſſin.

Argenten, d'où eſt natif Iean de Thirmoys

En ces entours, & ſur l'Orne eſt la ville d'Argenten, non guere loing de Hieſmes, de laquelle ie ne ſçay autre antiquité, ſinõ qu'elle a produit pluſieurs bons eſprits, & entre autres le ſeigneur Iean de Thirmoys de Hantenoe homme autant rare, & parfait en la grande ieuneſſe qu'il eſt encore, que i'en aye guere cogneu, ne luy manquant ſorte aucune de ſçauoir, & diſcipline, ny l'eloquence, & doux langage pour exprimer ce qu'il en penſe.

Hieſme, eſtimé eſtre Oximium.

Ce lieu de Hieſmes eſt par aucuns appellé *Oximium*, de ſorte que par ce moyen, il ſembleroit que iadis il ayt eſté Eueſché, & que depuis il fut diuiſé en trois regions, à ſçauoir en celles de Bayeux, Liſieux, & Seez, mais (comme dit le bon Eueſque Robert Cenalis) Hugues de Floury, liure troiſieſme des affaires de Gaule, *Oximium, & Sagium* ne ſont qu'vne meſme choſe:

Cenalis li. 2. de ſa Gaule.

neãtmoins le ſuſdit *Cenalis* ne ſe paye de cecy, veu que celuy qui a fait le denombrement des Eueſques de Bayeux, fait diſtinction entre ces places, ce qui luy fait coniecturer que l'Eueſché, ou ſiege Epiſcopal qui eſtoit iadis a ceſt *Oximiũ*, ou Hieſmes, fut depuis tranſporté a Seez, quoy qu'il ne ſe trouue auteur que le ſuſdit hiſtorien des Eueſques Baiocaſſins, qui face mention du ſiege Oximien, ny des Prelats qui y ont commandé, & ainſi ſe faut arreſter a la ſuſdicte opinion que Seez, c'eſt les Seſſuuiens, & Oximiens n'eſtoyent qu'vne choſe meſme.

Falaiſe ville, & pour quoy ainſi dicte.

Le long de la riuiere d'Orne ſ'offre la ville de Falaiſe, dicte ainſi, ſuyauant le mot ancien Gauloys, à cauſe des rochers, & promontoires qui ſont és entours, & leſquels on deſcouure de loing auant, du coſté de la mer :

Guy le Feure ſeign. de la Boderie.

mais i'ay retiré vne autre interpretation de ce docte, & rare Gentil-homme Guy le Feure, ſeigneur de la Boderie, qui me ſemble, & gentille, & pertinente, lequel, comme il eſt bien verſé aux langues, & ſur tout en l'hebraicque, a trouué que Feles, ou Fales mot Hebrieu, qui ſignifie celle languette qui tient vne balance en ſon contrepois, a eſté iadis donné par les premiers enfans de Noé poſſedans la Gaule, a la ville, ou Chaſteau de Falaiſe, à cauſe qu'elle eſt aſſiſe comme en eſgalle diſtance au fons d'vn vallon, ceinte & enuironnee de toutes parts de montaignes :

Falaiſe ceinte de mõtaignes

& bien que elle ſoit poſee en ce vallõ, ſi eſt-ce que toute les auenues, & les fauxbourgs conduiſans vers icelle, ſont encor plus bas qu'elle, & elle leur ſert de contrepoys : mais ceſte conſideration ſert plus pour la curioſité que pour aſſeurance que voulions vous en donner.

Deſcriptiõ de Falaiſe.

Au reſte la figure de Falaiſe eſt tout ainſi faite qu'vne nef lõgue, & eſtroite, n'ayant que troys rues, deux deſquelles la fendent, & vont continuans de l'vn bout de la ville a l'autre : là où le Chaſteau eſt comme la poupe du nauire, qui eſt auſſi ſur vn roc, & qui commande ſur la ville : eſtant armé de foſſez treſprofonds, & ceint de deux eſtangs, l'vn deſquels pour l'infinité des ſources, ne peut eſtre tary ny mis a ſec aucunement, non pas peſché qu'auec le tramail, & filet, tant il eſt profond, & l'autre peut eſtre eſcoulé, & peſché a ſaiſons, & ſur lequel il y a des moulins, l'vn pour les foulons, & l'autre pour les eſmouleurs de couteaux, deſquels on fait a Falaiſe des meilleurs qui ſe voyent en ce royaume.

Q
Cha
de F

Ce Chaſteau eſt treſancien, car en iceluy ſe tenoyent les premiers Ducs de Normandie, y ayans choiſy leur demeure, ayant vne groſſe Tour ſi haute, belle, & ronde, qu'on l'eſtime la plus belle de France, a l'obiect de laquelle on voit vn rocher, qui l'eſgalle preſque en hauteur, & laquelle ie penſe que ſoit cauſe, que la ville a le nom de Falaiſe : lequel lieu, & Chaſteau fut le dernier gaigné par les Anglois, & depuis deffendu par le ſeigneur de Tallebot (qui y feit baſtir vne ſale fort ſuperbe, & painte magnifiquemẽt,) & ainſi fut auſſi le dernier conquis par le Roy Charles ſeptieſme.

Cl
de
baſt
Ceſ

Il y a encor vn donjon foſſoyé, & auſſi fort, ou plus que le Chaſteau, leſquels on tient que furẽt baſtis par Iules Ceſar pour ſe fortifier contre les Gauloys, ſ'ils remuoyent meſnage tandis qu'il feroit le voyage de la grande Bretaigne : ce que ie ne trouue point inconuenient : quoy que n'ayans auteur qui nous en aſſeure. Il n'y a a Falaiſe que deux Paroiſſes, l'vne fondee au nom de la ſainte Trinité, & l'autre de ſaint Geruais, quoy que ſa principale fondation ſoit au nom de ſaint Iacques : puis vn conuent de Cordeliers, & l'Egliſe, ou Chapelle de l'hoſpital ſeruant aux malades. La ville de Falaiſe eſt plus habitee de nobleſſe, & de gens de iuſtice que de marchans, & ainſi le commerce, & trafic n'y eſt guere grand :

Fal
bon
font

elle eſt aſſiſe en bon air & ſain, & en paiſage treſbeau, à cauſe des praeries, & collines qui y verdoyent en tout temps ; & pour le nombre infiny de fontaines, qui arrouſent ſon terroir de toutes parts, & les ruiſſeaux deſquelles viennent lauer, & nettoyer la ville.

Abb
S. I
Fala

Non guere loing de la ville, & pres la fontaine de Crecy eſt vne Abbaye de moynes blancs de l'ordre ſaint Auguſtin qui ſe renomme de ſaint Iean, belle iadis, mais a preſent preſque toute ruinee par l'inſolente, & plus que cruelle barbarie des Caluiniſtes.

Foi
laGu
pres
laiſe

Et non loing de là eſt ce gros, & fameux bourg nommé la Guibray, où ſe tiennent ces foires par toutes les Gaules, & Germanie renommees, & les iours auſquels elles commencent eſtans deputez a la my Aouſt, à ſçauoir le Mercredy apres l'Aſſomptiõ noſtre Dame, & finiſſants le Mercredy apres incluſiuement. Ie laiſſe le grand abord du peuple qui y vient, la richeſſe des marchandiſes, le nombre des loges, & le reuenu qu'on en tire, & le droit, & iuriſdiction des iuges de la foire, eſtimant qu'il n'y a aucun qui ne croye, que la police n'eſt pas ſi mal gardee en ce royaume, qu'il n'y ayt des gẽs deputez pour reigler chacun en vne ſi grande multitude.

Mon
rienn
lon p
les oi
de pr

A vne lieüe de Falaiſe vers le Ponent, eſt le mont ſurnommé d'Airiennes, où lon prend les oiſeaux de proye, & paſſagers, tels que faulcons, ſacres, tiercelets, eſperuiers, & eſmetillons, & ſouuent on y prend des aigles, & en ſomme tout oiſeau tant de poing que de leurre.

Meda
trouu
au m
d'Air

Et là és entours (ainſi que le ſuſdit ſeigneur de la Boderie m'a donné par memoire) on trouua il y a dix ans en foſſoyant ces monts ſuſdits pres d'vn muid de medailles, & pieces de monnoye d'erain, eſquelles eſtoit emprainte la figure de Iule Ceſar auec des anciens caracteres où eſtoit ainſi eſcrit *Iulius Cæſar*.

lius Cæſar.

Courſe ſouterraine de la mer iuſque aupres de Falaiſe.

Vne autre rareté aduient quelque fois a vn village pres de Falaiſe nommé Arnes, lequel eſtant en plaine campaigne, & propre pour produire bons bleds, & eſloigné de huict a neuf lieües de la mer, ſeche au poſſible de ſon naturel, & ſans fleuue, ny ruiſſeau quelconque, & neantmoins ſouuent par des conduits ſouterrains la mer y vient en telle & ſi grande abondance, qu'elle y fait comme vn lac ou eſtang, & y ameine bonne quantité de poiſſon, & l'eau ſe retirant le lieu demeure auſſi tout a ſec comme au parauant.

Guillaume le conquerãt natif de Falaiſe.

Au reſte Falaiſe eſt illuſtree pour auoir eſté le pays de la naiſſance de ce grand Prince Guillaume ſurnommé le conquerant, fils naturel de Robert premier du nom, & ſixieſme Duc de Normandie, lequel bien qu'il l'eut eu d'vne ſimple fille d'vn Bourgeois de Falaiſie, ſi eſt-ce que faiſant le voyage de la terre ſainte, il inſtitua ſon heritier : & c'eſt luy (ainſi qu'auons dit) qui conquit le royaume d'Angleterre ſur les Danoys.

Falaiſiens exemps de tribut, peages, & paſſages en Normandie.

Et c'eſt pourquoy il exempta Falaiſe de tout peage, & tribut, quelque trafic, ou marchandiſe que les Falaiſiens vouluſſent faire quelque part que ce fut de ces terres, ſauf qu'a Londres en Angleterre, & a Vernon ſur Seine, où il ne voulut que ceſte exemption eut vigueur.

Vire ſiege royal au Bailliage de Caen.

Falaiſe eſt du Bailliage de Caen auſſi bien que Bayeux, & que Vire, qui eſt vne petite ville ayant Chaſteau, & ſiege d'aſſiſes de Bailliage, Vicomté, election, & receptes de tailles, & aides, & par ainſi ayant des citoyens fort honorables, & des iuges, & aduocats de grande doctrine, & droicture en l'adminiſtration de iuſtice.

Vireſleuue

Le terroir voiſin porte le nom de Vaude Vire, ne ſçay ſi c'eſt pour l'occaſion de la ville qui en eſt maiſtreſſe, ou de la riuiere qui l'arrouſe, laquelle porte meſme nom que la ville, & laquelle ſe va rendre en la mer aux grands Vez (ou Guez) ſaint Clement : eſtant ceſte contree, & terroir abondant en beſtail, & par conſequent en laines, & draps, leſquels bien que ne ſoyent des plus fins, ſi fournit elle des plus grandes villes de ce royaume.

D'où viẽt que des chanſons ſe nõment Vaudeuires.

De ceſte ville, & du pays de Vaudeuire portent, & tiennent leur nom ces chanſons anciennes, & communes, que le vulgaire mal a propos appelle des Vaudeuilles, deſquelles fut auteur vn Oliuier Baſſelin, auquel n'en faut rauir l'honneur : & cecy tiens-ie auec les memoires de Caen, & partie de celles de Bayeux, & de Falaiſe, d'vn docte, & rare ſeigneur, homme bien merité des lettres, & deſireux du bien du public, & du contentement de la poſterité, Charles de Bourgueuille, ſeigneur de Bras, & de Brucort, Conſeiller du Roy, & Lieutenant general au Bailliage de Caen, autant digne de ſa chage, & entier en l'execution d'icelle, que iuge qui ſoit employé en ce royaume.

Charles de Bourgueuille lieutenant general a Caen.

Or nous ayans deſcrit le reſte du pays ſuiect au Bailliage, & iuriſdiction, ſur laquelle preſide le ſuſdit ſieur Lieutenant, il faut venir a la place principale, & conſiderer quelle eſt Caen, quelle ſon aſſiette, & antiquité, & l'auancement d'icelle, & ſa figure, laquelle pour le contentement du liſeur, nous ayans recouuerte par le moyen & induſtrie du ſeigneur cy deſſus nommé de Bourgueuille, n'auons voulu auſſi faillir de vous l'exprimer icy, auant que paſſer outre a la deſcrire.

Cauſe du nom de la ville de Caen.

La ville de Caen aſſiſe ſur le fleuue d'Orne eſt eſtimee la ſeconde en ordre entre les principales de Normandie : mais eſt la premiere du bas pays d'iceluy Duché, du nom de laquelle on a baſty pluſieurs ethimologies, entant que les vns l'ont raportee aux Hebrieux, ou aux premiers enfans de Noé, & luy ont donné le nom de ne ſçay quelle place Iſraëlitique appellee Cademoth, d'autres de ce Cadmus Pheniſſien, qui le premier enſeigna aux Grecs les caracteres de leurs lettres : mais & l'vne & l'autre de ces denominations me ſemble eſtre vn peu trop torſionnaire : & parainſi nous receuons la ſentence, & aduis de ceux qui la nomment *Cadomum quaſi Caij domum*, a ſçauoir la maiſon, & retraite de Caie : d'autant que le premier fondateur d'icelle fut le dictateur Ceſar, tout ainſi que Cherebourg eſt nommé *Cæſaris Burgus* : d'autant que, (comme auons dit a Falaiſe) ce grand Capitaine Romain ayant gouſté les reuoltes Gauloiſes paſſant en la grande Bretaigne, la premiere foys, pour ne tomber en pareille neceſſité, il feit pluſieurs forts le long de la mer, tant pour contenir les Gauloys en deuoir, que pour ſe faire voye, & auoir où ſe retirer en ſeureté ſ'il luy baſtoit mal en l'Iſle qu'il alloit aſſaillir. Et me plaiſt plus ceſte origne que de ceux qui la dient *Campodomenſem*, comme qui diroit chef de campaigne, pource qu'elle commande ſur le terroir voiſin, entant qu'il n'y auroit cité, qui ne meritaſt ce tiltre, pour le commandement que preſque toutes ont ſur vn beau terroir, & paiſage.

Aſſiette de la ville de Caen.

Caen donc a qui contemplera ſon aſſiette, ſera eſtimee des plus belles, & plaiſantes qu'on puiſſe guere voir, ayant la riuiere d'Orne, ou d'Aulne d'vn coſté qui ſ'enfle par le flot de la mer ſelon ſon flus, & reflus, deux foys le iour, & paſſe ſous le pont ſaint Iaques pres les Iacobins, & cecy le long de la chauſſee dicte ferree, ayant deux moiennes praeries, qui ſeruent de paſſetemps durant l'eſté aux citoyens de la ville, & leſquelles praeries ſont ſeparees par vne haute, & ſpacieuſe chauſſee, laquelle ioint enſemble les deux villes ſelon que la riuiere les ſepare.

Structure de l'hoſtel de ville de Caen.

Tour du Beffroy a Caen.

Cours du fleuue Aulne, ou Orne.

Apres deſcend ce fleuue ſous le pont ſaint Pierre par trois grandes arches : & ſur iceluy eſt aſſis l'hoſtel de ville fait d'vne ſuperbe, & excellente architecture, fondé ſur des pilotis en l'eau ſur des arcs boutans, & fait a quatre beaux, & grands eſtages, armé de quatre Tours a chacun coing de l'edifice, y en ayant vne : & la principale eſt celle du Beffroy, en laquelle eſt le grand Orloge, où lon voit des Cadrans pour cognoiſtre le croiſſant, & le decroiſt de la Lune : puis le ſuſdit fleuue va le long des murs, iuſqu'au conuent des carmes, & a la Tour du mareſchal pres la porte Millet : & en fin les deux canaux de ceſte riuiere embraſſans la ville, ſe ioignent au deſſous le grand pont ſaint Michel, puis courans enſemble le long de la praerie iuſqu'a la mer, où le fleuue ſe deſgorge, a trois lieües de la ville, au port Doyſtrehan, & ainſi les grands bateaux vont iuſqu'a Caen, au grand bien, & prouffit de ceſte ville, & de tout le pays voiſin, qui eſt fourny de toute eſpece de marchandiſes & de vins, poiſſon, & autres viures.

Oudon autre fleuue a Caen.

De l'autre coſté de la ville court vn fleuue appellé Oudon, & c'eſt en cet endroit que Caen eſt le mieux peuplé, & baſty, & ce fleuue court auſſi par le milieu de la ville, & fait moudre pluſieurs moulins, puis ſe va rendre dedãs

Le vray Pourt

A. Le Chaſteau,aſſis ſur carieres.
B. Le donion.
C. l'Egliſe ſaint Pierre,paroiſſe.
D. Pont ſaint Pierre, & maiſon de Ville.
E. Noſtre Dame froide rue,paroiſſe.
F. Saint Sauueur,parroiſſe.
G. Saint Eſtienne,paroiſſe.
H. Les Cordeliers.
I. Les Croiſiers, religion.
K. l'Egliſe ſaint George,dans le Chaſteau.
L. l'Egliſe ſaint Iean,paroiſſe.
M. Les Iacobins.
N. Les Carmes.
O. La court d'Egliſe.
P. L'hoſtel Dieu.
Q. La grand Abbaye ſaint Eſtienne de Caen.
R. Faux-bourg,où ſont les paroiſſes ſaint Nicolas, & ſaint Ouen.
S. L'abbaye de la ſainte Trinité, religion des Dames.
T. Grandes eſcoles.
V. L'vniuerſité.
X. Le Palais, ſiege Preſidial.
Y. Saint Martin, paroiſſe.
Z. Saint Iulien,paroiſſe.
&. Noſtre Dame des champs.
1. Saint Gilles,paroiſſe.
2. Le pillory.
3. Le grand marché.
4. Porte de Bayeux,chemin de Bretaigne.
5. Porte ſaint Iulien.
6. Porte au berger,chemin de Roüen.
7. Porte des prez.
8. Porte ſaint Eſtienne.
9. La chauſſee ſaint Iacques, & marché aux fagots.
10. Porte des Iacobins.
11. Porte millet.
12. La tour Chaſtimoine.
13. La tour des Cordeliers.
14. Le roc du Donion de l'enclos du Chaſteau.
15. Porte des champs, pour ſortir du Chaſteau aux champs.
16. Le fort.
17. Cimetiere de l'hoſtel Dieu.
18. Cimetiere ſaint Iean.
19. Marché neuf.
20. La poiſſonnerie.
21. Carrefour ſaint Pierre.
22. Carrefour de froide rue.
23. Carrefour des Namps.
24. Carrefour ſaint Iulien.
25. La belle Croix, & marché a la chaux, & tuille.
26. Rue des quaiz, où on deſcend les marchandi-
27. ſes qui viennent par la mer.
28. Tour du mareſchal.
29. La boucherie.
30. La riuiere d'Oulue,ou Orne.
31. Le pont frileux,chemin de Paris.

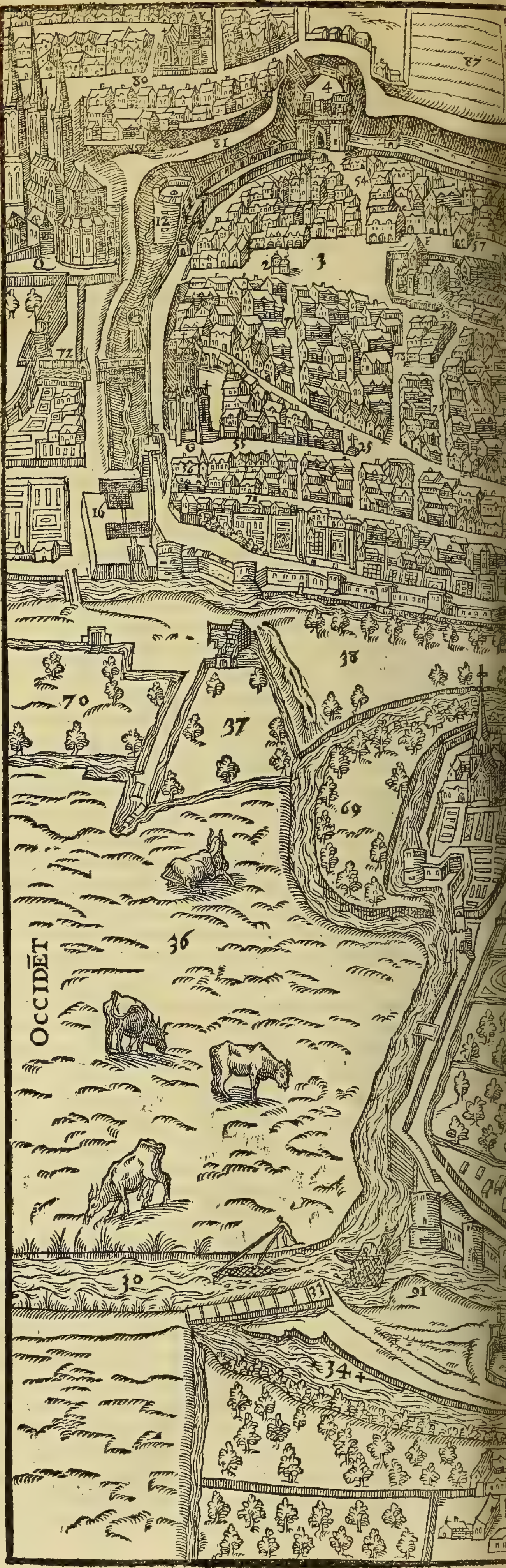

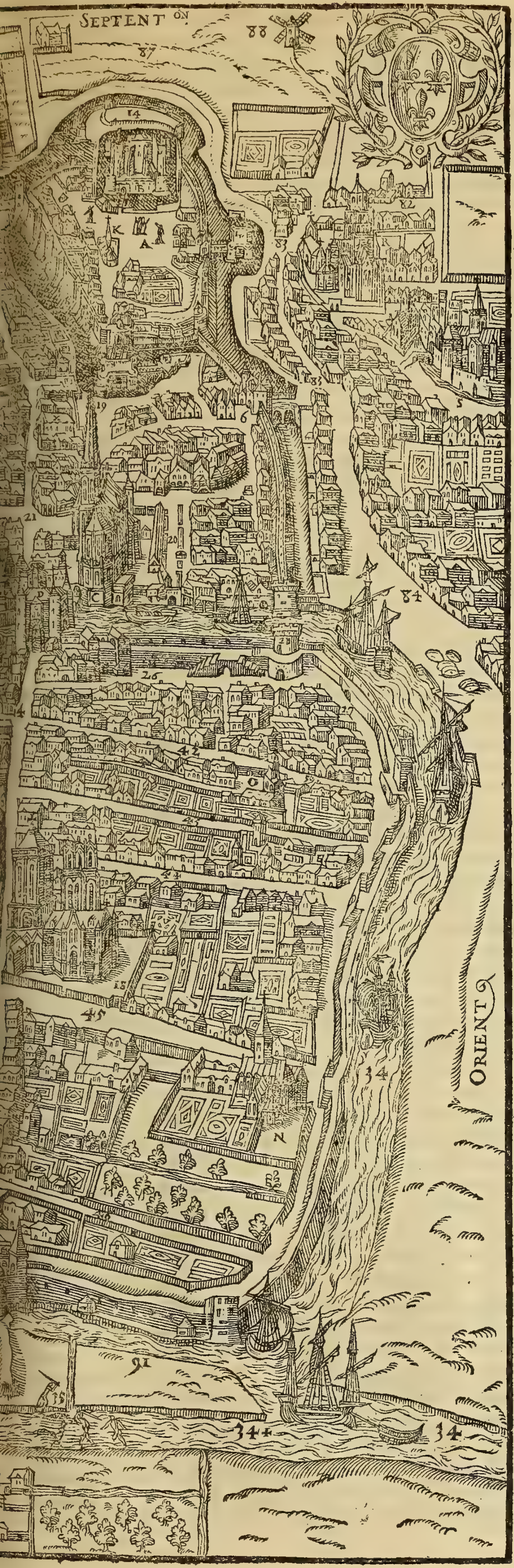

32 Faux-bourg de Vanſſelles.
33. La chauſſee ferree.
34. L'emboucheure de la mer.
34. Le flux,& reflux de la mer.
35. Lieu auquel, au retour de la mer le commun va guetter, & tuer des ſaumons frais, alloſes,& lamproyes.
36. Grande prairie commune a toute la ville, & fauxbourgs.
37. Pré de l'Iſle.
38. Les grans prez,lieu de recreation.
39. Les petits prez.
40. Porte du moulin,& moulin de ſaint Pierre.
41. La grand rue ſaint Iean.
42. La rue neufue.
43. Rue de la Ganerie.
44. Rue guillebert.
45. Rue des Carmes.
46. Rue frementel.
47. Rue ſaint Iacques.
48. Rue de la geolle.
49. La grand rue.
50. La petite rue de froide rue.
51. Rue des croiſez.
52. Rue des cordeliers.
53. Rue ſaint Sauueur.
54. Rue de la porte de Bayeux.
55. Rue du college du mont.
56. Le college du mont.
57. Le college des arts.
58. Le college du bois.
59. Le college du clouſtier.
60. La cercle.
70. Prairies.
71. Rue des bouchers.
72. Le cours d'Odon,petite riuiere auec le pont.
73.
74. Rue des teinturiers.
75. Rue de Gemmare.
76. L'eſpinette.
77. Rue des fromages, au milieu de laquelle y a vn pont par ſoubs lequel paſſe le cours de la riuiere d'Odon.
78. La planche d'Odon,où ſont les tanneries.
79. Rue du Canu.
80. Faux-bourgs,nommez le bourg l'abe.
81. Les foſſes de la ville.
82. Rue aux cordes.
83. Le bourg l'abeſſe.
84. Faux-bourg Calix ſur Orne.
85. Rue ſaint Nicolas.
86. Grand' rue,& faux-bourg ſaint Iulien.
87. Terres labourables.
88. Moulin au Roy.
89. Iardinaiges.
90. Moulins de l'hoſtel Dieu,ſous vne groſſe tour, ditte la tour de l'hoſtel Dieu.
91. Le de l'hoſtel Dieu.
92. Les halles.

Abbayes fondees a Caen par le Duc Guillaume le Conquerant.

la grande riuiere pres le pont ſaint Pierre. C'eſtoit en cette ville que faiſoit ſa demourance la plus ordinaire Guillaume le conquerant auec ſon eſpouſe la Ducheſſe Mathilde, y faiſant baſtir la belle Abbaye de ſainct Eſtienne, qui eſt de moynes de ſainct Benoiſt, & le monaſtere des religieuſes en l'Egliſe dediee au nom de la Trinité, auquel la premiere Abbeſſe fut vne des filles du ſuſdit Duc Guillaume, lequel y fut inhumé, comme auſſi fut ſa femme, & les Epitaphes deſquels y ſont grauez, & leurs effigies dreſſees: & pource que cy deſſus i'ay mis celuy du Duc, il me ſuffira d'y mettre celuy de la Ducheſſe qui eſt tel.

Epitaphe de la Royne Mathilde eſpouſe du Duc Guillaume, & Comteſſe du Maine.

Egregiam pulchri tegit hæc ſtructura ſepulchri,
Moribus inſignem, germen regale, Mathildem:
Dux Flandrita pater, huic extitit Adala mater,
Francorum gentis Roberti filia regis,
Et ſoror Henrici regalis æde potiti
Regi magnifico Guilielmo iuncta marito,
Præſentem ſedem, præſentem fecit, & ædem,
Tam multis terris, quàm multis rebus honeſtis
A ſe ditatam, ſe procurante dicatam.
Hæc conſolatrix inopum, pietatis amatrix,
Gazis diſperſis, pauper ſibi, diues egenis.
Sic infinitæ petijt conſortia vitæ,
In prima menſis, poſt primam, luce Nouembris.
1087.

Bataille du Val de Dunes.

Concile Prouincial a Caen l'an 1055.

Deſcriptiō du chaſteau de Caen.

Bailliage, & autres iuriſdictions de Caen.

Ce Duc Guillaume, ſecouru de Henry premier de ce nom, Roy de France, gaigna vne bataille pres de Caen, en vn lieu appellé le Val des Dunes, contre les Comtes de Beſſin, & Conſtantin, qui vouloyēt le chaſſer de ſa Seigneurie, comme illegitime: apres laquelle bataille, il feit vne aſſemblee des prelats a Caen, où preſida Maurille archeueſque de Roüen: & pour ce que les prelats auoyent porté les reliquaires de leurs Egliſes, & mis tous en vn lieu, il feit depuis baſtir vne Egliſe en la meſme place, laquelle il nomma ſainte paix de Touſſaints, ce qui aduint l'an mille cinquante cinq, le Chaſteau de Caen eſt haut eſleué ſur la ville, comme eſtant baſty ſur vn roc, & fortifié de ſon Donion, au milieu duquel eſt eſleuee vne tour carree d'admirable hauteur, & groſſeur, flanquee aux quatre coings d'autres quatres groſſes tours, & armees de foſſez treſprofonds & faits a fonds de cuue: ayant ce chaſteau vn ſi bel eſpace, & ſa court ſi ample qu'on y peut mettre cinq ou ſix mille hommes en bataille: & pour ſon aſſiette, & force naturelle on en donne ordinairement la charge & capitainerie a quelque grand Seigneur: de ſorte que feu Monſieur le Conneſtable Duc de Mommorency en fut capitaine, & a preſent le Seigneur Mareſchal de Danuille ſon fils a la meſme charge. Et bien que le ſiege du Bailliage, & preſidiaux, & le bon nombre des hommes de ſçauoir qui y rendent iuſtice au peuple ſoyent recommandables, y ayant Bailly, Lieutenans general, Ciuil, Criminel, & Particulier, vingt Conſeillers, deux Aduocats, & le Procureur du Roy, Garde des ſeaux, Greffiers, & autres officiers neceſſaires: comme encor le lieu eſt ennobly d'vne chambre de generaux, & de la demeure des theſoriers, & financiers, des eſleuz, maiſtres des eaux, & des foreſts, Grenetiers, Vicebaillis, Vice admiral, Chambre des monnoyes, & de la court Epiſcopale de l'Eueſque de Baieux. Tout cecy (dis-ie) ne rend le lieu plus ſegnalé, que fait l'Vniuerſité y inſtituee en l'an mille quatre cens trente vn, auec fondations de pluſieurs colleges: regie par ſon recteur, chancelier, & conſeruateurs tāt eccleſiaſtiques que Royaux: les eccleſiaſtiques ſont tels que l'Eueſque de Baieux en eſt chancelier, & ceux de Liſieux, & Conſtances conſeruateurs pour l'Egliſe: mais pour le fait des priuileges Royaux, c'eſt le Bailly de Caen, qui en eſt le conſeruateur. Ie laiſſe infinies commoditez du trafic qui ſe fait a Caen, & de la fertilité du terroir qui l'accōpaigne: ſeulement diray, que iaçoit que la Normandie ne ſoit fertille en vins, ſi eſt-ce qu'à Caen il en croiſt d'aſſes paſſable, mais a Argéces, qui eſt a trois lieuës pres, les vins y ſont treſbons, & ſ'y fourniſſent les habitans de cette grande ville, de laquelle il nous ſemble auoir aſſes diſcouru. De ce pays Neuſtrien nous reſte encor le terroir, & bailliage de Conſtantin, qui comprend les Eueſchez de Conſtances, & d'Auranches, les deux pieces plus Occidentales de la Normandie, & deſquelles ie diſcouray le plus brieuement qu'il me ſera poſſible: & d'autant que Aurāches ſ'offre la premiere, ce ſera auſſi d'elle qué parlerons premierement. La cité d'Auranches, c'eſt ſans doubte que n'eſt autre que celle qui fut iadis chef, & dame des Ambiliates renommez par Ceſar, comme auoiſinez des Lexobiens, Nantoys, & ceux de Leon en Bretaigne, lors qu'il parle du tort que ceux de Vennes feirēt aux Embaſſadeurs Romains: entant que qui cōſiderera l'aſſiette du pays Auranchin, il verra auſſi que c'eſt de luy que Ceſar entend ſous le nom d'Ambiliates, mais qu'il luy donne vne plus grande eſtendue qu'à preſent n'en porte ſa iuriſdiction. Or de dire l'origine premiere de cette ville il n'eſt en ma puiſſance, ny guere de la cauſe du nom d'icelle, veu qu'en Latin elle eſt ditte *Arborica* ou *Abrinca*, & pour cette occaſion le Seigneur Eueſque d'icelle Robert Cenalis là dit auoir eſté ainſi nommee pour la grande abondance de bois qui furent iadis aux entours d'icelle, comme encore les foreſts n'y manquent point, a fin de laiſſer quelque moien pour autoriſer la coniecture ſuſditte. Auranches eſt aſſiſe ſur le ſommet, & copeau d'vne montaigne, & ſur vn rocher aſſez roide, & faſcheux a monter du coſté de la mer, ſi bien que eſtant ſur les murs de la ville, vous deſcouurez plus de quatre lieuës de circuit en terre blāche, & ſablō, ſur lequel la mer vient floter iuſqu'au pied du roch qui ſert de pilier, & ſouſtien a cette ville, que la mer laue, lors qu'elle eſt en ſon plein fluz, & d'autre part on voit le plat pays tout couuert de bois de haute fuſtaye, & vne petite riuiere nommee Sée, ſur laquelle la mer vient ſ'eſpandre touts les iours. De deſſus les murs encor d'Auranches on deſcouure ce rocher merueilleux, ſur leſquels eſt aſſiſe au milieu de la mer l'Egliſe, & monaſtere de S. Michel tant renommé par toute la France, & honoré des Catholiques, qui y vont de loingtain pays auant en pelerinage, qui n'eſt qu'à trois lieuës du ſuſdit lieu d'Auranches: comme auſſi y eſt le roch de Tombelaine, que le fabuleux Gaulfroy de Monumet dit auoir

Vniuerſité de Caen quand inſtituee.

Terroir de Caen fertil en vin.

Ceſar, li. 3. de la guer. Galliq.

Aſſiette de la cité d'Auranches.

Mont S. Michel a 3. lieues d'Auranches.

Gaulfroy en l'hiſt. de la grāce Bretaig. li. 7.

eſté ainſi dit d'vne fille du Roy de Bretaigne là enterree par vn Geant qui l'occit, & lequel depuis fut vaincu, & accablé par le Roy Artus de la grande Bretaigne il peut bien eſtre qu'Helaine (quiconque elle fut) y a eſté enterree: mais qu'Artus paſſaſt onc faire armes en Gaule, l'hiſtoire veritable ne le peut porter, ny deffendre: & ainſi nous laiſſons Tombelaine, & le mont ſaint Michel enclos de touts coſtez des flots de l'Ocean. La figure de la ville d'Auranches eſt preſque toute ronde en ſa circonference, bien cloſe, muree, & flanquee, & ayant des foſſez larges, & profonds, & de beaux fauxbourgs qui la ceignent, & leſquels ſont beaucoup plus grands que le circuit, & corps de la ville, laquelle ayant tiltre d'Eueſché, a ſon Egliſe cathedrale fondee au nom de ſaint André Apoſtre, & frere de S. Pierre, & en laquelle ont preſidé les Eueſques qui ſ'enſuyuent, aumoins ſuyuant le recueil qu'en a fait le docteur de Mouchy en ſon ſacrifice de la Meſſe. Le premier fut ſaint Leonce: qui preſidoit dez le temps, que les Francoys commãcerent a ſe domiciler en Gaule, & par ainſi on voit qu'il fault qu'Auranches fut quelque cas de marque, puis que de ſi long temps elle fut honoree du tiltre d'Eueſché: ioint qu'au partage fait entre les Roys Childebert, & Gontran, la ville, & terroir d'Auranches eſt nommé, eſcheant a Childebert, auec d'autres terres voiſines. Au ſuſdit Leonce ſucceda Nepus, ou Nepe, lequel viuoit du temps du Roy Clouis, & aſſiſta au premier cõcile national d'Orleans, puis le troiſieſme fut ſaint Perpetue, qui ſe trouua au ſecond concile d'Orleans, le quatrieſme fut ſaint Paterne: le cinquieſme Fegaſie, ou Fegaſin, au quatrieſme concile d'Orleans: le ſixieſme eſtoit ſaint Senerie, ou Senateut: le ſeptieſme ſaint Seuere: le huictieſme ſaint Rahentrace, le neuuieſme ſaint Leodenald: le dixieſme ſaint Auſbert: & du temps de ceſtuy, qui fut en l'an de grace ſept cens neuf, fut baſtie l'Egliſe du mont ſaint Michel a Tombelaine, pour l'apparition de l'Archange faite au ſuſdit Eueſque. Auquel ſucceda onzieſme en nombre Norgot: le 12. fut nommé Iean: le treizieſme Maugiſe: le quatorzieſme Anſegand: le quinzieſme Iean ſecond, qui viuoit l'an mil ſoixante trois, le ſezieſme Michel, qui aſſiſta au concile de Roüen l'an mil ſeptante quatre, le dix ſeptieſme Turgiſe, le dix huictieſme Richard de Solligny, le dix neuuieſme Richard de Belle faye, qui giſt en l'Egliſe de noſtre Dame du Bec, mourant l'an mil cent ſoixante vn, le vingtieſme eſtoit ſaint Herbert, qui mourut l'an mil cent ſoixante vn, enterré où ſon predeceſſeur: apres lequel preſida Achard Abbé de ſaint Victor: & le vingt deuxieſme fut Richard troiſieſme, au parauant archediacre de Conſtances: le vingt troiſieme Guillaume Burel: le vingt quatrieſme Guillaume Pholon: le vingt cinquieſme Guillaume d'Oſtilly: le vingt ſixieſme Guillaume quatrieſme du nom, & doyen de noſtre Dame, eſleu l'an mil deux cens trente neuf: le vingt ſeptieſme fut Richard quatrieſme du nom, ſurnommé l'Ange: le vingt huictieſme Raoul Theuille: le vingt neuuieſme Geoffroy, le trentieſme Nicolas de Luzerches: le trente vnieſme Michel de Pont orſon, le trente deuxieſme Iean de Mouſche: le trente troiſieſme Iean de Vienne, & le trente quatrieſme fut Iean cinquieſme du nom, l'an mille trois cens quarante deux, apres luy fut le trente cinquieſme nommé Foulques Bardoul: le trente ſixieſme Robert premier du nom: le trente ſeptieſme Laurens de Faie: le trente huitieſme Iean ſixieſme dit de ſaint Auit: le trente neuuieſme Martin Pinard, le quarantieſme Iean ſeptieſme natif de Vanceulles, le quarante vnieſme Loys de Bourbon: le quarante deuxieſme Loys Herbert, le quarante troiſieſme Iean de Langeac, le quarante quatrieſme Robert Cenalis Pariſien docteur Theologien, vn ornemẽt de noſtre ſiecle: & lequel mourut a Paris l'an mille cinq cens ſoixante, & eſt enterré en l'Egliſe de ſaint Paul: le quarante cinquieſme eſt le Sirier Pariſien auſſi, & homme de ſinguliere, & remarquable doctrine. Ayant dit que Robert Cenalis a eſté de luſtre de ſon temps entre les hommes de grand ſçauoir, ie n'ay rien auancé qui ne ſoit veritable, veu qu'vn ſien nepueu (lequel a pluſieurs parties du deffunct ſon oncle) nommé Maiſtre Claude Sedille Chanoine d'Auranches, m'a communiqué pluſieurs liures du deffunct, qui encor ne ſont imprimez, & entre autres vn Calendrier hiſtorique, auec la raiſon & ſupputatiõ des iours de l'an, par lequel on voit quel pouuoit eſtre cet excellent hõme. Au reſte l'Eueſque d'Auranches eſt le Souſdoyen de l'archeueſque (ainſi qu'il appert par les memoires, & inſtruments anciens) & parainſi il eſt le troiſieſme en honneur en l'aſſemblee des Eueſques Normands, commençans par archeueſque: & voila quant a Auranches, & parainſi faut venir a la deſcription du pays, & bailliage de Conſtantin.

logue
Eueſ-
d'Au-
hes.

.de
rs, li.
iſt.
:.9.

el
fon
Egli-
mont
chel.

ige-
n ſa
iq.

Faute de Polyd. Virgile, li. 10. de l'hiſt. Angloiſe.

Duquel il faut ſçauoir la cauſe pourquoy il eſt dit ainſi, a fin d'oſter de doubte, & tout auſſi toſt d'erreur ceux qui ſuyuans Polydore Virgile dient que cette ville ſe nommoit iadis Auguſte, & adiouſtent des *Romandues*, que nous auons dit eſtre ſaint Quentin, & nõ Roüen, ny Luxembourg, ny Conſtances, car a toutes ces villes a lon attribué le nom d'Auguſte Romanduoiſe: comme ainſi ſoit qu'auant Auguſte Ceſar (duquel ils veulent que cette place fut renommee) elle eſtoit deſia portant le nom de *Caſtra Conſtantia*, & ainſi ne peut eſtre que Conſtances ſoit ditte ny de Conſtantin le grand, ny de Conſtance fille dudit Conſtantin. Et que cecy ſoit vray, voyez le lieu, conſiderez les eſpaces des terres, & liſant Ammian Marcellin, vous apprendrez que ie n'ay tort de propoſer cet aduis, car voicy les paroles Latines meſmes du ſuſdit auteur, parlant de la diuiſion des Gaules, & noms anciens des villes, or voicy comme il dit.

Am. Mar. li. 15.

A Belgis verò eandem gentem Matrona diſcindit, & Sequana, amnes magnitudinis geminæ, qui fluentes per Lugdunenſem, poſt circumclauſum ambitu inſulari Pariſiorum Caſtellum Lutetiam nomine, conſociatim meant: meantéſque protinus in mare prope Caſtra Conſtantia funduntur.

Caſtra Cõſtantia pourquoy ainſi apelez.

Marquez bien les mots, & meſurez les eſpaces, & trouuerez que depuis le lieu ou Seine ſ'engoulphe en la mer, il n'y a point plus haut de quatorze lieües d'interualle: & cependant vous ne trouuez autre lieu qui porte le nom de ces *Caſtra Conſtantia* que Conſtances ainſi dits, a cauſe que *conſtanter*, c'eſt a dire preſque touſiours les ſoldats y eſtoyent campez, comme ſur les limites tant de la grande Bretaigne, que des Armoriques, leſquels donnoyẽt beaucoup d'affaires aux Romains. Or ſi ma raiſon ne ſemble bonne, à ceux qui veulent que Conſtantin le grand ayt cauſé le nom a cette ville, pour ce qu'il a commandé iadis & en Gaule, & en l'Iſle Britannique, qu'ils me donnent auteur ratifiant, & confirmant leur opinion, & lors ie ne ſeray ſi difficile a ferrer, que volontiers ie ne me ſouſmette a leur cenſure.

Limites du pays Conſtantin.

Le pays Conſtantin eſt ainſi limité, qu'au Septentrion il a la mer Oceane, au Midy la region, & terroir de Seez, au Leuant les Guez renõmez de ſaint Clement, la ville de Thorigny, & la riuiere de Vire, & au Ponent la Bretaigne, car ie mets l'Auranchin ſoubs la contribution de Conſtances.

Deſcriptiõ du pays de Cõſtãtin.

La deſcription de ce pays ſe comporte ainſi du coſté de la mer, que le long d'icelle allant du Leuant au Ponent, la premiere ville que vous y voyez eſt celle de Carenten, vſurpee de noſtre temps par les rebelles, mais reconquiſe par le Seigneur de Matignon: & là aupres eſt le Cloſet de Conſtantin abõdant en paſturage, à cauſe des eaux y ruiſſelans vers Peneſme, & au pont de Doué, & cette planure a ces villes qui l'auoiſinent, Carentan, Vallonges, & S. Lo, ville renommee d'vn Eueſque de Conſtances:

Carentan, & S. Lo, repris par le Seigneur de Matignon.

laquelle a eſté priſe cette annee mille cinq cent ſeptante quatre par le vaillant Capitaine le Comte de Thorigny Seigneur de Matignon, ſur les ſoldats de Mongomery qui la deffendirẽt iuſqu'au dernier ſouſpir de leur vie, & où fut blecé combatãt vaillãment le Seigneur de Lauardin Manceau, la vaillãce, & generoſité, duquel ne ſcauroit aſſes eſtre recommandee.

Cõſtãces pillee, & ruinee par les Normands en l'an de grace 836.

Cette pauure ville fut iadis rauagee par les Normands, leſquels l'ayans priſe par compoſition, ne laiſſerent de tailler les pauures citoyens en pieces, & d'y maſſacrer l'Eueſque de Conſtances nommé Algerunde. Apres les ſuſdittes places ſe vous repreſente la derniere ville du Cloſet de Conſtantin qui eſt la cité meſme de Conſtances, laquelle eſt

Aſſietes de Cõſtances

comme vn champeſtre, ſans muraille, ny cloſture quelconque, dont c'eſt dommage, eu eſgard a ſa beauté, & aſſiete, & magnificence: veu que hors d'icelle & au coſté d'Occident on voit au bas d'vn vallon pluſieurs piliers fort hauts & d'vne merueilleuſe ſtructure, induſtrie, & artifice, leſquels ſont faits comme vn pont a pluſieurs arcades, baſtis le tẽps paſſé, & dreſſez par les Seigneurs des Paiſneaux:

Bulſard ruiſſeau a Conſtãces

& par deſſous ces piliers paſſe vn ruiſſeau nommé Bulſard, & par deſſus vne fontaine qui vient de demye lieuë loing de là, y conduite par tuyaux, & canaux de plomb iuſques au milieu de la ville, pour ce que ſans cela elle ſouffriroit diſette d'eau douce, ſi ce n'eſt de quelques puids, qui y fourniſſent,

Fontaine magnifique a Conſtances.

veu que maintenant cette fontaine eſt gaſtee par l'inſolence des Huguenots, lors qu'ils pillerent Conſtances, & rançonnerent les citoyens d'icelle. Et peu ſ'en a fallu que ce rauage n'ayt eſté auſſi furieux que celuy qu'y feit Raoul pillant, tuant, ſaccageant, demoliſſant, & accablant: veu que ces Huguenots ont mis a bas les Egliſes de S. Nicolas, & des freres preſcheurs, & pillé celle de noſtre Dame qui eſt la Cathedrale, vn des plus beaux vaiſſeaux de Gaule, eu eſgard a celle voulte faite comme vne lanterne, qui eſt ſur le Chœur d'icelle: & en laquelle Egliſe ont preſidé grand nombre d'hommes ſegnalez Eueſques y ordonnez depuis l'Egliſe primitiue, ainſi que par la ſupputation des temps il eſt aiſé a recueillir: comme ainſi ſoit que le cinquieſme eſtoit en l'an quatre cens ſeptante trois, qui me fait preſuppoſer, que les premiers ont eſté durãt les perſecutions des paiens, & idololatres contre les deffenſeurs de l'Euangile.

Catalo des E quesdo Cõſtan

Le premier donc fut ſaint Ereptiole: le ſecond ſaint Exuperance, le troiſieſme ſaint Leonat, le 4. S. Poſſeſſeur, le 5. S. Lo, le corps duquel giſt a Roüen, y eſtant porté à cauſe des guerres: & cecy a eſté cauſe que les Eueſques de Conſtance ont porté long temps le titre d'Eueſques de ſaint Lo, pour autant que l'Eueſque Thierry ſe tint a Roüen en quelques poſſeſſions que le Duc Normand luy auoit donnees en la cité Metropolitaine pres l'Egliſe de ſaint Lo, attendant que Conſtances ruinee fut remiſe en vigueur.

Eueſq. Conſt pourq dits de Lo.

A ſaint Lo ſucceda ſaint Romphaire: le ſeptieſme fut ſaint Leon, l'huitieſme ſaint Leontian, qui ſigna au premier concile d'Orleans: le neuuieſme fut ſaint Vrſicin, qu'aucuns appellent Lauton, qui ſouſcriuit aux conciles ſecond, & troiſieſme d'Orleans: le dixieſme fut nommé ſaint Vlphobert, l'onzieſme Lupicie, le douzieſme Nepe, le treizieſme Macaire, que Gregoire de Tours appelle en ſon hiſtoire Romachaire, diſant que ce fut luy qui enterra le ſaint Archeueſque de Roüen Pretextat, occis par les ruſes de la meurtriere Fredegonde,

Greg. Tours ch.31.

le quatorzieſme Eueſque Conſtantin fut Hulderic: le quinzieſme Vvaldomar: le ſeizieſme Trahe: le dix ſeptieſme Rothumud: le dix huitieſme Salomon: le dix neuuiéme Agathee: le vingtieſme Liuin: le vingt vnieſme Vvifride: le vingt deuxieſme Aldebert: le vingt troiſieſme Ioſué: le vingt quatrieſme Leonce: le vingt cinquieſme Angulon: le vingt ſixieſme Hubert: le vingt ſeptieſme Vvibard: le vingt huitieſme Herluin: le vingt neuuieſme Sigenand: le trentieſme Liſte, le trente vnieſme Ragenard: le trente deuxieſme Hellebold, le trente troiſieſme Agebert: le trente quatrieſme Theodoric qui fut nommé Eueſque de ſaint Lo, comme dit eſt: le trente cinquieſme fut Herbert: le trente ſixieſme Hugues: le trente ſeptieſme Agerund, le trente huitieſme Robert: le trente neuuieſme Gillebert: le quarantieſme Geoffroy, le quarante vnieſme ſe nomma Raoul: le quarante deuxieſme Roger: le quarante troiſieſme Richard, qui viuoit l'an mille cent cinquante ſept, le quarante quatrieſme Algar: le quarante cinquieſme Richard ſecond, le quarante ſixieſme Guillaume, le quarante ſeptieſme Viuian, le quarante huitieſme Hugues ſecond, le quarante neuuieſme Gillan de Caen, le cinquantieſme Iean d'Eſſey: le cinquante vnieſme Euſtace: le cinquante deuxieſme Robert de Harcur troiſieſme de ce nom: le cinquante troiſieſme Guillaume de Treſuille, le cinquante quatrieſme Loys: le cinquante cinquieſme Sylueſtre, le cinquante ſixieſme Nicolas: le cinquante ſeptieſme Guillaume ſecond, le cinquante huitieſme Gilles des Champs: le cinquante neuuieſme Iean Maruée: le ſoixantieſme ſe nomma Pandulphe: le ſoixante vnieſme Philibert: le ſoixante deuxieſme Gilles de Dure-mort: le ſoixante troiſieſme Iean de Chaſtillon, le ſoixante quatrieſme Richard Oliuier: le ſoixante cinquieſme Iulian, qui depuis fut Pape ſoubs le nom de Iule ſecond: le ſoixante ſixieſme Geoffroy: le ſoixante ſeptieſme Adrian Goffier de Boiſy: le ſoixante huitieſme Bernardin: le ſoixante neuuiéme Florent Cardinal du titre de ſainte Marie: le ſeptantieſme René de Breſche religieux de l'ordre ſainct Benoiſt : le ſeptante vnieſme Philippe de Coſſé en l'an de grace mille cinq cens trente, le ſeptante deuxieſme Paien Dectot: & a preſent eſt regie cette Egliſe par reuerend pere Meſſire Artus de Coſſé fils de Monſeigneur le Mareſchal de Briſſac, lequel prelat ſoigneux de ſon troupeau, & ſurueillant ſur ſa bergerie, a couru pareille fortune, & peril ſ'expoſant a la geule des loups durant les troubles qui ont affligé ce Royaume, dequoy il eſt loüable deuant chacun, & pour lequel deuoir ſa memoire ſera glorieuſe a toute la poſterité. Non loing de Conſtances eſt Ville-Dieu, qui eſt vne Commanderie de Cheualiers de Rhodes, inſtituee iadis par le Roy d'Angleterre Richard troiſieſme du nom, lequel y feit de fort belles fondations : puis la Haye Paiſnel, puis Grand Ville, qui eſt vn aſſes beau, & bon port de mer, & apres la Lande Herould, de laquelle eſt faite mention en Sigibert : & où il dit qu'en l'an de grace mille cent cinquante huit, en la ſepmaine de Paſques ſ'eſleua de terre vn grand tourbillon, qui enleuoit tout ce qu'il rencontroit, & lequel en fin ſe hauçant en l'air, il apparut comme vne colomne montant auec le tourbillon, coulouree de bleu, & rouge, & laquelle ſ'arreſta en l'air : & ce pendant on oyoit & voyoit des fleſches, & dards lancez contre cette colomne, ſans qu'on veit ceux qui faiſoyent ces coups : & au haut du tourbillon qui eſtoit ſur la coulomne, voletoyent diuerſes ſortes d'oiſeaux : ce qui fut bien toſt le ſigne de l'effect d'vne grande mortalité aduenant a ce village, & par la Normandie, & regions circonuoiſines.

Le long de la coſte de mer, ce pays Conſtantin eſt embelly d'infinis Chaſteaux, & quelques villes, & premierement voit on vne preſque Iſle, que les Latins appellent *Ogigies*, & ceux du pays la Hogue, qui eſt infertille, & ne ſert qu'à tranſporter de là auant la marchandiſe en terre ferme. Puis voyez l'Abbaye de Montebourg baſtie par vn moyne de ſainct Benoiſt appellé Roger de ſaincte Croix, qui en fut le premier Abbé, & les frais en furent faits par Henry premier Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie : & ce monaſtere paſſé, vous voyez la Hogue ſainct Vaaſt, & apres Barfleut, où il y auoit vn Conuent d'Auguſtins. Et ſoudain vous venez a celle fameuſe place de Chere-bourg, qu'on appelle le Bourg de Ceſar, à cauſe qu'on tient qu'il en fut le baſtiſſeur, ce qui eſt aſſes vraiſemblable, eu eſgard a ce qu'auons dit de l'arreſt du camp des Romains en cette baſſe marche du Conſtantin. Au reſte cette ville, & Chaſteau fut la derniere place que Charles ſeptieſme oſta aux Angloys, lors qu'il les chaſſa du Royaume de France. Apres vous voyez Breual, & Briquebec, & Hambie, qui appartiennent a la maiſon d'Eſtoute-uille, & qui iadis appartint aux Paiſnels, les biens deſquels tomberent en la maiſon d'Auranches, & en fin Ieanne Paiſnel fut mariee a Louys d'Eſtoute-uille, lequel par ce moyen feit paſſer celle grande ſucceſſion en ſa famille : a Hambie y a vne Abbaye de la fondation des Seigneurs d'Eſtoute-uille, leſquels auſſi y ont eſleu leur ſepulture. Le païs Conſtantin a auſſi quelques Iſles, telles que ſont Gerſay, où la deuotion des gens de bien auoit fondé vn Conuent des freres mineurs, mais l'impieté des heretiques a ruiné cette ſainte maiſon, & chaſſez les religieux ſeruans Dieu en cette inſulaire ſolitude. Apres y eſt l'Iſle de Grenezay, & celle de Sere, qui eſt fortifiee d'vn fort contre les courſes des Pirates, & leſquelles Iſles dependent du Dioceſe d'Auranches : mais elles ne recognoiſſent en rien l'obeiſſance deuë au Sainct ſiege, & voila tout le trait de la Normandie, & ſes Bailliages, deſquels cettui-cy eſt le dernier, ayant ſoubs ſoy ces Chaſtellenies, à ſçauoir Briquebec, Moyon, Sainct Sauueur le Vicomte, & Sainct Sauueur Lendelin : la Haye du Puys, Creances, & Ville-Dieu : leſquels reſſortiſſent a Conſtances, & de là les appeaux vont en la court ſouueraine de Roüen. Ainſi vous voyez deſcripte ſommairement vne des plus belles, riches, & puiſſantes Prouinces du Royaume, & terres ſuiettes au Roy de France, eu eſgard a l'infinité des villes, & groſſes bourgades, & au grand nombre de la nobleſſe, & a la fertilité du pays, bonté de la terre, a laquelle ne manque choſe qui ſerue pour la vie, & entretien de l'homme : auquel la mer donne toute commodité de commerce & traffic, la terre les viures, & le Ciel l'influence aux hommes, qui ſont des plus accorts, ſubtils, & ſpirituels de la Gaule, les moins aiſez a tromper, affables, & courtois, grands harangueurs, adonnez aux lettres, mais plus a leur prouffit, & deſquels voicy comme parle en ſomme Robert Cenalis Eueſque d'Auranches. La terre Normande eſt fertille, & abondante en beſtail, & poiſſon, portant du froument comme a ſouhait, & ſi couuerte d'arbres fruitiers, ſur tout de Poiriers, & Pommiers, que de ces arbres le peuple ſe fournit pour tout l'an de ſa boiſſon, & en fait largeſſe (il oublie de dire en payant) aux peuples qui l'auoiſinent. Le commun peuple eſt ordinairement, & pour le plus adonné a filer, & tiſtre des draps, ne beuuant guere que du Peré, ou du Pommé, que vulgairement il appelle Citre. Or en general touts Normands ſont fins, & ruſez, non ſuiets aux loix, ny couſtumes d'aucuns eſtrangers (ô gens heureux, ſ'ils ſçauent maintenir leur droit) & viuans ſoubs leur façon de faire, & police ancienne, laquelle ils deffendent auec vne grande opiniaſtriſe. Ils ſont ſçauants au poſſible en procez, plaideries, dols, ruſes, cautelles, & circonuentions de chiquanerie : tellement que les eſtrangers n'oſent (qu'auec grande difficulté) ſe ioindre, & aſſocier auec ce peuple : & au reſte les hommes y ſont de fort bon eſprit, & adonnez ſincerement a la Religion Catholique : vaillans en guerre, & qui ont donné, & fait de grand preuue, & force de leur vertu parmy les nations eſtranges. Iuſqu'icy Cenalis : Veritablement on ne peut oſter la gloire aux Normands qu'ils ne fuſſent hardis, & genereux en guerre, veu leur

Iſles du pays de Conſtãtin.

Chaſtellenies du Bailliage de Conſtãces.

Louange de la Normandie.

Robert Cenalis, li. 2. de la Gaule.

Quels hõmes ſont les Normans.

entrepriſe ſur la conqueſte d'Angleterre, qu'ils oſerent commencer, leur Duc n'eſtant encor guere bien eſtably en ſon heritage. Mais plus admire-ie les conqueſtes des enfants de Vallonges au païs de Conſtantin, & de Haute-uille le Guiſchard que de touts autres, leſquels n'eſtans que ſimples gentils-hommes parents de l'Eueſque de Conſtances Geoffroy, ſe feirent neantmoins Seigneurs de la Pouille, Calabre, Naples, & Sicile, & de ce ſang ſont ſortis pluſieurs Roys, & de grandes alliances, ainſi qu'auons touché en Italie. Pour ce laiſſons la Normandie paiſible auec la galantiſe des Normands, pour viſiter leurs voiſins Armoriques.

Cõqueſtes des Normans fort a remarquer.

Voyez Rittie en l'hiſt. de Naples.

DESCRIPTION DE L'ANCIENNE PROVINCE ARmorique ores Bretaigne, de l'erection d'icelle en Royaume, Comté, & puis Duché, & des Villes, & peuples qui ſont en icelle.

ESTANT ſur le point de traiter le pays Armorique, il m'eſt tombé en main vn liure portant la face glorieuſe du nom des annales de Bretaigne: mais ie n'y ay pas eu ſi toſt l'œil deſſus (ô bon Dieu) que ie n'ay veu ſon commencement tout farcy de folies, & rendu indigne de foy, pour l'infinité des fables qui y ſont racomptees. Veu que il fait ſortir ne ſçay quel Brute Troien, lequel il fait pere des peuples de celle Iſle, qui a preſent ſe nomme Angleterre, & depuis de ceux là il peuple noſtre petite Bretaigne Gauloiſe, a fin qu'elle ne peut ſe vanter d'eſtre diſpencee des griffes Troiennes, non plus que le reſte des Prouinces des Gaules. Or ie poſe le cas que nos Bretons deſcendent des Britanniens de l'Iſle de Albion (ce que toutesfois Bede ne veut accorder, quoy qu'il ſoit natif de cette Iſle, mais Angloſaxon, comme auſſi fait Ceſar, qui ſe dit auoir entendu des Inſulaires de ſon temps, qu'ils eſtoient deſcendus des Belges allans en courſe, & ſe plaiſans en la ſalubrité de l'air de leur Iſle) ſi eſt-ce que vous ne me ſçauriez prouuer que leur courſe en la terre ferme fut auant Ceſar, lequel en pas vn paſſage ne donne ce nom de Bretaigne a autre pays qu'à l'Iſle, qui iadis ſe nommoit Albion, quoy que ſouuent il face mention des villes, & contrees qui ſont compriſes en celle qui eſt ores Duché, & porte le titre de Bretaigne: & pour faire foy de cecy alleguons les textes dudit Ceſar, où il fait mention de cette Prouince. En premier lieu oyez ce qu'il dit au cinquieſme liure de ſes Commentaires. Ce pendant il eſt aduerty par Lucie Roſcie Queſteur, lequel il auoit fait colonnel de la legion treizieſme, que les peuples des citez Armoriques d'entre les forces Gauloiſes, ſ'eſtoyent aſſemblez en grand nombre pour luy courir ſus, & qu'ils eſtoyent venus a moins de huit milles de ſon camp, & garniſon: mais qu'aduertis de la victoire de Ceſar ils ſ'eſtoyent retirez ſi ſoudainement, que leur retraite pouuoit eſtre iuſtement appellee honteuſe fuite. Et en autre paſſage, il dit (faiſant le denombrement des Gaulois) qui ſe trouuerent a Aliſe pour l'accabler. Il commanda (dit-il de Vercingentorix) a toutes les citez qui ſont le long de l'Ocean, & leſquelles ſuyuant leur couſtume, & langage ſont dittes Armoriques, entre leſquelles ſont les Curioſolites, les Rhedonois, Ambiliates, Nannetes, Oſiſins, Leonices, & Vnels, a touts ceux cy de luy fournir ſix milles hommes. Oppie, ou Hirce continuant les Commentaires dudit Ceſar, vſe de meſme langage, diſant ainſi. En quoy le bon-heur ſuiuit Fabie, entant que les Chartrains, leſquels tourmentez, n'auoyent iamais tenu compte de demander la paix, ſe rendirent, & donnerent oſtages: & le reſte des citez poſees ſur l'extremité de la Gaule, & voiſines de l'Ocean, leſquelles ſont nommees Armoriques, pouſſees de l'autorité des Chartrains, ſ'humilierent, & Fabie ſuruenant, elles feirent tout ce qu'il luy pleut leur commander. En touts ces paſſages il ne ſe parle pas vn ſeul mot de Bretaigne pour ce pays, qui ores en eſt renommé: là où parlant Ceſar des Albioniſtes, a chacun bout de champ il les renomme Britanniens. Tout cecy ay-ie mis en auant, & pour dire que mal a propos on dit que les Albioniſtes portent le nom de Britanniens de cette noſtre Bretaigne, & que les Armoriques ſoyent deſcendus des Troyens, puis qu'encor du temps de Ceſar ils n'eſtoyent cogneuz par le nom, & titre de Bretons. Et par là il ſembleroit que la Bretaigne a pris le nom des Inſulaires, comme ainſi ſoit que du temps que les Romains la conquirent, ils ne la renommerent onc que du titre d'Armorique: mais cecy n'affoiblira point ce qui a eſté dit par Bede, car bien que noſtre Armorique fut ainſi dicte du temps de Ceſar, & que les pays d'icelle euſſent chacun leur nom particulier, ſi eſt-ce que par ce meſme que Ceſar dit, ſuyuant ce qu'on luy auoit rapporté, que les Britanniens eſtoyent deſcendus des Gaulois, nous recueillons que ſans mentir le nom Breton eſt de grande antiquité a ce païs, & qu'il a eſtendu ſes courſes, & au Septentrion en cette Iſle, & au Leuant, lors qu'il alla peupler le païs Venitien, ſelon que l'auons monſtré parlans de l'origine des Venitiens, appuyez de l'autorité de Strabon, & de Polybe. Et d'où eſt-ce donc (direz vous) que ces Bretons ont pris leur origine, puis qu'ils ne ſont point renommez des Inſulaires, mais que pluſtoſt ils ont donné commencement aux autres par leurs courſes, & conqueſtes de cette Iſle. En cecy ie confeſſeray franchement que ie n'en ſçay rien, & ayme mieux le dire ainſi, que receuoir la courſe fabuleuſe de Brute renommant les Britanniens, veu que elle fait contre l'autorité de l'hiſtoire ancienne: & diſant que premierement il nomma ceux cy que les autres, ce ſeroit aller contre les nar-

Bede, li. 1. de l'hiſ. ec. ch. 1.

Ceſar, li. 5. de la guer. Gall.

Ceſar. de la Galli

Com taire

Les niſto cenc Arm que

Ceſ de la Gall

rations des fabuliſtes de la grande Bretaigne. Encore ayme-ie mieux confeſſer, ne ſçauoir la cauſe de ce nom, que de penſer que ce nom luy vienne pour la grande nourriture de beſtail, & Brutes qui eſt faite en cette terre, laquelle on dit que pour ce ſ'appelloit Brutannie : & ce qui auroit quelque veriſimilitude, ſi les Gauloys dés leur commencement euſſent eu cognoiſſance de la langue Latine : & ne m'eſmeut en rien que pluſieurs places Bretonnes ont des noms approchans a ce qui le plus croiſt en icelles, comme Pouligny, pour abonder en Poulains, & beſtes Cheualines, Foulgeres, pour auoir ſon terroir chargé de l'herbe qui eſt ainſi nommee : d'autant que ces places ont eſté baſties depuis que noſtre langue a eſté meſlangee des vocables des eſtrangers : que ſi nous auions nos mots anciens, facilement auſſi nous tirerions la cauſe de l'appellation de nos villes, & Prouinces : quoy qu'il en ſoit, ie me tiens, & a Ceſar, & a Bede, deux teſmoings non a reiecter qui me font les Britanniens ſortis de l'eſtoc des Gaules, & quant a l'occaſion du nom de Bretaigne, ie reiecte ce que Geoffroy Monumeteen, nous en faint auec ſon Brute parricide, & me moque de l'oracle qu'il fait a ſa poſte, & les vers duquel ie ſuis content de mectre, cy pour contenter ceux qui peut eſtre n'en ont point fait la lecture. Or voicy donc comme il introduit Brute offrant vn vaſe de vin, & vne biche blanche a la Deeſſe Diane eſtant en vne Iſle (nom des anciens, ny des modernes cogneuë) entre la Grece, & Italie, & ditte Lergerie (nom apoſté) & a laquelle Deeſſe, il dreſſa ſa priere diſant ainſi:

ù lon
ſe que
ot de
aigne
origi-

froy
. l. I.
rig.
ritan
. c.6.

Diua potens nemorum terror ſylueſtribus apris,
Cui licet anfractus ire per æthereos:
Infernáſque domos terreſtria iura reſolue,
Et dic quas terras nos habitare velis.
Dic certam ſedem, quà te venerabor in æuum,
Quà tibi virgineis templa dicabo choris.

Luy ayant (dit-il) prononcé cette oraiſon neuf fois & enuironné, ou fait la proceſſion quatre fois, a l'entour de l'autel de l'idole de Diane, & eſpandu le vin du vaſe qu'il auoit en main ſur le feu allumé, il ſe coucha ſur le cuir de la Biche imolee, & qu'il auoit eſtendu deuãt l'autel, où ſ'endormant, la Deeſſe luy apparut, & luy diſt ſa bonne aduenture parlant en telle ſorte:

Brute, ſub occaſum ſolis, trans Gallica regna
Inſula in Oceano eſt vndique clauſa mari:
Inſula in Oceano eſt habitata gigantibus olim,
Nunc deſerta quidem: gentibus apta tuis.
Hanc pete, nánque tibi ſedes erit illa perennis,
Hæc fiet natis altera Troia tuis.
Hîc de prole tua reges naſcentur: & ipſis
Totius terræ ſubditus orbis erit.

Voyez la fable de cet Anglois, & par ſon ſtile pouuez cognoiſtre combien il eſt eſloigné de la façon de faire de Sathan en rendant ſes oracles, veu qu'il parle trop clerement, eſtant ſa couſtume de diſcourir par ambiguitez, ainſi qu'on peut recueillir de touts oracles: ſi bien que iamais on n'y entendoit rien, iuſqu'à ce que les choſes eſtoyent aduenues. Mais laiſſans ces fables faut venir a la deſcription, & limites de noſtre Armorique, ayant ſon nom commun auec partie de l'Aquitaine, qui auſſi ſe nommoit Armorique, pluſtoſt du nom de quelque Roy, que de la ſolitude du pays, veu que nos Gauloys dés leur origine ne ſçauoyent non plus la langue Grecque que la Latine, pour les faire ainſi Greciſer en baſtiſſant leurs premiers noms. Et d'autant que l'Annaliſte Breton auoit ſi grand pœur qu'aſſes a temps il ne vint point a la narration des fables par luy priſes au bourbier du ſuſnomme Monumeteen, il a oublié la deſcription, & limites du pays, duquel il vouloit traiter l'hiſtoire, lequel nous n'imiterons point, eſtant noſtre deſſein plus de baſtir la Geographie que l'hiſtoire, quoy que nous comprenons, & l'vn, & l'autre enſemble : la Prouince donc qui iadis fut Armorique, & ores Bretaigne, a ſon eſtendue par la dimenſion aſtronomique de trois degrez, & demy, ou de quatre pour le plus de ſa longitude, & giſt a quelques quarante quatre ou quarante cinq degrez de latitude, & parainſi ſa plus grande longueur ſ'eſtend quelques ſix vingts lieües Françoiſes : ayant a ſon Orient le pays du Maine, & partie de l'Anjou, au Septentrion la mer Britannique, & partie du pays Conſtantin : au Ponent la mer Oceane, & au Midy les terres Poiteuines : & par ce moien eſt ce pays diuiſé en litoral, & maritime, & en terre ferme, ou continent : ſi bien que les Dolois, Leonnois, Brioçois, ceux de Triguier, & ſaint Paul, que les anciens ont appellez Diablintres ſont le long de la mer Septentrionale, c'eſt a dire Britannique, & les autres ſont en terre ferme, ainſi que verrons particulariſant vn chacun. La Bretaigne donc eſt diuiſee en troys langues, & chacune deſquelles a ſes regions, & Dioceſes : veu qu'il en y a troys qui parlent Breton Bretonnant, qu'on penſe eſtre lancien langage des premiers habitants du pays, & leurs Dioceſes ſont Cornouaille, les habitants de laquelle ſont dits Cornubiens : Sainct Paul, & Treguiers. Apres y ſont les Bretons Galots, a ſçauoir qui parlent François, & ce ſont ceux de Dol, de Rhenes, & de Sainct Malo, qui furent iadis nommez Aleteens : & les autres parlent vn langage meſlé tantoſt Françoys, & quand il leur plaiſt, la langue Bretonne, & ceux cy ont encor troys Dioceſes, a ſçauoir Nantes, Vannes, & Sainct Brieu : & ainſi en ſomme, vous voyez neuf Eueſchez en cette Bretaigne, ſur leſquels iadis a preſidé le Metropolitain de Dol, mais plus par vſurpation, que de droit, ainſi qu'auons dit parlans des Archeueſques de Tours, & de quoy ſ'emancipa Athard Eueſque de Nantes, qui refuſa d'obeir a autre qu'au Torangeau, qui dés l'inſtitution des Egliſes en Gaule, auoit eſté ordonné Metropolitain des Armoriques, ayant ſoubs ſoy ces Eueſchez, Tours, le Mans, Angers, Rhenes, Vannes, Cornouaille, qui ſe nommoit auſſi Coroſopitane, Leon qui porte encor le nom de ſainct Paul : Treguier qui encor a deux autres noms, à ſçauoir Landriguet, & Kimpercorentin : Sainct Brieu, Nantes, & Sainct Malo, qui auſſi eſt nommee Alet, & Dol, qui le temps paſſé ſe portoit pour Metropolitaine.

Aquitaine ditte auſſi Armoriq.

Quelle la grandeur, & eleuatiõ de la Bretaigne.

Limites de Bretaigne.

Peuples maritimes de Bretaigne.

Diuiſion des lãgues en la Bretaigne.

Eueſchez de Bretaigne ſoubs l'archeueſque de Tours.

Riuieres ſeparans la Bretaigne d'autres prouinces.

Voila quant a la diuiſion des regions Armoriques, & du pays Breton : lequel du coſté de l'Orient eſt limité par quelques riuieres, entant que la Sarte, & Maienne (ainſi qu'auons veu cy deſſus) la ſeparent du Maine, & de Normandie, & le Loire fait la diſtinction des Bretons, & des Angeuins : & quant au reſte la Bretaigne eſt arrouſee de troys coſtez de la mer Oceane, car depuis ſainct Malo, qui eſt Septentrional, iuſques a Vennes Meridional la terre Bretonne fait comme vn cercle tournant du Nord au l'Oueſt, c'eſt du Septentrion a l'Occident, iuſques au Four, que les anciés ont nommé Gobec promontoire, & lequel aucuns ont nommé fin de terre, pour eſtre là vne extremité de la Gaule : & eſt dit ce Promontoire le four, à cauſe que le flus, & reflus de la mer y eſt enclos tout ainſi que dedans vne fournaiſe : & d'iceluy vous prenez voſtre cours du Ponent au Midy par Kimpercorentin, iuſqu'à Vennes, & au Croiſil, où finit ce pays littoral, & maritime, & où le Loire va rendre ſon tribut a l'Ocean. Et de ce lieu, & pays voiſin fut Seigneur Raimond mary de Meluſine, de laquelle eſt iſſue vne race tant illuſtre de Princes.

Bretaigne preſque encloſe de mer.

Croiſil maritime de Bretaigue.

Dol cité en quel temps faite Eueſché

Au reſte le Cœſnon fleuue eſt celuy (comme auons dit) qui ſepare les Normands, & les Bretons, & lequel prend ſa ſource pres de Foulgieres en Bretaigne, & va ſe deſcharger en mer pres le mont ſaint Michel. Et voila quant a la conſideration Geographique, ores faut voir les villes, & citez ſuccintement, & en leur particulier, & premierement de Dol cité, qui ne fut iadis qu'vn Chaſteau, pres lequel fut fondee vne Abbaye, qui eſtoit aſſiſe ſur vn mont, & entre icelle & la cité y auoit des mareſts & palus. Ie laiſſe la cauſe du nom qu'on allegue, pour eſtre trop maigre, & que deſia Dol eſtoit, auant que Primat veſquit, & que pour la douleur de la mort de ſa femme il appellaſt ainſi cette place : ſur laquelle ont commandé les Eueſques qui ſ'enſuyuent, & cecy au commencement que cette ville fut erigee en Eueſché, ce qui aduint enuiron l'an de grace cinq cens ſoixante ſix, que ſaint Sanſon en fut le premier Eueſque, auquel ſucceda ſaint Magloire : le corps duquel repoſe a Paris : & de cettuy iuſques a Hugues qui quitta le titre d'Archeueſque en l'an de grace mille cent ſoixante deux, vous ne trouuez le nombre des paſteurs qui y ont preſidé : & auquel Hugues ſucceda Roland, en l'an de noſtre ſalut mille cent ſeptante huit : ie n'ay rien des autres Eueſques, non plus que du reſte des Eueſchez de Bretaigne.

Alete cité, a preſent S. Malo.

Voy Sigebert.

Voiſin de Dol eſt le terroir des Aleteens, qui ſont ceux de ſainct Malo, la capitale duquel pays prenant le nom de l'Eueſque qui le premier y preſida, & lequel eſtoit parent de ſainct Sanſon, & natif de la grande Bretaigne, les ſucceſſeurs duquel ie n'ay trouué que quelques vns eſpars, à cauſe que lors que cette place fut erigee en Eueſché, ſoudain apres elle fut aſſaillie des courſes des Normands, & des Danoys, bien lyt on en Sigebert vn Albert Eueſque d'Alet, c'eſt a dire de ſainct Malo, en l'an de grace mille cent octante vn, & apres iceluy vn Gerard, qui viuoit lors qu'à Seez preſidoit Roger Eueſque, qui eſtoit auant le ſuſdit Albert, entant que ce Roger viuoit l'an de grace, mille cent cinquante cinq. De la ville de ſainct Malo eſtoit natif ce grand, & ſçauant pilote Iacques Cartier, lequel ſoubs le regne de Françoys premier du nom feit la deſcouuerte de Canada, & autres terres en la mer de North, auec honneur, & gloire immortelle.

Abbaies au Dioceſe de S. Malo

Au Dioceſe de ſaint Malo, ſont les Abbayes de Beaulieu, Monfort, & de la Prée : & paſſant outre on vient au port de Cancale, puis Combourg, & Sambriard, où lon peſche les poiſſons dits Macareaux au moys de May, & de là on vient a Dinant fort belle ville, & le plaiſir iadis des Ducs de Bretaigne, & où paſſe le fleuue Rauſe, lequel va en mer non loing de là, & cauſe que la ville en eſt plus riche, & marchande.

Dinant le.

Chaſt briant

En ce cartier eſt auſſi la ville de Chaſteau-briant appartenant a la maiſon de Mommorency : puis Lambales, qu'on eſtime (& peut eſtre non a tort) eſtre le pays des anciens Ambiliates, le terroir portant encor auiourd'huy le titre, & nom de L'ambalois. Et depend ce terroir de l'Eueſché de ſainct Brieu : qui a eu cet heur, que quelque diſcorde qui ſe paſſaſt entre les Comtes de Monfort, & de Bloys pour le Duché de Bretaigne, ſi eſt ce que iamais la ville de ſainct Brieu ne ſuiuit le party de l'vn ny de l'autre : & fut iadis ſeulement l'Egliſe de ce lieu vne Abbaye, mais du temps de Pape Pelagie enuiron l'an de grace cinq cens cinquante deux. De noſtre cognoiſſance a preſidé en ce ſiege Iean du Tillet homme de ſinguliere erudition, & grandes lettres, & des plus curieux recercheurs de liures anciens qui fuſſent en France, lequel a eſté depuis Eueſque de Meaux, non ſans regret des Bretons qui honoroyent la debonnaireté, & courtoiſie de ce prelat.

Pays d Lamba anciés biliate

ſaint cité copal

Apres ſainct Brieu ſ'offre ſur vne pointe entrant en mer la cité de Treguier, ou Landriguet, qui eſtoit iadis nõmee Trecorenſee aſſiſe comme au milieu des eaux, & ſouuent arrouſee des ondes de la mer, lors qu'elle flue, & reflue ſuyuant ſon cours naturel, & où les vaiſſeaux abordent, non ſans grand prouffit des habitans d'icelle contree.

Treco ſes ſo ceux Lădri Eueſc

Cette Egliſe fut erigee en Eueſché par Tudual natif d'Angleterre, & parent de Deroch, qui lors commandoit en l'Armorique, lequel luy donna celle place en la cité de Triguer, ou Kimpercorentin, où a preſent eſt l'Egliſe Cathedrale, laquelle fut faite Eueſché, & ce Tudual en fut le premier Eueſque. Mais depuis ce Tudual iuſqu'à Guillaume qui viuoit l'an mille cent ſeptante cinq, vous ne trouuez point le denombrement des prelats de Lantriguet : & apres cettuy on treuue que tint ce ſiege Yues, lequel fut depuis archeueſque de Tours : auquel ſucceda Alain, qui eſt mis au nombre des ſaints, & apres luy vint Geoffroy, du temps duquel viuoit ſainct Yues official de Kimpercorentin, & le patron des gens de pratique, leſquels feront bien ſi ſe mirent en la vie d'vn ſi ſaint homme : lequel feit rebaſtir l'Egliſe de Treguier, qui ſ'en alloit en ruine, & viuoit du temps de Philippe le Bel Roy de France, & fut canoniſé par le Pape Clement ſixieſme.

ſaint natif drigu

Venn tétre cienn

Apres Kimpercorentin ſ'offre entre les Eueſchez de Bretaigne l'ancienne, & fameuſe cité de Vennes, & les Venetes peuple Armorique ſi puiſſant iadis par mer, & par terre, que ſeuls ils oſerent ſ'attaquer aux Romains, & leur liurer la guerre, & deſquels voicy comme Ceſar parle : La guerre (dit-il) fut ſoudainement eſmeuë en Gaule, & l'occaſion fut telle. Publie Craſſe adoleſcẽt paſſoit ſon hiuer en garniſon en Anjou, & pres la mer Oceane.

Ceſar, de la g Gall.

Cettuy, pour ce que le bled manquoit és lieux où il eſtoit, enuoya quelques Capitaines vers les citez voiſines pour retirer viures, & entre les Tribuns fut enuoyé aux Vnelles (ce ſont les Percherons) T. Terraſidie Marc Trebie Galle, aux Cornouaillois, ou Curioſolites, & Quint Velaine auec Silie, vers les habitans de Vennes. Or ce peuple, & le Senat de Vennes eſt le plus puiſſant, & autoriſé que tout le reſte des regions voiſines de la mer, à cauſe que les Venetes ſont forts en vaiſſeaux, ayans de couſtume de voiager, & paſſer en la grande Bretaigne, & qu'ils ſurpaſſent touts autres en l'art, & ſcience du nauigage, & leſquels tiennent touts autres ſoubs eux, & faut que touts ceux qui frequentent cette mer, leur facent honneur, & leur ſoyent tributaires. Ie laiſſe la ſuite de cecy, & le combat de ces Vennois contre les Romains, & l'iſſue de la bataille, me ſuffiſant que vous voyez comme Ceſar vous monſtre & la grandeur, & l'autorité, & l'antiquité de cette ville de Vennes, elle commandant ſur mer, & eſtant le chef des citez Armoriques, comme depuis encor elle a eſté le chef du Duché, & la retraite des Princes. Et pour vous faire toucher encor plus appertement ſon ancienneté, c'eſt de ces peuples maritimes de Gaule les Vennois, que ſont deſcendus les Venitiens, ie dis ces Venitiens, de la ſageſſe, force, grandeur, richeſſe, ſplendeur, & duree deſquels on ne peut parler ſans eſtonnement. Ie ne dis rien par cœur : car Polybe auteur ancien, & entier faiſant mention des Gaulois, & de leurs conqueſtes, y encloſt les Vennois, diſant ainſi : Les lieux voiſins de la mer Adriatique ſont habitez par la race ancienne des Paphlagoniens. Ceux cy ſ'appellent Venitiens, leſquels ne different, ny en mœurs, ny en l'abillement aux Gauloys, ſeulement ſont ils differents en langage. Plus ouuertement parle Strabon, lors qu'il dit, faiſant mention de la region qui eſt outre le Po, en Italie. Le reſte (dit-il) eſt de là le Po, or ces lieux ſont habitez par les Ligures, & en partie par les Gaulois, qui ſe tiennent, & ſur les monts, & en la campaigne : les vns ſont Gauloys, les autres Venitiens. Ces Gauloys ſont parents des autres qui habitent de là les Alpes, quant aux Venitiens, on a deux opinions touchant leur origine. Aucuns les eſtiment eſtre deſcenduz de certains Gaulois, qui ſe tiennent le long de l'Ocean, & leſquels ont vn meſme nom que ceux cy : d'autres ſont d'opinion qu'ils ſoyent deſcenduz des Henetes venus auec Antenor apres la ruine de Troye, du pays de Paphlagonie. Ie ne veux paſſer plus outre ſur cecy, d'autant que i'en ay ia diſcouru en mon hiſtoire Vniuerſelle, & en la deſcription d'Italie : où ie vous monſtre que Cornille Tacite eſt de noſtre aduis, lors qu'il fait propoſer a Neron, que les Gauloys Venitiens, & Inſubres ont fourragé l'Italie, & ſaccagé la cité de Rome : & diſoit cecy contre ceux qui vouloyent que les Gauloys ayants ſeruy le Senat, fuſſent faits Bourgeois de Rome. La cité de Vennes eſt embellie par le Chaſteau ſurnommé de l'Hermine, qui ſeruoit de Palais, & maiſon de plaiſir aux Ducs de Bretaigne, & lequel fut baſty par le Duc Iean de Monfort, comme encor eſt illuſtree de pluſieurs belles Egliſes, & ſur tout de la Cathedrale, en laquelle ont commandé de grands perſonnages, le premier deſquels fut ſaint Paterne, qui auſſi porta la parole Euangelique en ces cartiers, baſtiſſant l'Egliſe en l'honneur de noſtre Dame, & des Apoſtres ſaint Pierre, & ſaint Paul : & ſ'appelle entre les Bretons ce ſaint Eueſque ſaint Poix : auquel ſucceda ſaint Gobrian gentilhomme de grand maiſon, mais plus illuſtre pour la ſainteté de ſa vie, & miracles qu'il a faits en ſon temps, & apres ſa mort. De Vennes fut natif ſaint Melan Eueſque de Rhenes, comme auſſi eſtoit ſaint Aubin, lequel fut Eueſque d'Angers : il ſe trouue encor vn des anciens prelats de Vennes nommé Ruande, moyne de Ciſteaux, & apres luy Guienoche en l'an mille cent octante vn, & en l'an mille quatre cens vingt ſept eſtoit Eueſque de Vennes Aymery qui fut cõtraint de faire hommage au Roy des Anglois entre les mains du Duc de Beth-fort. A Vennes mourut ce grand preſcheur ſaint Vincent de l'ordre de ſaint Dominique, le corps duquel eſtant eſleué eſt reueré par le peuple tant Vennois, que par ſes voiſins. Ie laiſſe les guerres, combats, & ſieges paſſez, pres & deuant la cité de Vennes entre les François, & Anglois, & pour la querelle du Duché entre les Comtes de Bloys, & de Monfort, dequoy faut voir les Annales. Ie m'eſtoy paſſé legerement de la cité de ſaint Brieu, les habitans de laquelle eſtoyent iadis nommez, ſuyuant la deſcription de Ptolomee Biduceens, entant que le nom de ſaint Brieu eſt moderne, veu que le ſuſdit auteur fait ces Biduceens auoiſinans les Trecoreens, & Diablintres, qui ſont ceux de Lantriguet, & de Dol, & voila quant a l'ancienneté, mais pour le fait du ſiege Epiſcopal bien que l'Egliſe fut de tout temps dediee a ſaint Eſtienne, ſi eſt-ce qu'elle ne fut honoree de ce titre iuſqu'au temps de ſaint Germain Eueſque de Paris, ſoubs lequel fut nourry ſaint Brieu, lequel fut le premier prelat de l'Egliſe de ſaint Vincent, y appellé par le Seigneur du lieu : & lequel ſaint fut enterré a Angers, d'où le tira Pierre Eueſque de ſaint Brieu, le rapportant en ſon Egliſe. A ce premier prelat ſucceda ſaint Guillaume, lequel fut banny par ſon peuple, à cauſe que le ſaint homme le reprenoit de ſes fautes, & ſe tint long temps en Poitou, puis ſ'en reuint mourir en ſon Eueſché. A ſaint Brieu eſt l'Egliſe ſaint Michel baſtie ſur vn treshaut rocher, lequel ſert d'abry aux nauires qui par iceluy ſe deffendent des vents, & orages, & ſur ce roch eſt auſſi la fortereſſe, & chaſteau pour la garde de la ville, y ayant, & Capitaine, & morte-payes ordinaires, pour la deffence des vaiſſeaux qui ſont au port. Es entours de ſaint Brieu, ſont les places de Lambales, qui appartenoit iadis a la maiſon de Cliſſon, puis Quintin Chaſteau, & ville, & pres d'elle l'Abbaye de Cormorne, & là aupres vne foreſt ayant dix grandes lieües d'eſtendue. On voit outre ce la ville de Iungon, qui fut iadis vne chambre ducale, & à preſent eſt preſque toute en ruine : & pres d'elle eſt la foreſt de la Hunauldaye, au milieu de laquelle eſt l'Abbaye de ſainct Aubin des boys de religieux de Ciſteaux, & non loing de là le Chaſteau de Corlay, appartenant au Seigneur du Fou : & depuis la ville d'Auaugour maiſon, & race ancienne ſortie de l'eſtoc, & famille des Ducs de

ux de
nnes les
s puiſ-
s des
mori-
:s.

itiens
a mer
iati-
ſortis
Vene-
Armo-
es.

be,li.
ſon
oire.

on
gra-
li.5.

Vni-
li.3.
4.

te,li.
s An-

teau
rmi
Van-

Egliſe de Vannes dediee a la Vierge Marie.

Saints natifs de Vannes.

S. Vincent de l'ordre des Iacobins mort a Vennes.

Ptol. li. 2. ch.8. tab.3. de l'Europe.

Biduceens ſont ceux de S. Brieu

En quel temps S. Brieu erigee en Eueſché.

Lambales a qui apartint iadis.

Iungon ville ores preſque ruinee.

S. Aubin des bois abbaye.

Pays de Lambalois renommé pour les parchemins.

Bretaigne: apres Guingamp, qui eſt aux heritiers des anciens Comtes d'Eſtampes iſſus par alliance de la maiſon de Bretaigne. En la marche de ſainct Brieu eſt ce pays tant renommé de Lambalois, où ſe font les parchemins, & en plus grand nombre, que en contree des Gaules, & cecy a cauſe de la grãde abondance de beſtail, qui eſt en celle contree, & les habitans de laquelle ſ'enrichiſſent & pour l'eſgard de telle induſtrie, & pour leur ſobrieté, & aſſiduité au labourage, outre les ſuſnommez Eueſques de ſaint Brieu, y preſida Gothelon l'an mille cent cinquante ſept, lors qu'il fut eſleu archeueſque de Tours: & en l'an mille quatre cens quatorze Iean de Maleſtroit: apres lequel ſucceda Iean Preian en l'an mille quatre cens ſoixante vn, & voila ce que i'auoy a dire de cette contree.

Pays de Leonnois iadis Leonicez.

Apres laquelle ſ'offre celle de Leonnois, qui ores ſont appellez Sampaulins, à cauſe d'vn ſaint Eueſque qui y preſida, & qui pour ſa ſainteté a donné occaſion, qu'on appelle ainſi la ville. De Leonnois fut iadis Seigneur ce Triſtan, duquel les liures fabuleux de la table ronde racomptent tant de folies touchant l'obſtinee, & enragee amour, qu'on dit qu'il portoit a Iſeult femme de ſon oncle.

Triſtan Seign. de Leonnois, duquel on a fait vn Romans.

Ie ne veux dire que l'hiſtoire ſoit du tout menſongere, veu que & ce Triſtan, & Lancelot du lac ont eſté, & peut eſtre que leurs folles amours ſont veritables, mais non les grands, & effroyables faits d'armes, ny les courſes qu'on leur impute: tant y a que ce Triſtan eſtoit de maiſon illuſtre, & des premieres de Bretaigne.

Ancienneté de la maiſon de Rohan.

Et comme que ce ſoit les Seigneurs de Rohan, ſoit qu'ils fuſſent deſcendus de ce ſang de Triſtan, ou par alliance, ſi ont ils poſſedé le Vicomté de Leonnoys pres de ſept cent ans, iuſqu'à tant qu'enuiron l'an de noſtre Seigneur mille deux cens cinquante quatre vn Seigneur de Rohan le vendit a Iean premier du nom Duc de Bretaigne, ce qui fait foy, & que la maiſon de Rohan eſt treſancienne, & qu'elle eſt ſortie des premiers Princes Chreſtiens qui ont eſté Comtes en Bretaigne, eſtans ce pays diuiſé en Comtez, ainſi que dirons cy apres.

En quel tẽps Leon erigé en Eueſché.

Au reſte Leon fut erigee en Eueſché enuiron l'an de noſtre Seigneur cinq cens ſeptante, ſeant a Rome Iean troiſieſme tenant l'Empire Iuſtin le ieune, & Chilperic regnant en France: d'autant que ce fut lors que Paul Abbé de ſon Egliſe fut fait Eueſque Salioceen, car ainſi ſe nommoit la ville capitale de Leon, laquelle apres la mort de ce prelat, porta le nom d'iceluy, & fut ditte ſaint Paul: auquel fut donné ſucceſſeur ſaint Gauuain, lequel mourut a Rhenes, & ſon corps ſaint y repoſe en l'Abbaie de ſaint Melan: au commencement l'Egliſe Cathedrale de cette ville eſtoit dediee a ſaint Mathieu Euangeliſte, mais le Roy Salomon oſtans les reliques de cet apoſtre de là, on la renomma de ſon Eueſque.

Pourquoy Leon ditte S. Paul.

Au Dioceſe de Leon ſont ces Abbayes, celle de Gerber ditte de Relignes: celle de ſaint Mathieu de fin de terre, & celle de ſaincte Marie de Carler qui eſt de moynes de Ciſteaux. L'autre Eueſché de Bretaigne eſt en la region de ceux que Ceſar appelle *Curioſolites*, & *Coroſopites*, & c'eſt de ce pays Breton qu'on dit que paſſerent les Gaulois en la grande Bretaigne, d'où encor retient le nom le pays de Gales ou Vvales, & la region Cornubienne, qui auſſi porte le titre de Cornouaille: ie n'ay recouuert le catalogue des Eueſques qui y ont preſidé, ſeulement ſçay que ce fut ſaint Herué qui en fut le premier paſteur, qui eſt cauſe que le nom le plus ſouuent impoſé aux enfans en ce pays Breton Bretonnant eſt Herué, tant la memoire de ce paſteur leur eſt agreable.

Cornouaille iadis Curioſolite.

Premier Eueſque de Cornouaill S.Herué

Or eſt il temps de venir aux villes capitales, & premieres, & anciennes de Bretaigne, a ſçauoir Rhenes, & Nantes: entant que l'vne, à ſçauoir Rhenes, comme elle fut iadis le chef, & matrice des Rhedons peuple vaillant, à preſent elle eſt choiſie pour l'aſſiette du parlement, & court ſouueraine de Bretaigne, laquelle ne ſouloit eſtre que comme eſchiquier, & tenue de grands iours, là où a preſent elle eſt ſedentaire, & perpetuelle, au grand ſoulagement des Bretons, qui de tout temps (comme ſuiets a la iuſtice ſouueraine de France) failloit que vinſſent a Paris plaidoyer, & ouyr le droit en leurs affaires, & querelles.

Rhenes capitale des Rh dons.

Cette cité de Rhenes eſt des plus anciennes de Gaule, & recogneuë par Ceſar auec le reſte des Armoriques: ie n'oſe accorder que ſon premier nom, aye ſon origine des charriots (dits en Latin *Rhedæ*) deſquels les Rhedonois vſoyent, à cauſe que le Latin n'eſtoit en vſage parmy ce peuple.

Cauſe p ſuppoſe du nom Rhenes

Ie ne veux m'arreſter a eſplucher tout ce qui ſe peut dire de cette cité, me ſuffiſant de l'auoir marquee d'antiquité, & de là vous poſer en la Bretaigne Mediterranee, ſur le fleuue de Vilaines, non loing de Chambourg, & de la Guerche: & le terroir de laquelle confine auec celuy d'Anjou du coſté Oriental, des Landes de Bretaigne au Septentrion, & Ponent, & au Midy au terroir de Chaſteau-briant en la haute Bretaigne: car la baſſe eſt celle qui regarde le Ponent du coſté du promontoire Gobee, & où eſt le pays, & terroir de Rohan ſuiet a celle illuſtre maiſon qu'auons dit cy deſſus auoir herité iadis du pays, & Vicomté de Leonnois: comme auſſi y eſt la Guimenay, iſſue de la famille des Mareſchaux de Gié, vne des plus anciennes, & ſegnalees maiſons de Gaule.

Aſſiete Rhenes té capit de Bre gue.

Haute, baſſe B taigne.

Rhenes eſt des premiers Eueſchez de Bretaigne, & neantmoins ie n'ay peu trouuer d'autres Eueſques anciens d'icelle qu'Artemie qui aſſiſta aux Conciles premiers de Tours, & a celuy de Vennes, qui furent tenus du temps de Leon ſeptieſme Pape, & lors que fut celebré le concile general en Aſie en la cité de Calcedone: Melanie au Concile premier d'Orleans: Duriotere au Concile de Chalons, & Alain qui mourut l'an mille cent cinquante ſept, & Eſtienne abbé de ſaint Florent l'an mille cent ſeptante huit, & Philippe l'an mille cent octante vn.

Eueſqu deRhe

Cette cité fut pillee iadis, & du temps de Iuſtin le ieune Empereur, & Chilperic Roy de France, & cecy par les peuples Britanniens, peut eſtre lors qu'ils cerchoyent de rentrer au pays d'où leurs anceſtres auoyent pris origine, & qu'ils redemandoyent affligez par les courſes des Pictes, & Eſcoſſois.

Rhene lee par Breton

Greg. Tours, 5.ch.

Et que cecy ſoit vray, oyez comme Gregoire de Tours en parle: ayãt fait mention des exactions inſupportables du Roy Chilperic: En ce temps (dit il) les Britanniens ſaccagerent, & rauagerent eſtrangement la region de Rhenes, bruſlans, pillans, & emmenans tout en captiuité, & ſeruage. Mais qu'ay-ie dit que ce fuſſent les Britanniens outre-marins comme ainſi ſoit, que c'eſtoyent les Armoriques meſme: ce qui ſ'entend par le texte meſme de Gregoire qui dit : Mais Hyppolene Capitaine fut enuoyé contre les Bretons (il entend les Bretonnans), & bruſla quelques vnes de leurs places, ce qui augmenta leur furie: & par là vous voyez que Rhenes n'eſtoit lors de la contribution Bretonne, non plus que Nantes, mais que depuis par les alliances des diuers ſeigneurs dudit pays enſemble les ſeigneuries ſe ioignirent l'vne a l'autre, & en fin tout tomba ſous la main d'vn ſeul Prince, lequel porta tiltre de Roy, & depuis luy ſuffit d'auoir la dignité ducale. Et en cecy il nous ſuffit de Rhenes, & reſte a parler des Nantoys, & de la cité de Nantes la premiere des Gauloiſes au pays Breton, & le ſiege des Ducs, & la plus fidelle aux Roys de France: & laquelle eſt vrayement Armorique, i'entends de celles qui ſont Aquitaniques entant que partie d'icelle eſt deçà, & l'autre outre le Loire, ſur lequel eſt auſſi Anſenis aſſez belle ville du terroir, & finages de Nantes, ainſi que ſont Cliſſon, & Montagu vers le Poitou, & vne infinité de Chaſtellenies en la haute Bretaigne. Ceſte belle cité auec ſon paiſage a pour limites au Leuant partié d'Aniou, & de Touraine, au Ponant la mer, au Midy le Poitou, & au Septentrion le terroir de Rhenes. Et comme les habitans ſont par Ptolomee nommez Nannitez, par Ceſar Nannetez : le premier appelle la cité d'iceux *Condiuincum*, & l'autre ne leur en aſſigne quelconque, ſeulemẽt dit que ceux-cy ioints aux autres Armoriques, & leurs voiſins, voulans guerroyer Ceſar, enuoyerent en la grande Bretaigne pour auoir ſecours : mais en fin ils furent vaincus auec leurs citez, où eſt a noter, que Ceſar appelle la cité de Vennes Veniſe, & obeirent aux Romains iuſqu'à ce que les nations Barbares ſe ruerent ſur les Gaules, & que du temps de la deſcheute de l'Empire chacun taſcha de ſ'aider de la fortune, & ſe faire ſeigneur de ſon pays. C'eſt pourquoy vous liſez Chanaon, & Macliane Comtes de Bretaigne, & tenans leur ſiege a Vennes : mais du viuant de Clouis il falut que feiſſent obeiſſance aux Françoys, ainſi que le chante Gregoire de Tours en l'hiſtoire de France. Or Clouis mort, les Bretons ſ'emancipans de ceſte ſubiection, taſcherent d'oſter aux Françoys ce qu'ils poſſedoyent outre le Loire és terres Armoriques, & c'eſt ce que tantoſt nous auons dit qu'ils coururent iuſqu'à Rhenes, & qu'ils la pillerent, & bruſlerent. Meilleur marché n'en eut Nantes, qui obeiſſoit aux Roys de France, veu que comme dit Gregoire de Tours, les Bretons furent fort faſcheux és entours des citez de Rhenes, & de Nantes, emmenans vne infinie multitude, & grande quantité de butin, rauageans la campaigne vendengeans les vignes, & emmenans les habitans, en ſeruage. Plus apertement eſt ailleur monſtré que c'eſtoyent les Bretons meſmes, qui faiſoyent ces inſolences, & rauages, veu que le meſme Gregoire dit que les Bretons ayans ainſi gaſté le pays Nantoys, le Roy Gontrain enuoya vers eux Namatie Eueſque d'Orleans, & Bertehran Eueſque du Mans, les ſemondre de reparer les torts, & dommages faits aux ſuiets du Roy : & autant en feirent pluſieurs ſeigneurs de la part du Roy Clotaire, ſ'adreſſans a VVaroch, & VVidimacle Comtes de Bretaigne. Leſquels confeſſeront d'eſtre ſuiets aux Roys ſuſdits, & promirent de ſatisfaire a ce qu'ils auoyent pillé, & de ne plus aſſaillir ces villes ce qu'ils ne tindrent point, car VVaroch vendengea les vignes de Nantes, & feit porter le vin a Vennes, ce qui fut cauſe que Gontran luy feit la guerre. Ainſi vous voyez que c'eſtoyent les autres Bretons, qui affligeoyent ceux cy, pour ce qu'ils demouroyent ſous le ioug Françoys, & encor cognoiſſez que leurs Princes n'eſtoyent que comme gouuerneurs, & en cecy i'ay paſſé plus outre que ne penſois, car i'auoy deliberé de n'en parler, que ie ne fuſſe ſur la Genealogie des Princes des Armoriques, qui ſera cauſe que ſurſeant ce diſcours, ie parleray ſeulement de ce que i'ay peu recueillir des Eueſques de Nantes. Le premier d'iceux eſt trouué auoir eſté ſaint Cler, & depuis iceluy ie n'en treuue iuſques au temps du Pape Leon le grand, que Euſebe preſidoit a Nantes, qui ſe trouua au concile premier de Tours : apres lequel tint le ſiege Epiphanie au cõcile premier d'Orleans, du temps du grand Roy Clouis : puis durant les conciles ſecond, troiſieſme, & quatrieſme, d'Orleans fut Eueſque a Nantes Enmerie, qui eſt par autres nommé Enmelie : & au concile de Chalons ſe trouua Salappie. Mais icy le docteur de Mouchy, oublie les Eueſques Nantois recitez par Gregoire de Tours a ſçauoir Felix, qui viuoit du temps des enfans du grand Roy Clouis, & duquel il eſt dit ainſi: Chanaon Comte de Bretaigne occiſt ſes propres freres, voulant encor faire mourir Maclian, qu'il tenoit lié, & enchaiſné en priſon, le deliura de mort par les prieres de Felix Eueſque de Nantes. Et eſt-ce Maclian au meſme endroit enregiſtré entre les Eueſques de Vennes, mais ayant quicté ſon Eueſché, & repris femme, laquelle il auoit laiſſé en venant a la clericature, il fut excommunié par les Eueſques. De ce meſme Felix, & de ſon ſucceſſeur eſt faite mention par le ſuſdit Gregoire, lors qu'il dit, que luy fort malade des goutes, il y eut vn ſien neueu appellé Burgundion, auquel il reſigna l'Eueſché, & que ce neueu vint vers luy pour eſtre ſacré Eueſque : mais Gregoire le refuſa pour ce qu'il n'eſtoit encor promeu aux ordres eccleſiaſtiques : puis aiouſte que le ſuſdit neueu n'auoit aucune intention d'eſtre preſtre, auſſi dés qu'il veit ſon oncle ſe porter mieux, il ſe deſiſta de la pourſuite. Ce Felix mourut de ce meſme mal des goutes, & luy ſucceda ſon couſin appellé Nonnichie, & cecy par l'ordonance du Roy de France, affin que les Annaliſtes Bretons voyent bien ils ſe trompent, voulans dire que leurs Princes eſtoyent ſouuerains ſous les premiers Roys Francs Gauloys. Depuis Salappie ſus allegué, iuſqu'au temps que Rollon, ou Raoul Normand vint en Bretaigne bruſlant tout, & ſaccageãt les Egliſes, vous ne trouuez l'ordre des Eueſques Nantoys : mais lors vous y voyez vn bon Prelat nommé Guimard, lequel fut eſgorgé, & maſſacré a l'autel par les Normãs pillãs la cité de Nantes en diſant la meſſe, & cecy du regne de Charles le ſimple, & de là iuſqu'en l'an mil cent ſeptante vn, ces Eueſques ſont tenus ſous ſilence : mais lors tenoit le ſiege vn appellé Benard, auquel ſucceda Robert : & depuis en l'an mil trois cens ſeptante, fut Eueſque Simon de Langres de l'ordre de S. Dominique. Et voila ce que i'en ay peu recueillir : au reſte S. Meen eſt reputé auoir eſté Abbé, & reclus en Bretaigne au tombeau duquel ſe font encor a preſent de grãs

te de
té de
es.

mee
cha.
bl. 3.
pe.

li. 3.
uer.
ue.

.de
liu.

i. 5.

.9.

Eueſques de Nantes

Greg. de Tours liu. 4. chap. 4.

Greg. de Tours l. 6. chap. 15.

Voy Gaguin en la vie de Charles le ſimple.

S. Meen en Bretaigne iadis abbé.

miracles. Et y a vn grand abord de pelerins y venans de toutes parts, & puis que nous ſommes ſur les Abbayes, ie vous nommeray ſuccintement la plus part de celles de Bretaigne,qui ſont telles:Redon, qui retient encor l'ancien nom des Rhedons, és finages de Rhenes: ſaint Melanie, ſaint Meen, Kemperelle,ſaint Iagu:ſaint Matiheu:Landeuenec, Lantenac, Ruis, ſaint Guelidas, le Tronchet, Lachamne,Blanche couronne, Bugar, Buſay, Prieres, S. Aubin,Baucquien,Lãgonnet, Meleray, Lauraux, S. Marſaut, la vieux ville, S. Iacques pres Monfort: Beaulieu,S.Iean des Prez, S. Croix, Douglas, Porinc,Beauport,Kaermauonen,Geneſton,&Critinaloen. Au reſte il n'y auoit que deux Seneſchaux en Bretaigne,à ſçauoir celuy de Rhenes, & de Nantes: mais la iuriſdictiõ Rhennoiſe eſtoit de plus grande eſtendue que celle du Comté de Nantes: entant que les ſieges des Dioceſes de Rhenes, Dol, S. Malo, Cornouaille, Vennes, ſaint Brieu, Leon, & Triguier venoyent reſſortir par appel au ſiege de Rhenes:là où a Nantes ne reſpondoit que le Comté de Nantes, qui fut iadis de grande eſtendue. Et c'eſt pour quoy noz Roys heritans du Duché de Bretaigue,& l'ayans vny inſeparable a la couronne,y eſtabliſſans vne court ſouueraine de Parlement, l'ont miſe a Rhenes, comme au ſiege principal de toute antiquité, & qui auoit eſté touſiour, ou royal, ou Ducal, & a Nantes eſt le ſiege de la chambre des comptes. Ia ne plaiſe a Dieu qu'en ceſt endroit i'oublie vn des citoyens de Nantes, aumoins né en la iuriſdiction, & terroir de celle cité,a ſçauoir Pierre Bouaiſtuau ſurnommé de Launay, tant pour auoir eu familiere habitude auec luy, que pour ſon grãd ſçauoir,& œuures qu'il a mis en lumiere,ioint auſſi que ça eſté vn des premiers qui iamais m'eſguillonnerent a eſcrire, & a faire preuue de mes eſtudes,& du talent qu'il a pleu a Dieu me departir, dequoy remerciant humblement ſa toute-puiſſance, ne veux demourer ingrat aux ombres de ce ſçauant homme, qui m'exhorta a pouſſer ma fortune, ayant quelque eſperance du prouffit que ie pourroys faire a la poſterité: telle que iadis marqua en moy le plus rare, & ſegnalé homme de noſtre ſiecle feu Ceſar Scaliger, lors qu'eſtant aagé d'enuiron dix neuf ans i'auoy l'heur (eſtant a Agen) de parler quelquefois a ceſt homme: mais cecy eſt hors de propos, & où la ſollicitation du ſieur de Launay m'a pouſſé pour la ſimpathie, & meſme aduis de deux hommes ſi renommez, que ceſtuy en Bretaigne, & ce grand Veronoys Scaliger en Gaſcoigne. I'ay comme en paſſant deſcrit le pays Breton,lequel eſt eſtimé,& non ſans cauſe,vn des plus beaux,plaiſans, amenes, & fertils de la Gaule,ayants les terres labourables a ſouhait, les prez en abondance, les Landes pour le paſturage, & les foreſts pour leur ſeruice: la mer pous le trafic, & de laquelle ils retirent le ſel cuit par la force, & chaleur du ſoleil, duquel ils departent aux prouinces voiſines: le fer, le plomb, & en quelque endroits les mines d'argent n'y manquent point, voire y croiſt il du vin, mais non ſi friãd que les habitans du pays n'en recerchẽt d'aultre, & ne prennent bien la peine d'aller en Anjou,& de courir par mer iuſqu'a Bordeaux pour recouurer de ces bons vins de Greue, & du haut pays de Gaſcoigne. Les hommes y ſont complexionnez ſelon les contrees, les vns plus, & les autres moins ciuils, d'autant que ceux qui ſont plus voiſins de la mer, n'ont la naiueté de courtoiſie ſi grande que les autres: mais en general touts Bretons ſont aſſes ſociables, & bons en conuerſation, au reſte fins, & ſubtils,quoy qu'il y paroiſſe quelque peu de groſſerie: ils ayment leur prouffit, & ne fuyent point les tauernes, où la plus part de leurs affaires ſont traitez: ſont gens religieux, & fort bons catholiques: car bien que pluſieurs grans ſeigneurs de noſtre temps tinſſent de grandes terres en ce pays, ſi n'a il eſté en leur puiſſance d'eſbranſler ce peuple, bien affectionné a la ſainte Egliſe Romaine, a cecy tenant la main les ſeigneurs Duc d'Eſtampes,& Comte de Martigues, lieutenans de ſa maieſté en ce riche duché,& pays de Bretaigne. Ie ſçay bien qu'en Bretaigne ſont pluſieurs, & infinies maiſons, deſquelles ie n'ay fait mention,comme auſſi i'ay outrepaſſé pluſieurs villes, qui meriteroyent bien qu'on en feit compte,& meſme celle de Laual,aſſiſe ſur les frontieres de Bretaigne, & du Maine,& d'où eſt natif Iean le Frere homme illuſtrant ſon pays, pour ſa ſinguliere erudition: mais n'ayant eſté fourny de memoires, il a fallu auſſi que ie m'en ſois paſſé legerement. Ie n'ignore pas que les ſeigneurs de la Guimené, Rohan, Rieux, Rais, Bloſſac, Ponthieure, Auaulgour, Leon,Vitré, Foulgeres, Aſſerac, Ancenis, & autres que ne peux ſpecifier meritoyent bien que ie feiſſe recit de l'antiquité de leurs familles, mais ie ne ſuis Bretõ, ny inſtruit en leurs antiquitez, & iceux ne m'ont fourny la main des memoires qui peuſſent me dreſſer, pour parfaire ceſte œuure auec vn tel accompliſſement: ainſi ayant fait ce que ie peux, il faut encor voir quels ont eſté les Princes, qui ont cõmãdé ſur la Bretaigne. Ie ſçay bien que l'annaliſte Breton, voulant chatouiller les Princes, auſquels il eſcriuoit ſon hiſtoire, & qu'il voyoit affectionnez a la memoire Troyenne,& prendre plaiſir a ſe voir eſtimez ſortis d'vne ſi grande antiquité ſ'eſt auſſi efforcé ſans nulle preuue, a faire que les Ducs Bretons ſoyent ſortis d'vn ne ſçay quel Brute, duquel auons fait mention cy deſſus: mais le ſuccez des choſes vous a fait cognoiſtre,combien ſont eſloignez du vray,ceux qui ſ'amuſent a telles fables, & reſueries de diſcours. Comme ainſi ſoit que la vraye hiſtoire nous declaire que les Bretons, & Armoriques (auſſi bien que le reſte des Gaules) ont eſté ſuiets aux Romains, iuſqu'a la venue de Maximian le tyran, qui fut enuiron l'an de grace trois cens octante ſept, lequel ayant mené de grandes troupes de la grande Bretaigne au pays Armorique, commença porter tiltre d'Empereur,& departir les terres Gauloiſes par Comtez a ceux qu'il voioit luy pouuoir faire ſeruice:neantmoins, quelque cas que dient les Annaliſtes Bretons, la puiſſance & ſouueraineté demoura touiour aux Romains, qui apoinctoyent, & deſapointoyent ces Comtes, & Ducs, ainſi que bon leur ſembloit: iuſqu'à tant que les Frãçoys ſ'emparerent des Gaules,& vſurperent, & la poſſeſſion, & la iuriſdiction que les Romains auoyent eu ſur icelles. De cecy ie vous ay donné preuue cy deſſus faiſant mention de Chanaon, ou Conan Prince Breton,& de VVaroch,& VVidimacle, leſquels confeſſerẽt franchemẽt qu'ils tenoyẽt le pays en fief des Roys de France, auſſi ne portoyẽt

ils que

Abbayes qui ſont en Bretaigne.

Iuriſdictiõs,& Seneſchaucees de Bretaigne.

Parlement inſtitué a Renes par Henry 2.

Chambre des Cõtes a Nantes.

Pierre Bouaiſtuau dit Launay Nantois homme de rare erudition.

Quel le pais de Bretaigne.

Quels les Bretons.

Bre adõn ſeruic Dieu.

Laua le Br Com

Maiſ gnal Bret

tem con auo Co Bre

pre de gne hõ aux de

ils que tiltres de Comtes, & gouuerneurs, & leſquels taſchoyent ſe rendre hereditaire, ce que deſia ils tenoyent de longue main par l'octroy du ſuſdit Empereur, vſurpateur Maximin, ainſi que depuis ont fait leurs ſucceſſeurs. Et d'autant que l'Annaliſte Breton, fort mal a propos maintient que le Duc Alain quatrieſme erigea vn Parlemẽt en Bretaigne, & qu'il dit, que de tout temps ce pays eſtoit tenu par les Roys, & Ducs d'iceluy en toute ſouueraineté ſans recognoiſtre autre que Dieu, duquel ils tenoyent leurs ſeigneuries : ie vouldroy luy demander, d'où vient que les ſuſnommez, qui tenoyent ce cy des Romains, auouerent le Roy de France pour leur ſouuerain? & que du temps de Charles le grãd, lors que les Britanniens chaſſez par les Saxons ſe ruerent ſur la Bretaigne, pourquoy eſt il dit que ce grand Roy les chaſtia de leur reuolte? car voicy comme Aimon en parle en ſon hiſtoire Françoyſe: L'hiuer paſſé, & le Roy ayãt fait ſa feſte de Paſques, a Laigny, il delibera d'enuoyer ſon armee en Bretaigne, & lieux voiſins le long de la marine : car l'iſle eſtant priſe par les Angloys, & Saxons, la plus part des Inſulaires paſſans la mer, vindrent occuper les regiõs poſees ſur l'extremité des Gaules, & leſquelles apartenoyent aux Vennois, & Cornuaillens. Ce peuple ayant eſté dompté, & fait tributaire par les Roys de France, payoit le tribut (quoy que forcé, & enuis) que les Roys luy auoyent impoſé. Et lors n'obeiſſant ny payant, le maiſtre d'hoſtel de la maiſon royale nommé Audulphe, y fut enuoyé lequel ſoudainement chaſtia la deſloyauté, & reuolte de ceſte nation pariure, amenant des oſtages au Roy, & les premiers, & principaux d'entre le peuple. Vous voyez que ceſt auteur accorde la deſcente des Britanniens en la petite Bretaigne, & allegue comme les Bretons furent aſſuiectis a payer tribut aux Françoys, duquel ils penſoyent ſ'emanciper ſous ce Roy Charles, lequel les cõtraignit a luy faire obeiſſance. Au reſte pour monſtrer encore la faute de ceſt Annaliſte, ie voudroy qu'il eſtablit plus ſeurement la ſouueraineté de ſes Roys Bretons qu'il n'a fait, veu que lors que Charles le Simple donna les marches de Neuſtrie a Raoul le Normand, on ſçait que la plus part de la Bretaigne y fut enuelopee, & de laquelle les Normands ont iouy vne aſſes bonne piece de temps, comme de choſe que le Roy ſeigneur ſouuerain leur auoit donnee. Mais affin que ie ne ſemble vouloir abolir l'ancienne memoire de ces Ducs, bien que leur aſſeuré eſtabliſſement ne ſoit que depuis la venue des Normans en Gaule, & enuiron l'an neuf cens, & cecy encor ſous tiltre de Comtes, ſans que les noms royaux ſoyent mis en ieu, que les Françoys n'euſſent enduré leur eſtre communiquez: il faut que ie vous face icy vne petite repetition, ou pluſtoſt vn bref denombrement des Princes alleguez par le ſuſdit Annaliſte, leſquels pour vray ont eu quelque commandement en ce pays, mais par aueu d'autres, quoy qu'il le taiſe: mais auec proteſtation de laiſſer tout ce qu'il allegue de fabuleux, & des comptes pris des Cheualiers de la table ronde, comme i'obmettray encor touts ces Roys fantaſiez qu'il fait ſortir de la ſouche Bruttesque, & qu'il oſe faire regner en la petite Bretaigne. Celuy donc qui fut premierement conſtitué Prince Armorique, & Bretin fut Conan, y eſtably par le ſuſdit Maximin, & lequel ne regna que ſur les Bretons Bretonnans : où faut reiecter la fable, qu'il feit couper les langues aux femmes du pays, que les Britanniens eſpouſerent, affin que elles n'aprinſſent a parler Françoys a leurs enfans: car les Françoys n'eſtoyent encor en Gaule, & ceſt arreſt de Britanniens au pays Armorique n'aduint iuſqu'en l'an ſix cens, que les Anglo-ſaxons ſe feirent ſeigneurs de l'Iſle: & ainſi vous voyez en quelles abſurditez peut tomber celuy qui eſcrit l'hiſtoire, ignorant la ſucceſſion du temps, & l'ordre des choſes y paſſees. On tient que ſous ce Conan furent martyriſees les onze mille Vierges deſquelles eſt ſollenniſee la feſte en l'Egliſe Chreſtienne. A ce Conan ſucceda ſon fils Gradelon, que l'annaliſte fait Roy, & lequel feit eriger l'Egliſe de Kimpercorentin la fondant en ſon propre palais, laquelle depuis ſaint Martin erigea en Eueſché a ce ſollicité par ceux du pays, & en fut ſaint Corentin le premier Eueſque. A Gradlon, ſucceda Salomon ſon fils, aſſailly par les Aquitaniens, & autres Gaulois, deſquels il ſe deffendit, & ayant regné huit ans, laiſſa ſon ſucceſſeur l'aiſné de ſes enfans nommé Audran, qui choiſit la cité de Rhenes pour le ſiege de ſa Principauté, & le frere duquel on dit que fut Roy de la grande Bretaigne, de la race duquel deſcendit ceſt *Artus* duquel les Romans Anglois racomptẽt tant de merueilles. D'Audran fut ſucceſſeur Budic, lequel partagea le pays entre ſes freres, donnant a Giquel Monfort, & Gueel Baignon, & a Erec le pays de Vennes, qui depuis a porté le nom de Broerec: & ce fut ce Budic qui nourrit Aurelle, & Vther ſes couſins, chaſſez par le tyran VVotingern de leur heritage de l'Iſle de la grande Bretaigne. A ce Budic ſucceda Hoel fils de Budic, & de la ſœur *d'Artus* Roy de l'Iſle Britannique : & c'eſt icy que l'Annaliſte ſe ioue des Gaules comme d'vne pelote, & les fait aſſuiecties a ceſt *Artus*, par les moyens de ce Hoel, auquel il fait conquerir les pays de Poitou, & d'Aquitaine, ſans conſiderer en quel temps viuoit ceſt *Artus*, & auec quels Roys ils auoit affaire, a ſçauoir a Clouis, le plus puiſſant des eſtrangers occupans les terres Romaines, qui commandoit ſur la Gaule, & auoit domté le pays Armorique, & qui chaſſa les Goths de l'Aquitaine. Et ainſi vous voyez, lyſeurs diligens, quels menſonges on vous donne pour vraye hiſtoire, & comme il eſt poſſible que ce Hoel fut Roy de Bretagne, puis qu'il n'y auoit autre ſouuerain que Clouis: & ainſi ie pẽſe qu'il en eſtoit ſimple Comte, & qu'il ſecourut *Artus* contre les Saxons qui ſ'efforçoyent de luy tollir ſon royaume. A Hoel ſucceda Hoel ſecond du nom ſon fils homme adonné a tout vice, & volupté, & ce fut la fille de ceſtuy, qui fut mariee a l'aiſné de Rohan, Comte de Leon, duquel Comté ceſte maiſon a iouy longuement, ainſi que ie vous ay dit cy deſſus. A ce Hoel ſucceda ſon fils aiſné Alin, & a iceluy ſon fils Hoel troiſieſme qui eut Iudicael, ou Giquel ſon fils pour ſucceſſeur homme de ſainte vie : & lequel admoneſté par ſaint Eloy, vint vers le Roy Dagober (qui ſouffroit que les Bretons vſurpaſſent le nom royal) & luy feit hommage de ſes terres : ce qui eſt touché par Aymon moyne en l'hiſtoire des Roys de France : & du temps duquel nous auons dit que S. Ouen eſtoit Chãcelier, & grand Referendaire de

nnal. de
taigne
.j.

non li.
a. 78.

an
dec
ce
eſta-
r
ain.

En quel temps les onzemille Vierges furent martyriſees.

Gradelon 2. Prince Breton.

Salomon 3. ſeigneur de Bretaig.

Audran fait ſon ſiege a Rhenes.

Budic.

Hoel Prince de Bretaigne.

Faute de l'Annaliſt. Breton.

Hoel 2. du nom donne ſa fille au ſeig. de Rohan.

Aymon li. 4. chap. 29

France. Ce Roy Iudicael, ou Giquel ſe rendit moyne en l'Abbaye S. Meen, & laiſſa vn ſeul fils nommé Ioſſe, lequel en lieu d'embraſſer les grandeurs de ce ſiecle ſuiuit la trace de ſon pere, & ſe rendit Hermite, & ainſi faillit la race, & ligne directe des Princes Bretons ſortis des Romains, & non des Britanniens. S'il eſt ainſi que *Artus*, & ſes alliez ſoyent deſcēdus d'Aurelle, ainſi que le porte l'hiſtoire tant Angloiſe que Bretonique : & ne penſez que ie parle par cœur, d'autant que i'ay bon garant, à ſçauoir Gildas hiſtorien treſancien, & Britannique, qui viuoit du temps que ceſte Iſle fut tourmentee par les Saxons, lequel ſouſtient mon party, parlant en ceſte ſorte des Inſulaires accablez: par les Danoys, Pictes, & Eſcoſſoys : ſouz la conduite (dit il) d'Ambroiſe Aurelian ils reprindrent cœur, & emporterent la victoire.

Gildas le ſage Epiſt. 1. de la ruine de Bretaigne.

Ceſt Ambroiſe eſtant reſté fortuitement ſeul en ce rauage d'entre les Romains, ſes parents y ayant perdu la vie, lequel prit les robes pourprees, & enſeignes royales : la race duquel a preſent a fort degeneré de la vertu & bonté de ſon ayeul. Vous ne ſçauriez rien ouyr de plus cler, que ces mots, que Ambroiſe eſtoit Romain, & auoit laiſſé le pays paiſible aux ſiens, leſquels forlignoyent de ſa generoſité, & preudommie.

Princes, & Bretons, & Britanniés eſtoyent Romains.

Au ſuſdit ſaint Ioſſe, duquel il y a vne Egliſe a Paris, qui quicta la ſeigneurie Bretonne, ſucceda Salomon, qu'on dit eſtre ſon parent, mais ſans exprimer la ſuite de la genealogie, qui me fait penſer qu'il fut là commis comme gouuerneur, & que cependant on le fourre parmy la race des Hoeliſtes. A ce Salomon ſecond ſucceda Alain ſecond du nom, qu'on fait fils de ſon frere, & tient on que le ſuſdit Salomon fonda l'Abbaye de ſaint Melaine a Rhenes.

Race faillie des Hoeliſtes.

En Alain ſuſdit dit l'Annaliſte Breton que defaillit la race de Conan qu'il fait premier Roy de Bretaigne, & ce neantmoins l'Annaliſte n'oſe confeſſer que ces roitelets fuſſent vniuerſels, c'eſt a dire commandans ſur toute la petite Bretaigne, ains dit qu'il y auoit pluſieurs ſeigneurs, & Roys en icelle : & cecy fait il aſſes ſubtilement, voyant les textes expres des bons auteurs qui le cōuainquent du contraire.

Daniel roy ſuppoſé de Bretaigne dit Drein Ruz.

Ceſte race faillie, l'Annaliſte fait ſaillir comme des nues, vn Daniel Roy Breton, & le vous paint le plus riche, & puiſſant prince qui fut en l'Occident, & toutesfois nulle hiſtoire autentique fait mention de ce Roy tant ſi excellent, & magnifique, lequel il nomme Drein Ruz, qui ſignifie face vermeille, & ainſi vous voyez que ce Prince eſtoit ſimplement ſeigneur de la Bretaigne Bretonante: & lequel mort ce pays Breton fut diuiſé, ce qui rend l'hiſtoire confuſe, entant que vous ne ſçauriez aſſeoir iugement ſur ceux leſquels deuoyēt eſtre appellez, & eſtimez les Roys legitimes de ceſte contree, tant y a que Charles le grand eſtoit le ſouuerain, & que les Bretons luy faiſoyent touts obeiſſance.

Bretons mutins cōtre les Frāçoys.

Cependant les Bretons commencerent a ſe mutiner (ſuyuant ce qu'auons allegué cy deſſus d'Aymon le moyne) & a faire des Roys, & Princes de leur nation, tel que fut Neomenie, qui guerroya le Comte de Nantes, à cauſe qu'il luy faiſoit teſte, & tenoit le party du Roy Loys le debonnaire.

Neomenie ſe fait roy de Bretaigne.

Et ſe fut ce Neomenie, qui ſ'emancipa du ioug Françoys voyant les guerres ciuiles entre les Roys enfans du Debonnaire, & toutesfois le Pape Leon quatrieſme enuiron l'an huict cens quarante ſix, ne voulut luy octroyer le tiltre royal, au preiudice de la couronne de France, veu que deſia dés le temps de Clouis ceſte region Bretonne eſtoit ſuiecte, iuſticiable, & tributaire aux Princes Françoys : ce nonobſtant il paſſa outre, & depoſant ſix des Eueſques Bretons, auſquels il impoſa tels crimes que bon luy ſembla, il ſe feit couronner par celuy, que de ſon authorité il feit archeueſque de Dol, a cecy ſ'oppoſant Athard Eueſque de Nantes, qui ne voulut aſſiſter a ce couronnement : de la mort de ce Roy voyez Vincent hiſtorial en ſon miroir.

Vincen 25. cha

Il eut pour ſucceſſeur Heruſpoge ſon fils, qui mourut ſans hoir, pource luy ſucceda Salomon troiſieſme du nom, ſon couſin, & lequel l'occiſt en bataille, ceſtuy fut aymé de Charles le Chaulue, qui le permit vſer des droits royaux, ayant affaire de ſon ſeruice en guerres, contre les Normans affligeans les haures de mer, qui ſont en Gaule. En fin ce Roy quitta le monde, & ſe rendit religieux en vn lieu ſolitaire, où ſeruant Dieu il fut traiſtreuſement occis par quelques ſeigneurs du pays, qui luy creuerent les yeux, & feirent pluſieurs inſolences, & apres ſon maſſacre en feirent autant a ſon fils Albigeon, ce qui mit en deſordre tout le pays.

S. Sal Prince ton m riſé.

Voy Chron de Sig bert.

Car ce fut lors que les plus puiſſans du pays commencerēt a ſe bander les vns contre les autres, donnans occaſion aux Normans de rauager, exiller, & gaſter tout le pays Armorique, tellement que les prelats ſe voyans mal deffenduz par la nobleſſe, ainſi acharnee a ſ'entre-deffaire, ſe retirerent auec les corps ſains de leurs Egliſes en diuers endroits de la France, les vns a Tours, d'autres a Chartres, les aucuns a Angers, Xaintes, Orleans, & a Paris, où furent portez ſaint Turiau, & ſaint Magloire. La diuiſion donc des Bretons fut cauſe que Geoffroy vn des Comtes, mais d'où, n'y a auteur qui le die, ſe feit ſeigneur du pays, n'y ayant aucun qui luy feit reſiſtēce, & lequel eſpouſa Hennone fille de Richard ſans pœur Duc de Normandye. De ce Geoffroy ne fait mention l'Annaliſte Breton, ains dit que deux grans ſeigneurs du pays Alain ſurnommé le grand, & Paſtetene vſurperent la principauté, mais il ne dit pas de quelle maiſon ils eſtoyent.

Voy Anna de N mand la vi Rich

Ainſi ce Geoffroy fut le premier de la ſeconde famille, lequel eut de ſon eſpouſe deux fils, & vne fille, a ſçauoir Alain le grand ſon ſucceſſeur, & Berenger Prince de Rennes, & la fille ſe nomma Iudith eſpouſe de Richard ſecond du nom, Duc de Normandie, ainſi le recite l'Annaliſte Normand.

Sec ligne Com Breta

Alain fut ſurnommé le grand, lequel nonobſtant ſa grādeur fallut que par force il feit hommage du pays Breton, au Duc de Normandie, auquel pays il deceda, & giſt en l'Abbaie de Feſcamp: laiſſant pour ſucceſſeurs, & Comtes apres luy Iudicael, & Colledoc, leſquels moururent ſans auoir eſté mariez : & parainſi le Comté vint a leur ſœur mariee a Matrudons Comte de Porhoet, lequel porta le tiltre de Comte de Bretaigne : d'où toutesfois il fut chaſſé par les Normans: & icy eſt a conſiderer l'inſtabilité, & peu d'arreſt qui eſt en l'Annaliſte Breton en la ſupputation des annees. Car commēt ſeroit il poſſible que Richard Duc de Normandie donnaſt ſa fille a Geoffroy, & que ce Matrudons (qui fut quelque temps apres le ſuſdit Geoffroy) fallut que ſ'enfuit en Angleterre auec ſa femme, & enfans chaſſé par Raoul Duc de Normādie. En ceſt endroit il vaut mieux ſuyure les

Cōtra des A les de taign de N mand

Annales Normandes, & tenir que Raoul vint durant, que la Bretaigne eſtoit ſans ſeigneur apres la mort de ſaint Salomon, que pour eſtre preſque deſerte, comme auſſi eſtoit le pays Neuſtrien, le Roy Charles le ſimple luy donna, & depuis Richard ſon neueu apointa auec le ſuſdit Geoffroy. De ce Comte fugitif ſortit Alain ſurnommé Barbe-torte, lequel baſtit l'Egliſe de Noſtre Dame de Nantes, & eſpouſa en premieres nopces Conſtance fille de Guillaume le Conquerant, & en ſecondes la ſœur de Thibaud Comte de Bloys, laquelle fut depuis Conteſſe d'Anjon: & eut vne concubine nommee Iudith, de laquelle il eut trois baſtards, Hoel Comte de Bretaigne, Guerech Comte de Nantes, & Hemon: mais de ſon Eſpouſe legitime Alain eut Drogon, que Foulques Comte d'Anjou feit occir en vn baing eſtant encor petit enfant, car il aſpiroit a ſe faire ſeigneur de Bretaigne: mais les Bretons le repouſſerent. Et fut fait Comte Hoel Baſtard, qui eut auſſi vn baſtard nommé Iudicael Comte de Nantes: mais Conan fils de Berenger puiſné des enfans de Geoffroy feit occir ce baſtard d'Alain, empoiſonna Guerech qu'il detenoit priſonnier, & ſe feit Comte de Bretaigne: duquel Comté il ne iouit long temps, d'autant que Hemon le troiſieſme baſtard d'Alain l'occiſt en bataille. De ce Conan premier du nom ſortit Hoel, que ſon pere desherita pour eſtre illegitime: parainſi luy ſucceda Berthe ſa fille aiſnee qu'il maria a Eude Comte de Porhoët: & la ſeconde fille fut eſpouſe de Geoffroy Plante-geneſt puiſné de la maiſon d'Anjou. Autrement en parle l'Annaliſte Breton (que i'ayme mieux ſuyure, car ie voy que Paradin ſe gouuerne par celuy de Normădie) car il dit que Conan eut deux fils, à ſçauoir Geoffroy ſon ſucceſſeur, & Iuhael, ou Iudicael, qui fut Eueſque de Nantes. Eſtant donc mort Conan Geoffroy luy ſucceda, & feit guerre au Comte de Nantes, & le contraignit de luy faire hommage. De ſon premier lict, il eut vne fille nommee Iudith, & en ſecondes nopces il eſpouſa la fille du Duc de Normandie: en quoy ie voy que le Breton confond ce Geoffroy, auec celuy qui fut pere d'Alain le grād, lequel eut a femme Elon, fille de Richard ſans pœur, de laquelle il eut deux fils Alain, & Eude, & c'eſt ceſt Eude qui eſpouſa Berthe fille de Conan, duquel mariage ſortit Conan Cōte de Richemont: mais cependant ſa tante, fille de Conan premier fut Comteſſe, laquelle eſtoit mariee a Geoffroy Plantegeneſt ſurrogé a Eude, pour eſtre marié a l'heritiere de Bretaigne. De Geoffroy Angeuin ſortit Aliz qui fut mariee a Henry fils de Guillaume le conquerant, & depuis Roy d'Angleterre, laquelle mourut auant ſon pere: & par ainſi la Bretaigne eſcheut a Conan Comte de Richemont fils puiſné d'Eude Comte de Porhoet & de Bretaigne, & de Berthe de Bretaigne ſa femme. Ce Conan eut a femme vne dame appellé Marguerite, que l'Annaliſte ne qualifie point autrement, de laquelle il eut vne fille appellee Conſtance, laquelle fut le moyen pour apaiſer la guerre entre les Angloys, & Conan, d'autant que le Roy Henry querelloit le pays Breton, comme heritier de ſon frere Geoffroy Plante-geneſt. Mais le mariage de Conſtance, fille de Conan le ieune auec le puiſné des fils du Roy Henry, nommé Geoffroy, apaiſa ceſte querelle. Ainſi Geoffroy troiſieſme du nom fut fait Duc de Bretaigne, car deſia le nom de Comte ſ'aneantiſſant apres le repos des Gaules, les Capets poſſedans la couronne, les Duchez commencerent a prendre tiltre hereditaire. De Geoffroy, & Conſtance ſortirent fils, & fille, Artur, & Eleonor, laquelle fut miſe en priſon perpetuelle, par Iean Roy d'Angleterre ſon oncle. La Princeſſe Conſtance eſpouſa en ſecondes nopces au Comte Randol, & en troiſieſmes a Guy Vicomte de Touars, duquel elle eut deux filles, Alix Comteſſe de Bretaigne, & Marguerite mariee au Baron de Vitré. Le ſuſdit Comte Geoffroy, qui commandoit ſur la Bretaigne, Anjou, & le Maine mourut a Paris l'an de grace mil cent octante ſix, & giſt en l'Egliſe de noſtre Dame deuant le grand autel, ainſi le voulant le Roy Philippé Auguſte. Il eut pour ſucceſſeur Artur ſon fils, que l'Eueſque de Nantes nomma ſur les fonts, lequel pris en tutelle par Iean ſans terre ſon oncle de pere, & Roy d'Angleterre, lequel voyant que ce petit Prince eſtant fils de ſon aiſné, deuoit ſucceder a la couronne d'Angleterre, le conduiſant a la chaſſe, le precipita en la mer, & yſurpa ſon heritage: & affin que Eleonor ne querellaſt la ſucceſſion de ſon frere Artur, il la detint (comme dit eſt) en priſon perpetuelle. Et c'eſt icy que faillit l'autre ligne des Princes Bretons, & que le tiltre de Comte fut du tout aboly, & les ſeigneurs Bretons appellez du tiltre ducal, ſans que deſormais ils ſoyent cogneuz ſous le nom de Comtes. Vous auez veu cy deſſus, comme Conſtance femme de Geoffroy Comte de Richemont, & mere d'Artur ſus allegué, eſpouſa en troiſieſmes nopces, Guy Vicomte de Touars, duquel mariage ſortit Aliz, laquelle par le decez de ſon frere Artuz, & de ſa ſœur Eleonor, elle eſtant fille de la vraye heritiere de Bretaigne, vint auſſi a la ſucceſſion de ſa mere. Elle fut mariee a Pierre de Dreux, ſorty de Robert de France fils de Loys le Gros, & Comte de Dreux: & ainſi le Duché de Bretaigne entra en la maiſon de France par ceſte alliance, & le ſang d'Anjou feit concurrence auec les deux maiſons royales, & treſanciennes de France, & de Bretaigne. Ce Duc oſta vne couſtume fort faſcheuſe du pays Breton, qui eſt que quelqu'vn mourāt en ce pays, le curé prenoit la tierce partie de ſes meubles, les debtes eſtans payees & reduiſit ceſte leuee a la neuuieſme partie, bien que les eccleſiaſtiques ſ'y oppoſaſſent, & en feiſſent leurs plaintifs au Pape, & iouiſſent encore les curez de ces droits par la Bretaigne: & de ſemblable, ou peu ſ'en faut, droit ay-ie veu iouyr les curez en Cominge, ayans pour leur part la meilleure robe de l'homme, ou femme qui treſpaſſent. Ce Duc fut ſurnommé Mauclerc, à cauſe qu'il quitta au Roy ſaint Loys touts les droits preſque de prerogatiue, que ſouloyent auoir les Ducs, & Comtes ſes predeceſſeurs, & ſoumiſt ſoy, & ſes terres en hommage perpetuel aux Roys de France, & pource fait, & ſon bas cœur d'auoir requis pardon au Roy l'ayant offencé, les Bretons luy donnerent le tiltre de Mauclerc. De ce Duc, & de ſon Eſpouſe ſortirent fils, & fille: laquelle fut nommee Yoland, mariee a Hugues le Brun Comte de la Marche, & de par ſa femme Comteſſe de Pontieure, hors mis la ville de Iugon qui en fut exemptee. Pierre eſtant mort en l'an mil deux cens cinquāte, Iean ſurnommé le Comte

Artur Cōte de Bretaigne occis par ſon oncle.

Aliz Comteſſe de Bretaigne mariee a Pierre Cōte de Dreux.

Grande charge du peuple en Bretaigne.

Pourquoy le duc Pierre fut appellé Mauclerc.

Iean I. du nom, Duc de Bretaig.

Roux, vint a la ſucceſſion, & du viuant de ſon pere feit le voyage de la terre ſainte auec le Roy ſaint Loys : Il eſpouſa Blanche fille de Thibauld Roy de Nauarre, & Comte de Champaigne, de laquelle il eut pluſieurs enfans, à ſçauoir Iean, Pierre, deux Thibaulds, Nicolas & Robert, & deux filles, Aliz mariee a Iean Comte de Bloys, & Leonor qui mourut ieune. Ce Duc achapta (comme auons dit cy deſſus,) la Vicomté de Leon des ſeigneurs de Rohan, qui en auoyent ieuy plus de ſept cens ans, & depuis Hoel deuxieſme de ce nom. A Iean premier

Iean 2. du nom duc de Bretaigne.

ſucceda Iean ſecond, & deuxieſme, ou pluſtoſt troiſieme Duc de Bretaigne, bien que on trouue des lettres qui nomment Pierre le Mauclerc ſimplement Comte de Bretaigne : il eſpouſa, du viuant de ſon pere, Beatrix fille du Roy Henry d'Angleterre en l'an mil deux cens trente huict, de laquelle il eut deux fils, & vne fille, à ſçauoir Artus, Iean Comte de Richemont, & la fille nommee Blanche, femme de Philippe d'Artois fils de Robert de France du ſang, & eſtoc de ſaint Loys. Ce Duc fut occis, & accablé a Lyon par la cheute d'vn pan de muraille, le iour du couronnement du Pape Clement cinquieſme en l'an mil trois cens cinq, y aſſiſtans le Roy Philippe le Bel, & ſes freres les Comtes de Valoys, & d'Eureux: & eſt ce Duc enterré en l'Egliſe de ſaint

Artus 2. du nom duc Breton.

Iuſt a Lyon, ainſi le dict Paradin, mais l'Annaliſte Breton maintient que ſon corps fut porté a Ploermel en Bretaigne, & inhumé en l'Egliſe des Carmes, le conuent deſquels ce Duc auoit fondé. Le ſucceſſeur de Iean ſecond, fut *Artus* ſecond auſſi du nom lequel eſpouſa en premieres nopces Aliz Vicomteſſe de Limoges, de laquelle il eut Iean ſon ſucceſſeur, Guy Vicomte de Limoges, qui eſpouſa la dame d'Auaugour, & duquel mariage iſſit Ieanne eſpouſe de Charles de Bloys, d'où ſourdit celle ſi longue, & furieuſe guerre entre les maiſons de Monfort, & de Bloys, eſtant ceſte Ieanne inſtituee heritiere par l'aiſné fils *d'Artus*, comme la plus proche, eſtant fille du ſecond enfant de feu ſon pere. Du ſecond lict *d'Artus*, qui eſpouſa Yoland fille d'Amaulry Comte de Narbonne, & de Monfort, & viconte de Bourges, & de Carcaſſonne vint vn ſeul fils nommé Iean Comte de Monfort, & querellant le duché de Bretaigne, lequel eſponſa la fille de Loys Comte de Flandres, & mourut priſonnier en la

Iean de Monfort meurt en priſon au Louure a Paris.

Tour du Louure a Paris, laiſſant vn fils duquel parlerons cy apres: *Artus* eut encor quatre filles du ſecond lict : vne mariee au Comte de Bar, l'autre au ſeigneur de Laual, la troiſieſme au Cõte de Vendoſme, & la derniere fut faite religieuſe a Poiſſy. L'aiſné des fils d'Artus nommé Iean troiſieſme du nom vint au Duché, & eut trois femmes, la premiere fille de Charles Comte de Valoys, ſœur du Roy Philippe de Valoys, qui mourut ſans lignee: apres laquelle il eſpouſa Blanche fille du Duc de Caſtille : icelle encor ſans lignee, en fin il eut pour femme Marguerite de Sauoye fille du Comte Edouard, de laquelle encor il n'eut aucuns enfans. Et pour ce qu'il taſchoit (Guy ſon frere Vicomte de Limoges eſtant mort) de faire tõber la ſucceſſion a Ieanne ſa niepce,

Eſchange pretendu par le Duc de Bretaig.

& fille dudit Guy par droit de repreſentatiõ, il voulut pratiquer vn eſchange, auec le Roy Philippe de Valoys du Duché d'Orleans, & autres terres, auec le Duché de Bretaigne, mais les ſeigneurs du pays ne voulurent y entendre : & par ainſi apres ſa mort la querelle fut grande entre les competiteurs Comtes de Bloys, & de Monfort. En fin tant par force que par certain apointement Iean Comte de Monfort, & quatrieſme du nom, fils de Iean qui mourut emprisonné au Louure, ſucceda aux ſeigneuries de Bretaigne, il eſpouſa Ieanne fille de Charles le mauuais Roy de Nauarre, de laquelle il eut quatre maſles, & trois filles, à ſçauoir Iean, Artus, Richard Comte d'Eſtampes duquel ſortit François Duc de Bretaigne, & Gilles fut le quatrieſme, qui mourut a Auxerre l'an mil quatre cens douze, des filles l'vne fut mariee a Alain Vicomte de Rohan: l'autre a Iean premier Duc d'Alençon, & la troiſieſme au Comte d'Armignac. Ce Duc Iean eut de grãs affaires auant que paruenir a ſon heritage, & a la fin rentra en grace auec le Roy Charles ſixieſme, quoy que iamais il ne fut bon Françoys, à cauſe que les Roys auoyent ſecouru ſa partie, & mourut l'an mil quatre cens, & fut inhumé en l'Egliſe cathedrale de Nantes. Son fils aiſné Iean cinquieſme du nom vint a la ſucceſſion ; lequel eſpouſa Marguerite de France fille de Charles ſixieſme, de laquelle il eut Françoys, & Pierre ſes ſucceſſeurs, & Gilles ſeigneur de Rais, & Mareſchal de France, lequel le Duc Françoys ſon frere feit eſtrangler en priſon, pour le voir obſtiné a ſuyure le party Angloys contre le Roy de France: eut auſſi deux filles l'vne mariee au ſeigneur de Rohan, de laquelle ſortirent la dame de Rieux, & vne fille mariee au Comte de Laual : l'autre fille du Duc fut eſpouſe du Comte de Pontieure. Ce Duc Iean cinquieſme mourut l'an mil quatre cens quarante deux, & giſt ſon corps en l'Egliſe Cathedrale de Nantes pres de ſon pere. Françoys premier du nom ſon fils luy ſucceda, ceſtuy fut fort loyal Françoys, & eſpouſa en premieres nopces Yoland fille du Roy René ſecond du nom Duc d'Anjou, & Roy de Sicile, & la ſeconde Yſabeau fille du Roy d'Eſcoſſe, de laquelle il eut deux filles, à ſçauoir Marguerite femme de Françoys qui depuis fut Duc, & Marie eſpouſe du Vicomte de Rohan. Ce Duc mourut l'an mil quatre cens cinquãte, giſt en l'Abbaye de Redon. Le frere de ce Duc luy ſucceda, à ſçauoir Pierre fils puiſné de Iean cinquieſme, lequel auoit eſpouſé Françoyſe d'Amboiſe, fille de Loys Vicomte de Thouars, il mourut ſans hoirs l'an mil quatre cens cinquante ſept, & giſt a noſtre Dame de Nantes: luy ſuccedant *Artus* ſon oncle, qui eſtoit Comte de Richemont, & Cõneſtable de Frãce hardy, & vaillant Prince, & vn des plus grans ennemys qu'euſſent les Angloys : il fut allié par mariage en deux maiſons : car il eſpouſa en premieres nopces Marguerite de Bourgoigne, & depuis il eut a eſpouſe Anne de Luxembourg, & mourut ce bon Prince ſans hoirs en l'an mil quatre cens cinquante huict. Et giſt ſon corps à ſaint Donatian lés Nantes au cõuent des Chartreux. Apres luy fut Duc ſon neueu Françoys ſecond du nom, fils de Richard Comte d'Eſtampes, & frere du ſuſdit Artus, ce Françoys ne fut guere bon ny loyal Françoys, & fut de la ligue des princes pour Charles Duc de Guienne, contre le Roy Loys onzieſme : il eſpouſa Marguerite fille de Françoys premier Duc de Bretaigne, laquelle mourut ſans ligne[illegible] urce prit a femme Marguerite de Foix, fille de G[illegible]on Cõte de Foix, & Roy de Nauare,

Duch Bretai eſchoi Comt Monf

Gille de R reſch Fran eſtra par frere

Fra 1. du Duc Bret

Pier de B

Art de mo Co ble ce Bre

Pra den Du Bre

Nauarre, & d'elle il eut vn fils qui mourut en bas aage, & deux filles Anne eſpouſe de Charles 8. & depuis du Roy Loys 12. & par ce moyen le Duché Breton vint, & tomba en la maiſon de France, & a la fin a eſté vny, & incorporé inſeparablement a la courõne: Il y eut vne autre fille de ce Duc Françoys nõmee Yſabeau laquelle mourut fort ieune. Et ainſi la Bretaigne eſtant Françoiſe, ie la laiſſeray auec ce peu de deſcription, pour entrer en Poitou, & autres terres Aquitaniques qui ſont deçà la Garonne.

DV PAIS DE POITOV, VILLES EN ICELVY COMPRISES, DE SON eſtendue, & limites, de la cauſe de ſon nom, & origine des Poiteuins, & autres choſes qui ſont a y conſiderer.

LE Parlement de Paris (comme auons veu) eſtant compoſé de chacune des parties de la Gaule pour maintenir encor vn droit de chef ſouuerain des Gaules, comme ceſte cité eſt la capitale du royaume Gauloys, a auſſi ſous ſon reſſort celle ancienne, & renommee ville de Poitiers chef du pays Poiteuin ancien domaine des Ducs d'Aquitaine, & des premieres regions ayant eu Comte hereditaire, comme pourrez recuillir cy apres, & par ce que nous dirons, & par ce que deſia vous auez peu recuillir des Prouinces par nous deſcrites: mais auant que d'entrer plus auant en propos il nous faut deſcrire le pays, & vous en propoſer ſon aſſiete & eſtendue, affin que par là vous voyez quel eſt le Poitou, & quelle Prouince eſt a preſent affligee par le deſaſtre des guerres ciuiles, & malice enuiellie des hommes. Le Poitou donc eſt aſſis partie aux terres iadis nommees Armoriques qui ſont és Celtes, & partie en l'Aquitaine: & a ſon eſtẽdue en longueur du Midy au Septentrion, qui eſt du Limoſin au Comté de Nantes, & ſa largeur du Leuãt au Ponent, à ſçauoir depuis le Berry iuſques a la mer vers le lieu de ſaint Michel en l'her, duquel nous ferons cy apres quelque mention. Et ainſi le Poitou a vers le Leuant ſelon les riuieres de Creuſe, & de Vienne qui le ſeparent de Touraine, & ce pays Tourãgeau, & le Berry: au Midy l'Engoulmois, & le Limoſin, au Septentrion Touraine encor, & partie du pays Breton, & a l'Occident luy eſt la mer Oceane. Et ainſi ceſte Prouince finiſt au fleuue de Creuſe, & allant vers le pays Engoulmois ſon limite eſt a Ruffec, eſtant l'eſpace depuis Creuſe, iuſques audit Ruffec de vingt & ſix lieües aſſes bonnes. Vers le Limoſin elle ſ'eſtend iuſqu'au Comté de Bridiers, qui eſt de la contribution de Poitou: & d'ailleurs ce pays va iuſqu'a trois lieües de Nantes: ainſi la longueur de ce pays, qui va en trauerſant, monte plus de cent lieües Françoiſes, n'eſtant le pays ſi petit, ne ſi mal peuplé, qu'il ne contienne pour le moins mil deux cens parroiſſes compriſes en trois Eueſchez, ou Dioceſes, à ſçauoir celle de Poitiers ville capitale, & ancien ſiege royal, de Luçon, & Maillezais citez modernes, & qui ne furent iadis que ſimples Abbayes erigee en eueſché par Iean ſecond du nom, Et ſont ces Eueſchez ayants chacune pluſieurs belles, & riches Abbayes ſous elles, comme au Dioceſe de Poitiers il y en a vingt & ſept, en celuy de Luçon dix, & ſous Maillezais quatre: & au reſté les Iſles de Rez, & d'Oleron ſont de la contribution, & finages de Poitou: qui en ſon enclos a les villes qui ſ'enſuyuent, à ſçauoir les cinq royales, où il y a ſiege de iuſtice, & ſeneſchaulcees royales, Poitiers, Niort, Fontenay, Mommorillon, & Luzignan, auſquelles a eſté de noſtre temps aiouſté Ciuray erigé en ſeneſchaucee: les autres ſont celles que ie vous vais deduire. Touars viconté, auoiſinant le pays de Touraine, & d'Anjou, qui apartint iadis a l'ancienne, & illuſtre maiſon d'Amboiſe, ſaint Maixant: Parthenay, qui a eſté Vicomté: Chaſtelerault erigee de noſtre temps en Duché, Melle, la Rocheſuryon Principauté apartenant a la famille royale de Bourbon: Chizé, Chauuigny Angle, Luſſac, Oytuau, ſaint Lou, Breſſuire, le Blanc qui eſt du reſſort de Mommorillon, bien que il ſoit du Dioceſe de Bourges, Charroux lieu celebré pour le ſaint Vœu, à cauſe que en l'Abbaye d'icelle ville eſtoit la chair coupee du prepuce de noſtre ſeigneur, à ſa circonciſion, Gençay: & vne infiny nombre de Chaſtellenies, & groſſes bourgades, telles que ſont la Chaſteineraye, ſaint Meſmin, ſaint Gilles ſur Vie, Paluyau, les Sables, Aulonne, Mareuil, ſaint Hermine, Montagu, la Mote ſaint Beraye, Coué, qui eſt ville cloſe, Viuonne ancienne & illuſtre famille, Chaſtellacher, Champaigne place marchiſant aux pays d'Engoulmois, & de Limoſin: ſaint Hilaire: Mortemer les parens deſquels ont iadis eſté grans en Angleterre: Lezay, ſaint Sauin, l'Iſle Iourdain, ſaint Benoiſt du Sault, Bourganeuf, Maigné, Brigueil l'aſne, Vouuent, Meruent, Chiefbetonne, Tuſſon, Villefaignaut, Marcilhac, Chaſteauneuf, Villeneuue la Comteſſe, Dompierre, Puygarreau, Gironde, Iarnac, Argenton, Puybelliard, la Creue, Cheze le Vicomte, Motheachard, Aſpremond, Comiquiers, Rie, ſaint Michel en l'her, place aſſiſe en vne ſolitude, non loing de la mer, & pource dicte en l'her, comme qui diroit en l'hermitage, & laquelle a reſiſté contre les Proteſtans durant les troubles, ſecourüe de ſon aſſiette naturelle: mais a la fin elle a eſté priſe, & l'Abbaye d'icelle toute ſaccagee, & deſtruite, pour la haine que ces heretiques Caluiniens portent a la memoire des choſes ſaintes, & au ſeul nom de moyne, & de monaſtere: duquel eſtoit Abbé vn des plus rares, & ſçauants hommes de noſtre ſiecle Iacques de Billy autant vertueux, & modeſte, qu'il eſt noble, & de ſang illuſtre, & comme en cognoiſſance des lãgues, & rareté de ſçauoir il a peu qui l'eſgallent, & pas vn qui le ſurmonte. Outre les ſuſdictes places ſont encor en Poitou Bournizieaux, la Canache, Mauleon, les ſeigneurs duquel lieu ont iadis eu de grãds honneurs a la court, & ſuite des Roys d'Angleterre: Mortaigne qui eſtoit a ce Triſtan l'hermite tant renommé, pour auoir eſté Preuoſt d'hoſtel ſous Loys 11. & le plus fidelle executeur de ſes volontez. Tiffauges, Roche Serniere, les Eſſars, Pouzauges, la Flereliere, Bazoges, Chaſtcaumur, Prahec, Mongamer, le Fou, Menigouſte, & autres places fortes, comme Talmond, qui eſt principaulté fort

Nombre des abbaies de Poitiers

Sieges Royaux de Poitou.

Villesbourgades, & Chaſtellenies de Poitou.

Voy l'hiſt. des troubles.

Iacques de Billy abbé de S. Michel en l'her.

Triſtan l'her. Seig. de Mortaigne.

anciéne apartenãt aux ſeigneurs illuſtres, & famille treſancienne de la Trimouille: & laquelle place, pour eſtre ſur l'extremité de la Gaule Aquitanique, on dit qu'elle a eu ce nom de Talmond, comme qui diroit le Talon du mõde. En Poitou eſt encor Bonniuet, les ſeigneurs duquel lieu ſe ſont faits recognoiſtre, pour remarquables, & ſeignalez entre les plus vaillãs, & loyaulx ſeruiteurs des Roys de France. Ie n'ay memoires particulieres des autres maiſons, qui ſera cauſe que ie m'en paſſeray plus legerement, comme du reſte de la deſcriptiõ du Poitou, à cauſe que Bouchet en a fait vne diligente recerche en ſon hiſtoire, & Annales du pays d'Aquitaine. Et pource ie laiſſeray l'hiſtoire ſoit elle fabuleuſe, ou veritable de Meluſine qui feit baſtir ceſte place forte de Luzignen, laquelle a preſent ſert de magaſin, & retraite aux rebelles qui l'ont ſurpriſe, pour tourmenter les pays ſuyets au Roy, & qui tiennẽt le party Catholique: & la ſtructure de laquelle comme elle eſt magnifique, eſt auſſi poſee en lieu fort, & agreable, ayant ſon parc des plus beaux de France, & la ville qui ſert pour l'ornement, & ſeruice du Chaſteau. Ie laiſſe (dis-ie) le diſcours ſur les villes Poiteuines, tant pour ce que ie ne ſçauroy m'y arreſter ſi peu, qu'il ne fallut faire vn long diſcours, veu les occurrences miſerables de ce qui ſe paſſe en ce pays. Et pource auant que parler de l'origine de Poictiers, & des Poiteuins, ie diray que la cité de Poitiers eſt ſiege Preſidial le plus beau, & de plus grande eſtendue qu'autre de ce royaume, ayant ſon Senechal, les Lieutenans general, ciuil & criminel, particulier, Enqueſteur, douze Conſeillers, & le Conſeruateur des Priuileges de celle ancienne vniuerſité, qui rend ceſte ville fameuſe par toute l'Europe: & ſous ceſte court preſidiale ſont les ſieges, & Seneſchaulcees dudit Poitiers, auec la conſeruation des priuileges de ce lieu, & les ſieges de Luzignen, Chaſtellerault, Mommorillon, la baſſe Marche, le Dorat, qui comprenent vn trait du Limoſin, & de Berry: Fontenay le Comte, place priſe nagueres ſur les Huguenots par treſpuiſſant Prince Monſieur le Duc de Mompenſier, Niort, Ciuray, & ſaint Maixant, & voyez là quel eſt l'eſtat a preſent du pays Poiteuin, où eſt gouuerneur & lieutenant general pour le Roy le Comte du Lude, duquel auons parlé en Anjou, & pource faut venir a l'origine, & des Poiteuins, & de leur ville, & du temps qu'ils furent Chreſtiennez, puis verrons les Princes qui ont commandé en ceſte belle, & riche Prouince. Ie ne ſçay pour quelle raiſon eſt-ce, que ceux qui ont eſcrit deuant nous ont oſé forcer l'hiſtoire, & luy tordre tellement le nez que ſans conſiderer la vraye Chronologie, ny la ſuite des choſes, & des temps, ils font les Poiteuins iſſus de ne ſçay quels Pictes ſortis du fons, & limites derniers de Septentrion, cõme ainſi ſoit que plus de deux ſiecles auant que ces Pictes entraſſent en l'Occidẽt, il eſt certain que & la cité de Poitiers eſtoit, & les habitans de ce pays portoyent le nom, & tiltre de Poiteuins. Et que cecy ſoit vray, liſez les hiſtoriens qui ont fait mention des Pictes, & trouuerez que la premiere cognoiſſance qu'on a eu d'eux en Occident fut enuiron l'an de noſtre ſeigneur octante ſept, que Domitian tenoit l'Empire: & toutesfoys ne ſ'arreſterẽt ils en aucun lieu, pour celle foys, ains furent forcez de ſ'en retourner en leurs cachots, ayans trouué qui leur feit barbe: mais depuis ſouz Valentinian enuiron l'an de grace trois cens ſeptãte, ils ſe ruerent ſur l'Iſle de la grande Bretaigne, ce que teſmoigne Ammian Marcellin diſant: En ce temps, comme ſi la trompette eut ſonné l'aſſaut par toute la terre, & empire Romain, il aduint des occurrẽces treſcruelles: entant que les Alemans aſſaillirent les Gaules, & pays Rhetien qui leur eſtoit voiſin: les Sarmates couroyent la Pannonie, les Quades la Rhetie, les Saxons, Eſcoſſois, & Actacottes affligeoyent miſerablement les peuples de l'Iſle Britannique: & les Armoriques, faiſoyẽt des courſes plus furieuſes que iamais ſur le pays d'Afrique: les Goths ſe ruoyent ſur la Thrace, & les Perſes tourmentoyent l'Armenie. Puis ailleur le meſme Ammian dict: Il ſuffira que diſons cecy, qu'en ce temps les Pictes partys en deux eſcadrons ſe iecterẽt ſur les Calidoniens (c'eſt partie de l'Iſle Bretonne du regne moderne d'Eſcoſſe) & Vecturiones, & en fin les Actacottes, nation belliqueuſe, & les Eſcoſſoys ſe mirent a vaguer, & fourrager par toute ceſte iſle. De cecy vous fait auſſi foy le venerable Bede en ſon hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre, alleguant l'epiſtre, & lettres du peuple inſulaire a Etie Conſul Romain, le prians de le ſecourir en ceſte neceſſité eſtant aſſailly par les Pictes, & Eſcoſſois, qui auoyent occupé vne extremité de leur Iſle. Ie pourroy vous alleguer le Panegyriſte a Maximian Empereur, & Pacate au Panegyrique adreſſé a Theodoſe, touts faiſans mention de ces courſes des Pictes és Iſles, ſans faire compte aucun de leur venue en Gaule, ny des Pictons Gaulois faiſans courſes en la grãde Bretaigne, quoy qu'Ammian (cõme dit eſt) teſmoigne que les Armoriques, & Aquitaniens paſſerent auec forces en Afrique. Oyons le Poëte Claudian eſcriuant de l'Ayeul de Honorie Auguſte, pour monſtrer de quel temps eſtoyent ces Pictes: or parle il ainſi:

Talmond pourquoy ainſi appellé.

Meluſine feit baſtir Luzignen.

Siege preſidial de Poitiers, & ſieges en dependãs.

En quel temps les Pictes vindrent en Occident.

An liu.

Liur

Bede chap Gild ſtr. r ruine Breta

Pa riſte ximi Paca negy Theo

Ille leueis Mauros, nec falſo nomine Pictos
Edomuit, Scotúmque vago mucrone ſecutus
Fregit Hyperboreas remis audacibus vndas.

Cla de H rie.

Vous voyez par ces vers que ceſt Empereur chaſſa, & pourſuiuit ces Barbares nõ en Gaule, ains vers le Septentrion, & mer Hyperboree.

Et depuis en vn Panegyrique où il chante les loüanges de Stilicon il parle en ceſte ſorte.

Inde Caledonio velata Britannia monſtro
Ferro picta genas, cuius veſtigia verrit
Cærulus Oceanique æſtum mentitur amictus,
Me quoque vicinis pereuntem gentibus, inquit,
Muniuit Stilico, totam quum Scotus Hybernam
Mouit, & infeſto ſpumauit remige Tethis,
Illius effectum curis, ne bella timerem
Scotica, ne Pictum tremerem, ne littore toto
Proſpicerem dubijs venturum Saxona ventis.

Cla Paneg Stilic

Et l'Eueſque d'Auuergne Sidonie Apollinaire, qui cõme les deſſus alleguez, viuoit du tẽps meſme que les Pictes, & Eſcoſſoys faiſoyẽt leurs rauages, en dit les vers qui ſ'enſuiuent eſcriuant a ſont beau pere.

Sido Apolli Paneg que a te.

Nec terras dixiſſe ſat eſt, fulgentibus armis
Tot maria intraui duce te, longéque remotas

Sole ſub occiduo gentes : victricia Cæſar
Signa Calederníos tranſuexit aduſque Britannos
Fuderit & quanquam Scotũ, & cum Saxone Pictum
Hoſtes quæſiuit, quem iam natura negabat
Quærere plus homines.

Tous ces doctes, & grands perſonnages viuoiẽt du temps que les Pictes ſortirent de la Scythie, & païs ſeptentrionaux, & pas ne les fait courir en Gaule, & ne dict que les Poiteuins fuſſent ceux qui laiſſans la Gaule furent ſ'encoigner en l'extremité du monde, & en vn païs miſerable, au pris de la region qu'ils ont en Aquitaine. Et l'argument le plus ſolide que i'ay à dire que ce ne ſont que fables que de faire deſcendre les Poicteuins des Pictes, eſt que du temps de Ceſar, que ces Pictes n'eſtoyẽt encore cogneuz, il eſt aſſeuré que les Pictons eſtoient en Guienne, & Poictiers baſtie, ſous le nom de Auguſtoritum, car voicy comme en parle Ptolomee : les parties qui ſont en Aquitaine, ou les plus ſeptentrionales, & pres de la mer, & du fleuue ſont les Pictons (c'eſt à dire Poicteuins) la cité deſquels eſt Auguſtoritum. Et Strabon le ſuiuant dit : vers l'Ocean ſont les Xaintongeois & Poicteuins, ceux cy (cõme auons monſtré) ſont voiſins du Loire, & les autres de la Garonne. Tout cecy conſideré, il eſt auſſi aiſé d'inualider l'opinion de ceux qui ſuiuẽt vn ne ſçay quel Barthelemy l'Angloys en ſon proprietaire des choſes, qui baſtit ces courſes ſans autorité : & fait les Poicteuins d'autre ſouche que Gauloiſe & leur dõne vn nom, lequel bien que nye quelque veriſimilitude, ne peut eſtre toutesfois defendu par autorité, veu que le tẽps y repugne. Ainſi ie ne veux eſtablir rien de ma teſte, ny dire qui fut le premier baſtiſſeur de Poitiers, me ſuffiſant que ſon antiquité eſt de plus long temps que de la volee des Pictes. C'eſt pourquoy ie laiſſe à part la fable de la deſcente de Brute, Corinee, & Turne en Aquitaine, & de la reſiſtance de Groſſaire Picte aux Troyẽs, car nulle hiſtoire approuuee me maintiẽt Pictes en Gaule, & moins de ce Groſſaire, ou autre cõmandant ſur l'Aquitaine, en la meilleure part de laquelle eſt aſſiſe la cité de Poitiers, & de laquelle ie n'ay voulu faillir de vous exprimer le plant, & figure, ſelon qu'elle ſe cõporte poſee ſur vn monticule du coſté d'Angoulmoys, & allant en baiſſant tirant au Chaſtelleraudoys, arrouſee d'vne petite riuiere appellee le Clain, & embellie d'vne infinité de beaux, & ſuperbes edifices, tels que ſont la grãde Egliſe ſaint Pierrre, le Chaſteau, le Palais, & les ruines des Areines, ioignantes au Palais, ce qui donne à cognoiſtre que le nouueau Poitiers à eſté rebaſty du temps des Romains, & non apres que Dagobert l'eut fait ruiner (ainſi qu'on tient) en deſpit de Sandreſit duc, & gouuerneur de Guienne qui auoit eſté ſon maiſtre & inſtructeur. Et de ce vieux Poitiers fait mention Adon Archeueſque de Vienne, diſant ainſi: Carloman, & Pepin menerẽt leur oſt contre Hunaut duc d'Aquitaine, & prindrent le Chaſteau de Luçon: & eſtans ſur le chemin ils ſe partagerent enſemble le royaume de Frãce en vn lieu apellé le vieil Poitiers. Si ie vouloy vous ſpecifier toutes les raretez de Poitiers, le iour me defaudroit en eſgard que les ſaints lieux qui ſont en ceſte ville ſont en ſi grand nombre (mais que dis-ie ſont? pluſtoſt ont eſté, & ores on voit la pluſpart en ſolitude, & les autres deſpouillez & de leur beauté, & des plus ſaints qui fut en eux. Et ay honte de dire que les Gauloys, & iceux oſans ſe nommer Chreſtiens, ont manié, & traité les ſacres oſſemens d'vn vray Eueſque, & pilier de la pure religion en Gaule, à ſçauoir de ſainct Hilaire Eueſque dudit lieu, bien qu'on tienne que ſon corps giſt à ſainct Denys en Frãce. Ie n'oſe plus parler de tant de belles Abbayes, & riches monaſteres, ny des Paroiſſes de ceſte cité, à cauſe que le feu Huguenot à tout gaſté, & le peu de deuotion rendu contemptible. Ie laiſſe les Colleges de Puggarreau & Agelare, & autres pour dire que ceſte ville fut ornee de celle excellente vniuerſité qui y eſt à preſent, du tẽps que celle de Paris n'eſtoit plus aux François, ains flechiſſoit ſoubs le iong tyrannique d'Angleterre, & cecy en l'an de noſtre Seign. 1431. regnant en Frãce Charles ſeptieme, l'an dernier au Pontificat de Martin cinquieme, & laquelle eſcole publique fut autoriſee par les bulles du Pape Eugene quatrieſme de ce nom. On ne ſçauroit vous deduire les hõmes excellents qui y ont leu en toutes Facultez, & principalement en la Iuriſprudence eſtant n'a pas long temps Poictiers vn ſecond Aſyle de tous les plus doctes Iuriſconſultes de ce royaume, à cauſe de la frequence des eſcoliers y abondãs pour y eſtre l'air bon, & ſain, les habitans courtois & acoſtables, & les viures y abondans autant ou plus que en ville de France. Il eſt vray que deſia dés le temps de ſaint Hilaire, et du depuis, à Poitiers on a eu vn grãd & loüable exercice des bonnes lettres & par ainſi n'a pas eſté malaiſé d'y ſurſemer, puis que la terre eſtoit deſia toute deffrichee. Le reſte qui ſe pourroit dire de ceſte ville ie le laiſſe au Seigneur Bouchet, qui en à fait vn beau & diligent recueil en ſes Annales Aquitaniques, auquel ie renuoye le liſeur pour luy dire que les Poicteuins furent conuertis à la foy par l'Apoſtre d'Aquitanie ſainct Martial, duquel nous parlerons à Limoges, & lequel aiãt fait pluſieurs miracles audit Poictiers y eſtablit Preſtres: puis en fut Eueſque Nictarie ou Victorin homme docte, & duquel fait mention ſainct Hieroſme en ſon catalogue des eſcriueurs eccleſiaſtiques : & Tritemie, le diſant docte és langues Grecque & Latine, & preſcheur fort vehemẽt lequel en fin fut martyriſé ſoubs Galen, & Valerian Emper. en l'an de noſtre ſalut 270. Et par ce moyẽ il eſt impoſſible que ceſt Eueſque fut du tẽps de S. Martial, & que par luy il ait eſté ordõné Eueſque: cõme ainſi ſoit que S. Martial vint en Aquitaine ſouz Septimian, ſeant à Rome S. Clement quelques cẽt ans apres la mort de noſtre Sauueur. Ainſi faut il preſuppoſer que des auſſi toſt que S. Martial fut mort, la ville de Poictiers n'eut point ſiege d'Eueſque y obſtant les perſecutiõs, à cauſe que là ſe tenoit ordinairement le Preteur Romain, & par conſequent que les Chreſtiẽs y eſtoient mal venus, ainſi que voyez par la mort de Nictaire, ou Victorin: auquel ſucceda Liberie, & à ceſtuy Cupian, & le 4. fut ſainct Agon, duquel on n'a autre memoire que d'auoir veu vne chapelle en ſon nom à Poitiers pres l'Egliſe de ſainct Hilaire. A Agon ſucceda Hildipian, à luy Iuſtin, le ſeptieme fut nõmé Bellateur, l'huictieſme Aliphie, qui preſidoit là du temps que Conſtantin le grand tenoit l'Empire, & ſoubs

Poictiers auant les Pictes. Ceſar liure 8. de la guerre Gallique.

Ptolom. liure 2. ch. 7. Tub. 3. d'Europe.

Stabon liu. 4.

Barthelemy l'Angloys liu. 14. ch. 121.

Adon en ſes Chroniques Eage 6.

Egliſes de Poictiers gaſtees par les Huguenots l'an 1562.

En quel temps eſtablie l'vniuerſité de Poictiers.

Les loix ont Floury à Poictiers.

S. Martial a porté la foy Euangelique à Poictiers.

Premier Eueſque de Poictiers.

Tritemie liu. des auteurs eccleſiaſtiques.

DE LA VILLE

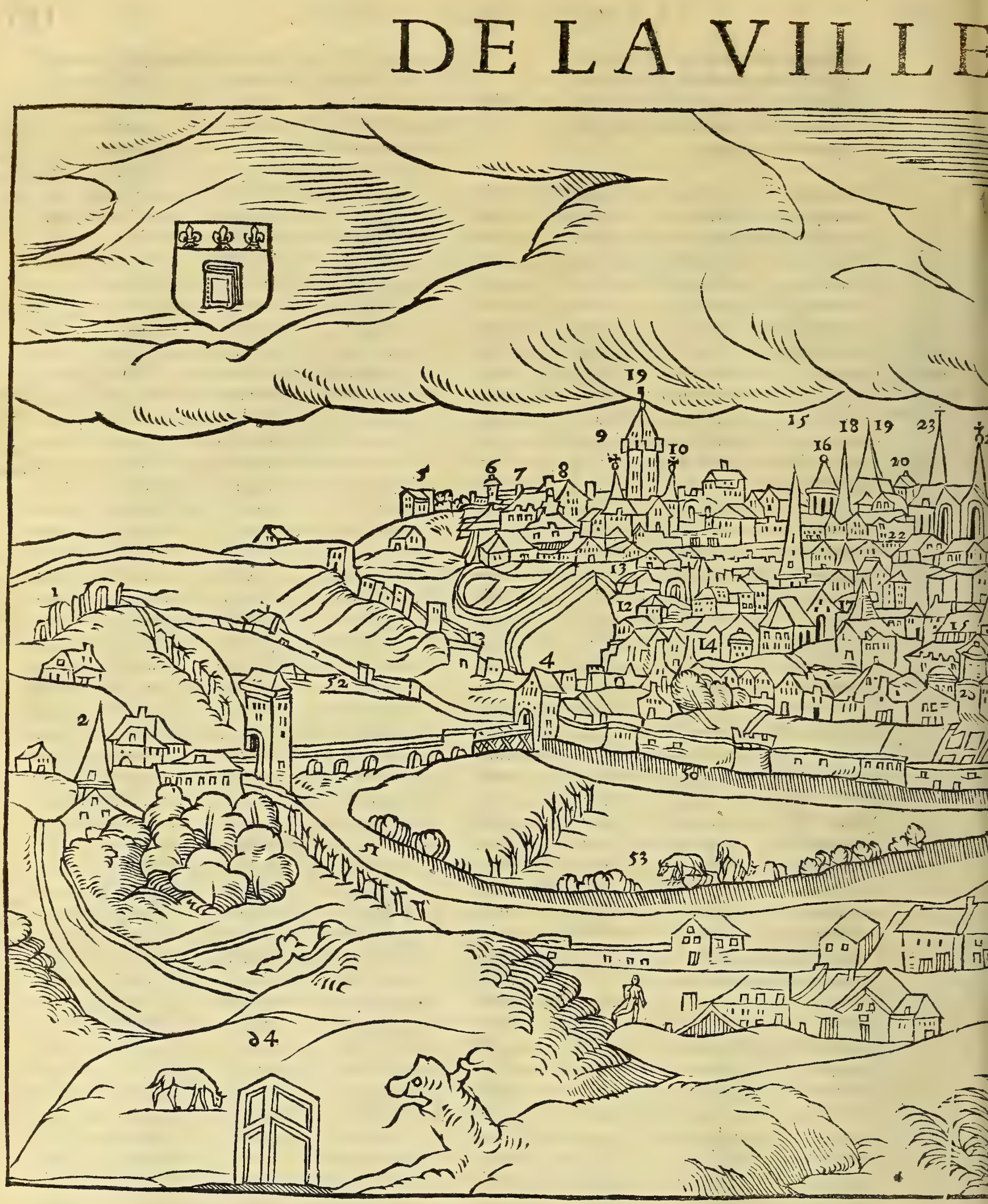

Delineation des principa

1 Les arceaux de Parigné.
2 S.Cyprian,Abbaye.
3 Tiſon,fauſſe porte.
4 Porte de la trenchee.
5 S.Antoine.
6 S.Gregoire parroiſſe.
7 S.Triaiſe par.
8 Le Doyené S.Hilaire.
9 S.Hilai.grãde Egli.collegia.
10 Noſtre dame de la Chan.par
11 Les Arenes:ou appar. les veſtiges d'vn magnifi.Amphi.
12 La Reſurrection par.
13 La Trinité abb.
14 S.Paleſne par.
15 S.Hila.de laCelle abb.&par.
16 S. Nicolas.
Prieuré.
17 S.Pier.le Pueillier Egli.colle.
18 Le college de Puyguarreau.
19 Les Auguſtins.
20 S.Porchaire prieuré & par.
21 La maiſon cõme de la ville.
22 Les grans Eſcoles.
23 Les Iacobins.
24 Les Cordeliers.
25 S.Paul prieuré & par.
26 S.
27 S.
28 S.R
29 S.
30 No
31 Le
32 S.S
33 S.D
34 L'o

POYTIERS.

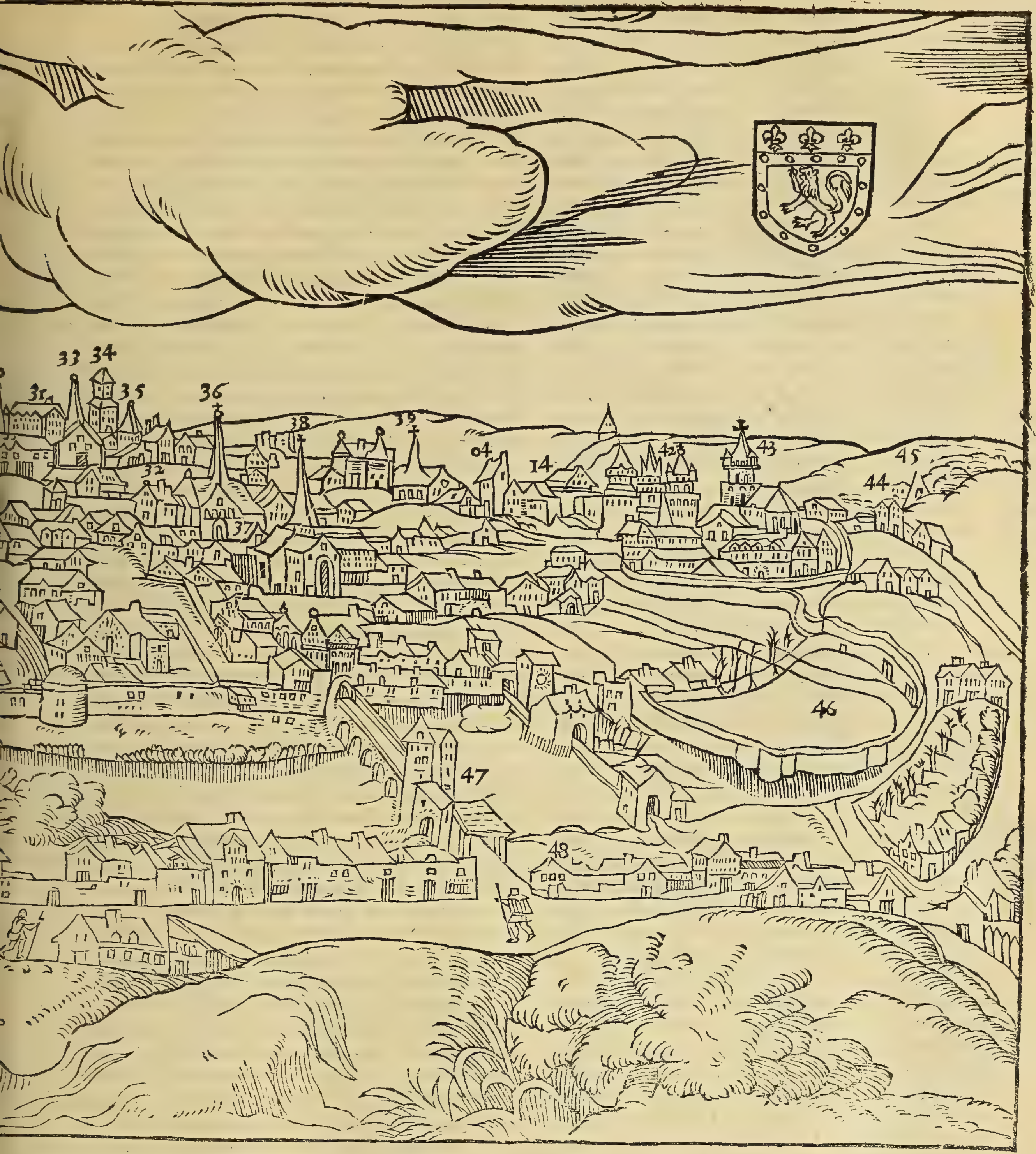

la preſente ville de Poytiers.

ar.
le.

35 Noſtre dame la grand Egliſe & par.
36 Agealaſſis college.
37 S.Michel par.
38 Les Carmes.
39 S.Cybard par.
40 S.Germain par.
41 La porte S.Ladre.
42 Le Chaſteau.
43 Le monſtier neuf abb.& par.
44 La porte de Rochereul.
45 L'hoſtel Dieu des peſtiferez.
46 Le pré l'Abeſſe.
47 La porte du pont à Ioubert.
48 La fontaine du pont à Ioubert.
49 La Fontaine au Pape.
50 Les Doues ioignant les murailles de la ville.
51 La Riuiere du Clan.
52 Le pré du Roy.
53 Le pré Leueſque.
54 La pierre leuee.

ceſt Eueſque fut baſtie l'Egliſe de ſaint Pierre le Puellier. Le neuuieſme Eueſque fut Paſcence, & à iceluy ſucceda le grand docteur des Gaules, & Fleau des heretiques de ſon temps, ſaint Hilaire. Des louanges, merites, ſçauoir, liberté de parolle, zele, conſtance & ſouffrances duquel a eſcript au long vn ſien ſucceſſeur qui a deſcrit ſa vie, & iceluy imité par Bouchet es Annales Aquitaniques: ceſt Eueſque ayant eſté perſecuté, chaſſé, banny, moqué, puis reſtably en ſon Egliſe, mourut l'an 372. ſous l'Empire de Valent, & Valentinian, & ſeant à Rome le ſaint Pontife vniuerſel Damaſe. A ſaint Hilaire ſucceda Paſcence ſecond du nom, puis Quincian qui fut 12. Eueſque de Poitiers, le trezeieſme ſe nōme ſaint Gelais, duquel on dit qu'eſt ſortie l'ancienne maiſon de ſaint Gelais, d'où le illuſtre ſeigneur, & excellent Cheualier Monſieur de Lanſac a pris ſon origine: le 14. fut ſaint Anthemie: le 15. ſaint Maixāt, du nom duquel fut apellee la ville qui ores eſt dicte ſaint Maixant, laquelle (comme dit eſt) eſt vn des ſieges royaux de Poitou, & iadis ne fut que vne ſolitude, & du temps de Clouis meſme ce ne eſtoit qu'vn pouure monaſtere ou ſ'eſtoit retiré ſaint Maixant, & duquel voicy comme parle Gregoire de Tours. En ces iours là y auoit vn homme de louable ſainteté, apellé Maixant Abbé, qui ſe tenoit reclus en ſon monaſtere au terroir Poiteuin y ſeruant Dieu en crainte, & duquel monaſtere ie ne vous dis point le nom, d'autāt que iuſques auiourd'huy on l'apelle la Cellule ſaint Maixant. A ce bon prelat ſucceda 16. en nombre Perhenne, puis Minecie, le 18. fut Lupicin, premier du nom, le 19. Pelage, le vingtieſme Liſticie: le vingt & vngieſme Lupicin ſecond du nom, le vingt & deuxieſme Eſichie premier: le 23. Eſichie ſecond, le 24. Antoine: le 25. Adelphie: le 26. Elapie: le 27. Daniel, qui aſſiſta au quatrieſme concile d'Orleans, le 28. Pience, le 29. Paſcence 3. le 30. fut apellé Marouee, le 31. Platon, le 32. ſaint Fortuné du temps de Iuſtin le ieune: & ce fut luy qui eſcriuit la vie de ſaint Hilaire, telle qu'il nous eſt tombee en main pour la pourſuite de l'hiſtoire des ſaints. A ſaint Fortuné ſucceda Cartegeſil, & le 34. fut Euurault, le 35. Iean 1. du nom: le 36. Didon: le 37. Anfroald, qui viuoit du temps de Dagobert: le 38. fut Euparche: le 39. Maximin, & le 40. Gaubert, homme de grādes lettres, & qui compoſa tout plein de proſes qu'on chante en l'Egliſe. Auquel ſucceda 41. en nombre Godon, ou Dodon: puis Maguibert, le 43. Gertalide, le 44. Benoiſt: le 45. Iean 2. du nom: le 46. Bertrand: le 47. Sigibran: le 48. Ebroin du temps de Louys le Debonnaire: le 49. Ingenald, le 50. Hegifride: & apres luy fut Frotaire, duquel le ſupplement de l'hiſtoire d'Aimon parle en ceſte ſorte, faiſant mention de l'ordonnance du Pape Iean 8. Apres ce (dit il) par le commandement d'iceluy furent leuz au Concile (c'eſt le cōcile celebré à Troies) les canons du Concile Sardiceen, & le decret du Pape Leon touchant les Eueſques qui changent de ſiege: voire furent recitez les canons Aphricains, deffendans ces tranſports d'Eueſchez, tout ainſi que les rebaptiſemens, & les reiterees promotions du clergé: & tout cecy à cauſe de Frotaire Eueſque de Bordeaux, qui laiſſant Bordeaux ſ'en eſtoit allé à Poitiers, & de là ſ'eſtoit introduit en l'Archeueſché de Bourges. Ainſi vous voyez combien l'ambition & auarice auoit ia pris pied en l'Egliſe: tant y a que Frotaire fallut que quictant & Bourges, & Potiers, il ſ'en retournaſt en ſon premier ſiege. Et apres luy fut Eueſque de Poitiers Alboin, puis Pierre premier du nom, & le cinquante troiſieme en nombre: apres luy Gilbert du temps de Robert roy, & fils de Hue Capet: le cinquante cinquieſme Iſambert: le cinquanteſixieſme Pierre ſecond, qui fut cauſe de la fondation de l'abbaye de Fonteuraulx: apres lequel tindrent l'Eueſché l'vn ſuyuant l'autre Guillaume, & Guillaume ſecond, puis Grimoald: & le 60. fut Gillebert Porrectan homme de grandes lettres, toutesfois blaſmé au Concile de Rheims pour traiter vn peu indiſcretement les paſſages de l'eſcriture, & qu'il ſe eſtudioit par trop à eſcrire obſcuremēt, comme ſ'il eut voulu cacher quelque venin ſous telles obſcuritez: tant y a que ſaint Bernard l'accuſe franchemēt d'hereſie, & que ceſt Eueſque abiura ſon erreur. Il a eſcrit ſur le Pſautier vn liure: ſur toutes les Epiſtres ſainct Paul quatre liures: vn ſur l'Euangile ſaint Iean, vn des Sermons, vn ſur les liures de Boëce de la Trinité, & pluſieurs autres volumes: il mourut 1155. & luy ſucceda le ſoixante en nombre apellé Chaſſon: le 62. Laurens, le ſoixante & trois Iean troſieſme du nom, qui fut depuis Archeueſque de Lyon: le ſoixante & quatre fut ſaint Guillaume 3. du nom: le 65. Annare: le 66. Maurice: le 67. Guillaume 4. du nom: le 68, Philippe: le 69. Iean de Melun 4. du nom: & apres luy fut le ſeptāte en nombre Hugues de Chaſteauroux: le 71. fut Gaultier de Bruges Cordelier, & docteur en Theologie depoſé par Clement cinquieſme en l'an 1299. & luy fut ſurrogé Arnault d'Auchs Cardinal, du viuāt duquel l'Eueſché de Poitiers fut party en troys, & de ſon reuenu, & eſtendue erigees les Eueſchez de Luçon & de Maillezais enuiron l'an 1361. ſous le Pape Iean 22. A ce Cardinal ſucceda en l'Eueſché de Poictiers Aimery des Monts, le 74. fut Guy de Maillezay Cardinal: le 75. Bertrand ſecond ſurnommé de Maulmont docteur en Theologie en l'an 1378. le 77. fut Louys d'Orleans: le 78. fut Itier de Montrueil de Charles ſixieſme, lequel mourut l'an 1405. & luy ſucceda Gerault de Montagu, qui depuis fut Eueſque de Paris: & en nombre 80. Pierre 4. dict Trouſſet tint ceſt Eueſché. Puis Guillaume 5. ſurnommé Comberel: puis Guillaume 6. dict de Charpagnes: auquel ſucceda Iacques Iuuenal des Vrſins, puis Leon Paien: apres ce Iean 6. de la maiſon & famille du Belay l'an 1478. qui eut pour ſucceſſeur 86. en nombre Guillaume huictieſme ſurnommé de Cluny, auparauant Eueſque de Teroüenne: apres luy Pierre 5. de la maiſon illuſtre d'Amboiſe: puis Iean ſeptieſme portant le ſurnom de la Trimouille: l'octante-neuuieſme fut Claude de Tonnerre neueu du precedent, auquel ſucceda le 90. en nombre Gabriel de Grammont: le nonante & vnieſme fut Claude de Giury Cardinal: le nonante & deuxieſme. Iean Damoncourt: le nonante & troiſieſme Charles d'Eſcars, qui eſt ores Eueſque de Langres, & pair de France. Er pource que nous auons dit que du temps de Iean 22. ſeant au ſaint ſiege pluſieurs Egliſes abbatiales furent faites Eueſchez, & les ſimples Eueſchez faites ſieges d'Archeueſques: & que Maillezay, & Luçon furent

Voy les Anna. d'Aquitaine partie 1. c. 5

Voy ſaint Hieroſme en ſa Chronique.

Ville de S. Maixant de qui renōmé. Gregore de Tours li. 2. chap. 37.

S. Fortuné a fait la vie de S. Hilaire.

Voy Bouchet és Anna. d'Aqui.

Aimon li. 5 ch. 37.

Voy Trithemie liu. des auteurs eccleſiaſt.

En quel temps Luçō, & Maillezais faites Eueſchez.

ordonnees en Poitou, n'ayant peu recouurer les noms, ny catalogue des Eueſques de Maillezais, ſauf que celuy qui a preſent y preſide, eſt de la maiſon de Sourdy, prelat autant digne de ſa charge, qu'autre de ſes predeceſſeurs, nous dirons ceux qui ont regy l'Egliſe de Luçon, qui n'eſtoit qu'vn village le long de la mer, & ſimple abbaie : le premier donc fut Pierre de Laneſaye, qu'il faut eſtimer en auoir eſté abbé: le ſecond Renaut, le troiſieſme Gautier: le quatrieſme Helie: le cinquieſme Guillaume iſſu de la treſnoble, & treſanciẽne famille de la Roche-foucaud: le ſixieſme Eſtienne Loipel: le ſeptieſme Germain Paillat : l'huitieſme Helie ſecond ſurnommé Martinel: le neuuieſme Guillaume ſecond ſurnommé Goion: le dixieſme Iean Fleury, l'onzieſme Nicolas Cœur, ne ſçay ſi de la race de ce Iaques Cœur de Bourges, tant renommé pour ſes richeſſes : le douzieſme André de la Roche : le treizieſme Nicolas ſecond dit Boutaut, le quatorzieſme Pierre ſecond de Sacierges, le quinzieſme Ladiſlas du Fau, le ſeizieſme Loys de Bourbon Cardinal: le dix ſeptieſme Milon Diliers : & le dix huitieſme René de Daillon iſſu de ſa ſouche renommee du Lude, & voila quant a l'ordre eccleſiaſtique du Poitou, & parainſi reſte a voir les Princes temporels qui y ont cõmandé, ſans que i'aille faire la recerche des Ducs, ou Roys d'Aquitaine, ou des Roys de France, leſquels y ont commandé comme ſouuerains, eſtant aſſez que nous monſtrons & la ſouche, & la ſucceſſion des Comtes iuſqu'à tant que le Poitou fut vny a la couronne de France, ſoubs laquelle il fleſchit a preſent. Il eſt bien vray que les choſes ſont ſi meſlees, que vous ne ſçauriez traiter du Poitou, ſans toucher a l'Aquitaine, à cauſe que les Comtes de Poitou, la plus part ont eſté Ducs d'Aquitaine, & parainſi faudra commencer par ce titre, pour en tirer la ſuite, d'autant que laiſſant a part les Hunauts & auttes Princes Aquitaniques, qui viuoiẽt, & ſous les Merouinges, & lors que les Pepins vſurperent la couronne, faut venir au temps que la neceſſité contraignit les Roys de France de donner, & departir leurs terres aux capitaines qui les ſuyuoient tant pour les recompencer de leurs ſeruices, que pour donner force, & eſtabliſſement a leur couronne. A cette cauſe Charles le Chauue Roy de France, aiant des parents en Bourgoigne choiſit vn d'entre eux nommé Arnulphe, qu'il feit Duc d'Aquitaine, & lequel mourut ſans hoir, eſtant occis en la bataille contre les Normands, où Robert premier Comte d'Anjou, outre Maienne, fut auſſi tué l'an de grace huit cent ſeptante cinq. Cet Arnulphe auoit vn neueu appellé Guillaume, lequel eut la charge de ſon oncle apres ſon decez, non comme ſucceſſion, ou heritage, veu que cela ne ſe trouue pas ſi toſt fait, comme auſſi ce Guillaume ne ſe tint guere onc en Aquitaine, ains en Bourgoigne, ce qui ſe preuue par la premiere fondation de l'Abbaie de Clugny faite par le ſuſdit Guillaume: qui fut ſurnommé le debõnaire. Et auant touts ceux cy l'annaliſte d'Aquitaine met vn Girard Comte de Poitou, mais il faut icy reuenir a noſtre premier dire, que les Comtes, & Ducs d'alors n'eſtoient que gouuerneurs, & vſufructuaires tant qu'il plaiſoit au Prince les y laiſſer: car ſ'ils euſſent eſté vrais Seigneurs, leur ſucceſſion fut tombee a ceux qui leur touchoient de plus pres en cõſanguinité: & neantmoins vous voyez que Bouchet fait ce Girard proche parẽt du Comte de Tholouſe eſtabli par Charles le grand, & que luy mourant, Charles le Chauue ſ'empare de l'Aquitaine.

logue
Eueſ-
de
n,

ſſe-
lu
de

he
A-
e.

me
n
A-

Cõ-
Poi-
téps
rle-
e.

Au reſte voyez que Guillaume mourant ſans hoir Eblé luy eſt ſurrogé plus par conniuence que par teſtamẽt, quoy qu'on en vueille dire, iuſqu'à ce que tout eſtant brouillé en France pour les courſes des Danoys, chacun ſe tint a ce qu'il gouuernoit, & ſ'en dit poſſeſſeur de iuſte titre. A Guillaume donc ſucceda Eblé Comte de Poitou, que Bouchet dit auoir eſté fils de Girard ſuſnommé, & d'vne ſeur de Pepin Roy d'Aquitaine, & ainſi du ſang Royal de France, & que Guillaume l'eſtablit ſon heritier : choſes qui me ſemblent aſſes difficiles a eſtre maintenues. Cet Eblé eſpouſa la fille de Henry Duc de Saxe, en eut vn fils appellé Eblé comme luy: & fonda l'Abbaye de la Trinité a Poitiers, y mettant les religieuſes qui auoyent eſté miſes a ſaint Pierre le Puellier du tẽps de l'Eueſque Aliphe : & feit l'Egliſe de ſaint Pierre college de Chanoines, tel qu'on le voit a preſent, & mourut l'an neuf cent onze, luy ſuccedant Eblé ſecond du nom, qui demoura fort bas d'aage ſous la tuition & garde noble de ſa mere, lequel eſpouſa vne dame nommee Adele, & viuoit du temps que Charles le ſimple fut empriſonné par Hebert Comte de Vermandoys : de cette dame il eut deux fils, Guillaume, & Eblé, & cettuy fut Eueſque de Limoges, contre lequel feit de grands maux Helie Comte de Perigord. Du temps de ce Comte Eblé fut fondee l'Abbaye de ſaint Cyprian a Poitiers par l'Eueſque Frotaire, duquel auons parlé cy deſſus, où auparauant auoit vne Egliſe dediee a l'honneur de noſtre Dame. Cet Eblé ſecond eſtant mort laiſſa pour ſucceſſeur Guillaume Hugues ſon fils aiſné, qui eſtoit & Comte de Poitou, & Duc d'Aquitaine & Comte d'Auuergne, lequel eſpouſa Gerlone fille de Raoul, premier Duc de Normandie, de laquelle il eut vn fils appellé auſſi Guillaume, & ſurnommé Teſte-d'Eſtoupe hõme plus religieux que guerrier, lequel fonda a Poitiers les Prieurez de S. Nicolas, & de la Celle dedié a ſaint Hilaire, & eſpouſa en premieres nopçes Agnez, de laquelle on n'exprime la maiſon de ſon origine, & la ſeconde Adomalde, laquelle auec ſon mary fonda l'Abbaie de Maillezais, qui a preſent eſt Eueſché: & de laquelle il eut vn fils appellé Guy. Ce Guillaume veſquit long temps, & apres la mort de ſon eſpouſe Adomalde, il ſe rendit religieux en l'Abbaye ſaint Cyprian où il mourut l'an 1025. & luy ſucceda Guy ſon fils vnique, & premier de ce nom, lequel fonda le prioré de ſainte Gemme en Xaintonge. Ce Guy eſpouſa Aldearde, de laquelle on ne dit point la genealogie, & toutesfois n'eſt vray ſemblable qu'vn ſi puiſſant Prince eſpouſaſt femme qui ne luy fut eſgalle en nobleſſe, & d'elle il eut Guillaume quatrieſme de ce nom, & mourut l'an mille quarante vn. Apres la mort de ce Duc Guy, fut Comte de Poitou ſon fils Guillaume quatrieſme du nom, & ſurnommé Geoffroy : lequel eſpouſa en premieres nopçes Gilbonne de Normandie, & en eut pluſieurs enfans, a ſçauoir Guillaume Duc d'Aquitaine, Raymond Comte de Poitou, duquel fait mention Guillaume Eueſque de Tyr en ſa guerre ſainte, lequel fut en Paleſtine, & eſpouſa la princeſſe d'Antioche l'an

Anna. d'Aquit. part. 3. ch. 1.

Abbaie de la Trinité par qui fõdee a Poitiers.

Abbaie S. Cyprian a Poitiers par qui fondee.

Prieurez S. Nicolas, & la Celle par qui fondez.

En quel tẽps fõdée l'abbaie de Maillezais.

Guillaume Eueſque de Tyr hiſt. ſainte li. 14. ch. 9. & 20.

mille cent trente vn,eut encor Henry, & vne fille mariee a vn Seigneur, auquel elle porta le Comté d'Auuergne. En ſecondes nopces Guillaume Geoffroy eſpouſa la fille de Raymond premier du nom Comte de Tholouſe,de laquelle il eut vn fils nommé Hugues Aimon,duquel nous parlerons ailleur.

Palais a Poictiers par qui baſty.

Ce Comte Poiteuin feit baſtir le Palais a Poitiers, où ſe tiennent les plaids de la Seneſchaucee, & enrichit l'abbaie du Monſtier neuf és fauxbourgs, où il fut enterré aiant commandé ſoixante cinq ans en Aquitaine l'an de grace mil octante ſix.

Guillaume 5. Duc d'Aquit. Côte de Poitou ſe réd hermite.

A cettuy ſucceda Guillaume cinquieſme du nom, homme loüable,& de bonne vie au commencement, & lequel ſe gaſta ſur le milieu de ſon aage ſe bãdant cõtre le Pape, & depoſant les Eueſques de ſon pays, qui y eſtoyent par bulles apoſtoliques, & en y mit d'autres : en fin il ſe recogneut,& amendant ſa vie, laiſſa les biens, & pompes de ce monde, ayant ordonné de ſes biens, & voulut par teſtament que ſa fille aiſnee Eleonor fut donnee au fils aiſné de Loys le gros Roy de France,& auec ce les Comté de Poitou,& Duché d'Aquitaine,& que la puiſnee ſe contenteroit des biens que le ſuſdit Guillaume auoit en Bourgoigne. Et ainſi il ſe rendit hermite, & dõna commencement a l'ordre des Guillemins qui ſont les freres ſeruans Dieu a preſent au monaſtere a Paris qu'on nomme les blancs manteaux.

Loys le ieune Côte de Poitou par ſa femme.

Et ainſi le Comté de Poitou ſ'en alloit reüny a la couronne par le mariage d'Eleonor auec Loys le ieune qui fut Roy de France: ſi le ſuſdit roy n'eut repudiee ſa femme: apres ſon retour de la terre ſainte, ſous couleur qu'elle luy eſtoit trop proche parente.

Henry d'Anjou Comte de Poitou, & Roy d'anglet.

Elle ſceu la cauſe du repude,& diuorce,ſe maria a Henry fils de Geoffroy Martel, lequel fut depuis Roy d'Angleterre, ce qui cauſa depuis de grandes guerres en France, cette Dame tenant le Poitou, & les Roys d'Angleterre ſortis de ſon ſang en querellans la iouiſſance, & pource Richard fils du ſuſdit Henry, & d'Eleonor eut pour ſon appennage l'Aquitaine, & le Comté de Poitou: comme auſſi eut (luy mort ſans hoirs) Iean ſon frere, auquel pour ſon parricide perpetré en la perſonne d'Artus Duc de Bretaigne ſon nepueu, fut par arreſt du conſeil Royal de France oſté le pays d'Aquitaine, & Comte de Poitou, & autres terres qu'il poſſedoit en France, & icelles iointes & incorporees a la couronne y deuoulues par confiſcation, & ainſi il fut le dernier Comte de Poitou.

Iean Roy d'Angl. depoſſedé de Poitou pour ſa felõnie.

Alphons de France Comte de Poitiers par apennage.

Il eſt vray que le Roy ſaint Loys donnant terre,& appennages a ſes freres, ayant inueſty Charles du Comté d'Anjou, & luy ayant fait eſpouſer l'heritière de Prouence,feit le ſemblable a l'endroit de ſon autre frere Alphons,auquel il donna les Comtez de Poitou, & Auuergne luy faiſant, eſpouſer Ieanne Comteſſe de Tholouſe, & en iceluy mourant ſans hoir finirent les Comtes de Poitou,& de Tholouſe,quelque pretente qu'il y ayt eu des Roys d'Angleterre,& quoy que depuis le Prince de Gules Edouard ſ'enſeigneurit du Poitou, & Aquitaine, ayant vaincu le Roy Iean deuant Poitiers en l'an de grace mille trois cens cinquante ſix, ainſi que verrons eſtant ſur le propos de Guienne.

Comtes de Xaintonge hõmageables aux Comtes de Poitou.

Or aux Comtes de Poitou eſtoyent vaſſaux, & hõmageables les Comtes d'Aulnis, & de Xaintonge, ainſi que pouuez recueillir des Annales d'Anjou,où trouuerez que le Comte d'Anjou ayant conquis le pays Xaintongeois, qui luy appartenoit par ſucceſſion maternelle, apres l'accord fait auec le Comte de Poitou,il luy en feit l'hommage.

Les no
ſont in
nui,&
autres
francs
libres

Voila quant au cours de la principauté Poiteuine,ſous laquelle on penſe auoir eſté eſtablie la premiere nobleſſe de ce Royaume,depuis que les François y entrerẽt: mais ie ne ſçay ſi ie dois receuoir cecy pour argent comptant, veu que auant que les François y entraſſent il y auoit des eſtats,& qualitez deſquels vſoyent les Romains,a ſçauoir ceux qui en Latin ſont nommez *Ingenui*,y ayant difference de ceux cy aux autres qui ſimplement ſont appelez libres, puis les affranchis, & les eſclaues : y auoit auſſi des Cliens, & des patrons qui ſont les droits de ſuiets, & Seigneurie,& depuis les vaſſelages:& des Gaulois apprindrẽt les François ces diſtinctions,ainſi que pouuez recueillir des loix anciennes,& parainſi nõ le Poitou ſeul, ains toute la Gaule a conſerué ſes droits de nobleſſe,car autrement ce ſeroit folie a pluſieurs grandes maiſons d'aller ſi loing querir leur race, que de trouuer leurs anceſtres dés que la foy fut preſchee par les Gaules : comme ainſi ſoit qu'en Aquitaine les maiſons de la Rochefoucaud, Roche Chouard, & Rochechandri ſe maintiennent a bon titre dés le temps que ſaint Martial preſcha a Poitiers: comme auſſi Mommorency fait le meſme en Pariſis,& celle de Seneſçay au pays de Bourgoigne.

Maiſ
ancie
en G
auant
les Fr
çois y
ſent.

Et pource qu'vn Seigneur ne peut auoir ce titre ſans ſuiect, il fallut auſſi que le Comte Poiteuin eſtant tel,eut des Vicomtes, & Barons ſous ſoy,car les autres Comtes ne luy eſtoyent vaſſaux que pour l'eſgard qu'il eſtoit Duc de l'Aquitaine : pour cette cauſe les anciens Viſcomtez de Poitou furent Thouars, qui eſt a Monſieur de la Trimouille,Chaſtelleraut, depuis erigé en Duché,lors que le Roy le donna a vn Seigneur Eſcoſſois par vſufruit auec cette Ducale dignité : Aunay, & Rochechouard,vne des plus nobles,& anciennes maiſons de Guienne.

Les q
Viſcc
de P

Les
nies
nes d
tou.

Les Baronnies principales furent iadis Mauleon, Parthenay, Chouigny,& Tallemond ores miſe en titre de principauté: mais a preſent les noms de Comtes, Viſcõtes, Barons, & autres titres ſont ſi communs, que ſans eſgard ſ'il y a vaſſaux aſſez pour correſpondre a ce qui eſt requis a telle dignité,on dõne ces noms ſi librement que ſi la choſe n'eſtoit que de peu de conſequence : & ce pendant on ſçait bien que ſi le droit, & puiſſance de leuer baniere n'eſtoit iadis octroyé qu'à celuy qui pouuoit ſeruir le Roy auec vne bõne troupe de ſes propres vaſſaux,que le nom de Comte qui emporte quelque cas de plus que de leuer baniere ſimplemẽt,faut que ſoit reſpecté plus que de le communiquer ſinõ a ceux qui ont les terres commandantes a grãd nombre de nobleſſe.

Luſi
ſous
mag
l'Eue
dePo

Au reſte l'Eueſque de Poitiers eſt vn des premiers barons,ayant de fort belles terres, & ſous ſoy les Seigneuries de Luzignen, qui luy deuoyent hommage.

Sanſa
le & ſ
ſiette.

En Poitou eſt auſſi la ville & Chaſteau de Sanzay aſſiſe ſur les fins,& limites d'Anjou, & de Poitou,& poſee entre deux riuieres ſur vne petite colline,ayant au Leuant Thouars,Boëſſe au couchant, & au Midy Breſſuire,& qui a ſous ſoy deux Doiennez,deux Chaſtellenies,& vn grand nombre de gẽtilshommes vaſſaux. Les Seigneurs de cette place treſancienne, ſont auſſi de ſouche,& extraction de grãde antiquité eſtans iſſus d'vn puiſné de Poitiers, qui ſe maria a l'heritiere de cette maiſon, lequel puiſné ſe nommoit Arnault fils d'Albon, mais ie ne ſçay qui fut cet Albon, veu que depuis Ranulphe, il n'y a eu Comte appellé Albon, & parainſi faut que ce fut du temps que les Comtes n'eſtoyent encor hereditaires. Neantmoins n'eſtime-ie pas que ces Seigneurs faillent en la ſuite de leur Genealogie, comme ainſi ſoit que l'aiſné de cette maiſon me l'a communiquee, & laquelle ſi i'euſſe en main, i'euſſe icy inſeree pour luy mõſtrer combien ie ſuis affectionné a ceux qui cheriſſent la vertu de la nobleſſe & ancienne, & illuſtre de ce Royaume. Le Seigneur de Sanzay qui vit a preſent ſe nomme René, gouuerneur, & lieutenant pour le Roy en la ville de Nantes. L'aiſné de ſes enfans eſt René de Sanzay, Sieur de ſainct Marſault, & Colomnel de la nobleſſe, ſuiecte aux arrierebans de France, homme de grand eſprit, & longue experience, ayant ſes freres Chriſtophle, Claude, Charles, & Anne, touts imitateurs des vertus de leurs anceſtres, & qui par leurs vaillances, & merites ont acquis l'honneur du collier de Cheualerie, & des charges honorables a la guerre pour le ſeruice de leur Prince. La pouure cité de Poitiers a eſté de tout temps expoſee a de grands rauages, & ſenty la main de pluſieurs ennemis qui l'ont affligee : car les Romains, les Goths, les Vvandales, les François, & ſur tout Dagobert luy ont donné des aſſaults, & les aucuns l'ont ruinee, ainſi qu'en font foy les ruines, qui encor y paroiſſent, & que le Clain petite riuiere y paſſant peut teſmoigner, ayant d'autresfois eſté taint, & vermillonné du ſang des citoiens de cette ville. Plus les Huns, & Danois, & Normands, & Saxons faiſans leurs rauages, & apres ce les Anglois querellans (comme auons dit) les pays de Poitou, & Aquitaine. Mais touts ceux là n'ont eſté plus cruels ennemis que nos freres meſmes, à ſçauoir les Gaulois infectez du poiſon de Caluin, par leſquels les lieux ſaints ont eſté prophanez, & pillez, & les biens des citoiens rauis, & emportez : & la ville tombee en extreme miſere : & le Roy ayant reconquiſe cette place, elle fut aſſiegee par Gaſpard de Colligny, lors Admiral, & ſes complices, batue, tourmentee, & canonnee, & en danger d'eſtre affamee : mais vaillamment deffendue par Henry de Lorraine Duc de Guiſe, & le Seigneur Comte de Lude, & autres vaillans Seigneurs, & Capitaines, qui y conquirent telle loüange, que leurs noms ſeront recommandez a l'immortalité, comme auſſi ſera le Tres-Chreſtien Roy Henry ſecond ores regnant, & lors Duc d'Anjou, qui par ſa ſageſſe contraignit l'ennemy de leuer le ſiege : ce qui aduint l'an de noſtre ſalut mille cinq cens ſoixante neuf, & l'annee meſme, & peu de temps apres fut donnee la bataille de Moncontour, ſur les fins de Poitou, au grand deſauantage des Caluiniſtes : & voila quant au pays Poiteuin, & choſes en iceluy remarquables. Et quant au peuple de cette Prouince, il eſt conſideré en haut, & bas pays, ainſi que leur terre eſt diuiſee : ceux qui l'ont frequenté, le iugent pour groſſier, lourdaut, & malicieux en ſa ſimplicité : mais c'eſt des paiſans qu'ils entendent, lequel ſans mentir eſt fin, & ruſé, & qui trompera ſon homme en faiſant le niais, & iargonnant ſon patois : car il eſt d'vn naturel aſſes deſloyal, & de peu de fiance, & eſtrangement amy de procez, & de nouuelleté : mais ceux qui ſe tiennent aux villes ont vn naturel tout different, & ſont autant courtois, & affables qu'autres de ce Royaume, accoſtables, gens qui font plaiſir, liberaux, ioyeux, ouuers, & ſans tromperie : il eſt vray qu'ils voyent cler, & ne ſe laiſſent coiffer qu'à propos, & ne font cas de ceux qui ſe plaiſent a ruſer, car ils cognoiſſent de loing les deſniaiſeurs. Ils ayment le ſçauoir, & bonnes lettres, & ceux qui en font profeſſion, eſtudient volontiers, & y a des hommes de grande literature, & de la nobleſſe autant accorte, vaillante, & hardie, qu'on la ſçait eſtre ſortie d'eſtoc genereux, & de ſouche ancienne. Le pays eſt bon, gras, riche, & fertil, ne luy faillant choſe neceſſaire pour la vie humaine, ayant bleds, vins, chairs, boys, poiſſon, laines, lins, fruits, & tout le plaiſir que la nobleſſe ſçauroit deſirer pour le deduit de la chaſſe : & c'eſt pourquoy le grand Roy François premier du nom, ſe retiroit ſouuent a Chaſtelleraut pour eſtre le pays beau, de belle eſtendue en campaigne, & ayant la foreſt d'Ingrande l'auoiſinant, où ne manquoit ſorte quelconque de beſte qu'on peut ſouhaiter pour ſ'eſbattre a la pourſuite. Et pour voir combien la nobleſſe de ce pays eſt diligente a tel exercice, voyez le liure fait de la Venerie, & Fauconerie par le Seigneur du Fouillou, qui donne a entendre, & la gaieté, & gaillardiſe, & la bonté des eſprits de la Nobleſſe Poiteuine.

Quels les Poiteuins des villes.

Quel & combien abondant le pays de Poitou.

DES PAYS DE SAINTONGE, ET ANGOVLMOIS, ANTIQVITE DES villes de Saintes, la Rochelle, ſaint Iean d'Angely, & Engouleſme, & ce qui eſt de rare, & ancien en icelles.

TOVT ainſi que la liaiſon, & enclaueure des Prouinces m'a fait diſpenſer deſcriuant les pays Celtiques, me forçant d'enueloper la Belgique parmy, & depuis vne partie de l'Aquitaine, & encor de rompre mon deſſein au departement des parlemens, à cauſe de la ſuite des Prouinces, i'en ſeray contraint icy de faire le ſemblable. Entant que ſortant de Poitou, qui eſt du reſſort Pariſien, & ayant a prendre l'Engoulmois, pour ne laiſſer des parcelles a deſcrire deça la mer, & les rapportant a la deſcription de Bourdeaux, & du Parlement de Guienne, i'ay pris le pays de la Rochelle, qui eſt le Comté d'Aulnis, de Saintonge, & les terres qui ſont des finages d'Angouleſme. Le Rochelois donc commence au Port de Marant, ſeparé du Poitou par vne petite riuiere, qui coule le long du terroir de Niorth, & ſe nomme cette riuiere la Seure Niortoiſe : & ſ'eſtend iuſqu'à ſaint Iean d'Angeli, ayant plus de largeur que de longueur, & les limites duquel ſont tels. Au Leuant, & Septentrion luy eſt le Poitou, duquel on

Limites du pays Rochelois.

Affiette de la ville de la Rochelle.

Ptolomee li. 2. cha. 7. tab. 3. d'Europe.

Helie Vinet, liu. des recerches de Saintes.

Michel Villanouã ſur Ptolomee.

l'eſtime eſtre partie au Midy le Saintonge, & au Ponent la mer Oceane, & Iſles de Ré, & autres du pays de Marennes, qui appartiennent au Saintonge. Cette ville eſt aſſiſe ſur vn bort, & goulphe de mer, faiſant vn cap en icelle, qui a eſté cauſe que pluſieurs ont eſtimé, qu'elle fut celle place que Ptolomée nomme *Santonum portus*, le port des Saintongeois, & que Blaye fut l'autre nommee par le meſme auteur *Promontorium Santonicum*, Promontoire, ou Cap des Saintongeois: à cauſe que la Rochelle eſt preſque le ſeul port le plus abordable de Saintonge, & l'aſyle, & forteréſſe de tout le pays, ayant la mer d'vn coſté, les marais de l'autre, & preſque eſtant impoſſible de l'aborder pour la battre: au reſte ſi forte de murs, ramparts, bouleuerts, foſſez, & autres munitions, de tours, & deffences, qu'il n'y a auiourd'huy ville en Gaule, qui ſoit pour entrer en conference, auec cette cy ſoit en force, ſoit en richeſſe, i'entens a eſgaller la grandeur, y en ayant de plusgrandes, qui n'approchent point de ſa ſplendeur, & abondance. Mais reuenans a ce que aucuns ont eſtimé que la Rochelle fut *Portus Santonum*, il y a vn excellent perſonnage de noſtre temps, auquel ie doy reſpect, & reuerence pour auoir ouy ſoubs luy eſtant eſcolier a Bourdeaux, a ſçauoir Maiſtre Helie Vinet rare en doctrine, & des plus curieux recercheurs des antiquitez Gauloiſes, qu'autre qui viue en ce Royaume. Ce docte, & venerable Seigneur traitant du pays Saintongeois en vn liure qu'il en a fait, & lequel m'a eſté communiqué par vn mien ſingulier amy, le Seigneur du Haillan Bernard de Girard, voulant par cela aider a mon entrepriſe, dit ces paroles. Leſquelles deſcriptions de Port, & de Promontoire conuiennent ſi bien a la ville de la Rochelle, & a Blaye, leſquelles ſelon l'ancienne deſcription de Saintonge ſont en vne meſme Prouince, que ceux qui de noſtre temps ont voulu monſtrer cõme on apelloit auiourd'huy pluſieurs villes, & païs qui ſont nommez en Ptolomee, ont eſcript que le port de Saintõge eſt la Rochelle, & Blaye en eſt le Promontoire. Par cecy il taxe Michel *Villanouan*, qui a fait des additions, aſſes groſſierement, & auec peu de conſideration, ſur Ptolomee: puis aiouſte. Ce qu'ils n'euſſent, ſ'ils euſſent bien ſceu où, & comme ces deux villes cy ſont aſſiſes: d'autant que ce Geographe, faiſant ſa deſcription, & marchant du Sud, ou Midy, au Nord, ou Septentrion, met le port de Saintonge deuant le Promontoire: & parainſi faudroit que la Rochelle fut où eſt Blaye, ou au contraire Blaye là où eſt la Rochelle. Il ameine d'autres arguments qui ſont plus vraiſemblables que neceſſaires, & leſquels ne tournent en conſequence que la Rochelle, & que Blaye ne ſoyent & le Port, & le Promontoire de Saintonge, veu que en pluſieurs autres endroits de Gaule, on voit que Ptolomee n'a pas eſté trop curieux en ſes deſcriptions, & que (peut eſtre) il a eu plus d'eſgard aux proportions celeſtes, que non a la naturelle aſſiette des places: ce que facilement ce grand perſonnage peut aduiſer, pour eſtre vn des plus experts, & ſçauants mathematiciens de ce ſiecle. Mais la raiſon la meilleure qu'il allegue eſt cette-cy, que bien que quelques auteurs, qui ont eſté long temps apres la mort de noſtre Seigneur, entre leſquels il mect le Poëte Bourdelois Auſone, ayent eu quelque cognoiſſance de la ville de Blaie, ſi eſt-ce que pas vn ne fait mention de la Rochelle: & a grande raiſon de dire qu'on ne trouue hiſtorien, ny charte autentique qui face compte de la Rochelle de plus long temps que cinq, a ſix cens ans, comme le plus ancien edifice d'icelle eſt ſaint Iean appartenant iadis aux Templiers. Ainſi nous voyons que la Rochelle eſt place moderne, n'ayant antiquité qui la remarque, poſee en eleuation Septentrionale de quarante cinq degrez de latitude, & laquelle il faut eſtimer que nos Roys ont fait baſtir, ſoit pour l'aiſe du port, ſoit pour faire teſte aux Pyrates, qui eſcumoyent toute la coſte Armorique. Auſſi c'eſt pourquoy les Roys ont donné de ſi beaux priuileges a cette ville maritime que de la faire chef de ſon finage ne reſſortant a Bailliage, ny Seneſchaucee, ou autre iuriſdiction, que a la court de Parlement de Paris, que d'auoir ſon corps de ville, Maire, & Eſcheuins iugeans des cauſes politiques de la ville, & ayans la garde d'icelle, ſans receuoir ny garniſon, ny forces eſtrangeres pour leur deffence, & de ne ſouffrir que fort, ou citadelle y ſoit baſty autre que la Tour où ſont les armes de la ville, & autres franchiſes pour le fait de la marine, qui ſeroyent longues a reciter: & leur furent ces priuileges octroyez par le Roy Charles cinquieſme en l'an de grace mille trois cens ſoixante deux, lors que les Rochelois faſchez de la tyrannie Angleſque chaſſerent les chefs, & ſoldats Anglois de leur ville, & ſe remirent ſoubs l'obeiſſance du Roy leur naturel Seigneur: car de dire que les Rochelois fuſſent vne Seigneurie libre, comme Genes ou autre ſemblable, il n'y a veriſimilitude quelconque, puis qu'il appert que l'Anglois auoit priſe leur ville ſur les gens du Roy, & que ceux cy ſ'emancipans de ſa ſuiection ſe rendirent au Roy de France, pourueu qu'il leur octroyaſt les priuileges que deſſus, deſquels il eſt a croire qu'ils ne iouiſſoyent auparauant, & fut donné titre de gouuernement a la Rochelle, en l'ordonnance des ſieges preſidiaux de France, ſoubs Henry ſecond en l'an de grace mille cinq cens cinquante vn, ſuyuant que l'edit le porte, duquel telles ſont les paroles. En la ville de la Rochelle, ſiege Preſidial, ſept Conſeillers, & vn greffier d'appeaux, auquel reſſortiront celuy de laditte Rochelle auec le pays d'Aulnis, enclaues, & reſſorts du gouuernement d'icelle ville de la Rochelle. Ie ſuis marry que ie ne puis vous dire le temps que cette place fut baſtie, cõme ainſi ſoit que vous ne trouuez ſous quel roy elle fut fondee, & d'où eſt-ce qu'elle prend le nom, bien m'aſſeure-ie qu'elle n'eſt de grande antiquité, & toutesfois ſous le Roy Loys huitieſme qui fut pere de ſaint Loys, nous liſons que Mauleon, ſaint Iean d'Angely, & la Rochelle furent oſtez aux Anglois: mais la Rochelle alors n'eſtoit grãd cas, & n'auoit appuy que de ſon chaſteau, là où depuis elle a eſté aggrãdie, & fortifiee. Cet octroy royal, les richeſſes & l'aiſe ont tellement haucé le cœur a ces hõmes maritimes, que ſe voyans encoignez en vn eſcart, & limite de Gaule, & preſque auoir commandement ſur la mer, ils oſerent refuſer vn gouuerneur autre qu'à

Blaie ancien que la chell

Roch place dern

Priui octro par le Roys Franc Roch

La R le ſer aux çois l 1362.

La R le n'e gneu bre, a iecte Roy Fran

La Ro le priſ par les Franç ſous L 8.

çois I. nõ chales Ro ois.

uerne t de la helle ngé par y Frā- I.

tte de ochel-

elois nt Cal ſtes.

ochel ſiegee e Duc jou.

o- yee Ro- ois.

ton- s dits ſtones es an- s.

ionſur om des nton- s.

qu'à leur poſte ſoubs le Roy François premier du nom, lequel y fut, & chaſtia l'inſolence de ces Seigneurs pretendus de la Rochelle: & qu'il ſoit vray, les hiſtoires en ſont pleines, les hommes ſont en vie, qui ont veu ce qui ſ'eſt paſſé, & nous auons veu l'oraiſon que feu Mõſieur le Blanc aduocat au Parlement de Bordeaux feit pour appaiſer l'ire du Roy conceuë pour le fait de cette reuolte des Rochelois: d'où ſ'enſuiuit que le Roy les ayant condẽnez a quelques ſommes de deniers, les contraignit de receuoir les vingt Bourgeois auec le Maire, & ſon Sous-Maire choiſis, & nommez par le gouuerneur, là où auparauant il y en auoit cent faits au plaiſir, & ſuyuant l'election libre des citoiens, ce qui aduint en l'an de grace mille cinq cens quarante deux. Ils ont eſté & veſcu en cet eſtat, ayans pour gouuerneur Meſſire Charles Chabot Seigneur de Iarnac: iuſqu'à ce que les richeſſes, la forte aſſiette de leur ville (qui eſt poſee ſur vn bras de mer reçoiuant deux fois le iour, le flus, & reflus de la marine, & enuironnee preſque de toutes parts de mareſts, & iouiſſant d'vn bon port, & d'vn pays voiſin des plus fertils de Gaule) & les deſirs des citoiens (ie ne dis pas touts) pouſſez de ne ſçay quelle nouuelleté d'opinions, ſ'emanciperent de l'obeiſſance du Roy (aumoins abſolue) & laquelle ils limitoyent a leur fantaſie, de ſorte que faiſans preſcher les miniſtres Caluiniens en leur ville, & chaſſans les eccleſiaſtiques, en fin ils receurent en leur compaignie ceux qui ſe declairoyent les ennemis coniurez des Catholiques, & rebelles au Roy leur ſouuerain Prince. Ce qui a eſté cauſe que depuis en l'an mille cinq cens ſeptante deux, il fallut que le Roy, incité pour les inſolences de ces citoiens emancipez, & qui ſe mocquoyent de l'autorité Royale, y enuoyaſt ſes forces ſous la conduite du treſpuiſſant & illuſtre Duc d'Anjou ſon frere, lequel auoit mené cette ville a telle raiſon, que ſi le Roy de ſa naturelle bonté, & courtoiſie ne luy eut octroié la paix, c'eſtoit fait de ſon orgueil, & de la mutinerie de ceux qui la gouuernent. Ainſi la Rochelle ville moderne, aggrandie par la liberalité des Roys, leue la main contre ſon Roy, & offence celuy qui l'a miſe en lumiere ſoubs ne ſçay quel pretexte de liberté, aymant mieux obeir a hommes ſans titre qu'ombrageux, que ſe ſoumettre a celuy a qui elle doibt obeiſſance, & qui a pouuoir & de la deffendre, & de la ruiner, lors qu'il luy viendra en fantaſie. Quant au pays de Saintonge qui auoiſine celuy des Rochelois, ie veux vous en exprimer les paroles du ſuſdit Seigneur Vinet, lequel eſtant & treſdocte, & natif du pays vous en rẽdra bon cõpte, car ie prens plaiſir a vous repaiſtre des viandes qui ſortent de mains & ſi liberales, & ſi riches en tout ſçauoir que ſont les ſiennes. Il dit donc, qu'il n'y a nul doubte que les Saintongeois ne ſoyent ceux, que tant Ceſar, que les autres anciens auteurs appellent *Santones*, & leſquels Pline honore du titre de liberté, & ſe moque des Ethimologiſtes, qui n'ayans autre cas deuant les yeux que Troye, Priam, Hector, & les fables Aſiatiques, ſont ſi eſtourdis que de renommer les Saintongeois du fleuue Xanthe, qu'on dit paſſer a Troye, & duquel nous parlerons en l'Aſie, faiſans les courſes fuyardes de ces Troiens venir iuſques en Aquitaine, & ſe repoſer en Saintonge, qu'ils renommerent ainſi en ſouuenance de leur Xanthe Phrygien. Mais laiſſons ces reſueries, & confeſſons que les Gaulois anciens n'ont eſté ſi gruës, qu'ils n'ayent eu le moien, & l'eſprit de nommer leurs terres, & que iamais les Troiens ne paſſerent ſi auant, car ie ne veux accorder choſe de laquelle on ne me peut donner ny raiſon, ny autorité: & deuroit ſuffire a ces baſtiſſeurs de races a la volee, qu'ils ont fait les François iſſus des reims de Priam, ſans vouloir abaſtardir les Gaulois, la force, puiſſance, & grandeur, deſquels nous auons declairee eſtre beaucoup plus ancienne que celle ny des Troyens, ny de leur cité, & familles. En ſomme les Saintongeois ſont cogneuz par les anciens, entant que Ptolomée, & Strabon (cettuy eſtant du temps d'Auguſte, & l'autre quelques cent cinquante ans apres) pour le peu qu'ils parlent de Xaintonge, le diſent neantmoins eſtre aſſis pres de la grand mer entre le pays de Poitou, & la riuiere de Garonne, y nommant troys villes, à ſçauoir *Mediolanium*, le port, & le promontoire de Saintonge: deſquels auons parlé cy deſſus, ſans ſpecifier quels ils ſont, dequoy ne faut ſ'eſbahir veu les grandes ruines aduenues par les guerres des villes auoiſinans la mer, & cecy tant par les Saxons, que Danoys, & autres Barbares, tant y a que ie ne penſe point que Blaye, & Bourg ne puiſſent porter quelque vn de ces tiltres, non que ie l'oſe aſſeurer, mais pour ce que leur aſſiette y reſpond preſque, & qu'il faut aduiſer qu'il eſt impoſſible que les places ayent eſté ainſi ruinees, que le lieu ne demoure, encor que le nom en ſoit changé, mais de cecy ie m'en rapporte au plus ſçauans. Au reſte la ville capitale du pays eſt aſſiſe ſur la fertille riuiere de Charente, laquelle prend ſa ſource en vn lieu appellé Charemac entre Limoges, & Engouleſme, & laquelle paſſant par Siuray, Engouleſme, & Coignac vient a Saintes, & a Soubiſe où elle ſ'engoulphe en la mer a quelques vingt cinq lieües loing de ſa fontaine, & lequel fleuue n'eſt ſi peu cogneu que Auſone n'en face mention, lors qu'il parle des riuieres de Gaule, à comparaiſon de la Moſelle, duquel voicy les vers:

Ptolomée, li.2.ch 7. tab.3.d'Europe.

Strab. li.5. de la Geograph.

Aſſiette de la ville de Xaintes.

Auſone de la Moſelle Edylie. 9.

Non tibi ſe Liger anteferet, non Axona præceps,
Matrona non Gallis, Belgiſque interſit a fines,
Santonico refluus non ipſe Carantonus æſtu,
Concedet gelido Duranide monte volutus
Amnis, & auriferum poſtponet Gallia Tarnem.

Sur cette riuiere donc eſt poſee la cité de Xaintes, qui iadis fut nommee *Mediolanium*, cõme vous en trouuez d'autres portans vn nom ſemblable, & leſquels ores ſont changez, comme de la plus part des villes anciẽnes: & au reſte ſi on vouloit dire que Xaintes ne ſoit le *Mediolanium* de Ptolomé, ie me targueray des raiſons de Monſieur Vinet parlant ainſi. Du Milan de Saintonge, il n'en eſt aucune mention, ny en Saintonge, ny en toute la Guienne, ſi non que ceux qui ont eſtudié, & ſçauent par les auteurs anciens qu'il y auoit vn Milan en Saintonge, il y a plus de quinze cens ans, & cecy en la partie Saintongeoiſe, qui eſt la plus voiſine de la mer.

Sainteseſt le Mediolanium de Ptolomee.

Lequel quant a moy ie ne fay doubte que ce ne ſoit Xaintes : entant que en premier lieu les parties de longitude, & latitude que Ptolomé donne a ſon *Mediolanium* Santonique, conuient treſbien a la cité de Xaintes : laquelle de tout temps a eſté tenue pour la principale du pays, & ayant en iceluy la iuriſdiction tant ſpirituelle que temporelle, bien que la Rochelle eſt plus grande & riche, mais non tant ancienne : & faut bien que ſon ancienneté ſoit dés le temps de ce *Mediolanium*, & qu'elle fut la capitale, puis que elle fut choiſie dés le temps des apoſtres pour eſtre le ſiege de l'Eueſché de toute cette contree. Au reſte les antiquitez y trouuees, & la vieille ſtructure des murs ſe raportāts aux edifices faits par les anciens, monſtrent que elle eſt *Mediolanium* chef du pays de Xaintonge: & que les Romains luy ont changé le nom, l'appellans du nom des peuples qui luy eſtoyent ſoumis, car autant en eſt il aduenu a Perigueux, & Limoges, & a Paris, leſquelles a preſent ont le nom de leurs habitans au plat pays, ayans perdu leur nom, & appellation premiere. Et quant aux antiquitez on y voit encor les fondemens, & reſte des ruines d'vn Amphitheatre, qui raporte a celuy qui fut a Perigueux : qui eſt hors la ville, & pres l'Egliſe ſaint Eutrope patron de cette ville: & vers le chemin tirant a ſaint Iean d'Angeli on voit quelques ruines d'Aqueduts, & conduits d'eau & fontaines qui ſe rendoyent en la ville: mais plus eſt a remarquer l'arc antique qui eſt ſur le pont de Charente deuant la ville de Xaintes, & auquel ſont eſcrites ces paroles.

Raiſons vallables pour prouer l'antiquité de Xaintes.

Cæſari Nep. Diui Iulij Pontifici
Auguri.

Et de l'autre coſté de l'arceau, ſont ces lettres a demy effacees, & deſquelles a peine peut on tirer rien de ſubſtance.

C. IVLIVS CI. ICTVNEV... RVFVS... IS NEPOS E... IOV. SACERDOS ROMANÆ... LVENTEM PRÆFECTV... *P. Ro.*

Tibulle li. 1. Elege. 7.

Les Xaintongeois furent ſubiuguez par les capitaines Romains, Ceſar faiſant la guerre en Gaule, & ſoubs Auguſte neueu du ſuſdit Iule Ceſar les ſuſdits Xaintongeois furent domptez auec le reſte des Aquitaniens, oyez Tibulle faiſant mention de la mer Xantonique diſant:

Non ſine me eſt tibi partus honos: tu bella Pyrene
Teſtis, & Oceani littora Santonici.
Teſtis Arar, Rhodanúſque celer, magnúſque Garunna,
Carnoti & flaui cærula lympha Liger.

Am. Marc. li. 15.

Ammian Marcellin met les Xaintongeois entre les premiers des Gaules, diſant ainſi. La premiere Prouince, à ſçauoir l'Aquitanique eſt fort peuplee, & munie de belles citez, & en laiſſant pluſieurs autres, Bordeaux, & Auuergne, Xaintes, & Poitiers ſurpaſſent les autres. Ie laiſſe vn plusgrand diſcours que ie pourroy faire ſur cette ville, & païs és entours, me ſuffiſant que vous voyez quelle eſt ſon ancienneté, & que les Xaintongeois ſont mis entre les plus excellens, & anciens de l'Aquitaine, cōme auſſi ils ont le païs autant bon, & fertil, qu'il y en ait en Europe, & le terroir ſi bon que les anciens meſmes ont recommandé l'Abſince ou Aluine Xantonique ſur touts autres: ce que Martial ne taiſe point en ſes Epigrammes diſant.

VoyDi coride, Martial 9. Epig me 96.

Santonica medicata dedit mihi pocula virga
Os hominis, mulſum me rogat Hippocrates.

Et pour exprimer les habits anciens des Xaintongeois ſe tenans aux Marennes, & que ia dés le temps paſſé ils portoyent des Mandils, & Cappes qu'on nomme de Bearn auec des coqueluchons, & capuchons Martial en autre lieu en parle en cette ſorte.

Gallia Santonico veſtit te Bardocucullo:
Cercopithecorum penula nuper erat.

Sidoni Apolli re, li. 8. piſt. 6. a Nauma

Ie laiſſe encor les courſes faites ſur ce pays par les barbares Saxons, & autres, car ie ſeroy trop lōg, bien vous aduiſe que Sidonie Apollinaire qui viuoit du temps de Theodoric Roy des Goths en fait mention eſcriuant a Naumatie. Moy eſtant (dit-il) ſur le point de clorre ma lettre, qui babille ia trop long temps, m'eſt arriué vn meſſager ſoudain de Xaintes, auec lequel ayant deuiſé par ton moien, quelques heures, il m'a aſſeuré que vous auez ſonné l'aſſaut ſur mer, & que vous auez eſté parmy vos offices, ores ſoldats & tantoſt mariniers, & pilotes: à cauſe des Saxons voguans ſur mer auec leurs fregates recourbees, deſquels tout autant que ie voys de rameurs, penſe que ce ſont autant d'eſcumeurs, & de pirates. Ie laiſſeray dis-ie touts ces diſcours pour vous dire que le païs Xaintongeois, duquel Xaintes eſt capitale, eſt limité du coſté d'Oriēt par celuy d'Engoulmois, du Ponent par la mer Oceane, où ſont les Iſles d'Oleron (loüee par le ſuſdit Apollinaire Auuergnas d'vne multitude de connils, & lieures, en l'Epiſtre ſus alleguee a Naumatie, où il appelle ces beſtes *Lepuſculos Olarinenſes*) & Marennes: au Septentrion luy giſt le Rochelois, & au Midy le Bourdelois, & païs d'entre deux mers ſelon la riuiere de Dordonne. Les villes principales y ſont Xaintes, S. Iean d'Angeli, Merennes, Soubiſe, Blaye, Ponts, Bourg, Barbeſieux, & autres tant Chaſtellenies que Bourgades, & villages en ſi grād nōbre que par là on peut iuger de la bonté du païs, & fertilité de la terre. Et fut ce païs conuerty a la foy Euangelique par ſaint Eutrope, lequel du temps de Domitien fut enuoyé par ſaint Clemēt en Gaule, où il fut martiriſé, & duquel voicy comme parle Gregoire de Tours, a fin que ceux qui dient qu'il n'y a rien d'eſcrit de cet Eueſque, voyent que les anciens l'ont cogneu. Eutrope (dit-il) Martir de la cité de Xaintes, fut enuoyé par ſaint Clemēt en Gaules pour y preſcher, par lequel auſſi il fut honoré du titre, & ordre d'Eueſque: & qui ayāt accomply l'ordre, & deuoir de ſon office, & la predicatiō entrepriſe pour la comuerſion des paiens, fut aſſailly des infidelles, que l'auteur d'incredulité ne ſouffrit qu'aioutaſſent foy a cet Eueſque, leſquels luy rompirent la teſte. Mais pource qu'en ce temps de perſecution, il ne fut point enterré en lieu digne, ny deu a ſa grandeur & merite, on fut vn long temps ſans ſçauoir

Iſle d' ron en Sainto

Voy fuard son ma rologe.

Greg. l des mi ch. 56.

S. Eutro martyri ſoubs D mitian.

Pier. de tal. l. 4. 105.

qu'il eut eſté martyriſé : puis aiouſté l'inuention de ſon corps, & fait mention de ſaint Palais, qui auſſi fut Eueſque de Saintes, & qui luy ſucceda : mais non ſi toſt, à cauſe que le feu des perſecutions ne ſouffroit que les Chreſtiens ſ'auançaſſent en ce pays, & que c'eſtoit aux Eueſques qu'on en vouloit, pource qu'ils eſtoyent les vrayes trompettes, encourageans les ſimples a ſouffrir pour la querelle, de l'Euangile. A ſaint Eutrope donc ſucceda ſaint Palladie, que ceux du pays nomment Palais, lequel comme dit Gregoire de Tours au lieu ſus allegué feit baſtir l'Egliſe ſaint Eutrope, en la place meſme où fut trouué le corps, le tombeau duquel eſtant ouuert, on veit encor la cicatrice, qu'on luy auoit faite lors qu'il fut occis, & cogneurent par viſion, & ceſt Eueſque & les autres par luy appellez, que ſans faillir ce premier prelat Saintongeois, auoit ſouffert pour la querelle de la verité, & de luy ſe voit vne epiſtre en vincent Hiſtorial, qui racompte en peu de mots les aſſauts, que les infidelles luy faiſoyent pour la parolle de Dieu. A ſaint Palais ſucceda ſaint Leonce, & apres luy ſaint Ambroiſe fut le quatrieſme prelat Saintõgeois, auquel ſucceda cinquieſme en nombre ſaint Viuian : le ſixieſme fut ſaint Concordie, le ſeptieſme Didime, l'huitieſme ſaint Troyan, qui vint a ce ſiege la paix eſtant deſia donnee a l'Egliſe, en l'an trois cens octante, où il veſquit iuſqu'a l'an quatre cens : le neuuieſme fut Aldebert, le dixiſeme Anian, ou Aignan : l'onzieſme ſaint Legier : le douzieſme Vlric, le trezieſme Dizance : le quatorzieſme Seuerin, le quinzieſme Magnard : le ſeizieſme Alon, homme de mauuaiſe vie, & lequel ayant obtenu ſa dignité illegitimement, en vſa auſſi contre toute equité, & droiture, bien que il ne tint l'Eueſché que cinq moys, & quelques iours, en l'an mil ſept, où il eſt a noter, qu'il faut bien preſuppoſer que les Princes n'eſtoyent guere bien affectionnez a l'Egliſe, puis que les Eueſques gens de bien ne ſe tenoyent pour aſſeurez en leus Dioceſes. Dauantage eſt il icy a voir, ſi celuy qui a donné le catalogue des Eueſques de Saintes au docteur Demochares ne ſ'eſt pas abuſé, & trompé, d'autant que il ne mect qu'vn Palladius, & iceluy ſucceſſeur de ſaint Eutrope, là où nous en trouuons vn autre plus de vingt ans apres, en l'auteur meſme qui fait mention du premier Palladie, à ſçauoir en Gregoire de Tours, & ce ſecond viuoit enuiron l'an de grace cinq cens octante, ſeant a Orleans Gontrain, qui haioit ceſt Eueſque pour eſtre maling, & ſ'entendre auec les factieux, & eſtre du party de la royne Fredegonde. De ſorte qu'il faudroit mettre ce ſecõd Palladie entre les Eueſques Anian, & ſaint Legier, & le faire l'onzieſme, dreſſant ainſi le Catalogue ſaint Eutrope le premier, Palladie ſecond, ſaint Leonce troiſieſme, ſaint Ambroiſe quatrieſme, ſaint Viuian cinquieſme, ſaint Concorde ſixieſme, Didime ſeptieſme, ſaint Troian huictieſme, Aldebert neuuieſme, Anian dixieſme, Palladie ſecond du nom, onzieſme en nombre : ſaint Legier douzieſme, Vlric trezieſme, Dizance quatorzieſme, Seuerin quinzieſme, Mainard ſeizieſme, Alon premier du nom dix ſeptieſme en nombre : auquel ſucceda Grimoard tenant le lieu dix huictieſme en ranc auec le premier Eueſque. A Grimoard fut donné ſucceſſeur dix neuuieſme Hoſtie, le vingtieſme fut Ilon, qui le premier dreſſa l'ordre pour faire que le clergé Pſalmodiaſt en ſon Egliſe, & qui baſtiſſant le cloiſtre d'icelle feit que ceux qui ſeruoyent, à ſçauoir les chanoines, mangeoyent en commun, comme moynes : & par là vous voyez que ceſte Egliſe eſtoit encore pauure, puis qu'il eſt dit, que ce prelat faiſoit toutes ces choſes a ſes propres frais, & deſpens. Ceſt Ilon viuoit l'an mil ſix cens, & luy ſucceda Alon ſecond du nom, qui ne fut Eueſque que treze moys : le vingt deuxieſme fut Geoffroy : le vingt troiſieſme Euuerlic : le vingt quatrieſme Arnoul, lequel en l'an ſoixante huict fallut que ſ'enfuit, & quittaſt ſon Egliſe, auſſi bien qu'auoyent fait ſes predeceſſeurs, craignans que les ennemys de l'Egliſe ne les maſſacraſſent, de ſorte que le ſiege de Saintes fut pour quelque temps ſans paſteur. Ie n'ay leu quelle perſecution ce peut eſtre, comme ainſi ſoit que la Gaule eſtoit lors paiſible, & que nulle hereſie aſſailloit l'eſtat eccleſiaſtique, voire que Guillaume Comte de Poitou (depuis ſaint) n'eſtoit encor né, & tant ſ'en faut qu'il tourmentaſt le clergé de ſes terres ainſi que depuis il feit : tellement qu'il faut dire que c'eſtoyent quelques querelles particulieres de la nobleſſe auec les Eueſques, qui ne ſont venues a noſtre cognoiſſance. Le vint cinquieſeme fut appellé Godran, lequel fut le premier abbé de Maillezay, lequel raſſembla ſon clergé diſperſé, & viuant comme les lays, & le feit viure clauſtralemẽt, c'eſt a dire, qu'il contraignit les chanoines a viures en commun, & auſquels il fourniſſoit ce qui eſtoit neceſſaire pour leur ſouſtien, & nourriture : & flouriſſoit l'an de ſalut mil ſoixante neuf, le vingt ſixieſme fut Boſon, apres luy Arnoul ſecond, de la maiſon de Barbezieux, en l'an mil ſept cens neuf, qui vous fait cognoiſtre quelle eſt l'antiquité de ceſte famille : & a ceſtuy ſucceda le vingt huictieſme en nõbre Pierre, lequel eſtoit auparauant Prieur de Soubiſe, le vingt neuuieſme fut Renault de Carſaille, & le trentieſme Pierre de Confoulant en l'an mil cent deux, lequel feit refaire les murs de l'Egliſe cathedrale de Saintes, & baſtir la maiſon Epiſcopale, le trente vnieſme fut Guillaume fils du Baron de Ionzac, le trẽte deuxieſme Pont de Pont ſorty de l'Illuſtre famille de Ponts, qui ſeoit a Saintes l'an mil cent vingt ſept, le trente troiſieſme Bernard : le trente quatrieſme Aymard Charbonneau, le trente cinquieſme Hugues : le trẽte ſixieſme Henry en l'an mil cent nonãte vn, le trente ſeptieſme Boemond en l'an mil deux cens trente ſept, le trẽte huictieſme Ponts de Pont ſecond du nom en l'an mil deux cens ſoixante, le trente neuuieſme Helie de Fors, en l'an mil deux cens ſoixante cinq, le quarantieſme Pierre troiſieſme du nom : le quarante vnieſme fut Ponts de Pont troiſieſme du nom, & ſurnommé le ieune en l'an mil deux cens ſeptante cinq, le quarante deuxieſme Geoffroy de ſaint Briant : le quarante troiſieſme Geoffroy d'Archiac, le quarante quatrieſme Ranulphe Carrel l'an mil trois cẽs dix ſept, le quarante cinquieſme fut Guy de Neuuille : & le quarante ſixieſme Guillaume de la Roche : auquel ſucceda Thibauld ſon neueu l'an mil trois cens trente, le quarante huictieſme Eſtienne de la Garde : le quarante neuuieſme Gaillard du Puy, qui inſtitua la ſale Epiſcopale de la Rochelle, l'an mil trois cens ſoixante, le cinquantieſme Raymond d'Engouleſme eſleu Eueſque, & lequel pourſuyuant la confirmation de l'Election mourut en Auignon, l'an mil trois cens octante, durant le ſchiſme, & ſeant a Rome pour vray Pape Vrbain ſixieſme, le cinquante vnieſme fut Helie Beranger, le cinquante deuxieſme fut nommé Bernard du Saut, qui acquit pour ſon Egliſe les diſmes du pays d'Aulnis l'an mil quatre cens ſept, le cinquante troiſieſme fut Bernard de Chenenon : le cinquante quatrieſme Geoffroy de Peruſe l'an 1420. & le cinquante cinquieſme fut Iean le Bourſier, qui preſidoit a Saintes l'an mil quatre cens vingt cinq, le cinquante ſixieſme Guy de Rochechouard : le cinquante ſeptieſme Loys de Rochechouard en l'an de grace mil quatre cens ſoixante : auquel ſucceda le cinquante huictieſme nommé Pierre quatrieſme, & iſſu auſſi de la maiſon de Rochechouard, le cinquante neuuieſme fut Raymond Perault : le ſoixantieſme Françoys qui fut Cardinal : le ſoixante vnieſme Iulian de Sodernes qui vint a ceſt Eueſché l'an mil cinq cens treize, & mourut l'an mil cinq cens quarante quatre, auquel ſucceda Charles de Bourbon, a preſent Cardinal, & Archeueſque de Roüen : qui la reſigna a Triſtand de Biſet, qui a eſté le ſoixante troiſieſme Eueſque de Saintes, & lequel ie penſe que vit encore, & lequel eſt religieux de l'ordre de Ciſteaux. Voila quand a Saintes : reſte a vous dire que des autres villes Saintongeoiſes, vous n'en y auez de guere grande antiquité, car & Marans, & Bourg, & Blaye, & ſaint Iean d'Angely ne ſont de fondation ſi ancienne, qu'on puiſſe prouuer quelles fuſſent du temps des Romains, ſauf que vous trouuez que Blaye a eſté auant les Françoys, qui premiers enuahirent la Gaule, & portant le tiltre de chaſteau, comme encor le chaſteau d'icelle eſt ſeparé de la ville : & tient on que Roland ce fort & vaillāt Palatin qui viuoit ſous Charles le grand en eſtoit ſeigneur, & qu'il repoſe en l'Egliſe dudit lieu, quoy que d'autres afferment qu'il giſt a Ronceuaux en Biſcaye : quoy qu'il en ſoit on monſtre a Blaye des memoires, & armes de ce Cheualier, & les Blayens ſe glorifient qu'il eſt né en leur ville, & qu'il fut auſſi leur Comte. Que ceſte ville ne ſoit fort ancienne, on ne le peut nier, veu que auant que les Françoys vinſſent en Gaule, & les Romains encor y commandans, Blaye eſtoit en eſſence, ce que nous pouuons prouuer par le poëte Bourdeloys Auſone, lequel eſcriuāt a Paul, vſe de ces parolles.

Blaye ville anciéne.

Roland neueu de Charles le grād ſeig. de Blaye.

Blaye du temps de Theodoſe

Auſone Epiſt. 2.

Te quoque ne pigeat conſponſi fœderis, & iam
Citius veni remo, aut rota,
Æquoris vndoſi quà multiplicata recurſu
Garunna pontum prouocat:
Aut iteratarum quà glarea trita viarum
Fert militarem ad Blauiam.

Oyez comme Auſone fait mention de Blaye, l'apellant Blauie militaire, comme ſeruāt pour la garniſon Romaine, commiſe là pour la garde des limites : ce qui me fait croire que le lieu eſt treſancien, & que ſans faillir il eſt ce Promōtoire Santonique, qui eſt deſcrit par Ptolomee : & ne m'eſmeut en rien que ſous Ceſar il n'eſt nommé, veu que la Gaule n'eſtoit ſi deſcouuerte, que les Romains ſceuſſent touts les noms propres du pays, deſquels depuis y eſtans arreſtez, & domicilez ils prindrent cognoiſſance, & cecy pouuez voir, veu que pour nous laiſſer l'antiquité de Blaye, encor a il fallu que ç'ayt eſté vn du pays meſme. Quand a Bourg, ie n'en ay rien de remarqué, non plus que de Marennes, & toutesfois voyez vous que la ville, & le pays portent le nom de la marine, ainſi qu'en Toſcane on voit que les Palus voiſins de Siene, ſont renommez du tiltre de Marennes : auſſi eſt ce cartier tout maritime, & le propre lieu où le ſel eſt cuit par l'ardeur du ſoleil, & retiré des flots vapoureux de la marine. Au reſte la place de Marans n'eſt qu'vn gros bourg deffendu d'vn fort chaſteau, par le milieu duquel paſſe vn coulant d'eau de mer, & pource porte il le tiltre de port de Marans, à cauſe que durant que l'eau y eſt grande, voire & en toute ſaiſon, on a moyen de faire courir toute ſorte de marchandiſe de Poitou, & pays voiſins de par la riuiere de Seure, qui court par le Niortois, en quelque partie que ce ſoit de l'Europe, aumoins par l'Occident, le Chaſteau de ce lieu n'eſt pour ſouſtenir le canon : car ceux qui l'ont baſty ſe fioyent des eaux, & mareſts qui ceignēt ceſte place : mais c'eſt en temps d'hyuer; car pour peu qu'il face chaud en eſté les aduenues demeurent a ſec, & la place eſt acceſſible, & parainſi quelque ſurpriſe que en euſſent fait les Proteſtans l'an mil cinq cens ſoixante neuf, ſi fallut il qu'ils quittaſſent ce lieu, auſſi bien que le Brouage : & pour vray ceſte contree leur a ſeruy de beaucoup a faire la guerre aux deſpens du Roy, à cauſe que le ſel de Marennes leur a payé ce qu'ils auoyent emprūté en Angleterre, & autres pays de la faction, & ligue des Proteſtans. A quatre lieües de Saintes eſt la ville de Ponts baſtie comme en arcade, entant que poſee ſur vne colline elle couure la teſte, & les pendants d'icelle, au plus haut de laquelle eſt aſſis le Chaſteau fort de murs, & bien foſſoyé, qui a eſté cauſe qu'on ne ſ'eſt ſoucié d'armer, & fortifier la ville : au vallon & pied de laquelle paſſe la riuiere de la Seugne par troys cours diuers, l'vn allant le long des murailles, l'autre paſſant par le milieu des praeries, & le tiers ſeparāt les terres d'auec les praeries, & touts ces bras ſ'vniſſans lors que paſſent par la baſſe ville nōmee les Haires, où elle fait pluſieurs Ponts, qui me contrainct croire que c'eſt la cauſe que ceſte ville eſt ainſi nommee : d'vn coſté de la montaigne ayant des boſcages, & de l'autre qui eſt la campaigne double muraille, & des foſſez faits a fonds de cuue, ſauf que du coſté de la riuiere. Or eſt la ville partié en haute, & baſſe, eſt celle partie qu'on nomme de ſaint Viuien en partie deſerte, à cauſe que les Iuifs ſ'y tenans iadis, & y ayant pendu vn Croiſé de l'hoſpital, le ſeigneur du lieu les ruina touts ſans en auoir pitié quelconque : l'autre partie qui regarde le Septentrion, & dicte les Haires, & ſaint Martin, & eſt embellie de pluſieurs Egliſes, conuents & lieux d'oraiſon, tels que les maiſons des Iacobins, des Cordeliers, moynes de ſaint Benoiſt, & des freres de ſaint Iean de Ieruſalem, deux prieurez, troys parroiſſes, & trois hoſpitaux, deux pour les eſtrangers, & vn pour les naturels, & natifs de la ville, du reuenu duquel on entretient auſſi les eſcoles : & eſt l'eſtendue de ceſte iuriſdiction de Ponts de cinquante deux paroiſſes, de deux cens cinquante fiefs nobles, & gentils hommes vaſſaulx.

Maran ſon aſſi

Mar pris pa Proteſt & repri par les tholiqu

Deſcri de la v de Pon

Ville Ponts p tie en h te,& ba

Egliſes la ville Ponts.

Ceſte ville quoy que ne ſoit nommee és anciens auteurs, ſi eſt ce que elle n'eſt ſans marque de grande antiquité, & apparence qu'elle a eſté du temps des Romains, comme ainſi ſoit que Meſſire Anthoine de Pons ſire du lieu a preſent homme de telle marque, qu'il eſt comme vn Phenix entre les nobles de ce royaume, pour la rareté de ſon ſçauoir, faiſant fouiller vn pilier tombé qui ſeruoit d'appuy au Chaſteau du coſté de la place & rue des Iuifs, fut trouué dedans les fondemens d'iceluy pluſieurs medales de Bronze, leſquelles le ſuſdit ſeigneur, curieux de telles antiquitez, lyſant trouua en eſcrit és vnes ces mots.

quitez
nees a
du
s de
ire
oine
ons,
udit

Diuus Caius Iulius Cæſar Imp. Et aux autres, *Ælius Pontius, Nepos Pomp. Mag. Tumul.*

Qui a fait penſer a quelques vns que de ce Pontie le lieu porte le nom, & la race ayt ſon origine; ſurquoy i'en laiſſe a faire aux hommes de bon iugement. Bien diray qu'au theſor de Pons on a trouué ces teſmoingnages que ce rare ſeigneur, & valeureux Cheualier Meſſire Antoine de Pons m'a mis en main de l'antiquité, & de la place, & de ſa famille, les ayants tirez de quelques chartes gardees en iceluy, & entre autres y a trouué ces parolles Latines.

Armandus Vlnerius Pontius, & Anabalda vxor, dij volent.

En d'autres ces mots, *Albinus Coſſeius Pontius filius Anab. Vlneri D. A. Pont. & Helheida vxor heîc iacẽt.*

Puis encor. *Ecmoratus Comatus, D. A. Pont. Egilda filia Brenni vxor.*

Quoy que c'en ſoit on penſe que ceſte maiſon deſcẽd des Romains, qui prindrent le nom de Pons, à cauſe (comme i'ay dit) de la multitude des ponts ſur la riuiere ſuſnommee de Seugne, & qu'en teſmoignage de ce on voit és Tours qui ſont en la baſſe ville les armoiries des ſeigneurs de Pons, qui ſont trois Ponts d'or, en champ de gueule, & ſur vn Eſcuſſon d'argent. Ie ne veux reiecter que ceſte maiſon ne ſoit ſortie, ou des Romains, ou pluſtoſt des Gauloys faits Romains, & portant nom Romain, comme ainſi ſoit qu'en Ceſar il ſe lyt d'vn Piſon Aquitanié, qui n'eſt pas nom Gauloys, ains puiſé de la langue Latine, & ainſi tant les reſtes des Ducs Guiennois, que Princes iſſus de leur maiſon peuuent auoir pris le nom des Latins, & iceluy enuoyé par ſucceſſion a leur poſterité. Tant y a que nonobſtant le feu des troubles, & le ſac ſi ſouuent reiteré ſur ces Chaſteau, & ville de Pons par les Caluiniſtes, encor auõs nous retiré du ſuſdit ſeigneur quelques antiquitez de ſa genealogie, mais non continuee, ainſi qu'il l'auoit en ſes panchartes, & theſor que les rebelles luy vſurpent, & detiennent. Et entre autres ſont les memoires eſcrittes a la main, & en langage Pontois, ayant ceſte region langue a part, comme auſſi elle eſtoit ſeparee de la contribution du Comté, & terres de Saintonge, & ces memoires ſont faites par vn ancien Curé, & Doyen de l'Egliſe ſaint Saulueur au Chaſteau de Pons, lequel Curé ſe nommoit Ganellon, lequel en diſcourt ainſi qu'il laiſſe la ſouche premiere, & commence à l'an mil quarante, par vn Geoffroy Sire de Pons, lequel eſpouſa Ilde de Tholouſe fille de Raymond Comte dudit lieu premier du nom, de laquelle fille ne dient mot ny Paradin, ny celuy qui a fait l'hiſtoire de Tholouſe. De ce mariage ſortirent deux enfans Geoffroy, & Bertrand ſurnommé le Fort, qui mourut ſans hoirs, Geoffroy ſecond du nom eſpouſa Betilde d'Aragon, qui me fait iuger, que puis qu'on donnoit des filles de ſi haut lieu au ſeigneur de Pons, qu'il n'eſtoit point iſſu de plus bas lieu que des Princes anciẽs du premier eſtoc & ſouche d'Aquitaine. Du ſuſdit Geoffroy, & Betilde ſortit Arnauld de Pons enuiron l'an de noſtre ſeigneur mil ſeptante, qui eſpouſa Garmaſſie de Bourgoigne, & en eut deux enfans Geoffroy, & Pontus qui fut Eueſque de Saintes, ainſi que marquons en ſon lieu. Ce Geoffroy ou Godeffroy troiſieſme du nom, eſpouſa Blanche de l'Enclaſtre l'an mil cent trente, le frere de laquelle fut Roy des Angloys, d'où ſortit vn fils appellé Godeffroy, qui fut le quatrieſme de ce nom marié à Yoland de Luzignen fille aiſnee de Hugues Comte d'Engouleſme, & laquelle apres le decez de ſon oncle Guy d'Engouleſme deuoit venir a l'heritage, ſi le Roy Philippe le Bel n'eut induit Guy a luy en faire donation, tranſigeant puis apres auec le ſire de Pons, & auec le Comte de Sancerre, qui auoyent eſpouſé les heritieres de la Marche, Luzignen, & Engouleſme. Ce ſeigneur fonda le prieuré des freres de l'Hoſpital de Ieruſalem a Pons, & mourut a la bataille de Poitiers du tẽps du roy Iean l'an mil trois cens cinquante ſix, laiſſant vn fils encor a la nourrice nommé Regnauld, ſur lequel le Roy Carles cinquieſme vſurpa le Comté de Bergerat, pour ſ'en preualoir contre les forces Angloiſes, quoy que ces ſeigneurs luy euſſent fait tout ſeruice poſſible, teſmoing la mort du pere de ceſtuy. Ce Renauld feit baſtir les cõuents des Cordeliers de Pons, & de Bergerat, eſpouſa la fille du Comte d'Armignac, de laquelle eut deux fils Geoffroy, & Helie, l'aiſné mourut ſans enfans, & Helie eſpouſa la Cõteſſe de Blaye, de laquelle eut deux enfans appellez de meſme nom, à ſçauoir Geoffroy, l'aiſné luy ſucceda en la ſeigneurie de Ponts, & le puiſné fut Cõte de Blaye, & ſurnommé Rudel ainſi que ſon pere. Geoffroy Sire de Pons cinquieſme de ce nom eſpouſa Ieanne d'Albret, de laquelle il eut Arnault, & Loys, ce dernier mourut au Chaſteau de Bloys eſtant blecé par vn ſenglier a la chaſſe, & giſt a l'hoſpital ſaint Iacques a Bloys. Arnault ſecond viuoit l'an mil quatre cens deux, ne ſe trouue l'alliance de ſon mariage, feit hommage au Roy de France de ſes terres & ſeigneuries, renonçant a l'amitié des Angloys. Ce fut luy qui donna le Camp le dix neuuieſme iour de May mil quatre cens deux, a quatorze Cheualiers Angloys, & Françoys combatans a oultrance, & les noms, & armoiries deſquels ie nommeray aillieur auec plus de loiſir. Ce Regnault, ou Arnaut eut vn fils nommé Iacques lequel eſpouſa Yſabeau, de Foix tãte de celle, qui fut mariee au Roy d'Hongrie, & laquelle Yſabeau eſt auſſi par Paradin oubliee: & de ce mariage ſortit Guy de Pons, lequel eſpouſa Ieanne de Caſtelnau, de laquelle il eut vn fils, & deux filles, la premiere Antoinette mariee au Vicomte de Toureine, l'autre Anne Eſpouſe du Vicomte de Riberac: le fils fut nommé Françoys de Pons Comte de Monfort, lequel eſpouſa Marguerite de Coitiuy dame de Taillebourg, & ne fut onc ſeigneur de Pons: car il mourut auant ſon pere: mais il laiſſa deux enfans maſles, & vne fille nommee Lucreſſe mariee a Charles d'Eſpinay ſeigneur d'Vſcé & de Moncontour: les maſles furẽt François aiſné, qui ſucceda à Guy ſon ayeul: & l'autre fut nõmé Iacques, qui quitta l'Eueſché de Sarlat pour ſe marier, & de ceſtuy ſont iſſus les ſeigneurs de Mirambeaux. Leſquels ont chaſſé ceſte annee leur couſin de ſa maiſon pour s'y fortifier contre le Roy, ſçachans leur couſin & bon catholique & treſ-fidelle ſeruiteur de la couronne. François fils de François, & de Marguerite de Coitiuy eſpouſa Catherine de Ferrieres, duquel mariage eſt ſorty ce rare & illuſtre ſeigneur & ſage Cheualier Meſſire Anthoine de Pons, qui a experimenté autant les aſſauts de fortune que ſeigneur de ce Royaume, s'eſtant veu par deux fois en proye entre les mains des Caluiniſtes, & ores depoſſedé par iceux de ſa maiſon, ſous pretexte de paix & amitié. Ce ſçauãt ſeigneur a eſpouſé en premieres nopces Anne de Parthenay fille du ſeigneur de Soubiſe, & en ſecondes Marie de Monchenue dame de Guercheuille, deſcendue de l'eſtoc paternel de la maiſon de Monchenu en Sauoye, & du coſté maternel de celle de Pontbriand, & de celuy ſeigneur qui mena la Ducheſſe Anne en France pour eſtre eſpouſe de Charles huictieſme, lequel ſeigneur de Pontbriant eſtoit ſon ayeul maternel: & voyez là ce que pour le preſent ie peux dire de la ville de Pons & des ſeigneurs commandans en icelle.

S. Iean d'Angely & ſon antiquité, & aſſiette.

En Saintonge eſt encor ſaint Iean d'Angely, ou pluſtoſt d'Angery ville aſſez moderne, & toutesfois des principalles & plus grãdes & mieux baſties des places royalles de la terre Saintongeoiſe. Elle eſt aſſiſe entre les riuieres de Seure Niortoiſe, & Charente, poſee en vn fond & vallon, aſſes bien muree, & foſſoyee, & l'Abbaye, d'où elle prend le nom, luy ſeruant de Rocque, & fortereſſe, les murs de laquelle ſont lauez par la riuiere de Boutonne, qui a ſa ſource en vn lieu appellé Chéboutonne és monts Angoulmoiſins: mais du coſté de Poitou a ſçauoir au Septentrion: le pays ceignant ceſte place eſt tout montaigneux, faſcheux, & difficile.

En quel temps, & comment fondee la ville ſaint Iean d'Angely.

I'ay dit que ceſte place porte le nom de l'Abbaye, qui y eſt fondee en l'honneur de ſaint Iean, & l'occaſion de ſa fondation eſt priſe dés le temps du Roy Pepin, qui ſe tenoit au Palais Angerien (voyez qu'il n'y a eſchange que d'vne lettre d'Angery, a Angely) ſur le fleuue Boutonne, & au terroir d'Aulnis, il y eut quelques religieux venans de la terre ſainte, leſquels porterent là le chef ſaint Iean Baptiſte, par la venüe deſquels le ſuſdit Roy auoit eu, & obtenu vne grande victoire ſur ſes ennemys: qui fut cauſe que pour recognoiſſance d'vn tel ſecours, il fonda au meſme lieu, où eſtoit ce ſien Palais Angerien, vne Abbaye au nom de ſaint Iean, & y eſtablit des religieux bien rentez pour y ſeruir Dieu a perpetuité.

Hiſtoire de la fondation de S. Iean d'Angely.

Et ainſi le peuple y abordãt, & baſtiſſant aux entours de l'Abbaye, on y feit vne ville telle qu'on voit a preſent, laquelle porte le nom de ſaint Iean, & retient encor ſon appellation ancienne: & ceſte hiſtoire trouuerez vous iointe auec les œuures de ſaint Cyprian ſous le tiltre de reuelation du Chef de ſaint Iean Baptiſte. Et tout cecy aduint enuiron l'an de noſtre ſeigneur ſept cens ſoixante huict, lors que Pepin auoit la guerre contre Gaifer, ou VVaifer Roy d'Aquitaine, contre lequel il gaigna la bataille en ces pays Saintongeois, ſelon que le porte la ſuſdicte hiſtoire de la fondation de ceſte Abbaye: quoy que d'autres attribuent ceſte gloire de fondatiõ a Pepin fils de Loys Roy de Guienne, qui l'auoit en commandement de la part de ſon pere. Mais quoy qu'il en ſoit, ceſte ville n'eſt point de plus grande antiquité, que du temps des Carlouinges. Au ſiege d'icelle fut occis Sebaſtien de Luxembourg Comte de Martigues Colomnel de la Fanterie de France, & des plus hardis, & vaillans Cheualiers de ce royaume, en l'an de grace mil cinq cens ſoixante neuf. eſtant pour les Proteſtans chef en la ville, le Capitaine Piles. Quand a Barbezieux que les Latins appellent (i'entens les Latiniſeurs de Gaule) appellent *Berbezillum*, & ainſi eſt il nommé au Catalogue des Eueſques de Saintes, giſt au pays Saintõgeoys, à neuf lieües de Saintes ſur les limites d'Angoulmois, & par ainſi a cinq lieües d'Angouleſme, & autant de Cognac, & de Pons vn ſemblable eſpace: en pays treſ-fertil, quoy qu'eſloigné de riuieres, & porte nom de ville, pour auoir iadis eſté cloſe de murailles, ainſi que les vieilles ruines le portent, & appert que elle eſtoit cloſe de doues fort larges, & profondes creuſees en vn roch tendre, qui a preſent ne paroiſt que enuiron troys pieds ſous la terre: & en memoire qu'elle a eſté cloſe, on y oyt encor le nom des portes ſelon les aduenues d'icelle, comme celle qui tire a Bordeaux, laquelle on nõme Porte orgueilleuſe, & celle qui conduit a Angouleſme, eſt dicte de Naudin le Faure: celle qui eſt ſur le chemin de Perigort eſt nommee Porte Sauniere, l'autre Porte Rouſſet, qui guide vers Saintes, & la cinquieſme qui guide a Coignac eſt nommee le Balouart, ou la porte aux Traidoux.

Ba zieux cloſe a preſ eſt cha peſtre

En ceſte ville y a deux Paroiſſes l'vne au nom de S. Mathias, & laquelle au parauant eſtoit dediee a noſtre Dame: & l'autre eſt au Chaſteau, dediee a vn ſaint Imas, en Latin *Eumachie*: la premiere eſt vn Prieuré dependant de Clugny: & au dehors la ville le conuent des Cordeliers, leſquelles Egliſes, & tout ce qu'il y auoit de reliques, ornemens, & ioyaux furent deſtruites, & pillees l'an mil cinq cens ſoixãte deux, par les Caluiniſtes, comme ils rauagerent tout le Poitou, Angoulmois, & Saintonge.

Egliſe Barbe zieux nees les Ca niſtes.

Le Chaſteau eſt aſſes beau & fort, rebaſty n'a pas long temps par l'ayeule du feu Comte de la Rochefoucauld, d'autant que c'eſt de ceſte maiſon que ſont iſſus les ſeigneurs de Barbezieux, à cauſe qu'il auoit eſté ruiné du temps que les guerres eſtoyẽt enflambees entre les Roys de France, & d'Angleterre ſur la querelle de la Guienne.

Cha de Ba zieux baſty puis guerr des A glois.

La premiere ſouche des ſeigneurs de ceſte maiſon faillans, ou n'y ayãt hoir maſle, la ſeigneurie vint par alliance de mariage a la maiſon de la Roche-foucaud, ſi bien que de ceſte ſource eſt ſorty ce vaillant Cheualier Antoine de la Roche-foucaud ſeigneur de Barbezieux Cheualier de l'ordre, & Lieutenant general au gouuernement de Paris, & iſle de France, & depuis Lieutenant general extraordinaire, tant par mer que par terre ſous le regne de Françoys premier de ce nom: lequel mourut l'an mil cinq cens trente ſept, luy ſuccedant Charles de la Roche-foucaud ſon fils aiſné, & imitateur des vertus, & vaillances de ſon pere, Cheualier de l'ordre, & Lieutenant pour le Roy en ſes pays de Champaigne, & Brie ſous le Duc de Guiſe, & tout cecy tiens-ie du ſuſnommé ſeigneur Vinet, lequel eſtãt natif de Barbezieux, a voulu illuſtrer ſon pays de ce memoire: & moy

Maiſo Barbe- zieux a celle la Roc foucau

Ant ſeigne de Bar zieux.

Charle gneur Barbe zieux encor

& moy ayant eſté ſon diſciple, ay deſiré auſſi de luy donner ce peu que ie peux de ſatisfaction, n'ayant rien de meilleur pour me deliurer de ſi grande obligation. Ie ſçay bien qu'il y a pluſieurs autres places, bourgs, grands villages, Chaſtellenies, & ſeigneuries en ce pays Saintongeois : mais le diſcours en ſeroit trop long, & au reſte ie ne baſtis icy vne ſpecificatiõ particuliere de tout, me ſuffiſant qu'on voye ce qui eſt de plus rare, & remarquable en chacune region, & Prouince. Au reſte le pays de Saintonge (comme auons dit) a iadis eu des Comtes cõme il ſe trouue vn Seguin Comte de Bourdeaux, & de Saintonge, & penſent quelques vns que ce ſoit le pere de Huon de Bourdeaux, duquel cõptent de ſi belle bourdes les faiſeurs de Romans fabuleux. Vous liſez auſſi que ſous les roys Charles le Chauue & l'Empereur Charles le gros, il y eut vn Comte Saintongeois nommé Landry, qui eut guerre contre Emenon Comte d'Engouleſme, lequel Landry fut blecé pres de Rancongne non loing de la Rochefoucaut en vn rencontre qu'il eut auec les Angoulmoiſins, de laquelle bleſſure il mourut. En l'an mil quarante ſept, fut Comte de Saintonge Geoffroy, & Agnez ſon eſpouſe, leſquels fonderent l'Abbaye, & monaſtere des dames religieuſes de Saintes fondee a l'honneur de Noſtre Dame : mais c'eſtoit le Comte d'Anjou, lequel nous auons dit auoir eu le pays Saintongois par mariage, & en fin les Ducs d'Aquitaine l'oſterẽt aux Engeuins : & voila ce que ie peux dire de Saintonge, & raretez, & origine, & ſuccez de la ſeigneurie. Ce pays eſt du reſſort du Parlement de Bourdeaux, & ſiege preſidial, ayant ſon Seneſchal, Lieutenans Ciuil, Criminel, & Particulier, & tout le pays Saintongeoys reſſortant a ce ſiege, ſauf la Rochelle que nous auons dit reſſortir nuement a la court ſouueraine de Paris : mais il eſt tẽps deſormais de viſiter Engouleſme, & ſes terres & finages.

Comtes de Saintonge fort anciens.

Guerre entre les Comtes de Saintonge & Angoulmois.

DISCOVRS DE LA VILLE, ET COMTE D'ENGOVLESME, ET DE SON eſtat tant auant la venue des Françoys en Gaule, que depuis qu'il en aquirent la Monarchie iuſqu'a preſent.

LE pays d'Engoulmoys eſtant, ſuyuant les anciennes deſcriptions, compris ſous les enclaues de Poitou, & partie du Lymoſin, le reſte du Saintonge ne faut ſ'eſbahir, ſi les Geographes paſſans legerement ſur les deſcriptions de la Gaule, n'ont auſſi mis ny la cité d'Engouleſme ny ſes finages en compte particulier. Car ie ne voudroys dire que ces *Ictiobriges*, qui ſont en Ptolomee ſoyent les Engoulmoiſins, deſquels la cité eſt *Aginnum*, ainſi que Villanouan l'a marqué ſur le ſuſdit auteur, comme ainſi ſoit que le plant, & aſſieté n'y peuuent accorder, entant voicy comme Ptolomee diſtribue ces regions : Sous les Perigourdins (dit il) ſe tiennent les Itiobriges, & leur cité eſt *Aginnum*, & ſous ceux cy les Vaſſaries (qui ſont les Baſadoys) la cité deſquels eſt nommee *Coßium*. Ie vous prie les Engoulmoiſins ſont ils ſous les Perigourdins, ou ſi leur terre ſ'eſtend iuſqu'à la riuiere de Garonne, qui ſepare la iuriſdiction des vns, & des autres de la Gaſcoigne? Soyons aſſeurez que les eſtẽdues des ſeneſchaucees n'ont eſté limitees par les Roys de France, que ſelon les finages qu'ils auoyent deſia trouuez eſtablis des Prouinces: or eſt il que la ſeneſchaucee de Baſadoys vient à marchiſer auec celle d'Agennoys, & les Perigourdins ſont voiſins des Agennois, d'où ſ'enſuit *qu'Aginnum* n'eſt autre qu'Agen, & non pas Engouleſme, ainſi que dit Villanouan. Ie ne veux pourtant nier que Engouleſme manque d'antiquité, veu que il eſt hors de doute qu'elle eſt des premieres qui ont receu l'honneur d'auoir vn Eueſque, lors que les Gaules furent conuerties a la foy, & ſi les Romains ne l'ont ramentue en leurs liures, c'eſt pource qu'ils n'eurent onc les citoyens Engoulmoiſins pour aduerſaires, nomplus que la pluſpart des Saintõgeoys, & Poiteuins: & vous ſçauez que guere ils n'ont eſpluché ny vne ville, ny vne Prouince, ſi elle ne leur a donné peine a la conquerir, & ſ'ils ne ſe ſont faits recognoiſtre auec l'effuſion du ſang des hommes. Ainſi nous en demourerons là, que la ville & cité d'Engouleſme faut que ſoit ancienne, puis que dés auſſi toſt que Ieſus Chriſt fut annoncé en Gaule, elle fut eſtablie pour Chef de Dioceſe : car celle donne preſuppoſition qu'elle eſtoit le ſiege ordinaire du gouuerneur Romain, & par conſequent la premiere, & matrice de tout le pays, & ainſi la plus ancienne. De dire la cauſe de ce nom ie n'en ay fait ny la promeſſe, ny la reſolution, comme auſſi il n'eſt couché par les memoires enuoyez aux Libraires, leſquelles ne m'ont ſecouru, ſauf que pour la genealogie des Comtes, à cauſe que ie n'ay veu le theſor de l'hoſtel de ville d'Engouleſme : mais quand a ce qui ſe peut trouuer par les vieux liures, i'en auoy fait vn aſſes beau recueil, qui ſera a preſent rendu plus riche, & ſegnalé par le ſecours du ſeigneur de Corlieu Procureur du Roy au ſiege d'Engouleſme. Le pays d'Engoulmoys eſt grand, & de belle eſtendue, ayant quelques vingt quatre lieües de long, & ſeize de large : ſa longueur eſtant du Leuant au Ponent, & ſa largeur du Midy au Septentrion auec les limites qui ſ'enſuyuent. Au Leuant, & ſelon le cours contremont Charante, luy eſt le Lymouſin : au Ponent le Saintonge : au Midy le Perigort, & partie de Saintonge : & au Septentrion le Poitou, & encor vne enclaue de Saintonge, & ainſi vous voyez que preſque de troys coſtez ce pays royal d'Engoulmoys eſt entouré des terres Saintongeoiſes. Les villes compriſes en ceſte region ſont Engouleſme chef des autres, & ſiege de ſeneſchal, & preſidiaux, election, & Chaſtellenie, y ayant pluſieurs villages qui dependent des droits Chaſtellains: & ayant ſon hoſtel de ville auec le Maire & Eſcheuins iouiſſant de grãds priuileges, immunitez, & franchiſes. Les autres villes ſont Chaſteauneuf, & Coignac ſieges royaux, reſſortans a celuy d'Engouleſme, lequel depẽd du Parlemẽt de Paris, quoy que le tẽps paſſé, & de premiere inſtitutiõ, c'eſt a la court ſouueraine de Bourdeaux que reſpondoit ceſte Seneſchaucee. Outre les villes Royales ſont celles d'Aubeterre, la Rochefoucaud, maiſon ancienne, & illuſtre, iadis Baronnie, mais lors que Engouleſ-

Ptolomee lin.2.ch.7. table 3. d'Europe.

Aginnum n'eſt point Angouleſme.

Pourquoy les Romains n'ont parlé de la ville d'Angouleſme.

Limites, & eſtendue du pays d'Angoulmoys.

Villes du pays d'Engoulmoys.

Pays d'Engoulmoys du reſſort de Paris.

La Rochefoucaud maiſon ancienne.

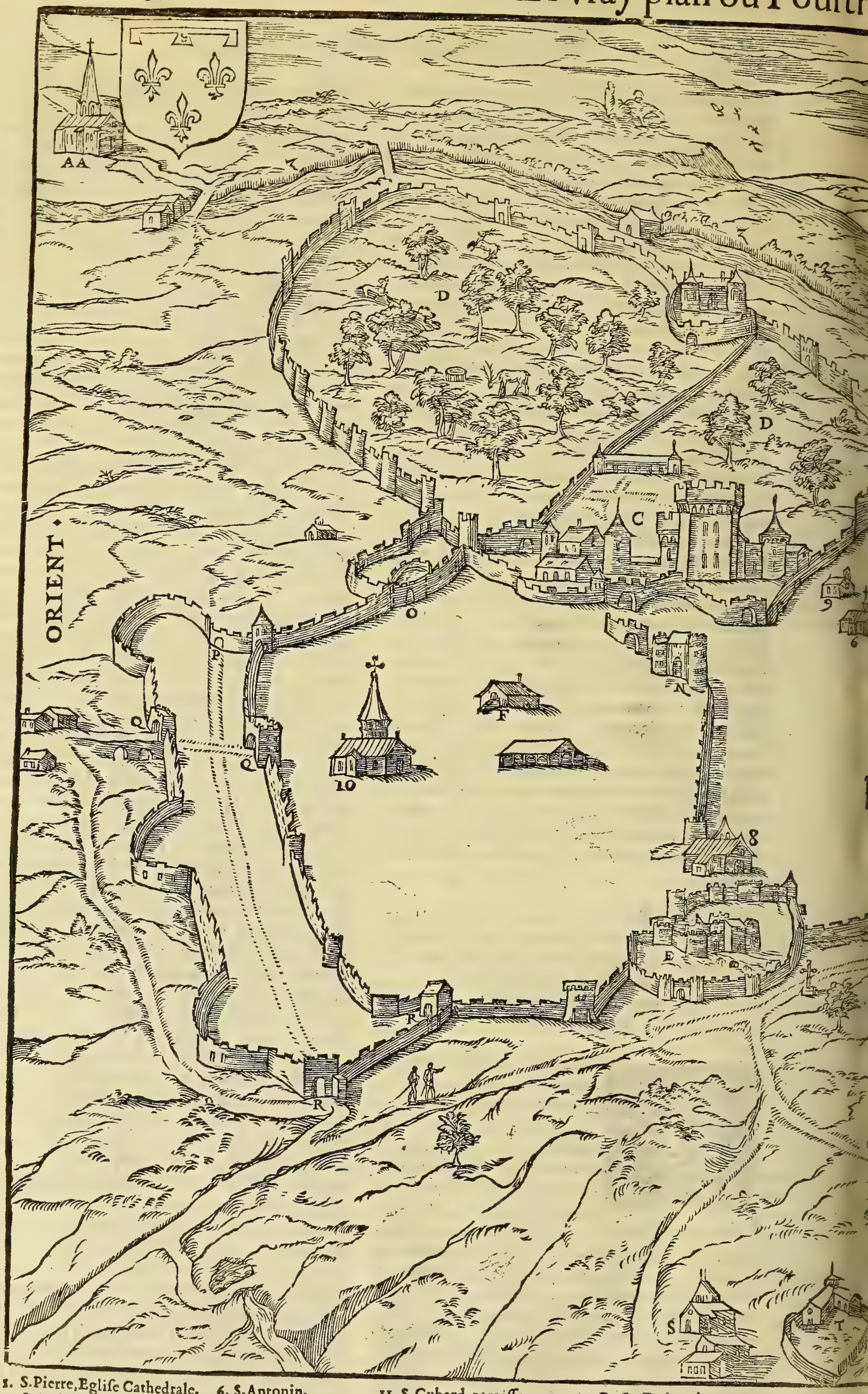

1. S.Pierre, Egliſe Cathedrale.
2. S.André, Egliſe Collegiale.
3. Les Iacobins.
4. Les Cordeliers.
5. Beaulieu, Egliſe.
6. S.Antonin.
7. S.Vincent.
8. S.Paul.
9. Le Temple, Egliſe.
10. S.Martial.
11. S.Cybard, paroiſſe.
12. La Peſne.
13. S.Iean, Egliſe Archipresbiterale.
A. l'Eueſché.
B. Le Doienné.
C. Le Chaſteau.
D. Le Parc.
E. Le Chaſtelet.
F. Le temple des Iuifs.
G. La porte
H. La porte
K. La porte
L. La porte

ville d'Engouleſme.

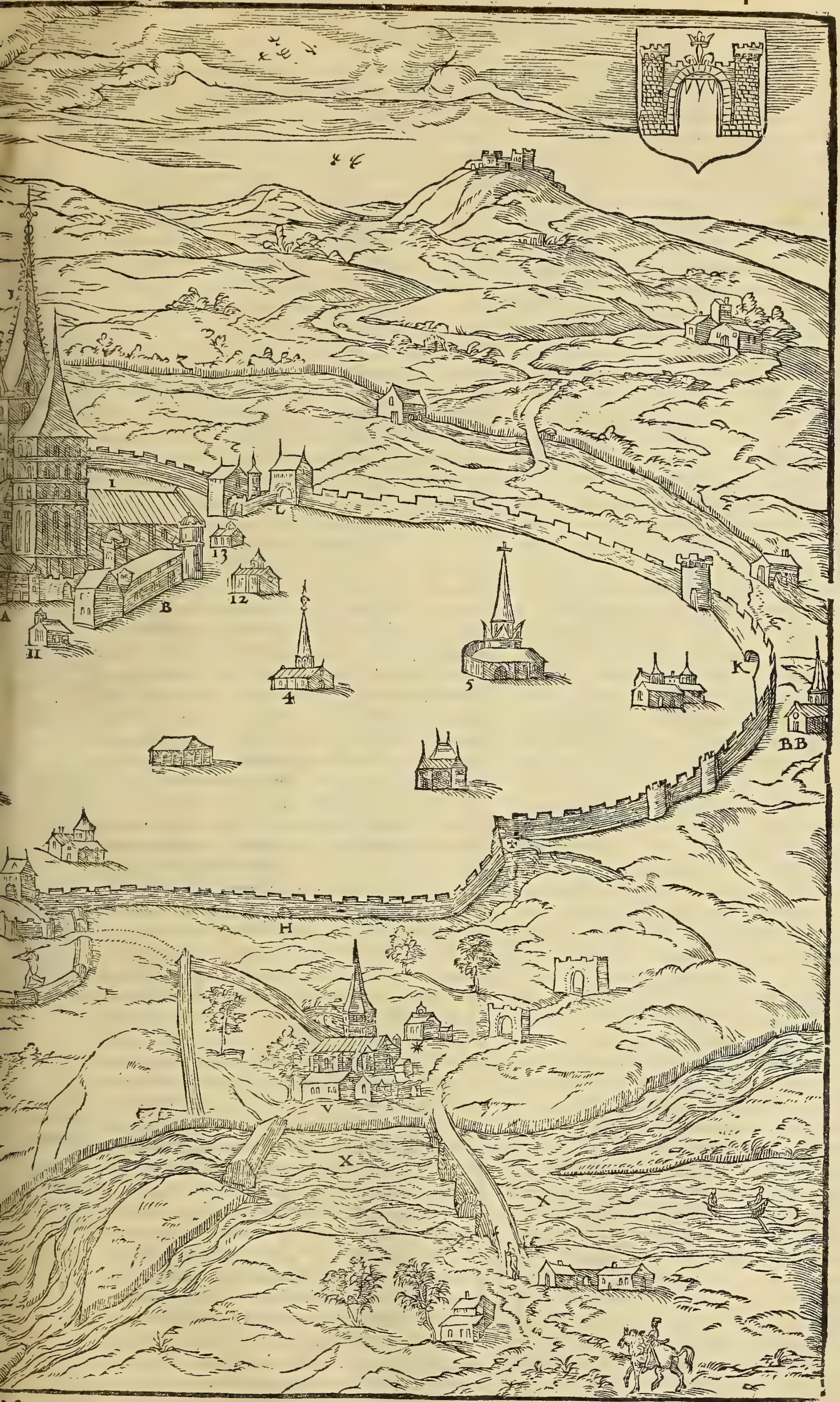

M. La porte S.Vincent,muree.
N. La porte de Perigord.
O. La porte du Sauuage, muree.
P. La porte de Nantron,
Q. La porte S.Martial.
R. La porte de Chande.
S. L'ouſmeau,Egliſe.
T. S.Roch.
V. S.Cybard,Abbaye.
X. La riuiere,de Charente.
Z. Riuiere d'Angeine.
†. La porte Eſguiere,muree.
*. S.Yrede.
AA. Dirac.
BB. Abbaye S.Auſony.

me fut erigee en Duché, cette autre porta le titre de Comté, comme la premiere baronnie du pays, & des plus ſegnalees races de la Guienne: Marton aſſiſe ſur le Bandiat, & appartenant a vn des puiſnez de la Rochefoucaud, comme auſſi fait Blanzac, qui eſt le partage du Reuerend pere Meſſire Iean de la Rochefoucaud abbé de Marmonſtier, & prelat autant doué de vertu, & preud'hõmie, qu'autre de ſa robe: Villebois, & Mareil appartiennent a l'illuſtre maiſon de Marueil renommee d'ancienneté, & de grands ſeruices faits a la couronne, & pour auoir eſté alliee premierement a la maiſon d'Anjou, l'heritiere de Marueil eſpouſant le Seigneur Comte de Meſieres iſſu d'vn fils naturel d'Anjou: & depuis iointe par alliance a l'eſtoc de France par le mariage de la fille de Meſieres auec le Prince Daufin fils vnique de Monſieur le Duc de Mompenſier: & outre les ſuſdittes y eſt Momberon appartenant a la maiſon de Mommorency, comme fait encor Bouteuille.

Marton, & ſon aſſiete.

Blanzac apartiẽt au Seig. de Marmonſtier.

Villebois, & Marueil

Ie laiſſe infinis gros bourgs & villages, chaſteaux, & Chaſtellenies pour reuenir a la deſcriptiõ de la ville capitale, ſelon que le ſuſdit ſieur de Corlieu, nous en a enuoyé, & la deſcription, & le plant que ie vous veux icy repreſenter, a fin que voyez la figure d'vne des belles places de Guienne, & rendiez graces a celuy qui (auec le corps de l'hoſtel de ſa ville) vous en a fait vne ſi liberable largeſſe, & lequel en parle en cette ſorte.

Deſcriptiõ de la ville d'Engouleſme.

La ville d'Engouleſme a la voir porte marque d'vne des plus anciẽnes de la Guienne, baſtie ſur vn Promontoire, & lieu fort a merueille, qui fait comme vn coing d'vne grande, & longue plaine eſleuee, & eſtendue entre les riuieres d'Engenie, & Charente (de laquelle auons parlé cy deſſus) leſquelles ſ'aſſemblent en ce lieu: mais cette planure eſt aucunement ſeparee par vn vallon qui ſe fait du coſté de l'Orient de cette ville.

Force naturelle de l'aſſiete d'Engouleſme.

Ce qui rend plus admirable le ſit de cette place, eſt que la planure de ce mont n'eſt eſtendue, ſinon autant qu'il en eſt beſoing pour la circonference des murailles d'icelle, eſtant reueſtue de tous coſtez d'vn roch naturel, qui ſe continue par tout l'enceint, en vn lieu plus aſpre, & en l'autre moins, comme auſſi de quelque part que vous y veniez, ſauf du coſté de ſaint Marcial, il faut auoir la peine de monter, & ſentir, où eſt-ce qu'eſt poſee cette ville. L'ordre mal dreſſé des maiſons, les rues allans en tordant, & biaiſant, & toutes raboteuſes, & ineſgalles, la diuerſité de la maçonnerie des murailles, vous donnent aſſes ſuffiſante preuue, qu'Engouleſme a eſté auſſi faite a diuerſes-foys, cõme auſſi ſouuent elle a eſté priſe, & ruinee.

Engouleſme baſtie a pluſieurs foys.

Elle n'eſtoit iadis baſtie que ſur la croupe du mont où elle eſt aſſiſe, & n'alloit iuſqu'au vallon, ainſi qu'encores on voit par vne porte nommee Perigorde, & par les anciẽnes murailles de la ville premiere qui alloit depuis le chaſteau iuſques au Chaſtelet, qui ſont deux fortes places aſſiſes au front, & ſur les aduenues de ce vallon, pour la deffence de ce coſté qui ſembloit le plus foible.

Chaſteau & Chaſtelet d'Engouleſme places fortes.

Mais les Comtes de ce pays aiouſtans a la ville, l'Egliſe de ſaint Martial auec ſon fauxbourg qui eſtoit au fonds de ce vallon le feirent clorre de double mur, & double foſſé, ſi bien que c'eſt ores l'endroit le plus fort de la ville.

Portes d'Engouleſme.

En l'ancien baſtiment, & enceint de laquelle a ſept portes: celle des Reaux, qui ores eſt ditte du Palet, de l'arc, Eguiere qui ſeruoit pour aller a l'eau par vne trenchee en temps de ſiege: la porte de Beaulieu, ditte ainſi d'vn Prieuré ioignant a icelle: celle de ſaint Pierre, ſaint Vincent, & Perigorde: Et en la ville neuue y en a trois, celle de Nontron, de S. Martial, & de Chande, cette-cy eſt nommee d'vn grand Capitaine Anglois appellé Iean Chandos, qui eſtoit le Seneſchal, & gouuerneur pour le roy d'Angleterre, qui la feit faire: le Chaſteau, & Chaſtelet ont leurs iſſues pour aller hors la ville.

Iean Chãdos Anglois, voy Froiſſard.

Or les fauxbourgs auſſi bien que la ville eſtoyent embellis de pluſieurs Egliſes, & monaſteres, que la furie Huguenotte a ruiné en ces guerres, & ſur tout hors la ville, & au pied de la montaigne, du coſté le plus haut d'icelle, & ſur le fleuue de Charente qui paſſe res a res de l'abbaie, & pres laquelle eſt vn beau pont ſur la meſme riuiere.

Egliſes d'Engouleſme ruinee par les Caluiniſtes.

Cette Abbaie n'eſtoit iadis qu'vn hermitage, où ſe tenoit reclus ſaint Eparche, que le vulgaire nomme ſaint Cibard, lequel viuoit du temps des enfans de Clouis, & mourut ſous le Roy Chilperic, duquel fait mention Gregoire de Tours en pluſieurs paſſages, en l'vn le nommant reclus d'Engouleſme (le Latin porte *Engoliſmenſis*) en l'autre Abbé Equoleneen, car au Latin il y a *Equolenenſis*: mais par les biens-faits des Roys Aribert, & depuis par Charlemaigne, le lieu fut dreſſé en vne des plus belles abbaies de ce Royaume, & qui eſtoit le ſepulchre des anciens Comtes d'Engouleſme, & eſtoit ce ſaint Cibard natif de Perigord, ainſi que le teſmoigne le ſuſdit auteur Gregoire.

Abbaie de S. Cibard iadis hermitage par qui fõdee.

Greg. de Tours hiſ. de France, li. 6. c. 8. & liure de la gloire des confeſ. ch. 101.

L'autre monaſtere qui a eſté ruiné hors la ville eſt vne religion de dames fondee au nom de ſaint Auſone premier Eueſque d'Engouleſme, qui eſtoit aſſis au pendant de la montaigne du coſté de la porte de Beau-lieu, mais en la ville, c'eſt encor grande pitié, que de voir les ruines des Egliſes de ſaint Pierre qui eſt la Cathedrale, vn des plus beaux vaiſſeaux de Guienne, & ayant vne des plus hautes Tours, & eſguilles de France, qui luy ſeruoit de clocher, & laquelle on dit auoir eſté baſtie par Clouis premier Roy Chreſtien: celle de ſaint André paroiſſe, ſaint Cibard, ſaint Vincent, Noſtre Dame de la Penne, Beaulieu, les Cordeliers, les Iacobins, & ſaint Martial, où la rage heretique a tout diſſipé, rauiſſant les ornemens, & prophanant les vaſes ſacrez, & bruſtant les oſſemens des ſaints, comme de ſaint Cibard, ſaint Auſone, & ſaint Benigne Dijeonnois, & patron de la ville d'Engouleſme: & bien que touts ces ſacres edifices ſoyent par terre pour la plus part, ſi eſt-ce qu'en la figure du plant de la ville, on les vous a paints, & effigiez tels qu'ils furent lors qu'ils eſtoyent en leur beauté premiere.

S. Auſone monaſtere de filles a Engouleſme.

Egliſe Cathedrale de S. Pierre a Engouleſme par qui fõdee.

Quels reliquaires a Engouleſme.

S Benigne patron d'Engouleſme.

Ie laiſſe le diſcours du nom de cette ville, veu que ie vous ay coté les paſſages de Gregoire de Tours, où elle eſt diuerſement nommee, & dés le commencement nous auons parlé, & dit ce qui ſ'en peut deduire, ſauf qu'il faut bien qu'elle fut ainſi nommee, lors que ſaint Auſone y vint de Saintonge. Et puis que nous ſommes ſur ce propos, il faut voir qui fut le premier qui porta la parole de Dieu en ce pays d'Engoulmois, & la ſuite des premiers Eueſques, puis que n'auons peu recouurer le catalogue entier des autres qui les ont ſuyuis.

Greg. de Tours, l. 1. de l'hiſt. c. 30. & 31.

Le Sieur de Corlieu ſ'arreſtant ſimplement au dire de Gregoire de Tours fait que ſaint Martial n'eſtoit point du temps des apoſtres: & ſans mẽtir ſa raiſon eſt bonne, ſ'il failloit ſ'arreſter en cet endroit a cet auteur: mais ailleur i'ay monſtré, que puis que ce fut ſainct Clement qui donna la deſpeche aux ſept Eueſques enuoyez en Gaule, ainſi que toutes les hiſtoires le portent, il faut donc dire que S. Martial vint en Gaule ſous l'Empire de Domitien, & non de Galien, ou de Dece, ainſi qu'on le recueille du ſuſdit Gregoire: ce qui fut enuiron l'an 95. autrement il ne ſe pourroit deffendre que ces ſaints diſciples euſſét eſté enuoyez par S. Clement, & que S. Denis Eueſque de Paris, fut l'Areopagite, duq̃l eſt faite mētion és actes des apoſtres. Et pour vous monſtrer que le texte de Gregoire eſt corrompu au lieu ſus allegué du 1. liure 50. chapitre, & que pour Dece, & Grate conſuls, il y faut lyre Domitian, & Flauie Clement, qui eſtoyent Conſuls en l'an de l'Empire de ce Domitian 14. & de noſtre redéption 95. ſeant a Rome Clement 1. & lors qu'il enuoya les ſuſdits Eueſques en Gaule: pour monſtrer dis-ie la faute de ce texte, & qu'il le faut corriger: il y a vn autre paſſage au meſme auteur Gregoire, qui dit ainſi parlant du premier Eueſque de Tholouſe. Or le Martyr Saturnin (comme on tient) fut ordonné, & ſacré par les diſciples des Apoſtres, & enuoyé en la cité des Tholouſains. Voulez vous preuue plus euidente que de dire, que ſaint Saturnin fut enuoyé, ordonné, & ſacré par les diſciples des apoſtres, eſtant certain qu'il eſt mis entre les ſept, deſquels fait mention en ſon hiſtoire, l'auteur ſusallegué, cōme auſſi eſt ſaint Martial, duquel fut diſciple ſaint Auſone. Ainſi Meſſieurs les Angoumoiſins, voyez que voſtre cōuerſion à la foy eſt dés le temps premier que l'Egliſe fut eſtablie, que ce fut ſaint Martial, qui vous appella a la cognoiſſance Euangelique, tout auſſi toſt apres le decez de ſaint Pierre, touts les Apoſtres n'eſtans encor morts, & que ſaint Auſone, natif de Mortaigne voſtre voiſine, vous fut donné pour Eueſque, le premier qui onc preſida en voſtre Egliſe. Et c'eſt auec telle diligēce qu'il faut lyre l'hiſtoire, & accorder les paſſages, meſme en matiere qui eſt tant recerchee, & calonniee par les ennemis des ſaints, & par ceux qui deteſtent leur memoire. Des Eueſques anciens d'Engouleſme ne ſe treuuent que Dynamie, duquel fait mention Gregoire de Tours alleguant les paroles de Paulin qui ſont telles. Car ſi tu voiois ces dignes Eueſques, & preſtres de noſtre Dieu ou Exupere a Tholouſe, Simplicie a Vienne, Amand a Bourdeaux, Diogenian a Alby, Dynamie a Engouleſme, Venerand a Auuergne, Alithie a Caours, ou à preſent Pegaſie a Perigueux, quoy que le temps ſoit miſerable, ſi cognoiſtrois-tu des hommes, qui ſont les treſdignes gardiens de la foy, & religion Chreſtienne. Les Eueſques ſuſnommez viuoyent du temps de ſaint Hieroſme, & ainſi vous verrez que Dynamie ſeoit a Engouleſme enuiron l'an de noſtre Seigneur 380. & ainſi long temps auant que les François entraſſent en Gaule, & par conſequent, ie veux tirer de là, que l'Egliſe S. Pierre de la ville d'Engouleſme fut baſtie par ſaint Auſone, & que les Eueſques ſuyuans y ſeruirent Dieu, mais que Clouis l'aggrandit, & enrichit eſtant affectionné au ſeruice de ſaint Pierre. Les autres Eueſques que ie treuue des anciens ſont Lupicin qui viuoit ſous Clouis, & aſſiſta aux premier, & ſecond cōciles Prouinciaux celebrez a Orleans. Et du tēps des enfants dudit Clouis ſont les Eueſques Maracharie auparauant Comte, & gouuerneur d'icelle ville, oncle de Nantin Comte, qui vengea ſa mort, à cauſe qu'il fut occis, puis Frontonie homme meſchant fut Eueſque, & apres luy Heraclie natif de Bourdeaux, & de ſainte vie, & en l'an 1012. ſeoit a Engouleſme Hugues, regnant en Frāce Robert fils de Hue Capet, & ſeant a Rome Benedict huitieſme. Du temps du Comte Foulques eſt faite mētion des Eueſques Guillaume, & Aymar freres du ſuſdit Cōte Foulques enuiron l'an 1060. & croy qu'ils ſuccederent de bien pres au ſuſdit Hugues, & enuiron l'an 1150. eſt leu auoir eſté Eueſque d'Engouleſme Lambert affligé par le Comte Guillaume 4. du nō, & du temps de Hugues de Luzignen Comte, eſtoit Eueſque Robert de Blaye affligé par le ſuſdit Hugues en l'an mil deux cens cinquante ſept. Ie n'ay peu recueillir autre cas des prelats de cette Egliſe, en laquelle i'ay veu preſider Eueſque le Cardinal Babon de la Bordeſiere homme ſegnalé, & pour ſes bonnes mœurs, courtoiſie, vertu, & grādes lettres, & pour auoir eſté employé aux grands affaires, & Embaſſades de conſequence par les Roys Henry 2. François 2. & Charles 9. du temps duquel il eſt mort, lors que ſon Eueſché eſtoit tourmenté par les rauages des Huguenots, & rebelles. Quant a l'eſtat, & principauté d'Engoulmois, elle a eſté guidee ſelon le temps & occurences d'iceluy, car les Romains chaſſez de ce pays, les Goths ſ'en feirent Seigneurs, & de cecy vous ſoit teſmoing celle hiſtoire qui porte que les murs d'Engouleſme furent ruinez ſous Clouis pourſuyuant les Goths, leſquels il deſconfit, & paſſa au trenchant de l'eſpee tout autant qu'il en trouua dedās la ville. Pres laquelle fut auſſi donnee la bataille entre Chilperic, & Sigebert fils du roy Clothaire 1. du nō, ou Theodebert fils de Chilperic fut occis, & enterré a Engouleſme: mais laiſſans tout ce diſcours du tēps que cette ville fut ſous la main des Roys, faut venir aux Princes particuliers qui ont commandé ſur cette ville, car auant Charles le grād, ny encor de ſon tēps, ou quelque peu apres luy, il ne ſe treuue qu'il y ait eu Cōte ne Seigneur en Engouleſme: car il y auoit des Roys en Aquitaine, qui cōmandoient par tout, & ne ſouffroyent des Seigneurs ayans tout vn pays ſous leur obeiſſance. Mais Charles le Chauue voulāt ſupprimer ce nom royal de Guienne, qui ſembloit y eſtre enuieilly, feit des Cōtes, & gouuerneurs pour y cōmāder, & leſquels eurēt charge de reſiſter aux Normans, qui cōmençoyēt deſlors à courir & piller les Gaules & ſur tout les pays voiſins de la mer. Et le 1. Cōte eſtabli fut vn nōmé Turpion, lequel cōbatāt contre les Normans en vn cōbat ſingulier qu'il eut contre vn chef nōmé Maur fut occis, cōme auſſi il tua ſon aduerſaire deuāt la ville de Saintes: & de ce combat allegue le ſieur de Corlieu, vn auteur nommé Aimar de Chabanois, que ie confeſſe franchement n'auoir veu onques, & toutesfois pourſuit il l'hiſtoire des Cōtes d'Engouleſme. Auquel Turpion ſucceda en la charge du gouuernement Emenon ſon frere qui ne veſquit que deux ans en icelle eſtant occis en vne bataille qu'il eut contre Landry Comte de Saintonge pour le Chaſteau de Taillebourg (ainſi que dit a eſté cy deſſus) mais ce ne fut ſans reuenche, car Emenon eſtant blecé a mort,

g. de
urs, l. 1.
mira-
, c. 48.

g de
urs, li.
.13.

amie
ſque
ngou-
e, en
l tēps
oit.

picin E-
q. d'En-
uleſme.

Voy Greg. de Tours, li. 5. ch. 36.

Ces Eueſques, ie les ay recueillis des memoires du Sieur de Corlieu.

Cardinal de la Bordeſiere, Eueſque d'Engouleſme.

Greg. de Tours, hiſ. de France, li. 2. ch. 37.

Aymon, l. 1 ch. 22.

Premiers Comtes ou gouuerneurs d'Engouleſme.

Aymar de Chabanois en ſon hiſtoire.

il occiſt Landry, & le laiſſa roide ſur la place.

Emenõ 2. Cõte d'Engouleſme.

Apres la mort d'Emenon Charles le Chauue donna ce Comté, & gouuernement a Vvlgrin ſon parent, & iceluy frere d'Aldoin Abbé de ſaint Denys, & auec celuy donna la charge du Comté de Perigord.

Vvlgrin 3. Cõte d'Engouleſme.

Il eſpouſa la fille du Comte de Tholouſe, qui luy donna la Vicomté d'Agenois pour le dot de ſa fille: & il feit baſtir les forts de Maſtas, & Marſillac ſur la frontiere d'Engoulmoys, & ſe portant vaillamment contre les courſes Normandes: eut deux fils Aduin, & Guillaume, mourut l'an neuf cens, & giſt a ſaint Cybard. L'annee meſme que Vvlgrin deceda fut Roy Charles le ſimple, du temps duquel eut de ſi grands remuements en France, tellement que tout eſtant en trouble, & combuſtion, il fut aiſé aux Comtes, & gouuerneurs de ſe faire Seigneurs hereditaires des pieces qui leur eſtoient dõnees en garde.

Alduin fils de Vvlgrin 1. Cõte hereditaire d'Engouleſme.

Auſſi Alduin, & Guillaume fils de Vvlgrin ne faillirent a faire leur main, car Vvlgrin ſ'enſeigneurit d'Engouleſme, & Perigort eſcheut a Guillaume: & ce fut lors que les murs d'Engouleſme furent rebaſtis par Vvlgrin, leſquels Pepin le Bref auoit mis par terre. Ce Vvlgrin mourut de langueur, on tient que ce fut par punition diuine, ayãt vſurpé les reliquaires de l'abbaie de Charroux retirez a Engouleſme durant les guerres, mais ces hiſtoires pour les eccleſiaſtiques.

Guillaume Taille-fer 2. Comte hereditair.

Il mourut l'an de grace neuf cens vingt, & giſt a ſaint Cybard, laiſſant vn fils appellé Guillaume, & ſurnommé Taille-fer, pour vn grand & hideux coup d'eſpee donné a vn Capitaine Normand, le fendant iuſques a la poitrine, quoy qu'il fut armé, ce ſont des coups de Roland, & Renaud, & ne me chaut que Plutarque allegue vn coup ſemblable fait par Pyrrhe, car il ne dit pas que le Mamertin occis par ce Roy fut armé, comme le Normand fendu ſi outrément par le Comte d'Engouleſme: lequel mourut l'an neuf cẽs cinquante neuf, laiſſant vn fils apellé Arnaut, & giſt a ſaint Cybard.

Plutarq. en la vie de Pyrrhe.

Arnaut 3. Comte hereditaire.

Arnaut fils de Guillaume Taille-fer, qui laiſſa ce ſurnom a ſa poſterité, eſt d'aucuns dit frere du ſuſdit Guillaume: mais Corlieu tient que l'hiſtorien Chabanois le tient pour ſon fils ſans nul doubte, & qu'il demoura en bas aage, le pere mourãt, ſous la tutelle des Comtes de Perigort ſes couſins, qui voulurent ſ'emparer de ſa terre: mais il les en chaſſa enuiron l'an de grace neuf cens octante cinq, il fonda l'Abbaie de ſaint Amand a trois lieuës d'Engouleſme, & mourant voulut eſtre veſtu comme vn moine, ainſi qu'il fut en l'Egliſe ſaint Cybard en l'an neuf cens nonante vn.

Guillaume 2. du nõ, & 4. Comte hereditair.

A cettuy ſucceda ſon fils Guillaume ſecond du nom, & quatrieſme Comte hereditaire d'Engouleſme, qui eſpouſa Gerberge fille de Geoffroy Griſegonelle Comte d'Anjou, de laquelle il eut deux fils Alduin, & Geoffroy: il receut en fief du Comte de Poitiers Guillaume Teſte-d'Eſtoupe, les Vicomtez de Melle, & Rochechoüard, & les Seigneuries de Chabanez, Corfoulent, & Ruffec, qui ſont de la iuriſdiction, & Seneſchaucee d'Engoulmois.

Quelles places donnees par le Poiteuin au Comte d'Engouleſme.

Il feit baſtir le palais qui encor porte le nom de Taille-fer, & qui eſt aſſis deuãt l'Egliſe de ſaint André en Engouleſme: comme auſſi de ſon temps fut fondee l'Abbaye de Baſſac pres d'Engouleſme: & il mourut l'an de grace mil vingt huit, eſtant de retour de ſon voiage en la terre ſainte: & giſt en l'Egliſe de ſaint Cybard.

Palais de Taille-fer par qui baſti en Engouleſme.

Alduin 2. du nom, 5. Cõte her.

Alduin fils aiſné de Guillaume ſucceda au Comté d'Engouleſme, lequel eſpouſa du viuant de ſon pere, Alauſie fille de Sanche Duc de Gaſcoigne: mais ne voulut que les enfants de ce mariage vinſſent a la ſucceſſion, ains ſubſtitua ſon autre fils nommé Geoffroy, dont ſourdirent querelles entre les freres: mais Alduin mourant le debat fut finy, & laiſſa vn ſeul fils nommé Guillaume qui fut Seigneur de Maſtas de la part de ſon pere, mais du coſté de ſa mere, il eut Fronſſac: & giſt Alduin ſecond du nom, & cinquieſme Comte hereditaire d'Engouleſme en l'Egliſe de ſaint Cybard.

Geoffroy 6. Comte heredit.

Auquel ſucceda ſon frere Geoffroy ſurnommé Taille-fer, qui eſpouſa Peronnelle fille vnique, & heritiere de Maynard Seigneur de Bouteuille, & d'Archiac, de laquelle il eut cinq enfants, Foulques, Geoffroy ſurnommé Rudel, Arnaut ſurnommé de Montauſier, Guillaume, & Aymar, & mourut l'an de grace mil quarante huit, & enterré a ſaint Cybard: & ſon eſpouſe en l'Egliſe de ſainct Paul a Bouteuille qu'elle acheua, & dota de pluſieurs belles rentes.

Foulque 7. Cõte h red. d'E goulesm

Foulques ſucceda au Comté, & és Seigneuries de Bouteuille, & Archiac, Geoffroy eut Blaye, Arnaut Montauſier, Guillaume, & Aymar furent d'Egliſe, & touts deux Eueſques d'Engouleſme, l'vn apres l'autre. Ce Foulques mourut l'an de grace mil octante ſept, laiſſant vn fils nommé Guillaume, ſans qu'on die en quelle maiſon il eſtoit allié, & giſt a ſainct Cybard.

Guillaum 3. du nom 8. Comte heredita

Guillaume troiſieſme du nom, vint a la ſucceſſion, & eut guerre contre les Seigneurs de Cognac, & Barbezieux, & les Comtes de Luzignen: de ſon temps fut commencee a baſtir l'Abbaie de la Couronne a demy lieüe d'Engouleſme. On ne dit point où il prit femme, ny le nom de celle qu'il eſpouſa, & toutesfois eut il trois enfans, Vvlgrin qui eſpouſa Ponce fille du Comte de la Marche, Raymond, & Foulques, cettui-cy Seigneur de Montauſier, & Raymond de Fronſac: il feit le voiage d'outremer auec Godeffroy de Buillon, & mourut en cette entrepriſe:

Vvlgrin du nom, & 9. Comte heredita

luy ſuccedant Vvlgrin ſecond du nom, homme de grande ſtature, eut guerre a pluſieurs Seigneurs de ſes voiſins, comme au Comte de Poitiers, aux Seigneurs de la Rochefoucaut, & de Verteuil: mais il mourut proiectant ſe venger contre eux, eſtant au chaſteau de Bouteuille, & giſt a ſaint Cybard. Il eut deux femmes, l'vne fille du Comte de la Marche, de laquelle il eut Guillaume ſon ſucceſſeur: la ſeconde eſtoit fille du Viſcomte de Chaſtelleraut: de cette cy il eut Foulques, & Geoffroy ſurnommé Martel mal fournis d'heritage.

Guillaume 4. du nom, 10. Comte heredita

Guillaume quattrieſme du nom, qui guerroya Lambert Eueſque d'Engouleſme de ſon ſiege, mais le remit par le commandement de Loys le ieune, auec lequel il feit le voiage de la terre ſainte l'an 1147. & duquel tẽps on dit que le Chaſteau de Luzigné fut baſti, ce qui eſt tout au cõtraire, car deſia la maiſon portant le titre de cette place eſtoit en fleur, & les Seigneurs d'icelle auoient eu guerre, & alliance auec les Comtes d'Engouleſme. Ce Cõte auoit ſuiui le parti de l'Anglois: mais il entra en la ligue des Seigneurs de Luzignen, de Couhé, des Chabots, du Vicomte de Limoges, & autres qui tenoyent le party de France, & mourut l'an mil cent ſeptante ſept, giſt a S. Cybard, laiſſa troys fils, Vvlgrin, Guillaume, & Aymar: ſon frere Geoffroy paſſa en la terre ſainte l'an mil cent ſoixante quatre, auec le Comte de la Marche, ainſi que le teſmoigne l'Archeueſque de Tyr en l'hiſtoire de la guerre ſainte: mais de l'autre frere appellé Guillaume, il ne ſ'en treuue rien par eſcrit. VVlgrin troiſieme du nom ſucceda a ſon pere, mais il mourut ſans hoir, comme auſſi deſia ſon frere puiſné Guillaume eſtoit decedé, & ainſi la ſucceſſion demoura a Aymar le plus ieune, lequel fut fait Comte d'Engouleſme l'an mil cent ſeptante huict, & eſpouſa Marguerite de Bourbon, de laquelle n'eut qu'vne fille nommee Yſabelle, qui fut depuis royne d'Angleterre, & fort mal affectionnee a la maiſon de France. Elle fut fiancee a Huges Comte de Luzignen & de la Marche, mais Iean ſans terre Roy d'Angleterre la luy oſtá, d'où ſ'enſuit la reuolte des ſeigneurs d'Aquitaine contre l'Anglois, qui neantmoins emmena ſon eſpouſe en Angleterre: & ce Comte Aymar mourant fut enterré en l'Abbaye de la Couronne, Iſabel royne d'Angleterre ſuccedant aux eſtats de ſon pere: & laquelle apres la mort de ſon mary Iean Roy Angloys, eſpouſa encor Hugues de Luzignen Comte de la Marche, auquel elle auoit eſté rauye, de laquelle il eut de beaux enfans, à ſçauoir cinq fils, & quatre filles, les maſles, furent Hugues ſurnommé le Brun Cõte d'Engouleſme, de la Marche, & de Luzignen: Guy ſeigneur de Coignac, Merpins, & Archiac: Geoffroy ſeigneur de Chaſteau-neuf, & de Iarnac: Aymar eut Couhé, & Valences en Poitou, & fut depuis Eueſque de VViceſtre en Angleterre: Guillaume, eut les ſeigneuries de Montignac Belar, Rancon, & Champaignac. Les filles ſe nommerent Agathe, Yſabel, Marguerite, & Alearde. Ce Comte Hugues deuenu bon Françoys apres la mort de ſa fẽme feit le voyage de la terre ſainte auec le Roy S. Loys, & au retour il mourut, & giſt en l'Abbaye de Valences pres de Couhé qu'il auoit baſtye, & fondee. Hugues le Brun luy ſucceda comme dit eſt, & eſpouſa Yolent de Bretaigne: il ſ'attaqua a l'Eueſque d'Engouleſme Robert de Blaye, & luy feit pluſieurs griefues faſcheries, & pource le Roy luy feit amender, ainſi qu'il appert par ſentence donnee en l'an de grace mil deux cens cinquante neuf. Il eut de ſon eſpouſe quatre fils, & vne fille, à ſçauoir Hugues, Guy, vn autre Guy, Aymar, & Ieanne. L'aiſné Hugues ſucceda aux Comtez d'Engouleſme, Luzignen, & la Marche, & a la ſeigneurie de Fougieres: Guy premier fut ſeigneur de Coignac, Merpins, & Archiac par le decez de ſon oncle: Guy ſecond fut moyne, Aymar Eueſque de VViceſtre en Angleterre, & Ieanne fut mariee auec Roger de Mortemer. Ce Comte fonda & baſtit les conuents des Cordeliers, & des Iacobins en Engouleſme: ne ſe trouue de quelle maiſon fut ſa femme, & mourut l'an mil deux cens octante deux, & giſt en l'Egliſe de la Couronne, laiſſant deux fils, & deux filles, à ſçauoir Hugues, Guy, Yoland, & Marie. Hugues demoura fort ieune ſon pere decedant, & fut en la garde de ſa mere, laquelle eſtant femme de bon eſprit, feit faire la ſeconde cloſture de murs de la ville du coſté de ſaint Martial, & baſtit la tour du Chaſteau, & la grand ſale, qui eſt vn fort beau edifice, & d'où on peut retirer les alliances des maiſons de Luzignen, & Engouleſme. Ce Comte paruenu a aage meur eſpouſa Beatrix de Bourgoigne, fille de Hugues quatrieſme du nom Duc de Bourgoigne: il luy eſcheut la ſucceſſion de ſon oncle le ſeigneur de Coignac, & maria ſes ſœurs, l'aiſnee à ſçauoir Yolant a Geoffroy quatrieſme du nom, ſire de Pons, & Marie fut eſpouſe du Comte de Sancerre. Ceſt Hugues mourut ſans hoirs de ſon corps, & eſt enterré a l'Abbaye de la Couronne: & ce pendant la Comteſſe Beatrix ſe tint a Coignac: & a Bouteuille, & morte l'an mil trois cens vingt huict, fut enterree aux Cordeliers d'Engouleſme. Guy frere du Comte ſuſdit vint a la ſucceſſion, & fut le dernier de ceſte famille: car il mourut ſans hoirs, comme auſſi feit Geoffroy ſon couſin ſeigneur de Iarnac, & de Chaſteauneuf: & ainſi Philippes le Bel ſe feit faire donation de tout cecy a Guy Comte Engoulmoiſin, & compoſa tant auec la veufue douairiere qu'auec les ſœurs, qui venoyent legitimemẽt a la ſucceſſion des troys Comtez de Luzighen, la Marche, & Engouleſme, leſquels il vnit, & incorpora a iamais a la couronne de France. Ainſi fut le cours de ceſte principauté depuis les enfans de VVlgrin qui ſ'en feirẽt hereditaires, ou pluſtoſt vſurpateurs, remis entre les mains des Roys, deſquels elle auoit eſté priſe, & ſous la puiſſance deſquels Comtes elle a demouré l'eſpace d'enuiron quatre cens ans. Le Roy Philippe le Bel eſtant ſeigneur de touts les biens de la maiſon d'Engouleſme, les Roys ſes ſucceſſeurs en iouirent ſans en donner a perſonne la iouiſſance: iuſqu'a ce que Ieanne de France fille de Loys Hutin, & femme de Philippes Comte d'Eureux l'eut pour ſon apennage. Et du temps de ceſte Ieanne qui eſtoit Royne de Nauarre viuoit en Engouleſme Iean Fabri natif de Momberon homme treſdocte en la Iuriſprudence, le corps duquel giſt au conuent des Iacobins d'Engouleſme. Ceſte Royne Ieanne morte le Roy Iean, qui eſtant Duc de Normandie auoit pris Engouleſme ſur les Angloys, craignant que les enfans de ceſte dame fuſſent mauuais Françoys, la garda, & la donna a Charles d'Eſpaigne qui fut depuis Conneſtable de France: & que Charles Roy de Nauarre ſurnommé le mauuais, & fils de ceſte Ieanne, feit occir, pource que le Roy luy auoit donné ce que ſembloit luy apartenir par la mort de ſa mere. Ainſi Engouleſme fut reunie a la courõne iuſqu'au traité de Bretigny apres la priſe du Roy Iean, que la Guienne fut rendue aux Angloys, & en ce compris le Comté d'Engouleſme, quoy que les citoyens taſchaſſent d'en eſtre exemps. En fin elle remiſe és mains Françoyſes obtint de grans priuileges, & immunitez du Roy Charles cinquieſme, qui la donna au Duc de Berry ſon frere, qui depuis la luy rendit moyennant vne groſſe ſomme d'argent: & apres ce, ce Comté fut donné en apennage a Monſieur Loys de France Duc d'Orleans, lequel ayant pluſieurs enfans, Iean eut le pays d'Engouleſme, & eſpouſa vne fille de Rohan: c'eſt ce bon Comte qui fut trente deux ans priſonnier en Angleterre, & qui eſtant deliuré vint prendre poſſeſſion de ſon bien l'an mil quatre cens quarante cinq, & là ſe tint viuant ſaintement le reſte de ſes iours, & eut deux enfans, Charles qui luy ſucceda, & Ieanne qui fut mariee a Charles de Coitiuy Cõte de Taillebourg, & Baron de Craon: mourut l'an mil quatre cens ſoixante huict, ſon corps giſt dedans le cœur de l'Egliſe de ſaint Pierre d'Engouleſme, le tombeau du-

lgrin
nom
omte
d'En
ſme.
ar 12.
here.

Cõ-
l'En-
ſme

lete.

es le
Cõte
par
me
om-

es le
14.
ere.
oul.

es 15.
ere.
oul.

ents
rde-
Ia-

oul.
i ſon

s 16.
ere.
oul.

Yoland d'Engoul. mariee au ſire de Põs.

Guy 17. & dernier Cõte de la premiere ligne.

Comté d'Engouleſme vny a la courõne.

Ieanne de France fille de Loys Hutin Cõteſſe d'Engouleſme

Iean Roy de France vſurpe Engouleſme.

Charles d'Eſpaigne vſufructuaire du Cõté d'Engouleſme.

Duc de Berry Iean Cõte d'Engouleſme.

Iean d'Orleans Cõte d'Engoul.

Charles Cõte d'Engouleſme Lieutenãt pour le roy en Guiéne.

Loiſe de Sauoye eſpouſe de Charles Cõte d'Engouleſme.

Quel le terroir Angoulmoiſ.

Foreſt de la Bracõne

Charente fleuue paſſant en Engouleſme.

Touure fleuue, & abiſme merueilleux pres d'Engoul.

D'où l'on penſe que procede le Touure.

quel i'ay veu haut eſleué de marbre noir, & honoré pour l'opinion que le peuple auoit de la ſainteté de ce Prince: mais les Huguenots ayans en haine le ſang royal de France, duquel ce Comte eſtoit la ſouche, l'abatirẽt lors qu'ils ſe feirent les plus forts en Engouleſme. Charles demoura ieune lors que ſon pere mourut, gouuerné par Meſſire Yues du Fou: mais eſtant en aage le Roy l'appella en court, & le fit gouuerneur, & ſon Lieutenant general en Guienne: & fut tenu propos de le marier auec Marie fille vnique du Duc de Bourgoigne: mais il ne ſ'en enſuiuit point d'effect: parainſi il eſpouſa Madame Loiſe de Sauoye, fille de Philippe Duc de Sauoye, & de Marguerite de Bourbon duquel mariage ſortit le grand Roy Françoys premier du nom, & Marguerite Ducheſſe d'Alençon, & depuis royne de Nauarre. Françoys lors que ſon pere mourut, demoura ſous le gouuernemẽt de ſa mere, puis vint a la couronne comme le plus proche du ſang: & erigeant Engouleſme en duché, il le donna a Loyſe ſa mere: & elle decedee l'eut Charles le troiſieſme de ſes enfans: & a preſent ce Comté eſt reuny a la couronne, bien que le Roy Henry viuant Charles (qui depuis a regné) portaſt le tiltre de Duc d'Alençon, & d'Engouleſme: & apres luy Edouard, à preſent Henry, & treſchreſtien Roy de France, fut auſſi nommé Duc d'Engouleſme: mais leurs apennages n'eſtoyent encor aſſeurez, ainſi que depuis ils ont eſté. Voyez là quel eſt l'eſtat d'Engouleſme, & temporel, & eccleſiaſtique, quelle ſon origine, & ancienneté, & quels Princes ſont iſſus d'icelle, au reſte le pays y eſt fertil en bleds, & vins treſbons, ayant des vallons voiſins treſpropres a iardinages, leſquels y ſont ſi beaux que ie ne ſçay ſi on fait rien de plus gentil en Italie, que i'ay veu en quelques iardins au pres de ceſte ville, & ces meſmes vallõs produiſent des Chanures en merueilleuſe abondance, ayans les eaux a plaiſir pour ſaiſonner leurs ſemences. Le boys ne leur manque point, ayans voiſine la foreſt nommee la Braconne, qui eſt la principale, & plus grande de la contree contenant 14500. iournaux de terre: & au pres de la ville eſt vn boys taillis appellé la garenne, autãt plaiſant, que prouffitable, & non guere eſloigné de Charente, qui eſt le fleuue principal du pays, & de la ſource duquel nous auõs parlé cy deſſus. Mais pres d'Engouleſme eſt celle ſource, ou pluſtoſt abiſme admirable du Touure, qui a ſa largeur plus grande que le Charẽte, dedans lequel il va ſ'emboucher a demye lieüe de ſa ſource. Ceſt abiſme eſt ſi profond qu'encor qu'on aye fait tout deuoir poſſible pour en trouuer le fonds, ſi eſt ce qu'on n'y a gaigné que la perte du temps: & ne ſçait on ſe reſouldre d'où procede ceſte fontaine ſi abondante, & profonde, & entouree de coſtaux herbus, & plaiſans, couuerte iadis de Cignes (ainſi que l'ay veu) & (comme l'on dit) pauee de Truites, des meilleures, & mieux ſaulmonees qui ſe mangent en France: on ne ſçait (dis ie) ſe reſouldre où prend ſource ce fleuue de Touure qui n'eſt qu'vne foſſe eu eſgard a ſon peu de cours. On penſe que ce ſoit le Bandiat torrent aſſes roide, lequel venant de Lymoſin paſſe a Nontron, & courant vers Iauerlhac va ſe perdre au deſſous de Marton en vne foſſe bourbeuſe, ſans qu'on ſçache que ceſte eau deuient, laquelle neantmoins eſt de ſource viue, & iamais ne tariſſant, ainſi que i'en ay veu l'experience. Or ſe perdant au deſſous de Marton, & a trois lieües ou enuiron de ce lac de Touure, on a penſé que l'eau de ce fleuue Lymoſin va rendre hommage par ſous terre a la Charente, ce qui n'eſt pas hors de veriſimilitude, eu eſgard a choſes pareilles en diuers autres lieux que vous auons touchez en ceſte Geographie. Le peuple Engoulmoiſin (i'entens des citoyens de la ville capitale) ſont gens de bon eſprit, tenans quelque cas de leur reputation, aſſes hauts a la main, ſe vantans volontiers, ſe plaiſans peu au trafic, la pluſpart viuans de leur reuenu, & faiſant du gentilhomme, & y ayant de maiſons anciennes, & ſegnalees: ayment les lettres, ſont magnifiques, & courtoys, & ſe plaiſent (a la Françoiſe) en choſes nouuelles. Au plat pays ſont groſſiers, rudes, & reſſentans la lourderie de leurs voiſins, adonnez au trauail, & teſtus, & au reſte propres aux armes, de bon cœur, & hardis, ce qui ſe cogneut au ſiege que les Proteſtans y aſſirent l'an de grace mil cinq cens ſoixante huict, où les femmes, le ſimple peuple, & paiſans feirent tel deuoir qu'il ne ſera onc que le citoyen, & naturel Engoulmoiſin ne merite le nom de franc, & ne ſoit reputé fidelle ſeruiteur de la couronne. Ie laiſſe le ſiege, & ce qui ſ'y paſſa pour vous dire, que entre ſi grand nombre de maiſons anciẽnes qui ſont en Engouleſme, les Corlieux ne ſont des derniers, & l'ayeul de celuy qui nous a ſecourus de memoires pour ceſt endroit, eſtãt ſi cogneu en ſçauoir, & integrité, que le Comte Charles le feit Lieutenant general en ſa Iuſtice: ſes enfans ont ſuiuy ſa trace, de fait que deux de ſes neueux ont eſté Procureurs du roy au ſiege preſidial dudit lieu, vn deſquels eſt ce Françoys de Corlieu noſtre guide. Ie laiſſe les Feneſtres, Voyons, Baiols, Arnaults, Eſtinales, Iauuiers, Tillets, Poiriers, Teraſſons, Nemons, les Piles, la Place, & autres pour euiter prolixité, & pour ce que le Perigord nous conuie de trauailler ſur ſa deſcription, & Corographie.

Que peuple goulm ſin.

Ang moiſi prom aux ar

Fa renõ des C lieux. Ma ſeign d'Eng

DE L'ANCIENNE CITE DE PERIGVEVX, DESCRIPTION, ET ORIgine d'icelle, du pays Perigourdin, & peuple contenu en iceluy, & ce qui eſt rare en toute la contree.

C'Eſt grãd dommage que touts les Aquitaniques n'ont eſté auſſi curieux iadis des lettres, que de tout temps ils ont eſté & vaillans, & religieux, quelque perſuaſion qui aye ſaiſy leur fantaſie, d'autãt que nous verrions a preſent des choſes merueilleuſes par eſcrit, & de leurs geſtes, & de la rareté des choſes qui entre eux eſtoyent rares, & ſingulieres. Veritablement quand il me ſouuient de la beauté, & amenité du pays de Perigord, de la ſalubrité de l'air qui luy reſpire, de la courtoiſe nobleſſe qui y vit, & ſimplicité du peuple, quand des baſtimens qui y ſont, & par les Chaſteaux en la Campaigne, & par les villes, ie ſuis marry que ie n'ay leu, & veu l'origine de ces choſes, & condenne ou l'enuie des eſtrangers, ou la faute de nos peres les vns pour n'auoir eſcrit, ou ſ'ils l'ont fait, les autres, pour nous auoir priuez d'vn ſi grand, & ſouhaitable contentement de nos eſprits. Mais puis que ne pouuons ce que voulons, aumoins ferons ce qui ſera en noſtre puiſſance, laiſſans le reſte a la courtoiſie du lyſeur, qui peut penſer que non la pareſſe, ains la faute des aduertiſſements m'a gardé de tenir plus long propos ſur les pays, que ie voudroy ſingulariſer ſur touts autres.

erigort
u par
Ro-
nsauāt
Ceſar
: en
ale.

Le pays de Perigort eſtant entre les plus cogneuz, & renommez de l'Aquitaine, a eſté auſſi mis en regiſtre par les Romains, où ils ont tenu leur ſiege, & mis des gouuerneurs, & où Craſſe auec ſa legion du temps de Ceſar feit des courſes auſſi bien que par ſon voſinage: & d'autant que Ceſar guerroyant les Celtes, & Belges, il n'eſt fait guere mention de troubles ou remuemens en Aquitaine, eſt a noter que Pompee allant contre Sertoire en Eſpaigne, & le long de noz monts Pyrenees, aſſuiectit les Aquitaniens ou pluſtoſt les attira a ſon alliance, eſtans deſia touts accouſtumez auec les Romains, dés le temps des guerres Carthaginoiſes, ainſi que facilement les gens de ſçauoir, & bon iugement peuuent recueillir des hiſtoires, & i'en ay veu pluſieurs marques en noſtre Gaſcoigne, & des Pierres grauees, qui font foy de noſtre dire, & de l'arreſt des Romains auant Ceſar en noſtre Aquitaine.

quita-
alliez
long
ps aux
mains.

rli.7.
guer.
que.

Et ne trouuez guere les Aquitaniens coniurez contre Ceſar en ſes commentaires qu'en celle furieuſe bataille donnee a Alexie en Auſtunois ſous Vercingentorix, & où furent accablees les forces Gauloiſes, en laquelle les Perigourdins furent auec les confederez, ainſi que pouuez recueillir de Ceſar en ſes Commentaires. De vous dire d'où vient le nom de Perigord, ou Petrocorie, car ainſi l'appellent les anciens, ie ne veux m'obliger a vous en rendre raiſon. Et bien que le naturel du terroir du pays ſemble luy auoir donné nom pour l'aſpreté des pierres qui y ſont, ſi eſt ce que ie ne penſe que la cauſe en vienne de là, veu qu'auant que le Latin fut cogneu en Gaule, les Petracoriens auoyent le meſme nom qu'ils portent a ceſte heure, & la region deſquels eſt limitee en ceſte ſorte:

esdu
de
ort.

Quant a la diſpoſition mathematique ce pays eſt poſé a quarante degrez de latitude ſeptentrionale, & ayant ſa longitude de vingt degrez, ou vingt & demy ſous vn air ſerain, & temperé, ayant au leuant le pays de Lymoſin, au Ponent l'Engoulmois, & partie de Saintonge, au ſeptentrion l'Engoulmois, dedans lequel il ſ'enclaue, comme auſſi en la pluſpart du reſſort Engoulmoiſin, les habitans parlent Perigourdin, & ſur tout vers Aubeterre, car en Chabanez, & Confoulent, c'eſt de la langue Lymoſine, qui approche aſſes de la Perigourdine, ſauf qu'elle eſt plus groſſiere, & n'ayant la gaillardiſe qui eſt en celle de Perigort qui ſe reſſent de l'ardeur, & ſoudaineté de la Gaſcoigne, comme auſſi vers le Midy ce pays luy eſt limitrophe ſelon la riuiere de Dordonne, qui fait ſeparation de l'Agenois, & des pays d'entre-deux mers, d'auec le Comté de Perigort: lequel a ce compte a ſa plus grande longueur du Midy au ſeptentrion, & ſa largeur moindre du Leuant au Ponent, ou pour mieux dire elle eſt plus large que longue, ſi on a eſgard aux proportions des degrez celeſtes.

onne
e ſe-
Age-
de
ort.

Françoys
Arnaut de
la Borie
homme de
grandes
lettres.

De ce beau pays, & de la cité capitale duquel i'ay retiré, & plant, & deſcription d'vn Gentil-homme du pays bien verſé aux lettres, & diligent recercheur de ce qui eſt au ſecret de tout ſçauoir: & bonnes diſciplines, & le nom duquel ie ſeroy marry de taire, tant pour n'eſtre ingrat du ſecours qu'il nous preſte en choſe ſi laborieuſe, que pour ſes merites, & raretez, c'eſt Françoys Arnault de la Borie, ſeigneur dudit lieu, & Chanoine en l'Egliſe Cathedrale de Perigueux, qui pour en eſtre natif, & auoir pris plaiſir a la recerche de ce qui y eſt de plus ſingulier, a auſſi eſpluché les choſes d'aſſes pres, ſuyuant les memoires duquel ie pretens me gouuerner en ceſte deſcription.

Quel eſt
le pays de
Perigort &
ſes commoditez.

Vous auez donc veu la ſituation de ce pays, lequel montueux, pierreux, aſpre, & raboteux pour la pluſpart chargé de boſcages, il y en a quelques vns de boys de cheſne, (qu'ils nomment Iarryc en leur langue) mais l'ordinaire ce ſont Chaſtaigniers, qui ſont de grand prouffit au peuple, tant pour ſa nourriture que pour engreſſer ſon beſtail, à ſçauoir les Pourceaux deſquels eſt fait trafic par toute la France, & iuſques en Eſpaigne: mais encor vne des plus grandes commoditez de ce boys eſt qu'il reuient en peu de temps eſtant coupé, & porte le fruit plus beau, & meilleur apres la coupe au pied: car n'eſtoit cela, il ſeroit impoſſible d'entretenir tant de forges a fer, & acier qui ſont en ceſte riche Prouince en grande abondance: comme auſſi les forges y ſont preſqu'en nombre infiny: & par conſequent, il ſemble que ce pays ſoit quelque cas de ſterille, & ſans porter grains pour la nourriture des hommes.

Fertilité
des boys
de Chaſtaignier en
Perigord.

Mines, &
forges de
fer en Perigort.

Bleds, &
vins en Perigort.

Mais ie peux dire, ayant veu le pays, & ſceu la portee d'iceluy, & les fruits qui ſ'y recueillent, que les bleds, ie dis Frouments, n'y manquent point, & ſ'ils ne ſont en ſi grande quantité qu'en la Beauſſe, ou pays de France, ſi eſt-ce qu'ils ſuffiſent pour nourrir le pays, & ſouuent pour en faire part a leurs voiſins: les vins ſelon les endroits ſont bons ou mauuais, car ceux qui ſe cueillent vers Nontron, auoiſinant le pays Lymoſin, ſont vn peu verdelets, & non de grande force, bien qu'il y ayt des terroirs le long du Bandiat, où le vin eſt meilleur, mais tirant pres la ville de Perigueux, & plus outre vers l'Agenois les vins y ſont delicats, bons, & nutritifs, non groſſiers, ny fumeux, ains ſains a l'eſtomach, & de bonne nourriture.

Conſideration des
terroirs
pour le vin

Pays de
Perigort
non ſuiet
a maladies
& pourquoy.

Auſſi l'air y eſt bon, ſubtil, & fort ſalubre, qui fait que vous ne voyez guere ny peſte, ny maladies contagieuſes au pays de Perigort. Et cecy eſt cauſe que ce terroir eſt peuplé a merueilles, que les hommes y ſont ſains, diſpoſts, forts, guaillards, de longue vie à cauſe de leur naturelle ſobrieté, car ils ſe paſſent de peu, & font de grands exercices, comme auſſi ils ſont de bonne temperature, & par conſequent ayants le naturel facile.

Quels les
hômes en
Perigort.

Et quoy qu'il ſemble a pluſieurs qu'il y ayt de la lourderie, ſi diray-ie ce mot, que i'ay pratiqué long temps en Perigort, & ne penſe auoir onc veu gẽs plus affables, accorts, & propres a toute honeſte action, & exercice, & fut ce aux lettres, aux armes, aux arts, & ſciences mechaniques, ou autre perfection, que ceſte gent Perigourdine, & ſur tout la Nobleſſe, que i'oſe dire eſtre vne vraye eſcole de vertu, & courtoiſie, & les citoyens des villes, qui imitent les façons de la nobleſſe, laquelle y eſt en grand nombre, & de grande antiquité, y ayant des maiſons de telle marque qu'elles peuuent faire parade de leur race dés que les François vindrent en Gaule. En ſomme, & les hommes Perigordins ſont nais a toute action honneſte, & vertueuſe, & les femmes (plus belles que mignardes ny curieuſes de leur cointiſe) y ſont chaſtes, modeſtes, bonnes meſnageres, & ſans autre ſoing que de leur famille, non courans çà & là, quoy que les marys ne leur vſent d'aucune rigueur, ou ſe fachent ſi elles ſe reſiouiſſent autant que l'honneſteté leur peut ſouffrir: mais l'air du pays les eſpoingt a eſtre en ſoing perpetuel, a deteſter les mignardiſes, & a trauailler en tout temps pour ſ'emanciper des aſſautz que la chair donne aux femmes oiſiues. Le pays de Perigort eſt arrouſé de pluſieurs belles, & bonnes riuieres, ayant d'vn coſté la Dordonne, laquelle ayant ſa ſource en Auuergne arrouſe partie du Quercy, coſtoye l'Agenoys, & laue le Perigord, & en fin ſe va rendre en vn bras de mer au deſſous de Libourne, & non loing du Chaſteau de Fronſac, & eſt ceſte riuiere par Gregoire archeueſque de Tours apellee Dorononie, fertille en poiſſon comme ſont Lamproyes, Colacs, ou Alozes, Breſmes, & autres plus delicats, & portant de gros, & grands vaiſſeaux pour le trafic du peuple voiſin d'icelle. Oultre la Dordonne, le pays de Perigord cognoit ſes fleuues comme nourriſſiers, l'Iſle qui a donné nom a vne petite ville du pays, & ceſte cy paſſe a Perigueux: la Vezere, Holuezere, la Dronne, qui paſſe a Brantomme, le Bandiat a Nontron, & pluſieurs autres gros ruiſſeaux, & torrents touts d'eau viue, & iceux pleins de Carpes, Brochets, Truites, Perches, Loches, Gojons, Anguilles, & autres poiſſons blācs fort ſauoureux, & la plus part nourriſſent de treſbonnes, & ſaines Eſcreuiſſes, Toutes les petites riuieres ſont d'emolument ſingulier au pays pour les martinets, & forges de fer, tant pour les paelliers, & Chauderonniers, que pour la façon du fer, pour les moulins a bled, & pour les Papetiers, & meſme ſur la Couze, qui n'ayant qu'vne lieüe de cours, fait ce neantmoins moudre ſix vings moulins tant a bled, qu'a faire papier: la Dronne a vne infinité de forges a fer, & le Bandiat qui ne luy cede en meſme commodité: de ſorte que par là vous voyez que les hommes de Perigord ne ſont oiſeux, & que non contens de pouruoir a ſoymeſme, ils eſtudient de prouffiter au public, & monſtrer quelle eſt leur induſtrie, tirans de leur pays ce qui y eſt, pour en faire part a leurs voiſins. Des fontaines il y en a infinité, & icelles faiſans tant de ruiſſeaux qui flotellent par tout, que ce n'eſt ſans grande occaſion que des eaux l'Aquitanie a eſté renommee, & d'entre ces fontaines y en a de medecinales, & chaudes pour eſtre ſulphurees, comme aupres de Perigueux l'vne qui à ſon gouſt paroiſt eſtre alumineuſe: & a quelques cinq cens pas de celle cy, on en voit vne autre pres vne petite Egliſe baſtie par Charles le grand, & duquel elle porte encor le nom, ayant vne pareille ſaueur, ce qui monſtre que le terroir n'eſt ſans auoir quelque plus grande commodité a qui voudroit y recercher, & fouiller. A demye lieüe de là pres d'vn bourg appellé Marſac, eſt vne fontaine merueilleuſe, laquelle a ſon flus, & reflus tout ainſi que le bras de mer qui paſſe deuant Bordeaux, quoy qu'elle en ſoit eſloignee de deux grandes iournees. Et pres de la Linde, qui eſt vne petite ville aſſiſe ſur la riuiere de Dordonne, y a auſſi vne fontaine, ſortant d'vne tour carree haute de dix pieds ou enuiron, & ayant demy toiſe de largeur carree au dedās en ſa circōference, la ſource de laquelle regorge ordinairement, & ſans ceſſe tant d'eau que deux moulins a bled en meulent en toute ſaiſon: mais c'eſt d'vne eſtrange façon: car eſtant ſortie de la tour (aſſiſe pres le fleuue de Dordonne) elle court quelques 50. pas loing d'icelle: & eſtant empeſchee d'aller plus outre, pour la terre qui eſt là naturellement eſleuee, elle ſ'en retourne au pied de la meſme tour dōt elle eſtoit partie, & c'eſt a ce retour, qu'elle fait mouldre les moulins ſuſdits, lors que elle ſe lance dedans la Dordonne, ſans qu'il y ayt interualle d'vn pied du lieu par lequel elle monte a celuy où elle deſcēd ſi roidemēts que les ſuſdit moulins en tournent. On croit, & y a de la veriſimilitude que ceſte fontaine a ſa ſource courant ſous la Dordonne, & allant dedans la tour: & cecy à cauſe que par l'eſpace de plus d'vne lieüe de long en ceſt endroit, la riuiere eſt pauee d'vn rocher treſdur, & de pierre viue & treſferme: & qu'outre le fleuue y a vne grande fontaine, qui ſe perd ſous terre, par vn creux fait en vn roch, & qu'ainſi l'eau d'icelle ſe conduit par canaux ſous la riuiere, & va ſe rendre en la tour ſus alleguee. On tient que Iule Ceſar, ou a tout le moins les Romains tenans ce pays feirent ce canal, & forcerent ainſi la riuiere: ie m'en raporte a la verité, quoy qu'on ayt fait iadis des choſes auſſi merueilleuſes. Pres de Miramont auſſi, qui eſt vne petite ville en Perigort, ſe voit vne cauerne, ou grotteſque, que les naturels du pays appellent Cluzeau, de laquelle ceux qui y ſont entrez racomptent grandes merueilles, la diſans aller en longueur ſous terre de cinq a ſix lieües, & que là dedans y a de belles ſales, & chambres, les aucunes eſtās pauees de pierre menue, & diuerſifiee en couleurs a la Muſaique, & là on voit quelques autels, & des paintures en pluſieurs endroits, & la trace ou marque des pas de pluſieurs ſortes de beſtes grandes, & petites. Ceux qui y ſont entrez dient qu'il y a pluſieurs fontaines, & ruiſſeaux, & entre autres vn qui a de cent a ſix vingts pieds de large, & lequel court d'vne grande roideur, & viſteſſe, eſtant au reſte fort creux, & profond, outre lequel nul oſe paſſer, quoy qu'il y ayt encor vne grande eſtendue en la grotteſque: auſſi n'y entre lon pas qu'a grandes troupes, & auec force torches, flambeaux, & lanternes, à cauſe qu'il n'y a lueur que par l'entree, & portant des viures, affin de ſ'en ſeruir ſi par cas on ſ'y eſgaroit. Ceux qui nous deſcriuent des merueilles inuentees par euxmeſme, és pays eſtranges, ſe moqueront de cecy, & diront que nous voulons diſcourir les royaumes de faerie: mais nous nommons les places, elles ne ſont loing, & l'experience vous en pourra rendre ſages. Au reſte ie penſe que ce lieu ſouterrain ſoit, où iadis nos peres idololatres alloyent ſacrifier ou a Venus, ou aux Dieux infernaux, aymans ces lieux cauerneux les vns pour leur eſtre reſſemblables, & l'autre pour ce que les larcins d'Amour demandent les tenebres,

Source, & cours du fleuue de Dordōne.

Greg. de Tours l. 7. ch. 28. & 31.

Iſle fleuue paſſant a Perigueux

Commodité de moulins a fer, Papier & Bleds en Perigord.

Eaux alumineuſes en Perigort.

Fonta
ayant
flus, &
flus co
me la m

Fontai
de la t
de Lin
en Per
gord.

Sourc
la font
ne de
Linde.

Miram
ville de
rigort,
grotteſ
meruei
leuſe.

Ce qui
en la c
ne de
ramon

Les anc
idolola-
tres ſa
fioyent
certain
dieux
terre.

nebres, & ne dis cecy ſans occaſion : veu qu'en noſtre Cominge, & non loing des Monts Pyrenees on trouua ainſi vn lieu ſouterrain : mais non ſi grand ny obſcur que ceſtuy cy, où encor eſtoit l'Idole de Venus, & infinies figures de Priapees, & autres ſaletez : & en lyſant noſtre Grece vous verrez ſi les Grecs ſ'eſpargnoyent a pourſuiure ces ſacrifices nocturnes, & meſme lors qu'il eſtoit queſtion de faire quelque operation de Necromance, ainſi qu'il ſe lyt de Iulian l'Apoſtat en pluſieurs paſſages de l'hiſtoire eccleſiaſtique. Mais reuenons a noſtre deſcription de Perigort : ce pays eſt propre pour les herboriſtes, eu eſgard au grand, & bon nombre de ſimples qu'on y retreuue, ainſi que i'ay pratiqué auec vn medecin bien verſé en ceſte cognoiſſance, & qui n'ignoroit guere plante de laquelle les anciens ayent eu quelque opinion : ceſtuy ſe nommoit en ſon ſurnom Langoulois Pariſien, marié a Nontron, qui me iura auoir veu la Grece, l'Italie, Eſpaigne, partie de la Barbarie, & autres regions, mais que n'en auoit veu vne plus fertille en ſimples, deſquels il ſ'aidoit pour la gueriſon des malades, ſans leur gaſter l'eſtomach auec tant de drogueries qu'on nous apporte du pays eſtrange, & leſquelles ne ſimboliſent aucunement auec noſtre naturel, & ſur touts ſimples, il n'y a eſpece de Capillaire qu'on ne voye, & en la pante friſonnee, mouſſue & ruiſſelante des rochers, & par les canaux naturels des fontaines. Ce n'eſt pas tout que des herbes, veu que les mineraux ſeruans a la ſanté y abondent : ie laiſſe les groſſes crouſtes argentees qu'on en trouue aux entours de Nontron, du coſté de la haute ville le long des vignes qui ſont derriere les Cordeliers, & où i'ay veu de la pierre raportant a celle que les Latins ont nommé *Lapis Azuli* : pour dire qu'en vn lieu diſtant de Perigueux quelques quatre lieües, & nommé la Roche, apartenant au ſieur de Trigounan, il y a vn creux large, & ſpacieux dedans vn rocher ioignant la maiſon dudit ſeigneur, duquel on tire quantité de terre rougeaſtre, ayant meſmes couleur, vertu, & effects que celle qui eſt dicte *Bolus Armenius* par noz apoticaires, de ſorte que de pluſieurs endroits auant on vient ſe charger de ceſte mine, comme de celle de laquelle on ſ'eſt fort bien trouué. En ſomme le pays de Perigort ne manque en rien qui ſerue a la vie de l'homme, les habitans y eſtans ſi ſoigneux que i'ay dit, mais ſans mentir plus adonnez aux armez que nompas aux lettres, ayans cela de commun auec leurs voiſins les Gaſcons, comme en pluſieurs autres choſes ils ſimboliſent. Car ſ'ils eſtoyent curieux, ie ſuis ſeur, veu le grand nombre de Chaſteaux, & places anciennes qui ſont en ce pays, on tireroit vn memoire excellent de pieces remarquables de grande antiquité. Ce pays eſt illuſtré de pluſieurs villes la principale portant le nom du pays, apres laquelle eſt Sarlat ores Eueſché, & Bregerat, toutes deux ſieges royaux, & dependantes de l'ancienne ſeneſchaucee de Perigueux : outre leſquelles y a vn nombre infiny de petites villes telles que Linde, ia nommee Miramont, Muſſidan, où fut tué le Comte de Briſſac l'an mil cinq cens ſoixante neuf, l'Iſle, Riberac maiſon ancienne, & portant tiltre de Vicomté, Auberre, mais ores eſt d'Engoulmoys, neantmoins ſous la ſpiritualité, & dioceſe de Perigueux, Nontron, qui eſt Baronie, ſuiecte iadis au Vicomté de Lymoges, ainſi qu'on peut voir en l'Egliſe de ſaint Eſtiẽne qui eſt la parroiſe aſſiſe dans la forterreſſe imprenable du Chaſteau de ladicte ville, où ſont les armoiries des alliances de Bretaigne, & Lymoges, du temps que Artus ſecond du nom Duc de Bretaigne eſpouſa Aliz viconteſſe de Lymoges, & depuis lors que Guy de Bretaigne en fut Cõte, duquel ſortit Ieanne Comteſſe de Bloys, ainſi qu'ailleurs a eſté dit. Il y a d'autres villes, villages, bourgs, & Chaſteaux, comme auſſi il y a infinies maiſons illuſtres, deſquelles n'ayant aucune inſtruction ie ne peux parler qu'auec doubte : en Perigort auſſi ſont pluſieurs bonnes Abbayes, telles que celle de Brathomme, qui eſt vne petite ville fort plaiſante aſſiſe en pays gras, & fertil ſur la riuiere de Dronne : l'Abbaye eſt vn des beaux baſtimens de l'Aquitaine, poſee au pied d'vn roch ſourcellant vne infinité de fontaines, & ayant vn boys au deſſus : & au bas l'Egliſe, & la maiſon abbatiale baſtie comme elle eſtoit auant les troubles par l'Iluſtriſſime Prince le Cardinal d'Albert frere du grand Alain d'Albert, d'où ſortit Iean Roy de Nauarre : & lequel baſtiment eſt le long de la ſuſdicte riuiere, les moynes de l'ordre de ſainct Benoiſt dependans de ſaint Germain des prez lez Paris. Les autres abbayes ſont Chancellade, Tortoirac, l'Abbé de laquelle eſtoit en l'an mil cinq cens ſeptante ſept, de la maiſon de Sediere, Perouſe, Boſchaut, la Chaſtre, ſaint Amand, Terraſſon, & Cadoin, lieu de grande deuotion, & treſplaiſant, mais plus religieux pour l'apport des Pelerins qui y abordoyent pour honorer le ſaint ſuaire de noſtre ſeigneur qu'on affermoit y eſtre, & que i'ay veu, & baiſé auant les troubles, ne ſçay ſi la furie Huguenotte a laiſſé ceſte belle Egliſe debout, laquelle pour vn lieu champeſtre portoit marque de quelque cas de grand, comme auſſi bien fait Limeil aſſiſe ſur vn roch, & ayant au bas la riuiere de Dordonne, les ſeigneurs duquel lieu ſont iſſus de l'illuſtre eſtoc de Tureine. Pluſieurs autres Abbayes, & prieurez ſont au pays de Perigord tant de moynes que de religieuſes comme ſaint Pardon, où de noſtre temps eſtoit encor abbeſſe la fille naturelle de Charles de France Duc de Guienne, frere de Loys onzieſme : & apres elle y commanda la ſœur du Vicomte de Rochechouard eſtant ceſte maiſon treſriche, & fondee de longue ancienneté, pour l'ordre duquel les dames ſont profeſſion qui eſt de l'inſtitution de ſaint Dominique : ie laiſſe les autres pour venir a la cité capitale du pays ſur lequel nous nous ſommes aſſes arreſtez, & de laquelle vous auõs icy exprimé la figure. Perigueux cité aſſiſe preſque au milieu du pays ſur lequel elle commande, eſt poſee en vne plaine, laquelle de touts coſtez eſt ceinte, & enuironnee de montaignes, & coſtaux, leſquels toutesfois n'en ſont ſi proches, que vers la partie meridionale, qu'ils luy puiſſent commãder, & iceux ſont couuerts de vignes, portans d'aſſes bons vins, & delicieux. De l'antiquité d'icelle on n'en peut dire autre cas, ſinon qu'elle eſt dés le tẽps des premiers Gaulois, puis que de ſon peuple meſme elle a pris ſa denomination : bien que le ſeigneur de la Borie dit que par pluſieurs vieux tiltres, il ſe trouue qu'elle fut appellee cité de Iaphet, qui donneroit argument a pluſieurs de penſer, que les enfans iſſus

Temple de Venus pres les monts Pyrenees.

Pays de Perigort abonde en ſimples.

Herbes Capillaires frequentes en Perigort.

Mineraux en Perigord.

Bole Armenie a la roche pres de Perigueux.

Villes de Perigort Sarlat Eueſché Bregerath ſiege royal.

Nontron aſſiſe ſur vn mont le long du Bandiat.

Brathomme aſſiſe ſur le fleuue de Drõne.

Cardinal d'Albert baſtit la maiſon Abbatiale de Brathõme.

Cadoin village pres de Perigueux où eſtoit le ſaint Suaire.

S. Pardon religiõ de Dames en Perigort.

Deſcriptiõ de Perigueux.

Perigueux iadis dite cité de Iaphet.

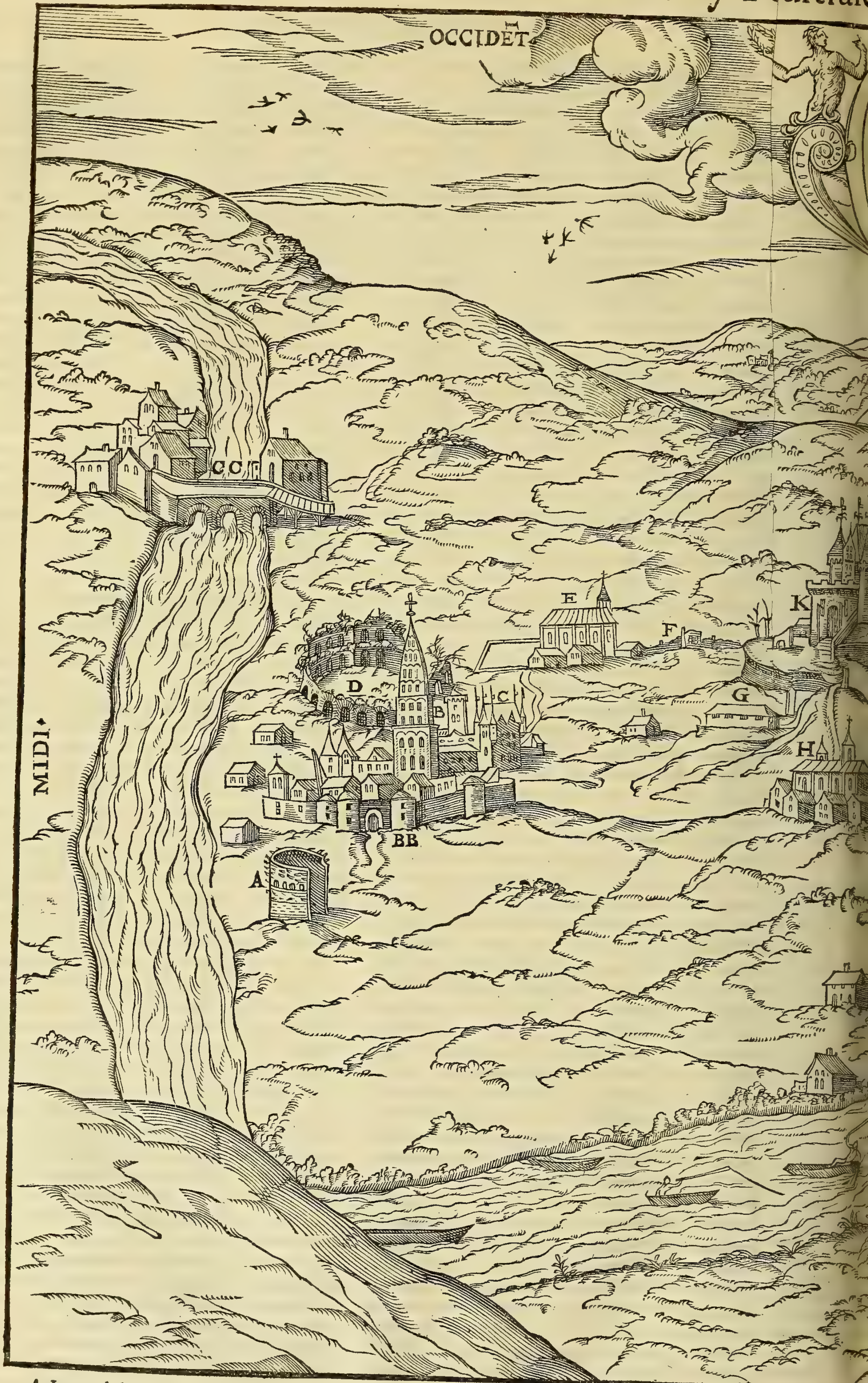

A. La tour de la ville.
B. l'Egliſe Cathedrale.
C. La maiſon Epiſcopale.
D. Amphitheatre, les Rolphies.
E. Conuent des Iacobins.

F. Fauxbourg de Taille-fer, ruiné.
G. Ieu de Paulme.
H. Conuent des Cordeliers.
I. Conuent des religieuſes de ſainte Claire.

K. Porte de Taillefer, & maiſon du ſieur de la Borie y ioignant.
L. Porte de l'obergerie.
M. Moulin fortifié.

N. Por
ne
O. Port
P. Porte

le de Perigueux.

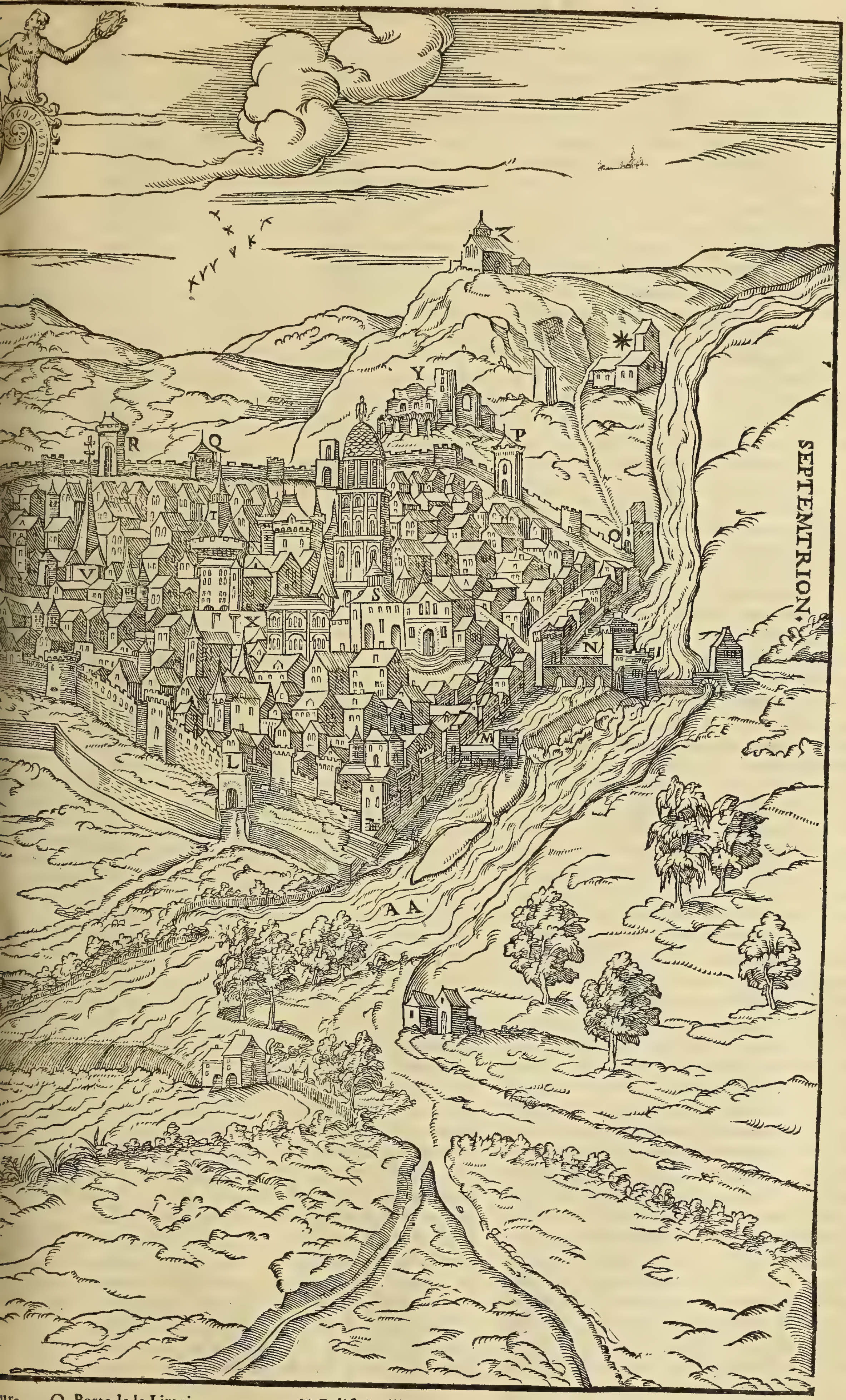
Z
Y
R
Q
P
T
O
V
S
X
N
M
L
AA
SEPTEMTRION.

ur-

Q. Porte de la Limoiane.
R. Porte de l'aquilherie.
S. Eglise Collegiale S. Front.
T. Maiſon de ville, Conſulat.

V. Egliſe S. Sille.
X. La Clauſtre, place publique.
Y. Conuent des Auguſtins ruiné.
Z. Chapelle de la garde.

*. L'ardſault.
AA. L'Iſle, riuiere.
BB. La cité.
CC. Le pont de la cité.

de Noé venans en Gaule, la baſtirent, & luy donnerent le nom de Iaphet fils de Noé le Patriarche. Mais ce ſeroit aller requerir de trop loing l'origine d'vne ville, & pource ie laiſſe ces curieuſes recerches a autres qui en ſerôt plus que moy amoureux: entant que du temps des Romains elle n'a point eu ce nom, ains ſuiuant Ptolomee elle ſ'appelloit Veſſune, lequel nom eſt pour le iourd'huy encor retenu par vne Tour ronde aſſes entiere, eu eſgard au temps qu'il a qu'elle eſt en eſtre, faite de pierre carree d'vn demy pied d'eſpoiſſeur d'vne toiſe, & haute de cents piedz, & armee par dehors de gros cloux, & crochets de fer qui paroiſſét: au reſte ſans apparence de porte, ny feneſtre, mais enduite dedans, & dehors d'vn fort ciment fait de chaux & de tuille, de maniere, que ceux qui la voyent, ſont en ſoucy, dequoy eſt ce que cette tour pouuoit ſeruir, veu ſa figure & la forme de ſon baſtiment: les vns eſtans d'aduis, que c'eſtoit vn temple de Mars: les autres, voyans deux voyes ſouterraines, & voutees conduiſans a cette tour, ont creu (ce qui eſt aſſes vraiſemblable) qu'vn temple eſtoit elle bien, mais ſacré a la deeſſe Venus: & eſt loing du coſté de Midy d'enuiron cinquante toiſes de la cité a preſent habitee, d'autant que Perigueux eſt party en deux villes, ainſi que verrez cy apres. Ioignant laquelle vers Septentrion ſont les ruines d'vn Amphitheatre fort magnifique qu'on appelle les Rolphies, fait en forme ouale, long de trente toiſes, & en ayant enuiron vingt de largeur, & de pareille manufacture que la ſuſditte Tour, Vizonne: & en cet Amphitheatre, au dedans on voit encor les cages, où lon enfermoit iadis les beſtes furieuſes, pour la punition des criminels, ou pour les combats d'icelles és ſpectacles & feſtes publiques. Celle cité ancienne de Perigueux, qu'on dit qu'anciennement ſe nommoit Iaphet, ſ'eſpandoit (ainſi qu'aiſement on peut iuger) par toute celle planure qui eſt ſerree entre la riuiere d'Iſle, & la ville moderne des Perigordins: ſi bien qu'on treuue encor le long de cette plaine ſous terre pluſieurs & diuers fondemens d'edifices, des caues, & longues voutes, qu'on a recerchees depuis trente ou quarante ans en ça: & contenoit cette vieille ville plus de ſeptante arpents de terre, là où à preſent il ſ'en faut beaucoup que la moderne n'en approche du tiers: & laquelle eſt cloſe de murailles, qu'on peut iuger auoir eſté des ruines de quelque vieux palais fort magnifique, entant qu'on ne voit autre cas que des pieces de gros piliers, colomnes, architraues, chapiteaux, ſoubaſſemens, fragmens de ſtatues, & pierres grauees d'Epitaphes, & autres antiquitez, & inſcriptions Grecques & Latines fort anciennes. Et bien que cette cité moderne ſoit ſi petite que de ne contenir plus haut de quatre arpents de terre en circonference, ſi eſt-ce qu'elle a en ſoy vne belle Egliſe voutee a deux faces auec vn clocher excellent fait en Pyramide, laquelle eſt ronde, & poſee ſur vne haute tour carree: contient auſſi cette cité la maiſon Epiſcopale baſtie pres de l'Egliſe, & ayant ſa face vers la ville: outre ce pluſieurs maiſons nobles des gentilshommes du pays. Et eſt cette Egliſe la Cathedrale dediee par le premier Eueſque, a ſaint Eſtienne premier martyr, & ſeruie de quinze chanoines, & bon nombre de Prebendez, Choriſtes, & enfans de Chœur: & la cité vne ancienne place non ſuiette aux Comtes, qui fut cauſe que les citoiens de la ville ſ'y retirerent iadis ſur vne colline autour de l'abbaie ſaint Front, qui depuis fut vnie a l'Eueſché, & en fin clouirent la place de forte muraille par l'octroy du Roy Philippe le Bel, qui la feit, ce qu'elle eſtoit au parauant, chef de tout le pays, duquel elle portoit le nom: & comme par le traité de Paix fait a Bretigny lez Chartres cette ville eut eſté compriſe parmy celles qui demouroyent a l'Angloys, ſi eſt-ce que les citoiens ne voulurent onc quitter l'obeiſſance promiſe, & qu'ils ſe diſoyent deuoir au Roy de France, & pour cette cauſe (eſtant deſia emancipee de la ſuiection des Comtes) elle fut declairee exempte par priuilege du Roy, & commun conſentement des eſtats du pays de toutes les tailles & ſubſides, auec ſa banlieue qui ſ'eſtend en quinze paroiſſes, ſur leſquels le Maire, & Conſuls de la ville ont toute Seigneurie, & droit de iuſtice: auec ce le Roy voulut & accorda auſdits citoiens par maniere de contract que la ville de Perigueux, & ſes Bourgeois, ſeroit inalienable, & inſeparable pour quelque occaſion que ce fut, de la couronne de France. Or la ville eſt ſeparee de la cité de quelques cent cinquante pas, ayant au Leuant la riuiere de l'Iſle, occupant en ſon plant quelques ſept arpents de terre, eſtant poſee en pente des coſtez d'Orient, & de Midy: elle eſt fort ſerree, & peuplee, & en peu de place comprend beaucoup d'edifices: entre leſquels eſt le Conſulat, c'eſt l'hoſtel de ville, l'ancienne maiſon Epiſcopale, ou Abbatiale ſeruie de vingt quatre Chanoines auec leurs Choriſtes, & enfans de Chœur: & occupe cette Egliſe grãd place, baſtie & compoſee de forts materiaux, & de belle manufacture, quoy que reſſente grandement ſon antiquité, voutee a cinq faces, & contenant encor ſous terre vn grand trait de beaux edifices voutez, & ſouſtenuz de piliers maſſifs, & y a encor vn clocher, & pyramide ronde aſſiſe ſur vne tour carree, portant le nom de ſainct Front premier Eueſque de cette ville, & lequel y vint preſcher l'Euangile y enuoyé par ſaint Pierre, lequel on dit que le baptiſa en Iconie cité d'Aſie, d'où ce ſaint eſtoit natif: mais Vincent hiſtorial, & l'Archeueſque Florentin Antonin ſont d'opinion contraire, diſans que ce fut a Rome qu'il receut le bapteſme de la main de ſainct Pierre, & que tant ſ'en faut qu'il fut Aſiatique qu'Antonin le dit auoir eſté natif de Perigort: & duquel il racompte la merueilleuſe extaſe en diſant la Meſſe, lors qu'il ſe trouua aux obſeques de ſainte Marthe: & autres choſes miraculeuſes, deſquelles Dieu aidant nous parlerons en l'hiſtoire des ſaints. Quoy que ce ſoit, & luy, & ſainct Martial furent Embaſſadeurs en meſme temps, & diſciples de ſainct Pierre, & venans en Gaule, apres la mort de Neron. Ie ne trouue point qui luy ſucceda en l'Eueſché, & n'y a la ſuite des Eueſques de ce ſiege, quoy qu'il paroiſſe qu'il eſt treſancien, car ſoubs le Roy Clouis on ſçait qu'au premier Concile Prouincial celebré a Orleans, ſe trouua Cronopie Eueſque de Perigueux, & au ſecond Concile de Maſcon fut Carterie: & le bon Archeueſque de Tours Gregoire fait mention de

Pegaſin,

Perigueux nommee iadis Veſſuna.

Ptolom. li. 2. c. 7. tab. 3. d'Europ.

Les Rolphies Caſtra Rodolphi.

Aſſiette de l'ancienne cité de Perigueux.

Deſcriptiõ de la cité de Perig.

Egliſe Cathedrale de Perig.

Immunitez donnees a la ville de Perigueux.

Ce Roy fut Charles 5.

Deſcriptiõ de la ville de Perig.

Egliſe de S. Front premierement Abbaie ſeculiere.

S. Front premier Eueſque de Perig. diſciple de S. Pierre.

Vincent, hiſt. li. 10. ch. 43.

Antonin part. 1. ti. 6. ch. 26.

S. Front, & S. Martial furent de meſme temps.

Greg. de Tours, li. 2. ch. 13

Pegaſin, ou Pegaſie loué de ſainteté par Paulin. Mais depuis cettuy iuſqu'à Fraterne qui viuoit en l'an mil douze, & qui aſſiſta a la conſecration de Heldoin Eueſque de Limoges, on ne ſçait le nombre, ny le nom des Eueſqũes de Perigueux, ny apres iuſqu'au concile de Baſle, ſauf que du temps du roy Iean, le Cardinal dit de Perigort eſtoit auſſi paſteur de cette Egliſe, mais nous ne ſçauons ſon nom: & au concile de Baſle aſſiſta Berenger Eueſque de Perigueux l'an mil quatre cens cinquante deux, quelque iour que nous en aurons le catalogue entier, nous taſcherons auſſi de vous en donner la lecture. Nous ayants fait mention de tant de ruines qui ſe treuuent pres de cette ville, où eſtoit l'ancienne, il eſt aiſé a coniecturer que tant d'eſtrangers qui ont fait des courſes par les Gaules, & mis à bas des villes plus excellentes du pays, ne ſe ſont abſtenuz de dommager cette-cy: ce que Sidonie teſmoigne diſant, qu'à Bourdeaux, Perigueux, Rhodez, Limoges, Oleron, Baſaz, Aucs, Cominge, & Cauaillon, les Eueſques ayants eſté maſſacrez par les Goths, on ne voyoit plus que des maſures, & ruines és lieux, où iadis eſtoyent les Egliſes: au reſte les courſes des Vvandales, Normands, Danois, & auparauant ceux cy, des Sarraſins ſous Charles Martel ont bien peu abattre la gloire premiere de cette ville ancienne, & ruiner ce que & les Gaulois anciens, & les Romains domicilez en Gaule, y auoyent fait, & baſty de rare, & de magnifique: ſur quoy n'eſt beſoin d'alleguer tant d'auteurs, puis que & les Annales de France en font foy, & qu'il n'y a Chronologite, qui n'ayt remarqué les rauages de ces Barbares, & les villes qu'ils ont bruſlees. Le Sieur de la Borie cõiecture vraiſemblablement qu'il failloit que l'Abbé ſeculier de Perigueux, ou, pour mieux dire, de ſaint Front eut iadis toute iuſtice ſur le lieu, où de preſent eſt la ville, puis que le chapitre, & chanoines d'icelle Egliſe prennẽt encore les deuoirs des lauts & ventes en la ville, & reçoiuent les hõmages que les Maire, & conſuls de la ville leur font, cõme auſſi ils ont part & au reuenu, & a la iuſtice, & que les anciens contracts eſtoyent ſeellez iadis du ſeel du chapitre. Pres l'hoſtel de ville eſt l'Egliſe ſaint Syllain qui fut diſciple de ſaint Front: & pres de la riuiere vn hoſtel Dieu, & ſur icelle vn beau põt qu'on paſſe pour aller aux fauxbourgs du coſté de la porte nommee Tornepiche: pres l'hoſtel Dieu eſt vn beau moulin deffendu d'vn fort de pierre, a fin qu'on ne puiſſe oſter cette commodité aux citoiẽs. Hors les murs y a trois conuents aſſes gaſtez, & difformez, à cauſe qu'il a fallu rompre les voultes, & les ruiner à ces derniers troubles, a fin que les ennemis ne ſ'en preualuſſent, comme il fallut abatre le fauxbourg qui eſtoit vers l'Occident a la porte ditte de Taillefer, & portant le nom des premiers Cõtes de Perigort ſortis de Vvlgrin Comte d'Engouleſme: & eſtoyent ces conuents ceux des Iacobins, Cordeliers, & Auguſtins, & vn de religieuſes de l'ordre de ſaincte Clere. La ville de Perigueux pour le fait de ſa police eſt regie par vn Maire, & ſix conſuls y eſleuz, & changez annuellement par les habitans du Puy ſaint Front (car ainſi nomment ils l'ancienne ville) a laquelle ils donnent encor cette preeminence, y ioignants vn conſul ſeptieſme, qui eſt pris en la cité, & le peuple, & citoiens obeiſſent a ce corps politique tiré d'entre eux meſmes. Et quant a la iuſtice Royale, comme la ſpiritualité depend de Bordeaux, auſſi les Perigordins ſont du reſſort du Parlement de Guienne, eſtabli en la Metropolitaine cité de Bourdeaux: eſtant Perigueux ſiege de Seneſchal, & court de preſidiaux y ayãt pour Iuges, le Seneſchal, les Conſeillers, les gens du Roy, & les Lieutenãs general, ciuil, & criminel, les appeaux deſquels és cauſes contenues en l'edit, reſpondent (comme dit eſt) a Bourdeaux. I'ay veu que il y auoit vne court ſouueraine de Generaux pour les aides auec vn Preſident, & quelque nombre de cõſeillers, mais depuis cette troupe a eſté remiſe a Bourdeaux. Cette ville de Perigueux eſt illuſtree de pluſieurs hommes rares en ſçauoir, de grande ſageſſe, loyaux, & entiers en leur iugement, & exerçans en toute integrité la iuſtice. Vous y voyez vn college biẽ fourny de regents, & où les eſcoliers de tout le pays affluent, où i'ay veu preſider pour Principal ce docte, & vertueux docteur Talpin Theologal a preſent en l'Egliſe cathedrale de Perigueux, & duquel college ſont ſortis cõme du cheual Troien pluſieurs gentils garçons, qui apres ont fait ſeruice au public, & fait preuue de leur premier apprentiſſage en cette eſcole ſaintement inſtituee. Le trafic de marchandiſe eſt grand a Perigueux, & les mechaniques y ſont adextrement maniees par de bons & ſubtils ouuriers, & le peuple autant doux, & obeiſſant au magiſtrat qu'autre qui ſoit en Guienne. En ce pays Perigordin eſt le pays de La double & conqueſte, appartenant a la maiſon de Caluimont race noble de ſang, mais plus encor de vertu, & ſçauoir, & integrité, qui les a acheminez aux eſtats, & grandeur en la court de Parlement de Bourdeaux. Ie dis cette maiſon noble de ſang, pour auoir veu des pieces eſcrites en vieux parchemin, & datees de l'an mil trois cens ſept, eſquelles eſt faite mention d'vn Seigneur Pierre de Caluimont cheualier, qu'on eſtime eſtre venu de Baſſigny, & ſ'eſtre marié a Pleſſac en Perigort: & cette piece me monſtra Guillaume de Caluimont homme docte en droit, & plus és ſciences humaines, & heureux en Poëſie, qui me l'a communiquee pour honorer la memoire de feu Meſſire Iean de Caluimont ſon pere, & ſecond Preſident en la court ſouueraine de Bourdeaux, & Maiſtre des requeſtes de la maiſon du Roy, qui accompaigna Meſſieurs les enfans de France en Eſpaigne pour oſtages, a fin de deliurer le Roy François premier des priſons de Charles cinquieſme. Ce Preſident a eſté docte, & de grans affaires, comme auſſi fut ſon pere Iean de Caluimont conſeiller en la court de Parlement a Bourdeaux: & les enfans duquel n'ont aucunemẽt degeneré de la vertu de leurs anceſtres. Quand le reſte de la nobleſſe de Perigort m'aura donné dequoy la recognoiſtre, qu'elle ſoit aſſeuree & tout le reſte des nobles de ce Royaume, que ie ne ſeray pareſſeux a les illuſtrer, pourueu auſſi qu'ils recognoiſſent mon trauail, & que touſiours ie ne ſois fraudé de mes peines, ainſi que ie me peux vanter (a mon grand regret) d'auoir eſté iuſqu'à preſent.

Siege preſidial de Perigueux

M. Iean Talpin docteur, Theologal a Perigueux.

Maiſon de Caluimõt fertille en hommes de ſçauoir.

DV PAYS DE LIMOSIN, ET ESTENDVE D'ICELVY, villes & Seigneuries qui y ſont compriſes, & de la cité, & Vicomté de Limoges, & ancienneté de celle ville.

Si nous voulons nous arreſter ſur les recerches de chacun lieu, ce ne ſeroit iamais fait, & faudroit baſtir des volumes infinis, veu la varieté des choſes, & le changemẽt des eſtats, & remuemẽs des affaires preſque de ſiecle en ſiecle: leſquels ont cauſé, & le renuerſement des villes, ruine des peuples, degaſt du plat pays, & en fin le changemẽt & des peuples, & des noms des Prouinces.

D'où eſt venu le changemẽt des noms des Prouinces

Or iaçoit que toutes ces miſeres ſoient aduenues au païs Limoſin, ſi eſt-ce que il n'a changé, ny de nom, ny de peuple, & ſes villes ont eſté remiſes ſus, & viuent auſſi glorieuſes, illuſtres, & riches, que iamais ſoubs l'obeiſſance des Roys, auſquels elles ont touſiours eſté affectionnees.

Limoſins ny leur ville ne changerẽt onc de nom.

Ie voy auſſi vne obſeruation qui eſt a remarquer en l'endroit des recerches Limoſines qui eſt, que comme des autres Prouinces Gauloiſes, les anciens ne nomment guere que les peuples, ſans faire eſtat des villes, deſquelles ils ſont renõmez, au contraire & les Limoſins, & leur Limoges ſont mentionnez en Ceſar, ainſi que verrons cy apres, pour vous mõſtrer que cette cité eſtoit quelque grand cas entre les Aquitaniques, & le peuple non a meſpriſer. Duquel ie ne ſçauroy vous dire autre origine que de l'ancienneté, meſme des Gauloys ſortis de Samothé, & de la race Gomerite, veu que vous ne trouuez aucune hiſtoire qui vous face certain de migration quelconque d'aucune nation au pays Limoſin iuſqu'à ce que Ceſar vint en Gaule: comme ainſi ſoit que des Belges, & partie des Celtes leurs voiſins on ſçait qu'ils eſtoient infeſtez des Germains, & que (ſuyuant le recit des Rhemois a Ceſar) ces Belges auoiẽt pris origine des Germains.

Limoſins ſont Aborigines.

Là où nos Limoſins ſont indigenes, & Aborigines, c'eſt a dire le meſme peuple Gaulois y ſemé, & nourry dés le temps que la diſperſion des hommes faite ſous les enfans de Noé, peupla cette contree boſcageuſe. Et de dire la cauſe de ce nom, il y auroit de la difficulté bien grande, ſi on ne vouloit imiter Annie qui nous forge les noms a ſa poſte, ſe targuant de ne ſçay quelle cabale d'Hebraiſme. Et qui ſçait que tout ainſi que les Bituriges ou Berruyers ont eſté nommez de leur Roy ancien Biturix, ſ'il y a eu vn Prince nommé Lemouix, lequel a donné ſon nom, & aux Limoſins, & a la cité de Limoges, laquelle (comme auons dit cy deſſus) eſt miſe entre les quatre citez rouges: veu que les noms propres des Seigneurs Gaulois Celtiques, & Aquitaniques auoyent iadis cette terminaiſon de noms en *Ix*, comme *Dumnorix*, *Ambiorix*, *Vercingentorix*, *Biturix*, *Lemouix*, & ſemblable, qui me fait croire que l'ancien Roy fondateur de Limoges, & pere des Limoſins fut *Lemouix*, ſoit qu'il ſortit des Gomerites, ou que comme partie des Princes Celtes, il fut iſſu du ſang de ce grand Hercule Lybien, qui penetrant les Eſpaignes, & les monts Pyrenees ſe vint arreſter quelque temps en Gaule, ainſi que nous auons deſia declairé.

Quels les noms des Princes anciens de Gaule.

Au reſte nous trouuons que des premiers qui ſe ſoumirent aux Romains furent les Limoſins, & Poiteuins, comme peuples aymants la paix, & ennemys de diſcorde, il eſt vray qu'en celle aſſemblee publique d'Alexie, & les vns, & les autres ne voulurent faillir a leurs freres, les Gaulois, ains y enuoyerent ſecours, ſelon que *Vercingentorix* l'auoit ordonné ſuyuant la volonté des eſtats & aſſemblee des Seigneurs du conſeil des Gaules: d'autant que les Roys n'y pouuoyent rien que par ce moien, & qu'il failloit que le conſeil gouuernaſt tout, & lequel puniſſoit les roys meſmes ayans commis quelque faute contre le ſalut du pays.

Limoſ furent bataill d'Alex

Ceſar l. de la g Galliq

Or que Limoges fut en la ſuiection, & amitié des Romains, & que fidellement ils l'entretinſſent auec les Poiteuins, le monſtre Ceſar, lors qu'il dit que Caie Caninie lieutenant general pour Ceſar, ayant entendu qu'vne grande multitude d'ennemys ſ'eſtoit aſſemblee ſur les limites de Poitou, ayant eu cet aduertiſſement par les lettres, & meſſagers de Durace Prince du pays, qui auoit touſiours perſiſté en l'amitié des Romains, & vne partie des ſuiets, duquel ſ'eſtãs reuoltez, il ſ'en alla a refuge vers la ville de Limoges: vers laquelle ſ'acheminant Caninie, il entendit que *Dumnac* chef des Angeuins auec pluſieurs milliers d'hõmes, auoit aſſiegé Durace enclos dedãs Limoges, d'où a la fin il fut contraint par Fabie de leuer le ſiege.

Limo perſiſt en l'a de Ce

Ceſar, de la g Galliq

Vous voyez donc que Limoges eſtoit bien cloſe deſlors, & que les Limoſins ſe tenoyent du coſté des Romains, & leur chef eſtoit perſecuté pour ce fait par les autres Princes ſes voiſins.

Limog aſſiege par les geuins

Vous voyez donc quels eſtoyent iadis les Limoſins, & quel l'eſtat de leur republique, qu'ils auoyent vn Prince allié des Romains, & ſouſtenant leur querelle, depuis qu'il eut auec eux fait alliance, mais il faut voir quelle eſt l'eſtendue de ce pays, & comme il eſt departy, & quelles ſont les villes, & citez de cette Prouince, & comme auſſi elle eſt limitee.

Limite pays d moſin.

Elle giſt donc en ſon eleuation a quelques quarante cinq degrez & demy de latitude Septentrionale, ayant ſa longueur du Leuant au Ponent: & ſes fins qui l'auoiſinent au Berry, & Auuergne vers le Leuant, au Ponent luy eſt Engoulmois, & partie du Poitou: comme le meſme Poitou, & Berry luy ſont au Septẽtrion, & au Midy le pays de Perigort, auec lequel elle a plus de reſſemblance, & cõmunication qu'auec les autres qui luy marchiſent, ayant preſque en ſa circonference, autant de large que de long, & ſon eſtendue eſtant auſſi grande que de Seigneurie qui ſoit en Aquitaine, contenant deux Eueſchez, & pluſieurs ſieges Royaux, ainſi que verrons par noſtre diſcours.

Comme pays de moſin diuiſé en haut, & b

Ainſi que le Poitou eſt diuiſé en haut & bas Poitou, le Limoſin auſſi eſt party en haut & bas Limoſin, & ce neantmoins ce n'eſt qu'vn ſeul gouuernement, & Seneſchaucee dependant du Parlement de Paris, & le Seneſchal dudit pays preſide en l'vne, & l'autre partie: qui eſt cauſe que le lieutenãt general de Limoges venant tenir ſes aſſiſes a Luzerche, qui eſt bailliage, ſubſtituoyt gens pour la iuſtice: là où iadis toute l'adminiſtration de la iuſtice Royale dependoit du ſiege de Luzerche, d'autant que Limoges eſtoit ville Seigneuriale appartenant a ſes Viſcomtes. Le haut pays eſt ſeparé du bas par les Chaſtellenies de Maſſere, & le ruiſſeau de Breſdaſque, de haulte Vezere, & du pays de la Marche, prenant le Puy qui eſt le premier village venant de Paris, iuſques au ſuſdit ruiſſeau de Bredaſque, & le tout ayant dixneuf lieües d'eſpace, qui en valent quarante des lieües Françoiſes, & cette-cy eſt la longueur dudit hault pays, & depuis Vareille, qui eſt a vne lieüe de la Souterrane iuſqu'au ſuſdit ruiſſeau, il y a vn pareil eſpace. Ce hault pays eſt arrouſé de la riuiere de Vienne, que les Limoſins appellent Vignane, laquelle ſortant des montaignes de Mille Vacces, deſcend a Eymonſtiers ſaint Leonard, & au deſſoubs eſt accreüe par quelques ruiſſeaux, & petites riuieres, puis ſ'en va a Limoges ville capitale, puis coule vers ſainct Victurnien, & ſainct Iunien, puis va en Engoulmois, & Poitou, & ayant laué le pays, & ville de Chaſtellerault ſe va rendre dedans le Loire, & en fin en l'Ocean. Ce fleuue eſt appellé par Gregoire de Tours Vigenne, lors qu'il fait mention du miracle aduenu ſur le gué d'icelle, du temps que Clouis alloit combattre le Roy des Goths, ſur quoy lyſez l'hiſtoire du ſuſdit auteur. L'autre fleuue arrouſant le haut Limoſin eſt la haute Vezere, laquelle ſortant des eſtangs de Forſac, qui eſt pres de Maſſere, ſe rend a Segur Chaſteau treſancien appartenant aux Comtes de Perigort, & depuis Vicomtes de Limoges, ſuyuant les vſurpations qu'auons dit auoir eſté faites par le Comte Vvlgrin d'Engouleſme du temps de Charles le Chaulue: puis le fleuue coule en Perigort, & abonde en Eſcreuiſſes: il y a pluſieurs autres petites riuieres, & ruiſſeaux, d'autant que le pays eſt fort arrouſé, & aquatique, & par ainſi propre pour le beſtail, lequel y fertilie a ſouhait, mais nous les laiſſons pour n'eſtre de grande conſequence. La cité, & ville capitale de ce hault pays eſt Limoges, de laquelle auons ià parlé, miſe, & enregiſtree entre les plus fameuſes, & anciennes de toutes les Gaules. Elle eſt aſſiſe partie en vallon, & partie ſur la croupe d'vn monticule du coſté de Sainct Martial, & le vallon eſt vers la riuiere de Vienne, où eſt la cité, & l'Egliſe Cathedrale dediee a Sainct Eſtienne par le glorieux apoſtre de Guienne ſainct Martial. Elle eſt beaucoup plus longue que large, ſ'eſtendant du Septentrion au Midy, aſſes bien cloſe de murailles, & foſſoyee, abondante en eau, à cauſe d'vne belle fontaine qui eſt au plus hault de la ville, & laquelle ſert d'abreuuoir aux cheuaux, & de nettoyer les rüës de la ville. Ie ne m'arreſteray a vous diſcourir de tout ce qui eſt de rare en cette ancienne cité, veu le peu d'inſtructions que i'en ay receu, voire que le plant d'icelle n'eſt tombé en mes mains, & laquelle bien que i'aye veuë, ſi eſt-ce que ne me ſuis arreſté pour la contempler auec le ſoing requis en tel affaire. En l'Abbaye de Luzerche baſtie par le Roy Pepin ſe trouue vn liure eſcrit a la main, lequel tient que Limoges fut iadis vn Royaume, & croy que Bouchet annaliſte d'Aquitaine, ſ'en eſt ſeruy pour mettre en ieu ce Leocadie Roy d'Aquitaine ſous l'Empereur Auguſte, lequel fut pere de ſaincte Valerie honoree par tout le pays Limoſin, & laquelle Eſtienne ſon ſucceſſeur feit martyriſer pour ce qu'elle eſtoit Chreſtienne: appellant cet Eſtienne Duc, lequel repoſe en l'Egliſe de ſainct Martial, à cauſe que depuis il ſe feit baptiſer: mais ces Roys, & Ducs n'eſtoyent que titulaires, & au plaiſir de l'Empereur. Et ne faut tourner en conſequence les titres de Roys, ou Comtes, ou Ducs trouuez és legendes, & liures eccleſiaſtiques, car les bonnes gents du temps paſſé ne prenoyent de ſi prés garde aux pouuoirs des chefs des pays, leur ſuffiſant de racompter veritablement la vie, & paſſion des ſaints, deſquels ils narrent les hiſtoires. Quoy que ce ſoit la ville de Limoges a porté titre tel qu'on voudra, mais non de Seigneur proprietaire iuſqu'à la deſcheute du ſang des Carlouinges, que les titulaires, & gouuerneurs ſe feirent Seigneurs hereditaires, ainſi qu'auons marqué en pluſieurs endroits. Ie ſçay bien que du temps que les François vindrent en Gaule, & qu'ils conquirent l'Aquitaine ſur les Goths, que ils eſtablirent des Comtes (c'eſt a dire gouuerneurs) és villes, & regions de leur cõqueſte, & trouue on vn Nonnichie Comte de Limoges, qui enuoya vers le Roy Chilperic deux hommes auec des lettres diffamans la maieſté du Roy ſuſdit, & leſquelles ils diſoyent venir de la part de Charterie Eueſque de Perigueux. Ie treuue auſſi vn Duc de Limoges (il faut touſiours entendre gouuerneur du pays) appellé Didier, lequel tenoit le party de Chilperic cõtre le roy Guntchran, lequel fut guerroyé par Mummole Prince de la ſuite du ſuſdit Guntchran, & qui perdit la bataille au pays Limoſin: & lequel Didier depuis fut vers ce Roy Gontchran, auec le bon abbé ſaint Irier nommé en Latin *Aredius*, par le moien duquel il fut par le Roy receu en grace. Tous leſquels paſſages ne vous monſtrent autre cas, ſinon que Limoges auoit des gouuerneurs tels qu'il plaiſoit aux Roys, & qu'en meſme temps il y auoit & Ducs & Comtes, l'vn pour les guerres, à ſçauoir le Duc, & l'autre pour la iuſtice, entant qu'ailleurs nous vous auons dit que le mot de Comte emportoit tiltre de iudicature, ce qu'encor eſt pratiqué en Normandie ſur le terme de Viſcomte. Ainſi Limoges a eſté erigé en Viſcomté, apres l'vſurpation cy deſſus ditte de Vvlgrin, & depuis ſeparee par mariages: & eſt la plus grande, & plus riche dignité de Viſcomte qui ſoit en France, eu eſgard a ſa iuriſdiction, qui fut iadis ambulatoire, & le ſiege perpetuel ſe tenant a Segur, qui eſt baſty ſur les frontieres, à cauſe que ce Viſcomté va & ſ'eſtend iuſques dedans le bas pays de Limoſin. Reuenans a la cité de Limoges, il eſt aiſé a voir par les ruines des anciennes murailles qu'on trouue le long des vignes qui l'auoiſinent, qu'elle fut iadis beaucoup plus grande qu'elle n'eſt a preſent: & non ſans cauſe, veu que les Romains y ont donné attainte, apres eux les Goths, ſuyuant le paſſage que i'ay cy deſſus allegué de Sidonie Apollinaire recitant les citez d'Aquitaine par les Goths aſſaillies, & gaſtees. Depuis les François l'affligerent, leſquels ne furent au cõmencement plus doux que le reſte des Barbares: apres eux Charles Martel gaſta, & rauagea miſerablement l'Aquitaine (car c'eſt ainſi qu'en

ites du
t pays
Limo-

eres
aut
de Li-
n.

ne ri-
ſa
e, &
ours.

.de
s, de
Frãç.
h.37.

es
pita
aut
e Li

nne
Ca-
e
no-

qui
arr.

Gouuerneurs de Limoges dits Roys & Ducs.

Nõnichie Comte de Limoges.

Greg. de Tours, l. 6. ch. 22.

Greg. de Tours, l. 5. ch. 13. & li. 8. ch. 27.

Limoges Viſcõté, & ſa iuriſdiction.

Limoges iadis plus grãde que maintenãt

Sid. li. des Epiſt. 7. a Baſile.

parlé Sigebert) lors qu'il guerroyoit le Duc d'icelle, qui fut contraint d'auoir recours aux Sarraſins, pour ſe preualoir du baſtard de Pepin Heriſtel, leſquels paſſans en Gaule bruſlerent, demolirent, & pillerent tout depuis Bourdeaux iuſques a Tours: Pepin le Bref Roy de France traita mal Limoges, à cauſe de Vvaifer Roy d'Aquitaine, auec lequel il auoit guerre, & en ſomme les Anglois furent ceux qui luy donnerent la derniere ruine: tellement que c'eſt grand cas que cette pauure ville ſoit en pieds, & que ſa gloire, luſtre, grandeur, & richeſſes ſoyent tant auancees, qu'elle eſt eſtimee (eu eſgard au peu qu'elle contient) entre les plus riches de ce Royaume, bien policee, & regie, à cauſe du ſiege preſidial là eſtably, comme auſſi la recepte des deniers Royaux dudit pays, & de Franc aleu: & outre y eſt la iuriſdiction ordinaire du Viſcomte, la Viſcomté appartenant au Roy de Nauarre, puis la police des Seigneurs de l'hoſtel de ville, la court des Conſuls pour le fait & trafic de marchandiſe qu'ils appellerent la Bourſe anciennement, à cauſe qu'à Limoges le commerce eſt ſi grand, que ie ne ſçache homme, lequel voyant l'aſſiette du lieu, loing de la mer, & preſque de paſſages, n'ayant point de riuiere nauigable, ne iuge la choſe eſtre impoſſible: ſi l'experience ne luy en faiſoit voir la poſſibilité: n'y ayant ſi petit qui ne ſ'occupe a trafiquer, & qui vueille demeurer oiſif en ſa maiſon, tant ce peuple eſt actif, & ennemy de la faineantiſe, les femmes laborieuſes, chaſtes, non trop ſoigneuſes a ſe parer, & neantmoins belles, fort charitables, & deuotieuſes, comme auſſi les Limoſins ſont bons, & Catholiques Chreſtiens, peu ſe reſſentans de l'erreur, comme inſtruits en la doctrine appriſe par celuy qui leur preſcha l'Euangile: qui a eſté cauſe que iamais les Huguenots n'y ont peu mettre le pied, quoy qu'ils aſpiraſſent a prendre vne piece ſi friande, & où ils eſperoyent faire vn grand & treſriche butin, eu eſgard a l'innombrable, & ineſtimable threſor des Egliſes, & a la richeſſe ineſpuiſable de tant d'anciennes, & illuſtres maiſons qui ſont en cette Chreſtienne ville deffendue contre leur rage par la toute-puiſſance de Dieu, & aſſiſtance de tant de ſaints, les corps deſquels y repoſent: & par la ſoigneuſe diligence de la nobleſſe du pays, & loyalle vigilance des citoiens craignans Dieu, & deſireux de ſe conſeruer, & leur ville pour le ſeruice des Roys de France, pour leſquels iadis ils furent ſaccagez par l'Anglois, ainſi qu'il ſe treuue és Annales. C'eſt donc de ſainct Martial que le peuple Limoſin a receu l'Euangile, & que les Limoſins recognoiſſent pour Apoſtre, & Patron, duquel auſſi ils ont le corps en l'Egliſe canoniale dediee en ſon nom, d'autant que (comme auons dit) la Cathedrale fut par le meſme ſainct Martial ſacree a Dieu ſoubs la memoire du premier Martyr Chreſtien ſaint Eſtienne: comme a iceluy meſme on tient qu'il dedia les Egliſes Cathedrales de Tholouſe, Bourges, Cahors, & Agen, celles de Poitiers, & d'Engouleſme, & Saintes a ſaint Pierre, & celle de Bourdeaux a ſaint André, & a la vierge Marie celle du Puy en Vellay, de Rhodez, Clermont, & de Mande: d'autant que par touts ces pays il preſcha, comme encor il feit en Quercy, & Auuergne, de maniere que toute l'Aquitaine ſe confeſſe ſa redeuable, & honore le iour de ſa depoſition, la feſtant ſolénellement. Ainſi ayant confirmé les autres Egliſes, & fait pluſieurs miracles, il ſe retira a Limoges, eſcriuant diuerſes Epiſtres a ceux qu'il auoit conuertis, leſquelles nous auons leües: & giſt (comme dit eſt) en l'Egliſe dediee a ſon nom a Limoges: ayant pour ſucceſſeur vn ſien diſciple, où pluſtoſt aſſocié en ſa legation nommé Aurelian: a cettuy ſucceda S. Emilie, le quatrieſme fut Actue, le cinquieſme Eumenie: le ſixieſme Hermogenian: le ſeptieſme Adelphie, au lieu huitieſme preſida Datin, au neuuieſme Adelphie ſecond du nom: le dixieſme Exupere: l'onzieſme Aſtudie: le douzieſme Ruricie, qui aſſiſta au quatrieſme Concile Prouincial d'Orleans l'an de grace cinq cens cinquante, & a celuy de Clermont en Auuergne, qui eſtoit auſſi Prouincial ſoubs le Roy Theodebert l'an de grace cinq cens quarante, il y en a qui le nomment Ruſtique, & pource le treizieſme qui eſt ſon ſucceſſeur eſt nommé Ruſtique ſecond du nom, le quatorzieſme fut Exoche, le quinzieſme ſaint Ferreol, qui aſſiſta au ſecond Concile national de Maſcon: le ſeizieſme ſe nomma Aſclepiodore: le dix ſeptieſme Aſclipie: le dix huitieſme Simplicie: le dix neuuieſme Felix, qui fut au Concile de Chalon ſur Sone: le vingtieſme fut Adelphie troiſieſme du nom, le vingt vnieſme ſainct Loup du temps du Roy Clothaire, & par ainſi pluſieurs annees apres ſaint Loup Eueſque de Troyes le vingt deuxieſme Hertgenobert: le vingt troiſieſme Ceſarie: le vingt quatrieſme Roricie ſecond du nom, ſi Ruſticque porta le nom de Roricie, car autrement il eſt le premier: auquel ſucceda vn autre Roricie: le vingt ſixieſme ſe nommoit Exmemarie: le vingt ſeptieſme Ermen: le vingt huitieſme Salutaire: le vingt neuuieſme Aggeric: & le trentieſme Saint Sacerdos qui eſtoit natif de Perigueux: le trente vnieſme fut Auſnide, le trente deuxieſme ſainct Ceſſateur, qui viuoit du temps des Vvandales: le trente troiſieſme Ebbon: le trente quatrieſme Remigibert: le trente cinquieſme Odoacre: le trente ſixieſme Chreſtien: le trente ſeptieſme Stodile qui eſtoit du temps de Pepin, & ce fut lors que les chanoinoines de ſainct Martial ſe rendirent volontairement moynes: le trente huitieſme fut Audon: le trente neuuieſme Gerlon: le quarantieſme Anſelme, le quarante vnieſme Turpin: le quarante deuxieſme Ebole: le quarante troiſieſme Hildegaire frere de Guy Vicomte de Limoges en l'an de grace mille dix, le quarante quatrieſme fut Heldoin frere encor du Viſcomte: le quarante cinquieſme Gerault nepueu des deux precedants, lequel mourut l'an de grace mil vingt. Le quarante ſixieſme ſe nomma Iordain de Loron: le quarante ſeptieſme Itier, qui mourut l'an de grace mille cinquante deux, le quarante huit preſida a Limoges Guy de Loron qui deceda l'an de grace mil ſeptante quatre: apres luy fut vn nommé Hunibauld, que le Pape Vrbain ſecond du nom, depoſa en l'an de grace mille nonante cinq, le cinquantieſme fut Guillaume, qui mourut de poiſon, ayant tenu quatre ans l'Eueſché, le cinquante vnieſme fut Pierre

Sigebert en ſa Chronique.

Par qui la ville de Limoges iadis deſtruite.

Iuriſdictions qui ſont a Limoges.

Limoges loing de mer, & riuieres, & des plus marchans de France.

Louanges des citoiés de Limoges.

Limogeaux ſe ſont deffédus des Huguenots.

De S.
tial, vo
Greg.
Tours,
de la g
des tôt
ch. 17.
Catalo
des E
ques d
moges

de Bourdeaux qui quitta la dignité: le cinquante deuxieſme ſe nomma Euſtorge qui mourut l'an mil cent trente ſept, le cinquante troiſieſme eſtoit Gerard ſecond, nepueu d'Euſtorge: le cinquante quatrieſme Sebrand de la famille des Chabots: le cinquante cinquieſme fut Iean de Verat, maiſon auſſi fort ancienne, qui mourut l'an mil deux cens dix huit, le cinquãte ſixieſme Bernard de Fauene: le cinquante ſeptieſme Guy du Cluſeau, deceda l'an mil deux cens trente ſix: le 58. Guillaume du Puy ſecond du nom: le cinquante neuuieſme Durand, duquel il y a vne cloche a ſaint Eſtienne qui porte le nom: le ſoixantieſme fut Aymery de Serre en l'an mil deux cens ſeptante deux: le ſoixante vnieſme Gilbert de Malemort, qui mourut l'an mil deux cens nonante quatre: le ſoixante deuxieſme Pierre de Seperie, mais ne voulut obeir a l'election, & pource en ſa place fut mis Regnaud du Port: apres luy fut ſoixante troiſieſme en nombre Iean de Croſſe: le ſoixante quatrieſme Aymery ſecond du nom: le ſoixante cinquieſme Bernard ſecond, & iſſu de la maiſon de Bonneual l'an mil quatre cens trois, & le ſoixante ſixieſme fut Hugues de Iognac auparauant Eueſque de ſaint Flour en Auuergne: le ſoixante ſeptieſme Nicolas Viaud: le ſoixante huitieſme Rumpulphe de Peruſe en l'an mil quatre cens vingt quatre, a cettuy ſucceda Hugues ſecond ſorty de la maiſon de Roffignac: le ſeptantieſme fut Pierre de Mombrun, qui mourut l'an mil quatre cens cinquante ſix, & luy ſucceda Iean Barthon, & a cettuy ſon nepueu nommé auſſi Iean Barthon en l'an mil cinq cens dix: le ſeptante troiſieſme fut Renaud de Prié Cardinal du ſaint ſiege: le ſeptante quatrieſme Philippe de Mommorency: le ſeptante cinquieſme Charles de Villiers: le ſeptante ſixieſme Antoine de Tende: le ſeptante ſeptieſme Iean de Langiac: ſoubs lequel les moynes de ſainct Martial laiſſerent le froc, & deuindrent chanoines: le ſeptante huitieſme Iean du Belay Cardinal: le ſeptante neuuieſme Ceſar de Bourguignons Italien: & a preſent tient ce ſiege Sebaſtien de l'Aubeſpine homme rare en ſçauoir, & verſé aux affaires de France, eſquels il a eſté employé ſoubs les Roys Henry ſecond, François ſecond, Charles neuuieſme, & ores ſoubs Henry troiſieſme venu heureuſement a la couronne. Entre tant d'hommes excellents qui ſont ſortis de la ville de Limoges, ie ne peux taire, ny omettre cet Homere Gauloys, & Pindare Grec-Latin Iean Dorat le plus rare, & ſubtil eſprit Poëtic de noſtre ſiecle, tant pour la redeuance mienne en ſon endroit, qui le recognoy pour mon precepteur, duquel i'ay a pris, & puiſé pluſieurs grandes choſes, deſquelles i'ay fait mon prouffit, & celuy du public, que pour ce qu'il eſt comme vn fanal poſé a la veüe de ceux qui taſchent de viſiter l'oracle plus ſecret des Muſes, & que ie ne ſçay, ſi noſtre ſiecle en verra vn ſemblable, puis que auant luy dés les anciens ſiecles on n'en ſçache qui l'ayent deuancé en ſtile, ny erudition. Ioinct que de ſon eſchole, & de deſſoubs ſon eſlé ſont ſortis des hommes que la meſme nature admire tant ils ſe ſont rendus rares en ce dequoy ils ont fait profeſſion: auquel i'offre cette mienne recognoiſſance en vn œuure que tout le monde (Dieu aidant) verra, a fin que par meſme moien vn chacun cognoiſſe, que ie ne pouuoy faillir de faire quelque cas de bon, ayant eu Dorat pour maiſtre, & pour miroir a la pourſuite des bonnes lettres. Et a fin encor que i'euſſe vn eſguillon poignant pour me pouſſer a cette vacation, c'eſt de la cité de Limoges que l'occaſion m'a eſté donnee par vn mien autre precepteur, que i'oſe dire vne lumiere de noſtre ſiecle en Eloquence, & en la recerche du ſens le plus caché des bons auteurs: c'eſt de Maiſtre Antoine de Muret, que ie parle, ſoubs la verge & diſcipline duquel i'ay ouy a Bordeaux quelque trait de la Philoſophie Ciceronienne, & apris de luy les preceptes (que ſi bien il pratique) de bien dire en Latin, que i'ay taſché de pourſuiure depuis (auec quelque contentement) en noſtre langue Françoiſe. Ainſi ie ſuis redeuable au pays Limoſin, & aux Muſes doux chantantes d'vne terre, laquelle eſtant maigre, & pierreuſe, a neantmoins produit des fruits ſi foiſonneux, qu'ils ſuffiſent de nourrir pluſieurs millions d'hommes.

Do- oete le ges.

M. Antoine de Muret citoien de Rome natif de Limoges.

Quoy donc que le haut Limoſin ſoit comme ſterile, ſi eſt-ce que les bleds de toutes ſortes, & nommement les ſegles, orges, panicles, chaſtaignes, & raues en abondance, n'y manquent point: le vin abonde aux entours de Limoges, mais verd, & fort mal-agreable, non pourtant y boit on du meilleur qu'on ſçache, y eſtant porté du bas pays Limoſin, qui ne doit guere rien a celuy de Bourdeaux, & des vins de ſaint Gautier, d'Argenton, & d'Engoulmois, & de Quercy. Le pain, la chair, les fruits, le gibier, la venaiſon, & autres gentilleſſes y ſont a treſbon pris, & fait bon viure a Limoges, & par les pays voiſins, à cauſe que les habitans ſobres, ſe contentent de peu, ne boiuent point de vin guere qu'és villes, abhorrent la friandiſe, & pour ce ſont ſains, allegres, diſpoſts, & forts, & au reſte ſi bons meſnagers que de peur que les maiſons ne ſoyent ruinees, vous verrez aux villages de telles familles où vn vieillard verra ſes enfans iuſqu'à la quatrieſme generation venus iuſqu'à là que ſans diſpence ils ſe peuuent marier les vns aux autres, ayants demouré ſans faire partage aucun de leurs biens: & i'ay veu de ces familles, où il y auoit plus de cent perſonnes touts parents, & viuants en commun tout ainſi qu'en vn college. En ce haut pays Limoſin y a pluſieurs villes aſſes bonnes, & marchandes, telles que ſainct Yrier la Perche, qui eſt ſur les limites d'Engoulmois, & de Limoſin, laquelle n'eſtoit iadis qu'vn hermitage, ainſi qu'on peut recueillir de Gregoire de Tours en ſon hiſtoire diſant: Celle annee Yrier, ou Aredie, appellé du Seigneur Dieu, ſortit de ce ſiecle: il eſtoit natif de Limoges, de noble maiſon, & parents forts riches: puis adiouſte parlant de ſa mort. Or luy eſtant de retour a ſa cellule, & ayant fait teſtament, & laiſſez heritiers ſainct Martin, & ſainct Hilaire (c'eſt a dire leurs Egliſes) il tomba malade, & mourut affligé d'vne diſſenterie. Vous voyez là qu'il ne nomme point ce lieu, ny bourg, ny village, ny ville, ains ſeulement cellule, où auparauant il ſ'eſtoit retiré par le congé de Pelagie ſa mere, & y auoit dreſſé vn petit monaſtere, & aſſemblé quelque troupe de moynes

En quoy abonde le pays Limoſin.

Quels les paiſans de Limoſin.

Sage police des chãpeſtres en Limoſin.

S. Yrier ville Limoſine, & ſon origine.

Greg. de Tours, li. 10. ch. 29.

pour ſeruir Dieu. Mais luy eſtant mort, & Dieu y faiſant de grands miracles par les prieres de ſon ſeruiteur, on commença auſſi y baſtir maiſons, & en fin ces baſtimens feirent le corps d'vne petite ville aſſes bien cloſe, y ayant vne Egliſe collegiale, & vn ſiege Royal, & vignerie mot ancien, qui ſignifie autant que vicariat, vicegerence, ou lieutenance, & depend ce ſiege des preſidiaux de Limoges. En ce haut pays encor eſt la ville de ſainct Iunien, le nom de laquelle vous monſtre que ſon antiquité n'eſt guere grande, d'autant qu'elle porte le nom d'vn ſaint Abbé, duquel Gregoire de Tours parle en cette ſorte : Au territoire de Limoges y auoit vn hermite, & ſolitaire nommé Iunien, lequel viuant feit pluſieurs miracles: puis aiouſte. De cecy eſt teſmoing le peuple meſme, lequel receuant ſanté, ſoudain ſe rend & fait tributaire dudit lieu, & touts les ans vient luy paier ſon tribut : en celle ville y a auſſi vne Egliſe collegiale: & de ce lieu eſt natif Maiſtre Antoine Valet docteur Pariſien en la faculté de medecine homme bien verſé aux langues, & ſciences, & mon amy, les eſcrits duquel teſmoignent aſſes de ſa ſuffiſance. Pluſieurs autres villes ſont en cet endroit, & cartier telles que ſaint Leonard Abbaie renommee : comme auſſi eſt la ville d'vn ſaint religieux diſciple de ſaint Remy, & natif de Limoſin appellé Leonard, duquel la feſte eſt ſolenniſee en Nouembre. Outre cette ville ſont encor au haut Limoſin Saloignac, la Souterrane, Beneuent, qui ne ſont grand choſe, quoy que il apparoiſſe aſſes par les ruines d'icelles, de leur grandeur, & eſtẽdue, comme auſſi fait de celle de Pierre-buffiere, qui n'eſt qu'vn gros bourg commandé de pluſieurs hautes montagnes couuertes de beau vignoble iuſques aux portes de Limoges. Outre les ſuſdittes eſt Segur ancien, & ſeul ſiege arreſté du pays Limoſin, ores n'eſt qu'vn ſimple Chaſteau, non plus que la Muſſere : & quant a Chaſlus il eſt renommé, a cauſe de celle foire tant fameuſe par toute la Guienne, qu'on y tient le iour de la ſaint George au moys d'Auril, où le plus ſouuent on voit tant de beſtail qu'il ſemble que toute la France y aye enuoyé l'ornement de ſes paſturages, & ſur tout voit on tel nombre de cheuaux que la nobleſſe des pays voiſins va ſ'y fournir, ſoit pour ſon ſeruice ordinaire, ou pour aller a la guerre. En ce pays fut la ville de Bré ruinee, & raſee de fonds en comble par les Anglois, tant elle leur auoit donné de peine, comme ils traiterent de pareille douceur pluſieurs autres places : & laquelle on dit qu'auoit eſté iadis fondee par ce grand chef des Senonois Brenne, lequel conquit Rome, eſtonna la Grece, & planta la memoire du nom Gauloys en la petite Aſie : ſur quoy ie me rapporte a ce qui en eſt, veu que l'alluſion du vocable a donné occaſion a ce penſement, & eſtime qu'on fait de cette ville ruinee. Au haut Limoſin eſt aſſiſe l'Abbaie de Grand-mont chef de cet ordre inſtitué en l'an de noſtre Seigneur mil ſeptante ſix, par vn ſaint homme noble de race, & natif d'Auuergne appellé Eſtienne, lequel ſe retira en ce deſert montaigneux de Limoſin, pres vn lieu appellé Murat, où il donna commencement a cet ordre, induiſant pluſieurs a ſe retirer du monde pour là auec luy viure religieuſement au ſeruice de Dieu: ſous la reigle de ſainct Auguſtin, & depuis apres ſa mort ſon corps porté a Grammont, non loing de leur premiere habitation, fut commencee celle belle Abbaie, qui y eſt a preſent chef de touts les monaſteres de cet ordre, ſur lequel preſide honorable prelat Maiſtre François de Neuuille de race illuſtre, & homme remarqué pour ſon ſçauoir & merites, pour le deuoir qu'il fait a la charge qui luy eſt commiſe. Les maiſons illuſtres qui ſont au haut Limoſin ſont celles de Pierre-buffiere, Chaſteau-neuf, les Cars, ores erigee en Comté, & de laquelle eſt auſſi ſortie celle de la Vauguyon, qui a preſent ſont deux eſtocs, ſur leſquels commandent comme chefs des familles deux excellents Seigneurs, & iceux employez en grandes charges, tant pour la guerre, que pour les affaires d'eſtat de plus grande conſequence: y eſt auſſi la Roche-chouard, miſe entre les plus anciennes de Guienne, & en pareil commencement que la Rochefoucaud, dés le temps que ſainct Martial vint preſcher l'Euangile en Gaule. Pluſieurs autres maiſons de marque ſont en ce haut Limoſin, que ie laiſſe pour n'auoir rien de memoire, & inſtruction de leur antiquité, & ie ne pretends en parler a la volee : & cependant ie ne veux laiſſer la maiſon de Magnac aſſiſe au haut Limoſin, ny les Seigneurs qui y cõmandement eu eſgard a leur ancienneté de famille, & hauts faits d'armes tant d'eux que de leurs predeceſſeurs iſſus de Neuuille, deſquels i'eſpere vn iour parler en autre lieu auec plus d'aſſeurance : tant y a que la maiſon eſt ſi moderne que i'ay en main les noms de pluſieurs Seigneurs de Neuuille touts portans titre de cheualiers, & la race continuee de pere en fils, de ſorte que de Pierre ſortit Gaillard, de cettuy Bertrand, qui eut pour fils Raymond, & eſpouſa la ſœur du Comte de Dampmartin Antoine de Chabannes grand Maiſtre de France, ſoubs Loys onzieſme en l'an mille quatre cens ſoixante cinq, là où Raymond eſpouſa Ieanne de Montal, duquel mariage vint Iean Seigneur de Neuuille, qui eſpouſa Iaqueline de Ruffec, & de ces Seigneurs, & dame fut fils Meſſire Antoine de Neuuille Cheualier, & Seneſchal de Rouergue, & Capitaine de cinquante hommes d'armes, & eut pour femme Marie de Bournel ditte de Tmibrouc, par le moien de laquelle les terres de Mortemer, Laigny, Fillieures, & Viſſuranthe vindrent a la maiſon de Neuuille. De ce mariage ſont iſſus les Seigneurs qui a preſent portent le nom de Neuuille, l'aiſné deſquels eſt Meſſire Antoine de Neuuille Cheualier de l'ordre du Roy, & gentilhomme ordinaire de ſa chambre Seigneur de Neuuille, Argentat, Mortemer, Laigny, Mezures, Filleures, & baron de Maignac, lequel a eſpouſé Dame Claude du Belay fille de Meſſire Iean du Belay Seigneur de la Flothe, & de Françoiſe de Mailly, iſſue & engendree du ſang de Mailly en Picardie, & de la maiſon d'Eſtrac, & de Bretaigne. Les freres du ſuſdit baron de Maignac ſont Françoys de Neuuille, cy deſſus nommé Abbé de Grand-mont : Iacques ſieur de Fillieures, Eſcuyer de l'Eſcuerie du Roy : Iean Sieur de Mezures, & de Ventenac : & les ſœurs ſont Françoiſe eſpouſe du Seigneur de Nózieres Cheualier

Que ſignifie le mot Vignerie.

S. Iunien ville de qui renommee.

Greg. de Tours, li. de la gloi. des cõfeſ. ch. 103.

S. Leonard ville, & abbaie.

Souterraine Beneuent, Pierrebuffiere & ſon aſſiete.

Segur ville Royale, & ſiege de iuſtice iadis.

Chaſlus, & ſes foires en Limoſin.

Bré, ville ancienne n'eſt plus.

Grandmõt & ſon origine.

Vincent hiſt. li. 26. ch. 50.

Françoi deNeuu le Abbé Gramm

Maiſon illuſtre du haut moſin.

Genealo gie de la maiſon Neuuil

lier de l'ordre: & Anne Prieuſe de Chaſtenet, lignee veritablement digne que tels anceſtres l'ayent miſe en lumiere. Mais venons au bas pays Limoſin, lequel eſt eſgal en eſtendue a l'autre, ſoit que (comme auons dit) on regarde la longueur, ou la largeur: de ſorte que proportionnement le Limoſin aura octante lieuës Françoiſes en circonference. Auſſi pour la conſideration de ſa grandeur il a en ſoy le Comté de Ventadour, & en partie les Viſcomtez de Limoges, Tureine, & Combort, leſquelles contiennent grand pays, & pluſieurs petites villes, & en icelles des Egliſes collegiales, & abbaies, & prieurez, & monaſteres. Ce pays eſt arrouſé des riuieres de Dordonne (de laquelle auons parlé cy deſſus) le long des limites de Perigort, & qui le ſepare de l'Auuergne: eſt auſſi laué du fleuue nommé cy deuant de Vezere, qui deſcendant a Treignac, vient a Vzerche, puis va ſe rendre en Perigort, ainſi que dit eſt: y eſt encor la Coreze qui ſort des monts nommez Monediere, & vient a Tulle, & Briue la gaillarde, puis ſe va rendre dedans la Vezere. Ce pays quoy que grand n'a que trois villes deſquelles il faille faire compte, & toutes trois Royales, a ſçauoir Tulle, Vzerche, & Briue, leſquelles ſont en querelle ordinaire ſur la preeminence, preſeance, & autorité, chacune proteſtant d'eſtre la premiere, neantmoins aux eſtats du pays (qui eſt vn preiugé fort auantageux) cet auantage eſt octroyé a Briue, à cauſe que de long temps il y a ſiege de Seneſchal, ce qui n'eſtoit point aux autres, quelque ancienneté qu'elles ſe facent a croire, & qu'elles ſ'en glorifient. Or Tulle, ſe targue du ſiege Epiſcopal, qui ne luy eſt grand auantage, à cauſe qu'il n'eſt erigé que depuis le Pape Iean vingt deuxieſme, qui eſchantillonna quelques Egliſes du Dioceſe de Limoges pour vnir auec cette Abbaie, car telle eſtoit Tulle, & y feit vn Eueſque, le nom duquel ie n'ay recueilly non plus que des autres qui ont preſidé en ce Dioceſe. De l'antiquité de Tulle, ie n'ay rien leu, quoy qu'on tienne que la legende de ſaint Martial porte, que il preſcha a Tulle, Bruiaſac, & Roffignac, dequoy ie n'ay veu l'hiſtoire qui m'en donne aſſeurance, laquelle le docte & Catholique docteur Thomas Beaux-amis a fait imprimer, où expres il eſt faite mention du Chaſteau de Tulle, auquel ſaint Martial feit pluſieurs miracles, & laquelle legende a eſté eſcrite, & compoſee par Aurelian diſciple de ſaint Martial, choſe qu'il ne faut reuoquer en doubte, veu que les diſciples de noſtre Seigneur ne mettoyent difference de ville, village, ou cité, pourueu qu'ils y peuſſent faire gaing pour le ſalut des ames. Et faut bien que la place de Tulle fut grande, puis que l'hiſtoire de la vie de ſainct Martial y fait diuerſes ruës, & a chacune vn temple de quelcun des Dieux adorez par les anciens, & abatuz par le moien du bien-heureux diſciple de noſtre Seigneur. A Tulle outre l'Eueſché y a maintenant iuſtice Royale, & ſiege de bailliage, eclipſé de ceux de Briue, & d'Vzerche, comme auſſi y eſt eſtablie l'election du bas Limoſin, & la recepte des deniers du pays meſme, à cauſe que cette ville ſurpaſſe les autres villes de toutes ces contrees en richeſſe, trafic, & diligence de ſes citoiens, leſquels ſont laborieux, ſubtils, & fins au poſſible, au reſte aymants les procez, leſquels ils fondent ſur la pointe d'vne eſpingle, & qui pis eſt, on les blaſme du meſtier de teſmoings a gages, ne ſçay ſi c'eſt vraiement, où ſ'il y a de la calomnie, tant y a qu'on les tient pour gents vn peu plus ſubtils que ne voudroyent ceux qui ont auec eux affaire. La ville eſt aſſiſe entre les montagnes, & en pays raboteux, car toute la contree eſt boſſue, & montueuſe, & ce pendant fertille, & portant de bons vins, & foiſonnee de Noyers, deſquels ceux du pays tirent vn grand prouffit pour les huiles: car (comme dit eſt) ce peuple n'oublie rien qui luy puiſſe tourner a gaing, & au reſte il eſt deuotieux & bon Catholique, & les Egliſes y ſont bien ſeruies, & en la Cathedrale y a vne eguille, & pointe Pyramidale du clocher, qu'on eſtime la plus belle de France, ſans excepter ny celle de ſaint Michel a Bourdeaux, ou de ſainct Geruais a Lectoure. L'autre ville eſt Vzerche, belle, plaiſante, & bien aeree, aſſiſe ſur la Vezere, qui eſt torrent impetueux, & non gueable, durant les pluyes, & ayãt ſon aſſiette telle qu'on l'eſtime eſtre imprenable, à cauſe qu'elle eſt de toutes parts entouree d'eau, n'y ayant que deux entrees, & aduenues, & pource dit on en commun prouerbe, que qui a maiſon a Vzerche, a Chaſteau en Limoſin.

llle
ortiõ
arties
ys Li
n.

eres
nspar
s Li-
n.

s du
imo-

E-
é eri-
r le
Iean

vil-
iéne.

ian
la
S.
ial.

ſie-
ſi-

ſont
toiés
lle.

Aſſiette de la cité de Tulle.

Vzerche ville du bas Limoſin, & ſon aſſiette.

On tient que Pepin bataillant contre Vvaiſer Roy d'Aquitaine feit baſtir ce fort ainſi entouré d'eau, & armé de dixhuit tours, & belles deffences, en l'vne deſquelles ayant fait trencher la teſte a Leocharie maiſtre du Palais, elle porte encor a preſent le nom de Tour de Leocharie: ceux de cette ville dient que le Roy Pepin y eſtablit ſiege Epiſcopal: mais il ne ſ'en voit rien par memoire: il y a vne belle Abbaye de l'ordre de ſaint Benoiſt, qui eſt de bon reuenu, & bien & deuotieuſement ſeruie, où fut abbé cet Abbé de Clairac, & Eueſque d'Oloron qu'on a tant ſoupçonné (ne ſcay ſi a tort ou iuſtement veu ſes conniuences, & diſſimulations en ſes faits, & parolles) de ſchiſme, & hereſie: & où il auoit commencé vne façon de catechiſer, qui a la fin eut tourné a plus grande conſequence, quoy que les plus clers voyans ne ſ'offençaſſent de ſa façon de faire. Cette ville a l'honneur de ſe pouuoir vanter, que iaçoit que les Anglois ayent tenu toute la Guienne, ſi eſt-ce que les Vzerchiens leur ont touſiours reſiſté, & ſe ſont maintenuz ſoubs l'obeiſſance, & fidelité promiſe a la couronne de France. L'Abbaye eſt decoree de fort beaux reliquaires, entre autres eſt la nappe, ſur laquelle noſtre Seigneur feit la Cene, le ſoir auant qu'il allaſt a la mort, & où il donna ſon corps, & ſang a ſes diſciples, inſtituant le ſainct Sacrement de la Meſſe. Ont auſſi les religieux de cette Abbaye les corps de quelques ſaincts, au tombeau deſquels on voit ordinairement que noſtre Seigneur fait pluſieurs miracles, & meſmes deuant S. Leon, & ſaint Coronat, où les inſenſez faiſans leur neufuaine recouurent ſanté, & entendement. Durãt les guerres Angloiſes cette ville perdit pluſieurs maiſons appartenantes a l'Abbaye de S. Vincent: le pays y eſt fertil en bleds & vins, & chaſtaignes, & la riuiere en bon poiſſon, & ſur tout en Truites. Et non loing de la ville eſt encor l'apparence, & ruines d'vn Chaſteau qu'on nomme le Chaſteau de la Blanche, où lon dit que ſainct Martial hebergea preſchant en ce pays, & pres duquel y a vne

Vzerche par qui baſtie.

Abbaye d'Vzerche

Reliquaires qui ſõt a Vzerche.

Chaſteau de la Blanche pres Vzerche.

Quels les citoiens d'Vzerche

Bruie la gaillarde, & ſon aſſiete, & antiquité.

Greg. de Tours, li. 7. de l'hiſt. de Fran. ch. 10.

Bruie ſiege de Seneſchal.

Villes mediocres du bas Limoſin.

Maiſons illuſtres du bas Limoſin.

Limoſin fertil en hommes illuſtres.

Quels ſ les Lim ſins en g neral.

fontaine,& chapelle dedié audit ſaint diſciple de noſtre Seigneur : puis la Vinadiere qui eſt vne prieuré dependant de ſaint Iean de Ieruſalem,& a deux lieuës de là vous voyez la Chartreuſe de Glandiere. Au reſte les habitans d'Vzerche ne ſe ſoucient guere de la marchandiſe, ayment les armes, & ſont fort belliqueux, auſſi de cette ville ſont iſſus les cheualiers ſi fameux en Limoſin de Champenarts, leſquels auec le Duc Godeffroy paſſerent en la terre ſainte. L'autre ville fameuſe du bas Limoſin eſt Briue aſſiſe en vne belle, & fertille campaigne, ayant boys, vignes, terres labourables, praëries,& tout ce qu'on ſçauroit ſouhaiter pour la nourriture des hommes. Cette place eſt ancienne, & eſtoit ia du temps que les Françoys vindrent en Gaule, n'eſtant toutesfois qu'vn ſimple village, dequoy i'ay ſuffiſant teſmoignage en Gregoire de Tours, qui l'appelle Briue Curetie:car parlant d'vn certain Duc,ou capitaine Didier,& de ſes ruſes, il dit ainſi. Et quant a luy, il ſe haſta d'aller vers Mummiole,auec lequel deux ans auparauant il auoit fait alliance,lequel ſe tenoit en la ville d'Auignon auec Gundobauld, duquel a eſté faite mention. Lequel ſe ioignant aux deux ſuſnommez Capitaines,vint en Limoſin,& ſ'arreſta au village de Briue Curetie,en laquelle ſaint Martin diſciple de noſtre archeueſque de Tours repoſe,comme lon dit:& là il fut proclamé Roy. Puis aiouſte que l'Egliſe dediee a S. Martin en celle paroiſſe auoit eſté bruſlee par les ennemis, & que S. Ferreol Eueſque de Limoges l'auoit reparee. Cette ville eſt a preſent ſiege de Seneſchaucee, qui la fait & plus riche,& frequentee, car autremẽt ce ne ſeroit grand choſe, veu que les habitans ne ſont guere adõnez au trauail, & que l'auoiſinemẽt de Tulles,leur eſt dõmageable. Elle eſtoit iadis du reſſort de Perigueux, mais le Roy Charles ſixieſme la ioignit au Limoſin,qui a cauſé de grands procez depuis,entre cette ville,& celles de Tulles,& Vzerche. Vous auez d'autres villes en ce bas pays, telles que Treignac, Donzenac, Allaſſac,Beaulieu,Meiſſac,Vſſet, S. Angel, & Beaumont raſee iadis par les Anglois,& toutes aſſiſes en beau pays, & fertil, & tout different au haut Limoſin, le terroir duquel eſt maigre,& aſſes plus que il ne faut,ſterile. En ce bas pays ſont les illuſtres maiſons de Ventadour, Combort,Tureine,Pompadour, Maumont,Roffignac, de laquelle eſt ſorty Meſſire Chreſtophle de Roffignac cheualier, & Preſident en la court ſouueraine du Parlement a Bourdeaux, homme de grandes lettres,ainſi que vous le pourrez recueillir par ſes eſcrits, y eſt encor la maiſon de Maumont, celle de ſaint Ial,Gemel,& autres qui ſeroyent longues a reciter,le nombre en eſtant tel, qu'il y a peu de Prouinces en ce Royaume,où la nobleſſe ſoit en plus grand nombre,ny plus riche, & genereuſe que celle de l'vn, & l'autre pays de Limoſin : lequel a porté cinq ou ſix Papes, pluſieurs Eueſques, nombre infiny de grands cheualiers & capitaines, pluſieurs hommes de grand, & merueilleux ſçauoir tant aux lettres humaines, qu'en la Iuriſprudence, & deſquels les Roys ſe ſont ſeruis pour l'adminiſtration de leur iuſtice par preſque toutes les cours ſouueraines de ce Royaume. Auſſi eſt le Limoſin homme accort,meur,graue,ſage,ſubtil, & fin pour n'eſtre haſtif en ſes actions,diligent neantmoins en ſes affaires,laborieux,aſſes prompt a faire plaiſir,vn peu chiche,& ſordide chez ſoy,ſi ce ne ſont les gentilshommes qui ſont magnifiques, & genereux, & les citoiens des villes,qui ſont plus ciuiliſez que la populace : & en ſomme vous voyez reluire au Limoſin vne grande ſimplicité, & auec icelle vn iugement ſi bon,que vous n'en pouuez dire autre cas ſinon que cette ſemẽce d'hommes ſe reſſent encor de l'air Romain d'vn coſté, & de l'autre de l'ancienne naiueté des Gaulois.

DE L'ANCIENNE, ET FAMEVSE PROVINCE D'AVVERGNE DES citez,& villes d'icelle,& leurs antiquitez, & ce qui eſt de rare tant en la Limagne,qu'autres contrees de cette region.

Lucain, l. de la gue ciuile.

ENTRE les nations de Gaule, celle d'Auuergne n'eſtant pas des dernieres, le peuple auſſi qui en eſt ſorti,ne ſ'eſt pas mõſtré de tout tẽps eſtre des plus vils, mais pluſtoſt ſ'eſt fait cognoiſtre tel, qu'il ſ'eſt dit iſſu de meſme eſtoc que les Romains:& c'eſt la cauſe pour laquelle Lucain,ſe moquant d'eux,dit ces parolles:

Aruernique auſi Latios ſe fingere fratres
ſanguine ab Iliaco populi.

Deux n tions che iadis des Gaules.

Auuergn miſe en A quitaine.

Limites du pays d'Au uergne.

Diuiſiõ d pays d'A uergne.

Et non ſeulement a porté ce titre, quoy que faux, ains en toutes choſes il a voulu imiter la magnificence,& grandeur Romaine, iuſques a entreprendre de commander ſur les Gaules : veu que (comme vous pouuez lyre en Ceſar) l'Empire Gaulois eſtant diuiſé en deux ligues les Heduens, ou Autonois auoyent puiſſance ſur l'vne,& les Auuergnas ſur l'autre. Mais auant que nous en parlõs plus amplement il nous faut voir la deſcription du pays,& puis nous toucherons & aux hommes,& a l'eſtat,& cõdition de leurs affaires,& le moins mal, & le plus breuement qu'il nous ſera poſſible. Auuergne donc iadis region ſeparee, & faiſant peuple peculier a part ſoy, eſt depuis que les Romains la ſubiuguerent,miſe au denombrement de l'Aquitaine,à cauſe qu'elle eſt poſee entre le Loire, & la Garonne,comme auſſi ſont les pays de Foreſt Geuoudan, & Vellay, laquelle obſeruation a eſté depuis gardee au departement des Eueſchez, de ſorte que le ſiege de la ville des Auuergnas depend de la premiere Aquitanique, que nous auons dit eſtre a Bourges. Cette region eſt en eleuation de quarante quatre degrez, & demy en latitude Septentrionale:& Mediterranee a toutes les Prouinces qui l'auoiſinent,tellement qu'au Leuãt luy giſent les païs de Foreſt, & Lyonnois : & eſt poſee vers le Midy entre Vellay, & Geuoudan:au Septentrion elle eſt enclauee entre le Bourbonnois, & la Marche Limoſine, comme encor le haut Limoſin luy ſert de limite vers l'Occident. Ce pays (ainſi que le Poitou, & Limoſin) eſt diuiſé en haut, & bas, celuy qui eſt en la campaigne, & planure portant le nom de Limaigne, & l'autre la haute Auuergne, deſquels nous parlerons tout a loiſir. Si ceux qui diſent que l'Auuergne fut premierement peuplee par les Troyens euſſent eu tiltre probable de leur opinion, ils n'euſſent auſſi failly de nous mettre en ieu quelqu'vn des enfans Priamides : mais ſe fondans ſimplement ſur ce que leurs voiſins les Heduens ſe vantoyent d'vne meſme ſource, ils ne voulurent eſtre veuz moins nobles, ſi c'eſt auantage que d'eſtre iſſu d'vn ſang recreant, vaincu, & fugitif, ainſi qu'on tient que furent les Troyens chaſſez de l'Aſie.

Autunois ſe vãtoyẽt d'eſtre ſortis des Troyens.

Et m'eſtonne que Gregoire de Tours eſtant Auuergnas de nation, a teu ceſte origine des ſiens, puis qu'il ſuyt l'opinion vulgaire ſur la deſcente originaire des Françoys, qu'il maintient eſtre ſortys de Troye. I'ay toutesfois l'hiſtoire ou legende de ſaint Caſſie conuerty par le premier Eueſque d'Auuergne, lequel eſtoit du temps de Claude Ceſar ſucceſſeur de Tibere, laquelle maintiẽt les Auuergnas deſcẽdus des Troyens parlant de l'aſſaut dõné par les Alemans a la cité capitale d'Auuergne: & les mots Latins en icelle ſont tels : *Alemanni verò præcipiti curſu, ruptis portis, ingrediebantur: ac alij ſcalis appoſitis, in muros de diuerſa parte ruentes, ignes in Pergama ſubmittebant. Pergama dico, quia ante incarnationem Chriſti Troiani ciuitatem illam condiderant: Troiani namque muros ſuos Pergama vocitabant.*

Hiſtoire de la vie S. Caſſian martyr d'Auuergne.

Les Alemants (dit-il) d'vne courſe haſtiue, & precipitee, ayans rõpues les portes de la cité, entroient dedãs: les autres l'eſchellans ſ'y iettoient de toutes parts, & mettoiẽt le feu aux Pergames. Or dis-ie Pergames, pource qu'auãt l'incarnation de Ieſus Chriſt les Troiens auoyent baſti cette ville: car ils appellent en leur langue Pergames, les murs de leur ville.

Gauloys reuoltez contre Tybere.

Ie ne reuoque en doubte la verité de cette hiſtoire ſacre touchant la priſe de la ville par les Germains, qui encor ne portoyent le titre d'Alemans, ainſi que monſtrerons en ſon lieu, d'autant que c'eſt ſans faillir que ia ſoubs l'Empire de Tybere les Gaulois commencerent a ſe remuer, & apeller les Germains a leur ſecours pour ſ'emãciper de la ſeruitude Romaine: & eſt vraiſemblable, que les Auuergnas eſtans amis des Romains & iouſſans de leur bourgeoiſie, furent auſſi des premiers aſſaillis, d'autant que les Heduens, ou Auſtunois, eſtoient les chefs de la reuolte, ce qui eſt touché par Cornille Tacite en ſes annales, qui dit que non ſeulement ceux de Treues, & Auſtun, ains que ſoixante quatre citez de Gaule eſtoyent reuoltees, ayans apellez les Germains a ſecours, & que les Eſpagnes branſloyent preſtes de faire le ſemblable: eſtãt Sacrouir de race anciẽne des Princes de Gaule, chef de cette cõſpiration.

Cornille Tacite annal. liu. 3.

Sacrouir Prince Gauloys armé contre les Romains.

Tout cela dis-ie eſt vray, cõmme auſſi eſt le martire dudit S. Caſſie, mais celuy qui a fait ſa legende a gloſé auſſi ſur le mot Pergama, ayant veu ce que i'ay allegué cy deſſus de Lucain, & ſe flatant en la race Troienne. D'où dirons nous donc que ſont iſſus les Auuergnas ? Comme ſi la Gaule eut eſté vn deſert, & ſans nulle ame y habitãt iuſqu'à ce que Troie fut ruinee, & ſi les premiers fondateurs de tant de villes n'euſſent laiſſé des ſucceſſeurs pour y germer continuation de race. Ie ne puis me garder de me rire, & moquer de ces cerueaux peu ſolides qui baſtiſſent des races en l'air, & nous font venir des Rhions de ne ſçay quelles maiſons inſulaires, les font aborder en Gaule, venir au pays Auuergnas, loing de la mer, & y baſtir la ville de Rhion, penſans, par telles fables mal digerees, & le recit deſquelles porte face de peu d'eſprit en celuy qui les a baſties, penſans (dis-ie) donner eſtabliſſement a l'antiquité de Rion en la faiſant ſortir de l'eſtoc Grec, pour la faire batailler ſans ceſſe contre le reſte des Auuergnas, qui ſe portent pour Troiens: & leſquels ſans rien diſſimuler, ne ſont autres que vrays, & naturels Gaulois d'origine, & a preſent compoſez de ſang, & Goth, & Romain, ainſi que verrez par ce diſcours.

Fable de l'origine de Rions.

Auuergnas ſont vrays Gauloys.

Si ie vouloy faire vne longue recerche de l'antiquité des Auuergnas, & de leur force, ie les iroy querir bien long temps auant la venue de noſtre Sauueur au monde, lors qu'vn Bituite Roy d'Auuergne fut vaincu par Fabie Maxime, celuy qui deffit les Allobroges, & les ſoumit au peuple Romain, tuant 120000. du camp de ce Bituite, qui fut conduit priſonnier a Rome.

Bituite roy d'Auuergne.

Voy Flore li.61. Oroſe li.5.c.13.

Dequoy ſeruiroit d'aller faire icy vn long recit des guerres paſſees entre les Romains, & Auuergnas pour le fait de la Gaule, l'vn la voulant aſſuiettir (comme il feit) & les autres la deffendre de ſeruitude ? Ie penſe qu'il n'y a aucun ayant tant ſoit peu viſité les hiſtoires, qui ne ſçache quels furent les Roys de ce pays, & quelle la police, & adminiſtration du Royaume, lequel bien qu'eut vn Prince ſouuerain pour la guerre, failloit neantmoins que tout fut ordonné par les eſtats, & conſeil general, ainſi que les Alemands en vſent en leurs dietes imperiales.

Police anciẽne d'Auuergne.

Ce ſeroit (dis-ie) ſuperfluité, de mettre par eſcrit ce dequoy les liures de Ceſar, Dion, Flore, Plutarque és vies, & infinis autres ont au long diſcouru, la deffaite des Romains deuant Gergouie, le ſiege vain, & fruſtratoire dudit lieu, & depuis la finale ſuiection des Gaules apres la bataille perdue par *Vercingentorix*, penſant oſter les Romains du ſiege d'Aliſe.

Romains batus a Gergouie.

Tout cecy (diſons nous) n'eſt ores à racompter, ſeulement faut conſiderer, que nous aſſeurez de l'antiquité du peuple d'Auuergne, de ſa grandeur, puiſſance, empire, autorité, & richeſſes, faut que voyons quelle eſt l'eſtendue du pays, quelles les villes, & paiſage, pour la deſſus vuider pluſieurs differents, qui peuuent ſ'offrir en telles occurrences, veu la diuerſité des opinions des hommes. Le bas pays d'Auuergne eſt appellé Limaigne, ſur le nom duquel les opinions ſont diuerſes, car les vns penſent qu'il ſoit dict ainſi du limon, & terre boüeuſe, tant pour eſtre les vallons humides, & arrouſez d'eaux, que pour la greſſe de la terre: d'autres le prenent du mot Latin *Alimonia*, nourriture, pour ce que le pays eſt gras, fertil, & treſabondant en toute ſorte de viures.

Diuers aduis ſur le nom de la Limaigne.

Et ie ſuis d'vne opinion contraire, & penſe que l'vn des fleuues outre l'Alier, qui paſſent par cette contree, portoit iadis le nom de Limane: à quoy me fait condeſcendre vn paſſage de Gregoire de Tours, que ie ſuis d'aduis de vous dire en Latin, lors qu'il dit ainſi:

Greg. de Tours liu. 5. de l'hiſt. ch. 33.

Anno quinto Childeberti regis, Aluernorum regionem diluuia magna presſerunt, ita vt per dies duodecim non ceſſaret a pluuia: tantáque inundatione Limana eſt infuſum, vt multos ne ſementem iacerent, prohiberet. Flumina quoque Liger, Elaueriſque, quem Elacrem vocitant, vel reliqui torrentes, decurrentes in eum, ita intumuerant, vt terminos, quos nunquam exceſſerant, præterirent.

C'eſt a dire, l'an cinquieſme du regne de Childebert, la region des Auuergnas fut tourmentee de grands deluges, de ſorte que par l'eſpace de douze iours il ne ceſſa de plouuoir : & le Liman ſe deſborda tellement qu'il empeſcha pluſieurs d'enſemencer leurs terres : Voire les fleuues de Loire, & l'Alier, & autres torrens ſ'eſcoulans en iceluy, s'enflerent de ſorte, qu'ils outrepaſſerent les limites, que iamais ils n'auoyent paſſé. Voyez la façon de parler de ceſt auteur, & remarquez les mots de prez, & ie ſuis ſeur que me confeſſerez qu'il parle non de la prouince de la Limaigne, ains d'vn fleuue, eſtant en icelle, & deſquels il en a en quantité, duquel tout ce pays porte a preſent le nom. Auſſi ay-ie ſceu que la riuiere dicte la Lamone ou Lymonne, deſcend des montaignes en la Limaigne, & a ſon cours vers ſaint Fleuret, Nochers, & ſaint Amans, ſaint Saturnin, Talende aux Martyrs de Vaire, & va ſe ioindre a l'Alier, & eſt ſans autre celle qui a donné le nom au pays de la Limaigne. Que ſi quelcun a des raiſons meilleures, qu'il les ameine, car (comme touſiour i'ay dit) ie ne ſuis homme qui refuſe de m'humilier ſouz l'equité de ceux qui parlent, & raiſonablement, & auec verité. Ceſte Limaigne comme elle eſt la plus fructueuſe contree d'Auuergne auſſi a elle de tout temps eſté le chef des autres parties de ce pays, & la ville capitale d'iceluy y a eſté poſee : mais pource que pluſieurs ſe ſont aheurtez a dire quelle eſt ceſte capitale, & ſi elle eſt a preſent en pied, il nous en faut diſcourir vn petit mot en paſſant, d'autant que beaucoup de gens de bon eſprit ont deſia trauaillé deſſus ce ſuiet, & que quelques bôs, & doctes ſeigneurs Clermontois, ſollicitez par vn mien amy leur concitoyen, a ſçauoir M. Iean Villeuault procureur en la court de Parlemét a Paris, deſireux de voir ſon pays illuſtré, m'en ont donné des inſtructions, qui ſera cauſe que ie ſeray brief, & peut eſtre ne ſuiuray les aduis de touts, non plus que i'ay fait ſur le nom de la Limaigne. Ie ne veux faire compte de ceux qui voulans auilir l'honneur de Clermôt, oſent dire que ſaint Flour eſt Gergouie tant chantee des Romains, pour y auoir eſté bien frotez, a cauſe qu'il n'y a choſe qui puiſſe deffendre leur dire, ſoit l'aſſiete des lieux, ou l'alluſion des vocables, & qui plus eſt l'antiquité de la place : eſtant plus qu'aſſeuré, que ſaint Flour n'eſt pas l'ancien ſiege Epiſcopal d'Auuergne, ains eſt ce tiltre moderne, côme auſſi le nom n'eſt de guere long eſ-

D'où viét le nom de la Limaigne d'Auuergne.

Limaigne eſt le pays plus fertil d'Auuergne.

Iean villeuault natif de Clermont amy de l'auteur

S. Flour ne peut eſtre l'anciélieu de Gergouie.

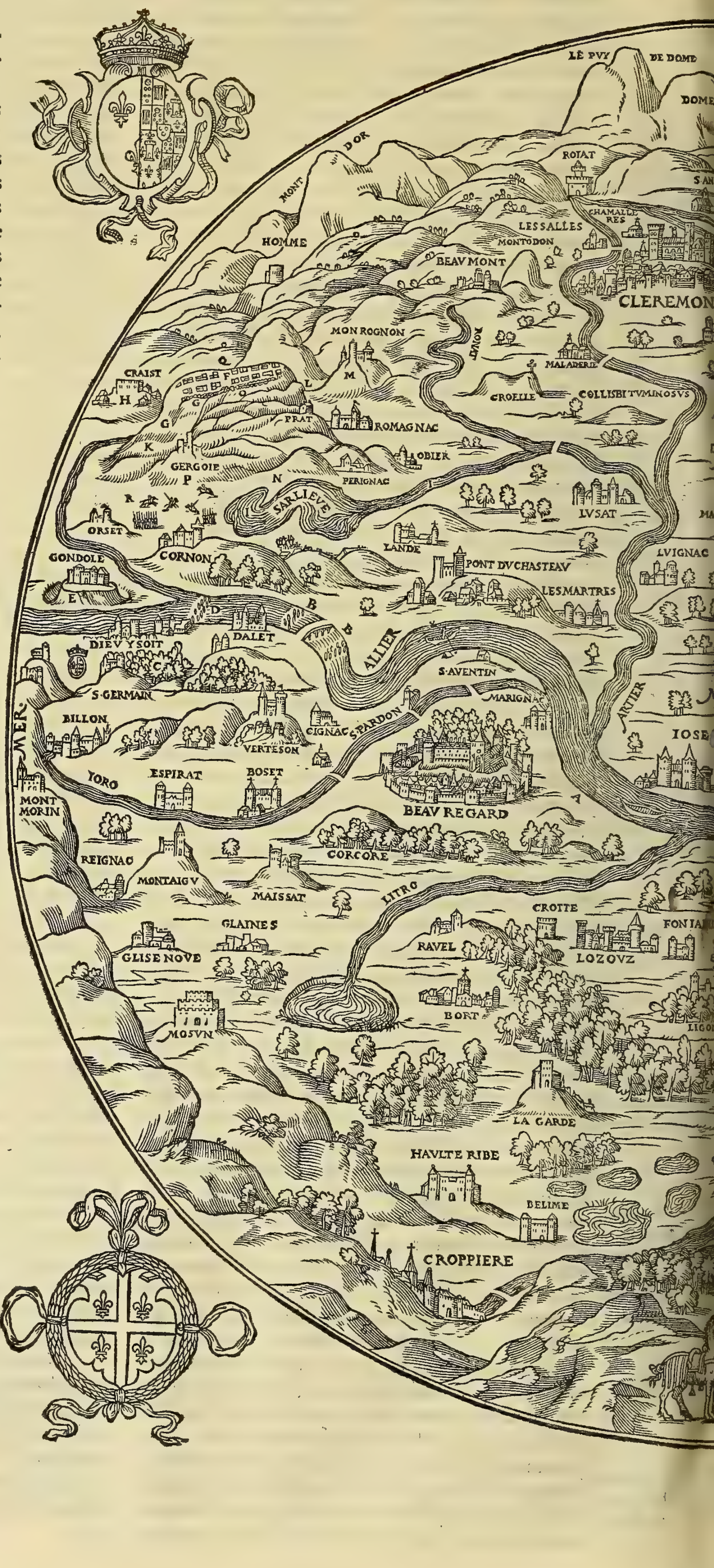
LE PVY
DE DOME
DOME
MONT
DOR
HOMME
ROIAT
S.AN
CHAMALLIERES
LES SALLES
MONTODON
BEAVMONT
CLEREMON
MON ROGNON
LONAE
MALADERIE
CRAIST
Q
F
O
L
M
H
G
G
K
PRAT
ROMAGNAC
CROELLE
COLLIS BITVMINOSVS
OBIER
GERGOIE
P
N
PERIGNAC
R
SARLIEVE
I
IVSAT
ORSET
CORNON
LANDE
GONDOLE
PONT DV CHASTEAV
LVIGNAC
LES MARTRES
E
D
B
B
DALET
ALLIER
DIEV Y SOIT
C
S.AVENTIN
S.GERMAIN
MARIGNAC
ARTIER
BILLON
CIGNAC
S.PARDON
VERTESON
MER.
IOSE
YORO
ESPIRAT
BOSET
A
MONT MORIN
BEAV REGARD
REIGNAC
CORCORE
MONTAIGV
MAISSAT
LITRO
CROTTE
GLAINES
FONIA
RAVEL
LOZOVZ
GLISE NOVE
BORT
MOSVN
LA GARDE
HAVLTE RIBE
BELIME
CROPPIERE

uergne.

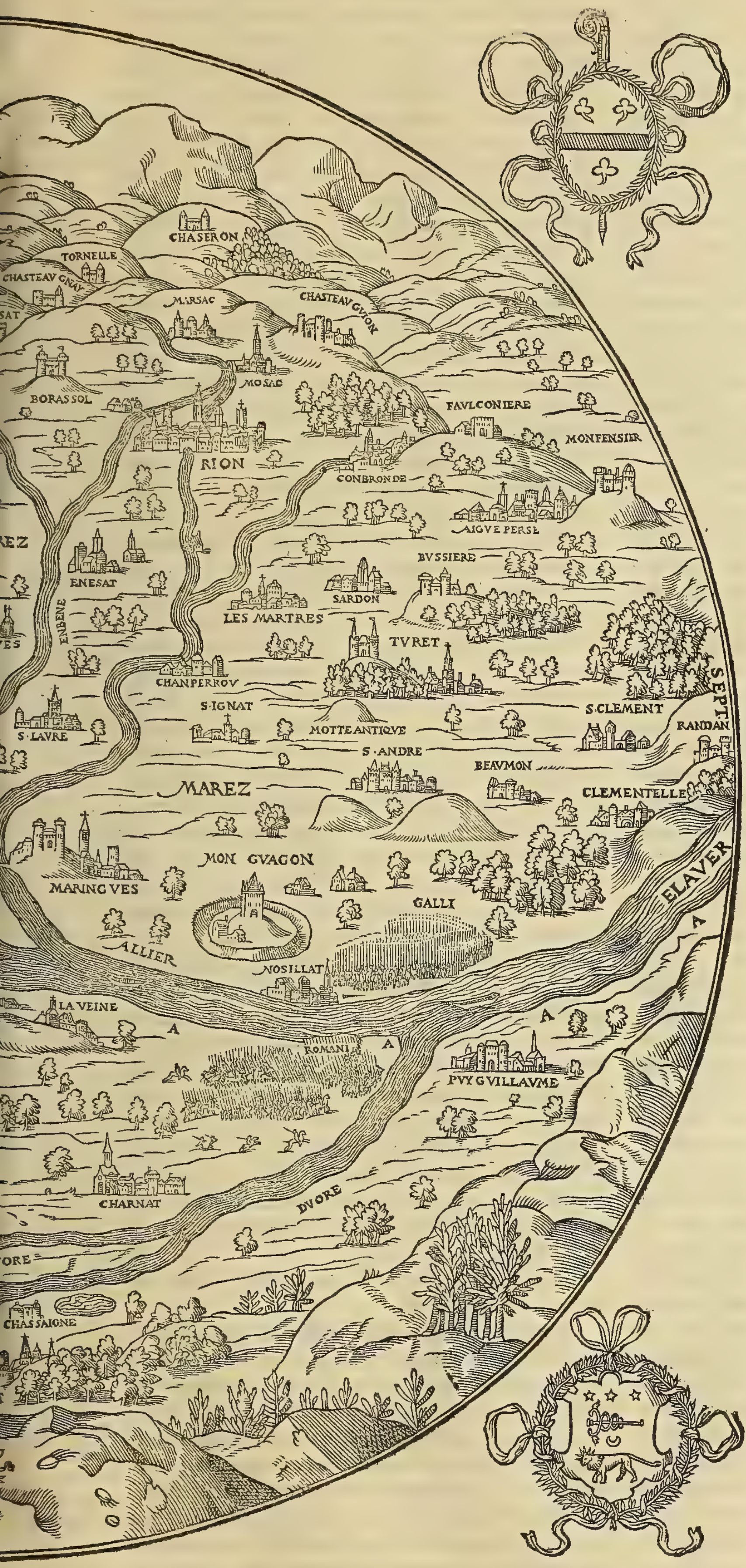
CHASERON
TORNELLE
CHASTEAV GAI
SAT
MARSAC
CHASTEAV GVION
BORASSOL
MOSAC
FAVLCONIERE
MONFENSIER
RION
CONBRONDE
REZ
AIGVE PERSE
ENESAT
BVSSIERE
SARDON
LES MARTRES
ENBENE
VES
TVRET
CHANPERROV
S·IGNAT
S·CLEMENT
SEPT
RANDAN
S·LAVRE
MOTTE ANTIQVE
S·ANDRE
BEAVMON
MAREZ
CLEMENTELLE
MON GVAGON
MARINGVES
GALLI
ELAVER
ALLIER
NOSILLAT
LA VEINE
A
ROMANI
A
PVY GVILLAVME
CHARNAT
DVORE
ORE
CHASSAIONE

pace d'annees. Mais i'ay a combattre vn homme de bon ſens, & iugement, comme les gents de ſon pays ne manquẽt en accortiſe, & raiſon en ce qu'il entreprenẽt, à ſçauoir Gabriel Symeõ, lequel en ſa deſcriptiõ de la Limaigne, veut maintenir que Clermont n'eſt pas l'ancienne Gergouie, de laquelle Ceſar parle ſi ſouuent, & a ſes deſpẽs. Auquel ie voudroy demander quelle poſſibilité il y a que ſon dire ſoit veritable, veu que ce mont qui ores porte le nom de Gergoye eſt ſi eſtroit, qu'il ſeroit impoſſible d'y fonder vn Chaſteau capable de peu d'hommes, tant ſ'en faut, d'y dreſſer vne telle cité que l'ancienne Gergouie : ce qui fait voir qu'ailleurs eſtoit la cité deſcrite par Ceſar, qu'a ceſte mõtaigne. Et ne m'eſmeut que les difficultez du paſſage preſque inacceſſible vers le mont correſpond a ce qu'on appelle Gergoye, veu que l'induſtrie des hommes a fait que ce qui eſtoit rude, mal aiſé a monter, & ſans accez, eſt a preſent ſi vny, qu'il ne faut prendre grand peine a y monter. Ie ne nieray pas que ſur le mont Gergoien, ainſi dit a preſent, il n'y ayt eu quelque fort : mais de dire que ce fut la cité des Auuergnas ie n'ay garde, iuſqu'a tant qu'on m'en donne preuue plus aſſeuree. Et ne m'eſmeut ce que Symeon allegue de l'alluſion des vocables des villages de Romagnac, Serat, & Clemenceac, qu'il raporte aux Romains, & a la Clemence de Ceſar: car ce ſont imaginations ſans aſſeurance, non plus qu'Obier, & Perignac, qu'il fait deſcendre des mots Latins *Obiere*, *&* *Periere* : ceſt a dire ils ſonts Morts, & Perdus, parlant des Romains tuez a l'aſſaut de Gergouie, & ainſi c'eſt vn pauure fondement pour la fortification de ſon dire. Car ie me ſuis enquis de ceux qui ont eſté ſur le lieu, de l'eſpace de ce mont, & ſ'il eſt capable d'vne ſi grande cité que elle peut tenir, & les forces de ſes citoyens, & l'armee de Vercingentorix: leſquels m'ont aſſeuré de l'eſtreſſiſſure du lieu telle qu'a peine y pourroit on faire monſtres d'vn camp volant : & que l'aſſiegeant ne pouuoit aucunement venir a l'aſſaut de la place. Au reſte Ceſar parlant du mõt Gergouie, il ne dit pas qu'il y eut de l'impoſſibilité a l'aſſaillir, ſeulement dit que Ceſar ayant veu l'aſſiette de la ville, poſee ſur vne haute montaigne, ayant toutes ſes aduenues difficiles, il n'eut plus d'eſperance de la forcer. Mais paſſons outre : ſi c'eut eſté ſur le mont ores dit Gergoye, comment accorderiez vous cecy (la place n'y eſtant fort ample, & ſpacienſe) que Ceſar peut ap-

Quel le mont qui ores eſt dit Gergoye.

Alluſion de vocables ne vaut a dõner loix.

Ceſar li. 7. de la guer. Galliq.

procher du lieu pour l'aſſieger, & que Vercingentorix eut aſſis ſon camp ſur la montaigne deuant la ville, y logeant, & faiſant camper vn peu loing de luy par cartiers les forces, & troupes de chacun peuple Gaulois venu a ſon ſecours, occupant touts les coſtaux, & monticules voiſins.

Mont Gergoye non capable de l'armee de Vercingétorix.

Au reſte vis a vis de la cité eſtoit poſé vn coſtau au pied du mont ciſé de toutes parts, que Symeon nie eſtre celuy de Monrognon, mais que c'eſt la mõtaigne de Craiſt: & ſa raiſon eſt que ſous Monrognon n'y a eaux, ny paſturage, comme ſous celuy de Craiſt: mais Ceſar ne dit pas que le lieu fut garny de telles commoditez, ains que ſi les Romains l'euſſent occupé, ils euſſent auſſi donné empeſchement aux Gaulois d'auoir eau, & viures, ou d'aller a la pecoree ſans grãd deſauantage.

Mots de Ceſar non bien pris par Symeõ

Et pour ne laiſſer rien en arriere, quelle folie eut ce eſté aux Auuergnas d'auoir forcé Ceſar de leuer le ſiege de deuant Gergouie, & d'auoir tant trauaillé, a fin que elle ne fut point ruinee, ſi puis apres ils l'euſſent demolie, pour auoir la peine d'en rebaſtir vne autre, a fin que les eaux, & les viures ne leur manquaſſent, & meſme en temps où le reſiſter aux Romains n'eſtoit plus poſſible, & que deſia les Auuergnas auoyent fleſchy le col, & receuoyent les loix de Rome?

Gergouie non priſe ny ruinee, ne failloit que fut rebaſtie.

Ainſi ie veux dire que quelques ruines qu'on voye a Gergoye, & quoy qu'il y ayt des fragments de pierres grandes, & petites, ſi n'y a il raiſon qui la puiſſe deffendre d'auoir eſté la capitale des Auuergnas, & celle que Ceſar appelle Gergoye. Car ſ'il faut ſe deffendre par ces antiquailles, & ruines, nous auons dequoy nous armer auec plus de raiſon, entant qu'au mont Gergoye on voit par terre eſparſes ça & là ces tailles, & pierres, là où pres de Clermont on voit vne merueilleuſe eſtendue de pays, par laquelle on treuue des murailles fortes, & eſpaiſſes, & infinies ruines de baſtiments a demie lieüe a l'entour priſe en circonference, & tant en la ville, qu'aux fauxbourgs, & hors la ville par les iardins, & vignes, on ne ſçauroit fouiller ſi peu dedans terre qu'on ne treuue des medailles de toute eſpece de metal, & des colõnes, & pieces reſſentant leur antiquité, voire les tronçons des chapiteaux, cornices, & baſes des colõnes anciennes de marbre ne manquent pour peu qu'on ſe met a remuer la terre: ce qui monſtre ce que Clermont a eſté, à ſçauoir l'ancienne Gergouie.

Clermont plus grãde iadis qu'a preſent.

I'auoy encor oublié a dire que Symeon ne prend pas garde bien a ce qu'il dit, lors que deffendant le collicule voiſin de Gergonie eſtre Craiſt, & non pas Monrognon, il donne la cauſe, pource qu'il n'y auoit point d'eau: & il ſçait que iadis au mont dit Gergoie, & nõ loing d'iceluy ne paroiſſoit lac quelconque, là où maintenant on voit le lac de Sarliene tant la nature ſe ioüe en ſes actions, & ſe monſtre merueilleuſe en ſes effects.

Lac de Sarliene n'eſtoit du temps de Ceſar.

Au reſte n'y a rien qui empeſche les noms de Gergoye, & a la cité, & a la mõtagne, mais il appert par les ouuertures du roch voiſin de la grande maiſon de Gergoye appartenãt a l'abbaie de S. André de Clermõt, on voit des voutes ſouterraines, par leſquelles on pouuoit aller plus d'vne lieuë par ſous terre, mais auec clarté: là où a preſent on ne ſçauroit y trauerſer, à cauſe que l'eau y degouſte du haut du roch: & c'eſtoit là qu'on tient que Ceſar eſtoit campé, & lequel auoit fait faire cette ouuerture ſouterraine a chaux, & ſable, ſoit pour enuoyer de nuit, & ſecretement quelques fantaſſins faire quelque algarade aux Gaulois, ou pour donner des aduertiſſements, les vns Romains aux autres.

Conduit ſouterrain au mõt de Gergoye.

On a creuſé en ce lieu ainſi fait, & y trouué des medailles auec diuerſes effigies de beſtes, qui fait pẽſer que ce lieu eſtoit deſia ainſi creuſé auant que Ceſar ſ'y campaſt. Et c'eſt aſſes ce me ſemble arreſté ſur la preuue de Clermont, & pour monſtrer qu'elle ſans autre eſt Gergouie: laquelle eſt aſſiſe au bout du plat pays, & où il finiſt au pied de la montaigne de Domme, eſleuee ſur vn coſtau qui a ſes aduenues doucemẽt conduites au chemin, & pource on a penſé, que ce ne fut la Gergouie de Ceſar, mais nous auons ſatiſfait a cecy, par ce qui aduient ſouuent, que les monts plus roides ſont rẽduz acceſſibles par le labeur des hommes.

Aſſiette de la cité de Clermont.

Les aduenues donc vers la ville eſtans faciles, neantmoins eſt elle toute entouree de coſtaux, & collines, non ſterilles, ains qui portent ce qui eſt neceſſaire a la vie humaine, & leſquelles ſont habitees: & d'où decoulẽt infinis ruiſſeaux, & fontaines qui en reſſourcent, & vont arrouſer les iardins, & lieux de plaiſir qui ſont és entours de la ville, & où lon voit vn grand nombre de monaſteres, & Egliſes, leſquelles furent iadis compriſes dedans l'enceint, & cloſture des murailles de la ville ancienne de Gergouie, ou cité d'Auuergne: ce qui ſe peut facilement recognoiſtre par les ruines qui ſont depuis la porte neuue iuſques a Chamailleres.

Iuſques où ſ'eſtendoit iadis la ville de Clermont.

Tellement que les guerres ont coutraint les citoiens de ſe reſtraindre au haut du mont pour ſ'y tenir forts, ainſi que le peu d'ordre des rues, places, & baſtimens, le font voir, qui ont eſté dreſſez comme a la haſte. Encore voit on auiourd'huy ſur le coupeau du mont où eſt aſſis Clermont, vne ſeparation & des vieux murs, qui font preuue, que là eſtoit l'ancienne cité, ou aumoins le fort principal d'icelle: eu eſgard qu'encore on donne le titre diuiſé a ce lieu, & de cité, & de ville, l'vne ayant eſté pluſtoſt que l'autre, cõme ainſi ſoit que la cité eſt le chef, & la ville n'eſt qu'vne dependance d'icelle: auſſi ce lieu que ie dis eſt fait en rond, & repreſentant quelque cas d'ancien, mais non encor recerché de perſonne, aiant ſes gros portaux, mais les vns plus que les autres, a fin que par là on iuge les portes principales, & les autres moins neceſſaires de celle ancienne cité. Et pour marque de l'antiquité de cette vraye Gergouie, il y a des tõbeaux qu'on trouue en pluſieurs endroits hors la cité, entre autres fut enleué vn, auquel ces mots furent eſcrits.

IVLIA PAVLINA TITI LABIENI VXOR. D. D.

A preſent cette ville eſt baſtie de bonnes eſtoffes, & de fortes murailles, & diuerſes tours, ie dis a preſent, pource qu'elle a ſouffert de grands aſſauts, ainſi que ie diray cy apres, embellie d'excellens edifices, & ſur tout d'Egliſes, & entre autres eſt la Cathedrale fondee en l'hõneur de la vierge Marie mere de noſtre Dieu, laquelle fut premierement baſtie par ſaint Martial, ainſi qu'auons dit cy deſſus: & au deuant de la maiſon Epiſcopale d'icelle on voit vne des plus belles fontaines de tout le pays Francoys, comme auſſi l'eau en eſt treſbonne, & laquelle eſt là conduite par canaux ſouterrains d'vn lieu nommé Royac, qui eſt comme vne ſource des ruiſſeaux,

& fontaines

Egliſe cathedrale de Clermont par qui fondee

Ceſte Ville ſe doit
mettre apres le
fueillet 2. 226.

LA VILLE ET C

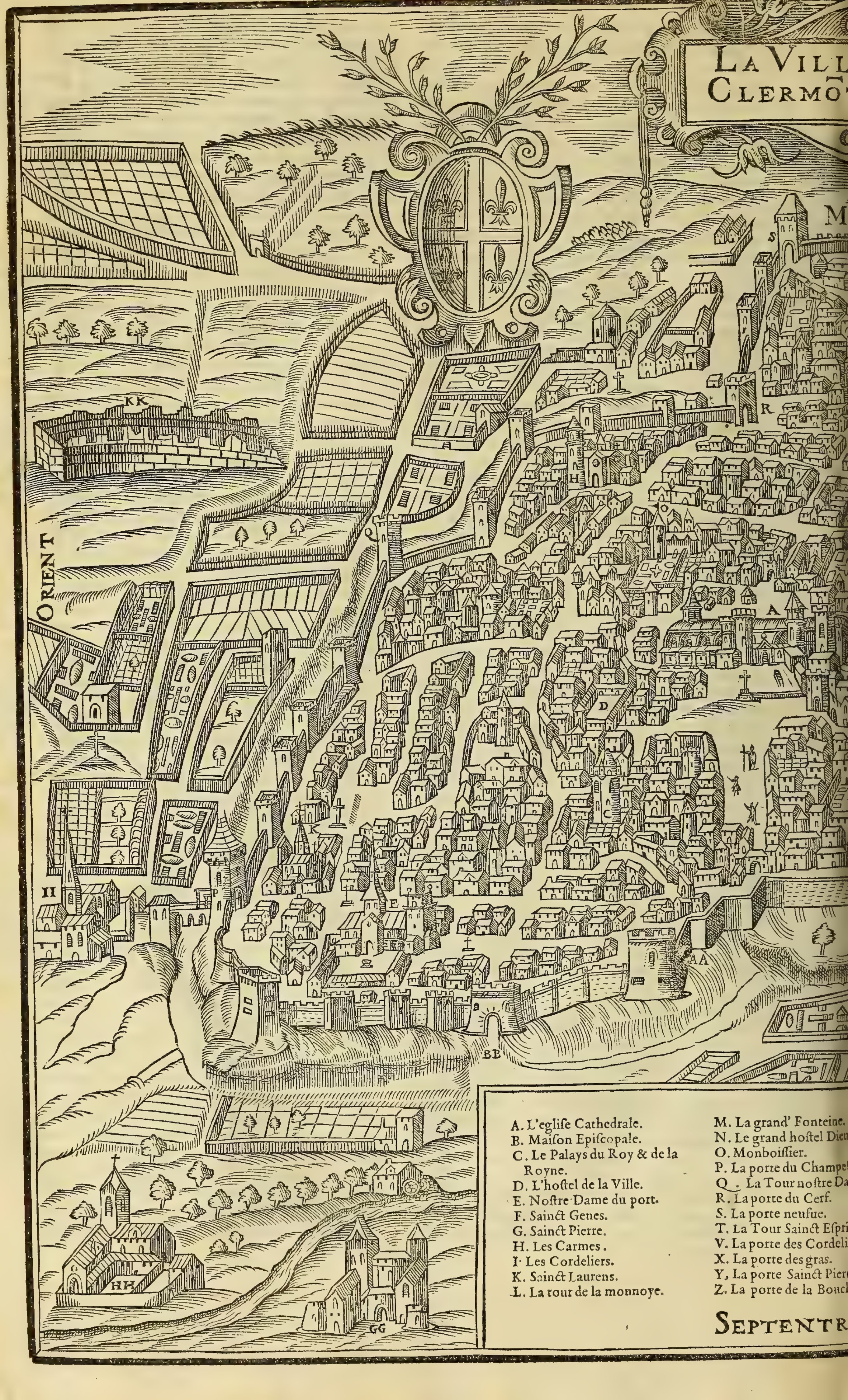

A. L'egliſe Cathedrale.
B. Maiſon Epiſcopale.
C. Le Palays du Roy & de la Royne.
D. L'hoſtel de la Ville.
E. Noſtre Dame du port.
F. Sainct Genes.
G. Sainct Pierre.
H. Les Carmes.
I. Les Cordeliers.
K. Sainct Laurens.
L. La tour de la monnoye.

M. La grand' Fonteine.
N. Le grand hoſtel Dieu
O. Monboiſſier.
P. La porte du Champe
Q. La Tour noſtre Da
R. La porte du Cerf.
S. La porte neufue.
T. La Tour Sainct Eſpri
V. La porte des Cordeli
X. La porte des gras.
Y, La porte Sainct Pier
Z. La porte de la Bouc

SEPTENTR

DE CLERMONT.

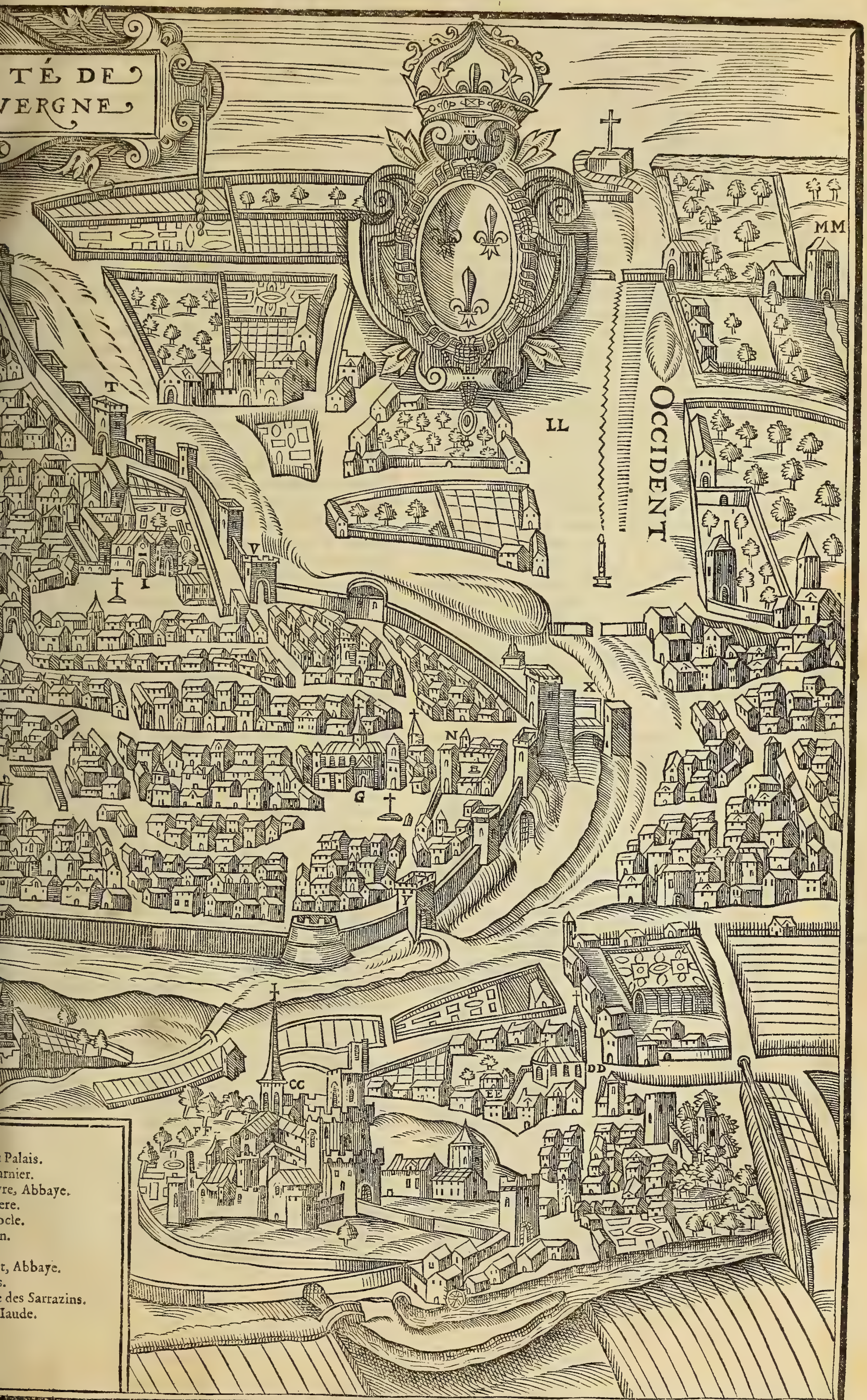
TÉ DE
VERGNE
MM
LL
OCCIDENT
T
V
I
X
N
G
Y
CC
DD
EE
FF
Palais.
arnier.
yre, Abbaye.
ere.
ocle.
n.
t, Abbaye.
s.
e des Sarrazins.
Iaude.

& fontaines arrouſants, & la ville, & le pays voiſin ainſi que dirons cy aprez. Vous voyez auſſi les conuents des mendians à ſçauoir Iacobins, Cordeliers, & Carmes : apres l'Egliſe de noſtre dame du Port premierement fondee par ſaint Auit Eueſque de ceſte cité, lequel viuoit du temps de Childebert Roy de France : mais ayant eſté bruſlee, & deſtruite par les Normands, fut rebaſtie par Sigon Eueſque de Clermõt, ainſi qu'en font foy certains vers extraits d'vn vieux liure eſcrit a la main qui eſt en ceſte Egliſe, & la teneur deſquels eſt telle:

ſtre da-
duPort
: qui
dee, &
uis re-
ie.

Hoc templum ſanctus primo fundauit Auitus,
Inclytus antiſtes, nobilis, & genere.
Quod dicauit ouans Chriſto, ſanctæq; Mariæ,
Cenſibus, & propria nobilitauit ope.
Hoc Normannorum flammis gens vßit acerba,
Bacchans, & ſtrages heu! miſeras faciens.
Sed Sigo hanc præſul priſco decorauit honore:
Vt tibi Celſitonans aſſoret aula micans:
Huic decus æternæ miſerans det præmia vitæ,
Ciuibus angelicis coniungat in æthera ſemper.

Sans qu'on nous eut dit qu'il y a plus de cinq cens ans que ces vers ſont faits, nous euſſions iugé de leur antiquité, car ils ſe reſſentẽt du ſiecle auquel le Latin eſtoit fort mal poly, & les hommes ne ſ'eſtudians gueres, a bien façonner leur dire. Au deſſous de ceſte Egliſe il y en a vne ſouterraine, auſſi grande, & ſpacieuſe que celle d'enhaut. L'autre Egliſe de Clermont eſt celle de ſaint Genez, qui iadis porta le nom du premier martyr ſaint Eſtienne: puis vne collegiale ſacree au nom de ſaint Pierre: apres y ſont ſaint Laurens, & ſaint Barthelemy, & en icelle vn beau, & ſomptueux hoſpital fondé de noſtre temps par le feu ſeigneur Eueſque Meſſire Guillaume du Prat paſteur de Clermont. I'ay dit cy deſſus qu'és fauxbourgs dudit Clemont y a plusieurs monaſteres, & Egliſes, qui furent le temps paſſé encloſes dedans la ville : mais que les guerres ayant tout ruiné, la ville a eſté remiſe en moindre circuit, & les Egliſes refaites ſont demourees au dehors : la premiere, & plus ancienne deſquelles eſt celle de ſaint Allire cinquieſme Eueſque de la cité d'Auuergne, dit en Latin *Illidie*: les memoires qu'on m'a donné portent que elle fut baſtie ia du temps, de ſaint Auſtre moine premier Eueſque d'Auuergne : mais ne font eſtat au nom de qui elle fut dediee, veu qu'elle ne pouuoit porter le nom de celuy qui n'eſtoit point encore : ioint que ils nous dient que en ceſte Abbaye eſt le tõbeau des deux amants, deſquels ſaint Gregoire de Tours fait mention : & toutesfois le ſuſdit auteur ne donne tiltre d'Abbaye a ce lieu, ſeulement le nomme Baſilique : ainſi vous voyez qu'elle n'a porté nom de monaſtere ſi toſt qu'on dit, trop bien eſtoit ce vne Egliſe du temps d'Illidie, ou ſaint Allire, qui viuoit ſous Theodoſe le ieune, & Clodion le cheuelu regnant en France. Ainſi les courſes de tant d'ennemys ayant gaſté ces lieux ſaints, ceſte Abbaye fut miſe ſus l'an neuf cens trente ſix, ſeant a Rome Eſtienne, & regnant en France Lothaire le dernier du ſang des Pepins, Raymond eſtant Comte d'Auuergne, & Armalile Eueſque de Clermont. Ie ne veux pas nier que ſous Clouis on n'y dreſſaſt quelque monaſtere, veu la deuotion des hommes d'alors : mais Gregoire natif du pays, & qui viuoit en ce temps, n'en dit vn ſeul mot de l'Abbaye, bien qu'il parle de l'Egliſe de ſaint Allyre: quoy qu'il ſoit curieux recercheur de ces choſes, neantmoins faut il aiouſter foy aux Pancartes, & documents des fondations des Egliſes. Ceſte Egliſe fut long temps a baſtir, de ſorte qu'elle fut dediee ſous Pape Paſchal ſecond, & regnant en France Philippe premier du nom, en l'an mil cent ſix. Au dedans ceſte Abbaye paſſe vn fleuue, qu'on dit auoir eſté iadis nommé Scateon, & ores eſt dit Tiretaine, ſur le cours de laquelle eſt poſé ce merueilleux pont de pierre naturelle fait de l'eau d'vne fontaine, qui ſ'endurcit en pierre non ſans eſtonnement des effects miraculeux de la nature: & laquelle fontaine, eſt enuiron trois cens pas de la riuiere, laquelle coulant vers la riuiere ſuſdicte faict ceſte durté pierreuſe du põt, par ſous lequel paſſe le fleuue ſus nommé : eſtant ce pont ſi remarquable qu'il n'a pas moins de trente braſſes de longueur, ſix d'eſpeſſeur, & huict de large. Et eſt choſe a bien remarquer, que par les prez où ceſte eau paſſe, on voit comme elle ſe petrifie en allant vers le pont lequel porte le nom de l'eau Saulſe, & eſt de la ſeigneurie, & ſous la iuriſdiction de la ſuſditte Abbaye. Ceſte eau eſt alumineuſe, & ayant ſon cours le long d'vn canal de cent pas de long, ne faut ſ'eſbahir ſi la chaleur du ſoleil cuiſant ceſte matiere l'a ainſi endurcie, non que i'attribue tout a ceſte force ſolaire, ains confeſſe que la nature fait des choſes, qu'il eſt impoſſible a touts les philoſophes du monde les plus ſçauants d'en rendre raiſon. Le feu Roy Charles neuuieſme du nom faiſant ſon voyage de Bayonne voulut voir ce pont merueilleux, & en viſita & la facture qui n'eſt artificielle, & le cours de l'eau, & la ſource d'où elle procede, comme choſe eſtrange, & des plus rares miracles de nature qu'on voye guere en la France. L'abbaye ſuſditte eſt bien cloſe, & muree ayant de belles tours, & deffenſes comme vn chaſteau & fortereſſe, ayant des colonnes, ſepulchres & autels de marbre, & de Iaſpe de diuerſes couleurs, & façonnez a l'antique : & dedans le iardin d'icelle eſt la Chappelle de ſaint Venerand, où giſent pluſieurs ſaints Martyrs, & dequoy teſmoigne Gregoire de Tours diſant : En la Baſilique de ſaint Venerand, qui eſt voiſine de l'Egliſe ſaint Allyre y auoit vne cellule vers l'occidẽt, où il auoit pluſieurs tombeaux, de marbre, eſquels giſent les corps de grand nombre d'hommes ſaints, & femmes religieuſes, deſquels on ne fait doubte que ne fuſſent Chreſtiens, d'autant que les hiſtoires paintes en leurs ſepulchres font mention des miracles de noſtre ſeigneur, & de ſes apoſtres : & apres ce il racompte pluſieurs choſes touchant la ſainteté de ce lieu. Aux fauxbourgs de Clermont eſt encor le prieuré de S. Bonnet : & aux fauxbourgs qui ſont hors la porte ſaint Pierre y a vn monaſtere de religieuſes fort grand, & baſty magnifiquement, & a la porte du Cerf, & au bas du fauxbourg d'icelle, on voit vn ancien edifice ruiné, lequel on appelle la Tour des Sarraſins, mais a tort, ſi lon ne luy donne ce nom, à cauſe que les Sarraſins faiſans leurs courſes en Gaule du temps de Charles Martel, la ruinerent : car ils ne ſ'arreſterent pas tant en ce cartier qu'ils euſſent loiſir d'y faire de telle maçonnerie,

ſes de
enez,
urets,
, Bar-
emy.
ſpital
é par
ſque
lau-
uPrat

ye de
lyre.

goire
ours
de la
re des
eſſ.ch.

Pont merueilleux fait d'eau, ſur le fleuue Tiretaine pres de Clermont.

Grandeur du pont d'eau Saulſe pres Clermont.

Eau du pont de Saulce alumineuſe.

Chapelle S. Venerand.

Greg. de la Gloire des confeſſ. cha. 33.

S. Bonnet prieuré.

Tour des Sarraſins que c'eſtoit iadis.

veu que Charles Martel les haſta d'aller,& les chaſſa d'Auignon, qu'ils auoyent priſe par trahiſon en l'an de grace ſept cens trente cinq, & pource ie ſuis de l'opinion de ceux qui dient, qu'ils penſent que ceſte tour ſoyt les reliques d'vn temple magnifique le ſaint Eueſque Numatie y auoit fondé, & lequel eſt deſcrit par Gregoire de Tours en l'hiſtoire Francoyſe. I'auoy oublié que ioignant les murs de l'Abbaye de ſaint Allyre eſt l'Egliſe parochiale de ſaint Caſſie Martyr, & Preſtre ſouz le premier Eueſque d'Auuergne ſaint Auſtremoine: & c'eſt celle baſilique que Gregoire dit voiſine de ſaint Illidie: & quant a ſaint Caſſie, il en parle en ceſte ſorte: Pres de ceſte cité Liminie, & Antolian martyrs repoſent: & là Caſſie, & Victorin aſſociez d'vne affection fraternelle en l'amour de Ieſu Chriſt obtindrent par l'effuſion de leur ſang enſemble, l'heritage du royaume celeſte. On voit encor les ruines du vieux Clermont, ou cité d'Auuergné du coſté de la porte des Gras, où ſont les portaux d'icelle ruinez, & a Porte de Iaſſe, a celle du Barry d'aux, Plats ſaint Martin, a la porte Depeſſepot, Portes d'argẽt, a la vieille Porte ſaint Bonnet, & autres. Et en ce fauxbourg eſt la paroiſſe ſaint Adiuteur, & au dehors l'Abbaye de Premonſtré portant le nom de ſaint André, qui fut iadis vn Prieuré auant l'inſtitution dudit ordre de Premonſtré, ainſi que l'edifice de l'Egliſe ancienne le monſtre encore ſituee vers le puy de Domme. Et faut bien que ceſt edifice ſoit ancien, veu qu'on y a trouué des ſepulchres pleins d'oſſements de proportion deſmeſuree au pris de la grandeur des hommes de noſtre temps, & entre autres vn tombeau clos, & couuert d'vn gros cuir rouge, qui eſt encor debout, lequel eſtoit plein de ces oſſements gigantins, & penſe lon que ce ſont les corps des premiers qui fonderent ce Prieuré, ce qui eſt aſſes vraiſemblable, veu que Ceſar meſme fait mẽtion de la grande ſtature des Gauloys, & ſur tout des Auuergnaz du temps qu'il eſtoit en Gaule: & a eſté ceſte Abbaye fondee par les Comtes Dauphins d'Auuergne, auſquels apartient la maiſon dite Gergoye de laquelle auõs parlé cy deſſus: & non loing de l'Abbaye eſt encor vne Egliſe treſancienne, qui porte le nom de ſaint Remegi. Le village de Chamailleres n'eſt guere eſloigné dudit ſaint André, lequel village fut iadis le fauxbourg de l'ancienne cité d'Auuergne, auquel y a vne Egliſe collegiale de grande ancienneté, dediee a Noſtre dame, baſtie par ſainte Tecle: comme encor y eſt le Prieuré de ſaint Marc, & au deſſus d'iceluy pluſieurs rochers pres d'vn lieu nommé Royac: & de ces Rochers deſcendẽt, & ruiſſelent pluſieurs ſources de fontaines d'eau viue, & treſbonne, deſquelles ſe fait vne riuiere qui deſcend a Clermont, faiſant mouldre vn grand nombre de moulins, & a bled, & a papier treſbon tant pour eſcrire, que pour imprimer, & duquel ſe fait trafic en pluſieurs endroits de ce royaume. Ce Prieuré de ſaint Marc porte face de grande antiquité, & faut que ce fut iadis quelque palais de ſeigneur depuis conuerty en Egliſe, veu que les maſures, ruines, & reliques des baſtimens en font aſſes de preuue, & eſt l'edifice poſé en vn vallon où il a des praeries, & deux bains l'vn d'eau calcineuſe, & l'autre ſulphuree, & au deſſous vne fontaine ayant le gouſt de vin, mais pour ce

Greg. li. 2. de l'hiſt. c. 15.

Greg. de Tours, l. 1. de l'hiſt. c. 33.

Ruines du vieil Clermont.

S. André Abbaie de Premonſtré.

Sepulchres anciens trouuez a S. André lez Clermont.

Chamailleres village, iadis les fauxbourgs de Clermont

Royac, & fontaines d'iceluy.

Prieuré de S. Marc.

mal plaiſante à boire: y a encor vn Chaſteau a Chamallieres, qu'on dit auoir apartenu a Ganelõ, choſe aſſes vraiſemblable, eu eſgard aux richeſſes, & grãds biens de ce ſeigneur. I'ay mis en auant touts ces baſtiments antiques, non tant pour la curioſité, que pour preuue de ce que i'ay dit au commencement, que Clermont n'eſt autre, que l'ancienne Gergouie, veu que tout auſſi toſt apres Ceſar on la voit illuſtre, & grande, & plus magnifique qu'elle n'eſt a preſent, & ſi ie dis vray ou non, que le diligent liſeur voye ce qui eſt eſcrit au ſecond liure des Epiſtres de Sidonie Apollinaire Eueſque d'Auuergne eſcriuant a Domitie, & luy effigiant l'aſſiette, & plant de la cité ſur laquelle il preſidoit, & il verra ſi elle ne raporte pas a celle, qui eſt ores. Que ceſte cité ſoit celle d'Auuergne, & le chef de tout le pays, le monſtrent les tombeaux des Martyrs là martyriſez, & le ſepulchre des Eueſques qui ont regy l'Egliſe, ce qu'autre du pays ne ſçauroit faire quelque choſe qu'on vueille dire, ſans auoir preuue que de l'opiniõ, veu que tout ces ſaints de la premiere Egliſe qui ont planté la foy au pays Auuergnaz, repoſent a Clermont, non là tranſportez, car Gregoire de Tours, & les dit auoir là veſcu, & y auoir annoncé la parolle diuine. Et demoura ceſte cité en ſon entier, & en ſa gloire iuſqu'a ce que les VVandales, Alans, Goths, & Bourguignons ſ'eſpandirent par les Gaules: car ce fut lors qu'elle perdit ſa beauté, fut deſpouillee de ſa grandeur, & ſentit les ruines, qui encor y apparoiſſent, & affin que ie ne parle ſans auteur, oyons Sidonie Apollinaire teſmoing non recuſable, lequel eſcriuãt a Conſtance dit ainſi: le peuple d'Auuergne te ſalue, les pauures caſes, & maiſonnettes duquel toy grand hoſte as emplies, non auec vne ſuite ambicieuſe, ains auec vn affectionné deſir. O bon Dieu, quelle ioye eurent ces pauures gens, lors que tu mis tes ſaints pieds ſur leurs murailles a demy ruinees, puis aiouſte: Quelles furẽt les larmes, que tu comme le pere de touts, eſpandis ſur les maiſons ruinees par le feu, & ſur les edifices que les flammes auoyent a demy conſumez. Et ailleur eſcriuant a Second, il dit que toute la campaigne voiſine de la cité eſtoit pleine de cendres, & eſtincelles des edifices bruſlez par les Barbares. Et au liure ſeptieſme il dit que le miſerable pays d'Auuergne ſeruoit de porte aux Goths lors qu'il venoyent courir ſur les terres Romaines: & en autre paſſage il ſe plaint de l'affliction, & ſeruitude des Auuergnas, faiſant vn long diſcours de leurs anciennes vaillances, & alleguant les vers de Lucain que ie vous ay propoſez dés le commencement de ce diſcours. Et penſez vous que ceſte ville ayt eu meilleur marché lors que les Françoys ſe ruerent ſur les Bourguignons auſquels anciennement, & premierement fut ſuiette l'Auuergne? Liſez en Gregoire de Tours les courſes des Capitaines de Grontran Roy d'Orleans, & les maſſacres, & pilleries faites en Auuergne, & lors me confeſſerez, que ce pays ſeruit auſſi bien de proye aux Françoys qu'aux autres eſtrangers. Plus couuertement en parle Aymon lors qu'il dit que Theodoric ſçachant la ſurpriſe de la cité d'Auuergne, (qui eſt Clermont ſans autre) faite par ſon frere, le Roy Childebert, y vint l'aſſieger, l'emporta, & y occiſt touts ceux qui tenoyẽt le party de ſon frere. Ainſi vous voyez quelle

eſt l'an-

Bains d'eau ch de pres Clermo

Sid. Apo li. 2. Ep

Sid. li. piſt. 2.

li. 3. E 12. &

li. 7. E 1. a Ma ce: & 7. a l'E que G

Greg. Tours 8. de l'h ch. 30.

Aimon 2. de l'h ch. 8.

eſt l'antiquité de Clermont, & quelle raiſon ont ceux qui dient que ſaint Flour eſt l'ancien ſiege de l'Eueſché, & moins ceux qui veullent faire Rion la capitale d'Auuergne, contre toute hiſtoire, & vraye ſupputation des annees. Quant a dire depuis quel temps ceſte cité porte le nom de Clermont, il y a peu d'hommes qui le vous puiſſent dire: tant y a que du temps des Merouinges elle fut touſiour nommee, ou Auuergne, ou la cité des Auuergnaz, & en Sidonie auant la venue des Françoys, & en Gregoire de Tours, durant la race de Clouis: bien trouue-ie que du temps de Charlemaigne elle eſtoit ainſi nommee, & en ay le teſmoignage de l'hiſtoire d'Aimon, en laquelle ſont ces parolles: Ce qu'eſtant annoncé au Roy Pepin, qui tenoit les eſtats au village Durie, il aſſembla ſes forces de toutes parts, & auec grand appareil de guerre il entra en Aquitaine, prenant par force quelques villes, & Chaſteaux, entre leſquels furent Bourbon, Chantelle, & Clermont, partie deſquels ſe rendirẽt au vainqueur, & meſmes les Chaſteaux d'Auuergne: & de là auant en l'hiſtoire vous ne liſez guere ceſte cité que ſous le nom de Clermont, mais la cauſe ie ne l'ay encor trouuee. Le plus grand, & aſſeuré fondement de tout mon dire, eſt celle preuue que i'ay fait que c'eſt a Clermont que ſe ſont tenus les premiers Eueſques de ce pays, & leſquels ont eſté dés le temps des Apoſtres: & par ainſi il faut que ie vous en donne le denombrement, ainſi que i'ay fait (autant qu'il a eſté en ma puiſſance) par les autres villes Epiſcopales. Le premier donc fut ſaint Auſtremonie nombré entre les diſciples de noſtre ſeigneur, & enuoyé en Gaule par ſaint Pierre, duquel, & de pluſieurs autres ſes ſucceſſeurs eſt faite mention en Gregoire de Tours, auquel ie renuoye ceux qui voudrõt en ſçauoir le diſcours. A ceſtuy ſucceda Vrbique: puis Leogontie, qu'autres appellent Logon, ou Locotie: le quatrieſme fut ſaint Hilidie, dit vulgairement ſaint Allyre, au nom duquel eſt l'Abbaye cy deſſus nommee, entre les vieux documents de laquelle ont eſté trouuez certains vers que i'ay recouuerts de ceux qui m'ont fourny de memoires, leſquels ie ne veux laiſſer en arriere, & ſont tels:

on li. 1.65.

ombre Eueſ- de la de mont.

Hæc antiqua domus cunabula prima recepit
Ex Auſtremonio Aruernorum præſule primo,
Illam ſed (de quo fecit ſibi nomina) ſanctus
Illidius quartus curæ ſucceſſor ouilis
Auxit, fundauit, regeret dum Gallia regna
Clodouæus regum primus baptiſmate lotus.
At quia non dormit diuini raptor honoris,
Barbara præfatam gens vaſtat funditus ædem.
Cœnobiarcha rogat paſtorem principis vrbis
De reſtauranda, pietatis amore, ruina:
Nec mora: conſurgunt monachis noua culmina, ſummo
Præſule Paſchali ſub conſecrata ſecundo.
Illidienſis habet vici ius vnicus Abbas,
Quem penes eſt mortis, vitæq́ verenda poteſtas.
Illidiana domus, fortiſsima Turribus eſt arx,
Albáque diuerſo pellucent marmore clauſtra.
Hîc diuo ſacrum Venerando inſigne ſacellum,
Sanſtáque ſculpturæ præſtantis cerne ſepulchra,
Quæ tot ſacrarunt precioſo ſanguine teſtes,
Hanc modicus lambit veniens de montibus annis,
Iuxta & fons ſalſus pontem lapideſcit in altum.

A ſaint Allyre, ou Illidie ſucceda Iſicie: le ſixieſme fut ſaint Nepotian: le ſeptieſme ſaint Artemie, & ſaint Venerand tint le lieu de l'huitieſme: auquel ſucceda Ruſtique: le dixieſme fut Namatie duquel auons parlé cy deſſus, l'onziéme Eparchie, ou Ebarcie: le douzieſme Deletron, dit auſſi par aucuns Peletron: le trezieſme Ferreol: le quatorzieſme S. Sidonie ſurnommé Apollinaire, qui viuoit du temps des Goths, les œuures duquel ſont tant recommandez pour ſon erudition, & duquel Gregoire de Tours donne vn bon & ample teſmoignage de ſainteté, & le dit ſorty de race illuſtre, & des premiers d'entre les Senateurs d'Auuergne, comme auſſi vous voyez en ſes Epiſtres, qu'il ſe confeſſe tel, & eſcrit a Auite grand perſonnage qui eſtoit ſon beau pere, d'autant que lors on prenoit du ſenat les hommes excellents veufs pour en faire des Eueſques. A Sidonie ſucceda Honorat: le ſeizieſme fut Marimachie: le dixſeptieſme Apruncule, le dixhuictieſme Theodoſe: le dixneuuieſme Fauſte 1. le vingtieſme Euphraſie, ou Euphiriſie: le vingtunieſme Apollinaire: le vingtdeuxieſme ſe nõmoit Theodoret ou Theodrade: le vingtroiſieſme Fauſte 2. le vingtquatrieſme Homacie: le vingtcinquieſme Apruncule ſecõd, le vingtſixieſme Quintian: le vingtſeptieſme Galle qui aſſiſta aux Conciles nationaux d'Auuergne, & d'Orleans quatrieſme & cinquieſme, enuiron l'an de grace cinq cens quarante. A ceſtuy ſucceda Cantin vingtehuictieſme en nombre: le vingtneuuieſme fut Auit: le trentieſme Deſiderat: le trente vnieſme Auole: le trentedeuxieſme Iuſte, le trẽtetroiſieſme Ceſarie: le trẽtequatrieſme Galle ſecond: le trentecinquieſme Prolegue, le trenteſixieme Geneſie: le trenteſeptieſme Felix, le trentehuictieſme Carinalde, ou Gernalde: le trenteneuuieſme ſaint Preiect ſous le roy Childebert, en l'an de grace ſix cens ſeptante: le quarantieſme Auit ſecond du nom: le quaranteunieſme ſaint Bonet ſous le Roy Theodoric: le quarante deuxieſme Nodobert, le quarante troiſieſme Bube: le quarante quatrieſme Procule: le quarante cinquieſme Thaidon: le quarante ſixieſme Daiben: le quarante ſeptieſme Dorben: le quarante huictieſme Eſtiẽne: le quarante neufieſme Adebert du temps du Roy Pepin: le cinquantieſme Stabile premier ſous Charles le grãd, le cinquante & vnieſme Fridigile regnãt Louys le Debonnaire: le cinquante deuxieſme Auit troiſieſme, le cinquante troiſieſme Stabile ſecond, le cinquante quatrieſme Sigon, qui rebaſtit l'Egliſe de Noſtre Dame du Port, baſtie par Auit premier du nom: le cinquante cinquieſme fut Agilmer: le cinquante ſixieſme Iean: le cinquante ſeptieſme Adalard: le cinquantehuictieſme Aruald, ou Armald, d'aultres le nomment Arnard: le cinquanteneufieſme Bernard: le ſoixantieſme Eſtienne ſecond du nom: le ſoixante & vnieſme Begon: le ſoixantedeuxieſme Eſtiẽne troiſieſme, le ſoixantetroiſieſme Iean ſecond, le ſoixante quatrieſme Eſtienne quatrieſme, le ſoixante cinquieſme Reucon: le ſoixante ſixieſme Eſtienne cinquieſme, le ſoixanteſeptieſme fut Eſtienne ſixieſme du nom: le ſoixantehuictieſme fut Eſtienne ſeptieſme, le ſoixante neuuieſme Guillaume: le ſeptantieſme Durand: le ſeptante vnieſme Guillaume ſecond du nom: le ſeptante deuxieſme fut Pierre: le ſeptante troiſieſme Emery: le ſeptan-

Quel eſtoit Sidonie Apollinaire.

Greg. de Tours l. 2. de l'hiſt. cha. 22.

Voy Sigebert.

te quatrieſme Eſtienne huictieſme du nom : le ſeptantecinquieſme Ponce ſous le Roy Philippe premier, le ſeptanteſixieſme Gillabert, le ſeptanteſeptieſme Robert qui en l'an mil deux cens fut Archeueſque de Lyon ſous Louys le gros : le ſeptantehuictieſme fut Hugues, lequel mourut en la terre ſainte le ſeptanteneufieſme fut Guy de la Tour de la maiſon de Turaine ſouz Louys le ieune : l'octantieſme fut Iean troiſieſme, du regne de Philippe Augusté : apres lequel vint Pierre octante vnieſme en nombre, puis Arbert, ou Ibert, & octante troiſieſme eſtoit Arnauld de Cunanglie : auquel ſucceda octante quatrieſme en nombre Raymond Deſpelis : & ceſtuy & ſon predeceſſeur ſont blaſmez de n'auoir point bien gouuerné l'Eueſché. Et en l'an 137. fut Eueſque octante cinquieſme Eſtienne Gilbert qui fut depuis Cardinal & apres Pape, & nommé Innocent ſixieſme, Limoſin de nation, & homme recomandé de grande ſainteté de vie. Apres luy fut ſurrogé a Clermont octante ſixieſme en nombre Pierre André natif de Clermont, & depuis Archeueſque de Rouen en l'an de grace mil trois cés quarantehuict, ayant pour ſucceſſeur octante ſeptieſme en nombre Pierre d'Agrefueil, qui fut depuis Eueſque de Verceil en Piemont : Iean de Merlot fut octãtehuictieſme Eueſque de Clermont regnans en Frãce Iean & Charles cinquieſme ſon fils : Et apres tint le ſiege Henry de la Tour l'an mil quatre cens quinze & le 90. fut Martin Gouge qui feit de grans biés a l'Egliſe, & feit faire le Pulpitre qui eſt au chœur de la grande Egliſe : le nonante & vnieſme fut Iacques de Comborin lequel feit faire & les colonnes d'erain, & le lettrier de meſme eſtoffe au grãd temple de Clermont : le nonante deuxieſme fut Charles de Bourbõ Cardinal, auquel ſucceda Iacques d'Amboiſe Cardinal, lequel feit couurir l'Egliſe cathedrale de plomb : & a ceſtuy Antoine du Prat Chancelier ſous François premier du nom : puis Cardinal, & legat en France : le nonante ſixieſme fut Guillaume du Prat fils du ſuſdict Chancelier : le nonanteſeptieſme Bernard Saluiati Cardinal : & le nonante huictieſme eſt Antoine de Seneterre qui à preſent regiſt heureuſement le ſiege.

Conciles celebrez a Clermont.

C'eſt a Clermont qu'ont eſté celebrez deux conciles l'vn national, ou Prouincial en l'an de noſtre ſeigneur cinq cens quarante, où aſſiſterẽt quinzes Eueſques de Gaule, y cõpris le primat de la premiere Aquitanique : l'autre fut general, & aſſemblé en l'an de grace mil nonante cinq par l'autorité du Pape Vrbain cinquieſme du nom, & où expoſant les miſeres qui affligeoyẽt les Chreſtiens d'outre-mer, preſcha la Croiſage generale, où tant de Princes feirent le vœu de paſſer en Syrie pour conquerir la terre ſainte, ainſi que depuis ils executerent, & en ceſte aſſemblée de Prelats fault confeſſer que ſe trouua le plus grand nombre de nobleſſe, & de Princes qu'on eut encor veu en la Chreſtienté, ſçachans la cauſe de telle cõgregation.

Voy les Annal. de France, & le ſuplemét d'Aimon li.5.ch.48.

Eſtats tenus a Clermont l'an 1374.

Ce fut auſſi a Clermont que furent tenuz les eſtats de France en l'an mil trois cens ſeptante quatre, & au moys de Iuillet ſous le Roy Charles cinquieſme pour apaiſer les troubles de France & oſter aux Anglois les places fortes qu'ils tenoyent pour lors en Auuergne : où aſſiſterent Iean fils du Roy Duc de Berry & Comte d'Auuergne, les Comtes de Poitou, Engoulmois, & Saintonge, & Armignac & les ſeigneurs Eueſque de Clermont, & Berault Comte de Clermont, & Daufin d'Auuergne : Bertrand de Rochefort, François de Chazeron : Iean de la Gueulhe, Guy de la Tour Cheualiers : les ſieurs d'Achon, de Cauſant, de Rauel, Chaſluz, & autres qui ſeroyent longs a nommer : & pluſieurs Anglois ou Aquitaniens ſuyuant le party Angloys, & chefs des bandes pillardes, deſquelles & de ce parlement eſt faite aſſes longue mention en Froiſſard : & moyennant quelque ſomme de deniers, ces pillards quicterent les places, & rẽdirent les priſonniers qu'ils auoyent pris lors que les ſeigneurs d'Auuergne leur liurerent bataille.

Seig
ſtans a
eſtats.

Les choſes rares qui ſont aux entours de Clermont ne me ſouffrent d'oſter la main de deſſus le papier, tant elles ſont & admirables, & a remarquer, comme des eaux chauldes, des matieres bitumineuſes, & des mines de diuers metaux.

Co
pleine
Bitum
la Lim
gne.

Car admirable eſt il de voir vne colline, ou montaignette au pres de Clermont, où le Bitume coule tout ainſi que fait vne ſource de fontaine, lequel eſt noir au poſſible, gluant, & tenant, & duquel ceux du pays ſe ſeruent pour marquer leurs brebis : nous parlerons cy apres de ces conduits bitumineux, d'autant qu'en pluſieurs autres endroits de la terre on en treuue de là meſme ſorte que celuy d'Auuergne, qui par là monſtre la graiſſe du terroir, & la chaleur des exhalations vaporeuſes d'iceluy, & que le bas n'eſt ſans autres materiaux plus precieux, puis qu'en ceſt endroit ceſte liqueur empoiſſee eſt ainſi miſe hors, & fertilie de ſi long temps ſans tarir aucunement.

Ri
ville
Limai

Ie vous diray le reſte de ce qui eſt de plus ſingulier en ce pays, vous ayant propoſé les villes qui y ſont ſituees, i'entens en la Limaigne, deſquelles eſt capitale Clermont ia par nous deſcrite : & apres laquelle eſt Rion, riche & opulente aſſiſe en la graiſſe du pays, & de laquelle ie m'eſtonne qu'on aye baſty tant de fables tirãt les ſeigneurs d'icelle de la Grece, comme i'ay dit cy deſſus : veu qu'il n'y a preuue d'anciẽneté qui luy donne marque de grandeur, ou qui la nomme, ſi vous ne prenez le mot de *Reoticum* en Gregoire de Tours liure de la gloire des Confeſſeurs, ce qui ne ſert, que pour monſtrer qu'elle eſtoit alors, mais non pour eſtablir ſa puiſſance.

Greg
de To
gloir.
conf.

Nom
ceux
m'ont
demen
res po
l'Auue
gne.

Et ſuis bien fort marry qu'on ne m'a donné des inſtructions de l'antiquité de ceſte ville affin que ie m'y employaſſe d'auſſi bon cœur que i'ay fait en celles de Clermont, qui m'ont eſté miſes en main par les ſeigneurs Eſcheuins M. Eſtienne Serbier Procureur de la ville, & M. Gabriel Gaſchier : comme auſſi nous en a aidez M. Blaiſe Ceberet eſleu pour le Roy en l'eſlection du bas Auuergne eſtablie a Clermont : ainſi qu'vn ſiege preſidial y a eſté erigé par la royne mere de ſa maieſté, voulant en cela gratifier au pays d'où ſont iſſus ſes anceſtres, affin que comme de tout temps ſa ville eut la ſuperiorité, & ſpirituelle & temporelle. M'a encor aidé de memoires pour le fait eccleſiaſtique le venerable religieux frere Bertrand Fauuel Cellerier de l'Abbaye de ſaint Allyre, auſquels touts ſommes redeuables de pluſieurs choſes qui nous eſtoyent incogneües : & a iceux ie ioindray M. Iean Villeuaut cy deſſus nommé, qui m'a eſclaircy le plus de ce qui eſt rare en ce pays Limaignois, & ſur tout en ce qui touche les lacs, & les eaux admirables de ce pays, & la conſideration du mont de Gergoye.

Rion ſi
de pre
diaux.

La ville de Rion,

donc a eſté pour pluſieurs cauſes eſtablie de la memoire de nos peres le ſiege de la ſeneſchaucee du bas pays d'Auuergne, & depuis la court des preſidiaux du temps de Henry ſecond du nom, y ayant huit Conſeillers, les Iuges, à ſçauoir les Lieutenans General, ciuil, criminel, & particulier, les gens du Roy, deux aduocats, & procureur, & le Greffier des appeaux: deuāt leſquels reſſortiſſēt les ſieges de Rion, Monferrant, Combraille, Montagu, Aigue-perſe, Clermont, & Mompenſier.

ges reſ-
iſſans a
on.

Et ceſt eſtabliſſement a donné occaſion a quelques vns de penſer que Rion fut le chef des autres de toute ancienneté: mais ils deuroyent penſer que ces erections ſont modernes, & que la volonté des Roys ne fut onc de deroguer aux droits Municipaux, ny loix des pays, & couſtumes legitimes des villes.

rmont
out
ps ca-
le du
d'Au-
gne.

Or eſt il que de toute antiquité, ainſi que deſia auons fait paroiſtre, la cité de Clermont eſtoit celle où ſe faiſoyent les aſſemblees generales du pays, & les deputez pour ceſte ville eſtoyent les premiers a deliberer, ou conclurre des affaires, voire & a preſider: ce qu'ils ont tenu de la preminence octroyee a eux par les Comtes, auant qu'il y eut Duc, car ces Princes ſe tenoyent a Clermont ordinairemēt, comme il nous eſt aiſé le prouuer par texte d'hiſtoire: & leſquels en furent deſpoſſedez par le Roy Philippes Auguſte, qui prit la cité en depoſts, pour certaine querelle qui auoit eſté entre le Comte, & l'Eueſque dudit lieu, ainſi que racompte celuy qui a fait le ſupplement de l'hiſtoire d'Aymon.

on li.
p.49.

Ie n'ay rien mis en auant icy pour gratifier, ou plaire en particulier a perſonne, ains pouſſé tant ſeulement de la verité de la choſe, & de l'antiquité de la preſeance des villes. Car Rion n'eſtant iadis qu'vn Chaſteau, & Clermont cité où les Magiſtrats Romains, & depuis les Ducs, ou Comtes (c'eſt a dire gouuerneurs) du temps des premiers Roys de Bourgoigne, & de France ſe ſouloyent tenir, il n'y a raiſon qui puiſſe monſtrer la preſeance d'aucune ville d'Auuergne au deuant de Clermont, & n'y ſert l'erection du ſiege, veu que ceſt vn acceſſoire qui n'empeſche l'eſtre premier de ſon principal.

onfer-
.ville
a Li-
gne.

Quant a Monferrant qui eſt la troiſieſme des troys principales, le nom monſtre quelle peut eſtre ſon aſſiette, ſon antiquité n'eſt grande en qualité de ville, trop bien de Chaſteau, duquel celuy qui a fait le ſupplement de l'hiſtoire d'Aymon parle vn peu trop indiſcretement, faiſant mention de l'aſſaut que les Françoys donnerent a ceſte place, il dit ainſi: le Roy ayant paſſé les deſtroits difficiles d'Auuergne, & les Chaſteaux qui eſtoyent en chemin, il vint iuſqu'a Clermont: & faiſant ſes approches de l'abortif, & oppoſé Chaſteau de Monferrāt qui eſt a l'oppoſite de Clermōt, les ſoldats qui eſtoyent dedans, craignans la force de l'armee Françoyſe, & eſtonnez de la ſeule veue des harnoys, ne ſe ſoucians de la deffence des murs, & aſſiette du lieu, ſe retirerent au donjon à bien grand peine: mais le feu mis aux maiſons, bruſla tout ſauf la tour, où la garniſon eſtoit entree.

on li.
.49.

onfer-
du
s de
ippe
uſte
oit
nCha-
.

ine de
nfer-

eſt la
ine Bi-
ineuſe

Ceſte ruine de Monferrant a eſté cauſe de ſon reſtabliſſement, & que maintenant elle eſt vne des belles villes d'Auuergne, eſtant ennoblie de la court des generaux pour le fait des finances, le Roy ayant diſtribué les iuriſdictions de ſon pays de la baſſe Auuergne, aux trois plus riches pieces d'icelle. C'eſt pres de Monferrant qu'eſt celle montaignette de laquelle coule l'Aſphalte, ou Bitume qu'auons dit, & cecy a petites ſources, leſquelles neantmoins iectent ſuffiſamment de la matiere, & principalement en temps d'eſté, la froidure n'empeſchant la liqueur de ſe diſſoudre, & diſtiller.

Autres villes de la Limaigne.

Les autres villes de la Limaigne ſont Bilhon, Yſſoire, Brioude, Auzon, Langheac, ſaint Germain, Lambron, Aigueperce, Euſbreule, ſaint Pourſain: & Cuſſet, qui ſont auec les ſuſnommees treize villes en nombre, ſans compter encor d'autres, & villes, & gros bourgs, villages, & Chaſteaux apartenās a pluſieurs grands ſeigneurs, & maiſons illuſtres telles que ſont Montagu, Mommorin, Monguacon, Entragues, Chuzeron, Randan: Mompenſier qui eſt a la maiſon de Bourbon: Rauel: Fontanilles, & autres deſquelles non plus que de celles cy, ie n'ay aucune memoire, qui ſera cauſe qu'il me ſuffira de les auoir nommees.

Eſtendue, & grādeur de la Limaigne.

Et tout ce pays de la Limaigne ainſi compris a ſa longueur depuis le pont de la vieille Brioude iuſques pres la terre de Ganat, d'autres le font aller iuſqu'a ſaint Pourſain, & contient vingt grandes lieües: & ſa largeur eſt depuis le mont de Puy de Doine iuſques a Tier ville riche, ou iuſqu'a Croupiere, qui ſ'eſtend huit grādes lieües, & tout terroir tresfertil en bleds, vins, boys, prez, fontaines, fleuues, bains chauds, lacs, ſaffran, mines d'argent, & toutes ſortes de marchandiſes.

D'où le fleuue d'Alier prend ſa ſource.

La ſource du fleuue Alier eſt quatre lieües au deſſous de Brioude, & paſſe pres d'Vſſon, où lon treuue vne belle mine d'or, & d'azur: puis court ceſte riuiere a Pont de Chaſteau, qui eſt vne petite ville, où l'Alier commence a porter quelques bateaux, iuſqu'a ſaint Pourſain, que nous auons dit eſtre la derniere ville de la Limaigne.

Haute Auuergne, & ſes limites.

Et auant que traiter des lacs, & des monts, faut voir comme en paſſant la haute Auuergne, ainſi dicte pour eſtre aſſiſe ſur le haut des mōts, cōme la Limaigne, eſt aux vallōs: & laquelle a pour limites le Velay au Leuant, à l'Occident le Quercy, Rouergne au Midy, & au Septētriō la Limaigne.

S. Flour ville capitale de la haute Auuergne, & ſon aſſiette.

La ville capitale de ce pays eſt ſaint Flour, aſſiſe ſur vn haut roch eſleué, & entaillé tout a plomb, & d'vne aſſiete & plant admirable, qui a eſté cauſe que pluſieurs ont penſé (ſans regarder les matieres de plus pres) que c'eſtoit l'ancien Gergouie de Ceſar: C'eſtoit iadis vn Prieuré fondé par les ſeigneurs de Breſons, & n'eſtoit qu'vn ſimple bourg, & gros village, nommé en Latin *Mons Planus*, & depuis pour l'affluence du peuple fut clos, & porta le nom du ſaint qui y eſt honoré: Mais en l'an de noſtre ſalut mil trois cens deux, elle fut erigee en Eueſché, ce qui vous enſeigne aſſes auec toutes autres conſiderations, qu'elle ne peut eſtre la cité d'Auuergne, où les Romains tenoyēt leurs Lieutenans, & Preteurs.

En quel temps S. Flour faite Eueſché, & ſes Eueſques.

Les Eueſques de ſaint Flour, depuis que le Pape Boniface huictieſme inſtitua ce lieu ſiege epiſcopal, ſont ceux qui ſ'enſuiuent. Raimond de Mouſteghel Cardinal fut le premier, qui depuis fut Eueſque de ſainct Papont en Languedoc: le ſecond Henry Fialtrer abbé de Clugny: le troiſieſme Archambault moine, qui inſtitua le college de noſtre Dame à S. Flour, le quatrieſme Deodat de Canillac moine, & Cardinal: le cinquieſme fut Pierre de l'Eſtain Cardinal & moine: le ſixieſme Pierre Rauſſen: le ſeptieſme Ponts d'Auron: le huictieſme Pierre de Viſſac depuis Eueſque de Lauaur: le neufieſme Hugues de

Magnac, ou Iuignac moine, & depuis Eueſque de Limoges l'an mil quatre cens ſix, le dixieſme Gerault de Loy moyne, & depuis Eueſque de Carcaſſonne: auquel ſucceda Bertrand de Cadoen moyne, & apres Eueſque d'Vzez: le douzieſme Iaques Loup moyne, le trezieſme Pierre de Lentoing moyne: touts ceux qui ſ'enſuyuent ont eſté ſeculiers. Claude de Doniac le ſeizieſme Charles de Ioyeuſe, le dix ſeptieſme Louys de Ioyeuſe: le dixhuictieſme Baltazar Iarant: & le dixneuuieſme Antonie de Leuy.

S. Flour a donné le nom a la ville où il repoſe.

Ce denombrement d'Eueſques vous monſtre que le Chapitre de ſaint Flour eſt compoſé de religieux, d'autãt que durant que l'election a eu place ils ont eſleu des moynes, ce qui n'eſt rien de nouueau, d'autant que i'ay veu moynes ceux qui a Condom ſont à preſent chanoines. Saint Flour eſt ville riche, laquelle pour toute antiquité porte le nom du ſaint au nom duquel fut baſtie, & fondé le Prieuré qui ores eſt eſleué en Eueſché.

Orilhac ville du haut pays, & ſiege de Seneichal.

L'autre ville principale de la haute Auuergne eſt Orilhac où eſt le ſiege ancien du Bailliage, & où il y a cours de preſidiaux, de laquelle dependent les ſieges d'Orilhac, ſaint Flour, Carlat, & Murat auec les villages de Sallers, Mauriac, ſaint Martin, de Marmaroux, & autres, leſquels n'ont autre trafic que du beſtail qu'ils peuuẽt nourrir, bien que en pluſieurs des terroirs des villes ſuſnommees il y a abondance de touts grains, d'autant que toute l'Auuergne eſt de ſoy fertille, & plantureuſe: ſauf en ce coſté que le vin n'y ſçauroit croiſtre, y obſtant les froidures cauſees par les montaignes de Cantal, chargees perpetuellement de neges, à cauſe de leur hauteur: accompaignees de Cap de cabre, le Lyorme, & la Flagholle, leſques monts portent vn grand prouffit pour les paſturages, & fourmages.

Mont de Cantal perpetuel en neges.

Pongibaut ville ayãt des mines d'argent.

Et puis que nous ſommes ſur les montaignes, il en faut viſiter d'autres: car comme on veut paſſer de la Limaigne au haut pays, il faut paſſer a Pongibaut qui eſt vne petite ville a quatre lieües de Clermont, ayant pres d'elle vn village nommé Rore, & les deux apartenans au ſeigneur de la Faiete: & là ſe treuue vne mine d'argent abondante que par l'octroy du Roy le ſuſdit ſeigneur de la Fayete a fait fouiller auec grand prouffit.

Monts de Frumental Vedrine, & Girene.

Dome mõtaigne la plus haute de France.

Et tout auſſi toſt on paſſe aux mõtaignes du haut pays nõmees Frumental, la Vedrine, le Girene, où durant l'eſté vous voyez le pays couuert de beſtail, & haraz, duquel ce peuple tire ſi grandes cõmodites, & richeſſes, & de celles là venant du haut pays, on ſ'achemine a Poy de Dome (ie prononce Poy ſelon la propre ſignifiance: car ce mot Poy en langue d'Auuergne, & Gaſcone emporte autant que lieu haut, & montueux) lequel mont de Dome eſt a vne lieüe de Clermont: & eſt fort plaiſante ceſte montaigne, & vne des plus hautes de toute la France, fertille en paſturages, & ſimples autant exquis que medecin ou apoticaire ſçauroyent ſouhaiter: au ſommect de laquelle on voit encore pluſieurs ruines, & fondemens, qui monſtrẽt que iadis il y a eu quelque beau edifice.

Coſme mõtaigne, & fontaine merueilleuſe pres d'icelle.

Le Mont de Coſme n'eſt des moindres, ny moins eſtimez, eſtãt beau, & fructueux, chargé d'arbres, & de beaux & copieux paſturages: & pres de ce mont en vn lieu appellé la Cherre on voit vne fontaine, laquelle durant les plus grandes chaleurs d'eſté eſt gelee, & toute en glace. Mais lors que l'hiuer aſſaut le pays, & que tout eſt eſpris par les rigueurs de la froidure, ceſte fontaine ſe deſgelle, & eſt chaude, ſortant d'icelle des fumees, & exhalations, tout ainſi que d'vne fournaiſe.

Mont d'où ſo la riuie de Do donne.

Le Mont d'or eſt haut d'vne bonne lieüe, & abonde en paſturages, mais plus en fontaines, qui ruiſſelent en iceluy de toutes pars, & de l'eau deſquelles ſort la riuiere de Dordõne, de laquelle auõs parlé en Perigort.

Bains ſa taires mont d

Eſt recõmandee ceſte montagne à cauſe des baings qui en ſortent où l'eau eſt chaude, tiede, & froide, ainſi qu'on la veut choiſir, & ou touts les ans y a grand abord de malades pour ſ'y lauer, pluſieurs deſquels ſe trouuent fort bien de ces lauemẽs, en eſtant l'eau ſalutaire.

Beſſe pres le mont

Et pres ce Mont d'or eſt la ville de Beſſe, à demy quart de lieüe de laquelle on voit vn lac de grande eſtendüe, & preſqu'au ſommet d'vne montaigne, lequel eſt ſans fonds qu'on aye onc ſceu trouuer, & dedans lequel n'y entre l'eau d'ailleur qu'on aperçoiue.

Lac m ueilleu pres d Beſſe.

Au reſte il eſt admirable a voir, & encor plus effroyable, d'autant que ſi on iecte quelque pierre dedans, on ſe peut tenir pour aſſeuré d'auoir bien toſt du tonnerre, des eſclats, pluyes, & greſle.

Creux Soulcis ſon n rel.

Non loing de ce lac y a vn creux, ou abiſme nommé le creux des Soulcis, qui eſt rond a ſon ouuerture, & de profondeur qu'on ne ſçauroit iuger: il approche quelque peu du naturel de l'autre: car y ayant iecté quelques pierres dedans, vous preſtez l'oreille contre, vous oyez vn bourdonnement, & bruit merueilleux, que vous diriez que c'eſt vn tonnerre ouy de loing: & en eſté ſans qu'on y rue rien dedans, il mene ce murmure aux concauitez de ſoy meſme, ainſi que les vapeurs ſont agitees, de ſorte qu'on diroit que ce ſont des vents qui ſ'entre combattent.

Lacs F tanet, goulie &Laca

Les creux de Fontanet, & lac des Margouliers, bien qu'on n'y voye entrer ny fontaine, ny ruiſſeau, ny en ſortir vne goute d'eau, ſi ſont ils touſiour en vn eſtat meſme:

Noſtre me de Vaſſiui

Le Lacaſſou eſt rond comme vn plat, aſſis ſur vne montaigne, & eſt de meſme que les ſuſnommez, eſtant voiſin d'vne Chapelle qu'on nomme Noſtre dame de la Vaſſiuiere, où ſe font de grans miracles, & où le peuple afflue ordinairement, & y va auec grande deuotion en pelerinage.

Fonta chaude Vichi.

Ie ne veux oublier que pres la ville de Vichi il y a vne belle, & grande fontaine, l'eau de laquelle eſt naturellement chaude, & laquelle ſans ceſſe iette de gros, & aſſidus bouillons, d'où aduiẽt que non loing d'icelle on voit des baings, leſquels outre leur beauté ſont ſouuerainement ſains a ceux qui vont ſ'y baigner és ſaiſons propres a ce faire, à ſçauoir és moys d'Auril, & de May, & en Septembre.

Chau aigues ce d'Au uergne.

De pareils miracles de la nature ſe voyent en la montaigne, d'autant que Chauldes Aigues, qui eſt vne forte place à huit ou dix lieües de S. Flour, eſt fournie de ces bains, & lauoirs, de l'vſage deſquels pluſieurs ſe ſont bien trouuez, & y voit on ordinairement grand nombre de perſonnes y aller touts les ans, ainſi qu'en Gaſcoigne on va a Caudterez, & a Baignieres, places recogneües pour l'vſage auquel elles ſont employees.

Rochet Roched gou.

Et pour ne laiſſer rien de rare en ce pays Auuergnas, a dix lieües de la cité capitale, à ſçauoir Clermont, [illegible] tirant vers la marche, en vn village appellé Rochedagou, on voit vn rocher de moyenne grandeur, lequel ſi vous rompez, on y treuue des pierres naturellement claires, & faites en pointe de dyamant, & leſquelles ſi quelque bon lapidaire ou pluſtoſt ſi quelque impoſteur venoit a ſubtilement mettre en œuure, il les feroit paſſer de prime face pour des Diamans les mieux orientez que lon ſçache, & ne faudroit ſe peiner qu'a les polir, & leur donner luſtre, veu que de ſoy meſme les pieces cleres de ce roch ſont taillees en pointe. Et au bas des montaignes, qui tire vers la Limaigne, il y a vn eſtang, qui porte le nom d'vn village qui l'auoiſine, & ceſtuy eſt appellé Montel de gelat, l'eau duquel eſtāg eſt claire au poſſible, & ayant des ſablons, & areine auſſi luiſans, & tranſparens que ſi c'eſtoit de l'or limé, duquel ſablon ſe ſeruent les financiers, & autres qui eſcriuent pour mettre ſur leur eſcrit, affin que le ployant il ne ſ'efface, & apres ce l'eſcriture paroit eſtre toute doree : voire ſi vous regardez l'eau de ceſt eſtang, biē qu'il ſoit profond, ſi eſt ce que la lueur rouſſoyante de ce grauier vous eſblouit tellement la veüe, qu'il eſt impoſſible de ſ'y arreſter longuement : & voila pour ceſte foys quant aux raretez qui ſe treuuent en Auuergne. Et auant que ſortir d'Auuergne, ie dis que ce pays eſt illuſtré, & enrichy des Abbayes qui ſ'enſuyuent : la Chaiſe-Dieu: S. Allyre, S. André: Moſac, Mont peiroux: le Bouchet: Mauriac: Champtonig: S. Gilbert: Ebrueſle: Tiers, Iſſoire: Menat: Maulieu: Feniers, & Bellaigne. Religiōs de dames ſont celles cy: Cuſſet: Beaulmont : Lauoyne : Megemont : Leſclache, & Corpiere. Les prieurez plus fameux ſont Saueillanges: S. Pourſain: les Celeſtins: Augeroles: Monferrāt Sauuigny: De Ris: Cuullat: la Chartrouſe, & Moiſſac: & voila quāt a ce que i'auoy a vous deduire du pays d'Auuergne, quant a ce qui concerne la deſcription d'iceluy, & l'eſtat de ſes villes, & quant a la ſuite des ſeigneurs qui y ont commandé, nous en auons touché quelque cas en la deſcription de Boloigne: à cauſe de l'alliance de ces maiſons deſquelles eſt deſcēdue (comme auons dit) la treſilluſtre, & treſchreſtiēne royne Catherine de Medicis mere du Roy qui regne a preſent.

lon du
de Mō-
de ge-

bayes,
ieurez
uuer-

DES PAYS DE BOVRBONNOIS, FORETS, ET ADIACENS IVSQVES A la Bourgoigne Duché, & du royaume ancien d'icelle.

SOrtant de l'Auuergne ſ'offrent les anciens Boies tant renommez, & la puiſſance deſquels a eſté ſi grande, que d'auoir (auec les Cenomans, & Inſubres) dōpté la ſuperbe, & orgueil des Toſcans, occupé leur ſeigneurie, & eſtably vne perpetuelle demeure en Italie, & pays qui à preſent ſe nōme Romaigne, apellee par les anciens Latins *Gallia Togata* (Gaule Toguee) pource que les Gaulois ia faits Romains, ſ'y eſtoyent domicilez, car c'eſt ainſi que parle Tite Liue, quoy que d'ailleur il ſoit (ne ſçay pourquoy) mal affectionné aux Gauloys, deſquels en deſpit qu'il en aye, ſont deſcendus les Padouans ſes concitoyens, quelque origine Troyenne qu'il leur vueille donner. Ce furent les Boies Gauloys (comme teſmoigne Volaterran) qui fonderent la cité de Boloigne la graſſe, vray Patrimoine de l'Egliſe de Rome, quoy que d'autres ſoyēt d'opiniō contraire, & qui pour dōner plus grand antiquité a Boloigne rauiſſent l'honeur de ſa fondation aux Gauloys Boies. Lequels ſont ceux qu'a preſent on appelle Bourbōnoys, y cōprenant le pays de Foreſts & autres voiſins, qui eſtās en plus de nōbre que leur terre ne pouuoit nourrir, ou pouſſez par les autres Gauloys paſſerent en Italie (comme dit eſt) puis non contens de ceſte courſe, furent viſiter la Germanie: car quelque origine ſuppoſee d'Armenie, que Lazie donne a ſes Boies Germains, qui ores ſont les Boeſmes, & ceux de Bauiere, ſi eſt ce que (ſuyuāt l'autoriré des hiſtoriens les plus anciens) ce furent les Gauloys qui ores ſont dits Bourbōnois, & leurs voiſins, qui dōnerent nom a ces peuples, deſquels ils ſaiſirēt les terres, eſtās chaſſez, & de leur pays, & de l'Italie. Et affin qu'on ne penſe, que ie die cecy de gaieté de cœur, & ſans aucune preuue, oyons parler Cornille Tacite, qui n'oublie rien de la grādeur, & gloire des Germains: car parlant des terres Germaines par autres nations occupees il dit ainſi : le diuin Iule, & le ſouuerain des auteurs teſmoigne, que la force des Gaulois, & leur puiſſance fut iadis plus grande : ce qui eſt de tant plus croyable que les Gaulois ſont auſſi paſſez en Germanie. Car cōbien petit deſtourbier leur donnoit le Rhin, que la nation qui ſe ſentoit la plus forte ne paſſaſt, occupaſt, & chāgeaſt ſes terres, n'y ayant encor entre eux aucune puiſſance diſtribuee par royaumes. Donc entre la foreſt Hercinie, le Rhin, & le Mœne fleuues, les Heluetiēs eurent leur place, & plus oultre les Boies, toutes ces deux natiōs eſtans Gauloiſes. Oyons Ceſar parlant des Heluetiens Gaulois de nation, & qui auoyēt penetré en la Germanie compaignons des Boies : Ils perſuaderēt aux Tulinges, Rauraceens, & Latobriges leurs voiſins, que ſuyuās leur cōſeil ils ſ'en veinſſent auec eux, bruſlants leurs villes, & bourgades, & prenās en leur ſocieté les Boies, leſquels eſtoyēt paſſez outre le Rhin, & ſ'eſtoyēt arreſtez au pays Norique (qui eſt ores la Bauiere) & auoyēt pris par force la cité de Noreie. Vous oyez que les Boies auoyent paſſé le Rhin pour occuper le pays Norique, il faut donc dire qu'ils eſtoyent ſortis de Gaule pour faire ce rauage, ou que c'eſtoyēt ceux qui laiſſoyent l'Italie: & ainſi touſiour reuenons nous là, que les Boies eſtoyent Gaulois. Ce que mieux teſmoigne Ceſar, diſant : A la requeſte des Heduens, Ceſar octroya que les Boies fuſſent de leur iuriſdiction, & que leur puiſſance ſ'eſtendit ſur leurs limites, a cauſe qu'ils ſçauoyent que ce peuple eſtoit fort vaillāt: auſquels ils donnerent des terres, & les receurent pour concitoyens, auec eſgal droit, & liberté que les habitās, & bourgeois d'Autun. De ce paſſage recueillons nous que les Boies auoyent eſté chaſſez de leur terre, & que forcez ils auoyent paſſé le Rhin, & ores ils recouurent leur ſieges, & maiſons par le moyen des Auſtunois. Et que cecy ſoit vray, oyons Ceſar en vn autre paſſage, qui le monſtre aſſez ouuertemēt: cecy (dit il) cogneu par Vercingentorix, il ramena ſon oſt au pays Berruyer, & paſſāt outre il ſe reſolut d'aſſieger, & forcer la ville Gergobine, qui eſtoit la poſſeſſiō des Boies, leſquels Ceſar, ayāt vaincu les Heluetiens, auoit là colloquez, & les auoit mis ſous la iuriſdictiō des Heduens. En quelque ſorte dōc qu'on cōſidere les Boies anciēs on les voit eſtre Gaulois, & ceux qui ont affligé les Toſcās, & cōquis partie d'Italie: & qui paſſans le Rhin ont dōné nom aux pays de Baioarie, ou Bauiere, & de Boeſme : mais il n'y a qu'vne difficulté, a ſçauoir, que puis qu'ils eſtoyent

es ont
uis
ie.
Tite
li. 37.
lybe
on li.
.de la
grap.
later-
iu. 4.
grap.
erre
e ſur
Itali.

Lazie li. 7. des Migrations des gents.

Boeſmes, & Bauares iſſus des Gauloys.

Cornille Tacite liu. des mœurs des Germains.

Boies Gaulois paſſēt le Rhin.

Ceſar li. 1. de la guer. Gallique.

Boies remis en Gaule par Ceſar.

Gergobine cité des Boies en Gaule.

Ceſar li. 7. de la guer. Gallique.

Gauloys, où eſt ce que fut leur habitation auant qu'ils ſe deſbandaſſent pour paſſer en Italie: a quoy vous eſt aſſes reſpondu, que chaſſez par ſedition domeſtique de leur pays, où depuis ils furent remis par Ceſar a la requeſte & ſupplication (comme dit eſt) des Auſtunois. Voyez l'antiquité, & vaillance des Bourbonnois: car on ne peut doubter que les Boyes ne ſoyent ceux cy, eu eſgard a ce qu'ils ſont mis ſous les Heduens, a la deuotion deſquels eſtoyent les Niuernoys, & ceux cy ſont leurs voiſins, tellement que ce pays, & celuy de Foreſt comprenoyent iadis le trait, & marche Heduenne, qui apartenoit aux Boies, les limites de laquelle ſont tels.

Limites de Bourbonnoys ſelon le preſent.

Au Septentrion luy giſt le Niuernoys ſelon le Loire: au Midy le pays d'Auuergne: au Ponent le Berry: & au Leuant la Bourgoigne, & vray pays d'Autunoys, qui vous monſtre que ſans faillir les Boies anciens ne ſont autres que les Bourbonnoys modernes: les terres deſquels ſont lauees de deux grands fleuues, du Loire c'eſt a ſçauoir, & de l'Alier riuiere naturelle de l'Auuergne:

Gergobine eſt la ville de Moulins capitale de Bourbonnoys.

& les villes principales ſont Moulins, qui eſt la capitale, & celle que Ceſar (ſuyuant ce que dit eſt) appelle Gergobine aſſiſe ſur la riuiere d'Alier, & l'ancien ſiege des ſeigneurs, & Ducs du pays, & depuys le plaiſir des Roys de France: & de laquelle ie n'ay autre memoire fors que c'eſt vn ſiege royal, & preſidial pour la Seneſchaucee de Bourbonnoys, où & a laquelle reſſortiſſent les enclaues, & reſſorts du duché de Bourbonnoys ſelon qu'il fut erigé par le feu Roy Françoys premier de ce nom.

S. Pierre le Monſtier balliage, & ſiege preſidial.

Auquel pays eſt compriſe la ville de S. Pierre le Monſtier place moderne, & neantmoins ſiege preſidial, comprenant le Bailliage de la ditte ville, & les ſieges de Douziois, Xainçoys, Cuſſet, & autres pieces, qui ſont partie en Auuergne, & partie en Niuernoys.

Bourbon place ancienne, dõne nom au pays.

Aimon li. 4. ch. 65.

Le pays de Bourbonnoys porte le nom de la place, qui fut la premiere ſeigneurie des ſeigneurs, qui ont depuis commandé ſur le pays, à ſçauoir de Bourbon, aſſiſe entre les fleuues d'Alier, & du Cher, & laquelle eſt ſi ancienne, que ſous ce nom elle eſt cogneue ia dés le temps de Charlemaigne, ainſi qu'on peut recueillir de l'hiſtoire d'Aimon moyne: & où les ſeigneurs ont commandé dés celle meſme ſaiſon, & ſous les Roys d'Aquitaine, auquels ce pays eſtoit, & ſuiet, & iuſticiable. Ces ſeigneurs ont eſté ſi grands, & illuſtres, que les plus grãds princes ont ſouhaité leur alliance, à cauſe de l'antiquité de la premiere ſouche, qui eſt depuis l'an de grace cinq cens neuf, & cecy tiens ie des memoires du ſeigneur Greffier du Tillet, qui en parle en ceſte maniere, que les tiltres de l'Abbaye de Bourg font mention du Vicomte Archambaut, & de Rotilde ſon eſpouſe, leſquels donnerent quelques biens a la dite Abbaye:

Memoires du ſieur du Tillet.

Race 1. de Bourbon dés l'an 509.

mais de là auant ne ſe treuue la ſucceſſion continuee, tant l'hiſtoire nous eſt manque, & noz predeceſſeurs ont eſté peu curieux d'icelle, ou (dequoy ie me doute le plus) tant l'enuie des conquerants a eſté grande, qu'ils ont taſché d'abolir les races, & la memoire d'icelles tout enſemble, par le bruſlemẽt de leurs documents, & diſſimulation de la verité de leur hiſtoire.

Archãbaut nom hereditaire aux ſeigneurs de Bourbon iadis.

On trouue du temps de Loys le Gros vn Hemond ou Aymon de Bourbon ſurnommé Guere Vache, lequel voulut desheriter le Baron de Bourbon appellé Archambaut (car ce nom a eſté comme preſque hereditaire aux aiſnez de ceſte maiſon en la premiere ſouche) & que pour ceſte occaſion le Roy guerroya le ſuſdit Aymon, & remit Archambaut en ſes terres. Ceſt Archambaut eſpouſa l'aiſnee des filles de Meſſire Dreux de Milon, Conneſtable de France, autres le ſurnomment de Melo, & de ceſte dame il eut deux fils, & vne fille nommee Magueritte de Bourbon femme du Comte de Folquaquier en Prouence: l'aiſné des fils ſe nomma Archambaut ſire de Bourbõ, ſurnommé le grand: les autres deux Guy, & Guillaume:

Comte Flandr iſſus du ſang de Bourbo de la miere gne.

ceſtuy eſpouſa Marguerite Cõteſſe de Flandres, & Henaut fille de Baudoin Empereur de Conſtantinople, & de luy ſont eſtendus les Comtes de Flandres: mais il quita le nom de Bourbon pour porter celuy de ſon partage, qui eſtoit la ſeigneurie de Dampierre en Champaigne. Guy fut ſeigneur de ſaint Iuſt en Champaigne, mourut ſans auoir eſté marié: & ainſi l'aiſné Archambaut luy ſucceda. De ceſt aiſné (duquel on ne dit l'alliance) ſortirent pluſieurs fils, & trois filles:

Suite d ſang de Bourbo du premier ſa & eſtoc

l'aiſnee deſquelles fut Marguerite eſpouſe de Thibaut ſixieſme Roy de Nauarre, Comte de Brie, & de Champaigne: la ſeconde fut femme de Iean premier Comte de Dreux, & ne trouue qui eſtoit la troiſieſme: des maſles l'aiſné ſ'appella Archambaut, le ieune ſire de Bourbon, les autres furent Guy de Bourbon Doyen de Roüen: Dreux de Bourbon, Guillaume ſeigneur de Barçay, qui eut deux femmes, l'vne deſquelles fut Iſabeau heritiere de Mongacon, de ce Guillaume ſortit vn fils nommé Guy de Bourbon, qui eſpouſa Agnez fille de Girard ſeigneur de Vienne, & vn autre Guy de Bourbon fut fils d'Archambaut le grãd, duquel ſortit Archambaut, au prouffit duquel Marguerite femme de Ioſſerand le gros, renõça au droit qu'elle auoit eu de Pierre de Bourbon, mais ce fut auec condition que ſ'il mouroit ſans hoir, ſa part viendroit aux enfans iſſus de l'eſtoc de Bourbon de ſes freres, & ſœurs. Le ſuſdit Archambaut le ieune eſpouſa Ioland fille de Guy de Chaſtillon, & d'Agnez fille de Hemond Comte de Neuers: & de luy, & Ioland vindrent deux filles Mahaut, & Agnez de Bourbon mariees a Eude, & Iean fils aiſné & ſecond de Hugues quatrieſme du nom, Duc de Bourgoigne, qui vous fait voir quelle eſtoit la maiſon de Bourbon, & combien eſtimee.

Cet Ar baut fut dernier cette ra

Beatrix Bourgo gne.

Des ſuſnommez Iean de Bourgoigne, & Agnez de Bourbon fille d'Archambaut vint Beatrix leur fille vnique, & heritiere en partie des pays, & ſeigneuries de ſon ayeul Archambaut. Ceſte dame eſtoit du coſté paternel Princeſſe du ſang de France, d'autant que ces Ducs Bourguignons venoyẽt du ſang de Hue Capet, ainſi que nous dirõs traitans les affaires de Bourgoigne, & fut mariee auſſi a vn Prince du ſang royal, à ſçauoir a Robert de France fils du Roy S. Loys, lequel eut pour ſon apennage le Comté de Clermont en Beauuoiſis. Ainſi vous voyez que ceſte premiere ſouche de Bourbon, d'où qu'elle fut iſſue, & laquelle ie penſe eſtre iſſue de quelque grand commencement parmy les Gauloys, ayant eu duree parmy les races des Merouinges, & Pepins, & neantmoins (comme iay dit) l'hiſtoire n'en eſt iuſqu'a nous paruenue:

Quelles grandes maiſons iſſues de celle de Bourbo

ceſte maiſon (dis-ie) a donné origine a deux grandes maiſons en Gaule, à ſçauoir a celle de Flandres par le mariage de Guillaume ſeigneur de Dampierre fils d'Archambaut ſecond du nom, ſire de

Bourbon, & de Marguerite de Flandres fille de l'Empereur Baudouin : laquelle race a duré iuſqu'au temps de Charles cinquieſme, que le pays Flamand tomba és mains de Philippe de France Duc de Bourgoigne : a donné auſſi origine a celle famille qui a retenu le nom de Bourbon, entant que Robert eſpouſant Beatrix, fallut que portaſt le nom de ſon eſpouſe, & que le ſurnõ demeuraſt a la poſterité, ainſi qu'auoit fait a la maiſon du Comte d'Auxerre Pierre de France, qui fut apellé de Courtenay. Ce Prince Royal Robert auoit eſté accordé a Beatrix fille de Guy Viſcomte de Limoges, & de Marie de Bourgoigne fille de Hugues quatrieſme du nõ Duc de Bourgoigne : laquelle Beatrix fut mariee a Artus premier du nom Duc de Bretaigne. Du mariage de Robert, & Beatrix de Bourgoigne ſortirent trois fils, & trois filles : l'aiſné des maſles fut Loys Comte de Clermont en Beauuoiſi, & premier Duc de Bourbon : le ſecond fut Iean (Paradin le nomme Iaques, & le fait mourir ieune) lequel eſtoit Comte de Charolois, & Seigneur de ſainct Iuſt en Champaigne : lequel eſpouſa Ieanne ſœur & heritiere ſeule du Comte de Soiſſons, & mourut ieune ne laiſſant qu'vne fille nommee Ieanne, qui fut mariee a Iean Comte de Boloigne, & Auuergne. Le troiſieſme des fils de Monſieur Robert fut Pierre de Clermont : des filles l'aiſnee ſe nommoit Blanche, & fut femme de Robert ſurnommé le grand, Comte de Bouloigne, & Auuergne. La ſeconde Marguerite accordee a Iean fils aiſné de Hẽry Seigneur de Senlis, & de Ieanne de Vendoſme femme de Iean de Flandres Comte de Namur, & fils de Guy Comte de Flandres, mais elle mourant il ſe remaria a Marie d'Artoys : la troiſieſme fille de Robert fut Marie de Clermont accordee au Marquis de Monferrat, mais le mariage ne ſe parfaiſant elle fut rendue religieuſe a Poiſſy : & de cette cy ne dit mot Paradin és alliances de France. En la Seigneurie de Bourbon ſucceda a Robert, ſon fils aiſné Loys, lequel du temps de Philippe de Valois fut fait Duc de Bourbon, & premier de ce nom, comme auſſi il eſtoit Comte de Clermont, de Dreux, & de la Marche, Pair, & grand Chambellan de France : il eſpouſa Marie de Henaut fille du Comte de Henaut, de laquelle il eut trois fils, & autant de filles : l'aiſnee deſquelles fut Ieanne de Bourbon mariee au fils aiſné de Iean Comte de Foreſts : la ſeconde fut Marie de Bourbon qui eut deux maris : le premier fut Guy fils aiſné de Hugues Roy de Chipre, & qui portoit le titre de Roy de Hieruſalem, & duquel elle eut vn fils nommé Hugues de Luzignen Prince de Galilee : le ſecond mary fut Robert Prince de Tarente, & ſe diſant Empereur de Conſtantinople, à cauſe que Madame Catherine de Valoys Emperiere de Grece, eſpouſant Philippe pere de ce Robert luy auoit cedé le droit qu'elle pretendoit audit Empire. La troiſieſme fille de Loys Duc de Bourbon fut Beatrix femme de Philippe, aiſné des enfans de Philippe de Sicile Prince de Tarente, & puiſné des enfans de Charles ſecond du nom, Roy de Sicile. Quant aux maſles, le premier fut Pierre de Bourbon premier de ce nom, & ſecond Duc en nõbre, qui mourut a la iournee de Poitiers, du temps du Roy Iean, & eſt enterré a Paris au conuent des Iacobins, comme ſont la plus part des Princes de cette maiſon : le ſecond fils fut Iaques Comte de Clermont, de la Marche, & de Ponthieu, Conneſtable de France, lequel eſpouſa Ieanne de ſaint Paul, de laquelle il eut deux fils, & deux filles, à ſçauoir Catherine femme de Bouchard Comte de Vendoſme : l'autre fut Yſabeau de Bourbon mariee a Loys Vicomte de Beaumont. Des fils, l'aiſné fut Iean de Bourbon Comte de la Marche, lequel eſpouſa Catherine heritiere de Vendoſme, d'où ſortirent les enfants qu'auons deduit en la deſcription de Vendoſmois : car c'eſt de ce Iaques de Bourbon fils de Loys premier qu'eſt ſortie la race treſilluſtre des Princes du ſang de France, qui portent auſſi le nom de Vendoſme. Pierre donc aiſné des enfans de Loys premier Duc eſpouſa Yſabeau de Valois fille de Monſieur Charles de France Comte de Valois, de laquelle il eut Loys ſecond du nom, qui fut appellé le bon Duc : & Iaques Comte de la Marche, occis auec ſon fils Pierre par des compagnies des voleurs qui tenoyent les champs durant des Anglois, & François : & eut encor le ſuſdit Duc Pierre premier du nom, ſept filles, l'aiſnee deſquelles fut la Royne Ieanne eſpouſe du Roy Charles cinquieſme, laquelle auoit premieremẽt eſté accordee a Amé fils d'Amé Comte de Sauoye, & puis a Gilbert Daufin de Vienne : la ſeconde fille eſtoit Blanche de Bourbon Royne d'Eſpaigne femme du meſchant Roy Dom Pierre, lequel tyranniquement la feit mourir : la troiſieſme fille fut Bonne, femme d'Amé Comte de Sauoye, auquel Ieanne auoit eſté accordee : la quatrieſme ſe nõmoit Catherine eſpouſe de Iean Comte de Harcourt : la cinquieſme fut mariee a Godeffroy fils du Duc de Brabant : la ſixieſme eſtoit Marguerite deux fois mariee, la premiere a Iean fils de Henry Seigneur de Suilly : la ſeconde au ſire d'Albret : la ſeptieſme, & derniere fille de Pierre Duc de Bourbon fut Marie, religieuſe a Poiſſy : & mourut ce bon Prince l'an mil trois cens cinquante ſix, & giſt aux Iacobins a Paris. Luy ſuccedant Loys ſecond de ce nom, lequel eſpouſa Anne fille vnique de Beraut Daufin d'Auuergne apellé le Comte Camus, & de Ieanne Comteſſe de Foreſts : & d'elle il eut vn fils, Loys Comte de Clermont, & de Beauiouloys qui mourut aagé de ſeize ans, & giſt aux Iacobins a Paris : Iean qui fut Duc de Bourbon, & Iacques grand Chambellan de France Seigneur de Preaux, qui eut vn fils, occis a la iournee d'Azincourt. De Loys ſecond ſortit auſſi vne fille mariee au Duc de Bourgoigne Iean fils de Philippe le Hardy : & encor eut deux baſtards fort vaillants hommes. Ce Duc eut la charge du Roy Charles ſixieſme, & de Loys Duc d'Orleans enfans Royaux, pour eſtre leur oncle maternel, apres le decez du Roy Charles cinquieſme, il mourut l'an mil quatre cens dix, & eſt enterré a Souuigni. Luy fut ſucceſſeur Iean premier du nom, quatriéme Duc de Bourbon, & d'Auuergne, Comte de Clermont, Foreſts, de l'Iſle, & Seigneur de Beauieu, & Chaſteau-Chinon, Pair, & grand Chambellan de France. Il eſpouſa Marie Ducheſſe d'Auuergne, & Comteſſe de Mompenſier, fille de Iean de France Duc de Berry, de laquelle il eut trois fils, l'aiſné Charles, le ſecond Loys Comte de Mompenſier, & le troiſieſme Iean de Bourbon Eueſque, mais ie n'ay ſceu de quelle Egliſe, tant y a qu'il fut abbé de Clugny. Loys Comte

nces du ond e- ,& li- de rbon.

aiſné nfans obert ance.

r. du ,& i. de bon.

D'où eſt ſortie la famille des Princes de Bourbon de l'eſtoc de Vendoſme.

Voy Froiſſard en ſõ hiſtoire.

Eſtoc de la famille de Mõpenſier

de Mompenſier eut deux femmes, la premiere fut Ieanne Daufine fille de Beraut le ieune Daufin d'Auuergne, & d'vne ſœur de Bertrand de la Tour Comte de Bouloigne, de laquelle il n'eut aucuns enfans : la ſeconde fut Gabrielle de la Tour, de laquelle il eut vn ſeul fils nommé Gilbert de Bourbon Comte de Mompenſier, & pluſieurs filles, entre autres Gabrielle, femme de Meſſire Loys Seigneur de la Trimouille, & Vicomté de Thouars: l'autre Charlotte de Bourbon femme du Comte de Bouſchan. Gilbert de Bourbon Comte de Mompenſier eſpouſa Eleonor (d'autres la nomment Claire de Gonzague fille de Federic Marquis de Mantoüe) & fut Viceroy a Naples pour le Roy Charles huitiéme, où il mourut : il eut de ſon eſpouſe trois fils, & deux filles: l'aiſnee fut Loyſe de Bourbon, mariee en premieres nopçes a Meſſire André Seigneur de Chauigny, duquel n'eut enfans: & en ſecondes a Loys de Bourbon Prince de la Roche ſur-Yon: la ſeconde fille fut Renee, mariee au bon Duc Antoine de Lorraine. L'aiſné des fils de Gilbert fut Loys de Bourbon qui mourut a Naples, & eſt enterré auec ſon pere, & mourut de triſteſſe, & ſaiſiſſement voyant ſon pere decedé, ſi grāde eſtoit l'affection de ce bon fils a l'endroit de ſon pere ſur le ſepulchre duquel il treſpaſſa : le ſecond fut Charles ſecond de ce nom, Duc de Bourbon, & Conneſtable de France, qui eſpouſa Suſanne de Bourbon, & n'eut lignee : & fut occis au ſiege de Rome: le troiſieſme fut François de Bourbon Duc de Chaſtelleraut. De Loyſe de Bourbon eſpouſe du Prince de la Roche ſur-yon ſortit Loys de Bourbon premier Duc de Mompenſier, & Charles de Bourbon Prince de la Roche ſur-yon, & Suſanne de Bourbon femme du Seigneur de Rieux, duquel iſſit Loyſe eſpouſe de René de Lorraine Marquis d'Elbœuf. Mais venons a Charles Duc 5. de Bourbō, & premier de ce nom, il accorda Madame Catherine de France fille du Roy Charles ſixieſme, mais le mariage ne fut accomply: & eſpouſa Agnez fille du Duc Iean de Bourgoigne, de laquelle il eut ſix fils, & cinq filles, l'vne nommee Ieanne eſpouſe de Iean de Chaalon Prince d'Orenge : la ſeconde fut Catherine mariee a Adolphe de Cleues Duc de Gueldres, la troiſieſme Marguerite femme de Philippe Duc de Sauoye, & mere de Madame Loyſe mere de François premier du nom Roy de France: la quatrieſme fut Yſabeau mariee en ſecondes nopces a Charles dernier Duc de Bourgoigne: & la cinquieſme fut Marie de Bourbon, qui fut mariee deux fois premierement auec Iean Duc de Calabre fils du Roy René de Sicile : la ſeconde auec Gaſton de Foix fils du Comte de Foix. Des maſles de ce Duc Charles, le premier fut Iean Comte de Clermont, & puis Duc de Bourbonnois: le ſecond Loys mort ieune: le troiſieſme Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, & puis Duc de Bourbon : le quatrieſme Charles Cardinal Archeueſque de Lyon : le cinquieſme Loys Eueſque du Liege: le ſixieſme Iacques qui mourut ieune : le pere de tous ces enfans mourut l'an mil quatre cens cinquante ſix, & giſt a Souuigny. Iean ſon fils aiſné luy ſucceda, & fut ſixieſme Duc de Bourbōnois, & Auuergne, Comte de Clermont, Foreſt, l'Iſle, & de la Marche, Seigneur de Beaujeu, & Chaſteau Chinon, Pair, grand Chambellan, & Conneſtable de France, & grand ennemi des Anglois: eut trois femmes, la premiere fut Ieanne fille de Iean Comte de Vendoſme ſans enfans: la ſeconde fut Catherine fille de Iacques Comte d'Armaignac, & Duc de Nemours : la troiſieſme Ieanne de France fille de Charles ſeptieſme qui mourut ſans enfans, & giſt a noſtre Dame de Moulins : ce Duc deceda l'an mille quatre cens octante ſept, & giſt a Souuigny, n'ayant qu'vn baſtard nommé Mathieu Admiral de France, & fort vaillant homme, qui ſe trouua, & ſe feit cognoiſtre entre les plus braues a la iournee de Fornoüe. Ainſi Iean ſecond mourant ſans hoir legitime, Pierre ſon frere, & ſecond du nom ſucceda au Duché, & Seigneuries dependātes de la maiſon, fut Pair, & grand Chambellan, & depuis Regent en France : eſpouſa Anne de France fille de Loys onzieſme (bien qu'il eut auparauant fiancé Marie d'Orleans fille de Charles Duc d'Orleans) & de ce lict ſortit vne ſeule fille heritiere de touts les biens, à ſçauoir Suſanne de Bourbon accordee a Charles dernier Duc d'Alençon : mais mariee a Charles ſecond du nom, depuis Duc de Bourbon, qui defaillit ſans hoirs, comme auſſi feirent les aiſnez des maiſons de Bourbon, & de Mompenſier, de ſorte que les pleines armes de Bourbon ſont venues aux puiſnez de Vendoſme, & voilà quant a la ſucceſſion des Ducs de Bourbon, & origine des familles des Princes, & Seigneurs qui ont commandé ſur cette region, & quelles ont eſté leurs alliances. Ils ont eſté Seigneurs & Comtes de Foreſts, pays ainſi renommé pour l'abondance des boys & boſcages qui y ſont, ayant ce pays d'aſſes bonnes villes, & le terroir fertil, & les hommes bons meſnagers, & ſubtils, & qui endurent beaucoup pour faire quelque proffit, comme auſſi bien font les Auuergnas, leurs voiſins, tout cela n'eſtant qu'vn Climat, & ayant iadis obey a meſmes Seigneurs, comme auſſi auant que noſtre Roy Henry troiſieſme du nom vint a la couronne, il auoit auec ſon pays d'Anjou, les Duchez de Bourbon, & Auuergne, & le Comté de Foreſts pour ſon appennage. Mais laiſſans ce propos, faut pourſuiure le reſte de nos deſcriptions ſans tant nous arreſter en vn lieu, puis que le long chemin nous commande de quelque fois nous repoſer.

Aiſnez
defailli
la maiſo
des Duc
deBourb

Quels le
pays, &
bitans d
Foreſt, &
leurs vo
ſins.

DV PAYS DE L'ANCIEN ROYAVME D'AVSTRASIE, & ſur tout des villes treſfameuſes de Treues, & de Mets, & de leur origine, & grandeur, & du ſuccez d'icelles.

NOVS auons cy deſſus fait la diuiſion vniuerſelle de la Gaule, & encor particulariſé par le menu les parties d'icelle, neantmoins pourſuyuants le reſſort de Paris, auons nous eſté aucunement contraints de confondre l'ordre ancien des choſes, & les limites des pays, non toutesfois ſans raiſon, veu la pourſuite faite iuſques icy, où neantmoins il a fallu que nous ſoyons quelque peu diſpenſez de noſtre premiere pretente, de deſcrire l'vn Parlement auec l'autre, ce qui nous a eſté en d'aucuns endroits preſque impoſſible, à cauſe de la liaiſon des Prouinces, & de l'erection faite n'a pas long temps des cours ſouueraines. C'eſt pourquoy ayans couru, en la deſcription Champenoiſe, iuſqu'au fleuue de Meuſe, nous auons rebrouſſé chemin, & laiſſé le pays Auſtraſien, & l'ancien domicile des Mediomatrices, lequel a preſent nous allons reprēdre pour de là tomber au Royaume des Bourguignons & eſtabliſſemēt de la couronne d'Arles.

Eſtendue du Royaume Auſtraſien.

Ce pays Auſtraſien a eſté de grande eſtendue en ces partages iadis faits par les ſucceſſeurs de Clouis, entant que il comprenoit toutes les terres, villes, & Seigneuries qui ſont depuis la Meuſe iuſques au Rhin, à ſçauoir depuis Cologne iuſques au pays d'Elſace, ayant la cité de Mets pour capitale, d'où aduint (ainſi que dirons cy apres) que ce Royaume fut ſurnōmé de Mets pluſtoſt que d'Auſtraſie, & quelque fois la cité d'Aix en fut la ſouueraine.

Villes capitales du pays Auſtraſien.

Mais quand ce vient a la conſideration du premier trait de ce pays, il eſt contenu ſous la Belgique, qui auoit iadis deux Metropolitaines, la premiere eſtoit Treues, & Rheims la ſeconde: la premiere eſt plus Septentrionale, & poſee entre les pays Meſſin, & de Luxembourg, & aſſiſe ſur la riuiere de Moſelle, des antiquitez de laquelle nous deduirons, mais que vous en ayons icy exprimé la figure telle qu'à preſent elle ſe comporte, & non ſuyuant la grandeur ancienne, & ſelon que iadis elle a eſté magnifique ſur toutes les citez de Gaule, qui preſque la recognoiſſoyent (comme dirons cy apres) pour leur dame, & maiſtreſſe: car il ſ'en faut beaucoup que Treues, ou l'Auguſte des Treueriens (ainſi l'appelle Ptolomee) ſoit ſi belle, ſi riche, & ſi magnifique qu'elle fut du temps des Romains.

Treues chef de la premiere Belgique.

Ptolom. li. 2. ch. 9. ta. d'Europ. 2.

Quant a l'anciēneté de cette cité on la va querir de bien loing, & pour l'eſgard du temps, & pour le reſpect du fondateur: d'autant que comme le temps paſſé elle a vaincu en gloire toutes les citez de Gaule, auſſi a lon recerché d'vn temps plus ancien la ſource d'icelle, & ne ſ'eſt on arreſté, ny aux Troiens, ny a Hercule, quelque grand coureur qu'il ayt eſté, ains a lon attribué cette premiere fondation a vn Aſſyriē, & dés les premiers eages du monde, à ſçauoir du temps meſme de Noé, & en l'an enuiron du monde mille neuf cens ſoixante, lors que Semyramis regnoit en Babylone.

Origine & fondation de la cité de Treues.

Et le fondateur de cette ville fut nommé Trebete fils de Nine premier du nom, mais on ne met qui en fut la mere, ſeulement racompte lon que perſecuté par Semyramis ſa maraſtre ou belle mere, ne ſe tenant aſſeuré en l'Aſie, pour la grāde puiſſance de cette Dame, qui luy vſurpoit le Royaume Babylonien, lequel luy eſtoit deu, paſſa la mer, & vint en Europe, trauerſant tant de pays qu'en fin il ſ'arreſta ſur le Rhin, puis paſſa outre iuſqu'à la Moſelle, pres laquelle ayant troué vne vallee treſplaiſante, ſe mit a y fonder vne cité, laquelle il nomma de ſon nom, & en feit le ſiege de ſa demeure.

Trebete fils de Nine, 1. fut fondateur de Treues.

Et a fin qu'on ne reuocquaſt en doubte cette fondation on nous allegue pluſieurs inſcriptions Latines faiſans mention de ce premier eſtabliſſement, ce que toutesfois ne donne foy a la choſe, veu que la langue Latine n'eſtoit encor en vſage du tēps de Semyramis, ny les lettres ſoit Greques ou Latines encor inuentees, & par ainſi il faut que ces antiquitez ayent eſté depuis ce Trebete pluſieurs ſiecles miſes en euidence. Et toutesfois a fin qu'on ne penſe que ie vueille reiecter l'antiquité, ie les vous deſcriray tout ainſi qu'elles ſont en la grande Egliſe de la ditte cité de Treues, quoy que les vers ne ſentent rien de la naiueté, ou maieſté des eſcrits anciens, & deſquels voicy la teneur.

Antiquitez de Treues.

Treberis vrbs multis bello quòd compta triumphis,
Cum populis fortes quinque ſubegerat vrbes,
A quibus immenſum conſueuit tollere cenſum
Quo locupletari cœpit nimis, & dominari.

Puis y adiouſtent en l'Inſcription de ces meſmes pierres les mots qui ſ'enſuyuent:

PICTVRÆ VRBIS TREVERIS, ET
circa illam altera Roma.
Ciuitas Rauracorum Baſilæa: Ciuitas
Vangionum VVormatia: Ciuitas Moguntina:
Ciuitas Nemetum Spira: Argentoratum
Ciuitas picta: Ciuitas Vbiorum, Colonia.

Qui ſignifie: la painture de Treues, & pres d'icelle vne autre ville de Rome: la cité des Rauraciens, Baſle: la cité des Vangions, Vvormes: la cité de Magonce, la cité des Nemetes, Spire: Argentorat cité painte, & la cité des Vbiens, qui eſt Cologne. Au deſſous de ce qui eſt dit, on voit encor eſcrits les vers ſuyuants.

Nini Semyramis quæ tanto coniuge fœlix
Plurima poſſedit, ſed plura prioribus addit,
Non contenta ſuis, nec totis finibus orbis
Expulitè patrio priuignum Trebeta ſolo
Inſignem profugus noſtram qui condidit vrbem.

Ces vers ſont de forge pareille que les precedens, & ne les cuide eſtre autres que faits depuis la ruine de cette cité faite par les Huns, ainſi que verrons cy apres, veu la rudeſſe d'iceux, & que nul ancien auteur donne telle origine a l'ancienne Metropolitaine de la Gaule Belgique. Or de quelle puiſſance a eſté Treues entre les Gaulois, le declaire Ceſar en pluſieurs endroits, & fait les Treueriens premierement amis du peuple Romain, comme auſſi le furent les Heduens, parlant en cette ſorte.

Treueriés amys des Romains.

Ceſar, li. 1. de la guer. Gallique.

Ces nouuelles eſtoyent alors mandees a Ceſar, & luy vindrent Embaſſadeurs de la part des Heduens, & de ceux de Treues: les Heduens y enuoyent pour ſe plaindre que les Harudes, n'agueres tranſportez en Gaule, faiſoyent des courſes, & pillages ſur leurs terres: & qu'ils ne pouuoyent (quelques oſtages qu'ils donnaſſent) rachapter la paix d'Ariouiſte. Et les Treueriens diſoyent que cent villages des Sueues ſ'eſtoyent arreſtez pres le Rhin, & qu'ils taſchoyent de paſſer le fleuue pour venir en Gaule. Vous voyez que toutes ces plaintes ſont d'vn amy, & ligué a celuy auec lequel il a alliance, & que ces peuples requeroyent Ceſar de ſecours, & de pouruoir a ces courſes des Barbares. Et pour mieux encor vous aſſeurer de l'amitié de ce peuple auec les Romains, oyez le meſme Ceſar parlant de la deffaite des ſiens faite par Buduegnate chef, & general

Ceſar, li. 2. de la guer. ciuile.

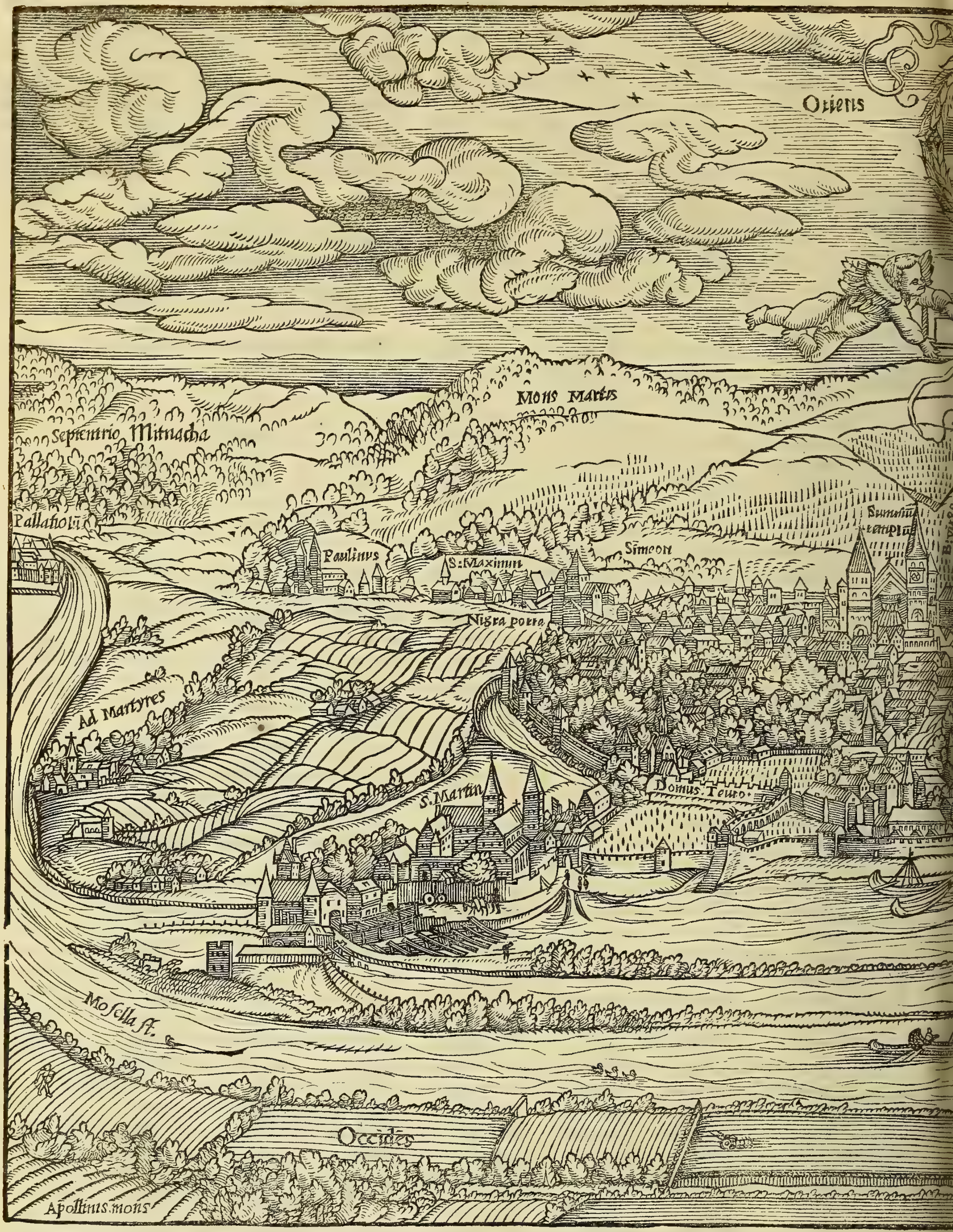
Oriens
Mons Martis
Septentrio
Mitnacha
Pallatiolū
Paulinus
S. Maximin
Simeon
Summum templū
Nigra porta
Ad Martyres
S. Martin
Domus Teuto.
Mosella fl.
Occides
Apollinis mons

Ceſar li. 5. de la guer. Gallique.

des Neruiens, où il dit que les Treuireens de cheual, qui eſtoyent les plus braues cheualiers des Gaules, & leſquels auoyent eſté enuoyez par leur cité au ſecours Romain: voyans le deſordre du camp, les legions eſbranſlees, & l'ennemy ayant preſque gaigné les trẽchees, & que tours les auxiliaires fuyoiẽt eſpars ça & là: ne voyans plus aucune eſperance de remettre ſus l'armee, ſ'en reuont a Treues, où ils racõptent la deſconfiture, & ruine des Romains. En fin ils ſe reuoltent contre les Romains, & ſollicitẽt les Germains a leur ſecours, & cette conſpiration vint de la querelle d'entre deux des Seigneurs de la cité nommez l'vn Induciomar, & l'autre Cingentorix, cettuy ſe tenant du coſté de Ceſar, & l'autre ſ'armant contre luy, & ſon aduerſaire: & de là proceda le degaſt du pays, & en fin la priſe de la ville par Labien vn des lieutenans de Ceſar, qui feit Seigneur d'icelle Cingentorix, qui auoit demouré en l'obeiſ-

Ceſar li. 6, Treues priſe par les Romains. Ceſar li. 8.

ſance

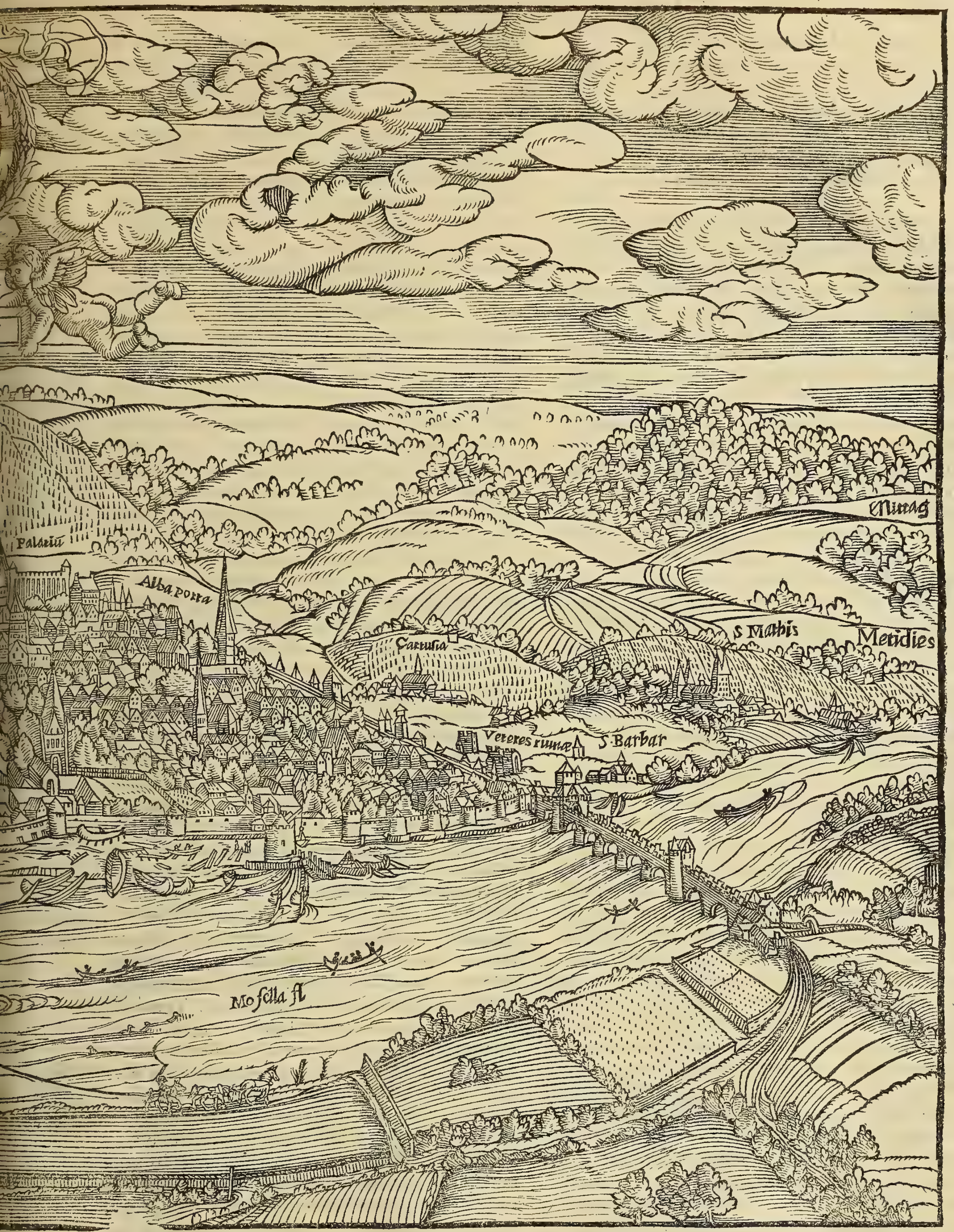

ſance promiſe a l'Empire, & Senat de Rome: non pourtant pouuoit on dompter ce peuple, d'autant que Ceſar dit, que Treues accouſtumee a la guerre pour eſtre voiſine de la Germaine, n'obeit iamais que par contrainte. En Cornille Tacite, vous voyez les Treuiriens touſiours qui remuent meſnage, & prenoyẽt plaiſir aux guerres ciuiles de Vittelle, Otton, & Galbe: & neantmoins l'appelle il Colonie, cõme ſi les Romains y euſſent fait leur domicile, & que lors ils fuſſent diuiſez entre eux, à cauſe des cõtendãs en l'Empire. Ammian Marcellin l'appelle le domicile des Princes, à cauſe que là fouloyẽt ſe tenir les Ceſars, & Princes du ſang de l'Empire eſtans enuoyez pour gouuerner les Gaules, & ie pourroy alleguer vne infinité de paſſages de diuers & bons auteurs, qui font touts mention de la magnificence de cette cité, mais il me ſuffira de vous dire, & alleguer les vers d'Auſone Bourdeloys, qui en parle ainſi:

Cornille Tacite liu. 20. des Annales.

Ammian Marcel. liu. 15.

Auſone au Catalogue des villes.

Armipotens dudum celebrari Gallia geſtit
Treuericæq́ vrbis ſolium, quæ proxima Rheno,
Pacis, vt in medio gremio ſecura quieſcat
Imperijque viros quod alit, quòd veſtit, & armat,
Lata per extentum procurrunt mœnia collem:
Largus tranquillo prælabitur amne Moſella,
Longinqua omnigenæ vectans commercia terræ.

Aſſiete, & beauté de Treues.

Cregoire de Tours liu. 2. de l'hiſt. ch. 9.

Aimon li. 1. ch. 3.

Treues bruſlee par les Françoys. Gregoi. de Tours liu. 2. chap. 9.

Saluian de la prouid. liu. 6.

Treues 4. fois priſe d'aſſaut.

Voyez qu'il dit que ceſte cité eſtoit le ſiege des officiers de l'Empire, qu'elle les nourriſſoit, veſtoit, & armoit: il la deſcrit poſee ſur vne colline, le long de laquelle eſtoyent poſees ſes murailles: la loüe de grãdes richeſſes à cauſe du commerce que luy donne la riuiere de Moſelle. Liſez ceux qui ont eſcrit les vies des Empereurs, & y verrez la plus part du ſuccez de ceſte grande cité, laquelle fut gaſtee, diſſipee, & preſque toute ruinee par les Barbares entrans en Gaule: & premieremẽt fut elle affligee par les Françoys, qui ayans paſſé le Rhin ſ'arreſterent en ce cartier, & eurent la cité par la trahiſon de celuy qui y commandoit: de leur arriuee en ce cartier, voicy comme parle Gregoire de Tours: En ce temps les Françoys guidez de Genobauld, Marcomir, & Sunon, ſe ruerent ſur la Germanie, & ayans bruſlé pluſieurs villages, ils eſtonnerent la cité de Cologne Agrippine: ce qu'entendu a Treues, Nannin, & Quintin Capitaines qui auoyent la tutelle, & charge du fils de Maxime, aſſemblans leur force, ſ'en allerent a Cologne: mais de la priſe eſt parlé par Aimon diſant ainſi: la cité de Treues fut ſaiſie, & pillee par les Françoys leur eſtant liuree par la faction, & traiſtreuſe menee de Lucie homme conſulaire. Et eſtimez vous que ceux cy ſe portaſſent ſi doucement que de ne rien gaſter en vne cité chef de l'Empire Romain en Gaule, & vn vray repoſoir de la religion Chreſtienne, puis qu'ils deteſtoyent les Romains, & ſe moquoyent de la foy de l'Euangile? Auſſi Gregoire dit que la cité de Treues, a la ſeconde priſe qu'ils en feirent, fut pillee, & bruſlee, & perdit ſon ornement ancien, & les richeſſes, & grandeur, qui la rendoyent tant recommãdee: les VVandales, Bourguignons, & leurs aſſociez l'auoyent deſia aſſaillie: mais non domptee, ou ſaccagee, ainſi que les Françoys. Quelle a eſte la miſere de ceſte pauure cité, & combien elle eſt a preſent diuerſe a ce qu'elle fut le temps paſſé, oyons Saluian Eueſque de Marſeille qui viuoit du temps qu'elle fut ainſi acouſtree, & lequel en paint la face confuſe fort proprement, comme il eſt naif en ſes deſcriptions, & duquel ie vous allegueray les propos qui ſont tels: Or quoy que les choſes ſe comportaſſant ainſi, ie diray encor pis, que ce que deſſus, qui eſt, que les ruines des autres villes n'ont eſté telles ny a eſgaller a celles de ceſte cy: Car (pour le dire en ſomme) la treſopulente cité de Treues, la plus belle des Gaules, a eſté priſe quatre foys par force. Il eſt aiſé a entendre où eſt ce que ie tends: veu que la premiere captiuité deuoit ſuffire pour nous attirer a amendement, car ainſi les pechez renouuellez n'euſſent cauſé vn renouuellemẽt de degaſt, & ruine. Mais que faut il dire dauantage? Ce que ie propoſe eſt incroyable, comme ainſi ſoit que la couſtume des malheurs á eſté l'accroiſt des vices. Puis fait vn long diſcours des meſchancetez des habitãs de Treues, & de la deſolatiõ de la ville, de la demolition des Theatres, & lieux publics, & de la ſeruitude des Romains, diſant ainſi: Donc vous demandez des Theatres, & voulez que les Princes vous octroyent des lieux pour voz ſpectacles? Pour qui eſt ce que vous le demandez, pour quel peuple, & pour quelle cité? Eſt ce pas pour vne ville bruſlee, & deſtruite? pour vn peuple captif, & maſſacré, & lequel ou eſt aneanty, ou bien il vit en pleurs, & deſtreſſe? De laquelle ville ſ'il en reſte encor quelque cas, ce n'eſt que calamité, & le peuple tout chargé de ſoucys angoiſſeux, & eſpuiſé pour trop plourer, ou accablé de pertes de ſes parents: & où vous ne ſçauez dire laquelle cõditiõ eſt la plus miſerable ou des occis, ou des viuans: car la calamité de ceux qui viuent eſt ſi grande, qu'elle ſurmonte l'infelicité de ceux qui ont eſté maſſacrez. Où eſt ce donc que vous voulez repreſenter voz ieux, & ſpectacles? eſtce ſur les feux, & ſur les cendres? eſt ce ſur les oſſements, & ſur le ſang des occis? Car où eſt le coing de ceſte cité qui ſoit ſans tels malheurs? où le ſang ne ſoit eſpandu, les corps giſans par terre, & où l'on ne voye les mẽbres mutilez, & deſpecez de ceux qu'on a occis? Par tout eſt la face d'vne cité priſe, par tout l'effroy de la captiuité, & par tout l'image de la mort: entant que les reliques du treſmiſerable peuple giſent ſur les tombeaux de ſes peres, & predeceſſeurs decedez. Telles ſont les parolles de ce ſaint Eueſque, qui vous expriment aſſes la miſere, & la ruine de Treues, & le moyen qu'on a de voir rien debout des triomphes Romains que des maſures. Ceſte cité eſt ores remiſe preſque en ſon luſtre, & premiere beauté, ſauf pour la conſideration des palais, & autres edifices ſuperbes là baſtis le temps paſſé, il eſt vray qu'encor y voit on vn palais fait de brique, & les murs duquel ſont ſi fermes, qu'il eſt impoſſible de les rõpre en ſorte quelconque, qui eſt cauſe qu'on a dit que la ſtructure, & matiere, & manufacture eſt du tout ſemblable au baſtiment des murs anciens de la Babylonne d'Aſſyrie: mais ie laiſſe cecy a decider a ceux qui croyent de leger ſi eſtrãges antiquitez d'origines, veu que Beroſe diligent recercheur de ces voiages de ſes Leuantins, ne nous a donné cognoiſſance aucune de ce fils de Nine, chaſſé par Semyramis du pays Aſſyrien. Treues eſt ores le ſiege Archiepiſcopal de la premiere Belgique, & l'Eueſque d'icelle vn des Electeurs du ſaint Empire, ainſi que ſera veu en la deſcription d'Alemaigne. Ceſte cité fut conuertie a la foy par ſaint Eucharie diſciple de ſaint Pierre, lequel appella a meſme cognoiſſance les Tongrois, & Colonois, & repoſent ſes oſſemens ſacrez en l'Egliſe iadis portant ſon nom, & ores eſt dediee a l'apoſtre ſaint Mathias. Et puis que ſommes ſur ce propos d'Eueſque, il faut voir qui ſont ceux, qui ont commandé en ceſte Metropolitaine, laquelle a ſous ſoy les Eueſchez de Mets, Toul, & Verdun. Le premier Eueſque donc de Treues fut ſaint Eucharie, le ſecond ſaint Materne, touts deux diſciples de ſaint Pierre, & ſucceſſeurs l'vn de l'autre: le troiſieſme ſaint Valere compaignon des ſuſnommez en la commiſſion Euangelique, & en la charge de l'Eueſché: le quatrieſme fut Auſpicie: le cinquieſme Celſe: le ſixieſme Felix: le ſeptieſme Manſuete: l'huitieſme Clement: le neuuieſme Moyſe: le dixieſme Martin: l'onzieſme Anaſtaſe: le douzieſme André: le trezieſme Ruſti-

Toute la cité de Treues demolie.

Horrible maſſacre fait a Treues par les Barbares.

Treues eſt cité Metropolitaine des Belges & l'Eueſq. electeur de l'Empire.

Catalogue des Archeueſque de Treues.

me Ruſtique: le quatorzieſme Auctor: le quinzieſme Maurice: le ſeizieſme Fortuné: le dixſeptieſme Caſſian: le dix huictieſme Marc: le dixneuuieſme Nanit, qui fut auſſi Eueſque de Tongres: le vingtieſme fut Marcellin: le vingt vnieſme Metropile: le vingt deuxieſme Seuerin: le vingt troiſieſme Florentin: le vingt quatrieſme ſaint Agritie, qui viuoit du temps de Conſtantin le grand, & eſtant Patriarche d'Antioche fut enuoyé a Treues par Helaine mere du ſuſdit Empereur pour y confirmer les fidelles en la foy Euangelique, pource qu'ils eſtoyent eſbranſlez par les perſecutions des Empereurs, qui auoyent commãdé auant ſon fils en Gaule.

Voy Vſuard en ſon Martyrologe.

Le vingt cinquieſme fut ſaint Martin, Eueſque auſſi de Tongres, qui conuertit a la foy Chreſtiẽne les Haſbans: le vingt ſixieſme fut ſaint Maxime, ou Maximin, qui ſe trouua au concile national de Coloigne Agrippine l'an trois cens quarante ſix, & ce fut ce ſaint Eueſque, qui receut, & traita auec tout honneur, & courtoiſie ſaint Athanaſe fugitif de ſon pays, & perſecuté par tout le monde, les Arriens irritans l'Empereur Conſtans contre ce grand Eueſque: le vingt ſeptieſme fut Valentin: le vingt huictieſme ſaint Paulin, lequel ſentit les furies du tyran Empereur Conſtans, lequel voyant que ce bon Primat tenoit ferme contre les Arriens de Gaule l'enuoya en diuers lieux du monde banny; & en fin le ſaint homme mourut en Phrygie l'an de noſtre ſalut trois cens ſoixante trois.

Voy ſaint Hieroſme en ſes chroniques.

Voy l'hiſt. Tripart. li. 5. chap. 15. & 16.

Auquel ſucceda vingt neuuieſme en nombre ſaint Seuere diſciple de ſaint Loup Eueſque de Troyes en l'an quatre cens trẽte: puis le trentieſme fut Cyrille mis auſſi au nombre, & catalogue des ſaints: apres luy ie treuue Numerian, que ie penſe auoir ſuccedé a ceſtuy, quoy qu'au catalogue que i'ay veu, il n'y ſoit point enregiſtré, toutesfois eſt il enrollé au Martyrologe d'Vſuard: & apres luy vint Nicetie, duquel fait mention Gregoire de Tours, comme auſſi il fait de Maximin ſus allegué, qu'il appelle le grand aduocat auec noſtre ſeigneur pour le peuple de Treues, & racompte des miracles faits au tombeau du ſuſdit Eueſque: puis parlant de Nicetie, il dit ainſi: Nicetie, duquel auons parlé, Eueſque de la ſuſdicte cité, reluiſoit tout en merites de charité, & de ſainteté, tandis qu'il veſquit au monde, & qui mourant fut enterré en la baſilique de ſaint Maximin ſon predeceſſeur: puis racompte les miracles qui ſe faiſoyent a ſon ſepulchre, & ſur tout que ceux qui ſur iceluy iuroyent faulcement, tout ſur l'heure, ils ſe ſentoyent punis a bon eſcient du pariure, & ſe trouua ce Nicetie au concile Prouincial tenu en la cité d'Auuergne l'an cinq cens vingt neuf.

Saints appellez aduocats auec noſtre ſeigneur Gregoire de Tours, liu. de la gloire des confeſſ. ch. 93. & 94.

Puis fut Eueſque de Treues Magneryc l'an cinq cens nonante deux, de là en auant nous auons faute du nõbre entier de ces prelats, iuſqu'en l'an de grace ſix cens quarante ſix, Rodoald fut Archeueſque de Treues: & de là iuſques en l'an huict cens vingt ſept, qu'Amalarie, ou Hamularie tint ceſte Egliſe, lequel eſtoit moyne a Luizieux, & Alemant de nation, & Cardinal du ſaint ſiege, homme treſdocte, lequel viuoit du temps de Charles le grand, qui l'enuoya en Embaſſade en Conſtantinople vers l'Empereur Grec, pour la paix d'entre les deux empires, & mourut ſous Loys le debonnaire: il a eſcrit pluſieurs choſes, entre autres des offices eccleſiaſtiques, des miſteres de la ſainte Meſſe, & vn liure de ſes Epiſtres a pluſieurs.

Voy Sigebert en ſes Chroniq. & Trithemie au liu. des eſcrip. Eccleſ.

A ceſtuy ſucceda Hitton, qui en l'an huict cens trente cinq, ſe trouua en l'aſſemblee des Princes, & prelats a Theonuille: & en l'an huict cens cinquante fut Eueſque de Treues Turgaut, depoſé de ſa dignité par le Pape Nicolas premier du nom: & fut ſurrogé Bertolphe en l'an huict cens octante quatre: puis Rathot en l'an huict cens nonante cinq, auquel ſucceda Henry frere de Popon, qui depuis fut en ſa place, & a ce Henry fut donné ſucceſſeur Liutolphe, qui mourut l'an mil huict, & l'an enſuyuant fut eſleu Megnigaud: & apres luy Popon frere de Henry, qui mourut l'an mil quarante ſept: A Popon ſucceda Eberard qui aſſiſta au concile de Magonce, & mourut l'an mil ſoixante ſix, eut pour ſucceſſeur Theodoric: & de là en auant l'ordre eſt encor rompu, car Brunon fut Primat de Treues l'an mil cent quatre. Puis Conrad, duquel iuſques a Baudouin qui viuoit en l'an mil trois cens dix ſept: & de ceſtuy iuſques a Iean, qui celebra vn Sinode a Treues l'an mil cinq cens quarante neuf, pour le fait des hereſies qui gaſtoyẽt l'Alemaigne, & lequel a eſté vn excellent prelat, & zelateur de la reformation des abus des paſteurs eccleſiaſtiques. Ie laiſſe les courſes que en l'an de noſtre ſalut mil cinq cens cinquante deux le Marquis Albert de Brandebourg feit ſur les terres de Treues, comme eſtant mal affectionné aux ſeigneuries, qui tenoyent de l'Egliſe, ioint qu'il auoit quelque dent de lait ſur l'electeur de Treues.

Terroir de Treues affligé l'an 1552. par Albert Marquis de Brandebourg.

La premiere cité dependante de la premiere Belgique eſt l'anciẽne ville de Mets, qui porte le nom des Mediomatrices, ſur le nom de laquelle pluſieurs ſe ſont efforcez de recercher diuerſes Ethimologies: les vns ont dit que elle ſe nomme ainſi, pour ce que les peuples s'y tenans auoyent trois villes, & que leur Metrapolitaine eſtoit au milieu d'icelles, à ſçauoir que Mets eſtoit entre Toul, Verdun, & Treues: comme ainſi ſoit que la cité de Mets, ainſi que pouuez iuger par la carte Gallicane, a la cité de Treues au Septentrion, Toul au Midy, & Verdun au Ponent: mais ces raiſons ſont priſes ſur l'opinion plus que ſur la verité: car en premier lieu les Mediomatrices n'auoyent point Mets pour Metropolitaine, trop bien eſtoit ce leur cité, & Treues eſtoit la ſouueraine: & dauantage ſi on dit que elle fut nommee par vn Capitaine de ceux qui ſuyuoient Ceſar nommé Metie Romain, qui l'aggrandit, nous luy mettrons en barbe Ptolomee, qui parlant des Mediomatrices ou Meſſins, il dit que leur cité ſe nommoit Diuodurum, & ainſi il faut dire, que long temps apres Ceſar le nom de Mets, à ſçauoir abregé de celuy des habitans luy a eſté attribué.

Opinions ſur le nom de Mets.

Aſſiette de la cité de Mets.

Ptolomee li. 2. cha. 9. Tabl. 3. d'Europe.

Quoy qu'il en ſoit Mets n'eſt cogneu ſous ce nom iuſques a ce que d'autres que les Romains en ont eu iouiſſance, & que vous liſez quel auteur qu'il vous plaira des anciens, & vous n'y verrez rien nommé, que le peuple des Mediomatrices, leſquels y ont vne belle eſtendue, & comprenant ce qu'auõs dit cy deſſus eſtre des limites de l'Auſtraſie, de laquelle la cité de Mets a eſté faite le chef, cõme eſtant en propre aſſiette, & pour ce que lors que les Françoys feirent les partages entre les enfans royaux, la pauure cité de Treues n'eſtoit remiſe ſus des afflictions receues, voire de long temps apres ne peut ſe renforcer, d'autant que Raoul Roy de

Mets a pris le nom du peuple habitant en ſes finages.

Egliſes de Treues par qui rebaſties.

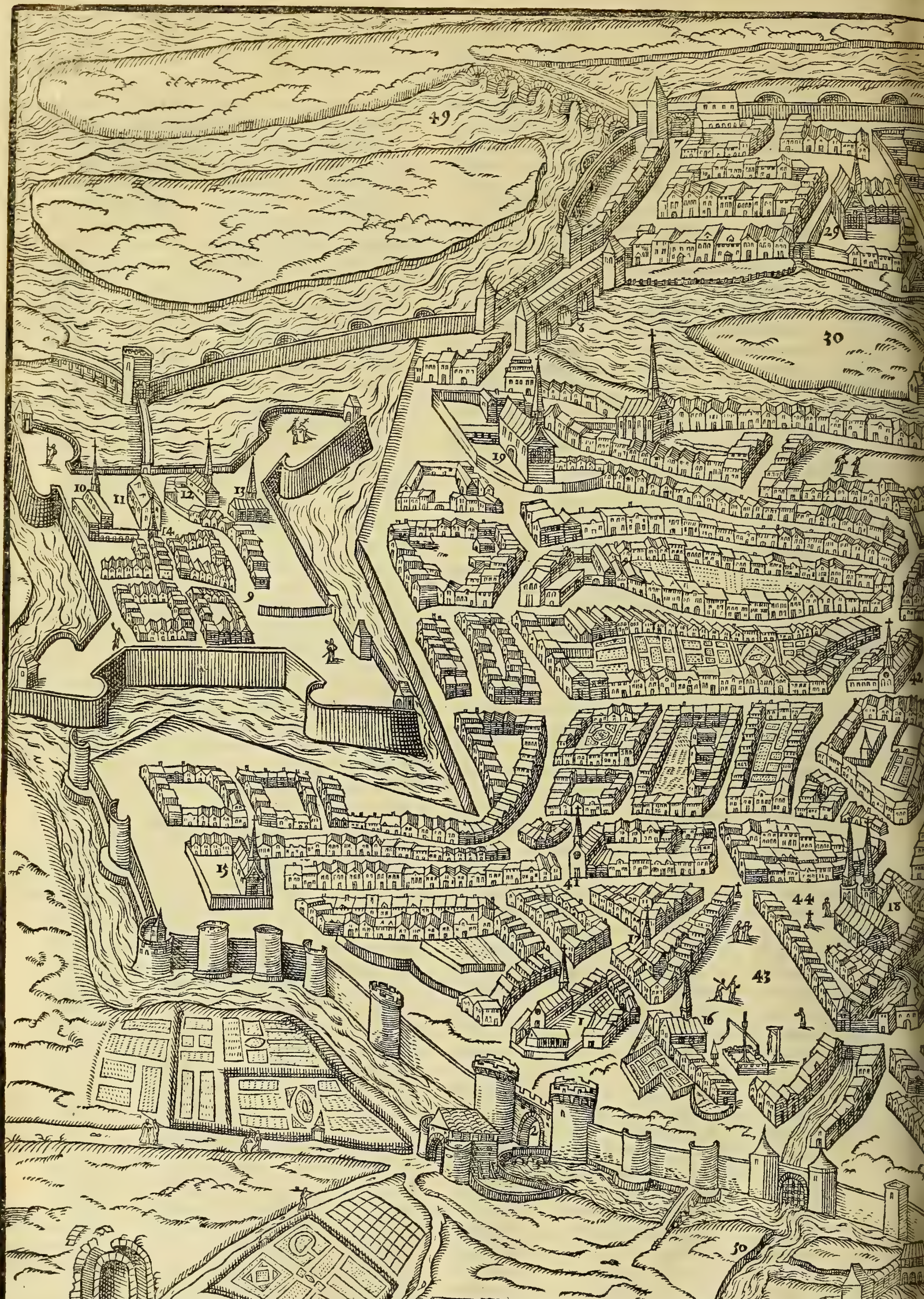

1. Les Auguſtins.
2. La porte S Thibault.
3. La porte Moſelle.
4. La porte des Allemans.
5. La porte S. Barbe.
6. La porte du pont Yſfroy.
7. La porte du pont des Mores.

8 Les grilles.
9. La Citadelle.
10. S. Gloſſine, femmes.
11. Le magaſin de la citadelle.
12. l'Abbaye S Pierre, femmes.
13. l'Abbaye S. Marie, femmes.
14. S. Iean, paroiſſe.

15. S, Martin, paroiſſe.
16. Les Celeſtins, Religieux.
17. L'hoſpital.
18. S. Sulpice.
19. Les Preſcheurs.
20. l'Abbaye S. Arnoul.

21. S. Victor en change.
22. l'Egliſe Cathedralle.
23. l'Eueſché.
24. Le Palais.
25. S. Gregoire.
26. Le monſtier S. Pierre le

vieu
27. S. Vi
28. Paſſe
29 Ma
30. Place
on v

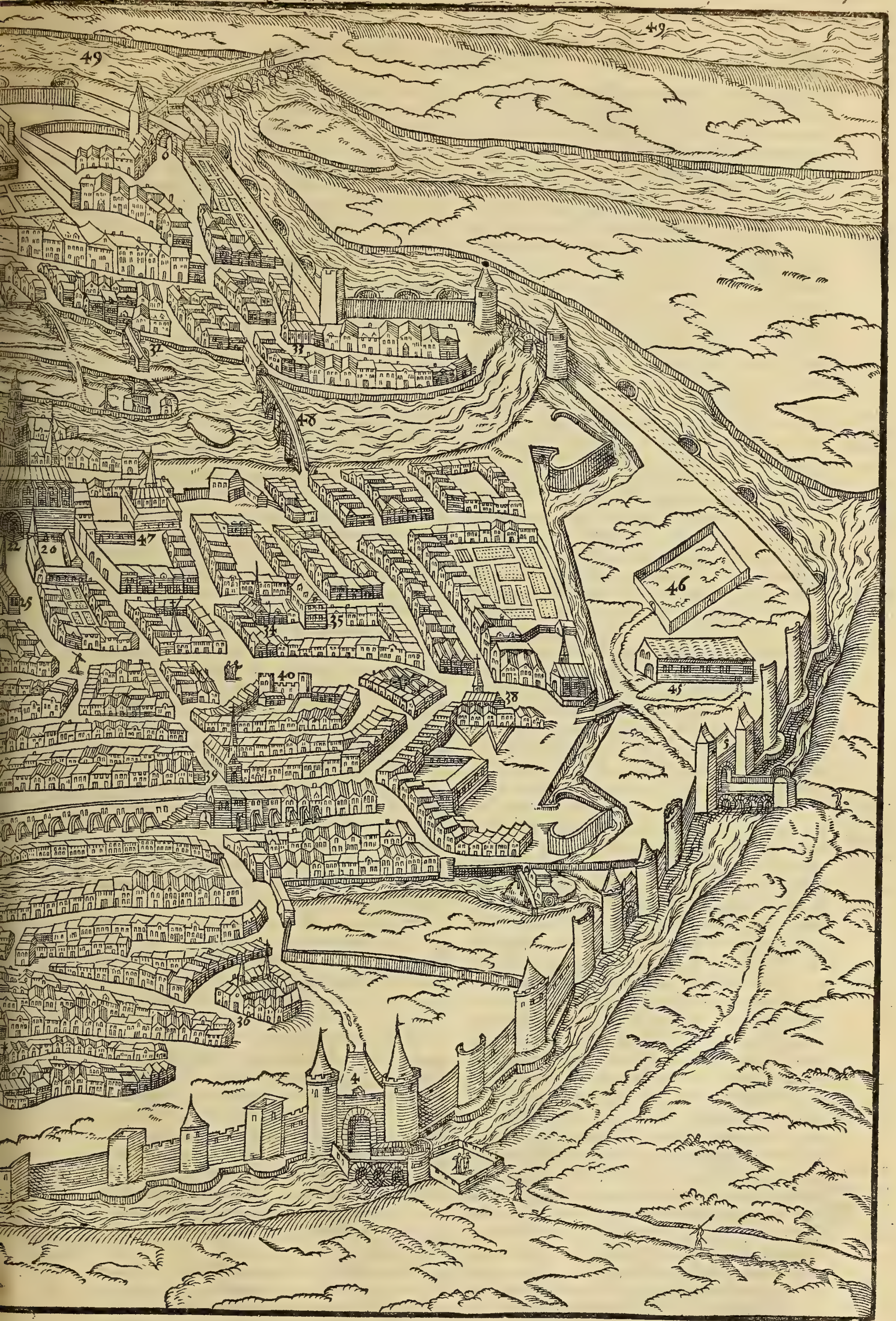

31. Moulin à blé, & pour pollir les armeures.
32. Moulins a pouldre.
33. La paroiſſe S.Pierre.
34. S.Eloy.
35. Les greniers de la ville.
36. S.Hucqnoire.
37. Les Carmes.
38. S.Suglene, Abbaye de femmes.
39. Les Cordeliers.
40. La Maiſon de merdini.
41. Les preſchereſſes.
42. S.Iacques.
43. La grande place de champaſſaige.
44. La petite place.
45. Le temple des Huguenots.
46. Le cimetiere des Huguenots.
47. S Croix.
48. Le pont S.George.
49. Moſelle, riuiere.
50. La Seille, riuiere.

Bourgoigne aida beaucoup a refaire les Egliſes de Treues, & les Princes Alemans a fortifier la ville, ce qu'on ne feit durant les premiers ans de la venue des François en Gaule. Et par ainſi Mets fut le chef des Auſtraſiens, comme Paris des Neuſtriens, ainſi qu'auons monſtré cy deſſus, & par quiconque elle ayt eſté fondee, mais ce n'a eſté par d'autres que par les Gauloys, elle eſt vne des plus belles d'entre les Belges, & des plus fortes qu'on ſçache voir, tant de ſon aſſiette naturelle, eſtant arrouſee des eaux de Moſelle, & de la Seille, & n'eſtant guere commandee par dehors, trop bien dedans eſt ſa citadelle qui commande ſur la ville, & en a eſté bon beſoing de noſtre temps. Au reſte elle a perdu beaucoup de ſon ornement au ſiege qui y fut mis par Charles le Quint Empereur, d'autant qu'il fallut que les aſſiegez preuoyans auant le ſiege le dommage que les fauxbourgs, & Egliſes d'iceux leur pouuoyent porter, ils les abatirent, voire & dedans la ville meſme furent miſes a bas quelques Egliſes, comme les Abbayes ſaint Clement, & ſaint Arnoul pres la porte ſaint Tribaut, où le feu Duc de Guiſe qui commandoit a la deffence de ce ſiege monſtra ſa pieté & religion, & l'obeiſſance & l'honneur qu'on doibt à la ſeule memoire du nom Royal, d'autant que de ſaint Arnoul il feit tranſporter auec pompe, & appareil tout tel que ſi c'eut eſté le propre iour des obſeques, les corps de l'Empereur Loys le debonnaire fils de Charles le grand, de la Royne Hildegarde femme du ſuſdit Charles: deux des filles d'iceluy, à ſçauoir Hildegarde, & Aleide, & deux de ſes ſœurs Rotaide, & Aleide: Drogon qui fut Archeueſque de Mets, fils naturel du ſuſdit Charles: Vitron Duc de Lorraine, & pere de ſainte Glocine: Beatrix femme de Hervvic Duc de Mets, Amalard Archeueſque de Treues, & Chancelier de Charlemaigne, & touts ces corps furent portez en l'Egliſe des freres preſcheurs. Furent auſſi abatues les Egliſes de ſaint Martin au pied de la coſte de ſaint Quentin: ſainte Croix, ou ſaint Eloy pres la porte de Pontiffroy, & ſaint Symphorien pres la citadelle dedans la ville: en laquelle encor on feit de la voute des Egliſes des Carmes, & des freres mineurs, de fort belles plate-formes: auſſi fut miſe a bas la porte ditte d'Enfer: en ſomme ce ſiege rendit confuſe la face de cette ſuperbe ville, de laquelle ie vous donne icy le pourtrait ſelon ſes proportions, & comme a preſent elle ſe comporte, & les lieux de laquelle, & ſon aſſiette vous cognoiſtrez mieux par ſon plant figuré, que ſi i'employois vn long temps a la vous deſſeigner, & deſcrire par mes diſcours. Ie ne ſuis reſolu de vous faire icy le denombrement des Roys d'Auſtraſie du temps de la premiere ligne & race des Merouinges, & des Pepins, ny de l'eſtabliſſement de ce pays en Duché, à cauſe que cy apres en ſera parlé, & deſia diſcourant des Roys de France il en a eſté tenu quelque propos, & ne vous iray repeter les afflictions, que cette ville a iadis ſenties, & endurees, & par les François, Alemans, Huns, & en fin par les Normands, ie vous renuoye aux Chroniques qui en ſont pleines, ne pretends vous diſcourir des querelles d'entre les Princes ſur la poſſeſſion de cette ville, ny comme l'Empereur Federic l'vſurpant ſur la maiſon des Ducs Lorrains là feit vne des quatre villes Imperiales: voire laiſſeray l'achapt fait d'icelle par les citoiens, qui l'eurent de leur Eueſque, la Seigneurie de laquelle touteſfois leur appartient: & ne m'arreſteray ſur le ſiege que le Duc de Lorraine y mit du temps de Charles ſeptieſme, & d'où il ſe leua ayant accordé aux Meſſins, & cecy moiennant quelque ſomme de deniers donnee aux Princes: ie laitray (dis-ie) tout cecy pour vn autre fois, & pour cauſe, & vous diray que la cité de Mets fut conuertie a la foy Euangelique du temps meſme des Apoſtres, & fut le meſſager d'vne ſi bonne nouuelle ſaint Clement, non le Pape, ains vn ſien oncle, deputé pour ce miniſtere par le ſouuerain Eueſque ſaint Pierre, lequel eſtant martyriſé, & ſaint Clement venu au Pontificat, ce ſien oncle fut enuoyé auec les autres Embaſſadeurs de noſtre Sauueur, en Gaule, & eut ſon cartier, & departement au pays Meſſin, où il fut le premier Eueſque: & y fonda l'oratoire en l'honneur de ſaint Eſtienne, qui ores eſt l'Egliſe Cathedrale, & lequel ſeul fut ſauué du feu des Huns, lors qu'ils gaſterent cette cité: & preſida ce glorieux ſaint Clement vingt cinq ans, & fut honoré grandement du peuple Meſſin, & a l'honneur duquel eſtoit l'Abbaye hors les murs, qui portoit ſon nom. A ſaint Clement ſucceda ſaint Celeſtie: a luy ſainct Felix, & apres ſaint Patien: le cinquieſme fut Victor qui aſſiſta au concile de Cologne en l'an de grace trois cens cinquante neuf, le ſixieſme fut Victor ſecond du nom, en l'an de grace quatre cens cinquante trois: mais il faut ou que le ſiege vaquaſt, ou qu'il y en ayt eu d'autre entre ces deux: car de faire eſtre l'vn cent ans en ſa charge, il n'y a raiſon quelconque, les hommes n'eſtans lors non plus que maintenant de ſi long aage: le ſeptieſme fut Symeon, l'huitieſme Sambare, le neuuieſme Roncelle: le dixieſme ſaint Adelphe, l'onzieſme Firmin Grec de nation, en l'an quatre cens octante huit, le douzieſme Legonce: le treizieſme ſaint Anere: le quatorzieſme fut Eplecie: le quinzieſme ſe nomma Vrbique: le ſeizieſme Rinol, le dix ſeptieſme Therence, le dix huitieſme Goſelin: le dix neuuieſme Romain: le vingtieſme Firmin ſecond: le vingt vnieſme Grammacie, qui aſſiſta au concile Prouincial de la cité d'Auuergne: le vingt deuxieſme fut Agatumbire: le vingt troiſieſme Sperie: le vingt quatrieſme Marie: le vingt cinquieſme Pierre: le vingt ſixieſme Agulphe: le vingt ſeptieſme fut S. Arnoul nepueu d'Agulphe, & precepteur du roy Dagobert: le vingt huitieſme Papon: le vingt neuuieſme fut ſaint Arnoul ſecond du nom, & ſorty du ſang Royal de Frãce en l'an 629. le trentieſme fut ſaint Goëric Albon en l'an ſix cens trente huit, le trente vnieſme fut Godee, le trente deuxieſme Godulphe en l'an ſix cens quarante cinq, le trente troiſieſme Albon, le trente quatrieſme Aptade: le trente cinquieſme Felix ſecond du nom, qui ne veſquit que neuf moys en ſa charge: le trente ſixieſme Sigibaut: le trente ſeptiſme ſaint Godegrain ou Chrodogant neueu de Pepin, qui mourut l'an ſept cens ſoixante cinq, & qui ſelon Sigibert, porta de Rome en Gaule les corps des ſaints Martyrs Gergonie, Nabor, & Nectarie, l'an ſept cens ſoixãte vn, le trente huitieſme fut Angelran: le trente neuuieſme Gundulphe, le quarantieſme Drogon fils naturel de Charles le grand l'an 841.

Riuieres paſſants a Mets.

Egliſes, & fauxbourg abatus a Mets.

Corps qui repoſoient a S. Arnoul a Mets.

Edifices abbatus de dans la ville de Mets.

Peuples qui ont iadis affligé la ville de Mets.

Mets aſſiegé par le Duc de Lorraine.

Par qui fut porté l'Euangile a Mets.

Catalogue des Eueſques de Mets.

Voy Greg. de Tours, l.2. de l'hi. ch.7.

Voy Sigibert en ſes Chroniq.

841. & veſquit 32. ans en ſon office: le 41. fut Aduentie: le 42. Vvallon ou Guallon, occis par les ennemys l'an 884. le 43. Robert en l'an 895. le 44. Viger: le 45. Bennon: le 46. Adelber qui feit teſte a l'Empereur Otthon, & mourut l'an 964. auquel ſucceda 47. en nombre Theodoric couſin du ſuſdit Empereur Otthon, & lequel feit porter pluſieurs corps ſaints de Rome, qui furent mis en l'Egliſe de S. Vincent a Mets en l'an 970. le 48. fut Adelber ſecõd du nom, & fils du Duc Federic en l'an 985. luy ſuccedant en l'an 1000. Herman 49. en nombre, le cinquantieſme fut Pepon ſecond du nom: le 51. Adelber troiſieſme, le 52. Theoger: le 53. ſe nomma Eſtienne: le 54. Thoderic ſecond, le 55. Ferree: le cinquante ſixieſme Bertrand: le 57. Theodoric troiſieſme du nom: le 58. Conrad: le 59. Iean: le ſoixantieſme Iaques: le 61. Philippe: le ſoixante deuxieſme Guillaume de Troignel en l'an 1265. le ſoixante troiſieſme Laurens: le ſoixante quatrieſme Iean fils de Guy Comte de Flandres, qui fut depuis Eueſque du Liege en l'an 1281. le 65. fut Bouchard de Faueres: le ſoixante ſixieſme Gerard de Relanges: le ſoixante ſeptieſme Renaut de Bar: le ſoixante huitieſme Henry Daufin: le ſoixante neuuieſme Loys de Poitiers: le ſeptãtieſme Aymar de Montil, le ſeptante vniéme Iean de Vienne: le ſeptante deuxieſme Theodore de Bayer: le ſeptãte troiſiéme Pierre de Luxẽbourg: le ſeptante quatrieſme Raoul de Couſſy: le ſeptante cinquieſme Cõrad Bayer: le ſeptãte ſixieſme George de Baden: le 77. Henry de Lorraine auparauant Eueſque de Terouenne: le 78. Iean de Lorraine auparauant auſſi Eueſque de Terouenne: le ſeptante neuuieſme Robert de Lenoncourt, qui eſtoit premierement Eueſque de Chalons, & Cardinal du S. ſiege: l'octantieſme Charles de Lorraine Cardinal, archeueſque de Rheims, & Pair de France: l'octante vnieſme, qui a preſent regiſt ce ſiege eſt ſon frere l'Illuſtriſſime Cardinal de Guiſe: tous ces Eueſques ayãts eſté zelateurs de l'hõneur de Dieu, & de la foy Catholique. De toute ancienneté, à ſçauoir depuis que les Roys commencerẽt a defaillir en Auſtraſie, la Seigneurie & ſouueraineté de Mets fut donnee a l'Eueſque d'icelle, lequel eſtabliſſoit la iuſtice a ſa poſte, & mettoit 13. bourgeois pour l'adminiſtratiõ d'icelle, & leſquels bien q̃ fuſſent renouuellez tous les ans, ſi les failloit il choiſir de certaines familles anciẽnes de la ville, & ceux cy eſtoyẽt nõmez les 13. ſeigneurs, & le principal deſquels portoit le titre de Maiſtre Eſcheuin, lequel auoit pour ſon conſeil 12. autres Bourgeois, ſi bien que on apelloit des 13. Seigneurs par deuant ce Maiſtre Eſcheuin, & tant luy que ſon conſeil, & les 13. eſtãs renouuellez tous les ans failloit que feiſſent le ſermẽt deuãt le Seigneur Eueſque, lequel auoit puiſſance de faire battre mõnoye, qui ſeruoit particulierement au pays comme Florins d'or, gros de Mets, & des Buguettes, ou des Carolus a la marque de S. Eſtiẽne: voire que le Cardinal de Lenoncourt en feit battre a Vvic, car a Mets il n'eut peu, veu que certain Eueſque de ſes predeceſſeurs engagea les coings, & vendit ſon droit aux Seigneurs de la ville, leſquels a preſent font battre la monnoye que dit eſt. A preſent le roy y eſt ſouuerain, & y eſtablit la iuſtice, tout ainſi que faiſoit iadis l'Eueſque, ſans y auoir changé, ny les noms, ny la forme de proceder: trop biẽ cecy a eſté changé que les appeaux de conſequence allants iadis a la chambre Imperiale de Spire, ores tout ſe vuide a Mets par deuant le Preſident y ordonné par la maieſté du Roy Tres-Chreſtien. On n'y plaide point par loy eſcritte, ains la couſtume y eſt ſeulement reſpectee: de ſorte que les iuges, & autres manians la iuſtice ne ſçauent lettre quelconque, & le plus ſouuent ce ſont des gens de meſtier: & ſ'il y a quelques hommes ſegnalez, ſi ne ſont ils pourtant legiſtes, ny aduocats, ny procureurs, & y eſt le ſeul Seigneur Preſident pour les loix, & pour iuger ſelon icelles. Au reſte a Mets n'y a Bailliage, ny Preuoſté, ſauf que l'Eueſque a ſon Bailly pour ſon droit, mais les plaids ſe font a Vvic, entant que les citoyens ne veulent ſouffrir autre iuſtice que la leur, & celle de leur ſouuerain Prince. Tout le pays Lorrain ne ſe regiſt pas ainſi, car il y a pluſieurs Bailliages, tels que ſont ceux de Nancy, Vaudemont, de ſaint Michel, Vauge, Clermont, & autres, mais tout cela ne concerne en rien auec le pays Meſſin, qui eſt emancipé hors la iuriſdiction des Ducs Lorrains, ia dés le temps que les Empereurs Alemants vſurperent ſur les Françoys la plus part du Royaume d'Auſtraſie, comme encor la richeſſe de Mets a ſouffert vne grande alteration, & ruine. Au reſte le pays y eſt gras, & fertil, abondant en bleds, vins, chairs, poiſſon, foings, ſel, bois, & mineraux, de ſorte qu'il n'a affaire guere du ſecours de ſes voiſins: le peuple y eſt vn peu groſſier, & rude, & ſe reſſentant des façons de viure des Alemants, deſquels il n'eſt que trop voiſin: auſſi y en a il pluſieurs qui parlent & Françoys, & Alemant, & participent des deux nations enſemble: ſont vaillans, forts, & laborieux, non trop adonnez aux lettres, religieux, & ſimples, & leſquels le temps paſſé ſe ſont employez grandement au ſeruice de Dieu, & de ſon Egliſe, obeiſſans aux Princes, & neantmoins fermes, & roides deffenſeurs de leur ancienne liberté. La ſeconde cité des Mediomatrices ou Meſſins, eſt celle de Verdun aſſiſe ſur vn coſtau le long de la riuiere de Meuſe, belle, & riche, & en pays fort plaiſant de l'antiquité de laquelle fait vn long diſcours le Seigneur Richard de Vvaſſebourg archediacre en l'Egliſe Cathedrale d'icelle, qui la dit auoir eſté iadis nommee la cité des Clouds, à cauſe que ſes murailles eſtoyent tout ainſi reueſtues de clouds, qu'eſt la Tour, de laquelle auons parlé a Perigueux: mais ie ne trouue que Ceſar face mention de cette cité Clouée ou Cloboé, comme il la nomme, & laquelle il dit auoir eſté priſe par force par Ceſar, lequel en feit vn fort pour ſes viures, & munitions, & l'appella Viroduum, qui eſt Verdun. Ie ne veux conteſter cauſe contre les eſcrits de perſonne, mais ie ſouhaiteroy' bien qu'on nous donnaſt raiſon en payement, a fin d'auoir dequoy contenter noſtre eſprit: & ne doubte que Verdun ne fut du tẽps de Ceſar, puis qu'au departement des diſciples des Apoſtres enuoyez en Gaule, on treuue que ſaint Denys donna charge a Sanctin ſon diſciple d'aller preſcher en la ſuſditte ville, en laquelle il proffita beaucoup, y baſtit vn oratoire hors la ville qu'il dedia a ſaint Pierre, & ſainct Paul, & fut ſon premier ſiege Epiſcopal: & depuis cette Egliſe a eſté dediee a ſaint Vanne, bien que les Eueſques ſe ſoyẽt là tenus plus de trois cens ans iuſqu'à

ſque
ets ia-
eig.
erain.

elle
ſlice
ets,&
ffi-
d'i-

Le Roy Héry eſtablit vn Preſident a Mets.

Les Bailliages de Lorraine.

Quel le pays Meſſin, & ſon peuple.

Verdun, & ſon aſſiete & comme elle ſe nõma iadis.

Richard de Vvaſſebourg, li. des antiquitez de la Gaule Belgiq.

La premiere Egliſe Cathedrale de Verdun où eſtoit.

Verdun Colonie Romaine.

ce que le grand temple dedié a la vierge Marie a eſté baſty, & fait le chef de l'Eueſché, & l'Egliſe Cathedrale de cette cité, laquelle compoſee toute de Romains, comme eſtant vne Colonie Romaine, a touſiours reſiſté aux François, & ſouſtint Gilles, Roy de France perſecuté par Childeric premier du nom, lequel ſe tint a Soiſſons, & a Verdun, comme auſſi feit Siagrie fils de ce Romain Gilles, iuſqu'à tât que Clouis le contraignit de laſcher priſe, & de ſ'en fuyr: mais ie laiſſeray tous ces diſcours, vous renuoyant a l'hiſtoire des antiquitez de la Gaule Belgique, que le ſuſdit Seigneur de Vvaſſebourg a eſcrite, autant doctement, & heureuſement qu'on ſçauroit deſirer. Laiſſant donc tout ce cours d'hiſtoire touché par ce ſçauant Archediacre, ie m'arreſteray ſeulement a cecy, que lors meſme que le Roy Henry ſecôd de ce nom ſe ſaiſit de Mets en l'an mil cinq cens cinquante deux, il ſe feit auſſi maiſtre de celles de Toul, & Verdun, a fin d'auoir les riuieres de Meuſe, & de Moſelle à ſa deuotion:

Catalogue des Eueſques de Verdun.

puis vous verrez deduire qui & quels ont eſté les Eueſques qui ont preſidé en cette Egliſe. Saint Sanctin dôc fut le premier qui y preſcha, & eſtablit le ſiege Epiſcopal, mais apres luy ſ'eſcoulent deux cens vingt cinq ans qu'il ne ſe lyt qu'aucun ayt porté titre d'Eueſque en cette ville: & cecy a cauſe des grandes perſecutions: biê a lon trouué huit hommes, deſquels on ne ſçait les noms, leſquels comme paſteurs guidoyent ſecretement les pauures Chreſtiens, qui ſ'aſſembloiêt comme ils pouuoyent pour faire leurs oraiſons, & participer a la ſaincte communion du corps de noſtre Seigneur: c'eſt ainſi que parle le ſuſnômé Vvaſſebourg. Et toutesfois on trouue que ſainct Maur ſucceſſeur de ſaint Sanctin fut ſoudain apres luy, & qu'il mourut l'an cent cinquante: mais Saluin fut en l'an deux cens vingt deux, & apres luy fut ſainct Arator: & depuis luy iuſqu'à ſaint Pulchronie, qui eſtoit du temps du concile general tenu a Calcedone, on ne lyt le nom des Eueſques de Verdun: & neantmoins ce concile fut celebré l'an quatre cens cinquante cinq, & ainſi ſ'eſcoule l'eſpace que dit eſt

l'Egliſe de Noſtre Dame a Verdun par qui fondee

dés les premiers prelats ſe tenans en la Baſilique de ſainct Pierre, iuſqu'à ce que la grande Egliſe de noſtre Dame fut baſtie par cet Eueſque Pulchronie: lequel ayant aſſiſté au ſuſdit concile, où fut condêné l'erreur de ceux qui nioyent que la vierge Marie fut mere de Dieu, feit faire l'image de cette glorieuſe vierge, ayant vn ſerpent ſous ſes pieds, qui ſignifie qu'elle a dôptez les heretiques, ſuppoſts, & miniſtres de l'ancien ſerpent ennemy de l'humain lignage:

Ordonnâce faite au concile de Calcedone. Voy la ſomme des conciles.

auſſi les mots qui ſont autour de cet image ſacré le demonſtrent, car il y a en eſcrit: *Gaude Maria virgo cunctas hæreſes ſola interemiſti*: ce que le ſaint côcile auoit ordonné que fut chanté par toutes les Egliſes. Apres la mort de ce bon prelat fut eſleu S. Poſſeſſeur en l'an quatre cens ſeptante, & apres luy ſaint Firmin en l'an quatre cens octante ſix, & huitieſme en nombre fut S. Videne ou Vviton, qui en l'an cinq cens deux, ſous le Roy Clouis aſſiſta a l'aſſemblee des Eueſques Gaulois faite a Orleans. Et en l'an 529. fut eſleu neuuieſme en nombre Deſiderat, qui ſe trouua au concile Prouincial d'Auuergne: le dixieſme fut eſleu S. Ageric en l'an cinq cens cinquante quatre, l'onzieſme fut Caraimer: le douzieſme Hermenfride en l'an ſix cens neuf, auquel ſucceda Paul l'an ſix cens vingt vn, qu'on dit auoir eſté frere de S. Germain Eueſque de Paris: le quatorzieſme ſe nomma Giſloald, l'an ſix cens quarante huit, le quinzieſme Gerebert l'an ſix cens ſoixante cinq. A cettuy ſucceda le ſeizieſme en nombre, apellé Armenie, l'an ſix cens octante neuf, le dix ſeptieſme fut Agrebert: le dix huitieſme Berthalamie: le dix neuuieſme Abbon en l'an ſept cens ſeize, apres luy fut eſleu Pepon: le vingt vnieſme eſtoit Volchiſe: le vingt deuxieſme Agronie: le vingt troiſieſme S. Magdalnee, du temps duquel fut bruſlee l'Egliſe Cathedrale de Verdun auec touts ſes titres, & ioyaux, ce nonobſtant il la feit rebaſtir, & y dôna de grandes richeſſes: & faut bien que les Eueſques d'alors fuſſent & gens de bien, & de grande maiſon, & les Seigneurs fort deuotieux, veu les biens infinis conferez pour lors aux Egliſes: le vingt quatriéme Paſteur de Verdun, fut Amalbert: le vingt cinquiéme Pierre Italien en l'an 774. le 26. Auſtran: le 27. Heriland: le vingt huitieſme Hilduin: le vingt neuuieſme Hatton: le trentieſme Berard: le trente vniéme Dadon en l'an 880. le trente deuxieſme fut Barnoin: le trente troiſieſme Berenger: le trente quatrieſme Vvlgfrid: le trente cinquieſme Hugues en l'an 986. le trente ſixieſme Adelber: le trente ſeptiéme Adalbert, ou Albert: le 38. Haymon en l'an 992. auquel ſucceda Raimbert en l'an 1027. le 40. fut Richard premier du nom: le 41. Theodoric: le 42. Richer: le 43. Richard ſecôd en l'an 1107. & luy ſucceda Henry premier: puis Vrſien, qui eſtoit 45. en nombre: le 46. fut Alber de Chiny, pour lequel on dit que S. Bernard chanta comme d'vn ſaint pêſant dire la Meſſe des treſpaſſez, tant eſtoit aſſeuree la ſainteté de cet Eueſque: le 47. fut Albert de Marcy: le 48. Richard troiſieſme: Arnoul de Chiny le 49. Henry de Caſtre le 50. en l'an 1181. le 51. ſe nommoit Albert de Hirgis: le 52. Robert de Grand Pré, le 53. Iean d'Aſpremont en l'an 1217. a cettuy ſucceda Raoul de teſte: le 55. fut Guy de Triaguel: le 56. Guy de Melot, qui fut depuis Eueſque d'Auxerre: le 57. ſe nomma Iean Daix l'an 1247. le 58. Iaques docteur en Theologie, & qui fut Patriarche de Ieruſalem, & en fin Pape ſous le nom d'Vrbain quatrieſme,

Pape V bain 4 quelle ſon.

il eſtoit natif de Troies en Champaigne, de fort bas lieu, comme eſtant fils d'vn Conroyeur, ou comme d'autres dient d'vn Sauetier: le 59. eſtoit nômé Robert Milanois: le 60. Vlric de Saruaye: le 61. Gerard de Grandſon: le 62. le frere de cettuy appellé Henry de Grandſon en l'an 1278. auquel ſucceda 63, en nôbre Iaques de Reigny: le ſoixante quatrieſme fut Iean de Richercourt:

Voy Or phrie ſu Platine.

le ſoixante cinquieſme Thomas de Blammont: le ſoixante ſixieſme fut Nicolas de Neuuille: le ſoixante ſeptieſme Henry d'Aſpremont en l'an 1312. le ſoixante huitieſme Otton Poiteuin: le ſoixante neuuieſme Hugues de Bar, y mis par Clement ſixieſme l'an 1352. le 70. fut Iean de Bourbon: le 71. Guy de Roye, qui fut depuis archeueſque de Rheims: le 73. Leobald de Coſance ſoubs Clement ſeptieſme, qui eſtoit Antipape en Auignon l'an 1378. le 74. Iean de Sarebruch l'an 1403. le 75. Loys de Bar: le 76. Loys de Harancourt: le 77. Guillaume de S. Thierry, le ſeptante huitieſme Loys de Harancourt pour la ſeconde fois, à cauſe qu'il ſ'en eſtoit deffait: le 79. Guillaume de Harancourt ſon neueu: le 80. Vvaric de Dompmartin l'an 1500.

l'octante

l'octantieſme Loys de Lorraine, le octante deuxieſme Iean de Lorraine: apres luy Nicolas de Lorraine Cardinal en l'an mil cinq cens quarante quatre, & a preſent regiſt cette Eueſché Nicolas Pſaulme religieux de l'ordre de Premonſtré, homme de ſinguliere doctrine, & erudition, & de plus encor recommandable qu'il honore, & careſſe les hommes de ſçauoir, & touts ceux, qui font profeſſion des lettres, & de la vertu. Pluſieurs choſes ſe pourroyẽt icy alleguer de la cité de Verdun, mais (comme dit eſt) ie m'en raporte au liure du ſuſdit Archediacre de cette Egliſe Vvaſſebourg, qui n'a rien oublié de rare qui puiſſe ſeruir a l'ornement de ſon pays: & pleut a Dieu que touts ceux qui font profeſſion des bonnes lettres feiſſent le ſemblable, & ſe monſtraſſent ſi curieux en vne vacation tant honeſte, & laquelle eſt prouffitable au public, & de grand effect pour ceux qui viendront apres nous: veu que Dieu ne departit pas ſes graces en vain, ains veut que ceux qui ont receu quelque talent de luy, qu'ils le facent prouffiter, & ne le cachent point comme feit le ſeruiteur deſloyal. Au reſte la troiſieſme cité dependant de la premiere Belgique eſt Toul aſſiſe ſur la Moſelle, & au deſſous du Pont a Mouſſon, ville ancienne, & laquelle eſt recogneuë par Ptolomee ſous le meſme nom qu'on luy donne a preſent, lors qu'il dit parlant des Mediomatrices.

lomee,
.ch.9.
3.d'Eu-
e.

Sous ceux cy, & les Rhemois, ſont les Leuces, les citez deſquels ſont Toul, & Nancy: Ceſar parle bien des Leuces, mais c'eſt comme en paſſant, & ſans faire aucune mention de leurs villes:

ar, li.1.
aguer.
l.

Tacite fait plus lors qu'il dit: Fabie Valent eut nouuelles de la mort de Galbe, & de l'Empire d'Otthon, lors qu'il eſtoit en la cité des Leuces: laquelle ſans mentir n'eſtoit autre que Toul, veu que (comme i'ay dit deſia ſouuent) les ſaints Primats vniuerſels departoyent les ſacres regiments des capitaines Euangeliques par les villes où les Empereurs tenoyent leurs gouuerneurs, ainſi qu'auons veu de toutes les citez par nous deſcrites, & leſquelles ſont erigees dés l'Egliſe primitiue: car les autres ont eſté choiſies plus pour l'aduãcement des hommes, & pour leur grandeur, que de neceſſité qu'il y eut, non que il n'y ayt touſiours eu, & a encor faute d'hommes en pluſieurs endroits pour l'adminiſtration de la parole diuine, eu eſgard aux loups qui ſont entrez pour gaſter le troupeau, & ruiner du tout la bergerie ſpirituelle.

anſuet
ueſque
oul en
raine.

Mais laiſſons cecy, & venons a la cité de Toul, & au temps qu'elle receut l'Euangile, qui fut auſſi toſt que S. Pierre fut a Rome: entant qu'il delegua vne bonne troupe des diſciples de noſtre Seigneur pour aller ça & là effectuer les charges qu'ils auoyent receües de leur maiſtre. Neantmoins la plus part d'iceux ne bougerent iuſqu'apres le martyre de ſaint Pierre, au nombre deſquels eſt l'vn ſaint Manſuet, qu'on dit auoir eſté Eſcoſſois de nation, ſur quoy ie ne veux faire reſiſtance, quoy que ie ſçache que les Eſcoſſois n'eſtoyent encor en cognoiſſance aucune des Romains, ny de pas vn Occidental, ainſi qu'ailleurs i'ay monſtré, mais il peut eſtre que cettuy eſtant homme curieux, & voiageant, vint a Rome, ſ'aioignit a ſaint Pierre, & aprit la doctrine ſalutaire du Chriſtianiſme, & neantmoins le Martyrologe ne le fait point Eſcoſſois, ains luy ſuffit de dire que ſainct Manſuet a eſté le premier Eueſque de Toul, & qu'eſtant diſciple du Prince des Apoſtres, il fut enuoyé en Gaule auec ſaint Clement Eueſque de Mets, duquel a eſté parlé cy deſſus.

Catalogue des Eueſques de Toul en Lorraine.

A S. Manſuet ſucceda S. Amon, a cettuy S. Alcha, ou Althe: le cinquieſme fut ſaint Auſpice: le ſixieſme Ours, ou S. Vrſe: le ſeptieſme S. Epure: & touts ceux cy moururent dans l'an cent quarãte apres la mort de noſtre Seigneur: l'huitieſme fut Albin, le neuuieſme Triſoric: le dixieſme Dulcitie: l'onzieſme Premon: le douzieſme S. Antunonde martyr en l'an de noſtre Seigneur deux cens ſeptante trois ſous l'Empire d'Aurelian: & pour ce que dés ce temps là a toutes heurtes les Chreſtiens eſtoyent tourmentez par les gentils, & barbares, qui faiſoyent des courſes en la Belgique, depuis ce ſaint iuſques a ſaint Eculan, le ſiege de Toul vacqua enuiron de trois cens ans.

Siege de Toul vacque 300. ans.

Ainſi le 13. fut ſaint Eculan: le quatorzieſme ſe nõmoit Teufride, qui viuoit du temps du Roy Dagobert enuiron l'an de noſtre Sauueur ſix cens trente & vn, auquel ſucceda Bodon quinzieſme en nombre, apres luy le ſeizieſme Eborne: le dix ſeptieſme fut Ermethee: le dix huitieſme Magolde: le dix neuuieſme Dodon: le vingtieſme Gerbuald: le vingt vnieſme Godon, le vingt deuxiéme Iacques, le vingt troiſiéme Bernon. Icy finiſt l'ordre certain de ces Eueſques iuſqu'au trente ſixieſme, les autres n'eſtans venus a noſtre cognoiſſance:

Baunon Eueſque de Toul fait Pape.

& ce trente ſixieſme fut le Pape Leon neuuiéme de ce nom, & qui ſ'appelloit Baunon: car voicy comme Platine parle de luy: Leon neuuieſme Alemant de nation paruint au Pontificat en cette maniere.

Voy Platine és vies des Papes.

Les Romains ayans en l'an de grace mil quarante neuf enuoyé vers l'Empereur, a fin qu'il leur donnaſt vn bon & vertueux ſouuerain Eueſque: ſoudain il leur offrit Baunon Eueſque de Toul, bon perſonnage, & de fort grande ſimplicité d'eſprit.

Modeſtie, & ſainteté de l'Eueſque de Toul.

Ce fut auſſi ce Pape, qui allant a Rome en habit, & pompe Papale, comme l'Abbé de Clugny & vn moyne nommé Hildebrand luy euſſent propoſé que ce n'eſtoit a l'Empereur Henry de créer les Papes, & parainſi qu'il deuoit aller en autre equipage, il leur obeit: qui fut cauſe que le Clergé meu de ſa bonté l'eſleut, & fut receu, & ſacré canoniquement: auſſi fut ce vn homme de ſainte vie, & qui en ſon viuant a fait des miracles, lequel celebra vn cõcile a Verceil pour extirper les erreurs de Berenger parlant contre le ſaint Sacrement de la Meſſe. De ce Baunon, iuſques au quarante huitieſme en nombre, nous manquent encor les Eueſques de Toul: & cettuy fut nommé Gille qui viuoit en l'an mil deux cens ſoixante vn, le quarante neuuieſme fut Conrad en l'an 1276. & cettuy eut pour ſucceſſeur Iean de Sicile, lequel viuoit en l'an 1310. puis on trouue qu'en l'an 1449. Guillaume tint cet Eueſché, & en l'an 1549. en eſtoit Eueſque Touſain, qui aſſiſta au concile national celebré par l'electeur archeueſque Iean en ſa cité de Treues: ainſi que cy deſſus a eſté dit.

Auſone Eidyllie 9. de la Moſelle.

I'ay propoſé cy deſſus, que cette ville eſt poſee ſur la Moſelle en vn païs treſgras, plaiſant & treſfertil: lequel Auſone fait reſſẽblable au terroir qui eſt és entours de Bourdeaux, & partie des vers Latins duquel, á cauſe de leur elegance, ie prendray grand plaiſir de mettre icy en la fin de ce chapitre, qui ſont tels.

In ſpeciem cùm me patriæ, cultúmque nitentis
Burdigalæ blando pepulerunt omnia viſu,

Culmina villarum pendentibus edita ripis,
Et virides Baccho colles, & amœna fluenta
Subter labentis tacito rumore Moſellæ.
Salue amnis laudate agris, laudate colonis,
Dignata imperio debent cui mœnia Belgæ.

Vous voyez qu'il loüe le paiſage voiſin de la Moſelle, pour voir les maiſons champeſtres poſees ſur les riues pēdantes de ce fleuue, ainſi que le long de Garonne on voit les villages en Bourdeloys: que les coſtaux ſont chargez & verdoyants de vignoble, & que les ruiſſeaux flotellans vont ſe deſcharger en la Moſelle: & voila quant au pays Meſſin, & ce qui ſ'en peut dire, veu que le reſte eſt gardé pour la deſcription de la Lorraine, qui ores contient le Duché.

DESCRIPTION DV ROYAVME ANCIEN DE BOVRGOIGNE, puis nommé d'Arles, & en fin conuerty en Duché, de l'antiquité des villes d'iceluy, & du ſuccez des affaires.

BIEN qu'en noſtre hiſtoire vniuerſelle nous ayons aſſes amplement diſcouru ſur les migrations des peuples, ſi eſt-ce que tombans a preſent ſur le propos d'vn des Parlements de ce Royaume, & d'vn pays fort chery par les Roys, à cauſe de l'ancienneté d'iceluy, & pour le proffit qui en eſt tiré, & pour la loyauté du peuple, il ne ſera incōuenient de repeter les choſes vn peu de plus haut, puis que l'hiſtoire du pays que nous traitons, à ſçauoir de Bourgoigne, eſt diuerſe a traiter, tant pour raiſon des peuples diuers qui y ont habité, que pour les opinions diſſemblables de ceux qui en eſcriuent. Nous auons cy deſſus fait le departement des Gaules, comme elles ſe comportoyent du temps des Gaulois, auant l'vſurpation faite par les Romains, & comme par iceux elles furent diuiſees, & derechef comme ceux cy dechaſſez, on les departit entre les Princes qui en feirent la conqueſte. Or quoy qu'ordinairement les Romains euſſent vn gouuerneur general pour les Gaules, ſi eſt-ce que chacun limite auoit ſon lieutenant, qui depuis porta nom de Duc, ou de Comte, ſelon que les affaires vindrent a ſe changer: de maniere que le limite Sequanois contenant vne bonne partie de la Belgique, & quelque cas des Celtes, fut celuy que les Barbares vſurperent des premiers, & y eſtablirent le Royaume ancien de Bourgoigne, auant que les Françoys euſſent eſtably leurs forces, ou empire par la Gaule. Il eſt vray que le pays Bourguignon contient plus en ſon ancienne eſtendue que ne faiſoit celuy des Sequanois, d'autant que les Heduois ont eſté ſoubs le pouuoir, & nom Bourguignon, qui eſtoyent ſeparez iadis des Sequanois, ce qui eſt aſſes apparent en ce que les Sequanois tourmenterent les Heduois, pour ce qu'ils auoyent donné paſſage aux Romains venans en Gaule, & fallut que les Heduois leur donnaſſent oſtages: mais ie ne veux icy ſi ſouuent vous repeter, ce qui eſt en Ceſar pour le fait des Prouinces de la Gaule Belgique, ains ayans a diſcourir de la Bourgoigne, il me ſuffira de vous traiter celle qui eſt du corps de la France, & qui de ſoy fait vn Parlement, non pourtant donneray-ie (en paſſant) les limites de tout le pays que tenoyent iadis les Roys, & peuples, leſquels ont donné au pays le nom de Bourgoigne. Auant que les Goths leur oſtaſſent rien de leur terre, & que les Françoys empietaſſent ſur eux, ils auoyent le Rhin, le Rhoſne, la mer Mediterranee, & les Alpes pour limites: ſi bien que la Sauoye, Dauphiné, Prouence, Lyonnois, Bourbonnois, Foreſts, Niuernois, ce qui ores eſt le Duché, & la Franche Comté, & pays voiſins des Suiſſes eſtoyent ſoumis ſoubs leur puiſſance: mais le changement d'eſtat, & l'vſurpation, ou les alliances, & partages, ont alteré cecy, & cauſé vn grand eſchantillonnement, & diminution de cette eſtendue: entant que le Duché Bourguignon n'a plus ſoubs ſoy les Sequanois, ny Lyonnois, & autres pieces voiſines, ains eſt limité fort eſtroitement au pris du paſſé, n'ayant que peu de villes ſous ſon obeiſſance, & en ſont tels les limites. Au Septentrion luy ſont les pays de Champaigne, & Auxerrois, partie duquel eſt des enclaues de cette Prouince: au Ponent le Niuernois (ſorty par partage de cette maiſon) & Bourbonnois, ioint auſſi iadis auec la maiſon de Bourgoigne: au Midy le Beauiouloys, & Lyonnois: & au Leuant le grand fleuue du Rhoſne, qui le ſepare & de la Sauoye, & pays Breſſan, & de la Franche Comté. Ayant donc veu les limites que ce peuple Bourguignon a tenu iadis en Gaule, & celuy qu'il tient encore, & auſquels le nom en demeure, il faut auſſi voir ſuccintement qu'elles gens c'eſtoyent que les Bourguignons, d'où ils prindrent origine, & en quel temps ils ſe ruerent ſur les Gaules: & puis nous parlerons de l'eſtat, & des villes qui nous ſont offertes en cette Prouince. Les courſes que les anciens nous ont deſcrites faites par tant de peuples iſſus du Septentrion, nous ſont aſſes entendre que les Bourguignons ne ſont point Alemans, ou Germains quelque choſe que les Alemans en dient, ſi ce n'eſt que la Scandinauie ſoit de la contribution Germanique, comme ſans mentir ils la font. Au reſte les Bourguignons ſont mis par Pline entre les Vvindiles, ou Vvandales, & ceux cy encor entre les Germains, diſant, qu'il y a cinq ſortes de Germains: les Vvandiles, partie deſquels ſont cōpris ſoubs le nom de Bourguignons, les Vvarins, & Guttons, & ce qui ſ'enſuit, & neantmoins les fait il ſortir de la Prouince Scandinauienne, comme auſſi fait Iornandez: mais Procope au contraire dit que les Vvandales ſe tenoyent le long des palus Meotides: & ainſi les Bourguignons eſtans partie d'iceux, ſont auſſi Scythes, & non Germains, ainſi qu'on les veut dire. Mais de quelque part que vienne leur origine, ſi eſt-ce qu'il appert que la premiere fois qu'ils ſe feirent voir, & cognoiſtre, fut lors que les Vvandales commençans leurs courſes, occuperent les pays qui ſont entre les fleuues Albis, & Vviſtule, qui eſt ores la region de Pomeraine: car les Bourguignons adonnez au labourage, & acouſtumez a viure enſemble, & non a courir comme les Scythes, & demourer ſur leurs chariots, ains par

les

Sequanois ſont ceux de la Franche Cōté.

Heduois ſont ceux d'Auſtunois, & du Duché.

Grande eſtendue des terres de Bourgoigne.

Limites
Duché
Bourgoi.

Pline, li.4 ch.14.

Iornādez li. de la guer. Goth.

Procope de la guer. Vvandal. li.8.

les villages, & bourgades, ſe logerent entre les riuieres de VViſtule, & Boriſthen, où maintenant eſt le royaume de Poloigne: où ils furent preſque touts ruinez par leurs propres parẽts les Gepides, leſquels en voulurent auſſi aux Goths, & aux Lõbards, mais ces derniers les ruinerent. Les reſtes Bourguignonnes ce nonobſtant paſſerent outre, & vindrent, (trauerſans la Germanie) iuſques ſur les riues du Rhin, eſtans plus de 80000. combatans, & cecy du temps de l'Empereur Valentinian, & de là auant ils commencerent de paſſer en Gaule. De leur arreſt en Poloigne, ou Sarmatie teſmoigne Sidonie Apollinaire diſant ainſi:

Voy Eu-
ropeliur.
.des vies
s Empe.

Sidonie
oll. Pa
g 2. a
iorian.

Au Pol Sithonien où l'Ourſe va naiſſant
Sous tes eſles ſ'eſmeut le Baſterne nuiſant:
Le Sueue, & Pannonien, le Neure, Chune, & Gethe,
Le Dace, & fier Alan, le Rugien fiere teſte,
Le VVeſe, & Bourguignon, l'Alith, & l'Oſtrogoth,
Le Baſſalte, & Procuſte, & le terrible Goth:
Le Sarmate frilleux, le puiſſant Moſcouite
A ton aigle eſt ſuiet: & laquelle deſpite,
Combat tout le Caucaſe, & les flots Scythiens:
Du Tanais glacé les Eſclaues ſont tiens.

Voyez que par ce denombrement de peuples, il monſtre qu'ils eſtoyent touts Sarmates, & ſe tenans en la region Septentrionale, & non loing des palus Meotides. Que du temps de Valentinian les Bourguignons ayent fait des courſes outre le Rhin ſur la Gaule, le meſme Sidonie l'eſcrit a Auite ſon beau pere diſant.

Le Belge il deliura, & l'oſta de la main
Et liens du Bourguignon farouche, & inhumain.

onie au
eg. a
te ſon
u pere.

Ia vous cognoiſſez que les Borguignõs eſtoyent & voiſins, & parẽts des VVandales, & des Gepides, & par ainſi Septẽtrionaux, & voiſins des Goths que Pline apelle Guthons: & entendez quelles ont eſté leurs deux premieres courſes auant que d'entrer en Gaule pour ſ'y domiciler, & où auant que les colloquer, il faut ſçauoir la cauſe pour laquelle ils ont eſté ainſi appellez, d'autant que le tiltre de Bourguignon n'eſt point fortuit, ny donné a ce peuple ſans grãde raiſon. Eutrope en l'hiſtoire Romaine ſemble donner vne cauſe de ce nom, a laquelle pluſieurs (ainſi que dit Rhenan) ont ſouſcrit, ſans changer aucunement de ſentence: or le ſuſdit Eutrope en parle en ceſte maniere: Valentinian donc accabla ſur les limites des Françoys les Saxons, peuple ſe tenant le long des riues, & palus inacceſſibles de l'Ocean, & terrible à cauſe de ſa force, & addreſſe, & parainſi dangereuſe aux limites Romains: & qui ſ'apreſtoit a ſe ruer auec grandes forces ſur les terres de l'Empire: auſſi cõmença a ſortir vn nom nouueau d'ennemys, leſquels en nombre (comme lon dit) de plus de 80000. cõbatans, ſ'eſtoyent arreſtez ſur le Rhin. Ceux cy, du temps que Druſe, & les Tiberes enfants adoptifs d'Auguſte Ceſar dompterent la Germanie interieure, ſe tenans en la campaigne par cartiers, ſ'eſtoyent multipliez en vn nombre fort populeux, & auoyent pris leur nom de leur effait, & induſtrie: d'autant qu'ayans baſty pluſieurs hameaux, le long des limites, leſquels ils appelloyent Bourgs, on les nomma auſſi Bourguignons: leur force eſtant & grãde, & pernicieuſe, ce que peuuẽt auiourd'huy teſmoigner les Gaules. Iuſques icy ſont les parolles de ceſt auteur Eutrope: auſquelles preſque touts les auteurs ont donné conſentement ſauf Luithprand Paueſan, ou Ticinois, lequel ayant fort mauuaiſe affection conceüe contre les Bourguignons: qui accorde bien qu'ils ont eſté dits ainſi des Bourgs: mais d'autre ſorte que Eutrope ne le racompte: car il dit que les Romains leur ſouffrirẽt d'habiter és bourgs hors les villes, mais voyans qu'ils abuſoyẽt de ceſte grace, & courtoiſie, on les chaſſa de leurs demeures, & pour ceſt ignominieux banniſſent de leurs bourgades, ils furent appellez Bourguignons. Ceſte raiſon d'Alberic parlant dedans Luithprand eſt priſe trop froidement, & ſans nulle conſideration, comme ainſi ſoit qu'auant que iamais les Romains euſſent eu affaire, auec ce peuple, & qu'il ſe fut arreſté és terres pretendues de l'Empire, il eſtoit ia nommé Bourguignon: qui me fait pẽſer que nõ les bourgs, ains autre occaſion leur a donné tel nom, cõme ainſi ſoit qu'Agathie les appelle non Bourguignons, ains Burguzions, ſans que ie vous ſçache dire la cauſe de telle apellation qui eſt priſe du langage ancien de Scythie, & qui (peut eſtre) ne fait rien auec le nom de bourg, ou village, non plus que celuy des Lombards auec les longues barbes deſquelles friuolement on les a voulu ſurnõmer. Le ſeigneur de S. Iulien iſſu de la maiſon de Baleurre doyẽ de Chalon, & Archediacre de Maſcon, és memoires qu'il m'a donné de ſa cité Autunoiſe, allegue vne fort ancienne hiſtoire, & chronique de Bourgoigne trouuee par Monſieur de Villeneuue premier preſident de Diion au pays des Suiſſes, qui le prindrẽt priſonnier dedans l'Egliſe de S. Pierre de Geneue, & lequel preſident feit quelques extraits de la ſuſdite hiſtoire: & entre autres de la cauſe du nom de Bourgoigne, & des Bourguignõs, leſquels ceſte Chronique fait Heduois de premiere ſouche: & comment, il le declaire en ceſte ſorte. Les Heduois ayãts quelques guerres auec les Senonois, lors des plus puiſſãs peuples de toutes les Gaules: & ſe voyans aſſaillis par iceux Senonois, comme ils fuſſent venus aux mains, & que le malheur tombaſt ſur les Heduois, il y eut vne des places de leur iuriſdiction qui les releua de peine, & leur donna ſecours contre leurs aduerſaires, à ſçauoir les habitans de Bourg des Dieux, qui iadis ſe nõma Bourg Ongne, place aſſiſe entre Luz, & Tilchaſtel, des ruines duquel lieu de Bourg Ongne fut baſtie la ville de Diion par Aurelian Empereur, ainſi que dirons cy apres: de ce Bourg donc, & non d'ailleur, eſt venu le nom des Bourguignons, qui ſont ſortis de Gaule, & a la fin retournez au pays de leur ancienne naiſſance, & entendez comment. Ces Bourgongnons ayants ſi a propos ſecouruz leurs ſeigneurs, penſerent que la raiſon vouloit que pour telle honeſteté on les allegeaſt de tout ſubſide, & fuſſent affranchis, & reſpectez tout ainſi que les citoyens de la cité capitale: mais au contraire les Heduois (toutesfois leur ſçachant bon gré de leur vertu) ne trouuoyent bonne ceſte emancipation, veu que les ſuiets donnãts ſecours au ſeigneur ne font que leur deuoir, & ſuffit au ſeigneur de les recognoiſtre, ſans que pour cela il leur en ſoit redeuable. Or eſt il a noter que la ſouueraineté des

at Rhe-
liu. 1.
ſa Ger-
nie.
trop. li.
de l'hi-
i. Rom.

Luithprãd
li. 3. ch. 12.

Agath. li.
1. de l'hiſt.
Gotthiq.

Hiſtoire
anciẽne de
Bourgoig.
trouuee par
M. de Villeneuue
en Suiſſe.
M. P. de S.
Iulien
doyen de
Chalon.

Bourguignõs ſont
naturels
Gauloys
de toute
anciẽneté.

Où eſtoit
le Bourg
Ongne
d'où ſont
dits les
Bourguignons.

Points ſe gnalez pour l'hiſtoire Gauloiſe.

Gaules ſe donnoit par tout, & comme temps ſucceſſif tantoſt a l'vn cartier, ores a l'autre, ſi bien que les Heduois l'ayant eu vn temps, les Auuergnaz l'auoyent vn autre, les Berruyers a leur tour, & les Senonois tout de meſme: c'eſt a dire que le chef general eſtoit choiſy de c'eſte nation, & que tandis que ce Magiſtrat ſouuerain y eſtoit, on faiſoit auſſi les aſſemblees publiques, & tenoit les plaids en la Prouince de laquelle eſtoit natif le Prince eſleu de toutes les Gaules.

Acte furieux des Bourgongnōs quittans leurs terres.

Aduint donc que les Senonois eurēt a leur tour la ſouueraineté, ce qui dōna quelque effroy aux Heduois, qui pour ceſte cauſe pratiquerent l'accord auec leurs aduerſaires, ſans tenir compte quelconque ny comprendre en l'accord les Bourgongnons: leſquels irritez de ce meſpris, & ſe ſçachans hays au poſſible par les Senonois ſe reſolurēt de quitter la Gaule, & de fait ils bruſlerent leur Bourg Ongne, & tout tant qu'ils auoyent d'habitations, & trouſſant leur hardes, & menans femmes & enfans paſſent le Rhin, & a force ils penetrerent la Germanie, & deuenuz VVandales, ou voleurs, & pillards, ils furent ſ'arreſter le long du VViſtule, où ils eſtoyent lors que les Gepides les deffirent. Puis ſe voyans accreuz en vn nombre preſque infiny, & que chacun remuoit meſnage pour ſe ruer ſur l'Empire Romain, ſçachants de quelle terre ils eſtoyent iſſus, ſe reſolurent de regaigner ce que les Romains leur detenoyent en Gaule, & de ſe remettre en poſſeſſion de leur ancien heritage, lequel ayant reconquis, comme verrez, ils ne ſe mirent en guere grand effort de faire d'autres conqueſtes. Mais quelcun, trop (peut eſtre) amoureux des eſcrits Romains, dira que Tite Liue, ny Ceſar, Suetone, Pline, Tacite, ou autre de ces auteurs ne chātent point de ces migrations Heduoiſes, & Bourgongnōnes: & ils ne dient pas auſſi, que pas vn de ces auteurs n'a recerché leur ſource, ny allegué leurs premieres origines, ſeulement Pline, du temps de Veſpaſien, ou enuiron, les nous a mis entre les Vindiles, & ce pendant long temps auparauant ils eſtoyent hors de Gaule, & lors que Ceſar accabloit la liberté des Gauloys, ceux cy maintenoyent la leur en Sarmatie. Ioint que vous ſçauez que les Romains, ny leurs hiſtoriens ne ſe ſont guere amuſez qu'à d'eſcrire leurs louanges, conqueſtes, & victoires, ſans ſe ſoucier de l'hōneur des autres nations: parainſi ne faut reiecter ceſte hiſtoire pour n'eſtre traitee par ces auteurs, qui eſt pour ce qu'ils n'ont ſceu la ſource des Bourguignōs, leſquels peuuēt auſſi biē auoir paſſé en Alemaigne, & plus auant, que les Boies, & Tectoſages, leſquels ont planté de leurs fruits bien auāt en la Germanie: mais c'eſt aſſes diſcouru ſur cecy, il faut ramener les Bourgoignons en Gaule, & leur y faire vn reſtabliſſement, & de leur demeure, & de leur puiſſance.

Sidonie Apoll li. 5. des epiſt. a Siagrie Epiſt. 5.

Leſquels y reuindrent du tēps que Sidonie eſtoit Eueſque d'Auuergne, lequel les deſcrit, eſcriuāt a Siagrie en telle ſorte: Tu es vn nouueau Solon en diſputant de la loy entre les Bourguignons: vn Amphion renouuellé a ſonner de la harpe: & en accordant tes inſtruments tu es aymé, frequenté, & deſiré, tu plais a chacun, de touts appellé, & choiſy par tes voiſins, leſquels t'eſcoutēt, & te font iuge de leurs differēts, & affaires. Et cōbien que les Bourguignons ſoyent groſſiers de corps, & d'eſprit, que leur ame ſoit mal dolee, & polie, ſi eſt ce qu'ils aprennent de toy la douceur du langage, & à parler purement Latin. Il parle ainſi de ce peuple, ne le ſçachant naturel d'origine ancienne de Gaule, ains le penſant du meſme eſtoc des barbares, parmy leſquels il ſ'eſtoit domicilé par pluſieurs ſiecles: qui a eſté cauſe, que touts ceux qui ont traité des origines des nations, & de leurs courſes, ils ont auſſi dit les Bourguignons purement Septentrionaux, & de race VVandalique, & leſquels Gregoire de Tours dit auoir eſté ſectateurs de la peruerſité Arrienne lors qu'ils entrerent en Gaule, auſſi bien que les VVandales leurs alliez: ce qui eſt aſſes vraiſemblable, eu eſgard a leur ſocieté aux conqueſtes: & neantmoins, quoy que les Françoys venās en Gaule feiſſēt quitter place aux VVandales, ſi n'eſt il pas fait mētion que les Bourguignōs ayent abandonné leur priſe, comme aſſeurez qu'ils eſtoyent au pays de leur ancien heritage.

Gregoi. d Tours li 2. de l'hi ch. 9.

Auquel ils vindrent auant qu'Attile auec ſes Huns, & Herules paſſaſt en Occident, & qu'il y feit ſes rauages, à ſçauoir enuiron l'an de noſtre ſalut 376. ſous l'Empereur Valentinian, & depuis ſous le ieune Theodoſe en l'an 416. dequoy eſt teſmoing celuy qui a fait le ſupplement de l'hiſtoire Romaine, commencee par Eutrope, qui eſt renommé, & attitré les Annales de Conſtantinople, lors qu'il dit ainſi: Cependant Stilicon iſſu du ſang deſloyal, & infidelle des VVandales, ne ceſſoit de penſer les moyēs de faire Empereur ſon fils Eucherie, lequel dés ſon enfance couuoit en ſon cœur la perſecution des Chreſtiens: & parainſi il ſuſcita des nations effroyables contre l'Empire Romain, à ſçauoir les Alans, Sueues, VVandales, & les Bourguignōs, & pluſieurs autres peuples ioints a ceux cy, guerroyans les terres Romaines, leſquels paſſans le Rhin, faignirēt de chaſſer les Françoys de Gaule.

Annal. Cōſtanti liu. 13.

Par qui ſo licitez l Bourgui gnons de paſſer en Gaule.

Or eſt il icy a noter que les Françoys n'y eſtoyent encor arreſtez, & n'y prindrent domicile d'aſſes long temps, trop bien y couroyent ils, & en eſtoyent rechaſſez par les VVandales.

En qu temps l Bourgui ſ'arreſte en Gaul

En fin quelques 7. ou 8. ans auant que Pharamond fut declairé Roy des Françoys, ce qui aduint l'an de grace 414. les Bourguignons poſerent leur arreſt au pays Belgique, ſe feirent maiſtres des Sequanois, ou Franche Comté, & pays voiſins, & paſſans la Saone en feirent autant du pays Heduois, Chalonois, Maſconois, Niuernois, Bourbonois, & autres marches qui les auoiſinent.

Bourgu gnons fai Chreſtiē Hiſt. Tr partite liu 12 ch. 4. Sidon Apoll. li. des Epiſt.

Et pour monſtrer la bonté, & ſimplicité naiue de ce peuple, il ne fut que a peu pres de 18. ans en ceſte cōtree qu'il preſta l'oreille aux Catholiques, & ſe conuertit a la religion Chreſtienne en l'an de grace 434. de leur arreſt en ces cartiers, & combien ils eſtoyent voiſins d'Auuergne le declaire Sidonie Apollinaire eſcriuant a Felix. Les armes (dit il) des nations circonuoiſines effrayent noſtre ville: qui eſt comme vn obſtacle a leurs limites: laquelle ſert de proye miſerable aux peuples noz voiſins qui nous portent enuie, & qui ſe tiennent parmy nous, les Goths eſtants ſoupçonnez par les Bourguignōs: & en vn autre paſſage il propoſe a Lampridie les malheurs auſquels ils ſont expoſez, & les Barbares qui a toute heure leur ſont a la queüe, diſant ainſi:

li. 8. Epiſt 9. a Lam pridie.

Icy lon voit vaguer l'Herule au paint viſage,
Lequel a ſon logis au lointain mareſcage,
De l'Ocean plus bas, & duquel la couleur
Raporte à celle là de la grand profondeur

Des eaux de la marine: icy ſouuent frequente,
Le geant Bourguignon qui le genoil ployant
Auec vn doux parler va la paix demandant.

Hiſt.vni-
rl.liu. 3.
.35.

nnales
Con-
nt.li.14.

rection
oyau-
, & les
ys de
rgoi-
e.

ndioch
Roy de
rgoi-

fans de
ndioch
trefont
rre.

ruauté
Gonde-
t Roy
nd. de
rg.

lotilde
ce de
debaut
iée a
uis 1.
Chre-
n de
nce.

En fin les Bourguignons ayans gaigné, & mis vn pied en Gaule, ils commencerent a mõſtrer ce pourquoy ils y eſtoyent entrez, depoſſedans les citoyens de leurs biens, & ſ'en faiſans les maiſtres: aboliſſans le droit Romain, & y eſtabliſſans les loix qu'ils auoyent entre eux, & deſquelles nous en auons alleguez quelques titres en noſtre hiſtoire vniuerſelle, amenans auec eux les Nuithons peuples Alemans, deſquels le pays de Nuithland porte encore le nom, & ſe ſaiſiſſans des villes voiſines. Ce qui fut cauſe que le grand Capitaine Romain Etie leur courut ſus, les combatit, & vainquit, & prit leur Roy Gunditaire, & puis leur octroya la paix, & les laiſſa paiſibles poſſeſſeurs des pays qu'ils poſſedoyent, & apres ce il ſ'aida de leurs forces, & ſecours en la bataille qu'il eut contre les Huns, comme auſſi il feit de celles des Goths, & des Françoys: vſant d'vne gentille ruſe, & eſpargnant les Romains, faiſant entre-tuer les eſtrangers, & occupateurs des terres de l'Empire. Vous ayant donc ramenez les Bourguignons en Gaule, il faut voir quel a eſté leur gouuernement, & eſtat, & la duree d'iceluy, l'eſtendue de leur monarchie, & comme elle a eſté continuee, & cecy le plus breuement que poſſible nous ſera, ſçachant que les Annales faites, & l'hiſtoire de ce peuple nous releue d'autant de peine. Le premier Roy donc qu'on ſçache auoir eſté des Bourguignons fut Gundioch, que Proſper nomme Goudence, & l'Annaliſte de Conſtantinople Gundicarie parent proche de Genſeric Roy des VVandales, qui ſe tenoit a Carthage: c'eſt ceſtui qu'Etie Romain prit en bataille, & que les Huns rompirent de telle ſorte, que peu ſ'en fallut que la nation Bourguignonne ne fut du tout exterminee, & entre autres y mourut le ſuſdit Roy Gundioch l'an de grace quatre cens cinquante, & laiſſa quatre enfans maſles, à ſçauoir Gondebauld, Gondegiſil, Chilperic, & Gothomar: leſquels venans au partage de leur ſucceſſion eurent querelle enſemble, tellement que l'aiſné, & le plus ieune, ſe banderent contre le ſecond, & le troiſieſme, & ſe combatirent pres d'Auſtun, où Gondebaut fut deffait, & cõtraint de ſe ſauuer a la fuite: en fin declairé Roy aſſiegea ſes freres a Vienne (ores de Daufiné, & lors Allobroges, & du royaume Bourguignon) où il feit cruellement mourir Chilperic, & Gothomar ſes freres: mais a ſon dam il garda les filles de Chilperic, l'vne deſquelles ſe rendit religieuſe: mais l'autre nommee Clotilde luy apporta ſa ruine, ſe ſouuenant de la mort de ſon pere, & de touts ſes freres que Gondebaut auoit fait mourir. Ce Roy qui craignoit la force & ambition de Clouis, ſ'allia des Goths: mais cela ne luy deſtourna ſon malheur, ains luy en auança l'heure, à cauſe que ce Roy de Bourgoigne oſa auec menaces ſolliciter Clouis de faire paix auec le Roy Goth Alaric. Mais ceſte querelle fut abatue par le mariage de Clotilde auec Clouis, laquelle n'eut pas ſi toſt attiré ſon mary au bapteſme, & veu qu'il eſtoit d'ailleur en repos, qu'elle ne luy mit en auant la mort de ſon pere, & l'vſurpation que ſon oncle faiſoit ſur ſon heritage: & par conſequent feit tant que Clouis feit guerre au Bourguignon, qui ſe racheta d'icelle en laiſſant tout ce qui eſt deça la Saone aux Françoys: mais ne pouuant viure en paix, & voyant que ſon frere Gondegiſil, ou Odegiſil tenoit le party Françoys, & eſtoit en garniſon a Vienne, il fut l'aſſieger, prit la cité d'emblee, & par vn aquedut où entrant il occiſt ſon frere, & l'Eueſque du lieu dedans l'Egliſe: ce qui fut cauſe de ſa ruine. Car Clouis luy courut ſus: & le contraignit de quicter ſes terres, & ſ'en fuïr. Luy mort, le tiltre royal (mais auec peu d'eſtendue, à ſçauoir auec la Franche Comté, Sauoye, Dauphiné, & Prouence) demoura a ſon fils aiſné Sigiſmond, & le reſte fut deſlors vny a la couronne de France: ce Roy Sigiſmond eſtoit catholique, & laiſſa l'Arrianiſme, ce nonobſtant fut il cruel, & feit mourir Suger ſon propre fils pour le plaiſir de ſa ſeconde femme, en ſatisfaction duquel meurtre commis a la volee il fonda l'Abbaye de ſaint Maurice en Chablais. Il fut aſſailly de guerre par Clodomir de France, fils de Clouis, contre lequel venant au combat, fut pris & mené captif auec ſa femme, & ſes enfans a Orleans, leſquels meſchamment il feit mourir en priſon, & iecter le corps de ce Roy en vn puids, qui ores eſt reueré pour les miracles qui ont eſté faits a ſon tombeau. A ce ſaint Roy Sigiſmond ſucceda ſon frere Gondemar, contre lequel ſ'armerent les freres de Clodomir, & fils de Clouis, & Clotilde, laquelle les irrita contre les Bourguignons, à cauſe qu'en vengeance de la mort de Sigiſmond ils auoyent occis Clodomir en bataille: & fut la guerre ſi aſpre, & mortelle que les Princes Françoys ne ceſſerent iuſqu'a tant qu'ils eurent fait mourir Gondemar, qui fut le dernier de la race de ceux qu'on eſtime VVandales, & des Bourguignons iſſus de Scythie, ſuyuant l'hiſtoire commune. A ceſtuy ſucceda Theodoric l'vn des enfans de Clouis, & Clotilde, comme y venant heritier de ſa mere, qui eſtoit la plus proche du ſang: & tint ce pays vny a la couronne d'Auſtraſie: il eſtoit homme de mauuaiſe foy, comme ſans mentir tout ce premier ſang Françoys ne fut guere loyal en ſa parole, & pource ie ne m'eſtonne pas ſi ſaint Saluian Eueſque de Marſeille les accuſe de pariure. Ceſtuy mort vint a la couronne Theodebert ſon fils, Prince hautain, ambicieux, & ſuperbe, mais vaillant, & hardy: lequel eut le pays de Prouence des Oſtrogoths, moyennant qu'il ſe tint de leur coſté contre les Romains, qui auſſi luy donnerent, comme ſ'en diſants eſtre les vrays & anciens ſeigneurs. Ceſtuy fut occis a la chaſſe d'vn toreau, ainſi que le racompte Agathie auteur Grec, & laiſſa vn fils nommé Theobald, ou Teodobald, lequel le ſuſdit Agathie fait le principal Roy des Françoys, quoy qu'il en ſoit autrement: mais il a eſgard aux affaires qui ſe manioyent, & que c'eſtoyent les Roys de Bourgoigne, qui eſtoyent alliez aux Goths, & parainſi ceux deſquels les Grecs auoyent le plus de cognoiſſance, à cauſe de leur guerre contre les Goths. Ce Theobald auoit ſon empire limité outre le Rhin par les conqueſtes de ſon pere: il eſpouſa Vaderade fille du Roy des Lombards, & ſœur de la femme de ſon pere: mais il mou-

Vienne aſſiegee par Gõdebaut.

Sigiſmõd 3. Roy de Bourgoigne.

Mort, & martire du Roy 5. Sigiſmond.

Gõdemar 4. Roy de Boutgoig.

Mort de Gõdemar.

Theodoric 5. Roy de Bourg.

Theodebert 6. roy de Bourg.

Agathie liu. 1. de la guerr. Gothique.

Theodobald 7. Roy de Bourgoig.

Clothaire 1. du nom 8. Roy de Bourgoig.

Gontran 9. Roy de Bourgoig.

rut ſans hoirs, & feit ſon heritier le Roy de France Clothaire ſon oncle, lequel fut Monarque vniuerſel des Gaules, duquel auons parlé en la France : vn de ſes enfans eut pour ſon lot & partage le royaume d'Orleans & de Bourgoigne, lequel Prince ſe nommoit Gontran, homme ſage, & de grand conſeil contre lequel conſpira Sigebert ſon frere, & luy feit reuolter ſes pays, & fut aſſieger la cité d'Arles, qui luy fut rendue : mais Gontran la reprit ſur les Auſtraſiens. Ce Prince eut pluſieurs femmes : mais peu d'enfans, ſauf que d'vne ſienne amye & concubine il eut vn baſtard nommé Gondebaut.

Lyſez Gregoire de Tours, & Aymon.

Childebert 10. roy de Bourg.

Du temps de ce Roy les Lombards furent bien batus, & eſtrillez par Mummole Maire du Palais de Bourgoigne, pres d'Ambrun en Daufiné, lequel les deffit touts, & leur oſta le deſir de plus paſſer les Alpes: eut encor guerre auec ſes freres, qui luy enuioyent ſa bonne fortune, & ce neantmoins il proſperoit, & ne ceſſoit de bien faire aux Egliſes : ce bon Roy mourut l'an cinq cens nonante ſix, & giſt a ſaint Marcel les Chalon ſur Saone, où le plus ſouuent il ſe tenoit, & eut pour ſucceſſeur ſon neueu Childebert (car il n'auoit point de hoir legitime) fils de Sigebert Roy d'Auſtraſie, & de Brunehaut, & ainſi ce Childebert eſtoit grand terrien, ayant du ſien Auſtraſie, Lorraine, les terres ſur le Rhin, Suiſſe, Alſace, Tirol, Bauieres, Thuringe, Miſne, Heſſe, & la Franconie: & de la ſucceſſion de Gontran, il eut toute la Prouence iuſques a Lyon, tout le pays de Bourgoigne, & le royaume d'Orleãs. Il mourut l'an ſix cens & luy ſucceda au royaume Bourguignon ſon fils Thierry, lequel eut guerre mortelle contre ſon propre frere, Theodebert Roy d'Auſtraſie.

Thierry 11. roy de Bourgoig. & ſes meſchancetez.

Ce Roy Thierry fut mauuais homme, & perſecuta les gens de bien eccleſiaſtiques qui reprenoyent ſa vie diſſolue, car il occiſt ſaint Didier Eueſque de Vienne, & bannit ſaint Colomban Abbé de Luçon en Bourgoigne, auſſi il fut payé ſelon ſes merites, entant que ſa propre mere le feit mourir par poiſon, & perit luy & toute ſa famille ſelon que luy auoit prophetiſé l'Abbé ſaint Colomban.

Clothaire 2. du nom 12. roy de Bourg.

Clothaire ſecond du nom fils de Chilperic & Fredegonde, monarque des Gaules fut douzieſme Roy de Bourgoigne : & apres luy ſon fils Dagobert: & ceſtuy mourant Clouis ſon fils eut le royaume de Bourgoigne: mais il ne faut plus recercher la royauté Bourguignonne, que parmy la ſouueraineté de France, depuis l'an ſix cens trente vn, iuſqu'a l'an huict cens ſeptante huict, que Charles le Chauue fils de Loys le debonnaire renouuella le royaume de Bourgoigne, tãt pour ſatiſfaire aux requeſtes de Hermingarde fille de Loys Empereur frere du Chauue, que pour auoir ceſte gloire de faire & creer des Roys, ainſi qu'il faiſoit des Ducs, & des Côtes, & parainſi en pleine aſſemblee des eſtats, & ſur tout des Eccleſiaſtiques, ſans leſquels lors rien n'eſtoit arreſté és courts des Princes, le frere de l'Imperatrix Richilde, nommé Boſon, fut declairé Roy de Bourgoigne, lequel Boſon auoit eſpouſé la ſus nommee Hirmingarde niepce de l'Empereur le Chauue.

Où finit la ſecõde famille des roys de Bourgoig.

Boſon 1. roy de la 3. ligne de Bourg.

Ce Boſon fut tyrant, & affligea contre ſa promeſſe le pays & peuples ſuiets a ſa iuriſdiction, voire ſe monſtra il ingrat a l'endroit du Chauue, refuſant de le ſuyure a ſon voyage d'Italie. Il fut tourmenté par les baſtards de Loys le Begue, à cauſe qu'il auoit aſpiré a ſe faire Roy de France, & luy mirent en barbe vn Richard Comte d'Autun ſe portant pour Roy de Bourgoigne, à cauſe qu'il eſtoit ſeigneur de la ville capitale de tout le pays, & fut ce Boſon pourſuiuy ſi viuement, qu'on le chaſſa de ſon pays, & contraignit ſe ſauuer és montaignes de Daufiné.

Loys fil de Boſon 2. roy d Bourg. d la 3. ligne

Pais d Bourgoi. diuiſe en Duché, royaume

Boſon mort, Loys ſon fils eut le royaume ſous la tutelle de ſa mere, & des ſeigneurs du pays, par l'election deſquels, ratification des Archeueſque de Lyon, Arles, Ambrun, & Vienne, & autorité du ſaint ſiege, il fut couronné, affin d'oſter la pretente de Richard, qui auoit querellé le royaume contre Boſon, lequel ſe contenta du tiltre de Duc: mais non ſans effect, car il iouiſſoit de tout ce qui eſt ores dit & nommé Bourgoigne tant Duché, que Comté, & Loys auoit le royaume d'Arles, à ſçauoir la Prouence, Daufiné, & la Sauoye, qui eſt de là le mont ſaint Claude. Le fils de ce Richard Duc, lequel eſtoit nommé Raoul, ſe portoit pour Roy de Bourgoigne, & Loys Roy querelloit l'Italie contre Berenger, aſpirant a la ſeigneurie d'icelle, & a l'Empire de Rome : mais ce fut a ſon dam, car il fut ſurpris a Verone par trahiſon, & mis és mains de Berenger, qui luy feit creuer les yeux, de la douleur duquel aueuglement, & plus de triſteſſe ce pauure Prince mourut en l'an neuf cens quinze, laiſſant vn fils nommé Rodulphe, ou Raoul, & toutesfois le Roy qui eſt trouué regner apres Loys eſt vn autre Raoul fils de Richard cy deſſus nommé, & qui auoit accordé auec Loys, moyennant les terres de Bourgoigne cy deſſus mentionnees.

Loys ro de Bourg fait mou rir par B renger.

Raoul du nom roy Bour de la 3. l gne.

Ainſi Raoul fils du Duc Richard ſucceda a Loys, & fut appellé contre Berenger pour eſtre Roy d'Italie: mais dés auſſi toſt qu'il eut dompté ſon aduerſaire, les Italiens, qui n'ayment point que l'eſtranger leur commande que en leurs grandes neceſſitez, luy ſuſciterent vn ennemy à ſçauoir Hugues Comte d'Arles ſoy diſant Roy de Bourgoigne : mais ce different fut accordé aux deſpens des Italiens meſmes, car Hugues eut l'Italie, & Bourgoigne demoura a Raoul, lequel fut depuis Roy de France, ainſi que pourrez lyre aux annales : il mourut l'an neuf cens trente ſept, & giſt a ſainte Colombe Abbaye pres de Sens : & luy ſucceda le ſuſdit Hugues d'Arles.

Raoul Bourg. f roy de Fr ce.

Hugues roy de Bourg. la 3. ligne

Par l'accord entre Raoul, & Hugues, le royaume de Bourgoigne eſcheut a Huges, qui tint les royaumes de Bourgoigne, & Italie, en laquelle il feit de grands cruautez, & en fin feit paix auec le fils de Berenger, & ſe retira en ſon pays où il mourut l'an 990. & luy ſucceda Raoul ſecond du nom, & fils de Loys qui eut les yeux creuez a Verone, lequel ſe deſmit de ſon royaume, & le donna par teſtament a Henry fils de Conrad Empereur, d'où aduint que le royaume d'Arles, ou de Bourgoigne fut ſupprimé, & luy a la couronne Imperiale: & que pluſieurs princes furent inſtituez en iceluy, cõme les Comtes de Sauoye, & les ſeigneurs de Daufiné, & tout eſtãt alteré & chãgé par le royaume de France, & voyez là le dernier periode des Roys, parainſi faut venir aux Ducs de Bourgoigne, pour voir la duree de l'vn & l'autre titre, & comme a la fin ce pays eſt tombé en la maiſon de France.

Raoul du nom roy de l 3. ligne.

Royaume d'Arles eſchoit a l'Empire.

Vous auez veu comme le Comte d'Autun ſe diſoit Roy, & qu'en fin il ſe feit Duc de Bourgoigne, & eut pour ſon partage vſurpé ce qui proprement ſe nomme la Bourgoigne, & que le premier fut Theodoric qu'aucuns dient auoir eſté parent de Hue le grand pere de Capet ce qui n'eſt pas hors de veriſimilitude, & ainſi vous voyez deſia combien de fois la maiſon de Bourgoigne auoit iuſqu'alors changé de maiſtre.

Ce Theodoric eut vn fils nommé Richard, qui fut le premier Duc legitime ſelon l'accord, & partage fait entre luy, & celuy qui eſtoit roy du païs Bourguignon : & y a vne ſi grande obſcurité en l'hiſtoire qu'on ne ſçait dire pour l'aſſeuré de quelle race fut ce Thierry, ou Theodoric pere de Richard, les vns les faiſants fils de Hugues fils de Lothaire Empereur, mais ceſte genealogie eſt ſuſpecte : d'autres de Robert le grand Comte d'Anjou, qui mourut en guerre contre les Normans, mais le tout eſt incertain, & neantmoins fault il bien qu'il fut de ceſte race veu ce que depuis ſ'eſt enſuiuy. Ce Richard fut grand perſonnage & a eu ceſt heur que de voir ſon fils roy de Bourgoine, & Italie & en fin de France, comme dit a eſté cy deſſus : & mourut l'an neuf cens trente huict, luy ſuccedant ſon fils nommé Gilbert, bien qu'en d'aucunes Chroniques il ſe treuue que Richard donna ce Duché à vn ſien fils apellé Hugues, mais ou il n'en eſt du tout rien, ou ceſt Hugues ne veſquit guere longuement en la dignité? quand à Raoul, il quicta le Duché a Gilbert, lors qu'il fut roy de France. Ce Gilbert eſpouſa vne fille de Henry ſurnommé l'Oiſeleur, Empereur d'Almaigne, & ſœur de la femme de Hue le grand Comte de Paris: de laquelle il eut vne ſeule fille qui fut mariee à Otthon fils du ſuſdit Hué le grand, & mourut Gilbert l'an neuf cens ſoixante & quatre: ayant ceſt Otthon pour ſucceſſeur, mais ceſtuy Otthon ne veſquit guere en ceſte ſucceſſion, ains deceda ſans hoirs.

Icy pourrez vous cognoiſtre que ces Ducs de Bourgoigne eſtoyent parents des Capets, d'autant que Henry, frere d'Otthon vint a la ſucceſſion quoy qu'il y eut des parents de la Ducheſſe: ſi ce n'eſt que la donation du Duché faite par Gilbert ſe fut eſtendue (a default d'hoirs) ſur le ſang des Capets, ou qu'ils ſ'en fuſſent faits auſſi bien heritiers par vſurpation, comme ils auoyent fait de la couronne de France. Tant y a que Henry frere d'Otthon vint au Duché, & eſpouſa Gerberge Comteſſe de Dijon fille du Comte Iſmar, & de Lambadie, de laquelle n'eut point d'enfans, & pource il adopta le fils de ſa femme nommé Othe-guillaume, qui en fut chaſſé par vn Landry Comte de Neuers parent de Richard, lequel en fut expulſé par Robert roy de France, & neueu de Henry, & ainſi iuſte & legitime ſucceſſeur : & mourut ce Henry l'an 1000.

Le Duché demourant a Robert roy de France, qui en fut le cinquieſme Duc ie laiſſe a dire le nombre de ſes enfans, a cauſe que ie l'ay propoſé au diſcours des roys de France: mais ſon fils troiſieſme appellé Robert comme luy fut ſon ſucceſſeur au Duché & deuxieſme de ce nom par l'inueſtiture, & donation que luy en feit ſon pere : lequel eſpouſa Emengarde, mais on ne dit de quelle maiſon elle fut : & de ce mariage ſortit Henry lequel mourut auant ſon pere, laiſſant neantmoins deux fils Hugues, & Eude, ou Odes : ainſi apres la mort de Robert en l'an mil ſeptante & cinq.

Hugues 1. du nom & 6. duc de Bourg.

Hugues premier du nom fils de Henry ſuſnommé fils de Robert ſucceda a ſon aieul eſpouſa vne dame nommee Yoland, de laquelle n'eut aucun enfans. Ce Prince n'aymoit guere les choſes de ce ſiecle, & pource des que ſa femme fut morte il quicta le Duché à Odes ſon frere l'an mil nonante & ſept, & ſe rendit moyne a Clugny où il repoſe & y voit on ſon Epitaphe.

Odes 7. duc de Bourgoi. fonda l'abaie de Ciſteaux.

Odes frere de Hugues, & puiſné de Henry fut Duc apres ce Duc moyne : il baſtit l'Abbaie de Ciſteaux, feit le voiage de Ieruſalem, mais il mourut en y allant l'an mil cent deux, & ſon corps fut raporté à Clugny où il giſt ſous le Portail de l'Egliſe, ayant deux fils Hugues, & Henry qui ſe feit moyne.

Hugues 2. du nom & 8. duc. de Bourg.

Hugues luy ſucceda au Duché, & non en la pieté, car il fut perſecuteur des Eccleſiaſtiques, & pilleur des biens des Egliſes, dequoy lon dit qu'en fin il ſe retira non ſans grands ſignes de repentance. Il ne ſe dit point d'où eſt ce que il prit femme trop bien qu'il eut quatre enfans, Odes, Robert, Heury, Alexandre, & vne fille nommee Arambourg, qui fut Nonnain à Larrey: & mourut ce duc l'an mil vingt & trois, & giſt a Ciſteaux auec ſon pere.

Odes 2. du nõ, & 9. duc

Odes ſecond du nom, & neufieſme duc de Bourgoigne fut auſſi grand pilleur d'Egliſes, eſpouſa Mathilde, autres l'appellent Marie fille du Comte de Champagne de laquelle il eut vn fils appellé Hugues : & du temps de ceſt Odes fut la ville & Chaſteau de Dijon embraſee & arſe de telle ſorte qu'elle demoura toute en cendres ſauf que les murailles : il mourut l'an mil cent ſoixante & cinq, & giſt a Ciſteaux.

Hugues 3. du nõ, & 10. duc.

Hugues troiſieſme du nom, & dixieſme Duc de Bourgoigne, paſſa deux foys en la terre ſaincte où il mourut chef de l'armee ſous le roy Philippe Auguſte: il eut deux femmes eſpouſees, la premiere Aliz fille du Duc de Lorraine, de laquelle il eut deux enfans Odes, & Alexandre : la ſeconde fut Beatrix fille du Daufin de Viennois Comte d'Albon: il deceda l'an mil cent nonante & deux, & giſt à Ciſteaux.

Odes 3. du nom, & 11. duc.

Ode troiſieſme du nom, & onzieſme duc de Bourgoigne, ſucceda au bon duc Hugues : ſe croiſa contre les heretiques d'Albigeois: il eſpouſa Aliz fille du ſire de Vergi, femme de grande ſageſſe, comme auſſi elle eſtoit de ſang illuſtre, & les ſeigneurs de laquelle race pour leur vaillance portent le tiltre de Preux de Vergi: de elle il eut vn fils & vne fille, Hugues & Mathilde, ou Maheult mariee à Iean Comte de Chalon, & depuis Comte de Bourgoigne : & mourut ce Duc l'an mil deux cens dix huict, giſt a Ciſteaux, ſon ſucceſſeur fut Hugues quatrieſme du nom, & douxeieſme Duc de Bourgoigne lequel eut guerre contre le Comte de Champaigne, feit le voiage de la terre ſainte auec ſaint Louys, feit ſon grand Seneſchal de Bourgoigne Guillaume de Vergi, auquel fut continué Héry de Vergi ſes couſins. Il eſpouſa Beatrix fille de Robert Cõte de Dreux, de laquelle il eut pluſieurs enfans, Odon Comte de Neuers, qui mourut

Hugues 4. du nõ, & 12. duc. Seig. de Vergi faits ſeneſchaux de Bourg.

en la terre ſainte,& de ceſtuy ſortit Yolant Conteſſe de Neuers mariee à Iean Triſtan fils de S. Louys: & puis a Robert de Bethunes Comte de Flandres, & vne autre fille nommee Aliz Comteſſe d'Auxerre , mariee a Iean de Chalons Comte de Bourgoigne. Le ſecond fils du duc Hugues quatrieſme fut Robert,le troiſieſme Iean ſurnommé de Bourbon,qui laiſſa vne fille nommee Beatrix , laquelle fut mariee a Robert de France Comte de Clermont duquel ſont deſcendus les illuſtres princes de la maiſon & eſtoc de Bourbon. Le troiſieſme fils ſe nomma Hugues qui fut ſire de Montroyal:y eut encor deux filles,Beatrix femme de Hugues le Brun Comte de la marche,& Yſabel mariee au roy des Romains:& mourut le ſusdit Duc Hugues quatrieſme l'an de noſtre ſalut mil trois cens ſeptante & trois luy ſuccedant Robert troiſieſme du nom,& trezeieſme en nombre, qui accompaigna le roy Philippe le Bel en la guerre de Flandres, & eſpouſa Agnes de France fille de ſaint Louys,de laquelle il eut les enfans qui ſ'enſuyuent,Hugues, Eude,Iean qui eſpouſa Aliz de Bourgoigne. Louys Prince de la Moree: Robert Comte de Tonnerre, qui mourut ſans hoirs: & les filles furent Marguerite mariee au roy Louys Hutin,Ieanne eſpouſe de Philippe de Valoys : Blanche femme du Comte de Sauoye:& Marie eſpouſe du Comte de Bar: ce duc Robert troiſieſme mourut l'an mil trois cens huict Luy ſuccedant Hugues cinquieſme du nom qui mourut ſans ſe marier, & ſans hoirs l'an mil trois cens quinze. Luy ſucceda Eude ſon frere,lequel querella le royaume de France pour Ieanne ſa niepce fille de Louys Hutin mort ſans hoir maſle, mais il quicta la pourſuitte:la voyant iniuſte, & contre les loix,& couſtumes de France. Il eſpouſa Ieanne fille aiſnee du roy Philippe le lōg,de laquelle ſortit Philippe,lequel ayāt eſpouſé Ieanne comteſſe de Boloigne & Auuergne,mourut en Gaſcoigne deuant la ville d'Aiguillon l'an mil trois cens quarante & ſix & giſt a Ciſteaux,laiſſant vn fils nommé Philippe: & eut pour ſœur Ieanne mariee a Anne Comte de Sauoye. Ce Duc Eude mourut l'an mil trois cens quarante et neuf,& luy ſucceda ſon petit fils Philippe fils du ſuſnommé Philippe mort deuant Aiguillon:& fut ceſtuy le premier du nom,lequel eſpouſa Marguerite de Flandres,de laquelle il n'eut aucuns enfans,& mourut l'an mil trois cens ſoixante et vn, giſt à Ciſteaux,& ainſi la maiſon & duché de Bourgoigne reunit a la couronne de France par la mort de ce Prince du ſang de Capet mort ſans hoir: mais Iean roy de France,& Charles le Quint ſon fils,ratifiant la voulonté de ſon pere donnerent ce Duché à Philippe ſurnommé le Hardy fils de Iean, & frere de Charles:& fut marié à la veufue du deffunt duc de Bourgoigne conteſſe de Flandres, de Bourgoigne, Artoys, & Neuers. De ce mariage ſortirent Iean, Antoine duc de Brabant,occis a la iournee de Azincourt. Philippes comte de Neuers, tué auſſi a la ſuſdicte iournee:Marguerite mariee au comte de Hainault : Marie, au premier duc de Sauoye nommé Amé : & Catherine eſpouſe de Leopold fils du Duc d'Auſtriche : & mourut ce Duc Philippe ſecond du nom,l'an de grace mil quatre cens quatre, giſt aux Chartreux de Dijon par luy fondez. Iean l'aſné de ſes enfans luy ſucceda, qui fut homme turbulent & ſedicieux, qui feit mourir le duc d'Orleans ſon couſin : eſpouſa en premieres nopces Marguerite de Bauiere : & en ſecondes la fille de Louys duc de Bourbon: eut les enfants ſuyuants : Philippe ſeul maſle: & ſix filles, à ſçauoir Catherine, Marguerite, Marie, Agnez, Aubine, & Anne:& vn baſtard nommé Guy. Ce duc fut occis à Montereau fault-Yonne en preſence du Daufin de France Charles,d'où tant de maux ſourdirent en France,& cecy l'an mil quatre cens dix et neuf, giſt aux Chartreux de Dijon. Et fut ſon fils vnique ſon ſucceſſeur Philippe troiſieſme du nom, & dix neufieſme duc de Bourgoigne ſurnommé le bon, mais ie ne ſçay a quelle raiſon on luy attribue ce titre, veu les grands maux qu'il feit en France,& les iniuſtices par luy & a ſon aueu commiſes au meſme royaume. Il eut trois femmes, Michelle fille de Charles ſixieſme ſans enfans:Bonne fille du comte d'Eu : & Yſabeau fille du roy de Portugal & de ce lict ſortirent Antoine,qui mourut encor en enfance: Ioſſe, qui deceda auſſi ieune & Charles comte de charolois : eut troys Baſtards,Antoine ſurnommé le grand,Baudouin, touts deux fort vaillants hommes:Dauid Eueſque de Terouenne, & puis du Trect,& vne fille baſtarde mariee au frere du Duc de cleues,& mourut ce Duc a Bruges l'an mil quatre cēs ſoixante et ſept, giſt a Dijon aux Chartreux. Et luy ſucceda ſon fils vnique, & le dernier de ceſte race,nōmé charles,hardy,ambicieux & le plus haut cœur de Prince de ſon temps, ainſi qu'on peut recueillir par les guerres qu'il a eu tant contre le roy de France, que contre les Suiſſes, & le Duc de Lorraine : il eſpouſa en premieres nopces catherine fille de charles ſeptieſme, laquelle mourut ſans enfans : apres elle Iſabel de Bourbon,de laquelle eut vne fille nommee Marie qui fut donnee en mariage a Maximilian d'Auſtriche eſleu Empereur : la troiſieſme eſpouſe de ce Duc fut la ſœur du roy d'Angleterre, nommee Marguerite qui luy ſurueſquit, mais n'en eut enfans. Ce Duc Charles fut occis a la iournee de Nancy contre la maiſon de Lorraine, qu'il vouloit deſpoſſeder de ſon heritage en l'an mil quatre cens ſeptante et ſix, & giſt a Nancy : & par ſa mort le païs de Bourgoigne (i'entens le Duché) reuint à la couronne de France pour eſtre vn apennage d'icelle où encor il eſt incorporé, & vny inſeparablement : mais les Comtez de Bourgoigne, Flandres,& autres demourerent a l'heritiere du ſuſdit Charles, & voila quand a la ſuite des roys & Ducs du païs de Bourgoigne.

Robert 3. du nom. 13 duc de Bourg.

Hugues 5. du nom, & 14. duc.

Eude 15. duc de Bourgoig.

Philippe 1. du nom. 16 duc de Bourgoig.

Philippe. 2 du nom. 17 duc.

Iean 1
duc d
Bourg

Philip
du no
19. du
Bourg

Char
dernie
duc de
Bourg

Charl
occis de
Nancy l'
1476.

DESCRIPTION

DESCRIPTION PARTICVLIERE DES CITEZ, ET VILLES DV DVché de Bourgoigne, & choſes ſingulieres, & plus a remarquer en icelles.

VOVS auez veu cy deſſus les departements anciens de la Bourgoigne, & la diuiſion du païs en royaume, & duché, & depuis en Duché, Comté, & royaume: le Comté eſtant imperial, le Duché Françoys, & le royaume ſouuerain, & apellé royaume d'Arles, lequel fut party en morceaux, & donné a pluſieurs Princes, la plus part duquel finablement eſt tõbé és mains, & ſous la iuriſdiction des roys de France, & duquel nous parlerons a tẽps & en ſon lieu, ayans eſpluché les villes du Duché de Bourgoigne.

Dijon ville de frontiere & ſouueraine du pais ducal de Bourg. & ſon aſſiete.

Iaçoit que iadis Auſtun fut la capitale du pais Bourguignon, ſi eſt-ce que les Ducs ſ'eſtans arreſtez depuis à Dijon, il eſt aduenu que la gloire du ſiege principal, & de la ſouueraineté du pais a eſté donnee a Diion, aſſiſe preſque ſur la frontiere & derniers limites de France, & poſee en vne belle cãpaigne couſtoyee d'vne montaigne qui ſe continue iuſques à Marſeilles, & ſur laquelle croiſſent les meilleurs vins de la Gaule: ſur le pendant duquel mont elle eſt plantee, lequel mont tourne a Talent, puis vers le midy va coſtoyant la ville de Beaulne iuſqu'a Tornuz, & Maſcon, & eſt ceſte ville eſloignee de Paris vers le Ponent ſeptentrional a quelques 66. lieües: & au ſeptentrion eſt loing de Lyon quelques trente cinq lieües: ayant au midy la riuiere que les Latiniſeurs nomment Oſcara, & le vulgaire Ouſche, & vn cours de fontaine ſortant des montaignes, & rochers pres la Chartreuſe d'icelle ville, de laquelle ſe fait vn eſtang qui entre en la ville, & paſſe par le monaſtere ſaint Benigne, & ſ'apelle ceſte riuiere, ou lac la Reine: vers le ſeptẽtriõ paſſe le fleuue que les Latins nommẽt Suſio, & qui au lãgage vulgaire aproche du mot Latial, car les Dijõnois le nõment Suſon, lequel n'eſt qu'vn torrẽt, qui ſe perd par le moien de quelques ſables mouuants: mais l'Ouſche ne peut eſtre deſtourné en ſorte aucune de ſon cours, ce qui eſt vn grand plaiſir & ſupport a la ville.

Fleuues paſſants a Dijon.

Laquelle eſt forte d'aſſiette, & plus encor d'artifice, à cauſe des grãds bouleuerts, & ſuperbes fortifications, qui y ont eſté faites pour ſeruir de rempar contre les aduerſaires du roy & couronne de France, de qui les Dijonnois ſont les fideles & treſloyaux ſeruiteurs, & ſi ialoux de l'hõneur & affectionnez au ſeruice du roy, qu'il eſt impoſſible de les attiter à eſmotion quelconque, ainſi que l'effait la fait cognoiſtre durãt ce feu des troubles, & guerres ciuiles de ce royaume : mais auec ceſte grande loyaulté il y-a vn vice, c'eſt qu'ils ſont durs en ceruelle, & ſi opiniaſtres, qu'il eſt difficile de les deſtourner de ce qu'ils ont vne fois imprimé en leur fantaſie: & en ſomme par le plant que voyez icy repreſenté, il vous eſt aiſé a cognoiſtre quelle eſt la fortereſſe de ceſte ville, car quand a ſon ancienneté ie veux ores vous la deſcrire.

Quels les habitãs de Dijon.

Ceux qui ont remarqué les antiquitez plus grandes de Dijon, ſçauent qu'elle n'eſtoit au commencement qu'vn Chaſteau, mais de treſgrande antiquité, entant que du temps de l'Egliſe primitiue, lors que ſaint Benigne conuertit les Dijonnois a la foy Chreſtienne, il ne ſe trouue point en titre de ville, ains de chaſteau, lequel eſt deſcrit par le bon Eueſque de Tours Gregoire, diſant ainſi : lors viuoit a Langres l'Eueſque heureux Gregoire grand preſtre deuant Dieu, & qui eſtoit illuſtré pour ſes ſignes & miracles: mais puis que nous faiſons mention de ceſt Eueſque, i'ay pris auſſi plaiſir a vous deſcrire le chaſteau de Dijon, où il ſe tenoit ordinairemẽt.

Greg. de Tours li. 3. de l'hiſ. ch. 19.

Deſcription de l'ancien Dijon.

Or eſt ce vn chaſteau poſé au milieu d'vne campaigne belle, & aſſes plaiſante, & enclos de tresforte muraille, ayant le terroir fertil & fecõd de ſorte qu'ayants ouuert, & labouré vne ſeule fois la terre, & y iecté la ſemence, il apporte vn grand fruit, & prouffit: au midy luy eſt le fleuue Ouſche fort abondant, & fertil en poiſſon, & au ſeptentrion vn autre petit fleuue, qui paſſant par la porte, & courant ſous le pont, va ſortir par vne autre porte arrouſant doucement toute la fortereſſe: puis ſ'en va deuãt la porte, où il fait mouldre les moulins auec grande impetuoſité. En ce fort y-a quatre portes regardãts les quatre plages, & coings du monde, & eſt tout ceſt edifice embelly, & armé de trente trois tours, ſes murs ſont faits de pierres carrees, ayant trente pieds de hauteur, & 15. de large & tous reueſtus de pierre menue, & ne ſçay pourquoy eſt-ce que ce lieu ne porte le nom de cité : car il a des fontaines belles & excellentes aux entours, & vers l'occident des montaignes tresfertiles & couuertes de vignoble : & diſent les anciens que l'Empereur Aurelian fut celuy qui feit baſtir ceſt edifice. Vous voyez comme Gregoire deſcrit Dijon, mais non celuy qui fut le premier, ains celuy que l'Empe. Aurelian feit baſtir, ſ'il eſt ainſi qu'il en ayt eſté le fondateur, ce que ie ne penſe pas, eu eſgard que long temps auant luy ſaint Benigne Apoſtre de ceſte contree auoit là eſté martyriſé, ce qui eſt prouué par Gregoire de Tours, qui dit que le corps de ce martyr fut trouué là quelques ſiecles apres par ſaint Gregoire Eueſque de Langres, & qu'au meſme lieu où il le trouua, il feit baſtir vne Egliſe.

S. Benigne Apoſtre des Dijõnois

Cecy (dis ie) fait aſſes ſuffiſante preuue que Dijon eſtoit auãt Aurelian, & qu'il le feit reparer, & aggrãdir & non pas le baſtir: veu que ſaint Benigne vint a Dijon en l'an de noſtre ſalut 170. & y fut martyriſé ſous Seuere enuirõ l'an de noſtre ſeigneur 204. là où Aureliã commandoit a Rome l'an deux cens ſeptante & trois : & ainſi il eſt impoſſible de luy en donner la fondation.

Greg. li. 1 des miracles ch. 51

Autãt en fait Aymõ moyne li. 2. de l'hi. c. 24.

Auſſi Gregoire de Tours ſe garde bien d'aſſeurer qu'Aurelian en ſoit le fondateur, luy ſuffiſant de dire que les anciens le tenoyent ainſi : & au reſte ie ne fais point de doubte que ce mot de Chaſteau n'ẽporte titre de ville, veu ce que le meſme Gregoire dit, qu'il ne ſçait pour quelle occaſion on a fraudé ce lieu du titre de cité. Et ie conclus que ceſt Empereur a tout ainſi fondé la ville de Dijon que celle d'Orleans, qui en Latin ſe nomme Aurelia, laquelle il repara, & à laquelle il donna ſon nom : mais à ceſte cy, il luy ſuffit de l'amplifier & aggrandir, & de luy donner (ainſi qu'on dit) le nom de Diuion, comme ſ'il eut voulu dire la ville des Dieux, nommez Diui en langue Latine.

Aurelian eſt dit eſtre fõdateur d'Orleãs pour l'auoir reparee.

Du nom anciẽ nul ſçait le dire, & gloſe lõ que c'eſt celuy que Ptolomé met aux Sequanois & nomme Dittalium, ou (comme d'autres dient, ne

Ptolo. li. 2 c. 9. Tabl. 3. d'Euro.

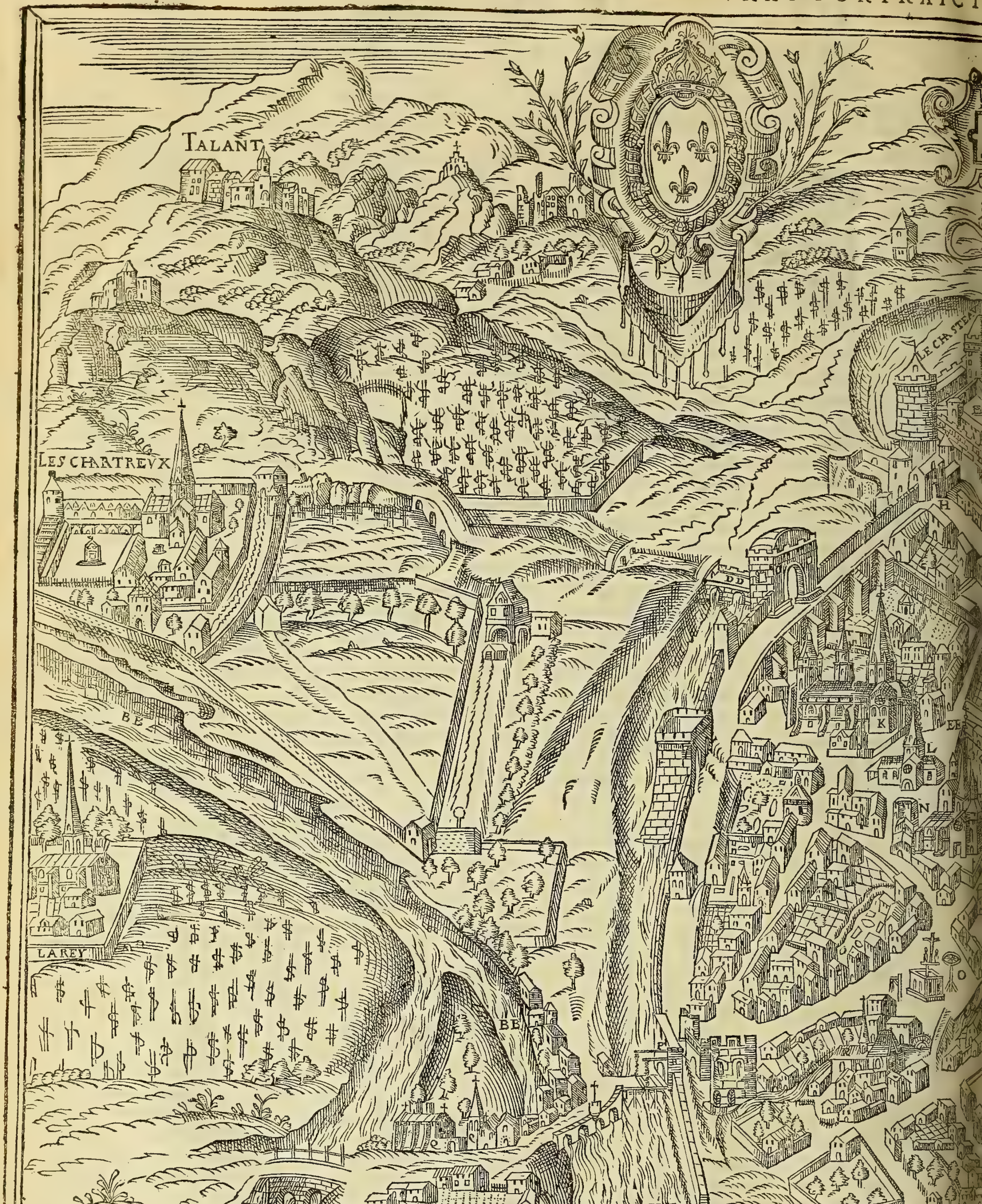
TALANT
LES CHARTREVX
LE CHASTEA
DD
H
K
L
EE
N
O
BB
LAREY
BE
BB
BB
OC
CENT
5·10·15·20·25

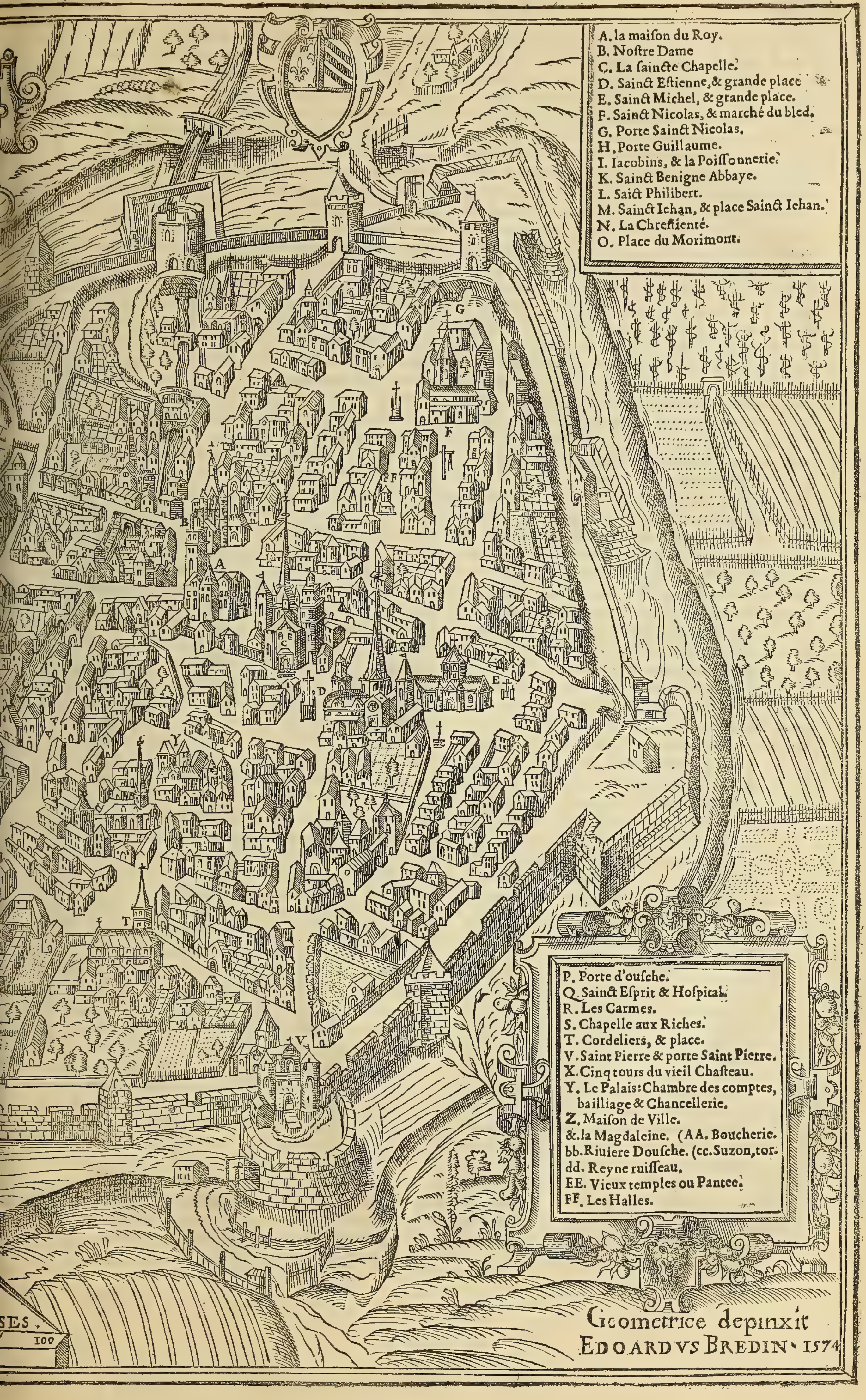
A. la maiſon du Roy.
B. Noſtre Dame
C. La ſaincte Chapelle.
D. Sainct Eſtienne, & grande place
E. Sainct Michel, & grande place.
F. Sainct Nicolas, & marché du bled.
G. Porte Sainct Nicolas.
H. Porte Guillaume.
I. Iacobins, & la Poiſſonnerie.
K. Sainct Benigne Abbaye.
L. Saict Philibert.
M. Sainct Ichan, & place Sainct Ichan.
N. La Chreſtienté.
O. Place du Morimont.
P. Porte d'ouſche.
Q. Sainct Eſprit & Hoſpital.
R. Les Carmes.
S. Chapelle aux Riches.
T. Cordeliers, & place.
V. Saint Pierre & porte Saint Pierre.
X. Cinq tours du vieil Chaſteau.
Y. Le Palais: Chambre des comptes, bailliage & Chancellerie.
Z. Maiſon de Ville.
&. la Magdaleine. (AA. Boucherie.
bb. Riuiere Douſche. (cc. Suzon, tor.
dd. Reyne ruiſſeau,
EE. Vieux temples ou Pantee.
FF. Les Halles.
G
F
FF
B
A
C
D
E
Y
X
T
V
SES.
100

Geometrice depinxit
EDOARDVS BREDIN. 1574

Que Dijõ n'eſt point Diatanium.

Dijon eſt edifice des Gauloys anciens.

Voy Vſuard, & Bede en leurs Martyrologes.

Faulte de ceux qui ont tranſcrit les hiſtoires anciennes.

ſçay ſi bien` Diatanium: mais c'eſt ſ'abuſer tant ſur la meſure des degrez, que ſur l'aſſiette de la ville: d'autant que ce Dittatium eſtant entre les Sequanois, faudroit que fut oultre la Saone, & en la Franche Comté, auſſi bien que Bezançon, & autres villes voiſines des Alpes, & toutesfois c'eſt tout au contraire: car Dijon eſt deça là Saone, & ſi ne fut onc nommee entre les villes des Sequanoys, tant ſ'en fault qu'elle en fut vne des citez principales: moins reçoy-ie que du nom des Dieux elle fut dicte Diuion, car ſi pour y auoir des temples, elle portoit ce tiltre, il y en auoit d'autres, leſquelles a plus iuſte occaſion euſſent deu auoir ce tiltre, encor qu'il y eut vn Pantheon tel que celuy de Rome, baſty en rond & de meſme figure, duquel on voit encor quelques marques, & du reſte fut baſtie l'Egliſe ſainct Benigne. Et n'eſt ia beſoing que nous, qui ſommes Gaulois, & qui ſçauons que nos peres auoient vn langage à eux propre, eſtimions que les villes n'euſſent des noms en noſtre langue, que les Romains ont forcé, & deſtourné à la leur, y donnans quelque air de ce qu'ils eſtoyent le paſſé: & croy que Dijon, ou Digon, ou Diuion a d'autre ſignifiance que des Dieux, & que c'eſt l'apellation que les Gauloys luy donnerent auant que les Romains entraſſent en ce royaume. Que ſ'il n'y a auteur ancien qui face pour moy, i'ay la raiſon de ma part, qui me vault bien vn de ces auteurs: ioint que toutes les villes ne ſont nommees ny par Ceſar, ny par les autres: & que Gregoire de Tours parlant d'Aurelian fondant Dijon, ne l'afferme, mais dit ſimplement que telle eſtoit l'opinion des anciens. Et la mienne eſt (ô ſeigneurs Dijonnois) que ce ſont vos peres les premiers Gauloys, qui ont baſty vos murs, & dreſſé ces antiquitez: & ſi Aurelian y a rien fait, lors qu'il vint contre les Françoys, & autres aſſaillans les Gaules, ce n'a eſté que remettre ſus, & reparer les ruines. Et ſi on me demande auteur de mõ dire, ie leur feray vne pareille requeſte, eſtant aſſez armé de ce bouclier, que Dijon eſtoit auãt Aurelian, & qu'il ne ſe lit point qu'il eut d'autre nom. Et quant a vn texte de la legende de ſainct Benigne qu'on m'a enuoyé, qui porte que ce glorieux martyr venant à Diuion, trouua qu'on y faiſoit vn chaſteau par le commandement d'Arelian, & que ledict ſainct ſ'y arreſta l'eſpace de vingt ans, & puis y fut martyriſé: nous auons ia monſtré que ſainct Benigne vint à Dijon, y enuoyé par ſainct Polycarpe ſous l'Empire de Commode, & mourut ſous Seuere, lors qu'en l'an 204. il ſuſcita la perſecution contre les Chreſtiens: & par ainſi faudroit mettre en icelle Legende, le nom de l'Empereur qui commandoit lors du martyre de ce ſainct: ſi ce n'eſt que ce Polycarpe ne ſoit pas le diſciple de ſaint Iean Apoſtre, comme de vray aucuns penſent qu'il ne le ſoit pas, mais ie ne voy raiſon qui les puiſſe deffendre: & ſuis fort marry que ceux qui ont trãſcrit des liures anciens les vies des martyrs & confeſſeurs, ont eſté ſi peu ſoigneux de cercher les dates, & les annees, veu que nos aduerſaires font leur prouffit de la trop groſſiere ſimplicité de ces tranſcriueurs, qui ont gaſté les originaires. Au reſte, de l'ancien edifice tant du Pantheon, ou temple de touts les Dieux, que des vieilles portes du Chaſteau Diuion, on en voit encor des ruines dedans la ville, & l'vne de ces portes fut deffaite aux derniers troubles de l'an 1568. & ceſte cy eſtoit la porterelle qui ioignoit à l'Egliſe ſainct Eſtienne. Et vis à vis de l'entree ſainct Michel, & ceſte cy a eſté abbattue, à cauſe qu'elle empeſchoit la veuë à la ſuſdicte Egliſe, & ceſte porte eſtoit celle qui regardoit à l'oriẽt: la meridionale eſt encor veuë, i'entens ſes ruines en la rue, qui va de la place de la ſaincte Chapelle, vers la porte ſainct Pierre: l'occidentale eſt celle qui eſt entre le Bourg, & l'Egliſe de la Magdalene: la ſeptentrionale eſt celle qu'on nomme la porte au Lyon. Or quoy que la ville de Dijon ait eſté bruſlee en l'an mil deux cens vingt ſept, ſi eſt plus belle, & magnifique qu'elle ne fut onc, ayant ſon Chaſteau, qui ſert de Citadelle, & lequel y fut baſty par le roy Louys vnzieſme, ſ'eſtant emperé legitimement du duché de Bourgoigne, eſcheant à la couronne de France par le decez du Duc Charles dernier des Princes de ce païs, mort ſans hoir maſle. En ceſte ville a ſeize Egliſe, à ſçauoir ſainct Benigne, & ſainct Eſtienne Abbaïes. La ſaincte Chabelle fondee par le bon Duc Philippe, lequel y mit la ſaincte Hoſtie que le Pape Eugene luy enuoya en l'an mil quatre cens trente: les autres Egliſes ſont noſtre Dame, ſainct Michel, ſainct Pierre, ſainct Nicolas, ſainct Medard, ſainct Iean, ſainct Philibert, les Carmes, Iacobins & Cordeliers, la Magdelaine, la Chapelle aux riches, & le Val des Choulx. En l'Egliſe ſainct Iean fut le premier oratoire, & baptiſtere des Citoyens, lors qu'ils receurent la Foy Chreſtienne: il y a des hoſpitaux & beaux & riches, celuy de ſainct Benigne, celuy de la Chapelle aux riches, de ſainct Iacques, & de noſtre Dame: mais le plus magnifique eſt celuy du ſainct Eſprit, baſty par Eudes Duc de Bourgoigne à ſon retour de la terre ſaincte, où il auoit fait voiage. Hors la ville ſont les lieux ſaincts qui ſ'enſuyuẽt, le prieuré de l'Arey: ſainct Iacques des vignes mere Egliſe de la paroiſſe de noſtre Dame: ſainct Martin: la maladerie, la belle Croix, & les Chartreux ancien ſepulchre des Ducs de Bourgoigne, & trois deſquels y ont leurs tombeaux, & effiges faits de beau marbre, & cecy, pource que les Ducs de Bourgongne en ſont fondateurs, ainſi que dit a eſté cy deſſus, I'auoy obmis qu'en l'Egliſe ſainct Benigne eſt enterré vn roy de Poloigne de l'eſtoc des Iagellons, lequel eſtoit moyne en ceſte abbaye: & lequel diſpenſé par le Pape en ſortit pour eſtre fait roy de ſon païs, & lequel mourãt voulut eſtre enterré au lieu de ſa profeſſion, ainſi que le porte ſon Epitaphe qui eſt tel:

Où eſtoiẽt les portes anciennes de Dijon.

Chaſteau, & fort de Dijon par qui baſty.

Egliſes de Dijon.

Egliſe S. Iean, le premier baptiſtere de Dijon.

Hoſpitaux qui ſont à Dijon.

Chartreux de Dijon fondation des Ducs de Bourg.

De ce roy voy les annales de Poloigne de Crommer.

Hic iacet vir illuſtris, & deuotus Dominus Boladeſlaus, quondam dux Albus Poloniæ, Monochus huius Monaſterij per plures annos exiſtens: poſtmodum diſpenſatus per Papam pro ſucceſſione Regni Poloniæ. Obijt in ciuitate Argentina, hic eligens ſepeliri. Anno domini M.CCC. LXXXI. Anima eius requieſcat in pace.

Les places principales de Dijon ſont celles de la ſainte Chapelle de ſaint Iean, ſaint Michel, des Cordeliers, de la Charbonnere, & de Morimond, & en ceſte cy eſt l'eſchaffault, ſur lequel ſe font les executions

Places de Diion.

tions criminelles: & les baſtimens plus remarquables de ceſte ville ſont la maiſon du Roy baſtie par les Princes, & en icelle y a vne Tour fort haulte, & magnifique, mais ores ce logis eſt preſque en ruine: le Palais, où Meſſieurs de Parlement tiennent audience: la maiſon de la chambre des Comtes, qui eſt le logis des Eſtats, & l'Hoſtel de ville. Apres on y voit les Hoſtels des Seigneurs ſ'y tenans du temps des Ducs de Bourgoigne tels que ſont les logis d'Orenge, de Vergi, Ruffé, Couches, Saux, Luz, Brion, & du deffunct Mareſchal de Tauanes, lequel eſtoit natif de la ſuſdicte ville de Dijon: l'hoſtel de Ventoux, de Senecey, duquel eſt chef Meſſire Antoine de Bauffremont grand Preuoſt de France: celuy du Marquis de Rotelin, & du ſeigneur de Pleuuot: puis y ſont les maiſons de Ciſteaux, Cleruaux, Auberine, Morimond, & Oigny. Et où iadis eſtoit la grande boucherie, eſt ores vn Bouleuert du coſté de midy, lequel y fut deſſeigné par le feu Duc de Guiſe, & voila quand à la deſcription de la ville de Dijon capitale & ſouueraine du païs & duché de Bourgoigne. Quand à la police, & iuriſdictions qui ſont en ceſte ville vous y auez en premier lieu les eſtats du païs, leſquels d'ancien eſtabliſſement ſont ten⁹ à Dijon tous les trois ans, qui eſt vne loüable couſtume, & de grand prouffit pour toute la Prouince. Puis y eſt la court ſouueraine du Parlement, y ordonné depuis que le duché eſt paruenu à la couronne, & auquel & deuãt lequel reſſortiſſent pluſieurs ſieges principaux de Bailliages, eſquels la Bourgoigne eſt diuiſee, leſquels ſont purement du corps des eſtats, & terres ageãcees de Bourgoigne: ſont leſdits Bailliages tels: Dijon, Autum, Chalon, Auxois, & la Monſtaigne: les terres ageancees qui ont eſtats particuliers, & ſubalternes ſont Maſconnois, Charolois, Auxerrois, Vicomté d'Auxonne: Noiers, & Bar ſur Seine, qui n'ont Eſtats, ains des Eſleuz, & officiers du Roy à faire les departemens. Le Bailly de Dijon à ſous luy quatre ſieges, où il a autres Lieutenans generaux que celuy de Dijon, les apellations deſquels vont immediatement à la court de Parlement de Dijon: & ſont ces ſieges, celuy de Beaulne, Nuits, Auxonne, & ſainct Iean de Loſne. Outre ceſte iuſtice ſouueraine de la court de Parlement, en laquelle eſt premier Preſident Monſieur M. Denys Bruſlard Conſeiller du Roy, Cheualier & Conſeiller du Roy en ſon priué conſeil, du ſçauoir, integrité, & iuſtice duquel ſ'eleue tout le païs de Bourgoigne, par la diligente courtoiſie duquel nous auons eu le plant de laditte ville, pour l'ornement de ceſt œuure & gloire tant de luy, que des chefs de l'Hoſtel de ville, qui ne ſe ſont faits prier à ce faire, oyans noſtre bonne intention. Eſt encor le ſiege & chambre des Comptes, comme auſſi y eſt le Bailliage, la Gruerie, la Monnoye, & le gouuerneur de la Chancellerie, lequel a cognoiſſance de tous contracts receuz par les notaires royaux. Et quand au fait particulier du gouuernement de la ville, elle eſt regie par vn magiſtrat politique appellé Vicomté Maieur de la ville, lequel eſt annuel, & eſt eſleu tous les ans a pluralité de voix par les habitans de la ville trois iours auant la feſte de la ſainct Iean Babtiſte: & en ceſt eſtat honorable eſt couché ceſte annee mil cinq cens ſeptante, ceſt inſigne & docte ſeigneur Bernard des Barres homme verſé tant en la Iuriſprudence, que recherche des hiſtoires anciennes, duquel, & par ſa faueur nous auons eu la plus part des memoires ſeruans pour l'illuſtration de la ville de Dijon, auquel & vous & moy demourons redeuables, cõme auſſi ie doibs beaucoup à Noſtre maiſtre François Buffet religieux Carme, & docteur de Paris en la ſacre faculté de Theologie, ie dis docteur digne du tiltre pour la grande erudition & ſincerité de doctrine, qui m'a auſſi fourny des memoires tant ſiennes, que du ſeigneur M. Benigne Martin, homme ſingulier & fort curieux, & lequel a eſté honoré de tiltre de Maire de Dijon, & par ainſi recommandable à la poſterité, à laquelle il n'a point voulu denier ſa diligence. Or ce Magiſtrat eſt appellé Vicomte, à cauſe que la ville a iadis achapté la Vicomté de la ville, et iuriſdiction d'icelle des ſeigneurs de la famille de Pontaillier: ſous laquelle ſont les villages de Plombieres, Fontaine, Ruffey, et ſainct Apallonié, dependant de la haute et moienne iuſtice de ce corps de ville Dijonnois. Celuy qui eſt eſleu maieur la premiere fois faut qu'en deſpit qu'il en ait, qu'il accepte la charge, et va preſter le ſerment en l'Egliſe noſtre Dame, y ſollicité par le procureur du roy: & iure deux articles entre autres, l'vn de garder foy, & loyauté vers le roy: l'autre de deffendre les droits, libertez, & priuileges des habitans de ladite ville, & fut ce contre la meſme maieſté du Roy. C'eſt ce Maieur qui a en premiere inſtance toute iuſtice en tous cas ſur tous les habitans de la ville, qui a en garde les clefs d'icelle, & eſt eſleu perpetuel chef du tiers eſtat de tout le païs de Bourgoigne. C'eſt à ſa requeſte, que les roys entrans à Dijon, iurent en l'Egliſe ſainct Benigne de garder & confirmer inuiolables les priuileges de ladicte ville: & reciproquement ledict Maieur luy iure fidelité & ſecours pour, & au nom de tout le païs: en ſigne dequoy ce Maieur lie vne banderolle, ou ceniture de tafetas blanc à la bride du cheual du Roy, & le conduit iuſques à la ſaincte Chapelle: & auec ce Maieur ſont ioincts 21. Eſcheuins, leſquels iadis portoyent le nom de Senateurs, & leſquels auec luy gouuernent ceſte republique. A Dijon auoit iadis (ainſi qu'on trouue par anciens eſcrits) vne iuriſdiction, qu'on apelloit la Chreſtienté, le ſiege de laquelle eſt encor en eſtre en la maiſon du Doyenné de l'Egliſe parochiale de ſainct Iean, de ſorte que le chef de ceſte Egliſe porte encor à preſent le tiltre de Doien de la Chreſtiẽté: & à ce ſiege failloit que reſpondiſſent tous ceux du païs, & eſtans citez pour quelque cauſe que ce fut: & tient on que ceſte prerogatiue eſtoit accordee à ce lieu, à cauſe que là premieremenr fut annoncee la foy Euangelique par ſainct Benigne. Pres de Dijon vous voyez deux coſtaux, ou promontoires en l'vn deſquels eſt aſſiſe la merueilleuſe fortereſſe de Talant, & ſur l'autre le Chaſteau, & village de Fontaines, duquel fut natif ce grand docteur ſainct Bernard chef de l'ordre de Cleruaux, & vn miroir de ſon ſiecle, iſſu de race noble & illuſtre, & de ſon temps reſpecté par tous les Princes de la Chreſtienté, les eſcrits duquel monſtrent biẽ quel il fut en ſçauoir, combien hardy à reprendre les grands, & ſainct en ſa vie, & conuerſation: & deſquels il y en a iuſques à trente cinq volumes adreſſez à pluſieurs, ſelon

dification-ſe-
alez de
ion.

oſtels de
gneurs à
ion.

ats de
urg. te-
s tous les
is ans à
ion.

urt de
lement
Diion &
reſſort.

illiage
Diion
ieges en
endãts.

onſieur
uſlard I.
eſidẽt de
ion.

mme le
aure de
ion eſt
eu.

Bernard des Barres Maieur de Diion, l'an 1574.

M. Frãçois Buffect docteur en Theologie.

M. Benigne Martin.

Ponrquoy le Maire de Diion apellé Vicomte.

Serment que fait le Maire de Diion.

Droits du Maieur de Diion.

le Maieur iure au roy fidelité au nõ de tout le pays.

Siege, & iuriſdiction de la Chreſtienté iadis à Diion.

Talant fortereſſe pres de Diion.

Fontaine chaſteau lieu de la naiſſance de ſainct Bernard.

l'exigence des choſes qu'il traictoit : & viuoit ce grand perſonnage enuiron l'an du monde mil cent quarante. Les Diionnois outre les priuileges anciens qu'ils ont des Ducs, encor en ont ils vn principal que le Roy leur a confirmé, qui eſt que chaſcun d'eux peut tenir toutes terres en fief ſans paier ny finance, ou indennité quelconque : voire quelque eſtranger qui vienne y habiter n'eſt ſubiet au droit d'Aubenage, ainſi qu'on eſt par les autres villes de ce royaume: La ville de Diion eſt peu marchãde, à cauſe qu'elle eſt loing de toute riuiere nauigable, n'en eſtant à moins de ſix lieuës de la plus pres: ioinct que le terroir n'y produit ſinon autant de viures qui peuuent ſuffire honeſtement pour la nourriture des habitans: à ceſte cauſe n'eſt la ville riche, ny guere frequentee d'Eſtrangers ſeulement ceux du païs y vont pour leurs affaires, & y receuoir, & ouïr iuſtice & droit ſur leurs differents & querelles : auſſi ſont ils plus entiers, & moins corrompus que les citoiens des villes hantees de gens Forains: ils ſ'entre-ayment & frequentent, ſont ialoux de leur honneur, conuoitent les grandeurs, & eſtats, & au reſte ſont de bonne et facile acointance: les femmes y ſont braues et bien parees, et ce nonobſtat chaſtes, et loyales à leurs eſpoux : le populaire addonné au trauail, et ſur tout à labourer les vignes: tous deuotieux, bons, & fermes Chreſtiens, ennemis de diuiſion, mutinerie, & hereſie, vaillans & hardis, & tels qui ne ſe laiſſent manier qu'à bonnes enſeignes, La ville de Dijon fut aſſiegee par les Suiſſes en l'an mil cinq cens treze, le ſeigneur de la Trimoille lors gouuerneur de Bourgoigne eſtant dedans, & la ville non fortifiee comme elle eſt à preſent, mais ce ſiege fut leué par accord fait auec les Suiſſes, auſquels (ſuiuant le conſeil du Roy Grec) on feit vn pont d'or pour deliurer ce païs des miſers que la guerre apporte: Et voila aſſez diſcouru (ce me ſemble) ſur Dijon & choſes qui ſoient remarquables, reſte à voir ce qui eſt du reſſort d'icelle, & premierement ce qui eſt de ſon Bailliage. Auquel eſt la ville de Beaulne renommee plus pour ſa ferilité que pour ſon antiquité, laquelle eſt aſſiſe preſqu'au milieu du païs, aſſez pres de la montaigne, & toutesfois en pleine campaigne, ayant le terroir gras, & fertil, mais ſur tout en vins, leſquels ſont eſtimez entre les meilleurs du Royaume de France: ſon aſſiette faicte & poſee ſi commodement qu'ayant vn lac voiſin, elle ſ'en peut armer, ſans que l'ennemy luy puiſſe donner empeſchement, ou deſtourbier quelconque: elle eſt forte, & ceinte de bonnes murailles, bien foſſoyee, & remparee, & y aiant vn fort chaſteau que Louys 12. du nom y feit baſtir, & aux quatre principaux angles & coings de la place quatre gros Bouleuerds, qui ſõt d'vn artifice admirable, & effroyable à ceux qui viendroyent pour l'aſſieger, ainſi que pourrez iuger par l'effigie du plant que ie vous repreſente, à fin qu'aiez du plaiſir, & à voir ceſte painture, & à lyre le diſcours de la ville par icelle repreſentee. De vous recercher qui furent les premiers qui baſtirẽt Beaulne, il ſeroit fort difficile, quoy qu'on la tienne pour ancienne, à cauſe qu'on baſtit des veriſimilitudes de ceſte cauſe ſur la beauté, fertilité, & commodité du paiſage où elle eſt aſſiſe : entant que l'air y eſt temperé, & ſain, les eaux à commandement, &

Beaux priuileges des Diionnois.

Quel terroir voiſin de Diion.

Quelles les mœurs des Diionnois.

Diion aſſiegee par les Suiſſes l'an 1513.

Beaulne ville de Bourgoigne, & ſon aſſiette.

Chaſteau & fort de Beaulne.

icelles doulces, bonnes & perpetuelles, y ayant deux ſources ne fontaines des plus belles qu'on ſçache: l'vne d'eſquelles entre dedans la ville coulant, comme ſi c'eſtoit quelque groſſe riuiere, l'autre ſ'en va aux foſſez, & enuironne toute la cloſture, & enceint des murs de la ville, & leſquelles font moudre pluſieurs moulins pour le ſeruice de la place. Prenans donc ceſt argument d''antiquité ſur ces douces commoditez, on a auſſi preſumé que Beaulne n'eſtant qu'à ſept lieuës de Dijon, elle fut embellie, & aggrandie par Aurelian auſſi bien que Dijon, laquelle n'eſtoit au parauant qu'vn Chaſteau ſeruant de retraite aux garniſons du païs : & de cecy on prend aſſeurance, pource que les vieux edifices de ceſte ville ſont faits de meſme matiere que de ceux de Dijon, & leſquels ſont ſi durs qu'il eſt preſque impoſſible de les demolir: ioinct que foſſoyant autour du Chaſteau de Beaulne pour y gaigner place, on y a trouué de groſſes pieces de pierres blanches, taillees & reueſtues de moulures, ſignes euidẽs que iadis il y a eu de plus grãds & magnifiques edifices, à quoy ie ne fais aucuue difficulté, que les Romains n'y ayent dreſſé leur fort, lors qu'ils iouiſſoyent du païs Heduois, pour ſe fortifier contre les reuoltes des Gauloys, & les courſes des Burbares, qui deſia commençoyent à courir par la Gaule. Ce qui eſt à Beaulne de rare, oultre le Chaſteau, eſt l'hoſpital qui reſſent mieux vn Palais de Roy, que le logis des pauures, lequel fut fondé par Raulin Chancelier de Philippe 3. du nom, Duc de Bourgoigne: lequel Chancelier feit la harangue pour ſon maiſtre au pourparler d'Arras, l'an de grace mil quatre cens trente cinq: auquel Hoſpital ſont receus & traictez toute ſorte de malades ſauf que les ladres & ceux qui ſont touchez de la peſtilente infection du mal venereen. On voit auſſi à Beaulne le monaſtere des Chartreux, lequel y fut baſty par le Duc Eude en l'an de noſtre ſalut, mil trois cens trenre deux : au commencement que le roy Louys vnzieſme inſtitua le Parlement en Bourgoigne, il le mit en ceſte ville de Beaulne, puis le tranſporta à Dijon : mais le ſiege de la Chancelerie de Bourgoigne eſt encore à Beaulne, comme auſſi il y a ſiege de Bailliage, lequel bien ſoit ſubiect au Bailly de Dijon ſi reſſortit il (ainſi que i'ay dit) purement & ſimplement en ſes appeaux en la court ſouueraine de Bourgoigne: les principaulx citoyẽs de ceſte ville ſont les gens de iuſtice, & les marchands, & les ſimples ſ'addonnent à cultiuer les vignes, & à faire des draps tant de laine, que de lin & chanure, eſquelles choſes ce païs abonde: tous gẽs loyaux au Roy, affectiõnez à la religion Catholique, & ennemis des troubles, & cõſpirations, ainſi qu'ils ont fait aſſez cognoiſtre durant les guerres ciuiles de France. Au terroir de Beaulne eſt aſſis ce tant fameux, & honorable monaſtere de Ciſteaux, ainſi nommé, à cauſe des Ciſternes qui y abondent, & lequel poſé en la profondeur effroyable d'vn bois obſcur, & treſgrand fut baſty magnifiquement par le Duc Odes, ou Odon 1. de ce nom en l'an de noſtre ſalut mil nonante huict, lequel ſainct lieu eſt chef, & comme Metropolitain, ou Archimaudrite de 1800. monaſteres de religieux, & de preſque autant de vierges voilees pour le ſeruice de Dieu & pour le prier, & honorer, eſtans

ſeparez

Beaulne abonde ſources d'eau.

Opinion que Beau ne ſoit fo dee par A relian.

Marques d'antiqui à Beaulne

Voy les A nales de France, & de Bourg.

Quels ſie ges à Bea ne.

Quels les citoiens d Beaulne.

Ciſteaux monaſtere où aſſis, & par qui fondé.

ſeparez les vns, & les autres des ſoucis de ce monde. Non loing de Dijon eſt vn des ſieges du Bailly d'icceluy, à ſçauoir celuy de Nuits, la ville duquel, ainſi que le nom le monſtre, a eſté baſtie par les Bourguignons, ſ'eſtans, domicilez en Gaule: entant que (comme auons dit cy deſſus) les Nuitons peuple Alemant, & deſquels parle Cornille Tacite: paſſerent en Gaule auec les Bourguignons, & ſ'y arreſtans, eurent ce coing pour leur departement, & y fonderent ceſte ville, laquelle encor retient le nom de ſes fondateurs. Paſſant plus oultre venant vers Lyon eſt la tresfameuſe, & treſancienne cité des Heduois, leſquels ſont tant recommandez par Ceſar, à cauſe de leur grande puiſſance, & pour auoir tenu le premier ranc entre les Gaules, non commandans ſur les autres, à cauſe que chacun Canton eſtoit ſouuerain à part ſoy cõme ores ſont les Suiſſes: mais pource que ſous les Heduois il y auoit plus de villes ſubiectes & alliees, qu'en pas vn des autres pays & departement ſouuerain des Gaules. Or ayant à faire la deſcription de la cité chef des Heduois (ores Auſtunois) ie ſuis content de ſuiure preſque mot à mot les memoires qui m'en a donnees le ſieur Doien de Chalon, Pierre de ſainct Iulian de la maiſon de Baleurre, homme que i'oſe mettre au ranc des plus ſubtils, doctes, & diligens recercheurs de l'antiquité, qu'autre que i'ay veu encor, ainſi que pourrez recueillir par la fleur, choiſie de ſes instructions qui portent ce qui ſ'enſuit. Le nom de Heduois auoit iadis ſon eſtendue, ſur tout le pays qui a preſent eſt nommé le Duché de Bourgoigne, terres de Niuernoys, Bourbonnoys, Charrolois, Maconnois, Auxerrois, Tounerrois, & Bailliage de Bar-ſur-ſeine, eſtant vn nom de peuple, ſans que ceſte denomination luy fut attribuee de l'apellation d'aucune ville: ains eſt le mot purement Celtique, raporté à ce peuple auant que nulle cité fut dicte Hedua en Gaule, ce qui n'eſt aduenu que long temps apres que les Romains furent domicilez en Gaule. Au reſte il n'y a pas peu de queſtion, & diſpute entre les gens de ſçauoir, & bien verſez en l'hiſtoire, à ſçauoir ſi la ville qui eſt ores nommee Autun, tant remarquee d'antiquitez, eſt la meſme que Ceſar apellé Bibracté, & qu'il eſtime la plus grande & populeuſe de tout le Canton des Heduois, & laquelle fut bruſlee par les Gauloys meſmes, à fin que les Romains ne ſ'en peuſſent aucunement ſeruir. Quelques vns ſ'arreſtans à ne ſçay quelle conuenance de lettres de Bibracté à Beuuray, ſe ſont arreſtez ſur ceſte opinion plus vulgaire que raiſonnablement fondee, que c'eſtoit tout vn que ces deux choſes, & que Bibracté ancien eſtoit le Beuuray moderne: mais le ſuſdict ſeigneur de ſainct Iulian (aux raiſons duquel la meſme raiſon me fait condeſcendre) dit, qu'il ne ſe voit choſe à Beuuray qui puiſſe donner preuue ny marque quelconque, tant ſ'en faut d'vne ſi puiſſante cité que fut iadis Bibracté, voire ny d'vne petite ville: là où au contraire l'Auguſtodunum (que les Celtes acourciſſans le mot, ont nommé Augsdun, Augſtun, en fin Autun) porte tant de marques de ſon antiquité & grandeur, que c'eſt ſe donner plaiſir en l'erreur, ſi on vouloit nier vne choſe tant maintenue, & miſe en auant par les anciens. Et ceux qui eſtiment Autun n'eſtre Bibracté ſe trompent bien lourdement, comme ſi tout auſſi toſt que Ceſar faillit, elle eut eſté baſtie en vne nuit, & eut pris le nom d'Auguſtodunũ: & toutesfois Ammian Marcellin apelle la grandeur des murs de la cité d'Autun, treſancienne, ce qu'il n'eut pas dit ſi elle n'eut eſté de plus longs ſiecles, que depuis que Iule Ceſar eut dompté les Gaules. Et ſ'arme le ſuſdit ſieur de ſainct Iulian de raiſons qui ſont telles, qu'il n'y a homme qui nie que Chalon fut vn magazin de grains, pour nourrir les ſoldats des garniſons du païs Heduois, & que pour obuier au retardement des viures par la rupture des chemins faite par les voituriers, & viuandiers, il feit faire des leuees depuis Chalon iuſques à Bibracté: or voit on que les reſtes de ces leuees eſtans encor en eſtre, vont droit de Chalon à Autun, & ainſi les pierres meſmes teſmoignent de ce qui a eſté propoſé. D'auantage, eſt à penſer que ſi la ville d'Auguſtodunum, où Autun n'eut eſté la capitale de ſa Prouince (telle qu'eſtoit Bibracté) & comme pour vray elle l'eſtoit, & que telle là nomme Cornille Tacite, diſant ainſi: mais entre les Heduois l'effort de la guerre fut de tant plus violent, que la cité eſtoit plus grande, & malaiſé à eſtre oppreſſee. D'autant que Sacrouir auoit occupé Autun cité capitale de tout le païs: il n'eut eſté en la hardieſſe de ces nouueaux fondateurs de ceſte ville, de prier Auguſte de donner ſon nom ſi ſacré, que les Romains l'eſtimoient, à leur nouuelle ville, lequel n'eſtoit octroyé qu'aux villes capitales des Prouinces, comme ſont Ceſar Auguſte en Celtiberie, ou Aragon, qui eſt ores dicte Saragoſſe: Auguſte Taurinoiſe, qui eſt Turin capitale du Piedmont, & pluſieurs autres. Et ainſi c'eſt grande ſimplicité de penſer qu'Autun eut auſſi toſt origine de fondation que de nom, & qu'on donnaſt le tiltre de la cité, chef des Heduois à vne qui n'a marque quelconque d'antiquité. En ſomme il conclud que Bibracté n'eſtoit autre que celle que nous appellons Autun, ruinee par les meſmes factions de Ceſar, quoy qu'il couloure le fait & impute à d'autres ſa ruine, & depuis remiſe ſus par Auguſte, & ornee par la race Flauie & ſang de l'Empereur Claudie, duquel le Panegyriſte dit, que le grand Conſtantin eſtoit ſorty, & pource au Panegyrique prononcé deuant luy, il vſe de ces paroles: Bibracté iuſqu'à preſent a eſté nommee Iulie, Pollie, Florence: mais elle eſt Flauie & la cité capitale des Heduens. Sur quoy ie vous demande, où liſez vous que Beuuray aye iamais porté le tiltre de cité des Heduois? là où vous voyez icy que celle meſme Bibracté ancienne, eſt nommee Flauie, & la cité Metrapolitaine des Heduois, laquelle n'eſt autre que noſtre Autun, ainſi que monſtrerons cy apres auec plus ſuffiſante preuue, comme, ainſi ſoit que iamais il ne ſe lyt que autre ayt ſuccedé au Bibracté ancien que celle qui le Panegyriſte dedié à Maximian du temps de Diocletian, & par lequel il fut aſſocié à l'empire, lequel Maximiã cõmandoit ſur les Gaules auant Conſtantin le grand, or parle ainſi ce Panegyriſte: voire celle cité au nom de laquelle peculierement i'ay à me reſiouir, à ſçauoir la treſaffectiõnee enuers vous la cité des Heduois, laquelle a gaigné en la victoire qu'auez eüe ſur la grande Bretaigne, pluſieurs artiſans, eſquels celle prouince abõdoit: & par ainſi à preſent elle ſe remet ſus par le

Nuits ville de Bourgoigne par qui fondee.

Tacile liu. de l'origine des Germains.

P. de ſainct Iuliã Doien de Chalon, & Archediacre de Maſcon.

Pays ſubiects iadis aux Heduois.

Ceſar li. 1. de la guerre Gall.

Ceſar li. 7. de la guerre Gall.

Am. Marcellin l. 15.

Cornille Tacile li. 3. des Annales.

Panegyrique des Flauiens à Conſtantin le grand.

Panegyric à Maximian dit Herculee.

A. L'hoſtel de Ville.

B. L'horloge.

C. Noſtre Dame.

D. Le Palais.

E. Les Moulins.

F. Le grand Hoſtel Dieu.

G. Les Cordeliers.

H. L'iſſue de la riuiere.

I. S. Pierre.

K. S. Eſtienne.

L. Les Iacobins.

M. Le Chaſteau.

N. Quatre bouleuars.

O. Le bouleuard neuf.

P. la porte du bourg neuf.

Q. La porte S. Martin.

R. La porte bretonniere.

S. La porte Magdelaine.

T. La Magdelaine.

V. S. Martin.

X. L'entree du ruiſſeau.

Y. Le cours du ruiſſeau.

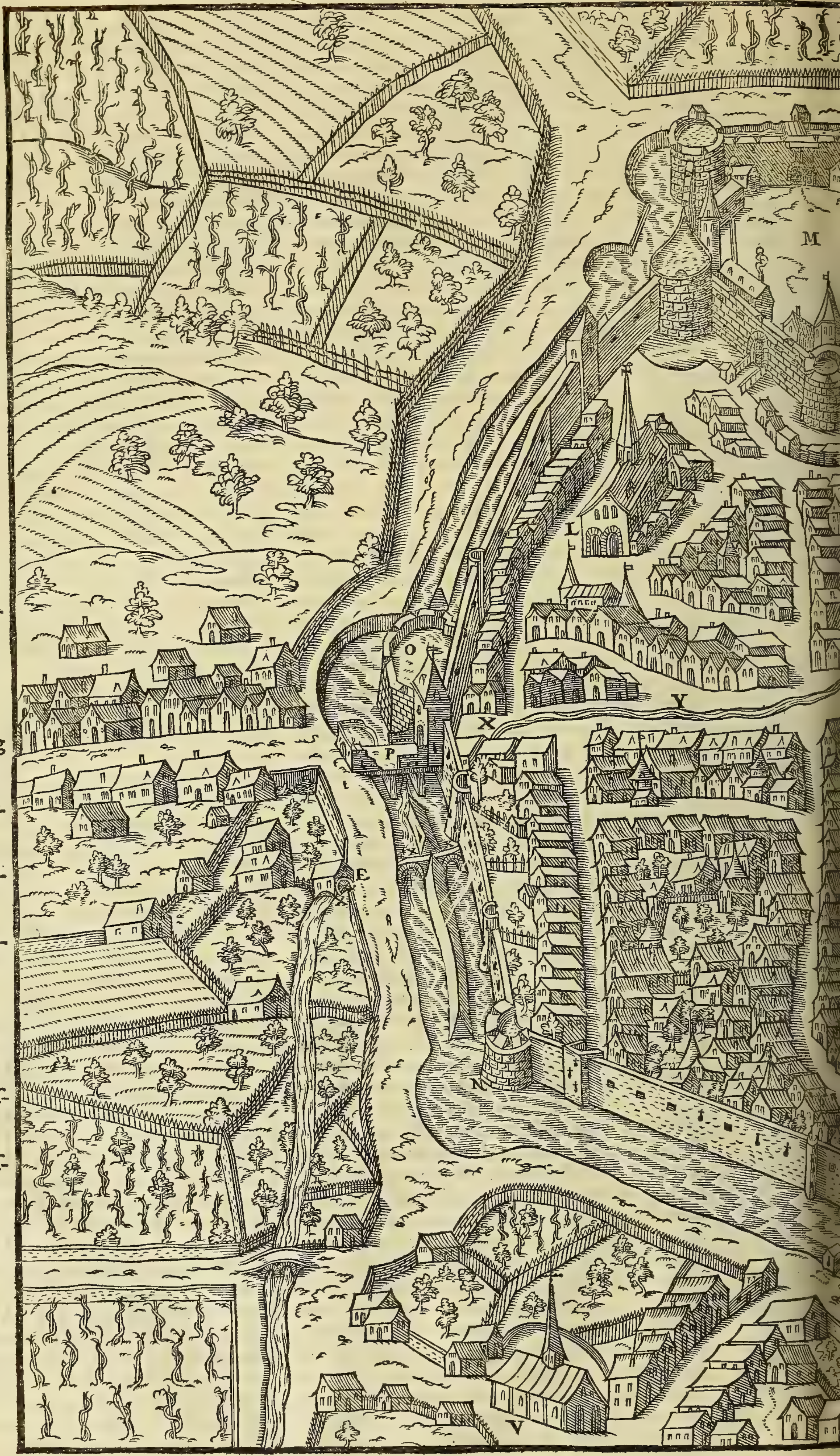

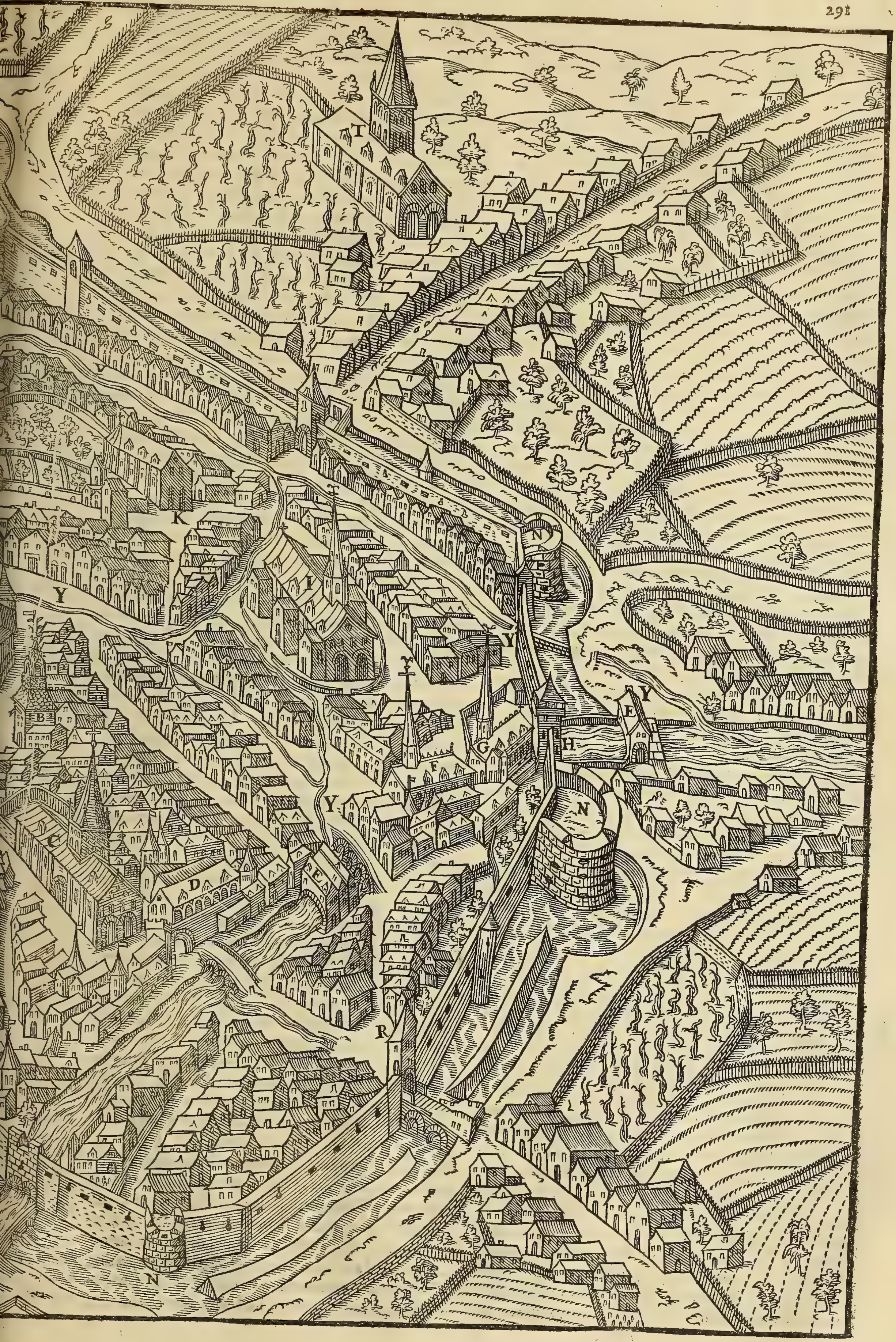
T
V
K
Y
I
Y
N
Y
E
Y
H
G
F
B
C
D
E
Y
R
N
N

rebaſtiment des maiſons anciennes, & reſtauration des edifices publics, & des tẽples. Et au ſuſdit Panegyric des Flauiens a Conſtantin le grand, ces mots ſont alleguez . A cauſe donc de ces ſeruices , & des anciens merites le diuin pere tien voulut rebaſtir, & redreſſer la cité giſante des Heduois, & remectre en pied celle qui eſtoit perdue non ſeulement en luy eſlargiſſant deniers pour releuer les Cadrans, & les bains, & eſtuues, ains encor pour y faire venir des nouueaux habitateurs: affin qu'elle fut la cité mere ſeule des Prouinces.

Panegyriſte des Flauiens a Conſtãtin.

Quand bien que ce Panegyriſte ſoit il Eumenie, ſoit il autre auroit dit cecy deuant l'Emper. en le flatant, ſi eſt ce que nous tirons de la qu'Autun eſtant la cité des Heduois du temps que ceſtuy parloit, ne peut eſtre autre que le Bibracté de Ceſar recogneu chef de ceſte belle Prouince. Et pour faire fin a ceſte preuue , & ne faſcher le lyſeur d'vn ſi long diſcours pour vne ſeule ville ie vous allegueray les motz d'Ammian Marcellin, monſtrant l'antiquité treſgrande d'Autun, leſquels ſont tels faiſant mention de Iulian ſurnommé l'Apoſtat general en Gaule.

Am. Marcellin liu. 16.

Ceſar (dit il) paſſant ſon hiuer en celle cité (il entend de Vienne) entre les continuelles nouuelles qu'on ſemoit il entẽdit, que les murs d'Autun, leſquels eſtans de grand circuit, & eſtendue, eſtoyent ia touts conſumez , & mangez de vielleſſe , ſentoyent vne ſoudaine courſe & aſſault des Barbares. Vous oyez qu'il apelle ces murs treſanciens , ce qu'ils ne pouuoyent eſtre, ſi ceſte ville eut eſté baſtie du temps d'Auguſte laquelle n'eut ſceu auoir plus hault de 400. ans , qui n'eſt point antiquité remarquable en vn edifice : & parainſi il failloit aller querir ceſt enuielliſſement de murs de plus loing que d'Auguſte , & ia du temps des premiers Gauloys , & qu'ils eſtoyent encor des reſtes des ruines du Bibracté ſi ſouuent nõmé, & la vraye cité des Heduoys, & capitale de toute la prouince. Quand au mot de Flauie, & des Flauiens adreſſez a Conſtantin , nous en toucherons vn petit mot cy apres: & ce pendant ie concluray par ce petit mot, que ſi Autun n'eut eſté la capitale du païs, telle que la confeſſent & Tacite , & Ammian Marcellin, les premiers Chreſtiẽs n'y euſſent aſſis le ſiege des Heduens, veu que Chalon, & Maſcon eſtoyẽt en eſtre & en la meſme contree: ce qui me donne vn argument inuincible , qu'Autun eſtant l'Eueſché portant en toutes vieilles Pancartes le nom Heduois, c'eſt auſſi ſans faillir la cité ancienne, & capitale de toute la Prouince: ce que nous cognoiſtrons par le denombrement des Eueſques qui eſt en telle ſorte.

Catalogue des Eueſques d'Autun.

Le premier Eueſque qui preſida en ceſte Egliſe Heduoiſe fut ſaint Amateur qui viuoit enuiron le tẽps que l'Emp. Aurelian commandoit a Rome, celuy qu'on dit qui refeit les murs de Dijon, ou pluſtoſt qui agrandit la ville:

Gregoire de Tours de la gloire des cõf. c h. 75.

A ce ſaint Eueſque, & premier paſteur ſucceda Martin, & a celuy ſain Rheticie, duquel Gregoire de Tours racompte de grandes choſes, ayant fait mention du cimetiere d'Autun qui eſtoit voiſin de l'Egliſe de ſaint Eſtienne , & le loue de nobleſſe de ſang, & de grande erudition, le dit auoir eſté marié, & apres le treſpas de ſa femme eſtre paruenu a la dignité Epiſcopale l'an 320. Auquel ſucceda ſaint Simplicie, quoy que le ſuſdit Gregoire dit que ce fut Egemonie, ou Igomon que d'autres mectent au ſeptieſme ranc, leſquels nous ſuiuõs en ceſt endroit. Ce fut ce bon Eueſque qui par ſa priere feit tomber a bas l'Idole de Cybelle, ou Berecynthie que les Gentils portoyent en proceſſion par la ville, qui fut cauſe que pluſieurs ſe conuertirent a la foy Chreſtienne. A Simplicie ſucceda cinquieſme en nombre, ſaint Caſſian, au tombeau duquel Gregoire de Tours dit que ſe faiſoyent de ſon temps de grands miracles. Apres luy vint Didier: le. 7. fut Igomon, ou Egeomnie: puis ſaint Pigmenie, le. 9. Simplicie ſecond du nom: le. 10. Eunulthie: l'onzieſme Leonce: le. 12. S. Euphonie: le. 13. ſaint Pragmace: le 14. ſaint Procule Martyr: le. 15. Valeole: le. 16. Procule ſecond du nom: le 17. ſaint Rachon: le. 18. Nectarie: le. 19. fut Eupard: le. 20. Remy: le. 21. ſaint Agripin, qui viuoit du temps de Clouis: le. 22. Auſpicie: le 23. Lefaſte: le 24. ſe nomma Flauignian: le 25. Odolric: le 26. ſaint Siagrie, qui viuoit du temps du Pape ſaint Gregoire le grand: le 27. Ferreol, le 28. S. Leger martyr , que le Maire du Palais Ebroin feit cruellement mourir l'an 676:

Voy Sigebert en ſes Chroniq.

le paſteur 29. d'Autun fut Preiect: le 30, Erminaire: le 31. Aubert: le 32. Vaſcon: le 33. Amator 2. du nom: le 34. Reginald: le 35. Martin ſecond: le 36. Alderic: le 37. Modoni: le 38. Arthee: le 39. Ionas: le 40. Lindon: le 41. Aldagarie: le 42. Vaton: le 43. Eruche: le 44. Rothimond: le 45. Geral: le 46. Gaultier: le 47. Helimin: le 48. Aganon: le 49. Hibuee: le 50. Merigald: le 51. Eſtienne: le 52. Humbert: le 53. Henon: le 54. Eſtienne ſecond: le 55. Gautier ſecond qui viuoit l'an 1217. & feit le voiage oultre mer contre les Mahometiſtes. Luy ſucceda le 57. en nombre nommé Guy: le 58. Auſel: le 59. Gerald ſecond du nom: le 60. Iacques: le 61. Hugues, le 62. Barthelemy: le 63. Helie: le 64. Pierre: le 65. Iean: le 66. Guillaume: le 67. Guy ſecond: le 68. Guillaume ſecond: le 69. Reginald auſſi ſecond de ce nom, & le 70. ſe nomma Geoffroy. Le 71. fut ce Pierre Bertrand qui du temps de Philippe de Valoys ſ'opposa à l'Aduocat general du Roy, nommé Pierre de Cugnieres , qui donnoit conſeil a ceſte maieſté de ſe ſaiſir du Patrimoine des Egliſes , & de leur oſter les iuriſdictions de iuſtice ſeculiere: ce fut auſſi ceſt Eueſque qui fonda a Paris le college d'Autun qui eſt en la rue de ſaint André des arcs, ainſi qu'il a eſté dit cy deſſus. Apres luy vint a l'Eueſché Guillaume d'Auxerre, qui fut l'vn des fondateurs du College de Cambray, ou des troys Eueſques a Paris: le 73. fut Nicolas de Tholon: le 74. Millon de Grancey: le 75. Ferry de Grancey: le 76. Iean Rolin, Cardinal: le 77. Antoine de Chalon: le 78. Iean 3. ſurnommé Rolin: le 79. Louys d'Amboiſe : l'octantieſme Philippe de Cleues: apres luy Iacques Hurault: & a ceſtuy ſucceda 82. en nombre Hippolyte de Ferrare Cardinal, & a ceſtuy 83. en nombre Philibert Dugny: & a preſent tient le ſiege 84. en nombre Meſſire Charles d'Aillebouſt, homme autant louable en ſa vie, qu'il eſt orné d'erudition , & autres parties dignes d'vn ſi rare prelat, & du paſteur des Heduois.

Meſſire Charles d'Aillebouſt Eueſque d'Autun.

Ceſte cité d'Autun eſt honoree de pluſieurs belles Egliſes deſquelles nous dirons cy apres quelques vnes : & eſt poſee au pied des monts leſquels ſe nommẽt Cenis auſſi bien que ceux de Sauoye, & arrouſee du fleuue nommé Arroux, eſt fort vague, & eſparſe ſans edifices, ſauf au Chaſteau où eſt l'Egliſe ſaint Ladre, & le fort nommé Marchault qui eſtoit le Champ de Mars, plus bas que le Chaſteau, neantmoins qui en

Aſſiete de la cité d'Autun.

Ce plāt ſe doit mettre apres le fueil. 2. 293.

Plant & Pourtraict de la ville d'Authun.

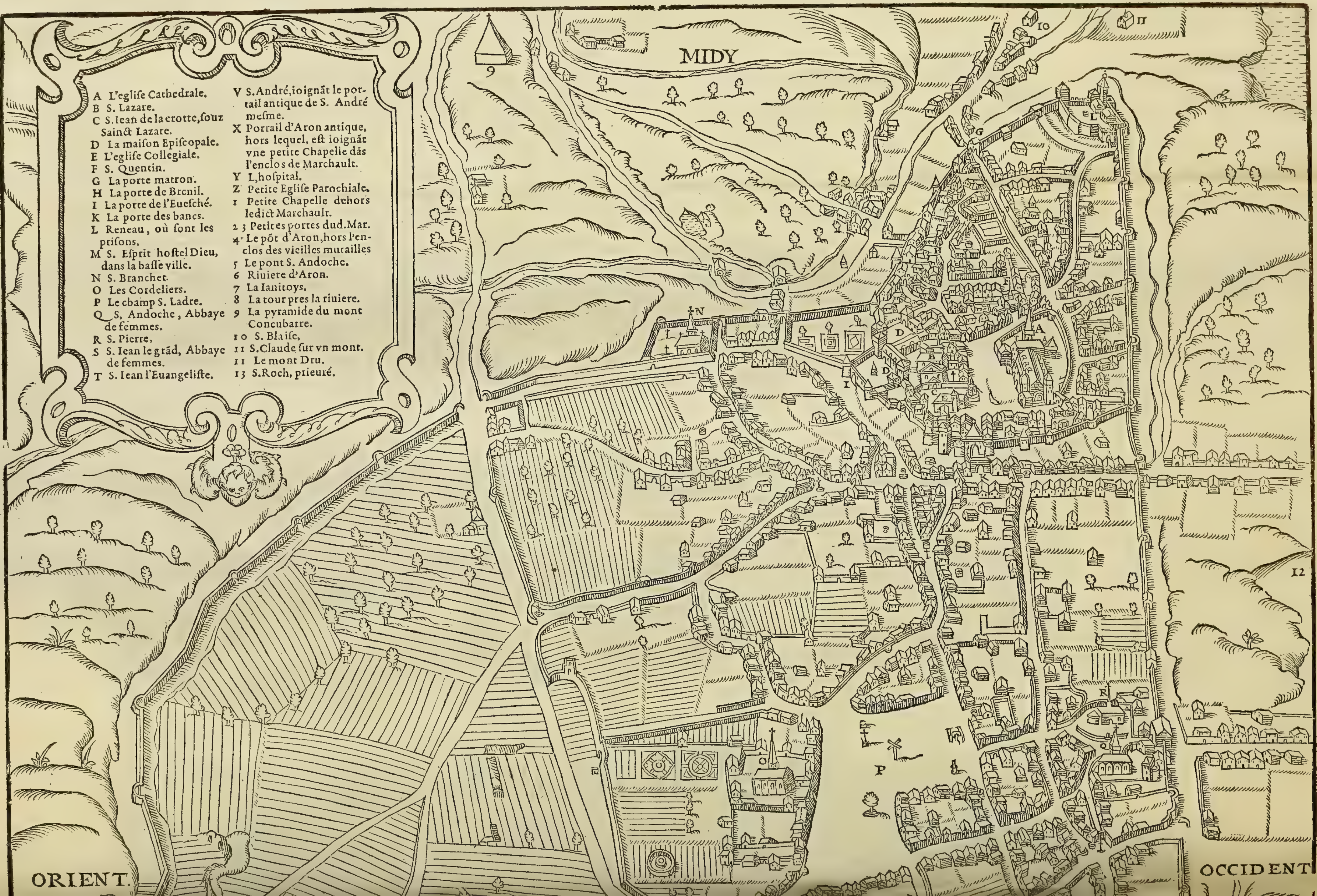

A	L'egliſe Cathedrale.
B	S. Lazare.
C	S. Iean de la crotte, ſouz Sainct Lazare.
D	La maiſon Epiſcopale.
E	L'egliſe Collegiale.
F	S. Quentin.
G	La porte matron.
H	La porte de Brenil.
I	La porte de l'Eueſché.
K	La porte des bancs.
L	Reneau, où ſont les priſons.
M	S. Eſprit hoſtel Dieu, dans la baſſe ville.
N	S. Branchet.
O	Les Cordeliers.
P	Le cbamp S. Ladre.
Q	S, Andoche, Abbaye de femmes.
R	S. Pierre,
S	S. Iean le grād, Abbaye de femmes.
T	S. Iean l'Euangeliſte.
V	S. André, ioignāt le portail antique de S. André meſme.
X	Porrail d'Aron antique, hors lequel, eſt ioignāt vne petite Chapelle dás l'enclos de Marchault.
Y	L, hoſpital.
Z	Petite Egliſe Parochiale.
1	Petite Chapelle dehors ledict Marchault.
2 3	Petites portes dud. Mar.
4	Le pōt d'Aron, hors l'enclos des vieilles murailles
5	Le pont S. Andoche.
6	Riuiere d'Aron.
7	La Ianitoys.
8	La tour pres la riuiere.
9	La pyramide du mont Concubarre.
10	S. Blaiſe,
11	S. Claude ſur vn mont.
11	Le mont Dru.
13	S. Roch, prieuré.

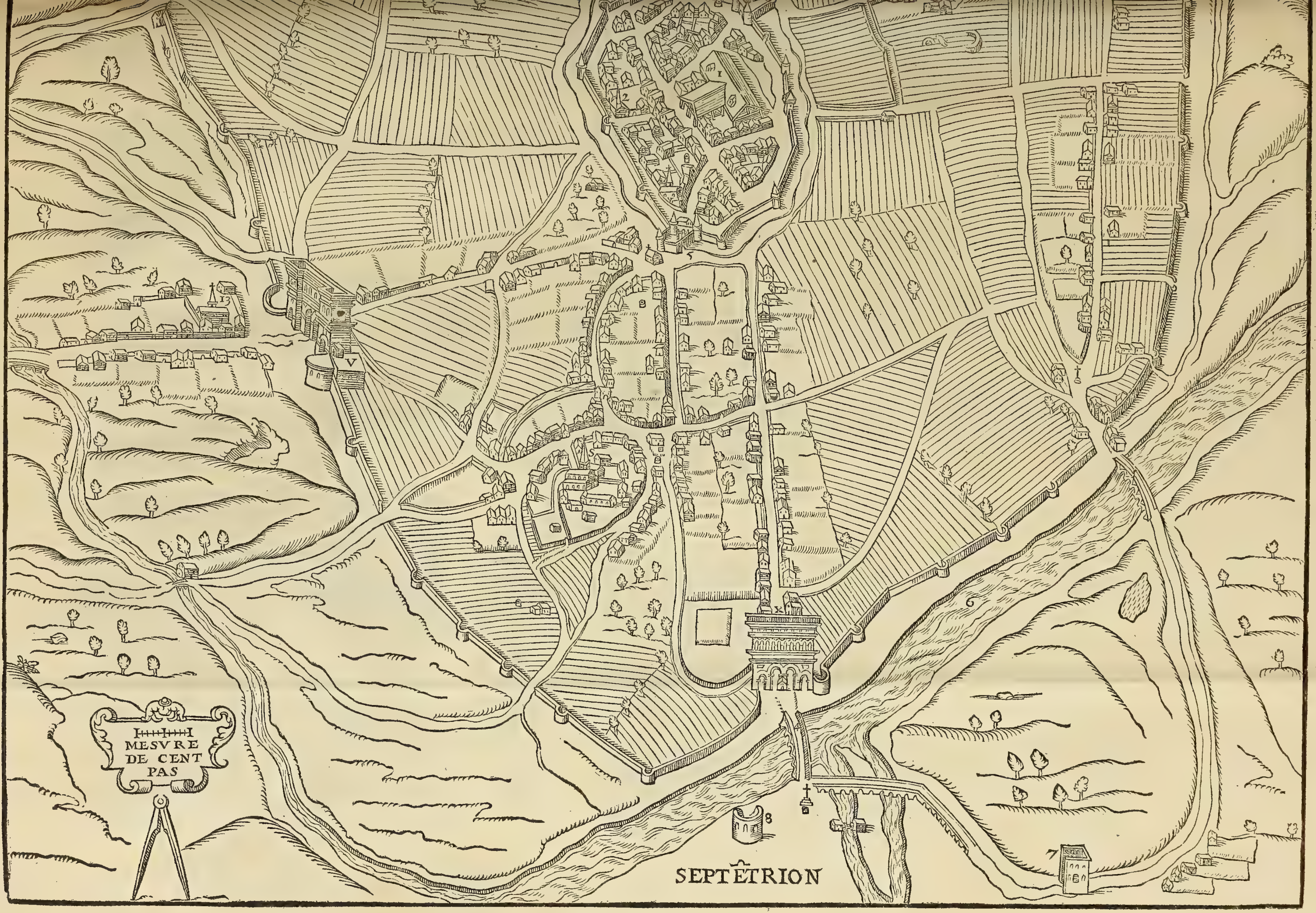
MESVRE DE CENT PAS
SEPTĒTRION
1
2
V
7
8

en contemplera le plant, & verra ſon eſtendue ancienne, il iugera tout auſſi toſt qu'elle eſt là poſee des Heduois, & leur cité principale : & pour ceſte cauſe vous en ay-ie mis icy le pourtraict au naturel ſelon que maintenãt elle ſe comporte, lequel nous a eſté liuré par les ſeigneurs Eſcheuins & Maieur de ladicte cité de la puiſſance deſquels nous dirons quelque cas en paſſant, ayãts deſcrit les lieux ſaints qui ſont en ceſte cité. Ie laiſſe à part (pour euiter prolixité, & la faulſeté de religion, & la police des Autunois auant qu'ils fuſſent Chreſtiens, à cauſe que Ceſar fait quelque diſcours du ſecond, & que du premier nous n'en auons affaire:

S. Nazare Egliſe Cathedrale 1. à Autun.

l'Egliſe principale d'Autun eſt celle de ſainct Nazare, lequel fut baptiſé par Line Eueſque ſouuerain de Rome enuiron l'an de grace 72. & lequel venant en Gaule baptiſa Celſe, & tous deux furent depuis marryriſez à Milã: mais les Autunois en memoire qu'il eſt le premier qui leur auoit enſeigné la Foy, luy ont dedié l'Egliſe cathedrale; qui à preſent eſt en celle de S. Lazare, que les vulgaires nomment S. Ladre, qui eſt la plus magnifique de la ville:

Egliſe S. Lazare ores cathedrale d'Autun.

& eſt ce meſme S. celuy Lazare frere de la Magdalene, que Ieſuchriſt reſuſcita des morts, & lequel depuis vint preſcher en Gaule, & les reliques duquel ſont poſees en ceſte Egliſe. Pres de laquelle y a vne autre collegiale dediee à Noſtre Dame, que fonda Raulin Chancelier de Bourgoigne: les mendiens y ont leurs Egliſes, puis y a deux monaſteres, l'vn deſquels eſt à l'honneur de ſainct Symphorien, qu'Euphronie Eueſque d'Autun fonda en ce Cemitiere, duquel eſt faict mention en Gregoire de Tours, comme auſſi il recite la vie de ce ſainct Symphorian, auquel ie vous renuoye:

Gregoire de Tours liu. des miracles 1. ch. 52. & de la gloire des confeſſ. ch. 73.

& en ce monaſtere prieuté de l'ordre de ſainct Auguſtin, ſont les corps ſaints de Symphorian, Fauſte ſon pere, & Auguſte ſa mere martiriſez pour la querelle de l'Euangile : l'autre monaſtere eſt l'Abbaye ſainct Martin de l'ordre de ſainct Benoiſt, & fondee par la royne Brunehaulr, le corps de laquelle y repoſe, y a deux monaſteres de religieuſes à ſainct Andoché qu'on tient eſtre fondation de Charles le grand,

Monaſteres qui ſont à Autun.

mais le ſeigneur de ſainct Iulian dit que ce ſont reſueries, & que leurs pancartes ne chantent rien de tout cela, l'autre monaſtere eſt dit ſainct Iean le grãd, qu'on penſe eſtre celuy des ſeruantes à Dieu baſty par la royne Brunehaut, ou bien eſtre de la fondation des ſeigneurs de Chaló, & il y a encor pluſieurs Egliſes parochiales que ie laiſſe pour euiter prolexité. L'Eueſque d'Autun eſt le premier ſuffragant de l'Archeueſque de Lyon a droit du Paille, & regale conſiſtant au ſpirituel, & precede les autes Eueſques dependans du ſuſdit Archeueſché de Lyon.

Vierg, ancien magiſtrat d'Autun.

Quand à la police temporelle, il y eut iadis vn Vierg, ou Viguier, qui auoit en main la iuſtice ciuile & criminelle, mais apres ceux cy ſont venus les Baillifs, ſubſtituez aux Comtes, leſquels ſi ſouuent nous auons mis cõme tiltres de Iudicature, & qui depuis ſe ſont preualus de plus forte puiſſance ſe faiſans ſeigneurs hereditaires des terres, où n'eſtoient que gouuerneurs.

Meſſire Symon des loges Bailly d'Autun.

Ce Bailliage eſt vn des principaux du reſſort du Parlement de Dijon, & duquel eſt Bailly Meſſire Symon des loges Cheualier de l'ordre du Roy, ſeigneur de la Boulaye, & Chailly, & parent proche du ſeigneur de ſainct Iulian, duquel i'ay ces memoires, & pour l'obligation duquel, ie doibs encor ce deuoir à ceux de ſon ſang.

Sieges dependent du Bailliage d'Autun.

Sous le Bailliage d'Autun y a trois autres Bailliages ſubalternes, ou ſieges qui en dependent, à ſçauoir Montcenis, Bourbon Lancy, & Semur en Brionnois: & quoy que ceux de Bourbon ſe pretendent auoir bailliage en chef, ſi eſt-ce pourtant que la nobleſſe de ce reſſort va au ban, & arriereban d'Autun, qui eſt ſigne manifeſte de la dependance de ce ſiege de celuy du Bailly Autunois.

Maieur, & Eſcheuins d'Autun.

Quand à la police de ville, il y a vn Maire, ou Maieur, tout ainſi qu'à Dijon, auec ſes Eſcheuins, lequel iadis iugeoit des cauſes tant ciuiles que criminelles, mais ores cela eſt retrenché, & ne iouïſſent que du ſimple droit & tiltre d'Eſcheuinage. Iadis à Autun y auoit vne aſſemblee Iudiciaire de Druydes ſi bien qu'encor le lieu où ſe tenoit ceſte court porte le nom de Mõt-drud:

Lieux anciẽs & leurs noms à Autun.

comme auſſi pres d'Autun y auoit vn autre lieu dit Mons-Iouis, & depuis Mont-ieu, duquel les ſeigneurs de Mont-ieu ſont renommez: & la partie de la ville, qui maintenant eſt cloſe à part, & qu'on nomme Marchault (mais en corrompant le nom) eſtoit iadis dit en latin *Campus Martius*, Champ de Mars, ou Mars Champ, pource que Mars y eſtoit adoré: & le lieu nommé Genetoye deuroit eſtre dit Ianitect, à cauſe que là eſtoit le temple de Ianus: en ſomme Autun auoit iadis ſon Capitole, & vne infinité de temples y rebaſtis apres la ruine de Bibracté, mais tout gaſté depuis par les Barbares ainſi que vous en peuuent faire foy les paroles, que ie voꝰ ay cy deſſus alleguees du Panegyriſte: pluſieurs autres conſiderations pourroiẽt ſe faire ſur Autun, & dequoy le ſuſnommé ſeigneur de ſainct Iulian nous a donné aſſez bons aduertiſſemens, mais le temps ne permet que ie paſſe oultre, ioinct qu'ayãt touché ce qui eſt de plus requis, & neceſſaire, nous pourrons bien nous paſſer des acceſſoires, bien qu'ils peuſſent donner ornemẽt, & à noſtre œuure & à la deſcription de ceſte cité.

DV RESTE DES VILLES, ET CONTREES DV PAIS BOVRGVIgnon, & nommément de l'Auxois, Chalonnois, & Maconnois, & choſes remarquables en ces contrees.

SOVS les Heduois furent compris le temps paſſé les Mandubiés, & en ce terroir eſtoit celle ville tant renõmee d'Alexie, ou les forces Gauloiſes ſentirent leur abaiſſemẽt par la bataille là donnee contre les Romains: or ces Mandubiés ſont ceux qui ſe tiennent au païs ores dit l'Auxois & portant le nom de la cité ancienne Alexie, qu'aucuns ont voulu dire auoir pris ſon nom de Hercule ſurnommé Alexicacos, ceſt a dire, vainc, ou Chaſſe-mal: les ruines de laquelle ſe voyent encor a preſent pres le bourg de Flauigny, & a deux lieües de Semur, de laquelle voicy comme parle Ceſar en ſes commentaires: le iour d'apres (dit-il) il vint camper deuãt Alexie, & ayant contemplé l'aſſiette de la ville, & donné fraieur aux ennemis, ayãt chaſſé leur caualerie, en laquelle ils auoyent le plus de fiance

Alexie ville ancienne de Gaule.

Ceſar li. 7. de la guerre Gall.

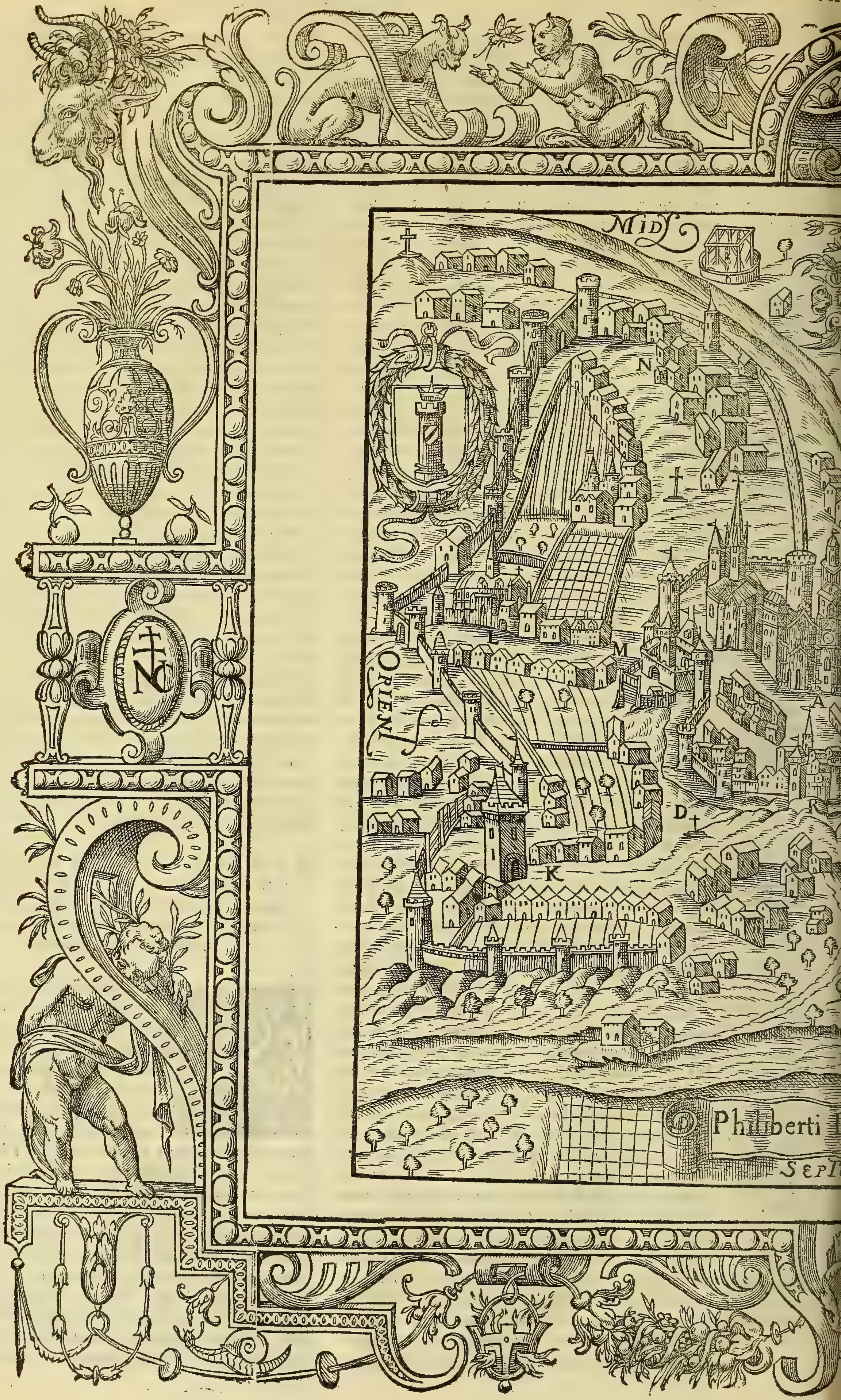
MIDI
ORIENT
N
M
L
K
D
A
Philiberti
SEPT

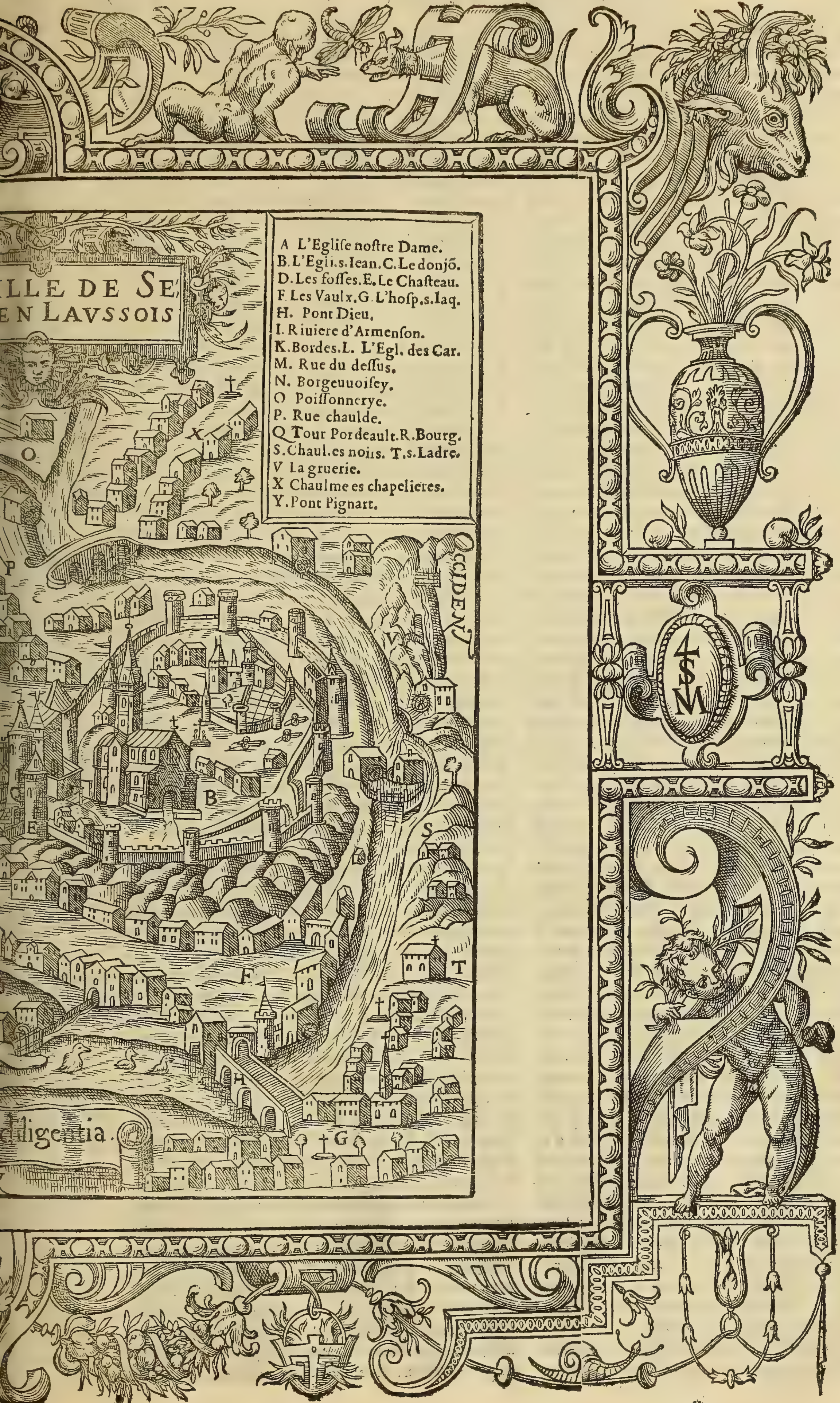
LLE DE SE
EN LAVSSOIS
A L'Egliſe noſtre Dame.
B. L'Egli.s.Iean. C. Le donjõ.
D. Les foſſes. E. Le Chaſteau.
F. Les Vaulx. G. L'hoſp.s.Iaq.
H. Pont Dieu.
I. Riuiere d'Armenſon.
K. Bordes. L. L'Egl. des Car.
M. Rue du deſſus.
N. Borgeuuoiſey.
O Poiſſonnerye.
P. Rue chaulde.
Q Tour Pordeault. R. Bourg.
S. Chaul.es noirs. T. s. Ladre.
V La gruerie.
X Chaulme es chapelieres.
Y. Pont Pignart.
CCIDENT
diligentia
4SM

Affiete de l'anciéne cité d'Alexie.

encouragea ſes ſoldats au trauail, ayant deliberé de clorre, & aſſieger la ville d'Alexie. Or eſtoit elle poſee ſur vne treshaulte colline, laquelle ne pouuoit eſtre forcee que par vn long ſiege : le pied duquel coſtau eſtoit de deux coſtez arrouſé de deux riuieres: & deuant la ville y auoit vne plaine ayant enuiron troys mille pas de long, & de tous autres coſtez c'eſtoyent des collines eſgales en hauteur & peu ſeparees, leſquelles enuironnoyent ceſte ville.

Alexie eſt ores ſans nulle apparence.

C'eſt ainſi que parle Ceſar de la cité d'Aliſe, ou Alexie, par luy ruinee auec la puiſſance des Celtes: & tellemẽt ruinee qu'a preſent on n'y voit apparẽce quelconque que iamais il y ayt eu ville ny edifice quelconque, le ſeul nom reſtant pour memoire, a cauſe que ce mont eſt dit le mont Auxois, & au bas eſt le village d'Alize qui a retenu l'appellation de la ſuſdicte cité demolie, de laquelle ceſte cy eſt la ſeule marque:

Village d'Alizeau bas du mont Auxois.

& auquel village y a vne Egliſe dediee à S. Regne là iadis martyriſee, & dedans icelle vne fontaine, y ſourdant du mont Auxois, l'eau de laquelle guerit miraculeuſement pluſieurs maladies, qui eſt cauſe, qu'il y a grande affluence de peuple y allant pour iouyr de ceſte grace. L'Auxois eſt vn païs mõtueux, mais fort fertil, ny ayãt coſtau, ou petite mõtaigne, qui ne ſoit chargé de terres labourables ou de vignobles, produiſants ſelon leurs ſituatiõs, des meilleurs vins, qui croiſſent en tout le païs de Bourgoigne. Les vallons y ſont plantureux en viures, & le beſtail y foiſonne iuſques a ſuffire pour en faire largeſſe aux marchands circonuoiſins: comme auſſi il ſ'y fait grand trafic de Laines, & les boys de haulte fuſtaye, & de taillis n'y manquent pour le ſeruice de ceux du païs.

Limites du pays d'Auxois.

L'Auxois eſt limité par les Dijonnois au Leuant, l'Autunois au Midy, le Niuernoys au ponent, & l'Auxerrois, & la mõtagne luy giſent au ſeptentrion. Ce païs contient en longueur preſque vingt lieües, & la largeur eſtant peu ſ'en fault eſgale & a pluſieurs villes, & gros bourgs:

Villes du pays & Bailliage d'Auxois.

& Semur en eſt la capitale: les autres ſont Aualon, Arnay le Duc, Noyers, Saulieu, Flauigny : Moulibard: Viteaux, Rauieres : Mont-ſaint-Iean, Mouſtier ſaint Iean, & autres, qui eſt vn chaſteau de ſuperbe ſtructure, tels que ſont auſſi Miſſery, Thœſy l'Eueſque, Montigny ſur Armançon : Thoillon, Saumaiſe le Duc Borbilly : Eſpoiſſe: Raigny : & autres qui ſeroyent trop long a qui en voudroit faire vn entier denõbrement. Outre-ce en l'Auxoys il y a pluſieurs abbayes, & prieurez qui ont eſté doüez de grands reuenus par les roys & ducs de Bourgoigne tels que Mouſtier ſaint Iean, Fontenois, Flauigny: Oigny: Vaulſe: Vaulariſſant: Noſtre dame de Semur, & autres. Il y a vn bailliage pour le païs d'Auxoys, lequel eſt eſtably en la ville de Semur, mais depuis a eſté party en d'autres ſieges, a ſçauoir és villes d'Aualon, & Arnay le Duc: mais pource que Semur eſt la capitale, il fault auſſi la particulariſer en ſa deſcription, mais premierement fault que ie vous en poſe icy le plant, lequel eſt effigié ſelon le naturel tel que le voyez icy pourtrait.

Deſcription, & aſſiete de Semur.

Semur donc eſt l'ancienne & capitale ville mere du païs Auxois aſſiſe au milieu de toute la contree & entouree de montaignes de tous coſtez fors que de la partie qu'elle regarde l'orient: & en ſon enceint elle comprend trois cloſtures de parties diuerſes, mais ſi biẽ coniointes enſemble, qu'on les iuge pour vne meſme ville, & enclos de murailles. La premiere ceinture porte le nom de Bourg, celle du milieu eſt le Donjon, & la 3. le Chaſteau, deſquelles le Bourg eſt la plus grande, & ainſi on voit qu'a troys fois elle a eſté baſtie, mais le Bourg eſt le plus habité, & en iceluy ſe tiennẽt les principaux, & plus riches citoyés de la ville.

Egliſe noſtre Dame de Semur.

Ce qui eſt de plus remarquable en icelle eſt l'Egliſe noſtre Dame, laquelle dés le fondement iuſqu'au feſte eſt toute baſtie de belle pierre de taille: mais ce qui eſt le plus admirable en ce baſtiment eſt que quelque haulteur qu'il ayt, ſi eſt-ce que les murs d'iceluy ne ſont que de la largeur d'vne ſeule pierre, ſauf les gros piliers qui ſouſtiennẽt les Voultes de ceſt edifice. La fondatiõ de ce lieu eſtãt incertaine, ie ne veux auſſi m'y arreſter, ſoit que Gerard de Rouſſillon, ou que Robert de Frãce ducs de Bourgoigne l'ayẽt baſty, où qu'il ſoit d'vne plus longue antiquité : tãt y a que c'eſt vn prieuré de religieux de S. Benoiſt, & ſert encor de paroiſſe à la ville,

Deſcriptiõ du Donion de Semur.

la ſeconde partie de Semur eſt le Donjon qui ſert de Citadelle, & eſt aſſiſe entre le Bourg & le Chaſteau, & commande à l'vn & à l'autre, ayant iſſue par vn pont leuis, & vers le bourg, & vers le chaſteau : & eſtant armé ce fort de groſſes tours regardans le bourg ſuſdit du coſté des Vaulx, leſquelles ſont de groſſeur & eſpeſſeur preſque incroyable, & d'admirable hauteur, & ceſte cy eſt nommee la Tour Lourdeault: & le long de ce Donjon y a deux grandes courtines vers le midy & ſeptentrion, qui ſe lient, & vniſſent aux tours des portes ſuſdictes. Les murs de ce fort ſont d'vne eſtrange hauteur par le dehors: mais par dedans elles ſont reueſtues, & remparees de terre iuſqu'aux veuës, & creneaux à quelque ſept ou huit pieds pres d'eſpace, & pource eſt eſtimee vne des plus fortes places de Bourgoigne, car bien que le pan du mur fut abatu par le canon, ſi eſt-ce qu'encor ce répart demeure ſolide, & inacceſſible au ſoldat pour aller à la breſche du tout deſraiſonnable, ioinct que tout ce corps de citadelle eſt aſſis ſur le roch, auquel n'y a accez quelconque, pour peu qu'on y face de reſiſtance:

Armanſon fleuue paſſant a Semur.

& à vne petite riuiere enuironnant ces rochs, laquelle eſt apellee Armanſon. Ce fort peut contenir au dedans quelques ſix vingts pas de long, & 80. de large: il a deux puits de profondeur moiẽne & qui toutesfois iamais ne tariſſent.

Aſſiete du Chaſteau de Semur.

Quand au Chaſteau il eſt enclos de murs en forme ronde ayant des tours de 15. en 15. pas, & fort a merueilles, bien qu'il ſoit fait a l'antique: mais il a eſté fortifié de noſtre tẽps, & durãt les troubles par Meſſire Charles de Malain Cheualier de l'ordre du roy, ſeigneur de Miſſery, & gouuerneur pour le roy au païs d'Auxois:

Charles de Malain ſeign. de Miſſery.

ioint qu'on n'y peut aborder pour les difficiles aduenues que les rochers y cauſent: dedans ce Chaſteau, & fort voit on pluſieurs beaux logis, & ſur tout vn Prieuré de religieux dediez a S. Maurice, & bien que le dehors de ce Chaſteau, à cauſe des mõtaignes ſoit de toutes parts plus bas beaucoup que le dedans, ſi eſt-ce qu'il y a 40. puits d'eau viue ayants le plus profond 30. pieds de creux ſans plus, bien que le lieu ſoit treshault, & enceint de la riuiere: & n'y a coſté de la ville qui ne ſoit embelly de ſon faulxbourg.

Egliſe des Carmes à Semur.

En ceſte ville y a conuent de freres de l'ordre de noſtre Dame du mont Carmel, qui eſt de fort belle ſtructure, & d'où ſont ſortis pluſieurs excellents hommes qui ont trauaillé en la vigne Eccleſiaſtique: & au Donjon y a vne chapelle dediee à ſaincte Marguerite, en laquelle faut que les religieux de ſainct Iean de Rodes facét le ſeruice, ayans leur reuenu aſſigné ſur les ſalines de Salins en la franche Comté de Bourgoigne.

Monſtille, & Valeſing.

Il y a deux places l'vne en forme d'vn fort, qui porte le nom de Monſtille, en latin *Mons Ilis*: & vne autre dicte Veleſing, qu'on dit en latin *Velleris ſignum*, mais de dire l'occaſion de ces noms ie n'en ay fait encor l'entrepriſe: la police de la ville, & ſur les citoiens eſt adminiſtree par le Maieur, ſix Eſcheuins, & le procureur de la ville, leſquels ſont eſleus tous les ans à pluralité de voix le iour de la feſte de ſainct Iean Baptiſte (puis comme auons dit) y eſt le ſiege du Bailliage, pour la iuſtice royale, reſſortant à la court de Parlement à Dijon.

Ville de Semur priſe & bruſlee, l'an 1477.

Ceſte ville fut affligee apres la mort du dernier Duc de Bourgoigne Charles de Charrolois, car les citoiens refuſans de ſe ſommectre au Roy furent aſſiegez, & en fin en l'an mil quatre cens ſeptãte ſept, la ville priſe par force, bruſlee & ſaccagee par feu Meſſire Charles d'Amboiſe lieutenãt general en celle armee pour le Roy Louys vnſieſme: mais à preſent ce ſont des plus obeiſſans ſubiects que le Roy aye, ainſi que bien ils l'ont fait cognoiſtre durant les troubles aduenus pour le fait de la religion en France.

Quels les habitans de Semur.

Les citoiens de Semur ſont gens paiſibles, doux, debonnaires, & charitables, ſ'entr'aymans & careſſans, & viuans enſemble en grande concorde, & qui ſe plaiſent fort en l'acointance des eſtrangers: le païs y eſt fertil, & ſur tout en vignoble: mais ne faut oblier que les violettes, & les œillets les plus ſœuefs & beaux, & odoriferans de la France croiſſent és iardins qui ſont és entours de ceſte ville: les memoires de laquelle auec le plant nous ont eſté communiquees par deux excellents & doctes hommes de la ſuſdicte ville, à ſçauoir Monſieur M. Philibert Eſpiard Maieur, & les Eſcheuins ſes aſſociez au gouuernement politic: l'autre eſt ores decedé, & pource la memoire nous en doit eſtre plus recommandee, & ſe nommoit Iean de la Grange, en ſon païs dit Grãgianus homme de grande erudition, & merite, aduocat au ſiege du ſuſdit bailliage de Semur, comme auſſi eſt le ſusnommé ſeigneur Eſpiard, auſquels nous ſommes redeuables de ces recerches, entant que chacun citoien eſt mieux inſtruit des antiquitez de ſa ville, que nous, qui ſommes eſtrangers, & non verſez au ſecret de leur police: mais paſſez oultre, & voyons le reſte de ceſte Bourgoigne.

Philibert Eſpiard Iean de la Grange.

Flauigny Bourg au pays D'auxois.

Nous auons dit cy deſſus, que non loing du Mont Auxois, où iadis fut aſſiſe la cite d'Alexie eſt le bourg, ou ville de Flanigny, laquelle place ne ſe vante de ſi petite autiquité, qu'elle ne ſ'oſe dire celle cité Flauie, laquelle enuoya iadis ſon Embaſſadeur vers Conſtantin le grand pour le reſtabliſſement de ſes murailles: mais (ſ'il vous ſouuient) ie vous ay allegué les mots du Panegyriſte, lequel oſte ce doubte, & vous fait voir que la cité capitale des Heduois eſtoient dicte Iulie, Pollie, Flauie, & Florence eſtoit la meſme Bibracté, ce qui ne ſe peut dire de Flauigny, eſtant ſi pres de l'ancienne Alexie, ſi on ne diſoit que Bibracté & Alexie eſt vne meſme choſe, qui ſeroit par trop cõfondre, & corrompre l'hiſtoire. Ne veux pourtant nier que Flauigny ne ſoit de la fondation de l'Empereur Claude Flauie, qu'elle ne porte ſon nom, & que les Flauiẽs n'ayent quelque choſe de grand, mais long temps apres que Ceſar vint en Gaule: voire diray qu'eu eſgard à l'aſſiette du lieu, & aux antiquitez qu'on y voit, qu'elle a eſté de plus long temps que le ſuſdit Flauie, mais non pourtant eſt elle la Flauie cité capitale des Heduois. En ceſte place de Flauigny y a vne Abbaïe, ſur laquelle commande à preſent Renault de Cleuty, autant ſegualé en ſçauoir, & cognoiſſance des choſes plus rares qui giſent ſoubs les bonnes lettres, qu'en luſtre & generoſité de ſang, & zele de la religion.

Regnault de Cleuty Abbé de Flauigny.

Chalõ ſur Saone cité ancienne.

Le païs d'Auxois (comme dit eſt) a pour voiſin le Chalonois, & ceſtuy cy porte le nom de ſa cité capitale, laquelle eſt aſſiſe au duché de Bourgoigne, & l'Eueſque de laquelle eſt le troiſieme en ranc entre les ſuffragants de l'Archeueſque de Lyon, iadis Comté, qui eſcheoit au fils aiſné de la maiſon de Bourgoigne, ainſi que vous auez peu remarquer par la genealogie des Princes de ceſte famille.

Chalõ ſur Saone grenier iadis des Rom. Cſar liu. 7. de la guer. Gall.

Ceſte cité eſt remarquee de grande antiquité par Ceſar qui la fait le grenier des Romains, & le lieu des munitions de leur camp & garniſons, comme auſſi il en attribue autant à Maſcon. Or y a il de la varieté à la prolation, & eſcriture de ce mot de Chalon, les vns y mettãt deux AA. Et eſcriuans Chaalon, mais mal à propos, car ainſi prononcé, c'eſt Chaalons en Champaigne qui ſe nomme en latin *Catalaunum*: d'autres ſe trompent ſur le latin meſme confondants les vocables Caballio, & Cubillon, & les prenant pour meſme choſe: mais c'eſt ne ſçauoir la diſtinction ny des païs, ny des peuples: entant que les Cabellions, ou Caballions ſont en la Gaule Narbonnoiſe & païs de Prouence, la cité deſquels ſe nomme Cauallone & Cabillon, eſt celle cité de Chalon ſur Saone qu'ores nous d'eſcriuons. Quelque qu'ait eſté Chalon, ſi eſt-ce que nous voila aſſeurez qu'elle eſt treſancienne, & la meſme que Ceſar fait aſſiſe ſur la Saone, fleuue dict auſſi Arar: & où Ceſar mit. Q. Ciceron, & P. Sulpice pour la prouiſion des viures, luy ayant reſolu de hiuernes à Bibracté. De vous dire la cauſe de ſon nom, & ſon origine, il n'eſt en ma puiſſance, auſſi ne l'ay-ie pas entrepris, veu la longue ancienneté du lieu, & que les Romains gaſtans noſtre hiſtoire, nous ont contrains de nous arreſter à ce qu'il leur plaiſt de nous en dire. Qui ſera cauſe que ne demourrons long temps en la pourſuite de ſon ancienneté aſſeurez que nul fait ſur ſon nom, ny ſur ſon aſſiette, & que ce ne ſoit le Cabillon des anciẽs, quoy que non de la meſme forme, neantmoins poſé au lieu meſme où il ſouloit eſtre. Et ſur cecy ie vois vous alleguer ce qu'en dit le ſeigneur de Baleurre, Pierre de ſainct Iulian, lequel nous a ſecourus de memoires, auſſi bien pour le fait de Chalon, & de Maſcon, que d'Autun, qui en parle en ceſte ſorte.

P. de ſaint Iulian Doien de Chalon.

Quand à l'ancienne aſſiette, & forme de la ville, le terrain de Chalon a tant, & ſi ſouuent eſté remué par diuers ſoy diſans fortificateurs tous differẽts en deſſeins, & la plus part ignorans le meſtier duquel ils ſe meſloyent, que malaiſément on pourroit remarquer ſon plant, & vieil, & premier: & ce pendant on n'a vuidé la queſtion, ſi Chalon n'eſtoit premierement que ce qu'encore l'on voit eſtre clos en forme d'eſcuſſon,

Forme, & aſsietse de Chalon.

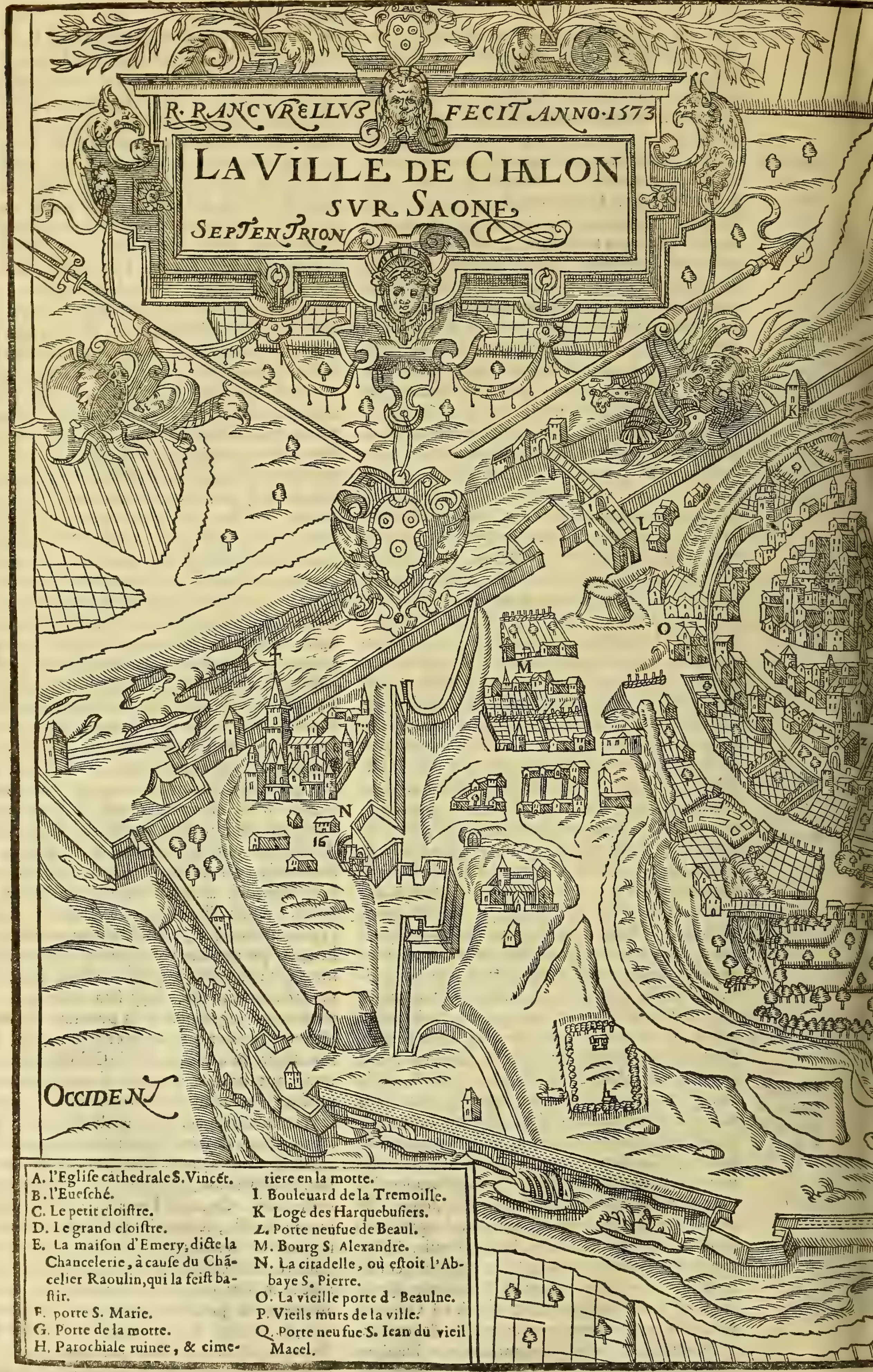
R. RANCVRELLVS FECIT ANNO.1573
LA VILLE DE CHALON SVR SAONE
SEPTENTRION
OCCIDENT
K
L
O
M
N
16

A. l'Egliſe cathedrale S. Vincẽt.
B. l'Eueſché.
C. Le petit cloiſtre.
D. Le grand cloiſtre.
E. La maiſon d'Emery, dicte la Chancelerie, à cauſe du Chãcelier Raoulin, qui la feiſt baſtir.
F. porte S. Marie.
G. Porte de la motte.
H. Parochiale ruinee, & cimetiere en la motte.
I. Bouleuard de la Tremoille.
K Loge des Harquebuſiers.
L. Porte neufue de Beaul.
M. Bourg S. Alexandre.
N. La citadelle, où eſtoit l'Abbaye S. Pierre.
O. La vieille porte d Beaulne.
P. Vieils murs de la ville.
Q. Porte neufue S. Iean du vieil Macel.

lions.
25. Rue de Chaſtelet.
26. Rue du change.
27. Rue de Saudon.
28. Rue S. Georges.
29 Rue des tonneliers.
30. Rue du bled.
31. Rue S. Vincent.
32. Roſtiſſerie.
33. Rue du pont
34. Rue chau
35. Rue des

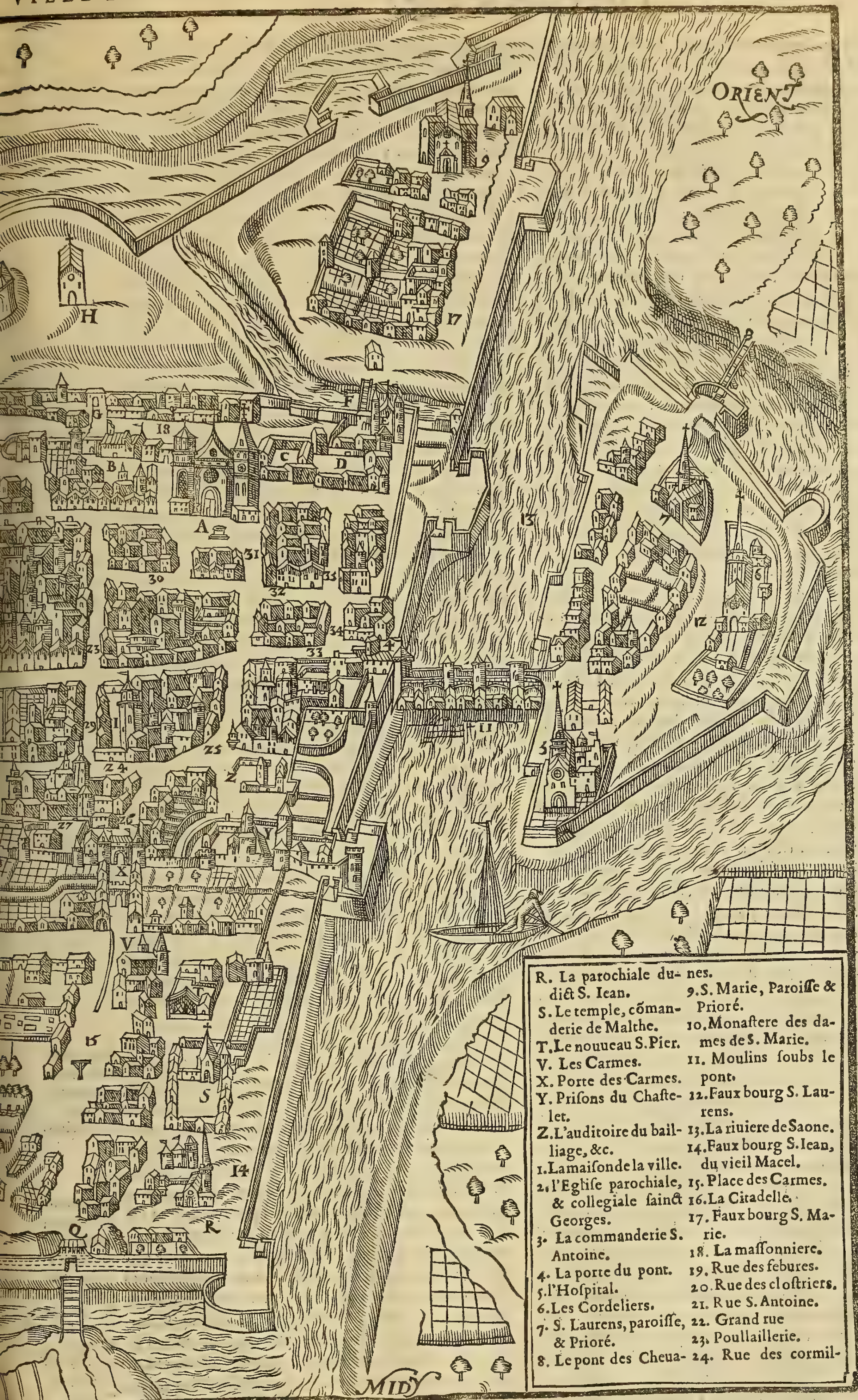

R. La parochiale dudict S. Iean.
S. Le temple, cõmanderie de Malthe.
T. Le nouueau S. Pier.
V. Les Carmes.
X. Porte des Carmes.
Y. Priſons du Chaſtelet.
Z. L'auditoire du bailliage, &c.
1. La maiſon de la ville.
2. l'Egliſe parochiale, & collegiale ſainct Georges.
3. La commanderie S. Antoine.
4. La porte du pont.
5. l'Hoſpital.
6. Les Cordeliers.
7. S. Laurens, paroiſſe, & Prioré.
8. Le pont des Cheuanes.
9. S. Marie, Paroiſſe & Prioré.
10. Monaſtere des dames de S. Marie.
11. Moulins ſoubs le pont.
12. Faux bourg S. Laurens.
13. La riuiere de Saone.
14. Faux bourg S. Iean, du vieil Macel.
15. Place des Carmes.
16. La Citadelle.
17. Faux bourg S. Marie.
18. La maſſonniere.
19. Rue des febures.
20. Rue des cloſtriers.
21. Rue S. Antoine.
22. Grand rue
23. Poullaillerie.
24. Rue des cormil-

Et eſt à noter que l'enceincte du bourg S. Marie, & les quaiz ſur Saone, ſont bien deſſignez, ſelon les traicts du peintre, mais non encores faits. Ce que ie n'ay voulu taire au lecteur.

ou ſont les anciennes murailles, ou ſ'il ſ'eſtendoit plus outre.D'autant que pluſieurs eſtiment que nō ſeulement l'Abbaie de ſaint Pierre (où a preſent eſt la Citadelle)ains encor les vignes qui ſont au deſſus eſtoyent de l'enclos du corps de la ville ainſi que les ruines en donnent preuue manifeſte: mais d'autres (de l'aduis deſquels eſt le ſuſdit ſieur) penſent tout au contraire, diſans que Chalon, & ce lieu de ſaint Pierre eſtoyent deux iuriſdictions ſeparees, & que depuis non pas ſeulement l'eſpace qui eſt entre S. Pierre,& la vielle ville,a eſté enclos en la nouuelle, ains encor tout le Fauxbourg ſaint Iean de Viel-Macel,& grande portion du bourg ſaint Alexādre. Aucuns ingenieux y auoyent aiouſté le Bourg ſainte Marie, & d'autres l'en ont oſté:.& quand au Fauxbourg S.Laurens lequel eſt en vne iſle faite & encloſe de la riuiere de Saone diuerſement nōmee, il dit qu'il a eſté fort miſerablement traité par ces fortificateurs,qui aux deſpēs des roys, & ruyne des places entreprenent ce qu'ils ne ſçauent,& font du ſuffiſant parmy ceux qui ſe laiſſent tromper de leur trompeuſe parade:or quoy que c'en ſoit,& ſoit que Chalon fut plus grande ou moindre iadis qu'elle n'eſt maintenant,ſi eſt-ce toujour le Chalon de Ceſar,aſſis le long de Saone,cōme le pouuez voir par le pourtrait icy repreſenté. Ceſte cité eſt des premieres cōuerties a la Foy de Ieſu-chriſt apres l'aſcēſion de noſtre ſeigneur,entant que ſaint Marcel en fut l'Apoſtre, & Eueſque qui premier y preſida du temps de S.Policarpe,a ſçauoir enuiron l'an de noſtre ſalut 160.Lors que ſaint Photin vint a Lyon, auec lequel il ſ'accompaigna,& eſtant auec luy priſonnier a Lyon par le commandement d'Antonin Vere,il en fut miraculeuſement deliuré,& alla preſcher a Tournus,puis a Maſcon,& en fin a Chalon, & ce fut la que Priſque Lieutenant, ou Baillif au nom de l'Emp.le feit cruellement mourir,le faiſant enfouyr tout vif ſous terre iuſques ſous les eſſelles, & le laiſſa là mourir d'vn eſtrange genre de mort.

Chalō partie en deux enceints de muraille.

S. Marcel Apoſtre de Chalon, Maſcon, & Tournus.

Voy Vſuard en ſō martyrol.

Ceſtuy decedé les Chreſtiens feirent quelques ſecrets oratoires,qui ſont ores les abbaies de S.Pierre & l'Egliſe Cathedrale y ayant des religieux i'entens gens vouez à dieu,auecque l'eſtabliſſemēt des cloiſtres fut venu,puis furent moynes, auquel eſtat les vns ont perſiſté:mais ceux de l'Egliſe Cathedrale ont depuis quelques ſiecles eſté faits ſeculiers. Ceſte Egliſe au commencement fut fondee au nom de Dieu,& de la vierge Marie ſous le tiltre de S.Eſtienne:mais Childeber.1.du nom,roy de France la trouuant ruinee,ou en fort pauure eſtat,la remit ſus, & y mectāt les reliques de S,Vincent, qu'il auoit porté d'Eſpaigne, & douant ceſte Egliſe de pluſieurs priuileges,immunitez,& franchiſes, il aduint que la deuotion du peuple,ce temple perdit le nom de ſaint Eſtienne,& porta celuy de S. Vincent. Outre ces deux colleges y eſt l'Egliſe de S. George laquelle eſt & collegiale,& paroiſſe en la cité, & c'eſt ceſte-cy qui ne peut eſtre onc bruſlee lors que Lothaire fils de Louys le debonnaire ruina & gaſta la ville de Chalon,& quatre Faulxbourgs,oultre le Egliſes parrochiales il y auoit quatre Prieurez , qui ſouloyent iadis eſtre de beaux monaſteres,a ſçauoir S. Coſme,dependant de Clugny: S. Croix qui depend de ſaint Pierre de Maſcon: ſaincte Marie, dependant de ſainct Benigne de Dijon,& S. Laurens, qui eſt des dependāces de l'Iſle Barbe pres de Lyon. Il y a deux conuents de mendians a ſçauoir des Carmes au Faux-bourg ſaint Iean de Moizeau , & des Cordeliers aux Fauxbourgs ſaint Laurens fondez par le bon Duc Philippe de Bourgoigne,& au Fauxbourg S.Marie y a vn monaſtere de dames de l'ordre de ſaint Benoiſt,que iadis on a nōmees de ſainte Claire:le ſeigneur Doien de Chalon ne dit rien de l'Abbaie ſaint Marcel que le roy Gontran y feit baſtir & de laquelle eſt faite mention par Gregoire de Tours au liure des miracles, & viés d'aucuns martyrs plus ſegnalez de la Gaule.Quant aux Eueſques de Chalon ie n'ay,peu retirer le catalogue cōtenant leur denombrement,& toutesfois appert il que le ſiege a ſon commencement des l'Egliſe primitiue, & que il y a eu de fort ſaints perſonnages & ceux de ſinguliere eruditiō, entre leſquels fut vn Grade qui ſigna les Decrets du Concile de Chalon celebré ſous le roy Clouis en l'Egliſe de ſaint Vincent:Filagrie:Agricole qui aſſiſta aux Concile d'Orleans 3.4. & 5.Flauie aux Conciles de Maſcon.1.& 2.Gaultier qui receut,& ſacra Robert 1.abbé de Ciſteaux:mais d'autres n'en ay-ie peu recouurer, ce qui ſera cauſe que ie differeray ce denombrement iuſqu'a ce que i'en aye plus ample iuſtructiō. Cependant eſt a noter qu'a Chalon ont eſté tenus deux Cōciles,le premier du temps de Clouis ſecond de ce nom,où aſſiſterent 42.Eueſques:le ſecōd fut celebré a la requeſte de Charles le grand Emper.& roy de France,où furent ordonnez 67.articles,le 39.deſquels fait mētion de la memoire & prieres qu'on doit faire des treſpaſſez. Voila quant a l'eſtoc Eccleſiaſtique. A Chalon y-a eu des Cōtes,l'hiſtoire entiere deſquels n'eſt encore tombé en mes mains,bien que en la genealogie des Ducs de Bourgoigne,i'en aye fait quelque mention:au reſte Chalon fut iadis le ſiege royal du roy Gontran:& depuis embellie de deux foires franches,leſquelles duroyēt chaſcune vn moys,l'vne portant nom des Brandons ; & l'autre du moys d'Aouſt:mais la cité de Chalon eſtant deſolee , ces foires furent auſſi ailleur miſes:& premieremēt on les tranſporta a Geneue,qui eſtoit lors du royaume de Bourgoigne,& depuis a Lyō,où elles ſont a preſent : mais quelque tranſport qui en ſoit aduenu,ſi eſt-ce que le Bailly de Chalon, qui eſt auiourdhuy Meſſire Nicolas de Bauffremont Cheualier de l'ordre du roy , Conſeiller au conſeil priué, baron de Seneſcey,& grand Preuoſt de France,ne laiſſe de ſe qualifier maiſtre des foires,pour ne perdre la prerogatiue de ſes anceſtres , cōme auſſi Chalon n'a perdu ſes anciennes franchiſes: veu qu'encore durāt le temps de ces foires, nul ſergent ſoit royal ou autre peut executer aucun en ſa perſonne ny en ſes biens en la banlieue de Chalon tant que durēt ces foires. Ont encor les Chalonnois vn Gentil-homme leur voiſin eſleu par eux pour eſtre Capitaine de leur ville,& lequel ils preſentent non au gouuerneur y cōmis pour le roy,ains a l'Eueſque,& cecy pource que le ſuſdit ſeigneur Eueſque eſtoit auant que les Ducs de Bourgoigne acquiſſent le Comté de Chalon ſur & du Comte Iean de Chalon fils d'Eſtienne Comte de Bourgoigne,& ſire de Salins en l'an 1256. l'Eueſque en eſtoit le principal ſeigneur (cōme encor il l'eſt par moitié auec le roy)& ſe faiſoyēt les criees & proclamations au nom de l'Eueſque premier

nommé,

Egliſe Cathedrale de Chalon a quels S. dediee.

Egliſes diuerſes de Chalon.

Conuents de Chalon.

Grgoi. de Tours li.1. des miracles ch.53.

Eueſques de Chalon.

Conciles prouinciaux tenus a Chalon.

Foires frāches de Chalon tranſportees a Lyō.

Franchiſe des Chalōnois pour le droit des Foires.

Capitaine de Chalon pourquoy preſenté à l'Eueſque dudit lieu.

De qui les Ducs de Bourg. acheterēt le Comté de Chalon.

nommé,& du Comte: auſſi a l'Eueſque ſon bailly en la ville,& icelle eſt partie en ſa iuriſdiction, vne reſpondant a la iuſtice du Chaſtelet qui eſt pour le roy,& a l'autre du coſté de l'Eueſché, qui eſt pour l'Eueſque, & pour le Chapitre.

Iuſtice de Chalon diuiſee.

Iadis fut Chalon bien policee, les rues y eſtant departies ſelon les arts des citoyens, ſi bien que le cartier des artiſans eſtoit ſeparé de ceux des nobles, iuſticiers,& Eccleſiaſtiques, & les Bourgeois y eſtoyent conſiderez en tiltre de franchiſe,& de ceux cy ſegnalez de telle antiquité,on choiſiſſoit les Eſcheuins pour le gouuernement de la ville,& ſeuls ceux cy auoyent voix és aſſemblees publiques.

Maire, & Eſcheuins de Chalon

A preſent les Chalonnois ont obtenu vn Maire qui eſt le chef de l'Eſcheuinage,& preſide au cõſeil de l'hoſtel de ville,de laquelle il a la police, ainſi qu'és autres villes de Bourgoigne il eſt obſerué,& auoyent iadis la iuſtice ciuile & criminelle ſur les citoyens,ce que le Balliage leur a oſté. Il y a grand nombre de maiſons des ſeigueurs du païs a Chalon,& cecy a cauſe que iadis les Ducs de Bourgoigne ſeiournoyent plus a Chalon qu'en autre lieu,d'où eſt aduenu que la plus part des Chalonnois iouiſſent de pluſieurs priuileges & franchiſes octroyees a la ſeule nobleſſe:auſſi ſont ils courtoys entre le reſte des hommes parlants François, & auec ceſte gracieuſeté,& debonnaire familiarité on les tient pour des mieux diſans qu'autres qui ſ'eſtudient a orner la langue Françoiſe.

Quels ſont les Chalonnois.

Chalõ ſur Saone ſouuét ruinee.

Chalon fut ruinee par Attile roy des Huns,mais le roy Gontran la remit ſus, lequel y eſtoit enterré en l'abbaie (ores prieuré) de S.Marcel,mais ſon tombeau fut deſtruit l'an mil cinq cens ſoixãte & deux par les caluiniſtes: fut depuis ruinee par Lothaire fils de Louys le Debonnaire,neantmoins a elle eſté remiſe en ſa force: fut iadis du Bailliage de Maſconnois,comme encore on y vſe des meſures de vin de Maſcon, mais tout eſt changé,& Chalon a ſon propre bailliage: de la maiſon du Bailly duquel luy eſtant voiſine,il eſt raiſon de dire quelque petit mot en paſſant, affin que on ſçache quelle eſt ſon antiquité, & qu'auſſi ie face cognoiſtre l'affection que ie porte a la vertu, ſageſſe,& ſçauoir de celuy qui a preſent eſt le chef du nom,& des armes de ceſte illuſtre famille. C'eſt de la maiſon ancienne de Seneſcey que ie parle, les chefs,& peres de laquelle ont bien merité que, les modernes taſchent d'illuſtrer leur memoire.

Seign. de Seneſcey premiers Chreſtiens de Bourg.

La Baronnie donc de Seneſcey, portant le tiltre de premiere entre les ſeigneuries de Bourgoigne,conſiſte en beaucoup de vaſſaulx, & a grand eſtendue de iuriſdiction, & grand domaine: poſſedé par la famille, & maiſon de Bauffremont, les ſeigneurs de laquelle ont l'honneur d'auoir eſté les premiers Chreſtiẽs de Bourgoigne, ainſi qu'il appert par vne ancienne eſcriture trouuee en l'Egliſe pres noſtre Dame du Chemin vers Beaulne (que les Huguenots ont ruinee lors que le Duc des deux Ponts paſſa en France) & où eſtoit faite mẽtion d'vn Pierre de Bauffremont ſeigneur de Charni, Montfort, & mont ſaint Iean,premier Cheualier Chreſtien du royaume de Bourgoigne.

Où eſt aſſis le chaſteau de Seneſcey.

Le Chaſteau de ceſte baronnie eſt vn des plusforts de Bourgoigne ſitué en vne belle plaine ſur le grand chemin qui va de Dijon a Lyon, ayant ſon terroir fertil, & abondant en toute eſpece de fruits, bleds, vins, legumages, boys,eſtangs,& autres commoditez requiſes,& neceſſaires tant pour la vie que pour le plaiſir des hõmes,voire y a il vne perriere,de laquelle on tire des pierres les plus belles & polies qu'homme ſçauroit conſiderer,tant les couleurs y ſont diuerſemẽt, & par le ſeul artifice de la nature gentiment departies:ſi bien que pluſieurs voyans la beauté du Chaſteau de Seneſcey ont eſtimé que les portaulx, & colonnes d'iceluy, ont eſté tirez de ceſte carriere.

Deſcription de l'aſſiete, & plant de Seneſcey.

Ce Chaſteau n'eſt loing de la riuiere de Saone que d'enuiron vne lieüe,il eſt enuironné de deux larges & profonds foſſez, le premier deſquels encloſt la baſſe court,& icelle eſt fortifiee de groſſes, eſpaiſſes,& fortes murailles,flanquees,& armees de pluſieurs tournelles,& en ceſte baſſe court n'y a aduenüe que d'vn coſté par vn Pont leuis aſſis entre deux forts de pierre a boſſe,armez de Cannonnieres faites a gueules de Lyon ſeruants pour la defence de la porte ſusdicte. Paſſant plus auant ſ'offre a main gauche la Chapelle du Chaſteau fondee tant par les ſeigneurs anciens du lieu, que par celuy qui a preſent y cõmande: où il y a vn Doien, & ſix Chanoines auec des enfans de cœur pour y ſeruir Dieu, & y Pſalmodier ordinairement : apres vous voyez le corps du logis, & Donjon du Chaſteau fortifié de foſſez fort profonds auec leur pont leuis,& la porte eſtant en vne tour forte, & a l'entree de laquelle eſt l'Eſcalier pour aller par les chambres, ſales, galeries, & galatas dudit corps de logis, où vous voyez tout diſpoſé auec vn ordre fort magnifique,les armes ayant leur place, & deſquelles n'y en a ſorte quelconque qui manque tant qu'on vſe a preſent, que de celles qui eſtoyent iadis en vſage: & les bons liures ayans leur place & bibliotheque en bon nombre, & des plus rares, pource que le ſeigneur de ce lieu, qui vit a preſent, eſt ſoigneux d'vn ſi precieux meuble, pour en ſçauoir la valeur, luy eſtant vn des plus doctes Gentils-hommes de ſon ſiecle:& pour le reſpect duquel nous vous auons fait icy effigier le plant & aſſiette de ſa principale ſeigneurie. Ie ne veux aller recercher iuſques aux premiers chefs de ceſte race pour ne ſembler vſer de quelque flateuſe inuention, ioint que les monuments & memoires des lieux d'où ces inſtructions pouuoyent eſtre priſes, ont eſté gaſtees, & perdues par la furie des guerres: ie prendray dõc pour vn des chefs de ceſte race ce Gautier de Baufremont duquel ie n'ay autre cas, ſinon que de luy ſortit vn fils nommé Rubert,lequel eſpouſa Pantafiliee de Saluces, ce qui monſtre quelle & combien grande eſtoit ceſte famille,ayant pris alliance auec vne ſi grande maiſon.

Succeſſion,& genealogie des Barons,de Seneſcey

Il ſuyuoit la maiſon des Ducs de Lorraine depuis que le ſang de Charles y faillit en ligne maſculine,& du temps des ſucceſſeurs de Godeffroy de Buillon, ſe trouuant és guerres de ce Duc Lorrain,auec reputation d'vn des plus vaillans,& rudes Lanciers qui ſe peuſſent trouuer de ſon temps eut vn fils nommé Rupert comme luy lequel eſpouſa Marthe de Rougemont, & iouiſſoit de grandes ſeigneuries telles que la Barõnie de Bauffremont en Lorraine,& Dys en Baſſigny:& eut de ſon eſpouſe Gautier 2. du nom ſurnõmé auſſi de Bauffremõt, lequel eut a femme Agnez de Cuſance,& eſt mis entre les premiers Cheualiers de la Toiſon qui furẽt inſtituez par Philippe troiſieme du nom Duc de Bourgoigne en l'an 1459. &

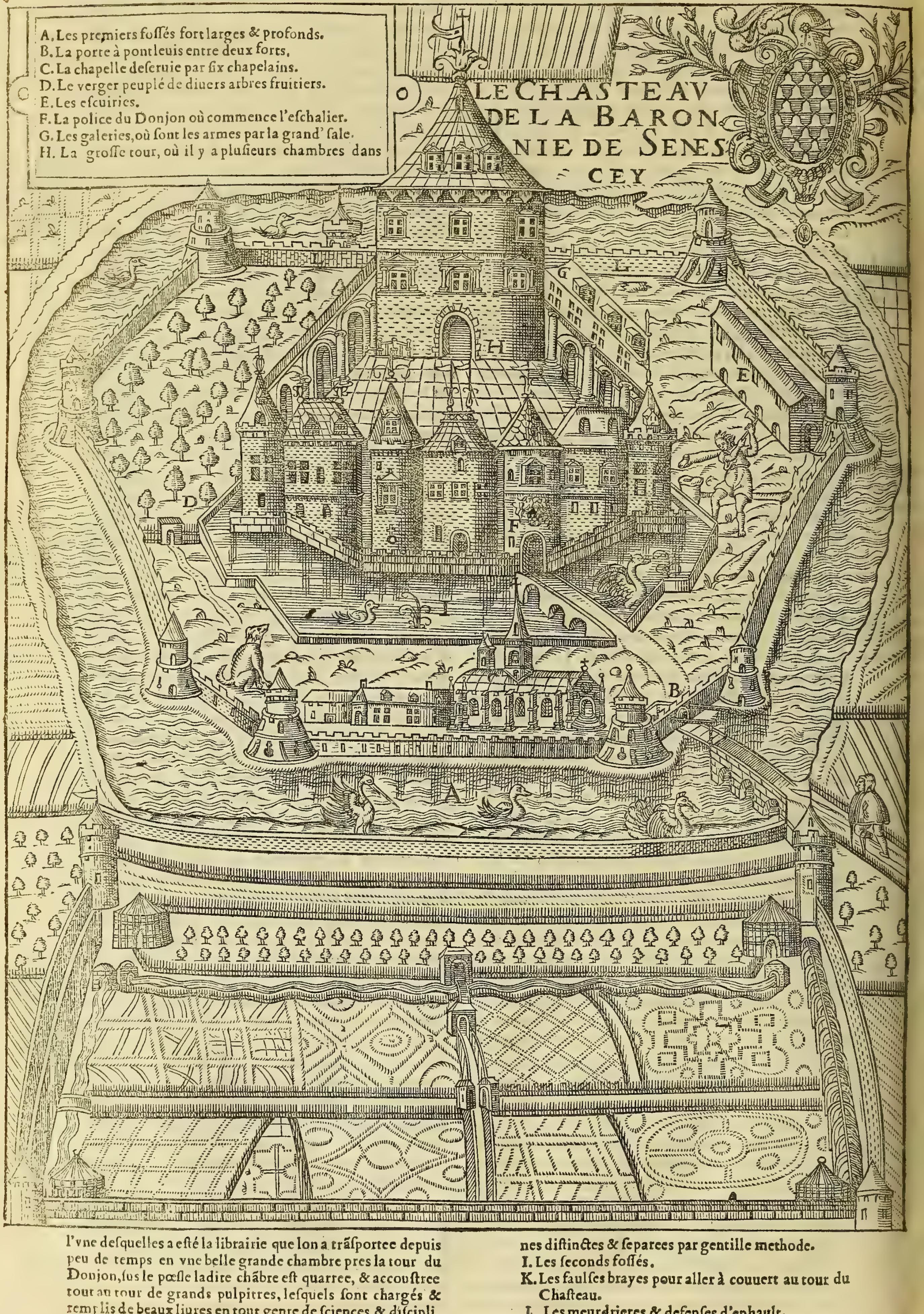
LE CHASTEAV DE LA BARONNIE DE SENESCEY
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L

A. Les premiers foſſés fort larges & profonds.

B. La porte à pontleuis entre deux forts,

C. La chapelle deſeruie par ſix chapelains.

D. Le verger peuplé de diuers arbres fruitiers.

E. Les eſcuiries.

F. La police du Donjon où commence l'eſchalier.

G. Les galeries, où ſont les armes par la grand' ſale.

H. La groſſe tour, où il y a pluſieurs chambres dans l'vne deſquelles a eſté la librairie que lon a trâſportee depuis peu de temps en vne belle grande chambre pres la tour du Donjon, ſus le pœſle ladite châbre eſt quarree, & accouſtree tout au tour de grands pulpitres, leſquels ſont chargés & remplis de beaux liures en tout genre de ſciences, & diſciplines diſtinctes & ſeparees par gentille methode.

I. Les ſeconds foſſés.

K. Les faulſes brayes pour aller à couuert au tour du Chaſteau.

L. Les meurdrieres, & defenſes d'enhault.

ce Gautier tenoit entre Seneſcey, & les places ſuſdictes pluſieurs autres terres, iuſques dedans la ville de Mombeliard, & cecy en toute iuſtice haulte, moienne & baſſe. De Gautier, & Agnez ſortit Iean de Bauffremont, lequel eſpouſa dame Claude de Tholongeon fille de Meſſire Iean de Tholongeon Mareſchal du Duc de Bourgoigne: à Atelin ſucceda Pierre de Bauffremont, ſon fils & ſeigneur des ſuſdites barõnies, terres & ſeigneuries : & ceſtuy eut à femme Catherine de Dampmartin, dame de Bellefont, Charnay, Monchoüoit & autres places: & de ce mariage iſſit Pierre 2. du nõ, ſeig. de Soye Baron de Seneſcey, ſeig. de Vauuillars, Bourbõne, & Moulinet: & ceſtuy prit alliance auec la maiſon illuſtre d'Amboiſe, eſpouſant Charlotte d'Amboiſe, fille de Meſſire Iean d'Amboiſe Cheualier de l'ordre du Roy, Capitaine de 50. hõmes d'armes des ordonnãces d'icelle maieſté, et Cheualier d'hõneur de la royne Claude eſpouſe de Frãçois 1. de ce nõ. De Pierre ſecõd, & de Charlotte eſt ſorty Meſſire Nicolas de Bauffremont Baron de Seneſcey Cheualier de l'ordre du Roy, & Bailly de Chalon ſur Saone. Ceſtuy cy a eſté apellé de ſa maiſon par le Roy Charles 9. aduerty deuement de ſon integrité, ſçauoir, & ſuffiſance, pour l'honorer & faire cõſeiller de ſon cõſeil priué, & luy mettre en main la iuſtice de ſon hoſtel, et ſuite de ſa court, à fin que ce ſage ſeig. la reduit en quelque ordre, & police meilleur qu'elle n'eſtoit, y obſtant les troubles de ce royaume. De ce ſeig. eſt ſorty ſon fils aiſné digne enfant d'vn tel pere, lequel ſe nomme Claude de Bauffremont, Enſeigne de la compaignie de Monſieur le Duc de Guiſe, & tel qui en ſa grande ieuneſſe à fait preuue ſuffiſante de ſa vaillance, durant les guerres ciuiles pour le ſeruice de Dieu, & de ſon prince, & notamment és batailles de Iarnac, & de Moncontour, d'où il raporta des marques d'vn braue combatant. Il a eſpouſé Marie de Brichanteau, fille de feu Meſſire Nicolas de Brichanteau Cheualier de l'ordre, & ſeigneur de Beauuais, Nangis, Gurcy & autres places, qui mourut d'vne bleſſeure receuë l'an mil cinq cens ſoixãte deux, en la bataille donnee à Dreux contre les rebelles.

urnus
e de
argoi-
, & ſon
ette.

Entre Chalon & Maſcon eſt vne petite ville nommee Tournus, aſſiſe commodément, & en terroir autant fertil que lieu de tout le voiſinage: elle eſt plus longue que large, & bien orientee, & eſt flanquee de tous coſtez par la riuiere de Saone, elle a vn arreſt de veuë par l'obiect de quelques montaignes, & collines, leſquelles ſont fertilles en vins genereux, bons & delicats, & ont ces monts le dos au ſoleil couchant, & ainſi expoſees à l'abry, ou aux rayons du Soleil oriental. Quant à la denomination de ce lieu, ie ne reçoy point l'aduis de ceux qui me vont baſtir & Tours, & Tournon, & Tournus par les mains d'vn ne ſçay quel Turne Troien, ainſi qu'ailleur i'ay monſtré, & me ſuffit de ſuiure l'opinion receuable du ſeigneur Doien & Chanoine de Chalon P. de ſainct Iulian, qui nous a aidez des memoires de Tournus, nous n'en ayants inſtruction quelconque: & lequel dit auoir recueilly de certaines vieilles pancartes, que ce qui eſt à preſent compris ſous vn ſeul mot de Tournus, fut iadis diuiſé en trois parties, ayants les noms diuers, & tels que l'vne eſtoit dicte *Caſtrum Trenorchium*, *Villa Tornutium*, *& Cella ſancti Valeriani:* puis aiouſte que le chaſteau dit Trenorchium, eſt ce que maintenant on nomme la Magdeleine, & de ce coſté eſt encores vne porte nommee du Chaſtel, par laquelle on paſſe allant à Maſcon.

Quels nõs
t iadis la
lle de
ournus.

Tornus eſtoit nommé grenier de l'oſt.

Ce chaſteau eſtoit nommé par les Romains *Horreum Caſtrenſe*, pourautant que les prouiſions y eſtoyent aſſemblees pour la nourriture des ſoldats: mais ce lieu fut long temps y a tellement ruiné, qu'il n'en reſta que le nom de *Tornutium villa*, qui eſtoit, où à preſent eſt la paroiſſe de S. André. Et ces deux cartiers ſont ſeparez par vn ruiſſeau, mais on ne ſçauroit diſcerner par où il paſſe, à cauſe qu'il eſt couuert d'vn pont, & de haultes maiſons qui le bordent, & ceignent de toutes parts.

Comme le Chaſteau de Tournus diuiſé.

Quant au lieu qui portoit le nom de Celle, ou Cellule de S. Valerian, c'eſt la meſme où eſt l'Abbaïe du coſté regardant le Septentrion ſur vn relief, et au lieu plus hault de la ville: à laquelle bien que ce monaſtere ſoit ioinct, ſi en eſt il ſeparé par murs particuliers, elle ayant ſon enceint & propre cloſture, tellemẽt que n'eſtoit les hauts clochers de l'Egliſe, on diroit pluſtoſt que ceſte place eſt quelque fort, que non pas vne Abbaïe, laquelle eſt chef de pluſieurs prieurez tant en Macõnois, Bourbonnois, Daufiné, Velay, Auuergne, Poitou, le Maine, qu'en Anjou, & en Bretaigne, & ſont les religieux de l'ordre de S. Benoiſt.

Abbaye de Tournus chef de pluſieurs maiſons.

Ceſte ville eſt par Charles le Chaulue miſe au Canton, & departement de Chalõ, ainſi que le porte la Pancharte alleguee par le ſuſdit ſieur de S. Iuliã: mais il faut noter que bien qu'ores Tournus ſoit du Dioceſe de Chalõ, ſi eſt-ce qu'il reſpõd au bailliage de Maſcon: là où la iuſtice iadis en apartenoit à l'Abbé, cõme auſſi il en eſtoit le ſeig. Ceſte Abbaïe a eu cõmencement au nom de S. Valerian, à cauſe que l'Apoſtre de ce pays cõpaignon de S. Photin de Lyon, & de S. Marcel de Chalon, vint preſcher à Tournꝰ, & ſe nõmoit Valerian, & y fut martyriſé deuãt la maiſon qu'ores on apelle des Verjus, de laquelle famille ſõt ſortis deux grãds perſonnages, l'vn deſquels a eſté preſident en la court de Parlement à Paris, & l'autre neueu du premier, y eſt encore conſeillier, & tous les deux Chanoines de noſtre Dame de Paris, & de S. Vincẽt de Maſcon:

S. Valerian Apoſtre de Tournus.

& pres la maiſon ſuſdicte on monſtre vne pierre platte, ayãt la forme d'vn tõbeau qui eſt couuerte d'vne autre de forme pareille, mais non ſi grãde que de moitié, ſur laquelle on dit que S. Valerian eut la teſte coupee.

Où fut martyriſé ſaint Valerian.

Au lieu meſme où ce glorieux Martyr ſe retyroit eſtant en vie, les Chreſtiens auſſi l'inhumerent, & par ſucceſſion de temps y baſtirẽt vn oratoire: qui eſt celle Cellule de S. Valerian, de laquelle cy deſſus a eſté faite mention: & dequoy parle Gregoire de Tours en ceſte maniere: A ce martyr eſt adiouſté, & de ſang, & de ſouffrance l'heureux combatant Valerian, lequel ayant paracheué le cours de ſon martyre giſt au chaſteau de Trinorcie (c'eſt Tournus) quarante milles loing de la cité de Chalon, puis fait recit des miracles faits à ſon tombeau.

Greg. li. 1. des miracl. chap. 54.

Vous ne trouuez point en quel tẽps les moynes furẽt mis à Tournus, & neantmoins on trouue que du tẽps de Charles le Chaulue, il y en auoit, & qu'il donna ce lieu à l'Abbé Geilon, qui cõmandoit ſur la congregation de l'iſle de Rhé: ce qui fait cognoiſtre que l'Abbaïe de Tournus eſt de la fõdation des roys Frãçoys de la premiere ligne, à ſçauoir des Merouinges: mais le plus grãd auancemẽt

Abbaye de Tournus renommee de S. Philibert.

de ceſte Abbaïe fut fait ſous le roy charles le chaulue,ſurquoy ie pourroy vous faire vn long diſcours ſuiuãt les memoires qu'on no⁹ en a dõnez,deſquels nous ferõs noſtre prouffit ailleur,& pour la cõmodité du liſeur, & non ſans cognoiſſance de ceux qui nous en ont ſecouruz:or auoy-ie oublié à dire, que ce S. Leu porte à preſent le nõ de S. Philibert,& S. Valerin, ou Valerian, eſt logé hors l'Abbaye,où eſt maintenant le Cemitiere de la paroiſſe de S. André. Ceſte ville de Tournus eſt creuë en telle grandeur qu'on la voit,de l'argẽt des pelerins,qui alloyẽt viſiter les S. reliques qui ſont en l'Abbaïe ſuſnõmee, d'autãt qu'il n'y auoit au cõmencement que le grãgeage de Tournus pres du chaſteau : & és entours de S.Valerin quelques cabarets pour les voiageurs, mais on ſ'y eſt accõmodé ſi biẽ que le lieu y eſt bien peuplé, mais auec meilleure condition que les premiers habitans,qui en eſtoiẽt que mains mortes,& les eſclaues des ſeig. & Abbez, ainſi qu'en la pluſpart de la Gaule, cela ſ'obſeruoit iadis, & iuſqu'au tẽps de Capet, où ie pẽſe que fut publiee la Loy des affranchiſſemẽs: entant que & les Egliſes,& la nobleſſe auoient des païſans ſous eux, ſur leſquels, & ſur leurs biẽs ils auoiẽt toute puiſſance, & leſquels n'auoient rien que la vie, non leurs enfans,leſquels naiſſans cedoient au pouffit du ſeig. auquel ils deuoiẽt obeiſſance.

Habitãs de Tournus eſtoient mains-mortes.

De telles mains mortes eſtoit cõpoſee la ville de Tournus(cõme vous en voyez pluſieurs villages au païs de Limoſin ſuiets a cõdition pareille)iuſques en l'an 1202. qu'vn Abbé nommé Eſtiẽne affranchit les citoyẽs, & non ſans cauſer du depuis vne meſcognoiſſance des affranchis,qui taſcherent de ſ'emanciper du tout de la ſuiection des moynes:neantmoins en furẽt ils chaſtiez ſi lourdemẽt,que ſi le roy Charles 6.ne ſ'en fut meſlé en la faueur des citoyens, ils euſſent trouué les griffes des moynes, auſſi cuiſantes que des grands qui ont des beſtes cruelles & ſanglãtes pour armoiries.

Citoiẽs de Tournus emancipez de ſeruitude ſe reuoltent,& ſont chaſtiez.

Voila quant à Tournus,où auoit vn hoſpital hors la ville, baſty par Marguerite femme en ſecõdes nopces de Charles roy de Sicile, laquelle du tẽps de Philippe le Bel,ſ'y retira, & y ſeruoit elle meſme les pauures paſſans,et leur gueriſſoit leurs plaies,forçãt la porte du Ciel auec ces œuures tãt pitoiables.Les Huguenots ont ruiné ceſt hoſpital,tãt ils ſont charitables.

Hoſpital hors Tournus par qui fondé.

Limite du pays de Maſconnois.

Le Maſcõnois ſe preſente auſſi toſt que vous laiſſez le terroir de Tournus,qui(cõme auõs dit) en eſt du bailliage, & eſt limité au leuant par la Saone, & le païs de Breſſe,au ponẽt luy giſt le païs de Foreſts,au Septentrion le Charrolois, qui eſt vne enclaue de ſeig. de la ſouueraineté de France, & toutesfois le Cõté apartiẽt au roy d'Eſpaigne,le chef de laquelle cõtree ſe nõme Charroles d'où le Comté à pris ſon nom : & au Midy du Maſconois eſt le païs nommé Beauiolois de l'ancien domaine de la maiſon royale de Bourbon:& du mot Maſcon eſt renõmé rout le païs,lequel fut iadis Comté, ayant ſon propre ſeig. ainſi que dirons cy apres.

Charrolois Comté
Beauiolois Comté.

Or la cité de Maſcon a eu iadis pluſieurs nõs,entãt qu'és hiſtoires Romaines, elle eſt cogneuë ſous le nom de Matiſcon ce que nous imitõs en oſtãt deux ſeules lettres:& d'autres l'ont apellee Matiſſane, & Matiſcenſe, ainſi que la pouuez lyre en Greg. de Tours,où il eſt faite mentiõ de l'Eueſque d'icelle:& au reſte vous trouuez ſi peu de ceſte ville,ſauf que par Ceſar vo⁹ cognoiſſez qu'elle eſt de grãde antiquité,que de vous diſcourir de ſon origine nous ne ſçaurons de quel coſté commencer n'en ayans aucune certitude:ainſi nous cõtenterõs de vous deſcrire ſon aſſiette, qui eſt le lõg de la Saone auſſi bien que Chalon, & preſque de meſme figure, ayant vn pont, & peu ſ'en fault l'aſſiette pareille:et ce fleuue eſt celuy(ainſi que dit eſt) que les Latins apellẽt *Arar*, lequel prend ſa ſource aux montaignes de Voge, ſeparãt iadis les terres, & peuples des Heduois, & Sequanois: les premiers deſquels sõt ceux du Duché de Bourg. & les autres ceux de la Franche-Comté de Bourg. du Vicomté d'Auxonne,reſſort de S. Laurens,& terres qui ſont oultre Saone, & coulãt ce fleuue cõtre Midy,il ſ'en va ioindre,& entrer au Rhoſne au deſſoubs de la cité de Lyon,où il commence a deuenir furieux, & bruyant bien que naturellemẽt il aye le cours lent, & paiſible.

Greg. de Tours li. 8. de l'hiſt. ch. 20.

Plant,& a
ſiette de la
citédeMa
con.

Saone fle
ue,ſon or
gine,& ſo
cours.

Les deſolations aduenues à la ville de Maſcon tant ſous Attile qui la ruina auec Chalon, Langres,Lyon,& autres les plus excellẽtes de Gaule,que ſous les Frãçoys guerroyans la Bourg. & depuis ſous le roy Lothaire,fils de Loys le Debõnaire, qui la bruſla toute auſſi bien que Chalon,& depuis ſous Loys le ieune, elle eſtãt raſee par quelques coureurs:ces ruines(dis-ie)nous empeſchẽt de pouuoir deſcrire les traits de ſon antiquité, elle ayant eſté ſi ſouuent rebaſtie, qu'à peine ſçauroit on remarquer vn trait de ces anciẽs baſtimẽts, qui furent du tẽps de Ceſar,ou apres la venuë des Bourg. en Gaule,ny quelle forme elle eut apres que Lothaire l'eut deffaite, ains ſeulement ce qui eſt depuis ſa deſolation derniere.

Cõbien de
fois Maſ-
con rui-
nee.

Ce reſtabliſſemẽt,& reedification de Maſcon fut faire ſous le roy Philippe Aug. en l'an 1222. que les citoiens de cœur cõmencerent à clorre leur ville tout de nouueau,& fortifier en icelle cõtre les courſes des pillards:& y feirent ſix portes,la premiere deſquelles eſt celle du Põt apartenãt à l'Eueſque, lequel y deputoit les portiers à ſa poſte, comme les portes de Bourgneuf,& de la Barre eſtoiẽt en la garde des gẽs de l'Eueſque:il y auoit puis la porte vers la fontaine de Legritan, & la porte Guichar vigier (ores cloſes, & murees)qui apartenoiẽt au Comte: & la 6. qui lors ſ'apelloit du Bourg Souuerain,c'eſt à dire plus haut, & depuis fut nommee Bourg ſouueron par corruption de langage,mais à preſent eſt dite S. Antoine:

En quel
temps fut
rebaſty
Maſcon d
ſolé,& rui-
né.

les Egliſes de ceſte cité furent premieremẽt celle qui encor eſt renõmee cõme iadis,à ſçauoir de S. Pierre,& S. Paul,qui eſt paroiſſe en la ville,& le tẽps paſſé eſtoit hors icelle, cõme le mõſtrẽt les ruines des vieux murs de la cité qui ſont entre ceſte Egliſe,& le Cloiſtre de S. Vincent, laquelle fut baſtie de ſaint Nicer: mais cecy fut bruſlé par Lothaire, & l'Egliſe de S. Pierre rebaſtie ailleur, & les Chanoines reguliers logez aupres, & non loing d'eux l'hoſpital, & le cemitiere public de la ville: mais ceſte Abbaye de S. Pierre eſtoit forte à merueilles,& que le Duc Charles de Bourgoigne auoit les Chanoines reguliers de ſuſpect, il le feit ruiner, & les Eccleſiaſtiques ſe retirerent en l'Egliſe qui eſt dedans la ville, & qui depẽdoit de leur monaſtere, où à preſent ſe tiennent.

Egliſes de
Maſcon.

Monaſtere de S. Pierre.

Il y auoit auſſi vne Egliſe de chanoines reguliers dedié à S. Eſtienne, poſee ſur vne colline hors la ville, mais Lothaire la ruina, & a depuis ſeruy de Iuifuerie, veu qu'encor il y a vn pont qui eſt renommé des Iuifs,& apellé Pont Ieu,ou Pont Iud: mais les Iuifs chaſſez,ceſte Egliſe fut faite parochiale. Quãt à l'Egliſe cathedrale,que

Monaſtere S. Eſtienne à Maſcon ruiné.

premieremẽt elle fut dedice aux Apoſtres ſaint Pierre, & ſaint Barthelemy, & aux martyrs ſaint Eſtienne, & ſaint Geruais, & Prothais : mais le Roy de France Childebert premier du nom, ayant grande deuotion a ſaint Vincent Martyr feit de grans biens a ceſte Egliſe, & y laiſſa (ainſi qu'il auoit fait a Chalon) des reliques dudit Martyr : d'où aduint que le peuple ſ'arreſta a ceſte affection, & nomma ce temple ſaint Vincent, qui par ſucceſſion de temps perdit ſon appellation premiere:

Egliſe Cathedrale de Maſcon a qui dedice.

mais le plus beau edifice qui fut a Maſcon eſtoit celuy du conuent des freres Preſcheurs, fondé par ſaint Loys au lieu meſme où fut iadis le palais des Comtes : lequel conuent a eſté ruiné és ans de mil cinq cens ſoixante deux, & mil cinq cens ſoixante ſept, par la rage des Huguenots, cóme auſſi les Cordeliers ſentirẽt vne pareille ruine, & l'auditoire de la iuſtice, & le college, & les priſons, & toutes les Egliſes preſque de la ville: le plant de laquelle ayant recouuré, i'ay trouué bon de le vous donner auec la deſcription cy deſſus faite par nous.

Ruines faites a Maſcon par les Huguenots.

Quant a ceux qui les premiers ont porté la parolle Euangelique a Maſcon, nous auons dit cy deſſus que ce fut ſaint Marcel premier Eueſque de Chalon, & que ſaint Valerin de Tournus ſeruit auſſi a ceſte commiſſion :

S. Marcel de Chalon porta la foy a Maſcon.

mais des Eueſques qui premierement y ont preſidé, les auteurs ne ſ'en accordent point, d'autant que celuy qui a donné le denombrement des Eueſques Maconnoys au docteur de Mouchy fait que ſaint Nicier, ou Nicetie eſt le premier : mais le ſeigneur de ſaint Iulien Archediacre de Maſcon a mieux noté les choſes, lequel és memoires qu'il nous a departis, monſtre que Placidie eſtoit Eueſque auant Nicetie, lequel Placidie aſſiſta ſous Childebert premier du nom, & lors que l'Egliſe fut ſacree a ſaint Vincent, aux conciles d'Orleans, tenus auant que Gontran Roy d'Orleans naſquit, ſous lequel viuoit Nicetie :

Quel le premier Eueſque de Maſcon

& cecy eſt encor aſſes bien tiré de Gregoire de Tours qui parle en ceſte ſorte faiſant mention de l'aſſemblee faite a Maſcon ſous le ſuſdit Roy Gontran: Cependant (dit il) le iour ordonné pour l'aſſemblee vint : & les Eueſques ſ'aſſemblerent a Maſcon ſuyuant le commandement du Roy Gontran : puis aiouſte : Toutesfois Nicetie eſtant lay, & qui auoit deſia eu ſon placet du Roy Chilperic, obtint l'Eueſché de ceſte ville.

Gregoire de Tours li. de l'hiſt. 8. ch. 20.

Cela vous monſtre aſſes qu'il y auoit deſia Eueſque, & que Placidie eſtoit predeceſſeur de ce Nicetie: ce qui ſera cauſe que par l'hiſtoire nous manquans les premiers paſteurs de ce ſiege, (car il eſt impoſſible qu'il n'y en eut) nous ferons ce Placidie le premier : ſaint Nicier, ou Nicetie le ſecond : ſaint Iuſt le troiſieſme : ſaint Euſebe le quatrieſme, auquel ſucceda cinquieſme en nombre Dece : le ſixieſme fut ſaint Mummol : le ſeptieſme Florentin, qui eut pour ſucceſſeur huictieſme en nombre Dece ſecond, & le neuuieſme Domnol du temps de Pepin: le dixieſme Edouard ſous Charles le grand : l'onzieſme VVichard, ou Richard : le douzieſme Gundulphe : le trezieſme Adalran: le quatorzieſme Hildebal ſous Loys le debonnaire: le quinzieſme Brandonc, de ſon temps Maſcon & Chalon furent ruinees par Lothaire: le ſeizieſme fut Bernard : le dixſeptieſme Lambert du regne de Charles le Chauue : le dixhuictieſme Guitard : le dixneuuieſme ſaint Gerard regnãt en France Charles le Simple: le vingtieſme Bernon: le vingt vnieſme Maymbode : le vingtdeuxieſme Theotelme : le vingttroiſieſme Adon : le vingtquatrieſme Iean : le vingtcinquieſme Milon ſous Hue Capet : le vingtſixieſme Redbald : le vingtſeptieſme Gauſlen : le vingthuictieſme VValcen: le vingtneuuieſme Drogon: le trentieſme Landry: le trenteunieſme Berard: le trentedeuxieſme Ioſſerand : le trentetroiſieſme Ponce, en l'an mil cent quarante quatre, le trentequatrieſme Eſtienne : le trentecinquieſme Renaut: le trenteſixieſme Ponce ſecond du nom : le trenteſeptieſme Haymon : le trentehuictieſme Seguin : le trente neuuiéme Philippe de ſainte Croix: les autres qui ont preſidé en ce ſiege nous manquans dés l'an mil troiscens iuſques a preſent, que ce ſiege eſt regy par M. Baptiſte Alemanni, lequel y fait le deuoir de bon paſteur; comme auſſi ſa bergerie en a bon beſoing, eu eſgard aux malheurs, qui l'ont aſſaillye par la ſuruenue de tant d'eſtrangers, leſquels y ont alteré le bon naturel des Maconnois, & leſquels en ont eſté chaſſez premierement par feu Monſieur le Mareſchal de Tauanes, & l'execution en eſtant faite par la vaillance & preudommie du Capitaine Canteperdrix :

Catalogue des Eueſq. de Chalon ſur Saone.

Huguenots chaſſez de Maſcon l'an 1562.

& depuis ſ'en eſtans encor emparez les rebelles, lors que le Roy Charles neuuieſme cuida eſtre ſurpris a Meaux, ils en furent encor reiectez le quatrieſme de Decembre en l'an mil cinq cens ſoixante ſept, deux moys apres la ſurpriſe, & cecy par la vigilance, heur, & force de Monſieur Loys Gonzague Duc de Neuers.

Monſ. de Neuers préd Maſcon l'an 1567.

Maſcon fut iadis vn des quatre Bailliages principaux de la France, duquel dependoient & Chalon, & Lyon, & encore eſt il Bailliage : mais non de telle eſtendue que iadis, à cauſe des courts de Preſidiaux erigees ſous Henry ſecond de ce nom. Maſcon fut auſſi Comté, ainſi qu'on lyt du Comte de Maſcon, autres le dient de Chalon, lequel ayant gaſté Clugny, & rauagé les terres des eccleſiaſtiques fut viſiblement emporté en plain iour par l'ennemi des hommes le prince des tenebres, & ce Comte ſe nommoit Guillaume. Et pource que i'ay dit, & promis parler vn petit mot de ces Comtes, ie me contenteray vous en donner ce que le ſuſnommé ſeigneur de ſaint Iulien m'en a departy, & lequel la cité de quelques vieux inſtruments eſcrits à la main, où les parolles ſont telles. *Ceux cy ſont les noms des Comtes de Maſcon. Premier Alberic de Narbonne: qui prenant la fille de Raculphe Vicomte, apres la mort de dom Bernon Eueſque, le feit Comte.*

Denombremẽt des Comtes de Maſcon.

Ces mots vous donnent aſſes a entendre que ce Comté n'eſt autre cas qu'vſurpation, & que les Vicomtes, & Vibaillifs, qui ailleurs ſont appellez Vidames, abuſans de leur puiſſance empieterent la ſeigneurie, qui de droit apartenoit a l'Egliſe : auſſi ne treuue lon rien guere de memorable de ces Comtes que les guerres qu'ils ont fait aux Eueſques. Puis aiouſte le Chartalaire. *Apres ce Vicomte Raculphe vint Leotald ſon fils : & apres ceſtuy là Alberic fils du Comte Leotald : lequel mort, Meſsire Guillaume Comte prit ſa femme. Apres ceſtuy Otton fut Comte : & apres Guerin ſon neueu fut Comte : Apres luy Geoffroy Comte. Apres ceſtuy Guy, & apres luy Renald ſon fils: apres ceſtuy là Eſtienne, & puis Guillaume l'Alleman.* Ce fut ce Comte que le Diable emporta, duquel ſortit vn fils nomme Regnard, lequel voyant la fin miſerable, & hideuſe de ſon pere ſe rendit religieux, laiſſant vn fils appellé auſſi Guillaume, & continua

Comte de Maſcon emporté du Diable pour auoir affligé les Egliſes.

Pourtraict de la

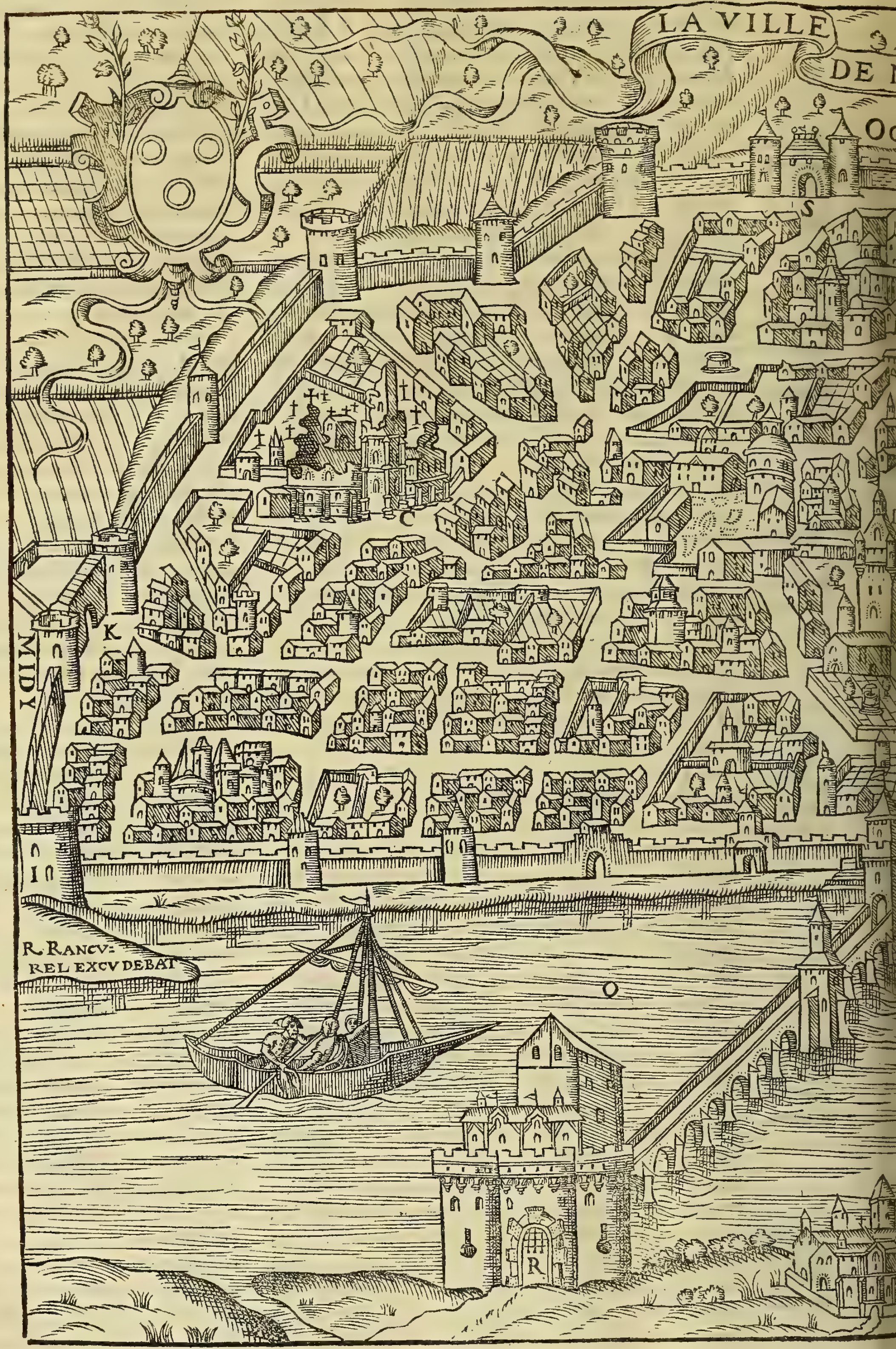

cette race iuſqu'au temps de ſaint Loys, que Iean Comte de Maſcon & Elis ſa femme vendirent leur Comté au Roy ſuſdit, lequel y fonda le conuent des Iacobins (comme dit eſt) au palais des Comtes. Et voila ce que i'ay a dire pour le preſent du Duché de Bourgoigne, que ie laiſſe pour entrer au Royaume continué d'iceluy, & ſeparé depuis portant le nom de Royaume d'Arles: mais que i'aye dit ce mot en paſſant, que ſi les citoiens de Maſcon euſſent fait plus de compte de la vie, & doctrine des prelats, &

grands

e Maſcon.

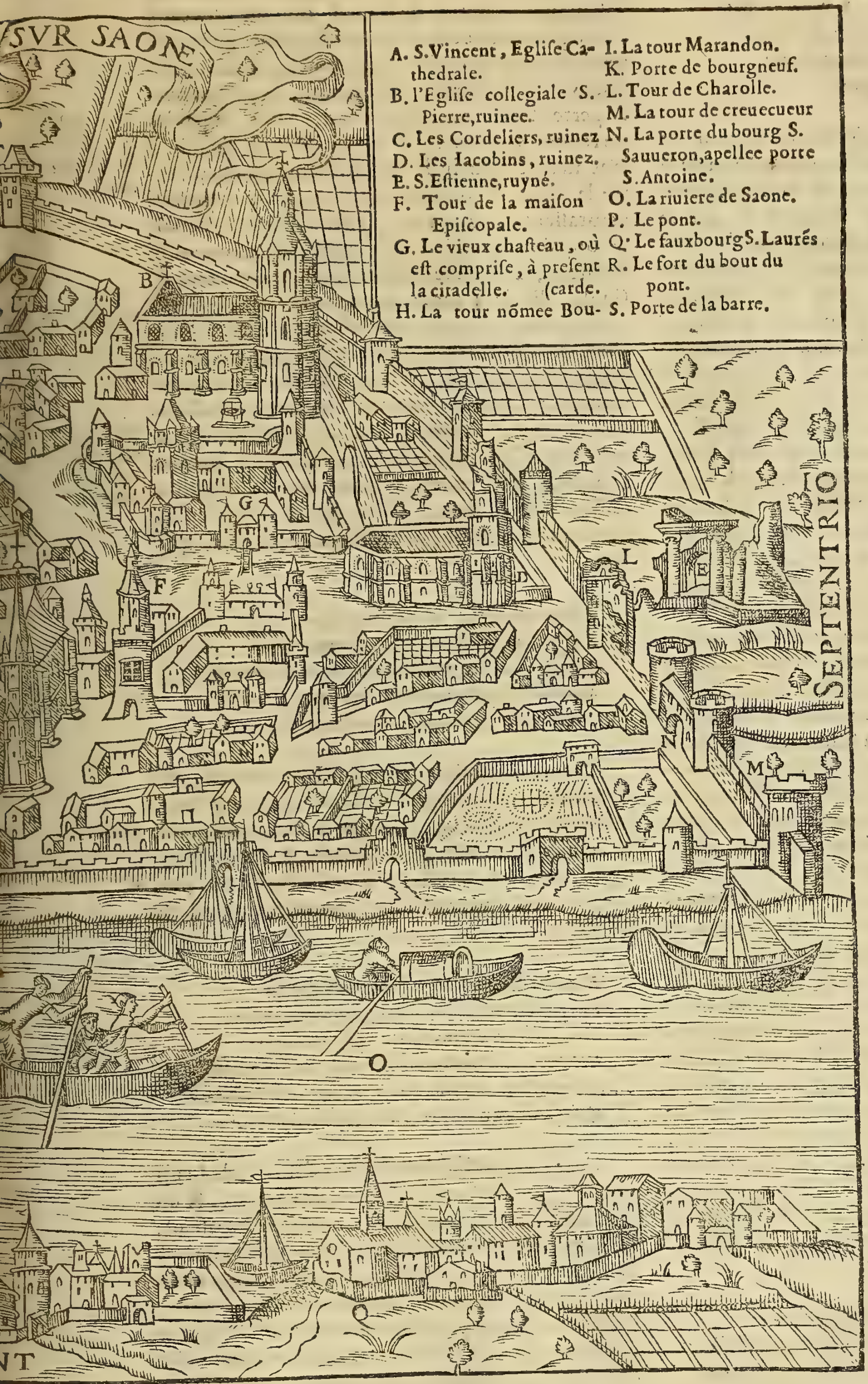

A. S.Vincent, Egliſe Cathedrale.
B. l'Egliſe collegiale S. Pierre,ruinee.
C. Les Cordeliers, ruinez.
D. Les Iacobins, ruinez.
E. S.Eſtienne,ruyné.
F. Tour de la maiſon Epiſcopale.
G. Le vieux chaſteau, où eſt compriſe, à preſent la citadelle.
H. La tour nõmee Boucarde.
I. La tour Marandon.
K. Porte de bourgneuf.
L. Tour de Charolle.
M. La tour de creuecueur
N. La porte du bourg S. Saueron,apellee porte S.Antoine.
O. La riuiere de Saone.
P. Le pont.
Q. Le fauxbourg S.Laurẽs.
R. Le fort du bout du pont.
S. Porte de la barre.

grands Primats & archeueſques tels que furent ceux de Lyon,Bourdeaux,Bourges,Sens,Roüen,& Vienne,& Eueſques de pluſieurs ſieges qui ſe trouuerent du temps du roy Gontran aux conciles Prouinciaux tenuz a Maſcon,pluſtoſt que ſ'arreſter aux nouueaux dogmatiſans, & a leur doctrine, ils ne ſe fuſſent veux accablez de tant de malheurs, ny leur ville ainſi difformee, qu'on la voit a preſent, & laquelle a preſque perdu ſon luſtre ancien,& la beauté qui iadis la faiſoit paroiſtre entre les premieres de Bourgoigne.

DV PAYS DE LYONNOIS, ET L'ORIGINE, ET ANTIquité de la cité de Lyon, membre iadis du Royaume ancien de Bourgoigne.

Lyon aſſis en l'ancien Royaume de Bourgoigne.

Limites du pays de Lyonnois.

Aſſiette de la ville de Lyon.

Pourquoy le nomd'Arar changé en celuy deSagone.

Silie Italique, li.3. de la guer. Punique.

POVR autant que Lyon fut iadis de là contribution de la ſouueraineté Bourguignonne, & depuis lors que la ſuſditte Monarchie fut diuiſee en Comté, Duché, & royaume, cette cité demoura ſoubs le Royaume d'Arles apres le regne de Boſon, nous l'auõs auſſi ſeparee du reſſort de Paris pour ce ſeul reſpect, quoy qu'elle en ſoit auec les pays de Foreſts & Beauioulois qui l'auoiſinent, & les limites du terroir de laquelle ſe comportent ainſi: au Septentrion luy eſt la Breſſe qu'on eſtime le pays des Secuſiens, deſquels Lyon eſtoit la cité capitale, mais c'eſt Feurs en Foreſts l'ancien marché des Secuſiens, au Leuant la Sauoye ſelon le cours du Rhoſne: au Midy partie du Daufiné, & Languedoc, & au Ponent les pays de Foreſts, & d'Auuergne. Quant a la cité chef de ce pays, cõme elle eſt des plus belles, riches, grandes, & magnifiques des Gaules, auſſi eſt elle en aſſiette digne de telles richeſſe, beauté, & magnificence, eſtãt poſee ſur les confluences, & conionction de deux grãdes riuieres de la Saone, c'eſt a ſçauoir, & du Rhoſne, & aſſiſe ſur vn mont, quoy que ſa premiere poſee fut Inſulaire, & au lieu qui eſt pres d'Eſnay, les veſtiges de laquelle antiquité apparoiſſent encor enuironnez d'vne part de la riuiere de Saone, & de l'autre du Rhoſne: la premiere deſquelles (comme auons dit) ſ'appelloit iadis Arar, & ores eſt nommee Saone, ou Sagone, & vient du mont Vogez, & fait le cours ci deſſus declairé: & quãt a l'occaſiõ du nõ de Saone ou Sagone, on tient qu'elle l'a eu pour l'horrible maſſacre qui fut fait des dixhuit mille martyrs occis tyranniquement ſur le coſtau, qui ores eſt nommé la croix Decolle, & laquelle effuſion fut ſi grande que ce fleuue en changea couleur, & deuint tout ſanglant iuſques a Maſcon, ce qui dõna occaſion aux Chreſtiens de le nommer Sagone. Ce qui eſt aſſes vraiſemblable, & l'occaſion en eſt aſſes iuſte, & pour laquelle les Chreſtiens pouuoiẽt faire vn tel & ſi loüable changement: & de ce fleuue, voicy comme parle Silie Italique faiſant diſcourir Hannibal en cette ſorte:

Auget opes ſtanti ſimilis, tacitóque liquore
Mixtus Arar: quem gurgitibus complexus anhelis
Cunctantem immergit pelago, raptúmque per arua
Ferre vetat patrium vicina ad littora nomen.

Ammian Marc.l.15.

Source, & cours du Rhoſne.

Arar appellé Sauconne par Marcellin.

Où le Rhoſne ſ'engoulphe en la mer.

Ce lieu eſt ores appellé les trois Maries.

Quant au Rhoſne qui eſt le plus violent, & impetueux fleuue de Gaule, Ammian Marcellin le deſcrit parlant ainſi: Ce ſeroit mal a propos, & abſurdement fait de taire le Rhoſne, fleuue tant renommé: lequel prẽd ſon cours, & origine des Alpes Penines par vne largeſſe abondante de fontaines, qui luy donnent accroiſſement, & ſortant en campaigne d'vne courſe rauiſſante, cache ſes riues par ſa propre compaignie, & troupe de ſources, ſ'engoulphant dedans le lac, ou palus appellé Leman, & paſſant par iceluy, il ne ſe meſle onc auec des eaux eſtrangeres, ains coulant par deſſus celles du lac, & cerchant voye pour iſſir, en fin auec grande & haſtiue violence, il ſort de telle priſon. Ainſi ſans nulle perte il paſſe par l'eſpeſſeur des palus, & par les terres des Sequanois: & faiſant vn long chemin il laue au coſté gauche le terroir Viennoys, & au dextre la region Lyonnoiſe: & d'vn eſpace recourbé embraſſant l'Arar qu'on appelle Sauconne, coulãt le long de la premiere Germanie, luy donne auſſi ſon nom, là où eſt le commencement des terres de Gaule. Et de là auant on ne meſure plus le pays a milles, ains a lieües, là où le Rhoſne accreu, & enrichy d'eaux, porte de treſgrans vaiſſeaux, aſſaillis, & tranſportez ſouuent par le ſoufflemẽt, & force des vents. Et eſcumeux prenant fin parmy les vallons que nature luy a limitez, va ſ'vnir, & incorporer auec la mer Gallique en vn ſein, & goulphe ſpacieux appellé les Degrez, loing d'Arles a preſque dixhuit milles. De ce fleuue ſi bien deſcrit par Ammian parle encor le ſuſdit Poëte Silie Italique, lors qu'il dit:

Accedet Rhodani feſtino milite ripas,
Aggeribus caput Alpinis, & rupe niuali
Proſilit in Celtas, ingentémque extrahit amnem
Spumanti Rhodanus proſcindens gurgite campos,
Ac properè in pontum lato ruit incitus alueo.

Lucain, li. 1. de la guer. ciuil.

Encore n'oublieray-ie ce que Lucain en dit, a fin qu'on voye en quel pris a eſté de tout temps cette belle & riche riuiere, car faiſant le denombrement, & la diſtribution des pays Gaulois, & des peuples, a qui Ceſar auoit eu affaire, & deſquels il ſ'aida puis apres en celle guere qu'il eut contre Pompee, il vſe de ces paroles.

Et qui te laxis imitantur Sarmata Braccis
Vangiones, Batauíque truces, quos ære recuruo
Stridentes acuere tubæ, qua Cinga pererrat
Gurgite, qua Rhodanus raptum velocibus vndis.
In mare fert Ararim, qua montibus ardua ſummis
Gens habitat cana pendentes rupe Gebennas.

Voy Plutarq. en la vie de Hãnibal. Polybe. Tite Liue.

Ces deux groſſes riuieres font l'aſſiette de Lyon plaiſante, & le pays riche, à cauſe de l'apport, & du trafic qui ſe fait par icelles, les monts la fortifient, & la main de l'hõme la rend inexpugnable, qui eſt cauſe qu'auant que ie vous parle plus longuement de ſon antiquité, ie ſuis cõtent de vous en exprimer le plant, a fin que par cy apres vous voyez l'aſſiette des lieux qui vous ſeront nommez en cette cité chef, & Primatie des Gaules. Quant a l'antiquité de Lyon, pluſieurs en parlent ſelon que les affections les pouſſent, & tranſportent: les vns là nous faiſant nouuelle, & les autres l'allans recercher iuſqu'aux ſiecles les plus eſloignez, deſquels qui ſont ceux que le plus i'appreuue facilement vous l'entẽdrez: Il eſt apparent par les anciens auteurs, que lors que Hannibal eſtãt paſſé en Gaule, ſ'arreſta ſur le Rhoſne, où les Gaulois luy donnerent quelque empeſchement, ſon arreſt fut en vn Iſle ſur icelle riuiere, & où le Rhoſne, & la Saone ſe ioignent enſemble, où il y auoit vne ville baſtie: or appert il que le ſeul

Lyon

S. Ieroſme ſur l'Epiſt. aux Galathes.

Atheniens fondēt Eſnay.

Lugdus Roy des Celtes. Voy Beroſe, li. 5.

Minerue Lyonnoiſe comme honoree.

Lyon eſt celle ville, veu que nulle autre eſt aſſiſe ſur la confluence, & aſſemblemēt de ces deux fleuues que celle que ſaint Ieroſme appelle la ville du Rhoſne, & qu'il dit auoir eſté fondee par les Rhodiens, ainſi que Marſeille par les Phoceens. Cecy donne vne marque ſegnalee de Lyon, & de ſa grande antiquité: mais il y a vn incident, & ſcrupule qui nous preſſe, que cettuy dit que ce furent les Rhodiens, qui la fonderent, & que d'eux le Rhoſne fut renommé, & d'autres tiennent que ce furent les Atheniens, & qu'en memoire de ce l'Abbaie d'Eſnay, qui eſt en l'Iſle Lyonnoiſe, eſt encor de leur ancienne fondation, laquelle en Latin on appelle *Athenacum*, nom ſans faillir aiant grande proximité auec le nom d'Athenes: mais d'autre part ceux qui deffendent la cauſe de Beroſe, & la plus grāde antiquité des Gaules, & qui veulent les emanciper de tant de courſes des eſtrangers, deſquelles neantmoins ne peuuēt les deliurer, non plus que les autres Prouinces, dient que *Lugdus* Roy des Celtes, qui viuoit en l'an dú monde deux mil trois cens trente cinq, & auant la naiſſance de Moyſe, & par conſequent longs ſiecles auant que le nom, ny la race des Atheniens fut en eſtre, donna ſource & commencemēt & au nom, & a la fondation de cette ville. Ces diuerſitez ſont aiſees a accorder, veu que *Lugdus* ne peut eſtre priué de ſa gloire, & du titre de ſa fondation, & que le laps du temps ayant abaiſſé la grandeur de cette ville, les Rhodiens qui iadis couroient la mer de toutes parts peurēt monter contremont le Rhoſne, bien qu'impetueux, & poſer icy quelque colonie, & depuis les Atheniens, l'Empire deſquels a eſté grand, & redoubtable ſur mer, feirent le ſemblable, & y baſtirent le lieu ſuſnōmé, & de là eſt venue l'opiniō de celuy autel Lyonnois dedié a la Minerue Attique, duquel eſt parlé en Iuuenal, diſant.

Palleat, vt nudis preßit qui calcibus anguem:
Aut Lugdunenſem Rhetor dicturus ad aram.

Lyon eſtoit auant Munatie Plāce.

Paradin, l. de l'anciē eſtat de Bourgoig.

Car on tient que deuant cet autel Mineruäl les orateurs venoient declamer a l'enuy pour y gagner honneur, mais le pris en eſtoit dangereux pour les vaincus, à cauſe qu'ils eſtoyent lancez dedans la riuiere voiſine, ou failloit qu'effaçaſſent a tout leur langue, ou auec vne eſpōge leurs eſcrits declamez, ou qu'ils chantaſſent la loüange de ceux qui les auoient ſurmontez en leur confeſſant la victoire. Or quiconque en ſoit le fondateur, ſi eſt cette cité treſancienne, mais ayant enduré de grandes ruines, elle fut remiſe ſus, & embellie, & peuplee par Numatie Plance gentilhomme Romain, non qu'il la nōmaſt Lyon ou *Lugdunum*, car elle eſtoit deſia nōmee, mais il y cōduit nouuelle colonie, & du peuple pour l'habiter pris de l'obeiſſance Romaine: & de cecy font foy pluſieurs memoires, & notamment vne que le Seigneur Paradin dit eſtre trouuee a Caiete ville maritime au Royaume de Naples, en vn marbre fort ancien, auquel ſont grauees ces paroles:

L. MVNATIVS. L. F. L. N. L. PRO.
N. P. V. Cos. Cenſ. Imp. iter. vij. Vir. Epul.
Triumph. ex Rhoeiis, Ædem Saturni. F. de Manubijs agros diuiſit in Italia Beneuenti: in Gallia colonias deduxit Lugdunum, & Rauricam.

Cauſes diuerſes du nom de Lyon.

Foruiere, dit Forum Veneris.

Lyon cité capitale des Seguſiens. Strabon 4

Lyon bruſlé par l'Empereur Seuere. Voy Herodien, li. 3.

Ces mots vous monſtrent apertemēt que Lyon ne fut point fondee par Plance, mais qu'il y cōduit vne colonie, ayant rebaſty ſur les ruines de cette cité: ſur le nom de laquelle pluſieurs ſe ſont tourmētez, & en ont donné diuerſes raiſons: les vns diſans qu'elle fut ditte du mot Latin *Lucere*, qui ſignifie reluire, & cecy pris d'vne fable inuentee ſur ce que ſur le mont Foruiere (qui en Latin eſtoit dit *Forum Veneris*) y auoit vn temple de Venus, & en iceluy vn miroir, lequel on voioit depuis les montaignes de Sauoye, & que de la tranſparence, & lueur de ce miroir, on donna nom *Lugdunum* a cette ville: d'autres penſans nous racompter quelque cas de plus magnifique, nous faignent ne ſçay quelle legion Romaine, & ſous la conduite de Ceſar, à laquelle ils donnent le nom de Lugde, & dient que pource qu'elle fut là aſſiſe en garniſon, & que du cāpement d'icelle le lieu fut conuerty en vne ville Lyon, prit auſſi ce nom Latiniſé, & plaiſant de *Lugdunum*. Et il y en a qui ſe moquās de toutes ces raiſons, & qui ne voulans receuoir Beroſe pour auteur digne de foy, cuident nous induire a croire leurs opinions par vn dire, il me ſemble que ce mot de *Lugdunum*, vient du mot Latin *Lugere*, qui ſignifie plourer, ſe douloir, & gemir, & cecy pour les frequentes ruines que cette ville a par le feu ſenties, & endurees. Mais ie ſuis eſtonné comme ces gents ſont ſi peu cler voyans, qu'ils ne regardent pas en quelles abſurditez ils tombent, lors que penſans eſtablir l'antiquité de Lyon, ils la deſtruiſent, comme ainſi ſoit que ce Lyon eſtoit ia long temps auant les Romains, & que ſoit ou les Atheniens, ou les Rhodiens, en furent les fondateurs, il failloit qu'elle eut vn nom, ſi elle fut ditte des lors *Lugdunum*, c'eſt ſans doubte, que ny la lueur, ny la douleur, à ſçauoir, ny les mot *Lugere*, ny *Lucere*, ne luy cauſerent onc vne telle appellation, par ainſi on ſera contraint de confeſſer que ce fut *Lugdus* Roy Celte qui la fonda, & nomma, ou qu'elle n'eſtoit point auant les Romains, & que par iceux elle fut nommee. Cette ville fut iadis la capitale des Seguſiens, ſoit qu'on les poſe au pays de Foreſts, comme pour vray ils le ſont, & Feurs leur cité, & de laquelle ils portent encor le nom de Foreſiens du mot Latin *Forum*, ou en celuy de Breſſe, car telle la contemple Strabon en ſa Geographie, & là dit eſtre des plus excellentes de Gaule exceptee la cité de Narbonne, tant pource que dés ce tēps là Lyon iouiſſoit du priuilege des foires par l'octroy des Empereurs de Rome, & que là les gouuerneurs Romains faiſoyent battre monnoye & d'or, & d'argent: ioint que ce fut là que toutes les citez & nations de Gaule feirent baſtir vn temple ſomptueux en l'honneur d'Auguſte Ceſar, des ruines duquel on tient que fut faite l'Egliſe Cathedrale: ie ne veux icy m'amuſer a vne infinité d'auteurs faiſans mention de cette ville, laquelle fut bruſlee dés l'an centieſme de ſa premiere origine, & ainſi rebaſtie, & repeuplee par Plance, & depuis encor fut bruſlee par l'Empereur Seuere y pourſuyuant Albin, qui ſ'eſtoit enclos dedans Lyon, laquelle il prit, gaſta, ſaccagea, & bruſla. Ie laiſſe les arcs tryomphaulx, les Aqueduts, & autres memoires de l'antiquité de cette ville, comme auſſi ie ne vous diſcourray, combien il y a de collines perſees

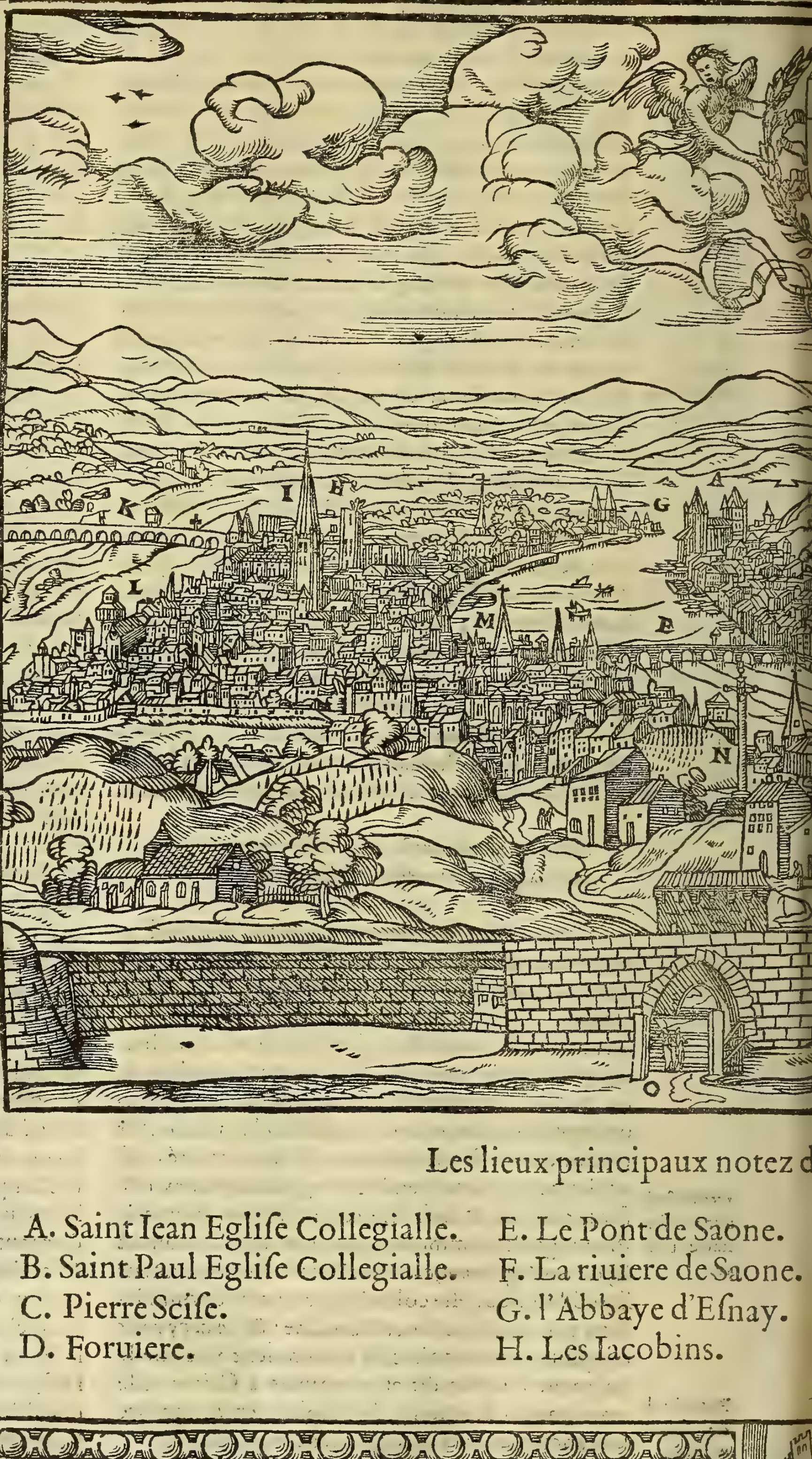

Les lieux principaux notez

A. Saint Iean Egliſe Collegialle.
B. Saint Paul Egliſe Collegialle.
C. Pierre Sciſe.
D. Foruiere.
E. Le Pont de Saone.
F. La riuiere de Saone.
G. l'Abbaye d'Eſnay.
H. Les Iacobins.

cienne Cité de Lyon.

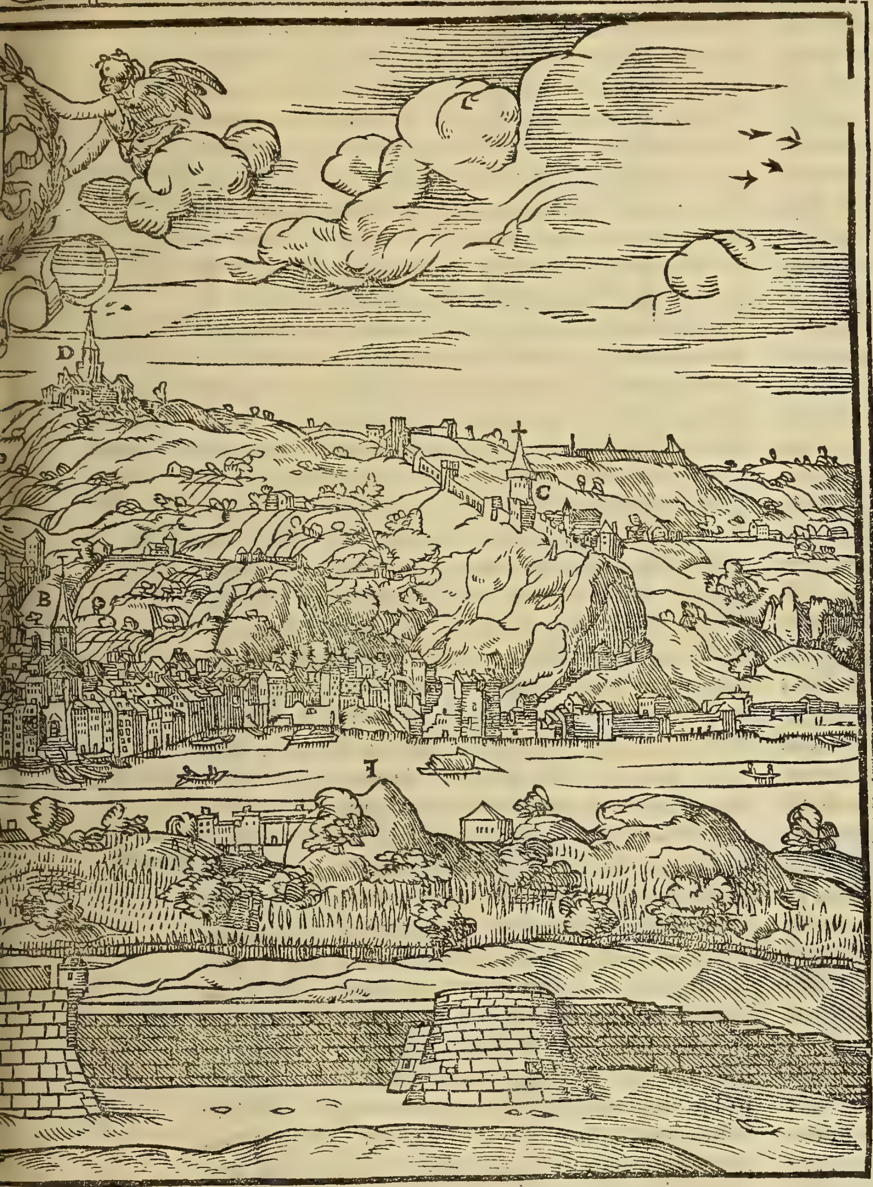

ſente Ville,& Cité de Lyon.

I. Saint Niſier.
K. Le Pont du Rhoſne.
L. Les Cordeliers.
M. La Platiere.
N. La coſte Saint Sebaſtien.
O. Les Bouleuers de la porte Saint Sebaſtien.

Antiquitez remarquables de Lyon.

pour ceſt effect de la cõduite des eaux, y menees par ces canaux ſouterrains de plus de ſix lieües loing. Ie laiſſe encor a vous dire que le mont de Foruiere fut le premier baſty par Plance, & que depuis les citoiens ſ'accommodans, & les Princes ſe plaiſans en ceſte ville, en cauſerent l'aggrandiſſement. Ie laiſſe dis-ie tout cecy, pour vous dire, que ce qui plus a illuſtré la cité de Lyon, a eſté la predication du ſaint Euangile, lequel y fut porté par Photin diſciple de ſaint Polycarpe.

Voy Euſebe liu. 5. de l'hiſt. ecclesi. cha. 1.

Duquel & de ceux qui pour la foy de Ieſus Chriſt ont eſpandu leur ſang a Lyon eſt faite ample mention en l'hiſtoire eccleſiaſtique, qui ſera cauſe que i'en ſurſerray le diſcours: ioint que i'eſpere en Dieu d'en faire plus ample recit en mon hiſtoire des ſaints. Or en ceſt enſemencement de la parolle Euangelique, a Lyon fut baſty premier le temple en l'honneur de ſaint Eſtienne, comme preſque par toutes les villes de Gaule ce ſaint a eu l'hõneur des premieres fondations, pour auoir eſté auſſi le premier qui eſpandit ſon ſang pour la querelle de la foy: & en ceſte Egliſe ſe tindrent les premiers Eueſques de ceſte cité.

Egliſe qui ſont a Lyon.

Puis furent en la baſilique de Nicetie, qui eſtoit lors la ſouueraine, & Cathedrale, & en laquelle fut le ſiege du Primat des Gaules: mais ceſte belle & ſainte cõpaignie de Comtes, & Chanoines, deſquels le nom eſt illuſtré par toutes les Gaules: c'eſt celle Egliſe, qu'on dit la mieux ſeruie de France, & en laquelle on n'oyt aucun chatouillement d'oreille, ſoit d'orgues, ou de Muſique inſolente, telle qu'on oyt en pluſieurs autres Egliſes: c'eſt où ont preſidé tant de grans & excellens hommes, deſquels ſera parlé cy apres au catalogue des Eueſques: a preſent porte le tiltre de ſaint Iean Baptiſte, fondee (comme lon dit) par Iean roy de Bourgoigne, qui la feit des ruines du temple dedié a Auguſte. Apres ceſte Egliſe eſt celle que ſaint Sacerdos paſteur de Lyon fonda, & dedia au nom de ſaint Paul, qui eſt vn baſtiment & admirable, & de ſtructure magnifique. Alpin auſſi Primat de Lyon feit baſtir l'Egliſe de ſaint Eſtienne, & Eucherie celle des Apoſtres, qui encore eſt dediee a Nicetie: Salon feit reparer le temple d'Eſnay: & Patient celle Egliſe qui eſt ſur le coſtau, où tant de Martyrs furent maſſacrez, & laquelle à preſent porte le nom de ſaint Irenee: puis y ſont les chapelles de ſaint George, & de ſainte Eulalie: & le temple conuentuel de ſaint Iuſt fut baſty par l'Eueſque Arigie, auquel aiderẽt les ſeigneurs de Tournon, dont le nom de Iuſt eſt demouré hereditaire aux fils aiſnez d'icelle famille:

Egliſe S. Iuſt par qui fondee.

l'Egliſe, & monaſtere de dames dedié a ſaint Pierre eſt de la fondation du ſaint martyr Annemonde, cõme auſſi ſaint Irenee fut faite Egliſe collegiale par vn Hugues, & le pont qui eſt ſur Saone, eſt des liberalitez de l'Archeueſque de Lyon Hubert, & le college Canonial de ſaint Nicetie eſt de l'inſtitution de Loys de Villars.

Pont de Saone par qui baſty a Lyon.

Ie laiſſe les ordres des mendiants, leſquels auoyẽt auant les troubles, des maiſons & Egliſes fort magnifiques en cette cité: comme auſſi ie ne m'arreſteray ſur les hoſpitaux que le Roy Childebert y beſtir, ainſi qu'il appert par le cinquieſme concile Prouincial celebré a Orleans: car ſi ie vouloy eſplucher par le menu tout ce qui eſtoit de rare a Lyon auant que les Huguenots la difformaſſent, il en faudroit faire tout vn grand volume: & parainſi venans aux Archeueſques, nous (ſelon noſtre conſtume) vous en allons propoſer le catalogue, & denombrement.

Catalogue des Archeueſques de Lyon.

Cy deſſus au departement, & diuiſion des Gaules nous auons monſtré combien les Romains donnerent de preeminence a Lyon, que de nommer vne bonne partie des Gaules ſous le tiltre de Lyon, & de là eſt venu qu'à la diſtribution faite par les Papes des Eueſchez de Gaule, Lyon a eſté auſſi mis le ſiege du Primat des Celtes, ayant ſous ſoy des plus belles Prouinces qui ſoyent en la contribution Gauloiſe: veu que toute l'ancienne Neuſtrie, les Prouinces de Tours, & Bretonne, Angeuine, & du Mans, touts les Senonois, & puis Heduois ſont des dependances de ceſte Primatie: & ainſi Lyon, Sens, Roüen, & Tours, auec les Eueſques leurs ſuffragans, ſont du corps de la ſouueraineté du Primat de Lyon en Gaule.

Quels ſieges archiepiſcopaux de Gaule ſuiets au Primat de Lyon.

En ce ſaint ſiege donc ont commandé les prelats qui ſ'enſuyuent: ſaint Photin diſciple de ſaint Policarpe, fut le premier, & de la mort duquel faut lyre ce qui eſt eſcrit en l'hiſtoire eccleſiaſtique:

Euſe. hiſt. eccleſi. liu. 5. cha. 1. 2. & 3.

apres le cours du martyre duquel luy ſucceda ſaint Irenee, duquel nous auons quelques eſcrits monſtrans & le ſçauoir, & la ſainteté de ceſt homme: qui eut Zacharie pour ſucceſſeur, enuiron l'an de grace mil huict cens huict:

Irenee 2. Archeueſ. de Lyon.

Euſeb. liu. 5. hiſt. eccle. cha. 6.

le quatrieſme fut nommé Helien: le cinquieſme Fauſtin: le ſixieſme Vere, qui aſſiſta au concile Sardiceen: le ſeptieſme Iule: l'huictieſme Ptolomé, ou Thomee: le neuuieſme Votie: le dixieſme Maxime: l'onzieſme Tetradie: le douzieſme Veriſſime: le trezieſme ſaint Iuſt, duquel il y a Egliſe en laquelle repoſent ſes oſſemens: le quatorzieſme ſaint Alpin, qui baſtit l'Egliſe ſaint Eſtienne, où il reſpoſe: le quinzieſme ſaint Martin: le ſeizieſme ſaint Antherie: le dixſeptieſme ſaint Antioche: le dixhuictieſme ſaint Elpidie: le dixneuuieſme Senateur: le vingtieſme ſaint Eucherie homme de grandes lettres, & les eſcrits duquel teſmoignent de ſa pieté, & ſuffiſance: & leſquel viuoit enuiron l'an de noſtre ſeigneur quatre cens quarante.

Voy Trithemie li. des auteurs illuſtres.

A Eucherie ſucceda Salonie: & a ceſtuy ſaint Veran: le vingttroiſieſme fut Pierre, qui fonda l'Egliſe de ſaint Irené hors la ville, & aux fauxbourgs de Lyon: le vingtquatrieſme fut ſaint Lupicin: le vingtcinquieſme ſaint Ruſtique: le vingtſixieſme S. Eſtienne: le vingtſeptieſme Vincent: le vingt huictieſme ſaint Loup, le corps duquel repoſe en l'iſle Barbe au monaſtere de ſaint Martin, le vingtneuuieſme Lyconce: le trentieſme ſaint Sacerdos, qui fonda l'Egliſe ſaint Paul, & celle de ſainte Eulalie, qui ores porte le nom de ſaint George: le trente vnieſme fut ſaint Nicetie, qui viuoit du temps du Roy Gontran, & lequel Gregoire de Tours recommande de grande ſainteté de vie: à ceſtuy ſucceda trentedeuxieſme en nombre Priſque: le trentetroiſieſme Etherie: le trentequatrieſme Gregoire: le trentecinquieſme ſaint Arigie, qui fonda l'Egliſe ſainte Croix, & le monaſtere ſaint Iuſt: le trenteſixieſme fut Tetrique: le trenteſeptieſme Gauderic: le trentehuictieſme ſaint Annemonde Martyr, les oſſemens duquel repoſent en l'Egliſe de ſaint Nicetie: le trenteneuuieſme ſaint Geneſie: le quarantieſme Landebert: le quarante vnieſme ſaint Didier: le quarantedeuxieſme Iſachar: le quarãtetroiſieme Loboin: le quarantequatrieſme Gudin, lequel (comme dit Bede) ordonna & ſacra Berechtuald Eueſque Angloys, ainſi

Gregoire de Tours liu. de la gloire des Confeſſ. cha. 61.

qu'ailleur il dit, que la promotion des Eueſques de Gaule dependoit lors de l'archeueſque de Vienne: mais c'eſtoit par peculier priuilege. Le quarante cinquieſme eſtoit nommé Fralde: le quarante ſixieſme Nadalbert: le quarante ſeptieſme Addon, le 48. Eldoin: le quarãte neuuieſme Leidrad, qui viuoit du temps de Charles le grand, & lequel dreſſa vn college & eſcoles a Lyon où lon lyſoit les ſciẽces humaines, & la ſainte Teologie. Le cinquantieſme fut S. Agobauld: le cinquante vnieſme Amolon: le 52. Remy, le cinquante troiſieſme Aurelian, le cinquante quatrieſme Annala, le cinquante cinquieſme Bernard, le cinquante ſixieſme Ancheric, le cinquante ſeptieſme Guidriſte: le 58. Bocard, ſous lequel & par ſa priere fut reparé le monaſtere de ſaint Maurice pres de Syon és Alpes, par Raoul Roy de Bourgoigne, en l'an 1014. le cinquante neuuieſme fut Amblade, le ſoixantieſme Bocard 2. le ſoixante vnieſme Odoloic, le ſoixante deuxieſme Humbert, le ſoixante troiſieſme Giboin, le ſoixãte quatrieſme Hugues: le ſoixante cinquieſme Goſſeran, qui eſtoit au parauant Abbé d'Eſnay, le ſoixante ſixieſme Vimbald, le ſoixante ſeptieſme Renauld, le ſoixante huictieſme Pierre, le ſoixãte neuuieſme Foulques doyẽ de Lyon, le ſeptantieſme Amé, le ſeptante vnieſme Humbert ſecond du nom, le ſeptante deuxieſme Eracle, le ſeptante troiſieſme Gregoire eſleu, le ſeptante quatrieſme Guichard, Abbé au parauant de Poligny, le ſeptante cinquieſme Iean, le 76. Renaud ſecond du nom, le 77. Robert, au parauant Eueſque de Clermont en Auuergne, le 78. Raoul, qui ne fut qu'vn moys Archeueſque, le 79. Aymeric, qui reſigna la dignité es mains du Pape Innocent 4. en ſa place fut mis 80. en nombre Philippe de Sauoye, & apres luy 81. Pierre ſecond, de l'ordre des Preſcheurs, lequel fut depuis Pape: & luy ſucceda en l'archeueſché Aymar moyne de Clugny 82. en nõbre, lequel fut ſacré par le Pape Gregoire 9. en l'an de noſtre ſalut 1274. a ceſtuy ſucceda 83. en nombre Raoul ſecond, & ſurnommé de la Tourrette: & a ceſtuy fut donné ſucceſſeur 84. Bertrand Delgel Cardinal, & depuis Pape ſous le nom de Clement cinquieſme, lequel auoit eſté archeueſque de Bourdeaux, & Primat d'Aquitaine. En lanc 85. fut Henry de Villars, auquel ſucceda Pierre de Sauoye: & a ceſtuy Guillaume de Sure: qui eut ſucceſſeur Guy de Bologne Cardinal: & ceſtuy Henry de Villars 2. de ce nom, le 90. fut Raymond de Saquelle, le 91. Iean de Talar Cardinal, le 92. Guillaume de Turey, le 93. André de Talar, le 94. Charles de Bourbon, le 95. André 2. du nom, au parauant Archeueſque de Bordeaux: le 96. François de Rohan, le 97. Iean de Lorraine Cardinal, le 98. Hippolite d'Eſt Cardinal de Ferrare, le 99. Françoys de Tournon Cardinal & vn miroir de ſon ſiecle, qui mourut l'an 1559. luy ſuccedant centieſme en nombre,

& le 102. eſt Meſſire d'Eſpina Gentilhomme autant bien né, qu'on en ſçache, appellé a ceſte dignité du college des Côtes de S. Iean: bien verſé aux langues, & en toute cognoiſſance des bonnes lettres, auquel ie doy ceſte familiere recognoiſſance, pour auoir eſté ſon compaignon d'eſtude a Paris en l'an 1559. ſous les miroirs de noſtre temps Aurat, & Turnebe. Ceſte ville de Lyon a eſté honoree par pluſieurs aſſemblees qui y ont eſté faites en icelle, & nommément de la coronation de Clement cinquieſme, qui (comme auons dit) eſtoit archeueſque de la ville ſuſdicte: il y a ſiege de preſidiaux, & ancienne Seneſchaucee, auquel ſiege reſſortiſſent auec celuy de Lyon, ceux de Foreſts, Maſcon, & pays de Beauiouloys: auſſi iadis les gouuerneurs de Lyõnois auoyẽt ſous leur departement, le franc Lyonnois, & les terroirs de Foreſts, Maſcõnoys, Beauioulois, Dombes, & Bourbonnoys: mais Henry de France ayant eu les pays de Bourbonnoys, Auuergne, & Foreſts pour ſon apennage auec le Duché d'Anjou, oſta ces ſeigneuries de la iuriſdiction du gouuerneur de Lyonnois, & en feit vne Prouince a part, & particuliere. Ores ſur Lyon, & pays du franc Lyonnois eſt deputé gouuerneur pour le Roy le ſeigneur de Mandelot Cheualier de l'ordre, & la sageſſe duquel ſ'eſt faite cognoiſtre en toutes actions, depuis que Lyon fut oſtee d'entre les mains des rebelles, qui l'ont (comme dit eſt) deſpouillee de tout ſon ancien ornement, & ruiné la plus part des temples, & des marques de ſon antiquité, deſquelles les aucunes ont eſté recueillies par Gabriel Simeon Florentin, & les autres par Guillaume Paradin, hommes de grande recerche, & ce dernier des plus ſolides, & diligents hiſtoriens de la Gaule. La ville de Lyon eſt a preſent renommee par tout le monde pour le trafic de marchandiſe qui ſ'y exerce, & pour le grand maniement de deniers qui ſ'y fait, à cauſe des marchands y abordans de toutes les nations preſque de l'Europe, & les banques, & autres incommoditez, qui ont apris aux Françoys de ne ſe ſoucier de la conſcience, pourueu qu'on puiſſe emplir la bourſe. Des pays voiſins de Lyon, celuy de Dombes eſt vne ſeigneurie ſouueraine apartenant a Monſieur le Duc de Mompenſier Loys de Bourbon, race & ſang digne de la tige du Roy ſaint Loys, pour eſtre de telle vertu, que il n'y a ſur luy choſe que les meſchans puiſſent reprendre, ſi lon ne venoit a blaſmer la meſme bonté, & preudommie, & eſt tout ce pays de Dombes montaigneux, & quant aux autres, ils ont eſté deſia deſcrits, & pource ne reſte plus que de paſſer outre, & venir en l'ancien pays des Allobroges, leſquels auſſi bien que Lyon furent iadis ſuiets aux Roys de Bourgoigne. Nous auons veu cy deſſus la diuerſite d'opinions qui eſt entre les auteurs, les vns diſans que les Seguſiens ſont ceux de Breſſe, & les autres l'attribuans aux Foreſiens, & Beauiouloys: Mais ſ'il eſt ainſi que Lyon fut la Metropolitaine, il n'y a rien qui empeſche que touts les deux ne fuſſent Seguſiens, ſinon que les modernes veulent que Bourg en Breſſe eſtoit le *Forum*, ou Marché des Seguſiens, & cecy ne pouuons nous receuoir, à cauſe que & le pays, & le lieu où eſtoit ce *Forum Seguſianorum* portent encor le nom ancien: Car Foreſts n'eſt pas ainſi apellé pour y auoir des Foreſts, & boſcages, ains du mot premier de *Forum*, comme qui diroit Foreſiens: & la ville de Feurs eſt encore iuſques auiourd'huy portant le nom Latin de *Forũ*, quoy qu'on n'y aiouſte point des Seguſiẽs, & en ſõme il ne ſe peut faire que ceux de Breſſe ſoyent les Seguſiẽs, ſi lon ne veut demẽtir Ptolomee, lequel dit q̃ les Seguſiẽs habitẽt pres des Auuergnas, & és mõts Cenienes, que nous auõs dit eſtre ceux d'Auuergne, & q̃ leurs citez ſont Rodumne, qui n'eſt autre que Roane auoiſinee du

Sieges dependans des preſidiaux de Lyon.

Seign. de Mandelot gouuerneur de Lyon.

Lyon ville de marchãdiſe.

Dombes apatiẽt en ſouueraineté au Duc de Mompenſier.

Feurs cité iadis des Seguſiens.

Ptolomé li. 2. cha. 8. tab. 3. d'Europ.

Rodumne cité Seguſienne ſur le Loire.

Loire ſuyuant la meſme deſcription de l'auteur ſus nommé, & l'autre cité eſt *Forum Seguſianorum*, à ſçauoir le marché des Seguſiens, & ie vous prie quelle raiſon y a il de dire que Bourg en Breſſe ſoit ce *Forum*, eſtant ſeparé a bon eſcient de la propre aſſiete des Seguſiens, & eſloigné du pays d'Auuergne? Et parainſi Feurs ſera le vray Forum, ou marché des Seguſiens, & Rodumne, ou Roane l'vne des citez, ſans que pour cela nous ſouffrons aucune incōmodité, que Strabon dit que Lyon eſt la cité des Seguſiēs, veu qu'autre cas eſt eſtre la cité capitale de tout vn pays, & royaume ou gouuernement, ainſi que Lyon eſtoit des Prouinces a icelle voiſines, & autre eſtre la premiere d'vne ſeule contree : ioint que (comme i'ay dit) le mot de Seguſien peut eſtre dōné & a l'vne, & a l'autre regiō, mais les vrays Seguſiens, & leur *Forum* & marché eſt au pays de Foreſts : car ie voy que & Pline encor peut aider a nos contrediſants, à cauſe qu'il dit que Lyon Colonie eſt aſſiſe és terres & poſſeſſiōs des Secuſiens libres, car c'eſt de ce tiltre qu'il les honore, mais Ptolomee nous fauoriſant, & le nom eſtant demouré, & aux villes, & au pays, ie demoureray en ceſte opiniō, ſur laquelle i'ay raiſon pour me fonder, & pour debattre auec ceux qui appellent confuſémēt, & Secuſiens, & Sebuſiens, & qui mettent *Sebuſium* ville aux Alpes, & l'vſurpent pour Suſe : mais il y a difference entre les Secuſiens, & Seguſiens, & encor les Sebuſiens, neãtmoins ceſte differēce ne vuide noſtre procez, entant que les Secuſiens ſont és Alpes, & les Seguſiens voiſins du Rhoſne ſelon Strabon, mais ſelon l'aduis de Ptolomee ils auoiſinent l'Auuergne, auquel ie ſuis reſolu de me tenir iuſqu'a ce qu'autre m'aura monſtré ma faute, & en cecy ie ne ſuis d'accord ny auec Cenalis (quoy que ie reuere ſa memoire) ny auec Paradin, (quoy que biē merité des lettres) ains ſuis l'opinion du ſieur Papirius Maçon Foraiſien, & hōme d'autant rare lecture qu'autre de ſon aage, & qui eſt des mieux verſez en telles, & ſi diligentes recerches.

Strabon liu. 4.

Pline li. 4. chap. 18.

Difference entre Secuſiens, Seguſiens, & Sebuſiens.

Au reſte ce pays Foraiſien eſt limité de ces bornes, qu'au leuant luy eſt le Beauiouloys, lequel eſt auſſi de la contribution ancienne des Seguſiens : Au ponent luy eſt l'Auuergne, au Septentrion le pays de Bourbōnoys, & au midy le Velay, & n'eſt pas ſi petit qu'il ne contienne 40. villes cloſes : & 37. bourgs, & des villes les principales ſont Mombriſon, qui eſt le ſiege du Bailliage reſpōdāt aux preſidiaux de Lyon, & place renommee pour auoir porté vn ſi excellent homme que le ſeigneur Iean Papon, le grād ſçauoir duquel eſt aſſes cogneu par la France : apres y eſt Feurs, qui eſtoit le marché, & lieu de l'ancien commerce du pays, & pource fut il appellé *Forum* : y eſt encor S. Eſtienne de Furan, où lon fait les armes, & baſtons a feu portez par tout le royaume, à cauſe qu'on a la cōmodité de l'eau pour en faire bonne la trempe, ioint que ils y ont les mines du charbon naturel, & terreſtre, les meilleures qui ſoyēt en France.

Limites du pays de Foreſts,

Mombriſon ville, & Bailliage de Foreſts.

Mines de charbon a S. Eſtienne de Furan.

Entre les villes eſt auſſi S. Galmier, aux fauxbourgs de laquelle on voit vne fontaine alumineuſe, ditte la font forte, par ceux du pays. S. Germain Laual eſt vne autre ville de Foreſts, aſſiſe en bon pays, & treſfertil, recommandee pour les bons vins qui y croiſſent : & de ceſte cy eſt natif ce docte hōme que i'ay nōmé cy deſſus, a ſçauoir Papirius Maçon ornemēt des ſiens, & vn iour vne lumiere de noſtre France, duquel i'ay retiré ces memoires de la deſcriptiō particuliere de ſon pays, & la Genealogie de quelques Cōtes de Foreſts, & des ſeigneurs de Beauioulois, que ie vous mettray cy apres le plus brieuement qu'il me ſera poſſible.

Papirius Maçon natif de Foreſts.

En ce pays eſt S. Bonet le Chaſtel, où ſe font les forces a drap, le trafic deſquelles ſe fait là plus qu'en lieu de l'Europe, & des meilleures & en plus grande quantité : & l'vne des meilleures villes eſt Roane, à cauſe qu'elle eſt ſur le grand paſſage de Lyon, & que la riuiere de Loire la fait plus recommandable & viſitee, que preſque pas vne des autres, ſauf Feurs, qui auſſi eſt aſſiſe ſur la meſme riuiere : laquelle arrouſe preſque tout le pays Foraiſiē, auquel ſur icelle n'y a pont aucun que celuy de ſaint Rambert, qui outre ſa beauté, eſt le premier qu'on voit ſur ce fleuue depuis le lieu où il prend origine.

Roane aſſiſe ſur Loire.

Pont ſaint Rambert ſur Loire.

Le pays eſt aſſes fertil, & abondant en bleds & vins, pour la nourriture des ſiens : mais non pour en faire largeſſe aux eſtrangers : il y a quantité de beſtail, & des foreſts de Sapin, ce qui vous dōne à cognoiſtre que le pays eſt montaigneux, ceſt arbre aymant les copeaux des mōtaignes. Le peuple Foraiſien eſt ſimple, ſans grādes parolles, ſubtil, accort, de bon eſprit & ingenieux, & qui ſçait ſaigement pouruoir a ſon affaire, aymant le gaing : mais charitable a ſon prochain, & ſur tout vers ceux de ſon pays, ſ'il en voit quelcun neceſſiteux en païs eſtrāge.

Quel le peuple de Foreſts.

Les principales maiſons de la Nobleſſe de Foreſt ſont celles d'Vrfé, qui eſt vn ancien Chaſteau, aſſis en ſi haut lieu, que preſque on le voit par tout le pays : & celle de Coſan, qui appartient a la treſanciēne maiſon de Leuy : & quant a d'autres riuieres de nom que le Loire, il n'en a point en Foreſts, qu'vne nommee le Lignon, qui bien que ne ſoit qu'vn torrēt, ſi eſt il vn des plus violēts, impetueux, roide, & dangereux qu'on puiſſe voir, ny trouuer en Frāce.

Vrfé, & Coſan Chaſteaux en Foreſts.

Lignon torrēt impetueux.

Ce pays fut iadis Cōté, de la race des ſeigneurs duquel ſont ſortis les ſeigneurs de Beauiouloys, entant qu'il ſe trouue vn Cōte de Lyon, Foreſts, & Beauiouloys qui eut trois enfants à ſçauoir Arthauſt Comte de Lyon, Eſtienne Comte de Beauiouloys, & Foreſts, & Emfroy, auquel eſcheut la ſeigneurie particuliere de Beaujeu : & ſont tous trois enterrez auec leur pere a Lyon en la nef de l'Egliſe de S. Hirenee, ainſi qu'en fait foy l'Epitaphe qui eſt ſur le tōbeau, où ces mots ſont en eſcrit:

Pays de Foreſts iadis Comté.

Arthauld Comte de Lyon, Foreſts, & Beauiouloys.

> *HEIC REQVIESCVNT DOMINVS Arthauldus Comes Lugds, & Forienſis : Dominus Stephanus Comes frater eius : & Amphredus Belliioci Dominus, & pater, & frater eorum : obijt dictus Arthauldus Anno Domini Nongenteſimo Nonageſimo tertio.*

Et par là vous voyez combien eſt ancienne la maiſon des Comtes de Foreſts, & de Beauiouloys, leſquelles bien que fuſſent vn tēps ſeparees, à cauſe des partages, ſi furēt elles reunies par la mort de Guichard Comte de Beauiouloys : d'autant que ſa ſœur Yſabeau de Beaujeu eſpouſa Regnaut Cōte de Foreſts, & iſſu de la race du ſuſdit Arthault, auſſi bien q̄ elle du Comte Eſtiēne de Beauiouloys frere du ſuſdit Arthauld : & de ce mariage ſortit Guyot & Loys : Guyot fut Cōte de Foreſts, & Loys eut la ſeigneurie de Beauiouloys auec le nom, & armes d'icelle

Regnaut Comte de Foreſts eſpouſe l'heritiere de Beauiouloys.

qui ſont vn Lyon de Sable, a cinq lambeaux de gueules. Ce Guichard ſuſdit eſtoit Conneſtable de France du temps de Philippe fils de S. Loys, & Feron le nomme Imbert, toutesfois les memoires eſcrits a la main que i'ay eu par la courtoiſie du ſusnommé ſieur Papirius Maçon, portent qu'il ſe nõmoit Guichard, parent proche de l'ancienne famille de Bourbon de la premiere ligne. Que ſi ces Comtez eſtoiẽt appropriez a cette race ſuſditte dés l'an 993. & continua par ſucceſſion iuſques a l'an 1260. & iuſqu'à ce que cette race entra en la maiſon Royale de Bourbon, ie ne ſçay comme lon pourra deffendre que les Comtez de Tonnerre, Auxerre, Maſcon, & Foreſts furent ſous Loys le Ieune dõnez au Duc de Bourgoigne, ainſi que le chante Paradin, ſi ce n'eſt que les hommages luy en fuſſent trãſportez, & que les Comtes en demouraſſent ce pendant en poſſeſſion: & pour ce que ie n'ay trouuee la genealogie, & ſucceſſion continuee dés ſon origine, des Comtes de Foreſts, il me ſuffit de vous auoir fait voir leur antiquité, & comme les deux maiſons furent vnies, & l'heritage deſquelles tomba en celle de Bourbon, ainſi que pourrez aiſement recueillir par les annales de France.

Guichard Comte de Beauiou-lois Conneſtable de France.

Dues de Bourbon Comtes e Beau-oulois.

DE LA PROVINCE QVI IADIS FVT HABITEE PAR LES ALLOBROGES, & qui ores porte le nom de Daufiné, des citez, & villes capitales d'icelle, & ce qui eſt de plus rare en leur conſideration.

N'EST aucun tant peu ſoit il verſé en la lecture de l'hiſtoire anciẽne qui n'aye ouy parler des Allobroges, & iceux Gaulois, mais mis par aucuns hors le denombrement des Gaules Celtique, Belgique, & Aquitanique, pource que les Alpes, & pays contenus en l'enclos d'icelles faiſoyent vn cartier ſeparé, & que les peuples y compris auoyent auſſi & nom, & façons de faire diſtinguez des autres: ioint que les Romains y eſtans entrez premieremẽt qu'en guere nulle autre partie, ils ont auſſi ſoumis ces terres partie ſous la premiere Gaule Lyonnoiſe, & le reſte ſous celle qui porta nom de Toguee, & de Prouince, lequel titre luy eſt demouré iuſqu'à preſent. Or ce peuple, auãt que ie vous die quelle eſt l'eſtendue de ſon pays, & quel fut iadis ſa grandeur, ou le departement de ſes terres, faut ſçauoir qu'il eſt de grande antiquité, comme ainſi ſoit que le Roy Gauloys Allobrox qui regnoit l'an du mõde 2455. & lors que les enfans d'Iſraël ſortirent d'Egypte, fut celuy qui leur donna ce nom, comme pluſieurs Roys ont fait iadis le ſemblable, a ceux qui leur eſtoyent ſuiets, & obeiſſans, & tient on cet Allobrox auoir eſté fils de Iaſie ſorti du ſang du grand Hercule de Libye, mais le nom de ce peuple eſtant de longue eſtendue, & diuerſe cõſideration, il conuient ſçauoir qu'il y a deux ſortes d'Allobroges, les vns portent le titre de Sabatiens, qui ſont les Sauoyars, leſquels quelques vns dient auoir eſté iadis nommez Sebuſiens, & que le mot ſe corrompant par ſucceſſion de temps, ils ont porté le nom de Sauoyars, & leur pays de Sauoye: ſurquoy ie ne veux arreſter autre iugement ſinon que ie dis que la Sauoye ne porte ce nom, que depuis peu de ſiecles ença, à ſçauoir depuis que le regne d'Arles fut aboly, & que les Comtes de Morienne ſe feirent Seigneurs de la plus part des Allobroges: ce qui eſt teſmoigné par Gunther Ligurin és liures de ſa Poëſie faite ſur les faits de l'Empereur Federic premier de ce nom, lequel parlant du Royaume de Bourgoigne, il dit ces paroles.

llobro-
es peuple
Gauloys
ait ſõ car-
ier de
Gaule a
art.

llobrox
oy de
Gaule en
uel tẽps
iuoit.

Deux ſor-
es iadis
l'Allobro
ges.

Gunther Ligurin, l. 5. des geſtes de Federic.

Hæc adeo tellus à ſedibus incipit illis
Qua Baſilæa ſuos vicino flumine muros
Alluit, & Rhenum venientem læta ſalutat:
Innumeróſque tenens populos, hinc Gallica rura
Mordet, at hinc rigidis ſcopuloſæ rupibus alpis
Arctatur, tractúque pari protenditur, vſque
Quà rapidus primas Rhodanus maris influit vndas,
Quáque caput regni, ſedéſque fuiſſe vetuſti
Fertur Arelatum, priſcorum curia regum.

Puis il fait le diſcours de l'aneantiſſement de ce Royaume, qui tombe és mains des Ducs Allobroges ſortis du ſang Saxon, ainſi qu'il eſt recité és annales de Sauoye, duquel pays ſera parlé cy apres, & pource m'en paſſe-ie legerement en cet endroit. Les autres Allobroges furent plus voiſins des Gauloys, & ſur les limites de la Prouence, ayans leur terroir arrouſé des eaux du Rhoſne, & d'autre coſté voyans les Alpes qui les ſeparoyent d'vne partie des Saliens, & Sabatiens: & ce ſont ceux deſquels pretendons a preſent parler, & leſquels on nomme Daufinois, & iadis Viennoys, à cauſe que Vienne cité treſancienne fut le temps paſſé la capitale de toute cette Prouince: de laquelle tels ſont les limites: le Lyonnois luy eſt au Septentrion, & de ce coſté eſt le bas pays de Daufiné, duquel eſt chef la cité archiepiſcopale de Vienne: au Ponent elle eſt bornee par le Rhoſne, qui la ſepare du Lyonnois, Viuarez, & Velay: au Leuant luy giſt la Sauoye, pays des Allobroges dits Salaſſiens, & Sabatiens, & au Midy la Prouence: & cette partie eſt nommee le haut Daufiné, d'où eſt chef la Metropolitaine cité d'Embrun, ayant ſa longueur dés la 43. degrez de latitude Septentrionale iuſques enuiron le 45. & depuis la riuiere impetueuſe de la Durance iuſques au Rhoſne, deſquelles ce pays eſt arrouſé comme encor il eſt laué de pluſieurs autres fleuues, entre leſquels eſt la Droſine, & l'Iſere, & autres que ie ne puis vous denombrer pour l'obſcurité, & peu de cognoiſſance qu'on a de choſe de peu de merite. Des villes il y en a infinité, tant au bas qu'au haut pays, comme ainſi ſoit que le haut eſt enrichy des citez d'Embrun archiepiſcopale, Valence, Die, Gap, & ſaint Paul, ſieges d'Eueſque: au bas pays eſt Vienne chef iadis de touts les Allobroges, & Metropolitaine, & la cité de Grenoble, a preſent capitale du païs, & le lieu où reſidẽt les iuges ſouuerains de la court de Parlement eſtablie pour le Daufiné: & quant aux autres villes, qui ſont en nombre infiny, vous auez les principales Romans, Creſt, Briançon aſſiſe aux montaignes, & faiſant a part ſoy vn pays, qui ſe renomme de la ville, & Montelimar, renommee pour le trafic qui ſe fait en icelle. Ie laiſſe Thini aſſis ſur le Rhoſne, apartenãt au Seigneur de

Les ſecõds Allobroges voiſins du Rhoſne

Limites du pays de Daufiné.

Daufiné party en haut, & bas

Riuieres qui paſſent par le pais de Daufiné.

Citez, & villes des deux parties de Daufiné.

Briançon iadis apelé Brannouicé, ou Brigantion.

Chaſteau Daufin,dõne nom au pays de Daufiné.

Tournon, Saint Antoine de Viennois,S. Valier, la Coſte,le Moneſtier, & ChaſteauDaufin,duquel on eſtime que le pays a pris ce nom de Daufiné, qui eſt titre nouueau, & lequel ſ'eſt premierement eſtendu ſur les Seigneurs,puis a eſté attribué a toute la Prouince Viennoiſe.

Quel le premier eſtat des Allobroges.

Ce peuple Allobroge a eu diuers gouuernemés,veu que les roys y eurent ſouueraine puiſſance,depuis furent gouuernez(ſuyuant la couſtume des Gaules) par Senat & aſſemblee d'hõmes les plus ſages du pays,& en fin aſſuiectis par lesRomains,receurent magiſtrats a leur poſte, toutesfois qui eſtoient de la nationAllobrogique. Et que cecy ſoit vray,vous trouuez q̃ iaçoit queCeſar eut dõpté les Gaules, ſi fallut il que pour contenter ce peuple remuãt il dõnaſt les hõneurs & magiſtrats du pays,

Ceſar,li.3. de la guer. ciuile.

& ſur les habitãs d'iceluy a Roſcille &Egé fils d'Abducille, lequel auoit long tẽps cõmandé ſur la cité, c'eſt à dire ſur la cõmunauté des Allobroges, car en cette ſignification eſt ſouuent pris le nom de cité en Ceſar, & autres bons auteurs. Ce pays fut des premiers de la Gaule aſſailli par les Romains, à cauſe du voiſinage des Alpes, & qu'il poſſedoit les riues du Rhoſne,& a diuerſes foys ont ils taſché a le ſurmonter, ce que enuis ils ont fait, ainſi que pouuez recueillir liſant le cours de l'hiſtoire de Tite Liue,

Vellee Patercule,l.1

car il faudroit faire vn long narré a quiconque pretendroit vous deduire toutes les courſesRomaines cõtre cette belliqueuſe nation, & laquelle naturellemẽt ne peut ſouffrir qu'vn eſtrãger luy cõmande.

Quels capitaines Romains ont fait guerre aux Allobrog.

Or des premiers Romains qui onc paſſerent en ce cartier fut L.Fuluie Flacce:puis L.OpimieCõſul,& Fabie,qui porta le nom d'Allobrogique,ſelõ que le dit Vellee: en apres Caie Sextie, qui baſtit la cité d'Aix en Prouence,qui en Latin eſt ditte *Aquæ ſextiæ*,à cauſe des bains qui y eſtoyent. Mais ils ne peurẽt onc dõpter ces cœurs hautains des Alpins Allobroges,car a chacune fois ils rechaſſoyẽt leurs garniſons, & repouſſoyent celles qui eſtoyẽt ſur les limites: iuſqu'à ce Caie Domitie Proconſul les eut vaincus en bataille,& encor remuerẽt ils meſnage, cõme gens nez a la liberté:

Saluſte en la guer. Catilinaire.

& par les diſcours tant de Ciceron ſur la guerre Catilinaire, que de Saluſte ſur le meſme propos, vous verrez la peine que les Seigneurs deRome eurent a cõtenir ce peuple,a fin queCatiline ne l'eſbranſlaſt,& le feit mutiner pour prẽdre les armes en ſa faueur. Sous Iule Ceſar il fut vaincu par Sergie Galbe,ce qui rẽdoit ce peuple de tant plus mal affectionné auxRomains,comme il ſe faſchoit d'eſtre ſoumis,& de ſeruir,ayant accouſtumé de viure a fantaſie.

Ceſar,li.7. de la guer. Galliq.

Et c'eſt pourquoy en Ceſar eſt fait mention que *Vercingentorix* ayant deliberé de guerroyer les Allobroges liguez deCeſar,& cõmãdé au frere *d'Eporedorix* de les aſſaillir, neantmoins par ſecrets meſſages, il ſollicitoit ce peuple a tenir ſon party,ſçachant biẽ que lesAllobroges n'eſtoiẽt encor bien apaiſez,ny contens desRomains,à cauſe de la guerre precedente,en laquelle ils auoient eſté frottez par Galbe, toutesfois il ſe trauailla en vain.

Coctie roy des Allobroges.

Encor ſe reuolterent ils ſous AuguſteCeſar,ayãs vn Roy nommé Coctie qui les guidoit, mais ils furent contrains de fleſchir ſous Tibere que le ſuſdit Auguſte y enuoya, ainſi qu'eſt faite foy par vne inſcription trouuee en vne colonne, contenant ces paroles:

IMP. CÆSARI DIVI FIL. AVG. PON. Max.Imp.xxiiij.Trib.Pot.S.P.Q.R.quod eius ductu, auſpiciiſque gentes Alpinæ omnes quæ à mari ſupero ad inferum pertinebant ſub imperium populi Romani ſunt redactæ.

Royaume des Alpes aboly ſous Neron.

Ce pẽdant ne ſe treuue il point que le royaume des Alpes fut aboly iuſqu'au temps de Neron, car ce Roy Coctie ſuſnommé, eſtant reconcilié a Auguſte,fut honoré au Senat du titre Royal,& appellé amy & confederé du peuple Romain, tout ainſi auſſi que fut Herode, qui eſtoyent les titres blandiſſans & flateurs,deſquels vſoyent lesRomains,& auec le fard deſquels ils attrapoyent les Prouinces. Ie pourroy vous diſcourir plus longuement.

Strab,li.4.

Quels,& combien vaillans ont eſté les Allobroges le monſtre Strabon lors qu'il dit:Iadis les Allobroges feirent des voiages,& grandes entrepriſes auec pluſieurs milliers d'hommes:à preſent ils ſe tiennẽt és champeſtres,& vallons voiſins des Alpes, & habitent ordinairement és villages,ſauf les plus excellents qui reſident a Vienne, lequel canton & lieu eſtoit la place capitale de toute la nation,en feirent vne belle cité,aſſiſe ſur le Rhoſne.

Vienne capitale des Allobrog.

Vous voyez qu'il parle des migrations Allobrogiques,ſans dire quelle part ils les adreſſerent,& toutesfois eſt il vraiſemblable que ce fut ailleurs que ſur leurs voiſins,& que ils ſ'accompaignerent des autres Gaulois paſſans en Italie:& a ces peuples eſtoyent ioints les Sequanois touts vaillants hommes, ainſi que pouuez recueillir de ce vers d'Auſone.

Allobroges ioints aux Sequanois.

Inſinuant qua ſe Sequanis Allobroges oris.

Mais (cõme dit eſt) les Romains ayans dompté & le peuple & le pays ils donnerent voye a d'autres depuis,à les en chaſſer,ce qui fut fait par les ſuſnommez Bourguignons,& apres que la Bourgoigne fut ainſi diuiſee qu'auons dit cy deſſus,& que le royaume d'Arles tomba és mains des Alemãs, le pays Allobroge auſſi ſentit vn grand changemẽt, & alteratiõ,en ce que les Saxons ſ'y introduiſans,& le nom, & l'autorité Allobrogique ſe changerent, & d'vne ſeule Seigneurie en furent faites pluſieurs:

Cõme l'eſtat des Allobroges fut alteré.

de ſorte que les vns des Allobroges prindrẽt le nom Sauoiſien,les autres ſe tindrẽt pour honorez d'aporter le titre de Viennois, à cauſe de la cité de Vienne, lors chef & Metropolitaine de toute la Prouince:

Voy les annales de Sauoye.

& ce fut lors que les Comtes de Morienne,Albon,&Tarentaiſe ſe feirent cognoiſtre, & que les Daufins de Viennois,ne recognoiſſans aucun ſouuerain, ſe feirent Seigneurs,l'hiſtoire deſquels ne m'eſtant entiere tombee en main,i'en laiſſeray auſſi le diſcours,ne voulant vous offrir choſes imparfaites, car biẽ que nous ſçachõs leur ſouche & origine eſtre illuſtre, ſi eſt-ce que n'ayans au long ce qui eſt de la ſucceſſiõ, & alliances,nous en voulõs differer le recit iuſqu'à ce que en ayons de plus amples inſtructions: tãt y a qu'on ſçait que ce pays eſt venu a la couronne de France,non cõme conqueſte,ains cõme annexé par liaiſon d'amitié,ſans ſuiection,ny aſſeruiſſement,

Comme le Daufiné vnya la couronne.

& ſans pouuoir tomber en apẽnage que de l'aiſné des enfans Royaux, comme heritage Royal, & appartenant a la ſeule couronne. Et ſagement en vſa ainſi le bon Seigneur Humbert Daufin de Viennois ſollicité par ſon conſeil, qui ne vouloit que ce beau pays fut eſchãtillonné par partages, leq̃l les habitãs

auoyent

Daufinois, & Sauoyars ont guerre enſemble.

Daufinois, ne ſouffrēt ſeigneur eſtranger.

Quelles les mœurs des Daufinois.

Quelle terroir de Sauoye.

Eueſchez dependantes de l'Archeueſché de Vienne.

Eueſchez ſous Embrun.

auoyent ſi long temps garenty de l'ambitieuſe cōuoitiſe des Comtes de Sauoye pretendans ſe faire ſeigneurs vniuerſels des Allobroges. Ce deſir ſeul de ne recognoiſtre autre que le roy de France, a eſté cauſe que iamais les Daufinois n'ōt voulu qu'a force receuoir gouuerneur qui ne fut Prince du ſang, ou ſegnalé de quelque grand merite enuers la couronne:mais de lieutenant ſous le general gouuerneur, il n'en ſçauroyent compatir, ſ'il n'eſt de leur païs, & nation, & non ſans cauſe car il leur ſemble que l'eſtranger ignorant quelles ſont leurs couſtumes, loix, frāchiſes, & immunitez, taſcheroit auſſi d'innouer quelque cas d'icelles, qui pourroit preiudicier grandement au bien & prouffit de toute leur republique. Auſſi de tout temps ce peuple a eſté fort:ialoux de ſa liberté, & a deffendu au pris de ſon ſang ſes franchiſes eſt vaillant en guerre, cōſtant a la pourſuite de ſes affaires, ſoigneux a cōſeruer le ſien, & quoy qu'il ayt l'eſprit groſſier ſe reſſentant vn peu de la rudeſſe montagnoiſe, & qu'il y ayt quelque barbarie farouche parmy les champeſtres, ſi eſt-ce que la nobleſſe, & les Bourgeois des villes y ſont courtoys, affables, de bon & gentil eſprit, capables des ſciences, & ſur tout des Mathematiques, curieux recercheurs des ſecrets naturels, libres honeſtement en parolle, peu diſſimulez, & ſociables, bien que haults à la main, & qui ne ſe laiſſent manier qu'a propos, & auec raiſon, mais qui auec icelle ſe paient, & ne ſ'eſmeuuent trop legerement. Le païs eſt conſideré diuerſement en d'aucūs endroits fort fertil en bleds, & vins, en d'autres ſterile, mais nō tant que les Chaſtaignes, & gros Marons n'y foiſonnent, & que le beſtail n'y abonde comme a ſouhait, qui eſt cauſe que les viures y ſont a bon marché, & tresbons, & que l'abondance du païs Daufinois peut ſecourir ſon voiſinage : mais c'eſt aſſes generaliſé, il fault toucher les places particulieres. En noſtre diuiſion cy deſſus miſe nous auons dit que le Daufiné eſt diuiſé en deux Archeueſchez, Ambrun, c'eſt a ſçauoir, & Vienne, chaſcune deſquelles a ſes ſuffragans partie au Daufiné, & partie és prouinces voiſines, comme ainſi ſoit que ſous Vienne ſont les Eueſchez qui ſ'enſuyuent, Geneue (a preſent le ſiege des miniſtres ſucceſſeurs de Caluin, & peruertiſſeurs de la police Eccleſiaſtique) Grenoble, Maurienne, Die, Valence, mais ces deux Egliſes paſſent ores ſous vn meſme paſteur, qui porte le tiltre d'Eueſque de Valence : & le dernier ſuffragant eſt celuy de Viuarez, & de touts ces ſieges, il n'y a que Vienne, Grenoble, & Valence, ioint a Die, qui ſoyent du pays de Daufiné. Sous Ambrun ſont Digne, Senez, Glandeſue, Nice, Vence, & la Graſſe, pas vne deſquelles n'eſt en Daufiné ſauf la Metropolitaine : veu que Gap eſt ſous Aix, & ſaint Paul troys Chaſteaux (en Latin Tricaſtrinum) eſt ſous l'Archeueſché d'Arles. Ayans dis-ie party le Daufiné en ces Eueſchez, & Prouinces ſpirituelles ſelon la deſcription di'celles, nommees & bas & hault pays, nous pourſuyurons noſtre chemin par le bas pays qui eſt en la iuriſdiction de la Metropolitaine, laquelle nous laiſſons iuſqu'a tant qu'ayons touché celle qui ores eſt capitale, & deſquelles ſi nous paſſons legerement il en fault accuſer les troubles, & guerres ciuiles, qui ne nous ont donné le loiſir ny moien de recouurer des inſtructions ſelon qu'en auions le deſir & bonne volonté de nous y employer.

Grenoble cité capitale du pays de Dauphiné.

Famille inſigne des Rabots à Grenoble.

Grenoble colonie des Cauaillonois. Prolo.li.2. c.10.tab.3. d'Europe.

Grenoble renōmé de Gratian Emp.

Grenoble fortifié par Maximian Empe.

Des auſſi toſt donc que vous ſortez du pays de Sauoye, de la part orientale, & ſelon le cours de l'Iſere vous venez a celle grande, & ancienne cité de Grenoble, ores chef des Daufinois & le ſiege de l'audience royale, & ſouueraine, de laquelle ie vous deſcriray l'antiquité, & le plant ſelon que les nous ont enuoyez les ſeigneurs Laurens Rabot, & Pierre Gilbert Conſeillers en la court de parlement en cette cité de Grenoble, hommes de grande erudition & ſinguliere integrité, & meſmes Rabot qui pour eſtre iſſu d'vn eſtoc noble, & de ce Conſeiller Rabot, qui fut a la ſuite du roy Charles huictieſme au voiage de Naples, a laiſſé comme vne ſucceſſion de vertu & ſçauoir a ſa poſterité:& la famille deſquels i'ayme & honore tāt pour ceſte naïueté, que pour la familiere habitude que i'ay eu aſſes long temps auec Ioachim Rabot ſieur de Buffiere, & neueu de ce ſeigneur Conſeiller, & ieune homme de grande eſperance, comme ſorty d'vn pere reputé entre les premiers hommes de ſa Prouince. Auons auſſi eſté aidez en cecy par les ſeigneurs Louys Cot ſieur de Chaſtellard, Guigues Coliſieux, Iean Floris, & Antoine Megard Gentilshommes, & Conſuls de la ville ſusditte, leſquels deſireux de l'immortalité d'icelle, ont fourny & les memoires, & le plant, lequel auant que paſſer outre nous vous allons repreſenter. Donc entre les citez plus anciennes de la Gaule Narbonnoiſe, & entre les peuples Allobroges, a eſté miſe de tout temps celle de Grenoble, non qu'elle portaſt ce nom, car elle ſ'appelloit Accuſion, & fut iadis Colonie des Cauallonnois en Prouence, car c'eſt ainſi que Ptolomee la nomme en ſa Geographie:& luy demoura ce nom iuſqu'au tēps de Diocletian, & Maximian, & lors on luy changea le nom, & fut dicte Cularone, mais la raiſon ne nous en a eſté dōnee : apres ce, ſous l'Empire de Gratian elle eſtant aggrādie quelque peu plus que ne portoit l'ancienne eſtendue de ſes murs, elle fut nommee la ville de Gratian, à ſçauoir *Gratianopolis* : & corrompuement proferé par les François Grenoble: & parainſi Gratian n'en fut point le fondateur (comme d'aucuns eſtiment) mais ſeulement le reſtaurateur, & aggrandiſſeur, & lequel neantmoins en voulut porter le titre, comme amoureux de la nation Gauloiſe, où il auoit eſté fait Empereur, & receu ceſte dignité en la cité d'Amiēs, & depuis tué par le tyran Maximin a Lyon, en l'an de grace trois cens octante et ſept. Auant Gratian elle auoit eſté fortifiee par Maximian enuoyé par Diocletian en Gaule pour y apaiſer les tumultes, & lequel la feit comme vn fort, & citadelle pour la defence des Romains : y faiſant deux portes de belle pierre carree, & ſubtilement elaboree, & de matiere ſi bonne, qu'encor a preſent il ne paroit en ſorte aucune que la vielleſſe y aye fait diminution aucune de leur premiere beauté : l'vne de ces portes portoit le nom de Romaine Iouie, à cauſe qu'elle tendoit au chemin pour ſ'auoyer à Rome : & l'autre ſe nommoit Viennoiſe Herculienne, par laquelle paſſoyent les ſoldats pillans en la Prouence, dediāt la Iouienne, à

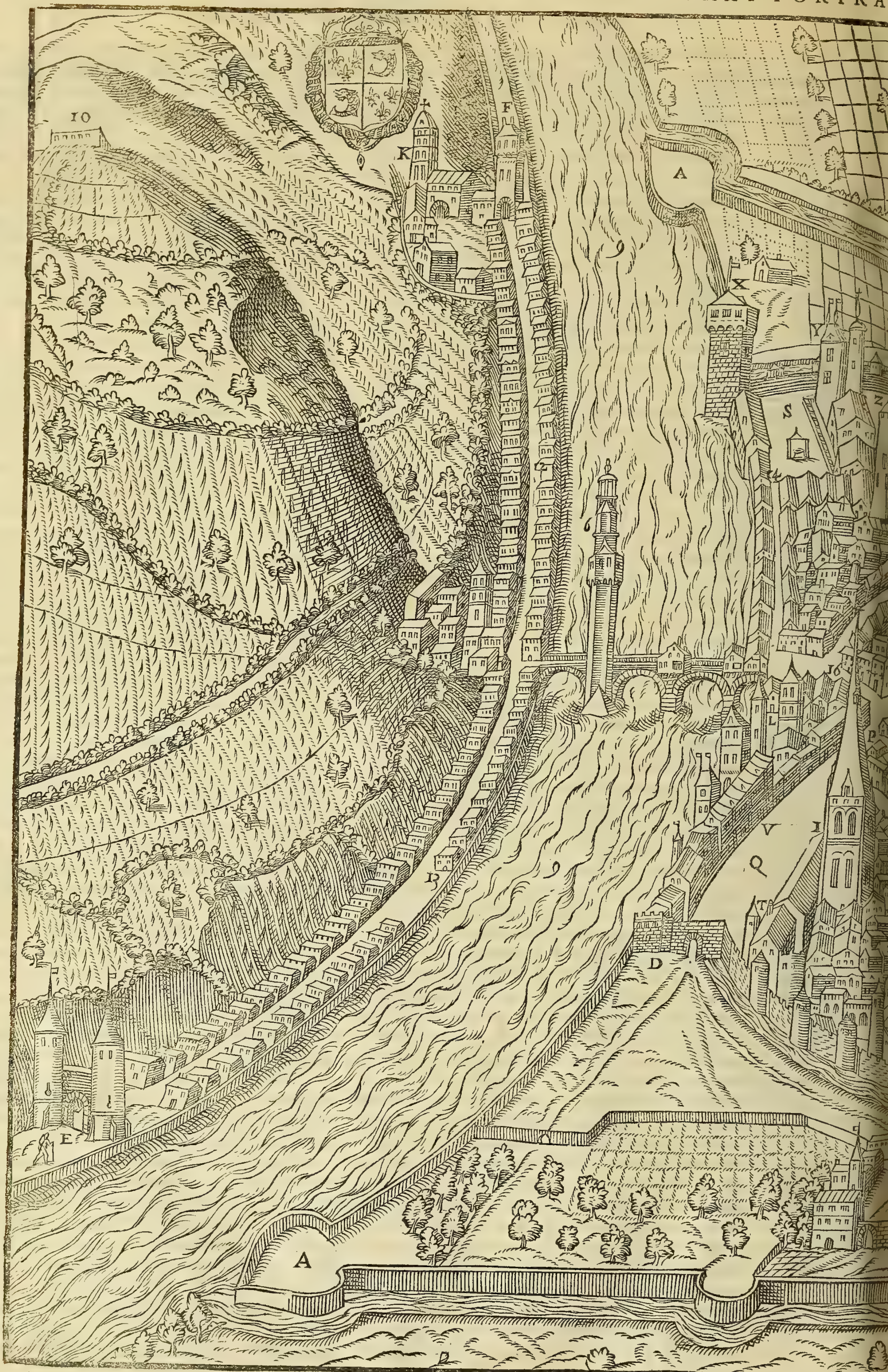
10
A
F
K
X
Y
S
Z
9
6
16
L
P
V
I
Q
T
D
E
B
A

14. La rue des nonains.
15. La rue chonoiſe.
16. La rue de la reuenderie.
17. La rue moyenne.
18. La rue des Clercs.
19. La rue neufue,

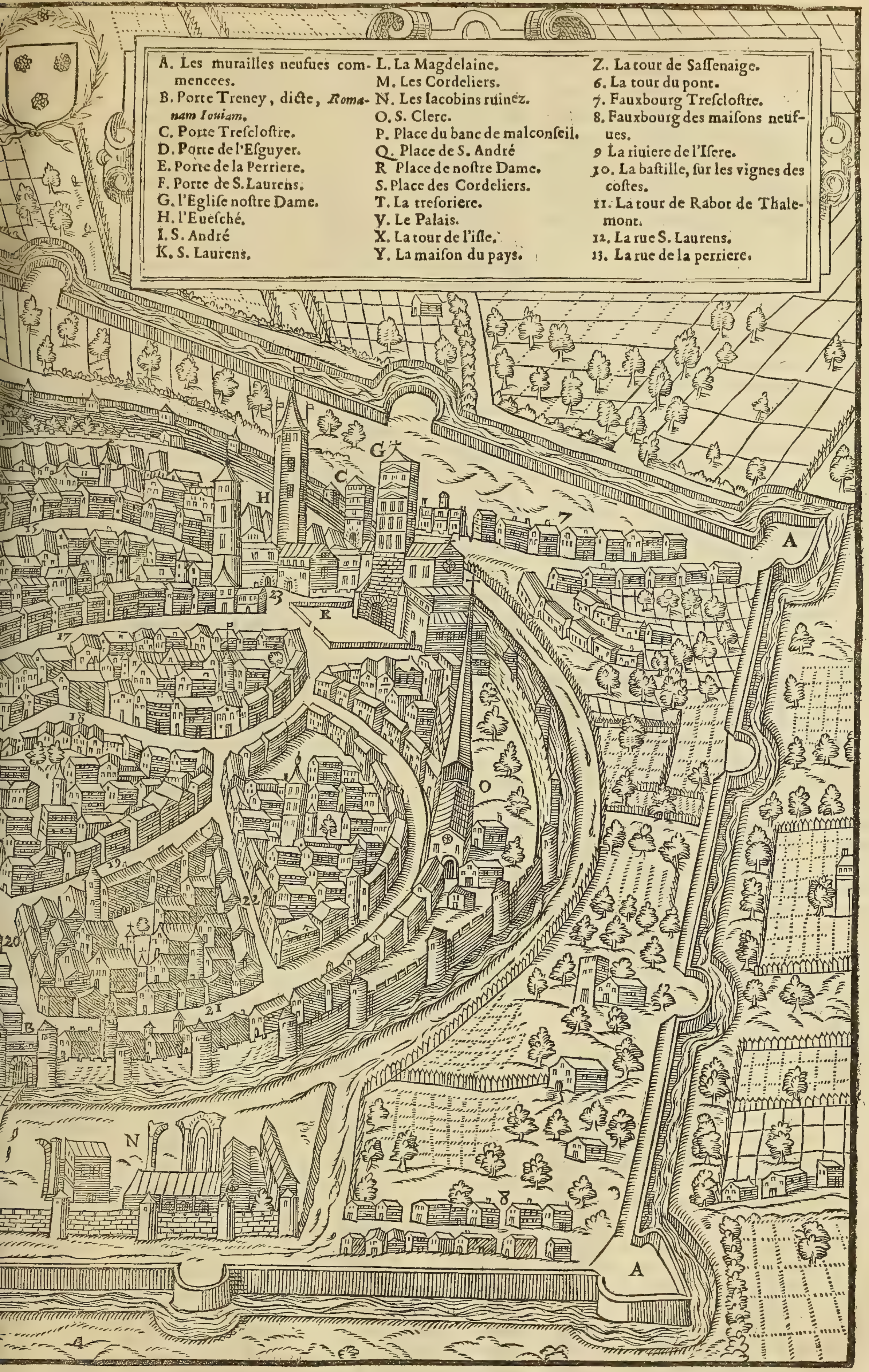

A. Les murailles neufues commencees.
B. Porte Treney, dicte, *Romanam Iouiam.*
C. Porte Treſcloſtre.
D. Porte de l'Eſguyer.
E. Porte de la Perriere.
F. Porte de S. Laurens.
G. l'Egliſe noſtre Dame.
H. l'Eueſché.
I. S. André
K. S. Laurens.
L. La Magdelaine.
M. Les Cordeliers.
N. Les Iacobins ruinez.
O. S. Clerc.
P. Place du banc de malconſeil.
Q. Place de S. André
R Place de noſtre Dame.
S. Place des Cordeliers.
T. La treſoriere.
V. Le Palais.
X. La tour de l'iſle.
Y. La maiſon du pays.
Z. La tour de Saſſenaige.
6. La tour du pont.
7. Fauxbourg Treſcloſtre.
8. Fauxbourg des maiſons neufues.
9 La riuiere de l'Iſere.
10. La baſtille, ſur les vignes des coſtes.
11. La tour de Rabot de Thalemont.
12. La rue S. Laurens.
13. La rue de la perriere.

. La rue de por-
te Treney.

21. La rue de Bourguolene.

22. La rue de Palherey.

23. Porte antique, appellee, Vienenſen Herculeam.

Diocletian, qui ſ'egalloit à Iupiter en ſes geſtes, & celle qui eſtoit dicte Herculee, eſtoit dediee à Maximian ſurnomme Hercule, & ſe flatant d'vne felicité pareille à celuy de qui il ſ'attribuoit le nom. De cecy on voit encor certaines inſcriptions grauees en des pierres qui donnent teſmoignage de ces auteurs, & leſquels memoires & atteſtations ſont à Grenoble, & non pas à Vienne, ainſi que Pomponie Lete le ſonge: à la porte donc qui regarde le Midy, & eſt dicte Romanie, on voit telle inſcription.

Pomponie Lete en l'hiſt. des Emper.

DD. NN. IMPP. CÆS. GAIVS Aurel. Valerius Diocletianus PP. inuictus, Auguſtus, & Imp. Cæſar M. Aurel. Valerius Maximianus, pius, Felix, inuictus Aug. muris Cularonenſibus, cum interioribus Ædificiis, Prouidentia ſua inſtitutis atque perfectis, Portam Romanam Iouiam vocari iuſſerunt.

Et à la porte qui va vers Viēne, & qui regarde le Septentrion, vous y voyez grauee ceſte eſcriture.

DD. NN. IMP. CÆS. CAIVS AVREL. Valerius Diocletianus PP. inuictus Augu. & Imp. Cæſar Marc. Aurel. Valerius, Maximianus, pius, felix, inuictus Aug. muris Cularonēſibus cum interioribus Aedificiis prouidentia ſua inſtitutis, atque perfectis, Portam Viennenſem Herculeam Vocari iuſſerunt.

Quelle la forme & aſſiette de Grenoble.

Iſere fleuue paſſant à Grenoble, & ſon cours.

Drac torrent impetueux pres de Grenoble.

Quelque baſtiment donc que Maximian eut fait à Cularone, ſi eſt-ce que Gratian l'aggrandiſſant, & eſtandant, ne voulut que l'ancien nom luy demouraſt, ains luy donna le ſien, qui fut cauſe que ce Prince eſtant bon catholique, & aymé des Gauloys, facilement la memoire de ſa vertu fut perpetuee au nom de ceſte puiſſante cité. La forme ancienne de laquelle tend plus en longueur qu'en rond, finiſſant preſque en vn coing eſpointé, & preſque ſe raportant à vne figure ouale: & eſt aſſiſe en la plaine, laquelle ſ'eſloignant petit à petit du pied & racine des monts, ſ'eſtend tout bellemēt vers l'orient, & où le terroir eſt ſi gras qu'il n'y a païs qui le ſurpaſſe en fertilité, & abondance de toute ſorte de viures neceſſaires à la vie humaine: & non ſeulement de ce coſté eſt le païs fructueux, ains quelque part qu'és entours de ceſte ville, vous ſçachez tourner la veuë, il ne ſ'offre rien que beauté, plaiſir, & abondance. Ceſte ville eſt arrouſee des ondes de l'Iſere fleuue ſortant du haut des Alpes du coſté oriental, & lequel courant impetueuſement par les Centrons, & Voconces (qui ores ſont ceux de Tarentaiſe, & de Morienne) laue le païs du Dauſiné, & en fin ſe va rendre dedans le Rhoſne entre Tin, & Valence au lieu où iadis Fabie le grand acquit la victoire ſur les Allobroges. Du coſté Septentrional de la ville eſt le pont ſur Iſere des plus beaux qu'on ſçache voir qui reſpōd aux fauxbourgs ſainct Laurens, & leſquels ce pont auoiſine, & ſepare de la ville, & non loing de là ſont les carrieres, deſquelles on tire la pierre pour toutes les cōmoditez des edifices de la ville: au Midy paſſe le Drac, qui eſt vn torrent, mais ſi faſcheux & violent, que bien ſouuent par ſes limoneuſes, & bourbeuſes inondations, il gaſte les champs voiſins, de maniere qu'il n'eſt poſſible de luy empeſcher, par quelque leuee qu'on ſçache faire, ſon cours, & ſes furies, & lequel non guere loing de la ville va ſe ioindre auec l'Iſere: mais les champs qui ne ſont pas voiſins de ce torrent rauageux, vont ſ'eſtendans en vne large campaigne, chargee de fruicts de toutes ſortes, & recreans la veüe par leur verdure preſque perpetuelle, & par le forellement des ruiſſeaux. Et fontaines, qui y ſurgeonnent ſans ceſſe. De ce meſme coſté, & non guere loing de Grenoble eſt celle fontaine memorable, laquelle eſt ſans ceſſe flamboyante & bouillante, & à laquelle tout ce qui attouche, & en eſt approché, ne faut auſſi toſt de bruſler, & eſtre conſumé non ſans merueille des miracles de la nature. Et ne ſçache philoſophe tant ſoit-il ſubtil & expert és cauſes de la nature, qui ſceut rendre raiſon de ceſt accord perpetuel, qui eſt de ſi lōg tēps entre choſes ſi diuerſes entre elles qui ſont l'eau, & le feu, & leſquelles ſuiuant l'ordinaire de la naturelle inclination, ne peuuēt eſtre longuemēt enſemble, ſans que l'vne, ou l'autre ne voye ſa ruine: & toutefois icy lon voit le feu ſortir de l'eau, & les bouillonnemens d'icelle engendrer des flammes rauiſſantes, & qui deuorent toute matiere qui leur eſt offerte. Du coſté du fauxbourg ſainct Laurens, le pays commēce à ſe monſtrer montaigneux, & y voit on les coſtaux haut eſleuez, & tous reueſtus de beau & precieux vignoble, produiſant le vin delicat pour eſtre ces vignes regardees de l'œil eſchaufant, & viuifiant du Soleil, & par ainſi les vins de Grenoble ſont eſtimez des meilleurs de la Gaule Narbonnoiſe. En ces montaignes & precipices preſque cauerneux eſt baſtie celle tant fameuſe, & religieuſe maiſon, où le premier fondateur de l'ordre des Chartreux ſe retira pour fuyr les fraudes de ce ſiecle, & les lacs & pieges que le Diable tend à ceux qui deſirent de viure ſainctement parmy les reliques de la chair, & du monde. Ce fut en ceſte ſolitude que ce ſainct homme Brunon ſ'en alla, & y commença ſa demeure ſolitaire, & y baſtit vne Egliſe, duquel commencement eſt aduenu que ceſte maiſon a eſté, & eſt la mere, & chef de tout ceſt ordre, & pour ceſte cauſe eſt apellee la grande Chartreuſe, cogneuë par tout le monde pour la ſainteté, & innocēce de vie des religieux Anachoretes qui ſ'y tiennent, & ſur la conuerſation deſquels le meſme heretique, quoy que ſouillé, vaincu toutesfois du iugement de ſa conſcience, n'a ſçeu trouuer que reprendre. Du coſté encor de ces monts eſt le vignoble de Challemont, fameux en celle contree pour la delicateſſe des vins qui y croiſſent en abondance. Le Feu roy Françoys 1. de ce nom, ſuiuant l'exemple de Gratian, auoit deſſeigné d'aggrandir ceſte ville, & des-ia auoit on dreſſé les fondements, qui ſont encor en eſtre, mais l'œuure en eſt imparfait, n'eſtant aux citoiens de mettre fin à choſe de telle conſequence. Grenoble eſt ſiege Epiſcopal, ſubiect au Metrapolitain de Vienne: mais de quel temps il eſt inſtitué ie ne peux le dire, n'aiant point veu le catalogue des Eueſques de Grenoble: & de m'arreſter au liuret qui porte le tiltre d'Itineraire, ou guide des chemins, lequel eſt attribué à Antonin Auguſte, ce ſeroit folie comme ainſi ſoit, que ceſte ville n'eſtoit encor nommee: ce

Fontaine merueilleuſe pres de Grenoble.

Vignoble de Grenoble.

Grande Chartreuſe pres Grenoble, chef de tout l'ordre.

Challemōt vignoble.

Grenoble ſiege d'Eueſché.

qui rend ce liure pis que ſuſpect, puis qu'Antonin eſtoit quelques ſiecles auãt Gratian reſtaurateur de la cité des Accuſioniés. La dire auſſi trop moderne en la dignité Epiſcopale, veu que du temps de Sidonie Apollinaire, a ſçauoir enuiron l'an de noſtre ſeigneur 480. elle auoit & le nom de l'Empereur Gratian, & le titre d'Eueſché, d'autant que Sidonie eſcrit a Placide paſteur en l'Egliſe de Grenoble.

Sidonie l.3 Epiſtre derniere.

Ceſte cité eſt auſſi illuſtree d'vne court de Parlemẽt pour le vuidange des proces de conſequẽce des habitans qui ne peuuent eſtre reſoluz és courts ſubalternes: en laquelle court ſouueraine on voit vn bon nombre d'hommes ſegnalez en ſçauoir, & plus encor en integrité, & droiture, leſquels ſont les cõſeruateurs du droit du pays, & deffenſeurs de la liberté de leur Prouince.

Court de Parlement & Chãbre de Cõptes a Grenoble.

Et pour plus grand ornement de ceſte cité, eſt encor en icelle la chambre des comptes, affin que les affaires du pays ne fallut que fuſſent cogneus a chaſcun, & que le maniemẽt fait par diuerſes mains eſtrangeres ne cauſaſt quelque detriment a la republique Daufinoiſe. Sur l'Iſere encor ſe vous offre, & repreſente la ville de Romans, qui eſt vne des plus belles du bas pays & miſe entre les plus riches, & de laquelle ie ne peux dire autre cas ſinon que ſon nom monſtre bien que ſa fondation vient des Romains, ou autres luy voulans donner le titre de Rome, mais de vous en dire l'antiquité ie ne peux, y obſtant les guerres, qui ont empeſché aux chefs d'icelle de parfournir a leur deſſein, & a ceſte cauſe ne pouuans auoir le tout, il plaira au lecteur pour ceſte foys ſe contenter du pourtrait que nous luy repreſentons icy en default de la deſcription exprimant le plant, & les habitans de la ville, & les mœurs d'iceux, & ce qui peut eſtre de rare en icelle.

Limites de Viennois.

Or fault il voir le pays de Daufiné le long du Rhoſne, qui eſt proprement & vraiment l'ancien heritage des Daufins de Viennois cõme auſſi le pays porte ce meſme titre, & laquelle principauté eſt bornee de ces limites: au leuãt luy eſt la Sauoye, au Ponent le Rhoſne & pays de Lyonnois, lequel luy eſt au ſeptentrion, & au midy le borne le pays, & Duché de Valentinois.

Cité de Vienne & ſon aſſiette

La Capitale de ce pays eſt la cité de Vienne, des plus anciénes de Gaule, & laquelle iadis a porté le titre de treſgrãd & ſouuerain ſiege de Gaule, laquelle eſt aſſiſe ſur le Rhoſne, & és limites du Lyonnois, d'où ſ'enſuiuit iadis de grãdes controuerſes entre les deux peuples de Vienne, & de Lyon, ce que Cornille Tacite touche lors qu'il parle en ceſte ſorte.

Cornille Tacite liu. 17. des Annales.

Ceſte guerre nouuelle auoit rallumé les anciennes diſcordes entre les Viennoys, & Lyonnois, ſ'entretenans & combatãs enſemble, & leſquels plus ſouuent, & auec plus d'animoſité que de raiſon ſ'entrebatoyent pour la querelle de Neron, & de Galbe, ceſtuy ayãt cõfiſqué les reuenuz de Lyon, tranſporté du courroux conceu contre ce peuple: & au contraire il faiſoit tout honneur, & toute faueur aux citoyens de Vienne: & dela ſourdit l'enuie, & la haine entre ces deux peuples ſeparez par vne ſeule riuiere.

Lyonnois mortels ennemys des Viennoys

A ceſte cauſe les Lyonnois incitoyent les ſoldats, & les pouſſoyent a la ruine de Vienne, leur remonſtrant qu'ils auoyent aſſiegé leur colonie, & ſecouru Vindex en ſes entrepriſes, & que n'a guere ils auoient fait amas, & leuee d'hommes en faueur de Galbe: & ayans aſſez declairé les cauſes iuſtes de la haine qu'ils deuoient porter aux Viennoys, ils leur propoſoient la valeur du butin, & grandes richeſſes qu'ils acquerroient en ſaccageant Vienne. Puis aiouſte que peu ſ'en falut que la cité ne fut ruinee, ſi les Viennoys ne fuſſent ſortis auec les ornements, & effigies de leurs Dieux, & n'euſſent par prieres fleſchy le courroux du ſoldat & ſi Valens general de l'armee n'eut departy quelque ſomme de deniers aux bandes: & toutesfois ne peut il tant faire, qu'il ne fallut que les Viennoys miſſent les armes bas, & qu'ils donnaſſent ſecours a l'armee. Vous voyez de quelle haine eſtoient ces deux citez animees l'vne contre l'autre, que d'inciter le ſoldat Romain a ruiner celle que ſa compaigne, & voiſine eut deu & conſeruer, & defendre.

Viẽne par qui fõdee & nõmee. Voy Adõ Eueſque de Viẽne en l'aage. 4.

Temples baſtis a Vienne par les Senonois.

On tient que Vienne fut fondee par vn nommé Venerie Africain fugitif, & banny de ſon pays, & qu'en deux ans il en poſa les fondements, ce que ſi eſt vray ie n'y fais reſiſtẽce: tant y a qu'elle eſtoit iá du temps que les Senonois paſſerent en Italie, leſquels y fonderent deux temples, l'vn a Mars, & l'autre a la Victoire: depuis que les Romains eurent conquis les Allobroges, elle fut auſſi dicte Senatorie.

Combien grãde l'antiquité de Vienne.

Et pour voir ſon antiquité, il fault ſçauoir que Tibere Gracche paſſé en Gaule baſtit vn pont a Vienne ſur le Rhoſne, & feit des chaſteaux a chacun bout du Põt pour la ſeüreté des paſſages: & ce pẽdant c'eſt choſe ſeüre que ce Tibere viuoit enuiron l'an du monde trois mil ſept cens nonante, & de la fondation de Rome cinq cens ſeptante et ſix, & auant la venüe de Ieſus-chriſt au monde 180. & eſt il a preſuppoſer que plus de 300. ans auparauant elle auoit eu ſon origine, tellement qu'il y a plus de 2000. ans que la cite de Vienne eſt en eſtre, & touiour remarquee de grandeur. Outre le pont ſusdit de Tibere Gracche il y eut des baſtiments faits par les Capitaines de Ceſar lors qu'il eſtoit en Gaule, veu que elle eſtoit a ſa deuotion, & reſſentoit plus ſon humeur Romaine que Gauloiſe: & ſur tout y baſtit on des Greniers, & Magaſins, a cauſe que là ils mectoient, comme en lieu aſſeuré, toutes leurs prouiſions pour la guerre.

Vienne amye de tout tẽps des Romains.

Ce qui me fait penſer que ceſte Tour attribuee à Pilate, & où lon dit qu'il mourut, eſt de la fondation de Tibere, non de ce faux Iuge, lequel bien qu'eut mertié vn grief ſupplice, ſi ne trouuons nous rien de ceſte priſon Viennoiſe, où il fut confiné, quoy que quelques vns dient que Vienne eſtoit la priſon publique des Romains, ſi ce n'eſt qu'ils ſe fondent en ce qui eſt eſcrit, que Herode eſtant banny fut enuoyé paſſer ſa vie en la cité de Vienne.

Euſe. hiſt. eccle. li. 1. ch. 11.

Tacite allegue vn Augure qui aduint a l'Empereur Vitelle eſtant a Vienne, car tandis qu'il eſtoit au ſiege royal faiſant droit aux parties, vn cocq luy vola ſur les eſpaules, & depuis ſur la teſte, & pource que les Romains eſtoyent adonnez a la ſuperſtition de deuiner les choſes a venir par le vol des Oiſeaux, il y en eut qui dirent, que Vitelle ſeroit occis par vn Gauloys, car le mot Latin *Gallus* ſignifie & vn cocq, & vn homme né en Gaule: ce qui aduint auſſi d'autant qu'Antoine Capitaine du party contraire a Vitelle fut celuy qui le maſſacra, & ceſtuy eſtoit ſurnõmé Bec de Cocq, car deſlors ce mot de Bec eſtoit receu en Gaule pour ce que les Latins dient *Roſtrũ*. Mais laiſſans apart ces choſes, & nous ſuffiſant que Viẽne eſt des plus anciénes citez de Gaule, et de

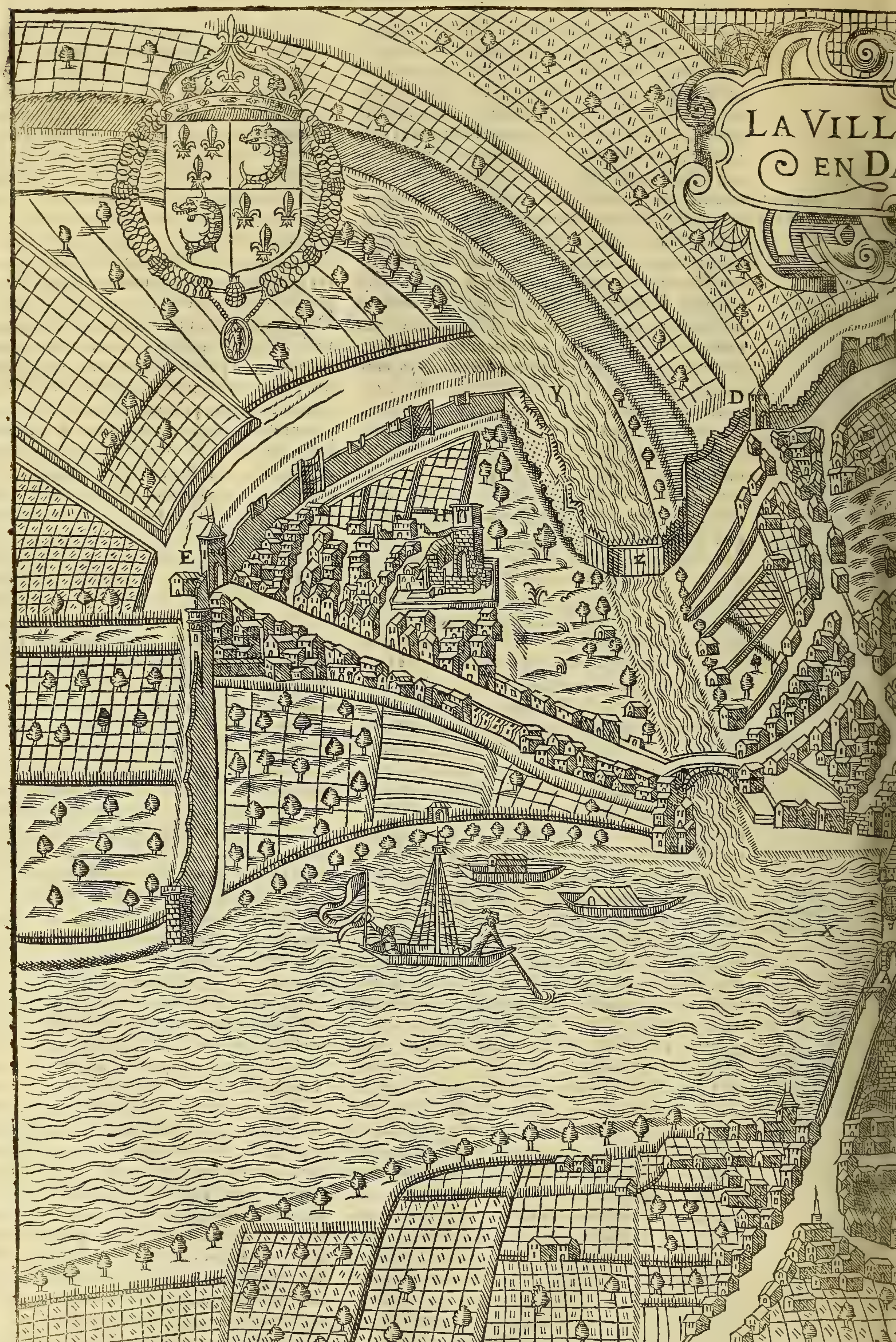
LA VILL
EN DA
Y
D
E
Z
X

LLE ET CITE DE R

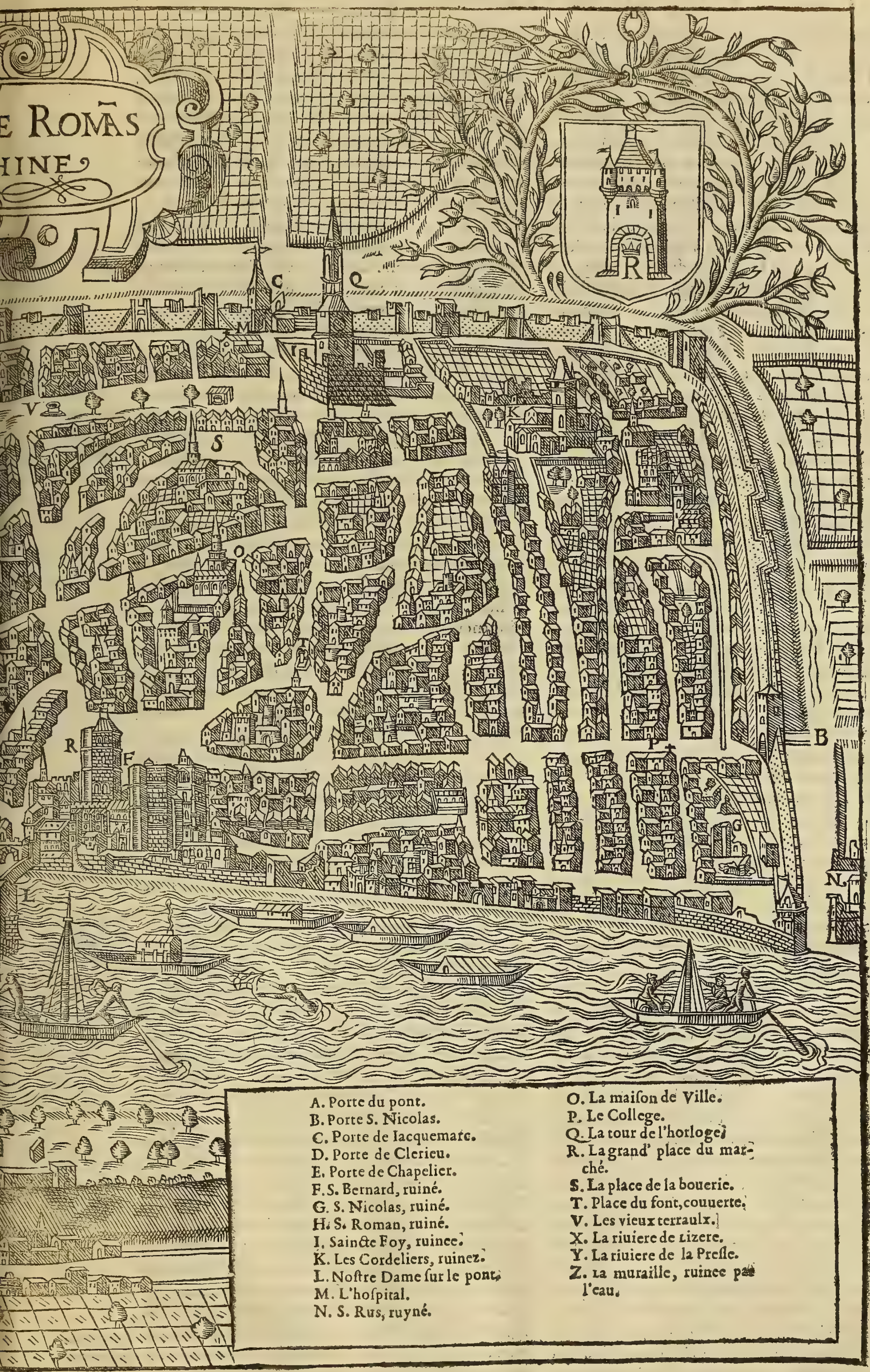

A. Porte du pont.
B. Porte S. Nicolas.
C. Porte de Iacquemarc.
D. Porte de Clerieu.
E. Porte de Chapelier.
F. S. Bernard, ruiné.
G. S. Nicolas, ruiné.
H. S. Roman, ruiné.
I. Saincte Foy, ruinee.
K. Les Cordeliers, ruinez.
L. Noſtre Dame ſur le pont.
M. L'hoſpital.
N. S. Rus, ruyné.
O. La maiſon de Ville.
P. Le College.
Q. La tour de l'horloge.
R. La grand' place du marché.
S. La place de la bouerie.
T. Place du font, couuerte.
V. Les vieux terraulx.
X. La riuiere de Lizere.
Y. La riuiere de la Preſſe.
Z. La muraille, ruinee par l'eau.

fondation auſſi vieille, ou plus que la cité de Rome, & faut voir en quel temps elle vint à la cognoiſſance de l'Euangile, & qui en fut le premier embaſſadeur.

Adon Archeueſque de Vienne.

Adon Archeueſque de Vienne, lequel viuoit du temps des ſucceſſeurs de Charles le grand, fait vn diligent diſcours de ſon Egliſe iuſqu'à ſon temps en ſon opuſcule de Chroniques dés l'origine du monde iuſques en l'an de noſtre ſalut, neuf cens octante.

Qui le premier porta l'Euangile à Vienne.

Cathalogue des Eueſques de Vienne, ſelon Adon en ſes Chroniques.

Et dit que ſainct Paul faiſant ſes voiages, & lors qu'il pretendoit paſſer en Eſpaigne, il enuoya ſainct Throphime à Arles, & à Vienne ſainct Creſcont pour y annoncer la parole diuine, ceſtuy-cy ayant accomply le deu de ſa charge, & Embaſſade, remit ſa dignité Epiſcopale és mains de Zacharie, & ſ'en alla en Galatie: mais Zacharie ayant ſouffert ſoubs Traian, & cecy chargé d'ans, & extreme vieilleſſe, Martin fut le troiſieſme, lequel eſtoit auſſi diſciple des Apoſtres: à ceſtuy ſucceda Vere diſciple auſſi des Apoſtres, & auditeur de leur doctrine: qui eut pour ſucceſſeur ſainct Iuſt hõme renommé de grande ſaincteté, & hardieſſe à confeſſer la foy de l'Euangile, quoy que les glaiues, & les flammes fuſſent preſentees à ceux qui faiſoyẽt vne telle profeſſion: & qui en fin mourut martyr en exil: luy eſtant ſurrogé Denys, lequel auoit eſté auſſi auditeur des diſciples de Ieſuchriſt enuiron l'an de ſalut cent nonante quatre, & reputé homme de grãd ſçauoir: qui eut pour ſucceſſeur ſeptieme en nombre Paracode illuſtre en vertu & conſtance, & apres luy fut huictieſme ſainct Florent, qui paſſa de ce ſiecle glorieux pour ſon martyre ſoubs Galien & Voluſien: par ainſi Lupicin fut le neufieſme Prelat de Vienne ſoubs le Pape Cornille, & lors que ſainct Cyprian fut martyriſé à Carthage, le dixieſme ſe nomma Simplide, qui viuoit du temps de Care Empereur, qu'on eſtime auoir eſté natif de Narbonne: l'vnſieme fut Paſchaſe du temps du tyran Domitien, & eſtoit fort eloquent homme, lequel auſſi veſquit iuſqu'à ce que Conſtantin donna paix à l'Egliſe. Auquel ſucceda le douxieme appellé Claude, & loué d'eſtre bon catholique, eu eſgard au grand nombre d'Eueſques, qui auoiẽt ſuiuy l'erreur d'Arrie & de ſes complices.

Ce Concile fut tenu à Vaiſon, qui en latin eſt dit Vaſio.

Le treſieme fut Nectarie, lequel en vn ſinode celebré en Sauoye diſputa de la conſubſtantialité des trois perſonnes de la diuinité, & de l'vnité de l'Eſſence en icelles: ceſt Eueſque mourut l'an trois cens ſeptante quatre, & luy ſucceda quatorze en nombre Nicete, du temps que ſainct Iuſt preſidoit à Lyon: & le quinzieme fut ſainct Mamert, duquel la memoire ne ſera onc effacce, lequel inſtitua la Litanie, & Rogaiſons qui ſe celebrent auant l'Aſcenſion de noſtre ſeigneur, à cauſe d'vne grãde & horrible peſte qui auoit aſſailly les Gaules: & les grand prodiges, & fraieurs tant des beſtes, que du feu du ciel, qui pareſſoyẽt de iour à autte en la cité de Vienne, qui eſtoyent les ſignes precedens la venüe de tant de Barbares, & eſtrangers és Gaules.

De cecy lys Greg. de Tours liu. 2. de l'hiſt. ch. 54.

A ſainct Mamert ſucceda Iſicie, ſous lequel viuoit Claudian preſtre Viennoys, auquel Saluian Eueſque de Marſeille dedie quelques vnes de ſes œuures: le dixſeptieme ſe nomma Auit homme de grandes lettres, & le frere duquel nommé Apollinaire eſtoit Eueſque de Valence enuiron l'an de noſtre Seigneur quatre cens nonante deux, les eſcrits de ceſt Auit aiderent beaucoup de ſon tẽps à confuter l'hereſie des Arriens: le cathalogue deſquels pourrez trouuer en Trithemie, il eſcriuit à Gondobault roy de Bourgoigne fils de Gandioch, & oncle de la royne de France Clotilde: eſcriuit auſſi contre Fauſte Abbé de Lerins, & depuis Eueſque de Riez, qui ſuiuoit l'hereſie des Pelagiens, le dixhuictieme Eueſque de Viẽne fut Domuin homme ſçauant, de ſaincte vie & charitable ſur tous ceux de ſon ſiecle: à Domuin ſucceda le 19. apellé Pantagate au parauant honoré de la dignité conſulaire: & luy mort fut vingt en nombre Iſicie deuxieme du nom: & luy decedé, luy fut ſurrogé Mamat noble de race, mais plus illuſtre pour ſa preudhomie, & mourut l'an ſeptante de ſon aage, luy ſuccedant le vingdeuxieme apellé Philippe, ſous lequel fut baſty le monaſtere de ſainct André à Viẽne par Remile Eugenie fille du Duc Auſemonde, laquelle ſoubmit ce monaſtere à l'Egliſe cathedrale par ſon teſtament.

Greg. de Tours liu. 8. ch. 39.

Apres Philippe fut Eueſque Euantie, duquel eſt faicte mention en Gregoire de Tours qui ſe trouua en l'aſſemblee des Eueſques à Maſcon pour la reformation de l'Egliſe enuiron l'an de grace cinq cens octante. A ceſtuy ſucceda Vere, & à luy ſainct Dedier vingtcinq en nombre, lequel fut fait occir par la royne Brunehaut, à cauſe qu'il l'a reprenoit de ſes forfaits & iniuſtices, & luy ſucceda le vingt ſixieme Domnole: le vingtſeptieſme Clarence: le vingthuictieme Suidulphe: le vingtneufieme Hecdic: le trenteieme Caldeold: le trente & vnieme Dodolen: le trentedeuxieme Bobolin: le trente troiſieme Gregoire: le trente quatreieme Deodat: le trentecinquieme Blidramne: le trenteſixieme Eolde, qui feit baſtir l'Egliſe de ſainct Maurice. Le trenteſeptieme fut Bobolin premier du nom: le trentehuictieme Oſtrebert, auquel fut donné ſucceſſeur trenteneufieme en nombre apellé Vilicarie, qui transfera les oſſements de ſainct Ferreol en la cité, qui eſtoient en vne Egliſe hors icelle, bruſlee par les Sarraſins, lors que ſoubs Charles Martel, ils coururent tout le païs de Languedoc, & Prouence.

Biens des Egliſes vſurpez par les Lays.

Ceſt Eueſque ſe rendit moyne à Chabloys au monaſtere ſainct Maurice, voyant que les Françoys ſ'attaquoyent (ainſi qu'ils font à preſent) aux choſes ſacrees, les conuertiſſant à leurs propres vſages: & fut le ſiege quelque temps ſans paſteur, comme auſſi fut l'Egliſe de Lyon, les Lays vſurpans à tort les biens des Egliſes. Apres ce rauage apaiſé vn bon & ſimple homme nommé Berterric fut fait quarante Eueſque de Vienne, qui viuoit du temps de Charlemaigne, à ceſtuy ſucceda le quarante vnieme nommé Vrſe, & le quarante deuxieme fut apellé Baiouarie, par autres dit Vvlpher, auquel fut ſubſtitué vn homme ſans ordre eccleſiaſtique apellé Leidrade, tant les choſes eſtoient confuſes en ce temps: le quarante troiſieme, fut nommé Bernard, & le quarantequatrieme ſe nomma Aglimar, & la ceſſe Adon, lequel fut auſſi Archeueſque de ce ſiege: & moy n'ayant autres memoires des Paſteurs Viennoys, que ce que ceſt auteur en dit, feray auſſi fin à ceſte deſcription, pour dire que ceſte anciẽne cité, laquelle (ſelon Bede) a porté le temps paſſé le tilrre prouiſſionnaire de Primatie des Gaules, & chef de tout le païs des Allobroges, à ſenty durant les rroubles de France, les mains violentes des Harpiyes Caluiniſtes: & ce lieu où tant de martyrs glo-

Vienne affigee par les Caluiniſtes.

rieux repoſoient, a eſté prophané par l'inſolence des plus impies, & irreligieux hommes de la terre. Ie laiſſe pluſieurs petites villes qui ſont le long de la campaigne ſubiecte à ceſte cité, comme auſſi ie tais la ſucceſſion des anciens Daufins de Viennoys pour les raiſons cy deſſus alleguees, & les guerres qui ſe ſont paſſees pour la deffence de ceſte ſeigneurie: car il faut voir le païs Valentinois, erigé iadis en Comté, & de noſtre temps en dignité ducale, bien que les Eueſques ſ'en dient Comtes, & ie penſe qu'ils ne ſe font ſans quelque iuſte occaſion.

Pays de Valentinoys, & ſes limites.

Ceſte region a ſon eſtendue plus grande du leuant au Ponent que du Midy au Septentrion, & ſont ſes limites, au Septentrion le Viennois, au Midy le Diois: au leuant le hault Dauſiné, & au Ponent le Rhoſne, & pays de Viuarez, le terroir y eſtant fertil, & la deſcription duquel nous ayant eſté enuoyee par les ſeigneurs de la ville de Valence, tant Conſuls, qu'Aduocat de ville, les noms deſquels ie ne veux oublier: l'Aduocat donc M. Claude Roger docteur és droits, & regent en l'vniuerſité fameuſe de Valence.

Seigneurs de Valence qui ont aidé l'auteur de memoires.

Les Conſuls eſtoient lors que ces memoires furent enuoyez auec le plant de la ville Symon Roux, Pierre Chaponay, Iean Chante-perdrix, & Iaques Modin, auſquels le liſeur doit vne bonne partie des recerches concernans ceſte belle cité.

Ptolomee liu. 2. ch. 10. Table 3. d'Europe.

Pline li. 3. de l'hiſt. naturelle ch. 4.

La cité de Valẽce ſi elle n'eſt de fondation Romaine, ſi eſt-ce qu'elle porte le nom Romain, & celuy meſme qui (ſelon Denys de Halycarnaſſe) fut donné dés le commencement à la cité de Rome: & c'eſt pourquoy Ptolomee d'eſcriuant la Gaule Narbonnoiſe l'apelle auſſi Valence Colonie, comme y ayãt eſté deduite vne multitude de Romains, & Latins pour la peupler: & la met ceſt auteur au terroir de ceux qui iadis ſe nommoient Segalaunes entre les Allobroges, là où Pline la poſe au païs des Cauares, leſquels tenoient la plus grand' part des terres qui ſont entre la Drome & la Durance, & iuſqu'au Rhoſne: ſi bien que par la deſcription de Ptolomee ſoubs les Cauares eſtoient compriſes les villes de Cauaillon (qui eſt capitale des Gabalitãs) Auignon, & Aurenge, & encor la Colonie des Accutiens que nous auons monſtré eſtre Grenoble, & non point Montheilimard, ainſi qu'on eſtime, car bien que là on voye des vieux baſtimens, & ruines, & vne porte ayant le nom d'Agu, cela ne donne point aſſez de preuue que ce fut Accution, eu eſgard à ce que l'aſſiette du lieu y repugne, ioinct que le Montheilimard n'eſt recogneu que preſque depuis ſix ou ſept ſiecles, là où la colonie des Accuſiens, Grenoble, c'eſt à ſçauoir, porte telle marque d'antiquité que vous auons fait recognoiſtre.

Montheilimard n'eſt point Accuſion de Ptolomee.

Pluſieurs villes dites Valence.

Valence iadis Duriõ.

Reuenans donc à Valence, le mot eſt Romain, & la ville Romaine, comme auſſi ſont pluſieurs autres portans meſme tiltre, comme celle d'Eſpaigne, & vne en Gaſcoigne pres de Condom, laquelle ſans point mentir, bien que ſoit petite, ſi eſt-ce que les marques de ſa ſtructure, ne la declairent autre que de fondation Romaine: mais quant à ceſte Dauſinoiſe chef du païs Valentinois, on ne la peut dire autre que celle qui en Strabon eſt nommee Durion en la region des Cauares: entant que c'eſt vne Colonie, & il eſt vray ſemblable que les Romains ſ'y domicilans, luy donnerẽt auſſi le nom Romain: ioinct que Durion n'eſt point au Confluẽt, & meſlange des riuieres de l'Iſere & du Rhoſne, ains le met Strabon au lieu meſme où à preſent eſt Valence: d'où ſ'enſuit que grandemẽt ſe trompent ceux qui veulent faire ceſte cité de la fondation des Empereurs Valens, & de Valentinian, comme ainſi ſoit que plus de 300. ans auant iceux elle fut ſoubs ce nom recogneuë.

Strabon liu. 4.

Erreur de ceux qui font Valẽce baſtie par les Emper. Valens, & Valentinian.

Et quoy que ſans reprehenſion ie peuſſe m'aider de l'opinion de ceux qui dient que Romus roy des Gaules, & fils du roy Allobrox fonda Valence, lequel mot a meſme ſignification que Rome, & lequel Prince on eſtime auſſi fondateur de Romãs, ſi m'en deporteray-ie, pource que pluſieurs ne trouuent bon ce que Beroſe eſcrit des roys premiers de Gaule, bien que la choſe ſoit à receuoir, ioinct qu'il nous ſuffit que Valence eſt cogneuë Colonie Romaine, tout auſſi toſt preſque apres le regne d'Auguſte: ie dis Colonie pour vous faire entendre que deſia elle eſtoit, mais que les Romains ſ'y habituerent.

Valẽce priſe par les Goths, voy Sigebert en ſa Chronique.

Ceſte cité à touſiours obey à l'Empire, comme eſtant toute Romaine, & les citoiẽs d'icelle iouïſſans du droit de patriciat ou bourgeoiſie Romaine, iuſqu'à ce que les Goths vindrent en Gaule: car ſe ſaiſiſſans de la plus part de la Prouince Narbõnoiſe, Valence fut trouſſee parmy le reſte, car ils la prindrent l'an de grace 415. ce qui monſtre qu'ils en eſtoient maiſtres auãt que les Bourguignõs ſ'en emparaſſent, leſquels ne vindrent ſeulement iuſqu'au Rhin que l'an 415. & par ainſi ne furent ſi toſt faits ſeigneurs de tant de pays, que depuis ils poſſederẽt.

Lombards aſſiegent Valẽce, l'an 576.

Concile tenu à Valence par le roy Gontran, l'an 592.

Quoy qu'il en ſoit, apres les Goths elle fut vſurpee par les Bourguignõs: & apres aſſaillie par les Lombards du tẽps du roy Gontran, leſquels furent defaits par Mommole General de l'armee du roy ſusnõmé, lequel en l'an 24. de ſon regne y feit vne aſſemblee d'Eueſques, & des eſtats pour confirmer la donation par luy, ſa femme, & ſes filles faite aux Egliſes de S. Marcellin, & S. Symphorian qui ſont deux bourgs aſſis au païs de Viẽnoys: auquel Concile aſſiſterẽt les Archeueſques de Lyon, Vienne, & Arles auec leurs ſuffragãs, & l'Eueſque de Valẽce ſe nõmoit Regnoald: ce qui vous mõſtre que dés l'Egliſe Primitiue, Valẽce eſtoit Eueſché, entãt que cy deſſus ie vous ay fait voir que du temps d'Auite Archeueſque de Vienne, Apollinar ſon frere, eſtoit Eueſque de Valence, & ceux cy viuoient du tẽps des premiers roys de Bourgoigne enuiron l'an de grace 412.

Valẽce par qui conuertie à la Foy Chreſtienne.

Et preuue de plus grande antiquité de ceſte ville, on voit par l'hiſtoire de l'Egliſe d'icelle, que lors que S. Irenee eſtoit à Lyon, il enuoya trois de ſes diſciples à Valẽce, à ſçauoir Felix Preſtre, Fortunat, & Achillé Diacres, pour y preſcher la Foy, & doctrine Euangelique, leſquels y furent martyriſez ſoubs Aurelian, & enſeuelis, où depuis fut baſtie l'Egliſe portant le nom de S. Felix: or appert il qu'Irenee viuoit l'an 185. & Aurelian l'an 260. par ainſi faut eſtimer que Valence eſt long temps auant les ſuſdicts Valens & Valentinian, & que le ſiege Epiſcopal eſt des plus anciẽs de la Gaule: ſi ce n'eſt qu'il y eut eu quelques ruines, & que ces Empereurs l'euſſent reparee, ce neãtmoins elle auoit auant eux ce nom: & ne voy choſe qui ait donné occaſion à ceux qui les fõt fondateurs q̃ la ſimilitude du nom: & l'ignorance de l'hiſtoire, & de la Chronique, ou vraye ſupputation des temps, choſe treſneceſſaire à ceux qui veulent parler aſſeurément des ſuccez des

LE VRAY PORTRAICT DE

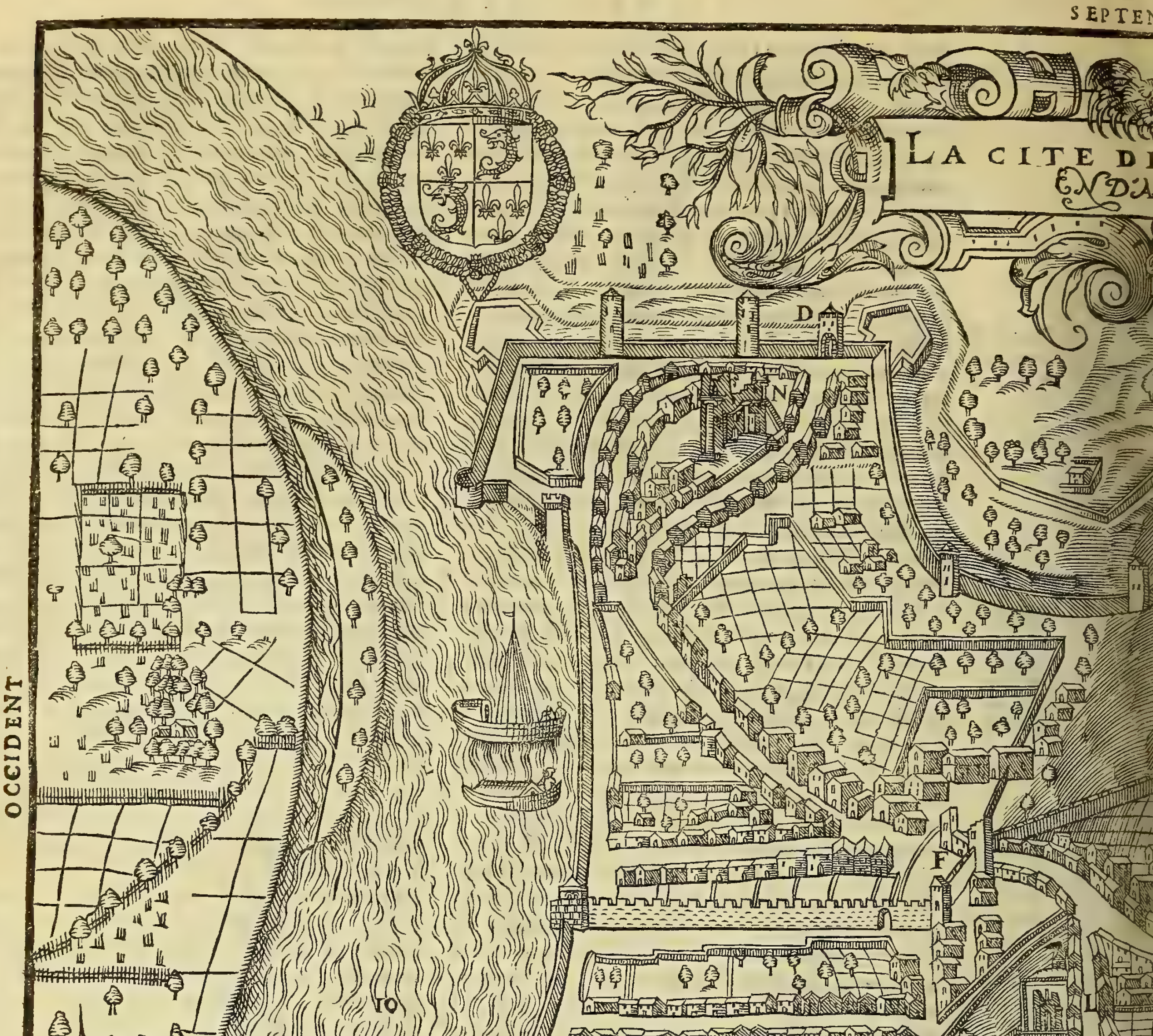
SEPTEN
LA CITE DE
EN D'A
OCCIDENT
D
N
F
L
7
10
E
O
MIDY

P. S.Felix ruiné.
Q. la Magdaleine ruinee.

R. S.Vincent ruiné.
S. le Palais du Roy.

T. l'Eueſché.
V. la maiſon de ville.

LLE ET CITE DE VALENCE.
N

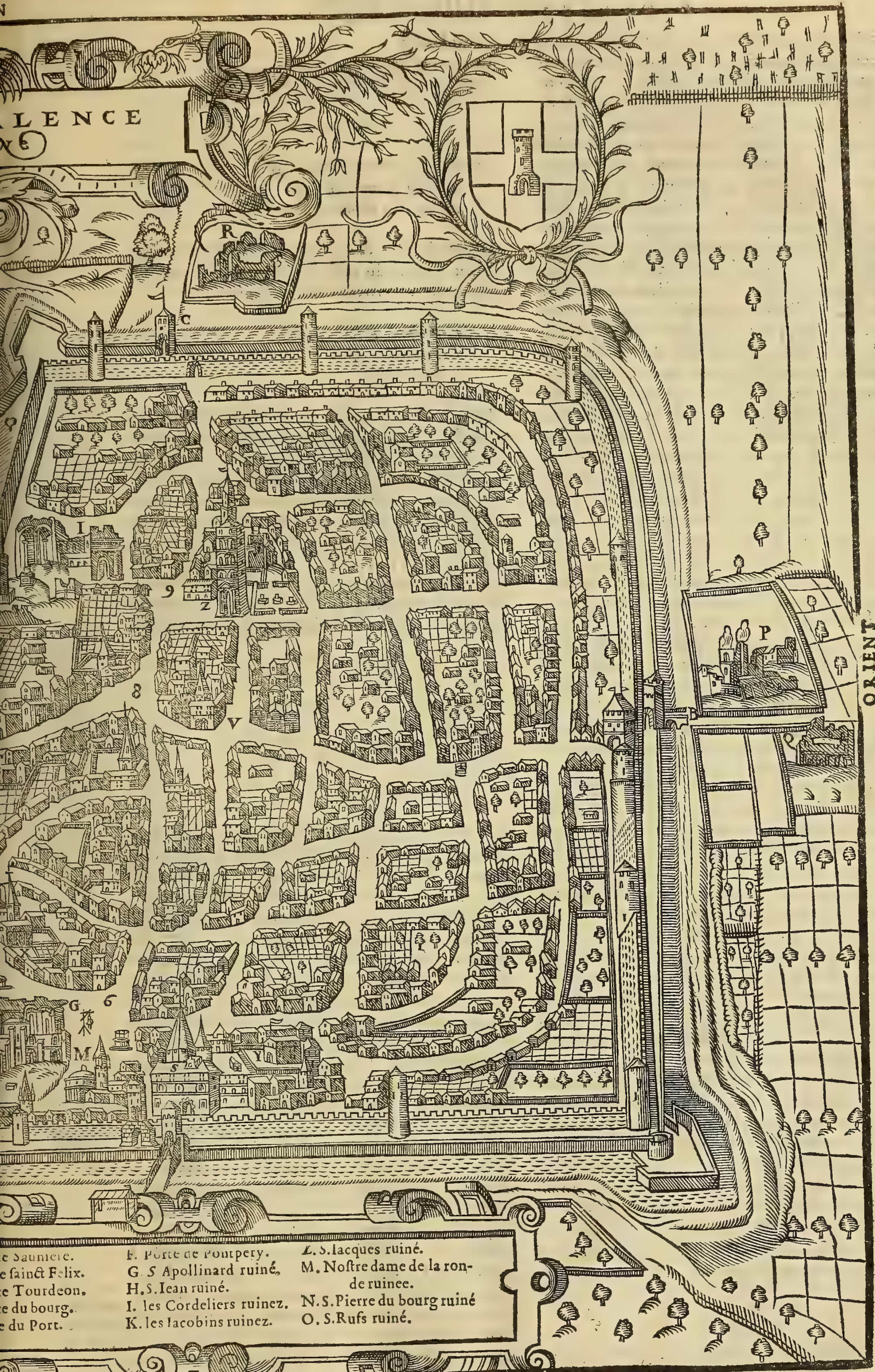

e Sauniere.
e ſainct Felix.
e Tourdeon.
e du bourg.
e du Port.

F. Porte de Pontpery.
G. S Apollinard ruiné.
H. S. Iean ruiné.
I. les Cordeliers ruinez.
K. les Iacobins ruinez.

L. S. Iacques ruiné.
M. Noſtre dame de la ronde ruinee.
N. S. Pierre du bourg ruiné
O. S. Rufs ruiné.

. le College royal.
. l'eſtude de l'vniuerſité.

Z la Tour de l'horloge.
6. Place aux clercs.

7. Place de la pierre.
8. Place du roolle.

9. Place S. Iean.
10. le Rhoſne.

Aſsiette de Valence, & ſa deſcription.

Roſne paſſe à valēce.

Abbaye S. Rufs à valence ores ruinee.

choſes. Voila quant à l'antiquité de Valēce, voyons quelle eſt ſon aſſiette. Elle eſt poſee le lōg du Rhoſne en pays, & terroir abondant, & fertil, ayāt du coſte d'orient les ruines des Egliſes de ſaint Felix & de la Magdaleine, auec les iardinages voiſins arrouſez des Fontaines du Charan, faites en voulte & telles qu'vn homme y peut aller tout droit, de l'vne deſquelles on ne peut trouuer le bout ny la ſource, & eſtime lon que ces canaux, & conduits furent faits par Iule Ceſar: mais ils le diſent ſans preuue: au Ponēt luy eſt le Rhoſne, qui la rend plus riche & marchande, & ſur tout pour l'apport du ſel, & le grenier en eſtant en ceſte ville : vne lieüe ou enuiron pres de Valence l'Iſere ſ'engoulphe dedans le Rhoſne, & ce lieu eſt appellé Confoulenc, & ce fut là que Fabie le grand feit ſi grāde deffaite des Gauloys que les Romains chantent en leurs hiſtoires trop pour eux auantageuſes: au Septentrion luy ſont les ruines de l'Egliſe de ſaint vincent: & au midy l'abbaye ſaint Rufs, laquelle eſt auſſi ruinee, bien que ce fut vn des beaux & ſuperbes baſtimens des Allobroges, & ſur tout le cloiſtre: les piliers duquel eſtoyēt faits de marbres de diuerſes couleurs, & en iceux entaillees les figures, & hiſtoires du vieux, & nouueau teſtament, & l'Apocalypſe: mais quelle choſe rare eſt elle au monde que la miſere des guerres n'aneantiſſe & mette en deſolation ? Au Leuant eſt la Fontaine dicte du Content, qui laue les prez voiſins de la ville, & ioignant laquelle on voit les marques & apparences de quelque fort beau & ſuperbe edifice, à preſent tout ruyné. Et dedans la ville les fontaines & moulins n'y manquent point, ny les places publiques propres à vne ville de telle conſequence, laquelle eſtant poſee en lieu plain, eſt auſſi armee de deux fortes murailles, & bien flanquee de pluſieurs tours, ſeparees d'egale diſtance,

Egliſes de valēce ores toutes ruinees par les Caluiniſtes

Geāt Buard à valence, & ſa deſme ſuree hauteur.

Toutes ces egliſes ſont ruinees.

embellie iadis de pluſieurs belles Egliſes, telles que celles de ſainct Apollinard, ſainct Iean, la Ronde, qui iadis ſ'appelloit Pantheon, ſainct Martin, ſainct Iacques, les Cordeliers, & les Iacobins, au cloiſtre deſquels on voit encor le portraict d'vn geant appellé Buard, qui auoit quinze coudees de hauteur, auec des oſſemens de ceſt homme monſtrueux. Et hors la ville du coſté Septentrional eſt le bourg, où fut auſſi l'Egliſe S. Pierre, fondee par Charlemagne, mais tant ceſte cy que toutes les autres, ont eſté ruinees par les ennemis de Dieu & de ſon Egliſe, & deſquels ie ne peux parler ſans vn grand creue-cœur, puis que leur beſtialité eſt desbordee ſur toute la rage des plus barbares & brutales nations de la terre : ie parle des Huguenots & Caluiniſtes, qui ont faict ce beau maſſacre. Es ruines de ceſte Egliſe S. Pierre on voit vn trou par lequel (ainſi qu'on dict) on va ſouz le Rhoſne, iuſqu'au dehors de la ville: audict Bourg ſouloit encor auoir pluſieurs Egliſes, telles que ſainct Felix, la Magdaleine, ſainct Vincēt, ſainct Victor, & le mont de Caluaire : & en celle de ſainct Felix on voyoit vn tombeau d'vn Cheualier Romain, & de ſa femme, auec l'Epitaphe graué en pierre, & contenant ces mots.

D. M.

MEMORIÆ ÆTER. PETRONI CA-
ſti. Vet.
Miſsi honeſta
Miſsione ex leg. Prin.
Min. ex optione Procon.

Du cenar.

Et Vitalinæ. Florat. Coniugilius
Viui ſibi ponend. Curauer.
Et ſub aſsia Dedicauerunt.

Dedans la ville, & en l'Egliſe ſainct Apollinard, à l'entree d'icelle du coſté de l'Eueſché, & maiſon Epiſcopale vous voyez ceſte inſcription,

T. Pompeio. Hilari Lucriue
T. Pompeius Baſſus.
Et patri ſibi.

Hors la ville & hors la porte ſainct Felix en vne vigne fut trouué vn ſepulchre de pierre, couuert auſſi de pierre, où eſtoient ces mots : *D. Iuſtinia. M.* lequel eſtāt ouuert, on y trouua le corps d'vne femme, qui auoit en chacune aureille vne bague d'or, en l'vne deſquelles eſtoit enchaſſee vne Eſmeraude, & en l'autre vne Turquoiſe caſſee : mais auſſi toſt que ce corps ſentit l'air, il fut reduict en poudre : à ſes pieds elle auoit vne taſſe ou vaſe de Criſtal, & à ſa teſte vne lampe de voirre. Sur le portail de la porte Sauniere à Valence on voit encor ceſte inſciption:

D. M.

Vindauſcia *E*
Petroniæ
IIVS. Æliam *S*
Coniugi Sant.
Si mæ.

Euesques de valence iadis.

Iean de Monluc ores Eueſque de valence.

Et ie pēſe que ceſte piece eſt vn fragmēt de quelque tōbeau, duquel on ſ'eſt aidé pour le baſtimēt de ceſte porte. Toutes leſquelles antiquitez fōt aſſez ſuffiſante foy de l'ancienne magnificēce de ceſte ville, laquelle ie voudroy que les Proteſtans euſſent laiſſé en ſon entier, & qu'ils ſe fuſſent contentez de faire la guerre aux hommes, ſans ſ'attacher aux marques qui ſeruent de luſtre à leur pays, & la ruine deſquelles ne ſera qu'à iamais ne donnent vne note d'infamie à ceux qui en ont eſté cauſe. Voila quant à la deſcription de la cité de Valence : la figure du plant de laquelle nous vous auons icy exprimee, afin que par iceluy vous faciez iugement des ſingularitez cy deſſus dictes & ſpecifiees. Nous auons dict cy deſſus que Valence eſt de long temps erigee en Eueſché, mais n'ayant peu auoir le catalogue des Prelats qui y ont preſidé, faict auſſi qu'en laiſſons le diſcours, tant y a que ſainct Felix en fut le premier paſteur, bien qu'il ne porte que le tiltre de Preſtre. Nous auous auſſi veu qu'Apollinard, Regnoald & Maxime ont preſidé en ceſte Egliſe: de laquelle à preſent eſt Eueſque & comte Meſſire Iean de Monluc, remarqué pour ſon grand ſçauoir, & pour l'experience aux affaires du Royaume, pour leſquels il ſ'eſt employé toute ſa vie, ayant eſté enuoyé neuf fois en Ambaſſade pour le ſeruice des magnanimes

Roys

Roy François premier, Henry ſecond, Charles neuuieſme, & où touſiours il ſ'eſt ſi ſagement gouuerné, qu'il eſt venu au deſſus de ſes deſſeins, & entrepriſes. Valence auſſi eſt ſiege preſidial, & illuſtree par l'vniuerſité où flouriſſent les loix autant que en ville de France, & y affluans les eſcoliers de toutes parts, à cauſe du grand ſçauoir de Meſſieurs les docteurs regents Iacques Cuias la perle des Iuriſconſultes de noſtre aage, & les leçons, & eſcrits duquel le rendent & admirable, & honoré a l'endroit de tous ceux qui font profeſſion des bonnes lettres, l'autre eſt François Rualdes homme excellent en la Iuriſprudence.

Iaques Cuias excellant Iuriſconſulte.

Ie laiſſe les commoditez des viures qui abondent en cette ville, la bonté de l'air, gentileſſe des citoiens, richeſſe du pays, ſi les troubles ne gaſtoyent tout, & ſi les diuiſions ne cauſoyent des defiances, pour dire que le feu Roy François premier du nom auoit donné commencement aux fortifications de cette ville, tout ainſi qu'à Grenoble: mais la choſe en eſt demouree ſur les ſeuls deſſeins, & n'en voit on autre cas que les marques, pour memoire a la poſterité.

Die, & Gap Eueſchez en Dauſiné.

Sortant de Valence, & paſſant pays le long de la Drome, vous voyez la cité de Die Eueſché, de laquelle ie n'ay receu aucun memoire, non plus que de Gap, & toutesfois ſont ce deux villes anciennes, & de marque pour le pays où elles ſont aſſiſes : parainſi nous faut venir au haut pays, où elles ſont auſſi, & duquel nous auons dit qu'Embrun eſtoit la Metropolitaine, la deſcription de laquelle nous a eſté enuoyee par les Seigneurs conſuls d'icelle, a ſçauoir Guy de Leueſe, François Oliuier, & Iean Diſdier, hommes nobles, & ſegnalez, & deſireux du bien public, & ſur tout affectionnez a la ſainte religion Catholique, par les inſtructions deſquels nous allons nous gouuerner en cette Topographie.

Deſcriptiõ & aſſiette d'Embrun

La cité d'Embrun donc eſt celle que les Latins ont appellee *Ebredunum*, mot qui la monſtre eſtre montaigneuſe, comme auſſi eſt elle aſſiſe aux montaignes de Dauſiné, & la premiere du Royaume de France ſortant des monts pour entrer és terres ſuiettes a noſtre Roy : & comme Narbonne eſt reputee la plus baſſe ville qui ſoit en France, cette-cy eſt eſtimee la plus haute, eſtant ſur le paſſage de l'Italie, & en lieu tellemẽt limitrophe qu'en demie iournee on entre au Comté de Nice Prouençale ſuiette au Duc de Sauoye, comme auſſi en peu de temps on peut paſſer en Piedmont, & en moins de deux heures en Prouence: elle eſt poſee ſur vne roche au beau milieu d'vne plaiſante vallee, ſi bien que de la villee auant vous deſcouurez tout le paiſage & cãpaigne qui eſt és entours, & meſmemẽt les praëries auec les compartimens d'vne infinité d'arbriſſeaux qui leur ſeruent de bornes, & ſeparation des heritages des citoyens, & par le milieu deſquelles paſſe le fleuue bruyant de la Durance.

Belle aſſiete d'Embrun.

Cette cité eſt de tous coſtez ceinte de montaignes, non ſteriles, ains qui foiſonnt dés le pied iuſqu'au ſommet en bleds, vins, & fruits, & en pluſieurs lieux tant l'air y eſt doux, & ſerain, que la Manne, & rouſee mielleuſe du ciel y eſt recueillie auſſi bonne, & delicate que autre qui ſe trouue en l'vniuers: comme encor ces mõts portent l'Agaric, & termentine, & autres ſimples auſſi rares que ceux qu'on va querir és terres plus loingtaines.

Manne, & Agaric croiſſent és monts pres d'Embrun.

Quãt au nom d'Embrun, ou en Latin *Ebredunum*, on tient que la cité fut ainſi nommee, à cauſe d'vn idole apellee *Ebris* qui y eſtoit adoree, mais on ne dit point a quel Dieu faint & faux elle eſtoit attribuee : d'autres tiennent que ſon nom vient de la briſeure du mont: ce qui eſt plus vraiſemblable, veu que le mot *Dunum* (ainſi qu'ailleurs nous auons monſtré) ſignifie en langage ancien des Gaules, autant que montaigne : quoy qu'il en ſoit, la ville eſt treſancienne, & auant que les Romains vinſſent en Gaule.

D'où vient le nõ d'Embrun.

Les Ambrunois furent appellez a la religion Chreſtienne dés l'an 69. apres la mort de noſtre Seigneur, par S. Nazaire y enuoyé par Line ſucceſſeur de S. Pierre, mais n'y peut faire grand demeure, eſtant rappellé à Rome, où il fut martyriſé, tellement que les Embrunois n'ayans point de paſteurs rencheurent en leur idololatrie iuſques en l'an 340. que S. Marcellin natif d'Afrique y fut enuoyé par le Pape Iule premier du nom, tenant l'Empire Conſtantin le grand, car autrement on ne pourroit deffendre l'hiſtoire ſi on diſoit que ſous l'Empire de Valerie, ſoit que celuy ſoit Aurelian ou Diocletian, ou Maximian, car tous ceux là ont porté le nom de Valerie, Marcellin vint aux Alpes, & que le Pape Euſebe l'y enuoya l'an 340. veu que c'eſt ſur la fin de l'Empire de Conſtãtin le grand.

S. Nazare premier apoſtre d'Embrun

S. Marc. 1. archeueſq. d'Embrun

Ce ſaint paſteur donc armé de la grace diuine, & autoriſé du ſaint ſiege, retira tant les Embrunois qu'autres peuples Alpins de l'idololatrie, & les inſtruiſit en celle foy, en laquelle iuſqu'à preſent ils ont veſcu, & de laquelle les Embrunois ont telle marque qu'encore que les Caluiniſtes ayent occupé durant les troubles la pluſpart du Dauſiné, ſi leur a il eſté impoſſible de iamais dõner attainte a Embrun, laquelle cité ne voulut onc que miniſtre Huguenot entraſt en icelle pour y ſemer ſes erreurs, & moins que les Liguez contre les Catholiques y ayent eu force : ains tous y viuent Catholiquement, & les Egliſes y ſont auſſi entieres que iamais, a quoy a grandement trauaillé Meſſire Guillaume d'Auanſon leur paſteur diligent, & fidelle archeueſque, qui n'a ceſſé d'exhorter ſon troupeau de viure en la communion, & vnité de l'Egliſe, ſuiuant que leurs premiers preſcheurs apoſtoliques leur auoyent enſeigné. Ce ſoing, & ſurueillance de ce bon paſteur a fait qu'on voit en pieds l'Egliſe cathedrale du lieu dediee a la glorieuſe vierge Marie mere de noſtre Seigneur, au deuãt de laq̃lle on baſtit auiourdhuy vn Dome fait en figure ronde, & d'excellente ſtructure, & cecy par l'ordõnance teſtamẽtaire de feu Meſſire Balthaſar Gerenthe archeueſque d'Embrun.

Egliſe Cathedrale d'Embrun dediee a la vierge Marie.

En cette meſme Egliſe y a vn tableau tout d'argẽt, & qui tiẽt tout le deuant de l'autel, & releué a perſonnages, de valeur ineſtimable, comme auſſi l'Egliſe eſt treſriche, à cauſe de l'abondance du peuple y abordant de tous les pays Chreſtiens, pour les grans & infinis miracles qu'il plaiſt a noſtre Seigneur faire en ce ſaint lieu. Et outre ce temple principal, & Metropolitain ſeruy de pluſieurs chanoines, & Chapellains, il y a ſept paroiſſes, & vn cõuent des freres mineurs baſti par les anciens Daufins de Viennois. Quant aux archeueſques d'Embrun, ie n'en ay recouuert le denombrement, quoy que nous ayons ia monſtré que S. Marcellin en fut le 1. Metropolitain, duq̃l Gregoire de Tours fait mention, & allegue le baptiſtere par luy baſty a Embrun, où l'eau venoit miraculeuſement

Greg. de Tours, li. de la gloir. des cõfeſſ. ch. 69.

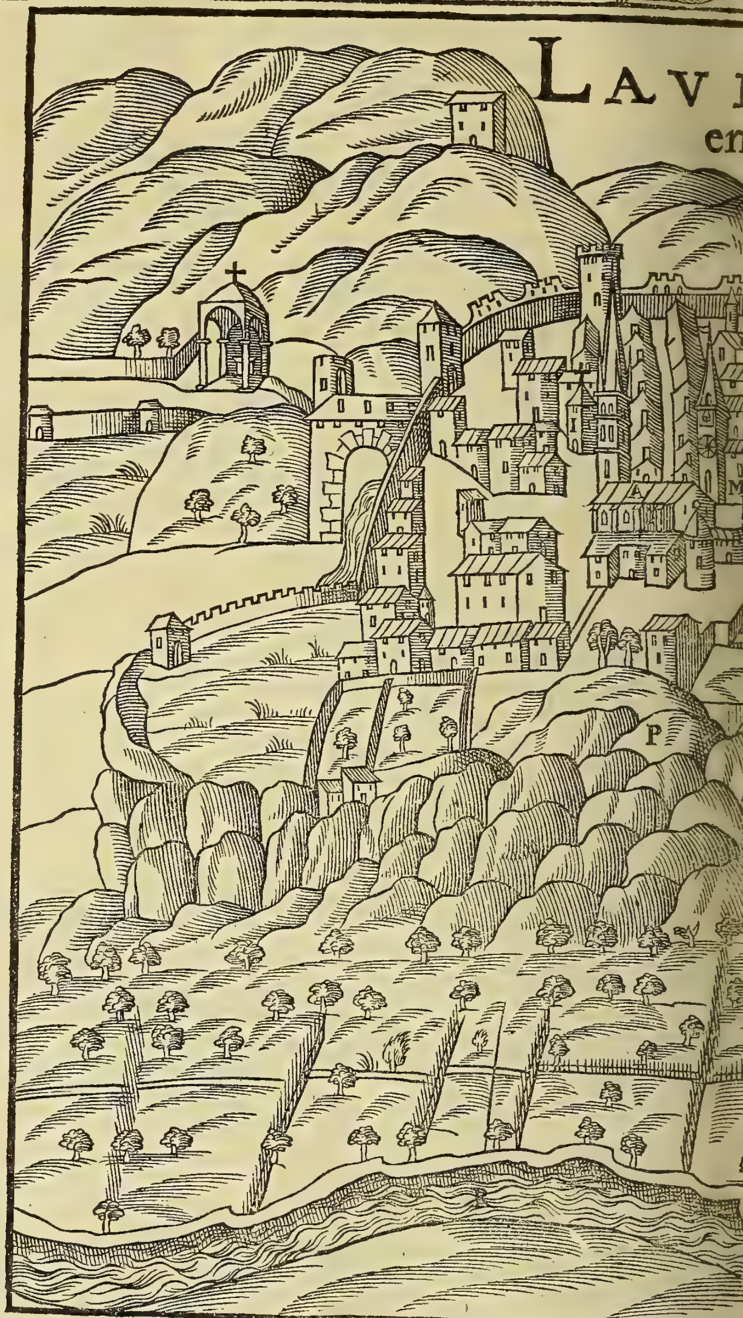

A. L'Egliſe metropolitaine de noſtreDame.
B. L'Archeueſché.
C. Le Iardin de l'Archeueſché.
D. L'Egliſe parochiale de S. Marcellin.
E. L'Egliſe parochiale de S. Pierre.
F. L'Egliſe parochiale de S. Donat.
G. L'Egliſe parochiale de S. Hilayre.
H. L'Egliſe parochiale de S. Vincent.
I. L'Egliſe parochiale de ſaincte Ceci
K. Les Cordeliers.

lle d'Ambrun.

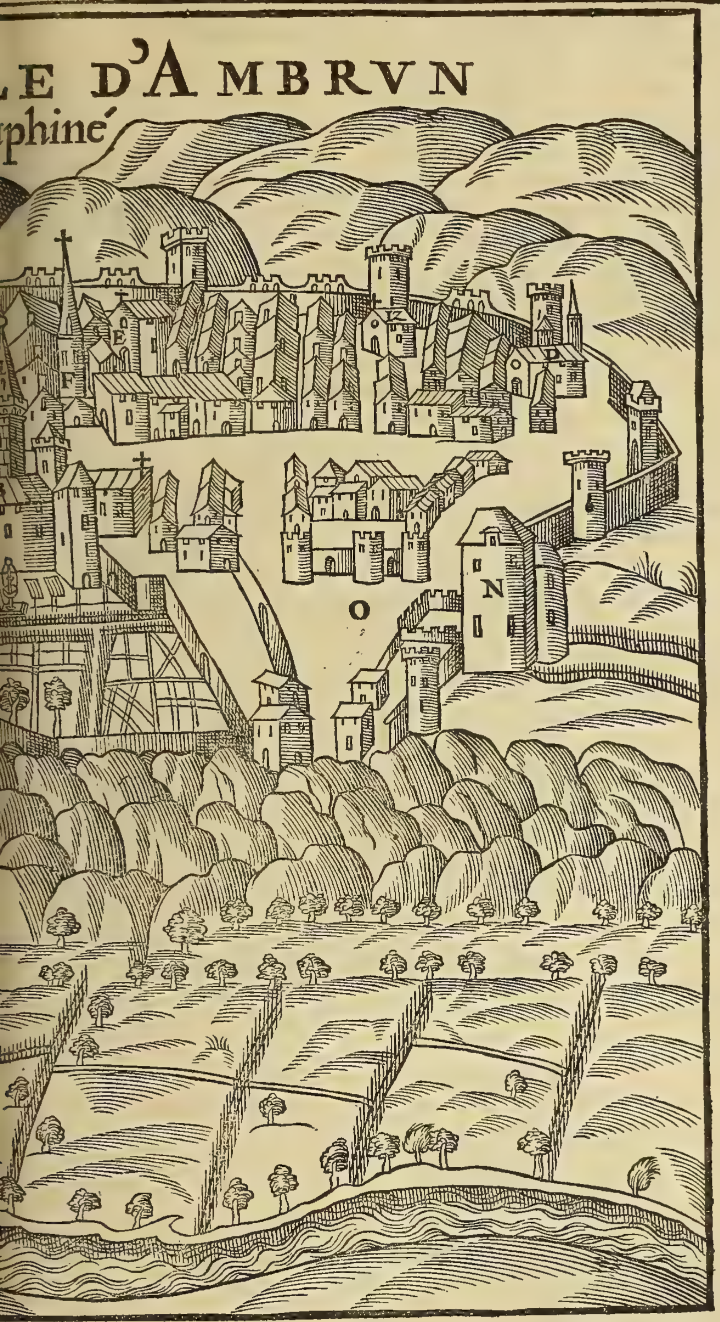

Tour-brune, Priſons de l'Archeueſque.
a tour de l'horloge ioincte a la maiſon
du Chapitre.
a tour du Palays, ſiege du Bailliage.
a place du Palays.

P. La Roche ſur laquelle eſt ſituee la moictié de la ville.
Q. La prairie entre la roche, & la ripiere.
R. La riuiere de la Durance.

aux feſtes de Noël, & de la Cene de noſtre ſeigneur, & là meſme recite il qu'à Die a eſte Eueſque ſaint Marcel, au tombeau duquel il teſmoigne que ſe faiſoyent de grands miracles, tout ainſi qu'a celuy de S. Marcellin.

Eueſques de la cité d'Embrũ.

On en trouue encor d'autres tels que Gallican, qui aſſiſta au quatrieſme concile d'Orleãs: Emerite au ſecond concile de Maſcon: Etherie au concile de Chalon: & Guillaume premier du nom, auquel eſcriuit Pierre Abbé de Clugny contre certains heretiques: & ſuis marry que n'ay le ſurplus, affin que les gens de bien euſſent occaſion de ſe reſiouyr, & fortifier contre les deſuoyez ſur ce que de tout temps, ils ont la continuation des paſteurs en leur Egliſe, & iceux qui ont veſcu ſous l'obeiſſance du ſaint ſiege Romain, embraſſẽt vne meſme foy & doctrine, pareilles ceremonies, & vne meſme forme d'adminiſtrer les ſacrements, en laquelle encor a preſent (comme dit eſt) ſont enſeignez, & maintenuz les citoyens Catholiques d'Embrun par leur prelat Meſſire Guillaume d'Auanſon, imitateur de la pieté de ſes anceſtres, & pouſſé du zele digne d'vn homme de ſon eſtat, & lequel fera bien, ſi encor a ſon deuoir il aiouſte cecy, que la poſterité puiſſe voir le nombre entier de tant de ſaints hommes, qui l'ont deuancez en ceſte onereuſe, & honorable charge de tant d'ames.

Comme la cité d'Embrun eſt faite.

Reuenans encor au plan & aſſiete de ceſte cité, la moitié d'icelle en ſon enceint eſt poſee ſur le rocher fait en forme de terraſſe, ou plateforme, & de façõ taillee par la meſme nature, qu'il n'y a eſchelle de quelque hauteur que ce ſoit, qui peut ſeruir a y attaindre pour l'auoir par eſcalade, ayant trente toiſes pour le moins de hauteur, & cinq cens de long, & faite a plomb, comme ſi elle eſtoit ciſee: tellement que de ce coſté elle eſt imprenable, ne pouuant eſtre ſapee, ny minee, & moins hors de toute ſurpriſe, & force d'aſſaut: qui eſt vn grand ſoulagement aux citoyens, qui n'ont le ſoing que de garder la moitié de leur ville, aſſeans ſeulement quelques ſentinelles ſur ceſte plate forme: le reſte de la ville eſt bien muré, & flanqué, l'vn fort, & bouleuert correſpondant proportionnément a l'autre, ainſi que pouuez voir par la preſente figure. Il y a cinq portes en ceſte ville, en l'vne deſquelles y a vn pont, qui eſt de belle, & ancienne ſtructure: les edifices qui ſont dedans ſe reſſentent de l'antiquité, & les citoyens ont la commodité des eaux des fontaines, leſquelles ont leur ſource dedãs la ville meſme, affin que ſi elle eſtoit aſſiegee, on ne luy peut tollir les canaux, & Aqueduts, s'ils venoyent de loing, & ſous terre dehors la ville. Quand au logis Archiepiſcopal, il eſt magnifique, & ſitué au plus haut de la ville, & pres l'Egliſe de Noſtre dame: & icelle maiſon Epiſcopale ayant vne Tour nommee Brune haute, & eſpaiſſe a merueille, au pres de laquelle y a vn puids tout taillé dedans le roch, plus profond beaucoup que la Tour n'eſt haute. Vis a vis de l'Archeueſché ſe voyent pluſieurs anciens edifices baſtis de pierre coulouree diuerſement, & laquelle on eſtimeroit eſtre marbre noir, & rouge: mais ce n'eſt merueille a gens qui ſont ſi voiſins des montaignes, ou pluſtoſt qui habitent en icelles.

Embrun iadis ville imperiale.

Au regard de la iuriſdiction de ceſte cité, elle apartenoit iadis a l'Empire, comme la ville eſtoit imperiale, ainſi qu'Arles, Beſançõ, & d'autres: mais les Empereurs vſurpans les terres de France, donnees par Charles le Chauue a Boſon ſon beau frere, ſur les ſucceſſeurs de ce Boſon, feirent d'autruy cuir large couroyé, & la donnerent en ſouueraineté aux Archeueſques, l'erigeans en Principauté, & leur octroyans touts droits imperiaux, ſoit pour la iuſtice, ou pour battre, monnoye, & autres telles prerogatiues, tellement que les Daufins ayans terres en ceſte Principauté, les releuoyent de l'Archeueſque: mais en fin ils ſe ſont aſſociez, & a eu chacun ſa iuriſdiction, & iuſtice, auec Magiſtrats communs du Roy, Daufiné, & de l'Archeueſque: comme auſſi il y a trois ſieges ordinaires pour le faict de l'adminiſtration d'icelle iuſtice: le ptemier deſquels eſt en vne tour appellee le Palais, & là ſe tient la court du Bailliage, & preſidiaux reſſortant au Parlement de Grenoble: & ceſte tour eſt grande, haute, & forte, ayant vne place au deuant d'icelle, où lon peut mettre trois a quatre mille hommes en bataille: l'autre ſiege eſt au milieu de la ville, qui eſt l'ordinaire tant pour le Roy, que pour l'Archeueſque: & le ſiege troiſieſme eſt celuy de l'official, & des Chaſteaux du domaine archiepiſcopal, la iuriſdictiõ deſquels eſt encor demouree ſeule, & ſouueraine a l'archeueſque.

Principauté d'Embrun donnee aux Archeueſques.

Quelles iuriſdictions a Embrun.

Quel le peuple Embrunoys.

Le peuple Embrunoys eſt doux, paiſible, obeiſſants, non remuant ny cauteleux, adonné a labourer la terre, ſoigneux de ſon meſnage, & aymant ſa conſcience, & ſalut d'icelle, & pource fort conſtant deffenſeur de la religion Catholique.

Maiſons illuſtres de Daufiné.

Et voilà quant a la deſcription du pays de Daufiné, en tant que pour ceſte heure i'en peux diſcourir, & auquel ie ſçay qu'il y a encor pluſieurs choſes dignes de remarque, & ſur tout les maiſons anciennes, & illuſtres, qui en ſont ſortis, telles que les Breſſieux, Boutieres, ſaint Valiers, Maugirons, Gordes, Clauezons, & autres infinies, & entre leſquelles ce ſeroit vn point de meſcognoiſſance, qui oublieroit ce grand & non iamais aſſes loüé Cheualier Bayard, de la maiſon de Terrail, eſtimé entre les premiers de ſon temps, & recommandé autant pour ſa vertu, que pour ſes force, & vaillance, quoy qu'il y eut peu d'hommes de ſon temps, qui le ſecondaſſent au fait des armes.

DE LA GAVLE NARBONNOISE, COMPRENANT EN SOY LES PAYS de Prouence, & de Languedoc, ſa deſcription en general, & villes qui ſont en icelle.

CELLE partie de Gaule que les Romains ont appellé iadis Braccee, pour les habits propres aux Gauloys, & deſquels auons parlé en noſtre hiſtoire vniuerſelle: & nommee proprement, & ſingulierement Prouince Romaine, comme ainſi ſoit qu'elle embraſſe pluſieurs peuples en ſoy, deſquels chacun le temps paſſé faiſoit a part ſoy vn chef, & contree, ſi eſt-ce que maintenant le tout eſt compris, & enclos ſous les noms de Languedoch, & Prouence, touts les deux mots corrompus: mais l'vn à ſçauoir Languedoch, plus que l'autre, d'autant que, comme il vienne de l'appellation Gottique, & reuienne à ce que les Goths, &

Quelles regions cõtient la Gaule Narbonnoiſe.

D'où viẽt le mot de Languedoch.

Septentrionaux dient Gothland, c'eſt a dire terre Gotthique, on a groſſieremēt tranſpoſé & changé les lettres diſants premierement Langoth, & en fin Languedoch, ſ'abuſans ſur ce que quelques vns latiniſans les mots Barbares ont appellé ces peuples Ocitans, mais ſans nul exemple de l'antiquité, ſeulement pouſſez de l'erreur commune: quant a l'autre partie elle eſt ditte Prouēce pour Prouince: mais la faute eſt plus ſupportable, que celle qui a eſté faite ſur le vocable de Landgoth. En quoy ſi quelcun ne trouue bon mon dire, ie ſuis aſſeuré qu'il ne ſçauroit me donner raiſon apparente de ſa contrediction, là où i'ay dequoy me deffendre ſur la longue demeure des Goths en ce pays, & qu'auant leur venue, ny quelque temps apres, il ne ſe parloit aucunement de ceſte langue Ocitane: & au reſte ie ne veux receuoir ceſte ſotte diuiſion puiſee en la teſte du peuple, plus ignorant des cartiers de Gaule de Languedoch, & langue d'Ouy, car elle n'eſt fondee ſur preuue autre que de reſuerie: mais laiſſans ce propos, comme indigne du lecteur plus graue & ſolide que ces queſtions friuoles ne meritēt, il nous faut voir quels ſont les limites de ceſte Gaule Narbonnoiſe, a laquelle nous voyons bien deſia quelle cité luy donne telle appellation, & puis nous toucherons ce qui ſera neceſſaire ſur le fait des peuples qui y ont habité, & anciens, & modernes, affin que contentans vne partie, nous ne venons a laiſſer l'autre en ſuſpens.

Mot d'Ocitan eſt compoſé ſur l'opinion vulgaire du peuple.

Strabon li. 4. Pline li. 3. chap. 4. Ptolomee li. 2. ch. 10. Tabl. 3. d'Europe. Pomponie Mele li. 2. Am. Marcellin li. 15.

Ceſte Gaule eſt deſcripte fort amplement par les anciens les plus approuuez, tels que ſont Strabon, Pline, Ptolomee, Pomponie Mele, Ammian Marcellin & autres, leſquels luy font ſes limites preſque touts d'vn accord en ceſte maniere.

Quelle la Gaule Narbonnoiſe.

La Gaule Narbonoiſe, dicte auſſi Braccee, & Prouince Romaine, en pluſieurs endroits produits les meſmes fruits que fait l'Italie, bien eſt vray que tant plus elle tend au Septentrion, & moins elle eſt capable a nourrir les Oliues, Figues, & les vignes: mais où ces fruits viennent a manquer, le beſtail & troupeaux y ſont en abondance: au reſte il n'y a prouince ſous le Ciel qui ſurmonte ceſte-cy, ſoit en belles & riches villes, en nombre d'hommes ſegnalez, & excellens en richeſſes & magnificence, ſes coſtez Septentrionaux ſont ioints aux autres Gaules, à ſçauoir Celtique, & Belgique, & ſont limitez par les monts Cenienes, qui ores ſont appellez les montaignes d'Auuergne, & par la riuiere du Rhoſne, & au Leuant luy ſont les Alpes iuſques au fleuue de Var, où a ſon engoulphement en la mer Liguſtique, ou riuiere de Genes: là où au Midy luy eſt vne partie des monts Pyrenees, qui va ſe lauer en la mer mediterranee, & par leſquels ceſte Gaule Narbonnoiſe eſt ſeparee de l'Aquitanique.

Limites de la Gaule Narbonnoiſe.

De ſorte que les monts ceignent ce pays de trois coſtez, & la mer de deux, & va ſe borner auec le pays de Rouſſillon ſuiet a l'Eſpaignol, du coſté de la mer, & le long des ſomets Pyreneens, vers la ville de Lacate, & de Sauces, & a ce temple ancien de Venus, qu'a preſent porte le nō de Coliure, qu'on dit auoir eſté baſty iadis par Hercule.

Coliure iadis temple de Venus.

Les fleuues plus renommez de ce pays ſont le Var, Argenton, la Durance, l'Iſere, le Doux, la Saone, le Rhoſne, l'Orb, Lez, Aude, Colon, Gardon, Vidourle, le Fare, & Sorgue, qui arrouſe partie du terroir d'Auignon, & Garonne: car quant a la Rodine, qui eſt entre Arles, S. Gilles, & Aigues-mortes, c'eſt vne foſſe, & canal qu'on a tiré du Roſne, tant pour aiſer le port, que pour la commodité de la prouince.

Riuieres de la Gaule Narbō noiſe.

Et cōme ce pays eſt diuiſé par tāt de riuieres, & a diuerſes citez, auſſi y eut il iadis varieté ſur le nom des peuples qui habitoyent és terroirs, & contrees d'icelles villes: les aucuns deſquels ſe ſont faits cognoiſtre és pays eſtranges, & les autres ſe ſont contentez de viure en leurs maiſons paiſiblement, les noms deſquels eſtans changez, leurs citez non pourtant ſont encor en pied, & iouiſſent de leur appellation ancienne. Or les plus Orientaux ſont les Deciateens, qui ſeparent les pays des Sauoyſiens d'auec la Gaule, ie dis les Sauoiſiens plus Alpins: y ſont auſſi les Commonoens, a preſens appellez Marſilloys, le terroir deſquels eſt de grande eſtendue, a ſçauoir depuis Freiuz colonie Romaine iuſqu'a Marſeille colonie des Phoceens, ainſi que verrons cy apres: les Volces, & Tectoſages ont eſté des plus fameux, & qui ſont allez planter bien loing leurs grans & hardis trophees: & ceux cy ſe tiennent en terre ferme, & au propre pays de Languedoc, ayans pour cité capitale la ville de Tholouſe, & ſont auſſi des plus Occidentaux: là où les Volces, & Aricomes ſont plus meridionaux, leſquels ſe tiennent du coſté de Nimes ancienne colonie des Romains: quant aux Segalannes, & Cauares nous en auons parlé au Daufiné: bien eſt vray que les Cauares ſ'eſtendent iuſques en Prouence, & au Comté de Veniſſy, & Fonqualquier, ayant en leur contribution les anciennes villes d'Auignon, Aurenge, & Cauaillon. Les Saliens ſont du coſté d'Arles, & d'Aigues-mortes, Glandeſue, & Taraſcon: mais les Voconces embraſſent le terroir de Vaiſon, & il y en a qui ont voulu ioindre a ceſte Gaule les Eluiens, iadis Elycoceens, la cité capitale deſquels ſe nomma Albe Auguſte, qui encor retient partie de ſon nom, ſous le tiltre d'Alby: mais d'autres la mettent en Aquitaine, & les Sentiens furent ceux du terroir de Dine, leſquels ayant ainſi denombrez ſuccintement, ie taſcheray de faire le ſemblable ſur la deſcription des villes, m'arreſtant toutesfois ſur celles que ie verray le meriter pour quelque reſpect de grandeur, antiquité, & preeminence, & prenant les premieres, & capitales de chacun de ces peuples ſuſnommez.

Noms diuers des peuples anciens de la Gaule Narbonnoiſe.

Cité Albe Auguſte miſe en Aquitaine.

Entant que Nimes eſt le chef des Arecomices: Auignon des Cauares, Tholouſe des Tectoſages: Aurenge eſt en la Prouince, & colonie des Secondaniens: Arles en la Sextanie, & contribution des Saliens: Beſiers en la Septimanie: & chef des Sentiens eſt Senez Eueſché, & pour ceſt eſgard, il faut qu'encor ie vous face vn denombrement des Eueſchez, & Archeueſchez qui ſont en ceſte Gaule Narbonnoiſe, affin qu'encor plus à plain vous voyez la grandeur, eſtēdue, & magnificence d'icelle.

Citez Capitales des peuples anciens de la Gaule Narbonnoiſe.

En premier lieu, y a il cinq Archeueſchez, Aix, Arles, Narbōne, Auignon, & Tholouſe, & les Eueſchez qui ſ'enſuyuēt, Marſeille, Tholon, S. Paul (qui eſt du Daufiné) Aurenge, Carpentras, Vaiſon, Cauaillon, Carcaſſonne, Beſiers, Agde, Lodeſue, Nimes, Maguelonne, Vzez, Eaule, S. Ponts de Tomieres, & Aleth: Apde, ou Apte dicte en Latin *Apta Iulia*: Riez, Freius, la Graſſe, Senez, Glandeſue, Vance, Digne, Ciſteron, Lauaur, Mirepois, Mompellier, ſaint Papoul, Rieux, Montauban, &

Archeueſchez, & Eueſchez de la Gaule Narbonn.

L'eueſché de la Graſſe fut iadis a Antibe.

Pamiers, Viuiers, le Puy au Vellay, Alby, & Rhodez, bien que ces deux ſoyent miſes en l'Aquitaine, & Mande, qui eſt la capitale des Gabalitans, & chef de la Gabalie.

Pourquoy ceſte Gaule dicte Narbonnoiſe.

Or voila quant a la generalité de ceſte Gaule Narbonnoiſe, renõmee de l'ancienne cité de Narbõne qui eſtoit colonie Romaine, & le ſiege des Preteurs, & Proconſuls enuoyez pour gouuerner la Prouince: mais pource qu'a preſent elle eſt cõſideree ſeparee tant en iuriſdictiõ, qu'en ſeigneurie, & noms, il faut auſſi ſpecifier les matieres, & deſcrire chacune a part ſoy, affin de ne riẽ cõfondre en noſtre diſcours:

Deux parlements en Gaule Narbonnoiſe.

car & Prouence eſt erigee en Parlement eſtably a Aix, & Languedoch a ſa ſouueraine iuſtice poſee a Tholouſe, qui eſt (apres Paris) le plus ancien ſiege de Parlement, qui ſoit au royaume de France. Nous commencerons donc par la Prouẽce, comme a celle qui ſ'offre la premiere dés qu'on eſt ſorty de Daufiné, & qui auſſi fut des pluſtoſt conquiſes par les Romains, dõt le nom de Prouince luy demeure iuſqu'a preſent.

Deſcriptiõ de Prouẽce.

Ceſte region eſt de moyẽne grandeur, & poſee au 48. degré en ſa hauteur, & latitude Septentrionale, & par ainſi tendant a grãde intẽperie de l'air, à cauſe des chaleurs plus que toutes autres parties de la Gaule, ſi eſt-ce pourtant qu'il ſemble qu'elle tienne quelque cas en ſoy, qui participe en general par ſon corps, de ce qui eſt particulier a chacun des autres pays ſuiets aux Roys, & a la courõne de France. Entãt que la ſeule Prouẽce vous peut repreſenter celles parties de Gaule Belgique, & Celtique, qu'on eſtime les plus fertilles, & qui ſont de plus d'apport pour la grande cité de Paris, à ſçauoir Normandie, Picardie, Champaigne, Touraine, & la Beauce, pour le poiſſõ, bleds, vins, fruits, chairs, & autres prouiſions neceſſaires a la vie des hõmes.

Comme le terroir de Prouence eſt departy

La Camargue d'Arles pays fertil.

Car en Prouence il y a des contrees ſi abondãtes en bleds, que l'iſle de Frãce ne ſçauroit les ſurpaſſer, & nommément la Camargue d'Arles, qui eſt vne langue de terre plaine, & champeſtre enfermee entre deux bras, & canaux de la riuiere du Rhoſne, contenant 7. grandes lieües Prouençales, qui en valent plus de douze Françoiſes, & eſt ce lieu appellé ainſi: à cauſe que Caie Marie ſ'y eſtoit campé, & retranché, ayant le Rhoſne pour ſa deffence. La plaine de S. Chamar, de Miramas, Senas, & Malemort, iuſqu'a Ourdon, & Ardage vers la riuiere de la Durãce, peut eſtre paragonnee a la Beauce, & cecy depuis Ourgon iuſqu'a Aix, & Marſeille, & depuis Marſeille iuſqu'a Yeres, Freius, & Antibe, & iuſqu'au Var fleuue ſeparant la Prouence des terres du Duc de Sauoye.

Arbres qui abondẽt en Prouence.

Et en toute ceſte eſtendue de pays on voit vne abondance infinie, & merueilleuſe de fruits, & arbres odoriferans tels que ſont les Orengiers, Citronniers, Oliuiers, Grenadiers, & Figuiers, & le vignoble le plus beau qu'il eſt poſſible de cõtẽpler, & la plus part de ces vignes, & vergiers clos de hayes, nõ d'eſpines, ains de Grenadiers, & Corgniers, affin que la cloſture ſoit auſſi proffitable, que ce qui eſt dedans.

Quelles les Landes de Prouence.

Quant aux landes, & terres vagues de ceſte cõtree, encor ne ſont elles ſans prouffit, veu qu'elles ſont couuertes de Roſmarins, Myrtes, Geneuriers, Sauges, & autres arbriſſeaux, & plãtes d'eſpece ſemblable, & qui ont vne ſœfue odeur, comme auſſi on y voit des Palmiers portãs d'auſſi bon fruit que peuuent faire ceux qui ſont en Afrique, & Barbarie, & leſquels ne leur doiuent guere en grandeur, voire qu'en la ville d'Yeres on a planté des Cannes a Succre, & eſpere lon que ce ne ſera ſans proufit, & que la terre eſt propre pour ceſte matiere.

Yeres porte a preſent le Succre.

Saffran, Ris, Paſtel & huiles en Prouẽce.

Le ſaffran, le ris, le paſtel y abondent en pluſieurs lieux, & les huiles d'oliue y ſont les meilleurs de l'Europe, on y recueille la Manne tant ſinguliere, & qui eſt la rouſee plus pure, que l'air ſerain nous puiſſe donner.

Pays froid de Prouẽce.

Vous voyez auſſi en Prouence que la Normandie vous eſt repreſentee au haut pays, & ſelon les ports de mer, cõme a l'Eſcalle, Seiné, Colmars, Caſtellaume, & autres lieux où le vin ne croiſt aucunemẽt, mais eſt le païs plein & couuert de vignes de haute branche a la Normande, à ſçauoir de poirriers, pomiers, chaſtagniers, noyers, & autres arbres croiſſans en pays froid, car cette partie Prouençale eſt froideureuſe, à cauſe des mõtaignes, leſquelles y ſont couuertes de neige tout le lõg de l'annee, & là toutesfois la richeſſe ne manque, à cauſe du beſtail qui y abõde, & où lon fait de bons fourmages: mais ſeulemẽt de lait de brebis, & de cheures.

Dioceſe de Riez en Prouence eſt pays temperé.

La fertilité de l'Iſle de France peut eſtre comparee au pays, & terroir de Riez, où cette cité eſt compriſe, & les terres qui ſont iuſqu'à Mouſtier Draguinon, Lirques, Forcalquier, Oigne, Vallanſolle, & lieux ſuiets a ce Dioceſe Riegeen, qui ſe rapporte au pays de Brie, pour ce que les ſaiſons y ſont plus tardiues, pour eſtre plus froides, ou pluſtoſt temperees que le reſte du pays Prouençal, ſi biẽ que on y tarde & 15. iours & trois ſepmaines plus qu'és autres endroits, & à moiſſonner, & a vendẽger, comme auſſi les vins n'y ſont ſi forts & violents que ceux du creu d'Arles, d'Aix, de Salon, & de Marſeille, & y vendenge lon en la meſme ſaiſon qu'on fait en France.

Peu de boys en Prouence.

Les foreſts, & boſcages pour le peu qu'il y en a, ſont de Cheſnes verds, de Pins tant maſles que femelles: les Pins maſles ſont ceux qui portent la poix-reſine durant l'eſté, & les femelles ſont ceux qui portent les pommes, & pignets bons a manger auec leurs amendes: & en certains endroits, & meſme aux montaignes de Leſterel, qui ſont entre Freius, & Antibe, lon voit de grands arbres, & en abondance de ceux qui portent le liege, & de l'eſcorce deſquels (qu'on leur oſte touts les ans) on fait vn ſingulier prouffit.

Liege croiſt en Prouence, & en quel endroit.

Ce n'eſt rien au pris des belles & riches ſalines qui ſont Berre, Yeres, a Leſtan, de la Valench, duquel en la ſaiſon qu'il a cuit, & gelé, ou caillé ſon ſel, cent mille hommes ne ſuffiroyent a l'eſpuiſer de ce ſel, qui eſt vn cas admirable: auſſi les Romains ſ'aidoyent bien iadis de telles & ſi bonnes cõmoditez, & voit on encor les ruines, & veſtiges des greniers anciens a ſel, qu'ils auoyent en ce pays, & deſquels ils faiſoyent ſi grand compte, & nommément en l'Iſle de Lerins, ditte a preſent ſainte Marguerite en la mer d'Antibe.

Grande commodité de Sel en Prouence.

Pource ne faut ſ'eſbahir ſi les Romains priſoyent tant cette contree, veu les commoditez qu'ils en tiroyent, ioint que l'air d'icelle correſpõd a celuy d'Italie, & que les meſmes fruits qui croiſſent au païs d'Italie, foiſonnẽt auſſi en Prouence, & outre ce qu'ils voyoient le peuple vaillant, de bon eſprit, hardy, puiſſant, & propre a les ſecourir pour la conqueſte du reſte des Gaules: car il n'eſt pas vraiſemblable qu'en tant de legions entretenues par les Romains, toutes fuſſent de leurs citoiens, ains la plus part eſtoyẽt des villes, & Prouinces alliees a leur empire, cõme aux Cõmentaires de

Quel le peuple Prouençal.

Ceſar,

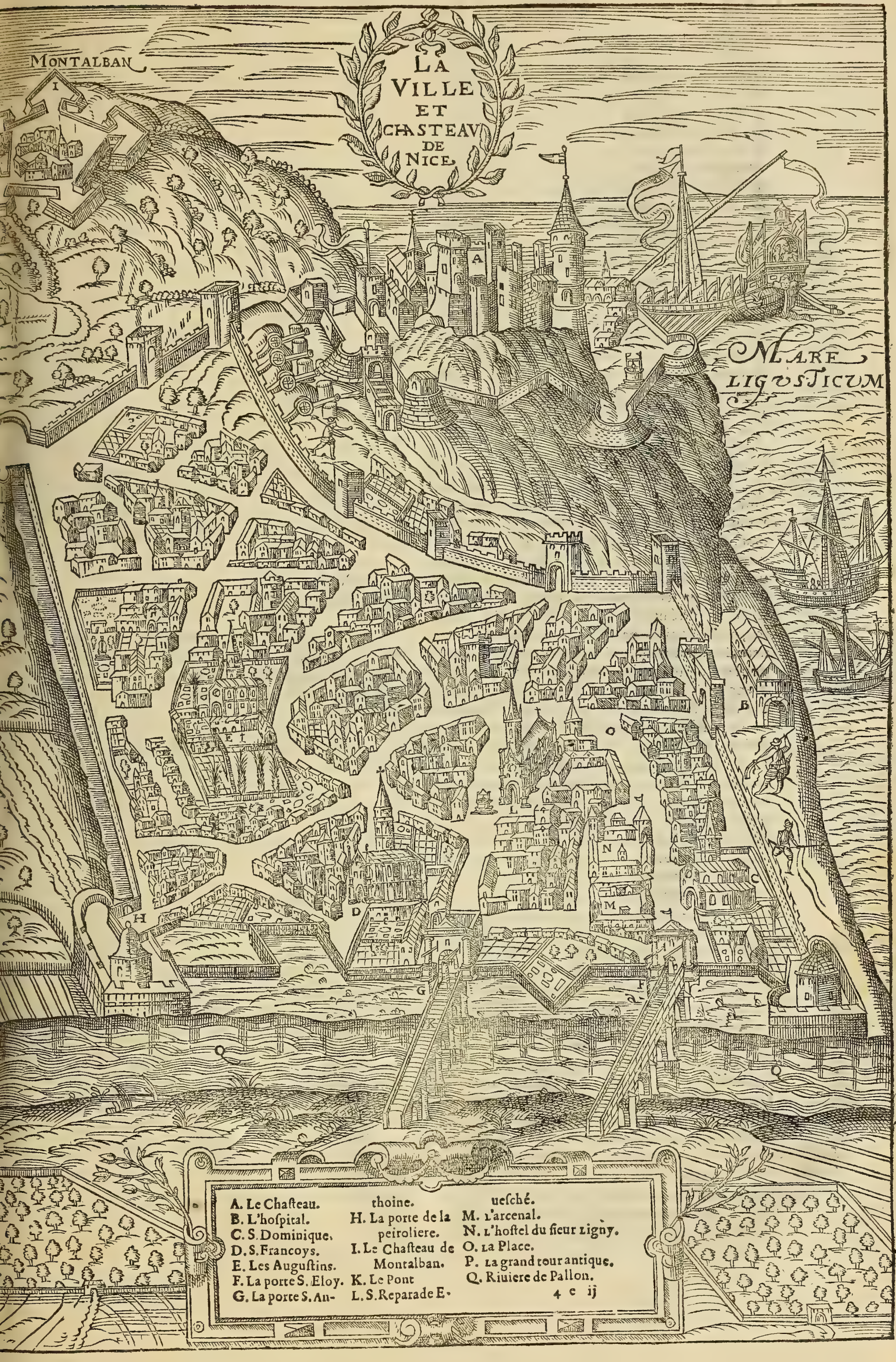
LA VILLE ET CHASTEAU DE NICE
MONTALBAN
MARE LIGVSTICUM
A
B
C
D
E
G
H
I
K
L
M
N
O
A. Le Chaſteau.
B. L'hoſpital.
C. S. Dominique.
D. S. Francoys.
E. Les Auguſtins.
F. La porte S. Eloy.
G. La porte S. Anthoine.
H. La porte de la peiroliere.
I. Le Chaſteau de Montalban.
K. Le Pont
L. S. Reparade Eueſché.
M. L'arcenal.
N. L'hoſtel du ſieur Ligny.
O. La Place.
P. La grand tour antique.
Q. Riuiere de Pallon.

Ceſar, vous voyez vn Piſon Aquitanien chef & colõnel de quelques troupes Romaines, leſquelles il eſt a preſumer n'auoir eſté autres que du pays meſme, mais qui deſia eſtoyent ſi vnies auec les Italiẽs, qu'on les tenoit pour cõcitoiennes, & voilà quant a la diſpoſition generale de Prouence, & parainſi faut venir aux particularitez, & y voir les villes & citez plus ſegnalees, car de ſpecifier tout, il eſt hors de noſtre puiſſance, & il en faudroit faire vn gros liure & volume tout entier. Cõmençans dõc le pays Prouençal du coſté de Leuãt, la premiere piece qui ſe vous repreſẽte eſt Nice, laquelle eſt poſee au païs iadis nommé des Saliens, leſquels tenans les mõtaignes qui ſont voiſines des Liguriens, ſ'eſtendoyent iuſques a la marine, & y baſtirent les villes voiſines y eſtans meſlez auec les Grecs Phoceens, qui fonderẽt la cité de Marſeille. Et quoy qu'à preſent elle ne ſoit de la ſucceſſion des Roys de France, ſi eſt elle de la contribution de Prouence, & de l'ancien nom d'icelle, aſſiſe ſur vn goulphe de mer en l'emboucheure que fait la riuiere de Var en la mer Liguſtique, qu'on nomme auſſi riuiere de Genes. Quant a ſon antiquité elle ne doibt rien a pas vne de la Gaule, veu que ſon commencement eſt dés le tẽps que les Maſſyliens furent enſerrez és murs de leur ville, d'autant que cette-cy eſt fondee d'vn meſme temps, ainſi que le confeſſe Pline: Elle ſert a preſent, & de Palais, & de Citadelle aux Ducs de Sauoye qui l'ont fortifiee, & embellie, ainſi que pouuez voir par la figure, & plant d'icelle que venons de vous repreſenter: quoy que par cy deuant la baſſe ville ayt eſté miſerablement aſſaillie, & tourmentee, priſe, & pillee par les Turcs au grand deshonneur des Chreſtiens, qui ſ'aidoyent de ces barbares pour endommager les noſtres meſmes, & leur apprenoyent le chemin pour vn iour faire le ſemblable ſur le Royaume de France, ainſi qu'ils ont fait ces ans paſſez emmenans pluſieurs milliers d'ames eſclaues en Barbarie. I'ay dit (auec Strabon) que Nice (qui ſignifie autant que ville de victoire) eſt au pays des Saliens, mais d'autres les nomment Saluuiens: car voicy comme Ammian Marcellin en parle: Voiſins de ceux cy (il parle des citez de Vienne, Arles, & Valence, & Marſeille) ſont les Saluuiens, & Nice, & Antibe, & les Iſles Stœchades. Elle eſt des premieres cõqueſtes que feirent les Bourguignons courans les Prouinces Romaines: car Gondioch ne ſe fut pas ſi toſt arreſté au pays Heduois, & limites des Sequanois, qu'il aſpira a plus grandes choſes, & a eſtendre les limites trop angoiſſeux de ſa Seigneurie, & pource conquit il Lyon, & terres adiacentes aux mõtaignes d'Auuergne, & rauagea la Prouence iuſqu'à Marſeille, & voyant Nice ville propre pour y tenir ſes garniſons, & pour y faire raccolte des viures, & armes, il l'aſſaillit, força, & prit d'aſſaut, mais il fut chaſſé par le Romain Etie. Ie pourroy dire pluſieurs choſes ſur l'hiſtoire de cette cité, mais il ſuffit que la voyans ſi ancienne, qu'elle a meſme temps de fondation que Marſeille, vous ſçachiez auſſi que c'eſt vn Eueſché ſuffragant de l'Archeueſque d'Embrun, & le ſiege des Ducs de Sauoye. Ce fut en cette ville que fut l'entreueüe de ces troys grands Princes, Paul 3. du nom Primat ſouuerain de l'Egliſe Chreſtiẽne, Charle 5. du nom Empereur des Romains: & François 1. du nom Roy de France, ſur quoy lyſez l'hiſtoire de France. Et paſſant és terres Françoiſes, la premiere place eſt ville de France, puis l'ancienne colonie Antibe, nommee par les anciens *Antipolis* de meſme fondation que Nice, & peuplee par ceux de Marſeille, qui eſtoyent iadis Seigneurs de toute cette coſte de mer: & d'elle & de Nice, voicy cõme parle Strabõ: Il faut aiouſter icy, que comme Antibe ſoit aſſiſe en la Prouince Narbonnoiſe, & Nice ſous la iuriſdictiõ Italique: ſi eſt-ce que Nice demoura aux Marſilloys, & fut de leur gouuernement, reſſort, & prefecture: là où Antipolis, ou Antibe, au contraire apres long debat fut attribuee au reſſort Italien, & miſe entre les citez Italiques, & deliuree de la iuriſdiction Marſilloiſe. Elle eſt poſee ſur le bord de la mer en aſſiete tresforte, & qui iadis ſeruoit de rampart aux Romains: en cette-cy on trouue ordinairement de grandes antiquitez, & entre autres fut trouuee vne pierre auec cette inſcription.

Nice en Prouence, ſon aſſiete

Nice par qui fondee

Pline, li. 3. ch. 5.

Strab. li. 4.

Am. Marc. li. 15.

Nice priſe par le roy Gundioch de Bourgoig.

Entreueue du Pape Emp. & Roy a Nice.

Antibe cité anciẽne.

Strab. li. 4.

Pueri Septentrionis annnorum xij, qui
Antipoli in theatro biduo ſaltauit, & placuit.

Par là vous voyez que a Antibe il y auoit vn Theatre, & que en cette ville eſtoit le ſiege, & retraite du Preteur Romain. On y trouua auſſi ſoubs terre vne table de cuiure, où eſtoyent grauees ces parolles, laquelle fut preſentee au grand Roy François eſtant a Nice.

Theatre iadis a Antibe.

Viator intus adi.
Tabula eſt ænea,
Quæ te cuncta perdocet.

Iadis cette ville fut honoree du titre d'Eueſché, mais comme les Antibois (peuple aſſes rude) euſſent mal traité leur Eueſque, par ordonnance du S. ſiege, cet hõneur leur fut oſté, & cõmuniqué a la ville, ou pluſtoſt Bourg de la Graſſe, & ce nonobſtant les Eueſques ont porté le titre d'Antipolitans. A l'obiet de cette ville d'Antibe eſt l'Iſle S. Honorat, qui iadis ſe nommoit Leron ou Lirins, & encor porte le nom de Lerins, de laquelle fut natif Vincẽt Lirineen, les eſcrits duquel ſont encor en lumiere, & leq̃l viuoit l'an 450. ſous l'Empire de Martian, d'icelle auſſi fut natif, & Abbé Fauſte, depuis Eueſque de Riez, mais infecté de l'hereſie Pelagienne, toutesfois hõme de grand ſçauoir, & qui depuis ſe retracta, & reuint a l'vnion de l'Egliſe. Et de cette Iſle fait mẽtion Strabon, y nõmant le village de Leron, où il dit q̃ eſtoit la chapelle, & oratoire de Leron, de celuy c'eſt à ſçauoir de qui cette Iſle eſt renõmee: pres de laquelle il en met d'autres, mais qui ne meritent le parler. Et pource que i'ay dit q̃ Fauſte fut abbé de Lerins, faut ſçauoir qu'en cette Abbaie iadis eſtoit la retraite de tous hõmes de grãde ſainteté, & de laquelle les autres maiſons religieuſes prenoyẽt exẽple de viure, ce que monſtre Sidonie eſcriuant a Voluſian, & diſant ces paroles. Nous auons celebré les obſeques au defunt, & enſeuely ſuyuãt ton ordõnance: mais ſ'il eſt ſeant, que nos freres amis obeiſſent aux commandemens de charité: ie te prie auſſi a la pareille, que tu taſche de conſoler, auec le ſçauoir, & reigles de biẽ viure eſquelles tu es excellent, ſes diſciples: reformant la reigle des moynes eſbranſlez pour la perte de leur pere, ſuyuant les ſtatuts, & ordonnances des peres de Lerins, ou de la Graſſe (car il dit

Le titre de l'Eueſché oſté aux Antiboys.

Iſle de Lerins, & hõmes ſegnalez d'icelle

Strabon 4.

Iſle de Leron, de qui renõmee.

Sid. li. 7. Epiſt. 18. a Voluſian.

en Latin

Liure 9. Epiſt. 3. à Fauſtin.

S. Honorat Eueſque d'Arles à Lerins.

Freius iadis apellee Forum Iulij.

Haure de Freius baſty par Auguſte Ceſar.

en Latin *Lirinenſium patrum vel Grinnicenſium*. Et ailleur eſcriuant à Fauſtin, il parle en ceſte maniere : Ne delaiſſe point l'office d'Abbé, ny les prieres Inſulaires, eſquelles tu és ſçauant, & bien verſé, & leſquelles tu as apriſes en la Paleſtre de congregation ſolitaire, & du Senat Lerinois habitant és Cellules, & que ceſte nouuelle dignité ne te face rien changer de l'ancienne vigueur, & auſterité de ta vie: c'eſt à ce Fauſte duquel auons parlé cy deſſus, que Sidonie eſcrit en ceſt endroit, lequel de l'Abbaye & Hermitage de Lerins, & de la ſolitude Inſulaire, auoit eſté apellé à la dignité Epiſcopale de Riez. Ie me ſuis vn peu arreſté ſur ceſte iſle, à cauſe que plusieurs iuſqu'icy oyants parler de Vincent Lirineen, & lyſans qu'il eſtoit Gauloys, ne ſçauoiẽt deuiner où eſt ceſte terre Lirineſe, ny en quelle cõtree de Gaule, & vous voyez qu'elle eſt Inſulaire, ſuiuant les mots de Sidonie, & que c'eſt ce Lerins, qui encor porte ce nom, & où S. Honorat Eueſque d'Arles eſt honoré par la deuotion du peuple de Prouence. Paſſé Antibe, vous voyez l'anciẽne ville de Freius, qui eſt vn mot corrompu par ceux du païs, car anciennement elle ſe nommoit *Forum Iulium*, comme qui diroit le Marché de Iule, eſtãt colonie Romaine, mais baſtie premierement par les Marſillois, & aſſiſe au terroit des Oxibiens peuple ancien de Gaule ſe tenant le long de la marine : depuis fut Colonie d'Octauian, qui y feit baſtir vn beau haure, & pource l'apella lon du nom de For-Iule, comme ainſi ſoit qu'auparauant elle portaſt le nom de Pacee, & eſt Eueſché, & vne des plus fortes places de la contree, comme auſſi iadis les Marſillois en eſtans ſeigneurs, la fortifierent, à fin qu'elle ſeruit de rampart aux courſes des Barbares, voltigeans ſur mer, laquelle ils vouloient rendre libre, & deliuree de tout pyrate & eſcumeur, puis qu'ils eſtoient ſeigneurs de la contree. Entre tant d'antiquitez qui ſe trouuent à Freius, ſe voit vne table de pierre, qui eſt d'vn tombeau, auec l'iſcription qui ſ'enſuit:

C. Valerio placido. Mil. Leg. X.
Iulia Cilici. C. F. Placida
Mater fecit
In Fr. P. IIII. in Agr. P. XI.

Olbie eſt Eres entre Freius & Tolon.

Quelles ſont les iſles Stechades.

Tolon eſt celle qui iadis ſe nommoit Taurentium.

Strabon liu. 4.

Marſeille, cité, & ſa louange.

Seigneurie anciẽne du Senat de Marſeille.

Aſſiette de la cité de Marſeille. Ceſar liu. 2. de la guerre ciuile.

Lucain liu. 3. de la guerre ciuile.

Qui monſtrent que ce Valere Placide eſtoit ſoldat de la dixieme Legion : & que la longueur de ſa ſepulture eſtoit douze pieds, & la largeur, & front de quatre, car c'eſt ce que ſignifient ces lettres. *In Fr. P. iiij. in Agr. P. XI.* Le long de la coſte eſt l'ancienne colonie des Marſillois dicte iadis Olbie, & à preſent Eres, & les iſles qui luy ſont voiſines, portãs le nom de la ville de terre ferme, & deſquelles y en a cinq en nombre, que les aucuns apellent auſſi Stecades, & d'autres (mais à tort) poſent les Stecades entre Marſeille, & Agde, où à preſent eſt l'iſle nommee la Magdelonne: mais il faut aduiſer l'aſſiette que les anciens donnent aux Stecades, & lors on verra que ce ſont celles d'Eres, ou Yeres ſoubs le promontoire Cythariſte, à preſent cap de Gercel: & c'eſt le long de ces iſles qu'on recueille du meilleur, & plus beau corail, qu'il en croiſſe en toute la mer Liguſtique, bien qu'elle foiſonne en ceſte plante: car ainſi l'apelle ie, puis que ſous l'eau elle eſt herbeuſe aiant racines & tiges, & branchages, leſquels ſ'endurciſſent en pierre, ſortãs ſur mer, & eſtãs cuits & eſpurez par l'ardeur du ſoleil. Oultre Eres eſt la cité Epiſcopale de Tolon, qu'aucuns eſtiment que ce ſoit Olbie, mais quand à moy ie la prends pour elle, qui iadis ſe nommoit *Trocentium*, ou *Tauruntium*, nombré par Strabon, lors qu'il dit, l'oree, & plage maritime, qui ſ'eſtend depuis Marſeille iuſqu'au fleuue de Var, & Ligures y habitans, contient les citez ſubiectes à Marſeille, qui ſ'enſuiuent : *Taurentium: Olbie: Antipoli. Nice*, & le Haure d'Auguſte Ceſar, apellé Fore-Iule, qui eſt poſé entre Olbie & Antipoli, voulez vous ouïr riẽ de plus cler que cecy pour monſtrer que Tolon eſt *Tauruntium*, & Eres Olbie? Voyez la Carte de Prouence, vous qui n'auez eſté ſur les lieux, & la cognoiſtrez que vraimẽt Freius, qui eſt le Fore-Iule de Strabon, eſt poſé entre Antibe, ou Antipoli, & Olbie, & ainſi faut qu'Olbie ſoit Eres, & non autre, d'autant qu'elle eſt plus pres de Freius que Tolon, & par cõſequent Tolon eſt le *Tauruntium* de Strabon, qui eſt apellé *Taurentium* par Ptolomee, duquel auant vous paſſez à S. Victor, & de là à l'autre, riche & treſanciẽne cité de Marſeille, cité Grecque, & pource la plus ciuile, gentille, courtoiſe, & ſçauante que pas vne qui fut en Gaule, laquelle a eſté autant priſee pour le fait de l'eſtude, & exercice des bonnes lettres, que iamais fut Athenes, auſſi puiſſante ſur mer que Rhodes, & ſur terre que Lacedemone, amye des Romains, & par eux en fin ſaccagee. De ceſte cy nous faut il repeter vn peu de plus hault l'origine, à cauſe tant de ſon antiquité que de ſon merite & magnificence, & pource qu'il y a peu d'hõmes de ceux qui ont traité la Geographie qui n'ayent fait quelque compte de ceſte capitale des peuples qui ſont depuis le Languedoc iuſques ſur la riuiere de Genes: mais auant que paſſer plus oultre, ie vous deſcriray la ville en deux mots, ſuiuant ce que Ceſar là deſcrit, entant que ſon aſſiette eſt la meſme, & les murailles preſqu'au meſme lieu où iadis les Phoceens les poſerent: or oyez parler Ceſar, qui vous paint Marſeille, ainſi qu'elle ſe comporte, Ces choſes paſſans ainſi en Eſpaigne, C. Trebonie Lieutenant de Ceſar, & laiſſé deuãt Marſeille pour la prẽdre, ſe prepara pour faire des rampars, leuees, & tours des deux coſtez de la ville: l'vn deſquels eſt du coſté de la mer, & pres du port, & Arſenal, & l'autre vers le chemin qui tire en Gaule, & Eſpaigne le long de ce bras de mer qui va où le Rhoſne ſe ioinct aux eaux marines. Car Marſeille eſt preſque lauee de trois coſtez des eaux & ondes de la mer, & la quatrieſme partie eſt celle par laquelle on y peut venir par terre ferme: & encor en ceſt eſpace, ce qui eſt apartenãt à la citadelle, eſt difficile à eſtre aſſailly, la nature difficilitant les choſes, & la vallee y eſtant tres-haute & longue, & faſcheuſe à monſter. Puis dit que les mons eſtoient tres-haults & tres-forts, la ville fournie d'hommes, armes, viures, & machines de guerre, ioint que la force plus grande conſiſtoit és vaiſſeaux, auec les courſes, deſquels les Marſillois auoient donné de grans affaires aux Romains qui tenoient le party de Ceſar, car ceſte ville ſuiuoit opiniaſtrement la cauſe du Senat de Rome, & la deſcription de laquelle eſt miſe en auãt fort dextrement par Lucain parlant en ceſte ſorte:

Sic Poſtquam fatus, ad vrbem
Haud trepidam conuertit iter: tunc mœnia clauſa

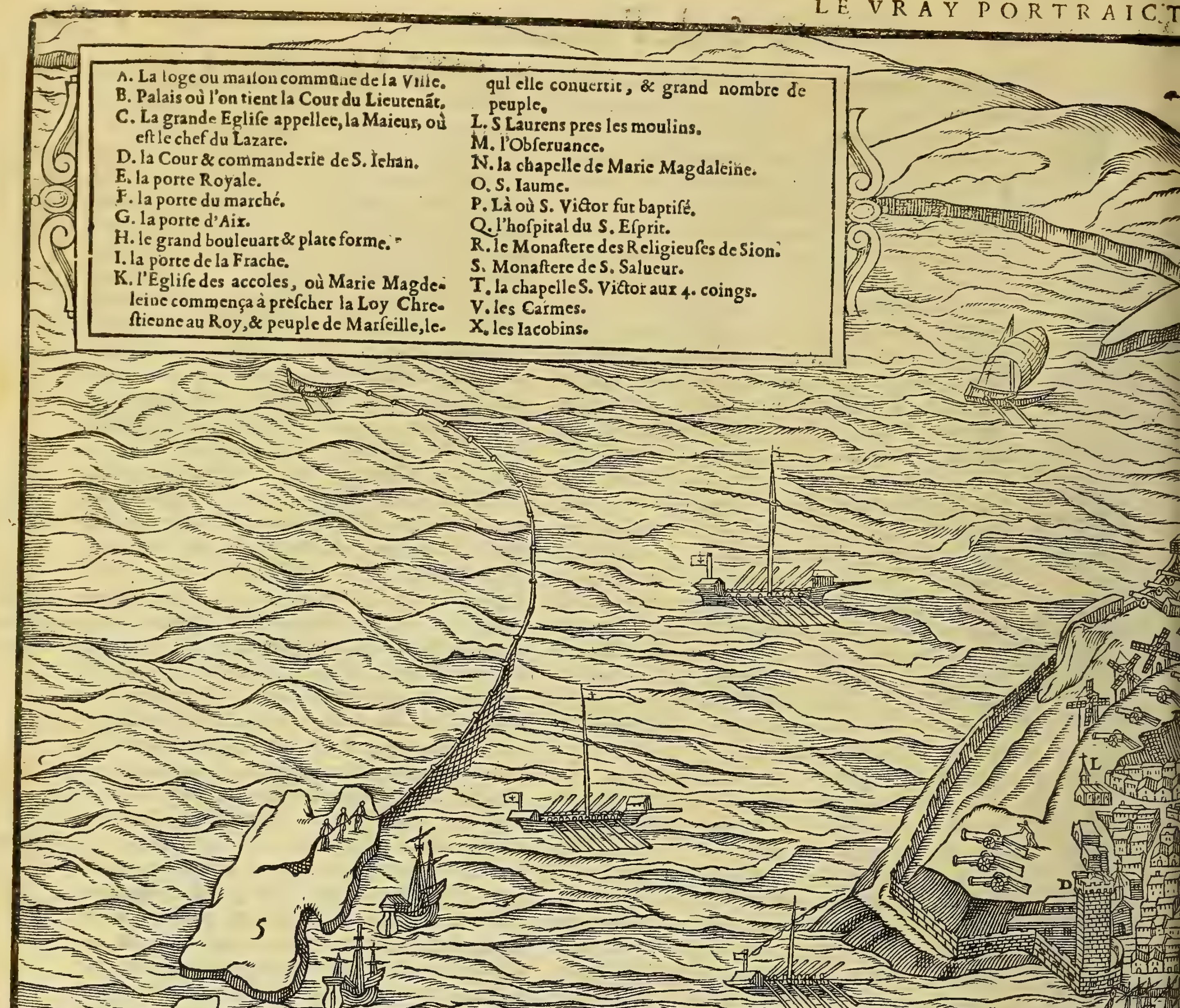

A. La loge ou maiſon commune de la Ville.
B. Palais où l'on tient la Cour du Lieutenāt.
C. La grande Egliſe appellee, la Maieur, où eſt le chef du Lazare.
D. la Cour & commanderie de S. Iehan.
E. la porte Royale.
F. la porte du marché.
G. la porte d'Aix.
H. le grand bouleuart & plate forme.
I. la porte de la Frache.
K. l'Egliſe des accoles, où Marie Magdeleine commença à preſcher la Loy Chreſtienne au Roy, & peuple de Marſeille, lequel elle conuertit, & grand nombre de peuple.
L. S Laurens pres les moulins.
M. l'Obſeruance.
N. la chapelle de Marie Magdaleine.
O. S. Iaume.
P. Là où S. Victor fut baptiſé.
Q. l'hoſpital du S. Eſprit.
R. le Monaſtere des Religieuſes de Sion.
S. Monaſtere de S. Salueur.
T. la chapelle S. Victor aux 4. coings.
V. les Carmes.
X. les Iacobins.

Y. les Auguſtins.
1. L'bbaye de S. Victor.
2. le fort S. Nicolas.
3. L'enfermerie pour les peſtiferez.
4. le fort & de Hit.
5. les deux Iſles.
6. la place neufue.
7. la place de viuaulx.
8. le grand maſeau.
9. le petit maſeau.
02. la peſquarie.
10. la tour du grand horloge.
xI. L'acqueduc des fontaines de la ville.
xII. le fort de Noſtre dame de la garde.
13. la maiſon du baron de Meollon gouuerneur.
14. les Arcenals.
15. la porte du plan foruiguier.
16. le grand puits.
17. la pierre que Raie.
18 la tour de.
19. les fourches d'Arenc.

A VILLE DE MARSEILLE.

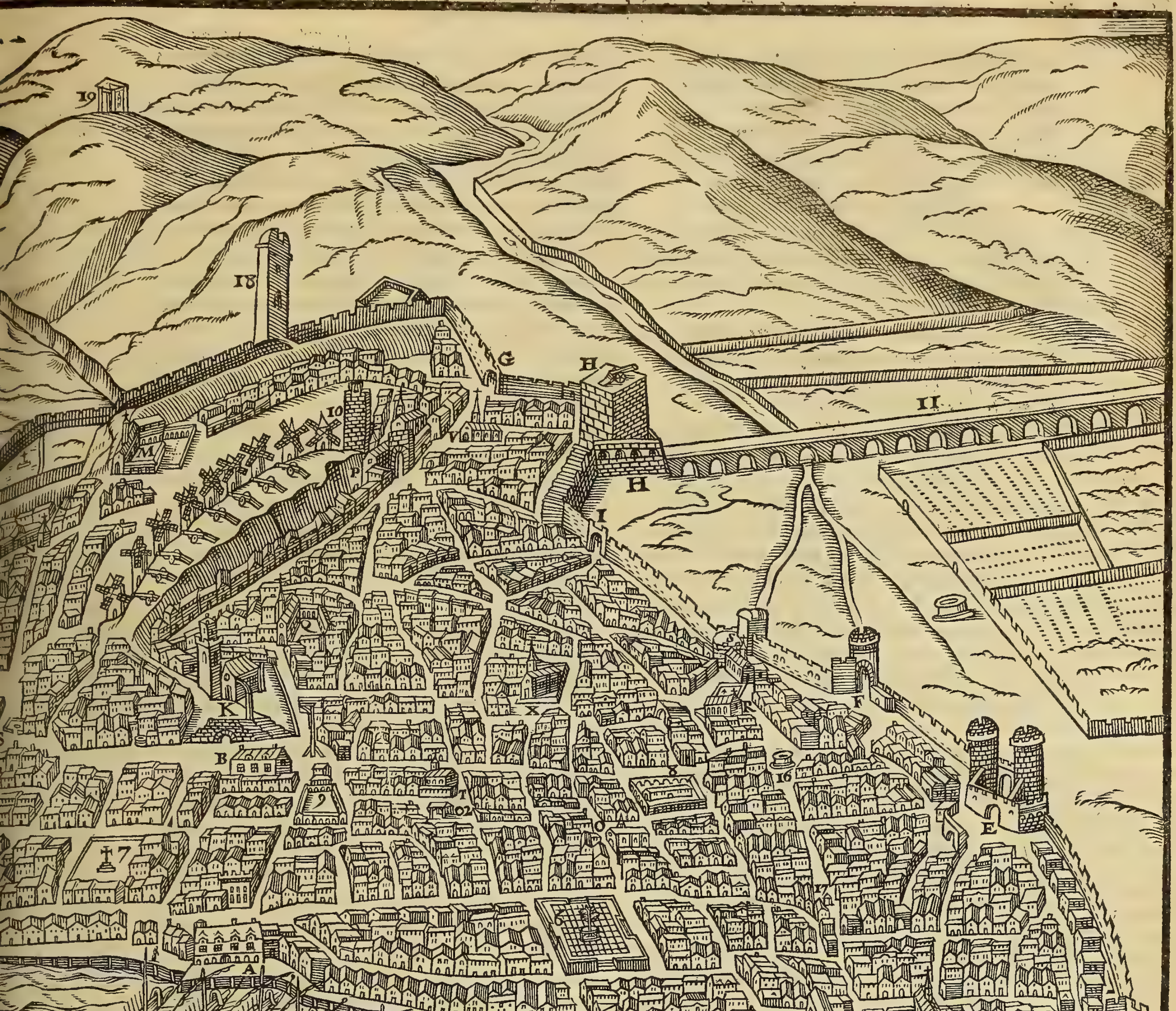
19
18
G
H
10
M
V
P
11
H
I
K
B
X
S
16
F
E
9
7
A
Y
12
15
13
14

Conſpicit, & denſa iuuenum vallata corona.
Haud procul à muris tumulus ſurgentis in altum
Telluris, paruum diffuſo vertice campum
Explicat: hæc patens longo munimine cingi
Viſa duci rupes, tutiſq́ aptiſsima caſtris.
Proximo pars vrbis celſum conſurgit in arcem
Par tmuulo , medijſq́ ſedent conuallibus arua.

ces mots accordent auec le plant qu'en faict Ceſar, & que nous auons mis cy deſſus : mais de qui eſt-ce que ceſte ville print origine, le declare ce meſme Poëte, diſant ainſi:

Quid rapidum deflectis iter? non pondera rerum
Non momenta ſumus, nunquam felicibus armis
Vſa manus patriæ primis è ſedibus errant,
Et poſt tranſlatas exuſtæ Phocidos arces.

Qui fut le fondateur de Marſeille.

D'où viẽt le mot de Marſeille.

Iuſtin liu. 43. Pomponie Mele l. 2. Strabon li. 4. Aule Gelle liu. 10. des nuits Attiques. Ammian. Marcell. liu. 15.

Agathie liu. 1.

Eutrope li. 1. des choſes Romaines.

En quel temps fut baſtie Marſeille.

Tout cecy dict le Poëte faiſant alluſion à ce qui eſt racompté par les anciens ſur l'origine de Marſeille, laquelle proceda des Phoceens Aſiatiques cõduicts par Peranie leur general & Capitaine, qui auoit eſpouſé la fille de Senan Roy des Segoregiens, qui la fonda non guere loing du lieu où le Rhoſne entre en mer, & en vn coing & goulphe ſeparé d'icelle, luy donnant le nom par cas fortuit: car ayant veu des peſcheurs ſur le bord de la mer, que les Grecs appellent ἁλιεῦς ſ'aſſeurant de quelque bonne fortune, il commanda aux Eoliens de macin, c'eſt à dire, lier les cordages, & ſ'arreſter en ce lieu, tellement que de ces mots vint le nom de Maſſilie, car c'eſt ainſi que le teſmoigne Euſtathie ſur Denys Apher, au liuret qu'il a faict du Sit du monde. Ie ſçay qu'il n'y a guere autheur qui n'aye parlé de ceſte fondation faicte par les Phoceens Aſiatiques, mais laiſſant & Pline, Iuſtin, Pomponie Mele, Araben & Aule Gelle, ie toucheray ſeulement ce que deux des plus modernes en dient, appuyez ſur les anciẽs, deſquels Ammian eſt le premier, qui en parle en ceſte ſorte. Le peuple d'Aſie laiſſant le pays Phoceẽ, pour la grande cruauté & tyrannie de Harpale lieutenant du Roy Cyre, prit la volte par mer vers le pays d'Italie, partie de ceux cy vindrent en Lucanie (c'eſt ores la Baſilicate) & y baſtirent la ville de Velie : & le reſte en Gaule, & en la prouince Viennoiſe, où ils fonderent la cité de Marſeille. Plus au long en diſcourt Agathie en ſa guerre Gotticque, & faiſant mention des François, lors qu'il parle ainſi : Ils ont encor la cité de Marſeille, colonie iadis des Ioniens : car elle fut fondee par les Phoceens chaſſez de leur pays par les Medes, regnant ſur les Perſes Darie fils de Hidaſpe : mais ceſte cité eſtant le temps paſſé Grecque, eſt à preſent toute barbare, d'autant que laiſſant les anciennes façons de viure, elle ſ'accommoda aux mœurs de ceux qui luy commandent. Tant y a qu'Eutrope teſmoigne que Marſeille fut baſtie lors que Tarquin le ſuperbe regnoit à Rome, ce qui eſt raiſonnable, veu que ſon regne commence a Cyre le grãd & finit à celuy de Darie : & la dit auoir eſté baſtie au meſme temps que la grande cité de Ieruſalem fut ruinee par Nabuchodonoſor roy de Babylone, ce qui fut enuiron l'an du monde 3351. que ſ'il eſt ainſi, Eutrope ſe trompe en ſes ſupputations & regne des Roys: car Ieruſalem fut gaſtee par le ſuſdit roy Aſſyrien, auant la naiſſance de Cyre & de Darie, & regnãt à Rome Tarquin l'ancien. Et ainſi le nom de Tarquin ſe peut bien ſauuer : mais non celuy de Darie, ou de Cyre. Parainſi, ou il faut dire que les Phoceens furent chaſſez par Harpale ſouz Cyre, quelque temps apres la ruine de Ieruſalem, ou que ce ne fut point ſouz le regne des Perſans que Marſeille fut baſtie : toutesfois tous les autheurs ſont d'accord en cecy que Harpale fut celuy qui cauſa ceſte fuitte des Grecs d'Aſie, & que venans en Gaule ils fonderent ceſte excellente cité de Marſeille, & celles qui l'auoiſinent. Ainſi vous voyez que ce furent les Grecs Aſiatiques, leſquels ou chaſſez, ou euitans la fureur d'vn tyran, ſe ſauuerent en Gaule, & planterent les premieres pierres de ceſte cité, de laquelle i'ay bien voulu vous propoſer icy l'effigie, afin que les curieux de l'antiquité voyent ſi elle approche en rien de ce plant eſcrit par Ceſar, ou ſ'il y a quelque changement. Ie n'ay affaire de vous diſcourir icy l'amitié, alliance & ſocieté que les Romains ont eu auec le peuple de Marſeille, comme auſſi ie ne veux m'arreſter ſur le rauage que Ceſar y feit, l'ayãt aſſiegee & priſe d'aſſaut, à cauſe que tout cecy eſt deſcrit & par ſes Commentaires, & par Lucian en ſes guerres ciuiles : ſeulement repeteray ce que i'ay dit au commencement, que Marſeille a iadis eſté la mere & des armes, & des lettres, où fut l'eſcole & vniuerſité principale des Gaules. Ce fut auſſi à Marſeille que les Phoceens porterent la façon abominable de ſacrifier les hommes à Diane, que depuis les Druides imiterent, & pour laquelle raiſon on tient que l'Empereur Tybere abolit les eſcoles de Gaule, qu'il blaſmoit de Necromance, & de ces ſacrifices deteſtables faicts de nuit, où les deuins prenoient leurs conſiderations ſur les entrailles des hommes, là où pour vray Tybere ne pourſuiuoit pas ce que guere plus ne ſ'obſeruoit, tant comme il taſchoit d'oſter le ſçauoir aux Gaulois, en leur faiſant clorre les eſcoles, comme depuis Iulian l'Apoſtat feit aux Chreſtiens : non que pour cela ie vueille purger les anciens Marſillois de telle ſanglante ſuperſtition, puis que le reſte des Grecs, & les Romains, & les Iuifs meſmes ſ'eſtoient oubliez iuſqu'à vſer de telles immolations ſi cruelles & deſnaturees. Or quoy que Ceſar eut ſaccagé Marſeille, dequoy il fut fort blaſmé, ſi eſt-ce que ſoudain elle fut remiſe ſus, puis que ſous Neron, & Veſpaſian elle eſtoit l'Eſcole Gauloiſe, où les Princes Romains alloient aprendre les bonnes lettres: & la reſpecterent de tant les Romains , que de la ſouffrir viure en ſes loix, droits, priuileges, & prerogatiues, & és façons de viure de leurs anceſtres, que vous trouuerez & en Strabon, & en Valere le grand, & en vn des auteurs de noſtre temps Cœlie Rhodigin hõme d'admirable leçon, & grandes recerches, auſquels ie vous renuoye: diſant que les Marſillois ont cõtinué leur ciuilité, & gẽtileſſe Grecque iuſqu'à ce que les Bourguignons, & François vſurperent la Gaule: car alors (comme dit Agathie) il fallut que ſ'accommodaſſent aux mœurs de leurs Princes, & vaincueurs. Mais quoy que Marſeille ſoit a remarquer a cauſe de telles antiquitez, & pour les forces preſentes, & pour ſa loyauté, & grande fidelité de ſes citoyens bien affectionnez aux Roys de France, depuis qu'ils leur ont eſté ſuiets, & que pour le grand trafic qu'ils font par tout le Leuant, & en Afrique , & iuſqu'au plus profond de l'Ethiopie, ſi eſt elle encor plus a recommander qu'elle eſt des premieres qui ont re-

Marſeille Eſcole publique.

Voy Tacite en la vie de Iule Agricole.

Strabon li. 4. Valere li. 2. Cœlie Rhodig. anciẽnes leçons li. 9. ch. 8.

Ce qui rend ſegnalee la cité de Marſeille.

ceu la

Qui conuertit ceux de Marſeille à la Foy.

Egliſe Cathedrale de Marſeille.

Eueſque de Marſeille

Gregoire de Tours liure 1. des miracles ch.77.

S. Saluian Eueſque de Marſeille.

Adon en ſes Chroniques aage 6.

Loyauté des citoiés de Marſeille.

ceu la parolle de Dieu tout auſſi toſt apres la mort de Ieſus Chriſt lors que ſes diſciples, & Apoſtres furent diſperſez Embaſſadeurs par le monde pour la publication de la nouuelle de ſalut. D'autãt que ſainct Lazare frere des ſaintes Dames, Marthe & Magdaleine, & ceſtuy que noſtre ſeigneur reſuſcita des morts en fut le premier Eueſque, & le corps duquel giſt en l'Egliſe cathedrale dudit lieu, dedié en l'honneur de la mere vierge, qui porta le ſauueur du monde en ſes flancs: & voit on encor à Marſeille les ornemens ſacerdotaux qui ſeruoient à ce ſainct Eueſque, lors qu'il celebroit le diuin ſeruice. Ceſtuy ayant preſidé le premier à Marſeille, ie ſuis marry que ie ne puis vous ſpecifier tours ceux qui luy ont ſuccedé, tãt y a que du petit nombre qu'on en recueille, vous auez ſainct Victor, lequel en l'an de grace 330. ſouffrit paſſion ſous le tyran cruel Diocletian, lequel neãtmoins és martyrologes n'eſt remarqué pour Eueſque, ains eſt dict que luy eſtant ſoldat fut pris comme Chreſtien, geiné & torturé, & mis ſoubs vne groſſe meule de moulin, apres auoir ſouffert infinité d'autres ſupplices: & du ſepulchre duquel à Marſeille, qui eſt en ſon Abbaïe hors les murs, Gregoire de Tours racõpte de grandes merueilles. Apres ceſtuy on trouue Procule, qui viuoit en l'an 370. qui aſſiſta au concile Prouincial tenu en Aquilee, auant la fondation de Veniſe. Ie penſe bien qu'il y en a quelqu'vn entre ceſtuy, & S. Victorin, veu que Victorin viuoit l'an 434. auquel ſucceda ſainct Saluian ceſt excellent homme, qui a tant fait & eſcrit de belles œuures, & qui viuoit lors que les Bourguignons, & autres peuples eſtrangers paſſerent en Gaule, ainſi qu'on peut aiſément recueillir de ſes œuures, & nommément des liures qu'il a eſcrit du iugement, & prouidence diuine à Saluian Eueſque de Vienne: il mourut enuiron l'an de grace 480. & duquel parle Adon Archeueſque de Vienne en ſa Chronique diſant: Saluian Preſtre Marſilloys, inſtruit és ſciences tant humaines que diuines, entre autres choſes qu'il a eſcrit, il a compoſé vn volume expoſant la partie derniere de l'Eccleſiaſte. Il y en a encort pluſieurs autres tels que Venerie, Euſtache, ſainct Honorat, & Theodore, partie deſquels on recueille de Gennadie en ſon catalogue des eſcriueurs illuſtres. I'ay fait ce qui a eſté en moy pour l'ornement de ceſte illuſtre & ancienne cité, que ſi les ſeigneurs d'icelle m'euſſent fourny de quelques memoires, i'euſſe taſché de luy donner vn peu plus de luſtre, quoy qu'il me ſemble eſtre aſſez illuſtree, ſi i'auoy ouy quelle eſt maintenant la police d'icelle, veu le grãd trafic de marchandiſe, & le cours qu'elle a par mer, eſtant ce lieu comme le Magaſin de toutes les richeſſes qui ſe portent & d'Orient & d'Occident, & le ſiege ordinaire du general des Galeres de la maieſté de noſtre Roy. C'eſt ceſte ville qui ſouuẽt ſ'eſt oppoſee aux ennemys eſtrangers, & qui de noſtre temps n'a voulu onc receuoir ny la nouuelleté d'opinion, ny la reuolte des rebelles de France. Entre Aix & Marſeille, eſt ce lieu tant renommé pour la ſolitude & effroyable, & pleine de ne ſçay quoy qui eſgare les ſens de toute affection charnelle, à cauſe de l'aſpreté de la ſolitude, à ſçauoir la Baulme, qui eſt l'oratoire ancien, où iadis la glorieuſe Magdaleine feit ſa penitence, & où elle rendit ſon eſprit à Dieu, ainſi que porte ſon hiſtoire, & la deſcription duquel lieu il faut vous exprimer au moins mal qui nous ſera poſſible. Ce mont ſolitaire, & tout pierreux, regarde Nice au Leuant, au Ponent Marſeille, au Midy la mer, & au Septentrion la cité du patrimoine S. Pierre, c'eſt à ſçauoir Auignon: & ſ'eſtend iuſqu'à trois mille pas en hauteur: puis ſ'eſtend en ſa longueur du Ponent à l'Orient, par l'eſpace de dix mille pas, tellement ciſé & inacceſſible, qu'on iugeroit que ce ſoit quelque effroyable mur empeſchant l'aduenüe de la ſacree Grotteſque de la penitence de ſaincte Marie Magdelaine: veu que il ſ'eſleue, tout ainſi auec ſes pointes, comme ſi c'eſtoiẽt deux haultes Tours, & le mur ainſi ciſé, courant de l'vne à l'autre de ces pierreuſes fortereſſes. Au pied & racine de ce grand, & hideux rocher eſt la Grotteſque penitentiale, eſleuee autant qu'on ſçauroit ietter vne pierre, aiant ſon regard, & ouuerture vers l'Occident, & faite tout ainſi que la voulte & gueule d'vne fournaiſe: deuãt l'entree de ceſte Spelonque, n'y a point guere grand eſpace, & au dedans à main gauche on voit vne grand pierre, ſ'eſleuant de terre au beau milieu de la Grotteſque, qui va ſe perdant, & abaiſſant peu a peu au dedans de la meſme Spelonque. Et entre ceſte pierre, & l'extremité de la grotte y a vne tres-belle fontaine, tresfroide à la toucher, mais tres-plaiſante & treſſalutaire à boire, qui iamais ne tariſt, & toutesfois l'eau de laquelle, qu'on puiſſe apperceuoir, ne ſ'eſpand point hors ceſte chambre pierreuſe. Sur ceſte pierte (ainſi que court le bruit commun) ſouloit ſe tenir la Magdaleine, & pour vacquer à contemplation, & pour repoſer lors que le ſommeil la ſurprenoit: auſſi y voit on vne image d'icelle repoſant, & tenant les yeux ouuerts, qu'on dit y auoit eſté miſe par S. Maximin. Et ce qui eſt de merueilleux en ce lieu, eſt que comme le roch ſoit humecté de toutes parts par l'eau diſtillant goute à goute du hault, ſi eſt-ce que iamais ceſte pierre ne ſe ſent de telle humidité, & diſtillation, ains eſt ſeche en tout temps, quoy que ces naturelles goutieres aient les ouuertures auſſi bien ſur ceſte pierre que ſur le reſte de la Grotteſque. Laquelle ſans mentir ie trouue admirable, tant pour l'aſſiette & forme d'icelle, que pour les choſes rares qui y ſont, et plus encor pour l'eſgard de ce miroir de penitence qui y a finy ſes iours en l'amour & contemplation de ſon Dieu, & ſauueur, qui eſt auſſi le noſtre: en memoire de quoy ce grand poëte Toſcan Petrarque, viſitant ce ſaint lieu, & touché de deuotion y mit les vers Latins qui ſ'enſuiuent.

Deſcriptiõ du deſert de la Baulme en Prouence.

Pierre ſur laquelle giſoit la Magdelaine.

Dulcis amica dei lachrymis inflectere noſtris,
Atque humiles attende preces, noſtræque ſaluti
Conſule, namque potes: nec enim tibi tangere fruſtrà
Permiſſum, gemitúque pedes perfundere ſacros,
Et nitidis ſiccare comis, ferre oſcula plantis,
Inque caput domini pretioſos ſpargere odores.
Nec tibi congreſſus primos à morte reſurgens,
Et voces audire ſuas, & membra videre,
Immortale decus lumen habitura per æuum,
Nec quicquam dedit ætherei rex Chriſtus Olympi.
Viderat illa cruci hærentem, nec dira pauentem
Iudaicæ tormenta manus, turbæque furentis
Iurgia, & inſultus, æquantes verbera linguas.
Sed mœſtam, intrepidámque ſimul, digitisque cruentos

Tractantem clauos, implentem vulnera fletu,
Vellentem flauos manibus ſine mora capillos,
Viderat hæc (inquam) dum pectora fida ſuorum
Diffugerent pellente metu: memor ergo reuiſit
Te primam ante alios, tibi ſe priùs obtulit vni.
Te quoque digreſſus terris, & ad aſtra reuerſus,
Bis tria luſtra, tibi nunquam mortalis egentem
Rupe ſub hac aluit, tam longo in tempore ſolis
Diuinis contenta epulis, & rore ſalubri.
Hæc domus antra tibi ſtillantibus horrida ſaxis,
Horrifico tenebroſa ſitu, tecta aurea regum,
Delitias omnes, ac ditia vicerat arua.
Hac incluſa libens longis veſtita capillis
Veſte carens alia ter denos paſſa Decembres,
Diceris hîc non fracta gelu, nec fracta pauore.
Namque famem, frigus, durum quoque ſaxa cubile,
Dulcia fecit amor, ſpéſque alto pectore fixa.
Nec hominum non viſa oculis, ſtipata cateruis
Angelicis, ſeptémque die ſubuecta per horas,
Cæleſtes audire choros, alterna canentes
Carmina, corporeo de carcere digna fuiſti.

Ceſt Enthuſiaſme, & ſacre tranſport d'eſprit du poëte Toſcan a ſaiſy vn de mes amys, lequel Prouençal de nation, & voiſin de ceſte ſaincte ſolitude, & homme autant diligent en recerches, comme il a l'eſprit bon, & l'ame pleine de pieté, c'eſt le ſieur Balthaſar de la Burle varlet de Chambre de Monſeigneur l'Illuſtriſſime Cardinal de Bourbon: a fait des vers en ſa langue naturelle, leſquels aiant trouuez autant bons, numereux & poëtiques, que d'autre qui ſçeut faire en latin, François Toſcan, ou Caſtillan, ie n'ay voulu auſſi frauder le lyſeur du plaiſir de ces vers, leſquels i'ay laiſſé en leur naïueté: que ſi quelques vns ne les peuuent gouſter, ou entendre, pour n'auoir cognoiſſance du ſtile & propre langage Prouençal, qui eſt celuy qui a apris la poëſie vulgaire aux Italiens, ainſi que les anciens larcins des plus excellens poëtes Florentins le mõſtrent: ie me mettray en peine, à la ſeconde edition de les traduire au moins mal que pourray: mais pour ceſte heure, vous les aurez en leur naïueté leſquels ſont rels que ſ'enſuiuent.

Pelegrin ben houroux non regretis ton viagi
Ny d'eſtre de trop luench vengut à l'harmitagi
Que vezes fabricat dedins aqueſt auenc
Conſidero, & contemplo com en luec tant ombrenc.
Vna frema fragilla, crentiua, temerouza
Habitauo ſoletta en tal Baulma ombra iouſa
Subiecta daquel temps plus qu'aras al gros frech
Per eſtre deſcuberte, al vent en tout endrech.
Iamay par grant eſtiou que fes, ny calour fouorta,
Lous Rayons del ſoleil non toqueron la Pouorta:
Car lou Roch cauarel encins qu'vna Cabana
Courbo ſon front humid deuers la Tramontana
Que ly fa diſtillar l'aiga como vn Glaſſon,
Freio per tout couſtat ſinon qu'en vn canton
Donte la benhurouza quant lou iourt ly mancaua
Comme humana la nuech doulxament repauzaua.
Puis reuengut lou iourt lous angis la portauon
Ben plus hault que lou roc: apres la repauzauon
A ſon premier iſtat en grant contentament
Et de lours mans prenia ſon paſt, & norriment.
Iamay per maluais temps que feſſa, ny fredura
Autre abit non auia que la ſiou cabellura

Le grand plant & vra

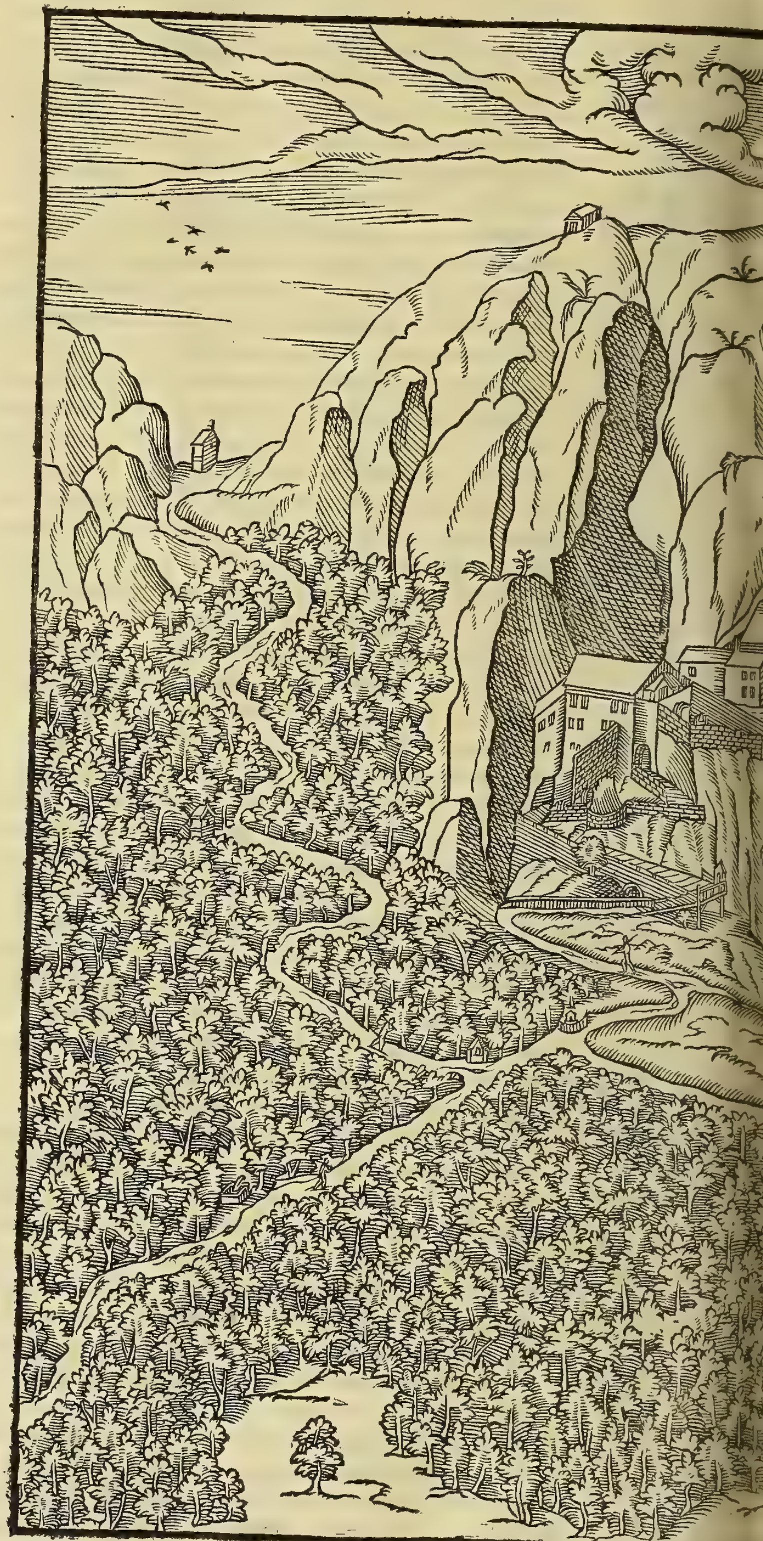

urtraict de la Baulme.

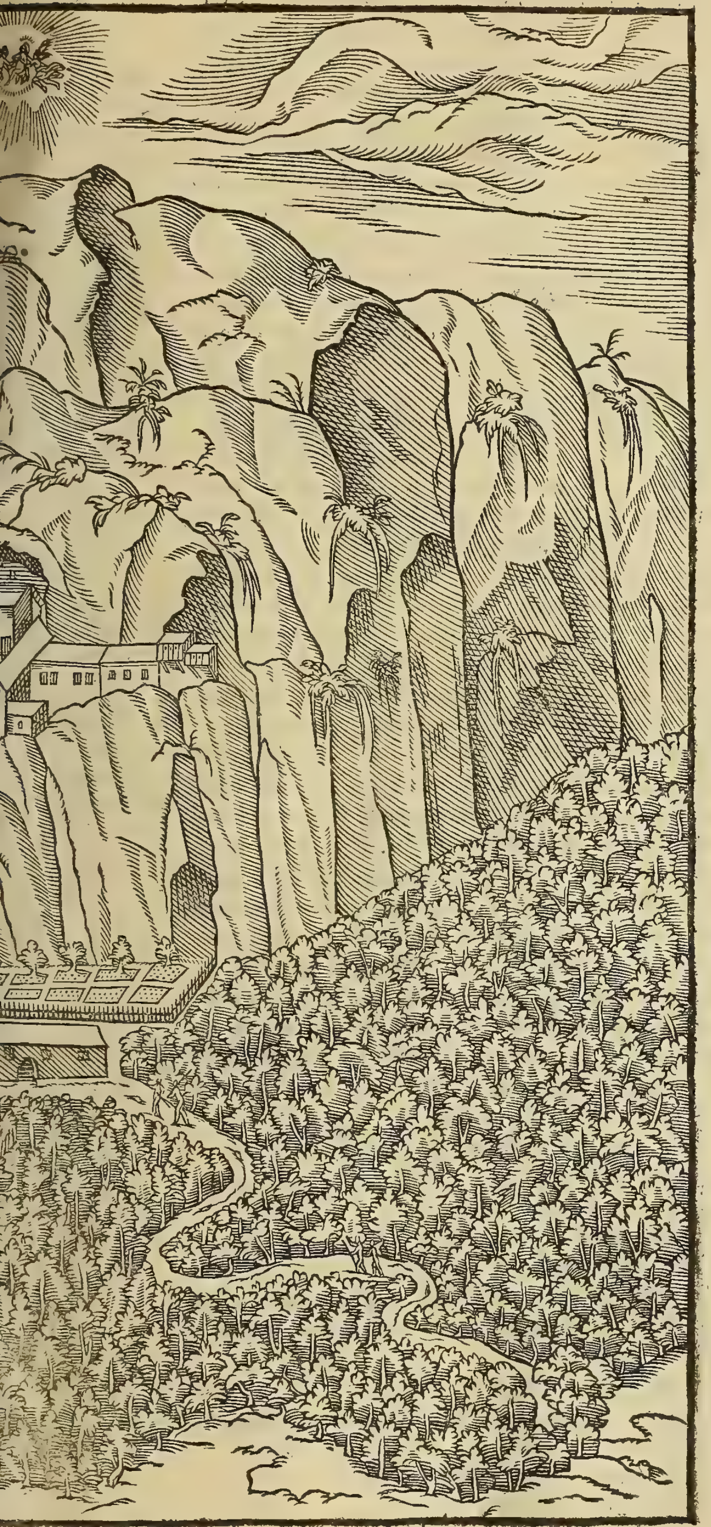

Que commo vn mantel d'or, tant eram bels, & blonds
La coubria de la teſta fin al bas des tallons
Mais l'ardour de l'amour qu'a ſon vray diou portaua
Per mal aize qu'agues non ſi decontentaua
D'vn rocas frech & dur, tout moiſit de froidura
En fazia ſon Cabez: & ſus la terra dura
La Mouſſa ly ſeruia de Couſſera & de pluma
Quand ben de ſon iouent non fouſſo ſa couſtuma
Puis Leourre tout entour eſtendio ſous fulhagis
Dins l'oſtal ſollembroulx ſeruia de cortinagis,
Argentat per deſſus de cinq cens mille traſſas
Ruſtiquement aubrat per art de las Limaſſas.
Eſsi puis en tout temps la Luno & les eſtellas:
Per eſclardar l'auenc ly ſeruion de candelas.
La ferour de la nuech, ny crit d'auſel ſauuagi
Ni lous brams das ferams qu'abitan al boſcagi
Et mancou lou reton que lou grant baux donaua,
Quant lesfors dal labech calque roc desbanſaua.
Per tempeſta, per Glaich, per fouldre, ny per flama
Ny par l'effort d'al tron qu'apres ſon vllau brama
Non ſen esbaiguet, mais taint plus l'y agradauo:
Tout luy ſemblaua bel, rien non la feriauo.
Car l'amour de ſon Dieu l'auia al cor tant ferida,
Qu'eiſsi trenta ans complitz faguet obſtero vida,
En contemplan aquel, que per ella, retraire
Fet Lazare d'enfert ſon legitime fraire.
Aquel tout pouderous, que de ſa triſta vida
L'auia per ſous ſermons ſantament conuertida,
Et que l'auio toiourt enuers tous excuzado,
Quand lo Farizian en tout l'augo accuzado,
Puis en croux clauelat veguet tout nud eſtendre,
Per los felons iudions, & ſon ſant couſtat fendre.
Quand fou reſuſcitat, ly faguet l'aduantagi
Dauant qu'a tout humain de lon veiro al vizagi,
A toute houre del iourt en aultre non ſoniaua,
Qu'a ſon car redemtour que tant la careiaua:
Loqual auent eſgard a ſa grand repenticy,
A vogut mectre fin a tallo penitency
En abreouiant lou cours de ſa mortalla vida,
Lous Angis l'an au col hurouſament rauida
Dauant la maieſtad de Dieu l'an preſentada
Donte par tout iamay en glory és coronada
Auqual, ty preguan tous hurouz o Magdaleno,
Que faces enuers el que non ſentan la peno
De l'Enfert eternal, mais que nous faſſe gracy,
Qu'en ſon ſant Paradis lou veguan tous en faci.

Vous ayant ainſi deſcrit aſſes par le menu ceſte ſainte & ſolitaire Groteſque de la penitence de la Magdaleine, & ayant recouuert le plant du lieu, & roch de la Baulme, n'ay voulu faillir de le vous mectre icy, affin que le voyans il vous ſouuienne & des fautes, & de la conuerſion de ceſte penitante, & de celuy pere de grace qui luy pardonnant, la feit digne de ſa gloire. Apres la Baulme ſ'offre la ville S. Maximin qui porte le nom d'vn diſciple des Apoſtres lequel vint en Gaule auec le Lazare, & ſes ſœurs, & par ainſi n'eſt la place de trop grande antiquité, ains baſtye ſeulement depuis que la deuotion du peuple ſ'augmentant induiſit quelques vns a ſe retirer pres les lieux où repoſoyēt les oſſements ſacrez de tant de diſciples de noſtre ſeig. Car là giſt ledit S. Maximin, & le corps de la Magdaleine, la teſte de laquelle on y mōſtre auec de la chair encor ſur le

Ville de S. Miximin a ſix lieues d'Aix.

front en celle partie que Ieſus-chriſt luy toucha apres qu'il fut reſuſcité, lors qu'elle le voulant toucher il luy deffendit de ce faire. Mais ce que plus on y venere eſt la ſainte Ampoule, qui eſt vne petite phiole de voirre ayant le col eſtroit, & large en bas, toute ronde, & ſans pieds, laquelle eſt emplie de la terre, & ſang precieux de noſtre ſeign. Ieſus-chriſt, recueilliz & meſlez enſemble le iour qu'il ſouffrit mort en croix le iour du grand vendredy ſur le mōt de Caluaire. Ceſte phiole eſt monſtree tous les ans le iour qu'on celebre la paſſion de noſtre ſeigneur le vendredy ſaint, & cecy non ſans grande merueille, & eſtonnement de ceux qui y aſſiſtent: car l'office eſtant fait, le prieur des Iacobins (car en leur egliſe eſt ce precieux reliquaire) monſtre apres midy la phiole ſusdicte, le ſang de laquelle on voit petit a petit croiſtre iuſques a emplir le vaſe ſuſdit, ce qui a eſté veu de pluſieurs, & meſme les Huguenots penſans que ce fuſſent quelques ſubtilitez fratreſques y voulurẽt aſſiſter, & ſans mẽtir ils veirent ce qu'ils euſſent eſtimé folie, & furent confus voyans a leur face, & preſence, ayans eux meſme eu le ſaint vaſe en garde toute la nuit, qu'apres midy ceſte matiere caillee, & qui ordinairemẽt ne couure que le fonds du vaſe, ſe liquefier & amollir, puis deuenir clere, & repreſenter viſiblement & l'eau, & le ſang qui ruiſſelerent du coſté de noſtre Dieu lors que le Gendarme luy perça d'vne lance. De ce miracle nous a aſſeurez le ſusdit ſieur de la Burle, de qui nous tenons ces memoires, & le plant de la Baulme, & qui pour plus grande aſſeurãce, & teſmoignage plus certain nous a mis en main vne lettre atteſtatoire qu'il a recouuert du ſeigneur de Germigny en Bourgoigne, qui vit tous ces ſaints lieux, & voulut non auec curioſité, ains religieuſement auoir l'heur de voir ce miracle ſuſdit le trezieſme d'Auril mil cinq cens ſeptante & vn, comme auſſi de la Burle atteſte l'auoir veu, & comme il n'y a guere bō catholique en Prouence qui n'aye veu choſe ſi rare & miraculeuſe. En ceſte Egliſe de ſaint Maximin ſe voit vne pierre ſeruant d'autel, en laquelle y a quelque inſcription ſepulchrale, mais en manquent quelques lettres, toutesfois vous mectray-ie ce qui ce peut lyre, qui eſt tel:

Corps de la Magdalene a ſaint Maximin.

Phiole miraculeuſe de S. Maximin.

Antiquitez qui ſont a s. Maximin

Suæ collectaneæ fecit L. Thematillana,
Et L. Val. Certus, L. Valerio Lucino
Filio pientiſſimo fecerunt.

Aix cité de Prouence quand, & par qui fondee.

A ſix lieües de ſaint Maximin eſt l'ancienne cité d'Aix laquelle fut fondee quelques cent vingt & vn an auant que noſtre ſeigneur prit forme humaine pour noſtre redemption, & en l'an ſix cens trẽte & vn apres la fondation de Rome, & du mōde trois mil huict cens quarãte, & l'Olympiade cent ſoixãte & quatre, & en fut le fondateur vn Conſul Romain apellé Caie Sextie, Domitie Caluin, lequel non loing du Rhoſne deffit vne grande armee de Gauloys & deffit Bitint roy des Auuergnas, duquel auons parlé cy deſſus, & emmena le butin, & ce roy priſonnier a Rome. Ceſte cité & colonie Romaine, fut dicte en Latin *Aquæ Sextiæ*, c'eſt a dire les Eaux de Sextie, a cauſe des baings chaulds qui ſont ſourçans, & ruiſſelans en pluſieurs endroits de ceſte ville, bien que depuis ces eaux ſe ſoyẽt perdues le ſoulphre ſ'y euaporant en ſa mine: & fut fondee ceſte place au lieu meſme où les Romains ſe ſouloyent rettancher ſe campans, d'autant que ceux qui lyſent les hiſtoires, ſçauent bien que le ſoldat Romain n'eſtoit guere tenu és garniſons des villes afin qu'il ne ſ'y amollit d'aiſe, ains toujour logé au camp, & en ſes trenchees, deſquelles depuis cloſes, & murees, ont eſté faites depuis de fort belles villes, comme auons dit de Conſtances qui ſe nommoit *Caſtra Conſtantia*, a cauſe que les Romains y campoient ordinairement: & le meſme en aduint de ce lieu, où le Conſul guerroyant ſe retiroit en hiuer, & où il donna commencement a la cité, qui a preſent eſt la capitale, & ſoueraine du païs de Prouence. D'autant que c'eſt là où à preſent eſt eſtably le Parlemẽt, & court ſouueraine de ceſte Prouinec pour & au nom des roys de France qui en ſont les naturels ſouuerains, & legitimes ſeigneurs: & là lon choiſie tant pour eſtre le lieu ſain, & plaiſant que pour eſtre aſſis preſque au milieu de la Prouince. Ie laiſſe tout ce qui ſe peut recueillir de l'hiſtoire Romaine pour le fait de ceſte cité puis que nous ſçauons qui en fut le fondateur & quelle eſt ſon antiquité: & dirons que ce fut ſaint Maximin qui conuertit ſes citoyens a la foy, & lequel y vint par mer auec le Lazare, & ſœurs d'iceluy, & auec Cerdonie qu'on dit eſtre l'aueugle né que noſtre ſeign. guerit de ſon aueuglement. Ce fut auſſi le ſusdit S. Maximin le premier Eueſque dudit lieu, & y fut ſacré l'an 46. de noſtre ſalut & mourut fort aagé ſous domitian, & giſt en ſa ville par nous deſcrite. Il eut pour ſucceſſeur en l'Eueſché le ſusnommé Cerdonie, ou Celidonie, lequel mourut bien toſt apres luy, & ſous le meſme Empereur: ie n'ay peu recouurer le nombre entier des Archeueſques d'Aix qui me fera ſurſoir vn plus grand diſcours, bien trouuons nous qu'au Concile d'Orleans Maxime Metrapolitain d'Aix aſſiſta, & au cinquieſme Iule, & Pierre a celuy de Maſcon. Ainſi ne manquant plus grandes, & amples memoires de ceſte ville, ie vous propoſeray quelques antiquitez que i'ay recouuert par la diligence du ſieur de la Burle cy deſſus nommé: & en premier lieu en l'Egliſe ſaint Iean eſt trouuee vne pierre ayant ceſte inſcription:

D'où Aix a pris ſon nom.

Aix eſtoit iadis le lieu où cãpoyẽt les Rom.

Aix ſouueraine, & Parlement de Prouẽce

s. Maximin premier Eueſ. d'Aix. Voy Antonin partie 1. Tiltre 6. ch. 19. Pierre de Natalibus liu. 5. ch. 101.

Antiquitez qui ſont a Aix.

Ex Iulio. SATVRNIN.
C. Corn. VALENTINVS
Q. Corn.
SERVATVS
AMICO.

En l'Egliſe Cathedrale & chapelle de ſaint Sauuadoret on voit vne autre pierre, qui y a eſté portee de noſtre dame de l'Aſſez pres d'Aix, où ſont ces parolles.

Hic in pace Quieſcet Adiutor,
Qui poſt acceptam pœnitentiam migrauit ad dominum.
Anno LXV. MENS. VII. Dies XV.
depoſitus SD. VIII. Kal.
Ianuar. Anaſtaſio V.
Conſule.

En vne tour de la ville qu'on apelle la tour des Cordeliers y lyſez ces mots:

SEXT. ACVTIVS VOL. Aquila
PRÆTOR ACVTO PATRI.
INGENVÆ MATRI. SEVERÆ SORORI.
RVFO FRATRI.
H. M. H. N. S.

Vne ſemblable pierre eſt en la chapelle de Noſtre dame de Laſſez, auec ces lettres.

D. M. ɔ.
C. VERATII C. Filij. Pal. PATERN.
EQVITIS ROM. FLAM. ARG.
C. VERATIVS THREPTION
Filio piiſſimo.

En la maiſon du Conſul Papaſſandi, ſe trouue vne grande pierre, grauee de belles lettres, qui diſent ce qui ſ'enſuit.

C. GEMINO. CENSORI.
L. GEMINO MESSIO.
M. GEMINVS NASICA.
FRATRIBVS.

En la maiſon du ſeigneur Preſident de Lauris en vn piedeſtal d'icelle, vous voyez vne pierre contenant ceſte inſcription.

CÆ.
C. N. F. TVLI
CATONIS FLAMINI C.
AVGVSTÆ
ĪĪ
MATRONÆ.

Au deuant d'vne maiſon particuliere on voit auſſi vne pierre ſeruāt pour ſ'aſſeoir, en laquelle ſont ces lettres.

SEPVLTVRÆ
POMPEIO LE
VOL. SILVANO
TOLOSSENSI.

Ciſteron cité, & ſon aſſiete.

Ciſteron n'eſt point le Promōtoire dit Ciſariſtos par Ptolomee.

Ayant veu cecy, il faut courir vers la riuiere de Durance, ſur laquelle vous voyez la cité de Ciſteron, qu'aucuns ont pris pour le Promontoire touché en Ptolomee, ſoubs le nom de Cythariſte, mais ie ne ſçay où ils appuieront leur dire, comme ainſi ſoit que Ciſteron n'eſt point voiſin de la mer, ny poſé entre Tolon & Eres, ainſi que le porte la deſcription de Ptolomé, parlant du ſuſdit Promontoire. Mais ils n'ont pas bien regardé que Ciſteron eſt apellé *Segeſtorium*, du premier qui auec les Phoceens paſſa en Gaule, duquel auons parlé cy deſſus, qui eſt cauſe que ie m'eſtonne comme Villanonon à veu ſi peu clerement de dire que Ciſteron eſt la meſme que Ciſteaux, veu le grand eſpace de terre qu'il y a de l'vne à l'autre. Ceſte cité eſt donc voiſine des anciens Cauares, & fort proche du Daufiné, comme auſſi durant ces troubles elle ſ'eſt reſſentie des aſſauts des Caluiniſtes: elle eſt honoree du tiltre d'Eueſché ſous le Metrapolitain d'Aix, du nombre des Eueſques, de laquelle ie n'ay aucun memoire, bien ſçay que celuy qui à preſent y preſide eſt de l'ancienne, & illuſtre maiſon de Mōpeſat, homme Zelateur de la religion catholique, charitable aux œures, & le moins aimant les pompes de ce monde, quoy que riche plus en patrimoine que des biens Eccleſiaſtiques: ſçachant bien que la modeſtie ſur tout eſt bien ſeante au Chreſtien, & meſmement au chef et paſteur, qui a l'œil ſur ſa bergerie. Sur la meſme riuiere de Durance eſt la cité de Cauaillon (dicte en Latin *Cabellio*, à fin qu'on ne ſe trompe ſur la ſimilitude des mots) & eſt Eueſché, & depend du Metrapolitain d'Auignon: & les citoiens de laquelle (i'entens parler de Cauaillon) furent ceux qui iadis poſerent (comme dit eſt) les fondements à la cité de Grenoble: & c'eſt icy que vous entrez és terres du domaine de l'Egliſe, & du Comté de Veniſſy arrouſé de trois fleuues, à ſçauoir le Rhoſne, la Durance, & la Sorgue, parainſi prenans le hault du coſté de Lyon, & le long du Rhoſne ſ'offre ce pont merueilleux, & d'admirable ſtructure, à preſent apellé le Pont du ſainct Eſprit baſty iadis par les Romains: puis ſe preſente la principauté d'Aurēge, la ville principale de laquelle donne nom au pays, & laquelle Ptolomee nomme Colonie des Auraſiens, remarquee de grande antiquité, & pour auoir iadis eſté l'heritage des Princes de la maiſon & famille de Chaloniſſus des roys Bourguignons, & alliez ſouuent en la maiſon de Bourgoigne, & laquelle principauté eſt tombee à la famille des Comtes de Nanſau par alliance priſe auec ceux de Chalon, le dernier deſquels mourut de noſtre temps au ſiege de Florence.

Comté de Veniſſy & terroir de Auignon arrouſé de troys riuieres.

On voit a Aurenge les ruines d'vn des plus beaux & magnifiques Theatres qui ſoient au monde, & vne muraille de pierre carree de la plus admirable ſtructure, & ouurage qu'homme ſçauroit imaginer: & a la porte de la ville, par laquelle on paſſe allant a Lyon, on voit vn arc triomphal auec des batailles a cheual repreſentees, qui donnent vn ſingulier contentement a quiconque les contemple: & eſt ceſt arc enuironné d'vn mur, qui le deffend des iniures du temps & des incommoditez des vents, & des pluyes. Ceſte ville eſt par Pline nommee Aranſie des Secondaniens, & des Aranſiens fait mention Sidonie Apollinaire eſcriuant à l'Eueſque Patient, & le merciant des biens qu'il auoit faits aux villes d'Arles, Riez, Auignon, Alby, Valence, Troys Chaſteaux & Aurenge. En ces cartiers ie me ſuis laiſſé dire qu'on trouue vne grande colonne teſmoignant la vilennie, & cruauté des premiers Romains, leſquels pour ſe venger de tant de foys que les Gauloys les auoient eſtrillez, vſerent d'vne infamie & abominable vengeance, aprenant a leurs cheuaux de ſaillir, & couurir les Dames Gauloiſes, ainſi qu'en fait foy celle Colonne, que ie ne ſçay ſi les Romains ont faite iadis dreſſer ſe moquants de ceux qu'ils auoyent vaincus: ou ſi les Gaulois meſmes pour memoire eternelle de la Vilennie, & meſchanceté de ces tyrans impudiques, ſortant des terres du Prince d'Orenge vous entrez en celles du Pape, & le long du Rhoſne vous voyez l'ancienne cité d'Auignon, que Ptolomee dit Colonie des Auennions, & nōpas Romaine poſee ſur le Rhoſne, & ayāt des baſtimēs d'vn, & d'autre coſté de ceſte grāde riuiere. L'antiquité de ceſte ville n'eſt que ne ſoit de long temps puis que ia du tēps des Romains elle eſtoit en credit & renōmee: mais de dire qui furēt ces Auienniōs qui la baſtirēt, vous ne trouuez auteur qui le vous declaire bien

Pli.l.3.c.4

Sidonie li.6.Epiſt. 12. a pat.

Auignon cité Colonie des Aueniōs ſelon Ptolomee.

LA VILLE D'A

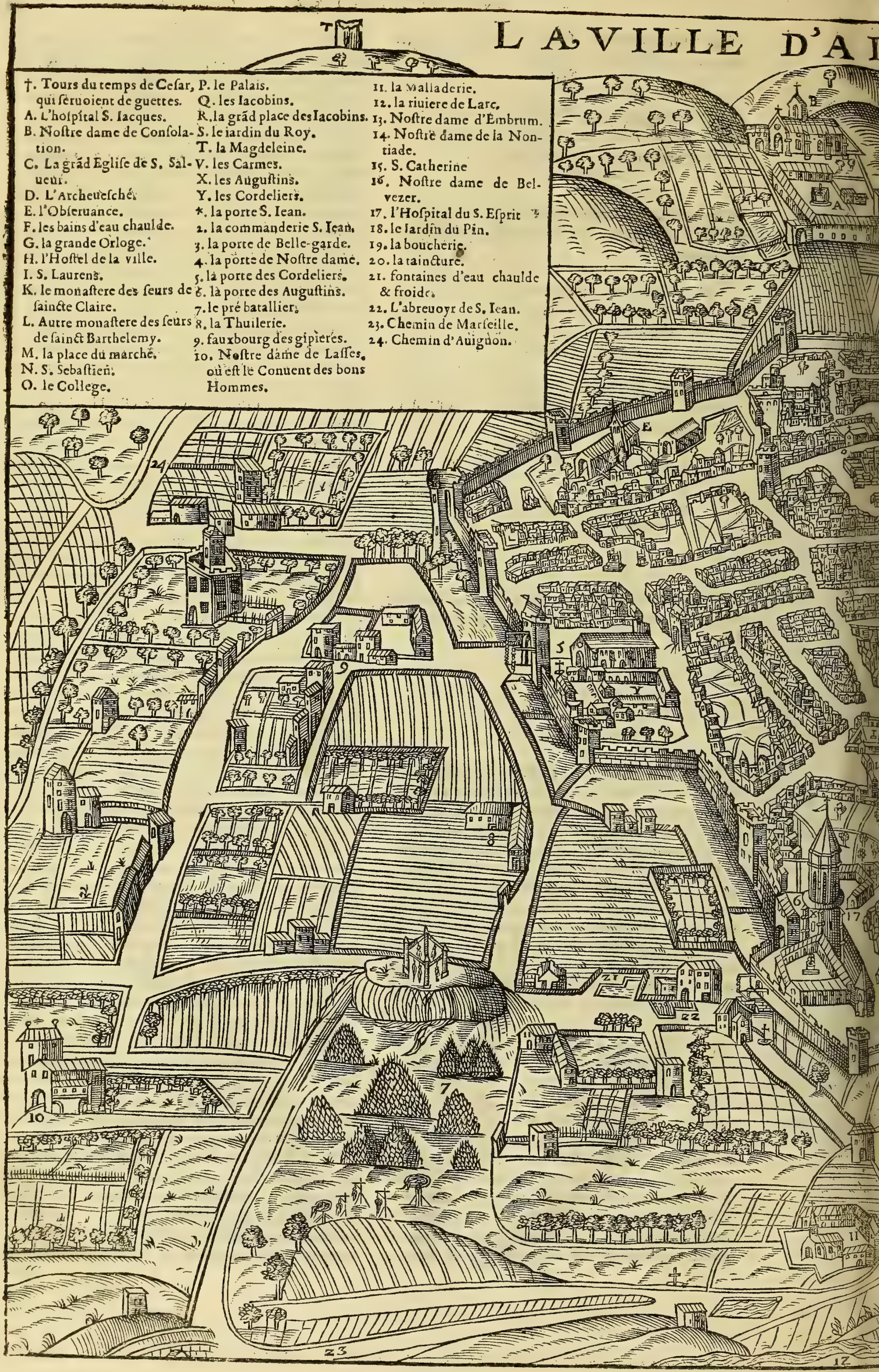

†. Tours du temps de Ceſar, qui ſeruoient de guettes.
A. L'hoſpital S. Iacques.
B. Noſtre dame de Conſolation.
C. La grãd Egliſe de S. Salueur.
D. L'Archeueſché.
E. l'Obſeruance.
F. les bains d'eau chaulde.
G. la grande Orloge.
H. l'Hoſtel de la ville.
I. S. Laurens.
K. le monaſtere des ſeurs de ſaincte Claire.
L. Autre monaſtere des ſeurs de ſainct Barthelemy.
M. la place du marché.
N. S. Sebaſtien.
O. le College.
P. le Palais.
Q. les Iacobins.
R. la grãd place des Iacobins.
S. le iardin du Roy.
T. la Magdeleine.
V. les Carmes.
X. les Auguſtins.
Y. les Cordeliers.
*. la porte S. Iean.
2. la commanderie S. Iean.
3. la porte de Belle-garde.
4. la porte de Noſtre dame.
5. la porte des Cordeliers.
6. la porte des Auguſtins.
7. le pré batallier.
8. la Thuilerie.
9. fauxbourg des gipieres.
10. Noſtre dame de Laſſes, où eſt le Conuent des bons Hommes.
11. la Malladerie.
12. la riuiere de Larc.
13. Noſtre dame d'Embrum.
14. Noſtre dame de la Nontiade.
15. S. Catherine
16. Noſtre dame de Belvezer.
17. l'Hoſpital du S. Eſprit
18. le Iardin du Pin.
19. la boucherie.
20. la taincture.
21. fontaines d'eau chaulde & froide.
22. L'abreuoyr de S. Iean.
23. Chemin de Marſeille.
24. Chemin d'Auignon.

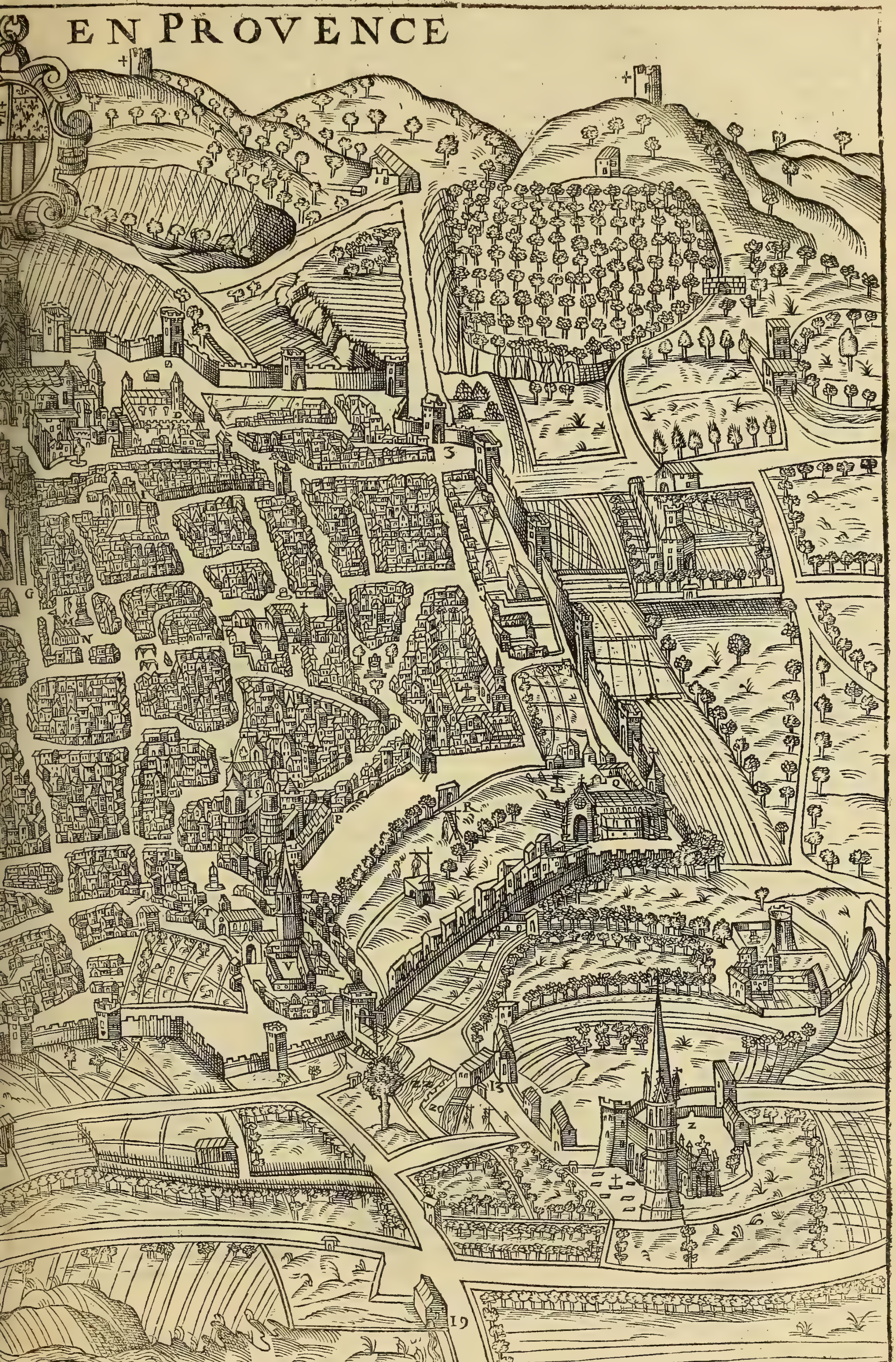
EN PROVENCE
3
G
N
K
R
Q
P
V
13
20
Z
19

ay-ie ouy dire au ſeig. capitaine Fogaſſes, gouuerneur de M.le Marquis de Côty Prince du ſang royal de Bourbon, que iadis ceſte ville fut fõdee par ſort, & ſuiuant le vol de certains eſpreuiers, & que pour ceſte occaſion il eſt encor obſerué en icelle, que ceux qui portẽt de tels oiſeaux ſoient vifs ou morts en la ville, ils ſont francs de tout port, peage & paſſage. Tout cela peut eſtre vray, mais ie n'y arreſte point mon argument, n'aiant hiſtoire autentique qui m'en donne aſſeurance. Parainſi ſuiuant d'autres memoires tant de ce capitaine, que des ſeigneurs de la Barteluſſe Meſſire Françoys de Fogaſſes frere du ſuſdit Capitaine, & Cheualier de l'ordre du roy, & Capitaine general de ladicte ville, & de meſſire Gilles de Bertus ſeigneur de Celle gẽtilhomme ordinaire de la chambre du roy, & lors Conſul d'Auignon, tous hommes de marque pour leur vertu, experience, & bon Zele à l'immortalité de leur païs & ornement de toute la France: ſuiuãt (dis-ie) ces memoires, & le plant de la ville qu'ils nous ont enuoyé, ie dis qu'Auignon, outre les grandes raretez qui ſont en elle, a en ſoy ſept choſes, & de chacune d'icelles encore ſept: à ſçauoir ſept Palais,, ſept paroiſſes, ſept Hoſpitaux, ſept monaſteres de Dames, ſept Colleges, ſept Conuents, & ſept portes: de ſorte qu'il ſemble que les premiers qui baſtirent le lieu, eſtans affectionnez au nombre ſeptenaire, ont laiſſé ceſte affection à leurs ſucceſſeurs pour y voir quelque perfection, & ne ſçay quoy qui promettoit quelque grãd heur à ceſte cité: laquelle eſt bornee de tous coſtez preſque des terres du roy de Frãce, d'autant qu'à demy pont vous entrez au païs de Languedoc, n'y ayant eſpace de plus hault de 25. pas de l'vne tour à l'autre: & de la Prouence, c'eſt la riuiere de Durance qui la ſepare, à vne demye lieuë de la meſme ville. Auignon eſt riche en viures, en draps, couleurs fines, en bons papiers, le tout pris ſur le terroir meſme, car vn bras de la Durãce ſert aux Tainturiers, qui font des draps les mieux tainꝺts & garẽcez, voire tainꝺts en Cramoiſy, qui ſe voient en France ce qui leur eſt aiſé, aians vne petite graine au terroir Auignonnois, qui leur ſert d'vn vermillon le plus fin qu'on ſçauroit penſer, & duquel ils taignẽt les ſoyes, deſquelles il ont en grande quantité. Ceſt Archeueſché, & l'Egliſe cathedrale y eſt fondee en l'honneur de la Vierge Marie, mere de noſtre Dieu, qui eſt Patrone de la cité comme auſſi eſt ſainct Agricole, mais ce ne fut pas le premier qui y porta la parole Euangelique, ains ce fut S. Rufs diſciple de S. Paul, & enuoyé là par ce glorieux Apoſtre: & pource que ie n'ay peu recouurir le catalogue des autres Archeueſques, il me ſuffira de vous auoir monſtré que dez l'Egliſe naiſſante ceſte ville eut paſteur, & par conſequẽt vous fait voir que la neceſſité de ſa grãdeur eſt de là tiree, & qu'il fault que ce fut le chef de celle cõtree. Elle fut ſubiecte aux Romains iuſqu'à tant que les Goths les en deſpoſſederent, & ceux cy en furent chaſſez par les Bourguignons, & en fin ce païs ſortit de leur obeiſſance, lors que les enfans de Boſon y vindrent ſucceder, portans tiltre de roys d'Arles, mais l'Empereur Othon vſurpant ce royaume, Auignon tomba auſſi ſoubs la iuriſdiction, comme encore aupres de ceſte ville y a des places qui reſſortent nuëment à la chambre. Depuis Auignon fut aux Comtes de Prouence, & Charles de France, eſpouſant l'heritiere de Prouence, & luy fait roy de Naples, & de Sicile, ſes ſucceſſeurs furẽt auſſi Comtes de Prouence, d'où aduint que Ieanne ſuccedant à Robert roy de Naples ſon pere, aiant guerre cõtre le roy d'Hongrie ſon couſin, attira le Pape Clement 6. de ſon coſté, moyennant qu'elle luy vendit la cité d'Auignon, où deſia les Papes ſe tenoient, comme eſtans poſſeſſeurs du Comté de Veniſſy, lequel auoit eſté iadis aux Comtes de Tholouſe, mais cõfiſqué au ſainct ſiege pour les hereſies du Comte Raymond qui eſtoit infecté de l'erreur des Albigeois: mais ie ne ſçay ſous quel tiltre la ſaincteté confiſqua ceſte contree au ſainct ſiege, veu que le Comte Tholouſain eſtoit hommageable & ſubiect immediatemẽt du roy de France: car quand à l'achapt d'Auignon ie le treuue raiſonnable, eſtant cela du propre heritage de la royne qui en faiſoit la vendition. Or quelque droit que les Papes aient en Auignon, ſi eſt-ce que la iuſtice eſt eſgale entre ſes officiers de la ſaincteté, & ceux de la ville, y aiant iuges ſeparez, & la vicegerence cõme auſſi és proceſſions, il y a eſgalité de banieres, & marchẽt en meſme ranc celle du Pape, et celle de la ville: le Pape tenãt ranc de Cõte, & la ville ſe cõſeruãt les priuileges de neutralité qu'elle auoit lors qu'elle viuoit ſous les Comtes. Ceſte cité eſt ores illuſtree de grands & magnifiques palais entre leſquels eſt vn qui porte le nom de Bruſlé, où lon dit que certain Pape vſa d'vne grande cruauté que ie tais, pour ne l'auoir veu en aucune hiſtoire, & m'aſſeure que ſ'il y auoit eu quelque cas de ce fait, que les ennemis du ſaint ſiege ne l'euſſent oublié pour ſ'en armer cõtre la iuriſdiction du Pape: ie tais auſſi le palais ſomptueux des Cardinaux à Ville neuue, & la meſme la plus riche maiſon de Chartreux qui ſoit pour le iourd'huy au royaume de France. Ie laiſſe, dis-ie, tout cela pour dire qu'en Auignon dés que les Papes ſ'en retournans à Rome, ramenerẽt le ſiege vniuerſel de l'Egliſe en Italie en l'an mil trois cens ſeptante ſix, lequel auoit demouré en Gaule depuis Clement 5. iuſqu'à Gregoire vnſieſme du nom, à ſçauoir des l'an mil trois cens ſix, iuſqu'à l'an mil trois cens ſeptante ſix, en Auignon (dis-ie) fut dreſſé le ſecond ſiege Apoſtolique auec vn Legat perpetuel repreſentant le ſainct ſiege, & cecy, à cauſe que long temps Auignon fut la retraicte de deux ou trois Antipapes, & que lon craignoit vne continuation de tel Schiſme: & par ainſi on apaſta auec ce nom plauſible de Legat, les Gauloys, & ſi par ce moien le Pape iouït paiſiblement de ſon domaine, que pluſieurs taſcheroiẽt de luy enleuer, ſ'il n'auoit la ville d'Auignon qui luy fut loyale. Et entre les plus grands honneurs eſt la Legation de ce ſecond ſiege, laquelle ordinairemẽt le conſiſtoire ſacré des Cardinaux donne à quelque hõme ſegnalé & en vertu, & en grandeur, & autorité tel qu'à preſent y eſt Charles de Bourbon treshaut & treſilluſtre prince du ſang de France, precedant les autres de ſon ordre en nobleſſe, & pas vn ne le ſurmontãt en vertu & pieté, & en bonne affection pour la deffence, & accroiſſemẽt de la Foy, & religion catholique. Ie voudroy auoir le denõbrement

De qui l'auteur a receu memoires d'Auignon.

Choſes rares, & ſept en nombre en Auignõ.

Limites du terroir d'Auignon.

En quoy abonde Auignon.

Rufs Apoſtre & 1. Eueſque d'Auignon. Antonin 1. partie Titre 6, ch. 28.

Ceſte vendition fut faite enuiron l'an 1352.

Comté de Veniſſy cõfiſqué par le Pape, l'an 1212.

Iuſtice diſtribuee entre les Cõtes, & la ville d'Auignon.

Le ſecond ſiege Apoſtolique en Auignon.

Charles de Bourbon Card. Legat en Auignon.

Georges d'Armaignac Vicelegat en Auignon

Fõtaine de Vaucluſe emplit les foſſez d'Auignon.

ment de tous les ſeigneurs Cardinaux qui l'ont precedé en ceſte charge, à fin de ne les frauder de l'hõneur qui leur apartient, ny la poſterité de choſe tant neceſſaire à l'hiſtoire. En l'abſence du ſuſdit illuſtriſſime ſeigneur Cardinal de Bourbon, eſt Vice-Legat en Auignon le reuerẽdiſſime Cardinal Georges d'Armaignac ſegnalé tant pour ſon erudition, ſang, experience & affaires, que pour l'integrité de ſa vie. La cité d'Auignon eſt encor illuſtree, à cauſe de l'vniuerſité que les Papes y ont inſtituee, non ſeulemẽt en droit canon, & loix ciuiles, ains encor en humanité, de laquelle ſont ſortis pluſieurs grãds & inſignes perſonnages. Au reſte ceſte ville eſtant arrouſee de tant de riuieres qu'auons dit, encore n'eſt ce aſſez ſi la fontaine de Vaucluſe ne la fortifioit, laquelle aiant laué, & engreſſé les chãps voiſins de la ville, va en fin la clorre, & ſe ietter dedans les foſſez d'icelle, ainſi que le pouuez recognoiſtre par le plant, & figure de la ville, que ie vous ay mis icy pour voſtre contentement. Ceux qui admirent l'eſprit preſque non imitable de Petrarque ſçaurõt auſſi que le grand roy François premier du nom, à ſon voiage de Prouence feit ouurir en Auignon le tombeau où repoſoit celle Laure tant aimee de Petrarque, & releuer le corps enterré il y auoit plus de 200. ans, où l'on trouua vne Medalle de plomb qui repreſentoit ceſte Dame, & en ſouuenance dequoy ce grãd monarque feit grauer quelques vers François de ſa compoſition, leſquels, iaçoit que ſoient ia publiez, & eſcrits au commencement des œuures du ſusnommé Petrarque, ſi eſt-ce que ie ne veux faillir de les mettre en ceſt œuure:

Vers du roy François premier du nom ſur le tombeau de Madame Laure en Auignon.

En petit lieu compris vous pouuez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommee:
Plume, labeur, la langue, & le ſçauoir
Furent vaincuz par l'amant de l'aymee.
O Gentil' ame eſtant tant eſtimee,
Qui te pourra louer qu' en ſe taiſant?
Car la parole eſt touſiours reprimee,
Quand le ſubiect ſurmonte le diſant.

Sorgue ſe nõmoit iadis Selga.

Petrarque Epiſtres Seniles li. 6. Epiſt. 3. François le Brun.

Et pource que i'ay nommee la fontaine de Valcluſe, ou Vaucluſe, faut ſçauoir que c'eſt vn lieu eſloigné d'Auignon tirant vers Aix, où iadis ſouloit ſe retirer Petrarque pour y philoſopher, propre à la ſolitude requiſe à ceux qui eſtudient, ayant vn vallon le plus plaiſant qu'homme ſçauroit voir, & les rochers qui l'auoiſinent, deſquels diſtillent les eaux viues faiſans ceſte grande fontaine: & ainſi ce vallon eſtant enfermé par les rochs a donné nom de Vaucluſe à la place: & le fleuue iſſant, & ſourçant de ces fontaines, eſt auſſi pour ceſte occaſion apellé Sorgue du mot latin *Surgere*, ou pluſtoſt de noſtre ſourcer, & prendre ſource: de laquelle riuiere fait mention Petrarque en ſes Epiſtres eſcriuant à François le Brun, ſecretaire du Pape, où il dit, que bien que le lieu fut eſtroit, & de peu d'apport, ſi eſt-ce qu'il en tiroit toutes les choſes neceſſaires pour ſa vie. De ce lieu parle il encor en la premiere partie de ſes vers vulgaires en vn ſonnet qui dit ainſi:

Petrarque 1. liu. des ſonets.

Pien di quella ineffabile dolcezza
Che del bel viſo traſſen gli occhi miei
Nel di, che volentier chiuſi gli haurei
Per non mirar giamai minor bellezza:
Laſſai quel, ch'i pui bramo: & hoſi auezza
La mente a contemplar ſola coſtei
Ch'altro non vede: & cio, che non è Lei,
Gia per anticha Vſanza Odia, & diſprezza.
In vna valle Chuiſa d'ogni intorno,
Ch' è refrigerio de ſoſpir miei laſſi
Giunſi ſol con amor penſoſo, & tardo.
Iui, non donne, ma fontane, & ſaſſi
Et l'imagine truouo di quel giorno
Ch'el penſer mio figura, ouunqu'io ſguardo.

Villes autres de Prouence.

Ceſar liu. 1. de la guer. ciuil.

Arles & ſa deſcription & par qui fondee.

Il met là l'aſſiete de Valcluſe en lieu ſolitaire, & hors de toute compaignie, où en lieu de voir les beautez des dames, il n'auoit deuant les yeux que des rochers & fontaines, & l'image graué en ſon ame de celle Laure, à laquelle il eſtoit ſi affectionné ſeruiteur: & voilà quant à Auignon & païs qui l'auoiſine, & quant à ſa grandeur, & antiquité, laiſſant à deduire en l'hiſtoire de France ce qui touche les faits de la guerre, & le camp que le grand roy François y dreſſa contre Charles cinquieſme. Ie laiſſe celle partie pierreuſe de Prouence que Strabon appelle *Campum lapidoſum*, & les modernes, païs de Craux, non que le pays ne merite qu'on en face grand cas, mais pour n'auoir inſtructions plus amples non plus que de Carpentras, aſſis ſur la Sorgue, ny de Vaiſon deux villes Epiſcopales depandantes de l'Archeueſché d'Auignon, ny encor de Taraſcon, que Ptolomee nomme *Taruſcum*, qui eſt ſur l'engoulphement de la Durance dedans le Rhoſne. Ie laiſſe (dis-ie) & Salon de Craux, & ſaint Chama, & autres villes voiſines, comme ie fais Martegue, voire la ville dite des trois Maries, pource que là les ſœurs de la vierge Marie ſont enterrees, & honnorees, & eſt vne place maritime aſſiſe entre Arles, & Marſeille. Il nous faut voir Arles cité treſancienne, Archeueſché, & iadis chef de royaume, & depuis le ſiege des Comtes de Prouence, laquelle Strabon apelle *Emporium*, c'eſt à dire lieu de marché public, & la dict des principales de celles qui ſont ſur le Rhoſne: c'eſtoit elle qui ſeruoit d'Arſenal à Ceſar, ſuiuant ce qu'il eſcrit parlant en ceſte maniere: Pour leſquelles iniures irrité Ceſar, il ordonna qu'on apreſtat les machines, & feit des leuees & ramparts: & amena trois legions à Marſeille pour luy donner l'aſſault: voulut auſſi qu'on feit, & armaſt douze grandes naus à Arles, ce qu'eſtant fait en trente iours, depuis que la matiere fut abbatue, & le tout conduit à Marſeille, il feit de ce Brute ſon Lieutenant: elle fut nommee Colonie des Sextaniens, à cauſe que c'eſtoit là que ſouloit eſtre en garniſon la ſixieſme des legions que les Romains auoient en Gaule, non pourtant eſt elle de fondation Romaine, ains en eſt deuë la gloire aux meſmes Phoceens qui baſtirent Marſeille, la poſans pres du Rhoſne en païs tout baigné de paluz & maretz, eſquels a preſent on nourrit des plus beaux bœufs, & des plus furieux que l'on ſçache. C'eſtoit à Arles que fut

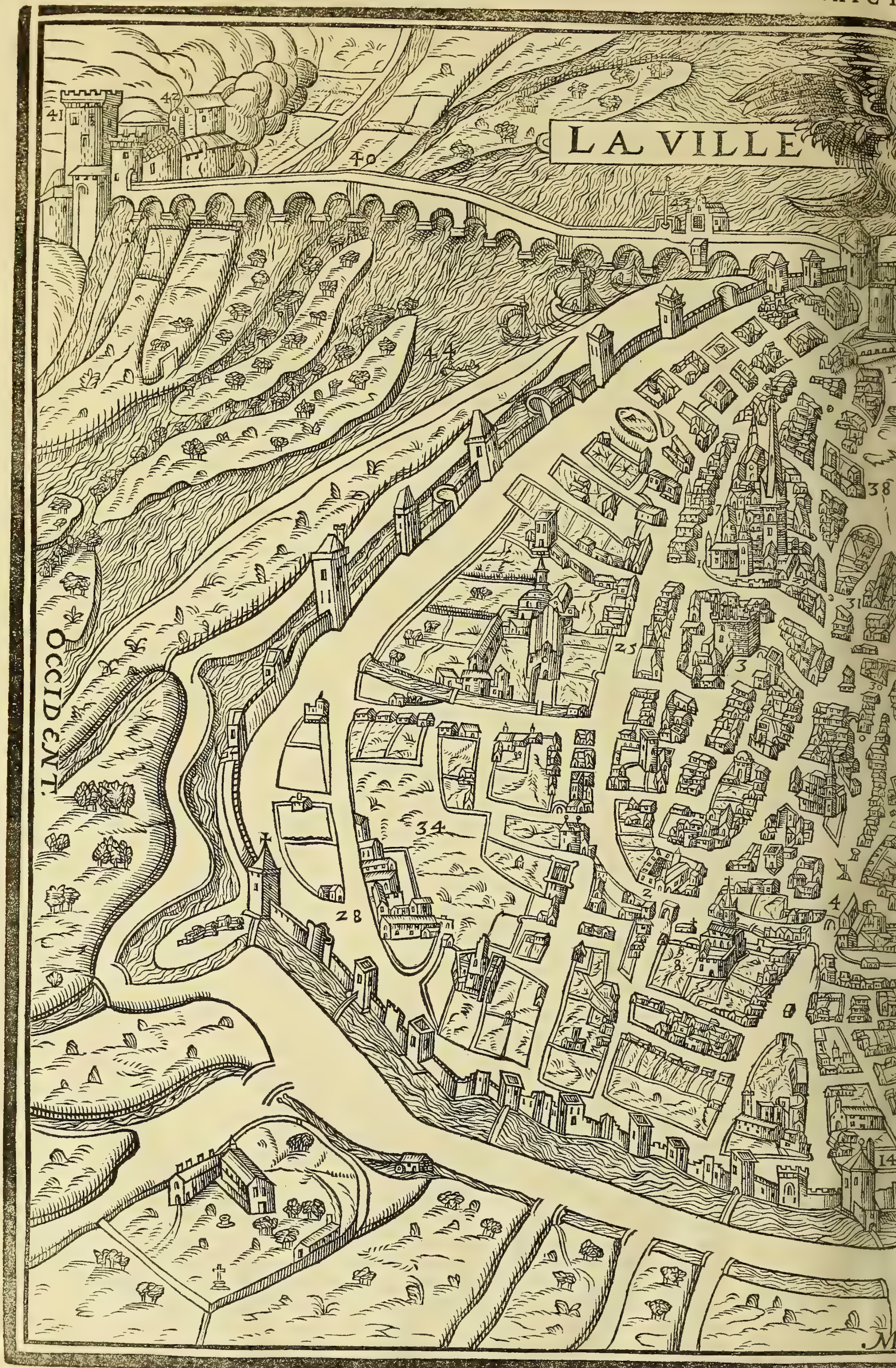
LA VILLE
OCCIDENT.
41
42
40
44
38
31
25
3
34
28
2
4
8
14

22. du Roy René.
  Les 6. Monaſteres.
23. S. Clere.
24. S. Catherine.
25. S. Percetie.
26. S. Iean le vieil.
27. S. Laurens:
28. les miracles.
  Les Beguines.
29. la maiſon de Ville.
30. le Change.
31. la grand place.
32. la Plaſepie.
33. la Iuifuerie.
34. Iardin Gadagne.

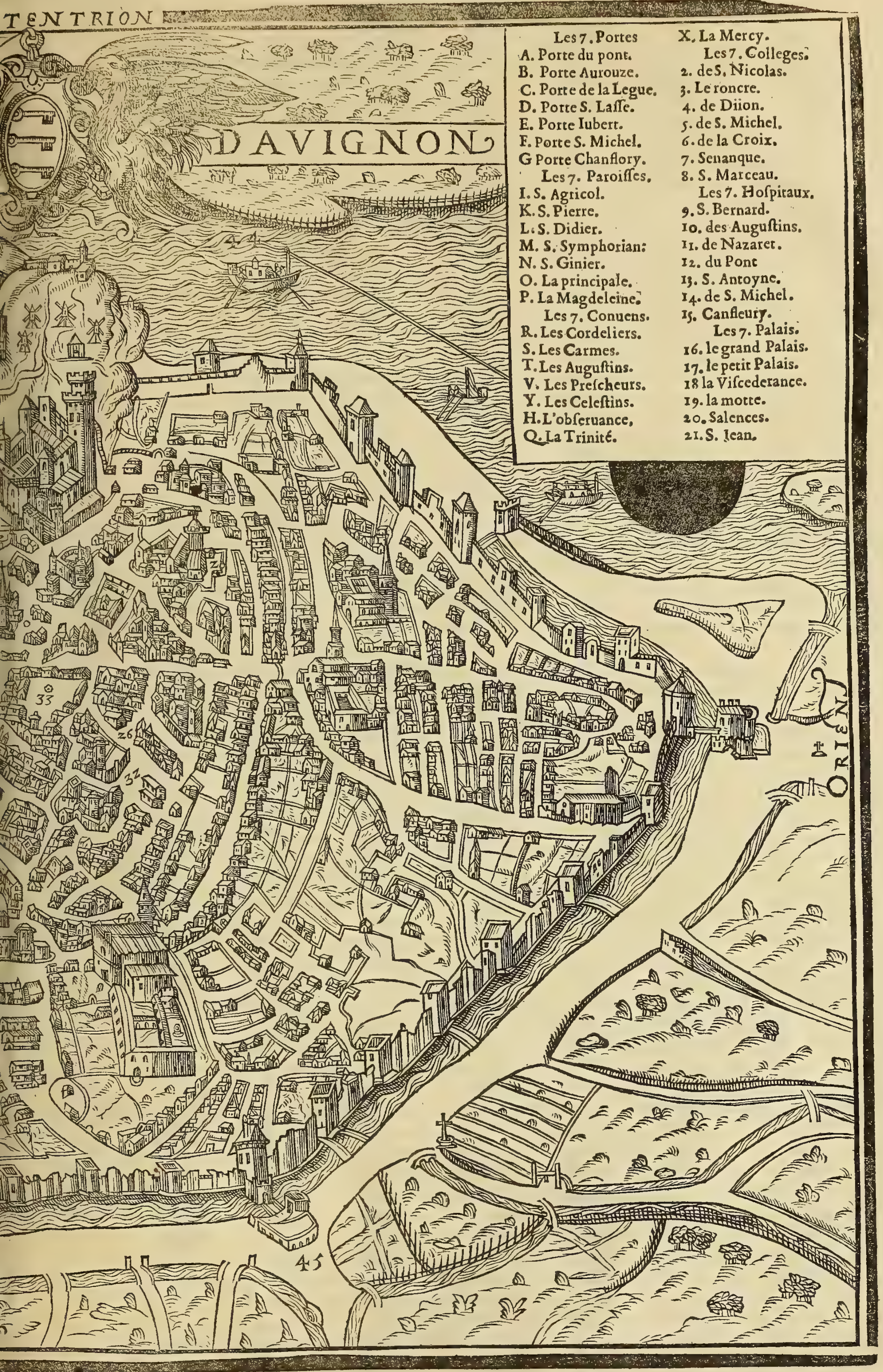
TENTRION
D'AVIGNON
Les 7. Portes
A. Porte du pont.
B. Porte Aurouze.
C. Porte de la Legue.
D. Porte S. Laſſe.
E. Porte Iubert.
F. Porte S. Michel.
G Porte Chanflory.
Les 7. Paroiſſes.
I. S. Agricol.
K. S. Pierre.
L. S. Didier.
M. S. Symphorian:
N. S. Ginier.
O. La principale.
P. La Magdeleine.
Les 7. Conuens.
R. Les Cordeliers.
S. Les Carmes.
T. Les Auguſtins.
V. Les Preſcheurs.
Y. Les Celeſtins.
H. L'obſeruance,
Q. La Trinité.
X. La Mercy.
Les 7. Colleges.
2. de S. Nicolas.
3. Le roncre.
4. de Diion.
5. de S. Michel.
6. de la Croix.
7. Senanque.
8. S. Marceau.
Les 7. Hoſpitaux.
9. S. Bernard.
10. des Auguſtins.
11. de Nazaret.
12. du Pont
13. S. Antoyne.
14. de S. Michel.
15. Canfleury.
Les 7. Palais.
16. le grand Palais.
17. le petit Palais.
18 la Viſcederance.
19. la motte.
20. Salences.
21. S. Iean.
33
26
32
45
ORIEN

s Eſtudes.
Les Priſons.
. Pierre.

38. L'official.
39. L'auditeur.
40. le Pont.

41. la tour de Villeneufue.
42. la monnoye.

43. S. Nicolas.
44. le Rhoſne, fleuue.
45. Conduits de la fontaine de Vaucluſe, empliſſant les foſſez.

Eſtranges ſacrifices a Arles.

S.Trophin Apoſt.d'Arles.

Arenes, ou Amphi. d'Arles.

dreſſé ce grand & horrible autel dedié à Ceſar Auguſte, à l'imitation des ſacrifices qu'on faiſoit en Eſpaigne, ſur lequel tous les ans à certaine ſaiſon on immoloit deux ieunes hommes dediez a ceſt effect, & leſquels on engreſſoit tresbien aux deſpens du public: & lors qu'ils eſtoyent maſſacrez, on arrouſoit de leur ſang le peuple qui aſſiſtoit a ce ſacrifice. Mais lors que ſaint Trophinee diſciple de ſaint Paul vint a Arles, il cria tant contre ceſte deteſtation que les Romains & Gauloys ſe deporterent d'en vſer d'auantage. Et quoy qu'on attribue ceſte inuention aux Taraconnois, ou Aragonois d'Eſpaigne, ſi eſt-ce qu'il peut eſtre que les Phoceens (comme auons dit) auoyent introduit en ce païs ceſte cruelle façon de ſacrifier. Combien les Romains faiſoyent compte d'Arles le monſtrent encor les ruines des Arenes qui y ſont, l'Architecture, & grandeur des pierres qu'on y voit eſtans telles qu'il eſt impoſſible de rien trouuer au monde qui plus ſe reſſente de ſon antiquité, & de ſa magnificẽce. Sur les louãges d'Arles ſ'eſt arreſté le poëte Aquitanien Auſone, lors qu'il chante les vers qui ſ'enſuyuent:

Auſone opuſcule des villes.

Pande duplex Arelate tuos blanda hoſtia portus,
Gallula Roma Arelas, quam Narbo Martius, & quam
Accolit Alpinis opulenta Vienna colonis,
Præcipitis Rhodani ſic interciſa fluentis,
Vt mediam facias nauali ponte plateam,
Per quem Romani commercia ſuſcipit orbis:
Nec cohibes, populóſque alios & mœnia ditas,
Gallia queis fruitur, gremióque Aquitania lato.

Voy Adõ de Vienne en ſes Chroniq. Antonin partie 1. Tit 6. ch. 28.

Catalogue des Archeueſ. d'Arles

S. Cyprian li.3. Ep.13. a Eſtienne Pape.

Voy S. Hieroſme en ſa Chroni.

Bede liu. 1. de l'hiſtoi. Eccleſ.

Deux conciles tenus a Arles, & en quel temps.

Rocquette ou iadis fuſt l'autel des ſacrifices d'Arles

Quelle la police des Phoceens a Arles & a Marſeille.

Il vous la paint toute differente a ce qu'elle eſt à preſent, bien qu'encor elle ſoit aſſes magnifique, & la deſcrit proprement poſee ſur le Rhoſne: & non loing du lieu où il entre, & ſ'engoulphe dedans la mer mediterranee. Vous ayant diſcouru cy deſſus des courſes des Bourguignons, & comme ils ſ'enſeigneurierent d'Arles, & comme depuis les partages furent faits, & encor alleguant Gunther Ligurin, comme les Empereurs vſurperent ce royaume d'Arles, il n'eſt ia beſoing de redire vne choſe ia diſcourue, ains nous ſuffira ſçauoir que ſaint Trophin ayant eſté le premier qui dreſſa ceſte Egliſe Metropolitaine, & qui conuertit ceux d'Arles a la foy Chreſtienne, lequel y fut enuoyé dés l'an de noſtre ſeigneur ſoixante & ſix, les Apoſtres luy impoſans les mains, & luy donnans le tiltre d'Eueſque, & mourut l'an ſoixante & neuf apres la paſſion de Ieſus-chriſt. Or ceux qui luy ſuccederent au commencement furent ceux deſquels les noms ſ'enſuyuent. Succeſſeur de ſaint Trophin fut ſaint Regule, qui apres alla annoncer l'Euangile a Senlis, d'où il fut Eueſque, apres ceſtuy vient ſaint Feliciſſime, puis Felix, apres ſaint Honorat, qui eſt le patron d'Arles, auquel ſucceda Martian blaſmé d'eſtre des complices de Nouatian par ſaint Cyprian, & viuoit en l'an de grace deux cens cinquante & quatre. Heras fut homme de bien, & paſteur treſdebonnaire & toutesfois dechaſſé par le peuple. Marin viuoit durant les deux Conciles premiers celebrez a Arles enuiron le temps de ſaint Syluestre, à ſçauoir en l'an trois cens vingt & ſix. Auquel ſucceda Valentin qui aſſiſta au Concile de Coloigne l'an trois cens quarante & huict. Et apres luy vint Saturnin Arrian de profeſſion & celuy qui perſecuta tellemẽt le bon Eueſque de Poitiers ſaint Hilaire, qu'il le feit bannir en l'an trois cens ſoixante & vn, ſaint Patrocle ſucceda a ceſt heretique, lequel fut occis & martyriſé par les Barbares l'an quatre cens vingt & ſix. Et vint a la dignité apres luy Hilaire homme illuſtre qui eſcriuit a Eucherie, Eueſque de Lyon, & de ceſt Hilaire fait mention Leon premier du nom ſouuerain Eueſque de Rome Epiſtre octante ſept, comme auſſi il feit du ſucceſſeur de ceſtuy cy nõmé Rauenne. Auquel ſucceda Sabaude qui ſe trouua au 2. Concile de Maſcon. Apres luy vint Etherie, duquel Bede en l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Angleterre racompte que ce fut luy qui par l'autorité du Pape S. Gregoire ſacra & ordonna ce ſaint religieux Auguſtin, que il enuoyoit en la grande Bretaigne pour conuertir les Anglois encor idololatres a la foy Chreſtienne. Succeſſeur d'Etherie fut Virgile, auquel auſſi eſcrit ſaint Gregoire. En l'an ſix cens quarãte preſidoit a Arles Germain: & du temps du Pape Agathon enuiron l'an 682. Felix Archeueſque d'Arles aſſiſta à vn Concile & aſſemblee ſynodale a Rome où furent 125. Eueſques de l'Egliſe occidentale: & du tẽps de Charles le grand, & au Concile prouincial 2. tenu a Arles fut Archeueſque Iean hõme de ſinguliere doctrine: & c'eſt icy que nous manque l'ordre, & catalogue des prelats nõ ſans noſtre grand deſplaiſir: tant y a que par là vous voyez la ſucceſſiõ continuee dés le tẽps des Apoſtres en ces Archeueſques, & que ſous eux, & par l'autorité des Papes, & du S. ſiege furẽt là tenus deux conciles Prouinciaux, l'vn ſous Conſtantin le grand Emp. Romain, & ſeant au S. ſiege, Sylueſtre 1. & l'autre ſous Charles le grand, ainſi que pouuez recueillir du ſommaire des Conciles. Au reſte nous ayans parlé de l'autel large, & monſtrueuſement grand, où ſe faiſoyent les ſanglans, & cruels ſacrifices d'Arles, il fault ſçauoir qu'il eſtoit hors la ville en vn lieu qui ores ſe nomme la Roquette, où il y auoit deux colonnes ſur leſquelles eſtoit poſé l'autel ſuſdit: & là tous les ans on ſ'aſſẽbloit le premier iour de May, y abondãt le peuple ſuperſtitieux de toutes parts, pour voir immoler les troys ieunes hommes deputez a ce ſacrifice, eſperãs que l'effuſion de leur ſang fut le ſalut, & fecilité de toute la Prouince. Ie laiſſe ce que Strabon diſcourt ſur la police des Areteſiens, & Marſilloys, la republique deſquels eſtoit gouuernee par 600. ſeigneurs des principaux de leurs villes: & ceux-cy eſtoyent nommez Tinnites, c'eſt à dire honorables, leſquels demouroyent en leur magiſtrat toute leur vie: & de tout ce nõbre on choiſiſſoit 15. princes, & premiers Senateurs qui vuidoyent les affaires & differents tout ſur le champ, & de ces 15. encor on en choiſiſſoit troys preſidents, leſquels auoyẽt plus d'autorité que tous les autres. Au reſte n'eſtoit permis à pas vn d'eſtre Tinnite, ſ'il n'eſtoit marié, & n'auoit deſià des enfans, & qui ne fut bourgeois, & noble depuis troys races, & c'eſt ce que de ces deux citez racõpte Strabon, les loix deſquelles il dit que furent eſcrites en langue Ionique & poſees a la veüe de chacũ, grauees en des tables d'erain en place publique, cõme auſſi iadis on en vſoit & a Athenes, & a Rome. Sortant d'Arles vous voyez celle foſſe, & canal tiré du

Rhoſne,qu'on appelle Camargue, qui en Latin eſt *Campus Marij*, lieu fertille, ainſi que dit eſt, & le long duquel canal eſt aſſiſe la ville de ſaint Gilles chef de Comté,& les Seigneurs de laquelle ont eſté treſuaillans, & leſquels du depuis ont eſté nommez Seigneurs & Comtes de Tholouſe.

Camargue pres d'Arles.

S.Gilles ville chef de Comté.

De ſainct Gilles on vient a Aigues-Mortes ville aſſiſe ſur la mer,& en l'engoulphemẽt que fait le fleuue dit Vidourle és eaux Neptuniennes,mais où encor ſ'eſtẽd ce canal ſurnõmé du Rhoſne,qui regarde vers l'Occident:cette ville eſt colonie,& fondation Romaine,car (cõme recite Plutarque)Caie Marie grãd capitaine,ſ'il y en eut onc vn a Rome, ſ'eſtant cãpé là endroit,où à preſent eſt cette ville, & voyant que les reflots du Rhoſne conduiſants là du limon rẽdoyẽt cette plage & port inacceſſible aux vaiſſeaux qui portoyẽt viures a ſon armee, ayãt ſon ſoldat de loiſir,& ne faiſant riẽ,il l'employa a foſſoyer,& vuider ce limon, & ce grand canal fait il rendit le lieu propre a receuoir bateaux, & la place où il eſtoit campé fut baſtie en vne ville,laq̃lle a cauſe des eaux dormantes,ceux qui ſont venus apres luy l'ont nõmee Aigues-Mortes, comme ainſi ſoit qu'au parauant le lieu fut appellé en Latin *Foſſæ Marianæ*,Foſſes de Marius,à cauſe que c'eſtoit luy qui les auoit faites foſſoyer,& ouurir.

Aigues-mortes ville,& ſa deſcription.

Plutarque en la vie de C. Marie.

D'où viẽt le nõ d'Aigues-mortes, & ſon fondateur.

Et voila quant a la Prouence & ce qui eſt contenu en icelle, & au Parlement qui commãde ſur toute la Prouince, reſte a voir l'autre partie de la Gaule Narbonnoiſe,qui proprement touche ce nom, & laquelle eſt outre le Rhoſne,& premierement les peuples appellez Gabales,ou Gabalitans, & les Velannes qui ſont les contrees de Viuareſts,Geuoudan,& Velay,cõpriſes ſous le Parlemẽt de Tholouſe, comme auſſi eſt tout le reſte de cette Gaule Narbonnoiſe, auec vne bõne partie de l'Aquitaine.

Qui ſont les anciẽs Velannes, & Gabales

Entre les plus proches du Rhoſne ſont les Velannes,deſquels,& Ptolomee,& Strabõ font memoire,& ce ſont ceux de Viuarez,& du Velay,ayans chacun ſa cité capitale, Viuiers pour le Viuarez & le Puy pour le Velay:qui en Latin ſe nõme *Anicium*,& l'Eueſque cogneu ſoubs le titre Anicien: & parainſi ſe ſont grandement trompez ceux qui diẽt que S.Flour cité d'Auuergne ſoit le chef des Velanniens,veu que ſi elle eſtoit ſeparee de la contribution d'Auuergne elle ſeroit pluſtoſt des Gabalitans que des Velannes: veu que les Gabalitans ſont voiſins de Quercy, & Rouergue, & les Velanniens ſur les limites, & voiſinage du Rhoſne: & c'eſt par ce moien qu'on cognoit cõme les noms anciens faut que ſe raportent aux modernes,ayant eſgard aux limites,& a la ſimilitude des vocables.

Anicium le Puy en Velay.

S. Flour n'eſt point la cité des Gabales.

Ie cõfeſſe que S.Flour auoiſine les Quercinois,& Rouerguaz, & toutesfois n'eſt chef de Prouince, car les Gabales (qu'a preſent corrompuement les Gaſcons apellent Gauachs) ont leur capitale nõmee Mande Eueſché fort anciẽne,miſe entre les Aquitaniques, & ſous la Primatie de Bourges,que nous auõs apellé premiere Aquitanique.

Mande cité des Gabales.

Et a fin que ie ne ſemble parler ſans raiſon,& autorité,oyez Gregoire de Tours, qui viuoit il y a pres d'onze cẽs ans,lequel en ſon hiſtoire Frãçoiſe dit ce qui ſ'enſuit: les Alemans ſe ruans en Gaule S. Priuat Eueſque de la cité Gabalitane fut trouué caché en vne grotteſque du mõt de Mande où il vaquoit a ieuſne,& oraiſon.

Greg. li.1. ch.34.

Or regardõs l'eſpace qu'il y a depuis S. Flour iuſques a Mande, & plus encor iuſque'au Velay pour la faire capitale,ny de l'vn païs,ny de l'autre:& verrons que le Velay eſtãt le lõg du Rhoſne, Viuiers eſt de ſa cõtribution, & le Puy en eſt la principale, laquelle auſſi iadis en portoit le nom:& que Mãde eſt la vraye cité Cabalitane,où S.Primat fut Eueſque ia dés l'Egliſe primitiue,là où S. Flour eſt des plus modernes Eueſchez de France,ainſi qu'auons monſtré au pays d'Auuergne, & S. Primat viuoit, & ſouffrit martyre ſoubs l'Empire de Valerian, & Galien, enuiron l'an 262.

Vincẽt hiſ. l.12.ch.75.

Du pays de Velay eſtant chef le Puy Eueſché,la grãde Egliſe de laquelle eſt dediee a la glorieuſe vierge Marie mere de noſtre Dieu, c'eſt mal fait que de la dire eſtre en Auuergne, ſi on ne ſuit le denombrement de l'ancienne monarchie des Auuergnas: i'ay dit que cette cité ſ'apelloit *Anicium*, & ſous le nom d'Anicien recognoiſſez vous en l'hiſtoire du voiage de la terre ſainte l'Eueſque du Puy: & c'eſt ce pays de Velay qui ſepare le reſſort de Paris d'auec celuy de Tholouſe par les bornes, & limites de la riuiere du Rhoſne,ſur laquelle au pays de Velay eſt aſſiſe la ville de Tournõ,le chaſteau de laquelle n'eſt pas de ſi peu d'antiquité,qu'il ne fut deſia il y a plus de 1200. ans,ce qui eſt teſmoigné par Gregoire de Tours diſant ainſi:En ce temps donc (il parle du regne de Gontran) il apparut vn grand prodige en Gaule au chaſteau de Tournon (il l'apelle en Latin *Tauredunum*) lequel eſtoit poſé ſur vn mont le long de la riuiere du Rhoſne:leq̃l ayant donné ne ſçay quel muglement par l'eſpace de 60.iours,a la fin ce mõt fut ſeparé d'vn autre mont voiſin,& tõba dedãs le fleuue auec les maiſons, les Egliſes, les richeſſes, & citoyẽs dudit lieu, de ſorte que l'eau fut cõtrainte de retourner en haut, cette ruine luy ayant empeſché ſon cours ordinaire:car ce lieu eſtoit clos de mõtagnes de toutes parts, & és lieux plus eſtroits y paſſant vn torrent.

Voyez Guillaume Eueſq.de Tyr. en l'hiſt.de la guer. ſainte.

Greg.hiſt. Franc.li.4 ch.31.

Par ces mots vous voyez que Tournon eſt ce meſme lieu abiſmé par terre-trẽble, & depuis reſtauré,& doù a preſent portẽt le nom les Seigneurs de cette illuſtre, & ancienne famille, la Genealogie deſquels ſi i'euſſe eu en main,n'euſſe voulu faillir de la publier, en teſmoignage de la ſeruiable amitié que ie porte a Iuſt Loys Cõte de Rouſſillon Seigneur de Tournon, & ſeul maſle de cette famille.

Quant aux Gabalitans,ils cõfinent au Viuarez,& Velay vers le Leuant & Septẽtrion, ont au Midy le Narbõnois,& le Rouergue,& Albigeois au Ponẽt, & leur ville capitale eſt Mande: ce dequoy vous ayant aduertis,il faut retourner vers la marine,& viſiter la Gaule Narbonnoiſe,qui propremẽt fut ainſi apellee par les Romains, & de laquelle fut capitale iadis Narbõne,ſ'eſtendant ſa iuriſdiction iuſqu'aux mõts Pyrenees,& a la riuiere de Garõne,les vns luy eſtãs au Midy,& l'autre a l'Occidẽt,ayãt au Midy la Prouence,& au Septẽtrion le pays de Geuoudan,où pluſtoſt l'Auuergne, à cauſe que le Geuoudan, & Gabalitans ſont de cette Gaule premiere Narbõnoiſe.

Limites du pays des Gabalitans.

Limites de la Gaule propremẽt ditte Narbonnoiſe.

Or dis-ie premiere Narbõnoiſe,pource que la ſeconde Narbonnoiſe eſt en Prouence, & contient l'archeueſché d'Aix,& citez qui luy ſont ſuffragantes: là où cette premiere a ſous ſoy les archeueſchez de Narbonne ancienne,& Tholouſe moderne,auec les Eueſchez qui ſ'enſuiuẽt, & premierement ſoubs Narbõne ſont Carcaſſonne,Beſiers,Agde, ditte en Latin Agatle: Lodeſue, Nimes, Maguelõne, Vzez,

Archeueſchez,& Eueſchez de Languedoch,

Eaule, Alect, & ſainct Pons de Tonneres : & ſoubs Tholouſe, qui n'eſtoit iadis qu'Eueſché ſuiette a Narbõne: mais faite Archeueſché ſous le Pape Iean 22. ſont les Eueſchez ſuiuantes erigees d'abbaies, ou autres colleges par le meſme Pape, à ſçauoir Mõtauban, Rieux, Mirepois, Lauaur, Lombers, S. Papoul, & Pamiers faite Eueſché par Boniface huitiéme, n'eſtant auparauant qu'abbaie dediee au nom de S. Anthonin. Or reprenãt noſtre cours a la premiere Narbõnoiſe, & a celle d'où les autres prennent le nom, à ſçauoir a Narbonne, nous auons dit cy deſſus, que comme Embrun eſt eſtimee la plus haut aſſiſe ville de tous ces cartiers, Narbonne auſſi eſt priſe pour la plus baſſe, de ſorte que pluſieurs pour cette occaſion la nomment la cloaque de la Gaule, pour la voir baſſe extremement, & poſee cõme en vne fondriere, au lieu où le fleuue Atax, à preſent Aude, ſ'engoulphe en la mer Gallique, & Mediterranee, lequel vient des montaignes de Foix, court par le Languedoch, & paſſant au deſſous de Carcaſſonne, va en fin ſe deſcharger en mer pres cette ancienne cité de Narbonne, faiſant vn grand palus, & mareſts, ſur lequel cette ville eſt aſſiſe au puis qui iadis fut poſſedé par les Arecomiſces, & appellee premierement colonie des Decumans, & pays des Romains, laquelle ils appelloyent leur colonie, & le bouleuert de leur Empire contre tout effort des aduerſaires : laquelle Strabon appelle le trafic, & marché le plus grand, & fameux qui fut lors en toutes celles contrees, & loüant Nimes ſur toutes les villes de cette Prouince, il en excepte touſiours Narbonne, à cauſe des richeſſes, grandeur, & magnificence d'icelle. Quant a l'antiquité de cette ville, elle eſt de ſi longue fondation qu'il eſt impoſſible a homme d'en dire au vray quelle eſt ſon origine: bien eſt vray que ſi nous voulons receuoir les

Aſſiette de l'ancienne cité de Narbonne.

Strab. li. 4.

Pourtraict de

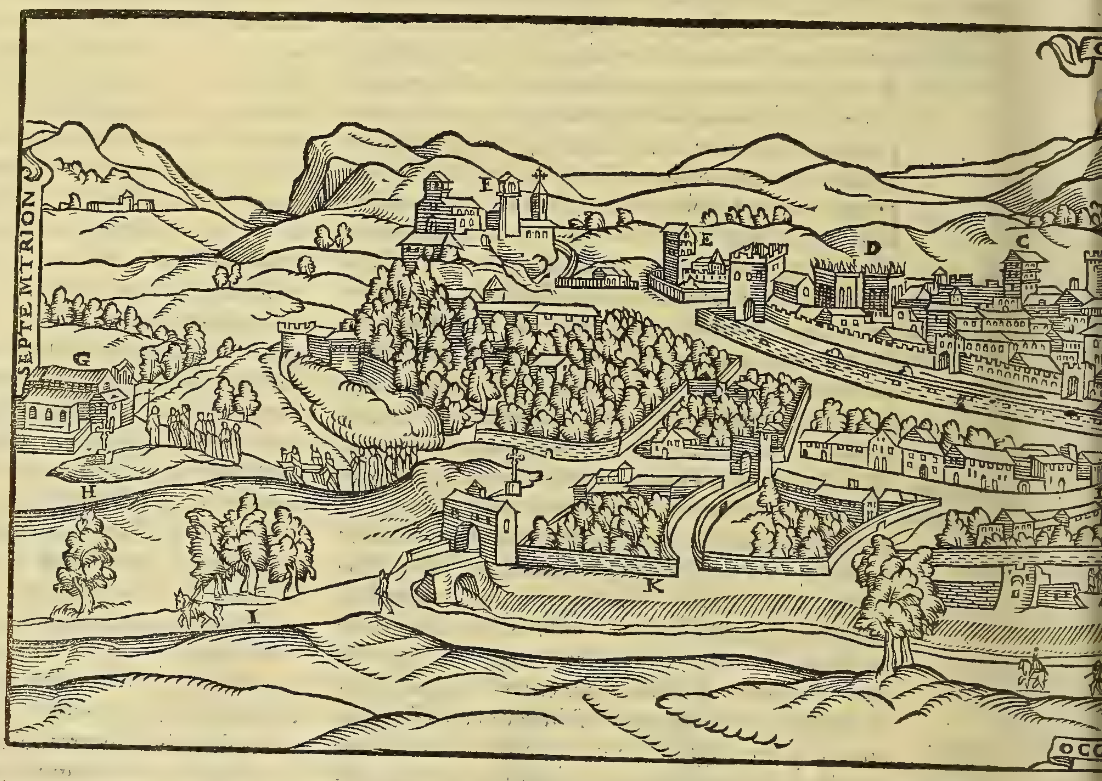

DELINEATION DES LIEVX LES
DE MONT

A. Noſtre Dame des taules.
B. L'orloge.
C. S.Firmin.
D. S.Pierre, Egliſe colleg. ou epiſ.
E. Le Palais.
F. S.Holary.
G. Les freres preſcheurs.
H. Le chemin de Gignac.
I. Le chemin de Pezenas.
K. La paliſſade.
L. Rue ſaint Guillhem.
M. Les religieuſes S.Guillhem.
N. La Magdalaine.
O. Pour aller au Charnier.

uoir les eſcrits qui courent ſoubs le nom de Beroſe pour veritables, nous trouuerons que Narbonne porte le nom d'vn Roy de Gaule dit Narbon, qui viuoit dés le temps que Moyſe eſtoit en enfance, & enuiron l'an du monde deux mil trois cens quinze, & parainſi pluſieurs, & longs ſiecles auant que Troie, ny Rome fuſſent en eſtre. Mais pour ne courir ſi loing, Pomponie Mele dit que Narbonne fut colonie des Atacins, & des Decumans: les Atacins ſont naturels du pays, leſquels ayans fondé la place ſ'y retirerent: ie dis naturels du pays à cauſe qu'ils ſont dits ainſi du fleuue Atax, que nous auons dit eſtre nommé a preſent Aude: mais le nom de Decumans leur vient depuis la conqueſte Romaine, a cauſe que la dixieſme legion eſtoit ordinairement en garniſon a Narbonne. De ceſte ville voicy comme Auſone parle.

Beroſe, li. 5

Par qui fōdee Narbonne.

Cauſe des noms anciens de Narbonne

Auſone en ſes villes.

Nec tu Martie Narbo ſilebere, nomine cuius
Fuſa per immenſum quondam Prouincia regnum,
Obtinuit multos dominandi iure colonos:
Inſinuant quà ſe Sequanis Allobroges oris,
Excludúntque Italos Alpina cacumina fines
Quâ Pyreneis niuibus dirimuntur Iberi,
Quâ rapitur præceps Rhodanus genitore Lemanno,
Interiúſque premunt Aquitanica rura Gebennæ:
Vſque in Tentoſagos, Germanáque nomina Belgas
Totum Narbo fuit: tu Gallia prima togati
Nominis attollis Latio proconſule faſces.

Par leſquels vers ce gentil poete Bourdeloys vous deſcrit la grandeur, & l'eſtendue de la iuriſdiction de la cité de Narbonne, la faiſant commander ſur touts les peuples, qui ſont dés les monts Pyrenees iuſ-

Quelle l'eſtendue de la iuriſdiction Narbonnoiſe.

le de Montpellier.

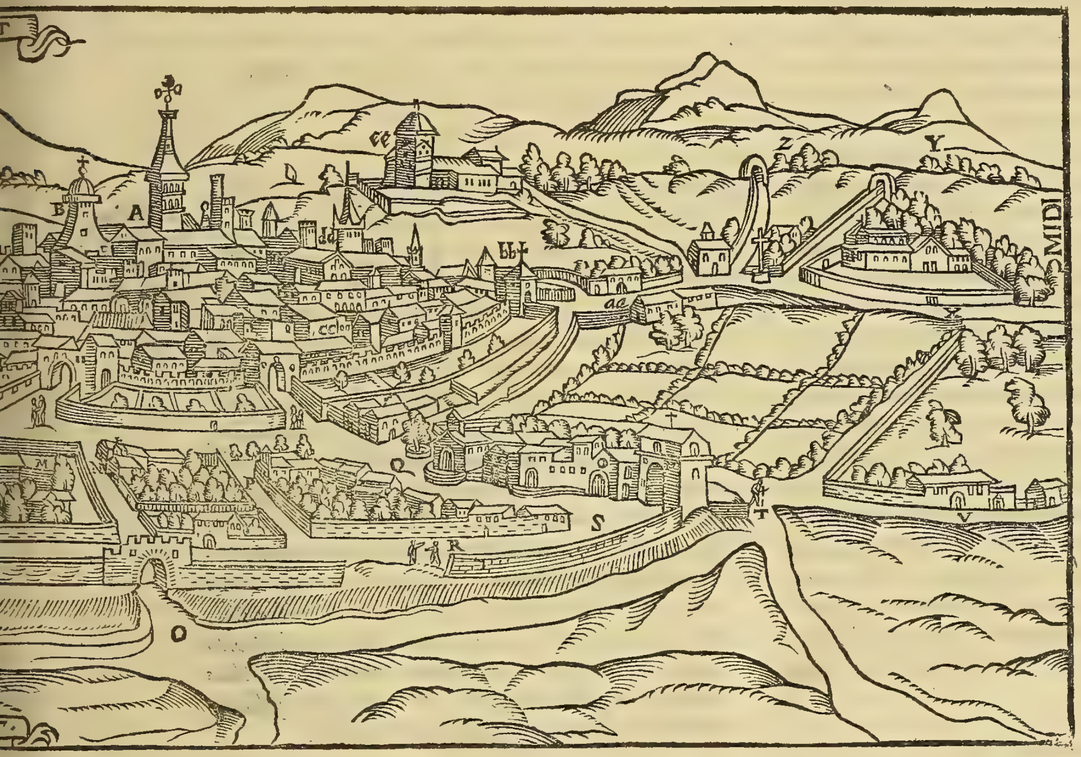

LVS NOTABLES DE LA VILLE
LLIER.

. La petite Obſeruance.
. S.Thomas.
. La paliſſade.
. S.Sauuaire.
. Le chemin de Beſiers.
. Le grand S.Iean.
. La grand Obſeruance.

Y. Pour aller à Lates.
Z. Pour aller au pont Iuuenau.
aa. Grenier au ſel.
bb. La Cité.
cc. La ſaunerie.
dd. Les Generaux.
ee. S.Denis.

Pourquoy Narbonne ſurnõmee Martie.

Voy Ciceron en ſon Brute.

Voy Suetone en la vie de Tibere.

Vellee li.1. & 2.

Cicer. en l'oraiſon pour Fonteie.

Pompo. Mele li. 2.

Sid. Apollinaire és Panegyriques.

nees iuſques aux Alpes ſeparants la Gaule d'auec l'Italie,& iuſqu'aux Sequanois,deſquels auons parlé cy deſſus. Mais il faut voir pourquoy eſt-ce qu'au premier vers il appelle ceſte ville Martie,veu que ce n'eſt ſans occaſion: & ſur cecy il eſt a noter,que par trois fois les Romains ont conduit Colonie a Narbonne, ceſt a dire l'ont repeuplee de leurs citoyens, affin de la faire toute Romaine, la premiere fois fut ſous le Conſulat de M. Porce Caton ſurnommé le neueu, & de Quint Martie ſurnõmé le Roy, en l'an apres la fondation de Rome ſix cens trente ſix, & auant la natiuité de noſtre Seigneur cent dix neuf, d'autant que les Romains ayants guerre ordinaire en Eſpaigne, & ceſte ville en eſtant voiſine tant par mer que par terre, ce Conſul la garnit de Romains, & le ſenat donna droit de Bourgeoiſie aux habitans Narbõnois pour mieux les detenir en deuoir: la ſecõde colonie fut conduite par L. Craſſe adoleſcent, & la troiſieſme fut par Iule Ceſar: mais ny de Craſſe, ny du nom de Tibere, Narbonne ne prit point le nom de Martie, ſ'enſuit done que ce fut du premier, qui ayant vaincu les Allobroges ſur le fleuue Iſere, fut peupler de ſes ſoldats la cité Narbonnoiſe pour faire teſte aux Gauloys, qui voudroyent faire quelque remuement de meſnage, & de cecy trouuerez ample teſmoignage en Vellee Patercule. Mais il y en a d'autres qui ne veulent pas, que ce Conſul Martie aye l'honneur d'auoir ſurnommé Narbonne de ſon nom, entre leſquels eſt Ciceron diſant ainſi: En la meſme Prouince eſt Narbon Martie, colonie de nos citoyens, l'eſchauguette du peuple Romain, & le rempart mis & oppoſé a ces nations meſmes: il ne fait aucune mention de Martie, ains ſemble qu'il l'appelle ainſi à cauſe de ſa force: & autant en fait Pomponie Mele diſant: mais ſur toutes autres villes eſt excellente la Colonie des Atacins, & Decumans, d'où ces terres iadis prindrent ſecours: & a preſent Narbon Martie leur ſert de nom, & ornement, voila quant a l'antiquité, nom, aſſiete, & excellence de la cité de Narbonne, laquelle ſe maintient en ſa premiere reputation, & ſert encor a preſent d'vn fort, & inexpugnable bouleuert au royaume de France: mais pour monſtrer encore mieux quelle fut du temps meſme que les Frãçoys, Goths, & Bourguignons vindrẽt en Gaule,& quelles marques il y auoit d'antiquité, oyons parler Sidonie Apollinaire chantant les loüanges de ceſte cité, lors qu'il dit ainſi:

Salue Norbo potens ſalubritate,
Vrbe, & rure ſimul bonus videri,
Muris, ciuibus, ambitu, tabernis,
Portis, porticibus, foro, Theatro,
Delubris, Capitolijs, Monetis,
Thermis, arcubus, horreis, macellis,
Pratis, fontibus, inſulis, ſalinis,
Stagnis, flumine, merce, ponte, pontho
Vnus qui venerere iure diuos
Lenæum, Cererem, Palem, Mineruam,
Spicis, palmite, paſcuis, trapetis.

Puis deſcriuant quelles ſont les forces de ſes murs, & quelle ſon aſſiette, il continue diſant.

Non tu marmora bracteata, vtrinque,
Non teſtudinis Indicæ nitorem,
Non ſi quas eboris trabes refractis
Roſtris Marmarici dedere Barci,
Figis mœnibus, aureáſque portas
Exornas Aſoroticis lapillis.
Sed per ſemirutas ſuperbus arces,
Oſtendens veteris decus duelli,
Quaſſatos geris ictibus molares
Laudandus pretioſior ruinis.

Combien Narbonne eſtimee par les Romains.

La gloire & grandeur de Narbonne a eſté iadis telle que les Romains la reputans comme leur propre cité, les Preteurs y auoyent leur ſiege, & depuis quelques Empereurs ſ'y ſont tenuz, & d'autres en ont eſté natifs, & en ſomme les Narbõnois ne ſe reputoyent autres que Romains. Auſſi feirent ils paroiſtre leur grande, & trop flateuſe affection en celle dedicace d'autel faite a Ceſar Auguſte, qui a eſté communiquee par le ſeigneur Françoys Roaldes docteur treſçauant en loix au ſeigneur Helie Vinet, & les mots de laquelle dedicace ſont eſcrits en vne grande table de Marbre portans ces parolles, leſquelles expriment le vœu fait idololatrement au ſuſdit Auguſte.

T. STATILIO TAVRO, L. CASSIO Longino Conſſ. X. Cal. Oct. numini Aug. Votum ſuſceptum a Plebe Narbonenſium in perpetuum.

Autel dedié par les Narbonnoys a Auguſte.

Quod bonum, fauſtum, felíxque ſit imp. Cæſari diui filio, Aug. Patri Patriæ, P. M. Trib. Pot. XXXIIII. Coniugi, liberis gentíque eius S. P. Q. R. & Colonis, incolíſque Colonie, Iuliæ paternæ Narbonis Martij: qui ſe numini eius in perpetuum colendo obligauerunt, plebs Narbonenſium, aram Narbone in foro poſuit. Ad quam quotannis IX. Cal. Oct. qua die eum ſæculi felicitas orbi terrarum rectorem edidit: tres equites Romani a plebe, & tres Libertini hoſtias ſingulas immolent, & colonis, & incolis ad ſupplicandum numini eius thus, & vinum de ſuo ea die præſtent. Cal. quoque Ian. thus, vinum colonis, & incolis præſtent. VII. quoque Id. Ian. qua die imperium Orbis terrarum, primum auſpicatus eſt, thure, vino ſupplicent, & colonis incolíſque thus, vinum ea die præſtent. Et pridie Cal. Iun. quòd ea die T. Statilio Tauro, M. Æmilio Lepido Conſſ. iudicia plebis decurionibus coniunxit, hoſtias ſingulas immolent, & thus, & vinum ad ſupplicandum numini eius colonis, incolíſque præſtent.

De l'autre coſté de la table, & pierre ſuſdicte, ſont miſes les conditions de ces ſacrifices, où les parolles ſont telles que ſ'enſuyuent.

Plebs Narbonenſis aram numini Auguſti dedicauit legibus ys quæ infrà ſcriptæ ſunt. Numen Cæſaris Auguſti, P. P. quando tibi hodie hanc aram dabo dedicabóque, his legibus, híſque regionibus dabo, dedicabóque quas hic hodie palam dixero. Vti infimum ſolum, huiúſque aras, titulorúmque eſt: ſiquis erigere, ornare, reficere volet, quod beneficij cauſa fiat, ius, fáſque eſto, ſiue quis hoſtia ſacrum faxit, qui magmẽtum nec protollat, iccirco tamen probè factum eſto. Siquis huic aræ donum dare, augeréque volet, liceto: eadémque lex ei dono eſto, quæ aræ eſt. Cateræ leges huic aræ titulíſque eædem ſunto, quæ *ſunt aræ Dianæ in Auentino. Hiſce legibus, hiſque regionibus, ſic, vt dixi, hanc tibi aram pro Imp. Cæſ. Aug. P. P. P. M. TRIB. POT. XXXV. Coniuge, liberis, gentéque eius S. P. Q. R. Colonis, incoliſque Coloniæ Iuliæ Paternæ Narbonis Martij, qui ſe numini eius in perpetuum colendo obligauerunt, dono, dedicóque, vti ſies volens propitius.*

Sur ceſt autel, & dedicace a fait des comments le ſuſdit grand recercheur d'antiquitez Vinet, leſquels eſtans imprimez, ie ne m'arreſteray a vous amener icy : tant y a que ie ne crains que ceſt autel ne fut arrouſé de ſacrifices auſſi cruels que celuy d'Arles, duquel auons fait mention cy deſſus, veu que toutes les villes preſque ſuiuirent la façon de faire des Tarraconois pour flater ce fol Prince Romain, auquel les malheurs de ſa maiſon ne pouuoyent oſter les deſirs de ſe faire adorer, & honorer, comme ſ'il eut eſté quelque diuine puiſſance: mais laiſſans ces ſuperſtitions abominables, & paſſons legeremẽt ſur le cours des ſuccez de l'anciẽne cité de Narbonne. Elle ayant eſté heureuſement, & tryõphãte ſous l'Empire Romain, fallut que ſe ſentit auſſi de la decadence d'iceluy, lors que les Goths l'aſſaillirent: auſſi fut elle par eux aſſiegeé, batue, & priſe, le Roy Theodoric en faiſant la conqueſte : ce que teſmoigne Sidonie Apollinaire lors qu'il dit.

Auguſte ollement doré comme Dieu.

Narbonne riſe par es Goths.

Tu pulſate places, fidémque fortem
Oppugnatio paſſa publicauit.
Hinc te Martius ille rector, atquè
Magno patre prior decus Getarum
Romanæ columen ſalúſque gentis
Theodoricus amat, ſibique fidum
Aduerſos probat ante per tumultus.
Sed non hinc videare fortè turpis
Quòd te machina crebra perforauit,
Námque in corpore fortium virorum
Laus eſt amplior, amplior cicatrix
In caſtris Marathonijs morantem.

Oyez ce Panegyrique ſ'il ne confeſſe Narbonne aſſiegee, & batue, & ſes murs diſſipez par le Goth, & icelle miſe ſous ſon obeiſſance : la loyauté de laquelle Theodoric auoit pour euidente, pour l'auoir veüe ſi opiniaſtrement ſe deffendre contre luy pour la querelle Romaine. Attile depuis la prit, bruſla, & ſaccagea, & qui ruina touts ces ornemens magnifiques des Romains, auſquels le Goth auoit pardonné. Ceſte ville eſtoit appellee la Metrapolitaine des Goths, les Roys d'iceux ayans en poſſeſſion le Languedoch, Auuergne, & toute l'Aquitaine: mais ſous Charles Martel, lors que le Roy de Gaſcoigne Eude feit venir les Sarraſins en Gaule, Narbonne fut l'arreſt de ces infidelles : de cecy eſt teſmoing Aymon moyne lors qu'il dit ainſi, ayant deſcrit la priſe d'Auignõ par le ſuſdit Charles Martel. L'excellẽt Charles donc victorieux, & inſigne guerrier paſſa hardiment le Rhoſne auec toute ſon armee, & vint iuſques aux terres Gothiques, trauerſant iuſqu'a Narbonne, & aſſiegea ceſte ville treſbelle, & treſfameuſe, & la capitale, & Metrapolitaine des Goths: dreſſant ſa baterie le long du fleuue Aude, y enfermant Athima Roy des Sarraſins, & poſant ſon camp aux entours de la ville. Puis racompte le ſecours amené a ce Roy, & la bataille donnee aux Françoys deuant Narbonne, la deffaite des Mahometans, le degaſt du pays de Languedoch fait par Martel, & par ſes ſoldats, & la ruine, & bruſlement des fameuſes citez, Agde, Nimes, & Beſiers. En fin ceſte cité vint a la ſuiection des Françoys, puis y eut des Cõtes, deſquels n'ayant la Genealogie par ordre, ie ſuis contraint de me deporter, pour vous dire que les Narbonnois furent conuertis a la foy par ſaint Paul Sergie Proconſul conuerty par l'Apoſtre ſaint Paul, ainſi qu'il eſt contenu aux actes des Apoſtres : & fut ordonné Eueſque, & de Chipre auant enuoyé en Gaule du temps de l'Empire Claude, & y mourut ayant fait grand proffit en l'Euangile, & attiré pluſieurs miliers d'hommes a la cognoiſſance de Ieſus Chriſt. Auquel ſucceda ſaint Eſtienne, diſciple du ſuſdit Paul Sergie, & par luy meſme declairé ſon ſucceſſeur en l'Archeueſché: mais d'autres Eueſques de ce ſiege ne pouuons nous vous dõner par ordre, ayans deffaut de touts memoires particuliers, ſeulement vous mettons ce qu'auons peu recueillir des bons auteurs, eſquels trouuons que Ruſtique gouuernoit ce ſiege du temps du Pape Leon 1. du nom qui luy eſcrit en ſon Epiſtre 90. & Nebridie, qui aſſiſta au Concile ſecond d'Arles ſous le Roy Charles le grand, & a preſent tient ce ſiege vn miroir en doctrine de noſtre temps, M. Vigor docteur en Theologie, & appellé par le Pape a ceſte charge, comme digne, & ayant fait de grans ſeruices a Dieu, & a ſon Egliſe contre la rage furieuſe des Caluiniſtes, aſſaillans le ſantuaire par toute eſpece d'armes, & de parolle, & de voye de fait. Et voilà ce que ie peux vous dire de Narbonne, qui ſera cauſe que nous irons viſiter le reſte des citez Narbonnoiſes telles que Carcaſſonne aſſiſe ſur la riuiere Atax, ou Aude de laquelle ie n'ay eu aucunes inſtructions: Aleth, qui eſt poſee au pied des monts Pirenees : puis Ade ſur vn goulphe de mer, & non loing de la bouche du fleuue Aude ſe deſchargeant en la mer. Beſiers poſee ſur le fleuue Orb, & en Latin *Orobius*, qui entre en mer entre Mompellier, & Agde : & ſ'appelle ceſte ville Biterree en Latin, eſtant treſancienne, comme cogneüe par les Romains, ſubiuguee par les Goths, ruinee par Charles Martel: mais depuis remiſe en ſa premiere force. Apres laquelle ſe preſente Agathopolis, que nous appellons Mompellier, ou Mont puellier, pource qu'aucuns l'ont nommee Mons Puellarum, à ſçauoir le mõt des filles, ou des pucelles, qui eſt des premieres qui ſe preſentent ainſi qu'on vient de Prouence en la Prouince propremẽt dicte Narbonnoiſe. Il y a de la diuerſité ſur le nom, & ſur l'antiquité de ceſte ville, les vns la diſans l'vne des 24. nouuelles, auſquels preſque ie donneroy conſentement, car en l'ancien roolle, & denombrement des Eueſchez vous y trouuez bien *Agathé*, mais non *Agathopolis*, a ſçauoir Agile, & cependant ce n'eſt point vne meſme choſe, ny en pareille aſſiette, & d'autre part ne trouuant ce mot de Mompelier ſous le regiſtre des anciennes Eueſchez, ie ſuis preſque contraint de dire que c'eſt *Agatha*, (non celle où fut celebré le concile duquel eſt fait mention au ſommaire des conciles) & a cecy me conuie ce que Pline la dit Agathe ville Marſilloiſe, & il appert que Mõpellier eſt plus auoiſiné de Marſeille q̃ n'eſt pas Agde, & par ainſi que c'eſt elle la plus anciẽne, & la vraye Agathe des anciẽs, & q̃ depuis on luy a donné le tiltre de Mõpellier, & d'Agathopoli, qui ſignifie

Narbonne bruſlee par ttile Roy les Huns.

Aymon li. 4. cha. 57.

Voy les Martyrologes de Vſuard, & de Bede, & Antonin partié 1. Tiltr. 6. ch. 28.

Voy Pierre de Natal. liu. 1. cha 60.

M. Vigor docteur Archeueſque de Narbõnes.

Carcaſſõne cité Agde.

Mompellier cité inſigne en Languedoch.

Mompelier eſt Agatha.

Pline li. 3. cha. 4.

cité des biens, ou des bons. Mais non pourtãt Agde laiſſe d'eſtre dicte Agathe, car l'autre porte vn *polis* a ſa queüe pour en eſtre differee.

Aſſiete de Mompelier.

Ceſtę cité eſt baſtie non guere loing de la mer, & au pays de Lãguedoch, en vn treſbeau pays, iouiſſant d'vn air treſplaiſant & ſalubre, ſur vn coſtau, lequel va pendant vers le ponent, & ayant a vn iect d'arc loing de ſes murs la riuiere de Lez (que les Latins appellent *Ledum*) & laquelle on paſſe au Pont Iuueuau, ainſi que pouuez cognoiſtre par le plant que ie vous ay icy figuré.

Mompellier inſigne eſcolę de Medecine.

La beauté de ceſte cité, la courtoiſie des habitans, la fertilité du pays, la ſalubrité de l'air, & les richeſſes que nature y depart, ont eſté cauſe que les medecins ſ'y ſont retirez, & que la medecine y a eſté autant doctement, & heureuſement traitee qu'en ville de l'vniuers, & cecy non depuis vn iour, ou vn ſiecle, mais dez le temps que les Sarraſins eſtans chaſſez d'Eſpaigne, le ſçauoir medicinal ſ'enfuit auſſi auec les diſciples de ces Arabes tant renommez Auicenne, Auerrois, & autres, & la verité de l'art demoura aux Agathelens, comme la Catheloigne fut la proye des peuples de la Gaule Narbonnoiſe. De vous diſcourrir icy de la medecine, & de ſa ſource, & des premiers qui la traiterent, & qui l'ont portee en Gaule, ie n'en ay fait l'entrepriſe, ains m'en raporte a ceux qui font profeſſion de ceſt art, nous ayans pour le preſent d'autres fuſees a vuider.

Court d'aides a Mõpellier.

Ie n'ay peu auſſi retirer de perſonne ny l'hiſtoire des Eueſques de ceſte cité, ny des affaires de la police de la ville: & toutesfois ie ſçay qu'il y a ſiege de gouuernement, & non tiltre de Seneſchaucee, qui reſſort a Thoulouſe au Parlement, & que la court des aides, & chambre des generaux de tout ce pais y eſt aſſiſe de long temps, ſi bien qu'encor a vigueur par tout le pays du reſſort vne iuriſdiction qui porte le nom du petit ſeau de Mompellier.

Egliſes de Mompellier.

En ceſte ville y auoit de fort belles Egliſes, telles que la Cathedrale, dediee au nom de ſaint Pierre Apoſtre. Noſtre dame des Taules, ſaint Firmin, ſaint Holari, ſainte Magdaleine, ſaint Thomas, ſaint Sauuaire, le grand ſaint Iean, & ſaint Denys, & quant aux conuents, & monaſteres il y auoit les freres preſcheurs, la grande, & petite obſeruance, qui ſont de l'ordre de ſaint Françoys, & vn conuent de religieuſes qui portent le nom de ſaint Guilhem, ou Guillaume: mais la fureur des guerres ciuiles a gaſté touts ces ornements & memoires ſacrees, & rendue difforme & confuſe la face de ceſte belle cité, comme encor a preſent elle eſt detenue par ceux qui ſ'en diſent protecteurs, & cependant la tiennent contre le Roy leur ſouuerain ſeigneur & maiſtre.

Egliſe ruinees a Mompellier l'an 1563.

Mompellier affligé par le duc d'Aniou ſous Charles 5.

Ceſte ville fut affligee, & punie ſeuerement ſous le regne de Charles cinquieſme par Loys Duc d'Aniou lieutenant pour le Roy ſon frere au pays de Languedoc, & cecy à cauſe que les habitans faſchez des exactions du Duc ſuſdit ſe reuolterent, & occirent touts les officiers tant du Roy que du Duc, lequel fut les aſſaillir, & les contraignit a venir a ſa mercy. Ie laiſſe les villes qui ſont ſous le reſſort du gouuernement de Mompellier, car il me ſuffit de mettre les capitales, eſtant impoſſible de tout dire, & pourſuiure.

Beaucaire ſiege de Seneſchal.

Apres le ſiege de Mompellier eſt celuy de Beaucaire ville aſſiſe ſur la riuiere de Gardon, & le terroir de laquelle auoiſine l'Auignonnois d'vn coſté, & le Viuarez de l'autre, ayant ſous ſa iuriſdiction pluſieurs bonnes villes, telles qu'Alais, qui eſt Viconté, Vzez Eueſché, qu'aucuns ont eſtimé eſtre l'ancienne cité de Volcé aux Tectoſages, toutesfois ne fut iadis qu'vn ſimple chaſteau, depuis honoré du tiltre d'Eueſché, & a preſent de dignité ducale, de laquelle eſtoit ſeigneur le Baron de Curſol.

Vzez Eueſché, & Duché.

Comme auſſi ſous Beaucaire eſt la cité de Lodeſue iadis Chaſteau, aſſiſe ſur la riuiere de l'Orb, & eſt ſiege d'Eueſché dependant de l'archeueſché de Narbonne: c'eſt a Lodeſue que eſtoit le corps de ſaint Fulcran auſſi entier que le premier iour qu'il fut enterré, & que les Huguenots deſenterrerent l'an mil cinq cens ſeptante trois, luy faiſans mille iniures, & ne l'ayans onc peu bruſler le taillerent tout en pieces menues comme la chair à la boucherie, monſtrans par là en quelle reuerence ils ont ceux qui iadis ont veſcu ſaintement, & donné la paſture ſpirituelle a leur anceſtres.

Lodeſue Eueſché,

S. Fulcran Eueſq. de Lodeſue.

Et entre Beaucaire, Vzez, & Lodeſue eſt le pont du Gard de grande, & admirable ſtructure, entre ſaint Priuat, & Remolins, & eſt vn baſtiment fait par les Romains, lequel leur ſeruoit d'Aqueducts, comme i'eſtime pour faire venir l'eau a Nimes ville & ancienne, & fort aymee par les ſeigneurs de Rome qui y faiſoyent ſeiour ordinaire, & de laquelle ville il nous faut dire quelque choſe en paſſant, ſuyuant les memoires que nous en a donnees l'excellent, & docte ſeigneur Monſieur Nicot Conſeillier du Roy, & maiſtre de requeſtes ordinaire de ſa maiſon, homme de grandes recerches, & de rare erudition, & ſoigneux du bien, & prouffit de la poſterité.

M. Nicot maiſtre de requeſtes de chez le Roy.

De la cité de Nimes.

Nimes par qui fondée

Nimes donc fut iadis la capitale des Volces Arecomiques, mot vſurpé, ou pluſtoſt retenu du Grec, eſtant les Nemauſiens vne colonie Grecque, poſee là par ceux qui fonderent Marſeille, & lequel ſignifie autant que Bourgadins Martiaux, & de fait ce mot d'are, ou Martial, eſt encor retenu en pluſieurs villages voiſins de Nimes, & tels que ſont Bollargues, Camargues, Aimargues, Caiſſargues, Domeſargues, Maſſillargues, Parignargues, & autres, où le mot de Mars eſt corrompu comme le meſlange des langues a porté de la corruption a la doulceur des vocables: ceſte ville commandoit ſur vingt quatre Bourgades, & communautez des Arecomiques, ou paiſans Martiaux. Et d'autant que Nimes eſt aſſiſe ſur le paſſage d'Italie en Eſpaigne, d'où iadis il y auoit grand & frequent abord de l'vne a l'autre, pour ce que les Romains enuoyoiẽt ſouuent en Eſpaigne, elle fut auſſi des plus peuplees villes de toute la Gaule Narbonnoiſe: ce qui eſt cauſe que Strabon en dit ces parolles: D'autres gents & peuples ſont és Arecomiques, mais obſcurs & de peu d'effait, qui ſ'eſtendent iuſqu'aux monts Pyrenees.

Strabon liu. 4.

Des Arecomiques eſt chef la cité de Nimes, moindre que Narbõne, ſi vous auez eſgard a l'affluence des marchands, & des eſtrangers, mais plus excellente, ſi vous y conſiderez la police: car elle a vingt quatre communautez garnies d'hommes de marque, qui luy obeiſſent, & qui iouiſſent du droit, & priuileges des Latins: de ſorte que vous verrez a Nimes des Romains, qui ont eſté & Ediles, & Queſteurs a Rome: qui eſt cauſe, que ce peuple ne reſpond point deuant les Prefects, & gouuerneurs qui ſont là enuoyez

de la

L'Amphiteatr

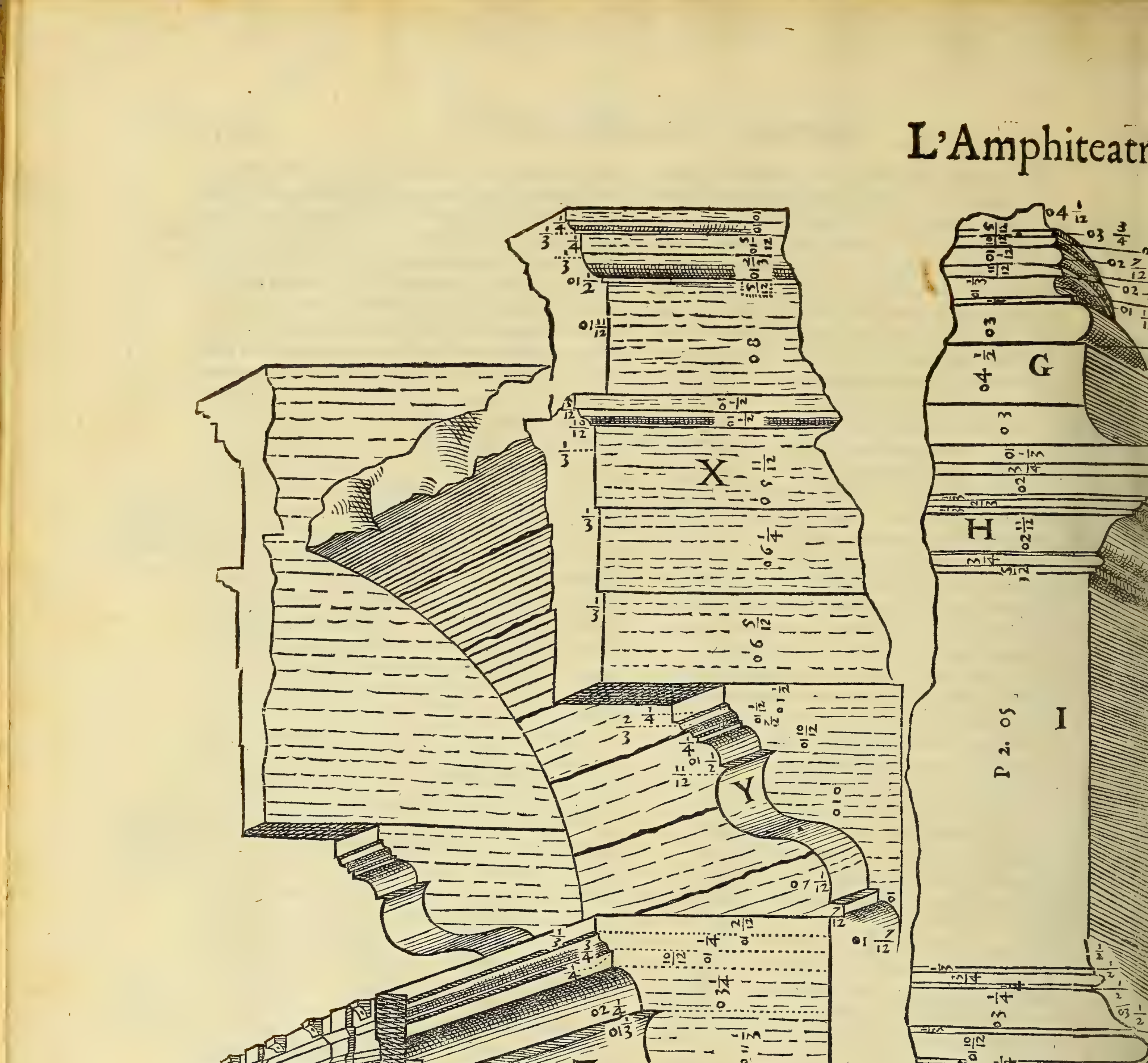

X
Y
Z
G
H
I
K
X
P 2. 05
P 1. 05
TOIZE 4
P3 7 7.
P 9 4.
P 75. 04
PLAM SVPERIEVR
PLAM INFERIEVR

ict les Arenes.

Ce plant d'Amphitheatre, auec celuy du pont de Gap, ſe doiuent mettre apres le fueillet 354.

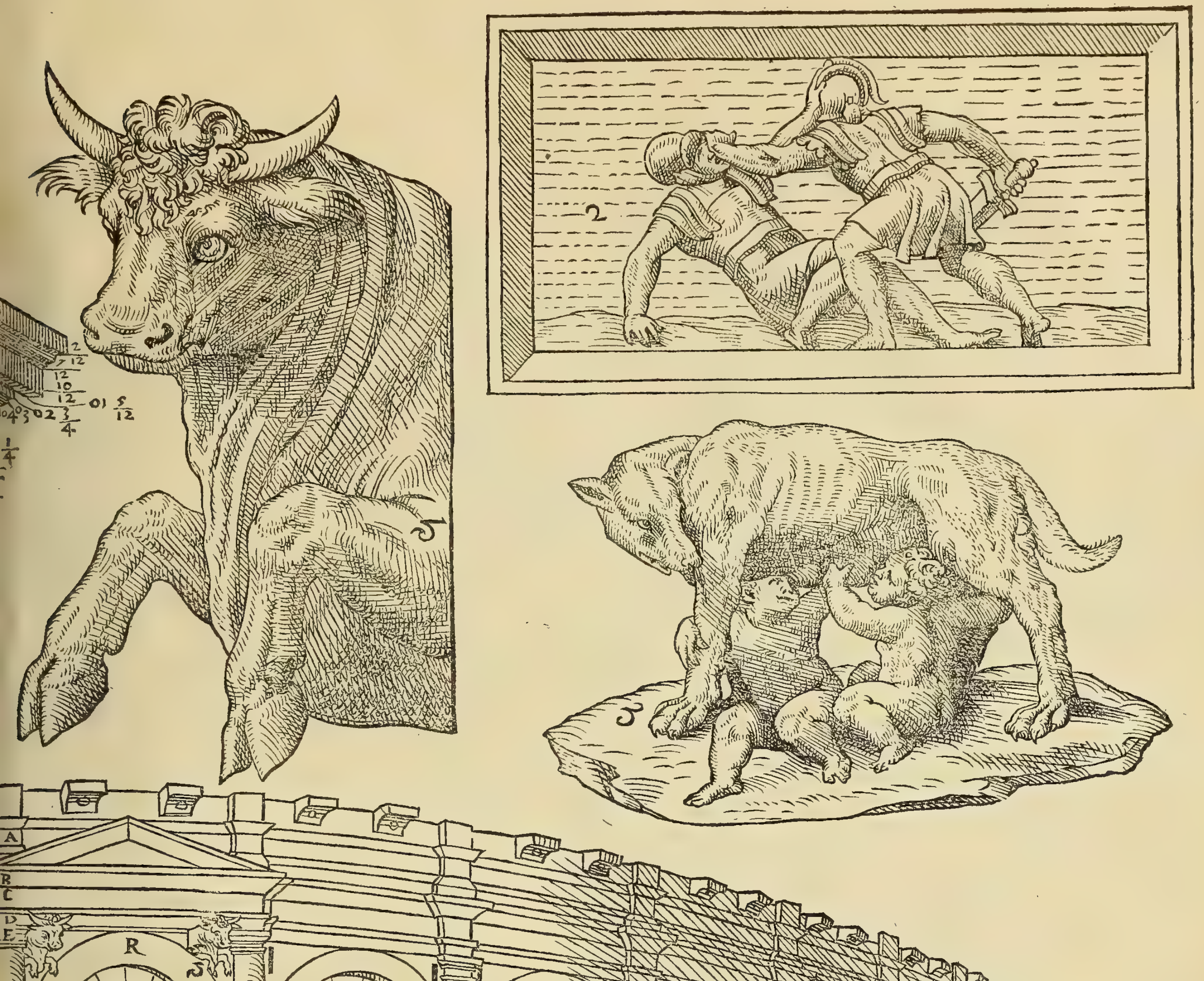

2
3
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
V

Figure du

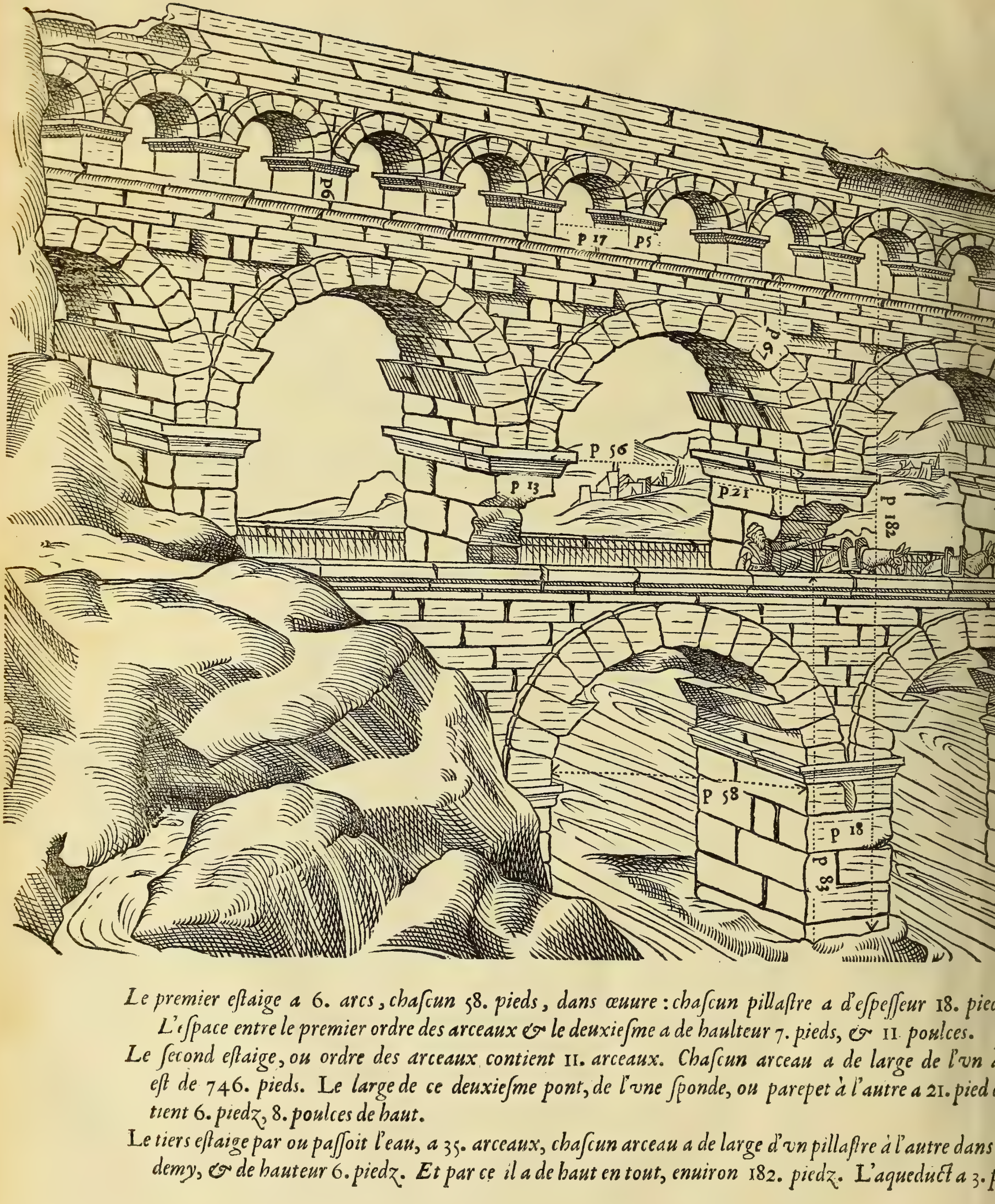

Le premier eſtaige a 6. arcs, chaſcun 58. pieds, dans œuure : chaſcun pillaſtre a d'eſpeſſeur 18. pie
L'eſpace entre le premier ordre des arceaux & le deuxieſme a de haulteur 7. pieds, & 11. poulces.

Le ſecond eſtaige, ou ordre des arceaux contient 11. arceaux. Chaſcun arceau a de large de l'vn
eſt de 746. pieds. Le large de ce deuxieſme pont, de l'vne ſponde, ou parepet à l'autre a 21. pied
tient 6. piedz, 8. poulces de haut.

Le tiers eſtaige par ou paſſoit l'eau, a 35. arceaux, chaſcun arceau a de large d'vn pillaſtre à l'autre dans
demy, & de hauteur 6. piedz. Et par ce il a de haut en tout, enuiron 182. piedz. L'aqueduct a 3.

t du Gard.

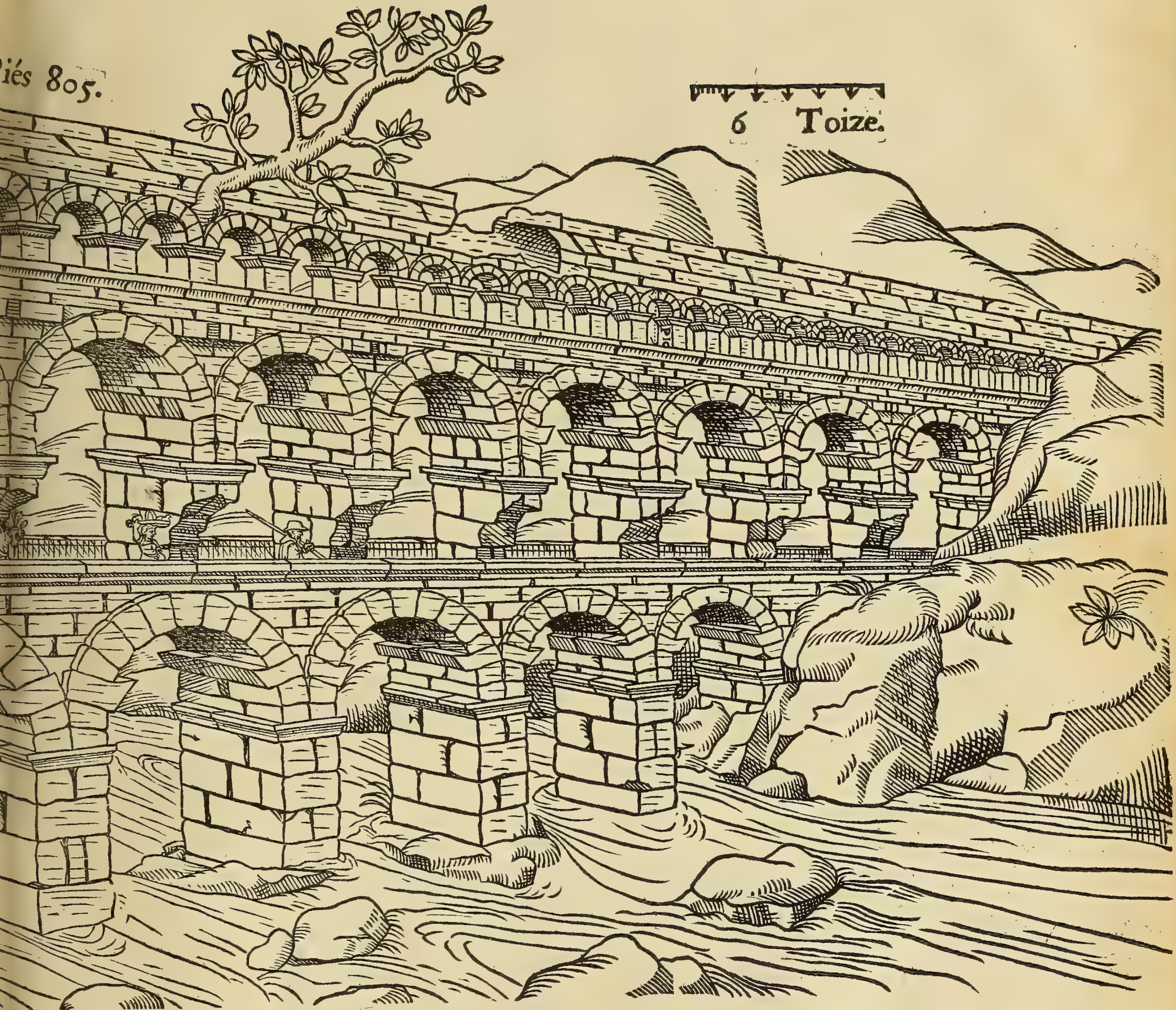
iés 805.
6 Toize.

rquoy le Pont premier, par ou l'eau paſſe, a de pieds en longueur 438. & de haulteur 83. pieds.

tre 56. pieds & y a 11. pillaſtres chacun de 13. pieds de large. La longueur de ce deuxieſme pont
ce. Et ont de haut ces arcs chaſcun 67. pieds. L'eſpace entre l'ordre deuxieſme des arcs & le tiers con-

e 17. pieds, & chaſcun pillaſtre 5. pieds & demy. Somme, que ce troiſieſme a de longueur 504. pieds &
de hauteur.

de la cité de Rome. Puis parlant de l'aſſiete, il adiouſte : Ceſte cité eſt aſſiſe ſur le paſſage d'Italie en Eſpaigne, ayant le chemin fort commode en eſté: mais l'hyuer, & le printemps boueux au poſſible, & faſcheux à cauſe du deſbord des riuieres, deſquelles on paſſe les vnes ſur des bateaux, & ſur des ponts les autres, & apres ce il monſtre que les torrents ſont en grand nombre en ce pays (à cauſe des mõts Cenienois,) qui ſ'eſpandent en hyuer par la campaigne.

Aſſiete de la ville de Nimes.

Nimes plus grãde iadis qu'a preſent.

Nimes fut iadis de beaucoup plus grande eſtendue, qu'elle n'eſt a preſent, & ayant des baſtiments plus ſuperbes, & magnifiques : ce qui ſe deſcouure aſſes par les veſtiges des anciennes murailles, alignees le long de pluſieurs coſtaux, leſquels ſont a preſent ſeparez, & mis hors de l'enclos, & ceinture de ceſte ville : ſi bien que lors elle cõtenoit onze mille huict cens cinquãte huict pas de circuit, ainſi que le pouuez recuillir du liure que M. Poldo d'Albenas a fait ſur la deſcription de la ville, & antiquitez de Nimes, lequel en ayant vn beau, & long diſcours, ie m'en paſſeray auſſi le plus legerement qu'il me ſera poſſible.

Poldo d'Albenas, & antiquitez de Nimes.

Donc Nimes ayant vne telle & ſi grande antiquité, que d'eſtre fondee par les Phoceés, & d'auoir eſté la Metropolitaine des Arecomiques, quelque grãdeur qu'elle eut, & quelque magnifique qu'elle fut, ſi eſt-ce que ſon luſtre, & beauté a eſté plus grand que iamais, depuis qu'elle fut en la poſſeſſion des Romains, leſquels n'ont rien oublié pour ſon embelliſſemẽt, ny mis arriere choſe qui peut ſeruir a la rendre des plus ſuperbes d'Europe.

Edifices anciẽs qui ſont a Nimes.

De cecy vous fait foy l'Amphiteatre, qu'on appelle les Arenes, & le baſtiment admirable nommé iadis Cap dueil, & ores la maiſon carree, que d'aucuns attribuent a l'Emp. Adrian, & d'autres en font la fondation de plus long temps, & le temple ſuperbe, qui eſt eſleué, & debout tout ioignant la fontaine dudit Nimes, & autres infinis & beaux edifices, & pauez faits a la Muſaique, & les voutes, & canaux ſouterrains: comme encor le teſmoignent les ſepulchres anciens, les inſcriptions, ſtatues, & medalles qu'on voit & dedans, & dehors la ville, qui ſont encor des monumẽts, & memoires des Romains. Leſquels comme ſe ſont agreez en ceſte ville, ils y ont auſſi laiſſé des marques, & enſeignes de leur demeure.

Ceſar ne parle de Nimes.

Or par le ſilence que fait Ceſar de ceſte cité, vous pouuez cognoiſtre, ſ'il eſt vray ce que ſi ſouuent ie vous ay dit, à ſçauoir qu'il y a pluſieurs villes en Gaule de treſanciẽne fondatiõ, deſquelles Ceſar n'a fait mention aucune en ſes Cõmentaires, d'autant que guere il me parle que de celles où il ſ'eſt arreſté, ou contre leſquelles il a fait guerre : mais celles qui obeiſſoyent a ſa volonté, ou eſtoyẽt alliees a ſes partiaux, il les paſſe tout ainſi que Nimes, à ſçauoir ſans en tenir propos, quoy qu'elle ſoit des plus autentiques de la Gaule.

Domitie Apher orateur natif de Nimes.

De Nimes fut natif Domitie Apher grãd orateur, tant priſé par les Romains meſmes : & ſ'il faut croire Poldo d'Albenas ce fut de Nimes que les Emp. Antonin, & Commode Vere freres tirerẽt vne troupe d'hommes, pour fonder ne ſçay quelle colonie en Egypte, eſtans aſſeurez de la loyauté de ce peuple: mais le ſeigneur Nicot ne peut receuoir les medalles en payement, ſans preuue plus grande que celles qui ſont baſties ſur des coniectures, & voicy comme ce docte M. des requeſtes parle du ſuſdit Poldo: mais ie ne luy en voudrois pas eſtre garant: & a la verité, il ne ſe peut debattre, que Nimes meſmes n'ayt eſté Colonie des Romains, veu ceſte inſcription qui ſe treuue meſmes a Nimes.

Nimes Colonie des Romains.

T. INDESII TERTI. ÆD. COL. AVG.
NEM. DOMITIA. EORTE, SIBI, ET
VIRO BENE MERITO.

comme en autres, où ces mots ſont eſcrits.

NIGRO. AVRELIO. SERVATO OMNIB.
HONORIB. IN COLONIA SVA
FVNCTO.

Amphitheatre de Nimes.

Et quant aux baſtimens Romains les plus remarquables de Nimes, deſquels on voit encor quelque cas d'entier, le principal eſt l'Amphitheatre, qui eſt tout ainſi en ſon entier par le dehors, que celuy de Verone eſt par dedans, & le plus en ſon eſtat qu'autre qui ſoit en Europe, & ſur la deſcriptiõ duquel ie ne veux m'arreſter, vous renuoyants a celuy qui en a fait la deſcription particuliere.

Nimes par qui ruinée.

Les aſſauts dõnez a ceſte ville par les Goths, le rauage des Sarraſins, le feu d'Attile, les ruines de Charles Martel, n'ont peu demolir ceſte admirable ſtructure : il eſt vray que les ſieges qui furent és entours, ſont ores ou du tout enleuez, ou bien oſtez de leurs premieres places, & les caues, & lieux ſouterrains tours comblez de terre : & le champ de Mars qui eſtoit deuant ceſte Amphitheatre, où le peuple ſ'aſſembloit comme a Rome, en la nouuelle creation de ſes magiſtrats, n'eſt plus champ, ains baſty & employé en autre vſage.

Champ de Mars a Nimes cõme a Rome.

Cap dueil, ou maiſon carree, & ſa forme.

Le Cap-dueil, ou maiſon carree (qu'on eſtime vn Tẽple baſty par Adrian en faueur de ſon Eſpouſe Plotine, par le moyen de laquelle il eſtoit paruenu a l'Empire) eſt fait en figure carree: mais vn peu tirant ſur le long, ayant dix colonnes de chacun coſté, & ſix de chaque frõt, & la couuerture de ceſt edifice faite de grandes pierres, & propre a ſ'y pourmener par deſſus, & quant au reſte de ſon ouurage treſexquis i'en laiſſe la deſcription a celuy qui verſe en ceſte ſeule choſe.

Temple de la fontaine & ſa ſtructure.

Le Temple qui eſt ioignant la fontaine, & qui ſ'eſt deffendu, & maintenu entier contre les iniures du temps, eſt en forme quadrangulaire, a deux rangs collateraux de colonnes baſees & accouſtrees ſelon que le peut requerir la perfection de l'Architecture, ayants les colõnes des feneſtres rondes, & des Niches propres a y loger les dieux des Romains.

Aigles eteſtees par les Goths & la cauſe.

Il y auoit auſſi, & a encor des Aigles eſleuees en boſſe, marques anciennes de Rome, leſquelles ſont ores eteſtees, & penſe lon que ce fut fait par les VViſigots, qui par ce moyẽ vouloyẽt abolir la memoire Romaine du cœur des peuples par eux conquis, & leur monſtrer que l'Empire Romain eſtoit vn corps ſans teſte. Des magnifiques ouurages, & paué fait a la Muſaique, eſt a preſent embellie l'Egliſe cathedrale de Nimes, dedãs laquelle on voit pluſieurs marques des reſtes anciennes, ſi les Huguenots n'ont vſé a l'endroit d'icelle de meſme courtoiſie qu'aux autres lieux ſacrez de la Gaule Narbonnoiſe, où ils ont mis le pied: au reſte auãt que paſſer outre, ie veux vous donner le plaiſir du plant, & figure de ceſte belle ville de Nimes, ainſi qu'a preſent elle ſe comporte : comme auſſi ie n'ay voulu omettre les Arenes, & Amphitheatre, Pont, & autres ſingularitez, qui ſont en ceſte cité, & deſquelles auōs diſcouru aſſes cy deſſus. On voit a Nimes vne ſtatue a double corps, mais ſans teſte, qu'on eſtime repreſenter quelque Hermaphrodite, mais on ne ſçait ſi c'eſt choſe aduenue en la ville, ou ſi c'eſt fait par plaiſir : oultre ce y eſt la ſtatue d'vn ſaltateur, ou danceur de moriſques acouſtré a l'ancienne, ayant vn ſaie de ſerf eſgorgeté, & auec des ailerons ſi courts qu'a peine luy couurēt ils les eſpaules, & ouuerts ſous l'aiſſelle: & c'eſt habit ſerré d'vne ceinture a boucle ſur le faux du corps, & du coſté droit retrouſſé ſur le flanc iuſqu'a la ceinture, a l'eſgal de la cuiſſe, ſe tenant tout droit, & l'vn pied eſgallé a l'autre, & ayant ſur la teſte vn chapeau, & portant la face, & contenance d'vn homme ieune, frais & diſpoſt.

Voyez encor a Nimes hors la ville, & entre icelle, & le monaſtere ſaint Bauzille, vn coſtau d'argille pour la plus part, que ceux du pays appellent Puech Iouziou, ou Mont Iouziou, & là trouue lon par les anciens documents, que c'eſtoit le cemitiere des Iuifs, pour chacun corps deſquels enterré audit lieu failloit que les autres payaſſent certaine quātité de poiure aux moynes de la ſuſdicte Abbaye, auant que les Portugais euſſent rompu, & oſté le grand trafic de ces drogues aux Geneuoys, qui deſcendoyent a Maguelonne, & a Aiguesmortes. Hors la ville de Nimes eſt encor vn edifice ancien ſur celle colline, qui eſt voiſine de la fontaine, lequel eſt nommé Tourremagne, qu'aucuns penſent que doiue eſtre dicte en Latin *Turris Romana:* mais d'autres dient *Turris magna*, cōme qui diroit grande Tour, au reſpect des autres qui ne l'eſgallent point en grandeur, laquelle eſt faite par eſtages en forme de Niches,

LE VRAY POVRTRAICT

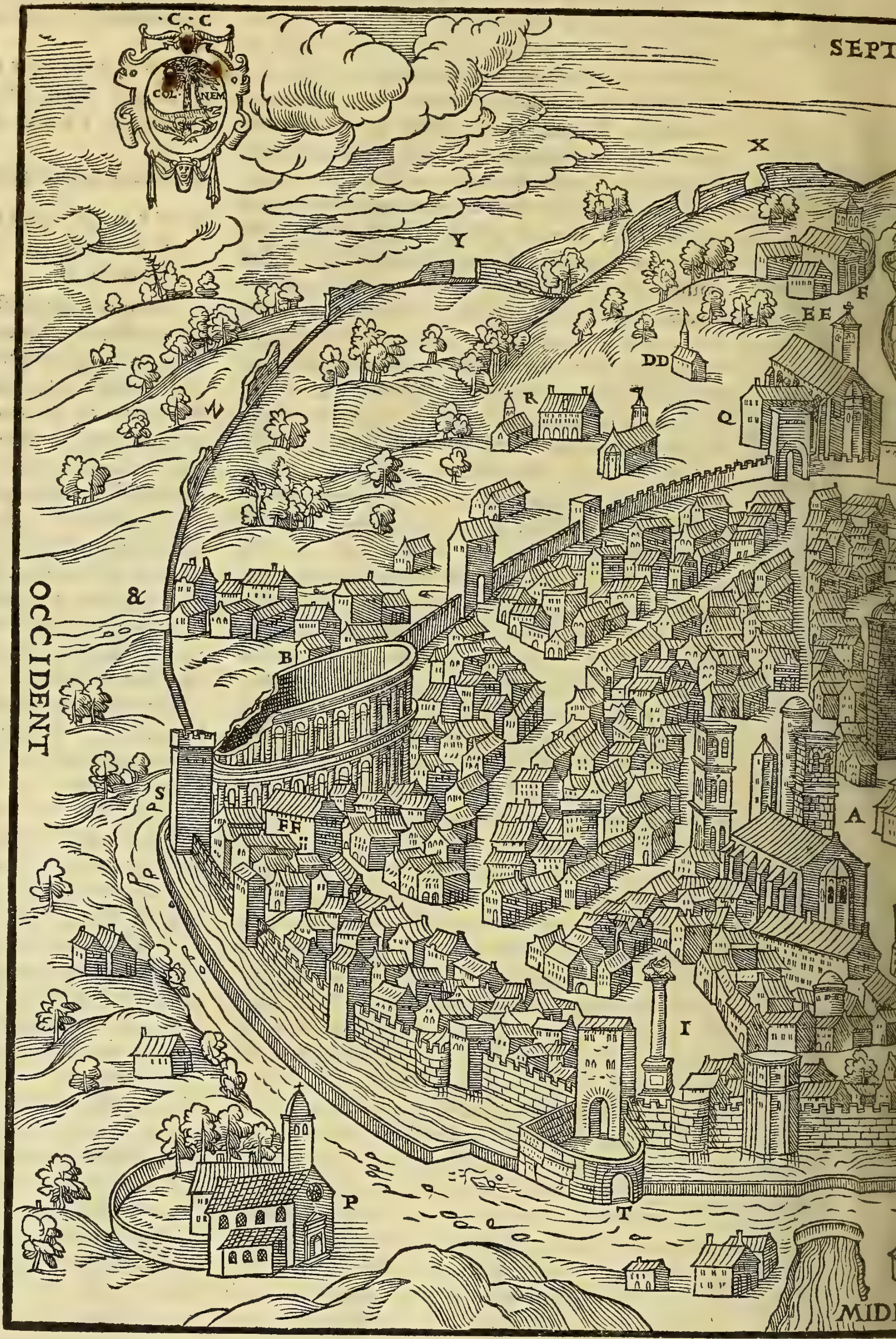

- A. L'Egliſe Cathedrale de noſtre Dame.
- B. L'Amphiteatre.
- C. Le Capitole.
- D. Le Chaſteau du Roy.
- E. La tour Romaine, ou Tourre-Maigne.
- F. Le temple Antique, pres l'eau, apellé la Fōtaine, & à preſent monaſtere des Dames religieuſes.
- G. L'Eau, apellee la Fontaine.
- H. La tour du Horologe de la ville.
- I. La Coulomne, erigee à l'entree du feu Roy François premier, de treſilluſtre memoire, & la Salamandre au deſſus.
- L. Le Prieuré conuentuel de S. Bauſile.
- M. Le Pont du Gar, ou Gardon.
- N. Le conuent des Iacobins.
- O. Le conuent des Carmes.
- P. Le conuent des Auguſtins.
- Q. Le conuent des Cordeliers.
- R. Le monaſtere des Dames S. Clere.

A VILLE DE NISMES.

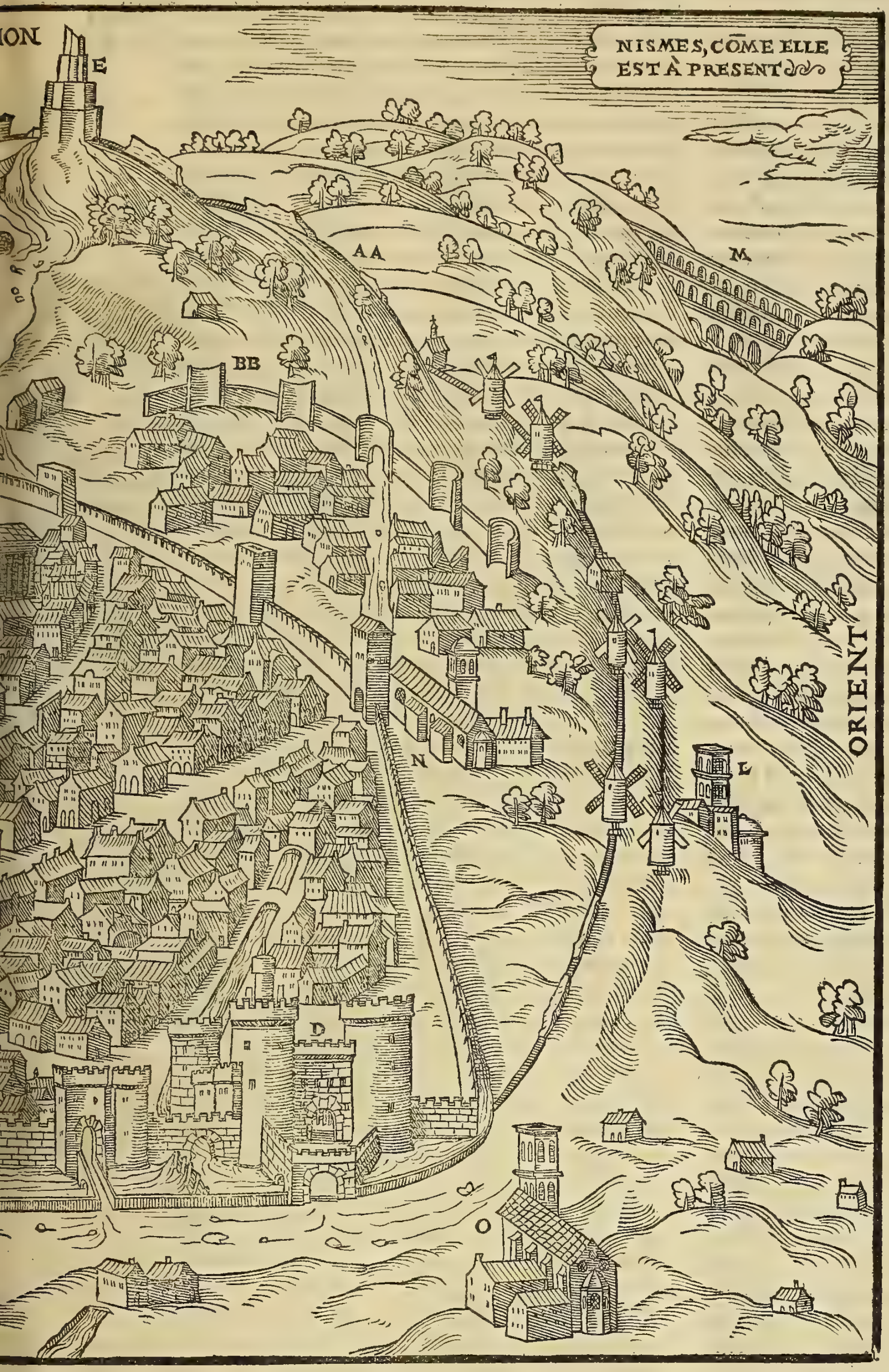

a tour appellee Vinatiere, car pour l'ediler, fut impoſé tribut ſur le vin.
a porte de la Couronne auec ſon Bouleart.
ans de murailles antiques.
. Z. Les murailles antiques.
chemin de Montpelier, & là au pres vieux pan de mur, où eſt le Caderand.
Les vieux murs, & moulins à vent.
BB. La nouuelle muraille, pour enclorre les Iacobins, & leur fauxbourg dans la ville.
CC. Les Armoiries de la ville, permiſes par le roy François 1. & renouuellees de l'antiquité.
DD. S. Laurens.
EE. Iſle ou vergier mien, entre les Cordeliers, & la Fontaine.
FF. Le Palais Preſidial.

& baſtie de pierres menües carrees, ſi bien iointes, & cimentees enſemble, qu'il n'y a homme ſi diligent ſoit il, qui en peut abbatre en vn iour ſeulement le quart d'vne toiſe, & ſuyuant qu'on peut recuillir par ce qui reſte, elle fut iadis faite en Pyramide ſur l'encoigneure des premieres, & plus anciennes murailles, affin d'y ſeruir, ou biē d'eſchauguette, ou de rampar, & deffence. Au pied de ce coſtau eſt la fontaine de Nimes cogneue par Auſone, & de laquelle il ne fait pas ſi grand compte, que de celle Bourdeloiſe pour l'honneur de laquelle il dit ces parolles:

Auſone, li. des villes.

Salue vrbis genius medico
potab.lis hauſtu
Duiona, Celtarum lingua
fons addite diuis.
Non Aponus potu, vitrea
non luce Nemauſus
Purior, æquoreo non purior
amne Timauus.

Vous oyez que Auſone loüe ceſte fontaine d'eſtre fort clere, & tranſparente, & qu'il la nomme Nemauſe, qui eſt le propre nom de la ville, qui feroit penſer a pluſieurs que ce fut elle dés que la cité fut denommee: mais je ſuis d'opinion que le Poëte ayant faute du nom propre luy a attribué celuy du lieu, où elle a ſa ſource, & origine: a preſent ceſte fontaine coule, & dedans les foſſez, & en la ville iadis venoit par deſſous: ſuyuant quelques canaux & voutes qu'on a deſcouuert de noſtre temps, qui eſtoyent les conduits de ceſte fontaine. Nimes eſt aſſiſe en beau pays, & plantureux, ce que pourrez recuillir de Sidonie Apollinaire eſcriuāt a Domitie, où

Sid. Apol. li, 2. Epiſ. 9

il fait mētion de quelques antiquitez deſcouuertes, & des bois qui lors auoiſinoyēt cette ville, comme auſſi il fait & des eaux de la fontaine, & de certain fleuue qu'il apelle Nardon, qu'il diſoit paſſer par le beau milieu des maiſons: qui me fait dire qu'il entend Gardon qui eſt au terroir de Nimes, & ſur lequel eſt ce pont de Gar, que nous auōs dit cy deſſus eſtre vn aqueduct tirant a Nimes, ce que Sidonie ſemble vouloir icy dire,quoy que le Seigneur Nicot face difficulté d'accepter que le pont de Gard ſoit aqueduct de Nimes, & qu'il y a trois lieües de chemin de l'vn a l'autre:mais cela n'y fait rien, d'autant que les Romains ont bien fait de choſes plus merueilleuſes:ioint que il n'y a rien qui nous mōſtre du contraire,nul ayant creuſé depuis ce pont iuſques a Nimes qui eſt vne campaigne toute deſerte. Nimes fut iadis Cōté,mais telle que celle des autres villes, qui n'eſtoit autre que ſiege iudiciaire, & dignité de gouuernement:& eſt faite mention d'vn Cōte Hilderic,qui en l'an 673. ſe reuolta contre Vvambe roy des Vviſigots tenāt ſon ſiege en Eſpagne,d'où ſ'enſuiuit que Vvambe enuoya Paul ſon lieutenāt pour chaſtier cette inſolēce:mais ce galant feit ſon proffit de la rebellion de Hilderic,lequel ayant dōpté,il ſe declaira roy de Languedoch, & gaigna pluſieurs des Seigneurs ſuiets aux Vviſigoths,mais en fin auec toutes ſes forces, il fut aſſiegé par Vvambe dedans Nimes,& en fin pris,& la ville ſaccagee,& ſes edifices les plus beaux demolis:& ce fut lors que Nimes receut le plus de ſa diminution,quoy que deſia ſous Theodoric roy Goth elle eut aſſes enduré: & fut acheuee de paindre(cōme auōs dit)& par Huns ſous Attile,& depuis par les Sarraſins,& apres par Charles Martel,ainſi que deſia vous auōs declairé. Cette ville eſt ores le vray abord, & receptacle des voleurs,& rebelles de Languedoch, leſquels ayās fait bāqueroute a l'Egliſe,de laquelle ils ſe ſont ſeparez, refuſent auſſi au roy l'obeiſſance qu'ils luy doiuēt, attendans le paiement merité,& ſemblable a celuy de ce capitaine Pol chaſtié par le roy Vviſigoth. Celuy qui conuertit ceux de Nimes, eſt a preſuppoſer qu'eſt S.Paul Sergie,mais quant au reſte de la ſucceſſion des Eueſques de ce lieu ie n'en ay riē par memoire,qui ſera cauſe que ie m'en paſſeray ſans en dire autre cas pour le preſent. Apres Nimes ſ'offrent les villes de Somieres ſur le Vidourle,Caſtres,Villemans,Pezenaz:Agde ſur le fleuue d'Erhauld(en Latin *Rhauraris*,ou *Æraurarius*)qui eſt Eueſché:Beſiers ſur la riuiere Orb,Eueſché auſſi,Cabeſtan,S.Nazare,Clermont de Lodeſue,les Seigneurs duquel lieu ſont de famille illuſtre,& treſancienne,& la Genealogie deſquels ſi me fut tōbee en main n'euſſe failly de leur faire tenir lieu en cette Geographie:y eſt auſſi Carcaſſonne ia nommee,& Eueſché, & cité treſforte,& treſancienne,aſſiſe ſur le fleuue d'Aude, & premier ſiege de Seneſchal du reſſort du Parlement Tholouſain, ſauf celuy de Tholouſe meſme: & de cette cité& pays voiſin eſt ſorti ce grand & equitable iuge feu M.le Preſident de S.André en la court ſouueraine de Paris:l'vn des enfans duquel ne pouuant oſter ſon deſir du pays de ſon origine, eſt auiourd'huy Doien de l'Egliſe de Carcaſſonne, mais qui merite plus grād choſe,eu eſgard a ſa pieté,& a la rareté de ſon ſçauoir & eruditiō,laquelle ne peut receuoir enchere,tāt ſ'en faut qu'autre la puiſſe ſurmonter. Laiſſant Carcaſſonne vous entrez en celle belle plaine de Languedoch eſtimee des plus fertilles de la Gaule,& en laq̃lle ſont compriſes pluſieurs belles contrees, telles que ſont l'Auraguez, le terroir Tholouſain, & partie du Comté de Foix, car l'Albigeois eſt deſia montaigneux, & Foix pour la plus part,& tout le Quercy,& Rouergue ſont compris en Aquitaine:& toutesfois(comme nous verrons) du reſſort du Parlemēt de Tholouſe.En cette belle eſtēdue ſont les villes de S.Pons de Tomieres, S.Papoul, & Lauaur Eueſchez modernes, & dreſſez ſous le Pape Iean 22. lors qu'il erigea en archeueſché la cité de Tholouſe: y eſt auſſi Caſtelnau d'Arry chef du pays d'Auraguez,& en auſſi belle aſſiete que ville de ce royaume,pour eſtre en la cāpaigne raſe, & toute fertille en bleds, legumes,& paſtels,cōme auſſi la plus part du Languedoch abōde en telle denree.Le pays de Rouergue eſt ſeparé par le Tarn du reſte de Languedoch, & mentionné par Ceſar ſous le nom de Rhutenie, ou a tout le moins les Rouergaz ſont par luy apellez Rhuteniens, lors qu'il dit q̃ Lucter Cadurce attira les Rhuteniens au party & ligue des Auuergnas, & paſſant ſur les Gabalitans il prit oſtages d'eux,puis auec grandes forces,il ſe diſpoſa d'entrer en la Prouince Narbonnoiſe:mais Ceſar mit garniſon & és terres des Rouerguaz,& en celles des Areconiques,des Tholouſains & és entours de Narbonne. La cité capitale de Rouergue eſt Rhodez des premieres qui ont receu l'Euangile par la predication de S.Marcial, & parainſi marquee de grande antiquité,& l'Egliſe capitale de laquelle fut par luy dediee en l'hōneur de la vierge Marie:mais depuis ce ſaint homme ne trouuōs encor qui furent ceux qui tindrēt l'Eueſché,quoy que c'eſt choſe aſſeuree que le ſiege eſt treſancien, & auons par l'hiſtoire,que du tēps que les Frāçois vindrent en Gaule,il y auoit deſia des Eueſques,ce que Gregoire de Tours declaire,diſant ainſi: Deſia pluſieurs des Gaulois ſouhaitoient grandemēt d'auoir les François pour Seigneurs: ce qui fut cauſe que Quintian leur Eueſque ſe veit chaſſé de la ville par la haine que le peuple luy portoit, luy diſans que ſon deſir ne tendoit que de mettre les François en ſon pays:& aiouſte que deſia les Goths conſpiroiēt de faire mourir ce ſaint homme, mais il ſe ſauua de nuit,& ſ'enfuit au pays d'Auuergne. Lyſons auſſi d'vn autre Eueſque de ce ſiege apellé Dalmatie,qui aſſiſta aux conciles Prouinciaux d'Auuergne & d'Orleans 4.& S.Brunon martyriſé l'an 1118.de noſtre temps y auons nous veu preſider ce treſſage,& illuſtre Cardinal George d'Armaignac,qui eſt a preſent Vice-Legat en Auignon.Du ſac du pays de Rouergue fait mention Sidonie Apollinaire,lequel aduint en la premiere arriuee des Goths en la Gaule, où il racōpte que la plus part des Eueſques de Bourdeaux,Perigueux,Rouergue, Limoges, Gabalie, & autres citez,auoient eſté taillez en pieces: ſi biē que par là vous voyez que Rhodez,ou la cité des Rhuteniens, eſtoit dés ce tēps là,a ſçauoir dés l'an 460. Ce pays de Rouergue ayant enduré la perſecution Gotthique,fut aſſailly par les François, ſouffrit les courſes Sarraſines,& les aſſauts des guerres d'entre les François,& les roys d'Aquitaine, & a la fin demoura ſuiet aux Roys de France. La ville eſt ſiege de Seneſchal,qui reſſort a Tholouſe,duquel dependent

Nimes iadis Cōté,& hiſtoire de la rebelliō du Comte.

Vvambe Roy Vviſigoth ſaccage Nimes

Villes de Lāguedoc

Clermont de Lodeſue.

Carcaſſonne.

Cāpaigne de plat pays en Lāguedoch.

Caſtelnau d'Arry chef d'Auraguez.

Ceſar,li.7. de la guer. Gall.

Rouergaz & pays de Rouergue & cité de Rhodez.

Quintian Eueſque de Rhodez.

Greg.de Tours,li. 2.ch.36.

Sid. Apol. li.7. Epiſt. 6.a l'Eueſque Baſile.

Albigeois dits Heluij

Ceſar, li. 7. de la guer. Gall.

Strab. li. 4.

Pto. li. 2. c. 10. tab. 3. d'Europ.

Pli. l. 3. c. 4.

Greg. de Tours, l. 5. ch. 50. & li. 7. ch. 1.

Albigeois heretiques

Pays de Quercy Seneſchaucee.

Limites du pays de Quercy.

dent les ſieges d'Albi, Gaillac, & Caſtres d'Albigeois: auſſi fut iadis Rhodez ſous vn Duc ou gouuerneur, ainſi que le portent les parolles de Gregoire de Tours diſant: Nicetie eut, moiennant de grãs preſens donnez au roy, le gouuernement d'Eulalie, & ainſi il fut ordonné Duc, & gouuerneur és citez d'Auuergne, Rouergue, & Vzez: homme bien que ieune d'aage, fort gẽtil, & accort, lequel mit en paix tout le pays d'Auuergne, & le reſte des contrees ſuiettes a ſon gouuernemẽt. Le pays de Rouergue eſt borné du Tarn belle, & nauigable riuiere, mais pour eſtre montueux, n'eſt guere fertil, & pour ce les hommes y ſont laborieux, de bon eſprit, & ne ſ'eſpargnans en choſe aucune pour ſe deliurer des ſoucis de l'indigence: mais l'Albigeois au contraire abonde en bleds, vins, ſaffran, & autres grandes commoditez, borné du Loth, & du Tarn deux fort belles riuieres: & ſont appellez ceux cy par Ceſar *Heluij*, & leſquels il dit eſtre ſeparez des Auuergnas par les montaignes, & leſquels Heluiens furent ſurpris par Ceſar, & contraints luy faire obeiſſance. Strabon dit qu'au pays de Rouergue auoit de ſon temps des mines d'or, ce qui n'eſt pas choſe difficile a croire, ny impoſſible a le trouuer, a quiconque ſe mettroit a en faire la recerche: les Heluiens ſont par Ptolomee apellez *Elicoci*, & leur cité Albe-Auguſte, & proprement Albe des Eluiens, que nous diſons Albi Eueſché treſanciẽne: car auſſi par Pline eſt nommee *Alba Eluiorum*, dependant de la premiere Aquitanique. L'Egliſe Cathedrale de cette cité eſt dediee a la vierge ſainte Cecile, & y a vn des plus beaux, & magnifiques Chœurs de la France, ſi les Huguenots n'y ont ioué leurs ſanglantes tragedies: & quant aux Eueſques ie n'en ay recouuert le denombrement, bien que ie ſçache que cette Egliſe eſt ancienne, & que du temps des enfans de Clouis ſaint Saluie Eueſque d'Albi viuoit en grãde reputation de preud'hommie, duquel Gregoire de Tours parle en l'hiſtoire Françoiſe, & monſtre cõme il fut appelé a l'Eueſché, eſtant hermite, & apres le treſpas de ſon predeceſſeur, & des reuelations deſquels le ſuſdit auteur fait grand compte. De ce pays d'Albigeois furent renommez ces eceruellez, & furieux heretiques ſurnommez Albigeois, l'erreur deſquels fut eſpãdu par preſque toute l'Aquitaine, & nõmément és pays de Tholouſe, Foix, Albigeois, Quercy, Agenois, Cominge, & terres voiſines, des articles & propoſitions deſquels nous auõs diſcouru aſſes ſuffiſamment aux annales, & comme auſſi ils furẽt accablez, & leur ſecte abolie: ſi ce n'eſt que quelques reliques en ſoyent demourees parmy les Vaudois, ou encor au Languedoc entre ceux leſquels ſi aiſement ſe ſont laiſſez gaigner par les raiſons deſraiſonnables des Caluiniſtes. Auant que ie laiſſe ce coſté Septẽtrional du reſſort de Tholouſe, il nous faut voir la Seneſchaucee de Quercy, renõmee en Aquitaine entre les regiõs les plus belles, & fertilles: d'autãt que ſi vous voulez cõſiderer ce qui peut eſtre ſouhaité pour la beauté, & richeſſe d'vn paiſage, vous ne verrez rien manquer au pays Quercinois, limité a l'Orient par l'Auuergne, a l'Occidẽt par le Perigort, au Septentrion il a le Perigort, & au Midy le vray Lãguedoc, & terroir de Tholouſe. Car ſi vous demãdez les bleds ils n'y peuuẽt eſtre qu'en abondance, les meilleurs d'Aquitaine, ſauf les Bourdelois, & encore ne ſçay-ie ſ'ils en portẽt l'auãtage: le beſtail y foiſonnant, les bois n'y defaillãs, le charbon naturel y croiſſant, les riuieres fertiliãs en poiſſon, & le paiſage ne reſpirant qu'vn air doux, à cauſe qu'il eſt compoſé de vallons, & mõtaignes, & ſur tout depuis Mõtauban iuſqu'à Cahors cité capitale du pays, & de cette-cy iuſqu'à Souilhac ville aſſiſe ſur la Dordonne, & limite dernier de Quercy. L'eſtendue de ce pays eſt ſi petite, qu'il y a deux beaux Eueſchez, à ſçauoir Montauban, qui eſt moderne, & d'erection faite par Iean 22. & la ville ſiege de laquelle Eueſché ne ſouloit porter que titre de chaſteau, & iceluy de non grãde & ſegnalee antiquité, ſi on ne croit les fables de ne ſçay quel Regnaut de Montauban tant chãté par les faiſeurs de Romans, ſur leſquels l'Arioſte a fondé les deſcriptiõs de ſon Roland le furieux. Que ſi iamais il y a eu rien de ce qu'on racõpte de ce Regnaut, ce n'eſt en cette ville que fut ſa retraite, ains en vn chaſteau ruiné pres de Fronſac, duquel nous parlerons cy apres, où encor lon mõſtre les lieux ſouterrains paſſans par deſſous la Dordonne par où lon dit que ce Regnaut ſe ſauua fuyant la furie de Charles, ie ne dis pas le grand car ce ſeroit folie, ains celuy qui fut appellé Martel, car ce fut ſous luy, & auant luy que viuoient les fils d'Aymon, iſſus du ſang des Seigneurs des Ardennes. Mais cecy eſt outre, & hors noſtre propos, neantmoins ſeruãt quelque peu a la matiere, puis que par là on fait voir vn Montauban pres de Dordõne, ou Regnaut auoit ſa Seigneurie. Montauban eſt aſſiſe (comme le nom le porte) ſur vne haute colline, & faite en vn pendant vers le pont qui eſt ſur le Tarn, non cõmandee de choſe aucune, flãquee de la riuiere, & deffendue d'vn ancien chaſteau qui eſt du coſté de Tholouſe: & ce n'eſt ſans grãde raiſon que les Caluiniſtes ſe ſont emparez de cette belle ville, veu les cõmoditez d'icelle, eſtant ſur le grand paſſage de Tholouſe a Limoges, & chemin de Paris, & ayãt la riuiere au pied qui luy ſert de porter ſes denrees, & d'empeſcher le cours du trafic, & iouiſſãt d'vn pays fertil cõme a ſouhait: & outre ce aiant vne fontaine au haut de la ville, laquelle ils apellẽt le Griffon, laquelle ſuffiroit ſeule pour le raſſaſiemẽt de toute la ville, & du coſté de la porte de cette fõtaine le plus beau vignoble qu'homme ſçauroit demander. Ie ne ſçauroy vous dire l'antiquité de cette ville, tant y a (comme ie vous ay dit) il n'y a choſe qui luy dõne marque d'antiquité, ſi ce ne ſõt quelques caues ſouterraines qui ſont pres du Põt, leſquelles on dit que trauerſent outre la riuiere, mais ie n'en ay veu faire l'experience: & eſt ce pont treſbeau, & de fort belle pierre de taille, pres lequel il y auoit iadis vn monaſtere de religieuſes, mais tant ce lieu que le reſte des Egliſes eſt ruiné, & tout exercice de pure religion bãny de cette ville. L'autre Eueſché eſt en la cité capitale, laquelle porte le nom du pays, où le pays eſt renõmé d'icelle, car elle eſt apellee Cahors, & en Latin *Cadurcum*, & les peuples ſont dits *Cadurci* par Ceſar en ſes Comentaires, il eſt vray que Ptolomee ayant nommé les peuples *Cadurcos*, il apelle leur cité *Ducona*: mais quoy qu'il en ſoit elle a depuis porté le nom de ſes citoiens. Elle eſt aſſiſe ſur la riuiere du Loth, qui vient des monts qui ſont du coſté de ſaint Flour en Auuergne, & poſee ſur vn coſtau fait tout ainſi q̃ la perſpectiue d'vn Theatre, ayant vn vallon profond au bas du coſté qu'on vient de Mõtauban, & allant vers Souilhac eſt la riuiere, & le pays tout

Grãde fertilité de Quercy.

Mõtaubã Eueſché moderne.

Fable de Regnaut de Montauban.

Aſſiette de la ville de Mõtaubã

Nulle antiquité a Mõtaubã

Cahors cité chef de Quercy.

Ceſar, li. 7. de la guer. Gall.

Aſſiette de Cahors en Quercy.

pierreux,& non ſi plaiſant que l'autre, où eſt le vignoble ſur des coſtaux auſſi droits,qu'il ſemble impoſſible que les vignerõs y puiſſent grimper pour y labourer les vignes.La ville eſt belle, grande, & riche,faite comme en forme d'ouale,aiant les rues aſſes belles,& difficile a aſſieger, veu que de quelque part que vous y venez,vous ne la deſcouurez preſque que vous ne ſoyez dedans.

Siege de Seneſchal, & vniuerſité a Cahors.

C'eſt le ſiege du Seneſchal du pays (bien qu'à Montauban y ayt preſidiaux,leſq̃ls iadis reſſortoyẽt au Seneſchal de Tholouſe)y a auſſi vne bonne Vniuerſité, il eſt vray que l'auoiſinement de Tholouſe luy porte dõmage, de ſorte qu'elle ne ſert guere que de pourmenade aux eſcoliers.

Egliſe Cathedrale deCahors.

Eueſques premiers deCahors.

Le ſiege epiſcopal y eſt de grãde antiquité & la parole de Dieu y fut premierement annoncee par S.Marcial,qui y fonda(ainſi qu'ailleurs i'ay dit) l'Egliſe de S.Eſtienne en l'hõneur deDieu,& ſouuenance du 1.Martyr:mais quãt aux Eueſques,ie n'en ai point le catalogue,ſauf que de trois ou de quatre des plus anciẽs,tels que furent Florẽtin, auq̃l eſcrit S.Paulin,le priãt de faire memoire de luy,lors qu'il celebreroit la Meſſe:l'autre eſt Boëce, qui aſſiſta au 1. concile Prouincial tenu a Orleans : Suſtrace ſe trouua au 2.& 3.concile d'Orleans: & Maxime qui fut au 5.concile d'Orleans, ſi ie ne mets les autres la faute ne m'en doit eſtre imputee,ains a ceux qui ont les regiſtres des Egliſes, qui deuſſent nous en auoir enuoyé les memoires.

Eueſques de Cahors ſont Cõtes

L'Eueſque deCahors titre de Cõte,& eſt Seigneur tẽporel & ſpirituel,ſi biẽ que celebrãt la Meſſe ſolennellement il a l'eſtoc, les gãtelets,&Bourguignote ſur l'autel,& les botines en iambe a la põtificale,pour vn peculier priuilege:

Hugues Eueſque de Cahors degradé par le Pape Ieã 22.

Voy Platine.

& de Cahors portoit le ſurnom,& croy qu'il en eſtoit natif le Pape Iean 22.qui auparauãt eſtoit apellé Iaques de Cahors,& de ſon tẽps on lyt que fut Eueſq̃ de ce ſiege vn nõmé Hugues, lequel ce Pape degrada,& priua de tout honneur,& dignité,& le feit en fin mourir en priſon,à cauſe qu'il auoit coniuré cõtre ſa ſainteté:& ce fut ce Pape,leq̃l aimant l'Egliſe de Tholouſe l'erigea en archeueſché,faiſant citez des places qui n'eſtoyent ou que chaſteaux,ou petites bourgades,tels que Mõtauban,S.Papoul &Lõbers.

Caſtel Sarraſin aſſis ſur le Tarn

Ie vous laiſſe vne infinité de petites villes groſſes bourgades,& forts chaſteaux qui ſont en ce païs de Quercy,& reprens la riuiere du Tarn, ſur laq̃lle ſont aſſiſes les villes de Caſtel Sarraſin, & Moiſſac, & l'vne & l'autre non trop anciennes, ny auſſi des plus modernes:CaſtelSarraſin renõmé du tẽps que les Mahometans coururẽt l'Aquitaine,poſé en lieu bas,non guere grãd, mais cependant ſi fort que les Huguenots courans ce pays a toute heure,n'ont iamais peu emporter cette place.

Montech ville de Quercy, d'où eſt natif M. Arnaut Sorbin predicateur du Roy.

Et au meſme païs eſt Montech,d'où eſt natif M. Arnaut Sorbin eloquẽt entre les preſcheurs,& qui par ſa vertu & diligence en l'eſtude ſ'eſt fait cognoiſtre entre les plus remarquez predicateurs de ce royaume.

Moiſſac ville, & ſõ aſſiete.

Quãt a Moiſſac, elle eſt miſe entre les quatre principales du pays de Quercy,laq̃lle on repute pour ancienne,quoy qu'il ne ſe treuue choſe quelconque de ſa fondation,ny du nom de celuy par qui elle fut fondee.Son plant, & aſſiete eſt fort amene,plaiſant & delectable,ayãt au Septentrion,&Occident des montagnes,& collines reueſtues de vignoble, qui l'enuironnent vers l'Orient ſe deſcouure vne belle cãpaigne entre les collines ſuſdittes,& la riuiere de Tarn, eſtant cette planure couuerte & de vignes, & de iardinages, & toute ſorte de fruits:vers Midy le Tarn l'arrouſe, & va coulãt le long des murailles de la ville :

Roch effroyable ou paſſe le Tarn.

& lequel fleuue(cõme ailleur nous auõs dit) ſortãt des mõts d'Auuergne paſſant parGeuoudan vn peu au deſſus d'Albi vient toute d'vne rauineuſe courſe paſſer par vn ſeul gros tuyau d'vn rocher, menant vn ſi grand bruit qu'on l'oit a plus de deux lieües, & tõbant en bas comme en vn abiſme, & de cette cheute il fait reiaillir ſes ondes eſcumeuſes iuſques preſque au plus haut de la roche, qui ainſi la rend eſtroite, & angoiſſeuſe : puis va ſ'eſlargiſſant, & commence a eſtre nauigable,ayãt ſa largeur preſque eſgale a celle de Garonne, dedans laquelle ce fleuue Tarn ſe va plonger au deſſoubs de Moiſſac quelque quart de lieüe,en vn lieu appellé la Pointe.

Monſtier deMoiſſac

Pour l'ornement de cette ville eſt le Monſtier, ainſi apellent lesMoiſſaciens le monaſtere de S. Benoiſt,qui eſt vn fort beau & ancien edifice, & de grand reuenu,duq̃l eſt abbé Mõſieur l'Illuſtriſſime Cardinal de Guiſe, qui auſſi ſeruoit de paroiſſe,& hors la ville y auoit trois Egliſes parochiales, ainſi que pourrez voir par le plant de la ville cy appoſé:

Egliſes abatues a Moiſſac,& pourquoy.

Coligny cãpé deuãt Moiſſac.

mais toutes ces trois Egliſes ont eſté abatues par les citoiens meſmes durant ces troubles, & lors que Coligny auec les troupes, qui ſe diſoyent le camp des Princes,fut ſe cãper par l'eſpace de 15.iours deuant cette ville, d'où il fallut que ſe deſcãpaſt n'y pouuãt rien proffiter,ayãt a faire a hõmes vaillans,& leſquels ne voulurent onc q̃ les miniſtres du Sataniſme de Caluin preſchaſſent en leur ville : pleut a Dieu que ceux de Montauban euſſent eſté auſſi ſages.

Pont de bois a Moiſſac bruſlé par les Caluiniſtes.

Pres deMoiſſac auoit vn põt de bois ſur le Tarn pour paſſer deQuercy enLãguedoc:mais les coureurs de Montauban le bruſlerent de nuit aux troiſieſmes troubles, pour empeſcher les courſes desCatholiques.

Fertilité, & couleur du Tarn.

Le Tarn eſt fleuue abõdant en bõs poiſſons,comme Daufins,Eſturgeons, que ceux du pays appellent Creacs,Lãproyes,Aloſes, dittes en ce pays Colacs, Brochets,Barbeaux, Vandoiſes, & autres ſortes infinies, & du meilleur gouſt qu'homme ſçauroit manger:& eſt l'eau de ce fleuue toute rougeaſtre pour paſſer par terre argilleuſe,& nõ que ſon grauier la face telle reſſembler, car a la Pointe,où elle ſe meſle auec laGarõne,vous cheminez plus de deux lieües que touſiours vous diſcernez ces eaux l'vne de l'autre,& la Garõne faiſant tenir le Tarn en vn coing du bord, cõme ſi refuſoit de le receuoir, & en fin vnis enſemble, elles ont & meſme couleur, & ſ'en vont de compaignie vers l'Agenois,& de là a Bourdeaux en la mer.

Garonne chãge ſouuent de cours.

Iadis le port,qui eſt a preſent a la Pointe, ſouloit eſtre a Moiſſac meſme,& le plus beau qui ſoit depuisGaillac, & Tholouſe iuſques a Bourdeaux, mais la Garonne,aiant changé de cours, & ſ'aſſemblant ores a la Pointe,à cauſé auſſi le changement du port:& de cecy ne faut ſ'eſtonner,veu que deuant Agen elle a fait le ſemblable,comme ainſi ſoit que iadis elle arrouſoit les murs de la ville, & ores en eſt eſloignee de la portee de plus d'vne harquebuſade.

Denrees deſquelles on fait trafic a Moiſſac.

Nõ pourtant laiſſe Moiſſac d'eſtre des plus marchãdes villes de Quercy,& où ſe fait trafic de bleds,vins, paſtels, ſaffran,huiles,laines,buys,ſel, & poiſſon, & autres diuerſes denrees,qui cauſe que la ville eſt abondãte & les citoiẽs riches,& induſtrieux, mais les guerres ciuiles,& l'auoiſinemẽt de ce receptacle de voleurs qui eſt a Montauban, ville iadis des plus marchandes d'Aquitaine,eſt cauſe du deffaut de ce cõmerce.

Iadis

Moiſſac plus grande iadis qu'à preſẽt

Cette fondation aduint l'an 506.

Iadis l'eſtẽdue, & circuit de cette ville ſouloit eſtre beaucoup plusgrãd qu'il n'eſt a preſent, ainſi qu'on le peut iuger par les murailles anciennes : mais les diuers aſſauts qu'elle a ſouffert, & par les Goths, & depuis par les François, lors que Clouis ayant vaincu & occis Alarich le roy Goth en bataille vint ſe ſaiſir de l'Aquitaine: car chaſſant les Goths, & l'Arianiſme de Moiſſac, il y replanta la religion Catholique: & y fonda vne Egliſe au nom des apoſtres S. Pierre, & S. Paul.

Monaſtere de Moiſſac par qui fõdé.

Non moindre diminution ſouffrit elle ſous Vvaifer roy de Guienne, qui ſ'en eſtant ſaiſy, & y ayãt mis bõne & forte garniſon en fut chaſſé par les Francois, & la ville affligee, & grandemẽt demolie: toutesfois Charles le grand (ainſi qu'il appert par les chartes du Monſtier) fõda l'abbaie qui eſt en cette ville, & la meſme Egliſe fondee de Clouis, & y mit religieux de l'ordre de S. Benoiſt: & puis Loys le debonnaire roy d'Aquitaine, la doüa de gros & riche reuenu, & en cette-cy repoſe le corps du glorieux & excellent Martyr S. Cyprian Eueſque de Carthage, les ſaintes reliques duq̃l par la grace de Dieu i'ay baiſees eſtãt audit Moiſſac l'an 1550.

Moiſſac gaſté par les heretiques Albigeois.

Depuis fut cette ville aſſiegee par les Cõtes de Tholouſe fauoriſans aux heretiq̃s Arrianiſez qu'on nõmoit Albigeois en l'an 1212. & eſtant priſe, on y bruſla deux monaſteres de religieuſes, & pluſieurs belles Egliſes, deſquelles on voit encor quelq̃s ruines. Depuis le Comte de Monfort par l'intelligẽce qu'il auoit auec les catholiques de Moiſſac, la reprit & tailla en pieces la garniſon Albigeoiſe.

Moiſſac ruiné du tout par les Anglois

Apres, lors que la Guienne fut donnee a l'Anglois, Moiſſac ſeruit de magaſin pour le trafic du haut pays par les fleuues de Tarn, & de Garonne: mais quand ce vint qu'il fut cõtraint de laſcher priſe, il bruſla cette paure ville, n'y laiſſant preſque edifice en ſon entier q̃ les Egliſes: de ſorte q̃ les citoiens ſi peu qu'il en demoura, rebaſtiſſãs les murs, & ayãs refait partie des ruines, fallut q̃ repeuplaſſent cette ville de nouuelle colonie, & apellaſſẽt les Rouerguas, Auuergnas, & Quercinois, pour les aider, & a cultiuer leurs terres & repeupler les maiſons, & les murailles deſolees.

Lauſerte ville de Quercy.

A Moiſſac a ſiege de Seneſchal puis n'agueres eſtably, & auparauant on alloit plaider a Lauſerte ville voiſine de Moiſſac, & toute aſſiſe ſur le roch, où ſõt les plus belles & meilleures caues de la Guienne: & au reſte a Moiſſac (cõme en la pluspart de la Guiẽne) les conſuls & chef de l'hoſtel de ville ont la iuſtice criminelle en main, bien qu'il y ait iuge ordinaire pour le roy, toutesfois la premiere cognoiſſance ſur les habitans en eſt deüe a ces conſuls.

Quercy dõné en apennage a Mõſieur d'Anjou.

A preſent, & Moiſſac, & tout le Quercy auoit eſté donné en apẽnage a Mõſeig. le Duc d'Anjou, leq̃l eſtãt roy l'apẽnage ceſſe & pays reüny a la courõne: & voila quãt aux ſieges qui tirẽt au Septẽtrion reſſortãs a Tolouſe, ores il nous faut voir la meſme cité de Tolouſe, & eſtat des Tolouſains, deſquels eſtãt voiſin, & biẽ affectiõné a leur republique, ie ſuis marry q̃ n'aye peu retirer choſe quelconque des inſtructiõs de leur antiquité, veu q̃ les eſtrangers m'en ont fait ſi liberale largeſſe: & tant plus le treuue-ie difficile a digerer q̃ ie ſuis du reſſort & du Parlemẽt, & de la Seneſchaucee, & en l'archeueſché dudit Tholouſe, q̃ i'ay apris premieremẽt a parler Latin au college de l'Eſquille en icelle cité, à laq̃lle ie dois vne bonne partie de ma premiere nourriture: & quoy qu'il en ſoit, a laq̃lle ie vouë mes affectiõs, & ſouhaite luy faire voir par effect cõbien ie la cheris, & honore, & quelle volõté i'ay d'illuſtrer les Seigneurs qui ſous l'obeiſſance d'vn Dieu, & d'vn roy cõmandẽt en la ville des plus fidelles, & meilleures Chreſtiẽnes de la Frãce.

L'auteur a apris la Grammaire a Tolouſe.

Fable de Toloſan Troien.

Ceux dõc qui ſont ſi amoureux du nõ Troien, & qui faignẽt ne ſçay quel Troien apellé Toloſan fondateur de Tolouſe, deuroiẽt nous ſuputer & les tẽps, & les perſonnes plus cleremẽt, & mõſtrer en quel tẽps ce Toloſan viuoit, & ſous quels roys il feit ce voiage en Gaule: d'autãt qu'il apert q̃ Tolouſe a eſté baſtie long tẽps auant les ruines de Troie: & il n'y a auteur anciẽ ny moderne, qui face les Troiẽs ſi gẽtils cõpagnons que bouger de leur caſe pour aller viſiter les païs eſtrãges, & y fonder des colonies.

En quel tẽps fut baſtie la cité de Tolouſe, & par qui.

Mais laiſſans ces reſueries par tant de fois de nous reiectees, il y a auteurs aprouuez, qui maintiennẽt q̃ la cité de Tholouſe fut baſtie du temps que Delbora dame Iuifue treſſage, cõmãdoit ſur le peuple Hebrieu, & portoit nom & titre de Iugeſſe, a ſçauoir en l'an 3916. & depuis le deluge 2615. regnant Tros ſur les Troiens, & quelques 600. ans auãt la fondatiõ de Rome.

Ou poſée Tholouſe premierement.

Quãt au nom du fõdateur pluſieurs en ſont en peine, & y en a qui dient qu'vn certain Tholus ſorty de Iaphet de race en race fut celuy qui poſa la premiere pierre & l'aſſit ſur vn coſtau loing du fleuue craignãt les eaux du deluge, où encor ſont les aparẽces de ce baſtimẽt qu'on apelle le vieil Tolouſe.

Aſſiette de la cité de Tholouſe.

Mais nul dit en quel tẽps elle fut poſee au bas de la mõtagne, & ſelon la riue de Garõne, où a preſent elle eſt aſſiſe partiſſant par vn pont les flots furieux de ce fleuue, & par ce moien cõmandant, & ſur le Lãguedoc, & ſur la Gaſcogne: veu que tout ce qui eſt depuis l'abbaie de la Daurade vers l'Occidẽt, outre la Garõne eſt en Gaſcogne, & de l'Aquitaine, & le reſte de la ville, & cité tirant au Leuant, & Midy, eſt cõtenu au Lãguedoc, le tout ſeparé & limité par la Garõne, laquelle prenant ſon origine aux monts S. Beat, & en noſtre Cominge non loing de S. Bertrand, & courant par les païs du meſme Cominge iuſques a Caſeres, Marſac, & Muret, rẽplie de pluſieurs autres ruiſſeaux & petites riuieres, viẽt lauer les murs de Tholouſe, & paſſer preſque par le milieu de la ville.

Origine, & courſe de la riuiere de Garonne.

Il n'eſt (dis-ie) aucun qui die en quel tẽps cette ville fut miſe en ce bas, & ſemble qu'on la vueille faire colonie des Romains: ce que ie ne puis accorder, eu eſgard à l'antiquité, & magnificẽce de cette-cy, qui eſtoit en ſplẽdeur auãt que Rome, ny ſon fondateur prit naiſſance: ſi ce n'eſt q̃ cette colonie fut là cõduite lors que l'Empire Romain fut en regne, & que la Gaule Narbõnoiſe fut auec iceluy confederee: & neantmoins Pline apelle les Tholoſains iſſus des Tectoſages, & parainſi on ne les peut dire colonie premiere des Romains.

Cõme Tolouſe peut eſtre ditte colonie Romaine.

Pli. l. 3. c. 4.

Or quels ont eſté ces Tectoſages, ny d'où venus, Strabon en parle cõme de gens nez au pays & par cõſequẽt eſtre de la race de ces premiers, qui apres le deluge vindrent habiter en Gaule, ce qui nous fait conclurre que Tolouſe eſtant cité des Tectoſages, ce furẽt auſſi eux, qui en feirent la premiere fondation pres du fleuue où elle eſt aſſiſe maintenãt: & leſquels oyans parler de la venue de Hãnibal en Gaule pour paſſer en Italie, ſe fortifierent là, & hauçans leurs murailles, y feirẽt deux tours ſeruans de fortereſſe, & deffences, l'vne vers l'Oriẽt, & pres de la maiſon de l'inquiſition, & l'autre vers l'Occident, non loing du Bazacle, qui eſt le lieu où ſont ſur Garonne les plus beaux moulins de la France.

Tectoſages anciẽs citoiens de Tholouſe.

Tours baſties a Tolouſe par les Tectoſages.

Et puis que nous ſommes venus ſur le propos des Tectoſages, oyons ce que Strabon en dit, & verrez l'antiquité Tholouſaine ne pouuoir ſouffrir qu'on la die colonie des Romains. Les Tectoſages (dit-il) ſ'eſtendēt iuſques aux monts Cemeniens, & vers la partie Septētrionale, & d'ailleur aux mōts Pyrenees habitās en vn pays qui eſt riche en or: or eſt il probable q̃ iadis ce peuple a eſté treſpuiſſant, & tellement fertil en hōmes, q̃ ſedition ſ'eſtant eſmeüe entre eux, les plus forts chaſſerēt les autres, leſquels ſe ioignās a d'autres paſſerēt en Aſie prenās & dōptans la Capadoce, & Paphlagonie: l'argumēt de cecy eſt qu'encor ils portēt le nō de Tectoſages. Plus cleremēt en parle Iuſtin en cette ſorte: ayant fait le diſcours du rauage Gaulois ſur la Grece, & ſur l'Aſie. Les Tectoſages (dit-il) eſtans de retour a Policie leur anciēne, & premiere demeure, cōme ils fuſſēt infectez d'vne maladie peſtifere, & incurable, ne peurēt onc recouurer ſanté, ſans que premier admoneſtez par les deuins, & Aruſpices, ils n'euſſent ietté au lac Toloſain tout l'or, & argēt qu'ils auoiēt acquis par guerre, & ſacrileges. Et c'eſt de cet or qu'a eſté fait le prouerbe, duquel aucun ne fut iamais poſſeſſeur qui ne finiſt miſerablemēt, ainſi qu'il en aduint au capitaine Romain Cepion, qui puiſa ce theſor, d'où ſ'enſuiuit ſa mort, & la deffaite du camp Romain par les Cimbres: Dieu puniſſant le ſacrilege cōmis és lieux meſmes où faucement eſtoit la diuinité attribuee. Par ces textes vous voyez que Torouſe eſt fondatiō des plus anciens Gaulois, & que les citoiens d'icelle furent auec Brenne a la cōqueſte de Rome, puis au ſac de la Grece, & du tēple de Delphe, d'où ils eurēt les theſors (car c'eſtoit cet or feé, & malheureux duq̃l eſt parlé cy deſſus) & puis apres ſ'arreſterēt en Aſie: & en vindrēt au pays Illyrien, ores nōmé Eſclauonie, pillās & ſaccageans les Iſtriens, & furent ſe habituer en Pannonie. Ce fut donc Torouſe leur fondation, & demeure, a laquelle Ammian Marcellin donne le titre tel qu'elle tient la principauté ſur les autres citez. Ie ne veux m'arreſter ny ſur le mot de Torouſe, ou interpretatiō d'iceluy, & moins ſur les roys d'icelle, la choſe eſtāt de trop lōgue preuue & recerche, ains vous rēuoyeray a l'hiſtoire des geſtes des Toloſains faite par feu M. Nicolas Bertrand, duquel eſtoc eſt auſſi iſſu Meſſire Iean Bertrand garde des ſeaux en France, & depuis Cardinal: car par ce liure vous ſerez inſtruits de toutes ces antiquitez, qui ſans mētir me ſemblēt treſbelles, & nō hors de veriſimilitude, ſ'il y auoit quelque autorité des auteurs anciēs qui leur dōnaſt vigueur, veu que ce liure parle de ſi loing, qu'il faudroit donner luſtre a ces roys par le moien des hiſtoriens qui ont touché cōme en paſſant les affaires de Gaule: & puis *qu'Aquarius* Belet viuoit du temps que Hannibal paſſa en Italie, il faudroit voir ſi Polybe ou autre de ſemblable eſtoffe, fait mention de cette royauté Toloſaine. Ne veux auſſi m'amuſer a la conqueſte de Toloſe faite par les Romains, la ſçachant volōtaire, & auenue par confederatiō, lors que la Prouence fut alliee au peuple de Rome. Auſſi Ceſar ſ'aida des Toloſains, lors que par Craſſe il feit guerre en Aquitaine, par ainſi ne faut ſ'eſbahir ſi a Toloſe on voioit tant d'antiquitez marques de la magnificence Romaine en icelle: veu qu'en la rue qu'on apelle maintenant la Portarie fut iadis vn temple d'Apollon, qui ores eſt dedié au martyr S. Quentin: & vn autre ſacré a Iuppiter, où maintenant eſt l'Egliſe, & monaſtere de noſtre Dame de la Daurade. Quāt a ce mot de Portarie, il eſt pris du Latin, cōme qui diroit *Porta Arietis*, à cauſe que là eſtoit adoré Iupiter Arietin, ou Belier, ou (comme d'autres tiennent) pource q̃ là eſtoit figuré le ſigne du Zodiacque Aries, mais la premiere raiſon me ſemble meilleure, veu que l'idole du mouton eſtoit le principal ſimulachre des Toloſains, imitās en cela les Libyēs qui honoroyēt Iuppiter Amonien ſous cette figure Moutonine. Et quant

Strabon 4. de ſa Geographie.

Iuſtin 32.

Prouerbe de l'or Toloſain.

Voy Eraſ. és Chiliades.

Courſes, & ſacs faits par les Tectoſages.

Am. Marc. li 15.

Aquarius Belet3. roy de Toloſe.

Ceſar met garniſon a Toloſe.

Ceſar, li. 3. & 7. de la guer. Gal.

Antiquitez qui eſtoiēt a Toloſe.

Iupiter adoré ſous figure d'vn mouton a Toloſe.

Pourtraict de la

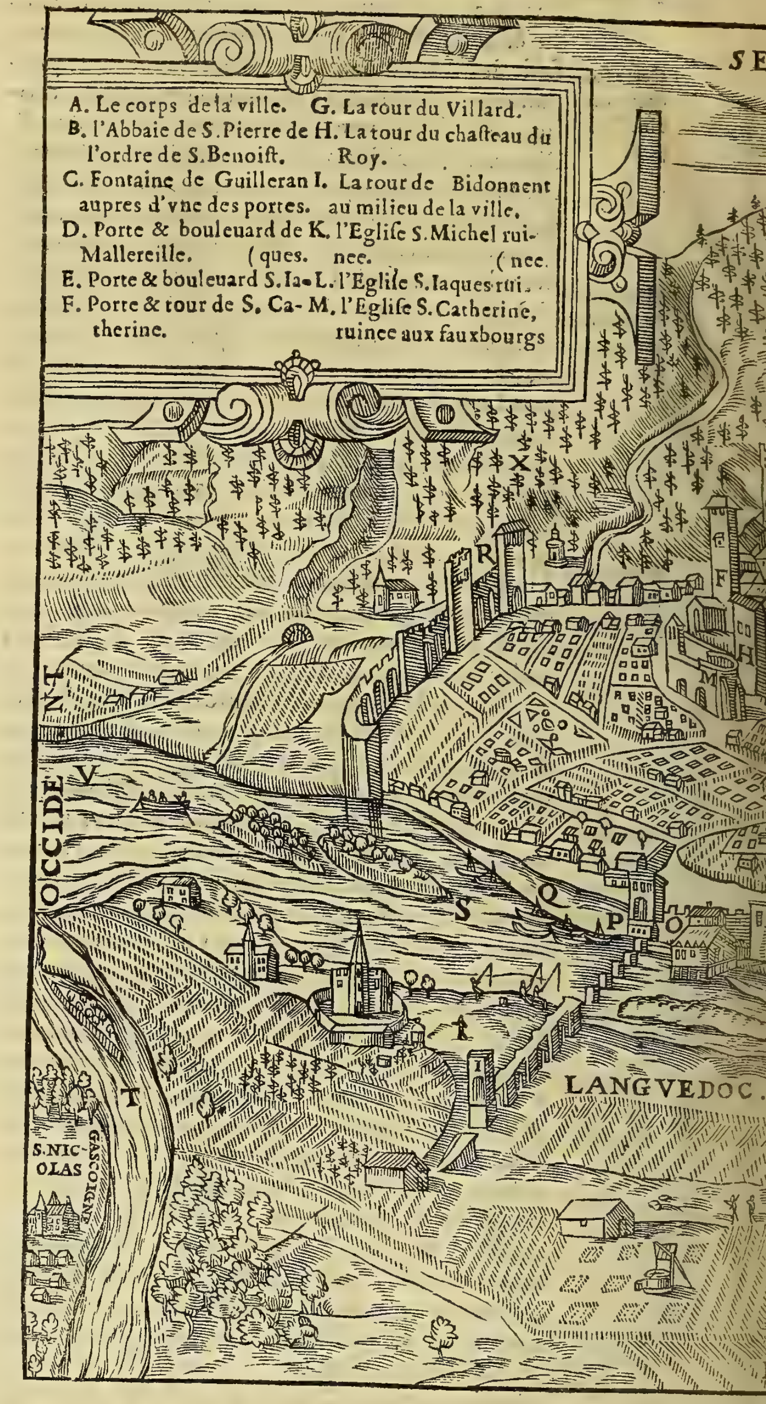
A. Le corps de la ville.
B. l'Abbaie de S. Pierre de l'ordre de S. Benoiſt.
C. Fontaine de Guilleran aupres d'vne des portes.
D. Porte & boulevard de Mallereille.
E. Porte & boulevard S. Iaques.
F. Porte & tour de S. Catherine.
G. La tour du Villard.
H. La tour du chaſteau du Roy.
I. La tour de Bidonnent au milieu de la ville.
K. l'Egliſe S. Michel ruinee.
L. l'Egliſe S. Iaques ruinee.
M. l'Egliſe S. Catherine, ruinee aux fauxbourgs
SE
OCCIDENT
S. NICOLAS
GASCOIGNE
LANGVEDOC
X
R
F
M
V
S
Q
P
O
T

N La tour du poix.
O. Moulin de Ricard.
P. La tour du pont, auec ſes piliers bruſlé par les guerres.
Q. Le port de Tary.
R. Vieilles murailles & tours
S. La riuiere d
T. La riuiere
gnant au

de Moiſſac.

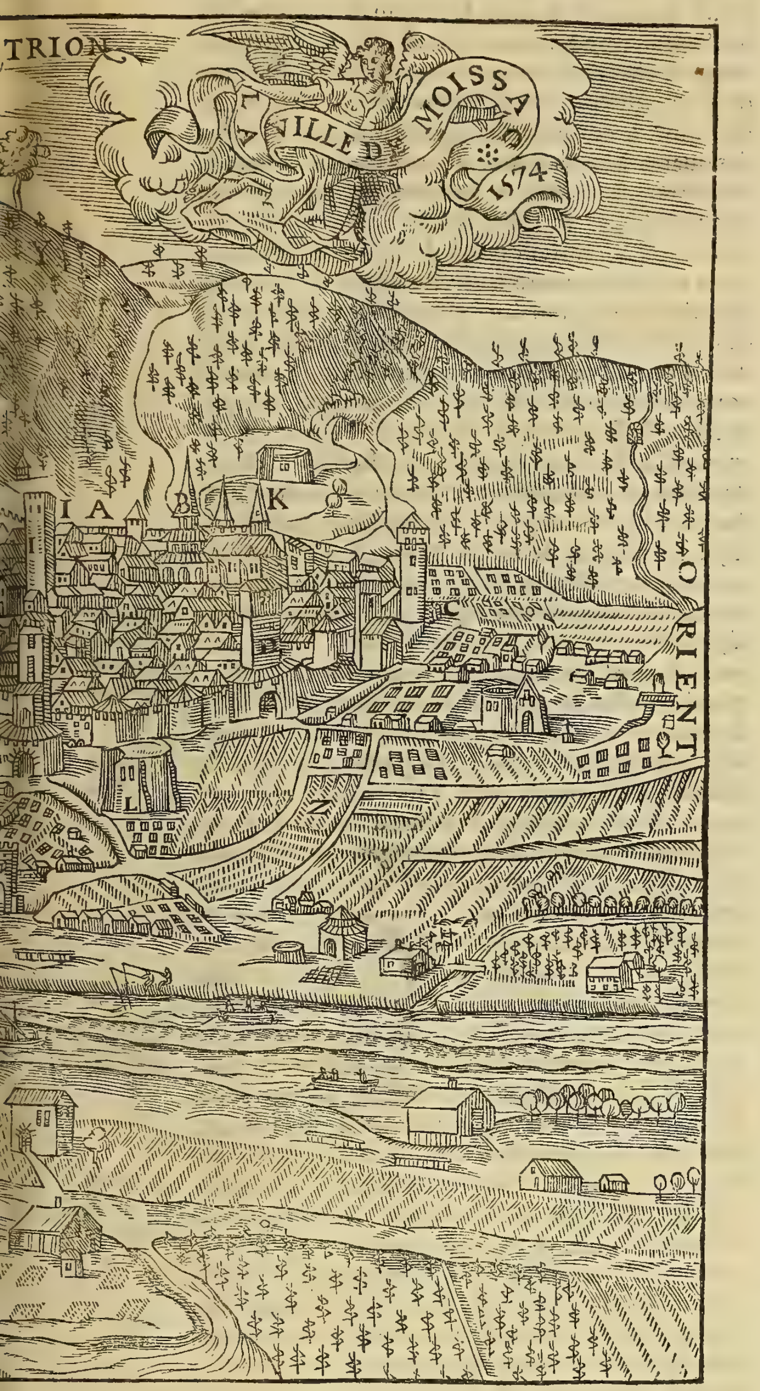

ne ioi-

V. Le port de la pointe ſur Tary & Garonne ioignāt Moiſſac.
X. Montaignes au vignoble.
Y. La montagne de Symon de noyer.
Z. Plaine.

quāt au lac où fut ietté le theſor, que les Tectoſages auoyēt aporté de Grece (duquel auons parlé cy deſſus) il fut au meſme lieu, où a preſent eſt l'Egliſe de S. Saturnin, qu'on appelle S. Sarnin a Toloſe: bien qu'on die que Cepion Romain le pilla au tēple de Iuppiter, qui eſt l'Egliſe de la Daurade. Quant a l'Amphitheatre il y en a peu de marques, non plus que du Capitole, ſauf que pres de l'inquiſitiō y a vn Chaſteau fait en rondeur qui a quelque ſimilitude au Capitole de Rome: mais quoy qu'il en ſoit, ſi eſtce que par la vie de S. Saturnin nous ſommes inſtruits, que ce bon diſciple des Apoſtres fut precipité du haut des degrez du Capitole, & puis trainé par les rues a la queüe d'vn toreau nō dompté iuſqu'au lieu, où a preſent eſt l'Egliſe du Taur, qui eſtoit hors la ville, comme auſſi eſtoit l'Egliſe de S. Saturnin, ainſi que facilement on peut recueillir des anciēnes murailles qui y paroiſſent.] Et failloit bien que Toloſe fut fauorie des Romains, puis que ce droit d'auoir Capitole luy eſtoit octroyé, veu que vous ne liſez guere que d'autres citez euſſent ceſt auantage, que Narbonne, ainſi que nous a apris Sidonie Apollinaire: Carthage renouellee par les Romains ainſi que le teſmoigne ſaint Cyprian, & noſtre Metrapolitaine de Toloſe, de laquelle voicy comme parle le Poëte Gaſcon Auſone, qui ſe dit auoir eſté nourry en ceſte cité treſexcellente des Tectoſages:

Où eſtoit le lac de l'or de Toloſe.

Lieu du capitole a Toloſe.

Quelles villes honorees d'vn capitole.

Auſone au Catalog. des villes illuſtres.

Non vnquam altricem noſtri reticebo Toloſam,
Coctilibus muris quam circuit ambitus ingens,
Perque latus pulchro perlabitur amne Garunna:
Innumeris cultam populis, confinia propter
Ninguida Pyrenes, & pinea Gebennarum,
Inter Aquitanas gentes, & nomen Iberum.
Quæ modo quadruplices ex ſe cùm effuderit vrbes;
Non vlla exhauſtæ ſentit diſpendia plebis,
Quos genuit cunctos gremio complexa colonos.

Ces vers vous deſcouurent, & la matiere des murs de Toloſe, & le circuit & grādeur d'icelle, puis qu'il la dit auoir fait de ſoy quatre villes, & la richeſſe, diſant qu'elle nourrit ſans faſcherie les citoyens ſe tenans en icelle: qui nous fait voir que de ſon temps elle eſtoit plus grande que maintenant, bien qu'elle ne cede a autre cité, (Paris exceptee) qui ſoit en la France: mais & les Goths, & les Françoys, & les Sarraſins, & depuis les Albigeois ont donné quelque diminution a la grandeur & deſmeſuré circuit ancien qu'auoit ceſte ville. Ie vous ay touché en peu de mots l'accroiſſāce de Toloſe faite par les Romains, & le decroiſſemēt par les nations barbares cy deſſus eſcrites, qui ſera cauſe que ie ne paſſeray plus outre, vous renuoyant aux hiſtoires anciennes des Goths en Eſpaigne, & des Françoys en Gaule, tant y a que les Goths auoyent fait leur ſiege royal de la cité de Toloſe apres en auoir chaſſé les Romains, & là auſſi ils ſouloyent tenir leurs theſors: veu que Clouis ayāt vaincu Alaric fut prendre Toloſe, & en oſter les richeſſes du Roy qu'il auoit occis, & les enfans duquel ſ'en eſtoyent fuys en Eſpaigne. Ayant donc (comme dit eſt) touché cecy ſommairement ie diray auſſi que S. Marcial fut le premier qui annonça le S. Euangile a Toloſe, & qui ſacra Eueſque S. Saturnin, & dedia l'Egliſe de S. Eſtienne: & ainſi S. Saturnin fut le premier Eueſque, & iceluy occis par les magiſtrats Toloſains adonnez au ſeruice des idoles: & quant au reſte de ſa vie ie le ſurſeoy en autre lieu, cōme i'eſpere (ſ'il plaiſt a Dieu me donner guere longue vie) en continuer la courſe ia commēcee, & vous pourſuiure ce que ie trouueray de ſucceſſeurs a ce Porteguidon de l'Egliſe Toloſaine: A ceſtuy, qui mourut l'an 70. apres la natiuité de noſtre Seigneur, & de ſon aage le 70. fut Eueſque de Toloſe S. Honoré, & giſt en l'Egliſe de S. Saturnin: a ceſtuy S. Sylue, qui le premier commença le baſtiment de l'Egliſe ſaint

Grandeur de la cité de Toloſe.

Greg. de Tours, li. 2 ch. 37.

D'autres attribuent cette dedicace a ſaint Front Eueſque de Perigueux.

Catalogue des Eueſques de Toloſe.

Saturnin, paracheuee par S. Exupere, & apres luy S. Hilaire, non le Poiteuin, car il y a pluſieurs ſaints Eueſques portãs ce meſme nom: puis vous lyſez que S. Exupere y preſida, duquel S. Ieroſme fait & rend ſi bon teſmoignage, & duquel nous parlerons plus amplement en la vie des ſaints.

De ſaint Exupere voy S. Ieroſme en l'Epiſt. a Ruſtiq. li. 1. & li. 2. ſur Zacharie.

Aucuns mettẽt que S. Papont (au nom duquel y a vne ville, ores Eueſché en Languedoch) fut ſubſtitué en l'Eueſché par S. Saturnin ſ'en eſtant allé en Biſcaye preſcher l'Euãgile: mais pource qu'il mourut martyr auant le decez de Saturnin, il paſſe ſous le meſme nombre du premier Eueſque. Depuis S. Exupere vous trouuez Leontie du temps de Clouis, qui aſſiſta au premier concile d'Orleans: Martin qui eſt nõmé au 2. concile d'Arles: Manulphe au 2. concile de Maſcon: mais de là iuſques en l'an 1201. que Fulcran tenoit le ſiege, auquel ſucceda vn Raymond, blaſmé d'eſtre Simoniaque, pleut a Dieu qu'il eut eſté ſeul infecté de ce vice, & qu'il eut emporté l'engeance en l'autre mõde. Ceſtuy depoſé fut eſleu Foulques, qui viuoit du temps des Albigeois, qui luy feirent de grandes iniures:

Conuent de Iacobins a Toloſe par qui fondé. Voy Antonin part. 3. tiltr. 23. chap. 4.

& ce fut luy qui fonda le monaſtere des freres preſcheurs de Toloſe du viuant de S. Dominique, que i'oſe bien dire eſtre vn des plus beaux, & ſomptueux de tout le royaume de France, il mourut l'an 1231. & luy ſucceda Raymond 4. du nom (ie n'ay rien veu du premier, ny du ſecond) ceſtuy eſtoit Iacobin, & chãgea la maiſon des preſcheurs, qui eſtoit en la rue de Seruinieres a S. Romme, & la mit où elle eſt a preſent, & où il git, mourãt l'an de grace 220. fut ſon ſucceſſeur Bertrãd de l'Iſle, qui git a S. Eſtiẽne: a ceſtuy ſucceda vn Toloſain, & Chanoine de l'Egliſe cathedrale appellé Hugues Mareſcon, qui mourut a Rome l'an 1296. & ſon corps porté a Toloſe git en l'Egliſe des preſcheurs. Son ſucceſſeur fut du ſang royal de Frãce, & neueu de Charles Roy de Sicile frere du Roy S. Loys, lequel eſtoit Cordelier, de profeſſion, & appellé a ceſt Eueſché par le Pape Boniface 8. il mourut ieune, & apres a eſté canoniſé par Iean 22. les reliques ſacrees duquel giſent au cõuent des Cordeliers a Marſeille. Apres la mort de ce S. Prince, l'Eueſché Toloſaine fut changee par le ſuſdit Pape Iean 22. en Archeueſché, & en fut le premier honoré de ce tiltre Iean d'Armiere, qui eſtoit Eueſque de Maguelonne en Prouence, apres lequel furent Pierre du Moulin, & Bernard, de Roſerges, & pluſieurs autres deſquels nous n'auõs point le nom iuſqu'a noſtre temps que le Cardinal de Grammõt fut pourueu de ceſte dignité, & apres luy Odet de Colligny Cardinal, lequel ie voudroy qu'eut eſté auſſi religieux vieillard, qu'il auoit eſté zelateur en ſa plus grande ieuneſſe: & duquel il me ſuffit de dire ce mot, tant ie ſuis deſplaiſant des maux que ſon alteration, & deſcheute ont cauſé par toute la Frãce, A preſent tiẽt ce ſiege le treſilluſtre Cardinal Georges d'Armaignac Vicelegat en Auignõ. Le nombre des Egliſes eſt fort grand aŚlouſe, mais les principales ſont celles de S. Eſtienne, qui eſt la cathedrale, & ſiege de l'Archeueſque, & de S. Saturnin Collegiale, & qui ſouloit eſtre Abbaye, veu qu'encor le chef porte le nom de Prieur,

Nombre de Corps ſaints qui ſont a Toloſe a ſaint Saturnin.

& c'eſt en celle cy que eſt le theſor le plus beau qui ſoit au monde, pour le grand nombre de reliques qui y ſont en l'Egliſe ſouſterraine, qui eſt preſque auſſi ſpacieuſe q̃ celle qui eſt deſſus, & ne ſ'en faut que le pourpris du Cœur où chantẽt les Chanoines: & en ceſte Egliſe ſouterraine, y a pluſieurs chapelles, où ſont les Chaſſes de dans leſquelles repoſent les ſaints qui ſ'enſuyuent. En premier lieu S. Iaques le mineur fils d'Alephe, la teſte duquel eſt en Galice au royaume d'Eſpaigne: le corps de S. Iacques le maieur, & les corps des SS. Symon & Iude: le corps, & chef de S. Barnabé: le corps & chef de S. Saturnin Apoſtre, & 1. Eueſque de Toloſe: le corps de S. Papont Martyr & Eueſque de Toloſe le corps de S. Gregoire Martyr: les corps des quatre Martyrs couronnez, a ſçauoir Claudie, Nicoſtrate, Caſtorie, & Symphorian: les corps des Martyrs S. Cyr, & Iulite ſa mere: les corps des SS. Aciſclie, & Victoire: le corps de S. Simplice Martyr, & les corps de quatre ſaints Eueſques de Toloſe, à ſçauoir Exupere, Hilaire, Sylue, & Honoré: le corps de S. Gilles Abbé, le corps de S. Albert Abbé: celuy de S. Aymond confeſſeur d'vn Roy d'Angleterre: le corps de S. Honeſte diſciple de S. Saturnin: le corps de ſainte Suſanne fille de Helchie de Babylonne, & en vne Chaſſe d'yuoire pluſieurs reliques des douze Apoſtres, & autres ſaints, & ſaintes: plus vne effigie d'argẽt qui eſt l'image de la vierge Marie, en laquelle y a des cheueux de noſtre Dame, & pluſieurs autres choſes precieuſes, deſquelles on ne ſçait le nom, à cauſe de leur antiquité.

Egliſe de la Daurade prieuré de moynes de S. Benoiſt.

Apres eſt la Daurade prieuré, fondé en l'hõneut de la vierge Marie, & où il y a vn des beaux Cemitieres de l'Aquitaine: Ie laiſſe le grand nombre de paroiſſes l'vne deſquelles eſt la d'Albade dediee a la vierge Marie, & celle qu'on dit de S. Subran, qui eſt dediee au glorieux Eueſque de Carthage S. Cyprian:

S. Subran eſt S. Cyprian.

apres y ſont les conuents des quatre mendians, deſquels cõme d'vne ſainte ſource ſont ſortis de grands perſonnages tant en ſçauoir qu'en dignité, car il y en a eu qui ſortis des dits conuents ont eſté & Eueſques, & Cardinaux, teſmoing Pierre de Foix de l'ordre de S. Françoys qui fut Cardinal, & Legat en Auignon, & lequel fonda ce beau & magnifique College de Foix, qu'il dedia a S. Françoys, & a S. Hieroſme:

College de Foix a Toloſe par qui fondé.

& des Iacobins en y a 3. ou 4. Cardinaux, qui ont eſté docteurs regents au conuent de Toulouſe: ie laiſſe les generaux des autres ordres qui ont eſté nourris en la fameuſe vniuerſité, & dedans les colleges monaſteriaux de Toloſe.

Egliſes, & cõuens de Toloſe.

En ceſte ville y a encor les conuents de ſainte Clere, celuy de l'Aue Maria, & des Auguſtines, & des dames de S. Pantaleón, & vn encor des Begnines: y ſont les conuents des Begnins, & de S. Orens dedans la ville, & dehors la petite obſeruance, & la ſolitude des Minimes que les Françoys appellent les bons hommes. La cité de Toloſe eſt illuſtree de l'vne des plus fameuſes vniuerſitez de l'Europe, iadis en toutes ſciences, & depuis en la Iuriſprudence:

Vniuerſité de Toloſe, & ſon antiquité.

& bien que l'Annaliſte, ou hiſtorien Toloſain vueille dire que ceſte eſcole publique a eſté des la premiere fondation de ceſte ville, ce que ie ne reiecte point, ſçachant que la Gaule de tout temps a eſté la mere des arts, & bonnes ſciences, ſi eſt-ce que pour le fait de l'eſtabliſſemẽt de l'vniuerſité il n'eſt ſi ancien, quoy que nous trouuons que dés l'an mil deux cens, il y eut droit de faire docteurs en Theologie: veu que Raimond Comte dernier de Toloſe laiſſa quelque ſomme de deniers pous l'entretien de quelques regens, deux docteurs en Theologie, deux decretiſtes, ſix artiens, & deux Grammariens: or la vraye, & plus aſſeuree ordonance fut faite auant ce Comte, qui la voyant deſcheüe la remit ſus: mais Pape

Iean

Par quels Papes illuſtree l'vniuerſité de Toloſe.

Colleges fondez à Toloſe.

Iean 22. fut celuy qui le plus l'auctoriſa, & y donna plus de priuileges : & apres luy Innocent ſixieſme, lequel aiant eſté Iuge Mage en la ſeneſchaulcee de Toloſe, aima la ville, & vniuerſité qu'il amplifia en ce qui luy fut poſſible. Auſſi ſoubs ce Pape furent fondez les Colleges de Maguelonne, Pampelõne, S. Martial, Perigort, de ſaincte Catherine, & autres deſquel ie n'ay point veu les fondations, mais que ie ſçay eſtre belles, & de bon reuenu, nommément des Colleges de Foix, Perigort, S. Martial (qui eſt fondation du Pape Innocét ſixieſme) & Mirepoix, fondé, & doté tant par les Eueſques dudit lieu, que par les ſeigneurs, leſquels iſſus de la maiſon de Leui, portent encor le nom de Mareſchaux de la foy, pour ce que leurs anceſtres feirent bien le deuoir contre les Albigeois heretiques.

Docteurs fameux de noſtre téps à Toloſe.

Iuges ſouuerains & Conſeillers de noſtre téps à Toloſe.

En ceſte vniuerſité de Toloſe ont iadis floury des plus excellens legiſtes de l'Europe: & de noſtre temps nous y auons veu vn Ferrier, abiſme de ſçauoir, Fernand, Maſſabrac, Corras, Pereris, le plus profond Iuriſconſulte de memoire d'homme, & vne centurie d'hommes ſegnalez ſortis de ceſte eſcole tels que les Mancencals, Minots, Faures ou Fabris nais en la loy, nourrys en l'eloquence, & comme alaictez en toute eſpece de doctrine: les Daphis à la ſageſſe Catoniẽne: les Bertrans, Terraces, Malras, les ſaints Germiers, Papus, ſainct Paul, ſainct Eſtienne, Sauateri, & autres deſquels ie ne ſçauroy faire le denombrement, tant y a que c'eſt de ceſte vniuerſité qu'a eſté puiſee, la raiſon de la loy eſpandue par tous les Parlements de France. Et d'icelle auſſi a elle eſlargi & Preſidents, & Conſeillers, & Aduocats à ce ſiege ſouuerain de Toloſe, le ſecond de la France, & le plus ancien apres Paris, voire eſtabli en meſme temps que le Pariſien, ſauf à deduire l'ancien Parlement qui ſe tenoit à Paris tous les ans deux fois, comme i'ay dit cy deſſus.

En quel temps eſtably le Parlement à Toloſe.

Parlement aſsis à Mõpellier, remis à Toloſe.

Sous Philippe le Bel fut premierement inſtitué celuy de Toloſe, mais non ſi aſſeuré qu'il ne fut ambulatoire, & que pour vn long temps il ne fut arreſté à Mompellier, iuſqu'à ce qu'en l'an mil quatre cens ſoixãte huict, il y fut pourueu par Loys vnzieſme, qui confirma la confirmation de ſon pere Charles ſeptieſme, qu'il auoit faite en l'an mil quatre cens quarante quatre en faueur de ſa cité de Toloſe: & és patentes duquel donnees à Saumur en Parlement y ſont limitez les païs du reſſort de ceſte court ſouueraine, qu'il eſtend ſur tout le Languedoc, & duché d'Aquitaine iuſques à la riuiere de Dordonne:

Nombre de Iuges au Parlement de Toloſe au commẽcement.

& furent ordonnez deux preſidents, & douze Conſeilliers, à ſçauoir ſix Lais, & autant d'Eccleſiaſtiques, auec les gens du Roy, auec pareille ſouueraineté ſur toutes cauſes ciuiles & criminelles, qu'auoit le Parlement de Paris, à exercer ſur les Seneſchaulcees, Bailliages, Rectories, Vigueries, ou Vicariats, iudicatures, & autres iuriſdictions qui ſont és ſuſdicts pays de Languedoc, & Aquitaine, iuſques à la riuiere de Dordonne. Il nous ſeroit impoſſible de vous deduire le nom des hommes ſegnalez qui ont preſidé en ceſte court, eſtant infiny, veu l'ampliation faicte par les Roys augmentans le nombre des Iuges en icelle.

Court de Seneſchal & du Viguier à Toloſe.

Iuſtice des Capitouls, & leur nõbre.

Vous auez à Toloſe la court du Seneſchal, & preſidiaux auec ſon Iuge Maior, qu'on apelle Iuge Mage, & bon nombre de Conſeillers: y eſt la Viguerie, ou Vicariat: & la iuſtice de l'hoſtel de Ville, où preſident Meſſieurs les Capitouls auec leur aſſeſſeur cognoiſſant des cauſes criminelles, & reſſortans les appeaux purement deuant meſſieurs de la Court. L'erection de ce Conſulat, & puiſſance Capitoline eſt treſancienne, & n'en y eut iadis que deux, puis quatre, & furent ainſi nommez, à cauſe qu'ils donnoient leurs iugemens (alors ſouuerains) au Capitole: & à preſent il y en a douze touſiours le premier choiſy de la Nobleſſe, & ſ'il eſt poſſible, faut que ſoit vn baron du pays: les autres de robe longue, & des marchans plus honnorables & diſcrets, à fin d'auoir eſgard ſur la police, et reformer les fautes y aduenans:

Quels ſont les Toloſains.

auſſi peut on dire que ſ'il y a ville en France de bien policee que Toloſe faut qu'en aye l'honneur. Veu que comme le pays Toloſain eſt gras, riche, fertil, & abondant en tout ce que l'homme peut ſouhaiter pour le ſouſtien de ſa vie, les hommes y eſtans ciuiles & debonnaires, ſi eſt-ce que l'air leur a donné vne ſeuerité telle, que le vice y eſt ſeuerement puny, & la vertu recommandee: tous y eſtans ſi deuotieux, que ſi ie n'euſſe veu la pieté & deuotion des Pariſiens, i'euſſe dit que Toloſe eſtoit la plus Chreſtienne ville de l'Europe. Mais à fin que ie ne m'arreſte trop ſur vn lieu qui ne m'a rien dõné de ſes inſtructions, quoy que i'en aye prié pluſieurs, & des plus ſegnalez du pays, ie feray fin, aiant fait quelque petit denombrement des anciens Comtes qui ont commandé & ſur Toloſe, & ſur le pays de ſa iuriſdiction.

Peu de conſideration d'aucuns eſcriuãt l'hiſtoire.

Ce ſeroit ſimplicité à nous de vouloir dire que les Comtes de Toloſe fuſſent deſcenduz des Roys, qui d'autres fois y auoient cõmandé, & ceux qui le mettent en auãt deuroient auoir eſgard à toutes les circonſtances, veu que les Romains y ont commandé par tant de ſiecles ſans qu'il ſoit faite mẽtion quelcõque des roys (nom tant odieux à la nation Romaine) bien ſ'y parle de preteurs, prefects, & autres telles dignitez de Senat, & de Capitole: & ſi quelqu'vn meet en auãt ne ſçay quel roy Marcel & de ſa fille Auſtris faite Chreſtienne (qu'auons dit auoir eſté celle qu'on nomme la royne Pedauque) ie ne reiecteray ny les noms, ny la conuerſion de ceſte fille, trop bien nieray-ie que Marcel fut roy, me ſuffiſant de confeſſer que il fut là Lieutenant pour l'Empereur de Rome: & que ceux qui ont eſcrit l'hiſtoire, ont adiouſté ce tiltre royal de leur teſte, ne voians point que les Romains ne le ſouffroient pas és païs de nouuelle conqueſte, & qu'a peine l'euſſent ils enduré, en vne region qui viuoit du tout ſelon les loix, & police de leur cité: & tout ce ay-ie dit pour monſtrer que depuis les roys de Toloſe (car ie ne les veux du tout reiecter, ſi iamais il y en a eu) iuſques aux Comtes, il ſ'eſt paſſé pluſieurs ſiecles, pour effacer & le ſang, & la memoire de telle ſucceſſion. Et quand bien ce Marcel eut eſté Roy, encor y auoit il depuis luy iuſqu'à Charles le grãd plus de ſept cens ans, & plus de 1000. dés que les Romains commanderent à Toloſe: ie dis iuſqu'à Charles le grand, car ce fut ſous luy qu'on ouit parler d'vn Comte de Toloſe nommé Thorſin, ou Thurſin, qui commandoit ſur Toloſe, Bordeaux, Narbonne, & le païs de Prouence, & il fut le premier Chreſtien des Princes de Toloſe, ainſi que pluſieurs tiennent:

Thorſin fait Comte de Toloſe.

mais c'eſt vne pure bourde, en laquelle ie cõfeſſe eſtre tõbé en mes Charles ſuiuãt ceux qui la teſmoignent. Et de cecy la raiſon eſt toute euidẽte que il y auoit pluſieurs ſiecles qu'à Toloſe on faiſoit libre, et publique pro-

Faulte de dire que Torſin fut payen.

feſſion du Chriſtianiſme, ioinct qu'on tient que ce Thorſin eſtoit parent de Charles le grand, qui n'en auoit aucun qui fut payen ny idololatre. En ſomme ie ne peux accorder que ce Thorſin eut telle iuriſdiction qu'on luy donne, ne qu'il fut ſeigneur hereditaire, ains tel que ſouuent ie vous ay deſcrits les Comtes, & de cecy oyez comme parle Aymon en ſon hiſtoire: le Roy (dit-il parlãt de Charles le grãd) eſtablit des Comtes & Abbez, & de ceux que les François apellent Vaſſeurs, par toute l'Aquitaine, les choiſiſſant du ſang Françoys, gens auſquels nulle violence peut reſiſter, eſtans ſages & puiſſans: & auſquels il donna la charge du royaume, & (ſelon qu'il luy ſembla bon) le gouuernement & deffence des limites, & le ſoing de leuer le reuenu du domaine royal.

Aymond li. 5. ch. 1.

Quelle la charge des Comtes iadis.

En premier lieu il mit à Bourges Humbert, & peu apres il en feit Comte Sturmie: Abbon à Poitiers, Vvidbode à Perigueux. Itier en Auuergne & Corſon, ou Thorſin à Toloſe. Oyez que ces Comtes furent choiſis d'entre les Françoys, & eſtablis non cõme heritiers de ſes ſeigneuries, ains pour les garder au Roy, & leuer les rẽtes & tributs qui ſe perceuoient tous les ans en icelles: Comme qu'il en ſoit, ie ſuis content de vous faire le denombrement, mais vous voiez que l'heritage ne giſoit qu'en la volonté du Roy, iuſqu'à ce que les cartes furent bien brouillees en France, & que (comme deſia nous auons dit ſouuent) tout eſtant en trouble chacun ſe tint à ce qu'il auoit, & ſe feit hereditaire ce qu'il auoit en charge, ou pour le plus pour vſufruit.

Guillaume 2. Cõte de Toloſe.

A Thorſin fut ſurrogé Guillaume, ou Vvillem 1. du nom ſorty du ſang de Bourgoigne, car le fils de Thorſin fut debouté des eſtats de ſon pere pour quelque faute & maluerſation du pere. Ie ne ſçay d'où l'on à peſché que ce Guillaume fut Pair de Frãce, cõme voulãs eſtablir ces dignitez Patriciales du temps de Charlemaigne, mais ailleur nous auõs monſtré combien il y a d'abſurdité, & impoſſibilité pour ceux qui ſ'aheurtent en ces eſtabliſſemens.

Iſauret 3. Comte de Toloſe.

A Guillaume fut donné ſucceſſeur Iſauret Thorſin fils du 1. Comte, ou gouuerneur de Toloſe, Loys le Debonnaire remettans ce fils en la charge qu'auoit ſon pere. Ceſt Iſauret eut deux fils, à ſçauoir Bertrand Iſauret 1. du nom, Comte de Toloſe, & Herald, ou Gerard, qui eut la charge, & Comté de Poictou.

En quel temps fut hereditaire le Cõté de Toloſe.

Ce Bertrand Iſauret viuoit du temps de Loys fils de Lothaire, & encor ne penſe ie pas que ſous ceſtuy le Comte fut hereditaire, veu que luy mourant il ne ſe lyt point que ſon fils, ou frere ſuccedaſt, ains vn Guillaume 2. du nom ſurnommé Taillefer, lequel giſt à S. Saturnin à Toloſe: comme encor pource qui fut ſurrogé à Taillefer n'y vint que par la volonté du Roy, non plus qu'Aymery apellé apres luy à ceſte charge. Mais lors que les gouuernemẽs fuſſent ils en tiltre de Duché, ou Cõté, furẽt ſous Hue Capet rẽdus hereditaires, vous trouuez auſſi vn Comte Raymond 1. du nom, & frere de Raymond Comte de S. Gilles, lequel poſſeda en propre domaine le Comté de Toloſe, qui lors fut erigee en Pairrie, et non ſous l'Empereur Charlemaigne. Ceſtuy eſpouſa Ieanne fille du Comte de Conſtances, et du Perche, et en eut vne ſeule fille qui luy ſucceda: et c'eſt la premiere ſucceſſion que vous trouuez en la famille des Comtes de Toloſe aduenue l'an 1052. ceſte comteſſe eſpouſa Guillaume ſurnõmé Geoffroy Duc d'Aquitaine, fils de Guy 1. et duquel iſſit Guillaume Duc d'Aquitaine, comte de Poictou, & Hugues Aymon comte de Toloſe. c'eſt Hugues paſſa en la terre ſaincte, et vendit le comté à ſon oncle Raymond de S. Gilles, dequoy vint et ſourdit la guerre entre luy et les Angloys querellans ce païs Toloſain, pour ce que Eleonor leur Royne eſtoit ſortie de l'aiſné de la maiſon, et toutesfois Raymond 2. du nom demoura paiſible, et fut comte de Toloſe, de S. Gilles, et puis de Tripoli de Syrie aiãt paſſé en Iudee auec les autres princes, où il ſe feit cognoiſtre entre les plus vaillans, ainſi que pourrez lyre és liures de Guillaume Archeueſque de Tyr qui viuoit de ſon temps.

Guer. entre les Anglois & les Cõtes de Toloſe.

Il eut trois fils, à ſçauoir Bertrãd, Guillaume, & Alphonce. Ce Bertrand 2. du nom fut Comte de Toloſe & de Tripoli, & paſſa auec groſſe armee en Aſie en l'an 1109. & ſe tenant là, ſon frere Guillaume fut Cõte de Toloſe, & gouuerna 14. ans la ſeigneurie, puis mourant luy ſucceda Alphonce ſon frere: ceſtuy paſſa en Syrie, où il feit mal ſes affaires, & de retour à Toloſe, chaſſa vn Guillaume de S. Maurel qui ſ'en portoit gouuerneur pour le Duc d'Aquitaine: puis repaſſa en Syrie, où il fut empoiſonné, & raporté en France, git en l'Egliſe Cathedrale de Nimes. Eut des enfans, Raymõd ſon ſucceſſeur, & vn qui mourut ieune, & git en l'Egliſe de la Daurade à Toloſe: & encore vn fils, & vne fille, qui auec la mere furẽt captifs des infidelles apres la mort de ce Comte. Raymond 3. de ce nom, & 15. Comte Toloſain ſucceda à ſon pere, eut guerre contre Hẽry d'Angleterre luy querellant ſon païs, ſ'allia premierement du Daufin de Viennois, eſpouſant ſa fille nõmee Beatrix, de laquelle n'eut aucuns enfans: & en ſecondes nopces eſpouſa Conſtance fille du roy Loys le Gros: & d'icelle eut deux fils, Raymõd, & Baudouïn comte de Monferrand, que ſon frere feit mourir, pour auoir abiüré l'hereſie Albigeoiſe.

Raymõd 3. fait mourir ſon frere.

Tãt eſt deſnaturee l'affection de l'heretique, que de faire oublier au frere ce que le ſang luy diſſuadoit de perpetrer: il le feit pendre à Mõtauban, receptacle lors, auſſi bien que maintenant, des heretiques. Raymõd 4. du nom, cruel, & infecté de l'erreur des Albigeois, perſecuta l'Egliſe, feit mourir vn Legat du S. ſiege qui l'eſtoit venu excommunier, vaincu ſouuent par Symon de Monfort: fut hõme fin, haut à la main, & deſloyal ſur tout autre.

Cruautez de Raymõd Comte heretique. Voy l'hiſtoire des Albigeois.

Eſpouſa Beatrix fille du Vicomte de Beſiers, de laquelle eut vne fille: puis la repudiant eſpouſa la fille du roy de Chipre, qu'auſſi il laiſſa cõtre toute loy diuine: en fin eut Ieanne fille de Hẽry roy d'Angleterre, et ainſi ſ'apaiſa la querelle d'entre les Comtes Toloſains, & Anglois, ſur la pretenſion du comté de Toloſe: de ceſte cy il y eut deux fils, à ſçauoir Raymond, et Richard, mais ceſtuy mourut apres ſa mere, laquelle deceda en geſine, & giſent à Fõteuraux: & le Comte mourut de mort ſoudaine digne de luy en l'an 1222. giſt encor à preſent en terre prophane ſous vn tõbeau de marbre en vn iardin apartenant à l'Egliſe de S. Iean à Toloſe. A ce Neron ſucceda Raymond 5. du nom, & le dixſeptieſme en nombre des Comtes de Toloſe, auſſi corrõpu que ſon pere, qui ſ'allia au roy d'Aragon, mais aiãt fait pluſieurs maux tant aux Egliſes qu'eccleſiaſtiques, il ſe repentit, & fut reçeu à penitence, & feit amende honorable publiquemẽt vn iour de grand Vendredy tout pieds nuds, & en chemiſe deuant le roy S. Loys, & deux Cardinaux

du

Raymond ſe depart de l'hereſie.

Comté de Toloſe vny à la courōne.

du S. ſiege: paſſa en Syrie, mais mourut en chemin l'an 1249. git à Fonteuraux. Il eut de ſa femme, vne fille nommee Ieanne, qui fut mariee à Alphonce de France frere du roy S. Loys, lequel mourant auec ſa femme ſans nuls hoirs, l'an 1270. le pays Toloſain, & pieces qui en dependent fut vny & incorporé inſeparablement à la couronne ſuiuant l'accord fait lors que Raymond cinquieſme feit ſa paix auec l'Egliſe, & la teneur duquel accord i'ay poſé au long dans les Annales de France: & voila quāt à la cité de Toloſe, ſeigneurie, grandeur, & police d'icelle, en quoy i'euſſe encor vſé de plus grande diligēce, ſi les ſeigneurs d'icelle nous euſſent voulu ſecourir des memoires plus importans, & auec leſquels i'euſſe peu eſclaircir d'auātage ceſte hiſtoire.

DES PAYS DE GVIENNE QVI ſont compris au reſſort de Toloſe, & en premier lieu des Comtes de Foix & Cominge, & terres adiacentes.

Combien s'eſtend le reſſort de Toloſe en Gaſcoigne.

Noms particuliers des parties des monts Pyrenees.

En quoy abondēt les monts Pyrenees.

Poy de neuf heures & de Midy, pourquoy ainſi apellez.

Selon l'eſtēdue des mōts Pyrenees de l'orient à l'occidēt eſt cōſideré le reſſort Toloſain tāt en Lāguedoc qu'en la Gaſcoigne, entant q̄ depuis Locate iuſques en la Biſcaie, et ſeparatiō faite par la riuiere de Gaue, ce reſſort comprend de l'vne mer à l'autre, à ſçauoir depuis la mer mediterranee, iuſques à l'Ocean ſurnōmé Cantabrique. Or ſont ces montaignes conſiderees en leurs noms, ſelon la diuiſion des peuples qui les habitēt, entant que du coſté de Languedoc ſont les montaignes de Sault, qui ſeparent le Comté Rouſſillon, où eſt aſſis Perpignan des terres Narbonnoiſes: apres y ſont les montaignes de Foix, qui comprenent les Sontiates anciens, & partie des Garonniēs, qui a preſent ſont apellez Riuereins, voiſins du pays de Cominges. Plus outre vers l'occident ſont les monts de Cominge, puis ceux d'Aure, de Bigorre, d'Aſpe, Sault, Serrance, & en fin de la Biſcaie où, les monts Pyrenees finiſſent à l'Ocean occidental: eſtant ceſte mōtaigne riche en diuerſes choſes tāt pour l'eſgard de ſes vallōs fertils à ſouhait, que des croppes meſmes reueſtues de boſcages, des pentes verdoyātes pour le paſturage, & l'infinité des mineraux qui pourroyent ſ'y trouuer, veu les eaux ſulphurees, qui abondent par toute preſque la montaigne: & n'y a pays où le fer, & ſa mine ſoit meilleure qu'en Foix, & où ſe voiēt des choſes plus rares & miraculeuſes que le long de ce mont qui ſepare l'Eſpaigne des Gaules, & penetre bien auāt en l'vne, & l'autre prouince. Ie laiſſe la reſine, tormentine, poix, encens, liege, laitages, marbres, Iaſpes, & autres pierres cōme Ardoiſes, Lauaſſes, Tuffes, & Grez, & le nombre infiny de ſauuagine: les fontaines viues & perpetuelles, deſquels ont ſource, & origine tāt de beaux fleuues, les lacs miraculeux, les abiſmes effroyables, les vallōs plantureux, les herbages ſur le plus hault copeau des monts, auec de belles, & cleres fontaines: les pois de neuf heures, & de midy (car tel nom ſe ſont acquis deux des plus haultes cornes du mōt Pyreneen, l'vne en Bearn, & l'autre és mōts d'Aure) ainſi dits, à cauſe que iamais le Soleil ne faut d'eſtre ſur l'vn le matin à neuf heures, & ſur l'autre au Midy. Ie laiſſe (dis-ie) tout cecy, comme encor ie ne m'arreſte ſur les monts de Lauedan tant recommādez pour nourrir les meilleurs cheuaux de Gaule, & tels qui ſurpaſsēt les Eſpaignols en force & dexterité, mais n'en y a ſi grand nombre, parce que la montaigne n'eſt guere grande. Ie ne m'arreſteray aux Loups, Ours, Sāgliers, Dains, Cerfs, Cheureux, Chamois, apellez Iſars par ceux du païs, & autres beſtes ſauuages, foiſonnans en ces monts, ny aux ſimples, & plantes les plus ſœfues que ſimpliciſte ſçauroit ſouhaiter, ie laiſſe tant de belles riuieres qui en deſgorgent tant en Gaule, qu'en Eſpaigne, telle que ſont l'Aude, l'Aure, la Garonne, Saue, Baiſe, le Gers, la Dou, la Garande, les Gaues, & autres infinis, la pluſpart deſquels ſe rendent en la Garonne: & les vns en la mer de Midy, & les autres en l'Ocean Cantabrique. Ie laiſſeray (dis-ie) tout cecy, comme encor ie ne m'arreſteray longuement ſur la cauſe de ce nom de Pyrenee, ſçachant bien que les anciens luy donnēt ce nom, à cauſe de ne ſçay quelle conflagration & bruſlement qui y aduint: & ne peux receuoir ce que Strabon met en auāt, que nos monts Pyrenees ſont ſans aucun arbre du coſté des Gaules: car il en eſt autrement, & ne ſçay ſi de ſon temps il en eſtoit ainſi, mais a preſent la veuë vous deſcouure du coſté de Bearn, & Bigorre ceſte montaigne toute reueſtue de boſcages, & en pluſieurs endroits de beau vignoble. Du nom de Pyrenee, ſcachant que Hercule Libyen a trauerſé les Gaules, ie ne feray auſſi difficulté de croire ce q̄ Silie dit non comme fable, ains comme vraye hiſtoire, lors qu'il chante ainſi,

Montaigne de Lauedan & cheuaux d'icelle.

Voy Diodore liu. 6.

Strabō li. 3.

Silie Italique liu. 7.

Pyrrene celſa nimboſi verticis arce
Diuiſos Celtis altè proſpectat Iberos,
Atque æterna tenet magnis diuortia terris.
Nomen Bebrycia duxere à virgine colles.
Hoſpitis Alcidæ crimen: qui ſorte laborum
Gerionem peteret, cum longa tricorporis arua
Poſſeſſus Baccho ſæua Bebrycis en aula
Lugendam formæ ſine virginitate reliquit
Pyrenen: læthique deus (ſi credere fas eſt)
Cauſa fuit læthi miſeræ Deus. Edidit aluo
Namque vt ſerpentem, patriaſque exhorruit iras,
Confeſtim dulces liquit turbaba Penates.
Tum noctem Alcidæ ſolis plangebat in armis,
Et promiſſa viri ſyluis narrabat opacis:
Donec mœrentem ingratos raptoris amores,
Tendentémque manus, atque hoſpitis arma vocantem
Diripuere feræ. Laceros Tirynthius artus
Dum remeat victor, lachrymis perfudit, & amens
Palluit inuento dilectæ virginis ore.
At voce Herculea percuſſa cacumina montis,
Intremuere iugis: mæſto clamore ciebat
Pyrenen: ſcopulique omnes, ac luſtra ferarum
Pyrenen memorant, tumulo tum membra reponit
Supremum illachrymans, nec honos intercidit æuo,
Defletúmque tenent montes per ſæcula nomen.

Tout ce diſcours de vers ne vous donne autre cas à entendre ſinon que Hercule ſe ioua à Pyrene, fille du ſeigneur de ce pays montaigneux, qu'elle fuit le courroux de ſon pere, & q̄ tandis qu'elle pleure ſon amy abſent, elle eſt deſchiree par les beſtes: que Hercule la trouuāt en pieces, la plaint, et ſ'eſcrie de douleur apellāt le nom de Pyrene, & en fin il l'enterra, & que de ceſte damoiſelle là morte & enſeuelie ces monts ont pris leur nom. Ie vous prie quelle fable tant hors de propos eſt cecy qu'on ne puiſſe auſſi bien receuoir, que de dire que d'vn fils de ce meſme Hercule apellé Galathé, les Gaulois furent apellez, & leur païs nômé Gaule. Quāt à moy pour n'auoir raiſon plus ſortable, ie le croiray pluſtoſt que l'aduis de ceux qui dient que du feu ceſte mōtaigne fut ainſi renommee: laquelle nous laiſſerons pour parler des regions & pays qui ſont le long d'icelle.

Du Comté de Foix, & ce qui eſt en iceluy.

La region plus voiſine du païs Toloſain vers les mōts eſt l'ancien Comté de Foix, qui contient en ſoy vne Eueſché en la cité de Pamiers, qui n'eſtoit au parauant qu'vne Abbaye ſacree au nom de S. Antonin martyr, lequel viuoit du temps de S. Saturnin, & ainſi ceſte place porte tiltre d'antiquité, cōme auſſi fait la ville de Foix, qui eſt la capitale du pays, & de laquelle le Comté, & ſeigneurs d'iceluy portent le nom.

Foix eſt le pays des anciēs Fluſſates.

Ceſar liu. 3. de la guer. Gallique.

Il eſt vray que le mot de Foix eſt detorqué de l'apellation anciēne des Fluſſates, deſquels fait mētion Ceſar, lors qu'il dit que Craſſe vainquit les peuples Aquitaniques, tels que les Bigerrions, Tarbelles, Taruſates, Vocates, Fluſſates, & autres, que vous ne pouuez mieux exprimer que par les Biernoys, Begordans, Bazadois, Armignagois, Nebouſan, Cominge, Aucs, & le pays de Foix.

Limites du pays de Foix.

Ceſtuy a au Leuant le Languedoch, au Ponent le Cominge, au Septentrion le pays dict de la Riuiere, & au Midy les monts Pyrenees: comme auſſi la pluſpart d'iceluy eſt montaigneux, & meſmes du coſté de Taraſcon, où les monts ſont riches en mines de fer, & en charbon naturel du meilleur qui ſoit en France: mais vers Pamiers ce ſont vallons des plus fertils qu'on ſçache, & à Foix plantureux en tous biens.

Quand fut Pamiers erigé en Eueſché.

Sauerdun & Maſeres villes de ſeiour des Comtes de Foix.

A Pamiers eſt le ſiege Epiſcopal y eſtably par le Pape Boniface huictieſme, mais la iuſtice eſt à Foix cité ancienne des Fluſſates, laquelle reſſortoit de ma memoire au Seneſchal de Toloſe, ſauf qu'il y auoit vn Iuge d'apeaux pour les droits du Comte, qui iadis ſ'eſt voulu porter pour ſouuerain, tout ainſi que les ſeigneurs de Bearn, aux biens deſquels les Foixiens ſuccederent: là où le plus ſouuēt ſe tenoient les Comtes, eſtoit les villes de Sauerdun, & de Maſeres, à cauſe que le pays y eſt plaiſant & ſe reſſentant de l'air Toloſain plus que le reſte qui eſt pierreux, & où le peuple eſt groſſier, & opiniaſtre.

Comtes de Carmain.

M. De Foix homme illuſtre pour ſes ſeruices à la Frāce.

Et des ailliances, & enclaues de Foix, & Languedoch ſont les Comté & ſeigneurie de Carmain, & de Mirepois, les Comtes de Carmain eſtās iſſus de l'eſtoc de Foix par filles, en laquelle race ont continué iuſqu'à preſent, que encore flouriſſent les enfans du feu Comte de Carmain, ſeigneur vaillant, & adroit aux armes, & des plus ſçauāts de ce royaume, qui eſpouſa la fille du ſeigneur de la Baſtide de Paumier, premier Baron de Cominge: frere de ce braue eſt ce docte, & eloquēt ſeigneur M. Paul de Foix Conſeiller du Roy, & leq̄l pour ſon grād ſçauoir, & experience a eſté employé au ſeruice du roy tant en ſon Conſeil, qu'és plus belles honnorables & dignes Embaſſades de l'Europe, comme encore maintenant il eſt enuoyé vers la ſainctetéà Rome.

Seigneurs de Mirepoix.

Quād à ceux de Mirepoix, nous auons dit que leur ancien eſtoc eſt iſſu de la famille de Leuys en ceſte Frāce, mais que paſſans en Languedoc auec Symon Comte de Monfort contre les Albigeois, ils eurent part au gaſteau, & leur demoura la ville de Mirepois (à preſent Eueſché) & le tiltre de Mareſchaux de la Foy, à cauſe du bon deuoir fait contre les heretiques. Entre Toloſe, & le pays de Cominge ſont les villes de Caſeres, & de Rieux, Caſeres ſur Garonne, & Rieux vn peu eſloignee du fleuue, & en ceſte derniere y a Eueſché dés le temps que Toloſe fut honoree du tiltre Archiepiſcopal, et ſe reputent ces villes eſtre du Languedoch, quoy qu'elles ſoiēt par dela Garonne, & lequel fleuue on paſſe à Caſeres, ſi on veut aller à Toloſe, du pays de Gaſcoigne auant: & penſe que iadis ces villes & leurs finages furent des Comtes de Foix, comme auſſi fut Cominge, lequel fut ſeparé de la maiſon par partage, & ailliances.

Rieux Eueſché.

Caſeres ville ſur Garonne.

De la maiſon de Foix, ſucceſſions, alliance, origine, cours & fin de laquelle nous dirons quelque choſe au pays de Bearn, d'autant que ces Comtes ont commandé en l'vne, & l'autre de ces principautez & ſeigneuries.

Cominge Comté, & peuple ancien.

Le pays de Foix eſt auoiſiné par celuy de Cominge, qui n'eſt pas ſi nouueau que Pline, Strabon, Ptolomee, & tous les anciēs ne le cognoiſſent, qui me fait blaſmer le peu de diligence d'vn certain hiſtorien de Foix, lequel aiāt baſty l'origine des Foixiens, non ſelon ſa vraye antiquité, ains ſuiuāt des fables & reſueries, il dit que le mot de Cominge eſt nouueau, & le peuple non cogneu que depuis quelque ſiecle: & ſe trompe autant en ceſt endroit qu'il fait en l'origine des Biernoys, ainſi que nous monſtrerons en ſon lieu, aians vengé noſtre pays d'vne ſi mal fondee calonnie.

Strabon liu. 4.

Comingeois iadis iouiſſoient du droit Italique.

Strabon parlant des peuples Aquitaniques met les Conuenes, qui ſont noz Comingeois (noſtre aduerſaire meſme le confeſſant, & de ce nom faiſant ſon prouffit) en meſme degré que les Auxitans, leſquels il dit que iouiſſoient du droit de bourgeoiſie de Rome, et meſmes priuileges qu'on auoit octroyé aux Latins.

Que ſignifie le mot Conuena.

Eſt-ce eſtre nouueau, puis que du tēps d'Auguſte les Comingeois eſtoient amys des Romains, & que leurs villes eſtoient miſes au ranc, & exemption pareille à celles d'Italie, voire de celles qui eſtoient de l'anciēne terre des Latiens? & pour autant que l'hiſtorien Pedanteſque et Latiniſeur de Foix ſe veut armer du mot *Conuena*, qui ſignifie vn peuple eſpars & ſans communauté, ſ'amaſſant en vne ſocieté, comme qui diroit conuenant, & ſe mettans enſemble, ie luy accorde tout ce ramas, & la confuſion, voire façon vagabonde de ce peuple, lors que les Romains vindrent en nos cartiers fut ce ſous Sertoire, ou auant luy ſoubs les Scipions, ou depuis ſoubs Pompee, ou en fin ſoubs Craſſe Lieutenant de Ceſar, car tous ceux cy ont couru nos Monts Pyrenees.

Pline li. 4. chap. 19.

Mais tout auſſi toſt que les Romains les eurent apriuoiſez, & qu'ils ſentirent que leur ioug n'eſtoit trop faſcheux, ils feirent ce que dit Pline *Mox in Oppidum contributi Conuenæ.* Soudain (dit-il) les Conuenes furent aſſemblez en vne ville & communauté. Et Ptolomee qui dit *Contigui monti Pyrenæo ſont Conuenæ, quorum Ciuitas Lugdun Colonia.*

Ptolomee li. 2. ch. 7. Table 3. d'Europe.

Les Cōuenes, ou Comingeois ſont voiſins des monts Pyrenees, la cité deſquels eſt Lugdun Colonie.

Qu'Olerō n'eſt pas le Lugdun de Ptolomee mis aux Conuenes.

Vous oyez que ces gents eſtoiēt, il y a lōg temps, & que ſoudain qu'on les aſſeura, ils ſ'aſſemblerent en communauté, & que leur cité fut nommee Lugdun: & icy voy-ie vne autre faute, que cōmect celuy qui a fait des annotatiōs ſur Ptolomee, diſant que la ville d'Oleron eſt ce Lugdun chef des Conuenes. En quoy il fait tort à ſon auteur, comme ſ'il eut ignoré l'aſſiette des places & des pays: comme ainſi ſoit que la cité d'Oleron eſt ſoubs les anciēs Tarbelles, & Bigenions, qui ſont bien eſloignez de noz Comingeois,comme ſcauent treſbien ceux qui ont cheminé par la Gaſcoigne, & arpenté l'eſpace de chemin qui eſt depuis Oleron ville poſee en vn recoing de l'Aquitaine nõ loing de la mer Cantabrique,iuſques aux Comingeois, qui auoiſinent la Gaule Narbonnoiſe: & en cecy ie demande pour iuges ceux qui ont gouſté la purité de la cognoiſſance de la Geographie. Or quelle eſt ceſte Lugdun, ie le vous diray tantoſt,mais que i'aye deliuré mes Comingeois de la trop grande nouuelleté que lon leur donnoit. Vous qui liſez les bons auteurs ſçauez que Sidonie Apollinaire, & Gregoire de Tours entre les Chreſtiens ſont des plus anciens qui ayent eſcrit parmy les Gauloys pour le fait concernant l'hiſtoire:& ce pendant Sidonie ramentant lesComingeois auec leurs Eueſques parmy les peuples affligez par lesGoths lors qu'il eſcrit ainſi a Baſile:Bordeaux,Perigueux,Rhodez, Limoges, Mande,Alby, Baſaz, Aucs,& Cominge,& la plusgrand part des citez voyẽt leurs paſteurs,&Eueſques taillez en pieces, ſans que perſonne ſoit ſurrogé en la place des deffunts. Et Gregoire de Tours faiſant le diſcours d'vn certain Gõdebault,parle des Comingeois & de leur cité, laquelle il deſcrit, ainſi que nous mõſtrerous cy apres:& tous ces bons auteurs ne ſont ils pas ſuffiſans a prouuer que noz Comingeois ſont a nombrer entre les plus anciens, & reſpectez de tous les Aquitaniques,veu que Pompee les a cogneuz qu'ils ſont colonie Romaine, & des plus anciennes, & que depuis ils ont eſté des premiers Chreſtiens de la Guienne, & auſſi des plus affligez tant par les Goths que par les François, & puis par les Sarraſins,ainſi que facilement les gens de bon eſprit pourront tirer des hiſtoires. Voyla quant a l'antiquité de mon païs, puis que d'autre cas ie ne peux produire pour prouuer que nos anceſtres premiers ne ſe ſont laiſſez maſtiner qu'a bõnes enſeignes,& leſquels ayans ſouffert les courſes Carthaginoiſes,les efforts des Eſpaignols, & en fin la puiſſance Romaine,il eſt impoſſible que laiſſans la cãpaigne,ils ne ſe fuſſent mis & cachez aux montaignes tout ainſi que depuis feirent les Chreſtiens d'Eſpaigne affligez par lesMahometiſtes. Mais auãt que paſſer outre,voyons quels ſont les limites de ce pays,car ils ſont faſcheux a dõner,eu eſgard aux enclaues par leſquelles il entre és cõtrees qui luy ſont voiſines. Au leuant donc luy eſt le Comté de Foix, au ſeptentrion la partie du Languedoch,& les Cõtez de l'Iſle,& de Gaure,au midy les mõts Pyrenees, & au Ponent les païs d'Eſtrac, & Comte d'Auremagnoac:& eſt party ce pays en hault & bas,& Sauez,le haut eſt tout montaigneux, ayant les villes de ſaint Bertrand,Coſerans,ſaint Beat,S. Fregeou, Monregeau,Saliers, & autres: au bas eſt l'Eueſché moderne de Lombers,& les villes deSamathan,l'Iſle en Dodon, Muret, Riumes auec vne infinité de groſſes bourgades, & riches villages, & chaſteaux anciens,y ayant en ce pays autãt ou plus de nobleſſe qu'en autre contrée de la France qu'elle que puiſſe eſtre. Il y a troys Eueſchez,a ſçauoir ſaint Bertrand, Coſerans, & Lombers, grand nombre d'Abbaies, pluſieurs Chaſtellenies,& vn iuge Mage deuant lequel faut que tout le pays reſponde,& iceluy va tenir ſes aſſiſes où bon luy ſemble des ſieges royaux, les principaux deſquels ſont Samathan, & Muret, qui encor auiourd'huy diſputẽt ſur la preſeance,& à qui le premier lieu eſt deu aux eſtats,& ceſte iuriſdictiõ reſſort au Seneſchal deToloſe,puis a la court de Parlement. Mais nous en dirõs cy apres plus particulierement ayans viſité le haut pays qui eſt le lõg des montaignes, & celuy où proprement ſe retirerent les Conuenes,& furẽt vnis en vne Colonie par les Romains: & ceſte Colonie ne peut eſtre autre que S. Bertrand, veu que ceſte ville eſt la premiere, & plus ancienne cité des Comingeois,& le ſiege de l'Eueſque:& qu'il ſoit ainſi au ſecond Concile prouincial tenu à Orleans Preſidie ſcoit en la cité de Cominge,& aſſiſta a ceſte ſainte aſſemblee, du tẽps des premiers roys de France : or que ce ne ſoit ce lieu cy on ne le peut nier, veu que Coſerans eſt de meſme antiquité,& par ainſi ne peut eſtre pris pour vne meſme choſe,ioint que la deſcription, & plant de la cité comme elle eſt auiourd'huy,eſt painte, & repreſentee viuemẽt par Gregoire de Tours, parlãt en ceſte ſorte. Entendant Gondebault,que l'armee de Gontran arriuoit,& ſe voyant laiſſé du duc Didier,il paſſa la Garonne auec l'Eueſque Sagittaire, Mommol, Bladaſte, & Vvaddon ſes Cappitaines, & ſ'en allerent enſemble en la cité de Cominge. Car ceſte cité eſt poſee ſur le haut,& copeau d'vne montaigne ſeparee de toute autre,ayant vne fontaine au pied du mont, & icelle defendue d'vne tour treſforte,vers laquelle les habitans alloyent querir de l'eau par des conduits ſouterrains : & ailleur il monſtre que de tous coſtez des Vallons y ſont conſiderez de haulx precipices auãt, ſi bien qu'il eſtoit impoſſible de venir a l'aſſaut. Ceux qui ont veu l'aſſiette de ceſte ville,ſçauent ſi elle correſpond a ceſte deſcription quant a l'aſſiette,car lors elle fut miſe a ſac,& raſee à fleur de terre, les François n'y laiſſans ame viuante,ains qui pis eſt, ayant rauy les theſors des Egliſes,ils y maſſacrerent les eccleſiaſtiques ſur les autels. Ceſte cité ayant depuis eſté rebaſtie prit le nom d'vn S.Eueſque nõmé Bertrand,natif d'Andohielle,qui eſt vn village pres de Samathan ſur le chemin de l'Iſle a Iourdain au bas pays de Cominge:comme auſſi l'Egliſe cathedrale eſt renõmee de ce S.Eueſque,de laquelle ie ne vous dis autre choſe ſinon qu'elle eſt treſriche, & de grand reuenu & y ayant d'auſſi beaux,& rares ioyaux qu'en autre de la Guiẽne & entre autres vne Licorne preſque auſſi belle que celle qu'on monſtre a S.Denys en France. Le pays aux entours S. Bertrand aux vallõs eſt treſfertil & plaiſant,& toute la montaigne reueſtue de boſcages, & de paſtis pour la nourriture des troupeaux,a quoy ſ'adonnẽt les paiſans plus qu'a autre exercice,& en eſt a preſent Eueſque vn fils de l'Illuſtre ſeig. de Lanſac,lequel y fait le deuoir de bõ paſteur & ſurueille ſaigement, & diligemment ſur la bergerie. Coſerans eſt ville ancienne aſſiſe ſur la riuiere de Pamiers, & poſee entre les ſuffragans de la Nouempopulaine,qui eſt Aucs,auſſi bien que Cominge,& le premier qui y porta la foy Chreſtienne fut S.Valere,lequel ie ne ſcay en quel temps fut, & toutesfois faut il que ſoit fort ancien,veu que Gregoire de Tours faiſant mention de luy dit qu'il a eſté le premier Eueſque, & que long temps apres ſa mort,comme les Chreſtiens euſſent fait vn oratoire ſur luy, on auoit mis en oubly le lieu, où repoſoyent les ſaints oſſemens, ſauf qu'on diſoit, qu'il

Sidonie Apol li.7.

Gregoire de Tours li.7.ch.34.

Limites du pays de Cominge, & comme il eſt diuiſé.

Villes du hault pays de Cominge.

Ville du bas pays Comingeois.

Eueſchez de Comin.

S.Bertrãd eſt le Lugdun Colonie des Conuenes

Preſidie Eueſq.de Cominge en l'an de noſtre ſeigneur 540

Deſcriptiõ de la cité de Cominge.

Pourquoy la cité de Cominge dicte ores S. Bernard.

Coſerans cité ancienne.

S. Valere 1.Eueſ.de Coſerans,

Greg.de Tours à la gloire des cõfeſ. ch.84.

Theodore Eueſq. de Coſerans baſtit l'Eg. s.Valere.

eſtoit enterré deuãt le grand autel: d'où aduint que Theodore qui pour lors eſtoit Eueſque trouua le corps, & feit baſtir plus ſomptueuſemẽt l'Egliſe, & telle qu'on la voit à preſent. Et par là voyez vous que c'eſt Eueſque eſtoit long temps auant Gregoire, cõme auſſi eſtoit Theodore, qui trouua le corps de S.Valere tout entier, ayant & barbe, & cheueux en la meſme entiereté que le iour meſme qu'il y fut mis, comme auſſi ſes accouſtremens: ce qui nous fait coniecturer qu'il eſtoit dés l'Egliſe primitiue, & quelque temps apres que S. Martial eut preſché l'Euangile aux Toloſains, & païs circonuoiſins.

S. Licere Eueſq. de Coſerans.

Nous trouuons auſſi vn autre Eueſque ancien de Coſerans nõmé S.Licere diſciple de S.Fauſte Eueſque de Tarbe, & qui fut apelé a ceſte dignité par S. Quintin Eueſque de Rhodez: il viuoit ſous la premiere race des roys de France du ſang Merouinge, & aſſiſta au concile Prouincial de Maſcon.

Le ſeig. de Auſſun Eueſque de Coſerans.

Des autres Eueſques ie ne peux vous dire autre cas n'en ayant eu le catalogue, ſauf que de noſtre temps à tenu le ſiege le frere du ſeig. d'Auſſun, prelat ſimple, & craignant Dieu, lequel n'a guere bougé de ſon Eueſché, ains ſ'eſt oppoſé aux Loups durant la rage des Caluiniſtes qui rauageoyẽt toute la France.

Abbaies de Cominge.

Deſcriptiõ de la ville de S.Fregeou.

En ces cartiers ſont les lieux de S.Gorens, Foeillens, & Niſoz abbaies: & prenant ce pays Comingeois la deſcente des monts, on voit S. Fregeou aſſis ſur la croupe d'vn mont ſi haut poſé que la veüe ſe peut eſtendre, & en aſſiette ſi forte qu'on n'y peut aduenir ſans grand peine: & toutesfois ce haut coſtau eſt reueſtu de vignoble, & les vallõs de belles praeries, & terres labourables graſſes, & fertilles, la pante du mont chargee de boſcages, ayant apres l'Abbaie de dames qu'on apelle Fauas au pays du Sauez, & au milieu des boſcages, & grandes foreſts apartenans au roy pour eſtre du domaine des Comtes de Cominge.

Fauas religion de dames en Cominge.

Coeilhes belle place ruinee.

Icy vous voyez le vallon cõtinuelle long de la riuiere de Saue iuſques a ce que au deſſous de Grenade elle ſe va ioindre à la Garonne au pays de Quercy: & le long de ce vallon voyez tant de places ruinees, qui vous mectent deuant les yeux les guerres qui ont eſté entre les Comtes d'Armaignac, & de Foix, chacun ſe diſant ſeigneur de Cominge, & entre autres eſt Cocilhes qui par les veſtiges ruineuſes monſtre que ça eſté iadis quelque grãd choſe.

l'Iſle en Dodon ville des premieres de Cominge.

Voyez Paumier, Riulas, Eſpaon, l'Iſle à Dodon, ville poſee en lieu haut, & au bas ayant la Saue, qui eſt vne des Chaſtellenies royales de Cominge reſpondant au Chaſteau de Samathan qui fut l'anciẽne demeure des Comtes, & par ainſi la vraie marque de la ville capitale de tout le pays.

Sauueterre eſt la demeure des ſei. d'Aubigeon.

Le long de ce vallon vous voyez Deze qui eſt vne maiſon laquelle apertenoit iadis aux Templiers, y ayant vne groſſe tour reſſentant fort ſon antiquité, & ſur le coſtau de ce vallon a main droite allant a Lombers, eſt la ville de Sauueterre apartenant à l'Illuſtre maiſon d'Aubigeon, les ſeigneurs de laquelle ſont iſſus du ſang ancien, & genereux d'Amboiſe, comme auſſi leur vertu paroiſt telle, qu'elle ne forligne point de la grandeur, & preudommie de leurs anceſtres.

Maiſons anciennes du pays de Sauez.

En ce meſme coſté ſont les maiſons de Moncorneil, de Lameſan, Aulin (ou i'ay pris ma nourriture) Rocquette & autres comme du coſté ſeneſtre eſt Polauſic race ancienne, & treſnoble, Saiaz, Sariac & autres que ie ne peux bonnement vous deduire Au vallon du Sauez apres ſaint Fregeou tirant à Spaon au milieu du boys i'auoy laiſſé l'Egliſe chãpeſtre de ſaint Sain, où repoſent les ſaintes reliques de ceſt amy de Dieu, & où le peuple va tous les ans deuotieuſement en pelerinage, la ſolitude vous y croiſſant l'affection de prier Dieu, & la ſimplicité du baſtiment, & peu de ſomptuoſité vous monſtrant que en ce lieu y a plus de religion, que d'apparence exterieure ou de richeſſes.

s.Sain Egliſe champeſtre, & de grande deuotion.

Ayant paſſé Sauueterre vous voyez Lombers ville epiſcopale depẽdant de l'Archeueſché de Toloſe, & de nouuelle erection, & ſouloit eſtre abbaie ſacree au nom de la vierge Marie, & l'Egliſe de laquelle eſt aſſiſe ſur la riuiere de la Saue: le lieu eſt petit, & fut iadis vn champeſtre, & à preſent eſt bien cloſe & foſſoyee, aſſiſe en la meſme fertilité, ayant le vignoble du coſté de Sauueterre ſur vn coſteau ſ'eſtendant iuſqu'a Samathan, & de l'autre coſté vne belle cãpaigne en tout temps couuerte de bleds, pour ce que iamais on ne la laiſſe en friche, & les praeries les plus belles qu'on ſçauroit deſirer.

Lombers cité & ſon aſſiette.

En ceſte cité auõs nous veu Eueſque feu M. Bernard d'Orneſan iſſu de l'Illuſtre maiſon de Semblancat, des mains ſacrees duquel nous auons receu le ſaint ſacrement de confirmation, & premier Catechiſme en la religion Chreſtienne apres noſtre bapteſme: en ceſte ville auons nous eu pour amy ſingulier, & compaignon d'Eſcole feu Monſieur Mathon Chanoine, & official, & depuis Abbé de Geymont, homme rare en vertu & bien verſé en la cognoiſſance des ſaints canons la mort duquel nous aporta vne bien grande deſtreſſe, veu la nourriture que nous auions eu enſemble dés noſtre plus tendre enfance.

Bernard d'Orneſan Eueſq. de Lombers.

De Lombers vous voyez Samathan car elles ne ſont qu'a vn quart de lieüe loing l'vne de l'autre. Ceſte ville eſt poſee partie ſur vn coſtau & partie au bas du vallõ de la Saue, qui paſſe par le milieu d'icelle ſeparant le corps de la ville dit le bourg, d'auec le marché, qui en langue du pays eſt nommé Marcadiou, & le haut porte titre de Chaſteau, comme ſans mentir ſon aſſiette a forme d'vne effroyable citadelle, ayãt ſes foſſez profonds, & precipiteux, de telle profondeur que l'œil ſ'eſtonne, & perd iugement a regarder en bas, & ſur tout du coſté de la porte, & pont du Chaſteau: car vers la porte des freres, où (comme on dit là) deus Frays, le foſſé n'eſt ſi creux, ny a la porte du Marché: mais à celles qu'on nomme de Pey-Ramonnet, & la naue, ou porte neuue, on y voit encor les foſſez hideuſement profonds.

M. Mathõ Abbé de Gymont.

Samathan capitale du Sauez, & ſõ aſſiette, & deſcriptiõ.

Ceſte ville triple, à auſſi ſes ſeparations, d'autant que iadis le Chaſteau eſtoit ſeparé du bourg par vne porte, les ruines & tour de laquelle y ſont encore pres de la grande Egliſe. Le bourg eſt ſeparé du Marché par vne cloſture & muree, & foſſoyee, ayant vn bras du fleuue qui emplit le foſſé, & vne porte à tout ſa herſe, & l'entredeux qui eſt entre le bourg & marché eſt inſulaire, ayant l'eau de tous coſtez & là eſt aſſis le moulin, & deuant iceluy vn pont de brique ſeparant le marché encor de ceſte petite iſle, ou pluſtoſt faiſant vne continuation des deux enſemble. Et eſt ceſte ville plus longue beaucoup que large ſ'eſtendant du ponent au leuant en longueur, & ſa largeur du midy au ſeptentrion: & fut iadis quatrefois plus grande, ainſi qu'il appert par les ruines apparẽtes du coſté de Lombers en vn

Samathan iadis plus grand que maintenãt.

lieu nommé Montoliuet, & ſur le chemin de Toloſe vers l'Egliſe de Varennes,& tirant a Geymont aux Bartis,ou Fauxbourgs du Chaſteau,où les gros pans de mur y paroiſſoyent encor du temps que en mon enfance i'eſtoy là à l'eſcole.

Samathan ruiné par les Franc.

Ceſte premiere ville fut ruinee par les guerres des François contre les roys de Gaſcoigne, & n'y a plus autre apparence que des fondemens & quelques foſſez,& l'Egliſe principale bien loing de la nouelle ville, où à preſent on ne voit que trois morceaux de mur, & vn tas de pierres au milieu,& vne croix ſur iceluy,où lon va tous les ans en proceſſion,en ſouuenance que c'eſt la mere Egliſe dediee iadis au nom de ſaint Pierre.

Ville-neuue de Samathan gaſtee par les Armaignagas & Anglois.

Et quand à la ſeconde ville, elle a eſté auſſi gaſtee durant les guerres Angloiſes, & les querelles des Comtes de Foix, & d'Armaignac : et y voyez de grans ſignes de ces malheurs, veu qu'és murs du Chaſteau vous voyez le bled tout bruſlé encor noircy, et meſlé parmy le ciment, et mortier des murailles: et qu'encor en vn lieu apellé la Motaſſe, eſt preſque tout entier vn ancien Chaſteau peu ſ'en fault tout couuert de terre,la hauteur de laquelle eſgale les murs de la ville : et ces ruines donnent à cognoiſtre que ce fut iadis vn bel, et ſuperbe edifice, veu qu'encor on voit les ſales ſpacieuſes,et voutees de brique,le tout fait en quarré,et y ayant encor troys ou quatre corps de logis, deffendus d'vne butte de tous coſtez preſque inacceſſible.

Chaſteau ancien de Samathan paroit encor.

Ceſte ville a en ſoy les Egliſes qui ſ'enſuyuent, en premier lieu la parochiale, qui eſt Archipreſtré, & chambre Epiſcopale où faut que l'Eueſque vienne tous les ans à certaine ſaiſon y faire l'office,& dediee (comme dit eſt) à la vierge Marie:celle de ſaint Michel, qui eſt vne commanderie affectee aux Prieurs de ſaint Iean de Ieruſalem,ayant ſon logis fort magnifique tout ioignant l'Egliſe,& ayant ſon iſſue dehors vers les iardins,& la riuiere qui n'en paſſe guere loing au deſſous du moulin de la ſusditte ville.

Egliſe mage, ou principale de Samathan.

S.Michel prieuré des Croiſez à Samathan.

Au dehors de laquelle a encor dedans vne chapelle de religieuſes Beguines de l'ordre de ſaint Elizabeth, qui font profeſſiõ de la reigle,& portent l'habit de ſaint François, & au dehors de la ville ſont les Egliſes de ſaint Pierre,mais ruinee cõme i'ay dit : celle de Varennes dediee à la ſainte Trinité, & au ſaint Marc Euangeliſte qui eſt le cemitiere public, & de belle eſtendue, où les villageois parroiſſiens viennent faire leurs prieres : y ſont les Egliſes de Noſtre dame des Neges,& celle de la Magdaleine:puis y a deux cõuents vn de freres mineurs qui eſt des plus anciens, & des premiers baſtis en France par la deuotion des Comtes de Cominge, ainſi qu'il appert par les armoiries,& mieux par les fondations & panchartes faites par leſdits Comtes ſe tenans à Samathan, & les aucuns deſquels ſont enterrez en ce ſaint monaſtere:y a auſſi vn conuent de Minimes,la premiere pierre duquel nous auons veu poſer en noſtre enfance,& en fut fondateur vn ſeigneur bourgeois de la ville apellé Iean de l'Artigue gentil-homme d'ancienne maiſon, & bon citoien, qui a ſouuent eſté Conſul en ladicte ville.

Egliſes hors de la ville de Samathan.

Conuents à Samathã.

Vous y auez encor dedans la ville & tout ioignant le pont du marché vn hoſpital aſſes bien baſty, & orné pour la retraite des pouures & malades,auec ſa chapelle ſeruie aux deſpens du reuenu dudit lieu.

Police par qui adminiſtree.

Les Conſuls ont la Iuſtice en ceſte ville, comme auſſi le droit de la police, y ſont creez annuels ainſi que par toute la Gaſcoigne: y eſt auſſi la Iuſtice royale du Lieutenant du Iuge Mage, debatans ceux de ceſte ville le ſiege principal auec ceux de Muret,mais plus ſagement feroyent ils de quicter ceſt auantage,d'autant que là où il y-a plus de Iuges, & officiers, plus auſſi y-a il de proces, & de querelles.

l'Auteur nourry a Samathan

Ie dois ceſt ornement à ceſte ville ma nourriſſiere, & douce naiſſance où i'ay commencé a gouſter les lettres ſous Maiſtre Iean Thora mon premier regent,que de luy conſacrer ceſte memoire à la poſterité : & ſi le nom de Belle-foreſt eſt pour viure parmy les ſiecles à venir, que Samathan & ſes citoiens ſe reſſentent de ceſt honneur, qu'vn nourriſſon iſſu d'eux, nourry parmy eux, & abreuué des eaux des fontaines Comingeoiſes aura releué la Gaſcoigne du blaſme de groſſerie qu'on luy mectoit ſus: & fait viure le nom de Samathan qui eſtoit preſque incogneu ſinon à ſes voiſins.

Familles anciennes de Samathan.

En ceſte ville y-a pluſieurs anciennes familles, telles que les Gots,& Montz,c'eſt vne meſme maiſon auec leſquels i'ay paſſé partie de mon enfance, les Magueres, Coutrays, ſaint Pierre, les Vergers, Crubatz, Brunetz, Faraudels, Pey-rolis, Peiretz, Saunis, Aguilhes, & autres tous remarquez de preudommie, & en la memoire deſquels ie ſouhaite de demourer, comme auſſi ie deſire que tant de bons Eccleſiaſtiques qui y viuent ayent ſouuenance de moy en leurs prieres, affin qu'il plaiſe à Dieu d'adreſſer le cours de mes ans à ſon ſeruice & au proufit de la ieuneſſe de France, & meſme & principalement de celle de mon pays, l'amitié duquel ne me ſouffre preſque d'oſter la main de ce tableau.

Maiſons nobles, & anciennes du pays de Sauez en Cominge.

Aux entours de Samathan ne voyez que Chaſteaux & Bourgades le pays y eſtant merueilleuſement peuplé,à cauſe de ſa grande fertilité,& y ſont les maiſons nobles de l'Alligué,Bezerill,Poluſtrun,Lahaz,Noalhan, Cazaulx, d'où eſt ſeigneur ce vaillant, & hardy Capitaine le ſeigneur de la Valette tant renõmé entre les guerriers plus ſegnalez de la France:la Mothe de Sauez,Sauignac, Montagu, les Baſtides, Andohielle, Monblanc, l'Eſquinſon, qui portent le nom d'vne petite riuiere voiſine, Montamat, Fonterailles, & autres que ie ſeroy long à nommer. Non loing de Samathan eſt la ville de Mompeſat,& pres d'icelle la maiſon ſeigneuriale de Monſieur de Bellegarde Seneſchal de Toloſe,ſegnalé pour ſes vertuz, ſageſſe & grande vaillance:puis tirant à Muret vous voyez la campaigne fertille & chargee comme vn champ de benediction,& ceſte ville de Muret loing de Samathan quelques cinq lieües,eſt aſſiſe ſur la Garonne, ayant vn coſtau qui luy commande, & par ainſi non guere propre pour la guerre : & ce neantmoins ce fut en elle que les Heretiques Albigeois ſupportez du roy d'Aragon, & des Comtes de Foix, Cominge, & de Toloſe, aſſiegeans le Comte de Monfort,furent deffaits, & le roy occis en l'an de noſtre ſalut mil deux cens treize.

Muret & ſon aſſiette.

Et y fut occis plus de 20000. hommes des Albigeois, quoy que les Catholiques ne fuſſent que 1000.en tout:le corps du roy Aragonois giſt en vne montaigne voiſine de la ville, ſur laquelle pour ceſt effect Symon de Monfort feit baſtir vne

Deffaite d'heretiq. deuãt Muret l'an 1213.

chapelle. Tout le pays de Cominge en ſomme eſt fertil en bleds, vins, fruits, foins, huiles de Noix, millet, en boſcages, & autres choſes neceſſaires a la vie humaine, abonde en hõmes, & iceux vaillans, & guerriers au poſſible, qui eſt cauſe que vous en voyez peu qui ſuyuent les lettres, quoy qu'ils ayent l'eſprit auſſi gentil, & prompt a toute choſe que nation de la terre, mais le naturel les pouſſant aux armes, ils ne ſe trauaillent point apres les lettres, ils ſont fort paciens au trauail, ſobres au manger, & diſcretz en parolle, ſãs ſuperfluité d'habits, & hayãs & les delices, & tout ce qui peut effeminer l'homme.

Quelles les façons de viure des Comingeois.

Quand aux femmes, elles y ſont chaſtes, non oiſiues, grandes meſnageres, deuotieuſes, aymants & obeiſſants a leurs marys, qui auſſi les traitent doulcement, & non auec ceſte rudeſſe que (ſans raiſon) on impute aux Gaſcons, ains comme les parties d'vn meſme corps ſe doiuent aymer & ſupporter amiablement les vnes les autres.

Comté de Gaure & de l'Iſle.

Au deſſous du Chaſteau de Lahaz y a vn ruiſſeau qui ſepare les Comtes de Cominge, & de Gaure, & entre leſquels deux païs eſt encloz le Comté de l'Iſle en Iourdain, ville aſſiſe ſur la Saue, & apartenant a la maiſon de Foix, & ores à la royale famille de Nauarre, eſtendant ſes finages iuſques bien auant en la grande & profonde-Foreſt de la Bacone, pour laquelle y a de grands procez entre les Comtes de l'Iſle & de Toloſe à cauſe des limites: ie l'ay veüe ſi eſpaiſſe qu'on n'y eut ſceu choiſir vn homme à quatre pas, là où maintenant il y fait beau & large tant lon l'a eclercie, ie penſe pour en chaſſer les voleurs qui y repairoyent ordinairement: & à coſté de ceſte foreſt vous voyez la ville de Lauignac, en laquelle y-a vne religion de dames.

Foreſt de la Bacone.

Or ſi le Comté de l'Iſle, qui eſt vne iuriſdiction de vicariat, ou viguerie, eſt petit, celuy de Gaure le ſurpaſſe, ayant & belle eſtendue, & de grandes villes en ſon enceinte, telles que ſont Gimont, Beaumont, & Grenade, ceſte cy aſſiſe ſur Garonne & non loing de l'embouchement que fait la Saue Comingeoiſe en ce pere des fleuues Aquitaniques: là où Beaumont eſt en campaigne ſeparé des eaux, & chef du pays, quoy qu'on le mecte au païs de Lomaigne, comme auſſi on fait vne autre ville apellee la Vit de Lomaigne, neantmoins tout eſt ſuiet au Balliage, & iudicature de Gaure & Verdunois: mais Gymont eſt poſé ſur vn petit fleuue qui coule loing de ſes murs, lequel ſe nomme Gimoe, duquel on pẽſe que la ville aye pris ſon nom.

Villes de Gaure.

Gymont ville & ſon aſſiette.

Ceſte ville eſt poſee ſur vn pendant de montaigne rude à monter de deux coſtez de la riuiere, & vers la porte ſaint Iuſtin, mais en planure depuis la grande Egliſe iuſqu'a la porte de l'Iſle: & eſt grande ayant deux coſtaux en elle ſur l'vn deſquels eſt la ville, & ſur l'autre quelques logis, & les Iardins, & vn lieu vague apellé la Serre, ſur lequel eſt aſſis le Chaſteau, qui à preſent ſert des priſõs.

Egliſes de Gymont.

Il y a troys Egliſes parrochiales, la principale qui eſt au milieu de la ville dediee à Noſtre Dame, S. Eloy, qui eſt au haut de la ville, ayãt pres d'elle la Chapelle de S. Nicolas, où depuis fut baſty le College: & au bas eſt l'egliſe de ſainte Quicterie, & non loing d'icelle vn riche, & beau hoſpital qui porte le nom de S. Iacques. Hors la ville du coſté de Septentrion eſt le Cemitiere ſur vne haute colline, auec l'Egliſe, ſacree à S. Iuſtin le Martyr, & ſur le chemin d'Aucs, outre la riuiere de Gimoë au bout d'vne belle & longue chauſſee, eſt la riche, & ſomptueuſe Chapelle de noſtre Dame de Cauſac, autant ſuperbement baſtie que piece qui ſoit en Guienne, & fort renõmee pour les miracles qui ſ'y font ordinairement, & à quelques mille pas de la ville, tirãt à Saramon, eſt celle riche abbaie de Gymont mere de pluſieurs bons prieurez, fondee en l'honneur de S. Bernard, & l'Abbé de laquelle eſt auec le roy ſeigneur de la ville: laquelle eſt riche en bleds, mais plus en vins, ayant vn des plus beaux, & plus grands vignobles du haut païs de Gaſcoigne.

Noſtre dame de Cauſar a Gimont.

Abbaie de Gymont moyne Bernardins.

Ayans cy deſſus deſcrit le Languedoc, nous auons laiſſé vne langue, & eſchantillon de terre entre les riuieres de Loth, & de Garonne, qui eſt le vray pays des Garites que Ptolomé nomme Itiobriges, la cité deſquels eſt Agen, & pource apellõs nous Agenois la contree, limitee au Leuant par le Quercy, au Ponent par la Gaſcoigne & riuiere de Garonne, au midy par la meſme riuiere, & au ſeptẽtrion par le pays de Perigort: ayant de belles villes ſous ſa iuriſdictiõ telles que le Port ſainte Marie, Ville neuue d'Agenois, Haute-faye, Clairac, Tonens, Marmande, & autres le long de Garonne, & deſquelles eſt capitale Agen Eueſché depẽdante du ſiege archiepiſcopal de Bordeaux qui eſt la 2. Aquitanique.

Garites, & Itiobriges ſont les Agenois. Ptolomé liu. 2. ch. 7. Tab. 3. d'Europe.

Ceſte cité eſt aſſiſe en vn pays beau, amene gras, & fertil, & eſtimé des plus riches & abondans de toute l'Aquitaine pour eſtre arrouſé de trois groſſes riuieres, Loth, Dordonne, & Garonne: & poſee en vne campaigne raſe & viue, bordee de la Garonne d'vne part, & de pluſieurs ruiſſeaux du coſté de S. vincent: & ſemble qu'elle ayt eſté baſtie à pluſieurs fois, ou pluſtoſt augmentee. Veu que vers S. George vous voyez de grandes murailles anciennes: & pres de S. Eſtienne y a vne porte, & anciens murs tout ioignant les logis de Nort, & de Fonfrede, leſquels continuẽt iuſques vers les Carmes, & monſtrent que ceſt enclos iuſques à S. Capraiſe eſtoit l'anciẽne cloſture de ceſte cité.

Agen, & ſõ aſſiette.

De l'antiquité de laquelle on ne peut doubter, veu que les Romains en font mentiõ, & que les Garites eſtoyẽt peuples renommez, leſquels auec le reſte de la Gaule ſe rendirent à Craſſe lieutenant de Ceſar, & que Ptolomé fait Agen leur cité capitale. Et affin que ie ne m'arreſte longuemẽt ſur ces choſes, outre la preuue que deſſus, ie ne veux riẽ de plus ſuffiſant pour mõſtrer ceſte cité eſtre ancienne que de ce que elle fut choiſie chef ſpirituel de tout ce pays ia du temps des Apoſtres, qui me fait pẽſer que elle eſtoit des ce temps là & grande & fameuſe, veu que S. Martial y conſacra la premiere Egliſe, & la fonda, qui eſt celle de S. Eſtienne Cathedrale dudit lieu: & l'Egliſe croiſſant, ce neãtmoins pource que ceſte place eſtoit le ſiege Romain pour les magiſtrats gouuerneurs au nom de l'Empire, vous trouuez de grandes perſecutions en icelle comme de S. Capraiſe martyriſé auec la ſainte vierge Foy, deſquels vous voyez auiourdhuy deux Egliſes à Agen, celle de S. Capraiſe eſt Collegiale, & celle de ſainte Foy parrochiale, & bien que ie ne vous mecte icy le denombremẽt des Eueſques pour ne les auoir peu recouurer, ſi eſt il choſe aſſeuree que Viuian Eueſque d'Agen ſe trouua au 5. concile prouincial d'Orleans celebré ſous les enfans de Clouis, qui mõſtre que ce ſiege eſt dés l'Egliſe primitiue. En ceſte cité

Ceſar liu. 3. de la guer. Galliq.

S. Foy & S. Capraiſe martyriſez a Agen.

Antiquité de l'Eueſq. d'Agen.

ſont les Egliſes ia dictes de S. Eſtienne ſiege de l'Eueſque, S.Capraiſe college de Chanoines, S.Foy, S. George, & les mendians, & vne religion de filles de l'Aue Maria, & hors la ville eſt encor la chapelle de ſaint Vincent, où fut iadis celle riche Egliſe pillee par les François ſous le roy Gontran, ainſi que racompte Gregoire de Tours en ſon hiſtoire:

Greg. de Tours li.7. ch.35.

où iadis fut martyriſé ſaint Vincent, non celuy de Valēce en Eſpaigne, ains vn du pays d'Agenois meſme, & duquel ie n'ay encor leu la vie: tant ya que vous voyez encor vn hermitage au meſme lieu où il ſouffrit, & dedans la chapelle vne fontaine qui y ruiſſelle dedans le roch, qui y eſt treshaut, aſpre, & difficile à aborder.

Seneſchauſee d'Agenois de grand eſtēdue.

Ceſte cité eſt ſiege de Seneſchal de plus grande eſtendüe qu'autre d'Aquitaine, excepté celuy de Poitiers, ayant ſon reſſort & deça, & dela la riuiere de Garonne: auſſi y auoit il des Conſeillers auant que le roy inſtituaſt les preſidiaux: y eſt auſſi l'aſſiette des tailles de Guienne, & pource la plus part des theſoriers y font leur reſidence: les Cōſuls ont la iuſtice & police ordinaire de la ville, qui eſt des plus riches de Guienne à cauſe du trafic & que tout y aborde de Toloſe, & de Bourdeaux, & de Quercy, & Rouerge, par le moien des riuieres de Tarn, Loth, & Garonne. Auſſi outre le fleuue de Garōne fut iadis ſous le dioceſe d'Agen la ville de Cōdon, cōme auſſi nous l'auons veüe ſoumiſe à la Senechaulcee: & par ainſi Condomois eſt cōpris ſous les Garites, arrouſez de la riuiere de Baiſe, laquelle à ſa ſource és monts qui ſeparent l'Armaignac de Bigorre.

Baiſe riuiere au pays Condomois.

La Capitale de ce pays eſt Condom grande ville, mais non ſi riche qu'Agen, quoy qu'elle aye le terroir fertil, mais elle eſt hors de paſſage, & loing de riuiere nauigable: bien eſt elle aſſiſe ſur la Baiſe, qui l'arrouſe d'vn coſté, & ceinte de tous coſtez preſque de collines chargees de vignoble:

Aſſiette de Condom.

l'Egliſe Cathedrale de laquelle eſt baſtie en l'honneur de ſaint Pierre Prince des Apoſtres, qui fut iadis abbaie de l'orde de ſaint Benoiſt, & i'ay veu les religieux portans ceſt habit, leſquels à preſent ſont ſeculariſez, ayans le titre de Chanoines. La iuſtice y eſt diuiſee, partie au roy, & partie à l'Eueſque: pour le roy y ſont a preſent les Preſidiaux, & pour l'Eueſque il y-a vn Bailly, nom qui n'eſt guere frequent en Gaſcoigne pour telle ſignification: entant que Bailes ſont ceux qui ont la charge des priſons, ou la puiſſance ſeule de les apprehender & garder ſans paſſer plus outre.

Villes du pays de Cōdomois.

Des Egliſes de ceſte ville il ne m'en ſouuient pas trop bien, ayant plus de quinze ans que ie n'y fus, tant y a que S. Pierre eſt la principale en laquelle eſt honoré comme Patron ſaint Leon Pape, & duquel les Condomois font grand feſte: y eſt auſſi ſaint Iacques, & ſaint Hilaire: troys Conuents de mendians, à ſçauoir Iacobins, Cordeliers, & Carmes, vn Conuent de ſœurs de ſainte Clere, & hors la ville vne religion de Dames de Prouille, à ſçauoir de l'orde de S.Dominique, ſous la iuriſdiction de ce ſiege ſont les villes de Valēce nō loing du fleuue de Baiſe, Layrac ſur Garonne, & la Romiou, qui eſt entre Condom & Lectoure, où il y a vne Egliſe collegiale de Chanoines fondee par les roys d'Angleterre: en eſt auſſi Nerac riche ville apartenāt aux ſeign. d'Albret, Montreal, & autres que ie ne ſçauroy vous diſcourir.

Seig. ſe tenans au Condomois.

Maiſons de ſeign. illuſtres en Condomois ſont celle des Viſcōtes de Fiſmarcon, Gondrin, Forcez, Monluc, à preſent tant ſegnalee pour les vaillāces, & haut faits d'armes de ce grand Capitaine qui eſt chef de famille, & le nom duquel a l'aduenir ſera auſſi plaiſant en la bouche des hōmes de biē q̄ ceux d'vn Ceſar, ou d'vn Pompee, cōme auſſi la gloire de ſes enfans ne peut eſtre abolie q̄ par le meſme aboliſſement, & fin de ceſt vniuers. Condomois finiſſāt vous entrez és Landes, & pays de Bazadois, vers Caſtelgeloux, & Mont de Marſan, mais pour ce q̄ cecy eſt hors le reſſort Toloſain, il nous faut reprēdre la volte qu'auons laiſſee de Cominge vers Gymōt,

Comté d'Eſtrac limité des Cōtes de Cominge & d'Armaignac.

& ſur les limites de Samathan & là voir le petit Cōté d'Eſtrac, qui eſt ſous les finages des Auxitans, & limitrophe de Cominge, & lequel à preſent apartiēt à la maiſon de Candale, à cauſe que le Comte de Benauges, Captal de Buchs eſpouſa la Dame & heritiere de ceſte cōtree: laquelle n'eſt pas ſi petite que elle ne contienne pluſieurs villes, & vn nōbre infiny de villages, & groſſes bourgades.

Villes d'Eſtrac.

Des villes la capitale eſt Mirande, puis Pauie, qui n'eſt qu'à vne petite lieue d'Aucs, Caſtelnau, de Barbarens place forte, & inacceſſible, Suntelix, Cimorre, & Saramō, qui ſont deux belles abbaies de moynes de ſaint Benoiſt: & les ſeigneurs plus remarquez de ce pays ſont le Viconte de Lupeyroux, les ſieurs de Maceube, & Paneſac, la maiſon de Thermes, d'où eſtoit iſſu ce grand conducteur d'armees Paul de Thermes Mareſchal de France plus cogneu pour ſes vertus, & vaillance, & proüeſſes, que pour ſes grādes richeſſes neantmoins iſſu d'eſtoc ancien, & de race genereuſe:

Seig. remarquez d'Eſtrac.

eſtoit auſſi de ce pays Eſtraguez le bon, & vaillāt Cheualier, le ſeign. d'Arney que les Huguenots occirēt de ſang froid en ſa maiſon luy ayās iuré la foy, apres quelque rencōtre: & pour n'oublier encor ce mot pour le Condomois, le ſeig. de S. Colōbe, occis auſſi de pareille ſorte par le cōmandement de Mongomery, n'eſtoit ſi ſuiet à la courōne Biernoiſe, pour eſtre natif de Bearn, qu'il ne deut double obeiſſance au roy de France, & pour auoir des terres en ſes ſeigneuries, & office qui l'obligeoyēt à porter les armes: on peut entēdre pour quelle occaſiō eſt ce que i'ay fait ceſte digreſſion.

Am. Marcel. li.15.

Ce peuple Eſtarguez, principalemēt qui ſe tiēt au plat pays, & par les villages eſt groſſier d'eſprit, nō pourtāt fin, & farouche, tous begues, & ayās la lāgue graſſe voire groſſe, & lourde, ne pouuāts exprimer qu'a peine les motz Latins, & par ainſi des plus mal propres aux lettres q̄ natiō qui ſoit en toutes les Gaules.

Ptolo. li. 2. c.7. ta. 3 d'Europ.

Les Auxitans ſont nōmez (cōme dit Ammian Marcellin) à cauſe des 9. peuples, qui leur ſōt ſuiets: Ptolomee les fait à part, & apelle leur cité Auguſte, cōme chef de toute vne Prouīce, & Strabō les dit auoir eſté bourgeois Romains & iouiſſans du droit Italique, & Pōponie Mele les dit eſtre les plus excellēts d'entre les Aquitaniques,

Pomp. Mel. li.3.

mais nul declaire qui eſtoyēt ces 9. peuples pour leſquels ceſte cité, & cōmunauté eſtoit ainſi renōmee:

Come la Prouince Nouempopulaine cōſideree

ce qui n'eſt pas eſtrange, cōme ainſi ſoit que ce denōbrement n'à eſté fait q̄ iuſqu'a ce q̄ les chreſtiens ont diuiſé leurs Hierarchies, & leſquels voyās q̄ ſous les Emp. qui les derniers cōmandoyent en Gaule, la cité Auguſte des Auſciens auoit rāc entre toutes les citez chefs de iuriſdictiō, qui luy eſtoyēt voiſines, y eſtablirēt auſſi le ſiege de l'archeueſque,

Eueſchez qui depēdent de l'archeueſché d'aux

y faiſans reſpōdre les Cōuenes, ou Comingeois, les Cōſoraniēs, Lactorciēs, Aquenſes (qui ſont ceux de Dax,) les Bigordans, les Baionnois, Bazadois, Biernoys, & ceux de la iuriſdiction, & finages des Auxitans meſmes: ſi

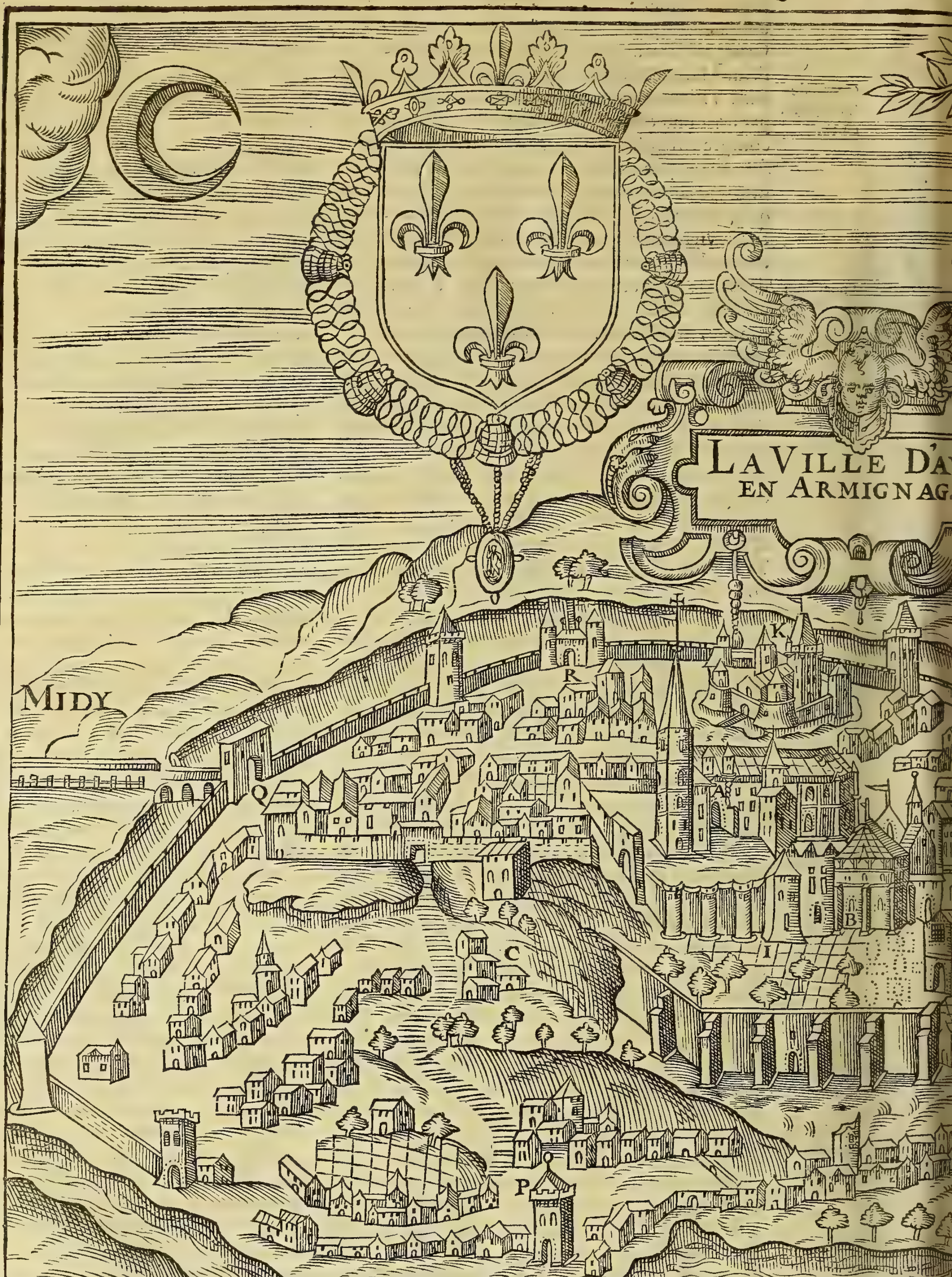
LA VILLE D'A
EN ARMIGNAG
MIDY
OCCIDENT
R
K
Q
A
B
C
I
P

la ville d'Auch.

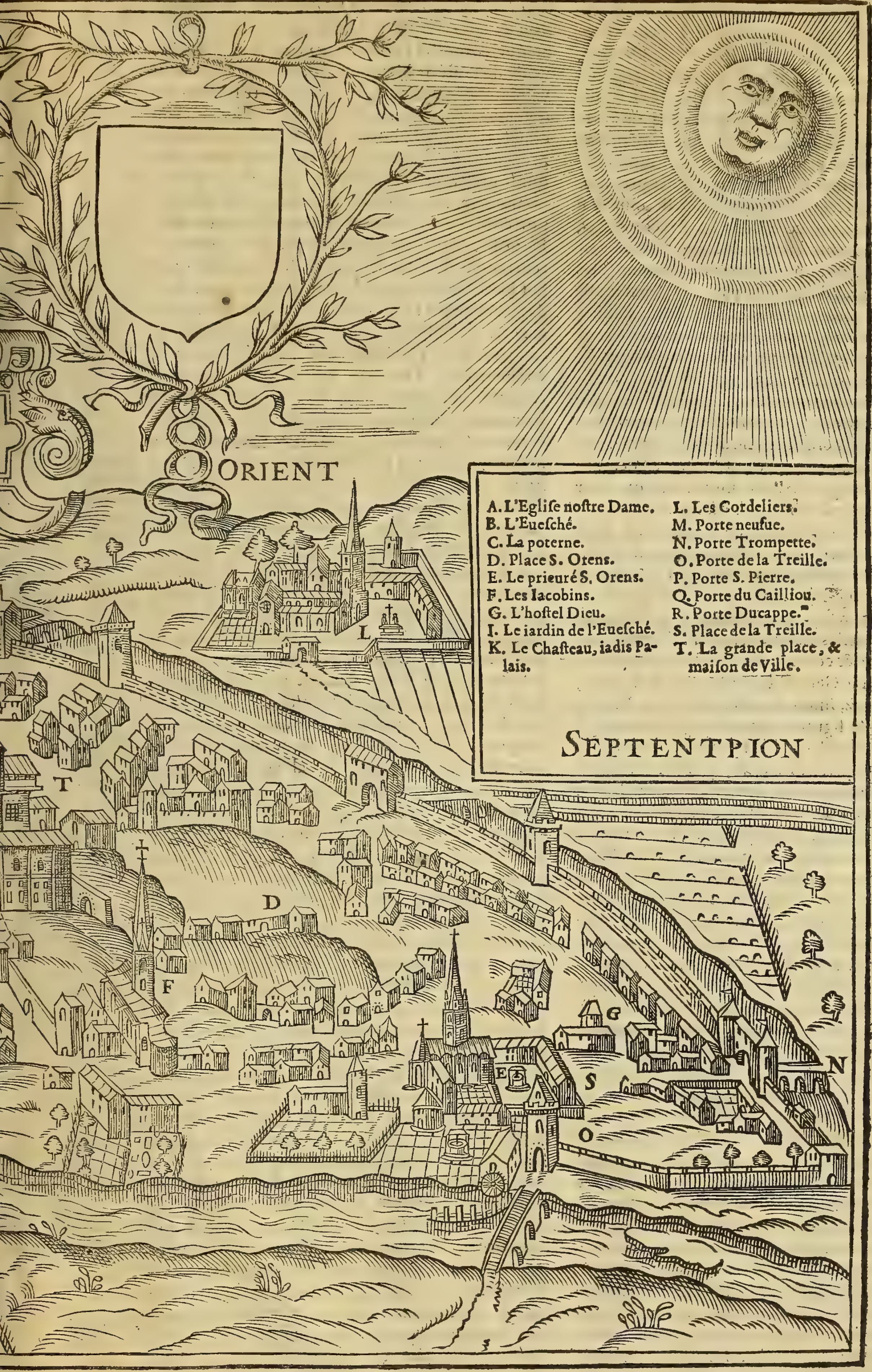
ORIENT
A. L'Egliſe noſtre Dame.
B. L'Eueſché.
C. La poterne.
D. Place S. Orens.
E. Le prieuré S. Orens.
F. Les Iacobins.
G. L'hoſtel Dieu.
I. Le iardin de l'Eueſché.
K. Le Chaſteau, iadis Palais.
L. Les Cordeliers.
M. Porte neufue.
N. Porte Trompette.
O. Porte de la Treille.
P. Porte S. Pierre.
Q. Porte du Caillou.
R. Porte Ducappe.
S. Place de la Treille.
T. La grande place, & maiſon de Ville.
SEPTENTPION
L
T
D
F
G
E
S
O
N

bien que de tout cecy furent faites les Eueſchez qui ſ'enſuiuẽt, obeïſſantes à ce ſiege Metropolitain, en premier lieu y eſt Cominge, Coſerãs, Lectore, Tarbe, Aire, Baſaz, Dax, Baionne, Leſcar, & Oloron, chacune deſquelles faiſoit iadis vne cõtree, et pource fut dicte Nouempopulaine. Ceſte cité eſt a preſent nõbree entre vne des principales du païs d'Armaignac, lequel franchement ie vous confeſſeray ne ſçauoir d'où il a pris ce nom qui eſt moderne, veu que ny du temps des Romains, ny des premiers François, on ne treuue liure qui les apelle ainſi:

Conſiderations ſur le nom d'Armaignac.

& ſi on vouloit dire que ce fuſſent les Arecomiques, l'aſſiete du païs vous feroit voir & iuger du cõtraire, comme ainſi ſoit que la riuiere de Garonne, les monts, & vn grand eſpace de pays, les ſeparent de l'autre: que ſi les Arecomiques ſont venuz habiter en ce pays, ie n'en ſçay rien, mais le nom n'y ſert de beaucoup pour en faire approche, non plus que celuy d'Armenie. Car ce ſeroit reuenir aux premieres migrations d'apres le deluge, & ainſi il faudroit que toutes nations ſe reclamaſſent d'vne meſme ſorte. Quoy donc? Dirons nous que le nom d'Armoriques accõmodé aux Aquitaniens, eſt demouré aux Armaignagois? Encore moins, veu que ceux cy ſont eſloignez de la mer, là où les Armoriques Aquitaniens eſtoient voiſins de la marine: & pour dire tout a vn mot, le nom d'Armaignac eſt ſi nouueau que ie ne ſçay d'où le prendre, & ſur quoy luy impoſer ſon origine, tant y a qu'il eſt de grande eſtendue, aiant en ſoy villes infinies, & de belles citez,

Deſcriptiõ de la ville d'Auchs.

entre leſquelles eſt Auchs, apellee Auguſte, Nouempopulaine & colonie des Auſciens, laquelle eſtant poſee ſur le Gers eſt baſtie ſur vne roche viue, de difficile accez, ſinon du coſté qu'on va à Vic Faſenſac, & eſt ſa figure vague du coſté nommé la treille, mais au hault qui fait le corps de la cité elle eſt tresbien peuplee & remplie, ainſi que vous en pourra faire foy le preſent pourtraict, duquel nous a accommodez le ſieur de l'Iſle Gentilhomme natif de la cité d'Auchs, & affectionné grandement à ſa ville, & gloire de ſa patrie, comme il a auſſi du couſtumier d'Auchs, & de la police, y obſeruee, de la quelle à peine toucherons nous guere grãd choſe pour ceſte fois, ſi ce n'eſt en paſſant. En ceſte ville vous voiez l'Egliſe de S. Marie, eſtimee entre les plus beaux & magnifiques temples de l'Europe, veu la ſuperbe de ſa ſtructure, les marbres & antiquailles y dreſſees, & la grandeur de l'edifice: auquel a preſidé iadis S. Orens, au nom duquel eſt fondé vn beau, & riche prieuré de moynes de ſaint Benoiſt, qui depend de Clugny. Ie ne peux vous dire l'ordre des Archeueſques de ceſte cité, bien ſçay qu'aux cõciles Elibertin en Aphrique, d'Orleans, & Maſcon ont aſſiſté Felix, Tetradie, Proculean, & Fauſte, Archeueſques de ce ſiege:

Gregoire li. 8. ch. 22.

& n'ignorons que Gregoire de Tours fait mention de ce Fauſte, du temps de Gontran, à ſçauoir enuiron l'an de grace 570. lequel mourant eut Fabie ſon ſucceſſeur, mais d'autres des anciens, ſauf que de S. Orens nous n'auons point cognoiſſance, & encor de ceſtuy ne dit on pas de quel temps il viuoit, mais il faut que ce ſoit de lõgs ſiecles,

Vſuard au martyr.

puis que Vſuard moyne, lequel viuoit du temps de Charles le grand, le mect en ſon martyrologe: quoy qu'il ſoit, ceſt Eueſque eſt le patron ordinaire d'Auchs, & reclamé par les citoiens en leurs neceſſitez. On tiẽt qu'il viuoit ſolitairemẽt (comme les Eueſques d'alors n'aimoiẽt la frequence, ſinon tant qu'il failloit où preſcher, ou adminiſtrer les ſacremẽs, offices, & charges propres de l'Eueſque) & mõſtre l'on à vne lieue ou deux d'Auchs, venãt du coſté de Mauueſin, & païs de Gaure en vn vallõ ſelon la riuiere du Gers, vne petite Egliſe à demy ruinee, & couuerte de ronces, & haliers, où l'on dit q̃ ſe tenoit ce S. hõme: & où il faut que tous les Archeueſques allãs en la cité pour y eſtre ſacrez, faut que ſe preſentẽt à ceſte Egliſe, cõme ſi elle eſtoit la premiere, & la matrice du païs: ſur quoy ie m'en raporte à la verité, et ne vous dõne que d'vn ouïr dire. De noſtre tẽps auons nous veu preſider à Auchs le reuerendiſs. Cardinal François de Tournon, qui y feit baſtir le College, & le dota de bõ reuenu, & aida grandemẽt à l'auancemẽt de l'edifice de l'Egliſe: et apres luy l'illuſtriſs. cardinal de Ferrare, oncle de celuy illuſtriſs. Cardinal d'Eſte, qui a preſent en eſt Archeueſque. I'oſe dire que l'Egliſe cathedrale d'Auchs eſt la mieux ſeruie de tout qu'il y en a en Aquitaine, y aiant ſi grãd nõbre de Chanoines, Prebendiers, Chapellains, Chantres, & Choriſtes, qu'il ſemble que ceux cy ſeuls ſuffiſent pour emplir vne Egliſe, & tous aiãt reuenu ſuffiſant pour viure.

A qui eſt la iuſtice & police en la cité d'Auchs.

Ceſte ville eſt en partie au cõte ſeigneur d'Armaignac, partie à l'Archeueſque, & les Conſuls y aians auſſi leur iuriſdiction, mais cõme miniſtres des deux autres, & auſquels ils font recognoiſſance de ce qu'ils ont d'auctorité: au Comte d'vne paire d'eſperons, & d'vne paire de gãds à l'Archeueſque: & auec cecy ils cognoiſſẽt des crimes des citoiẽs, ſ'ils ne ſont du Comté de Feſenſac, & nobles en iceluy, car alors les Iuges de Vic en doiuent auoir la cognoiſſance. Ie ne veux diſcourir les aſſauts que ceſte cité à ſouffert ſoit par les Goths, Sarraſins, François, & Anglois, car c'eſt le malheur commun à toutes les citez de l'Aquitaine,

Sodonie Apoll. li. 7. des Epiſt.

que l'on allegue de Sydonie Apollinaire, qui met Auchs parmy les autres, eſcriuant à Baſile. Les autres Egliſes d'Auchs peuuent par vous eſtre à plein conſiderees au plant, comme auſſi les portes, & les edifices plus rares qui ſont en icelle cité, fidelle au Roy, & laquelle ſ'eſt conſeruee durant les troubles par la ſage conduicte des citoiens, quoy que l'ennemy ait voltigé à l'entour des finages d'icelle.

Limites du pays d'Armaignac.

Or eſt le pays d'Armaignac de grande eſtendue, & lequel embraſſe en ſoy la plus part de la Gaſcoigne, entãt que il ſ'eſtend depuis Lectoure, iuſques à Nogaroul, & limites de Bigorre qui eſt la longueur du Septentrion au Midy, & ſa largeur n'eſt par moitié ſi grande, qui eſt depuis le pays de Magnoac iuſques en Bigorre, du Leuant au Ponent. Les villes principales ſont Lectoure Eueſché ancienne, & ſiege de Seneſchal, comme auſſi la ville porte marque d'antiquité,

Lectoure cité, & ſon aſsiette.

toute poſee ſur la croupe d'vn mõt preſqu'inacceſſible de tous coſtez, ſauf que vers la porte des Iacobins par laquelle on va à Toloſe, & par lequel coſté elle fut priſe du temps de Loys vnzieſme, ſur le Comte qui y fut occis. Des marques de ſon ancienneté vous en voyez au Chaſteau qui eſt vraye fondation Romaine, tout aſſis ſur le roch, & hors de ſape, & de batterie:

Antiquitez de Lectoure.

& plus encor ſur la porte du Bouleuard qui va aux Iacobins pres l'Egliſe ſainct Geruais Cathedrale dudit lieu, où l'on voit (ne ſçay ſi l'on a abatu ces memoires) deux teſtes de pierre auec vne inſcription, qui monſtre

que

Comme Lectore ſe nommoit iadis.

Voy les li. des cõciles

Lectoure fortereſſe mal-aiſee a battre.

Eaux abõdent a Lectoure.

Quels les citoiens de Lectoure.

Caſtera ville qui eſt aux Seigneurs de Fontevilles.

Quels le pays & terroir d'Armaignac.

que cela fut fait Pompee eſtãt ſeul Conſul à Rome: ce qui fut l'an ſept cens deux, apres la fondation de Rome, & quarante ſix auant que noſtre ſeigneur naſquit au monde pour le ſalut des hommes. Et quãt au nom ancien de ceſte ville on le voit en certaines pierres, qui ſont ſur vn perron montant a la Geole de l'officialité dicte ſaint Thomas, où les lettres grauees nomment ceſte ville *Tauropolium*, qui eſt d'vn mot Grec, & par là on voit qu'il n'y auoit rien de baſty que la fortereſſe, & que depuis la ville fut poſee ſur celle plaine, qui eſt du Chaſteau iuſques ſur le chemin de Miradoux: qui fut cauſe qu'on la nomma *Tauropolium*, cõme multitude de Toreaux y repaiſſans, ou cõme la ville des Toreaux; dequoy ie me raporte aux hõmes de bon eſprit du pays, deſquels il n'y a point faute me ſuffiſant les auoir aduertis des antiquitez de leur ville que ie remarquay il y a plus de vingt deux ans, & moy eſtant encore fort ieune, & peu curieux de choſes ſi dignes de recerche. Ie n'ay leu qui le premier porta la parolle de Dieu a Lectore, bien ſçay que le ſiege Epiſcopal y eſt ancien, & que Fauſte Eueſque Lectorien aſſiſta au concile cinquieſme celebré a Orleans ſous les ſucceſſeurs de Clouis: a preſent preſide en ce ſiege M. de Bourbõ fils naturel d'Antoine Roy de Nauarre, qui eſtoit auparauant Eueſque de Cominge, lequel pour ſon ſçauoir, & courtoiſie eſt pour ſeruir a l'Egliſe de Dieu, & prouffit de ſa bergerie. Ceſte ville de Lectoure peut eſtre miſe entre les plus fortes de ce royaume, eſtant cloſe de triple muraille, non acceſſible que du coſté de Toloſe, & de Florẽce: mais là armee de Bouleuers, & plate-formes ſi eſpaiſſes, & de ſi hautes terraſſes que les plus hardis trembleroyent a l'aborder: & ayant vne fontaine de cours perpetuel encloſe d'vn bouleuert, & laquelle ſuffit & pour le boire des citoyẽs, & pour abreuuer leurs cheuaux, car ils ſont loing de la riuiere, mais ils ont encor pour le moins octante puids, deſquels nomplus que de la fontaine, on ne peut couper les conduits. Le peuple eſt ciuil, & courtois en ceſte ville, adonnez a la cognoiſſance des choſes, y a peu d'artiſans, chacun viuant de ſes rẽtes, car le paiſage eſt fertil en bleds & vins, & auquel ne manque choſe neceſſaire pour la vie des hommes. Aux entours de Lectoure eſt le Caſtera ville apartenãt aux ſeigneurs de Fonteuilles en Cominges, & la ſouche deſquels eſtant treſancienne, a laiſſé des rameaux ſi fertils en vertu, que les fruits en ſont eſpãdus ſur la poſterité, & de ce lieu eſt natif ce grand abiſme de loyx le docteur Pereris de Toloſe. En tout le pays d'Armaignac vous voyez des villes a chacun pas, telles que Vic, Nogueron, Euſe, Barcelone, Caſaubon, & autres que ie n'ay point entrepris de vous diſcourir toutes au long, me ſuffiſant de vous dire que ce païs vers Lectoure, Auchs, & Vic, eſt treſfertil, mais depuis qu'il approche des Landes Bourdeloiſes, il ne porte que des Chaſtaigniers, & autres arbres, & puis rien que paſturages, & en fin ce n'eſt qu'vne ſolitude: non pourtant telle qu'il n'y ayt des lieux a l'eſcart, & loing de chemin public abondans, & fertils: & au reſte le peuple y eſt groſſier, ſimple, bon meſnager, & qui fait prouffit de tout, adonné au trafic, & ſur tout de beſtail, qu'il conduit aux bonnes villes, comme encor il a le miel, & la cire, & autres ſingularitez, deſquelles il tire vn treſgrand prouffit.

Tarbelles, & Bigerrions cõme different.

Limites du pays de Bigorre.

Adour riuiere paſſant a Tarbe.

Auſone en ſa Moſelle Edillie 11.

Voiſin d'Armaignac eſt le pays de Bigorre, ainſi appellé anciennemẽt, veu que Ceſar donne le nom de Bigerrions aux peuples y habitants, toutesfois met il difference entre ceux cy, & les Tarbelles, qui ſont les habitans du terroir Tarbellique: qui me fait penſer que ſous ce nom il comprent & Bearn, & Bigorre, veu que c'eſt vne meſme tenue de pays, & deſquels peu ſ'en faut que les peuples ne ſe raportent en façons de faire: qui ſera cauſe que ie les vous comprendray enſemble, quoy qu'il n'y ait que la Bigorre qui ſoit du reſſort Toloſain, & que les Biernois ont leur court ſouueraine a part, a cauſe de la ſouuerainеté de la ſeigneurie Biernoiſe. Le pays de Bigorre donc eſt limité en ceſte ſorte, qu'au Leuant luy eſt l'Armaignac, au Ponent le pays de Bearn, au Septentrion la Guienne, & pays d'Albret, & au Midy les monts Pyrenees, deſquels il iouit pour la plus part depuis les mõts d'Aure, iuſques a ceux de Sault, & d'Aſpe, qui ſont de la cõtribution Biernoiſe. Les villes principalles de Bigorre ſont la capitale, qui eſt Tarbe, aſſiſe ſur le fleuue que les anciens nomment *Aturrus*, & les modernes l'Adour, & duquel parle Ptolemee, & Auſone ne l'oublie lors qu'il dit ainſi.

Inſanúmque ruens per ſaxa rotantia latè
In mare purpureum, dominæ tamen ante Moſellæ
Numine adorato Tarbellius ibit Aturrus.

Et des Bigordans parle Paulin eſcriuant a Auſone, lors qu'il les nomme fourrez, & veſtus de peaux, diſant:

Nigrantéſque caſas, & texta mapalia culmo
Dignáque pellitus habitas deſerta Bigerris.

Paulin a Auſone Epiſt.15.

Sid. Apoll. l.8.epiſ. 12.

Ceſar, li.3. de la guer. Gal.

Strab.li. 4.

Aſſiette de la cité de Tarbe.

De ce fleuue, cõme auſſi des ruiſſeaux de Lourde ville Begordane fait mẽtion auſſi Sidonie Apollinaire, les mots Latins duquel ie mettray pour le plaiſir des hommes de ſçauoir, lors qu'il parle en cette ſorte eſcriuant a Trigretie. *Veni cum Mediterraneo inſtructu ad debellandos, ſubiugandóſque iſtos medullicæ ſupellectilis epulones: hîc Aturricus piſcis Garunnicis mugilibus inſultet, hîc ad copias Lapurdenſium locuſtarum cedat vilis turba cancrorum.* Vous voyez qu'il loüe les poiſſons de l'Adour plus que les Muges, ou Chabots de Garonne, & les Langouſtes qui ſont és ruiſſeaux de Lourde, plus que toute eſpece de Chancres, & Eſcreuiſſes qu'on puiſſe trouuer. Ie vous ay alleguez ces auteurs pour vous faire voir que ce pays eſt peuplé de toute anciẽneté, & que les villes y ſont baſties dés auant que les Romains y paſſerẽt, car non ſans cauſe Ceſar fait mention des Tarbelles, & Bigerrions, ſi ces gents n'auoyent des villes, où ils peuſſent ſe retirer: & non ſans occaſion Strabon dit que les Tarbelliens ſe tiennent en ce ſein de mer ſablonneux, qui aproche la Prouince Narbonnoiſe, ſemblãt par là qu'il les face chefs de toute l'eſtédue Pyrenee: & les dit eſtre riches en mines d'or: & ſans mentir la matiere y doit eſtre bien diſpoſee, veu l'abondance des eaux ſulphurees qui ſont és entours de Bagnieres. Non ſans cauſe (dis ie) tous ces auteurs font cas des Tarbelles, ſ'ils n'euſſent eu villes a ſe retirer, leſq̃lles portẽt marque & beauté, & de grãde antiquité, la capitale deſq̃lles eſt Tarbe, aſſiſe ſur l'Adour qui laue du coſté de Leuant, & vers la porte qu'on alloit aux Carmes. Ceſte ville eſt diuiſee en quatre ou cinq corps, & chacun ayant & ſon ruiſſeau, pont, portail, & cloſture, pour monſtrer qu'a diuerſes foys elle a eſté baſtie: mais la plus ancienne partie d'icelle eſt du coſté de l'Eueſché tirant aux monts Pyrenees, car là vous voyez des ruines fort grandes, & des baſtimens de brique, qui ſe reſſentent de l'architecture differente a celle des modernes, ayant les eaux a commandemẽt, & le terroir auſſi fertil qu'homme ſçauroit ſouhaiter.

Quels les vallons de Bigorre.

Car ie vous diray bien, que le vallon de Bigorre qui eſt depuis Baignieres iuſques en Armaignac ſelon la riuiere de l'Aube, eſt des plus fertils de la Guienne, & celuy qui eſt le long de l'Adour ne luy doit rien de reſte, eſtant d'vn coſté reueſtuz de boſcages, de l'autre de bon vignoble, le tout aſſis ſur des pentes de coſtaux, & hautes collines, & au bas vous auez les praeries, & les terres labourables propres au froument: mais ce qui eſt au haut, eſt vn peu aride, & par ainſi n'y croiſt guere que du millet. Ce que i'ay remarqué a Tarbe de plus ſingulier ſont ces ruines qui ſont derrier le logis de l'Eueſque, qui donnent forme de quelque ancien, & beau palais, ſoit que les Romains en fuſſent fondateurs ou les Roys, & Ducs de Gaiſcoigne, mais d'autres antiquitez n'y ay-ie point veu, qui facent a racompter.

Egliſes de Tarbe ſont a preſent ruinees par les Caluiniſtes.

Des Egliſes il y auoit la Cathedrale aſſes petite, & mal façonnee, toutesfois portant marque d'ancienneté, comme auſſi l'Eueſché eſt des plus anciennes en ſa fondation premiere, & poſee entre les ſuiectes de la Nouempopulane: de laquelle n'ayant peu recouurer le nombre des Eueſques, ie ſeray contraint de paſſer outre: Au milieu de la ville eſt l'Egliſe parrochiale, puis y a deux conuens, l'vn de Cordeliers de l'obſeruance, aſſis tout ioignant la riuiere l'autre des Carmes poſé hors la ville, a la porte qui tire a Toloſe, hors laquelle vous commencez a voir le terroir plus maigre de ceſte contree.

Villes de Bigorre.

Les autres villes de Bigorre ſont Trie, Rauaſteins, Maubourget, Baigneres, où ſont les bains chauds les plus plaiſans & gracieux pour le corps humain qui ſoyent en toute ceſte montaigne, & les ſources, & fontaines deſquels viennent iuſques dedans la ville, laquelle eſt aſſiſe au pied du mont, & tout contre les racines des rochs, où ruiſſelent ces ſources ſulphurees: ſi bien que auant que commencer a monter, vous voyez deux fontaines voiſines, l'vne qui boult & eſt chaude, & l'autre froide au poſſible.

Baigneres, & ſon aſſiete.

Arbres croiſſans ſur les monts de Bigorre.

Ie laiſſe les copeaux du mont en d'aucuns lieux ſterilles, & en d'autres herbus, & chargez de boſcages, & boys tels que Heſtres, Sapins Tilleulx, Pins reſineux, Ifs, Lieges, Cheſnes de toute ſorte, & autres diuerſes ſortes d'arbres, d'où aduient que le boys eſt a bon marché par tout le pays, qui eſt aſſes frilleux à cauſe des montaignes.

Lourde ville ſon aſſiete, & antiquité.

Et en l'enclos de ces montaignes, & la derniere ville de Bigorre, & du reſſort Toloſain eſt Lourde, iadis en Latin dicte *Lampurde*, de laquelle on a corrompu le mot, & par le texte de Sidonie vous voyez qu'elle eſtoit fondee dés le temps que les Romains commandoient ſur les Gaules: auſſi y voyez vous celle tour tant fameuſe qui tint contre les Anglois de telle ſorte que iamais ils n'y peurent donner attainte, & laquelle on eſtime eſtre de la fondation Romaine, affin que ſeruit de limite, & pour la retraite de leurs garniſons.

Maiſons nobles anciennes en Bigorre.

Les maiſons illuſtres de Bigorre ſont en grand nombre, veu que vous y voyez le Chaſteau d'Aſté, d'où ſont ſortis les predeceſſeurs de la maiſon genereuſe de Gramont, qui ores tient ranc entre les premieres de Biſcaye: y eſt la famille d'Antin, la maiſon ancienne de Benac, celle de la Louuiere, de Barbaſan, & d'Auſſun, tant illuſtree par ce vaillant Cheualier, & grant Capitaine le ſeigneur dudit lieu, qui l'an mil cinq cens ſoixante deux mourut a Chartres apres la bataille de Dreux.

Roys d'Eſpaigne iſſus des Cõtes de Bigorre.

Ce pays de Bigorre eſt Comté, & iceluy treſancien, veu que de la maiſon de ces Comtes ſont iſſus les Roys qui ont chaſſé les Sarraſins d'Eſpaigne, ainſi que cy deſſus ie vous ay declairé.

Quel le peuple Bigordan.

Le peuple de ceſte region eſt haut à la main, né aux armes, ſoudain en ſes entrepriſes, & neantmoins diſſimulé au poſſible, peu courtois, farouche, & malplaiſant, ſi ce n'eſt aux villes, que la ſocieté rend plus ciuiliſez: au reſte impacient d'iniure, & qui pour peu d'occaſion frappe, & occit, qui eſt cauſe que la iuſtice y eſt ſeuerement exercee: bien eſt il loyal, non pillard, ny meſchant, ains guidé d'vne ſimplicité naturelle, qui eſt celle qui adoucit ſes imperfections, que peut eſtre l'air du pays luy donné.

Quelle la nobleſſe de Bigorre.

Au contraire la nobleſſe y eſt gaillarde, ſociable, courtoiſe, & bonne tout ainſi qu'elle eſt vaillante, & renommee entre toute autre qui puiſſe ſortir de la Gaſcoigne.

Droit de ſucceſſion en Bigorre.

En Bigorre autant parmy les roturiers que nobles, en matiere de ſucceſſion, l'aiſné de chacune maiſon emporte l'heritage, ſauf quelque legitime, qui eſt donnee au reſte des enfans, auec plus d'eſgard qu'en Bearn, où les aiſnez traitent les puiſnez a leur poſte, & ne ſont tenus qu'a les nourrir iuſqu'a certain temps, & leur faire aprendre quelque meſtier a gaigner leur vie, tout ainſi qu'il en eſt vſé au pays de Caux en Normandie.

Police pour la iuſtice en Bigorre.

A Tarbe ſe tient le ſiege du Seneſchal de Bigorre, qui y eſt eſtably pour le roy, & vn iuge d'appeaux pour le Comté, & les appellations reſpondent au parlement de Toloſe: au reſte n'y a que peu ou point de Gentils hommes, ſoyent ils Barons ou autres, qui ayent iuſtice que baſſe, & auſquels ſoit loiſible de faire ſeulement fuſtiguer vn criminel, bien ont ils puiſſance de l'empriſonner, mais dedans vingt quatre heures faut le rendre és priſons ou du Roy, ou du Comte: & és autres cauſes leur iuſtice ne ſ'eſtend que iuſques a la concurrence de ſoixante ſouls qu'ils peuuẽt cognoiſtre, & ainſi la grandeur de ceſte nobleſſe giſt és richeſſes & a ſe faire reſpecter aux ſuiets, & ne leur ſouffrir de plaider, & de ſentir combien ils ſont emancipez de leur puiſſance.

Nobles n'ont iuſtice que baſſe en Bigorre.

Capots, & Gahets en Gaſcogne.

Ie ne veux oublier qu'és pays de Bearn, & de Bigorre, & par preſque toute la Gaſcoigne il y a vne ſorte d'hommes, que ceux du pays appellent les vns Capots, les autres Gahets, mais que touts deteſtent en general, & fuyent leur acointance pour les auoir en opinion qu'ils ſont ladres. Auſſi ne leur eſt il permis de ſe tenir dedans les villes, ains és fauxbourgs, & là encor eſcartez de touts les autres: voire és Egliſes on leur fait vne cloſture a part, affin qu'ils n'infectent les autres. Ils ſont touts charpentiers, & tonneliers, & n'en trouuerez pas vn qui face autre meſtier, beaux hommes, laborieux, fort mechaniques:

& au

Infection des Capots

Quels on dit que ſont les Capots.

Condition miſerable des Capots

& au reſte portans en leur face, & actions quelque cas qui les rend dignes de celle deteſtation, en laquelle on les a ainſi par tout: outre ce tant beaux ſoyent ils, ny eux ny leurs femmes, ſi ont ils touts l'haleine puante, & les approchant vous ſentez ne ſçay quelle mal plaiſance odeur ſortir de leur chair, comme ſi quelque malediction de pere en fils, tomboit ſur ceſte race miſerable d'hommes. Quant a dire d'où cela prouient, les opinions en ſont diuerſes, les vns raportent cela a la malediction donnee par Heliſee a Giezi ſon ſeruiteur, & aſſeurent que ce genre d'hommes ſont de ſa race, a laquelle la lepre de Naaman (ſelon le dit du prophete) doit adherer iuſqu'a la fin du ſiecle: d'autres dient que ce ſont les reſtes des Goths demourez en Gaſcoigne: mais c'eſt fort mal parlé, car la plus part des maiſons d'Aquitaine, & d'Eſpaigne voire les plus grandes ſont iſſues des Goths, leſquels long temps auant le Sarraſineſme auoyent receu la religion Catholique pour quitter l'Arrianiſme. D'autres ſont d'aduis que ces Gahets ou Capots, ſont iſſus des reliques des heretiques Albigeois excommuniez par cenſure apoſtolique, & que ceſte lepre interieure leur eſt ainſi demouree, & demeure a perpetuité en ſigne de la deſobeiſſance. Or laquelle que ce ſoit de ces raiſons, ſi eſt-ce que pour dire vray, ce peuple n'eſt guere friant des Egliſes, & ne frequente le diuin ſeruice que par maniere d'aquit: auſſi eſt il enterré ailleur que le reſte des Chreſtiens, & preſque ſans nulle ſolennité: & qui plus eſt quelque part qu'il ſoit, il eſt poure, viuant du iour a la iournee, ſerf de chacun, & n'oſant reſpondre au moindre du peuple qui l'iniurie, & ſ'il y en a quelqu'vn de riche (ce qui n'aduient que rarement) on ne voit guere que ſes enfans heritent de ſa ſubſtance, ſi ce n'eſt du meuble que tout le mõde abhorre comme la peſte: qui me fait penſer que ce ſoit pour vray ceſte race Giezite, & Iuifue Chreſtienne par le commandement de quelque Prince, laquelle porte encor la penitence du peché de leur chef: & m'eſtonne que nul des anciens aye remaqué choſe tant ſegnalee que de voir par toute vne grãde Prouince, n'y auoir preſque ville, ny village, & ſur tout en Bearn, & Bigorre, où il n'ayt quelque famille de ces Charpentiers ſeparez du corps, & ſocieté des autres citoyẽs: & que la choſe ſ'eſtant ainſi eſcoulee ſous ſilence, & les modernes en ignorans la cauſe, ces hommes cependant n'ont peu gaigner l'heur d'eſtre receuz parmy les autres, tant la main de Dieu les a tenus de prez, & tant ſa parolle eſt veritable, & infaillible. Ie laiſſe aux gents de meilleur eſprit que le mien, le diſcours plus ſecret de ces choſes, me ſuffiſant de vous auoir touché ce que i'ay veu, & que nul (que ie ſcache) auoit iuſqu'auiourd'huy mis en euidence. I'ay le pays de Bearn en teſte, lequel ie laiſſe le dernier pour eſtre parlement a part, & vais me ruer ſur le reſſort Bourdeloys, puis que me voila hors de celuy qui reſpond a la ſouuerainneté de la court de Toloſe.

DES PAYS, CONTREES, SENESCHAVCEES, VILLES, CITES, ET Seigneuries qui ſont ſous la ſouuerainneté du Parlement eſtably en la cité de Bourdeaux.

Gaſcoigne quelque temps non compriſe en l'Aquitaine.

Quelles terres cõpriſes au pais dit la Guienne.

Pais d'entre deux mers où poſé & pourquoy ainſi dit.

Que c'eſt que le Maſcareth a Libourne.

Pays d'entre deux mers diuiſé a pluſieurs reſſorts.

La Reole, ville ſur la Garõne.

IL n'eſt ia beſoing de diuiſer icy derechef l'Aquitaine, ſauf en la conſideration qu'on la prend pour le iourd'huy, & qu'elle fut conſideree du tẽps de Charles le grand, que la Gaſcoigne n'eſtoit point cõpriſe ſous l'Aquitaine: veu qu'il eſt dit que Hunault Roy d'Aquitaine fuyãt la fureur de Charles le grand, ſ'en alla retirer a Loup Duc ou Roy de Gaſcoigne: mais ce Roy Françoys ayant tout dompté, & l'vn, & l'autre furẽt compris ſous le nom d'Aquitaine. Depuis, lors que les Angloys eurent à cauſe du mariage de leur Roy auec l'heritier d'Aquitaine, pris poſſeſſion de ce pays, & apres pluſieurs guerres, & debats, en fin l'Aquitaine fut partie en Guienne, & Aquitaine, demourant ce non ancien a tout le pays limité par les departements faits iadis: & ſous le nom de Guienne eſtants compriſes les contrees qui ores obeiſſent, & ſont reſſortantes au Parlement de Bourdeaux, & celles cy ſont le Bourdeloys, Landes, Albret, Baſadois, haute Gaſcoigne, partie de Biſcaye, & Medoc outre le fleuue de Garonne: mais de ça la riuiere y ſont les terres qu'on dit d'entre deux mers, dependans de Bazas, & le Fronſadez: puis le Perigort, & Limoſin, & Saintonge, que nous auons deſcrit, pour ne confondre l'ordre des Prouinces. Or pource qu'il nous faut reuenir aux monts pour y voir la principauté Biernoiſe, nous commencerons auſſi noſtre deſcription au pays d'entre deux mers, ainſi appellé à cauſe que la mer ſ'eſpãd le long d'iceluy par deux bras, allant receuoir en ſon ſein deux groſſes riuieres, l'vne a Bourdeaux, qui eſt celle de Garonne, l'autre a Libourne, qui eſt la Dordonne, faiſans ces deux comme vne peninſule de ce pays, la pointe de laquelle eſt à vn lieu nõmé a preſent Carbonnieres, & là où commence ce gros bouillonnement du flus, & reflus de la mer, qui va auec ſi grande furie le long du canal de Dordonne, qu'il n'y a nauire qu'il ne renuerſe ſ'il le treuue de coſté, mais le rencontrant de pointe, ces flots eſtans venteux, & ſe fendans facilement, ſ'eſuanouiſſent cõme vne rouſee par deſſus le nauire rencontré: Ceux du pays appellent cecy le Maſcareth, lequel n'aduiẽt guere que durant les chaleurs de l'eſté, & ſur les Equinocces: & ay veu les petits enfans l'attendre touts nuds ſur la greue a Libourne, ceſte eau venteuſe ne faiſant que leur paſſer par deſſus, eux eſtans couchez le ventre contre terre, & ſe tenant affermis contre des pieux, & poteaux que pour ceſt effect ils plantent ſur l'arene. En ce pays d'entre deux mers ſont quelques villes, les vnes ſont du pays d'Agenois, ia deduites, & les autres ſont du Bazadois, & partie du Bordelois: Au Bazadois ſont ſaint Bazeille, la Reola aſſiſes ſur Garonne, en la derniere deſquelles eſt vn beau prieuré ancien fondé au nom de ſaint Benoiſt, & duquel on tient que la ville eſt renommee, entãt qu'en Latin elle eſt dicte *Regula*, pour la reigle a laquelle ces religieux ſont aſtraints par leur profeſſiõ, mais auec le temps le mot Latin ſ'alterant en lieu de Regle, on a dit Reule, car c'eſt ainſi que les Gaſcons l'appellent, & ainſi l'ayie aprins d'vn mien amy Chambrier dudit monaſtere, appellé Dom F. Rolle Docteur en Theologie en l'vniuerſité

Monſegur ville où aſſiſe.

Comté de Benauges.

Libourne & ſon aſſiete.

Fronſac par qui fondé.

De la ville & cité de Bourd.

Ptolomee li. 2. ch. 7. tab. 3. d'Emp. Pline li. 4. chap. 19. Strabon liu. 4.

Aſſiete de la cité de Bourd.

Ibiſces n'eſtoyent du corps Aquitanique.

de Paris. Ceſte ville eſt riche, & forte, & a vn chaſteau duquel eſt faite mention en Froiſſard parlant des guerres Angloiſes. A deux lieües de la Reole eſt Monſegur ville poſee ſur le fleuue du Drot, puis ſaint Ferme, Caſtel mourou, Geronde, & plus haut Sameterre, & iuſqu'a la Dordonne il y a plusieurs villages : puis entrant au Bourdeloys, on voit ſaint Macaire, & le Comte de Benauges ſuiet a l'illuſtre maiſon de Candale : puis on vient ſelon le fleuue a Larmont, & au lieu ſuſnommé de Carbonnieres, & au Carbon blanc, & de là a Libourne belle ville aſſiſe ſur Dordonne, & en l'emboucheure de ce fleuue en la mer : outre laquelle vous voyez le pays de Fronſadez, a preſent Marquiſat renommé de la ville & Chaſteau de Fronſac, baſty iadis par le Roy Charles le Grand, lors qu'il alloit contre Hunaud ſ'eſtant retiré vers Loup Duc de Gaſcoigne : l'ancien auteur nommé ce Chaſteau Francique, mais le mot eſt corrompu comme de pluſieurs autres, & eſt vne des plus fortes places de la Guienne, & de l'aſſiette la plus plaiſante aſſis ſur la croppe d'vn mont, & ayant ſon regard ſur Libourne, & tout le long de la marine : la coſte duquel pays va ſ'eſtendant iuſqu'a Bourg, & par deça au bec d'Ambes que les anciens ont appellé *Ambros* : mais cela eſt deſia en la contribution de Saintonge par nous deſcrit. Là aux entours eſt ceſt ancien Chaſteau de Montauban duquel auons parlé cy deſſus, non loing de Fronſac, & ſur la riuiere de Dordonne, duquel on ne voit a preſent que les ruines. Et voila quant au pays, qui eſt deça les riuieres de Dordonne, & de Garonne, reſte a voir le plant de la treſancienne, & excellente cité de Bourdeaux, & de ce que les anciennes hiſtoires en chantent. Nous auons veu cy deſſus que non ſeulement il y auoit deux citez portans tiltre de Metrapolitaines d'Aquitaine, ains encor deux ſortes de Bituriges, de la premiere deſquels nous auons parlé a Bourges, par ainſi nous reſtant la ſeconde Aquitanique, faut auſſi voir les ſeconds Bituriges, que Ptolomee appelle Vibiſces, que Pline met entre les Santons libres, & leur donne le nom d'Vbiſces : mais Strabon les nomme Ioſces, où le vocable eſt corrompu, & y faut lyre Ibiſces, deſquels il parle en ceſte ſorte. Garonne accrüe de trois riuieres paſſe entre les Bituriges Ibiſques, & les Saintongeois peuples de Gaule. Puis aiouſte choſe qu'il ne continue point lors qu'il dit : Car la ſeule nation de ces Bituriges eſt en Aquitaine eſtrangere, & foraine, & n'eſt point du corps des Aquitaniens, ayant neantmoins la cité de Bourdeaux qui luy ſert pour marché, & commerce des foires, & laquelle eſt aſſiſe en des paluz cauſez par le regorgement de Garonne. Vous oyez Strabon qui vous dit que les Vibiſces, ou Ibiſces ne ſont point naturels Aquitaniens, & toutesfois il ne propoſe quels ils ſont, ny de quel pays venus, qui donne occaſion a d'autres qu'ils ſont iſſus des Bituriges Cubes : ce qui n'eſt guere vraiſſemblable, puis que abſoluement il diſpenſe ceux cy de la ſocieté Aquitanique, parmy les peuples de laquelle, il nomme ceux cy pelerins, eſtrangers, & forains : ſur quoy n'ayans liures qui nous eclairciſſent le paſſage nous attendrons que vne plus grande, & ſolide lecture nous ayent fait ſonder le gué, & trouuer le fonds d'vn paſſage tant difficile : & tant y a qu'Auſone qui ſe dit & cõfeſſe Bourdeloys ſe nomme luy meſme Viuiſce en ſon Eidillie de la Moſelle, où il dit ainſi:

Hæc ego Viuiſca ducens ab origine gentem
Belgarum hoſpitiis nunc per noua fœdera notus.

Auſone en ſa Moſelle Edillie. 9.

Quelques Pedants voulãs faire des correcteurs ſuffiſans des vieux auteurs auoyent mis icy Viuifica, au lieu de Viuiſca, ou Ibiſca, ne ſçachãts (peut eſtre) que les Bourdeloys portaſſent iadis le tiltre de Bituriges Viuiſces, & que pour l'eſgard de Bourdeaux il ſe nommaſt Viuiſce, il le monſtre lors qu'il continue ſon propos, diſant:

Aſt ego, quanta mei dederit ſe vena liquoris,
Burdigalam cum me in patriam, nidúmque ſenectâ,
Auguſtus pater, Et ce qui ſ'enſuit:

Strabon né faut diſant Bourd. auoir eſté baſty aux mareſts.

Deſcriptiõ de la ville, & cité de Bourd.

Limites de la ville de Bourd.

Là où ſ'enſtant renommé de la race des Viuiſces icy il appelle franchement Bourdeaux le lieu de ſa naiſſance, & fait cognoiſtre le deſir qu'il a d'y aller paſſer le reſte de ſa vieilleſſe. Or reuenant a propos ſur ce que Strabõ dit que Bourdeaux eſt aſſis ſur les mareſts, & palus que fait là la Garonne, il ne le faut blaſmer ſi a preſent on ne voit mareſt quelconque, veu qu'on l'a remply de bourriers, & des ordures de la ville, ainſi qu'il en eſt aduenu en pluſieurs endroits de Paris, leſquels n'eſtoyent iadis que mareſcages : & au reſte a Bourdeaux maintenant la Garonne n'y cauſe aucun mareſt, & ſ'il y en a, ce n'eſt du coſté du fleuue, ains vers le derriere du Chaſteau du Ha, ou du Far, qui ne ſe fait que des ſources, & fontaines qui ſont en ceſt endroit. La Cité de Bourdeaux donc eſt aſſiſe ſur le bord de la Garonne, les flots de laquelle en pluſieurs endroits lauent les murs de la ville, & en d'autres ils entrent iuſque dedans icelle, lors que la mer eſt pleine au plein de la Lune, car alors elle va iuſques deuant le Palais, ainſi que ſouuent nous l'y auons contemplee : ce fleuue eſt deuant ceſte cité beau, grand, & large, fluant, & refluant tout ainſi que la mer, & ſe fait comme vn croiſſant cornu allant le long du haure, d'autant qu'a l'Abbaye de ſainte Croix, où eſt l'vne corne, elle commence a fleſchir, & ſe recourber comme vn arc iuſques au Chaſteau Trompette, où elle ſe remet en ſon cours, qui fait le plus beau, & aſſeuré port qui ſoit en Gaule, & dedans lequel peuuent entrer les gros nauires tant ſoyent ils grans, pour y eſtre en grande ſeureté, & pour n'auoir faute d'eau, ſoit a y entrer au montant, ou pour en ſortir y ayant maree: mais outre, & plus haut que de Bourdeaux, il n'y a que les barques, & petits vaiſſeaux qui montent, & toutesfois par leur moyen va lon de ceſte ville iuſqu'a Toloſe, & pays voiſins le long de la Garonne, pour le trafic & commerce de marchandiſe. Et eſt ce coſté maritime regardant le Septentrion, car au Midy Bourdeaux a le pays des Landes, au Leuãt tout de meſme, & a l'Occidẽt les palus, & terroir de Medoc, & de touts ces coſtes eſt elle forte, tãt de murs, bouleuerts, rãparts, & foſſez, que de l'aſſiette naturelle de la terre, ſelõ que la pouuez cõſiderer par la figure du plãt cy repreſenté. Ceſte ville eſt de grãde antiquité, ainſi qu'on recueille & par les murs qui ſont au milieu de la ville, par leſquels

Bour. plus grãde que iadis.

Raiſons pour l'antiquité de Bourd.

Palais Tutele d'où appellé ainſi.

Helie Vinet liu.des Antiq. de Bourd.

Deſcriptiõ du Palais Tutele.

Palais Galiéne Amphiteatre, & ſa grandeur.

Interpretatiõs mal digerees du nom de Bourd.

Bourd. dit Bourdgal, & pourquoy.

quels on voit que iadis elle n'eſtoit ſi grande qu'elle eſt a preſent : mais au reſte de dire au vray le temps de ſa fondation, il n'y a homme qui le puiſſe aſſeurer:trop bien tire lon,des anciens auteurs, que ceſte cité eſtoit lors que Ceſar fut en Gaule, & Strabon qui viuoit ſous Auguſte nomme ceſte ville Burdigale, d'où ſ'enſuit que ia du temps Romain elle eſtoit en eſſence : outre ce les Chreſtiens ſçauent que à Bourdeaux ſaint Martial diſciple de Ieſus Chriſt annonça la parole diuine, & y fonda l'Egliſe cathedrale de ſaint André laquelle fut Primatie d'Aquitaine, ce qui donne argument ſuffiſant de ſa gloire, & que pour ſon antiquité, & preeminence iadis ſur le pays voiſin, les Romains luy auoyent conſerué ſes premiers droits, & iuriſdictions: outre ce on voit des antiquitez fort grandes, comme le Palais Tutele ſur lequel pluſieurs ont reſué pluſieurs choſes, & lequel i'eſtime auoir eſté dedie au Genie de la cité, & aux Dieux tutelaires, & en cecy i'ay pour teſmoing, & confirmateur le ſieur Vinet, la memoire duquel i'honore, qui és antiquitez de Bourdeaux en diſcourt, comme celuy qui eſt des mieux verſez hommes de noſtre aage, en ce qui concerne l'hiſtoire de telles recerches : & lequel liure m'a eſté mis en main par vn mien amy, & ancien compaignon Bernard de Gerard ſieur du Haillan natif de Bourdeaux, & vn des ornements modernes de ſa patrie, ainſi qu'il le fait paroiſtre par l'immortalité de ſes œuures. Le ſuſdit ſieur Vinet dit que ce palais Tutele fut iadis hors les murs de la ville, & ſur le bord du foſſé vers la part Septentrionale, là où a preſent il eſt dedans: & eſt de pierre quarree, ayant ceſt edifice octante ſept pieds de long, & ſoixante trois de large, vouté par embas a plate façon a l'antique, mais au deſſus ſans nulle couuerture, ayant eu huit piliers ou colonnes canelees de chacun coſté, & ſix a chacun bout en ſa largeur, deſquelles n'y en a que dixhuit, qui ſoyent debout. Quant au Palais qu'on appelle encor Galienne, & qui eſt hors la ville ayant ſes murs de pareille eſtoffe que ceux de l'ancien, & premier baſtiment : & lequel a trois cens ſeptante pieds de long, & deux cens trente de large, ce fut ſans nulle doute vn Amphitheatre fait en forme d'ouale, de la cauſe de ſon nom ie n'en ſçay d'autre, ſinon que ie le penſe eſtre pris de l'Emper. Galien, ſous lequel fut dreſſé ceſt edifice, & en l'honneur duquel le gouuerneur de ceſte Gaule le ſurnomma de Galien, ſur quoy qui en voudra ſçauoir dauantage, lyſe l'œuure des antiquitez de Bourdeaux de Vinet, qui le contentera, ſ'il n'eſt trop dur a manier. Quant au nom de Bourdeaux le ſieur Vinet ſe moque (a bon droit) de ceux qui le raportent a ce que la ville eſt aſſiſe au bord des eaux, car par ce moyẽ toutes villes d'aſſiette pareille, deſquelles il y en a grand nombre en France & ailleur, deuroyent porter vn nom ſemblable: comme encor il reiecte l'opinion de ceux qui tiennent que le mot Burde Gale, vient de deux petites riuieres, entre leſquelles eſt aſſiſe ceſte cité, l'vne appellee Bourde, & l'autre Gale, mais ce ſont bourdes, veu que nul auteur approué a fait mention de telles Ethimologies : & vaut mieux ſ'arreſter a ce que les anciens ont appellé ce lieu non Bourdeaux, ains Bourdgal, comme accourciſſans, & changeans quelque peu le mot de Biturigala : & ſe deffend par quelques mots alleguez d'Iſidore Eueſque de Seuille. Si le ſuſdit Vinet n'auoit plus que ſatisfait a la curioſité des plus chatouilleux, ie taſcheroy de faire quelque autre recerche, mais ie me contenteray de vous mettre la deſcriptiõ de l'ancienne Bourdeaux, telle qu'Auſone Viuiſque, ou Bourdeloys vous la met en ſes villes lors qu'il parle ainſi:

Quadrua murorum ſpecies, ſic turribus altis
Ardua, vt aereas intrent faſtigia nubes.
Diſtinctæ interne vias mircre domorum
Deſpoſitu latas nomen ſeruare plateas,
Tum reſpondentes directa in compita portas,
Per mediúmque vibis fontani fluminis alueum:
Quem pater Oceanus refluo cùm impleuerit æſtu,
Adlabi totum ſpectabis claſsibus æquor.

Auſone en ſon liu. des villes illuſtres.

Bourdeaux chef de la Guienne.

Quelle fut la Primatie d'Aquitaine.

Anciens Archeueſques de Bourd.

Egliſes principales de Bourd.

Vous voyez quelle il vous deſcrit ceſte cité, à ſçauoir carree & petite, ayant de belles, & hautes tours, & ceſt enclos ſe peut encor remarquer en partie par ceux qui auec diligence ſe voudrót employer a regarder celle cloſture, qui eſt vers ſaint André, & ſaint Preiect, car les foſſez, ſaint Eliege, & la ville là baſtie, eſt de l'accreüe moderne : de quoy ie vous renuoye a mon auteur, qui vous en ſatisfera tout a loiſir : car il me ſuffit vous auoir monſtré l'antiquité, & aſſiette de ce lieu a preſent chef de la Guienne, & où eſt le ſiege du Primat d'Aquitaine, quoy que le procez en ſoit encore au croc, non touché des Roys, ny vuidé par le ſaint ſiege apoſtolique, tant il ſemble que chacune des Egliſes des Viuiſces, & Coubes aye raiſon de pourſuiure ſon droit : l'vne qui eſt la premiere Aquitanique, pource que l'autre eſt comme ſa colonie : & la ſeconde à cauſe que les Cubes ne ſont plus mis au ranc des Aquitaniques, & que par nulle ſanction Apoſtolique il n'eſt ordonné que ceſte premiere aye ſur elle aucune puiſſance, Au reſte Bourdeaux (comme dit eſt) fut appellee a la foy par ſaint Martial, qui y preſcha, & fonda la premiere Egliſe, & depuis eſcriuit vne Epiſtre aux freres nouuellement conuertis. Ie n'ay point recouuert le catalogue des Primats de la ſeconde Aquitanique, bien que ce ſoit ſans nulle doute qu'il y en a eu dés l'Egliſe primitiue, mais quelque iour Dieu aidant, nous en pourrons mieux fournir que maintenant qu'il faut regarder ceux que trouuons és ſeſſions dés Conciles, ſi bien qu'au ſecond Concile d'Arles, qui fut ſous l'Empereur Conſtantin le grand, nous voyons qu'Oriental Archeueſque de Bourdeaux aſſiſta, & au Concile de Treues Auſone : Apres lequel fut Delphin, auquel eſcrit ſaint Paulin Eueſque de Nole, qui viuoit du temps de ſaint Hieroſme. Sous le Pape Damaſe viuoit Cyprian: puis Amand, & durant le quatrieſme Concile d'Orleans ſeoit a Bourdeaux Leonce, & en Aymon moyne vous trouuez vn Frotaire, duquel auons parlé parmy les Eueſques de Poitiers, & Bertrand de Gut. qui depuis fut Pape ſous le nom de Clement cinquieſme, qui depuis ſa Papauté ſe tint quelque fois a Bourdeaux, pour laquelle occaſion on voit encor pres ſaint André vne porte renõmee du Pape, & ainſi par ſucceſſion ordinaire du depuis la primitiue Egliſe, ceſte cité n'a point eſté ſans paſteur. Les Egliſes principales ſont ſaint André Cathedrale, & ſaint Seuerin (que vulgairement on apelle S. Saturnin) qui eſt collegiale, poſee hors la ville, mais fort ancienne où repoſe le corps de S. Seuerin archeueſque de Cologne, lequel viuoit du tẽps de S. Martin: & hors l'Egliſe duquel eſt le cemitiere, où la plus part des cheualiers occis ſous Charlemaigne par la conſpiration de Ganelon a Rõceuaux, repoſent: & où i'ay veu vn tombeau haut eſleué ſur des pierres qui le tiennent en l'air, lequel neantmoins eſt plain d'eau, lorsque la Lune eſt en ſon plein croiſſant, & qui diminue a meſure que la Lune va en decroiſſant. Ie laiſſeray les Egliſes de S. Preiect, S. Pierre, S. Chriſtophle, S. Michel, S. Eliege, & autres, les quatre mendiants, & l'abbaie de S. Croix, & pluſieurs autres choſes cõſiderables, cõme encor le ruiſſeau de Diuice, paſſant en la ville, & les fontaines tãt des foſſez, S. Eliege, que d'ailleurs cõme celle qui n'eſt plus, & de laquelle Auſone fait ſi grand cõpte, & qu'il apelle Duiona pour venir au palais d'Ombriere, qui fut iadis le ſiege des Ducs de Guiẽne, & lequel on a choiſy pour Meſſieurs de la court de Parlemẽt eſtably en cette cité par le roy Charles 7. & duquel cõme d'vne ſainte Pepiniere ſont ſortis d'excellẽs, & equitables iuges, qui par leur vertu ſe ſont faits cognoiſtre par toute la France: ſi bien que de noſtre temps nous auons veu les Ages, Caluimonts, Chaſſaignes, Brinõs, Aleaumes, Leſcures, Ferrons, l'Ange, la Guionie, les SS. Symons, Carmains, les Comtes, les Selues, les Montagnes, Roſſignacs, Põtacs, Gautiers, & autres faire telle parade de leur integrité, que les Iuges de ce ſiege ſouuerain ont eu l'hõneur de tout tẽps de ſçauoir ioindre l'equité auec la miſericorde, & d'vſer ſagement de celle puiſſance abſolue que les Roys leur ont donnee. A Bourdeaux eſt encor le ſiege de Seneſchal qui par precipu porte titre de Seneſchal de Guiẽne, ayant des droits & preminẽces ſur tous les autres ſieges de ce reſſort de ce Parlement, y eſt auſſi l'Admirauté, où a rẽdu droit aux parties vn fort long temps auec reputatiõ d'equitable iuſticier le deffunt pere de Bernard de Gerard, que ie nõme pour ſa vertu, & pour l'amitié que ie porte au fils, de laquelle ie veux que cet œuure porte teſmoignage. Quant a l'hoſtel de ville, & police ordinaire, c'eſt ſans doute qu'auant les troubles de Guienne aduenus l'an 1549. c'eſtoit la Seigneurie de ville la mieux dreſſee, & la plus ſegnalee de ce royaume, les Iurats (ainſi apelle lon les Eſcheuins) ayants de belles baronnies ſuiettes au corps de leur ville, & vſans de iuſtice haute,

Cemitiere de S. Seurin a Bourdeaux.

Palais de Bourd. ancienne demeure des Ducs de Guienne.

Maiſons illuſtres des preſidens & Conſeilers de Bourd.

Siege de Seneſchal a Bourd.

Sieged'Admirauté pour le fait de la marine.

Grandeur des Iurats de Bourd.

Le vif pourtraict de la

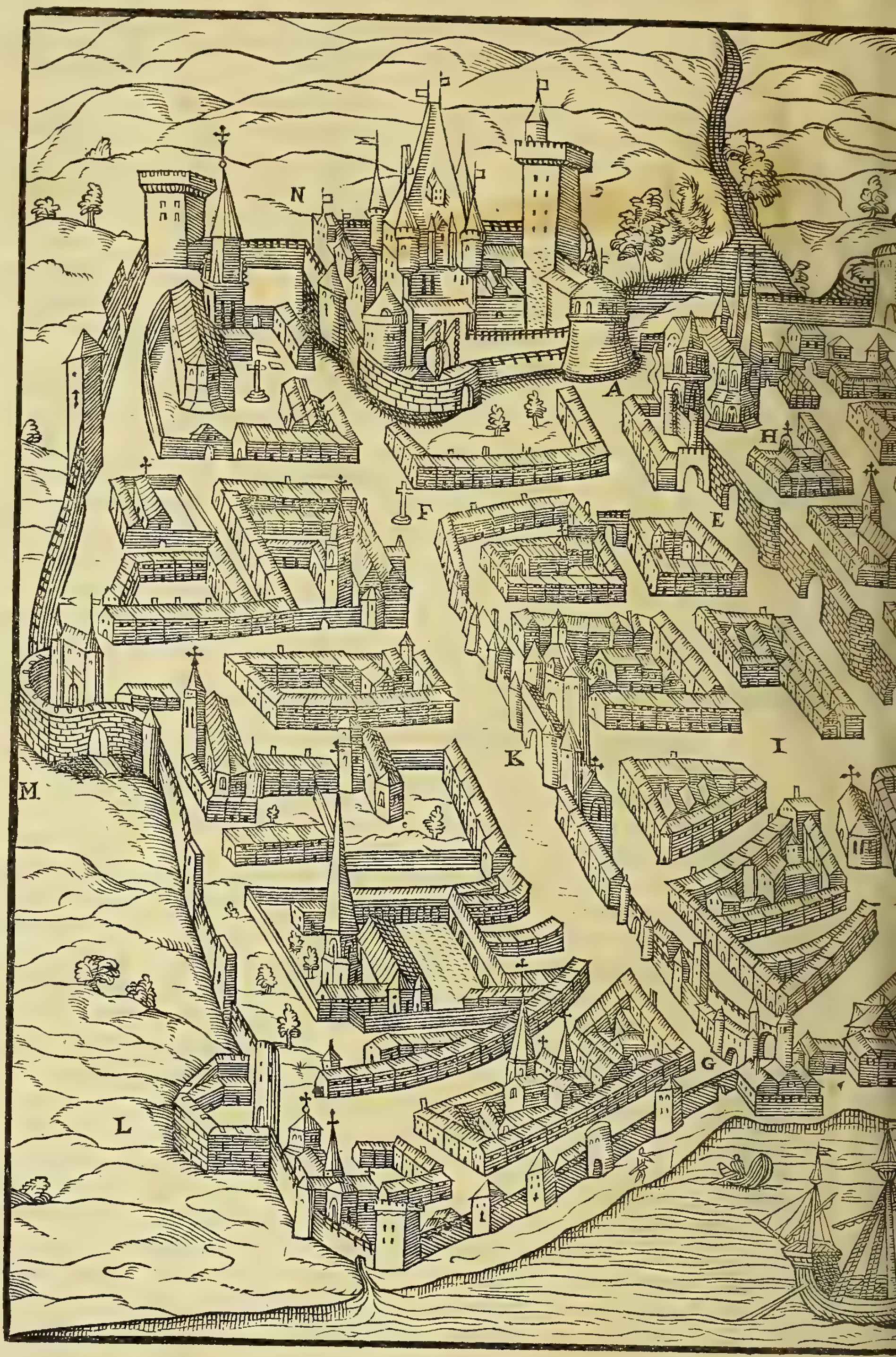

S'enſuyt les lieux notables

ABCD, La premiere ville de Bourdeaux, quadrangle plus long que large. A H, L
creüe de la ville. FKG, Les Foſſez. G Porte des Salinieres. I La place du Marc
uart & porte ſaint Iulian. N A, Le Chaſteau du Fa, du Ha, en langage du pays. O
Bourg & Egliſe collegiale de ſaint Seuerin. Q Les reſtes d'vn Amphitheatre, qu'o
S Vn ancien edifice, appellé le Palais Tutele, quadrangle, de huit colomnes de longeu
pette. X Les Chartreux. Le port en forme de croiſſant, dit le Port de la Lune.

é de Bourdeaux.

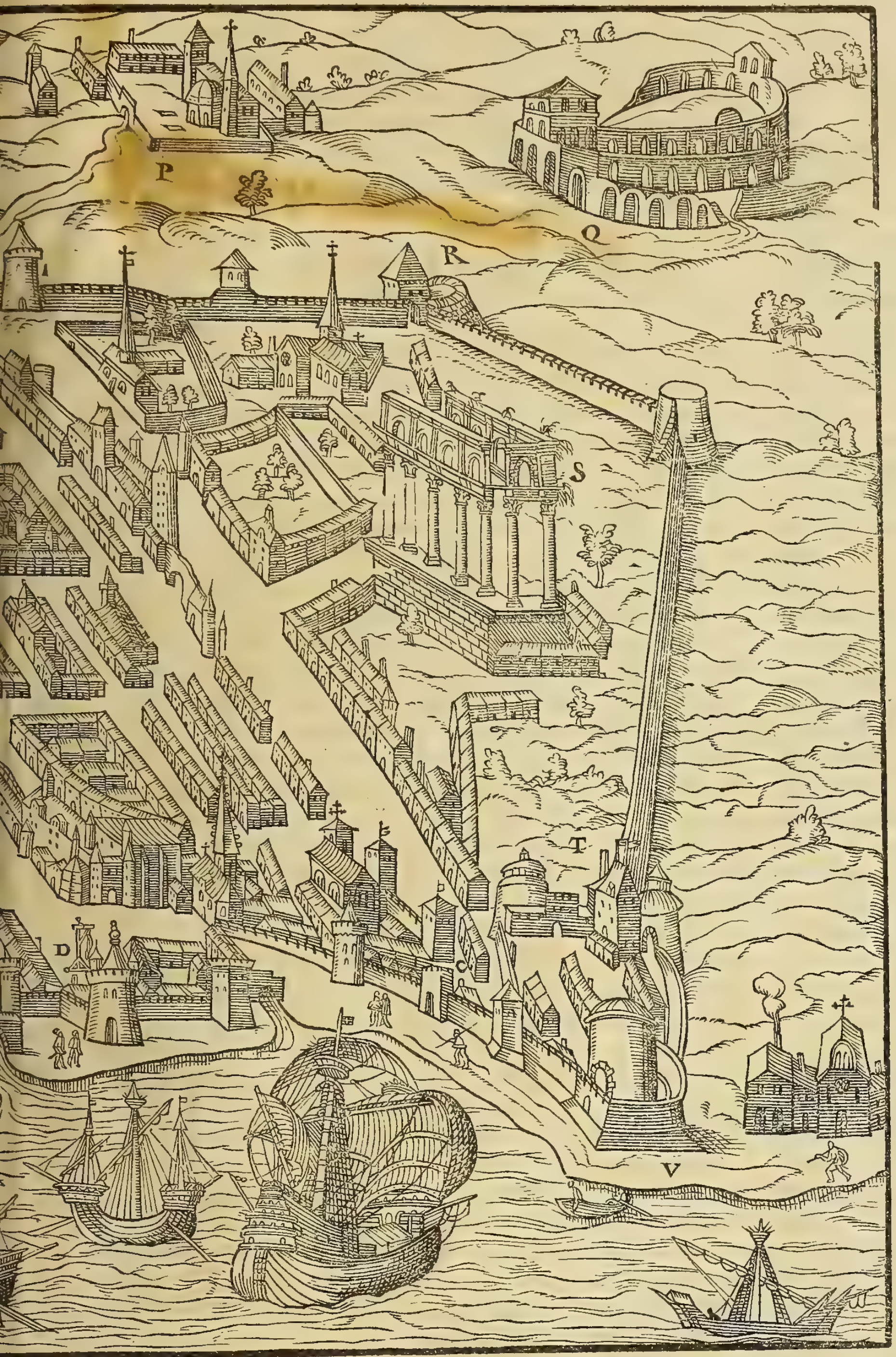

ville de Bourdeaux.

ſe Metropolitaine de ſaint André. D La place deuant le palais. EFGD, premiere
K La porte ancienne de la ville. L Le Bouleuart de ſainte Croix. M Le Boule-
porte Di Iau (dei Iouis) auec ſon Bouleuart, autrement dicte de ſaint Seuerin. P Le
nme le palais Galiene. R Porte & Bouleuart de ſaint Germain aupres des Iacobins.
ſix de largeur, deſquelles y en a encores dixhuict debout. T V, Le Chaſteau Trom-

moienne, & baſſe, commandants ſur les guets, & ayans en tout en leurs mains, & les forterelſes, & les armes de la ville. Ie me deporteray du malheur de cette ſedition, & alteration qui ſ'enſuiuit, comme de choſe & mal a propos & ſans proffit, & la faute de laquelle ne deuoit eſtre reiettee ſur le corps innocent de cette ville, ains ſur autres qui meritans la peine l'euaderent, & d'autres qui furent payez ſelõ leur folie, & outre-cuidãce. Cette ville eſt ornee d'vne belle vniuerſité en tours arts & ſciences, y ayant eſcoles de droit, & Theologie, mais ſans exercice qui face à eſtimer: mais quãt aux lettres humaines, ie diray que du tẽps que ie fus auditeur, on pouuoit dõner ce loz a la cité de Bourdeaux qu'elle eſtoit des mieux fournies d'hõmes de ſçauoir en ſon college, pour vne ſeule eſcole qu'vniuerſité qui fut en l'Europe, & d'où ſont ſortis pluſieurs hõmes dignes de loüange. Auſſi eſt-ce de long tẽps que les bons arts y ont flory, & que les gents de ſçauoir ſ'y ſont retirez, à cauſe de la beauté de la ville, bonté des citoiens, gracieuſeté des chefs, auancemẽt des lyſans, obeiſſance des auditeurs, & recognoiſſãce de ceux qui trauaillent: ioint que le Climat y fauoriſe aux Muſes, y ayant des lieux ſolitaires aux entours, & que la frequence des eſtrangers nourrit l'oreille des conuoiteux de ſçauoir touſiours de quelque cas de nouueau recité par les eſtrangers qui y abordent. Que diray-ie d'auantage de cette excellente cité, ſinon que c'eſt le ſiege des Muſes, & la corne d'abõdance de tout bien, le plaiſir des hommes, & le lieu où les celeſtes eſpandẽt leurs graces? & a laquelle ie conſacre les vers meſmes que ſon nourriſſon Auſone a chantez d'elle diſant ainſi:

Excellente Vniuerſité de Bourd.

Voy Auſone au liure des regiõs de Bourd.

Impia iam dudum condẽno ſilãtia, quòd te
O patria, inſignem Baccho, fluuijſq́, viriſq́,
Moribus, ingenijſque hominum, procerúmque ſenatu
Non inter primas memorem, quaſi conſcius vrbis
Exiguæ, immeritas dubitẽ cõtingere laudes.

Auſone és illuſtres.

Car il n'y a perfection és autres villes, qui ne ſe treuue en cette-cy, ſoit pour les viures, ſoit pour les armes, ſoit pour la marchandiſe, & (ſur tout) ſoit pour les bonnes lettres. Et pour ſortir de Bourdeaux, vous n'auez cõtree en France où Bacchus ſoit plus liberal, ou pluſtoſt prodigue de ſes dons, & liqueur vineuſe, de ſorte que le vin de Graue eſt cogneu par toute l'Europe Occidentale, & Septentrionale, chacũ deſirãt y porter ſes dẽrees pour iouyr de cette liqueur tant precieuſe, ſoit des vignes de Larmont, de

Vignoble, & bõs vins de Bourd.

Cómoditez qui ſót a la ville de Bourdeaux.

Promõtoire Curian ores S. Marie.

Neomagus ville iadis en Medonc ſumergee par la Garonne.

Blanquefort chaſteau.

Pays de Buchs.

Auſone aux Epiſtres.

la Baſtide, & lieux voiſins, ou paſſant plus outre de ces vins blancs qui croiſſent a Melion, leſquels ne doiuẽt rien aux Grecs de Malueſie & deCandie: cõme encor le pain de Potenſac, & d'Alençon places voiſines eſt renõmé pour le plus delicat de la Guiẽne. Ie laiſſe la bonté des chairs, l'abõdance, & diuerſité du poiſſon, pour dire en vn ſeul mot, que pour le plaiſir de l'homme la ville de Bourdeaux deuroit eſtre choiſie, ſi l'air marin & les vapeurs des eaux ne la rendoyent vn peu mal ſaine, & ſuiette a maladies, & bien ſouuent a la peſte. Le long de la mer au deſſous deBourdeaux eſt la ville de l'Eſparre, puis le Promontoire Curian a preſent Cap ſainteMarie, & és entours des palus le pays de Medonc fort bas a merueilles, & parainſi ſuiet aux inondations des eaux, de ſorte que les flus eſtãs grans, & puis venãs a ſ'eſcouler, on voit les ſables, & parmy iceux des ruines de murailles, qu'on eſtime eſtre celle ville de *Neomagus* q̃ Ptolomee marque au deſſous de Bourdeaux, choſe nõ difficile a croire, veu que de noſtre temps meſme pareilles choſes ſont aduenues, la mer engloutiſſãt en ſes debords des villes toutes entieres, qui eſtans en bas lieu eſtoyẽt emmenees par les violences de ſes ondes. Le long de celle coſte baſſe & mareſcageuſe, & pleine des limons que les rauines de Garonne y amenent, eſt le chaſteau de Blanquefort apartenant aux Seigneurs de Duras, & le païs deBuchs, qui eſt principauté, & leSeigneur duquel porte titre de Captal, cõme qui diroit, appartenant a l'illuſtré maiſon de Candale, & eſt ce pays abondant en pins reſineux: d'où aduient que la chãdelle qu'on fait de cette matiere eſt apellee par gauſſerie a Bourdeaux Candele de Buchs, de laquelle ſe ſeruent les pauures gents par tout ce pays, & enArmaignac, Bearn, & Bigorre, tellemẽt que leurs maiſons en ſont toutes noires pour la fumee que rend ce luminaire, a quoy ie penſe qu'a pris alluſion Paulin eſcriuant a Auſone lors qu'il dit.

Nigrantéſque caſas, & texta mapalia culmo.

Landes de Bourdeaux.

Quel le peuple des Landes.

Albret ville erigee en Duché.

Chaloſſe ou croiſt de bon vin blanc.

Veu que cette fumee noircit eſtrangement, & qu'il n'y a cabane, ny maiſõ villageoiſe, qui n'en ſoit tout noircie, voire les perſonnes meſmes ſentẽt ce muſc Medonquin, qui les rend tous haues, & d'vn regard tenebreux, auec ce que ny les Medonquins, ny les Lanuſquets, ne ſont guere belles gents d'ordinaire. Mais c'eſt aſſez arreſté ci deſſus, voyons vn peu le reſte de la Guienne, qui ſont les Landes, où vous voyez vn long trait de chemin plein de ſablõs & bruieres, chemin fort faſcheux durant les chaleurs pour y eſtre ces ſablons ardẽts, & le pays ſi ſec qu'on n'y treuue vne ſeule goute d'eau, & cependãt eſt-il habité ayãt ſes villages aux eſcarts, & ſon peuple fort induſtrieux, tous les hommes y eſtants petits ordnairement, ſecs, & haues, mal veſtus & eſchars en leur viure, au reſte riches pour la trafic qu'ils font de liege, poix, reſine, & beſtail abondant tout cecy en leur terre. Et le long de ce païs eſt celle renommeeSeigneurie a preſent erigee enDuché, de laquelle eſt chef la ville d'Albret, d'où ſont ſortis tant de vaillans, excellents, & vertueux Princes, leſquels pour leur vertu, & generoſité ont eſté alliez aux meilleurs maiſons de laChreſtienté, & ont porté couronne royale ſur leur teſte, ainſi que verrons cy apres. Et ioignant cette contree eſt la Chaloſſe compriſe ſous les anciens Baſabocates de Pline, laquelle eſt recommandee pour ces bons vins blancs qui y croiſſent, leſquels ne doiuent rien a ceux de Beaune, & d'Anjou, ou pluſtoſt les vainquẽt & ſurmontẽt en force, & delicateſſe. Apres ſ'offre le pays deBazadois, ſous lequel ſont cõpriſes la cité capitale nõmee Baſaz, & iadis Vaſſaté, & les villes de Mõt, deMarſan, Caſtet, Geloux, AireEueſché, leMax d'Aire, & autres ayant vn pays preſque ſemblable à celuy des Landes: ce que Paulin eſcriuant a Auſone (les parents duquel eſtoyent de Bazadois) ſemble toucher, lors qu'il dit.

Auſone aux Epiſt.

Quique ſuperba vrbis contemnis mœnia Romæ.
Conſul, arenoſas non dedignare Vaſatas.

Sid. Ap. li. 8. Epiſt. 12.

Bazas cité anciennes ou aſſiſe.

Et le ſemblable fait le docte & S. Eueſque des Auuergnas Sidonie Apollinaire eſcriuant a Trigretie, exprime fort proprement, & deſcrit l'aridité du terroir qu'il dit eſtre ſablonneux, & les motsLatins duquel, ce me ſemble, aurõt meilleure grace que ſi ie les propoſois en noſtre langue: or voicy comme il parle. *Tantúmne te Vaſatum ciuitas non ceſpiti impoſita ſed pulueri, tantum Syrticus ager, ac vagum ſolum, & volatiles ventis altercantibus arenæ ſibi poſſunt, vt te magnis flagitatum precibus paruiſſe paratum ſpacijs, multum expectatum diebus attrahere Burdegalam, non poteſtates, non amicitiæ, non optimata viuarijs oſtrea queant?* Vous voyez qu'il ſe plaint que Trigretie ſe plaiſe tant a Bazas, où les ſablons voletent en l'air, lors que les vents ſemblẽt ſ'entrebattre, & où le terroir eſt vague, & preſque en ſolitude, qu'il dedaigne de venir a Bourdeaux pour iouir des bõnes cõpagnies, & de la delicateſſe des viandes qui y abondẽt. Au reſte la cité de Bazas eſt treſanciẽne, laquelle Ptolomee nomme *Coßium*, mais depuis elle a pris le nom du peuple qui y habite, poſee (comme vous entendez au milieu des ſablons, mais non de tous coſtez, car vers le Septentrion elle iouit d'vn bon terroir, & d'abondance de toutes choſes, ſoit bleds, vins, fruits, ou beſtail qui eſt ſa propre richeſſe. Bazas eſt des plus anciennes Eueſchez de Gaſcoigne, & compriſe entre les peuples Auſciens, ayant ſon Egliſe Cathedrale dediee a S. Iean Baptiſte, le iour de la feſte duquel on fait de grans tryomphes, & y ſouloit on faire courir vn toreau eſchaufé, auec pris pour celuy qui le pourroit arreſter: mais ie ne ſçay ſi les troubles ont aboly ces ceremonies. Bazas eſt ſiege deSeneſchal ſ'eſtendant & deça & delà laGaronne: & tout ce trait eſtant en la Gaſcoigne on vient a S. Seuer qu'on appelle Cap de Gaſcoigne, & non ſans occaſion, car c'eſt en ce cartier que proprémẽt ſe tenoyent les anciens Vaccees & Vaſcons, la Seigneurie, deſquels ſ'eſtendoit iuſques aux Cantabres tant en la montagne que le long de la marine, & parainſi les peuples qui proprémẽt ſe doiuent direGaſcons ou Vaſcons ſont les Baionnois, Baſques, & Biernois, ſe tenans en la vraie poſſeſſiõ Vaſcone, & de laquelle fut iadis Seigneur ce Loup appelé roy de Gaſcoigne du tẽps de Charlemaigne: & qu'il fut ainſi, vous qui lyſez plus curieuſement les hiſtoires, ſçauez que Ceſar Auguſte dompta les Cantabres qui ſont les Baſques, & Nauarrois, & auparauant en l'hiſtoire Romaine, vous n'oyez parler des Vaſcons, iuſqu'à ce que Auguſte eut dompté ce cartier Aquitanique, & lors vous oyez dire que les Romains ſ'aident des forces Gaſ-

Egliſe Cathedrale de Bazas dediee a S. Iean Bapt.

Bazas ſiege de Seneſchal.

Gaſcoigne & où eſt proprémẽt cette Prouince.

Cor. Tac. li. 20. des Annales.

connes

cõnnes en leurs guerres, ce que Tacite teſmoigne lors qu'il dit que Galbe choiſit quelques regimens de Gaſcons,auec leſquels il feit treſbien ſes affaires.

Auteur nõ nõmé en la vie de Charles le grand.

Ainſi quant aux premiers ſiecles il eſt faite mẽtion des Gaſcons, il ne faut prendre ſi generalement le nom qu'on fait a preſent, veu que lors ce nom n'eſtoit approprié qu'aux peuples montagnars logez vers la Biſcaie,& qu'il ſoit vray, ie vous allegueray vn auteur qui ne ſe nomme en ſes eſcrits,& toutesfois il ſe confeſſe moine de S.Benoiſt, & viuoit du tẽps de Charles le grãd,la vie duquel il a eſcrite,leq̃l faiſant mẽtion du voiage de ce roy en Eſpaigne l'an 778.parle en cette maniere. Ayant pris oſtages des Sarraſins il ſ'en retourna a Pampelonne,les murs de laquelle,a fin que ne peut ſe reuolter, il raſa, & mit par terre: & voulant ſ'en retourner par les deſtroits des mõts Pyrenees,il fut aſſailly par les Vaſcons qui eſtoyent au ſommet d'iceux en embuſches,leſquels donnans ſur la queüe feirent vn grand meurtre en l'armee,& entre autres pluſieurs des Seigneurs de la ſuite du Roy qu'il auoit fait capitaines, y furent occis.

Nom Gaſcon incogneu aux anciens.

Oyez que c'eſt du coſté de Pampelonne que Charlemaigne paſſe les monts,& que là eſtoit l'habitation des Gaſcons,qui luy donnerent deſſus, & occirent les plus braues de ſon armee: que ceux qui ſont bons Geographes prennent eſgard a cecy, & verront que les Biernois,Baionnois,&Biſcains ſont ces anciens Vaſcons,& cette-cy la vraie Gaſcoigne, & le mot particulier,qui depuis a eſté adapté a tous les peuples ſe tenans depuis l'vn bout des mõts Pyrenees a l'autre.

Ville de Dax comme apellee par Ptolomee, li. 2. ch.7.

Auſſi lyſez moy tous les anciens auteurs,& ie ſuis ſeur que vous ne trouuerez que toute la Prouince ayt porté le nom de Gaſcoigne, iuſqu'à celle cõfuſion de partages faits auec l'Anglois depuis Eleonor Ducheſſe d'Aquitaine:& ce qui me rẽd plus ferme en mon opinion eſt qu'encor a preſent les Biſcains ſont appellez par nous, & par les Eſpagnols du propre mot de Vaſcõs,qui les diſons Vaſcõs,& non Baſques,cõme mal a propos les apellẽt les Frãçois. Donc entre ces Vaſques,ou Vaſcons on voit deux villes anciennes,Dax c'eſt a ſçauoir,le peuple de laquelle eſt dit Daſcien par Ptolomee, & la cité Taſte, car ſe ſeroit ſe tromper de l'apeller *Aquæ Auguſtæ*,qui eſt le nom de Baionne,autre cité de ces Vaſcons,& la principale. Quãt a Dax pluſieurs l'eſtimẽt eſtre cette *Aquæ Auguſtæ*,à cauſe des bains qui y ſont,& qu'on apelle de *Techis*,mais l'antiquité me plaiſt plus, & la raiſon de l'aſſiette que les coniectures,cõme encor ie ne reçoy pour paiement qu'on nomme l'Aquitaine pour l'eſgard de cette ville Aqueuſe, veu qu'il y en a d'autres portãs meſmes nõs, ioint que ſi l'Aquitaine porte le nom des Eaux(*ab aquis*)les anciens luy attribuent a cauſe des arrouſemẽs du Loire : mais en choſe ſi douteuſe,ie laiſſe libre a chacun ſon iugement.

Aſſiette de la ville de Dax,& la police ancienne.

Cette ville eſt ſiege d'Eueſque dependant d'Auchs, & a ſon Egliſe Cathedrale fondee au nom de noſtre Dame:& ſiege auſſi de Seneſchal, auquel reſſortent les Landes,le Baionnois,& la haute Gaſcoigne:elle eſt treſforte,bien aſſiſe,faite en forme carree, flanquee, & foſſoyee, autant que ville de la France : a les eaux à ſouhait,& ſur tout en ſon enclos les bains chauds, qui gueriſſent de pluſieurs maladies. Iadis elle fut nommee la cité des nobles,à cauſe qu'auãt la reduction de Guienne, elle eſtoit gouuernee par douze Seigneurs & gentilshõmes du païs,chacũ deſquels y auoit vne tour qui portoit le nom de ſa famille; Vous y voyez le chaſteau, & citadelle gardee ordinairemẽt par des morte-paies,& y aiant vn capitaine qui en a la charge. Or pour preuue de l'antiquité de cette ville, i'ay recouuert auec quelques autres memoires du ſieur André de la Serre, natif dudit lieu de Dax, & lieutenant particulier de Baionne, homme ſans mentir de gentil eſprit, & de bonnes lettres, quelque inſcription trouuee en la grande Egliſe de cette cité,& où les lettres ſont a demy rõpues,deſquelles toutesfois on a tiré ces vers.

Vrbis magnificæ Pœtus Proconſul Aquenſis
Moribus, & ſenſu maturus obijt tener annis.

Laquelle inſcription me ſemble trop rude pour vn tẽps Romain, & pour ſe reſſentir de la douceur de l'antiquité.

Fontaine de ſel a Dax.

Hors la ville & pres le chaſteau S.Pãtaleon eſt vne fontaine d'eau ſalee, de telles qu'on en voit pluſieurs le long des monts Pyrenees, deſquelles on tire du ſel en grãde quantité:mais(quoy que treſbeau) qui eſt corroſif,pour eſtre de ſon naturel quelque peu alumineux.

S. Vincent Eueſque de Dax.

Cette ville fut conuertie a la foy par S.Vincent de Saintes,Eueſque de Dax,& qui ſouffrit icy martyre, l'Egliſe duquel eſt hors la ville vers l'Occidẽt,où repoſent ſes oſſemẽs ſacrez,honorez deuotieuſemẽt par le peuple. Où ce ſaint fut martyriſé eſt ores nommé Poy de Saintes, & y a vn conuent de religieuſes de la reigle de ſaint François au nom de S.Clere. Ie n'ay recouuert le nombre des Eueſques, dont i'en ſuis marry,tant y a qu'à preſent y preſide Meſſire Frãçois de Noailles conſeiller au priué conſeil,& hõme verſé aux affaires,& employé pour le ſeruice des roys en pluſieurs Embaſſades honorables.

l'Adur paſſe a Dax.

A Dax paſſe la riuiere de l'Adur,de laquelle auons parlé a Tarbe,& ſur icelle vn beau pont,& au milieu d'elle vne tour qui porte le nom d'Amours,où tous les ans a la S.Iean ſe font des cõbats ioyeux par les habitans de la ville:

Tõbeaux en vn antre pres de Dax.

loing de laquelle a vn quart de lieüe on voit vn antre ou Grotteſque, dedans laquelle ſont trois tombeaux, leſquels la Lune eſtant en ſon plein cours,ſont auſſi pleins d'eau,mais au decroiſt,& la Lune eſtãt baſſe, il n'y a vne ſeule goute d'eau,qui eſt choſe aſſes rare & remarquable:en ſomme le terroir de Dax eſt ſegnalé de pluſieurs choſes, & pour ſa fertilité, & pour les bains, & pour les mines tant de fer,qu'autres metaux, & bitume & pour la preudommie des citoiens qui ſont bons Catholiques, & loyaux de tout tẽps a la courõne de France.

Cité de Baionne & ſon aſſiete.

Apres Dax ſ'offre l'ancienne cité de Baionne, que Ptolomee nomme *Aqua Auguſta*, & là poſe comme capitale des Tarbelliens,elle eſt poſee ſur le bort de l'Ocean Occidẽtal,& en l'embaucheure que font les riuieres de l'Adur, & du Gaue dedãs les ondes de la mer, eſtimee la ville la plus forte des terres de l'obeiſſance du roy,& des plus affectionnee a ſon ſeruice,& laquelle ſe rendit au roy Charles 7. cõme miraculeuſement ſ'emãcipant de la ſuiection des Anglois.

Baionne cité fidelle aux Roys.

Elle eſt capitale des Biſcains,& Cantabres ſuiets au roy iuſqu'au fleuue d'Iron,qui eſt outre S.Iean de Luz, & lequel fait la ſeparation des terres de France d'auec celles du roy d'Eſpagne,& de laquelle pour n'auoir aucuns memoires,il me ſuffit de vous dire que c'eſt ſiege d'Eueſque, & ſuiet au Metropolitain d'Auchs,& eſt gouuernemẽt de grande importãce, & pour ce nul y entre auec armes que le Roy & Princes du ſang,ains faut laiſſer l'eſpee a la porte de la baſſe ville:mais que i'aye receu de plus amples inſtructions,ie ne faudray auſſi d'eſtre auſſi diligent, que i'ay eſté au reſte de cette œuureGeographique.

DE LA SEIGNEVRIE SOVVERAINE ET PRINCIPAVTE DE BEARN, citez & villes y compriſes, ancienneté du peuple,& de la ſucceſſion des Princes qui y ont commandé.

PAR ce qui a eſté deduit cy deſſus, vous auez peu voir que les pays de Bearn, Baionnois, & Landes & Biſcaie,eſt le vray,& ancien patrimoine des Gaſcons, mais on eſt en peine du mot de Bearn, & d'où vient que ce cartier montaigneux qui eſt entre la Bigorre, & la Biſcaie Baionnoiſe porte ce titre,& que les habitans en ſont appelez Biernoys.Or y a il des hommes, leſquels ſans conſiderer la faute qu'ils commettent en falſifiant les hiſtoires, & cecy lors qu'ils dient que du temps de Charles Martel,comme les Sarraſins (ainſi que la verité le porte) fuſſent entrez en Aquitaine,il fut ſecouru par les Alemants de Berne, leſquels ſ'eſtás monſtrez hardis en cette guerre,Martel recogneut, & leur donna ce païs pour retraite,& pour faire teſte aux Infidelles,ſ'ils ſe mettoyent plus en peine de paſſer les monts.Tout ce diſcours eſt beau,& plauſible,ſi le temps y conuenoit:car où ſont cesBernes Alemans venus au ſecours de Martel? ſont ce les Bernois aſſis au pays des Suiſſes?& lon ſçait que ny le nom, ny la cité de Berne n'eſtoyent encore alors en lumiere.Cóme ainſi ſoit qu'il n'y a pas 400. ans queBerne eſt baſtie,& que l'Ours cauſa le nom d'icelle,& du peuple Bernois tout enſẽble: ioint que nous trouuõs de plus anciennes memoires du pays Biernois,que ny de Berne,ny de meſme de Charles Martel, veu que ſoubs les enfans de Clouis, le pays de Bearn obeiſſoit aux Françoys, & fut dóné pour dot a Brunichilde, ce que teſmoigne Gregoire de Tours,diſant ainſi: Et quất aux citez de Bourdeaux Limoges,Cahors,Bearn (il dit Benarm) &Bigorre, que Madame Gaileſuinde ſœur de la royne Brunichilde,acquit tant pour dot, que pour Morganegibe,c'eſt a dire don matrimonial,lors qu'elle vint en France, & leſquelles on ſçait qu'ont eſté acquiſes par Brunichilde en faueur des roys ſes ſucceſſeurs, par le iugement du roy treſilluſtreGontran:il a eſté accordé ainſi,que la cité deCahors auec ſes finages, & tout ſon peuple demourra dés a preſent en la puiſſance,& poſſeſſion deBrunichilde,mais que les autres cederont au proffit de Gontran, & cecy durant ſa vie,mais luy mourant elles reuiendrốt auec touts leurs finages a la ſuſditte dame,& a ſes hoirs, & aiant cauſe.Que voulez vous de plus cler,& euident pour noſtre preuue que de voir le nomBenarmois,ou Biarnois,ia dés le temps dés premiers Fráçois en Gaule, & le peuple ſuiet a la couronne de France,& du partage des enfans royaux,& douaire des roynes vefues de ce royaume.Ie ne veux nier q̃ Charles Martel ne ſe ſoit aidé desBiernois cốtre les Sarraſins, mais ne peux receuoir q̃ leur ſource ſoit de ſi freſche memoire que les citoiens de Berne en ayent l'honneur, leſquels ne ſont a conferer a plusieurs centaines d'ans, a ceux cy en antiquité. Et que ſçait on,ſi lors que les Goths paſſerẽt en Aquitaine, ils laiſſerent les reſtes de leurs troupes en ce pays, où lon ſçait que ſe ſont conſeruees les races plus nobles apres le rauage fait par les Sarraſins? Ie ne dis rien ſans occaſion, & ſans que la coniecture n'en ſoit fort grande, veu qu'en celle grande eſtendue de terre, d'où ſont ſortis les Goths, & vers la part plus Septẽtrionale,ſont les Biarniens,aumoins ſi on aiouſte-foy a ceux qui ont deſcript l'hiſtoire des Septentrionaux,& leſquels ſont de cette natiõ meſme.Que ſçait on donc ſi cesBiarmiens ſont nos Biernois,queGregoire de Tours apelle Benarmois, & le nom deſquels a eſté deſtourné auec le temps, puis qu'ils ſont du temps des Merouinges, & que Charles Martel les a cogneuz pluſieurs ſiecles auất que Berne fut baſtie?Ie ne vous en reſouz riẽ: mais (a mon aduis) ie parle auec plus de raiſon que l'annaliſte de Foix,baſtiſſant l'origineBiernoiſe,laquelle il a recerché trop pres de ſon temps pour ſe rendre croyable, & ſ'eſt fait declairer ignorant & de l'hiſtoire,& de la vraye Chronologie, ou ſupputatiõ des annees.Or le pays habité par cesBenarmois, ou Biernois, eſt tout poſé aux pieds, & racine des monts Pyrenees,ayant ſa longueur du Midy au Septentrion,où il a pour limites au Midy leComté de Bigorre,& auSeptentrion la Biſcaye Baionnoiſe,& Royale, de laquelle Bearn eſt ſeparé par les ondes impetueuſes du Gaue. Sa largeur eſt du Leuant au Ponent, ayant a ſon Orient le pays des Landes & Chaloſſe ſelon l'Adur,& au Ponent la Biſcaie Nauarroiſe,de laquelle eſt Seigneur le Roy de Nauarre,& de laquelle eſt capitale la ville de S.Palais, ou S.Pelaſge ſecond Parlement des terres du roy Nauarrois de ce qu'il tient deça les monts en ſouueraineté.Le Pays de Bearn eſt diuiſé en deux,d'vn coſté ſont les monts, & en cette partie eſt Oloron ville Epiſcopale:l'autre eſt aux vallõs,où eſtLeſcar pour Eueſché, & Pan pour ville capitale de toute cette principauté:apres ce il y a d'autres villes, & belles, & marchandes,telles que ſont Orthez,anciẽ ſeiour des Comtes de Foix,&Seigneurs de Bearn,Morlas, lieu où lon batoit la monnoye, Nay ville fort marchande, & laquelle enuiron l'an 1545.fut toute bruſlee,& cõſumee par le feu du ciel,Pontac,Coderch & Nauarreins,cette derniere eſtất aſſiſe au pied des monts, & ſeruant de rampart au pays, & treſforte tant d'aſſiette naturelle,q̃ d'artifice des ingenieurs, baſtie, & fondee par feu de bonne, & loüable memoireHenry 1.du nom,roy de Nauarre,& Seigneur ſouuerain de Bearn. Reuenant a Oloron poſé ſur l'aſpreté meſme des monts (& que Villanouan ſur Ptolomee ſonge que ce ſoit le *Lugdum*,des Conuenes,ou Comingeois, ce que par nous a eſté vuidé) n'eſt cogneu par les anciens, bien que ie le penſe eſtre celuy meſme:qui eſt apellé *Eloronum* au concile 2.de Maſcon,où aſſiſta LucerieEueſque de cette cité,ſans que pas vn ancien nous face mẽtion que iamais elle eſt autrement appellee: elle eſt ſur le coupeau du mont,entreCourde & Nay,ayất touſiours veſcu ſoubs la purité Catholique iuſqu'à ce temps que la force, non le deſir a contraints les habitans de ſ'eſtranger de l'obeiſſance de l'Egliſe Romaine. Leſcar fut iadis le ſiege des Princes, leſquels ont depuis choiſy Pan, comme domicile plus plaiſant, & où le feu roy Henry d'Albret feit commencer ce ſuperbe edifice, qui ne doit rien a preſent a Palais guere de Prince de la Chreſtienté. En ſomme il n'y

a ville,

Fabuleuſe origine des Biernois par l'Annaliſte de Foix.

Greg.de Tours,li.9 ch.20.

Pays de Bearn iadis cogneu ſous les premiers rois de France.

Gothie Prouince de Scandinaue, cõme auſſi eſt Biarnie. Voy Olaé, & Iean le grand.

Limites du pays de Bearn.

S.Palais eſt le Parlement de Biſcaie pour le Roy de Nauarre.

Villes de Bearn.

Nauarreins par qui fondé.

Oleron Eueſché.

Leſcar Eueſché.

Pan ſiege des Princes,& du Parlement

Serrances ville & abbaie.

Saubalade abbaie,l'abbé de laquelle fut occis a Tarbe par les caluiniſtes

Choſes rares qui croiſſent en Bearn.

En quoy abonde le pays Biernois.

Quel le peuple de Bearn.

Quelle la nobleſſe & les maiſōs de Bearn.

a ville,ny village en Bearn qui ne ſoit remarqué de quelque cas ſingulier pour la police du pays,& ſur tout à Pan eſt la court ſouueraine eſtablie par le roy ſuſnommé, mais où tout ſe vuide ſuyuant les fors, vs, & couſtumes du pays,leſquels faut que iurēt les Princes venans à cette Seigneurie,le premier article deſquels giſt en la promeſſe de maintenir la foy, & ceremonies de l'Egliſe Romaine, & quant aux autres ie ſeroy fort lōg a les deduire, ioint que cela ne ſert de guere grand cas à noſtre propos. Entre les places iadis plus remarquees de Bearin, fut celle de Serrances petite ville aſſiſe ſur la montaigne, & la derniere de Gaule, qui eſtoit vne belle abbaie de l'ordre de Premonſtré, & en laquelle a fait profeſſion ce ſage, & ſçauant Docteur de Pruetis, qui à preſent eſt chef de tout l'ordre de Premonſtré. Et eſt ce lieu de Serrances dedié a la vierge Marie, où ſe ſont faits le temps paſſé de grans miracles,mais les Huguenots ont ruiné & ce lieu, & le reſte des Egliſes Biernoiſes, & entre autres l'abbaie de Saubalade.En Bearn ſont auſſi les vaux du Saut,& d'Aſpe peuplez plus que tout le reſte du pays, & où les hommes ſont les plus vaillants , hardis, & courageux : y eſt auſſi la contree de Iurançon renommee pour les bons vins qui y croiſſent,& leſquels eſgallent en bonté les meilleurs qui croiſſent en France: outre ce y ſont les baings d'aigues caudes, & de Caudérets les plus ſinguliers de l'Europe, & tāt de raretez ſoit en mines, en ſimples, & miracles de la nature ſont veües en ce pays, & montaigne qui l'auoiſine,qu'il en faudroit faire vn traité a part, leq̄l contiendroit vn gros volume. Ce pays abonde en millets pour la pluſpart, non que les bleds y manquēt en pluſieurs endroits,ny moins les vins,& ſur tout eſt-il fertil en paſturages,& pource y a il du beſtail a ſouhait,des beurres,lait,& fourmages: du lin & chanure,laines,deſquelles on fait grand trafic,& ſ'il y a contree és Gaules,cette-cy ſur toute autre eſt bien fournie de cheures, à cauſe qu'on a le moiē de les nourrir ſans preiudice des biens,ny des fruitages & arbres tēdrelets,par les rochers,& bruyeres deſquelles ce pays eſt bien fourny.Le peuple y eſt gaillard,diſpoſts,acoſtable,courtois,mais fin,& ſubtil, bien diſant en ſa langue,vaillant aux armes, amy de liberté, & touts ſe diſants eſtre nobles, eu eſgard a leurs grandes franchiſes,au reſte hauts a la main,vn peu tenans de leur reputatiō au meſpris des autres, qui eſt le pis que ie treuue de leurs façōs de faire leſquelles ſont d'ailleurs loüables. Ne ſont mal propres aux lettres,veu le nombre des hommes de ſçauoir qui en eſt ſorty,& tous aymants a entendre,& ouyr,& a ſçauoir,& eſcouter les eſtrangers. La nobleſſe y eſt bragarde, mais plus a bien faire qu'à ſe parer d'habits, d'entre laquelle parmy les Biſcains tiennent le premier ranc les illuſtres familles de Gramont, & de Luſſe, & en Bearn, les Seigneurs d'Andoins grand Seneſchal de tout le pays, les Barons de Muicens,de Iardrez,Monens, S.Colombe, Eſguarrabague,Coderch,Nauailles,Caſtelnau,Maſeres, Las, Sus,& autres q̄ ie ſeroy en peine de vous nommer.Et quant a la maiſon de Bearn,celuy qui a baſty l'hiſtoire de cette illuſtre famille, dit que les Biernois apres que les Sarraſins furent chaſſez de Gaule,ont demouré vn long temps ſans auoir Seigneur,& viuans ſuiuant leur police auec celle franchiſe que Charles Martel,& depuis Charles le grād leur auoyent octroyee:puis voyans qu'à la lōgue ils ne pourroyent eſtre ſans vn chef, ſe reſolurent d'en auoir vn,& parainſi paſſans en Catheloigne,ſ'adreſſerent a vn vaillant cheualier nommé Guillaume de Moncade, pour auoir l'vn de ſes enfans a Seigneur de deux qu'il en auoit,à ſçauoir Guillaume, & Gaſton,& leſquels voyans au lict encor dormants, ils demanderēt Gaſton,à cauſe qu'il auoit ſa main ouuerte,& l'autre la tenoit cloſe : dont ils prindrent ſigne,& indice que cettuy ſeroit chiche,& que Gaſton vſeroit de largeſſe enuers ſes ſuiets. Ils nourrirent cet enfant en leur pays, & eſtant grand l'eſtablirēt leur Prince,le faiſans iurer de maintenir leurs fors,vs, & couſtumes,ainſi que depuis ils en ont vſé a tous leurs Seigneurs, deſquels ils ſe dient eſtre les electeurs. Ce Gaſton ſucceda aux terres de ſon pere,à cauſe que luy,& ſon frere moururent en vne bataille donnee contre le roy de Maillorque: puis fut Comte de Bigorre, ayant eſpouſé Marthe fille d'Eſquibat Comte de Bigorre, & ſa ſeule heritiere. Ce ſang de Mōcade,& premier de Bearn faillit tout auſſi toſt de ligne maſculine,d'autant que de ce Gaſton,& Marthe ne ſortit que deux filles, l'vne deſquelles fut mariee au Comte de Foix, & l'autre au Comte d'Armaignac,mais l'heritage eſcheut a celle de Foix, à cauſe que l'Armaignagois refuſa ſecours a ſon beau-pere, ayant debat contre le Roy de Nauarre, là où le Foixien fut le ſecourir : parainſi par l'aduis, & conſentement des eſtats de Bearn & Bigorre,il donna tous & chacuns ſes biens au Comte & Comteſſe de Foix,& leur en feit faire hommage : tellement que par cette donation & conſentement d'eſtats faits l'an 1286. les maiſons de Bearn, Bigorre,& de Foix furent inſeparablemēt vnies, & mourant Gaſton de Moncade,ſa fille Marguerite de Bearn Comteſſe de Foix fut heritiere de la ſucceſſiō, de laquelle nous parlerōs en paſſāt iuſques a ce iour. Le mary de cette Marguerite de Bearn ſ'apelloit Roger Bernard Comte de Foix,fils de Roger Bernard, & de ſa femme Manigard fille du Comte de Narbonne. De cettuy & de la Dame de Bearn iſſirent Gaſton, Brunicen femme de Helie Comte de Perigort,Conſtāce femme d'Antoine de Leuy, Seigneur de Mirepois,& Ieanne eſpouſe de Pierre d'Aragon.Gaſton fut Cōte de Foix,Seigneur de Bearn, Comte de Bigorre,& autres païs,& eſpouſa Ieanne fille de Loys de France Comte d'Eureux, & de ce mariage ſortit Gaſton 2. du nom,& Roger Bernard Seigneur de Moncade en Catheloigne, & Vicomte de Caſtelbon,qui eut ces enfans,Mathieu qui apres luy fut Seigneur de Caſtelbon,& depuis Comte de Foix:& Iſabel,qui ſucceda au meſme Comté a faute de hoir maſle en ligne directe. Ce gaſton 1.eut encor vn fils naturel appellé Loup,duquel vint vne fille nommee Blanche, & mariee a Iean de Grailly, qui eſtoit Captal de Buch.Gaſton 2.du nom eſpouſa Alienor de Cominge fille du Comte de ce pays, de laquelle il eut vn enfans apellé Gaſton, qui luy ſucceda:& c'eſt ce Gaſton 3.du nom, duquel Froiſſard fait ſi grād cas,& lequel eſpouſa la fille du Roy Nauarrois nommé Agnez ſœur de Charles dit le cruel,qui tant feit de maux en France : & de ce mariage vint Gaſton enfant miſerable,lequel mourut par les mains de ſon propre pere, à cauſe que l'enfant porta du poiſon, que le Roy de Nauarre ſon oncle luy auoit donné, ſans que ce pauure Prince

Biernois par qui faits libres & frācs de tout ſubſide.

Iugement des Biernois a choiſir Seign.

Gaſton de Mōcade 1. Seig.de Bearn.

Comme Bearn, & Begorre furent vnis au Comté de Foix.

Gaſton 3. du nom Comte de Foix.

- C842 -

ſceut rien de la forbe:il eut deux baſtards, Iobbain, & Gratian. Ainſi ces Seigneuries reuindrent aux enfans de Roger Bernard de Caſelbon, à ſçauoir a Mathieu, qui eſpouſa Ieanne d'Aragon, mais mourant ſans hoir la ſucceſſiõ vint a Iſabel ſa ſœur femme d'Archambaut Capital de Buch: duquel mariage vindrẽt Iean Comte de Foix, & Seigneur de Bearn, Gaſton Captal de Buch ennemy du nom François, & duquel ſont iſſus les Seigneurs Comtes de Candale: Archambaut Seigneur de Noailles, Pierre Eueſque de Leſcar, puis Cardinal, en fin Legat, lequel fonda le college de Foix a Toloſe: & le cinquieſme enfant fut Mathieu Comte de Cominge. Iean vint a la ſucceſſion de Bearn, Foix, & Bigorre, & fut premier de ce nom, eut deux femmes, à ſçauoir Marie de Nauarre, de laquelle n'eut aucuns enfans: & par le decez de laquelle il eſpouſa Ieanne d'Albret, de laquelle il eut vn fils nommé Gaſton quatrieſme de ce nom, qui feit de grans ſeruices au Roy Charles ſeptieſme a la reductiõ de Guiẽne d'entre les mains des Anglois, il eſpouſa Alienor fille du roy Iean de Nauarre, lequel ce Gaſton quatrieſme remit en ſon royaume, duquel il auoit eſté chaſſé par ſon propre fils nommé Charles. De ce Gaſton, & d'Alienor vindrent les enfans qui ſ'enſuiuent: Gaſton Comte de Vienne qui eſpouſa Magdeleine de France fille de Charles ſeptieſme, & ſœur de Loys onzieſme: Iean Vicomte de Narbõne, qui eſpouſa Marie d'Orleãs, & eut d'elle Gaſtõ Duc de Nemoux, celuy qui vainquit les Eſpaignols, & qui fut occis a la iournee de Rauenne: le troiſieſme fils de Gaſton quatrieſme fut Pierre Cardinal: le quatrieſme fils fut Iaques, puis les filles qui ſ'enſuiuent: Marie eſpouſe du Marquis de Monferrat, Ieanne femme du Cõte d'Armaignac, Marguerite eſpouſe de François Duc de Bretaigne, & mere d'Anne royne de France: Catherine femme du Cõte de Candale, & Alienor qui mourut ieune. De l'aiſné des enfans ſuſdits a ſçauoir Gaſton Cõte de Vienne, & de Magdaleine de France vindrent fils & fille, à ſçauoir François Phebas Roy de Nauarre par le droit, & ſucceſſion de ſa mere, & Catherine ſa ſœur: ainſi ſon pere eſtant mort, il vint a l'eſperance du royaume, & par le decés de ſes aieul, & aieule il fut couronné a Pampelune en l'an 1481. mais il ne regna qu'vn an, & mourant a Pau, il fut enterré a Leſcar ſepulchre des Seigneurs de Bearn. Sa ſœur Catherine royne de Nauarre, Dame ſouueraine de Bearn, Comteſſe de Foix, & de Bigorre fut mariee a Iean d'Albret, fils du grãd Alain d'Albret, iſſu de ce ſang treſancien, d'où ſont ſortis tant de vaillans hõmes, & pas vn d'eux qui n'ayt touſiours eſté loyal, & plus que bien affectionné a la Royale couronne de France. Ces bons Prince, & Princeſſe ne veſquirent long temps en paix, car Pape Iule ſecond qui eſtoit meilleur guerrier que Euangelique, excommuniant Loys douzieſme du nom Roy de France, l'Empereur Maximilian, & Iean Roy de Nauarre, il confiſqua auſſi leurs biens, par vn exemple mal ſeãt a celuy qui a puiſſance ſur les ames, & non ſur les fortunes, & les deux eſtans trop rudes a manier, le pauure roy Nauarroys porta la paſte au four, & furent ſes biens, & royaume de Nauarre ſaiſis par Ferdinand roy d'Aragon, & de Caſtille, de ſorte que la maiſon d'Albret ne demoura preſque que titulaire du royaume, qui luy eſt deu par ſucceſſion. De Iean d'Albret, & Catherine de Foix ſont ſortis Henry 1. du nom: Frãçois qui mourut ieune, Anne mariee au fils du Cõte de Candale, Iſabel au Vicõte de Rohan, & Quitherie qui fut religieuſe. Henry d'Albret ſucceda a Iean ſon pere au peu qu'il tenoit du Nauarrois, & és Comtez de Foix, Armaignac, Begorre, & Seigneurie de Bearn: comme auſſi il fut ſucceſſeur a la bonne affection vers la couronne de France: à laquelle il fut allié en eſpouſant Madame Marguerite fille de Charles Comte d'Engouleſme, & ſœur de François premier de ce nom, la plus accõplie Princeſſe de noſtre ſiecle, laquelle mourut l'an 1549. au grand regret de touts hommes de ſçauoir, deſquels elle eſtoit le vray ſupport & nourrice. De ce mariage ſortit Ieanne d'Albret eſpouſe d'Anthoine de Bourbon Duc de Vendoſme, la fraieur des ennemis de France, durant les guerres de Picardie, & qui eſpouſa cette Dame l'an 1548. auãt le decez de la royne Marguerite. De ce mariage voyons nous a preſent Henry ſecõd du nom fils d'Antoine, & de Ieanne, lequel a eſpouſé Madame Marguerite de France fille de Henry 2. & de Catherine de Medicis heureuſe mere du ſang Royal: & la ſœur de ce Henry Roy de Nauarre eſt Marguerite portant le nom de ſon aieule, & la douceur, & vertu de ſes anceſtres. Ainſi vous voyez en combien de mains eſt tombé le pays de Bearn, & comme la ſucceſſion en a eſté maniee, venant a ceux de Foix, & puis aux Sires d'Albret, & en fin au ſang de France, ſans qu'il ſoit plus memoire du nom de Bearn, ſi ce n'eſt quelques gentilshõmes qui le portent, ne ſçay ſi c'eſt par ſouffrance, ou qu'ils ſoyent iſſus du coſté naturel des Princes, & qu'on leur ayt eſté attribuer ce titre, puis que du nõ de Bearn ſelon l'hiſtoire il n'y eut onc que la fille de Gaſton de Moncade. Et voila tout ce que i'ay a dire & du pays Biernois, & de l'eſtendue Gauloiſe pour fournir au defaut de Munſter, qui nous auoit laiſſé la France ſans nul ornement, pour ſeule deſcrire ſa Germanie. Que ſi nous ſemblons eſtre trop ſobres en deſcriptiõs, ſi oſons nous dire, que iamais encor aucun ne ſe hazarda d'en faire autant pour la France, & que nous ayans deffriché les chemins, il ſera aiſé aux autres de courir carriere a leur aiſe. Ie prie neantmoins le gracieux liſeur, qu'auãt que de iuger de mon eſſay, & blaſmer ma hardieſſe, il eſſaye de faire mieux: ou ſ'il ne veut prendre la peine, qu'il nous cõmunique ce qu'il a de bõ, & de plus diligẽte recerche, que ce que nous en auõs fait, auec proteſtation de ne le frauder de ſa gloire, non plus que i'ay fait les autres qui ſe ſont monſtrez liberaux eſlargiſſeurs de leurs eſtudes. Car ie ne ſuis homme qui ſe vueille attribuer le trauail d'autruy, & me pennader & pauonaſſer auec des plumes eſtrangeres, ains rends a chacun ce qui luy eſt deu, & preſtãt du mien a ceux, qui beſtialement ſ'en oſent donner la gloire, & ſ'en dire les inuenteurs, & deſquels (ſ'y Dieu me preſte vie) ie monſtreray les beſtiſes, & larcins a toute l'Europe.

FIN DE LA FRANCE.

Repd erf.

31

J575
M948cu
2-size